This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600048398

399.d.572

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE,
OU
PAR ORDRE DE MATIERES;
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,
DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire universel, *ſervant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT *&* D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

HISTOIRE.

SUPPLÉMENT.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

Chez H. AGASSE, Imprimeur-Libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

AN XII. — 1804.

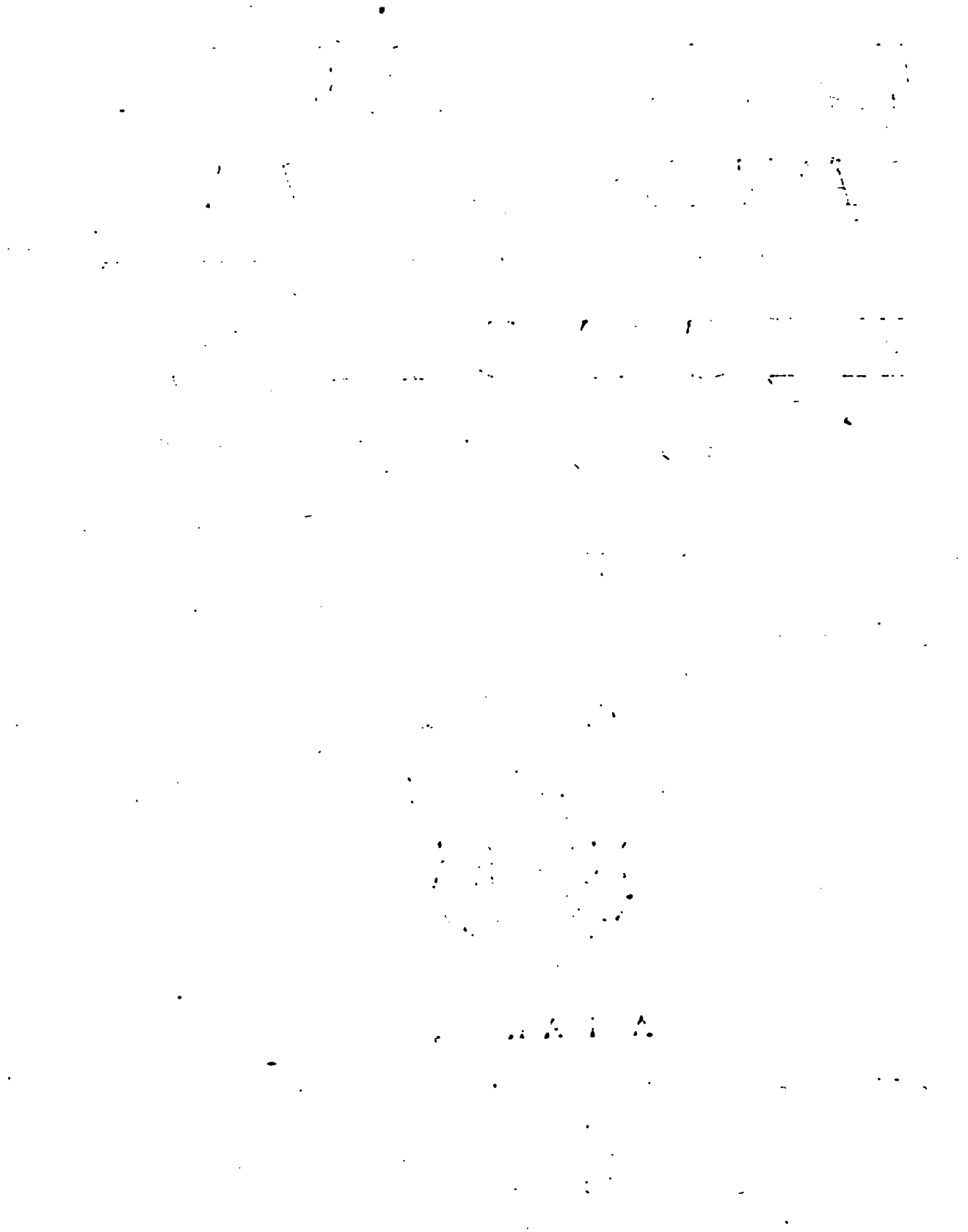

AARON (ISAAC). (*Hiſt. de l'Empire d'Orient.*) Cet homme eut & mérita le ſort de ces inventeurs de ſupplices, de ces conſeillers de mort, de ces miniſtres de cruauté, tels que Pérille & les autres, qui furent eux-mêmes les victimes de leur funeſte induſtrie. Iſaac Aaron étoit interprète pour les langues occidentales ſous l'empereur Manuel Comnène, mort en 1180; il trahiſſoit cet Empereur par des interprétations infidèles, & révéloit les ſecrets de l'Etat aux ambaſſadeurs des Princes d'Occident. L'Impératrice découvrit la fraude: Aaron fut puni: on lui creva les yeux, ſes biens furent confiſqués. Une de ces révolutions ſi fréquentes dans ce pays ayant mis ſur le trône Andronic Comnène, Aaron trouva grace auprès de ce nouvel Empereur; & ſe ſouvenant que la perte de ſes yeux lui avoit laiſſé des moyens de nuire, dont il avoit ſu faire uſage, il conſeilla bien imprudemment à Andronic de ne pas ſe contenter de crever ou d'arracher les yeux à ſes ennemis, mais de leur couper encore la langue. Par une ſuite du même principe, il falloit auſſi leur couper la main, qui pouvoit écrire ou nuire de beaucoup d'autres manières; & pour être tout-à-fait conſéquent, il falloit

Leur ôter tout à coup la parole & la vie.

C'eſt ainſi que l'art de nuire menetoit de crime en crime, & de cruauté en cruauté, juſqu'à ce qu'enfin ces crimes & ces cruautés, ſoulevant tous les eſprits, retombaſſent ſur leurs auteurs. Le conſeil d'Aaron retomba ſur lui. De nouvelles révolutions lui ayant donné pour maître, en 1203, Iſaac l'Ange, ce Prince lui fit couper la langue d'après ſon propre conſeil, & à cauſe du mal qu'elle avoit fait.

ABA. (*Hiſt. de Hongrie.*) Saint Etienne, premier Roi chrétien de Hongrie, mort en 1038, laiſſa un neveu nommé Pierre, & un beau-frère nommé Aba, qui ſe diſputèrent la couronne; Pierre, ſurnommé l'*Allemand*, fut d'abord le ſucceſſeur de ſaint Etienne: on lui reprocha des exactions & des brigandages qui le firent dépoſer, & Aba fut mis en ſa place en 1041 ou 1042. Il ſoutint avec courage ſon élection & ſes droits contre les droits plus légitimes de Pierre; il le força d'abandonner la Hongrie, & d'aller chercher un aſile dans la Bavière; il ne l'y laiſſa pas tranquille; il ravagea la Bavière & l'Autriche; il fit auſſi la guerre, mais avec moins de ſuccès, à l'empereur Henri III, dit le Noir, par lequel il fut défait: cet échec & les injuſtices de ſon gouvernement, égales à celles du règne de Pierre, ſoulevèrent contre Aba tous ſes ſujets, qui, ne le regardant plus que comme un tyran malheureux, le maſſacrèrent en 1044. Pierre fut rétabli en 1047, & mourut cette même année.

ABASSA. (*Hiſt. des Turcs & Hiſt. des Califes.*) Abaſſa eſt le nom, & d'un homme, & d'une femme.

1°. L'homme de ce nom joue un rôle aſſez conſidérable dans l'Hiſtoire des Turcs. Le ſultan Muſtapha I, parvenu à l'Empire en 1617, fut chaſſé en 1618, & Oſman I fut mis en ſa place. Les Janiſſaires, révoltés contre celui-ci, lui ôtèrent l'Empire & la vie en 1622, & rétablirent Muſtapha. Ce fut alors qu'Abaſſa, homme diſtingué par des qualités brillantes & dangereuſes dans un Etat deſpotique, homme ſemblable à l'Acomat de Bajazet, prit les armes contre Muſtapha dont il étoit mécontent, &, ſous prétexte de venger la mort d'Oſman, fit paſſer au fil de l'épée un grand nombre de Janiſſaires, auteurs ou complices de la mort de cet Empereur. Le muphti & l'aga des Janiſſaires ſecondant Abaſſa, dépoſèrent Muſtapha en 1623, & lui ſubſtituèrent Amurat IV. Ce Sultan employa utilement les talens d'Abaſſa; mais il l'éloigna de Conſtantinople; il l'envoya, en 1634, faire la guerre aux Polonois, & bientôt ayant fait la paix avec eux, il prit le parti de leur ſacrifier, ou plutôt de ſacrifier à ſa propre ſûreté ce même Abaſſa. Il le fit étrangler.

2°. La femme de ce même nom d'Abaſſa eſt cette ſœur d'Aaron Raſhid, à qui ce calife fit épouſer Giafar le Barmécide, ſon viſir & ſon favori, ſous la condition expreſſe qu'ils n'uſeroient point des droits du mariage, condition qui ſeule auroit ſuffi pour leur en faire naître l'envie. En effet, la condition fut violée; Abaſſa devint groſſe. Aaron, dans une colère de Sultan, fit périr Giafar (*voyez* cet article); il laiſſa la vie à ſa ſœur; mais elle vécut dans l'abjection & dans une extrême pauvreté, qu'elle ſouffrit avec conſtance & avec de grands ſentimens de réſignation. Une femme, touchée de ſes malheurs, s'en entretenant un jour avec elle, & lui demandant des détails ſur ſa ſituation actuelle: « *J'ai eu*, lui dit Abaſſa, *juſqu'à quatre cents eſclaves; aujourd'hui deux peaux de mouton forment mon unique vêtement.* » Cette femme lui donna cinq cents dragmes d'argent, & Abaſſa, frappée de ce ſecours ineſpéré comme d'une marque de la protection de la Providence, qui ne l'abandonnoit pas, fut plus ſenſible à ce léger adouciſſement de ſa miſère, qu'elle ne l'avoit été aux avantages de ſa première fortune; elle avoit encore une autre reſſource dans ſa diſgrace, celle

de cultiver les lettres; elle faiſoit fort bien des vers, & avoit autant d'eſprit que de courage; elle étoit, ainſi que ſon frère, contemporaine de Charlemagne.

ABAUZIT (FIRMIN), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant modeſte & philoſophe, ami de la retraite, né à Uzès de parens calviniſtes, n'eut d'autre patrie que Genève, où il fut mené fort jeune, & où ſon érudition lui fit donner la place de bibliothécaire. Il ne chercha pas beaucoup à ſe faire connoître; & quoiqu'il ait publié quelques ouvrages, il n'eſt guère connu que par une nouvelle & très-bonne édition de l'*Hiſtoire de Genève* de Spon, qui a paru en 1730, en deux volumes in-4°. & en quatre volumes in-12. Mort en 1768.

ABDISSI (*Hiſtoire eccléſ.*), prélat de l'égliſe grecque, patriarche de Muzal dans l'Aſſyrie orientale, vint dans l'Occident faire des ſoumiſſions au pape Pie IV, qui lui donna le *pallium* en 1562. Abdiſſi préſenta auſſi ſa profeſſion de foi au concile de Trente; elle y fut approuvée. De ſon côté il promit de faire exécuter tous les décrets de ce concile dans toute l'étendue de ſa juriſdiction: ainſi ce fut une conquête que l'Egliſe latine parut avoir faite ſur l'Egliſe grecque. Cet Abdiſſi étoit un prélat ſavant & lettré. Abraham Ecchellenſis (*voyez* l'article de ce Maronite) fit imprimer un catalogue des écrivains chaldéens, dreſſé par Abdiſſi.

ABEN-EZRA (ABRAHAM), (*Hiſt. litt. mod.*), célèbre rabbin eſpagnol, a mérité, quoique rabbin, d'occuper quelque place dans la mémoire des hommes. Les Juifs lui ont prodigué les titres de *ſage*, de *grand*, d'*admirable*, & ces titres n'ont point été conteſtés par les Chrétiens hébraiſans. Il avoit une littérature fort étendue & fort variée. Aſtronomie, médecine, philoſophie de tout genre, telle qu'on la connoiſſoit au douzième ſiècle; poéſie, cabale (car il faut bien qu'un ſavant rabbin paie tribut à la cabale), tout étoit de ſon reſſort. Ses *Commentaires* ſont diſtingués parmi ſes ouvrages, & diſtingués ſurtout en ce que l'auteur s'y montre auſſi peu rabbin qu'il eſt poſſible à un rabbin. Un autre de ſes livres, intitulé *Jeſud-Mora*, & dont l'objet principal eſt de recommander l'étude du talmud, a le mérite un peu équivoque d'être devenu fort rare. Un autre ouvrage de lui a pour titre: *Elegantiæ Grammaticæ*. Ce rabbin eſt mort vers l'an 1174, âgé d'environ ſoixante & quinze ans.

ABLE *ou* ABEL (THOMAS), (*Hiſt. d'Anglet.*), étoit chapelain de Catherine d'Arragon, première femme de Henri VIII, roi d'Angleterre. Il n'étoit pas néceſſaire d'être attaché à cette Reine malheureuſe pour gémir des injuſtices qu'elle éprouvoit; mais on ne pouvoit l'être ſans deſirer de la ſervir & de la défendre. Thomas Abel compoſa un Traité contre le divorce qu'Henri VIII pourſuivoit (*De non diſſolvendo Henrici & Catharinæ matrimonio*); dès-lors il eut ce Prince pour ennemi implacable. Il acheva de l'irriter en attaquant ſa ſuprématie, & en ſoutenant publiquement que le Roi ne pouvoit être reconnu pour chef de l'Egliſe anglicane. Henri, qui diſpoſoit des lois & des miniſtres de la juſtice, fit condamner Abel à être étranglé, éventré, puis écartelé; ce qui fut exécuté en 1540. Les Anglois avoient cependant depuis long-tems leur grande charte, & jamais ils n'avoient été ſi eſclaves. Les deux Guillaumes, les Henri I, les Richard I, &c. avoient été des Titus en comparaiſon d'Henri VIII. Il n'y a point de conſtitution qui tienne contre la tyrannie, ſoit royale, ſoit populaire; & quand ces deux tyrannies viennent à ſe cumuler, comme il arrive toutes les fois qu'un Roi injuſte a eu le talent ou le bonheur de prendre un certain aſcendant ſur ſa nation, il n'y a plus de ſûreté ni d'aſile pour les particuliers honnêtes & vertueux que l'injuſtice révolte.

ABRAHAM USQUE, (*Hiſt. litt. mod.*), Juif portugais, & Tobie Athias, autre Juif du ſeizième ſiècle, s'aſſocièrent pour traduire la Bible en eſpagnol. Leur verſion porte ce titre: *Biblia en lingua eſpanola, traduzida palabra por palabra, de la verdad hebrayca; por mui excellentes letrados, en Ferrara 1553.* Ces mots, *traduzida palabra por palabra*, annoncent qu'on s'eſt piqué d'une littéralité qui ne peut être nulle part mieux placée que dans une traduction de la Bible. Auſſi cette verſion eſt-elle très-rare & très-recherchée. On en fit une édition particulière à l'uſage des Chrétiens eſpagnols. Cette édition diffère en quelques endroits de celle qui vient d'être annoncée, & ces différences ſont relatives aux croyances différentes, l'une de ces éditions ayant été faite pour des Juifs, l'autre pour des Chrétiens. Elles ont encore des différences plus ſenſibles, & dont les acheteurs peuvent être plus aiſément avertis, par exemple, celle de la dédicace. La verſion à l'uſage des Juifs (& c'eſt la plus recherchée, quoique l'autre le ſoit auſſi) eſt dédiée à la *ſenora Gracia Naci*, & porte les noms des traducteurs *Athias* & *Uſque* (Abraham); l'autre eſt dédiée à Hercule d'Eſt, & porte la ſignature de *Jérôme de Verges* & de *Duarte Pinel*.

ACCIAIOLI *ou* ACCIAJUOLI. (*Hiſt. d'Italie.*) Divers perſonnages de ce nom, mais tous de Florence, tous vivans dans le quinzième ſiècle ou au commencement du ſeizième, ſe ſont diſtingués dans divers genres.

1°. Ange Acciaioli, cardinal, légat, archevêque de Florence ſa patrie, avoit beaucoup vécu dans le quatorzième ſiècle; il avoit vu naître après la mort de Grégoire XI, arrivée en 1378, ce grand ſchiſme d'Occident, entre Urbain VI & Clément VII; il avoit retenu dans l'obéiſſance

d'Urbain VI les Florentins, que le cardinal de Prata s'efforçoit d'en détacher en faveur de Clément VII. Il avoit compoſé un ouvrage pour la défenſe du même Urbain VI, & travaillé en tout avec zèle à l'extinction du ſchiſme, extinction qu'il n'eut pas la ſatisfaction de procurer ni même de voir, étant mort en 1407.

2°. Reinier, du même nom, fut un capitaine illuſtre & même un conquérant diſtingué par le grand nom de ſes conquêtes : ce fut dans la Grèce qu'il les fit, au commencement du quinzième ſiècle, c'eſt-à-dire, dans un tems où depuis long-tems la Grèce n'étoit plus la Grèce, comme Rome n'eſt plus Rome.

Muoiono le citta, muoiono i regni.

Les Empires meurent, mais les noms reſtent. Reinier conquit donc les noms d'Athènes, de Corinthe & d'une partie de la Béotie. Sa femme ſe nommoit Eubois, peut-être parce qu'il avoit conquis ou qu'il vouloit conquérir l'Eubée à la faveur du voiſinage. Il mourut ſans enfans mâles, & il eut de riches dons à laiſſer par ſon teſtament; il partagea ſes faveurs : Athènes fut donnée aux Vénitiens ; il laiſſa Corinthe à Théodore Paleologue ſon gendre, mari de l'aînée de ſes filles ; la Béotie, avec Thèbes & ſes dépendances, fut le partage d'Antoine ſon fils naturel, qui s'empara encore d'Athènes ; mais le tems approchoit où Athènes & la Grèce, & tout ce qui avoit formé l'Empire des Grecs, alloit devenir la proie d'un conquérant plus redoutable qu'Acciaioli (Mahomet II), & d'un peuple plus puiſſant que les Florentins (les Turcs).

3°. Donat, bon citoyen, fut utile à ſa patrie dans divers emplois qui lui furent confiés, & dont il s'acquitta d'une manière qui fut ſi agréable à la République, qu'elle dota ſes filles en reconnoiſſance des ſervices déſintéreſſés du père. Il étoit d'ailleurs homme de lettres. On a de lui des vies d'Annibal, de Scipion, de Charlemagne ; il a auſſi traduit en latin des vies de Plutarque ; il a laiſſé quelques notes ſur la morale & la politique d'Ariſtote. Il étoit fils de Nevio Acciaioli, lequel étoit petit-fils de Reinier. Il étoit né en 1428, & mourut à cinquante ans en 1478.

4°. Zénobio fut auſſi un homme de lettres ; il étoit dominicain, & fut bibliothécaire du vatican ſous le pape Léon X. On a de lui des poëmes, des ſermons, des panégyriques, des lettres, la traduction de quelques ouvrages d'Olimpiodore, de Théodoret, de ſaint Juſtin. Né en 1461, mort en 1520.

ACCO. (*Hiſt. anc.*) C'eſt le nom d'une femme grecque, qui avoit été fort belle dans ſa jeuneſſe, & à qui la tête tourna dans ſa vieilleſſe, lorſque ſon miroir, où elle avoit ſi long-tems contemplé ſa figure avec complaiſance, l'avertit ſenſiblement de ſa décadence. Le grand uſage qu'elle avoit fait du miroir, avoit donné lieu à ce proverbe grec : *Il ſe mire dans ſes armes, comme Acco dans ſon miroir.*

L'aventure de cette femme rappelle cette épigramme grecque, où Phryné, devenue vieille & laide, conſacre ſon miroir à Vénus toujours belle. M. de Voltaire nous l'a rendue en quatre vers bien naturels & bien ingénieux :

Je le donne à Vénus, puiſqu'elle eſt toujours belle ;
Il irrite trop mes ennuis :
Je ne ſaurois me voir dans ce miroir fidèle,
Ni telle que je fus, ni telle que je ſuis.

Des gens de lettres ont obſervé qu'il y auroit eu plus de délicateſſe à s'en tenir au premier vers :

Je le donne à Vénus, puiſqu'elle eſt toujours belle.

Que ce ſeul vers dit tout, que les trois autres n'en ſont plus qu'une eſpèce de paraphraſe. La réflexion paroît juſte ; mais alors l'épigramme ou inſcription ne ſeroit plus qu'une énigme, le mot de *miroir* n'étant point prononcé. Mais on ſuppoſe que l'inſcription ſeroit au bas du miroir. Il y auroit peut-être une autre obſervation encore à faire ſur ces vers, c'eſt que ces mots, *Je ne ſaurois me voir*, n'ont pas le même ſens lorſqu'ils ſe rapportent à ceux-ci, *ni telle que je fus*, & à ces autres, *ni telle que je ſuis*. Dans le premier cas, ils déſignent une impuiſſance entière, abſolue, indépendante de la volonté. Dans le ſecond, ils ne ſignifient qu'une impuiſſance volontaire, qui tient à la répugnance, à l'averſion. Or, cet emploi d'un même mot dans deux ſens différens ſans qu'on avertiſſe de la différence, eſt peut-être une faute ; mais c'en eſt une bien légère.

ACCOLTI. (*Hiſt. d'Italie.*) Quelques perſonnages de ce nom & peut-être de la même famille ſont diverſement connus :

1°. Benoît, juriſconſulte diſtingué, étoit d'une famille noble, originaire d'Arezzo. Né à Florence en 1415, il remplaça le Pogge dans l'emploi de ſecrétaire de la République en 1459 ; il mourut en 1466. On a de lui deux ouvrages aſſez eſtimés ; une Hiſtoire des Croiſades, qui a fourni au Taſſe les principaux faits de ſon ſujet ; elle a pour titre : *De bello à Chriſtianis contra Barbaros, pro Chriſti ſepulchro & Judaâ recuperandis ;* & un éloge des grands hommes de ſon tems : *De præſtantiâ virorum ſui ævi.* On rapporte de lui un de ces traits de promptitude de mémoire, qu'on attribue encore à quelques autres, & qui ont toujours droit d'étonner, & même de n'être pas crus quand on n'en a pas été le témoin. Il répéta, dit-on, mot pour mot une harangue latine, prononcée devant le ſénat de Florence par un ambaſſadeur du roi de Hongrie. Si ce n'étoit qu'un compliment de

quelques lignes, & qu'il fût excellent ou mauvais juſqu'au ridicule, la choſe eſt moins incroyable; mais laiſſons à ce phénomène tout ſon merveilleux: on pourroit, avec une pareille mémoire, reſter fort ignorant ſi l'on n'avoit pas la faculté de retenir dans le même degré que celle de ſaiſir & de rendre.

2°. Vers le même tems vivoit François Accolti, qu'on appeloit *le Prince des juriſconſultes*, brillant dans les exercices publics, ſage & de bon conſeil dans le cabinet, & que le pape Sixte IV ne voulut point faire cardinal, de peur, dit-il, de nuire aux progrès de la juriſprudence en enlevant ce ſavant maître à ſes diſciples, qui ne pouvoient ſe paſſer de lui.

3°. Un autre Accolti (Benoît) fut fait cardinal. Il étoit né à Florence en 1497. On l'appeloit *le Cicéron de ſon tems*; il ne reſte plus aucune trace de ce cicéronianiſme ni dans ſa proſe ni dans ſes vers. Mort en 1549.

4°. Un autre Benoît Accolti conſpira contre le pape Pie IV, avec Pierre Accolti ſon parent & pluſieurs autres complices, de familles diſtinguées, mais perdus de dettes & de crimes, tels que le comte Antoine de Canoſſa, le chevalier Peliccione, Proſper d'Ettore, Thaddée Manfredy, &c. Leur projet ne ſe bornoit pas à un ſimple changement de Pape; ils devoient ſurprendre des places & faire des conquêtes, car ils en avoient déjà fait le partage entr'eux. Canoſſa devoit avoir Pavie; Manfredy, Crémone; Peliccione, Aquilée; d'Ettore avoit préféré les nonces: tout le reſte devoit être pour les Accolti, qui garantiſſoient aux autres leurs partages. La peau de l'ours étoit vendue, mais l'ours n'étoit pas mis par terre. Le complot fut découvert, & tous les coupables punis du dernier ſupplice en 1564.

ACERBO (FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), jéſuite, né à Nocera, publia en 1666, à Naples, des poéſies, dont le titre intéreſſant peut en même tems être l'excuſe de leur médiocrité. Voici ce titre: *Ægro corpori à Muſâ ſolatium*. Conſolations des Muſes à l'uſage d'un malade.

ACÉSE. (*Hiſt. eccléſ.*) Il y a deux écueils également à éviter pour les directeurs & les caſuiſtes; l'un eſt d'exagérer la facilité du ſalut, & d'endormir les pécheurs dans une ſécurité dangereuſe; l'autre eſt de rendre le ſalut preſqu'impoſſible, & de jeter les ames ſimples dans le déſeſpoir: c'étoit contre ce dernier écueil que venoit échouer le novatien Acéſe, qui, ſous prétexte de zèle & d'amour pour la perfection, ſoutenoit au concile de Nicée, en préſence de l'empereur Conſtantin, qu'il ne falloit point admettre à la pénitence ceux qui étoient tombés depuis le baptême; c'étoient cependant ceux-là, & ceux-là ſeulement, qu'il falloit y admettre; ceux qui n'étoient pas tombés n'avoient point de pénitence à faire: il leur ſuffiſoit de ſe garantir de toute préſomption. Conſtantin, ſcandaliſé de celle d'Acéſe, lui dit: *Acéſe, faites donc une échelle pour vous, & montez tout ſeul au ciel.*

ACHARDS (ELÉAZAR-FRANÇOIS DE LA BAUME DES), (*Hiſt. eccléſ.*), né en 1679 dans la ville d'Avignon, y occupa divers emplois eccléſiaſtiques. Il ſe diſtingua par ſon zèle & par ſa charité dans le tems de la peſte, que le voiſinage de Marſeille étendit, en 1721, juſqu'au Comtat. Le pape Clément XII l'envoya en qualité de vicaire apoſtolique pour concilier &, s'il le pouvoit, terminer les différends des Miſſionnaires à la Chine; mais on ne concilie point, on ne termine point les différends des théologiens en s'en occupant; c'eſt en ne s'en occupant pas qu'on les fait ceſſer & qu'on en coupe la racine: ſi vous les écoutez, ils parleront; ſi vous les liſez, ils écriront. J'en dis autant des déclamateurs en tout genre, ſoit enthouſiaſtes, ſoit de mauvaiſe foi: abandonnez-les à tout l'ennui qu'ils inſpirent naturellement, à tout le ridicule dont ils ſe couvrent; ne les écoutez pas; ceux qui parlent raiſon méritent ſeuls d'être écoutés. C'étoit bien la peine d'envoyer tant de vicaires apoſtoliques traverſer les mers & mourir aux extrémités de l'Aſie, pour parler de paix à des théologiens qui ne vivoient que de guerre, & qui étoient animés les uns contre les autres par la jalouſie de métier & par l'orgueil de la diſpute, deux maladies incurables. Des Achards n'eut pas plus de ſuccès que les autres négociateurs; il mourut à Cochin en 1741, & les diſputes continuèrent juſqu'à ce qu'à la fin le tems & l'indifférence publique les euſſent fait oublier. M. l'abbé Fabre ſon ſecrétaire, & qui fut après lui pro-vicaire pour ces mêmes affaires des miſſions, a donné en trois volumes in-12 une relation de celle de M. des Achards. Celui-ci avoit été nommé évêque d'Halicarnaſſe (*in partibus*).

ACONCIO (JACQUES), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Trente au commencement du ſeizième ſiècle, vit naître la réforme de Luther & de Calvin, & s'y laiſſa entraîner; il abjura la religion catholique, & alla en Angleterre profeſſer le proteſtantiſme. Il eſt très-connu par ſon Traité des Stratagêmes de Satan, &c. *De Stratagematibus Satanæ in religionis negotio, per ſuperſtitionem, errorem, hæreſim, odium, calumniam, ſchiſma, &c. libri* 8. La reine Eliſabeth en accepta la dédicace. Les Catholiques n'ont qu'un avis ſur cet ouvrage; ils le mettent unanimement au rang des livres impies. Les Proteſtans ſont plus partagés; les uns l'approuvent, les autres le condamnent. On a même appliqué à l'auteur le mot qui avoit été dit au ſujet d'Origène: *Ubi benè, nemo melior; ubi malè, nemo pejus.* Quand il eſt bon, nul n'eſt meilleur; quand il eſt mauvais, nul n'eſt pire.

L'ouvrage d'Aconcio eſt ſuivi de deux Traités, l'un, de la méthode d'étudier ; l'autre, de la manière de faire les livres. Aconcio eſt mort en Angleterre, on ignore en quelle année : on ſait ſeulement qu'il vivoit en 1566. Son ouvrage avoit été imprimé à Bâle en 1565.

ACTUARIUS. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom d'un médecin grec, grand théoricien, & qui n'étoit pas ſans expérience. Ce fut lui qui donna le premier, au treizième ſiècle, l'analyſe des purgatifs encore uſités aujourd'hui, tels que la caſſe, la manne, le ſéné, &c. Henri Etienne a donné en 1567 une édition in-folio des ouvrages d'Actuarius, qu'on trouve traduits par différens auteurs dans l'édition des *Medica artis principes.*

ADALGISE, (*Hiſt. des Lombards*), Prince lombard, fils de Didier, dernier Roi de cette nation, détrôné par Charlemagne. Dans l'expedition qui renverſa Didier du trône, Adalgiſe s'étoit enfermé dans Vérone avec la veuve & les enfans de Carloman, dépouillés de la ſucceſſion de leur père par Charlemagne leur oncle, tandis que Didier s'enfermoit dans Pavie avec le duc d'Aquitaine Hunaud, dépouillé auſſi de ſes Etats par Charlemagne, & même enfermé par lui dans une priſon dont Hunaud s'étoit ſauvé. Charlemagne arriva ſous les murs de Pavie preſqu'au moment où Didier venoit d'y entrer. Didier avoit mis de bonne heure cette place en état de ſoutenir un long ſiége : Charlemagne commença ce ſiége en 774 ; mais jugeant qu'une partie de ſes forces pouvoit pendant ce tems être employée utilement ailleurs, il vint faire le ſiége de Vérone, pour couper une des branches de cette guerre. Adalgiſe, qui connoiſſoit l'état de Pavie, & qui avoit compté que cette place arrêteroit long-tems Charlemagne, fut ſaiſi d'effroi lorſqu'il vit ce vainqueur rapide accourir en diligence pour l'aſſiéger lui-même dans Vérone ; il craignit que quelque coup du ſort ou quelque prodige de l'art ne lui eût ouvert les portes de Pavie. Peut-être ce jeune Prince, ſur qui les peuples fondoient leurs eſpérances, n'eut-il pas toute la fermeté qu'exigeoient les conjonctures difficiles où il ſe trouvoit ; peut-être ne pouſſa-t-il pas la défenſe de Vérone juſqu'où elle pouvoit aller. La crainte de tomber entre les mains du vainqueur lui fit précipiter ſa retraite ; il ſortit de Vérone pendant la nuit, & s'étant embarqué, il alla chercher un aſile & des ſecours auprès de l'empereur Conſtantin Copronyme, que ſa haine pour les Papes, animée par un zèle d'iconoclaſte, & ſurtout une juſte inquiétude des progrès rapides de Charlemagne, uniſſoient avec les Lombards dans un même intérêt. Par cette retraite Adalgiſe prolongea la querelle de la Lombardie, & rendit long-tems incertaine la conquête de Charlemagne. Cependant les Lombards, abandonnés par Adalgiſe, ſaiſirent l'occaſion de terminer la guerre, & d'adoucir le vainqueur en remettant entre ſes mains la veuve & les enfans de Carloman. Les habitans de Pavie imitèrent ceux de Vérone ; ils ouvrirent leurs portes à Charlemagne, & remirent leur roi Didier, avec ſa femme & ſa fille, à la diſcrétion de ce vainqueur.

Mais on n'opère pas impunément une grande révolution, & les idées établies ne changent pas en un jour. La plupart des Seigneurs lombards formèrent une ligue contre Charlemagne & contre le pape Adrien I ſon allié. Le duc de Spolète, le duc de Benevent, Arichiſe (*voyez* dans ce volume l'article *Taſſillon*), y entrèrent ; le duc de Frioul, Rotgaud, en étoit l'ame : c'étoit le plus conſidérable de tous, & par ſes talens, & par la ſituation de ſon duché, qui donnoit la main à la fois à l'Allemagne, à la France & à l'Italie, & qui dominoit ſur la mer Adriatique. Le duc de Frioul étoit reſté fidèle au malheureux Adalgiſe ; les Seigneurs lombards, par le conſeil & par l'entremiſe de ce duc, traitèrent avec l'Empereur grec, Léon Porphyrogénète, qui avoit ſuccédé à Conſtantin Copronyme ſon père, & qui étoit le mari de la fameuſe impératrice Irène. Léon avoit ſuccédé aux opinions comme au trône de ſon père ; il ſaiſit les vues qu'on lui préſentoit ; il promit d'envoyer Adalgiſe avec une puiſſante flotte, & les Seigneurs ligués ſe chargèrent de favoriſer ſa deſcente. Tandis que Léon faiſoit lentement les préparatifs de cette expédition, Charlemagne arrive en Italie avec ſa célérité ordinaire, fond ſur le duc de Frioul, le fait priſonnier ; & le regardant déjà comme un ſujet rebelle, au lieu de le regarder comme un ennemi qui ſe défendoit encore, lui fait trancher la tête. Les Hiſtoriens français traitent le duc de Frioul de *factieux*, & ſon projet d'*intrigue* & de *conjuration*, tant on s'accoutume aiſément à regarder comme le droit ce qui a prévalu ! Adalgiſe & les Grecs, voyant le projet avorté, n'oſèrent paroître, & Charlemagne revola en Germanie à de nouveaux combats.

Mais la cour de Conſtantinople ne perdit jamais de vue les intérêts d'Adalgiſe, qui s'uniſſoient ſi naturellement avec les ſiens. Léon Porphyrogénète promit toujours à Adalgiſe d'employer toutes les forces de l'Empire grec pour ſon rétabliſſement. Irène s'étant brouillée avec Charlemagne, ſe chargea de remplir les engagemens de ſon mari : le duc de Benevent, Arichiſe, & le duc de Bavière, Taſſillon, tous deux gendres de Didier & beaux-frères d'Adalgiſe, prenant la place du duc de Frioul, & réſolus de le venger, traitoient à la fois, & avec la cour de Conſtantinople, & avec les Huns, & réuniſſoient ces diverſes puiſſances dans une ligue contre Charlemagne. Ce Prince avoit long-tems bravé les menaces de Conſtantin Copronyme, de Léon Porphyrogénète ; il n'eût fait que rire du dépit enfantin de Conſtantin Porphyrogénète, fils de Léon, auquel il avoit refuſé

Rotrude ſa fille, & qui prétendoit ſe venger de ce refus; mais Irène ne pouvoit être un ennemi à dédaigner. Charlemagne avoit long-tems eſtimé & recherché ſon alliance. Ses guerres juſqu'alors n'avoient été que des expéditions & des courſes; celle qui ſe préparoit, alloit être le choc d'un grand Etat contre un grand Etat : il s'agiſſoit de la prééminence de l'Empire français ou de l'Empire grec, & du poids des noms de Charlemagne & d'Irène. Adalgiſe étoit toujours à la cour de cette Princeſſe, ſoit que Charlemagne, pendant tout le tems de ſon alliance avec Irène, eût dédaigné un ſi foible ennemi, & eût aſſez reſpecté ſon alliée pour n'en point exiger un pareil ſacrifice, ſoit qu'Irène elle-même, ſi capable de crime en politique, fût incapable de baſſeſſe, Charlemagne ſentit toute l'importance de l'affaire que ſes conquêtes & ſes ennemis lui ſuſcitoient. Le fils du roi des Lombards, réclamant le tróne paternel, & ſoutenu par les Grecs, par les Huns, par le duc de Benevent & par les Bavarois, étoit une grande puiſſance qui, avec l'avantage de la cauſe la plus favorable, venoit ſe meſurer en Italie & en Germanie à la fois avec la puiſſance françaiſe. (On peut voir dans ce volume, à l'article *Taſſillon*, par quel coup de foudre Charlemagne écraſa d'abord ce duc de Bavière.)

Cependant les Huns furent fidèles au traité qu'ils avoient fait avec Taſſillon. N'ayant pu paroître en armes aſſez tôt pour le défendre, ils voulurent du moins le venger; ils envoyèrent deux armées, l'une dans la Bavière, pour eſſayer de la reprendre; l'autre dans le Frioul, pour pénétrer en Italie & favoriſer l'expédition du prince Adalgiſe & des Grecs. Graces aux précautions que Charlemagne avoit ſu prendre, aucune de ces deux entrepriſes ne réuſſit. Les Huns furent repouſſés deux fois de la Bavière avec une grande perte, & ils ne furent pas moins complétement défaits dans le Frioul. La fortune ſembla vouloir encore joindre aux ſuccès que Charlemagne ſe procuroit par ſa bonne conduite, des avantages dont il ne fut redevable qu'à elle. L'allié ſur lequel Adalgiſe & les Grecs avoient principalement compté pour faciliter leur deſcente en Italie, Arichiſe, duc de Benevent, mourut ſur ces entrefaites, ainſi que Romuald ſon fils aîné. La ducheſſe de Benevent, Amalberge, ſœur d'Adalgiſe, fit ce qu'elle put pour obtenir des Beneventins, qu'ils tinſſent les engagemens qu'Arichiſe avoit pris avec Adalgiſe ſon frère & avec les Grecs; mais les négociations de Charlemagne prévalurent : les Beneventins crurent, comme les Bavarois (*voyez* l'article *Taſſillon*), devoir plus à leur ſuzerain qu'à leur duc. Par la mort d'Arichiſe & de ſon fils, & ſurtout par la diſpoſition des peuples, le duché de Benevent rentroit dans la main de Charlemagne; il avoit en ſa puiſſance le jeune Grimoald, ſecond fils d'Arichiſe : ce fut à lui qu'il donna le duché de Benevent, pour lui fournir l'occaſion de réparer les torts de ſa famille. En effet, l'aſcendant naturel de Charlemagne avoit agi ſur le jeune Grimoald, pendant le tems que celui-ci avoit été en ôtage auprès de lui. Touché de la confiance généreuſe que ce grand Prince lui témoignoit, il ne ſongea qu'à s'en rendre digne, & Charlemagne n'eut point alors de ſujet plus fidèle. Grimoald combattit Adalgiſe & les Grecs avec autant de ſuccès que de bonne conduite. Il eſt vrai que, ſous prétexte de lui envoyer du ſecours, Charlemagne, dont la prudence égaloit la généroſité, lui avoit donné pour collégue & pour ſurveillant Vinigiſe, un de ſes meilleurs généraux, avec l'élite des troupes françaiſes. Vinigiſe fut témoin de la reconnoiſſance de Grimoald & du zèle des Beneventins, qui ne cédèrent en rien aux Français dans cette journée. Les Grecs furent entiérement défaits; Adalgiſe dut ſon ſalut à la fuite; le général d'Irène, nommé Jean, qui avoit acquis de la gloire dans le commandement des armées, fut pris, &, ce que toute la barbarie qui pouvoit encore reſter dans ce ſiècle ne peut pas même faire concevoir, on le fit périr dans la priſon, pour avoir rempli ſes devoirs de général & de ſujet. L'atrocité incroyable de ce fait avoit perſuadé à quelques auteurs que c'étoit Adalgiſe lui-même qui avoit été pris, & qu'on l'avoit ſacrifié aux intérêts de Charlemagne pour terminer la querelle du royaume des Lombards; crime politique aſſez d'uſage dans tous les tems, & que les conjonctures, ſans pouvoir l'excuſer, expliqueroient du moins; mais il eſt bien reconnu qu'Adalgiſe ne tomba point dans les mains des Français ni dans celles des Beneventins; qu'il retourna vivre dans l'obſcurité à la cour de Conſtantinople, & qu'il y vécut même long-tems encore; mais on ne le vit plus faire aucune tentative pour réclamer ſes droits, & la querelle de la Lombardie finit à cette époque, qui eſt l'an 788.

Irène s'en tint à cette épreuve, & ne voulut plus commettre ſa fortune avec celle de Charlemagne.

ADAM (JACQUES), (*Hiſt. litt. mod.*), de l'Académie françaiſe, ſecrétaire des commandemens de M. le prince de Conty, père de M. le prince de Conty d'aujourd'hui (en 1789), naquit à Vendôme en 1663. M. d'Alembert lui a en quelque ſorte donné un nom; car il n'en avoit pas : ſa modeſtie même l'avoit empêché d'en avoir, & il en méritoit un à ce titre-là ſeul. Ce n'eſt que quarante ou cinquante ans après ſa mort, qu'un de ſes fils a communiqué à M. d'Alembert des détails honorables à la mémoire de cet académicien ignoré, détails dont M. d'Alembert a bien ſu tirer parti. Jacques Adam étoit le dernier de huit enfans : ſes parens le deſtinant à l'état eccléſiaſtique, le firent étudier. Il eut bientôt épuiſé toute la ſcience de ſes premiers maîtres. Remis enſuite entre les mains des Oratoriens de Vendôme, il les étonna

par la rapidité de ſes progrès, & l'opinion qu'ils en conçurent fut telle, qu'ils l'envoyèrent encore enfant à Paris avec une lettre pour M. Rollin, par laquelle ils le prioient, non pas de l'inſtruire ou de le faire inſtruire, mais de le placer comme tout inſtruit. M. Rollin, ne voyant devant lui qu'un enfant qu'il prenoit pour un ſimple commiſſionnaire, demanda où étoit le ſujet que les Oratoriens lui recommandoient : *c'eſt moi, Monſieur*, répondit le jeune Adam en rougiſſant de modeſtie. M. Rollin, après s'être aſſuré que les Oratoriens ne lui avoient point exagéré les diſpoſitions & les connoiſſances précoces de cet enfant, oſa bien le préſenter au célèbre abbé Fleury, comme un homme capable de l'aider dans ſes immenſes travaux ſur l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*. M. Fleury, ne voyant qu'un enfant qui n'avoit pas quatorze ans, crut que M. Rollin plaiſantoit, ou que ſa tendre indulgence pour la jeuneſſe ſtudieuſe lui faiſoit illuſion. Croyez-moi, lui dit très-ſérieuſement & très-affirmativement M. Rollin, « attachez-vous ce jeune » homme, & ſoyez ſûr que vous me remercierez » du préſent que je vous fais. » En effet, l'abbé Fleury ne tarda pas à reconnoître quel tréſor ſon ami lui avoit découvert; il avouoit en toute occaſion combien les étonnantes connoiſſances de ce jeune homme lui avoient été utiles pour ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*. Ayant été chargé de l'éducation du prince de Conty, aïeul de celui d'aujourd'hui, il ne crut pas pouvoir mieux faire que de s'aſſocier dans cet emploi M. Adam; & le Prince ſon élève, ayant fait un heureux eſſai de ſes talens, ne crut pas à ſon tour pouvoir mieux faire que de lui confier l'éducation du dernier prince de Conty ſon fils. Des raiſons d'étiquette dans la maiſon du Prince arrêtèrent un moment ſur ce projet : on ne croyoit pas pouvoir donner à M. Adam le titre de gouverneur, parce qu'il n'étoit pas gentilhomme : on lui propoſoit par accommodement, de prendre l'habit eccléſiaſtique; ce qui le rendroit ſuſceptible de tout titre. M. Adam, auſſi ferme que modeſte, répondit : « Mes parens m'avoient deſtiné à cet » état; mais ne m'y étant point ſenti appelé, je » me croirois coupable d'en prendre le maſque » pendant dix années par des vues d'intérêt. » M. le prince de Conty paſſa par-deſſus la difficulté, ſacrifia l'étiquette, & aima mieux, dit M. d'Alembert, « donner pour gouverneur à ſon fils, un ſage qu'un » gentilhomme. »

Feu M. le prince de Conty, Prince plein d'eſprit & ſurtout de graces, ne prenoit dans ſon enfance aucun goût à l'étude du latin, ce qui n'eſt pas fort étonnant, & M. Adam le fils & M. d'Alembert ont ſoin de nous avertir que ce n'eſt pas au gouverneur qu'il faut s'en prendre; mais ce qui étoit plus important encore que l'étude, M. Adam s'appliquoit ſurtout à exercer ſon élève aux actes d'humanité, à lui inſpirer les vertus qui pouvoient le rendre utile & cher aux malheureux. C'étoit toujours le jeune Prince qui faiſoit lui-même la diſtribution des aumônes. Un jour un pauvre vieillard lui demandoit quelque ſecours, en ajoutant qu'*il étoit bien malheureux*. — *Vous êtes bien malheureux !* dit le jeune Prince. *Eſt-ce que vous apprenez le latin ?* — *Non Monſeigneur.* — *Vous n'êtes donc pas ſi malheureux. J'en connois de plus miſérables*, « dit le Prince en lui donnant cependant l'aumône avec autant de largeſſe que ſi ce pauvre eût eu le malheur d'apprendre le latin. »

L'éducation finie, M. le prince de Conty fit M. Adam ſecrétaire de ſes commandemens & chef de ſon conſeil. Dans cette place, il jugea un procès entre les villes de Poitiers & de Niort, toutes deux du gouvernement du Prince; il jugea en faveur de Niort. Cette ville voulut lui témoigner ſa reconnoiſſance par un préſent conſidérable : M. Adam le refuſa conſtamment & parut s'en offenſer.

Un négociant du Poitou, décrié par ſes mœurs & par ſon caractère, voulut être maire de la ville où il demeuroit; il étoit parvenu à uſurper la protection du Prince par ces voies ſouterraines, toujours ſi bien connues des intrigans; mais M. Adam ſavoit dans quel cas le Prince même vouloit qu'on eût ou qu'on n'eût pas d'égard à ſa protection : le Prince l'avoit laiſſé maître du choix dont il s'agiſſoit; il donna la place à un honnête citoyen de la même ville, qui ne l'avoit pas demandée. Le négociant, outré de colère, ſe plaignit au Prince, du mépris qu'on avoit eu pour ſa protection, &, voulant ſe venger de M. Adam, il employa contre lui toutes ces calomnies dont les intrigans ont toujours un répertoire tout prêt pour perdre leurs ennemis. Le Prince cependant écoutoit, ſe taiſoit & écrivoit; il écrivoit à M. Adam, & il chargea l'accuſateur de lui porter ſa lettre; le négociant ne douta point que le Prince, frappé de ſes raiſons, ne donnât à M. Adam un ordre poſitif de révoquer ſon premier choix & de nommer le négociant : il porta en triomphe la lettre à M. Adam; elle commençoit par ces mots : *A l'ouverture de cette lettre vous ferez jeter le porteur par les fenêtres*. M. Adam, toujours doux & modeſte, ſe contenta de faire lire ce peu de mots au négociant, & de l'exhorter à devenir, s'il pouvoit, moins ambitieux & moins intrigant.

En 1734, M. le prince de Conty, âgé alors de dix-ſept ans, ſervit au ſiége de Philisbourg : là, pour donner l'exemple aux ſoldats, il couchoit ſur des chariots au milieu de toutes les incommodités d'un ſol humide & marécageux. M. Adam l'accompagnoit, & ne crut pas que ſon âge & ſa foible ſanté l'autoriſaſſent à être mieux couché que le Prince; il ſuivit en tout ſon exemple & s'en trouva fort mal. Sur la fin de la campagne, il fut attaqué d'une colique néphrétique qui le conduiſit au tombeau le 12 novembre 1735.

Il parut, en mourant, avoir des ſcrupules & des regrets d'avoir trop vécu pour les Princes & trop peu pour ſa famille. *Je crains*, diſoit-il, *d'avoir*

trop ſacrifié aux occupations de mon état les ſoins que je devois à ces infortunés que ma mort laiſſe en bas âge & dans l'indigence.

Il a laiſſé en effet des enfans, dont un au moins, & c'eſt celui qui a fourni les mémoires & les anecdotes dont on vient de faire uſage, ſe trouvoit en 1781 dans une véritable indigence, ſans y avoir été réduit par ſa faute. « Ce fils infortuné de » M. Adam, dit M. d'Alembert, a trouvé dans » l'Académie françaiſe les ſentimens & les marques » de bienfaiſance que méritoient ſon nom & ſon » malheur. Tous les gens de lettres de profeſſion, » qui ſont membres de cette compagnie, ſe ſont » empreſſés, ſans en excepter un ſeul, de ſoula- » ger, chacun ſuivant ſes moyens, le fils de leur » ancien confrère, & la plupart des autres acadé- » miciens ont ſuivi un ſi digne exemple avec toute » la nobleſſe qu'on pouvoit attendre d'eux. »

M. Adam avoit étudié avec ſoin notre langue, & étoit d'une grande utilité à l'Académie dans ſes ſéances particulières, par l'étendue & la variété de ſes connoiſſances; il ſavoit très-bien la plupart des langues de l'Europe; ce qui ne peut qu'étendre & fortifier la connoiſſance de la langue françaiſe; il avoit cultivé à fond l'étude du grec, & ſavoit même aſſez bien l'hébreu: cependant, malgré tout ſon mérite littéraire, malgré ſes talens précoces, ſur leſquels nous avons même pour garans M. Rollin & M. l'abbé Fleury, on eſt en droit de demander pourquoi il a été de l'Académie françaiſe, n'ayant publié aucun ouvrage. Il voulut du moins juſtifier après coup le choix de cette compagnie; il avoit entrepris & achevé un grand travail; c'étoit une traduction d'Athénée, par laquelle on auroit pu juger de ſon talent pour écrire, en même tems qu'on y auroit trouvé des preuves de ſon érudition & de ſa critique dans la reſtitution de plus de ſix mille paſſages, reſtitution dont le texte très-corrompu de cet auteur avoit, dit-on, beſoin. Il en préparoit à la fois deux éditions; ſavoir: celle du texte grec, ainſi revu, purgé, corrigé; l'autre françaiſe; c'étoit ſa traduction. On a long-tems ignoré ce que ce travail étoit devenu: on le croyoit perdu. Nous apprenons par une note de M. d'Alembert, que la traduction a depuis été retrouvée, & que M. l'abbé Deſaunays, garde de la bibliothèque du Roi, s'eſt chargé de la donner au public.

M. l'abbé de Rothelin, en faiſant dans l'Académie françaiſe l'éloge de M. Adam, lui rend le témoignage qu'il portoit juſqu'au ſcrupule la crainte d'en trop dire lorſqu'il parloit de lui, & de n'en pas dire aſſez lorſqu'il parloit des autres. Ce trait eſt bien conforme à l'idée que tout nous donne de ſon caractère. « Il ne lui a » manqué pour être célèbre que de le vouloir, » dit M. d'Alembert, qui en conſéquence a voulu » qu'il le fût. »

ADÉLAÏDE DE CHAMPAGNE, (*Hiſt. de Fr.*), mère de Philippe II, roi de France, ſi connu ſous le nom de Philippe-Auguſte. Ce Prince étoit neveu du comte de Champagne par Adelaïde ſa mère; il l'étoit du comte de Flandre par la Reine ſa femme, Iſabelle de Hainault. Le comte de Champagne & le comte de Flandre ſe diſputoient le gouvernement du royaume, le Roi étant trop jeune encore pour gouverner par lui-même. La Reine-mère favoriſoit le comte de Champagne ſon frere; mais Louis-le-Jeune, dont l'eſprit gouvernoit encore, avoit laiſſé la régence au comte de Flandre, dont Philippe avoit épouſé la nièce. Il ne reſtoit à la Reine-mère que la garde de la perſonne de ſon fils, & que le regret de s'être vainement oppoſée au mariage d'Iſabelle de Hainault, nièce du comte de Flandre, avec Philippe. Les intentions du feu Roi firent triompher le parti du comte de Flandre, qui força la Reine-mère de ſe retirer dans les terres du comte de Champagne ſon frère. C'étoit ouvrir le nouveau règne par un acte de violence éclatant. Adélaïde ainſi chaſſée implora la protection du roi d'Angleterre, Henri II, qui crut avoir plus de droit de défendre une mère contre ſon fils, que Louis VII n'en avoit eu de ſoulever des fils contre leur père. Or, c'eſt ce que Louis VII, ſon foible rival, n'avoit ceſſé de faire à ſon égard. Le jeune Philippe, rival plus redoutable, & dont la valeur annonçoit déjà les grandes deſtinées, marche ſans s'étonner contre ſa mère, contre ſes oncles, frères de ſa mère, & qui tous avoient pris ſa défenſe; enfin contre leur protecteur Henri II. Il écraſe en paſſant le comte de Sancerre, un des frères d'Adelaïde; il s'avance vers les frontières de la Normandie, qui appartenoit alors au roi d'Angleterre. Le vieil Henri s'y trouva pour les défendre; mais il ne voulut point combattre ſon jeune ſeigneur: on entama des négociations, dont le fruit fut qu'on aſſura du moins à la Reine-mère la jouiſſance paiſible des terres aſſignées pour ſon douaire.

ADELGREIFF *ou* ALBRECHT (JEAN). (*Hiſt. moderne.*) Nous ne ceſſerons de réclamer au nom de ces fous malheureux que, par une folie bien plus funeſte, puiſqu'elle eſt barbare, on a traités en criminels. L'homme dont il s'agit ici en eſt un triſte exemple. Bâtard d'un prêtre des environs d'Elbing, il imagina de jouer un perſonnage. Sept anges l'inſtituèrent vicaire de Dieu ſur la terre pour extirper tout mal, & pour châtier les Souverains avec des verges de fer. C'eſt fort bien fait d'extirper tout mal ſi on le peut; mais, comme vicaire de Dieu ou non, il ne faut point châtier les Souverains avec des verges de fer. Il eſt clair qu'Adelgreiff pouvoit avoir mérité d'être enfermé: on le brûla. Les titres qu'il prenoit en vertu de la miſſion qu'il avoit reçue des anges, étoient ceux d'*Archi-Souverain Pontife, d'Empereur, Roi de tout le royaume divin, Prince de paix de tout l'Univers, juge des vivans & des morts, Dieu & Père, dans*

dans la gloire duquel Chriſt viendra au dernier jour pour juger le monde, Seigneur de tous les Seigneurs, & Roi de tous les Rois. Cet homme mêloit quelques vices à ſes extravagances; car ayant été empriſonné en 1636, à Konigsberg, il avoua qu'il avoit été fouetté pour adultère dans la Tranſilvanie. Mais les crimes pour leſquels il ſubit le dernier ſupplice, furent l'héréſie, qui n'eſt point un crime, & la magie, crime chimérique & impoſſible. Quand on lui lut ſa ſentence, il parut l'entendre ſans aucune émotion, & ſe contenta de dire froidement en vrai fataliſte : *Il falloit bien que cela fût ainſi, puiſque cela devoit être;* & perſévérant dans ſa folie ou dans ſon impoſture, il aſſura que trois jours après ſa mort on verroit ſon corps renaître vivant de ſes cendres.

Conſurget tumulo radians & funere major.

ADELINE (*Hiſt. d'Anglet.*), neveu d'Ina, roi de Weſſex ou des Saxons occidentaux, fut le premier évêque de Stirburn, dans le ſeptième ſiècle. Il paſſe pour le premier qui ait appris aux Anglo-Saxons l'uſage de la langue latine & les règles de la poéſie. Ses ouvrages, tant en proſe qu'en vers, quoique compoſés dans un tems & dans un pays barbares, ont paru mériter d'être imprimés; ils l'ont été en 1601 à Mayence.

ADRIAN (CORNEILLE), (*Hiſt. de Fr.*), ou frère Cornelis Adrianſen, de Dordrecht, franciſcain de Bruges, prédicateur du ſeizième ſiècle. Proſper Marchand, dans ſon Dictionnaire hiſtorique, article *Louis de Bourbon*, premier *prince de Condé*, donne l'extrait de deux ſermons prêchés dans le couvent des Franciſcains de Bruges, le 1er. & le 2 de novembre 1567, par ce frère Cornelis Adrianſen. Ces ſermons joignent au ridicule qui diſtingue les Maillards, les Barlettes & les Menots, un emportement groſſier qui tient à l'eſprit du tems & à l'eſprit de parti. Jamais il n'appelle le prince de Condé que *ce Condé, ce maudit Conaé, ce bandit, cet enragé de Coadé;* il l'appelle même *infâme coquin & double ſcélérat;* il regrette que « Monſeigneur » de Guiſe, ce ſaint martyr, de bienheureuſe » mémoire, ne l'ait pas fait accrocher à un g bet » quand il le tenoit en ſa puiſſance..... Mais » les grands diables d'enfer lui farciront le cul de » ſoufre & de poix ardente..... Et ce Condé » & ſes Huguenots ont au moins chacun cent » mille diables dans le ventre. » Tel étoit le ton de ce prédicateur, tel étoit celui des prédicateurs du tems, & de ceux qui, ſans être prédicateurs, étoient entraînés par le fanatiſme de la Ligue. Louis d'Orléans, ce fameux ligueur, avocat-général du parlement de la Ligue, appeloit Henri IV *fœtidum Satanæ ſtercus.* (*Voyez* l'article *Orléans.*) Tels ſont les excès où s'emportent des nations même polies, dans ces attaques de frénéſie, dans ces maladies épidémiques & peſtilentielles, telles que la *Bagaude*, la *Jacquerie*, la *Harelle*, la *Praguerie*, la rage des Anabaptiſtes de Muncer & de Jean de Leyde, la *Ligue*, la *Fronde*, &c. & c'eſt de quoi toutes les nations ont toujours beſoin d'être averties, ſurtout quand elles ſe croient éclairées.

ADRICHOMIUS (CHRISTIEN), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant du ſeizième ſiècle. Son vrai nom étoit *Adrichem;* mais comme il falloit alors que tous les noms des ſavans euſſent pour le moins une terminaiſon latine, il alongea ſon nom d'une terminaiſon en *ius.* Il étoit né à Delft en 1533; il fut ordonné prêtre en 1561. Les Proteſtans s'étant rendus les plus forts dans ſon pays, l'en chaſſèrent; il ſe retira dans la ville de Cologne, où il mourut en 1583. Sa *Géographie Sainte* a paſſé de ſon tems pour un chef-d'œuvre d'exactitude. Les ſavans faiſoient moins de cas de ſa chronique de l'ancien & du nouveau teſtament, où on l'accuſe d'avoir mêlé bien des fables à un ſujet qui les rejette néceſſairement.

AËRIUS (*Hiſt. eccléſ.*), ſectateur d'Arius, & chef particulier de la ſecte des Aëriens au quatrième ſiècle : un des dogmes qui lui furent propres, étoit l'égalité abſolue des prêtres & des évêques, erreur très-volontaire chez lui, & qui naquit du dépit & de la jalouſie qu'il eut de voir ſon ami Euſtathe élevé ſur le ſiége de Conſtantinople. Sa ſecte ſubſiſtoit encore du tems de ſaint Auguſtin.

AETHERIUS (*Hiſt. mod.*), architecte fameux, qui vivoit dans un tems peu favorable aux arts, au commencement du ſixième ſiècle, ſous le règne d'Anaſtaſe I, empereur d'Orient. Il conſtruiſit dans le grand palais de Conſtantinople un édifice, connu ſous le nom de Chalcis : on croit que ce fut lui auſſi qui conſtruiſit cette forte muraille, depuis la mer juſqu'à Sélimbrie, pour arrêter les courſes des Bulgares & des Scythes. Anaſtaſe le combla d'honneurs & l'admit dans ſon conſeil.

AËTION (*Hiſtoire ancienne*), peintre grec, célèbre ſurtout par ſon tableau des amours de Roxane & d'Alexandre-le-Grand, qui, expoſé publiquement aux jeux olympiques, charma toute la Grèce. Le préſident des jeux, homme d'une grande fortune & d'une grande conſidération, en fut ſi enchanté qu'il donna ſa fille en mariage à cet artiſte.

AGATHARQUE (*Hiſt. anc.*), peintre de l'île de Samos, paſſe pour être le premier qui fit uſage de la perſpective dans les décorations théâtrales. Il vivoit vers l'an 480 avant J. C.

AGATHE (SAINTE), (*Hiſt. eccléſ.*), vierge noble de Palerme, eſt au nombre des martyres : elle mourut, dit-on, en priſon, après avoir ſouffert

divers tourmens pour avoir réſiſté à l'amour de Quintien, gouverneur de Sicile. On place ſa mort l'an 251 de J. C.

AGESANDRE (*Hiſt. rom.*), ſculpteur de l'île de Rhodes, du tems de l'empereur Veſpaſien, fit avec deux autres ſculpteurs, ce beau groupe de Laocoon, dont nous avons à Marly, à Trianon, etc. pluſieurs belles copies, & qui eſt un des plus ſuperbes monumens de l'antiquité, comme le tableau original que Virgile a tracé du ſujet de Laocoon eſt un des plus beaux monumens de la poéſie latine. Le Laocoon d'Agéſandre ſe voit encore dans le palais Farnèſe.

AGNAN (SAINT), (*Hiſt. eccléſ.*), évêque d'Orléans, demanda du ſecours au célèbre Aetius contre Attila, qui aſſiégeoit cette ville, & qui fut obligé d'en lever le ſiége. Cette délivrance de la ville, due à l'interceſſion de ſaint Agnan, ſoit auprès de Dieu, ſoit auprès des hommes, eſt ſans doute ſon plus beau miracle : on lui en attribue d'autres cependant. On prétend qu'il guérit d'une maladie grave le gouverneur de la place, ſoit par ſes prières, ſoit par quelques connoiſſances en médecine; que le gouverneur, en reconnoiſſance de ſa guériſon, mit en liberté tous les priſonniers, & que de là vient le droit qu'ont les évêques d'Orléans de délivrer les priſonniers le jour de leur entrée; droit qui ne peut être exercé qu'avec toutes les reſtrictions qu'exigent le bon ordre & l'intérêt tant public que particulier.

AGNÈS (SAINTE), (*Hiſt. eccléſ.*), vierge & martyre, n'avoit, dit-on, que douze à treize ans lorſqu'elle ſouffrit le martyre à Rome, au commencement du quatrième ſiècle.

AIX-LA-CHAPELLE. (*Hiſt. de Charlem.*) La conſtruction du palais d'Aix-la-Chapelle & de ſes dépendances, ſurtout de cette fameuſe baſilique ou chapelle qui a donné ſon nom à ce lieu, eſt une des merveilles du règne de Charlemagne.

Les conquêtes de ce Prince avoient ſi fort reculé les bornes de ſon Empire, qu'il ſentit la néceſſité de changer de capitale, de s'en faire une nouvelle qui fût plus au centre de ſes Etats, qui donnât la main à la fois à la France & à la Germanie : peut-être même le lieu qu'il choiſit, avoit-il l'inconvénient d'être trop éloigné de l'Italie, ſur laquelle s'étendoit auſſi ſa domination; mais c'étoit la Germanie qui l'occupoit par préférence à tout; c'étoit là ſa conquête de prédilection, & ce fut en Weſtphalie qu'il plaça le ſiége de ſon Empire. Eginard, le moine de Saint-Gal, & la plupart des auteurs ou contemporains, ou voiſins de ce tems, parlent des édifices d'Aix-la-Chapelle avec une admiration qui annonce qu'il venoit de ſe faire une révolution dans les arts, & que Charlemagne imprimoit à ſes ouvrages la grandeur de ſon génie. Il avoit profité de ſes conquêtes; Rome & l'Italie ne lui avoient pas montré en vain leurs ruines auguſtes; les monumens de la majeſté romaine, échappés au ravage des Barbares, en frappant ſes yeux, avoient élevé ſon ame; ſes idées s'étoient étendues; le goût du beau & du grand l'avoit ſaiſi. La deſtruction même ſervit à l'embelliſſement de ſes édifices; des blocs de pierre carrée, employés à la conſtruction de la baſilique, venoient des démolitions des murs de Verdun, que Charlemagne avoit détruits pour punir l'évêque de cette ville, qui s'étoit révolté contre lui. Les colonnes de marbre & la moſaïque qui ornoient cette même baſilique, étoient des débris de l'ancien palais impérial de Ravenne. Rome avoit auſſi fourni de très-beaux marbres, & cette profuſion de marbre étoit un ſpectacle nouveau & ſurprenant pour la France & pour la Germanie. Les hiſtoriens parlent auſſi d'un dôme ſurmonté d'un globe d'or maſſif. Les portes & les baluſtres étoient de bronze; les vaſes & les chandeliers d'or ou d'argent; les ornemens employés au ſervice divin étoient d'une magnificence inconnue juſqu'alors : peut-être cette magnificence n'étoit-elle qu'apparente; peut-être l'art d'imiter les métaux précieux trompoit-il preſque tout le monde dans ces tems d'ignorance. En général, on ne riſque rien de ſoupçonner de quelque exagération les éloges prodigués aux arts dans leur naiſſance; leurs inventeurs, comme on ſait, ont preſque tous été déifiés.

Quant au palais, on en vante ſurtout l'immenſe étendue, qui étoit telle, que non-ſeulement les grands officiers de la couronne, avec tous ceux qui leur étoient ſubordonnés, toutes les perſonnes employées au ſervice du palais, les députés de tous les pays ſoumis à la France, les ſeigneurs & les évêques que les affaires appeloient à la cour, & les vaſſaux qui les y ſuivoient, étoient logés commodément, mais encore qu'on y avoit pratiqué de grandes ſalles où ſe tenoient, dans les unes, les conférences des prélats & des eccléſiaſtiques; dans les autres, les diètes des grands vaſſaux; dans d'autres, ces aſſemblées mixtes, ces ſynodes ou plaids, qui étoient à la fois des conciles & des parlemens; d'autres ſalles enfin étoient conſacrées à l'adminiſtration de la juſtice tant civile qu'eccléſiaſtique.

La chambre du Roi étoit, dit-on, diſpoſée de manière qu'il voyoit tout ce qui entroit dans ces ſalles & dans ces divers appartemens, petit agrément qui pouvoit offrir un grand ſens & donner une grande leçon; c'eſt que le Prince doit tout voir.

On parle auſſi de vaſtes portiques, de ſuperbes galeries, où les gardes, les ſoldats, la multitude des officiers & des *perſonnes du ſervice* pouvoient être à couvert. On vante ſurtout celle de ces galeries qui conduiſoit du palais à la baſilique. Les eaux thermales d'Aix-la-Chapelle n'avoient pas

peu contribué au choix que Charlemagne avoit fait de ce ſéjour. L'art avoit beaucoup ajouté à la nature par la conſtruction des bains. Charlemagne avoit fait creuſer de vaſtes baſſins, où l'on faiſoit couler les eaux en ſi grande abondance, que cent perſonnes pouvoient non-ſeulement s'y baigner à la fois, mais y nager ſans ſe rencontrer & ſe gêner. C'étoit un des amuſemens du Monarque, & un des ſpectacles de ſa cour; il excelloit dans cet exercice comme dans tous les autres; il prenoit ce divertiſſement avec ſes enfans, ſes officiers, ſes ſoldats, avec tous ceux qui vouloient le partager, ſans diſtinction de rang ni d'état. Sa popularité en tout égaloit ſa magnificence.

ALABASTER (GUILLAUME), (*Hiſt. litt. mod.*), théologien anglican des ſeizième & dix-ſeptième ſiècles, qui ſe fit catholique, ſe refit anglican, & fut chanoine de Saint-Paul de Londres & grand cabaliſte; c'eſt par la cabale qu'il explique la révélation; il explique auſſi dans un long Traité ce que c'eſt que la bête de l'Apocalypſe; mais on a de lui un lexique hébreu.

ALAHAMARE (*Hiſt. mod.*) eſt le nom de la dynaſtie des Maures qui régnèrent à Grenade, depuis 1237 juſqu'en 1492, qu'ils furent détrônés par Ferdinand-le-Catholique & Iſabelle.

ALAIN. (*Hiſt. de Bret.*) Il y a eu trois ducs & quatre comtes de ce nom.

DUCS.

1°. Alain I, ſurnommé *le Fainéant*, régna depuis l'an 560 juſqu'en 594. Un règne de trente-quatre ans eſt bien long quand celui qui règne mérite le nom de *Fainéant*.

Alain II, dit *le Long*, régna cent ans après, mais avec honneur, depuis 660 juſqu'en 690. Il ne fit la guerre qu'à propos & toujours avec un ſuccès garant de la ſageſſe de ſes meſures.

Alain III vivoit dans le neuvième ſiècle. Il partagea la Bretagne vers l'an 877, avec Juhel *ou* Judicaël, comte de Rennes. Ce partage & les prétentions de quelques autres grands de cette province au trône de Bretagne pouvoient exciter des troubles intérieurs; mais des ennemis communs réunirent tous les intérêts: ces ennemis communs, c'étoient les Normands, alors le plus terrible fléau de la France. Judicaël les attaqua, les défit; mais emporté par ſon courage & par l'ivreſſe du ſuccès, il refuſa de leur faire quartier; il les réduiſit au déſeſpoir, & périt dans un combat contr'eux. Alain, reſté ſeul en 878, continua de faire la guerre aux Normands, & remporta ſur eux une grande victoire. Il répara une partie des ravages qu'ils avoient faits; il rétablit Nantes qu'ils avoient ruinée, & régna ſur toute la Bretagne aſſez paiſiblement, tantôt ſous le titre de duc, tantôt ſous celui même de roi; car l'ancienne prétention des ſouverains de la Bretagne n'alloit pas à moins qu'à la royauté. Alain III mourut vers l'an 907.

COMTES.

L'orgueil des titres alloit en diminuant parmi les ſouverains de la Bretagne. Ils étoient deſcendus déjà du titre de rois à celui de ducs; ils deſcendirent encore de celui-ci à celui de comtes. Alain I, comte de Bretagne, dit *Barbe torte*, fut auſſi le premier de ces comtes dans le dixième ſiècle; il gouverna ſagement & heureuſement; il s'appliqua, comme le duc Alain III, à réparer les ravages des Normands, à rebâtir les égliſes & les autres édifices publics qu'ils avoient ruinés; il mourut en 952 ou, ſelon d'autres, en 959.

Alain II, dit *le Rebra*, ſuccéda en 1008 à Geoffroy I ſon père. Il fit la guerre à Robert-le-Diable, qui ne prétendoit pas moins que de contraindre les Bretons à lui rendre hommage nus pieds, & qui alla mourir en 1035, à Nicée en Bithynie: Alain II mourut en 1040.

Alain III, dit Fergent, fils de Havoiſe, héritière de Bretagne, ſœur du comte Conan, & de Hoël, comte de Cornouailles & de Nantes. Lorſque Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, & qui n'auroit peut-être pas dû l'être, entreprit la conquête de l'Angleterre, l'eſprit guerrier étoit dans toute ſa fureur; la chevalerie tournoit toutes les têtes; l'Europe entière envoya ſes chevaliers à cette expédition; Hoël, beau-frère & ſucceſſeur de Conan, y envoya auſſi ſon fils Alain Fergent à la tête de cinq mille Bretons: ce fut par-là qu'Alain ſe fit d'abord connoître dans le monde. Il ſuccéda en 1084, au comte Hoël ſon père.

La première croiſade s'étant formée de ſon tems, il alla ſignaler dans la Terre-Sainte les talens qu'il avoit déjà exercés dans l'expédition d'Angleterre. Il étoit à la priſe de Nicée, d'Antioche & de Jéruſalem. Revenu dans ſes États, il ſut les gouverner avec beaucoup de douceur. Il ſignala ſa piété par des fondations religieuſes: ce fut lui qui fonda en 1112 l'abbaye de Saint-Sulpice près de Rennes; il ſe retira dans l'abbaye de Rhédon, & y mourut l'an 1120.

Alain IV, dit *le Noir*, ſeigneur de la Roche de Rien en Bretagne, & de Richemont en Angleterre, épouſa Berthe, comteſſe de Bretagne, petite-fille d'Alain III, & fut comte de Bretagne du chef de ſa femme. Il mourut le 30 mars de l'an 1146.

ALAIS (JEAN D') *ou* JEAN DU PONT-ALAIS (*Hiſt. mod.*), farceur qui divertiſſoit le peuple de Paris par les repréſentations de ſes comédies dans les premières années du règne de François I. Du Verdier l'appelle *chef & maître des joueurs de moralités & farces*, & dit qu'*il a compoſé pluſieurs jeux, myſtères, moralités, ſotyes & farces « qu'il a » fait réciter publiquement ſur échafaut en ladite ville, » aucunes deſquelles ont été imprimées, & les autres*

» *non.* » Mais il eſt plus connu par l'anecdote ſuivante :

On voyoit autrefois à la pointe de Saint-Euſtache, vis-à-vis les boucheries, au bas de la rue Montmartre & de la rue Traînée, une grande pierre poſée ſur un égoût en forme de petit pont, qu'on appeloit *le Pont-Alais*, du nom de ce Jean *Alais* : & la tradition étoit que cet homme ayant prêté de l'argent au Roi, obtint pour ſon rembourſement le produit d'un impôt dont il fut l'inventeur ; cet impôt étoit d'un denier ſur chaque panier de poiſſon qu'on apportoit aux halles. Les donneurs d'avis & inventeurs d'impôts qui ſe ſont tant multipliés depuis, étoient ſi odieux alors, & Jean Alais eut tant de regret de ſa fatale invention, qu'il voulut, dit-on, en expiation, être enterré ſous cette pierre dans cet égoût des ruiſſeaux des halles, *en tel puant lieu*, dit du Verdier, *comme s'eſtimant indigne d'avoir une plus honnête ſépulture.*

On obſerve, & nous devons obſerver que ni Marot, ni Théodore de Bèze, ni Bonaventure des Périers, auteurs du tems, qui ont parlé de Jean Alais, n'ont rien dit de cette anecdote ; que du Verdier, déjà un peu poſtérieur, eſt le premier qui en ait parlé, & ſur de ſimples ouï-dires. Il eſt vrai que l'anecdote une fois énoncée, a été enſuite beaucoup répétée.

Des raiſons de commodité & d'utilité publiques ont fait ôter en 1719, la pierre du Pont-Alais.

ALAMANNI (Luigi *ou* Louis). Nous avons donné ſon article dans le Dictionnaire, & nous avons dit que François I l'avoit envoyé en ambaſſade auprès de Charles-Quint. Nous ajouterons ſeulement ici une anecdote concernant cette ambaſſade. Dans une audience que Charles-Quint donnoit à Louis Alamanni, en 1544, celui-ci, en haranguant l'Empereur, répéta pluſieurs fois le mot *Aquila* : l'Empereur ſaiſit l'occaſion, & l'interrompit en récitant ces vers :

Aquila grifagna,
Che per più divorar due becchi porta.

Ces deux vers, qu'on a traduits ainſi en français,

Cette aigle, d'humeur carnacière,
Ne s'arme de deux becs crochus
Que pour dévorer beaucoup plus.

étoient la fin d'une épigramme ſatyrique qu'Alamanni avoit faite autrefois contre Charles-Quint dans le tems que les Impériaux ravageoient l'Italie, pays d'Alamanni. Cette citation étoit faite pour déconcerter l'orateur, & c'étoit une petite vengeance que Charles-Quint tiroit de lui. Alamanni, en s'y prêtant de bonne grace, déſarma l'Empereur. Sire, lui dit-il, oubliez les folies d'un poëte & d'un jeune homme irrité, pour écouter un ambaſſadeur & un vieillard qui ne parle que de paix.

Nunc ego mitibus
Mutare quæro triſtia, dùm mihi
Fias recantatis amicus
Opprobriis animumque reddas.

ALAVIN (*Hiſt. mod.*), chef, général ou roi des Goths au quatrième ſiècle. Ces peuples ayant été chaſſés par les Huns, des pays qu'ils habitoient dans la Germanie, Alavin pria l'empereur Valens de recevoir les Goths au rang de ſes ſujets, & de permettre qu'ils habitaſſent les rives du Danube, à condition de les défendre & de garder la frontière de l'Empire de ce côté : c'étoit aſſez l'uſage alors d'oppoſer ainſi quelque peuple barbare au torrent des autres peuples barbares dont on craignoit l'invaſion. Valens accorda la demande d'Alavin ; mais les officiers & les miniſtres de l'Empereur ne ménagèrent pas aſſez des ſujets dont ils attendoient un tel ſervice ; ils les accablèrent d'impôts, & les forcèrent à prendre les armes pour s'en délivrer : on envoya contr'eux Lupicin, l'un des généraux de l'Empereur ; ils le battirent : l'empereur Valens marcha contr'eux à ſon tour ; ils le battirent auſſi dans une affaire déciſive, près d'Andrinople en 378, & ce malheureux Empereur, pourſuivi dans ſa fuite, fut brûlé dans une cabane où il s'étoit réfugié.

ALBA ESQUIVEL (*Hiſt. eccléſiaſt.*), canoniſte eſpagnol, évêque d'Aſtorga, puis d'Avila, puis de Cordoue, aſſiſta au concile de Trente ; ce qui lui donna vraiſemblablement l'idée de l'ouvrage par lequel il eſt connu, & dont voici le titre : *De conciliis univerſalibus, ac de his quæ ad Religionis & chriſtianæ reipublicæ reformationem inſtituenda videntur.* Mort en 1562.

ALBAN (Saint), (*Hiſt. d'Anglet.*), premier martyr de la Grande-Bretagne, eut la tête tranchée ſous l'empire de Maximien-Hercule, collègue de Dioclétien. Son martyre eſt de l'an 287 de l'ère chrétienne.

ALBANIE. (*Hiſt. de France.*) L'Albanie étoit anciennement le nom de l'Ecoſſe, comme Albion celui de l'Angleterre, & par la même raiſon, c'eſt-à-dire, à cauſe de la couleur blanche de leurs rochers. Des ducs d'Albanie ont formé une branche de la maiſon Stuart. (*Voyez Stuart.*) Un de ces ducs d'Albanie vivoit en France à la cour de François I, & ſe trouvoit à l'entrevue de ce Prince & du pape Clément VII, à Marſeille, en 1533.

Du Bouchet & Frantôme racontent une anecdote ſingulière de cette entrevue, & le duc d'Albanie y joue un rôle plaiſant.

Trois Dames prièrent le duc d'Albanie d'obtenir

pour elles du Pape la permiſſion de manger de la viande les jours défendus. Le duc d'Albanie trouva dans cette demande l'occaſion d'une plaiſanterie dont il voulut amuſer le Pape & le Roi ; il feignit d'avoir mal entendu ; il dit au Pape qu'elles lui demandoient une permiſſion que l'on prend quelquefois, mais qu'on ne demande jamais ; il les ſuppoſa veuves, & voulant jouir dans leur viduité des privilèges du mariage avec l'agrément du Pape. Il prépara cette étrange propoſition ; il vanta leur reſpect pour la mémoire de leurs maris, leur tendreſſe pour leurs enfans, ſentimens qui les empêchoient de ſe remarier, puis il allégua des foibleſſes, des tentations auxquelles il demandoit pour elles la permiſſion de ſuccomber ſans péché : on peut croire qu'il ne l'obtint point ; mais il obtint audience pour ces Dames. « *Saint-Père*, lui dirent-elles, *nous avons* » *prié M. d'Albanie de vous repréſenter nos beſoins* » *& la foibleſſe de notre ſexe & de notre complexion.* » Le Pape paroiſſant vouloir refuſer, ces Dames s'écrièrent : *Eh Saint-Père ! au moins trois fois la ſemaine. Trois fois la ſemaine*, dit le Pape en colère, *il peccato ai luſſuria !* Ce mot inattendu termina une explication qui dégénéra en plaiſanterie. Le Pape ayant ſu de quoi il s'agiſſoit, accorda la diſpenſe. Brantôme dit que ces trois Dames étoient madame de Château-Briant, madame de Chatillon & madame la baillive de Caen. Du Bouchet les appelle *vertueuſes, chaſtes & dévotes*. Brantôme ſe contente de les dire *belles & honnêtes* : tous deux les diſent *veuves* ; c'eſt une erreur : ils devoient dire ſeulement que le duc d'Albanie les diſoit veuves, parce que cette ſuppoſition convenoit à la plaiſanterie qu'il vouloit faire ; car il eſt certain que jamais la comteſſe de Château-Briant ne fut veuve.

ALBERT, D'ALBERT, ALBERTI. (*Hiſt. de France & d'Italie.*) Nous n'avons guère parlé dans le Dictionnaire, à l'article *Albert*, que du fameux duc & connétable de Luynes, & à ſon occaſion d'un très-petit nombre de perſonnages de ſa Maiſon. Nous obſerverons ici que la prétention de cette Maiſon, appuyée du ſuffrage raiſonné & motivé de pluſieurs auteurs graves, eſt d'être deſcendue de l'ancienne Maiſon des Alberti de Florence, qui poſſédoit des fiefs de l'Empire dès l'an 1000. On n'ignore pas combien les factions des Guelphes, des Gibelins & d'autres factions ſemblables ont multiplié dans ce beau pays les troubles & les proſcriptions. Les Alberti ayant vécu long-tems avec un éclat qui, dans les Républiques, excite toujours l'envie, ſuccombèrent ſous des ennemis alors plus puiſſans, & furent obligés de s'expatrier : les uns s'enfuirent à Veniſe, d'autres paſſèrent en France, d'autres s'enfoncèrent juſqu'à Londres. Thomas Alberti ou d'Albert vint ſe fixer, ſous le règne de Charles VI, au Pont Saint-Eſprit ſur le Rhône, dont il fut fait viguier par des lettres du duc de Berry, gouverneur du Languedoc, oncle du Roi, données à Paris le 13 janvier 1415.

1°. C'eſt ce Thomas Alberti, ou d'Albert ſuivant la terminaiſon françaiſe, qui eſt la tige de la Maiſon de Luynes ; il s'attacha au Dauphin, qui fut depuis le roi Charles VII. On ajouta dans la ſuite à la viguerie du Pont Saint-Eſprit, déjà conférée à Thomas, celle de Bagnols. Les lettres, qui ſont du 24 avril 1420, font une mention honorable des ſervices de Thomas, & annoncent le beſoin que le Roi croit avoir de lui pour maintenir le Languedoc dans l'obéiſſance. En 1421 les maréchaux de Lafayette & de Séverac le chargent expreſſément, au nom du Roi, de la défenſe de tout le cours du Rhône, depuis le Pont Saint-Eſprit juſqu'à Beaucaire, en y comprenant cette ſénéchauſſée. Charles VII le fit ſon pannetier, & lui témoigna en diverſes conjonctures ſa ſatisfaction & ſa reconnoiſſance. Par des lettres du 17 mars 1446, ſon commandement fut accru de la charge de Bailly d'épée du Vivarais & du Valentinois ; tout le cours du Rhône fut ſous ſa garde depuis Valence.

Thomas Alberti mourut le 28 août 1455.

2°. Jean d'Albert le jeune, un de ſes fils, écuyer du roi Louis XI, gouverneur du Pont Saint-Eſprit, prévôt & maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Michel, vers le tems de ſon inſtitution, obtint en 1462, du même Roi, diverſes graces *en conſidération des bons & grands ſervices que lui & ſes prédéceſſeurs avoient faits à la couronne & à lui* (*Louis XI*).

3°. Hugues d'Albert ſon frère aîné prend dans ſon teſtament du 7 juin 1479, les titres de *Nobilis & egregius*.

4°. Jacques d'Albert ſon fils prend dans le ſien, du 27 mars 1528, ceux de *Nobilis & potens*.

5°. Léon d'Albert, fils de Jacques, fut tué à la bataille de Cérifoles, en 1544.

6°. Son fils fut Honoré d'Albert, connu ſous le nom de capitaine Luynes, & père du connétable. C'étoit déjà un riche & puiſſant ſeigneur, poſſeſſeur de pluſieurs grandes & belles terres en Provence & dans le Comtat-Venaiſſin, chevalier de l'ordre du Roi, chambellan du duc d'Alençon, gouverneur de Beaucaire, de Château-Dauphin & du Pont Saint-Eſprit, colonel des bandes françaiſes, & maître de l'artillerie en Languedoc & en Provence. Il eut part à toutes les guerres de ſon tems, & ce titre de *capitaine*, par lequel on le diſtinguoit, annonçoit qu'il en étoit un. Il avoit fait ſes premières armes en 1553, dans l'île de Corſe, ſous le marquis, depuis maréchal de Thermes ; il ſervit en 1573 au ſiége de la Rochelle. Il fut accuſé d'avoir trempé dans la conſpiration de Lamole & de Coconas ; il étoit parent du premier. Chargé par leurs dépoſitions, il fut décrété de priſe-de-corps le 21 mai 1574, mais le décret n'eut point de ſuite : on n'en vou-

loit qu'à Lamole & à Coconas, & il ne s'agiſſoit guère, dans cette affaire, que d'intrigues & d'intérêts de cour. Selon quelques auteurs, ce ſoupçon d'avoir été complice de Lamole & de Coconas fut ce qui donna lieu à ſon duel avec le capitaine Panier, duel qui s'exécuta au bois de Vincennes en préſence du roi Henri III & de toute la cour, & qui fut le dernier duel public autoriſé. Luynes tua ſon ennemi, que beaucoup de victoires remportées dans des combats ſemblables faiſoient extrêmement redouter. Le maréchal de Damville, qui fut depuis le connétable de Montmorenci, Henri, étoit ennemi de Henri III, & vivoit, loin de la cour, en ſouverain dans le Languedoc. L'importance du poſte du Pont Saint-Eſprit, ſa ſituation ſur le Rhône, l'avantage qu'il a de donner la main au Comtat, à la Provence, au Dauphiné, avoient attiré toute l'attention du maréchal de Damville, qui n'avoit voulu confier la garde de cette place qu'à Montmorenci-Thoré ſon frère. Catherine de Médicis, frappée auſſi de ces mêmes avantages du poſte du Pont Saint-Eſprit, voulut le tirer des mains des Montmorenci, alors trop favorables aux Huguenots; elle chargea ſecrétement le capitaine Luynes, bon catholique, de cette commiſſion, d'autant plus délicate pour lui, qu'il avoit perſonnellement des obligations au maréchal de Damville. Luynes ſervit la cour avec beaucoup d'adreſſe & de ſuccès; il avoit des intelligences dans la ville; il y introduiſit peu à peu & un à un, deux cents hommes choiſis, qu'il logea chez les amis qu'il avoit au Pont Saint-Eſprit. Par leur moyen il parvint à ſe rendre maître de la place & à faire Thoré priſonnier; mais plus adroit encore, voulant ménager tous les partis & ne pas ſe faire un ennemi du maréchal de Damville ſon bienfaiteur, il laiſſa échapper Thoré. Damville ſe plaignit, menaça & s'appaiſa bientôt; mais cette ſurpriſe du Pont Saint-Eſprit donna lieu à une nouvelle priſe d'armes de la part des Huguenots. Les poſſeſſions du capitaine Luynes furent pillées dans cette guerre, où il continua de rendre de grands ſervices. En 1581, il mena au duc d'Alençor, dans les Pays-Bas, douze cents hommes levés dans le Languedoc pour le ſervice de ce Prince. Il fut inviolablement attaché au roi Henri IV. En 1591, il lui préſenta Charles d'Albert ſon fils aîné, qui fut depuis le connétable de Luynes, & que Henri IV reçut alors au nombre des pages de ſa chambre. Le capitaine Luynes, partant pour retourner dans le Comtat, tomba malade à Melun, & y mourut en 1592.

7°. Le connétable de Luynes eut pour fils Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, mort en 1690, dont on a quelques ouvrages de piété, entr'autres un *Recueil de ſentences tirées des Saints Pères*, imprimé à Paris en 1680, ſans le nom de l'auteur.

8°. Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuſe, fils de Louis-Charles, eſt ce duc de Chevreuſe, beau-frère & ami du duc de Beauvillier, ami auſſi de l'archevêque de Cambrai, Fénélon, homme de beaucoup de vertu & de mérite, né le 7 octobre 1646. Il avoit d'abord voyagé dans les principales cours de l'Europe. A l'âge de dix-ſept ans il alla ſervir contre les Turcs en Hongrie, & ſe trouva en 1664 au combat de Saint-Godard. En 1667, il ſervit aux ſiéges de Tournai, de Douai, d'Oudenarde, & fut bleſſé dangereuſement le 27 août au ſiége de Lille. En 1668, il ſuivit le Roi à la conquête de la Franche-Comté, & ſe trouva au ſiége de Dôle. Nommé capitaine-lieutenant des chevau-légers le 7 août 1670, il ſervit à la tête de cette troupe pendant toute la guerre de Hollande; aux ſiéges d'Orſoy & de Deventer en 1672; de Maëſtricht en 1673; de Beſançon & de Dôle en 1674; de Valenciennes & de Cambrai en 1677; de Gand & d'Ypres en 1678; dans la guerre de 1688; aux ſiéges de Mons en 1691, & de Namur en 1692.

Il avoit été fait chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit en 1689, & fut gouverneur de Guyenne en 1696. Mort le 5 novembre 1712.

Il eut entr'autres enfans deux fils, honorables victimes de leur zèle pour le ſervice du Roi & de l'État.

9°. Honoré-Charles, l'aîné, duc de Chevreuſe, capitaine-lieutenant des chevau-légers, né le 6 décembre 1669, fit ſes premières armes au ſiége de Philisbourg, ſous le Dauphin, en 1688; fut bleſſé à celui de Mons en 1691; ſe trouva en 1691 encore au combat de Leuze; en 1692, à celui de Steinkerque; fut encore bleſſé, en 1702, dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, au combat de Tongres; il fut tué le 9 ſeptembre 1704, en revenant d'eſcorter un convoi qu'il avoit fait entrer fort heureuſement dans Landau; il emporta les regrets & l'eſtime de toute l'armée.

10°. Son frère, Louis-Nicolas, qu'on appeloit le chevalier d'Albert, né le 9 avril 1679 fut tué à vingt-deux ans au combat de Carpi en 1701.

11°. Marie-Charles-Louis d'Albert, fils du premier, neveu du ſecond, duc de Chevreuſe, prince de Neufchâtel & Wallengin, comte de Dunois du chef de ſa mère, & que nous avons vu gouverneur de Paris & colonel-général des dragons, avoit fait dans la guerre de 1733, les campagnes de 1734 & 1735. Dans la guerre ſuivante il étoit à l'eſcalade de Prague en 1741. La même année il reçut quatre bleſſures au combat de Sahay à la tête des dragons; il étoit en 1742 à la défenſe de Prague comme il avoit été à l'attaque. Il aſſiſta enfin à tous les ſiéges & à toutes les batailles mémorables de cette même guerre.

Tous les d'Albert qui viennent d'être mentionnés étoient de la même branche que le connétable de Luynes, ſoit aſcendans, ſoit deſcendans

12°. On trouve encore à remarquer dans la même branche Louis-Joſeph d'Albert, prince de Grimberghen, connu dans ſa jeuneſſe ſous le nom de chevalier, & depuis de comte d'Albert; celui-ci étoit petit-fils du connétable, & fils du duc de Luynes, mentionné ſous le n°. 7, & frère du fameux duc de Chevreuſe, mentionné ſous le n°. 8. Le prince de Grimberghen, né le 1er. avril 1672, fit ſes premières armes en 1688, aux ſiéges de Philisbourg & de Manheim. En 1690 il aſſiſta, le 1er. juillet, à la bataille de Fleurus, où il reçut deux coups de feu, dont l'un eut des ſuites fâcheuſes, les chirurgiens n'ayant pu retirer de ſon corps la balle qui y étoit entrée. Il étoit à la priſe de Namur le 5 juin 1692; au combat de Steinkerque le 3 août ſuivant; il reçut deux coups de baïonnette, & fut encore bleſſé depuis dans pluſieurs actions mémorables. Il paſſa, en 1703, en Bavière avec le maréchal de Villars; il s'attacha même à la cour de Bavière, où il fut comblé d'honneurs & de dignités. Il fut conſeiller d'État, miniſtre, & ces titres devinrent plus conſidérables lorſque le fils de l'électeur de Bavière, Maximilien, qu'il avoit longtems ſervi, étant devenu Empereur le 4 janvier 1742, ſous le nom de Charles VII, le continua dans les mêmes emplois. Il y ajouta celui de feld-maréchal des armées de l'Empire; il le nomma ſon ambaſſadeur extraordinaire auprès du roi de France, & par un diplôme daté de Francfort-ſur-le-Mein, le 1er. ſeptembre 1742, il le créa Prince du Saint-Empire, ainſi que toute ſa poſtérité maſculine; mais il n'eut point de poſtérité maſculine.

La première branche des ducs de Chaulnes, actuellement éteinte, deſcendoit d'Honoré d'Albert, ſeigneur de Cadenet, frère du connétable. Nous avons à remarquer dans cette branche ce ſeigneur de Cadenet, qui, moitié par ſon mérite perſonnel, moitié par la faveur du connétable ſon frère, fut fait chevalier des ordres, capitaine de cent hommes d'armes, gentilhomme de la chambre, duc & pair, & maréchal de France, & tout cela depuis 1619 juſqu'en 1621, époque de la mort du connétable. Il fut, en 1620, ambaſſadeur en Angleterre, puis ſucceſſivement gouverneur d'Auvergne & de Picardie. Ce fut lui qui épouſa l'héritière de la Maiſon d'Ailly-Péquigny. En 1639, il fit lever aux Eſpagnols le ſiége de Cateau-Cambreſis; en 1640, il commanda au ſiége d'Arras avec les maréchaux de Châtillon & de la Meilleraye.

14°. Il eut pour fils Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, fait chevalier des ordres le 31 décembre 1661, lieutenant-général de Bretagne le 10 juillet 1669, & gouverneur de cette province en 1670. Trois fois ambaſſadeur à Rome, & ayant eu la gloire de terminer l'affaire des franchiſes des ambaſſadeurs. C'eſt de lui qu'il eſt tant parlé dans les *Lettres* de madame de Sévigné. Mort le 4 ſeptembre 1698.

15°. Un autre frère du connétable, Léon d'Albert, ſeigneur de Brantes, forma la très-courte branche des d'Albert, ducs des Piney-Luxembourg; il épouſa le 6 juillet 1620 Charlotte-Marguerite ou Marguerite-Charlotte de Luxembourg, & fut autoriſé par des lettres-patentes du 10 du même mois, à prendre le titre de duc de Luxembourg.

16°. Henri-Léon ſon fils le porta auſſi, puis il céda ſon duché & tous ſes biens à Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèſe de Clermont-Tonnerre ſa ſœur utérine, fille de Marguerite-Charlotte de Luxembourg, laquelle, après la mort de Léon d'Albert, ſeigneur de Brantes, arrivée le 25 novembre 1630, s'étoit remariée dans la Maiſon de Clermont-Tonnerre. Ce Henri-Léon d'Albert-Luxembourg avoit quitté ſes biens & ſes titres pour entrer dans les ordres; il avoit une autre ſœur du même lit que lui, Marie-Louiſe-Antoinette d'Albert de Luxembourg, qui fit tout le contraire. Après s'être faite religieuſe, & avoir été abbeſſe, elle ſe fit relever de ſes vœux, & fut Dame du palais de la Reine, ſous le nom de princeſſe de Tingry.

17°. Il y eut une ſeconde branche de ducs de Chaulnes, & celle-là ſubſiſte encore; elle deſcend du fameux duc de Chevreuſe, Charles-Honoré d'Albert, mentionné ſous le n°. 8. Elle a pour tige Louis-Auguſte d'Albert ſon cinquième fils, né le 20 décembre 1676, nommé maréchal de France en 1741, mort le 9 novembre 1744.

18°. Le dernier duc de Chaulnes, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ſes ordres & honoraire de l'Académie des ſciences, étoit ſon fils. Il ſe nommoit Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly.

19°. Le cardinal de Luynes, Paul, nommé d'abord comte de Montfort, né le 5 janvier 1703, ſacré évêque de Bayeux le 25 ſeptembre 1729, reçu à l'Académie françaiſe en 1743, nommé premier aumônier de madame la Dauphine en 1746, archevêque de Sens en 1753, reçu honoraire à l'Académie des ſciences en 1755, cardinal en 1756, mort en 1788, étoit fils d'Honoré-Charles d'Albert, tué près de Landau, mentionné ici ſous le n°. 9.

Une branche de cette Maiſon, celle des ſeigneurs de Montdragon, nous offre à remarquer:

20°. Paul d'Albert de Mondragon, qui ſe diſtingua en Piémont à la bataille de Cériſoles en 1544, & en France dans une multitude de combats contre les Proteſtans;

21°. Et Edouard d'Albert de Mondragon ſon fils, tué le 15 novembre 1570, d'un coup de piſtolet dans le foſſé de la ville de Nîmes, dont il étoit gouverneur, & où il ſe preſſoit de rentrer ſur la nouvelle que cette ville venoit

d'être ſurpriſe par un des chefs du parti proteſtant.

ALBERTAS *ou* ALBERTAZZO (*Hiſt. de Fr. & d'Italie*), Maiſon originaire d'Italie, & que l'on croit deſcendue de Princes ſouverains de Luques, Parme & Reggio.

Antoine Albertas, quittant l'Italie pour ſe dérober aux violences qu'exerçoient à l'envi les Guelphes & les Gibelins, prit pour ſa deviſe ces mots d'Hélénus dans Virgile :

Fata viam invenient.

Ces mots ſont en effet la conſolation naturelle des malheureux, qui, lors même qu'ils croient n'avoir plus d'eſpérance, en conſervent toujours une vague & indéterminée, fondée ſur les viciſſitudes du ſort & ſur les jeux du haſard. Cette deviſe convient d'ailleurs parfaitement à quiconque va tenter fortune & chercher une patrie nouvelle. Antoine d'Albertas vint donc s'établir en France en 1360, dans un tems où le pape Innocent VI ſiégeoit à Avignon, & où la reine Jeanne Ire. régnoit à Naples & en Provence. Ce fut à Apt qu'il fixa ſon ſéjour; il y bâtit une maiſon, & dans cette maiſon une galerie, au bout de laquelle on liſoit l'inſcription ſuivante :

Antonius Albertazzius, natione Italus, patriâ Albenſis, ex nobilibus Albertaſſiis montis Lupi dominis ortûs has ædes erexit, primuſque Albertaſſiam gentem ex Italiâ in Provinciam traduxit, anno Domini 1360.

Cette maiſon a été rebâtie en 1693, & dans le tems de ſa reconſtruction il fut fait, le 12 août 1693, une enquête qui conſtate que cette inſcription ſubſiſtoit alors en ſon entier. Jean d'Albertas, héritier & neveu d'Antoine, vint demeurer à Marſeille. Cette Maiſon s'allia aux Maiſons les plus illuſtres de la Provence, telles que les Simiane, les Caſtelane, les Forcalquier, les Glandeves, &c. Elle ſe diſtingua & dans l'épée & dans la robe. Nous remarquerons parmi les guerriers, Surleons d'Albertas, qui, ayant rendu les plus grands ſervices, & au roi Charles VIII à la conquête de Naples, & au Saint-Siége, en reçut une aſſez ſingulière récompenſe; ce fut une bulle du trop fameux pape Alexandre VI, datée du 8 mars 1495, & confirmée depuis par le pape Léon X, qui accorde tant à Surleons d'Albertas qu'à ſa famille, la permiſſion de ſe faire abſoudre de toutes ſortes de péchés, même des cas réſervés, par tel prêtre, ou ſéculier ou régulier, qu'ils voudroient choiſir; de manger de la viande les jours d'abſtinence, & d'avoir un autel portatif.

En 1501. Surleons & Antoine ſon frère armèrent deux galions pour une nouvelle conquête de Naples ſous Louis XII. Surleons fut tué dans le cours de cette expédition.

Un de ſes deſcendans, François, chevalier de Malte, fut tué ſur une des galères du Roi vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle. Son neveu, Henri-Raynauld d'Albertas, né le 22 mai 1674, fut reçu premier préſident de la cour des comptes & des aides de Provence le 13 février 1708, & mourut le 18 janvier 1746.

Son fils, Jean-Baptiſte d'Albertas, ſeigneur de Gemenos, a été reçu dans la même charge le 11 mars 1745; il eſt mort en 1790, miſérablement aſſaſſiné au milieu d'un repas qu'il donnoit à une ſociété nombreuſe.

Il a laiſſé un fils plein d'eſprit & de mérite.

ALBERTET (*Hiſt. litt. mod.*), mathématicien & poëte provençal du treizième ſiècle, c'eſt-à-dire, troubadour, étoit né à Siſteron, & mourut à Taraſcon. Il paſſa toute ſa vie à faire des vers pour la Dame de ſes penſées, mais apparemment ſans les lui communiquer. En mourant, il chargea un de ſes amis de les lui remettre; cet ami, baſſement infidèle, les vendit à un mauvais poëte de la ville d'Uzès, qui trouva plus facile de les acheter que d'en faire d'auſſi bons, & qui prit le parti de les publier ſous ſon nom. Le plagiat fut découvert, & l'on ſera étonné aujourd'hui d'apprendre que, pour cette faute ou cette ſottiſe, ou cette baſſeſſe, comme on voudra l'appeler, il ſubit la peine du fouet, qui étoit, dit-on, alors la peine du plagiat. C'étoit mettre les vers à bien haut prix, que d'aſſimiler les larcins littéraires aux autres larcins. Si quelqu'un méritoit d'être puni, c'étoit l'ami qui avoit ſi mal répondu à la confiance du troubadour; mais, & ſon crime, & celui du plagiaire, & beaucoup d'autres ſemblables, ne ſont & ne doivent être punis que par le mépris. C'eſt la ſociété, non la juſtice, qui ſe charge de cette police.

ALBERTINI (FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), calabrois de nation, théologien, mort en 1619, paroît avoir eu de la ſingularité dans le caractère. 1°. Il ſe démit d'une riche abbaye pour ſe faire jéſuite. 2°. Dans un Traité de théologie, il veut abſolument concilier la théologie avec la philoſophie; ce qu'on ſait n'être pas aiſé. 3°. Dans un Traité ſur les Anges gardiens, *De Angelo cuſtode*, il en étend l'uſage juſqu'aux animaux.

ALBIGEOIS. (*Hiſt. mod.*) Du tems de Philippe-Auguſte, depuis 1198 juſqu'en 1216, ſiégeoit à Rome le pape Innocent III, un des plus fiers Pontifes romains, & l'inſtituteur de l'inquiſition. C'eſt lui qui fit de l'abus des Croiſades un abus nouveau, en les tranſportant des infidèles aux hérétiques, & de la Paleſtine au ſein de la chrétienté. La fameuſe héréſie des Albigeois infectoit alors particuliérement les Etats du comte de Toulouſe. C'étoit une erreur mêlée de mille erreurs, comme l'atteſte la multitude des noms donnés aux Albigeois, & qui paroiſſent avoir déſigné des ſubdiviſions de ſectes, Petro-Bruſiens, Henriciens, Toulouſains,

Toulouſains, Bulgares, Cathares, Popelicains, Pathariens, &c. Le fondement commun de ces ſectes étoit le manichéiſme, & leur lien commun une haine violente pour le Pape & pour l'Egliſe. Innocent III, qui ne connoiſſoit point l'uſage des moyens doux, imagina d'abord d'exterminer ces ſectaires par la voie de l'inquiſition. Pierre de Châteauneuf, moine de Cîteaux, qu'il chargea le premier de cette légation ſanguinaire, fut aſſaſſiné. On s'en prit au comte de Toulouſe, Raimond VI. Le Pape l'excommunia, & publia une croiſade contre lui & contre les Albigeois. La frayeur ſaiſit le comte de Toulouſe, qui ſe crut déjà au rang des Infidèles. Il demanda en tremblant qu'on ſéparât ſa cauſe de celle des Albigeois; il brigua l'honneur de les combattre lui-même, c'eſt-à-dire, de brûler ſes Etats de ſa propre main, & il ne put l'obtenir qu'en ſe faiſant battre de verges par les moines de Cîteaux, à la porte d'une égliſe, & qu'en ſe faiſant traîner la corde au cou ſur le tombeau de Pierre de Châteauneuf. Il fut admis enſuite parmi les chefs des Croiſés; il prit ſes villes, & elles ne lui reſtèrent pas. En travaillant pour la cauſe commune, il n'avoit fait que ſe dépouiller. Simon de Montfort (*voyez* ſon article) fut l'exécuteur-général de cette horrible commiſſion: c'étoit un héros, c'étoit un barbare. Ces Croiſés reſſemblèrent en tout à ceux de l'Orient; ils exercèrent les mêmes cruautés, ſe ſouillèrent des mêmes crimes, mêlèrent comme eux la fureur & la diſſolution à la piété. Il n'y eut d'autre différence entre ces divers Croiſés, ſinon que ceux de la Terre-Sainte portoient la croix ſur l'épaule, & ceux du comté de Toulouſe ſur la poitrine.

Quand le comte de Toulouſe vit qu'il ne gagnoit rien à ſe nuire, il rentra dans ſes vrais intérêts, voulut défendre ſes Etats, & n'en fut que mieux dépouillé. La guerre s'étendit; le roi d'Arragon prit la défenſe des ſeigneurs du comté de Toulouſe, accablés par les Croiſés. Il lui en coûta la vie au combat de Caſtelnaudari, où cent mille hommes qu'il traînoit à ſa ſuite furent, dit-on, exterminés par mille hommes ſeulement que commandoit Simon de Montfort. Quand ce deſtructeur heureux eut aſſez brûlé & tué, il fut tué lui-même au ſiége de Toulouſe. La guerre tourna en longueur, ſe ralentit, ſe ranima, changea de forme & d'objet, comme preſque toutes les guerres qui durent long-tems. Les Albigeois s'avouoient des Anglais, qui ſous l'indolent & vil Jean-ſans-Terre ne pouvoient pas leur être d'un grand ſecours; les Croiſés étoient preſque tous Français. C'étoit la France ſeule qui leur fourniſſoit des vivres & des ſecours de toute eſpèce. Le Roi, pour ſa part, entretenoit quinze mille hommes dans l'armée des Croiſés. Il fit plus; il y envoya Louis ſon propre fils, qui en prit deux fois le commandement, l'une du vivant même de Simon de Montfort, dont la gloire & la puiſſance commençoient à faire ombrage à Philippe & à Louis; l'autre, après la mort de ce même Montfort, toutes les deux fois avec une valeur ſignalée, mais avec des ſuccès médiocres; & cette guerre fut toujours ſans utilité, comme elle étoit ſans juſtice.

ALBIN (BERNARD), (*Hiſt. litt. mod.*), Bernard Sifroi ſon fils, & Chriſtien Bernard, frère puîné de celui-ci, ſe ſont tous trois diſtingués dans la carrière de la médecine. Leur nom étoit *Weiſſ*, qui en allemand ſignifie *blanc*, & qu'ils changèrent en celui d'Albin, qui, dans le latin dont il eſt dérivé, ſignifie la même choſe.

Le père, né en 1653 à Deſſau, dans la principauté d'Anhalt, fut un des plus célèbres médecins de ſon tems; il mourut le 7 décembre 1721, profeſſeur de médecine dans l'Univerſité de Leyde. Il a compoſé ſur diverſes maladies un grand nombre de Traités, dont on trouve la liſte dans la bibliothèque de médecine de M. Carrère. L'électeur de Brandebourg, Frédéric, lui avoit donné un canonicat de Magdebourg, qu'il remit, n'en jugeant pas les devoirs compatibles avec les fonctions de médecin & de profeſſeur.

Bernard Sifroi a laiſſé une ſavante explication des tables anatomiques de Barthélemi Euſtachius; il étoit auſſi profeſſeur en médecine à Leyde; il avoit épouſé à ſoixante-treize ans une jeune fille. Il étoit né en 1683; il eſt mort en 1771.

Chriſtien Bernard ſon frère, profeſſeur en médecine dans l'Univerſité d'Utrecht, eſt auteur d'une Hiſtoire naturelle des araignées & autres inſectes, & d'une Hiſtoire naturelle des inſectes d'Angleterre.

Eleazar Albin (nous ignorons s'il étoit de la même famille que les précédens) eſt fort connu par ſon Hiſtoire naturelle des oiſeaux, qui a été traduite en français par Derham, ainſi que par ſon Hiſtoire des inſectes.

ALBINUS (PIERRE), (*Hiſt. litt. mod.*), ſe nommoit auſſi *Weiſſ*, c'eſt-à-dire, *blanc*. Il étoit né dans la Miſnie, & il en a été l'hiſtorien. Il eſt principalement connu par ſa *Chronique de Miſnie*, qu'il publia en 1580 à Wittemberg, & dont il donna une ſeconde édition à Dreſde en 1589. On a de lui auſſi des poéſies latines.

ALBRIC (*Hiſt. litt. mod.*), médecin & philoſophe anglais du onzième ſiècle, vivoit vers l'an 1087. Son Traité *De Origine Deorum* ſe trouve dans un recueil imprimé à Amſterdam en 1681, intitulé *Mytographi latini*. Jean Balée, dans ſes Centuries de la Grande-Bretagne, cite de lui quelques autres ouvrages, tels que *De ratione veneni. Virtutes antiquorum. Canones ſpeculativi.*

ALBUMAZAR, (*Hiſt. litt. mod.*), philoſophe, médecin & aſtrologue du neuvième ſiècle, étoit arabe de nation, & avoit été élevé en Afrique. Ses ouvrages ont paru mériter qu'on les imprimât

près de ſept ſiècles après lui à Veniſe en 1506. Son Traité *de la révolution des années* l'a fait regarder comme un aſtronome diſtingué pour ſon tems. Il a pu être contemporain de Louis-le-Débonnaire, qui paſſoit auſſi pour un aſſez habile aſtronome, quoiqu'il eût peur des éclipſes, parce que tout le monde en avoit peur de ſon tems.

ALBUTIUS (TITUS). (*Hiſt. rom.*) Un voyage que ce Romain, philoſophe épicurien, fit à Athènes, parce que c'étoit là qu'avoient été les jardins d'Epicure, lui donna le ridicule de ne vouloir plus être que grec dans ſes principes, dans ſes manières, en tout. Scévola, pour ſe moquer de lui, ne le ſaluoit qu'en grec. Malgré cette manie, Albutius fut envoyé pro-préteur en Sardaigne; il chaſſa de cette île les brigands qui l'infeſtoient, mais il n'eut pas une conduite aſſez pure, & il fut banni par un arrêt du sénat, comme concuſſionnaire. Sa conſolation fut de prendre Athènes pour retraite, & de devenir entièrement grec.

ALCIDAMAS (*Hiſt. anc.*), philoſophe & rhéteur, natif de la ville d'Elée en Grèce, fut diſciple de Gorgias, & outra, dit-on, les défauts de ſon maître, l'enflure du ſtyle, la recherche des ornemens. On lui attribue cependant un ouvrage où l'on ne trouve point ces défauts; c'eſt un livre contre les prétendus maîtres d'éloquence : il ſe trouve dans une collection de rhéteurs & d'orateurs grecs, imprimée en 1513 à Veniſe, en trois volumes in-folio. Alcidamas vivoit vers l'an 414 avant J. C.

ALCIME. (*Hiſt. ſacr. & Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom :

1°. D'un grand-prêtre des Juifs, qui uſurpa cette dignité, appuyé des forces de Démétrius, roi de Syrie, fils d'Antiochus, commandées par Bacchide, général de Démétrius. Alcime & Bacchide, étant enſemble à la tête de l'armée de Syrie, amuſèrent les Juifs par des propoſitions de paix, accompagnées de ſermens qu'ils violèrent à l'inſtant, en faiſant arrêter & maſſacrer ſoixante des principaux d'entr'eux. Judas Macchabée vengea ceux-ci par deux grandes victoires qu'il remporta ſur Nicanor, que Démétrius avoit envoyé au ſecours de Bacchide & d'Alcime. Nicanor fut tué dans la ſeconde de ces batailles; mais Bacchide & Alcime, avec une armée très-ſupérieure, accablèrent les reſtes de l'armée de Judas Macchabée, qui ſuccomba ſous le nombre, & périt dans ce dernier combat. Alcime, reſté ſouverain Pontife, ordonna d'abattre les murailles du parvis intérieur du temple, ouvrage des Prophètes; il ne put mettre à fin ſon entrepriſe; Dieu le frappa, dit l'Ecriture, & il mourut d'apoplexie & de paralyſie. L'hiſtoire d'Alcime ſe trouve au premier livre des Macchabées, chap. 7 & 9.

2°. Alcime (*Latinus Alcimus Alethius*) eſt le nom d'un homme de lettres, hiſtorien, orateur, poëte, natif d'Agen, & qui vivoit dans le quatrième ſiècle. Il avoit écrit la vie de l'empereur Julien & celle de Salluſte, conſul & préfet des Gaules ſous ce même Empereur. Nous avons perdu ces morceaux d'hiſtoire : il ne nous reſte plus d'Alcime qu'une épigramme, c'eſt-à-dire, une inſcription ſur Homère & Virgile. Elle ſe trouve dans le *Corpus poetarum de Maittaire.*

ALCINOÜS (*Hiſt. litt. anc. & mod.*), philoſophe platonicien, nous a donné un abrégé de la philoſophie de ſon maître; ouvrage traduit en latin par Marſile Ficin, & ſur lequel Jacques Charpentier a fait un commentaire aſſez eſtimé.

ALDANA (BERNARD), (*Hiſt. mod.*), capitaine eſpagnol, eſt un de ces exemples qui prouvent que la bravoure, comme les autres qualités humaines, eſt journalière. Il étoit gouverneur de Lippa ou Lippowa ſur les frontières de la Tranſilvanie. Les Turcs faiſant le ſiége de Temeſwar en 1552, Aldana ne douta pas qu'ils ne vinſſent enſuite, à la faveur du voiſinage, faire celui de ſa place. D'après ces apparences, il fit ce que devoit faire un ſage capitaine; il fit obſerver la marche & épier les deſſeins des ennemis. Dans le moment où les gens qu'il avoit envoyés à la découverte venoient lui rendre compte de leurs obſervations, il arriva que des troupeaux aſſez conſidérables, dont ils étoient ſuivis, élevèrent en l'air d'épais nuages de pouſſière. Les ſentinelles en avertirent Aldana, qui ne douta pas que ce ne fuſſent les ennemis qui s'avançaſſent pour l'aſſiéger. Il n'y a rien de plus fâcheux pour un général que ces apparences d'un danger qui n'exiſte pas : on croit toujours pour le moins que c'eſt la peur qui les lui a exagérées, & qui l'a empêché de ſe procurer des notions plus exactes. La peur d'Aldana dans cette occaſion parut ſi exceſſive, qu'on alla juſqu'à le ſoupçonner de trahiſon. En effet, ſoit qu'il ne crût pas la place en état d'être défendue, ſoit qu'il ne ſe jugeât pas en état de la défendre, il ſe hâta d'en ſortir en mettant le feu partout, à l'arſenal, au château, à la ville. Les Turcs, bientôt inſtruits de ce qui ſe paſſoit, n'eurent que la peine d'accourir en diligence pour éteindre le feu & s'emparer de la ville, qu'ils n'avoient eu ni l'eſpérance de prendre ni même le deſſein d'aſſiéger. Les Autrichiens, indignés, firent arrêter Aldana : on lui fit ſon procès; il fut condamné à mort; mais il trouva, ou par lui-même, ou ſeulement parce qu'il étoit Eſpagnol, une protectrice dans la princeſſe Marie d'Autriche ou d'Eſpagne, fille de Charles-Quint, femme de Maximilien II, depuis Empereur, laquelle obtint de l'empereur Ferdinand I ſon beau-père, une commutation de peine pour Aldana. Cette commutation fut de la mort en une priſon perpétuelle, mais qui par l'événement ne le fut pas. La même

Princeſſe l'en fit ſortir dans la ſuite : on l'employa même utilement en Afrique contre les Infidèles, & il ſe diſtingua dans l'expédition de Tripoli. Ce n'eſt pas le ſeul exemple de gens accuſés de lâcheté, qui aient ſu réparer leur honneur ; ce qui prouve que ſur ce point il ne faut pas toujours être ſi prompt à condamner.

ALDROVANDUS. ALDROVANDE (Ulysse), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant & infatigable naturaliſte, né à Bologne en Italie, exerça la médecine, & la profeſſa, ainſi que la philoſophie, dans cette même ville. Il s'occupa toute ſa vie de recherches ſur l'Hiſtoire naturelle : il y employa ſon tems ; il y conſuma ſon patrimoine. Les longs voyages qu'il entreprit pour cet objet, les appointemens conſidérables qu'il payoit aux plus célèbres artiſtes du tems pour avoir les deſſins les plus exacts des diverſes ſubſtances des trois règnes, enfin les dépenſes de toute eſpèce qu'il conſacra aux progrès de ſa ſcience favorite, altérèrent tellement ſa fortune, qu'il ſe trouva ſur la fin de ſes jours preſque réduit à l'indigence, malgré les ſecours qu'il tiroit du ſénat de Bologne & de divers ſouverains & grands ſeigneurs auxquels il avoit ſu inſpirer une partie de ſon zèle pour l'Hiſtoire naturelle. Pluſieurs écrivains ont été juſqu'à dire que ce ſavant illuſtre étoit mort à l'hôpital ; mais c'eſt dans la bouche & ſous la plume de beaucoup de gens une expreſſion proverbiale, pour ſignifier une grande détreſſe, plutôt que l'énoncé d'un fait réel. Il laiſſa par ſon teſtament une immenſe collection d'Hiſtoire naturelle au ſénat de Bologne, qui vraiſemblablement auroit eu quelque honte de l'accepter s'il avoit eu à ſe reprocher d'avoir laiſſé mourir l'auteur & un tel auteur à l'hôpital. On lui fit un convoi ſuperbe, fait qui s'accorde mal encore avec celui d'être mort littéralement à l'hôpital, à moins que ce ne fût une réparation tardive de cet affront.

Ce qu'il y a de certain eſt que le malheureux Aldrovande avoit perdu avant ſa mort ſes yeux qu'il avoit tant exercés à obſerver la Nature. Il mourut à Bologne en 1605, âgé d'environ quatre-vingts ans. On a le recueil de ſes ouvrages d'Hiſtoire naturelle en treize volumes in-folio ; mais il n'a fait lui-même que les ſix premiers : les autres ont été compoſés ſur ſon plan & avec ſes matériaux par divers ſavans que le ſénat de Bologne employoit à ce travail. On a auſſi in-folio la deſcription de ſon cabinet des métaux. Aldrovande étoit d'une famille noble très-connue à Bologne.

ALENCASTRO. (*Hiſt. de Portugal.*) Telle eſt la manière dont on prononce en Portugal le nom de Lancaſtre, qui d'Angleterre a paſſé en Portugal par le mariage de la princeſſe Philippe d'Angleterre-Lancaſtre, ſœur d'Henri IV. Lancaſtre, uſurpateur de la couronne d'Angleterre, avec Jean, premier du nom, roi de Portugal ; ce Jean I étoit bâtard du roi de Portugal, Pierre *le Juſticier*. Son arrière petit-fils, Jean II, eut auſſi un bâtard, nommé Georges, né en 1481, nommé le 12 avril 1492, grand adminiſtrateur des ordres militaires de Saint-Jacques & d'Avis. Jean II, ayant perdu le 13 juillet 1492 le prince Alphonſe ſon ſeul fils légitime, mort à ſeize ans d'une chute de cheval, vouloit laiſſer la couronne à Georges, projet qui n'eut point lieu par les obſtacles qu'y apportèrent les perſonnes intéreſſées ; Georges fut la tige des ducs d'Aveiro & des ducs d'Abrantes.

Jean de Portugal, l'aîné de ſes fils, prit le nom ou ſurnom d'Alencaſtro ou Lancaſtre, en mémoire de ſa quatrième aïeule, Philippe de Lancaſtre, femme de Jean I. Alphonſe, ſecond fils de Georges & toute ſa poſtérité, prit auſſi ce nom d'Alencaſtro.

Antoine-Louis, meſtre-de-camp & général de l'artillerie de Philippe IV, roi d'Eſpagne, qu'il ſervit avec zèle en Italie, en Eſpagne & en Flandre, étoit petit-fils d'Alphonſe. Les rois d'Eſpagne s'étoient emparés de la couronne de Portugal depuis l'an 1580.

Alphonſe, frère d'Antoine-Louis, fut créé duc d'Abrantes en 1645 par le même roi Philippe IV, & fut la tige des ducs d'Abrantes.

Auguſtin d'Alencaſtro ſon fils, duc d'Abrantes, grand d'Eſpagne, s'attacha, ainſi que ſon père, au ſervice du roi d'Eſpagne, & ne voulut point reconnoître l'autorité de la Maiſon de Bragance, qui depuis 1640 avoit enlevé le Portugal à l'Eſpagne. Auguſtin ſacrifia généreuſement à la fidélité qu'il croyoit devoir au roi d'Eſpagne, de riches & puiſſans domaines qu'il avoit en Portugal, & vécut conſtamment à Madrid, où il ne jouiſſoit que d'une penſion que le roi d'Eſpagne lui faiſoit.

Ferdinand de Portugal d'Alencaſtro ſon fils ſervit avec gloire en Italie, toujours fidèle auſſi au roi d'Eſpagne, qui le fit gentilhomme de ſa chambre & gouverneur du Mexique.

Dans la branche des commandeurs de Coruche reſtés en Portugal, & reconnoiſſant la Maiſon de Bragance, nous remarquerons Georges d'Alencaſtro, tué à Mozambique en combattant les Infidèles.

Jean d'Alencaſtro, capitaine-général du Bréſil, puis conſeiller de guerre & général de la cavalerie en Portugal.

Un autre Jean d'Alencaſtro, neveu du précédent, qui, allant ſervir aux Indes orientales, fut obligé de s'arrêter dans ſa route, & mourut dans l'île de Zanzibar, vis-à-vis la côte du Zanguebar & de la Cafrerie, vers l'an 1658.

ALÈS DE CORBET (*Hiſt. de Fr.*), nom d'une très ancienne famille de Touraine, province où eſt ſituée la terre de Corbet ; mais on prétend que cette Maiſon, qu'on fait remonter juſqu'à la plus haute antiquité, eſt originaire d'Irlande, &

qu'elle eſt la même que celle des Od'Alès ou Od'Ali de ce royaume britannique ; & l'on donne à cette Maiſon des Od'Alès d'Irlande une origine commune avec pluſieurs des plus illuſtres Maiſons irlandaiſes, telles que les O-Brien, les O-Neille, les O-Carrolles, les Mac-Géogéghan, les O-Donnel, les Maccarti-More, &c. Pluſieurs conjectures très-fortes confirment cette identité des d'Alès de France & de ceux d'Irlande. 1°. Ils ont la même tradition ſur l'origine commune. 2°. Leurs armes ſont abſolument les mêmes. On tient en Irlande que deux cadets de cette Maiſon d'Alès ayant paſſé dans le continent (on ne dit pas à quelle époque), l'un s'établit en Flandre, où en effet on a connu des Seigneurs de ce nom ; l'autre, pénétrant davantage dans les terres, s'avança juſque dans la Touraine, où ſes deſcendans acquirent la terre de Corbet.

Le premier qui nous ſoit connu parmi ceux-ci eſt Hugues d'Alès, qui vivoit en 978. On croit qu'il étoit frère d'un Arnoul, évêque d'Orléans, dont Glaber, hiſtorien du tems, exalte beaucoup, & la naiſſance illuſtre, & la puiſſance.

Jean & Hugues d'Alès, frères, &, à ce qu'il paroît, arrière-petits-fils de ce premier Hugues, ſe trouvèrent en 1115 à la bataille de Scès ou de Cé, où ils accompagnoient le comte d'Anjou.

Hugues IV, fils de Jean, & que des hiſtoriens annoncent comme un des plus conſidérables barons du royaume, paſſa en Angleterre avec des troupes que Louis-le-Jeune y envoyoit au ſecours des fils de Henri II contre leur père, redoutable rival de Louis-le-Jeune. Roger de Hoveden nous apprend que cette armée fut défaite en 1173 ; que Hugues d'Alès fut fait priſonnier avec pluſieurs autres Seigneurs français, & conduit au château de Falaiſe ; qu'ayant enſuite été délivré moyennant rançon, il s'étoit croiſé pour la Terre-Sainte.

Une ſœur de Jean & de Hugues, & tante de Hugues IV, nommée Adelaïs d'Alès, épouſa vers l'an 1160 un ſeigneur de Mont-Lhéri, & ce fut elle qui donna ſon nom à la ville de la Ferté-Alais ou Alès, près d'Etampes, qui s'appeloit auparavant *Feritas* ou *Firmitas Balduini*, la Ferté-Baudouin, retraite ſauvage ou fortereſſe de Baudouin.

Nous remarquerons encore dans cette Maiſon, féconde en guerriers diſtingués, René I d'Alès, ſeigneur de Corbet, qu'un hiſtorien appelle un grand homme, & qui fut tué en 1590 en combattant pour Henri IV contre la Ligue, à la tête de ſa compagnie de cent hommes d'armes.

Euverte ſon petit-fils, tué auſſi dans un combat.

Joachim, frère d'Euverte, qui, chargé l'an 1650 du ſiége de Tortoſe en Catalogne, par le comte de Marſin, père du maréchal, fut emporté le jour même de la priſe de la ville avec quatre cents hommes, par l'exploſion d'un magaſin à poudre, auquel le feu avoit pris. Il avoit à peine trente ans.

Alexandre, neveu d'Euverte & de Joachim, nommé le chevalier de Corbet, qui ſervit trente-trois ans avec la plus grande diſtinction, & fit de ces actions d'une valeur éclatante qui aſſurent une gloire durable. Le maréchal d'Alègre, qui en avoit été le témoin, lui rendit en toute occaſion les témoignages honorables qu'il lui devoit.

Jacques I, frère aîné d'Alexandre, qui, après avoir ſervi avec honneur ſous M. de Turenne, ſe livra aux belles-lettres & à la controverſe, & compoſa des écrits théologiques, qui contribuèrent, dit-on, à la converſion de divers Proteſtans, & méritèrent les éloges des grands convertiſſeurs Boſſuet & Péliſſon.

Enfin, Pierre-Alexandre, ſeigneur de Corbet, qui ſervit avec diſtinction au ſiége de Kehl en 1733 ;

Et René-Alexandre ſon frère, chevalier de Corbet, aide-major-général d'un corps que commandoit M. de Chevert pour la priſe des îles de Sainte-Marguerite en 1747, & créé chevalier de Saint-Louis avant ſon rang par le mérite de ſes ſervices.

ALIX (*Hiſt. de Fr.*), fille de Louis-le-Jeune, roi de France, Princeſſe que la renommée n'a pas épargnée, ſoit qu'elle le méritât ou non. Les guerres furent preſque continuelles entre Louis-le-Jeune & ſon rival Henri II, roi d'Angleterre, ſurtout depuis le divorce de Louis avec Eléonore d'Aquitaine, & le mariage d'Eléonore avec Henri. Ces guerres étoient de tems en tems interrompues par des traités toujours promptement violés ; mais ces traités donnoient lieu à des alliances qui ſembloient devoir réconcilier entiérement les deux Rois. En vertu d'un de ces traités, connu ſous le nom de *Traité de l'Epte*, parce qu'il avoit été conclu ſur les bords de cette rivière, Marguerite, fille de Louis-le-Jeune, avoit épouſé le jeune Henri, fils aîné de Henri II. En vertu du traité de Montmirail, Richard fiança la princeſſe Alix, autre fille de Louis-le-Jeune. Henri II parut ſe dépouiller, en faveur de ſes fils, de ſes provinces du continent : il céda la Normandie, l'Anjou, le Maine & la Touraine au jeune Henri ; le Poitou & la Guyenne à Richard. Louis, comme ſuzerain de tous ces fiefs, confirma ces diſpoſitions, & reçut les hommages du jeune Henri ſon gendre, & de Richard qui alloit le devenir aux termes des traités. Cependant Henri II, père & monarque abſolu, retenoit l'autorité qu'il ſembloit communiquer, & de là naquirent de nouvelles guerres. Suivant le traité de Montmirail, Richard devoit épouſer Alix, & Louis devoit lui remettre la ville de Bourges avec une partie du Berry ; mais on ne ſe preſſoit point, de part ni d'autre, d'accomplir ces conventions. Louis ne rendoit point Bourges ; Richard n'épouſoit point Alix. On a prétendu que Henri II, à qui cette Princeſſe avoit été remiſe, & qui s'étoit chargé de ſon éducation, avoit conçu pour elle une inclination ſecrète, d'où naiſſoit

l'obſtacle qui arrêtoit toujours ce mariage. C'étoit Eléonore elle-même qui l'en accuſoit : on alla juſqu'à dire qu'il avoit eu d'Alix un enfant, ſoit qu'il l'eût ſéduite, ſoit qu'il lui eût fait violence. On répandit même le bruit qu'il vouloit répudier Eléonore, épouſer Alix, &, s'il en avoit des fils, les déclarer ſes héritiers. Quelques hiſtoriens croient que tous ces bruits étoient autant de calomnies de la jalouſe Eléonore ; & quant aux délais qu'apportoit Henri II à la concluſion du mariage de Richard avec Alix, ils les expliquent plus ſimplement en diſant que Henri II s'étant trouvé trop mal d'avoir un fils gendre du roi de France, ne vouloit point doubler ces nœuds. En effet, un ſéjour du jeune Henri à la cour de France parut lui avoir donné les premières idées d'indépendance & de révolte. Il s'ennuya d'attendre la mort de ſon père, & de n'être que ſimple titulaire de tant d'Etats. Il demanda nettement qu'on lui cédât ou l'Angleterre ou la Normandie. Sur le refus de ſon père il prit les armes, & implora le ſecours de la France, qu'il étoit bien ſûr d'obtenir. Lorſque Richard vit que le roi de France appuyoit la demande & la révolte de ſon frère aîné, il forma auſſi une pareille demande ; il voulut être maître en Guyenne & en Poitou. Leur mère les ſeconda, en haine de Henri II & d'Alix. Elle ſe déguiſa en homme pour aller trouver ſes fils en France : elle fut reconnue, & le Roi, ſon mari, la retint pluſieurs années priſonnière. Cependant Richard n'épouſoit toujours point Alix, et Louis-le-Jeune ne reſtituoit toujours point Bourges. Les Anglais diſent que Louis ne vouloit pas faire la reſtitution, quand même Henri eût permis le mariage ; les Français, que Henri ne vouloit pas permettre le mariage, quand même Louis eût fait la reſtitution. Louis mourut en 1180, laiſſant les affaires en cet état. Le jeune Henri, ſon gendre, mourut auſſi. On avoit conſtitué en dot à la princeſſe Marguerite ſa veuve, Giſors & d'autres places du Vexin, qui étoient depuis long-tems un objet de conteſtation entre la France & les Princes normands, rois d'Angleterre. La reſtitution de cette dot donna lieu à quelques débats qui furent bientôt terminés entre Henri II & Philippe-Auguſte, fils de Louis-le-Jeune. On aſſigna un bon douaire à Marguerite, & l'on commença par le bien payer. On promit de nouveau que Richard épouſeroit Alix, & il ne l'épouſa point : ce fut cependant à ces conditions que Philippe conſentit de laiſſer à l'Angleterre le comté de Giſors & les autres places du Vexin. Richard fit un voyage en France, & devint ouvertement l'ennemi de ſon père ; il déclara qu'il vouloit être couronné comme l'avoit été ſon frère aîné. Henri II, voyant ces mauvais effets de l'alliance de la France, en devint encore plus contraire au mariage de Richard avec Alix. On négocia, & Henri, pour éluder la propoſition de ce mariage, offrit de marier Alix avec Jean, dit *Sans-Terre*, ſon dernier fils : Philippe devoit naturellement rejeter cette offre, parce qu'alors ſa ſœur n'épouſoit plus l'héritier du trône. Il eſt vrai que quand le mariage avoit été propoſé avec Richard, ſous Louis VII, Richard n'étoit pas l'héritier, mais Marguerite, ſœur aînée d'Alix, étoit femme de l'héritier. On ne s'accorda point : on prit les armes, & bientôt on conclut le traité qui s'appela *la paix d'Aſay*. Henri, malade & accablé, laiſſa faire le légat du Pape & les ſeigneurs des deux partis, qui dreſſèrent enſemble des articles de paix que Philippe approuva, & que Henri n'étoit plus en état de diſcuter. Il remit Alix entre les mains de cinq députés nommés par Richard, qui devoit épouſer cette Princeſſe à ſon retour de la Paleſtine, pour laquelle il alloit partir. Pourquoi renvoyoit-on encore ſi loin ce mariage ſi long-tems différé ? Richard avoit-il, pour le conclure, moins d'empreſſement qu'il n'en témoignoit, ou les médiateurs avoient-ils voulu épargner au roi d'Angleterre, qu'ils voyoient mourant, le ſpectacle d'un mariage pour lequel il avoit toujours montré tant de répugnance ? Henri mourut en 1189, & rien n'empêcha plus Richard de le conclure : il n'en fit rien cependant, & Richard & Philippe partirent pour la croiſade. Ils s'arrêtèrent en Sicile. Tancrède, bâtard du roi Roger, y régnoit alors : ſoit que ce Tancrède fût naturellement brouillon, ſoit qu'il crût avoir intérêt à entretenir la diviſion entre les rois de France & d'Angleterre, il fit voir à Richard une lettre par laquelle Philippe l'avertiſſoit, lui Tancrède, que Richard vouloit s'emparer du trône de Sicile. Philippe propoſoit à Tancrède de prévenir Richard, & de fondre avec lui ſur les Anglais. La lettre étoit ſignée de Philippe. Tancrède offroit de prouver, par témoins, qu'il l'avoit reçue de la main du duc de Bourgogne, Prince de la Maiſon de France, & chef des troupes françaiſes ſous Philippe. Tancrède remit cette lettre à Richard, qui l'envoya ſur le champ à Philippe, en lui déclarant que toute alliance étoit rompue entr'eux ; qu'il n'épouſeroit point Alix, & qu'il alloit fiancer Berengère ou Bérengère, fille de Sanche, roi de Navarre. Les Anglais diſent qu'à la vue de la lettre, Philippe fut couvert de confuſion ; les Français, au contraire, rapportent qu'il répondit ſans s'émouvoir : « Le roi d'Angleterre eſt bien le maître de » ne pas épouſer ma ſœur ; il n'avoit pas beſoin » de recourir à un prétexte ſi honteux ; mais qu'il » me rende donc le Vexin & les autres places que » je lui ai données pour la dot d'Alix. » Au reſte, il fit obſerver que Richard, en rompant avec Alix, avoit une autre femme toute prête ; ce qui, annonçant des meſures priſes de longue main, & des projets conduits avec un grand ſecret, expliquoit le myſtère de tant de délais apportés au mariage d'Alix, & rejetoit ſur Richard tous les ſoupçons de fauſſeté dans cette affaire.

Cependant l'intérêt de la croiſade aſſoupit ces querelles naiſſantes : on fit un traité. Richard fut

Virgatis lucent ſagulis, tum lactea colla
Auro innectuntur, duo quiſque alpina coruſcant
Gæſa manu, ſcutis protecti corpora longis.....
Aſpice..... referentem ſigna Camillum.

De là cette Gaule ciſalpine, relativement aux Romains, & tranſalpine relativement à la grande Gaule ſa métropole. Ce furent les Gaulois qui bâtirent la plupart des villes les plus célèbres de la Lombardie & de l'Etat de Veniſe, telles que Milan, Vérone, Padoue, Breſſe, Côme, &c. Leur nom, comme habitans de l'Italie, s'eſt conſervé, non dans les contrées qu'ils occupoient; mais chez des peuples étrangers, tels que les Allemands & les Danois, qui appellent encore l'Italie d'un nom qui ſignifie le pays ou la terre des Gaulois.

AMBROISE (SAINT), (*Hiſt. eccléſ.*), docteur de l'Egliſe, archevêque de Milan au quatrième ſiècle, étoit d'une famille diſtinguée; il comptoit parmi ſes aïeux des conſuls, des préfets. Son père avoit été gouverneur des Gaules, de l'Angleterre, de l'Eſpagne, de l'Afrique. Il fut lui-même gouverneur de l'Emilie & de la Ligurie. Après la mort d'Auxence, évêque ou archevêque de Milan, il fut élu d'une voix unanime pour lui ſuccéder, & il n'étoit encore que catéchumène; il fallut commencer par le baptiſer, & lui conférer enſuite les ordres; il fut ſacré le 7 décembre 374. Les grands ennemis de l'Italie étoient alors les Ariens dans l'Egliſe, les Goths dans la politique. Saint Ambroiſe réſiſta conſtamment aux premiers: les ravages des ſeconds fournirent à ſon zèle & à ſa charité de grandes occaſions de ſe ſignaler. Pour racheter les captifs que les Goths avoient faits, il vendit les vaſes de ſon égliſe: les Ariens lui en firent un crime, car toute action louable d'un ennemi eſt un crime; Dieu, répondit ſaint Ambroiſe, aime mieux qu'on lui conſerve des ames que de l'or; mais le trait par lequel ce ſaint prélat eſt le plus célèbre, eſt la fermeté avec laquelle il crut devoir interdire l'entrée de ſon égliſe à l'empereur Théodoſe, après le maſſacre de Theſſalonique. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'article *Théodoſe.*)

Saint Ambroiſe mourut la veille de Pâques de l'an 397, âgé de cinquante-ſept ans. Saint Auguſtin ſe faiſoit gloire d'être ſon diſciple, & ce fut à ſa prière que Paulin, prêtre de Milan, écrivit la vie de ſaint Ambroiſe. On a une édition de ſes œuvres en deux volumes in-folio, donnée par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, vers la fin du dix-ſeptième ſiècle.

Saint Ambroiſe, comme preſque tous les Pères de l'Egliſe, a prêché la tolérance. Voici comment il s'explique à ce ſujet, dans ſon commentaire ſur ſaint Luc, liv. 7, chap. 10.

Apoſtolos miſit ad ſeminandam fidem, qui non cogerent, ſed docerent, nec vim poteſtatis exercerent, ſed doctrinam humilitatis attollerent..... Cùm Apoſtoli ignem de cœlo petere vellent, ut conſumeret Samaritanos qui Jeſum Dominum intrà civitatem ſuam recipere noluerunt, converſus increpavit illos, & ait: Neſcitis cujus ſpiritus eſtis: filius enim hominis non venit animas hominum perdere, ſed ſanare.

« Le Sauveur a envoyé les Apôtres pour répan» dre la foi, pour enſeigner, non pour forcer les » conſciences; pour mettre en honneur la doc» trine de l'humilité, non pour exercer aucune » puiſſance coactive..... Des Apôtres voulant faire » deſcendre le feu du ciel pour conſumer les Sa» maritains qui n'avoient pas voulu recevoir Jéſus» Chriſt dans leur ville, Jéſus ſe retournant vers » ces Apôtres intolérans, les reprit, & leur dit: » *Vous ne ſavez pas à quel eſprit vous êtes appelés.* » *Le fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les* » *hommes, mais pour les ſauver.* »

Un autre Ambroiſe, nommé le Camaldule, parce qu'il l'étoit, & qu'il fut même Général de ſon ordre en 1431, appartient plus encore à l'Hiſtoire littéraire qu'à l'Hiſtoire eccléſiaſtique. Il figura cependant aux conciles de Bâle, de Ferrare, de Florence, & dans un tems où l'on s'occupoit beaucoup de la réunion de l'Egliſe grecque & de l'Egliſe latine. Il dreſſa un décret pour cette réunion. Il porta dans les lettres ce même eſprit de paix & de concorde. Il fit ce qu'il put pour réconcilier Laurent Valle & le Pogge, dont les querelles atroces étoient le ſcandale de la littérature (1); & n'ayant point réuſſi, car on ne réconcilie point des ſavans que la jalouſie diviſe, il témoigna faire fort peu de cas des ſavans qui n'avoient, diſoit-il, ni la charité d'un chrétien, ni la politeſſe d'un homme de lettres. Mais où trouvoit-il de ſon tems des gens de lettres polis?

On a de lui une chronique du Mont-Caſſin, des harangues, des lettres, &c. diverſes traductions de livres grecs. Mort en 1439.

AMELOT. (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom d'une famille originaire d'Orléans, qui a produit un très-grand nombre de magiſtrats, maîtres des requêtes, conſeillers d'Etat, préſidens au parlement, un préſident à mortier, un premier préſident de la cour des aides, pluſieurs miniſtres, dont un étoit de l'Académie françaiſe, & honoraire de l'Académie des ſciences; un autre eſt honoraire de l'Académie royale des inſcriptions & belles-lettres; un archevêque de Tours, le marquis de Gournay (Michel Amelot), célèbre par ſes ambaſſades à Veniſe, en Portugal, en Suiſſe, enfin en Eſpagne, où ce fut un phénomène de le voir ſe maintenir depuis 1705 juſqu'en 1709. En effet, on avoit vu en moins de quatre ans, depuis 1701 juſqu'en 1705, le marquis, alors duc & depuis

(1) *Voyez* leurs articles. Celui du Pogge eſt dans le Dictionnaire, celui de Laurent Valle ſe trouve dans ce Supplément.

maréchal d'Harcourt; le comte, depuis maréchal de Marſin; le cardinal d'Etrées, l'abbé d'Etrées ſon neveu, le duc de Grammont, enfin Amelot deGournay, être ſucceſſivement ambaſſadeurs de France en Eſpagne : le dernier fut le ſeul qui ſut plaire au Roi (Philippe V) & à la Reine, ne pas déplaire aux Eſpagnols & vivre en bonne intelligence avec la princeſſe des Urſins. Ce fut alors, plus que jamais, le cas de dire :

Principibus placuiſſe viris non ultima laus eſt.

Il fut encore envoyé à Rome en 1714, ſans caractère, mais chargé d'une négociation ſecrète. Sous la régence il fut admis au conſeil des affaires étrangères, où il ne pouvoit qu'être très-utile. Il fut un des conſeillers d'Etat qui aſſiſtèrent, à Rheims, au ſacre de Louis XV le 25 octobre 1722. Il mourut à Paris le 21 juin 1724.

AMELOT. *Voyez* HOUSSAIE (de la) dans le Dictionnaire.

AMONTONS (GUILLAUME), (*Hiſt. litt. mod.*), de l'Académie des ſciences, étoit né, en 1663, d'un avocat originaire de Normandie, depuis établi à Paris. Etant encore dans le cours de ſes études, il devint ſourd des ſuites d'une maladie, & on aſſure, dit M. de Fontenelle, qu'il ne voulut jamais faire de remèdes pour ſa ſurdité, ſoit qu'il déſeſpérât d'en guérir, ſoit qu'il ſe trouvât bien de ce redoublement d'attention & de recueillement qu'elle lui procuroit, ſemblable en quelque choſe, ajoute-t-il, à cet ancien que l'on dit qui ſe creva les yeux pour n'être pas diſtrait dans ſes méditations philoſophiques.

M. Amontons apprit le deſſin, l'arpentage, l'architecture, & devint ſurtout très-habile dans la mécanique. A vingt-quatre ans il préſenta un nouvel hygromètre à l'Académie des ſciences, qui l'approuva & le vanta; il propoſa auſſi différentes idées pour de nouveaux baromètres & thermomètres. Il donna, en 1695, le ſeul livre imprimé qu'on ait vu de lui; il roule ſur les mêmes matières; il eſt dédié à l'Académie des ſciences; il a pour titre : *Remarques & Expériences phyſiques ſur la conſtruction d'une nouvelle clepſydre, ſur les baromètres, thermomètres & hygromètres.* Quoique les clepſydres ou horloges à eau aient été remplacées parmi nous par les horloges à roues, beaucoup plus juſtes & plus commodes, la clepſydre de M. Amontons avoit un avantage particulier, même ſur les autres horloges, c'eſt que le mouvement le plus violent d'un vaiſſeau ne la dérangeoit point, au lieu qu'il dérange infailliblement les autres horloges. Reçu dans l'Académie en 1699, il y donna une théorie des frottemens, qui éclaircit cette matière reſtée juſqu'alors aſſez obſcure. Son nouveau thermomètre, ſon baromètre rectifié, ſon baromètre ſans mercure à l'uſage de la mer, ſes expériences ſur la nature de l'air, occupent une très-grande place dans l'*Hiſtoire de l'Académie des ſciences*. Il avoit, ſurtout pour les expériences, un talent qui fait dire à M. de Fontenelle, qu'on croyoit voir revivre en lui M. Mariote.

Il étoit l'auteur d'une invention que M. de Fontenelle ſemble ne regarder que comme un jeu d'eſprit, mais qui paraît cependant ſuſceptible d'une aſſez grande utilité, & qu'il eſt peut-être étonnant qu'on n'ait pas cherché alors à perfectionner : c'étoit un moyen de faire annoncer une nouvelle plus tôt à une très-grande diſtance, par exemple, de Paris à Rome, en très-peu de tems, en trois ou quatre heures, ſans que la nouvelle fût ſue dans tout l'eſpace intermédiaire. C'étoit par le moyen de certains ſignaux que ſe tranſmettoient de divers poſtes des gens qui les appercevoient de fort loin au moyen de lunettes de longue vue. La diſtance des différens poſtes étoit réglée par la plus grande portée des lunettes, & le nombre de ces poſtes devoit être le moindre poſſible; & comme le ſecond poſte faiſoit les ſignaux au troiſième à meſure qu'il les voyoit faire au premier, & ainſi de ſuite, la nouvelle étoit portée de Paris à Rome en preſqu'auſſi peu de tems qu'il en falloit pour faire les ſignaux à Paris; & comme ces ſignaux étoient pour ainſi dire autant de lettres d'un alphabeth, dont on n'avoit le chifre qu'à Paris & à Rome, rien n'étoit connu dans l'intervalle. L'expérience en fut faite deux fois ſur une petite étendue de pays, une fois en préſence du Dauphin, Monſeigneur, fils de Louis XIV, & une autre fois en préſence de Madame : de là le télégraphe.

M. Amontons mourut d'une inflammation d'entrailles, le 11 octobre 1705. Il étoit alors occupé d'inventions utiles ſur l'imprimerie, ſur les vaiſſeaux, ſur la charrue, qui paroiſſent avoir été perdues à ſa mort.

Le trait le plus marqué de ſon caractère étoit une entière incapacité de ſe faire valoir autrement que par ſes ouvrages, & de faire ſa cour autrement que par ſon mérite, & par conſéquent, dit M. de Fontenelle, une incapacité preſqu'entière de faire fortune.

AMRU *ou* AMROU. *Voyez* ALI dans le Dictionnaire.

AMULIUS. *Voyez* NUMITOR dans le Dictionnaire.

AMURAT. (*Hiſt. des Turcs.*) Les Turcs ont eu quatre Empereurs du nom d'*Amurat*. Tous quatre ont été guerriers & conquérans.

1°. Amurat, fils d'Orcan, auquel il ſuccéda en 1360, fut un guerrier illuſtre; il eſt diſtingué en effet parmi les Empereurs turcs par ce titre d'*illuſtre*. C'eſt lui qui a formé la milice des Janiſſaires, ſi ſouvent redoutable aux Sultans même. Il enleva aux Grecs, Gallipoli, Andrinople &

preſque toute la Thrace. Il ſoumit de même la Bulgarie & la Servie ; il remporta juſqu'à trente-ſept victoires ; il périt dans la dernière, en 1389. Il ſe piquoit d'imiter Cyrus ; il fit des conquêtes comme lui, mais il reſſembla peu d'ailleurs au Cyrus de Xénophon ; il n'eut ni clémence ni bonté. Son fils ſe révolta contre lui ; il lui fit crever les yeux, & exerça toutes ſortes de cruautés ſur les complices de la révolte de ce Prince.

2°. Amurat II, fils & ſucceſſeur de Mahomet I, fut père de ce célèbre Mahomet II qui prit Conſtantinople en 1453. Amurat avoit auſſi aſſiégé cette place en 1422 ; il y avoit employé du canon, & c'étoit la première fois que les Turcs en faiſoient uſage. Malgré cet avantage il fut obligé de lever le ſiége ; il leva auſſi la même année celui de Belgrade, mais il prit d'aſſaut ſur les Vénitiens la ville de Theſſalonique. Les princes de Boſnie & d'Albanie furent contraints de lui payer tribut. Ce prince d'Albanie fut le père de Scanderberg. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'article *Scanderberg*, & ſes guerres, & ſes ſuccès contre Amurat II.) L'expédition la plus mémorable d'Amurat II fut celle de Hongrie, où il gagna, le 11 novembre 1444, la bataille de Varnes contre le roi Ladiſlas. (*Voyez* dans le Dictionnaire, ſur cette expédition & ſes ſuites, les articles *Ladiſlas II* & *Ceſarini* (Julien.) (*Voyez* auſſi *Huniade.*) Amurat avoit été prêt à prendre la fuite dès le commencement de la bataille : ſes principaux officiers l'avoient forcé de reſter & de vaincre, en le menaçant de le tuer. Il prit ſon parti, & à ſon tour il empêcha ſes ſoldats de fuir dans un moment où il les voyoit ébranlés. Les Chrétiens avoient été déterminés à la bataille par le cardinal Julien Ceſarini, au mépris d'un traité dont ils avoient ſolennellement juré l'exécution ſur l'Evangile. Amurat, au moment où les Turcs alloient plier, tira, dit-on, de ſon ſein ce traité ſi indignement violé, & s'adreſſant au Dieu que les Chrétiens avoient pris pour garant : *Jéſus*, s'écria-t-il, *voici l'alliance que les Chrétiens ont jurée avec moi par ton nom. Si tu es Dieu, comme ils le diſent, venge ton injure & la mienne.* Ce mouvement, qui rappeloit l'infidélité des Chrétiens, eut un grand effet ; en réveillant l'indignation des Turcs, il redoubla leur courage, & ils vainquirent. Amurat eut auſſi la gloire de vaincre Huniade, & dans cette bataille, & depuis encore dans d'autres rencontres ; mais il mourut, dit-on, de douleur des ſuccès de Scanderberg ; ce fut en 1451, dans ſa ſoixante & quinzième année. Il avoit commencé à régner en 1421. Amurat I avoit établi les Janiſſaires ; Amurat II fit plus peut-être ; il les diſciplina.

3°. Amurat III fit plus encore ; il fut les réprimer. Cette ſoldateſque ſéditieuſe vint lui demander en tumulte la tête du grand-tréſorier. Pour toute réponſe il fondit ſur eux le ſabre à la main, en tua pluſieurs, & fit rentrer les autres dans le devoir. Il étoit vaillant, cruel & débauché. Il avoit fait étrangler ſes frères. Il s'étendit d'un côté en Hongrie ; de l'autre en Perſe, par la priſe de Raab & de Tauris. Il avoit ſuccédé en 1574 à Sélim II ſon père. Il mourut en 1595, à cinquante ans.

4°. Amurat IV, ſurnommé l'*Intrépide*, épithète qui auroit bien convenu auſſi au précédent, eſt celui qui prit Babylone en 1638 ; c'eſt l'Amurat de la tragédie de *Bajazet*. Sa politique à l'égard des Janiſſaires étoit d'employer leur valeur au dehors contre les ennemis de l'Etat, pour n'avoir rien à craindre de leur inquiétude dans l'intérieur de l'Empire ; c'étoit pour aſſurer le repos de Conſtantinople qu'il les menoit prendre Babylone. Racine dit même qu'Amurat avoit voulu retrancher la moitié du corps des Janiſſaires.

C'eſt en vain que, forçant ſes ſoupçons ordinaires,
Il ſe rend acceſſible à tous les Janiſſaires ;
Il ſe ſouvient toujours que ſon inimitié
Voulut de ce grand corps retrancher la moitié,
Lorſque, pour affermir ſa puiſſance nouvelle,
Il vouloit, diſoit-il, ſortir de leur tutelle.
Moi-même j'ai ſouvent entendu leurs diſcours :
Comme il les craint ſans ceſſe, ils le craignent toujours.
Ses careſſes n'ont point effacé cette injure.

Amurat IV eut pour ſes frères la même rigueur qu'Amurat III avoit eue pour les ſiens. Il fit périr Orcan & Bajazet, & n'épargna Ibrahim que parce qu'il le jugea

Indigne également de vivre & de mourir.

Cet uſage barbare d'immoler ſes frères étoit pour ainſi dire conſacré alors par la politique turque :

Tu ſais de nos Sultans les rigueurs ordinaires.
Le frère rarement laiſſe jouir ſes frères
De l'honneur dangereux d'être ſorti d'un ſang
Qui les a de trop près approchés de ſon rang.

L'influence d'Amurat au dehors ſe faiſoit ſentir juſque dans le Mogol, où il ſecouroit l'empereur Cha-Goan ou Schah-Géan, contre ſon fils Aurengzeb. Infidèle à la loi de Mahomet, qui en effet ne convenoit pas aux Turcs, maîtres de la Grèce & de tous les bons vins grecs, il mourut d'un excès de vin en 1640, à trente-un ans. Il étoit monté ſur le trône après Muſtapha, en 1623.

ANGILBERT. (*Hiſt. de Fr*) On ſait que Charlemagne avoit établi dans ſon palais une Académie, dont chacun des membres, ſelon un uſage qui s'eſt conſervé dans quelques Académies étrangères, prenoit un nom littéraire & académique, qui exprimoit, ou leurs goûts, ou leurs inclinations, ou le genre de leurs études, ou enfin leur caractère. Le nom d'Angilbert, dans cette Académie, étoit *Homère*, ſoit parce qu'il faiſoit ſes délices de la lecture de ce prince des poëtes, ſoit parce qu'il

faiſoit lui-même des vers grecs. Le ſavant Alcuin, chargeant Angilbert qui étoit à Rome, de lui en rapporter des reliques, cite gaîment ce vers de l'*Art d'aimer* d'Ovide :

Si nihil attuleris, ibis, Homere, *foras.*

L'inſtruction dont Charlemagne charge Angilbert pour le pape Léon III, eſt adreſſée à *Homère auriculaire*, c'eſt-à-dire, *confident.*

Angilbert étoit d'ailleurs l'homme le plus aimable de la cour de Charlemagne ; il le parut trop à la princeſſe Berthe, fille de ce Monarque. On prétend que la tendreſſe de Charlemagne pour ſes filles nuiſit à leur établiſſement ; qu'il les aima plus pour lui que pour elles-mêmes, & qu'il eut ſujet de s'en repentir. Berthe eut deux enfans d'Angilbert ; ſavoir : Nitard, connu pour avoir écrit une partie de l'hiſtoire de ſon tems, & Arnide, dont on ignore la deſtinée. On pourroit induire du récit de quelques hiſtoriens, que Berthe, du conſentement de ſon père, avoit épouſé ſecrétement Angilbert ; d'autres ne parlent point de mariage ; d'autres diſent clairement qu'il n'eut lieu qu'après qu'il eût été rendu néceſſaire par la naiſſance de ces enfans. Quoi qu'il en ſoit, Angilbert renonça dans la ſuite au monde & à la faveur ; il ſe fit moine, & fut abbé de Saint-Riquier. Un de ſes ſucceſſeurs dans cette Abbaye, nommé Auſcher, qui, dans le douzième ſiècle, a écrit la vie d'Angilbert, prétend qu'Angilbert étoit déjà prêtre lorſqu'il épouſa la princeſſe Berthe ; ce qui n'empêcha pas Charlemagne de conſentir à ce mariage. Ce trait n'eſt pas auſſi dépourvu de vraiſemblance, que la décence des uſages actuels pourroit le faire croire. Les mariages des prêtres n'étoient pas rares alors, même dans l'Occident ; ce fut Charlemagne qui réforma cet uſage, comme un abus introduit à la faveur des guerres & de la licence ; mais il pouvoit en avoir profité pour réparer l'honneur de ſa fille ; & lorſque les prêtres eurent été rappelés à la loi du célibat, Angilbert aura cru expier, & ſes galanteries, & ſes mariages en ſe faiſant moine. Ce fut en 790 qu'il embraſſa l'état monaſtique ; il mourut en 814. Charlemagne l'avoit fait gouverneur de toute la partie ſeptentrionale de la France maritime, depuis les bouches de l'Eſcaut juſqu'à l'embouchure de la Seine, &, en couronnant roi d'Italie Pepin ſon ſecond fils, il lui avoit donné le même Angilbert pour principal miniſtre. On trouve quelques poéſies d'Angilbert dans le recueil des hiſtoriens de France, parmi les œuvres d'Alcuin, & dans le Spicilége. On a auſſi l'hiſtoire de ſon monaſtère de Saint-Riquier, qu'il avoit pris ſoin d'écrire.

ANGLURE (*Hiſt. de France*), petite ville de Champagne, ſur la rivière d'Aube, un peu au deſſus de la jonction de cette rivière avec la Seine, adonné ſon nom à la Maiſon d'Anglure. Il y avoit une ancienne Maiſon d'Anglure, dont deſcendoit Helwide, dame d'Anglure, qui par ſon mariage donna naiſſance à une ſeconde Maiſon d'Anglure. Les ancêtres d'Helwide avoient accompagné Godefroy de Bouillon à la première croiſade. Un autre d'Anglure alla auſſi à la croiſade contre Saladin, & fut pris par ce héros de l'Orient. On attribue à ce d'Anglure une partie de la conduite fidelle & généreuſe que M. de Voltaire donne à Néreſtan dans *Zaïre* ; c'eſt-à-dire que, revenu en France ſur ſa parole pour y chercher ſa rançon, & n'ayant pu ſe la procurer parce qu'il n'avoit qu'un partage de cadet, il revint reprendre ſes fers, & qu'on ne put pas dire avec vérité de lui non plus que de Néreſtan, qu'il eût permis à ſon courage

Des ſermens indiſcrets pour ſortir d'eſclavage.

Saladin étoit fait pour ſentir tout ce qu'un tel procédé a de noble ; il fit ce qu'on fait faire à Oroſmane ; il renvoya ſon priſonnier ſans rançon, en exigeant ſeulement qu'il fît porter le nom de Saladin à tous les aînés mâles qui deſcendroient de lui. Cette condition étoit peu digne de la délicateſſe d'un héros tel que Saladin : c'étoit preſcrire la reconnoiſſance & en preſcrire juſqu'à la forme. Je ſoupçonne qu'ici des hiſtoriens ſans délicateſſe eux mêmes, voyant que les d'Anglure, en mémoire & par reconnoiſſance de ce bienfait, avoient ſouvent fait prendre à leurs enfans ce nom de Saladin, ont penſé que c'étoit une condition qui leur avoit été impoſée.

Quoi qu'il en ſoit, Helwide d'Anglure épouſa Oger de Saint-Chéron, qui mourut en 1256, & ces Saint-Chéron prirent le nom & les armes d'Anglure, ſans y joindre même celui de Saint-Chéron.

Deux petits-fils d'Oger de Saint-Chéron & d'Elwide, Oger II & Saladin d'Anglure, ſervirent le roi Philippe-le-Bel dans les guerres de Flandre.

Oger III, ſeigneur d'Anglure, rendit de grands ſervices au roi Philippe de Valois, & fut un de ſes quatre chevaliers d'honneur ou principaux chambellans ; il épouſa Marguerite de Conflans, fille & héritière d'Euſtache, ſeigneur d'Eſtoges, chef du nom & armes des anciens ſeigneurs de Conflans, maréchaux héréditaires de Champagne. Elle tenoit de ſes ancêtres le titre d'avouée de Thérouenne, & ce titre fut porté de père en fils par toute ſa deſcendance. Dans la branche d'Eſtoges, iſſue d'elle auſſi, Jacques-d'Anglure, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur d'Auxerre, ſervit avec réputation contre les Huguenots aux batailles de Jarnac & de Moncontour, & dans toutes les guerres civiles & religieuſes du ſeizième ſiècle.

Antoinette d'Anglure ſa fille unique épouſa en 1572 Chrétien de Savigny, ſeigneur de Roſne, zélé ligueur, qui tenta en 1591 de porter du ſecours à la ville de Noyon, aſſiégée par les Royaliſtes, & en 1592 à celle de Rouen, aſſiégée

par Henri IV lui-même. Il fut un des quatre maréchaux de France de la Ligue, nommés en 1593 par le duc de Mayenne; c'étoient ce baron de Roſne, la Châtre, Bois-Dauphin & Saint-Paul, & c'eſt à leur ſujet que Chanvallon dit au duc de Mayenne, *qu'il faiſoit des bâtards qui ſe feroient légitimer à ſes dépens.* En effet, la Châtre & Bois-Dauphin firent leur paix, & furent confirmés dans la dignité de maréchaux de France. Saint-Paul, avant d'avoir pu traiter, fut tué dans une émeute par le duc de Guiſe; pour de Roſne, quand il vit la chute de la Ligue, il s'attacha aux Eſpagnols, & fit avec eux la guerre à Henri IV. Joint avec le comte de Fuente en 1595, il prit le Catelet & la Capelle, & battit les Français devant Dourlens. Toujours attaché aux Eſpagnols, il fut tué en 1593, au ſiége de Hultz, en combattant pour eux contre les Hollandais.

Charles, dit Saladin d'Anglure-de-Savigny, fils du baron de Roſne & d'Antoinette d'Anglure, fut ſubſtitué par Jacques d'Anglure ſon aieul, aux nom & armes d'Anglure, & toute leur deſcendance joignit ce nom d'Anglure à celui de Savigny, & prit auſſi aſſez conſtamment le nom de Saladin. Un petit-fils de Charles, nommé Claude-François, mourut de bleſſures reçues à la bataille de Caſſel.

Mais il reſtoit d'autres branches de la Maiſon de Saint-Chéron d'Anglure.

Dans la branche de Givri, on trouve René d'Anglure, capitaine de cent chevau-légers, chevalier de l'Ordre du Roi, tué en 1562 à la bataille de Dreux.

Il eut pour fils unique Anne d'Anglure, baron de Givri, ſurnommé *le brave guerrier.* Celui-ci fut un des premiers à reconnoître Henri IV après la mort de Henri III, & à le reconnoître ſans condition, &, comme dit d'Aubigné, ſans *ſi* & ſans *car.* Il ſe trouva, en 1592, à ce périlleux combat d'Aumale, & c'étoit là une de ces occaſions qui flattoient le plus ſon courage. La même année (tant le ſort des armes & des réputations eſt inconſtant), on ne trouva pas qu'il eût aſſez bien défendu Neufchâtel; mais Neufchâtel, dit Pierre Mathieu, pouvoit être forcé dans une heure. En 1594 il battit le duc de Mayenne, qui tentoit de faire entrer du ſecours dans la ville de Laon. Il aſſiſta peu de tems après à un grand combat livré devant la même ville; mais dans une autre occaſion l'armée royale, qui aſſiégeoit Laon, penſa être ſurpriſe par l'arrivée ſubite d'une nouvelle armée du duc de Mayenne, à la découverte de laquelle Givri ayant été envoyé, aſſura que rien ne paroiſſoit en deçà de l'Oiſe: on lui reprocha encore ce rapport, comme fait trop légérement & d'après un examen un peu ſuperficiel. Peu de jours après il fut tué devant Laon, laiſſant les plus grands regrets au Roi & à l'armée. Il avoit une grande connoiſſance de la guerre & une connoiſſance égale des lettres.

Dans la branche des ſeigneurs de Bourlemont, princes d'Ambliſe:

Africain d'Anglure fut tué en 1592, au ſiége de Beaumont en Argonne.

Ferdinand, chevalier de Malte, petit-fils d'Africain, mourut en 1624 des bleſſures qu'il avoit reçues dans un combat des galères de Meſſine contre les Turcs.

Deux de ſes frères, Chrétien Maphée, baron de Buſanci, & Sébaſtien, baron de Rimaucourt, furent tués au ſiége d'Arras en 1640.

Dans une branche ou rameau particulier des comtes de Bourlemont, iſſus de la branche précédente:

Deux fils de Nicolas d'Anglure, lieutenant-général des armées du Roi, Henri, marquis de Bourlemont, & Louis, colonel du régiment de Bourlemont, furent tués du vivant de leur père, le premier, au ſiége de Valenciennes en 1677, le ſecond à la bataille de Conſarbrick en 1675.

ANHALT (*Hiſt. d'Allem.*), Maiſon ſouveraine d'Allemagne, dont la principauté, ſituée dans la Haute-Saxe, a pour capitale une petite ville de ce nom, preſqu'entiérement ruinée. Cette Maiſon paſſe pour une des plus anciennes, non-ſeulement de l'Allemagne, mais de toute l'Europe. Les fables la font remonter juſqu'à Japhet; mais les fables, en matière de généalogie, prouvent ſouvent une antiquité immémoriale. On croit au moins qu'elle deſcend de Witikind, ce fameux rival de Charlemagne. Elle a poſſédé long-tems l'électorat de Brandebourg.

Joachim Erneſt, prince d'Anhalt, né le 20 octobre 1533, mort le 6 décembre 1586, étoit reſté ſeul héritier des grands biens de ſa Maiſon; c'eſt de lui que deſcendent tous les Princes de ce nom.

Nous diſtinguerons parmi eux Jean-Georges qui forma la branche de Deſſau, & dans cette même branche Jean-Georges II ſon petit-fils, prince d'Anhalt-Deſſau, lieutenant-général de l'électorat de Brandebourg, & maréchal-de-camp-général, né le 6 novembre 1627, mort le 17 août 1693.

Léopold ſon fils, prince d'Anhalt-Deſſau, lieutenant héréditaire de l'électorat de Brandebourg, qui eut l'honneur de faire la guerre contre Charles XII, & de commander lorſque l'île de Rugen fut priſe en 1715, le 17 novembre, ſur ce conquérant.

Guillaume-Guſtave, fils de Léopold, major-général, puis lieutenant-général des armées du roi de Pruſſe, électeur de Brandebourg.

Dans la branche d'Anhalt-Bernbourg, Chriſtiern, né le 11 mai 1568. Il s'attacha conſtamment au malheureux Frédéric, électeur palatin, élu roi de Bohême; il fut gouverneur-général du Haut-Palatinat pendant les troubles de Bohême & du Palatinat, qui furent la ſuite de cette nomination de Frédéric à la couronne de

Bohême ; Chriſtiern fut un des plus ardens promoteurs de la Ligue proteſtante d'Allemagne ; ce qui le fit proſcrire en 1621, par l'empereur Ferdinand II, qui le rétablit peu de tems après. Mort en 1630.

Chriſtiern II, fils du précédent, fut bleſſé & fait priſonnier à la bataille de Prague, livrée le 8 novembre 1621, & qui affermit la puiſſance de l'empereur Ferdinand II, ſur la ruine de la Ligue proteſtante & du parti de Frédéric.

Erneſt, fils de Chriſtiern I, & frère de Chriſtiern II, mourut en 1632, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Lutzen.

Jean-Georges, petit-fils de Chriſtiern II, mourut en 1691, de ſept bleſſures reçues au combat de Leuze, où il ſervoit les Etats-Généraux.

Frédéric-Guillaume, neveu de Jean-Georges, fut bleſſé au fameux combat de Denain en 1712.

Un autre prince d'Anhalt-Bernbourg, major-général d'un régiment impérial, fut tué dans une rencontre devant Palerme en Sicile, le 29 avril 1720.

Dans la branche d'Anhalt-Koten, Louis, prince d'Anhalt, né le 17 juillet 1579, mort le 7 janvier 1650, fut le fondateur d'une Académie qu'on appelle *la Compagnie fructifiante*. Il ſeroit bien aiſé de prouver que c'eſt le titre qui a toujours le mieux convenu aux Académies, même purement littéraires.

Un prince de la Maiſon d'Anhalt, nommé Georges, né le 14 juin 1507, appartient à l'Hiſtoire littéraire & à celle du luthéraniſme. Il étoit ſavant dans les langues, dans la juriſprudence, dans la théologie ; il fut principal miniſtre du cardinal Albert de Brandebourg, électeur de Mayence. Ayant adopté les opinions de Luther, il fut nommé, en 1545, ſurintendant de leurs égliſes, dans le diocèſe de Mersburg en Miſnie. Il eſt auteur de pluſieurs ouvrages pour la défenſe de ſa ſecte. Mort le 17 octobre 1553.

De la même Maiſon d'Anhalt eſt Catherine Alexiowna, deuxième Impératrice & Autocratrice de toutes les Ruſſies, née le 2 mai 1729, mariée le 1er. ſeptembre 1745 à Charles-Pierre Ulric, duc de Holſtein-Gottorp, qui fut depuis l'Empereur de Ruſſie, Pierre III ; elle monta ſur le trône avec lui le 28 juin 1762, devint veuve le 28 juillet ſuivant, fut couronnée à Moſcou le 3 octobre 1762, & régnoit encore en 1789.

ANNEBAUT (L'AMIRAL D'). (*Hiſt. de Fr.*) Après les célèbres diſgraces du connétable de Montmorenci, de l'amiral de Chabot, du chancelier Poyet & du cardinal de Lorraine, ſous François I, d'Annebaut ſe trouva ſeul à la tête des affaires avec le cardinal de Tournon, hommes d'un génie ordinaire, mais ſujets zélés & bons citoyens. D'Annebaut avoit commencé à ſe diſtinguer dans la guerre de 1521. Ses exploits dans la guerre de 1536 l'élevèrent au premier rang parmi les capitaines & les chevaliers français : pareil à cet Empereur romain qu'on eût toujours cru digne de l'Empire s'il ne l'eût pas obtenu, d'Annebaut ſeroit compté parmi les Bayard, les Vandeneſſe & les Pontdormy ſi, comme eux, il n'eût pas commandé. Il porta dans le miniſtère une grande probité, un déſintéreſſement rare & quelques talens.

Le nouveau miniſtère voulut ſe diſtinguer par un nouveau plan. La troiſième & dernière guerre de François I contre Charles-Quint commençoit alors, & ſe dirigeoit naturellement vers le Piémont & le Milanez : on dérangea ce ſyſtème, & on porta le fort de la guerre vers le Rouſſillon & le Luxembourg. Le Dauphin, qui fut depuis le roi Henri II, alla commander en Rouſſillon avec d'Annebaut : on s'attacha au ſiége de Perpignan, qu'on fut obligé de lever : on en revint à l'ancien ſyſtème, & les troupes qui avoient échoué devant Perpignan furent envoyées en Piémont, ſous la conduite du même d'Annebaut (1542). Il paroît par les mémoires des du Bellay, qui commandoient alors dans le Piémont, que cette arrivée de d'Annebaut ne leur plut point ; elle leur ôtoit le commandement. D'Annebaut, de ſon côté, voulant tout faire par lui-même, n'eut peut-être pas aſſez d'égard pour leurs avis. Les du Bellay, dans leurs mémoires, lui imputent d'avoir manqué volontairement diverſes expéditions importantes propoſées par Langey, & dont le ſuccès, diſent-ils, étoit infaillible. Langey mourut en allant en France ſe plaindre de d'Annebaut. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'article *Bellay* (du). Martin du Bellay, frère de Langey, alla joindre d'Annebaut devant Coni, que ce général aſſiégeoit. Ce ſiége, entrepris trop tard, fut d'ailleurs aſſez mal conduit, ſi l'on s'en rapporte à Martin du Bellay, qui n'eſt nullement favorable à d'Annebaut. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que d'Annebaut fut obligé de le lever après un aſſaut où il perdit beaucoup de monde, & même pluſieurs officiers diſtingués. Ce fut par cette malheureuſe expédition que d'Annebaut termina la campagne en Italie, comme il l'avoit terminée dans le Rouſſillon, par la levée du ſiége de Perpignan ; il s'étoit ſeulement emparé, dans le Piémont, de quelques petites places que les Impériaux avoient abandonnées entre le Pô & le Tanaro.

Son paſſage en France tint lieu d'une expédition malheureuſe par le ravage des lavanges, qui enſévelirent ſous les neiges pluſieurs des gens de la ſuite d'Annebaut, entr'autres un jeune gentilhomme nommé Carrouge, nom célèbre par le duel de le Gris & de Carrouge, ſous Charles VI. Parmi ceux qui ne périrent pas, les uns, plus malheureux, perdirent la vue ; les autres eurent les pieds gelés : la plupart s'égarèrent dans les montagnes, pénétrés par la neige, tranſis de froid, mourans de faim ; d'Annebaut lui-même ne dut

ſon ſalut qu'aux ſecours de quelques payſans qui le recueillirent dans leur cabane.

En 1543, l'amiral d'Annebaut fit la guerre dans le Hainaut; il fit inveſtir Aveſne, & bientôt il l'abandonna. Du Bellay paroit perſuadé qu'on auroit pu prendre Aveſne d'aſſaut, & il ne conçoit pas ce qui engagea l'amiral à changer ainſi de projet. Il ſe plaint encore du peu d'attention que fit l'amiral à un avis utile qu'il lui donna au ſujet de Landrecies : du Bellay ſe reſſouvint que, lorſqu'en 1521 Charles, duc de Vendôme, avoit voulu attaquer cette place, les habitans y avoient mis le feu & s'étoient réfugiés dans la forêt de Mormaux, qui étoit dans leur voiſinage. Du Bellay ſavoit que l'intention du Roi étoit de fortifier Landrecies quand on l'auroit pris : il falloit donc empêcher qu'il ne fût brûlé. Un moyen de l'empêcher étoit d'enlever aux habitans l'aſile de la forêt de Mormaux. Du Bellay poſta en conſéquence un détachement au-delà de la Sambre, entre Landrecies & cette forêt; mais ce détachement étant trop foible, il envoya demander du renfort à l'amiral, qui non-ſeulement le refuſa, mais encore rappela le détachement de du Bellay du poſte où celui-ci l'avoit placé. Ce que du Bellay avoit prévu arriva : les habitans de Landrecies mirent le feu partout, & ſe ſauvèrent, comme en 1521, dans la forêt de Mormaux : il n'y eut guère que l'égliſe qui fut préſervée des flammes; & du Bellay obſerve que les proviſions qui furent réduites en cendres, auroient ſuffi pendant une année entière à la ſubſiſtance d'une nombreuſe garniſon.

Le Dauphin & l'Amiral, qui s'étoient attachés, par l'ordre du Roi, au ſiége de Binche, eurent encore le déſagrément de le lever. Le Roi, après avoir pris Luxembourg, détacha l'amiral d'Annebaut avec un corps d'armée pour porter ſecours au duc de Clèves ſon allié, qui, opprimé par l'Empereur, chaſſé du Brabant, dépouillé d'une grande partie des duchés de Gueldre & de Juliers, fut obligé de faire ſon accommodement & de ſubir le joug preſqu'à la vue du ſecours qu'on lui amenoit pour prévenir cette honte.

Les Impériaux ayant voulu reprendre Landrecies, qu'on avoit réparé & fortifié, l'amiral d'Annebaut ſut profiter avec adreſſe d'un mouvement de leur armée, qui laiſſa libre une des avenues de la place; il s'y introduiſit & en rafraîchit la garniſon; ce qui obligea les Impériaux d'en lever le ſiége; il ſe comporta bien auſſi dans differentes eſcarmouches qu'il y eut autour de cette place, & dans une retraite aſſez difficile qu'il fallut faire devant les ennemis.

En 1544 l'amiral commandoit contre l'Empereur en Champagne, & toujours ſous le Dauphin; mais le Dauphin ne l'aimoit point, & regrettoit toujours le connétable de Montmorenci. Des officiers qui regrettoient auſſi Montmorenci, parce qu'ils avoient vaincu ſous lui; des courtiſans qui haiſſoient d'Annebaut à cauſe de ſa puiſſance, s'unirent avec le Dauphin pour faire une eſpèce de violence à François I en faveur du connétable. Le Dauphin oſa le redemander au Roi comme ſon maître dans l'art de la guerre, d'ailleurs comme un homme néceſſaire à l'Etat, & des conſeils duquel il avoit beſoin dans cette guerre difficile. Le Roi, ſoit haine pour le connétable, ſoit amitié pour d'Annebaut, qui en étoit digne, ſoit jalouſie de gouvernement, trouva très-mauvais que ſon fils voulût lui choiſir ſes miniſtres & ſes généraux; il refuſa durement, s'emporta contre ſon fils & contre ceux qu'il ſoupçonna de lui avoir ſuggéré cette démarche.

Il y eut cette même année des négociations & des conférences pour la paix, que la priſe de Saint-Dizier & les autres ſuccès de Charles-Quint dans la Champagne rendoient très-néceſſaire à la France. Les députés pour les conférences furent, de la part du Roi, l'amiral d'Annebaut & le garde des ſceaux, Erault de Chemans. La paix fut conclue à Creſpy en Laonnois, le 18 ſeptembre 1544; mais la guerre continua contre le roi d'Angleterre Henri VIII, qui s'étoit joint à l'Empereur pour accabler les Français, & qui avoit pris Boulogne & aſſiégé Montreuil.

En 1545, ce fut du côté de la mer que la France porta ſes principaux efforts : on réſolut d'aller chercher la flotte anglaiſe, de lui livrer bataille, de faire même une deſcente en Angleterre. D'Annebaut commanda en qualité d'Amiral, titre qui depuis long-tems n'entrainoit guère de fonctions. En effet, on voit ſous le règne de François I tous les amiraux commander des armées de terre; d'Annebaut ſeul en commanda une de mer cette ſeule année. Vingt-cinq galères, commandées par le baron de la Garde (*voyez* ſon article dans le Dictionnaire), ſe joignirent à la flotte de d'Annebaut. Ce fut la ſeconde fois qu'on vit des galères oſer traverſer le détroit de Gibraltar & s'engager dans l'Océan, & ce fut la première fois qu'on en vit un ſi grand nombre. En 1512, ſous le règne précédent, Prégent de Bidoux y avoit mené quatre galères ſeulement, & cette entrepriſe avoit paru téméraire. Les Anglais avoient des ramberges, eſpèces de vaiſſeaux à voiles & à rames, plus longs, plus étroits, plus propres à fendre les flots que les autres, & dont la viteſſe égaloit ou ſurpaſſoit celle des galères les plus agiles.

La flotte françaiſe arriva le 18 juillet devant l'île de Wight : l'armée navale d'Angleterre étoit raſſemblée à Portſmouth : le baron de la Garde l'alla reconnoître avec quatre galères; il s'avança juſqu'à l'entrée du canal qui ſépare l'île du continent, & ſur les bords duquel Portſmouth eſt bâti. Quatorze vaiſſeaux anglais ſortirent à l'inſtant du port pour environner les galères, qui n'eurent que le tems de ſe retirer en forçant de voiles & de rames. Bientôt toute la flotte anglaiſe ſe préſenta hors du canal; c'étoit ce que d'Annebaut demandoit : il s'avança auſſi avec toute ſa flotte; mais on

ne fit que ſe canonner de part & d'autre : les Anglais rentrèrent dans le canal. Le lendemain, l'amiral d'Annebaut rangea toute ſon armée navale en bataille : il la diviſa en trois eſcadres, & ſe mit à celle du centre ; il envoya ſes galères canonner la flotte anglaiſe, pour l'obliger à ſortir du canal : cette canonnade fut ſi vive & ſi heureuſe, qu'elle coula à fond un des plus grands vaiſſeaux de la flotte anglaiſe, dont il ne ſe ſauva que trente-cinq hommes de cinq à ſix cents dont il étoit monté. Le vaiſſeau amiral fut auſſi en danger de périr. Les Anglais détachèrent leurs ramberges pour donner la chaſſe aux galères françaiſes, & d'Annebaut s'avança pour repouſſer les ramberges ; mais elles ſe hâtèrent de rentrer dans le canal.

L'amiral français, voyant l'obſtination des Anglais à refuſer le combat, tenta une autre voie pour les arracher du canal : ce fut de faire une deſcente. Henri VIII s'étoit avancé juſqu'à Portſmouth ; d'Annebaut crut qu'il ne laiſſeroit pas faire cette deſcente ſous ſes yeux, ſans envoyer ſa flotte pour l'en empêcher. On fit donc la deſcente, & on la fit en trois endroits différens, pour obliger les Anglais à diviſer leurs forces : les troupes répandues ſur les côtes les défendirent foiblement, & eſcarmouchèrent plutôt qu'elles ne combattirent ; mais la flotte reſta inébranlable dans ſa rade. L'amiral avoit le plus grand deſir de ſe diſtinguer par une victoire navale, eſpèce d'exploit ſur lequel il n'auroit point eu de rival ſous ce règne parmi les généraux français ; mais il fut obligé de ſe rendre aux raiſons par leſquelles les pilotes & les capitaines de vaiſſeaux appuyèrent preſqu'unanimement l'avis de ramener la flotte en France. On regagna le Boulenois, & l'on prit terre au Portet, près de Boulogne. L'amiral, en arrivant, jeta quatre mille ſoldats & trois mille pionniers dans un fort que l'on bâtiſſoit autour de Boulogne, pour commander le port & empêcher les ſecours qui pourroient entrer du côté de la mer dans cette place que François I ſe propoſoit d'aſſiéger.

La flotte s'étant rafraîchie au Portet, ſe remit en mer pour obſerver celle des Anglais ; mais à peine avoit-on quitté le rivage, qu'une tempête obligea les vaiſſeaux français de relacher ſur ces mêmes côtes d'Angleterre dont ils venoient de s'éloigner. L'amiral ne cherchoit plus tant alors la flotte anglaiſe ; celle-ci s'étoit conſidérablement renforcée ; la flotte françaiſe s'étoit dégarnie de ſoldats aux environs de Boulogne, & avoit auſſi des vaiſſeaux de moins : les Anglais, maîtres de tous les ports, ne perdoient point de vue les vaiſſeaux français, & attendoient ſeulement que la tempête les diſperſât pour les attaquer avec avantage. Il n'y avoit que le retour du calme qui pût rétablir l'égalité, en donnant à la flotte françaiſe le loiſir de ſe développer toute entière en pleine mer : ce calme revint, & alors d'Annebaut remit à la voile ſans deſirer ni craindre la rencontre de la flotte anglaiſe : les deux flottes ſe trouvèrent en préſence au point du jour. Les Anglais parurent long-tems vouloir engager le combat ; mais ils reſtoient toujours à portée de leurs ports, & voyant que la flotte françaiſe avoit le deſſus du vent, ils commencèrent à faire voile vers l'île de Wight : ils firent leur retraite en bon ordre ; mais la canonnade fut très-vive, & dura bien avant dans la nuit. On s'apperçut le lendemain qu'elle n'avoit pas été ſans effet ; la flotte anglaiſe avoit diſparu, mais on voyoit flotter ſur les eaux beaucoup de cadavres & de débris de navires : les galères françaiſes n'avoient preſque point ſouffert du feu de l'artillerie ennemie ; leur peu de hauteur les garantiſſoit ; les coups de canon paſſoient par-deſſus. La flotte françaiſe fut ramenée au Hâvre ; ce fut là le terme de cette expédition maritime.

La paix fut conclue cette même année 1545, & ce fut encore, de la part de François I, par l'amiral d'Annebaut, aſſiſté de Raymond, premier préſident du parlement de Rouen.

La mort du duc d'Orléans, dernier fils de François I, arrivée le 8 ſeptembre 1545, changeant entiérement le point de vue politique relativement au Milanez, qui avoit été cédé à ce Prince par le traité de Creſpy, ce fut encore l'amiral d'Annebaut qui fut envoyé avec le chancelier Olivier à l'Empereur, pour lui propoſer un nouveau traité qui pût tenir lieu de celui de Creſpy, devenu ſans objet.

François I, dans ſon teſtament, rendit à l'amiral d'Annebaut le témoignage le plus flatteur ; il fit plus que de vanter ce miniſtre, il le récompenſa : le généreux d'Annebaut s'étoit appauvri dans le commandement des armées & dans le miniſtère : le Roi, par ſon teſtament, lui donna cent mille livres, ſomme conſidérable pour le tems : préſent ineſtimable, dit M. de Thou, ſi l'on conſidère la main qui le fit & le motif qui le fit faire. Auſſitôt après la mort de François I, & contre le conſeil exprès qu'il avoit donné en mourant à Henri II, Montmorenci fut rappelé, & mis avec les Guiſes à la tête des affaires. L'amiral d'Annebaut & le cardinal de Tournon furent exclus du conſeil. L'amiral étoit auſſi maréchal de France ; il mourut à la Fère en Picardie, le 2 novembre 1552. Jean ſon fils, baron d'Annebaut, ſe diſtingua, en 1544, à la bataille de Cériſoles ; au ſiége de Foſſan il tomba de cheval, & eut l'épaule rompue ; à la bataille de Dreux, en 1562, il reçut des bleſſures dont il mourut.

Le cardinal d'Annebaut (Jacques), évêque de Lizieux, mort à Rouen l'an 1558, étoit frère de l'amiral & oncle de Jean.

ANVILLE (D'). (*Hiſt. litt. mod.*) Le géographe Jean-Baptiſte Bourguignon d'Anville naquit à Paris le 11 juillet 1697. Il deſſinoit dans ſes claſſes la carte des pays décrits par les auteurs anciens qu'il étudioit. L'éloge de ce géographe, le plus ſavant qui ait jamais paru, quoiqu'il n'ait pas

fait peut-être d'auſſi importantes réformes que Guillaume de l'Iſle, parce qu'il les a trouvées toutes faites, cet éloge eſt le premier qui ait été prononcé dans l'Académie des belles-lettres par ſon dernier ſecrétaire, dont il annonça très-avantageuſement les talens pour ſa nouvelle place. « Les anciens, dit cet hiſtorien de l'Académie, » inſpirèrent à M. d'Anville pour la géographie » ancienne un amour de préférence qu'il a con» ſervé juſqu'à la fin de ſa vie, ſoit par ce charme » inexprimable qui nous ramène toujours vers les » objets auxquels notre ame doit ſes premières » jouiſſances, ſoit parce qu'elle lui paroiſſoit em» prunter quelque choſe de la majeſté impoſante » des peuples dont elle éclaire l'hiſtoire..... Il eſ» ſayoit de ſuivre les Phéniciens dans leurs navi» gations, & d'en deviner le ſecret; il cherchoit » à reconnoître la trace de ceux qui, par l'ordre » de Néchos, partirent de la Mer-Rouge, firent » le tour de l'Afrique, & retournèrent en Egypte » par la Méditerranée, après trois ans de naviga» tion. Il partoit de Carthage avec Hannon, & » côtoyoit l'Afrique, en ſens contraire, juſqu'au » cap des Trois-Pointes. Il viſitoit avec Scylax les » pays & les établiſſemens ſitués ſur une partie » des côtes de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afri» que: il accompagnoit Hérodote dans ſes voyages » en Grèce, en Italie, en Egypte, en Aſie; il » pénétroit au-delà de l'Indus avec Alexandre. Il » ſuivit les Romains dans leurs conquêtes, & leur » ſavoit preſque gré d'avoir ſubjugué le monde » qu'ils lui faiſoient connoître. »

L'énumération des différentes cartes & des divers ouvrages géographiques de M. d'Anville nous meneroit trop loin: on connoît ſa géographie ancienne, rapprochée de la moderne: ſon utilité l'a miſe entre les mains de tout le monde.

La géographie ſeule exiſtoit dans le monde pour M. d'Anville. « En liſant les plus ſublimes écrits, » il fermoit les yeux à tout ce qui ne concernoit » pas la géographie: il s'étoit condamné à ne voir » dans Homère & dans Virgile que des noms & » des poſitions de peuples & de villes. »

Quique Rufas Batulumque tenent atque arva Celenna, &c.

Il ſe rapprochoit aſſez du goût de l'abbé de Longuerue ſon maître, qui diſoit « qu'avec le » recueil des antiquités & des ſentences tirées » d'Homère, on pouvoit très-bien ſe paſſer de » *l'Iliade* & de *l'Odiſſée*..... On ſeroit tenté de » plaindre une pareille inſenſibilité, ſi on connoiſ» ſoit moins les plaiſirs vifs que procure la dé» couverte d'une vérité à ces hommes utiles qui » ſont animés de la noble ambition d'ajouter à la » maſſe des connoiſſances humaines & d'en recu» ler les limites. »

M. d'Anville avoit un amour-propre naïf qu'il montroit à tout le monde ſans offenſer perſonne, & qui avoit chez lui des modifications & des excuſes qu'il n'a pas chez le commun des hommes.

« En parcourant ſans ceſſe la terre, il s'étoit en » quelque façon approprié les lieux dont il avoit » rigoureuſement déterminé la poſition. Il con» temploit avec complaiſance ces membres épars » de ſon Empire; & comme ſes prétentions lui » paroiſſoient fondées ſur des autorités reſpecta» bles, il voyoit avec peine qu'on oſât les con» teſter, ſurtout quand il s'agiſſoit de quelque » point de la géographie ancienne, qu'il croyoit » avoir plus invariablement fixée, & dont il s'étoit » réſervé plus ſpécialement la poſſeſſion: la criti» que lui paroiſſoit alors une eſpèce de ſacrilége » contre l'objet même de ſon culte; & tranſporté » d'une colère religieuſe, il s'écrioit quelquefois: » *On profane toute l'antiquité.!...* On l'entendoit » vanter la perfection de ſes ouvrages, & dire de » la géographie ce qu'Auguſte diſoit de Rome: » *Je l'ai trouvée de brique, & je la laiſſe d'or.....* Cet » enthouſiaſme, qui eût ſans doute été ridicule » dans un homme médiocre, étoit bien excuſable » dans un vieillard qui n'avoit penſé, qui n'avoit » vécu que pour la géographie, & à qui la douce » habitude d'être applaudi avoit dû donner une » grande idée de ſes talens. On peut dire même » que cet enthouſiaſme étoit reſpectable par les » grands effets qu'il a produits. Sans ce reſſort » puiſſant qui faiſoit agir M. d'Anville, nous ſe» rions vraiſemblablement privés d'un grand nom» bre d'excellens ouvrages, & la géographie ſeroit » encore dans l'état où il l'avoit trouvée. »

Cette dernière raiſon eſt ſi forte, qu'elle couvre & excuſe tout, & qu'elle entraîne le lecteur, quoique toujours prévenu contre les palliatifs & les précautions oratoires.

M. d'Anville perdit ſa femme après cinquante ans de mariage, & l'état où il étoit alors ne lui permit pas de ſentir cette perte. « Heureux alors » que la privation des facultés de ſon ame lui ait » épargné le ſentiment de cette affreuſe ſépa» ration! Il eſt du moins deſcendu doucement au » tombeau: la douleur l'y auroit précipité. »

Il eſt mort en 1782. Nous devons ajouter ici, pour l'intérêt de la vérité, que, pour prendre quelqu'inſtruction dans ſes très-ſavans ouvrages, on a un terrible ſtyle à dévorer.

ARMINIUS (Segestes, Flavius, Inguiomer), le premier, beau-père; le ſecond, frère; le troiſième, oncle d'Arminius. (*Hiſtoire rom. & german.*) Ce roi ou général des Chéruſques, dont nous n'avons dit qu'un mot dans le Dictionnaire, mérite d'avoir ici un article plus étendu. La fameuſe victoire qu'il remporta ſur Varus l'an 10 de J. C. ne fut pas l'ouvrage de la ſeule valeur; elle fut encore moins l'ouvrage du haſard. Arminius l'avoit préparée par beaucoup d'adreſſe, par une grande connoiſſance, & du local, & de la diſpoſition des eſprits qu'il avoit lui-même en partie formée. Élevé à Rome, où Tibère, faiſant la guerre

en

tugais, Georges, avec peu de troupes, mais ifies, battit une armée de plus de trente mille nnes, prit dix places ou forts malgré une oureuſe réſiſtance, & réduiſit le roi de Candy quelques autres Princes qui l'avoient ſuivi dans révolte, à demander pardon & la paix. Il arut pauvre & perſécuté à Mangalor ſur la e de Malabar.

MALBERGE (SAINTE). (*Hiſt. eccléſiaſt.*) llemagne eut beaucoup de femmes & de cubines, qui n'étoient diſtinguées des autres nes des Rois, qu'en ce qu'elles ne pouvoient le titre & ne recevoient pas les honneurs de nes ou d'Impératrices. Il paroît d'ailleurs qu'il pluſieurs maîtreſſes proprement dites, à qui i diverſes femmes, dont on ſait qu'une au s lui fut rebelle: c'eſt Imme Amalberge. ſière obtint-elle principalement ce titre de pour avoir eu le courage de reſiſter au ſant des Rois & au plus amant des hommes ndoient avoir à cette vaillante Fille [illegible] ſa loi le bras, [illegible] ſa vie ſon honneur, ſi elle ne conſentoit à [illegible] e de ce grand Prince et [illegible] ce air de violence & [illegible] ſelle ſupplioit que ce fut [illegible] grands égards pour la [illegible] d'Allemagne, dont on [illegible] plus à venir de [illegible] ſ'en [illegible] ſ'alarmer, mais [illegible] Charlemagne [illegible] ſances, & [illegible] la violence.

[illegible] ſure en lui déclarant que [illegible] l'éternité la récompenſe [illegible] attendant il eſt juſtement [illegible] ſouffrances, de [illegible] effet, un monſtre [illegible] ſur ce cadavre la [illegible] le vautour [illegible]

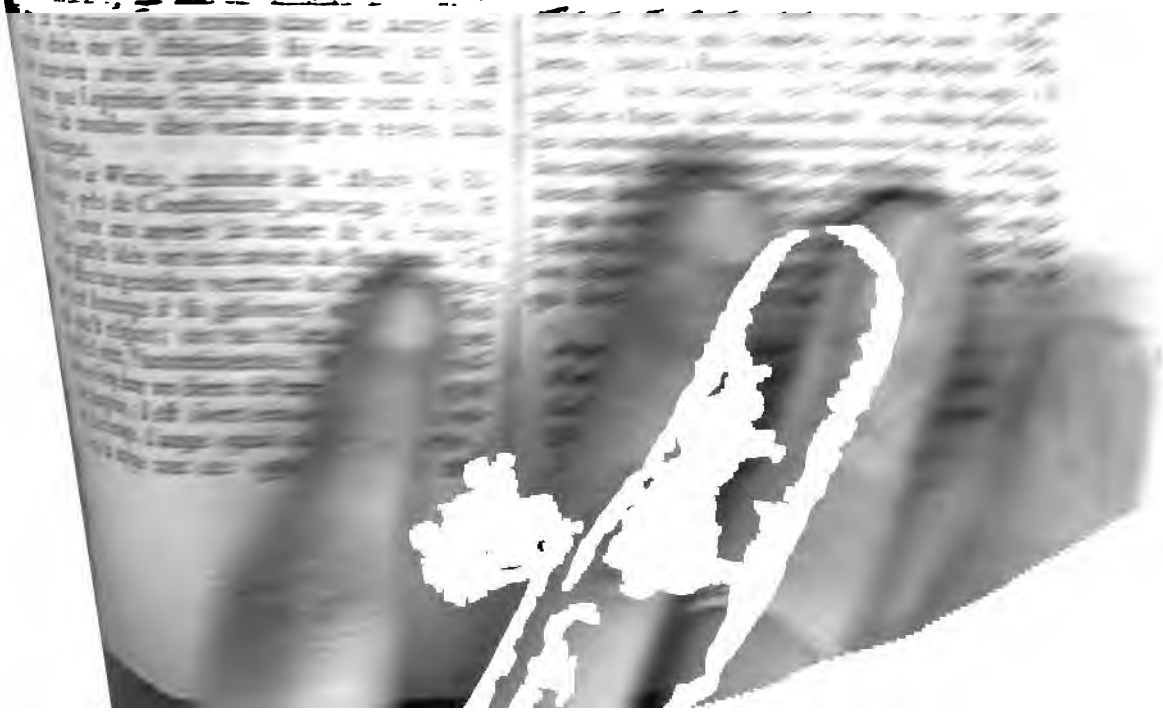

mais qui dans ce ſentiment étoit déſavoué par ſa fille, Flavius, propre ſière d'Arminius, ſe piquoit d'être fidèle aux Romains; mais Arminius en étoit dédommagé par Inguiomer ſon oncle, qui ne s'attachoit qu'à lui. Arminius, plus irrité encore contre les Romains par l'eſpèce de captivité de ſa femme, & par l'affront qu'il avoit eſſuyé dans ſon expédition contre Segeſtes, ſoulève ſes Chéruſques, anime les Bructères, fait prendre les armes à tous; & tandis que Germanicus, pénétrant juſqu'à la forêt de Teuteberg, y rendoit les derniers devoirs aux déplorables reſtes des légions de Varus, & recouvroit quelques enſeignes romaines, appendues par les Germains dans leurs bois ſacrés, Arminius l'attendoit, & l'attaquoit au paſſage des bois & des marais, dans tous les lieux où les chauſſées rompues rendoient les chemins impraticables & l'ordre impoſſible à obſerver : l'attention continuelle du chef, & la parfaite diſcipline de l'armée ſauvèrent les Romains, ou plutôt rien ne les ſauva que le trop de confiance des ennemis, qui, après avoir fait la première faute de les laiſſer ſe ranger en bataille dans une petite plaine, entre des bois & des marais, firent la ſeconde faute de les attaquer tumultuairement dans ce poſte régulier, comme ils l'avoient fait pluſieurs fois avec ſuccès dans des occaſions où le local favoriſoit ces bruſques attaques & augmentoit le déſordre. Les Barbares furent repouſſés avec grande perte, & Arminius y reçut une forte bleſſure.

Mézeray retrace, d'après Tacite, la marche pénible & périlleuſe de deux légions romaines ſur le bord de la mer, dans un moment où un vent de nord violent ſoulevoit les flots avec excès, & où la marée de l'équinoxe d'automne, la plus forte de toutes celles de l'année, & augmentée encore par ce vent impétueux, couvroit des terres qu'on avoit coutume de voir à ſec, tellement (dit-il avec une énergie toujours un peu incorrecte, mais pittoreſque, que ſon modèle bien plus énergique lui communique), « tellement que tout étant » inondé, derrière, devant, à l'entour d'eux, ils » ne ſavoient quelle réſolution prendre. Les uns » étoient dans l'eau juſqu'à la ceinture, les autres » en avoient par-deſſus la tête. Ceux qui ſe mettoient à la nage, ne faiſoient pas le plus mal, » parce que les flots pouſſent à terre; mais ceux » qui ſe vouloient tenir ſur leurs pieds, étoient » renverſés par le vent & par les vagues, ou bien » ils tomboient dans des foſſés, leur bagage & » leurs chevaux tout de même; il en périt un très-» grand nombre..... La nuit ſurvint là-deſſus, non » moins affreuſe que la tempête, & toute pleine » de déſeſpoir pour des gens mouillés juſqu'aux » os, tranſis de froid, rompus, qui n'avoient ni » couvert, ni pain, ni feu, ni ſoulagement. Mais » le jour venant les dégagea de cette extrémité. » *Lux tedaiait terram*, dit bien plus énergiquement Tacite. Mais ſi Arminius avoit pu être inſtruit de la détreſſe où ſe trouvoient ces deux légions, il ſeroit accouru pour les joindre à celles de Varus.

L'armée de Germanicus avoit couru tant de dangers, que des fuyards portèrent juſqu'à Cologne la fauſſe nouvelle qu'elle étoit entiérement détruite. Sur leur rapport, les légions qui étoient reſtées dans ce poſte pour garder le pont & aſſurer le retour, délibérèrent de rompre le pont, & de ſe retirer en deçà du Rhin. Ce fut alors qu'Agrippine, ſe montrant digne femme de Germanicus, digne fille de Marcus Vipſanius Agrippa, alla de rang en rang ranimer les courages abattus, réclamer le reſpect & la foi dus à ſon mari & à la mémoire de ſon père, portant dans ſes bras & préſentant aux ſoldats ſon fils, le fils de leur général, leur compagnon, né, nourri parmi eux, ne connoiſſant d'autre patrie que leur camp. Hélas! ce Prince, cet enfant que l'éloquente vertu de ſa mère rendoit alors ſi intéreſſant, cet enfant devoit être Caligula.

Tibère apprit l'action d'Agrippine, & dès-lors ſa réſolution fut priſe de rappeler de la Germanie Agrippine & Germanicus.

Cependant Germanicus vainqueur s'avançoit vers le bord du Weſer; Arminius étoit à l'autre bord; ce fut là qu'il eut avec Flavius ſon frère une entrevue, qui commença de part & d'autre par des témoignages de tendreſſe, qui amena enſuite des reproches, & finit par dégénérer en querelle & en provocation au combat. Flavius avoit perdu un œil à la guerre. Mon frère, lui dit Arminius, qui t'a défiguré ainſi?

FLAVIUS.

Le ſort des combats.

ARMINIUS.

Et quel dédommagement en as-tu reçu?

FLAVIUS.

Des dons militaires, des marques d'honneur & la conſidération attachée à mes ſervices.

ARMINIUS.

Je ne vois là que des marques d'eſclavage.

FLAVIUS.

Je ne vois dans tes continuelles révoltes que des marques d'inquiétude & de turbulence.

ARMINIUS.

Et c'eſt mon frère qui combat contre ſon pays & contre moi!

FLAVIUS.

C'eſt moi qui, allié des Romains, veux leur être fidèle.

ARMINIUS.

Dis plutôt qu'eſclave des Romains, tu leur ſacrifies ta patrie & ta famille.

FLAVIUS.

Je prétends les ſervir, en les engageant, en les forçant, s'il le faut, à la paix, qui ne peut ſe trouver que dans la ſoumiſſion.

ARMINIUS.

C'eſt-à-dire, dans l'eſclavage. Dure à jamais la guerre ſi la paix n'eſt qu'à ce prix!

Ainſi de diſcours en diſcours leurs eſprits s'exaſpérèrent au point que Flavius, ne pouvant plus, diſoit-il, ſupporter tant d'outrages, demandoit à grands cris un cheval & des armes pour courir à la vengeance, tandis qu'Arminius, la menace à la bouche & la fureur dans les yeux, ſembloit auſſi ne reſpirer que la guerre.

Il eut bientôt ſatisfaction : l'armée romaine paſſa le Weſer; Cariovalde, avec la cavalerie des Bataves, qui ſervoient les Romains, gagna le premier le bord, & attaqua les Chéruſques; ceux-ci, recourant à leur fuite ſimulée, ſtratagême uſé, mais qui réuſſiſſoit toujours, attirèrent les Bataves dans une petite plaine entourée de bois, qui n'offroit partout que des embuſcades. Là fondant tous à la fois ſur les Bataves, ils les mirent en pièces, & tuèrent Cariovalde leur chef, avec toute la nobleſſe qui s'obſtinoit à le défendre. Mais bientôt Arminius eut ſur les bras toute l'armée romaine; il en ſoutint long-tems les efforts avec le plus grand courage. « Tout ce qui ſe peut » faire de la tête, de la voix, de la main, Arminius le fit en cette journée : ſes ordres, ſes » exhortations, ſa valeur, en balancèrent le ſort » bien long-tems, » dit encore Mézeray en traduiſant Tacite : *Arminius, manu, voce, vulnere, ſuſtentabat pugnam.* Enfin griévement bleſſé, obligé de céder au nombre & à la force, voyant de toutes parts tomber autour de lui ſes derniers ſoldats, il ſe barbouille le viſage de ſang pour n'être pas reconnu, pouſſe ſon cheval avec violence à travers le bataillon des Cauces, peuple germain, auxiliaire des Romains; il parvient à le percer tout entier & à ſe ſauver. Quelques-uns ont cru que les Cauces l'avoient reconnu, & n'avoient pas été fâchés de le laiſſer échapper, ſoit par admiration pour la valeur & la gloire de ce grand homme, ſoit afin qu'il reſtât un tel défenſeur à la liberté germanique. Cette fuite, preſque miraculeuſe, rappelle la dépoſition de Saint-Preuil au ſujet du duc de Montmorenci pris à Caſtelnaudari : « Le » tourbillon de pouſſière & de fumée qui s'élevoit » autour de lui m'empêchoit de le reconnoître; » mais en voyant un ſeul homme mettre en déſordre pluſieurs de nos rangs, & prêt à ſe faire » jour à travers l'armée entière, j'ai bien jugé que » ce ne pouvoit être que le duc de Montmorenci. » On pouvoit dire de même d'Arminius : « Le ſang » dont il étoit couvert m'empêchoit de le reconnoître; mais en voyant un ſeul homme bleſſé, » dégoûtant de ſang, s'ouvrir un chemin en perçant un bataillon entier, j'ai jugé que ce devoit » être Arminius. » Tacite dit qu'Inguiomer, oncle d'Arminius, échappa par le même courage ou par le même artifice. *Virtus ſeu fraus eadem Inguiomero effugium dedit.*

Lorſque les Chéruſques eurent raſſemblé leurs débris, ils n'en virent que mieux quelle horrible perte ils avoient faite dans la bataille du Weſer; ils s'aſſurèrent de l'impoſſibilité de réſiſter davantage aux Romains, & ils ne ſongeoient plus qu'à mettre l'Elbe entr'eux & ces redoutables ennemis, lorſqu'un trophée dreſſé de leurs dépouilles par les Romains vint affliger & humilier leurs regards; ils ne purent ſoutenir ce ſpectacle, & la honte enflammant de nouveau leur courage, ils ne voient plus leur foibleſſe, ils ne voient que leur honneur à réparer. Ils ſe retranchent de nouveau dans leurs forêts; ils s'y mettent en embuſcade; ils cherchent à y attirer les Romains; mais Germanicus n'étoit pas un général qu'on pût aiſément ſurprendre; il ne les perdoit pas de vue; il étoit inſtruit de leurs deſſeins & de leurs manœuvres; il marche droit à eux, ſe tenant toujours en garde contre leurs bruſques attaques & leurs fuites ſimulées; il force leurs retranchemens, les preſſe dans des lieux étroits où ils ne peuvent ſe ſervir de leurs longues piques, & où le ſoldat romain, avec ſa courte épée & ſon bouclier ſerré contre ſa poitrine, combattoit à l'aiſe & avec avantage : la victoire ne fut pas long-tems douteuſe; les légions n'eurent qu'à maſſacrer ſans obſtacle. C'eſt avec peine qu'on voit Germanicus, courant de rang en rang, défendre aux ſoldats de faire quartier, & leur crier que le ſeul moyen de terminer la guerre étoit d'exterminer entiérement cette nation opiniâtre. C'eſt le cas de dire :

Je rends graces aux Dieux de n'être pas Romain,
Pour conſerver encor quelque choſe d'humain.

J'aime mieux le grand Condé lorſqu'à Rocroi il mettoit autant de ſoin à conſerver les reſtes des ennemis vaincus, que Germanicus en avoit mis à les détruire.

« Quel fut alors, dit Boſſuet, l'étonnement de » ces vieilles troupes & de leurs braves officiers, » lorſqu'ils virent qu'il n'y avoit plus de ſalut pour » eux qu'entre les bras du vainqueur? De quels » yeux regardèrent-ils le jeune Prince, dont la » victoire avoit relevé la haute contenance, à qui » la clémence ajoutoit de nouvelles graces?

Arminius n'étoit point à cette dernière bataille, qui conſomma la ruine de ſon armée; ſes bleſſures l'avoient mis hors d'état d'agir : c'étoit Inguiomer qui commandoit les Chéruſques, & qui, malgré les ordres cruels de Germanicus, trouva le moyen d'en ſauver une partie. Cette partie ſi foible, & qui devoit être ſi découragée, tenta encore de nouvelles entrepriſes lorſqu'on eut reçu la nouvelle que Germanicus ayant envoyé par mer une

grande partie des légions dans leurs quartiers d'hiver, une violente tempête les avoit ſubmergées. Germanicus & Silius ſon lieutenant entrèrent donc encore, par différens côtés, ſur les terres des Germains; « ils ravagent, détruiſent, embraſſent tout : rien n'oſe tenir ferme devant eux; » tout ce qui paroît eſt pouſſé, battu, enveloppé : » l'épouvante étoit partout, la ſûreté nulle part. » Les Barbares admiroient comme invincibles, comme des dieux ſupérieurs à toute force humaine ces Romains qui, après avoir perdu leur flotte, leurs légions, leurs armes, ſembloient avoir augmenté de valeur, de puiſſance, & même de nombre. *Quippè invictos & nullis caſibus ſuperabiles Romanos prædicabant, qui, perditâ claſſe, amiſſis armis, poſt conſtrata equorum virorumque corporibus littora, eâdem virtute, pari ferociâ, & veluti auctâ numero irrupiſſent.*

Encore une campagne, & cette guerre de Germanie étoit à jamais terminée; du moins les Romains le croyoient ainſi; & Tibère le crut ſi bien, qu'il ſe hâta de rappeler Germanicus, dont il ne pouvoit plus, même de ſi loin, ſoutenir la gloire.

Germanicus alla triompher à Rome, & il y traîna en triomphe à ſa ſuite, parmi une foule d'autres Princes & chefs germains, Segimond, fils de Segeſtes & beau-frère d'Arminius; Thuſwelda ſa ſœur, femme du même Arminius, & un fils d'Arminius & de Thuſwelda, pour lors âgé de deux ou trois ans, nommé Thumelicus.

Arminius, ainſi ſéparé de ſa femme & de ſon fils, mais délivré de Germanicus, & même des Romains, qui ſe replièrent en deçà du Rhin, paroiſſant vouloir donner ce fleuve pour borne à leur Empire, & ſe contentant de laiſſer au-delà une haute réputation & une grande terreur de leurs armes, Arminius tourna ſon inquiétude & ſon activité vers d'autres objets.

La guerre germanique avoit duré ſi long-tems, & avoit eu des ſuccès ſi divers, qu'il s'étoit formé dans la Germanie deux factions contraires, dont l'une, qui avoit l'eſprit romain, étoit portée d'inclination vers ces maîtres du Monde, & ne les regardoit pas comme ſi éloignés ni ſi détachés de toutes vues ſur la Germanie, qu'elle ne pût les appeler à ſon ſecours dans l'occaſion; l'autre, conſervant le pur eſprit germanique, affectoit une liberté franche & ſauvage, & une grande horreur pour le joug des Romains. Arminius étoit à la tête de ceux-ci, & Maroboduus, roi des Marcomans, ſon rival de gloire & de puiſſance chez les Germains (*voyez* ſon article ci-après, à ſon ordre alphabétique), étoit réputé le chef du parti romain. Arminius le décrioit fort à ce titre; & comme Maroboduus avoit paru vouloir prendre ſur ſes peuples une domination plus abſolue que l'eſprit libre des Germains ne le comportoit, Arminius le peignoit d'un côté comme le tyran & l'oppreſſeur des Germains, de l'autre comme l'eſclave des Romains & le ſatellite de Céſar; il anima contre lui les Chéruſques & les reſtes de ſa ligue; il ſouleva une partie de ſes ſujets, lui fit la guerre, & le vainquit dans une bataille. Mais ces grands zélateurs de la liberté ont preſque tous une pente invincible au deſpotiſme : Arminius, que l'ardeur à défendre la liberté de ſon pays avoit toujours mis à la tête des armées, & accoutumé au commandement, s'apperçut que ſa gloire pouvoit tourner au profit de ſon autorité. Son ame s'ouvrit à l'ambition, & on lui reproche d'avoir conçu le projet de ſe faire ſouverain de la Germanie. Ses compatriotes en furent alarmés, & ſe liguèrent contre lui. On lui dreſſa des embûches. Des auteurs cités par Tacite, rapportent qu'on lut en plein ſénat des lettres d'un prince des Cattes, qui promettoit de faire périr Arminius ſi on vouloit lui envoyer du poiſon. Heureuſe nation qui n'en connoiſſoit point encore l'uſage, malheureuſe puiſqu'elle cherchoit à le connoître! Tibère ſe crut un Fabricius en répondant que le peuple romain ſe vengeoit de ſes ennemis par les armes, & non point par la fraude & par la trahiſon. Arminius trouva parmi ſes proches & dans ſa famille des ennemis plus perfides, par la trahiſon deſquels il périt, après leur avoir quelque tems fait la guerre avec des fortunes diverſes. Il n'avoit que trente-ſept ans, & avoit régné, c'eſt-à-dire, combattu douze ans. Après ſa mort, on oublia ſes projets d'ambition & de tyrannie; on ne ſe ſouvint que de ſa gloire : il fut révéré dans toute la Germanie comme ſon dieu tutélaire, comme le vengeur de ſa liberté. On croit que c'eſt lui que les Saxons adoroient ſous le nom d'*Irmiaſul*, dans ce temple fameux qui fut détruit par Charlemagne.

ASCARIC & RAGAISE. (*Hiſt. rom.*) C'eſt vers la fin du règne de l'empereur Dèce ou Décius, mort en 253, qu'on voit pour la première fois dans l'Hiſtoire le nom des Francs ou Français. Ils paroiſſent moins établis le long du Rhin, qu'errans ſur ſes bords, inſultant les frontières de l'Empire, & quelquefois pénétrant dans l'intérieur des provinces, y faiſant de grands ravages, & des ſéjours aſſez longs pour reſſembler à des projets d'établiſſement. Aurélien & Probus les battirent ſous le règne de Valérien & de Gallien, vers l'an 258; & une chanſon militaire, parvenue juſqu'à nous, & compoſée dans le tems par les ſoldats d'Aurélien, pour célébrer la victoire remportée par ce général ſur un millier de Français, ſemble atteſter encore la crainte qu'on avoit de ceux-ci, par l'éclat qu'on donnoit à un ſi leger avantage.

Vers l'an 262, une troupe de Français pénétra juſqu'en Eſpagne, ſoit en traverſant & pillant les Gaules, ſoit en s'emparant par force des vaiſſeaux où ils trouvoient dans les ports; car c'eſt ainſi que, ſans aucune marine, ils faiſoient toutes leurs expéditions maritimes : ils pouſſerent celle-ci juſqu'à envoyer un détachement en Afrique; puis ils ſe rejoignirent tous, & s'en retournèrent par mer &

chargés de butin dans leur pays, où ils n'arrivèrent qu'en 270.

En 279, Probus, alors Empereur, battit & chaſſa les Français, qui, avec quelques autres nations germaniques, avoient envahi les Gaules; il les repouſſa même juſqu'au-delà de l'Elbe : il en tranſplanta un grand nombre dans diverſes provinces de l'Empire; il en plaça juſque ſur les bords du Pont-Euxin. Ceux-ci, en 281, exécutèrent avec un plein ſuccès une des entrepriſes les plus hardies & les plus incroyables. Ils ſe ſaiſirent de tous les navires qu'ils trouvèrent dans le Pont-Euxin (la Mer-Noire); ils raſèrent les côtes de l'Aſie, épouvantèrent toute la Grèce, l'Italie, la Sicile, l'Eſpagne; firent une deſcente en Afrique, d'où ayant été repouſſés, ils remontèrent ſur leurs vaiſſeaux, paſſèrent le détroit de Gibraltar, & ravagèrent l'Eſpagne du côté de l'Océan comme du côté de la Méditerranée. Dans l'expédition de 282, ils y avoient détruit Terragone. A leur retour dans leur pays, en paſſant devant la Sicile, ils entrent tout à coup dans le port de Syracuſe, s'introduiſent dans la ville, y font beaucoup de butin & de carnage, & s'abſtinrent ſeulement de la détruire. Ils arrivèrent enfin chez eux chargés des richeſſes des nations, & ayant conſidérablement ajouté à la gloire & à la terreur de leur nom.

Sous l'empire de Dioclétien & de Maximien, vers l'an 285, joints aux Saxons, ou ſans eux, ils firent encore quelques ravages. On voit, peu de tems après, quelques Rois ou chefs français ſoumis à Maximien, & ſervant dans ſes armées.

Dans le partage que les Céſars Galérius & Conſtance-Chlore avoient fait avec les empereurs Dioclétien & Maximien, & dans celui qu'ils avoient fait enſuite entr'eux, en qualité d'Empereurs, après l'abdication de ces deux derniers, la Gaule, & par conſéquent le ſoin de défendre la frontière de l'Empire contre les incurſions des Germains & des Français, étoit échue à Conſtance-Chlore, ainſi que la Bretagne, l'Angleterre & l'Eſpagne. Ce Prince avoit fait alliance avec deux de ces petits Rois français, nommés Aſcaric & Ragaiſe : ils s'étoient vraiſemblablement mis à ſa ſolde; ils étoient du moins ſes penſionnaires ou ſes tributaires. Il croyoit avoir droit d'exiger d'eux une entière fidélité; mais c'étoit toujours ce qu'on avoit le plus de peine à obtenir de ces peuples libres, & toujours prompts à ſecouer toute eſpèce de joug. Aſcaric & Ragaiſe, voyant Conſtance-Chlore occupé dans la Bretagne contre les Calédoniens & les Pictes, ſaiſirent cette occaſion de faire de leur côté des courſes ſur les terres de l'Empire. Conſtance-Chlore, ayant promptement terminé la guerre britannique, ſe diſpoſoit à venir châtier les Français, lorſqu'il mourut à Yorck le 25 juillet 304. Conſtantin ſon fils, qui ſuccéda d'abord à ſon partage, & qui réunit dans la ſuite toutes les parties de l'Empire, après avoir achevé d'appaiſer les troubles de la Bretagne, ſurprit les Français par la diligence imprévue avec laquelle il fondit ſur eux au milieu de l'embarras que leur cauſoit le butin dont ils étoient chargés : ils le croyoient dans le nord de l'Ecoſſe, & il les écraſoit ſur la frontière orientale de la Gaule. Il les défit entiérement, & fit priſonniers leurs rois Aſcaric & Ragaiſe; mais il ſe montra indigne de ſa gloire par la vengeance cruelle qu'il prit de ces malheureux Princes. Qu'il les menât en triomphe à la ſuite de ſon char dans la ville de Trèves, c'étoit un uſage qu'il trouvoit établi depuis longtems chez les Romains, & c'étoit ce que l'inconſtance & l'infidélité de ces Princes pouvoient avoir mérité; mais par quel mépris barbare de tout principe de juſtice, d'humanité, de décence, par quel horrible abus du droit de la guerre & de la force oſa-t-il les faire dévorer par les bêtes féroces, dans l'amphithéâtre, comme des criminels condamnés? Où étoit même la prudence, & comment ne craignoit-il pas pour lui & pour ſes ſucceſſeurs les haines immortelles & les reſſentimens implacables de cette nation belliqueuſe?

Des écrivains romains, eſſayant de juſtifier ou du moins d'excuſer une rigueur ſi exécrable, diſent qu'elle paroiſſoit être néceſſaire pour punir l'infidélité continuelle & réprimer la licence effrénée de ces peuples.

« Mais, répond Mézeray dans ſon Avant Clovis, qui étoit plus digne de blâme & de châtiment, ou des Français qui violoient leur foi après l'avoir donnée, ou des Romains qui, ſans aucune juſtice, les avoient forcés de la donner? »

En effet, de quel droit & de quel front ceux qui abuſent de la force pour arracher à la foibleſſe des ſermens involontaires, oſent-ils lui reprocher la violation de ces ſermens extorqués & prononcer le mot de parjure, comme ſi ce parjure n'étoit pas entiérement & uniquement leur ouvrage, comme s'il pouvoit y avoir du parjure où il n'y avoit ni promeſſe libre ni ſerment volontaire?

Nous parlons ici en général, car dans les traités de puiſſance à puiſſance, on auroit tort d'alléguer le défaut de liberté; ce n'eſt pas manquer de liberté que de ſouſcrire à une paix moins avantageuſe quand on a été battu : on a toujours tiré de ce traité l'avantage qu'on s'en promettoit, celui de ſortir de l'embarras préſent : on doit donc l'exécuter. François I n'avoit pas droit d'alléguer contre le traité de Madrid le défaut de liberté. Il avoit voulu acquérir la gloire des héros en s'expoſant à tous les haſards de la guerre : la captivité eſt un de ces haſards : il ne pouvoit donc pas l'alléguer contre les traités que cette captivité même lui rendoit néceſſaires, & qui pouvoient ſeuls l'en tirer.

Quant aux rois Aſcaric & Ragaiſe, ils pouvoient mériter d'être punis, comme nous l'avons dit, par l'humiliation d'être traînés en triomphe; ils pou-

voient être punis encore par la perte de quelques avantages politiques : le reſte eſt un crime vil & atroce de la part du vainqueur. Le bon, le doux, le généreux Conſtance-Chlore, père de Conſtantin, ne lui eût jamais donné l'exemple de cette lâche cruauté.

ASCELIN. (*Hiſt. d'Anglet.*) Guillaume-le-Conquérant fut enterré dans l'égliſe de ſaint Etienne de Caen, qu'il avoit bâtie; mais ce n'eſt point en dépouillant les hommes qu'il faut bâtir des temples à Dieu. Au milieu de la cérémonie de l'enterrement, un gentilhomme, nommé *Aſcelin*, ſe préſenta devant les Prélats: « Je vous défends, » au nom de Dieu, leur dit-il à haute voix, » d'enterrer ce corps ici; cet emplacement eſt à » moi, c'eſt celui de la maiſon de mon père, » envahie par ce tyran; Dieu, qui m'entend & » qui vient de le juger, m'a vengé ſans doute » de ſes injuſtices. »

Les Prélats eurent égard à cette violente requête, & on enterra le corps un peu plus loin.

ATTALE, ATTALUS. (*Hiſt. rom.*) Lorſqu'Alaric, ayant pris & ſaccagé Rome, ſe voyoit le ſeul véritable maître de l'Empire romain, ne pouvant pas, ou ne daignant pas prendre pour lui ce titre d'Empereur, auquel ſeul les peuples aimoient à obéir, il fit ce qu'avoient déjà fait & ce que firent depuis quelques conquérans; il couvrit de la pourpre impériale un phantôme d'Empereur, qui s'honoroit d'être ſa créature & qui n'étoit rien ſans lui; ce fut Attale, qu'il trouva préfet de Rome; il le vêtit, le dépouilla, le revêtit deux ou trois fois des ornemens impériaux, ſelon le beſoin & les conjonctures. Ataulfe, ſucceſſeur d'Alaric, s'accommoda du même homme pour le même uſage; mais cet homme s'ennuya du perſonnage qu'on lui faiſoit jouer, & reconnut lui-même pour Empereur un tyran de ce tems, nommé Jovin; Ataulfe, qui ne le reconnoiſſoit pas, & qui étoit le véritable maître, obligea de nouveau Attale d'être ſon Empereur après qu'Ataulfe eut vaincu & pris Jovin, & lui eut fait trancher la tête. Attale, ou prenoit ſur chaque objet les ordres d'Ataulfe, ou donnoit de lui-même les ordres qu'il croyoit devoir lui être les plus agréables. La ville de Bordeaux ayant ouvert ſes portes ſans réſiſtance, n'en fut pas moins pillée & brûlée par l'ordre d'Attale. « Miſérable idole, s'écrie un auteur moderne, » qui n'ayant ni force ni vertu pour faire du » bien, penſoit ſe ſignaler par des embraſemens » & par des fracas, comme ſi la deſtruction & » la ruine n'étoient pas plutôt des marques d'im» puiſſance que de pouvoir! »

Attale finit par tomber entre les mains de l'empereur Honorius, qui triompha de lui à Rome, l'obligeant de marcher à pied devant ſon char, & qui enſuite l'envoya en exil dans l'île de Lipari, après lui avoir fait couper le bout des doigts de la main droite. Ces derniers événemens ſont de l'an 417.

AUDEBERT (GERMAIN). (*Hiſt. litt. mod.*) Au peu que nous avons dit dans le Dictionnaire, nous ajouterons ici, 1°. que c'eſt par une erreur typographique qu'il y eſt dit qu'il mourut âgé de vingt ans; c'eſt de quatre-vingts ans qu'il faut lire. 2°. Son épitaphe, écrite en lettres d'or ſur un marbre noir attaché à la muraille de la galerie du cimetiere de l'égliſe de Sainte-Croix d'Orléans, après avoir rapporté les honneurs qui lui furent conférés par ſon roi Henri III & par des puiſſances étrangères, telles que le pape Grégoire XIII, & la Seigneurie de Veniſe, ajoute les particularités ſuivantes: « Et nonobſtant ces » grands honneurs il s'eſt toujours plu à exercer » l'état d'élu, dans cette élection, l'eſpace de » cinquante ans, tant il étoit amateur de ſa patrie; » ce que conſidérant ſadite Majeſté, ayant créé » & érigé un préſident & un lieutenant en chaque » élection de France, exempta ledit meſſire Ger» main Audebert, & voulut qu'il préſidât & pré» cédât l'un & l'autre. »

Ainſi ce n'étoit ni une préſidence de charge ni une préſidence paſſagère & accidentelle, mais une préſidence perſonnelle, de droit & permanente.

La même épitaphe qualifie Germain Audebert *Prince des poëtes de ſon tems*. On peut obſerver encore qu'elle contient la liſte de ſes ouvrages. Scévole de Sainte-Marthe a fait ſon éloge; il l'appelle:

Audeberte, novem ſacer camœnis
Quæ te depereunt ſenem puellæ, &c.
Quo te proſequar, Audeberte, verſu
Linguarum decus, ô pater leporum, &c.

Audebert étoit proteſtant, & Théodore de Bèze étoit ſon ami. Une épigramme de ce dernier, *De ſuâ in Candidam & Audebertum benevolentiâ*, a donné lieu à ces odieuſes imputations de parti, pour leſquelles le moindre prétexte ſuffit toujours. Maimbourg les a répétées dans ſon Hiſtoire du Calviniſme: les proteſtans les ont réfutées.

L'épitaphe dont nous avons parlé eſt commune au père & au fils. Voici ce qu'on lit à la fin de cette épitaphe:

« Et ſous le même marbre gît meſſire Nicolas » Audebert, conſeiller du Roi en ſa cour de par» lement de Bretagne, fils dudit meſſire Germain » Audebert, grand imitateur des vertus pater» nelles, qui trépaſſa cinq jours après ſon père, » en l'âge de quarante-deux ans. (Le père étoit » mort le 24 décembre 1598.) »

AVESNES: les D'AVESNES & les DAMPIERRES. (*Hiſt. de Fland.*) Saint Louis étoit l'arbitre de l'Europe: ce fut moins encore ſon droit de ſouveraineté que ſa réputation d'équité qui fit porter à ſon tribunal les conteſtations de la Flandre, autrefois l'alliée de l'Angleterre contre la France.

La comteſſe de Flandre, Jeanne, étoit morte ſans enfans ; Marguerite ſa ſœur lui avoit ſuccédé : il s'agiſſoit de ſavoir qui ſuccéderoit un jour à Marguerite. Elle avoit eu deux maris, Bouchard d'Aveſnes & Guillaume de Dampierre. Elle avoit des enfans des deux lits ; ceux du ſecond prétendoient exclure ceux du premier ; ils avoient, diſoient-ils, découvert que Bouchard d'Aveſnes étoit engagé dans les ordres avant ſon mariage, que par conſéquent ce mariage étoit nul, & les d'Aveſnes, ſinon bâtards, du moins inhabiles à ſuccéder. Les d'Aveſnes croyoient voir Marguerite incliner pour les Dampierres ; ils cherchèrent un juge plus juſte que leur mère, & s'adreſſèrent à ſaint Louis. Mézeray rapporte que toutes les parties ayant comparu devant le Roi, Louis demanda d'abord à la mère, qui elle deſiroit pour héritiers, ou des d'Aveſnes, ou des Dampierres. « *Les enfans légitimes*, dit-elle, *doivent avoir la* » *préférence*. Sur ce mot l'aîné des d'Aveſnes s'é- » cria tout en colère : *Eh quoi ! ſerois-je tenu pour* » *bâtard de la plus riche P.... qui vive?* » Louis, le plus reſpectueux de tous les fils, ſcandaliſé d'un tel outrage fait à une mère, punit d'Aveſnes d'une peine que les idées du tems pouvoient rendre plus grave qu'elle ne le paroîtroit peut-être aujourd'hui ; il ordonna que du lion de ſable en champ d'or que portoit d'Aveſnes, il retrancheroit la langue & les griffes, *pour marque*, dit Mézeray, *qu'il ne devoit avoir ni paroles ni armes contre ſa mère.*

Quant au fond de la querelle, Louis fit une eſpèce de tranſaction ; il donna le Hainaut aux d'Aveſnes, & la Flandre aux Dampierres.

Les hommes ne ſont pas dignes d'en croire un ſage : il faut toujours les horreurs de la guerre pour les ramener à la paix. Les d'Aveſnes vouloient un partage plus conſidérable, les Dampierres perſiſtoient à ne vouloir aucun partage ; ils chaſſerent les d'Aveſnes ; ceux-ci implorèrent l'appui du comte de Hollande. Louis n'avoit voulu ſe mêler de leurs querelles que pour les pacifier ; les Dampierres furent vaincus & faits priſonniers. Marguerite à ſon tour oppoſa au comte de Hollande, Charles, comte d'Anjou, frère de ſaint Louis, à qui elle abandonna l'uſufruit du Hainaut ; celui-ci repouſſa le comte de Hollande & les d'Aveſnes : les Dampierres furent mis en liberté moyennant une rançon. Il fut démontré que la guerre n'avoit produit que du mal : on eut recours à Louis & à ſa ſentence ; le Roi engagea ſon frère à rendre le Hainaut, & les concurrens furent trop heureux de ſe ſoumettre enfin au jugement que Louis avoit prononcé dix ans auparavant.

AUMONT. A cet article, dans le Dictionnaire, nous n'avons parlé que des deux maréchaux de ce nom : cette Maiſon a produit pluſieurs autres guerriers recommandables, pluſieurs nobles victimes de la patrie, qu'il eſt à propos de rappeler ici.

1°. Jean III, ſire d'Aumont, qui ſe trouva, en 1328, à la bataille de Caſſel, & qui ſervit Philippe de Valois dans toutes les occaſions importantes ; il fut fait chevalier en 1340. Sa bru fut gouvernante de Charles VI.

2°. Son petit-fils, Pierre II, dit *Hutin*, ſire d'Aumont, fut porte-oriflamme de France. Il avoit porté les armes plus de quarante ans.

3°. Jacques d'Aumont, fils de Pierre II & chambellan du Roi, fut tué, en 1396, à la bataille de Nicopolis en Hongrie contre les Turcs.

4°. Jean IV ſon frère, dit *Hutin*, fut tué à la fatale journée d'Azincourt, en 1415.

5°. Charles, marquis d'Aumont, petit-fils du premier maréchal d'Aumont, & oncle du ſecond, lieutenant-général des armées du Roi, mourut à Spire d'une bleſſure qu'il avoit reçue au ſiége de Landau, en octobre 1644.

AUVERGNE (CHARLES DE VALOIS, COMTE D'). (*Hiſt. mod.*) A l'article *Auvergne*, du Dictionnaire, tom. I, partie II, pag. 508, on renvoie au mot *Charles* pour un article particulier de ce Charles de Valois, d'abord comte d'Auvergne & depuis duc d'Angoulême ; cet article ne ſe trouve point à *Charles* : nous allons le placer ici.

Ce Prince étoit fils naturel de Charles IX & de Marie Touchet (fille d'un lieutenant-particulier au préſidial d'Orléans), dont l'anagramme étoit : *Je charme tout* ; elle charma Charles IX, qui n'en épouſa pas moins Eliſabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. Marie Touchet, ayant vu avant le mariage le portrait de cette princeſſe, ſe raſſura, & dit : *L'Allemagne ne me fait pas peur.* Son empire en effet dura encore quelque tems ; mais il finit, & elle épouſa le comte de Balzac d'Entragues, ſeigneur de Malesherbes & de Marcouſſi, & gouverneur d'Orléans, dont elle eut, entre autres enfans, la marquiſe de Verneuil, maîtreſſe de Henri IV. Le comte d'Auvergne étoit donc frère utérin de la marquiſe de Verneuil. La promeſſe de mariage que Henri IV avoit eu la foibleſſe de faire à cette femme, & que Sully avoit déchirée, mais que Henri avoit refaite, ſervit de prétexte au comte d'Entragues & au comte d'Auvergne pour troubler l'Etat par des conſpirations, dont l'objet étoit de faire annuller le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, de faire déclarer illégitimes les Princes qui en étoient nés, & de placer ſur le trône la marquiſe de Verneuil. Il fallut bien pardonner à celle-ci, &, à ſa conſidération, à ſon père & à ſon frère des complots qui paroiſſent avoir été pouſſés très-loin, & qu'ils euſſent vraiſemblablement payés de leur tête ſans le crédit de la Marquiſe. « J'ai vu en 1744 (dit » l'auteur de l'*Intrigue du Cabinet*), ſur la princi- » pale porte du château de Verneuil, actuellement » détruit, une ſculpture à demi-boſſe déjà bien » effacée, formant un groupe de perſonnages à

» demi-hauteur d'homme. On remarquoit Henri IV » monté ſur un cheval vigoureux, attaqué par » quatre hommes couverts d'armures, mais ſans » armes offenſives. Il pouſſoit vigoureuſement ſon » cheval, en fouloit deux aux pieds, renverſoit » le troiſième d'un coup de botte, & frappoit du » ſabre le quatrième qui vouloit ſaiſir la bride. » Les accompagnemens du groupe marquoient » que la ſcène s'étoit paſſée dans un bois, & on » voyoit dans les taillis les têtes de quelques au- » tres qui accouroient au ſecours des premiers. » On me dit pour lors que c'étoit une rencontre » de voleurs; mais l'armure de ces hommes, le » caractère paſſionné que le ſculpteur leur avoit » donné, marquoient plutôt des conjurés que des » voleurs. Il eſt poſſible que le comte d'Entragues » ait fait ériger ce monument pour perpétuer le » ſouvenir d'une action dont il ſe glorifioit en » préſence de Henri IV lui-même. »

Il ne s'en glorifia point; il l'avoua ſeulement, alléguant pour ſon excuſe le deſir de venger l'honneur de ſa fille. Au reſte, la conjecture de l'auteur ne nous paroît point heureuſe; c'eſt Henri IV & non le comte d'Entragues qui a fait bâtir ce beau château de Verneuil, encore curieux dans ſes derniers reſtes, dans ſes ſouterrains; & puiſque Henri IV paroiſſoit à ſon avantage dans ce monument, il n'eſt pas vraiſemblable que ce fût l'ouvrage d'un ennemi. D'ailleurs, qui eût jamais oſé conſacrer dans un monument l'aſſaſſinat d'un Roi, & un aſſaſſinat qui n'avoit pas réuſſi? N'étoit-ce pas plutôt la deſcription d'un des momens périlleux du combat de Fontaine-Françaiſe, où Henri IV avoit couru tant de dangers & montré tant de valeur, & dont la ſcène étoit auſſi dans les bois.

Quoi qu'il en ſoit, le comte d'Auvergne reſta long-tems enfermé pour la part qu'il avoit eue aux complots dont nous avons parlé; il ne fut libre que ſous Louis XIII, qui, pour le dédommager du comté d'Auvergne qu'un arrêt du parlement avoit adjugé à la reine de Navarre, Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, le fit duc d'Angoulême. Il fut mis à la tête d'une fameuſe ambaſſade qui fut envoyée, en 1620 & 1621, pour négocier avec l'empereur Ferdinand II & les diverſes puiſſances d'Allemagne, & dont la relation a été imprimée. Il fut employé, & il eut du commandement au ſiége de la Rochelle en 1627 & 1628.

Il avoit épouſé en premières noces Charlotte de Montmorenci, fille du connétable Henri, dont il eut, entr'autres enfans morts ſans poſtérité, Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, plus connu ſous le nom de comte d'Alets ou d'Alais. Celui-ci ne laiſſa point de poſtérité maſculine; mais ſa fille & ſon héritière, Françoiſe-Marie de Valois, ducheſſe d'Angoulême & comteſſe d'Alets, porta les biens de cette branche d'Angoulême dans la Maiſon de Lorraine, par ſon mariage avec Louis de Lorraine, duc de Joyeuſe.

Le vieux duc d'Angoulême père n'eut point d'enfans de ſon ſecond mariage avec Françoiſe de Nargonne, morte à quatre-vingt-douze ans, en 1713, cent trente-neuf ans après la mort du roi Charles IX ſon beau-père.

AUXI-LE-CHATEAU (*Hiſt. de Fr.*), petite ville de France dans l'Artois, à quelques lieues de Dourlens, a donné ſon nom à la Maiſon d'Auxi, l'une des plus anciennes de la province.

1°. Hugues, ſeigneur d'Auxi, eſt nommé avec ſa femme, ſes fils & petits-fils, dans un titre de l'an 1197.

La plupart des ſeigneurs d'Auxi s'intitulent ſire & *ber* d'Auxi. *Ber* eſt un vieux mot qui ſignifie *Baron*, & qui ſignifie auſſi ce que tout baron doit être, c'eſt-à-dire, homme de cœur & de courage.

2°. Philippe, ſire & ber d'Auxi, fit le voyage d'Afrique avec ſaint Louis.

3°. Jean I, ſire & ber d'Auxi, ſon fils, fut tué en 1302 à la bataille de Courtray.

4°. Jean II, ſire & ber d'Auxi, fils de Jean I, fut tué en 1346 à la bataille de Créci.

5°. David, ſire & ber d'Auxi, petit-fils de Jean II, ſuivit le roi Charles VI en Flandre dans les commencemens de ſon règne, & le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardy, oncle de Charles VI, lorſque Philippe marcha contre les Liégeois pour rétablir l'évêque dans ſon ſiége; il fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt.

6°. Philippe, ſire & ber d'Auxi, frère de David, accompagnoit en 1417 le duc de Bourgogne, Jean-le-Cruel, lorſque celui-ci alla pour ſurprendre la reine à Tours; il étoit auſſi avec ce Prince à la levée du ſiége de Senlis, & mourut en 1418, à Paris, de la contagion que les maſſacres y avoient cauſée.

7°. Jacques, ſire & ber d'Auxi, ſon frère, ſuivit auſſi le parti du duc de Bourgogne. Il étoit avec Philippe-le-Bon, fils de Jean, à la rencontre de Mons en Vimeu, contre un parti du Dauphin, en 1421.

8°. Jean, ſire & ber d'Auxi, leur frère aîné, fut chambellan, & comme miniſtre & favori du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, qui le combla de bienfaits. Il eut part à la paix d'Arras en 1435. Il reprit ſur les Anglais la ville de Gamaches en 1436, & ſe rendit maître de la ville & du château du Crotoy en 1437. Il étoit chargé de la garde & de la défenſe des frontières de Picardie & du Ponthieu, amiral ſur les côtes de la rivière de Somme, maître des arbalêtiers de France. Louis XI & les princes de Bourgogne accumulèrent ſur lui à l'envi les emplois & les dignités: le fameux maréchal des Querdes étoit ſon gendre.

9°. Dans la branche des ſeigneurs de Dompierre, Pierre d'Auxi mourut aſſaſſiné en 1364, pour une querelle particulière.

10°. & 11°. Enguerrand d'Auxi ſon frère aîné, & Philippe, fils d'Enguerrand, furent tués tous deux à la bataille d'Azincourt, en 1415.

Hiſt. anc. des Gaules.) La *Ba-*
ou *Bagaude*, eſt une de ces
ontre les riches, dont au-
ccès ſolide, dont quel-
té de juſtes ſoulévemens
urs oppreſſeurs, mais
peuple eſt fait pour
côtés à la ſéduction
) ont été excitées
s ambitieux qui
s deſſeins. La
us l'empire de
l'an 284. Ce
& des éty-
t être venu
utre côté
déſigner
le mot
, ſi-
de
ée
, en
retrou-
s mots de *gaule* &
de certains morceaux de bois.
allemands & bas-bretons qui ſignifient
, ont auſſi aſſez de rapport avec le mot *gaud* ou *gauld*. Les Bagaudes étoient donc des habitans des bois, révoltés contre les habitans des villes. Non-ſeulement ils habitoient les bois, mais ils y faiſoient des retranchemens, ſelon l'uſage des Germains & des anciens Gaulois; ils ſe retiroient dans ces retranchemens comme dans des forts preſqu'inexpugnables, & ils y portoient le butin qu'ils avoient fait dans leurs expéditions. Leur objet, dans cette priſe d'armes, étoit, diſoient-ils, de ſe délivrer entiérement du joug des impôts & du brigandage réel ou ſuppoſé des magiſtrats & des autres perſonnes puiſſantes. Les eſclaves maltraités par leurs maîtres ou prétendant l'être, tous les mécontens, tous les aventuriers, ſe joignirent à eux. Quelques villes même embraſſerent ce parti de leur propre mouvement; d'autres s'y trouvèrent engagées par ſurpriſe; toutes furent ſollicitées d'y entrer: la plupart s'y refuſerent. Deux officiers des troupes romaines, Œlius & Amandus, furent aſſez fous, dit Mézeray, pour ſe mettre à la tête de ces rebelles. Leur principal retranchement étoit à deux lieues au deſſus de Paris, ſur la rivière de Marne, au même endroit où depuis a été bâtie l'abbaye de Saint-Maur, qui fut nommée *des Foſſés*, à cauſe des foſſés qui reſtoient encore de ce vaſte retranchement des *bagaudes*. Ce fut dans ce dernier & formidable aſile qu'ils furent enfin forcés par Maximien, après qu'il eut long-tems employé ſans ſuccès tous les moyens, & de ſéduction, & de violence. Vainqueur, il abuſa, ſelon ſon caractère & ſelon l'uſage preſque général ſurtout alors, de tous les droits de la victoire: tous les *Bagaudes* qu'on trouva dans le retranchement, furent paſſés au fil de l'épée ſans exception. Ces payſans étoient chrétiens pour la plupart, & l'auteur de la vie de ſaint Baboulène les regarde comme des martyrs à qui les cieux furent à l'inſtant ouverts:

Ad lucis æterna jubar
Exutus artus evolat.

Des auteurs s'expriment de manière à faire entendre que la religion avoit mis les *Bagaudes* en quelque correſpondance avec cette légion thébaine qui ſe laiſſa d'abord décimer juſqu'à trois fois, & enſuite égorger entiérement ſans défenſe, pour n'avoir pas à ſe reprocher, d'un côté, d'avoir réſiſté à l'autorité légitime; de l'autre, d'avoir déſobéi à Dieu, en prêtant ſerment à l'Empereur avec les cérémonies payennes qui accompagnoient la preſtation de ce ſerment. On obſerve expreſſément dans l'*Avant-Clovis*, que cette vaillante & courageuſe légion eût pu donner une grande force au parti des *Bagaudes* ſi la religion lui eût permis de diſſimuler juſqu'à ce qu'elle eût pu ſe joindre à ce parti.

BAGOAS. (*Hiſt. anc.*) Aux deux Bagoas mentionnés ſous cet article dans le Dictionnaire, nous pouvons en ajouter un troiſième, nommé *Bagoas Carus*, épithète que tous les Bagoas n'ont que trop méritée relativement à leur maître:

Delicias Domini.

Bagoas Carus fut dans la même faveur auprès d'Hérode-le-Grand, roi des Juifs, que Bagoas l'Egyptien auprès d'Artaxercès Ochus, & Bagoas le Perſan auprès d'Alexandre. Ce Bagoas étoit, comme les autres, d'une taille & d'une figure charmantes; mais ſi Hérode l'aima, il n'aima point Hérode: les cruautés de ce Prince le révoltoient, & ſes fureurs l'effrayoient; il entra dans une conſpiration contre Hérode, en faveur de Phéroras qu'on vouloit mettre ſur le trône en tuant le premier. La conſpiration fut découverte. Hérode, qui ne ſavoit point pardonner même à ce qu'il aimoit, fit périr Bagoas.

Nous obſerverons au reſte que ce nom de Bagoas, comme celui de Pharaon en Egypte, de

Sophi en Perſe, &c. eſt plutôt un nom générique qu'un nom propre d'homme. Pline nous apprend que ce nom, dans la langue perſane, ſignifie un eunuque, un eunuque favori & tout-puiſſant.

Clariſſima omnium, dit-il en parlant des palmes, *quas regias appellavêre ab honore, quoniam regibus tantùm Perſidis ſervarentur, Babylone nata uno in horto* BAGOU; *ita enim vocant ſpadones qui apud eos etiam regnavêre.*

« Les plus belles palmes, appelées royales, » parce qu'elles étoient gardées pour les rois de » Perſe, croiſſoient à Babylone dans le ſeul jardin » des Bagoas; car c'eſt ainſi que les Perſes appeloient les eunuques qui ont quelquefois gouverné parmi eux. » Plin. le natur. liv. XIII. c. 4.

D'autres auteurs confirment ce témoignage. Ovide dit:

Quem penès eſt dominam ſervandi cura, Bagoe.

Des ſavans croient que notre mot de *page* peut venir de *Bagoas* à travers toutes les corruptions accoutumées.

BALAY. (*Hiſt. de France.*) La Maiſon de Balay, une des plus nobles du comté de Bourgogne, tire ſon nom d'une petite ville du Réthelois. 1°. Jean de Balay, le premier de cette race qui ſoit connu par des titres, eſt auſſi le premier qui vint s'établir en Bourgogne, où il acquit des terres; il vivoit en 1274. Il étoit mort en 1297.

2°. Hugues de Balay, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes au ſervice du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, eut vingt-deux fils, entr'autres:

3°. Jean de Balay, qui ſe fit un nom par ſon zèle pour la Maiſon de Bourgogne. Il fut fait priſonnier de guerre, & ne recouvra ſa liberté qu'à des conditions fort dures pour un guerrier ſi ardent: on lui fit promettre de ne plus monter à cheval & de ne jamais porter d'armes de fer; il ne s'abſtint pas pour cela de combattre; mais ſemblable à cet évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, qui croyoit s'être bien corrigé des inclinations ſanguinaires que le pape Céleſtin lui avoit reprochées, & qui penſoit ſatisfaire à l'horreur que l'Egliſe a pour le ſang, en ne ſe ſervant plus de l'épée, & en ſe contentant d'aſſommer les ennemis avec une maſſue, appelant cela *reſpecter le ſang des chrétiens*, Balay ne monta plus à cheval; il ſe contenta d'une mule; il ne s'arma plus de fer; il ne porta que des cuiraſſes de buſle, & s'arma d'une lourde maſſue avec laquelle il continua de ſe rendre redoutable dans les combats, & de ſervir toujours d'une ardeur égale Charles-le-Téméraire & Marie de Bourgogne ſa fille.

4°. Gérard, neveu de Jean, ſe diſtingua au ſervice de Charles-le-Téméraire, nommément à la bataille de Nancy, & ſervit, après lui, Marie de Bourgogne & ſon mari Maximilien d'Autriche.

5°. Juſqu'ici c'étoit dans le duché de Bourgogne que la Maiſon de Balay s'étoit établie. Ayme de Balay, écuyer-tranchant du roi d'Eſpagne, Charles (depuis l'empereur Charles-Quint), fut le premier qui s'établit dans la Franche-Comté.

6°. Claude, un de ſes fils, fut tué dans les guerres d'Italie.

7°. Etienne, neveu de Claude, enſeigne de vaiſſeau, fut tué à la bataille de Lépante, en 1571.

8°. Claude de Balay, frère aîné d'Etienne, & d'un autre lit, gouverneur & grand-bailly du comté de Charolois pour le roi d'Eſpagne, Philippe II, eut une épaule emportée d'un coup de fauconneau qu'un gentilhomme, nommé Joffroy de Faulquier, d'une des tours de ſon château de Marigna, lui tira ou lui fit tirer. Balay étoit ſeigneur en partie de Marigna, & il paroît que leur querelle naiſſoit de leurs droits reſpectifs. Atteint de ce coup qu'il jugea mortel, Balay fit ſon teſtament le 18 juin 1572, ſur le lieu même, dans une prairie au bord de la rivière de Valouſe, & mourut au bout de deux heures. Sa veuve demanda juſtice de cet aſſaſſinat: Joffroy fut banni avec ſa famille à perpétuité des Etats du roi d'Eſpagne, & ſon château de Marigna, ainſi que la moitié qu'il poſſédoit dans la terre de ce nom, fut confiſqué au profit des enfans de Claude de Balay.

9°. Louis-Nicolas de Balay ſon petit-fils fut tué en duel.

10°. Gérard, capitaine des gardes du prince d'Orange (qui fut depuis le roi d'Angleterre, Guillaume III), fut tué à la bataille de Caſſel, en 1677.

11°. Jean de Balay, frère de Gérard, ſervit pendant trente-deux ans le roi d'Eſpagne dans les guerres de Flandre, & ſe diſtingua aux batailles de Senef en 1674, de Caſſel en 1677, & de Saint-Denis près Mons en 1678. Un duel dans lequel il tua le vicomte de Loo, ſeigneur flamand, l'obligea de quitter le ſervice d'Eſpagne, & de ſe retirer dans ſes terres en Franche-Comté. Cette province avoit changé de maître; elle appartenoit alors à la France. Balay prêta ſerment de fidélité à Louis XIV, entre les mains du maréchal de Duras.

BARAT (NICOLAS). (*Hiſt. litt. mod.*) Ce jeune ſavant n'a guère pu donner que des eſpérances; il avoit ſans doute du mérite, puiſqu'il obtint le ſuffrage de Boileau, qui le nomma pour ſon élève à l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, où l'on ſait qu'il y avoit alors une claſſe d'élèves, ſupprimée depuis. Ce n'eſt pas que Boileau fût juge compétent du principal genre de mérite

de ſon élève ; mérite qui conſiſtoit dans la connoiſſance des langues orientales : l'élève, ſur cet article, en ſavait vraiſemblablement plus que le maître. Barat aida le P. Thomaſſin dans la compoſition d'un Gloſſaire pour ſervir à la connoiſſance de ces langues. Il travailla auſſi avec M. du Hamel (Jean-Baptiſte, premier ſecrétaire de l'Académie des ſciences), pour une édition de la Bible que ce ſavant avoit entrepriſe. Barat étoit un des ſous-maîtres du collége Mazarin ; cet emploi parut ſuffire à ſon ambition : de cette eſpèce de petit poſte littéraire, il entretenoit commerce avec tous les ſavans étrangers. Boileau ne fit que le montrer à l'Académie. Barat mourut la même année (1706) où il avoit été adopté par ce poète illuſtre. Il paroît qu'on peut le compter parmi les victimes du travail. Le P. Thomaſſin, ſi laborieux lui-même, l'avoit plus d'une fois averti du danger de ſa trop continuelle application à l'étude.

BARBATION. (*Hiſt. rom.*) Cet homme, grand-maître de l'infanterie romaine, fut, ſous l'empire de Conſtance, à l'égard de Julien, ce que Piſon avoit été ſous l'empire de Tibère à l'égard de Germanicus, c'eſt-à-dire, qu'il étoit chargé par des ordres ſecrets de traverſer les expéditions militaires de Julien, & de mettre obſtacle en toute occaſion à ſa gloire & à ſes ſuccès. Mais Germanicus ſuccomba ſous les artifices de Piſon ; Julien, plus heureux, triompha de tous ceux de Barbation, répara toujours d'une manière éclatante & glorieuſe toutes les fautes volontaires de ce général, & tira de ſa jalouſie & de celle de Conſtance une gloire nouvelle.

Julien avoit été envoyé dans les Gaules par Conſtance, avec le titre de Céſar ; il y faiſoit la guerre aux Français & aux Allemands, qui alors infeſtoient cette contrée. On vouloit réprimer les courſes de ces derniers, & les tenir ſerrés comme entre des tenailles : on diviſa donc les troupes romaines en deux armées, dont l'une fut placée à Rheims ; c'étoit celle que commandoit Julien ; l'autre, ſous les ordres de Barbation, étoit un peu en deçà de Bâle. Un gros parti d'Allemands ſe haſarda de paſſer entre ces deux corps d'armée & de percer juſqu'à Lyon, qu'il penſa ſurprendre : c'étoit le cas où, d'après le plan convenu, les deux corps d'armée devoient ſe rapprocher, pour ſerrer entr'eux & pour écraſer ces aventuriers allemands. Julien n'y manqua pas ; de ſon côté il attaqua les Allemands avec vigueur en deux endroits, les défit, en aſſomma une partie, leur reprit tout le butin qu'ils avoient fait & qu'ils emportoient : une partie de ces Allemands ayant tourné du côté où étoit Barbation, & Julien comptant ſur ce général pour les arrêter ou pour les combattre, il apprit que Barbation les avoit laiſſé paſſer auprès du poſte qu'il gardoit, & n'avoit pas daigné faire le moindre mouvement pour s'oppoſer à leur paſſage ; qu'il avoit même retenu, par des défenſes formelles, des commandans de la cavalerie qui demandoient la permiſſion de les pourſuivre, & qui furent deſtitués par l'Empereur, ſur le rapport de Barbation, à cauſe des inſtances qu'ils avoient cru de leur devoir de faire en cette occaſion.

D'autres Allemands s'étoient retirés en grand nombre dans diverſes îles du Rhin. Julien voulut les y forcer ; il chargea Barbation de lui fournir quelques bateaux pour cette attaque. Barbation brûla tous ceux qu'il avoit, de peur que Julien ne s'en ſervît. Mais Julien étoit doué du talent de réuſſir malgré tous les obſtacles ; il trouva un gué, força la principale de ces îles, paſſa au fil de l'épée les ennemis qui étoient dedans : effrayés de cet exemple, ceux qui occupoient les autres îles, les abandonnèrent toutes.

Vers le même tems, d'autres Allemands, comme s'ils euſſent conſpiré avec lui pour le venger de Barbation, forcèrent le camp de celui-ci, le mirent en fuite, le pourſuivirent juſqu'à Bâle, & lui enlevèrent ſon bagage ; ce qui ayant relevé le courage des autres hordes germaniques, elles ſe mirent en campagne de tous côtés contre les Romains, qu'elles auroient accablés ſi la valeur & le bonheur de Julien n'avoient fait tourner contre elles leurs propres entrepriſes ; il leur fit éprouver la plus ſanglante défaite qu'ils euſſent eſſuyée depuis l'empereur Probus, fléau de ces Barbares. C'eſt ainſi que toutes les perfidies de Barbation tournèrent conſtamment à la gloire de Julien, à la confuſion de Conſtance & à l'avantage de l'Empire.

Cette expédition de Julien & ces intrigues de Barbation ſont de l'an 357 de J. C.

BARCELONE. (*Hiſt. de Fr. & d'Eſp.*) Quelques auteurs prétendent que cette ville importante de la Catalogne tire ſon nom d'Amilcar Barca, cet illuſtre général carthaginois, & qu'elle lui doit ſa fondation. Il la fit bâtir, ſelon eux, environ trois cents ans avant J. C. Elle paſſa enſuite ſous la domination des Romains, comme tout ce qui avoit appartenu aux Carthaginois. Dans la décadence de l'Empire romain au cinquième ſiècle, les Viſigoths s'en emparèrent ; les Sarraſins la leur enlevèrent au huitième ſiècle ; les Français la prirent en 801, ſous l'empire de ce Charlemagne, auquel rien ne pouvoit réſiſter : il y établit pour gouverneurs, des comtes qui, ſous Charles-le-Chauve ou ſous Charles-le-Gras, s'y rendirent ſouverains.

1°. Le premier de ces comtes ſouverains, nommé Geoffroi ou Wifred, & ſurnommé *le Velu*, remporta divers avantages ſur les Sarraſins, & mourut en 912.

2°. Wifred, comte de Beſalu, ſon petit-fils, fut tué vers l'an 954.

3°. Raymond, dit *Borrel*, comte de Barcelone, ſe ſignala par d'éclatantes victoires remportées ſur

les Sarraſins dans les années 1103 & 1010. Il mourut en 1017.

4°. Berenger Raymond, dit *le Courbé*, fils du précédent, mourut à la guerre en 1035.

5°. Son fils, Raymond Berenger I, fit rédiger en 1068 les coutumes que les Catalans ont aſſez conſtamment ſuivies depuis. Mort le 27 mai 1076.

6°. Raymond Berenger II, fils du premier, comte de Barcelone, fut ſurnommé *Tête d'étoupes*. Il fut aſſaſſiné l'an 1082, par Berenger Raymond ſon frère aîné, avec lequel il avoit de grandes conteſtations pour le partage de la ſucceſſion paternelle. Le fratricide crut ſans doute expier ſon crime en faiſant le voyage de la Terre-Sainte. Il mourut à Jéruſalem ſans laiſſer de poſtérité.

7°. Les comtes de Barcelone s'agrandiſſoient toujours, ſoit par les guerres, ſoit par les mariages. Raymond Berenger, troiſième du nom, fils du ſecond, comte de Barcelone, de Provence, de Beſalu & de Cerdagne, né le 11 novembre 1082, ſuccéda cette année-là même à ſon père aſſaſſiné. L'an 1114 il prit l'île de Majorque avec le ſecours de la flotte des Piſans. Il ſe diſtingua en 1126 dans une bataille contre les Maures. Il mourut en 1131.

8°. Raymond Berenger, quatrième du nom, ſon fils aîné, donna naiſſance à la ſeconde race des rois d'Arragon.

9°. L'hiſtoire de ces tems anciens n'eſt pas très-parfaitement connue : il y a de l'incertitude & de la confuſion, & ſur les événemens, & ſur leur date. Raymond Berenger, comte de Provence, petit-fils du précédent, fut tué en trahiſon, ſelon les uns, le 5 avril 1181 ; ſelon d'autres, il étoit mort long-tems auparavant (en 1166) d'une bleſſure qu'il avoit reçue au combat de Nice.

10°. Dans la branche des anciens comtes d'Urgel, Ermengaud, premier du nom, comte d'Urgel, fut tué à la bataille de Cordoue contre les Sarraſins, le 1er. ſeptembre de l'an 1010.

11°. Ermengaud, ſecond du nom, ſon fils, dit *le Pélerin*, mourut en 1038 à Jéruſalem.

12°. Ermengaud, troiſième du nom, dit *Barbaſter*, né en 1032, mourut en 1055, épuiſé des fatigues de toute eſpèce qu'il eut au ſiége du château de Barbaſtre contre les Sarraſins, & c'eſt de ce château de Barbaſtre que lui vint ſon ſurnom de *Barbaſter*.

13°. Ermengaud, cinquième du nom, ſon petit-fils, tira auſſi ſon ſurnom de *Moyénca*, du lieu où ſe livra, le 14 ſeptembre 1102, une bataille où il fut tué.

14°. Dans la branche des comtes de Beſalu, Guillaume, dit Troun, fut tué du conſentement ou par ordre de Bernard-Guillaume ſon frère, comte de Beſalu, mort très-âgé vers l'an 1111.

15°. Dans la branche des comtes de Cerdagne, Guillaume-Jourdain fit le voyage de Jéruſalem l'an 1102, & mourut l'an 1103 d'un coup de flèche qu'il reçut auprès de Tripoly.

Barcelone paſſa dans la branche des comtes de ce nom, qui régnoient en Arragon ; il arriva des diviſions dans cette Maiſon : les habitans de Barcelone ſe ſéparèrent des Arragonnois, & eſſayèrent de ſe mettre en république ; puis ils appelèrent les Princes de la Maiſon d'Anjou, dont le dernier, Charles, comte du Maine, inſtitua Louis XI ſon héritier. Les droits ſur Barcelone paſſèrent donc à la Maiſon de France, & ces droits parurent aſſez bons à l'empereur Charles-Quint pour qu'il ſe les fît céder par le roi François I dans le traité de Creſpy en 1544. En 1640, les Catalans ayant ſecoué le joug de l'Eſpagne, appelèrent les Français, & ceux-ci furent maîtres de Barcelone juſqu'en 1652, que cette place fut repriſe par les Eſpagnols à la faveur des guerres civiles de France. Les Français la reprirent en 1697, ſous la conduite du duc de Vendôme ; ils la rendirent l'année ſuivante par le traité de Riſwick. Les habitans de Barcelone, après la mort de Charles II, reconnurent pour roi d'Eſpagne Philippe V ; mais en 1705 ils reçurent l'archiduc Charles, qui fut depuis l'empereur Charles VI, & le proclamèrent Roi. Les Français aſſiégèrent Barcelone en 1706, mais ils furent obligés d'en lever le ſiége ; & malgré le traité d'Utrecht, conclu en 1713, qui portoit que les troupes de l'Empereur évacueroient la Catalogne, & que cette province reſteroit, ainſi que toute l'Eſpagne, à Philippe V, les habitans de Barcelone perſiſtèrent à ne pas reconnoître ce Prince pour Roi ; il fallut les aſſiéger de nouveau : le maréchal de Berwick emporta leur ville d'aſſaut le 11 ſeptembre 1714.

BASCHI (*Hiſt. d'Italie & de France*), Maiſon d'Italie, dont une partie s'eſt établie en France.

1°. Ugolino de Baſchi, ſeigneur de Baſchi près du Tibre en Ombrie, vivoit en 1080.

2°. Néri de Baſchi, vicaire de l'Empereur à Piſe en 1310, fit la guerre aux habitans d'Orvieto, qui, l'ayant fait priſonnier en 1317, le firent mourir. C'étoit au fort des querelles des Guelphes & des Gibelins.

3°. Bindo de Baſchi, frère de Néri, capitaine des Gibelins, étoit général des troupes de la ville de Todi à la bataille de Monte-Molino, du 5 ſeptembre 1310 ; il fut tué en voulant s'emparer d'Orvieto, le 20 août 1313.

4°. Bernardin de Baſchi, chevalier de Rhodes, ſervit avec diſtinction à la défenſe de cette île contre Mahomet II en 1480.

5°. Dans la branche des marquis d'Aubais, Reinier de Baſchi fit une guerre fort vive aux Urſins & aux Farnèſes en 1354 & 1355. Il fut enſuite général des Piſans contre les Florentins à la bataille de Bagno à Vena, du 7 mai 1363.

6°. Guichard de Baſchi, après avoir fait la guerre aux Siennois en 1384, fut le premier de ſa Maiſon qui s'établit en France ; il ſuivit en Provence Louis II d'Anjou, roi de Naples.

7°. Mais ce fut Bertholde de Baſchi ſon fils qui fit un véritable établiſſement en France, par l'acquiſition du château de Saint-Eſtève & de pluſieurs domaines dans le diocèſe de Digne en Provence. L'acquiſition de Saint-Eſtève eſt du 19 avril 1422.

8°. Perron de Baſchi, un de ſes fils, ſuivit Jean d'Anjou, duc de Calabre, dans ſes expéditions en Italie; il fut enſuite maître-d'hôtel du roi Charles VIII, qui l'envoya en ambaſſade vers le pape Alexandre VI & les républiques de Veniſe & de Florence, & l'employa encore en diverſes autres négociations.

9°. Louis de Baſchi, petit-fils de Perron, étant allé à Aix pour le ſervice & par les ordres du roi Henri III, y fut aſſaſſiné d'un coup de piſtolet le 18 ſeptembre 1574.

10°. Frédéric de Baſchi, frère de Louis, ſervit en Piémont, & en 1563 à la repriſe du Havre-de-Grace; il fut fait gouverneur de Siſteron le 30 ſeptembre 1567.

11°. Thadée, frère des deux précédens, général des Raſats en Provence, eut l'honneur de battre Crillon le 14 juin 1574, s'empara de Riez le 6 juillet ſuivant, & mourut le 30 mai 1579, d'une bleſſure qu'il avoit reçue ſept jours auparavant, en ſe rendant maître du château de Trans.

12°. Balthaſar de Baſchi ſervit en 1589 dans l'armée du Roi en Provence: le 18 ſeptembre 1595 il fut fait gentilhomme de la chambre de Henri IV. En 1598 il ſe noya au paſſage d'une rivière. Le même accident étoit arrivé en 1579 à Octavien de Baſchi ſon oncle, chevalier de Malte. Ce fut Balthaſar qui épouſa l'héritière de la baronnie d'Aubais, château du Languedoc, entre Nîmes & Montpellier, où un eſcalier d'une conſtruction particulière & d'une hardieſſe exceſſive forme un objet de curioſité. Cet eſcalier n'a été conſtruit que long-tems après cette époque par un architecte natif de Nîmes, nommé Gabriel d'Ardaillon, mort en 1695, & qui avoit achevé cet ouvrage en 1685. Aubais fut érigé en marquiſat par Louis XV en 1724.

13°. Louis de Baſchi, fils de Balthaſar & de l'héritière d'Aubais, & né à Aubais, ſervit Louis XIII, comme ſon père avoit ſervi Henri IV; il empêcha en 1632 la ville de Nîmes de ſe déclarer pour le duc de Montmorenci; il ſe diſtingua en 1635 à la bataille d'Avein. Le Roi lui donna un des premiers régimens de cavalerie qui aient été levés en France; il commanda en 1642 la cavalerie dans l'armée de Catalogne, & acquit de la gloire, le 7 octobre de cette année, à la bataille de Lérida.

14°. Charles de Baſchi ſon fils y fut bleſſé; il s'étoit diſtingué en 1623 à la bataille de Thionville.

15°. Dans la branche des marquis de Pignan, Jean-Louis de Baſchi, de Pignan, du Cailar, colonel du régiment de la Reine, cavalerie, fut tué à la tête de ce régiment au combat de Caſtiglione dans le Mantouan, le 9 ſeptembre 1706, n'ayant pas encore vingt-un ans (né le 20 octobre 1685).

BASSOMPIERRE. (*Hiſt. de France.*) A l'article *Baſſompierre*, dans le Dictionnaire, nous n'avons parlé que du célèbre maréchal de Baſſompierre (François), l'ornement de la cour d'Henri IV & de Louis XIII.

Sa Maiſon deſcendoit d'Olry de Dompierre, ſeigneur de Baſſompierre en Lorraine, qui vivoit en 1293.

Outre le maréchal de Baſſompierre, elle a produit divers perſonnages qui, ſoit par leurs ſervices, ſoit par leur deſtinée, ont droit d'occuper une place dans l'Hiſtoire. Tels ſont:

Chriſtophe II, baron de Baſſompierre, colonel de quinze cents reitres entretenus pour le ſervice du Roi en 1570; mort en 1596: c'étoit le père du maréchal.

Jean, frère du maréchal, tué au ſiége d'Oſtende.

Anne-François, marquis de Baſſompierre & de Remonville, neveu du maréchal. Ce marquis de Baſſompierre, grand-écuyer de Lorraine, bailli de Voſges, & général de l'artillerie de l'Empereur, fut tué en duel.

Anne-François-Joſeph, marquis de Baſſompierre, colonel d'un régiment au ſervice de l'Empereur, ſervit dans les guerres de Hongrie, & ſe ſignala ſurtout au camp de Varadin en 1694; il ne vivoit plus en 1713.

Charles-Louis, marquis de Baſſompierre, ſon frère, fut général des armées de l'Empereur: le duc de Lorraine, Léopold, le fit auſſi maréchal de Lorraine & grand-bailli de Voſges en 1698. Ces deux frères avoient épouſé deux ſœurs de la Maiſon de Beauvau.

Le maréchal de Baſſompierre avoit eu de Marie de Balzac, ſœur de la trop célèbre Henriette de Balzac, marquiſe de Verneuil, un fils naturel, que ſa mère prétendoit être légitime (*voyez* l'article Baſſompierre dans le Dictionnaire). Il ſe nommoit Louis, fut évêque de Saintes, & premier aumônier de Monſieur, frère de Louis XIV; il mourut le 1er. juillet 1676.

Le même maréchal de Baſſompierre eut auſſi d'une Princeſſe qu'il épouſa depuis, ou qu'il avoit peut-être épouſée dès-lors ſecrétement, un autre fils qui mourut peu de tems après ſon père, & qui n'a point laiſſé de poſtérité.

BASTIE (LE BARON DE LA). (*Hiſt. litt. mod.*) Joſeph de Bimard, baron de la Baſtie, né à Carpentras le 6 juin 1703, étoit d'une famille noble du Dauphiné. Dans ſa première jeuneſſe il voulut, & même aſſez obſtinément, entrer chez les Jéſuites; & ſe dérobant à ſa famille, il alla ſe renfermer dans leur noviciat. Sa famille le ramena dans le monde, & il prit le parti des armes; mais la délicateſſe de ſa ſanté ne lui permettant point

de ſuivre cet état, on lui propoſa une charge de conſeiller au parlement : en conſéquence il étudia le droit & prit des degrés. Tout cela n'étoit pas ſa véritable vocation ; c'étoient les lettres, c'étoit l'érudition qui le réclamoient. Un procès l'ayant conduit à Grenoble, il y connut le préſident de Valbonnays ; il aſſiſta chez lui à des conférences d'hiſtoire & de belles-lettres : ſon goût pour la littérature en redoubla. Amené enſuite à Dijon par le même procès, M le préſident Bouhier fortifia en lui cette ardeur pour les lettres. Bientôt ſes correſpondances littéraires augmentant avec ſes études & ſes travaux, il fut l'ami des Quirini, des Muratori, puis dans la ſuite des Rothelin, des Surbeck, des de Boze. Par leur ſecours, aidé d'un goût naturel, il devint, jeune encore (car il n'a point paſſé l'âge de la jeuneſſe), un très-ſavant antiquaire, un profond littérateur. Il pouſſoit même l'amour des études ſolides juſqu'au mépris des lectures ſimplement amuſantes : il en réſultoit peut-être que dans ſon commerce on s'appercevoit qu'il n'avoit pas aſſez ſacrifié aux Grâces : c'eſt du moins ce qu'on croit démêler à travers les éloges, juſtes d'ailleurs, que lui donne le ſecrétaire de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres. Il s'enfonça dans les profondeurs de la chronologie, dont il parvint à réſoudre plus d'une difficulté. Il ſut démêler dans la chronique de ſaint Louis, par le ſire de Joinville, ce qui appartenoit au véritable texte de cet écrivain, & ce qui avoit été interpolé par les différens traducteurs ou éditeurs ; & dans le même tems M. de Sainte-Palaye découvroit à Lucques un manuſcrit de cette chronique, fait pour Antoinette de Bourbon, mariée en 1513 au duc de Guiſe, Claude, & dans ce manuſcrit on ne trouvoit aucune des additions faites après coup dans la chronique, telle qu'elle avoit été imprimée ; additions qui avoient été ſi bien indiquées par M. de la Baſtie ; en ſorte que les conjectures de celui-ci ſe trouvèrent parfaitement confirmées par la découverte de M. de Sainte-Palaye. Le recueil de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres eſt enrichi de beaucoup de recherches ſavantes de M. le baron de la Baſtie, qu'elle s'étoit aſſocié en 1737, ſous le titre de correſpondant honoraire, & qui a beaucoup plus travaillé pour elle que tant d'aſſociés & de penſionnaires, plus particuliérement aſtreints à la loi du travail. On y trouve, entr'autres Diſſertations, des Mémoires *ſur le ſouverain pontificat des Empereurs romains*, qui donnèrent lieu à une diſcuſſion ou diſpute littéraire entre lui & le préſident Bouhier, ſur ſa vie de Pétrarque, morceau important qui ſe trouve auſſi dans les *Mémoires de l'Acad.* (*Voy.* dans le Dictionnaire l'art. *Pétrarque.*)

On a trouvé dans ſes papiers, remis après ſa mort entre les mains de M. Falconet, les eſquiſſes de pluſieurs ouvrages, mais des eſquiſſes terminées, dit M. Freret, & qui montrent combien l'exécution lui en auroit été facile.

Il fit des additions & des corrections importantes à la ſcience des médailles du P. Jobert ; & cet ouvrage, également utile, dit le même M. Freret, & à ceux qui veulent s'initier dans la connoiſſance des médailles, & à ceux qui veulent s'y perfectionner, eut le plus grand ſuccès.

M. le baron de la Baſtie mourut de phthiſie le 7 août 1742, à trente-neuf ans & deux mois.

Il a légué à l'Académie des inſcriptions & belles-lettres un manuſcrit qu'il avoit fait copier à Florence ; c'eſt une eſpèce de calendrier ancien, qui contient une comparaiſon continue, & jour par jour, de l'année romaine avec les années de douze nations différentes de l'Aſie.

BAUDELOT (CHARLES-CÉSAR), (*Hiſt. litt. mod.*), de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres. Cet homme, dont nous avons parlé trop ſuccinctement dans le Dictionnaire, d'abord avocat, ayant été attiré de Paris à Dijon par des affaires de famille, y devint antiquaire ; & jugeant qu'il en avoit l'obligation à ce voyage, le ſeul qu'il eût jamais fait & qu'il fit jamais, il en prit occaſion de compoſer ſon Traité *de l'Utilité des Voyages*, titre dont la généralité trompe la plupart des lecteurs, l'utilité dont parle l'auteur n'étant ni l'utilité morale ni l'utilité politique dont les voyages ſont en effet ſuſceptibles, mais l'utilité particulière qu'il avoit tirée de ſon voyage unique, & qui ſe bornoit à la recherche & à l'étude des monumens antiques, médailles, deſcriptions, ſtatues, basreliefs, &c. Les voyages peuvent ſervir à cette étude ſans doute, mais on ſent qu'ils n'y ſont pas indiſpenſablement néceſſaires.

La réputation de M. Baudelot l'ayant mis promptement en liaiſon avec les plus habiles antiquaires de l'Europe, il fut aſſocié à l'Académie des Ricovrati de Padoue.

L'explication qu'il donna, en 1698, d'une pierre gravée du cabinet de Madame, ſeconde femme de Monſieur, frère de Louis XIV, fit honneur à ſon érudition & à ſa ſagacité : c'étoit une améthyſte orientale, repréſentant une tête couronnée de laurier, & dont un voile ou large bandeau couvre preſque tout le viſage. M. Baudelot reconnut d'abord à des ſignes généraux, un ancien joueur de flûte, tels qu'ils étoient ordinairement repréſentés dans les monumens ; enſuite il parvint à démêler au travers du voile la phyſionomie & les traits d'un des derniers Ptolémées, de ce père de Cléopâtre, à qui ſon goût pour la flûte fit donner le ſurnom d'*Auletès*.

Peu de tems après il rendit compte à M. Liſter, médecin anglais, un de ces amis que ſes vaſtes connoiſſances lui avoient faits, de la découverte faite preſque ſous ſes yeux, d'une pierre énorme dans le corps d'un cheval, mort à trente ans, au ſervice des religieuſes d'Argenteuil. M. Liſter, auteur d'un Traité des pierres qui s'engendrent dans le corps de l'homme & dans celui des ani-

maux, n'y avoit fait aucune mention des chevaux. L'abbé Mezzabarbe, homme d'eſprit, avoit fait un fort beau travail d'antiquaire : c'étoit un panégyrique latin de Louis XIV, formé des plus belles légendes des médailles des Empereurs romains. L'eſprit de cet hommage, d'autant plus flatteur qu'il venoit d'un étranger, étoit de montrer dans la perſonne du ſeul Louis XIV, la réunion des grandes actions & des caractères héroïques qui avoient diſtingué ſéparément tous ces divers Princes ; mais cette idée ſi heureuſe étoit perdue pour la plupart des lecteurs français & pour celui même qui en étoit l'objet. M. Baudelot entreprit de faire paſſer dans notre langue tout le mérite de ces diverſes légendes, qui s'enchâſſoient d'elles-mêmes ſi naturellement dans la langue latine qui les avoit formées, & que pluſieurs ſavans regardent comme la langue propre des légendes : on jugea qu'il avoit ſu leur conſerver, autant qu'il étoit poſſible, leur force & leurs graces, & Louis XIV fut en état de ſentir & de reconnoître le prix de cet ingénieux hommage. L'abbé de Vallemont avoit publié une médaille d'Alexandre-le-Grand, pour juſtifier la fidélité ſi ſuſpecte de Quinte-Curce. M. Baudelot jugeoit la médaille fauſſe & d'un coin moderne ; il croyoit d'ailleurs que, même en la ſuppoſant antique, on n'en pouvoit rien conclure pour la juſtification de Quinte-Curce ; il expoſa ſes raiſons dans trois lettres critiques, auxquelles l'abbé de Vallemont répondit par des injures. Alors M. Baudelot ſe tut.

En 1705 il fut reçu à l'Académie des inſcriptions & belles-lettres ; & comme cette compagnie n'eſt pas dans l'uſage de recevoir de remercîmens publics de la part des académiciens qu'elle admet dans ſon ſein, M. Baudelot imagina d'y ſuppléer, en choiſiſſant pour ſujet de ſa première lecture dans l'Académie, une Diſſertation ſur les actions de graces publiques des anciens. Les premiers volumes du recueil de l'Académie préſentent un grand nombre d'ouvrages qui aſſurent de plus en plus à M. Baudelot la réputation d'un habile antiquaire ; mais il n'eſt pas moins recommandable peut-être par les ouvrages qu'il a fait faire, que par ceux qu'il a faits. Ses connoiſſances, ſes lumières, ſes encouragemens, ſes ſecours de tout genre, étoient toujours au ſervice des jeunes talens qui n'oſoient éclorre, ou que les obſtacles rebutoient : il leur traçoit des plans d'ouvrages ; il leur communiquoit ſes recherches & ſes obſervations ; il leur applaniſſoit les difficultés de l'impreſſion. C'étoit, diſoit-il, de bons danſeurs qu'il falloit mener au bal par force. M. de Nointel avoit rapporté de Conſtantinople des marbres fameux, de près de cinq pieds de haut, avec des inſcriptions, dont l'une a plus de deux mille ans. Quel tréſor pour un antiquaire ! Ces marbres avoient paſſé de M. de Nointel à M. Thévenot, garde de la bibliothèque du Roi, qui les avoit placés dans une petite maiſon de campagne qu'il avoit au village d'Iſſy. A ſa mort, M. Baudelot trouva ſes héritiers fort embarraſſés de ces maſſes, & diſpoſés à s'en défaire ; il les acquit, & s'empreſſa de les charger preſque ſeul ſur la première voiture qu'il put trouver.

Dans un déménagement il fut obligé de les laiſſer pendant quelque tems rangés de ſon mieux dans la cour de ſa nouvelle habitation, juſqu'à ce qu'il eût pu leur ménager un emplacement commode dans ſon appartement même. Une femme qui demeuroit dans cette même maiſon, trouva auſſi que ces maſſes inutiles ne faiſoient qu'embarraſſer la cour ; & ſoit par plaiſanterie, ſoit pour preſſer M. Baudelot de l'en délivrer promptement, elle appela des boueux qui paſſoient, & leur propoſa d'emporter ces décombres. M. Baudelot frémit, & ſe hâta de ſerrer ſes marbres. On eut beau l'aſſurer qu'on n'avoit voulu que plaiſanter & que l'inquiéter, il répondit qu'on n'avoit que trop bien réuſſi à l'inquiéter, & qu'il n'entendoit point raillerie ſur l'article.

Il étoit attaché à Madame, & par conſéquent vivoit dans une cour ; il y portoit une naïveté de ſentimens & d'expreſſions qui ne ſe démentit jamais, & dont les gens, qui ſe croyoient d'habiles courtiſans, ſe moquoient. Ils vouloient quelquefois par pitié lui donner des leçons de leur art. *Vous connoiſſez bien mal la cour*, leur répondoit Baudelot, *& ſurtout le cœur de Madame : cette Princeſſe eſt le plus honnête homme du monde.*

M. Baudelot mourut le 27 juin 1721, d'une hydropiſie de poitrine, dans ſa ſoixante-quatorzième année. Il laiſſa par ſon teſtament, à l'Académie, ſes livres, ſes médailles, ſes bronzes & ſes marbres antiques.

BAUME-MONTREVEL (MAISON DE LA), (*Hiſt. de Fr.*), eſt une des plus anciennes de la Breſſe. Le premier de cette Maiſon, dont on ait une connoiſſance certaine, eſt :

1°. Sigebalde de la Baume, chevalier, qui vivoit vers le milieu du douzième ſiècle, nommément en 1140 & 1160. Il a eu un fils, un petit-fils, un arrière-petit-fils, tous chevaliers comme lui.

2°. Etienne de la Baume, deuxième du nom, rendit de grands ſervices, & au comte de Savoie, Amé IV, & au roi de France, Philippe de Valois. Ce monarque le fit en 1338 grand-maître des arbalêtiers de France, puis gouverneur de Cambrai, qu'il défendit vaillamment en 1339, contre Edouard III, roi d'Angleterre ; il s'éleva juſqu'aux premiers grades, & dans les armées de France, & dans celles de Savoie. En 1352 le roi Jean le rappela en France pour l'oppoſer aux Anglais. Etienne mourut vers l'an 1362. Il avoit épouſé l'héritière de Montrevel.

3°. Il eut pour fils Guillaume de la Baume, ſeigneur de l'Abbergement, qui, ſe partageant, comme ſon père, entre la France & la Savoie, fut chambellan du roi Philippe de Valois, &

tuteur d'Amé VI, comte de Savoie, ſurnommé *le Verd*. Les hiſtoriens de Savoie lui donnent l'éloge d'avoir été un des plus ſages chevaliers de toute la Gaule. Il eut beaucoup de part aux plus grandes affaires de ſon tems, & en France, & dans les Etats de Savoie; il mourut avant ſon père, l'an 1360, d'une bleſſure qu'il avoit reçue au ſiége de Carignan.

4°. Il avoit eu un frère naturel, qui ſe nommoit Etienne, comme ſon père, & qui fut amiral & maréchal de Savoie, & chevalier de l'Ordre de l'Annonciade. Cet Etienne acquit de la gloire, ſurtout à la priſe de Gallipoli. Il vivoit encore en 1402.

5°. Jean de la Baume, comte de Montrevel, ſe diſtingua, jeune encore, à la priſe d'Ormacien en Dauphiné. Il eut, en 1383, la conduite de l'armée que le duc d'Anjou, Louis, régent de France pendant la minorité de Charles VI, avoit levée pour ſon expédition de Naples. Le duc d'Anjou le fit comte de Cinople en Calabre; mais ce n'étoit qu'un titre honorifique, comme l'étoit pour le duc d'Anjou lui-même le titre de roi de Naples. Tous les Princes s'empreſſerent à l'envi d'attirer Jean de la Baume dans leur parti & de l'attacher à leur ſervice. Amé VIII, premier duc de Savoie, le fit chevalier de l'Ordre de l'Annonciade en 1409. Dès l'an 1404 le duc d'Orléans lui avoit donné le collier de ſon Ordre du Porc-Epic. Le duc de Bourgogne lui fit auſſi beaucoup d'avances. Charles VI le fit ſon chambellan. Il paroît qu'il s'attacha au parti de Bourgogne & d'Angleterre dans le tems du traité de Troyes; car ce fut à la ſollicitation du roi d'Angleterre, Henri V, que Charles VI le fit maréchal de France le 22 janvier 1421. Ce furent auſſi les Anglais qui lui firent donner le gouvernement de Paris. Il vivoit encore en 1435.

6°. Jacques de la Baume, fils du précédent, s'attacha au duc de Bourgogne, Jean-le-Cruel, qui lui procura, le 26 janvier 1418, la charge de maître des arbalêtiers de France. Le duc de Savoie le combla auſſi d'honneurs & d'emplois.

7°. Dans la branche des premiers ſeigneurs du Mont-Saint-Sorlin, Quentin, chambellan du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, fut tué à la bataille de Granſon.

8°. Marc de la Baume, ſeigneur de Buſſy, ſe trouva, ſous le règne de Louis XII, à la bataille de Novarre. François I lui donna la lieutenance-générale du gouvernement de Champagne & de Brie, ſous le duc de Guiſe.

9°. C'eſt en faveur de Joachim de la Baume, un des fils de Marc, que le roi Henri II érigea en comté la ſeigneurie de Château-Vilain.

10°. Dans la branche des derniers ſeigneurs du Mont-Saint-Sorlin, Claude de la Baume, tige de cette branche, chevalier de la Toiſon d'or, maréchal & gouverneur du comté de Bourgogne, & chambellan de Charles-Quint, mort en 1541.

11°. François de la Baume ſon fils accompagna, en 1552, le même empereur Charles-Quint au ſiége de Metz, fut gouverneur de Savoie & de Breſſe, mourut en 1565.

12°. Emmanuel-Philibert, fils de François, fut page du duc de Savoie, puis gentilhomme de la chambre du roi Charles IX, & des ducs d'Anjou & d'Alençon ſes frères; il fut tué en Flandre d'un coup de mouſquet au talon.

13°. Antoine de la Baume, frère aîné du précédent, attaché de même, & au roi de France, & au duc de Savoie, fut fait priſonnier en 1590 à la bataille d'Iſſoire en Auvergne; il commandoit un régiment de quinze cents hommes au ſiége de Genève en 1593; il fut fait colonel-général de l'infanterie du comté de Bourgogne, & fut tué au ſiége de Veſoul en 1595.

14°. Jean-Baptiſte, ſeigneur de Saint-Martin, fils d'Antoine, & connu ſous le nom de baron de la Baume, s'attacha au ſervice de l'Empereur & du Roi, & acquit la plus grande réputation dans toutes les expéditions militaires qui ſe firent de ſon tems en Allemagne & dans les Pays-Bas; il étoit capitaine des gardes-du-corps du cardinal Infant, gouverneur du comté de Bourgogne, général de l'artillerie en Allemagne; il mourut à Grey tout couvert de bleſſures.

15°. Philibert de la Baume, marquis de Saint-Martin, frère du précédent, né le 26 mars 1586, fut fait chevalier au ſiége d'Oſtende en 1602, & mourut d'une chute qu'il fit à la chaſſe en courant le cerf.

16°. Claude-François de la Baume, comte de Montrevel, frère aîné des deux précédens, fut fait chevalier, ainſi que Philibert, au camp devant Oſtende, le 3 février 1602, par l'archiduc Albert; en 1619 Louis XIII lui donna le régiment de Champagne; il ſe ſignala en 1620 au combat du Pont-de-Cé; il ſuivit Louis XIII au voyage en Béarn, où le gouvernement des villes de Sauveterre & d'Oléron lui fut confié; il fut fait maréchal-de-camp le 24 avril 1621; il ſe trouva enſuite au ſiége de Saint-Jean-d'Angely; il mourut le dernier mai de cette même année 1621, d'un coup de mouſquet qu'il reçut en forçant les barricades du faubourg de Taillebourg; il alloit être nommé chevalier des Ordres du Roi; il en avoit le brevet.

17°. Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel, fils du précédent, eut auſſi le régiment de Champagne quand ſon père fut fait maréchal-de-camp; il commanda ce régiment, n'ayant encore que dix-ſept ans, aux ſiéges de Saint-Jean-d'Angely & de Royan, où il fut dangereuſement bleſſé; il ſe trouva enſuite au ſiége de la Rochelle & à toutes les guerres de ſon tems; il fut, comme ſon père, maréchal-de-camp, & il obtint en 1661 le collier des Ordres que ſon père alloit obtenir en 1621; il fut lieutenant-général pour le Roi en Breſſe & dans le comté de Charolois. Mort le 20 novembre 1678.

18°

18°. Charles-François de la Baume ſon fils aîné ſervit en Artois l'an 1645, y fut bleſſé & fait priſonnier; il ſervit depuis ſous le prince de Condé, en Catalogne, en Flandre & pendant les mouvemens de Paris; il mourut avant ſon père, en 1666.

19°. Jacques-Marie de la Baume, fils du précédent, & comte de Montrevel, brigadier des armées, fut tué à la bataille de Nerwinde, le 29 juillet 1693.

20°. Il eut un fils, le comte de Montrevel, capitaine de cavalerie, tué en Italie en 1701.

21°. Le maréchal de la Baume Montrevel, Nicolas-Auguſte, étoit fils de Ferdinand, mentionné ſous le n°. 17; frère de Charles-François, n°. 18; oncle de Jacques-Marie, n°. 19; grand-oncle du dernier; il avoit été élevé à la cour de France avec les enfans du fameux comte de Harcourt-Lorraine. Une affaire d'honneur qu'il eut à Lyon dans ſa tendre jeuneſſe, & dont il ſortit deux fois avec avantage, l'obligea de quitter le royaume: il y rentra en 1667, jaloux de ſervir le Roi dans la guerre qui s'allumoit alors; il ſe diſtingua ſi noblement au ſiége de Lille, que M. de Turenne ſollicita pour lui des graces du Roi; en 1668 il fut dangereuſement bleſſé d'un coup de mouſquet à la cuiſſe, en dégageant un convoi que les ennemis avoient enveloppé au pont d'Eſpières.

Dans la guerre de Hollande, au paſſage du Rhin en 1672, il fut un des premiers qui ſe jetèrent dans le fleuve: il y reçut pluſieurs bleſſures, entr'autres un coup de ſabre au viſage; il ſe diſtingua encore à la bataille de Senef, au ſecours d'Oudenarde & de Maëſtricht, à la bataille de Caſſel, au ſiége de Luxembourg, au combat de Fleurus, à la priſe de Namur; il avoit été fait maréchal-de-camp en 1688, au renouvellement de la guerre; il fut fait lieutenant-général en 1693, & en cette qualité il commanda des corps détachés, & fut chargé de garder la frontière tous les hivers pendant cinq années conſécutives; il fut enfin compris dans la promotion des maréchaux de France, du 14 janvier 1703; il alla commander en Languedoc contre les fanatiques des Cévennes, qu'il défit en diverſes occaſions; il eut encore divers commandemens en Guyenne, en Alſace, en Franche-Comté. Mort le 11 octobre 1716.

22°. La Maiſon de la Baume de Montrevel a donné auſſi à l'Egliſe des perſonnages d'un mérite diſtingué, entr'autres deux cardinaux, archevêques de Beſançon, qui tous deux eurent occaſion de ſignaler leur zèle contre les Proteſtans. Le premier (Pierre de la Baume) étoit évêque de Geneve en 1523, dans le tems où l'héréſie s'y établiſſoit: les Huguenots le chaſſèrent juſqu'à deux fois de la ville. Le chapeau de cardinal qu'il obtint en 1530, & l'archevêché de Beſançon qui lui fut conféré en 542, furent ſon dédommagement & ſa récompenſe. Il mourut le 4 mai 1544.

23°. Il eut, en 1543, pour coadjuteur dans ſon archevêché, Claude de la Baume ſon neveu (c'eſt le ſecond des deux cardinaux que nous venons d'annoncer); il eut auſſi à combattre les opinions de Calvin, & il parvint, dit-on, à les diſſiper entiérement dans ſon diocèſe. Il fit recevoir le concile de Trente à Beſançon, fut fait cardinal en 1578, mourut le 14 juin 1584, ayant été nommé vice-roi de Naples, & partant pour aller prendre poſſeſſion de ce gouvernement, qui eût mieux convenu, ce ſemble, à un laïc & à un militaire. Ce prélat fut l'ami des gens de lettres de ſon tems.

BAUX (MAISON DE). (*Hiſtoire de Prov.*) La Maiſon de Baux en Provence eſt une de celles dont l'origine ſe perd le plus dans les ténèbres & les fables de l'antiquité; mais ces ténèbres & ces fables dépoſent preſque toujours d'une origine illuſtre, & dont l'époque a échappé à la mémoire des hommes. Par un effet de cette antiquité même, on ignore d'abord ſi cette Maiſon tire ſon nom du château de Baux en Provence, ou ſi elle le lui a donné. On obſerve ſeulement que ce nom de *Baux*, en provençal, ſignifie un rocher, un promontoire, un lieu élevé & entouré de précipices; que le verbe *debauſſar* ſignifie dans la même langue, ſe précipiter, tomber d'un lieu élevé. Il y a en Provence des terres connues ſous la déſignation de terres *bauſſenques*. Ce ſont, dit-on, ſoixante-dix-neuf, tant villes que bourgs ou villages, qui ont appartenu aux barons de Baux. Ils avoient, ajoute-t-on, une ſorte d'attachement myſtérieux pour ce nombre de ſoixante-dix-neuf, parce qu'il étoit compoſé des nombres 7 & 9. Ces myſtères, ces préjugés, ces prédilections ſyſtématiques pour de certains nombres, ſentent fort l'antiquité; mais indépendamment de tout myſtère & de tout ſyſtème, des poſſeſſions auſſi vaſtes étoient un digne objet d'attachement & une marque impoſante de grandeur & de puiſſance. On ſait d'ailleurs que les barons de Baux étoient ſeigneurs en partie de Marſeille, qu'ils étoient princes d'Orange, qu'ils ont porté le titre de rois d'Arles, qu'ils ont prétendu à la ſouveraineté de la Provence, & qu'ils l'ont diſputée les armes à la main aux comtes poſſeſſeurs.

Le plus ancien de ces barons de Baux, dont on ait connoiſſance, eſt Guillaume ou Hugues, qui vivoit en 1040 & 1050.

Raimond ſon fils eut quatre fils, avec leſquels il prit les armes contre Raimond Berenger, comte de Provence, pour des prétentions qu'avoient fait naître des alliances avec la Maiſon des comtes de Provence. Il paroît que cette querelle partagea non-ſeulement la province qui en étoit l'objet, mais encore quelques-unes des provinces adjacentes, & les plus grands ſeigneurs du voiſinage. Vers l'an 1150 il ſe fit entre les deux partis un accommodement, par lequel les barons de Baux renoncèrent à tous les droits qu'ils pouvoient réclamer ſur la Provence, & les comtes de Pro-

vence leur hiſſerent en toute propriété les terres bauſſenques, ſous la ſeule condition de l'hommage.

Quant aux droits que les barons de Baux acquirent dans la ſuite ſur Marſeille, ils les vendirent aux Marſeillois.

Ce fut Bertrand, premier du nom, le troiſième des quatre fils de Raimond, qui donna le premier prince d'Orange de ſa Maiſon par ſon mariage avec l'héritière de cette principauté. Ce Bertrand I fut aſſaſſiné le jour de Pâques de l'an 1181, par l'ordre de Raimond V, comte de Toulouſe.

Guillaume II ſon fils aîné obtint de l'empereur Frédéric II le titre de roi d'Arles. Une branche de la Maiſon de Baux s'établit dans le royaume de Naples, & c'étoit un Bertrand de Baux qui étoit grand-juſticier du royaume dans le tems de l'aſſaſſinat d'André de Hongrie, premier mari de Jeanne de Naples; ce fut lui qui, en cette qualité, jugea, condamna & fit exécuter les aſſaſſins, nommément la Catanoiſe & ſes complices : on croit qu'il empêcha les coupables d'accuſer la reine Jeanne, ou du moins qu'il prit des meſures pour empêcher que leurs accuſations ne fuſſent entendues; & que cette Reine, coupable ou non, ne fût avilie & flétrie aux yeux de ſes ſujets. C'eſt ce juge qui, ſous le nom de Monteſcale, joue un fort beau rôle dans la tragédie de Jeanne de Naples de M. de la Harpe; c'eſt dans ſa bouche que l'auteur met ces deux beaux vers :

Quand le Prince au ſujet preſcrit des attentats,
On préſente ſa tête, & l'on n'obéit pas.

On voit précédemment un autre Bertrand de Baux, de cette même branche établie dans le royaume de Naples, épouſer Béatrix de Sicile, fille de Charles, dit *le Boiteux*, ſecond roi de Naples & de Sicile, de la première Maiſon d'Anjou.

On vit depuis Robert de Baux, fils aîné de Hugues ou Jacques de Baux, comte d'Avellin, épouſer la princeſſe Marie de Sicile, ſœur de Jeanne de Naples. Le père & le fils furent tués au milieu des troubles, dont le règne de cette fameuſe Jeanne de Naples fut ſi ſouvent agité.

Raimond V, prince d'Orange & baron de Baux, ayant porté les armes contre les rois & reines de Naples, comtes de Provence, & ſes ſouverains à ce titre, fut condamné, en 1370, à perdre la tête pour ce crime de félonie & de rébellion; la reine Jeanne Ire. lui donna ſa grace, & le rétablit dans ſes biens.

Ce fut Marie de Baux ſa fille qui, par ſon mariage avec Jean de Chalon, porta vers l'an 1393, dans cette Maiſon de Chalon, la principauté d'Orange, qui fut depuis portée dans celle de Naſſau, auſſi par un mariage.

Sous les rois de Naples, ſucceſſeurs de Jeanne Ire., la baronie de Baux fut réunie au domaine des comtes de Provence juſqu'en 1641, que le roi Louis XIII l'érigea en marquiſat, & en fit don au prince de Monaco, Honoré de Grimaldi, pour le récompenſer d'avoir ſecoué le joug des Eſpagnols, & de s'être mis ſous la protection de la France.

En 1382, un Jacques de Baux, prince de Tarente & d'Achaïe, épouſa Agnès de Duras, princeſſe de la Maiſon d'Anjou, & prit les titres d'empereur de Conſtantinople & de deſpote de Romanie. On voit que ni les titres magnifiques ni les grandes alliances n'ont manqué en aucun tems à cette Maiſon de Baux.

L'Hiſtoire fait mention d'un Bernardin de Baux, qui vraiſemblablement étoit de cette même Maiſon : il étoit chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem & commandeur de Saint-Vincent de Largues; il fut le ſucceſſeur de Prégent de Bidoux dans le généralat des galères de France en 1518; il ſignala ſa valeur contre les Vénitiens, & ſe diſtingua auſſi au fameux ſiége de Marſeille en 1524, contre le connétable de Bourbon & le marquis de Peſcaire; il mourut le 12 décembre 1527.

BEAUMONT-LE-ROGER, BEAUMONT-LE-VICOMTE & BEAUMONT-SUR-OISE. (*Hiſt. de Fr.*) 1°. Beaumont-le-Roger, ville de France en Normandie, ſur la petite rivière de Rille, entre Evreux & Liſieux; elle a le titre de comté; elle tire ce ſurnom de *Roger*, d'un de ſes comtes qui la fit bâtir ou rebâtir & augmenter dans le douzième ſiècle. En l'année 1255 ſaint Louis acquit de Raoul de Meulant le comté de Beaumont-le-Roger, qui depuis a paſſé dans la branche des comtes d'Evreux, rois de Navarre. Charles III, dit *le Noble*, roi de Navarre, comte d'Evreux, fils de Charles-le-Mauvais, céda en 1404 au roi de France, Charles VI, ce comté de Beaumont.

2°. Beaumont-le-Vicomte, ville de France dans le Maine, ſur la Sarthe, entre le Mans & Alençon. Ce lieu, qui en 1543 fut érigé en duché par François I, avoit été long-tems vicomté : il en avoit pris ce ſurnom de *vicomte*. Beaumont, après avoir eu des ſeigneurs particuliers, dont l'antiquité paroît remonter aux premiers tems du règne féodal, & dont pluſieurs furent employés en différentes affaires par les rois d'Angleterre, ducs de Normandie, & dont quelques-uns même eurent avec eux des alliances, paſſa en 1253 dans la Maiſon de Brienne, par le mariage d'Agnès avec Louis de Brienne, fils puîné de Jean de Brienne, roi de Jéruſalem & empereur de Conſtantinople. De la Maiſon de Brienne, Beaumont paſſa dans la branche d'Alençon, de la Maiſon de France, par le mariage de Marie Chamaillart d'Anthenaiſe, vicomteſſe de Beaumont, fille de Marie de Brienne, avec Pierre, ſecond du nom, comte d'Alençon, qu'elle épouſa le 20 octobre 1371. Pierre II mourut en 1404, & Marie Chamaillart ſa veuve en 1425. Jean I leur fils fut tué, du vivant de ſa mère, à la

bataille d'Azincourt en 1415. Son arrière-petite-fille, Françoiſe d'Alençon, épouſa d'abord le duc de Longueville, mort en 1512; puis en ſecondes noces Charles de Bourbon, duc de Vendôme, & par ce mariage elle tranſmit à la Maiſon de Bourbon ſon vicomté, depuis duché de Beaumont. Elle fut mère du roi de Navarre, Antoine, & aïeule d'Henri IV.

1°. La Maiſon de Beaumont-ſur-Oiſe deſcend d'Yves I, comte de Beaumont, qui vivoit au commencement du onzième ſiècle, ſous le règne du roi Robert.

Matthieu, premier du nom, ſon petit-fils, fut chambrier de France, ainſi que ſes déſcendans: il avoit épouſé Emme de Clermont, Dame en partie de Luzarches, fille de Hugues, comte de Clermont en Beauvoiſis. Il fut l'ennemi le plus ardent de ſon beau-père; il lui enleva la terre de Luzarches; il mourut vers l'an 1152.

Une branche de la Maiſon de Beaumont-ſur-Oiſe poſſéda la terre de Perſan.

Thibaut de Beaumont, de cette branche des ſeigneurs de Perſan, & qui poſſédoit auſſi Luzarches, céda au roi ſaint Louis ſon comté de Beaumont, moyennant d'autres terres. Philippe-le-Hardi, fils de ſaint Louis, le donna en apanage à Louis de France, comte d'Evreux, ſon fils. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, petit-fils de Louis d'Evreux, fit avec le roi Jean, le 5 mars 1353, un traité par lequel il lui remit ce comté de Beaumont moyennant d'autres arrangemens. Le roi Jean donna ce comté à Philippe ſon frère, duc d'Orléans, mort ſans enfans en 1371. Beaumont revint donc à la couronne pour la troiſième fois: il fut encore donné en apanage à Louis, duc d'Orléans, qui, étant parvenu à la couronne, l'y réunit pour la quatrième fois; il fut cédé en uſufruit au connétable Anne de Montmorenci, mais ſans ſortir de la main du Roi, qui toujours y entretint des officiers royaux. Charles IX le donna en apanage au duc d'Anjou ſon frère, qui fut depuis le roi Henri III.

BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE. (*Hiſt. de Franc.*) Aux articles Beaupoil & Saint-Aulaire du Dictionnaire, nous n'avons parlé que du marquis de Saint-Aulaire, de l'Académie françaiſe, ſi fameux par les agrémens de ſon eſprit dans l'âge le plus avancé, & du comte de Lanmary, mort ambaſſadeur en Suède. Nous devons ajouter ici quelques particularités concernant cette Maiſon.

La Maiſon de Beaupoil, originaire de Bretagne, eſt fort ancienne dans cette province; elle joua un rôle conſidérable dans la grande querelle des Maiſons de Montfort & de Blois-Penthièvre, relativement à la ſucceſſion de Bretagne. 1°. Yves de Beaupoil, chevalier, fut conſtamment attaché au parti de Charles de Blois. Après que Charles eut été tué à la bataille d'Auray en 1364, Yves ſe retira en Limoſin auprès du comte de Penthièvre, fils de Charles, & il y mourut toujours fidèle au même parti, tout abattu, tout déſeſpéré qu'il étoit alors.

2°. Un de ſes fils, Jean de Beaupoil, épouſa l'héritière de Laforce, & ce fut une Beaupoil, deſcendue de Jean & de cette héritière, qui porta la terre de Laforce dans la Maiſon de Caumont, par ſon mariage avec François de Caumont, père du maréchal de Laforce, Jacques Nompar.

3°. Le frère aîné de Jean de Beaupoil, Guillaume, épouſa Françoiſe de Broon, nièce du connétable du Gueſclin.

4°. Julien de Beaupoil leur fils, écuyer du roi Charles VII, acquit en 1440 la terre de Saint-Aulaire ou Sainte-Eulalie, car c'eſt le même nom, en latin *Sancta Eulalia*, près d'Uzerche dans le Limoſin.

5°. Jean de Beaupoil, ſecond du nom, ſeigneur de Saint-Aulaire, petit-fils de Julien, fut maître-d'hôtel du roi François I; il l'accompagna en Italie, & fut griévement bleſſé au ſiége de Pavie.

6°. François de Beaupoil, ſeigneur de Saint-Aulaire, fils du précédent, pannetier des rois François I & Henri II, fut fait chevalier de l'Ordre du Roi ſous Charles IX, le 10 octobre 1569, pour prix de la valeur qu'il venoit de ſignaler à la bataille de Montcontour, où il avoit eu un cheval tué ſous lui.

7°. Germain de Beaupoil, ſeigneur de Saint-Aulaire, fils de François, fut gentilhomme de la chambre du roi Charles IX, & chevalier de ſon Ordre.

8°. Henri de Beaupoil ſon fils épouſa en 1610 Léonore de Taleyran, ſœur du malheureux comte de Chalais, décapité en 1626, & petite-fille du maréchal de Montluc, dont le nom ſeul auroit dû obtenir grace pour ſon petit-fils:

Scirent ſi ignoſcere manes.

9°. Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, l'aîné des fils de l'académicien, colonel du régiment d'Enguien, fut tué au combat de Rumersheim dans la Haute-Alſace, le 26 août 1709; il avoit épouſé la fille du marquis de Lambert, lieutenant-général des armées du Roi, celle à qui madame la marquiſe de Lambert ſa mère adreſſe ſes *avis à ſa fille*.

10°. Un autre fils de l'académicien, Daniel de Beaupoil, colonel d'un régiment d'infanterie de ſon nom, mourut en 1706 devant Turin.

11°. Dans la branche de Lanmary, Antoine, capitaine de cavalerie, tué au ſiége de Mortare.

12°. Louis de Beaupoil ſon neveu, marquis de Lanmary, grand-échanſon de France, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine, mort à l'armée d'Italie, à Caſal-Maggiore, le 26 juillet 1702; c'eſt lui qui, par ſon mariage avec Jeanne-Marie Pérault, avoit acquis la baronie de Milly en Gâtinois, la terre d'Angerville, &c. qui depuis,

par l'extinction de cette branche de Lanmary, ont paſſé dans la famille de meſſieurs du Lau d'Allemans.

BEAUVAIS (MAISON DES CHÂTELAINS DE). (*Hiſt. de Fr.*) Le premier de ces châtelains, dont on ait une connoiſſance certaine, eſt Guillaume I, qui vivoit en 1225, & dont le fils, Guillaume II, vivoit en 1252.

Dans la branche aînée de cette famille, nous trouvons un Colart, châtelain de Beauvais, qui ſervoit en 1346 en Normandie, ſous ce connétable d'Eu, de la Maiſon de Brienne, qui eut la tête tranchée au commencement du règne du roi Jean.

Guillaume IV ſon fils fut chambellan du Roi: il eut en 1359 le gouvernement de la ville de Beauvais; il ſervit pendant pluſieurs années dans les armées françaiſes contre les Anglais, ſous le roi Jean & ſous Charles-le-Sage; ce fut ſous ce dernier Roi qu'il fut pourvu, vers l'an 1367, de la charge de grand-queux de France; il mourut ſous le règne de Charles VI, en 1390.

Dans la branche cadette, Renaud de Beauvais, ſecond fils de Guillaume II, mentionné ci-deſſus, ſervit auſſi en 1346, ainſi que Colart ſon neveu, ſous le connétable d'Eu; il fut fait priſonnier à la bataille de Poitiers, en 1356. Philippe de Beauvais ſon fils fut auſſi fait priſonnier dans cette déſaſtreuſe bataille. Dans la ſuite il ſervoit encore, en 1368, ſous Huë de Châtillon, grand-maître des Arbalêtiers; il vivoit encore en 1388.

Il eut deux fils qui moururent ſans avoir été mariés. Jeanne de Beauvais ſa fille, mariée d'abord à Bureau de Dicy, maître de l'écurie du Roi, épouſa en ſecondes noces Jean Leclerc, chancelier de France: celui-ci fut maintenu par arrêt du 5 mai 1425, dans la poſſeſſion de la châtellenie de Beauvais, & de toutes les terres qui avoient appartenu à Guillaume II, châtelain de Beauvais. Jeanne de Beauvais & Jean Leclerc vendirent enſemble cette châtellenie à Eſtout d'Eſtouteville, ſeigneur de Beaumont, qui prit en conſéquence le titre de châtelain de Beauvais.

BEAUVAIS (VINCENT DE), (*Hiſt. litt. franç.*), écrivain du treizième ſiècle, moine dominicain, vraiſemblablement natif de Beauvais, fut appelé par le roi ſaint Louis dans le magnifique monaſtère de Royaumont, qu'il venoit de faire bâtir. Louis le fit ſon lecteur, ſon prédicateur, & Vincent eut même quelqu'inſpection ſur l'éducation des Princes, fils de ſaint Louis. A ce titre il a écrit ſur l'éducation des Princes. En qualité de moine & de docteur, il a écrit ſur la grace de Dieu; & en qualité d'écrivain du treizième ſiècle, il eſt l'auteur d'un livre fameux de ſon tems, *les quatre Miroirs*; *Miroir* de la Nature, *Miroir* des Sciences, *Miroir* de l'Hiſtoire, *Miroir* de la Morale. Ce dernier *Miroir* n'eſt pas, dit-on, de Vincent de Beauvais. Le tout eſt intitulé *Speculum majus*, le grand *Miroir*, pour diſtinguer cet ouvrage d'un autre *Miroir* ou *Image du monde*, par un auteur français ou anglais, nommé Honorius. Tout étoit *Miroir* dans ces ſiècles ſans goût; tous les titres de livres étoient métaphoriques & ridicules: on ne ſavoit pas être ſimple. Guillaume Durand, évêque de Mende, auſſi au treizième ſiècle, fit le *Miroir du Droit*, *Speculum Juris*, d'où il fut nommé *le Spéculateur*. Dans le même ſiècle, Hugues de Saint-Cher fit un *Miroir* de l'Egliſe; Roger Bacon, un *Miroir de chimie* & des *Miroirs de mathématiques & de perſpective*; Albert, un *Miroir d'aſtronomie*. Au douzième ſiècle, Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Rheims, ami de ſaint Bernard, avoit fait un *Miroir de la Foi*, *Speculum Fidei*. Au quinzième, le juif Pfeffercorn fit contre Reuchlin le *Miroir manuel*, & Reuchlin fit contre le juif Pfeffercorn le *Miroir oculaire*. Dans ce même ſiècle, un moine fit un *Miroir de l'ame péchereſſe*. Au ſeizième ſiècle, la reine de Navarre, ſœur de François I, fit un autre *Miroir de l'ame péchereſſe*, qui fut preſque condamné par l'Univerſité. Dans ce même ſiècle, un écrivain nommé Jean Maire, fit un *grand Miroir des exemples*. Le malheureux Berquin (*voyez* dans le Dictionnaire l'article *Eraſme*) avoit fait un *Miroir* des Théologaſtres. Le *Paradis d'amours*, le *Temple d'honneur*, la *Fleur de Marguerite*, la *Priſon amoureuſe*, le *Dité de l'épinette amoureuſe*, tels étoient les titres ordinaires des poéſies. Vincent de Beauvais mourut en 1264.

BEC *ou* BEC-CRESPIN (DU). (*Hiſt. de Fr.*) La très-ancienne & très-noble Maiſon du Bec ou du Bec-Creſpin en Normandie, n'a nullement beſoin d'être deſcendue & ſortie, dès le dixième ſiècle, de celle des Grimaldi, princes de Monaco. Elle ſuffit à ſon illuſtration. Ainſi, qu'il ſoit vrai ou non, comme le diſent quelques auteurs, qu'un Grimaldi, prince de Monaco, ait épouſé Creſpine, fille très-inconnue du très célèbre Rollon ou Raoul I, duc de Normandie; que de ce mariage ſoient nés deux fils, Gui, prince de Monaco, & Creſpin, ſurnommé Anſgotus, qui s'établit en Normandie; qu'un des fils de ce dernier ait fondé l'abbaye du Bec, tout cela ſemble ne pouvoir être ni prouvé à la rigueur, ni rejeté avec raiſon. Ce qu'il y a d'inconteſtable, c'eſt la très-grande antiquité de la Maiſon du Bec-Creſpin. Le Bec eſt une ancienne baronie de Normandie dans le pays de Caux. 1°. Il paroît que Gilbert de Brionne, dit *Creſpin*, baron du Bec, eut pour le moins part à la fondation de l'abbaye de ce nom, dont la date eſt de 1034. Il paroît certain encore que c'eſt de la terre du Bec, & de ce ſurnom de *Creſpin*, que s'eſt formé le nom du Bec-Creſpin, porté par toute la deſcendance de ce Gilbert.

2°. Guillaume, premier du nom, baron du Bec-Creſpin, fils de Gilbert, ſuivit Guillaume-le-

Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, en 1066.

3°. Guillaume II ſon fils ſe trouva, en 1118, à la défenſe du château de l'Aigle. Il défendit contre le roi d'Angleterre, Henri I, uſurpateur des Etats du prince Robert, frère aîné de Henri, les droits de Guillaume Criton, fils de Robert. Il aſſiſta au ſiége de Giſors, en 1124.

4°. Guillaume, cinquième du nom, eſt qualifié maréchal de France dans un arrêt du parlement, de la Touſſaint 1283; il avoit ſuivi le roi ſaint Louis au voyage d'Afrique en 1269. Il tenoit de Jeanne de Mortemer ſa femme, fille unique de Guillaume, baron de Varanguebec, la charge de connétable héréditaire de Normandie.

5°. Guillaume VI ſon fils n'eut que deux filles, dont la cadette, Marie du Bec-Creſpin, mariée à Jean de Chalon, troiſième du nom, comte d'Auxerre & de Tonnerre, grand-bouteiller de France, vendit avec ſon mari la terre du Bec-Creſpin à Guillaume, ſeigneur des Bordes.

6°. Mais Guillaume du Bec-Creſpin, huitième du nom, ſon couſin iſſu de germain, remit cette terre dans ſa Maiſon, ſoit par retrait, ſoit par un autre genre d'acquiſition; il ſervit d'ailleurs très-bien l'Etat ſous le roi Charles V; il ſe trouva en 1370, avec le maréchal de Sancerre, à la priſe de Limoges; il ſervit auſſi ſous le connétable de Cliſſon, pendant le règne de Charles VI.

7°. Guillaume IX ſon fils ſuivit toujours le parti du Roi & de l'Etat contre les Anglais & les Bourguignons leurs alliés; en conſéquence les Anglais, alors tout-puiſſans en France, confiſquèrent ſes terres, & les donnèrent à un chevalier anglais nommé Jean Falſtoff *ou* Falſcoff, *ou* Faſtol, peut-être le même qui gagna en 1429 la journée dite des Harangs, & perdit la même année la bataille de Patay. Guillaume IX étoit mort en 1425.

8°. Dans la branche des ſeigneurs de Bourri & de Villebeon, Jean du Bec, ſecond du nom dans cette branche, épouſa, en 1491, Marguerite de Roncherolles, Dame de Vardes, par qui la terre de Vardes entra dans la Maiſon du Bec-Creſpin.

9°. Pierre, un de ſes fils, fut la tige des marquis de Vardes.

10°. Charles du Bec, ſeigneur de Bourri & de Vardes, frère aîné de Pierre, fut chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, alors l'Ordre du Roi, & vice-amiral de France.

11°. Son petit-fils, Georges du Bec, baron de Bourri, fut auſſi chevalier de l'Ordre du Roi, qui étoit alors l'Ordre du Saint-Eſprit, & gentilhomme de la chambre du roi Henri III. Il mourut en 1585.

12°. Dans la branche des marquis de Vardes, René du Bec, marquis de Vardes, fils de Pierre, mentionné ſous le n°. 9, fut capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la Capelle, & chevalier des Ordres du Roi, de la promotion du 31 décembre 1619.

13°. Jean ſon fils aîné fut tué en Italie en 1616, par des bandits.

14°. Renée du Bec, ſœur de Jean & fille de René, fut mariée en 1632 à Jean-Baptiſte de Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, mort en 1643, & auquel on rendit à ſa mort des honneurs extraordinaires dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris. Ce fut la maréchale de Guébriant ſa veuve (Renée du Bec), que le Roi chargea, en 1645, de conduire la reine de Pologne (Louiſe-Marie de Gonzague) dans ſes nouveaux Etats. La maréchale de Guébriant eut pour cette commiſſion le titre de *ſurintendante du voyage, & d'ambaſſadrice extraorainaire de France.* A ſon paſſage en Italie en 1646, trente ans après l'aſſaſſinat de Jean ſon frère, elle lui fit ériger dans l'égliſe de Notre-Dame de Conſolation, hors la ville de Gênes, un tombeau dont le Laboureur compoſa l'inſcription funéraire. Renée du Bec mourut à Périgueux le 2 ſeptembre 1659, étant déſignée pour être Dame d'honneur de la reine Marie-Thérèſe d'Autriche, femme de Louis XIV.

15°. René du Bec, ſecond du nom, marquis de Vardes, frère de Jean du Bec & de la maréchale de Guébriant, gouverneur de la Capelle, ainſi que René I ſon père, épouſa Jacqueline de Bueil, comteſſe de Moret, l'une des maîtreſſes de Henri IV.

16°. Il en eut pour fils François-René du Bec, marquis de Vardes, comte de Moret, l'homme le plus brillant de ſa Maiſon, & l'un des plus brillans de la cour de Louis XIV, mais auſſi l'un des plus intrigans & des plus dangereux.

17°. Son frère, Antoine du Bec, comte de Moret, lieutenant-général des armées du Roi, fut tué d'un coup de canon au ſiége de Gravelines, le 13 août 1658.

18°. Ce dernier laiſſa un fils naturel, nommé comme lui Antoine du Bec, & connu dans le monde ſous le nom de chevalier de Moret, qui fut tué au ſiége de Lille, en 1667.

19°. Une fille unique du fameux marquis de Vardes & de Catherine de Nicolaï, Marie-Eliſabeth du Bec, née le 4 février 1661, fut mariée le 28 juillet 1678 à Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, &c.

La Maiſon du Bec-Creſpin a donné auſſi à l'Egliſe pluſieurs prélats diſtingués:

20°. Robert, évêque de Laon vers le milieu du quinzième ſiècle, mort archevêque de Narbonne.

21°. Dans la branche de Bourri & de Villebéon, Michel du Bec, chanoine de Paris, doyen de Saint-Quentin, créé cardinal par le pape Clément V, le 23 décembre 1312, mort en 1316, fondateur de la chapelle de Saint-Michel dans l'égliſe de Paris.

22°. Philippe, évêque de Vannes, puis de Nantes, & enfin archevêque de Rheims, commandeur des Ordres du Roi, mort en 1605.

23°. Jean, abbé de Mortemet, & évêque de Saint-Malo, mort en 1610, auteur de Paraphraſes ſur les Pſeaumes.

BECDELIEVRE. (*Hiſt. de Pr.*) C'eſt le nom d'une ancienne & noble Maiſon de Bretagne, qui a donné une longue ſuite de magiſtrats, conſeillers & préſidens au parlement de Bretagne, premiers préſidens de la chambre des comptes de cette province, lieutenans-généraux des eaux, bois & forêts de cette même province, &c. premiers préſidens de la cour des aides de Normandie, &c. Pluſieurs d'entr'eux furent auſſi employés en diverſes négociations par les ducs de Bretagne & par la ducheſſe Anne. Cette même famille a ſervi avec diſtinction dans les armées, & a fourni à la patrie d'honorables victimes.

Charles de Becdelièvre vint en France avec la ducheſſe Anne de Bretagne, & s'attacha au roi Charles VIII, qu'il ſuivit à la conquête du royaume de Naples.

Pierre de Becdelièvre, dit le chevalier d'Hocqueville, officier aux gardes, mourut à Tournay, en 1697.

Alexandre-François ſon frère, nommé auſſi le chevalier d'Hocqueville après Pierre, capitaine dans le régiment de la Vieille-Marine, fut tué à la bataille de Caſſano, en 1704.

Henri, chevalier de Brumare, frère des deux précédens, fut tué au combat naval de Malaga, ſur le vaiſſeau de M. le comte de Toulouſe.

Un autre Becdelièvre, d'une autre branche, nommé René, marquis de Saint-Georges, colonel du régiment du Roi & brigadier des armées, fut tué en 1678 à la bataille de Saint-Denis près Mons, où il venoit de repouſſer à plus de trois cents pas, à la tête du régiment du Roi, le prince d'Orange en perſonne.

Dans une autre branche encore Jacques de Becdelièvre, chevalier, ſeigneur de Bonnemare, &c. leva pour le ſervice de Henri IV une compagnie de cent hommes d'armes, qu'il continua de commander pendant l'eſpace de trente-ſix années, ſous les règnes de Louis XIII & de Louis XIV.

Il eut entr'autres enfans, trois fils, Charles, Gilles & Claude de Becdelièvre, tous trois tués au ſervice ſous le règne de Louis XIV.

BELGIUS ET BRENNUS. Environ trois cents ans après l'expédition de Sigovèſe & Bellovèſe (*voyez* leurs articles à *Sigoveſe* dans le Dictionnaire, & celui d'*Ambigat* dans ce Supplément), qui, dans l'intervalle, avoit donné lieu à beaucoup d'autres émigrations ſemblables, toujours cauſées par l'extrême population des Gaulois, Belgius & Brennus partirent à la tête de quelques bandes nouvelles, percèrent la Pannonie & l'Illyrie, & n'ayant pas pu s'accorder enſemble, ſe ſéparèrent, comme avoient fait Sigovèſe & Bellovèſe; Belgius ſe jeta ſur la Macédoine, Brennus ſur la Grèce. C'étoit vers le milieu du cinquième ſiècle. Belgius eut de grands ſuccès; il vainquit & tua dans deux ſanglantes batailles deux rois de Macédoine, Ptolémée, dit Ceraunus ou le Foudre, & Saſtènes, ſucceſſeur de Ptolémée. Brennus, moins heureux, perdit une partie de ſon armée au détroit des Thermopyles, & fut repouſſé avec une bien plus grande perte encore, du temple de Delphes, d'où il vouloit enlever les riches offrandes de tant de peuples, & que les Païens croient avoir été préſervé par un miracle de leurs dieux.

L'expédition des Gaulois contre Rome (*voyez* dans le Dictionnaire l'article *Brennus*, & dans ce Supplément l'article *Ambigat*) ſe fit ſous la conduite d'un autre Brennus, antérieur d'environ un ſiècle à celui qui attaqua la Grèce.

Parmi ces diverſes bandes de Gaulois qui faiſoient ou cherchoient à faire des établiſſemens dans différentes contrées, il y en eut une qui pénétra dans l'Aſie; elle ſe rendit néceſſaire à Nicomède, roi de Bithynie, qui crut ne pouvoir reconnoître dignement les ſervices de ces Gaulois, qu'en leur abandonnant une partie de ſes Etats: ils s'y établirent, & y formèrent le royaume qui fut connu en grec ſous le nom de Galatie ou pays des Gaulois, & en latin ſous celui de Gallo-Grèce, qui exprimoit le mélange des Gaulois & des Grecs dans cette contrée. Il y eut alors trois Gaules principales; ſavoir: la grande & ancienne Gaule, mère des deux autres; la Gaule tranſalpine relativement à cette première, & ciſalpine relativement aux Romains; enfin la Galatie ou Gallo-Grèce.

BELLEFORIERE. (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom d'une famille noble du Cambreſis. Jean, ſeigneur de Belleforière, ſervoit en 1353 & en 1355, ſous le maréchal d'Audenehan, & vivoit encore en 1383.

Pierre, un de ſes fils, fut tué à la guerre auprès de Gand.

Philippe de Belleforière, arrière-petit-neveu de Pierre, gouverneur du château de Hall en 1488, eſt fort renommé dans l'Hiſtoire de Flandre.

Divers ſeigneurs de Belleforière eurent le gouvernement de la ville de Corbie, & Ponthis de Belleforière, chevalier de l'Ordre du Roi & gentilhomme de ſa chambre, fut tué en 1580, lorſque cette place fut ſurpriſe par le ſeigneur d'Humières. Il épouſa l'héritière de Soyecourt, & ſes deſcendans en prirent le nom.

Maximilien ſon fils, ſeigneur de Soyecourt, lieutenant-général ou gouverneur de Picardie & du Boulonois en 1634, commandoit dans Corbie lorſque cette place fut aſſiégée par les Eſpagnols, en 1636.

Thibaut ſon neveu fut tué à la bataille de Rocroy, en 1643.

Charles, frère de Thibaut, fut tué en duel près d'Amiens.

Maximilien-Antoine, marquis de Soyecourt,

fils de Maximilien, ſervit avec diſtinction à la bataille de Lens en 1648, au ſiége de Lille en 1667, & en diverſes autres occaſions. Il fut fait grand-maître de la garde-robe en 1653, chevalier des Ordres du Roi en 1661, grand-veneur en 1670; mort le 12 juillet 1679. Il épouſa, le 23 février 1656, Marie-Rénée de Longueil, fille du préſident de Maiſons, miniſtre d'Etat, & ſurintendant des finances.

Jean-Maximilien, marquis de Soyecourt, leur fils, colonel du régiment de Vermandois, fut tué à la bataille de Fleurus, le 1er. juillet 1690.

Le chevalier de Soyecourt ſon frère (Adolphe), capitaine-lieutenant des Gendarmes-Dauphin, mourut le 3 juillet ſuivant, des bleſſures qu'il avoit reçues à cette même bataille.

Marie-Renée de Belleforière-Soyecourt leur ſœur porta les biens de ces deux familles dans celle de Seiglière-Boisfranc, ayant épouſé, le 5 février 1682, Timoléon-Gilbert de Seiglière, ſeigneur de Boisfranc, chancelier de Monſieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

Joachim-Adolphe de Seiglière-Boisfranc leur fils, marquis de Soyecourt, fit ſes premières armes en 1702, & ſervit dans toute cette guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne. Peu de guerriers ſe ſont trouvés à autant d'affaires conſidérables: il étoit au ſiége du fort de Kehl, à l'attaque des lignes de Stolhoffen, à la priſe de divers forts & châteaux en février 1703; à la défaite du comte de Styrum, le 28 mars ſuivant; à la priſe d'Ausbourg le 16 décembre auſſi ſuivant, & à la première bataille d'Hochſtet encore en 1703. En 1704, il étoit auſſi à la ſeconde bataille d'Hochſtet: il y fut bleſſé d'un coup de fuſil, & eut un cheval tué ſous lui. En 1705, il étoit au combat de Caſſano, à la bataille de Calcinato, au ſiége de Soncino; en 1706, à ce fameux & triſte ſiége de Turin; en 1707, à la levée du ſiége de Toulon; en 1709, à la bataille de Malplaquet; en 1712, au combat de Denain & aux ſiéges de Marchiennes & de Douay; il fut choiſi par le maréchal de Villars pour aller annoncer au Roi la priſe de cette dernière place, & lui porter les drapeaux ennemis qu'on y avoit trouvés. Le marquis de Soyecourt épouſa, le 29 janvier 1720, Pauline Coriſante de Pas, fille du marquis de Feuquières, lieutenant-général des armées du Roi. Par ce mariage le nom de Feuquières eſt devenu, ainſi que celui de Soyecourt, un des noms de la famille de Seiglière-Boisfranc.

Reprenons la famille de Belleforière. La branche des ſeigneurs de Thun & de Belleforière, ſéparée de la branche aînée avant que celle-ci eût pris le nom de Soyecourt, nous offre Maximilien de Belleforière, ſeigneur de Thun-Saint-Martin, tué au ſiége de Cambrai, en 1594.

Jean de Belleforière ſon frère, créé chevalier par l'archiduc d'Autriche, Albert. Les lettres de cette création ſont du 1er. ſeptembre 1612.

Alexandre, fils de Jean, fut auſſi créé chevalier par des lettres du 26 janvier 1644.

BELLEY (AUGUSTIN.) (*Hiſt. litt. mod.*) L'abbé Belley (que les ſavans, dans leurs petites plaiſanteries, s'amuſoient à appeler *Velleius Paterculus*, diſant que c'étoit la traduction latine des mots l'*abbé Belley*, ou *Belley l'abbé*) naquit le 19 décembre 1697, à Sainte-Foy de Montgomery, au diocèſe de Liſieux; il vint à Paris en 1717, & fut précepteur des enfans de M. le marquis de Balleroy. Une partie de cette éducation ſe fit à Blois ſous les yeux de M de Caumartin, évêque de cette ville & oncle de M. de Balleroy. L'abbé Belley rédigea les ſtatuts du diocèſe de Blois, qui furent confirmés dans un ſynode & toujours exécutés depuis.

En 1735, le marquis de Balleroy ayant été nommé gouverneur de M. le duc de Chartres, l'abbé Belley ſuivit ſes élèves au Palais-Royal. M. le duc d'Orléans le fit quelque tems après un de ſes ſecrétaires ordinaires.

L'éducation des jeunes Balleroy finie, l'abbé Belley, devenu libre & maître de ſon tems, l'employa tout entier à l'étude, ſurtout à celle de la ſcience métallique. Il paſſoit tous ſes jours dans les cabinets des Médailles, dans celui du Roi, dans celui de M. Pellerin; il devint un des plus ſavans antiquaires. Il fut reçu, en 1744, à l'Académie des inſcriptions & belles-lettres. Aucun académicien n'a rempli d'autant de Mémoires le recueil de cette compagnie: ces Mémoires tendent la plupart à éclaircir des points obſcurs de l'ancienne géographie, & à fixer les ères marquées ſur les médailles. Seize de ces diſſertations ſervent de ſupplément aux époques des Syro-Macédoniens du cardinal Noris.

M. le chancelier d'Agueſſeau attacha l'abbé Belley au Journal des Savans, le fit cenſeur des livres, & obtint pour lui une penſion de 500 liv. ſur un bénéfice.

M. le duc d'Orléans, ſon premier bienfaiteur, mourut le 4 février 1752, & lui laiſſa, par ſon teſtament, 400 liv. de rente viagère. Le fils de ce Prince lui conſerva ſon logement au Palais-Royal, & le nomma ſon bibliothécaire & garde de ſes pierres gravées, c'eſt-à-dire, du cabinet le plus riche dans ce genre, après celui du Roi. M. le duc d'Orléans le chargea encore de l'inſtitution de Mademoiſelle, depuis ducheſſe de Bourbon.

L'abbé Belley, dans ſes dernières années, reſſentit une foibleſſe de nerfs qui l'empêchoit d'écrire, & qui, bien augmentée par le ſaiſiſſement que lui cauſa l'incendie de l'Opéra, dégénéra en un tremblement très-fort & très-incommode. Il mourut le 26 novembre 1771. Il avoit la phyſionomie d'un ſage de l'antiquité: toujours calme, tranquille & modeſte, ſon ame ſembloit inacceſſible aux paſſions & à l'orgueil; jamais on n'entendoit ſa voix s'élever dans les aſſemblées de

l'Académie ; & un jour qu'on le vit répondre avec quelqu'aigreur & quelque vivacité aux objections d'un de ſes confrères, on en fut ſurpris comme d'un phénomène inattendu, & frappé comme d'une altération de ſon tempérament, qu'il falloit peut-être attribuer à un mouvement extraordinaire de ſes nerfs.

BERGER (CLAUDE), (*Hiſt. des Sciences*), de l'Académie des ſciences, né le 20 janvier 1679, eut le même nom & la même profeſſion que ſon père : tous deux furent médecins. Le fils ſoutint, ſous la préſidence de M. Fagon, premier médecin, une thèſe contre l'uſage du tabac : cette thèſe fit du bruit, & lui valut l'amitié & la protection de M. Fagon.

M. de Tournefort, ſous lequel M. Berger ſe livroit à l'étude des plantes, le fit entrer en qualité de ſon élève à l'Académie des ſciences, en 1699. Il devint depuis élève de M. Homberg, & ſe partagea entre la botanique & la chimie. Son père étoit fort employé comme médecin ; il menoit ſon fils chez ſes malades, & à ſa mort, arrivée en 1705, ce fils ſe trouva fort employé, preſqu'à titre héréditaire. En 1709, M. Fagon, qui avoit la chaire de profeſſeur en chimie au Jardin-Royal, & qui ne pouvoit l'occuper, en chargea M. Berger. Mais ſa complexion délicate ſuccomba bientôt à ſes différens travaux. Son poumon fut attaqué. Il mourut le 22 mai 1712, à trente-trois ans, ayant joui de l'eſtime, & emportant les regrets des hommes les plus célèbres de ſon tems.

BERINGHEN. (*Hiſt. de Fr.*) Cette famille, originaire du duché de Gueldres, vint s'établir en France ſous le règne de Henri IV. Pierre de Beringhen (biſaïeul du dernier marquis de Beringhen), grand-bailli & gouverneur d'Etaples, fut employé en pluſieurs affaires importantes au dedans & au dehors du royaume, ſurtout auprès de divers princes d'Allemagne. Les Mémoires de Sully le repréſentent partout comme honoré de la confiance intime de Henri IV, & comme très-digne de cette confiance, ſuivant le témoignage que lui en rendit Henri IV lui-même dans une occaſion éclatante. Ce Prince ſoupçonnant Sully de n'avoir pas peut-être attaché aſſez d'importance à un ſecret qu'il lui avoit confié pour n'en avoir laiſſé rien échapper, Sully lui demanda s'il n'en avoit point parlé à d'autres. Le Roi avoua en avoir parlé au P. Cotton & à Beringhen, & il ajouta : *Pour celui-ci, je répondrai bien qu'il n'en a dit mot.* Comme dans une autre occaſion il dit, en parlant du préſident Jeannin : *Je réponds pour le bon homme ; c'eſt aux autres à s'examiner*, il ſe trouva que c'étoit le P. Cotton qui avoit été l'indiſcret, ſi même il n'avoit été qu'indiſcret.

En 1603, Pierre Beringhen fut fait contrôleur-général des mines & minières du royaume, emploi qu'on croyoit alors devoir être fort conſidérable, car on avoit conçu de ces mines de grandes eſpérances qui ne ſe réaliſèrent pas.

Henri, comte de Beringhen, fils de Pierre, fut un des premiers favoris du roi Louis XIII, & s'attacha véritablement à la perſonne de ce monarque. On prétend que lorſque Louis fut malade à Lyon en 1630, & qu'il ſe crut en danger de mourir, il confia un ſecret à ſon ami Beringhen, ſous la condition expreſſe de ne le jamais révéler de ſon vivant. Le cardinal de Richelieu, qui ne vouloit pas permettre à Louis XIII d'avoir des ſecrets, & qui ne prétendoit pas qu'il y eût de ſecrets pour le premier miniſtre, voulut ſavoir ce que Louis XIII avoit confié à Beringhen ; celui-ci eut la fidélité courageuſe de réſiſter à Richelieu ; & comme Louis XIII ſacrifioit toujours ceux qu'il aimoit au cardinal qu'il n'aimoit pas, Beringhen fut obligé de quitter non-ſeulement la cour, mais le royaume ; il alla ſervir en pays étranger, mais du moins il ne ſervit que des puiſſances alliées de la France. Ce fut au grand Guſtave qu'il s'attacha d'abord, & il ſe diſtingua tellement à ſon ſervice, qu'il devint capitaine des gardes de ce Prince quelque tems avant la bataille de Lutzen (du 16 novembre 1632), où il aſſiſta & où Guſtave fut tué ; il alla enſuite commander les cuiraſſiers de Frédéric-Henri, prince d'Orange, le plus fameux capitaine de ſon ſiècle, engagé d'ailleurs dans la même cauſe & dans les mêmes intérêts.

Hectoris hic magni fuerat comes.....
Poſtquàm illum victor vitâ ſpoliavit Achilles,
Dardanio Enea ſeſe fortiſſimus heros
Addiderat ſocium, non inferiora ſecutus.

C'eſt ainſi que Henri de Beringhen ſut mettre à profit ſa glorieuſe diſgrace, fruit de ſa vertu, toujours combattant ſous des héros & toujours ſervant ſon pays. A la mort du cardinal de Richelieu, le Roi devenu libre, ſe hâta de le rappeler, & Beringhen de ſe rendre auprès de lui ; mais il n'avoit pas long-tems à jouir de la juſtice & de la faveur de ſon maître : Louis XIII ſuivit de près au tombeau ſon miniſtre & ſon tyran.

Le ſecrétaire de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres dit que Henri de Beringhen avoit été pourvu de la charge de premier écuyer dès le tems de Louis XIII. Le préſident Hénault dit que le duc de Saint-Simon ſe démit de cette charge en faveur de Beringhen, en 1645, ſous le règne de Louis XIV ; peut-être Beringhen en avoit-il la ſurvivance dès le tems de Louis XIII.

Il mit un intervalle entre la vie & la mort ; ce que ſi peu de gens ſavent faire ; & ſur la fin de ſes jours il ſe retira de la cour avec l'agrément du Roi. Il mourut le 30 mars 1692, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Il avoit épouſé Anne du Blé, ſœur du maréchal d'Huxelles, & fille du marquis d'Huxelles, qui étoit déſigné pour être auſſi maréchal de France

&

& cordon-bleu, lorſqu'il mourut de ſes bleſſures au ſiége de Gravelines, en 1658.

De ce mariage naquirent, 1°. Henri, marquis de Beringhen, ſujet de la plus grande eſpérance. Son nom ſe trouve parmi ceux que Boileau a célebrés dans ſa Deſcription du paſſage du Rhin, parmi les noms pleins de gloire de ces héros qui les premiers ſe jetèrent à la nage dans le fleuve, & dont l'intrépidité fut alors ſi admirée :

La Salle, *Beringhen*, Nogent, d'Ambre, Cavois,
Fendent les flots tremblans ſous un ſi noble poids.

Beringhen courut des dangers particuliers par la réſiſtance de ſon cheval qu'il ne put jamais forcer à nager, & qui penſa le jeter dans le fleuve. Il fut obligé de paſſer dans le bateau de M. le Prince. Après le paſſage de l'autre côté du fleuve, il ſembla vouloir compenſer, ou plutôt ſurpaſſer de beaucoup par un excès de courage & à force d'exploits, le petit avantage que quelques-uns de ſes compagnons avoient eu ſur lui de paſſer à la nage ; il ſe jeta au milieu des bataillons ennemis, reçut un coup de mouſquet dans la mamelle droite & pluſieurs coups dans ſes habits. Il fut tué deux ans après (en 1574) d'un coup de canon au ſiége de Beſançon.

2°. Le chevalier de Beringhen ſon frère (Jacques-Louis) lui ſuccéda dans tous les avantages de l'aîné de ſa famille, & quitta pour lors l'Ordre de Malte, où il avoit fait ſes caravanes avec tout le ſuccès poſſible. Le Roi lui donna un régiment de cavalerie, puis le guidon des Gendarmes de Bourgogne ; il lui accorda de plus la ſurvivance & l'exercice de la charge de premier écuyer ſous ſon père.

M. de Beringhen acquit dans cette place un nouveau degré de faveur & toute la confiance du Monarque. Il fut fait chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit à la promotion de 1688, quoique ſon père, qui vivoit toujours, eût été de la promotion précédente, & ce fut le premier exemple d'un père & d'un fils qui aient joui en même tems de cette décoration ; encore remarqua-t-on que ce père & ce fils compoſoient à eux deux pour ainſi dire toute leur famille, ou du moins tout ce qui portoit leur nom dans le royaume ; en ſorte qu'il ſembloit que ce fût toute la famille des Beringhen qui eût été admiſe dans l'Ordre : toutes ces circonſtances ajoutoient du prix à la grace, & étoient remarquées à la cour.

En cette même année 1688, Beringhen alla recevoir à Boulogne-ſur-Mer la reine d'Angleterre, & la conduiſit dans l'aſile que la généroſité de Louis XIV lui avoit préparé à Saint-Germain.

La guerre ſe renouveloit alors. Le Roi fit en perſonne les campagnes de 1691 (de Mons), de 1692 (de Namur) & de 1693. Celle-ci eſt la dernière qu'il ait faite. M. le Premier, dans le voyage & dans les marches, étoit toujours ſeul avec le Roi, dans ſa calèche, honneur très-envié, mais épreuve qui n'étoit pas ſans danger avec un Prince qui ſavoit ſi bien connoître les hommes : l'épreuve tourna au profit de M. de Beringhen, & quand M. le Dauphin alla commander en Flandre en 1694, le Roi lui donna M. le Premier comme un homme qu'il pourroit toujours conſulter utilement. Quelques années auparavant, lorſque M. le duc de Bourgogne étoit venu pour la première fois à Paris, le Roi l'avoit chargé expreſſément d'aller voir & embraſſer de ſa part M. de Beringhen le père (Henri), vieillard vénérable, qui vivoit encore alors, & à qui cette dernière marque de la bonté du Roi fut bien ſenſible.

Au commencement de 1707 un parti ennemi compoſé de trente hommes, preſque tous officiers, s'étant partagé en diverſes petites troupes, s'avança entre Paris & Verſailles pour enlever quelqu'un de nos Princes. Le 24 mars, entre ſix & ſept heures du ſoir, ils virent paſſer ſur le pont de Sève un carroſſe à ſix chevaux, aux armes & avec la livrée du Roi ; ils crurent que c'étoit M. le Dauphin ; c'étoit M. le Premier (Jacques-Louis) ; ils donnèrent le ſignal, les petits détachemens ſe réunirent, joignirent le carroſſe à l'entrée de la plaine, & enlevèrent M. le Premier. Auſſitôt qu'on apprit cette aventure, on ne négligea aucune des meſures de la prudence humaine pour reprendre le priſonnier avant qu'il fût ſorti du royaume : le Partiſan, homme d'expérience, n'avoit de ſon côté négligé aucune des précautions qui pouvoient aſſurer ſa retraite. Il avoit d'abord annoncé au priſonnier la néceſſité d'une diligence extraordinaire, pour laquelle ſes relais étoient diſpoſés ; mais il ſe ralentit inſenſiblement de lui-même, craignant pour la vie de ſon priſonnier, âgé alors d'environ ſoixante ans, & qu'une courſe ſi rapide à cheval pouvoit excéder ; il le fit repoſer trois heures entières dans la forêt de Chantilly, & lui trouva une chaiſe de poſte pour le fatiguer moins : par-là le tems & l'ordre de la marche furent abſolument dérangés.

Ibi omnis
Effuſus labor atque immitis rupta tyranni
Fœdera.

Les garniſons françaiſes eurent le tems d'être informées de l'enlévement ; elles ſe mirent en campagne, & M. le Premier fut repris à quelques lieues de Ham. Il dormoit tranquillement dans ſa chaiſe, lorſqu'un maréchal-des-logis du régiment de Livry attaqua, lui troiſième, l'eſcorte du Partiſan ; mais ces trois hommes étoient ſuivis & ſecondés, & l'eſcorte ſe rendit ſe voyant près d'être enveloppée.

Alors les ménagemens que le Partiſan avoit eus pour ſon priſonnier, ne lui furent pas inutiles à lui-même. Le premier uſage que celui-ci fit de ſa liberté, fut de ſauver la vie & de procurer un bon traitement à tout le parti.

On voulut cependant agiter la queſtion ſi le chef & ſa troupe devoient être regardés comme de vrais priſonniers de guerre ou comme des malfaiteurs qui s'étoient propoſé d'inſulter le Prince au milieu de ſa cour. M. le Premier employa tout ſon crédit pour obtenir que ſes raviſſeurs ne fuſſent point punis ; ils ne furent retenus que par des fêtes & des ſpectacles, où ils étoient eux-mêmes un ſpectacle & un grand objet de curioſité ; « ils repartirent enfin avec de bons » paſſe-ports & chargés de préſens qui excédoient » une ſimple rançon. »

M. de Beringhen avoit beaucoup de goût pour les arts, & c'étoit encore un des articles ſur leſquels il jouiſſoit de toute la confiance de Louis XIV. Il étoit conſulté ſur les embelliſſemens de Verſailles, ſur le choix & l'ordre des ſtatues, des vaſes, des groupes ; ſur les ornemens des fontaines, des boſquets ; ſur la décoration des appartemens & des jardins. Quand les Lebrun, les Girardon, les Lenotre, les Manſards, faiſoient voir au Roi quelque projet, quelque plan qui lui plaiſoit : *Cela me paroît beau*, diſoit-il ; *je crois que M. le Premier en ſera bien content.*

Lorſque l'Académie des inſcriptions, qui, dans l'origine, compoſée ſeulement de quelques membres de l'Académie françaiſe, s'occupoit preſque uniquement de ces mêmes objets, reçut une plus grande exiſtence, embraſſa la carrière entière de l'Hiſtoire & des Lettres, & fut augmentée juſqu'au nombre de quarante Académiciens, dont dix honoraires, M. le Premier eut une de ces dix places d'honoraires ; il fut en quelque ſorte, dit le ſecrétaire de l'Académie, il fut l'Académicien de la cour ; il y rempliſſoit lui ſeul preſque toutes les fonctions de l'ancienne Académie.

Il avoit joint à un cabinet d'excellens livres, le plus ample & le plus beau recueil d'eſtampes que l'on connût.

Attaché à tous ſes devoirs, zélateur du bien public, il y ſacrifioit non-ſeulement ſon tems & ſon repos, mais, quand il le falloit, ſon propre bien. L'hiſtorien de l'Académie des belles-lettres lui rend le témoignage que, dans des tems difficiles, il a fait ſubſiſter à ſes dépens la petite écurie, confiée à ſes ſoins, & qu'il ſuppléoit de ſa bourſe à la modicité des appointemens de ceux qui étoient employés ſous ſes ordres.

Il ne fut pas plus négligé ſous la régence que ſous Louis XIV ; il fut d'abord nommé à la premiere place de conſeiller dans le conſeil du dedans du royaume ; il eut enſuite la direction générale des ponts & chauſſées.

Il mourut le 1er. mai 1723 : il étoit né à Paris au petit Bourbon, le 20 octobre 1651 ; il avoit épouſé en 1677 Marie-Eliſabeth d'Aumont, petite-fille du maréchal d'Aumont & du chancelier le Tellier. Il a laiſſé neuf enfans, dont trois fils, deſquels deux (l'aîné & le troiſième) ont poſſédé ſucceſſivement la charge de premier écuyer ; le ſecond fut évêque du Puy.

BERTAUD & COURAUT. (*Hiſt. de la réform.*) La reine de Navarre, Marguerite de Valois, ſœur de François I (*voyez*, dans le Dictionnaire, les articles *Marguerite*, *Alençon*, *Béda*, *Lefèvre* d'Etaples), gémiſſoit des cruautés que les théologiens forçoient François I à exercer contre les malheureux Proteſtans ; elle fut elle-même attaquée dans ſa foi, & obligée de ſe juſtifier. Le Béarn ſervoit d'aſile aux ſavans & aux ſectaires. On l'accuſa d'avoir trop de confiance en Gérard Rouſſel, de trop lire la Bible dans l'eſprit des nouvelles ſectes, d'avoir compoſé un drame tiré du Nouveau-Teſtament, & de l'avoir fait repréſenter par une troupe de comédiens qu'elle avoit fait venir d'Italie ; de leur avoir permis quelques plaiſanteries un peu fortes contre les moines & les ſcholaſtiques, d'avoir ſouffert dans ſon appartement des déclamations plus ſérieuſes contre le Pape & le Clergé. Le roi de Navarre, ſéduit par elle, aſſiſtoit, diſoit-on, dans ſon palais, à une eſpèce de *cène* ou de *manducation* à la manière des Proteſtans. La reine de Navarre avoit un livre de prières traduites en français par l'évêque de Senlis, Guillaume Petit, devenu ſuſpect aux zélés par ſon indulgence ; elle avoit voulu introduire, même à la cour de ſon frère, une eſpèce de liturgie qu'on appeloit *la Meſſe à ſept points*, parce qu'on s'y écartoit en ſept points des uſages de l'égliſe romaine. Elle donnoit un aſile au fameux Clément Marot, que l'officialité de Chartres avoit décrété de priſe-de-corps. Elle avoit pour prédicateurs deux Auguſtins nommés *Bertaud* & *Couraut* : la Sorbonne voulut examiner leur doctrine & leur conduite. *Bertaud*, menacé de la priſon, s'enfuit, quitta l'habit de ſon Ordre, ſe fit Proteſtant, mais il finit par rentrer dans le ſein de l'Egliſe ; Couraut ayant été empriſonné, puis relâché, apoſtaſia, & mourut miniſtre à Genève. Sur toutes ces plaintes, le Roi manda ſa ſœur, & eut avec elle un éclairciſſement, où il fut aiſément déſarmé par la douceur & la ſoumiſſion de Marguerite.

Brantôme rapporte que le connétable de Montmorenci ayant un jour pouſſé le zèle catholique juſqu'à vouloir irriter François I contre la reine de Navarre, à cauſe de l'appui qu'elle prêtoit à quelques ſavans Proteſtans, le Roi répondit : *Elle m'aime trop ; elle ne croira jamais que ce que je croirai.*

BERTHE. (*Hiſt. de Fr. & d'Angl.*) Les Anglo-Saxons avoient ramené le paganiſme dans la Grande-Bretagne, qui avoit eu autrefois dans la foi chrétienne ſes apôtres, ſes martyrs, ſes docteurs & ſes héréſiarques. Ce fut la France qui eut l'honneur de rendre l'Angleterre chrétienne une ſeconde fois. Cette converſion fut en Angleterre, comme elle l'avoit été en France, l'ouvrage d'une femme. Berthe, fille de Caribert ou Cherebert,

roi de Paris, l'aîné des fils de Clotaire I, avoit épouſé le roi de Kent Ethelbert, & avoit pris ſur lui l'aſcendant qu'une vertu douce donne quelquefois à ce ſexe ſur le nôtre. Suivant ſes conventions matrimoniales, Berthe avoit le libre exercice de ſa religion; ſes prêtres cherchoient à faire des proſélytes; elle engagea Ethelbert à recevoir les Miſſionnaires qu'elle engagea le pape ſaint Grégoire à lui envoyer. Ils avoient à leur tête le moine ſaint Auguſtin. (*Voyez* ſon article dans le Dictionnaire.) La reine Brunehaud, ſur les terres de laquelle ces Miſſionnaires paſſoient, leur donna des guides, des interprètes, & favoriſa de tout ſon pouvoir cette miſſion, pour expier les crimes qu'elle commettoit alors, & ceux qu'elle vouloit commettre encore. Ethelbert ſe convertit à la grande ſatisfaction de Berthe; Ethelburge ſa fille épouſa Edwin, roi de Northumberland, qu'elle convertit comme Berthe avoit converti Ethelbert. Une autre femme en fit autant dans le royaume de Mercie. La religion paſſa ainſi de royaume en royaume, & l'heptarchie entière étoit chrétienne avant ſa diſſolution. Ethelbert, mari de Berthe, eut l'honneur de donner des lois à ſa nation, comme Clovis en donna aux Francs.

BERTHE. Les trois Berthes, mère, ſœur & fille de Charlemagne. (*Hiſt. de Fr.*) La Fable fait une partie eſſentielle de l'hiſtoire de Charlemagne. Le regne de ce Prince eſt la ſource de tous les romans de chevalerie & de la chevalerie même. La Fable rentre à ſon égard dans la vérité, en peignant la ſupériorité de ce Prince ſur tous les autres; & ce ne ſeroit pas le faire connoître entièrement, que de ſe borner à ce qu'en diſent les chroniqueurs & les auteurs qu'on peut regarder véritablement comme hiſtoriens.

L'hiſtoire romaneſque de Charlemagne commence même avant ſa naiſſance, & l'imagination des romanciers ne s'eſt pas moins exercée ſur l'hiſtoire de ſa mère que ſur la ſienne.

1°. Berthe, ſurnommée *au grand pied*, parce qu'elle avoit un pied plus grand que l'autre, ou Berthe *la Débonnaire*, parce qu'elle étoit diſtinguée entre toutes les femmes par la douceur & la bonté, mérita, par ſes vertus, d'être la mère de Charlemagne, & par ſa douceur d'être l'aïeule de ce Louis qui hérita de ſon ſurnom de *Débonnaire*. Selon les hiſtoriens, elle étoit fille de Charibert, comte de Laon, ou d'un ſeigneur liégeois: ſelon les romanciers, elle étoit fille, ou d'un Empereur de Conſtantinople, ou d'un Roi, ſoit des Allemands, ſoit des Huns. Le plus célèbre de ces romanciers eſt l'auteur du roman en vers de *Berthe au grand pied*, nommé *Adenés*, & ſurnommé *le Roi*, ſoit parce qu'il étoit le premier ou le roi des ménestrels ou troubadours de ſon tems, ſoit parce qu'il étoit roi d'armes du duc de Brabant: il le fut, dans la ſuite, à ce qu'on croit, de Philippe-le-Hardy (fils de ſaint Louis), par le crédit de la reine Marie de Brabant, femme de Philippe, protectrice zélée d'Adenés, & qui eut part à ſes ouvrages. Selon Adenés, la reine Berthe étoit fille d'un roi de Hongrie, nommé Flore, & de la reine Blanchefleur ſa femme. Blanchefleur aime ſa fille avec tendreſſe, & ſe ſépare d'elle avec de grands regrets lorſque Berthe vient en France épouſer le roi Pepin-le-Bref; mais elle choiſit mal les perſonnes qu'elle place auprès de ſa fille, & qu'elle charge de l'accompagner en France: c'étoient une femme nommée Margiſte, qui apparemment avoit bien caché juſqu'alors l'ambition dont elle étoit dévorée, & la perfidie qui formoit ſon caractère; Aliſe ſa fille, qui reſſembloit extrêmement à Berthe de taille & de viſage, & à qui cette reſſemblance, jointe à la conformité d'âge, pouvoit avoir procuré la confiance & l'amitié de cette Princeſſe; enfin, un chevalier d'honneur nommé Tibert, parent de Margiſte, amant très-peu délicat & très-ambitieux d'Aliſe. La pudeur timide de Berthe lui faiſoit extrêmement redouter l'inſtant où elle paſſeroit dans le lit d'un mari; elle ne pouvoit ſe familiariſer avec cette idée. Elle fit part de ſon embarras & de ſon trouble à Margiſte, qui bâtit ſur ce fondement l'eſpérance d'une grande fortune pour ſa fille, pour elle-même & pour Tibert. Elle loua la délicateſſe de Berthe, accrut ſon embarras en y applaudiſſant, & lui propoſa de l'en délivrer, en lui ſubſtituant Aliſe dans le lit nuptial pour cette nuit ſi redoutée. Mais que gagneroit-on à ſauver une nuit? Que feroit-on les nuits ſuivantes, & quel ſeroit le terme preſcrit à la pudeur de Berthe?

De plus, comment Berthe, avec aſſez de pudeur pour craindre le moment de rendre heureux un grand Roi ſon mari, avoit-elle aſſez peu de vertu pour conſentir qu'un adultère ſervît de prélude à ſon union avec ce Prince? Mais il ne s'agit pas de raiſonner contre ces romanciers. Il faut cependant convenir que la moralité du roman eſt aſſez juſte. Berthe eſt punie de ſa faute comme d'une faute grave, & Aliſe de ſon crime comme d'un crime.

Quant à Tibert, amant d'Aliſe, qui conſent à prêter ainſi au Roi ſa maîtreſſe, ſon caractère eſt donné; c'eſt une ame vile, intéreſſée; il n'étoit pour Aliſe, & Aliſe n'étoit pour lui qu'un moyen de parvenir à la fortune: c'étoient des complices & non pas des amans.

Aliſe paſſa la nuit avec Pepin. Le lendemain matin à la pointe du jour, Margiſte conduit Berthe dans la chambre du Roi, en lui diſant qu'il faut qu'elle prenne la place d'Aliſe, ou plutôt la ſienne, au moment où le Roi ſera prêt à ſe lever: en approchant du lit, elle fait, avec la pointe d'un couteau, une légère égratignure à ſa fille, & ſe retire en laiſſant Berthe ſeule au chevet du lit. Aliſe s'écrie qu'on l'aſſaſſine: le Roi appelle; on accourt; on ne trouve que Berthe, & on apperçoit un couteau laiſſé ſur le lit. Margiſte, qui s'étoit peu éloignée, arrive avec les autres, paroît étonnée, indignée, avoue avec une fureur ſimulée, qu'elle

voit trop que ſa fille eſt l'aſſaſſin ; elle ajoute qu'on peut s'en rapporter à elle du ſoin de la punir, & qu'une fille ſi coupable & qui la déshonore, ne trouvera point en elle l'indulgence d'une mère. La fauſſe Berthe obtient cette grace du Roi. (Aſſez grande ſingularité encore, qu'on charge une mère de punir une régicide qui paroit convaincue.) La véritable Berthe, interdite, tremblante, ne ſachant ſi ce qu'elle voit eſt un ſonge ou une ſuite myſtérieuſe du ſtratagême auquel elle avoit donné lieu, eſt entraînée ſans avoir pu parler ; & de peur qu'elle ne parle, on la fait partir un bâillon dans la bouche. Margiſte & Tibert répondent d'elle, & aſſurent qu'on n'en entendra plus parler. Pepin prend ſeulement la précaution de les faire accompagner de trois ſergens ou ſerviteurs fidèles qui il charge de prendre les ordres de Tibert : celui-ci avoit pris l'ordre de Margiſte. On mène Berthe dans la forêt d'Orléans, & là Tibert ordonne aux ſergens de la tuer. Mais les ſergens avoient eu le tems de voir la patience & la douceur de Berthe ; ils en avoient été touchés ; ils ne pouvoient la croire coupable : non-ſeulement ils réſiſtèrent à l'ordre de Tibert, mais ils l'empêchèrent de conſommer lui-même le crime, comme il le vouloit : on laiſſa la malheureuſe Berthe aller où elle pourroit. Cependant il falloit rapporter à Margiſte une preuve de ſa mort : on lui préſenta *un cœur de pourceau tout ſanglant*, en lui diſant que c'étoit celui de Berthe. Le reſte de la vie de Margiſte, d'Aliſe & de Tibert reſſemble à leur conduite envers la princeſſe Berthe. Montés ſur le trône en ſcélérats, ils l'occupèrent en tyrans : leur empire fut une ſuite de vexations & de violences : ils étoient en horreur au royaume. Pepin, toujours trompé, eut d'Aliſe deux fils, nommés Reinfroy & Henri, qui reſſemblèrent, par les mœurs & par le caractère, à leur mère & à leur aïeule, & qui partagèrent avec elles la haine publique.

Cependant la reine de Hongrie, Blanchefleur, voulut venir en France voir ſa fille, & jouir du bonheur que cette Princeſſe devoit procurer à la nation, & de l'amour des Français pour elle. Les impoſteurs frémirent à cette nouvelle ; ils cherchèrent les moyens de faire périr la reine de Hongrie auſſi bien que ſa fille ; ils réſolurent de *l'enherber en poires ou en cerijes*, c'eſt-à-dire, de l'empoiſonner. Blanchefleur, arrivée ſur les terres de France, ne pouvoit reconnoître ſa fille aux plaintes qu'elle recevoit de toutes parts ſur ſon injuſtice & ſa tyrannie : au lieu des applaudiſſemens qu'elle attendoit, elle n'entendit que des murmures, elle ne vit que de la déſolation. On lui préſenta ſes petits-fils prétendus ; elle fut étonnée de ne pas ſentir pour eux la moindre tendreſſe : ſa fille ne vint point à ſa rencontre ; une maladie lui ſervit d'excuſe ; il falloit ſurtout empêcher qu'elles ne ſe viſſent. Margiſte eut ſoin de donner & de faire donner à Blanchefleur de momens en momens des nouvelles toujours de plus en plus funeſtes de la ſanté de ſa fille ; & c'étoit toujours la joie qu'elle avoit de ſon arrivée, qui faiſoit ce ravage dans ſon ame & dans ſa ſanté. Enfin, lorſque Blanchefleur, qui ne concevoit plus rien à tout ce qu'elle voyoit & à tout ce qu'elle entendoit, deſcend au palais & ſe préſente à l'appartement de ſa fille, Margiſte vient toute éperdue lui dire que Berthe eſt abſolument hors d'état d'être vue. Blanchefleur veut la voir, & entre malgré tous les obſtacles. Aliſe, enveloppée dans ſes couvertures, le viſage caché par ſes cornettes de nuit, dans une chambre où d'ailleurs on ne laiſſoit point entrer le jour, ſous prétexte que la malade ne pouvoit le ſoutenir, lui dit d'une voix mourante : *Reine, n'approchez pas ; je ſuis jaune comme cire.* Berthe, même malade, n'eût point fait cet accueil à ſa mère. La reine de Hongrie, à qui toutes ces défaites & toutes les choſes étranges & contraires à ſon attente, qui l'avoient frappée en France, achevoient d'inſpirer les plus violens ſoupçons, va droit au fait, c'eſt-à-dire, à l'examen des pieds ; car Aliſe avoit ſur Berthe l'avantage d'avoir les pieds plus petits & parfaitement égaux. Blanchefleur s'aſſure que ce n'eſt point ſa fille & le déclare au Roi. Les coupables ſont arrêtés : Margiſte & Tibert, appliqués à la queſtion, avouent toute l'intrigue : Margiſte eſt brûlée vive ; Tibert eſt pendu : Aliſe, en conſidération de l'honneur qu'elle a d'être mère des fils du Roi, n'eſt qu'enfermée à l'abbaye de Montmartre.

Mais qu'étoit devenue la véritable Berthe ? Obligée de regarder comme une faveur l'abandon affreux où elle avoit été laiſſée dans la forêt d'Orléans, elle avoit long-tems erré à travers les bois & les champs, mendiant ſon pain de village en village, de province en province, expoſée à tous les dangers, par ſa jeuneſſe, ſa figure & ſa pauvreté : enfin, dans la province du Maine, un vieil & ſaint hermite lui donne un aſile, & l'adreſſe à une famille pauvre, mais charitable, qui ſe chargea de ſa miſère, & qu'elle en dédommagea en ſe mettant promptement en état de lui être utile par ſes travaux. Simon & Conſtance ſa femme, Iſabeau & Aiglantine leurs filles, compoſoient cette famille vertueuſe. Berthe, ſans s'expliquer ni ſe déguiſer davantage, ſe donna pour une infortunée qui fuyoit des perſécutions domeſtiques : on lui demanda ſon nom ; elle dit qu'elle ſe nommoit Berthe : on remarqua que c'étoit le nom de la Reine ; elle rougit, ſe tut & les ſervit. Bientôt elle devint la fille de Simon & de Conſtance, la ſœur d'Iſabeau & d'Aiglantine. Tout le monde l'aimoit : on la propoſoit pour modèle ; ſa douceur & ſa bonté charmoient tous les cœurs : on admiroit ſes vertus & ſes talens ; & lorſque l'aventure de la fauſſe Berthe eut éclaté, Simon & Conſtance commencèrent à ſoupçonner qu'ils poſſedoient chez eux la véritable. Mais Berthe, attentive à écarter de telles idées, s'occupoit uniquement à filer & à broder, arts qu'elle exerçoit avec d'autant plus de plaiſir & de ſuccès, qu'elle les avoit appris d'Ai-

glantine & d'Iſabeau : cependant un air de nobleſſe & de grandeur la trahiſſoit & déceloit une Reine.

Au bout de pluſieurs années Pepin, s'étant un jour égaré à la chaſſe dans la province du Maine, rencontra une jeune payſanne à laquelle il demanda ſon chemin, en lui diſant comme Henri IV dans la *Partie de chaſſe*, qu'il étoit un officier du Roi, qui avoit perdu la chaſſe : elle s'offrit à lui ſervir de guide. Il accepta ſon offre avec plaiſir ; & comme elle étoit jeune & jolie, il voulut lui parler d'amour, & devint bientôt preſſant ; mais l'hommage adreſſé à la payſanne fut repouſſé par la Princeſſe. Berthe (car c'étoit elle, & elle n'avoit point reconnu Pepin, & n'en avoit point été reconnue) lui dit avec une fierté qui le déconcerta : « Inſolent, vous vous dites ſerviteur du roi Pepin ! Vous » frémiriez, ſi vous ſaviez avec qui vous oſez vouloir prendre ces impertinentes libertés ! » Auſſitôt elle s'enfonça dans le bois, & elle échappa aux regards de Pepin. Celui-ci, frappé en ce moment du ſouvenir de Berthe, gagna le premier la maiſon de Simon, qu'elle lui avoit d'abord indiquée. A force de queſtionner ces gens ſincères & véridiques, qui ne lui cachèrent point leurs ſoupçons, il vit les ſiens éclaircis ; il vit que le tems & les circonſtances de l'arrivée de Berthe chez Simon s'accordoient avec l'aventure de ſa femme ; il ſe cache pour l'entendre à ſon retour & pour la ſurprendre. Elle arrive fort tard, encore très-émue de la rencontre qu'elle avoit faite dans le bois : on la calme, on lui fait entendre d'abord qu'on a mis cet officier dans ſon chemin, & qu'elle n'a plus rien à craindre. Inſenſiblement on la remet ſur l'hiſtoire de ſes malheurs, que par délicateſſe même on n'avoit jamais bien approfondie : on finit par lui avouer le ſoupçon qu'on avoit de la vérité : « Non non, dit-elle en pleurant de tendreſſe, je n'ai plus, je ne veux plus d'autre pere » que Simon, d'autre mère que Conſtance, d'autres ſœurs qu'Aiglantine & Iſabeau ; j'en ſuis » aimée, je les aime, *j'aime Dieu ſurtout* ; il m'a » tout donné en me donnant à eux..... — Il vous » a donné de plus un mari, s'écrie Pepin en paroiſſant tout à coup & en tombant à ſes pieds ; » un mari dont le deſtin eſt de vous aimer en tout » tems, en tout lieu, ſous toutes les formes, lors » même qu'il vous méconnoît & qu'il s'oublie, » mais qui n'a jamais pu vous faire agréer ſon empreſſement ni comme mari ni comme amant. »

La reconnoiſſance ſe fait : on regrette ſeulement que Blanchefleur n'en ſoit pas témoin : aſſurément il ne tenoit qu'à l'auteur, qui pouvoit à ſon gré, ou avancer le tems de cette reconnoiſſance, ou retarder celui du retour de Blanchefleur en Hongrie. Pepin mande ſes courtiſans & les préſente à leur Reine : il voulut tenir cour plénière, pendant trois jours, dans la maiſon même de Simon ; il fit de cet homme bon & ſage ſon conſeiller ou miniſtre. Conſtance fut Dame d'honneur de la reine Berthe ; Aiglantine & Iſabeau furent ſes Dames du palais. La Reine cultiva toujours avec le même goût les arts qu'elles lui avoient appris ; elle fila des habits pour les pauvres, & *Berthe la fileuſe* n'eſt pas moins connue dans les romans, que *Berthe la débonnaire* & *Berthe au grand pied*. Elle fut mère de Charlemagne : les princes Reinfroy & Henri moururent avant leur père, & n'eurent rien à conteſter à leur frère.

Girard ou Girardin d'Amiens, écrivain du treizième ſiècle, qui vivoit ſous ſaint Louis ou ſous Philippe-le-Hardy, & qui eſt le quatre-vingt-quatorzième des anciens poètes français dont le préſident Fauchet a fait mention, eſt auteur d'un roman de Charlemagne, qui contient *les faits & geſtes* de ce Prince, décrits en vers alexandrins. Dans ce roman, les deux princes Reinfroy & Henri ſurvivent à Pepin. Henri ou Hendri veut empoiſonner Charlemagne ; Reinfroy lui fait la guerre : tous deux ont la tête tranchée ; ce qui peut faire alluſion à quelques-unes des conſpirations dont le règne de Charlemagne ne fut pas exempt.

Le roman eſpagnol, intitulé *Nochés de invierno*, ne fait pas la reine Berthe tout-à-fait ſi ſage : elle aime, au lieu de Pepin, un jeune ſeigneur de grande Maiſon, nommé Dudon de Lys, qui a été chargé d'aller la demander en mariage pour le Roi, & de l'amener à Paris : c'eſt même cette inclination qui favoriſe le ſtratagême de la fauſſe Berthe, laquelle eſt nommée ici Fiamette. Berthe lui confie le chagrin qu'elle a d'être obligée de donner à la grandeur ce qu'elle eût voulu ne donner qu'à l'amour. Fiamette lui offre de prendre ſa place à la faveur de la reſſemblance. « Pour vous, ajoute-t-elle, » vous vous retirerez par un eſcalier dérobé, au » pied duquel vous trouverez Dudon prêt à vous » enlever, & à vous conduire dans un de ſes châ» teaux. » Au lieu de Dudon, ce ſont les aſſaſſins qu'elle trouve, & qui l'enlèvent. Le reſte de l'hiſtoire eſt aſſez conforme au roman d'Adenés. Pepin retrouve la véritable Berthe ſur les bords *du Magne* ou *de la Magne*, qu'on croit être la Mayenne ; il y célèbre de nouveau ſes noces avec Berthe, & à la fin de cette fête champêtre il ſe retire avec elle dans un grand chariot couvert qui leur ſervit de lit nuptial, & dans lequel fut conçu Charlemagne, dont le nom, ſelon cet auteur, vient de *caro* (char en eſpagnol), & de *Magno*, nom de la rivière de Mayenne, étymologie bien forcée, tandis que la véritable eſt ſi naturellement & ſi évidemment compoſée de ſon nom propre, & d'un ſurnom qu'il a mérité à tant de titres.

2°. L'hiſtoire romaneſque d'une autre Berthe, fille de la précédente, & ſœur de Charlemagne, & mère du paladin Roland, n'eſt pas moins intéreſſante dans l'ouvrage eſpagnol d'Antonio de Eſlava, intitulé *Los Amores de Milon de Anglante*. Mais ici la vérité hiſtorique eſt encore plus altérée, & les mœurs qu'on y donne à Charlemagne ſont entiérement oppoſées à l'idée qu'en donnent les hiſtoriens. Rien n'eſt plus connu dans l'Hiſtoire, que

l'indulgence de ce Prince, même pour les déſordres de ſes filles, & que ſa bonté, pouſſée juſqu'à la foibleſſe dans ſa famille. Le romancier eſpagnol le peint au contraire comme le tyran de ſes filles & de ſes ſœurs. Tout trembl it devant lui. Berthe ſa ſœur conçut pour Milon d'Anglante, comte d'Angers, un amour qui fut pouſſé juſqu'à l'oubli de tout devoir & de toute bienſéance. Sa honte alloit éclater; elle étoit groſſe. Les lois de Charlemagne étoient très-rigoureuſes contre les filles qui tomboient dans cette faute: il n'y alloit pas de moins que de la vie, & les Princeſſes même du ſang royal étoient d'autant moins exceptées de la rigueur de ces lois, qu'elles devoient l'exemple, & qu'étant plus défendues contre la ſéduction, elles avoient moins d'excuſe. Mais le Prince pouvoit toujours faire grace. Berthe ſe jette aux genoux de ſon frère, lui avoue ſa faute & ſon malheur, & implore ſa miſéricorde. Son inflexible frère la repouſſe & la fait mettre en priſon. Son amant la délivre, s'enfuit avec elle: ils s'établiſſent dans une caverne, au fond d'un déſert dans l'Italie alors dévaſtée; loin des violences de leur perſécuteur, mais auſſi loin des ſecours humains. Pendant qu'ils ſe cachoient ainſi à tous les yeux, l'implacable Charlemagne mettoit leurs têtes à prix; il promettoit cent mille écus d'or à qui les repréſenteroit morts ou vifs. Un jour Milon revenant de chercher des proviſions dans les cabanes les moins éloignées, & de s'aſſurer des ſecours pour les couches prochaines de ſa femme, trouve, à l'entrée d'une grotte placée au deſſous de la caverne qui leur ſervoit d'aſile, un enfant vigoureux qui avoit roulé depuis la caverne juſqu'à l'entrée de cette grotte, & qui, par cette raiſon, fut nommé *Roulant* ou *Roland*; c'étoit ſon propre fils: Berthe venoit de le mettre au monde par les ſeules forces de la nature pendant l'abſence de Milon. Celui-ci apperçut bientôt la mère, qui, toute languiſſante & toute éperdue, ſe traînoit avec effort vers le lieu où ſon enfant étoit tombé.

Le petit Roland ne tarda pas à ſe diſtinguer par ſa force, par ſon audace, par ſa valeur; il ſe fit eſtimer & aimer des compagnons de ſon enfance. La ville la plus voiſine du déſert qu'habitoient ſes parens étoit Sienne: les enfans de cette ville, attirés par la réputation naiſſante de Roland, venoient partager ſes jeux & ſes premiers exploits. Milon & Berthe étoient ſi pauvres, qu'ils n'avoient pas de quoi le vêtir. Quatre de ſes jeunes amis, fils de quatre différens marchands de drap de Sienne, affligés de le voir aller ainſi preſque nu, demandèrent chacun à leur père un morceau de drap, dont on fit un habit au jeune Roland; les quatre morceaux ſe trouvèrent de quatre couleurs différentes; ce qui fit ſurnommer l'enfant, *Roland du Quartier*. Tels furent, ſelon Eſlava, les commencemens de ce fameux paladin.

Milon, en traverſant à la nage une rivière débordée, portant ſon fils ſur ſes épaules, ſe noie ou paroît ſe noyer; un gouffre l'engloutit; il diſparoît; Roland regagne le bord, & le voilà déſormais la ſeule reſſource de ſa mère. Un jour Berthe, voulant ſortir de ſa caverne, trouve à l'entrée un ſerpent monſtrueux, qui l'entoure de manière qu'elle ne peut échapper; mais ſi le ſerpent l'avoit effrayée par ſon aſpect, il la raſſura par ſes diſcours: ce ſerpent étoit une Fée, & cette Fée étoit la fille du premier roi des Francs ou plutôt des Gaulois, qui n'eſt ni Clovis ni Pharamond, mais Samothée ou Samothés, fils ou frère de Gomer, & petit-fils de Japhet, fils de Noé. Ce Samothés, grand-père de Magog, avoit inſtitué le collége des Prêtres ou Profeſſeurs, nommés de ſon nom, Samothées. Ainſi ce ſerpent ou cette Fée, ou cette Princeſſe, étoit une ſorte de divinité tutélaire de la France; elle avoit épouſé un enchanteur qui, pour quelqu'infidélité qu'elle lui avoit faite, l'avoit ainſi métamorphoſée; mais cette punition n'étoit que pour un tems, & le terme où elle devoit finir, approchoit. La Fée annonce auſſi à Berthe la fin de ſes malheurs; elle lui annonce qu'elle reverra Milon, & qu'il va ſe faire un changement heureux dans ſa fortune. Roland, dont chaque jour augmentoit la force & le courage, ſe charge d'accomplir ce dernier oracle. Il n'avoit que deux moyens de pourvoir à la ſubſiſtance de ſa mère; l'un étoit de demander l'aumône, l'autre de ſe la faire donner; ce ſecond parti étoit le plus conforme à ſon humeur. L'Empereur étant venu tenir ſa cour à Sienne pendant quelques jours, Roland ne ſe contenta point de la portion que l'on donnoit aux pauvres, de la deſſerte de la table de Charlemagne; il entre dans la ſalle où mangeoit ce Prince, prend à ſa vue, ſur la table, un plat d'argent couvert de viande, & le porte à ſa mère. L'Empereur voulut voir où aboutiroit ce hardi badinage; il fit ſigne qu'on laiſſât paſſer l'enfant, ſans lui faire aucun mal. Berthe réprimande ſon fils de ſon vol & de ſa hardieſſe, en profite cependant, & après avoir mangé, le renvoie reporter au moins le plat. Roland retourne au palais, retrouve l'Empereur à table, remet tranquillement le plat d'argent, en apperçoit un d'or chargé d'un mets, dont il lui parut agréable de faire goûter à ſa mère; il l'emporte avec la même ſécurité qu'il avoit emporté le premier. L'Empereur lui crie, en groſſiſſant ſa voix pour l'intimider: *Enfant, que fais-tu là?* L'enfant lui répond du même ton & en le contrefaiſant: *Crois-tu me faire peur avec ta groſſe voix d'Empereur? Tu as trop à manger; ma mère meurt de faim, partageons.* Cette audace plut à Charlemagne; il crut voir quelque choſe de ſurnaturel dans cet enfant; il le fait ſuivre: on entre ſur ſes pas dans la caverne; on ſe met en devoir de l'arrêter & de le conduire à l'Empereur. Sa mère s'élance ſur les raviſſeurs avec la fureur d'une lionne à qui on enlève ſes petits; elle eſt reconnue à l'inſtant, & elle reconnoît elle-même, dans les officiers de l'Empereur chargés de cette com-

maison, des vaſſaux de Milon ſon mari : elle eſt traitée avec toutes ſortes de reſpects; mais ils ſont obligés de la conduire à Charlemagne. Le ſerpent, redevenu Fée, diſpoſe le cœur de ce Prince à oublier les torts de ſa ſœur, pour ne voir que ſa miſère. Elle rentre en grace, & reprend ſon rang à la cour : pour comble de bonheur, la Fée lui rend Milon ſon mari, qu'elle avoit enlevé & tranſporté dans ſon palais au moment où il ſe noyoit.

Le petit Roland eſt reconnu pour neveu de Charlemagne; mais il ne voulut quitter l'habit de quatre couleurs, qu'il devoit à l'amitié & à la pitié de ſes camarades, que quand il ſeroit armé chevalier : il ne tarda pas à mériter cet honneur. Le reſte de ſon hiſtoire eſt connu par la foule des romanciers & des poëtes, ſurtout par l'*Orlando Innamorato* du Boyardo, par l'*Orlando Furioſo* de l'Arioſte, par le *Rinaldo Innamorato*, premier ouvrage du Taſſe, dont Roland & Renaud ſont les deux héros. Dans tous ces ouvrages, Roland eſt un paladin plus terrible qu'aimable, bizarre dans ſes exploits, bizarre dans ſes amours, qui tantôt exécute des faits d'armes au deſſus de toute croyance, tantôt ſe dérobe volontairement aux occaſions de gloire qui lui ſont préſentées; qui refuſe par humeur à Charlemagne de ſe battre contre Fierabras, Roi ſarraſin, lequel étoit venu défier toute la chevalerie françaiſe, & qui, lorſqu'Olivier, ſon couſin & ſon ami, accepte le combat à ſa place, meurt preſque de confuſion & de jalouſie; qui enfin devient fou d'amour, & dont la folie, qui pouvoit être ſi intéreſſante, eſt baſſe & crapuleuſe.

Tout ce que l'Hiſtoire dit de lui, c'eſt qu'il étoit fils de Milon, comte d'Angers, & de Berthe, ſœur de Charlemagne; qu'il fut gouverneur des côtes de l'Océan britannique, & qu'il périt à cette fatale défaite de Roncevaux, en 778.

3°. Charlemagne eut auſſi une fille nommée Berthe : c'eſt celle qui eut deux enfans d'Angilbert avant de l'avoir épouſé. (*Voyez*, dans ce Supplément, l'article *Angilbert*.)

BILLETTES (DES). (*Hiſt. des ſciences.*) Gilles Filleau des Billettes, de l'Académie des ſciences, né à Poitiers en 1614, étoit frère puîné de M. de la Chaiſe & de M. de Saint-Martin, dont nous avons parlé à l'article *Chaiſe* (de la). (*Voyez* le Dictionnaire.)

M. des Billettes étoit fort verſé dans l'Hiſtoire, dans la ſcience des généalogies; dans la connoiſſance des livres, ſurtout il poſſédoit le détail des arts; il en a décrit pluſieurs, & c'eſt à ce titre que l'Académie des ſciences, qui avoit conçu le deſſein de faire la deſcription de tous les différens arts, crut que M. des Billettes lui ſeroit néceſſaire; elle le nomma, en 1691, un de ſes penſionnaires mécaniciens. Il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, le 15 août 1720, ayant dès le 10 prédit ſa mort pour le jour où elle arriva effectivement.

C'eſt de lui que M. de Fontenelle a raconté avec des précautions ſi adroites, qu'elles ont non-ſeulement fait paſſer, mais conſacré ce fait comme un beau trait de caractère, « que quand il paſſoit » ſur les marches du Pont-Neuf, il en prenoit les » bouts qui étoient moins uſés, afin que le milieu » qui l'eſt toujours davantage, ne devînt pas trop » tôt un glacis. Une ſi petite attention s'ennobliſ- » ſoit par ſon principe; & combien ne ſeroit-il » pas à ſouhaiter que le bien public fût toujours » aimé avec autant de ſuperſtition! »

Voici encore un trait de caractère bien reſpectable, & en même tems un mot, ſoit de M. des Billettes, ſoit de ſon panégyriſte, bien philoſophiquement délicat.

« Perſonne n'a jamais mieux ſu ſoulager, & les » beſoins d'autrui, & la honte de les avouer. Il » diſoit que ceux dont on refuſoit le ſecours » avoient eu l'art de s'attirer ce refus, ou n'avoient » pas eu l'art de le prévenir, & *qu'ils étoient coupables d'être refuſés.* »

BITUIT. (*Hiſt. rom. & hiſt. anc. des Gaules.*) C'eſt le nom du premier Roi ou chef des Gaulois vaincus par les Romains, & traîné en triomphe à Rome. Les hiſtoriens le qualifient riche & puiſſant Roi des Auvergnacs. En général, l'hiſtoire des Gaulois & de leurs rapports avec les autres peuples eſt preſqu'inconnue juſqu'au tems de l'arrivée des Romains dans les Gaules. Les Phéniciens, ce peuple navigateur, avoient connu & fréquenté, avant les Grecs, les côtes méridionales des Gaules; mais il ne paroît pas qu'ils y euſſent fait d'établiſſement ni fondé de colonies. Des habitans de la ville de Phocée, colonie grecque en Ionie, dans l'Aſie mineure, après avoir couru toute la Méditerranée, ſans autre deſſein que de fuir leur patrie & de s'établir ailleurs, s'arrêtèrent enfin ſur la côte méridionale de la Gaule, & y bâtirent la ville de Marſeille dans le ſecond ſiècle de l'ère chrétienne. On ne dit pas quel ſujet ſi preſſant chaſſoit ces Grecs de leur patrie : de grandes haines avoient part ſans doute à cette émigration; car on nous les repréſente jurant avec de grands ſermens & de fortes exécrations de ne jamais revenir chez eux.

Phocæorum
Velut profugit exſecrata civitas
Agros atque lares proprios habitandaque fana
Apris reliquit & rapacibus lupis.

Ils jetèrent, dit-on, une barre de fer toute rouge dans la mer, & promirent de ne revoir la Grèce & l'Aſie que quand ils auroient vu cette maſſe de fer remonter d'elle-même à flot. C'eſt à peu près la formule du ſerment qu'Horace, après avoir cité leur exemple, propoſe aux Romains de faire en quittant Rome, en haine des guerres civiles :

Sed juremus in hac, simul imis saxa rendrint
Vadis levata neu redire sit pudor;
Neu conversa domum pigeat dare tintea, quandò
Padus matina laverit cacumina,
In mare seu celsus procurrerit Apenninus
Novâque monstra junxerit libidine
Cæcus amor, juvet ut tigres subsidere cervis,
Adulteretur & columba milvio,
Credula nec ravos timeant armenta leones
Ametque salsa levis hircus æquora.
Hæc & quæ poterunt reditus abscindere dulces,
Eamus omnis execrata civitas, &c.

La colonie des Phocéens eut de l'éclat & changea la face des Gaules. On lit à ce sujet, dans l'*Avant-Clovis*, une phrase, dont le misanthrope Rousseau, ce farouche ennemi des lettres qui l'ont tant illustré, auroit pu faire un grand usage. La voici :

« Le voisinage de cette ville grecque asiatique » communiqua la langue grecque, les arts libé» raux, l'éloquence & la politesse aux peuples de » la Gaule ; mais avec cela se glissèrent aussi les » délices, les voluptés, les vices & les ordures » abominables, auparavant inconnus à ces peuples » innocens, dispositions infaillibles à la servitude, » qui suit nécessairement la corruption des mœurs. »

Les prospérités & la puissance de Marseille lui attirèrent l'envie des peuples gaulois dont elle étoit environnée ; elle eut différentes guerres à soutenir contr'eux. Dans le cours de ces guerres, où les Marseillois acquirent d'ailleurs beaucoup de gloire, ils crurent devoir appeler à leur secours les Romains, avec lesquels ils avoient déjà fait alliance depuis long-tems. Ils les introduisirent dans la Gaule. Ceux-ci saisirent, comme partout ailleurs, l'occasion de s'étendre & de conquérir. Sous prétexte de secourir Marseille & les Marseillois, ils envoyèrent dans ce pays différentes armées, dont une entr'autres, sous la conduite de Caïus-Sextius, personnage consulaire, dompta une peuplade de Gaulois, désignée par le nom de Saliens : ce ne pouvoient point être encore alors des Francs. C'est ce même Sextius qui, dans ce pays de conquête, fonda la ville d'Aix, *Aquæ Sextiæ*, laquelle tire son nom de ce Sextius son fondateur, & des fontaines d'eau chaude qui se trouvent en cet endroit. La fondation d'Aix est de l'an 628 de Rome. Les Romains s'étendirent dans les autres contrées voisines de la Provence : de proche en proche ils attaquèrent les Allobroges, peuples qui occupoient ce qu'on appelle aujourd'hui la Savoie & le Dauphiné ; ceux-ci implorèrent le secours de Bituit, le plus puissant de leurs voisins, mais qui fut obligé de céder à l'ascendant des Romains, & qui, ayant été vaincu, comme nous l'avons dit, fut conduit à Rome, pour orner le char de triomphe du vainqueur. Cet événement arriva entre l'an 628 & l'an 635 de Rome. Pendant tout cet intervalle les Romains ne cessèrent de s'étendre & en deçà & au-delà du Rhône, dans la Provence & dans le Languedoc, domptant des peuples, mettant des garnisons pour les contenir ; ce fut l'an 635 de Rome qu'ils établirent une colonie à Narbonne, sous les auspices du consul Quintus-Martius Rex.

BLANCHEFORT (*Hist. de Fr.*), bourg du Limousin, entre Erive, Tulle & Uzerche, dont le château, bâti en 1125 par, 1°. Archambaud IV, vicomte de Comborn, surnommé le *Barbu*, devint le partage du cinquième & dernier de ses petits-fils.

2°. Assalit de Comborn, fils d'Archambaud V, donna le nom à cette branche particulière de la Maison de Comborn, laquelle branche, ainsi que tous les rameaux qui en dérivent, n'est plus connue depuis cette époque, que sous le nom de Blanchefort.

3°. Archambaud, premier du nom, comme seigneur de Blanchefort, se plaignit au parlement de la Pentecôte de l'an 1263, d'avoir été injustement & méchamment dépouillé du château de Blanchefort & de ses appartenances par son cousin Archambaud, fils du vicomte de Comborn, & il obtint contre lui un arrêt de restitution, qu'on trouve en latin dans le registre des *Olim*.

4°. Bernard son fils eut une fille unique, Isabelle, qui porta la terre de Blanchefort dans la Maison de Bonneval ; mais le nom de Blanchefort n'en resta pas moins aux autres descendans d'Archambaud I.

5°. Parmi ces descendans, nous remarquerons Guy de Blanchefort, premier du nom, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

6°. Guy de Blanchefort, troisième du nom, chambellan du roi Charles VII, & qui servoit en 1437 dans l'armée de ce Prince ; il commandoit un corps de cavalerie à Dieppe en 1455, fut sénéchal de Lyon & bailli de Mâcon, & reçu chevalier le 3 janvier 1458, par le Roi.

7°. Guy de Blanchefort, fils de Guy III, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, alors à Rhodes, & neveu du cardinal d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, donna les plus grandes preuves de courage au siége de Rhodes, en 1480. Il eut en sa garde le prince Zizim, frère, non pas de Soliman III, comme on le lit dans Moreri, mais de Bajazet II. Après la mort du grand-maître Emery d'Amboise, Blanchefort, quoiqu'absent, fut élu grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 22 novembre 1512 ; lorsqu'il étoit en chemin pour se rendre à Rhodes, il mourut le 24 novembre 1513, près de l'île de Zante.

8°. Charles de Blanchefort son frère fut évêque de Senlis & abbé de la Victoire, abbé aussi de Sainte-Euverte d'Orléans.

9°. C'est Gilbert de Blanchefort, grand maréchal-des-logis du Roi, & chevalier de son Ordre, qui

qui épouſa une héritière de Créqui. (*Voyez* l'article *Créqui-Canaples* dans le Dictionnaire.)

10°. Et ce fut Antoine de Blanchefort leur fils, qui fut inſtitué héritier du cardinal de Créqui ſon oncle maternel, à la charge de porter le nom & les armes de Créqui. (*Ibid.*)

11°. Pierre de Blanchefort, ſeigneur d'Aſnois-le-Bourg, eſt un des perſonnages les plus célèbres de cette Maiſon. Il fit ſes premières armes ſous Imbert de la Platière, ſeigneur de Bourdillon, depuis maréchal de France; il ſe trouva, en 1557, à la bataille de Saint-Quentin. On le voit ſervir encore, & toujours avec diſtinction, en 1568, 1569, 1575; il fit rompre lui-même ſon pont d'Aſnois, ſur la rivière d'Yonne, pour empêcher une jonction de divers corps de troupes de la Ligue; il fut élu, étant abſent, député de la Nobleſſe du Nivernois aux Etats-généraux de Blois en 1576; & ce fut dans cette aſſemblée qu'il ſignala, non moins fortement que dans les combats, ſon zèle & ſa fidélité pour ſes Rois; il ſe montra digne du ſang dont il ſortoit, diſent les Mémoires de Nevers, « non-ſeulement par ſa haute généroſité, » mais auſſi par la fidélité qu'il eut pour ſon Roi, » dans un tems où preſque toute la France faiſoit » gloire de lui être infidèle; il a été le ſeul qui a » découvert le myſtère de la Ligue naiſſante, qui » lui a fait lever le maſque, & qui nous a appris » avec quelle dextérité & par quelles pratiques » on corrompoit les principaux députés des Etats, » pour les faire entrer dans la conjuration de ceux » de la Ligue, & les y engager par leurs ſermens » & par leurs ſignatures. »

Pierre de Blanchefort rejeta ſans balancer des offres très-avantageuſes qu'on lui faiſoit pour l'engager à ſouſcrire un formulaire tendant à exclure de la ſucceſſion à la couronne les Princes de la Maiſon de Bourbon; il déclara ſolennellement dans l'aſſemblée, qu'il n'entreroit jamais dans une aſſociation ſi préjudiciable au Roi, aux Princes du ſang, à la Nobleſſe, à l'Etat; il demanda hautement acte de ſa déclaration; il eut bien de la peine à l'obtenir, & il ne l'obtint que de trois députés ſeulement: ce fut le 10 février 1577 qu'il ſoutint ainſi les vrais principes de la ſucceſſion parmi tant de prévaricateurs qui les fouloient aux pieds. Après la ſéparation des Etats, il courut s'armer pour le ſervice du Roi; il déconcerta les projets des Ligueurs, contint le Nivernois dans l'obéiſſance, ſe jeta dans Nevers toutes les fois que cette ville fut menacée, commanda dans la province de Nivernois en 1585, lorſque les troubles civils, ſuſpendus quelque tems, commencèrent à renaître. Il mourut dans ſa terre d'Aſnois, & y fut inhumé le 15 juin 1591.

12°. Un de ſes fils, Jean, ſeigneur de Fondelin, fut tué dans la malheureuſe entrepriſe du duc d'Anjou ſur Anvers, en 1583.

13°. Gabriel, chevalier de Malte, frère de Jean, fut tué en duel à Avalon.

14°. Adrien de Blanchefort, frère aîné des deux précédens, fit ſes premières armes à dix-ſept ans, en 1574; il ſuivit, ainſi que ſon frère Jean, le duc d'Anjou-Alençon dans ſa malheureuſe expédition de Flandre; il fut même ſa reſſource après l'échec d'Anvers, s'étant rendu maître de la ville de Dendermonde, où il fournit un aſile à ce Prince, & où il recueillit les débris de ſon armée; il eut alors le commandement de toutes les troupes qui purent parvenir juſqu'à cet aſile ouvert par lui ſeul. Après la mort du duc d'Alençon, il continua de rendre les plus utiles ſervices aux rois Henri III & Henri IV, & d'en recevoir de juſtes récompenſes. Gouverneur de la ville de Saint-Jean-de-Loſne, il la défendit pluſieurs fois, & toujours avec ſuccès, contre les attaques des Ligueurs. En 1594 il leur enleva la ville & le château d'Avalon; il commanda ſucceſſivement dans preſque toutes les places de la Bourgogne & du Nivernois, depuis 1590 juſqu'en 1614. En cette année il fut nommé député de la Nobleſſe du Nivernois aux derniers Etats-généraux de la France. En 1616 il fut chargé de maintenir dans l'obéiſſance la Nobleſſe & les troupes du Nivernois, & il y réuſſit. Il mourut révéré & regretté, le 30 octobre 1625.

15°. Roger de Blanchefort, petit-fils d'Adrien, ſervit avec la même diſtinction ſous Louis XIV; il fut bleſſé en diverſes rencontres; il perdit un œil à l'expédition de Gigeri, en 1664.

16°. François-Joſeph ſon fils ſe diſtingua, en 1674, à la bataille de Senef. Au bout de vingt-cinq années de ſervice, ſes infirmités, fruit de ſes ſervices même, l'obligèrent de ſe retirer. Mort à Paris, le 17 mai 1714.

La Maiſon de Branciforte ou Branciforti en Sicile ſe prétend iſſue de la Maiſon de Blanchefort en France, par un Pierre-Guy de Rochefort, qui paſſa, dit-on, de France en Sicile. On ajoute qu'un ſeigneur de la Maiſon de Branciforte, dans ſes diſpoſitions teſtamentaires, appelle à ſa ſucceſſion les ſeigneurs de la Maiſon de Blanchefort de France, qu'il nomme ſes parens.

BLANCHET (L'ABBÉ). (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt après avoir prouvé, par la publication des *Variétés morales & amuſantes*, combien M. l'abbé Blanchet, auteur de ce livre, méritoit d'être connu, que M. Duſaulx, de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, ſon ami & ſon parent, l'a fait connoître en écrivant ſa vie, & en publiant encore après ſa mort ſes Apologues & ſes Contes orientaux. Du tems des oracles, on n'auroit pas manqué de dire que l'auteur des *Variétés*, &c. & des *Apologues*, &c. entraîné dès ſa jeuneſſe vers les lettres par un attrait irréſiſtible, avoit conſulté l'oracle pour ſavoir quel ſeroit ſon rang dans la littérature, & qu'il lui avoit été répondu: *Redoute le moment où tes Eſſais paroîtront dans le public.* En effet, après avoir, pendant plus de ſoixante ans, cultivé les lettres dans le ſecret de ſon cœur,

après avoir réſiſté pendant tout ce tems aux tentations de la gloire, après avoir recherché toute ſa vie l'obſcurité & la pauvreté, comme les autres recherchent la réputation & la fortune; après avoir injuſtement livré au feu la plupart de ſes productions, M. l'abbé Blanchet cède enfin, non ſans beaucoup d'incertitudes & d'agitations, & ſous la condition de n'être pas nommé il cède à des amis qui veulent le rendre illuſtre malgré lui dans ſa vieilleſſe; & le moment où ſes *Variétés* paroiſſent imprimées & reçoivent l'accueil le plus flatteur, ce moment de ſon triomphe eſt le moment de ſa mort; il ſembloit qu'il eût été doué du don de faire jouir les autres, & condamné à ne jamais jouir lui-même: toujours aimable dans la ſociété, à laquelle il ſe livroit peu, ſombre & mélancolique dans la ſolitude, où il aimoit cependant à vivre, accablé de vapeurs, dont il ſouffroit ſeul, & dont il craignoit toujours de faire ſouffrir les autres: *Tel que je ſuis*, diſoit-il, *il faut pourtant que je me ſupporte; mais les autres y ſont-ils obligés?*

L'auteur de ſa vie prévoit qu'on lui objectera cette obſcurité même à laquelle l'abbé Blanchet s'étoit condamné. Pourquoi, dira-t-on, occuper le public d'un inconnu? Pourquoi? Pour le faire connoître puiſqu'il a mérité d'être connu, pour rendre hommage à ſes talens, à ſes vertus, & le venger des injuſtices de ſa modeſtie.

Non ego te meis
Chartis inornatum ſilebo,
Totve tuos patiar labores
Impunè, Lolli, carpere lividas
Obliviones.

Le caractère de l'abbé Blanchet eſt plein de phyſionomie & d'originalité. Perſonne, après avoir lu ſa vie, ne demandera pourquoi elle a été écrite. On parle avec raiſon des réputations uſurpées; on peut dire que ſon obſcurité l'étoit. Bourſault parle dans ſes lettres, de l'abbé T***, de l'Académie françaiſe, qui avoit, ſelon lui, de grands talens pour la chaire; il lui diſoit que Dieu lui demanderoit compte un jour de ces talens enfouis, & lui diroit: « Je t'avois donné la grace, la force, » l'onction, l'éloquence, en un mot toutes les » qualités néceſſaires à un prédicateur, & tu as » réſiſté à ce que je ſouhaitois de toi. — Encore » paſſe, répondoit l'abbé; le reproche ſera hon- » nête, au lieu qu'il dira à tant d'autres: De quoi » vous êtes-vous mêlés de prêcher? Je vous avois » donné gratuitement le talent de vous taire, & » malgré moi vous avez voulu parler. »

Ce que l'abbé dont parle Bourſault, étoit pour la chaire, l'abbé Blanchet l'étoit pour la littérature. Il compoſoit cependant pour ſon plaiſir, & quelquefois pour celui des autres; mais il ne publioit rien.

Quant à ſa fortune, il ne ſavoit ni demander ni accepter; il mépriſoit ſincérement les richeſſes, mais ſans cyniſme, ſans jactance, ſans condamner les autres à s'en paſſer comme lui.

Il fallut s'occuper de ſa fortune malgré lui. Un indult qu'il tenoit de l'amitié de M. de Chavannes, doyen du parlement, lui ayant procuré un canonicat, il accepta ce canonicat par reconnoiſſance, & s'en démit peu de tems après. On le fit interprète à la bibliothèque du Roi, à condition de ne rien interpréter; il voulut encore remettre cette place, mais cette fois-ci on étoit en garde contre lui. « Nous ne recevrons point, lui dit » M. Bignon, la démiſſion de votre place d'inter- » prète, comme M. de Mirepoix a reçu celle de » votre canonicat. Ainſi l'abbé fut condamné à » toucher cent piſtoles, qui lui ont été comptées » juſqu'à la mort. On le fit auſſi cenſeur, à con- » dition de ne rien cenſurer, & ſeulement pour » le gratifier de nouveau. Cette fois il n'en eut » pas le démenti; il accepta le titre, & refuſa la » penſion. On le fit garde des livres du cabinet » du Roi; il quitta encore cette place pour aller » languir & mourir à Saint-Germain-en-Laye. »

Ce caractère ſemble au premier coup d'œil offrir quelques traits de conformité avec celui de J. J. Rouſſeau; mais l'hiſtorien de l'abbé Blanchet y trouve de grandes différences. « Jean-Jacques, » dit-il, fut conſtamment dévoré de l'amour de » la célébrité; il ſe défia de tout le monde, & fut » toujours inſociable; au lieu que l'abbé Blanchet » cacha de ſon mieux ſa vie & ſes ouvrages, vécut » avec confiance, & mourut au ſein de l'amitié.....

» Cet homme, dont les infirmités précoces » avoient conſidérablement altéré l'humeur & di- » minué l'activité, retrouva toujours dans le beſoin » de ſervir ſes amis, un principe de vie qui le ren- » doit infatigable. Cet homme, qui ſe refuſoit à » toutes les graces & à tous les bienfaits, entroit » dans le raviſſement quand ſes amis parvenoient » à quelque choſe d'utile & d'honorable. »

M. Duſaulx nous apprend une anecdote qui fait honneur, & à M. l'abbé Blanchet, & au célèbre médecin Bouvard ſon ami.

« M. Bouvard, dit-il, étant, il y a environ qua- » rante ans, à toute extrémité, dit à l'abbé Blan- » chet: Du caractère dont je te connois, tu ne » feras jamais rien pour ta fortune: il y a grande » apparence, mon ami, que je n'irai pas loin, & » quand je ſerai mort, que deviendras-tu? L'abbé » vouloit répondre; mais le malade profitant de » ſon avantage, lui impoſa ſilence, & dicta ſes » volontés: — J'entends que ta vie durant tu » jouiſſes de dix mille écus que j'ai gagnés..... Ne » t'effarouche point, le fonds retournera à ma » famille. Quelque tems après l'abbé raconta ce » trait à madame la ducheſſe d'Aumont, qui en » fut ſi ravie, qu'elle le pria de recommencer. — » Bon! Madame, ce que je viens de vous dire » n'eſt rien en comparaiſon de ce qui ſuit: quand » mon pauvre Bouvard fut hors d'affaire, eſt-ce

» que je ne le trouvai pas tout honteux d'en être » revenu ?. »

Voilà pour ce qui concerne le caractère de l'abbé Blanchet, & l'intérêt qu'il prenoit & qu'il inſpiroit à ſes amis. Quant à ſes talens, celui d'écrire en proſe avec beaucoup d'eſprit, de philoſophie & de goût, eſt prouvé par ſes deux livres des *Variétés* & des *Apologues*. De plus, l'éditeur nous apprend que l'abbé Blanchet eſt auteur de pluſieurs petits morceaux de poéſie, d'un goût exquis pour la plupart, & dont quelques-uns, très-connus, ont été attribués aux meilleurs poètes du tems, qui ne s'en défendoient pas trop. L'abbé Blanchet ne l'ignoroit pas, & diſoit : *Je ſuis charmé que les riches adoptent mes enfans*.

C'eſt de lui, par exemple, qu'eſt ce triolet charmant adreſſé à trois ſœurs.

Aimables ſœurs, entre vous trois
A qui mon cœur doit-il ſe rendre ?
Il n'a point fait encor de choix,
Aimables ſœurs, entre vous trois ;
Mais il ſe donneroit, je crois,
A la moins fière, à la plus tendre.
Aimables ſœurs, entre vous trois
A qui mon cœur doit-il ſe rendre ?

M. de Fontenelle, juge ſuprême dans le genre galant, ingénieux & aimable, diſoit qu'on ne pouvoit pas mieux faire dans ce genre, & l'on ne peut qu'être de ſon avis. Le fameux triolet de Ranchin :

Le premier jour du mois de mai, &c.

qu'on appeloit le *Roi des triolets*, eſt beaucoup moins parfait. Le voici :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus beau jour de ma vie ;
Le beau deſſein que je formai
Le premier jour du mois de mai !
Je vous vis & je vous aimai,
Et ce deſſein vous plut, Sylvie !
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus beau jour de ma vie.

Ce triolet, fort joli ſans doute, n'eſt pas ſans tache. Qu'eſt-ce que ce deſſein formé d'aimer ? Aime-t-on ainſi par deſſein formé ? D'ailleurs le vers :

Je vous vis & je vous aimai.

qui rappelle le *ut vidi, ut perii* de Virgile, exclut cette idée de deſſein & d'arrangement. De plus, l'à-propos des refrains, qui fait le principal mérite des triolets, & qui doit être tel, que les vers répétés ſoient non-ſeulement bien placés, mais néceſſaires à l'endroit où on les répète ; cet à-propos nous paroît plus fin, plus parfait, plus abondant en idées acceſſoires dans le triolet de l'abbé Blanchet, que dans celui de Ranchin.

Qu'on ne regarde point ce mérite du refrain comme frivole ; il fait le plus grand charme de la poéſie lyrique & chantante dans tous les genres ; c'eſt celui qui donne le plus ſenſiblement & le plus délicieuſement au cœur & à l'oreille à la fois l'idée de la perfection.

Quoi de plus joli encore que ce madrigal de M. l'abbé Blanchet ſur une jeune perſonne habillée en religieuſe !

Que cette Veſtale a d'appas !
Heureux celui qu'elle aime !
Le bandeau ne lui ſiéd pas,
Il ſemble un diadême ;
Et s'il étoit deux doigts plus bas,
Ce ſeroit l'Amour même.

Le portrait ſuivant, dont le modèle nous eſt inconnu, mérite d'être fidèle par les contraſtes même qu'il raſſemble.

Telle eſt l'inconcevable Hortenſe,
Egalement fidelle au caprice, au devoir,
Vertueuſe ſans qu'elle y penſe,
Et charmante ſans le ſavoir.

Cette épitaphe de M. le comte de Giſors eſt ſimple, noble, guerrière, & digne du jeune héros qui en eſt l'objet.

Content d'avoir ſervi ma patrie & mon maître,
Je meurs au bord du Rhin ;
J'étois déjà Bayard, ne pouvant encore être
Dunois ni Duguеſclin.

« L'abbé Blanchet a célébré, dit M. Duſaulx, » un illuſtre étranger, naturaliſé parmi nous, & » qui a auſſi bien mérité de la France que de » l'humanité. »

N*** tu ſus choiſir, tu ſus ſervir ton Roi :
Avec un eſprit juſte, avec un cœur ſenſible,
Tu réparas le mal que l'on fit avant toi ;
Tu fis le bien qu'on croyoit impoſſible.

Enfin c'eſt M. l'abbé Blanchet qui eſt l'auteur d'une énigme, laquelle eſt du petit nombre de celles qu'on remarque. Elle fit du bruit dans le tems ; elle occupa ceux même qui s'amuſoient le moins de ce genre, & embarraſſa ceux qui s'y exerçoient le plus.

On vous annonce une maiſon
A louer en toute ſaiſon.

Elle a deux portes, trois fenêtres,
Du logement pour quatre maîtres,
Même pour cinq en un beſoin;
Ecurie & grenier à foin.
Elle eſt dans un quartier qui pourroit ne pas plaire;
En ce cas le propriétaire,
Avec certains mots qui font peur,
Et ſa baguette d'enchanteur,
Emportera maiſon, meubles & locataire,
Et tant fera qu'il les mettra
En tel endroit que l'on voudra.
On connoît cet hôtel célèbre
A ſon écriteau ſingulier,
Pris dans Barême ou dans l'Algèbre,
Et l'on trouve au calendrier
Son nom & celui du ſorcier.

Il ne ſeroit pas impoſſible que M. l'abbé Blanchet eût pris la première idée de cette énigme dans ces vers du *Mondain* :

Un char commode avec graces orné
Par deux chevaux rapidement traîné,
Paroît aux yeux une maiſon roulante,
Moitié dorée & moitié tranſparente.

M. l'abbé Blanchet, toujours ſans ſe nommer, avoit publié dans ſa jeuneſſe, dit M. Duſaulx, une ode contre les incrédules : « Il en uſoit dans cette » conjoncture comme ceux qui écrivent contre » les paſſions qu'ils redoutent, ou dont ils cher- » chent à ſe guérir. » M. Duſaulx n'en cite qu'une ſtrophe, dont les quatre premiers vers ſurtout ſont bien du ton qui convient à l'ode :

Aux accens de ſa voix féconde,
L'Être éternel & tout-puiſſant
Fit ſortir le Tems & le Monde
Du ſombre abîme du néant.

« Je ſais, dit M. Duſaulx, que, dans le tems » qu'elle parut, l'abbé Desfontaines la traita fort » bien dans ſon Journal. » Cette ode eſt apparemment celle que l'abbé Desfontaines, dans ſes *Obſervations ſur les écrits modernes*, tome 12, pages 43 & ſuivantes, annonce ſous ce titre : *Les Déiſtes ;* elle eſt auſſi richement rimée que celles de Rouſſeau, & contient en effet de fort belles ſtrophes, entr'autres celle-ci :

Sage raiſon, vierge immortelle,
Tu m'entends, tu viens en ces lieux :
C'eſt toi, ton cortége fidèle
Avec toi ſe montre à mes yeux ;
L'attention laborieuſe
Et la méthode induſtrieuſe
Tenant dans ſa droite un compas ;
Le doute, enfant de la prudence,
Prêt à fuir devant l'évidence
Qui vient lentement ſur tes pas.

Elle finit par ces trois vers, qui ſont le précis du ſujet :

Soumis à Dieu, que j'ai pour maître,
Je ſais raiſonner & connoître ;
Je ſais plus, je ſais ignorer.

M. l'abbé Blanchet avoit fait des vers pour être mis au bas du portrait de M. Duſaulx ; celui-ci, par un ſentiment modeſte, les trouvant trop obligeans pour lui, & jugeant qu'ils convenoient mieux à l'auteur même, a placé à la tête du recueil des Apologues, &c. une fort belle gravure repréſentant l'abbé Blanchet, & au bas de laquelle on lit ces mêmes vers faits par l'abbé Blanchet pour M. Duſaulx. Les voici :

Puis-je eſpérer de vivre au temple de mémoire ?....
Mais qu'importe après tout ; dans le ſiècle où je vis,
Je fais, graces au ciel, tout le bien que je puis,
Le vrai bien, peu connu, peu vanté dans l'Hiſtoire ;
Je remplis mes devoirs, je règle mes deſirs,
J'aime la gloire enfin plus que les vains plaiſirs,
Et la vertu plus que la gloire.

Si quelqu'un objecte que ces mots, *J'aime la gloire*, ne peuvent convenir à un homme qui ne ſongeoit qu'à ſe cacher, la réponſe eſt qu'il faut prendre le vers entier :

J'aime la gloire enfin plus que les vains plaiſirs,

& alors la propoſition eſt vraie ; car l'abbé Blanchet s'eſt conſtamment refuſé aux vains plaiſirs, & il a fini par ſe prêter du moins à la gloire.

Quant à la proſe des *Apologues*, &c. contes, anecdotes, maximes & proverbes, tout eſt moral & philoſophique dans ce livre ; ce qui l'eſt moins, eſt plaiſant & ingénieux ; telle eſt, par exemple, l'idée de l'apologue intitulé *l'Académie ſilencieuſe*, ou *les Emblêmes*. Le docteur Zeb, auteur d'un petit livre excellent, intitulé *le Baillon*, eſt reçu en qualité de ſurnuméraire à l'Académie ſilencieuſe ; il falloit qu'il fît ſon remercîment en une ſeule phraſe ; il le fit même ſans dire mot. « Il écri- » vit en marge le nombre cent, c'étoit celui de ſes » nouveaux confrères ; puis en mettant un zéro » devant le chiffre, il écrivit au deſſous : *Ils n'en* » *vaudront ni moins ni plus* (0100). » Le préſident répondit au modeſte docteur avec autant de politeſſe que de préſence d'eſprit : il mit le chiffre un devant le nombre cent, et il écrivit : *Ils en vaudront dix fois davantage* (1100).

Un des ouvrages de ce recueil porte le titre

d'*Analyſe courte & utile d'une immenſe Bibliothèque royale.*

Cette analyſe eſt en quatre maximes :

« 1°. Dans la plupart des ſciences, il n'y a que » ce ſeul mot : *Peut-être;* il n'y en a que trois dans » toute l'Hiſtoire : *Ils naquirent, ils ſouffrirent, ils » moururent.*

» 2°. N'aime rien que d'honnête, & fais tout » ce que tu aimes; ne penſe rien que de vrai, & » ne dis pas tout ce que tu penſes.

» 3°. O Rois ! domptez vos paſſions, régnez » ſur vous-mêmes; ce ne ſera plus qu'un jeu de » gouverner le monde.

» 4°. O Rois ! ô Peuples ! on ne vous l'a point » encore aſſez dit, & de faux ſages oſent encore » en douter : Il n'eſt point de bonheur ſans vertu, » ni de vertu ſans crainte des dieux. »

Un homme de plaiſir, qui ſe croyoit heureux, quoiqu'il fût un peu troublé dans ſon bonheur par l'idée de la mort, ſe propoſe de ne plus penſer à la mort; *mais cela même*, dit l'auteur, *c'étoit y penſer.* Ce mot rappelle le trait de Moncrif, paſſé en proverbe :

En ſongeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en ſouvient.

Dans l'hiſtoire d'Abou-Taher, prince des Carmathes, l'auteur définit le fanatiſme *une eſpèce de raiſon qui a tout à la fois l'énergie du crime & celle de la vertu.* Plus on méditera cette définition, plus il nous ſemble qu'on la trouvera juſte & complète. C'eſt préciſément ce mêlange de crimes & de vertus qui rend le fanatiſme ſi redoutable.

Il nous ſemble encore qu'il y a bien du ſens dans ces maximes annoncées comme orientales :

« Les Rois ont beſoin du conſeil des ſages; les » ſages peuvent ſe paſſer de la faveur des Rois.

» On peut vivre ſans frère; mais on ne peut pas » vivre ſans ami.

» La patience eſt la clef de toutes les portes & » le remède à tous les maux.

» La triſteſſe qui vient avant la joie, eſt moins » triſte que celle qui vient après.

» L'impatience dans l'affliction eſt le comble de » l'affliction. »

Le volume des Apologues, &c. eſt terminé par deux morceaux de traduction; l'un eſt l'*Hiſtoire de la famille d'Hiéron*, dans le vingt-quatrième livre de Tite-Live; l'autre, *la Conjuration de Piſon contre Néron*, au quinzième livre des Annales de Tacite. L'éditeur juge que M. l'abbé Blanchet a mieux traduit Tacite que Tite-Live, & il obſerve à ce ſujet qu'il eſt plus aiſé de rendre la force que l'élégance. C'eſt que la force de l'original ſoutient le traducteur, & le rend capable des efforts qu'elle exige. L'élégance au contraire ne préſente que des difficultés ſans fournir le même reſſort pour en triompher.

BLANES (DE), (*Hiſt. d'Eſp.*), ancienne Maiſon eſpagnole, dont différentes branches ſont répandues dans la Catalogne, dans le Rouſſillon & dans le royaume de Valence. Des hiſtoriens diſent que Charlemagne donna la ville & le château de Blanes à un Saxon nommé Gines, parent du fameux Witikind, en récompenſe des ſervices qu'il avoit reçus de ce Gines dans ſes guerres contre les Maures, & c'eſt de ce même Gines qu'on fait deſcendre toute la Maiſon de Blanes.

On trouve dans l'hiſtoire des comtes de Barcelone un amiral de Blanes, qui ſe ſignaloit vers l'an 850 à la tête des vaiſſeaux & des galères de la comteſſe de Barcelone : cet amiral devoit ſuivre de près ce Gines, premier donataire de Blanes, & pouvoit être ſon fils ou ſon petit-fils.

Les armes de la Maiſon de Blanes ſont de gueules à la croix d'argent. On croit que ce ſont les armes de la Maiſon de Savoie, données, dit-on, dans le treizième ſiècle à Guillaume, ſeigneur de Blanes, par un comte de Savoie, qui le reconnoiſſoit pour ſon parent, iſſu comme lui de l'ancienne Maiſon de Saxe. Cette tradition, qui a beaucoup de partiſans, eſt cependant ſujète à quelques difficultés chronologiques & autres.

Le premier de cette Maiſon, auquel on remonte avec certitude, eſt Raymond de Blanes, bien connu dans l'Hiſtoire, pour s'être trouvé, avec ſon frère Geoffroy, dans l'armée du comte de Barcelone-Raymond-Borell à la journée de Cordouel'an 1001. Tous ſes premiers deſcendans ſe ſignalent au ſervice des comtes de Barcelone contre les Maures. On diſtingue parmi eux Guillaume de Blanes, premier du nom, chevalier illuſtre qui accompagna Pierre II au combat d'Ubéda en 1212, & à la bataille de Muret en 1215.

Raymond de Blanes, quatrième du nom, ſervit en 1363 Pierre IV, roi d'Arragon, contre Pierre-le-Cruel, roi de Caſtille; il fut pris par le comte de Foix, & obligé de vendre, en 1387, la ville & le château de Blanes, qui étoient dans ſa Maiſon depuis environ ſix ſiècles.

Guillaume de Blanes, cinquième du nom, petit-fils de Raymond IV, eut douze enfans, dont pluſieurs furent maltraités par la nature. Le fils aîné du premier lit, nommé Michel, naquit ſourd & muet; deux filles du ſecond lit naquirent pareillement ſourdes & muettes.

Dans les derniers tems, dom Etienne, marquis de Blanes & de Milas, dit le ſeigneur de Font-couverte, né le 7 novembre 1679, ſervit bien le roi Philippe V à la tête des milices du Rouſſillon, dont il fut fait colonel en 1705. Louis XIV, pour récompenſer l'attachement de ce ſeigneur à ſon ſervice & à celui du Roi ſon petit-fils, créa en ſa faveur & ſans finance, la charge de chevalier d'honneur au conſeil ſupérieur du Rouſſillon. Louis XV, par des lettres expédiées à Meudon au mois de juillet 1723, & ſcellées le 4 août ſuivant, rendit ce même office héréditaire pour tous les deſcendans

du marquis de Blanes. Le même Roi, par des lettres du mois d'octobre 1719, avoit érigé pour lui en marquiſat la ville & château de Milas. Un des motifs allégués en ſa faveur dans les lettres de 1723 eſt *ſon illuſtre origine, commune avec les ducs de Savoie, deſcendus de la Maiſon de Saxe.* Ainſi cette opinion eſt en quelque ſorte conſacrée par l'autorité du véritable juge de la Nobleſſe, le Roi.

On diſtingue dans un autre genre parmi les rejetons de la Maiſon de Blanes, Raymond, premier martyr de l'Ordre de la Merci, reçu dans cet Ordre par le fondateur même, ſaint Pierre de Nolaſque; il fut tué à coups de flèche par les Infidèles, en 1236.

Geoffroy de Blanes, religieux dominicain, prédicateur célèbre de ſon tems, diſciple de ſaint Vincent-Ferrier, & ſon compagnon dans ſes miſſions apoſtoliques, mort à Barcelone en 1414. Sa vie ſe trouve dans l'hiſtoire des Saints de Catalogne, écrite en eſpagnol par un Dominicain au dix-ſeptième ſiècle. Il y eſt dit que *ce ſaint religieux ſortoit de l'illuſtre Maiſon des ſeigneurs de Blanes, qui tiennent rang parmi les principaux chevaliers de Catalogne.*

BLÉ (DU). (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom d'une ancienne famille de Bourgogne. Le maréchal d'Uxelles portoit ce nom. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'article de ce maréchal, au mot *Uxelles*, qui n'étoit pas proprement le ſien.) Il y avoit depuis les commencemens du treizième ſiècle une Maiſon du Blé, dont deſcendoit Catherine du Blé, qui épouſa Claude de Laye, ſeigneur de Rotilia en Breſſe; c'eſt de ce Claude de Laye & de Catherine du Blé que deſcendoit le maréchal d'Uxelles.

Huguenin de Laye leur petit-fils fut ſubſtitué aux biens, nom & armes de la Maiſon du Blé, par Huguenin du Blé, deuxième du nom, ſon grand-oncle, frère de Catherine.

Pétrarque du Blé, fils de Huguenin de Laye, épouſa, en 1537, Catherine de Villars-Sercy, Dame d'Uxelles, d'où le nom d'Uxelles a été joint à celui de du Blé dans la famille de Laye.

Jean, fils de Pétrarque, fut tué à la bataille de Lépante contre les Turcs, en 1571.

Un autre fils du même fut tué dans un combat au tems de la Ligue.

Antoine du Blé, baron d'Uxelles, leur frère aîné, mérita par d'utiles ſervices l'eſtime des rois Henri III & Henri IV. A dix-ſept ans il s'étoit diſtingué au ſiége de Brouage, puis à celui de Sédan & dans d'autres occaſions: à la journée d'Arques il eut deux chevaux tués ſous lui. Il étoit aux ſièges de Paris & de Rouen, ſous Henri IV; à la défaite des Eſpagnols à Marſeille, à la réduction de la Bourgogne, à la conquête de la Savoie. Mort le 19 mai 1616.

Jacques du Blé, marquis d'Uxelles, fils d'Antoine, fut conſeiller d'État, d'épée, & chevalier des Ordres du Roi; il donna de grandes preuves de valeur en 1625, ſous le connétable de Leſdiguières, dans une guerrre contre Gênes, & en 1628 dans la guerre de Mantoue; il fut tué en 1629 au ſiége de Privas, d'un coup de mouſquet.

Louis Chalon du Blé, marquis d'Uxelles, fils de Jacques, ſervit avec grande diſtinction pendant vingt-deux campagnes, & ſe trouva dans toutes les occaſions périlleuſes; il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues au ſiége de Gravelines en 1658. Il avoit deux brevets dont ſa mort empêcha l'exécution, l'un de maréchal de France, l'autre de chevalier des Ordres du Roi. Il laiſſa deux fils; l'aîné, nommé comme lui, Louis Chalon, mourut dans l'expédition de Candie en 1669; l'autre fut le maréchal d'Uxelles. (*Voyez* ſon article.)

BOHUN (*Hiſt. d'Anglet.*), Maiſon conſidérable d'Angleterre, & qui a donné une Reine à ce pays.

1°. Humfroy de Bohun, ſurnommé le *Barbu*, fut compagnon d'armes de Guillaume-le-*Conquérant*.

2°. Humfroy II ſon fils fut ſurnommé le *Grand*.

3°. Humfroy III, fils de Humfroy II, étoit un des principaux officiers de Henri I, roi d'Angleterre.

4°. Humfroy IV, fils du précédent, fut comte d'Héreford & connétable d'Angleterre.

5°. Les ſuivans furent comtes d'Héreford & d'Eſſex.

6°. Humfroy VIII fut de plus connétable d'Angleterre, ainſi que Humfroy IV. Il mourut dans les fonctions de ſa place, tué dans un combat livré en Angleterre le 16 mars 1321.

7°. Guillaume de Bohun ſon fils fut comte de Northampton; 8°. ainſi que ſon fils Humfroy X, qui fut auſſi comte d'Héreford & d'Eſſex.

9°. & 10°. Ce dernier eut deux filles, dont l'une, Eléonore de Bohun, comteſſe d'Eſſex & de Northampton, épouſa Thomas d'Angleterre, duc de Gloceſter & comte de Buckingham, connétable d'Angleterre; l'autre, Marie, comteſſe d'Héreford, fit une alliance plus noble & plus glorieuſe encore; elle fut la première femme de Henri IV, roi d'Angleterre, premier Roi de la branche de Lancaſtre, & la mère de Henri V.

BOILEAU. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt par erreur qu'en rapportant à l'article *Boyer*, le mot de Racine ſur les ſifflets qui étoient, diſoit-il, à Verſailles aux ſermons de l'abbé Boileau, nous avons dit que, ſelon Racine le fils, ce n'étoit point une épigramme que ſon père eût voulu faire *contre le frère de ſon ami*. L'abbé Boileau, dont il s'agiſſoit dans ce mot, n'étoit point parent du poète; mais Louis Racine, qui cite ce trait dans un ouvrage qui eſt autant l'hiſtoire de Boileau que celle de Racine ſon père, auroit bien dû avertir que cet abbé Boileau n'étoit point de la famille de celui dont il nous entretient ſans ceſſe. L'abbé Boileau le prédicateur

eſt diſtingué par le nom de Boileau de Beaulieu, parce qu'il étoit abbé de Beaulieu. M. d'Alembert, plus malin que Racine le fils, ne croit pas le mot de Jean Racine auſſi innocent que le fils l'a prétendu. Quoi qu'il en ſoit, l'abbé Boileau de Beaulieu eut aſſez de réputation comme prédicateur, pour que la cour deſirât de l'entendre, pour qu'on fît un recueil de ſes ſermons & un choix de ſes penſées, pour que l'Académie françaiſe crût devoir l'adopter. Il y fut reçu le 16 août 1694. Le P. Bourdaloue diſoit de lui, qu'*il avoit deux fois plus d'eſprit qu'il ne falloit pour bien prêcher.* M. d'Alembert cite de lui cette penſée :

« *La preuve la plus réelle d'un vrai mérite, c'eſt de ſe connoître; c'eſt par-là que la philoſophie finit; c'eſt par-là que la foi commence; c'eſt la leçon que le ſage fait à l'homme, & la prière que le chrétien fait à Dieu.* »

L'abbé Boileau mourut en 1704. Il étoit de Beauvais.

BOJOCALUS (*Hiſt. german.*), chef des Anſivariens, peuplade errante dans la Germanie ſans pouvoir trouver de retraite aſſurée; elle avoit, ſuivant les apparences, été dans le parti des Romains, car dans un grand ſoulévement des Chérusques contre Rome, Bojocalus avoit été priſonnier d'Arminius, & depuis il avoit vieilli au ſervice des mêmes Romains; il avoit porté les armes pour eux pendant cinquante ans. Dans ſa vieilleſſe, il éprouva leur ingratitude altière & deſpotique. Ce peuple jaloux vouloit qu'on reſpectât les poſſeſſions même qu'il paroiſſoit avoir abandonnées, & qu'on ſe reſſouvînt qu'elles avoient appartenu aux Romains. En ſe repliant en deçà du Rhin, ils avoient laiſſé au-delà des terres vagues qui ſervoient à la nourriture des troupeaux. Les Friſons avoient cru pouvoir s'en emparer; mais ſur un ordre abſolu de l'Empereur, ils ne firent aucune réſiſtance & abandonnèrent ce terrain. Bojocalus le demanda pour ſes Anſivariens; il eut à ce ſujet une conférence avec les gouverneurs romains du pays; ils ne voulurent jamais accorder cette grace aux Anſivariens; ils offrirent ſeulement à Bojocalus des terres pour ſon uſage particulier, en conſidération de ſes ſervices. Bojocalus les refuſa généreuſement : ce ſeroit, dit-il, trahir les intérêts que ma nation m'a confiés, d'accepter pour moi une grace que j'ai demandée pour elle. Si les Romains croient devoir quelque récompenſe à mes ſervices, qu'ils m'accordent celle que je leur demande; c'eſt la ſeule qui puiſſe me flatter. Sur le refus des Romains, il rompit la conférence, & prit congé d'eux en leur diſant avec fierté que la terre ne pouvoit lui manquer, ſoit pour y vivre, ſoit pour y mourir.

BORNE (LA DAME DE LA), (*Hiſt. mod.*) Brantôme raconte de cette Dame une anecdote bien bizarre, & qui, ſi elle eſt vraie, peut ſervir à peindre les mœurs du tems de notre roi François I. Il prétend (*Dam. Gal. diſcours I.*) que cette dame de la Borne, belle & de bonne Maiſon, déféra ſon mari à la juſtice pour des irrégularités coupables, mais qui s'étoient paſſées dans l'intimité du commerce conjugal, & dont il ne pouvoit y avoir de témoin qu'elle-même. Brantôme dit pourtant que le mari eut la tête tranchée; ce qui ſeroit bien une autre irrégularité.

BOULEN. (*Hiſt. d'Anglet.*) Anne de Boulen, ou Bolleyn, ou Bollen, étoit fille du chevalier Thomas de Boulen, vicomte de Rochefort; elle avoit ſuivi autrefois en France Marie d'Angleterre, ſeconde femme de Louis XII; elle avoit été attachée depuis à la reine Claude, première femme de François I, & après ſa mort à la ducheſſe d'Alençon. Revenue en Angleterre, elle fut attachée à la reine Catherine d'Arragon. Henri VIII devint amoureux d'elle. Si l'ambition d'Anne de Boulen n'eût aſpiré qu'à l'autorité, il ne tenoit qu'à elle d'en jouir en bornant Catherine d'Arragon au titre de Reine; mais elle étoit jalouſe du titre, dût-elle perdre l'autorité. Elle voulut être Reine : ſon adreſſe ſervit ſi bien ſon ambition, elle enchaîna ſi fortement Henri VIII par des refus attirans, qu'il déſeſpéra de la vaincre, & ne ſongea plus qu'à l'épouſer. Alors commencèrent les intrigues pour le divorce. (*Voyez* ſur ce point, dans le Dictionnaire, l'article *Volſey*, & dans ce volume l'article *Catherine d'Arragon.*) Il paroît que Henri VIII n'oublia rien pour perſuader que ſes ſcrupules ſur ſon mariage avec Catherine d'Arragon avoient commencé avant ſon amour pour Anne de Boulen. On a de lui une lettre dans laquelle il dit qu'il n'a point eu de commerce avec la Reine depuis l'année 1524; ce qui, en ſuppoſant le fait vrai, pourroit prouver ſeulement qu'il s'étoit dégoûté de la Reine avant de devenir amoureux d'Anne de Boulen, ou qu'il en étoit amoureux avant cette époque, comme bien des auteurs le prétendent. En ce cas la réſiſtance d'Anne de Boulen aura été longue; mais elle ne fut pas perſévérante juſqu'au bout. Anne de Boulen, pendant le cours du procès du divorce, & ſur l'aſſurance d'un prochain mariage, ſe rendit enfin aux deſirs du Roi qu'elle regardoit déjà comme ſon mari, & le Roi n'en étoit que plus ardent à ſolliciter le divorce. L'honneur de ſa maîtreſſe commençoit à exiger qu'il l'épouſât promptement & publiquement; il ne garda plus de meſures, & ſe paſſa d'un jugement qu'on lui faiſoit trop attendre; il fit caſſer ſon mariage par l'archevêque de Cantorbery, Thomas Cranmer, primat du royaume. Il épouſa Anne de Boulen, la fit couronner, & publia ſon mariage dans les cours. Il l'épouſa au mois de janvier 1533, & elle accoucha le 5 ſeptembre de la fameuſe Eliſabeth; mais on prétend qu'il avoit épouſé ſecrétement Anne de Boulen le 14 novembre 1532.

Anne de Boulen avoit cru devenir Reine ; elle ne fut jamais qu'eſclave dans tout le tems de ſa faveur. Elle tomba dans la diſgrace à ſon tour : Jeanne Seymour lui enleva le cœur de ſon mari. C'eût été peu pour Henri de quitter Boulen ; il fallut qu'il la diffamât & qu'il la perdît. Parce qu'il étoit inconſtant, ce fut elle qui paſſa pour infidelle & pour impudique ; il l'avoit jugée ſage tant qu'il l'avoit aimée. Quand elle ceſſa de lui plaire, il découvrit qu'elle ſe proſtituoit à mille amans & à ſon propre frère ; il la fait arrêter, il fait arrêter avec elle tout ce qu'il prétend ſoupçonner. La malheureuſe Boulen prend d'abord pour un jeu tout ce qu'elle éprouve. Promptement déſabuſée, elle tombe dans une gaîté folle, cent fois plus triſte que l'accablement ordinaire des malheureux ; elle rioit & pleuroit, & rioit d'avoir pleuré. Elle écrivit à Henri : *Vous m'avez toujours élevée ; votre amour a fait de moi une Reine, votre haine va faire de moi une ſainte & une martyre.* Elle manioit ſon cou en éclatant de rire : *Il eſt très-mince*, diſoit-elle, *& l'exécuteur eſt habile.* Puis fondant en larmes, elle faiſoit faire à Marie, fille de Catherine d'Arragon, les plus tendres excuſes des chagrins qu'elle avoit cauſés à cette Princeſſe & à ſa mère. Elle proteſta toujours de ſon innocence. Son frère, le lord Rochefort, & ſes autres prétendus complices, furent décapités avec elle : tous nièrent conſtamment ce qu'on leur imputoit, à la réſerve d'un ſeul, qui oſa s'en vanter, ſéduit par l'eſpérance d'une grace qu'on lui promit & qu'il n'obtint pas : il fut pendu. Le lord Rochefort avoit été accuſé par ſa femme. Tous ces détails ſont cruels & affreux.

Les Proteſtans & les Catholiques modérés croient qu'Anne de Boulen n'étoit coupable que d'un peu d'indiſcrétion & de coquetterie : elle vouloit plaire à tout le monde ; elle aimoit à voir les effets de ſa beauté ſur tout ce qui l'environnoit ; elle recevoit avec indulgence les déclarations qu'on oſoit lui faire : voilà tous ſes crimes. Ses ennemis ont voulu perſuader qu'elle avoit pouſſé plus loin la complaiſance pour les amours volages de François I : ils l'appeloient groſſiérement *la haquenée du roi d'Angleterre & la mule du roi de France ;* mais le fait qu'ils alléguent n'eſt rien moins qu'avéré.

Les Anglais diſent qu'élevée à la cour de France, où elle fut attachée ſucceſſivement, comme nous l'avons dit, à la reine Marie, femme de Louis XII, & à la reine Claude, femme de François I, elle y avoit pris un ton de gaîté & de liberté, peu conforme aux mœurs de l'Angleterre.

Le P. d'Orléans dit que les panégyriſtes d'Anne de Boulen ne ſongent pas qu'ils font le procès au monarque qui la répudia, & aux juges qui la condamnèrent. On eſt ſi ſouvent obligé de leur faire le procès, le P. d'Orléans le leur fait ſi ſouvent lui-même & avec tant de raiſon, que cette conſidération n'a dû arrêter perſonne.

Avant d'envoyer Anne de Boulen au ſupplice, on caſſa ſon mariage, on le déclara nul dès l'origine, & Henri VIII eut encore le plaiſir d'envelopper Eliſabeth ſa fille dans la diſgrace de la mère ; mais ſi Anne de Boulen n'avoit jamais été la femme de Henri, elle ne l'avoit donc pas outragé, elle n'étoit donc pas coupable d'adultère. Henri, à force de vouloir avilir celle qu'il avoit aimée, la juſtifioit ; il la juſtifia plus pleinement encore par l'indécente précipitation avec laquelle il épouſa Jeanne Seymour dès le lendemain de l'exécution d'Anne de Boulen.

La beauté d'Anne de Boulen n'étoit pas ſans quelques défauts que ſes graces faiſoient diſparoître, & qui en effet avoient échappé à Henri VIII : elle avoit une ſurdent, une tumeur à la gorge ; elle avoit même une ſorte de petite monſtruoſité : c'étoient ſix doigts à la main droite.

(Dans le Dictionnaire, l'article d'Anne de *Boulen* eſt renvoyé de *Boulen* à *Henri VIII*, où elle n'eſt pas même nommée.)

BOURNEL (*Hiſt. de Fr.*), famille noble de la province de Picardie.

1°. Guillaume Bournel *ſervoit en l'oſt de Bouvines*, l'an 1340.

2°. Jean Bournel ſon frère ſervoit en Normandie ſous le maréchal d'Audenehan, en 1354.

3°. Pierre Bournel, ſeigneur de Thiembronne, ſervoit en Picardie ſous le même maréchal d'Audenehan, l'an 1355.

4°. Guillaume Bournel, ſeigneur de Lambercourt, maître-d'hôtel du Roi, eſt qualifié général, maître, viſiteur & gouverneur de toute l'artillerie de France, depuis l'an 1473 juſqu'à ſa mort arrivée en 1477.

5°. Louis Bournel, premier du nom, ſon fils, ſuivoit, en 1417, le parti du duc de Bourgogne, Jean. Il le quitta depuis, & ſe ſaiſit, en 1419, de la ville & du château de Gamaches. Il fut fait priſonnier, en 1421, dans une rencontre près de Mons en Vimeu, & fut obligé de rendre Gamaches en 1422. Il ſe trouva, en 1436, à un combat livré contre les Anglais près de la ville de Calais. Il vivoit encore en 1444.

6°. Guichard Bournel, frère de Louis, & tige de la branche des ſeigneurs de Namps & de Mouchy, accompagna ſon frère dans toutes ſes expéditions contre les Anglais & les Bourguignons. Mort avant l'an 1466.

7°. Amé ſon petit-fils, ſeigneur du Chevalart & du Palais, mort dans les guerres d'Italie du ſeizième ſiècle.

8°. Louis Bournel, ſeigneur de Thiembronne, gouverneur de Lille, Douay, Orchies, Papaume, fut un des plus illuſtres capitaines de ſon tems. Il vivoit en 1578.

9°. Dans la branche des ſeigneurs de Boncourt, Jean Bournel, ſeigneur de Demüin, fut tué en 1537 devant la ville de Heſdin.

Nous

Nous ignorons ſi Giraud de Bournel, gentilhomme limoſin & troubadour célèbre, qui vivoit en Provence vers l'an 1227, & qui mourut en 1278, étoit de cette famille. Il écrivoit en vers provençaux : il fut, dit-on, l'inventeur des ſonnets, & Pétrarque lui fit l'honneur de l'imiter.

BRAGELONGNE (DE), (*Hiſt. de Fr.*), famille célèbre, ſurtout dans la robe, & qui a produit auſſi de vaillans guerriers, dont quelques-uns ont été d'honorables victimes de la patrie.

Elle tire, dit-on, ſon origine d'un Gelongne, ſeigneur de Bray, qu'on croit avoir été un cadet de l'ancienne Maiſon des comtes de Nevers. C'eſt de la réunion de ces deux noms, de Bray & de Gelongne, que paroît s'être formé celui de Bragelongne, comme celui de la Rochefoucauld s'eſt formé des noms de Foucauld & de la Roche.

1°. Le premier du nom de Bragelongne, qui s'établit à Paris, fut Adam de Bragelongne, ſecond du nom, qui, en 1405, adminiſtroit les finances de la reine Iſabelle de Bavière, & de ſon fils le duc de Guyenne, dauphin de France. Il mourut pour la cauſe du Roi & de l'Etat.

2°. Miles ſon fils fut rétabli par arrêt du parlement de Paris, de l'an 1437, dans l'hôtel de ſon père, ſitué rue du Roi de Sicile, & qui avoit été confiſqué par les Anglais.

3°. Thomas de Bragelongne, mort en 1570, fut lieutenant-criminel au châtelet de Paris.

4°. Son fils, Claude, fut conſeiller au parlement.

5°. Jérôme, fils de Claude, fut meſtre-de-camp-général de la cavalerie légère de France.

6°. Martin, frère aîné de Thomas & d'un premier lit, fut ſucceſſivement conſeiller au châtelet en 1541, lieutenant-particulier en 1554, prévôt des marchands en 1558. Mort le 27 avril 1569.

7°. Jean, fils de Martin, fut auſſi lieutenant-particulier au châtelet.

8°. Jérôme, fils de Jean, fut receveur-général des finances à Caen.

9°. Claude, ſeigneur de Vignolles, fils de Jérôme, fut tréſorier-général de l'artillerie.

10°. Jérôme, ſecond fils de Martin, mentionné ſous le n°. 6, fut tréſorier-général de l'extraordinaire des guerres.

11°. Martin, ſeigneur de la Forgerie, ſon frère, fut tréſorier de la gendarmerie de France.

12°. Pierre leur frère fut tréſorier-général de l'extraordinaire des guerres, & pendant un long tems & pendant diverſes générations les Bragelongne furent tréſoriers-généraux, ou de l'ordinaire, ou de l'extraordinaire des guerres.

13°. Jean, frère des trois précédens, conſeiller au parlement de Bretagne, puis au grand-conſeil, maître-des-requêtes & intendant d'Orléans, ſe retira aux Indes, où il devint propriétaire d'une île & de cinq vaiſſeaux ; il périt dans un naufrage à la vue de la Rochelle.

14°. Jérôme, fils d'un autre Jérôme mentionné ſous le n°. 10, tréſorier-général de l'ordinaire des guerres & conſeiller d'Etat, mort le 14 février 1678, eut entr'autres fils :

15°. François, enſeigne au régiment des Gardes, tué au ſiége d'Arras en 1652.

Nous omettons une foule de magiſtrats de différens parlemens & autres cours ſouveraines.

16°. Thomas de Bragelongne, premier préſident au parlement de Metz & chef de la chambre royale établie en conſéquence, ou plutôt en extenſion du traité de paix de Nimègue, mort le 4 mars 1680, eut dix-ſept enfans, parmi leſquels nous remarquerons :

17°. Etienne, *deſtiné chevalier de Malte*, qui fut fait priſonnier à la bataille de Trèves, n'étant âgé que de quatorze ans ; il devint brigadier des armées.

18°. Charles ſon frère, colonel d'un régiment de dragons, fut tué au combat de Luzzara, le 15 août 1702.

19°. Enfin Pierre leur frère fut colonel d'un régiment d'infanterie de ſon nom.

20°. Martin de Bragelongne, d'une branche cadette de cette famille, conſeiller au parlement en 1570, préſident des enquêtes en 1576, prévôt des marchands en 1602, conſeiller d'Etat en 1616, mourut à quatre-vingts ans, en 1623.

21°. Il eut, entr'autres enfans, Emery, évêque de Luçon, mort en 1645.

22°. Et Claude, tué à Quimpercorentin en 1643, à vingt-deux ans.

23°. Pierre leur frère aîné fut, en 1616, contrôleur-général de la Maiſon de Marie de Médicis.

24°. Charles, petit-fils de Pierre, chevalier de Malte, brigadier d'armée, commandoit les gardes-du-corps de la reine d'Eſpagne, & fut tué dans un combat au paſſage de la Ségre ; où il étoit à la tête de deux mille chevaux.

25°. Dans une autre branche encore, Nicolas de Bragelongne, tué à l'armée.

26°. Charles de Bragelongne, ſeigneur de Moncharville, neveu du précédent, eut la réputation d'un très-habile ingénieur.

Dans une autre encore, beaucoup de militaires ou de perſonnages dont la vie a été active & errante, tels que :

27°. Robert, capitaine au régiment de Vervins.

28°. Claude, ſeigneur de Creuilly, capitaine d'infanterie au régiment d'Eſpagny.

29°. François, ſeigneur d'Eſtinville, capitaine des gardes-du-corps du prince d'Oſnabruck, & qui s'eſt établi en Allemagne.

30°. Robert, capitaine & conſeiller au conſeil ſouverain de la Guadeloupe, où il s'eſt établi.

31°. Claude, ſeigneur de Sumac, capitaine d'infanterie, mort ſur mer.

32°. Pierre, qui ſortit jeune de la maiſon de ſon père, & dont on n'a eu depuis aucune nouvelle.

Tous ces perſonnages, à compter du n°. 27, étoient frères.

33°. Honoré leur couſin, enſeigne des gardes

de Gaſton, duc d'Orléans, fut tué à l'âge de vingt-deux ans.

34°. Il avoit un frère, François de Bragelongne, ſeigneur de Hautefeuille, capitaine-lieutenant des gendarmes du même Gaſton, mort le 22 juillet 1703, à ſoixante-dix-ſept ans, ayant ſurvécu quarante-trois ans à ſon Prince.

BRAQUEMONT (ROBERT), (*Hiſt. de Fr. & d'Eſp.*), pourvu en 1417 de la charge d'amiral de France, fut envoyé par le roi Charles VI au ſecours de Jean II, roi de Caſtille, contre les Maures qu'il vainquit ſur mer. Il avoit ſervi auſſi Henri III, roi de Caſtille, dans des guerres contre le Portugal, & c'étoit à lui, dit-on, que ce Roi avoit permis ou confié la conquête des Canaries : Braquemont en donna la commiſſion à Jean de Béthencourt ſon parent.

Les Braquemont étoient de la vicomté d'Arques, & dans le cours des guerres & des attentats de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, contre la France, ils avoient ſuivi le parti de ce Prince criminel, qui avoit beaucoup de domaines en Normandie.

L'amiral de Braquemont ſe maria deux fois en Eſpagne. Il eut du premier lit Jean de Braquemont, qui mourut ſur mer en 1415.

Du ſecond, Jeanne de Braquemont. Celle-ci épouſa Alvaro-Gonçalès d'Avila, maréchal de Caſtille & grand-chambellan de l'infant dom Fernand, duc de Pennafiel. La poſtérité d'Alvaro d'Avila & de Jeanne de Braquemont a depuis porté ce nom de Braquemont.

L'amiral de Braquemont n'étoit qu'un cadet de ſa famille. Guillaume ſon neveu, aîné du nom, étoit ſeigneur de Sédan & de Florainville ; & ce fut Louis, fils aîné de Guillaume, qui vendit en 1424 ces terres de Sédan & de Florainville à Erard de Lamarck, ſeigneur d'Aremberg, ſon beau-frère, qui avoit épouſé Marie de Braquemont, ſœur de Louis.

BRÉAUTÉ. (*Hiſt de Fr.*) C'eſt le nom d'une des plus anciennes Maiſons de la province de Normandie, aujourd'hui éteinte. Peu de Maiſons françaiſes ont verſé plus de ſang pour la patrie, & lui ont fait plus de ſacrifices.

1°. Robert, premier du nom, ſire de Bréauté, fut un des principaux ſeigneurs de cette province, qui accompagnèrent Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre, en 1066.

2°. Son arrière-petit fils, Guillaume, ſurnommé *le Pieux*, céda, vendit ou donna preſque toutes ſes terres pour faire le voyage de la Terre-Sainte.

3°. Renaud ſon neveu fut tué en Angleterre en 1217.

4°. Guillaume, troiſième du nom, neveu de Renaud, & l'aîné de la Maiſon de Bréauté, fut tué à la bataille de Courtray, le 11 juillet 1302.

5°. Roger, ſecond du nom, ſire de Bréauté, petit-fils de Guillaume III, eſt qualifié *noble & puiſſant ſeigneur* dans un acte du 17 mars 1353, & ce titre ne ſe donnoit alors qu'aux premières Maiſons du royaume.

6°. Roger ſon fils aîné fut tué par les Anglais, près de Giſors.

7°. Roger III, frère de ce Roger, fut fait pluſieurs fois priſonnier par les Anglais, & obligé de vendre des terres conſidérables pour payer des rançons très-onéreuſes. Devenu libre aux dépens de ſa fortune, il ſe jeta dans Harfleur que les Anglais aſſiégeoient alors, & où il ſe ſignala par une vigoureuſe réſiſtance, à laquelle le maréchal de Boucicaut rendit le témoignage le plus honorable. Il perdit encore d'autres terres qui lui reſtoient, & qui furent confiſquées & pendant trente-trois ans occupées par les Anglais.

8°. Jean I ſon fils, plus malheureux encore que Roger III, fut fait priſonnier par les Anglais, en Normandie, près du mont Saint-Michel, & enſuite encore en Picardie. Les rançons achevèrent de le ruiner ; & enfin ayant été pris une troiſième fois par les Anglais, dans une bataille livrée près d'Arques, il ſe vit hors d'état de payer cette dernière rançon, & fut obligé d'avoir recours au cardinal d'Eſtouteville ſon oncle. Il mourut d'un coup de flèche qu'il reçut à la cheville du pied, dans la journée de Mont-Lhéri, du 16 juillet 1465.

9°. Un autre, Jean de Bréauté ſon frère, fut tué à la bataille de Verneuil, le 6 août 1424.

10°. Un autre de leurs frères, Jacques, ſeigneur de Bellefoſſe, fut tué à la bataille de Patay, le 20 mai 1429.

11°. Un autre encore, Roger, ſeigneur de Crouin, fut tué en 1460, dans une bataille en Angleterre.

12°. & 13°. Jean II, fils de Jean I, & Adrien I, fils de Jean II, ſe diſtinguèrent par leur valeur & leurs ſervices.

14°. Adrien II, fils d'Adrien I, fut colonel-général des ban & arrière-ban de Normandie.

15°. Pierre I, fils d'Adrien II, eſt célèbre par un grand combat de vingt-deux Français (à la tête deſquels il étoit), contre vingt-deux Eſpagnols. Il étoit allé, en 1699, avec la permiſſion du roi Henri IV, ſervir en Hollande ſous le prince Maurice. Grosbendoncq, Hollandais, du parti eſpagnol, & gouverneur de Bois-le-Duc, ayant tenu quelques propos légers ou groſſiers contre l'honneur des Français, Bréauté lui en demanda raiſon. Il fut convenu qu'on ſe battroit vingt-deux contre vingt-deux à armes égales. Ces armes devoient être l'épée & le piſtolet ſeulement ; mais les Eſpagnols manquèrent, dit-on, à la convention, & apportèrent, outre les armes convenues, d'autres armes plus meurtrières & atteignant de plus loin ; de plus, Grosbendoncq, dont les diſcours étoient le ſujet du combat, ſe diſpenſa d'y paroître, ſous prétexte qu'un gouverneur ne devoit point quitter la ville confiée à ſes ſoins. Il envoya en ſa place Likerbi-

kem ſon lieutenant, autre Hollandais du parti d'Eſpagne. De plus, ces Hollandais-Eſpagnols ne ſe preſſant point d'arriver, Bréauté alla au devant d'eux après une heure d'attente, & s'avança juſqu'à la portée du canon. Les Eſpagnols ſortirent enfin de Bois-le-Duc, & le combat s'engagea. Bréauté tua Likerbikem d'un coup de piſtolet, & bleſſa dangereuſement deux autres Eſpagnols. En tout il y eut, du côté des Eſpagnols, ſept tant tués que bleſſés; & du côté des Français, trois tués & deux bleſſés. Tel étoit l'état du combat lorſque, par une lâche & coupable infidélité, le gouverneur, qui étoit reſté dans la place, d'où il dominoit les combattans, fit tirer ſur les Français deux coups de canon qui les diſperſèrent, & qui forcèrent Bréauté, reſté ſeul & ayant eu ſon cheval tué ſous lui d'un de ces coups de canon, à prendre le parti de ſe rendre priſonnier. Il fut mené à Bois-le-Duc, & là, par l'ordre du cruel Grosbendoncq, il fut indignement tué entre les deux ponts à coups de poignards, d'épées & de piques. Il n'avoit que dix-neuf ans, neuf mois & onze jours. Il étoit gendre du fameux de Harlay de Sancy; il étoit marié dès le 17 décembre 1596, & avoit un fils:

16°. Qui ſe nommoit Adrien-Pierre. Il étoit premier écuyer de la reine Marie de Médicis, & fut tué devant Breda en 1624. Né le 8 janvier 1599, il n'avoit que vingt-quatre ans, dix mois quand il mourut, & il n'avoit qu'un an à la mort de ſon pere: il ne put donc entreprendre de la venger.

17°. Mais ſon oncle Adrien III, frère de Pierre, prit ſur lui le ſoin de cette vengeance. Il paſſa en Hollande, & fit appeler par deux fois en duel ce Grosbendoncq, aſſaſſin de ſon frère, qui refuſa conſtamment de lui faire raiſon. Adrien III reſtoit toujours en Hollande, ferme dans la réſolution de tirer vengeance, par quelque moyen que ce pût être, de l'aſſaſſinat de ſon frère, lorſque par un effet ſans doute des intrigues & des ſollicitations de Grosbendoncq, Henri IV écrivit à Bréauté, le 24 octobre 1600, pour lui enjoindre de quitter Breda, où il reſtoit conſtamment depuis le mois de juin, ſans autre affaire que ſon projet de vengeance, & de revenir ſur le champ en France. Le roi écrivit en même tems à Buzenval ſon ambaſſadeur en Hollande, & au prince Maurice, de le faire partir inceſſamment. Bréauté fut forcé d'obéir.

Adrien III laiſſa deux fils, qui tous deux furent tués en ſervant la patrie; ſavoir, entr'autres:

18°. Pierre II, tué à la priſe d'Arras en 1640, âgé de vingt-ſept ans, huit mois. Le maréchal de Baſſompière, bon juge de toutes ſortes de mérite, en faiſoit grand cas, & l'annonçoit comme un homme capable de parvenir aux premières charges de l'Etat.

19°. François ſon frère fut tué au ſiége de Dunkerque en 1646.

20°. Pierre II eut pour fils Jean-Baptiſte Gaſton, élevé enfant d'honneur du roi Louis XIV, & tué aux lignes d'Arras en 1654, dans ſa dix-huitième année.

Quelques autres perſonnages de la même Maiſon moururent jeunes & au ſervice.

C'eſt dans la perſonne d'Alexandre-Charles, fire de Bréauté, mort le 1er. juillet 1716, dans ſa vingt-deuxième année, que cette vaillante & utile Maiſon s'eſt éteinte.

BRINON (MADAME DE), (*Hiſt. mod.*), première ſupérieure de la maiſon de Saint-Cyr ſous madame de Maintenon, dont elle ſeconda les vues & les ſoins pour cette noble & utile inſtitution. Elle étoit fille d'un préſident au parlement de Rouen; elle ſe fit ou on la fit religieuſe urſuline. Son couvent ayant été ruiné, elle erra quelque tems de clôture en clôture, ſans bien & ſans reſſource. Sa mère, qui la reçut chez elle, la menoit ſouvent à Montchevreuil, dans le voiſinage duquel elle demeuroit. Madame de Maintenon l'y connut, & vit avec édification combien, au milieu du monde, elle étoit fidelle aux devoirs d'un état qu'elle n'avoit pas embraſſé par un choix parfaitement libre. Les Urſulines ſont conſacrées à l'inſtruction. Madame de Brinon, pour remplir ſon vœu à cet égard, raſſembloit les domeſtiques & les enfans du voiſinage, & ſe chargeoit de les inſtruire; elle perdit ſa mère, erra encore d'aſile en aſile, toujours pourſuivie par la miſère. Une compagne qu'elle s'étoit aſſociée, ne faiſoit que doubler ſon infortune; elles avoient raſſemblé avec peine un petit nombre de penſionnaires qu'elles inſtruiſoient, & avec leſquelles elles languiſſoient à Montmorenci. Madame de Brinon ſe reſſouvint de madame de Maintenon qu'elle avoit vue autrefois à Montchevreuil, pauvre comme elle, & qui lui avoit témoigné de l'eſtime. Du haut du coteau de Montmorenci elle voyoit ce Saint-Germain où cette même femme, devenue toute-puiſſante, habitoit avec le plus grand Roi du monde; elle oſa penſer que le pouvoir de faire du bien ne lui en auroit pas fait perdre le goût. C'étoit connoître madame de Maintenon, & celle-ci lui en ſut gré; elle alla voir ſon établiſſement, le protégea, l'augmenta, raſſembla les penſionnaires que ſa charité faiſoit élever en divers lieux, & les mit, ſous la conduite de madame de Brinon, dans une maiſon plus vaſte & plus commode, qu'elle fit meubler à Ruel. Ce fut là le berceau de Saint-Cyr. De Ruel les penſionnaires, devenues plus nombreuſes, furent transférées à Noiſy, pour être plus à portée de Verſailles & de madame de Maintenon, dont cet établiſſement commençoit à faire l'occupation la plus chère. Louis XIV lui fit don d'une maiſon convenable à Noiſy. Dans la ſuite, les idées de madame de Maintenon & du Roi s'aggrandirent, s'élevèrent, & formèrent ce bel établiſſement de Saint-Cyr. Madame de Brinon, en qui madame de Maintenon croyoit avoir vu des talens diſtingués pour le commandement & l'adminiſtration d'une

grande maiſon, fut miſe à la tête de celle-ci, comme elle avoit été à la tête de la maiſon de Ruel & de celle de Noiſy. Il ſe trouva qu'au contraire la ſupérieure avoit tous les talens, hors celui de gouverner. Madame de Brinon, dit l'auteur des *Mémoires* de Maintenon, ſavoit le monde, les Pères de l'Egliſe, les poètes; elle faiſoit des exhortations qu'on venoit entendre de toutes parts, & que les courtiſans comparoient, déjà pour l'éloquence, aux ſermons de Bourdaloue; mais elle étoit d'une humeur inégale, bruſque, impérieuſe, prodigue, avide de gloire & de biens.

Madame de Maintenon répandoit avec profuſion les bienfaits ſur madame de Brinon & ſa famille, & lui prodigua les égards les plus flatteurs. Celle-ci devint une eſpèce de favorite: le roi l'entretenoit toutes les fois qu'il alloit à Saint-Cyr; elle étoit en commerce avec les Princeſſes, les miniſtres, les cardinaux: on briguoit à l'envi ſon amitié, preſque ſa protection; elle commençoit à être embarraſſée de celle même de madame de Maintenon, qui, loin de la lui faire ſentir, ſembloit redoubler de déférence pour elle. La religieuſe prenoit inſenſiblement le goût du ſiècle, celui du commandement, de la liberté, des commodités, de la grandeur: les plaintes s'élevoient de tous côtés; elles étoient appuyées par les ſupérieurs. Madame de Maintenon gémiſſoit, patientoit, exhortoit à la patience, pallioit le mal par des moyens doux. En partant pour un voyage de Fontainebleau, elle prit des meſures pour maintenir l'ordre pendant ſon abſence.

Madame de Brinon tomba malade: madame de Maintenon oublia tout, lui envoya Fagon, établit des couriers pour être informée d'heure en heure de ſon état. Le Roi l'alla voir dans ſa convalescence: cette faveur acheva de l'enorgueillir & de la perdre. Sa ſanté revint & ſes caprices avec elle.

Madame de Brinon, ſous prétexte de ſanté, alla voir ſes parens dans le Vexin, puis, ſans attendre d'obédience, elle partit pour les eaux de Bourbon. Son abſence apprit aux Dames de Saint-Louis qu'elles pouvoient ſe gouverner elles-mêmes.

Son voyage fut une marche triomphale. Elle avoit deux carroſſes à elle, & ſouvent quatre de ſuite. Elle étoit précédée d'un homme qui faiſoit préparer les logemens: les villes la complimentoient, les villages ſe mettoient ſous les armes: à l'égliſe on étendoit ſous ſes genoux un carreau de velours. A Bourbon, on lui donna des fêtes, on lui rendit des ſoins, on lui fit des préſens, on lui préſenta des placets. On rioit à la cour de ce faſte royal d'une religieuſe: on comparoit la protégée avec la protectrice, qui mettoit de la dignité à tout, mais qui plaçoit ſurtout la dignité dans la modeſtie.

« Après avoir été à Bourbon ſix ſemaines, s'être promenée quinze jours chez ſes parens, & s'être laiſſée adorer de toute la Nobleſſe du pays, dit l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, elle arrive à Fontainebleau. Madame de Maintenon lui fait dire de venir dîner avec elle. Peut-être avoit-elle l'intention de la gronder, mais elle ne la gronda point. Le Roi même daigna lui parler avec eſtime: on attribua ſes travers à l'ignorance d'une religieuſe qui avoit cru que tous les honneurs étoient dus à l'amie de l'amie du Roi, à la ſupérieure de Saint-Cyr; mais dans ce cas même il falloit du moins l'inſtruire: il parut bien qu'elle n'avoit pas été inſtruite; elle arrive à Paris & y ſéjourne tant qu'il lui plaît. Son voyage n'étoit pas encore fini; elle le termina par le trait le plus brillant. Marly & Trianon venoient d'être achevés: elle eut la curioſité fort naturelle de les voir; mais ce fut la manière de ſatisfaire cette curioſité, qui tint véritablement d'une Vice-Reine. Le Roi avoit établi dans ces deux châteaux des officiers particuliers dépendans de Bon-Temps; celui-ci ſe piquoit d'un grand attachement à madame de Maintenon, & madame de Brinon jugea que les effets de cet attachement devoient rejaillir ſur elle. En conſéquence elle donne directement ſes ordres à Bon-Temps, lui marque qu'elle ira le matin voir Marly & après le dîner Trianon. Bon-Temps, étonné d'un ton auquel le Dauphin même ne l'avoit pas accoutumé, mais preſſé par le tems & n'ayant pas celui de recevoir des ordres de Fontainebleau, prit le parti d'obéir aux riſques, périls & fortunes de madame de Brinon. Elle fut ſervie à dîner par les officiers extraordinaires du Roi: Bon-Temps lui fit les honneurs. Le lendemain on ſut à Fontainebleau ce qui s'étoit paſſé: madame de Maintenon fut outrée, mais elle ſe contint & excuſa ſon amie.

» Madame de Brinon rentre à Saint-Cyr, critique tout ce qui avoit été réglé pendant ſon abſence par madame de Maintenon, de concert avec la communauté; lui mande à elle-même qu'elle a trouvé la maiſon de Saint-Cyr dans un déſordre affreux, & que ce déſordre eſt l'effet des prétendus réglemens qu'on s'eſt ingéré de faire pendant ſon abſence; en conſéquence, elle détruit & bouleverſe tout. On la laiſſe faire, en ſe propoſant de ne la pas laiſſer faire long-tems. Enfin l'orage éclate, mais avec tous les ménagemens que madame de Maintenon crut devoir à l'ancienne amitié. La marquiſe de Montchevreuil, amie de toutes les deux, & chez qui elles s'étoient connues, arrive à Saint-Cyr, prépare la ſupérieure à la nouvelle de ſa dépoſition, lui remet une lettre-de-cachet portant ordre de quitter la maiſon le lendemain, une obédience de l'évêque de Chartres ſur le même objet, & une décharge de la ſupériorité. Pour adoucir l'amertume de cette diſgrace, elle lui annonce de nouveaux bienfaits de madame de Maintenon, de nouvelles faveurs du Roi, la continuation de l'eſtime de l'un, de l'amitié de l'autre. Madame de Brinon s'étonne, pleure, gémit, obéit. Elle demande le ſecret, fait fermer ſon appartement, cache ſa diſgrace à toute la mai-

ſon, diſpoſe tout pour ſon départ, ſort le lendemain matin ſans être vue que de la portière qu'elle embraſſe, en lui diſant qu'elle ne la quittoit pas pour long-tems; elle ſe fit mener à Paris à l'hôtel de Guiſe, chez madame la ducheſſe d'Hanovre, à qui elle fit part de ſon aventure, & qu'elle pria d'écrire & d'agir pour la faire rétablir dans ſa place. La ducheſſe d'Hanovre ſollicita, preſſa, inſiſta; mais les raiſons qui avoient déterminé madame de Maintenon étoient trop fortes pour qu'elle ne fût pas inflexible

» Cette diſgrace de madame de Brinon ne fut pas une ſimple révolution de couvent. La cour & la ville y prirent part. Madame de Sévigné, dans une lettre du 10 décembre 1688, dit: « Voici un » fait. Madame de Brinon, l'ame de Saint-Cyr, » l'amie intime de madame de Maintenon, n'eſt » plus à Saint-Cyr; elle en eſt ſortie il y a quatre » jours; elle eſt à l'hôtel de Guiſe; elle ne paroît » point mal avec madame de Maintenon, car elle » envoie tous les jours ſavoir de ſes nouvelles. » Cela augmente la curioſité de ſavoir le ſujet de » ſa diſgrace. Tout le monde en parle tout bas, » ſans que perſonne en ſache davantage. »

Dans une lettre du 13, elle ajoute:

« Je ne ſais encore rien de madame de Brinon, » ſi ce n'eſt que le Roi lui donne 2000 livres de » penſion. On dit qu'elle ira à Saint-Antoine. Elle » prêchoit fort bien, comme vous ſavez. »

« Elle tenta, dit l'auteur des *Mémoires de madame* » *de Maintenon*, de ſe retirer dans quelque maiſon » religieuſe de Paris, les trouva toutes inſuppor- » tables, & alla à Maubuiſſon, où elle s'établit à ſa » fantaiſie & ſans dépendre de la communauté. Elle » y entretint un commerce aſſez vif avec madame de » Maintenon, qui la conſola de ſa diſgrace par mille » complaiſances. Elle y mourut (en 1701) regret- » tant le monde, Saint-Cyr & la vie. »

BRULART. (*Hiſt. mod.*) Les articles *Brulart* & *Sillery*, dans le Dictionnaire, renvoient à l'article *Puiſieux*, où il n'y a qu'un mot inſuffiſant ſur cette famille.

1°. Le chancelier de Sillery eſt ſans doute le perſonnage le plus célèbre qu'elle ait eu dans la magiſtrature & dans le miniſtère. Il fut fait conſeiller au parlement de Paris en 1573, puis maître-des-requêtes, puis préſident au même parlement de Paris en 1595. Il fut trois fois ambaſſadeur en Suiſſe: en 1589 ſous Henri III; en 1595 & en 1602 ſous Henri IV. Il fut auſſi ambaſſadeur à Rome, & dans le cours de cette ambaſſade il conclut le mariage du Roi avec Marie de Médicis; mais ſi l'on en croit le duc de Sully, Sillery avoit travaillé d'abord à négocier le mariage d'Henri IV avec la ducheſſe de Beaufort, qui l'avoit fait nommer dans cette vue à l'ambaſſade de Rome, & qui l'avoit aſſuré dès-lors de lui procurer les ſceaux & la dignité de chancelier. En 1598, il travailla utilement à la concluſion de la paix de Vervins, & il alla la faire ſigner à Bruxelles à l'archiduc Albert. En 1604, il fut fait garde-des-ſceaux; en 1605, chancelier de Navarre; en 1607, chancelier de France. M. de Sully, qui ſe trouvoit aſſez ſouvent en oppoſition avec lui au conſeil, en parle quelquefois aſſez peu avantageuſement. Il eſt vrai qu'en général le chancelier étoit, ainſi que Villeroi, favorable à l'Eſpagne & aux Jéſuites, autant que Sully leur étoit contraire: celui-ci attribue encore à des motifs d'intérêt, à des réductions de gages & de penſions, réductions que Sully avoit jugées néceſſaires, l'éloignement de Sillery pour lui. Il accuſe le chancelier d'être entré dans ces intrigues, *travaillées de main de courtiſans*, qui avoient quelquefois troublé l'amitié de Henri & de Sully, en inſpirant au premier contre le ſecond d'injuſtes défiances. On peut regarder comme une eſpèce de correctif à ce que ces imputations peuvent avoir d'un peu exceſſif, le jugement que Henri IV portoit de Sillery, & qui nous eſt rapporté par Sully lui-même:

« Sillery, diſoit Henri, eſt d'un naturel patient » & complaiſant, merveilleuſement ſouple, adroit » & induſtrieux dans toute la conduite de ſa vie: » il a l'eſprit très-bon; il eſt aſſez verſé dans » toutes ſortes de ſciences & d'affaires de ſa pro- » feſſion; il n'eſt pas même ignorant dans les autres, » parle aſſez bien, déduit & repréſente fort clai- » rement une affaire; *n'eſt point homme pour faire* » *de malices noires*, mais il ne laiſſe pourtant pas » d'aimer grandement les biens & les honneurs, & » de s'accommoder toujours à tout pour en avoir. » Il n'eſt jamais ſans nouvelles ni ſans perſonnes » en main pour lui en découvrir; d'humeur à ne » jamais haſarder légérement ſa perſonne ni ſa » fortune pour celles d'autrui. Ses vertus & ſes » défauts étant ainſi compenſés, il m'eſt facile d'em- » ployer utilement les premiers, & de me garantir » du dommage des autres. »

Henri IV diſoit auſſi qu'avec ſon chancelier (de Sillery), qui ne ſavoit point de latin, & ſon connétable (Henri de Montmorenci), qui ne ſavoit ni lire ni écrire, il n'y avoit point d'affaires dont il ne pût venir à bout. En effet, Sillery le ſervit très-bien dans l'affaire de ſon mariage, dans celle de la paix de Vervins, & en maintenant les Suiſſes dans l'alliance de la France, affaire à laquelle on dit qu'il employa pour lors une partie de ſa fortune.

Nous avons vu des preuves de la ſoupleſſe de caractère que Henri IV & Sully lui attribuent dans les démarches qu'il avoit conſenti de faire pour le mariage de Henri IV & de la ducheſſe de Beaufort. Lorſqu'après la mort de cette ducheſſe, il eut mis au lieu d'elle la princeſſe de Toſcane ſur le trône de la France, & lorſqu'après la mort de Henri IV il la vit maîtreſſe des affaires, on peut croire qu'il n'eut pas moins de complaiſance pour elle; qu'il lui ſacrifia aiſément les maximes anti-eſpagnoles du dernier règne, dont auſſi bien il n'avoit jamais été le partiſan; il ſongea auſſi à pro-

grande maiſon, fut miſe à la tête de celle-ci, comme elle avoit été à la tête de la maiſon de Ruel & de celle de Noiſy. Il ſe trouva qu'au contraire la ſupérieure avoit tous les talens, hors celui de gouverner. Madame de Brinon, dit l'auteur des *Mémoires* de Maintenon, ſavoit le monde, les Pères de l'Egliſe, les poètes; elle faiſoit des exhortations qu'on venoit entendre de toutes parts, & que les courtiſans comparoient, déjà pour l'éloquence, aux ſermons de Bourdaloue; mais elle étoit d'une humeur inégale, bruſque, impérieuſe, prodigue, avide de gloire & de biens.

Madame de Maintenon répandoit avec profuſion les bienfaits ſur madame de Brinon & ſa famille, & lui prodigua les égards les plus flatteurs. Celle-ci devint une eſpèce de favorite: le roi l'entretenoit toutes les fois qu'il alloit à Saint-Cyr; elle étoit en commerce avec les Princeſſes, les miniſtres, les cardinaux: on briguoit à l'envi ſon amitié, preſque ſa protection; elle commençoit à être embarraſſée de celle même de madame de Maintenon, qui, loin de la lui faire ſentir, ſembloit redoubler de déférence pour elle. La religieuſe prenoit inſenſiblement le goût du ſiècle, celui du commandement, de la liberté, des commodités, de la grandeur: les plaintes s'élevoient de tous côtés; elles étoient appuyées par les ſupérieurs. Madame de Maintenon gémiſſoit, patientoit, exhortoit à la patience, pallioit le mal par des moyens doux. En partant pour un voyage de Fontainebleau, elle prit des meſures pour maintenir l'ordre pendant ſon abſence.

Madame de Brinon tomba malade: madame de Maintenon oublia tout, lui envoya Fagon, établit des couriers pour être informée d'heure en heure de ſon état. Le Roi l'alla voir dans ſa convalescence: cette faveur acheva de l'enorgueillir & de la perdre. Sa ſanté revint & ſes caprices avec elle.

Madame de Brinon, ſous prétexte de ſanté, alla voir ſes parens dans le Vexin, puis, ſans attendre d'obédience, elle partit pour les eaux de Bourbon. Son abſence apprit aux Dames de Saint-Louis qu'elles pouvoient ſe gouverner elles-mêmes.

Son voyage fut une marche triomphale. Elle avoit deux carroſſes à elle, & ſouvent quatre de ſuite. Elle étoit précédée d'un homme qui faiſoit préparer les logemens: les villes la complimentoient, les villages ſe mettoient ſous les armes: à l'égliſe on étendoit ſous ſes genoux un carreau de velours. A Bourbon, on lui donna des fêtes, on lui rendit des ſoins, on lui fit des préſens, on lui préſenta des placets. On rioit à la cour de ce faſte royal d'une religieuſe: on comparoit la protégée avec la protectrice, qui mettoit de la dignité à tout, mais qui plaçoit ſurtout la dignité dans la modeſtie.

« Après avoir été à Bourbon ſix ſemaines, s'être promenée quinze jours chez ſes parens, & s'être laiſſée adorer de toute la Nobleſſe du pays, dit l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, elle arrive à Fontainebleau. Madame de Maintenon lui fait dire de venir dîner avec elle. Peut-être avoit-elle l'intention de la gronder, mais elle ne la gronda point. Le Roi même daigna lui parler avec eſtime: on attribua ſes travers à l'ignorance d'une religieuſe qui avoit cru que tous les honneurs étoient dus à l'amie de l'amie du Roi, à la ſupérieure de Saint-Cyr; mais dans ce cas même il falloit du moins l'inſtruire: il parut bien qu'elle n'avoit pas été inſtruite; elle arrive à Paris & y ſéjourne tant qu'il lui plaît. Son voyage n'étoit pas encore fini; elle le termina par le trait le plus brillant. Marly & Trianon venoient d'être achevés: elle eut la curioſité fort naturelle de les voir; mais ce fut la manière de ſatisfaire cette curioſité, qui tint véritablement d'une Vice-Reine. Le Roi avoit établi dans ces deux châteaux des officiers particuliers dépendans de Bon-Temps; celui-ci ſe piquoit d'un grand attachement à madame de Maintenon, & madame de Brinon jugea que les effets de cet attachement devoient rejaillir ſur elle. En conſéquence elle donne directement ſes ordres à Bon-Temps, lui marque qu'elle ira le matin voir Marly & après le dîner Trianon. Bon-Temps, étonné d'un ton auquel le Dauphin même ne l'avoit pas accoutumé, mais preſſé par le tems & n'ayant pas celui de recevoir des ordres de Fontainebleau, prit le parti d'obéir aux riſques, périls & fortunes de madame de Brinon. Elle fut ſervie à dîner par les officiers extraordinaires du Roi: Bon-Temps lui fit les honneurs. Le lendemain on ſut à Fontainebleau ce qui s'étoit paſſé: madame de Maintenon fut outrée, mais elle ſe contint & excuſa ſon amie.

» Madame de Brinon rentre à Saint-Cyr, critique tout ce qui avoit été réglé pendant ſon abſence par madame de Maintenon, de concert avec la communauté; lui mande à elle-même qu'elle a trouvé la maiſon de Saint-Cyr dans un déſordre affreux, & que ce déſordre eſt l'effet des prétendus réglemens qu'on s'eſt ingéré de faire pendant ſon abſence; en conſéquence, elle détruit & bouleverſe tout. On la laiſſe faire, en ſe propoſant de ne la pas laiſſer faire long-tems. Enfin l'orage éclate, mais avec tous les ménagemens que madame de Maintenon crut devoir à l'ancienne amitié. La marquiſe de Montchevreuil, amie de toutes les deux, & chez qui elles s'étoient connues, arrive à Saint-Cyr, prépare la ſupérieure à la nouvelle de ſa dépoſition, lui remet une lettre-de-cachet portant ordre de quitter la maiſon le lendemain, une obédience de l'évêque de Chartres ſur le même objet, & une décharge de la ſupériorité. Pour adoucir l'amertume de cette diſgrace, elle lui annonce de nouveaux bienfaits de madame de Maintenon, de nouvelles faveurs du Roi, la continuation de l'eſtime de l'un, de l'amitié de l'autre. Madame de Brinon s'étonne, pleure, gémit, obéit. Elle demande le ſecret, fait fermer ſon appartement, cache ſa diſgrace à toute la mai-

ſon, diſpoſe tout pour ſon départ, ſort le lendemain matin ſans être vue que de la portière qu'elle embraſſe, en lui diſant qu'elle ne la quittoit pas pour long-tems; elle ſe fit mener à Paris à l'hôtel de Guiſe, chez madame la ducheſſe d'Hanovre, à qui elle fit part de ſon aventure, & qu'elle pria d'écrire & d'agir pour la faire rétablir dans ſa place. La ducheſſe d'Hanovre ſollicita, preſſa, inſiſta; mais les raiſons qui avoient déterminé madame de Maintenon étoient trop fortes pour qu'elle ne fût pas inflexible

» Cette diſgrace de madame de Brinon ne fut pas une ſimple révolution de couvent. La cour & la ville y prirent part. Madame de Sévigné, dans une lettre du 10 décembre 1688, dit: « Voici un » fait. Madame de Brinon, l'ame de Saint-Cyr, » l'amie intime de madame de Maintenon, n'eſt » plus à Saint-Cyr; elle en eſt ſortie il y a quatre » jours; elle eſt à l'hôtel de Guiſe; elle ne paroît » point mal avec madame de Maintenon, car elle » envoie tous les jours ſavoir de ſes nouvelles. » Cela augmente la curioſité de ſavoir le ſujet de » ſa diſgrace. Tout le monde en parle tout bas, » ſans que perſonne en ſache davantage. »

Dans une lettre du 13, elle ajoute:

« Je ne ſais encore rien de madame de Brinon, » ſi ce n'eſt que le Roi lui donne 2000 livres de » penſion. On dit qu'elle ira à Saint-Antoine. Elle » prêchoit fort bien, comme vous ſavez. »

« Elle tenta, dit l'auteur des *Mémoires de madame* » *de Maintenon*, de ſe retirer dans quelque maiſon » religieuſe de Paris, les trouva toutes inſuppor- » tables, & alla à Maubuiſſon, où elle s'établit à ſa » fantaiſie & ſans dépendre de la communauté. Elle » y entretint un commerce aſſez vif avec madame de » Maintenon, qui la conſola de ſa diſgrace par mille » complaiſances. Elle y mourut (en 1701) regret- » tant le monde, Saint-Cyr & la vie. »

BRULART. (*Hiſt. mod.*) Les articles *Brulart* & *Sillery*, dans le Dictionnaire, renvoient à l'article *Puiſieux*, où il n'y a qu'un mot inſuffiſant ſur cette famille.

1°. Le chancelier de Sillery eſt ſans doute le perſonnage le plus célèbre qu'elle ait eu dans la magiſtrature & dans le miniſtère. Il fut fait conſeiller au parlement de Paris en 1573, puis maître-des-requêtes, puis préſident au même parlement de Paris en 1595. Il fut trois fois ambaſſadeur en Suiſſe: en 1589 ſous Henri III; en 1595 & en 1602 ſous Henri IV. Il fut auſſi ambaſſadeur à Rome, & dans le cours de cette ambaſſade il conclut le mariage du Roi avec Marie de Médicis; mais ſi l'on en croit le duc de Sully, Sillery avoit travaillé d'abord à négocier le mariage d'Henri IV avec la ducheſſe de Beaufort, qui l'avoit fait nommer dans cette vue à l'ambaſſade de Rome, & qui l'avoit aſſuré dès-lors de lui procurer les ſceaux & la dignité de chancelier. En 1598, il travailla utilement à la concluſion de la paix de Vervins, & il alla la faire ſigner à Bruxelles à l'archiduc Albert. En 1604, il fut fait garde-des-ſceaux; en 1605, chancelier de Navarre; en 1607, chancelier de France. M. de Sully, qui ſe trouvoit aſſez ſouvent en oppoſition avec lui au conſeil, en parle quelquefois aſſez peu avantageuſement. Il eſt vrai qu'en général le chancelier étoit, ainſi que Villeroi, favorable à l'Eſpagne & aux Jéſuites, autant que Sully leur étoit contraire: celui-ci attribue encore à des motifs d'intérêt, à des réductions de gages & de penſions, réductions que Sully avoit jugées neceſſaires, l'éloignement de Sillery pour lui. Il accuſe le chancelier d'être entré dans ces intrigues, *travaillées de main de courtiſans*, qui avoient quelquefois troublé l'amitié de Henri & de Sully, en inſpirant au premier contre le ſecond d'injuſtes défiances. On peut regarder comme une eſpèce de correctif à ce que ces imputations peuvent avoir d'un peu exceſſif, le jugement que Henri IV portoit de Sillery, & qui nous eſt rapporté par Sully lui-même:

« Sillery, diſoit Henri, eſt d'un naturel patient » & complaiſant, merveilleuſement ſouple, adroit » & induſtrieux dans toute la conduite de ſa vie: » il a l'eſprit très-bon; il eſt aſſez verſé dans » toutes ſortes de ſciences & d'affaires de ſa pro- » feſſion; il n'eſt pas même ignorant dans les autres, » parle aſſez bien, déduit & repréſente fort clai- » rement une affaire; *n'eſt point homme pour faire* » *de malices noires*, mais il ne laiſſe pourtant pas » d'aimer grandement les biens & les honneurs, & » de s'accommoder toujours à tout pour en avoir. » Il n'eſt jamais ſans nouvelles ni ſans perſonnes » en main pour lui en découvrir; d'humeur à ne » jamais haſarder légérement ſa perſonne ni ſa » fortune pour celles d'autrui. Ses vertus & ſes » défauts étant ainſi compenſés, il m'eſt facile d'em- » ployer utilement les premiers, & de me garantir » du dommage des autres. »

Henri IV diſoit auſſi qu'avec ſon chancelier (de Sillery), qui ne ſavoit point de latin, & ſon connétable (Henri de Montmorenci), qui ne ſavoit ni lire ni écrire, il n'y avoit point d'affaires dont il ne pût venir à bout. En effet, Sillery le ſervit très-bien dans l'affaire de ſon mariage, dans celle de la paix de Vervins, & en maintenant les Suiſſes dans l'alliance de la France, affaire à laquelle on dit qu'il employa pour lors une partie de ſa fortune.

Nous avons vu des preuves de la ſouplеſſe de caractère que Henri IV & Sully lui attribuent dans les démarches qu'il avoit conſenti de faire pour le mariage de Henri IV & de la ducheſſe de Beaufort. Lorſqu'après la mort de cette ducheſſe, il eut mis au lieu d'elle la princeſſe de Toſcane ſur le trône de la France, & lorſqu'après la mort de Henri IV il la vit maîtreſſe des affaires, on peut croire qu'il n'eut pas moins de complaiſance pour elle; qu'il lui ſacrifia aiſément les maximes anti-eſpagnoles du dernier règne, dont auſſi bien il n'avoit jamais été le partiſan; il ſongea auſſi à pro-

grande maiſon, fut miſe à la tête de celle-ci, comme elle avoit été à la tête de la maiſon de Ruel & de celle de Noiſy. Il ſe trouva qu'au contraire la ſupérieure avoit tous les talens, hors celui de gouverner. Madame de Brinon, dit l'auteur des *Mémoires* de Maintenon, ſavoit le monde, les Pères de l'Egliſe, les poètes; elle faiſoit des exhortations qu'on venoit entendre de toutes parts, & que les courtiſans comparoient, déjà pour l'éloquence, aux ſermons de Bourdaloue; mais elle étoit d'une humeur inégale, bruſque, impérieuſe, prodigue, avide de gloire & de biens.

Madame de Maintenon répandoit avec profuſion les bienfaits ſur madame de Brinon & ſa famille, & lui prodigua les égards les plus flatteurs. Celle-ci devint une eſpèce de favorite: le roi l'entretenoit toutes les fois qu'il alloit à Saint-Cyr; elle étoit en commerce avec les Princeſſes, les miniſtres, les cardinaux: on briguoit à l'envi ſon amitié, preſque ſa protection; elle commençoit à être embarraſſée de celle même de madame de Maintenon, qui, loin de la lui faire ſentir, ſembloit redoubler de déférence pour elle. La religieuſe prenoit inſenſiblement le goût du ſiècle, celui du commandement, de la liberté, des commodités, de la grandeur: les plaintes s'élevoient de tous côtés; elles étoient appuyées par les ſupérieurs. Madame de Maintenon gémiſſoit, patientoit, exhortoit à la patience, pallioit le mal par des moyens doux. En partant pour un voyage de Fontainebleau, elle prit des meſures pour maintenir l'ordre pendant ſon abſence.

Madame de Brinon tomba malade: madame de Maintenon oublia tout, lui envoya Fagon, établit des couriers pour être informée d'heure en heure de ſon état. Le Roi l'alla voir dans ſa convaleſcence: cette faveur acheva de l'enorgueillir & de la perdre. Sa ſanté revint & ſes caprices avec elle.

Madame de Brinon, ſous prétexte de ſanté, alla voir ſes parens dans le Vexin, puis, ſans attendre d'obédience, elle partit pour les eaux de Bourbon. Son abſence apprit aux Dames de Saint-Louis qu'elles pouvoient ſe gouverner elles-mêmes.

Son voyage fut une marche triomphale. Elle avoit deux carroſſes à elle, & ſouvent quatre de ſuite. Elle étoit précédée d'un homme qui faiſoit préparer les logemens: les villes la complimentoient, les villages ſe mettoient ſous les armes: à l'égliſe on étendoit ſous ſes genoux un carreau de velours. A Bourbon, on lui donna des fêtes, on lui rendit des ſoins, on lui fit des préſens, on lui préſenta des placets. On rioit à la cour de ce faſte royal d'une religieuſe: on comparoit la protégée avec la protectrice, qui mettoit de la dignité à tout, mais qui plaçoit ſurtout la dignité dans la modeſtie.

« Après avoir été à Bourbon ſix ſemaines, s'être promenée quinze jours chez ſes parens, & s'être laiſſée adorer de toute la Nobleſſe du pays, dit l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, elle arrive à Fontainebleau. Madame de Maintenon lui fait dire de venir dîner avec elle. Peut-être avoit-elle l'intention de la gronder, mais elle ne la gronda point. Le Roi même daigna lui parler avec eſtime: on attribua ſes travers à l'ignorance d'une religieuſe qui avoit cru que tous les honneurs étoient dus à l'amie de l'amie du Roi, à la ſupérieure de Saint-Cyr; mais dans ce cas même il falloit du moins l'inſtruire: il parut bien qu'elle n'avoit pas été inſtruite; elle arrive à Paris & y ſéjourne tant qu'il lui plaît. Son voyage n'étoit pas encore fini; elle le termina par le trait le plus brillant. Marly & Trianon venoient d'être achevés: elle eut la curioſité fort naturelle de les voir; mais ce fut la manière de ſatisfaire cette curioſité, qui tint véritablement d'une Vice-Reine. Le Roi avoit établi dans ces deux châteaux des officiers particuliers dépendans de Bon-Temps; celui-ci ſe piquoit d'un grand attachement à madame de Maintenon, & madame de Brinon jugea que les effets de cet attachement devoient rejaillir ſur elle. En conſéquence elle donne directement ſes ordres à Bon-Temps, lui marque qu'elle ira le matin voir Marly & après le dîner Trianon. Bon-Temps, étonné d'un ton auquel le Dauphin même ne l'avoit pas accoutumé, mais preſſé par le tems & n'ayant pas celui de recevoir des ordres de Fontainebleau, prit le parti d'obéir aux riſques, périls & fortunes de madame de Brinon. Elle fut ſervie à dîner par les officiers extraordinaires du Roi: Bon-Temps lui fit les honneurs. Le lendemain on ſut à Fontainebleau ce qui s'étoit paſſé: madame de Maintenon fut outrée, mais elle ſe contint & excuſa ſon amie.

» Madame de Brinon rentre à Saint-Cyr, critique tout ce qui avoit été réglé pendant ſon abſence par madame de Maintenon, de concert avec la communauté; lui mande à elle-même qu'elle a trouvé la maiſon de Saint-Cyr dans un déſordre affreux, & que ce déſordre eſt l'effet des prétendus réglemens qu'on s'eſt ingéré de faire pendant ſon abſence; en conſéquence, elle détruit & bouleverſe tout. On la laiſſe faire, en ſe propoſant de ne la pas laiſſer faire long-tems. Enfin l'orage éclate, mais avec tous les ménagemens que madame de Maintenon crut devoir à l'ancienne amitié. La marquiſe de Montchevreuil, amie de toutes les deux, & chez qui elles s'étoient connues, arrive à Saint-Cyr, prépare la ſupérieure à la nouvelle de ſa dépoſition, lui remet une lettre-de-cachet portant ordre de quitter la maiſon le lendemain, une obédience de l'évêque de Chartres ſur le même objet, & une décharge de la ſupériorité. Pour adoucir l'amertume de cette diſgrace, elle lui annonce de nouveaux bienfaits de madame de Maintenon, de nouvelles faveurs du Roi, la continuation de l'eſtime de l'un, de l'amitié de l'autre. Madame de Brinon s'étonne, pleure, gémit, obéit. Elle demande le ſecret, fait fermer ſon appartement, cache ſa diſgrace à toute la mai-

ſon, diſpoſe tout pour ſon départ, ſort le lendemain matin ſans être vue que de la portière qu'elle embraſſe, en lui diſant qu'elle ne la quittoit pas pour long-tems; elle ſe fit mener à Paris à l'hôtel de Guiſe, chez madame la ducheſſe d'Hanovre, à qui elle fit part de ſon aventure, & qu'elle pria d'écrire & d'agir pour la faire rétablir dans ſa place. La ducheſſe d'Hanovre ſollicita, preſſa, inſiſta; mais les raiſons qui avoient déterminé madame de Maintenon étoient trop fortes pour qu'elle ne fût pas inflexible

» Cette diſgrace de madame de Brinon ne fut pas une ſimple révolution de couvent. La cour & la ville y prirent part. Madame de Sévigné, dans une lettre du 10 décembre 1688, dit: « Voici un » fait. Madame de Brinon, l'ame de Saint-Cyr, » l'amie intime de madame de Maintenon, n'eſt » plus à Saint-Cyr; elle en eſt ſortie il y a quatre » jours; elle eſt à l'hôtel de Guiſe; elle ne paroît » point mal avec madame de Maintenon, car elle » envoie tous les jours ſavoir de ſes nouvelles. » Cela augmente la curioſité de ſavoir le ſujet de » ſa diſgrace. Tout le monde en parle tout bas, » ſans que perſonne en ſache davantage. »

Dans une lettre du 13, elle ajoute:

« Je ne ſais encore rien de madame de Brinon, » ſi ce n'eſt que le Roi lui donne 2000 livres de » penſion. On dit qu'elle ira à Saint-Antoine. Elle » prêchoit fort bien, comme vous ſavez. »

« Elle tenta, dit l'auteur des *Mémoires de madame* » *de Maintenon*, de ſe retirer dans quelque maiſon » religieuſe de Paris, les trouva toutes inſuppor- » tables, & alla à Maubuiſſon, où elle s'établit à ſa » fantaiſie & ſans dépendre de la communauté. Elle » y entretint un commerce aſſez vif avec madame de » Maintenon, qui la conſola de ſa diſgrace par mille » complaiſances. Elle y mourut (en 1701) regret- » tant le monde, Saint-Cyr & la vie. »

BRULART. (*Hiſt. mod.*) Les articles *Brulart* & *Sillery*, dans le Dictionnaire, renvoient à l'article *Puiſieux*, où il n'y a qu'un mot inſuffiſant ſur cette famille.

1°. Le chancelier de Sillery eſt ſans doute le perſonnage le plus célèbre qu'elle ait eu dans la magiſtrature & dans le miniſtère. Il fut fait conſeiller au parlement de Paris en 1573, puis maître-des-requêtes, puis préſident au même parlement de Paris en 1595. Il fut trois fois ambaſſadeur en Suiſſe: en 1589 ſous Henri III; en 1595 & en 1602 ſous Henri IV. Il fut auſſi ambaſſadeur à Rome, & dans le cours de cette ambaſſade il conclut le mariage du Roi avec Marie de Médicis; mais ſi l'on en croit le duc de Sully, Sillery avoit travaillé d'abord à négocier le mariage d'Henri IV avec la ducheſſe de Beaufort, qui l'avoit fait nommer dans cette vue à l'ambaſſade de Rome, & qui l'avoit aſſuré dès-lors de lui procurer les ſceaux & la dignité de chancelier. En 1598, il travailla utilement à la concluſion de la paix de Vervins, & il alla la faire ſigner à Bruxelles à l'archiduc Albert. En 1604, il fut fait garde-des-ſceaux; en 1605, chancelier de Navarre; en 1607, chancelier de France. M. de Sully, qui ſe trouvoit aſſez ſouvent en oppoſition avec lui au conſeil, en parle quelquefois aſſez peu avantageuſement. Il eſt vrai qu'en général le chancelier étoit, ainſi que Villeroi, favorable à l'Eſpagne & aux Jéſuites, autant que Sully leur étoit contraire: celui-ci attribue encore à des motifs d'intérêt, à des réductions de gages & de penſions, réductions que Sully avoit jugées néceſſaires, l'éloignement de Sillery pour lui. Il accuſe le chancelier d'être entré dans ces intrigues, *travaillées de main de courtiſans*, qui avoient quelquefois troublé l'amitié de Henri & de Sully, en inſpirant au premier contre le ſecond d'injuſtes défiances. On peut regarder comme une eſpèce de correctif à ce que ces imputations peuvent avoir d'un peu exceſſif, le jugement que Henri IV portoit de Sillery, & qui nous eſt rapporté par Sully lui-même:

« Sillery, diſoit Henri, eſt d'un naturel patient » & complaiſant, merveilleuſement ſouple, adroit » & induſtrieux dans toute la conduite de ſa vie: » il a l'eſprit très-bon; il eſt aſſez verſé dans » toutes ſortes de ſciences & d'affaires de ſa pro- » feſſion; il n'eſt pas même ignorant dans les autres, » parle aſſez bien, déduit & repréſente fort clai- » rement une affaire; *n'eſt point homme pour faire* » *de malices noires*, mais il ne laiſſe pourtant pas » d'aimer grandement les biens & les honneurs, & » de s'accommoder toujours à tout pour en avoir. » Il n'eſt jamais ſans nouvelles ni ſans perſonnes » en main pour lui en découvrir; d'humeur à ne » jamais haſarder légérement ſa perſonne ni ſa » fortune pour celles d'autrui. Ses vertus & ſes » défauts étant ainſi compenſés, il m'eſt facile d'em- » ployer utilement les premiers, & de me garantir » du dommage des autres. »

Henri IV diſoit auſſi qu'avec ſon chancelier (de Sillery), qui ne ſavoit point de latin, & ſon connétable (Henri de Montmorenci), qui ne ſavoit ni lire ni écrire, il n'y avoit point d'affaires dont il ne pût venir à bout. En effet, Sillery le ſervit très-bien dans l'affaire de ſon mariage, dans celle de la paix de Vervins, & en maintenant les Suiſſes dans l'alliance de la France, affaire à laquelle on dit qu'il employa pour lors une partie de ſa fortune.

Nous avons vu des preuves de la ſoupleſſe de caractère que Henri IV & Sully lui attribuent dans les démarches qu'il avoit conſenti de faire pour le mariage de Henri IV & de la ducheſſe de Beaufort. Lorſqu'après la mort de cette ducheſſe, il eut mis au lieu d'elle la princeſſe de Toſcane ſur le trône de la France, & lorſqu'après la mort de Henri IV il la vit maîtreſſe des affaires, on peut croire qu'il n'eut pas moins de complaiſance pour elle; qu'il lui ſacrifia aiſément les maximes anti-eſpagnoles du dernier règne, dont auſſi bien il n'avoit jamais été le partiſan; il ſongea auſſi à pro-

grande maiſon, fut miſe à la tête de celle-ci, comme elle avoit été à la tête de la maiſon de Ruel & de celle de Noiſy. Il ſe trouva qu'au contraire la ſupérieure avoit tous les talens, hors celui de gouverner. Madame de Brinon, dit l'auteur des *Mémoires* de Maintenon, ſavoit le monde, les Pères de l'Egliſe, les poètes; elle faiſoit des exhortations qu'on venoit entendre de toutes parts, & que les courtiſans comparoient, déjà pour l'éloquence, aux ſermons de Bourdaloue; mais elle étoit d'une humeur inégale, bruſque, impérieuſe, prodigue, avide de gloire & de biens.

Madame de Maintenon répandoit avec profuſion les bienfaits ſur madame de Brinon & ſa famille, & lui prodigua les égards les plus flatteurs. Celle-ci devint une eſpèce de favorite: le roi l'entretenoit toutes les fois qu'il alloit à Saint-Cyr; elle étoit en commerce avec les Princeſſes, les miniſtres, les cardinaux: on briguoit à l'envi ſon amitié, preſque ſa protection; elle commençoit à être embarraſſée de celle même de madame de Maintenon, qui, loin de la lui faire ſentir, ſembloit redoubler de déférence pour elle. La religieuſe prenoit inſenſiblement le goût du ſiècle, celui du commandement, de la liberté, des commodités, de la grandeur: les plaintes s'élevoient de tous côtés; elles étoient appuyées par les ſupérieurs. Madame de Maintenon gémiſſoit, patientoit, exhortoit à la patience, pallioit le mal par des moyens doux. En partant pour un voyage de Fontainebleau, elle prit des meſures pour maintenir l'ordre pendant ſon abſence.

Madame de Brinon tomba malade: madame de Maintenon oublia tout, lui envoya Fagon, établit des couriers pour être informée d'heure en heure de ſon état. Le Roi l'alla voir dans ſa convalescence: cette faveur acheva de l'enorgueillir & de la perdre. Sa ſanté revint & ſes caprices avec elle.

Madame de Brinon, ſous prétexte de ſanté, alla voir ſes parens dans le Vexin, puis, ſans attendre d'obédience, elle partit pour les eaux de Bourbon. Son abſence apprit aux Dames de Saint-Louis qu'elles pouvoient ſe gouverner elles-mêmes.

Son voyage fut une marche triomphale. Elle avoit deux carroſſes à elle, & ſouvent quatre de ſuite. Elle étoit précédée d'un homme qui faiſoit préparer les logemens: les villes la complimentoient, les villages ſe mettoient ſous les armes: à l'égliſe on étendoit ſous ſes genoux un carreau de velours. A Bourbon, on lui donna des fêtes, on lui rendit des ſoins, on lui fit des préſens, on lui préſenta des placets. On rioit à la cour de ce faſte royal d'une religieuſe: on comparoit la protégée avec la protectrice, qui mettoit de la dignité à tout, mais qui plaçoit ſurtout la dignité dans la modeſtie.

« Après avoir été à Bourbon ſix ſemaines, s'être promenée quinze jours chez ſes parens, & s'être laiſſée adorer de toute la Nobleſſe du pays, dit l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, elle arrive à Fontainebleau. Madame de Maintenon lui fait dire de venir dîner avec elle. Peut-être avoit-elle l'intention de la gronder, mais elle ne la gronda point. Le Roi même daigna lui parler avec eſtime: on attribua ſes travers à l'ignorance d'une religieuſe qui avoit cru que tous les honneurs étoient dus à l'amie de l'amie du Roi, à la ſupérieure de Saint-Cyr; mais dans ce cas même il falloit du moins l'inſtruire: il parut bien qu'elle n'avoit pas été inſtruite; elle arrive à Paris & y ſéjourne tant qu'il lui plaît. Son voyage n'étoit pas encore fini; elle le termina par le trait le plus brillant. Marly & Trianon venoient d'être achevés: elle eut la curioſité fort naturelle de les voir; mais ce fut la manière de ſatisfaire cette curioſité, qui tint véritablement d'une Vice-Reine. Le Roi avoit établi dans ces deux châteaux des officiers particuliers dépendans de Bon-Temps; celui-ci ſe piquoit d'un grand attachement à madame de Maintenon, & madame de Brinon jugea que les effets de cet attachement devoient rejaillir ſur elle. En conſéquence elle donne directement ſes ordres à Bon-Temps, lui marque qu'elle ira le matin voir Marly & après le dîner Trianon. Bon-Temps, étonné d'un ton auquel le Dauphin même ne l'avoit pas accoutumé, mais preſſé par le tems & n'ayant pas celui de recevoir des ordres de Fontainebleau, prit le parti d'obéir aux riſques, périls & fortunes de madame de Brinon. Elle fut ſervie à dîner par les officiers extraordinaires du Roi: Bon-Temps lui fit les honneurs. Le lendemain on ſut à Fontainebleau ce qui s'étoit paſſé: madame de Maintenon fut outrée, mais elle ſe contint & excuſa ſon amie.

» Madame de Brinon rentre à Saint-Cyr, critique tout ce qui avoit été réglé pendant ſon abſence par madame de Maintenon, de concert avec la communauté; lui mande à elle-même qu'elle a trouvé la maiſon de Saint-Cyr dans un déſordre affreux, & que ce déſordre eſt l'effet des prétendus réglemens qu'on s'eſt ingéré de faire pendant ſon abſence; en conſéquence, elle détruit & bouleverſe tout. On la laiſſe faire, en ſe propoſant de ne la pas laiſſer faire long-tems. Enfin l'orage éclate, mais avec tous les ménagemens que madame de Maintenon crut devoir à l'ancienne amitié. La marquiſe de Montchevreuil, amie de toutes les deux, & chez qui elles s'étoient connues, arrive à Saint-Cyr, prépare la ſupérieure à la nouvelle de ſa dépoſition, lui remet une lettre-de-cachet portant ordre de quitter la maiſon le lendemain, une obédience de l'évêque de Chartres ſur le même objet, & une décharge de la ſupériorité. Pour adoucir l'amertume de cette diſgrace, elle lui annonce de nouveaux bienfaits de madame de Maintenon, de nouvelles faveurs du Roi, la continuation de l'eſtime de l'un, de l'amitié de l'autre. Madame de Brinon s'étonne, pleure, gémit, obéit. Elle demande le ſecret, fait fermer ſon appartement, cache ſa diſgrace à toute la mai-

ſon, diſpoſe tout pour ſon départ, ſort le lendemain matin ſans être vue que de la portière qu'elle embraſſe, en lui diſant qu'elle ne la quittoit pas pour long-tems; elle ſe fit mener à Paris à l'hôtel de Guiſe, chez madame la ducheſſe d'Hanovre, à qui elle fit part de ſon aventure, & qu'elle pria d'écrire & d'agir pour la faire rétablir dans ſa place. La ducheſſe d'Hanovre ſollicita, preſſa, inſiſta; mais les raiſons qui avoient déterminé madame de Maintenon étoient trop fortes pour qu'elle ne fût pas inflexible

» Cette diſgrace de madame de Brinon ne fut pas une ſimple révolution de couvent. La cour & la ville y prirent part. Madame de Sévigné, dans une lettre du 10 décembre 1688, dit: « Voici un » fait. Madame de Brinon, l'ame de Saint-Cyr, » l'amie intime de madame de Maintenon, n'eſt » plus à Saint-Cyr; elle en eſt ſortie il y a quatre » jours; elle eſt à l'hôtel de Guiſe; elle ne paroît » point mal avec madame de Maintenon, car elle » envoie tous les jours ſavoir de ſes nouvelles. » Cela augmente la curioſité de ſavoir le ſujet de » ſa diſgrace. Tout le monde en parle tout bas, » ſans que perſonne en ſache davantage. »

Dans une lettre du 13, elle ajoute:

« Je ne ſais encore rien de madame de Brinon, » ſi ce n'eſt que le Roi lui donne 2000 livres de » penſion. On dit qu'elle ira à Saint-Antoine. Elle » prêchoit fort bien, comme vous ſavez. »

« Elle tenta, dit l'auteur des *Mémoires de madame* » *de Maintenon*, de ſe retirer dans quelque maiſon » religieuſe de Paris, les trouva toutes inſuppor- » tables, & alla à Maubuiſſon, où elle s'établit à ſa » fantaiſie & ſans dépendre de la communauté. Elle » y entretint un commerce aſſez vif avec madame de » Maintenon, qui la conſola de ſa diſgrace par mille » complaiſances. Elle y mourut (en 1701) regret- » tant le monde, Saint-Cyr & la vie. »

BRULART. (*Hiſt. mod.*) Les articles *Brulart* & *Sillery*, dans le Dictionnaire, renvoient à l'article *Puiſieux*, où il n'y a qu'un mot inſuffiſant ſur cette famille.

1°. Le chancelier de Sillery eſt ſans doute le perſonnage le plus célèbre qu'elle ait eu dans la magiſtrature & dans le miniſtère. Il fut fait conſeiller au parlement de Paris en 1573, puis maître-des-requêtes, puis préſident au même parlement de Paris en 1595. Il fut trois fois ambaſſadeur en Suiſſe: en 1589 ſous Henri III; en 1595 & en 1602 ſous Henri IV. Il fut auſſi ambaſſadeur à Rome, & dans le cours de cette ambaſſade il conclut le mariage du Roi avec Marie de Médicis; mais ſi l'on en croit le duc de Sully, Sillery avoit travaillé d'abord à négocier le mariage d'Henri IV avec la ducheſſe de Beaufort, qui l'avoit fait nommer dans cette vue à l'ambaſſade de Rome, & qui l'avoit aſſuré dès-lors de lui procurer les ſceaux & la dignité de chancelier. En 1598, il travailla utilement à la concluſion de la paix de Vervins, & il alla la faire ſigner à Bruxelles à l'archiduc Albert. En 1604, il fut fait garde-des-ſceaux; en 1605, chancelier de Navarre; en 1607, chancelier de France. M. de Sully, qui ſe trouvoit aſſez ſouvent en oppoſition avec lui au conſeil, en parle quelquefois aſſez peu avantageuſement. Il eſt vrai qu'en général le chancelier étoit, ainſi que Villeroi, favorable à l'Eſpagne & aux Jéſuites, autant que Sully leur étoit contraire: celui-ci attribue encore à des motifs d'intérêt, à des réductions de gages & de penſions, réductions que Sully avoit jugées neceſſaires, l'éloignement de Sillery pour lui. Il accuſe le chancelier d'être entré dans ces intrigues, *travaillées de main de courtiſans*, qui avoient quelquefois troublé l'amitié de Henri & de Sully, en inſpirant au premier contre le ſecond d'injuſtes défiances. On peut regarder comme une eſpèce de correctif à ce que ces imputations peuvent avoir d'un peu exceſſif, le jugement que Henri IV portoit de Sillery, & qui nous eſt rapporté par Sully lui-même:

« Sillery, diſoit Henri, eſt d'un naturel patient » & complaiſant, merveilleuſement ſouple, adroit » & induſtrieux dans toute la conduite de ſa vie: » il a l'eſprit très-bon; il eſt aſſez verſé dans » toutes ſortes de ſciences & d'affaires de ſa pro- » feſſion; il n'eſt pas même ignorant dans les autres, » parle aſſez bien, déduit & repréſente fort clai- » rement une affaire; *n'eſt point homme pour faire* » *de malices noires*, mais il ne laiſſe pourtant pas » d'aimer grandement les biens & les honneurs, & » de s'accommoder toujours à tout pour en avoir. » Il n'eſt jamais ſans nouvelles ni ſans perſonnes » en main pour lui en découvrir; d'humeur à ne » jamais haſarder légérement ſa perſonne ni ſa » fortune pour celles d'autrui. Ses vertus & ſes » défauts étant ainſi compenſés, il m'eſt facile d'em- » ployer utilement les premiers, & de me garantir » du dommage des autres. »

Henri IV diſoit auſſi qu'avec ſon chancelier (de Sillery), qui ne ſavoit point de latin, & ſon connétable (Henri de Montmorenci), qui ne ſavoit ni lire ni écrire, il n'y avoit point d'affaires dont il ne pût venir à bout. En effet, Sillery le ſervit très-bien dans l'affaire de ſon mariage, dans celle de la paix de Vervins, & en maintenant les Suiſſes dans l'alliance de la France, affaire à laquelle on dit qu'il employa pour lors une partie de ſa fortune.

Nous avons vu des preuves de la ſoupleſſe de caractère que Henri IV & Sully lui attribuent dans les démarches qu'il avoit conſenti de faire pour le mariage de Henri IV & de la ducheſſe de Beaufort. Lorſqu'après la mort de cette ducheſſe, il eut mis au lieu d'elle la princeſſe de Toſcane ſur le trône de la France, & lorſqu'après la mort de Henri IV il la vit maîtreſſe des affaires, on peut croire qu'il n'eut pas moins de complaiſance pour elle; qu'il lui ſacrifia aiſément les maximes anti-eſpagnoles du dernier règne, dont auſſi bien il n'avoit jamais été le partiſan; il ſongea auſſi à pro-

ficer, pour ſa fortune, des indiſcrètes profuſions de la Reine ; il fit doubler ſes gages, & s'arrogea de nouveaux droits ; il ſcella d'ailleurs tout ce qu'on voulut pour les gens en crédit, & ces diſſipations ſe faiſoient ſous le nom de Henri IV après ſa mort. Sully fait à Sillery un reproche grave à ce ſujet. « La règle, dit-il, eſt que, le Roi étant mort, le » ſceau dont il s'eſt ſervi ſoit rompu. Non-ſeule- » ment le chancelier ne l'avoit pas fait, mais il » oſa même ſe ſervir de ce ſceau pour aut riſer de » fauſſes diſpoſitions en faveur de Conchine & de » quelques autres pendant cinq années entières. » Il avoit pour cela la double commodité de faire » fabriquer par ſon fils, qui étoit ſecrétaire d'Etat, » toutes les pièces, auxquelles il mettoit enſuite » la dernière main. »

Toutes ſes complaiſances ne purent le maintenir dans la faveur ; il remit les ſceaux en 1616 : ils lui furent rendus en 1623, & ſa diſgrace fut conſommée en 1624. Il n'y ſurvécut pas long-tems ; il mourut la même année, le 1er. octobre, vraiſemblablement de la mort des miniſtres diſgraciés.

2°. Pierre Brulart de Puiſieux ſon fils, ſecrétaire d'Etat, fut enveloppé dans ſa diſgrace : ſon crime étoit d'avoir, conformément aux intentions de Louis XIII, traverſé la nomination de Richelieu au cardinalat. Il eut de la ſageſſe & de la modération dans ſon miniſtère, & de la fermeté dans ſa diſgrace. Au tems de ſa faveur il refuſa d'être fait duc & pair, ſoit qu'il crût, comme le dit depuis le chancelier le Tellier, que ces ſortes de dignités ne convenoient point aux familles miniſtérielles, connues principalement dans la robe (mais la ſienne ſervoit également l'Etat dans la robe & dans l'épée), ſoit qu'il craignit que cette éclatante dignité ne parût en lui un abus du crédit. Au tems de ſa diſgrace, il refuſa deux cent mille francs qu'on lui offroit pour la démiſſion de ſa charge de ſecrétaire d'Etat ; il la garda juſqu'à la mort, & cette ſomme fut cependant payée à ſes héritiers. Il mourut tranquillement dans la retraite, le 22 avril 1640.

3°. Le commandeur de Sillery, Noël Brulart, frère du chancelier, fut ambaſſadeur de la religion (de Malte) en France, puis ambaſſadeur extraordinaire de France en Eſpagne, & enſuite à Rome, où, par l'effet des complaiſances des Brulart pour la Reine-Mère, il conclut avec les Eſpagnols, dans l'affaire de la Valteline, un traité déſavantageux au Roi, & que le cardinal de Richelieu fit déſavouer. Le commandeur fut rappelé de Rome, & diſgracié comme ſon frère & ſon neveu.

4°. Charles-Henri Brulart, ſeigneur de Briançon, petit-fils de Puiſieux, & arrière-petit-fils du chancelier de Sillery, fut tué à treize ans & demi, au combat de Saint-Gothard ou Godhard en Hongrie, le 1er. août 1664. Il étoit enſeigne au régiment de Turenne.

5°. Achille ſon frère, chevalier de Malte, aide-de-camp du vicomte de Turenne, & capitaine d'infanterie dans ſon régiment, mourut à dix-neuf ans à Landau, des bleſſures reçues au combat de Sintzeim.

6°. Fabio Brulart de Sillery, frère des deux précédens, évêque d'Avranches, puis de Soiſſons, fut célèbre dans l'Egliſe & dans les lettres. Le nom de Fabio lui vient de ce qu'il fut tenu ſur les fonts de baptême par le cardinal Picolomini, alors nonce en France, qui lui donna le nom du pape Alexandre VII, Fabio Chigi.

L'aſſemblée du clergé, qui ſe tint en 1695 à Saint-Germain-en-Laye, le choiſit pour haranguer le roi d'Angleterre, Jacques II. Sa harangue fut ſi agréable aux Anglais de la ſuite de Jacques, qu'elle fut traduite en pluſieurs langues, & envoyée partout comme une eſpèce de manifeſte, dit M. de Bèze. Tous les Jacobites jugèrent au moins qu'on ne pouvoit pas conſoler plus noblement ni plus chrétiennement un Roi malheureux. Il fut reçu en 1701, honoraire à l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, qui s'appeloit alors l'Académie des inſcriptions & médailles, & en 1705 à l'Académie françaiſe, à la place de M. Pavillon. Comme membre de l'Académie des inſcriptions, on lui doit l'explication d'un bas-relief de marbre antique, faiſant partie d'un tombeau que le peuple appelle à Soiſſons *le trou de l'Oracle d'Iſis*. Il a auſſi rendu compte à l'Académie de quelques autres anciens tombeaux, ſinguliers par leurs ornemens : il a de plus envoyé à l'Académie les copies figurées de deux colonnes miliaires, trouvées, l'une près de Soiſſons, l'autre à Vic-ſur-Aiſne dans le Soiſſonnois. La première eſt du tems de Septime Sévère ; la ſeconde eſt de la quinzième année de l'empire de Caracalla. On en trouve les explications dans la partie de l'Hiſtoire, tom. III du *Recueil de l'Académie*.

Comme académicien français, on a de lui des *réflexions ſur l'Eloquence*. Son diſcours de réception contient auſſi des remarques ſur *le génie des langues*, ſur *le caractère de l'éloquence & la nature de la poéſie*. Il a laiſſé des poéſies françaiſes, dont une partie eſt entrée dans les Recueils du P. Bouhours ; il a même laiſſé des poéſies latines, ce qui n'eſt pas étranger à l'Académie françaiſe. Il a ranimé autant qu'il étoit en lui les travaux de l'Académie naiſſante qu'il trouva établie à Soiſſons, & affiliée à l'Académie françaiſe.

Comme évêque, il a laiſſé divers Traités de morale, des traductions des plus beaux endroits des Pères, un Commentaire ſur quelques épîtres de ſaint Paul & ſur celle de ſaint Clément, pape, aux Corinthiens ; des ſermons & des homélies.

Il a établi des écoles gratuites, des ſéminaires, des hôpitaux. Il a nourri les pauvres, & fait en leur faveur d'utiles réglemens dans les diſettes de 1693 & de 1709. Mort le 20 novembre 1714. Il étoit né le 25 octobre 1655.

7°. Carloman-Philogène Brulart, comte de Sillery, frère des trois précédens, capitaine de

vaiſſeau, colonel d'infanterie, premier écuyer du prince de Conti, l'a ſuivi dans toutes ſes campagnes, nommément aux combats de Steinkerque & de Nerwinde, & fut bleſſé dangereuſement à ce dernier.

8°. Roger Brulart, marquis de Sillery & de Puiſieux, frère aîné des quatre précédens, étoit chevalier des Ordres du Roi, lieutenant-général des armées, gouverneur d'Huningue, conſeiller d'Etat d'épée; il avoit été ambaſſadeur en Suiſſe.

9°. Félix-François Brulart de Sillery ſon fils, colonel d'infanterie & brigadier d'armée, fut tué à la bataille d'Almanza, le 25 avril 1707.

10°. Louis-Philogène Brulart, marquis de Puiſieux, fils de Carloman-Philogène, n°. 7, eſt celui que nous avons vu miniſtre des affaires étrangères, puis miniſtre ſans département juſqu'en 1756.

Dans la branche des ſeigneurs de Croſne & de la Borde, nous remarquons :

11°. Noël Brulart, procureur-général, ou, comme on diſoit encore alors, procureur du Roi au parlement de Paris ſous François I & Henri II, depuis 1541 juſqu'en 1557.

12°. Denis Brulart ſon fils, premier préſident du parlement de Bourgogne.

13°. Nicolas ſon fils, auſſi premier préſident au même parlement, ainſi que :

14°. & 15°. Denis II, fils de Nicolas, & Nicolas II, fils de Denis II.

16°. Jean-Baptiſte Brulart, baron de Couches & de Sombernon, capitaine des Gendarmes de Berry, tué à la bataille de Spire, le 15 novembre 1703.

Dans la branche des marquis de Genlis.

17°. Pierre Brulart, qui mit la terre de Genlis dans ſa famille, étoit fils de Noël Brulart, procureur-général de Paris, n°. 11, & frere du premier des quatre premiers préſidens de Bourgogne; il fut fait ſecrétaire des commandemens de la reine Catherine de Médicis en 1564, & ſecrétaire d'Etat en 1569. Charles IX, Henri III & Henri IV l'employèrent dans différentes affaires. Il avoit un long uſage du miniſtère. Il mourut le 12 avril 1608, ayant été miniſtre ſous trois Rois, & ayant ſervi ſous cinq; car dès 1557 il étoit pourvu d'une charge de ſecrétaire du Roi.

18°. Gilles, ſeigneur de Genlis, ſon fils, fut reçu ſecrétaire d'Etat en ſurvivance.

19°. Charles Brulart, ſeigneur d'Abecourt, fils de Gilles, fut tué en duel en 1649.

20°. Charles, abbé de Joyenval, frère de Gilles, ambaſſadeur à Veniſe & à la diète de Ratisbonne, eſt mort le 25 juin 1649, doyen des conſeillers d'Etat.

21°. Noël ſon frère, ſeigneur de Croſne, mourut au ſiége d'Amiens, en 1597.

22°. René Brulart, fils de Gilles, n°. 18, d'un ſecond lit, fut gouverneur des frontières du Dauphiné, & lieutenant-général des armées du Roi.

23°. Florimond Brulart, petit-fils de Gilles, n°. 18, & frère de Charles, n°. 19, & de René, n°. 22, mourut en 1653 au ſiége de Sainte-Ménehould.

24°. Charles, frère de Florimond, fut archevêque d'Embrun, & mourut le 2 novembre 1714, à quatre-vingt-ſix ans.

25°. François, ſeigneur de Bethancourt, frère des deux précédens, colonel du régiment de la Couronne, fut tué à la bataille de Conſarbrick près Trèves, en 1674.

26°. Michel, frère des trois précédens, & colonel du régiment de la Couronne, après François, qui l'avoit été après Claude, marquis de Genlis (un autre de ſes frères), fut tué en 1677 à l'attaque d'un fort près Saint-Omer.

Dans la branche des ſeigneurs du Brouſſin & du Rancher, iſſue de celle de Genlis :

27°. Charles, ſeigneur du Rancher, capitaine aux Gardes-Françaiſes, gouverneur du Queſnoi, maréchal-de-camp, mort le 1er. juillet 1712, à quatre-vingt-huit ans.

BUCÉPHALE. (*Hiſt. anc.*) L'Hiſtoire n'a pas dédaigné d'illuſtrer ce fameux cheval d'Alexandre. La première gloire de ſon maître eſt de l'avoir dompté : aucun des écuyers de Philippe ſon père n'avoit pu y réuſſir. Alexandre, dont le plus ardent deſir, dès ſa plus tendre jeuneſſe, fut toujours de tenter ce que les autres n'avoient pas pu faire, demanda de monter ce cheval fougueux. Sa plus grande peine fut d'en obtenir la permiſſion, tant on redoutoit pour lui ce danger! Il mit tant d'adreſſe & de courage dans ſa manœuvre, & elle eut un ſi plein ſuccès, que ſon père s'écria, ſaiſi d'admiration : *Voilà un enfant à qui les Dieux deſtinent un plus vaſte Empire que le nôtre. Jamais la Macédoine ne pourra lui ſuffire.* Dès ce moment Bucéphale fut le courſier favori d'Alexandre, & cet animal, de ſon côté, s'attacha excluſivement à ſon maître. Jamais, ſi l'on en croit Quinte-Curce, il ne voulut ſe laiſſer monter par aucun autre; mais auſſitôt qu'Alexandre vouloit le monter, ſouple & docile, il plioit de lui-même les genoux, ſe baiſſoit pour le recevoir, & ſe relevoit tout orgueilleux de ſa noble charge, *credebaturque ſentire quem veheret.* Bucéphale s'étant égaré dans l'expédition d'Alexandre contre les Mardes, ce Prince, dans ſa douleur, fit de ſi terribles menaces à ces peuples pour les engager à le lui ramener au plus tôt, qu'ils ne crurent pas pouvoir trouver un abri contre ſa vengeance dans leurs montagnes & dans leurs forêts; ils ſe hâtèrent donc de ramener Bucéphale, d'offrir des préſens & de ſe ſoumettre; encore leur fut-il fort difficile d'appaiſer la colère d'Alexandre. Lorſque la mort lui eut enlevé cet animal, il honora ſa mémoire comme celle d'un ami & d'un compagnon de ſes victoires. De deux villes qu'il bâtit dans les Indes, comme il prenoit ſoin d'en bâtir dans preſque tous les lieux de ſes conquêtes, il nomma l'une Nicée, comme monument de ſes

victoires, & l'autre *Bucéphalie*, en l'honneur de ſon courſier fidèle, & comme pour en éterniſer le ſouvenir.

BUEIL (*Hiſt. de Fr.*), nom d'une Maiſon françaiſe qui a produit beaucoup de ſujets utiles.

1°. Jean I, ſire de Bueil, étoit écuyer d'honneur du roi Charles-le-Bel, dès le commencement de ſon règne, en 1322.

2°. Jean II ſon fils, qui vivoit en 1366, ſervit dans pluſieurs ſiéges & batailles contre les Anglais; il accompagna Jean, duc de Normandie, fils de Philippe de Valois, & qui fut, depuis le roi Jean, à l'expédition de Bretagne contre Edouard III; il fit lever le ſiége de Rennes en 1345, ſe trouva aux ſiéges de Miraumont, Villefranche, Angers, Seillac, Angoulême, Aiguillon, &c. & combattit avec le connétable d'Eu, le comte d'Erbi, général de l'armée anglaiſe.

3°. Jean III, fils de Jean II, ſire de Bueil, ſeigneur de Montréſor, lieutenant-général du duc d'Anjou, dans les provinces d'Anjou, de Touraine & du Maine; il défendit la ville du Mans contre les Anglais, les battit à Luſignan en Poitou, leur fit lever le ſiége de Château-Gontier, reprit ſur eux pluſieurs places dans le Languedoc & dans la Guyenne en 1377, & les défit encore près de Bergerac. Il fut capitaine des gardes du roi Charles VI vers l'an 1385. Mort vers 1390.

4°. Jean IV, fils de Jean III, maître des arbalêtiers de France, lieutenant-général des provinces de Guyenne, Languedoc, Rouergue, Querci, Agenois, Bigorre & Bazadois, ſervit ſous le duc d'Anjou au ſiége de Montpellier, défit les Anglais avec ſon frère Pierre de Bueil, & fit priſonnier le général Felton, ſénéchal de Bordeaux. Il fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt, où l'on remarque qu'il y eut juſqu'à ſeize perſonnes du nom de Bueil, priſes ou tuées. Ce Jean IV avoit épouſé Marguerite, fille de Beraud III, dauphin d'Auvergne, & de Marguerite de Sancerre, de la Maiſon de Champagne, laquelle Marguerite de Sancerre étoit héritière de la branche aînée des Sancerre-Champagne; & c'eſt de là que les ſeigneurs de la Maiſon de Bueil ont pris le nom & le titre de comtes de Sancerre.

5°. Jean V, fils de Jean IV, comte de Sancerre, amiral de France, chevalier de l'Ordre du Roi, fut ſurnommé *le fléau des Anglais*, titre qui ſuffit à ſa gloire. En effet, nul ne contribua plus au parfait rétabliſſement de Charles VII; il fit une entrepriſe ſur le Mans en 1427; ſe trouva, en 1431, à la défaite des Anglais près de Beaumont-le-Vicomte, puis à la levée du ſiége de Saint-Célerin; il battit, en 1435, les Anglais entre Meulan & Giſors; en 1438 il défit les grandes compagnies qui ravageoient l'Anjou; il prit par eſcalade la ville de Sainte-Suzanne. Dans le tems de la conquête de la Normandie, en 1450, il aſſiſta aux priſes de Rouen, de Montivilliers, de Bayeux, de Caen, de Cherbourg, & en 1451 & 1453 à la priſe de pluſieurs places en Guyenne; il ſe ſignala ſurtout à la bataille de Caſtillon en Périgord, où fut défait & tué le brave Talbot, le plus illuſtre des généraux anglais de ce tems.

6°. Edmond de Bueil, un des fils de Jean V, mourut dans le cours de l'expédition de Naples, où il accompagnoit le roi Charles VIII, en 1495.

7°. Charles de Bueil, comte de Sancerre, fut tué à la bataille de Marignan en 1515; c'eſt celui qui, dans le Dictionnaire, termine l'article des comtes de Sancerre-Champagne, quoiqu'il ne fût pas de cette Maiſon, mais de celle de Bueil.

8°. Jean VI ſon fils fut tué au ſiége d'Heſdin, en 1537, à vingt-deux ans.

9°. Louis de Bueil ſon oncle, frère de Charles, grand-échanſon de France, chevalier de l'Ordre du Roi, avoit été bleſſé à Marignan, pris à Pavie. Brantôme a bien raiſon de dire qu'il *fut un très-brave, ſage & vaillant capitaine, qui avoit la façon belle & honorable repréſentation, homme de bien & d'honneur, n'ayant jamais dégénéré de ſes prédéceſſeurs.* Il eſt ſurtout célèbre par ſa belle défenſe de Saint-Dizier, en 1544. L'empereur Charles-Quint, à la tête d'une armée formidable, venoit d'être introduit par intelligences dans la ville de Ligny en Barrois; il s'avance vers Saint-Dizier qu'il ſomme de ſe rendre: la réponſe du comte de Sancerre fut qu'il n'y avoit point de traîtres dans la place, & qu'il falloit l'emporter l'épée à la main. En effet, Saint-Dizier arrêta les Impériaux beaucoup plus long-tems qu'ils ne l'auroient cru: les aſſiégés faiſoient de fréquentes ſorties. Le 19 ou 20 juillet il y eut un des plus furieux & des plus opiniâtres aſſauts, qui dura depuis neuf heures du matin juſqu'à quatre heures du ſoir. L'armée impériale y fut employée preſque toute entière; les divers corps revinrent à la charge juſqu'à trois fois, & finirent par être irrévocablement repouſſés avec grande perte. Leur retraite ſe fit avec précipitation & avec quelque déſordre; ils laiſſèrent dans le foſſé des barils de poudre, dont les aſſiégés avoient beſoin & dont ils profitèrent. Le comte de Sancerre fut bleſſé: un coup de canon lui briſa ſon épée dans la main, & les éclats lui volèrent au viſage. Le lendemain l'Empereur lui envoya offrir une capitulation honorable: Sancerre ne voulut pas ſeulement permettre que le trompette entrât dans la ville, de peur qu'il ne tentât le courage des aſſiégés.

La promptitude avec laquelle la brêche fut réparée engagea les Impériaux à employer les mines: les aſſiégés s'en apperçurent, & dans une ſortie faite de nuit ils parcoururent les tranchées d'un bout à l'autre, chaſſèrent ceux qui les gardoient, taillèrent en pièces ceux qui voulurent réſiſter, ruinèrent les travaux, & ramenèrent des pionniers par qui l'on fut inſtruit de tous les projets des aſſiégeans.

Saint-Dizier alloit être l'écueil des forces impériales,

périales, l'Empereur ne ſongeoit déjà plus à le prendre de force, & ſe bornoit à le réduire par famine; il ne manquoit, pour faire échouer ce dernier projet, qu'une armée qui s'avançât pour faire lever le ſiége; mais Saint-Dizier ne put être ſecouru ni par le Roi abſent, & forcé de l'être, ni par le Dauphin préſent, mais auquel il étoit défendu d'agir. Des intrigues de cour que dirigeoit la ducheſſe d'Etampes eurent d'ailleurs une influence funeſte ſur cette expédition. La garniſon de Saint-Dizier avoit ſu repouſſer la force & réſiſter à la faim; elle ne put tenir contre la trahiſon. Sancerre avoit eu raiſon de dire qu'il n'y avoit point de traîtres dans la place, mais il y en avoit au dehors. Un tambour qu'il avoit envoyé au camp impérial pour propoſer un échange de priſonniers, retournant dans la place, un inconnu l'aborde, lui remet une lettre écrite en chiffres, lui dit qu'elle eſt du duc de Guiſe, gouverneur de la province, & qu'elle eſt adreſſée au comte de Sancerre. Elle eſt déchiffrée au conſeil de la garniſon: c'étoit un ordre que le duc de Guiſe donnoit à Sancerre de ſe rendre au plus tôt & de ſauver la garniſon, parce qu'il étoit impoſſible de la ſecourir. Cette lettre avoit été fabriquée par Granvelle, chancelier de Charles-Quint, à qui la ducheſſe d'Etampes avoit envoyé, par Longueval, le chiffre du duc de Guiſe. La garniſon fut partagée ſur cet ordre: les uns vouloient obéir, les autres réſiſter; mais la faim & le défaut de poudre déterminèrent le plus grand nombre à capituler. Les Impériaux ſe rendirent d'abord difficiles, & propoſèrent des conditions dures. A la fierté avec laquelle on les reçut, ils virent bien qu'il falloit changer de ton; ils ſe rapprochèrent, & finirent par en accorder de très-avantageuſes: la garniſon eut la liberté de reſter encore douze jours dans la place, pour attendre le ſecours qui pouvoit arriver. S'il n'en arrivoit point, ils devoient ſortir en plein midi avec armes & bagages, tambours battans & enſeignes déployées. On leur permit même d'emporter leurs quatre meilleures pièces d'artillerie. Le comte de Sancerre mourut en 1563.

10°. Il eut un fils naturel, nommé auſſi Louis, qui fut légitimé en 1540, & qui fut tué en 1560 à Orléans par le comte de Laval.

11°. Dans la branche des ſeigneurs de Courcillon, Claude de Bueil, comte de Sancerre, grand-échanſon de France, ſervit bien Henri IV dans les guerres de la Ligue, fut pris & bleſſé au combat de Craon.

12°. Claude ſon fils, premier chambellan du duc d'Orléans, Gaſton, reçut douze bleſſures au combat de Caſtelnaudari.

13°. Jacqueline de Bueil, comteſſe de Moret, maîtreſſe d'Henri IV & mère du comte de Moret, tué dans ce même combat de Caſtelnaudari, étoit ſa ſœur. Elle épouſa René II du Bec, marquis de Vardes, & fut la mère de cet aimable & ſéduiſant marquis de Vardes, François-René, ſi fameux dans les intrigues de la cour de Louis XIV & du Palais-Royal. (*Voyez*, dans ce volume, l'article *Bec-Creſpin*, n°. 16.)

La Maiſon de Bueil a produit auſſi pluſieurs prélats diſtingués.

14°. Hardouin de Bueil, qui fut ſoixante-ſix ans évêque d'Angers, & mourut le 19 janvier 1428, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. C'eſt lui qui a fondé dans la ville d'Angers un collége qui porte encore ſon nom.

15°. François de Bueil, archevêque de Bourges, nommé en 1520 par François I, en vertu du concordat. Mort le 25 mars 1525.

BUFFON. (*Hiſt. litt. mod.*) Georges-Louis Leclerc de Buffon étoit ſeigneur de Montbar, marquis de Rougemont: le Roi le créa comte de Buffon. Il fut l'un des quarante de l'Académie françaiſe, tréſorier-perpétuel de l'Académie des ſciences, membre de la Société royale de Londres, des Académies de Berlin, de Pétersbourg, de Dijon, de preſque toutes les Compagnies ſavantes de l'Europe: il fut plus que tout cela; il fut M. de Buffon; ce nom ſeul eſt au deſſus de tous les titres honorifiques & littéraires. On l'a nommé le *Pline français*, & dans cette comparaiſon l'on peut bien dire de lui ce que Juvénal a dit de Virgile, en le comparant à Homère:

Maronis
Altiſoni dubiam facientia carmina palmam.

M. de Buffon eſt doublement Pline, & par ſes connoiſſances en hiſtoire naturelle, & par ſon éloquence impoſante & majeſtueuſe. Ils ont l'un & l'autre au plus haut degré l'*os magna ſonaturum*. La reſſemblance eſt parfaite entr'eux. *Jacet manibus pedibuſque devinctis, flens animal cæteris imperaturum & à ſupplicüis vitam auſpicatur, unam tantùm ob culpam, quia natum eſt. Heu! dementiam ab his initiis exiſtimantium ad ſuperbiam ſe genitos!* Conſidérez la noble harmonie de cette phraſe, la philoſophie qui préſide à ces rapprochemens & à ces contraſtes, la moralité qui les termine: vous croyez entendre M. de Buffon; vous voyez pour ainſi dire le moule, & de ſon ſtyle, & de ſa philoſophie. Ce qu'il a dit lui-même de Pline eſt ce qu'ont dit de M. de Buffon même ſes admirateurs & ſes panégyriſtes, c'eſt-à-dire, preſque tous ſes lecteurs.

« Pline a travaillé ſur un plan bien plus grand » que celui d'Ariſtote, & peut-être trop vaſte. Il » a voulu tout embraſſer; il ſemble avoir meſuré » la Nature, & l'avoir trouvée trop petite encore » pour l'étendue de ſon eſprit. Son Hiſtoire natu- » relle comprend, indépendamment de l'hiſtoire » des animaux, des plantes & des minéraux, l'hiſ- » toire du ciel & de la terre, la médecine, le com- » merce, la navigation, l'hiſtoire des arts libéraux » & mécaniques, l'origine des uſages, enfin toutes » les ſciences naturelles & tous les arts humains;

» & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que dans chaque » partie Pline eſt également grand : l'élévation des » idées, la nobleſſe du ſtyle, relèvent encore ſa » profonde érudition. Non-ſeulement il ſavoit tout » ce qu'on pouvoit ſavoir de ſon tems, mais il » avoit cette facilité de penſer en grand, qui mul- » tiplie la ſcience ; il avoit cette fineſſe de réflexion » de laquelle dépendent l'élégance & le goût, & » il communique à ſes lecteurs une certaine liberté » d'eſprit, une hardieſſe de penſer qui eſt le germe » de la philoſophie. Son ouvrage, tout auſſi varié » que la Nature, la peint toujours en beau ; c'eſt, » ſi l'on veut, une compilation de tout ce qui avoit » été écrit avant lui, une copie de tout ce qui » avoit été fait d'excellent & d'utile à ſavoir ; mais » cette copie a de ſi grands traits, cette compilation » contient des choſes raſſemblées d'une manière » ſi neuve, qu'elle eſt préférable à la plupart des » originaux qui traitent des mêmes matières. »

Si Pline eſt ici jugé par ſon plus heureux imitateur, M. de Buffon a auſſi trouvé dans ſon ſucceſſeur à l'Académie françaiſe un panégyriſte qui, pour le louer, a ſu emprunter ſon ſtyle : c'eſt M. Vicq-d'Azyr. Reçu, avant vingt-trois ans, à l'Académie des ſciences, devenu ſecrétaire-perpétuel de la Société de médecine, le talent d'écrire & l'éloquence qu'il joint à ſes grandes connoiſſances en médecine & en anatomie, lui ont procuré l'honneur de ſuccéder à M. de Buffon dans le temple de l'éloquence & du goût. Il ſembloit avoir été réſervé pour cette place, & c'eſt de quoi on eſt frappé d'abord en liſant ſon diſcours, en voyant la convenance parfaite du ton avec le ſujet ; en y retrouvant partout la majeſté, la richeſſe, l'harmonie du ſtyle de M. de Buffon. C'eſt ainſi que ce grand naturaliſte auroit fait ſon éloge s'il avoit pu le faire ; c'eſt ainſi qu'il avoit fait autrefois celui de M. de la Condamine entrant à l'Académie françaiſe ; & puiſque nous rappelons ce ſouvenir, nous pouvons ajouter comme témoins, que l'œil n'a rien vu, que l'oreille n'a rien entendu de plus impoſant que M. de Buffon avec ſa belle & noble figure, avec ſa voix pleine & ſonore, prononçant ces phraſes ſublimes par leſquelles il célèbre les ſublimes travaux de M. de la Condamine en Amérique. (*Voyez* l'article *Condamine* (*la*).) C'eſt ce même M. de Buffon que l'on croit entendre s'écrier, dans le diſcours de M. Vicq-d'Azyr :

« Quel grand, quel étonnant ſpectacle que celui » de la Nature ! Des aſtres étincelans & fixes, qui » répandent au loin la chaleur & la lumière ; des » aſtres errans qui brillent d'un éclat emprunté, & » dont les routes ſont tracées dans l'eſpace ; des » forces oppoſées, d'où naît l'équilibre des mondes ; » l'élément léger qui ſe balance autour de la Terre ; » les eaux courantes qui la dégradent & la fillon- » nent ; les eaux tranquilles, dont le limon qui la » féconde, forme les plaines ; tout ce qui vit ſur » ſa ſurface, & tout ce qu'elle cache en ſon ſein ; » l'homme lui-même, dont l'audace a tout entre- » pris, dont l'intelligence a tout embraſſé, dont » l'induſtrie a meſuré le tems & l'eſpace ; la chaîne » éternelle des cauſes, la ſérie mobile des effets, tout » eſt compris dans ce merveilleux enſemble. »

N'eſt-ce pas encore M. de Buffon qui ſemble dire :

« Autour de l'homme, à des diſtances que le » ſavoir & le goût ont meſurées, il plaça les animaux » dont l'homme a fait la conquête ; ceux qui le » ſervent près de ſes foyers ou dans les travaux » champêtres ; ceux qu'il a ſubjugués & qui re- » fuſent de le ſervir ; ceux qui le ſuivent, le ca- » reſſent & l'aiment ; ceux qui le ſuivent & le ca- » reſſent ſans l'aimer ; ceux qu'il repouſſe par la » ruſe, ou qu'il attaque à force ouverte ; & les » tribus nombreuſes d'animaux qui, bondiſſant dans » les taillis, ſous les futaies, ſur la cime des mon- » tagnes ou au ſommet des rochers, ſe nourriſſent » de feuilles & d'herbes ; & les tribus redoutables » de ceux qui ne vivent que de meurtre & de car- » nage. A ces groupes de quadrupèdes il oppoſa » des groupes d'oiſeaux. Chacun de ces êtres lui » offrit une phyſionomie & reçut de lui un carac- » tère. Il avoit peint le ciel & la terre, l'homme » & ſes âges, & ſes jeux, & ſes malheurs, & ſes » plaiſirs : il avoit aſſigné aux divers animaux toutes » les nuances des paſſions : il avoit parlé de tout, » & tout parloit de lui..... Vous n'avez point ou- » blié avec quelle nobleſſe, rival de Virgile, M. de » Buffon a peint le courſier fougueux s'animant au » bruit des armes, & partageant avec l'homme les » fatigues de la guerre & la gloire des combats ; » avec quelle vigueur il a deſſiné le tigre, qui, raſ- » ſaſié de chair, eſt encore altéré de ſang. Comme » on eſt frappé de l'oppoſition de ce caractère fé- » roce avec la douceur de la brebis, avec la do- » cilité du chameau, de la vigogne & du renne, » auxquels la Nature a tout donné pour leurs maî- » tres, avec la patience du bœuf, qui eſt le ſou- » tien du ménage & la force de l'agriculture ! Qui » n'a pas remarqué parmi les oiſeaux dont M. de » Buffon a décrit les mœurs, le courage franc du » faucon, la cruauté lâche du vautour, la ſenſibi- » lité du ſerein, la pétulence du moineau, la fami- » liarité du troglodyte, dont le ramage & la gaîté » bravent la rigueur de nos hivers ; & les douces » habitudes de la colombe, qui ſait aimer ſans par- » tage ; & les combats innocens des fauvettes, » qui ſont l'emblême de l'amour léger ! Quelle va- » riété, quelle richeſſe dans les couleurs avec leſ- » quelles M. de Buffon a peint la robe du zèbre, » la fourrure du léopard, la blancheur du cygne & » l'éclatant plumage de l'oiſeau-mouche ! Comme » on s'intéreſſe à la vue des procédés induſtrieux » de l'éléphant & du caſtor ! Que de majeſté dans » les épiſodes où M. de Buffon compare les terres » anciennes & brûlées des déſerts de l'Arabie, où » tout a ceſſé de vivre, avec les plaines fangeuſes » du nouveau continent, qui fourmillent d'inſec- » tes, où ſe trainent d'énormes reptiles, qui ſont

» couvertes d'oiſeaux raviſſeurs, & où la vie ſemble » naître du ſein des eaux ! »

M. de Buffon, s'il n'a eu dans ſon genre ni égaux ni rivaux, a eu quelques adverſaires avec leſquels M. Vicq-d'Azyr le compare.

« Le plus redoutable fut M. l'abbé de Condillac. » Son eſprit jouiſſoit de toute ſa force dans la diſ» pute. Celui de M. de Buffon, au contraire, y étoit » en quelque ſorte étranger. Veut-on les bien con» noître? Que l'on jette les yeux ſur ce qu'ils ont » dit des ſenſations. Ici les deux philoſophes par» tent d'un même point : c'eſt un homme que cha» cun d'eux veut animer. L'un, toujours métho» dique, commence par ne donner à ſa ſtatue qu'un » ſeul ſens à la fois. Toujours abondant, l'autre » ne refuſe à la ſienne aucun des dons qu'elle au» roit pu tenir de la Nature. C'eſt l'odorat, le plus » obtus des organes, que le premier met d'abord » en uſage. Déjà le ſecond a ouvert les yeux de » ſa ſtatue à la lumière, & ce qu'il y a de plus bril» lant a frappé ſes regards. M. l'abbé de Condillac » fait une analyſe complète des impreſſions qu'il » communique. M. de Buffon, au contraire, a diſ» paru : ce n'eſt plus lui, c'eſt l'homme qu'il a créé, » qui voit, qui entend & qui parle. La ſtatue de » M. l'abbé de Condillac, calme, tranquille, ne » s'étonne de rien, parce que tout eſt prévu, tout » eſt expliqué par ſon auteur. Il n'en eſt pas de » même de celle de M. de Buffon : tout l'inquiète, » parce qu'abandonnée à elle-même elle eſt ſeule » dans l'Univers ; elle ſe meut, elle ſe fatigue, elle » s'endort, ſon réveil eſt une ſeconde naiſſance ; » & comme le trouble de ſes eſprits fait une partie » de ſon charme, il doit excuſer une partie de ſes » erreurs. Plus l'homme de M. l'abbé de Condillac » avance dans la carrière de ſon éducation, plus » il s'éclaire ; il parvient enfin à généraliſer & à » découvrir en lui-même les cauſes de ſa dépen» dance & les ſources de ſa liberté. Dans la ſtatue » de M. de Buffon, ce n'eſt pas la raiſon qui ſe » perfectionne, c'eſt le ſentiment qui s'exalte ; elle » s'empreſſe de jouir : c'eſt Galathée qui s'anime » ſous le ciſeau de Pygmalion, & l'amour achève » ſon exiſtence. Dans ces productions de deux de » nos grands hommes, je ne vois rien de ſemblable. » Dans l'une, on admire une poéſie ſublime ; dans » l'autre, une philoſophie profonde. Pourquoi ſe » traitoient-ils en rivaux, puiſqu'ils alloient par des » chemins différens à la gloire, & que tous les » deux étoient également ſûrs d'y arriver ?

La rivalité de M. de Buffon & de M. de Linné n'avoit pas de fondemens beaucoup plus ſolides. Ces deux hommes diverſement célèbres pouvoient ſervir l'un à l'autre, & ne pouvoient pas ſe nuire. Il y a place pour tout le monde dans le temple de la Gloire.

» Le ſavant naturaliſte d'Upſal dévoua tous ſes » momens à l'obſervation. L'examen de vingt mille » individus ſuffit à peine à ſon activité. Il ſe ſervit, » pour les claſſer, de méthodes qu'il avoit inven» tées ; pour les décrire, d'une langue qui étoit » ſon ouvrage ; pour les nommer, de mots qu'il » avoit fait revivre, ou que lui-même avoit formés. » Ses termes furent jugés bizarres : on trouva que » ſon idiôme étoit rude ; mais il étonna par la pré» ciſion de ſes phraſes ; il rangea tous les êtres ſous » une loi nouvelle. Plein d'enthouſiaſme, il ſem» bloit qu'il eût un culte à établir, & qu'il en fût » le prophète..... Avec tant de ſavoir & de carac» tère, Linné s'empara de l'enſeignement dans les » écoles ; il eut les ſuccès d'un grand profeſſeur ; » M. de Buffon a eu ceux d'un grand philoſophe. » Plus généreux, Linné auroit trouvé, dans les ou» vrages de M. de Buffon, des paſſages dignes » d'être ſubſtitués à ceux de Sénèque, dont il a » décoré les frontiſpices de ſes diviſions. Plus juſte, » M. de Buffon auroit profité des recherches de » ce ſavant laborieux. Ils vécurent ennemis, parce » que chacun regarda l'autre comme pouvant por» ter quelqu'atteinte à ſa gloire. Aujourd'hui que » l'on voit combien ces craintes étoient vaines, » qu'il me ſoit permis, à moi leur admirateur & » leur panégyriſte, de rapprocher, de réconcilier » ici leurs noms, ſûr qu'ils ne me déſavoueroient » pas eux-mêmes s'ils pouvoient être rendus au » ſiècle qui les regrette & qu'ils ont tant illuſtré. »

La deſcription du Jardin du Roi, dans l'état où l'ont mis les ſoins de M. de Buffon ; la peinture de M. de Buffon lui-même avec ſa belle phyſionomie, ſes cheveux blancs, ſes attitudes nobles, & le feu du génie dans les yeux, compoſant, au milieu des jardins de Montbar, l'Hiſtoire de la Nature ; la peinture même des tendres ſoins que l'amitié lui prodigua dans ſes derniers momens, & de l'hommage public que lui rendit, à ſon convoi, l'affluence de vingt mille ſpectateurs, ou formant ſon cortège, ou l'attendant dans les rues, aux fenêtres, & juſque ſur les toits : tous ces tableaux ſont dans la manière de M. de Buffon, & paroiſſent ſortir de ſon ecole ou plutôt de ſa main.

M. de Buffon a mêlé quelques erreurs aux grandes & belles vérités que contiennent ſes ouvrages. M. Vicq-d'Azyr ne l'a point diſſimulé, non plus que M. de Saint-Lambert, qui le recevoit à l'Académie françaiſe en qualité de directeur. « Sans » doute, dit ce dernier, la doctrine de la forma» tion des planètes & de la génération des êtres » animés ſera citée au tribunal de la Raiſon ; mais » elle y ſera citée avec les erreurs des grands hom» mes. Les idées éternelles de Platon, les tour» billons de Deſcartes, les monades de Leibnitz, » tant d'autres moyens d'expliquer toutes les ori» gines, tous les mouvemens, toutes les formes, » n'ont point altéré le reſpect qu'on a conſervé » pour leurs inventeurs.

» M. de Buffon, dans le Jardin du Roi, pouvoit » jouir, comme le czar Pierre, du plaiſir d'avoir » repeuplé & enrichi ſon empire. Il y recevoit les » viſites & les hommages des ſavans, des voya» geurs, des hommes illuſtres dans tous les genres,

» & même des têtes couronnées. Pluſieurs lui ap-
» portoient ou lui envoyoient des animaux, des
» plantes, des foſſilles, des coquillages de toutes
» les parties de la terre, des rivages de toutes les
» mers. Ariſtote, pour raſſembler ſous ſes yeux les
» productions de la Nature, avoit eu beſoin qu'A-
» lexandre fît la conquête de l'Aſie. Pour raſſem-
» bler un plus grand nombre des mêmes produc-
» tions, que falloit-il à M. de Buffon? Sa gloire. »

On a vu dans le cours de la dernière guerre, c'eſt-à-dire, de la guerre d'Amérique, des corſaires anglais renvoyer à M. de Buffon des caiſſes à ſon adreſſe, trouvées ſur des bâtimens qu'ils avoient pris, & garder d'autres caiſſes qui appartenoient au roi d'Eſpagne : des armateurs montroient plus de reſpect pour le génie que pour la ſouveraineté.

On ne réunit jamais tous les ſuffrages. Remarquons ici, comme une anecdote littéraire, que M. d'Alembert, ſoit par la nature particulière de ſon goût, ſoit par l'effet de quelque paſſion, n'aimoit ni la perſonne ni les talens de M. de Buffon. Ces belles phraſes ſi harmonieuſes, ſi majeſtueuſes, ne lui paroiſſoient que de l'emphaſe & de l'enflure; il n'appeloit M. de Buffon que le *grand phraſier*, *le roi des phraſiers*, *le grand modèle des petits phraſiers*. M. de Buffon, inſtruit de cette averſion de M. d'Alembert, & ſachant qu'il exerçoit ſur lui le talent ſingulier qu'il avoit pour contrefaire, le traitoit de ſinge, & affectoit pour lui un mépris qui ne pouvoit guère être ſincère, ou qui du moins auroit été bien injuſte.

M. de Buffon étoit né le 7 ſeptembre 1707. Sa vie entière eſt dans ſes ouvrages, & c'eſt là qu'il vivra éternellement. Il eſt mort de la pierre : c'eſt dire que ſa mort a été précédée & préparée par de grandes douleurs, & qu'on ne peut pas citer ſon exemple à l'appui du ſoin qu'il avoit pris de raſſurer l'eſpèce humaine ſur la crainte des douleurs exceſſives qui peuvent accompagner la diſſolution de nos organes; mais s'il ſouffrit beaucoup & long-tems, ſi la douleur ne put détruire que lentement un corps ſi bien organiſé, s'il eut beſoin d'oppoſer un grand courage à de grandes ſouffrances & à de longues inſomnies, il eut à ſe féliciter du moins d avoir conſervé une tête toujours libre, une préſence d'eſprit parfaite, & juſqu'au dernier moment l'amour des devoirs qu'il s'étoit impoſés Il ſuccomba la nuit du 15 au 16 avril 1788, & dans la matinée du 15 il avoit encore donné des ordres pour les travaux du Jardin des Plantes, & remis à M. Thouin une ſomme de 18,000 liv. pour ces travaux.

Son corps ayant été ouvert après ſa mort, on lui trouva cinquante-ſept pierres dans la veſſie : pluſieurs étoient groſſes comme une petite féve, trente étoient cryſtalliſées en triangle, & peſoient enſemble deux onces & ſix gros. Les gens de l'art qui ont fait l'ouverture, croient s'être aſſurés qu'il auroit pu être taillé facilement & ſans danger; mais il ne put s'y déterminer dans les commencemens, parce qu'il doutoit ou cherchoit à douter qu'il eût la pierre, & dans la ſuite, parce qu'il douta encore plus du ſuccès de l'opération, & qu'il crut devoir s'abandonner à la Nature, dont il s'étoit peut-être exagéré les reſſources.

Toutes les autres parties étoient parfaitement ſaines. Le cerveau s'eſt trouvé, dit-on, d'une capacité un peu plus grande que celle des cerveaux ordinaires.

Il fut préſenté le 18 avril à Saint-Médard ſa paroiſſe, puis tranſporté à Montbar, où il avoit deſiré d'être réuni à ſa femme dans le même caveau.

A travers les éloges académiques, qui ſont les principaux matériaux de cet article, on voit que les plus grands panégyriſtes de M. de Buffon, en rendant juſtice à ſes talens, à ſes lumières, à ſes connoiſſances, ne le jugent pas irréprochable, & ne le regardent pas comme le plus exact des naturaliſtes. C'eſt un grand écrivain, un grand peintre en hiſtoire naturelle; mais les phyſiciens, les obſervateurs, ſe défient un peu de ſa brillante & poétique imagination. L'opinion de M. d'Alembert, portant ſur le ſtyle même, eſt ſans doute injuſte; mais un homme qui fut toujours incapable de la moindre injuſtice, M. de Malesherbes, pour venger Linnæus & d'autres naturaliſtes, a écrit contre les premiers volumes de l'Hiſtoire naturelle de M. de Buffon, où ce Pline français, qui n'avoit pas encore aſſez étudié l'hiſtoire qu'il entreprenoit d'écrire, s'eſt principalement livré à l'eſprit ſyſtématique. Dans cet ouvrage (car c'en eſt un aſſez conſidérable), ſi M. de Malesherbes paroît toujours plein de reſpect pour le génie & l'éloquence de M. de Buffon, il n'eſtime pas autant ſes ſyſtèmes, & l'on ne ſait ce qui étonne le plus, ou de la multitude d'erreurs qu'il relève & rend ſenſibles dans M. de Buffon, ou de l'immenſité des connoiſſances de M. de Malesherbes dans les diverſes parties de l'Hiſtoire naturelle : elle étoit la même dans tous les genres de ſcience, d'hiſtoire & de littérature; mais par un motif plus eſtimable encore que tant de connoiſſances, M. de Malesherbes n'avoit pas deſtiné cet ouvrage à l'impreſſion; jamais il n'eût pu ſe réſoudre à mortifier quelque ce fût, ſurtout un homme célèbre, & l'ouvrage, reſté plus de quarante ans manuſcrit, n'a paru qu'après la mort de tous les deux, par les ſoins de M. Abeille, qui, dans la préface & les notes, montre auſſi des connoiſſances étendues dans l'Hiſtoire naturelle. Au reſte, ſi M. de Buffon n'étoit pas encore un naturaliſte quand il commença ſon ouvrage, il l'étoit ſûrement devenu depuis, & quarante ou cinquante ans de travaux conſacrés à cette ſcience doivent inſpirer plus de confiance pour les parties ſuivantes de ſon ouvrage.

BURGH (HUBERT DE) *ou* DE BOURG, (*Hiſt. d'Anglet.*), miniſtre d'Henri III, roi d'Angleterre. L'évêque de Wincheſter, Guillaume Deſroches, avoit été nommé régent du royaume d'Angleterre

pendant la minorité d'Henri III; mais la faveur & le pouvoir étoient entre les mains d'Hubert de Burgh, grand-juſticier, qui les avoit mérités par ſon zèle, & qui s'en rendoit indigne par ſon orgueil. Pendant l'expédition que Louis, dit *le Lion*, fils de Philippe-Auguſte & père de ſaint Louis, avoit faite en Angleterre, Louis, pour le forcer à lui rendre Douvres, l'avoit menacé de faire trancher la tête à Thomas de Burgh ſon frère, qu'il tenoit priſonnier. Hubert préféra ſon devoir à ſon frère. Louis épargna Thomas & eſtima Hubert; mais celui-ci s'oublia dans la grandeur où il parvint ſous Henri III : une adminiſtration injuſte & hautaine ſouleva contre lui un grand nombre de barons, & l'évêque de Wincheſter lui-même. Pour ſe ſouſtraire à l'autorité de ce régent, de Burgh voulut avancer la majorité du Roi; il obtint du Pape une bulle qui déclaroit Henri majeur; mais il ne plut pas à la Nation d'obéir à une pareille bulle, dont on ſentit toutes les conſéquences : on s'en tint pour lors aux lois du royaume, qui fixoient la majorité à vingt-un ans. De Burgh imagina un autre moyen de régner, ſous prétexte de faire régner ſon maître : ce fut d'engager, par ſon exemple, les conſervateurs des libertés britanniques à remettre les places de ſûreté qu'ils s'étoient fait donner pour l'exécution des chartes. Le Roi, de concert avec de Burgh, redemanda la tour de Londres & le château de Douvres. De Burgh, entre les mains duquel étoient alors ces fortereſſes, les lui remit. Pluſieurs barons, gagnés par les ſéductions ordinaires de la cour, en firent autant; mais de Burgh rentra le lendemain dans ſes places, & les autres barons ne rentrèrent point dans les leurs. On peut juger de leur mécontentement. Ceux d'entr'eux qui, plus prudens, n'avoient point remis leurs places, offrirent aux autres leur appui; tout fermenta : les reſtes du parti français qui avoit ſervi Louis-le-Lion ſe ranimèrent. Un riche bourgeois, nommé Conſtantin Fitz-Arnulph, pour venger une injure faite aux habitans de Londres par le ſteward ou intendant de l'abbé de Weſtminſter, ſe mit à piller quelques maiſons de l'abbaye, en criant : *Montjoie ſaint Denis*. Ce cri de guerre parut plus coupable que ſon action, & rappela le zèle qu'il avoit autrefois montré pour la cauſe de Louis-le-Lion & des barons rebelles. Hubert de Burgh le fit pendre le lendemain ſans forme de procès : c'étoit violer l'article le plus important de la charte des libertés, dite *la grande charte*. Hubert devint odieux au peuple comme à la Nobleſſe; mais Henri III, Prince lâche & amolli par les voluptés, n'étoit que l'eſclave d'Hubert de Burgh, qui, ſelon ſes intérêts, le condamnoit à l'action ou à l'indolence. De Burgh avoit eu un rival dans la faveur du Prince : c'étoit le comte de Salisbury, oncle d'Henri III & fils naturel d'Henri II. Salisbury étoit généreux comme ſon père; il étoit l'appui du peuple contre les entrepriſes de de Burgh. Celui-ci l'invite à dîner, & depuis ce moment on voit Salisbury tomber dans une langueur qui le conduit au tombeau. On peut juger ſi la haine du peuple pour le miniſtre diminua; mais ſon empire ſur ſon maître augmenta, & c'étoit tout ce qu'il vouloit : il le plongeoit dans la molleſſe, principe le plus ſûr de la foibleſſe des Rois & du crédit des courtiſans; il l'éloignoit de la guerre & des expéditions du continent; il le concentroit dans les intrigues & dans les plaiſirs de ſon île.

Cependant le comte de Bretagne, Pierre, dit Maucler, qui, pendant la minorité de ſaint Louis & la régence de Blanche de Caſtille, brouilloit tout en France, & qui ne pouvoit reſter en paix, vient lui-même en Angleterre ſolliciter le ſecours d'Henri, & lui offrir l'eſpérance de rentrer dans les provinces françaiſes confiſquées ſur ſon père & ſur lui-même. Henri l'écoute, s'enflamme, veut échapper aux fers de ſon miniſtre, & partir pour la France; il lève une armée; il ordonne d'équiper une flotte. De Burgh, que cet enthouſiaſme n'avoit point gagné, obéit froidement & lentement. Quand le Roi voulut s'embarquer avec l'armée, il ne ſe trouva pas aſſez de vaiſſeaux de tranſport. On dit que le Roi, à la vue de cette négligence, entra dans un tel accès de colère, qu'il tira ſon épée pour tuer ſon miniſtre, en l'appelant *penſionnaire de la reine Blanche*. On l'arrêta : le voyage fut remis à l'année ſuivante, mais il ſe fit. Les inſtances du comte de Bretagne étoient trop preſſantes pour qu'on pût s'y refuſer, & de Burgh n'oſa pas riſquer de déplaire une ſeconde fois.

Cependant Henri III, ou plutôt Hubert de Burgh, avoit révoqué la charte des forêts, & violoit l'autre en toute rencontre. Pour récompenſe d'un tel ſervice rendu à la monarchie, de Burgh s'étoit donné le comté de Kent. Les grands s'aſſemblèrent; ils demandèrent la confirmation des deux chartes & l'expulſion d'Hubert de Burgh. Richard, comte de Cornouailles, frère du Roi, avoit ſaiſi les terres d'un de ſes vaſſaux. Le Roi prit la défenſe de ce vaſſal, & voulut le remettre en poſſeſſion. Il en parla au comte de Cornouailles, qui lui répondit froidement : *C'eſt une affaire qu'on peut remettre au jugement des pairs*. Henri, jugeant que c'étoit attaquer la prérogative royale, s'emporta, & dit à ſon frère : *Ou rendez les terres, ou ſortez tout à l'heure du royaume. — Je ne ferai ni l'un ni l'autre*, répliqua Richard avec une fermeté toujours froide, *que quand j'y ſerai condamné par un jugement aes pairs*. De Burgh vouloit le faire arrêter. Henri héſita. Richard n'héſita point; il ſe mit à la tête des rebelles, & il fallut que le Roi ſon frère le comblât de bienfaits pour le ramener. De Burgh cependant pourſuivoit le cours de ſes violences; il prenoit un château à l'archevêque de Cantorbery, & l'archevêque l'excommunioit. Un des quatre fils d'un comte de Pembrock, à qui Henri étoit redevable de ſa couronne, mourut. Henri s'empara de ſa ſucceſſion, au préjudice des

frères que laiſſoit ce fils du comte de Pembrock. L'aîné de ces frères, qui lui-même étoit beau-frère d'Henri, outré d'une telle injuſtice, ſe jeta dans la révolte, & en ravageant les terres du Roi, ſe fit rendre les ſiennes. Telle étoit l'adminiſtration de de Burgh; des entrepriſes, des violences, de la foibleſſe, de la baſſeſſe. Le gouvernement outrageoit tout le monde, & demandoit pardon à tout le monde, parce qu'il n'avoit pas aſſez de vigueur pour ſoutenir ſes injuſtices. De Burgh tentoit tout, dans l'eſpérance que quelque choſe réuſſiroit, que quelque uſurpation reſteroit impunie, & l'enrichiroit, ainſi que ſon maître, toujours avide & toujours pauvre. Au reſte, il entouroit, comme nous l'avons dit, le Roi de voluptés, de peur qu'une inquiétude, qui lui étoit naturelle, ne l'arrachât à l'indolence. Henri avoit preſque toutes les foibleſſes du roi Jean ſon père; il en avoit ſurtout l'inconſtance. On lui conſeilla d'éloigner de Burgh, & de rappeler l'évêque de Wincheſter; il le fit. L'évêque donna au Roi quelques fêtes, lui fit quelques préſens: il n'en fallut pas davantage pour le faire rentrer dans toute ſon ancienne faveur; mais l'évêque ne ſe contentoit pas de la diſgrace de de Burgh; il vouloit ſa mort; il fit rechercher ſon adminiſtration, & s'empreſſa de lui trouver des accuſateurs. On chargea le malheureux de Burgh de tous les crimes poſſibles & impoſſibles; il étoit ſorcier, il avoit pris dans le tréſor de la couronne une pierre qui avoit la vertu de rendre inviſible & invulnérable, & il l'avoit envoyée au prince de Galles, ennemi de l'Etat.

De Burgh ſe retira dans un prieuré, eſpèce d'aſile où il s'attendoit cependant d'être forcé ou tué: l'ordre étoit donné. Un ennemi de de Burgh, le comte de Cheſter, eut ſeul la généroſité de repréſenter au Roi qu'il ſe manquoit à lui-même en privant ſon miniſtre du droit acquis à tout citoyen d'être jugé ſelon les lois. De Burgh eut donc la liberté de ſe défendre; mais à peine étoit-il ſorti de ſa retraite pour préparer ſa juſtification, qu'au mépris du droit d'aſile & de la charte des libertés, on l'arrêta dans une chapelle, où il fut trouvé armé d'une croix dans une main & du ſaint ſacrement dans l'autre. On le chargea de fers. Le peuple, qui le déteſtoit dans ſa gloire, prit pitié de lui dans ſon abaiſſement. Un forgeron, à qui on ordonna de ſerrer ſes fers, refuſa ſon miniſtère. De Burgh ayant tant de fois violé la grande charte des libertés, avoit perdu le droit de la réclamer; mais c'étoit toujours avec peine que le peuple la voyoit violer ſi ouvertement, même dans la perſonne de ſon plus grand infracteur. Les évêques firent bien plus de bruit encore ſur la violation du droit d'aſile: on parla d'excommunication. Le Roi & l'évêque de Wincheſter trouvèrent un expédient qui parut admirable pour appaiſer ces clameurs; ce fut de remettre de Burgh dans ſa chapelle, & de l'y bloquer. Quand il fut près de mourir de faim, il ſortit: on l'arrêta & on l'enferma. Le Roi lui prit une partie de ſon bien, & déclara qu'il lui laiſſoit l'autre avec la vie; mais l'évêque de Wincheſter, qui s'obſtinoit à vouloir ſa mort, ſollicita le gouvernement du château où ſon ennemi étoit renfermé. De Burgh le ſut, & ſe jugea perdu; il fit part de ſes allarmes à ſes gardes, qui, touchés de ſon ſort, le laiſſèrent échapper. On le reprit encore dans une égliſe; les évêques crièrent encore, & le gouvernement trouva ſi ingénieux l'expédient dont il s'étoit déjà ſervi, qu'il s'en ſervit encore. On remena de Burgh dans ſon égliſe, & on l'y bloqua de nouveau; mais le ſuccès ne fut pas le même. Des amis de de Burgh vinrent à ſon ſecours, le délivrèrent, & il alla dans le pays de Galles ſe joindre au comte de Pembrock, qu'il avoit perſécuté autrefois, mais qui, le voyant malheureux & opprimé à ſon tour, lui pardonna tout.

De Burgh du moins ne s'étoit permis, dans ſa faveur, que des violences ſourdes: l'évêque de Wincheſter en exerçoit d'éclatantes; il renverſoit avec mépris toute la conſtitution. Ses principes, oppoſés à ceux de de Burgh, tendoient à pouſſer la Nation à bout; il vouloit que le Roi entreprit tout & ſoutînt tout. Le Roi, en comparant la vie agitée que ſon nouveau tyran lui faiſoit mener, avec la vie molle, oiſive, qu'il avoit menée ſous la domination de de Burgh, ſe déclara enfin contre l'évêque de Wincheſter; il fut renvoyé: ſa dignité lui épargna les traitemens que de Burgh avoit eſſuyés. De Burgh rentra en grace, même en faveur, & en abuſa moins; mais ſon crédit fut bientôt éclipſé, d'abord par celui de Guillaume de Savoie, évêque de Valence, oncle de la Reine, enſuite par celui du comte de Leiceſter, qui ſurpaſſa dans la faveur, & de Burgh, & les évêques de Wincheſter & de Valence.

De Burgh retomba dans la diſgrace: le Roi voulut renouveler l'ancien procès; de Burgh ſe juſtifia aux yeux des pairs, & appaiſa le Roi par le don de quatre châteaux.

Depuis ce tems l'Hiſtoire ne s'occupe plus de lui. Sa faveur & ſes diſgraces rempliſſent tout le milieu du treizième ſiècle.

CABRAL. (*Hiſt. de Portugal.*) A l'article *Cabral*, dans le Dictionnaire, nous n'avons parlé que de Pierre Alvarès, qui découvrit le Bréſil en 1500. L'origine de la Maiſon de Cabral remonte juſqu'au tems des fables & des oracles. Solin & Juſtin, auteurs aſſez remplis de ces ſortes de fables, rapportent que Caranus, roi de Macédoine, conſultant l'oracle de Delphes ſur le lieu où il devoit s'établir, & fixer ſa petite cour errante, il lui fut enjoint de choiſir la place où deux chèvres le meneroient; elles le menèrent en Portugal, & c'eſt de ce Caranus que deſcend la Maiſon de Cabral: on en allègue pour preuve les armes de cette Maiſon, qui ſont *de gueules aux deux chèvres paſſant, armées de pourpre & de ſable.*

L'antiquité eſt remplie de ces ſituations de villes, indiquées à leurs fondateurs par des animaux, & qui ſemblent dépoſer d'une ſuperſtition particulière & propre à ces anciens chefs de colonies. C'eſt ainſi que la ſituation de Thèbes eſt indiquée à Cadmus.

Bos tibi, Phœbus ait, ſolis occurret in arvis
Nullum paſſa jugum, curvique immunis aratri:
Hâc duce carpe vias, & quâ requieverit herbâ,
Mœnia fac condas Bœotiaque illa vocato.

C'eſt ainſi que la ſituation d'Albe eſt indiquée à Enée par Hélénus.

Cùm tibi ſollicito ſecreti ad fluminis undam
Littoreis ingens inventa ſub ilicibus ſus,
Triginta capitum fœtus enixa, jacebit
Alba, ſolo recubans, albi circum ubera nati,
Is locus urbis erit, requies ea certa laborum.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la famille de Cabral poſſede depuis très-long-tems la châtellenie de Belmonte, dans la province de Beira, que Gil Alvarès Cabral y fit des fondations à la fin du douzième ſiècle ou au commencement du treizième, & que cette famille a le privilége ſingulier, dans une monarchie, de ne prêter de ſerment & de ne rendre d'hommage à perſonne.

1°. Alvaro Gil Cabral, arrière-petit-fils de Gil Alvarès, ſe diſtingua beaucoup ſous le roi Jean I à la bataille d'Aljubarrota. Ayant perdu ſon équipage, & avec cet équipage les titres des conceſſions faites par les rois de Portugal à ſa Maiſon, le Roi lui en fit expédier de nouveaux, portant déclaration que les originaux lui avoient été enlevés à la guerre par les Eſpagnols.

2°. Ferdinand Alvarès Cabral ſon petit-fils fut tué au ſiége de Tanger en Afrique.

3°. Ferdinand Cabral mourut en exil pour avoir coupé les oreilles à un gentilhomme des Indes orientales, nommé François de Mello.

4°. Un autre Ferdinand Cabral, neveu du précédent, ſe diſtingua dans la guerre contre l'Eſpagne, née de la révolution qui mit la Maiſon de Bragance ſur le trône en 1640. Il fut gouverneur de Fernambuc ou Fernambouc au Bréſil.

5°. Ferdinand Alvarès Cabral, fils du fameux Pierre Alvarès, qui avoit découvert le Bréſil, périt ſur mer à ſon retour des Indes.

6°. Pierre Alvarès Cabral, fils du précédent, fut tué en 1578, à la funeſte journée d'Alcaçer, où périt le roi dom Sébaſtien.

7°. Jean Gomès Cabral, frère de Pierre Alvarès, capitaine de la garde des rois Jean III & Sébaſtien, fut auſſi tué en Afrique.

8°. Un troiſième frère, Ruy-Dias Cabral, fut tué aux Indes orientales dans la guerre du Malabar.

CAJETAN. (*Hiſt. d'Ital.*) La Maiſon Cajetan, qui a donné à l'Egliſe le trop fameux pape Boniface VIII & une foule de cardinaux, étoit, à ce qu'on croit, originaire d'Eſpagne; elle vint s'établir à Gaëte ou Cayette en Italie, & elle prit de là le nom de Cajetan.

Nous remarquerons dans cette Maiſon:

1°. Mathias, qui commandoit les armées de Mainfroi, roi de Sicile. Le pape Boniface VIII (*voyez* ſon article à ce nom dans le Dictionnaire) étoit ſon petit-fils.

2°. Dans la branche des ducs de Laurenzano, Louis, colonel, tué à la guerre.

3°. Dans la branche des ducs de Sermonette, Honoré Cajetan, créé duc de Sermonette, & qui fut dépouillé de ſes biens par le pape Alexandre VI; Honoré & ſa famille furent en butte aux perſécutions de ce Pape criminel, & c'eſt pour eux un titre de gloire ou du moins d'intérêt.

4°. Berardin Cajetan, petit-fils d'Honoré, fut étranglé par l'ordre de ce même Pape, en 1499.

5°. Et on croit que Jacques Protonotaire, fils d'Honoré, oncle de Bérard, fut auſſi empoiſonné par l'ordre du même Pape, dans la même année 1499.

6°. Guillaume, frère aîné de Jacques, & fils d'Honoré, fut rétabli dans tous ſes biens par le pape Jules II.

7°. Nicolas, l'un de ſes petit-fils, fut créé cardinal à l'âge de dix ans, par le pape Paul III, en 1536.

8°. Henri ſon neveu eſt le fameux cardinal

Cajetan, légat en France dans le tems de la Ligue, & qui, zélé défenſeur de cette aſſociation ſéditieuſe, & intimement lié avec la cabale eſpagnole, vouloit exclure de la couronne de France, la Maiſon de Bourbon, & faire tomber cette couronne à l'infante d'Eſpagne, Iſabelle-Claire-Eugénie. En 1593, uni avec le duc de Féria & le cardinal de Pellevé, il s'oppoſa de tout ſon pouvoir à la conférence de Surène, qui amena l'abjuration de Henri IV & ſa réconciliation avec l'Egliſe, du moins avec l'Egliſe de France.

9°. & 10°. Il eut deux neveux cardinaux, Antoine, créé cardinal par le pape Grégoire XV, en 1621. L'Académie des Humoriſtes lui doit en partie ſon établiſſement.

Boniface ſon frère, évêque de Caſſano, puis archevêque de Tarente, fut fait cardinal par le pape Paul V, en 1606.

11°. Louis, neveu d'Antoine & de Boniface, fut créé cardinal par le pape Urbain VIII, le 19 janvier 1626.

12°. François Cajetan, duc de Sermonette, ſon frère aîné, chevalier de la toiſon d'or, vice-roi de Valence, gouverneur du Milanez, vice-roi de Sicile, conſeiller d'Etat, mourut en 1683, à quatre-vingt-douze ans.

13°. Un autre François Cajetan ſon petit-fils, après avoir reconnu Philippe V pour roi d'Eſpagne, prit le parti de l'archiduc Charles, & excita une révolte à Naples en 1701. Ses biens furent confiſqués, mais il y fut rétabli par l'Empereur.

14°. Dans la branche de Sortino, Guy mourut en 1542, écraſé avec Syracuſa ſa mère ſous les ruines de ſon château de Sortino, renverſé par un tremblement de terre.

CALIGNY. (*Hiſt. litt. mod.*) Des lettres de François I, de l'année 1545, nomment parmi les profeſſeurs d'hébreu au Collége-Royal, à la place de Guidacerio, Alain Reſtaut, *dit de Caligny*, dont on ne ſait rien, ſinon qu'il étoit Lorrain, & qu'il a fait une grammaire hébraïque, dédiée à du Châtel.

Caligny paroît avoir eu pour ſucceſſeur Jean Mercier, le plus célèbre des diſciples de Vatable. (*Voyez* ſon article dans ce volume.)

CAMARA. (*Hiſt. de Portugal.*) La famille da Camara eſt célèbre en Portugal, ſurtout depuis Jean Gonçalves Zarco da Camara, qui, ſous les auſpices de l'infant dom Henri, découvrit & conquit, en 1420, l'île de Madère. Il en fut le premier gouverneur, & tranſmit à ſa deſcendance ce gouvernement héréditaire. Huit ſeigneurs du nom da Camara furent ſucceſſivement gouverneurs de Madère ou du Funchal, qui en eſt la capitale. Tous portoient le nom de Gonçalves joint à celui de Jean ou de Simon. Jean Gonçalves ſe nommoit Zarco, ſoit parce qu'il étoit borgne (car zarco, en vieux portugais, ſignifie *borgne*), ſoit parce qu'il avoit tué de ſa main un Maure nommé Zarco. Il y avoit en Portugal une ancienne famille de Zarco, dont étoit peut-être Jean Gonçalves. Du troiſième gouverneur de l'île de Madère naquit Louis Gonçalves, tige de la branche d'Attaide, père de Martin Gonçalves d'Attaide, & d'Emmanuel da Camara, qui furent tués à la journée d'Alcaçer; & d'Alvar Gonçalves, qui ſe fit capucin aux Indes, après y avoir ſervi dans les armées.

Leur frère aîné, Jean Gonçalves d'Attaide, fut Grand-d'Eſpagne.

Il eut deux petits-fils, tous deux célèbres :

L'un eſt dom Jérôme d'Attaide, gouverneur de diverſes provinces du Portugal, nommé en 1661 gouverneur du Bréſil, après s'être diſtingué dans le commandement des armées portugaiſes; il fut auſſi grand-amiral & conſeiller d'Etat. Sa mémoire fut long tems en vénération dans le Bréſil.

L'autre eſt dom François Coutinho, tué en 1643 à la défenſe d'Elvas.

L'aîné, dom Jérôme d'Attaide, eut auſſi des fils dignes de mémoire : dom Emmanuel-Louis, mort de bleſſures reçues à la guerre; & dom Jean d'Attaide, général des armées portugaiſes.

Dom Louis d'Attaide, un de leurs frères, fut aſſaſſiné à Lisbonne, le 14 ou 15 octobre 1689.

Une branche de cette Maiſon, iſſue du ſecond gouverneur de l'île Madère, eſt dite *branche des grands-pannetiers de Portugal*, parce que huit perſonnages dont elle eſt compoſée, ont poſſédé héréditairement cette charge.

La branche des comtes de Villafranca & de Ribéra-Grande poſſéda auſſi héréditairement le gouvernement de l'île de Saint-Michel, l'une des Açores. Nous remarquerons dans cette branche, dom Louis-Emmanuel da Camara, lieutenant-général & général d'artillerie des armées portugaiſes, ambaſſadeur extraordinaire de Jean V auprès de Louis XIV & de Louis XV, mort le 3 octobre 1723.

Le premier de cette famille, qui prit le dom avec la grandeſſe, fut dom Emmanuel da Camara, ſecond du nom, ſixième gouverneur de l'île Saint-Michel, de la branche des comtes de Villafranca, né en 1576.

Dans la même branche, dom Alvar d'Abranches da Camara ſe trouva au ſiége de la Baie de Tous-les-Saints quand les Portugais la reprirent ſur les Hollandais en 1625. Il fut un des quarante ſeigneurs portugais qui proclamèrent Roi le duc de Bragance, le 1er. décembre 1640.

La plupart des perſonnages de cette famille ſe diſtinguèrent dans les Indes, ſoit orientales, ſoit occidentales, & dans les îles adjacentes; mais la découverte de Madère met au deſſus d'eux tous Jean Gonçalves Zarco : le parti qu'il ſut en tirer, offre une ſingularité intéreſſante. Il falloit débarraſſer l'île des bois qui la couvroient : il y mit le feu. L'incendie dura ſept ans, & fut un des principes de l'extrême fertilité de la terre. Elle étoit telle, qu'on ſe plaignoit de la récolte lorſqu'elle ne rendoit

rendoit pas ſoixante pour un. C'eſt le cas de dire avec Virgile :

Steriles incendere profuit agros.....
Sive indè occultas vires & pabula terræ
Pinguia concipiunt ; ſive illis omne per ignem
Excoquitur vitium, atque exſudat inutilis humor,
Seu plures calor ille vias, & cæca relaxat
Spiramenta, novas veniat quà ſuccus in herbas ;
Seu durat magis & venas aſtringit hiantes,
Ne tenues pluviæ rapidive potentia ſolis
Acrior, aut Boreæ penetrabile frigus adurat.

CAMILLE (JULES). (*Hiſt. litt. mod.*) Une lettre du fameux Alciat nous apprend l'anecdote ſuivante. Un ſavant nommé Jules Camille, aſſura le roi François I, qu'en un mois, avec une leçon d'une heure par jour, il le mettroit en état de parler grec comme Démoſthène, latin comme Cicéron, & de faire des vers, dans l'une & l'autre langue, comme Homère & Virgile. C'étoient les propres termes de ſes magnifiques promeſſes. Il avoit, diſoit-il, un ſecret particulier pour cela, & ce ſecret étoit aſſez important pour ne devoir être communiqué qu'au Roi. Camille demandoit pour récompenſe deux mille écus de rente en bénéfices. Il ne pouvoit guère s'annoncer plus en charlatan ; cependant que riſquoit-on de l'éprouver ? Le Roi ne voulut rien négliger ; il l'éprouva, mais il le renvoya auſſitôt après la ſeconde leçon, avec une gratification de ſix cents écus, & c'étoit ſans doute être très-libéral. Ce fait n'eſt connu que par la lettre d'Alciat, datée du 3 ſeptembre 1530, & qui n'eſt devenue publique qu'en 1697 ; mais nous trouvons ailleurs qu'un Jules Camille, grand cabaliſte, aſſez verſé dans les langues orientales, orateur & poète latin, préſenta au Roi une grande machine de bois aſſez ſingulière, où les principes de l'art oratoire, tirés de Cicéron & de quelques autres auteurs, étoient rangés dans un certain ordre ; qu'apparemment François I trouva l'ébauche de ce travail ingénieuſe, car il exhorta Camille à le continuer, & lui donna une gratification de cinq cents ducats. On ajoute que Camille employa quarante ans à cet ouvrage, & y dépenſa quinze cents ducats. Cette hiſtoire a des rapports marqués avec l'autre, & pourroit bien n'être que la même différemment contée.

CAMPBEL (*Hiſt. d'Ecoſſe*), Maiſon écoſſaiſe. Son nom eſt Campbel ou O-Dubin. Elle paroiſſoit avec éclat dès le neuvième ſiècle. Long-tems après Colinmore Campbel ſe trouva, en 1292, à Berwick, dans cette fameuſe aſſemblée où Edouard I, roi d'Angleterre, décida ſi impérieuſement des droits des prétendans à la couronne d'Ecoſſe, après l'interrègne qui ſuivit la mort d'Alexandre III.

2°. Niel Campbel ſon fils ſuivit le parti de la Maiſon de Brus, & fut un des barons qui, en 1315, aſſurèrent la couronne à ce monarque & à ſes deſcendans.

3°. Colin, fils de Niel, rendit de grands ſervices à la même Maiſon de Brus, reprit ſur les Anglais la forteresſe de Duncan, dont il devint gouverneur perpétuel & héréditaire : ſes deſcendans portent encore le titre de ce gouvernement.

4°. Archibaud Campbel ſon fils reſta fidèle à David de Brus, alors priſonnier en Angleterre.

5°. Colin ſon fils ſe diſtingua par diverſes expéditions ſous le règne de Robert III.

6°. Un autre Colin, fils de celui-ci, fut élevé par le roi d'Ecoſſe, Jacques Stuart II, à la dignité de lord grand-chancelier d'Ecoſſe, & fut appelé, en 1445, au parlement, en qualité de lord Campbel.

7°. Un troiſième Colin, petit-fils du précédent, fut créé en 1457, comte d'Argyle, par le même Jacques II. Il mourut en 1492, étant auſſi lord grand-chancelier.

8°. Archibaud Campbel, ſecond comte d'Argyle, chancelier d'Ecoſſe, chambellan & maître-d'hôtel du roi Jacques IV, fut tué, le 9 ſeptembre 1513, à la bataille de Flodden avec ſon Roi.

9°. & 10°. Archibaud Campbel, quatrième comte d'Argyle, petit-fils du précédent, fut, ainſi que ſon fils, nommé auſſi Archibaud, grand-chancelier d'Ecoſſe. Le père mourut en 1558, le fils en 1575.

11°. Colin, fils de ce dernier Archibaud, fut auſſi grand-chancelier d'Ecoſſe ſous le roi Jacques VI, qui fut depuis Jacques I en Angleterre.

12°. Archibaud, petit-fils du précédent, fait marquis d'Argyle le 15 novembre 1641, par Charles I, eut la tête tranchée le 27 mai 1661, dans les commencemens du règne de Charles II.

13°. Un autre Archibaud ſon fils fut auſſi décapité le 30 juin 1685, au commencement du règne de Jacques II, pour être entré dans les projets du duc de Monmouth.

14°. Un autre Archibaud, encore fils du précédent, fut un des pairs d'Ecoſſe qui paſſèrent, en 1688, de Hollande en Angleterre avec le prince d'Orange ; il fut auſſi un de ceux qui, en 1689, offrirent, au nom des Etats d'Ecoſſe, la couronne de ce royaume au roi Guillaume & à la reine Marie ſa femme. Guillaume le fit colonel de la garde écoſſaiſe à cheval & premier duc d'Argyle. Si Guillaume eût échoué, cet Archibaud eût encore eu la tête tranchée comme ſon père & ſon aïeul.

15°. & 16°. Jean & Archibaud, tous deux fils du précédent, furent comblés de biens & d'honneurs par la reine Anne & par les deux Georges de Brunſwick ſes ſucceſſeurs. Jean ſe ſignala ſurtout dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne ; il réprima auſſi, en 1715, ceux qu'on appeloit alors les rebelles d'Ecoſſe, parce qu'ils agiſſoient pour la Maiſon Stuart, qui régnoit depuis ſi long-tems en Ecoſſe. Il vivoit encore en 1728.

17°. & 18°. Au contraire, dans une autre branche des Campbel, Jean Campbel, créé le 12 mai 1633 comte de Loudon, & en 1641 lord grand-chan-

colier d'Ecoſſe, fut toujours fidèle à Charles I & à Charles II ſon fils, & ſouffrit beaucoup pour leur cauſe, ainſi que Jacques Campbel, lord Machline ſon fils. Ils vécurent errans & miſérables dans les montagnes de l'Ecoſſe ſeptentrionale : le fils mourut en 1683.

CAMPÉGE, CAMPEGGI (*Hiſt. de Fr. & d'It.*), famille illuſtre d'Italie, qui a produit quelques généraux, pluſieurs ſavans, & un aſſez grand nombre de cardinaux & d'autres prélats diſtingués. Symphorien Champier, à la tête de ſon ouvrage *De Monarchiâ Gallorum*, qu'il dédie au cardinal Laurent Campége, l'un des plus illuſtres perſonnages de ce nom, dit que cette famille eſt françaiſe, originaire du Dauphiné ; qu'elle paſſa dans le royaume de Naples avec Charles d'Anjou, frère de ſaint Louis ; que de là elle ſe répandit dans quelques autres contrées de l'Italie.

Ce cardinal Laurent Campége eſt ſurtout connu pour avoir été nommé, avec le cardinal Volſey, juge du divorce de Henri VIII & de Catherine d'Arragon ; & il paroît que dans cette affaire c'étoit lui qui avoit ſpécialement la confiance du pape Clément VII. Ce cardinal, avant d'entrer dans l'état eccléſiaſtique, avoit été marié & avoit eu pluſieurs enfans, entr'autres Alexandre, qui fut auſſi cardinal. Au concile de Bologne, c'eſt-à-dire, au concile de Trente, transféré pour un tems à Bologne, on comptoit cinq prélats de la famille Campége. Un d'entr'eux, Thomas Campége, évêque de Feltri, a laiſſé beaucoup d'ouvrages ſur des matières eccléſiaſtiques, dans l'un deſquels il examine ſi un évêque ſacré par des ſchiſmatiques, eſt vraiment évêque. Un autre perſonnage célèbre de cette famille eſt Rodolphe Campége, juriſconſulte & poète diſtingué, mort le 28 juin 1624. On a de lui deux volumes de poéſies ; un poéme qui a pour titre : *Le lacrime di Maria Virgine* & *l'Italia conſolata*, titre un peu vaſte pour un ſimple épithalame ; celui-ci fut fait à l'occaſion du mariage de la princeſſe Chriſtine de France, fille d'Henri IV, avec Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie.

CAMPEN (JACOB DE), (*Hiſt. des Anabapt.*), un des chefs des Anabaptiſtes, un des diſciples de *Jean* de Leyde, ainſi que *Jean* de Geléen. (*Voyez* ces deux articles dans ce volume.) Jean de Leyde, ayant été mal ſervi par Jean de Geléen dans une entrepriſe ſur Amſterdam, avoit nommé depuis pour évêque de cette ville Jacob de Campen, plus fidèle que Geléen, & dont le ſort fut plus malheureux. Il étoit depuis ſix mois caché dans la ville. Les magiſtrats, voulant exterminer tous les chefs de l'anabaptiſme, le firent chercher avec ſoin : on le trouva, non ſans peine, enſéveli ſous un monceau de tourbe. On le fit voir au peuple pendant une heure ſur un échafaud, avec une mître de papier ſur la tête. On lui coupa enſuite la langue, parce qu'elle avoit enſeigné l'erreur, & la main, parce qu'elle avoit rebaptiſé ; enfin on lui trancha la tête, qu'on expoſa au bout d'un fer (en 1535.)

CANAYE. (*Hiſt. de Fr*) L'article *Canaye*, dans le Dictionnaire, renvoie à l'article *Freſne*, & l'article *Freſne* à l'article *Canaye*, de ſorte que l'article n'eſt point fait : nous allons réparer ici cette omiſſion.

Il y a de ce nom & de cette famille pluſieurs perſonnages dignes de mémoire.

1°. Philippe Canaye, ſieur de Freſne, conſeiller d'Etat, célèbre par ſes ambaſſades, de la relation deſquelles nous avons trois volumes in-folio. Il naquit à Paris en 1551. Son père étoit un avocat de diſtinction, & le fils ſe diſtingua auſſi d'abord dans le barreau. Il avoit beaucoup & utilement voyagé en Allemagne, en Angleterre, à Conſtantinople ; il a publié ſous le titre d'*Ephémérides* la relation de ce dernier voyage. Henri III le fit conſeiller d'Etat, Henri IV l'envoya en ambaſſade en Suiſſe, à Rome & à Veniſe. Il étoit dans cette dernière ville à l'époque de l'interdit de Veniſe, c'eſt-à-dire, du grand démêlé de cette République avec le pape Paul V (Borghèſe) ; il contribua beaucoup à terminer ces différends ; & le pape Paul V, dont cette affaire compromettoit l'autorité, lui témoigna ſa reconnoiſſance de ce qu'il l'avoit tiré d'un tel pas. Du Freſne-Canaye avoit été, en 1600, un des juges de la conférence de Fontainebleau, entre le cardinal du Perron & du Pleſſis-Mornay : il eſt une des preuves de la victoire de du Perron, car il abjura le calviniſme en conſéquence de cette conférence, & Clément VIII lui écrivit pour l'en féliciter & s'en féliciter. Il mourut le 7 février 1710.

2°. Le P. Canaye (Jean), jéſuite, a été recteur de différens colléges de ſon Ordre ; il a fait auſſi les fonctions de miſſionnaire dans les armées, & à ce titre il a pu en effet être connu du maréchal d'Hocquincourt, avec lequel on le fait converſer ſi plaiſamment dans l'ouvrage attribué par les uns à Saint-Evremont, par les autres à Charleval, mais qui eſt à coup ſûr le chef-d'œuvre de ſon auteur, quel qu'il puiſſe être, petit conte le plus plaiſant & le plus dramatique, où les caractères s'annoncent dès le premier mot, & ſont ſoutenus juſqu'à la fin avec la vérité, la vivacité, la gaîté, le *vis comica* de Molière, & dont on peut dire qu'il n'exiſte peut-être pas un autre opuſcule qui, dans le même eſpace donné, ait autant de piquant & produiſe une impreſſion de plaiſir auſſi vive. Le P. Canaye étoit homme de lettres ; mais il eſt beaucoup plus connu par cet ouvrage, dont il eſt le ſujet, que par ceux dont il eſt l'auteur. Qui eſt-ce qui ſait qu'il a fait de la proſe & des vers à la louange de Louis XIII ſur la priſe de la Rochelle, & un recueil des maximes des anciens ſur la vanité du monde ? Il étoit entré chez les Jéſuites en 1611. Il eſt mort à Rouen le 26 février 1670.

5°. L'abbé de Canaye, de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, étoit un ſavant aimable, un philoſophe homme du monde, qui ſavoit pour lui & pour ſes amis, mais qui a rarement pris le public pour juge de ſes connoiſſances & de ſes talens. Son amour pour le repos, ſon indifférence pour la renommée, des traits piquans dans l'eſprit & dans le caractère, voilà ce qui le diſtingue.

M. l'abbé de Canaye étoit fils & petit-fils de doyens du parlement; il étoit arrière-petit-neveu de du Freſne-Canaye l'ambaſſadeur; il étoit parent à peu près au même degré du P. Canaye. Il étoit d'ailleurs allié à pluſieurs grandes Maiſons du royaume; mais, dit le ſecrétaire de l'Académie, ne mettons pas plus d'importance à ces avantages, qu'il n'y en mettoit lui-même, & il prouve qu'en effet M. l'abbé de Canaye n'y en mettoit guère, puiſqu'étant déjà dans un âge aſſez avancé, il n'avoit pas encore appris à connoître les armes de ſa famille. Quelqu'un de ſes amis voyant un jour diverſes armoiries peintes dans la chapelle de ſon château de Montereau, & lui demandant leſquelles étoient les ſiennes, il lui fut impoſſible de le ſatisfaire ſans avoir recours à ſon cachet, que cette queſtion l'obligea d'examiner pour la première fois de ſa vie.

L'abbé de Canaye entra, en 1716, à l'Oratoire, & y paſſa environ douze ans; en 1728 il fut reçu à l'Académie des belles lettres: il y a de lui, dans le recueil de cette Académie, pluſieurs Mémoires, dont les plus conſidérables ſont ceux qui concernent la naiſſance & les progrès de la philoſophie ancienne.

Il s'empreſſa, auſſitôt que les réglemens de l'Académie le lui permirent, d'entrer dans la claſſe des vétérans, pour redevenir entiérement libre, & n'être plus aſſujetti à la néceſſité du travail & de l'aſſiduité.

Tel étoit ſon goût en littérature, qu'il préféroit Homère à tous les ouvrages écrits en grec, & la langue grecque à toutes les autres. « Dès qu'il » connut Homère, il l'aima ſi paſſionnément, qu'il » l'apprit preſque tout entier par cœur, & dans » la ſuite il l'aima encore plus, peut-être parce » qu'il l'avoit appris. Il avoit la mémoire très- » étendue & très-ornée. Dans ſon eſprit s'étoient » dépoſées les richeſſes que la poéſie, l'éloquence » & la philoſophie ont produites dans tous les ſiè- » cles; il avoit le ſecret d'en jouir & d'en faire » jouir les autres ſans avoir l'air de connoître ſon » opulence & ſans que perſonne la devinât, parce » qu'il paroiſſoit toujours ne ſavoir préciſément » que ce qu'il avoit beſoin de dire. »

Madame de la Gueſche, petite-fille du célèbre Florent Chrétien, inſtituteur d'Henri IV, & marraine de M. l'abbé de Canaye, lui avoit légué des notes précieuſes de ſon aïeul, qui furent égarées comme papiers inutiles, & dont il déplora toujours la perte. Le reſpect des héritiers de M. l'abbé de Canaye pour ſa mémoire, dit le ſecrétaire de l'Académie, & la précaution qu'il a priſe d'écrire ſes remarques ſur ſes livres, les préſerveront ſans doute du ſort qu'ont éprouvé les papiers de Florent Chrétien, & qui avoit tant affligé M. l'abbé de Canaye.

Le portrait de ce ſage aimable (le mot *ſage* eût ſuffi peut-être, car la ſageſſe preſcrit d'être aimable & enſeigne à l'être), ſon portrait a été fait de main de maître par le ſecrétaire de l'Académie des belles-lettres, & tous ceux qui ont connu l'original l'y reconnoîtront.

« Il avoit reçu de la nature cette aptitude au » bonheur..... ou plutôt elle avoit placé le bon- » heur même dans ſon cœur, en y admettant ex- » cluſivement toutes les paſſions douces & hon- » nêtes..... Il fut heureux dans la retraite; il le fut » dans le monde; il le fut dans tous les âges; il » l'auroit été dans tous les états dont les devoirs » lui auroient permis de jouir en paix de lui- » même.

» Son eſprit réuniſſoit, par un accord ſingulier, » la naïveté & la fineſſe, la légéreté & la profon- » deur, l'enjouement & la ſolidité, la grace & la » force, qualités qui formoient un enſemble d'au- » tant plus piquant, que chacune d'elles contraſ- » toit mieux avec l'autre.

» Perſonne n'avoit, plus que M. l'abbé de Ca- » naye, le talent rare de bien raconter, & il y » joignoit le mérite encore plus rare de ne jamais » raconter autant qu'on auroit voulu. Habile à » ſaiſir le ridicule, il n'eût tenu qu'à lui de ſe faire » craindre; il préféroit de ſe faire aimer..... Quel- » quefois malin, jamais cauſtique ni méchant, il » ſe bornoit à employer cette plaiſanterie douce, » aimable, qui avertit les autres de ſe tenir ſur » leurs gardes, les atteint ſans les bleſſer, les con- » traint de faire valoir leurs avantages, ſurtout de » cacher leurs défauts..... Il traitoit les préten- » tions avec moins de ménagement, & ſe per- » mettoit quelquefois de tendre des piéges à la » vanité, pour lui arracher des aveux qui la mon- » troient dans ſa nudité, & par conſéquent dans » ſa laideur. C'étoit l'ironie de Socrate, avec » lequel il avoit paſſé une partie de ſa vie. »

M. de Bougainville, bon écrivain, & M. l'abbé de la Bletterie, qui auroit pu l'être, avoient la ſuperſtition de ne ſe pas permettre un *hiatus* dans la proſe; petite recherche qui, par la contrainte, peut gâter beaucoup plus le ſtyle que tous les *hiatus* du monde. La théorie de l'*hiatus* n'eſt peut-être pas aſſez éclaircie. Si l'*hiatus* eſt formé par la rencontre de voyelles différentes, & d'un ſon différent, il n'eſt rien; & la peine qu'on prendroit pour l'éviter ſeroit ſuperflue, ou même pourroit avoir des inconvéniens. Par exemple, ſi je dis: *Il a été en trois jours à Iſſoudun*: voilà la phraſe naturelle, voilà comme on parle. Si, pour éviter ces prétendus *hiatus*, je dis: *Sa marche juſqu'aux portes d'Iſſoudun a duré trois jours*, je fais *une phraſe*, & on le ſent bien. Il n'y a donc d'*hiatus* qui ſoit un défaut dans

la proſe, & qu'il faille éviter, que celui qui eſt formé par la répétition de la même voyelle & la prolongation du même ſon. Par exemple, il a *la à* Amiens. Un écrivain du ſecond ordre commence un gros volume d'un gros ouvrage aſſez protégé, par ces mots, *Né & élevé*, c'eſt manquer abſolument d'oreille. Mais obſervons que la ſeule répétition de la même voyelle ne forme pas un *hiatus* dans la proſe, s'il n'y a prolongation du même ſon; ainſi dans cette phraſe: Il *a été en* trois jours *à Iſſoudun*, le ſecond *hiatus té en*, n'en eſt point un, malgré la répétition de l'*e*, parce que le ſon *e*, & le ſon *en* n'eſt pas le même. Dans cette autre phraſe: Il n'*a aucun* inconvénient, l'*hiatus* eſt nul encore, parce que le ſon *a* & le ſon *au* ſont différens; & ſi, pour éviter cet *hiatus* prétendu, je diſois: Il *n'a nul* inconvénient, la répétition de la nazale & le ſon dur *n'a nul*, offenſeroient bien plus l'oreille; mais dans ce cas particulier, on peut aiſément éviter le défaut de la ſeconde phraſe, & juſqu'à l'ombre de l'*hiatus* dans la première, en diſant: *Il eſt ſans inconvénient.*

Revenons à l'abbé de Canaye; il connoiſſoit les ſcrupules de l'abbé de la Bletterie ſur l'*hiatus*, & pour s'en moquer il s'amuſoit à déchirer ſes délicates oreilles par cette phraſe: L'abbé, vous qui poſſédez ſi ſupérieurement l'Hiſtoire romaine, pourriez-vous me dire bien préciſément en quelle année Caïus-Servilius *Ahala alla à Athènes*? Telles étoient ſes douces malices & ſes innocentes gaîtés.

Le bonheur domeſtique dont a joui M. l'abbé de Canaye, bonheur dont on ne jouit guère ſans le mériter, mais qu'on peut mériter ſans en jouir, paroit véritablement digne d'envie dans le tableau qu'en a tracé le ſecrétaire de l'Académie.

« Les liens qui attachoient M. l'abbé de Canaye » à la ſociété, avoient été ſucceſſivement rompus » par la mort de la plupart de ſes amis, & les » agrémens qu'il trouvoit dans l'intérieur de ſa » maiſon l'avoient empêché de chercher à faire de » nouvelles liaiſons au dehors. Ce n'eſt pas que » ſon ame ſenſible n'éprouvât le beſoin d'aimer, » mais il pouvoit le ſatisfaire ſans ſortir de chez » lui: une nièce (madame la marquiſe de Meſnil-» Glaiſe) qui lui épargnoit, depuis près de cin-» quante ans, l'obligation bien pénible pour lui » de ſe mêler de ſes affaires, qui lui prodiguoit » les ſoins les plus touchans & les plus aſſidus, » partageoit toutes ſes affections avec un neveu » (M. le chevalier de Meſnil-Glaiſe, aujourd'hui » (en 1783) capitaine aux Gardes-Françaiſes) » élevé ſous ſes yeux, formé par lui-même, oc-» cupé ſans ceſſe, ainſi que ſa mère, plus encore » par ſentiment, que pour acquitter la dette de » la reconnoiſſance, à faire le bonheur d'un oncle » qui à ſon tour ne s'occupoit que du leur.

» C'eſt vraiſemblablement autant à leurs ſoins » tendres & empreſſés, & à la régularité conſtante » de ſa vie, qu'à ſon excellente conſtitution, que » M. l'abbé de Canaye a dû la ſanté ferme & vi-» goureuſe dont il a joui juſqu'à la fin de ſa longue » carrière. »

Il eſt mort le 12 mars 1782, dans la quatre-vingt-huitième année de ſon âge, étant né le 7 décembre 1694. Nous ajouterons à ſon éloge, qu'il fut dans tous les tems l'ami de M. de Foncemagne & de M. d'Alembert; c'eſt un titre pour la mémoire de tous les trois.

CANGE (DUFRESNE DU). Le ſavant du Cange (*voyez* ſon article au mot *Freſne* (du) dans le Dictionnaire) étoit d'une ancienne famille de Picardie. On croit que Jean Dufreſne, ſergent d'armes du roi Philippe-le-Hardy, vers l'an 280, étoit de cette famille, ainſi qu'un autre Jean Dufreſne, chaſſé par les Anglais de la ville de Calais en 1347, époque de ce mémorable ſiége décrit par Froiſſard, & célébré par M. du Belloy. Un troiſième Jean Dufreſne ſervoit comme écuyer en 1411, & ſervit auſſi en 1422 dans la garniſon de Montargis. Les Anglais le dépouillèrent de ſes terres & domaines en 1440. Il ſe vit réduit alors, ainſi que ſa famille, à une miſère dont un titre particulier leur fait honneur avec raiſon. Un Simon Dufreſne, peut-être ſon fils, y eſt qualifié *povre écuyer, auquel il ne reſtoit que ſon cheval & ſon harnay qu'il employoit au ſervice du Roi.*

Un Antoine Dufreſne, grand-oncle du ſavant du Cange, ſervit pendant les dix premières années du règne de François I, ſous le ſeigneur d'Humières & le duc de Vendôme en Picardie.

Divers autres titres nous montrent les Dufreſne de race en race, *ſervant bien & loyaument les rois de France.*

Du Cange avoit pluſieurs frères, dont un, nommé Jean, ſeigneur de Préaux, eſt le premier auteur du *Journal des audiences*, & eſt auſſi auteur d'un commentaire ſur la Coutume d'Amiens.

CANINIUS. (*Hiſt. rom.*) C'eſt le nom de cet homme que Céſar fit conſul pour une demi-journée ſeulement, & dont Cicéron a dit qu'il fut ſi ſobre & ſi vigilant, qu'il ne mangea ni ne dormit pendant tout ſon conſulat, & que ſon exemple parut ſi beau, que tout le monde le ſuivit. Céſar, qui avoit voulu, quoiqu'abſent, obtenir le conſulat, s'en étoit mis en poſſeſſion avant que de rentrer dans Rome; ce qui étoit déjà un grand renverſement, & des lois, & même des formes, qu'on ſe pique encore quelquefois d'obſerver lorſqu'on renverſe les lois. Dans la ſuite, pour montrer encore mieux ſon pouvoir, il l'abdiqua, & mit pour conſuls à ſa place, avant la fin de l'année, Quintus-Fabius-Maximus & Caïus Trebonius. L'objet de ces changemens étoit de favoriſer ſes amis & de multiplier ſes créatures, en augmentant le nombre de ceux à qui ce court conſulat valoit le titre, les droits, les honneurs des conſulaires. Ce fut dans ce même objet que Fabius-Maximus, étant

mort le dernier jour de ſon exercice, Céſar fit nommer Caninius pour remplir le peu d'heures qui reſtoient de la durée de ce conſulat. Cicéron, dans une lettre à Curius, rit & pleure de tout ce déſordre & de cette ſubverſion de toutes les lois.

Ita, Caninio conſule, ſcito neminem prandiſſe. Nihil tamen eo conſule mali factum eſt. Fuit enim mirificâ vigilantiâ, qui ſuo toto conſulatu ſomnum non viderit. Hæc tibi ridicula videntur, non enim ades. Quæ ſi videres, lacrymas non teneres. Quid, ſi cetera ſcribam? Sunt enim innumerabilia generis ejuſdem: quæ quidem ego non ferrem, niſi me in philoſophiæ portum contuliſſem, & niſi haberem ſocium ſtudiorum meorum Atticum noſtrum.

CANTELMI. (*Hiſt. mod.*) La Maiſon de Cantelmi, l'une des plus illuſtres du royaume de Naples, a été ſolennellement reconnue par les deux Charles II, régnant en même tems, l'un en Angleterre, l'autre en Eſpagne, pour être deſcendue des anciens rois d'Ecoſſe; & voici comment on rapporte cette généalogie.

Everard, dernier des fils de Duncan, roi d'Ecoſſe, aſſaſſiné par Macbeth dans le onzième ſiècle, & dont l'aventure a fourni à Shakeſpeare le ſujet d'une tragédie ſi terrible, le fils de ce Duncan ſe retira d'abord en Angleterre, auprès d'Edouard le confeſſeur: de là il paſſa en Normandie, à la cour des ducs qui étoient ſes parens, & il s'y établit. Son petit-fils Roſtaing poſſéda de grands biens en Provence & s'y fixa; il prit le ſurnom de Cantelme ou Cantelmi, qui avoit déjà été donné à ſon aïeul Everard, & qui étoit un éloge de ſa force d'eſprit ou de la fermeté de ſon caractère. Les deſcendans de Roſtaing Cantelmi, attachés au comte de Provence, ſuivirent Charles d'Anjou, comte de Provence par ſa femme, à la conquête du royaume de Naples, où ils firent dans la ſuite de grands établiſſemens.

1°. Charles d'Anjou, vainqueur & roi de Naples, donna d'abord à Jacques Cantelmi la terre de Popoli, qui fut depuis érigée en duché au ſeizième ſiècle par le roi d'Eſpagne, Philippe II, en faveur de cette même Maiſon de Cantelmi.

2°. Roſtaing Cantelmi, ſeigneur de Popoli, fils de Jacques, ſe ſignala dans des guerres contre les Sarraſins, où ſa vie fut plus d'une fois en danger.

3°. Un autre Jacques Cantelmi, qui vivoit vers la fin du quatorzième ſiècle, fut le premier comte de Popoli.

4°. Et Jean-Joſeph-Bonaventure Cantelmi, mort en 1560, fut le premier duc.

5°. Dans la branche des princes de Pettorano, ducs de Popoli, on remarque André Cantelmi, meſtre-de-camp-général & gouverneur de Flandre pour le roi d'Eſpagne; il ſe diſtingua dans la guerre des Pays-Bas entre la France & l'Eſpagne, ſous le règne de Philippe IV, qui répond à une partie de ceux de Louis XIII & de Louis XIV en France. André commanda en chef dans la Catalogne, où il fut défait par le comte d'Harcourt à Lorens ou Liorens, le 22 juin 1645, puis aſſiégé dans Balaguier, qui fut emporté; il mourut de douleur de ces mauvais ſuccès le 5 novembre ſuivant.

6°. Son neveu, Fabrice Cantelmi, duc de Popoli, fut fait prince de Pettorano par le roi Philippe IV.

7°. Roſtaing Cantelmi, duc de Popoli, un des fils de Fabrice, ſervit avec la plus grande diſtinction en Eſpagne, en Sicile, en Afrique, en Flandre. Retiré dans le royaume de Naples en 1696, il eut le commandement général des troupes de ce royaume. A la mort de Charles II, il fut des premiers à reconnoître Philippe V pour roi d'Eſpagne. Louis XIV le nomma chevalier de l'Ordre de Saint-Louis; Philippe V le confirma dans ſon commandement des troupes du royaume de Naples, & le fit capitaine de ſes gardes & Grand-d'Eſpagne. Il ſervit au ſiége de Barcelone en 1705, ſignala ſa valeur à la bataille d'Almanza le 25 août 1707, reçut l'Ordre de la Toiſon d'or en 1714, fut fait conſeiller du conſeil de guerre & du conſeil des finances en 1715, & nommé gouverneur du prince des Aſturies en 1716, ſes honneurs croiſſant ainſi toujours d'année en année.

8°. Le cardinal Jacques Cantelmi ſon frère, après avoir paſſé par différentes nonciatures ordinaires & extraordinaires, fut nommé cardinal en 1690, par le pape Alexandre VIII. Non moins zélé que ſon frère pour la cauſe de Philippe V, il ſe déclara auſſi des premiers pour ce Prince, qu'il eut la ſatisfaction de recevoir en 1702 à Naples, dont il étoit archevêque. Il mourut le 11 décembre de la même année, à cinquante-ſept ans.

9°. Joſeph Cantelmi, fils de Roſtaing & neveu du cardinal, fut gendre du maréchal de Boufflers.

CAPPEL. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom d'une famille de Paris, qui a produit, dans le ſeizième ſiècle, quelques perſonnages diſtingués dans la magiſtrature & dans les lettres. Le plus célèbre fut Jacques Cappel, avocat du roi au parlement, reçu le 4 février 1534. Il étoit petit-fils de Denis Cappel, procureur au châtelet, & d'Yolande Bailly. Telle avoit été la fécondité de cette femme & celle de ſa race, qu'elle avoit vu ou pu voir juſqu'à deux cents quatre vingt-quinze enfans iſſus d'elle. Elle avoit eu pluſieurs maris. Son petit-fils, l'avocat du Roi, dont les talens oratoires nous paroiſſent médiocres même pour le tems, quoi qu'en diſe Ribier (Lettres & Mémoires d'Etat, année 1537), eſt ſurtout connu par une harangue qu'il prononça au lit de juſtice de cette année 1537, tenu contre l'empereur Charles-Quint, harangue qui fut trouvée belle alors & long-tems encore après. Il y prétendit que, malgré les traités de Madrid & de Cambrai, par leſquels François I avoit renoncé à la ſuzeraineté de la Flandre, de l'Artois & du Charolois, poſſédés par Charles-Quint, cette ſuzeraineté n'avoit pu ceſſer, attendu

l'inaliénabilité des droits de la couronne ; que d'ailleurs ces traités ayant été violés par l'Empereur, qui avoit commencé la guerre, étoient censés annullés ; que l'Empereur étoit donc vaſſal du Roi ; que ce vaſſal s'étoit rendu coupable de félonie par ſa révolte contre ſon ſuzerain ; qu'il avoit encouru la commiſe ; en conſéquence Cappel demanda la réunion des trois comtés à la couronne. On juge bien que ſes concluſions lui furent adjugées. L'Empereur, cité à ſon de trompe ſur la frontière, n'ayant point comparu, la réunion fut ordonnée, mais le tems de l'exécuter n'étoit pas encore venu. L'avocat-général Cappel eſt encore auteur de quelques autres ouvrages reſtés aſſez obſcurs, & de *Mémoires dreſſés pour le Roi très-chrétien & l'Egliſe gallicane, par Jacques Cappel ſon conſeiller & ſon avocat au parlement de Paris.* L'objet de ces Mémoires eſt de s'oppoſer aux levées de deniers ordonnées par la cour de Rome & à ſon profit, & par cette raiſon ils ſe trouvent dans le Recueil des traités des libertés de l'Egliſe gallicane. Jacques Cappel mourut en 1540 ou 1541. Il étoit neveu d'un Guillaume Cappel, recteur de l'Univerſité vers 1490 ou 1491, qui s'étoit ſignalé par la vigoureuſe réſiſtance qu'il avoit faite à la levée d'une décime ordonnée par le pape Innocent VIII ; il avoit appelé comme d'abus de l'ordonnance du Pape, & défendu, par un décret, à tous les membres de l'Univerſité, de rien payer ſous peine d'être retranchés de ce corps.

Un autre Guillaume Cappel, fils de Jacques, fut docteur en médecine & homme de lettres. C'eſt à lui qu'on a dû la publication des Mémoires des du Bellai-Langei, auſſi précieux pour l'hiſtoire de François I, que ceux de Sully pour l'hiſtoire de Henri IV. Il a auſſi traduit Machiavel en français.

Ange Cappel ſon frère a auſſi traduit quelques traités de Sénèque, quelques fragmens de Tacite.

Louis Cappel leur frère, miniſtre proteſtant, ſe ſignala par des écrits violens contre l'Egliſe romaine. Il chaſſa de chez lui Jean ſon fils, parce que celui-ci s'étoit fait catholique, & l'embarraſſoit quelquefois dans des diſputes ſur les matières controverſées entre les deux communions. Mort à Sédan en 1586.

CARACCIOLI. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom d'une Maiſon des plus anciennes, des plus illuſtres & des plus étendues du royaume de Naples, où on la trouve établie dès le dixième ou même le neuvième ſiècle : on la croit originaire de Grèce.

Cette grande Maiſon, diviſée en ſeize branches, a produit ſept cardinaux, un patriarche, dix-ſept archevêques, vingt-quatre évêques & un nombre conſidérable de grands-officiers du royaume de Naples, quatre chevaliers de la Toiſon-d'Or, cinq Grands-d'Eſpagne. On compte dans cette même Maiſon douze principautés, vingt-ſept duchés, vingt-ſix marquiſats, environ cinquante comtés.

Nous diſtinguerons parmi les perſonnages qu'elle a produits :

1°. Jean Caraccioli, grand-ſénéchal du royaume de Naples, amant de la reine Jeanne II, puis ſacrifié par elle à la ducheſſe de Seſſe ſa principale confidente, avec laquelle il avoit eu l'imprudence de ſe brouiller. On lui ſuppoſa des crimes, & pour l'en punir on l'attira par artifice à la cour, ſous prétexte de confidences que la Reine avoit à lui faire, & de conſeils qu'elle avoit à lui demander ; il vint, & fut tué par ordre de la Reine, en 1432.

2°. Thomas Caraccioli, comte de Gerace, fut dépouillé de ſes biens en 1457, par le roi Alphonſe d'Arragon, ennemi & ſucceſſeur de Jeanne II de Naples, pour crime de lèze-majeſté, c'eſt-à-dire, pour avoir été dans les intérêts de la Maiſon d'Anjou contre la Maiſon d'Arragon.

3°. Ottin Caraccioli, grand-chancelier du royaume de Naples ſous la reine Jeanne II, ſuivit auſſi, après la mort de cette Princeſſe, le parti d'Anjou contre celui d'Arragon.

4°. Camille, comte de Saint-Angelo, tué au ſiége de Calvi, en 1460.

5°. Sidonie Caraccioli, femme d'Alphonſe de Cardine, marquis de Laino, eſt au rang des guerrières ; elle ſe ſignala, en 1528, à la défenſe de ſon château de Laino contre l'armée françaiſe.

6°. Jean Caraccioli, prince de Melphe, s'attacha au parti de la France, ſous Charles VIII & ſous Louis XII. Il ſe trouva dans l'armée de Gaſton de Foix à la bataille de Ravenne ; il ſe déclara dans la ſuite pour Charles-Quint contre François I ; mais ayant été fait priſonnier dans Melphe, en 1528, avec toute ſa famille, par le maréchal de Lautrec, & ſe voyant abandonné dans les fers par Charles-Quint, il retourna au ſervice de la France, & s'en trouva bien ; il fut fait chevalier de l'Ordre, & fut dédommagé par le don de pluſieurs belles terres, des biens qu'il perdoit en Italie. Le prince de Melphe ſervit avec grande diſtinction, en 1536, contre l'Empereur en perſonne dans l'expédition de Provence ; en 1537 il étoit à la priſe du château d'Heſdin ; en 1543 il ſecourut Luxembourg & Landrecy. Il fut fait maréchal de France le 4 décembre 1544, à la place du maréchal de Montpeſat, & mourut à Suze, en 1550.

7°. Trajan Caraccioli ſon fils avoit été tué, en 1544, à la bataille de Cériſoles.

8°. Un autre fils du maréchal, prince de Melphe, Jean-Antoine Caraccioli, évêque de Troyes, ſe fit calviniſte, ſe maria, & fut chaſſé de ſon évêché. Mort en 1569.

9°. Un autre Caraccioli Galeas, marquis de Vic, embraſſa auſſi le calviniſme, & alla s'établir à Genève, où il mourut en 1586. On a publié ſa vie en italien & en français.

10°. Domitius Caraccioli, marquis de la Bella, mourut percé de onze coups à la défenſe de Bois-le-Duc, en 1629.

11°. Ferdinand Caraccioli, duc de Caſtel-San-

gro, fut tué à la défenſe de Nole, pendant la révolution de Naples, de 1647.

12°. Antoine Caraccioli, marquis de Saint-Sébaſtien, ſignala ſa fidélité pour ſon Roi dans ces mêmes troubles de 1647.

13°. Charles-André Caraccioli, duc de Saint-Georges, fit d'abord la guerre avec éclat en Afrique, puis en Amérique dans le Bréſil. Revenu en Europe, il accompagna le cardinal infant dans les Pays-Bas; en 1634 il étoit à la bataille de Nortlingue; en 1635 il jeta du ſecours dans Valence en Lombardie; ce qui en fit lever le ſiége au maréchal de Créqui, joint aux ducs de Savoie & de Parme; en 1638 il ſauva Fontarabie; en 1640 il reprit Salces, qui avoit été pris, en 1639, par le prince de Condé; il eut divers commandemens en Franche-Comté, en Navarre, en Catalogne, en Rouſſillon, en Portugal, à Naples; en 1646 il fit lever aux Français le ſiége d'Orbitello. Il mourut le 5 août de la même année, à ſon retour de cette expédition.

14°. Charles-Marie ſon fils avoit été tué, en 1641, dans la Catalogne.

CARAFFE. (*Hiſt. d'Ital.*) Au peu de mots que nous avons dit à l'article *Caraffe*, dans le Dictionnaire, nous joindrons les particularités ſuivantes:

On fait deſcendre la Maiſon Caraffe de la Maiſon Caraccioli. On raconte qu'un chevalier, du nom de Caraccioli, au dixième ſiècle, ſauva la vie dans une bataille à l'un des trois premiers empereurs Othon, qui tous trois ſe ſuccèdent immédiatement, & qui tous trois régnèrent dans le dixième ſiècle. Caraccioli s'étoit jeté au devant du coup mortel qu'on portoit à l'Empereur, & l'avoit reçu pour lui. Othon porta la main ſur le cœur de Caraccioli expirant, & s'écria: *O cara ſe*, d'où vient le nom *Caraffe*. D'autres, pour expliquer par le même mot, non-ſeulement le nom, mais encore les armes de Caraffe, diſent qu'Othon paſſa trois doigts ſur la cuiraſſe de Caraccioli, toute teinte de ſang, & qu'il y laiſſa une empreinte de trois faces blanches ſur un champ rouge ou de gueules, en diſant: *Cara ſe m'è la voſtra.*

Cette Maiſon ſe diviſe & ſe ſubdiviſe en différentes branches. Elle ſe diviſe d'abord en deux branches principales; l'une dite *de Spinâ*; l'autre, *de Staterâ*. Ceux de la première accompagnoient leur écuſſon de deux bâtons d'épine verte; les autres de deux peſons, ſymboles négligés depuis. La Maiſon Caraffe, qui, ainſi que la Maiſon Caraccioli, dont on la dit ſortie (*voyez* l'article *Caraccioli* dans ce volume), s'eſt prodigieuſement étendue, ſe ſubdiviſe enſuite en ſeize autres branches formées par ces deux principales.

Nous avons parlé, à l'article *Caraffe* dans le Dictionnaire, du Pape & des cardinaux de ce nom; nous parlerons ici de quelques guerriers.

1°. Dans la ſeconde branche, dite des princes de la Roccella, Jérôme ſe ſignala dans la défenſe de ce lieu de la Roccella contre les Turcs, qui avoient fait une deſcente dans la Calabre, & qu'il força de ſe rembarquer.

2°. Fabrice ſon fils battit auſſi les Turcs dans la Calabre. Il fut fait prince de la Roccella & prince du Saint-Empire en 1622, & chevalier de la Toiſon-d'Or.

3°. Jérôme, fils de Fabrice, ſe diſtingua par ſa courageuſe fidélité pendant les troubles de Naples, en 1647, & contint la Calabre dans le devoir.

4°. Grégoire, fils de Jérôme, chevalier de Malte, étoit, en 1656, au combat des Dardanelles; il y emporta pour ſa part trois grandes galères turques & huit moyennes, qu'il amena dans le port de Malte, avec trois cent ſoixante Turcs priſonniers, & deux mille ſix cents Chrétiens tirés des fers. Il fut fait grand-maître de Malte le 2 mai 1680, & mourut le 21 juillet 1690.

5°. François ſon frère, commandeur de Malte & général des galères de la religion, mort en 1679, ſe diſtingua auſſi en diverſes occaſions.

6°. Dans la troiſième branche, dite des ducs de Bruzzano, Joſeph, petit-fils de Fabrice (mentionné ſous le n°. 2), ſe ſignala dans la guerre de Meſſine en 1674. Mort en 1678.

7°. Dans la quatrième branche, dite des comtes de Policaſtro, Frédéric, attaché à l'empereur Charles-Quint, combattit à la bataille de Pavie.

8°. Dans la cinquième branche, dite des ducs de Forli & de Montenegro, Antoine, comte de Caraffe, ſervit l'empereur Léopold dans les guerres de Hongrie; alla en Pologne ſolliciter le ſecours de Sobieski; ſervit beaucoup à la réduction de la Tranſilvanie; emporta, en 1687, Agria; força, en 1688, la forteresſe de Mongats à ſe rendre; ſe trouva enfin à tous les ſiéges & toutes les batailles de ſon tems. Mort en 1693.

9°. Dans la ſixième branche, dite des ſeigneurs de Flumara, Cafarelle Caraffe, en 1410, perça la tête d'un coup de lance, dans une joûte, à Leonel de San-Severin, l'homme le plus fort & le plus habile joûteur du tems.

10°. Septième branche: François fut pris par les Florentins au combat de Sarno, en 1460.

11°. Charles, duc d'Andria, dont le duc de Guiſe de Naples fait une mention honorable dans ſes Mémoires, fut fidèle à ſon Prince dans les troubles de Naples, & fut tué, en 1655, dans une querelle qu'il eut avec le neveu du comte de Caſtriglio, vice-roi de Naples.

12°. Huitième branche: Jérôme, marquis de Montenegro, ſervit ſous le prince de Parme, Alexandre Farnèſe, & contre le roi Henri IV à l'aſſaut de Lagny, en 1590; au ſecours de Rouen, en 1592; à la ſurpriſe d'Amiens, en 1597, & il défendit cette dernière place contre Henri IV. Il ſe diſtingua auſſi en Italie au ſiége de Verceil, en 1617. Mort à Gênes en 1633.

13°. Treizième branche: Joſeph, pris par les rebelles dans les troubles de Naples, en 1647, eut

la tête tranchée par un boucher, aſſaſſin que le duc de Guiſe fit périr dans la ſuite pour venger Joſeph.

Un grand nombre d'autres perſonnages du nom de Caraffe, de toutes les branches, témoignèrent leur fidélité, & ſignalèrent leur valeur dans les troubles de Naples. Un grand nombre auſſi ſe trouvèrent à la fameuſe bataille de Lépante, gagnée par dom Juan d'Autriche ſur les Turcs, en 1571. Un beaucoup trop grand nombre périt dans des duels & des tournois, entr'autres Jean-Thomas Caraffe, comte de Cerrette, qui avoit auparavant eu le malheur de tuer lui-même deux de ſes amis, l'un en duel, l'autre dans une joûte. Pluſieurs périrent ſur l'échafaud, mais dans des tems de trouble, où la vertu a ſouvent le ſort du crime. On compte dans la Maiſon Caraffe un Pape (Paul IV), douze cardinaux, deux patriarches, trente-ſix tant archevêques qu'évêques, &c. & la liſte des guerriers célèbres auroit pu être plus nombreuſe. Cette Maiſon compte auſſi pluſieurs gens de lettres.

CARAUSIUS & ALLECTUS. Sous l'empire de Dioclétien & de Maximien, vers l'an 288 ou 290, diverſes nations germaniques qui habitoient le long des côtes de la mer Baltique, commencèrent de ſe livrer à la piraterie, & d'infeſter les côtes de la Gaule belgique. Maximien, pour réprimer leurs brigandages, envoya ordre à Carauſius, Ménapien de naiſſance, c'eſt-à-dire, Flamand, & formé dès l'enfance, parmi les Bataves, à tous les exercices de la marine, d'équiper une flotte, & de la tenir à Boulogne, toute prête à fondre ſur les pirates lorſqu'ils paroîtroient dans la Manche. Carauſius ne prit de cet ordre que ce qui s'accordoit avec ſes vues particulières. Sa flotte croiſoit avec avantage dans la Manche; mais pouvant arrêter les pirates, il les laiſſoit paſſer pour les attendre avec plus d'avantage encore au retour, lorſqu'ils ſeroient chargés de butin: de ce butin il n'en rendoit rien aux marchands ſur leſquels il avoit été fait, ni aux malheureux habitans qui avoient été pillés. Il n'envoyoit pas non plus à l'Empereur les pirates qu'il avoit dû faire priſonniers: on ſoupçonna enfin, ou qu'il y avoit de la colluſion entre lui & les pirates, ou que, plus pirate qu'eux, il les laiſſoit paſſer dans leurs courſes, pour les arrêter au retour & s'enrichir de leurs priſes. Maximien ordonna, le plus ſecrétement qu'il put, qu'on ſe défit de ce traître & de ce voleur public; mais ce traître avoit des reſſources dans l'eſprit, & ſavoit combiner ſes projets; il connoiſſoit, & ſes dangers, & ſes moyens. Averti, ſoit par ſa conſcience, ſoit par quelques amis, ou, ce qui eſt vraiſemblable, préparé depuis longtems à la révolte, déjà maître d'une flotte & d'une armée navale, il ſe rend maître encore du port de Boulogne; il pratique & corrompt les légions reſtées dans la Bretagne (l'Angleterre). Pour la contenir, il paſſe dans cette île & s'y fait proclamer Empereur; il aſſure de plus en plus l'empire de la mer en faiſant conſtruire un grand nombre de vaiſſeaux; il fait alliance avec les nations germaniques les plus exercées à la piraterie, & les exhorte à ſe jeter ſur les Gaules. Maximien n'ayant plus de flotte, puiſque Carauſius s'en étoit emparé, fut obligé de le laiſſer quelque tems régner paiſiblement dans la Bretagne; mais Conſtance Chlore, auſſitôt qu'il eut cette province dans ſon partage, s'empreſſa de faire valoir tous les droits de l'Empire contre l'uſurpateur: il courut aſſiéger Boulogne. Carauſius étoit abſent, mais il avoit laiſſé la place dans le meilleur état de défenſe, bien fournie de troupes & de vivres. L'arrivée ſubite & entiérement imprévue de Conſtance Chlore commença cependant d'étonner les habitans & les défenſeurs de la place. Ce Prince, pour empêcher Carauſius de venir la ſecourir, ſe ſervit d'un moyen que le cardinal de Richelieu employa depuis, peut-être à ſon imitation, pour prendre la Rochelle. Il ferma le port par une digue; il la forma de grands « arbres qui furent plantés à l'entrée du port avec » de gros quartiers de rochers & de longues faſ» cines entre deux. » Sûr alors qu'il ne viendroit aucun ſecours du côté de la mer, & que Carauſius ſortiroit en vain de la Bretagne pour s'avancer vers Boulogne, il preſſa tellement cette place du côté de la terre, qu'il parvint à s'en rendre maître. Il arriva un incident où l'on voulut voir du miracle; c'eſt que la digue, qui étoit reſtée inébranlable pendant toute la durée du ſiége, fut emportée auſſitôt après que la place eut été réduite, comme ſi, dit Mézeray, la mer eût été d'accord avec Conſtance de n'employer « la violence de ſes flots que » pour débarraſſer le port, *qui néanmoins*, ajoute» t-il, *en eſt encore gâté.* » Ainſi le miracle ne fut pas complet. Ce port étoit le ſeul qu'il y eût alors dans la Gaule ſur toutes les côtes de l'Océan. On l'appeloit autrefois Geſſoriac, *Geſſoriacum*, du mot celtique *geſſo*, qui ſignifie havre.

Conſtance Chlore, voulant terminer promptement cette guerre, tenta une deſcente dans la Grande-Bretagne. Carauſius lui oppoſa une vigoureuſe défenſe. Conſtance fut repouſſé avec perte, & obligé, comme l'avoit été Maximien, de traiter avec ce rival, & de le laiſſer pour un tems régner en Angleterre.

Illâ ſe jactet in aulâ.

Sa domination dura un peu plus de ſix ans, & ne fut point détruite par les Empereurs romains. Il ſuccomba ſous l'ingratitude & la trahiſon. Un faux ami qui avoit ſurpris toute ſa confiance, & qu'il avoit comblé de biens & d'honneurs, ne ſe contenta pas de partager ſa puiſſance; il la lui arracha toute entière avec la vie, l'an 297. Ce nouveau tyran étoit Allectus. Le malheureux Carauſius avoit de tout point mal placé ſa confiance: ſon aſſaſſin n'avoit rien de ſes talens. Auſſitôt que les

Romains

Romains eurent réparé leur flotte, Conſtance Chlore envoya ſon préfet du prétoire, Aſclépiodote, contre Allectus; Aſclépiodote fit ſa deſcente ſans rencontrer aucun obſtacle, & il eut la peine d'aller chercher Allectus, qui ne ſe preſſoit nullement de venir à ſa rencontre. Il le trouva enfin à la tête d'une armée principalement compoſée de Français. C'étoit en eux qu'il mettoit toute ſa confiance; & comme cette nation étoit alors la plus redoutée de l'Europe, il avoit vêtu & armé la plupart de ſes ſoldats à la manière françaiſe, pour en impoſer d'autant plus à l'ennemi; mais, ni ce que cet avantage avoit de réel, ni ce qu'il avoit ſeulement d'apparent, ne put compenſer l'impéritie du général: Allectus fut entiérement défait, & il périt, mais dans ſa fuite & non dans le combat. Cet événement arriva vers l'an 300 de Jéſus-Chriſt. Allectus avoit régné environ trois ans, ſi c'eſt régner que d'entendre ſans ceſſe gronder l'orage ſur ſa tête, & d'attendre à chaque inſtant le châtiment de ſon crime.

CARINAN (LE). (*Hiſt. de Fr.*) A la bataille de Marignan, en 1515, le chevalier Bayard étoit lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Lorraine, qui acquit, ainſi que lui, beaucoup de gloire dans cette bataille. Le chevalier Bayard ayant eu un cheval tué ſous lui, en avoit monté un ſecond, qui, ayant eu la bride coupée, l'emporta au grand galop à travers les bataillons ſuiſſes, juſque dans une vigne où il fut contraint de ralentir ſa fougue. Bayard en deſcendit promptement, & courut à pied d'un côté où il entendoit crier *France*: il y trouva le duc de Lorraine, qui lui fit donner ſon ſecond cheval de bataille, nommé *le Carinan*, avec lequel il ſe ſignala par ſes exploits ordinaires.

Cet animal ſingulier mérite que l'Hiſtoire s'occupe de lui, comme elle a fait de Bucéphale. Le Carinan avoit appartenu au chevalier Bayard, & s'étoit accoutumé à braver, ainſi que lui, le danger & la fatigue. A la bataille de Ravenne, en 1512, percé de coups à la tête & dans le flanc, il combattoit encore; mais enfin, épuiſé par le ſang qu'il perdoit, il parut vouloir s'abattre: ſon maître en deſcendit à regret, & le laiſſa pour mort ſur le champ de bataille. Le lendemain quelques ſoldats français, allant dépouiller & enterrer les morts, trouvèrent le Carinan, qui, renverſé par terre, & ne pouvant plus ſe relever, s'efforçoit encore de manger le peu d'herbe dont il étoit entouré. Il ſe mit à hennir auſſitôt qu'il les vit, comme pour leur demander du ſecours; ils en eurent pitié; ils le menèrent à la tente du chevalier Bayard: on pança ſes plaies, il guérit, il reprit ſa vigueur & ſon courage.

Bayard, qui le regardoit comme ſon compagnon de gloire & de travaux, voulant faire au duc de Lorraine un préſent noble & utile, le lui donna. Le duc en ſentit tout le prix, & le réſerva pour les occaſions les plus importantes; il n'en pouvoit trouver qui le fût davantage, que le danger de Bayard à la bataille de Marignan. Il s'empreſſa de le lui offrir. Le Carinan combattit ſous ſon ancien maître, le ſervit avec ſon ardeur ordinaire, le dégagea, & s'aſſocia comme autrefois à la gloire de Bayard.

CARLE. (*Hiſt. de Fr. & d'Eſp.*) Le général Carle, Huguenot français réfugié, né dans un village des Cevennes, parvint, par ſon courage & ſes talens, aux premiers honneurs de la guerre chez les étrangers. Il ſervit, dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, la reine d'Angleterre, le roi de Portugal, les Etats-Généraux en 1706. Il ſervit avec la plus grande diſtinction en Eſpagne; il prit Alcantara, conduiſit les travaux de Salamanque, défendit Barcelone contre le roi d'Eſpagne, Philippe V, & lui en fit lever le ſiége au bout de trente-ſept jours de tranchée ouverte; il s'immortaliſa ſurtout par cette belle retraite de l'Andalouſie, que le maréchal de Berwick faiſoit profeſſion d'admirer, & par mille autres actions glorieuſes, dont le récit, dit l'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon*, ſeroit ſuſpect dans la bouche de ſon neveu.

CAROLI (PIERRE). (*Hiſt. du Luthéran.*) Le ſyndic Béda (*voyez* ſon article dans le Dictionnaire), fier de tant de controverſes & de condamnations par leſquelles il s'étoit rendu redoutable à tous ſes ennemis, trouva enfin un adverſaire auſſi brouillon, auſſi chicaneur que lui, qui, également verſé dans les ſubtilités de l'école & dans les détours de la chicane, le promena de tribunaux en tribunaux, & fatigua ſon zèle, mais ſans le rebuter: il ſe nommoit Pierre Caroli. Le turbulent ſyndic l'ayant cité en Sorbonne au ſujet de quelques propoſitions, Caroli l'aſſigne à l'Officialité en réparation d'honneur: la Faculté continue l'examen des propoſitions dénoncées. Caroli, après avoir proteſté contre chaque portion de chaque procédure, ſignifie un acte d'appel au parlement; renvoyé au jugement de la Faculté, il récuſe une partie des docteurs, & quand cet incident a duré aſſez long-tems, il l'abandonne. On lui interdit la chaire par proviſion; il prêche dans toutes les égliſes de Paris; il défend longuement & habilement ſes propoſitions, & l'examen de chacune devient la matière d'un grand procès. On le ſomme de ſe ſoumettre à la Faculté; il lit un acte contenant les aſſurances de ſa ſoumiſſion; l'acte eſt jugé inſuffiſant; Caroli n'en veut point ſigner d'autre: la Faculté parle de le retrancher de ſon corps, & commence par lui faire une monition: Caroli en appelle comme d'abus au parlement. L'affaire eſt renvoyée à l'Officialité, qui défend toujours par proviſion à Caroli de monter en chaire ſous peine d'excommunication: Caroli obtient des lettres d'évocation au conſeil du Roi, & pourſuit à ſon tour la Faculté; cependant,

ne pouvant plus prêcher, mais étant docteur & voulant enſeigner, il explique publiquement des pſeaumes dans le collége de Cambray. La Faculté lui défend de continuer cet exercice : « J'obéi-» rai, dit-il, mais j'ai commencé l'explication du » pſeaume 21, permettez que je l'achève : ſa de-» mande eſt rejetée ; il affiche aux portes du col-» lége l'inſcription ſuivante :

» *Pierre Caroli, voulant obtempérer aux ordres de* » *la ſacrée Faculté, ceſſe d'enſeigner. Il reprendra ſes* » *leçons (quand il plaira à Dieu), à l'endroit où il* » *eſt reſté, au verſet : Ils ont percé mes mains* » *et mes pieds.* »

Il fit ſi bien que ni l'Officialité, ni le parlement, ni le conſeil ne purent jamais juger définitivement. Deux hommes tels que Caroli auroient épuiſé l'activité de Béda, & les ſavans, Luthériens ou non, que Béda perſécutoit tous indiſtinctement, auroient pu reſpirer. Mais on n'échappoit pas à la Sorbonne comme aux autres tribunaux : Béda y fit cenſurer quelques propoſitions de Caroli. C'étoit en 1525 que ces deux ſubtils pédans exerçoient l'un contre l'autre leur inquiète & turbulente adreſſe.

CASSAGNET DE FIMARCON (*Hiſt. de Fr.*), Maiſon noble, dans laquelle eſt entré le marquiſat de Fimarcon, & qui a produit des perſonnages diſtingués par leurs ſervices militaires, tels que :

1°. Antoine de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet, gouverneur de Verrue, chevalier de l'Ordre du Roi, & gentilhomme de la chambre de Charles IX, qui ſervit beaucoup & avec gloire ſous le maréchal de Montluc & le maréchal de Damville, c'eſt-à-dire, le connétable Henri de Montmorenci. Il reçut, au ſiége du Mont-de-Marſan, une arquebuſade dans le ventre, dont il mourut deux jours après, en 1569.

2°. Bernard ſon fils ſervit en 1622, dans l'armée de Louis XIII, & dans le cours de cette campagne mourut de la peſte à Béziers.

3°. Roger, fils de Bernard, fut tué à l'attaque des barricades de Suze, le 6 mars 1629.

4°. Louis de Caſſagnet, neveu de Roger & capitaine aux Gardes, fut tué à Paris, en 1651, par des gens de la livrée d'Epernon.

5°. Jean-Baptiſte de Caſſagnet, marquis de Tilladet, frère de Louis, capitaine des Cent-Suiſſes de la garde du Roi, lieutenant-général, chevalier des Ordres, &c. gouverneur de Cognac, d'Arras, &c. reçut un coup de mouſquet à la cuiſſe, au combat de Steinkerque, le 3 août 1692, & en mourut le 22 du même mois.

6°. François de Caſſagnet, couſin germain du précédent, brigadier des armées du Roi, fut tué à la bataille de Saint-Denis près Mons, le 14 août 1678.

7°. Gaſton Paul de Caſſagnet, dit le marquis de Narbonne, neveu de François, mourut à Mons, le 6 août 1692, des bleſſures qu'il avoit reçues trois jours auparavant au combat de Steinkerque.

8°. Jacques ſon frère, marquis de Fimarcon, eſt célèbre & célébré dans les chanſons du tems, pour la part qu'il eut à l'expédition de Crémone, du 1er. février 1702. Il contribua beaucoup à chaſſer les Impériaux de cette place qu'ils avoient ſurpriſe, & il fut fait auſſitôt après brigadier des armées du Roi. Il battit les Camiſards au combat de Nages, le 12 novembre 1703, & peu de tems encore après à celui de Vergèſes. Maréchal-de-camp en 1704, lieutenant-général en 1718 ; commandant en Rouſſillon, Cerdagne, &c. en 1713 ; gouverneur de Villefranche en 1717, de Mont-Louis en 1723 ; chevalier des Ordres en 1724 ; mort à Lectoure le 15 mars 1730.

9°. Aimery de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, frère puîné du précédent & du ſecond lit, & plus jeune que lui de trente-ſept ans, apporta, le 14 janvier 1734, la nouvelle de la priſe de Novare, qui s'étoit rendue le 7, & du fort d'Arona, & fut fait alors brigadier des armées du Roi ; il défendit le château de Colorno contre le marquis de Ligneville, général des Impériaux, & l'obligea de ſe retirer le 26 mai de la même année 1734. Le 29 juin ſuivant le marquis de Fimarcon fut bleſſé à la bataille de Parme. Maréchal-de-camp le 1er. janvier 1740, il eut du commandement dans la Flandre hollandaiſe en 1747 & 1748, & fut fait lieutenant-général le 1er. janvier de cette dernière année de la guerre de 1741.

CASTELLO-BRANCO (*Hiſt. de Portugal*), noble famille portugaiſe. Deux ſeigneurs de Caſtello-Branco, dom Antoine & dom Pierre ſon fils, ſuivirent le roi dom Sébaſtien à la malheureuſe journée d'Alcacer en Afrique, en 1578, &, y ayant été faits priſonniers, furent eſclaves des Maures. Dom Antoine, fils de dom Pierre & petit-fils de l'autre dom Antoine, & commandeur de l'Ordre de Chriſt, ainſi que ſon père & ſon aïeul, mourut en 1625 ſur la flotte commandée par dom Frédéric de Tolède, & deſtinée à reprendre le Bréſil ſur les Hollandais, qui venoient de s'en emparer.

CASTRO. (*Hiſt. d'Eſp. & de Port.*) La Maiſon de Caſtro, en Eſpagne & en Portugal, paroît tirer ſon origine d'anciens Rois de ces contrées.

1°. Pierre-Fernandès de Caſtro, ſurnommé *le Caſtillan*, grand-maître de la Maiſon d'Alphonſe IX, roi d'Eſpagne, fut tué à Maroc par les Maures, avec ſon neveu Alphonſe de Tello, dans une expédition, dont l'objet étoit d'enlever à ces Infidèles des reliques de martyrs dont ils devoient aſſez peu ſe ſoucier.

2°. Guttière Rodrigue paſſa quarante ans chez les Maures, apparemment en eſclavage. On le ſurnomma l'*Eſclavrado* ou *le Meurtri*.

Des fers de Claudius Félix encor flétri.

3°. Pierre-Fernandès, ſurnommé *de la Guerre*

à cauſe de ſes exploits, eſt célèbre dans l'hiſtoire d'Eſpagne. Mort en 1343.

4°. Pierre de Caſtro, fait duc d'Arjona en 1423, mourut en 1430, priſonnier dans le château de Pennafiel.

5°. Béatrix ſa ſœur porta le nom & les biens de la Maiſon de Caſtro dans la Maiſon Oſorio.

6°. Un bâtard de cette Maiſon de Caſtro Oſorio acquit beaucoup de gloire à la guerre contre Grenade & contre le Portugal, ſous Ferdinand & Iſabelle.

7°. Béatrix ſa fille épouſa, en 1501, Denys de Portugal, Bragance, & leur poſtérité prit le nom de Caſtro.

8°. Dans la branche des marquis de Caſcaës, deſcendue de Pierre-Fernandès, ſurnommé *de la Guerre*, mentionné ſous le n°. 3, Alvar-Pires de Caſtro fut le premier connétable du royaume de Portugal, où il étoit venu s'établir, fuyant la violence de Pierre-le-Cruel, roi de Caſtille.

9°. Au contraire, Pierre de Caſtro ſon fils, dit *le Borgne*, fut ſouvent dans les intérêts de la Caſtille contre le Portugal. Convaincu d'avoir voulu livrer une des portes de Lisbonne aux Eſpagnols, il fut mis en priſon. Ayant été remis en liberté par une indulgence dont on eut à ſe repentir, il conſpira une ſeconde fois contre le Portugal; & au moment où il étoit découvert, & où l'on alloit l'arrêter de nouveau, il ſe ſauva en Eſpagne; mais il falloit qu'il trahît; il ne fut pas plus fidèle aux Eſpagnols qu'aux Portugais; il fit ſa paix avec le roi de Portugal en lui livrant Salvaterra, dont le roi d'Eſpagne lui avoit confié la garde.

10°. Sa petite-fille, Jeanne de Caſtro, porta les biens de ſa branche dans la Maiſon de Bragance.

11°. Dans la branche des ſeigneurs de Monſanto, deſcendue de Pierre de Caſtro, dit *le Borgne* (n°. 9), Ferdinand de Caſtro, gouverneur d'Henri, infant de Portugal, fut tué dans un combat contre des corſaires.

12°. Alvar ſon fils fut tué d'un coup de flèche en Afrique, où il s'étoit diſtingué dans pluſieurs combats.

13°. Georges, fils d'Alvar, fut tué à l'eſcalade de Tanger, le 13 janvier 1464.

14°. Jean de Caſtro ſon frère aîné fut tué à la priſe d'Arzilla, auſſi en Afrique.

15°. Louis de Caſtro, marquis de Caſcaës, fut ambaſſadeur extraordinaire de Pierre II, roi de Portugal, auprès de Louis XIV, roi de France.

16°. Martin-Alphonſe, comte de Monſanto, général des galères de Portugal, mourut à Malaca qu'il alloit ſecourir contre les Hollandais, qui prirent cette place importante des Indes orientales, en 1581.

17°. Dans la branche des ſeigneurs de Valhelhas, deſcendue d'Alvar (mentionné ſous le n°. 12), François, tué à la guerre de Tanger contre les Maures.

18°. Dans la branche de Boquilobo, deſcendue de Ferdinand de Caſtro (mentionné ſous le n°. 11), Alvar de Caſtro, tué à la journée d'Alcacer, en 1578.

19°. Jean de Caſtro, gouverneur & vice-roi des Indes orientales, ſurnommé *le Grand*, pour ſes vertus & ſes exploits, qu'il ſignala ſurtout en Afrique, d'abord à Tanger, puis ſous Charles-Quint à Tunis, & plus encore dans les Indes, où il prit une multitude de places importantes, & ſubjugua diverſes nations, & où il mourut le 6 juin 1548, entre les mains de ſaint François-Xavier. On a de lui une deſcription fort détaillée de la côte de Malabar, depuis Goa juſqu'à la fortereſſe de Diu: elle eſt conſervée au collége des Jéſuites d'Evora. Il avoit fait auſſi une deſcription de la Mer-Rouge. Sa vie a été écrite en portugais, par Hyacinthe Freyre d'Andrade, & traduite en latin par le P. Dominico-Maria del Roſſo, jéſuite, qui dédia cette traduction à l'Académie royale de l'hiſtoire de Portugal, dont Roſſo étoit membre.

20°. Ferdinand de Caſtro, fils aîné de Jean, fut tué à dix-neuf ans, au ſiége de Diu, en 1546, par l'effet d'une mine qui fit ſauter en l'air un baſtion où il étoit.

21°. Alvar de Caſtro, ſecond fils de Jean, dit *le Grand*, fut bleſſé dangereuſement dans une ſortie à ce même ſiége de Diu. En 1548 il prit d'aſſaut le fort de Xaël, ſur la côte d'Arabie. Il fut deux fois ambaſſadeur à Rome, & finit par être conſeiller d'Etat ou miniſtre du roi Sébaſtien, & chef du conſeil des finances.

22°. Mais François de Caſtro, un de ſes fils, évêque de Guarda, fut grand-inquiſiteur de Portugal.

23°. Ferdinand de Caſtro, ſecond du nom, colonel de cavalerie en Flandre, y mourut à la guerre.

24°. Dans la branche des ſeigneurs de Reris, qui devinrent amiraux héréditaires de Portugal par l'extinction de la Maiſon d'Azevedo, dont ils deſcendoient par femme, Bernard de Caſtro, tué aux Indes orientales en 1566 ou 1567.

25°. Diègue de Caſtro, tué au ſiége de Rhodes;

26°. Ainſi que François de Caſtro ſon frère.

27°. Dans la branche des comtes de Meſquitella, Alvar de Caſtro, tué à Ceuta.

28°. Nuno de Caſtro ſon frère, tué, en 1476, à la bataille de Toro; il étoit grand-enſeigne du roi Alphonſe V.

29°. Dans la branche des ſeigneurs de Lanhoſo, comtes de Baſto, Ferdinand de Caſtro, gouverneur d'Evora, commandeur d'Almodavar & de Gravam dans l'Ordre de Saint-Jacques, conſeiller d'Etat de Philippe II, roi d'Eſpagne, & devenu roi de Portugal, fut créé comte de Baſto & Grand-d'Eſpagne par des lettres-patentes données à Liſbonne le 14 ſeptembre 1585.

30°. Alvar de Caſtro ſon frère, pris à la journée d'Alcacer, en 1578, fut eſclave en Afrique.

31°. Michel de Caſtro, frère des précédens,

évêque de Viſeu, archevêque de Lisbonne, & gouverneur du Portugal. Mort en odeur de ſainteté le 1er. juillet 1625.

Castro de Melgaço.

Il paroît que les généalogiſtes les plus accrédités s'accordent à regarder la Maiſon de Caſtro de Melgaço, venue de Galice, comme iſſue de la Maiſon précédente. Nous regarderons donc les Caſtro de Melgaço comme formant une branche de la Maiſon de Caſtro.

Dans cette branche nous remarquerons :

32°. Pierre de Caſtro, lequel, ayant été fait priſonnier à la bataille d'Alfarroubeira, fut amené devant l'infant Pierre, régent du royaume de Portugal & général de l'armée victorieuſe, qui le poignarda de ſa main.

33°. Ferdinand de Caſtro ſon frère fut dans ſa Maiſon le premier châtelain de Melgaço, charge depuis héréditaire dans ſa famille, & dont le nom ſert à diſtinguer ſa branche. Le duc de Bragance avoit donné cette charge à Ferdinand, pour récompenſe de ſes ſervices.

34°. Pierre de Caſtro, quatrième châtelain de Melgaço, arrière-petit-fils de Ferdinand, étoit à la malheureuſe journée d'Alcacer en Afrique. Il y eut le même ſort que le roi dom Sébaſtien. On ne trouva point ſon corps, & on n'a jamais ſu ce qu'il étoit devenu.

35°. Jérôme de Caſtro, un des fils du précédent, fut tué à la guerre de Malaca aux Indes orientales.

36°. Jérôme de Caſtro, capitaine d'infanterie, tué à Valverde en 1642.

37°. Antoine de Mello de Caſtro, le premier qui ait joint au nom de ſa Maiſon celui de la Maiſon de Mello, dont il deſcendoit par femme, étoit commandant d'une eſcadre deſtinée pour les Indes orientales ; il fut tué par les Anglais à ſon retour de l'Inde, à l'île de Sainte-Hélène.

38°. Dans ce même combat, François de Mello de Caſtro ſon fils perdit un œil ; il fut depuis vice-amiral de la flotte qui reprit, en 1624, la baie de Tous-les-Saints.

39°. Ferdinand de Mendoça Furtado, fils du précédent, prenoit ce nom de Mendoça, qui étoit celui de ſa mère. Etant général de l'île de Ceilan, il fut tué par les Hollandais.

40°. Dans la branche des comtes das Galveas, Jérôme de Mello de Caſtro, tige de cette branche, tué à la guerre de Malaca aux Indes orientales, ainſi que ſon frère du même nom, mais d'un premier lit, mentionné ſous le n°. 35.

Nous ignorons ſi la Maiſon de Caſtro do Rio eſt encore la même que les précédentes : nous la voyons porter, ainſi que la Maiſon de Caſtro de Melgaço, les noms de Furtado de Mendoça. Quoi qu'il en ſoit, elle a produit auſſi des guerriers de diſtinction, dont quelques-uns même ont commandé des armées.

Il y a du nom de Caſtro divers écrivains de différentes profeſſions, tels que :

1°. Alphonſe de Caſtro, franciſcain eſpagnol, qui a beaucoup écrit contre l'héréſie & les hérétiques, *adverſùs hareſes*, *de juſtâ hareticorum punitione*, &c. Mort à Bruxelles le 13 février 1558, à ſoixante-trois ans.

2°. Un autre Alphonſe, mort auſſi en 1558 dans les Moluques, martyr de ſon zèle miſſionnaire, & tué par les Idolâtres.

3°. Léon de Caſtro, mort en 1580, qui ſoutint contre Arius Montanus, que le texte de la vulgate & celui des ſeptante devoient être préférés au texte hébreu.

4°. Roderic ou Rodriguez de Caſtro, médecin des ſeizième & dix-ſeptième ſiècles, médecin portugais, mais qui exerçoit ſon art à Hambourg, a écrit ſur la nature & les cauſes de la peſte, a traité *de univerſâ mulierum medicinâ*. On a de lui auſſi *Medicus politicus*, titre qui fait naître des idées.

5°. Un autre médecin portugais, du nom de Caſtro (Etienne-Rodriguez), qui exerçoit la médecine à Piſe, a laiſſé divers traités : *De meteoris microcoſmi*, *de animalibus microcoſmi*, *de compl. xu morborum*, *de potu refrigerato*, &c. Mort à quatre-vingts ans, en 1637.

6°. Anne de Caſtro, Dame eſpagnole, fort célébrée dans les écrits du fameux Lope de Vega, eſt auteur elle-même de quelques écrits, dont il paroît qu'on fait cas en Eſpagne, d'un entr'autres qui a pour titre : *Eternidad del rei Phelippe III*, imprimé à Madrid en 1629.

Il y a beaucoup de jéſuites, tant eſpagnols que portugais, du nom de Caſtro, & parmi eux quelques gens de lettres, ou théologiens du moins.

CATHERINE D'ARRAGON. Catherine d'Arragon, fille de Ferdinand-le-*Catholique* & d'Iſabelle de Caſtille, & ſœur de Jeanne-la-*Folle*, mère de Charles-Quint, épouſa d'abord le prince Artur d'Angleterre, fils aîné de Henri VII, & après la mort de ce Prince elle épouſa en ſecondes noces le prince Henri, qui fut depuis le roi Henri VIII, & qui étoit le frère d'Artur. Le pape Jules II donna une diſpenſe pour ce ſecond mariage. Catherine d'Arragon avoit vécu ſi peu de tems avec Artur, qu'on ne croyoit pas que le mariage eût été conſommé : c'étoit même ſur ce fondement que le pape Jules II avoit accordé la diſpenſe pour le mariage de Catherine d'Arragon avec Henri VIII. Ils vécurent enſemble pendant vingt-quatre ans ſans qu'il s'élevât le moindre doute ſur la validité de la diſpenſe ; mais Henri VIII s'étant dégoûté de Catherine d'Arragon, dont la douceur mélancolique pouvoit être plus propre à inſpirer l'eſtime que l'amour, & étant devenu amoureux d'Anne de Boulen (*voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Volſey*, & dans ce volume, l'article *Boulen*),

Henri VIII répudia Catherine d'Arragon au bout de vingt-quatre ans de mariage. L'Egliſe romaine lui réſiſte, il quitte l'Egliſe romaine.

Une injure ſi horrible faite à une reine ſi vertueuſe, & le ſchiſme qui en fut la ſuite, ne pouvoient manquer de réveiller l'enthouſiaſme & le fanatiſme. Une religieuſe malade & ictérique, inſtrument aveugle d'un grand parti, occupa quelque tems l'Angleterre par ſes convulſions & ſes révélations; elle ſe nommoit Eliſabeth Barton (*voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Barton*); elle eſt reſtée célèbre ſous le nom de *la Vierge de Kent*. La ſainte Vierge lui apparoiſſoit; un Ange la tranſportoit à Calais & la ramenoit dans ſon couvent; la porte du dortoir s'ouvroit miraculeuſement toutes les nuits pour que la Sainte pût aller converſer avec Dieu. Sainte Marie-Madeleine lui apporta du ciel une lettre, où le divorce étoit condamné. Warham, archevêque de Cantorbery; Fiſher, évêque de Rocheſter, tous les partiſans de Catherine d'Arragon, parurent ajouter foi aux révélations de la Vierge de Kent: un moine les raſſembla dans un gros volume. Cette prophéteſſe ne donnoit qu'un mois à Henri VIII pour ſe reconnoître. Henri VIII la fit pendre: cruauté inutile. Il parut par le procès de cette malheureuſe, qu'elle avoit été ſéduite, & qu'elle n'avoit agi que comme perſuadée. Ceux qui l'avoient fait agir furent auſſi envoyés au ſupplice, & le méritoient davantage.

Henri ſe montra plus indulgent envers quelques prédicateurs qui l'outragèrent en chaire. Un de ces fanatiques, nommé Péto, prêchant devant le Roi, lui dit: *Tu as été trompé par de faux prophètes; mais moi, nouveau Michée, vrai prophète de Dieu, je te dis que les chiens lécheront ton ſang, comme ils ont léché celui d'Achab.* Henri ſe contenta de changer de prédicateur. Le dimanche ſuivant le docteur Corren le juſtifia en chaire, & aſſura le peuple que c'étoit Péto qui étoit *un faux prophète & un chien*; il fut interrompu par le cordelier Elliſton, qui l'appela lui-même faux prophète & fauteur d'adultère. Cette ſcène ſe paſſa dans l'égliſe, devant tout le peuple, en préſence du Roi lui-même, qui ſe mêla de la querelle, & qui eut beaucoup de peine à faire taire le cordelier. Cependant Elliſton & Péto ne furent que réprimandés doucement par le conſeil. Henri n'étoit pas encore dans le cours de ſes grandes violences: ſa ſuprématie n'étoit pas établie; il croyoit avoir des ménagemens à garder. Bientôt l'échafaud fut le partage des évêques, des grands, des miniſtres qui condamnèrent le divorce & conteſtèrent la ſuprématie. La conduite ferme, modeſte & reſpectueuſe de Catherine pendant le cours de ce long procès du divorce, qui dura pluſieurs années (depuis 1527 & 1528, juſqu'en 1534), n'ayant pu parvenir à déſarmer Henri, elle mourut de douleur: ſon dernier ſoupir fut pour ſon tyran; elle lui écrivit la lettre la plus tendre: « Mes yeux en ſe fermant, lui dit-elle, » ne cherchent que vous, & ne vous verront point; » mon cœur ne regrette que vous. »

On dit que le barbare fut ému; mais que produiſit cette émotion? Il perſécuta la mémoire de l'infortunée Catherine ſur la fille qu'elle lui laiſſoit; il voulut que le parlement ôtât à cette fille tout droit à la ſucceſſion, qu'elle recueillit cependant malgré ſon père & le parlement. Ce fut la reine Marie.

Catherine d'Arragon mourut en 1536 à Kimbalton, où elle étoit exilée.

CAUMARTIN (LE FÈVRE DE), (*Hiſt. de Fr.*), famille conſidérable dans la robe, & qui a produit auſſi des ſujets utiles à la guerre.

1°. Le roi Charles VI, par des lettres de l'an 1400, accorde à Huart le Fèvre, ſieur de Peirette, divers priviléges pour récompenſe de ſes ſervices.

2°. Pierre le Fèvre, frère de Huart, étoit, en 1413, préſident à mortier du parlement de Paris.

3°. Louis le Fèvre, ſeigneur de Caumartin, garde des ſceaux, avoit eu grande part aux affaires ſous les règnes de Henri IV & de Louis XIII. Sully, qui loue peu, lui donne de grandes louanges, & le montre toujours utilement employé pour le ſervice de Henri IV. « Caumartin, dit-il, à l'an 1607, » avoit conduit avec une ſi grande économie les » deniers qu'on l'avoit chargé de diſtribuer aux » Cantons ſuiſſes, qu'il avoit trouvé le moyen de » mettre en réſerve trente mille écus par an, dont » il avoit acquitté d'autres dettes, en compoſant » de ſix à un. Cet exemple eſt trop beau pour le » paſſer ſous ſilence: il l'eſt d'autant plus, qu'à » quelqu'un qui veut chercher un prétexte plauſible de détourner une partie de la ſomme au » profit du diſtributeur, rien n'eſt ſi facile que de » faire crier les Suiſſes, pour empêcher ce bon » ménage. Je ne manquai pas de le bien faire obſerver à du Refuge, qui alloit prendre la place » de Caumartin. »

Pendant la minorité de Louis XIII il fut du conſeil de régence; enfin il fut nommé garde des ſceaux à la mort de Méry de Vic d'Ermenonville, le 23 ſeptembre 1622. On attendoit beaucoup de ſa ſageſſe & de ſa prudence conſommée; mais il mourut le 22 janvier ſuivant.

4°. Un fils digne de lui (Louis le Fèvre de Caumartin), conſeiller d'Etat, mourut le 16 août 1624, en allant en ambaſſade à Veniſe.

5°. Un autre Louis encore, fils de ce dernier, & conſeiller d'Etat comme lui, fit admirer ſa ſageſſe & ſes talens dans les divers emplois dont il fut chargé. Il avoit été intendant de Champagne. Le Roi lui confia les ſceaux des grands-jours tenus en Auvergne en 1666. Mort le 3 mars 1687.

6°. C'eſt de Louis-Urbain ſon fils, intendant des finances & conſeiller d'Etat, mort ſous-doyen du conſeil le 2 décembre 1720, l'homme le plus illuſtre peut-être de ſon nom, & dont il eſt parlé

plus d'une fois dans les Lettres de madame de Sévigné, que Boileau a dit :

Tout n'eſt pas Caumartin, Bignon ni d'Agueſſeau.

7°. Un fils puîné du garde des ſceaux de France (Jacques le Fèvre de Caumartin, ſeigneur de Saint-Port, marquis de Cailly) fut conſeiller d'Etat & ambaſſadeur en Suiſſe. Mort le 11 décembre 1667.

8°. Il eut un fils, Félix, chevalier de Malte, tué à la guerre.

9°. Un neveu de ce dernier, Henri-Louis, marquis de Cailly, capitaine de cavalerie, fut tué au combat des lignes de Turin, le 7 ſeptembre 1706.

10°. Méry le Fèvre de Caumartin, de la branche dite de Mormant, neveu du garde des ſceaux, fut tué en Candie.

11°. Dans la branche dite de Guibermeſnil, Marie-Philoclée Bourdin, femme de François le Fèvre, ſeigneur de Guibermeſnil, fut célèbre par ſa beauté, ſon eſprit & ſes vers.

La famille des Caumartins a produit auſſi des perſonnages diſtingués dans l'Egliſe, tels que :

12°. François le Fèvre de Caumartin, évêque d'Amiens, un des fils du garde des ſceaux. En faiſant la viſite de ſon diocèſe, il fut ſi indignement outragé par des ſéditieux, que le Roi envoya dans cette ville des commiſſaires pour punir de mort les coupables ; ce qui ne ſervit qu'à faire éclater l'exceſſive clémence de l'évêque, qui parvint à obtenir leur pardon ; mais le Roi voulut qu'ils fuſſent au moins condamnés à de fortes amendes, & qu'on gravât ſur un marbre le récit de leur crime, pour faire connoître à tous l'extrême bonté du prelat, qui l'avoit pardonné & fait pardonner. Mort le 17 novembre 1652.

13°. Jean-François-Paul, évêque de Vannes, puis de Blois, de l'Académie françaiſe, & honoraire de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, étoit arrière-petit-fils du garde des ſceaux. Il naquit le 16 décembre 1668, à Châlons, où ſon père (mentionné ici ſous le n°. 5) étoit intendant. Le cardinal de Retz, ami & allié des Caumartin, vint exprès à Châlons pour le tenir ſur les fonts de baptême, & dans la ſuite il ſe démit en ſa faveur de l'abbaye de Buzay en Bretagne ; ce qui produiſit une ſingularité dans la vie de l'abbé de Caumartin encore enfant. Son père ayant été nommé commiſſaire du Roi pour la tenue des Etats de Bretagne, y mena le nouvel abbé de Buzay, âgé alors de ſept à huit ans, à qui cette abbaye, non-ſeulement donnoit l'entrée aux Etats, mais procura encore la préſidence d'une commiſſion dont il remplit les fonctions en camail & en rochet. A cette occaſion il fit pluſieurs diſcours, ou du moins il les prononça, mais avec tant d'intelligence & de grace, qu'on ſe plût à croire qu'il les avoit faits, d'autant plus que cela rendoit le phénomène plus merveilleux. Cette entrée dans le monde fut très-brillante : on ne parloit dans toute la province que du *petit préſident* ; c'eſt ainſi qu'on l'appeloit ; & ſa petite gloire naiſſante, parvenue juſqu'à la cour, y fut la nouvelle du jour. Il avoit briſlé ; il fallut s'inſtruire : les plus habiles maîtres concoururent à ſon éducation. M. Lenglet, qui fut célèbre dans l'Univerſité ; Meſſieurs Couture, Boivin le cadet, & Pouchard, plus célèbres encore dans les Académies & au Collége-Royal, lui apprirent diverſes langues & en lurent avec lui les meilleurs auteurs. Il fut reçu à l'Académie françaiſe en 1694, & la même année il fut chargé d'y recevoir l'évêque de Noyon, M. de Clermont-Tonnerre, qu'une vanité ridicule rendoit, dit on, la fable de la cour. L'éloge outré que l'abbé de Caumartin fit de ce prélat, dont M. d'Alembert, qui fait l'éloge des autres académiciens, n'a oſé faire que l'apologie, cet éloge ne parut pas ſincère : on crut y voir & on ſe plut à y voir de l'ironie. Le ſecrétaire de l'Académie des belles-lettres charge le public de toute la malignité de l'interprétation, & croit l'éloge ſincère. Le ſecrétaire de l'Académie françaiſe (M. d'Alembert) paroît penſer autrement, & ſans qu'il prononce rien formellement, on voit qu'il eſt pour l'ironie. L'évêque crut avoir été offenſé par l'abbé. Louis XIV, ſous la protection duquel l'abbé de Caumartin ſembloit avoir voulu mettre cette ironie, ſe crut offenſé dans la perſonne de l'évêque, ou on lui fit croire qu'il l'étoit. « Le Roi, diſoit M. l'abbé de Caumartin, » ſait mieux que perſonne ce que vous valez : il » vous connoît à fond ; il aime à vous entretenir, » & lorſqu'il vous a parlé, une joie ſe répand ſur » ſon viſage, dont tout le monde s'apperçoit. »

Il eſt bien difficile que cette phraſe paroiſſe ſérieuſe, ſi on la rapproche de cette autre phraſe d'une lettre de madame de Coulanges à madame de Sévigné : « M. l'évêque de Noyon fait toujours » l'*amuſement de la cour* ; il ſera reçu après demain » à l'Académie, & le Roi lui a dit qu'*il s'attendoit* » *à être ſeul ce jour-là.* » Le Roi, pourſuit M. l'abbé de Caumartin, a ſouhaité que vous fuſſiez de cette compagnie..... « Attentif à la perte que nous » avons faite, il veut la réparer dignement en nous » donnant un ſujet auquel, ſans lui, *nous n'aurions* » *jamais oſé penſer.* »

Le moyen encore de regarder cette phraſe comme ſérieuſe & de la prendre en bonne part ! Ce mot, dans la bouche d'un directeur de l'Académie françoiſe, parlant au nom de ſa compagnie, n'auroit pu être adreſſé ſérieuſement qu'à un grand ſouverain de l'Europe, dont Louis XIV auroit indiqué le choix à l'Académie.

Quoi qu'il en ſoit, d'après le prodigieux ſuccès du diſcours de M. l'abbé de Caumartin, le diſcours ne fut pas imprimé ; il ne l'a été que longtems après, lorſque la mort des perſonnes intéreſſées eut détruit tout le piquant de cette prétendue ſatyre ; mais ce diſcours eut une influence malheureuſe ſur la deſtinée de l'orateur ; il ne put

parvenir à l'épiſcopat pendant toute la vie de Louis XIV, quoique l'évêque de Noyon, par une généroſité qui depuis long-tems eſt devenue en pareil cas une eſpèce de routine, fît profeſſion d'être ſon plus ardent ſolliciteur. Ce ne fut que ſous la régence qu'il fut nommé d'abord, en 1717, à l'évêché de Vannes, puis, en 1718, à l'évêché de Blois.

En 1726, l'Académie françaiſe, ſoit qu'elle ſe reſſouvint de l'aventure de 1694, ſoit qu'elle l'eût oubliée, honora l'évêque de Blois d'une diſtinction juſqu'alors ſans exemple, & qui annonçoit le cas qu'elle faiſoit de ſon éloquence. Il alloit recevoir à l'Académie, en qualité de directeur, M. le duc de Saint-Agnan, lorqu'une violente attaque d'apoplexie fit craindre pour la vie du directeur. Son diſcours étoit prêt: l'Académie arrêta que, quel que fût l'académicien qui rempliroit les fonctions de directeur à la réception de M. le duc de Saint-Agnan, il ne feroit que lire le diſcours préparé par l'évêque de Blois; ce qui fut fait.

L'évêque de Blois prouva par ſa conduite, que Louis XIV avoit eu tort de ſe juger avec tant de rigueur ſur un diſcours un peu équivoque. Il eſt au rang des meilleurs évêques d'un tems fécond en excellens évêques. Il a eu la réputation d'un grand canoniſte, d'un profond théologien, d'un prélat très-ſavant. Il a beaucoup fait, & pour l'inſtruction, & pour l'édification de ſon diocèſe. Il mourut d'apoplexie, mais long-tems après la première attaque; il en avoit eu pluſieurs plus légères, qu'il avoit diſſimulées ou palliées; il ne ſuccomba que le 30 août 1733.

CAUMONT (LE MARQUIS DE). (*Hiſt. litt. mod.*) Joſeph de Seytres (c'étoit le nom de ce marquis de Caumont) étoit d'une famille originaire de la ville de Creſt-Arnaud en Dauphiné, où elle poſſédoit des biens conſidérables dès l'an 1200. En 1441, Jean de Seytres, un des ancêtres de Joſeph, vint s'établir à Avignon, où il épouſa Delphine-Spifame, dame de Caumont. Depuis ce tems cette branche eſt toujours reſtée dans le Comtat.

Joſeph de Seytres y naquit, dans la ville d'Avignon, le 29 juin 1688. Sa famille, dont il étoit l'unique eſpérance, l'empêcha de prendre le parti des armes; mais il fournit une victime à la patrie: un fils aîné, qui, dans l'âge le plus tendre, annonçoit les plus heureuſes diſpoſitions, périt en 1742 dans la campagne de Bohême.

Pour lui, c'étoit aux lettres & aux ſciences qu'il s'étoit conſacré. Son goût s'étendoit à tout; il écrivoit en latin, en italien, en eſpagnol, avec autant de facilité & de pureté qu'en françaiſ; il faiſoit même quelquefois des vers dans toutes ces langues. Il ſe fit un cabinet curieux de monumens antiques, inſcriptions, médailles, pierres gravées, manuſcrits anciens & ſinguliers, livres rares; &c. Dom Montfaucon l'a ſouvent cité dans les vaſes recueils d'antiquité qu'il a publiés.

Il a fourni un grand nombre d'obſervations à M. de Réaumur pour ſon *Hiſtoire des Inſectes*. Il étoit en correſpondance avec tous les ſavans de l'Europe & preſque de l'Univers. Il étoit ſurtout devenu le centre d'un commerce littéraire entre les ſavans de la France, de l'Italie, de l'Eſpagne & de l'Angleterre; il avoit même des relations avec ceux de l'Orient, par le moyen du prince Ragotsky, qui lui avoit envoyé ſes Mémoires manuſcrits. Enfin il ne manqua jamais aux occaſions de faire du bien aux lettres.

En 1736 il fut reçu, en qualité de correſpondant honoraire étranger, à l'Académie des inſcriptions & belles-lettres de Paris, à laquelle il eut toujours ſoin d'envoyer tout ce qu'il pouvoit découvrir de monumens rares & ſinguliers, qu'il accompagnoit de conjectures pleines de ſagacité, toujours propoſées avec modeſtie.

En 1740, il fut agrégé à la Societé royale de Londres.

En 1743, ſes poéſies italiennes le firent recevoir à l'Académie des arcades de Roine, ſous le nom de *Rhodanio*, à cauſe de ſon ſéjour ſur les bords du Rhône.

Marie-Eliſabeth de Doni de Beauchamps, qu'il avoit épouſée en 1722, s'étoit aſſociée à tous ſes goûts, & le rendoit parfaitement heureux. Il paroît cependant qu'il mourut de chagrin; ce fut du moins le principe de l'hydropiſie à laquelle il ſuccomba en 1745, après quatre mois de langueur; la douleur qu'il reſſentit de la mort de ſon fils aîné y contribua beaucoup, quoiqu'il lui reſtât une abondante ſource de conſolations dans ſix autres enfans. Bon ami, bon mari, bon père, il joignoit de grandes vertus à un caractère aimable, à des talens agréables, à des connoiſſances très-vaſtes.

CÉCINA (AULUS). (*Hiſt. rom.*) Pline dit que Cécina étoit le ſurnom de la Maiſon licinienne. Le perſonnage le plus connu ſous ce nom eſt Aulus Cécina, en faveur duquel nous avons une harangue connue, de Cicéron, & auquel le même Cicéron adreſſe pluſieurs lettres qui ſe trouvent au livre VI des épitres dites *familières*. Cet orateur en fait un fort grand éloge, & nous le repréſente comme un homme très-conſidérable, & par ſon mérite perſonnel, & par le grand établiſſement que ſa Maiſon avoit dans l'Etrurie. *Habetis hominem*, dit-il, *ſingulari pudore, virtute cognitâ & ſpectatâ fide ampliſſimum, Etruriæ nomine totius, in utrâque fortunâ cognitum multis ſignis, & virtutis, & humanitatis.*

Céſar le retenoit en exil. Nous en dirons tout à l'heure les raiſons. Cicéron eſpère que cet exil ceſſera bientôt, & c'eſt ſur le mérite & l'importance de Cécina qu'il fonde ſes principales eſpérances. *Intelligit te, in parte Italiæ non contemnendâ, facilè omnium nobiliſſimum, & in communi republicâ, cuivis ſummorum tuæ ætatis, vel ingenio, vel gratiâ, vel*

famâ, populi romani parem, non poſſe prohiberi republicâ diutiùs.

Cécina, comme tant d'autres perſonnages illuſtres, avoit porté les armes contre Céſar pour le ſénat & la république; mais à ce crime commun il joignoit un autre crime particulier & perſonnel, que Céſar avoit peut-être plus de peine à lui pardonner. Ce Cécina étoit un homme d'eſprit, un bon écrivain, dont les traits portoient coup; & il en avoit lancé quelques-uns contre Céſar, dans un écrit moitié plaiſant, moitié violent, où les imprécations d'un ennemi étoient aſſaiſonnées par les railleries d'un ſatyrique. Cécina ne ſe croyoit pas fort coupable. *Summa criminis eſt*, dit-il, *quod armatus adverſario maledixi.* Il prétend que tout le monde en fait autant; mais tout le monde n'écrit pas, & ſurtout d'un ſtyle qui bleſſe. Cicéron cependant paroît penſer comme Cécina ſur la légéreté de cette faute, ou bien il adoucit ſes expreſſions pour encourager ſon client: il eſpère que Céſar, qui aime la gloire, & qui eſtime les talens, ſera flatté de s'attirer, par ſa clémence, les éloges d'un homme d'eſprit qui, étant ſon ennemi, l'a légérement effleuré. *Eodem fonte ſe hauſturum intelligit laudes ſuas, è quo ſit leviter adſperſus.* Quoi qu'il en ſoit de la gravité ou de la légéreté de l'offenſe, il paroît que Cécina voulut, comme la lance d'Achille, guérir les bleſſures qu'il avoit faites:

Vulnus Achilleo quæ quondam fecerat hoſti,
Vulneris auxilium pelias haſta tulit.

Sans attendre ſon pardon, & pour l'accélérer, il chante en quelque ſorte la palinodie. Il compoſe d'avance un ouvrage à la louange de Céſar; il l'envoie à Cicéron, pour qu'il l'examine & qu'il le corrige. On ſent en effet combien un pareil ouvrage étoit délicat & difficile, combien le ſentier étoit étroit & gliſſant, entre le danger de s'avilir par la baſſeſſe & l'adulation, & celui de déplaire par un mot imprudent, mal-adroit, mal choiſi, capable de r'ouvrir la plaie qu'on vouloit fermer! Cicéron, dont le crédit précaire & borné ſur Céſar étoit cependant la principale reſſource de Cécina, Cicéron eſt loué dans cet écrit; mais il eſt loué avec une ſorte de précaution & de réſerve, car il avoit auſſi été au nombre des ennemis de Céſar. Cécina s'excuſe auprès de Cicéron, d'être reſté ſi fort au deſſous de l'expreſſion de ſon eſtime & de ſon admiration pour lui; il lui peint tout l'embarras qu'il éprouve en compoſant ce nouvel ouvrage.

Si j'écris quatre mots, j'en effacerai trois.

* *Cùm ad ipſius Cæſaris nomen veni, toto corpore contremiſco, non pœnæ metu, ſed illius judicii; totum enim Cæſarem non novi. Quem putas animum eſſe, ubi ſecum loquitur? Hoc probavit: hoc verùm ſuſpicioſum eſt. Quid ſi hoc muto? & vereor ne pejus ſit. Age verò laudo aliquem, non offendo? Cùm porrò non offendam quid ſi non vult? Armati ſtylum perſequitur, victi & nondùm reſtituti quid faciet?..... In hâc igitur calumniâ timoris & cæca ſuſpicionis tormento, cùm plurima ad alieni ſenſûs conjecturam, non ad ſuum judicium ſcribantur, quàm difficile ſit evadere..... ſentimus.*

Le premier exil de Cécina étoit en Aſie; il avoit depuis obtenu la permiſſion de ſe rapprocher & de venir en Sicile, ſous prétexte de quelques affaires; mais on avoit fixé un terme à ſon ſéjour dans cette île, & à l'expiration de ce terme il devoit retourner en Aſie. Cicéron obtint par ſes amis, qui l'étoient auſſi de Céſar, que Cécina pourroit reſter en Sicile tant qu'il voudroit, & Cicéron le recommande à Titus-Furfanius-Poſthumus ſon ami, alors proconſul de Sicile. Nous apprenons par cette lettre, que le père de Cécina étoit auſſi un homme d'un mérite diſtingué, dont Cicéron avoit fort cultivé l'amitié. *Nam & patre ejus, claro homine & forti viro, plurimùm uſi ſumus.*

Nous ignorons ſi Céſar pardonna entiérement à Cécina, & ſi on peut l'induire de ce paſſage de Suétone, où, en vantant la clémence de Céſar, il dit qu'il la ſignala envers Cécina au ſujet de ſa ſatyre, qui ne lui paroît pas une offenſe auſſi légère que l'avoient dit Cécina & Cicéron: il la qualifie durement de *criminoſiſſimus liber. Auli Cæcinæ criminoſiſſimo libro laceratam exiſtimationem ſuam civili animo tulit.*

Un autre Cécina étoit, avec Valens, un des deux généraux de Vitellius contre Othon, & enſuite contre Veſpaſien.

CEIS *ou* SCEY. (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom d'un château qu'on déſigne par le ſurnom de Scey en Varais, *in Varaſco*, pour le diſtinguer de Sceyſur-Saône, appartenant à la Maiſon de Baufremont. Scey en Varais eſt écrit Ceis dans les anciennes chartes. Une très-ancienne famille avoit pris ſon nom de cette terre de Ceis ou Scey, qu'elle poſſédoit dès le commencement du dixième ſiècle, & que Philippe de Scey vendit dans le quatorzième.

Nous remarquerons, dans cette famille de Scey, Etienne, ſeigneur de Maillot, qui alla ſervir en Hongrie, où il mourut.

Antoine ſon frère, qui mourut de même à la guerre.

Un autre Antoine, neveu de celui-ci, tué à la bataille de Lépante.

Jean, ſeigneur de Buttier, petit-neveu de ce dernier Antoine, ſe diſtingua, en 1647, au ſiége de Lérida.

CHAMBORS. (*Hiſt. de Fr.*) De la Boiſſière de Chambors eſt le nom d'une noble & ancienne famille françaiſe qui a produit des ſujets utiles à l'Etat. Elle eſt originaire de Bretagne:

1°. Guillaume de la Boiſſière, qualifié dans des titres publics *noble d'ancienne extraction*, poſſédoit, en

en 1421, le fief de la Boiſſière au diocèſe de Quimper.

2°. Maurice de la Boiſſière ſon petit-fils quitta la province de Bretagne pour s'attacher au ſervice du roi Louis XI, & Charles VIII lui donna, en 1491, une charge de maître-d'hôtel ordinaire.

3°. Yves, fils de Maurice, fut écuyer de la reine Anne de Bretagne.

4°. Guillaume, fils d'Yves, écuyer tranchant du roi François I & du dauphin François ſon fils, épouſa, en 1528, une héritière de la Maiſon de Trie, qui apporta dans celle de la Boiſſière la terre de Chambors, ſituée dans le Vexin français.

5°. De ce mariage naquit, entr'autres enfans, Jean de la Boiſſière, ſeigneur de Chambors (et en partie de Giſors, ainſi que ſes deſcendans); il ſervit, en qualité de maître-d'hôtel, ſix Rois conſécutifs, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, & mourut en 1624, âgé de quatre-vingt-onze ans.

6°. & 7°. Deux de ſes fils, officiers dans la compagnie des Gendarmes de la garde, furent tués, en 1590, à la bataille d'Ivry.

8°. Un troiſième, chevalier de Malte, fut tué, en 1597, au ſiége d'Amiens; & de quatre fils, Jean de la Boiſſière leur père (n°. 5) vit ces trois immolés, de ſon vivant, à la patrie.

9°. Il vit auſſi périr le quatrième, en 1611, à trente ans. Ce dernier, nommé Jean comme ſon père, ne perdit point la vie dans les combats, mais il eut deux fils:

10°. Dont l'aîné, Jean, enſeigne aux Gardes, fut tué, en 1629, à l'attaque des barricades de Suſe.

11°. Le ſecond, nommé Guillaume, dit le *comte de Chambors*, capitaine d'une compagnie de chevau-légers en 1636, maître-d'hôtel du roi Louis XIII en 1638, meſtre-de-camp du régiment de cavalerie du cardinal Mazarin en 1645, parvenu jeune à une grande réputation militaire & au grade de maréchal-de-camp, fut tué à la bataille de Lens, en 1648, à trente-neuf ans.

12°. Celui-ci eut deux fils, Louis, page de la grande écurie du roi Louis XIV, puis capitaine au régiment de Picardie, tué à Arleux, en 1651, à ſeize ans;

13°. Et Guillaume, dit auſſi le *comte de Chambors*, page de la chambre du même roi Louis XIV, en 1643; enſeigne aux Gardes, en 1648; capitaine de cavalerie & lieutenant des Cent-Suiſſes de la garde, en 1650; bleſſé à la bataille de Réthel, auſſi en 1650, & au combat de Saint-Antoine, en 1652; ainſi Jean de la Boiſſière, mentionné au n°. 5, avoit eu trois fils, deux petits-fils, & un arrière-petit-fils, tués dans des batailles, & un autre petit-fils bleſſé dans deux.

14°. Celui-ci eut, d'un premier lit, deux fils qui ſervirent tous deux avec diſtinction, mais dont l'aîné (Guillaume de la Boiſſière de Chambors) a été célèbre encore comme homme de lettres. Elevé dans une penſion, dont M. Nicole a fait l'éloge dans le Traité de l'éducation d'un Prince, & où toute autre langue que le latin (qu'on apprenoit par le ſeul uſage) étoit interdite aux élèves & à tous ceux qui les approchoient, il ſe ſentit toute ſa vie de l'avantage d'avoir eu cette langue en quelque ſorte pour langue maternelle, & d'avoir fait à douze ans ſa rhétorique, ſous le célèbre M. Herſan au collége du Pleſſis; il ſe reſſentit auſſi dans un autre genre de l'éducation qu'il reçut dans le monde à l'hôtel de Soiſſons où ſon père demeuroit, & où madame la princeſſe de Carignan & madame la ducheſſe de Nemours raſſembloient une ſociété nombreuſe, & cependant choiſie, de gens de lettres mêlés avec des gens de qualité. Ce fut là qu'il connut le fameux prince Eugène, avec lequel il prit des liaiſons particulières, & contre lequel il étoit deſtiné à combattre. Vers le même tems où ce Prince partoit pour la Hongrie, M. de Chambors entroit dans les Mouſquetaires, dont M. de Maupertuis ſon parent commandoit une compagnie: il y fit pluſieurs campagnes pendant la guerre de 1688; il eut enſuite dans le régiment Colonel-Général une compagnie, à la tête de laquelle il ſervit en Allemagne vers la fin de cette même guerre, & en Italie pendant toute celle de 1701. Il ſe diſtingua dans pluſieurs actions, notamment à la bataille de Luzara. C'étoit avoir rempli une grande carrière militaire que d'avoir fait ces deux guerres de 1688 & de 1701, & d'y avoir conſtamment approfondi les principes généraux & les détails de cet art malheureuſement néceſſaire juſqu'à préſent. A cette étude, M. de Chambors avoit conſtamment joint celle des lettres; & libre, par la paix, de s'y livrer avec moins de partage, il en fit ſa principale occupation; il fut reçu, en 1721, aſſocié de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres. Le premier Mémoire qu'il lut à ſa réception avoit quelque choſe de chevalereſque & de galant, convenable à un gentilhomme & à un militaire: le ſujet étoit *la conſidération que les anciens Germains avoient pour les femmes de leur nation.* Ses *Recherches ſur la vie de Titus Labienus* ont éclairci un trait d'hiſtoire important.

M. de Chambors mourut le 7 avril 1743; il étoit né le 28 juillet 1666.

15°. Un de ſes frères d'un autre lit, Joſeph-Jean-Baptiſte de la Boiſſière de Chambors, a ſervi dix-ſept ans capitaine au régiment de Bretagne, & s'eſt diſtingué en pluſieurs occaſions, & notamment à la priſe du fort de Scarpe, en 1712.

16°. Yves-Jean-Baptiſte de la Boiſſière de Chambors ſon fils, né en 1726, pourvu en 1745 de la charge d'écuyer ordinaire, a ſervi auprès de la perſonne de Louis XV & du Dauphin ſon fils, dans les campagnes de Flandre. C'eſt lui que M. le Dauphin eut le malheur de bleſſer à mort à la chaſſe, le 16 août 1755, dans la plaine de Villepreux. Il s'en punit en grand Prince & en homme ſenſible.

en s'interdiſant pour toujours l'exercice de la chaſſe, pour lequel il avoit du goût, & qui étoit utile à ſa ſanté.

Les auteurs des diverſes oraiſons funèbres de ce vertueux Dauphin nous le repréſentent au moment de ce funeſte accident, ſaiſi d'effroi, jetant ſon arme, ſe précipitant ſur le corps ſanglant du malheureux Chambors, l'arroſant de ſes larmes, oſant à peine lever les yeux ſur lui, ſe refuſant à toutes les conſolations « que ce noble & fidèle » ſerviteur voudroit verſer dans ſon ame en le » quittant..... Si quelqu'un, pour le conſoler, lui » dit que le bleſſé ne mourra pas : *Dès qu'il ſouffre*, » dit-il, *ne ſuis-je pas aſſez malheureux ?* »

Tous les ſecours de l'art ne purent ſauver M. de Chambors ; il mourut au bout de ſix jours. Toute la puiſſance des Rois, dit M. Thomas, n'eſt rien pour réparer de tels malheurs. Le Dauphin emploie du moins tout ſon crédit auprès du Roi pour ſoulager la douleur de la famille. M. de Chambors avoit épouſé, en 1754, mademoiſelle le Petit d'Avennes. A ſa mort (août 1755) il laiſſoit ſa femme groſſe. M. le Dauphin, apprenant qu'elle étoit prête d'accoucher, lui écrivit, au mois de janvier 1756, la lettre ſuivante, qu'on ne peut trop reproduire, monument touchant de la ſenſibilité de ce Prince.

« Vos intérêts, Madame, ſont devenus les » miens ; je ne les envisagerai jamais ſous une au- » tre vue. Vous me verrez toujours aller au devant » de tout ce que vous pourrez ſouhaiter, & pour » vous, & pour cet enfant que vous allez mettre » au jour. Vos demandes ſeront toujours accom- » plies. Je ſerois bien fâché que vous vous adreſ- » ſaſſiez, pour l'exécution, à un autre qu'à moi. Sur » qui pouvez-vous compter avec plus d'aſſurance ? » Ma ſeule conſolation, après l'horrible malheur » dont je n'oſe me retracer l'idée, eſt de contri- » buer, s'il eſt poſſible, à la vôtre, & d'adoucir, » autant qu'il dépend de moi, la douleur que je » reſſens comme vous. »

Madame de Chambors accoucha d'un fils (Louis-Joſeph-Jean-Baptiſte de la Boiſſière de Chambors). Le père du malheureux écuyer, tué à la chaſſe, vivoit encore. Le Roi, par des lettres données à Verſailles au mois de mai 1756, & qui contiennent l'honorable énumération des ſervices de la famille de Chambors, érige en faveur de l'aïeul & du petit-fils la terre de Chambors en comté, d'après ce principe énoncé dans le préambule des lettres : « Que la plus ſolide récompenſe que l'on » puiſſe donner à la vertu, eſt celle des titres » d'honneur & de diſtinction qui paſſent à la poſ- » térité. »

Les lettres portent que ce titre de comté avoit été anciennement attribué à la terre de Chambors.

CHARIETTON. (*Hiſt. rom.*) Lorſque, ſous l'empire de Conſtance, en 358, Julien, depuis Empereur, faiſoit la guerre dans les Gaules & ſur les bords du Rhin contre les nations germaniques, nommément contre les Saxons, les Quades, les Chamaves, ſouvent même contre les Francs ou Français, il ſe ſervoit avec avantage d'un aventurier français, nommé Charietton, qui s'étoit attaché aux Romains. Cet homme, d'une taille giganteſque, d'une force de corps proportionnée à ſa taille, & d'un courage bien ſupérieur, s'étoit rendu le fléau des peuples barbares. Il leur faiſoit, en barbare lui-même, une guerre continuelle, ou plutôt une chaſſe plus cruelle & plus funeſte qu'aucune guerre. Il ſe cachoit dans les forêts, les épioit, les ſuivoit comme le chaſſeur fait ſa proie, & ſaiſiſſant les momens connus de leur ſommeil ou de leur ivreſſe, il égorgeoit tous ceux qu'il trouvoit dans l'un ou l'autre de ces deux états, & portoit leurs têtes à Trèves, où elles lui étoient apparemment payées. D'abord il opéroit ſeul & n'aſſocioit perſonne à ces horribles boucheries : dans la ſuite ſa réputation s'étant accrue avec ſes ſuccès, on s'empreſſa de ſervir ſous lui, & de prendre part à ſes expéditions ; alors elles changèrent en quelque ſorte de nature ; de voleur & d'aſſaſſin, il devint guerrier ; il eut une petite armée ; il fut au moins chef de troupes légères : leur objet principal étoit de tendre des piéges, de dreſſer des embûches, d'attirer l'ennemi par des fuites ſimulées ſur un terrain ou dans des poſtes déſavantageux, de pénétrer par des paſſages difficiles & peu connus dans les retraites les plus inacceſſibles ; enfin de faire une guerre qui ne pouvoit être faite que par eux, & qui n'étoit point à l'uſage des Romains. Leur adreſſe & leur connoiſſance des lieux étoient un ſupplément néceſſaire à la valeur romaine, & contribuèrent beaucoup à la réduction de ces diverſes peuplades germaniques.

Ce Charietton ſurvécut aux empereurs Conſtance, Julien & Jovien. Sous Valentinien, en 366, il ſervoit encore les Romains contre les Allemands, autre peuple de la Germanie, qui n'avoit pas encore donné ſon nom à tout ce pays. Il fut tué dans un grand combat qu'il perdit cette même année contre ce peuple.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE. (*Hiſt. de Fr.*) Charles-le-*Téméraire*, dernier duc de la ſeconde Maiſon de Bourgogne, ſuccéda, en 1467, à Philippe-le-*Bon* ſon père. Une impulſion irréſiſtible pouſſoit Charles à la guerre & aux périls. Inquiet, téméraire, ambitieux, il chercha dans les combats la gloire des héros, & il y trouva une mort violente comme ſon caractère. Mauvais politique, puiſque la haine & la vengeance préſidoient le plus ſouvent à ſes démarches, ſa vie entière fut un tiſſu de triomphes, de défaites, de fureurs & d'infortunes. Implacable ennemi, contempteur orgueilleux de Louis XI ſon rival, il en étoit haï & redouté. Dès leur plus tendre jeuneſſe ils avoient ſenti l'un pour l'autre une antipathie invincible. La franchiſe altière & généreuſe de Charles s'in-

dignoit de la ſoupleſſe artificieuſe de Louis. Louis, né jaloux, voyoit avec inquiétude les grandes qualités de Charles & ſa réputation naiſſante. Louis, chaſſé par ſes propres intrigues de la cour du Roi ſon père, trop heureux de trouver un aſile à la cour du duc de Bourgogne, tourna ce bienfait contre ſes bienfaiteurs même ; il mit la diſcorde entre Charles & le duc Philippe ; il tenta la fidélité de leurs ſujets. Charles voyoit toutes ces trames obſcures, dédaignoit de les rompre, & ſe propoſoit de les punir un jour avec éclat ; mais lorſqu'il vit Louis, monté ſur le trône, recueillir en politique quelquefois habile, le fruit des troubles qu'il avoit ſemés en intrigant ; quand il vit Philippe, affoibli par l'âge & trompé par des miniſtres vendus à Louis, conſentir à la reſtitution des places de la Somme, qui lui avoient été engagées par le traité d'Arras, alors ſa fureur ne connut plus de bornes ; il entra dans la Ligue dite *du bien public*, ou il la forma ; il ſouleva tout le royaume contre Louis, qui, dans la ſuite, ſouleva contre lui une partie de l'Europe. La bataille de Mont-Lhéri (du 16 juillet 1465) fut pour ces rivaux une heureuſe occaſion de ſignaler leur courage & d'aſſouvir leur haine. Il ſeroit difficile de dire lequel fut vainqueur : ils furent vaincus tous deux : les deux armées furent preſqu'également détruites. L'aile gauche du Roi, l'aile droite de ſon ennemi furent rompues : il y eut une véritable déroute de part & d'autre. La frayeur emporta des fuyards des deux armées juſqu'à cinquante lieues, ſans qu'ils oſaſſent regarder derrière eux ni s'arrêter pour manger. Cependant les deux chefs donnoient l'exemple de la conſtance & de l'intrépidité : on les rencontroit partout où le péril étoit le plus grand, prodigues de leur vie, avides de gloire & de vengeance, tranſportés du deſir de vaincre. Le Bourguignon penſa deux fois être pris ou tué ; mais il reſta maître du champ de bataille, & cet honneur lui inſpira une préſomption qui lui fut bien funeſte dans la ſuite.

Louis, preſſé de toutes parts, & incapable de réſiſter à tous les grands du royaume conjurés contre ſa tyrannie, ſut employer avec ſuccès un art inconnu à l'inflexible Charles, l'art de diviſer & de régner, de diſſimuler pour ſe venger plus ſûrement, d'accorder tout pour pouvoir tout reprendre dans un tems plus favorable. Tous ces chefs adroitement diſperſés, occupés chacun chez eux, perdirent les avantages qu'ils tiroient de leur réunion, & furent ſubjugués & trompés les uns après les autres. Les Liégeois, excités par Louis, firent à la Maiſon de Bourgogne des outrages cruels, dont ils furent cruellement punis ; les Flamands, ſurtout les Gantois, ſe révoltèrent auſſi : Charles parut & les ſoumit. Il ſe hâtoit de voler au ſecours de ſes alliés, mais la Ligue n'étoit déjà plus : le Roi l'avoit diſſipée par un mélange heureux d'artifice & de force.

Pendant le cours de leurs diviſions, la fortune offrit tour-à-tour aux deux rivaux des occaſions dont ils ne crurent pas devoir profiter, ou du moins abuſer. Chacun d'eux eut ſon ennemi en ſa puiſſance, & ne voulut ou n'oſa s'en aſſurer. Louis XI, affectant de la franchiſe par diſſimulation, vint trouver Charles dans ſon camp devant Paris, pour conférer avec lui. Les ſoldats bourguignons diſoient en riant : *Voilà pourtant le Roi au pouvoir de notre Prince.* Charles, pour répondre à ce procédé, reconduiſit le Roi juſques ſous les murs de Paris, & ſoit diſtraction, ſoit confiance, ſe laiſſa engager juſqu'au-delà des premiers retranchemens de l'armée ennemie : il ſe reſſouvint alors du Pont de Montereau & de la fin tragique du duc Jean ſon aïeul. Louis même l'avertit de ſon imprudence par un ſourire, & le maréchal de Bourgogne gronda Charles avec cette ſévérité que le zèle inſpire & autoriſe. Quelques années après, Louis XI crut montrer une confiance héroïque en allant lui-même ſans ſuite négocier à Péronne avec le duc de Bourgogne. Il y porte des paroles de paix ; il eſt reçu comme un ami. En même tems on apprend que les Liégois, à ſon inſtigation & ſur ſes promeſſes, viennent, en ſe révoltant de nouveau, de commettre les plus atroces & les plus barbares inſolences. La colère du duc de Bourgogne, à cette nouvelle, n'eut plus de bornes, & la vie de Louis XI fut en danger. Il faut plus de prudence quand on ſe permet tant de perfidies. Un machiavéliſte habile ſe remet rarement entre les mains de ſon ennemi, & ne s'y met jamais au moment où il l'outrage. Louis s'étoit pris au piége qu'il avoit tendu lui-même : la mine avoit joué plus tôt qu'il n'avoit voulu, & il en éprouvoit toute la violence. Incertain de ſon ſort, obſervé de trop près pour pouvoir ſonger à la fuite, il avoit devant les yeux cette tour de Péronne où l'infortuné Charles-le-*Simple* étoit mort dans les fers d'Herbert, comte de Vermandois. Si le duc de Bourgogne eût dit un mot, Louis XI auroit eu le ſort de Charles-le-*Simple* ; il en auroit peut-être aujourd'hui la réputation. Le duc de Bourgogne imagina une autre vengeance ; il força Louis XI d'aſſiſter & de contribuer de ſa perſonne & de ſes armes à la deſtruction des Liégeois ſes complices : on veilloit ſur lui, on connoiſſoit ſa valeur : il fallut qu'il cueillît toutes les palmes de cette honteuſe & funeſte victoire ; il fallut qu'il triomphât à force d'exploits, & du déſeſpoir de ſes amis, & des défiances de ſon tyran. Le duc le congédia enfin avec quelques froides excuſes auſſi injurieuſes que l'offenſe, & le Roi parut s'en contenter.

Après divers traités & diverſes ruptures arriva, en 1472, la prompte & funeſte mort de Monſieur, frère de Louis XI, dont les intérêts avoient ſervi de prétexte aux ligues formées contre le Roi. Perſonne ne douta qu'il n'eût été empoiſonné par l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, avec lequel Louis XI entretenoit une correſpondance ſecrète : les ſoupçons s'étendirent juſqu'au Roi. L'abbé de Saint-

Jean-d'Angely mourut en priſon, événement qui ne juſtifia point le Roi dans l'opinion publique. Brantôme & Varillas, auteurs médiocrement croyables, diſent que ſon fou l'entendit s'accuſer de ce crime. Le duc de Bourgogne l'en chargea hautement dans un manifeſte inſolent, ſuivi des hoſtilités les plus affreuſes. L'incendie fut joint au carnage; la Picardie ravagée, ſes habitans, cruellement maſſacrés, parurent encore au duc de Bourgogne une trop foible vengeance d'un attentat ſi énorme. Cependant Beauvais arrêta & confondit ſa fureur. Un aſſaut général avoit répandu la terreur parmi les aſſiégés: ils fuyoient déjà de toutes parts; les Bourguignons avoient déjà planté leur étendard ſur la brêche; une femme intrépide, nommée Jeanne Hachette, oſa l'arracher & le jeter dans le foſſé avec l'officier qui l'avoit planté. Les autres femmes imitèrent ſon courage, & repouſſerent l'ennemi en l'accablant de pierres, de poix réſine & de plomb fondu. Il ſe vengea ſur le pays de Caux; il prit Eu & Saint-Valery, échoua devant Dieppe & devant Rouen, rentra en Picardie, menaça Noyon, &, s'étant retiré à Abbeville, accepta une trève que le Roi lui offrit.

Mais plus ennemi encore du repos que de Louis XI, le duc de Bourgogne employa cette trève à conquérir le duché de Gueldres, & à tenter du côté de l'Allemagne des projets d'agrandiſſement que Louis XI ne manqua pas de traverſer en formant contre lui une ligue puiſſante, dans laquelle entrèrent l'Empereur, le duc d'Autriche, le duc de Lorraine, les Suiſſes, les villes de Bâle, de Strasbourg, &c. Louis lui-même ſe mit en campagne auſſitôt après l'expiration de la trève, prit Roye, Montdidier, Corbie, & détacha le roi d'Angleterre de l'alliance du duc de Bourgogne, qui fut trop heureux d'accepter une prolongation de la trève. Son ambition, qui ne pouvoit reſter oiſive, s'exerça pendant ce tems à dépouiller le jeune René de la Lorraine, à former le ſiége de Nancy, à préparer des fers aux indomptables Suiſſes, auxquels on ne pouvoit enlever que la liberté. La tyrannie autrichienne la leur avoit procurée, parce que

L'injuſtice à la fin produit l'indépendance.

Les fureurs turbulentes du Bourguignon ne purent la leur faire perdre. Ce Prince infortuné couroit à ſa ruine; la fortune ſe laſſoit de ſeconder ſon intrépidité: il perdit ſucceſſivement, en 1476 & 1477, contre les Suiſſes & le duc de Lorraine réunis, les batailles de Granſon, de Morat, & enfin celle de Nancy, où, devenu plus farouche par le malheur, incapable de prudence & de conſeil, guidé par un déſeſpoir aveugle, il oſa combattre une armée de plus de vingt mille hommes avec douze cents hommes abattus & découragés. Le perfide Campobaſſe, ſon indigne confident, lui en enleva près de la moitié dès le commencement de la bataille, le laiſſant entouré d'aſſaſſins. Il ne put échapper à tant de dangers: on le trouva mort dans un ruiſſeau preſque glacé, où ſon cheval s'étoit embourbé. On crut du moins le reconnoître à des ſignes certains, & le duc de Lorraine ſon vainqueur lui fit de magnifiques obſèques. *Biau couſin*, lui dit-il en lui jetant de l'eau bénite, *vos ames ait Dieu: vous nous avez fait moult de maux & de douleurs*. C'eſt en effet la ſeule oraiſon funèbre que méritent les conquérans. Mais les ſujets de Charles, qui l'aimoient d'autant plus qu'il étoit malheureux, ſe livrèrent avec avidité à l'eſpérance de le revoir: eſpérance frivole, & qui avoit pour tout fondement quelque vaine reſſemblance qu'on avoit cru trouver entre lui & un homme inconnu, errant dans la Suabe.

Ainſi périt à l'âge de quarante-trois ans Charles-le-Téméraire, terrible & dangereux rival de Louis XI, que ſes qualités brillantes rendirent admirable, ſes fureurs odieux, & ſes malheurs intéreſſant. Il eut dans ſa jeuneſſe tout l'éclat d'un héros, & dans un âge plus avancé toute la férocité d'un tyran. N'étant encore que comte de Charolois & gouverneur de Hollande, il s'étoit fait aimer & reſpecter de ſes peuples. Ami de la juſtice, il avoit ſignalé ſa rigoureuſe équité par le ſupplice d'un gouverneur qui, ayant abuſé de la femme d'un criminel en lui promettant la grace de ſon mari, la lui avoit enſuite refuſée. Le comte de Charolois voulut que le gouverneur épouſât la veuve pour réparer l'outrage fait à ſon honneur, & il envoya ce ſéducteur, de l'autel au gibet. Né violent, mais ſincère & généreux, il avoit toujours paru incapable d'artifice & de baſſeſſe. Cependant, ſoit que les tromperies continuelles de Louis XI l'euſſent apprivoiſé avec la perfidie, ſoit qu'il fût pouſſé au crime par cette mélancolie phrénétique où l'habitude de verſer le ſang & d'exercer des violences le plongèrent ſur la fin de ſa vie, il devint moins ſcrupuleux ſur le choix des armes dont il combattit ſon ennemi; il voulut faire empoiſonner Louis XI, d'abord par Jean Hardy, qui fut écartelé, puis par un autre ſcélérat nommé Jean Bon, ſi pourtant cette accuſation ne fut point un ſtratagême de Louis XI pour rendre Charles odieux.

Charles fut ſans doute un des plus grands capitaines de ſon tems; actif, infatigable, vigilant, portant ſur les détails des moindres opérations, un œil toujours attentif & toujours éclairé; profond dans toutes les parties de l'art militaire que l'on connoiſſoit alors. On l'a comparé, pour la diſcipline, à Annibal; pour la célérité dans les expéditions, à Céſar & à Alexandre. Il avoit pris ces derniers pour modèles, & leur hiſtoire étoit ſa lecture favorite; mais il paroît que c'étoit avec Annibal qu'il aimoit le plus à être comparé. *Monſeigneur, nous voilà bien annibalés*, lui diſoit ſon fou en s'enfuyant avec lui après la bataille de Granſon. Ce fut ce même fou qui, après la levée du ſiége de

Beauvais, entendant le duc dire à un ambaſſadeur de France, auquel il ſe faiſoit un plaiſir de montrer ſon arſenal, *vous allez voir les clefs des plus fortes villes du royaume*, ſe mit à chercher avec un air d'empreſſement; & le duc lui demandant ce qu'il cherchoit ainſi : *Je cherche*, dit-il, *les clefs de la ville de Beauvais.*

Charles eut la plus belle milice de l'Europe, & les réglemens qu'il lui donna furent trouvés admirables pour le tems. Ce fut lui qui renouvela & qui apprit aux Français à renouveler la pratique des Romains, d'enfermer les troupes dans un camp retranché. Mais tant de talens n'eurent dans le monde qu'un éclat ſtérile & funeſte. Charles ne ſut mettre à profit ni ſes vertus, ni ſes vices, ni la bonne ni la mauvaiſe fortune; il fit des conquêtes & n'en jouit point; il ſe rendit terrible ſans ſe rendre reſpectable : ſes caprices fougueux, ſes hauteurs imprudentes aliénoient les cœurs qu'il avoit le plus d'intérêt de gagner; il connoiſſoit mal les hommes, & ne ſavoit placer ni ſa confiance ni ſes ſoupçons : il diſoit avec fureur au brave & fidèle Chimai : *Vous êtes tout Vaudemont!* voulant lui reprocher l'attachement qu'il lui ſuppoſoit pour le duc de Lorraine, qui étoit de la branche de Vaudemont; il faiſoit arrêter indignement la ducheſſe de Savoie, qu'une compaſſion généreuſe attiroit du ſein de ſes Etats pour le conſoler & le ſecourir; & il ſe livroit aveuglément à Campobaſſe, qui traitoit de ſa vie avec tous ſes ennemis. Cependant l'adroit & vigilant Louis obſervoit toutes ſes démarches, travailloit à les lui rendre funeſtes, lui enlevoit tous les jours quelque allié, lui ſuſcitoit quelque ennemi, détachoit de ſon ſervice ſes plus braves capitaines, ſes meilleurs miniſtres; les appeloit en France par des promeſſes, les y fixoit par des graces, rendoit Comines auſſi nuiſible à Charles qu'il lui avoit été utile, encourageoit l'héroïſme naiſſant du jeune René de Lorraine à s'immortaliſer par la défaite d'un ſi redoutable ennemi, & profitoit des perfidies de Campobaſſe ſans les autoriſer. Ce traître lui avoit offert la tête de ſon maître, & Louis l'avoit refuſée; il avoit même averti de cette offre le duc de Bourgogne, comme autrefois Fabricius avoit renvoyé à Pyrrhus le médecin qui devoit, dit-on, l'empoiſonner. Mais le duc de Bourgogne ne crut point Louis capable d'imiter ſincérement Fabricius; il regarda cet avis comme un ſtratagême inventé pour lui rendre ſuſpect un miniſtre fidèle; & Louis, content d'avoir fait ſon devoir, lui laiſſa une erreur qu'il n'avoit aucun intérêt de diſſiper, & ſur laquelle il avoit peut-être compté.

Quelques auteurs attribuent les trahiſons de Campobaſſe au reſſentiment d'un ſoufflet que le duc de Bourgogne lui avoit donné dans un mouvement de colère. Pierre-Mathieu, dans ſon hiſtoire de Louis XI, s'exprime ainſi à ce ſujet : « Le » *ſoufflet* que Campobaſſe avoit reçu du duc de » Bourgogne, *ſouffloit* dans ſon cœur le feu de la » vengeance. »

Si cette anecdote eſt vraie, elle eſt une nouvelle preuve de l'emportement & de l'imprudence de Charles.

Quoi qu'il en ſoit, Louis XI, moins grand, moins eſtimable que ſon rival, eut preſque toujours ſur lui cet aſcendant que le ſang-froid, le talent de connoître les hommes ou du moins de s'en défier, l'art de céder au tems, doivent néceſſairement donner ſur un courage bouillant, qui ne ſait que combattre & vaincre ou périr.

La bataille de Nancy, où Charles fut tué, eſt du 5 janvier 1477.

Marie de Bourgogne, fille unique de Charles, hérita de ſes biens, de ſes malheurs & de la haine de Louis XI. Ce fut elle qui, par ſon mariage avec Maximilien d'Autriche, porta dans cette heureuſe Maiſon les grands & beaux domaines de la Maiſon de Bourgogne & des anciens comtes de Flandre.

Charles avoit peu connu les tendreſſes du ſang. Toujours occupé de projets ambitieux, il alarmoit ſa famille par les périls continuels où il s'expoſoit; & ne la dédommageoit point par les douceurs de l'amitié.

CHARLES DE VALOIS (*Hiſt. de Fr.*), frère de Philippe-le-Bel & tige de la branche de Valois, qui a donné treize Rois à la France. Lorſqu'en 1296 la guerre ſe ralluma entre la France & l'Angleterre, il alla commander en Guyenne contre les Anglais. Sévère & inflexible comme ſon frère, il commença par faire pendre, ſur un ſimple ſoupçon d'infidélité, cinquante gaſcons à la vue de la Réole. Ce ſpectacle répandit la terreur dans la ville : on s'y défendit foiblement; elle fut priſe avec quelques autres places, & le comte de Valois ſe ſut gré de ſa ſévérité; mais à peine fut-il ſorti de cette province, que toutes ces places rappelèrent les Anglais.

On ne ſait pas bien pourquoi l'on voit, cette même année, Robert, comte d'Artois, commander en Guyenne à la place du comte de Valois : les cauſes & les motifs échappent à cette diſtance. Si Philippe rappela ſon frère de la Guyenne à cauſe de ſa dureté qui aliénoit les cœurs, c'eſt un trait de politique ferme & ſage, qui mérite des éloges; cependant le comte de Valois avoit battu Edmond, frère du roi d'Angleterre. Edmond, après ſa défaite, s'étoit renfermé dans Baionne, où il étoit mort.

Dans la guerre contre la Flandre, au commencement du quatorzième ſiècle, le comte de Valois rendit Philippe-le-Bel maître de Dam, de Dixmude, & preſſa tellement le comte de Flandre dans la ville de Gand, que celui-ci crut ne pouvoir trouver d'aſile que dans la miſéricorde du vainqueur. Le comte de Valois s'obligea de mener à Paris, aux pieds du Roi, le comte de Flandre avec deux

de ſes fils, & de les ramener au même endroit où il les auroit pris, ſi dans l'eſpace d'un an le comte de Flandre ne pouvoit obtenir la paix. Quand le Roi les eut en ſa puiſſance, il déclara qu'il ne ſe jugeoit point lié par un traité que ſon frère avoit conclu ſans ſa participation; qu'il croyoit faire aſſez pour des vaſſaux félons en leur laiſſant la vie, mais que leurs Etats reſteroient confiſqués & leurs perſonnes captives. Le comte Guy fut enfermé à Compiegne; Robert ſon fils aîné, à Chinon; Guillaume, dans une fortereſſe de l'Auvergne: on ne voulut pas même leur laiſſer la douceur de gémir enſemble. Qu'arriva-t-il de cette violence? La Flandre ſe révolta: on fit à Bruges un maſſacre des Français, pareil aux Vêpres ſiciliennes; on en fit un carnage horrible à la bataille de Courtray, le 11 juillet 1302.

Sur les injuſtices & les violences de Charles de Valois à l'égard d'Enguerrand de Marigny, *voyez* l'article *Marigny*. En général, Charles de Valois gouverna tyranniquement ſous ſes neveux, ſurtout ſous Louis-le-Hutin. Il vendit les offices de judicature dans les tribunaux ſubalternes; ce qui parut alors un abus dangereux: il vendit aux ſerfs la liberté, en les forçant de l'acheter de leur pécule. Il vendit aux Juifs leur rappel, & ils furent chaſſés de nouveau quelques années après: il vendoit tout, & ne livroit pas toujours ce qu'il vendoit.

Dans une petite guerre contre les Anglais, qui eut lieu ſous Charles-le-Bel, Charles de Valois ſon oncle, réputé alors le plus grand général de l'Europe, alla commander encore en Guyenne; il prit & raſa une fortereſſe qui avoit été le ſujet de cette guerre, & ſoumit preſque toute la Guyenne. Le comte de Kent, général des Anglais & Prince du ſang d'Angleterre, ſe voyant ſerré de près & en danger, demanda une trêve & l'obtint, à condition de venir ſe rendre priſonnier du comte de Valois s'il ne pouvoit engager le roi d'Angleterre à faire au roi Charles une réparation ſuffiſante.

On jugea qu'en cette occaſion le comte de Valois avoit tres-bien ſervi la France par les armes, & un peu ménagé l'Angleterre par le traité. Il vouloit placer une de ſes filles ſur le trône de l'Angleterre, en la mariant au prince Edouard, héritier préſomptif, & qui fut depuis le célèbre Edouard III; mais ce mariage ne ſe fit point.

La déférence des trois fils de Philippe-le-Bel pour Charles de Valois leur oncle dépoſa un peu trop l'autorité royale entre ſes mains; non qu'il fût indigne de leur confiance, il étoit homme de guerre, il étoit homme d'Etat, mais il ne ménagea pas aſſez les peuples; & puiſqu'en mourant il eut tant de remords du ſupplice qu'il avoit fait ſubir à Enguerrand de Marigny, il nous force de croire que ce miniſtre étoit innocent, au moins du crime pour lequel Charles de Valois l'avoit fait pendre. Or, on ſe rappelle que ce crime étoit un divertiſſement de deniers dont Charles de Valois & Marigny s'accuſoient réciproquement.

Le comte de Valois étoit ambitieux. Philippe-le-Bel avoit voulu lui procurer l'Empire. Le Pape (Boniface VIII) amuſa ſon ambition du vain titre d'empereur de Conſtantinople. Charles de Valois ayant épouſé une Princeſſe qui avoit des droits à l'Empire des Latins, alors détruit, ce Pape le fit ſon lieutenant en Italie, pour employer ſes talens militaires à réduire les Gibelins. Ce fut lui auſſi que la France oppoſa aux Anglais avec le plus de ſuccès, dans les guerres de Philippe-le-Bel contre Edouard I, & de Charles-le-Bel contre Edouard II. C'eſt de Charles de Valois qu'on a dit, comme de Hugues-le-Grand, qu'il fut fils, frère, oncle, père, gendre, beau-père de Rois, & jamais Roi. Il étoit fils de Philippe-le-Hardi, frère de Philippe-le-Bel, oncle de Louis-le-Hutin, de Philippe-le-Long & de Charles le-Bel, grand-oncle d'Edouard III, père de Philippe-de-Valois, gendre de Charles-le-Boiteux, roi de Naples; beau-père de l'empereur Charles IV, roi de Bohême.

Il mourut le 16 décembre 1325.

CHATEL (DU). (*Hiſt. de Fr.*) Dans le Dictionnaire, à l'article *Chatel*, tom. II, pag. 103, 4, 5, nous avons diſtingué avec raiſon, l'un de l'autre, les deux célèbres Tanneguy du Chatel, oncle & neveu; mais à la fin de l'article *du Chatel Caſtellan*, qui n'étoit pas de cette Maiſon du Chatel, nous avons parlé d'un Guillaume qui en étoit (pag. 105, col. 2). Nous aurions dû diſtinguer auſſi deux Guillaume, qui, comme les deux Tanneguy, furent également célèbres; car le Guillaume du Chatel du combat de Barbazan, n'eſt pas celui qui défendit Saint-Denis contre les Anglais, & qui fut tué, en 1441, au ſiége de Pontoiſe. Le premier étoit auſſi l'oncle du ſecond; il battit auſſi les Anglais, mais ce fut en 1403; & dans un combat naval il fut tué auſſi en combattant contr'eux, mais ce fut en 1404, & dans l'île de Gerzey.

A ces deux Tanneguy & à ces deux Guillaume nous ajouterons encore quelques guerriers diſtingués de cette Maiſon du Chatel de Bretagne.

1°. Tanneguy I, qui commandoit les armées du comte de Montfort contre Charles de Blois, ſur lequel il gagna, en 1347, la bataille de la Roche-de-Rien.

2°. & 3°. Bernard & Briant ſes fils, exécutés à mort pour la même cauſe, ayant été pris par le parti de Blois.

4°. Guillaume I leur frère, ayant été pris de même, fut admis à payer ſa rançon.

5°. Un autre Guillaume, qui chaſſa les Anglais de la Bretagne, & les défit, en 1558, à Saint-Mahé-de-Léon.

CHÉRADAME (JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), prend, en 1543, le titre de profeſſeur royal en grec. Il étoit de Séez en Normandie: on ignore ſon nom français. Celui de *Chéradame* eſt un nom grec allégorique, par lequel il prétendoit exprimer ſon ar-

deur pour vaincre les difficultés de l'étude ; il prenoit auſſi le nom d'*Hippocrate*, apparemment parce qu'il avoit étudié en médecine. Cet homme ne paroît pas avoir été modeſte ; il eſt trop peu connu pour les noms & pour les éloges qu'il ſe donne. Il publia une Grammaire grecque, un Dictionnaire grec, une eſpèce de Grammaire hébraïque, dont Paul Paradis a dit du bien ; il fit un Abrégé des adages d'Eraſme ; il donna une édition de quelques comédies d'Ariſtophane ; il travailla long-tems à une *Myrias myſtica*, qui devoit expliquer tous les ſens myſtiques du nom de Dieu, ainſi qu'à une *Myrias hiſtorica*, dont il ne s'occupoit, diſoit-il, que les nuits, parce que le jour étoit employé à ſes leçons publiques & particulières : il ne paroît pas qu'on ait vu ces fruits de ſes veilles.

CHEVRIERS. (*Hiſt. de Fr.*) La noble & ancienne famille de Chevriers, dans le Mâconnois, ſe prétend iſſue des comtes de Mâcon. Lorſque ſaint Louis eut acheté du comte Jean & de la comteſſe ſa femme le comté de Mâcon, en 1238, 1°. Gui de Chevriers fut fait bailli de ce comté.

2°. Pierre de Chevriers ſon fils, ſieur de Saint-Mauris, accompagna le même roi ſaint Louis en Afrique, en 1270.

Nous remarquerons, à l'occaſion de cette terre de Saint-Mauris, que les Chevriers la prétendoient libre de tout droit de fief, & qu'en conſéquence ils prenoient preſque tous la qualité de *libres ſeigneurs de Saint-Mauris*.

Après la mort de ſaint Louis, Pierre de Chevriers ſervit le roi Philippe-le-Hardi dans l'expédition de Catalogne, & ſe trouva ſous Raoul de Neſle au combat de Gironne.

3°. Humbert de Chevriers, petit-fils de Pierre, fut de l'expédition d'Italie ſous Charles de Valois. Le roi Philippe de Valois l'arma chevalier, & lui ceignit le baudrier pour le récompenſer d'avoir aidé à la défenſe de Tournay contre les Anglais, en 1340.

4°. Henri, fils de Humbert, ſervit dans les armées du roi Jean, ſurtout à la terrible & funeſte bataille de Poitiers, en 1356. Il fut chevalier de l'Ordre de l'Etoile.

5°. André, fils de Henri, étoit à la bataille de Roſebeque, en 1382 ; de Nicopolis, en 1396 ; à l'expédition d'Italie, c'eſt-à-dire, de Gênes, ſous le maréchal de Boucicaut. Il ſervit auſſi, en 1385, ſous l'amiral Jean de Vienne.

6°. Louis, fils d'André, commandoit la nobleſſe du comté de Mâcon au combat de Rupelmonde, en 1452 ; & à celui de Crave, en 1453.

7°. Philippe ſon fils ſervit en Italie, dans les armées de Charles VIII & de Louis XII, & fut gouverneur de Novare dans le Milanez.

8°. Philibert, fils de Philippe, chevalier de l'Ordre du Roi, étoit à la bataille de Cériſoles, en 1544, & ſervoit encore ſous Henri II.

9°. Gabriel, fils de Philibert, ſervit auſſi ſous Henri II & ſous ſes trois fils, & ſe diſtingua au ſiége de la Rochelle, en 1573.

10°. François, ſeigneur de Salagny, ſon fils, fut chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de la chambre ; il fut inſtitué, en 1614, juge d'armes, charge dans laquelle il eut pour ſucceſſeur Pierre d'Hozier, en 1641.

11°. Alexandre de Chevriers, d'une branche cadette, commandant une galère ſous le chevalier de la Ferrière, qui commandoit les galères de France envoyées au ſecours de la ville de Roſes en Catalogne, aſſiégée par les Eſpagnols, ſe perdit au retour ſur les côtes de Sardaigne, avec cinq galères françaiſes.

12°. Son neveu, Antoine Joſeph, chevalier de Malte, ſe tua en tombant d'un balcon.

CHOIN *ou* CHOUIN (MADEMOISELLE DE). (*Hiſt. de Fr.*) Marie-Emilie de Joly de Choin fut la Maintenon du Dauphin, fils de Louis XIV, c'eſt-à-dire, qu'elle fut pour lui une amie agréable & utile qui corrigea & régla ſes mœurs, qui embellit ſa vie, qui rendit à ſa cour de la décence. On croit que, comme madame de Maintenon, elle parvint à épouſer ſon amant, en refuſant d'être ſa maîtreſſe. Elle étoit d'une famille noble, originaire de Savoie, & deſcendoit de pluſieurs grands baillis des provinces de Breſſe & de Bugey. Elle fut une des filles de la princeſſe de Conti, fille de Louis XIV, & de madame de la Vallière, & par conſéquent ſœur du Dauphin. Mademoiſelle Chouin étoit laide & d'une ſtature coloſſale, mais elle avoit de beaux yeux ; de la dignité dans l'ame, des agrémens infinis dans la converſation ; elle avoit, dit l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, tout ce qui choque, & tout ce qui fait aimer. On s'accoutumoit difficilement à ſa phyſionomie. Mais malheur à quiconque s'y accoutumoit une fois ! Elle ne plaiſoit pas ; elle charmoit..... En ſervant la Princeſſe, elle paroiſſoit en être ſervie ou mériter de l'être. Le Dauphin étoit ſi aſſidu à la toilette de ſa ſœur, il y paſſoit tout le tems de ſes longues viſites dans un recueillement ſi reſpectueux, dans un ſilence ſi mêlé d'inquiétude & de timidité, que la Princeſſe, aidée d'ailleurs par la malignité des courtiſans & par l'habitude de plaire, le ſoupçonna d'un commencement de paſſion inceſtueuſe que peut-être ne s'avouoit-il pas à lui-même ; elle ne faiſoit que s'en douter : pour les courtiſans, ils n'en doutoient déjà plus. La Princeſſe crut devoir interdire à ſon frère les viſites du matin ; & ſon frère ne tenant aucun compte de cette défenſe, elle fit part de ſon idée & ſans doute de ſes craintes à mademoiſelle Chouin. Celle-ci prend avec chaleur le parti du Dauphin, aſſure la Princeſſe qu'il eſt incapable d'une paſſion criminelle, que du moins il n'en eſt certainement pas coupable, & lui apprend qu'une autre eſt l'objet des aſſiduités du Prince. Et quelle eſt cette autre ? Mademoiſelle Chouin s'accuſe elle-même. Le

Dauphin lui avoit écrit pluſieurs billets tendres qu'elle avoit tous renvoyés avec beaucoup de reſpect. Ce n'eſt pas de ſang-froid qu'une Princeſſe charmante, accoutumée à porter l'amour dans tous les cœurs, s'entend dire par une ſubalterne & par une fille à elle : « *L'amour-propre vous trompe, &* » *votre vertu s'alarme ſans ſujet ; ce n'eſt pas vous,* » *c'eſt moi qu'on aime.* » La Princeſſe reçoit fort mal la confidence de mademoiſelle Chouin, & dans le ſecret dépit d'avoir ſervi de prétexte à l'amour du Dauphin pour une de ſes femmes, comme Madame (Henriette d'Angleterre) avoit autrefois ſervi de prétexte à l'amour de Louis XIV pour mademoiſelle de la Vallière, elle reproche à mademoiſelle Chouin ſon orgueil crédule, ne veut croire ni à l'amour du Dauphin ni à la vertu de mademoiſelle Chouin ; celle-ci demande la permiſſion de ſe retirer pour échapper aux pourſuites du Dauphin : la Princeſſe de Conti lui défend de ſonger à la quitter, & ſurtout de ſonger à plaire.

Gardez-vous, je vous prie,
D'imaginer que vous ſoyez jolie.

Un amant que madame la princeſſe de Conti croyoit avoir fixé, le comte de Clermont-Tonnerre, la quitte, & c'eſt encore pour mademoiſelle Chouin. Cet indiſcret amant annonce à celle qu'il veut ſéduire, le ſacrifice qu'il lui fait de celle qu'il ſe vante d'avoir ſéduite ; il lui parle de la Princeſſe avec mépris, & pouſſe l'indécence de l'ingratitude & de l'indiſcrétion juſqu'à révéler des défauts cachés de celle qu'il a aimée. Il eſt étonnant qu'on eſpère réuſſir par un pareil moyen ; mais l'expérience prouve qu'on réuſſit par-là quelquefois. Le comte ne réuſſit pas cette fois : ſa lettre tomba entre les mains de Louis XIV. Il mande ſa fille & ſon fils, leur fait lire la lettre. Ma fille, dit-il à l'une, voilà votre amant ! Mon fils, dit-il à l'autre, voilà votre rival. La Princeſſe éclata en ſanglots : le Dauphin demanda l'exil du comte de Tonnerre & l'obtint.

Cependant la princeſſe de Conti, qui, s'amuſant autant à la cour un peu libre de Meudon, qu'elle s'ennuyoit à la cour un peu grave de Verſailles, ſentoit l'intérêt d'attirer & de fixer le Dauphin auprès d'elle, & qui, dans cette vue, n'avoit rien négligé pour retenir mademoiſelle Chouin, juſqu'à lui faire conſeiller, c'eſt-à-dire, commander de reſter, par madame de Maintenon, qui connoiſſoit à peine cette fille, madame la princeſſe de Conti changea d'avis, & crut devoir éloigner d'elle une rivale ſi dangereuſe, qui, ſans beauté, lui enlevoit, & ſes amis, & ſes amans. Mademoiſelle Chouin ſe retira chez la princeſſe d'Epinoy ſa protectrice, & qui l'avoit placée chez la princeſſe de Conti. L'amour du Dauphin l'y ſuivit, toujours écouté avec reſpect, jamais favoriſé d'un mot ni d'un regard. Bientôt elle diſparoit de ſon nouvel aſile : le Dauphin la cherche partout, la demande à tous ceux qui peuvent diſpoſer de ſon ſort ou en être inſtruits. Il ne reçoit long-tems que des réponſes vagues & incertaines ; il apprend enfin qu'elle eſt cachée dans un petit appartement au faubourg Saint-Jacques. Le Dauphin, déguiſé, frappe à ſa porte ; elle l'ouvre, &, reconnoiſſant le Prince, la referme ſur le champ ; puis changeant coup ſur coup de retraite & de nom, elle eſſaye de dérober ſa trace à la pourſuite perſévérante du Dauphin, qui la ſuit dans toutes ſes fuites & refuites, & enfin, par la trahiſon d'une domeſtique, arrive juſque dans ſon cabinet & ſe jette à ſes pieds. « Monſei- » gneur, lui dit mademoiſelle Chouin, s'il eſt vrai » que vous m'aimiez, vous n'avez qu'un mot à me » dire, & je n'en ai qu'un à entendre ; mais ce mot, » je ne puis l'entendre, & vous ne pouvez le dire » ſans la permiſſion du Roi ; elle le renvoya en- » ſuite d'un ton auquel le Prince ne put réſiſter. » En réfléchiſſant ſur ces paroles, les premières qu'il eût obtenues, le Dauphin craignit qu'elles n'annonçaſſent plus d'ambition que d'amour, ou même de vertu ; il héſita, puis, entraîné par ſa paſſion, il propoſa un mariage ſecret ; & n'oſant encore demander la permiſſion de ſon père, il prit ſur lui de dire qu'elle étoit accordée, & mademoiſelle Chouin prit ſur elle de le croire. La cérémonie du mariage ſe fit à Meudon, ſelon les uns, à Livry ſelon les autres : on n'en ſait pas l'époque préciſe, non plus que de celui de madame de Maintenon & de Louis XIV. La régularité, la frugalité, l'économie, la ſageſſe, la piété même entrèrent avec cette femme dans la Maiſon du Dauphin. Ce Prince devint un homme nouveau. Lorſque le ſpectacle de cet heureux changement eut produit ſon effet à la cour, & diſpoſé favorablement le Roi & madame de Maintenon, le Dauphin oſa enfin parler au Roi, & lui demander le conſentement tardif dont il avoit oſé ſe paſſer. Le Roi, ſoit qu'il crût ou non la choſe faite, ne lui dit que ce peu de mots : *Mon fils ! penſez-y bien, & ne m'en parlez plus*, enveloppant ainſi ſous des paroles myſtérieuſes la permiſſion & la défenſe, mais proſcrivant bien clairement toute publicité : mademoiſelle Chouin n'en demandoit pas davantage. L'obſcurité, la tranquillité, étoient tout ce qu'elle deſiroit ; même l'opinion publique la touchoit peu : elle en faiſoit le ſacrifice au Dauphin ; ſa propre eſtime lui ſuffiſoit. Le Dauphin, que ſon premier mariage n'avoit pas rendu heureux, le fut par cette ſeconde alliance. A Paris, mademoiſelle Chouin demeuroit chez madame d'Epinoy : le Dauphin y paſſoit toutes les journées. Dans la belle ſaiſon madame d'Epinoy & mademoiſelle Chouin paſſoient des mois entiers à Meudon ; mademoiſelle Chouin y régnoit, comme une femme modeſte & retirée règne dans ſon ménage. Le Roi alloit toutes les années à Meudon, & madame de Maintenon y avoit un appartement. Quand le Roi y étoit, mademoiſelle Chouin n'y paroiſſoit pas ; mais c'étoit elle qui préparoit & arrangeoit

arrangeoit les fêtes qu'on y donnoit à ce monarque. Tout ce qu'on craignoit à la cour, c'étoit qu'elle ne donnât des frères à M. le duc de Bourgogne & à ſes frères : on la crut groſſe, & la cour fut inquiète. Quelques-uns ont dit qu'elle étoit accouchée ſecrétement, comme elle s'étoit mariée. Madame de Maintenon l'eſtima & la protégea toujours ; elle lui avoit ſauvé une lettre-de-cachet dans un tems où l'on avoit voulu employer ce moyen pour la ſouſtraire aux pourſuites de M. le Dauphin. Lorſque mademoiſelle d'Oſmond, élève de Saint-Cyr & favorite de madame de Maintenon, ſe maria, madame de Maintenon, entr'autres inſtructions qu'elle lui donna, lui dit : « Après » la mort du Roi, vous verrez peut-être made- » moiſelle Chouin toute-puiſſante ; mais qu'elle » le ſoit ou qu'elle dédaigne de l'être, ayez » toujours de la conſidération pour elle. »

Madame de Glapion, ſupérieure de Saint-Cyr, qui, renfermée dans ſon couvent, ne jugeoit des choſes du ſiècle que ſur des apparences générales, auxquelles elle appliquoit toute la ſévérité monaſtique, demandoit un jour à madame de Maintenon, pourquoi on ne chaſſoit pas de la cour cette fille, qu'elle ne croyoit que la maîtreſſe de M. le Dauphin. « Cette fille ! dit madame de Main- » tenon, nous ſommes trop heureux de l'avoir : » elle ſe conduit bien, elle nous eſt très-utile. En » mille occaſions elle fait faire à Monſeigneur le » perſonnage qui convient. »

Mademoiſelle Chouin ſurvécut long-tems à M. le Dauphin, mort en 1711 ; elle ne mourut qu'en 1741, oubliée ou ignorée de tout le monde ; elle demeuroit alors obſcurément à Paris, rue des Tournelles, ſur le rempart, dans une maiſon où avoit demeuré madame de Lafayette. « Nous » l'avons vue dans ſa vieilleſſe, dit l'auteur des » Mémoires de madame de Maintenon, ſans biens- » fonds, avec un mobilier modique, être la vic- » time de l'économie qu'elle avoit inſpirée à Mon- » ſeigneur, diſſiper en œuvres de charité une » penſion de 12000 livres, & ne conſerver de ſa » faveur que ſes amis, & cette fierté de caractère » qui ne veut rien devoir, même à l'amitié. »

Son neveu, de ſon nom, M. Joly de Chouin, baron de Langes, étoit, comme ſes pères, grand-bailli de Breſſe & gouverneur de Bourg. La fille unique de ce baron de Langes a épouſé M. de Savalette de Magnanville, intendant de Tours. Mademoiſelle Chouin eut deux autres neveux, M. le baron de Chaillouvres, & M. l'évêque de Toulon.

M. de Voltaire ne croit point au mariage de M. le Dauphin & de mademoiſelle Chouin.

CHOISY (FRANÇOIS-TIMOLÉON DE). (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le célèbre abbé de Choiſy, dont nous avons des Mémoires & pluſieurs autres ouvrages très-agréables, & qui mourut doyen de l'Académie françaiſe. Son aïeul paternel avoit fait fortune par un trait de courtiſan aſſez familier aux courtiſans, mais qui ne fait pas la fortune de tous, celui de perdre exprès au jeu & de tricher contre ſoi-même. Il avoit la réputation d'un redoutable joueur d'échecs. Le marquis d'O, ſurintendant des finances, prétendoit à la même gloire, & en étoit très-jaloux. En pareil cas, jamais ſurintendant ne trouva de vainqueur ; mais M. de Choiſy eut la double adreſſe de ſe laiſſer gagner & de paroître ſe défendre de bien bonne foi : c'eſt ſurtout de cet artifice que le ſurintendant fut la dupe. Diſpoſé favorablement pour le vaincu, par une victoire qu'il croyoit avoir été diſputée, il lui trouva de l'eſprit, préciſément parce qu'il ne le ſoupçonnoit pas d'en avoir mis dans ſa conduite. Il l'employa dans des affaires ſecrètes, qui furent utiles à ſa fortune.

On dit que Louis XIV tenant, contre le marquis de Dangeau, à un jeu qui ne paroît pas intéreſſer l'amour-propre, puiſqu'il eſt purement de haſard (au brelan), le marquis ſentit cependant, en bon courtiſan, le malheur & le tort pour un ſujet d'oſer gagner le Roi, & lui dit : « Sire, je ſuis » fâché d'avouer à votre Majeſté que j'ai brelan » d'as. » Le Roi lui répondit d'un ton railleur & triomphant : « Conſolez-vous, Dangeau ; j'ai brelan » favori. »

Le fils de l'habile joueur d'échecs, le père de l'abbé de Choiſy, fut chancelier de Gaſton, duc d'Orléans. Il fut envoyé dans diverſes cours, où il ſervit l'Etat avec zèle. « Chargé d'une négo- » ciation qui exigeoit de l'argent (& le Roi n'en » avoit pas), dit M. l'abbé de Choiſy dans ſes » Mémoires, il alla en Hollande emprunter deux » cent mille écus ſur ſon crédit, & n'en fut rem- » bourſé que ſix ans après. » Moins habile ou moins heureux courtiſan que ſon père, à ſon retour en France, il négligea le cardinal Mazarin, qui, pour ſe venger, ne ſe contenta pas de le négliger auſſi, & voulut quelquefois le perſécuter.

La mère de l'abbé de Choiſy, arrière-petite-fille du chancelier de Lhôpital, oſoit bien dire à Louis XIV, qui goûtoit ſon entretien : *Sire, voulez-vous devenir honnête homme ? ayez ſouvent des converſations avec moi.* Le Roi la crut ; il s'en trouva bien & elle auſſi.

Elle avoit vu ſon mari, à la mort de Gaſton, perdre ſa charge de chancelier, qui lui avoit coûté cent mille écus. En conſéquence elle recommanda toujours à ſes enfans de ne s'attacher qu'au Roi. Rien n'eſt tel que le tronc de l'arbre, diſoit-elle. Ce qui n'eſt vrai que quand l'arbre eſt fort par lui-même.

Quoique ſon plus beau titre fût la gloire du chancelier de Lhôpital ſon biſaïeul, fils d'un médecin de la petite ville d'Aigue-Perſe, ce qu'elle leur recommandoit le plus encore, étoit de ne voir que des gens de qualité. L'abbé de Choiſy ſe vante d'avoir bien ſuivi ſes leçons ſur ce point, & il s'en vante d'un ton qui réunit les ridicules de la frivolité & de la fatuité. Excepté les paren-

» dit-il, qu'il faut bien voir en dépit qu'on en ait, » je ne vois aucun homme de robe. » Il n'y avoit aſſurément pas là de quoi ſe vanter, & cette forfanterie eſt ſurtout ſinguliérement placée dans ſes Mémoires ſur Louis XIV, où il quitte ſouvent ainſi ce monarque pour parler de lui-même; ce qui quelquefois n'eſt pas ſans agrément & ſans intérêt, mais ce qui quelquefois auſſi pourroit lui faire appliquer ces vers de Boileau :

Et mêle, en ſe vantant ſoi-même à tout propos,
Les louanges d'un fat à celles d'un héros.

Mais il prévient habilement cette application, en ſe la faiſant lui-même.

Sa mère lui voyant, dans ſon enfance, une figure charmante, crut augmenter les agrémens de cette figure en lui faiſant porter, bien au-delà de l'enfance, des habits de femme. Il prit goût à cet uſage, & le conſerva, par différens motifs, dans un âge plus avancé; ce qui fut pour lui une ſource, & de ridicules, & qui pis eſt, de déſordres, dont les détails ont été conſervés dans l'ouvrage intitulé *Hiſtoire de la comteſſe des Barres*.

Quant aux ridicules de cet uſage, il y avoit accoutumé tout le monde, (car on accoutume le monde à tout, & cette excuſe frivole & inſignifiante, *il eſt comme cela, il eſt fait ainſi*, eſt une raiſon dont la multitude ſe contente). Il ne quitta preſque plus l'habit de femme juſqu'à la fin de ſes jours : on le recevoit partout ainſi, ſans preſque faire attention à cette maſcarade. Il ſe montroit & étoit reçu même à Verſailles, même au jeu de la Reine, dans ce traveſtiſſement : le ſévère Montauſier fut le ſeul qui oſa l'en faire rougir, & faire rougir la cour de ſon indulgence. Cet homme ne ſavoit compoſer ni avec la décence ni avec la vérité. Il lui dit en préſence de la Reine & de toutes les Dames de la cour, dont ſon propos étoit preſqu'autant la critique que celle de l'abbé : *Monſieur, ou Mademoiſelle, car je ne ſais comment vous appeler, vous devriez mourir de honte d'aller de la ſorte habillé en femme, lorſque Dieu vous a fait la grace de ne le pas être. Allez vous cacher, M. le Dauphin vous trouve mal ainſi. Pardonnez-moi, Monſieur*, répondit le jeune Prince, *je la trouve belle comme un ange*; & ce mot, ou ironique ou ſincère, étoit en effet celui qu'on employoit pour ſon excuſe.

L'abbé de Choiſy étoit de ces hommes qui peuvent faire & qui font impunément de grandes fautes, parce qu'ils ont en eux-mêmes de quoi s'en relever. Après s'être diſtingué dans les écoles & s'être dégradé dans le monde, il voulut, en ſe laiſſant oublier quelque tems à Paris, aller cultiver loin de ſon pays les talens dont il avoit montré le germe, & ne reparoître en France qu'avec une réputation nouvelle, &, s'il ſe pouvoit, avec quelque conſidération. Il alla en Italie comme conclaviſte du cardinal de Bouillon, lorſqu'il fut queſtion de donner un ſucceſſeur au pape Clément X; ce ſucceſſeur fut l'inflexible Odeſcalchi, Innocent XI. Si Louis XIV, qui s'oppoſoit avec raiſon à ce choix, ne fut pas inflexible à ſon égard, Odeſcalchi en eut principalement l'obligation à l'abbé de Choiſy, qui s'en repentit bien dans la ſuite. Les cardinaux français, qui en général étoient aſſez favorables à Odeſcalchi, engagèrent l'abbé de Choiſy à compoſer la lettre qui vainquit enfin la réſiſtance de Louis XIV. L'abbé fut le premier admis à l'honneur de baiſer les pieds du nouveau Pape; mais la conduite de ce pontife & ſon dévouement à la Maiſon d'Autriche ne tardèrent point à juſtifier l'averſion qu'avoit montrée Louis XIV, & à donner des regrets à l'auteur de la lettre. Il eſt d'autant plus inexcuſable de ſe comporter ſi mal, diſoit l'abbé de Choiſy en parlant du Pape, qu'il n'a pas manqué d'avertiſſemens ſalutaires, & il contoit, à cette occaſion, qu'à la cérémonie qu'on appelle l'Adoration du Pape, le cardinal Grimaldi, qui étoit en poſſeſſion de lui parler avec franchiſe lorſqu'Odeſcalchi n'étoit que cardinal, s'approchant de lui pour l'adorer, lui dit tout bas, mais aſſez haut cependant pour être entendu de quelques-uns de ceux qui étoient les plus proches : *Souvenez-vous de ce que je vous ai toujours dit, que vous êtes ignorant & opiniâtre : voilà la dernière vérité que vous entendrez de moi; je vais vous adorer.*

L'abbé de Choiſy, à ſon retour en France, eut une grande maladie, dans laquelle il fit des réflexions qui produiſirent en lui une eſpèce de converſion, mais éphémère ſeulement, car tout étoit éphémère chez lui : aucune de ſes idées n'avoit de permanence; la mobilité de ſon imagination le menoit & le ramenoit tour à tour de la pénitence aux plaiſirs, & des plaiſirs à la pénitence. Ses momens de converſion & de pénitence, ou ſeulement de dévotion courtiſane & politique, nous ont valu de lui quelques ouvrages pieux, tels que quatre dialogues ſur l'immortalité de l'ame, ſur l'exiſtence de Dieu, ſur le culte qu'on lui doit, & ſur la Providence. Cet ouvrage eut un grand ſuccès : il fut beaucoup lu, & il fut critiqué, c'eſt-à-dire, déchiré par Jurieu. Une traduction des Pſeaumes, la Vie de David & celle de Salomon, qui l'une & l'autre n'étoient que des panégyriques de Louis XIV; l'Hiſtoire de ſaint Louis, un Receuil d'hiſtoires édifiantes; enfin l'Hiſtoire de l'Egliſe, ſont encore des fruits de cette dévotion de cour, ainſi qu'une traduction de l'Imitation de Jéſus-Chriſt, dédiée à madame de Maintenon. Il avouoit lui-même qu'il avoit fait *ſans piété la traduction de ce pieux ouvrage*. La première édition étoit remarquable par une eſtampe où madame de Maintenon étoit repréſentée aux pieds du crucifix, & au bas de l'eſtampe on liſoit ce verſet du pſeaume 44, qui ſembloit adreſſé à madame de Maintenon par le crucifix même : *Audi, filia, & vide, & inclina aurem tuam, & obliviſcere domum patris tui, & concupiſcet Rex decorem tuum*. Ecoutez, ma fille, voyez & prêtez l'oreille; oubliez la maiſon de votre père,

& votre beauté touchera le cœur du Roi. Les interprétations malignes qui furent faites de ce paſſage, obligèrent de le retrancher dans la ſuite : on ſut mauvais gré à l'auteur d'y avoir donné lieu, & il ſe trouva qu'en voulant faire ſa cour il avoit déſobligé. Il ne ſuffit pas en effet de flatter, il faut flatter avec adreſſe & ſans inconvénient.

C'eſt le plus ſouvent par les aveux de l'auteur, qu'on eſt inſtruit de ſa frivolité & des diſpoſitions legeres qu'il apportoit à la compoſition de ſes plus importans ouvrages. Quand il eut fini le dernier volume de ſon Hiſtoire de l'Egliſe : *J'ai achevé*, graces à Dieu, dit-il, *l'Hiſtoire de l'Egliſe ; je vais préſentement me mettre à l'étudier. Quel peintre !* diſoit-il quelquefois en parlant de lui-même, *quel peintre pour les Antoines & les Pacômes, pour les Auguſtins & les Athanaſes !*

Ce fut encore un zèle demi-pieux, demi-courtiſan, qui engagea l'abbé de Choiſy dans ce fameux voyage de Siam, dont il nous a laiſſé une relation qu'on lit avec plaiſir. Les Jéſuites, pour ſe rendre néceſſaires ou du moins conſidérables, avoient perſuadé à Louis XIV que le roi de Siam vouloit ſe faire chrétien, & ſous ce prétexte ils l'avoient engagé à envoyer à Siam une ambaſſade ſolennelle, à la ſuite de laquelle ſeroit leur père Tachard, miſſionnaire chargé d'inſtruire le roi de Siam, & dont nous avons auſſi une relation de ce voyage. L'abbé de Choiſy ſe ſentit ſaiſi d'un ardent deſir de contribuer à la converſion du monarque aſiatique : c'étoit, diſoit-il, le meilleur moyen d'expier les écarts de ſa vie paſſée. En effet, ſi ce moyen étoit agréable à Dieu, il l'étoit auſſi à Louis XIV. Le chevalier de Chaumont étoit nommé ambaſſadeur : l'abbé de Choiſy lui fut adjoint avec le titre juſqu'alors inconnu de *coadjuteur d'ambaſſade*. Arrivé à Siam, l'abbé de Choiſy fut déſabuſé ; il vit qu'il n'étoit, ainſi que le chevalier de Chaumont, qu'un perſonnage de parade ; que tout le ſecret de l'ambaſſade étoit entre les mains des Jéſuites, & que ce ſecret étoit un projet d'ailleurs utile d'établiſſement d'un commerce dont les Jéſuites eſpéroient d'être les agens les plus intéreſſés. Ce fut dans ce voyage de Siam qu'il reçut tous les ordres de l'Egliſe avec une promptitude preſqu'égale à celle de ce Dauphin de Viennois, qui céda le Dauphiné aux Princes français, & qui reçut le jour de Noel le ſous-diaconat à la meſſe de minuit, le diaconat à celle du point du jour, & la prêtriſe à celle du jour. L'abbé de Choiſy reçut les quatre mineurs le 7 décembre, fut ſous-diacre le 8, diacre le 9, prêtre le 10. Ce fut auſſi dans ce même voyage de Siam, & dans le vaiſſeau, qu'il prêcha pour la première fois de ſa vie à quarante-deux ans. Les matelots compoſoient ſon auditoire ; il fut aſſez content de ce début, & ſembloit ſe propoſer de cultiver ce talent ; mais d'autres occupations plus conformes, ou à ſes inclinations, ou à ſes vues, diſpoſerent de lui.

Le roi de Siam, ayant demandé à l'abbé de Choiſy s'il étoit vrai qu'il connût le Pape, & lui ayant dit que puiſque cela étoit, il le chargeroit de quelques commiſſions pour Rome, l'abbé, tranſporté de joie, s'écrie : « Oh çà ! avouons la vé-» rité : ne ſuis-je pas bien heureux ? & ne pouvant » demeurer ici, pouvois-je retourner en Europe » d'une manière plus agréable & plus convenable » à un eccléſiaſtique ? J'ai eu le ſervice de Dieu » en vue en venant, & je l'aurai encore en retour-» nant. Il eſt beau pour notre religion, qu'un Roi » idolâtre témoigne du reſpect pour celui qui en » eſt le chef en terre, & lui envoie des préſens » des extrémités du Monde ; & je crois que le » Roi ſera bien-aiſe de voir le vicaire de Jéſus-» Chriſt honoré par le roi de Siam, & qu'un de ſes » ſujets ſoit chargé d'une pareille commiſſion. »

Cet enthouſiaſme, cette ivreſſe de plaiſir, n'étoit pas d'un homme encore trop déſabuſé : il le fut bientôt pleinement. Le réſultat de ſon ambaſſade fut qu'on ne le chargea de rien pour le Pape, & qu'il ne put obtenir du roi de Siam, qu'à force de ſollicitations, quelques vains complimens pour le cardinal de Bouillon, que le roi de Siam ne connoiſſoit ni ne vouloit connoître, mais qui étoit le protecteur de l'abbé de Choiſy. Cet acte de reconnoiſſance envers un protecteur illuſtre ne fut, par l'événement, qu'une conſolation pour un ami malheureux, & tourna fort mal pour l'abbé. En arrivant en France il trouva le cardinal de Bouillon diſgracié à la cour & exilé, & la cour, ne conſidérant pas aſſez combien il avoit dû être difficile à l'abbé de Choiſy de ſavoir à Siam tout ce qui ſe paſſoit à Verſailles, trouva mauvais que l'unique fruit de ſon ambaſſade fût une diſtinction pour un ſujet exilé : le Roi s'en expliqua plus nettement que juſtement ; l'abbé s'effraya ; il quitta la cour, & il eut auſſi pour ſon compte l'honneur d'une diſgrace, honneur dont on n'étoit point encore jaloux, & qui dut ſurtout paroître pénible à un homme pour qui le titre ſeul d'ami d'un miniſtre ou d'un grand avoit toujours eu tant de charmes : il ſe retira au ſéminaire des miſſions étrangères à Paris, & il nous aſſure *qu'après une demi-heure d'oraiſon au pied des autels, il eut le bonheur d'oublier ſa diſgrace.* Le recours à Dieu dans l'infortune verſe en effet le calme & la conſolation dans une ame pieuſe ; mais la piété de l'abbé de Choiſy étoit trop mêlée de retours vers la cour & le monde, & ce prompt oubli de ſa diſgrace pourroit bien n'être qu'une forfanterie dévote.

Quoi qu'il en ſoit, ſes livres de dévotion & de flatterie, préſentés ſurtout par le P. de la Chaiſe, firent oublier ſes liaiſons avec le cardinal de Bouillon. L'abbé de Choiſy reparut à la cour ; il fut élu à l'Académie françaiſe, ce qui alors étoit preſque une marque de faveur, & qui au moins excluoit toute idée de diſgrace ; il fut reçu le 25 août 1687 à la place de M. le duc de Saint-Aignan : il ſe montra un excellent académicien, & par ſon aſſiduité aux aſſemblées, & par ſon ſtyle pur & léger, par ſes

Obſervations ſur la langue, que l'abbé d'Olivet a fait imprimer en 1754, long-tems après la mort de l'abbé de Choiſy, ſous le titre de *Journal de l'abbé de Choiſy*. « C'eſt peut-être, dit M. d'Alembert, le ſeul ouvrage de grammaire, dont on puiſſe dire qu'il inſtruit & qu'il amuſe tout à la fois. »

Parmi les ouvrages profanes, mais utiles, de l'abbé de Choiſy, on ne ſauroit oublier ſon hiſtoire de nos quatre premiers Rois Valois; ce fut à l'occaſion du dernier de ces Rois, l'infortuné Charles VI, que M. le duc de Bourgogne lui demanda comment il s'y prendroit pour dire ou pour faire entendre que Charles VI étoit fou; car on croyoit alors qu'une ſi triſte vérité ne pouvoit être préſentée qu'avec de grandes précautions. On ſait la réponſe de l'abbé de Choiſy : *Monſeigneur, je dirai qu'il étoit fou.* (*Voyez* l'article *Mezeray*.) Des philoſophes peu verſés dans l'Hiſtoire, & qui ne ſavent pas combien les idées varient d'un ſiècle à l'autre, ont reproché à M. le duc de Bourgogne cette queſtion, comme s'il eût parlé par un intérêt de Prince & par un deſir ſecret de voir ſupprimer, même après la mort des Rois, les vérités affligeantes qui les concernent, ou du moins par le préjugé deſpotique que le reſpect dû à la mémoire des Rois doit impoſer ſilence ſur de telles vérités. Rien de tout cela. Le Prince parloit d'après les idées du tems. Tout le monde trouvoit alors de la hardieſſe, & une hardieſſe dangereuſe, à énoncer des vérités déſobligeantes pour les Rois, après leur mort comme pendant leur vie.

Quand M. de Montauſier apprit la réponſe de l'abbé de Choiſy au duc de Bourgogne, il rendit à l'abbé une partie de ſon eſtime; il s'écria comme Molière : *Où la vérité, où la noble liberté va-t-elle ſe nicher?* On dit même qu'il ajouta : *Je ſuis fâché de ne pouvoir demander à cet hermaphrodite ſon amitié.* Cette admiration de Montauſier pour un mot ſi ſimple, & le plaiſir que prenoit l'abbé de Choiſy à ſe vanter de l'avoir dit, ne prouvent-ils pas que tout le monde trouvoit alors un grand & noble courage à oſer dire qu'un roi de France étoit fou, à promettre même d'oſer le dire?

N'avons-nous pas vu, juſqu'en 1771 (remarquez cette époque), un arrêt du conſeil proſcrire un ouvrage couronné par l'Académie françaiſe, & motiver cette proſcription ſur la licence que l'auteur avoit priſe de ne pas approuver la révocation de l'édit de Nantes & les dragonades? Il eſt vrai que cet arrêt du conſeil étoit l'ouvrage d'un ignorant, qui, ayant été autrefois élevé dans ces principes, croyoit que rien n'avoit changé depuis, & qui n'avoit pas eu les yeux ouverts pour voir quelle révolution l'opinion avoit faite ſur ce point dans les idées. Cet ignorant eſt pourtant célébré comme un très-grand miniſtre en vingt endroits des Lettres de M. de Voltaire.

Vidi puduitque videre.

Quant à la queſtion du duc de Bourgogne, bien loin d'y trouver un eſprit deſpotique, j'y verrois plutôt le deſir honnête & eſtimable de voir la vérité hiſtorique rentrer dans tous ſes droits, & la crainte des obſtacles que le préjugé pouvoit mettre à une ſage liberté.

Les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louis XIV ſont, malgré le mal que nous en avons dit, à quelques égards, le plus agréable & le plus piquant des ouvrages de l'abbé de Choiſy; ils n'ont paru qu'après ſa mort. Beaucoup de gens les ſavent preſque par cœur.

C'étoit ſurtout à écrire des hiſtoires & des anecdotes de ſon tems que M. l'abbé de Choiſy étoit propre; il y mettoit de la vivacité, de l'éclat, un mélange piquant d'eſprit & de naïveté. Il n'étoit peut-être pas aſſez inſtruit ni aſſez laborieux pour écrire les hiſtoires qu'on ne peut apprendre que dans les livres & dans les monumens : on n'a pas cependant de traits formels d'ignorance à lui reprocher; mais en général on trouve ſes ouvrages un peu ſuperficiels : on ſent qu'il s'eſt épargné le travail des recherches, travail ingrat qui expoſe au reproche de pédantiſme quand il eſt apperçu; tandis qu'en ſe l'épargnant, on en eſt quitte pour un reproche de frivolité, & qu'on eſt lu. C'eſt ce qui arrivoit à l'abbé de Choiſy : on le liſoit beaucoup, on le lit & on le lira. Non-ſeulement il n'eſt pas pédant, mais il en eſt tout l'oppoſé; il n'étoit pas même ſavant; c'eſt encore de lui qu'on l'apprend, & on apprend en même tems comment il ſavoit vivre parmi des ſavans avec cette conſcience de ſon ignorance. « J'ai, dit-il, une place » d'écoutant dans leurs aſſemblées, & je me ſers » ſouvent de votre méthode; une grande mo» deſtie, point de démangeaiſon de parler. Quand » la balle me vient bien naturellement, & que je » me ſens inſtruit à fond de la choſe dont il s'agit, » alors je me laiſſe forcer, & je parle à demi-bas, » modeſte dans le ton de la voix, auſſi bien que » dans les paroles. Cela fait un effet admirable; » & ſouvent quand je ne dis mot, on croit que je » ne veux pas parler, au lieu que la bonne raiſon » de mon ſilence eſt une ignorance profonde, » qu'il eſt bon de cacher aux yeux des autres. »

Si nous croyons l'abbé de Choiſy ſur l'aveu qu'il fait de ce qui lui manquoit, nous devons le croire auſſi ſur les bonnes qualités qu'il s'attribue : tout ce qu'il dit de lui peint un bon cœur & des mœurs douces. *Graces à Dieu*, dit-il dans ſes Mémoires, *je n'ai point d'ennemis; & ſi je ſavois quelqu'un qui me voulût du mal, j'irais tout à l'heure lui faire tant d'honnêtetés, tant d'amitiés, qu'il deviendroit mon ami en dépit de lui.*

Le P. Tachard, pendant l'ambaſſade de Siam, lui avoit joué beaucoup de tours de jéſuite, dont il n'avoit connu qu'une partie à Siam, & dont il ne fut pleinement inſtruit qu'à ſon retour en France. *Mais*, dit-il, *quand je me vis dans mon bon pays, je fus ſi aiſe, que je ne voulus de mal à perſonne.* Ce

ſentiment a quelque choſe d'aimable ; mais il faut avouer que, dans le *bon pays* dont il parle, on trouve tant de diſtractions, qu'un homme d'un caractère frivole & facile, tel qu'étoit l'abbé de Choiſy, ne devoit pas y conſerver aſſez d'énergie pour aimer ni pour haïr bien fortement ; & tandis qu'on s'occuperoit à ſe venger du paſſé, on perdroit le tems de jouir du préſent & de préparer l'avenir.

Le repentir que l'abbé de Choiſy avoit de ſes fautes, n'étoit ſouvent que le regret de ne pouvoir plus les commettre. Il paſſoit un jour avec un ami, près d'une terre conſidérable que le dérangement de ſa conduite l'avoit obligé de vendre. Les ſouvenirs chers & douloureux que cette vue lui rappeloit, lui arrachèrent de profonds ſoupirs : ſon ami, entrant dans ſa peine, loua cette douleur comme un garant ſûr d'un repentir ſincère & vertueux. *Ah !* s'écria l'abbé de Choiſy, *comme, ſi je l'avois, je la mangerois encore !*

« Avec des qualités aimables pour la ſociété, » dit M. d'Alembert, il lui manqua la plus eſſentielle pour lui-même, la ſeule qui donne du » prix à toutes les autres, la dignité de ſon etat, » ſans laquelle les agrémens n'ont qu'un éclat frivole, & ne ſont guère qu'un défaut de plus..... » Il joignit à l'amour de l'étude trop de goût pour » les bagatelles ; à l'eſpèce de courage qui mène » au bout du monde, les petiteſſes de la coquetterie, & fut dans tous les momens entraîné par » le plaiſir & tourmenté par les remords. » Il mourut le 2 octobre 1724, à quatre-vingts ans révolus, étant né le 16 août 1644. Peu de tems avant ſa mort il avoit rempli les fonctions de directeur à la réception de l'abbé d'Olivet ſon ancien ami, & le diſcours plein de ſenſibilité, dit M. d'Alembert, qu'il prononça en cette occaſion, fut comparé par ſes confrères au chant du cygne. Il étoit doyen de l'Académie françaiſe ; il eut pour ſucceſſeur, dans le décanat, M. de Fontenelle.

CHRYSOSTOME (SAINT JEAN), (*Hiſt. eccléſ.*), ou BOUCHE D'OR, ainſi ſurnommé à cauſe de ſon éloquence, naquit à Antioche en 344, d'une des principales familles de la ville. Après s'être exercé quelque tems au barreau, le goût de la retraite vint le ſaiſir ; il y paſſa pluſieurs années, d'abord ſur les montagnes voiſines d'Antioche, puis dans une grotte plus inacceſſible aux hommes, où la méditation, la prière & l'étude de l'Ecriture-Sainte l'occupèrent tout entier. La ſolitude a plus de douceurs peut-être que le commerce toujours orageux du monde ; mais les beſoins également impérieux, & de l'ame, & du corps, rappellent toujours vers le monde. Saint Jean Chryſoſtôme y rentra. Mélèce, évêque d'Antioche, l'ordonna diacre, & Flavien, ſucceſſeur de Mélèce, ce Flavien dont ſaint Chryſoſtôme nous a conſervé l'éloquent diſcours à l'empereur Théodoſe, en faveur de ſon peuple d'Antioche, éleva Chryſoſtôme au ſacerdoce en 386. Le même ſaint Jean Chryſoſtôme fut placé ſur le ſiége de Conſtantinople en 398. Son épiſcopat ne fut qu'un combat éternel contre les abus qui défiguroient ſon égliſe, contre l'orgueil des grands & les intrigues des favoris, contre tous les vices du ſiècle, contre toutes les ſectes hérétiques de ſon tems, nommément contre les Ariens & contre les partiſans d'Origène. Son zèle s'étendit au-delà des bornes de ſon diocèſe, au-delà même de celles de l'Egliſe ; il envoya des miſſionnaires travailler à la converſion des Scythes. Ce zèle pour la propagation de la foi dans les contrées où elle eſt encore inconnue, peut n'avoir pas de ſuccès ; mais il n'excite guère d'orages : le zèle apoſtolique contre le vice puiſſant fait naître des haines dangereuſes & funeſtes. Ni le rang de l'impératrice Eudoxie, ni la faveur d'Eutrope, n'empêchèrent Chryſoſtôme de s'élever avec force contre leurs injuſtices. Son éloquence & ſes vertus ne l'empêchèrent pas de ſuccomber. Les ſuccès même de ſon éloquence lui furent funeſtes : ſon ſermon ſur le luxe des femmes, ſatire indirecte contre Eudoxie, n'eut que trop de ſuccès, & ne fut que trop applaudi. Eudoxie ne le lui pardonna jamais, & ne ſongea qu'à préparer ſa vengeance. Elle gagna un certain nombre d'évêques, & parvint à faire condamner ſaint Jean Chryſoſtôme, en 403, dans une aſſemblée que les écrivains catholiques ne traitent que de conciliabule : on chaſſa ce ſaint prélat de ſon ſiége ; mais bientôt la ſuperſtition, au lieu de la juſtice, s'empreſſa de le rappeler. Un tremblement de terre qui agita toute la ville, & qui ébranla ſurtout le palais impérial la nuit même d'après le départ du ſaint, effraya tellement l'Impératrice, qu'elle crut ne pouvoir échapper au danger que par le prompt rappel de Chryſoſtôme. Si la ſuperſtition ſavoit être conſéquente, Eudoxie eût évité avec ſoin toutes les occaſions d'irriter contr'elle cet homme redoutable, qui lui paroiſſoit diſpoſer des élémens ; mais comme ces deux perſonnages, toujours ennemis dans le fond du cœur, n'avoient l'un pour l'autre qu'un reſpect forcé, de nouvelles ruptures ne tardèrent pas à éclater. L'inauguration d'une ſtatue de l'Impératrice, élevée dans la place près de l'égliſe de Sainte-Sophie ; parut accompagnée de beaucoup de cérémonies payennes ; des Payens & des Manichéens préſidoient à l'ordonnance de cette fête ; les acclamations du peuple, des danſes & d'autres plaiſirs mondains & profanes troubloient le ſervice divin dans l'égliſe de Sainte-Sophie. Saint Chryſoſtôme ſignala encore ſon zèle & ſon éloquence contre ces fêtes indécentes, contre ceux qui les célébroient, contre ceux qui les ordonnoient ou qui les permettoient ; en un mot, contre l'Impératrice. Cette Princeſſe oubliant le tremblement de terre qui avoit ſuivi le premier exil du ſaint, ou guérie de ſes craintes ſuperſtitieuſes par le dépit & la colère, forma de nouvelles intrigues avec des évêques ennemis ou

jaloux de ſaint Jean Chryſoſtôme, & le fit de nouveau condamner & chaſſer de ſon égliſe le lundi 10 juin 404. Il fut exilé en Bithynie. La perſécution contre ſes adhérens fut pouſſée juſqu'à l effuſion du ſang. L'Orient trembla & ſe tut; mais le pape Innocent I & les plus grands évêques de l'Égliſe d'Occident s'empreſſèrent à conſoler Chryſoſtôme par les marques les plus flatteuſes de leur eſtime & de leur vénération. L'empereur Honorius écrivit en ſa faveur à l'empereur Arcadius ſon frère; mais l'aſcendant d'Eudoxie ſur ce foible Empereur ſon mari triompha aiſément de tous ces efforts. Saint Chryſoſtôme fut transféré d'exil en exil, de priſon en priſon, maltraité par les ſoldats qui le conduiſoient, & dont la fureur brutale étoit animée par l'aſſurance de plaire à l'Impératrice. Il ſuccomba enfin ſous tant de maux, & mourut en route à Comane, le 14 ſeptembre 407. C'eſt un des Pères les plus illuſtres de l'Égliſe d'Orient. Ses principaux ouvrages ſont ſes Traités du Sacerdoce, de la Providence, de la Divinité de Jéſus-Chriſt; mais c'eſt ſurtout par ſes Homélies qu'il eſt célèbre. On a donné pluſieurs bonnes & ſavantes éditions de ſes œuvres. La dernière eſt celle de dom Montfaucon, en treize volumes in-folio, & en grec & en latin. Celle-ci eſt auſſi la plus complète, & la plus ſavamment ornée de préfaces, de notes, de variantes. On y trouve une vie de ce ſaint docteur. Cette vie avoit déjà été pluſieurs fois écrite; la première, par le docteur Hermant, janſéniſte, ami de Port-Royal; la ſeconde, par M. de Tillemont, dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire eccléſiaſtique.

Pluſieurs des ouvrages de ſaint Jean Chryſoſtôme ont été traduits en français. M. Fontaine, de la ſociété de Port-Royal, a traduit une partie de ſes Homélies; Maucroix en a traduit une autre; l'abbé de Bellegarde a traduit ſes Sermons choiſis & ſes Opuſcules, un P. de Bonrecueil ſes Lettres.

Sur l'hiſtoire de ſaint Jean Chryſoſtôme, (*voyez* les articles *Eudoxie* & *Eutrope* dans le Dictionnaire.)

L'article *Chryſoſtôme*, dans le Dictionnaire, avoit été renvoyé à *Jean*, où il ne ſe trouve pas.

CIVILIS, TUTOR ET CLASSICUS. (*Hiſt. rom. & germaniq.*) Ce que Florus & Sacrovir avoient tenté ſous l'empire de Tibère en faveur de quelques cités de la Gaule, Civilis, Tutor & Claſſicus (mais ſurtout le premier) le tentèrent pour toutes les Gaules, au milieu de la confuſion des guerres civiles, ſous Vitellius & Veſpaſien. Leur projet ne ſe bornoit pas même à procurer la liberté aux Gaules; ils ne ſe propoſoient pas moins que d'y tranſporter l'Empire. Claudius-Civilis étoit un grand ſeigneur de race royale & d'un crédit puiſſant chez les Bataves, nation moitié germanique, moitié gauloiſe, étant venue de la Germanie, & s'étant établie en deçà du Rhin. Un autre grand ſeigneur de la même nation, nommé Julius-Paulus, qu'on croit avoir été ſon frère, fut ſuſpect, ainſi que lui, aux gouverneurs romains, à cauſe de l'amour de la liberté, à cauſe du talent & de l'audace que tous deux ſignaloient en toute occaſion: ils furent donc arrêtés ſous de faux prétextes; Paulus fut mis à mort, & Civilis envoyé à Néron, qui le retint priſonnier. Relâché par Galba, il retomba encore dans de nouveaux dangers ſous Vitellius, les ſoldats romains, qui avoient quelque preſſentiment ou quelque ſoupçon de ce qu'il tramoit, ayant demandé ſa tête. Il commandoit pour les Romains la cohorte des Bataves, ce qui l'expoſoit d'autant plus à ces mortelles défiances. Il vit qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de s'en garantir que de les juſtifier, & que ſon intérêt perſonnel étoit d'accord, ſur ce point, avec l'intérêt & l'honneur de ſa nation. D'ailleurs, à quel maître étoit-on alors obligé d'obéir? Depuis Néron, il n'y avoit point eu de pouvoir fixe, ſtable & généralement reconnu: les Empereurs ne faiſoient que paſſer ſous les yeux comme des ombres fugitives, & l'Empire romain, agité par tant de convulſions diverſes, ſembloit prêt à s'écrouler:

Ce coloſſe effrayant, dont le monde eſt foulé,
En preſſant l'Univers eſt lui-même ébranlé.
Il panche vers ſa chute.

C'eſt ainſi que Civilis le voyoit, & qu'il le faiſoit voir à ſes concitoyens & aux autres peuplades, tant germaniques que gauloiſes, dont il étoit environné, & qui entroient dans les mêmes diſpoſitions, nommément aux Caninéfates & aux Friſons. Ce Civilis n'avoit rien de barbare que la fierté, l'audace & l'amour de la liberté qui diſtinguoient ces nations réputées barbares; il ne le cédoit d'ailleurs ni en vertu guerrière, ni en connoiſſances militaires, ni en talens pour les négociations, aux plus habiles d'entre les Romains. L'auteur de l'Avant-Clovis lui trouve des rapports avec Annibal & avec Sertorius, non-ſeulement parce qu'il avoit perdu comme eux un œil à la guerre, mais parce qu'il étoit comme eux fécond en ſtratagêmes & en reſſources.

Il profita d'abord habilement de la conjoncture de la guerre civile allumée entre Veſpaſien & Vitellius; il parut ſe dévouer au parti du premier, pour avoir un prétexte de combattre l'autre. On faiſoit alors dans la Germanie & dans les Gaules des recrues au nom de Vitellius. Les vicieux agens de ce vicieux Empereur excitoient de juſtes murmures, & par ces levées même, & par la manière dont ils les faiſoient; ils y employoient preſque toujours, ou la fraude, ou la violence; tous les enrôlemens étoient forcés, & ils n'enrôloient que des vieillards par avarice, pour leur vendre enſuite leur liberté, ou que des jeunes gens d'une figure très-diſtinguée, par des motifs plus infames encore & plus corrompus. Lorſque Civilis vit les

peuples diſpoſés à ne plus ſouffrir ces indignités, il aſſembla leurs principaux chefs dans un bois ſacré, où il leur donna pendant la nuit un grand feſtin. Là, quand il les voit échauffés par le vin & la bonne chère, & devenus par-là même plus capables d'une réſolution courageuſe, il leur remet devant les yeux tous les outrages qu'ils avoient reçus des Romains, & les exhorte à une vengeance qu'il leur repréſente comme également facile & honorable. Il les y engage par les ſermens les plus ſolennels, accompagnés des exécrations les plus terribles. Animés par cette éloquence martiale, chefs & peuples brûlent de le ſuivre. Les Caninéfates, pour mieux braver les Romains, mettent à leur tête un grand ſeigneur de leur pays, nommé Brignon, homme hardi & brutal, & ſurtout fils d'un père qui avoit fait la guerre aux Romains, & qui n'avoit jamais diſſimulé ſon mépris pour les extravagances de Caligula. Cette conduite du pere fit élire le fils, bien plus que les talens non encore éprouvés de celui-ci. Les Caninéfates, joints aux Friſons, fondent ſur les cohortes romaines éparſes en divers forts le long des côtes de la mer; les unes ſont enveloppées, emportées ou défaites; les autres ſe ſentant hors d'état de réſiſter, brûlent leurs forts & ſe retirent. Civilis, qui ne s'étoit pas encore déclaré, même contre Vitellius, rappelle les chefs de ces cohortes à leurs poſtes, leur aſſure que le ſoulèvement des barbares n'eſt rien; qu'il l'auroit réprimé avec ſa ſeule cohorte, qu'ils en ont conçu trop d'allarmes, que la retraite ſeule des Romains pourroit donner de l'activité à ces mouvemens, & du poids à cette entrepriſe légère. C'etoit pour ſurprendre les Romains dans leurs poſtes, qu'il cherchoit ainſi à les y ramener; il eſpéroit les vaincre plus aiſément ainſi diſperſés en divers pelotons, que raſſemblés en un corps d'armée; mais les Germains, dans l'ivreſſe de leurs ſuccès, s'étant trahis & l'ayant trahi, Civilis fut obligé de ſe déclarer, non pas encore en ſon nom, mais au nom de Veſpaſien. S'étant donc mis à la tête de ſes Bataves, il attaqua les Romains en qualité de Vitelliens; une cohorte de Tongres, qu'il avoit pratiquée d'avance, paſſa du côté des Bataves au moment même du combat, & les Romains, affoiblis par cette défection, furent battus; ils s'attendoient à être ſoutenus par vingt-quatre de leurs galères qui raſoient les côtes pour être à portée de leur fournir les ſecours néceſſaires; mais la plupart des rameurs étoient Bataves, et ils avoient auſſi été ſéduits par les Bataves: ils feignirent d'abord de la mal-adreſſe &, comme dit Mézeray, *une malicieuſe lourdiſe*, pour troubler le ſervice des ſoldats & des matelots; enſuite ſe montrant ouvertement rebelles ils tuèrent leurs capitaines & leurs officiers. Les ſuccès de Civilis devenoient impoſans, & attiroient à ſon parti une foule de Germains & de Gaulois; il faiſoit porter devant ſon armée les enſeignes des cohortes qu'il avoit vaincues; il menoit à l'arrière-garde ſa mère & ſa ſœur, & il vouloit qu'à ſon exemple, ſes ſoldats fuſſent ſuivis de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs parens les plus chers, pour redoubler en eux l'ardeur de la victoire, & pour les retenir par le frein de la honte & par un ſi puiſſant intérêt, s ils étoient tentés de fuir. Ce moyen lui réuſſit: bientôt il préſenta de nouveau la bataille aux Romains; le cri militaire, qui, ſelon l'uſage, fut pouſſé d'abord de part & d'autre, fit préſager l'iſſue du combat. Le chant des ſoldats bataves, les hurlemens furieux de leurs femmes, annonçoient l'allégreſſe, la réſolution & la confiance; le cri qui partit du camp romain n'eut pas la même vigueur: leur épouvante ſe faiſoit déjà connoître à la foibleſſe de leurs voix. Il reſtoit encore aſſez de Bataves fidèles en apparence aux Romains pour former une aile preſqu'entière dans l'armée romaine; cette aile, au moment de la bataille, ſe tourna tout-à-coup du côté de Civilis. A cette vue toutes les cohortes auxiliaires lâchèrent pied: il n'y eut que les légionnaires qui tinrent ferme, & qui firent leur retraite en bon ordre dans le camp de *Vetera*. Dans le même tems, de vieilles cohortes de Caninéfates & de Bataves que Vitellius avoit mandées, & qui étoient en chemin pour ſe rendre à Rome, ayant appris les ſuccès de leurs compatriotes, revinrent ſur leurs pas pour ſe joindre à eux. La garniſon de Bonn ayant voulu leur fermer le paſſage, fut repouſſée & défaite par ces cohortes, qui exécuterent enſuite ſans obſtacle la jonction projetée. Civilis ſe vit alors en état d'aſſiéger les légions romaines dans leur camp de Vetera; il commenca par les ſommer de prêter ſerment à Veſpaſien, en attendant qu il pût exiger ce ſerment pour lui-même. Les légions répondirent qu'elles n'avoient ni ordre ni conſeil à prendre d'un ennemi & d'un traître, que Vitellius étoit ſeul Empereur, & qu'elles lui ſeroient fidelles. Civilis eſſaya de forcer le camp, & y donna pluſieurs aſſauts; mais obligé d'abandonner ce projet, il ſe contenta d'y tenir les légions bloquées, & ſe propoſa de les affamer; il continua de remporter divers avantages qui fortifioient de plus en plus ſon parti; mais enfin celui de Vitellius étant entiérement abbatu, & Veſpaſien étant abſolument ſans ennemis dans la Gaule & dans la Germanie, les généraux romains ſommèrent Civilis de ſe déſiſter d'une guerre qui devenoit ſans objet, puiſqu'il ne l'avoit, diſoit-il, entrepriſe que pour les intérêts de Veſpaſien. Cet argument ſans réplique étoit fort embarraſſant pour Civilis, & la chute trop prompte de Vitellius lui enlevoit le ſeul prétexte, à la faveur duquel il pût ſuivre ſes projets. Forcé de ſe déclarer, il ne s'ouvrit d'abord qu'avec précaution à ceux qu'il eſpéroit d'attirer au parti de la liberté, c'eſt-à-dire, au ſien; il donna de belles paroles aux autres, ne ſongeant qu'à gagner du tems; il ſéduiſit beaucoup de Gaulois, quelques Romains même; mais comme il ne levoit toujours point le ſiége de Vetera, Vocula, gé-

néral de l'armée romaine, marcha en forces contre lui. Ce général, qui ne manquoit point de talens, fut accuſé de chercher à prolonger la guerre pour ſe rendre néceſſaire, & de s'abſtenir exprès de vaincre de peur d'avoir vaincu. Il força Civilis de lever le ſiége de Vetera, mais il ne le pourſuivit point. Bientôt ſa politique ſe tourna contre lui & lui enleva le fruit des avantages même qu'il n'avoit pu s'empêcher de remporter : ſes troupes ſe mutinèrent, & la ſédition fomentée par les intrigues ſecrètes de Civilis devint ſi forte, que Vocula fut réduit à ſe ſauver pendant la nuit, traveſti en eſclave.

Civilis ſe déclara pour lors & entraîna une grande partie de la Gaule. Ce fut alors que Tutor, Claſſicus & Sabinus ſe rangèrent à ſon parti. Claſſicus engagea un des factieux à tuer Vocula, qui avoit été retrouvé. Civilis & ſes amis étoient parvenus à corrompre juſqu'aux légions romaines, qui, ayant toujours été attachées à Vitellius, aimèrent mieux obéir à Civilis que de ſe ſoumettre à Veſpaſien qu'elles étoient accoutumées à combattre. Civilis recommença le ſiége de Vetera, & les légions qui défendoient ce camp, ſe voyant abandonnées par les autres, furent obligées de ſe rendre.

Sabinus ſe fit proclamer Empereur de la Celtique, mais il fut battu. Claſſicus entra dans le camp romain, revêtu des ornemens impériaux, & reçut le ſerment des officiers & des ſoldats, non pour lui, mais pour l'Empire des Gaules, c'eſt-à-dire, pour Civilis. Tutor & Claſſicus étoient à ſon egard ce que Mucien & Antonius Primus étoient dans le même tems à l'égard de Veſpaſien.

Civilis eut enſuite à combattre un autre général, Pétilius Cerialis, dont il n'eut pas auſſi bon marché que de Vocula. Quand les légions qui s'étoient ou données ou rendues à Civilis, ſe virent en préſence d'autres légions romaines, elles reprirent l'eſprit romain, & ſe tournèrent toutes du côté de Cérialis. Ce général triompha aiſément des lieutenans de Civilis ; il prit Trèves. Civilis, joint avec Claſſicus, vint le ſurprendre dans ſon camp près de cette ville, & il eut d'abord cet avantage momentané que produit toujours la ſurpriſe à ceux qui l'emploient, mais il finit par être repouſſé avec perte ; il vint enſuite occuper ce camp de Vetera, d'où il avoit chaſſé les Romains. Il crut qu'à la vue de ce théâtre de ſes exploits & de ſes ſuccès, ſes ſoldats en ſeroient plus animés à de nouveaux ſuccès encore. En effet, ils s'y défendirent d'abord avec grand courage, même pendant quelque tems avec avantage ; mais ils finirent par en être chaſſés, & obligés de mettre le Rhin entr'eux & leurs ennemis.

Ce fut alors que, pour élargir encore ce foſſé, Civilis rompit une levée que Druſus avoit faite pour retenir la pente naturelle du fleuve qui le portoit vers le rivage des Gaules. Par ce moyen le courant retomba dans le canal de la Lecque, & fortifia la barrière du Rhin.

Cependant Tutor & Claſſicus lui ayant amené des renforts de la Germanie, l'infatigable Civilis voulut encore tenter la fortune ; il attaqua les Romains à la fois dans quatre poſtes différens, & fut d'abord vainqueur partout. Mais Cérialis accourant avec toute ſon armée au ſecours de ſes poſtes forcés, la fortune changea, les Germains furent précipités dans le Rhin. Civilis, quoique percé de coups, ſe tint ferme ſur ſon cheval, qui paſſa le Rhin à la nage & le ſauva. Claſſicus & Tutor paſſèrent ce fleuve dans des nacelles. A quelque tems de là Cerialis deſcendant le Rhin de Bonn à Nuys, Civilis penſa le ſurprendre ; il mit ſon armée en déſordre & lui prit pluſieurs navires ; il reparut quelque tems avec une flotte puiſſante qu'il étaloit avec orgueil à l'embouchure de la Meuſe. La flotte romaine étoit en préſence. Les deux armées navales paſſèrent à côté l'une de l'autre, & ſe lancèrent des traits : on ſe menaça, mais on ne combattit point.

C'eſt un perſonnage bien difficile, que celui d'un chef de rebelles ; s'il ceſſe d'être heureux & triomphant, il perd tout crédit dans ſon parti, ſouvent même il devient ſuſpect, & c'eſt à le rendre tel que ſes ennemis s'attachent. Les Romains rendoient alors à Civilis artifices pour artifices : tous les moyens de corruption dont il avoit uſé envers eux, ils les employoient contre lui. En ravageant les terres des Bataves, ils avoient grand ſoin de reſpecter les ſiennes, pour perſuader à ces peuples que Civilis étoit d'intelligence avec les Romains. Civilis voyoit que les diſpoſitions des Bataves ne lui étoient plus favorables ; que la guerre, dont le poids écraſe toujours à la longue, commençoit à leur déplaire ; que les principaux chefs, jaloux de ſa gloire, ſongeoient à faire à ſes dépens leur accommodement avec Rome : il réſolut de les prévenir, & il ſe mit à négocier avec Cérialis ; il ſe vanta même dans la ſuite de l'avoir ſauvé d'une perte certaine, dans une occaſion où un débordement du Rhin ayant inondé ſon camp, ce général reſtoit ſans vivres, ſans vaiſſeaux qui puſſent lui en apporter, ſans aucun moyen de travailler à des retranchemens néceſſaires. C'étoit le moment, diſoient alors les Germains, d'opprimer ces légions qui leur avoient fait tant de peine, & d'acquérir par leur ruine une gloire égale à celle d'Arminius. Civilis, au contraire, employa toute ſon adreſſe à les détourner de ce projet, préférant à une gloire incertaine ou fragile un accommodement certain & ſolide. Il ſe ménagea donc une entrevue avec Cérialis ; ils ſe virent ſur un pont du Waal, ayant une arche rompue entr'eux deux. Ils convinrent aiſément de leurs conditions : Civilis, Tutor, Claſſicus & cent treize ſénateurs de Trèves, qui avoient ſuivi leur parti, furent rétablis dans tous leurs biens, & jurèrent de ne jamais tirer l'épée que pour la défenſe de l'Empire romain. Il ne fut plus parlé de l'Empire des Gaules. On ignore le reſte de l'hiſtoire & la fin de ces

trois

trois conjurés, Civilis, Tutor & Claſſicus. Leur entrepriſe étoit noble, mais elle n'eut pas d'autre iſſue que d'affermir & d'augmenter la domination qu'ils avoient voulu renverſer. Quant à la fin de Sabinus, événement très-mémorable, on peut la voir à ſon article dans le Dictionnaire.

CLASSICUS. (*Voyez* l'article *Civilis*).

CLAUDE (LA REINE), (*Hiſt. de Fr.*) étoit la fille aînée du roi Louis XII & de la célèbre Anne de Bretagne. On a preſque tout dit de la reine Claude, en n'en diſant preſque rien : ſon obſcurité fait ſa gloire. Ce fut une ſainte, qui, négligée par François I ſon mari, maltraitée par ſa belle-mère Louiſe de Savoie, ducheſſe d'Angoulême, ne ſe plaignit point, n'exigea rien, ne regretta rien, ſervit Dieu, ſecourut les malheureux, & ne fit jamais de mal. On la nomma, pendant ſa vie, la *bonne reine*, & perſonne n'en parle aujourd'hui : on ne ſait pas même ſi c'eſt elle qui a donné ſon nom, ou dont on a donné le nom à la reine des prunes. Voilà les femmes qui ne ſont point célèbres. Qu'une femme ſans pudeur (Louiſe de Savoie) ait fait pendre un vieillard innocent (Semblançay) ; qu'elle ait forcé un héros déſeſpéré (le connétable de Bourbon) à déchirer le ſein de ſa patrie, à faire ſon Roi priſonnier ; qu'on ait tremblé ſous elle, on ne l'oubliera jamais.

Quand j'ai dit que la reine Claude étoit négligée par François I, j'ai voulu dire ſeulement qu'elle n'avoit ni crédit ni faveur ; le crédit étoit entre les mains de la ducheſſe d'Angoulême ; la faveur étoit pour la comteſſe de Chateaubriant. D'ailleurs, le Roi eut de la reine Claude, en dix ans de mariage, trois fils & quatre filles.

Dès le 28 juin 1515 elle lui avoit fait une donation entre-vifs du duché de Bretagne, des comtés de Nantes, de Blois, de Montfort & autres terres.

Claude naquit à Romorentin le 13 octobre 1499, fut mariée le 18 mai 1514, & mourut le 25 juillet 1524, à Blois. Bordigné, du Bouchet & quelques autres parlent de ſes miracles : bornons-nous à parler de ſes vertus.

CLAUDIA *ou* CLODIA (*Hiſt. rom.*), digne ſœur de ce tribun Clodius, l'ennemi de Cicéron & de tous les gens de bien, le violateur des myſtères de la bonne déeſſe. Elle avoit, dit-on, commencé par être violée par lui, ou peut-être par ſe livrer à lui : c'eſt ainſi qu'elle préluda aux déſordres de ſa vie, qui ne cédèrent qu'à ceux de Meſſaline, dont le nom eſt reſté en poſſeſſion d'être l'emblême de la débauche. Claudia fut diſtinguée des autres femmes de ſon nom, par le ſurnom infamant de *quadrantia* ou de *quadrantaria*, tiré d'une pièce de monnoie fort vile qu'elle recevoit, dit-on, de chacun de ſes amans pour prix de ſes faveurs. Il ſemble que ces deux femmes (Claudia & Meſſaline) priſſent plaiſir à n'omettre aucune des circonſtances de baſſeſſe & d'opprobre qui appartiennent au métier de proſtituée. Juvénal nous repréſente auſſi Meſſaline demandant de l'argent aux ſoldats & aux autres débauchés qui entroient dans le lieu de proſtitution où elle ſe rendoit la nuit en quittant la couche impériale :

Excepit blanda intrantes atque ara popoſcit.

C'étoit ſans doute, dans ſon intention, aider à ſon déguiſement ; car ce ne pouvoit être, ni par beſoin, ni par intérêt. Cette femme, qui gouvernoit ſi abſolument l'Empereur, devoit diſpoſer des finances de l'Empire. La conduite de Claudia rend croyable celle de Meſſaline, & abſout Juvénal d'hyperbole. Cette Claudia voulut inſpirer ou vendre de l'amour à Cicéron ; car c'eſt ſurtout à corrompre les perſonnages graves & vertueux, que ces machiavéliſtes d'amour mettent leur gloire. Cicéron ſe moqua d'elle, & ne lui épargna point les railleries dans ſa harangue pour Cœlius. Claudia, quoique déshonorée dès la maiſon paternelle, n'en épouſa pas moins le conſul Quintus-Metellus-Celer, un des plus honnêtes hommes de la république. Que pouvoit faire une pareille femme d'un mari honnête homme ? Elle l'empoiſonna ; ce qui lui a fait donner par Quintilien le ſurnom de *quadrantaria Clytemneſtra*, ſurnom qui n'eſt pas tout-à-fait juſte, & qui a beſoin de cette correction que Juvénal nous fournit :

Hoc tantùm differt quod tyndaris illa bipennem
Inſulſam & fatuam dextrâ lævâque tenebat,
At nunc res agitur tenui pulmone rubeta.

CLERC (LE). (*Hiſt. du Luthéran.*) La ville de Meaux fut, en France, le berceau du Luthéraniſme. Ce fut là que les Luthériens firent en France leurs premières profanations ; ce fut là qu'on vit pour la première fois des bulles & des mandemens déchirés & des placards affichés, où le Pape étoit traité d'Antechriſt. Un cardeur de laine, nommé Jean le Clerc, fut un de ceux qui ſe diſtinguèrent le plus par ces traits de zèle. Le parlement les fit fuſtiger dans les carrefours de Paris, les fit marquer d'un fer chaud à Meaux, & les bannit du royaume à perpétuité. Jean le Clerc trouvant qu'il avoit encore trop peu ſouffert pour l'Evangile, alla briſer des images à Metz : on lui coupa le poing & le nez, on le couronna d'un fer chaud, & on le jeta au feu (en 1525). Il fut le premier martyr du Luthéraniſme en France. Théodore de Bèze l'appelle *le Reſtaurateur des égliſes de Meaux & de Metz*.

CLUGNY. (*Hiſt. de Fr.*) Nom d'une ancienne famille de Bourgogne, originaire d'Autun, qui a fourni un grand nombre de magiſtrats eſtimés, ſoit

dans le parlement de Dijon, ſoit dans divers autres tribunaux de la même province.

Elle a produit auſſi pluſieurs guerriers qui ont bien ſervi l'Etat, entr'autres un ſeigneur d'Eſtailles, tué au ſiége de Toulon la nuit du 2 au 3 août 1707.

Elle a eu auſſi des prélats d'une grande diſtinction, tels que le cardinal Ferri de Clugny, évêque de Tournay. Il eut part aux plus grandes affaires de ſon tems, & fut chargé des ambaſſades les plus importantes à Rome & auprès de Louis XI. Il mourut à Rome le 7 octobre 1483.

Son frère, Guillaume de Clugny, évêque de Poitiers, fut auſſi employé dans les plus grandes affaires de ſon tems, par les ducs de Bourgogne, Philippe-le-Bon & Charles-le-Téméraire. Envoyé par ce dernier en Angleterre, pour conclure une ligue contre la France, il y négocia le mariage de Charles avec Marguerite d'Yorck, ſœur d'Edouard IV. Après la mort du duc Charles, il courut riſque de la vie par ſon attachement à la mémoire de ce Prince & à la perſonne de Marie de Bourgogne ſa fille. Il fut arrêté à Gand par les Gantois rebelles, avec le chancelier Hugonet & le ſeigneur d'Imbercourt (*voyez* leurs articles dans ce volume), à qui ces furieux firent trancher la tête à la vue de leur ſouveraine, qui demandoit grace pour eux, ou plutôt qui réclamoit en faveur de leur innocence. Ce qui le ſauva peut-être, c'eſt qu'il ſe laiſſa, comme tant d'autres Bourguignons & Flamands, attirer au ſervice de Louis XI. Ce Prince l'employa auſſi dans d'importantes affaires.

Guillaume de Clugny mourut à Tours, en 1480, ſubitement, ainſi que le cardinal ſon frère. Du Bouchet, dans ſes Annales d'Aquitaine, dit qu'il mourut de colère & de douleur de quelques paroles amères que lui dit Louis XI, qui en diſoit ſouvent.

La famille de Clugny a produit auſſi quelques gens de lettres. On a, de Jacques de Clugny, lieutenant-général au bailliage de Dijon, reçu le 29 avril 1676, une deſcription des grottes d'Arcy, inſérée dans le deuxième volume des *Mémoires de Littérature*, recueillis par le Père Deſmolets de l'Oratoire; & on a du Père François de Clugny, auſſi de la congrégation de l'Oratoire, mort le 21 octobre 1694, dix volumes d'œuvres ſpirituelles, toutes à l'uſage des pêcheurs : c'eſt *la Dévotion des Pêcheurs par un Pêcheur*; c'eſt *le Manuel des Pêcheurs*; ce ſont des *Sujets d'oraiſons pour les Pêcheurs*, &c.

COISLIN (DU CAMBOUT DE). (*Hiſt. litt. mod.*) Nous n'avons preſque fait que nommer, dans le Dictionnaire, les principaux perſonnages de cette Maiſon; nous conſidérerons ici plus particuliérement trois d'entr'eux, relativement aux lettres qu'ils ont ſervies & qui les ont illuſtrés.

Ces trois perſonnages ſont Armand du Cambout, premier duc de Coiſlin; Pierre du Cambout ſon fils, auſſi duc de Coiſlin, & Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, auſſi duc de Coiſlin.

Tous trois ont été de l'Académie françaiſe, & l'on peut d'abord s'étonner de cette eſpèce de ſucceſſion héréditaire dans une compagnie qui ne ſauroit être trop en garde contre ces idées d'héritage & de droits de famille.

L'étonnement diminue lorſqu'on ſait qu'Armand du Cambout étoit petit-neveu du cardinal de Richelieu, & petit-fils du chancelier Seguier, l'un fondateur, l'autre conſervateur de l'Académie, & qu'il fut élu dans le tems où ce dernier recueilloit dans ſa maiſon l'Académie, alors ſans aſile & ſans appui, au milieu des troubles de la Fronde & des guerres civiles.

Solus enim triſtes hâc tempeſtate camœnas
Reſpexit.

Ce choix d'ailleurs a été juſtifié par l'amour éclairé du duc de Coiſlin pour les lettres, & ce mérite s'étant trouvé dans un degré plus éminent encore chez deux de ſes fils, l'un a ſuccédé à ſon père, l'autre à ſon frère, ſans que cette exception ſi honorable pour eux ait été déſapprouvée. Si les corps doivent être jaloux de l'honneur de leurs choix, il ne leur eſt pas défendu d'être reconnoiſſans, & il leur eſt preſcrit d'être juſtes.

L'évêque de Metz fut de plus honoraire de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, & ce fut la récompenſe d'un aſſez grand ſervice qu'il avoit rendu aux lettres.

Le chancelier Seguier ſon biſaïeul avoit formé une collection de manuſcrits de toutes langues & de toutes ſciences, au nombre de quatre mille, tirés pour la plupart du fond de l'Orient. Cette collection, dit l'hiſtorien de l'Académie des belles-lettres, étoit conſervée depuis ſa mort avec une ſorte de reſpect qui, en la rendant preſqu'inacceſſible, l'avoit auſſi preſque fait oublier. L'évêque de Metz, pour en procurer l'uſage aux ſavans, commença par en faire faire un bon catalogue; puis conſidérant que les manuſcrits grecs, qui formoient la portion la plus précieuſe de ce recueil, demandoient des ſoins plus particuliers, il engagea dom Bernard de Montfaucon à donner de ces manuſcrits une notice ſi raiſonnée, ſi détaillée, ſi ſavante, que ceux qui ſe propoſeroient de travailler ſur quelque ancien auteur grec, ou d'en donner une nouvelle édition, fuſſent auſſi ſûrement guidés par cette notice, qu'ils auroient pu l'être par les manuſcrits originaux. Il a depuis légué ces manuſcrits à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.

L'évêque de Metz avoit été élevé par le cardinal de Coiſlin ſon oncle, évêque d'Orléans, premier aumônier du Roi, l'un de ces arbitres du bon goût & du bon ton, au milieu de la cour la plus polie de l'Univers, & dans la maiſon duquel c'étoit un honneur d'être admis; il profita ſi bien

dans cette école, que le Cardinal n'attendit pas
l'il eût achevé ſes études pour le produire à la
r, où il fut tellement goûté, qu'il avoit à peine
-un ans quand le Roi lui donna la ſurvivance
harge de premier aumônier. Il eut dans la
bbaye de Saint-Georges de Boſcherville au
Caux, l'évêché de Metz, & fut fait com-
de l'Ordre du Saint-Eſprit.

ėque de Metz ayant perdu, le 7 mai
re du Cambout ſon frère, ſecond duc
dont il étoit le ſeul héritier, devenoit
lin; on voulut élever à ce ſujet une
.. N'étoit-il pas contre l'eſprit de l'Egliſe
tre l'eſprit du gouvernement, qu'un eccléſ-
aque, un évêque, ſuccédât à une pairie laïque?
Quant à ſuccéder, qu'importe qu'on ſuccède hé-
réditairement ou par nomination? La queſtion eſt
de ſavoir ſi une pairie laïque eſt compatible ou non
avec l'état eccléſiaſtique. Eh! comment pouvoit-
on élever cette queſtion, quand on avoit l'exemple
des cardinaux de Richelieu & de Mazarin, qui
avoient poſſédé l'un & l'autre une pairie laïque?
C'étoit, diſoit-on, de leur part un abus du pou-
voir; mais que pouvoit-on répondre à l'érection
faite en 1674, & enregiſtrée en 1690, de l'arche-
véché de Paris en pairie purement laïque, qui eſt
le duché de Saint-Cloud? L'évêque de Metz alla
porter au Roi les lettres d'érection du duché de
Coiſlin en faveur de ſon père & des deſcendans
mâles légitimes indiſtinctement; il fit voir qu'il n'y
avoit point d'excluſion pour les eccléſiaſtiques,
que cette excluſion n'avoit jamais été prononcée,
ni en général dans les lois de la pairie, ni en par-
ticulier dans aucune lettre d'érection; il fut donc
admis à prêter le ſerment ordinaire, & prit ſéance
au parlement le 31 mars 1711.

Le bien qu'il a fait à ſon diocèſe eſt inapprécia-
ble; il a bati & doté des ſéminaires, fondé ou
enrichi des hôpitaux, élevé ou rétabli des tem-
ples & des monaſtères, conſtruit des caſernes ſu-
perbes pour la tranquillité des citoyens, la com-
modité des ſoldats & l'ornement de la ville; il a
donné aux évêques de Metz une maiſon de cam-
pagne agréable, en employant les pauvres pen-
dant l'horrible diſete de 1709, à bâtir le château
& à former les jardins de Freſcati. Outre ſa bi-
bliothèque principale qu'il laiſſoit à Paris comme
au centre de la littérature, & où il avoit ſoin
d'avoir des doubles & des triples pour prêter plus
facilement les livres du plus grand uſage, il avoit
à Metz une bibliothèque de dix ou douze mille
volumes, ouverte à ceux qui ſavoient s'en ſervir;
il en avoit une à Freſcati; il mettoit dans chacun
de ſes ſéminaires un fonds de livres convenables;
il en envoyoit tous les ans aux curés de campagne
pour leur inſtruction & celle de leurs paroiſſiens.

Il avoit, comme le cardinal de Coiſlin ſon on-
cle, le talent de la converſation & de la narration;
mais, dit le ſecrétaire de l'Académie des belles-
lettres, *comme il n'ennuyoit pas, il n'aimoit pas à être ennuyé*; c'eſt-à-dire, apparemment qu'il n'avoit
pas toujours ſur cet article toute la tolérance que
la ſociété rend ſouvent néceſſaire. Il mourut le 28
novembre 1732, à ſoixante-huit ans.

COLIGNY. A cet article du Dictionnaire, tome II, 1re. partie, page 205, colonne 1re., der-
nier alinéa, il eſt dit que le comte de Coligny,
du combat de Saint-Godart, étoit un troiſième fils
du ſecond maréchal de Coligny-Châtillon. C'eſt
une faute. Le ſecond maréchal de Coligny-Châ-
tillon, Gaſpard III, n'a laiſſé qu'un fils, le duc de
Châtillon, Gaſpard IV, mort en 1649, au château
de Vincennes, des bleſſures qu'il avoit reçues à
l attaque de Charenton. Son frère aîné, Maurice,
comte de Coligny, étoit mort en 1644, du vivant
du maréchal leur père.

Quant au comte de Coligny, Jean, qui com-
mandoit les Français en Hongrie, en 1664, au
combat de Saint-Godart, il étoit de la branche de
Coligny-Saligny, iſſue de Jacques de Coligny-Sa-
ligny, quatrième fils de Guillaume II, ſeigneur de
Coligny, celui-ci aïeul du célèbre amiral de Co-
ligny, & quatrième aïeul du ſecond maréchal de
Coligny-Châtillon.

COLLÉONI (*Hiſt. d'Ital.*), noble & illuſtre
famille de Bergame en Italie, dans l'Etat de Ve-
niſe, y étoit déjà puiſſante dès l'an 1100. Sa puiſ-
ſance alla toujours en augmentant dans les ſiècles
ſuivans. Les Colléoni & les Sovardi, Maiſons
rivales, partageoient en deux factions toute la
ville de Bergame; les premiers étoient Guelphes,
les ſeconds Gibelins.

Le perſonnage le plus conſidérable, non-ſeule-
ment de la famille Colléoni, mais de toute l'Italie,
& peut-être de l'Europe entière, fut Barthélemi
Colléoni. Jamais particulier ne s'eſt procuré une
ſi grande exiſtence par ſes ſeules qualités perſon-
nelles, jamais puiſſance ne ſe rendit ſi formidable
que ce ſeul homme. Né en 1400, il languit dès
ſon enfance dans la captivité: il put dire comme
Egiſthe:

Hercule, ainſi que moi, commença ſa carrière;
Il ſentit l'infortune en ouvrant la paupière;
Et les dieux l'ont conduit à l'immortalité,
Pour avoir, comme moi, vaincu l'adverſité.

La diviſion s'étoit miſe dans la famille des Col-
léoni. Différentes branches de cette famille ſe diſ-
putoient certaines fortereſſes, ſurtout celle de
Trezzo, ſituée au milieu du fleuve de l'Adda.
Quatre frères Colléoni, couſins-germains de Bar-
thélemi, pour être ſeuls maîtres de cette impor-
tante ſeigneurie, tuèrent Paul, ſurnommé Picho,
leur oncle, père de Barthélemi, & Antoine, un
autre de leurs oncles, & oncle auſſi de Barthé-

lemi. La veuve de Paul & Barthélemi ſon fils reſtèrent enfermés & enchaînés dans la fortereſſe de Trezzo. La mère de Barthélemi eut l'adreſſe de s'échapper avec lui de cette place. Il erra d'abord dans les cours de divers ſeigneurs ou petits tyrans de l'Italie, tels que Georges Benzone, ſeigneur de Crême; Philippe Arcello, ſeigneur de Plaiſance; celui-ci, dont il étoit page, prit plaiſir à l'inſtruire dans l'art de la guerre, & bientôt le diſciple l'emporta ſur le maître. Il ſervit enſuite ſous quelques-uns de ces chefs de bandes, dont l'Italie étoit remplie. Les troubles de Naples, ſous le règne de Jeanne II, fournirent une ample matière à ſon courage; il offrit ſes ſervices à cette Reine, & lui en rendit de ſi eſſentiels, que Jeanne, pour en conſerver la mémoire, ajouta pluſieurs pièces aux armes de la Maiſon Colléoni. Le Pape avoit perdu Bologne; Colléoni la lui rendit. Il commanda les armées, tantôt des Vénitiens contre les ducs de Milan, tantôt des ducs de Milan contre les Vénitiens, & il fit toujours triompher le parti qu'il ſervit. Il battit pluſieurs fois les Français, que leurs liaiſons avec les Viſcontis & leurs droits ſur Naples attiroient ſouvent alors en Italie. Ferdinand, roi de Naples, les Florentins, le duc de Milan, Galeas-Marie Sforce, c'eſt-à-dire, le milieu & les deux extrémités de l'Italie, ayant formé une ligue formidable à la liberté de cette contrée, & raſſemblé des troupes nombreuſes, Colléoni écraſa ces forces, & diſſipa cette ligue dans les champs de la Romagne. Tous les Souverains cherchant à l'attirer, lui faiſoient à l'envi des offres, des préſens, des promeſſes, ſûrs que c'étoit fixer chez eux la victoire. Blanche-Marie, ducheſſe de Milan, veuve de ce François Sforce, grand capitaine & grand Prince qui avoit conquis le Milanez, & l'avoit bien gouverné, Blanche-Marie invitoit Colléoni à venir défendre & gouverner ſes Etats. Le pape Pie II lui offroit le gonfalon de l'Egliſe. La république de Sienne eſpéroit jouer un rôle en Italie ſi ce général ne dédaignoit pas de la protéger. Louis XI, avare par caractère, & quelquefois prodigue par eſprit d'intrigue, lui offroit cent cinquante mille écus d'appointemens, des titres, des dignités, de grands établiſſemens; mais ce fut la république de Veniſe qu'il devoit ſervir, & qu'il ſervit le plus conſtamment. Il étoit né ſon ſujet, & elle acheta ſes ſervices par autant d'honneurs, d'égards & de bienfaits que ſi elle n'avoit eu aucun droit à ces mêmes ſervices. En 1458, le doge, en préſence de la nobleſſe & du ſénat, aux grands applaudiſſemens du peuple, remit à Colléoni, dans l'égliſe de Saint-Marc, le bâton de commandement des armées vénitiennes, avec une autorité telle qu'aucun général n'en avoit eu juſqu'alors & n'en obtint dans la ſuite. Son nom fut inſcrit dans le livre d'or de la liberté de Veniſe. Pendant vingt ans qu'il exerça cet emploi, il rendit la république reſpectable & redoutable à tous ſes voiſins. Nul n'oſoit attaquer un Etat dont ce général entreprenoit la défenſe. Paul II, en 1468, fit une ligue générale de toute la chrétienté contre les Turcs; Colléoni en fut nommé le généraliſſime; mais le Pape mourut, & la croiſade n'eut point lieu. Toujours quelque Souverain, quelque république, faiſoit des tentatives pour attirer Colléoni, & toujours Veniſe alarmée ajoutoit à ſes bienfaits pour le retenir. Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, ce fameux rival de Louis XI, profita d'un moment où Veniſe, en paix avec tous ſes voiſins, ſembloit pouvoir ſe paſſer de Colléoni, pour couvrir les offres de tous ſes concurrens par des offres plus avantageuſes; mais Veniſe crut avoir obligation à ce général de la paix dont elle jouiſſoit, & craignit de la perdre ſi elle le perdoit. Les Souverains renonçant enfin à le ſéduire, ſe bornèrent à l'honorer. Le roi de Sicile, René d'Anjou, veut qu'il joigne à ſes armes celles d'Anjou. Charles-le-Téméraire y joint auſſi celles de Bourgogne. Chriſtiern, roi de Danemarck, dans ſon pélerinage à Rome, rendit à Barthélemi l'hommage de le viſiter. L'empereur Frédéric III, voulant auſſi ſe rendre à Rome, prit un ſauf-conduit de Barthélemi, comme du ſeul garant de la ſûreté de l'Italie. Nul Monarque ne voyageoit dans cette contrée ſans aller voir celui qui en faiſoit l'ornement. Il le faiſoit en effet autant par ſa magnificence que par la gloire de ſes exploits. Il tenoit dans ſon château de Malpaga, ſur le territoire de Bergame, une des plus brillantes cours de l'Europe; & en voyant un grand homme, on croyoit encore voir un grand Prince & un Prince utile. Le nombre de ſes fondations pieuſes ou bienfaiſantes, de ſes établiſſemens nobles, vaſtes, ſalutaires, égale celui de ſes combats & de ſes victoires, & à ce titre-là ſeul il ſeroit immortel. Cet homme étoit en tout extraordinaire & ſupérieur aux autres hommes. Sa force ſurpaſſoit la vigueur humaine. Son agilité étoit encore au deſſus. Armé & cuiraſſé, il devançoit à la courſe les hommes les plus légers. Déſarmé, il ſuivoit un cheval au galop. Son eſprit effaçoit en pénétration & en vivacité les eſprits ordinaires, & il n'avoit pas négligé de le cultiver par les lettres & par la converſation des ſavans. Il mourut dans ſon château de Malpaga, le 3 novembre 1475. Veniſe ne l'apprit que trop tôt par le moyen de canons diſpoſés de diſtance en diſtance; il avoit augmenté & perfectionné l'uſage de l'artillerie, art qui juſqu'à lui étoit reſté dans une longue enfance. Quatre mille ſoldats, qui avoient ſervi ſous lui, ne voulurent plus reconnoître d'autre chef; ils continuèrent de combattre, en ſuivant les ordres, les leçons, les exemples de leur grand général qui n'étoit plus. Ils obéiſſoient à ſon ombre. Le ſénat lui fit ériger dans la place de Saint-Jean & de Saint-Paul, à Veniſe, une ſtatue équeſtre de bronze doré, qui paſſe pour un ouvrage exquis, & qui eſt au rang des raretés de l'Italie. On y lit cette inſcription :

Bartholomeo Coleono
Bergamenſi
Ob militare imperium
Optimè geſtum
Senatus Conſultus
Joanne Mauro
Et Marino
Venerio
Curatoribus.
Anno ſalutis
1475.

Pluſieurs autres perſonnages de la Maiſon Colléoni ſe diſtinguèrent, & avant & après Barthélemi. De ſon tems même Bénédict Colléoni rendit, comme lui, de grands ſervices à la république de Veniſe, & acquit la réputation d'un vaillant capitaine. Il fit la guerre pour les Vénitiens contre les Turcs dans la Morée, vers le milieu du quinzième ſiècle, & contribua beaucoup à la priſe de Miſitra, autrefois Lacédémone. Il fut tué dans cette expédition. Gaſpard & Perſaval Colléoni combattirent avec gloire ſous les drapeaux de Barthélemi.

Bertrand & Thomas Colléoni furent auſſi des capitaines fameux; ils ſe ſignalèrent auſſi contre les Turcs : on les comparoit aux anciens Grecs, dont on leur attribuoit le courage.

Un Alexandre Colléoni étoit regardé comme le rival du célèbre Barthélemi. On l'appeloit même *le grand Barthélemi*, apparemment parce qu'il avoit ſur lui quelqu'avantage pour la taille; car qui pouvoit d'ailleurs ſurpaſſer Barthélemi?

Jean-Antoine Colléoni, capitaine d'un vaiſſeau armé par la ville de Bergame, fit des prodiges de valeur à la bataille de Lépante, en 1571.

Les Colléoni eurent auſſi des gens de lettres : Maurice Colléoni, général des Céleſtins, en 1585, qui réforma le bréviaire & les hymnes de ſon Ordre.

Valérien Colléoni, auteur d'un Traité *Della Granaezza di Chriſto.*

Céleſtin Colléoni, capucin, prédicateur célèbre & auteur de divers ouvrages, entr'autres d un recueil des monumens ſacrés & profanes les plus remarquables de Bergame. Ce livre fut publié en 1618.

CONAN. (*Hiſt. de Bret.*) Pendant que toutes les puiſſances de l'Europe s'empreſſoient de ſeconder l'expédition de Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, en Angleterre, ſans conſidérer les divers intérêts qui devoient les en détourner, Conan, comte de Bretagne, fut le ſeul qui ne s'aveugla point. Petit-fils, par ſa mère, du duc de Normandie, Robert-le-Diable, il prétendit, comme tant d'autres concurrens vaincus par Guillaume, être préféré à un bâtard; mais il ſut mieux prendre ſon tems : il réclama la Normandie au moment où Guillaume réclamoit l'Angleterre. Il étoit difficile que la France ne ſecondât point une demande faite ſi à propos, & qui, au lieu d'un vaſſal que la couronne d'Angleterre alloit rendre trop redoutable, lui eût donné, dans la perſonne de Conan, un vaſſal ordinaire & d'une puiſſance bornée. Conan propoſoit un arrangement qui eût pu ſatisfaire tout le monde, en laiſſant à la valeur des chevaliers cette occaſion de s'exercer, dont elle paroiſſoit ſi jalouſe; il demandoit que la Normandie lui reſtât ſi Guillaume conquéroit l'Angleterre. Guillaume, ſans lui répondre, continua ſes armemens; Conan mourut (1066). On peut croire que Guillaume fut accuſé de cette mort. Hoël, beau-frère & ſucceſſeur de Conan, ne parla plus de la Normandie, & s'occupa, comme le reſte de la nobleſſe françaiſe & étrangère, de l'expédition d'Angleterre, où il envoya ſon fils, Alain Fergent, ſervir ſous Guillaume avec cinq mille Bretons.

CORONÉ. (*Hiſt. litt. mod.*) Denis-Arron, Charron ou Coroné, nommé profeſſeur en grec au Collége-Royal par des lettres de François I, données en 1545, n'en eſt pas plus connu, quoique Léger Duchêne voye ſon étoile briller au ciel dans la couronne d'Ariane, parce qu'il ſe nommoit *Coroné.*

Veſcitur & dulci ambroſiâ poſt fata, Corona
Jam nova Gnoſiaco in ſidere ſtella micans.

Coroné étoit de Chartres. On dit qu'il s'occupa d'une traduction de *Chalcondyle*, qui n'a point paru. Il dédia au roi François I une édition du Traité d'*Actuarius*, médecin grec, ſur la compoſition des drogues médicinales.

CORNU (LAURENT). (*Hiſt. de la Réf.*) Dans le tems où la Réforme s'établiſſoit & prenoit des forces, même en France, un dominicain apoſtat & renégat, nommé Laurent Cornu, natif de Rouen, avoit épouſé deux femmes. Il fut pris à Lyon, & condamné à être brûlé. Le parlement confirma cette ſentence. Ce malheureux fut dégradé par l'archevêque de Lyon, prêché publiquement par un chanoine de Notre-Dame, livré aux inſultes de la populace & brûlé vif à la place Maubert à Paris. Il voulut haranguer l'aſſiſtance : on le lui permit d'abord, mais on lui impoſa bientôt ſilence, & les flammes lui étouffèrent la voix. Le dernier mot qu'on entendit, fut le nom de *Jéſus*, ſoit que la piété le lui dictât, ſoit que la douleur le lui arrachât. Cet homme étoit coupable ſans doute. Remarquons cependant qu'on ne le condamnoit ni pour ſon apoſtaſie, ni pour ſon libertinage, mais pour ſon héréſie. Ses crimes auroient été punis d'une peine plus légère : il fut brûlé pour ſon erreur.

COSSUS (CLAUDIUS). (*Hiſt. rom.*) Ce perſonnage eſt connu par un trait heureux d'éloquence, qui ſauva toute une nation dans une conjoncture délicate & difficile. Les Helvétiens avoient embraſſé le parti de Galba, & bravé les Vitelliens, qui s'en étoient vengés par une irruption terrible dans l'Helvétie. Des milliers d'Helvétiens avoient été taillés en pièces; un grand nombre d'autres avoient été vendus à l'encan comme eſclaves. Avenche, leur ville capitale, étoit ſans fortifications & ſans aucun moyen de réſiſter au vainqueur. Il ne reſtoit d'autre reſſource que d'implorer la clémence de Vitellius, qui étoit alors dans les Gaules. Les députés de cette ville parurent devant lui au milieu de ſes gens de guerre, tous frémiſſant de colère, ne reſpirant que la vengeance, menaçant les députés, leur portant le poing au viſage, & les pointes des hallebardes aux yeux. L'Empereur paroiſſoit encore plus irrité qu'eux. Il falloit conſerver tout ſon jugement dans ce grand péril. Claudius Coſſus, chef de la députation, homme exercé aux divers mouvemens de l'éloquence, & qui à force d'art ſavoit cacher toutes ſortes d'arts quand il en étoit beſoin, parut d'abord avec une contenance en apparence mal aſſurée, bégayant avec embarras quelques paroles mal arrangées, mais il intéreſſoit par cet air d'embarras même: on l'écoutoit. Peu à peu il commanda, il força l'attention qu'il avoit ſollicitée d'abord par de timides inſtances; il fléchit la colère du ſoldat; il changea leurs ames, & ce farouche vainqueur, que rien ne ſembloit pouvoir appaiſer, entra ſi bien dans tous les ſentimens que l'orateur vouloit inſpirer, qu'il ſe joignit à lui pour obtenir de l'Empereur, attendri & changé lui-même, la grace des Helvétiens & la conſervation de leur ville; c'eſt ainſi qu'il eſt beau d'être éloquent, & cette manière de vaincre en vaut bien une autre.

COUPLET (CLAUDE-ANTOINE), (*Hiſt. des Sciences*), né à Patis le 20 avril 1642, a beaucoup perfectionné la ſcience des eaux & des nivellemens, & s'eſt rendu par-là un des hommes les plus utiles de ſon ſiècle. M. Buhot, coſmographe & ingénieur du Roi, l'inſtruiſit, lui donna ſa fille, entra dans l'Académie des ſciences à l'époque de ſon inſtitution, en 1666, & y fit entrer peu de tems après M. Couplet ſon gendre. En 1670, M. Couplet acheta de lui la charge de profeſſeur de mathématiques de la grande écurie. C'étoit le tems où Louis XIV faiſoit faire de grandes conduites d'eau pour l'embelliſſement de Verſailles, & où les eſprits ſe tournoient vers la ſcience des nivellemens, qui en fut perfectionnée au point de devenir une ſcience toute nouvelle. L'hiſtoire de l'Académie des ſciences de 1699 parle d'un niveau que M. Couplet s'étoit en quelque ſorte rendu propre, en le rendant d'une exécution plus facile.

Lorſqu'il travailloit pour des particuliers, il ne vouloit que réuſſir, & pour aſſurer le ſuccès ſouvent il y mettoit du ſien. Loin de faire valoir ſes ſoins & ſes peines, il en parloit, dit M. de Fontenelle, avec une modeſtie qui enhardiſſoit à le récompenſer mal, & ce n'étoit jamais un tort avec lui.

Il ne travailla pas moins utilement pour le public, ſurtout à Coulanges, dite *la Vineuſe*, petite ville de Bourgogne à trois lieues d'Auxerre, à qui cette épithète de vineuſe convenoit d'autant mieux, dit M. de Fontenelle, qu'elle n'avoit que du vin & point d'eau. Les habitans étoient réduits à des mares qui étoient ſouvent à ſec; alors il falloit aller chercher fort loin un puits qui ſouvent tariſſoit auſſi & les renvoyoit à une fontaine éloignée d'une lieue. Pour qu'on ne manquât point d'eau dans les incendies, la police obligeoit chaque habitant d'avoir à ſa porte un tonneau toujours plein d'eau, & malgré cette précaution la ville avoit eu, dans l'eſpace de trente ans, trois grands incendies, à l'un deſquels on avoit été obligé de jeter du vin ſur le feu. On avoit voulu établir un impôt pour ſubvenir aux dépenſes néceſſaires à la découverte de l'eau: des ingénieurs travaillèrent, mais ſans ſuccès, & l'entrepriſe étoit abandonnée lorſque M. le chancelier d'Agueſſeau, alors procureur-général, ayant acquis le domaine de Coulanges, voulut tenter un dernier effort. Il s'adreſſa, en 1705, à M. Couplet, qui partit pour Coulanges au mois de ſeptembre, c'eſt-à-dire, dans un des tems les plus ſecs d'une année qui fut mémorable par la ſéchereſſe. Si l'on pouvoit alors trouver de l'eau, on ne devoit pas craindre d'en manquer jamais.

M. Couplet, arrivé à quelque diſtance de Coulanges, mais ſans voir encore cette ville, ſe fait montrer ſeulement de quel côté elle étoit, & à la ſeule inſpection générale du terrain il oſa promettre cette eau ſi deſirée qu'il venoit procurer. Quand il eut vu les maiſons de la ville, il aſſura que l'eau ſeroit plus haute. En ſuivant ſon chemin, il marquoit avec des piquets les endroits où il falloit fouiller; il indiquoit préciſément à quelle profondeur on trouveroit l'eau. Un autre, dit M. de Fontenelle, eût pu prendre un air impoſant de divination. M. Couplet expliquoit naïvement les principes de ſon art, & ſe privoit de toute apparence de merveilleux. Il entra dans Coulanges, où tout confirma les idées qu'il avoit eues d'abord. Il reſtoit à conduire l'eau dans la ville par des tranchées & par des canaux, & à lui ménager des canaux de décharge en cas de beſoin; il laiſſa toutes les inſtructions néceſſaires pour les travaux qui devoient ſe faire en ſon abſence, & repartit pour Paris, promettant de revenir au mois de décembre mettre à tout la dernière main.

Il revint, & le 21 décembre l'eau arriva dans la ville. M. de Fontenelle décrit avec agrément & avec intérêt cet événement & les tranſports qu'il excita.

« Jamais la plus heureuſe vendange n'y avoit

» répandu tant de joie. Hommes, femmes, enfans, » tous couroient à cette eau pour en boire, & ils » euſſent voulu s'y pouvoir baigner. Le premier » juge de la ville, devenu aveugle, n'en crut que » le rapport de ſes mains, qu'il y plongea pluſieurs » fois. On chanta un *Te Deum*, où les cloches » furent ſonnées avec tant d'emportement, que la » plus groſſe fut démontée : l'allégreſſe publique » fit cent folies. » La ville, auparavant toute défigurée par des maiſons brûlées qu'on ne réparoit point, prit une face nouvelle, & il n'en avoit pas coûté mille écus de dépenſe à cette ville, qui, pour obtenir un tel bienfait, avoit voulu ſe charger d'un impôt perpétuel. Elle conſacra cet événement & ſa reconnoiſſance par une inſcription & une deviſe. L'inſcription eſt un diſtique latin que voici :

Non erat antè fluens populis ſitientibus unda,
Aſt dedit æternas arte Cupletus aquas.

La deviſe eſt Moyſe tirant de l'eau d'un rocher entouré de ceps de vigne, avec ces mots : *Utile dulci.*

Auxerre & Courſon eurent part auſſi aux bienfaits de cet excellent phyſicien ; il donna de meilleures eaux à Auxerre, & rendit aux habitans de Courſon une ſource perdue.

A ſoixante-dix-neuf ans il eut une première attaque d'apoplexie, & quelque tems après une ſeconde ſuivie d'une paralyſie. Il languit pendant deux ans, & mourut le 25 juillet 1722.

COURCY (JEAN DE). (*Hiſt. d'Anglet.*) Dans le tems où Henri II, roi d'Angleterre, faiſoit la conquête de l'Irlande, un gentilhomme normand, nommé Jean de Courcy, d'une taille giganteſque, d'une valeur héroïque, & d'une force qui répondoit à ces avantages, commandoit en Irlande pour le roi d'Angleterre, & battoit les Irlandais partout où il les rencontroit. Un jour il emmenoit une quantité immenſe de gros bétail qu'il leur avoit enlevé, & qui occupoit un eſpace de pluſieurs milles. Il avoit à paſſer à travers des bois, dans des chemins creux, bordés de fondrières & d'abîmes. Les Irlandais, qui s'y étoient mis en embuſcade, ſortirent tout à coup des brouſſailles en pouſſant des cris affreux. Les troupeaux, épouvantés, ſe renverſèrent ſur leurs conducteurs, qu'ils frappoient de leurs cornes quand ils ſe ſentoient preſſés. C'eſt par une manœuvre à peu près ſemblable que, chez les anciens, on étoit parvenu à tourner les éléphans contre les armées qui les employoient. L'armée anglaiſe ne put ſoutenir ce poids ; elle fut rompue, diſperſée, taillée en pièces. Courcy, avec une poignée de ſoldats qu'il avoit ralliés, combattit pendant deux jours de ſuite, &, la hache à la main, s'ouvrit enfin un paſſage. Il prit ſa revanche les jours ſuivans, & maſſacra des milliers d'Irlandais comme des troupeaux.

Tout cela étoit du carnage inutile. Henri voulut tenter des voies plus douces. Il eſpéra de ſoumettre les eſprits des Irlandais, en y envoyant un de ſes fils pour les gouverner en ſon nom ; ce fils fut le prince Jean, dit *ſans Terre*, le dernier de tous à tous égards. Il porta, chez des peuples un peu ſauvages & très-jaloux de leur liberté, l'eſprit deſpotique des cours & toute l'étourderie de la jeuneſſe. Ses jeunes favoris le divertiſſoient aux dépens de la nobleſſe du pays, qui avoit bien voulu ſe ſoumettre, mais qui ne ſavoit pas faire ſa cour. Les chefs de cette nobleſſe euſſent pu répondre du reſte de la nation ; mais il eût fallu les gagner : on les révolta. On déconcertoit leur gravité farouche par des railleries ſanglantes ; on les prenoit par leurs longues barbes ; on leur prodiguoit en riant le mépris & l'inſulte ; on les força enfin de ſe joindre à ceux qu'on appeloit déjà *les rebelles*. Ceux-ci alloient ſe rendre lorſque l'indignation dont ils furent ſaiſis au récit de tant d'outrages, les enflamma d'une nouvelle fureur. Les ſuccès de Courcy furent perdus. Les territoires de Limmerick, de Corck, de Connaught, ſe remplirent de troubles. Henri rappela ſon fils, & remit ſes intérêts entre les mains de Courcy, qui peu à peu diſſipa l'orage.

Ce lâche Jean, devenu roi d'Angleterre, étoit baſſement jaloux de ce brave Courcy, qui avoit ſeul réparé en Irlande toutes les fautes de Jean, lorſque celui-ci, par ſa mauvaiſe conduite, avoit forcé Henri II ſon père de le rappeler. La comparaiſon du mépris que ce Prince s'étoit attiré dans cette île, avec la gloire que Courcy avoit ſu y acquérir, étoit inſupportable au premier ; & Courcy, qui ne voyoit en lui qu'un uſurpateur & qu'un aſſaſſin, refuſoit de lui rendre hommage de quelques provinces qu'il venoit encore de ſoumettre dans l'Irlande. Le tyran fit marcher contre lui des troupes qui furent battues ; mais il paya des traîtres qui le lui livrèrent. Une priſon fut le prix de tant de ſervices que Courcy avoit rendus à la couronne d'Angleterre.

CRÊME (GUI DE), (*Hiſt. eccléſiaſt.*), cardinal en 1150, fut Antipape en 1164, ſous le nom de Paſcal III, & continua le ſchiſme de Victor.

Un autre cardinal de Crême, qui vivoit environ trente-neuf ou quarante ans auparavant, étoit légat en Angleterre, dans un tems où ce pays étoit très-agité par la grande queſtion du célibat des prêtres. Les Proteſtans ont bien du plaiſir à raconter l'aventure ſuivante, qui à la vérité eſt atteſtée par tous les anciens auteurs eccléſiaſtiques. Ce cardinal de Crême, en qualité de légat, tint un concile à Londres, où il fit condamner rigoureuſement les mariages des prêtres. Il ſe diſtingua par une harangue pleine de zèle, où il appeloit leurs femmes des *proſtituées*, & peignoit fortement le

ſcandale de conſacrer & de toucher le corps du Sauveur avec des mains impures & ſouillées. La nuit ſuivante les officiers de la police le ſurprirent dans le lit d'une courtiſane; il partit le lendemain, & le concile ſe ſépara. Cette aventure eſt de l'an 1124 ou 1125.

CROCUS. (*Hiſt. rom. & Hiſt. anc. germaniq.*) Vers l'an 262, ſous l'empire de Gallien & de Poſtume, le roi Procus, à la tête d'une bande d'Allemands, à laquelle s'étoient jointes quelques autres nations germaniques, porta le ravage dans diverſes contrées des Gaules. C'étoit un ſi furieux deſtructeur, que l'effroi qu'il cauſoit, a mêlé ſon hiſtoire, de fables abſurdes. Sa mère étoit, dit-on, fée ou prophéteſſe, & aſſurément ce n'étoit pas une fée bienfaiſante. Conſultée par ſon fils ſur les moyens d'illuſtrer ſon nom, elle répondit qu'il falloit renverſer tout ce qu'il rencontreroit de beaux édifices, détruire beaucoup de villes, & en maſſacrer tous les habitans. En effet, c'étoit donner la définition d'un conquérant. Crocus tâcha de l'être; il ruina de fond en comble l'ancienne ville de Mayence: on l'a depuis rebâtie plus près de Coblentz. Les murailles de Metz tombèrent comme par miracle à ſon arrivée; mais ce fut lui qui fit le miracle: il en voulut faire autant à Trèves, mais elle ſe défendit, & l'obligea d'aller chercher ailleurs quelque conquête plus facile; il déſola la Gaule narbonnoiſe & les Aquitaines, exerça d'horribles cruautés dans le Gévaudan, & y fit des martyrs. Le peuple du pays s'étoit retiré dans une forteresſe ſur la montagne au pied de laquelle eſt maintenant la ville de Mende. Saint Privat, évêque de cette contrée, s'étoit retiré dans une caverne, où il paſſoit les jours & les nuits à prier Dieu de dérober ſon peuple à la fureur de Crocus. Les barbares découvrirent ſa retraite & le menèrent à leur barbare Roi, qui, ſur le refus qu'il fit d'adorer les idoles & de lui livrer ſon peuple, le fit aſſommer à coups de bâton. Saint Privat mourut de ſes bleſſures peu de jours après. Le lieu où il ſouffrit le martyre & termina ſa carrière, ſe peupla tellement par l'affluence de ceux qui venoient honorer ſa mémoire, que, d'un petit bourg, il devint une ville conſidérable, la capitale & l'égliſe cathédrale du Gévaudan, le ſiége épiſcopal y ayant été transféré d'un lieu nommé Jarry, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un village.

Crocus détruiſit encore juſqu'aux fondemens le fameux temple de Vaſſo, à Clermont en Auvergne, dont l'Hiſtoire vante la magnificence & la ſtructure merveilleuſe. La Provence fut le terme de ſes ravages & de ſes fureurs; il aſſiégeoit la ville d'Arles lorſqu'il fut fait priſonnier par un ſoldat nommé Marius, que Mézeray conjecture avoir été cet aventurier, forgeron de ſon métier, qui fut pendant deux fois vingt-quatre heures Empereur, ſans même en avoir le titre. Crocus fut traité comme il l'avoit mérité: on ne lui épargna ni humiliations ni tourmens: on le promena par toutes les villes qu'il avoit ruinées, & du moins il y avoit de la convenance dans cette partie de ſon ſupplice. Il étoit juſte qu'il fût couvert d'ignominie dans les mêmes lieux, par la ruine deſquels il avoit recherché une funeſte gloire: on lui rendit tous les maux qu'il avoit fait ſouffrir à tant d'innocentes victimes; & quand on fut las de le tourmenter, on lui trancha la tête. Nous répétons qu'il avoit mérité ſon ſort par le mal qu'il avoit fait; mais ce n'eſt jamais que chez des nations barbares qu'on voit traiter ainſi les ennemis même les plus coupables, & des Rois, & des guerriers pris dans les combats.

CROIX-CHEVRIÈRES (*Hiſt. de Fr.*), famille du Dauphiné, dont le premier nom étoit de Guerre. Jean de Guerre, ſecond du nom, fut le premier de ſa race qui prit le nom de la Croix, en vertu d'une donation qui lui fut faite ſous cette condition par un gentilhomme de ce nom; & ſon fils, Félix de la Croix, étant devenu ſeigneur de Chevrières par la vente que lui en fit en 1560 la fameuſe Diane de Poitiers, ducheſſe de Valentinois, ces deux noms unis enſemble, formèrent le nom de leurs deſcendans. Les la Croix-Chevrières acquirent encore dans la ſuite d'autres biens de la Maiſon de Poitiers, entr'autres le comté de Saint-Vallier.

1°. Jean de Guerre, ou le premier la Croix, ſervit avec honneur les rois Louis XII & François I, le premier à la bataille de Ravenne, en 1512; le ſecond d'abord à la journée ou aux deux journées de Marignan, en 1515, puis à la bataille de Pavie en 1525, où il eut, comme le Roi, le malheur de reſter priſonnier. Il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues au paſſage de Suſe, en 1536.

2°. Pierre de la Croix ſon fils aîné, frère aîné de ce Félix qui vient d'être nommé plus haut, s'étant ſignalé aux batailles de Renty, de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac, fut tué à celle de Moncontour, en 1569.

3°. Félix de la Croix-Chevrières, frère puîné de Pierre, fut homme de robe, conſeiller, puis avocat-général au parlement de Grenoble, puis conſeiller d'Etat & intendant du Dauphiné. Il fut nommé par le roi François I, le 8 février 1544, pour l'un des commiſſaires qui firent le procès au chancelier Poyet, ſous Henri II. Il fut de la chambre de juſtice qui jugea le maréchal de Biez & Coucy-Vervins ſon gendre, & qui ne paroit pas avoir été juſte à leur égard. Mort en 1583.

4°. Félix ſon fils aîné reprit le ſervice militaire. Colonel d'infanterie, il prit Moreſte, place ſur la frontière du Dauphiné, du côté de la Savoie, expédition dans laquelle il reçut ſept coups de mouſquet. Il fut tué en 1590, au ſiége d'Iſſoire en Auvergne.

5°. Jean de la Croix-Chevrières, frère du précédent, fait conſeiller au parlement de Grenoble le 25 juillet 1578; avocat-général au même parlement,

ment, le 29 novembre 1585; maître des requêtes & intendant des finances (dans l'armée que le duc de Mayenne commandoit en Dauphiné), le 29 novembre 1588; ſurintendant des finances dans cette province pour le roi Henri IV, & conſeiller d'Etat, le 13 ſeptembre 1595, par des arrangemens ſans doute relatifs à l'accommodement du duc de Mayenne avec ce Monarque. Lorſqu'en 1600, Henri IV eut conquis la Savoie, Jean de la Croix-Chevrières en fut nommé garde-des-ſceaux; ce ne fut pas pour long-tems: la paix ſe fit, & Chevrières fut un des députés nommés pour l'exécution des conditions de cette paix. Il eut le 31 décembre 1605, une charge de préſident à mortier au parlement de Grenoble, en dédommagement des ſceaux de la Savoie & en récompenſe de ſes ſervices. La même année, le 27 mai, il avoit été nommé ambaſſadeur extraordinaire auprès du duc de Savoie; en 1607, il fut nommé à l'évêché de Grenoble. Il avoit été marié & avoit des enfans. Le ſecond de ſes fils, nommé Alfonſe, fut nommé, le 30 avril 1611, ſon coadjuteur dans l'évêché de Grenoble. Le père mourut en 1619, le fils en 1637. Le père étoit ſavant, homme de lettres & juriſconſulte. Il y a un Commentaire ſous ſon nom dans Guy-Pape; il en fit un auſſi ſur les donations entre-vifs. Il liſoit beaucoup, & toutes ſortes de livres; il diſoit n'en avoir jamais lu de ſi mauvais, qu'il n'y eût trouvé quelque choſe de bon. Cette maxime, qui tend à diſpenſer du choix, ſuppoſe la vie de l'homme trop longue:

Le ſage eſt ménager du tems & des paroles.

Par la même raiſon, il doit l'être des livres. Un écolier qui ſeroit aſſez ignorant pour ne pas ſavoir chercher les mots par ordre alphabétique dans le Dictionnaire, les chercheroit dans tout le Dictionnaire indiſtinctement, & finiroit par les trouver, puiſqu'ils y ſont; mais avec combien de peine & quelle perte de tems! Il en eſt de même de celui qui cherche dans un mauvais livre une bonne choſe qui peut y être. On s'inſtruira plus dans un bon livre que dans cent livres médiocres & dans mille mauvais. Tenons-nous en donc aux bons, & même aux meilleurs, pour notre profit & pour notre plaiſir.

6°. François-Octavien, baron de Clerieu, petit-fils du précédent, mourut au ſiége d'Arras.

7°. Jean de la Croix-Chevrières, frère de François-Octavien, conſeiller au parlement de Grenoble, puis préſident à mortier, d'abord au parlement de Dijon, puis à celui de Grenoble, fut auſſi conſeiller d'Etat, & employé dans pluſieurs négociations importantes & ſecrètes. Sa terre d'Ornacieux fut érigée en marquiſat en 1645.

8°. Pierre-Félix ſon fils aîné, capitaine des gardes de la porte & conſeiller d'Etat d'épée, mort en 1699, avoit ſervi à Gigeri ſous le duc de Beaufort, & ſe diſtingua depuis dans diverſes occaſions.

Pluſieurs autres perſonnages de la même famille ont ſervi avec honneur, ſoit dans la robe, ſoit dans l'épée.

DAMASCÈNE (SAINT JEAN). (*Hiſt. eccléſ.*) Saint Jean Damaſcène, ainſi nommé parce qu'il étoit né à Damas en Syrie, eſt au nombre des Pères grecs. Un abbé de Billy a traduit ſes œuvres en latin. Le P. Lequien, dominicain, a donné, en 1712, une belle édition grecque & latine des ouvrages de ce Père. Ils roulent tous ſur la religion, & principalement ſur le culte des images, qu'il défendit, & contre l'empereur Léon l'Iſaurien, & contre l'empereur Conſtantin Copronyme, tous deux grands iconoclaſtes. Il faut que l'hiſtoire de ſaint Jean Damaſcène, ou ne ſoit pas bien parfaitement connue, ou du moins qu'elle ait été longtems ſans l'être, puiſque Vincent de Beauvais, Raphaël Volaterran & d'autres ſavans ont cru qu'il vivoit ſous l'empire de Théodoſe-le-Grand, vers la fin du quatrième ſiècle. L'opinion générale eſt qu'il naquit vers l'an 676, & mourut vers l'an 760.

DANEGELT. (*Hiſt. d'Anglet.*) Le foible Ethelred II, roi d'Angleterre (*voyez* ſon article dans le Dictionnaire), dont les Danois ne ceſſoient d'inonder les Etats, ne put imaginer d'autre plan de défenſe contr'eux, que de racheter le pillage par un tribut : c'étoit les inviter à revenir, & ils revinrent. Charlemagne & Alfred en uſoient autrement ; ils pourſuivoient ces voleurs ſur les mers, & les écartoient de leurs frontières. Ethelred, incapable de ſuivre de tels modèles, foula ſes peuples pour payer ſes ennemis ; il établit la taxe connue ſous le nom de *danegelt*, monument de l'oppreſſion des Anglais, de l'aſcendant des Danois & de la foibleſſe d'Ethelred.

D'ELBÈNE, ELBÈNE *ou* DEL BÈNE, (*Hiſt. de Fr. & d'It.*), famille qui a produit des ſujets utiles. Quelques-uns l'ont crue originaire de France, & ont prétendu qu'elle tiroit ſon nom de la baronie de Bène près Montfort-l'Amauri. Les armes de la famille d'Elbène y ſont ou y étoient, dit-on, gravées en divers endroits ſur les murs du château. Les d'Elbènes, ajoute-t-on, dans ce ſyſtème, paſſèrent en Italie à la ſuite des Princes de la Maiſon d'Anjou, & s'établirent à Florence, où l'article *del*, joint à leur nom de Bène, forma celui de d'Elbène. Mais l'opinion la plus générale & la plus appuyée du ſuffrage des auteurs eſt que les d'Elbènes ſont originaires de Florence, où, pendant trois ou quatre ſiècles, ils ont exercé les premières charges de la république. Jacques d'Elbène, ſurnommé le Grand, très-célébré dans Scipion Ammirato & les autres hiſtoriens de Florence, fut quatre fois prieur de la liberté de la république, en 1334, 1338, 1342, 1360 ; & trois fois ſouverain gonfalonier, en 1352, 1355 & 1360.

François d'Elbène, un de ſes fils, fut prieur de la liberté, en 1373 & 1377.

Albertaſſe d'Elbène fut auſſi prieur de la liberté, en 1473.

Nicolas, fils d'Albertaſſe, ſe retira en France, où il fut maître-d'hôtel ordinaire des rois Louis XII & François I.

Barthélemi d'Elbène ſon fils eſt auteur d'un ouvrage intitulé *Civitas veri ſeu morum.*

Julien, fils de Barthélemi, fut envoyé, en 1574, en Pologne, par Catherine de Médicis, pour preſſer le retour de Henri III en France. Cette famille d'Elbène a donné, en France, une multitude de guerriers & d'évêques ; mais nous ne remarquerons, parmi les premiers, que :

Albert, pannetier du roi Henri II, lequel fut tué, l'an 1554, en Italie, dans l'armée du maréchal de Strozzi.

François, ſon neveu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX, en 1564, qui ſe trouva aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Moncontour, au ſiége de Javarin, & qui fut tué au ſiége de la Rochelle, en 1573.

Pierre, ſon frère, aumônier du roi Charles IX, rendit de grands ſervices à ce Prince, à Henri III, à Henri IV, & mourut, en 1590, au camp de ce dernier Roi, devant Paris.

Albert, autre de leurs frères, avoit été tué en 1576, en combattant contre les Reitres ſous le duc de Guiſe.

Alexandre, autre encore de leurs frères, & le plus célèbre de tous, né à Lyon le 7 mai 1554, porta les armes dès ſa plus tendre jeuneſſe, & fut bleſſé dangereuſement, en 1573, au ſiége de la Rochelle. Il ſuivit Henri III en Pologne, & après ſon retour en France il ſe trouva aux ſiéges de Livron & du Pouſin. En 1576, il ſervit ſous le duc de Guiſe à la défaite des Reitres ; l'année ſuivante, il ſuivit le duc de Mayenne, & aſſiſta aux ſiéges de la Charité, d'Iſſoire, de Brouage, &c. En 1580, il fut bleſſé d'une mouſquetade au ſiége de la Fère, & ſervit toujours avec la même diſtinction juſqu'en 1589, que ſes affaires domeſtiques l'ayant appelé en Italie, il y ſervit encore la France utilement dans un autre genre, ayant beaucoup travaillé à la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siége, comme le cardinal d'Oſſat lui en rend témoignage dans ſes lettres, & comme Henri IV le reconnoit lui-même dans deux des ſiennes, qui

forment un titre d'honneur pour la famille d'Elbène. Alexandre eut, en 1596, un brevet de conſeiller d'Etat & le collier de l'Ordre de Saint-Michel. Mort en 1613.

Parmi les évêques, nous remarquerons Alphonſe, évêque d'Alby, prélat ſavant, auteur de pluſieurs ouvrages, tels que : *Tractatus de gente & familiâ marchionum Gothiæ, qui poſteà comites ſancti Ægidii & toloſates dicti ſunt. De reg.o Burgundiæ Transjuranæ & Arelatis. De origine familiæ Ciſterciana.*

Et un autre Alphonſe d'Elbène, neveu du précédent, & ſon ſucceſſeur dans l'évêché d'Alby. Celui-ci étoit entré dans la révolte du duc de Montmorenci, en 1632, & avoit été obligé, à cette occaſion, de ſortir du royaume; il y rentra en 1643, après la mort du cardinal de Richelieu. Il mourut à Paris le 9 janvier 1651.

DENIER DE SAINT PIERRE *ou* ROMESCOT. (*Hiſt. d'Anglet.*) Dans le tems de l'heptarchie, Offa, roi de Mercie, ayant aſſaſſiné, dans un feſtin, le roi d'Eſt-Anglie ſon gendre, & ayant envahi ſon royaume, imagina, pour expiation, de ſoumettre ſes Etats au *denier de Saint-Pierre*, en conſervant ceux qu'il avoit uſurpés. Ce *romeſcot* ou *denier de ſaint Pierre* n'étoit d'abord qu'une ſomme deſtinée à l'entretien d'un collége anglais, fondé à Rome par Offa : cette impoſition ſe leva enſuite ſur toute l'Angleterre. C'étoit un don d'un ſeul Roi de l'heptarchie; ce fut un tribut de la nation entière.

DESMARETS (JEAN). (*Hiſt. de Fr.*) Sous le règne de François I, un ſeigneur de la Maiſon de Tallard avoit tué un ſimple gentilhomme nommé Jean Deſmarets. L'Hiſtoire ne dit pas de quelle manière; mais c'étoit apparemment par des moyens que la chevalerie déſavouoit. Deſmarets ne laiſſoit, pour venger ſa mort, qu'une aïeule inconſolable, mais ſans appui. Le coupable avoit pour lui le crédit de la Maiſon du Bellay, dont il étoit allié; le cardinal ſurtout l'appuyoit de ſa faveur; la juſtice étoit lente, & le crime gagnoit tout en gagnant du tems : l'aïeule de Deſmarets vint ſe jeter aux pieds du Roi, en criant *juſtice*. A ce mot, toujours impoſant pour François I, il parut ſaiſi de reſpect; il relève cette femme, & ſe tournant vers la foule des courtiſans qui l'environnoient, & parmi leſquels étoient peut-être alors les du Bellay, il dit tout haut ces propres paroles, auxquelles nous ſerions bien fâchés de rien changer : *Foi de gentilhomme, ce n'eſt pas raiſon que cette demoiſelle ſe proſterne devant moi, me demandant une choſe que, pour le dû de mon Etat, je lui doit; mais c'eſt à faire à ceux qui m'importunent ſur les rémiſſions & abolitions, leſquelles je ne leur dois, ſinon de grace & puiſſance royale.* Il écouta cette femme, la conſola, lui promit prompte juſtice, & lui tint parole. » Comme de fait, dit Paſquier, je vis décapiter » Tallard aux halles de Paris, en l'an 1546. » Les grands du royaume, les ambaſſadeurs même des puiſſances étrangères avoient inutilement ſollicité la grace du coupable.

DHONA (*Hiſt. d'Allem.*), Maiſon ancienne en Allemagne, deſcend, dit-on, d'un Aloyſius d'Urpach, qui vivoit du tems de Charlemagne, & auquel cet Empereur fit don d'un château fort & d'une ville ſur l'Elbe, nommés Dhona, dont cette famille tire ſon nom.

Louis-le-Débonnaire confirma cette donation à Louis-Conrad, fils d'Aloyſius, & lui conféra le titre de burggrave, dont la Maiſon de Dhona fut toujours fort jalouſe. La condition de la donation faite par Charlemagne à cet Aloyſius, & confirmée par Louis-le-Débonnaire à Louis-Conrad, étoit de défendre de ce côté les frontières de l'Empire contre les Boïens ou Bohémiens, & d'autres peuples barbares.

Dans la guerre que Venceſlas, roi de Bohême, fit à Guillaume, ſurnommé *le Borgne*, marquis de Miſnie, la ville de Dhona, qui étoit ſous la protection de la Bohême, fut aſſiégée par Guillaume, qui la ruina entiérement. Alors la Maiſon de Dhona, obligée de chercher un aſile, ſe diſperſa dans les pays circonvoiſins. Les uns ſe retirèrent en Pruſſe, d'autres en Bohême & en Siléſie.

Le premier qui s'établit en Pruſſe, ſe nommoit Staniſlas.

Pierre de Dhona ſon fils eut ſept enfans mâles, qui preſque tous ont une place dans l'Hiſtoire.

Abraham ſe trouva en France à la bataille de Moncontour, & mourut à Taraſcon.

Henri, colonel au ſervice de la Pologne, fut tué à Pernowen en Livonie.

Frédéric, colonel au ſervice du Dannemarck, ſe noya en paſſant le détroit du Sund. Il n'avoit que vingt-quatre ans.

Chriſtophe fut général de l'armée, & maréchal de la cour du roi de Dannemarck.

Le dernier de tous fut de tous le plus célèbre : c'eſt Fabien de Dhona. Né le 6 mai 1550, à Stuma dans la Pruſſe royale, il avoit appris la théologie à Genève, ſous Théodore de Bèze, dont il fut toujours un zélé diſciple; il ſervit ſous Caſimir, comte palatin, & ſous Etienne Battori, roi de Pologne; il fut nommé général des troupes que le roi de Dannemarck & les Princes proteſtans d'Allemagne envoyèrent pour la défenſe de la cauſe proteſtante à Henri IV, alors ſeulement roi de Navarre, & qui faiſoit la guerre à la Ligue. Dhona ſe montra plus habile qu'heureux; il fut battu à Auneau dans la Beauce, par un général, ou plus heureux, ou plus habile, le duc de Guiſe-le-Balafré. C'eſt de cette expédition du comte de Dhona,

qu'il eſt parlé dans ces vers de la Henriade, où Henri dit à Eliſabeth :

Guiſe dans Vimori, d'une main plus heureuſe,
Vengea ſur les Germains la perte de Joyeuſe,
Accabla dans Auneau mes alliés ſurpris.

Il continua de ſervir ſous Caſimir & ſous ſon neveu Frédéric IV, duc de Bavière, électeur palatin. A cinquante-quatre ans il ſe retira dans ſes terres en Pruſſe. L'électeur de Brandebourg, duc de Pruſſe, lui donna des honneurs & des emplois. Ce général n'avoit pas moins bien ſervi comme homme d'Etat que comme homme de guerre; il avoit été employé dans diverſes cours en trente-quatre ambaſſades. Il mourut en 1621.

Dans cette même branche Achatius ſervit l'empereur Maximilien & d'autres Princes de l'Europe dans des emplois conſidérables, & où il ſe diſtingua.

Chriſtophe, un de ſes fils, fut grand-chambellan du roi de Bohême. Spanheim a écrit ſa vie.

Fabien III, neveu de Chriſtophe, eſt cité & loué par Vicquefort dans ſon Traité de l'Ambaſſadeur.

Chriſtophe-Frédéric ſon fils ſe ſignala dans les guerres de la Hollande contre l'évêque de Munſter.

De cette même Maiſon de Dhona étoient :

Chriſtophe Delficus, maréchal de Suède, mort ambaſſadeur à Londres.

Alexandre, ambaſſadeur en pluſieurs cours de l'Europe, miniſtre & officier-général chez l'électeur de Brandebourg, & gouverneur du Prince électoral.

Jean-Frédéric ſon frère, capitaine des Cent-Suiſſes du roi d'Angleterre, & colonel d'infanterie à ſon ſervice.

Chriſtophe leur frère, colonel des grands mouſquetaires de Brandebourg.

Albert, colonel au ſervice de Hollande, tué dans Maëſtricht aſſiégé par les Français.

Charles-Emile & Théodoric ſes frères, colonels de Brandebourg, tués au ſiége de Bude contre les Infidèles.

Ces trois frères en avoient cinq autres, preſque tous auſſi morts jeunes à la guerre.

DIESBACH. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom d'une très-ancienne Maiſon établie depuis long-tems en Suiſſe & en Franche-Comté, & précédemment en Allemagne.

1°. Rudolf, baron de Diesbach, fut le premier qui d'Allemagne vint s'établir en Suiſſe, en 1191; il alla enſuite à la croiſade.

2°. & 3°. Pierre & Rudolf ſuivirent les Empereurs à la guerre, & s'établirent à Berne en 1270.

4°. Louis de Diesbach négocia, en 1384, le mariage d'Iſabelle de Bavière avec Charles VI, roi de France.

5°. L'empereur Sigiſmond donna, en 1434, à Nicolas de Diesbach, pour récompenſe de ſes ſervices, une bague où étoient gravés deux lions. Ces lions ſont entrés depuis dans les armes de la Maiſon de Diesbach.

6°. Nicolas de Diesbach, ſecond du nom, élu à trente ans advoyer de Berne, conclut, en 1474, la première alliance du corps helvétique avec la France, ſous Louis XI; il fut nommé général de l'armée des cantons contre le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire; il inveſtit Blamont, mais au commencement du ſiége il fut bleſſé d'un coup de pied de cheval, dont il mourut de langueur au bout de ſix ſemaines.

7°. Imbert de Diesbach commanda les armées de la Suiſſe contre le duc de Savoie.

8°. Louis de Diesbach, ſecond du nom, ſuivit, en 1516, l'empereur Maximilien dans ſon expédition en Italie.

9°. Guillaume de Diesbach, advoyer de Berne, commanda, comme Imbert, les armées des Suiſſes contre le duc de Savoie; il ſe ruina d'ailleurs à chercher la pierre philoſophale, & fut réduit à vendre ſes plus beaux domaines. Il conſerva cependant de la magnificence, & ſurtout une bienfaiſance à laquelle l'Hiſtoire a rendu témoignage.

10°. Jean de Diesbach commandoit, en 1515, l'armée des Suiſſes à la bataille de Marignan.

11°. Jean de Diesbach, ſecond du nom, qui avoit été page du roi Louis XII, & nommé maréchal-de-camp par François I, en 1521, tems où il n'y avoit que deux ou trois maréchaux-de-camp dans le royaume, fut tué à la bataille de Pavie, avec ſept autres perſonnages de ſa Maiſon.

12°. Sébaſtien de Diesbach étoit général de l'armée des Suiſſes à la bataille de la Bicoque en 1522, & advoyer de Berne en 1529.

13°. Lorſque la réformation fut reçue à Berne en 1528, Rochus de Diesbach, fidèle à la religion catholique, s'établit à Fribourg, canton catholique, & ſa poſtérité s'y fixa.

14°. Une autre branche s'établit en Franche-Comté, en 1559. Imbert de Diesbach, ſecond du nom, fut fait, en 1591, colonel des Gardes-Suiſſes d'Henri IV. Il ſe battit en duel devant le Roi & toute la cour contre un chevalier eſpagnol, qui avoit défié les chevaliers français : il eut un coup d'épée à la main, mais il fendit la tête à ſon adverſaire. Le Roi lui fit don d'une riche chaine d'or avec ſon portrait; monument que les Dieſbach ont pris ſoin de conſerver dans leur famille.

15°. Nicolas de Diesbach, advoyer de Fri-

bourg, fut envoyé par les cantons auprès de Louis XIII.

16°. Auguſtin de Diesbach, auſſi advoyer de Fribourg, a laiſſé dans toute la Suiſſe, par ſes ſervices & ſon zèle pour l'honneur de ſa patrie, une mémoire révérée & chérie.

Il y a depuis près de trois ſiècles une bourſe fondée à Berne, en faveur de ceux de la Maiſon de Diesbach, qui pourroient par quelqu'accident tomber dans la pauvreté; elle eſt ſous la direction de ſix anciens, qui en accumulent chaque année les revenus, en attendant l'occaſion de les employer ſuivant les ordres de la famille & les beſoins des divers individus. Un pareil établiſſement ſeroit un lien de plus dans chaque famille.

DINAN (*Hiſt. de Fr.*), Maiſon françaiſe de Bretagne, qui tiroit apparemment ſon nom de la ville de Dinan dans cette province, a produit pluſieurs guerriers recommandables, tels que :

Roland IV, mort le 9 mars 1349.

Roland V ſon fils, qui dans la grande querelle des Maiſons de Montfort & de Penthièvre, pour la ſucceſſion au duché de Bretagne, ſuivit le parti de Blois-Penthièvre, & fut tué avec Charles de Blois à la bataille d'Auray, en 1364.

Charles de Dinan, fils de Roland V, mort le 19 ſeptembre 1418.

Bertrand ſon fils, maréchal de Bretagne, mort le 21 mai 1444.

Jacques, frère de Bertrand, gouverneur de Sablé, grand bouteiller de France, mort le 30 avril, auſſi en 1444.

EDBURGE. (*Hiſt. de Fr. & d'Anglet.*) Egbert, ce Roi anglo-ſaxon, célèbre par l'extinction de l'heptarchie & par la réunion de l'Angleterre ſous ſes lois, avoit, dans un tems d'oppreſſion, trouvé un aſile à la cour de Charlemagne; il y avoit médité, préparé, mûri ſes grands projets. La rivale d'Egbert, la reine Edburge, que les Anglais occidentaux abandonnèrent pour ſe donner à lui, & qui avoit mérité ce ſort par ſes vices & par ſes crimes, trouva auſſi un aſile à la cour de Charlemagne. Cette femme, qui avoit empoiſonné ſon mari en voulant empoiſonner un de ſes amans qu'elle craignoit, ou dont elle avoit à ſe plaindre, diſoit un jour à Charlemagne, que le plus grand objet de ſon ambition ſeroit d'être reine de France. « Eh bien! dit Charlemagne, tournant la » choſe en plaiſanterie, je ſuis veuf & mon fils » aîné n'eſt pas marié, qui voulez-vous épouſer » de nous deux? Le plus jeune, dit Edburge. Ah! » répliqua Charlemagne, ſi vous m'aviez choiſi, je » vous aurois donné mon fils; mais puiſque vous » me l'avez préféré, vous n'aurez ni lui ni moi. » Il lui donna une abbaye, qu'elle quitta pour s'enfuir avec un nouvel amant; elle finit par aller mourir à Pavie dans la miſère.

EDOBINCH, EDOBECH *ou* EBODECH & ECDICIUS. (*Hiſt. rom.*) Edobinch étoit un capitaine français attaché au ſervice du tyran Conſtantin, lequel diſputoit l'Empire à Honorius & au fils d'Arcadius. (*Voyez*, dans ce volume, l'article *Géronce.*) Edobinch rendit un grand ſervice à Conſtantin, en allant au-delà du Rhin lui chercher des ſecours parmi les Français ſes compatriotes & les autres nations germaniques. Conſtantin étoit alors aſſiégé dans la ville d'Arles par le comte Conſtantius, grand-maître de la milice romaine ſous Honorius, & le plus célèbre des généraux du tems. Lorſque celui-ci apprit qu'Edobinch arrivoit à la tête du ſecours qu'il avoit obtenu, il ſe hâta de marcher à ſa rencontre, & de diſpoſer une embuſcade qui, n'ayant point été apperçue par les Germains, eut contr'eux tout ſon effet. Edobinch, attaqué en tête par le fort de l'armée de Conſtantius, & en queue par un gros de cavalerie qui formoit l'embuſcade en queſtion, fut aiſément mis en déſordre, ſes bataillons ſe renverſent; les uns fuient, les autres jettent leurs armes & demandent grace; d'autres ſont foulés aux pieds des chevaux; la déroute eſt complète. Edobinch eut bien de la peine à ſe ſauver à courſe de cheval, il alla chercher un aſile dans une maiſon de campagne, chez un ami, nommé Ecdicius, qu'il avoit comblé de bienfaits, & ſur lequel il croyoit avoir droit de compter. Ecdicius, oubliant tous les devoirs de la reconnoiſſance, & violant indignement les lois ſacrées de l'hoſpitalité, le reſpect & l'humanité dus aux malheureux, coupa lui-même la tête de ſon ami, &, cette tête à la main, vint demander ſon ſalaire à Conſtantius. « Ce général, » dit l'auteur de l'Avant-Clovis, le remercia au » nom de la république de ce qu'il avoit fait l'office » de ſon prévôt; mais quand il fut qu'Ecdicius » vouloit demeurer dans l'armée, il lui fit com- » mandement de ſe retirer au plus vîte; & ainſi » Ecdicius ne remporta pour cette belle action, » qu'un cruel remords dans le ſein, & une hor- » rible infamie ſur le front. »

Cet événement eſt de l'an 411.

EMSER (JÉRÔME). (*Hiſt. du Luthéran.*) Luther avoit fait en langue allemande une traduction du Nouveau-Teſtament, que les Catholiques trouvèrent remplie d'infidélités tendantes à favoriſer ſes dogmes. Jérôme Emſer, docteur de Léipſick & théologien du duc Georges de Saxe, comme Luther l'étoit de l'Electeur, releva ces infidélités, & il oſa oppoſer à cette traduction hérétique une traduction orthodoxe. Cet Emſer, zélé défenſeur de la foi catholique, fatiguoit Luther de ſes écrits, & Luther l'accabloit d'injures plus encore que les Rois & les Papes. C'étoit vers l'an 1521 qu'ils écrivoient l'un contre l'autre.

ESCARS. (*Hiſt. de Fr.*) La Maiſon de Péruſſe ou de la Péruſſe, dite d'Eſcars, du nom d'une terre, eſt recommandable par ſes ſervices & ſes alliances.

François d'Eſcars, ſeigneur de la Vauguyon, chambellan de François I, & commandant en Dauphiné, Lyonnois, Savoie & Piémont, épouſa le 22 février 1516, l'héritière de Bourbon-Carenci, par qui la principauté de Carenci paſſa dans la Maiſon d'Eſcars.

Claude, prince de Carenci, ſon petit-fils, fut tué en duel le 6 mars 1586, par le baron de Biron.

Diane ſa ſœur, devenue princeſſe de Carenci, épouſa Louis d'Eſtuert, ou Stuert, ou Stuart, comte de Saint-Mégrin, lieutenant-général des armées du Roi.

Jacques, marquis de Saint-Mégrin, leur petit-fils, auſſi lieutenant-général, après avoir fait diverſes campagnes en Allemagne, en Lorraine, en Flandres, après avoir commandé en Catalogne, fut tué au combat de Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, à trente-cinq ans.

Marie ſa ſœur, marquiſe de Saint-Mégrin, princeſſe de Carenci, comteſſe de la Vauguyon,

épouſa, en 1653, Barthélemi de Quelen, comte de Broutay, maréchal des camps & armées du Roi, tué au ſiége de Tournay, en 1667.

Ainſi la branche aînée de la Maiſon d'Eſcars s'eſt éteinte dans la Maiſon des Stuerts Saint-Mégrin, & cette branche des Stuerts Saint-Mégrin dans celle de Quelen; mais il reſtoit d'autres branches de la Maiſon de Péruſſe ou d'Eſcars, une entr'autres qui a produit deux prélats diſtingués, ſavoir:

Le cardinal de Givry, Anne d'Eſcars, grand ligueur, & cependant honnête homme, & homme de mérite, comme Henri IV le reconnut lui-même; auſſi ſe fit-il un plaiſir de le transférer de l'évêché de Liſieux à l'évêché de Metz, en 1608. Le pape Clément VIII avoit fait Anne d'Eſcars cardinal en 1596. Mort le 19 avril 1612.

L'autre prélat eſt Charles d'Eſcars, évêque & duc de Langres, frère du Cardinal, mais d'un premier lit; le Cardinal avoit même été ſon coadjuteur à l'évêché de Langres. Charles avoit été d'abord évêque de Poitiers en 1564; il fut nommé à l'évêché de Langres en 1571. En 1573, il reçut à Metz les ambaſſadeurs de Pologne, qui venoient apporter au duc d'Anjou la nouvelle de ſon élection, & la harangue que ce prélat fit à cette occaſion lui fit honneur. Mort en 1614.

ETIENNE. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) L'hiſtoire eccléſiaſtique nous offre d'abord le diacre ſaint Etienne, premier martyr du chriſtianiſme, lapidé l'an trente-trois de l'ère chrétienne, par les Juifs, qui l'accuſoient d'avoir blaſphémé contre Moiſe. Son hiſtoire eſt rapportée dans les Actes des Apôtres, chapitres VI & VII. Il pria en mourant pour ſes perſécuteurs, & ſes prières paroiſſent avoir obtenu la converſion de Saül, qui fut depuis ſaint Paul.

Audivit è cælo Deus
Suprema verba martyris:
Dux Saulus & teſtis necis,
Necis ſit ipſe præmium.

On compte neuf ou dix Papes du nom d'Etienne, ſelon qu'on veut ou mettre ou ne pas mettre au nombre des Papes un Etienne II, élu & mort en 752, & dont le pontificat ne fut que de trois ou quatre jours.

1°. Etienne I a le titre de Saint. Succeſſeur du martyr Lucius en 253, il ſouffrit lui-même le martyre le 2 août 257, pendant la perſécution de l'empereur Valérien. C'eſt ſous ſon pontificat qu'on agita la fameuſe queſtion de la rébaptiſation des hérétiques, ſur laquelle ſaint Cyprien réſiſta au pape ſaint Etienne. (*Voyez* l'article Cyprien (ſaint) dans le Dictionnaire.)

2°. Etienne II eſt ce Pape de quatre jours.

3°. Etienne III. Ce Pape eſt très-connu par ſes liaiſons avec Pépin-le-Bref, & par les événemens qui en ont été la ſuite. Pépin-le-Bref, dans le projet de conſacrer par la religion le couronnement de ſa race, & de la préſerver, par ce moyen, du ſort qu'il avoit fait éprouver à la race mérovingienne, ne déſiroit rien tant qu'une alliance intime avec les Papes: ceux-ci ne la déſiroient pas moins, ne voyant que la France qu'ils puſſent oppoſer avec ſuccès aux Lombards leurs plus redoutables ennemis. Etienne porta donc à Pépin ſes plaintes ſur les violences que le Saint-Siége éprouvoit alors plus que jamais de la part des Lombards. Pépin ſaiſit cette occaſion d'inviter Etienne à paſſer en France, pour qu'ils puſſent conférer à loiſir de leurs communs intérêts. Les Lombards, amis de la France ſous Charles Martel, & qui ne vouloient pas en devenir ennemis ſous Pépin-le-Bref, n'oſerent s'oppoſer au paſſage du Pape, quoiqu'ils viſſent trop bien l'objet de ſon voyage.

Les auteurs varient ſur le cérémonial qui fut obſervé en France à la réception d'Etienne III. Dans la ſuite, lorſque la ſouveraineté temporelle eut été jointe, chez les Papes, à la dignité ſpirituelle, & lorſque diverſes conjonctures eurent concouru à augmenter ces deux pouvoirs l'un par l'autre, les Rois parurent ſe plaire à rendre des honneurs preſque divins à celui d'entr'eux qui, le dernier par ſa foibleſſe, étoit le premier par ces titres de *Pere commun* & de *Médiateur univerſel*. Anaſtaſe le bibliothécaire, qui vivoit dans un tems où cet uſage étoit établi ou s'établiſſoit, jugeant peut-être des uſages antiques par ceux dont il étoit témoin, repréſente Pépin proſterné devant Etienne, lui jurant obéiſſance, marchant à pied en tenant les rênes du cheval du Pape. Les Annales de Metz, au contraire, diſent que le Pape parut en ſuppliant, ſous la cendre & le cilice; qu'il ſe jeta aux pieds du Roi, & ne voulut ſe relever qu'après que le Roi lui eut accordé ſa protection & lui eut promis ſon ſecours. Des auteurs contemporains n'entrent point dans tous ces détails, & diſent ſeulement que le Pape fit des préſens, fut bien reçu, & qu'on l'aſſura d'un prompt ſecours.

Le prince Charles, fils aîné de Pépin-le-Bref, & qui fut dans la ſuite l'empereur Charlemagne, paroît pour la première fois dans cette occaſion: il avoit environ douze à treize ans; il alla au devant du Pape à plus de trente lieues, & le conduiſit à Pontyon, maiſon royale dans le Pertois, où Pépin l'attendoit.

Pépin fit renouveler par le Pape, dans l'égliſe de Saint-Denis, la cérémonie de ſon ſacre & de ſon couronnement. Le Pape ſacra & couronna en même tems la reine Berthe, femme de Pépin, & leurs deux fils, Charles & Carloman; il donna l'abſolution à Pépin pour ſon uſurpation; il lança en même tems toutes les excommunications d'uſage contre quiconque oſeroit jamais ſonger à tranſporter la couronne dans une autre maiſon, *ut nunquàm de alterius lumbis regem in avo præſumant eligere*; ce qui n'empêcha pas Hugues Capet d'enlever la couronne à Charles de Lorraine, comme Pépin l'avoit enlevée à Childéric.

Pépin de ſon côté, décidé à tout faire pour le Pape, par intérêt & par reconnoiſſance, aſſembla un parlement à Crecy-ſur-Oiſe, pour faire réſoudre la guerre contre les Lombards. Carloman, frère aîné de Pépin-le-Bref, mais devenu moine au Mont-Caſſin, parut dans cette aſſemblée comme ambaſſadeur d'Aſtolphe, roi des Lombards, dont il étoit devenu ſujet par ſa retraite au Mont-Caſſin. Etienne III & Pépin avoient eſpéré que la guerre ſeroit réſolue ſur le champ & ſans contradiction. Les grands du royaume, entraînés par les raiſons de Carloman, arrêtèrent qu'on enverroit des ambaſſadeurs à Aſtolphe, pour l'inviter à la paix. Pépin prit ombrage de l'aſcendant que ſon frère avoit paru avoir dans cette occaſion, & il s'en vengea d'une manière indigne. De concert avec le Pape, il le fit enfermer dans un monaſtère à Vienne, & ce fut auſſi alors qu'il fit raſer & diſparoître les enfans de Carloman. Le père mourut cette même année dans ſa priſon. Pépin fut fortement ſoupçonné d'avoir hâté ſa mort, & il avoit trop mérité ce ſoupçon.

Les ambaſſadeurs français trouvèrent Aſtolphe très-diſpoſé à la paix; il offroit d'y faire tous les ſacrifices convenables; il avoit formé une entrepriſe ſur Rome; il s'en déſiſtoit; mais il refuſoit avec raiſon de céder au Pape la Pentapole & l'Exarchat de Ravenne, conquis ſur les Empereurs grecs par les armes & le ſang de ſes ſujets, & ſur leſquels le Pape n'avoit nul droit.

Sur ce refus ſi naturel, la guerre fut réſolue. Ce fut alors que Pépin-le-Bref & les deux Princes ſes fils, créés patrices de Rome par le Pape & le peuple romain, firent, dit-on, du conſentement des grands du royaume, à l'égliſe de Saint-Pierre, cette célèbre donation de l'Exarchat & de la Pentapole, qui a donné naiſſance à la puiſſance temporelle des Papes.

La donation de Pépin étoit faite avant la conquête, & l'événement pouvoit répandre un aſſez grand ridicule ſur cette libéralité précoce; mais Pépin ne donnoit que ce qu'il pouvoit livrer, & ne ſe vantoit que de ce qu'il pouvoit faire. Il paſſe les Alpes, force le pas de Suſe, taille en pièces l'armée des Lombards, aſſiége Aſtolphe dans Pavie. Aſtolphe s'effraye & promet tout pour ſe tirer de danger; mais dès que Pépin a repris la route de France, enhardi par degrés par ſon éloignement, il diffère d'abord, puis refuſe l'évacuation des places promiſes, puis ſe permet des courſes ſur le territoire de Rome, puis enfin il en vient juſqu'à inveſtir le Pape dans cette place. Les cris douloureux d'Etienne ſe firent entendre en France. La lettre qu'il écrivit à ce ſujet au nom de ſaint Pierre lui-même, lui a été reprochée. C'eſt, dit un auteur moderne, une proſopopée qu'on a eu tort de qualifier de ſupercherie: nous ſommes entièrement de cet avis. Dans cette lettre, dont on a fait tant de bruit, le Pape ne prétendoit pas faire illuſion à Pépin, au point de lui perſuader que c'étoit ſaint Pierre en perſonne qui lui écrivoit: c'étoit ſeulement une figure de mauvaiſe rhétorique & de mauvais goût, que le Pape avoit crue propre à toucher Pépin, & qui auroit dû produire un effet tout contraire. Mais on ne peut s'empêcher de penſer, comme M. Fleuri, ſur l'équivoque qui règne dans cette lettre: « où l'Egliſe ſignifie, non l'aſſemblée » des fidèles, mais les biens temporels conſacrés » à Dieu; où, par le troupeau de Jéſus-Chriſt, on » entend les corps & non pas les ames; où les pro- » meſſes temporelles de l'ancienne loi ſont mêlées » avec les ſpirituelles de l'Evangile, & les motifs » les plus ſaints de la religion, employés pour une » affaire d'Etat. »

A la réception de cette lettre, Pépin, avec cette célérité qui diſtingue les héros de ſa Maiſon, repaſſe les Alpes, délivre Rome, détruit une ſeconde armée de Lombards, aſſiége de nouveau Aſtolphe dans Pavie, & le preſſe ſi vivement, qu'Aſtolphe, voyant à quel guerrier il avoit affaire, & cédant à ſa deſtinée, prit le parti d'exécuter de bonne foi, quoiqu'un peu lentement, un nouveau traité ſigné à Pavie, & d'évacuer en partie l'Exarchat & la Pentapole. Etienne III ne jouit pas longtems de cette libéralité; il mourut dès l'année ſuivante, 757. Aſtolphe avoit encore moins ſurvécu à ſa diſgrace, & Pépin, tout-puiſſant en Lombardie, avoit procuré, de concert avec le pape Etienne III, lequel vivoit encore alors, la couronne à Didier, qui avoit été général des armées d'Aſtolphe, & dont le Pape lui avoit répondu, parce que Didier avoit promis de conſommer la reſtitution commencée par Aſtolphe.

Etienne III eut pour ſucceſſeur le pape Paul I ſon frère. A ſa mort, arrivée en 767, une faction ſuppoſant apparemment que les Papes, étant devenus Princes temporels, des laïcs étoient déſormais ſuſceptibles de cette dignité, avoit mis un laïc, nommé Conſtantin, ſur la chaire de ſaint Pierre. Cette nouveauté prophane offenſa les regards du peuple de Rome; il ſe ſouleva, & Conſtantin eut les yeux crevés.

4°. Une élection plus canonique mit en ſa place le pape Etienne IV: c'étoit lui qui occupoit le Saint-Siége à l'avénement des Princes français, Charles (depuis Charlemagne) & Carloman, en 768. Etienne avoit de fréquens démêlés avec Didier, qui avoit quelquefois ſur lui un aſcendant bien ſingulier. Etienne IV avoit envoyé en France Sergius, tréſorier de l'Egliſe romaine, fils de Chriſtophe, primicier de la même Egliſe, pour demander à Pépin du ſecours contre les Lombards. Sergius, en arrivant en France, trouva que Charles & Carloman avoient ſuccédé à Pépin; il les fit aiſément entrer dans les diſpoſitions de leur pere à l'égard du Saint-Siége. Les deux Princes envoyèrent chacun un commiſſaire avec quelques troupes, pour prendre connoiſſance de l'état des affaires de l'Italie, & ſecourir le Pape s'il en étoit beſoin. Ithier, commiſſaire de Charlemagne, remplit

remplit ſa miſſion en pacifiant quelques troubles, & en faiſant rendre au Pape quelques places; Dodon, commiſſaire de Carloman, reſta auprès du Pape, pour le ſervir ſelon les conjonctures. Le Pape n'étoit que trop bien ſervi par ſes deux amis, Chriſtophe & Sergius, auxquels il étoit redevable de ſon exaltation, & qui, plus zélés encore que lui pour la grandeur temporelle du Saint-Siége, ne ceſſoient de preſſer l'entière exécution des promeſſes d'Aſtolphe & de Didier. Ce dernier Prince, fatigué & irrité d'un zèle ſi incommode, entreprit de perdre ces deux miniſtres, & il y réuſſit. Il mit dans ſes intérêts Paul Aſiarte, camérier du Pape, jaloux du crédit de Chriſtophe & de Sergius, & prêt à tout faire pour leur nuire. Cet homme parvint à les rendre ſuſpects au Pape, & à lui faire craindre de leur part le ſort de l'antipape Conſtantin. Etienne, par l'effet des ſuggeſtions d'Aſiarte, pouſſa l'aveuglement juſqu'à s'unir avec Didier, & accepter le ſecours de cet ennemi contre ſes deux plus fidèles ſujets. Chriſtophe & Sergius n'ignoroient pas les intrigues d'Aſiarte & de Didier; ils en inſtruiſirent Dodon, & implorèrent ſon appui; ils apprirent que, ſous prétexte de faire un pélerinage au tombeau de ſaint Pierre, Didier alloit paroître aux portes de Rome avec une armée. Effrayés alors de leur danger, ils prennent toutes les précautions qu'exige leur ſûreté. Dodon leur donne ſa foible troupe qu'ils groſſiſſent comme ils peuvent, de quelques ſoldats raſſemblés à la hâte; Didier arrive au tombeau de ſaint Pierre, & fait prier le Pape de s'y rendre; Chriſtophe & Sergius, n'ayant pu détourner le Pape de ce projet, profitent du tems où il confère avec Didier pour tenter un coup de déſeſpoir. Ils entrent à main armée au palais de Latran, avec Dodon, pour enlever leur ennemi, Paul Aſiarte. En ce moment même le Pape rentroit dans ce palais, au retour de ſa conférence avec Didier, qui avoit beaucoup augmenté ſa prévention contre ſes deux miniſtres: il voit ſon palais inveſti, ne doute pas qu'on n'en veuille à ſa vie, croit voir l'exécution de tous les complots qu'Aſiarte & Didier lui ont fait craindre; il retourne chercher un aſile auprès de Didier, d'où, par le conſeil de ce Prince, il mande aux deux miniſtres, ou de venir le trouver, ou de ſe retirer dans un couvent. A cet ordre qui annonçoit Chriſtophe & Sergius comme rebelles, le peuple les abandonne, & la foible troupe de Dodon, qui lui-même n'étoit plus en ſûreté, ne pouvant plus les ſecourir, ils ſont réduits à chercher leur ſalut dans la fuite: mais toutes les avenues étoit gardées; ils ſont pris & conduits au Pape, c'eſt-à-dire, livrés à Didier & à Paul Aſiarte. On creva les yeux au père, qui en mourut au bout de trois jours; le fils fut étranglé en priſon: tel fut le prix de leurs ſervices & de leur zèle.

Didier, pour mieux tromper le Pape, n'avoit pas manqué de jurer de nouveau ſur le corps de ſaint Pierre, qu'il conſommeroit inceſſamment l'exécution du traité de Pavie. Le Pape doutoit ſi peu de ſa bonne foi, que, regardant comme fait ce que Didier avoit promis, il s'empreſſa étourdiment de mander au roi Charles & à la reine Berthe ſa mère, que *Didier avoit tout reſtitué*; que le Saint-Siége n'avoit point d'ami plus précieux; que le Pape lui devoit la vie, n'ayant échappé que par ſes avertiſſemens, ſes conſeils & ſa protection généreuſe, à une conſpiration tramée par Chriſtophe, Sergius & Dodon. Lorſque les Lombards ſe retiroient, le Pape fit rappeler amicalement à Didier ſa promeſſe de reſtituer promptement les biens appartenans au Saint-Siége. « Que parle-t-il, répondit Didier, de » reſtitution & de biens de ſaint Pierre? Ne lui » ſuffit-il pas que je l'aie délivré de deux traîtres » qui menaçoient ſa vie? & prétend-il qu'un tel » ſervice ſoit compté pour rien? S'il eſt ſi peu ſen» ſible aux bienfaits, qu'il ſonge au moins à ſes » intérêts, & qu'il ſache prévoir un avenir pro» chain. Croit-il que Dodon traité en ennemi, que » les droits du patriciat violés en ſa perſonne, n'at» tirent pas bientôt ſur Rome la haine & les armes » de Carloman? Lui reſte-t-il alors d'autre défen» ſeur que moi? & ne ſent-il pas que, pour lui avoir » été utile, je lui ſuis devenu néceſſaire. »

Etienne vit enfin l'abîme où il étoit tombé; il vit qu'il avoit lui-même égorgé ſes amis & armé ſes ennemis; il conçut la profonde malice de Didier & d'Aſiarte. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, à l'article *Adrien I*, la conduite de ce Pape envers Paul Aſiarte, & le châtiment de ce traître.) Etienne, déſabuſé, ſe hâta d'écrire aux Princes français, pour les engager, en qualité de patrices, à s'armer, comme avoit fait leur père, en faveur du Saint-Siége, contre les Lombards, *& à n'en pas croire les gens mal-intentionnés, qui pourroient leur dire que Didier avoit reſtitué les biens de l'Egliſe*. Ces gens mal-intentionnés, c'étoit lui-même; & cette petite réticence & ce petit détour, pour ne pas avouer qu'un Pape s'étoit laiſſé tromper, n'avoient rien d'adroit.

Vers ce même tems Etienne apprit avec effroi le projet que la reine Berthe, mère des deux Princes français, avoit formé, de marier ſon fils aîné avec Hermengarde, fille du Roi lombard, voyant dans ce mariage la pacification générale qui alloit être ſon ouvrage. Le Pape n'y vit que ſon protecteur s'uniſſant à ſon ennemi; il ne négligea rien pour traverſer cette alliance; il avoit un prétexte qu'il fit bien valoir. Charlemagne avoit une eſpèce d'engagement que la nation ne paroît pas avoir regardé comme un vrai mariage avec une femme nommée Himiltrude, dont il avoit même un fils. Cet obſtacle, qui, d'après les uſages du tems, pouvoit être facilement levé par un divorce ou par d'autres moyens, n'arrêtoit ni la reine Berthe, ni le Roi lombard, ni Charlemagne lui-même, qui ne tenoit plus à ce lien. Le Pape, dans une lettre très-curieuſe, & qui exiſte, inſiſte fortement ſur l'indiſſolubilité des nœuds du mariage; & pour toucher par un endroit ſenſible les princes Charles & Carloman, à qui cette lettre eſt adreſſée en

commun : « Souvenez-vous, leur dit-il, que le » Pape Etienne III, mon prédéceſſeur empêcha » Pepin de répudier votre mère. » Il inſiſte bien davantage encore ſur l'indignité prétendue de cette alliance ; il aſſure que toutes les Lombardes ſont puantes, lépreuſes, dégoûtantes ; que le peuple lombard eſt ennemi de Dieu & des hommes (il l'étoit des Papes). Il dit que ce peuple n'étoit pas compté parmi les nations ; il éprouvoit alors le contraire, & comme s'il eût été queſtion d'épouſer une idolâtre & non pas une catholique. « Quelle » monſtrueuſe alliance, s'écrie le Pontiſe, entre la » lumière & les ténèbres ! Quelle ſociété du fidèle » avec l'infidèle ! Les Françaiſes, dit-il, ſont ſi aimables ! Aimez-les, c'eſt votre devoir. »

Il prétend qu'il n'eſt pas permis aux Princes d'épouſer des étrangères ; il cite aux Princes français les exemples de leur père, de leur aïeul, de leur biſaïeul, qui tous avoient épouſé des Françaiſes ; il leur allègue ſur ce point l'autorité du Roi leur père, qui, preſſé par l'empereur Conſtantin Copronyme, de donner en mariage à ſon fils la princeſſe Giſèle, ſœur de Charles & de Carloman, avoit répondu qu'une alliance étrangère lui paroiſſoit illégitime, & ſurtout qu'il ne vouloit point faire une choſe déſagréable au Saint-Siége. Or, cette même Giſèle, on vouloit alors la donner en mariage au prince Adalgiſe, fils de Didier.

Il finit par lancer tous les anathèmes & toutes les foudres de l'Egliſe contre quiconque, après ce charitable avertiſſement, pourroit encore s'occuper d'un pareil projet, & il leur promet le paradis s'ils ſe rendent à ſes remontrances.

Ce zèle parut exceſſif, & ne parut pas aſſez pur : on n'y eut point d'égard en France. On ſe conſenta d'engager Didier, en faveur de cette alliance, à remettre au Pape quelques-unes des places qu'il retenoit de l'Exarchat & de la Pentapole ; car on jugea que c'étoit là la lèpre dont la nation lombarde étoit frappée, & le mariage ſe fit : mais le Pape fut vengé par ce mariage même. Charlemagne n'aima point ſa nouvelle épouſe. Quelques infirmités ſecrètes qu'il lui trouva, l'en dégoûtèrent d'abord ; il la répudia, quoique la reine Berthe l'eût fait jurer, ſous la garantie de pluſieurs ſeigneurs français, de ne la jamais répudier.

Etienne IV mourut en 772.

5°. Lorſque le pape Léon III, qui mourut le 23 mai 816, avoit été nommé Pape à la place d'Adrien, ſon premier ſoin avoit été d'envoyer demander l'agrément de Charlemagne, car on ne manquoit point à ce Monarque. Etienne V, élu à la place de Léon, n'attendit point, pour s'inſtaller dans le pontificat, la confirmation de Louis-le-Débonnaire ; cependant, ſur les plaintes de ce Prince, il lui fit prêter ſerment par les Romains, & vint le trouver à Reims, apportant avec lui, pour l'Empereur & l'Impératrice, deux couronnes d'or qu'il leur mit ſolennellement ſur la tête dans la cathédrale de Reims ; car la politique des Papes étoit, d'un côté, d'acquérir au Saint-Siége, par cette cérémonie, des droits ſur l'inſtallation des Empereurs, tandis que d'un autre côté les mêmes Papes tâchoient d'enlever inſenſiblement aux Empereurs le droit de confirmer leur élection.

Lorſque Léon III avoit couronné Charlemagne à Rome, c'avoit été une ſurpriſe réelle ou ſuppoſée. Lorſque Pepin-le-Bref s'étoit fait couronner en France avec ſes enfans, par le pape Etienne III, il avoit eu, pour en uſer ainſi, des raiſons politiques qui ne ſubſiſtoient plus du temps de Louis-le-Débonnaire. Charlemagne, en ordonnant à celui-ci de ſe couronner de ſa propre main, avoit voulu faire entendre qu'il ne tenoit que de Dieu la couronne impériale, & c'étoit remettre la choſe en queſtion, que de conſentir à tenir cette couronne du Pape. Etienne V, par cette cérémonie, ſembloit dire à Louis : « Vous n'étiez pas encore » Empereur, & voilà pourquoi je ne vous avois pas encore demandé votre confirmation. » Ajoutons que, dans cette entrevue, Louis fut impudemment prodigue (envers un Pape qui lui avoit manqué) de toutes ces démonſtrations de reſpect, qui ne ſe rendent qu'au caractère pontifical, mais dont les Papes ont ſi bien ſu tirer parti pour leur autorité temporelle.

Etienne V, à peine retourné en Italie, y mourut le 25 janvier 817.

6°. Etienne VI, ſucceſſeur d'Adrien III, fut élu en 885, & mourut en 891.

7°. Etienne VII eſt principalement connu pour avoir fait déterrer (en 897) le pape Formoſe, ſon prédéceſſeur & ſon ennemi. Cet affreux ſcandale fit plus de tort à Etienne qu'à Formoſe. La mémoire de celui-ci fut réhabilitée, & le pape Etienne, devenu odieux par cette vengeance atroce, exercée ſur un cadavre, fut chargé de fers, puis étranglé en priſon par les citoyens de Rome, que les amis de Formoſe avoient ſoulevés.

8°. Etienne VIII mourut en 931, après deux ans de pontificat.

9°. Etienne IX, en 942. Il avoit été nommé en 939. Il étoit allemand & parent de l'empereur Othon. Les Romains, alors ſéditieux & barbares, avoient, dans une émeute, porté ſur lui leurs mains ſacrilèges : ils s'étoient plu à lui découper le viſage, & l'avoient tellement défiguré, qu'il n'oſoit plus paroître en public.

Laniatum corpore toto.....
Lacerum crudeliter ora.....
Et truncas inhoneſto vulnere nares.....
Perviantem & dira tegentem
Supplicia.....
Quis tam crudeles optavit ſumere pœnas ?
Cui tantùm de te licuit ?

Etienne X, frère de Godefroi-le-Barbu, duc de la Baſſe-Lorraine, d'abord religieux au Mont-Caſſin, puis abbé de ce célèbre monaſtère, fut élu Pape le 2 août 1057, & mourut à Florence le 29 mars 1058, en odeur de ſainteté, dit-on.

FASTRADE & HARTRADE. Charlemagne ne pouvoit ſe paſſer de femme. Après avoir perdu Hildegarde, la troiſième des ſiennes, & celle qu'il avoit le plus aimée, il épouſa trop tôt pour l'honneur de ſa douleur, mais trop tôt ſurtout pour le bonheur de ſon peuple & pour le ſien, une femme impérieuſe, injuſte & cruelle, nommée Faſtrade, fille d'un ſeigneur français. Si cette femme toucha moins ſon cœur qu'Hildegarde, elle prit un plus grand empire ſur ſon ame, & elle abuſa de cet empire; elle rendit Charlemagne complice de ſes violences; elle lui fit faire des coups d'autorité contraires à ſon inclination; elle parvint enfin à faire haïr ce Prince aimable, de qui le don ſuprême étoit le don de plaire. On conſpira, on attenta même à ſa vie: des ennemis domeſtiques, nombreux, puiſſans, redoutables, ſe joignirent à tant d'ennemis étrangers, que Charlemagne avoit toujours à combattre. Le chef de la conjuration étoit Hartrade, un des comtes de Thuringe; il croyoit avoir à ſe plaindre de la Reine, & il s'en prenoit au Roi, dont il n'avoit pu obtenir juſtice contre elle. On ne ſait point de particularités ſur le ſujet de ſes mécontentemens; on n'en ſait pas davantage ſur la conſpiration même, ni ſur la manière dont elle fut découverte. Tout ce qu'on ſait, c'eſt qu'elle répandit beaucoup d'effroi dans la Maiſon royale, que le nombre & la qualité des conjurés ſembloient annoncer des diſpoſitions à une révolution. Charlemagne cependant ſut écarter les orages & les dangers; il répara en partie les torts de Faſtrade, & ajouta même à l'amour & à l'admiration publique par la politique ſublime qu'il eut de faire grace de la vie à tous les conjurés, dont la plupart ne furent qu'exilés; mais cette grace fut bien légère pour Hartrade, car il eut les yeux crevés. Ce genre de ſupplice, uſité depuis long-tems dans l'Orient, s'étoit introduit en France par les relations que ce royaume avoit avec l'Empire grec. L'abbé Velli a tort de dire qu'on en vit le premier exemple en France dans la perſonne d'Hartrade; car le duc d'Aquitaine, Hunaud (*voyez* plus bas ſon article), avoit fait crever les yeux à ſon frère Hatton, & long-tems auparavant Ebroin avoit traité de même Saint-Léger.

Dans la ſuite les reſtes de la faction de Hartrade ſe ranimèrent pour entrer dans la conjuration que Pepin-le-Boſſu (*voyez* plus bas ſon article) oſa former contre Charlemagne ſon père.

FAUCON, FALCONI. (*Hiſt. de Fr. & d'Ital.*) Cette famille étoit originaire de Florence, & avoit une de ſes branches établie dans le royaume de Naples. Falco-Falconi paſſa en France, en 1495, à la ſuite de Charles VIII, qui revenoit alors de ſa brillante & peu ſolide expédition d'Italie.

Alexandre Faucon ſon fils, ſeigneur de Ris, acquit en France de la réputation; & François Faucon, frère d'Alexandre, évêque de Tulles, d'Orléans, de Mâcon & de Carcaſſonne, employé en diverſes négociations importantes, fut un des plus ſavans prélats de ſon tems.

Cette famille a produit pluſieurs magiſtrats diſtingués, des premiers préſidens des parlemens de Normandie & de Bretagne, dont l'un, Claude Faucon de Ris, ſervit utilement l'Etat dans les déſordres de la Ligue; il fut pris par les Ligueurs, & retenu long-tems priſonnier. C'eſt pendant cette captivité qu'il a compoſé un poéme des guerres civiles. Les ſavans, tels que Scévole de Sainte-Marthe & le préſident de Thou, l'ont célébré comme un ſavant diſtingué.

François Faucon, fils de Claude, connu ſous le nom de commandeur de Ris, ſervit plus de vingt ans la religion de Malte, & ſe trouva à contribuz, en 1625, à la victoire que le maréchal de Montmorenci, amiral de France, remporta ſur les Rochelois: il eut depuis, le commandement des vaiſſeaux de Normandie.

Son frère, Alexandre Faucon, premier préſident du parlement de Rouen, contribua, en 1620, après l'affaire du Pont-de-Cé, à la réconciliation de Louis XIII avec ſa mère.

Le marquis de Charleval, ſi connu par ſon bel eſprit (*voyez* ſon article dans le Dictionnaire), étoit le neveu des deux précédens.

FÉNEL (JEAN-BASILE-PASCAL). (*Hiſt. litt. mod.*) M. l'abbé Fénel, chanoine de Sens, de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, eſt un grand exemple du malheur dont un proverbe vulgaire menace en tout genre les eſprits trop ardens & trop ambitieux: *Il embraſſa tout & n'étreignit rien*; il ébaucha tout & n'acheva rien. Il a fourni à M. de Bougainville la matière d'un éloge très-piquant, où un eſprit lumineux & fin donne avec grace au ſavoir indigeſte & confus, avec de juſtes louanges, un juſte ridicule. L'abbé Fénel, né à Paris le 8 juillet 1695, deſcendoit d'une ſuite d'avocats eſtimés. Henri Fénel ſon oncle mourut doyen du chapitre de Sens, auquel il légua ſa bibliothèque. M. de Pontaines, évêque d'Aleth, ſon grand-oncle, avoit auſſi été doyen de ce chapitre. Le célèbre Ménage, ami particulier du père de l'abbé Fénel, & qui demeuroit dans la même maiſon, influa, au moins par une ſorte d'inſpection, ſur l'éducation du fils. La littérature ſembloit pouvoir tout attendre d'un eſprit tel que

celui du jeune Fénel, eſprit facile, courageux, pénétrant, capable d'une application ſoutenue, & ſecondé de la plus heureuſe mémoire. « S'il » avoit eu, dit M. de Bougainville, la force de » maîtriſer ſon imagination, & de renoncer au » projet d'être un philologue univerſel, il auroit » éclairé ſes contemporains, il auroit inſtruit la » poſtérité; il devint ſavant, mais il ne fut pas » habile, parce qu'on ne le devient pas ſans mé- » thode. »

Il entreprit à treize ans un Traité de géographie; à quinze, il faiſoit des extraits critiques des bibliothèques de Leclerc & de Fabricius; à dix-ſept, il voulut écrire à la fois ſur la divination, ſur la philoſophie hermétique, ſur la conſtruction générale de l'Univers.

La métaphyſique parut à ſon tour; il n'en parloit qu'avec un enthouſiaſme religieux; elle l'attira cependant ſans le fixer. Il entreprit une critique de Mallebranche, une réfutation de Hobbes, une de Spinoſa. Il paſſoit de la métaphyſique à la morale, au droit naturel, au droit des gens, à la politique, à toutes les branches de la philoſophie, ſans ſe repoſer ſur aucune. Un écart ſoudain le tranſportoit enſuite dans la géométrie tranſcendante; il s'enfonçoit dans l'algèbre; il appliquoit le calcul à des problêmes ſinguliers d'optique, d'aſtronomie, de phyſique générale & particulière: il vérifioit les expériences de Bayle; il méditoit avec Deſcartes, converſoit avec Léibnitz, diſputoit avec Newton. En même tems il faiſoit ſon cours de théologie & des excurſions en médecine; il liſoit Galien, Celſe, Sydenham, Boerhave; c'eſt de ce côté principalement que le portoit ſon goût, ſi l'on peut lui attribuer quelque goût particulier. Il s'étoit fait ſur la médecine une théorie propre, dont l'application ſur lui-même lui réuſſiſſoit mal, & ne l'a point détrompé.

En littérature, l'étude des langues ſavantes l'avoit mis de bonne heure en état de lire les originaux; il dévora les commentateurs comme il avoit lu les textes, *Helluo librorum*. A quinze ans il travailloit d'après Bochart, & méditoit une hypothèſe nouvelle ſur la diſperſion des hommes. Il ſe rendoit familiers dès-lors les ouvrages de Scaliger & d'Uſſerius; il s'exerçoit dans l'art des étymologies; il puiſoit à la fois dans toutes les ſources de l'Hiſtoire ancienne & moderne, étrangère & nationale. De là naiſſoient en foule des plans d'ouvrages, des projets de diſſertations; il en communiqua pluſieurs au Père de Tournemine, dont il ambitionnoit les éloges, & qui lui donna des avis. Le Père Hardouin, découvrant en lui le germe d'un novateur & l'ébauche d'un grand homme, voulut en faire un proſélyte; mais l'abbé Fénel n'étoit point homme à ſe laiſſer ſéduire par les ſyſtêmes qu'il n'avoit pas imaginés.

Tout ce que nous venons de voir n'étoit qu'en études & en projets. A vingt-cinq ans il ſe voyoit en état d'écrire ſur toutes ſortes de matières, *de omni ſcibili*, & n'avoit écrit ſur aucune. Il ſe mit à compoſer à la fois pour les prix de toutes les Académies, & du royaume, & de l'Europe. Dans le cours de quinze ans il traita vingt-cinq queſtions différentes de géométrie, de phyſique, d'aſtronomie, d'Hiſtoire tant ancienne que moderne. En 1741, il compoſa pour l'Académie des ſciences, *ſur les propriétés de l'aimant*; pour celle de Bordeaux, *ſur les cauſes de la noirceur des nègres*; pour l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, *ſur l'hiſtoire des Galates*. Il concouroit à la fois pour des prix ſur l'inſuffiſance de la loi naturelle, ſur la théorie de Saturne & de Jupiter, ſur le ſyſtême des monades, ſur l'origine des pierres figurées. « Aſclépiade, fameux athlète du tems des Anto- » nins, avoit, en moins de ſept ans, combattu dans » les jeux les plus célèbres de l'Italie, de la Grèce, » de l'Egypte & de l'Orient. Vainqueur dans tous, » il avoit vu ſeize villes du premier ordre lui dé- » férer à l'envi le titre de citoyen. »

Cette magnifique comparaiſon fait d'abord tout eſpérer pour l'abbé Fénel, lorſque M. de Bougainville ajoute: « L'Aſclépiade moderne, infa- » tigable & belliqueux comme l'ancien, *n'eut pas* » *le même bonheur*..... » Mais enfin il a ſouvent balancé la victoire, & l'a quelquefois remportée. Son Mémoire ſur *le cabeſtan*, ſans obtenir le prix, a mérité l'honneur d'être imprimé dans les recueils de l'Académie des ſciences. En 1743, l'Académie de Soiſſons couronna ſa Diſſertation *ſur la conquête de la Bourgogne par les fils de Clovis*; la même année l'Académie des inſcriptions & belles-lettres donna le prix à ſon Mémoire *ſur l'état des ſciences en France, depuis la mort de Philippe-le-Bel juſqu'à celle de Charles V*. « Il étonna ſes juges, dit M. de » Bougainville; & l'un d'eux étoit M. Falconet, » ſi capable d'étonner lui-même par l'étendue de » ſes connoiſſances. » Dans un autre endroit il dit du même abbé Fénel: « Né pour le grand, il ne » remplit pas ſon rôle; il étonna ceux dont il au- » roit pu ſe faire admirer. »

En 1744, l'abbé Fénel fut reçu à l'Académie des inſcriptions & belles-lettres. Là, ſes Diſſertations n'étoient pas de ſimples Mémoires, mais de gros Traités, dont la longueur abſorboit les ſéances de l'Académie, & cependant aucun de ces ouvrages n'eſt achevé. Ce qui caractériſe ſingulièrement ſa manière de travailler, c'eſt que la plupart de ſes ouvrages n'étoient, dans ſon plan, que des préparatifs à d'autres ouvrages, de ſimples introductions qui, par l'événement, ne le conduiſoient à rien d'ultérieur. En 1747, il lut à l'Académie une *longue Diſſertation* ſur les dogmes religieux des Celtes & des Germains; ce n'étoit qu'un extrait de la préface qu'il deſtinoit à ſon hiſtoire de Sens, commencée ſous l'épiſcopat de M. de Chavigni, continuée ſous celui de M. Languet, & qu'il n'a pas eu le tems d'achever.

En 1742 & en 1746 on avoit trouvé en divers lieux dans des tombeaux anciens, quelques dé-

bris d'étoffes de ſoie, tiſſues de fils d'or en lame. Ces découvertes réveillèrent d'anciennes idées de M. l'abbé Fénel ſur l'art de fabriquer les étoffes: de là un ample Traité préliminaire, dans lequel, à l'occaſion d'un art particulier, il traça le plan, tel qu'il l'avoit conçu, de l'hiſtoire générale des arts, en remontant preſqu'à l'origine du Monde.

Ce qu'il a lu à l'Académie ſur les myſtères d'Eleuſis étoit encore l'avant-propos d'une hiſtoire du paganiſme, qui n'a pas plus été achevée que ſes autres ouvrages.

Comme il ne converſoit guère qu'avec lui-même & qu'avec ſes livres, ſon caractère étoit un peu ſauvage; il ſembloit n'être ni de ſon ſiècle ni de ſa nation. Soit timidité, ſoit défiance, il craignoit les hommes, & ne s'ouvroit avec une ſorte de liberté qu'au ſeul M. Falconet, dont l'amitié pour lui, née à l'occaſion de ſa Diſſertation couronnée à l'Académie des belles-lettres, s'étoit acquis un droit à ſa reconnoiſſance. Il tenoit d'ailleurs pour maxime, que, moins un corps a de ſurface, moins il eſt en butte aux impreſſions des autres corps.

La langueur habituelle dans laquelle il a paſſé les derniers tems de ſa vie, étoit accompagnée d'un ſymptôme bien ſingulier; c'étoit une faim vorace, comparable à cette ſoif ardente qui fait le tourment des hydropiques. Les plus forts alimens pris ſans meſure ne ſuffiſoient pas à l'opiniâtreté de ſes beſoins. C'étoit la faim d'Erifichton:

Dira fames implacataque vigebat
Flamma gula.

Comme il ſe piquoit ſurtout de connoiſſances en médecine, il prétendit traiter lui-même ſa maladie (qui étoit un épuiſement de jour en jour plus ſenſible); elle devint bientôt mortelle, & l'emporta preſque ſubitement le 19 décembre 1753.

FÉRONIÈRE (LA BELLE). (*Hiſt. de France*) Preſque tous les hiſtoriens nomment cette femme, ſinon comme l'objet d'une des paſſions de François I, du moins comme celui d'un de ſes goûts les plus vifs & les plus conſtans. Ce fut elle, ſelon eux, qui lui coûta la vie par une brutale & abominable vengeance de ſon mari. Si l'on en croit un auteur nommé Louis Guyon, dans ſes *Leçons diverſes*, n°. 2, *L.° I*, cette femme, auſſi vertueuſe que belle, déſeſpéroit le Roi par ſes rigueurs; mais les courtiſans, qui ſavoient applanir toutes les difficultés, lui rappelèrent qu'étant Roi il étoit diſpenſé de plaire à une femme qu'il vouloit vaincre. Ils allèrent faire part à la femme même de cette noble idée. *La Féronière*, effrayée, avertit ſon mari: tous deux voulurent ſortir du royaume, mais ils jugèrent cette fuite impoſſible; alors, dans ſon déſeſpoir, le mari exigea de ſa femme qu'elle obéît au Roi, & il alla dans des lieux de débauche chercher ſon indigne vengeance. Il en guérit, dit Mézeray; elle en mourut; le Roi languit huit ou neuf ans, & en mourut auſſi.

Le mari de *la belle Féronière* étoit avocat, & l'on ne ſait ſi l'on doit confondre cette maîtreſſe avec celle qui eſt déſignée ſeulement ſous le nom de l'*Avocate*, & dont parle, dans l'*Heptaméron*, la reine de Navarre, confidente de toutes les galanteries de ſon frère. Si c'eſt de la même femme qu'il s'agit, les détails & les circonſtances ſont bien changés. L'hiſtoire de l'Avocate eſt auſſi gaie que celle de *la Féronière* eſt horrible. Un vieil avocat avoit une jeune & jolie femme. Un grand ſeigneur, *qui m'en a fait le conte*, dit la reine de Navarre, *mais qui m'a défendu de le nommer*, ſe trouve à une nôce avec cette jeune femme, l'aime, lui plaît, en reçoit un rendez-vous. Le Prince (car la reine de Navarre lui donne ce titre, & dit *que la France n'a jamais eu & n'aura jamais de Prince mieux fait ni de meilleur air*), le Prince arrive ſeul & de nuit chez l'avocat; il le rencontre ſur l'eſcalier; l'avocat tenoit à la main une lumière à la faveur de laquelle il reconnoît le Prince. Tandis qu'il s'étonne, le Prince prend ſon parti, lui avoue qu'il eſt en bonne fortune dans le voiſinage, & lui demande le ſecret. « Je me ſuis, dit il, dérobé un » moment pour venir, connoiſſant vos lumières & » votre capacité, vous charger d'une affaire impor- » tante; mais je meurs de ſoif, faites-moi donner » à boire. » La femme vient pour ſervir le Prince, qui ne la regarde point, & ne s'occupe que de l'affaire dont il étoit venu, diſoit-il, entretenir l'avocat; mais dans un moment où le mari étoit allé au buffet pour apporter à boire, le femme à genoux, préſentant au Prince des confitures, lui dit tout bas: *Entrez dans la garde-robe à droite.* Le Prince, après avoir bien remercié l'avocat, & bien aſſuré la jeune femme qu'elle avoit le meilleur des maris, prend congé d'eux; l'avocat, trop reſpectueux, veut le reconduire: « Qu'allez-vous faire? » dit le Prince. Oubliez-vous mon ſecret? Je dois » & je veux être ſeul; je vous défends de faire » un pas. » Il ferme la porte ſur lui, entre dans la garde-robe à droite, & paſſe la nuit chez l'avocat, qui s'applaudit de la confiance qu'un ſi grand Prince lui témoigne, & ſur ſes affaires, & ſur ſes plaiſirs. L'intrigue dura long-tems, & le Prince prit le parti dans la ſuite d'entrer chez l'avocate par une porte qui communiquoit à un couvent; il fit ſes arrangemens avec les moines, ſans leur révéler le fond du myſtère. Au retour, il paſſoit par leur égliſe: c'étoit toujours à l'heure des matines; il s'arrêtoit dans une chapelle, & n'en ſortoit point que les matines ne fuſſent finies. Ce Prince avoit une ſœur qui n'étoit occupée que de lui, & qui vouloit que tout le monde s'en occupât; elle alloit quelquefois dans ce même couvent, & recommandoit ſon frère aux prières des religieux. *Ah! c'eſt à nous*, lui dit un jour le prieur, *à nous recommander aux ſiennes.* « C'eſt un Saint. Comment pourrions-nous » appeler autrement un Prince de ſon âge, qui

» preſque tous les jours quitte le plaiſir & le repos » pour venir, comme un ſimple religieux, chanter » matines avec nous? » La ſœur, qui ne reconnoiſſoit point ſon frère à cet éloge, ne manqua pas de lui en rendre compte. A ce récit, le Prince ſe mit à rire d'une manière qui annonçoit quelque intrigue; & ſa ſœur, qui, ſelon les termes de la reine de Navarre, *le connoiſſoit comme ſon propre cœur*, le preſſa tant de s'expliquer, qu'il lui raconta toute l'hiſtoire. La morale de ce conte chez la reine de Navarre, eſt qu'il n'y a point d'*avocats ſi malins ni de moines ſi fins qu'on ne puiſſe tromper quand on aime bien.*

Cette hiſtoire, au reſte, n'a pas une circonſtance qui ne ſoit parfaitement dans les mœurs du tems & dans le caractère du Prince. Cette popularité, ſi bien imitée depuis par Henri IV, diſtingua toujours François I. On ne doit pas même être étonné de cette noce où il ſe trouve avec la femme d'un avocat; il alloit partout. Souvent engagé dans des voyages, ou égaré à la chaſſe, il deſcendoit familiérement & ſans être attendu, chez les ſeigneurs de ſa cour & les gentilshommes de ſon royaume, quelquefois même chez des gens d'une moindre condition. Son ardeur pour la chaſſe & ſon goût pour la galanterie l'y ſuivoient. « Le plus pauvre » gentilhomme, diſoit-il, peut traiter très-bien » le plus grand Prince, pourvu qu'il lui préſente » une belle femme, un beau cheval & un beau » levrier. »

FITZ-ALAN ou ARUNDEL (*Hiſt. d'Angleт.*), ancienne maiſon d'Angleterre, tiroit ſon origine d'un Alain ou Alan, à qui Guillaume-le-Conquérant fit don d'une terre conſidérable, ſans doute pour reconnoître ſes ſervices. Les deſcendans de cet Alain prirent le nom de Fitz-Alain ou Alan.

Jean Fitz-Alan, ſecond du nom, fils de Jean I, fut comte d'Arundel par ſa mère, & tous leurs deſcendans prirent ce titre de comtes d'Arundel.

Richard Fitz-Alan, ſecond du nom, comte d'Arundel, nommé par quelques-uns Edmond, eut la tête tranchée le 9 octobre 1326.

Richard Fitz-Alan, troiſième du nom, ſon fils, fut amiral ſous le règne d'Edouard III, & mourut le 23 janvier 1375.

Richard Fitz-Alan IV, comte d'Arundel, auſſi amiral d'Angleterre, eut, comme ſon aïeul, la tête tranchée. Ce fut en 1393, ſous le règne de Richard II.

Thomas ſon frère fut évêque d'Ely, puis archevêque de Cantorbery & chancelier d'Angleterre.

Jean, un autre de leurs frères, a été aſſez célèbre pour qu'on ait cherché à répandre du merveilleux ſur ſa mort. On l'a fait l'objet d'une de ces prédictions miraculeuſes & miraculeuſement accomplies, qui ont fait dire:

Qu'on rencontre ſa deſtinée
Souvent par les moyens qu'on prend pour l'éviter.

Son hiſtoire reſſemble à celle du poète Eſchyle. Il habitoit une maiſon ſur le bord de la mer: on lui prédit qu'il ſeroit tué ſur le ſable; dès-lors le ſable du rivage lui fut ſuſpect; il changea de demeure, & ſe retira dans une autre maiſon au milieu des terres. Il vivoit ſous le règne d'Edouard IV, au tems de la querelle des deux Roſes, & y combattoit pour ce Prince contre les Lancaſtres. Le comte d'Oxfort ayant ſurpris le Mont Saint-Michel pour la Maiſon Lancaſtre, Jean Fitz-Alan marcha contre lui, & fut tué le 13 décembre 1380, dans un combat livré ſur la grève. Ce Jean Fitz-Alan épouſa l'héritière des barons de Maltravers, & fut la tige des barons de Maltravers, du nom de Fitz-Alan, qui devinrent comtes d'Arundel par l'extinction de la branche aînée des Fitz-Alan. Cette ſeconde branche des comtes d'Arundel Fitz-Alan s'éteignit dans la perſonne de Henri Fitz-Alan, comte d'Arundel, baron de Maltravers, mort le 25 avril 1579, ne laiſſant que des filles, dont l'une, nommée Marie, épouſa Thomas Howard, duc de Nortfolck, chevalier de la Jarretière. C'eſt ce duc de Nortfolck qui fit placer dans les jardins du palais d'Arundel, à Londres, les fameux monumens d'antiquité connus ſous le nom de *marbres d'Arundel* ou *de Paros.*

FLEURIAU. (*Hiſt de Fr.*) C'eſt le nom de deux magiſtrats, de deux miniſtres qui ont occupé de grandes places, & dont le nom n'eſt pas encore oublié.

1°. M. Fleuriau d'Arménonville, nommé garde-des-ſceaux lorſqu'ils furent ôtés pour la ſeconde fois, ſous la régence, au chancelier d'Agueſſeau, avoit dû les commencemens de ſa fortune à ſon alliance avec meſſieurs le Peletier. Claude le Peletier, miniſtre des finances après Colbert, avoit épouſé Marguerite Fleuriau d'Arménonville, tante (le préſident Hénault dit ſœur du garde-des-ſceaux d'Arménonville). Claude le Peletier le fit intendant des finances. En 1701, on jugea que M. de Chamillard, qui venoit de joindre au miniſtère des finances celui de la guerre, pouvoit avoir beſoin d'être aidé, d'une manière plus particulière, dans le premier de ces emplois: on créa deux charges de directeurs des finances, dont l'une fut donnée à M. d'Arménonville. L'établiſſement des conſeils au commencement de la régence, ayant rendu les ſecrétaires d'Etat inutiles, ou les ayant du moins réduits à un état ſubalterne, M. de Torcy donna ſa démiſſion de la place de ſecrétaire d'Etat des affaires étrangères; mais on ne tarda pas à s'appercevoir qu'indépendamment du conſeil chargé de ce département important, il étoit indiſpenſable d'avoir un homme chargé en particulier d'entendre les miniſtres étrangers & de leur répondre; en un mot, d'avoir un miniſtre des affaires étrangères, & cette place fut donnée le 5 février 1716 à M. d'Arménonville.

En 1718, lorſque les conſeils furent ſupprimés

& les ſecrétaires d'Etat rétablis dans la plénitude de leurs fonctions & de leur autorité, l'abbé Dubois s'empara du miniſtère de la guerre, & M. d'Armenonville reſta chargé du miniſtère de la marine, dont il exerçoit déjà les fonctions pour M. de Maurepas, encore mineur.

En 1720, le parlement étant exilé, on forma une chambre des vacations, compoſée de conſeillers d'Etat & de maîtres des requetes, & ce fut M. d'Armenonville qui la préſida.

En 1721, ce fut M. d'Armenonville qui fit lecture au Roi en plein conſeil, d'une lettre du roi d'Eſpagne, par laquelle ce Prince accordoit au Roi, en mariage, l'Infante ſa fille, ſuivant la propoſition qui en avoit été faite.

Ce fut enfin en 1722, le 1er. mars, qu'à l'occaſion de l'entrée du cardinal Dubois au conſeil de régence, le chancelier d'Agueſſeau ayant refuſé, ainſi que les pairs & les maréchaux de France, d'y ſéger au deſſous de ce ſcandaleux cardinal, M. d'Armenonville, plus complaiſant, fut honoré de la dignité de garde-des-ſceaux, & prit place au conſeil, ſans difficulté, au deſſous des cardinaux de Rohan & Dubois, & le 9 avril ſuivant le comte de Morville ſon fils fut nommé ſecrétaire d'Etat de la marine.

Au mois d'août 1727, le cardinal de Fleury fit revenir le chancelier d'Agueſſeau, & auſſitôt M. d'Armenonville eut le mérite de remettre de lui-même les ſceaux, qui ne furent pourtant point rendus encore à M. d'Agueſſeau, mais qui furent donnés à M. Chauvelin.

2°. Charles-Jean-Baptiſte Fleuriau, comte de Morville, fils du garde-des-ſceaux, montra de bonne heure des talens, & pour la parole, & pour les affaires, d'abord dans la place d'avocat du Roi au châtelet, enſuite dans celle de procureur-général au grand-conſeil. Il entra depuis dans la carrière des négociations, où ce double talent ne le diſtingua pas moins, ainſi qu'au congrès de Cambrai, où il fut plénipotentiaire. Il entra de là dans le miniſtère, où il remplit ſucceſſivement deux emplois bien importans, celui de la marine & celui des affaires étrangères, dont il s'acquita dignement.

Il fut reçu à l'Académie françaiſe le 23 juin 1723: le ſort l'y chargea pluſieurs fois des fonctions de directeur, dont il s'acquita toujours à la ſatisfaction de l'Académie & du public; cependant lorſqu'il fallut recevoir à l'Académie le préſident Hénault ſon ami particulier, il craignit de reſter trop au deſſous de l'éloge que cet académicien lui paroiſſoit mériter:

Pudor..... vetat
Laudes egregii Cæſaris & tuas
Culpâ deterere ingeni.

Son amitié ſe défia de ſon éloquence; & pour que le récipiendaire ne pût pas du moins être mécontent, il le pria de faire lui-même la réponſe. En pareil cas, lorſqu'on doit paroître en concurrence avec ſoi-même ſous le nom d'un autre, on tâche naturellement de faire un peu mieux pour ſoi, & le préſident Hénault, de qui on tient cette anecdote, convenoit que telle avoit été ſon intention; mais il arriva tout le contraire: la réponſe fut beaucoup plus applaudie que le diſcours, & peut-être en effet valoit-elle mieux, par la raiſon même qu'en voulant bien faire, on avoit voulu cependant faire moins bien.

L'Académie de Bordeaux choiſit le comte de Morville pour protecteur.

Elevé aux plus grandes dignités de l'Etat, dit M. d'Alembert, il ne manquoit à M. le comte de Morville que de les perdre, pour prouver combien il en étoit digne. Sa retraite eut l'air d'être volontaire: ce fut plutôt un arrangement de convenance & de circonſtances dans le miniſtère, qu'une diſgrace. Le comte de Morville ſe retira comblé de faveurs & emportant l'eſtime publique. Sa conduite dans ſa retraite augmenta ſa conſidération. Les miniſtres étrangers continuoient à le voir auſſi aſſiduement que quand ils avoient à traiter avec lui, & l'un de ces miniſtres le fit ſon exécuteur teſtamentaire. C'eſt, dit M. d'Alembert, la plus grande marque d'eſtime que puiſſe donner un étranger à un miniſtre qui n'eſt plus rien.

Le comte de Morville mourut le 3 février 1732.

FLORUS & SACROVIR. (*Hiſt. rom. & hiſt. des Gaules.*) Les Gaulois étoient auſſi ſoumis aux Romains que les Germains étoient toujours révoltés contre leur joug; mais l'oppreſſion ſous laquelle gémiſſoient les Gaules, étoit pour les Germains un avertiſſement continuel de bien conſerver leur liberté. Les Romains avoient adopté, à l'égard des Gaulois, une bien déteſtable politique, celle de les ruiner pour les affoiblir, & les mettre hors d'état de rien entreprendre. Les oppreſſeurs les plus violens, les exacteurs les plus ſcandaleux, étoient toujours accueillis quand, pour toute réponſe aux plaintes des Gaules, ils diſoient: *C'eſt pour les appauvrir & les affoiblir.* Un de ces exacteurs avoit imaginé de compoſer l'année de quatorze mois au lieu de douze, parce qu'on payoit par mois une certaine quotité d'impôts, & Auguſte ne fit que rire de cette invention. Tant d'iniquités produiſirent à la fin leur effet. Une partie des Gaules ſe révolta ſous l'empire de Tibère, & les cités qui n'oſoient ſe déclarer ouvertement pour la révolte, ſecondoient ſous main celles qui s'étoient déclarées. Lucius Florus & Lucius Sacrovir furent les chefs de l'entrepriſe. Florus fit ſoulever la cité de Trèves, Sacrovir celle des Eduens ou d'Autun, fort louables en cela, dit un auteur, s'ils furent animés du pur motif d'aſſurer la liberté de leur pays; autrement ils ne ſeroient pas à l'abri de tout reproche d'ingratitude, ayant été bien traités par les Empereurs qu'apparemment

ils avoient bien ſervis ; car tous deux, quoique Gaulois, avoient été faits citoyens romains, honneur rare alors, & qui étoit une récompenſe réſervée à de grands ſervices ; mais parce qu'ils avoient bien ſervi Rome, & qu'ils en avoient reçu la récompenſe que vraiſemblablement ils avoient méritée, devoient-ils laiſſer l'iniquité romaine écraſer leurs concitoyens ?

Nam tua res agitur, paries cùm proximus ardet.

Les premiers mouvemens de la révolte éclatèrent dans l'Anjou & dans la Touraine : Acilius Aviola fut chargé de les réprimer. Sacrovir, qui, ne s'étant pas encore déclaré, le ſuivoit dans cette expédition, affecta d'y combattre tête nue par bravade en apparence, mais en effet, à ce qu'on croit, pour être épargné par les Gaulois qui connoiſſoient déjà ſes diſpoſitions ſecrètes.

Florus eut peu de ſuccès, n'ayant pu parvenir à débaucher qu'une foible partie de la cavalerie trévoiſe, qui ſervoit dans les armées romaines ; il fut réduit à enrôler une foule d'aventuriers, dont il avoit peu de ſecours à eſpérer, & qui, combattant en tumulte, ſuccombèrent bientôt ſous la diſcipline romaine. Florus erra, & ſe cacha quelque tems dans des lieux écartés ; mais voyant enfin toutes les avenues de ſa retraite occupées par des ſoldats qui le cherchoient, il leur échappa en ſe donnant la mort.

La révolte des Eduens fut plus difficile à étouffer. Autun, capitale du pays, étoit la principale école & comme l'Académie de la Gaule celtique : toute la jeune nobleſſe y étoit élevée. Sacrovir enrôla tous ces jeunes gens : c'étoient dans ſes mains autant d'ôtages qui attachoient leurs parens à ſon parti, & ſes écoliers formoient ſeuls une armée de quarante mille combattans : on y joignit des eſclaves & des gladiateurs armés comme l'ont été depuis les chevaliers des nations modernes, c'eſt-à-dire, couverts de fer ; en ſorte qu'ils étoient impénétrables aux coups, mais incapables du moindre mouvement. On les appeloit *Crupellaires*. Silius, avec les Romains, marcha contre cette armée : la bataille ſe livra aux environs d'Autun. Au premier choc les Eduens furent diſperſés : il n'y eut que ce mur de fer qu'oppoſoient les crupellaires qui réſiſta quelque tems, parce que ni les traits ni les piques ne pouvoient l'entamer ; « mais, dit l'auteur de l'*Avant-Clovis* en traduiſant Tacite, des ſoldats romains, » les uns empoignent des haches & des doloires, » dont ils ſe ſervoient pour faire les paliſſades de » leur camp, ſe mirent à charpenter ſur cette maſſe » immobile comme pour faire ouverture à un mur ; » les autres les pouſſoient & les renverſoient avec » des pieux & des fourches, puis les laiſſoient là » couchés ſur le dos, & hors d'état de ſe relever. » Sacrovir ſe retira d'abord dans Autun, puis, craignant d'être livré aux Romains, il alla ſe cacher avec ſes plus fidèles amis dans une maiſon de campagne, où il diſpoſa de lui-même comme avoit fait Florus, & comme faiſoient chez les Romains tous les gens de cœur pour ne pas tomber au pouvoir de leurs ennemis ; ce qui leur paroiſſoit le plus affreux malheur & le plus cruel affront. Les gens de la ſuite de Sacrovir ſe rendirent mutuellement ce dernier & funeſte ſervice, après avoir mis le feu à la maiſon pour s'en faire un bûcher qui réduiſit leurs corps en cendres, & ne laiſſât rien d'eux à la diſpoſition de l'ennemi. Cet événement arriva l'an 21 de Jéſus-Chriſt.

La mémoire de Florus & de Sacrovir a des droits à l'eſtime des hommes, & ne peut être odieuſe qu'aux tyrans. Ce projet d'affranchir les Gaules foulées aux pieds par leurs vainqueurs, avoit quelque choſe de noble, de grand & d'humain.

FONCEMAGNE (ETIENNE-LAUREAULT DE), (*Hiſt. litt. mod.*), écrivain peu fécond, mais littérateur laborieux, fut ſurtout éminemment un homme utile & aimable, l'ami, le bienfaiteur des gens de lettres, & leur modèle par ſes mœurs. Il les guidoit dans leurs recherches, il les aidoit dans leurs productions, en leur impoſant la loi de n'en rien dire. Appelé aux aſſemblées du *Journal des Savans* par M. le chancelier d'Agueſſeau, il y étoit, ce qu'il étoit partout ailleurs, plus utile par ſes conſeils, que d'autres par leurs travaux. Son érudition, ſon goût, ſes lumières, ſon aménité même, fourniſſoient des reſſources immenſes & de ſages ménagemens à un ouvrage où la critique doit toujours inſtruire & ne bleſſer jamais. Il n'a point ceſſé de s'y intéreſſer, & dans des conjonctures délicates il s'eſt plu à fournir des armes à ce Journal pour la défenſe de ſes droits contre cette foule de journaux paraſites, nés de ſon ſein, & formés à ſes dépens, dont pluſieurs, pouſſant la frivolité juſqu'à l'indécence, la liberté juſqu'à la licence, le faux zèle juſqu'à la calomnie, & ſurtout l'âcreté des querelles littéraires juſqu'au ſcandale, ont plus d'une fois amuſé la populace des lecteurs par l'aviliſſement de la littérature. M. de Foncemagne penſoit, comme M. le chancelier d'Agueſſeau, & comme beaucoup de bons eſprits, que le droit de juger ſes contemporains & ſes rivaux étoit une ſorte de magiſtrature qui ne devoit pas être abandonnée à la multitude, & qui ne pouvoit être légitimement exercée que par une ſociété d'hommes choiſis, travaillant au nom & ſous les yeux du chef de la juſtice, du magiſtrat ſuprême de la littérature. On a quelquefois ſuivi d'autres principes, & nous en avons vu les fruits.

Souvent le mérite d'avoir fait un bon livre n'eſt qu'un titre pour être inſulté par l'ignorance envieuſe & inſolente. Les grands noms de Fontenelle, de Voltaire, de Monteſquieu ont été profanés par les grimauds littéraires. Souvent tel qui, par ſa naiſſance, ſon rang, ſon état, auroit toujours été reſpecté, a été outragé pour s'être illuſtré comme écrivain. On a dit que la deviſe des

gens

gens de lettres étoit : *Per convicia & laudes.* Eſt-il donc bien étonnant qu'un homme d'un caractère doux & ami de la paix, plus jaloux de la conſidération que de la gloire, renonce aux louanges pour s'épargner les injures ? Tel étoit M. de Foncemagne ; il diſoit de la paix & du bonheur :

C'eſt un tréſor trop cher pour oſer le commettre.

& il n'écrivoit guère que pour remplir un devoir & pour éviter un reproche.

L'Académie des belles-lettres impoſe à ſes membres l'obligation de concourir au recueil de ſes Mémoires ; & ſi l'on excepte la Diſſertation de M. de Foncemagne ſur le teſtament politique du cardinal de Richelieu, on n'a de lui d'autres ouvrages que des Mémoires inſérés dans le recueil de cette Académie. Ces Mémoires, ſurtout ceux qui concernent les premiers monumens de notre Hiſtoire, ont, dans un degré éminent, le mérite commun juſqu'à un certain point, à la plupart des morceaux qui compoſent ce précieux recueil, celui de faire autorité & d'établir des opinions. Ces ouvrages méritent d'être indiqués ici plus particuliérement.

Ceux qu'on trouve inſérés en entier parmi les Mémoires, ſont : (tome V) *La Diſſertation ſur la déeſſe Laverne ;* (tomes VI & VII) *Les Mémoires pour établir que le royaume de France a été ſucceſſif-héréditaire dans la première race ;* (tom. VIII) *Mémoires hiſtoriques ;* l'un, *ſur le partage du royaume de France dans la première race ;* un autre, *dans lequel on examine ſi les filles ont été excluſes de la ſucceſſion au royaume, en vertu d'une diſpoſition de la loi ſalique.*

En parlant de ce dernier Mémoire, M. Chabanon, qui remplaçoit M. de Foncemagne à l'Académie françaiſe, s'exprime ainſi :

« On ne cherchera point dans le caractère national des Français le principe de cette coutume : elle ſemble au contraire démentir le ſentiment de reſpect, de dévouement pour les femmes, qui de tout tems nous fut naturel. Auſſi, à conſidérer les priviléges que notre nation accorde à leur ſexe, & le rang qu'elles tiennent dans la ſociété, on diroit que nous expions envers elles le tort d'une excluſion injurieuſe, & que nous les dédommageons d'un empire par un autre. »

M. Chabanon, à qui nos antiquités françaiſes étoient peu familières, renouvelle ici contre la loi ſalique une objection mille fois détruite : nous n'avons point de tort à expier envers les femmes, nous leur avons toujours déféré la régence, donc nous les avons toujours jugées capables de gouverner ; nous les avons excluſes du trône pour en exclure les étrangers ; les Anglais, nos rivaux, ont reconnu combien cette coutume donnoit à la France d'avantage, & ſur eux, & ſur les autres nations monarchiques. Si la France a eu moins de guerres civiles que les autres, elle en a eu l'obligation à la loi ſalique. Si toutes les nations monarchiques avoient adopté cette loi, elles auroient fixé chez elles la paix & le bonheur ; elles auroient tari, même au dehors, une des ſources les plus fécondes de la guerre. On ne peut, dans une monarchie, trop chérir, révérer, étendre cette loi amie du genre humain.

Enfin, dans le même volume VIII, on trouve un Mémoire de M. de Foncemagne, *ſur l'étendue du royaume de France dans la première race.*

(Tome X.) *Examen critique d'une opinion de M. le comte de Boulainvilliers, ſur l'ancien gouvernement de la France,* concernant la diſtinction prétendue du généralat & de la royauté dans la première race.

(Tome XVII.) *Eclairciſſemens hiſtoriques ſur quelques circonſtances du voyage de Charles VIII en Italie, & particuliérement ſur la ceſſion que lui fit André Paléologue, du droit qu'il avoit à l'Empire de Conſtantinople.*

Ces *Eclairciſſemens* ſont ſuivis d'*Obſervations ſur deux ouvrages hiſtoriques, concernant le règne de Charles VIII,* dont l'un a pour titre : *Le Vergier d'honneur ;* l'autre eſt un *Journal de Burchard, maître des cérémonies de la cour romaine, ſous le pontificat d'Alexandre VI.*

(Tome XX.) *Obſervations critiques ſur les actes des évêques du Mans.*

Examen ſommaire des différentes opinions qui ont été propoſées ſur l'origine de la Maiſon de France.

De l'origine des armoiries en général, & en particulier de celles de nos Rois.

Les Mémoires de M. de Foncemagne, qu'on ne trouve qu'en extrait dans la partie hiſtorique du recueil de l'Académie, ſont (tome VII) une *Diſſertation pour prouver que Grégoire de Tours n'eſt pas auteur de la vie de ſaint Yrier.*

Des *Obſervations critiques ſur deux endroits de la notice des Gaules, de M. de Valois.*

Un *Examen de l'opinion de M. Maittaire, touchant l'époque de l'établiſſement de l'imprimerie en France.*

L'opinion commune fixe cette époque à l'an 1470. Les preſſes de la ville de Paris n'ont point de monument qui remonte au-delà de cette année ; mais M. Maittaire, dans ſes *Annales typographiques,* prétend que cet art étoit exercé à Tours dès 1467. C'eſt cette opinion que M. de Foncemagne diſcute & réfute.

(Tome XIV.) *Réfutation d'une opinion ſingulière ſur la naiſſance de Louis VII.*

Cette opinion, dont on ne trouve de traces que dans *du Boulai, Hiſtoire de l'Univerſité,* eſt que Louis VII étoit le cadet de ſon frère, tige de la Maiſon de Dreux, & qu'il lui fut préféré, parce qu'il avoit plus d'eſprit.

Remarque critique ſur une nouvelle explication des mots AUSTRIA & NEUSTRIA.

On a toujours cru ces mots dérivés d'*eſt* & d'*oueſt*,

exprimant la poſition reſpective des deux royaumes. L'abbé le Beuf en a donné une nouvelle explication très-peu vraiſemblable, qui eſt réfutée ici.

(Tome XVI.) *Obſervations hiſtoriques & critiques, relatives à l'hiſtoire du règne de Charles VIII.*

Ces Obſervations roulent ſur cinq articles qui ſe rapportent tous à l'hiſtoire de Charles VIII. Le premier parle de Ludovic Sforce, duc de Milan, & explique pourquoi il fut ſurnommé *le More*.

Le ſecond contient des éclairciſſemens ſur la perſonne & les ouvrages de Jean-Michel, premier médecin de Charles VIII.

Le troiſième eſt une notice d'un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, intitulé *La prophétie de Charles VIII.*

Le quatrième contient l'explication d'un paſſage de Philippe de Comines.

Le cinquième eſt une obſervation ſur la chronique de Monſtrelet.

(Tome XVIII.) *Diſſertation ſur l'origine du nom de Vincennes.*

Des vues générales ſur les tournois & la table ronde.

Sur deux inſcriptions latines concernant le chancelier de L'Hôpital.

(Tome XXI.) *Examen de la tradition hiſtorique touchant le voyage de Charlemagne à Jéruſalem.*

Mais le plus grand ouvrage de M. de Foncemagne, & celui qui a dû lui faire le plus de réputation, eſt la rédaction des volumes XVI & XVII. du recueil de l'Académie. La partie hiſtorique, qui forme les 252 premières pages du XVIe. tome, eſt entièrement de lui. Chacun des extraits qu'il y donne des Mémoires de ſes confrères, eſt un nouvel ouvrage qu'il compoſe lui-même ſur la matière qu'ils ont traitée, ſous prétexte de joindre à leurs recherches un précis de ce qui a été dit dans les ſéances de l'Académie à la lecture de ces Mémoires. Parmi ces extraits, nous remarquerons principalement le premier & le troiſième.

Le premier concerne un Mémoire de M. l'abbé du Reſnel, qui a pour titre : *Réflexions générales ſur l'utilité des belles-lettres, & ſur les inconvéniens du goût excluſif qui paroît s'établir en faveur des mathématiques & de la phyſique.* M. de Foncemagne, plus occupé des belles-lettres que des ſciences exactes, laiſſe percer à travers ſon impartialité, ſa prédilection pour les premières ; il traite avec zèle & avec goût ce ſujet, qui, ſous ſa plume, a tout le piquant d'un paradoxe aſſez brillant ; car il faut convenir qu'en matière d'utilité, les ſciences exactes ont inconteſtablement l'avantage au premier coup d'œil ; & c'eſt, on peut le dire, un grand effort de génie que d'être parvenu à rendre cette queſtion problématique. Nous obſerverons ici, comme une anecdote littéraire, que l'abbé du Reſnel inféra ou fit inſérer dans le *Journal des Savans*, du mois de janvier 1752, une aſſez frivole réclamation contre cet extrait. Mécontent peut-être de la ſupériorité de l'extrait ſur le Mémoire, il ſaiſit, pour s'en plaindre, le ſubtil & preſque chimérique prétexte que M. de Foncemagne avoit été ſous ſon nom plus loin que lui, en ce que l'abbé du Reſnel avoit dit ſeulement que ce goût excluſif pour les ſciences exactes paroiſſoit s'établir, & que M. de Foncemagne, en le combattant, l'avoit regardé comme tout établi. Il falloit aſſurément avoir envie de ſe diſtinguer & de ſe plaindre.

L'autre extrait, qui eſt le troiſième, eſt un *diſcours ſur l'apologue*. Un Mémoire de M. d'Egli n'eſt que l'occaſion de cet ouvrage, qui eſt véritablement de M. de Foncemagne, & qui eſt un monument très-agréable de ſon goût & de ſon talent pour écrire. M. de Foncemagne y parle contre M. de la Motte avec cet eſprit de modération & de philoſophie, cette aménité, cette grace, cette fineſſe, dont M. de la Motte donne lui-même l'exemple dans preſque tous ſes ouvrages de proſe.

Il exiſte un autre ouvrage de M. de Foncemagne, qui eût pu lui faire une grande réputation, mais qui n'a point vu le jour, ayant été vraiſemblablement ſacrifié à l'amitié, dans le même ſens que M. de Fontenelle a dit des Eglogues de M. de la Motte : *Il les renfermoit, peut-être par un principe d'amitié pour moi.* Nous ne pouvons donner une idée plus juſte de cet ouvrage qu'en citant les propres termes dont M. l'abbé Millot s'eſt ſervi dans un avertiſſement placé à la tête de ſon *Hiſtoire des Troubadours*, faite d'après les profondes recherches dont s'étoit ſi long-tems occupé M. de Sainte-Palaye, ami intime de M. de Foncemagne.

« Un académicien très-connu, dont la profonde » érudition eſt accompagnée de toutes les graces » de l'eſprit & de toutes les lumières de la criti- » que, dont la ſociété, comme celle de M. de » Sainte-Palaye, eſt également douce & avanta- » geuſe pour ſes amis, & qui ne peut ſe dérober » aux louanges, quoiqu'il ne me permette point » de le nommer, avoit compoſé autrefois quel- » ques vies de nos troubadours. J'ai beaucoup » profité de ſon travail, en regrettant qu'il ne l'ait » pas étendu plus loin. Il embraſſoit les généalo- » gies, la chronologie, les diſcuſſions hiſtoriques, » les obſervations littéraires. Lui ſeul auroit pu » remplir un plan ſi vaſte. »

Les troubadours dont M. de Foncemagne avoit écrit la vie, ſont : Arnaud Daniel, Arnaud de Merveil, Aimeri de Péguilain, Bernard de Ventadour, Geoffroi Rudel, Guillaume IX, comte de Poitou, & Guillaume de Cabeſtaing. De bons juges qui ont vu l'ouvrage, aſſurent qu'il joint l'agrément à l'érudition.

Nous ne nous étendrons pas ſur la diſpute de M. de Foncemagne avec M. de Voltaire, au ſujet du teſtament politique du cardinal de Richelieu. On a dit que tous deux avoient très-bien prouvé, l'un, que cet ouvrage eſt du Cardinal ; l'autre, qu'il n'auroit pas dû en être.

M. de Foncemagne fut reçu, en 1722, à l'Aca-

démie des inſcriptions & belles-lettres, & en 1737 à l'Académie françaiſe. Ces deux choix ſont juſtifiés :

1°. Comme nous l'avons dit, par cette foule de Mémoires, tous auſſi bien écrits, que ſolides & inſtructifs.

2°. Comme nous l'avons dit encore, par ce grand travail entrepris pour la rédaction des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, travail encore conſidérable, quoiqu'il ait été borné aux volumes XVI & XVII. de ce recueil, parce qu'alors M. de Foncemagne fut fait ſous-gouverneur de M. le duc de Chartres, choix qui fut univerſellement applaudi.

3°. Par la connoiſſance profonde & délicate que M. de Foncemagne avoit de la langue, & qui le rendoit auſſi utile au travail journalier de l'Académie françaiſe dans ſes aſſemblées particulières, qu'il l'étoit aux travaux de l'Académie des belles-lettres par ſa vaſte érudition.

Le diſcours de réception de M. de Foncemagne à l'Académie françaiſe a été diſtingué des autres, dans un tems où M. de Voltaire n'avoit point encore donné l'exemple de ſortir du cercle des éloges rebattus, & de traiter un ſujet particulier. Ce que dit M. de Foncemagne ſur les rapports de l'Académie des belles-lettres avec l'Académie françaiſe, mérite ſurtout d'être remarqué.

« Seroit-il permis à l'Académie des belles-lettres d'oublier que les recherches les plus profondes & les découvertes les plus intéreſſantes » empruntent leur principal mérite de l'art qui les » met en œuvre, de cet art précieux qui fait arranger avec choix, expoſer avec clarté, orner » avec ſageſſe; en un mot, de l'art d'écrire, dont » vous ſeuls dictez les préceptes, en même tems » qu'elle partage avec vous la gloire d'en donner » des modèles? Pourroit-elle ignorer que la langue dont elle ſe ſert pour traiter les différentes » matières de ſon reſſort, eſt devenue, par un effet » néceſſaire de vos judicieuſes obſervations, capable de ſe plier à tous les uſages, à tous les » beſoins? Que l'on ne reproche plus à la langue » françaiſe ſa prétendue diſette. Depuis que, par » d'exactes définitions, vous avez fixé le ſens de » tous les termes; depuis que, par des diſtinctions délicates, vous avez démêlé les nuances » de ceux qui avoient en apparence la même valeur, la langue exprime avec préciſion ce que » l'eſprit a conçu avec netteté; & de l'abondance » que vous lui avez aſſurée, non en lui prêtant » des richeſſes étrangères, mais en développant » celles qui étoient cachées dans ſon ſein, non » en multipliant les mots, mais en nous enſeignant » la propriété de ceux que nous avions, eſt née » cette merveilleuſe juſteſſe qui fait le caractère » particulier de la langue françaiſe. »

M. l'abbé de Rothelin, qui, en qualité de directeur de l'Académie françaiſe, recevoit M. de Foncemagne, s'exprime ainſi au ſujet de l'Académie des belles-lettres :

« Quoique, dans ſon origine, elle ſe bornât uniquement à conſacrer ſur le marbre & ſur le bronze » les faits héroïques de ſon fondateur, on prévoyoit ſans peine que dans peu, outre cette » noble occupation, elle embraſſeroit encore par » ſon travail l'hiſtoire & la littérature de tous les » tems & de tous les pays.... La loi de n'écrire » qu'en françois, loi que jamais elle n'a tranſgreſſée, obligea tous ceux qu'elle adoptoit, à » faire de l'étude de notre langue une de leurs plus » ſérieuſes occupations. Ces hommes, d'un goût » ſûr & délicat, s'appliquèrent à la cultiver, en » poſſédèrent aiſément toutes les graces, qu'ils ont » depuis fait paſſer dans leurs écrits. C'eſt ainſi » que, dans le ſein même des Muſes grecques & » des Muſes latines, il s'eſt formé pour l'Académie françaiſe des ſujets qu'elle priſe d'autant » plus, qu'ils ſont en état de l'enrichir de tous » les tréſors d'Athènes & de Rome. »

Il parle enſuite des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, « Recueil précieux que la renommée a rendu célèbre au-delà même des bornes » de l'Europe. C'eſt dans ce code de la littérature, » dont vos Diſſertations, Monſieur, ſont un des » plus grands ornemens, que la nobleſſe & l'élégance accompagnent toujours l'exactitude de la » méthode, la juſteſſe de la critique & la profondeur de l'érudition. »

Obſervons que M. de Foncemagne, pour qui le mot d'*aménité* auroit été créé, ſuccédoit à M. l'évêque de Luçon, Bouſſy-Rabutin, qu'on appeloit le *Dieu de la bonne compagnie*, dont M. l'abbé de Rothelin dit que : « Guidé par ſon ſeul génie, il » donnoit chaque jour autant d'exemples de la ſaine » éloquence, que l'Académie en donnoit de préceptes, & dont M. de Voltaire a dit dans *le* » *Temple du Goût* :

Lui qui, ſans flatter, ſans médire,
Toujours d'un aimable entretien,
Sans le croire, parle auſſi bien
Que ſon père croyoit écrire.

Obſervons encore que M. l'évêque de Luçon avoit ſuccédé à M. de la Motte, en qui le talent de la converſation égaloit le talent d'écrire, & dont l'excellente proſe peut être regardée comme une converſation pleine de grace, & toujours animée de l'éloquence propre au genre. M. de Chabanon a fort bien peint ce talent de la converſation qui diſtingua les trois académiciens dont nous parlons.

« L'homme d'eſprit, dit-il, peut prétendre à » une ſorte de ſuccès d'autant plus deſirable, que » chaque jour le renouvelle; ce ſuccès eſt celui de » la converſation. La ſociété devient un théâtre » où l'on ſe produit avec avantage..... L'eſprit de » ſociété, plus qu'aucun autre, exige les graces

répondre à un raiſonnement dévot par un trait de ſentiment. Madame de Maintenon obtint du moins que les apparences de la paix régneroient entre les deux rivales, & qu'elles épargneroient au Roi le ſpectacle & le chagrin de leurs diſſentions. Ce traité fut conclu, & en conſéquence mademoiſelle de Fontanges parut à un bal donné à Vil ers-Cotterets, parée des mains de madame de Monteſpan, comme celle-ci l'avoit ſouvent été par mademoiſelle de la Vallière. (*Voyez*, dans ce volume, l'article *Monteſpan*.)

Mademoiſelle de Fontanges devint groſſe; le Roi la fit ducheſſe. Ses couches furent malheureuſes: on ſoupçonna madame de Monteſpan de l'avoir empoiſonnée; on peut aſſurer hardiment qu'elle en étoit incapable, quoique très-capable de haine, mais moins encore que d'emportement & de fureur. Mademoiſelle de Fontanges ne fit que languir depuis ſes couches; elle tâchoit de ſe partager entre le Dieu devant lequel elle alloit paroître, & le Roi, qui ſe détachoit d'elle, & qu'elle aimoit toujours, peut-être parce qu'elle tenoit toujours à la grandeur.

Elle ſe retira dans un couvent du faubourg Saint-Jacques, ne devant plus, diſoit-elle, ſonger qu'à mourir. « Le Roi, dit M. de la Beaumelle, envoyoit » trois fois la ſemaine le duc de la Feuillade ſavoir » des nouvelles de ſa ſanté. Il n'envoya pas même » un gentilhomme de la chambre à M. de Catinat. »

Voilà certainement un trait de critique des plus déplacés.

On peut répondre à M. de la Beaumelle:

1°. Qu'il ne ſait point du tout ſi Louis XIV n'envoya point de gentilhomme de la chambre à M. de Catinat, & que cela eſt dit au haſard comme tant d'autres choſes;

2°. Qu'il n'eſt pas étonnant qu'un amant ait plus d'empreſſement pour une maîtreſſe, que pour un vieux militaire, quoique plus utile à l'Etat;

3°. Que M. de Catinat, à qui Louis XIV avoit donné de grandes marques d'eſtime, s'étoit tellement éloigné de lui, qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait fini par en être négligé.

La ducheſſe de Fontanges mourante demandoit, pour dernière conſolation, à voir le Roi chez elle. Le Roi craignoit de réveiller ou de nourrir en elle des ſentimens auxquels il falloit qu'elle renonçât; il craignoit de l'attendrir & de s'attendrir lui-même en voyant ce beau viſage qui l'avoit autrefois charmé, défiguré par les approches de la mort. Le confeſſeur crut que ce ſpectacle même ne ſeroit pas ſans utilité pour le Roi, & il décida pour la viſite. Le jour où la malade l'attendit, fut un jour d'inquiétude pour elle; à chaque inſtant elle demandoit quelle heure il étoit. Le Roi arriva enfin, & la reconnut à peine, tant elle étoit changée. Elle le pria de payer ſes dettes, car un des abus de ſa puiſſance avoit été d'en faire; elle lui recommanda de marier ſa ſœur, qui bientôt après épouſa M. de Melac; une autre de ſes ſœurs avoit été nommée abbeſſe de Chelles. Les adieux du Roi & de ſa malheureuſe amante furent fort tendres, comme ils l'avoient prévu. Le Roi ne put retenir ſes larmes. « Je meurs contente, lui dit-elle, puiſque » mes derniers regards ont vu pleurer mon Roi. »

Elle mourut, & le Roi, accablé de douleur, fut ſurtout tourmenté de l'idée d'avoir été peut-être un obſtacle à ſon ſalut; il croyoit la voir malheureuſe pour l'éternité & malheureuſe par lui. Madame de Monteſpan ne diſſimula point ſa joie, & en devint preſqu'odieuſe à Louis XIV. Madame de Maintenon le conſola & lui devint chère.

Il ne reſta preſque qu'une ſeule trace du règne ſi brillant & ſi court de la ducheſſe de Fontanges: ce fut ce ruban de tête qui conſerva long-tems ſon nom. Cette mode étoit née d'un de ces petits incidens auxquels l'amour donne de l'importance. A une partie de chaſſe, le vent ayant dérangé la coëfure de mademoiſelle de Fontanges, elle la fit attacher avec ce ruban, dont les nœuds, qui tomboient négligemment ſur ſon front, lui donnoient ou recevoient d'elle tant de grâces, que le Roi la pria de ne pas ſe coëfer autrement de tout le jour. Le lendemain toutes les Dames parurent coëfées ainſi, & cette mode acquit plus de ſtabilité que les modes ordinaires.

FONTENU (LOUIS-FRANÇOIS DE). (*Hiſt. litt. mod.*) M. l'abbé de Fontenu, de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, étoit d'une ancienne famille originairement établie en Poitou, où elle a long-tems poſſédé la terre qui porte ſon nom, ou dont elle porte le nom, & dont le château fut détruit dans le tems des guerres civiles. L'aïeul de M. l'abbé de Fontenu vint s'établir à Paris, & fut maître-d'hôtel du roi Henri IV. Il épouſa la nièce de Philippe de Freſne-Canaye, ſi connu par ſes Mémoires & ſes ambaſſades. (*Voyez* plus haut l'article *Canaye*.) Un frère de M. l'abbé de Fontenu fut conſul de la nation françaiſe à Livourne & à Smyrne, puis chargé des affaires du Roi à la Porte, avec appointemens d'ambaſſadeur. L'abbé de Fontenu naquit poſthume au château de Lilledon en Gâtinois, le 16 octobre 1667. Il fut élevé à Beauvais, ſous les yeux de l'évêque, M. de Buzenval, ſon proche parent, & de M. l'abbé le Maire ſon oncle, grand-chantre de la même égliſe & grand-vicaire de l'évêque.

M. l'abbé de Fontenu, deſtiné à fournir une des plus longues carrières de la vie humaine, paſſa une grande partie de ſa jeuneſſe, juſqu'à près de trente ans, dans les langueurs d'une phthiſie déclarée: les médecins l'avoient preſque condamné, du moins ils laiſſoient fort peu d'eſpérance, lorſque le malade alla heureuſement s'imaginer que ſa plus grande maladie conſiſtoit peut-être dans le traitement même: on le tenoit toujours au lit, extrêmement couvert, dans une chambre exactement fermée, où l'on entretenoit jour & nuit un très-grand feu, & on lui recommandoit de boire le plus chaud qu'il

étoit poſſible ; il prit ſur lui d'eſſayer d'un régime tout contraire ; il fit donner par degrés un peu plus d'air à ſa chambre ; il ſe leva, fit diminuer le feu, le ſupprima enfin tout-à-fait, & guérit en très-peu de jours. Depuis ce tems il n'a jamais eu de feu dans ſon appartement, même dans les plus grands froids, même en 1709, & les fenêtres en étoient preſque toujours ouvertes ; depuis ce tems auſſi il a toujours été ſon propre médecin.

Cette averſion pour le feu ne s'étendoit pas juſqu'à la chaleur : le climat de Rome, où il accompagna en 1700 le cardinal Janſon, lui parut très-favorable à ſon tempérament ; & il le regretta beaucoup ſous ce point de vue nommément : ſes regrets eurent encore bien d'autres motifs, qui tenoient principalement au goût de l'antiquité. Il s'étoit préparé à ce voyage de Rome par des études ſuivies. Déjà inſtruit des langues ſavantes, il avoit appris pluſieurs langues modernes, ſurtout l'italien. Il s'étoit rendu familiers les principes de l'architecture, des fortifications, de la perſpective ; il avoit étudié la botanique & l'hiſtoire naturelle. Il ne quitta l'Italie qu'après en avoir viſité les principales villes : il en rapporta une collection de médailles qui, augmentée par lui dans la ſuite, compoſa un cabinet curieux, l'un des plus conſidérables de Paris. Au mérite de l'avoir formé, il joignit le mérite plus rare d'en faire le ſacrifice au rétabliſſement de la fortune de ſa ſœur, fort dérangée par le ſyſtème ; il vendit ce cabinet à M. le maréchal d'Etrées.

Cette ſœur, avec laquelle il vivoit depuis qu'il avoit perdu ſon oncle (l'abbé le Maire) en 1708, & ſa mère en 1709, faiſoit de ſa maiſon le rendez-vous de la meilleure compagnie : là ſe raſſembloient M. de Tourreil, M. de Fontenelle, le P. Bourdaloue, la marquiſe de Lambert, le marquis de la Rivière, &c. Il la perdit en 1728.

Il avoit été admis, en 1714, à l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, en qualité d'élève ; & à la ſuppreſſion de cette claſſe d'élèves en 1716, il étoit devenu l'un des aſſociés. Sur la fin de ſa vie, dit le ſecrétaire de l'Académie, il ſembloit rajeunir dans nos aſſemblées ; il les appeloit *la promenade de ſon eſprit*, c'eſt qu'il aimoit extrêmement la promenade, & que, pour l'intérêt même de ſa ſanté, il s'en étoit fait une grande habitude. Les Mémoires qu'il a lus à l'Académie ont ſouvent été le but ou le fruit de ſes promenades. Ses voyages même, il les faiſoit preſque tous à pied, laiſſant ſuivre la voiture pour la retrouver au beſoin. Chargé de la tutèle honoraire de mademoiſelle de Caniſy (madame la comteſſe de Forcalquier), il alla pendant pluſieurs années paſſer le temps de ſes vacances en Normandie, chez M. le marquis de Caniſy, oncle, & tuteur, comme lui, de mademoiſelle de Caniſy. Ces voyages donnèrent lieu à ſon Mémoire ſur les *Camps de Céſar*, nom que portent pluſieurs endroits, & de la Normandie, & de diverſes provinces de France, mais dont il ſes dépouille pour la plupart, comme n'ayant dû ce nom qu'à un préjugé populaire.

Pluſieurs voyages qu'il fit à la Source près d'Orléans, ont produit une Diſſertation ſur la petite rivière du Loiret, dont le cours, aſſez borné, eſt ſi riant & ſi agréable. L'hiſtoire naturelle avoit pour lui beaucoup d'attrait. Lorſqu'il croyoit y avoir fait quelque découverte, il alloit auſſitôt la communiquer à ſon ami M. de Réaumur, dont l'éloignement même (car il logeoit à l'autre extrémité de Paris) lui étoit favorable, en joignant au plaiſir d'entretenir un ami, le plaiſir de l'aller chercher & l'avantage de faire de l'exercice.

L'abbé de Fontenu n'exigeoit aucun ſervice auprès de ſa perſonne ; il ne ſentoit pas le beſoin d'être ſervi : on n'a jamais eu des mœurs plus ſimples. Sobre, & ſurtout ſoumis à toutes les ordonnances de l'Egliſe, ni l'âge ni les infirmités n'ont jamais pu lui faire manquer un ſeul jour de jeûne & d'abſtinence.

Il aimoit à profiter du calme de la nuit pour le travail, & il n'eſt pas le ſeul homme de lettres qui en ait uſé ainſi ; il travailloit tous les jours juſqu'à deux heures après minuit, uſage qui, joint à celui d'être toujours ſans feu, devoit être fort pénible l'hiver.

Peu de temps après la mort de ſa ſœur, ſon frère, dont nous avons parlé au commencement de cet article, & dont il avoit été long-tems ſéparé, revint de Conſtantinople comme pour ſe conſoler avec lui de leur perte commune & pour l'en dédommager. Ses enfans devinrent l'objet de la tendreſſe & des ſoins de M. l'abbé de Fontenu ; il ſurveilla leur éducation. De deux de ces enfans, l'un a ſervi avec diſtinction dans le régiment des Gardes. L'abbé de Fontenu eut la douleur de voir périr l'autre, le chevalier de Fontenu, enſeigne de vaiſſeaux, tué à vingt-ſept ans, d'un coup de canon au combat du Cap, où il faiſoit les fonctions de major dans l'eſcadre de M. de Kerſaint. Ce jeune homme, déjà parvenu à ſe faire une réputation, emporta les regrets du corps de la Marine.

M. l'abbé de Fontenu mourut après dix ou douze jours de langueur, ſuivis d'une longue agonie, le 3 ſeptembre 1759, âgé de quatre-vingt-douze ans, moins un mois & treize jours. Il n'a jamais rien fait imprimer que ce qu'il y a de lui dans le Recueil de l'Académie ; mais il a laiſſé vingt volumes d'une écriture fort fine & fort ſerrée, qui, ſelon le ſecrétaire de l'Académie, en ſeroient plus de cinquante s'ils étoient imprimés ; « c'eſt » le réſultat de ſes lectures, de ſes réflexions, de » ſes voyages. Théologie, philoſophie, phyſique, » aſtronomie, anatomie, botanique, hiſtoire ancienne & moderne, tout lui paroît familier. » En parcourant le cercle des ſciences humaines, c'eſt ſur l'hiſtoire naturelle qu'il aime à ſe repoſer. Sa modeſtie égaloit ſes connoiſſances, & ſa charité, dont le ſecret fut trahi à ſa mort par les larmes dont les pauvres honorèrent ſon convoi ; ſa cha-

rité ſurpaſſoit, s'il étoit poſſible, ſon extrême modeſtie.

FONTETTE. (*Hiſt. litt. mod.*) Charles-Marie Févret, ſeigneur de Fontette, conſeiller au parlement de Bourgogne, auteur de la nouvelle édition de la *Bibliothèque hiſtorique de la France*, ſi conſidérablement augmentée par ſes ſoins, avoit pour triſaïeul le célèbre Charles Févret, auteur du *Traité de l'Abus*, qui, fils & père de magiſtrats, mais content de la profeſſion d'avocat qu'il honoroit, refuſa deux fois une charge de conſeiller au parlement dont le Roi vouloit le gratifier. Ce Charles Févret eſt du petit nombre de ceux qui ont trouvé un bonheur conſtant & parfait dans le mariage, & ce bonheur dura quarante ans, ſelon le témoignage qu'il en rend lui-même dans ces vers :

Ambo quaterdenos junctî concorditer annos
Viximus, & luxit candida utrique dies.
(*Carmen, de vitâ ſuâ.*)

Dix-neuf enfans furent le fruit de cette union ſi douce.

Charles-Marie Févret de Fontette, reçu, en 1736, conſeiller au parlement de Dijon, obtint promptement toute la confiance de ſa compagnie, qui le députa pluſieurs fois pour défendre ſes intérêts au conſeil du Roi, & qui eut toujours lieu de s'applaudir du choix de ſon député. Le Roi, de ſon côté, pour récompenſer des travaux extraordinaires & de la plus grande importance par leur objet & par leur ſuccès, accorda, en 1751, à M. de Fontette une penſion de 1200 liv., la première qui ait été donnée à un conſeiller au parlement de Dijon, depuis ſa création.

Mais ce qui ſurtout fera vivre dans la mémoire le nom de M. Févret de Fontette, c'eſt le ſervice qu'il a rendu aux lettres par ſa *Bibiothèque hiſtorique de la France*, ouvrage abſolument néceſſaire à un ordre nombreux de littérateurs, & au moins utile à preſque tous, utile même à tout citoyen qui veut apprendre l'hiſtoire de ſon pays ou connoître les moyens de l'étudier. Le Roi, en 1770, récompenſa encore ce travail par une penſion de 1200 liv.

En 1757, M. de Fontette avoit été admis, avec le titre de directeur dans l'Académie des ſciences, arts & belles-lettres de Dijon. En 1761, il eut grande part à la rédaction du nouveau réglement de cette compagnie, qui lui déféra par acclamation la place de chancelier, la première de ſes dignités académiques, créées par le nouveau réglement.

L'Académie des inſcriptions & belles-lettres de Paris reçut, en 1771, M. de Fontette au nombre de ſes aſſociés libres.

Il mourut le 16 février 1772, & ne vit pas la fin de ſon édition de la *Bibliothèque hiſtorique*; elle a été achevée par M. Barbeau de la Bruyère.

M. de Fontette, quoique juge, étoit grand conciliateur de procès, mérite qui n'eſt pas médiocrement utile.

FOUCHER (L'ABBÉ). (*Hiſt. litt. mod.*) Paul Foucher, de l'Académie des belles-lettres, naquit à Tours en 1704. Prédeſtiné à être janſéniſte, il n'eut aucun ſuccès dans ſes études chez les Jéſuites, & ne fit de progrès que chez les Oratoriens, où il entra en 1718. Le ſecrétaire de l'Académie (M. Dupay) nous le repréſente pourtant, dans l'intervalle, comme poète; il parle de *fureur poétique*, & fait ſur cela de lourdes petites plaiſanteries collégiales, dont l'Academie l'eût bien diſpenſé. Ceux qui n'ont connu M. l'abbé Foucher qu'à l'Académie, n'ont vu en lui ni fureur ni poéſie. Son mérite (car il en avoit) étoit d'un tout autre genre; il s'étoit tourné du côté de la théologie & des ſciences convenables à un eccléſiaſtique. L'éducation qu'il avoit reçue chez les Oratoriens fut, du moins quant aux principes, la même qu'il donna depuis à pluſieurs élèves de qualité, dont l'enfance lui fut confiée, tels que MM. de Chatelus & de la Tremoille, dont quelques-uns ſe ſont fait depuis une autre éducation, mais ſans ceſſer d'être fidèles aux principes vertueux dont il avoit rempli leur ame.

L'abbé Foucher fut reçu, en 1753, à l'Académie des belles-lettres. Il a fourni beaucoup de Mémoires à cette Académie. Ces Mémoires ſe rapprochoient toujours de ſes études favorites, & on avoit bien de la peine à les empêcher d'être entiérement théologiques. Il a beaucoup écrit (toujours dans le Recueil de l'Académie) ſur la religion des Perſes, avant que M. Anquetil fût revenu de ſon voyage; il s'étoit trop preſſé d'aſſurer que ce voyage ſeroit inutile, & que tant d'efforts, de courage & de conſtance n'aboutiroient à rien. Qu'en coûtoit-il d'attendre? M. Anquetil arriva, & avec lui les livres zends rapportés par lui de l'Inde. Alors la reſſource de M. l'abbé Foucher fut de ne pas trouver dans ces livres la preuve de ce grand mérite de Zoroaſtre, dont il s'étoit fait une ſi haute idée d'après le témoignage des philoſophes de la Grèce. Mais, n'importe, il falloit du moins ſavoir à quoi s'en tenir, & on le ſait à préſent, graces à M. Anquetil.

D'autres Mémoires de M. l'abbé Foucher roulent ſur la religion de la Grèce. Ses écrits ſont longs, diffus, dévots, ſans élégance, ſans intérêt; mais ils ſont d'un honnête homme & d'un homme de bien.

Il avoit écrit, par inclination & par reconnoiſſance, l'hiſtoire de la Maiſon de la Tremoille: nous ne croyons pas qu'elle ait vu le jour.

M. l'abbé Foucher eſt mort d'une attaque d'apoplexie & de paralyſie, en 1778.

FOUQUÉ. (*Hiſt. mod.*) Henri-Auguſte, baron de la Motte-Fouqué, connu ſous le nom & le titre du *général Fouqué*, étoit d'une des plus anciennes

ciennes familles de la province de Normandie. Charles de la Motte-Fouqué ſon père, qui poſſédoit de riches domaines en France, quitta ce royaume pour cauſe de religion, après la révocation de l'édit de Nantes, & s'étant retiré à la Haie, il y épouſa Suſanne de Robillard. Le ſecond fils qui naquit de ce mariage fut le général Fouqué. Il naquit à la Haie le 4 février 1698. A huit ans il entra, en qualité de page, au ſervice du duc d'Anhalt Deſſau, Léopold. Neuf ans après, entraîné par un goût naturel pour les armes, il ſe déroba de la cour de Deſſau pour s'enrôler; il fut ſucceſſivement ſimple ſoldat, enſeigne, lieutenant, capitaine. Son mérite parvint juſqu'au roi de Pruſſe, Frédéric-Guillaume, qui lui donna l'Ordre de la Généroſité. Le grand prince Frédéric ſon fils, grand dans le choix de ſes amis, comme dans toutes ſes actions, mit le capitaine Fouqué au nombre des ſiens, dit l'auteur d'une vie de ce général, jointe à la correſpondance du même Fouqué avec le roi de Pruſſe (Frédéric), correſpondance vraiment précieuſe, vraiment honorable, & au Roi, & au ſujet. Ce Prince (Frédéric) étant tombé dans la diſgrace de ſon père, Fouqué lui tint compagnie dans ſa priſon de Cuſtrin, & lui en adoucit la rigueur par tous les moyens qui étoient en ſon pouvoir. Il tomba lui-même dans la diſgrace, & une ſuite de mécontentemens lui fit quitter le ſervice de la Pruſſe; il entra dans celui du Dannemarck, en qualité de lieutenant-colonel; il n'y reſta pas long-tems. Le roi de Pruſſe, Frédéric-Guillaume, étant mort le 31 mai 1740, le nouveau Roi, Frédéric II, ſe hâta de rappeler ſon ami & ſon compagnon de diſgrace, de le décorer, de l'enrichir; il lui donna l'Ordre du Mérite, qu'il venoit de créer, & pluſieurs places honorables & lucratives. Fouqué entra la même année en Siléſie avec le Roi, & prit poſſeſſion pour lui de Schweidnitz. En 1741, il battit des payſans de la Moravie, qui étoient entrés en armes dans la Siléſie. Cette même année il fit, pour le bataillon qu'il commandoit, un changement qui fut bientôt adopté pour toutes les troupes pruſſiennes: ce fut le changement des guêtres blanches en guêtres noires, & voici à quelle occaſion il fut fait. Un grenadier avoit été mis en ſentinelle près de la maiſon d'un curé, qu'il incommodoit beaucoup par ſes cris continuels & ſes fréquens *qui va là?* Le curé, accoutumé peut-être à tirer parti de la ſuperſtition des payſans ſes paroiſſiens, imagina un moyen fort bizarre de ſe délivrer de la ſentinelle; il ſe déguiſe en diable, avec des cornes, des griffes, une queue de ſerpent, des pieds de vache; il s'arme d'une fourche qu'il préſente à la ſentinelle, en lui criant d'une voix rauque & ſépulcrale: *Tu mourras de ma main.* Un grenadier ne s'effraie pas aiſément, & les ſoldats pruſſiens ne croyoient déjà plus guère aux apparitions du diable: la ſentinelle appela; on ſe ſaiſit du diable; on le conduiſit d'abord au poſte le plus voiſin; puis le lendemain, & toujours dans le même état, à la grand'garde en plein jour, à la vue de toute la ville de Cremſir, où ſe paſſoit cette ridicule ſcène. Le clergé n'ayant pu prévenir un tel ſcandale, voulut du moins l'abréger; il paya une amende de cent ducats, pour épargner un plus long affront & un traitement plus dur au pauvre curé, qui en fut quitte pour être enfermé dans un couvent. Soit que la chauſſure noire des prêtres eût donné l'idée de ces guêtres noires, ſoit que ce changement fût projeté dès-lors, & qu'on n'attendît plus que des fonds pour l'exécution, l'amende du clergé ſervit pour cette dépenſe, & procura aux ſoldats, avec le plaiſir de rire aux dépens du clergé, une commodité pour les marches fréquentes qu'ils étoient obligés de faire dans toutes ſortes de chemins & dans toutes ſortes de ſaiſons.

En 1742, Fouqué, tellement reſſerré dans Cremſir, que de ſix ordres que lui envoya le prince de Deſſau ſon général, il ne put en recevoir qu'un ſeul, ſe hâta de partir en exécution de cet ordre, pour une marche également pénible & périlleuſe, dans laquelle, toujours ſuivi & harcelé par le général Nadaſti & par une armée d'Autrichiens très-ſupérieure, il la battit près de Kokar & dans un autre poſte encore, & parvint, avec beaucoup de bonheur & de gloire, à faire la réunion que cette armée avoit voulu empêcher.

La même année, le Roi nomma Fouqué commandant de la ville & du comté de Glatz, pays que les guerres avoient rempli de bandits & de brigands, & où il étoit chargé de rétablir l'ordre; ce qui exigeoit de la prudence, de la vigueur & de la ſévérité. Fouqué y réuſſit encore. « Les voya» geurs, dit l'auteur de ſa vie, frémiſſoient, il eſt » vrai, à la vue des brigands pendus ſur les grands » chemins; mais ils béniſſoient le glaive de la juſ» tice, qui faiſoit leur ſûreté. »

Dans la ſeconde guerre de la Siléſie, qui s'alluma au mois d'août 1744, & finit au mois de décembre 1745, Fouqué eut à défendre ce même comté de Glatz contre les incurſions de l'ennemi; mais ſa valeur eût deſiré des occaſions plus brillantes de ſe ſignaler. Le roi de Pruſſe le conſole ainſi ſur ce regret héroïque:

« Vous n'avez pas raiſon, mon ami, de vous » plaindre que cette guerre ne vous ait pas fourni » l'occaſion de vous diſtinguer perſonnellement. » Vous avez ſaiſi toutes les occaſions que vous » avez trouvées de nuire à l'ennemi, & j'ai été » entiérement tranquille au ſujet de Glatz, pou» vant me repoſer ſur votre vigilance. »

Heureux qui peut mériter & obtenir d'être ainſi conſolé par ſon Roi & par un tel Roi!

Fouqué fut fait lieutenant-général le 23 janvier 1751, & décoré, le 2 ſeptembre ſuivant, de l'Ordre de l'Aigle noir. Ce fut ſurtout dans la guerre de ſept ans, commencée en 1756, & finie en 1762, qu'il parut avec éclat. Il ſervit d'abord, les deux premières années, en Bohême & en Si-

léſie, ſous le maréchal Schwerin. Le 6 mai 1757 ſe livra la ſanglante bataille de Prague, où périt ce maréchal. Le général Fouqué, qui le remplaça, fut dangereuſement bleſſé. Un coup de fauconneau briſa dans ſa main la garde de ſon épée. Il fit lier ſon épée à ſa main bleſſée, qui n'auroit pu la ſoutenir, & continua de combattre. Le ſuccès répondit à ſon courage; il décida la victoire

Mais ſa bleſſure le condamna enſuite pour longtems à l'inaction, & il ne put reprendre le commandement qu'au 8 ſeptembre ſuivant.

Le 22 décembre 1757, il atteignit à Landshut l'arrière-garde des Autrichiens, & la mit en déroute.

Il commanda enſuite le blocus de Schweidnitz. Le 21 mars 1758, il battit encore les ennemis, & les pourſuivit juſqu'au-delà des frontières de la Bohême; il revint auprès de Schweidnitz, dont on fit alors le ſiége, & qui fut pris d'aſſaut le 16 avril.

Le 16 mai, il eut ordre d'inveſtir Olmutz, dont il conduiſit le ſiége avec le feld-maréchal Keith. Le 14 juillet, il fut atteint, dans la tranchée, d'un boulet de canon qui lui fit une contuſion au pied gauche; mais l'os n'ayant pas été endommagé, il fut promptement guéri.

Il défendit, pendant preſque tout le reſte de la campagne, le fort de Landshut contre des forces très-ſupérieures qu'il réduiſit à renoncer au projet de pénétrer dans la Siléſie; elles voulurent s'en dédommager en formant le ſiége de Neiſſe; il le leur fit lever.

Le 31 juillet 1759, il ſurprit les ennemis pendant la nuit; s'empara de leur camp, de leur bagage, chevaux, mulets; fit un butin immenſe & beaucoup de priſonniers. Le reſte de cette année & toute l'année 1760, il eut à ſoutenir une guerre difficile, avec des forces toujours très-inférieures, contre les Autrichiens, dont il fit manquer la plupart des entrepriſes. Il y eut, le 23 juin, près de Landshut, une affaire générale, où la valeur & la bonne conduite furent obligés de céder au nombre. Quoique défait & accablé, le général Fouqué y fut comblé de gloire. Pendant qu'il donnoit ſes ordres au milieu du feu avec le plus grand ſang-froid, il eut ſon cheval tué ſous lui; il tomba. Les dragons de Loëwenſtein maſſacrèrent tout ce qui l'environnoit. Bleſſé de trois coups de ſabre, au front, au coude & ſur le dos, il alloit périr ſi Trautschke, ſon fidèle écuyer (ſon hiſtorien l'appelle palefrenier), ne ſe fût jeté au devant de lui en parant ou recevant ſur ſon corps les coups qu'on lui portoit, & en criant & répétant ſans ceſſe de toute ſa force : *Voulez-vous donc tuer le général en chef?* Le colonel du régiment de Loëwenſtein, nommé Voit, entendit ces cris, accourut, diſperſa les dragons, & releva le général couvert de ſang. Fouqué lui remit ſon épée. Voit fit venir ſon cheval de parade, & l'offrit à Fouqué, qui le refuſa en diſant : *Je riſquerois de ſouiller ce bel équipage avec mon ſang. — Mon équipage*, répondit le colonel Voit, *ne peut que gagner à être teint du ſang d'un héros.* Il fallut bien céder à un vainqueur ſi courtois, & monter le cheval offert. Lorſque le roi de Pruſſe, qui venoit de partir de la Saxe pour amener à Fouqué un renfort déſormais inutile, apprit ce déſaſtre & le malheur de ſon ami : « Fouqué eſt priſonnier, dit-il aux généraux qui l'entouroient, mais ſa captivité lui fait honneur; il s'eſt défendu en héros. »

Fouqué fut transféré de ville en ville, & toujours plus éloigné. L'intention de l'Impératrice-Reine étoit qu'on eût pour ſon priſonnier tous les ménagemens dus à ſon mérite & à ſa réputation; mais cette intention fut mal remplie. On honora ſon mérite d'une manière plus flatteuſe peut-être, mais moins agréable, en refuſant conſtamment de le relâcher avant la paix.

Les événemens qui arrivèrent pendant ſa priſon, joignirent la perte de ſa fortune à la perte de ſa liberté. La priſe de Glatz, arrivée le 26 juillet ſuivant, un mois après la bataille de Landshut, lui coûta tout ſon bien. Outre un capital conſidérable en argent comptant, il tenoit des bienfaits du Roi ſix tabatières d'or, la plupart garnies de brillans; des ſervices de table de porcelaine & en argent, une bibliothèque choiſie & une collection des plus belles gravures faites par le feu roi Frédéric-Guillaume, en trente-trois volumes *in-folio*, collection regardée alors comme unique en ſon genre, & que l'inſpecteur de la galerie royale, Oeſterreich, eſtimoit cent mille écus. Tous ces effets furent tranſportés à Brunn, pour y être, diſoit-on, mis en dépôt, & on alla juſqu'à exiger du général Fouqué les frais du tranſport.

Ce général avoit une fierté ferme & noble, que ſes ennemis pouvoient aiſément taxer de hauteur & de rudeſſe. Il s'éleva quelques conteſtations entre les officiers pruſſiens priſonniers & le conſeil de guerre de la cour de Vienne, au ſujet de la ſolde de ces officiers priſonniers. Fouqué défendit avec courage les droits de ceux ci; il eut, à ce ſujet, des diſputes vives avec quelques généraux autrichiens, & ne crut pas manquer au reſpect qu'il devoit à l'Impératrice, en accuſant ſes agens de lui cacher beaucoup de choſes, d'abuſer de ſon nom pour des injuſtices, & d'intercepter les Mémoires & les réclamations qu'on adreſſoit à cette Princeſſe.

Ces plaintes fatiguèrent d'autant plus le conſeil de guerre de la cour, que ſans doute elles n'étoient pas ſans fondement. Le conſeil s'en vengea, & fit transférer Fouqué juſqu'à Carlſtadt en Croatie. C'étoit à peu près comme ſi l'impératrice de Ruſſie l'eût exilé en Sibérie. Quand on lui apporta, le 7 ſeptembre 1761, l'ordre de Marie-Thérèſe pour cette tranſlation : *L'Impératrice*, répondit-il avec la plus grande indifférence, *peut m'exiler où elle voudra, puiſque le ſort des armes m'a mis en ſa puiſſance; mais la vérité ne ſauroit perdre de ſes*

droits, & je ne la déguiſerai jamais. Il arriva le 20 ſeptembre à Carlſtadt, où il vécut renfermé dans ſa famille & dans ſon domeſtique. Il n'obtint ſa liberté qu'à la concluſion de la paix, & ne put retourner à Glatz que le 7 avril 1763. L'Impératrice lui envoya un officier pour l'inviter à ſe rendre à Vienne, où on lui promettoit des diſtinctions, & on lui annonçoit qu'il ſeroit le maître de reprendre ſes meubles & ſes bijoux. Fouqué reçut cette offre avec la politeſſe convenable, & ne parla de l'Impératrice qu'avec l'expreſſion du plus profond reſpect; mais il crut devoir refuſer. « Il m'eſt impoſ-» ſible, dit il, de baiſer la main qui m'a ſi dure-» ment frappé; mes biens, étant dans cette main, » n'ont plus de charmes pour moi; mon Roi, qui » me les avoit donnés, peut ſeul me les reſti-» tuer. » On jugea diverſement de cette conduite. Les uns n'y virent que de l'humeur & du reſſentiment; les autres y virent de la grandeur d'ame & de la fermeté. Paſſons ſur les formes: il eſt certain du moins que partout où il y a de grands ſacrifices volontaires, il y a de la magnanimité; mais c'étoit peut-être charger aſſez inutilement ſon Roi de lui refaire une fortune qui pouvoit ſi facilement & ſi juſtement être recouvrée. Le Roi parut en effet ſe croire obligé de dédommager Fouqué de ce que celui-ci avoit un peu volontairement perdu. Il l'avoit déjà nommé précédemment à la prévôté de l'égliſe cathédrale de Brandebourg, & Fouqué l'en avoit remercié par un billet où il diſoit au Roi: « Il ſemble que vous ayez pris à tâche de » me combler d'opulence, & pour comble d'em-» barras vous me faites eccléſiaſtique. Je m'ac-» quitterai auſſi mal des fonctions de cette charge, » que du rôle d'Arbate, ſi je dois officier. »

Il avoit apparemment fourni ſon contingent aux plaiſirs de Rheinsberg, en y jouant dans *Mithridate* ce rôle d'Arbate. On ſait que ces repréſentations théâtrales étoient le plus doux amuſement de Frédéric dans ſa retraite de Rheinsberg.

Ce fut cette prévôté de Brandebourg que Fouqué choiſit pour aſile: « Je ne ſuis plus bon à » rien, écrivit-il au Roi, & rien ne m'eſt plus con-» venable que la vie de chanoine & le repos. »

Le Roi meubla ſa maiſon, remplit ſa cave de vin, garnit ſa table de fruits, le combla des plus riches préſens en tout genre, fit paſſer à Brandebourg tout ce qui pouvoit contribuer à rendre ce ſéjour agréable: le jardin fut orné d'orangers apportés de Sans-Souci & de Charlottembourg. Le Roi partageoit tout avec celui qu'il appeloit *ſon vieux & fidèle ami.* Le reſte de la vie du général Fouqué devenu chanoine, & de ſa correſpondance avec le roi de Pruſſe, n'eſt plus que l'hiſtoire des bienfaits de ce monarque envers Fouqué, des ſoins attentifs & délicats de ſa généreuſe amitié. Jamais Roi n'a mieux démenti par ſa conduite & par ſes ſentimens, ces deux vers ſi ſouvent répétés:

Amitié que les Rois, ces illuſtres ingrats,
Sont aſſez malheureux pour ne connoître pas!

En conſentant malgré lui à la retraite de Fouqué, que l'âge & les infirmités de ce général lui rendoient néceſſaire, il prit l'engagement d'aller ſouvent l'y viſiter, & il le remplit; il exigea que Fouqué vint auſſi le voir comme un voiſin de campagne: « Vous me rendrez viſite quelquefois, lui » écrivoit-il; il n'y a pas loin; & quand je ſaurai » que vous voudrez venir, je vous enverrai mes » chevaux à moitié chemin. »

Lorſque dans la ſuite Fouqué eut perdu l'uſage de ſes jambes, le Roi, qui avoit pris l'habitude de ſe promener ſolitairement & de cauſer familièrement avec lui, ſoit dans les jardins de Sans-Souci, ſoit dans les allées de la prévôté de Brandebourg, ne voulut pas perdre un uſage qui lui étoit ſi cher: on portoit Fouqué dans un brancard ſur les terraſſes de Sans-Souci, puis un petit charriot fait exprès le promenoit dans les parties baſſes des jardins, le Roi marchant toujours à pied à côté de lui & réglant ſa marche ſur celle du charriot, pour être à portée de s'entretenir avec ſon ami. Cependant la vieilleſſe & la maladie faiſoient des progrès, & Fouqué, demi-paralytique, ſe vit hors d'état de prononcer une ſeule parole diſtinctement.

On inventa pour lui une machine qui, au moyen de l'arrangement des lettres, ſuppléoit aux termes qu'il ne pouvoit plus articuler: le Roi s'en ſervoit quand il s'entretenoit ſeul avec lui, & ſe donnoit la peine d'épeler en faveur de ſon vieil ami. Il entroit avec lui dans tous les détails qui pouvoient adoucir ſon ſort: « Vous vivez trop en ſolitaire, » lui dit-il un jour; « il vous faudroit plus de ſociété; » il faudroit que vos fenêtres fuſſent ornées de » pots de fleurs, & que de petits chiens ſautaſſent » autour de vous pour vous amuſer. » Fouqué rejeta l'expédient des chiens, à cauſe de la mal-propreté.

« Mais vous les aimiez autrefois, lui dit le Roi; » ne vous rappelez-vous plus votre Mélampo, qui » nous a tant de fois amuſés à Rheinsberg? »

Quel Roi! mais auſſi quel homme vous êtes! s'écria Fouqué: comment avec toutes les affaires, non ſeulement du royaume, mais de toute l'Europe & d'une partie de l'Aſie dans la tête, pouvez-vous vous ſouvenir au bout de quarante ans du nom d'un chien de chaſſe, qui même n'étoit pas à vous?

Le Roi donnoit ſouvent lieu à de pareilles exclamations. Rien de plus ſimple, de plus aimable, de plus careſſant que le ton dont il aſſaiſonne toutes ſes faveurs! Toujours il lui envoie quelque préſent, & toujours chaque préſent annonce une tendre ſollicitude pour ſon ami.

« Je vous envoie, mon cher ami, du caffé turc » qu'un Mamamouchi m'a donné. Vous m'oublie-» riez tout-à-fait ſi je ne vous faiſois reſſouvenir » de moi. J'en aurai bientôt une nouvelle occaſion, » que je ſaiſirai avec empreſſement. »

Le général Fouqué répond:

« Grand Dieu! quel homme nous as-tu donné!

» le gouvernement de ſes Etats, celui de ſes ar-
» mées, ſon commerce turc, ſes palais & mille
» autres ſoins; la conduite de l'Europe, l'Aſie à
» ſa diſpoſition: tout cela n'eſt rien & ne ſauroit
» ſuffire à ſes occupations; il faut qu'il m'envoie
» du caffé. Que ne pouvez-vous régir le monde
» tout entier, & ne prendre jamais fin! »

Huit ou dix jours après le Roi lui écrit:

« Il y a, mon cher ami, une aſſignation de cinq
» mille écus pour vous chez le tréſorier de la caiſſe
» de la cour..... Cela ſervira pour payer une par-
» tie de ce que vous devez.... ».

Fouqué répond comme Horace à Mécène:

Satis ſuperque me benignitas tua
Ditavit.

« C'eſt prodiguer vos tréſors que de vouloir m'en
» faire part. Vos graces m'ont mis en poſſeſſion
» d'un bien plus que ſuffiſant pour vivre honora-
» blement..... Ne vous fâchez pas, Sire, ſi je vous
» prie de mettre des bornes à vos préſens pécu-
» niaires, & d'être perſuadé que les aſſurances que
» Votre Majeſté me donne de ſa précieuſe amitié,
» & même ſon ſac de café, me ſont infiniment préfé-
» rables à tous les milliers d'or & d'argent qu'elle
» pourroit m'offrir. »

Le Roi ſe borne donc aux préſens de ſociété: ce ſont tantôt des pâtés de Périgord, ou des truffes, ſoit de Périgord, ſoit d'Italie, ou du vin de Hongrie, ou du baume de la Mecque, & toujours il y a une raiſon particulière & un à-propos pour chacun de ces envois. Le Roi avoit à Berlin une manufacture de porcelaine, par laquelle il prétendoit ſurpaſſer celle de Saxe; il en envoie divers ouvrages à ſon ami: « Vous avez, dit-il,
» inſulté à ma manufacture de porcelaine; il faut
» que je la juſtifie. Je vous envoie un déjeûné auſſi
» beau que ce que jamais on a travaillé à Meiſſen,
» & vous recevrez en même tems une taſſe peinte
» en figures, qui vous convaincra que notre ou-
» vrage vaut au moins celui de Saxe. »

Fouqué, comme on le peut croire, fait amende honorable, & met la manufacture de Berlin au deſſus de celles de Saxe & du Japon.

Plus de huit ans avant ſa mort il écrivoit au Roi: « Je deviens ſourd, & j'ai toute la peine du
» monde à me faire entendre. Votre ſerviteur s'a-
» chemine doucement vers le grand voyage. »

Frédéric lui répond:

« Votre lettre, mon cher ami, m'a attriſté: vous
» parlez de votre départ, & ſi cela dépend de
» moi, j'ai envie de vous conſerver le plus long-
» tems poſſible. On trouve partout des hommes,
» mais rarement d'auſſi honnêtes gens & d'auſſi
» fidèles amis que vous. Soignez-vous le plus qu'il
» eſt poſſible, pour que je ne vous perde pas ſi-
» tôt, & ſongez au chagrin que j'aurai ſi je me
» vois ſéparé de vous pour jamais. La ſurdité ne
» fait rien à l'affaire: on a des cornets qui facilitent
» l'ouïe; feu madame de Rocoulle en avoit, & je
» vous en ferai faire, de ſorte que j'eſpère qu'à
» l'aide du beau tems vous reprendrez des forces,
» & que je pourrai avoir encore le plaiſir de jouir
» de vous à Sans-Souci. »

Fouqué réplique: « Sire, je ne puis répondre
» à vos bontés: un torrent de larmes me ſerre le
» cœur, & l'expreſſion me manque. Toute ma
» conſolation & ce qui me flatte le plus, c'eſt que
» vous m'eſtimez au nombre de vos amis. Mais qui
» ſuis-je moi, pour recevoir tant de graces? Un
» chien mort comme Miphiboſeth. »

Ces traits de la ſenſibilité d'un Souverain à l'égard d'un ſujet & d'un ſujet à l'égard d'un Souverain m'ont paru dignes d'être recueillis, du moins en partie.

Le général Fouqué prolongea ſa carrière au milieu des infirmités juſqu'à ſa ſoixante-dix-ſeptième année, & le roi de Pruſſe put ſe flatter que ſes bontés n'y avoient pas peu contribué. Fouqué mourut le 2 mai 1774.

FRÉZEAU *ou* FRÉZEL DE LA FRÉZELIÈRE, (*Hiſt. de Fr.*), ancienne famille d'Anjou, & même une des plus anciennes du royaume, poſſède de tems immémorial la ſeigneurie de la Frézelière. Le tems & les ravages des guerres civiles lui ont fait perdre pluſieurs de ſes anciens titres; ce qui n'empêche pas qu'il ne s'en trouve quelques-uns du commencement même du onzième ſiècle, où les Frézels ſont qualifiés chevaliers, titre qui ne s'accordoit alors qu'à la nobleſſe unie à la valeur. Pendant le cours des treizième, quatorzième & quinzième ſiècles, on voit toujours les Frézels qualifiés *monſeigneur, noble & puiſſant ſeigneur, très-noble & très-puiſſant ſeigneur*, titres qui avoient une ſignification alors, & qu'on ne prodiguoit pas, & qu'on n'uſurpoit pas légérement. Cette Maiſon (car ſon ancienneté, ſes alliances, ſes ſervices, lui méritent ce nom) a produit pluſieurs guerriers recommandables & de glorieuſes victimes de l'Etat.

1°. Lancelot Frézeau, ſecond du nom, ſeigneur de la Frézelière, fils de Lancelot I (*lequel avoit été de ſon tems un très-notable chevalier*), fut lui-même fait chevalier avant l'âge de vingt ans. Sa réputation de bravoure étoit bien établie parmi les braves de ſon tems.

Nommé brave autrefois par les braves eux-mêmes.

2°. René Frézeau ſon fils ſervit avec la nobleſſe d'Anjou, à l'arrière-ban de 1471.

3°. Philippe Frézeau, arrière-petit-fils de René, chevalier de l'Ordre du Roi ſous Charles IX, gentilhomme de la chambre ſous Henri III, gouverneur du Haut & Bas-Poitou ſous l'un & l'autre, fut un des grands capitaines de ſon tems. Il eſt ſurtout célèbre par ſa belle défenſe de Carentan en Normandie, contre le comte de Montgomery, en 1574. Mort en 1590.

4°. Jacques Frézeau ſon fils fut digne d'un tel père, & en ſoutint noblement la réputation. Henri IV le combla de bienfaits, & ces bienfaits étoient des récompenſes. Il fut fait maréchal-de-camp ſous Louis XIII, en 1620, & mourut en 1626.

5°. Iſaac Frézeau, fils de Jacques, ſervit avec éclat, & ſur terre & ſur mer, principalement au ſiége de la Rochelle, où il commandoit un vaiſſeau, & dans la Valteline, où, ayant pour témoin de ſes exploits un homme qui en étoit un excellent juge, le fameux duc de Rohan, il obtint ſon eſtime & ſes ſuffrages. On compte avec raiſon, parmi ſes titres de gloire, cette lettre du cardinal de Richelieu, qui n'écrivoit pas de ce ton à tout le monde.

« Les amis de M. de la Frézelière ne pouvant » ſouffrir que ſa bravoure *ſolaire* & radieuſe de- » meure plus long-tems oiſive en un tems comme » celui-ci, où le Roi a beſoin de courages faits » comme le ſien, ont fait réſoudre Sa Majeſté de » l'employer cette campagne prochaine du côté » de l'Eſpagne, afin qu'aucun de ſes ennemis ne » puiſſe ignorer ce qu'il vaut : ſe promettant qu'il » y réuſſira auſſi avantageuſement qu'il a fait juſ- » qu'ici en Allemagne, à la Valteline, dans l'Ita- » lie & autres lieux, où il a ſervi au contentement » de Sa Majeſté. M. Deſnoyers lui envoie pour » cet effet un ſecours de trois mille écus, qui lui » a été procuré auprès de Sa Majeſté, pour le » mettre en état de ſupporter la dépenſe qu'il eſt » obligé de faire. Cependant il croira que je ſuis » véritablement très-affectionné à le ſervir. »

Signé le cardinal DE RICHELIEU.

Iſaac Frézeau fut tué en 1639 au ſiége d'Heſdin, dont le gouvernement lui avoit été promis.

Sa fille Charlotte-Marie Frézeau porta la terre de la Frézelière dans une branche cadette de ſa Maiſon, par ſon mariage du 18 novembre 1648, avec François Frézeau ſon couſin.

6°. Lequel fut fait gouverneur de Gravelines en 1682, de Salins en 1684, lieutenant-général des armées du Roi en 1688, & mourut le 3 mai 1702.

7°. Charles-François, ſeigneur de Lublé, ſon frère, fut tué à la bataille de Lens.

8°. Charles leur oncle avoit été tué en 1601 en Hongrie, où il ſervoit ſous le duc de Mercœur.

Ce même François Frézeau, marquis de la Frézelière, du chef de Charlotte-Marie Frézeau ſa femme (c'eſt celui qui eſt mentionné ſous le n°. 6), eut d'elle cinq fils, qui tous les cinq ſervirent utilement l'Etat, & dont trois moururent pour lui, comme ſi ce ſang de Frézeau, en s'uniſſant avec lui-même, eût acquis une double force pour produire des ſujets utiles à la patrie.

9°. L'aîné, Antoine-François, mourut en 1674 des bleſſures qu'il avoit reçues au combat de Senef.

10°. Le ſecond (Jean), colonel du régiment de Touraine, comme ſon frère, fut tué, en 1677, au ſiége de Saint-Omer. Il avoit fait les fonctions de lieutenant-général de l'artillerie à la bataille de Caſſel, & avoit beaucoup contribué à la victoire, comme Monſieur, frère du Roi, qui commandoit à cette bataille, eut la bonté d'en rendre témoignage au marquis de la Frézelière, père de Jean.

11°. Le troiſième (Carles-Madelon), après avoir ſervi dans l'artillerie avec la même diſtinction que ſes frères, embraſſa l'état eccléſiaſtique, & fut évêque de la Rochelle.

12°. Iſaac, tué à quatorze ans, en 1673, au ſervice du Roi en Allemagne.

13°. Ils eurent un cinquième frère (Jean-François-Angélique Frézeau de la Frézelière), mort le 19 octobre 1711, lieutenant-général des armées du Roi, & premier lieutenant-général de l'artillerie en France.

GALAS ou GALLAS (MATHIEU), (*Hiſt. mod.*), un des meilleurs généraux de l'Empire pendant la guerre de trente ans, naquit à Trente en 1589. Il fit ſes premières armes en Italie : de là il paſſa en Allemagne, où il ſe diſtingua dans la guerre de Bohême, ſous le fameux comte de Tilly ; il revint en Italie, où, commandant ſous le général Colalte, en 1630, il prit la ville de Mantoue, qui fut livrée au pillage. Il eſt au nombre des vainqueurs de Nortlingue, en 1634. (*Voyez* ci-après, à *Werth*, l'article de Jean de Werth.) En 1635, commandant en chef ſur le Rhin, il fit à la ſuite de divers avantages, le ſiége de Deux-Ponts, que le cardinal de la Valette, ayant ſous ſes ordres le vicomte de Turenne, & joint au duc de Saxe-Veymar, lui fit lever. Galas, obligé pendant quelque tems de ſe tenir ſur la défenſive contre une armée ſupérieure à la ſienne, parvint à lui couper les vivres, & à la forcer de repaſſer le Rhin ; Galas ſe mit à ſa pourſuite, & cette armée, affoiblie inſenſiblement par la diſète, & n'étant plus en état ni d'attaquer Galas qui la preſſoit toujours de plus en plus, ni de ſe procurer des ſubſiſtances, ſe vit bientôt réduite à de fâcheuſes extrémités. Veymar prit le parti courageux d'enterrer ſecrétement ſon canon & de brûler ſon bagage pour les dérober à l'ennemi. Le cardinal de la Valette, pour donner l'exemple, fit brûler ſon carroſſe à la tête de l'armée. Weymar trouva enſuite une iſſue à travers des défilés peu connus, & ſe couvrant d'une chaîne de montagnes, & dérobant par une extrême diligence quelques marches à l'ennemi, il finit par ſe tirer d'un ſi mauvais pas. Il fut atteint cependant au paſſage de la Loutre ; mais alors les Français & les Suédois, tournant tête avec audace, repouſſèrent vigoureuſement les Impériaux. Ceux-ci les attaquèrent encore à une journée de Metz, & furent encore repouſſés. Les eſcadrons français rompirent entiérement la cavalerie impériale, & l'armée françaiſe & ſuédoiſe, après treize jours d'une marche forcée, ſans vivres & ſans bagages, arriva enfin en lieu de ſûreté. Galas, ſaiſi d'admiration de cette retraite victorieuſe, avoua que c'étoit la plus belle manœuvre de guerre qu'il eût jamais vue ; mais les Impériaux prirent Frankendal, Mayence & Keiſerloutre.

En 1636 Galas entra dans la Bourgogne, & y fit le ſiége de Saint-Jean-de-Lône, pendant que Jean de Wert, prenant Corbie & Roye, s'avançoit vers Paris : ce fut le moment de criſe pour la France ; mais la criſe lui fut favorable. Galas fut contraint de lever le ſiége, en abandonnant ſon artillerie & une partie de ſon bagage. Le comte de Rantzau défit ſon arrière-garde : les payſans aſſommèrent une partie de ſon armée ; & de trente mille hommes dont elle étoit compoſée, il ne s'en ſauva pas douze mille. Ce fut un échec des plus conſidérables.

En 1637 Galas prit ſa revanche, en faiſant lever le ſiége de Leipſick au fameux général Banier, qu'il preſſa enſuite avec des forces ſupérieures, comme il avoit preſſé le duc de Weymar, & qui lui échappa de même par la plus ſavante & la plus étonnante retraite. Banier & Galas ſe firent enſuite dans la Poméranie une guerre de chicane, où, déployant toutes les reſſources de leur art, ſe pouſſant & ſe repouſſant l'un l'autre tour-à-tour, ils méritèrent l'eſtime des guerriers ſans avoir rien fait aux yeux des ignorans, parce qu'à force de talens ils ne purent avoir l'un ſur l'autre aucun avantage conſidérable.

En 1639 Galas, trop inférieur en forces à Banier, fut obligé d'abandonner la Poméranie & de repaſſer l'Elbe.

En 1644 il porta du ſecours dans le Holſtein, au roi de Dannemarck, ennemi naturel du roi de Suède ; mais bientôt les Impériaux & les Danois ſe ſéparèrent mécontens les uns des autres, & ſe faiſant mutuellement des reproches. Affoibli par cette ſéparation, Galas ne put tenir devant Torſtenſon, général ſuédois, qui tailla en pièces ſa cavalerie & une partie de ſon infanterie, près de Jutterboch. Galas ſe ſauva ſous les murs de Magdebourg, où les triſtes reſtes de ſon armée périrent par la faim. On lui reprochoit de la négligence & de l'intempérance, & on attribuoit ſes échecs à ces deux défauts, car les talens ne lui manquoient pas.

En 1645, après la bataille de Nortlingue, il mena du ſecours au duc de Bavière avec l'archiduc Léopold ; ils firent lever le ſiége d'Hailbron au vicomte de Turenne, qu'ils pourſuivirent enſuite, & qui leur échappa encore par une magnifique retraite (ſur quoi *voyez* l'article *Jean de Werth*) ; ils s'en dédommagèrent en reprenant diverſes places entre le Necker & le Danube. La défaite du général Galas près de Magdebourg & ſa rupture avec les Danois lui avoient fait ôter, pour un tems, le commandement des armées impériales ; il ſe juſtifia, & l'on continua de l'employer, comme il vient d'être dit, mais en lui donnant cependant un ſupérieur ; il commandoit, mais ſous l'archiduc Léopold ; il n'étoit plus qu'au ſecond rang, après avoir été ſi ſouvent & ſi long-tems au premier. Il ne fit plus rien de remarquable, & il mourut peu de tems après, en 1647, à Vienne en Autriche. L'Empereur l'avoit fait comte de l'Empire.

Si on le compare avec Jean de Werth ſon con-

temporain & ſon émule, il eut moins d'éclat & plus de revers, & n'inſpira pas comme lui aſſez de terreur aux Français pour être chanſonné par eux.

GALERIA, COPIOLA, EMBOLIARIA. (*Hiſt. rom.*) Ces trois mots déſignent une célèbre actrice de Rome, ſoit que ce fuſſent véritablement ſes noms, ſoit que ce fuſſent les noms de quelques-uns de ſes principaux rôles. On ſait que Rome n'avoit pas, comme Paris, des ſpectacles tous les jours, & que les ſpectacles y faiſoient partie des fêtes ou jeux qui ſe célébroient à de certaines époques ou à l'occaſion de certains événemens. Les magiſtrats qui donnoient de ces fêtes ou jeux, & qui attachoient une grande importance au ſuccès de ces mêmes jeux, dont dépendoit ſouvent la faveur populaire, avoient ſoin d'appeler à ces ſpectacles les acteurs qui s'étoient acquis le plus de réputation dans les occaſions précédentes; plus ils avoient été célèbres, plus ils étoient recherchés, & quelquefois même, dans un âge où leur talent dégénéré n'étoit plus rien, on ſe ſouvenoit de ce qu'il avoit été, & l'on comptoit plus ſur l'expérience du paſſé, qu'on ne ſe fioit à un talent plus jeune, non encore éprouvé ou trop peu exercé; mais il arrivoit ſouvent auſſi que ces vieux talens, rappelés par honneur ſur la ſcène, n'y paroiſſoient que pour ſe déshonorer. *Num primùm*, dit Cicéron (en parlant des jeux donnés par Pompée pour la conſecration de ſon théâtre), *honoris cauſâ in ſcenam redierant ii quos ego honoris cauſâ de ſcenâ deceſſiſſe arbitrabar.* De ce nombre étoit le plus grand acteur tragique de l'antiquité, qui n'eut d'égal, mais dans un genre différent & même oppoſé, que ſon contemporain Roſcius, modèle du jeu comique, comme Eſopus de la déclamation tragique. C'eſt ainſi que le Kain & Préville ont fait, pendant trente ans à Paris, chacun dans leur genre, les délices des gens de goût & des ames ſenſibles; mais la mort impitoyable enleva le Kain au milieu de ſa gloire & de la perfection de ſon talent, Eſopus au contraire ne reparut qu'à ſa honte dans ces jeux de Pompée : la voix lui manqua dans un endroit remarquable de ſon rôle, & tout le monde convint qu'il étoit plus que tems qu'il ſe retirât. *Delicia vero tua noſter Eſopus ejuſmodi fuit, ut ei deſinere per omnes homines liceret. Is jurare cùm cepiſſet, vox eum defecit in illo loco : SI SCIENS FALLO.*

Mais un véritable phénomène qui parut dans ces mêmes jeux, ce fut la vieille actrice Galeria, Copiola, Emboliaria, en qui Pompée ſe plut à faire voir au peuple romain ce qu'on voit ſi rarement, un grand talent dans l'extrême vieilleſſe. Ce n'eſt pas tout : cette même actrice, âgée de cent quatre ans, après quatre-vingt-onze ans entiers d'exercice de ſon art & de jouiſſance de ſa gloire, reparut encore à des jeux bien poſtérieurs, célébrés pour le rétabliſſement de la ſanté d'Auguſte, & l'on ne dit pas que ſon âge l'ait trahie comme Eſopus. Cette femme étonnante avoit eu près d'un ſiècle de ſuccès, depuis le conſulat de Marius & de Carbon, juſqu'à celui de Poppœus & de Sulpicius. (Plin. l. 7, c. 48.)

GALIÈNE (*Hiſt de Fr.*), perſonnage fabuleux, mais qui appartient par un côté à l'Hiſtoire, & à une partie importante de l'Hiſtoire, à celle de Charlemagne. Toutes les conquêtes de ce grand Prince en Eſpagne avoient été faites ſur les Sarraſins, & l'on ne conçoit pas par quelle bizarrerie les auteurs eſpagnols, même chrétiens, ſont plus favorables aux Sarraſins leurs oppreſſeurs, qu'à Charlemagne leur libérateur, du moins en partie; mais enfin les Eſpagnols n'ont jamais pu ſouffrir qu'on dit que Charlemagne avoit ſoumis une partie de l'Eſpagne, &, pour n'en pas convenir, ils ont cherché à expliquer, par une fable ridicule & deſtituée de tout fondement, les témoignages qu'ils rencontroient à chaque pas des expéditions de Charlemagne dans leur pays. Cette fable eſt rapportée ſur la foi de quelque bruit populaire, par Rodéric, archevêque de Tolède, écrivain du treizième ſiècle. Cet auteur dit que Charlemagne s'étant brouillé avec Pépin-le-Bref ſon père, ce monarque le chaſſa de ſes États; que Charlemagne alors ſe retira chez Galafre ou Galaſtre, Roi ſarraſin de Tolède, & qu'il ſervit dans ſes troupes, contre Marſile, roi de Sarragoſſe; qu'il reçut en Eſpagne la nouvelle de la mort de ſon père; que ſur cette nouvelle il revint en France, emmenant avec lui la fille du roi Galaſtre, nommée Galiène, qui ſe fit chrétienne & qu'il épouſa. On dit, ajoute Rodéric, qu'il lui fit bâtir un palais à Bordeaux. En effet, on donne encore vulgairement le nom de *Palais Galiène* à l'amphitéâtre de Bordeaux, dont M. le baron de la Baſtie a donné la deſcription dans les Mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, & qu'on croit avoir été conſtruit par l'empereur Gallien; ce qui fournit le mot de l'énigme, ſans qu'on ſoit obligé de recourir à la fable de la princeſſe Galiène.

GANAY (*Hiſt. de Fr.*), nom d'une ancienne famille qui a produit un chancelier de France. Un de ſes ancêtres, Girard, ſeigneur de Ganay, qui vivoit en l'an 1300, eſt qualifié chevalier. Guichard de Ganay, ſeigneur de Savigny dans le Charolois, étoit, en 1423, conſeiller de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, & juge du comté de Charolois.

Il attira au parti de Bourgogne, Guy de Ganay, ſeigneur de Chaſſenay, ſon frère puîné; celui-ci fut fait priſonnier par les Français du parti de Charles VII; il obtint, en 1433, des lettres de rémiſſion de ce Prince, à condition de ne plus porter les armes pour la Maiſon de Bourgogne. Ce Guy forma une branche qui s'établit en Bourgogne, & qui a fourni quelques guerriers diſtingués, entr'autres Jérôme de Ganay, ſeigneur de Levault, qui, dans le commencement de ce ſiècle, ſervoit

160

avec diſtinction, en Flandre, en Bavière & dans d'autres contrées de l'Allemagne, en Piemont & dans d'autres contrées de l'Italie, & qui reçut un grand nombre de bleſſures.

Guichard, frère aîné de Guy, fut père de Guillaume de Ganay, conſeiller du duc de Bourgogne & ſon avocat à Paris. C'étoit un de ces hommes de mérite que Louis XI étoit toujours ſi empreſſé & ſi adroit à enlever au duc de Bourgogne ſon rival, premiérement pour l'en priver, enſuite pour s'enrichir des pertes de ce même rival. Louis XI, à ſon avénement, le fit avocat du Roi, c'eſt-à-dire, avocat-général au parlement de Paris, charge qu'il exerça juſqu'à ſa mort, arrivée, comme celle de Louis XI, en 1483.

Il fut père du chancelier Jean de Ganay. Celui-ci avoit été reçu conſeiller en la cour des aides le 30 octobre 1481, & quatrième préſident au parlement de Paris le 27 juin 1490. Il accompagna le roi Charles VIII en 1494 & 1495 à la conquête du royaume de Naples, & fut nommé chancelier de ce royaume. Louis XII, en 1505, le nomma premier préſident du parlement de Paris; il l'étoit lorſqu'il fonda & fit bâtir dans l'égliſe de Saint-Médéric ou Merry une chapelle où l'on voit encore (en 1788) ſon nom en lettres d'or, au bas d'un ancien tableau en moſaïque qu'il avoit rapporté de ſon voyage d'Italie. En voici l'inſcription: *Dominus Joannes de Ganay, præſidens Pariſienſis primus, adduxit de Italiâ Pariſium hoc opus moſaicum.* Le même Louis XII le nomma chancelier de France le 31 janvier 1507. Jean de Ganay mourut à Blois en 1512.

Un de ſes frères, nommé Germain, conſeiller-clerc au parlement de Paris en 1485, fut fait évêque de Cahors en 1509, d'Orléans en 1514, & mourut le 8 mars 1520.

GANNASCUS (*Hiſt. rom. & germaniq.*), jeune Roi, chef ou ſeigneur germain, de la nation des Caninefates, qui eut l'honneur de ſe meſurer avec Corbulon, & dont la défaite commença la haute réputation de ce général romain. Quoique les Caninefates fuſſent un peuple germain d'origine, les terres qu'ils occupoient, étoient renfermées dans les bornes de l'Empire romain; ils étoient donc réputés ſujets de l'Empire, & d'ailleurs Gannaſcus avoit long-tems ſervi dans les armées romaines; il n'en aimoit pas mieux ces fiers dominateurs, & lorſqu'il crut avoir appris d'eux les moyens de les vaincre, il revint combattre pour la liberté germanique. La nation des Cauces ſe mit à faire des courſes ſous ſa conduite. Gannaſcus, avec des barques légères, exerçoit une eſpèce de piraterie ſur les côtes de la Gaule belgique, contrée riche, mais ſans défenſe. Corbulon accourut, fit deſcendre ſes galères le long du Rhin, attaqua les barques de Gannaſcus, en coula un grand nombre à fond, & réduiſit Gannaſcus à s'écarter. C'eſt la première fois, à ce qu'il paroît, que les peuples de la Germanie ſe ſoient hazardés à faire la guerre par mer aux Romains, & c'eſt encore ce qui donne une ſorte d'éclat à cette expédition de Gannaſcus. Ce qui contribue encore à tirer ſon nom de la foule obſcure des guerriers, c'eſt l'honneur que lui firent les Romains de le pourſuivre avec cet acharnement qu'ils n'avoient que contre les ennemis qu'ils craignoient. Corbulon s'attacha bien plus à le perdre qu'à terminer la guerre dans ce pays-là; il ne ceſſa de lui dreſſer des embûches, juſqu'à ce qu'enfin il l'y eût fait tomber. Gannaſcus fut pris: on s'en défit auſſitôt, & je vois, dit Mézeray, que ce fut par une action bien vilaine, puiſque Tacite ſemble avouer qu'on crut tout moyen honnête pour châtier ce perfide. Voici les termes de Tacite: *Miſſis qui Gannaſcum dolo aggrederentur. Nec irrita aut degeneres inſidiæ fuêre adverſùs transfugam & violatorem fidei. Sed cade ejus mota chaucorum mentes, &c.*

La valeur de Gannaſcus & ſes entrepriſes hardies avoient inſpiré de l'intérêt à la nation des Cauces; elle reprit les armes pour le venger, & Corbulon, qui, délivré de cet ennemi ſeul capable de l'inquiéter, ne voyoit plus pour lui que des lauriers faciles à moiſſonner, n'étoit pas fâché de ces mouvemens; il attiſoit le feu plutôt que de l'éteindre; « mais le conſeil de Claudius ne trouva pas bon » qu'il acquît trop d'autorité ſur les troupes, ſous » un Prince ſi fainéant. Il reçut ordre de repaſſer » le Rhin & de retirer les garniſons qu'il avoit » au-delà. » Il obéit ſans délai, non ſans regret.

Cet ordre qu'il déteſte, il va l'exécuter.

Au reſte ce même ordre qu'on lui donnoit par un de ces motifs de baſſeſſe & d'envie, ſi communs dans les cours des Princes, tels que Claude,

(La cour de Claudius, en eſclaves fertile)

auroit pu être le produit des vues les plus ſages & les plus juſtes, ſi un eſprit de modération eût inſpiré à l'empereur Claude le deſſein d'abandonner les conquêtes d'au-delà du Rhin, & de donner ce fleuve pour borne invariable à l'Empire.

GELÉEN. (*Voyez* JEAN (de) dans ce volume.)

GÉRONCE. (*Hiſt. rom.*) Vers l'an 408 de l'ère chrétienne, ſous l'empire d'Honorius, quelque tems après la mort d'Arcadius ſon frère, vers le tems auſſi de celle de Stilicon & du débordement d'Alaric & des autres Barbares ſur les terres de l'Empire, un tyran nommé Conſtantin, profitant de ces troubles, avoit uſurpé l'Empire ſur Theodoſe le jeune, fils d'Arcadius, & qui n'étoit alors âgé que de ſix ans; il ne ſe propoſoit rien moins que de détrôner auſſi Honorius. Géronce, un des grands capitaines de ce tems, ſe déclara d'abord pour Conſtantin, & donna une grande force à ce parti. Géronce lui amena la fleur de la jeuneſſe britannique, qui lui fut très-utile. En reconnoiſ-

ſance

ſance de ce ſervice, il fut fait grand-maître de la milice, & par-là devint plus utile encore. Ce fut par ſon ſecours & par celui d'Apollinaire (Apollinaris), aïeul de Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont, & tige de la Maiſon de Polignac, que Conſtantin réduiſit en 408 les Eſpagnes ſous ſon obéiſſance. Ce fut par le ſecours de ces deux capitaines, & ſurtout du premier, que Conſtans, fils de Conſtantin, fut reconnu pour Céſar par les légions qui ſervoient dans le pays. Par leur ſecours encore, ce Prince, Conſtans, fit priſonniers Dydyme & Vérenian, deux jeunes ſeigneurs de la race de Théodoſe, proches parens d'Arcadius & d'Honorius, & qui, à ce titre, s'étoient armés pour les intérêts de leur Maiſon. Après ces ſuccès le prince Conſtans alla rejoindre Conſtantin ſon père, qui faiſoit ſon ſéjour dans la ville d'Arles, d'où il donnoit la main tout à la fois à l'Italie, à la Gaule & à l'Eſpagne. Géronce reſta chargé du gouvernement de cette dernière contrée, qui étoit pour lui comme un petit Empire particulier dans le grand Empire qu'il aſſuroit à Conſtantin. Les affaires reſtèrent en cet état juſqu'en 411. Alors Conſtantin, jaloux ou inquiet peut-être de cette vice-royauté ſi conſtante & de cette autorité ſi pleine que Géronce exerçoit dans ſon gouvernement, crut devoir y renvoyer le prince Conſtans avec des troupes nombreuſes dont il donna le commandement, ſous ce Prince, à un capitaine nommé Juſte. Géronce, mécontent ſans doute de l'arrivée du Prince, dont la préſence bornoit naturellement ſon autorité, feignit de ne l'être que de ce commandement, donné à Juſte ſous les ordres du Prince; il prétendit qu'on ne pouvoit, ſans lui faire une injure, confier ce commandement à un autre qu'à lui. Il étoit fier, ſenſible, ambitieux; il regrettoit le pouvoir auquel il s'étoit accoutumé; il n'avoit affaire après tout qu'à un uſurpateur dont il avoit lui-même établi ou affermi l'Empire; il réſolut de devenir uſurpateur à ſon tour; il gagna la faveur des troupes en leur permettant le pillage; il appela les Barbares; il excita les Vandales à rompre la trêve qu'ils avoient conclue avec l'Empire. Ce furent en partie ſes intrigues qui livrèrent la Gaule ſurtout à ce déluge de maux que Salvien, prêtre de Marſeille, cet autre Jérémie, a ſi éloquemment déplorés. Conſtantin ſe trouvant hors d'état de réſiſter à la fois à tant d'ennemis, de combattre tout enſemble, & les légitimes Empereurs & les tyrans tels que lui, de contenir les Barbares & de ſoumettre les guerriers, tels que Géronce, prit le parti de traiter avec tous, & d'accorder beaucoup à chacun pour conſerver quelque choſe. Un traité partagea l'Empire entre Honorius & lui; il abandonna aux Barbares certaines provinces, à condition que les autres ſeroient reſpectées. Géronce ne fut pas celui qu'il s'empreſſa le moins de ſatisfaire; il lui abandonna en entier ce gouvernement des Eſpagnes que Géronce paroiſſoit avoir tant à cœur, avec le commandement abſolu des armées; il éloigna Juſte de l'Eſpagne, & le retint dans la Gaule, pour qu'il ne fît plus d'ombrage à Géronce. Mais comme il eſt difficile à des ambitieux de faire un accommodement durable, Conſtantin & Géronce ſe brouillèrent de nouveau. Le premier, ne voyant toujours dans le ſecond qu'un ſujet rebelle, entreprit de le réduire entiérement. Il fit marcher contre lui Conſtans ſon fils, qui venoit pour la troiſième fois commander en Eſpagne. Géronce, fort du ſecours des peuples barbares, ne l'attendit pas; il part de Terragone, pénètre dans la Gaule, s'avance au devant de Conſtans, l'aſſiége dans Vienne, le prend, le fait mourir. On ne ſait pourquoi Géronce ne crut pas devoir prendre le titre d'Empereur, & aima mieux le donner à un de ſes domeſtiques ou de ſes cliens, nommé Maximus, qu'il ne prenoit pas même la peine de traîner à l'armée à ſa ſuite, & dont il ne tiroit d'autre parti que de le charger de ce vain titre d'Empereur. Quoi qu'il en ſoit, Géronce, après avoir opprimé le fils, alloit accabler le père; il aſſiégeoit déjà Conſtantin dans Arles ſa capitale, lorſqu'on vit arriver, non pas au ſecours de Conſtantin, mais à la rencontre de Géronce, un guerrier habile & illuſtre qui venoit les combattre tous deux: c'étoit le comte Conſtantius, grand-maître de la milice d'Honorius, & digne de ſervir un autre maître. A ſon approche Géronce prit la fuite, la plus grande partie de ſes troupes l'ayant quitté pour Conſtantius, attirées par la réputation de ce général. Celui-ci, en effet, parvint à triompher des deux tyrans ennemis. Ayant chaſſé Géronce, ce fut lui qui continua le ſiége d'Arles que Géronce avoit commencé. Bientôt Conſtantin crut n'avoir plus d'autre moyen de ſauver ſa vie que de renoncer à l'Empire; il ſe dépouilla lui-même des ornemens impériaux, & ſe fit ordonner prêtre par l'évêque d'Arles: on ouvrit alors les portes à Conſtantius, ſur la promeſſe que la vie de Conſtantin & de ſon ſecond fils ſeroit reſpectée; ils furent envoyés tous les deux à Honorius, qui les fit aſſaſſiner ſur la route: leurs têtes furent apportées ſur des lances à Ravenne.

Géronce mourut d'une manière plus généreuſe & plus conforme à ſon grand courage. Retiré en Eſpagne, quelques troupes qui lui étoient reſtées, ſans être plus fidelles que celles qui l'avoient abandonné devant Arles pour le général Conſtantius, commencèrent à penſer qu'elles pourroient faire leur paix à ſes dépens, & mériter leur grace par ſa mort; en conſéquence elles vinrent l'inveſtir dans ſa maiſon. Géronce, quoiqu'il n'eût avec lui qu'un ſoldat, Alain, & quelques domeſtiques, fit une défenſe auſſi belle, auſſi hardie, & bien moins téméraire, vu les circonſtances, que celle de Charles XII à Varnitza. Il parvint à tuer à coups de flèche juſqu'à trois cents de ces traîtres qui l'aſſiégeoient; enfin, forcé de céder au nombre, il vint à bout de ſauver ſes domeſtiques, & il eût pu ſe ſauver avec eux s'il eût pu conſentir à laiſſer

ſa femme au pouvoir d'une ſoldateſque effrénée. Cette femme, pour toute grace, lui demandoit la mort, & ſe jetoit d'elle-même ſur la pointe de ſon épée. Le ſoldat Alain, qui étoit reſté avec lui, demandoit auſſi de mourir avec lui & de mourir de ſa main, pour échaper aux outrages & à la cruauté des rebelles. Arrivé à ſon dernier moment, Géronce accorda cette funeſte grace à ſa femme & à ſon ami; il coupa la tête à ſon ſoldat Alain, puis à ſa propre femme, & ſe perça le cœur au même inſtant.

Ce Maximus, ce fantôme d'Empereur qu'il avoit créé, tomba de lui-même, n'ayant plus cet appui; il auroit pu vivre: on lui avoit laiſſé la vie par mépris, comme à un imbécille, indigne également de vivre & de mourir; mais cet imbécille s'aviſa d'être ambitieux; il reprit la pourpre, fut pris & décapité.

La mort de Géronce eſt de l'an 411.

GODET-DESMARAIS (PAUL), (*Hiſt. de Fr.*), évêque de Chartres, directeur de madame de Maintenon après l'abbé Gobelin, étoit né au mois de janvier 1648, à Talcy, paroiſſe du diocèſe de Chartres Son père, François Deſmarais, chevalier, ſeigneur d'Aroiſſe, baron d'Hertray en Normandie, fut tué, en 1652, à la bataille de Saint-Antoine. Sa mère étoit de la Maiſon de Lamarck. Il fut élevé par ſa tante, femme de M. de Pienne, gouverneur de Pignerol & chevalier des Ordres du Roi.

Le plus grand événement de ſa jeuneſſe fut un voyage qu'il fit à Rome ſous le pontificat d'Alexandre VII. Le plus grand événement de ſa vie fut d'être directeur de madame de Maintenon, & le plus beau trait de ſon caractère fut de l'être ſans devenir un prélat courtiſan.

Ecolier en théologie au ſéminaire de Saint-Sulpice, il y fut connu de M. Tronſon, qui en étoit ſupérieur. Supérieur lui-même dans la ſuite du collége des Trente-Trois, il y connut l'abbé Gobelin, qui s'y étoit retiré. Ce fut ſous les auſpices de ces deux eccléſiaſtiques, ſi révérés alors par leur doctrine & leur piété, qu'il entra dans le monde & dans l'égliſe. Ce fut l'abbé Gobelin qui le fit connoître à madame de Maintenon.

L'abbé Deſmarais avoit auſſi connu à Saint-Sulpice l'abbé de Fénelon; ils avoient été rivaux d'étude, autant qu'un eccléſiaſtique, deſtiné à n'être qu'un ſaint, pouvoit être le rival d'un homme auſſi brillant & auſſi aimable que Fénelon.

En ſe retrouvant chez madame de Maintenon, ils devinrent rivaux de faveur. Cette femme docile, à qui l'abbé Gobelin défendoit de briller dans la converſation, & qui permettoit à des hommes dont elle ſentoit l'infériorité, de lui impoſer tous les jougs de la religion, ſe partageoit entre la ſainteté auſtère de Godet-Deſmarais, & la piété tendre de Fénelon. La dévote combattoit en elle les penchans de la femme d'eſprit & de goût; elle oppoſoit dans ſon cœur l'ami qu'elle reſpectoit, ſans pouvoir le goûter, à l'ami qu'elle craignoit de trop aimer.

L'éditeur des Lettres de Godet-Deſmarais à madame de Maintenon, qui forment le quinzième & dernier volume des Mémoires & Lettres de cette Dame, établit ce parallèle entre les deux rivaux:

« L'abbé de Fénelon étudioit les myſtiques qui » l'égarèrent; l'abbé Deſmarais étudioit l'Ecri» ture-Sainte, qui n'égare jamais. »

Ce jeu de mots, qui paroît d'abord heureux, perd beaucoup de ſon mérite quand on vient à ſonger à la foule d'hérétiques qui ſe ſont égarés en commentant & en interprétant l'Ecriture-Sainte.

Mais enfin Fénelon s'égara; il n'en fut que plus grand par ſa ſoumiſſion & par le noble parti qu'il ſut tirer de ſa chute. Godet-Deſmarais ne prit pas un vol ſi élevé, mais il ne tomba point.

Des deux eccléſiaſtiques que madame de Maintenon aima le mieux, Fénelon & le cardinal de Noailles, l'un fut quiétiſte, l'autre réputé janſéniſte; l'abbé Deſmarais les combattit tous deux, en triompha, & reſta maître de la conſcience de madame de Maintenon. Il la dirigea depuis 1689 juſqu'en 1709.

En 1690 il fut fait évêque de Chartres; ce qui lui donnoit naturellement la direction de Saint-Cyr, où il rempliſſoit déjà depuis quelque tems diverſes fonctions du ſaint miniſtère pour des retraites & des confeſſions extraordinaires. En 692 il fut ſacré dans cette même Maiſon de Saint-Cyr, qu'il ſoumit, l'année ſuivante, à la règle de ſaint Auguſtin.

Il avoit prêché autrefois à Paris *avec plus de ſuccès que d'applaudiſſement*, dit l'éditeur de ſes Lettres. Cela s'entend.

Sa correſpondance ſpirituelle & directoriale avec madame de Maintenon eſt plus édifiante que lumineuſe ou inſtructive. Chaque lettre eſt vague, quoique le titre annonce un objet déterminé. Qui en voit une les voit toutes. L'auteur poſſède l'Ecriture-Sainte & en multiplie les citations, mais ſouvent ſans choix & ſans à-propos.

L'hiſtoire de ſon épiſcopat eſt d'ailleurs un tiſſu de bonnes œuvres. Saint, il ſe donna un ſaint pour ſucceſſeur. Il demanda & obtint pour coadjuteur M. de Mérinville ſon neveu. Il mourut le 26 ſeptembre 1709. Son cœur eſt à Saint-Cyr, & on en put dire, comme du cœur de M. Arnauld à Port-Royal:

Cor nunquam avulſum nec amatis ſedibus abſens.

Son épitaphe qu'on lit à Saint-Cyr, l'annonce comme un inſtituteur ſpirituel de cette Maiſon.

Hic jacet cor Ill. & Rev. D. D. Pauli de Godet-Deſmarais, Carnutenſis epiſcopi, qui regia huic domui primus dedit legem vitæ & diſciplinæ. Obiit Carnuti, 16 kal. oct. an. 1709, ætatis 62.

GONTIER *ou* GONTHIER *ou* GUINTIER (JEAN). (*Hiſt. de Fr.*) L'anatomie, ainſi que toutes les ſciences, fit des progrès ſous François I. On éleva des amphithéâtres publics pour la diſſection des cadavres, opération trop négligée depuis Galien. Jean Gontier, médecin de François I, fut celui qui renouvela cet utile uſage; ce fut lui qui forma Véſal, ce médecin célèbre de Charles-Quint & de Philippe II; ce Véſal, dont le père, l'aïeul, le biſaïeul, le triſaïeul s'étoient illuſtrés par l'étude de la médecine, & furent tous effacés par lui. Sur leurs pas les Euſtaches, les Fallopes, les Botals ajoutèrent aux découvertes anatomiques. Gontier eſt le premier qui ait donné une deſcription aſſez exacte des muſcles; il en a même apperçu pluſieurs qui avoient échappé aux recherches de Galien. C'eſt lui qui a donné le nom de *pancreas* au corps glanduleux attaché au péritoine. C'eſt lui qui a découvert l'union de la veine & de l'artère ſpermatiques, des deux conduits qui répondent de la matrice aux mamelles.

Gontier ne concevoit pas qu'on pût avoir la cruauté de tenir ſecret un remède utile. *Nam ſi tinum ab omnique humanitate & candore animi alienum videtur ea velle occultare quæ ad communem hominum ſalutem pertinent.* De Peſt. com. præf.

Il étoit né en 1487, à Andernach. Il mourut à Strasbourg en 1574, après avoir éprouvé diverſes perſécutions au ſujet de la religion.

Il a traduit beaucoup d'écrits de Galien & d'autres auteurs, & compoſé des Traités latins ſur la peſte, ſur les femmes groſſes & les enfans. L'empereur Ferdinand lui donna des lettres de nobleſſe.

GRABEN. (*Hiſt. de Charlem.*) Ce mot rappelle un établiſſement dont les guerres germaniques donnèrent l'idée à Charlemagne, & qui eût à lui ſeul immortaliſé ſon règne & changé la face de la Terre s'il n'avoit pas été abandonné. Le ſeul projet prouve au moins combien les grandes choſes étoient familières à ce Prince, dans un tems où perſonne n'avoit encore ſongé au bien public. Il vouloit faire communiquer l'Océan germanique & la Mer-Noire par le Rhin & par le Danube, en joignant ces deux fleuves par des rivières intermédiaires; & ſi l'on veut que les canaux de Druſus & de Corbulon, dont l'un joignoit le Rhin avec l'Iſſel, & l'autre avec la Meuſe, aient contribué à lui inſpirer ce projet, on voit par-là quel utile uſage il ſavoit faire de ſes connoiſſances dans l'Hiſtoire. Les rivières qu'il s'agiſſoit de joindre par un canal, étoient, d'un côté, le Rednitz; de l'autre, l'Athmul. Le Rednitz ſe jette dans le Mein, aux environs de Bamberg; le Mein, dans le Rhin, près de Mayence; le Rhin, dans l'Océan. L'Athmul ſe jette dans le Danube, à Kelheim; & le Danube, dans la Mer-Noire. Du Rednitz à l'Athmul il n'y a que deux lieues de diſtance: le canal de jonction devoit avoir trois cents pieds de largeur ſur ces deux lieues de longueur: le travail fut pouſſé juſqu'à deux mille pas; des pluies continuelles le firent abandonner; les terres s'éboulloient; le ſol étoit ſans conſiſtance; mille obſtacles qui n'en ſeroient point aujourd'hui, parurent alors invincibles: le découragement ſe mit parmi les travailleurs, & un des plus beaux établiſſemens que l'eſprit humain eût encore conçus, ne put avoir lieu. Les veſtiges du canal ſubſiſtent encore près du village de *Graben*, qui en a tiré ſon nom, le mot allemand *graben* ſignifiant un foſſé.

Charlemagne eût ſans doute repris ce projet, dans un tems plus favorable, ſi, en le formant, il avoit été animé des grandes vues de bien public qui auroient dû préſider à une pareille entrepriſe; s'il avoit vu les diverſes provinces de France, de Germanie, de Pannonie, tous ces vaſtes pays qu'arroſent le Danube, le Don & les autres rivières d'Europe & d'Aſie, qui ſe déchargent médiatement ou immédiatement dans la Mer-Noire, excités, vivifiés, enrichis par le commerce le plus actif & une communication directe & facile, établie depuis le fond du nord de l'Europe juſqu'au centre de l'Aſie. Voilà les objets qui auroient dû s'offrir aux regards de Charlemagne & parler à ſon cœur. Il ne vit, dans ce grand & bel ouvrage, qu'une facilité pour la guerre de Pannonie, qu'un moyen de faire deſcendre des troupes des bords de l'Océan germanique juſqu'aux rives de la Save, de la Drave & du Raab; de leur procurer aiſément & à peu de frais toutes les proviſions néceſſaires; & comme il parvint, ſans ce ſecours, à terminer heureuſement la guerre de Pannonie, il ne penſa plus à cet ouvrage; il perdit par-là l'occaſion de faire, pour toute la ſuite des ſiècles, plus de bien au Monde, qu'il n'avoit fait de mal par ſes conquêtes paſſagères.

Il tenta auſſi d'unir la Moſelle à la Saone.

GRANVILLE, (*Hiſt. d'Anglet.*) nom d'une illuſtre Maiſon anglaiſe, deſcendue des anciens ducs de Normandie, & tirant ſon origine de Rollon, le premier de ces Ducs, par Robert, comte de Corbeil, fils puîné de Rollon. Ce Robert eut deux petits-fils célèbres dans l'hiſtoire de Normandie & dans celle d'Angleterre, Robert Fitz-Hamon, comte de Corbeil, & Richard, qui prit le nom de Granville, l'une des ſeigneuries de ſon père en Normandie. Ces deux frères accompagnèrent Guillaume-le-Bâtard leur parent, à la conquête d'Angleterre, & contribuèrent à la victoire d'Haſtings, qui réduiſit ce royaume ſous l'obéiſſance de Guillaume. Ce conquérant, en reconnoiſſance de leurs ſervices, les combla d'honneurs & de biens. Fitz-Hamon, l'aîné, eut les ſeigneuries de Glocefter & de Briſtol; Richard de Granville eut des poſſeſſions immenſes dans les comtés de Devon, de Cornouaille, de Sommerſet & de Buckingham; elles ont paſſé à ſa poſtérité. Sous le règne de Guillaume-le-Roux, fils du conquérant,

Robert Fitz-Hamon s'aſſocia douze chevaliers choiſis, dont ſon frère Richard fut le premier, & ſe mettant avec eux à la tête d'une armée, il entra dans le pays de Galles, ſoumit les habitans, qu'il rendit tributaires de l'Angleterre, tua Rhèſe leur Roi, conquit tout le comté de Glamorgan, & partagea ſes conquêtes entre lui & les douze chevaliers ſes aſſociés. Fitz-Hamon en eut le ſurnom de *Grand*. Henri I, frère & ſucceſſeur de Guillaume-le-Roux, lui donna le commandement de ſes armées contre la France. Il mourut d'un coup de pique qu'il reçut à la tempe dans cette guerre. Voici les titres que prenoit Fitz-Hamon, & qu'on lui donnoit : *Robert Fitz-Hamon, par la grace de Dieu, prince de Glamorgan, comte de Corbeil, baron de Thorigny & de Granville, ſeigneur de Gloceſter, Briſtol, &c conquérant du pays de Galles, couſin du Roi, & général de ſon armée en France.* Fitz-Hamon ne laiſſa qu'une fille qui épouſa Robert, fils naturel de Henri I, roi d'Angleterre, & de laquelle deſcendent pluſieurs des plus illuſtres Maiſons d'Angleterre. Richard hérita des biens de Normandie, nommément de Granville, dont il portoit déjà le nom. Il ſe croiſa dans ſa vieilleſſe, & mourut dans le voyage de la Terre-Sainte.

Son fils, nommé comme lui Richard de Granville, épouſa Adeline, fille aînée de Robert de Beaumont, comte de Meulan en France, & premier comte de Leiceſter en Angleterre, & d'Eliſabeth de Vermandois, petite-fille de Henri I, roi de France, qui deſcendoit de Hugues Capet, comme Richard deſcendoit du duc Rollon. Ainſi la Maiſon ducale de Normandie & royale d'Angleterre ſe trouva unie avec le ſang royal de France. De là deſcend directement cette antique & noble Maiſon des Granville, établie dans les comtés de Devon & de Cornouaille, Maiſon toujours vaillante, toujours utile & fidelle à ſes Rois.

On remarque, parmi les Granville, un troiſième Richard, d'une valeur tellement héroïque, qu'elle ſemble n'appartenir qu'aux tems fabuleux. Amiral d'Angleterre ſous le règne d'Eliſabeth, il rencontre, n'ayant alors qu'un ſeul vaiſſeau, toute la flotte eſpagnole, qui portoit juſqu'à dix mille combattans; il n'en avoit pas plus de cent. Malgré cette énorme diſproportion, il livre cet incroyable combat, dont Gauthier ou Walter Raleigh a donné une relation particulière.

Bevil de Granville prodigua ſon ſang & ſes biens pour la défenſe de Charles I, dans les guerres de ce Prince contre le parlement. Il fut tué à la bataille de Lanſdown, où il combattoit une pique à la main.

Jean ſon fils aîné, trentième comte de Corbeil, trentième baron de Torigny & de Granville depuis Robert, fils de Rollon, dans un eſpace de huit cents ans, créé par Charles II, le 20 avril 1661, comte de Bath, vicomte de Lanſdown, & comblé par le même Prince de beaucoup d'autres graces, les avoit toutes méritées par les ſervices qu'il avoit rendus & les maux qu'il avoit ſoufferts pendant la guerre civile. A la mort de ſon père il avoit pris le commandement de ſon régiment, n'étant encore âgé que de ſeize ans; il avoit reçu pluſieurs bleſſures en différentes occaſions; il avoit été laiſſé pour mort à la bataille de Newbury. Il eut la plus grande part, avec le général Monck, au rétabliſſement de Charles II.

Charles, fils de Jean, vicomte de Lanſdown & baron de Granville, ſervoit avec le duc de Lorraine lorſque ce Prince, aidé de Sobieski, fit lever le ſiége de Vienne, en 1683. Il aſſiſta aux principaux ſiéges & combats de cette guerre. L'Empereur le créa comte de l'Empire, avec la permiſſion de porter dans ſes armes l'aigle romaine.

Jean, ſecond fils de ce comte, ſe diſtingua dans différentes occaſions, & ſur terre, & ſur mer.

GRIBEAUVAL (JEAN-BAPTISTE VAQUETTE DE), (*Hiſt. mod.*), lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, premier inſpecteur du Corps-Royal de l'artillerie, étoit né dans la ville d'Amiens le 15 ſeptembre 1715. Il entra, en 1732, comme volontaire dans le régiment de Royal artillerie. En 1735 il fut fait officier pointeur; il s'attacha particuliérement à la partie des mines, & en 1752 il fut nommé capitaine des mineurs. Il l'étoit lorſque M. d'Argenſon, miniſtre de la guerre, le chargea d'aller prendre des renſeignemens ſur l'artillerie pruſſienne, où divers changemens venoient de s'introduire. Dans ce voyage il connut le grand roi Frédéric II & en fut connu. Ce Monarque avoit adopté le ſyſtème de Bélidor ſur les mines. Gribeauval étoit peu favorable au globe de compreſſion de Bélidor, ou du moins il préféroit un autre ſyſtème. *Eh bien!* lui dit un jour Frédéric après avoir diſputé contre lui ſur ce ſujet, *j'en appelle à l'expérience, & ſi l'occaſion s'en préſente jamais, je veux ſur le terrain même vous ramener à mon avis.* M. de Gribeauval accepta le défi, ſans prévoir les occaſions qu'il eut dans la ſuite de le ſoutenir.

De retour en France, il fut fait lieutenant-colonel en 1757. La guerre de ſept ans étoit alors commencée. M. le comte de Broglie amena M. de Gribeauval avec lui à Vienne, & le ſuffrage de cet ingénieur, déjà diſtingué dans l'Europe, ne fut pas ſans influence ſur le choix que l'Impératrice-Reine fit du général Daun pour le mettre à la tête de ſes armées. Ce général ſut l'obligation qu'il avoit à Gribeauval; il voulut la reconnoître en le faiſant entrer au ſervice de la cour de Vienne, & en l'employant dans ſon armée, comme général de bataille, & commandant de l'artillerie, du génie & des mineurs. Ce fut principalement dans cette guerre que Gribeauval ſe couvrit de gloire. Ses deux plus mémorables exploits ſont le ſiége de Glatz, en 1759, dont il dirigea les ſavantes

opérations, & du ſuccès duquel le général Laudon ſe plaiſoit à lui faire hommage ; mais ſurtout la fameuſe défenſe de Schweidnitz attaqué par le roi de Pruſſe en perſonne en 1762, la dernière année de la guerre. Gribeauval montra bien alors qu'il n'avoit pas oublié le défi que ce grand Roi lui avoit fait dix ans auparavant au ſujet du globe de compreſſion. Quatre globes de compreſſion, employés dans ce ſiége par le roi de Pruſſe, furent abſolument ſans ſuccès ; mais ſur cette défenſe de Schweidnitz, ce ſont les ennemis même que combattoit Gribeauval qu'il faut entendre. On regardoit d'abord le ſiége de Schweidnitz comme une entrepriſe de peu d'importance, & qui ne pouvoit arrêter long-tems. Un an auparavant les Autrichiens avoient emporté cette place en deux jours de ſiége & en quatre heures d'aſſaut. Les Pruſſiens ne comptoient pas, en 1762, qu'elle dût leur coûter davantage à prendre. Le roi de Pruſſe ne crut pas d'abord que cette expédition méritât ſon entremiſe : c'étoit un général, nommé Tanſien, qui faiſoit ce ſiége, & il avoit cru être modeſte en demandant douze jours pour réduire la place. Voici ce qu'il écrivoit au roi de Pruſſe, après douze jours de tranchée ouverte : « Je vous avois » promis de vous rendre maître de Schweidnitz » en moins de douze jours ; mais je ne ſavois pas » que j'aurois affaire à ce diable de Gribeauval. » Je demande encore douze jours à votre majeſté. Au bout de ces douze autres jours, rien n'étant encore avancé, le Roi vint lui-même diriger le ſiége, & prit fort à cœur cette entrepriſe ; il écrivoit le 13 août au marquis d'Argens : « Je vous » annoncerai, pour vous reſtaurer, que mon en» trepriſe ſur Schweidnitz va juſqu'ici à merveille ; » il nous faut encore onze jours heureux, & cette » épreuve ſera remplie. »

Le 19 août, il écrivoit au même marquis d'Argens : « Pour vous parler tout-à-fait naturelle» ment, je crois que nous aurons encore une criſe » avant la réduction de Schweidnitz. »

Le marquis d'Argens, dans une lettre du 2 ſeptembre, dit : « J'eſpère que dans le tems que » votre majeſté recevra cette lettre, Schweidnitz » ſera pris. Vous avez eu, Sire, la bonté de nous » promettre des poſtillons. » (Pour leur donner avis de la priſe de cette place.)

Le roi de Pruſſe lui répond le 6 ſeptembre : « Vous avez peut-être cru m'envoyer ma récom» penſe pour mon ſiége de Schweidnitz : vous » vous êtes trompé, mon cher. Je ſuis auſſi mal» adroit à prendre des places qu'à faire des vers. » Un certain Gribeauval, qui ne ſe mouche pas » du pied, & dix mille Autrichiens nous ont ar» rêtés juſqu'à préſent. Cependant je dois vous » dire que le commandant & ſa garniſon ſont à » l'agonie : on leur donnera inceſſamment le via» tique. Nous ſommes à la paliſſade, & une mine » qui jouera dans quatre jours, ouvrira la contr'eſ» carpe, & fera brêche à l'enveloppe ; ce qui » mettra fin à cette difficile opération. »

C'étoit encore ſe flatter trop tôt : la mine ne joua point ou joua mal.

Le marquis d'Argens écrit le 21 ſeptembre : « Je » ne ſaurois me perſuader que Schweidnitz ne ſoit » pas pris lorſque votre majeſté recevra ma let» tre. Elle a bien raiſon de dire que M. de Gri» beauval ne ſe mouche pas du pied. Comment » cet homme ſe défend-il pendant deux mois dans » une place qui nous a été enlevée dans deux » heures ? »

Le Roi réplique le 26 : « Je vous dois ſans doute » bien des excuſes, mon cher marquis, de vous » avoir annoncé avec trop de préſomption la fin » de notre ſiége au 12 de ce mois. Nous y ſommes » encore ; les mines nous ont beaucoup arrêtés. » A préſent nous ſommes maîtres du chemin cou» vert ; & comme voilà le plus grand obſtacle levé, » je me flatte que le reſte ira plus vîte. Il nous » faut employer ſix ſemaines à reprendre une place » que nous avons perdue en deux heures. Cela » ne fait pas l'éloge de notre habileté ou de notre » courage..... Je ne veux plus être prophète, ni » vous annoncer le jour de la réduction ; mais je » crois que cela pourra durer encore quelques » jours. Le génie de Gribeauval défend la place » plus que la valeur des Autrichiens. Ce ſont des » chicanes toujours renaiſſantes qu'il nous fait de » toutes les façons. »

Le lendemain, 27, il écrit encore : « Je vou» drois pouvoir vous dire, mon cher marquis, » que Schweidnitz eſt pris, mais il ne l'eſt pas » encore. La chicane des mines nous a arrêtés » quatre ſemaines. Nous ſommes à préſent aux » paliſſades. Hier l'ennemi fit ſauter une mine qui » nous a détruit un logement : toute cette journée » a été employée à le rétablir. Enfin il faut avoir » patience, car ce Gribeauval ſe défend comme » il doit.

» Nous n'avons ici, dit-il encore dans la même » lettre, ni Neptune, ni Apollon contre nous, » mais un Gribeauval..... Il ajoute : *Il nous manque » un Achille.* »

Mais Achille n'eut point l'honneur de prendre Troye ; il mourut à la peine ; la valeur ne put rien contre cette ville, reine de l'Aſie ; elle ſuccomba ſous l'artifice.

Credita res, captique dolis lacrymiſque coacti,
Quos neque Tydides, nec Lariſſæus Achilles,
Non anni domuere decem, non mille carinæ.

Le marquis d'Argens écrivoit encore au Roi le 5 octobre : « Vous demandez un Achille pour » prendre Schweidnitz : Eh ! ne l'êtes-vous pas ? Ce » n'eſt pas cela qui vous manque, c'eſt un ingé» nieur auſſi bon que ce Gribeauval, dont votre » majeſté fait l'éloge avec tant d'impartialité. Le » génie, cette partie eſſentielle de la guerre, ſi

» cultivée en France, a malheureuſement été né-
» gligée en Pruſſe. Le feu Roi n'en faiſoit aucun
» cas; vous étiez trop éclairé pour ne pas en con-
» noître la néceſſité; mais il eſt des abus auxquels
» il faut bien du tems pour remédier. Le ſiége de
» Schweidnitz eſt un exemple qu'un habile ingé-
» nieur eſt quelquefois plus eſſentiel & plus né-
» ceſſaire que dix officiers-généraux. C'eſt Vauban
» ſeul qui, par les places qu'il avoit ſi bien forti-
» fiées, a ſauvé la France dans la guerre de la ſuc-
» ceſſion. »

Enfin ce n'eſt que le 14 octobre qu'une lettre du marquis d'Argens contient ces mots : « Les » voilà donc arrivés ces poſtillons reçus avec tant » de plaiſir!!..... à préſent que Schweidnitz eſt » pris..... »

Encore ſi l'on en croit l'auteur d'un article nécrologique de M. de Gribeauval, après ſoixante-trois jours de tranchée ouverte, le roi de Pruſſe, perdant toute eſpérance, ſe diſpoſoit à lever le ſiége quand l'exploſion cauſée par une grenade tombée ſur un magaſin à poudre, renverſant un baſtion entier du fort Javernick, facilita l'aſſaut que toutes les attaques ſouterraines de l'ingénieur Lefèvre, toujours prévues & prévenues par M. de Gribeauval, n'avoient pas encore rendu poſſible. M. de Gribeauval fut fait priſonnier de guerre & amené au roi de Pruſſe, qui, par un reſſentiment indigne de ſa juſtice, refuſa, dit-on, d'abord de voir un homme qui avoit tant retardé ſes ſuccès; il finit cependant par l'admettre à ſa table, en le comblant d'éloges.

Cette même année 1762, l'Impératrice-Reine récompenſa les ſervices de M. de Gribeauval, en l'élevant au grade de feld-maréchal, & en le décorant de la grande croix de l'Ordre de Marie-Thérèſe.

A la paix, il revint en France, où il ſe contenta du grade de maréchal-de-camp. Il fut fait, peu de tems après, inſpecteur-général de l'artillerie & commandant en chef du corps des Mineurs. Ce fut lui qui rédigea l'ordonnance de 1764, laquelle fixe la proportion des troupes d'artillerie relativement à la force de chaque armée; c'eſt à lui qu'on doit la reſtauration des écoles d'artillerie, & des améliorations & des changemens heureux dans les manufactures d'armes, les forges, les fonderies, les arſenaux de conſtruction. Avant lui, les modèles différoient entr'eux; les pièces qui appartenoient à un train d'artillerie ne pouvoient ſervir à un autre : il établit l'uniformité à cet égard dans tous les arſenaux du royaume. Il n'y a pas une branche relative à l'artillerie, tant de ſiége que de campagne, qu'il n'ait ou créée ou réformée, & toutes ſes innovations, motivées, ou ſur une utilité réelle qui n'exiſtoit pas, ou ſur une utilité plus grande que celle qui exiſtoit, triomphèrent de tous les préjugés & de toutes les contradictions. La plus forte épreuve de ſa vertu & de ſa conſtance fut le fameux procès à l'occaſion de la réforme des armes : l'ignorance crioit contre cette réforme qui lui paroiſſoit exceſſive. M. de Gribeauval, viſitant, en 1771, à Lille une ſalle d'armes qu'on diſoit dévaſtée, fit voir aux artilleurs qui l'accompagnoient, que parmi les fuſils conſervés comme bons, il n'y en avoit preſque pas un ſeul qui n'eût un défaut aſſez marqué pour qu'il y eût quelque danger à s'en ſervir. « Voilà, » dit-il, ces armes contre la réforme deſquelles » on s'élève ſi vivement : vous voyez s'il étoit » urgent de s'en défaire, puiſque les meilleures » même ne ſont pas exemptes de défectuoſités » dangereuſes. » Il parvint enfin à faire comprendre qu'il valoit mieux n'avoir qu'une moindre quantité d'armes, & pouvoir s'en ſervir avec aſſurance.

La mort le ſurprit dans ces opérations utiles, dont il ne ceſſoit de s'occuper au milieu même des langueurs de la vie ſédentaire à laquelle les tourmens de la goutte le condamnoient depuis pluſieurs années. Il mourut le lundi 9 mai 1789, après deux mois d'une maladie douloureuſe, pendant laquelle des étouffemens continuels ne lui avoient pas permis de reſter une ſeule fois couché.

Franchiſe, ſincérité, fermeté, tels furent les principaux traits de ſon caractère, traits aſſez rares pour être quelquefois diſtinctifs.

GRIFFON *ou* GRIPPON. (*Hiſt. de Fr.*) Charles Martel laiſſa trois enfans de deux femmes différentes; il avoit eu de la première, nommée Rotrude, Carloman & Pépin, & de la ſeconde, nommée Sonnichilde, un Prince nommé Griffon ou Grippon.

Il donna l'Auſtraſie à Carloman, la Neuſtrie à Pépin, & à Griffon quelques comtés ſeulement, ſitués entre les Etats de ſes deux frères. Le jeune Griffon, agiſſant ſous l'autorité de Sonnichilde ſa mère, ſe montra mécontent de ſon partage, & fit la guerre à ſes frères pour en obtenir ou en conquérir un plus conſidérable. Le ſuccès ne répondit pas à ſes eſpérances. Griffon, près d'être forcé dans la ville de Laon où il s'étoit retiré, fut obligé de ſe rendre; ſes frères le firent enfermer auſſi bien que ſa mère (en 742.)

Pépin-le-Bref avoit quelque modération; il mit dans la ſuite Griffon en liberté; il lui donna même une petite augmentation de partage, indulgence que les hiſtoriens ont beaucoup blâmée, & qu'il falloit beaucoup louer, car c'étoit le ſeul moyen d'affermir la paix, ſans compter que c'étoit le ſeul qui fût conforme à la nature & à la juſtice. Ce moyen, il eſt vrai, ne réuſſit pas. Griffon fut plus ſenſible à l'injure qu'au bienfait; mais le parti violent, injuſte & cruel de laiſſer le Prince enfermé toute ſa vie auroit-il mieux réuſſi? N'auroit-il pas révolté les eſprits? N'auroit-il pas fourni aux grands des prétextes de troubles? N'auroit-il pas donné un parti à Griffon? Du moins, lorſque celui-ci ſe révolta pour la ſeconde fois, il fut obligé

de quitter la France, où il n'avoit pas un ſeul partiſan, parce qu'on le regardoit comme un ingrat & un brouillon; il alla mendier un aſile chez les Saxons: Pépin l'y pourſuivit & l'en chaſſa. Griffon ſe réfugia en 748 dans la Bavière; elle étoit alors ſans Duc, ou, ce qui étoit la même choſe, elle avoit pour Duc un enfant de ſix ans: cet enfant fut dans la ſuite le fameux Taſſillon. (*Voyez* ſon article dans ce volume.) Griffon ſe fit duc de Bavière, ſans qu'on puiſſe bien comprendre quels moyens pouvoit avoir un proſcrit & un fugitif pour opérer une ſemblable révolution. L'actif Pépin le chaſſa encore de la Bavière. Les Allemands, auxquels il s'adreſſa enſuite, n'oſérent le recevoir chez eux. Forcé de demander encore pardon à ſon frère, il l'obtint encore. S'étant révolté une troiſième fois, il ſe retira chez le duc d'Aquitaine; Gaiffre ou Vaiffre, devint amoureux de ſa femme, & rendit le Duc ſi jaloux, que, ſelon quelques auteurs, le Duc, non content de le chaſſer de ſes Etats, le fit enſuite aſſaſſiner dans les Alpes, où paſſoit alors Griffon pour ſe retirer en Italie chez les Lombards (en 753). C'eſt ainſi que Pépin ſe vit délivré des inquiétudes perpétuelles que lui donnoit Griffon.

La maxime que celui à qui le crime profite, eſt réputé l'auteur du crime, a fait ſoupçonner Pépin d'avoir eu plus de part à la mort de Griffon, que le duc d'Aquitaine, à la jalouſie duquel il ſuffiſoit que Griffon fût éloigné.

GROPPER (JEAN), (*Hiſt. du Luthéran.*), archidiacre de Cologne, théologien eſtimé parmi les Catholiques dans le tems de l'établiſſement du luthéraniſme. Le P. Maimbourg l'appelle *grand-homme* (titre qu'il prodigue un peu) & *ſaint homme*. Voici l'hiſtoire qu'il rapporte en preuve de ſa ſainteté, & voici comment il la rapporte. « Comme » un jour Gropper, en retournant de matines, eut » trouvé qu'une ſervante s'étoit ingérée de faire » ſon lit en l'abſence de ſon valet, il la chaſſa bien » vîte de ſa chambre; & tirant à l'heure même, » & enveloppant avec précipitation draps, traverſin & matelas, il les jeta par la fenêtre au mi» lieu de la rue, comme ſi ſon lit eût été infecté » de la peſte, pour avoir été ſeulement touché » par une femme. »

Ceci rappelle les idées ridicules d'un raiſonneur juſtement condamné vers le même tems (en 1531) par la Sorbonne, pour avoir outre une doctrine naturellement bonne contre le concubinage des prêtres. Il ne vouloit point abſolument qu'un prêtre eut de femme à ſon ſervice, & ſelon lui, la premiere queſtion que les Juifs auroient dû faire à Judas ſur le compte de Jéſus-Chriſt, c'étoit: *Quel homme eſt ton maître Jéſus? A-t-il point de chambriere?* D'Argentre, *Collectio judiciorum*, tom. II, pag. 90 *& ſuiv.*

On dit que Gropper refuſa d'être Cardinal. Il avoit long-tems gouverné l'électeur de Cologne, Hermande Wied, un de ces hommes foibles & nuls, qui abandonnent leur ame toute entière à ceux qui daignent s'en charger. Cet Electeur avoit autrefois prononcé la peine de mort contre les Luthériens, parce que Gropper l'avoit voulu; il embraſſa depuis le luthéraniſme, parce que Mélanchton & Bucer le voulurent. La ſottiſe & l'ignorance de cet électeur de Cologne ſont reſtées célèbres: il eſt vrai qu'elles ont pu être exagérées tour à tour par les Luthériens & les Catholiques, qu'il mécontenta les uns après les autres. Quoi qu'il en ſoit, il perdit ſon électorat pour avoir embraſſé le luthéraniſme. Dépoſé par le Pape & par l'Empereur, après quelque réſiſtance, il ſe dépoſa lui-même, & alla vieillir dans l'obſcurité, l'ignorance & l'héréſie, tandis que ſon ſucceſſeur, aidé des ſoins de Gropper, repouſſoit loin de l'électorat de Cologne ce même luthéraniſme qu'Herman de Wied y avoit introduit.

GRUFFY. (*Hiſt. de Fr.*) L'écuyer Gruffi étoit un des plus beaux hommes de la cour de François I. Brantôme attribue à ce Gruffi des bonnes fortunes aſſez ſingulières. Une grande Dame, qui ne voulut jamais être connue, & qui ne le fut point, l'envoyoit chercher la nuit par un homme pareillement inconnu, qui lui bandoit les yeux & l'introduiſoit dans la chambre de cette Dame, d'avec laquelle il ſortoit toujours très-content, mais ſans avoir pu ni la voir ni l'entendre, parce qu'il la voyoit & l'entendoit trop tous les jours. Avant la fin de la nuit on le ramenoit chez lui les yeux toujours bandés, & on lui donna de ces rendez-vous autant qu'il en voulut recevoir. Brantôme ajoute que cette Dame traita de même pluſieurs autres hommes; il dit qu'elle étoit avare, & il inſinue qu'elle en uſoit ainſi, autant pour épargner ſa bourſe que pour ſauver ſon honneur; en un mot, il déſigne tant qu'il peut la ducheſſe d'Angoulême.

GUALTERIO *ou* GUALTIERI. (*Hiſt. mod.*) Cette famille italienne eſt originaire d'Allemagne. Elle s'établit à Orviette, vers le milieu du dixième ſiècle; elle a produit, ſurtout dans l'état eccléſiaſtique, des ſujets d'un mérite diſtingué; elle y a rempli les plus éminentes dignités, & s'eſt ſouvent alliée avec les Maiſons papales.

Pluſieurs perſonnages célèbres de cette famille ſe ſont ſignalés par leur attachement à la France, dans un tems où l'Italie ſe partageoit entre cette puiſſance & les puiſſances rivales, & où il falloit quelquefois du courage pour ſe déclarer en faveur de la première. Cette inclination pour la France fut comme un ſentiment héréditaire dans la famille Gualterio.

Au milieu des troubles que le calviniſme excitoit en France, Sébaſtien Gualterio, évêque de Viterbe, fut deux fois envoyé, en qualité de nonce, dans ce royaume, par les papes Jules III & Pie IV. Sous les règnes de Henri II & de François II, & pendant la tenue du concile de

Trente, il préparoit en ſecret, avec le cardinal de Lorraine & les autres prélats français, les matières qu'on devoit agiter dans ce concile.

Divers Cardinaux du nom de Gualterio partagèrent ce même ſentiment. Le plus célèbre d'entr'eux, & celui qui ſe diſtingua le plus par cet attachement à la France, dont il aimoit à faire honneur à toute ſa famille, fut le cardinal Philippe-Antoine Gualterio.

Il naquit la 24 mars 1660, à Fermo, ville de l'Etat eccléſiaſtique, dans la Marche d'Ancône. Le cardinal Charles Gualterio ſon grand-oncle, évêque de Fermo, & un autre de ſes oncles qui remplaça le cardinal Charles dans l'évêché, le firent élever & inſtruire en partie ſous leurs yeux. A dix-neuf ans il reçut le bonnet de docteur dans les deux Facultés, de Théologie & de Droit. Avant vingt-cinq ans il fut admis au nombre des prélats référendaires de l'une & l'autre ſignature. Les papes Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII & Clément XI l'élevèrent ſucceſſivement à divers emplois, & lui confièrent divers gouvernemens, entr'autres celui de Notre-Dame de Lorette, & enfin la vice-légation d'Avignon.

On avoit déjà obſervé que, dans ſon gouvernement de Lorette, affable & poli envers tous les étrangers, il accueilloit les Français avec une diſtinction marquée & des égards tous particuliers. La vice-légation d'Avignon le mit encore plus en état de ſatisfaire cette inclination pour la France. M. le comte de Grignan, M. de Baſville, tous ceux qui commandoient dans les provinces voiſines, louoient la ſageſſe de ſon gouvernement, & en rendoient à la cour un compte avantageux. Il y eut, pendant ſon adminiſtration après la paix de Riſwick, une affaire à laquelle les principes perſécuteurs du tems donnèrent trop d'importance. La principauté d'Orange, qui appartenoit au roi d'Angleterre, Guillaume III, eſt enclavée dans le Comtat-Venaiſſin. Les nouveaux convertis des environs de cette principauté, qui étoient mal convertis, ne l'ayant été qu'à prix d'argent ou que par les dragonades, alloient librement faire la cène & les autres exercices de leur ancienne religion à Orange. Pour remédier à cet abus, qui peut-être n'en étoit pas un, mais qui en paroiſſoit un énorme à Louis XIV, ce Prince très-catholique avoit pris des meſures avec l'hérétique Guillaume, pour faire paſſer dans le Comtat quelques corps de troupes qui tiendroient Orange comme bloquée de loin & à une certaine diſtance de ſon territoire, uniquement pour en défendre l'entrée aux Camiſards & autres Proteſtans. Celui à qui cet envoi de troupes dans le Comtat déplaiſoit le plus, étoit le Pape, non pas qu'il ne fût fort d'avis de troubler les Proteſtans dans l'exercice de leur religion; mais cet envoi ſur ſon territoire des troupes d'une grande puiſſance, & le conſentement qu'y donnoit une autre grande puiſſance, alarmoient & effarouchoient ſa petite puiſſance. Gualterio trouva un expédient; ce fut que ces troupes étant réputées troupes auxiliaires du Pape, & le Pape étant cenſé les avoir demandées pour le maintien de la religion catholique dans le Comtat, elles fuſſent ſous le commandement du Vice-Légat, c'eſt-à-dire, de Gualterio lui-même. L'expédient pouvoit être en effet fort bon, ſi Gualterio, qui étoit trop bon eccléſiaſtique pour être un général ou pour en avoir la prétention, bornoit ſon commandement ſur ces troupes à les laiſſer dans l'inaction.

Au commencement de l'année 1700, le pape Innocent XII nomma Gualterio nonce en France. C'étoit de tous les emplois où Gualterio pouvoit prétendre, celui qui étoit le plus ſelon ſon cœur. Le cardinal d'Eſtrées, qui avoit été fort ami du feu cardinal Charles, grand-oncle du nouveau nonce, apprit au Roi des particularités du zèle & de la vénération de Gualterio pour la perſonne de Sa Majeſté; il lui apprit une anecdote littéraire de l'enfance de ce nonce, qu'il avoit connu à peine âgé de huit ans, chez ſon oncle. Les premiers vers latins qu'un cœur déjà français avoit inſpirés à cet enfant au collége, avoient été à la louange de Louis XIV; mais ſon régent n'avoit pas cru devoir lui faire honneur de cette pièce, parce que, dans un de ces vers, il y avoit un pied de trop. Le cardinal d'Eſtrées auroit pu ſe diſpenſer d'ajouter, & l'hiſtorien de l'Académie des belles-lettres de répéter après lui, *que ces fautes contre la meſure étoient, dans un jeune poète, l'effet ordinaire de la vivacité des ſentimens.* Il n'y a ni jeuneſſe ni vivacité de ſentimens qui tiennent; quand on fait des vers, il faut qu'ils aient la meſure, & le régent n'avoit pas tort.

La nonciature de Gualterio dura ſix ans; il étoit encore en France lorſque Clément XI lui conféra l'abbaye de la Trinité, dans le duché de Milan, le nomma évêque d'Imola, cardinal & légat *à latere* dans Ravenne & la Romagne. Le Roi fit la cérémonie de lui donner le bonnet, & y joignit les marques de bienveillance les plus diſtinguées.

Pendant ſon ſéjour en France, Gualterio avoit extrêmement cultivé les ſciences & les ſavans, & ſuivi les bibliothéques. Il y avoit puiſé les ſecours néceſſaires à la compoſition & à la perfection d'un ouvrage immenſe dont il étoit occupé depuis l'âge de vingt ans; c'étoit une Hiſtoire univerſelle, du plan le plus vaſte & de l'exécution la plus difficile. « Il n'y auroit eu, dit le ſecrétaire de l'Académie, » auteur de ſon éloge, aucun pays, aucun peuple » qui n'y eût trouvé ſes annales & ſes faſtes dans » un plus grand détail que partout ailleurs; c'eût » été véritablement la bibliothèque du Monde. » Les matériaux de cet ouvrage formoient quinze grandes caiſſes qu'on embarqua pour lui ſur un bâtiment frété exprès à Marſeille, avec un amas conſidérable de livres choiſis, des ſuites de médailles

dailles antiques & modernes, des inſtrumens de mathématiques de toute eſpèce, &c.

M. le cardinal Gualterio étant arrivé à Imola, y apprit le naufrage de ſon vaiſſeau & la perte entière de ſes livres, manuſcrits, médailles & autres tréſors littéraires & ſavans; il eut le courage d'en racheter d'autres qu'il eut encore le malheur de perdre, en 1708, par les ravages des Impériaux, qui vivoient à diſcrétion dans l'Etat eccléſiaſtique; ils pillèrent tout ce qui lui appartenoit, & il fut obligé de ſe retirer à Rome pour y mettre ſa perſonne en ſûreté. C'étoit au nonce de France qu'on en vouloit, diſoit-on, & non pas au légat du Saint-Siége; & à la faveur de cette diſtinction l'on ſe diſpenſa de lui accorder aucun dédommagement lorſque le Pape fut forcé de faire ſa paix avec l'Empereur.

Il ſe conſola de ſa diſgrace, par le motif auquel on l'attribuoit; il oſa même s'en faire honneur dans le tems de nos plus grandes calamités. La nuit du 31 décembre au premier janvier 1710, il fit arborer les armes de France ſur la porte de ſon palais. Louis XIV ſentit que c'étoit à lui à récompenſer un dévouement ſi généreux, & à dédommager le Cardinal de tant de pertes; il lui donna l'abbaye de Saint-Remy de Rheims & une forte penſion ſur le tréſor royal. Auſſitôt que la paix d'Utrecht, conclue en 1713, eut rendu les chemins libres, le Cardinal partit pour revoir encore la France, & remercier le Roi ſon bienfaiteur. Le Roi l'embraſſa, lui donna pluſieurs fois le nom d'ami, le logea près de lui à Verſailles, à Marly, à Fontainebleau; & comptant apparemment ſur l'immortalité dès cette vie, malgré ſon âge de ſoixante-quinze à ſoixante-ſeize ans, il lui fit prendre l'engagement d'amitié de le revenir voir tous les cinq ans.

Le cardinal Gualterio ne fut pas moins bien traité ſous le règne de Louis XV. Dès la première année de la régence, il fut nommé à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, & fut fait commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit à la promotion que le Roi fit après ſa majorité.

Il fut admis à l'Académie des belles-lettres en qualité d'académicien honoraire étranger; il en étoit bien digne par ſon amour opiniâtre pour les lettres & les ſciences, qui fut tel, qu'après la perte de deux bibliothèques, de pluſieurs ſuites de médailles & de recueils précieux de curioſités, il laiſſa une bibliothèque de trente-deux mille volumes. A cette bibliothèque ſuccédoient dans ſon palais une vingtaine d'autres pièces, les unes pour les médailles & les pierres gravées; les autres, pour les figures, vaſes, inſcriptions, urnes ſépulcrales; d'autres, pour l'Hiſtoire naturelle des trois regnes; d'autres, pour les inſtrumens de preſque tous les arts, principalement de l'anatomie, de la chymie, de l'aſtronomie & de l'optique, ſur laquelle on dit qu'il a écrit.

Il mourut le 21 avril 1728, d'une troiſième attaque d'apoplexie.

C'eſt M. l'abbé Gualterio ſon neveu, camérier d'honneur du Pape, & fils du comte Gualterio, duc de Cumies, l'un des dix frères qu'il avoit eus, qui apporta la barrette à M. le cardinal de Fleury en 1726.

Un autre de ces dix frères, évêque de Todi, fut un prélat diſtingué par ſon ſavoir & ſa piété.

GUIDACERIO (AGATHIO), (*Hiſt. litt. mod.*), ſecond profeſſeur en hébreu au Collége-Royal, nommé par François I. Les Médicis, Laurent, dit *le Grand & le père des lettres*, & le pape Léon X ſon fils, avoient donné l'exemple à François I de diſtinguer ce ſavant par des bienfaits. Guidacerio, né à Rocca-Coragio dans la Calabre, avoit étudié, puis enſeigné l'hébreu à Rome; il y étoit encore dans le tems du ſac de cette ville en 1527. Il raconte lui-même dans la préface de ſa ſeconde Grammaire hébraïque, comment à travers mille douleurs & mille périls il aborda en France, & ſe fixa quelque tems dans Avignon, où il trouva un protecteur utile dans le Vice-Légat, Jean de Nicolaï, nommé depuis peu à l'évêché d'Apt, prélat ami des lettres, & qui a mérité les éloges du vertueux Sadolet. On croit que ce fut l'évêque d'Apt qui mena Guidacerio à Paris, ſeconde Rome, dit Guidacerio lui-même, « où François I » me fit un deſtin plus tranquille & plus heureux » que les Médicis & tous les Papes n'avoient pu » m'en faire à Rome. »

Guidacerio eſt auteur d'une Grammaire hébraïque qu'il avoit d'abord dédiée à Léon X, & dont il changea beaucoup la forme dans la ſuite. Il fit auſſi des commentaires ſur quelques Pſeaumes & ſur d'autres livres de la Bible, qu'il dédia, ſoit à François I, ſoit aux papes Clément VII & Paul III. Les commentaires ſur la Bible étoient une eſpèce d'ouvrage fort à la mode alors: Eraſme lui-même en a fait, & de très-eſtimés.

On ne ſait pas certainement l'année de la naiſſance ni de la mort de Guidacerio.

GUILLAUME, (*Hiſt. de Fr.*), dit *la longue épée*, fils & ſucceſſeur de Rollon, premier duc de Normandie. Ces Ducs s'empreſſoient toujours d'influer dans toutes les querelles des Princes carlovingiens; mais ils affectoient d'y influer comme médiateurs; ils réconcilioient ſans ceſſe les rois de France, ſoit avec leurs vaſſaux trop puiſſans, ſoit avec les empereurs & les rois de Germanie. Ce perſonnage de pacificateurs donnoit à ces Ducs une conſidération qui affermiſſoit leur puiſſance, qui leur procuroit des alliés, & qui les mettoit toujours de plus en plus en état de repouſſer les tentatives que faiſoient de tems en tems les rois de France, ſoit pour réunir la Nor-

mandie à la couronne, ſoit pour en recouvrer quelques parties.

Cette politique conciliante fut toujours celle du duc Guillaume. Quand il ne pouvoit procurer la paix, il s'attachoit à diminuer la ſupériorité du vainqueur; il affectoit de tenir cette balance, qui depuis eſt devenue le grand objet de la politique, mais qui a toujours été plus utile à ceux qui l'ont tenue, qu'à l'Europe, qui en attendoit ſon repos. Par une ſuite de la même politique, Guillaume prenoit ſoin de s'allier avec les plus grands ſeigneurs du royaume, & les plus redoutables au Roi; il avoit épouſé Sporte, fille d'Hébert, comte de Senlis; il avoit marié Gerlotte ſa ſœur avec Guillaume, comte de Poitiers; il étoit toujours uni avec Hugues-le-Grand, ou l'Abbé, père de Hugues Capet. Tant que Guillaume vécut, les ſucceſſeurs de Charles-le-Simple reſpectèrent la Normandie & le traité de Saint-Clair qui en avoit aſſuré la propriété à Rollon & à ſa race.

Le lâche Arnoul, comte de Flandre, ennemi de Guillaume, le fit aſſaſſiner dans une entrevue ſur la Somme, vis-à-vis Péquigny, le 18 décembre 942.

HARLAY. A cet article (tome III, partie Ire., page 47, colonne 1re. du Dictionnaire), on dit que Nicolas de Harlay de Sancy fut le *premier colonel-général des Suiſſes*. Ce mot *premier* eſt une faute. La charge de colonel-général des Suiſſes & Griſons, toujours occupée par des Princes lorſqu'elle n'étoit qu'un emploi paſſager & à tems, fut érigée en titre d'office, l'an 1571, par Charles IX, en faveur de Charles de Montmorenci-Meru, depuis duc d'Amville, troiſième fils du connétable Anne. Depuis ce tems elle a été poſſédée, tantôt par des Princes, tantôt par de ſimples gentilshommes. Les Mémoires de Sully nous apprennent qu'elle l'étoit en 1596, par Nicolas de Harlay de Sancy.

HARMODIUS. (*Voyez* les articles *Ariſtogiton* & *Hipparque* dans le Dictionnaire.)

HAROLD. (*Hiſt. d'Angles.*) Deux perſonnages de ce nom jouent un rôle dans l'hiſtoire d'Angleterre, du tems des derniers Rois ſaxons & de la conquête de cette île faite par Guillaume, duc de Normandie.

Suénon & Canut-le-Grand ſon fils, rois de Dannemarck, avoient fait la conquête de l'Angleterre ſur Ethelred II, Roi de la race ſaxonne, lequel occupoit le trône d'Angleterre vers la fin du dixième ſiècle & le commencement du onzième. Cet Ethelred avoit épouſé Emma, fille de Richard I & ſœur de Richard II, ducs de Normandie. Canut, à peine proclamé roi d'Angleterre, épouſa cette même Emma devenue veuve. Ethelred avoit eu d'une première femme, nommée Elgiva, Edmond, qu'une force prodigieuſe fit ſurnommer *Côte-de-Fer*, & qui, lui ayant ſuccédé, défendit mieux que lui ſa couronne contre Canut. Il mourut aſſaſſiné en 1017, laiſſant deux fils légitimes, Edwin & Edouard.

Canut chargea un de ſes Danois de s'embarquer avec eux pour le Dannemarck, & de prendre ſes meſures pour qu'ils périſſent dans cette navigation. Ce miniſtre de barbarie ſe trouva ſenſible à la pitié; il aborda, non en Dannemarck, mais chez le roi de Suède, auquel il remit les deux jeunes Princes, après l'avoir attendri ſur leur ſort. Le roi de Suède, pour ne pas ſe commettre avec Canut, les fit paſſer à la cour de Salomon, roi de Hongrie. Edwin mourut dans ce pays; Edouard épouſa la ſœur de la reine de Hongrie, fille de l'empereur Henri II, de laquelle il eut deux enfans, Edgar-Atheling & Marguerite, qui fut depuis reine d'Ecoſſe.

Suivant toutes les idées régulières ſur l'ordre ſucceſſif, cet Edouard, & après lui Edgar-Atheling ſon fils, étoient les légitimes héritiers du trône d'Angleterre; aucun d'eux n'y régna.

Mais Ethelred, outre ſes enfans du premier lit, avoit eu deux fils d'Emma ſa ſeconde femme; ſavoir: Alfred & Edouard. Ces deux Princes avoient été emmenés en Normandie par Emma leur mère, lorſqu'Ethelred ſon premier mari avoit été détrôné; ils y vivoient paiſibles ſous la protection des ducs de Normandie. Canut redouta cette protection, & pour empêcher le duc Richard II, frère d'Emma, d'agir en faveur de ſes neveux, il voulut devenir ſon beau-frère; ce fut alors qu'il épouſa Emma, & en même tems il donna ſa ſœur à Richard II. Par le contrat de mariage de Canut & d'Emma on aſſura aux enfans qui en naîtroient, la ſucceſſion à la couronne d'Angleterre; on ſacrifia les droits, non-ſeulement des enfans du premier lit d'Ethelred, mais encore des enfans qu'il avoit eus d'Emma.

Canut eut de cette même Emma un fils nommé Hardicnute ou Hardicanute. Il laiſſa auſſi d'un premier lit deux fils, nommés Suénon & *Harold*; celui-ci eſt le premier des deux Harold dont nous avons à parler. Suénon eut la Norwège, Hardicnute le Dannemarck, Harold pouvoit reſter ſans partage.

L'Angleterre ſe diviſa: les Danois britanniques vouloient Harold, les Anglais vouloient Hardicnute, conformément au traité de mariage de Canut & d'Emma. On partagea le royaume entre ces deux Princes; mais comme Hardicnute étoit abſent, Emma fut nommée régente de la partie du royaume échue à ſon fils, & on lui donna pour conſeil le comte Goodwin, chef de la nobleſſe anglaiſe, ſcélérat auſſi traître qu'inſolent. Son premier ſoin fut de ſe vendre à Harold, qui s'étoit emparé des tréſors de Canut, & de fermer l'entrée du royaume au prince Hardicnute, ſous le nom duquel il ne gouvernoit que pour faire régner Harold, & pour régner avec lui dans toute l'Angleterre. Emma, voyant qu'Hardicnute tardoit à paroître, propoſa de faire venir de Normandie les fils d'Ethelred; elle n'alléguoit que le deſir, ſi naturel à une mère, de revoir des enfans dont elle étoit depuis long-tems ſéparée; mais Goodwin vit bien que l'intention & l'eſpérance d'Emma étoient de ranimer, par leur préſence, l'affection des Anglais pour la race de leurs Souverains, & de faire régner ſes fils du premier lit, ſi celui du ſecond lit ne vouloit ou ne pouvoit pas quitter le Dannemarck. Goodwin prit le parti d'applaudir à la propoſition d'Emma, & d'en faciliter l'exécution dans le deſſein d'immoler à Harold ces importantes victimes, ou de tenter, par le moyen de ces Princes,

quelqu'autre grand crime ; mais Emma eut toujours la défiance d'une mère ; elle ne ſouffrit jamais que les deux Princes viſſent enſemble Goodwin ; elle tenoit toujours l'un d'eux ſous ſes yeux, & ne permettoit à l'autre de marcher que ſous l'eſcorte des fidèles Normands, venus en Angleterre à la ſuite de ces Princes. Goodwin, ne pouvant attaquer qu'un des deux frères, attaqua l'aîné. Alfred fut arrêté avec ſon eſcorte : on dit que Goodwin, dans un entretien ſecret qu'il voulut avoir avec Alfred, rejeta ſon crime ſur Harold, & propoſa au Prince le trône avec ſa fille ; mais qu'irrité de ſes refus & de ſes mépris, il fit maſſacrer ſon eſcorte, lui fit crever les yeux à lui-même, & l'enferma dans un monaſtère à Ely, où Alfred mourut bientôt de douleur ou d'ennui. A cette nouvelle Emma renvoya ſecrétement Edouard dans ſon aſile en Normandie. Goodwin, furieux d'avoir manqué une partie de ſon crime, & redoutant l'habileté d'Emma, l'accuſa de trahiſon ; il eut le crédit de la faire chaſſer du royaume. Le duc de Normandie, Guillaume, arma en faveur d'Edouard ; Harold mourut en 1039. Hardicnute arriva : tout ſe réunit en faveur de ce dernier. Goodwin fut le plus empreſſé à lui rendre hommage. Cependant Hardicnute ayant fait venir à ſa cour ſon frère Edouard, celui-ci demanda juſtice du meurtre d'Alfred, & Goodwin ſe vit en danger ; mais il gagna le Roi par des préſens qu'il ſavoit être puiſſans ſur ſon ame. L'intempérant Hardicnute mourut d'indigeſtion en 1042.

Juſque-là c'étoit la race danoiſe qui avoit régné dans la perſonne de Canut, puis d'Harold & d'Hardicnute. Enfin la race ſaxonne remonta ſur le trône ; Edouard fut roi d'Angleterre. C'eſt ce Prince foible, vertueux & ſuperſtitieux, ſi connu ſous le nom d'Edouard-*le-Confeſſeur*. Il fallut que, pour régner, il s'abaiſſat à implorer l'appui de ce même Goodwin qu'il venoit d'accuſer hautement de l'aſſaſſinat de ſon frère ; il fallut qu'il remplît cette condition ſi fiérement rejetée par Alfred, la condition de devenir gendre de Goodwin ; mais il déteſta toujours ſon beau-père & ſa femme. Goodwin mourut d'une attaque d'apoplexie à la table du Roi.

Harold ſon fils eut ſes places & ſa puiſſance, & n'eut point ſon caractère odieux : le Roi le déteſta, & le craignit encore ; Harold reſpecta le Roi ſans l'eſtimer.

Toute l'affection d'Edouard étoit pour les Normands qui avoient élevé ſon enfance & réparé ſes malheurs, auxquels enfin il devoit le trône & la vie. Guillaume, nommé alors le Bâtard, & depuis le Conquérant, duc de Normandie, ſon protecteur, ſon parent, ſon ami, vint le voir à Londres, & y fut reçu avec les diſtinctions dues à tous ces titres. On a beaucoup diſputé ſur la queſtion ſi Edouard fit alors, ou s'il fit en tout un teſtament en faveur de Guillaume ; mais Guillaume aimoit bien autant devoir tout à ſon épée.

Après la mort d'Edouard-le-Confeſſeur, arrivée en 1066, l'Angleterre ſembla préparer elle-même la conquête de Guillaume, en excluant Edgar Atheling, fils de cet autre Edouard élevé à la cour de Hongrie, & beau-frère du Roi de ce pays. Edgar étoit le ſeul héritier légitime de la couronne d'Angleterre, comme le déſignoit ce nom d'*Atheling*, qui lui fut donné par cette raiſon.

L'Angleterre élut Harold, qui n'avoit d'autre titre que ſes intrigues & ſa puiſſance ; Harold, que la qualité ſeule de fils de Goodwin eût dû faire rejeter. Pendant la vie d'Edouard-le-Confeſſeur, Harold avoit fait un voyage en Normandie, après celui que Guillaume avoit fait en Angleterre. Harold n'ignoroit pas que les vœux d'Edouard étoient pour Guillaume. Edouard & Guillaume n'ignoroient pas que toutes les démarches d'Harold tendoient à mettre la nation dans ſes intérêts. Harold étant donc en Normandie, Guillaume, en le comblant d'égards, voulut s'expliquer avec lui ſur leurs prétentions réciproques à la ſucceſſion d'Edouard. Ni l'un ni l'autre ne regardoient Edgar Atheling comme un obſtacle à ſes projets : c'étoit un enfant. Harold diſſimula, ainſi qu'on peut le croire, étant au pouvoir de ſon rival. Si l'on demande pourquoi il avoit eu l'imprudence de s'y mettre, les uns diſent qu'Edouard l'y avoit envoyé pour annoncer à Guillaume qu'il lui deſtinoit ſa ſucceſſion ; les autres, qu'Harold y étoit allé pour traiter de la liberté d'un de ſes frères & d'un de ſes neveux, qui, pendant des troubles précédens, avoient été livrés à Guillaume pour ôtages de la conduite de Goodwin. On peut ſuppoſer qu'Harold n'étoit pas fâché de ſonder les projets, d'obſerver les préparatifs de Guillaume, & que peut-être il ne s'attendoit pas à l'explication préciſe qu'exigea ce Duc : elle ſe termina, de la part d'Harold, par des ſermens de ménager toujours, & auprès d'Edouard, & auprès de la nation, les intérêts de Guillaume, dont il fiança la fille. On dit que le duc de Normandie le fit jurer devant un autel, ſous lequel il avoit fait cacher des reliques, qu'il lui montra lorſque le ſerment fut prononcé : on ajoute qu'Harold fut conſterné à cette vue.

Malgré tous les ſermens & toutes les reliques, Harold ne perdit pas un moment pour ſe faire couronner à la mort d'Edouard. Quand Guillaume réclama la foi donnée, Harold répondit qu'elle avoit été extorquée. Quand Guillaume allégua les intentions connues d'Edouard, on lui oppoſa le choix des Etats. Guillaume entra en Angleterre à main armée.

L'Europe entière envoya ſes chevaliers à cette expédition. Guillaume jugea qu'il falloit diviſer les forces qu'il alloit combattre. Ses amis du nord ne lui manquèrent pas au beſoin. Le roi de Norwège, Halfager, fit, à ſa prière, une diverſion dans la partie ſeptentrionale de l'Angleterre, tandis que Guillaume ſe diſpoſoit à entamer le Midi.

A cette tempête, Harold oppoſoit toutes les reſſources d'une grande ame, les précautions de la prudence, la confiance que la valeur inſpire, & l'amour que ſes ſujets avoient pour lui ou qu'ils lui devoient; car il les gouvernoit avec ſageſſe, & en ménageant tout le monde il faiſoit obſerver les lois. Il combla d'égards le jeune Atheling; il lui donna le comté d'Oxford. S'il lui prenoit ſon royaume, du moins il lui en cédoit une partie, ſacrifice qu'un uſurpateur ne fait guère, à moins d'y être contraint. Les cœurs étoient pour lui; mais Guillaume étoit redouté: toute l'Europe armoit pour Guillaume.

Harold vole à la rencontre d'Halfager, le défait, le tue, & conclut une paix avantageuſe avec ſon fils Olave. Toſti, un des frères d'Harold & ſon plus grand ennemi, avoit accompagné le roi de Norwège dans cette expédition, & périt avec lui.

Encouragé par cette victoire, Harold s'avance vers Guillaume, qui venoit d'aborder à Pevemſey, dans le comté de Suſſex. Le duc de Normandie montra quelqu'inquiétude aux approches du vainqueur rapide des Norvégiens: il parut craindre les ſuites d'une affaire deciſive, & ſe repentir de s'être trop engagé; il voulut négocier; il chargea un moine de traiter avec Harold; il donnoit au Monarque anglais le choix de trois différens partis; l'un, de s'en rapporter à l'arbitrage du Pape; l'autre, de conſerver la couronne, mais de lui en rendre hommage; le troiſième enfin étoit le duel.

Harold répondit: 1°. Que le Pape étant ſon ennemi, ne pouvoit être arbitre;

2°. Que la couronne d'Angleterre étoit indépendante & le ſeroit toujours;

3°. Qu'il ne pouvoit y avoir lieu au duel, puiſque la couronne étoit à lui, & que le Duc ne mettoit rien dans la balance; qu'au reſte le dieu des batailles alloit les juger. Si pourtant le duel dut jamais avoir lieu entre des Souverains, il ſemble que c'étoit en cette occaſion, où la querelle étoit entre deux uſurpateurs.

Il fallut ſe préparer au combat pour le lendemain.

Les Anglais, diſpoſés à la confiance par ces préliminaires, paſſèrent la nuit dans les feſtins, & peut-être les démarches de Guillaume n'avoient-elles été qu'un ſtratagême pour les amener à cette ſécurité dangereuſe. Les Normands paſſèrent la même nuit en prières & en préparatifs. La bataille s'engage, les deux généraux déploient tous les efforts du talent & de la valeur. Depuis ſept heures du matin juſqu'au ſoir ils n'avoient eu l'un ſur l'autre aucun avantage déciſif. A leur acharnement & à leurs reſſources on reconnoît Guillaume & Harold qui combattent pour le trône. Cependant Harold avoit eu un œil crevé dès le commencement de la bataille: Guillaume avoit auſſi été bleſſé; il avoit eu deux chevaux tués ſous lui. Le bruit de ſa mort, répandu de rang en rang, ſoit par haſard, ſoit par un artifice d'Harold, commençoit à glacer les Normands: ce bruit vient juſqu'à Guillaume, qui ſe hâte de le diſſiper en ſe montrant ſans caſque & tête nue. Les Anglais, forcés par les viciſſitudes du combat, de ſerrer de plus en plus leurs rangs, ſe forment inſenſiblement en colonne, comme ils ont fait depuis à Fontenoi, & cette colonne, comme à Fontenoi, étoit impénétrable. Guillaume employa heureuſement un ſtratagême très-uſité chez les anciens, & auquel il avoit depuis long-tems dreſſé ſes troupes: il fit ſonner la retraite, & à l'inſtant toute ſon armée parut dans une confuſion qui annonçoit une déroute. Ce ſpectacle invite les Anglais à pourſuivre l'ennemi: la colonne ſe diſperſe en une multitude de petits pelotons pour fondre ſur les Normands diſperſés; mais ceux-ci, à un ſignal donné, reprennent leurs rangs auſſi facilement qu'ils les avoient quittés, & enveloppent tous les pelotons anglais, qui ſont écraſés les uns après les autres. Harold, furieux de ſe voir enlever la victoire, ſe porte partout à la fois, conjure, menace, rallie enfin ſes troupes, & renouvelle la bataille. On vit tomber Harold d'un coup de flèche, & les Anglais découragés ceſſèrent de diſputer la victoire: deux frères d'Harold périrent avec lui. Le corps de ce Prince étoit tellement défiguré par les coups, qu'il ne put être reconnu que par ſa maîtreſſe, à des marques ſecrètes.

Ainſi périt avec gloire l'illuſtre fils de l'exécrable Goodwin, Prince digne en effet du trône s'il n'y avoit pas été porté par les crimes de ſon père, & ſi lui-même il n'eût pas dépouillé l'héritier légitime. Cette journée, qui changea le ſort de l'Angleterre, eſt connue ſous le nom de bataille d'Haſtings. Guillaume fonda depuis une abbaye en mémoire de ſa victoire, dans le lieu où il l'avoit remportée. Cette grande révolution arriva le 14 octobre 1066.

HÉRACLIAN, (*Hiſt. rom.*), c'eſt le nom de l'aſſaſſin de Stilicon, de l'aſſaſſin d'un grand-homme, & il ſeroit odieux à ce ſeul titre, ſoit que l'ambition eût rendu Stilicon coupable ou non; mais ce même Héraclian devint coupable à ſon tour du crime dont Stilicon n'avoit peut-être été que ſoupçonné. Héraclian avoit été bien récompenſé de ſon aſſaſſinat; il avoit été fait gouverneur d'Afrique; il voyoit les tyrans s'élever de toutes parts pour accabler la foibleſſe d'Honorius. S'il les voyoit s'élever, il les voyoit tomber auſſi; mais tout ambitieux ſe promet toujours d'être plus habile & plus heureux que les autres. Héraclian ſentit tout l'avantage que lui donnoit l'Afrique pour l'exécution des plus vaſtes projets: c'étoit l'Afrique qui nourriſſoit l'Italie & Rome; il commença par fermer ſes greniers & par affamer l'Italie; puis, après l'avoir ainſi affoiblie par la diſette, il ſe diſpoſoit à fondre ſur elle avec une flotte la plus nombreuſe qu'on eût peut-être jamais équi-

pée ; elle étoit, dit-on, de trois mille ſept cents vaiſſeaux. Le comte Marin, un des généraux de l'Empire, marcha courageuſement à ſa rencontre, lui livra bataille près d'Otricoli dans l'Ombrie, défit entiérement ſon armée. Héraclian remonta promptement ſur ſes nombreux vaiſſeaux, & regagna l'Afrique, où des émiſſaires de l'Empereur délivrèrent leur maître de ce nouveau concurrent, comme il l'avoit lui-même délivré de Stilicon. L'expédition & la mort d'Héraclian ſont de l'an 413.

HERMOGÈNES. (*Hiſt. rom.*) Marcus-Tigellius Hermogènes, muſicien, chanteur, joueur de flûte, auſſi célèbre dans ſon genre que les Eſopus & les Roſcius dans le leur, étoit de Sardaigne, île dont l'air paſſoit pour être ſi mauvais, que Martial a dit que, quand l'heure de la mort étoit arrivée, on trouvoit partout la Sardaigne :

Nullo fata loco poſſis excludere : cùm mors
Venerit, in medio Tibure Sardinia eſt.

Cicéron appelle Hermogènes, *Hominem peſtilentiorem patriâ ſuâ.* Il dit que Phaméas, oncle d'Hermogènes, & affranchi comme lui, eſt tout glorieux d'avoir pour neveu ce joueur de flûte. *Qui ſciret ſe nepotem, bellum tibicinem habere & ſat bonum cantorem*, &c. Ce ſont, dit-il, deux eſclaves ſardes, plus méchans l'un que l'autre. *Hædes Sardos venales, alium alio nequiorem.* Horace accorde du moins à Tigellius Hermogènes une aſſez bonne qualité :

Ambubajarum collegia, Pharmacopola,
Mendici, mimæ, balathrones, hoc genus omne
Mœſtum ac ſollicitum eſt cantoris morte Tigelli;
Quippè benignus erat.

Il avoue d'ailleurs que ce muſicien pouſſoit à l'excès les défauts de ſon état & ſes défauts particuliers.

Omnibus hoc vitium eſt cantoribus inter amicos
Ut nunquàm inducant animum cantare rogati,
Injuſſi nunquàm deſiſtant. Sardus habebat
Ille Tigellius hoc; Cæſar qui cogere poſſet,
Si peteret per amicitiam patris, atque ſuam, nil
Quidquam proficeret, ſi collibuiſſet, ab ovo
Uſque ad mala citaret, io Bacche, modò ſummâ
Voce, modò hâc reſonat chordis quæ quatuor ima.
Nil æquale homini fuit illi, ſæpè velut qui
Currebat, fugiens hoſtem, perſæpè velut qui
Junonis ſacra ferret, habebat ſæpè ducentos,
Sæpè decem ſervos, modò Reges atque Tetrarchas,
Omnia magna loquens, modò ſit mihi menſa tripes &
Concha ſalis puri, & toga, quæ defendere frigus
Quamvis craſſa, queat, decies centena dediſſes
Huic parco, paucis contento, quinque diebus
Nil erat in loculis, noctes vigilabat ad ipſum
Manè, diem totum ſtertebat, nil fuit unquàm
Sic impar ſibi.

Mais Horace ne parle jamais qu'avec éloge du talent de cet homme.

Invideat quòd & Hermogenes ego canto.

dit l'importun, dans la ſatire IX du 1er. livre.

Le ſage des Stoïciens a toutes les perfections, il a tous les talens, même ſans les exercer.

Ut quamvis tacet Hermogenes, cantor tamen, atque
Optimus eſt modulator.

HESSE, (*Hiſt. d'Allem.*), Maiſon ſouveraine d'Allemagne, qui tire ſon origine de la Maiſon de Brabant. Henri-le-Magnagnime, duc de Brabant, mort en 1247, eut de ſa ſeconde femme, Sophie de Thuringe, fille du landgrave de Heſſe & de Thuringe, Louis VI, honoré du titre de *Saint*, & d'Eliſabeth de Hongrie, honorée auſſi du titre de *Sainte*, un fils nommé Henri comme lui, & ſurnommé l'*enfant* ou le *jeune*, parce qu'il n'avoit que deux ans à la mort de ſon père, étant né en 1245.

Mais de qui deſcendoient ces landgraves de Heſſe & de Thuringe ? Quelques auteurs ont prétendu qu'ils deſcendoient de Louis de Lorraine, fils de ce Charles de Lorraine, détrôné par Hugues Capet, & de ſa ſeconde femme, Agnès de Vermandois ; mais ce pourroit bien être un de ces ſyſtèmes fabriqués pour appuyer des prétentions chimériques, car l'opinion générale eſt que les deux enfans nés du ſecond mariage de Charles de Lorraine & d'Agnès de Vermandois, & nommés l'un Charles, l'autre Louis, moururent dans l'enfance ou la première jeuneſſe, & ſans avoir été mariés.

Quoi qu'il en ſoit, Sophie, mère de Henri l'enfant, hérita de la Heſſe par la mort de ſon frère, Herman II, mort ſans poſtérité, à dix-huit ans, le 3 janvier 1240.

Henri l'enfant fut le premier landgrave de Heſſe de la Maiſon de Brabant. Nous remarquerons dans ſa poſtérité :

1°. Herman, ſurnommé *le Docte*, qui acquit de la gloire par les armes, & que ſon ſurnom annonce comme s'étant diſtingué, au moins parmi les Souverains, par les connoiſſances.

2°. Louis, ſecond du nom, landgrave de Heſſe, dit *le Pacifique*, fils de Herman, eut le mérite de refuſer l'Empire, qui lui fut offert en 1440, après la mort d'Albert d'Autriche.

3°. Herman, un de ſes fils, évêque d'Hildeſheim en 1471, archevêque de Cologne en 1481, évêque de Paderborn en 1489, défendit Nuitz contre Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.

4°. Guillaume, dit *le Vieux*, landgrave de Heſſe-Caſſel, neveu du précédent, fut, ſelon les hiſtoriens, un Prince chagrin & querelleur. Il en fut puni : on le fit priſonnier ; il fut dépouillé de ſes Etats.

5°. Philippe I ſon fils, dit *le Magnanime*, fut un des plus grands Princes de ſon tems.

6°. Guillaume IV, landgrave de Heſſe-Caſſel, ſurnommé *le Sage*, fils de Philippe I, fut un Prince lettré. On a de lui des obſervations aſtronomiques & d'autres ouvrages.

7°. Maurice ſon fils, landgrave de Heſſe-Caſſel, quitta le luthéraniſme pour le calviniſme ; il ſoutint avec courage une guerre malheureuſe contre l'empereur Ferdinand II. Il perdit Marpurg en 1623, & fut obligé, en 1626, de céder ſon Etat à ſon fils, Guillaume V.

8°. Ce Guillaume V, dit *le Conſtant*, eut beaucoup de part à la guerre d'Allemagne, connue ſous le nom de *guerre de trente ans*. Il entra dans la ligue de la France & de la Suède contre la Maiſon d'Autriche ; il laiſſa en mourant, le 21 ſeptembre 1637, ſon Etat chargé de dettes, & une guerre onéreuſe à ſoutenir. Sa veuve, Amélie-Eliſabeth de Hanau, héroïne d'un courage inébranlable, ſoutint tout & répara tout. Fidelle à l'alliance que ſon mari avoit contractée, malgré l'infidélité de Mélander ſon général, qui quitta ſon parti pour ſuivre celui de l'Empereur, elle fit une guerre vigoureuſe du fond de ſon cabinet, dirigea les vues de ſes capitaines & les opérations de ſes ſoldats, pourvut à tous les beſoins de ſes armées. Non-ſeulement elle ne perdit rien des Etats déjà démembrés & chancelans qu'elle avoit reçus pour ſon fils Guillaume VI ; mais elle ſut le faire rentrer dans tous les biens de ſes ancêtres, & augmenter même les domaines de la Heſſe. Les couronnes alliées lui firent rendre juſtice par le traité de Munſter, & le jeune landgrave, Guillaume VI, qui vint en France vers ce même tems, en 1648, y reçut l'accueil le plus diſtingué, & y laiſſa la cour charmée de ſa politeſſe & de ſa bonne mine, ainſi que des grandes qualités de ſa mère. *Cette Princeſſe*, dit un hiſtorien, *étoit née pour la gloire & l'ornement de ſon ſiècle, & jamais il n'y eut un tel aſſemblage de vertus*. Elle mourut le 8 août 1651.

9°. Philippe, frère de Guillaume V, mais d'un ſecond lit, fut tué à la bataille de Lutter, le 27 août 1626.

10°. Un autre frère de ce même ſecond lit, Frédéric de Heſſe, prince d'Eſchwège, né le 9 mai 1617, fut tué le 24 ſeptembre 1655 en Pologne, où il accompagnoit le roi de Suède ſon beau-frère.

11°. Louis, le huitième des quatorze enfans de Charles, fils de Guillaume VI, fut tué en 1706 à la bataille de Ramillies.

12°. Maximilien, le neuvième de ces quatorze enfans, fut bleſſé à la bataille de Belgrade contre les Turcs, le 16 août 1717.

13°. Frédéric, le troiſième de ces mêmes frères, devenu promptement l'aîné par la mort des deux premiers, ſe ſignala en pluſieurs occaſions à la tête des troupes de ſon père & de celles des cercles, à la bataille de Spire en 1703 ; à celle de Hochſtet en 1704 ; au ſiége de Traerbach, la même année ; à celui de Toulon en 1707, où il fut bleſſé. Le roi de Suède, Charles XII, ſon beau-frère, le nomma généraliſſime de ſes armées contre les Moſcovites, & il fut ſon ſucceſſeur ſur le trône de Suède, la princeſſe Ulrique-Eléonore, ſa ſeconde femme, ſœur de Charles XII, élue reine de Suède le 3 février 1715, l'ayant fait élire & couronner lui-même l'année ſuivante.

La branche de Creuzberg ou Philipſtad, ſortie de celle de Heſſe-Caſſel, a produit divers guerriers employés au ſervice, ſoit de la France, ſoit du Dannemarck, ſoit de la Hollande.

14°. Et une Princeſſe (Guillelmine-Hedwige), diſtinguée par ſes connoiſſances dans les langues, dans la théologie, dans l'hiſtoire, dans la géographie, & qui a laiſſé des cartes dont on admire le travail. Elle mourut de la petite vérole en 1697, à dix-huit ans, âge qui rend plus admirable encore ſes travaux & ſes connoiſſances.

Dans la branche de Heſſe-Darmſtad.

15°. Jean II, landgrave de Heſſe-Breubach, célèbre dans les guerres de ſon tems. Mort le 1er. avril 1651.

16°. Frédéric, qui, s'étant fait catholique en 1636, fut chevalier de Malte, grand-prieur d'Allemagne, général des galères de la religion, dans le commandement deſquelles il acquit de la réputation. Le pape Innocent X le nomma Cardinal le 19 février 1652. L'Empereur, de ſon côté, le combla de graces tant eccléſiaſtiques que militaires, le nomma protecteur d'Allemagne à Rome, évêque de Breſlau, gouverneur de Siléſie. Mort le 25 février 1682.

17°. Louis II, landgrave de Heſſe-Darmſtad, neveu de Frédéric, acquit dans l'Europe une grande & juſte réputation de probité, d'équité, de modération. Mort le 4 mai 1678. Il eut ſeize enfans, parmi leſquels on compte pluſieurs guerriers renommés, tels que :

18°. Georges, qui ſe fit catholique. Il ſervit en Irlande le prince d'Orange ou roi d'Angleterre, Guillaume III. Il paſſa enſuite au ſervice de l'Eſpagne, où il fut fait grand de la première claſſe, chevalier de la Toiſon d'or, vice-roi de Catalogne. C'étoit lui qui défendoit Barcelone lorſque cette place fut priſe par le duc de Vendôme en 1697. Après la mort de Charles II il ſe déclara pour l'archiduc Charles d'Autriche, contre Philippe V, & alla négocier en ſa faveur dans le Portugal qu'il réuſſit à détacher de l'alliance de la France. Il fut nommé en 1704 général de la cavalerie autrichienne, ſe ſignala cette même année & la ſuivante à Gibraltar, & fut tué devant Barcelone à l'attaque du fort de Montiouy, le 14 ſeptembre 1705, âgé de trente-ſix ans.

19°. Philippe ſon frère fut gouverneur de Fribourg en 1698; général des troupes du royaume de Naples en 1708, au milieu de la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne; gouverneur du duché de Mantoue, en 17..

20°. Henri, frère des précédens, étoit gouverneur de Lérida lorſque cette place fut priſe, en 1707, par l'armée de France & d'Eſpagne.

21°. Frédéric, un autre de leurs frères, ſe fit catholique, ainſi que Georges, & embraſſa l'état eccléſiaſtique à Rome en 1697; mais le goût des armes fut le plus fort & l'entraina; il mourut en Moſcovie, le 12 octobre 1708.

22°. Dans la branche de Heſſe-Hombourg, ſortie de celle de Darmſtad, Frédéric, landgrave, ſervit dans les armées de Suède, & eut une cuiſſe emportée au ſiége de Copenhague; il s'attacha enſuite à l'électeur de Brandebourg, & fut gouverneur de Poméranie. Mort le 24 janvier 1708.

Il eut deux fils tués à la guerre:

23°. Charles-Chriſtian, au ſiége de Namur, le 8 ſeptembre 1695.

24°. Et Philippe, à la bataille de Spire, le 15 novembre 1703.

HETTON. (*Hiſt. de Fr.*) Lorſque la fameuſe Irène, impératrice d'Orient, fut détrônée par Nicéphore, elle étoit l'alliée de Charlemagne: on traitoit même d'une réunion des deux Empires par le mari ge de Charlemagne avec Irène, & il y avoit alors à Conſtantinople, pour cette négociation, des ambaſſadeurs à la tête deſquels étoit un évêque nommé Hetton. Ils furent temoins de la révolution qui renverſa Irène du trône. A tout ce que cet événement avoit de déſagréable pour eux, la nation grecque ajouta des marques choquantes d'éloignement pour la France. Les ambaſſadeurs prirent d'abord le ton de la menace; ils proteſtèrent que Charlemagne ne laiſſeroit pas impuni le traitement fait à ſon alliée, & ils partirent mécontens. Cependant l'affaire tourna bientôt en négociation. Nicéphore ſentit l'intérêt qu'il avoit de ne pas s'attirer un ennemi tel que Charlemagne; il ſe hâta de lui envoyer des ambaſſadeurs pour demander la paix.

Charlemagne, ordinairement le plus ſimple de tous les hommes dans ſon extérieur, ne voulut pas que l'Empire d'occident cédât à l'Empire d'orient, même le foible avantage de la repréſentation. Il prit plaiſir à étonner les ambaſſadeurs grecs par une magnificence inattendue, & à étaler un faſte plus qu'aſiatique aux yeux de cette nation vaine & frivole qui n'eſtimoit que l'éclat. Le moine de Saint-Gal dit que ceux qui ſervoient de guides aux ambaſſadeurs, les firent paſſer à deſſein à travers les Alpes, par des chemins impraticables; ce qui, en alongeant leur route & la rendant plus pénible, les avoit excédés de fatigues, & même épuiſés d'argent, de ſorte qu'ils manquoient de tout à leur arrivée. Cette petite vengeance, ou ce petit artifice pour leur faire trouver la magnificence de l'Empereur plus impoſante par le contraſte de leur pauvreté, eſt au moins d'un mauvais goût. Les ambaſſadeurs furent admis à l'audience de l'Empereur, dans le palais de Seltz en Alſace. On les fit paſſer par quatre grandes ſalles ſuperbement ornées, & où la pompe alloit toujours en croiſſant de ſalle en ſalle. Dans la première, qui étoit conſacrée au faſte militaire, une foule de guerriers & d'officiers revêtus, les uns d'habits ſomptueux, les autres de riches armures, environnoient avec reſpect un trône élevé, ſur lequel étoit aſſis un Roi devant qui les ambaſſadeurs alloient ſe proſterner, lorſqu'on les avertit que cet honneur devoit être réſervé à l'Empereur, dont ils ne voyoient là que le connétable. Dans la ſeconde ſalle, le comte du palais rendoit la juſtice, & joignoit à la magnificence dont il étoit environné, un appareil impoſant de grandeur & de puiſſance. Le maître de la table du Roi, qui, dans la troiſième ſalle, ſembloit étaler tout le luxe de la cour, étoit effacé en magnificence par le grand-chambellan, qui préſidoit dans la quatrième ſalle. Partout nouvelle ſurpriſe, nouvelle erreur, nouvelle envie de ſe proſterner de la part des ambaſſadeurs ſaiſis d'admiration & de reſpect. Le moine de Saint-Gal dit qu'on chaſſoit ces ambaſſadeurs de chaque ſalle, en leur donnant des ſoufflets: *cum colaphis propelleretur.* Ne peut-on pas ici ſe diſpenſer de croire le moine de Saint-Gal? Deux des plus grands ſeigneurs de la cour vinrent enſuite recevoir les ambaſſadeurs, & au fond d'un appartement encore plus riche ils trouvèrent l'Empereur tout éclatant d'or & de pierreries, au milieu des Rois ſes enfans, des Princeſſes ſes filles, & d'une multitude de prélats & de ducs, auxquels il paroiſſoit ſe communiquer avec une dignité paternelle & une auguſte familiarité. Il avoit, dans ce moment, la main appuyée ſur l'épaule de l'évêque Hetton, auquel il affectoit de prodiguer les marques de conſidération, comme pour le venger des dégoûts qu'il avoit eſſuyés à la cour de Conſtantinople. Les ambaſſadeurs reconnurent aiſément dans Charlemagne le Roi de tous ces Rois, le Prince que la nature & la fortune ſembloient avoir fait pour être le Monarque du Monde. Ils ſe proſternèrent devant lui avec une eſpèce de vénération religieuſe, non ſans quelque confuſion de retrouver dans la plus haute faveur, auprès d'un tel Souverain & dans une telle cour, ce même évêque Hetton pour lequel ils ſavoient qu'on avoit eu, à Conſtantinople, fort peu d'égards. L'Empereur les releva, les raſſura, & leur dit avec un mélange impoſant de ſérénité & de fierté: *Hetton vous pardonne, & je vous pardonne à ſa prière; mais déſormais reſpectons la perſonne des évêques & des ambaſſadeurs.* La leçon étoit utile. Quant à cette petite recherche, & (s'il eſt permis de s'exprimer ainſi) cette débauche de repréſentation que des écrivains même modernes vantent

&

& admirent comme une des actions les plus impoſantes de Charlemagne, c'eſt un véritable jeu d'enfant, qui ne reçoit d'excuſe que parce que c'étoit devant des enfans qu'on le jouoit, & qu'il faut des ſpectacles pour tous les yeux. Mais ce reſpect que Charlemagne exigeoit avec raiſon pour ſes ambaſſadeurs, il ſe piquoit de l'avoir pour les ambaſſadeurs étrangers ; ce qui doit faire douter de quelques circonſtances dont le moine de Saint-Gal charge l'hiſtoire de la réception des ambaſſadeurs grecs, ſurtout de celle des ſoufflets, qui eſt abſolument incroyable, & de celle du paſſage par les Alpes, qui reſſemble trop encore à un jeu d'enfans fâchés, qui *font des niches* pour ſe venger.

HILDEGARDE & SES FILS. (*Hiſt. de Fr.*) Hildegarde, troiſième femme de Charlemagne, étoit d'une famille noble de la nation des Suèves. C'eſt, de toutes les femmes de Charlemagne, celle qui paroit avoir été la plus chère, & à ſon mari, & au peuple français. Il ſortit d'elle une nombreuſe poſtérité, mais entr'autres trois Princes, l'eſpérance de la nation. L'aîné ſe nommoit Charles comme ſon père. Le ſecond, qui ſe nommoit Pépin comme ſon aieul, avoit d'abord été nommé Carloman comme ſon oncle & ſon grand oncle. Le Pape, en le baptiſant, fit ce changement de nom, apparemment pour lui en donner un plus cher au Saint-Siége. Le troiſième ſe nommoit Louis, nom qui paroît être le même que celui de Clovis, à jamais illuſtre par le conquérant, véritable fondateur de la monarchie françaiſe, porté depuis avec moins d'éclat par pluſieurs autres Princes de la même race. Ce nom de Louis, porté pour la première fois ſous cette forme, par le Prince dont nous parlons, eſt, comme on ſait, celui qui a été porté par le plus grand nombre de Rois, tant de la ſeconde race que de la troiſième.

Les deux premiers de ces Princes marchèrent ſur les traces de leur père dans la carrière de la gloire. Charles ſe ſignala contre les Saxons, gagna ſur eux, à douze ans, la bataille de Draigny, & ſubjugua dans la ſuite la Bohême. Pépin fit la conquête de la Pannonie. Tous deux moururent avant leur père. Louis, qui ſeul ſurvécut, & qui fut Louis-le-Débonnaire, avoit auſſi commandé en Eſpagne, mais avec moins d'éclat & de bonheur. Lorſqu'en 791 il avoit fait ſes premières armes, Charlemagne voulut faire la cérémonie de lui ceindre l'épée : ce fut l'inſtitution de la chevalerie & de la manière d'armer les chevaliers. Ce ſont les grands Princes qui ſouvent, ſans y ſonger, forment les établiſſemens & introduiſent les uſages, parce qu'on aime toujours à imiter un grand homme & à s'appuyer de l'autorité d'un grand nom.

Hildegarde, mère de ces trois Princes, n'avoit point vu leurs faits d'armes ; elle étoit morte en 784, à Thionville, ſous les yeux de Charlemagne, emportant au tombeau les regrets de tous les Français. Charlemagne fut pénétré de douleur, mais il n'en fut point accablé ; il combattit ſon affliction comme une ennemie de ſa gloire ; il s'impoſa la loi de la vaincre par l'effort du travail, & de l'étouffer ſous le poids des affaires. La ſatisfaction de n'avoir pas ſuſpendu un moment des devoirs que l'état de ſon ame lui rendoit ſi pénibles, lui tint lieu de conſolation, *negocia pro ſolatiis accipiens*. Il fit faire par Paul, diacre, l'épitaphe d'Hildegarde.

HOHENLOE *ou* HOLACH, (*Hiſt. d'Allem.*), ancienne Maiſon d'Allemagne, qui tient le premier rang entre celles du cercle de Franconie. Les comtes de Hohenloe ſont comtes de l'Empire, & poſſèdent de riches domaines entre le duché de Wirtemberg & la Franconie ; ils ſont alliés aux meilleures Maiſons d'Allemagne. On prétend qu'ils tirent leur origine d'Italie, où ils portoient le titre d'*Alta Fiamma*, nom qui a la même ſignification en italien, que celui d'Hohenloe en allemand.

Nous remarquerons dans cette Maiſon, Philippe, chanoine de Bamberg & de Wirtzbourg, tué le 2 mars 1541, par Poppen, comte de Henneberg.

Philippe, beau-frère du fameux Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, fondateur de la république de Hollande. Philippe ſervit les Hollandais pendant trente-quatre ans. M. de Thou le repréſente comme un des plus vaillans généraux de ſon tems, & ne lui reproche d'autre défaut qu'un peu de férocité, effet aſſez ordinaire des longues guerres.

Georges-Frédéric, qui ſervit le grand roi de Suède, Guſtave-Adolphe, dans les guerres d'Allemagne, & mourut le 7 juillet 1645.

Wolfgang-Jules, maréchal-de-camp-général des armées de l'Empereur, & qui ſe ſignala dans les guerres de Hongrie.

Erneſt-Othon, mort à Vienne le 7 octobre 1664, & qui venoit de paroître avec éclat à la bataille de Saint-Gothard. Il n'avoit que trente-trois ans.

Louis-Guſtave, attaché au ſervice de l'Empereur, gentilhomme de ſa chambre, & l'un de ſes principaux conſeillers. Il fut chargé de pluſieurs commiſſions importantes auprès des cercles, & de diverſes négociations dans leſquelles il montra toujours beaucoup de capacité. Il eut dix-ſept enfans, dont l'un (Jean-Philippe), né le 13 mars 1669, mourut à Heilbron le 22 août 1693, à vingt-quatre ans, d'une bleſſure qu'il avoit reçue dans un combat contre les Français.

HOHENZOLLERN. (*Hiſt. d'Allem.*) L'ancien château de Hohenzollern, dans la Souabe, avoit été ruiné par Henriette, comteſſe de Wirtemberg & de Montbelliard ; il fut rebâti en 1460 par Joſſe Nicolas, comte de Hohenzollern. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ; Albert, électeur de

Brandebourg ; Albert, duc d'Autriche, & Charles, marquis de Bade poſèrent la première pierre avec la plus grande ſolennité, en ſe ſervant d'une auge, d'une truelle & d'un marteau d'argent.

La Maiſon de Hohenzollern eſt une branche de la Maiſon de Brandebourg, & par cette raiſon l'aîné de la Maiſon de Hohenzollern eſt vicairenné du grand-chambellan de l'Empire, c'eſt-à-dire, de l'électeur de Brandebourg, & en ſon abſence il donne à laver à l'Empereur dans les jours de cérémonie.

Les comtes de Hohenzollern ſont auſſi chambellans héréditaires de l'Empereur, grace ou plutôt récompenſe accordée à leurs ſervices par l'empereur Maximilien I.

Ils ſont auſſi Princes du Saint-Empire depuis l'an 1623.

1°. Frédéric, dit le Noir, comte de Hohenzollern, fut tué à la guerre en 1386.

2°. Frédéric-Albert ſon petit-neveu fut auſſi tué à la guerre, le 16 juillet 1483 ;

3°. & 4°. Ainſi que Frédéric-Eitel & Jean-Frédéric ſes frères ; le premier périt le 27 juin 1490.

5°. Eitel-Frédéric II, un autre de leurs frères, mort le 17 juin 1512, fut premier préſident de la chambre impériale.

6°. Chriſtophe-Frédéric ſon petit-fils fut tué devant Marſeille, le 1er. ſeptembre 1536.

7°. Eitel-Frédéric III, oncle du précédent, mort le 15 janvier 1525, excita par ſa faveur auprès de l'empereur Charles-Quint l'envie des Eſpagnols, qu'on ſoupçonna même de l'avoir empoiſonné par ce motif ; il faut pourtant reconnoître que cette fière & généreuſe nation eſt moins accuſée qu'une autre d'employer ces viles & criminelles voies.

8°. Un autre Eitel-Frédéric, fils du précédent, fut tué au ſervice du même empereur Charles-Quint, le 15 juillet 1544.

9°. Félix-Frédéric, frère du précédent, ſe ſignala auſſi dans le même ſervice, & mourut le 30 janvier 1550.

10°. Jean-Georges, petit-neveu des deux derniers, eut la faveur de trois Empereurs. Rodolphe II le nomma ſon chambellan & ſon conſeiller d'Etat. L'empereur Matthias le fit préſident du conſeil aulique. Ferdinand II, dans la diète de Ratisbonne, en 1623, l'aſſocia aux Princes de l'Empire.

11°. Eitel-Frédéric V ſon fils, prince de Hohenzollern, parut à la diète de Ratisbonne, dans le collége des Princes, en 1641.

12°. Frédéric-Guillaume, petit-fils de Jean-Georges & neveu du précédent, fut maréchal-de-camp-général des armées de l'Empereur, qui étendit à tous ſes enfans & à toute leur poſtérité ce titre de Prince que l'aîné ſeul avoit eu juſqu'alors le droit de porter.

13°. Léopold-Frédéric, frère du précédent, fut tué au ſiége de Bude, le 18 juillet 1686, à vingt ans.

Dans la branche de Sigmaring.

14°. Eitel-Frédéric, né le 16 ſeptembre 1582, d'abord chanoine de Cologne & de Strasbourg, puis camérier du pape Clément VIII, fut créé Cardinal par le pape Paul V, le 11 janvier 1621, & enſuite élu évêque d'Oſnabruck en 1623. Mort le 25 ſeptembre 1625. Il avoit eu vingt tant frères que ſœurs de deux lits.

15° Ferdinand-François ſon petit-neveu mourut d'accident à la chaſſe.

HUAULT, de Bernay en Brie, (*Hiſt. de Fr.*), famille originaire de Touraine, près d'Azay-ſur-Indre.

1°. Le premier de ce nom, qui vint s'établir à Paris en 1418, lorſque le dauphin Charles prit Azay ſur le parti des Bourguignons, fut Raoul Huault, ſieur de la Huauldière en Touraine, qui ſe maria en 1440, & vivoit en 1448.

2°. Jacques Huault ſon fils, ſeigneur en partie de Montreuil ſous le bois de Vincennes, ſuivit le roi Charles VIII à la conquête de Naples, & y mourut le 14 mai 1495.

3°. Jean Huault de Buſſy, connu ſous le nom de préſident de Vaires, arrière-petit-fils de Jacques, conſeiller au châtelet, puis au parlement, puis maître des requêtes & préſident au grand-conſeil, étoit conſeiller au parlement lorſqu'il parut dans l'Ordre de la nobleſſe à la rédaction de la coutume de Paris, en 1580. Sortant de Paris pour aller trouver le Roi, à la fin de décembre 1588, après la mort du duc de Guiſe, il fut pris par les Ligueurs : ſon château de Vaires fut brûlé, & il ne put ſe racheter lui-même qu'à grands frais. Le 19 janvier 1589, il fut conduit à la baſtille avec les autres magiſtrats fidèles au Roi, par Buſſy Leclerc. Henri IV le rétablit dans ſa place le 31 décembre 1590, lui donna un brevet de conſeiller d'Etat le 3 février 1595 ; il mourut le 15 ſeptembre 1606, avec la réputation d'un des meilleurs & des plus fidèles ſerviteurs des Rois.

4°. Un de ſes petits-fils, Janvier, dit le chevalier de Vaires, fut tué d'un coup de canon au ſiége de Bois-le-Duc en 1629.

5°. Alexandre, chevalier de Malte, frère de Janvier, fut tué au ſiége de Dôle en 1636.

6°. Pierre Huault leur frère aîné, connu ſous le nom de marquis de Vaires, lieutenant-général en 1652, avoit été bleſſé, le 4 juin 1641, au paſſage d'une rivière en Rouſſillon, & avoit reçu trois coups de mouſquet dans un combat donné ſix jours après devant Tarragone. Mort le 14 février 1662.

7°. Philippe Huault ſon fils aîné, connu ſous le nom de marquis de Buſſy, prit parti pour le grand Condé dans les troubles de la Fronde ; il ſe retira pour le ſervir à Bordeaux en 1651, fut meſtre-de-camp des deux régimens de Condé, infanterie & cavalerie ; ſe trouva au combat de Saint-

Antoine, & y reçut des bleſſures dont il mourut peu de tems après, âgé de vingt-un ans.

8°. Barthélemy Huault, tige de la branche des ſeigneurs de Bernay, fut bleſſé au combat livré près de Villefranche, dans le Rouſſillon, le 31 mars 1642. Il fut fait priſonnier dans un combat donné le jour de la Pentecôte 1644, près de Lérida. Il fut enſuite enveloppé dans la diſgrace du maréchal de la Mothe-Houdancour, auquel il s'étoit attaché : il ne ſervit plus que dans les guerres civiles de 1652. Mort le 8 juin 1669.

9°. Dans la branche des ſeigneurs de Montmagny, Charles Huault, qui, ainſi que Jean Huault de Buſſy, n°. 3, comparut dans l'Ordre de la nobleſſe, pour la rédaction de la coutume de Paris. Il fut fait maître des requêtes en 1592, & intendant de Poitou en 1599. Chargé, la même année, de la recherche des faux nobles de cette province, & de la réformation des abus commis au fait des finances, il eut pour adjoint, dans ce travail, le célèbre Scevole de Sainte-Marthe, & ils y travaillèrent tous deux avec zèle & courage. Mort le 24 ſeptembre 1610.

10°. Charles, un de ſes fils, nommé le chevalier de Montmagny, chevalier de Malte, commandant les galères de la Religion, remporta une victoire ſignalée ſur le bey de Rhodes, le 6 août 1627. Il eut encore le même commandement en 1630. Il fut, en 1639, commandant pour le Roi à Québec & dans tout le Havre de Saint-Laurent, & le 1er. mai 1653, lieutenant-général de la Religion ; il fit ſon entrée en cette qualité dans l'île de Saint-Chriſtophe en Amérique, qui appartenoit pour lors à l'île de Malte.

11°. On put dire de ſa pièce, Jeanne Huault, dame de Goyencourt, comme de Didon, *nutt. bene nuj ta marito*. Son premier mari, Louis Ribier, conſeiller au parlement, fut aſſaſſiné, en 1659, dans la forêt de Compiegne. Robert Guerin, ſeigneur de Tarnault, brigadier des armées du Roi, qu'elle épouſa l'année ſuivante, fut auſſi aſſaſſiné le 5 janvier 1678, à Epernay. Elle put dire comme Cornélie :

C'eſt l'effet du malheur qui me ſuit ;
Je l'ai porté pour dot chez Pompée & chez Craſſe.

HUGONET & D'IMBERCOURT, (*Hiſt. des Pays-Bas*), miniſtres de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, dernier Prince de la ſeconde Maiſon de ce nom, furent honorés de toute ſa confiance, & par cette raiſon Marie de Bourgogne ſa fille leur donna toute la ſienne. A la mort de Charles, Louis XI ſon ennemi, au lieu de réunir à la France les Etats de la ſucceſſion de Bourgogne, par le mariage du Dauphin ſon fils avec la Princeſſe, ſe jeta ſur ces mêmes Etats, réſolu de les emporter par la force. Tout lui réuſſit d'abord. Les miniſtres de la Princeſſe, alarmés des progrès de l'ennemi, crurent devoir s'éloigner d'elle pour la mieux ſervir ; ils allèrent, avec une ſuite nombreuſe, trouver Louis de ſa part, ſe flattant de le déſarmer par les offres qu'ils avoient à lui faire.

Tandis que ces cœurs droits & ſincères alloient ſe faire tromper par le plus artificieux des politiques, ils laiſſoient leur jeune Souveraine ſans conſeil, ſans ſecours, expoſée à des malheurs & à des périls nouveaux. Les ambaſſadeurs de Marie préſentèrent à Louis XI leur lettre de créance ; elle étoit écrite de trois mains différentes, de celle de Marie, de celle de la Ducheſſe douairière ſa belle-mère, & de celle du ſeigneur de Raveſtein ſon proche parent. On avoit voulu par-là donner à cette lettre plus d'autorité. Marie indiquoit au Roi le chancelier Hugonet & le ſeigneur d'Imbercourt, comme les ſeuls en qui elle eût confiance ; elle le prioit de ne faire qu'à eux les propoſitions qui la concernoient ; elle l'aſſuroit de ſon obéiſſance & de ſa docilité.

Les ambaſſadeurs offrirent ſans détour la main de la Princeſſe pour le Dauphin. Louis, en proteſtant qu'il ne deſiroit rien autre choſe, oppoſa cependant l'enfance du Dauphin, ſa mauvaiſe ſanté, la diſproportion d'âge. Lorſqu'on le preſſoit, il ſe renfermoit dans ces deux points, qu'il faiſoit marcher de front : 1°. la néceſſité d'attendre la majorité de la Princeſſe & la virilité du Dauphin ; 2°. la néceſſité non moins abſolue, ſelon lui, de mettre dès-lors ſous ſa main les provinces auxquelles il prétendoit avoir droit, afin de prévenir l'inconſtance de la Princeſſe. Les ambaſſadeurs inſiſtèrent. Ils firent voir que l'enfance du Dauphin n'étoit point un obſtacle ; que le mariage pouvoit toujours être fait, ſelon l'uſage aſſez commun alors de marier les enfans au berceau, & qu'on ſauroit bien prendre, pour le reſte, tous les délais & toutes les précautions néceſſaires, mais qu'il importoit ſurtout de ne point abandonner au tems & au haſard l'union politique d'où dépendoit le bonheur des deux Etats. La diſproportion d'âge étoit encore un obſtacle plus chimérique. Si elle devoit alarmer quelqu'un, c'étoit Marie ; & cette Princeſſe ſacrifioit, ſans balancer, de ſi foibles inquiétudes au plaiſir de prouver à Louis ſon obéiſſance, à la France ſon amour, à ſes peuples le deſir qu'elle avoit de les rendre heureux & Français.

Le Roi, au lieu de céder à ces raiſons, ou de les combattre, embarraſſa cette négociation ſi ſimple de mille détours, fit naître mille incidens, gagna du tems, ſonda les eſprits, tenta la foi des ambaſſadeurs par des promeſſes, par des préſens, ſans cependant laiſſer pénétrer ſes vues. Les ambaſſadeurs ne pouvoient comprendre pourquoi le Roi vouloit & ne vouloit point l'alliance de la Princeſſe, pourquoi il la deſiroit, diſoit-il, ſi ardamment, & la différoit avec tant d'opiniâtreté. Enfin ils crurent avoir démêlé la vraie cauſe d'une conduite ſi bizarre. Ils s'imaginèrent que le Roi, plus ſenſible à l'honneur du trône qu'à ſes intérêts,

réjaillit preſque ſur elle. Elle pouſſa un cri perçant qui glaça tous les cœurs, & tomba ſans connoiſſance. On la reporta demi-morte dans ſon palais.

L'époque de cet horrible événement eſt l'année 1477.

HUGUETAN, (*Hiſt. mod.*), libraire de Lyon, dont l'hiſtoire paroît un roman, & dont la deſtinée fut en tout point fort ſingulière, s'il faut s'en rapporter à l'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon*, qui dit l'avoir connu, & dont voici les termes :

« Huguetan, originaire de Lyon, réfugié, pour cauſe de religion, en Hollande, y fit une grande fortune à vendre des bréviaires & des miſſels. Il revint en France, où il acquit, malgré ſon calviniſme, la confiance de Louis XIV. M. de Pontchartrain l'ayant contraint de ſigner des lettres-de-change pour pluſieurs millions, Huguetan révoqua, par le même courier, les ordres forcément donnés à ſes correſpondans, & ſe retira à la Haie, où il épouſa la fille naturelle d'un prince de Naſſau, & obtint le gouvernement de Viane, aſile ſacré des banqueroutiers. Le Roi, qui avoit fait en partie les fonds de ces lettres proteſtées, donna commiſſion au capitaine Gautier de l'enlever. Huguetan, trahi par ſon valet-de-chambre, fut conduit juſqu'à la dernière ville de Hollande, à travers tous les canaux dont ce pays eſt coupé. La dernière barrière s'ouvroit lorſqu'un ſoldat, qui avoit entrevu une robe rayée au moment que Gautier ſortoit du carroſſe pour donner quelques ordres, s'avança & ouvrit la portière pour voir *la belle* que les voyageurs cachoient avec tant de ſoin. Au lieu d'une femme, il vit un homme en bonnet de nuit, les fers aux mains, un bâillon à la bouche. La barrière ſe referma. Gautier & ſes recors furent ſaiſis & eurent la tête tranchée. Huguetan offrit ſes ſervices à la cour d'Angleterre, qui les refuſa, & à celle de Vienne, qui le fit baron. Il erra en divers pays, toujours pourſuivi par ſes craintes & par le contrôleur-général. Il s'établit à Hambourg, où il introduiſit un ſyſtème de commerce qui mit la bourſe de cette ville dans un déſordre affreux : le magiſtrat le pria d'en ſortir. Il porta en Dannemarck ſes richeſſes & ſon eſprit. On y vit ce que peut un ſeul homme. Il tira ce pays de la barbarie. Il y établit des compagnies maritimes, des manufactures de laine & de ſoie, & une banque un peu plus ſolide que celle de Law. Conſulté ſur tout, quoique ſans emploi, il accrédita ſi bien les bons principes de l'adminiſtration des finances & du commerce, que les républiques les plus ſoupçonneuſes prirent confiance en la probité de ce gouvernement, quoiqu'il ſoit purement deſpotique. Frédéric IV érigea, pour lui & pour ſes deſcendans, la terre de Guldeſtéen en comté, & Huguetan en prit le nom. Il obtint la clé de chambellan, & enſuite le cordon blanc de l'Ordre de Danebrog. Il vécut avec beaucoup de magnificence, augmentant ſon bien en marchand, & le dépenſant en grand ſeigneur. Brouillé avec un miniſtre de Chrétien VI, il ſe retira dans ſes terres en Holſtein, & fit un ſi grand vuide à Copenhague, qu'il fut rappelé avec honneur. Je ne l'ai vu qu'âgé de cent trois ans ; mais il paſſoit encore alors pour l'homme le plus aimable dans la ſociété, le plus prévoyant dans le conſeil, le plus droit dans le commerce, & le plus compatiſſant pour les pauvres. Quoique la librairie eût commencé ſa fortune, il ne connoiſſoit d'autre livre que Rabelais. Quoique la cour de France l'eût perſécuté dans toutes ſes retraites, il aimoit la France uniquement. Sa fille unique fut enlevée par le marquis de Montéleon, ambaſſadeur d'Eſpagne. Il refuſa une de ſes petites-filles, en mariage, à un Prince du ſang de Dannemarck. Il mourut en 1750, de chagrin de n'avoir pu obtenir le cordon bleu de l'Eléphant. »

HUNAUD & GAIFFRE, (*Hiſt. de Fr.*), ducs d'Aquitaine. Le fameux duc Eudes, tantôt l'ennemi, tantôt le protégé de Charles Martel, étoit mort en 735, laiſſant trois fils, Hunaud, Hatton & Remiſtain. Hunaud fut duc d'Aquitaine, & Hatton comte de Poitiers. Hunaud, à la mort de Charles Martel, avoit cru, comme on le croit toujours, qu'un nouveau gouvernement ſeroit foible, & il avoit fait des courſes dans diverſes provinces de France. Carloman & Pépin-le-Bref ſon frère, fils de Charles Martel, l'en avoient puni par les ravages de ſes Etats, & l'avoient forcé de demander pardon. La douleur qu'il avoit reſſentie de cette humiliation, jointe au remords qu'il éprouvoit d'avoir, dans un mouvement de colère & de jalouſie, fait crever les yeux à Hatton ſon frère, l'avoient déterminé à ſe faire moine, exemple qui fut imité depuis par Carloman, frère de Pépin.

Hunaud, en entrant dans le cloître, avoit laiſſé ſon duché à Gaiffre ou Gaiffre ou Vaifre ſon fils. Celui-ci ne fut pas moins remuant que Hunaud ſon père, & il fut encore plus cruellement puni. Il avoit profité de tous les momens où Pépin étoit engagé dans des expéditions lointaines, pour faire des courſes dans diverſes provinces de France. Quatre fois Pépin, avec la rapidité de ſon père, étoit accouru d'une extrémité du royaume pour le réprimer & le châtier, & chaque fois il lui avoit enlevé une partie de ſes Etats. (*Voyez*, dans ce volume, l'article *Loup II*, le traitement indigne que fit Pépin à Remiſtain, frère de Hunaud & de Hatton, & oncle de Gaiffre.) Rien ne corrigeoit le Duc. Enfin Pépin, ayant pénétré pour la cinquième fois au fond de l'Aquitaine, y gagna une grande bataille contre Gaiffre, lequel, dépouillé de tous ſes Etats, abandonné de tous ſes ſoldats, errant, fugitif, cherchant partout un aſile & n'en trouvant point, fut tué par ſes ſujets même, qui s'ennuyoient de tant de guerre, ou par ſes domeſtiques, que Pépin avoit gagnés.

L'Aquitaine fut alors réunie à la couronne, quoique Gaiffre eût un fils. Ce fils, manquant de moyens pour ſe rétablir dans les Etats de ſes pères, s'en tint au duché de Gaſcogne, qui lui fut laiſſé dans la ſuite; mais il conſerva contre les Français une haine éternelle, dont il leur donna, dans l'occaſion, des marques éclatantes. Ce fut le duc Loup II. (*Voyez* ſon article.)

Cependant la querelle de l'Aquitaine n'étoit point terminée. Charlemagne, qui avoit fait ſes premières armes ſous ſon père contre Gaiffre en 761, eut au commencement de ſon règne, en 770, à combattre Hunaud, père de Gaiffre. Le léger dépit, le léger remords, qui avoient jeté imprudemment cet inconſtant Hunaud dans le cloître, ne purent tenir contre l'ambition, ſeul ſentiment profond qui fût dans ſon ame; elle ne tarda pas à éclater par des regrets & des retours vers le ſiècle. A la mort de Pépin-le-Bref, il s'attendoit à voir renaître dans le royaume les mêmes diviſions qui l'avoient déchiré à la mort de Charles Martel & à celle de Pépin de Hériſtal ſon père. Dans cette eſpérance, Hunaud ſort de ſon cloître au bout de vingt-quatre ans, ſe montre aux peuples de l'Aquitaine; &, ſoit qu'il eût ſu s'en faire aimer dans le cours de ſon adminiſtration, ſoit que le deſir qu'ont tous les peuples d'avoir un Souverain particulier, & de former un Etat à part, qui raſſemble ſur ſoi tous les ſoins du gouvernement, lui tînt lieu d'amour de leur part, ils parurent ſeconder ſes vues: en peu de tems il eut une armée, & fut en état d'annoncer ſes prétentions; mais en bien moins de tems encore cette armée fut diſſipée. Dès que Charlemagne parut, l'Aquitaine reconnut ſon maître & ſe ſoumit. Charles ne prit contre les Aquitains d'autres précautions que de faire bâtir ſur la Dordogne un château fort, qui s'appela *Franciac*, c'eſt-à-dire, *Château des Français*: on l'appelle aujourd'hui *Fronſac*, nom dans lequel, à travers la corruption, il eſt aiſé d'appercevoir la prononciation & la ſignification primitives.

Hunaud chercha en vain les aſiles les plus ſecrets pour s'y cacher; il n'en trouva point qui puſſent le dérober au vainqueur. Les menaces de Charlemagne avoient effrayé, ſes bienfaits avoient ſéduit: Hunaud lui fut livré. Il fut enfermé. Ce n'étoit peut-être pas uſer d'une juſtice trop rigoureuſe envers un homme qui s'étoit lui-même enfermé volontairement dans un cloître pour toute ſa vie, & qui n'en étoit ſorti qu'en violant ſes vœux, & que pour exciter des troubles.

Mais il faut avouer, 1°. que la confiſcation faite par Pépin, de l'Aquitaine, ſur le malheureux Gaiffre, pouvoit n'être pas fort juſte, & que Hunaud vengeoit ſon fils.

2°. Que, pour avoir Hunaud en ſa puiſſance, il en coûta au jeune Charles d'exiger un crime, & un crime honteux. Hunaud s'étoit réfugié chez Loup I, duc de Gaſcogne, ſon neveu, fils de Hatton. Loup avoit obligation de ſon duché à Charlemagne, & ne pouvoit le conſerver ſans ſon agrément. Charlemagne le lui avoit donné en bénéfice, c'eſt-à-dire, à titre de fief mouvant de la couronne. Charlemagne ſe ſervit de l'aſcendant que ces titres de bienfaiteur & de ſuzerain lui donnoient ſur le Duc, & ſurtout de la terreur qu'il étoit en état de lui inſpirer, pour exiger qu'il lui livrât ſon oncle. A la vérité, cet oncle avoit fait crever les yeux à Hatton, père de Loup I; mais cet ancien crime & les diviſions qui en avoient été la cauſe & l'effet, ſembloient expiés par le repentir & par le tems; & l'intérêt général de la Maiſon d'Aquitaine en avoit réuni les différentes branches, puiſque Loup I avoit donné Adèle ſa fille unique en mariage à Gaiffre ſon couſin, & puiſqu'enfin c'étoit chez Loup I que Hunaud, dans ſa fuite, cherchoit un aſile. Cependant le duc Loup eut la lâcheté d'obéir à un ordre qu'il étoit également affreux, & de donner, & d'exécuter. Obſervons que preſque tous les auteurs modernes ont confondu ce Loup I, fils de Hatton & neveu de Hunaud, avec Loup II, fils de Gaiffre & petit-fils de Hunaud, (dont *voyez* l'article). Ils ont cru que Hunaud avoit été livré par ſon petit-fils; ce qui ſeroit encore plus affreux, mais ce qui n'eſt pas. Lorſque Charlemagne eut répudié ſa ſeconde femme Hermengarde, fille de Didier, roi des Lombards (*voyez* l'article ci-deſſus, *Etienne IV*, pape), & l'eut renvoyée à ſon père; lorſqu'en conſéquence de ce renvoi & de divers griefs reſpectifs la guerre s'alluma entre ces deux Princes, la cour de Didier devint l'aſile & le rendez-vous de tous les ennemis de Charlemagne. Dans le même-tems le duc d'Aquitaine, Hunaud, ayant trouvé le moyen de s'échapper de ſa priſon, ſe retira auſſi chez Didier, avec lequel il s'enferma dans Pavie, que Charlemagne ne tarda pas à preſſer vivement. On ſe défendit bien, & le ſiége tira en longueur; mais les peuples s'ennuyoient de la guerre, les cœurs ſe tournoient vers Charlemagne. On reſpectoit encore l'infortune de Didier; mais Hunaud, qu'on regardoit comme l'auteur de la guerre, du moins comme celui qui contribuoit le plus à l'entretenir, étoit devenu l'objet de l'exécration des Lombards. On ſe ſouleva contre lui, & il fut tué dans la ſédition (774). Qu'avoit gagné ce malheureux à quitter ſon cloître pour réclamer l'Aquitaine? Une priſon plus rigoureuſe, une vie agitée, une mort violente.

IMBERCOURT (D'). Le brave d'Imbercourt, tué à la bataille de Marignan le 14 ſeptembre 1515, étoit petit-fils de ce brave, fidèle & malheureux d'Imbercourt (*voyez*, dans ce volume, l'article *Hugonet*) à qui les Gantois rebelles avoient fait trancher la tête à la vue de Marie de Bourgogne qui demandoit ſa grace, en criant qu'il mouroit pour l'avoir trop bien ſervie. Le petit-fils eut pour les rois de France le même attachement que ſes ancêtres avoient eu pour la Maiſon de Bourgogne. Il ſervit utilement Louis XII dans les guerres d'Italie. Il joua un rôle diſtingué ſous François I, à l'expédition de Villefranche, qui précéda & prépara la victoire de Marignan, & où Proſper Colonne, réputé le plus grand général de l'Europe, fut ſurpris à table, à midi, ſans aucune intelligence dans la ville, par la ſeule activité des Français. D'Imbercourt conduiſoit l'avant-garde de ce détachement, qui arriva ainſi à midi à la vue de Villefranche, tandis qu'on croyoit les Français de l'autre côté des Alpes, & ſans aucun moyen pour les franchir. La ſécurité avoit produit la négligence dans Villefranche; les poſtes étoient abandonnés, les ſoldats diſperſés, les portes ouvertes. Cependant l'ennemi eſt ſous les murs: on le voit, on l'entend, on ne le peut croire, & on ne peut en douter; *ils ont donc volé par-deſſus les montagnes*, s'écrioient les Italiens: on court en tumulte aux portes, & on s'empreſſe pour les fermer: il n'eſt plus tems. Deux gendarmes de la compagnie de d'Imbercourt, Hallencourt, gentilhomme picard, & Beauvais, gentilhomme normand, pouſſent leurs chevaux contre une des portes avec tant de violence, que, du choc, Hallencourt eſt précipité dans le foſſé; mais l'intrépide Beauvais paſſe ſa lance à travers la porte, l'y ſoutient avec vigueur, donne le tems à d'Imbercourt & à ſa troupe de l'appuyer. La porte eſt enfoncée: d'Imbercourt, quoique bleſſé au viſage, combat toujours: le maréchal de Chabannes arrive, les Français entrent tous enſemble dans la ville.

D'Imbercourt n'étoit pas moins infatigable que vaillant; il s'étoit endurci de bonne heure à toutes les injures de l'air, ſurtout à la chaleur; il prenoit plaiſir à faire ſes courſes & ſes expéditions à la plus grande ardeur du ſoleil, & *la fraîcheur de M. d'Imbercourt* avoit paſſé en proverbe de ſon tems, comme a fait depuis *la fraîcheur de M. de Vendôme*.

D'Imbercourt avoit un foible bien ſingulier dans un homme d'un ſi grand courage. A l'approche du péril, l'ardeur dont il étoit animé, faiſoit toujours ſur lui l'impreſſion que la crainte fait quelquefois ſur les lâches. Il n'appartient qu'à la naïveté de Brantôme de s'expliquer d'avantage. « Ce brave » chevalier, dit-il, avoit une complexion en lui, » que toutes les fois qu'il vouloit venir au combat, » il falloit qu'il allât à ſes affaires, & deſcendit » de cheval pour les faire, & pour ce, portoit » ordinairement des chauſſes à la martin-galle, » autrement à pont-levis, ainſi que j'en ai vu au- » trefois porter aux ſoldats eſpagnols, afin qu'en » marchant ils euſſent plus tôt fait, ſans s'amuſer » tant à défaire leurs aiguilletes & s'attacher; » car en un rien cela étoit fait. De dire que le » proverbe eût lieu à l'endroit de M. d'Imber- » court, qui dit, *il ſe conchie de peur*, ce ſeroit » mal parler, & l'adapter très-fauſſement à lui; » car c'étoit l'un des plus vaillans & hardis du » royaume, & après qu'il avoit été là, & avoit le » cul ſur la ſelle, il combattoit comme un lion. »

Ce témoignage que Brantôme rend à d'Imbercourt, lui avoit été rendu par François I lui-même, & c'eſt d'après ce juſte eſtimateur du mérite que parle Brantôme.

A la bataille de Marignan le connétable de Bourbon, le maréchal de Chabannes, d'Imbercourt, Téligny, Créquy de Pontdormy, s'acharnèrent long-tems avec leurs compagnies de gendarmes, à entamer un gros bataillon ſuiſſe qui repouſſoit toutes leurs attaques; ils revinrent plus de vingt fois à la charge; ils épuiſèrent toutes les reſſources de la valeur; ils furent enfin rejetés ſur l'infanterie, & près d'être accablés: ce fut le Roi qui les dégagea, mais d'Imbercourt y périt, & ce fut lui qui laiſſa les regrets les plus ſincères à l'armée; il avoit beaucoup ajouté, ſurtout dans cette journée de Marignan, à la gloire du nom illuſtre & intéreſſant qu'il portoit. Ses compagnons, déſolés, lui érigèrent un tombeau ſur le champ de bataille, avec cette inſcription: *Ubi bonus partus, ibi tumulus erectus*. François I, dans la lettre qu'il écrivit à la ducheſſe d'Angoulême ſa mère au ſujet de cette bataille, & qui en contient la relation, lui dit: « Il n'eſt mort de gens de renom qu'Im- » bercourt, & Buſſy, qui eſt à l'extrémité, & eſt » grand dommage de ces deux perſonnages. »

ISABELLE D'ANGOULÊME. (*Hiſt. de Fr. & d'Anglet.*) Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, auſſi imprudent que vicieux, avoit répudié ſans raiſon Havoiſe ſa femme, héritière de Gloceſter, & avoit enlevé Iſabelle d'Angoulême au comte de la Marche, Hugues de Luſignan, qui l'aimoit éperduement & qui l'avoit fiancée. Le comte de la Marche, pour s'en venger, fomenta la révolte de la Guyenne, qui appartenoit alors aux rois d'Angleterre, & un frère de ce furieux ennemi, poſſédant

ſédant le comté d'Eu, cherchoit à exciter les mêmes troubles dans la Normandie. Iſabelle d'Angoulême fut mère de Henri III. Hugues de Luſignan, qui l'aimoit toujours, l'épouſa enfin après la mort de Jean Sans-Terre, en 1217. Cette femme cherchoit à mettre la France en feu pour ſervir Henri III ſon fils, ennemi de cette couronne; elle entraîna ſon nouveau mari dans une ligue contre la France pendant la minorité de ſaint Louis. Lorſque dans la ſuite ſaint Louis donna au prince Alphonſe ſon frère les comtés de Poitou & d'Auvergne, il fallut que les vaſſaux de ces comtés rendiſſent hommage au nouveau comte. Du nombre de ces vaſſaux étoit Hugues de Luſignan; il rendit hommage au prince Alphonſe: ſa femme l'obligea de révoquer cet hommage avec éclat. Elle prétendoit que le titre de Reine qu'elle conſervoit, devoit la diſpenſer de toute ſoumiſſion envers un ſimple comte, & que la faveur de ce titre ſacré devoit s'étendre juſques ſur ſon mari. D'ailleurs, cette femme, qui avoit vu dépouiller du comté de Poitou & de tant de provinces françaiſes le roi Jean Sans-Terre ſon mari, & Henri III ſon fils, ne reconnoiſſoit pour comtes de Poitou, ni le prince Alphonſe, ni ſaint Louis, & c'étoit à Henri III ſon fils qu'elle eût voulu réſerver ſon hommage. Louis marcha contr'elle & contre ſon mari, & ceux-ci appelèrent à leur ſecours le roi d'Angleterre, en l'invitant à reprendre le Poitou. Henri, après avoir arraché de l'argent comme il put de ſes ſujets opprimés & mécontens, deſcendit à Royan. La comteſſe de la Marche l'attendoit dans le port, & lui dit en l'embraſſant: « *Beau chier fils, vous êtes de bonne nature, » qui venez ſecourir votre mère & vos frères que les » fils de Blanche d'Eſpagne veulent trop malement dé- » fouler & tenir ſous ſes pieds.* » Tandis qu'elle accuſoit ſaint Louis de vouloir l'opprimer, elle fut convaincue d'avoir voulu l'empoiſonner. On arrêta dans les cuiſines même du roi de France des émiſſaires de la comteſſe de la Marche, prêts à répandre ſur les viandes un poiſon dont cette furie les avoit chargés, & qu'elle avoit pris plaiſir à compoſer elle-même. Ces ſcélérats furent pendus après avoir révélé toutes les circonſtances de ce crime.

La Saintonge fut le théâtre de la guerre. Ce fut alors (en 1242) que ſe livrèrent ces fameuſes batailles de Taillebourg & de Saintes, où ſaint Louis, combattant deux jours de ſuite avec une valeur égale à celle des héros qui n'ont été célèbres que par la valeur, & s'expoſant aux mêmes dangers qu'avoit courus Philippe-Auguſte ſon aïeul à la bataille de Bovines, écraſa le roi d'Angleterre, le comte de la Marche & tous les rebelles du Poitou. Cette fière & violente comteſſe de la Marche, qui s'indignoit de la vaine cérémonie d'un hommage, & qui ſe permettoit la honte de l'empoiſonnement; qui oſoit être jalouſe de la reine Blanche, & qui n'oſoit l'imiter, vint tomber avec tout ſon orgueil aux pieds de ce Roi qu'elle avoit entouré de meurtriers & d'empoiſonneurs, & qu'elle avoit forcé d'oppoſer à ſes poignards ou à ſes poiſons la précaution d'une garde, peu faite alors pour un Roi ſi aimé; elle implora ſa clémence, & elle l'éprouva ainſi que ſon mari. Le Roi, qui pouvoit les punir, ſe contenta de les réprimer; il leur ôta les moyens de troubler la paix; il garda les places qui auroient pu les rendre redoutables, & leur laiſſa les terres.

ITALUS, (*Hiſt. german.*), neveu d'Arminius, fils de ce Flavius ſon frère, qui avoit perdu, dans les combats, un œil au ſervice des Romains. (*Voyez*, dans ce volume, à l'article *Arminius*, l'entrevue & l'entretien de ce Prince ennemi des Romains, avec Flavius leur ami). Ce Peuple-Roi n'avoit guère pour amis que des eſclaves, car il exigeoit toujours des Princes & des peuples alliés, pour gage d'une fidélité inviolable, les ôtages les plus précieux. Il falloit preſque toujours que les Princes qui conſentoient de ſe mettre ſous leur protection, envoyaſſent leurs enfans à Rome, pour y être élevés dans les maximes &, s'il ſe pouvoit, dans l'amour de Rome. L'objet de cette éducation étoit ſouvent manqué. Ces Princes rapportoient quelquefois de Rome une haine pour les Romains, d'autant plus forte, que tous leurs ſentimens avoient été contraints. D'autres, portés à Rome dès la plus tendre enfance, ſubiſſoient le joug avec plus de docilité, & n'en étoient ſouvent que plus odieux à leurs concitoyens lorſqu'ils revenoient régner ſur eux par le choix ou par la permiſſion des Romains. Ce fut à Rome qu'Arminius apprit à déteſter le joug de Rome, & ce ſentiment le rendit cher & reſpectable à ſes peuples. L'eſprit de ce Prince les animoit encore après ſa mort. Cependant la nation des Chéruſques, ſur laquelle il avoit régné, ſe partageoit entre la faction romaine & le parti de la liberté. Ils avoient perdu tous leurs Princes & chefs dans les guerres civiles; il ne reſtoit plus que cet Italus élevé à Rome: tous les vœux & tous les partis ſe réunirent en ſa faveur. Les uns le demandoient comme neveu d'Arminius; les autres comme fils de Flavius, comme élevé, comme né même à Rome, d'où lui venoit ſans doute ce nom d'*Italus*. Les Romains l'envoyèrent en Germanie, dans tout l'appareil d'un Roi qu'ils aimoient, & ſur l'affection & la fidélité duquel ils comptoient. Ce nouveau Roi plut d'abord aux Chéruſques, par la bonne mine qui le diſtinguoit avantageuſement; il dut leur plaire davantage par la juſtice, la douceur & la ſageſſe de ſon adminiſtration; il ne parut adopter aucun parti, & il les ménagea tous. Réglé dans ſes mœurs, il n'étoit que trop indulgent peut-être pour les déréglemens de ſes ſujets; mais l'eſprit dominant de la Germanie, l'eſprit d'Arminius, l'amour de la liberté, étoient toujours contraires aux Romains & à un Roi donné par eux. Ceux d'entre les Chéruſques,

qui avoient combattu ſous Arminius, & que la guerre avoit rendus puiſſans, allèrent porter leur inquiétude chez les peuples voiſins. Ils ſe plaignoient avec fureur des Romains, qui, pour opprimer plus ſûrement la liberté germanique, leur donnoient pour Roi le fils d'un traître & d'un eſpion élevé dans les ſentimens d'un eſclave & dans les principes d'un tyran; qui leur apportoit des mœurs & des maximes, non-ſeulement étrangères, mais contraires à leur franchiſe altière & à leur générosité naturelle. Ces diſcours, appuyés d'intrigues puiſſantes, ſoulevèrent une partie de ces peuples, & procurèrent aux rebelles une armée conſidérable. Italus marcha contr'eux avec des forces à peu près égales, & remporta ſur eux une pleine victoire qui coûta beaucoup de ſang aux deux partis. Affermi ſur ſon trône, la proſpérité fit, dit-on, ſur lui ſon effet ordinaire; elle entraîna l'abus de la puiſſance, ou du moins ſes ſujets le prétendirent; ils ſe révoltèrent de nouveau & avec plus de ſuccès. Ils parvinrent à le chaſſer du trône & même du pays. Il implora l'aſſiſtance des Lombards, & les Lombards le rétablirent: on ne ſait ſi ce fut pour long-tems, ni ſi la leçon du malheur lui fut profitable ou inutile. Ces événemens ſe paſſoient ſous l'empire de Claude, vers l'an 46 de Jéſus-Chriſt.

JEAN-LE-CRUEL, (*Hiſt. de Fr.*), duc de Bourgogne, fils de Philippe-le-Hardi & père de Philippe-le-Bon, diſputoit, comme avoit fait ſon père, mort en 1404, l'autorité au duc d'Orléans, qui, pendant la démence de Charles VI ſon frère, régnoit ſouverainement en France avec la reine Iſabelle de Bavière ſa belle-ſœur, qu'on croyoit ſa maîtreſſe. Cette rivalité politique ſe borna quelque tems à des intrigues de cour; mais enfin les partis de Bourgogne & d'Orléans ſe déclarent; on prend les armes; les cabales ſecrètes deviennent des hoſtilités publiques. Le duc de Bourgogne avoit marié ſa fille au Dauphin, un des frères aînés de Charles VII, ce qui lui donnoit du crédit à la cour; il s'annonçoit comme voulant réformer l'Etat, ce qui lui concilioit la faveur du peuple; il preſſa ſes préparatifs, ce qui lui procura l'avantage de ſurprendre ſes ennemis. La Reine & le duc d'Orléans s'enfuirent à ſon arrivée; mais pour avoir entre les mains des ôtages précieux, ils chargèrent le prince de Bavière, frère de la Reine, de leur amener le Dauphin & la Dauphine. Le duc de Bourgogne, averti de cet enlévement (car on l'appeloit ainſi), redouble de diligence, atteint le Dauphin & ſon raviſſeur à Juviſy. Il demande au Dauphin s'il ne veut pas revenir à Paris; le Dauphin y conſent. Le prince de Bavière veut réſiſter; le duc de Bourgogne, ſans daigner le regarder ni l'écouter, donne les ordres pour le retour, & les fait exécuter. Le duc de Bourgogne rentre dans Paris en triomphe avec le Dauphin ſon gendre: le duc d'Orléans eſt réduit à écrire contr'eux au parlement.

Les ducs de Berry & de Bourbon ménagèrent au moins les apparences d'une réconciliation entre les deux rivaux. Le duc de Bourgogne & le duc d'Orléans s'embraſſèrent; ils couchèrent dans le même lit, ſelon l'uſage du tems. Le dimanche 20 novembre 1407, ils communièrent à la même meſſe & dinèrent enſemble. Le duc d'Orléans pria le duc de Bourgogne à dîner pour le dimanche ſuivant. Ce dîner ne devoit point avoir lieu. La nuit du mercredi 23 au jeudi 24, le duc d'Orléans, après avoir paſſé la journée à l'hôtel de Saint-Pol, où demeuroit le Roi, s'étoit rendu chez la Reine à l'hôtel Barbette. Il y ſoupa. Vers les huit heures du ſoir (c'étoit alors après ſouper), un valet-de-chambre du Roi, nommé Schas de Courte-Heuze, vint avertir le Duc que le Roi le mandoit pour une affaire importante & preſſée. Le Duc retourne à l'hôtel de Saint-Pol; il étoit ſans armes & preſque ſans ſuite, & alloit en chantant ſans prévoir aucun malheur. A la lueur des flambeaux que portoient devant le Prince quatre ou cinq valets-de-pied, on apperçut le long des murs une troupe d'inconnus rangés en haie, & qui paroiſſoient attendre quelqu'un. Auſſitôt le Prince eſt environné d'aſſaſſins qui crient: *A mort. — Je ſuis le duc d'Orléans*, dit-il: on lui répond: *Tant mieux; c'eſt ce que nous demandons.* En même tems, d'un coup de hache, on lui abattit la main gauche; d'autres coups le renverſent de ſa mule. *Qu'eſt ceci? d'où vient ceci?* diſoit-il en s'efforçant de parer avec le bras déſarmé qui lui reſtoit, les coups dont on l'accabloit. Ce bras fut bientôt fracaſſé par une maſſue armée de pointes de fer, & deux autres coups que le Duc reçut à la tête lui firent ſauter la cervelle. Les aſſaſſins, voulant s'aſſurer qu'il étoit mort, approchèrent un flambeau pour l'examiner. Alors ſortit d'une maiſon voiſine un homme dont le viſage étoit caché ſous un grand chaperon; il donna au Prince un dernier coup de maſſue, & dit: *Etaignez tout; allons-nous-en; il eſt mort.* On croit que c'étoit le duc de Bourgogne. Un ſeul des domeſtiques du duc d'Orléans le défendit juſqu'à la fin; il ſe nommoit Jacob; il fut tué avec ſon maître: on le trouva expirant lorſqu'on vint relever le corps du Duc, & dans ce moment il proféra encore ces derniers mots: *Haro, Monſeigneur, mon maître.* Une femme du voiſinage ayant voulu crier au meurtre, les aſſaſſins lui avoient dit avec menaces & d'une voix étouffée: *Taiſez-vous, mauvaiſe femme; taiſez-vous.* Le duc d'Orléans ne marchoit ordinairement qu'avec une eſcorte de ſix cents gentilshommes; mais tout étoit diſpoſé pour qu'il fût ſeul ce moment-là. Les aſſaſſins étoient au nombre de dix-huit; ils avoient à leur tête Raoul d'Occqueton-ville, gentilhomme normand, attaché à la Maiſon de Bourgogne, & qui étoit, dit-on, animé d'un reſſentiment particulier contre le duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne, outre la jalouſie du pouvoir, avoit auſſi contre ſon rival un reſſentiment très-vif. Le duc d'Orléans, aimable & accoutumé aux ſuccès de la galanterie, étoit encore plus vain que voluptueux; il publioit & nommoit ſes conquêtes; il avoit une galerie de portraits, qui contenoit tous ceux de ſes maîtreſſes. Il pouſſa l'inſolence de l'indiſcrétion ou de la calomnie juſqu'à y faire voir le portrait de la ducheſſe de Bourgogne au duc de Bourgogne lui-même, & juſqu'à célébrer dans des chanſons des détails ſecrets de ſon bonheur.

Les aſſaſſins ne prirent pas moins de précautions après leur crime qu'auparavant. Ils mirent le feu à une maiſon, pour détourner l'attention & augmenter le trouble; ils ſemèrent les rues de chauſ-

ſe-trapes pour arrêter ceux qui voudroient les pourſuivre, & ils ſe ſauvèrent dans l'hôtel du duc de Bourgogne.

A la nouvelle de l'aſſaſſinat du duc d'Orléans, la Reine, demi-morte de douleur & d'effroi, ſe fit porter à l'hôtel de Saint-Pol. Les Princes s'aſſemblèrent : le duc de Bourgogne fut celui qui montra le plus de douleur & d'indignation. *Non*, s'écrioit-il, *oncques mais on ne perpétra, en ce royaume, ſi mauvais ni ſi traître meurtre.* Les Princes allèrent viſiter le corps expoſé dans l'égliſe des Blancs-Manteaux : on n'a pas manqué de dire que le ſang ſortit à l'approche du duc de Bourgogne, comme pour rendre témoignage contre le meurtrier. A la cérémonie du convoi, les quatre coins du drap mortuaire furent portés par le roi de Sicile, fils du duc d'Anjou ; par les ducs de Berry, de Bourbon & de Bourgogne. Ce dernier ſe faiſoit toujours diſtinguer par l'air d'affliction.

Le conſeil s'aſſemble : le prévôt de Paris, Tignonville, vient y rendre compte des perquiſitions qu'il a faites ; il annonce qu'on a des nouvelles certaines qu'un des aſſaſſins s'eſt réfugié dans l'hôtel du duc de Bourgogne : il demande d'être autoriſé à faire des recherches dans les palais des Princes. Le duc de Bourgogne alors conduit le roi de Sicile & le duc de Berry à une des extrémités de la ſalle ; il leur avoue *que le diable l'a tenté & ſurprins*, & qu'il eſt l'auteur de la mort du duc d'Orléans. Le duc de Berry, ſaiſi d'horreur, verſe un torrent de larmes, & s'écrie : *Je perds aujourd'hui mes deux neveux.* Le conſeil ſe ſépare : il ſe raſſemble le lendemain. Le duc de Bourgogne oſe ſe préſenter pour y prendre place ; le duc de Berry l'empêche d'entrer. Le duc de Bourbon s'indigne de ce qu'on ne l'a point arrêté pour le livrer à la rigueur des lois. L'aſſaſſin s'enfuit en Artois & commence la guerre civile : il revient la force à la main, avouant ſon crime, oſant le juſtifier, & donnant à la France ce grand ſcandale d'une apologie publique de l'aſſaſſinat du frère du Roi, prononcée devant toute la cour, devant tous les corps de l'État, devant le peuple même, par un prêtre & un religieux. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article du cordelier Jean *Petit*, & l'article *Gerſon.*) Charles VI, alors en la puiſſance du duc de Bourgogne, donna des lettres par leſquelles il approuvoit le crime de ce Prince, & diffamoit lui-même la mémoire de ſon propre frère. *Pour ce que le duc de Bourgogne*, eſt-il dit dans ces lettres, *étoit pleinement informé, ſi comme il fit dire & propoſer, que notre frère avoit machiné & machinoit de jour en jour à la mort & expulſion de nous & de notre génération, & tendoit par pluſieurs voies & moyens à parvenir à la couronne & ſeigneurie de notre royaume, il, pour la ſûreté & préſervation de nous & notredite lignée, pour le bien & utilité de notredit royaume, & pour garder envers nous la foi & loyauté, en quoi il nous eſt tenu, avoit fait mettre hors de ce monde notredit frère ; en nous ſuppliant que ſi, par le rapport d'aucuns ſes malveillans, ou autrement, nous avions pris aucune déplaiſance contre lui pour cauſe dudit cas advenu en la perſonne de notredit frère, nous conſidérant les cauſes pourquoi il l'avoit fait faire, voulions ôter de notre courage toute déplaiſance, ſavoir faſons que, nous conſidérant le fervent & loyal amour, & bonne affection que notredit couſin a eue & a à notredite lignée, avons ôté & ôtons de notre courage toute déplaiſance que par le rapport d'aucuns malveillans de notredit couſin ou autrement, pouvions avoir eue envers lui pour occaſion des choſes deſſus dites, & voulons qu'icelui notre couſin de Bourgogne ſoit & demeure en notre ſingulier amour.* Tel étoit alors l'indigne aviliſſement du trône, telle étoit l'exécrable impudence du crime.

Après avoir donné audience à l'apologiſte de l'aſſaſſinat, on la donna auſſi, pour la forme, à l'abbé de Saint-Denis, orateur de la ducheſſe d'Orléans, & chargé de juſtifier la mémoire de ſon mari. La puiſſance du duc de Bourgogne, plus déciſive que toutes ces inutiles harangues, dicta les lettres qu'on vient de voir. On le réconcilia en apparence avec les fils du duc d'Orléans, & l'autorité lui reſta : il s'empara du gouvernement. L'abus qu'il fit en toute occaſion de ſon autorité, ſouleva contre lui tous les grands du royaume ; la ducheſſe d'Orléans mourut de dépit & de douleur de n'avoir pu venger la mort de ſon mari qu'elle n'avoit pas aimé ; mais la vengeance du duc d'Orléans, remiſe entre les mains de la Reine, n'en fut que plus ardemment pourſuivie. La Reine ne daignoit pas même cacher l'intérêt qui la faiſoit agir : elle faiſoit de cette vengeance ſa cauſe perſonnelle ; elle exigeoit que l'aſſaſſin de ſon amant *n'approchât pas de cent lieues les endroits où elle & les princes d'Orléans ſe trouveroient.* Tous les Princes firent ligue avec la Maiſon d'Orléans, & avec ce fier & ambitieux Bernard, comte d'Armagnac, qui fut depuis connétable de France, & qui donna ſon nom au parti orléanais, parce qu'il étoit l'ame de ce parti, & qu'il étoit d'ailleurs beau-père du nouveau duc d'Orléans : il étoit auſſi gendre du duc de Berry. Bientôt tout fut en proie aux horreurs de la guerre civile ; les factions des Orléanais ou Armagnacs & des Bourguignons partagèrent toute la France : on s'envoyoit de part & d'autre des cartels outrageans. Le Roi étoit réduit à être tour-à-tour Armagnac ou Bourguignon, ſelon qu'il étoit en la puiſſance de l'un ou de l'autre parti. La ville de Paris étoit toujours pour le duc de Bourgogne : on en avoit ôté le gouvernement au duc de Berry, pour le donner au comte de Saint-Pol, partiſan du duc de Bourgogne. Saint-Pol y avoit formé cette fameuſe milice royale, compoſée de cinq cents bouchers ou écorcheurs, commandés par les Goix, les Saint-Yons & les Thiberts, propriétaires de la grande boucherie de Paris. Ces furieux commettoient toutes ſortes d'inſolences ; ils allèrent mettre le feu au château de Wiceſtre ou Bicêtre, appartenant au duc de Berry.

Cependant les Orléanais avoient pris Saint-Denis & Saint-Cloud, & ne reſpiroient que le pillage de Paris, lorſque tout à coup le duc de Bourgogne arrive, s'ouvre un chemin à travers l'armée orléanaiſe & entre dans Paris, où il eſt reçu comme le libérateur de la France. En paſſant à Pontoiſe, il avoit échappé au fer d'un aſſaſſin, moyennant la précaution qu'il prenoit toujours de laiſſer quelque diſtance entre lui & ceux qu'il ne connoiſſoit pas, ou qui pouvoient lui être ſuſpects. Ses officiers apperçurent le poignard dans la manche de l'aſſaſſin, qui fut pris à l'inſtant, & puni de mort. Les Orléanais furent repouſſés, proſcrits, excommuniés, dépouillés de leurs biens. Charles VI, toujours gouverné par le duc de Bourgogne, lève l'oriflamme contr'eux, & aſſiége le duc de Berry dans Bourges. Pendant le cours du ſiége, le duc de Bourgogne eut une entrevue auprès de Bourges avec le duc de Berry ſon oncle; il y avoit une barrière entr'eux : *Beau couſin & beau fileul*, dit le duc de Berry, *lorſque votre père vivoit, il ne falloit pas de barrière entre nous. Monſeigneur*, répondit en rougiſſant le duc de Bourgogne, *ce n'eſt pas pour moi.* Le traité d'Auxerre calma pour quelque tems l'agitation des eſprits. Il y eut encore une entrevue à Auxerre pour la ratification du traité. Tous les Princes du parti armagnac devoient s'y trouver, & le duc de Bourgogne avoit formé le projet de les égorger tous. Des Eſſarts, auquel il fit part de ce projet, d'un côté n'oublia rien pour l'en détourner, de l'autre fit avertir le duc d'Orléans & les autres Princes armagnacs de leur danger, & embraſſa leur parti. Etant tombé dans la ſuite entre les mains du duc de Bourgogne, ce tyran lui fit trancher la tête comme à un traître. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Eſſarts* (des).

La connoiſſance du projet du duc de Bourgogne n'empêcha point l'entrevue d'Auxerre; elle obligea ſeulement à un redoublement de précautions : puis, lorſque la paix eut été confirmée & jurée ſur la croix & ſur l'évangile, on affecta de n'en plus prendre du tout, & de célébrer par des fêtes une réconciliation impoſſible. On vit les ducs d'Orléans & de Bourgogne ſe promener familiérement dans les rues d'Auxerre, montés ſur le même cheval; mais l'habit de deuil que le duc d'Orléans portoit encore, & qu'il n'avoit pas quitté depuis cinq ans que ſon père étoit mort, démentoit toutes ces démonſtrations d'amitié.

Pendant cette paix ou cette trêve, le duc de Bourgogne négocioit; il détachoit peu à peu divers Princes du parti des Armagnacs; il diminuoit le zèle du duc de Berry pour la cauſe orléanaiſe. A force d'égards & de reſpects, il avoit conſidérablement affoibli la haine d'Iſabelle de Bavière, pendant que le tems affoibliſſoit chaque jour en elle le ſouvenir du duc d'Orléans & l'ardeur de le venger. L'idée de tenir la balance entre les deux partis, & d'établir ſon empire ſur leurs diviſions, la flattoit tous les jours davantage : ce n'étoit plus cette femme effrénée, qui devoit pourſuivre juſqu'aux enfers le meurtrier de ſon amant; c'étoit une Reine politique, qui ſurtout vouloit régner, & qui en cherchoit tous les moyens. L'amant étoit oublié, remplacé peut-être; il l'étoit au moins par l'ambition, & c'étoit par cette ambition même que le duc de Bourgogne avoit entrepris de la gouverner. Beau-père du Dauphin, il s'étoit fait donner la ſurintendance de l'éducation de ce Prince, qui étoit un lien entre lui & Iſabelle, comme le comte d'Armagnac en étoit un entre le duc de Berry ſon beau-père, & le duc d'Orléans ſon gendre.

L'affabilité politique du duc de Bourgogne attachoit à ſes intérêts la populace, ſurtout celle de Paris. Si elle voyoit ſes crimes, elle les jugeoit néceſſaires. Ce Prince avoit d'ailleurs acquis dans l'Europe une réputation impoſante par la victoire qu'il avoit remportée dans la plaine de Tongres ſur les Liégeois, pour les intérêts de Jean de Bavière ſon beau-frère, évêque de Liége. Les talens qu'il montra dans les diſpoſitions de cette journée, le firent regarder comme le plus grand capitaine de l'Europe. L'intrépidité avec laquelle il affronta tous les dangers, le fit nommer *Jean-ſans-Peur*, comme l'évêque de Liége fut nommé *Jean-ſans-Pitié* pour la cruauté avec laquelle il maſſacra les vaincus & aſſiſta au ſupplice des priſonniers.

Les deux partis, Armagnacs & Bourguignons, avoient l'un & l'autre eu le tort d'appeler les Anglais; mais les Bourguignons en avoient donné l'exemple, & perſévérèrent plus long-tems dans cette alliance ennemie. Le duc de Bourgogne étoit l'allié des Anglais à l'époque même de la bataille d'Azincourt, tandis que, dans cette funeſte bataille, les princes d'Orléans perdoient la liberté en défendant leur patrie.

La politique du duc Jean étoit ſouvent démentie par ſon caractère. L'intérêt qu'il avoit de ménager le Dauphin ſon gendre ne pouvoit l'engager à ſe contraindre; il vouloit gouverner ce Prince avec le même deſpotiſme qu'il gouvernoit le royaume. La méſintelligence ſe mit entr'eux : le Dauphin s'ennuya du joug, & voulut jouer un rôle par lui-même dans cette anarchie; il prétendit ſoumettre Paris & déſarmer les bourgeois. Le duc de Bourgogne ſouleva contre lui ſes bouchers & une foule de factieux, à la tête deſquels ſe mit un chirurgien, nommé Jean de Troye. On court à l'hôtel du Dauphin, on lui déclare qu'on vient pour arrêter les traîtres qui l'environnent. Le chancelier particulier qu'avoit le Dauphin en qualité de duc de Guienne, demande quels ſont ces traîtres : on lui en donne une liſte, à la tête de laquelle étoit le chancelier lui-même : on enfonce les portes, on arrête tous les ſeigneurs dont le Dauphin eſt entouré; on n'épargne ni le duc de Bar, couſin-germain du Roi, ni Louis de Bavière, frère de la Reine. C'étoit la même inſulte que

Marcel avoit faite autrefois au dauphin Charles pendant la captivité du roi Jean. Le duc de Bourgogne vint, comme Marcel, combler l'inſulte par ſa préſence. « *Beau-père*, lui dit le Dauphin, *cet* » *outrage m'eſt fait par votre conſeil, & ne vous en* » *pouvez excuſer, car gens de votre hôtel ſont les prin-* » *cipaux ; ſi ſachez ſûrement qu'une fois vous vous* » *en repentirez, & il n'ira pas toujours la beſogne* » *ainſi à votre plaiſir.* — *Monſeigneur*, répond le Duc » avec la plus outrageante froideur, *vous vous* » *informerez quand ſerez refroidi de votre ire.* » Des officiers du Dauphin, on alla juſqu'aux officiers du Roi. Le chancelier, Arnaud de Corbie, fut deſtitué ; l'avocat-général, Juvénal des Urſins, fut mis au châtelet ; Gerſon (*voyez* ſon article dans le Dictionnaire) fut réduit à ſe cacher. Le chirurgien, Jean de Troye, fit prendre au Roi le chaperon blanc, ſignal du parti bourguignon, comme Marcel avoit donné ſon chaperon au dauphin *Charles* : tout le monde auſſitôt en voulut avoir, car il n'y avoit de ſûreté qu'à l'abri de ce chaperon. Les prédicateurs fanatiques ou politiques du tems vendoient leur éloquence au duc de Bourgogne & aux bouchers de Paris : ceux-ci firent des lois de ſang, qu'on appela les *Ordonnances cabochiennes*. Le Roi vint en chaperon blanc au parlement, pour les faire enregiſtrer. Les ſeigneurs & les officiers du Roi & du Dauphin, qu'on avoit arrêtés, furent liés deux à deux ſur des chevaux, & traînés en priſon à travers les huées de la populace ; quelques-uns furent maſſacrés dans les rues, d'autres dans leurs cachots : on en jeta pluſieurs dans la Seine ; on en fit périr un grand nombre ſur l'échafaud ; on y porta juſqu'à des cadavres. Larivière, fils du miniſtre de ce nom, & un écuyer du Dauphin, nommé le petit Maiſnel, avoient été maſſacrés dans la priſon à coups de hache : on les traîna morts juſqu'aux halles, où où ils eurent la tête tranchée. Le Dauphin fut retenu priſonnier à l'hôtel de Saint-Pol ; il y étoit gardé à vue : on lui interdiſoit juſqu'aux amuſemens les plus innocens. Jaqueville, capitaine du guet de Paris, alors le favori du duc de Bourgogne & l'exécuteur de ſes violences, paſſant un ſoir devant l'hôtel de Saint-Pol, entend des violons ; il monte à l'appartement du Dauphin, où l'on danſoit ; il lui reproche *la diſſolution dans laquelle il vivoit* : la Trémoille étoit avec le Prince ; *c'eſt vous*, lui dit Jaqueville, *qui êtes le miniſtre de ſes indécences*. Le Dauphin perdit patience ; il tira ſa dague, dont Jaqueville eût été percé ſans une cotte de maille qu'il portoit toujours. Les archers du guet s'avançoient pour maſſacrer la Trémoille : le duc de Bourgogne, qui ſurvint, lui ſauva la vie. Le Dauphin penſa mourir d'une hémorragie cauſée par l'excès de colère où le jeta cette inſolence de Jaqueville.

Un gouvernement ſi violent ne pouvoit ſubſiſter. Le Dauphin trouva le moyen de traiter avec les Armagnacs & de ſe liguer avec eux : bientôt il marche dans les rues de Paris à la tête de trente mille hommes. Les ſéditieux voulurent ſe raſſembler. Le duc de Bourgogne, qui jugea que la partie ne ſeroit pas égale, les fit retirer lui-même ; il eut enſuite la témérité d'aller joindre le Dauphin & les Armagnacs au moment où l'on délivroit les priſonniers, & où le duc de Bavière & le duc de Bar, devenus libres enfin, devoient naturellement vouloir venger ſur lui les affronts & les périls de leur captivité. Jamais le duc de Bourgogne ne mérita mieux qu'en cette occaſion le nom de *Jean-ſans-Peur*. Le bruit général étoit que ces deux ſeigneurs, le lendemain du jour où ils furent délivrés, devoient être menés à l'échafaud ſi la tyrannie du duc de Bourgogne eût duré ces deux jours de plus : on y conduiſit à leur place un frère du chirurgien Jean de Troye, chez lequel on trouva une liſte de proſcription, qui dévouoit à la mort plus de quatorze cents chefs de famille avec leurs familles entières. Cette liſte étoit diviſée en trois colonnes, diſtinguées chacune par une lettre particulière : un *T* déſignoit ceux qui devoient être tués ; un *B*, ceux qui devoient être bannis ; un *R*, ceux qu'on devoit ſe contenter de rançonner. Tout parut rentrer ſous l'obéiſſance du Dauphin : les chefs des factieux lui abandonnèrent la Baſtille, le Louvre, le Palais, l'hôtel-de-ville ; les Miniſtres & Magiſtrats deſtitués furent rétablis ; les écharpes des Armagnacs remplacèrent les chaperons blancs & les croix bourguignones. Le duc de Bourgogne ſe retira en Flandre, où il avoit envoyé long-tems avant lui le comte de Charolois ſon fils : c'étoit la ſeule précaution qu'il eût priſe contre les dangers de la révolution qu'il éprouvoit dans ce moment : la harangue de ſon cordelier, Jean Petit, fut brûlée publiquement dans le parvis de Notre-Dame : on voulut exhumer cet apologiſte de l'aſſaſſinat, pour brûler auſſi ſes os. Le Roi déclara que juſque-là il avoit été *dépu, ſéduit & mal informé*. Les prédicateurs prêchèrent contre les Bourguignons, comme ils avoient prêché contre les Armagnacs : on joignit la galanterie à la cruauté, on donna des tournois, & l'on publia des édits de proſcription.

Il ſembloit qu'on craignît de couper la racine des guerres civiles. On auroit pu vingt fois s'aſſurer du duc de Bourgogne : on l'avoit laiſſé échapper, & dès qu'il fut parti on lui déclara la guerre ; les hoſtilités recommencèrent avec une nouvelle fureur.

Cependant le Dauphin ſe trouvoit auſſi eſclave des Armagnacs, qu'il l'avoit été des Bourguignons. En effet, la Reine, qui étoit toujours à la tête du parti armagnac, ſurtout depuis qu'il étoit triomphant, fit à ſon propre fils le même affront que le duc de Bourgogne avoit fait à ſon gendre ; elle arrive inopinément chez le Dauphin, au Louvre, ſuivie des Princes & des chefs du parti armagnac ; elle fait arrêter en ſa préſence & en préſence du Dauphin, quatre jeunes ſeigneurs de la cour de

ce Prince : c'étoient les ſeigneurs de Moï, de Brimeu, de Montauban & de Croy. Le Dauphin les défendit tant qu'il put ; il voulut ſortir de ſon palais, & appeler le peuple à leur ſecours : les Princes le retinrent. Il paroît qu'on ſoupçonnoit ces amis du Dauphin d'intelligence avec le duc de Bourgogne. On ſavoit que le Dauphin avoit écrit au Duc pour réclamer ſon ſecours ; il vouloit que les Bourguignons le délivraſſent des Armagnacs, comme les Armagnacs l'avoient délivré des Bourguignons. Le duc de Bourgogne ſe préſenta aux portes de Paris, ſurtout du côté des halles, qui avoient toujours été dans ſes intérêts. Pour échauffer ſes partiſans, il publioit que le Dauphin l'avoit mandé, que les Armagnacs tenoient le Roi & le Dauphin priſonniers. La cour obligea le Dauphin de le déſavouer : on publia ſon déſaveu, & perſonne n'y crut. Cependant les efforts du duc de Bourgogne n'aboutirent pour lors qu'à exciter dans la ville quelques conſpirations qui furent découvertes & punies : on déſarma les bourgeois, on leur enleva leurs chaînes, qui furent portées à la Baſtille. Le comte d'Armagnac paſſa pour l'auteur de ce conſeil : les habitans en conçurent contre lui une haine mortelle, qui ſembla redoubler encore lorſqu'après la bataille d'Azincourt, où le connétable d'Albret avoit été tué, l'épée de connétable fut donnée à ce même comte d'Armagnac. Le duc de Bourgogne, pour profiter de ces diſpoſitions, parut encore vouloir s'approcher de Paris ; mais il reſta cantonné dans la Brie, auprès de Lagny ; ce qui le fit nommer par dériſion, *Jean de Lagny, qui n'a hâte d'aller* ; plaiſanterie relative apparemment à quelque proverbe du tems.

Il couronna ſes violences & ſes crimes par une conſpiration nouvelle, qui devoit éclater le jour du Vendredi-Saint ; il ne s'agiſſoit de rien moins que de mettre la couronne ſur la tête du duc de Bourgogne. On devoit arrêter, renfermer, peut-être même maſſacrer le Roi, la Reine, tous les Princes, tous les chefs du parti armagnac ; en un mot, exterminer le parti entier. L'extravagance de ce complot en égaloit ſeule l'atrocité ; il penſa cependant réuſſir. Cet affreux ſecret fut gardé preſque juſqu'au moment de l'exécution ; ce ne fut que quelques heures avant la nuit choiſie pour ce grand carnage, que le gouvernement en reçut les premiers avis. Auſſitôt Tanneguy-Duchâtel, prévôt de Paris, courut s'emparer des halles, foyer de toutes les conſpirations qui ſe formoient en faveur du duc de Bourgogne : on trouva dans les maiſons indiquées, les chefs du parti bourguignon tout armés en attendant le ſignal : les uns furent arrêtés, les autres prirent la fuite. Le duc de Bourgogne, non-ſeulement avoit eu connoiſſance du complot, mais même l'avoit approuvé : on trouva ſes lettres d'aveu entre les mains des chefs de la conſpiration. En même tems il ſignoit avec le roi d'Angleterre un traité par lequel il le reconnoiſſoit pour véritable & légitime roi de France, & promettoit de lui rendre hommage.

Le dauphin Louis mourut en 1415, peu de tems après la bataille d'Azincourt, & mourut Armagnac. Le dauphin Jean ſon frère mourut Bourguignon en 1416. Le dauphin Charles, qui fut depuis le roi Charles VII, leur ſuccéda. Il arriva vers ce tems qu'on jeta dans la rivière, par ordre du Roi, Bois-Bourdon, favori d'Iſabelle, & qu'on accuſoit d'un commerce trop intime avec cette Princeſſe. La Reine imputa la mort de Bois-Bourdon au connétable d'Armagnac, & ne pardonna jamais au dauphin Charles ſon fils la part qu'elle le ſoupçonna auſſi d'y avoir eue ; elle ſe jeta dans le parti des Bourguignons, & ſortit par le ſecours du duc de Bourgogne, de la priſon où elle étoit elle-même retenue à Tours depuis l'aventure de Bois-Bourdon. Le premier uſage qu'elle fit de ſa liberté fut de faire la guerre à ſon propre fils. Ainſi le véritable chef des Armagnacs fut alors le dauphin Charles, celui des Bourguignons fut cette même Iſabelle, ſi long-tems l'ennemie de ce parti, & le duc de Bourgogne devint ſon lieutenant.

De tant de conſpirations qui ſe formoient en faveur du duc de Bourgogne pour l'introduire dans Paris, il y en eut une enfin qui réuſſit. La nuit du 28 au 29 mai 1418, le fils d'un quartinier, nommé Leclerc, déroba les clefs ſous le chevet du lit de ſon père, & alla ouvrir les portes. L'Iſle-Adam, lieutenant du duc de Bourgogne, entra d'abord ſans bruit ; puis quand le peuple ſe fut joint à lui, & quand il ſe fut rendu maître de la perſonne du Roi, toute la ville retentit de ce cri : *La paix & Bourgogne*. Le vigilant Tanneguy-Duchâtel (*voyez* ſon article dans le Dictionnaire) ſauva le Dauphin ; le connétable d'Armagnac, déguiſé en mendiant, ſe cacha chez un maçon ; mais ſur une défenſe qui fut publiée de donner aſile à aucun Armagnac ſous peine de mort, le maçon le livra. Alors commença un des plus horribles maſſacres dont l'Hiſtoire ait conſervé le ſouvenir. Le connétable, le chancelier de Marle, les évêques de Senlis, de Coutances, de Bayeux, d'Evreux, de Saintes, &c. furent égorgés & outragés après leur mort ; leurs corps furent traînés pendant trois jours dans les rues : on avoit pris plaiſir à couper en lanières la peau du connétable, & on lui avoit fait une écharpe de ſa chair ; le ſang ruiſſeloit dans les rues, on éventroit les mères, on écraſoit les enfans ; les aſſaſſins rioient en contemplant leur ouvrage : *Regardez ces petits chiens*, diſoient-ils ; *ils remuent encore*. Les chefs du parti bourguignon les approuvoient & les encourageoient : *Mes enfans*, crioient-ils, *vous faites bien*.

Les Armagnacs n'avoient pas eu plus d'humanité. Le journal du règne de Charles VI accuſe les gendarmes du connétable d'avoir fait rôtir des hommes & des enfans dont ils ne pouvoient pas tirer de rançon ; & le connétable avoit auſſi formé

le projet d'un maſſacre général des Bourguignons, qu'il alloit exécuter lorſque ceux-ci ſurprirent Paris.

Le duc de Bourgogne y fit ſon entrée un mois après l'Ile-Adam, & le carnage recommença. Quiconque étoit ſoupçonné d'avoir de l'argent, ou quiconque avoit un Bourguignon pour ennemi, étoit maſſacré comme Armagnac. Les corps, précipités du haut des tours, étoient reçus ſur les pointes des épées & des javelines. Le bourreau ſe mit à la tête des aſſaſſins : il ſe faiſoit amener les priſonniers, prétendant que le droit de les égorger lui appartenoit ; il toucha, en ſigne d'alliance & d'amitié, dans la main du duc de Bourgogne, qui, ne le connoiſſant pas, le prenoit ſeulement pour un Bourguignon zélé. Ce Prince, en même tems qu'il excitoit ſous main ces émotions par ſes émiſſaires, feignoit de vouloir les appaiſer, & de ne pouvoir y réuſſir ; il prodiguoit plus que jamais à cette féroce & vile populace les careſſes & la familiarité. Les bouchers, les écorcheurs, les bourreaux, vengeurs ardens de la querelle de ce Prince, en uſoient avec lui comme firent dans la ſuite les Seize avec le duc de Mayenne, d'abord ſes créatures, enſuite ſes tyrans. Le duc de Bourgogne finit auſſi par en uſer avec eux comme Mayenne avec les Seize, c'eſt-à-dire, par en faire pendre quelques-uns. Il s'apperçut du danger de laiſſer prendre au peuple cette habitude de la révolte & du meurtre ; il ſentit que la continuité de ces déſordres pouvoit à la fin tourner contre lui-même ; il voulut en arrêter le cours ; il éprouva quelque réſiſtance ; il fit prendre les armes aux troupes, & il crut qu'il ſeroit d'un bon exemple d'envoyer au ſupplice quelques-uns de ceux dont les mains s'étoient le plus ſouillées de ſang. Ce même bourreau (Capeluche), qui avoit traité avec lui d'égal à égal, méritoit d'être diſtingué parmi les aſſaſſins : il fut décapité aux halles. Son valet, qui lui trancha la tête, n'avoit jamais fait d'exécution de cette eſpèce. Capeluche, pour ſon intérêt, prit ſoin de l'inſtruire lui-même ; il lui preſcrivit les meſures néceſſaires pour ne pas le manquer ; il ſe mit enſuite à genoux, & reçut le coup mortel avec la même tranquillité qu'il le donnoit autrefois.

Le peuple ne murmura point, & on vit que le duc de Bourgogne n'avoit pas moins de facilité à le contenir qu'à l'émouvoir. Une démarche bien dangereuſe lui aſſura les cœurs des habitans de Paris ; il leur rendit les chaînes & les armes que le connétable d'Armagnac leur avoit ôtées. Le courroux céleſte ſembla ſe joindre à la rage des hommes pour dépeupler Paris. La peſte, ſuite naturelle de tant de maſſacres, emporta, en quatre mois, plus de quarante mille perſonnes.

De Melun le Dauphin s'étoit retiré à Bourges, puis à Poitiers. Ses partiſans tâchoient d'arracher quelques lambeaux de ce miſérable royaume, déchiré par les guerres inteſtines & par les armes des Anglais. Ceux-ci, grace aux fureurs & au délire des Français, faiſoient des progrès effrayans. Leur Roi, ſans interrompre ſes conquêtes, traitoit à la fois avec le Dauphin & avec le duc de Bourgogne, & chacun de ces deux Princes traitoit auſſi à la fois avec les deux autres. La crainte d'un accommodement entre la France & l'Angleterre, dont les conditions euſſent pu être fatales au Dauphin, engagea celui-ci à vaincre ou à diſſimuler ſa haine ; il annonça une parfaite réconciliation avec le duc de Bourgogne. Il y eut, à cette occaſion, deux entrevues de ces deux Princes ; l'une à Poilly-le-Fort, entre Melun & Corbeil ; l'autre enfin ſur le pont de Montereau-Faut-Yonne, où le duc de Bourgogne fut aſſaſſiné le 10 ſeptembre 1419, par les ſeigneurs de la ſuite du Dauphin. Les vraies circonſtances de ce nouveau crime ſont ignorées : on peut croire qu'elles ſont bien différemment racontées par les Armagnacs & par les Bourguignons, & peut-être eſt-il encore permis de conſerver des doutes favorables au Dauphin. Les uns veulent que cet aſſaſſinat ait été prémédité de ſa part, qu'il ait employé l'intrigue pour attirer le duc de Bourgogne dans le piége ; qu'il ait gagné la dame de Giac, maîtreſſe du duc de Bourgogne, & que celui-ci ne ſoit venu au rendez-vous, malgré des répugnances aſſez fortes, que par un effet de ſa ſoumiſſion aveugle à toutes les volontés de cette femme. Les autres diſent que le duc de Bourgogne s'attira ſon ſort par un ton inſolent & des geſtes menaçans ou au moins ſuſpects, qui mirent les ſeigneurs de la ſuite du Dauphin dans la néceſſité de le défendre. D'autres enfin imaginent qu'il y eut un mal-entendu réel ou affecté, fondé ſur ce que le duc de Bourgogne, qui s'étoit mis à genoux devant le Dauphin, porta, en ſe relevant, la main ſur ſon épée, qui s'étoit embarraſſée dans ſes habits. Quoi qu'il en ſoit, voici les ſeules circonſtances certaines de cet événement. On avoit poſé des barrières pour la ſûreté reſpective. Les gens du Dauphin les avoient conſtruites ; ceux du duc de Bourgogne vinrent les reconnoître. Le Dauphin étoit maître d'un des bouts du pont, le duc de Bourgogne de l'autre. La ſuite des deux Princes étoit la même pour le nombre ; elle étoit compoſée de part & d'autre de dix perſonnes. Du côté du Dauphin étoient Tanneguy-Duchâtel, Narbonne, Louvet, Naillac, Loiré, Layet, Frottier, Bataille, Bouteiller & du Lau. Du côté du duc de Bourgogne, Charles de Bourbon, Noailles, Fribourg, Neufchâtel, Montaigu, de Vienne, de Vergy, d'Outray, de Giac & de Pontarlier. Pour tuer le Duc, il fallut ſauter par-deſſus la barrière ; Noailles fut tué en le défendant ; les autres ſeigneurs de la ſuite du duc de Bourgogne furent faits priſonniers, excepté Montaigu, qui franchit les barrières. Comment ſe laiſſe-t-on prendre ainſi à nombre égal ? L'inégalité étoit-elle dans les armes ou dans le courage ? Les ſeigneurs de la ſuite du duc de Bourgogne rendirent-ils quelque combat ?

combat? Y eut-il quelques bleſſés de part & d'autre? Voilà ſur quoi l'Hiſtoire n'offre rien de certain. On a les dépoſitions de trois des ſeigneurs de la ſuite du duc de Bourgogne, Vienne, Vergy & Pontarlier : elles donnent peu de lûmières. Seguinat, ſecrétaire du Duc, & qui étoit entré à ſa ſuite ſur le pont, dit que Vergy ſe mit en défenſe, & qu'il fut bleſſé. Une circonſtance pourroit expliquer le peu de réſiſtance des amis du Duc. Le nombre de la ſuite des deux Princes, ſur le pont, étoit abſolument égal; mais hors du pont le Duc n'avoit que cinq cents hommes d'armes, dont une partie occupoit le château de Montereau : le Dauphin avoit une armée que des auteurs font monter à vingt mille hommes. Peût-être les ſeigneurs de la cour du duc de Bourgogne crurent-ils que toute l'armée du Dauphin alloit fondre ſur eux. Peut-être y avoit-il des intelligences entre les ſeigneurs du parti du Dauphin & quelques-uns de ceux du duc de Bourgogne : ce qui pourroit le faire penſer, c'eſt la promptitude avec laquelle Giac & ſa femme, après cet événement, embraſſèrent le parti du Dauphin. Le corps du duc de Bourgogne reſta ſur le pont : on emporta le Dauphin éperdu, épouvanté, preſque ſans connoiſſance. Cet effroi, ſa jeuneſſe, ſa douceur, ſa foibleſſe même & l'éloignement qu'il eut toujours pour le crime dépoſent en ſa faveur. L'opinion qui nous paroît la plus raiſonnable eſt que, ſi les ſeigneurs de ſa ſuite avoient formé ce complot, ils ne le conſultèrent pas pour lui rendre un ſi affreux ſervice. En effet, ſes miniſtres, ſes généraux, & nommément quelques-uns de ceux qui l'accompagnèrent à Montereau, ne le conſultoient pas toujours ſur la manière de le ſervir : il eſt vrai qu'il ne déſavoua point les meurtriers du Duc, & qu'il ne leur ôta point ſa faveur; ce qui prouve ſeulement qu'ils le gouvernoient. Peut-être croyoit-il leur devoir beaucoup pour un crime dont ils avoient pris ſur eux la honte & le danger, en lui en laiſſant le fruit : peut-être eux-mêmes penſoient-ils ainſi.

Ce fut principalement Tanneguy-Duchâtel que la voix publique accuſa du meurtre du duc Jean : on diſoit même qu'il conſervoit comme un monument précieux la hache dont il s'étoit ſervi dans cette occaſion. Il proteſta toujours qu'il n'avoit eu aucune part à ce crime. Barbazan, qui fut accuſé de l'avoir conſeillé, quoiqu'il ne fût pas du nombre des dix ſeigneurs qui accompagnoient le Dauphin ſur le pont, non-ſeulement s'en défendit, mais, ſelon quelques auteurs, il proteſta hautement qu'on avoit perdu & déshonoré le Dauphin en voulant le ſervir. Louvet & Loiré ſont nommés dans les dépoſitions; Layet & Frottier le ſont dans la relation de Monſtrelet.

On eſſaya de perſuader à la nation que le duc de Bourgogne avoit inſulté le Dauphin, & qu'il n'avoit fait que porter la peine de ſon inſolence : on engagea le Dauphin à publier ce fait dans un manifeſte. C'étoit profiter, contre le duc de Bourgogne, de quelques vraiſemblances que fourniſſoit ſon caractère; mais elles étoient détruites par une vraiſemblance plus grande, c'eſt que le duc de Bourgogne n'étoit pas le plus fort à Montereau. Les partiſans du Dauphin voulurent forcer Séguinat à dépoſer contre ſon maître; ils le retinrent longtems en priſon; ils le menacèrent de la queſtion : rien ne put ébranler ce ſerviteur fidèle.

Le premier fruit qu'on voulut tirer de la mort du duc de Bourgogne, fut de ſoumettre le château de Montereau. On mena Vergy au pied des murailles, & on le chargea de ſignifier à la garniſon un ordre de ſe rendre ſous peine de mort. Un des compagnons du Duc, entre les mains des Dauphinois, diſoit aſſez qu'il étoit arrivé au Duc quelque choſe d'extraordinaire : la garniſon demanda un ordre du Duc par écrit. Vergy, n'oſant dire qu'il venoit d'être aſſaſſiné, de peur apparemment d'offenſer les Dauphinois, ſe contenta de montrer la terre du doigt. La garniſon n'entendant point ou feignant de ne pas entendre, il fallut parler plus clairement. Le défaut de vivres força la garniſon de capituler.

Ce fut là le ſeul ſuccès du Dauphin, & bientôt il apprit que le fruit le plus certain du crime eſt la honte & le malheur. Qu'avoit gagné le duc de Bourgogne à l'aſſaſſinat du duc d'Orléans? Douze ans de honte, de remords & de terreurs, ſuivis auſſi d'une mort violente. Que gagnoit le dauphin Charles à avoir puni, par une perfidie & une cruauté, ce Prince perfide & cruel? L'exhérédation, la malédiction paternelle, le ſoulévement du royaume, la néceſſité de conquérir un trône que la naiſſance lui déféroit. Le comte de Charolois, nouveau duc de Bourgogne, avoit à venger un père; Iſabelle de Bavière avoit, pour la troiſième fois, à venger un amant, &, pour la ſeconde fois, à le venger ſur un fils : Anglais, Bourguignons, Français, tout ſe réunit contre le Dauphin. Charles VI prend pour gendre Henri V; la couronne de France eſt tranſportée au roi d'Angleterre par le traité de Troye.

Lorſqu'enfin Philippe, duc de Bourgogne, rendit la paix à la France par le traité d'Arras, il n'oublia, ni de venger la mémoire de ſon père, ni de ſe dédommager des frais de la guerre. Le Dauphin, devenu le roi Charles VII, & que le duc de Bourgogne voulut bien reconnoître pour tel, fut obligé de déſavouer le meurtre du duc Jean; il promit de faire punir les meurtriers, dont le duc Philippe donneroit la liſte; de faire élever une croix ſur le pont de Montereau-Faut-Yonne, à l'endroit où le duc Jean avoit été aſſaſſiné; de fonder dans cette ville une chapelle, dont la collation appartiendroit aux ducs de Bourgogne; d'y bâtir un couvent de Chartreux, & de fonder, dans l'égliſe des Chartreux de Dijon, un ſervice perpétuel pour le feu Duc. Voilà pour la réparation : voici pour l'indemnité. Philippe, qui s'intitule *par la grace de Dieu, duc de Bourgogne*, & qui déclare qu'il pardonne, *pour révérence de Dieu*, &

pour la compaſſion du pauvre peuple, fait augmenter ſon duché de Bourgogne du comté d'Auxerre & de la ſeigneurie de Bar-ſur-Seine, au nord; du comté de Mâcon, au midi: ſe fait céder de plus, du côté des Pays-Bas, le comté de Ponthieu, conquis ſur les Anglais, & toutes les places de la Somme, & même quelques places plus voiſines de Paris de ce côté-là, telles que Roye & Montdidier. A la vérité, les places de la Somme étoient déclarées rachetables moyennant quatre cent mille écus. Toutes les terres cédées au duc de Bourgogne furent affranchies de la ſuzeraineté de la couronne, mais ſeulement pour la vie de Philippe, qui ſe fit encore payer cinquante mille écus pour les équipages & joyaux qu'on avoit pris à ſon père quand on l'avoit aſſaſſiné. Il fallut que les Princes du ſang & les Grands du royaume ſe rendiſſent garans envers Philippe d'un traité ſi onéreux.

Le duc de Bourgogne, Jean, avoit commencé ſa carrière par des malheurs qui auroient bien dû adoucir ſon caractère. Il n'avoit que vingt-deux ans lorſque les cris de l'Empire d'Orient & de l'Empire d'Occident, l'un écraſé, l'autre menacé par le terrible Bajazet, Empereur des Turcs, ſe firent entendre à la France. La Hongrie, près d'être attaquée par ce conquérant, implora le ſecours des Français & l'obtint. L'élite de la nobleſſe françaiſe alla périr, en 1396, aux champs de Nicopolis; elle étoit commandée par ce prince Jean, depuis duc de Bourgogne, alors comte de Nevers. Bajazet, vainqueur, fit égorger, aux yeux de Jean, les priſonniers chrétiens; il ne lui laiſſa la vie que par bravade, & en l'exhortant fiérement à prendre ſa revanche. Les Chrétiens avoient donné aux Infidèles l'exemple de cette cruauté; ils avoient les premiers égorgé les priſonniers turcs: au reſte, ils avoient ſoutenu, à Nicopolis, la gloire de leurs armes. La perte des vainqueurs y fut dix fois plus grande que celle des vaincus, & le comte de Nevers s'y étoit diſtingué.

JEAN DE GELÉEN, (*Hiſt. des Anabapt.*), un des chefs des Anabaptiſtes, un des diſciples de Jean de Leyde (*voyez* l'article ſuivant), avoit été envoyé par ſon maître en Hollande avec des troupes anabaptiſtes pour réduire les principales villes de cette province. Geléen agit d'abord pour de Leyde, enſuite pour lui-même, & n'ayant réuſſi à rien, il alla tomber aux pieds de la reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, qui lui accorda ſa grace, à condition qu'il travailleroit à réduire les Anabaptiſtes des Pays-Bas & de Munſter. Il promit tout; il vint à Amſterdam, mit ſur ſa porte les armes d'Eſpagne, &, ſous prétexte de ſervir Charles-Quint & la gouvernante, il lia des intrigues pour ſe former dans Amſterdam un petit royaume anabaptiſte, indépendant de Munſter & de toute autre puiſſance. Le projet fut découvert & prévenu; mais il en coûta beaucoup de ſang. Les Anabaptiſtes vendirent cher leur vie; Geléen ſe réfugia dans une tour, mais, ayant paru à une fenêtre, il reçut un coup de mouſquet qui le précipita du haut de la tour en bas (en 1535.)

JEAN DE LEYDE. (*Hiſt. des Anabapt.*) Jean Belcod, dit Jean de Leyde, du lieu de ſa naiſſance, tailleur d'habits, un des chefs des Anabaptiſtes, ſuccéda en 1535 à Jean Mathieu. (*Voyez* l'article ſuivant). Il épouſe dix-ſept femmes. Dans une aſſemblée du peuple, une voix s'élève pour blâmer cette exceſſive polygamie: Jean de Leyde ſaiſit le téméraire cenſeur, & lui fait couper la tête. Jean de Leyde régnoit à Munſter comme Jean Mathieu y avoit régné. L'évêque de Munſter, François de Waldek, aſſiégeoit toujours ſa ville, dont il étoit le ſouverain légitime, ſous le domaine de l'Empire. Des gens ſages voulurent la lui livrer: Jean de Leyde promit le ciel à ceux qui leur ſerviroient de bourreaux. On peut croire qu'il n'en manqua point.

Jean de Leyde étoit Roi; il voulut en avoir le titre; il court tout nu dans les rues, en criant: *Le roi de Sion vient*; puis il retourne dans ſa maiſon: le peuple y vient en foule pour ſavoir ce que c'eſt que ce roi de Sion, & pourquoi cette nudité. Jean de Leyde ne répond rien; il écrit que Dieu lui a lié la langue pour trois jours, & le peuple comprend que Jean de Leyde eſt Zacharie. Au bout des trois jours il préſente à l'aſſemblée du peuple un orfèvre de Wormdorp, nommé Tuſcochiérer, qu'il avoit formé aux révélations. *Voici*, dit-il, *un prophète; qu'il parle.* Le prophète parle, & crie: *Ecoute, Iſraël! voici ce que l'Eternel ton Dieu t'ordonne; vous dépoſerez l'évêque, les juges, les miniſtres; vous choiſirez douze ignorans pour annoncer ma parole au peuple. Et toi*, dit-il à Jean de Leyde en lui mettant à la main une épée nue, *reçois cette épée que le Père te donne; il t'établit Roi pour gouverner à Sion & dans toute la terre.* Jean de Leyde ſe ſoumet, & exerce avec éclat la puiſſance royale; il fait battre monnaie, & ſur ſa monnaie on liſoit ces paroles de ſaint Jean: *Si l'homme ne renaît de l'eau & de l'eſprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* Il célèbre la cène avec tous ſes ſujets, que le prophète avoit fait armer pour cette ſolennité; le Roi leur diſtribue le pain, en leur diſant: *Prenez, mangez, annoncez la mort du Seigneur.* La Reine, c'eſt-à-dire, celle de ſes dix-ſept femmes, à laquelle Jean de Leyde donnoit ce titre, parce qu'elle étoit la veuve de Jean Mathieu ſon prédéceſſeur, préſenta la coupe à l'aſſemblée, en diſant auſſi: *Buvez, annoncez la mort du Seigneur.* Au milieu du feſtin, Jean de Leyde ſe lève bruſquement pour aller trancher la tête à un priſonnier, & il revient ſe remettre à table.

Cependant le ſiége continuoit, les vivres manquoient, les pauvres ſouffroient. Une des femmes du nouveau Roi témoigna quelque compaſſion

pour tant de malheureux ſi cruellement trompés : la ſenſibilité eſt un crime aux yeux de la tyrannie. Jean de Leyde cite la coupable à l'aſſemblée du peuple : elle paroît accompagnée de ſes parens, il la fait mettre à genoux devant lui, & lui tranche la tête à leurs yeux. Ses autres femmes, plus dociles, chantent & danſent avec lui & avec tout le peuple autour du cadavre de cette malheureuſe.

Jean de Leyde avoit ſouvent promis au peuple une prompte délivrance, & ſes prophéties ne s'accompliſſoient pas. Voici comment il s'y prit pour les accomplir ; il feignit d'être bien malade pendant ſix jours ; au bout de ce tems il parut dans la place publique, monté ſur un âne aveugle, emblême aſſez frappant du peuple qu'il conduiſoit : *Le Père céleſte*, dit-il aux habitans, *m'a chargé ſeul de tous vos péchés ; vous êtes purs maintenant & libres de tout vice, & voilà la délivrance que je vous ai promiſe.* Ce n'étoit pas tout-à-fait celle-là que le peuple attendoit.

Enfin Munſter fut forcé, & Jean de Leyde pris par la trahiſon d'un tranſfuge. Quelques jours auparavant, les aſſiégeans avoient offert la paix à des conditions honnêtes. Jean de Leyde avoit répondu : *Mettez bas les armes, implorez ma miſéricorde, & je pourrai vous faire grace.*

On le promena de cercle en cercle dans l'Allemagne pour l'expoſer à la riſée publique. De tous les chefs qu'avoient eus les Anabaptiſtes, c'étoit certainement le plus ſingulier & le plus hardi. L'évêque de Munſter lui ayant demandé quel droit il avoit eu de lui prendre ſa ville ? *Et vous*, lui répondit Jean de Leyde, *quel droit aviez-vous d'en être évêque & ſeigneur ? — Le chapitre*, dit Waldek, *m'a élu évêque ; le peuple*, dit de Leyde, *m'a élu Roi. — Comment*, ajouta l'évêque, *pourras-tu jamais réparer le dommage que tu as cauſé ? — Fort aiſément*, répondit de Leyde : *mettez-moi dans une cage de fer bien couverte, & prenez un liard par tête pour me faire voir ; vous ſerez non-ſeulement indemniſé, mais enrichi.*

Il demanda ſa grace, promettant qu'à ce prix il ramèneroit à l'obéiſſance de l'Egliſe une multitude d'Anabaptiſtes répandus dans les Pays-Bas & dans l'Angleterre : on rejeta la propoſition ; il fut condamné à mort, attaché à un poteau, & tourmenté pendant plus d'une heure avec des tenailles ardentes ; il ſouffrit très-patiemment, & donna toutes les marques d'un pieux repentir ; enfin on eut pitié de ſon ame, & pour ne le pas jeter dans le déſeſpoir, on abrégea ſes tourmens, en lui perçant le cœur d'un coup d'épée. Le jour de ſon exécution fut le 22 janvier 1536. Il n'avoit pas vingt-ſix ans.

Il avoit voulu être mis vivant dans une cage de fer ; il y fut mis après ſa mort, & expoſé dans cet état au haut d'une tour : pluſieurs de ſes compagnons périrent auſſi dans les ſupplices ; leurs corps furent expoſés au deſſous de leur Roi.

JEAN-MATHIEU, (*Hiſt. des Anabapt.*) un des chefs des Anabaptiſtes. Après la guerre & la défaite des payſans anabaptiſtes d'Allemagne, en 1525 (*voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Muncer*), cette ſecte étant réduite aux viſions & aux révélations, on vit paroître le livre intitulé *Du Rétabliſſement*, où toute l'Apocalypſe venoit au ſecours des Anabaptiſtes. *Jean-Mathieu*, boulanger d'Harlem, qui en étoit l'auteur, ſe fit évêque d'Embden ; il étoit Moïſe, il étoit Enoch, il étoit tout ce qu'il falloit être ; il envoya ſes diſciples dans toutes les provinces des Pays-Bas, voiſines de l'Allemagne ; il alla lui-même à Munſter, où il fut reconnu pour le *Grand-Prophète* ; il ſe cacha d'abord, & ſon parti groſſiſſoit en ſilence. Bientôt on vit *Jean-Mathieu* courir avec ſes principaux ſectateurs dans tous les quartiers de la ville, criant à haute voix : *Faites pénitence, & ſoyez rebaptiſés, car le jour du Seigneur approche.* Ce n'étoit encore qu'un averriſſement : on paſſa bientôt à la menace : *ſoyez rebaptiſés*, diſoit-on, *ou ſortez d'ici.* Enfin on prit les armes, & on cria : *Soyez rebaptiſés, ou mourez.* On chaſſa l'évêque & les magiſtrats : l'évêque fut obligé d'aſſiéger Munſter. Alors Dieu ordonna, ſous peine de mort, par la voix de *Jean-Mathieu*, à tous les habitans de Munſter, d'apporter dans la maiſon du Prophète ce qu'ils avoient d'argent & de pierreries. Tout fut apporté. Il ordonna enſuite de brûler tous les livres, excepté la Bible : tout fut brûlé. Un ſerrurier nommé Trutelinge fit ſur cela une plaiſanterie très-innocente : *Jean-Mathieu* le mande, & en préſence du peuple le tue à coups de hallebarde. Le Saint-Eſprit dicte à *Jean-Mathieu* des lois qu'il fait écrire ſur des tables & afficher aux portes de la ville. Il eſt tué dans une ſortie en 1535.

JORDAN. (*Hiſt. litt. mod.*) Charles-Etienne Jordan, Brandebourgeois ſavant, homme de lettres & philoſophe, attaché au grand roi de Pruſſe, Frédéric II, en qualité de conſeiller-privé, naquit à Berlin le 27 août 1700, d'une famille françaiſe, originaire du Dauphiné, expatriée pour la religion. Magdebourg, Berlin, Lauſanne concoururent à l'inſtruction de ſon enfance. Revenu à Berlin en 1721, ce fut le ſavant la Croze qui inſtruiſit à fond ſa jeuneſſe. Il fut quelque tems paſteur ou vicaire d'une petite paroiſſe ; il y fit du bien & s'y fit aimer, mais il n'aimoit que le repos & les lettres ; il quitta ſa cure, & ne voulut plus vivre que pour l'étude. Ce goût le rendit recommandable à Frédéric, alors Prince royal, qui le prit à ſon ſervice en 1736, & qui, étant monté ſur le trône en 1740, l'employa utilement à des réglemens de police, à l'extirpation de la mendicité, à l'établiſſement d'hôpitaux & d'ateliers de charité. Cette ſage & politique opération, de transformer les mendians valides en ouvriers utiles, demande une main habile & une ame humaine pour adoucir ce que, dans les détails de l'exécution

elle peut avoir de rigoureux & de contraire en apparence à la liberté naturelle de l'homme. M. Jordan ſut s'en acquitter à la ſatisfaction générale.

Lorſqu'en 1744 ſe fit le renouvellement de l'Académie royale des ſciences & belles-lettres de Berlin, M. Jordan fut élu vice-préſident de cette compagnie. Il ne jouit pas long-tems de cet honneur. Il mourut le 24 mai 1745, à la ſuite d'une maladie longue & douloureuſe, dont il paroît que le principe tenoit à une mélancolie profonde qu'avoit jetée dans ſon ame la mort d'une femme aimable, qu'il avoit épouſée en 1727 & perdue en 1732, après en avoir eu deux filles. Il fut l'ami de tous les gens de lettres de ſon tems; il avoit fait divers voyages littéraires en France, en Angleterre, en Hollande. On a de lui quelques productions ſavantes, telles qu'une Diſſertation latine ſur la vie & les écrits de Jordanus Brunus; un recueil de littérature, de philoſophie & d'hiſtoire; l'hiſtoire de la vie & des ouvrages du ſavant la Croze ſon maître; mais c'eſt par ſa correſpondance avec le roi de Pruſſe qu'il eſt le plus connu. On voit par cette correſpondance qui ſe trouve dans les œuvres de Frédéric, que ce Monarque le combloit de bontés & l'accabloit de plaiſanteries; ce qui n'eſt pas toujours bonté dans les Princes. En général, on devroit uſer ſobrement de raillerie, ſoit par généroſité, ſi l'on ſe ſent ſupérieur par l'eſprit ou par le rang, ſoit par prudence, ſi l'on a la conſcience de ſon infériorité. Ce grand roi de Pruſſe avoit le défaut d'aimer à écrire des choſes piquantes & mortifiantes à ceux même qu'il aimoit. M. de Voltaire lui reproche vigoureuſement ce défaut dans une de ſes lettres. Le marquis d'Argens, M. d'Alembert, ont eu quelquefois à en ſouffrir dans le cours de cette correſpondance royale. M. Jordan eut auſſi à ſe défendre contre cette cauſticité avec tout le reſpect & toute la ſoumiſſion d'un ſujet & d'un ſubalterne. Comment ce grand Roi ne croyoit-il pas devoir à ſes propres bienfaits, à ſa propre eſtime, de témoigner plus d'égards à ceux qui en étoient l'objet? Au reſte, la correſpondance de M. Jordan avec le roi de Pruſſe offre diverſes anecdotes littéraires aſſez curieuſes. Peu de perſonnes, par exemple, connoiſſoient cette épigramme de Jean-Baptiſte Rouſſeau contre Voltaire, ſous la forme d'une eſpèce d'épitaphe que Rouſſeau s'étoit faite à lui-même deux ans avant ſa mort:

De cet auteur boirci d'un crayon ſi malin,
Paſſant, veux-tu ſavoir quel fut le caractère?
Il avoit pour amis Titon, Brumoi, Rollin;
Pour ennemis, Gacon, Pittaval & Voltaire.

On ne connoiſſoit guère non plus cette épitaphe de M. Rollin:

Ci gît le bon bigot Rollin,
Qui quitta les plaiſirs de l'être,
Et ce qu'on a de plus certain,
Pour l'eſpoir d'un très-grand peut-être.

M. Rollin ne ſe permettoit aucune penſée hardie ſur la religion; mais une piété auſſi ſincère que la ſienne ne doit point être taxée de bigoterie.

On connoît peu encore cette eſpèce de madrigal ſur l'édition donnée par M. de Voltaire, de l'*Anti-Machiavel* du roi de Pruſſe:

Des auteurs peu conſidérables
Ont eu d'illuſtres éditeurs;
Et les plus illuſtres auteurs,
Des éditeurs très-miſérables.
L'éditeur & l'auteur ſont auſſi quelquefois
Deux ſots obſcurs qu'unit leur goût pour les ſornettes;
Mais ici nous voyons le Prince des poètes
Editeur du Prince des Rois.

Pour plaire au roi de Pruſſe, qui aimoit tant les vers français & qui en a tant fait, M. Jordan s'exerçoit ſouvent à en remplir ſes lettres, qui euſſent mieux valu ſans cet ornement. Il ignoroit les règles les plus communes de la verſification françaiſe, la néceſſité de l'éliſion dans certains cas connus; il ſe permettoit des *hiatus*, &c. Il faudroit cependant, avant de danſer, ſavoir marcher & avoir des jambes. M. Jordan donne pour des vers les lignes ſuivantes:

Qui oſeroit avoir le cœur
De ſe livrer à la ſatyre?
Ma *joie n'eſt* point inquiète
Entre Bacchus & ma Catin.
Quoi! votre illuſtre majeſté
Va de ſang-froid, *armée de* courage, &c.
Et il reſſemble à la trompette
Qu'au jugement on entendra des cieux.
Des lettres charmantes
Marquées au coin de Chaulieu.

Il fait rimer le mot *ombre* avec lui-même:

Pareil plaiſir n'eſt fait que pour une *ombre*;
Ceux qui l'on goûté ſous votre *ombre*, &c.

Il eſt vrai que le Roi poète auquel il adreſſoit ſes vers, faiſoit à peu près les mêmes fautes.

Sans m'écrire une bagatelle,
Ou quelques mots en proſe *ou en* vers élégans,
Que prépare à jamais le d'oubli & le tems, &c.

M. Jordan annonçant au roi de Pruſſe, en 1742, l'apparition d'une comète, lui dit: « La ſeule

» choſe que je crains, c'eſt que d'un coup de ſa » queue elle ne dérange toute l'économie de notre » pauvre globe. »

Cette idée, ridiculiſée autrefois par Molière, qui la met dans la bouche de Triſſotin, a été depuis préſentée plus ſérieuſement par des aſtronomes & des phyſiciens célèbres.

M. Jordan, qui, ſoit pour ſuivre ſon penchant, ſoit pour flatter celui du Roi, avoit quelquefois paru peu religieux dans ſes lettres, s'exprime d'une autre manière dans ſa dernière écrite un mois avant ſa mort.

« Je n'ai plus lieu d'eſpérer ma guériſon. Je ſens » bien, dans la ſituation où je me trouve, la néceſ- » ſité d'une religion éclairée & réfléchie; ſans elle » nous ſommes les êtres de l'Univers les plus à » plaindre. Votre majeſté voudra bien après ma » mort me rendre la juſtice, que ſi j'ai combattu » la ſuperſtition avec acharnement, j'ai toujours » ſoutenu les intérêts de la religion chrétienne, » quoique fort éloigné des idées des théologiens. » Comme on ne connoît la néceſſité de la valeur » que dans le péril, on ne peut connoître l'avan- » tage conſolant qu'on retire de la religion que » dans l'état de ſouffrance..... J'en fais l'expé- » rience. Votre majeſté peut m'en croire. »

JOVIN, (*Hiſt. rom.*), noble Gaulois, brave capitaine au commencement du cinquième ſiècle, eſt, ainſi que Sébaſtien ſon frère, qu'il avoit aſſocié à l'Empire, au nombre des tyrans, c'eſt-à-dire, des concurrens à l'Empire, qui n'ont pu ou l'obtenir ou le conſerver. Celui-ci l'obtint pour ſon malheur; il fut proclamé Empereur à Mayence l'an 411. Il avoit dans ſon parti Ataulphe, roi des Viſigoths; mais cet appui lui ayant manqué en 413, par la défection d'Ataulphe, Jovin fut conduit avec Sébaſtien ſon frère, pour paroître devant l'empereur Honorius, qui étoit alors à Ravenne; ils ne parvinrent pas juſqu'à lui & furent tués ſur la route.

KENT. (*Hiſt. d'Angl.*) Le comte de Kent, frère d'Edouard I, roi d'Angleterre, vint négocier en France à la cour de Charles-le-Bel ſur des conteſtations qui s'élevoient alors entre les deux nations, & qui produiſirent entr'elles une guerre, laquelle heureuſement fut de peu de durée. Il s'agiſſoit à peu près, comme dans notre avant-dernière guerre contre les Anglais (la guerre de 1756), de ſavoir ſur le domaine de laquelle de ces deux puiſſances ſe trouvoit un certain fort que le ſeigneur de Montpezat avoit fait conſtruire en Guienne. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Montpezat.*) On ne fut pas content en France du comte de Kent : on jugea que ſes procédés n'étoient pas ſincères, & qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems. Les Anglais s'étoient emparés de la fortereſſe, & avoient commis quelques violences, pour leſquelles Charles-le-Bel demandoit une réparation. On aſſure que le comte de Kent, ſe voyant forcé de conclure, ajouta un nouvel outrage à ceux dont on ſe plaignoit. Il avoit tout accordé ; il devoit livrer, & la fortereſſe, & les coupables ; il demanda quelqu'un pour les recevoir au nom du roi de France. On lui donna un chevalier, nommé Jean d'Arablay, qui le ſuivit plein de confiance juſque ſur les frontières de la Guienne. Alors le comte de Kent, levant le maſque, & joignant aux menaces une dériſion inſultante, renvoya le chevalier, en l'avertiſſant qu'il y alloit de la vie s'il s'obſtinoit à paſſer outre. La guerre s'alluma, & le comte de Kent défendit aſſez mal la Guienne contre le comte de Valois. (*Voyez*, dans ce volume, *Charles de Valois.*)

Lorſque, dans la ſuite, les violences des Spenſers forcèrent la reine Iſabelle de France, femme d'Edouard II, de paſſer en France, le comte de Kent, auſſi mécontent du gouvernement de ſon frère & des Spenſers, que la Reine elle-même, vint joindre cette Princeſſe en France, & la ſuivit dans l'expédition d'Angleterre, d'où s'enſuivirent le ſupplice des Spenſers, le détrônement & la mort cruelle d'Edouard II. Iſabelle & Mortemer ſon amant, bien plus coupables que ne l'avoient pu être Edouard & les Spenſers, ſe rendirent à leur tour odieux à la nation. Leur dernier crime fut de faire trancher la tête au comte de Kent, qui les avoit trop bien ſervis contre ſon propre frère, mais qui s'en repentoit, & qui s'élevoit contr'eux avec une indignation vertueuſe. On trouva aiſément des pairs pour le juger : on eut peine à trouver un bourreau pour l'exécuter ; ils ſe cachoient tous ou refuſoient leur miniſtère, tant ce Prince étoit univerſellement aimé en Angleterre. Sa fille, qu'on appela *la belle vierge de Kent*, & dont la vertu aimable & humaine s'étoit nourrie des malheurs de ſon père, épouſa dans la ſuite ce fameux prince de Galles, ce prince noir, fils d'Edouard III, & fut la mère du malheureux roi Richard II.

LAHARPE (J. F. DE), de l'Académie françaiſe. La différence de nos âges me faiſoit eſpérer qu'il me rendroit l'hommage que je vais lui rendre ; je comptois ſur ſon amitié pour couvrir ma tombe de quelques fleurs, & ſur ſon éloquence pour rendre mon nom recommandable à la poſtérité.

Je me rappelle toujours avec intérêt ce jour où le haſard nous offrit l'un à l'autre, moi déjà ancien littérateur & touchant aux portes des Académies, lui ſortant du collége d'Harcourt, premier théâtre de ſa gloire, où les prix publics de l'Univerſité, accumulés ſur ſa tête, lui promettoient tous les prix académiques qu'il a remportés depuis. J'étois preſque alors le ſeul homme de lettres qui le connût. Confident de ſes premiers écrits, j'appliquois dès-lors à ſa carrière littéraire ce que M. de Voltaire avoit dit de la carrière politique & militaire du grand Frédéric :

Tout du plus loin que je vous vis,
Je m'écriai : *Je vous prédis*
A l'Europe toute incertaine.

Il a lui-même, dans le dernier & le plus parfait de ſes ouvrages (*le Lycée* ou *Cours de littérature*, tome III, partie II, pages 158 & 159), rendu un témoignage touchant à notre ancienne & conſtante amitié, & à ma juſte eſtime pour ſes talens.

Comme ce n'eſt point un éloge que je dois faire ici, mais un précis hiſtorique, je ne diſſimulerai rien. M. de Laharpe connut de bonne heure l'infortune, & l'humiliation pire que l'infortune ; il penſa être arrêté dans ſa carrière dès l'entrée. A peine ſes ſuccès précoces avoient-ils averti l'envie, qu'on voulut, pour le perdre, ériger en crime une eſpiéglerie de collége, qui ne méritoit que des pénitences ſcholaſtiques. Ses compagnons d'étude, dont avec raiſon il étoit l'oracle, avoient fait contre quelques régens qu'ils n'aimoient pas, une mauvaiſe ſatyre qu'ils lui communiquèrent. Son goût, dès-lors ſévère & intolérant, ne put laiſſer ſubſiſter des fautes groſſières dont il étoit choqué ; il les corrigea, ſans ſonger à autre choſe qu'à ôter des fautes. Les perſonnes attaquées dans cet écrit y donnèrent par leurs plaintes un éclat indiſcret ; ils portèrent à la police cette ſottiſe qui n'eût pas dû ſortir de l'ombre du collége. M. de Sartine, voyant cette affaire avec le microſcope de la prévention, vouloit exercer contre un enfant toute la rigueur de ſon redoutable miniſtère : on lui en fit ſentir les conſéquences, on lui fit prévoir le repentir qui pourroit ſuccéder un jour à cette exceſſive ſévérité ; il s'adoucit, & le coupable en fut quitte pour quelques mois de priſon. Cette aventure empoiſonna les premiers jours de ſa jeuneſſe : le vif reſſentiment qu'il en conçut, remplit long-tems ſon ame d'idées & de projets de vengeance contre les oppreſſeurs & les tyrans. Dans tous les ſujets qu'il traitoit, il donnoit toujours la préférence à ceux où l'indignation, venant au ſecours de l'innocence & de la foibleſſe, rétabliſſoit l'humanité dans ſes droits. Peut-être cette première diſpoſition a-t-elle influé ſur ſon caractère, peut-être a-t-elle été le principe de cette amertume éloquente qui animoit quelquefois ſon ſtyle & qui le rendoit ſi redoutable dans le genre polémique ; car il fut l'Achille de la littérature ;

Impiger, iracundus, inexorabilis, acer.

Peut-être auſſi eſt-ce par un reſte de cette même diſpoſition qu'il avoit d'abord été aſſez favorable à la révolution, qu'il a depuis ſi hautement & ſi pleinement abjurée quand il a vu tout ce qu'elle ajoutoit à la tyrannie.

Ses premiers ouvrages ont été des héroïdes. Ce genre, imité d'Ovide, & qui pouvoit ſervir d'*études* aux jeunes auteurs qui ſe deſtinoient au théâtre, étoit alors cultivé avec aſſez de ſuccès. L'Épître d'*Héloïſe à Abélard*, de M. Colardeau ; l'Épître de *Barnevelt* à *Truman* ſon ami, de M. Dorat ; l'Épître de l'*abbé de Rancé*, écrite de la Trappe à un ami, par M. Barth ; & plus encore, une Épître d'un *Religieux de la Trappe à l'abbé de Rancé*, par M. de Laharpe, ont donné pendant quelque tems à ce genre une aſſez grande faveur dans le public. M. de Laharpe & M. Dorat parurent d'abord partager les ſuffrages : les gens du monde étoient favorables à M. Dorat, qui ſe piquoit plus d'être homme du monde qu'homme de lettres ; mais la ſupériorité de Laharpe fut bientôt ſi décidée & la balance ſi rapidement emportée, qu'il n'y eut plus de partage.

Laharpe s'élance dans la carrière des prix académiques. Chamfort, qui l'y avoit précédé, fier d'avoir triomphé avec peine de pluſieurs rivaux qui s'étoient meſurés de près avec lui, & lui avoient fortement diſputé la victoire, vient lire à Laharpe une pièce de vers qu'il venoit d'envoyer à un nouveau concours. M. de Laharpe, lui rendant confidence pour confidence, tire de ſon porte-feuille une pièce qu'il alloit envoyer au même concours, & lui en fait la lecture. Chamfort, juſtement alarmé, emploie ſa rhétorique à tâcher de lui perſuader qu'il devroit abandonner les prix de l'Académie & ſe réſerver pour le

théâtre, où il avoit déjà paru avec éclat par la tragédie de *Warwich*. Laharpe ſourit du conſeil, & ne répondit qu'en remportant le prix. Depuis ce tems il ne fit que marcher de triomphe en triomphe.

S'il étoit permis à un vieux ſoldat de parler de vieilles guerres & de mêler ſon hiſtoire littéraire à celle d'un ami, je m'égarerois avec plaiſir dans ces ſouvenirs de ma jeuneſſe; j'aimerois à me rappeler que je me ſuis auſſi pluſieurs fois trouvé dans ces redoutables mêlées, & que j'y ai, comme les autres, éprouvé des fortunes diverſes.

Se quoque principibus permixtum agnovit achivis.....
.... Et nos aliquod nomenque decuſque
Geſſimus.

Je combattois, Seigneur, avec Montmorenci, Melun, d'Eſtaing, de Neſle & ce fameux Couci.

L'invincible Thomas, ſi accoutumé à triompher ſeul, & dont les prix académiques ſembloient être devenus la propriété, m'a pardonné d'avoir, en 1765, partagé avec lui les honneurs du triomphe, par l'*Eloge de Deſcartes*; j'ai pardonné ſincérement à Laharpe ſes nombreuſes victoires : il a plus fait peut-être en prenant plaiſir à m'annoncer lui-même la victoire que j'avois eu le bonheur de remporter ſur lui en 1769, par l'*Eloge d'Henri IV*; car la fortune n'exerce pas moins ſon empire ſur ces combats littéraires que ſur ceux qui enſanglantent nos terres & qui ébranlent les Etats; j'ai vaincu Bailly, j'ai vu quelquefois à ma ſuite, dans un rang moins honorable, ce Chamfort, mon premier vainqueur, & qui le fut deux fois de Laharpe lui-même; c'eſt ainſi que la fortune, ſoit dans les talens des auteurs, ſoit dans les déciſions des juges,

Tranſmutat incertos honores,
Nunc mihi, nunc aliis benigna.

Mais de tous ces illuſtres athlètes, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, nul n'a triomphé auſſi ſouvent, auſſi continûment que M. de Laharpe; nul n'a raſſemblé dans tous les genres, & en proſe, & en vers, autant de couronnes. Parvenu avant lui à l'Académie françaiſe par mon âge & par de grands travaux hiſtoriques, dont ces jeux académiques n'étoient pour ainſi dire que des intermèdes; de ſon rival devenu ſon juge, j'ai eu le plaiſir de contribuer de mon ſuffrage à tous ſes derniers triomphes, qui ne me touchoient plus que pour le progrès des lettres & pour l'intérêt de l'amitié. J'aime à dire que j'ai couronné pour ma part & que nous avons tous couronné unanimement, en vers, les poémes intitulés : *Les talens, les conſeils à un jeune poète*, & l'ode *ſur la navigation*; en proſe ce bel *Eloge de Catinat*, dont M. de Guibert, quoique du métier & avec beaucoup de talent, n'a pû qu'approcher; l'*Eloge de Fénelon*, où l'ame aimable & aimante de ce prélat eſt ſi bien peinte, ouvrage qui, à ſon mérite intrinſeque & eſſentiel, joint l'intérêt étranger & accidentel d'avoir été proſcrit par le plus ignorant des miniſtres, qui n'a jamais ouvert un livre, qui confondoit le marquis de Lhôpital, le géomètre de l'infini, avec le chancelier de Lhôpital, & ne ſavoit ſous quel règne ils avoient vecu l'un & l'autre; qui occupoit cependant la place du chancelier de Lhôpital & du chancelier d'Agueſſeau; qui, organe des lois, arbitre des lettres, & chef de la magiſtrature, a détruit autant qu'il étoit en lui les lettres, les lois & la magiſtrature; qui, hors d'état d'entendre la voix publique, & étant reſté à une diſtance immenſe de ſon ſiècle, croyoit qu'on blaſphémoit quand on oſoit improuver la révocation de l'édit de Nantes & condamner les dragonades; c'eſt par ce motif qu'il a ſupprimé ce ſuperbe *Eloge de Fénélon*, qui n'eſt pourtant pas encore le plus beau de M. de Laharpe. Son véritable chef-d'œuvre en ce genre eſt l'*Eloge de Racine*, ſujet entiérement de ſon goût & de ſon choix, & qui ne lui étoit propoſé par aucune Académie. Il y montre partout Racine comme créateur, & il l'eſt lui-même de toutes les idées dont il compoſe cet Eloge, où règne avec ſageſſe un enthouſiaſme toujours juſte & toujours ſavamment motivé. C'eſt le plus beau monument érigé à la mémoire du plus grand des poètes.

Cet Eloge n'a pu être fait que par un grand poète tragique. J'ignore quel rang la poſtérité doit aſſigner à M. de Laharpe parmi ceux qui ont régné ſur la ſcène françaiſe. On conviendra d'abord que ſes pièces ſont les mieux écrites après les belles tragédies de Racine & de Voltaire; & combien ce premier mérite général ſuppoſe de mérites particuliers! Style tantôt ſimple, tantôt brillant, ferme, élégant, harmonieux, tragique, adapté au genre, & varié ſelon les ſujets.

Quant à l'effet que produiſent ces mêmes pièces, nous n'oſons dire qu'il ſoit au même degré que le mérite du ſtyle. *Melanie* a beaucoup d'effet, *Philoctète* en a beaucoup auſſi, ſoit dans la traduction en proſe de l'auteur de *Télémaque*, ſoit dans les beaux vers de M. de Laharpe : ſes autres pièces n'en ſont pas dépourvues; mais M. de Laharpe a eu quelque tems un rival qui, inférieur à lui pour le mérite du ſtyle, l'emportoit peut-être pour l'*effet* : c'eſt M. de Belloy. Ami particulier de tous les deux, j'aurois pu être un lien entr'eux :

Pacis eram mediuſque belli.

Je n'ai jamais pu les rapprocher ni obtenir que, naturellement juſtes tous deux, ils le fuſſent complétement à l'égard l'un de l'autre. M. de Laharpe avoit bleſſé M. de Belloy par des critiques, & ſurtout par des déciſions trop tranchantes. On ſait, & je le diſſimulerois en vain, que M. de Laharpe n'étoit pas ſans reproche de ce côté-là, & que ſon ton n'adouciſſoit pas les bleſſures que la critique fait

fait toujours plus ou moins. M. de Laharpe diſoit qu'ayant apperçu que M. de Belloy s'offenſoit de ſes critiques, il avoit ceſſé d'en faire; mais il étoit trop tard : le coup étoit porté.

Si j'avois à prononcer entre deux hommes ſi eſtimables, j'obſerverois d'abord que tous deux ayant été moiſſonnés avant l'âge de la décadence, ils n'ont, ni l'un ni l'autre, comme Corneille & Voltaire, de pièces foibles & au deſſous de leur talent.

J'obſerverois enſuite en faveur de M. de Belloy, qu'on a beaucoup exagéré les défauts de ſon ſtyle; que s'il a quelquefois des vers entortillés, pénibles & recherchés, ſon ſtyle, comme celui de Corneille, s'élève & s'épure avec les choſes; que, quand il eſt beau (& il l'eſt ſouvent & ne l'eſt pas médiocrement), il devient éloquent & il écrit bien.

J'obſerverois en faveur de M. de Laharpe, que ſes pièces doivent plaire davantage à la lecture, qu'elles offrent plus de tirades éloquentes, plus de morceaux à retenir, & partout un ſtyle plus pur, un goût plus ſain, plus d'accord & d'enſemble dans le ton; mais que celles de M. de Belloy ſont d'un plus grand effet au théâtre, qu'elles y produiſent plus de mouvement, de trouble & d'effroi; qu'elles font verſer plus de larmes, qu'elles laiſſent de plus longs ſouvenirs; que vraiſemblablement on relira plus les pièces de M. de Laharpe, mais qu'on reverra plus ſouvent celles de M. de Belloy, & qu'il ne manqueroit rien à celles-ci ſi M. de Laharpe les avoit écrites.

Dans les poéſies fugitives de M. de Laharpe, petits poèmes, épîtres, chanſons, romances, épigrammes, ou galantes ou même ſatyriques (car il s'en eſt permis quelques-unes de ce genre), quelle facilité ! quelle légéreté ! quelle variété ! quelle correction ſans aucun air de travail, ſurtout quel goût & quelle grace ! & c'eſt ſurtout la grace qui fait le prix de ces ingénieuſes bagatelles. Toujours l'idée à la fois la plus ingénieuſe & la plus naturelle, l'expreſſion à la fois la plus ſimple & la plus heureuſe. Il plaît encore dans ce genre après M. de Voltaire, parce qu'il plaît par d'autres moyens.

Nous n'avons parlé que des tragédies de M. de Laharpe; pourrions-nous oublier ſes comédies, pleines de ſel, d'enjouement & de goût, *Molière à la nouvelle Salle*, les *Muſes rivales* ? M. de Voltaire, ſi parfait dans la tragédie, n'a pas dans la comédie le mérite comique; il fait grimacer ſes figures. M. de Laharpe a été comique quand il a voulu l'être; c'eſt un avantage qu'on peut lui trouver ſur ſon maître & ſon ami, plus vivement plaiſant dans ſes facéties, que comique dans ſes comédies.

M. de Laharpe fut en effet l'ami le plus dévoué, le panégyriſte le plus ardent & le plus éclairé du grand-homme qui, ſelon ſon expreſſion, *exerçoit ſur tous les peuples policés la dictature du génie*; il étoit, dès le berceau, ſon admirateur né : cet attachement a influé ſur toute ſa vie; il a éprouvé que

L'amitié d'un grand-homme eſt un préſent des dieux.

Il a eu les mêmes amis & les mêmes ennemis que M. de Voltaire. Il étoit encore au collége, où il en ſortoit à peine, lorſqu'on lui fit connoître ce Fréron, que l'abbé Desfontaines avoit formé dans l'art de décrier tout ce qu'il étoit forcé d'admirer, & de ne louer que ce qu'il mépriſoit. Fréron, dans ſa converſation comme dans ſes écrits, eſſaya de ternir la gloire de M. de Voltaire. Laharpe repouſſa cette attaque avec l'énergie naïve d'une ame franche & neuve qui entend outrager l'objet de ſon culte. Fréron, convaincu par lui de mauvaiſe foi, ne le lui a jamais pardonné. « Nous avons eſtimé en vous, diſoit » M. Marmontel à M. de Laharpe en le recevant à l'Académie françaiſe, le zèle qui vous » animoit pour la défenſe d'un homme illuſtre » qui vous aime & qui vous a comme adopté. » Ses ennemis ſont devenus les vôtres, & ſes en» nemis ſont nombreux..... On eût voulu de vous » peut-être une admiration muette. Monſieur, » le ſilence eſt d'un lâche quand c'eſt à la re» connoiſſance, à la juſtice & à la vérité que la » crainte étouffe la voix. J'oſe donc vous féli» citer d'avoir été ſincère & juſte aux dépens de » votre repos; je ſais qu'on a pris ce courage » pour de l'orgueil : on eût mieux aimé des » baſſeſſes, & l'on vous en auroit cruellement » puni, &c. »

Des baſſeſſes ! il en étoit bien incapable, même à l'égard de celui qui étoit l'objet de ſon admiration. Dans ſes relations avec Voltaire, pendant le long ſéjour qu'il a fait en diverſes fois à Ferney, on étoit quelquefois étonné de ſon indocilité ſur des corrections que M. de Voltaire lui propoſoit quand il ne les jugeoit pas néceſſaires ou juſtes. Ni l'âge, ni l'expérience, ni la gloire de Voltaire ne lui en impoſoient. Pour qu'il ſe rendît, il falloit qu'il vît évidemment qu'on avoit raiſon. Souvent il propoſoit lui-même dans les ouvrages de Voltaire des corrections, & ſi elles n'étoient pas adoptées, il prenoit ſur lui de les faire. Un jour jouant un rôle dans une pièce de M. de Voltaire à Ferney, il fit en plein théâtre un de ces changemens. On trembla pour le téméraire; on craignit l'exploſion d'un amour-propre délicat, iraſcible, nourri de reſpects, & accoutumé aux déférences : cette fois il fut indulgent. On fut étonné d'entendre Voltaire s'écrier : *Il a raiſon ! il a raiſon ! cela eſt beaucoup mieux ainſi; qu'on me corrige toujours auſſi bien.*

Cette cour de Ferney étoit à quelques égards une cour comme une autre : Laharpe y avoit des envieux qui repréſentoient ſes hardieſſes & ſes

tons tranchans comme autant d'irrévérences envers M. de Voltaire. Le grand-homme leur fermoit la bouche par ce mot : *Il aime ma perſonne & mes ouvrages.*

M. de Voltaire, comme un grand Prince, avoit des amis de parade & des favoris ſecrets, & ſouvent l'ambaſſadeur décoré n'avoit pas le ſecret des affaires dont il ſe croyoit chargé. Laharpe fut un moment exilé de Ferney : ce moment fut court ; mais pendant ſa durée Laharpe fut que M. d'Argental, un de ces amis de parade, tenoit ſur lui des propos peu obligeans : *C'eſt*, dit-il, *un miniſtre qui ſe réjouit de la diſgrace d'un favori.* Le favori rentra en grace ; *il aimoit la perſonne & les ouvrages du ſouverain.*

Tel étoit M. de Laharpe dans la ſociété. M. de Saint-Lambert ayant paſſé quelque tems avec lui à la campagne, diſoit : « En huit jours de converſation preſque continuelle, il ne lui eſt échappé » ni une erreur en matière de goût, ni un propos » qui annonçât le moindre deſir de plaire à perſonne ; il ne ſavoit qu'être franc, juſte & vrai, » &, à la honte des hommes, ce n'eſt pas aſſez.

Retournons à ſes ouvrages, ou plutôt dépouillons-le de ces mêmes ouvrages ; ôtons-lui ſes tragédies, ſes comédies, ſes poéſies légères de tous les genres & de tous les tons, ſes prix des Académies, ſes prix de l'Univerſité ; qu'il ne ſoit plus ni orateur éloquent ni excellent poète, qu'il ne ſoit plus que juge des productions d'autrui ; réduiſons-le, en un mot, à ſes journaux littéraires, quelle grande exiſtence il auroit encore dans les lettres ! Quelle excellente poétique en tout genre réſulteroit de ſes écrits ! Comme ils l'ont rendu l'arbitre ſuprême du goût & le fléau des mauvais écrivains ! Combien il a honoré cette fonction de journaliſte, avilie par tant d'autres avant lui & après lui ! Comme ſa critique eſt toujours juſte, motivée, lumineuſe & rendue ſenſible ! mais auſſi toujours ſévère, jamais il n'inclinoit à l'indulgence ; il falloit qu'Achille combattît : *nihil non arroget armis ;* nul n'a plus combattu pour les intérêts du goût, de la juſtice & de la raiſon. Si, chez les auteurs qu'il a le plus maltraités, il ſe trouvoit un morceau digne d'éloge, il n'a jamais manqué de le faire valoir ; mais dans la critique il négligeoit trop l'art des ménagemens : on put lui dire :

Ménagez-moi : vous prodiguez ſans ceſſe
La vérité, mais la vérité bleſſe.

Ses amis même lui appliquoient plaiſamment ce vers burleſque :

Gille a cela de bon ; quand il frappe, il aſſomme.

Quand il a fait dans ſon *Lycée* l'application de ſes grands principes du goût à l'examen des meilleurs ouvrages tant anciens que modernes, il a compoſé un ouvrage immortel ; il nous a fait ſentir en quoi & combien les anciens étoient beaux. Les ſavans n'avoient ſu qu'admirer & s'extaſier, & quand ils avoient voulu toucher à ces beautés pour les faire connoître aux autres, il les avoient flétries.

M. de Laharpe, inſtruit par le malheur à recourir au ſeul véritable conſolateur des affligés, étoit devenu très-pieux, ce que dans le monde on aime mieux appeler *dévot*, parce que ce mot eſt plus décrié. Les incrédules, qu'il faut plaindre, & que par cette raiſon même il ne faut pas outrager ſous prétexte de zèle, ont tâché de regarder cette converſion comme un égarement d'eſprit ou comme un affoibliſſement de tête. Qu'ils liſent ſon dernier ouvrage, *le Lycée*, & ſi jamais on peut voir imprimé ſon poéme de la *Révolution*, nourri comme *Eſther* & *Athalie* de l'eſprit de l'Ecriture-Sainte & de l'éloquence des prophètes, tréſor qu'il a ſans doute remis en des mains ſûres & fidelles, ils verront s'ils y trouvent quelque ſigne d'affoibliſſement ; jamais il n'eut plus de force, d'élévation & de génie.

Je ne dois pas diſſimuler que la publication de ſa correſpondance avec le czar Paul I, alors grand duc de Ruſſie, a conſidérablement augmenté le nombre & la rage de ſes ennemis, & lui a fait tort dans l'eſprit de bien des gens qui ne le haiſſoient pas. Je n'ai pas été à portée de m'expliquer avec lui ſur les motifs qui ont pu le porter à donner cette édition.

Je diſſimulerai encore moins un avantage brillant qu'il avoit ſur beaucoup de gens de lettres, c'eſt le talent de la converſation : la ſienne étoit toujours animée, intéreſſante & pittoreſque. On voyoit & on retenoit tout ce qu'il diſoit.

Il a eu, en mourant, le courage d'un homme & la vertu d'un ſaint : ſa réſignation a été parfaite ; il ſouffroit avec calme & craignoit de trop peu ſouffrir pour l'expiation de ſes fautes, ſurtout de ſes fautes révolutionnaires ; dont il s'accuſoit avec autant de nobleſſe que de candeur.

M. Duclos a dit de Louis XI : *A tout prendre, c'étoit un Roi.* Les ennemis de M. de Laharpe conviendront *qu'à tout prendre c'étoit un homme.* Ses amis ajouteront, *& un homme digne de tous nos regrets*, capable de lutter ſeul contre le torrent du mauvais goût qui nous entraîne. Il eſt mort le 11 février 1803, à ſoixante-quatre ans. Il étoit né à Paris le 20 novembre 1739. On a imprimé ſon teſtament & ſon codicille, reçus par M. Boulard, notaire à Paris, dans les additions qui ſe trouvent à la fin du *Supplément aux Siècles littéraires de la France* par M. Déſeſſarts.

M. de Laharpe étoit de ces anciennes familles nobles de la Suiſſe. Quand on a voulu le lui conteſter, parce qu'enfin dans l'opinion c'eſt encore un avantage, il en a parlé ſans dédain *philoſophique*, & ſans vanité gentilhommière.

LAMBOI, (*Hiſt. mod.*), un des généraux de l'Empire. Dans la guerre dite de trente ans, s'étant joint, en 1638, au général Gœrtz pour faire lever le ſiége de Briſack au duc de Saxe-Veimar, il attaqua ce Duc dans ſes retranchemens, & fut pluſieurs fois ſur le point de l'y forcer : ce ne fut que par des prodiges de valeur de la part des Suédois que les Impériaux furent enfin repouſſés. Le fruit de la victoire fut la réduction de Briſack.

En 1641, ce même Lamboi, joint au comte de Soiſſons & de Bouillon, gagna contre le maréchal de Châtillon la bataille de Sedan ou de la Marfée; mais le fruit de cette victoire fut pour le vaincu. La mort du comte de Soiſſons, tué après la bataille on ne ſait par qui ni comment, diſſipa entiérement ſon parti : le duc de Bouillon fut forcé de renoncer à l'alliance d'Autriche, & le cardinal de Richelieu triompha.

En 1642 le général Lamboi, malgré des forces ſupérieures enfermées dans de bons retranchemens, fut battu & fait priſonnier, ainſi que le général Merci, à Kempen, par le comte de Guébriant, à qui cet exploit valut le bâton de maréchal de France.

En 1646, joint avec les généraux Bec & Picolomini, tous trois commandés par le duc de Lorraine, il ne put empêcher ni le duc d'Orléans, ayant ſous lui les maréchaux de la Meilleraie, de Grammont & de Gaſſion, de prendre Courtrai, Bergues-Saint-Winox & Mardik, ni le duc d'Enghien (le Grand-Condé) de prendre Furnes & Dunkerque.

En 1648, faiſant la guerre dans la Weſtphalie & ſur les bords du Rhin contre les Heſſois & les Suédois, il fut encore battu; mais s'il perdoit ſouvent des batailles, il diſputoit opiniâtrement la victoire; il mena juſqu'à ſept fois à la charge les eſcadrons impériaux : tant de courage fut inutile; il ſe vit enfin réduit à fuir avec ſa cavalerie, après avoir vu tailler en pièces toute ſon infanterie : canons, bagages, drapeaux, tout reſta au pouvoir de l'ennemi. Lamboi étoit outré; il chercha tous les moyens de réparer ſa défaite; mais la ſupériorité des Suédois & des Heſſois ſe ſoutint, &, dans la confiance qu'elle leur inſpiroit, ils oſèrent aſſiéger Paderborn. Lamboi du moins eut la conſolation d'y jeter du ſecours & de contraindre les ennemis à lever le ſiége.

En général, Lamboi n'étoit pas un capitaine heureux, mais c'étoit un guerrier d'une grande valeur.

LAUZUN (Le duc de). (*Hiſt. de Fr.*) Au peu que nous avons dit (dans le Dictionnaire) ſur ce perſonnage ſi célèbre & ſi ſingulier, nous ajouterons ici diverſes anecdotes tirées des Mémoires du duc de Saint-Simon, & rapportées, d'après ces Mémoires, dans l'ouvrage de M. Anquetil le génovefain, qui a pour titre *Louis XIV, ſa Cour & le Régent*. Ce ſont des traits bien extraordinaires d'intrigue & d'audace. Dans le tems que ce fameux Lauzun, l'amant, & vraiſemblablement le mari de mademoiſelle de Montpenſier, n'étoit encore que le jeune Péguilin, cadet de Gaſcogne, par conſéquent ſans fortune, il étoit logé chez le maréchal de Grammont, ſon oncle à la mode de Bretagne; il devint amoureux, & fut, dit-on, bien traité de madame de Monaco ſa couſine, fille du maréchal, qu'on ſoupçonnoit en même tems d'une intrigue avec le Roi. Péguilin ne fut pas le dernier à concevoir ce ſoupçon, & il voulut l'éclaircir. Il étoit dès-lors dans ſon caractère de ne rien négliger, en pareil cas, pour ſe ſatisfaire. Il donne trois mille piſtoles à une femme-de-chambre qui trahit pour lui ſa maîtreſſe. Sur les indications de cette femme, il arrive à une porte ſecrète de l'appartement de madame de Monaco; il y trouve la clef, ferme la porte à double tour, & ôte la clef; il ſe cache dans un cabinet, voit venir le Roi conduit par Bontems, « jouit de ſon embarras quand » il ne trouve point la clef, de ſa recherche in» fructueuſe, des vains efforts de la Dame pour » ouvrir, de la converſation plaintive à travers la » porte, de leurs conjectures, de leurs regrets, & » enfin de leurs adieux..... Quelques jours après, » Lauzun rencontre, à Saint-Cloud, madame de » Monaco aſſiſe auprès de Madame ſur le parquet, » parce qu'il faiſoit chaud, & une main renverſée » le deſſus contre terre. Il paſſe, ſaute, va, re» vient entre toutes les Dames, & tourne ſi bien, » qu'il appuie ſon talon dans la main de ſa cou» ſine, fait une pirouette & ſe ſauve. La douleur » fut extrême; mais quoiqu'elle vît bien que c'é» toit un fait exprès, en femme prudente & expé» rimentée elle ne dit rien, de peur que le bruit » n'excitât des recherches qui auroient pu la com» promettre. »

Il faut avouer que Péguilin s'étoit procuré à grands frais & avec de grands périls la certitude de ce qu'il craignoit, & qu'il en tira une bien petite vengeance. On put lui dire :

Exerces pretioſa odia & conſtantia magno.

Voici encore de ſa part un trait du même genre : c'eſt M. de Saint-Simon qui le rapporte.

« Lauzun étoit aſſez bien avec madame de Mon» teſpan, pour la prier de s'intéreſſer à lui obtenir » des graces; mais il ſoupçonnoit qu'elle ne lui » rendoit pas, auprès du Roi, les ſervices qu'elle » promettoit. Dans cette idée, un jour qu'elle » s'étoit engagée à parler en ſa faveur, il prend, » pour s'aſſurer de ſa fidélité, une réſolution in» croyable ſi elle n'étoit atteſtée par toute la cour » d'alors, & ſi lui-même ne l'avoit avouée depuis. » Par le même moyen qui lui avoit déjà réuſſi, » c'eſt-à-dire, à force d'argent, il gagne une » femme-de-chambre, ſe cache ſous le lit où ma» dame de Monteſpan attendoit le Roi, entend » tous leurs propos, les demandes, les obſerva» tions, les répliques; s'aſſure bien qu'il eſt trahi,

» retient, non-ſeulement le ſens, mais les expreſ-
» ſions; & dégagé par la ſortie du Roi, pendant
» que madame de Monteſpan ſe remet à ſa toi-
» lette, il fait le tour & va ſe coller à la porte de
» ſon appartement; il lui préſente la main pour la
» mener à la répétition d'un ballet où toute la cour
» devoit aſſiſter. *Puis-je me flatter*, lui dit-il avec
» un air plein de douceur & de reſpect, *que vous*
» *ayez daigné vous ſouvenir de moi auprès du Roi?*
» Elle l'aſſure qu'elle n'y a pas manqué, & lui com-
» poſe un roman des ſervices qu'elle venoit de lui
» rendre. Il l'interrompoit de tems en tems par des
» queſtions naïves; il faiſoit le crédule pour la
» mieux enferrer. A la fin, il lui ſerre fortement
» la main, lui dit qu'elle eſt une menteuſe, une
» coquine, & lui répète mot pour mot ſa conver-
» ſation avec le Roi. La pauvre femme, toute
» troublée, n'a pas la force de répondre; les
» jambes lui manquent; à peine peut-elle parvenir
» au lieu de la répétition, où elle s'évanouit. Elle
» conta, le ſoir, au Roi, ce qui lui étoit arrivé
» avec Lauzun. » Il paroît que telle fut la véritable cauſe de l'empriſonnement de Lauzun dans la citadelle de Pignerol, cauſe ſur laquelle mademoiſelle de Montpenſier ne s'explique jamais, & qu'elle n'accuſe point d'injuſtice, quoiqu'elle ſe plaigne ſans ceſſe de l'effet.

M. Anquetil, en prononçant ſur ce ſtratagême de M. de Lauzun, dit que ç'auroit été une manœuvre odieuſe à l'égard d'un particulier, & que c'étoit un crime à l'égard d'un Roi. En paſſant même ces qualifications, on pourroit encore demander ſi un Roi doit traiter en criminel d'Etat un ſujet qui n'a point péché contre l'Etat. Il eſt bien naturel ſans doute de vouloir venger l'inſulte faite à ſa maîtreſſe; mais ſi c'étoit déjà un tort de la part du Roi, & une action contre l'ordre public, de vivre publiquement avec cette maîtreſſe, qui n'étoit pas libre, ni lui non plus; ſi même cette maîtreſſe étoit convaincue d'avoir tort dans le cas particulier dont il s'agit, n'étoit-il pas de la juſtice ainſi que de la ſageſſe du Roi de faire une compenſation tacite des torts réciproques, & de garder ſur le tout un ſilence prudent, ou de ne punir que comme un courtiſan, par la perte ou le refus des graces, celui qui avoit manqué à tous les devoirs d'un courtiſan? Si Lauzun avoit été pris ſur le fait, on auroit pu, ſans injuſtice, lui faire ſubir toutes les peines auxquelles il s'étoit volontairement expoſé par une action téméraire, dont les motifs ſembloient ne pouvoir être que criminels, & ouvroient un vaſte champ aux ſoupçons les plus ſiniſtres; mais lorſqu'on ne pouvoit plus ſe méprendre ſur ſon motif, lorſque c'eſt par lui ſeul qu'on apprend, & ſon action, & ſes deſſeins, lorſque cette action eſt en quelque ſorte juſtifiée par la découverte qu'elle a fait faire, lorſqu'enfin il ne s'agit que de torts de procédés, de torts de ſociété, compenſés par les torts qu'on avoit eus à ſon égard, le Roi doit-il ſévir en Roi pour la cauſe particulière de ſes paſſions & des intrigues de ſa maîtreſſe? La puiſſance publique doit-elle jamais être employée à la défenſe des intérêts particuliers quand la loi n'eſt pas formellement violée, & quand l'ordre public n'eſt point troublé? Dans les intérêts perſonnels, dans les intrigues de l'amour, de la jalouſie, de l'ambition, les Rois ne ſont que des particuliers, & tous les hommes, ſur ces objets, ſont égaux en droits.

Il paroît au reſte que Lauzun étoit incorrigible dans ſa témérité, qu'il étoit toujours prêt, non-ſeulement de ſe ruiner, mais de s'expoſer à tout pour éclaircir un doute, pour confirmer ou diſſiper un ſoupçon, même ſans un grand intérêt, & qu'on pouvoit lui dire :

Evaſti? Credo, metues doctuſque cavebis;
Quæres quandò iterùm paveas iterùmque perire
Poſſis. Heu toties ſervus! quæ bellua ruptis,
Cùm ſemel effugit, reddit ſe prava catenis? HOR.

Le commerce de M. de Lauzun avec Mademoiſelle eſt aſſez connu, & par les Mémoires de Mademoiſelle elle-même, & par les Lettres de madame de Sévigné; mais l'ouvrage de M. Anquetil en préſente des particularités aſſez curieuſes. Dans un voyage que cet auteur a fait à la ville d'Eu en 1744, il paroît qu'il a recherché avec ſoin tous les monumens de cette célèbre & ſingulière paſſion de Mademoiſelle pour M. de Lauzun. Il a vu ſur une cheminée du château de cette ville, un portrait en grand de cette Princeſſe. Auprès d'elle étoit un amour qu'elle regardoit tendrement; il tenoit une balance, dont un des baſſins étoit chargé d'un ſceptre & d'une couronne, l'autre d'un cœur enflammé qui l'emportoit. Ce tableau allégorique faiſoit alluſion au refus qu'elle avoit fait de la main du roi de Portugal, pour conſerver ſon cœur à celui qu'elle aimoit; elle avoit même été exilée dans ſes terres, & en particulier dans ſa ville d'Eu, non pas, dit l'auteur, pour avoir refuſé le roi de Portugal, mais pour s'en être vantée. Le roi de Portugal pouvoit en effet être mécontent de l'éclat qu'elle donnoit à ce refus; mais le roi de France ne devoit pas exiler ſa couſine, ni pour ce refus, ni même pour cet éclat.

M. Anquetil a vu de plus, en 1744, au Tréport, à peu de diſtance de la ville d'Eu, une fille âgée alors de ſoixante-dix à ſoixante-quinze ans, & qui, ſelon la tradition du pays, étoit fille de M. de Lauzun & de Mademoiſelle; elle étoit, comme cette Princeſſe, d'une grande & belle taille, & reſſembloit beaucoup à tous les portraits de cette même Princeſſe, qu'on voyoit dans le château & dans la ville d'Eu. Cette fille vivoit d'une penſion de 1500 liv. qui lui étoit exactement payée, ſans qu'elle ſût de quelle part. De plus, elle occupoit la plus jolie maiſon du Tréport; elle n'en étoit point propriétaire, & elle n'en payoit

de loyer à perſonne. M. Anquetil fait, d'après l'âge de cette fille, des calculs, d'où il réſulte que ſi elle étoit fille de mademoiſelle de Montpenſier, elle ne pouvoit pas être née depuis le tems où cette Princeſſe pouvoit avoir épouſé M. de Lauzun : il faut ſe reporter au tems qui a précédé ſon empriſonnement à Pignerol, & où, de l'aveu de tout le monde, il n'y avoit point encore entr'eux de mariage ſecret, c'eſt-à-dire, vers 1670 ou 1671.

Mais il reſte une difficulté que l'auteur ne lève pas, & qui paroît cependant facile à lever ; c'eſt celle qui concerne la réputation de la Princeſſe, qui paroît avoir toujours été de la régularité la plus ſcrupuleuſe dans ſes mœurs. Or, comment concilier cette délicateſſe ſur l'honneur, avec la naiſſance d'une fille, ſans mariage ni public ni ſecret ?

Nous ne voyons pas ce qui nous empêche de ſuppoſer que, lorſqu'en 1670 Louis XIV défendit à Mademoiſelle & à M. de Lauzun ce mariage public, qu'il leur avoit permis d'abord, leur dédommagement & leur conſolation fut d'y ſuppléer à l'inſtant par un mariage ſecret ; & puiſque l'opinion la plus générale eſt que ce mariage ſecret eut lieu, & qu'on n'en ſait pas certainement l'époque, pourquoi veut-on qu'il n'ait eu lieu qu'au retour de M. de Lauzun, & non pas (comme il eſt cependant naturel de le préſumer) dans l'intervalle de la prohibition du mariage à l'empriſonnement de M. de Lauzun ?

Il eſt vrai que quand madame de Monteſpan vendit, dans la ſuite, avec tant d'artifice, à Mademoiſelle le retour de ſon amant, & la promeſſe d'une permiſſion de l'épouſer même publiquement (promeſſe qui reſta ſans effet, quoique payée par le ſacrifice des plus beaux domaines de Mademoiſelle, qui en fit malgré elle une donation entre-vifs irrévocable à M. le duc du Maine), madame de Monteſpan avoua qu'elle n'avoit pu rien obtenir de Louis XIV pour un mariage public ; mais elle parut prendre ſur elle de conſeiller à Mademoiſelle un mariage ſecret, en lui diſant que M. de Lauzun l'en aimeroit mieux, que le myſtère entretenoit l'amour & prévenoit les dégoûts. Mademoiſelle parut révoltée de la propoſition : ſon honneur s'en alarma : « Quoi ! Ma» dame, dit-elle, on le verra vivre publiquement » chez moi comme mon mari, ſans y être autoriſé » par un mariage public ! »

Mais Mademoiſelle, ſi indignement trompée & ſi ſcandaleuſement dépouillée par madame de Monteſpan, n'étoit pas obligée de lui dire ſon ſecret, & de lui avouer qu'elle avoit prévenu ſon conſeil ; elle regarda même peut-être ce conſeil comme un piége qu'on lui tendoit, pour pénétrer ſon ſecret ou pour lui en arracher l'aveu.

La ſingularité de M. de Lauzun, que les graces & l'agrément des manières avoient long-tems rendue ſi piquante, eut, dans ſa vieilleſſe, tous les inconvéniens de l'humeur & de la bizarrerie jointes à une cauſticité doucereuſe, qui le faiſoient craindre & haïr. Sa longue & ambitieuſe vieilleſſe étoit troublée par des ſouvenirs douloureux, par des regrets vifs & amers de la faveur qu'il avoit perdue, & des grandeurs qui lui échappoient. Le duc de Saint-Simon ſon beau-frère (ils avoient épouſé deux ſœurs, filles du maréchal de Lorges) en rapporte un trait bien remarquable. Le duc de Lauzun avoit été capitaine des Gardes-du-corps, & ne l'étoit plus. Il avoit à Paſſy une maiſon agréable & bien ſituée, qui conſerva long-tems ſon nom après lui, & qui depuis a été long-tems connue ſous le nom de *Maiſon de madame de Saiſſac*. Il y eut, dans l'été de 1716, une revue de la Maiſon du Roi dans une plaine près du bois de Boulogne. « Madame » de Lauzun étoit à Paſſy en bonne compagnie, » dit M. de Saint-Simon, & j'y étois allé coucher » la veille de cette revue. Madame de Poitiers » mouroit d'envie de la voir, comme une jeune » perſonne qui n'a rien vu encore, mais qui n'oſoit » ſe montrer dans ſon premier deuil. Le comment » fut agité dans la compagnie, & on trouva que » madame de Lauzun l'y pouvoit mener un peu » enfoncée dans ſon carroſſe, & cela fut conclu » ainſi.

» Parmi la gaîté de cette compagnie, M. de » Lauzun arriva de Paris, où il étoit allé le matin : » on tourna un peu pour le lui dire. Dès qu'il l'ap» prit, le voilà en furie, juſqu'à ne ſe poſſéder » plus, à dire à ſa femme les choſes les plus déſ» obligeantes, avec les termes non-ſeulement les » plus durs, mais les plus injurieux & les plus » faux. Madame de Poitiers à pleurer aux ſanglots, » & toute la compagnie dans le plus grand em» barras. La ſoirée parut une année, & le plus » triſte réfectoire un repas de gaîté, en compa» raiſon du ſouper. Il fut farouche au milieu du » plus profond ſilence ; chacun à peine, & rare» ment, diſoit un mot à ſon voiſin ; il quitta au » fruit à ſon ordinaire, & s'en alla coucher. On » voulut après ſe ſoulager & en dire quelque » choſe ; mais madame de Lauzun arrêta tout » ſagement & poliment, & fit promptement don» ner des cartes pour éviter tout retour de propos.

» Le lendemain, dès le matin, j'allois chez » M. de Lauzun, pour lui dire très-fortement » mon avis de la ſcène qu'il avoit faite la veille. » Il étendit les bras, & s'écria, dès qu'il me vit » entrer, que je voyois un fou qui ne méritoit » pas ma viſite, mais les petites-maiſons. Il fit » les plus grands éloges de ſa femme, qu'elle » méritoit aſſurément ; dit qu'il n'étoit pas digne » de l'avoir, & qu'il devoit baiſer tous les pas » par où elle paſſoit ; s'accabla de *pouilles*, puis, » les larmes aux yeux, me dit qu'il étoit plus » digne de pitié que de colère ; qu'il falloit m'a» vouer tout haut ſa honte & toute ſa miſère ; qu'il » avoit plus de quatre-vingts ans ; qu'il n'avoit ni » enfans ni ſuivans ; qu'il avoit été capitaine des

» Gardes ; que quand il le ſeroit encore, il ſeroit » incapable d'en faire les fonctions ; qu'il ſe le » diſoit ſans ceſſe, & qu'avec tout cela il ne » pouvoit ſe conſoler de ne l'être plus, depuis » tant d'années qu'il avoit perdu ſa charge ; qu'il » n'en avoit jamais pu arracher le poignard de » ſon cœur ; que tout ce qui lui en rappeloit le » ſouvenir le mettoit hors de lui-même, & que » d'entendre dire que ſa femme alloit mener ma- » dame de Poitiers voir une revue des Gardes- » du-corps dont il n'étoit plus rien, lui avoit ren- » verſé la tête, & l'avoit rendu extravagant au » point où je l'avois vu ; qu'il n'oſoit plus ſe mon- » trer devant perſonne après ce trait de folie ; » qu'il alloit s'enfermer dans ſa chambre, & qu'il » ſe jetoit *à nu-pieds* pour me conjurer d'aller » trouver ſa femme, & d'obtenir qu'elle voulût » avoir pitié d'un vieillard inſenſé qui mouroit » de douleur & de honte, & qu'elle daignât lui » pardonner. Cet aveu ſi ſincère & ſi douloureux » à faire me pénétra : je ne chèrchai plus qu'à » le remettre & à le conſoler. Le raccommode- » ment ne fut point difficile : nous le tirâmes de » ſa chambre, non ſans peine, & il en eut viſi- » blement une grande, pendant quelques jours, » à ſe montrer. »

La preuve que ce ſentiment d'une ambition affligée & humiliée étoit véritablement dans ſon ame, & que ce n'étoit pas une défaite pour excuſer un ſimple trait d'humeur, & ſuppoſer un motif à la ſcène ſcandaleuſe qu'il avoit donnée, c'eſt ce qu'ajoute M. le duc de Saint-Simon.

« Cette folie de capitaine des Gardes domi- » noit ſi cruellement le duc de Lauzun, qu'il s'ha- » billoit ſouvent d'un habit bleu à galons d'argent, » qui, ſans oſer être ſemblable à l'uniforme des » Gardes-du-corps aux jours de revue, en ap- » prochoit tant qu'il pouvoit, mais reſſembloit » bien plus à celui des capitaines des chaſſes des » capitaineries royales, & l'auroit rendu ridicule » ſi, à force de ſingularités, il n'y eût accoutumé » le monde, & ne ſe fût rendu ſupérieur à tous » les ridicules. »

On eût pu avoir pitié de ſa foibleſſe ſi lui-même n'avoit pas toujours été ſans pitié pour les foibleſſes & les ridicules des autres. « Avec » toute ſa politique & ſa ſoupleſſe, dit M. le duc » de Saint-Simon, il tomboit ſur tout le monde » par un mot acéré le plus piquant, le plus per- » çant, toujours en toute douceur. Les miniſtres, » les généraux d'armée, les gens heureux & » leurs familles étoient les plus maltraités. Il avoit » comme uſurpé le droit de tout dire, de tout » faire, ſans que qui que ce fût alors oſât s'en » fâcher. Les ſeuls Grammont étoient exceptés ; » il ſe ſouvenoit toujours de l'hoſpitalité & de » la protection qu'il avoit trouvées chez eux au » commencement de ſa vie. Il les aimoit ; il s'y » intéreſſoit ; il étoit en reſpect devant eux. Le » vieux comte de Grammont en abuſoit, & ven- » geoit la cour par les brocards qu'il lui lâchoit à » tout propos, ſans que le duc de Lauzun lui en » rendît jamais aucun ni s'en fâchât ; mais il l'évi- » toit doucement..... »

En mettant à part le ſentiment de la reconnoiſſance, le cauſtique Lauzun, ſi doux & ſi patient avec le cauſtique Grammont, rappelleroit ce la Rancune du *Roman comique*, ſi redoutable à tous ſes compagnons, & qui, avec le ſeul Deſtin, étoit doux comme un agneau, & ſe montroit devant lui raiſonnable, autant que ſon naturel le pouvoit permettre. On a voulu dire qu'il en avoit été battu..... On pourroit croire de même que le duc de Lauzun avoit été battu par le comte de Grammont à ce jeu d'épigrammes & de malignité, où ils étoient tous deux de ſi rudes joueurs ; mais ſi le ſilence & la modération de Lauzun avoient réellement & uniquement le motif vertueux allégué par le duc de Saint-Simon, c'étoit un grand défaut de délicateſſe au comte de Grammont d'y avoir ſi peu d'égard : c'étoit percer un ennemi, ou plutôt un ami à terre.

M. de Saint-Simon rapporte un mot du duc de Lauzun au Régent, mot qui, avec toute la meſure & toute la convenance poſſible, a le juſte degré de malignité qui pouvoit le rendre plaiſant ſans le rendre bleſſant. M. de Lauzun demandoit pour l'évêque de Marſeille (Belſunce de Caſtelmoron), ſon neveu, une abbaye que ce Prélat avoit bien méritée par ſa charité courageuſe & ſon zèle généreux pendant la peſte de Marſeille ; cependant il ſe fit une promotion, & l'évêque de Marſeille fut oublié. Le duc de Lauzun feignit de l'ignorer, & courut demander à M. le duc d'Orléans s'il avoit eu la bonté de ſe reſſouvenir de l'évêque de Marſeille (comme après s'être caché ſous le lit de madame de Monteſpan pour entendre ſa converſation avec Louis XIV, il avoit été lui demander ſi elle avoit eu la bonté de ſe ſouvenir de lui auprès du Roi). Le Régent rougit & fut embarraſſé. « M. de Lau- » zun, comme pour lever l'embarras, lui dit d'un » ton doux & reſpectueux : *Monſeigneur fera mieux* » *une autre fois*, & avec ce ſarcaſme il rendit le » Régent muet, & il s'en alla en ſouriant. Le mot » courut fort..... » M. le Régent *fit mieux en effet une autre fois*, & répara noblement cet oubli, quoiqu'alors M. de Lauzun fût mort, ou peut-être parce qu'il étoit mort.

Le duc de Lauzun eut à ſupporter à quatre-vingt-dix ans & quelques mois le plus inſupportable de tous les maux, un cancer dans la bouche. « Il le ſupporta, dit M. de Saint-Simon, avec une » fermeté & une patience incroyables, juſqu'à » la fin, ſans plaintes, ſans humeur, ſans le » moindre contre-tems, lui qui étoit inſuppor- » table à lui-même..... Il ne ſongea qu'à mettre » un tel état à profit, & qu'à ſe préparer à la » mort.

» Quand nous le voyons, rien de mal-propre,

» rien de lugubre, rien de ſouffrant : politeſſe, » tranquillité, converſation peu animée, fort in- » différente à ce qui ſe paſſoit dans le monde, » parlant peu, difficilement, quelquefois pour par- » ler de quelque choſe ; peu ou point de morale, » encore moins de ſon état : cette uniformité, ſi » courageuſe & ſi paiſible, fut égale, quatre mois » durant, juſqu'à la fin..... Il reçut tous ſes » ſacremens avec beaucoup d'édification, & con- » ſerva ſa tête entière juſqu'au dernier moment. » Il donna en mourant les plus grandes marques » d'eſtime & d'affection à madame la ducheſſe de » Lauzun. »

LEYDE (*Voyez* (JEAN DE) dans ce volume).

LOSTANGE, (*Hiſt. de Fr.*), château du Bas-Limoſin, qui a donné ſon nom à une ancienne famille, déjà conſidérable dès le douzième ſiècle, & alliée dans la ſuite aux Fénélons, aux Thémines, aux Genouillac, aux Cruſſol, aux Beaumont du Repaire, &c. &, ce qui eſt un titre préférable à tous les autres, cette famille compte beaucoup de victimes de la patrie.

1°. Hugues de Loſtange, ſeigneur de Saint-Alvaire, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de la chambre, ſervit utilement les rois Charles IX & Henri III.

2°. Louis de Loſtange ſon arrière-petit-fils perdit un œil à la bataille de Senef, & fut noyé dans la Dordogne en 1705.

3°. Dans la branche des marquis de Beduer, Louis-François de Loſtange, tige de cette branche, & fils puîné de Hugues de Loſtange (n°. 1), ſervit avec diſtinction dans les armées des rois Henri IV & Louis XIII.

4°. François-Louis de Loſtange, marquis de Beduer, petit-fils du précédent, colonel des milices du Rouergue, fut bleſſé & fait priſonnier près de Francfort en 1674. Il eut ſept fils, qui tous, à la réſerve d'un ſeul, lequel s'étoit fait religieux auguſtin, verſèrent leur ſang pour la patrie.

5°. Louis-Henri de Loſtange, l'aîné de ces ſept fils, fut bleſſé à la bataille de Fleurus, en 1690.

6°. Emmanuel, marquis de Loſtange (le troiſième), capitaine de cavalerie, fut tué en Flandre, en 1702.

7°. Jacques (le quatrième), dit le chevalier de Beduer, auſſi capitaine de cavalerie, fut tué à la bataille de Fridelinghen, auſſi en 1702.

8°. Laurent (le cinquième), dit le marquis de Loſtange, auſſi capitaine de cavalerie, fut bleſſé au combat de Leſſingue.

9°. Un autre Laurent (le ſixième), dit le chevalier de Beduer, capitaine dans le régiment de Lannoy, fut bleſſé à la bataille de Malplaquet.

10°. Un autre Laurent encore, le dernier de tous, baron de Bullac, cornette dans le régiment de Vivans, où Jacques ſon frère (n°. 7) étoit capitaine, fut tué à la première bataille d'Hochſtet, en 1703.

11°. Dans la branche des ſeigneurs de Felzins & de Cuſac, Jean-Margarit de Loſtange, marquis de Felzins, capitaine dans le régiment de M. le duc de Bourgogne, cavalerie, mourut en Flandre, en 1691.

Il eut trois fils, qui tous trois ſervirent avec honneur.

12°. Le troiſième, nommé Raimond, colonel du régiment de Loſtange, infanterie, ſe ſignala au ſiége d'Aire, en 1710.

LOUP II, (*Hiſt. de Fr.*), duc de Gaſcogne, fils de Gaiffre, & petit-fils de Hunaud, ducs d'Aquitaine, qu'on croit, avec aſſez de fondement, iſſus d'Aribert, frère de Dagobert I, par Boggis un des fils d'Aribert, avoit à réclamer les droits & à venger les malheurs de ſa Maiſon. Pépin-le-Bref, à la ſuite de diverſes guerres, avoit fait pendre Rémiſtain ſon grand-oncle, & dépouillé & fait tuer Gaiffre ſon père ; Charlemagne avoit empriſonné & dépouillé de ſes Etats Hunaud, aïeul de Loup. L'Eſpagne étoit alors ſous la puiſſance des Sarraſins, & cette puiſſance s'étoit extrêmement ſubdiviſée par l'uſurpation des gouverneurs qui s'étoient faits Rois. Les plus forts d'entr'eux, ſuivant l'uſage, opprimoient les plus foibles. Quelques-uns de ces petits Princes, accablés par les plus puiſſans, vinrent trouver Charlemagne à Paderborn, où il tenoit un parlement en 779 ; ſe mirent ſous ſa protection, & implorèrent ſon ſecours pour être rétablis dans les Etats dont ils avoient été dépouillés. Charlemagne prend les armes, perce les Pyrénées comme il avoit percé les Alpes en 774 : en même tems une autre armée pénètre en Eſpagne par le Rouſſillon ; il prend Pampelune & Barcelone, ſoumet la Navarre, l'Arragon, la Catalogne, domine en Eſpagne d'une mer à l'autre, &, des montagnes juſqu'à l'Ebre, rétablit les Rois ſes protégés dans leurs Etats, & alloit rentrer dans les ſiens, couvert de gloire & chargé de butin ; mais la haine veilloit ſur lui, & l'attendoit au paſſage.

Loup II, que tant de motifs d'intérêt & de vengeance animoient contre ce vainqueur, avoit reſpecté la marche des Français à leur entrée en Eſpagne, ſoit qu'il eût été prévenu par leur célérité, ſoit qu'il jugeât plus utile pour ſes deſſeins de les laiſſer s'engager dans l'Eſpagne, où ils devoient avoir en tête un ennemi redoutable, & de leur couper le retour en les enfermant entre les Sarraſins & les montagnes. Un duc de Gaſcogne étoit alors pour les Pyrénées, ce qu'un duc de Savoie eſt pour les Alpes : il avoit les clefs de l'Eſpagne, comme les ducs de Savoie de l'Italie.

Le duc de Gaſcogne, dont Charles-le-Chauve, dans la charte d'Alaon, dit qu'il étoit Loup de nom & de caractère, (*omnibus pejoribus peſſimus, ac perfidiſſimus ſuprà omnes mortales, operibus & no-*

mine lupus, latro potiùs quàm dux dicendus), & qui fut long-tems en exécration aux Français pour l'expédition dont nous parlons, attendit l'armée de Charlemagne dans les défilés des montagnes; il n'oſa pas cependant lui fermer le paſſage, de peur que, ſi les Français venoient à le forcer ou à s'ouvrir quelque route négligée ou peu connue, comme ils avoient fait ſous le même Charlemagne au paſſage des Alpes, il ne fût lui-même enveloppé par eux; il laiſſa paſſer le gros de l'armée, & lorſqu'elle fut engagée dans les détours des Pyrénées, il fondit en traître ſur l'arrière-garde, qui ne s'attendoit nullement à cette bruſque attaque, mais qui étoit prête à tout, étant compoſée des plus braves gens de l'armée : le bagage fut pillé, le choc fut même aſſez violent pour que l'arrière-garde, n'ayant pu être miſe en déſordre, fût taillée en pièces, & pour que les Français y perdiſſent pluſieurs guerriers diſtingués, tels qu'Egibard, grand-maître de la Maiſon du Roi; Anſelme, comte du Palais; & ce Roland, neveu de Charlemagne, ſi célébré par les romanciers & par les poètes, mais dont l'Hiſtoire dit ſimplement qu'il étoit gouverneur des côtes de l'Océan britannique, & fils de Milon, comte d'Angers, & de Berthe, ſœur de Charlemagne. Les Français ne pouvant ni développer leurs forces, ni ſe ranger en bataille, ni atteindre un ennemi preſqu'inviſible, effrayés par la vue des précipices & par le bruit des torrens, étoient écraſés par de groſſes roches qu'on rouloit ſur eux du haut des montagnes, ou percés par des flèches lancées d'un lieu ſûr. C'eſt là cette fameuſe journée de Roncevaux, dont l'Eſpagne eſt encore ſi fière, & où elle ſe vante d'avoir vaincu Charlemagne & ſes douze pairs. Les Français diſent qu'on ne doit point ſe vanter d'une ſi lâche trahiſon; que, s'il étoit poſſible d'en tirer quelque gloire, cette gloire ſeroit un peu étrangère à l'Eſpagne; qu'elle appartiendroit à des voleurs montagnards, demi-français, demi-eſpagnols, ou qui plutôt n'étoient ni l'un ni l'autre; qui avoient moins combattu qu'ils n'avoient pillé; ce qu'ils pouvoient toujours faire impunément, grace aux retraites inacceſſibles où ils ſe cachoient, & où l'on ne pouvoit les ſuivre; que le fruit de la victoire fut pour Charlemagne; que l'Arragon, la Navarre, la Catalogne, tout ce qu'il avoit conquis en Eſpagne reſta ſoumis; que tous les petits Princes de ces pays ne ceſſèrent point d'être ſes vaſſaux & ſes tributaires; que les Chrétiens de ces mêmes pays reſtèrent ſous la protection de Charlemagne, affranchis de tout tribut envers les Mahométans; que Charlemagne établit dans la plupart des villes ſoumiſes par ſes armes, des gouverneurs qui veilloient ſur les Sarraſins, & qui lui répondoient de leur fidélité; que ſi les Français eſſuyèrent un échec dans cette occaſion, bien loin qu'il ait pu nuire à leur gloire, il ſemble avoir augmenté leur conſidération en Europe, par l'importance même que l'Eſpagne attache à ce petit fait de guerre, par les exagérations & les fables dont elle l'a orné.

Charlemagne, ainſi trahi par le duc Loup, ne pouvoit laiſſer ſans vengeance une pareille félonie de la part d'un vaſſal; il ne pouvoit laiſſer la tache d'une défaite imprimée à ſon nom; il porta la guerre dans la Gaſcogne : le Duc tomba entre ſes mains, & Charlemagne, par une atrocité qui flétrit bien plus ſa gloire que n'avoit fait l'échec de Roncevaux, & qui prouve qu'il ſe regardoit comme ayant été vaincu dans cette journée, fit pendre ce Prince, comme Pépin-le-Bref avoit fait pendre Rémiſtain, grand-oncle de ce même Duc. Si Pépin méritoit d'être imité en quelque choſe par ſon fils, ce n'étoit pas ſans doute dans cette violence. Les lois ou plutôt les uſages de la féodalité ne juſtifient point Charlemagne. Un Prince tel que lui étoit digne d'abolir ces lois & ces uſages dans ce qu'ils avoient de barbare; il devoit du moins en tempérer la rigueur d'après les circonſtances, & reſpecter dans le duc Loup le ſang royal dont il étoit iſſu, le malheur dont il étoit accablé, le juſte reſſentiment dont le fils de Gaïffre, le petit-fils de Hunaud, le petit-neveu de Rémiſtain, l'arrière-petit-fils du duc Eudes, devoit être animé contre Charles-Martel, Pépin & Charlemagne, les ennemis & les perſécuteurs éternels de ſa Maiſon.

Obſervons du moins que ce vainqueur inexorable n'étendit point ſa colère juſque ſur la poſtérité du duc Loup; il laiſſa par pitié, *miſericorditer*, dit toujours Charles-le-Chauve dans la charte d'Alaon, à Adalaric ou Adalric, fils de Loup, une partie de la Gaſcogne, pour qu'il eût de quoi vivre convenablement, *ad decenter vivendum*. Mais un ſi foible bienfait ne pouvoit balancer de ſi horribles outrages. On voit dans la ſuite ce duc Adalric ſe révolter contre Louis-le-Débonnaire, & périr avec Centulle, un de ſes fils, dans un combat contre ce Prince. Cette querelle ſe perpétua entre les deux races rivales de Charlemagne & du duc Loup.

LUCCEIUS (Lucius), (*Hiſt. litt. de Rome*), hiſtorien romain, contemporain & ami de Cicéron, qui le comble d'éloges dans pluſieurs de ſes ouvrages, & qui l'appelle *ſanctiſſimum teſtem*, titre le plus noble qu'on puiſſe donner à un hiſtorien.

Quand l'auteur de *Rome ſauvée* a mis dans la bouche de Cicéron ces deux vers,

> Romains, j'aime la gloire, & ne veux point m'en taire :
> Des travaux des humains c'eſt le digne ſalaire.

il a peint d'un ſeul trait Cicéron & Voltaire; mais ſurtout il a peint Cicéron tout entier, tel qu'on le retrouve dans une lettre de Cicéron lui-même à Lucceius, où il lui demande pour ainſi dire l'immortalité, en le priant d'écrire l'hiſtoire

de ſon conſulat. Cette lettre eſt célèbre ; elle paſſe pour une des plus belles de Cicéron, & il paroît qu'il en avoit lui-même cette idée, car il conſeille à ſon ami Atticus de s'en procurer une copie. Un moraliſte ſévère peut trouver de l'orgueil ou de la vanité dans cette lettre ; un philoſophe indulgent (& celui-là ſeul eſt philoſophe) eſpérera toujours beaucoup de quiconque prend ſoin de ſa réputation & veut vivre avec honneur dans la mémoire des hommes.

Lucceius écrivoit l'Hiſtoire de ſon tems, & Cicéron s'attendoit bien d'y figurer à l'époque de ſon conſulat & de la guerre catilinaire ; mais ſon impatience ne lui permettoit pas d'attendre qu'un ſi long ouvrage fût achevé. D'ailleurs, ſon ardeur pour la gloire n'étoit pas ſatisfaite de l'eſpace toujours néceſſairement borné qu'un individu, quel qu'il ſoit & quelle que ſoit ſon importance, occupe dans une Hiſtoire générale ; il vouloit, en un mot, une hiſtoire pour lui ſeul. C'étoit l'hiſtoire particulière de ſon conſulat qu'il vouloit qu'on écrivît, ou plutôt qu'il vouloit que Lucceius écrivît ; car il ne manque pas de lui citer l'exemple d'Alexandre, qui n'avoit voulu être peint que par Apelle, & ſculpté que par Lyſippe. Il demande formellement à Lucceius une hiſtoire dont ſon conſulat, ſéparé du reſte de l'Hiſtoire romaine, ſoit l'unique objet, comme chez les Grecs la guerre de Troye avoit été le ſujet d'un ouvrage particulier de Calliſthène, la guerre de Pyrrhus de même pour Timée le Sicilien, & celle de Numance pour Polybe, quoique ces trois auteurs traitaſſent plus ſuccinctement ces mêmes ſujets dans leurs Hiſtoires générales. Il ſe plaît à conſidérer tous les avantages qui doivent réſulter, & pour l'hiſtorien, de s'attacher ainſi à un ſeul ſujet, de s'occuper d'une ſeule perſonne, & pour le héros, d'être ce ſeul ſujet, cette ſeule perſonne dont on s'occupe. La familiarité du ſtyle épiſtolaire engage ici Cicéron dans des aveux aſſez naïfs ; il ne diſſimule pas qu'il attend de la juſtice de l'hiſtorien les louanges qui lui ſont dues, & qu'il ne rejettera pas celles que l'amitié voudra bien y ajouter par ſurcroît. Ce grave légiſlateur, qui, traçant les devoirs auſtères de l'hiſtorien, les rapportoit à ces deux points fixes, à ces deux lois inviolables, *ne quid falſi dicere audeat, ne quid veri non audeat*, ſe relâche ici, pour ſon intérêt, de la rigueur de ſes principes ; & après avoir obſervé gaiment que quand les bornes de la pudeur ſont une fois paſſées, il ne faut pas être effronté à demi : *Qui ſemel verecundiæ fines tranſierit, eum benè & naviter decet eſſe impudentem.* Il prie Lucceius de ne pas s'en tenir ſi ſcrupuleuſement à la ſimple vérité, de l'orner, de l'embellir, & même conſidérablement, au mépris de toutes les lois de l'Hiſtoire : *Te planè etiam atque etiam rogo, ut & ornes ea vehementiùs etiam quàm fortaſſe ſentis, & in eo leges Hiſtoriæ negligas..... amorique noſtro pluſculùm etiam quàm concedat veritas largiare.* Voilà qui eſt net. Ce Lucceius cependant s'étoit vanté, dans une de ſes préfaces, qu'aucun motif de faveur perſonnelle n'avoit altéré la vérité de ſes écrits, & qu'il s'étoit défendu à cet égard contre toutes les ſéductions de l'amitié, avec la même inflexibilité que l'Hercule de Xénophon oppoſe à tous les charmes de la volupté. Cicéron lui-même rappelle à Lucceius ce propos & cette comparaiſon ; mais c'eſt pour le prier d'en uſer plus humainement & plus amicalement, & de n'être à ſon égard ni Hercule ni Xénophon. Enfin, Cicéron avoit tellement à cœur que ſon hiſtoire fût écrite, & bien écrite, qu'il déclare à Lucceius que, dans le cas d'un refus qu'il ne craint pas cependant de ſa part, il prendroit le parti d'être lui-même ſon propre hiſtorien, malgré tous les inconvéniens qu'il y trouve, ſoit à cauſe des bienſéances gênantes de la modeſtie, ſoit à cauſe des ſoupçons de partialité que l'intérêt perſonnel peut ſi aiſément faire naître. Il paroît que Lucceius ne répondit point par un refus à la confiance d'un ami & au deſir flatteur qu'un grand-homme témoignoit d'être célébré par lui ; il promit de le ſatisfaire. On ignore ſi c'eſt le pouvoir ou la volonté de remplir cette promeſſe qui lui a manqué, ou ſi cette hiſtoire a été écrite ſans être parvenue juſqu'à nous.

C'eſt principalement par cette lettre de Cicéron que Lucceius eſt connu, & la profonde eſtime que cet orateur, homme d'Etat, montre pour lui, en inſpire beaucoup au lecteur. On trouve, dans le *Recueil des épîtres de Cicéron*, une lettre de conſolation que ce même Lucceius écrit à Cicéron ſur la mort de ſa fille & ſur ſes autres chagrins, tant domeſtiques, que politiques & publics.

LUSIGNAN *ou* LUZIGNAN *ou* LEZIGNEM, (*Voyez* cet article dans le Dictionnaire.) Parmi les hommes illuſtres de cette Maiſon, il faut compter Hugues X, mari d'Iſabelle d'Angoulême, mère du roi d'Angleterre, Henri III. (*Voyez* ci-deſſus l'article *Iſabelle d'Angoulême.*)

MACRIAN. (*Hiſt. germ.*) C'eſt le nom du plus puiſſant & de l'un des plus vaillans Rois des Allemands, au quatrième ſiècle, tems où ce nom ne déſignoit encore qu'une peuplade germanique qui n'avoit pas donné, comme elle le fit dans la ſuite, ſon nom à tout le pays; mais cette peuplade étoit nombreuſe & belliqueuſe, & donnoit de l'embarras à l'Empire romain. Macrian étoit contemporain & ennemi des empereurs Valentinien, Valens & Gratien : ce fut ſurtout à Valentinien qu'il eut affaire. Cet Empereur ſut lui oppoſer avec ſuccès les Bourguignons, autre peuplade puiſſante, & qui s'illuſtra dans la ſuite par ſes conquêtes dans la Gaule. En 373 & 374, la guerre étoit fortement allumée entre Valentinien & Macrian. Valentinien, le plus violent de tous les hommes, mais qui permettoit quelquefois à la fourberie de tempérer ſa fougue, avoit fort à cœur de faire périr Macrian ou de l'enlever. Il conſtruiſit ſecrétement & en peu d'heures un pont de bateaux ſur le Rhin, fit paſſer très-ſecrétement auſſi & avec la plus grande diligence un gros corps d'infanterie du coté de Wisbaden, où Macrian étoit alors occupé à prendre des bains, s'y croyant parfaitement en ſûreté. On avoit bien recommandé à ces ſoldats de voiler leur marche autant qu'il ſeroit poſſible, & de s'abſtenir ſoigneuſement de tout ce qui pourroit donner de l'éclat à leur paſſage, ou même l'annoncer; mais quand ils ſe virent ſur un terrain ennemi, ils ne purent jamais s'empêcher de piller & de brûler. Les Allemands, avertis de leur arrivée par la lueur des flammes & par les cris des malheureux qui pleuroient leurs poſſeſſions ravagées, ſongèrent d'abord à ſauver leur Roi; ils le jetèrent promptement dans une litière, qu'ils conduiſirent à travers des détours qui n'étoient connus que d'eux. Macrian échappa, & Valentinien revint à Cologne, furieux du mauvais ſuccès de ſon artifice. Il s'en vengea ſur un autre Roi de la même nation, nommé Hortarius, qui, ayant accepté de l'emploi dans les troupes romaines, n'en entretenoit pas moins des intelligences avec Macrian. Il fit arrêter Hortarius comme s'il eût été ſon ſujet, & eut la lâche barbarie de le faire brûler vif. Macrian ſut long-tems réſiſter à la force & ſe défendre de la ruſe. Il céda enfin à des procédés plus dignes d'ébranler une ame généreuſe. Valentinien, corrigé, parut ſentir de quel prix pouvoit être l'amitié de ce grand Roi; il parut la rechercher ſincérement; il le prévint par des marques d'eſtime & des préſens. Macrian, touché de ce changement de conduite, ne ſe laiſſa pas vaincre non plus en généroſité; il vint ſeul & ſans eſcorte trouver l'Empereur près de Mayence, ſe livrer à ſa foi, faire avec lui ſon accommodement, lui jurer amitié & fidélité, & ce ſerment ne fut jamais violé. Ce traité fut conclu au mois d'avril 375.

Ce Prince mourut depuis dans une irruption qu'il fit ſur les terres des Français, & où il tomba dans une embuſcade.

MADRID. (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt, comme on ſait, François I qui a fait bâtir le château de Madrid dans le bois de Boulogne; ce nom de *Madrid* a donné lieu à différentes conjectures.

André Ducheſne, s'il eſt l'auteur de l'ouvrage ſur les antiquités des villes & châteaux de France, a dit, & beaucoup d'autres ont répété, que le château du bois de Boulogne avoit été bâti ſur le modèle du château de Madrid en Eſpagne, dont François I avoit fait lever le plan pendant ſa priſon; mais il eſt bien reconnu aujourd'hui qu'il n'y a aucune reſſemblance entre les deux châteaux.

On a beaucoup plus dit encore, que François I, en bâtiſſant Madrid, n'avoit voulu qu'éluder la parole qu'il avoit donnée de retourner à Madrid s'il ne reſtituoit point la Bourgogne. Mais qui reconnoîtroit François I à une ſupercherie, & ſi indigne, & ſi groſſière?

Sauval dit une choſe bien plus raiſonnable. Lorſque François I étoit au château du bois de Boulogne, il ne vouloit ni entendre parler d'affaires ni voir perſonne, & ſes courtiſans diſoient: « On ne le voit pas plus que quand il étoit à Ma» drid : » ils appellèrent donc le château du bois de Boulogne ſon *Madrid*, & ce nom eſt reſté.

MAINTENON (MADAME LA MARQUISE DE). Aux idées générales que nous avons préſentées dans le Dictionnaire, à l'article de cette femme célèbre, nous croyons devoir ajouter ici divers traits tirés en partie des Mémoires de madame de Maintenon, par M. de la Beaumelle. M. de Voltaire a beaucoup décrié cet ouvrage, qui ſembloit entrer en rivalité avec le *Siècle de Louis XIV*. Mais M. de Voltaire, comme tous les hommes paſſionnés, étoit quelquefois injuſte. L'excès de mépris qu'il s'efforce de témoigner pour un ouvrage qu'il eſt impoſſible de mépriſer ſincérement, prouve le cas qu'il en faiſoit malgré lui. On ne peut nier, en effet, que ces Mémoires ne ſoient écrits avec beaucoup d'agrément & d'intérêt, quoiqu'avec quelque recherche d'eſprit & de philoſophie dans certains endroits. L'auteur ſe permet auſſi des traits de légéreté qui dérogent un peu trop à la gravité de l'Hiſtoire, & il n'eſt pas toujours aſſez inſtruit de tout ce qu'il dit, comme nous l'avons prouvé

ailleurs. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Bouvard de Fourqueux.*) Sur la généalogie de madame de Maintenon, (*voyez* l'article *Aubigné*). Le fameux Théodore-Agrippa d'Aubigné épouſa mademoiſelle de Lézey. M. de la Beaumelle a tort de dire dans le chap. VI du premier livre, qu'elle étoit de la Maiſon de Vivonne, puiſqu'il dit cinq pages après, dans une note du chapitre VII, que la Maiſon de Lézey étoit une branche de celle de Luſignan. « Lorſque d'Aubigné recherchoit made-» moiſelle de Lézey en mariage, ſa paſſion, dit l'au-» teur, étoit traverſée par un grand nombre de » prétendans. Le prince de Condé tenoit pour le » plus brave, mademoiſelle de Lézey pour le plus » aimable, ſon curateur pour le plus riche. »

Si tous trois étoient d'accord ſur le choix, quoique par ces trois motifs différens, la phraſe eſt claire; mais comme d'Aubigné n'étoit pas ce plus riche pour qui tenoit le curateur, on pourroit douter, d'après la tournure de la phraſe, qu'il fût ce plus brave pour qui le prince de Condé s'intéreſſoit, & ce plus aimable pour qui mademoiſelle de Lézey ſe déclaroit : il falloit nous dire nettement que c'étoit lui. Mettez autant de fineſſe que vous pourrez dans la penſée, mais mettez toujours la plus grande clarté dans l'expreſſion.

Il n'y a peut-être pas encore aſſez de clarté dans la phraſe ſuivante : « Catherine de Médicis avoit » décidé qu'il falloit empêcher trois choſes dans » le Poitou, le mariage du prince de Condé avec » mademoiſelle de la Trimouille, à cauſe de Tail-» lebourg; celui de d'Aubigné, à cauſe de Murçay; » & celui de *la Perſonne*, à cauſe de Denault. »

On entrevoit qu'il s'agit de l'intérêt politique d'empêcher l'agrandiſſement de quelques Maiſons proteſtantes; mais comme les noms de Taillebourg, de Murçay, de Denault n'ont point encore été prononcés, ni leur importance politique expliquée, cette idée demandoit plus de développement. Quant au mot *la Perſonne*, qui eſt ſans doute un nom, il arrête un moment, à cauſe de la ſignification du mot, & parce que rien n'y a préparé.

D'Aubigné..... apprit qu'Henri avoit promis à la comteſſe de Guiche (Coriſande d'Andouins, comteſſe de Guiche ou de Grammont, fort aimée alors d'Henri, roi de Navarre) de l'envoyer (lui d'Aubigné) à la Baſtille.

La page, qui eſt la trente-quatrième, porte pour époque 1585. Henri III régnoit alors en France, & Henri de Navarre, loin de pouvoir menacer perſonne de la Baſtille, pouvoit quelquefois la craindre pour lui-même.

La marquiſe de Maintenon, Françoiſe d'Aubigné, qui devoit remplir une carrière de quatre-vingt-quatre ans, fut tenue pour morte à quatre ans, & dut la vie une ſeconde fois à la tendreſſe de ſa mère, Anne ou Jeanne de Cardillac. Dans un voyage en Amérique l'enfant ne donnoit plus aucun ſigne de vie : on alloit la jeter à la mer. Madame d'Aubigné veut auparavant lui donner un dernier baiſer : elle lui met la main ſur le cœur, & s'écrie que ſa fille n'étoit pas morte. Madame de Maintenon contant, dans la ſuite, ce fait dans le ſalon de Marly, l'évêque de Metz, qui étoit préſent, lui dit : « Madame, on ne revient pas de ſi » loin pour peu de choſe. »

Cette Jeanne de Cardillac, mère de madame de Maintenon, n'étoit pas, comme on l'a tant dit, la fille d'un geolier, dont Conſtans d'Aubigné fût devenu amoureux dans une priſon, qu'il eût épouſée clandeſtinement après lui avoir fait un enfant, & s'être enfui avec elle. Jeanne de Cardillac, fille de condition & fort bien élevée, avoit pour père Pierre de Cardillac, ſeigneur de la Lane, commandant du Château-Trompette ſous les ordres du duc d'Epernon ſon parent, gouverneur de Guienne; elle avoit pour mère Louiſe de Montalembert, & tenoit de tous côtés aux plus honorables familles. Conſtans d'Aubigné l'épouſa très-publiquement à Bordeaux, le 27 décembre 1627, & n'en eut d'enfans qu'en légitime mariage.

C'eſt ſur ces idées plus exactes qu'il faut réformer quelques reſtes d'erreur qui ſe trouvent dans notre article *Maintenon*, du Dictionnaire, erreurs qui ſe trouvoient encore plus prononcées dans la première édition de M. de la Beaumelle, & dont il nous apprend que mademoiſelle d'Aumale elle-même, cette confidente de madame de Maintenon, ſi inſtruite des moindres particularités de ſa vie, n'a pas ſu entiérement ſe garantir. Il eſt vrai que Conſtans d'Aubigné, indigne, & de ſon père, & de ſa fille, paſſa une grande partie de ſa vie en priſon; que ſa femme s'y enfermoit ſouvent avec lui, pour le ſecourir & le conſoler; que Françoiſe d'Aubigné naquit (le 27 novembre 1635) dans les priſons de la conciergerie de Niort, & fut élevée au Château-Trompette, où ſon père étoit enfermé ſous la garde de Pierre de Cardillac ſon beau-père. « Que le malheureux, dit à ce ſujet » M. de la Beaumelle, ne déſeſpère jamais de ſon » ſort. »

Des mères, même tendres, étoient, ſurtout autrefois, un peu fâcheuſes aux enfans par la ſévérité de leurs principes d'éducation, & par l'auſtérité de leurs leçons. Dans ce même paſſage en Amérique, où Françoiſe avoit été ſi mal, le vaiſſeau qui la portoit, ainſi que ſa famille, fut attaqué par un corſaire : le péril étoit grand, on s'effrayoit, on prioit Dieu, on pleuroit; Françoiſe, au contraire, diſoit tout bas à ſon frère : *Tant mieux, ſoyons pris, nous ne ſerons plus grondés par notre mère.*

Le feu prit un jour à une habitation que M. & madame d'Aubigné avoient en Amérique : la petite d'Aubigné pleuroit; elle avoit à peine ſix ans alors; ſa mère lui fit une réprimande un peu grave pour cet âge : Faut-il donc, lui dit-elle, pleurer pour une maiſon ? « Ce n'eſt pas non plus la mai-» ſon que je pleure, répondit l'enfant; c'eſt ma

» poupée. » C'étoit l'enfant qui donnoit à la mère une leçon de convenance.

Madame d'Aubigné racontant à ſes enfans les exploits de Théodore-Agrippa leur aïeul, & ſa faveur auprès d'Henri, roi de Navarre, puis de France, Françoiſe déclara qu'elle vouloit être reine de Navarre : elle le fut pour le moins.

Elle montra de bonne heure un caractère décidé & un grand attachement pour ſa religion. Cette religion étoit la proteſtante, où elle avoit été élevée par madame de Villette ſa tante. Madame d'Aubigné étoit catholique ; mais la pauvreté l'avoit obligée d'abandonner ſa fille aux ſoins, aux bienfaits & aux inſtructions de madame de Villette. Lorſqu'enſuite elle la reprit, elle la trouva déjà proteſtante opiniâtre : Françoiſe refuſa de la ſuivre à la meſſe. Vous ne m'aimez donc pas, lui dit ſa mère : j'aime encore plus mon Dieu, répondit l'enfant. C'eſt la réponſe de Polyeucte à Pauline :

PAULINE.

Quittez cette chimère, & m'aimez.

POLYEUCTE.

Je vous aime
Beaucoup moins que mon Dieu, mais bien plus que moi-même.

Françoiſe, obligée d'obéir, s'en vengea en ſe comportant indécemment dans l'égliſe, & en affectant du mépris pour nos myſtères. Sa mère, dévotement irritée, lui donna un ſoufflet. Françoiſe, qui ſavoit l'évangile, préſenta l'autre joue. Frappez, dit-elle : il eſt doux de ſouffrir pour ſa religion.

C'eſt pourtant cette même madame de Maintenon qui, dans la ſuite, contraignit d'aller à la meſſe la petite de Villette, petite-fille de madame de Villette ſa tante & ſa bienfaitrice ; mais en entraînant ainſi de force la petite-fille au parti de la vérité, elle comptoit s'acquitter envers l'aïeule, qui ne l'avoit élevée elle-même dans l'erreur que par tendreſſe.

Elle n'oublia jamais les bienfaits de madame de Villette, &, lorſque déjà plus docile, elle s'inſtruiſoit des dogmes de la foi catholique, & qu'elle commençoit à s'en rapprocher : « J'admettrai » tout, diſoit-elle, pourvu qu'on ne m'oblige pas » à croire que ma tante de Villette ſera damnée. » En effet, les terribles conſéquences du dogme, *Hors de l'égliſe point de ſalut*, ſont ce qui répugne le plus aux ames douces & tendres.

Elle conſentit enfin à faire ſa première communion ; mais elle n'entroit pas bien encore dans l'eſprit de ce redoutable myſtère. En approchant de la ſainte table elle dit à ſon frère, en lui donnant un coup de pied : « Et toi, n'es-tu pas aſſez vieux » pour communier auſſi ? »

Une autre parente, madame de Neuillant, mère de la maréchale de Navailles, la prit auſſi chez elle, mais la traita bien moins en parente qu'en domeſtique. Françoiſe fut chargée des plus vils détails de la maiſon. « Je commandois dans la baſſe- » cour, » a-t-elle ſouvent dit depuis ; « c'eſt par ce » gouvernement que mon règne a commencé. »

« Tous les matins, dit M. de la Beaumelle, un » loup ſur le viſage pour conſerver le plus beau » teint du monde, un chapeau de paille ſur la tête, » un panier dans la main, une gaule dans l'autre, » Françoiſe alloit garder les dindons, avec ordre » de ne toucher au panier où étoit le déjeûne, » qu'après avoir appris cinq quatrains de Pibrac :

C'étoit le plan d'éducation de Gorgibus dans Molière :

Prenez-moi tous les jours, au lieu de ces fornettes,
Les quatrains de Pibrac & les doctes tablettes
Du conſeiller Mathieu ; l'ouvrage eſt de valeur,
Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

Les Urſulines de Niort la gardèrent quelque tems par charité, puis ſe refroidirent, & la rendirent à ſa mère. Madame de Maintenon ne ſe ſouvint que du bienfait, & ne ſongea qu'à s'acquitter par des bienfaits envers ces religieuſes. Mes enfans, diſoit-elle à ce ſujet aux élèves de Saint-Cyr, faiſons toujours le bien : il eſt rarement perdu devant les hommes, & jamais devant Dieu.

Non-ſeulement dans ſa puiſſance & dans ſa grandeur elle ne rougit jamais de l'état d'humiliation où la pauvreté l'avoit miſe autrefois, mais elle aimoit à en rappeler le ſouvenir, & trouvoit bon qu'on le lui rappelât.

« Il parut un jour dans ſon antichambre un » homme qui fendit la foule, & qui, l'abordant » avec une reſpectueuſe hardieſſe, lui dit : Il y a » quarante ans, Madame, que je ne vous ai vue, » & vous ne pouvez me reconnoître ; mais vous » ne pouvez m'avoir entiérement oublié. Vous » ſouvient-il qu'à votre retour des îles vous vous » rendiez tous les jours à la porte des Jéſuites de » la Rochelle, où..... les jeunes Pères diſtribuoient » de la ſoupe aux pauvres..... Je vous diſtinguai » dans la foule des mendians..... Je fus frappé de » la nobleſſe de votre phyſionomie : vous ne me » parûtes point faite pour un état ſi vil : j'obſervai » votre embarras à vous préſenter pour avoir part » à l'aumône, & j'en eus pitié. C'eſt donc vous, » Monſieur, lui dit madame de Maintenon, qui » pour m'épargner la honte d'être confondue avec » ces infortunés, fîtes apporter la ſoupe chez moi, » en me témoignant tant de regret d'être borné à » un ſi médiocre ſecours ! Vous me ſauvâtes dou- » blement la vie, & en me donnant cette nour- » riture, & en compâtiſſant à ce que je ſouffrois » d'être obligée de mendier publiquement. »

Elle lui demanda ce qu'elle pourroit faire pour lui, & le fit entrer dans ſon cabinet afin de lui épargner à ſon tour l'humiliation d'expoſer tout haut ſes beſoins. Cet homme, alors maître d'école de village, lui demanda une cure. Madame

de Maintenon, toujours juſte & pieuſe dans ſa reconnoiſſance, lui dit : « Je ne me mêle point » de la diſpenſation des bénéfices, & je ne puis » juger ſi vous êtes propre à être curé ; je ſais » ſeulement que vous avez une des vertus de cet » état, la charité. » L'entretien finit par le don qu'elle lui fit d'une bourſe de cent piſtoles, & par la promeſſe de la remplir chaque année d'une pareille ſomme, ſans lui ôter d'ailleurs l'eſpoir d'obtenir l'objet de ſa demande.

Le Roi entra chez elle. Sire, lui dit-elle, voilà mon père nourricier ; elle lui conta cette aventure, & finit ſon récit par ce mot : « J'ai été » pauvre & orpheline, vous ne ſerez pas ſurpris, » Sire, que je vous importune quelquefois en fa- » veur des pauvres & des orphelins. »

Tout ce qui étoit dans l'antichambre & qui avoit entendu à quel titre cet homme avoit réclamé les ſouvenirs de madame de Maintenon avant d'être introduit dans le cabinet, « fut ſur- » pris de n'appercevoir ni honte, ni oſtentation, » ni chagrin ſur le viſage de cette Dame, & ma- » dame de Maintenon le fut ſans doute de ce *lâche* » *étonnement : il n'eſt rien de grand pour les grands* » *cœurs.* »

C'eſt ici de la déclamation & de l'enflure : l'étonnement de l'aſſiſtance étoit fort naturel & n'avoit rien de lâche. L'étonnement, en pareil cas, ne prouve pas néceſſairement qu'on ſe ſente incapable de la même vertu ; il peut prouver ſeulement qu'on ſait qu'elle eſt rare & difficile dans de certaines circonſtances. Mais madame de Maintenon n'étoit pas tout-à-fait dans ces circonſtances qui rendent ſi amer à un parvenu, à un fils de la fortune le ſouvenir de ſa première baſſeſſe. La petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, tombée dès le berceau dans la pauvreté, réduite à la mendicité, devient par ce contraſte même un grand objet d'intérêt, & cet intérêt ennoblit tout.

Madame de Maintenon ſe reſſouvint d'elle-même, dans ſa grandeur, qu'un jour où, pauvre encore, mais déjà répandue dans le monde, elle devoit recevoir chez elle quelques femmes de qualité, une blanchiſſeuſe lui avoit loué des meubles & avoit refuſé le paiement du loyer. Honteuſe de s'en reſſouvenir ſi tard, elle fait chercher cette femme. On la trouve avec peine dans un galetas, accablée de vieilleſſe & d'infirmités, prête à vendre ſa dernière chaiſe pour avoir un dernier morceau de pain. Madame de Maintenon va la voir : « Je ne ſouffrirai pas, dit-elle, que » celle qui m'a ſi généreuſement prêté ſes meu- » bles, ſoit réduite à vendre ce qui lui en reſte. » Elle lui aſſure une penſion dont elle a grand ſoin de lui avancer le premier quartier. Ses bienfaits alloient ſouvent chercher ainſi dans les réduits obſcurs des malheureux ſurpris de n'être pas oubliés. Tels étoient les plaiſirs qui la conſoloient de la grandeur.

« J'allai un jour avec elle, dit une de ſes élè- » ves, chez la veuve d'un major de place. Cette » femme, ne ſachant pas que c'étoit madame de » Maintenon, ſe leva un inſtant, & ſe retira, lui » contant ſes malheurs. Je lui dis : N'avez-vous » pas été chercher quelques ſecours auprès de » madame de Maintenon ? Oui, répondit-elle : un » valet-de-chambre m'a promis de lui donner un » placet. On dit que c'eſt une Dame très-charita- » ble, & qui reçoit fort bien les pauvres ; mais » je n'ai pu l'aller voir : j'ai l'eſtomac rétréci pour » n'avoir pas mangé depuis deux jours. Madame » de Maintenon ne put retenir ſes larmes, lui » donna une bonne ſomme d'argent, & depuis » l'aſſiſta juſqu'à ſa mort ſans ſe faire connoître. »

Charitable & bienfaiſante lorſqu'elle n'avoit à prendre que ſur elle-même, elle n'étoit point prodigue de ſon crédit qu'elle croyoit ou affectoit de croire très-borné quand on le croyoit ſans bornes. Le P. de la Neuville, jéſuite, la reconnut un jour à la modeſtie avec laquelle elle en parloit. Il témoignoit devant une femme que le haſard lui avoit fait rencontrer dans le monde, le deſir d'obtenir une audience de madame de Maintenon. Que lui voulez-vous ? demanda cette femme. Je voudrois, dit-il, lui demander un emploi pour un de mes frères. Vous vous adreſſez mal, reprit-elle ; elle demande quelquefois au Roi des aumônes pour des indigens, mais jamais des graces. Elle a tant de crédit ! répliqua le jéſuite. Pas tant que vous croyez. — Ah ! c'eſt à madame la marquiſe de Maintenon que j'ai l'honneur de parler ; elle ſeule peut ſe défier de ſon crédit.

A Paris & à la cour on l'exagéroit, au contraire : on ſuppoſoit qu'elle gouvernoit le Roi ; on diſoit de lui en trois mots latins ce qui devoit être entendu en deux mots français : *Mente non agit.* On publia des eſtampes où l'on voyoit le Roi & madame de Maintenon ſe donnant la main, & ſoutenant un globe ſous lequel plioient les épaules d'Atlas, avec ces mots : *Nous maintenons.*

Scarron, premier mari de madame de Maintenon, avoit avili par le burleſque un talent aſſez original & un nom ancien, autrefois reſpecté. Un de ſes ancêtres avoit fait au douzième ſiècle, des fondations pieuſes à Montcallier dans le Piémont. Ses pères étoient depuis long-tems dans la robe ; ſon triſaïeul eſt célébré dans la *Henriade*, au nombre de ces magiſtrats royaliſtes, dont la vertu étoit ſuſpecte & redoutable aux Guiſes & aux Seize. Son père, conſeiller au parlement, nuiſit à ſa fortune pour avoir réſiſté au cardinal de Richelieu, comme ſon fils s'en plaint dans des vers burleſques. L'enjouement de Scarron, la gaîté de ſon humeur, l'aimable facilité de ſon caractère, la pitié même de ſes maux, attiroient chez lui une ſociété choiſie, ſur laquelle madame Scarron s'acquit bientôt un doux empire par la nobleſſe de ſon ton, le charme de ſes ma-

nières, l'aſcendant de ſa raiſon, la dignité de ſon caractère. « En l'entendant, dit ſon hiſtorien, on » oublioit qu'il y eût d'autres plaiſirs; on oublioit » même ſes beſoins. » Madame, lui dit un jour un domeſtique à voix baſſe, « encore une hiſtoire à » ces Meſſieurs, car le róti nous manque aujour- » d'hui.

» Je ne lui ferai point de ſottiſe, diſoit Scar- » ron en l'épouſant, mais je lui en apprendrai » beaucoup. Je ne puis, lui diſoit-il à elle-même, » vous donner les plaiſirs du mariage; il faut du » moins que je vous en apprenne les termes. » Ce fut elle au contraire qui réforma juſqu'à un certain point les mœurs & le ton de ſon mari, & qui adoucit les traits de ſon enjouement burleſque en l'aſſujettiſſant à l'empire des bienſéances.

La Reine-mère, apprenant ce mariage, diſoit: » Que fera Scarron de mademoiſelle d'Aubigné? » Ce ſera le meuble le plus inutile de ſa maiſon. » Ce fut le plus utile. Etoit-il malade? c'étoit ſa garde; convaleſcent, ſa compagne aſſidue; rétabli autant qu'il pouvoit l'être, elle étoit ſon lecteur & ſon ſecrétaire. Jamais on ne remplit mieux des devoirs plus pénibles; jamais mari, ſi baſſement comique, n'eut une femme ſi noblement impoſante; elle l'étoit à tel point, que Louis XIV, dans le tems où elle n'étoit encore que la gouvernante de ſes enfans illégitimes, s'amuſant un jour à la campagne à renverſer les fauteuils des Dames, paſſa devant celui de madame Scarron, en diſant: *Pour celle-là, je n'oſerois.* Madame Scarron avoit l'air de la Reine du monde, & Scarron, de ſon fou, de ſon nain ou de ſon ſinge.

La Beaumelle a un chapitre exprès des *Amans de madame Scarron*; il entend par-là des hommes amoureux d'elle, & qui, encouragés d'abord par ſon envie de plaire, étoient bientôt rebutés par ſes conſtantes rigueurs. « Elle eût voulu être » adorée de l'Univers, dit le même la Beaumelle, » & n'eût pas eu la moindre reconnoiſſance pour » un de ſes adorateurs. » Le maréchal d'Albret l'aima; ce maréchal ſi connu par ſes galanteries ſous le nom de *Mioſſens*, comme le maréchal de Richelieu l'a été de notre tems par les ſiennes, & dont Scarron a dit:

Ce Mioſſens aux maris ſi terrible,
Ce Mioſſens à l'amour ſi ſenſible,
Mais ſi léger en toutes ſes amours
Qu'il change encore & changera toujours.

Madame Scarron le fixa & il ne put la ſéduire: à l'amour ſuccédèrent le reſpect & l'amitié. « Il » vit, dit l'auteur des *Mémoires*, qu'il valoit » mieux être l'ami d'une femme forte, que l'a- » mant d'une femme foible. » Mademoiſelle de Scudéry, dit encore le même auteur, s'exprime ainſi *dans ſon jargon précieux*: « L'air qu'on reſpire » auprès d'elle, ſemble inſpirer la vertu. »

Où l'auteur trouve-t-il donc là du jargon & du précieux? C'eſt une phraſe noble, mais ſimple.

Nous avons rapporté, dans le Dictionnaire, ce que diſoient de madame Scarron les jeunes gens les plus entreprenans de la cour.

M. de la Beaumelle rend plus de juſtice à l'épiſode très-noble & très-ingénieux de Scaurus & de Lyriane, entrant dans le temple de la Fortune pour interroger l'oracle ſur leurs deſtinées. C'eſt une allégorie relative à M. & à madame Scarron, dans un des romans de mademoiſelle de Scudéry; allégorie fine & obligeante, ſans flatterie, & qui finit par une eſpèce de prédiction du bonheur réſervé à madame de Scarron, âgée alors de vingt-quatre ans, & très-peu fortunée. Elle en avoit ſeize lorſqu'elle épouſa Scarron, qui eût pu être ſon père. Il eut toujours pour elle le plus tendre reſpect, &, quand il parle d'elle, le ton burleſque fait place au ton du ſentiment, comme dans ces vers où il remercie mademoiſelle Scudéry d'avoir ſi bien célébré, dans l'épiſode de Scaurus & de Lyriane,

Celle par qui le ciel ſoulage ſon malheur,
Digne d'un autre époux comme d'un ſort meilleur.

Il mourut en riant comme il avoit vécu, & voyant ſes parens & ſes amis fondre en larmes autour de ſon lit, car il étoit fort aimable & fort aimé: « Mes enfans, leur dit-il, je ne vous ferai » jamais autant pleurer que je vous ai fait rire; » mais quand il fallut dire le dernier adieu à ſa femme, il ceſſa de plaiſanter: il la remercia de tous ſes ſoins, & faiſant un effort pour lui tendre la main: « Je vous prie, dit-il, de vous ſouvenir » quelquefois de moi: je vous laiſſe ſans biens; la » vertu n'en donne pas; cependant ſoyez toujours » vertueuſe. »

Madame Scarron le pleura, dit la Beaumelle, comme ſi elle eût perdu quelque choſe. Elle perdoit beaucoup; elle perdoit un ami.

Mais elle put dire comme Monime:

Et veuve maintenant ſans avoir eu d'époux.

La marquiſe de Montchevreuil lui ayant donné une retraite chez elle à la campagne, madame Scarron, toujours attentive à plaire & à obliger, entrevit qu'elle deſiroit de jouir promptement d'un ouvrage de tapiſſerie; elle ſe leva pendant quatre mois à quatre heures du matin pour y travailler. Un voiſin, qui voyoit tous les jours à cette heure une fenêtre ouverte, & une femme l'aiguille à la main, dit à madame de Montchevreuil qu'elle avoit une femme-de-chambre bien laborieuſe.

Dans un voyage qu'elle fit en Poitou avec pluſieurs perſonnes, un homme de la compagnie fut attaqué de la petite vérole. Madame Scarron, qui ne l'avoit pas eue ou qui ne le croyoit pas, engagea la ſœur du malade à éviter la contagion,

prit ſa place, & garda le malade juſqu'au parfait rétabliſſement. Quand le frère & la ſœur la remercièrent d'un tel ſervice, elle leur fit cette réponſe aſſez ſingulière, ſoit qu'elle fût vraie, ſoit qu'elle ne le fût pas : « Ce n'eſt ni l'amitié ni la » religion qui m'ont ſollicitée pour vous ; c'eſt » d'abord un peu de pitié, & enſuite beaucoup » d'envie de faire une choſe qui ne s'eſt jamais » faite. »

On pouvoit même abſolument trouver quelque défaut de bienſéance dans cet excès d'attention qui faiſoit d'une jeune & jolie femme la garde-malade d'un homme. Au reſte, cette réponſe pouvoit n'être qu'un trait de délicateſſe pour mettre à l'aiſe la reconnoiſſance du malade ; mais il eſt vrai qu'alors madame Scarron n'étoit pas ſans goût pour les ſingularités. Voici, par exemple, un trait qu'elle expliquoit elle-même & qui ne peut guère s'expliquer que par-là.

Dans un tems où l'émétique étoit regardé comme une dernière reſſource dans les maladies déſeſpérées, elle en prit en pleine ſanté, alla faire une viſite, & dit froidement ce qu'elle venoit de faire : on la renvoya comme une folle. « Ce n'étoit pas » ce que je voulois, diſoit-elle dans la ſuite ; je » voulois qu'on dît : Voyez cette jolie femme ; » elle a le courage d'un homme & on ne le dit » pas. » Ce deſir de renommée étoit dominant chez elle. Voici l'aveu qu'elle en fait elle-même. « Je voulois être eſtimée. L'envie de me faire » un nom étoit ma paſſion..... & c'eſt peut-» être pour m'en punir que Dieu a permis mon » élévation, comme s'il avoit dit dans ſa colère : » *Tu veux des louanges & des honneurs : eh bien ! » tu en auras juſqu'à en être accablée.* »

Madame Scarron reſtoit pauvre, mais elle avoit des amis. On eſſaya de faire revivre en ſa faveur une penſion que Scarron avoit eue ſous le titre bouffon de *Malade de la Reine*, & qu'il avoit perdue par une bouffonnerie ſatyrique, intitulée *La Mazarinade*. Mazarin, qui s'en ſouvenoit, demanda ſi la veuve de Scarron ſe portoit bien : on lui dit qu'oui. *Eh bien !* dit-il, *elle n'a donc point de droit à la penſion d'un malade.*

On ſe tourna du côté du magnifique Fouquet, qui donnoit aux hommes par vanité, aux femmes par libertinage, & qui ſe vantoit d'avoir le tarif de toutes les vertus du Royaume. Il n'eut pas celui de la vertu de madame Scarron ; il employa en vain ſes agentes & ſes créatures, autrefois ſes maîtreſſes, alors ſes courtières d'amour ; il envoya un écrin de prix, en ſe tenant viſiblement caché. L'écrin fut renvoyé, le ſurintendant ſe tourna vers des conquêtes plus faciles, mais il ne dit pas : *Puiſque vous êtes ſi vertueuſe, je vous donne la penſion que je voulois vous vendre*, comme Henri IV avoit dit à madame de Guercheville qui l'avoit auſſi refuſé : *Puiſque vous êtes vraiment Dame d'honneur, vous le ſerez de la Reine ma femme.* L'un étoit Henri-le-Grand, l'autre n'étoit que Fouquet.

On eut recours au Roi, & ce fut alors que les placets de la veuve Scarron fatiguèrent tant ce maître dédaigneux qui devoit un jour être pour elle un ami ſi tendre.

Vers l'an 1680, dans un tems où Louis XIV étoit partagé entre madame de Monteſpan, à laquelle il tenoit encore un peu par l'habitude & par les enfans qu'il avoit d'elle, mademoiſelle de Fontanges, dont l'éblouiſſante beauté enivroit ſes ſens, & madame de Maintenon, qui étoit agréable à ſes yeux & néceſſaire à ſon cœur, madame de Monteſpan, qui ne pouvoit ni vivre avec madame de Maintenon ni ſe paſſer d'elle, & qui recherchoit toujours ſa converſation, lui dit un jour qu'elle avoit rêvé que *le chat gris* (c'étoit mademoiſelle de Fontanges) étoit chaſſé, & qu'elle (madame de Monteſpan, tombée alors dans la diſgrace du Roi) s'étoit raccommodée avec le Roi dans l'appartement même de madame de Maintenon. « Et moi auſſi, j'ai des ſonges, ré-» pond celle-ci. Nous étions l'une & l'autre ſur le » grand eſcalier de Verſailles. Je montois, vous » deſcendiez ; je m'élevai juſqu'aux nues, & vous » allâtes à Fontevrault. »

M. de Voltaire obſerve que c'eſt une réponſe connue du duc d'Epernon au cardinal de Richelieu, laquelle eſt gatée ici par M. la Beaumelle. Le Duc, deſcendant l'eſcalier du Louvre, rencontre le Cardinal qui montoit, & qui lui demanda s'il y avoit des nouvelles. *Je n'en ſais point d'autre*, dit le Duc, *ſinon que vous montez & que je deſcends.* M. de Voltaire relève l'allongement & l'incohérence de ces mots, attribués à madame de Maintenon. « Je montois, vous deſcendiez ; » *je m'élevai juſqu'aux nues.* Il eſt bien queſtion de » s'élever juſqu'aux nues ſur un eſcalier ! »

C'eſt avec peine qu'on voit madame de Maintenon avoir part à l'intrigue condamnable & digne ſeulement de madame de Monteſpan, qui fut miſe en œuvre pour engager mademoiſelle de Montpenſier à ſe dépouiller de ſes biens en faveur de M. le duc du Maine, qu'elle n'avoit prétendu qu'inſtituer ſon héritier (& c'étoit bien aſſez), encore la condition de cette inſtitution étoit-elle qu'on lui permettoit d'épouſer M. de Lauzun, alors enfermé à Pignerol. On commença par lui perſuader de ne point faire de conditions avec le Roi, de faire ſeulement ſes offres pour le duc du Maine, & de prendre toute confiance dans la reconnoiſſance du Roi. On feignit enſuite d'avoir compris qu'il s'agiſſoit d'une donation entre-vifs & non d'une ſimple inſtitution d'héritier : on lui dit que le Roi l'avoit entendu ainſi, & ne ſouffriroit pas cette reſtriction, qui lui paroîtroit faite après coup, & qui auroit l'air d'un repentir injurieux. Dans le cours de cette intrigue madame de Maintenon fut envoyée à Mademoiſelle pour fixer ſes incertitudes. Mademoiſelle, qui la regar-

doit comme auteur ou comme complice de la perſécution qu'elle eſſuyoit, lui dit avec la hauteur d'une Princeſſe qui veut humilier une favorite : *Il y a long-temps que je ne vous ai fait l'honneur de vous parler, parce que.....* Sur ce début, madame de Maintenon, qui ſentoit ſa force, ſortit bruſquement. Mademoiſelle la retint, & prenant un ton plus doux, dit qu'elle étoit prête à ſe dépouiller de ſes biens, pourvu qu'on lui permît d'épouſer M. de Lauzun. Madame de Maintenon répéta le conſeil perfide de s'abandonner à la reconnoiſſance & à la généroſité du Roi. Je connois les généroſités de cour, dit Mademoiſelle, & elle menaça de diſpoſer de ſon bien à ſon gré ſi on ne lui permettoit ce mariage. Vous n'en ſerez pas la maîtreſſe, répondit la favorite ; le Roi ne ſouffrira pas une diſpoſition de vos biens, contraire à vos promeſſes. Mademoiſelle éclata en plaintes ſur cette tyrannie véritablement un peu forte : je donnerai tout aux pauvres, dit-elle ; nous verrons ſi la piété du Roi lui permettra de leur ravir un bien légitimement donné. « En ce cas, reprit ma» dame de Maintenon, je ne puis vous répondre » que M. de Lauzun ne ſoit pas transféré à la » Baſtille. »

Ce propos inique & tyrannique que la ſage Maintenon n'auroit pas dû ſe permettre, en rappelle un ſemblable que Vittorio Siri dit avoir été tenu par le duc de Sully, au troiſième prince de Condé, mari de mademoiſelle de Montmorenci. Henri IV étoit amoureux de cette Princeſſe : on vouloit engager le Prince à faire venir ſa femme à la cour. Le duc de Sully, l'homme le moins propre à cette négociation, commanda au Prince, plutôt qu'il ne lui conſeilla, de ſatisfaire le Roi.

Et la foudre à la main, menaçant ſes refus,

oſa bien lui parler de Baſtille. Condé répondit que le Roi étoit trop juſte pour l'avoir chargé de menacer de la Baſtille le premier Prince du ſang, & ſurtout un Prince innocent. Ne vous fiez pas ſur votre innocence, répliqua Sully : vous ne ſeriez pas le premier homme innocent qui eût été mis à la Baſtille ſous un Roi juſte.

La grande ambition de madame de Maintenon étoit d'arracher Louis XIV au vice & à l'adultère, & de le ramener dans les voies du ſalut. Ce fut elle-même qui fut chargée d'annoncer à madame de Monteſpan que le Roi renonçoit à elle. Celle-ci, dans ſon déſeſpoir, tantôt l'accabloit d'injures & de menaces, tantôt cherchoit à la gagner par des excuſes, des larmes, des promeſſes. Des promeſſes ! lui dit madame de Maintenon ; je n'en veux qu'une de vous, & je la demande au nom de Dieu, du Roi & de votre propre honneur. Promettez de renoncer de bonne foi à votre paſſion. *Ah !* répondit madame de Monteſpan, *c'eſt m'arracher le cœur.*

Au ſortir de cet entretien, madame de Maintenon rencontra un homme de la cour, qui lui dit : « Le bruit ſe répand, Madame, que le Roi quitte » les femmes, & que c'eſt votre ouvrage. » *Plût à Dieu ! & mourir ſur le champ*, répondit-elle.

On délibéra ſi madame de Monteſpan ſeroit exilée. Madame de Maintenon lui épargna ce dernier coup ; mais elle l'entoura de directeurs qui l'exhortoient ſans ceſſe à s'exiler elle-même ; ce qu'elle fit enfin de guerre laſſe après de longs délais & d'innombrables dégoûts, & après avoir eſſayé par mille intrigues, de renverſer le crédit toujours croiſſant de celle qu'elle regardoit comme ſa rivale. *Je ſaurai me venger*, lui dit-elle un jour à la ſuite d'un entretien fort vif ; *& moi*, répondit madame de Maintenon, *je ſaurai vous pardonner.* Ce fut celle-ci qui tint parole.

Madame de Monteſpan, dans un accès de fureur, renvoya au Roi les pierreries qu'il lui avoit données. Le premier mouvement du Roi fut d'ouvrir la caſſette. Madame de Maintenon, craignant qu'il ne lui fît l'affront de les lui offrir, l'arrête & l'empêche d'ouvrir. Le ſecond mouvement du Roi fut de ſe venger de cette inſulte. Madame de Maintenon lui repréſente que madame de Monteſpan eſt plus digne de pitié que de courroux, & que cette imprudente ſaillie eſt la dernière convulſion d'un amour réduit au déſeſpoir. Et comment la vanité même du Roi ne le lui diſoit-elle pas ? Comment cette vanité n'étoit-elle pas flattée de ce vain courroux d'une amante ſi long-tems aimée & ſi cruellement délaiſſée ? Il étoit bien queſtion là d'affront fait au Roi ! Ce n'étoit pas au Roi à venger les injures de l'amant infidèle.

Au milieu des tranſports jaloux de madame de Monteſpan & des triomphes d'une femme autrefois ſa protégée, la première propoſe à la ſeconde une partie à Clagny. Madame de Maintenon l'accepte. On vint lui dire officieuſement qu'elle n'y ſeroit pas en ſûreté, que cette fête pouvoit cacher des trahiſons : mais elle avoit promis ; elle y alla, & vit, dit M. de la Beaumelle, qu'un crime eſt bien plus aiſé à imaginer qu'à commettre.

C'étoit madame de Monteſpan qui avoit donné à Louis XIV l'idée de faire écrire ſon hiſtoire par Racine & par Boileau, & dans le tems même de ſa diſgrace elle étoit admiſe aux lectures que ces deux hiſtoriens poètes faiſoient à Louis XIV de quelques morceaux de cette hiſtoire. « Madame » de Monteſpan, dit M. de la Beaumelle, laiſſoit » échapper quelques mots piquans. Le Roi, en » ſouriant, jetoit furtivement un regard ſur ma» dame de Maintenon, qui, aſſiſe ſur un tabouret » vis-à-vis de lui, tâchoit d'entendre, ſans bâiller, » les fadeurs des deux hiſtoriens. »

Eh ! qui lui a dit que ce fuſſent des fadeurs ? Quand Racine, au tems de la révocation de l'édit de Nantes, diſoit dans *Eſther*,

Et le Roi trop crédule a ſigné cet édit.

étoit-il donc ſi fade ? Racine & Boileau ne ſavoient-ils

voient-ils pas louer ſans fadeur ? Louis XIV eſt loué, flatté, ſi l'on veut, dans la plupart des ouvrages de Boileau ; il l'eſt toujours d'une manière piquante & très-éloignée de la fadeur. M. de Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, loue beaucoup ce Prince en avouant ſes fautes, & tout homme de bon ſens, & qui ſaura l'Hiſtoire, le louera toujours beaucoup. M. de Voltaire eſt-il fade ?

M. de la Beaumelle s'amuſe, en paſſant, à dire « que Racine & Boileau s'appliquoient plus à écarter de la cour tout autre bel-eſprit qu'eux, & » ſe rendre maîtres de l'Académie, qu'à faire un » ouvrage digne de la poſtérité. » Quoi ! Racine & Boileau, dans tous leurs ouvrages, négligeoient-ils jamais de les rendre dignes de la poſtérité ? Ne diroit-on pas que ces deux beaux génies étoient des intrigans ſans mérite, qui, par artifice, écartoient de la cour le mérite qui les eût offuſqués ? Boileau avoit-il tort de n'eſtimer aucun poète de ſon tems à l'égal de Racine ? Racine avoit-il tort de n'eſtimer aucun critique de ſon tems à l'égal de Boileau ? Et quel écrivain digne d'être mis ſur la même ligne, ou ſeulement d'en approcher *longo intervallo*, ont-ils donc écarté de la cour ? Quant à leur empire dans l'Académie, qu'auroit-on penſé de ce corps reſpectable, ſi deux hommes tels que Racine & Boileau n'y avoient pas eu la plus grande influence ? Quelles légéretés, que toutes ces petites déciſions de caprice ! Et comment cherche-t-on à ſe diſtinguer par ces paradoxes & ces jugemens en l'air, quand on a tant de moyens d'intéreſſer, & par ſon ſtyle, & par les choſes qu'on avoit à dire ?

Revenons à meſdames de Monteſpan & de Maintenon. Boileau contoit à ſes amis qu'un jour, au moment où la lecture commençoit, madame de Monteſpan, qui n'étoit point attendue, entra, & que madame de Maintenon ne ſe leva point. Le Roi lui dit de s'aſſeoir, & ajouta : « Il eſt bien » juſte, Madame, que vous entendiez un ouvrage » dont vous avez tracé le premier plan. » Elle parut très-peu attentive, & de tems en tems interrompit le lecteur pour dire à madame de Maintenon : *Madame eſt-elle contente ?* « Après la lec» ture, elle lui fit une profonde révérence, où il y » avoit plus d'air que de reſpect, & lui demanda » une heure, ſous prétexte qu'elle avoit beau» coup de choſes à lui dire. » — « Et moi, répon» dit ſéchement madame de Maintenon, j'ai beau» coup d'affaires ; quand je ſerai libre, je vous le » ferai ſavoir. » C'eſt, dit la Beaumelle, la ſeule fois qu'elle fit ſentir ſa ſupériorité à madame de Monteſpan, qui l'avoit ſi ſouvent accablée de la ſienne.

Lorſque madame de Monteſpan ſe réſolut enfin à la retraite, madame de Maintenon lui fit donner une penſion de deux mille louis par mois. Pour elle, elle n'eut jamais, & ne voulut jamais avoir qu'une penſion de 48,000 liv. par an ; auſſi diſoit-elle : « Ses maîtreſſes lui coûtoient plus en un » mois, que je ne lui coûte dans une année. » Et ſur ces 48,000 liv. quel bien ne faiſoit-elle pas, elle qui avoit ſu en faire ſur 500 liv. de penſion que lui faiſoit Scarron ?

Une autre amie, une autre bienfaitrice de madame Scarron, la ducheſſe de Richelieu, étoit devenue jalouſe de madame de Maintenon, s'étoit unie avec madame de Monteſpan pour lui nuire, n'avoit ceſſé de la calomnier auprès de madame la Dauphine, dont madame de Maintenon l'avoit faite Dame d'honneur, ainſi que de la Reine auparavant. M. de la Beaumelle dit avec raiſon que la marquiſe de Maintenon pouvoit dire à la ducheſſe de Richelieu : *Vous m'admîtes autrefois à votre ſociété & à votre table ; dix ans après je vous fis Dame d'honneur de la Reine.* Mais ce n'eſt pas là ce qu'elle lui diſoit. Témoin de tant d'intrigues qu'elle dédaignoit, & de tant d'offenſes qu'elle pardonnoit : *Vous avez beau faire, Madame*, lui diſoit-elle, *vous n'effacerez point le ſouvenir de vos bienfaits.* C'eſt au ſujet de la ducheſſe de Richelieu qu'elle dit ce mot ſi affligeant & ſi conforme à la triſte & trop fameuſe maxime de Bias : *On eſt tous les jours trompé à des amitiés de trente ans.* Ce mot ſe trouve auſſi dans ſes Lettres, autrement appliqué. Les torts de madame de Richelieu à l'égard de madame de Maintenon furent ſi nombreux, ſi conſtans, ſi graves, ſi manifeſtes, que Louis XIV vouloit la chaſſer de la cour ; madame de Maintenon l'en empêcha en lui diſant : « Tra» caſſière pour tracaſſière, celle qu'on connoît » vaut encore mieux que celle qu'on ne connoît » pas. »

Lorſqu'à l'occaſion du départ des princes de Conti pour la Hongrie, en 1685, le marquis de Louvois fit ſi imprudemment & ſi tyranniquement intercepter les lettres de pluſieurs jeunes gens de la cour, lettres dont les plus coupables, c'eſt-à-dire, les plus indiſcrètes, ſe trouvèrent être d'un des fils & du gendre de Louvois même, il s'en trouva auſſi de madame la princeſſe de Conti, fille de Louis XIV. Elle diſoit qu'elle avoit pris fort promptement une fille d'honneur, de peur que madame de Maintenon ne lui en donnât une. Elle ajoutoit : *Je me promène quelquefois avec le Roi & madame de Maintenon ; jugez combien je m'amuſe.* La Princeſſe, avertie de l'infidélité de Louvois par la rumeur publique & par un regard foudroyant de Louis XIV, alla pleurer chez madame de Maintenon, qui lui dit : « Pleurez, pleu» rez, Madame ; car c'eſt un grand malheur de » n'avoir pas le cœur bon. » Quelque temps après la Princeſſe étant tombée malade, madame de Maintenon la ſervit avec la vigilance d'une garde & la tendreſſe d'une mère, & ſe hâta de la réconcilier avec le Roi.

M. de la Beaumelle croit que le mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV eſt de la fin de l'année 1685. Une de ſes preuves eſt que, dans un démêlé avec madame la ducheſſe de Bourgogne,

avec qui elle en avoit ſi peu, elle lui dit : « J'étois » ce que je ſuis avant que vous fuſſiez au monde. » Or, cette Princeſſe étoit née le 6 décembre 1685. Les témoins furent Bontemps, premier valet-de-chambre, & le marquis de Montchevreuil. Ce dernier dit ſur ce ſujet à madame de Maintenon : « Je vois avec un charme infini, Madame, qu'il » ne me ſera pas poſſible d'augmenter de reſpect » pour vous. » L'archevêque de Paris, de Harlay de Chanvallon, & le P. de la Chaiſe furent les miniſtres. La cérémonie ſe fit à un autel de la tribune de l'ancienne chapelle de Verſailles. L'acte de célébration, s'il a exiſté, eſt perdu. L'archevêque l'emporta dans ſa poche, dit M. de la Beaumelle. « Il étoit ſi négligent, que toutes les fois qu'il » changeoit d'habit, il renfermoit dans une ar» moire celui qu'il quittoit, pour s'épargner la » peine de mettre en ordre ſes papiers. A ſa mort, » on trouva ſous la clef quantité de vieilles cu» lottes, dont l'une contenoit cet acte, qui, après » avoir eſſuyé les paſquinades de tous les laquais, » paſſa de main en main, peut-être dans celles de » quelque homme peu curieux, qui, en liſant ceci, » dit : Je voudrois bien avoir cette pièce, & l'a » dans un coin de ſon cabinet. »

M. de Voltaire, quoiqu'il croie à ce mariage par d'autres raiſons, dit que ce conte n'eſt pas même digne des laquais ; & en effet, l'auteur auroit bien dû nous dire de qui il le tient. On n'a donc que des conjectures ſur le mariage, mais elles ſont fortes.

(*Voyez* ci-deſſus, à l'article de *l'abbé de Choiſy*, ce qui concerne la traduction de l'Imitation, & l'eſtampe allégorique de madame de Maintenon.)

Le même abbé de Choiſy rapporte qu'ayant prié Bontemps d'offrir à madame de Maintenon un exemplaire d'un de ſes ouvrages, Bontemps, dans le compte qu'il lui rendit de ce qu'il avoit dit à cette Dame, ſe ſervit de ces termes : *Je ſuis aſſuré que ſa Ma.....* Il s'arrêta tout court, rougit de ſe ſurprendre dans l'indiſcrétion, & changea de propos. Je ne fis pas ſemblant, ajoute l'abbé de Choiſy, d'avoir ouï les mots ſacramentaux, & ne lui en ai jamais parlé.

Madame de Maintenon ne laiſſoit point pénétrer ſon ſecret, mais elle ne nioit point ſon état. Etant un jour allée aux Carmélites, où les Reines ſeules ont droit d'entrer, la ſupérieure lui dit : « Ma» dame, vous ſavez nos uſages, c'eſt à vous à dé» cider. — Ouvrez toujours, ma mère, répondit » madame de Maintenon. »

Madame la Ducheſſe, fille de Louis XIV, qui avoit du talent pour les chanſons ſatyriques, en ayant fait une contr'elle : *Me prendroit-on*, dit madame de Maintenon, *pour la maîtreſſe du Roi ?*

Une de ſes amies lui diſant un jour : *Vous n'êtes pas la dernière du royaume : — Taiſez-vous*, lui répondit-elle, *tout cela n'eſt que vanité.*

Un enfant lui ayant dit : *On aſſure que vous êtes Reine ;* elle ne répondit que ces mots : *Qui vous l'a dit ?*

Un autre montant en carroſſe avec elle, & s'écriant : *J'ai les honneurs de la cour ;* elle ſourit & lui mit ſon éventail ſur la bouche.

Un payſan des environs de Fontainebleau la traitant de *Majeſté*, elle rougit, & dit : *Il faut donc que tout ce que je vois ſoit flatteur.*

Elle exclut, pendant quelques mois, de ſa ſociété, madame d'Hendicourt, pour s'être aviſée de lui dire : *Nos maris ne reviendront pas ſitôt de la chaſſe.*

On prétend qu'au contraire le duc de Noailles, mari de ſa nièce, fut un jour au moment d'apprendre par elle ſon ſecret, & qu'il ſe refuſa de lui-même à cette confidence, qui ne lui parut pas ſans inconvénient à l'égard du Roi.

On prétend auſſi qu'un jour madame de Maintenon grondant madame de Caylus, ſa nièce à la mode de Bretagne, lui diſoit : *Vous qui pourriez faire ici la plus grande figure, vous à qui je renverrois volontiers tout l'encens dont on me fatigue ;* & que tout à coup baiſſant la voix ſans rien diminuer de la véhémence de ſon ton, elle ajouta : *Vous pourtant nièce d'une Reine !*

Un jour d'été, le Roi ayant pris médecine, Monſieur, qui entra dans ſa chambre, le trouva dans ſon lit un peu négligemment couvert. Madame de Maintenon étoit dans la chambre. Le Roi ne voulut pas laiſſer ſubſiſter dans l'eſprit de ſon frère un ſoupçon défavorable à ſon amie. *De la manière dont vous me voyez devant Madame*, lui dit-il, *vous jugez bien ce qu'elle m'eſt.*

Madame la Dauphine, prétendant avoir un fauteuil devant une Reine étrangère (apparemment la reine d'Angleterre), diſoit : *Je ne ſuis pas reine de France, mais j'en tiens la place.* Le Roi répondit : *Pas encore.*

Mignard, peignant madame de Maintenon en ſainte Françoiſe romaine, demanda au Roi en ſouriant, ſi, pour orner le portrait ; il ne pourroit pas mettre un manteau d'hermine. *Oui*, dit le Roi, *ſainte Françoiſe le mérite bien.*

Mademoiſelle Bernard fit ce madrigal ſur les portraits du Roi & de madame de Maintenon, peints par Mignard :

Oui, votre art, je l'avoue, eſt au deſſus du mien.
J'ai loué mille fois notre invincible maître ;
Mais vous, en deux portraits vous le faites connoître.
On voit aiſément dans le ſien
Sa valeur, ſon cœur magnanime ;
Dans l'autre, on voit ſon goût à placer ſon eſtime.
Ah ! Mignard, que vous louez bien !

Le dernier volume du *Recueil des Lettres de madame de Maintenon*, volume publié par M. l'abbé Berthier, finit par une lettre de M. Godet-Deſmarais, évêque de Chartres, directeur ſpirituel de madame de Maintenon, & l'homme le plus inſtruit

de ce qui concerne, & l'état, & la conſcience de cette Dame. Cette lettre, dont tout établit l'authenticité, eſt adreſſée à Louis XIV, quelque tems après la paix de Riſwick. Voici ce que lui dit l'évêque au ſujet de madame de Maintenon :

« Vous avez une excellente *compagne*..... dont » *la tendreſſe, la ſenſibilité, la fidélité pour vous* ſont » ſans égales..... Je ſerois bien ſa caution, Sire, » qu'on ne peut *vous aimer plus tendrement*..... Dieu » vous a voulu donner *une aide ſemblable à vous*..... » *en vous accordant une femme*... occupée de la gloire » & du ſalut de ſon *époux*. »

Madame de Maintenon écrivoit, le 28 juillet 1698, à l'archevêque de Paris (Noailles). « Comptez, » Monſeigneur, que vous ne me verrez plus que » chez moi : vous ne me traitez point familiérement. Sur quel pied pouvez-vous me faire des » cérémonies, comme de venir me recevoir au » bas du degré, & de m'accompagner à mon carroſſe avec tout ce qui eſt chez vous ? *Voulez-* » *vous trahir mon ſecret ?* Eſt-ce que vous êtes auſſi » adorateur de la faveur ? ou eſt-ce que vous m'en » croyez enivrée ? »

Madame la ducheſſe de Bourgogne n'appeloit jamais madame de Maintenon que ſa tante, & avoit avec elle des manières auſſi reſpectueuſes qu'affectueuſes ; d'ailleurs, toutes les graces, toute la gaîté, tout le badinage d'une enfant aimable. Un jour, dit M. la Beaumelle, qu'elle s'étoit miſe *dans ſa niche* (cette niche, quelle qu'elle fût, étoit apparemment la place d'honneur) : *Oiez-vous donc*, lui dit le Roi ; *ne voyez-vous pas que vous êtes à la place de Madame ?*

Enfin, madame de Monteſpan, voyant à une fenêtre le Roi rire avec madame de Maintenon de l'air le plus familier, dit : « S'ils étoient mariés, » s'aimeroient-ils tant ? S'ils ne l'étoient pas, ſe » permettroient-ils ces familiarités ? »

Cléopâtre, déjà vieille, enchaîna Auguſte, dit M. de la Beaumelle : elle l'enchaîna ſi peu, qu'elle ſe fit piquer par un aſpic, parce qu'Auguſte vouloit la mener enchaînée à Rome ; mais elle avoit ſubjugué Céſar & Antoine, & elle étoit alors dans l'âge de plaire.

Madame de Maintenon ne ſavoit pas demander, & ſa famille ſe plaignoit de l'excès de ſon déſintéreſſement. *Vous voulez*, lui diſoit madame de Villette, *jouir de votre modération, & que votre famille en ſoit la victime*. Le Roi lui diſoit ſouvent : Mais, Madame, demandez, vous n'avez rien à vous. *Sire*, répondoit-elle, *il ne vous eſt pas permis de me rien donner.*

Elle fut nommée ſupérieure perpétuelle de la communauté de Saint-Cyr, qu'elle avoit fondée. Les Dames lui envoyèrent une croix d'or ſemée de fleurs-de-lys, où étoient gravés ces deux vers de Racine :

Elle eſt notre guide fidèle ;
Notre félicité vient d'elle.

Double alluſion, & à la croix, & à celle qui devoit la porter. M. de la Beaumelle obſerve que, dans les lettres-patentes de fondation, elle eſt nommée *madame* de Maintenon, quoique, ſelon le ſtyle de la chancellerie, elle dût être nommée *la dame* de Maintenon. Remarque petite, mais peut-être aſſez juſte.

Aſſurément M. de la Beaumelle avoit quelqu'averſion pour Racine. Il dit qu'avant *Eſther*, ce poète *n'avoit encore fait que Phèdre*, & que Corneille avoit fait *Rodogune* & *Héraclius*.

1°. Etoit-ce avoir fait ſi peu que d'avoir fait la tragédie de *Phèdre ?*

2°. Racine n'avoit-il fait que *Phèdre ? Andromaque, Britannicus, Bajazet, Mithridate*, & ſurtout *Iphigénie*, que M. de Voltaire préféroit à tout : tout cela doit-il être compté pour rien ?

3°. Corneille avoit fait *Rodogune, Héraclius* & pluſieurs autres pièces, ou égales ou ſupérieures, mais dont aucune n'approche de la perfection de *Phèdre*, quoique pleines de beautés qu'on ne peut trop admirer.

M. de la Beaumelle s'amuſe à parodier, comme eût pu faire Scarron, tout ce que Racine a ſi magnifiquement ennobli dans ce prologue de la piété, chef-d'œuvre de poéſie, monument qui fera chérir & reſpecter dans tous les ſiècles cette noble inſtitution de Saint-Cyr. « Il repréſente le roi & la » reine d'Angleterre, ravis qu'on peignît le Saint-» Père qui avoit contribué à les détrôner, comme » un aveugle *à qui le diable avoit crevé les yeux ;* » Louis un peu confus *de l'impie plainte de la piété*, » qui faiſoit valoir à Dieu ſon exactitude & ſon » recueillement *à la ſainte meſſe*. » Voici maintenant les endroits critiqués.

Tout ſemble abandonner tes ſacrés étendards,
Et l'enfer couvrant tout de ſes vapeurs funèbres,
Sur les yeux les plus ſaints a jeté ſes ténèbres.

Pouvoit-on parler avec plus de ménagement, plus d'art, plus de convenance, plus de nobleſſe, d'un Pape, d'ailleurs pieux & vertueux, mais allié des hérétiques, qui fourniſſoit de l'argent & faiſoit dire des meſſes pour obtenir que la meſſe fût abolie dans la Grande-Bretagne, & qu'une fille détrônât ſon père ? Quant à Louis XIV, non-ſeulement Racine loue ſon recueillement, mais il entreprend d'ennoblir & de ſanctifier juſqu'à cette petite dévotion de bonne femme, ſi l'on veut, qui conſiſte à baiſer la terre dans l'égliſe par humilité ; & jamais le poète n'a été ſi grand, ſi harmonieux, ſi impoſant, ſi ſublime qu'en décrivant une ſi petite choſe. Voilà la magie de la poéſie & le preſtige de l'art.

Tu le vois tous les jours devant toi proſterné,
Humilier ce front de ſplendeur couronné,
Et confondant l'orgueil par d'auguſtes exemples,
Baiſer avec reſpect le pavé de tes temples.

En entendant de tels vers, où reſpire toute la majeſté de la religion, il eſt bien malheureux de ſonger à des parodies.

M. de la Beaumelle dit qu'à Paris on trouva dans *Eſther* beaucoup de vers foibles. Ces gens-là étoient bienheureux s'ils avoient droit de trouver foibles les vers d'*Eſther*. Où en avoient-ils donc vu de plus beaux?

« Le public impartial, dit M. de Voltaire, ne » vit qu'une aventure ſans intérêt & ſans vraiſemblance, un Roi inſenſé qui a paſſé ſix mois avec » ſa femme ſans ſavoir qui elle eſt, & qui, ayant, » ſans le moindre prétexte, donné ordre de faire » égorger toute une nation, fait enſuite pendre » ſon favori tout auſſi légérement. »

« Le public, répond M. de la Beaumelle, ne vit » point cela; car le public étoit chrétien. On lui » préſentoit un fait intéreſſant & miraculeux, d'après un livre admis comme divin: il ne diſcutoit » point l'action, parce qu'on ne diſcute pas ce » qu'on regarde comme démontré. »

Ici M. de la Beaumelle nous paroît avoir complétement raiſon contre M. de Voltaire, dont la critique tombe ſur la Bible & non ſur Racine. Il en eſt de même d'une autre critique du même M. de Voltaire, critique ſi ſottement répétée aujourd'hui par tant d'échos, contre le caractère de Joad dans *Athalie*, où l'on ne veut plus voir qu'un prêtre fanatique & ſéditieux. Voici ce qu'en penſoit Boileau, & ce qu'en penſera tout bon juge reſpectant la Bible.

Tout ce qu'il peut y avoir de ſublime, dit-il, paroît raſſemblé dans cette réponſe de Joad à Abner:

Celui qui met un frein à la fureur des flots, &c.....

« D'où je conclus que c'eſt avec très-peu de fon» dement que les admirateurs outrés de M. Cor» neille veulent inſinuer que M. Racine lui eſt » beaucoup inférieur pour le ſublime, puiſque, » ſans apporter ici quantité d'autres preuves que » je pourrois donner du contraire, il ne me paroît » pas que toute cette grandeur de vertu romaine » tant vantée, que ce premier a ſi bien exprimée » dans pluſieurs de ſes pièces, & qui ont fait ſon » exceſſive réputation, ſoit au deſſus de l'intrépidité plus qu'héroïque & de la parfaite confiance » en Dieu de ce véritablement pieux, grand, ſage » & courageux Iſraëlite (Joad.) »

Mais, dira-t-on, pourquoi choiſir ſes ſujets dans un livre ſacré, dont il n'eſt permis de rien changer en faveur des convenances théâtrales? Je réponds qu'au moins on ne peut faire cette queſtion pour des pièces deſtinées à Saint-Cyr; que le ſujet d'*Eſther* eſt le premier qui a dû y être traité, qu'il y a beaucoup d'eſprit, de goût & de convenance dans le choix de ce ſujet.

Pour *Athalie*, ce ſujet n'eſt devenu allégorique qu'après coup, ſous la régence, par des conjonctures que Racine n'a pas pu avoir le mérite de prévoir: mais quel ſuprême mérite dans l'exécution! Madame de Maintenon eut, comme Boileau, celui de le ſentir, & de ſoutenir à Racine même, qui croyoit avoir manqué ſon ſujet, qu'il n'avoit rien fait de plus beau.

Voici ce qu'elle écrivoit à ce ſujet, dix-huit ou vingt ans après la mort de Racine:

« Dieu veuille que les repréſentations d'*Athalie* » (à Paris, ſous la régence) faſſent quelques con» verſions! C'eſt la plus belle pièce qu'on ait vue: » on y revient, & je l'avois prédit. »

La direction de Saint-Cyr fut donnée aux prêtres de Saint-Lazare. Quelqu'un s'étonnant qu'on ne prît pas des Jéſuites pour cet emploi. *Je veux*, dit madame de Maintenon, *être maîtreſſe chez moi.* Ce mot fait connoître ce qu'elle penſoit des Jéſuites qu'elle avoit la foibleſſe de craindre, & contre leſquels elle n'oſa ſoutenir le cardinal de Noailles ſon ami, dont elle connoiſſoit, & la vertu, & la doctrine; ils étoient ſûrs de la faire trembler avec les mots d'*héréſie*, de *janſéniſme*, de *reſte de calviniſme*; car ces mots avoient toujours un grand effet ſur l'eſprit de Louis XIV.

Par des raiſons ſemblables elle n'oſa défendre d'abord contre les injuſtes préventions, enſuite contre l'injuſte reſſentiment de Louis XIV, l'aimable Fénelon, pour lequel elle avoit autant d'eſtime & encore plus de penchant. M. de la Beaumelle dit avoir demandé à une femme qui avoit long-tems vécu avec madame de Maintenon & M. de Fénelon, pourquoi la première avoit eu la foibleſſe de ne pas s'oppoſer à la diſgrace de ſon ami. Voici quelle fut mot pour mot la réponſe: *Si la haute vertu de madame de Maintenon avoit permis au Roi quelques ſoupçons jaloux, ils ſeroient tombés ſur M. de Cambrai.* Ce mot, ſans juſtifier entiérement madame de Maintenon, réconcilie avec elle.

On prétend qu'elle aima toujours cet illuſtre malheureux. Lorſque mademoiſelle d'Oſmond, une de ſes élèves favorites de Saint-Cyr, épouſa le marquis d'Havrincourt, elle lui donna, entr'autres inſtructions, le conſeil de voir ſouvent l'évêque d'Arras, que le Roi eſtimoit fort; mais ayant appris qu'Havrincourt étoit dans le diocèſe de Cambrai: « Ah! mon Dieu, ma fille! lui dit-elle » d'un ton ſatisfait & d'un air myſtérieux, que » vous êtes heureuſe d'être à portée de cet hom» me-là! Faites pour lui ce que je vous ai con» ſeillé pour l'évêque d'Arras; mais n'en dites » rien. »

On l'aime bien moins lorſqu'on la voit écrire à madame de Caylus (le 19 avril 1717): « Je ne me » ſoucie point de lire *Télémaque*. » On conçoit cependant que ce livre étant regardé comme la critique du règne de Louis XIV, le refus qu'elle faiſoit de le lire pouvoit être un hommage qu'elle croyoit devoir à la mémoire de ce grand Roi.

Le Roi & madame de Maintenon n'aimoient point le duc d'Orléans, à cauſe de ſes mœurs;

mais lorſqu'il fut accuſé d'avoir conſpiré en Eſpagne contre Philippe V, elle le ſervit bien auprès du Roi, & mieux peut-être que le Prince ne le penſoit; auſſi diſoit-elle : *Ah ! ſi le duc d'Orléans ſavoit tout ce qu'il me doit !*

D'un côté, la ducheſſe de Bourgogne, ennemie du duc d'Orléans, la preſſoit de ſe déclarer contre lui; de l'autre, *Madame* la prioit de protéger ſon fils. Madame de Maintenon ne promettoit que de la neutralité; elle diſoit à la première : *Le reſpect que je dois au neveu du Roi ne me permet pas de parler;* elle diſoit à la ſeconde : *Mon reſpect pour Philippe V m'ordonne de me taire.*

S'il eſt vrai qu'on ait accuſé M. de la Beaumelle d'avoir appuyé les bruits calomnieux répandus contre M. le duc d'Orléans, au ſujet de la mort des Princes, & ſi ce fut la cauſe qui fit enfermer cet auteur à la Baſtille, le 24 avril 1753 juſqu'au 12 octobre de la même année, ce fut une grande injuſtice, car il réfute très-hautement ces mêmes bruits; mais il a tort de dire que l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, en rejetant auſſi ces calomnies, les accrédite mieux qu'il ne les détruit.

M. de la Beaumelle ne s'éloigne pas de penſer que ſi les alliés avoient levé le ſiége de Lille en 1708, madame de Maintenon auroit été déclarée Reine. Le Roi, ſelon lui, dit un jour à madame de Maintenon dans un mouvement de joie. « Vos » prières ſont exaucées, Madame : Vendôme tient » mes ennemis. Lille ſera délivrée, & vous ſerez » reine de France. » Ces paroles entendues & répétées donnèrent lieu à une cabale du Dauphin, du duc & de la ducheſſe de Bourgogne & du duc de Vendôme pour laiſſer prendre Lille; ce fut ainſi qu'on interpréta la retraite du duc de Vendôme, qui parut alors difficile à expliquer. « Ce bruit ſe » répandit même chez les étrangers. De là ces » billets que les ennemis jetoient parmi nous : » *Raſſurez-vous, Français; elle ne ſera pas votre » Reine. Nous ne leverons pas le ſiége.* »

Et ces billets & la cabale des Princes, & le propos de Louis XIV, ne paroiſſent à M. de Voltaire que des contes dont il ſe moque. En effet, il eſt difficile de croire, d'un côté, que les héritiers du trône miſſent l'État en danger pour empêcher qu'un mariage néceſſairement ſtérile, mais dont perſonne ne doutoit, fût déclaré; de l'autre, que les raiſons de déclarer ce mariage ou de le tenir toujours ſecret puſſent dépendre du ſuccès heureux ou malheureux d'un ſiége.

Mais madame de Maintenon écrivoit à madame du Pérou, après le ſiége de Lille : *Nos Princes ont échappé à un malheur plus grand pour eux que la mort.*

1°. Eh bien ! pourquoi faut-il que ce malheur ſi grand ſoit la déclaration du mariage le plus indifférent? En quoi cette déclaration du mariage de leur grand-père, âgé de ſoixante-dix ans, avec une femme de ſoixante-treize, étoit-elle pour les Princes un malheur pire que la mort? Et comment madame de Maintenon pouvoit-elle le dire?

2°. M. de la Beaumelle, éditeur des *Lettres de madame de Maintenon*, auroit bien dû faire lui-même la vraie réponſe qui eſt abſolument péremptoire, c'eſt que la lettre de cette Dame à madame du Pérou eſt du 28 juillet 1708, & que Lille ne fut priſe qu'à la fin d'octobre. Les propres termes de la lettre ſont : *Nos Princes ont couru un péril plus grand que n'auroit été leur mort.* Elle venoit de parler de la bataille d'Oudenarde. Ce péril étoit vraiſemblablement celui d'être pris. Très-grand malheur en effet pour l'héritier de la couronne, & pour la couronne dont il doit hériter.

Le grand mérite des *Mémoires de madame de Maintenon* eſt d'amener le lecteur par des degrés inſenſibles & par un récit naturel, à regarder comme très-probable que l'élévation de madame de Maintenon ait été uniquement le produit de ſon caractère toujours égal, doux, patient, généreux, ſans le ſecours d'aucune cabale & d'aucun artifice. Si l'on ne peut pas dire que l'auteur démontre entiérement cette opinion, il la perſuade du moins, & le *Recueil des Lettres de madame de Maintenon*, & de tous les honnêtes gens de la cour, la fortifie & la confirme.

Le duc de Saint-Simon accuſe madame de Maintenon d'avoir perſécuté Louis XIV mourant, pour lui arracher un teſtament favorable au duc du Maine, ſon élève chéri. Les diſpoſitions teſtamentaires de Louis XIV s'expliquent aſſez par ſa tendre prédilection pour le duc du Maine, par ſon éloignement pour le duc d'Orléans, & par la crainte qu'il avoit de ce Prince.

Le même duc de Saint-Simon accuſe encore, & très-aigrement, madame de Maintenon d'avoir abandonné Lous XIV quand elle n'eut plus rien à en attendre. Il aſſure que Louis XIV ne ceſſa de la demander, & mourut avec la douleur de ne la pas voir auprès de lui.

Le reproche ſeroit grave. Voici le récit de M. de la Beaumelle; il nous paroît la juſtifier entiérement.

« Le Roi avoit fait d'un œil ſec ſes adieux à tous » ſes parens & à ſes amis. Quand il les fit à madame » de Maintenon, il ne put retenir ſes pleurs. *Je » ne regrette que vous*, lui dit-il : *je ne vous ai pas » rendue heureuſe; mais tous les ſentimens d'eſtime » & d'amitié que vous méritez, je les ai toujours eus » pour vous.* Il lui dit devant tous les Princes : » *L'unique choſe qui me fâche, c'eſt de vous quitter. » Mais j'eſpère vous revoir bientôt dans l'éternité.* » Quand tout le monde fut ſorti, il lui dit : *Qu'al- » lez-vous devenir? Vous n'avez rien. Je vous prie,* » répondit-elle, *de ne point penſer à moi; je ſuis » un rien.* Il s'avança pour l'embraſſer, & ſe ſentant prêt à pleurer, il lui dit d'examiner ſi perſonne n'écoutoit; *mais*, ajouta-t-il, *on ne ſera » jamais ſurpris que j'y m'attendriſſe avec vous.*

» Il appela le duc d'Orléans, & lui recommanda

» madame de Maintenon. Je croyois, diſoit dans » la ſuite le duc d'Orléans en rapportant cet » entretien, je croyois à tout moment qu'il m'al- » loit déclarer ſon mariage.

» Les dernières paroles du Roi s'adreſſèrent à » elle. Après être revenu d'une grande foibleſſe, » il lui dit : *Il faut, Madame, que vous ayez bien du* » *courage & de l'amitié, pour demeurer là ſi long-* » *tems. Retirez-vous. Je ſais tout ce que vous ſouffrez* » *d'un pareil ſpectacle. Mais j'eſpère qu'il finira bien-* » *tôt.* Sa tête s'embarraſſa. Il perdit toute connoiſ- » ſance. Madame de Maintenon rentra dans ſon » appartement, pour pleurer en liberté ſon Roi, » ſon ami, ſon époux..... »

Le 29 août 1715, le Roi reſpiroit encore..... Madame de Maintenon ſe demandoit ſi elle devoit attendre le dernier coup de la mort ou épargner ce ſpectacle à ſa ſenſibilité. Il lui paroiſſoit honteux de ne pas fermer les yeux au Roi..... Mais ſes ſoins lui étoient déſormais inutiles : il avoit perdu l'uſage de ſes ſens; il luttoit contre la mort; il ſouffroit peut-être, mais du moins elle le voyoit encore. A chaque inſtant elle demandoit à Fagon des nouvelles du Roi : elle en alloit chercher elle-même & n'en trouvoit que d'accablantes. Ses triſtes yeux ſe portoient en tremblant ſur ce viſage déjà couvert des ombres du trépas. Elle envoyoit mademoiſelle d'Aumale voir s'il étoit bien vrai qu'il ne reſtât plus d'eſpérance.

Le maréchal de Villeroi, témoin de ſes agitations, la conjure de ſe retirer. « C'eſt à moi, lui ré- » pond-elle, à recevoir ſon dernier ſoupir, & il me » reſte encore aſſez de force & de courage. » Ces derniers mots étoient démentis par ſes pleurs.. .. « Voulez-vous, dit le Maréchal, que toute la » France vous voie livrée aux premiers tranſports » de votre douleur? Mais, repart madame de » Maintenon, il vit encore; il voudra peut-être » me revoir. Si ſes derniers regards me deman- » doient & ne me trouvoient pas! ajouta-t-elle en » ſanglotant ». Le Maréchal lui promit que ſi le Roi prononçoit une fois ſon nom, elle en ſeroit promptement inſtruite; enfin il la détermine à partir. Cependant elle veut encore que l'abbé Brideri ſon confeſſeur voie le Roi, & l'aſſure qu'elle ne lui eſt plus bonne à rien. Elle part pour Saint-Cyr avec mademoiſelle d'Aumale. *Nous* *allons le pleurer*, lui dit-elle, & *hâter ſa gloire dans* *le Ciel par nos prières.....*

Quand elle apperçut Saint-Cyr : *Hélas!* dit-elle, *cette maiſon perd ſon père & ſa mère. Je vais* *lui être bien inutile, après avoir pu tout pour elle au-* *près de celui que nous pleurons.* En entrant : *Je ne* *veux plus*, s'écria-t-elle, *que Dieu & mes en-* *fans..... Il faudra employer le reſte de notre vie à* *leur inſpirer la piété ſolide que le Roi avoit acquiſe.*

Le maréchal de Villeroi lui envoyoit d'heure en heure un courrier pour lui apprendre des nouvelles de l'agonie du Roi. Elle paſſa la nuit & les deux jours ſuivans à en attendre, à en recevoir; à en attendre encore, à ſe déſeſpérer d'en avoir reçu. Elle pria, pleura, parla du Roi, & ne penſa pas un inſtant à elle-même.

Le Roi étoit mort le 1 ſeptembre, & perſonne n'oſoit le lui dire. Enfin, le 2, mademoiſelle d'Aumale entre dans ſa chambre & lui dit du ton le plus lugubre : *Madame, toute la maiſon conſ-* *ternée eſt à l'égliſe.* Elle l'entend, ſe lève & va au chœur aſſiſter à l'office des morts.

Les deux plus grands événemens du reſte de ſa vie ſont les viſites qu'elle reçut dans ſa retraite, du duc d'Orléans & du czar Pierre. Le premier alloit rendre hommage à la vertu de madame de Maintenon, qu'il appeloit *la femme ſans faute*; l'autre, à la célébrité d'une femme qui avoit été pour Louis XIV ce que Catherine, beaucoup moins bien née, étoit pour lui.

Elle ne reçut d'ailleurs que la reine d'Angleterre & quelques évêques. Toute la cour vint ſe préſenter à ſa porte, & fut refuſée. Le maréchal de Villars demanda une exception qu'il méritoit à tant d'égards, mais ſurtout par ſon fidèle attachement pour Louis XIV. On lui répondit que Saint-Cyr étoit inacceſſible aux héros comme aux Princes. Il répliqua qu'il alloit y mettre le ſiége. A ce mot de ſi bon goût dans la bouche du maréchal de Villars, à cette plaiſanterie noble & tendre qui annonçoit toute la perſévérance de l'amitié, il fut admis & accueilli par l'amitié. Le maréchal de Villeroi, non moins fidèle à madame de Maintenon, lui donna le coup de la mort en lui apprenant la diſgrace & la priſon du duc du Maine; elle courut ſe jeter aux pieds des autels, ſon ſeul aſile dans ſes douleurs. Elle en revint avec la fièvre qui ne la quitra plus. Elle mourut le 15 avril 1719, à près de quatre-vingt-quatre ans.

Son épitaphe françaiſe, qu'on lit ſur une pierre de marbre, au milieu du chœur de l'égliſe de Saint-Louis à Saint-Cyr, eſt de l'abbé de Vertot: on y remarquoit ces deux lignes :

Révérée de Louis-le-Grand,
Environnée de ſa gloire.

Comme diſant & ne diſant pas qu'elle étoit ſa femme. MM. Tiberge & Briſacier avoient propoſé l'épitaphe ſuivante, qui ne fut peut-être rejetée que parce qu'elle eſt en latin, & d'ailleurs un peu longue.

Hic jacet
Illuſtriſſima Domina, D. FRANCISCA D'AUBIGNÉ,
Marchioniſſa DE MAINTENON,
Chriſtinæ Victoriæ Bavaricæ, *Galliarum Delphinæ à*
muliebri cultu.
Ludovico magno tàm conſtanter quàm ſapienter charæ:
Famina antè omnes ſui ævi, pluriumque retrò ſæcula-
rum faminas
Longè præſtantior!

Nec aliæ magis simul & melius nata
Natalibus clara, ingenio, ratione ac prudentiâ clarior,
Solidâ virtute & sincerâ pietate, supra modum mirabilis,
Bonorumque memoriâ digna.
Summâ apud Regem gratiâ
Esther altera.
Continuo orationis studio, & secessu cum suis puellis.
Altera Judith
Fortunâ primùm adversante fortior,
Eâdem ad prodigium favente, superior,
In opibus liberalitate ergà pauperes inops;
In gloriæ apice, christianâ modestiâ, humilis,
In mediis deliciarum illecebris, verè austera.
In injuriis & calumniis nunquàm ultrix,
Multùm vixit, ut quâ ampliorem bonorum operum
mensuram implendam haberet:
Parùm vixit, ut quæ vacuum ingens in iis quæ feliciter
implebat, reliquit.
Domum hanc egentibus, sed nobilibus ducentis quinquaginta puellis in perpetuum educandis, splendidissimam, piissimam, toti regnò ac religioni utilissimam, instituit.
In eâque per plures annos abdita vivere, ritè parata mori, absque pompâ sepeliri voluit; vos castorum labiorum, non laudes, sed preces, post mortem exoptans, citius ad Deum perventura.

Les cinq vers ſuivans, pour être mis au bas du portrait de madame de Maintenon, ſont parfaitement juſtes.

L'eſtime de mon Roi m'en acquit la tendreſſe:
Je l'aimai trente ans ſans foibleſſe;
Il m'aima trente ans ſans remord:
Je ne fus Reine ni maîtreſſe;
Devine mon nom & mon ſort.

Il nous reſte à la conſidérer comme écrivain. On a d'elle quelques vers, mais des vers de ſociété ſeulement. Dans le tems que, pauvre & obſcure, elle bornoit ſon ambition & ſes plaiſirs aux entretiens & aux amuſemens des hôtels d'Albret & de Richelieu, où l'on faiſoit quelquefois des vers & des chanſons, elle fit ces vers ſur ce que l'abbé Têtu, faiſant allusion à ſa ſévérité, l'appeloit *la Geolière des cœurs.*

Ah! l'ingrat, le maudit métier
Que le métier de geolière!
Il faut être barbare & fière:
Il faut faire enrager un pauvre priſonnier.
Non, ce n'eſt pas là ma manière.
Tous ceux qui ſont dans mes liens
D'eux-mêmes ſont venus s'y rendre;
Je n'ai pas cherché les moyens
De les vaincre ou de les ſurprendre.
Priſon ou liberté, je leur donne à choiſir.
Je le dis donc ſans être vaine:
Je prends mes captifs ſans plaiſir,
Et je ſais les garder ſans peine.

Ces vers reſſemblent aſſez à ceux que Benſerade compoſoit vers le même tems pour les fêtes de la cour. Dans le même tems & auſſi dans la même ſociété, madame de Monteſpan, d'après ſon caractère, en faiſoit de plus piquans contre mademoiſelle de la Vallière, à laquelle elle ne ſe flattoit pas encore de ſuccéder.

Soyez boiteuſe, ayez quinze ans:
Point de gorge, fort peu de ſens,
Des parens, Dieu le ſait! faites, en fille neuve,
Dans l'antichambre vos enfans.
Sur ma foi! vous aurez le premier des amans,
Et la Vallière en eſt la preuve.

C'eſt ſur ce ton malignement gai que madame la Ducheſſe, fille de madame de Monteſpan, chanſonnoit diverſes perſonnes de la cour, à commencer par ſon mari & par ſes ſœurs.

Nec imbellem feroces
Progenerant aquilæ columbam.

M. de la Beaumelle, qui n'étoit point de l'Académie, & qui auroit pu en être ſi ſes autres ouvrages avoient répondu au mérite de ſes *Mémoires*, ou s'il n'y avoit pas eu d'autres obſtacles, prétend que madame de Maintenon n'aimoit point l'Académie, & qu'elle diſoit à M. de Fénelon: *N'avez-vous pas honte d'être parmi des gens qui parlent ſur des paroles?* Si le fait eſt vrai, cette femme illuſtre aura dit une fois dans ſa vie, pour la conſolation des ſots, une bien énorme ſottiſe. Mais il eſt vrai que Scarron l'avoit élevée dans la haine de l'Académie, qui ne faiſoit point de cas du burleſque.

Quant à ſa proſe, ſon *Inſtruction à M. de Chamillard*, qui ne put être inſtruit, & *le Recueil de ſes Lettres*, ſuffiſent pour lui faire un nom dans la littérature. Son ſtyle eſt noble, précis, élégant. Sa mélancolie eſt philoſophique, & ſon enjouement, quand elle en a, eſt ſpirituel.

A propos des travaux de madame de Maintenon: « Les hommes ſont bien fous, dit-elle, de » ſe donner tant de ſoins pour embellir une de- » meure où ils n'ont que deux jours à loger! »

» Il n'eſt point, dit-elle ailleurs, de dédomma- » gement de la liberté..... La philoſophie nous » met au deſſus des grandeurs: rien ne nous met » au deſſus de l'ennui. » Elle peint quelquefois des héros d'un ſeul trait. « M. de Luxembourg

» ne ſait pas fuir : il gagne des batailles par habi-
» tude, & prend des villes en badinant. »

Elle s'applaudit, en 1614, de ce que le Roi n'a point été en Flandre ſe meſurer avec le roi Guillaume. « Quelle gloire, dit-elle, acquerroit-
» il à battre le prince d'Orange, ſi accoutumé à
» être battu. »

Ceci eſt la bravade d'une ennemie. Battre en perſonne le prince d'Orange eſt une gloire qui a immortaliſé le maréchal de Luxembourg, & qui a manqué à Louis XIV. D'ailleurs, ce Guillaume, ſi ſouvent battu dans des combats qui ne décidoient rien, avoit gagné en perſonne la bataille ſi déciſive de la Boyne, & par des négociations ſecrètes & une célérité d'exécution plus déciſive que toutes les batailles, il avoit ſu conquérir trois royaumes, & il ſut les conſerver.

« Que vous dirai-je de M. de Catinat ? *Il fait*
» *ſon métier ;* mais il ne connoit pas Dieu. Le Roi
» n'aime pas à confier ſes affaires à des gens ſans
» dévotion. M. de Catinat croit que ſon orgueil-
» leuſe philoſophie ſuffit à tout : c'eſt bien dom-
» mage qu'il n'aime pas Dieu. »

C'eût été bien dommage, ſans doute, comme la reine Marie Leczinska diſoit à la mort du maréchal de Saxe, qu'il étoit bien fâcheux de ne pouvoir pas dire un *De profundis* pour un homme qui nous avoit fait chanter tant de *Te Deum ;* mais puiſque ces deux généraux ſavoient leur métier, il étoit ſage de les employer. Quant à *l'orgueilleuſe philoſophie*, il eſt difficile d'y reconnoître ce Catinat, philoſophe ſans doute, mais qui ne préſentoit que les apparences de la modeſtie & de la ſimplicité.

Un des principes d'éducation de madame de Maintenon eſt qu'il faut parler à une fille de ſept ans, auſſi ſenſément qu'à une de vingt. C'eſt peut-être une idée exagérée ; mais la raiſon qu'elle en donne, eſt au moins très-philoſophique. « C'eſt,
» dit-elle, en exigeant beaucoup de leur raiſon,
» qu'on en hâte les progrès. »

Deſcription de la ville de Dinant dans une lettre écrite de Flandre, en 1692, pendant le ſiége de Namur.

« Imaginez-vous qu'hier, après avoir marché
» ſix heures dans un aſſez beau chemin, nous
» vîmes un château bâti ſur un roc, qui ne nous
» parut pas fort logeable, quand même on nous
» y auroit guindés. Nous en approchâmes ſans
» trouver de chemin pour y aborder : nous vîmes
» enfin au pied de ce château, dans un abîme &
» comme dans un puits fort profond, les toits
» d'un nombre de petites maiſons environnées
» de tous côtés de rochers affreux par leur hau-
» teur : ils paroiſſent de fer & ſont tout-à-fait eſ-
» carpés : il fallut deſcendre dans cette horrible
» habitation par un chemin non moins horrible.
» Les carroſſes faiſoient des ſauts à rompre tous les
» reſſorts : les Dames ſe prenoient à tout ce qu'elles
» pouvoient attraper. Nous deſcendîmes après un
» quart d'heure d'effroi, & nous tombâmes dans
» une ville compoſée d'une rue qui s'appelle la
» Grande, quoique deux carroſſes n'y puiſſent
» paſſer de front. En plein midi on n'y voit goutte :
» les maiſons ſont effroyables..... L'eau y eſt mau-
» vaiſe & le vin rare : les boulangers ont ordre de
» ne cuire que pour l'armée, & de laiſſer mourir
» de faim tout le reſte. On porte tout au camp :
» il y pleut à verſe depuis que nous y ſommes.
» Je n'ai encore vu que deux égliſes : elles ſont
» au premier étage, & l'on n'y ſauroit entrer que
» par civilité. On nous dit un ſalut avec une fort
» mauvaiſe muſique, & un encens ſi parfumé, ſi
» abondant & ſi continuel, que nous ne nous
» vîmes plus les uns les autres..... En vérité, le
» Roi a grand tort de prendre de pareilles villes.....
» Au ſiége de Namur, un boulet rouge des enne-
» mis eſt tombé au quartier de M. de Boufflers, &
» en a fait ſauter ſept milliers. Cette belle ville-
» ci fut ébranlée du bruit ; car pour comble d'a-
» grément nous entendons le canon du ſiége, &
» nous craignons que chaque coup n'emporte quel-
» qu'un de nos amis..... Il y a d'ici quatre cent
» degrés pour monter au château dont je vous
» ai parlé.

» Votre Maiſon, écrivoit madame de Mainte-
» non à une ſupérieure de Saint-Cyr, votre Mai-
» ſon ne peut manquer tant qu'il y aura un Roi
» en France. » Mot remarquable.

« Eſt-il poſſible qu'on ne veuille pas mourir,
» diſoit-elle en parlant d'une autre religieuſe qui
» redoutoit ce redoutable paſſage. »

A propos de la ſucceſſion d'Eſpagne échue à la Maiſon de France, elle diſoit au cardinal de Noailles d'un ton qui mettoit les grandeurs de la terre à leur juſte valeur : « Voilà, Monſeigneur,
» une grande grandeur dans la grandiſſime Maiſon
» de France. »

Voici des tableaux de ſociété qui rappellent la manière ou plutôt l'aimable abandon & la négligence animée de madame de Sévigné.

« De qui me demandez-vous des nouvelles ?
» C'eſt ſans doute des Dames du Palais ; c'eſt votre
» foible : il faut y compâtir. Madame de Dangeau
» deviendra auſſi merveilleuſe au trictrac, qu'elle
» l'eſt dans tout le reſte. Madame de Roucy nous
» menace d'un enfant. Madame de Nogaret eſt
» enfin graſſe. Madame d'O garde le lit depuis l'ab-
» ſence de ſon mari, pour regarder la place où il
» étoit, & pour s'écrier : Hélas ! il n'y eſt plus.
» A ce ſoupir on étouffe, on brûle des ailes de per-
» drix, on appelle Gervais, on eſt tantôt une co-
» lombe, tantôt une bacchante. Que vous dirai-je
» de la groſſeſſe de madame du Châtelet, de la
» maigreur de l'indolente Lévy, du teint incarnat
» de madame de Montgon, des rires éclatans de
» la comteſſe d'Eſtrées & du fauſſet de madame
» d'Ayen, de la goutte de la dame d'honneur, & de
» l'adreſſe de la Dame d'atour à tourner le fuſeau.
» Voilà, mon cher comte, notre petite cour, qui
» s'aſſemble

» s'aſſemble le jour dans mon cabinet, autour d'une » jeune Princeſſe qui croit en taille à vue d'œil, » & imperceptiblement en mérite.....

» Il y aura demain quinze jours que je ſuis » enrhumée, & en ſpectacle aux courtiſans, aux » médecins, aux Princes; careſſée, ménagée, » blamée, chicanée, tourmentée, conſidérée, ac- » cablée, dorlotée, contrariée, tiraillée. Vous » appliquerez à votre loiſir chacun de ces termes, » & vous avez aſſez de connoiſſance de mon état » pour trouver leur place. »

Elle deſiroit que, pour l'inſtruction des Demoiſelles de Saint-Cyr, on tirât de la *Cour Sainte* du P. Cauſſin, jéſuite, livre aſſez ridicule, des hiſtoires qui ne le ſont pas, & qui, mieux contées & mieux écrites, pourroient avoir de l'agrément & de l'utilité. Voici ce qu'elle mandoit à ce ſujet au comte d'Ayen, mari de ſa nièce, depuis maréchal duc de Noailles.

« N'avez-vous pas ſous votre protection quel- » que bel eſprit qui eût un appétit égal à ſon mé- » rite, & qui n'eût point un revenu égal à ſon » appetit? De mon tems cela n'étoit pas ſans » exemple. Eh bien! je voudrois qu'il voulût me » faire de petites hiſtoires bien choiſies, qui, en » divertiſſant de jeunes perſonnes, ne leur laiſ- » ſaſſent dans l'eſprit que des choſes vraies & rai- » ſonnables, qui leur montraſſent le vice puni tôt » ou tard, & la vertu récompenſée. Je ne voudrois » pas qu'il y eût du merveilleux; car je connois le » danger qu'il y a de ne pas accoutumer l'eſprit à » des mets ſimples. Je voudrois que vous fuſſiez » le maître du choix des ſujets; je voudrois que » vous payaſſiez ces hiſtoires à tant la pièce, à » meſure qu'on les feroit. Je ſens bien qu'avec » de l'argent on n'a pas du parfait, & que l'eſ- » prit ne ſe vend pas; mais vous traiteriez cela de » manière à n'avoir pas à payer un travail merce- » naire, & vous envelopperiez de toutes vos poli- » teſſes les vues groſſières que je vous propoſe. »

Mais c'eſt aux réflexions philoſophiques & mélancoliques que madame de Maintenon eſt toujours ramenée par ſon caractère: « Il faut plus de cou- » rage, dit-elle, pour ſoutenir la triſteſſe que pour » aller au combat: au combat on eſt tué, & ici » l'on meurt. »

C'eſt dire, & avec plus de fineſſe & de préciſion encore, & ſurtout avec plus de ſentiment, ce qu'a dit Horace:

Militia eſt potior, quid enim? Concurritur hora
Momento cita mors venit, aut victoria læta.

« Tout en ce monde eſt affliction d'eſprit, af- » fliction dans les affaires temporelles, dans celles » de l'égliſe, dans les grands, dans les petits, » dans les hommes, dans les femmes, dans les » biens, dans le repos, dans les amitiés, dans les » ſociétés, dans les familles: tout eſt affliction » d'eſprit, tout eſt plein de contradictions, & pour » comble de malheur on n'eſt pas en paix avec » ſoi-même. Je ne vous donne de bonheur que » votre ſageſſe (c'eſt au comte d'Ayen qu'elle » écrit, & c'eſt en 1708). Vous êtes abſent de » tout ce que vous aimez; vous vous dévouez » pour le Roi & pour l'Etat, & on vous ôte les » moyens d'être utile. M. d'Orléans crie miſéri- » corde; M. de Villars en fait autant; M. l'Elec- » teur penſe pis & ſe tait; les puiſſantes armées » de Flandre ne peuvent rien faire: tout eſt afflic- » tion d'eſprit. »

Dans pluſieurs lettres où il eſt parlé de la belle défenſe d'Aire, en 1710, par M. le marquis de *Goësbriand*, ce vaillant guerrier eſt toujours nommé *Guébriant*. Madame de Maintenon ne pouvoit guère ignorer que le marquis de Goësbriand n'avoit rien de commun avec la Maiſon de Guébriant. Cette faute eſt vraiſemblablement de l'éditeur.

La gloire & la faveur du maréchal de Boufflers excitoient l'envie de tous les courtiſans: à ſa mort, tous le pleuroient & le louoient:

Virtutem incolumen odimus,
Sublatam ex oculis quærimus invidi.

« Chacun, dit à ce ſujet Madame de Maintenon, » ſe vante d'être affligé du maréchal de Boufflers: » on lui donne mille louanges. Que l'on eſt faux » en ce pays, même en diſant la vérité! »

Il eſt conſolant de penſer que cette femme, qui dans ſa faveur avoit fait tant de bien, & qui l'avoit preſque toujours ſi bien fait, a pu du moins, dans ſa retraite, rendre à l'humanité, & ſe rendre à elle-même le témoignage qu'elle n'avoit jamais eu tant d'amis que depuis qu'elle leur étoit devenue inutile.

MALET (JEAN-ROLAND), (*Hiſt. litt. mod.*), gentilhomme ordinaire du Roi, remporta, en 1714, un prix de poéſie à l'Académie françaiſe, par une ode qui n'eſt pas bonne. Cette ode fut envoyée à la reine Anne d'Angleterre, qui venoit de donner à la France une paix dont ce royaume épuiſé avoit tant de beſoin, & qui en conſéquence étoit appelée *Minerve* dans cette pièce; Minerve fut très-contente, & ſa reconnoiſſance alla non-ſeulement juſqu'à parler de cette ode avec *admiration*, mais juſqu'à envoyer au poète une médaille d'or. Ces circonſtances donnèrent de l'éclat à la victoire remportée par M. Malet. Vers ce tems Tourreil mourut, & quelques académiciens s'empreſſèrent de propoſer ſa place à M. Deſmarets, alors contrôleur-général des finances. Ce miniſtre, ne ſe ſentant aucun talent académique, eut le bon eſprit de ſe refuſer à cette propoſition, en aſſurant ces académiciens qu'il ne ſe croyoit pas digne de la grace qu'on vouloit lui faire. Il auroit dû en reſter là: il ſe ſeroit fait honneur, & n'auroit compromis perſonne; mais ſaiſiſſant l'occaſion qui lui étoit

offerte : *J'ai*, ajouta-t-il, *dans mes bureaux, un homme qui ſait, à ce qu'on m'a dit, d'aſſez bons vers ; vous me feriez plaiſir de le prendre à ma place ſi vous n'aviez rien de mieux à choiſir.* Cet homme, à qui le miniſtre propoſoit aux académiciens de tranſporter la bonne volonté qu'ils lui avoient témoignée pour lui-même, étoit M. Malet. Le prix qu'il venoit de remporter, les éloges de la reine Anne, alors l'héroïne de la France, dont elle avoit été dix ans la terreur ; le préſent qu'elle avoit envoyé à M. Malet ; plus que tout cela, la recommandation du miniſtre, déterminèrent l'Académie à ce choix, qu'elle ne put jamais juſtifier aux yeux du public, & que le directeur ne tenta de juſtifier devant Louis XIV, qu'en lui faiſant beaucoup valoir le ſuffrage de la reine Anne, à qui ce Prince avoit alors tant d'obligations. Ce fut ainſi que M. Malet fut élu & reçu à l'Académie françaiſe, le 29 décembre 1714. Il mourut le 12 avril 1736, & on n'a pas d'autre éloge à faire de cet académicien, que de dire qu'ayant été toute ſa vie employé dans les finances, il mourut avec peu de fortune.

MARILLAC. (*Hiſt. de Fr.*) (*Voyez* cet article dans le Dictionnaire.) Aux perſonnages diſtingués mentionnés dans cet article, nous ajouterons ici Gabriel de Marillac, qui, d'abord avocat célèbre, plaida éloquemment & avec beaucoup de raiſon la cauſe du collége royal contre l'Univerſité ſoulevée par les intrigues du ſyndic Béda. Marillac fut depuis avocat-général au parlement de Paris. Il étoit frère du fameux Charles de Marillac, archevêque de Vienne, employé en diverſes ambaſſades à Conſtantinople, en Angleterre, en Allemagne, &c. Tous deux étoient oncles du maréchal décapité en 1632, & du garde-des-ſceaux. L'avocat-général fut ſuſpect de proteſtantiſme, ainſi que l'archevêque ſon frère, parce qu'en toute occaſion il prenoit le parti des lettres & des ſavans contre les ignorans & les fanatiques.

MARMONTEL (JEAN-FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), hiſtoriographe de France, ſecrétaire perpétuel de l'Académie françaiſe, a été un des meilleurs littérateurs & des plus laborieux écrivains du dix-huitième ſiècle. Il a travaillé dans tant de genres, qu'il faut le *décompoſer*, comme M. de Fontenelle l'a dit de Leibnitz. Le ſévère Laharpe lui refuſe & lui accorde bien des talens divers. Nous ne ſommes ici que les hiſtoriens & non les juges de ſes travaux. Arrivé de l'Auvergne ſa patrie, à Paris, il s'annonça, dans ſa jeuneſſe, comme un véritable ami des lettres, par des hommages publics envers ceux qui les honoroient le plus alors ; il ſembla vouloir mettre ſous leur protection ſes talens naiſſans ; il célébra Fontenelle par une pièce de vers qui fut remarquée, & qui ſe trouve dans un ancien *Mercure*. Il s'attacha particuliérement à M. de Voltaire. Il vivoit entre ce grand-homme & M. de Vauvenargues ſon ami, & il a reconnu par une très-belle allégorie poétique, dans ſon épître dédicatoire de *Denis-le-Tyran*, les avantages qu'il tiroit de leur commerce.

Tendre arbriſſeau, planté ſur la rive féconde,
Où ces fleuves mêloient les tréſors de leur onde,
Mon eſprit pénétré de leurs ſucs nourriſſans
Sentoit développer ſes rejetons naiſſans.

C'eſt dans la jeuneſſe que le talent a la vigueur néceſſaire pour s'élever au tragique. M. Marmontel parut avec éclat dans cette carrière. Le ſuccès de *Denis-le-Tyran* & d'*Ariſtomène* fut brillant, mais il ne ſe ſoutint pas. M. de Laharpe relève de grandes fautes dans ces pièces, qui ont réuſſi, & fait voir de grandes beautés dans les *Héraclides* & dans *Numitor*, pièces qui n'avoient point été accueillies, mais qui à la vérité n'étoient point telles qu'on les trouve aujourd'hui dans l'édition de 1787.

M. Marmontel a eu auſſi des ſuccès au Théâtre lyrique. On a vu de lui, à ce Théâtre, pluſieurs opéra, dont il n'a conſervé que deux, *Didon* & *Pénélope*, dont le ſuccès, plus grand encore que celui des autres, s'eſt beaucoup plus ſoutenu.

Parvenu à une grande réputation & aux honneurs ſuprêmes de la littérature, il a paru deſcendre, en ne dédaignant pas de s'attacher à une autre branche de la poéſie lyrique, les opéra comiques ; mais il a élevé ce genre juſqu'à lui, & il n'y a point de genre qu'on n'ennobliſſe par des ouvrages tels que *Zémire & Azor*, *l'Ami de la Maiſon*, *Lucile*, *Sylvain*, &c.

Long-tems auparavant, & lorſqu'il n'étoit encore que poſtulant pour l'Académie, il fit paroître d'abord un à un dans le *Mercure*, enſuite raſſemblés dans un recueil, ſes *Contes moraux*. C'eſt peut-être, de tous les ouvrages modernes, celui qui a le plus univerſellement été lu : il n'y avoit point de maiſon de campagne où l'on ne le trouvât ; il n'y avoit perſonne qui, pouvant aller pendant quelques jours reſpirer l'air à la campagne, ne l'y portât avec ſoi pour amuſer ſon loiſir, comme Horace y portoit, avec Platon, Ménandre, Eupolis & Archiloque :

Si vacuum tepido cepiſſet villula tecto,
Quorſum pertinuit ſtipare Platona Menandro,
Eupolin, Archilochum comites educere tantos ?

Etoit-on ſeul ? on ſe trouvoit en bonne compagnie avec ce livre. Avoit-on du monde ? c'étoit une des plus agréables lectures qu'on pût faire en ſociété. Elle amuſoit l'eſprit le plus ſage, attachoit le plus frivole, ſans exiger, ni un grand talent dans le lecteur, ni une grande attention dans les auditeurs, & la morale y gagnoit toujours la correction de quelque travers, la ſuppreſſion ou la

diminution de quelque ridicule. C'étoient autant de petites comédies de caractère en narration, qui n'aſtreignoient à aucune des règles du théâtre. Elles ont fourni en effet beaucoup de ſujets de comédies & d'opéra comiques : c'étoit une mine très-abondante & qu'on ne ceſſoit de fouiller. M. Marmontel y paroiſſoit à la fois homme du monde & homme de lettres. On voyoit qu'il avoit vécu dans des maiſons opulentes, & qui avoient pour le moins des prétentions à être *la bonne compagnie*. Cependant les gens qui avoient beaucoup d'uſage, ou qui s'en piquoient, ne convenoient pas que ces mœurs & le ton de la bonne compagnie fuſſent partout finement ſaiſis & fidellement peints dans ces contes ; ils accuſoient quelques détails d'un peu de mauvais goût. Madame de Genlis en a critiqué quelques-uns d'une manière pour le moins ſpécieuſe. On pouvoit critiquer ce livre, mais on ne pouvoit le quitter.

Peu de tems après parut la *Poétique* de M. Marmontel, ouvrage ſavant, & qui annonçoit un goût éclairé par la réflexion. M. de Mairan diſoit que c'étoit un pétard à la porte de l'Académie, qui en effet s'ouvrit alors pour Marmontel. Il fut reçu à la place de M. de Bougainville, le 22 décembre 1763.

Quelque tems auparavant il avoit eſſuyé une violente tempête dans une occaſion où il montra du courage & de la généroſité. On avoit eſſayé de jeter du ridicule ſur quelques perſonnes qui avoient alors une grande influence ſur l'adminiſtration des ſpectacles ; on avoit donné à une petite ſatyre, qui ne réuſſit que trop bien dans le tems, la forme d'une parodie de la fameuſe ſcène d'Auguſte avec Cinna & Maxime. Parmi ceux qu'attaquoit cette ſatyre, quelques-uns, diſoit un homme de lettres, étoient aſſez grands pour pouvoir ſe venger, & aſſez petits pour le vouloir. Marmontel pouvoit avoir eu quelque part à cette ſatyre, comme beaucoup d'autres, dans un ſouper où chacun avoit dit ſon mot ; mais il n'en étoit pas l'auteur ; il connoiſſoit l'auteur principal, & ne voulut jamais le nommer. Comme de tous ceux qu'on ſoupçonnoit, Marmontel étoit le plus reconnu pour poète, ce fut à lui que l'on s'en prit : il fut mis à la Baſtille ; il avoit le *Mercure*, on le lui ôta, ſans pouvoir tirer de lui, ni l'aveu qu'il fût l'auteur, ni le nom de celui qui l'étoit. Le miniſtre, tout-puiſſant alors, qui ne faiſoit que rire de cette tracaſſerie, comme de beaucoup d'autres choſes, voulut avoir une converſation avec Marmontel à ce ſujet, & prit le ton le plus ſévère qu'il put : il cita ce vers :

Vous qui me tenez lieu *du merle* & de ma femme.

N'eſt-ce pas, dit-il, m'offenſer moi-même, que de parler, avec cette irrévérence familière, d'un homme au nom duquel on n'ignore pas l'intérêt que je dois prendre ? « Monſieur, répondit Marmontel, j'ai entendu dire que c'étoit le public » qui avoit ainſi tourné ce vers, & qu'il y avoit » dans l'original : »

Vous qui me tenez lieu de ma défunte femme.

Oh ! répliqua le miniſtre, j'aime mieux l'autre leçon ; celle-ci eſt plate. Au reſte, cette affaire a donné lieu à trois bonnes actions qui ont honoré les gens de lettres. 1°. Le refus conſtant que fit Marmontel de nommer l'auteur, quoiqu'il pût, par ce ſeul mot, ſe tirer d'embarras. 2°. Le refus que fit l'abbé Barthélemi du *Mercure* qui lui fut offert, quoique Marmontel le conjurât de l'accepter. L'abbé ne voulut jamais recueillir la dépouille d'un homme vivant & d'un écrivain eſtimable. Obligé d'accepter une penſion de 5000 liv. ſur ce même *Mercure*, pour ne pas rebuter la perſévérante bonté du miniſtre qui lui offroit tous ces biens, il les a diſtribués entre divers gens de lettres qui en avoient plus beſoin que lui, & n'en a rien conſervé. Sa réponſe au miniſtre fut celle d'Horace à Mécène ;

Satis ſuperque me benignitas tua
Ditavit, haud paravero
Quod aut avarus, ut chremes, terrâ premam,
Diſcinctus aut perdam ut nepos.

3°. On alla propoſer à M. Thomas de ſe mettre ſur les rangs pour l'Académie, afin d'exclure M. Marmontel : un refus l'expoſoit à une diſgrace ; il refuſa.

Arrivé à l'Académie, M. Marmontel ne fut que plus laborieux. Sa vie entière fut conſacrée au travail. On ſait la tracaſſerie théologique qu'il eſſuya pour *Béliſaire*. On connoît ſon poéme en proſe *des Incas*, ſa traduction de tout ce qu'il y a de plus beau dans Lucain, ſes *Elémens de Littérature*, dans leſquels il a fondu *ſa Poétique*. C'eſt l'ouvrage d'un penſeur profond, d'un ſavant plein d'eſprit & de goût. M. de Laharpe dit que M. Marmontel a eu d'abord des principes de goût erronés, mais que la réflexion & l'expérience les lui ont fait abjurer. Il eſt peut-être plus beau de reconnoître ſes fautes, que de n'en point faire :

Si non erraſſet fecerat ille minùs.

M. Marmontel n'aimoit pas Boileau & l'a beaucoup critiqué. Ce paradoxe, ſelon l'uſage, a été répété & exagéré par beaucoup d'échos. M. de Voltaire ne paſſoit point à ſon élève ce *ſingulier tic*, comme il l'appeloit, & il diſoit que cela lui avoit porté malheur.

Parmi les poéſies légères de M. Marmontel, nous remarquerons ſurtout la pièce intitulée *Les charmes de l'Etude*, qui a remporté le prix de l'Académie françaiſe en 1760, & qui n'a laiſſé à *l'Epître au Peuple*, un des bons ouvrages de M. Thomas, que les honneurs de l'*acceſſit*.

Nous ne pouvons pas non plus oublier la romance d'*Apollon & Daphné*, qu'on a tant goûtée & tant chantée.

M. Marmontel a ſuccédé à M. d'Alembert ſon ami, dans la place de ſecrétaire perpétuel de l'Académie françaiſe, en 1783.

N'omettons, s'il ſe peut, aucun de ſes avantages. A tous ceux de l'eſprit & du talent il joignoit ceux de l'extérieur : une taille élevée & bien proportionnée, une phyſionomie belle, noble ; d'un caractère impoſant, qui prenoit aiſément l'air ſévère, & dans laquelle l'expreſſion du dédain étoit quelquefois plus forte qu'il n'eût voulu ; ſa gaîté même avoit de la gravité & de la dignité. Tant qu'il a vécu dans le célibat, il a paſſé pour un amant heureux : on a parlé de ſes bonnes fortunes & des paſſions ou des goûts qu'il a inſpirés. Marié, il a été le modèle des maris ; il n'y en eut jamais de meilleur ni de plus heureux : j'en atteſte les charmes, les vertus, les regrets amers, la douleur profonde de ſon aimable veuve. « Il » croit, diſoit M. de Saint-Lambert, que le ma» riage & la paternité ont été inventés pour lui ; » il en jouit comme d'un bien qui n'eſt qu'à lui. » Il a lui-même chanté ſon bonheur.

D'Adélaïde
Je n'oſe parler qu'à demi,
L'hymen eſt diſcret & timide ;
Mais heureux l'époux & l'ami
D'Adélaïde.

Il a laiſſé des enfans qui répondent parfaitement aux ſoins qu'il s'eſt donnés pour leur éducation.

Lorſqu'en 1797 on faiſoit à l'envi, pour l'Aſſemblée nationale, ces excellens choix qui répandoient la joie & l'eſpérance dans le cœur de tous les honnêtes gens, M. Marmontel fut élu à leur grande ſatisfaction. Je ne connois de lui qu'un rapport fait dans le court exercice de ſes fonctions. Il s'agiſſoit de ſtatuer ſur la multitude de livres que de fréquentes confiſcations qu'on pourroit appeler d'un autre nom, avoient accumulés. M. Marmontel, dans ſon rapport, rappela courageuſement l'obligation de reſtituer le bien d'autrui. Il avoit été nommé par la voix publique ; il eut l'honneur d'être exclu par trois brigands au jour trop fameux de la *tyrannie fructidorienne*.

Il eſt mort preſque ſubitement à Abloville, près Gaillon, le 31 décembre 1799, à l'âge de quatre-vingts ans. On a publié de lui quelques volumes de nouveaux *Contes moraux* poſthumes, qui ne ſont pas des cadets indignes de leurs aînés.

MAROBODUUS, CATUALDA. (*Hiſt. germ.*) (*Voyez* l'article *Arminius* ci-deſſus.) Maroboduus, roi des Suèves-Marcomans, d'un côté, ennemi des Romains ; de l'autre, rival du célèbre Arminius, avoit été conduit à Rome dans ſa jeuneſſe, & avoit appris, dans cette ville, à joindre la politique romaine à la fierté germanique. Ses intrigues le mirent à la tête de ſa nation, & il s'en fit nommer Roi, titre beaucoup moins agréable aux Germains, que ceux de chef & de défenſeur de la liberté, dont la politique plus habile d'Arminius ſe contentoit.

Maroboduus n'étoit ſéparé des Romains à l'occident, que par le Rhin ; à l'orient, les Hermundures, nation puiſſante, qui faiſoit auſſi partie des Suèves, & qui étoit alliée des Romains, le ſerroient de près : il vouloit s'agrandir ; il engagea ſes ſujets à paſſer avec lui dans le pays des Boïens (la Bohême), & à le conquérir ſur ces Boïens, nation alors peu nombreuſe & amollie par une longue paix. Au moyen de cette conquête, les Hermundures, qu'il avoit auparavant à ſa droite, furent à ſa gauche ; ils occupoient une partie de la Miſnie, de la Franconie & du Palatinat. Reſpectant toujours dans ces peuples les alliés des Romains, il ſoumit vers le nord de la Bohême une multitude d'autres peuples qui n'avoient pas le même avantage ; il s'avança juſqu'à la Poméranie & preſque juſqu'aux bords de la Mer Baltique. Les Lombards, les Semnons, les Bourguignons ou Burgundions faiſoient partie de ces peuples ſoumis par Maroboduus. Comme ces conquêtes ſe faiſoient en s'éloignant des Romains, il eſpéroit qu'elles ne bleſſeroient point les yeux jaloux de Rome. Il comptoit auſſi ſur les ménagemens qu'il affectoit en toute occaſion pour les Romains, & ſur les négociations par leſquelles il tâchoit d'endormir leur prudence & de rallentir leur activité.

Il ſe trompoit. L'œil du jaloux Tibère, alors lieutenant d'Auguſte en Germanie, étoit toujours ouvert ſur lui & ſur ſon Empire toujours croiſſant. Cet Empire, dans ſa partie méridionale, s'approchoit trop de l'Italie ; & quoiqu'Auguſte parût aſſez indifférent ſur des accroiſſemens qui ſe faiſoient dans la partie oppoſée, Tibère lui fit aiſément comprendre qu'il n'étoit pas de l'intérêt de l'Empire de permettre des accroiſſemens même éloignés, à une puiſſance voiſine. En conſéquence Auguſte autoriſa Tibère à prendre, pour prétexte de rupture avec les Marcomans, les plaintes de quelques nations alliées, dont ils avoient envahi quelques terres. Tibère marcha contr'eux à la tête de l'armée romaine, la plus nombreuſe qu'on eût vue depuis les guerres civiles. C'étoit fait de Maroboduus & de ſon Empire naiſſant ; ils alloient ſuccomber ſous la valeur & la diſcipline des légions conduites par un général brave, habile & circonſpect. La révolte de la Poméranie & de l'Illyrie, qui éclata préciſément dans le même tems, ſauva Maroboduus d'une perte preſque certaine, en forçant Auguſte d'accorder la paix aux Marcomans, & même à des conditions aſſez avantageuſes.

Mais la puiſſance de Maroboduus, dans la Germanie, devenoit ſuſpecte aux Germains, & dé-

pliſoit ſurtout au fier Arminius, qui, ſous prétexte de maintenir la liberté, ne ſouffroit aucune puiſſance capable de balancer la ſienne. Il raſſembla tous les peuples de l'occident de la Germanie dans une ligue commune, dont il fut le chef, à la tête de ſes Chéruſques. Alors les nations du nord, qui s'étoient vues obligées de ſubir le joug des Marcomans, nommément les Lombards & les Semnons, s'empreſſèrent de le ſecouer & de groſſir la ligue occidentale. Il y eut entre Arminius & Maroboduus un combat où la perte fut grande, mais égale de part & d'autre, & qui ne parut point d'abord déciſif; mais Maroboduus, en refuſant le combat qu'Arminius lui préſentoit de nouveau, en ſe retranchant dans ſon camp, puis en ſe retirant tout-à-fait dans la Bohême, ſembla s'avouer vaincu; & ſoit qu'il crût avoir acquis des droits, ou par ſes ménagemens, à la bienveillance des Romains, ou par ſa foibleſſe, à leur protection, il leur demanda des ſecours contre Arminius, qu'il repréſentoit comme l'ennemi commun. Tibère répondit que Rome n'avoit point de ſecours à fournir à un prétendu allié, qui n'en avoit pas fourni lui-même contre cet ennemi commun, dans la guerre des Romains contre les Chéruſques.

Mais l'intérêt ſur lequel Maroboduus avoit compté, produiſit une partie de ſon effet. Arminius étoit plus à craindre que Maroboduus; il étoit plus eſſentiellement ennemi des Romains: la défaite entière des Marcomans eût trop augmenté ſa puiſſance. Déterminé par ces raiſons, Tibère, alors monté ſur le trône, chargea Druſus ſon fils, de ménager un accommodement entre les Marcomans & les Chéruſques. Le traité eſt de l'an 17 de J. C., troiſième de l'empire de Tibère. Cependant la puiſſance de Maroboduus vint ſe briſer contre un autre écueil. La dureté de ſon gouvernement le rendit odieux à ſes peuples; ils ſe ſoulevèrent, y étant ſurtout excités par les intrigues ſecrètes de Druſus, qui ſuivoit la maxime de ſon père: *Divide & impera.* Ils appellèrent pour les gouverner un jeune homme d'une haute naiſſance, nommé Catualda ou Catvalda, que les violences de Maroboduus avoient forcé de quitter la Bohême & de ſe retirer chez les Gothons, ſur les bords de la Mer Baltique. Bientôt la défection devint univerſelle: Maroboduus n'eut plus d'autre reſſource que de s'enfuir ſur les terres de l'Empire, d'où il implora la protection de Céſar, avec plus de dignité peut-être que ſa fortune préſente ne ſembloit devoir lui en laiſſer. Il oſa ſe faire un mérite auprès des Romains, de la préférence qu'il leur donnoit ſur tant de nations qui ſe feroient fait un devoir & un honneur de recueillir & de relever dans ſon illuſtre diſgrace un Monarque autrefois ſi puiſſant, & que Tibère lui-même, dans un rapport qu'il faiſoit au ſénat, repréſenta comme ayant été auſſi redoutable à l'Empire, que Philippe l'avoit été aux Athéniens, & Pyrrhus & Antiochus aux peuples romains. Tibère lui accorda en effet un aſile; il vint s'établir à Ravenne; il y vécut paiſible pendant dix-huit ans, & les Romains eurent l'injuſtice de le mépriſer, parce qu'il trouvoit dans la paix & dans l'oubli ou le ſouvenir modeſte de ſes grandeurs paſſées, un bonheur que l'ambition n'avoit jamais pu lui procurer.

Tibère, quand les Suèves ſembloient vouloir ſe rendre redoutables, les menaçoit de tems en tems du rétabliſſement de Maroboduus; mais content de leur en faire un épouvantail, il ne tenta jamais la moindre entrepriſe en ſa faveur.

Le tour de Catualda ne tarda pas à venir: il fut chaſſé dès l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, dès l'an 20 de J. C., ſixième de l'empire de Tibère, par Vibillius ou Jubillius, Roi des Hermundures. Ce fut auſſi aux Romains qu'il eut recours dans ſa diſgrace; ils lui donnèrent auſſi un aſile. Ce fut dans la Gaule, à Fréjus, qu'ils l'envoyèrent. Dès ce moment on ne ſait plus rien de ſon hiſtoire.

Les Chéruſques, les Cattes, les Sicambres, tous ces autres peuples germains qui compoſoient alors la ligue occidentale & qui ont formé depuis la ligue des Francs, haiſſoient & mépriſoient Maroboduus dans le tems même de ſa puiſſance; ils le regardoient comme un homme ſans courage, comme l'ennemi de la nation germanique, comme un Prince vendu aux Romains: *Fugacem Maroboduum, præliorum expertem..... proditorem patriæ, ſatellitem Cæſaris.* Nous voyons cependant Tibère & Druſus ſon fils le traiter en ennemi, & Tibère s'applaudir d'avoir détruit en lui une puiſſance formidable à l'Empire; & c'eſt ainſi que le repréſente Velleïus Paterculus, ce grand peintre de portraits. Il lui accorde même le mérite d'avoir introduit dans ſes troupes la diſcipline romaine.

Maroboduus, genere nobilis, corpore prævalens, animo ferox, nationi magis quàm ratione barbarus, non tumultuarium, neque fortuitum, neque mobilem, ſed ex voluntate parentium conſtantem inter ſuos occupavit principatum, & certum imperium, vimque regiam complexus animo, ſtatuit avocatâ procul à Romanis gente ſuâ, eò progredi, ubi, cùm propter potentiora arma refugiſſet, ſua faceret potentiſſima..... Finitimos omnes aut bello domuit, aut conditionibus juris ſui fecit.

Corpus cuſtodiâ tutum imperii, perpetuis armorum exercitiis penè ad romanæ diſciplinæ formam redactum, brevi in eminens & noſtro quoque imperio timendum perduxit faſtigium; gerebatque ſe ita adverſùs Romanos, ut neque bello nos laceſſeret, & ſi laceſſeretur, ſupereſſe ſibi vim ac voluntatem reſiſtendi déclararet. Legati, quos mittebat ad Cæſares, interdùm ut ſupplicem commendabant, interdùm ut pro pari loquebantur. Gentibus hominibuſque à nobis deſciſcentibus erat apud eum perfugium: totuſque ex malè diſſimulato agebat æmulum.

MATHILDE, (*Hiſt. mod.*), fille de Baudouin, comte de Flandre, & femme de Guillaume-le-

Bâtard, duc de Normandie, conquérant de l'Angleterre. Dom de Vienne, bénédictin, dans une *Hiſtoire d'Artois*, publiée en 1784 & 1785, a tiré d'un auteur contemporain de Guillaume & de Mathilde, une anecdote plaiſante ſur leur mariage.

« Guillaume, dit-il, propoſa au comte de » Flandre, Baudouin, de lui donner Mathilde ſa » fille, & cette demande étoit fortement appuyée » par le père de Guillaume.

» L'alliance paroiſſoit convenable à tous égards; » cependant Baudouin ne vouloit pas y donner » ſon agrément. En vain on lui vantoit les bonnes » qualités de Guillaume : il ne les conteſtoit pas, » & néanmoins ſa répugnance ne pouvoit ſe vaincre. Forcé de s'expliquer, il dit à la fin que » ſa fille n'auroit jamais un *bâtard* pour époux. Le » duc de Normandie ne tarda pas à être inſtruit de » cette réponſe. A l'inſtant il part pour la Flandre, » & s'informe de l'endroit où ſe trouvoit la Princeſſe : il apprend qu'elle eſt à Bruges ; il entre » *incognito* dans cette ville avec une ſuite peu » nombreuſe, épie le moment où Mathilde ſortoit » de l'égliſe principale, la joint, ſe nomme à » haute voix, la renverſe par terre, déchire ſes » habits avec ſes éperons, la meurtrit de coups, » profite du moment où la ſurpriſe rendoit la foule » des ſpectateurs interdite, remonte à cheval & » s'enfuit à toute bride. Le comte de Flandre, » inſtruit de cette affreuſe aventure, vole à Bruges ; » il entre dans l'appartement de ſa fille, qu'il trouve » étendue dans ſon lit, & portant les marques » des outrages & des bleſſures qu'elle avoit reçus. » Il ne reſpire que le carnage, & ne s'occupe » que des moyens les plus prompts de laver » dans le ſang d'un monſtre un forfait ſans exemple. Cependant Mathilde l'écoutoit ſans paroître émue. Baudouin, étonné de ce ſang-froid, » lui demande enfin ce qu'elle penſe? *Ce que je* » *penſe, mon père*, répondit tranquillement la Princeſſe, *c'eſt que je n'aurai jamais d'autre mari que* » *Guillaume.* » C'eſt ainſi, ſelon l'auteur contemporain, d'après lequel dom de Vienne écrit, c'eſt ainſi que le duc de Normandie parvint à épouſer la fille du comte de Flandre. Il eſt certain que ce trait fourniroit une ſcène très-piquante & d'un grand effet dans une comédie, qui auroit pour titre : *La fille qui veut être battue.*

Lorſque Guillaume eut conquis l'Angleterre (en 1066), Mathilde fit à ce ſujet un ouvrage remarquable, & qui eſt devenu un monument; c'eſt l'hiſtoire détaillée de cette conquête, brodée en laine; elle fit préſent de cette tapiſſerie à Eudes ou Odon, évêque de Bayeux, frère utérin de Guillaume, & on la conſervoit encore dans la cathédrale de Bayeux. M. Lancelot en a donné une ſavante explication dans le huitième volume des *Mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres*, pages 602 — 668. Il en eſt parlé auſſi dans les *Monumens de la monarchie françaiſe*, de dom Montfaucon, tom. II.

Au milieu des orages qui s'élevèrent dans la Maiſon de Guillaume-le-Conquérant, lorſque Robert, dit Gambaron, ſon fils aîné, quitta ſa cour, & ſe mit ſous la protection de Philippe I, rival & ennemi naturel de Guillaume, Mathilde, mère de Robert, & dont la tendreſſe le vengeoit des froideurs de ſon père, fournit ſous main de l'argent, & ménagea des partiſans à ce fils, objet de ſa prédilection, & qui la méritoit.

Mathilde mourut avant ſon mari.

MATHIEU. (*Voyez Jean-Mathieu* dans ce vol.)

MAULÉVRIER. (*Hiſt. de Fr.*) L'article Brézé, dans ce Dictionnaire, renvoie aux articles *Maillé* & *Maulévrier*; mais on n'y trouve point d'article *Maulévrier*. Nous allons réparer cette omiſſion.

Payen de Maillé, tige de la branche de Maillé Brézé, dont nous avons parlé à l'article *Maillé*, avoit épouſé l'héritière de la branche principale de la Maiſon de Brézé : une branche collatérale de cette Maiſon diſputoit, en 1323 & 1332, la terre de Brézé, à cette branche de Maillé Brézé.

De cette branche collatérale de la Maiſon de Brézé étoit Geoffroy de Brézé, qui fut fait priſonnier par les Anglais, en allant reconnoître le château de Paſſavant qu'ils occupoient.

Jean de Brézé ſon petit-fils, ſeigneur de Broon, rendit de ſignalés ſervices à Charles VII, ſe diſtingua en diverſes occaſions, ſpécialement à la priſe d'Evreux en 1442, & fut tué par les Anglais lorſqu'ils vinrent pour reprendre cette place.

Robert, neveu de Jean, fut tué dans un combat contre les Suiſſes, près de Bâle, en 1444.

Pierre de Brézé, ſecond du nom, comte de Maulévrier, grand-ſénéchal de Normandie, fils aîné de Robert, eſt célèbre par l'expédition d'Angleterre, où il porta du ſecours à Marguerite d'Anjou & à Henri VI ſon mari : ce ſecours étoit très-foible, & accordé avec peine par Louis XI. Brézé s'engagea dans cette expédition en véritable chevalier. Louis XI, qui n'étoit nullement chevalier, fut ſoupçonné de ne l'avoir envoyé en Angleterre, avec une troupe très-peu nombreuſe, que pour ſe défaire de lui, parce que Brézé avoit trop fidellement ſervi le roi Charles VII ſon père; ce qui étoit toujours le plus grand titre de défaveur auprès du fils. En ce cas, l'attente de Louis XI fut trompée. Pierre de Brézé eut d'abord des ſuccès, enſuite des revers, mais il acquit de la gloire; & après la ruine entière du parti de Henri VI & de Marguerite d'Anjou, il revint en France, joua un rôle à la cour, força Louis XI à la confiance & le ſervit utilement. A la bataille de Mont-Lhéri, il avoit le commandement de l'avant-garde de l'armée françaiſe. Il fut tué des premiers dans cette bataille, livrée le 14 juillet 1465.

Jacques de Brézé, comte de Maulévrier, ma-

néchal & grand-ſénéchal de Normandie, fils de Pierre de Brézé, épouſa en 1462 Charlotte, fille naturelle du roi Charles VII & d'Agnès Sorel, par conſéquent ſœur de Louis XI & tante de Charles VIII.

Les hiſtoriens ont parlé de l'aventure de ce Jacques de Brézé, qui poignarda Charlotte de France ſa femme, l'ayant ſurpriſe en adultère : les particularités & les ſuites de cette aventure ſont détaillées dans les Lettres de rémiſſion données par Charles VIII à ce même Jacques de Brézé, & datées de Clermont en Beauvoiſis, au mois d'août 1486, troiſième année du règne de Charles VIII.

Jacques de Brézé expoſe dans ſa requête, qu'environ dix ans auparavant, c'eſt-à-dire, en 1476, un jour de ſamedi, vigile de la fête de la Sainte-Trinité, étant à Roſiers ou Romiers avec Charlotte de France ſa femme, la nuit venue, il propoſe à ſa femme de venir ſe coucher, *ainſi qu'il eſt accoutumé faire en mariage*, & il ſe couche en l'attendant. Après l'avoir fait attendre quelque tems, elle vient lui dire qu'*elle ne pouvoit encore ſe coucher avec lui, juſques à ce qu'elle ſe fût nettoyé les cheveux*. Brézé s'endort, & *après environ la mye-nuict il fut éveillé par Pierre l'Apothicaire & par ſon barbier, qui lui vinrent dire que ladite Charlotte & Pierre de la Vergne, qui étoit ſerviteur domeſtique dudit ſuppliant, étoient couchés enſemble en un lit, en faiſant adultère, en la chambre qui étoit au deſſus de celle où étoit ledit ſuppliant*. Brézé, tranſporté de fureur, prend ſon épée, monte dans la chambre où étoient les deux coupables, les ſurprend, & les tue tous les deux.

L'ouvrage imprimé, où cette aventure eſt rapportée avec plus de détail & d'exactitude, eſt la *Chronique de Louis XI*, imprimée en 1557 & 1558, chez Galliot Dupré, libraire de l'Univerſité. C'eſt la *Chronique ſcandaleuſe*, écrite par Jean de Troye, greffier de l'hôtel-de-ville de Paris.

Voici ce qu'on lit dans cette Chronique, *folios 125 verſo, & 126 recto.*

« En ce tems, le ſamedi, treizième jour du mois » de juin 1476, le ſénéchal de Normandie, comte » de Maulévrier, fils de feu meſſire Pierre de » Brézé, qui fut tué à la rencontre de Mont-Lhéri, eſtant allé à la chaſſe près d'un village nommé Roſiers-lez-Dourdan, à lui appartenant, » qui avec lui y avoit mené madame Charlotte » de France ſa femme, fille naturelle du feu roi » Charles, & de damoiſelle Agnès Sorel : advint par » male fortune, après que ladicte chaſſe fut faicte, » & qu'ils furent retournés au ſouper & au giſte » audit lieu de Roſiers, ledict ſénéchal ſe retira » ſeul en une chambre, pour illec prendre ſon » repos de la nuict ; & pareillement ſadicte femme » ſe retira en une autre chambre, laquelle müe de » laſcheté déſordonnée, comme diſoit ſondict » mari, tira & amena avec elle un gentilhomme » du pays de Poictou, nommé *Pierre de la Vergne*, » lequel eſtoit veneur de la chaſſe dudit ſénéſchal, lequel elle fit coucher avec elle : laquelle » choſe fut dicte audit ſéneſchal par un ſien ſerviteur & maiſtre-d hoſtel, nommé *Pierre l'Apoticaire*. Lequel ſéneſchal incontinent print ſon » eſpée & vint faire rompre l'huis où eſtoient leſdits Dame & veneur, lequel veneur il trouva » en chemiſe ; auquel il bailla de ſon eſpée deſſus » la teſte & au travers du corps, tellement qu'il » le tua. Et ce faict, s'en alla en une chambre ou » retrait au joignant de ladicte chambre, où il » trouva ſadite femme mucée deſſoubs la couſte » d'un lict où eſtoient couchez ſes enfans, laquelle il print & la tira par le bras à terre, & » en la tirant à bas lui frappa de ladicte eſpée » parmi les eſpaules : & puis elle deſcendue à » terre, & eſtant à deux genoux, lui traverſa ladicte eſpée parmi les mamelles & eſtomach, » dont incontinent elle alla de vie à treſpas, & » puis l'envoya enterrer en l'abbaye de Coulons, » & y fit faire ſon ſervice ; & fit enterrer ledict » veneur en un jardin, au joignant de l'hoſtel où » il l'avoit occis. »

Le recit de la Chronique, conforme dans toutes les principales circonſtances au récit des Lettres, finit ici ; les Lettres achèvent l'hiſtoire, en rendant compte des ſuites de cette affreuſe aventure.

Brézé, après ce coup, ſe rendit priſonnier à la conciergerie du Palais à Paris : on commença ſon procès, qui traîna en longueur, & le parlement ne rendit aucun jugement. Le roi Louis XI tira Brézé de la conciergerie, & le fit mettre à la groſſe tour du château de Vernon-ſur-Seine, où il reſta trois ans ; il fut transféré de là en différentes priſons, pendant l'eſpace d'environ un an, au bout duquel le Roi nomma des commiſſaires pour lui faire ſon procès : ceux-ci le condamnèrent en cent mille écus envers le Roi, & à garder priſon juſqu'à parfait paiement. *Pour le payement d'icelle ſomme & pour yſſir hors deſdites priſons, icelui ſuppliant fut contraint céder & tranſporter au Roi toutes ſes terres & héritages, ſe réſervant ſeulement deux mille livres de rente ſa vie durant.* La confiſcation de Jacques de Brézé fut donnée à Louis ſon fils. Le père fit des proteſtations contre le jugement des commiſſaires, & ſe réſerva d'en appeler au parlement de Paris ; mais tant que Louis XI vécut, Brézé craignit d'être accablé par la puiſſance de ce Prince implacable, qui avoit fait éclater un vif reſſentiment contre lui, & qui avoit montré beaucoup de partialité dans cette affaire. Plus libre ſous Charles VIII, qu'il voyoit réparer en diverſes occaſions les torts de ſon père, il interjeta en effet appel du jugement des commiſſaires au parlement de Paris, & obtint ces Lettres de grace pour le meurtre de Charlotte de France & de ſon amant.

Louis de Brézé, comte de Maulévrier, fils de Jacques, fut le mari de la célèbre Diane de Poitiers, qui fut depuis maîtreſſe du roi Henri II. Il rendit à François I des ſervices importans ; il

fut un de ceux qui donnèrent les premiers avis de la conſpiration du connétable de Bourbon (*voyez* dans le Dictionnaire, à l'article *Poitiers*, celui de Saint-Vallier, père de Diane de Poitiers). Les deux filles de Diane & du comte de Maulévrier-Brézé furent mariées à deux Princes étrangers, qui étoient en même tems deux des plus grands ſeigneurs de la cour de France; l'un fut le maréchal de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sédan, dont la fille, née de ce mariage, fut la première femme du connétable Henri de Montmorenci; l'autre fut le duc d'Aumale, de la Maiſon de Lorraine, frère du duc de Guiſe, François.

MAUNY. (*Hiſt. de Fr. & d'Anglet.*) Walter de Manny ou Gautier de Mauny, chevalier du Hainault, guerrier illuſtre du quatorzième ſiècle, s'attacha au ſervice d'Edouard III, roi d'Angleterre, dans la fameuſe querelle de ce Prince & de Philippe de Valois pour la ſucceſſion à la couronne de France. Louis de Crécy, comte de Flandre, allié de Philippe, ayant voulu s'emparer de l'île de Cadſant, pour ôter aux villes de Gand & de Bruges révoltées contre lui & alliées d'Edouard, la communication de la mer, en fut chaſſé avec perte & avec honte par Mauny, qui dans ce combat eut le bonheur de ſauver la vie au comte de Derby ſon général, fils du comte de Lancaſtre. Il alla enſuite faire la guerre en Bretagne pour le parti de Montfort, attaché à Edouard, contre le parti de Blois-Penthièvre, attaché à Philippe de Valois. La comteſſe de Montfort étoit enfermée dans Hennebon, que le comte de Blois ſon rival aſſiégeoit. Les vents contraires retenoient depuis deux mois dans ſes ports la flotte anglaiſe, ſur laquelle étoit fondé tout l'eſpoir de la délivrance d'Hennebon. Les machines des aſſiégeans firent de ſi larges brèches aux remparts de cette place, qu'il n'étoit plus poſſible de ſe défendre; tout le monde parloit de ſe rendre pour ne pas laiſſer la comteſſe tomber entre les mains des ennemis. La comteſſe monte à la tour, jette ſes regards ſur la mer, & s'écrie: *Voilà la flotte anglaiſe.* La flotte arrivoit en effet: le ſecours étoit commandé par Mauny. A ſon arrivée le ſiége d'Hennebon fut levé.

Pendant l'abſence de la comteſſe de Montfort, qui étoit allée en Angleterre ſolliciter de nouveaux ſecours, Mauny arrêta les progrès du comte de Blois; il battit un détachement de ſes troupes près de Quimperlay, & lui prit beaucoup de vaiſſeaux. Réuni avec la comteſſe de Montfort, & aſſiſté de Robert d'Artois, il prend Vannes par eſcalade pendant la nuit.

Peu de tems après, réuni avec ce comte d'Erby, auquel il avoit ſauvé la vie, il remporta en Guienne, à Auberoche, une victoire qui coûta aux Français ſept ou huit mille hommes. Il augmenta beaucoup ſa gloire dans cette guerre du midi de la France, où il avoit en tête le duc de Normandie, qui fut dans la ſuite le roi Jean.

Ce Prince, par ſon amour pour la juſtice & ſon reſpect pour ſa parole, penſa ſe brouiller avec le roi Philippe de Valois ſon père, dans une occaſion importante qui regardoit Mauny. Celui-ci avoit fait priſonnier un chevalier normand, parent du duc de Normandie, fort aimé de ce Prince, & *très-ſpécial en ſon conſeil.* C'eſt ainſi que Froiſſard le déſigne. Gautier de Mauny fit avec ſon priſonnier le traité que voici. Le chevalier avoit offert mille écus pour ſa rançon. Je vous délivrerai ſans rançon, lui dit Mauny, ſi vous pouvez m'obtenir du roi de France ou du duc de Normandie un ſauf-conduit pour aller, moi vingtième, joindre le roi d'Angleterre au ſiége de Calais (c'étoit en 1346). Le chevalier obtint le ſauf-conduit & fut libre. Mauny partit pour Calais, lui vingtième, comme le portoit le ſauf-conduit. Arrivé à Orléans, il eſt arrêté, mené à Paris, & enfermé au Châtelet, ſous prétexte qu'étant né ſujet & vaſſal du comte de Hainault, il étoit arrière-vaſſal & ſujet de la France, contre laquelle il portoit les armes. Le duc de Normandie demanda ſa délivrance, alléguant le ſauf-conduit qu'il avoit lui-même donné. « C'eſt le plus redoutable de nos ennemis, dit » Philippe. Eh bien! répondit Jean, c'eſt une raiſon de plus pour le mettre en liberté. — C'eſt un » ſujet rebelle, répliqua le Roi, & puiſqu'il eſt » entre mes mains, je prétends le traiter comme » tel. » A ce diſcours le Duc perdit patience: le reſpect fit place à l'indignation. « Si vous nous » déshonoriez, dit-il, par une telle perfidie, vous » n'êtes plus mon père ni mon Roi; jamais je ne » porterai les armes contre le roi d'Angleterre; » jamais je ne ſervirai dans vos armées; j'éloi» gnerai, je détacherai de votre ſervice tous ceux » ſur qui j'aurai quelque pouvoir. » Le Roi, irrité de ce diſcours, en parut plus affermi dans ſon projet; mais la réflexion l'ayant ramené, l'affaire tourna en négociation. Le Roi céda, mit Mauny en liberté, parut même chercher les moyens de réparer l'affront qu'il lui avoit fait; il deſira de le voir, le fit manger avec lui, lui offrit des préſens conſidérables. « Je ne les accepte ni ne les refuſe, » dit Mauny; mais trouvez bon que je prenne ſur » cela les ordres du roi d'Angleterre. » Le Roi & le duc de Normandie approuvèrent cette conduite & louèrent cette délicateſſe. Philippe exigea ſeulement que Mauny commençât par emporter les préſens, pour montrer qu'il les acceptoit autant qu'il étoit en lui, & qu'il ne gardoit point de reſſentiment. Le roi d'Angleterre ayant dit à Mauny de renvoyer ces préſens, il les renvoya ſur le champ par Manſac ſon couſin. Philippe ne voulut point les reprendre: Je vous les donne, dit-il à Manſac, qui ne ſe fit pas prier pour les recevoir, & qui ne demanda point le conſentement du roi d'Angleterre. Ce Manſac n'étoit ni un digne parent ni un digne ambaſſadeur de Mauny.

Mauny ſervit au ſiége de Calais avec ſa valeur & ſa capacité ordinaires, & contribua beaucoup

à la réduction de cette place. Le brave Jean de Vienne, qui la défendoit, ſe voyant forcé de capituler, parut aux crénaux, & annonça qu'il avoit des propoſitions à faire. Mauny fut envoyé pour les entendre : « Vaillant chevalier, lui dit de » Vienne, nous avons fait notre devoir, & nous » nous flattons d'avoir mérité votre eſtime ; nous » ne cédons qu'à la famine. Calais eſt la conquête » d'Edouard ; qu'il prenne & la ville & la cita» delle, & tous nos biens ; mais nos ſervices ne » peuvent ceſſer d'appartenir à notre maître, & » c'eſt pour les lui conſerver que nous cherchons » à conſerver la vie. Qu'Edouard nous laiſſe ſeu» lement ſortir d'ici, & nous conſentons de ne » rien emporter. Je doute, répondit Mauny avec » douceur, qu'Edouard agrée cette propoſition ; » il veut vous avoir tous à diſcrétion. Plutôt que » de ſouffrir, répliqua de Vienne, qu'il ſoit fait le » moindre mal au moindre des citoyens de cette » ville, nous périrons tous ; mais nous eſpérons » de la juſtice d'Edouard, qu'il changera de réſo» lution, & de votre générosité, que vous l'y dé» terminerez. » En effet, Mauny plaida courageuſement la cauſe des aſſiégés ; il dit à Edouard : « Si » vous ôtiez la vie à quelqu'un de ces braves gens, » nous irions moins volontiers nous enfermer dans » vos places pour les défendre, nous vous ſervi» rions avec moins de zèle. D'ailleurs, n'aurions» nous pas à craindre les repréſailles ? » Ces repréſentations, appuyées par tous les chevaliers & barons anglais, parurent toucher Edouard. *Je ne ſerai pas ſeul contre tous*, dit-il, & il crut être modéré en bornant ſa vengeance à exiger qu'on lui livrât ſix des principaux bourgeois, tête nue & la corde au col, pour être envoyés au ſupplice. Edouard ſe déshonora par ſon obſtination barbare à immoler les ſix bourgeois qui s'étoient dévoués dans cette conjoncture ; il réſiſta aux ſollicitations de toute ſon armée, qui rougiſſoit pour lui d'un reſſentiment ſi aveugle ; il ne craignit plus alors d'être ſeul contre tous. Mauny défendit les ſix bourgeois avec le même courage qu'il avoit défendu tout le peuple de Calais. Edouard, que la raiſon fatiguoit en ce moment, parce qu'il avoit réſolu de ne la pas ſuivre, lui répondit avec ſéchereſſe : *M. Gautier, il n'en ſera pas autrement*, & il manda le bourreau ; mais il fut obligé enfin de céder à la Reine ſa femme, qui appuya les ſollicitations de Mauny.

Mauny, qui étoit de toutes les expéditions périlleuſes, & qui toujours s'y diſtinguoit, accompagna Edouard & le prince de Galles dans le voyage ſecret qu'ils firent à Calais le 31 décembre 1348, pour faire manquer l'entrepriſe que le ſeigneur de Charny, qui commandoit les troupes françaiſes auprès de Saint-Omer, avoit formée ſur Calais pendant une trève. Cette aventure de Calais fut un des plus brillans exploits d'Edouard, qui dans cette occurrence courut riſque de la vie ou de la liberté. Ce fut une expédition toute chevaleresque & toute romaneſque.

MARLE, (*Hiſt. de Fr.*), nom célèbre dans l'hiſtoire de France, par de grands ſervices & des malheurs non mérités.

1°. Maur ou Mora, ou Guillaume le Corgne, dit de Marle, lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes, fut tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2°. Son fils, Henri le Corgne, dit de Marle, ſeigneur de Verſigny dans la châtellenie de Senlis, terre qu'il acquit en 1401, eſt ce fameux chancelier de Marle, dont la fin fut ſi tragique. Il avoit été conſeiller, puis troiſième préſident au parlement en 1393 ; il fut envoyé pour différentes négociations, tant auprès du Pape, ſiégeant pour lors à Avignon, qu'à la cour d'Arragon. Après la mort de Jean de Popaincourt, premier préſident du parlement, il fut reçu dans cette charge par proviſions du Roi, du 22 mars 1403, données ſur une élection faite par le parlement même ; enfin il fut élevé à la dignité de chancelier de France, le 8 août 1413. Il avoit trop de probité pour n'être pas contraire en tout à la faction de Bourgogne ; en conſéquence il fut réputé Orléanais ou Armagnac ; en conſéquence auſſi, lorſque Paris fut ſurpris la nuit du 28 au 29 mai 1418 par l'Iſle-Adam, pour le duc de Bourgogne, le chancelier de Marle fut arrêté & conduit à la groſſe tour du Palais ; les Bourguignons ſoulevèrent la populace de Paris, qui, le 12 juin, briſa les portes de toutes les priſons, & maſſacra tous les Armagnacs ou tous ceux qui furent réputés tels, & parmi eux le chancelier de Marle, dont le corps, après être reſté longtems expoſé dans les champs de la clôture de Saint-Martin, fut porté à Senlis, où il eſt enterré dans l'égliſe de Notre-Dame.

3°. Jean de Marle ſon fils, d'abord conſeiller au parlement, puis maître des requêtes, élu en 1414 évêque de Coutances, ſe trouvant malheureuſement à Paris en 1418, y fut maſſacré avec ſon père.

4°. Arnauld de Marle, ſeigneur de Verſigny, autre fils du chancelier, conſeiller au parlement, puis maître des requêtes, ſuivit à Poitiers le Dauphin, qui le commit le 21 ſeptembre 1418 pour tenir le ſceau en l'abſence du chancelier, & qui, devenu Roi & affermi ſur ſon trône, récompenſa les ſervices d'Arnauld en 1444, par un office de préſident au parlement. Mort en 1456.

5°. Henri de Marle, ſeigneur de Verſigny, fils d'Arnauld, fut premier préſident au parlement de Toulouſe en 1466, & mourut en 1495.

6°. Claude de Marle ſon arrière-petit-fils, fut chevalier de l'Ordre du Roi. Il eut deux petits-fils dans le ſervice.

7°. Louis de Marle, ſeigneur de Bailleul, capitaine au régiment de Praſlin, mort à Revol en Piémont ;

8°. Et Charles, mort au ſiége de la Rochelle.

9°. Guillaume de Marle, tige de la ſeconde branche de cette famille, ſeigneur de Verſigny en partie, fut maître-d'hôtel du Roi, chevalier de l'Ordre, maître des eaux & forêts de l'Iſle-de-France, de Brie & de Champagne. Mort en 1594.

10°. Jérôme ſon fils, ſeigneur de Verſigny, maître des cérémonies de France, fut aſſaſſiné dans la forêt de Senlis, vers l'an 1590, & du vivant de ſon père.

11°. Henri, frère de Jérôme, eut le même ſort, & auſſi du vivant de ſon père. En retournant de Melun à Paris, il fut tué de ſang-froid, entre le fort de Gournay & Brie-Comte-Robert, par la garniſon du bois de Vincennes, le 12 novembre 1592.

12°. Nicole de Marle, d'une troiſième branche de cette famille, épouſa le 20 novembre 1520 René-Hector, ſeigneur de Pereuſe.

13°. Nicolas-Hector de Marle-Pereuſe leur fils fut prévôt des marchands.

14°. Chriſtophe-Hector de Marle, ſeigneur de Verſigny & de Pereuſe, autre fils de Nicole & d'Hector, fut inſtitué héritier par Chriſtophe de Marle ſon oncle, à la charge de porter le nom & les armes de Marle.

15°. Un ſecond Chriſtophe-Hector de Marle, fils du précédent, fut procureur-général de la cour des aides, puis préſident de la chambre des comptes.

MAUTRAVERS & GOURNAY. (*Hiſt. d'Angleт.*) Ce ſont les noms des deux aſſaſſins du malheureux Edouard II, roi d'Angleterre. Les longs tourmens qu'Iſabelle, femme d'Edouard, & Mortemer, amant d'Iſabelle (*voyez* ce dernier article dans le Dictionnaire), faiſoient ſouffrir à ce Prince infortuné, dans l'eſpérance qu'il y ſuccomberoit, commençoient enfin à lui concilier la pitié. Iſabelle & Mortemer craignirent les effets de ce ſentiment. La mort d'Edouard fut réſolue; mais on vouloit ne laiſſer paroître ſur ſon corps aucune trace de violence: on y parvint à force de cruauté. Mautravers & Gournay entrent dans la chambre du Roi avec des gardes, ſe ſaiſiſſent de lui, le jettent ſur un lit, où ils le tiennent aſſujetti & preſſé du poids d'une table, qui ne lui permettoit aucun mouvement; ils lui enfoncent dans le fondement un tuyau de corne, au travers duquel ils inſinuent un fer ardent qui lui brula les entrailles. Les cris dont ce malheureux fit retentir, pendant un ſi long & ſi douloureux ſupplice, le château de Berkeley où il étoit enfermé, inſtruiſirent de ſon ſort ceux de ſes gardes & de ſes domeſtiques qu'on n'avoit pas rendus complices de ce crime, & les muſcles de ſon viſage, affreuſement contournés, atteſtoient les convulſions qu'il avoit ſouffertes. Si l'on en croit le Père d'Orléans, Mautravers & Gournay prirent d'eux-mêmes cette réſolution, ſans aucun concert avec Iſabelle & Mortemer; ce qui n'eſt guère vraiſemblable. Le choix qu'on avoit fait de ces hommes affreux annonce aſſez ce qu'on en attendoit. D'autres accuſent de toutes ces horreurs l'évêque d'Hérefort, qui avoit alors quelque autorité. (*Voyez*, à l'article *Mortemer*, quelle fut la punition de ce favori & celle de ſon amante.)

Mautravers & Gournay, devenus, pour le genre humain, des objets d'horreur & d'effroi, cherchoient un aſile de mer en mer. Gournay, réfugié à Burgos, livré par le roi de Caſtille, dont le chambellan eut une penſion d'Edouard III, fils d'Edouard II, pour cet acte de juſtice, fut décapité en pleine mer, par des ordres ſecrets, dont on ſoupçonna des Grands, intéreſſés à empêcher la révélation des complices; car il faut que ces affreux événemens ſoient mêlés encore d'affreux myſtères. Toute exécution qui n'entraîne pas un grand exemple, n'eſt qu'un aſſaſſinat politique. Mautravers fut aſſez heureux pour obtenir ſa grace par des ſervices qu'il rendit à Edouard III, qui n'auroit dû en recevoir aucun de cet infâme meurtrier de ſon père; mais la nation ne lui a point pardonné: la poſtérité ne lui pardonnera point. L'Hiſtoire n'a conſervé ſon nom que pour le dévouer à l'exécration de tous les âges.

MAZOCHI (L'ABBE). Alexis-Symmaque Mazochi, né le 22 octobre 1684, dans un bourg voiſin de Capoue & ſur les ruines de l'ancienne Capoue, prit, après d'aſſez mauvaiſes études, le goût du beau dans la lecture de Cicéron. Bientôt il ſe rendit l'antiquité familière, & devint un ſujet précieux, que l'archevêque de Capoue, qui fut depuis le cardinal Caraccioli, & le cardinal Spinelli, archevêque de Naples, ſe diſputèrent, & s'empreſſèrent de s'enlever l'un à l'autre à force de bienfaits & de places honorables. Le roi de Naples, comme pour faire ceſſer cette rivalité, nomma l'abbé Mazochi à l'archevêché de Lanciano; mais Mazochi, dont l'ambition ſe bornoit à cultiver les lettres ſans partage, juſtifia le choix du Prince par un noble refus.

Il avoit fait ſon entrée dans la littérature par un ſavant Commentaire ſur l'inſcription tronquée de l'amphithéâtre de Capoue, qui fut déterrée entre les ruines de cet édifice, en 1727. Il y avoit ajouté une Diſſertation ſur les dédicaces, où il expliquoit cette formule tant de fois mal expliquée, *ſub aſciâ dedicavit*; c'eſt dédier un tombeau tandis que les ouvriers y travaillent encore, explication qui a ſur tant d'autres l'avantage du naturel & de la ſimplicité.

Il a éclairci de la même manière une multitude de points curieux & importans d'érudition, tant ſacrée que profane. Il a expliqué une multitude de monumens; il a enrichi de Diſſertations ſavantes en tout genre le *Recueil des Mémoires de l'Académie de Cortone*; il a fait connoître les antiquités de la Campanie; il a enfin été l'hiſtorien des riches & fécondes ruines d'Herculanum: mais ce que les

ſavans paroiſſent eſtimer le plus, c'eſt ſon explication des deux tables d'Héraclée, déterrées en 1733, près du golfe de Tarente, & chargées toutes deux de longues inſcriptions grecques.

Son grand ſavoir, qui le rendoit l'admiration de l'Italie, étoit joint en lui au goût des lettres & à des talens agréables. On a de lui des poéſies latines eſtimées.

On vante beaucoup ſes vertus, ſurtout ſa bienfaiſance & ſa tendreſſe pour les malheureux. Il trouvoit, dans ſa frugalité, des reſſources inépuiſables; il s'eſt ſouvent chargé des dettes d'autrui, & ſans avoir jamais emprunté il a eu beaucoup de créanciers. Il a légué ſon mobilier aux pauvres. Il eſt mort à Naples le 12 ſeptembre 1771, âgé de près de quatre-vingt-ſept ans. Il avoit été reçu, en 1757, académicien libre à l'Académie des inſcriptions & belles-lettres.

MECKELBOURG (Ducs de). (*Hiſt. d'Allem.*) L'origine des ducs de Meckelbourg ſe perd dans les ténèbres & les fables de l'antiquité. Les uns les font deſcendre de Genſeric, roi des Vandales; les autres, de Radagaiſe, roi des Hérules. Le titre de prince des Vandales, qu'ils ont conſervé, paroît confirmer l'origine vandale. Toute l'ancienne hiſtoire de cette Maiſon ne nous offre que Souverains tués dans des batailles, & quelquefois par leurs propres ſujets; ce qui caractériſe les tems barbares, & des Géans, & des perſonnages extraordinaires, ainſi que leurs aventures. Ce n'eſt guère qu'au treizième ſiècle que cette hiſtoire commence à ſe purger de fables, & à préſenter des faits croyables. On trouve alors, 1°. un Henri-le-Jeune, prince des Vandales, qui en 1226 fonde le chapitre de Roſtock.

2°. Un Jean, dit *le Théologien*, qui avoit étudié dans l'Univerſité de Paris, & qui travailla, en 1240, à la converſion des Livoniens.

3°. Un Henri qui ſuit le roi Saint-Louis en Egypte, où il eſt fait priſonnier avec lui.

4°. Le fils de ce Henri, auſſi nommé Henri, fut ſurnommé *le Lion*, pour la vaillance avec laquelle il ſut défendre ſes Etats contre le marquis de Brandebourg. Il épouſa Béatrix de Brandebourg, qui lui apporta Stutgard en mariage, pomme de diſcorde jetée entre les Brandebourgeois & lui, mais dont il ſut s'aſſurer la poſſeſſion. Chriſtophe, roi de Dannemarck, lui céda auſſi entiérement la ville de Roſtock, qui avoit été entr'eux un objet de guerre. Henri mourut en 1329.

5°. Albert I ſon fils, & Jean, frère d'Albert, ſervirent la France contre les Anglais. Albert mourut en 1380.

6°. Albert II, fils d'Albert I, fut élu roi de Suède en 1363, à la place de Magnus IV. Un des fils de Magnus, Haquin, roi de Norwège, épouſa Marguerite, fille de Valdemar, roi de Dannemarck. Cette héroine (Marguerite de Valdemar) combattit Albert II, le fit priſonnier avec ſon fils Eric, en 1387 ou 1388, & réunit les trois royaumes, de Dannemarck, de Suède & de Norwège. Albert mourut en 1394.

7°. Jean, dit *le Jeune*, neveu d'Albert II & petit-fils d'Albert I, fut auſſi élu roi de Suède en 1422, par une partie des Suédois: il mourut l'année ſuivante. Il avoit fondé, en 1419, l'Univerſité de Roſtock.

8°. Magnus, petit-fils de Jean-le-Jeune, fonda la cathédrale de cette même ville, & ſe ſignala par ſon amour pour les lettres & par ſes vertus. Mort le 22 novembre 1503.

9°. Jean-Albert, duc de Meckelbourg, petit-fils de Magnus, introduiſit dans ſes Etats la religion proteſtante, & eut de grands démêlés avec les habitans de Roſtock, qui le forcèrent à démolir une citadelle qu'il avoit bâtie. Il mourut le 2 février 1576.

10°. Ulric ſon frère l'aida beaucoup dans le changement de religion qu'il fit dans ſon pays.

11°. Cet Ulric eut un fils, Georges, né en 1529, tué au ſiége de Francfort-ſur-le-Mein, le 13 juillet 1552;

12°. Et un autre fils nommé Chriſtophe, né le 5 janvier 1537, qui fut évêque de Ratzebourg, où il abolit la religion romaine. Il s'empara enſuite de l'archevêché de Riga; mais ayant été enlevé par Gothard, duc de Curlande, général de l'armée polonoiſe, il reſta cinq ans priſonnier en Pologne. Mort le 14 mars 1592.

13°. Il s'étoit marié, & il eut pour ſucceſſeur, dans l'évêché de Ratzebourg, Charles ſon fils, mort en 1610.

14°. Un autre de ſes fils, Louis, étoit mort au ſiége de Copenhague, en 1585.

15°. & 16°. Adolphe-Frédéric, duc de Meckelbourg-Swerin, & ſon frère Jean-Albert, duc de Meckelbourg-Guſtrau, prirent le parti de l'Electeur palatin & du roi de Dannemarck contre la Maiſon d'Autriche, dans la fameuſe guerre de trente ans. Ils furent proſcrits, en 1628, par l'empereur Ferdinand II, & leurs Etats donnés au célèbre Valſtein, qui s'en étoit déjà rendu maître. Le roi de Suède, Guſtave-Adolphe, les rétablit le 25 juin 1631, après la bataille de Leipſick. Ils acceptèrent enſuite la paix de Prague, en 1634, & rentrèrent dans les bonnes graces de l'Empereur. Adolphe-Frédéric, pour faciliter la paix de Weſtphalie, en 1648, céda Wiſmar aux Suédois. Il mourut le 24 février 1658, & Jean-Albert ſon frère le 23 avril 1636.

17°. Chriſtian-Louis, fils d'Adolphe-Frédéric, ſe fit catholique, & Louis XIV le fit, en 1663, chevalier de ſes Ordres. Ce fut lui qui épouſa la belle ducheſſe de Châtillon, Eliſabeth-Angélique de Montmorenci, ſœur du fameux maréchal de Luxembourg. Mort ſans enfans le 21 juin 1692.

18°. Frédéric-Guillaume, duc de Meckelbourg, réunit les duchés de Swerin & de Guſtrau, dont le partage fait entre Adolphe-Frédéric & Jean-

Albert (n°s. 15 & 16), avoit formé deux branches de ces deux noms dans la Maiſon de Meckelbourg. La branche de Guſtrau avoit produit Guſtave-Adolphe, duc de Meckelbourg, fils de Jean-Albert (n°. 16), né le 26 février 1633, mort le 26 octobre 1695, Prince généreux & ami des lettres.

MERCIER (JEAN). (*Hiſt. litt. mod.*) Ce ſavant n'eſt pour ainſi dire que nommé dans le Dictionnaire : on y dit qu'il fut le ſucceſſeur de Vatable dans la chaire d'hébreu, au collége royal : c'eſt l'opinion de quelques ſavans, & il eſt certain qu'il fut ſon diſciple; mais il paroît que ce fut Caligny, auquel il ſuccéda. Mercier, né à Uzès en Languedoc, de parens nobles, fut d'abord deſtiné à la magiſtrature; il traduiſit le Manuel ou Abrégé des lois de Conſtantin Harménopule. Un attrait invincible l'entraînoit vers l'étude des langues. Dès ſa tendre jeuneſſe il traduiſit les Hiéroglyphes d'Horus Apollo, & fit ſur cet ouvrage des obſervations eſtimées dans le tems, mais dont le P. Cauſſin a dit beaucoup de mal, ſoit parce qu'il travailloit ſur le même ſujet, ſoit parce que Mercier fut pour le moins très-favorable aux Calviniſtes. Mercier quitta bientôt la juriſprudence & même le grec pour les langues hébraïque & chaldaïque : c'eſt dans ces langues qu'il a fait quantité d'ouvrages ſur l'Ecriture-Sainte; il en a fait auſſi quelques-uns en latin. Chaſſé de Paris & de la France par les guerres civiles qui s'élevèrent ſous Charles IX, il vint à Veniſe, où il logea chez l'ambaſſadeur de France, Arnoul du Ferrier, qui, ayant commencé comme lui par l'étude du droit, finiſſoit comme lui par celle de l'Ecriture-Sainte. Ils goûtèrent enſemble les douceurs de la littérature & celles de l'amitié. Mercier voulut revenir à Paris pour faire imprimer quelques ouvrages. En paſſant par Uzès ſa patrie, il y fut attaqué de la peſte qui ravageoit alors le Languedoc; il en mourut en 1570. Il avoit épouſé Marie d'Allier, belle-fille de Jean Morel, le plus fidèle ami d'Éraſme, & qui lui ferma les yeux à Bâle. L'amour des lettres, qui avoit formé leur liaiſon, fut héréditaire, même pour les filles, dans la famille des Morel. Antoinette de Loynes, femme de Jean Morel, & leurs trois filles, Camille, Lucrèce & Diane, faiſoient des vers grecs & latins. Camille ſurtout fut un prodige d'érudition. Outre les langues anciennes qu'elle ſavoit très-bien, elle parloit facilement l'eſpagnol & l'italien. Elle compoſa pluſieurs poëmes, & fit ſur la mort de ſon père une épigramme grecque, admirée par les Grecs du tems. On ne dit rien de ſemblable de Marie d'Allier leur ſœur utérine, née d'un premier mariage de la dame Morel. Mais du mariage de Marie d'Allier avec Jean Mercier, naquit Joſias Mercier de Bordes, ſeigneur de Grigny, près Paris, calviniſte plus déclaré que ſon père, d'ailleurs ſavant & célèbre comme lui, & dont la fille épouſa Claude Saumaiſe, plus ſavant qu'eux tous.

Les plus célèbres critiques, Caſaubon, Scaliger, Baillet, diſent que Mercier eut ſur Vatable ſon maître, l'avantage d'avoir découvert l'art de la poéſie hébraïque, d'avoir retrouvé la meſure & la quantité des vers hébreux, inconnues juſqu'à lui. Mercier lui-même rejette cet éloge; car il attribue à Vatable cette découverte, & il dit que l'intention de ce ſavant étoit de donner au public une méthode de la verſification hébraïque. C'eſt aſſez de gloire, pour Mercier, d'avoir été le meilleur écolier de Vatable, encore Jean de Salignac, gentilhomme du Périgord, partage-t-il cette gloire avec lui.

MÉRÉ (LE CHEVALIER DE). (*Hiſt. litt. mod.*) Georges Broſſin, chevalier de Méré, né vers le commencement du dix-ſeptième ſiècle, d'une ancienne famille de Poitou, alliée à la Maiſon de Condé. On a de lui divers ouvrages qu'on trouve écrits avec affectation; mais il eſt principalement connu pour avoir été un des premiers inſtituteurs & un des premiers adorateurs de la célèbre marquiſe de Maintenon, lorſqu'à ſon retour de l'Amérique elle étoit élevée chez madame de Neuillant ſa parente, & qu'elle commençoit à entrer dans le monde, où bientôt elle fut connue ſous le nom de la *Belle Indienne*. Ce chevalier de Méré étoit un bel eſprit, réputé homme de bonne compagnie, demi-philoſophe, demi-courtiſan; il avoit ſervi dans la marine, & vivoit beaucoup dans le monde. La marquiſe de Sablé lui avoit ſacrifié Voiture. « Il » avoit, dit M. de la Beaumelle, élevé madame de » Clérembault; il avoit formé la ducheſſe de Leſdi» guières, qui lui avoit dit : *Je veux avoir de l'eſprit*, » & à laquelle il avoit répondu : *Eh bien! Madame*, » *vous en aurez*. »

Le chevalier de Méré, étant de la ſociété de madame de Neuillant, ſe chargea de donner les premières leçons du monde à mademoiſelle d'Aubigné; il compoſoit à ſon uſage des dialogues & des contes moraux. « Mademoiſelle d'Aubigné en ai» moit les penſées, & en haïſſoit le ſtyle apprêté; » elle revenoit toujours à ſon Plutarque, & ſentoit » déjà quelle différence il y a entre le ſtyle d'un » bourgeois de la cour, & celui d'un citoyen du » monde. »

Méré prétendoit lui enſeigner l'art d'être aimable, & trouvoit que ſans art elle n'étoit déjà que trop aimable pour lui; il eût bien voulu ne la former que pour lui ſeul; il eût voulu que le deſir de plaire, qui déjà ſe manifeſtoit en elle, n'eût que lui ſeul pour objet: c'étoit Démocrite amoureux de Chryſeis. Il prétendit, dans la ſuite, que lorſqu'elle étoit ſon écolière, elle lui avoit promis d'être ſa femme, & peut-être, dans le temps où elle étoit réduite à épouſer Scarron, auroit-elle pu donner la préférence au chevalier de Méré. Celui-ci, moitié par vanité, moitié par tendreſſe, l'annonçoit partout comme un prodige de ſavoir & d'eſprit, & ce fut lui qui commença la réputation de

la Belle Indienne. Il vit depuis ſon élève parvenue au faîte des grandeurs ; il la vit femme de Louis XIV. Alors il étoit entiérement retiré du monde. Il mourut en 1690, chez la marquiſe de Sevret ſa belle-ſœur.

MICHEL (JEAN), (*Hiſt. de la réform.*), bénédictin, l'un des premiers & des plus zélés diſciples de Calvin, prêchoit publiquement en ſon nom. Un jour, prêchant dans une paroiſſe de Bourges, qui porte le nom ſingulier de *Notre-Dame du four chaud*, le peuple, qu'il traînoit en foule à ſes ſermons, chaſſa, pour l'entendre, à une heure commode, les prêtres qui venoient célébrer l'office. Jean Michel ſupprima la ſalutation angélique qu'on récite à la fin de l'exorde ; il y ſubſtitua l'oraiſon dominicale en français, ſelon le nouvel uſage des Proteſtans. Bonnin, procureur-général du grand-conſeil, qui ſe trouvoit à ce ſermon, voulut s'oppoſer à cette innovation, & réciter tout haut l'*Ave Maria*; toutes les chaiſes furent à l'inſtant levées ſur lui, & il eut de la peine à ſe ſauver. Le dominicain inquiſiteur, Mathieu Ory, voulut informer de ce ſcandale ; l'official Guillaume de la Porte prétendit que c'étoit ſon droit. Pendant qu'ils diſputoient ſur leur juridiction, Jean Michel prêchoit ; il portoit à Sancerre les ſemences de la nouvelle doctrine, pour laquelle cette ville opiniâtre & malheureuſe ſouffrit, quarante ans après, de ſi cruelles extrémités, au trop mémorable ſiége de cette place en 1573, où un père & une mère mangèrent leur propre fille, morte de faim. Quant à Jean Michel, il prêcha tant, qu'enfin le parlement l'envoya au ſupplice.

MONTESPAN (MADAME DE). (*Voyez* les articles *Maintenon* dans le Dictionnaire & dans ce volume, & l'article *Fontange* dans ce même volume.)

Madame de la Vallière, cette amante modeſte & timide, cette humble violette qui ſe cachoit ſous l'herbe, honteuſe d'être maîtreſſe, d'être mère, d'être ducheſſe, la Vallière s'oublia une fois dans ſa vie juſqu'à *couper orgueilleuſement* le carroſſe de la Reine, par l'empreſſement de paroître la première aux regards du Roi, qui revenoit d'un voyage : on fut indigné. Une très-belle femme qui étoit dans le carroſſe de la Reine, s'écria : *Le plus vil état à mes yeux eſt celui de maîtreſſe d'un Roi ; mais ſi jamais je pouvois devenir capable d'une telle baſſeſſe, je voudrois du moins la cacher à tous les yeux*. Cette beauté ſévère, c'étoit madame de Monteſpan.

Jamais maîtreſſe plus altière n'a plus ſcandaleuſement étalé ſon triomphe illégitime aux yeux de toute la France, & n'en a plus inſolemment accablé la Reine ſa rivale.

Elle penſoit cependant alors ce qu'elle diſoit ; elle eut même toute ſa vie des principes oppoſés à ſes actions, & ſa morale fut toujours en contradiction avec ſa conduite.

Le vice prend toutes ſortes de formes pour s'introduire dans le cœur. Madame de Monteſpan poſſédoit le dangereux talent de contrefaire, & elle aimoit ſurtout à l'exercer contre les femmes en qui elle voyoit des projets manifeſtes, ou démêloit des prétentions ſecrètes ſur le cœur du Roi ; elle amuſoit ce Prince à leurs dépens, & les détruiſoit dans ſon eſprit par le ridicule. A la haine qu'elle profeſſoit pour le vice ſe joignoit, peut-être à ſon inſu, du moins ſans ſon aveu, une ſecrète envie de la puiſſance & de la grandeur où ces femmes aſpiroient. Ce fut là le piége où elle fut priſe. Louis XIV vit d'abord dans cet art de ridiculiſer tout ce qui tâchoit d'être aimable, une malignité contre laquelle il étoit naturellement en garde. Bientôt il n'y vit plus qu'une frivolité ſans conſéquence, qui l'amuſoit ſans pouvoir l'attacher ; *c'eſt une enfant*, diſoit-il avec une indulgence toujours croiſſante. Et l'Amour auſſi n'eſt qu'un enfant :

Tout eſt myſtère dans l'Amour,
Ses ailes, ſon flambeau, ſon carquois, ſon enfance.

Cette enfant, d'ailleurs la plus belle femme de la cour, mettoit dans ſon badinage tant de grace, de fineſſe & d'eſpiéglerie, que le Roi y prit goût au point de ne pouvoir plus s'en paſſer. Quand il en fut tems, elle y mit auſſi de l'agacerie, avec art, avec meſure, aſſez & aſſez peu pour qu'il en fût flatté. Déjà dans le beſoin de parler d'elle, même à la maîtreſſe qu'il croyoit aimer encore, *voyez*, diſoit-il à madame de la Vallière, *comme elle m'attaque ! Elle voudroit bien que je l'aimaſſe un jour*. Ce jour étoit bien proche, s'il n'étoit pas déjà venu. Bientôt les marques de ſa paſſion ne furent plus équivoques : la cour s'en apperçut, la tendreſſe de la Vallière s'en alarma ; elle montra au Roi une douleur touchante qu'il trouva importune. « Je » vous aime toujours, lui dit-il, mais je ne veux » pas être contraint. » La Vallière put lui répondre comme Hierax à Iſis :

Quelle froideur extrême !
Inconſtant, eſt-ce ainſi qu'on doit dire qu'on aime ?

Il la pria, c'eſt-à-dire, qu'il lui ordonna d'être amie de madame de Monteſpan. « Il faut donc, » lui dit-elle, que je forme de ma main les nœuds » qui vous attachent à une autre ! » Qui jamais aima comme la Vallière ? A force d'amour elle parvint à s'acquitter d'un emploi ſi pénible à l'amour ; elle ne fut plus que la complaiſante de madame de Monteſpan, qui avoit été la ſienne ; elle la paroit de ſes mains ; car cette impérieuſe maîtreſſe, déférant beaucoup au goût & à l'adreſſe de ſa rivale vaincue, la conſultoit ſur ſa parure, & la prioit d'y mettre la main, comme ſi elle avoit voulu

emprunter d'elle-même les moyens de la ſupplanter plus ſûrement. Quelquefois cette tendre amante, ſuccombant à ſa douleur, s'éloignoit, quittoit la cour, & préludoit au grand ſacrifice qu'elle devoit faire bientôt : un ordre du Roi la rappeloit ; elle revenoit, non ſans ſe ſouvenir qu'autrefois en pareil cas le Roi venoit la chercher, & qu'à préſent il ſe contentoit de la mander. Fatiguée du ſpectacle des triomphes continuels de madame de Monteſpan, & occupée de ſon projet de rénonciation au ſiècle : « Quand les auſtérités » de cette vie pénitente, diſoit-elle, me ſemble- » ront un peu dures, je me rappellerai ce que ces » gens-ci m'ont fait ſouffrir, & je ſerai conſolée. »

Quand madame de la Vallière ſe fut retirée aux Carmélites, & qu'elle y fut accoutumée, madame de Monteſpan alla un jour la voir, & de ce ton étourdi dont le grand monde ne corrige pas toujours : Tout de bon ! lui dit-elle, êtes-vous auſſi joyeuſe qu'on le dit ? — *Joyeuſe* n'eſt pas le mot, Madame, mais je ſuis contente. — Pour moi, dit madame de Monteſpan, je ne ſuis ni l'un ni l'autre. En la quittant elle lui dit encore, en vainqueur reſté maître du champ de bataille : *Que dirai-je au Roi de votre part ?* — Tout ce que vous voudrez, Madame.

Cependant le marquis de Monteſpan, qui avoit vu d'un œil tranquille le conquérant Lauzun attaché à ſa femme, trouva mauvais qu'elle fît maîtreſſe du Roi, & s'en expliqua très-maritalement avec elle. Madame de Monteſpan l'aſſura que ſon commerce avec le Roi avoit toute l'innocence de l'amitié, toute la pureté de la vertu. On ne croit guère à l'amitié pure d'un Roi de trente ans pour une belle femme de vingt. M. de Monteſpan inſiſta : ſa femme, avec toute l'autorité d'une maîtreſſe de Roi, menace & parle d'exil ; le mari indigné répond qu'il ne connoît dans ſa maiſon d'autre maître que lui, & lève la main ſur une femme rebelle ; *il m'aime*, s'écrie-t-elle alors ; *frappez, ſi vous l'oſez* ; il l'oſa. Les cris de madame de Monteſpan inſtruiſent toute la maiſon de ce ſcandale : on accourt ; on la trouve éplorée. Toute la cour, les femmes ſurtout, à commencer par la Reine, tonnent contre un mari ſi féroce. Louis XIV ſe ſouvient du prince de Condé, qui emmena ſa femme en Flandre pour la dérober aux empreſſemens d'Henri IV ; il donne un ordre qu'un Roi amant n'a pas droit de donner, & qu'il ne peut guère ſe reſuſer ; il défend au marquis de Monteſpan d'emmener ſa femme en province.

Monteſpan s'empreſſe de publier ſon déshonneur pour détruire la réputation que ſa femme uſurpoit encore ; il prend le grand deuil comme ſi elle étoit morte, & donne à ſon reſſentiment tout l'éclat dont il peut s'aviſer : on l'exile dans ſes terres. Il pouvoit s'aſſurer l'intérêt qui s'attache toujours aux opprimés ; mais il falloit ne pas vendre ſa honte & ne pas en recevoir le prix : le marquis de Monteſpan avoit des dettes, cent mille écus l'appaiſèrent.

Madame de Monteſpan régna donc ſans contrainte, du moins de la part de ſon mari ; mais elle eut toujours à lutter contre ſes propres ſcrupules & contre ceux de Louis XIV. Les tems de l'année plus particuliérement conſacrés aux devoirs de la religion furent toujours pour elle des tems de criſe pénibles & dangereux à paſſer : elle eut même l'honneur de réſiſter long-tems à Louis XIV ; mais enfin il fallut céder à un tel amant & à un tel Monarque. Long-tems encore après ſa défaite, elle eut le mérite d'en rougir & l'adreſſe de la cacher. Une mode peu favorable à la taille, & qu'elle eut le crédit d'établir, déguiſa ſes premières groſſeſſes. La naiſſance de ſes enfans fut d'abord un myſtère ; elle accoucha dans une maiſon écartée, avec toutes les précautions faites pour aſſurer le ſecret. Clément, célèbre accoucheur, dont les enfans & petits-enfans ſe ſont fait un nom dans la magiſtrature, trouvant le Roi chez l'accouchée, ne le connut pas ou feignit de ne le pas connoître, & ſe fit verſer à boire par lui. Si l'on en croit M. de la Beaumelle, Clément étoit arrivé les yeux bandés dans la maiſon, & madame de Maintenon, alors madame Scarron, qui conſentit avec répugnance à élever ces enfans, entra chez madame de Monteſpan, & en ſortit un maſque ſur le viſage.

Madame de Monteſpan accoucha une autre fois (le 31 mars 1670) & à Saint-Germain. On n'oſa pas introduire dans le château madame Scarron ; elle attendit à la porte ; ce fut Lauzun qui reçut l'enfant (c'étoit le duc du Maine) : on n'eut pas le tems de l'emmailloter ; on l'enveloppa dans des langes. Lauzun le prit dans ſon manteau, traverſa l'appartement de la Reine, toujours tremblant qu'il ne criât, & le porta dans le carroſſe de madame Scarron.

Cette complaiſante & tendre gouvernante des enfans de Louis XIV & de madame de Monteſpan étoit bien loin d'excuſer le vice de leur naiſſance ; elle ne ceſſoit de reprocher à leur mère ſes foibleſſes & ſes rechutes : madame de Monteſpan redoutoit ſes remontrances, ſon ſilence, ſes regards. Un jour voulant la voir dans une de ſes couches : « Je deſire, lui écrivoit-elle, & j'ap- » préhende votre préſence. Au nom de Dieu ! que » vos grands yeux noirs ne tombent pas ſur moi » dans l'état où je ſuis. »

Elle ſe piquoit d'une grande exactitude à remplir ſes devoirs de religion, à obſerver les jeûnes preſcrits par l'Egliſe, juſqu'à faire peſer devant elle le pain de ſa collation. Madame la ducheſſe d'Uzès paroiſſant étonnée de ce contraſte de ſa foi & de ſes mœurs, quoi ! dit madame de Monteſpan, parce qu'on fait un péché, croyez-vous qu'on les faſſe tous ?

Un jour madame de Monteſpan & madame Scarron étant allées enſemble à l'égliſe, madame de Monteſpan entra dans un confeſſional, entendit

la meſſe avec le plus grand recueillement & y communia. Madame Scarron, tranſportée de joie, alloit la féliciter ſur ſa converſion, lorſqu'elle entendit madame de Monteſpan dire gaiment au cocher : *A Verſailles.* — Quoi ! madame, après ce que je viens de voir, & en ſortant de ce ſaint exercice ! La coupable ſe tut, ſoupira, & partit pour Verſailles.

Soit pour éviter, à ce qu'elle croyoit, le ſcandale, ſoit pour s'étourdir elle-même ſur le danger des communions indignes ; elle approchoit ainſi de la Sainte-Table à la faveur de quelques abſolutions ſurpriſes à des prêtres mercenaires ou ignorans, ou trompés par des confeſſions infidelles.

Ce fut ſurtout en 1672 qu'éclatèrent hautement ſon crédit & ſa puiſſance, & qu'elle crut pouvoir braver la Reine qu'elle mépriſoit, la Vallière qu'elle effaçoit, & la France qu'elle ſcandaliſoit. La publicité même de ſa conduite avertiſſoit les confeſſeurs d'être ſévères. Elle eſſaya un jour d'extorquer une abſolution à un curé de village, dont on lui avoit vanté la facilité. Cet homme, au premier mot, s'écria : « Quoi ! vous » êtes cette madame de Monteſpan qui ſcandaliſe » toute la France ! Allez, Madame, renoncez à » vos coupables habitudes, & vous pourrez enſuite » vous préſenter à ce tribunal redoutable. »

Madame de Monteſpan devoit ſe rendre juſtice, & ſentir que cet homme faiſoit ſon devoir ; mais l'orgueil bleſſé d'une femme, d'une maîtreſſe, l'emportant ſur toutes les conſidérations de piété, elle eut l'imprudence de ſe plaindre au Roi, & de lui demander vengeance. Louis XIV étoit juſte ; il ſentit d'abord que l'autorité royale ne pouvoit être interpoſée entre une pénitente & ſon confeſſeur. Il conſulta Boſſuet, qui ne put que louer le prêtre d'un courage qu'il n'eût peut-être pas eu lui-même, dit la Beaumelle, & Montauzier, qui répondit bruſquement que madame de Monteſpan devoit remercier ce prêtre de lui avoir épargné un ſacrilége. Cet incident ayant ouvert l'oreille du Roi aux conſeils de la religion & de la vertu, & un jubilé étant venu à l'appui, Louis crut avoir, à trente-quatre ans, la force de renoncer à une femme qu'il aimoit & qui avoit tant de reſſources pour ſe faire aimer ; il promit à Boſſuet, ou du moins il lui fit eſpérer qu'à ſon retour de l'armée il ne reverroit plus madame de Monteſpan : on parloit déjà de l'éloigner de la cour ; on alléguoit la néceſſité d'une réparation publique pour une faute publique, la crainte d'une rechute, le devoir que la prudence impoſe de fuir le péril de la tentation.

Au milieu de toutes ces délibérations madame de Monteſpan parut à la cour : ſes rivales pâlirent, les dévots s'alarmèrent ; le Roi, fidèle à ſa parole, la fuyoit avec un ſoin marqué ; elle paroiſſoit auſſi l'éviter, mais ſans affectation, cependant ils ſe rencontroient toujours. De graves eccléſiaſtiques, des femmes reſpectables propoſerent même qu'ils ſe viſſent, mais en leur préſence, & que le Roi déclarât avec douceur & avec ménagement à ſa maîtreſſe, qu'il renonçoit à vivre avec elle. L'entrevue en effet eut lieu ; ils ſe rapprochèrent en rougiſſant, ſe parlèrent un moment tout bas dans l'embraſure d'une fenêtre : on les vit s'attendrir & pleurer. Tout à coup le Roi, lui préſentant la main, ſe retira ſeul avec elle, en ſaluant en paſſant l'aſſemblée qu'il laiſſa dans une confuſion aſſez riſible, que madame la comteſſe de Caylus peint fort plaiſamment dans ſes *Souvenirs*. Mademoiſelle de Blois, qui fut depuis madame la ducheſſe d'Orléans, femme du Régent, fut le fruit de cette entrevue, & madame de Caylus prétendoit retrouver dans le caractère, dans la phyſionomie & dans toute la perſonne de cette Princeſſe des traces de ce combat de l'amour & de la dévotion, qui avoit préſidé à ſa naiſſance.

Quelques années après les dévots eurent leur revanche, du moins pour un tems. Des prêtres de la Miſſion prêchèrent un carême à la cour & y firent une révolution : une femme de confiance de madame de Monteſpan eut des remords, ſe crut damnée, rendit les préſens que ſes complaiſances criminelles lui avoient valu, & par ſes agitations commença d'agiter à ſon tour ſa mobile maîtreſſe : celle-ci voulut aller à confeſſe à un de ces miſſionnaires, & lui envoya ordre de l'attendre au confeſſional. « Le miſſionnaire, dit l'auteur des *Mémoires* » *de Maintenon*, ſe promit bien d'apprendre à » cette impérieuſe pénitente à reſpecter les mi» niſtres du Seigneur. »

Elle ſortit de l'égliſe toute en larmes & toute effrayée des jugemens de Dieu ; elle envoya chercher M. Boſſuet, lui déclara qu'elle alloit quitter la cour & faire pénitence ; elle le chargea d'en prévenir le Roi & d'obtenir ſon agrément. Le Prélat dit au Roi que madame de Monteſpan, qui ſe plaignoit autrefois de la ſévérité des confeſſeurs, ſe plaindroit bientôt de leur indulgence ; que déjà, plus ſévère que quelques-uns d'entr'eux, elle avoit décidé que ſon premier devoir étoit de ſe retirer de la cour, & qu'elle le prioit de vouloir bien, par ſon conſentement, ſeconder en elle l'ouvrage encore imparfait de la grace. Le Roi laiſſa tomber quelques larmes, & chargea le Prélat, en ſoupirant, de dire à madame de Monteſpan qu'il l'aimoit trop pour s'oppoſer à ſon ſalut.

Madame de Maintenon vint, à l'appui de Boſſuet, ſoutenir la foi chancelante de cette péchereſſe ; elle intéreſſoit ſon orgueil à l'exécution de ſes vertueux projets & aux progrès de ſa pénitence : « Toujours victorieuſe de la Vallière, lui » diſoit-elle, cette tendre fille a été quittée pour » vous, & c'eſt vous qui avez la gloire de quitter le » Roi. » Elle la vit pâlir au rapport que M. Boſſuet lui fit des dernières paroles du Roi ; elle l'entendit accuſer ce Prince d'inconſtance ou d'inſenſibilité. Boſſuet & madame de Maintenon ſe regardoient avec inquiétude, & preſſoient toujours le départ

qui ſe différoit toujours. Tantôt madame de Monteſpan projetoit d'embellir Fontevrault, tantôt elle trouvoit bien dur de ne pas voir achever le château de Verſailles. Il faut donc, s'écrioit-elle à travers de longs ſoupirs d'amour & d'ambition, il faut donc quitter ce pays pour toujours! — Vous lui faites bien de l'honneur de le regretter! diſoit madame de Maintenon. *Ah! mon Dieu! que je m'en vais vous aimer!* s'écrioit quelquefois la pénitente; puis revenant au Roi, encore, diſoit-elle, s'il pouvoit être fidèle à ſa douleur préſente! mais il en aimera une autre, une autre jouira des plaiſirs & des honneurs que j'abandonne! Que vous importe, diſoit madame de Maintenon, que cette place ſoit remplie, pourvu qu'elle ne le ſoit pas par vous? — On voit bien, répliquoit madame de Monteſpan, que vous n'avez jamais aimé un Roi, pas même un homme peut-être.

Elle partit enfin, & madame de Maintenon reſta pour inſtruire le Roi de ſon départ & de ſes derniers ſentimens. Le Roi, qui depuis long-tems trouvoit madame de Maintenon aimable, ſentit alors pour la première fois combien elle l'étoit: ſon éloquence lui parut plus douce & plus inſinuante que celle de Boſſuet; il trouva du plaiſir à être conſolé & prêché par elle; il ſe laiſſa inſenſiblement conduire dans la voie du ſalut par cet aimable guide.

Cependant madame de Monteſpan attendoit impatiemment à Paris madame de Maintenon pour être inſtruite à ſon tour des ſentimens du Roi. Ne la voyant pas arriver, & commençant à tout craindre, même ce qui n'arriva que long-tems après, elle courut chez madame de Maintenon, n'y trouva qu'une femme-de-charge; que madame de Maintenon, lui dit-elle, vienne chez moi dès le moment de ſon arrivée & ſans deſcendre de carroſſe. Me connoiſſez-vous? — Oh! oui, Madame, tout le monde ſait que vous avez acheté la charge de madame de la Vallière. — Vous m'inſultez, ma fille, répliqua madame de Monteſpan avec cette douceur, dit M. de la Beaumelle, qui fait tout pardonner. « Vous m'inſultez, mais vous dites » vrai, & j'ai mérité pis. »

Madame de Maintenon arriva, dit à madame de Monteſpan mille choſes de la part de la Reine & pas un mot du Roi. Ce fut par la Reine que M. Boſſuet & madame de Maintenon voulurent affermir madame de Monteſpan dans ſes généreuſes réſolutions: on lui ménagea une entrevue avec cette Princeſſe. Madame de Monteſpan embraſſant les genoux de la Reine, lui demanda tendrement pardon, & promit d'expier le ſcandale de ſa vie. La Reine, touchée de ſes larmes, les eſſuya, & lui défendit de quitter la charge qu'elle avoit dans ſa Maiſon. « Vous avez péché auprès de moi, » lui dit-elle; c'eſt auprès de moi que vous ferez » pénitence. »

Madame de Monteſpan reparut donc à la cour par cette imprudente bonté de la Reine. Les deux amans s'écrivirent les billets les plus tendres pour ſe jurer qu'ils ne s'aimeroient plus, ou du moins qu'ils s'aimeroient ſans le dire: c'étoit Boſſuet lui-même qui portoit avec beaucoup de myſtère ces billets dont il croyoit ſavoir le contenu. Les ſuites lui apprirent le ridicule du perſonnage qu'on lui avoit fait jouer dans cette occaſion, & l'auteur des *Mémoires de Maintenon* inſinue que ce fut pour l'en conſoler que le Roi lui deſtina la charge de premier aumônier de madame la Dauphine.

Cependant la Reine, toujours trompée, donnoit l'exemple de la conſidération pour ſa rivale. « Madame de Monteſpan paſſoit nettement devant » toutes les ducheſſes, & les honneurs qu'elle » avoit rejetés comme des flatteries tant qu'elle » avoit été coupable, elle les exigeoit comme des » droits depuis qu'elle ne l'étoit plus, ou qu'elle » étoit cenſée ne plus l'être. Tout plioit devant » une ſujète qui, ne paroiſſant en public qu'avec l'appareil de la royauté, avoit toujours » quatre gardes-du-corps aux portières de ſon » carroſſe. »

Des miſſionnaires l'avoient remplie de remords. Un capucin, dit le même auteur, lui avoit ôté ſes ſcrupules en lui nazillant ces paroles: « *Femme! » beaucoup de péchés vous ſont remis, parce que vous » avez beaucoup aimé.* »

Mais ces mêmes ſcrupules devenoient plus forts chez le Roi, dont toutes ces agitations avoient ébranlé la tendreſſe; il en faiſoit encore aſſez pour indigner madame de Maintenon, mais pas aſſez pour ſatisfaire madame de Monteſpan. La vertu de la première prenoit tous les jours un plus grand aſcendant. Au ſortir d'un ſermon du P. Bourdaloue, dont le Roi avoit été fort touché, ce fut madame de Maintenon qui l'alla chercher: madame de Monteſpan alla à Clagni, & le Roi l'y laiſſa; il s'en vanta même au P. Bourdaloue lorſque ce prédicateur vint prendre congé de lui. « Vous » ſerez bien content de moi, lui dit-il: madame » de Monteſpan eſt à Clagni. — Dieu le ſeroit » bien davantage, répondit le prédicateur, ſi » Clagni étoit à quarante lieues de Verſailles. »

Ces voyages de Clagni devinrent plus longs & plus fréquens: les courtiſans briguèrent moins l'honneur d'en être; les foibleſſes de cette fière beauté, ſollicitée avec moins d'ardeur, ſe répétèrent moins ſouvent; ſes jalouſies contre madame de Maintenon, ſes querelles continuelles avec cette Dame, ne tournèrent point au profit de l'ancienne maîtreſſe.

L'amour jaloux ou mécontent va au devant de tout ce qui peut lui nuire, & ſe perd lui-même à force d'inquiétude. « Madame de Monteſpan craignit que la naiſſance du comte de Toulouſe ne » lui eût laiſſé quelque incommodité qui inſpirât » au Roi du dégoût. Elle eut l'imprudence de s'en » éclaircir, & le Roi la cruauté d'en convenir. Il » revenoit de la chaſſe; il étoit en ſueur: madame

de

» de Monteſpan encore plus outrée de la froideur » avec laquelle on l'inſultoit, que de l'inſulte même, » lui répondit avec emportement, qu'il pourroit » bien ſouffrir ſes défauts, puiſqu'elle avoit ſi long-» tems ſouffert les ſiens, & lui en reprocha un » que l'amour ambitieux tolère quelquefois, & » que l'amour ſenſuel ne pardonne jamais. Ce » trait perça le cœur du Roi, & n'en put jamais » être arraché. En vain madame de Monteſpan à » genoux embraſſa ces pieds dont elle avoit révélé » les dégoûtantes odeurs : on la releva ſans lui » montrer ni haine, ni amour, ni pitié. »

Ici finit, en 1679, le règne de madame de Monteſpan; elle reſta cependant à la cour, mais elle n'y éprouva que des dégoûts, & vit croître de jour en jour le crédit de ſa rivale. Ne pouvant ſe diſſimuler la chute du ſien, elle chercha long-tems à la diſſimuler aux autres. Le cheval du Roi s'étant abattu à la chaſſe, on lui crut le bras caſſé : madame de Maintenon ne put retenir ſes larmes; tout le monde les remarqua. Madame de Monteſpan ne les lui pardonna pas, prétendant qu'il n'appartenoit encore qu'à elle de pleurer ſi tendrement.

On ne la mettoit plus des voyages ni des parties de plaiſir que très-rarement, & alors elle en avoit l'obligation à la pitié de madame de Maintenon. Quand le Roi ſe fit faire l'opération de la fiſtule, madame de Monteſpan arriva en diligence: on lui refuſa l'entrée, & elle apprit que madame de Maintenon étoit dans la chambre. « Elle ſort » avec précipitation, & remplit l'antichambre de » pleurs & de ſanglots qui n'attendriſſent ni ne » trompent perſonne. »

Elle ſoutenoit à tout le monde que ſon règne reviendroit, & avoit le chagrin de n'être crue de perſonne. Quelquefois, pour ſe donner l'air d'un reſte de crédit, elle ne rougiſſoit pas de recourir en ſecret à celui de madame de Maintenon; quelquefois elle ſe vengeoit par des mots piquans, par des reproches amers de l'abandon où on la laiſſoit, & du peu de conſidération qu'on avoit pour elle. « Sire, dit-elle un jour à Louis XIV, » j'ai une grace à vous demander : laiſſez-moi le » ſoin d'amuſer les gens du ſecond carroſſe, & de » préſider dans l'antichambre. »

A travers tant de mortifications, elle étoit encore tourmentée par ſes remords; ils l'agitoient au point qu'elle ne pouvoit pas reſter ſeule un moment ſans friſſonner, qu'elle ne dormoit jamais qu'entre deux femmes, que la nouvelle d'une mort ſubite la mettoit hors d'elle-même; que quand il tonnoit, elle faiſoit placer ſur ſon ſein, & comme entre le ciel & elle, une jeune fille, pour que l'innocence de cette enfant pût obtenir ſa grace, & que les traits de la foudre ſe détournaſſent en rencontrant une victime pure.

C'étoit véritablement un enfant elle-même que madame de Monteſpan, mais un enfant gâté, plein de fantaiſies & de goûts bizarres. Au milieu des appartemens cirés & frottés de Verſailles & de Marly elle aimoit à s'entourer de moutons & de chèvres qui ſaliſſoient tout. Dans ſes plus violens chagrins, elle étoit diſtraite, amuſée, preſque conſolée par un petit carroſſe de filigrane attelé de ſix ſouris.

Enfin, elle quitta irrévocablement la cour vers 1686; elle ne venoit plus même à Clagny (à cauſe de la proximité de Verſailles) que pendant les voyages de Marly. Elle conſervoit toujours pour Louis XIV une ſorte de ſentiment romaneſque. Quand il partoit pour Fontainebleau, elle alloit à Petit-Bourg, où, d'un pavillon placé à l'extrémité d'une allée, elle jouiſſoit encore du plaiſir de voir paſſer ce grand Roi ſans en être vue. Elle vivoit d'ailleurs à Paris, ſans conſidération, avec de vieilles coquettes ramenées, comme elle, à la dévotion par l'âge & la diſgrace. Altière & impérieuſe, elle ſe faiſoit traiter en Reine, chez elle, par tout ce qui l'approchoit; ſuperſtitieuſe, elle ſe couvroit d'un cilice, & croyoit expier, par des macérations, ſa molleſſe & ſes vices; avare & ſans bienfaiſance, elle ne faiſoit pas même des préſens à ſes enfans, & paſſoit ſa vie dans la crainte d'être volée.

Elle faiſoit cependant des aumônes, mais ſans goût, ſans plaiſir, uniquement par devoir & en eſprit de pénitence.

Pour être quelque choſe, elle ſe fit Janſéniſte, & le parti la comparoit à madame la ducheſſe de Longueville; ce qui auroit dû être indifférent à Louis XIV, & qui acheva de l'indiſpoſer contre elle.

Ses confeſſeurs exigèrent d'elle qu'elle offrît à ſon mari de rentrer ſous ſon autorité, & de lui conſacrer les reſtes de ſa vie; elle obéit, mais elle fut aſſez heureuſe pour que le marquis de Monteſpan dédaignât de la punir & refuſât de la reprendre.

Elle mourut le 28 mai 1707, à Bourbon, où elle alloit tous les ans prendre les eaux pour ſa ſanté. Une ſaignée faite mal à propos la mit bientôt en grand danger. On avertit le marquis, depuis duc d'Antin, ſon fils. L'auteur des *Mémoires de Maintenon* rapporte à ce ſujet une anecdote bien injurieuſe au marquis d'Antin, & que la légéreté de cet hiſtorien pourroit rendre d'autant plus ſuſpecte, qu'en cet endroit il ne cite point ſes garans. « Le marquis d'Antin, dit-il, arrive » en poſte, & ſans deſcendre de ſa chaiſe, ſans » s'informer comment ſa mère ſe porte, il de-» mande ſa caſſette. On la lui donne; on lui dit » que madame de Monteſpan n'en confie la clef à » perſonne, & la porte toujours ſur elle. Il monte » vite dans ſon appartement, cherche la clef dans » le ſein de ſa mère agoniſante, vuide la caſſette, » la referme, & part ſans donner aucun ordre, » ſans témoigner ni curioſité, ni ſurpriſe, ni re-» gret, ni pitié. Quelques heures après madame » de Monteſpan expira. »

Son teſtament ordonnoit que ſes entrailles fuſ-

ſent portées à la communauté de Saint-Joſeph, à Paris. Cette diſpoſition ne put être exécutée : l'exceſſive chaleur les avoit rendues ſi fétides, que le porteur revint ſur ſes pas & les remit aux Capucins de Bourbon : le gardien ne pouvant tenir à l'excès de l'infection, les jeta aux chiens. Quand on apprit, à Paris, ce qu'étoient devenues les entrailles de madame de Monteſpan, un plaiſant de ſes amis dit : *Ah ! eſt-ce qu'elle en avoit ?*

Ainſi mourut cette femme célèbre par ſa beauté, par ſon eſprit, par les paſſions qu'elle ſentit & qu'elle inſpira, par l'empire qu'elle exerça ſur le plus magnifique & le plus impoſant des Rois, dans un tems de gloire & de proſpérité, dans les plus beaux jours de la monarchie. Elle eut de ce Prince huit enfans, poſtérité brillante, comblée de tous les dons de la nature & de la fortune, ornée de tous les apanages de la grandeur, & qui (en 1789) ſemble prête à s'éteindre, ou du moins à ne ſubſiſter que dans des branches féminines.

MONTOLIEU, (*Hiſt. de Fr.*), ancienne famille qui ſubſiſte, depuis un grand nombre de ſiècles, à Marſeille & dans le Bas-Languedoc. Aucune n'a fourni autant de chevaliers à l'Ordre de Malte, autant de défenſeurs & de victimes à la patrie.

1°. Guillaume de Montolieu, premier du nom, vivoit dans le onzième ſiècle.

2°. Giraud ſon fils, qui vivoit en 1109, donna ſon nom à une partie du terroir de Marſeille, dite *des Montolieus* ou *le Val de Giraud*.

3°. Guillaume, ſecond fils de Giraud, général des galères d'Ildephonſe II, roi d'Arragon, comte de Provence, remporta, en 1199, une victoire ſignalée ſur les Génois.

4°. Guillaume IV ſon petit-fils mourut jeune en défendant ſa patrie aſſiégée par le comte de Provence.

5°. Guillaume VI, arrière-petit-fils de Guillaume IV, fut chargé de négociations importantes auprès des Papes & des rois de France & de Naples. Il tint les rênes du cheval du roi Jean, lorſque ce Prince fit ſon entrée à Marſeille. L'acte de la cérémonie porte ces mots : *Ad dextrandum & conducendum equum domini Regis.*

6°. Blaqueria ſon fils ſe rendit illuſtre en défendant ſa patrie contre les Arragonnois.

7°. Etienne, arrière-petit-fils de Blaqueria, s'illuſtra auſſi à la défenſe de Marſeille, aſſiégée par le connétable de Bourbon & le marquis de Peſcaire, les deux plus grands généraux de Charles-Quint & du tems.

8°. Honoré, fils d'Etienne, gentilhomme d'honneur de Catherine de Médicis, premier conſul de Marſeille, ſignala ſon zèle pour la patrie & le Roi au milieu des troubles excités dans Marſeille du tems de la Ligue.

9°. Guillaume VIII, fils d'Honoré, commandant des galères du Roi, cinq fois député par la nobleſſe de Marſeille à la cour, envoyé par le Roi à Conſtantinople, élu, en 1631, premier conſul de Marſeille, fut tué, en 1638, dans un combat naval livré devant Gênes.

10°. Jean-Baptiſte, fils de Guillaume VIII, capitaine d'une galère de ſon nom, commandoit, en 1642, cinq galères du Roi, & fut tué, le 19 mars 1667, d'un coup de mouſquet en combattant contre un vaiſſeau corſaire.

11°. Louis, fils de Jean-Baptiſte, chef d'eſcadre des galères du Roi, & maréchal-de-camp, bloqua par mer la ville de Barcelone que le duc de Vendôme aſſiégeoit par terre en 1697 ; il défendit Cadix : le Roi l'honora du titre de marquis.

12°. Dans la branche des ſeigneurs de Montolieu-Saint-Hippolyte, établie dans le Bas-Languedoc, Jean, tué à la bataille de Mont-Lhéri.

13°. Giraud ſon frère, tué à la bataille de Formigny.

14°. Jacques, fils de Jean & neveu de Giraud, tué à la bataille de Novare.

15°. Guillaume, fils de Jacques, capitaine de deux cents hommes, tué à la bataille de Ceriſoles.

16°. Un autre Guillaume ſon frère, qui avoit embraſſé la réforme en 1553, & qui commandoit une enſeigne dans l'armée des Huguenots, tué à la bataille de Dreux en 1562.

17°. Barthélemi, frère des deux précédens, capitaine de deux cents hommes, mort de la peſte en 1563, au Hâvre-de-Grace, que les Français réunis alors, Catholiques & Proteſtans, aſſiégeoient de concert.

18°. Jacques, fils de Guillaume (n°. 16), & neveu de Barthélemi (n°. 17), capitaine de deux cents hommes dans l'armée des Huguenots, tué à la bataille de Saint-Denis.

19°. François ſon frère, tué à la bataille de Montcontour.

20°. Hippolyte leur frère, mort de bleſſures reçues à la même bataille.

21°. Antoine, auſſi leur frère, reçut, au ſiége de Rouen, en 1592, une bleſſure qui l'obligea de quitter le ſervice.

22°. Jean, fils d'Antoine, capitaine de deux cents hommes, fut tué, en 1622, au ſiége de Montpellier.

23°. Antoine, frère de Jean, lieutenant-colonel du régiment de Gondrin, mort en Catalogne.

24°. Louis leur neveu, tué à la bataille de Trèves.

25°. Jacques ſon frère, tué en duel.

26°. Un autre Jacques leur neveu, mort à Metz d'une bleſſure reçue au ſiége de Luxembourg.

27°. Louis ſon frère, qui perdit un bras à la bataille de Turin.

Une multitude d'autres qui, pour n'avoir été ni tués ni bleſſés, n'en ont pas moins ſignalé leur valeur au milieu des dangers.

La foule des chevaliers de Malte, comme nous l'avons dit, eſt innombrable dans cette famille.

Honoré (n°. 8) & Louis (n°. 11) eurent chacun quatre fils dans cet Ordre, & on en trouve preſqu'à chaque génération.

MOREUIL. (*Hiſt de Fr.*) Ancienne famille de Picardie. Bernard, premier du nom, ſeigneur de Moreuil & fondateur de l'abbaye de ce nom en Picardie, vivoit en 1127.

Un de ſes deſcendans, Bernard III, ſeigneur de Moreuil, fit le voyage de la Terre-Sainte, & ſe trouva, en 1204, à la priſe de Conſtantinople & à la fondation de l'Empire des Latins. Il en rapporta une relique appelée *la Sainte-Larme*, dont il fit préſent à l'abbaye de Selincourt. Le perſonnage le plus célèbre de cette famille eſt Bernard VI, ſeigneur de Moreuil & de Cœuvres, maréchal de France. Philippe de Valois lui ôta cet emploi qu'il lui avoit donné, ou plutôt le déchargea des ſoins de cet emploi pour lui en confier un plus important aux yeux de ce Monarque. Il le fit gouverneur du prince Jean ſon fils, duc de Normandie, & modérateur de la fougueuſe jeuneſſe de ce Prince. L'intention du Roi, dans ce changement, & ſes vues & ſes idées ſur la perſonne de Moreuil, ſont très-bien expoſées dans les lettres données à ce ſujet par Philippe, & qui forment un titre flatteur pour Moreuil.

« De par le Roi. Sire de Moreuil, vous ſavez, » comme nous vous dîmes l'autre jour, que nous » avions ordené pour être avecques Jean notre » fils & à ſon frein, & vrayment nous ne vous » oſtons de l'office de maréchal pour nul mal qui » ſoit en vous, ne pour nul défaut qui par vous ait » été en votre office; mais nous vous amons mieux » près de Jean notre fils, que nous ne ferions nul » autre. Si voulons que vous ordonnez tantôt pour » y venir & pour y être doreſnavant continuel- » lement, car il eſt temps qui ſont ordonnez pour » y être y ſoient, & ſi eſt mieux votre honneur » de le faire maintenant, qu'il ne ſeroit quand » nous ſerons plus avant en la guerre, & pour ce » que vous nous priâtes quand nous vous en par- » lames, que nous y vouſiſſions garder votre hon- » neur. Vrayment ſe vous y penſez bien, vous » trouverez que nous vous faiſons trop plus grand » honneur de vous y mettre, que nous ne ferions » de vous leſſier maréchal; meſmement conſidéré » que nous voulons que vous ſoyez tous li pre- » miers & li principaux de ſon frein; car il n'eſt » oncques de maréchal de France qui n'en laiſſât » volontiers l'office, pour être li premier au frein » de l'aîné fils du Roi. Si nous ſemble que votre » honneur y eſt non pas gardé ſeulement, mais » accrû; & quant au profit, il nous ſemble qu'il » y eſt plus grand, &c. »

Dans la ſuite le ſeigneur de Moreuil reprit l'exercice de ſa charge de maréchal de France; il commandoit à ce titre l'armée du Roi en Picardie, le 3 ſeptembre 1346: il vivoit encore le 22 mai 1350. Thibault de Moreuil ſon frère, ſeigneur de Colombier & de la Bretonnière, vaillant chevalier, fut tué à la bataille de Crécy, le 26 août 1346.

Rogues, ſeigneur de Moreuil & de Cœuvres, fils du maréchal, quitta le nom de Moreuil pour celui de Soiſſons, qui lui venoit de ſon aïeule Iolande de Soiſſons, mère du maréchal: ce nom de Soiſſons fut porté par leurs deſcendans. Thibault de Soiſſons, ſeigneur de Moreuil & de Cœuvres, chambellan du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, fut fait priſonnier au ſiège de Rouen, en 1417, & mourut le 28 avril 1434.

Ce fut ſa petite-fille, Marguerite de Soiſſons, dame de Cœuvres, qui vendit, conjointement avec Jean de Villiers, ſeigneur de Verderonne, ſon mari, la vicomté de Cœuvres à Jean d'Eſtrées, grand-maître de l'artillerie, dans la Maiſon duquel cette terre eſt ſi long-tems reſtée.

Valéran de Soiſſons, fils puiné de Thibault, étoit chambellan du duc de Bourgogne, & gouverneur pour lui de Chauny en Picardie. Mort en 1464.

Jean de Soiſſons, fils de Valéran, quitta le ſervice de Charles-le-Téméraire pour celui de Louis XI, qui lui rendit, en 1473, tous les biens de ſon père confiſqués, parce qu'il avoit tenu le parti de Bourgogne.

Les principaux de ces biens, tels que Moreuil, Poix, paſſèrent, par mariage, dans la Maiſon des Créquy-Canaples, Pontdormy ou Pont-de-Remy.

MORIN (Louis), (*Hiſt. des Sciences*), né au Mans le 11 juillet 1625. Dès qu'il put montrer une inclination, il en montra une pour les plantes. Un payſan qui en venoit fournir les apothicaires de la ville, fut ſon premier maître. Bientôt il alla herboriſer lui-même & chercher des plantes nouvelles aux environs du Mans. Ses humanités achevées, il vint à Paris pour ſa philoſophie: il y vint, mais en botaniſte, c'eſt-à-dire, à pied, dit M. de Fontenelle; il n'avoit garde de ne pas mettre le chemin à profit. L'amour de la botanique le détermina pour la médecine dans le choix d'un état. Par ſon exceſſive frugalité il ſe ménageoit, dit M. de Fontenelle, beaucoup d'autorité pour prêcher un jour la diète à ſes malades. En effet, il s'étoit réduit de très-bonne heure au pain & à l'eau: c'étoit là ſon régime journalier; tout au plus, par forme de régal & de bonne chère, ſe permettoit-il quelques fruits. Dans ſa vieilleſſe il ſe réſolut enfin, avec bien de la peine, à prendre une once de vin par jour, une once & rien de plus; car il le meſuroit auſſi exactement qu'un remède qui n'eſt pas éloigné d'être un poiſon. Toute ſa vie étoit réglée comme ſon régime, & n'étoit elle-même qu'un régime continuel appliqué à tout: il faiſoit tous les jours chaque choſe à la même heure. Il ſe couchoit à ſept heures du ſoir en tout temps, & ſe levoit à deux heures du matin: c'étoit ſe lever un peu plus tôt que quelques perſonnes répandues dans le monde ne ſe couchent. M. de Fontenelle lui attibue un

mot qu'apparemment il a dit le premier, mais qui eſt devenu trivial, & que M. Duclos, qui le répétoit ſouvent, diſoit être la deviſe naturelle des gens occupés : *Ceux qui viennent me voir me font honneur ; ceux qui n'y viennent pas me font plaiſir.*

M. Morin fut reçu docteur en médecine vers l'an 1662. Après quelques années de pratique, il fut reçu *expectant* à l'Hôtel-Dieu. Quand il fut devenu médecin penſionnaire de cet hôpital, il recevoit l'argent de ſa penſion, & le remettoit dans le tronc après avoir bien pris garde à n'être pas découvert. C'étoit, dit M. de Fontenelle, payer les pauvres pour les avoir ſervis.

Sa réputation perça, & mademoiſelle de Guiſe voulut l'avoir pour médecin. « Sa nouvelle di-» gnité, comme l'appelle M. de Fontenelle, lui » fut fort à charge, & on eut bien de la peine à la » lui faire accepter : elle lui fut à charge, en ce » qu'elle l'obligea de prendre un carroſſe ; mais il » ne relâcha rien du reſte de ſon auſtère régime. » Au bout de deux ans & demi la Princeſſe tomba malade, & Morin crut qu'il étoit de ſon devoir de lui annoncer la mort. La Princeſſe, loin de lui ſavoir mauvais gré de ſon zèle pieux, tira de ſon doigt une bague qu'elle lui donna pour dernier gage de ſon affection, & lui laiſſa par ſon teſtament deux mille livres de penſion viagère.

A peine fut-elle morte, que M. Morin ſe débarraſſa de ſon carroſſe, & ſe retira ſans aucun domeſtique à Saint-Victor, « ayant cependant aug-» menté ſon ordinaire d'un peu de riz cuit à l'eau. » En 1699, il entra dans l'Académie des ſciences, en qualité d'aſſocié botaniſte.

Quand M. de Tournefort alla herboriſer dans le Levant, en 1700, il pria M. Morin de faire en ſa place les démonſtrations des plantes au Jardin royal, « & le paya de ſes peines, en lui rappor-» tant de l'Orient une nouvelle plante qu'il nomma » *Morina orientalis*, » comme il nomma la *Dodarte*, la *Fagonne*, la *Bignonne*, la *Phelypée*, en l'honneur des hommes célèbres ou puiſſans qui portoient ces noms. « Ce ſont là de ces ſortes de graces que » les ſavans peuvent faire, non-ſeulement à leurs » pareils, mais aux grands. »

Sur la fin de ſa vie, M. Morin conſentit enfin à prendre un domeſtique. Il mourut le 1 mars 1715, ſans maladie, & uniquement faute de forces ; car, comme le remarque M. de Fontenelle, qui né ſi foible, qu'on ſe hata de l'ondoyer dans la crainte de n'avoir pas le tems de le porter à l'égliſe, a cependant pouſſé beaucoup plus loin ſa carrière en vivant dans le monde, & comme tout le monde, la diète auſtère de M. Morin, fort propre à prévenir des maladies, ne l'étoit pas à donner beaucoup de vigueur.

On a trouvé dans les papiers de M. Morin un *Index* d'Hippocrate, grec & latin, plus ample & plus correct qu'aucun autre ; ouvrage, dit M. de Fontenelle, qui demande une aſſiduité & une patience d'hermite.

Il en eſt de même d'un journal de plus de quarante années, où il marquoit exactement l'état du baromètre & du thermomètre, la ſéchereſſe ou l'humidité de l'air, le vent & ſes changemens dans le cours d'une journée, la pluie, le tonnerre & juſqu'aux brouillards, &c.

Il a laiſſé une bibliothèque de près de vingt mille écus, un médailler & un herbier, nulle autre acquiſition. « Son eſprit lui avoit, ſans comparaiſon, « plus coûté à nourrir que ſon corps. »

NARCISSE (SAINT). (*Hiſt. eccléſ.*) L'hiſtoire de ce ſaint patriarche de Jéruſalem eſt embellie ou défigurée par beaucoup de miracles. Il change de l'eau en huile par une ſimple bénédiction. Il pardonne à ſes ennemis, à ſes calomniateurs; mais ils meurent tous d'une mort où éclate viſiblement la vengeance divine. Il lui eſt révélé qu'il aura pour ſucceſſeur dans le ſiége de Jéruſalem ſaint Alexandre, évêque de Flaviade; le lendemain ſaint Alexandre arrive *par haſard* à Jéruſalem, & ſaint Narciſſe le nomme ſon coadjuteur. Le plus grand & le plus avéré de tous les miracles de ſaint Narciſſe eſt qu'ayant été appelé à quatre-vingts ans au gouvernement de l'égliſe de Jéruſalem, il la gouverna bien, & qu'il la gouverna pendant quarante ans, n'étant mort qu'à cent vingt ans, en 216. Il avoit aſſiſté à cent ans au concile de Céſarée dans la Paleſtine. Ce fut lui qui conféra le ſacerdoce à l'illuſtre Origène.

NATTA (MARC-ANTOINE), grand juriſconſulte du ſeizième ſiècle, natif d'Aſti en Piémont, étoit magiſtrat à Gênes. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages de théologie & de juriſprudence. Son Traité *De Deo* eſt célèbre & rare, moins comme ouvrage de théologie, que comme monument typographique. Il fut imprimé à Veniſe en 1559. Ses autres ouvrages ſont un recueil de conciles : *Conciliorum tomi tres; De immortalitate animæ, libri 5; De Paſſione Domini.* Un Traité qui ſemble appartenir à la politique : *De Doctrinâ principum, libri 9*; un autre qui tient au goût & à la philoſophie : *De pulchro.*

NATTIER (JEAN-MARC), (*Hiſt. mod.*), peintre ordinaire du Roi, peintre célèbre. Louis XIV preſſentit ſa gloire future en voyant ſes deſſins de la galerie du Luxembourg : *Continuez, Nattier*, lui dit-il, *& vous deviendrez un grand-homme.* Ces deſſins ont paru gravés, en 1710, en un volume *in-folio.* Le czar Pierre, par un trait de dépit, ne loua & n'honora pas moins Nattier. Ce Prince, pendant ſon ſéjour en France, fit propoſer à cet artiſte de le ſuivre en Ruſſie. Nattier ne voulut point quitter ſa patrie. Piqué de ſon refus, le Czar fit enlever le portrait que Nattier avoit fait de l'impératrice Catherine, ſans lui donner le tems d'y mettre la dernière main. Nattier peignit la famille royale, & à ſa ſuite tous les Grands du royaume; ce qui l'obligea de ſacrifier à ce genre de travail le goût de prédilection qu'il ſe ſentoit pour les ſujets d'hiſtoire. La première protection que l'on doit aux talens eſt de leur laiſſer la liberté de choiſir leurs ſujets. Né à Paris en 1685, mort en 1766.

NAVÆUS. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom de deux théologiens du dix-ſeptième ſiècle; l'un, docteur de Douai (Matthias); l'autre, de Louvain (Joſeph), ce dernier fort ami des coryphées du janſéniſme de ſon tems, Arnauld, Queſnel, Opſtraët; le premier, auteur de ſermons & de quelques ouvrages théologiques; le ſecond, connu par un livre qui a pour titre : *Le fondement de la vie chrétienne*, & par la part qu'il eut aux réglemens de l'hôpital des incurables de Liége, & à l'établiſſement de la maiſon des Repenties. Celui-ci mourut à Liége en 1705, à cinquante-quatre ans.

NAUSEA (FRÉDÉRIC), (*Hiſt. litt. mod.*), évêque de Vienne en Autriche, nommé en 1541 par l'empereur Charles-Quint. On diſtingue ſon Traité de la Réſurrection : *De J. C. & omnium mortuorum reſurrectione.* Il a écrit auſſi ſept livres *des choſes merveilleuſes*, dont le nombre eſt fort groſſi par la crédulité de l'auteur & de ſon ſiècle. On a du même prélat un *Abrégé de la vie du pape Pie II*, & de celle de l'*empereur Frédéric III.* Divers écrits polémiques contre les Proteſtans, & juſqu'à des poéſies. Mort en 1552 à Trente, pendant la tenue du concile.

NAUZE (M. DE LA). Louis de Jouard, ſieur de la Nauze, de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, & l'un de ſes membres les plus ſages & les plus ſavans, étoit d'une famille noble de Villeneuve-d'Agénois en Guienne; il fit ſes études au collége des Jéſuites d'Agen; il entra dans leur Société malgré ſes parens, & il en ſortit malgré les Jéſuites, qui ne lui rendirent ſa liberté que ſur ſes inſtances opiniâtres, *volentem & acriter petentem dimittimus*, dit le P. recteur dans le congé qu'il lui expédia; ils le regrettèrent, & même après ſa ſortie ils ne déſeſpérèrent pas de le ramener à eux; mais la Maiſon d'Antin ſe l'attacha, & il s'attacha ſurtout à elle. Il éleva les deux derniers ducs d'Antin, père & fils, Louis premier du nom, mort en 1743; Louis II ſon fils, mort ſans poſtérité en 1757 : il eut la douleur de les perdre tous deux, & de leur ſurvivre long-tems. Son hiſtoire d'ailleurs n'eſt plus que celle de ſes travaux, & ſes travaux ſavans, profonds, joignant au mérite de l'érudition celui d'une grande ſagacité, furent ſans éclat, ainſi que ſa perſonne. Il inſpiroit à tout le monde l'eſtime & le reſpect : il jouiſſoit d'une grande conſidération; mais ſa modeſtie redoutoit la réputation, & il en eut peu. On ne penſa jamais

à lui : on n'en parla jamais ſans le louer, mais on en parla peu ; il parloit peu lui-même, & toujours avec ſageſſe & circonſpection ; l'étude & la paix ſuffiſoient à ſon bonheur. Peut-être cette indifférence pour la renommée auroit-elle fait de lui un ſavant pour ainſi dire paſſif, qui, content de ſavoir pour lui-même & pour ſes amis, n'auroit rien produit, & n'auroit joui qu'en ſilence ; mais ſon mérite lui ayant comme par haſard & preſque malgré lui ouvert les portes de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres (en 1729), cet homme, incapable de manquer à ſes devoirs ou de les remplir foiblement, a enrichi le recueil de l'Académie d'une foule de ſavans Mémoires ſur toutes ſortes de ſujets ; il a ſurtout éclairci les points les plus obſcurs & les plus difficiles de la chronologie & de la géographie. Admirateur éclairé, mais zélé de Pline le naturaliſte, il a diſſipé juſqu'aux moindres nuages que les objections ou les doutes de quelques ſavans élevoient contre ſa gloire. Son explication de la quatrième églogue de Virgile eſt ingénieuſe & naturelle. Scribonie, femme d'Auguſte, étoit groſſe : le poète, pour la flatter, fait le plus magnifique horoſcope du Prince qui alloit naître d'elle ; car ce ne pouvoit être qu'un fils :

Mais ce qui vint détruiſit les châteaux,
Fit avorter les mîtres, les chapeaux
Et les grandeurs de toute la famille :
La ſignora mit au monde une fille.

& cette fille fut la trop célèbre Julie.

Ainſi M. de la Nauze ſait joindre ce que la littérature a de plus agréable à ce que l'érudition a de plus abſtrait & de plus auſtère, & s'il n'eſt connu que par le recueil de l'Académie, il l'eſt très-avantageuſement par ce précieux recueil. Il mourut en 1773.

NEANDER. (*Hiſt. litt. mod.*) Il y a divers ſavans de ce nom :

1°. Michel, médecin & phyſicien d'Iène, mort en 1581, auteur d'un livre intitulé *Synapſis menſurarum & ponderum*.

2°. Un autre Michel Neander, théologien proteſtant, recteur d'Ilfeldt en Allemagne, mort en 1595, auteur de l'*Aſtrologia pindarica*.

3°. Jean Neander, médecin de Brême, auteur d'un livre aſſez rare, intitulé *Tabacologia*, ou deſcription du tabac, avec des réflexions ſur l'uſage qu'on peut en faire dans la médecine. On a encore de lui les ouvrages ſuivans : *Saſſafrologia. Syntagma, in quo medicinæ laudes, nasalitia, ſectæ, &c. dispinguntur.* Il paroît que celui-ci vivoit & travailloit vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle.

NECKAM, NEKAM *ou* NECQUAM (ALEXANDRE), (*Hiſt. litt. mod.*), théologien anglais du douzième & du treizième ſiècle, mort en 1227, abbé d'Exceſter, auteur d'un Traité *De nominibus uſtenſilium*, ouvrage dont l'objet n'eſt certainement pas ſans utilité, & d'un Traité *De naturis rerum*, &c.

NEGRO *ou* NEGRI BASSANESE (FRANÇOIS). (*Hiſt. litt. mod.*) Ce ſurnom de *Baſſaneſe* indique la patrie de Negro. L'ouvrage par lequel il eſt connu, eſpèce de tragédie allégorique en proſe, intitulée *Il libero arbitrio*, indique ſa ſecte. Les dogmes de l'Egliſe romaine y ſont attaqués ſans ménagement, & les invectives ſont prodiguées à ſes miniſtres. On a publié, en 1558, à Genève, la traduction françaiſe de cette pièce, ſous le titre de *Tragédie du Roi franc arbitre*. Comme les plus maltraités dans cet ouvrage ſont Jean de la Caſa, qui, en qualité de nonce à Veniſe, avoit inſtruit le procès de Paul Vergerio, évêque apoſtat de Capo d'Iſtria ; Stella, qui avoit remplacé Vergerio, & Jérôme Muzio, qui avoit écrit contre lui, quelques-uns ont cru que Vergerio étoit le véritable auteur de cette tragédie, ou que du moins il y avoit eu part ; mais l'opinion publique paroît l'aſſurer à Negro. Cet écrivain, né à Baſſano dans le Vicentin, mourut maître d'école à Chiavenne chez les Griſons.

NEPVEU (FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), jéſuite à Rennes, auteur de pluſieurs livres de piété. Sa *Retraite ſelon l'eſprit & la méthode de ſaint Ignace* a été réimprimée pluſieurs fois ; elle a même été traduite en latin. Sa *Méthode d'Oraiſon* a été traduite en italien par le Père Segneri. Ses *Penſées & réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année* ont été traduites en latin à Munich, & en italien à Veniſe. Sa *Manière de ſe préparer à la mort* a auſſi été traduite en italien à Veniſe. Son Traité *De la connoiſſance & de l'amour de Notre-Seigneur Jéſus-Chriſt* a été réimprimé pluſieurs fois ; enfin le P. Nepveu fut dans ſon tems un écrivain aſcétique diſtingué. Il étoit né à Saint-Malo en 1659, & s'étoit fait jéſuite en 1654.

NÉRATIUS (LUCIUS), (*Hiſt. rom.*), homme ſinguliérement méchant, dont parlent Denys d'Halicarnaſſe & Aulu-Gelle. Il ſembloit avoir pris pour principe de faire tout le mal qui pouvoit être fait impunément, ou dont on n'étoit au moins puni que par la bourſe. Par exemple, la loi des douze tables avoit prononcé une amende de vingt-cinq ſous pour un ſoufflet donné ; Nératius, qui apparemment étoit riche, prenoit plaiſir à diſtribuer des ſoufflets aux paſſans ; un eſclave le ſuivoit, chargé d'un ſac d'argent, pour payer ſur le champ à tous ceux qui avoient été ainſi outragés l'amende réglée par la loi, & que l'offenſé étoit obligé de recevoir comme l'offenſeur étoit obligé de la donner. On ſeroit tenté de croire que cet homme étoit bien moins un méchant, qui ne crut pas acheter trop cher le plaiſir de faire du mal, *egregiè homo improbus, atque immani vecordiâ*, qu'un plai-

ſant qui vouloit rendre ſenſible le ridicule de la loi qu'il accompliſſoit ainſi à la lettre. Il eſt vrai que le moyen qu'il employoit ne pouvoit reſter impuni que chez une nation qui ne connoiſſoit pas le duel, & qui reſpectoit plus les lois poſitives, que les droits naturels de l'homme; mais enfin s'il ne vouloit que faire changer une loi abſurde, il y réuſſit: la loi fut abrogée, & il fut ordonné que dans la ſuite les Préteurs nommeroient des commiſſaires pour informer des faits & punir chaque injure, ſelon le degré d'atrocité & de malignité. *Prætores injuriis æſtimandis recuperatores ſe daturos edixerunt.* Aul. Gell. lib. 20, c. 1.

NERVET (MICHEL), (*Hiſt. litt. mod.*), médecin d'Evreux, qui, comme un autre médecin contemporain & plus célèbre que lui (M. Aſtruc), préféroit la théologie à la médecine. On n'a pas de Michel Nervet un ſeul livre ſur la médecine, & on a de lui des interprétations, explications, annotations ſur l'Ecriture-Sainte. Il ſavoit le grec & l'hébreu. Mort en 1729.

NESLE *ou* NÉELLE. (*Hiſt. de Fr.*) Le connétable de Neſle (Raoul). Lorſqu'après la longue paix qui ſuivit le traité d'Abbeville, conclu en 1259, par la ſageſſe & la modération de ſaint Louis, la guerre vint à renaître, ſous Philippe-le-Bel, entre la France & l'Angleterre, Philippe ayant confiſqué la Guienne & les autres terres anglaiſes ſituées en France, le connétable Raoul de Neſle, qu'il envoya dans ces provinces avec quelques troupes, ſoumit tout ſans délai & ſans obſtacle. Cette grande conquête, cette expulſion entière des Anglais coûta moins d'efforts qu'une exécution ordinaire de juſtice. Ce phénomène eſt différemment expliqué par les Français & par les Anglais. Les premiers, ſans en faire honneur à la valeur de leur nation, diſent que ce fut un abandon ſimulé, un pur effet de la politique d'Edouard I, qui, ſupportant patiemment toute dépendance, voulut éteindre la féodalité en y ſatisfaiſant. Il laiſſa donc confiſquer & prendre ſes provinces, pour ne les plus tenir de la France, mais *de Dieu & de ſon épée*. Il eſpéroit les reconquérir aiſément, & les poſſéder alors en toute ſouveraineté.

Les Anglais diſent au contraire que Philippe abuſa de la confiance d'Edouard. Selon eux, Edmond, frère d'Edouard, traita ſecrétement avec la reine Marie de Brabant, veuve de Philippe-le-Hardi, belle-mère de Philippe-le-Bel, & avec la reine Jeanne de Navarre ſa femme. Elles lui avouérent avec myſtère que Philippe exigeoit ſeulement de la part d'Edouard un acte de ſoumiſſion, une réparation apparente des griefs allégués; qu'il falloit donc qu'Edouard remît à Philippe ſix forteresſes qu'on ſpécifia: c'étoient Saintes, Talmont, Turon, Pumirol, Penne & Montflanquin; qu'il falloit encore recevoir un ou deux officiers de Philippe dans la plupart des places anglaiſes, afin que Philippe parût prendre poſſeſſion de la Guienne; qu'alors le ſuzerain, appaiſé par cette ſatisfaction du vaſſal, conſentiroit, à la prière des Reines, de le recevoir à hommage, lui rendroit les ſix places de ſûreté, rappelleroit ſes officiers des autres places, & que tout rentreroit dans l'ordre. Edouard & Edmond crurent d'autant plus facilement cet accord ſincère, que Philippe confirma lui-même à Edmond tout ce qu'avoient dit les Reines, & que, pour attirer Edouard dans le piège, on lui propoſa d'épouſer Marguerite, ſœur de Philippe-le-Bel. Edouard, approuvant donc ces vaines formalités d'une ſatisfaction qui ne devoit lui rien coûter de réel, & ſe regardant déjà comme le beau-frère de Philippe, voulut mériter ce titre en donnant à Philippe des témoignages d'une confiance ſans bornes. Au lieu de ſix forteresſes qu'on lui demandoit, il offrit de remettre toutes ſes provinces, & on accepta ſon offre, ſous prétexte de donner plus d'éclat à la réparation; mais lorſqu'Edmond s'adreſſa aux Reines pour demander la reſtitution promiſe, elles lui firent entendre que le jeu n'avoit pas duré aſſez long-tems; que pour y donner un plus grand air de vérité, il falloit qu'il s'adreſſât au Roi, & qu'il eſſuyât un refus public. Edmond ſe prête encore à cette ſcène; il ſe préſente au conſeil, forme ſa demande au nom de ſon frère; Philippe répond ſéchement *qu'il ne rendra pas ladite ſaiſine*, & le conſeil applaudit. Edmond, prévenu par les Reines, s'étoit attendu à tout cela: il ſe retira en jouant la ſurpriſe & l'indignation; mais enfin il apprit qu'il n'y avoit que lui de joué, que la confiſcation étoit très-réelle, & que le Roi ne vouloit plus entendre parler de cette affaire.

Voilà comment les Français d'un côté, les Anglais de l'autre, expliquent la facilité avec laquelle les provinces anglaiſes du continent furent ſoumiſes. Il faut avouer que ni l'une ni l'autre de ces explications n'eſt ſatisfaiſante. Il n'eſt point vraiſemblable, d'un côté, qu'Edouard, pouvant conſerver ces provinces, les laiſſât prendre, dans l'eſpérance très-incertaine de les reprendre & de les poſſéder alors à un titre plus avantageux. Il n'eſt pas plus vraiſemblable, de l'autre, qu'on remette des provinces entières à un ennemi qui ne demande que ſix places. Nous expliquerions donc plus naturellement la prompte ſoumiſſion de ces provinces, par un peu de négligence de la part d'Edouard, & un peu d'artifice de la part de Philippe-le-Bel. Nous croyons qu'Edouard, occupé des affaires de l'Ecoſſe, amuſé en France par des promeſſes de mariage avec la princeſſe Marguerite, & par les promeſſes des Reines, laiſſa ſes places ſans défenſe, & que l'activité du connétable de Neſle fit le reſte.

Ce connétable perdit la vie à la bataille de Courtray, du 11 juillet 1302, où il commandoit ſous le comte d'Artois, Prince du ſang. Ce Prince pouſſoit avec chaleur cette guerre contre les Flamands, qu'il haiſſoit en qualité de voiſins, & qu'il

affectoit de mépriſer, parce qu'ils étoient ſans cavalerie & ſans nobleſſe, qu'ils n'avoient pour chef qu'un tiſſerand, qui avoit pour lieutenant un boucher, & qu'ils n'oppoſoient à cinquante mille hommes de troupes aguerries, que vingt-cinq mille artiſans tirés des boutiques de Gand & de Bruges, ou des laboureurs arrachés pour un tems à la charrue. Cependant les Flamands s'étoient avantageuſement retranchés entre Bruges & Courtray; ils étoient défendus, au nord, par la Lys; au midi, par un large canal qu'on n'appercevoit que quand on étoit ſur le bord; au levant & au couchant, par des foſſés profonds. Cette bataille eſt une des premières où l'on apperçoive un plan, une aſſiète de camp, choiſie & ſecondée par un art ſenſible. Le connétable de Neſle étoit d'avis, ainſi que pluſieurs autres chefs, de reſpecter la poſition des Flamands, de ne point combattre & de ſe contenter de les affamer dans leur camp. Le comte d'Artois jugea indigne de ſa gloire d'uſer de ménagement avec ce qu'il appeloit *une populace ſeditieuſe*. Le connétable inſiſtant, le comte d'Artois lui reprocha en public de vouloir épargner les Flamands, parce qu'il avoit marié ſa fille à un des fils du comte de Flandre. *Non*, répondit froidement le connétable, *je ne ſuis point un traître; ſuivez-moi ſeulement, & je vous menerai ſi avant, que nous n'en reviendrons ni l'un ni l'autre.* Il tint parole.

Le connétable Raoul de Neſle ou Néelle étoit de la Maiſon de Clermont en Beauvoiſis. (*Voyez* l'article *Clermont*, dans le Dictionnaire.)

NETTER (THOMAS), (*Hiſt. litt. mod.*), théologien carme des quatorzième & quinzième ſiècles, fut plus connu ſous le nom de *Thomas Waldenſis* ou *Thomas de Walden*, du nom d'un village d'Angleterre où il naquit. Il diſputa beaucoup, au concile de Conſtance, contre les Wicléfites & les Huſſites, & les terraſſa, ſi l'on en croit les écrivains catholiques. Il étoit la terreur de ces hérétiques, & le moindre diſputeur pouvoit l'être en traînant à ſa ſuite des buchers & des bourreaux. Il eſt fâcheux que ce concile de Conſtance, dont la mémoire eſt reſpectable à d'autres égards, rappelle toujours l'infidélité de l'empereur Sigiſmond & la cruauté des théologiens. On a de Netter quelques ouvrages ſavans, entr'autres le *Doctrinale antiquitatum fidei Eccleſiæ catholicæ*, en trois volumes *in-folio*, & cependant imprimé pluſieurs fois. L'auteur mourut en 1430.

NICÉARQUE, (*Hiſt. anc.*), l'un des plus grands peintres de l'antiquité. Les auteurs anciens vantent ſurtout à l'envi trois morceaux de lui, qu'ils repréſentent comme des chefs-d'œuvre: une Vénus au milieu des trois Grâces, un Cupidon, un Hercule vaincu par l'Amour.

NICON (SAINT), (*Hiſt. eccl. & litt.*), moine du dixième ſiècle, ſurnommé Métanoite, travailla beaucoup & utilement à la converſion des Arméniens. On a de lui, ſur la religion de ces peuples, un Traité qu'on trouve dans la Bibliothèque des Pères. Mort à Corinthe en 998.

NIGIDIUS. (*Hiſt. litt. de Rome.*) Publius-Nigidius-Figulus, contemporain de Cicéron & de Céſar, eſt regardé comme le plus ſavant des Romains après Varron; il s'occupoit principalement de la phyſique & des ſciences qu'on appelle *exactes*, au nombre deſquelles il mettoit, comme on l'a fait ſi long-tems, l'aſtrologie judiciaire. Il profeſſoit hautement cette ſcience chimérique, & Suétone, qui ne la dédaignoit pas, rapporte que Nigidius ayant été informé de l'heure à laquelle Auguſte étoit né, déclara que cet enfant deviendroit un jour le maître du monde. Suétone ne s'étoit vraiſemblablement pas fait informer aſſez exactement de l'époque preciſe & des circonſtances de cette prédiction. Ce Nigidius, qui avoit ſi bien prédit ou prévu les deſtinées futures d'Octave, avoit été moins clairvoyant ſur la ſienne; il avoit cru que le parti de la République triompheroit, & en conſéquence il avoit ſuivi Pompée contre Céſar. Après la bataille de Pharſale, il vécut dans l'exil comme les autres partiſans de Pompée. Cicéron, qui s'étoit attaché au même parti, qui conſervoit les mêmes ſentimens, mais qui, par ſon mérite, & plus encore peut-être par un effet de ſes irréſolutions & de ſa foibleſſe, avoit trouvé grace devant le vainqueur, quoique ſans obtenir ſa faveur & ſa confiance, Cicéron écrit à Nigidius ſon ami, pour lui donner des conſolations & des eſpérances. Il loue Céſar; il ſe loue de ſes égards & de ſes ménagemens; mais il déplore la dureté des tems, les nombreux abus de la victoire, les inconvéniens du pouvoir ſouverain auquel on n'étoit pas accoutumé; car les Romains étoient alors, à l'égard de Céſar, ce que les Athéniens avoient été à l'égard de Piſiſtrate:

Cùm triſtem ſervitutem flerent Attici,
Non quia crudelis ille, ſed quoniam grave
Omninò inſuetis onus, &c.

On entrevoit, dans ces plaintes de Cicéron, que la chute de ſon crédit paſſé n'eſt pas ce qui le touche le moins dans la chute de la République. « Autrefois, dit-il, je pouvois adoucir le ſort d'un » malheureux, je pouvois même ſauver un cou» pable (il faut croire qu'il uſoit ſobrement de ce » dernier pouvoir); aujourd'hui je me vois dans » l'impuiſſance de ſervir même un homme, un ami » du mérite de Nigidius. *Qui anteà aut obſcuris hom»nibus, aut etiam ſontibus opitulari poterum, nunc* » *Publio-Nigidio, uni omnium doctiſſimo & ſanctiſſimo,* » *& maximâ quondam gratiâ, & mihi certè amiciſſimo,* » *ne benignè quidem polliceri poſſum.* » Il déplore ſurtout, avec une juſte amertume, la perte de tant de bons citoyens, de tant d'amis illuſtres ou morts

dans

dans les combats, ou écartés & diſperſés par la tempête, & dépouillés de leurs biens. *Careo enim cùm familiariſſimis multis, quos aut mors eripuit nobis, aut diſtraxit fuga; tùm omnibus amicis quorum benevolentiam nobis conciliârat per me quondam TE SOCIO DEFENSA REIPUBLICA. Verſorque in eorum naufragiis & bonorum direptionibus. Nec audio ſolùm quod ipſum eſſet miſerum, ſed etiam video quo nihil eſt acerbius, eorum fortunas diſſipari, quibus nos olim adjutoribus illud incendium extinximus; & in quâurbe modò gratiâ, autoritate, gloriâ floruimus, in eâ nunc iis quidem omnibus caremus.*

Ces mots, *te ſocio defenſa Reſpublica*, ſemblent annoncer que Nigidius n'avoit pas une part médiocre aux affaires de ſon tems; mais c'eſt ſurtout comme ſavant qu'il eſt célèbre; c'eſt à ce titre qu'il eſt vanté par tous les anciens : il avoit écrit ſur la grammaire, ſur l'aſtrologie, ſur diverſes autres ſciences. La lettre touchante que Cicéron lui adreſſe, eſt la treizième du livre IV des Lettres ou Epîtres dites *familières*, & cette lettre eſt un monument de gloire pour Nigidius.

NIGRISOLI. (*Hiſt. litt. mod.*) Jérôme & François-Marie, père & fils, tous deux médecins à Ferrare, & tous deux ſavans médecins. L'un mort en 1689, l'autre en 1727, ſont auteurs : le premier, d'un ouvrage intitulé *Progymnaſmata medica*; le ſecond, d'un *Traité du quinquina* en latin, de la *Pharmacopæa ferrarienſis*, & d'autres ouvrages qui ont eu du ſuccès.

NIHUSIUS (BARTHOLD), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant Allemand, né en 1589, à Wolpe dans les Etats de Brunſwick, d'une famille luthérienne, ſe fit catholique à Cologne vers l'an 1622. Sa converſion ne fut pas inutile à ſa fortune : d'emplois en emplois il devint ſuffragant de l'archevêque de Mayence, ſous le titre d'évêque de Myſie. On a de lui les livres intitulés *Annotationes de communione Orientalium ſub ſpecie unicâ*, & *Tractatus chrorographicus de nonnullis Aſiæ provinciis ad Tigrim, Euphratem*, &c. & pluſieurs autres ouvrages de controverſe & d'hiſtoire. Mort en 1657.

NOAILLES. A cet article, tome IV, partie Ire., n°. 9, colonne 2, on lit ces mots : « Anne-Jules, » maréchal duc de Noailles : c'eſt le premier de » quatre maréchaux de France conſécutifs, dont » deux le ſont actuellement (en 1790), *& par » une diſtinction dont il ne paroît pas qu'il y ait eu » d'exemple depuis les maréchaux de Lautrec & de Foix, » ſous François I, ces deux maréchaux de France ſont » frères.* »

Ce qui eſt ſouſligné ici eſt une erreur qu'il faut corriger : les deux derniers maréchaux de France ont été nommés en même tems par une ſeule & même promotion (en 1775). Voilà tout ce qu'il y a, ſur ce point, de particulier à la Maiſon de Noailles; car il y a pluſieurs exemples, depuis les de Foix-Lautrec, de frères qui, ſans avoir été compris dans une même promotion (non plus que les maréchaux de Lautrec & de Foix, le premier nommé par Louis XII, le ſecond par François I, le 6 décembre 1518), ſe ſont vus cependant revêtus en même tems de la dignité de maréchaux de France.

La Maiſon de Montmorenci, qu'il faut toujours mettre à la tête de toutes les autres, non-ſeulement pour ſon ancienneté, mais pour ſes ſervices & pour les dignités militaires accumulées ſur elle & toujours méritées, la Maiſon de Montmorenci a eu, depuis les de Foix, cette diſtinction de deux frères, maréchaux de France en même tems, quoique nommés à différentes époques. François, fils aîné du connétable Anne, fut nommé maréchal de France en 1559; & Henri, ſecond fils du même connétable Anne, & lui-même connétable dans le ſuite, fut nommé maréchal de France le 10 février 1566. Depuis cette époque juſqu'à la mort de François, arrivée le 6 mai 1579, ces deux frères furent enſemble maréchaux de France.

Il n'y eut pour ainſi dire qu'un moment, dans la Maiſon de Lhôpital-Vitry, deux frères maréchaux de France enſemble. Nicolas de Lhôpital-Vitry fut fait maréchal de France, en 1617, à la place du maréchal d'Ancre : il mourut le 28 ſeptembre 1645. François de Lhôpital, ſeigneur du Hallier, ſon frère, avoit été nommé maréchal de France deux ans avant la mort de Nicolas; en 1643.

Mais le duc de Duras, Jacques-Henri de Durfort, & Gui-Aldonce de Durfort ſon frère, tige des ducs de Lorges & de Randan, furent très-long-tems maréchaux de France enſemble, le premier ayant été nommé le 30 juillet 1675, & étant mort le 12 octobre 1704, & le ſecond ayant été nommé en 1676, & étant mort le 22 octobre 1702.

Nos pères ont vu, dans la Maiſon d'Eſtrées, une autre diſtinction remarquable, le père, maréchal de France, voir ſon fils élevé à la même dignité. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Eſtrées*), tome II, partie II, pag. 494 & 495.

Nous avons vu, de nos jours, la même choſe arriver dans la Maiſon de Biron, aux deux derniers maréchaux de Biron, père & fils.

Pour revenir à la Maiſon de Noailles, outre cette ſuite non interrompue de maréchaux de France, elle compte une ſuite auſſi non interrompue de cinq premiers capitaines des gardes-du-corps; & les petits-fils de M. le maréchal de Mouchi, branche cadette, ſont auſſi fils d'un capitaine des gardes; ils ſont encore petits-fils, par madame leur mère, d'un autre maréchal de France, capitaine des gardes, M. le maréchal-prince de Beauvau, & ils peuvent dire comme Ulyſſe dans les métamorphoſes :

Eſt quoque per matrem Cyllenius addita nobis
Altera nobilitas, Deus eſt in utroque parente.

NOTKER. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom de deux ſavans qui ont vécu dans des ſiècles d'ignorance.

1°. Notker, dit *le Bègue*, moine de l'abbaye de Saint-Gal, qui vivoit au neuvième ſiècle, eſt auteur d'un *Martyrologe* qu'on trouve dans le *Canifius* de Baſnage, & de quelques autres ouvrages inſérés dans le *Novus Theſaurus Monumentorum* de dom Pez.

2°. Notker, évêque de Liége, mort en 1008, a orné cette ville de bâtimens magnifiques pour le tems. Il a laiſſé une *Hiſtoire des évêques de Liége*, qui ſe trouve dans le *Recueil des évêques de Liége*, par Chapeauville.

NOVARIN (LOUIS), (*Hiſt. litt. mod.*), théatin de Vérone, mort en 1650, eſt auteur de deux livres fort ſinguliers, & par leurs titres, & par leur ſujet. L'un eſt *Calamità de cuori*; c'eſt la vie de Jéſus-Chriſt dans le ſein de la ſainte Vierge : l'autre eſt *Paradiſo di Betelemme*; c'eſt la vie de Jéſus-Chriſt dans la crêche. Ces deux ouvrages ſont recherchés, on voit aſſez pourquoi. Les autres n'ayant pas ce piquant de la ſingularité, ſont plus négligés.

NOVES (LAURE DE), (*Hiſt. mod.*), ſi connue ſous le nom de *la Belle Laure*, née, ou dans Avignon, ou dans un village voiſin, en l'an 1308, d'Audiffret de Noves, fut mariée à Hugues de Sade, ſeigneur de Saumane, & mourut de la peſte, à Avignon, en 1348. (*Voyez* l'article *Pétrarque*, dans le Dictionnaire.)

NOULLEAU (JEAN-BAPTISTE), (*Hiſt. litt. mod.*), oratorien, puis archidiacre & théologal de Saint-Brieux ſa patrie, prêcha d'abord à Saint-Malo, puis à Paris & en divers autres lieux avec aſſez de ſuccès. Interdit à tort ou avec raiſon, par ſon évêque, de toutes fonctions eccléſiaſtiques, il fit, tous les jours, pendant trois ans que dura cette interdiction, ſept lieues par jour, pour aller dire la meſſe dans une paroiſſe du diocèſe de Dol, où il n'étoit pas interdit. On a de lui quelques ouvrages, entr'autres un Traité *de l'Extinction des procès*, ſujet utile; un Traité *de l'Uſage canonique des biens de l'Egliſe*; un autre Traité intitulé *Politique chrétienne & eccléſiaſtique pour chacun de tous meſſieurs de l'Aſſemblée générale du Clergé, en* 1665 *&* 1666, &c. Né en 1604; mort vers l'an 1672.

NIDER (JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), dominicain allemand, mort à Nuremberg vers l'an 1440, eſt auteur d'un livre rare, & qui pourroit être de quelque utilité, intitulé *Diſpoſitorium moriendi*. Nider avoit profeſſé la théologie à Paris.

NYMANNUS (GRÉGOIRE), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Wittemberg, y fut profeſſeur d'anatomie & de botanique, & y mourut le 8 octobre 1638, à quarante-trois ans. Il eſt auteur de quelques ouvrages de médecine aſſez importans, tels qu'un *Traité de l'Apoplexie*, en latin; une *Diſſertation ſur la vie du fœtus dans le ſein de la mère*. Il établit que le fœtus vit de ſa propre vie dans le ſein maternel, & que, la mère venant à mourir ſans l'avoir mis au monde, on peut ſouvent le tirer encore vivant, & ſans l'endommager, du ſein même de la mère morte. Vérité ou du moins aſſertion d'une grande importance, & qui doit engager, dans l'occaſion, à faire toutes les expériences néceſſaires.

NYNAULD (JEAN DE), (*Hiſt. litt. mod.*), auteur dont on a un livre curieux, ſous ce titre fait pour exciter du moins la curioſité du peuple : *De la Lycanthropie, transformation & extaſe des ſorciers*. L'erreur ſur laquelle roule ce livre ſingulier, & qu'il fortifie, n'eſt pas moderne : il y a longtems que Virgile a dit :

His ego ſæpè lupum fieri & ſe condere ſylvis
Mœrin, ſæpè aminas imis excire ſepulchris,
Atque ſatas alio vidi traducere meſſes.

ODESPUN DE LA MESCHINIÈRE (Louis), (*Hiſt. litt. mod.*), prêtre de Chinon en Touraine, fit paroître en 1646 une collection en deux volumes *in-folio* des *Mémoires du Clergé de France*, éclipſée depuis par d'autres collections plus amples & mieux faites. Il donna auſſi dans la même année une collection des *Conciles de France* pour ſervir de ſuite aux Conciles du P. Sirmond. On y joint les Supplémens de la Lande, qui ont paru en 1666.

ŒLHAF, (*Hiſt. litt. mod.*), nom de divers ſavans d'Allemagne & de Pologne.

1°. Nicolas-Jérôme, théologien de Nuremberg, paſteur à Lauffen, mort en 1675, a écrit ſur le Droit naturel & ſur la Prédeſtination. Il a fait de plus une *Réfutation du Traité de l'état des ames après la mort.*

2°. Tobie, juriſconſulte, auſſi de Nuremberg, vice-chancelier de l'Académie d'Altorf, mort en 1666, a écrit ſavamment ſur les monnoies, ſur les formes & les différentes eſpèces de Républiques, ſur les magiſtrats, les principes du droit en général, & ſur les appellations & les donations en particulier.

3°. Nicolas, médecin, a écrit (en latin) ſur les plantes des environs de Dantzick, vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle.

OLEASTER (Jérôme), (*Hiſt. litt. mod.*), dominicain portugais, aſſiſta au concile de Trente, en qualité de théologien de Jean III, roi de Portugal. Il s'y diſtingua dans les conférences; mais ce qui le diſtingue le mieux, c'eſt qu'à ſon retour il refuſa un évêché, ſans doute pour montrer que ſon zèle n'avoit été animé par aucune vue de fortune ou d'ambition: mais il fut inquiſiteur de la foi, emploi qu'il auroit dû refuſer plutôt que la dignité d'évêque. Il y a de lui des Commentaires ſur le Pentateuque & ſur Iſaïe. Une édition de ſes Commentaires ſur le Pentateuque, quoique faite à Lisbonne, eſt recherchée, parce que, quoiqu'il fût inquiſiteur, ou parce qu'il l'étoit, elle n'a point paſſé par les mains des inquiſiteurs. Mort en 1563.

OLEN, (*Hiſt. litt. anc.*), poète grec, plus ancien qu'Orphée, étoit de Xante, ville de Lycie. Des hymnes qu'il avoit compoſés en l'honneur d'Apollon, étoient chantés dans l'île de Délos aux jours de ſolennité. On croit qu'Olen exerça le premier les fonctions de prêtre d'Apollon dans le temple de Delphes, dont il paſſe pour être un des fondateurs.

OLÉNIUS & APRONIUS. (*Hiſt. rom. & germanique.*) Olénius étoit une eſpèce de prépoſé ſubalterne au gouvernement de la Friſe, ſous l'Empire de Tibère, vers l'an 28. Comme les ſoldats romains faiſoient un grand uſage du cuir de bœuf, qu'ils en compoſoient des eſpèces de manteaux ou de mantelets contre la pluie, qu'ils en formoient même leurs tentes, l'impôt que les Romains exigeoient le plus ordinairement des nations vaincues, des peuples tributaires, étoit un certain nombre de cuirs de bœuf. Druſus avoit impoſé ce tribut aux Friſons: le nombre qu'ils devoient fournir par an de ces cuirs avoit été fixé, mais on n'avoit pas ſpécifié de quelle grandeur & de quelle épaiſſeur ils devoient être. Olénius, en tyran ſubalterne, toujours plus injuſte & plus oppreſſeur que les tyrans en chef, les exigea ſuivant la forme des Vrochs, c'eſt-à-dire, des plus grands & des plus épais de tous. Le bétail eſt fort petit dans la Friſe; de ſorte que, réduits à l'impoſſibilité de ſatisfaire à ce qu'on exigeoit d'eux, ces malheureux étoient obligés d'abord de donner les bœufs même pour les cuirs, enſuite leurs terres, enfin leurs femmes & leurs enfans qu'on réduiſoit en ſervitude: de là, dit un hiſtorien, les plaintes, la rage, puis pour remède, la guerre. Le peuple, dans ſa fureur, pendit quelques ſoldats qui exigeoient ce tribut. Ce ſoulévement, qui avoit pour principe le déſeſpoir, devint bientôt très-redoutable: Olénius n'eut que le tems de ſe ſauver à la hâte dans un château fort, bâti au milieu d'une île du lac de Zuyderzée, & où les Romains tenoient une forte garniſon. Lucius Apronius, propréteur & commandant les troupes romaines dans ce pays-là, vint dégager Olénius & faire lever le ſiége de ce château: les Friſons ſe retirèrent. Apronius crut les avoir diſſipés; mais un détachement qu'il envoya contr'eux pour achever leur diſperſion, les retrouva en bataille derrière une forêt: il fallut combattre; les Friſons eurent l'avantage; les Romains abandonnèrent le champ de bataille, en laiſſant ſur la place neuf cent des leurs, dont Apronius parut négliger entiérement, & de venger la mort, & même de retirer les corps. Cette petite rencontre eut toutes les ſuites d'une bataille déciſive: le nom des Friſons en devint illuſtre parmi les peuples de la Germanie; les armes romaines perdirent beaucoup de leur réputation, & parurent bien moins redoutables quand on vit qu'un petit peuple leur réſiſtoit impunément. Cet effet tenoit à des cauſes ſupérieures. Tibère, livré alors à la molleſſe & à la débauche dans l'île de Caprée, aimoit mieux diſſimuler des affronts que de prendre la peine de les venger; & ce qu'il

ne vouloit pas faire lui-même, il vouloit encore moins que d'autres euſſent la gloire de le faire. Il laiſſoit les Parthes s'emparer de l'Arménie, les Daces & les Sarmates envahir la Mœſie, les Germains ravager les Gaules. Tyran jaloux & ſoupçonneux, il redoutoit plus les ſuccès de ſes généraux, que les incurſions de ſes ennemis.

OLESNIKI (SBIGNÉE), (*Hiſt. de Pologne*), paſſe pour un des plus grands-hommes & des plus fidèles miniſtres que la Pologne ait eus. Il étoit d'une noble & ancienne famille; il fut ſecrétaire de Ladiſlas Jagellon, roi de Pologne; il le ſuivit en cette qualité dans ſes expéditions militaires. Il eut le bonheur de lui ſauver la vie. Armé d'un ſimple tronçon de lance, mais animé par le zèle, il démonta & renverſa un cavalier au moment où celui-ci fondoit ſur le Roi dans une occaſion périlleuſe. Oleſniki n'étoit point guerrier & ne prétendoit point l'être; mais c'eſt un devoir ſacré, c'eſt plus, c'eſt un mouvement naturel dans tout citoyen d'expoſer ſa vie pour défendre celle de ſon Roi. Oleſniki entra dans l'état eccléſiaſtique, & Ladiſlas, qui n'oublia jamais l'obligation qu'il lui avoit, lui donna ou lui procura l'évêché de Cracovie & le chapeau de Cardinal. Il l'employa d'ailleurs très-utilement en diverſes ambaſſades, & le chargea des négociations les plus importantes. Ladiſlas éprouva juſqu'à ſa mort Oleſniki fidèle, & ce miniſtre trouva toujours le Roi reconnoiſſant. Ladiſlas avoit reçu autrefois de la reine Hedwige, ſa première femme, un anneau qu'il conſervoit précieuſement comme un gage de la tendreſſe d'un objet tendrement aimé. En mourant il laiſſa cet anneau à Oleſniki comme à l'homme qu'il aimoit le mieux & auquel il devoit le plus. Oleſniki s'acquitta bientôt envers ſa mémoire. Auſſitôt après la mort de Ladiſlas, il fit élire à Poſnanie, en 1434, le jeune Ladiſlas, fils aîné du Roi ſon ami, & ce jeune Prince, devenu depuis roi de Hongrie, ayant péri malheureuſement à la bataille de Varnes en 1444 (*voyez*, dans le Dictionnaire, les articles *Ladiſlas II & Ceſarini*,) le cardinal-évêque de Cracovie fit élire Caſimir, frère du jeune Ladiſlas, & rompit l'aſſemblée où quelques Polonais avoient élu tumultuairement pour roi de Pologne, Boleſlas, duc de Moſcovie. Oleſniki mourut à Sandomir le premier avril 1455, à ſoixante-ſix ans, laiſſant tous ſes biens aux pauvres, qu'il avoit toujours nourris pendant ſa vie. Régularité exemplaire dans les mœurs, fermeté inflexible dans le caractère pour empêcher le mal & procurer le bien, la fidélité du ſujet tou ours animée par les ſentimens d'un ami, voilà ce que Ladiſlas & ſa famille trouvèrent conſtamment dans Oleſniki.

OPILIUS (AURELIUS), (*Hiſt. litt. anc.*), grammairien célèbre, auteur d'un ouvrage intitulé *Libri Muſarum*, qui n'eſt pas venu juſqu'à nous, vivoit l'an 94 avant J. C.

ORANTES (FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), cordelier eſpagnol, eſt connu pour avoir écrit contre le *Livre des Inſtitutions de Calvin*; mais Calvin eſt bien plus célèbre que ſon foible adverſaire, & le livre de Calvin eſt bien plus connu que ſon obſcure réfutation. Orantes avoit aſſiſté au Concile de Trente en qualité de théologien, & on avoit diſtingué un diſcours qu'il y avoit prononcé en 1562. Il fut confeſſeur de dom Juan d'Autriche, & enfin évêque d'Oviedo en 1581.

ORFANEL (HYACINTHE), (*Hiſt. litt. mod.*), dominicain eſpagnol, né à Valence en 1578, fut miſſionnaire au Japon; il a écrit l'*Hiſtoire de la prédication de l'évangile* dans ce royaume. Il ignoroit la triſte part qu'il auroit à cette hiſtoire.

Neſcia mens hominum fati ſortiſque futuræ, &c.

Il fut brûlé vif dans ſa miſſion. C'eſt un des martyrs de la foi au Japon.

OLYMPIUS, (*Hiſt. rom.*), concurrent de Stilicon dans la faveur d'Honorius, contribua beaucoup à la perte de ce grand général; il l'avoit préparée de loin par ſes ſuggeſtions perfides, ſoit auprès de l'Empereur, alors âgé de vingt-trois ans, & qui ne fut toute ſa vie qu'un enfant; ſoit dans le conſeil, où il ne parloit que de la trop grande puiſſance & de l'ambition démeſurée de Stilicon, & où il formoit peu à peu la faction ſous laquelle ſuccomba enfin ſon rival; ſoit auprès des Chrétiens qu'il alarmoit ſur leur culte & ſur leurs égliſes, en leur montrant toujours Eucherius, fils de Stilicon, & encore payen alors, prêt à employer tout le crédit de ſon père à r'ouvrir ou à relever les temples des faux dieux. Stilicon, qui preſſentoit ſa diſgrace & qui prévoyoit ſa perte, marchoit environné de ſoldats, & ſurtout d'étrangers dont il croyoit l'attachement à toute épreuve. Olympius vint à bout de lui en débaucher la plus grande partie, & de le réduire à chercher l'aſile d'une égliſe.

Par la mort de Stilicon, Olympius crut s'être aſſuré le premier rang dans la faveur: il ſe trompa. Les Honorius ne ſavent ni choiſir ni conſerver leurs miniſtres: les mêmes intrigues qui avoient détruit Stilicon, détruiſirent Olympius: on le trouva trop puiſſant; on le jugea dangereux; il fut dépouillé de ſes emplois, & obligé de ſe bannir de la cour pour éviter le ſort de Stilicon; il y revint cependant au bout de quelque tems, & continua, ſuivant l'uſage des intrigans & des ambitieux, à traverſer, à décrier tous ceux dont le crédit alarmoit le ſien; il s'oppoſa de tout ſon pouvoir au mariage de la princeſſe Placidie, ſœur de l'empereur Honorius, avec le fameux Patrice Conſtantius, qui, moitié par amour, moitié par ambition, & pour acquérir des droits à l'Empire, demandoit ce prix de ſes ſervices & de ſes victoires, & en étoit généralement jugé digne. Cette nouvelle

intrigue ne réuſſit point à Olympius : il eut les oreilles coupées, & finit par être aſſommé à coups de bâton, l'an de J. C. 417.

OOSTFRISE (COMTES D'). (*Hiſt. d'Allem.*) L'Ooſtfriſe ou Friſe orientale a eu ſes Comtes & ſes Princes particuliers. Embden, qui en étoit la capitale, ne reconnoît plus ces Princes, & s'eſt miſe ſous la protection des Hollandais. L'empereur Frédéric III avoit donné l'Ooſtfriſe en fief à,

1°. Ulric-Sirſenne, un des principaux ſeigneurs du pays, qui fut proclamé dans Embden le 21 décembre 1464, & fut mis en poſſeſſion ſolennellement par la tradition de l'épée & de l'enſeigne.

2°. Ennon, fils d'Ulric-Sirſenne, fit le voyage de la Terre-Sainte. A ſon retour, ayant appris qu'Almethe ſa ſœur avoit été enlevée par un ſeigneur weſtphalien, il courut au milieu de l'hiver aſſiéger le raviſſeur dans ſon château, & ſe noya en voulant paſſer un foſſé ſur la glace; c'étoit en 1491.

3°. Edzar ſon frère, qui lui ſuccéda, fit auſſi le voyage de la Terre-Sainte. A ſon retour, il embraſſa le luthéraniſme qu'il tâcha d'introduire dans ſes Etats; mais ce ne fut pas ſans contradiction. Mort le 15 février 1529.

4°. Ennon II, ſon fils & ſon ſucceſſeur, quitta le luthéraniſme pour retourner à la religion de ſes pères, puis il revint au luthéraniſme avec plus d'ardeur, & l'introduiſit en grande partie dans ſes Etats; il pouſſa même le zèle juſqu'à piller les biens des égliſes. Mort en 1540.

5°. Edzar II, fils & ſucceſſeur d'Ennon II, vit ſes Etats fort troublés par la diverſité des religions. Il augmenta cependant & embellit la ville d'Embden. Mort en 1599.

6°. Ulric, frère aîné d'Ennon II (n°. 4), & oncle d'Edzar II (n°. 5), eut une deſtinée ſingulière; il perdit l'eſprit, quitta les habitations des humains, & s'engagea, s'égara dans des forêts où il ne fut trouvé que mort.

7°. Jean, frère d'Ulric & d'Ennon II, paſſa dans les Pays-Bas ſous le gouvernement de Marie d'Autriche, reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, dont il devint l'oncle par ſon mariage avec une fille naturelle de l'empereur Maximilien; il fut fait chevalier de la Toiſon-d'Or, & eut pluſieurs bons gouvernemens dans les Pays-Bas. Mort en 1572.

8°. Chriſtophe, fils d'Ennon II (n°. 4), mourut à la guerre de Hongrie en 1566.

9°. Edzar II, mentionné ſous le n°. 5, épouſa, en 1558, Catherine de Suède, fille de Guſtave-Vaſa. Au milieu de la ſolennité des noces, Jean, frère d'Edzar, fut trouvé pendant la nuit dans la chambre de Cécile, ſœur de Catherine, où il s'étoit introduit par la fenêtre, à l'aide d'une échelle de ſoie. Il penſa en coûter la vie au téméraire, qui ne mourut cependant qu'en 1592.

10°. Frédéric-Guillaume, arrière-petit-fils d'Edzar II, arrière-petit-neveu de Jean, dont il vient d'être parlé, fut tué au ſervice de l'Empereur dans le combat de Kockeberg, en 1677.

11°. Chriſtophe, fils puîné d'Edzar II, chevalier de la Toiſon-d'Or, & gouverneur de Luxembourg, eſt au nombre des grands capitaines de ſon tems.

12°. Charles-Othon ſon frère mourut en Hongrie en 1603.

13°. Rodolphe-Chriſtien, comte d'Ooſtfriſe, petit-fils d'Edzar II, fut tué en 1628 à vingt-ſix ans.

14°. Ennon-Louis, comte d'Ooſtfriſe, neveu du précédent, rendit de grands ſervices à l'empereur Ferdinand III, qui le fit Prince de l'Empire en 1654.

15°. Evrard-Chriſtian-Guillaume, comte d'Ooſtfriſe, né en 1667, neveu d'Ennon-Louis, étoit, en 1709, lieutenant-général de la cavalerie d'Hollande. Mort en 1710.

ORIENTIUS, (*Hiſt. litt. mod.*), écrivain eccléſiaſtique, évêque d'Elvire en Eſpagne au ſeizième ſiècle. Dans la Bibliothèque des Pères & dans le Tréſor de dom Martenne, on trouve ſes *Avertiſſemens aux Fidèles*, bons préceptes de morale en vers foibles.

OSBORN (FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), écrivain anglais, partiſan de Cromwel, & qui eut ſous lui divers emplois. Il a laiſſé *des Avis à ſon fils* & d'autres ouvrages. Mort en 1657.

OSORIO, (*Hiſt. d'Eſp.*), eſt le nom d'une ancienne Maiſon d'Eſpagne, illuſtre par ſes dignités & par ſes alliances, laquelle deſcend d'un Oſorio, ſeigneur de Villalobos, qui vivoit en 1149.

2°. Son fils, Gonſalve Oſorio, étoit majordome de Ferdinand II, roi de Léon.

3°. Alvare-Nunez Oſorio, arrière-petit-fils de Gonſalve, étoit majordome du roi de Caſtille, Alphonſe XI, qui le créa comte de Traſtamare ou Tranſtamare en 1328; mais la même année, ayant été condamné pour félonie, il fut tué par Ramire Guzman.

4°. Pierre-Alvarez Oſorio, un de ſes deſcendans, fut créé comte de Lemos, en 1457, par le roi de Caſtille, Henri IV.

Dans la branche des comtes de Traſtamare & marquis d'Aſtorga :

5°. Pierre-Alvarez Oſorio fut tué, en 1360, par les ordres de Pierre-le-Cruel, roi de Caſtille.

6°. Jean-Alvarez, mort en 1417, fut majordome du roi Henri III.

7°. Pierre-Alvarez, fils du précédent, fut créé comte de Traſtamare par le roi Jean II, en 1445.

8°. Alvare-Perez, fils de Pierre-Alvarez, fut créé marquis d'Aſtorga en 1465.

9°. Dans la branche des comtes d'Altamira & Monte-Agudo, marquis d'Almazan, Rodrigue de Moſcoſo-Oſorio fut tué à la guerre en Afrique, l'an 1511.

10°. Balthaſar de Moſcoſo, & Sandoval, évêque de Jaën, puis archevêque de Tolède, primat d'Eſpagne, créé Cardinal par le pape Paul V, en 1615. Mort le 17 ſeptembre 1665.

11°. Gaſpard de Moſcoſo, & Mendoza ſon petit-neveu, fut tué en duel par Dominique de Guzman le 23 mai 1664.

12°. Louis, fils de Gaſpard, grand d'Eſpagne & ambaſſadeur à Rome, mourut dans cette ville le 23 août 1705.

Dans la branche des ſeigneurs de Villacis, comtes de Villanueva-de-Cagnado, nous remarquerons :

13°. Diègue Oſorio, ſurnommé *le Soldat*, ſurnom que nous regardons comme un témoignage rendu à ſa valeur ;

Et 14°. Alvare-Perez IV, dit *le Grand-Juſticier*, ſurnom qui nous paroît encore rendre témoignage à une qualité, plutôt que déſigner un emploi.

Dans la branche des marquis de Cerralvo, qui joignirent au nom d'Oſorio ceux de Pacheco & de Tolède acquis par des alliances :

15°. François Pacheco, archevêque de Burgos, créé Cardinal par le pape Pie IV, le 26 février 1561. Mort le 23 août 1579.

16°. Ferdinand de Tolède, capitaine, ſon frère, mort dans la guerre d'Afrique.

17°. Rodrigue Pacheco, leur frère aîné, créé marquis de Cerralvo, fut ambaſſadeur à Rome.

18°. Son arrière-petit-fils, Jean-Antoine Pacheco & Oſorio, quatrième marquis de Cerralvo, mort le 29 juillet 1680, fut vice-roi de Catalogne.

Dans la branche des ſeigneurs de Valdon-Quillo, formée par un des enfans naturels que Louis Oſorio, évêque de Jaën, de la branche des comtes de Traſtamare, avoit eus d'Iſabelle de *Loſada ſon amie*.

19°. Rodrigue de Caſtro, évêque de Zamora, archevêque de Séville, créé Cardinal par le pape Grégoire XIII, en 1583. Mort le 26 octobre 1600.

OSWALD. (*Hiſt. d'Anglet. & Hiſt. litt. mod.*) Ce nom eſt celui :

1°. D'un Roi de l'Heptarchie saxonne, Roi réputé ſaint. Saint Oſwald étoit roi de Northumberland en Angleterre, & payen. Edwin ſon oncle s'empara de ſon royaume. Oſwald fut long-tems errant & cherchant un aſile, tantôt chez les Pictes, tantôt en Irlande. Quand il revint dans ſa patrie, il y porta la foi chrétienne qu'il avoit embraſſée dans ſa retraite. Inſtruit par l'évangile & par le malheur, il fut un Roi chrétien & un bon Roi. Il fut auſſi un Roi guerrier comme ils l'étoient tous alors ; il défit dans une grande bataille Cadawallo, Roi des anciens Bretons, qui y périt. Il périt lui-même à la bataille de Marſefelth, en 643, contre Penda, roi de Mercie.

2°. D'un ſavant (Eraſme Oſwald) profeſſeur d'hébreu & de mathématiques à Tubinge & à Fribourg, auteur d'une traduction du Nouveau-Teſtament en hébreu. Mort en 1579.

OTHELIO *ou* OTHELIUS (MARC-ANTOINE), (*Hiſt. littér. mod.*), natif d'Udine, profeſſeur de droit à Padoue, mort en 1628. Ses diſciples l'appeloient leur père, & il en avoit pour eux les ſentimens. On n'a de lui que des ouvrages de droit : *Conſilia ; De Jure dotium ; De Pactis ;* des Commentaires ſur le droit, tant civil que canonique.

OUGHTRED (GUILLAUME), (*Hiſt. litt. mod.*), mathématicien anglais, recteur d'Adelbury, étoit ſi attaché au parti des Rois, qu'on dit qu'il mourut de joie en apprenant la nouvelle du rétabliſſement de Charles II en 1660. Il eſt vrai qu'il avoit alors quatre-vingt-ſept ans, & que toute émotion à cet âge peut être funeſte. Il étoit né vers l'an 1573, à Eaton. Wallis fait un grand éloge des ouvrages de mathématiques de Guillaume Oughtred. Son *Arithmetica*, publiée à Londres en 1648, eſt preſque célèbre.

OUSEL (PHILIPPE), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Dantzick en 1671, d'une famille originairement françaiſe, fut miniſtre de l'égliſe allemande de Leyde, puis profeſſeur en théologie à Francfort-ſur-l'Oder. C'étoit un grand hébraïſant. Il a beaucoup écrit ſur les points & les accens hébreux, qu'il croyoit auſſi anciens que les livres de l'Ecriture-Sainte, opinion qui l'a engagé dans quelques diſputes littéraires. On a de lui ſur ce ſujet : *Introductio in accentuationem hebraorum metricam ; De accentuatione hebraorum proſaïcâ.* Il a auſſi un Traité *De leprâ.* Il étoit tellement occupé d'hébreu & de grec, que, dans ſa dernière maladie, un profeſſeur en théologie, ſon collègue, lui citant tantôt en latin, tantôt en allemand des paſſages de l'Ecriture-Sainte adaptés à ſa ſituation, le malade, inſenſible à l'objet moral de ces paſſages qui euſſent pu le conſoler ou fortifier ſon ame, ne ſaiſiſſoit jamais que l'objet critique, & corrigeoit ſans ceſſe la verſion ſur l'hébreu ou ſur le grec, qu'il ſe rappeloit toujours très-exactement. Il mourut en 1724.

Un autre Ouſel (Jacques), parent de Philippe, dont il vient d'être parlé, a laiſſé ſur l'*Octavius* de Minutius Félix, des notes dont les ſavans font cas, & qui ont été inſérées avec celles de Meurſius dans l'édition dite *Variorum*, donnée en 1672.

OUTRAM (GUILLAUME), (*Hiſt. litt. mod.*), théologien anglais du dix-ſeptième ſiècle, auteur d'un Traité eſtimé, *De Sacrificiis Judæorum*, publié en 1677.

PAAW (PIERRE), né dans la ville d'Amſterdam en 1564, médecin à Leyde. On a de lui des ouvrages eſtimés, ſur l'anatomie & ſur la botanique. Les principaux ſont un Commentaire latin ſur Véſal, un Traité de la peſte, *Hortus Lugduno-Batavus*. Mort en 1617.

PACIEN (SAINT), (*Hiſt. eccléſ.*), vivoit ſous l'empire de Valens, & mourut ſous celui de Théodoſe, vers l'an 390. Il ſe diſtingua dans ce quatrième ſiècle de l'Égliſe, par ſes vertus, ſon ſavoir, ſon éloquence. Il a écrit ſur le baptême & ſur la pénitence : on a auſſi de lui trois lettres adreſſées au donatiſte Sempronien ; c'eſt dans la première de ces lettres que ſe trouvent ces mots qui ont été ſouvent cités : *CHRÉTIEN eſt mon nom, & CATHOLIQUE mon ſurnom.* Ses ouvrages ont été publiés par Jean du Tillet, à Paris, en 1538.

PACIUS (JULES), (*Hiſt. litt. mod.*), juriſconſulte célèbre, né à Vicence en 1550, parut d'abord vouloir ſe tourner du côté des mathématiques, & compoſa un Traité d'arithmétique dès l'âge de treize ans. Il ſe livra enſuite à l'étude du droit, qu'il enſeigna pour ainſi dire dans toute l'Europe, en Suiſſe, en Allemagne, en Hongrie, en France, & dans ce ſeul royaume, à Sedan, à Nîmes, à Montpellier, à Aix, à Valence, partout avec une réputation qui lui fit offrir de toutes parts des chaires de droit, à Leyde, à Piſe, à Padoue. Il parut enfin vouloir ſe fixer à Padoue ; il y enſeigna quelque temps avec le ſuccès le plus ſoutenu : on s'empreſſa de l'y retenir par toutes ſortes d'honneurs ; on lui donna le collier de Saint-Marc ; ce qui ne l'empêcha pas de revenir à Valence, où il mourut en 1635. Il a beaucoup écrit ſur le droit, ſcience que non-ſeulement il ſavoit enſeigner, mais qu'il poſſédoit même à fond. Ses principaux ouvrages ſont : *Epitome juris, De jure maris adriatici, De contractibus, In decretales.*

Un de ſes amis, dans un diſtique latin, a fourni des excuſes ingénieuſes à l'inconſtance qui l'a fait errer dans tant de climats, ſans pouvoir ſe fixer nulle part.

Itala dat cunas tellus, Germanica famam,
Gallica jus civis. Dic mihi qua patria ?

« L'Italie t'a donné la naiſſance ; c'eſt à l'Allemagne que tu dois ta renommée : la France t'adopte pour citoyen. Dis-moi quelle eſt ta patrie. »

PAETZ *ou* PAATS, en latin *Paeus* (ADRIEN DE), (*Hiſt. litt. mod.*), illuſtre hollandais, fonda l'école de Rotterdam en faveur de Jurieu & de Bayle. Ambaſſadeur en Eſpagne, on lui trouva un caractère doux, un eſprit conciliant, & en tout de grands talens pour la négociation. On a de lui quelques écrits, entr'autres une lettre qui parut en 1685, & qui fit du bruit ; elle rouloit ſur les derniers troubles de l'Angleterre : il y eſt parlé de la tolérance dont on doit uſer envers les non-conformiſtes. On trouve auſſi pluſieurs de ces lettres dans le recueil intitulé *Præſantium ac eruditorum Epiſtolæ.* Paetz mourut en 1685.

PAGENSTECHER (ALEXANDRE-ARNOLD), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Brême dans la Baſſe-Saxe, mort vers 1730, juriſconſulte, auteur d'un Traité *De Jure ventris*, auquel il joignit deux Diſſertations : *De Cornibus & de Cornutis*, le tout formant un ſeul volume in-12, recherché par les curieux pour ſa ſingularité.

PAGET (GUILLAUME). (*Hiſt. d'Anglet.*) Cet homme, qui vécut ſous les quatre règnes orageux de Henri VIII, d'Édouard VI, de la reine Marie & de la reine Éliſabeth, éprouva toutes les viciſſitudes de la fortune. Fils d'un ſimple huiſſier de Londres, il paſſa, ſous Henri VIII, par pluſieurs emplois ſubalternes, mais de confiance, d'où il s'éleva peu à peu juſqu'aux honneurs de l'ambaſſade. Il fut ambaſſadeur auprès des deux grandes puiſſances de ce tems, François I & Charles-Quint. La première de ces deux ambaſſades étoit ſous le règne de Henri VIII, qui, à ſon retour, le fit chevalier & ſecrétaire d'Etat : il le nomma un de ſes exécuteurs teſtamentaires. La ſeconde ambaſſade fut ſous Édouard VI ; elle le fit combler de nouveaux honneurs ; mais bientôt après, enveloppé dans la diſgrace du duc de Sommerſet, il fut traité avec beaucoup de rigueur, renfermé dans la tour de Londres, dépouillé de tous ſes emplois, condamné à ſix mille livres ſterling d'amende. A l'avénement de la reine Marie, il fut rétabli dans tous ſes emplois. Il mourut ſous le règne d'Éliſabeth, en 1564.

PALLADINO (JACQUES), (*Hiſt. litt. mod.*), connu ſous le nom de Jacques de Teramo, du lieu de ſa naiſſance, devint ſucceſſivement évêque de Monopoli, de Tarente, de Florence, de Spolette, & légat en Pologne. Il dut toute cette fortune à des ouvrages que perſonne ne lit & ne lira, & dont le plus fameux eſt un roman réputé pieux, intitulé *Jacobi de Teramo compendium perbreve, CONSOLATIO PECCATORUM nuncupatum, & apud nonnullos BELIAL vocitatum, id eſt, proceſſus Luci-*

feri contra Jeſum. Cet ouvrage ridicule fut pluſieurs fois réimprimé : on le traduiſit dans toutes les langues, & peu de bons livres ont eu un pareil ſuccès. Il a été traduit en français ſous le titre de *Procès de Bélial.*

Palladino étoit né en 1349 ; il mourut en Pologne en 1417.

PALMIERI (MATHIEU ET MATTHIAS). (*Hiſt. litt. mod.*) Mathieu étoit de Florence, & Matthias de Piſe ; ils étoient de la même famille & contemporains. Mathieu continua la Chronique de Proſper, depuis l'an 455, où elle finit, juſqu'en l'an 1449, & Matthias pouſſa cet ouvrage juſqu'en 1481.

On a de plus, de Mathieu Palmieri, un Traité *Della vita civile*, & un poéme intitulé *Citta divina*, ouvrage où il ſe gliſſa des erreurs qui le firent condamner au feu, comme ſi c'eût été un livre dogmatique. On a dit que l'auteur avoit eu le même ſort ; ce qui eſt reconnu pour faux.

Matthias Palmieri a traduit en latin l'hiſtoire fabuleuſe des ſoixante-dix interprètes (c'eſt-à-dire, des Septante), par Ariſtée.

Mathieu mourut en 1475.

PALU (PIERRE DE LA), (*Hiſt litt. mod.*), en latin *Paludius*, étoit d'une Maiſon illuſtre ; il ſe fit dominicain, & profeſſa la théologie à Paris. Le pape Jean XXII le nomma, en 1329, patriarche de Jéruſalem ; ce qui n'empêcha pas la Palu de ſe déclarer hautement contre le Pape dans l'affaire de la viſion béatifique, ſoit qu'il crût véritablement l'opinion de Jean XXII dangereuſe, ſoit qu'il fût alors dans des intérêts contraires à ceux de ce Pontife. Il paſſa dans la Paleſtine pour vaquer aux ſoins de ſon patriarchat, & fit d'inutiles tentatives pour engager l'Europe dans une nouvelle croiſade, & jouer le rôle de Pierre l'hermite & de ſaint Bernard : il laiſſa des Commentaires *in-folio* ſur le maître des ſentences. Pierre de la Palu mourut à Paris en 1342.

PALUDANUS (JEAN ET BERNARD), (*Hiſt. litt. mod.*), l'un, profeſſeur en théologie à Louvain ; l'autre, profeſſeur de philoſophie à Leyde. On a du premier divers ouvrages aſcétiques ou théologiques : *Vindiciæ theologicæ, adversùs veroi Dei corruptelas.* C'eſt une explication des divers paſſages de l'Écriture, ſur leſquels les Catholiques ne ſont point d'accord avec les Proteſtans ou les autres ſectaires : *Apologeticus Marianus* ; c'eſt une eſpèce de panégyrique de la Vierge, car elle n'a pas beſoin d'apologie. *De ſancto Ignatio concio ſacra*, autre panégyrique. *Officina ſpiritalis ſacris concionibus adaptata*, ouvrage qui peut être de quelque utilité au commun des prédicateurs. Jean Paludanus étoit de Malines ; il mourut en 1630, à Louvain, où il étoit chanoine & curé de Saint-Pierre.

Bernard Paludanus avoit voyagé dans les quatre parties du Monde : il connoiſſoit très-bien la terre & les mers. Le plus remarquable de ſes ouvrages eſt un Recueil de notes, dont il a enrichi les Voyages maritimes de Linſchot. On vantoit, & ſon érudition, & ſa probité. Mort vers 1634.

PAMELE (JACQUES DE), (*Hiſt. litt. mod*), en latin *Pamelius*, né à Bruges en 1536, fils d'un conſeiller d'Etat de Charles-Quint, fut chanoine à Bruges, puis archidiacre, & enſuite évêque de Saint-Omer. C'étoit un ſavant & laborieux eccléſiaſtique : on a de lui pluſieurs ouvrages ; celui qui a pour titre : *Liturgica latinorum*, eſt peu commun & recherché. Il eſt encore auteur d'un ouvrage intitulé *Conciliorum Paralipomena* ; d'un autre ſous ce titre : *Micrologus de eccleſiaſticis obſervationibus*, & d'un catalogue de Commentaires ſur la Bible. Il n'a pas moins travaillé comme éditeur que comme auteur : il a publié les œuvres de Tertullien & de ſaint Cyprien avec des notes, & le Traité de Caſſiodore, *De divinis nominibus.* On lui doit encore une nouvelle édition de Raban, laquelle n'a cependant été achevée qu'après ſa mort, & où ſe trouvent des Commentaires de Pamèle ſur divers livres de la Bible. Ce ſavant prélat mourut en 1587, en allant prendre poſſeſſion de l'évêché de Saint-Omer.

PANTENUS, (*Hiſt. eccléſ.*), philoſophe ſtoïcien & chrétien, né en Sicile, vivoit du temps de l'empereur Commode ; il expliquoit l'Ecriture-Sainte, & enſeignoit la théologie dans l'école d'Alexandrie, alors ſi célèbre. Les Ethiopiens, qui, malgré le baptême de l'eunuque de la reine Candace, & malgré les inſtructions qu'ils avoient reçues autrefois de ſaint Barthélemi, avoient beſoin d'inſtructions nouvelles ſur la religion chrétienne, ayant demandé quelqu'un qui pût les leur fournir, on leur envoya Pantenus. On dit qu'il trouva chez ces peuples un évangile de ſaint Mathieu, écrit en hébreu, que ſaint Barthélemi leur avoit laiſſé. Pantenus avoit compoſé des Commentaires ſur la Bible ; ils ne nous ſont point parvenus.

PANTIN (GUILLAUME ET PIERRE), (*Hiſt. litt. mod.*), oncle & neveu. Pierre, médecin à Bruges, auteur d'un ſavant Commentaire ſur le Traité de Celſe, *De re medicâ.* Mort en 1583.

Guillaume, né à Thiel en Flandre, enſeigna les langues à Louvain & à Tolède. On a de lui des traductions de pluſieurs auteurs grecs, & un Traité *De dignitatibus & officiis regni ac aomûs regiæ Gothorum*, &c. Mort à Bruxelles en 1611.

PAPIUS (ANDRÉ), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant flamand, de qui l'on devoit beaucoup attendre s'il eût vécu plus long-tems ; il mourut à trente ans, en 1581. Elevé avec ſoin par Levinus Torrentius ſon oncle, il avoit cultivé de bonne heure les lettres & les ſciences. A dix-huit ans il avoit

publié

publié le livre de Denis d'Alexandrie, *De ſitu Orbis*, avec une traduction en vers latins & de ſavantes notes. On a encore de lui d'autres poéſies latines & quelques autres ouvrages : il étoit chanoine à Liége.

PARASOLS (BARTHÉLEMI DE), (*Hiſt. litt. mod.*), fils d'un médecin de la reine Jeanne Iere. de Naples, ſi célèbre par ſes nombreux mariages, par la mort tragique d'André de Hongrie ſon premier mari, & par ſa propre fin, non moins tragique. Il naquit à Siſteron, dans les Etats de cette Princeſſe, qui joignoit le comté de Provence au royaume de Naples. C'étoit un poète diſtingué, mais au quatorzième ſiècle : on a de lui pluſieurs ouvrages en langue provençale, entr'autres des vers à la louange de la princeſſe Marie, fille de Jean, roi de France, & femme de Louis I, roi de Naples, ſuivant le nouveau Dictionnaire hiſtorique par une ſociété de gens de lettres ; mais le roi Jean n'eut du nom de Marie qu'une fille mariée à Robert, duc de Bar. Ne s'agiroit-il pas plutôt de la princeſſe Marie, ſœur de la reine Jeanne de Naples ?

D'ailleurs, qui entend-on par Louis I, roi de Naples ? Si c'eſt le duc d'Anjou, Louis I, il n'épouſa point de fille du roi Jean, car elle eût été ſa ſœur ; ſi c'eſt Louis de Tarente, ſecond mari de la reine Jeanne, il étoit roi de Naples par ſa femme, mais il n'épouſa ni ne put épouſer Marie, ſœur de Jeanne. On ne ſait donc pas ce que les auteurs ont voulu dire.

Paraſols eſt ſurtout connu par cinq tragédies qui contiennent la vie de la reine Jeanne. L'intérêt du ſujet, qui occupoit alors tous les eſprits, dut beaucoup contribuer au ſuccès de ſes pièces. L'auteur les avoit dédiées au pape Clément VII, concurrent d'Urbain VI dans le grand ſchiſme d'Occident, & dont la reine Jeanne ſuivoit l'obédience ; ce qui ne contribua pas médiocrement à la perte de cette Princeſſe, par l'effet des intrigues d'Urbain VI. Paraſols mourut en 1383, chanoine de Siſteron ſa patrie.

PARENNIN *ou* PARRENNIN (DOMINIQUE). (*Hiſt. litt. mod.*) Le P. Parennin, jéſuite, eſt connu par ſon long ſéjour à la Chine, & par les notions qu'il nous a données ſur ce vaſte Empire. Il y alla en 1698 ; il eut le bonheur de plaire à l'empereur Camhi, qui recherchoit l'inſtruction, & qu'il étoit en état d'inſtruire. Il traduiſit pour ce Prince, en langue tartare, ce que le recueil de l'Académie des ſciences & les ouvrages des ſavans contenoient de plus nouveau & de plus important en géométrie, en aſtronomie, en anatomie, & en général ſur les ſciences exactes. L'Empereur ſe plaiſoit fort à l'entretenir, & vouloit toujours qu'il le ſuivît dans ſes voyages de Tartarie. Le P. Parennin fut un des médiateurs qui terminèrent les conteſtations ſurvenues entre les cours de Pekin & de Moſcou, ſur les limites reſpectives de ces deux immenſes Empires, étonnés de ſe trouver voiſins. C'eſt au P. Parennin qu'on eſt redevable des cartes où la Chine eſt le plus exactement décrite. On connoît la correſpondance de ce jéſuite avec M. de Mairan, ſur les rapports des Chinois avec les Egyptiens. Le P. Parennin mourut le 27 ſeptembre 1741 : l'Empereur voulut, pour l'honorer, faire les frais de ſes funérailles, & les Grands de l'Empire y aſſiſtèrent.

PASCHIUS (GEORGES), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant Allemand du dix-ſeptième ſiècle, dont toute l'hiſtoire conſiſte en ce qu'il eſt l'auteur d'un ouvrage eſtimé des ſavans, qui a pour titre : *Tractatus de novis inventis, quorum accuratiori cultui facem pratulit antiquitas.*

PASOR (GEORGES ET MATTHIAS), (*Hiſt. litt. mod.*), père et fils. Le père, profeſſeur en grec à Franeker, mort en 1637, eſt auteur d'un *Lexicon Novi-Teſtamenti*, qui contient tous les mots grecs du Nouveau-Teſtament, & qui a été imprimé chez Elzevir, d'un *Manuale Teſtamenti*, &c. & d'un *Collegium Heſiodeum*, ouvrage dans lequel il analyſe les mots difficiles d'Héſiode.

C'eſt Matthias qui a publié les œuvres de ſon père : on a auſſi de lui quelques productions ; telles qu'un Traité contenant des idées générales de quelques ſciences, & le recueil des thèſes auxquelles il avoit préſidé. Il avoit eu, en 1620, une chaire de mathématiques à Heidelberg. Chaſſé du Palatinat par les guerres qui ravageoient ce pays, il s'enfuit en Angleterre, où il profeſſa les langues orientales à Oxford. Un établiſſement plus avantageux, dans le même genre, le fixa, en 1629, à Groningue, où il mourut en 1658, eſtimé des ſavans & cher aux honnêtes gens.

PASQUALIGUS (ZACHARIE), (*Hiſt. litt. mod.*), théatin de Vérone, qui écrivoit vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle, eſt auteur d'une *Praxis jejunii*, ouvrage de ſon état ; mais il eſt plus connu par un Traité moral ſur l'uſage coupable & dénaturé de priver quelques enfans mâles des attributs de leur ſexe, pour ſe procurer le plaiſir d'entendre de plus belles voix. Ce dernier ouvrage eſt recherché.

PASSŒUS (CRISPIN), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant fleuriſte d'Arnheim, auteur de l'*Hortus floridus*, dont les quatre différentes parties ont été publiées en 1607, 1614, 1616 & 1617.

PASSAVENTE (JACQUES), (*Hiſt. litt. mod.*), dominicain du quatorzième ſiècle, s'eſt fait un nom en Italie par ſon *Miroir de la vraie pénitence*, ouvrage qui, s'il paroiſſoit aujourd'hui, pourroit être bon ſans être célèbre. L'auteur n'a pas joui de ſon ſuccès ; il mourut en 1357, & ſon livre ne

fut imprimé qu'en 1495, près d'un ſiècle & demi après ſa mort; mais il l'a été un grand nombre de fois. L'Académie de la Cruſca en donna, en 1681, une édition, qui eſt la ſeptième, & il y en a eu d'autres encore depuis.

PATERE *ou* PATERA (ATTIUS), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant dont nous n'avons point d'ouvrages, mais dont Auſone fait un magnifique éloge. Né à Bayeux, il avoit été élevé dans l'école des Druides de cette ville, & il fit honneur à leurs leçons par ſes connoiſſances & par ſes mœurs. Il alla enſeigner la grammaire & les belles-lettres à Bordeaux, puis la rhétorique à Rome, vers l'an 326, & c'eſt là ſurtout qu'il ſe fit une grande réputation. Patère eut pour fils Delphidius, qui, s'il fut digne de lui par ſes talens, lui fit moins d'honneur par ſon caractère trop porté aux accuſations & aux délations. C'eſt à lui que Julien fit cette belle réponſe, qui établit ſi bien la néceſſité de prouver chaque accuſation. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Delphidius*, *Attius Tiro*.)

Un autre *Patère*, *Paterius*, diſciple & ami particulier du pape ſaint Grégoire-le-Grand, dans le ſixième ſiècle de l'Egliſe, fut, à ce qu'on croit, évêque de Breſſe. Il a tiré des ouvrages de ſaint Grégoire ſon maître, un Commentaire ſur l'Ecriture-Sainte, qui eſt imprimé à la ſuite des œuvres de ce Pontife.

PAULLI (SIMON), (*Hiſt. litt. mod.*), profeſſeur de médecine à Copenhague, fut premier médecin des rois de Dannemarck, Frédéric III & Chriſtiern V. Ce dernier Prince lui donna l'évêché d'Arhuſen, qui eſt devenu héréditaire dans la famille de Paulli. On a de ce médecin, mort en 1680, à ſoixante-dix-ſept ans, un Traité latin des fièvres malignes, un Traité de l'abus du tabac & du thé, dont il condamne même l'uſage; un ouvrage intitulé *Quadripartitum botanicum*; c'eſt un Traité des vertus des ſimples; enfin la *Flora danica*, ouvrage où il eſt parlé des plantes ſingulières qui naiſſent en Dannemarck & en Norwège.

PAULMIER DE GRENTEMESNIL (JULIEN & JACQUES LE), (*Hiſt. litt. mod.*), père & fils, tous deux célèbres parmi les ſavans qu'a produits la Normandie.

Le premier fut médecin du roi Charles IX & du duc d'Alençon-Anjou ſon frère; il avoit été diſciple de Fernel, & on ne le jugeoit pas trop inférieur à ſon maître. Il guérit Charles IX d'une maladie conſidérable. Il ſuivit le duc d'Alençon-Anjou à l'expédition des Pays-Bas, & s'y diſtingua non-ſeulement comme médecin, mais encore comme guerrier. Il eſt auteur d'un Traité *De Vino & Pomaceo*; d'un autre, *De Lue venereâ*; d'un autre encore, *De Morbis contagioſis*. Il étoit né dans le Cotentin, avoit été médecin à Caen. Il mourut dans cette ville en 1588.

Jacques ſon fils étoit né dans le pays d'Auge, en 1587. Il avoit ſervi avec honneur en Hollande & en France. S'étant retiré du ſervice, il ſe livra entiérement aux lettres, & il choiſit pour ſa retraite la ville de Caen, qui avoit été celle de ſon père, & qui abondoit alors en gens de lettres & en ſecours littéraires. Il eut beaucoup de part à l'établiſſement & au maintien de l'Académie de Caen. Ses principaux ouvrages ſont: *Obſervationes in optimos auctores græcos*; une *Deſcription de l'ancienne Grèce*, auſſi en latin. On trouve à la tête de ce livre, qui n'a été imprimé qu'après ſa mort, une ample vie de l'auteur. On a encore de Jacques le Paulmier de Grentemeſnil, des poéſies grecques, latines, françaiſes, italiennes, eſpagnoles, qui prouvent au moins qu'il ſavoit toutes ces langues. Il mourut en 1670, à quatre-vingt-trois ans.

Un autre Paulmier, médecin comme Julien (nous ignorons s'il étoit de la même famille), fut chaſſé en 1609 de la faculté de Médecine de Paris, pour avoir ordonné l'antimoine malgré l'arrêt du parlement, qui en défendoit l'uſage. Il ſeroit curieux de ſavoir ſi, avec cet antimoine ſi criminellement ordonné, il avoit eu l'inſolence de guérir ſon malade ou ſes malades.

PAULO. (*Hiſt. de Fr.*) La famille de Paulo, établie à Toulouſe, eſt originaire de Gênes.

1°. Antoine de Paulo fut l'un des ſeigneurs du conſeil de la république de Gênes, qui aſſiſtèrent, le 4 novembre 1396, à la priſe de poſſeſſion de la ville de Gênes par les ambaſſadeurs du roi Charles VI.

2°. Aimeric, iſſu de la même famille, s'établit à Toulouſe en 1475, & ſervit le roi Charles VIII dans les guerres d'Italie.

3°. Etienne ſon fils prit le parti de la robe, & fut conſeiller au parlement de Toulouſe.

4°. Antoine, fils d'Etienne, le fut auſſi en 1540, puis le roi Henri II créa pour lui, en 1554, une charge de préſident à mortier au même parlement. Il obtint, en 1559, du roi François II, en faveur de la ville de Toulouſe, la continuation pour cent ans, de l'abonnement des tailles, accordé par Louis XI, en 1465, à la même ville de Toulouſe, pour le même eſpace de cent ans; conceſſions qui ne devoient peut-être point être accordées, mais qu'il étoit agréable d'obtenir pour ſes concitoyens. Charles IX, étant à Toulouſe en 1565, fit Antoine chevalier.

5°. Un de ſes fils, Michel, ſeigneur de Grandval, quoique faiſant profeſſion de catholiciſme, prit le parti des Huguenots, & fit une ſi rude guerre à ſes voiſins, que le parlement de Toulouſe mit ſa tête à prix. En conſéquence de cet arrêt, ſes voiſins & ſes ennemis le firent tomber dans une embuſcade, le prirent & le maſſacrèrent de ſang-froid après l'avoir gardé trois jours en priſon. Le parlement de Toulouſe, par un arrêt du 17 août 1583, ordonna la démolition du fort

de Grandval, appartenant à ce Michel de Paulo.

6°. Antoine, frère de Michel, fut le cinquante-cinquième grand-maître de l'Ordre de Malte: ſon élection eſt du 10 mars 1623. Il eut pour prédéceſſeur Louis Mendez de Vaſconcellos, & pour ſucceſſeur Jean-Paul de Laſcaris de Caſtelar. Sous les auſpices d'Antoine de Paulo, les galères de Malte firent pluſieurs priſes conſidérables ſur les Turcs. Il tint, en 1631, un chapitre général, où il fit réformer pluſieurs anciens abus. Une ordonnance de 1602 donnoit entrée dans l'Ordre, aux bâtards des Ducs & Pairs de France & des Grands-d'Eſpagne; il fit reſtreindre ce privilége aux ſeuls bâtards des Rois & des Princes. Le chapitre de 1635, en reconnoiſſance de ſes bienfaits, lui accorda pour Antoine de Paulo ſon neveu, vicomte de Calmont, & pour les aînés de ſa Maiſon, le privilége de porter les armes de la religion. Il fit auſſi accorder aux aînés de ſa Maiſon l'exemption du droit de paſſage ordinaire, &, pour dédommager l'Ordre à cet égard, il fonda une galère à perpétuité. Il mourut le 4 juin 1636, avec une grande réputation de ſageſſe, de vertu, d'équité, de magnificence.

7°. Jean de Paulo, ſecond du nom, frère des deux précédens, préſident à mortier au parlement de Toulouſe, fut un zélé ligueur, un grand partiſan de la Maiſon de Guiſe, un ennemi juré du préſident Duranti, qui avoit rendu l'arrêt contre Michel de Paulo, ſeigneur de Grandval, frère de Jean. C'étoit un homme de tête & de ſens, qui avoit le double courage d'un magiſtrat & d'un guerrier. Il avoit pris pour deviſe un mortier de préſident & une épée nue au deſſus, avec ces mots: *Ad utrumque paratus.*

8°. Antoine de Paulo, vicomte de Calmont, neveu des trois précédens, eut, en 1631, la cornette blanche de la compagnie du duc d'Anguien, depuis le Grand-Condé. En 1634, il fut fait conſeiller d'Etat & envoyé à Malte pour négocier avec le grand-maître Antoine ſon oncle (n°. 6). En 1636, il fut fait gentilhomme de la chambre: la même année il fut bleſſé dangereuſement au ſiége de Dole; il eut depuis le commandement de la nobleſſe au ſecours de Leucate. Il mourut le 15 mai 1695, âgé de cent ans.

9°. Jean-Antoine, un de ſes fils, mourut en Candie, au ſervice de la religion.

10°. François-Antoine ſon frère, auſſi chevalier de Malte, fut un des ſix officiers choiſis ſpécialement par Louis XIV pour accompagner en Eſpagne Philippe V ſon petit-fils. Il y mourut en 1707.

11°. Leur frère aîné, François, ſénéchal de Lauraguais, fut bleſſé, en 1664, à la bataille de Raab en Hongrie, étant alors capitaine dans le régiment de Sourches; il commanda quatre fois l'arrière-ban du Languedoc. Mort en 1714.

PECHPEIROU-BEAUCAIRE-GUITAUD-COMINGES. (*Hiſt. de Fr.*) Pechpeirou eſt une châtellenie du Quercy, entre Cahors & Lauzerte.

1°. Le plus ancien ſeigneur de Pechpeirou dont on ait connoiſſance, eſt Gaillard, premier du nom, qui vivoit au commencement du treizième ſiècle, & qui long-temps après ſa mort, dans un acte du 15 janvier 1296, eſt nommé *Monſeigneur*. On croit qu'il étoit venu en Quercy à la ſuite de Simon de Montfort, & qu'il mourut en 1233.

2°. Gaillard, troiſième du nom, fut tué à la bataille de Crécy, en 1346.

3°. Gaillard IV, petit-fils du précédent, vivoit du temps des factions de Bourgogne & d'Armagnac, & ſe ſentit du malheur de ce tems: ſon château de Pechpeirou fut emporté & raſé par le comte d'Armagnac, en 1408.

4°. Jean de Pechpeirou ſon fils, premier du nom, acquit, le 11 mai 1461, la ſeigneurie de Beaucaire, baronie dont le nom & le titre diſtinguent les aînés de la Maiſon de Pechpeirou. Les intérêts étoient changés; la querelle des Armagnacs & des Bourguignons ne ſubſiſtoit plus. Les Pechpeirou étoient dans les intérêts nouveaux de la Maiſon d'Armagnac. Jean fut enveloppé dans la diſgrace de cette Maiſon: ſous Louis XI, il fut retenu priſonnier, ſes biens furent confiſqués. La faveur du duc de Bretagne le fit rentrer en grace auprès de Louis XI, ainſi que

5°. Jean ſecond ſon fils. Les lettres d'abolition qu'ils obtinrent ſont du dernier juillet 1474. Jean fut fait, en 1491, maître-d'hôtel de la reine Anne de Bretagne, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à cette Princeſſe & au duc de Bretagne, François, ſon père.

6°. Antoine, un de ſes fils, mourut dans les guerres du Piémont.

7°. Henri, petit-fils de Jean II, ſe ſignala au ſiége de Boulogne, fut le premier qui entra en qualité d'homme d'armes dans une compagnie créée pour le prince de Navarre, Henri, depuis roi de France, lorſque ce Prince n'étoit encore âgé que de cinq ans. Henri de Pechpeirou mourut de bleſſures reçues à la bataille de Jarnac.

8°. Bernard de Pechpeirou, fils de Henri, & dont on a des *Mémoires*, ſervit long-tems dans les guerres de la Ligue ſous le maréchal de Biron ſon parent, & ſe diſtingua au ſiége de Villemur, ſous le duc de Joyeuſe. Mort en 1622.

9°. Dans la branche des ſeigneurs de Guitaud, Charles de Pechpeirou-Cominges, commandeur de Guitaud, ſervit avec grande diſtinction à l'attaque des îles de Sainte-Marguerite en 1637, ſous les ordres du comte d'Harcourt, & mérita d'en être fait gouverneur.

10°. Michel ſon frère fut tué en Savoie, à la retraite de Saint-Maurice.

11°. Charles de Pechpeirou-Cominges, tué à Bordeaux dans le temps des guerres civiles, neveu de Michel.

12°. Un autre Charles, frère du précédent, gouverneur de diverſes îles, & lieutenant-général

au gouvernement des îles & terres-fermes de l'Amérique, mort en 1702, à la Martinique.

13°. Guillaume de Pechpeirou-Cominges, nommé le comte de Guitaud, frère des deux précédens, né le 5 octobre 1626, fit, en 1646, la campagne de Catalogne; il fut fait, en 1648, gouverneur des îles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat de Lérins. Il s'attacha au grand prince de Condé, fut ſon chambellan, enſeigne, puis capitaine de ſa compagnie de chevau-légers; il le ſuivit dans ſes fortunes diverſes, combattit toujours à ſes côtés dans toutes les occaſions périlleuſes, & commanda quelquefois en chef ſes armées pendant l'abſence de ce Prince, quoiqu'il eût alors moins de trente ans. En 1659 il négocia la réconciliation du Grand-Condé avec le Roi & ſon retour en France; il fut fait chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit. Il mourut à Paris le 27 décembre 1685.

PEDRUZZI (PAUL), (*Hiſt. litt. mod.*), jéſuite de Mantoue, ſavant antiquaire, chargé d'arranger le riche cabinet de médailles du duc de Parme, a donné le *Muſeo Farneſe*, en huit tomes *in-folio*. Mort en 1721.

PELL (JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), mathématicien anglais, fut réſident pour Cromwel, auprès des Cantons proteſtans. On a de lui un Traité *De verâ circuli menſurâ*, & une table de dix mille *nombres quarrés*. Mort en 1685.

PEMBROCK (LE COMTE DE), (*Hiſt. d'Anglet.*), miniſtre & régent pendant la minorité du roi d'Angleterre, Henri III, mérite d'être compté parmi les plus grands Rois, puiſqu'il les égala ou les ſurpaſſa dans l'art de gouverner, & qu'en reſpectant la liberté de la nation, il ſut faire reſpecter les droits du trône.

Il gouvernoit dans le tems de l'expédition du prince Louis, dit le *Lion*, fils de Philippe-Auguſte, en Angleterre; il profita des conjonctures en faveur de Henri III. Il convoqua les barons à Gloceſtre; il leur préſenta cet enfant, fils de Jean Sans-Terre: *Voilà votre Roi*, leur dit-il: *par quel délire voudriez-vous vous livrer à l'ennemi de votre nation?* Toute l'aſſemblée s'écria: *Que Henri ſoit notre Roi!* Le comte de Pembrock notifia par des lettres circulaires, le couronnement du Prince à tous les barons, à tous les corps. Il fit publier une amniſtie pour tous les rebelles, avec la reſtitution de leurs terres & de leurs dignités; il promit ſolennellement l'exécution des deux fameuſes chartes arrachées, à la vérité, à la foibleſſe de Jean Sans-Terre, mais qui ne contenoient rien que de conforme aux droits de l'humanité: tout le monde venoit en foule ſe ranger auprès du jeune Prince. Le comte de Pembrock ſe met en campagne, & par des victoires achève de déterminer les eſprits: il gagna le 14 juin 1217, la bataille de Lincoln, qu'on appela *la foire de Lincoln*, à cauſe du butin que firent les vainqueurs, & ſur le champ de bataille, & dans la ville. Les deux partis avoient beſoin de reſpirer. Le comte de Pembrock demanda une trêve; il ſavoit l'uſage qu'il devoit en faire, ſoit pour renforcer ſes troupes, ſoit pour acquérir à Henri de nouveaux partiſans. Louis en profita auſſi pour paſſer en France & y prendre des meſures. Quand il repaſſa en Angleterre, les Anglais, malgré la trêve, voulurent s'oppoſer à ſon retour; ce qui le mit dans une telle colère, qu'il brûla Sandwich. Mais bientôt il ſe vit aſſiégé dans Londres & hors d'état de réſiſter; il fit ſavoir à ſon père l'extrémité où il étoit réduit. Philippe, un peu ému, demande à l'envoyé de ſon fils, ſi le comte de Pembrock vivoit toujours; l'envoyé répondit qu'il vivoit. *Mon fils eſt donc en ſûreté*, s'écria Philippe en reſpirant: mot indiſcret, par lequel, en voulant louer la modération de Pembrock, il eût pu faire ſoupçonner ſa fidélité. Louis fut obligé de capituler & d'abandonner l'Angleterre. Dans cette querelle, le Saint-Siége étoit venu, avec toutes les armes ſpirituelles, au ſecours de l'Angleterre, qui avoit reconnu la ſuzeraineté du Pape; il avoit mis en interdit les égliſes des villes ſoumiſes au prince Louis. Après le traité, le légat fit une recherche rigoureuſe des prêtres qui avoient dit la meſſe au mépris de l'interdit; ils furent tous ſuſpendus & privés de leurs bénéfices, que la plupart cependant rachetèrent par des amendes. Le Régent ſentit bien qu'il étoit contraire à l'eſprit du traité de les abandonner ainſi à la vengeance du Saint-Siége, puiſqu'aux termes de ce traité, aucun des partiſans de Louis ne devoit être puni de l'avoir ſervi; mais le Régent conſidéra auſſi combien la protection du Saint-Siége avoit été utile à Henri, combien elle pouvoit l'être encore, & il ne voulut point, en faveur des ennemis de Henri, ſe brouiller avec le Pape. Il y eut auſſi quelques difficultés pour le rétabliſſement des partiſans de Louis dans leurs poſſeſſions, parce que ces poſſeſſions avoient eté données pour récompenſe, aux ſeigneurs qui étoient reſtés fidèles à Jean Sans-Terre & à Henri; mais le traité étoit trop formel ſur cet article. Pembrock voulut qu'il fût exécuté à la lettre; il voulut ſurtout que Henri III, devenu poſſeſſeur paiſible de l'Angleterre, fît exécuter plus que jamais les deux chartes; procédé du meilleur exemple, & qui fit bénir le Prince & le miniſtre.

Pembrock mourut peu de temps après avoir ainſi délivré & pacifié l'Angleterre.

2°. Un de ſes fils, Guillaume Maréchal, comte de Pembrock, avoit épouſé Eléonore, une des ſœurs du roi Henri III. Il n'en eut pas moins à ſouffrir de la tyrannie de de Burgh & de l'évêque de Wincheſter, ſucceſſeurs de ſon père dans l'autorité. Les violences, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, le forcèrent à la révolte. (*Voyez* plus

lait l'article *Burgh* (de). L'évêque de Wincheſter, étranger à l'Angleterre, né dans les Etats que le roi d'Angleterre poſſédoit en France, ſe mit à peupler le royaume qu'il gouvernoit, de chevaliers gaſcons, & la cour, de ſes parens & de ſes amis. Le comte de Pembrock, qui étoit revenu à la cour, fut chargé par la nobleſſe de faire au Roi ſon beau-frère des remontrances ſur l'admiſſion de tant d'étrangers. « *Si vous ne trouvez pas qu'il y en ait aſſez*, répondit-» l'évêque de Wincheſter avec la dériſion la plus » inſultante, *on en fera venir davantage.* » En effet, on en vit bientôt arriver de nouveaux eſſaims, tous en équipage de guerre. Les ſeigneurs ſe retirèrent de la cour, s'aſſemblèrent ſous la conduite du comte de Pembrock, & firent prier le Roi de renvoyer en Guienne l'évêque de Wincheſter & tous ſes chevaliers gaſcons. Le Roi eut peur: c'étoit l'uſage de Jean Sans-Terre ſon père en pareil cas. *Laiſſez-moi*, lui dit l'évêque de Wincheſter, *laiſſez-moi châtier ces inſolens.* L'évêque étoit guerrier: le Roi le laiſſa faire. La guerre ſe fit, & en même tems le parlement s'aſſembla. Ceux qui ſe rendirent à Weſtminſter pour ce parlement, s'y rendirent bien armés. *Penſez-vous donc*, dit l'évêque de Wincheſter aux ſeigneurs, *avoir les mêmes privilèges que les pairs de France?* Ils prétendoient ſans doute en avoir de bien plus grands. A ce mot, tous les évêques ſe lèvent & menacent l'évêque de Wincheſter de l'excommunication. *J'en appelle au Pape*, répond l'évêque; *c'eſt lui qui m'a ſacré; je ne vous dois rien, & ne vous connois point.* Les évêques ſe contentèrent d'excommunier en général les ennemis publics qui enlevoient au peuple l'affection du Roi. *Soyez donc juſtes*, leur dit le Roi; *excommuniez auſſi le comte de Pembrock, qui actuellement porte les armes contre moi. — Pourquoi l'excommunier?* répliquèrent les évêques. *Pembrock défend la liberté.* Il fallut combattre.

L'évêque de Wincheſter traîna le Roi dans le pays de Galles, où Pembrock étoit à la tête du parti des ſeigneurs. Pembrock tomba dans une embuſcade, fut pris par les royaliſtes & repris à l'inſtant par les ſeigneurs; il reſta maître de la campagne. On conſeilloit au Roi de s'accommoder avec lui, & le Roi le vouloit. « *Point d'accommodement*, s'écria l'évêque de Wincheſter, *à moins qu'il ne vienne demander pardon la corde au col.* » En même tems il fait ravager en Irlande des terres que Pembrock y poſſédoit. Pembrock y court pour défendre ſon bien. Un aſſaſſin, apoſté par l'évêque de Wincheſter, le perce par derrière d'un coup de poignard dans une conférence, & un chirurgien, gagné de même, l'achève par des remèdes meurtriers. Pembrock mourut regretté de tous les partiſans des chartes, pleuré du Roi lui-même, qui ſentit avec amertume de quel prix indigne il avoit payé au fils les ſervices du père, & qui ſe ſouvint alors que ce fils étoit ſon beau-frère. Mais les caprices & les bizarreries de Henri alloient quelquefois juſqu'à la folie. Pour expier la mort du comte de Pembrock, il avoit honoré Gilbert, frère du comte, de quelques bienfaits très-mérités. Gilbert venant un jour lui faire ſa cour, le Roi lui ordonne de ſortir de ſa préſence. Gilbert demande humblement la cauſe d'un tel accueil. *Votre frère fut un traître*, lui dit le Roi, *& vous, vous m'êtes odieux.*

PENNOT (GABRIEL), (*Hiſt. litt. mod.*), chanoine régulier de Vérone, a fait une *Hiſtoire latine des Chanoines réguliers*, imprimée à Rome en 1624. Il vivoit ſous le pontificat d'Urbain VIII.

PEPIN, (dit LE BOSSU). (*Hiſt. de Fr.*) La première femme de Charlemagne, nommée Himiltrude, n'eſt regardée que comme une concubine. Il faut cependant entendre par ce mot, une femme légitime, qui par la diſproportion de naiſſance ou le défaut de dot, avoit dans la maiſon moins de conſidération qu'une femme de condition égale, mais dont les enfans étoient réputés légitimes & pouvoient ſuccéder, moins peut-être par le droit de leur naiſſance que par la volonté de leur père.

De ce mariage naquit un fils que ſon père n'aima point aſſez, ſoit parce qu'il n'avoit pas long-tems aimé ſa mère, ſoit parce que ce jeune Prince, avec un très-beau viſage, avoit une taille difforme. Il eſt connu dans l'Hiſtoire, ſous le nom de Pépin-le-*Boſſu*. Ainſi, ce Charlemagne, diſtingué entre tous les hommes par ſa taille majeſtueuſe & par la beauté régulière de ſes proportions, étoit fils de Pépin-le-Bref, & père de Pépin-le-Boſſu.

Les Français ne s'accoutumèrent jamais à regarder Pépin comme deſtiné à être leur Roi; & s'il avoit beſoin, pour ſuccéder, d'une diſpoſition expreſſe de ſon père, il dut peu ſe flatter de l'obtenir.

Lorſque Charlemagne fit une eſpèce de partage anticipé de ſes Etats, entre les trois fils qu'il avoit eus d'Hildegarde ſa troiſième femme, Pépin-le-Boſſu, leur frère aîné, traité en bâtard, n'eut aucune part à ces diſpoſitions d'un père. On le deſtinoit à l'état eccléſiaſtique; mais il ne s'y deſtinoit pas. L'exemple de Thierri, fils de Clovis, & de tant d'autres Princes bâtards, ou qu'on pouvoit regarder comme tels, & qui n'en avoient pas moins ſuccédé à la couronne, formoit en ſa faveur un préjugé qu'il affectoit de regarder comme un droit, & qu'il étoit réſolu de faire valoir. La prédilection marquée de Charlemagne, pour les fils d'Hildegarde, & l'indifférence que tout le monde, à l'exemple du Roi, témoignoit pour Pépin, avoient depuis long-tems jeté dans le cœur de ce jeune Prince, des ſemences de jalouſie, auxquelles on n'avoit pas fait aſſez d'attention. Quand il vit les Etats de ſon père partagés d'avance entre les ſeuls fils d'Hildegarde, ſans qu'on eût paru ſeulement ſonger à lui, il ne mit

plus de bornes à ſon reſſentiment. Dès-lors tous les mécontens ſe rallièrent à lui, & firent ſi bien, en irritant un caractère naturellement pervers & une ambition naturellement violente, qu'ils amenèrent par degrés ce Prince juſqu'au projet monſtrueux d'aſſaſſiner un père qu'il ne regardoit plus que comme ſon tyran, & des frères dans leſquels il ne voyoit que des rivaux enrichis de ſes dépouilles. Nous ne prétendons nullement infirmer le témoignage des hiſtoriens, qui eſt unanime ſur ce fait; nous obſervons ſeulement qu'une telle entrepriſe devoit avoir bien des difficultés, demandoit des intelligences bien étendues & bien combinées, pour que quatre Princes, preſque toujours ſéparés, & très-éloignés les uns des autres, fuſſent frappés par les aſſaſſins ſi à propos & ſi bien de concert, qu'aucun des quatre n'échappât, qu'aucun ne pût être averti par le ſort des autres, & ne reſtât pour les venger.

Comme il s'agiſſoit d'une révolution générale, que les conjurés ne pouvoient opérer par leurs propres forces, ils ſe mirent ſous la protection des puiſſances étrangères. Il eſt à préſumer qu'on cacha ſoigneuſement à celles-ci toute l'horreur du complot, & qu'on leur parla ſeulement de rétablir dans les droits de ſa naiſſance un fils aîné injuſtement déshérité. Les Saxons, qui n'étoient pas encore tranſplantés (c'étoit en 792); les Huns, qui n'étoient pas encore ſubjugués, mais qui étoient menacés, & qui avoient déjà même été attaqués; les Grecs, les Lombards, c'eſt-à-dire, ceux des Lombards qui ſouffroient encore impatiemment le joug de Charlemagne, furent ſollicités d'entrer dans cette entrepriſe, & promirent de faire diverſion ou de fournir des ſecours. Mais avant qu'ils puſſent agir, la conjuration fut découverte par l'imprudence des conjurés. Au lieu de s'aſſembler, & même encore avec précaution, chez un d'entr'eux, ils ſe donnèrent rendez-vous dans une égliſe pour délibérer ſur leurs affaires, voulant peut-être par-là échapper au danger d'être entendus de leurs domeſtiques. Comme ils ſe croyoient apparemment maîtres de cette égliſe, & qu'ils en avoient fermé les portes, tout ce que leur complot avoit de plus coupable & de plus affreux fut dévoilé ſans crainte. Près de ſe ſéparer, ils ſongèrent à prendre une précaution qu'ils avoient négligée d'abord. Ils s'étoient contentés d'un examen un peu ſuperficiel, pour s'aſſurer, en entrant, qu'il n'y avoit perſonne dans l'égliſe; en ſortant, ils recommencèrent cet examen avec plus d'exactitude; ils trouvèrent un eccléſiaſtique caché ſous l'autel, & qui avoit été à portée de les entendre. Il avoit tout entendu en effet, & il étoit tellement ſaiſi d'horreur de tout ce qu'on avoit dit, & d'effroi de ce qu'il avoit à craindre pour lui-même, que n'en pouvant tirer aucun éclairciſſement, ils le prirent pour un imbécille & pour un homme ſans conſéquence. Ce fut ſon ſalut comme celui du Roi & de ſes fils, car ils avoient d'abord eu deſſein de le tuer; ils ſe contentèrent de prendre une précaution qui devenoit ſuperſtitieuſe à force de ſuppoſer la ſuperſtition; ce fut de le faire jurer qu'il ne révéleroit rien de ce qu'il avoit entendu; ils crurent qu'un eccléſiaſtique, un prêtre même (car il s'annonça pour tel), n'oſeroit jamais violer un ſerment fait dans l'égliſe & ſur l'autel, quoiqu'il s'agît de la vie du Roi & des Princes ſes fils. Echappé de ce péril, cet homme courut tout révéler; il donnoit des avis tellement circonſtanciés, qu'il ne fut pas poſſible de les négliger. On fit les perquiſitions néceſſaires, tous les conjurés furent arrêtés & condamnés à divers ſupplices, ſelon leur qualité ou ſelon la part qu'ils avoient eue au complot. Le Roi ne fit grace qu'à ſon fils, & ne lui fit grace que de la vie. Pépin fut raſé, & enfermé dans le monaſtère de Prum, où il finit ſes jours du vivant même de ſon père, en 811.

Au premier bruit de la découverte de cette conjuration, les fils de Charlemagne & d'Hildegarde quittèrent leurs royaumes & coururent ſe ranger auprès de Charlemagne, à Ratisbonne, pour le défendre s'il étoit encore en danger, ou pour le conſoler du moins par leur zèle des attentats d'un fils dénaturé.

L'homme qui ſauva l'Etat en cette occaſion eut pour récompenſe l'abbaye de Saint-Denis; il ſe nommoit Fardulfe, & étoit Lombard de nation.

Tels étoient les chagrins que trouvoit au ſein de ſa famille ce Charlemagne, qui rempliſſoit l'Univers de ſa gloire. Si l'on ne peut pas dire qu'il les eût abſolument mérités, peut-on dire qu'il eût la conſolation de n'avoir à cet égard aucun reproche à ſe faire? Ce Roi, diſtingué d'ailleurs entre tous les pères par ſa tendreſſe pour ſes enfans, fut-il aſſez tendre & aſſez juſte envers le fils d'Himiltrude? Puiſqu'il donnoit des partages à ſes fils, & puiſque les partages eurent lieu ſous la ſeconde race comme ſous la première, n'eût-il pas mieux fait d'imiter Clovis & les autres Rois, qui avoient admis leurs bâtards à ſuccéder? N'eût-il pas tort enfin d'ajouter au malheur que Pépin avoit eu d'être maltraité par la nature, celui de le maltraiter encore du côté de la fortune?

PERGOLÈSE (JEAN-BAPTISTE), (*Hiſt. mod.*), un des plus célèbres muſiciens de l'Italie, que les Italiens appellent le Dominiquin de la muſique. On connoît ſa *Serva Padrona*. Son *Stabat mater* eſt regardé comme ſon chef-d'œuvre. Il étoit né en 1704, à Caſoria, dans le royaume de Naples; il mourut à Naples en 1737, à trente-trois ans. On a dit qu'il avoit été empoiſonné par ſes rivaux; il en avoit & en méritoit ſans doute, mais on croit être ſûr qu'il mourut de la phthiſie pulmonaire, & tout le monde ſait qu'heureuſement il ne ſe commet pas autant de crimes qu'on en imagine & qu'on en ſoupçonne.

PÉRION (JOACHIM), (*Hiſt. litt. mod.*), ſe fit bénédictin dans l'abbaye de Cormery en Touraine, en 1517, & mourut dans cette même abbaye vers l'an 1559. On a de lui quatre dialogues latins ſur l'Origine de la langue françaiſe & ſa conformité avec la langue grecque, & des traductions latines de quelques livres de Platon, d'Ariſtote & de ſaint Jean Damaſcène.

PERPINIEN (PIERRE-JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), jéſuite, né dans le lieu appelé Elche, au royaume de Valence, fut le premier de ſa compagnie qui profeſſa l'éloquence dans l'Univerſité de Conimbre. Il profeſſa depuis, ſoit la rhétorique, ſoit la théologie, à Rome, à Lyon, enfin à Paris, où il mourut en 1566, à trente-ſix ans. Muret & Paul Manuce vantent beaucoup la pureté de ſon langage & celle de ſes mœurs. Il eſt compté parmi les bons latiniſtes modernes. Ses ouvrages ont été publiés en 1749, à Rome, par le P. Lazeri, jéſuite. L'ouvrage le plus conſidérable de ce recueil eſt la vie de ſainte Eliſabeth, reine de Portugal.

PERRAY (MICHEL DU), (*Hiſt. litt. mod.*), reçu avocat au parlement de Paris en 1661, fut bâtonnier de ſon Ordre en 1715, & mourut doyen des avocats en 1730, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Il étoit très-verſé dans la juriſprudence tant civile que canonique; il a ſurtout beaucoup écrit ſur cette dernière. Les principaux de ſes ouvrages ſont : Un *Traité hiſtorique & chronologique des dîmes*, retouché depuis par M. Brunet, avocat, dans une édition qu'il en a donnée; *des notes & obſervations* ſur le fameux édit de 1695, concernant la juridiction eccléſiaſtique; un *Traité ſur le partage des fruits des bénéfices*; un *Traité des moyens canoniques d'acquérir & de conſerver les bénéfices*; un *Traité de l'état & de la capacité des eccléſiaſtiques pour les ordres & les bénéfices*; des *Obſervations ſur le concordat*; un *Traité des diſpenſes, relativement au mariage*.

PERRIERS (BONAVENTURE DES), (*Hiſt. litt. mod.*), étoit valet-de-chambre de la reine de Navarre, Marguerite, ſœur de François I, & ſes Contes, comme ceux de la reine de Navarre, conſervent encore aujourd'hui la plus grande partie de leur agrément; ils ſoutiennent ſeuls la réputation de leur auteur; car ſes poéſies, même ſa traduction de l'Andrienne, ſont oubliées, & l'on cherche en vain dans ſon *Cymbalum munai* l'impiété qui le fit proſcrire, & le charme qui le faiſoit lire. On y trouve pour tout charme des fictions incohérentes & incompréhenſibles, auxquelles l'allégorie donnoit peut-être quelque prix, & des plaiſanteries ſur les chercheurs de la pierre philoſophale; mais toute plaiſanterie contre les préjugés paſſoit alors pour impiété. Les Contes du même auteur ont un mérite indépendant de toute allégorie; mais les Contes imprimés ſous ſon nom ne ſont pas tous de lui; car il y en a quelques-uns où il eſt parlé de François I & même d'Henri II, comme ne vivant plus, & Deſperriers étoit mort avant l'année 1544, trois ans & plus avant François I; il ſe tua lui-même d'un coup d'épée dans un accès de folie. Ceux de ces Contes qui ne ſont pas de lui, ſont attribués à Jacques Pelletier, qui, en donnant en 1558 une édition des Contes de Deſperriers, a pu en inſérer quelques-uns de lui. On croit auſſi qu'il y en a pluſieurs de Nicolas Deniſot, peintre & poète célèbre de ce même ſeizième ſiècle. Rien de plus connu que la fable de la Laitière & du Pot au lait dans La Fontaine. En voici le modèle avec la plupart des agrémens de la copie, dans la quatorzième Nouvelle de Bonaventure Deſperriers, au ſujet de l'alchymie.

« L'alquemie ſe pourroit plus proprement dire » *Art qui mine* ou *art qui n'eſt mie*, & ne ſauroit-on » mieux comparer les alquemiſtes qu'à une bonne » femme qui portoit une potée de lait au marché, » faiſant ſon compte ainſi : qu'elle la vendroit deux » liards; de ces deux liards elle acheteroit une » douzaine d'œufs, leſquels elle mettroit à cou- » ver, & en auroit une douzaine de pouſſins; ces » pouſſins deviendroient grands & les feroit cha- » ponner; ces chapons vaudroient cinq ſols la » pièce; ce ſeroit un écu & plus, dont elle ache- » teroit deux cochons mâle & femelle, qui de- » viendroient grands, & en feroient une douzaine » d'autres qu'elle vendroit vingt ſols la pièce, » après les avoir nourris quelque tems; ce ſeroit » douze francs, dont elle acheteroit une jument » qui porteroit un beau poulain, lequel croîtroit » & deviendroit tant gentil : il ſauteroit & feroit » *hin*. Et en faiſant *hin* la bonne femme, de » l'aiſe qu'elle avoit en ſon compte, ſe print à » faire la ruade que feroit ſon poulain; &, en ce » faiſant, ſa potée de lait va tomber, & ſe reſ- » pandit toute. Et voilà ſes œufs, ſes poulets, ſes » chapons, ſes cochons, ſa jument & ſon poulain » tous par terre. Ainſi les alquemiſtes, après qu'ils » ont bien fournayé, charbonné, lutté, ſoufflé, » diſtillé, calciné, congelé, fixé, liquéfié, vitré- » fié, putréfié, il ne faut que caſſer un alembic pour » les mettre au compte de la bonne femme. »

Rabelais, liv. 1, chap. 33, cite une farce du *Pot au lait*, où un cordonnier calcule comme la laitière de Deſperriers. M. de la Monnoye, ſur ce Conte de Deſperriers, cite pluſieurs autres Contes qui paroiſſent en être imités.

Le fameux Conte des lunettes dans La Fontaine, eſt tiré de la Nouvelle ſoixante-quatre de Bonaventure Deſperriers.

Tout le monde ſait l'hiſtoire d'un homme qui, n'ayant pu être reçu membre d'une compagnie, en devint le chef par le ſecours de l'autorité, & qui, s'appliquant ce verſet 21 du pſeaume 117, *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus eſt in caput anguli*. « La pierre qui avoit été rejetée » par ceux qui bâtiſſoient, eſt devenue la princi-

» pale pierre de l'angle, » reçut à l'inſtant pour réponſe le verſet ſuivant :

A Domino factum eſt iſtud, & eſt mirabile in oculis noſtris. « C'eſt le Seigneur qui l'a fait, & nos yeux » le voient avec admiration. » (*Voyez* l'article *Villeroy* dans le Dictionnaire.)

Deſperriers fait de cette hiſtoire le ſujet de ſa cent vingt-ſixième Nouvelle. Il prétend qu'un jeune homme qui avoit eu l'agrément du Roi pour une charge de conſeiller au parlement, ayant été refuſé deux fois, fut enfin reçu par ordre exprès de François I, qui dit aux députés de la compagnie : *Quand vous aurez un fou parmi vous, n'êtes-vous pas aſſez ſages pour vous & pour lui ?* Mais le Conte eſt mal fait ; car pour que l'application des deux paſſages fût juſte, il auroit fallu que ce jeune homme eût été fait premier préſident.

Parmi les difficultés recherchées de ce tems-là, on peut compter l'uſage introduit par Marot des réponſes par monoſyllabes rimés. En voici un exemple :

Pour ce jour-là que fus-tu ? — Pris.
Quel viſage as-tu d'elle ? — Gris.
Ne te rit-elle jamais ? — Point.
Que veux-tu être à elle ? — Joint.

Sur ce modèle Bonaventure Deſperriers, Nouvelle ſoixante, ſuppoſe un moine qui trouve l'occaſion d'un bon ſouper, occaſion toujours trop rare pour ſon goût & ſon appétit, & qui, ne voulant pas perdre un coup de dent, eſt pourtant obligé de répondre aux queſtions dont on l'accable tout exprès : il prend le parti de répondre à tout par monoſyllabes ; & l'auteur prépare tellement les réponſes par les queſtions, que tous ces monoſyllabes ſont rimés, comme dans l'exemple précédent :

Quel habit portez-vous ? — Froc.
Combien êtes-vous de moines ? — Trop.
Quel pain mangez-vous ? — Bis.
Quel vin buvez-vous ? — Gris.
Quelle chair mangez-vous ? — Bœuf.
Combien avez-vous de novices ? — Neuf.
Que vous ſemble de ce vin ? — Bon.
Vous n'en buvez pas de tel ? — Non.
Et que mangez-vous les vendredis ? — Œufs.
Combien en avez-vous chacun ? — Deux.

C'eſt Bonaventure Deſperriers & Henri Etienne qui racontent qu'un grand ſeigneur qui croyoit ſavoir le latin, ou qui vouloit qu'on le crût, ſe mêlant d'interpréter à François I une lettre de Henri VIII, lui dit que le roi d'Angleterre envoyoit à Sa Majeſté douze mulets, & demanda ce préſent pour lui. Le Roi, fort étonné d'un pareil envoi, dit qu'il ne concevoit rien à ce préſent de mulets, & qu'il les vouloit voir. Cependant il donna la lettre à lire à quelques ſavans, qui virent que c'étoient douze dogues d'Angleterre, *duodecim moloſſos*, qu'Henri VIII envoyoit au roi de France ; le premier interprète crut bien réparer ſa mépriſe, en diſant qu'il avoit lu *muletos* au lieu de *moloſſos*. La ſottiſe de ce ſeigneur prouve cependant la révolution que l'exemple du maître commençoit à opérer. Ce grand qui, pour plaire à François I, vouloit paroître ſavoir ce qu'il ignoroit, trente ans auparavant ſe ſeroit peut-être piqué d'ignorer même ce qu'il ſavoit.

PERUZZI (BALTHASAR), (*Hiſt. mod.*), peintre & architecte célèbre du ſeizième ſiècle, étoit né, en 1481, à Volterre en Toſcane ; il étoit fils d'un gentilhomme florentin, & ne s'étoit d'abord attaché au deſſin que par goût & par amuſement ; mais ſon père l'ayant laiſſé ſans bien, ſon art devint pour lui une reſſource néceſſaire. Le pape Jules II l'employa dans ſon palais. Léon X le choiſit pour l'un des architectes de Saint-Pierre de Rome. C'eſt à Peruzzi qu'on doit le renouvellement des anciennes décorations de théâtre. Celles qu'il compoſa pour la *Calandra* du cardinal Bibiena, furent admirées pour des effets de perſpective alors inconnus. Peruzzi étoit à Rome lorſque cette ville fut ſaccagée, en 1527, par l'armée de Charles-Quint, ou plutôt du connétable de Bourbon : il fut fait priſonnier, mais ſon talent, dit-on, paya ſa rançon ; il obtint ſa liberté en faiſant le portrait du connétable de Bourbon. Ce fait auroit beſoin d'être expliqué. Si Peruzzi, pris dans Rome, a fait pendant ſa captivité le portrait du connétable de Bourbon, il ne peut l'avoir fait que de mémoire & par la force de ſon imagination qui le lui rendoit préſent, ou que, guidé par d'autres portraits du connétable, ou que, par un de ces coups de l'art, un de ces phénomènes tels que celui auquel nous devons le portrait de Fielding peint après ſa mort, ſur la reſſemblance que Garrick en offrit aux yeux du peintre, en prenant les vêtemens, la coëffure, le port, le geſte, la figure de Fielding ; car le connétable avoit été tué aux pieds des remparts de Rome, & ce fut le prince d'Orange ſon ſucceſſeur, qui prit la ville & qui la ſaccagea. Mais peut-être auſſi eſt-ce le portrait du prince d'Orange, & non celui du connétable de Bourbon que fit Peruzzi pour obtenir ſa liberté. Cet artiſte mourut à Rome en 1536, pauvre, quoique laborieux & très-occupé, mais n'ayant jamais ſu mettre un prix à ſes ouvrages, ni en demander autre choſe que ce qu'on vouloit bien lui en donner.

PETIT (GUILLAUME), (*Hiſt. litt. mod.*), d'abord dominicain, avoit été confeſſeur de Louis XII ; il le fut de François I. Ce Prince ayant vu de près ſes talens & ſes vertus, le choiſit, & lui donna les évêchés de Troyes & de Senlis. Il prenoit conſeil ſur les matières de doctrine, de cet

cet homme ſage, qui, comme lui, ſentoit les avantages d'une tolérance éclairée ; qui, comme lui, aimoit les lettres, & qui ſavoit qu'elles ne fructifient que ſur le ſol de la liberté. Plus d'une fois les orages excités par le fougueux Beda (*voyez* ſon article dans le Dictionnaire) furent calmés d'un mot par Guillaume Petit. Quand la précipitation & le faux zèle avoient décidé, Guillaume Petit examinoit encore, & ne rendoit à ſon maître que des oracles d'indulgence & d'humanité.

La reine de Navarre ayant fait un livre de dévotion intitulé *Le Miroir de l'ame péchereſſe*, Beda auroit bien voulu couronner ſes travaux perſécuteurs en faiſant flétrir par une cenſure, une Reine, ſœur de ſon maître ; car il avoit eu le plaiſir de remarquer qu'il n'étoit parlé dans ce livre, ni de l'interceſſion des Saints, ni du Purgatoire. Il n'oſa pas cependant déférer, ni la Sorbonne cenſurer directement le livre de la reine Marguerite ; mais des députés de la Faculté, faiſant leur viſite dans la librairie, & ayant trouvé cet ouvrage, le mirent au nombre des livres défendus, feignant de n'en point connoître l'auteur. Le Roi, indigné, donna ordre à Nicolas Cop, recteur de l'Univerſité, fils de Guillaume Cop ſon premier médecin, d'aſſembler les quatre Facultés, & de ſavoir quels étoient les auteurs de cette condamnation, car ils ne s'étoient pas nommés. L'évêque de Senlis, Guillaume Petit, proteſtoit que *le Miroir de l'ame péchereſſe* ne contenoit aucune erreur, & il preſſa l'Univerſité de le déclarer par un décret. Le recteur, au nom de l'Univerſité, déſavoua la cenſure de ce livre, & le curé de Saint-André-des-Arcs déclara que c'étoit lui qui l'avoit mis au nombre des livres ſuſpects, parce qu'il lui manquoit l'approbation de la Faculté, condition alors exigée par les arrêts du parlement ; il ne paroît point que cette affaire ait eu d'autres ſuites.

Lorſque François I & Budée faiſoient des efforts pour attirer Eraſme en France, ils étoient fortement appuyés par l'évêque de Senlis. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Cop* (Guillaume). (*Voyez* auſſi l'article *Budée.*)

Guillaume Petit eut part auſſi à l'établiſſement du collége royal : ce fut lui qui fut envoyé par le Roi, le 22 janvier 1521, à la chambre des comptes, pour faire part de ce projet à cette compagnie, & pour la charger d'indiquer quelques chapelles de fondation royale, tombées en ruine, dont il pût réunir les revenus à la chapelle de ſon collége.

C'eſt à peu près tout ce qu'on ſait de Guillaume Petit.

PETIVER (JACQUES), (*Hiſt. litt. mod.*), phyſicien habile & ſavant botaniſte de la Société royale de Londres. On a de lui les ouvrages ſuivans : *Gazophylacii naturæ & artis decades decem.* Ce ſont cent planches gravées, avec les explications collées au verſo des gravures. *Centuria decem, rariora naturæ continentes. Pierigraphia americana. Catalogus J. Raii herbarii britannici, ex editione L. Hans Sloane.*

PÉTRI. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom de pluſieurs hommes de lettres de différens pays.

1°. Cunerus Pétri ou Petrus, né en Zélande au ſeizième ſiècle, fut le premier évêque de Leuwarden dans la Friſe occidentale, en 1570. Chaſſé de ſon ſiége dans la ſuite par les Proteſtans pendant les guerres civiles, il alla chercher un aſile à Cologne ; il y mourut en 1580. Il a écrit ſur les devoirs d'un Prince chrétien & ſur divers ſujets de dévotion & de théologie.

2°. Sufridus Pétri, né à Leuwarden, & vraiſemblablement parent du premier, enſeigna d'abord les belles-lettres à Erford, & fut enſuite ſecrétaire & bibliothécaire du cardinal de Granvelle, profeſſeur en droit à Cologne, & hiſtoriographe des Etats de Friſe. Il remplit ce dernier titre dans toute ſon étendue ; il ne ceſſa d'écrire l'hiſtoire de la Friſe. On a de lui un Traité *De Friſiorum antiquitate & origine ; Apologia pro origine Friſiorum ;* un Traité *De Scriptoribus Friſiæ.* Mort en 1597.

3°. Barthélemi Pétri, chanoine de Douai, enſeigna d'abord à Louvain, puis à Douai, où il mourut en 1630, à quatre-vingt-cinq ans. C'eſt principalement comme éditeur qu'il a cherché à ſe faire connoître. On lui doit l'édition du *Commonitorium* de Vincent de Lérins, qu'il a ornée de ſavantes notes, & celle des Œuvres poſthumes d'Eſtius.

PEYRE (MARIE-JOSEPH), (*Hiſt. mod.*), architecte du Roi & contrôleur de ſes bâtimens, naquit à Paris en 1720. Son goût pour l'architecture ſe déclara dès ſa plus tendre jeuneſſe ; il étudia ſous le célèbre Blondel : ſon père vouloit lui faire avoir une place dans la Maiſon du Roi ; mais ſon inclination pour un art qui ſembloit l'appeler à lui, lui fit rejeter ces propoſitions, & il fut juſqu'à vingt ans, âge auquel il remporta le prix de l'Académie, à lutter contre les intentions de ſon père, & n'ayant, pour ſubſiſter, qu'une place modique dans les bureaux des bâtimens de Verſailles. Il partit pour Rome, y compoſa l'œuvre eſtimé qu'il donna enſuite au public, & fit, ſur les proportions que les anciens donnoient à leurs monumens, des recherches qui lui ſervirent de baſe dans tous les travaux qu'il entreprit. Il revint à Paris, conſtruiſit pluſieurs édifices particuliers, eut une place dans les bâtimens du Roi, & fut reçu de l'Académie d'architecture ; il conſtruiſit en 1772 la ſalle de la Comédie françaiſe avec M. de Wailly, fit après des projets pour une ſalle d'Opéra & pour la reconſtruction du palais de Verſailles. Pluſieurs déſagrémens & une jeuneſſe trop laborieuſe l'enlevèrent à un art qui lui devoit ſa régénération, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il mourut, étant con-

trôleur des bâtimens de ſa Majeſté, à Choiſy-le-Roi, le 23 août 1775. (*Article fourni.*)

PÉZAI (MASSON, MARQUIS DE), (*Hiſt. litt. mod.*), ami & diſciple de M. Dorat. Il étoit viſiblement de ſon école, eſprit frivole & agréable, un peu maniéré, un peu fade. Il eſt l'auteur du poéme de *Zélis au bain*, où il y a tant de petites graces. Il a traduit *Catulle*, mais il n'étoit pas Catulle. On a encore de lui les *Soirées helvétiennes, alſaciennes & franc-comtoiſes*; une *Roſière de Salency*, jouée avec ſuccès à la Comédie italienne, mais qui ne peut en aucune manière ſoutenir la comparaiſon avec la pièce extrêmement touchante qui porte le même titre dans les Œuvres d'une femme célèbre. Il a fait pour madame la marquiſe du Deffant, un bien joli vers monoſyllabique :

L'art de dire en un mot tout ce qu'un mot peut dire.

En tout, il n'étoit ni ſans talent ni ſurtout ſans amabilité. On ignore quel haſard le produiſit à la cour. Il donna au roi Louis XVI des leçons de tactique, & il n'enſeignoit pas, comme tant d'autres, ce qu'il ne ſavoit pas. Il étoit capitaine de dragons, & ſes *Campagnes du maréchal de Maillebois* prouvent qu'il ne négligeoit pas l'étude de l'art militaire. Il fut nommé inſpecteur général des gardes-côtes; il jouit à la cour d'une eſpèce de faveur; il devint tout-à-fait courtiſan; il parle dans quelques-uns de ſes petits vers, de ſes *projets pour la cour*, qu'il vient méditer dans la retraite; & affectant de parler de cette dangereuſe cour en poète philoſophe, il dit que s'il a le malheur d'être diſgracié de ſa maîtreſſe, il viendra en gémir dans cette même retraite; que s'il a l'heureuſe infortune d'être diſgracié de la cour, il en viendra rire encore dans ſa retraite; il fut diſgracié de la cour ſa ſeule véritable maîtreſſe, & ni la philoſophie dont il ſe piquoit, ni la poſſeſſion d'une femme charmante, ni une foule d'autres avantages ne purent l'empêcher de mourir de douleur de ſa diſgrace. *Hem! nos homunciones!* Tel eſt le jugement, peut-être trop ſévère, que nous avions porté ſur cet aimable & infortuné jeune homme (dont nous avouons que nous eſtimions plus le caractère que les talens), lorſque nous avons reçu l'article ſuivant d'un homme de lettres connu, eſtimé & digne de l'être.

PÉZAI (DE). (*Hiſt. litt. mod.*) M. Maſſon, ſeigneur de Pézai, ſi connu dans le monde ſous le nom de marquis de Pézai, étoit le fils de M. Maſſon, l'un des principaux commis des bureaux de la marine. Né avec une figure agréable, joignant à cet avantage très-réel, ſurtout en France, de la vivacité dans l'eſprit & une ſoif ardente de parvenir, il devoit réuſſir, & il réuſſit. Chacun a vu avec étonnement, & non pas ſans envie, juſqu'à quel point de faveur il s'étoit élevé. Cependant, ſi ſes rivaux & les ennemis qu'il eut apprenoient par quels moyens, réellement extraordinaires, il vint à bout de contenter ſon ambition, nous ſommes perſuadés qu'ils auroient une ſorte d'admiration pour ce favori de la fortune : il n'eſt pas encore tems de les faire connoître au public. Mais en parlant ici de M. de Pézai, notre intention, nous le répétons, n'eſt pas de nous occuper du colonel ni de l'inſpecteur-général des côtes de France; nous n'avons pour but en ce moment que de conſidérer en lui l'homme de lettres.

En général, on a trop dit de mal de cet auteur pendant ſa vie, & pas aſſez de bien après ſa mort. Le premier point ne nous étonne point, le ſecond nous afflige. il en coûte ſi peu pour répandre quelques fleurs ſur la tombe de l'ami des Muſes!

M. de Pézai ſe fit d'abord connoître par quelques poéſies fugitives, pleines d'eſprit & de graces : de ce nombre ſont l'*Epître à la maîtreſſe que j'aurai*, & une autre intitulée *les Injures*. Ces deux petites pièces & quelques autres auſſi jolies auroient fait la réputation d'un homme du tems de Chaulieu, parce qu'il n'y avoit que lui qui en fît de pareilles. Dans le ſiècle des Voltaire, des Greſſet, des Bernard, des Bernis, des Dorat, elles ne firent qu'annoncer au public un écrivain agréable. Le poéme de *Zélis au bain* parut, & ce fut alors que M. de Pézai acquit des droits plus juſtes à ce titre. Ce poéme eſt plein de volupté dans les tableaux & de fraîcheur dans le coloris. L'auteur a pris un milieu entre l'énergie obſcène de Catulle & la ſenſibilité quelquefois chagrine de Tibulle, & nous croyons que cet ouvrage eſt le réſultat de la traduction plus élégante que fidelle qu'il a faite de ces deux auteurs. Nous ne parlerons pas ici de la *Roſière de Salency*, comédie lyrique en trois actes, qui a encore du ſuccès au théâtre.

Bientôt M. de Pézai fut entraîné dans le tourbillon des événemens politiques; mais du milieu de ce chaos d'affaires & de projets où il étoit pour ainſi dire enſéveli, il laiſſoit échapper de tems à autre des lueurs de philoſophie. Chargé d'emplois qui lui facilitoient les moyens de voyager, il l'avoit fait en obſervateur & en philoſophe. C'eſt dans les *Soirées helvétiennes, alſaciennes & franc-comtoiſes* qu'il a jeté ſes obſervations philoſophiques. Ces *Soirées* ne ſont pas préciſément un bon ouvrage; mais elles renferment aſſez de matériaux pour en faire un bon : ce ſont des germes ſemés ſans ordre, qui pourroient fructifier en ſe développant. Pour achever cet ouvrage, il faudroit un talent ſupérieur; pour le commencer, il falloit un diſcernement peu commun. M. de Pézai, en donnant des marques de celui-ci, annonçoit aſſez qu'il poſſédoit l'autre. La préface des *Campagnes de M. le maréchal de Maillebois* prouve que M. de Pézai mettoit autant d'énergie dans ſa proſe que dans ſes vers; ce qui le prouve encore mieux, c'étoit un *Eloge de Colbert*, dont il a paru

des fragmens dans le *Journal des Dames*. L'ouvrage qui a pour titre *les Tableaux*, peut ſe comparer à une galerie de payſages agréables. Si le peintre ne fût pas mort, il auroit fait des tableaux d'hiſtoire.

Si M. de Pézai avoit préféré davantage la gloire à la fortune, le calme de l'étude au tumulte des affaires; s'il avoit réuni ſur un ſeul objet les forces qu'il répandoit çà & là, nous croyons que non-ſeulement il eût été plus heureux, mais qu'il fût devenu plus célèbre. Cet auteur a eu des reſſemblances frappantes avec le poète Gallus, qu'il a traduit. D'une naiſſance ordinaire, & même obſcure (1), ainſi que Gallus, il eſt parvenu, comme lui, aux premiers grades militaires, aux récompenſes illuſtres; comme lui il a compoſé des poéſies tendres & galantes. Ambitieux & ſenſible comme lui, il eſt mort, à l'exemple de ſon modèle, du chagrin d'avoir perdu les faveurs de la cour. Virgile, ami de Gallus, l'a célébré après ſa mort. M. de Pézai n'a point trouvé de Virgile; hélas! il n'a pas même trouvé un ami.

M. de Pézai eſt mort en 1778. Il avoit épouſé mademoiſelle de Murat.

(Cet article eſt de M. DE LAUS DE BOISSY.)

PHÉBADE (SAINT), (*ou* Fitade, *Fitadius* ou ſaint Fiari), (*Hiſt. eccléſiaſt.*), évêque d'Agen, ſe diſtingua au quatrième ſiècle par ſon zèle contre les Ariens, dans tous les conciles qui ſe tinrent de ſon tems au ſujet de cette héréſie. Il réfuta la profeſſion de foi arienne de Sirmick en 357. On ſait qu'il vivoit encore en 392, & qu'il étoit mort en 400.

PHILANDER (GUILLAUME), (*Hiſt. litt. mod.*), auteur d'un Commentaire ſur Vitruve & d'un autre ſur Quintilien, avoit ſuivi Georges d'Armagnac, évêque de Rhodès (enſuite archevêque de Toulouſe & Cardinal), dans ſon ambaſſade de Veniſe. Georges d'Armagnac lui donna un canonicat de Rhodès. Philander mourut en 1565 à Toulouſe, où il étoit allé pour voir ſon bienfaiteur dans ſon nouvel établiſſement. Il étoit né en 1505, à Châtillon-ſur-Seine.

PHILE (MANUEL), (*Hiſt. litt mod.*), poète grec du quatorzième ſiècle, auteur d'un poéme en vers iambiques, ſur les propriétés des animaux, ouvrage dédié à l'empereur de Conſtantinople, Michel Paléologue le jeune.

PHILIPPES DE BOURGOGNE (LES). (*Hiſt de Fr.*) La première Maiſon de Bourgogne, iſſue du roi Robert, finit par deux Philippes, père & fils; le père tué au ſiége d'Aiguillon en 1346; le fils, Philippe de Rouvre, mort à quinze ou ſeize ans, ayant épouſé Marguerite, héritière de Flandre, qui épouſa le premier Prince de la ſeconde Maiſon de Bourgogne, nommé auſſi Philippe.

Sur quatre ſeuls Ducs qu'a fournis la ſeconde Maiſon de Bourgogne, iſſue du roi Jean, on compte deux Philippes, dont chacun mérite un article particulier: le premier eſt Philippe-le-Hardi, tige de cette ſeconde Maiſon de Bourgogne, & ſecond mari, ou plutôt ſeul mari réel de l'héritière de Flandre.

Dans cette malheureuſe journée de Poitiers, du 19 ſeptembre 1356, où une valeur ſurnaturelle ne put réparer les fautes de l'imprudence, l'Etat voyoit avec effroi tous les objets de ſon eſpérance & de ſon amour expoſés aux plus grands périls, & l'intrépide Jean donnant à ſes quatre fils l'exemple d'une témérité inflexible. Les gouverneurs des jeunes Princes prirent ſur eux de faire retirer les trois aînés: on les accuſa de trop de précipitation. Il eſt vraiſemblable cependant que cette ſage ou heureuſe timidité ſauva la France. Philippe, le plus jeune des quatre Princes, à peine âgé de quinze ans, s'obſtina ſeul à ſuivre la fortune de ſon père, à le défendre d'un bras auſſi courageux que foible, à oppoſer une impuiſſante & généreuſe barrière aux efforts des ennemis dont le Roi reſtoit environné, tandis que toute ſon armée l'abandonnoit. Le ſurnom de *Hardi* & une captivité glorieuſe partagée avec le Roi furent alors le ſeul prix de cette vaillance prématurée. Philippe ſignala chez les ennemis, par les traits les plus fiers, la hardieſſe qui faiſoit ſon caractère; il exigea pour ſon père les mêmes reſpects qu'il eût pu recevoir à Paris; il oſa, dit-on, en préſence du roi d'Angleterre, donner un ſoufflet à l'échanſon, parce que celui-ci ſervit ſon maître avant le Roi priſonnier. On ajoute qu'Edouard, ſentant combien cette incartade étoit conforme aux principes féodaux, ſe contenta de dire au jeune Prince: *Vous êtes bien véritablement Philippe-le-Hardi!*

Cependant le traité de Brétigny, du 8 mai 1360, ratifié le 24 octobre ſuivant, rendit au Roi une liberté achetée par le ſacrifice de plus d'un tiers du royaume. Le ſort fit même ſuccéder quelques faveurs aux diſgraces dont la France avoit été ſi long-tems accablée: le duché de Bourgogne, réuni au domaine après en avoir été ſéparé trois cent trente ans, la dédommagea d'une partie de ſes pertes.

Mais le Roi, allant prendre poſſeſſion de la Bourgogne, vit ou crut voir que les peuples de cette province regrettoient le tems où le ſéjour de leurs Ducs particuliers répandoit parmi eux l'abondance: il tourna ces ſentimens à l'avantage d'un fils dont il avoit à récompenſer la valeur & le zèle. Philippe-le-Hardi fut fait duc de Bourgogne.

Le roi Jean, par le même acte, inſtitua ſon fils premier pair de France, dignité dont ce Prince ſoutint les droits avec beaucoup de hauteur. Au

(1) Nous doutons que M. de Pézai fût convenu de cette eſpèce de conformité avec Gallus.

ſacre de Charles VI en 1380, il voit le duc d'Anjou, l'aîné de ſes trois frères aînés, prendre place en qualité de Régent, immédiatement après Monſieur, frère du Roi : il court à lui avec impétuoſité, le tire par le bras, & ſe met en ſa place. Le fier duc d'Anjou, profondément bleſſé de cet affront, alloit en tirer vengeance : l'intrépide Philippe alloit ſoutenir avec ſon courage ordinaire cette action hardie : on s'allarme, on s'empreſſe, on les ſépare. Le conſeil s'aſſemble précipitamment, &, peut-être entraîné par la vivacité de Philippe, prononce ſur le champ en ſa faveur.

Philippe, non moins ambitieux que hardi, diſputa, d'abord au duc d'Anjou & enſuite à Monſieur, les rênes du gouvernement; il contribua aux malheurs de la France ſous le triſte règne de Charles VI. Son mariage avec l'héritière de Flandre rendit ſa puiſſance égale à celle des Rois, dont il ſurpaſſoit la magnificence. Il mourut en 1404.

Le ſecond & dernier Philippe de cette ſeconde Maiſon de Bourgogne étoit petit-fils du premier, fils du cruel Jean; il fut ſurnommé *le Bon*. Jean ſon père avoit mis le royaume en feu, & avoit été aſſaſſiné à Montereau (en 1419) par une ſuite des troubles qu'il avoit fait naître. Si Philippe-le-Bon prolongea la durée de ces troubles, s'il ouvrit toutes les portes de la France aux Anglais, s'il les fit aſſeoir ſur le trône de nos Rois, à l'excluſion de l'héritier légitime; ſi cette étrange révolution dont le ſouvenir nous pénètre encore d'horreur, ſi cet affreux renverſement de nos lois les plus chères eſt ſon ouvrage, il avoit à venger un père : voilà ſon excuſe. Loin de lui imputer ces malheurs & cet opprobre de nos ancêtres, qu'on doit plutôt rejeter ſur les conſeillers imprudens de Charles VII, alors Dauphin, il faut ſavoir gré au généreux Philippe de les avoir réparés, d'avoir mis des bornes à ſa vengeance, d'avoir éteint les haines mortelles des Maiſons d'Orléans & de Bourgogne, en tirant lui-même le duc d'Orléans de la captivité où il gémiſſoit depuis la bataille d'Azincourt; d'avoir concilié par une paix juſte & ſolide (la paix d'Arras en 1435) ce qu'il devoit au Roi, à l'Etat, à ſon père, à lui-même; d'avoir, par cette défection utile, aſſuré le trône à Charles VII, préparé l'expulſion des Anglais, & prouvé à ces rivaux orgueilleux qu'ils n'avoient été ſi puiſſans que par nos diviſions. Il faut admirer cet eſprit de paix & de déſintéreſſement qui porta Philippe à réconcilier pluſieurs fois le dauphin Louis avec un père juſtement irrité, au lieu d'aigrir un courroux & d'allumer des troubles dont il eût pu profiter, & que Louis, à ſa place, n'eût certainement point calmés. Il faut louer cette modération ferme & ſage qu'il oppoſa ſi ſouvent au reſſentiment impétueux de Charles-le-Téméraire ſon fils contre Louis XI, & à cette ardeur guerrière qui préſageoit les malheurs de la France & de la Bourgogne. Il faut ſurtout publier pour l'exemple des Souverains, la juſtice & la bonté avec leſquelles il gouverna ſes peuples, la magnificence qu'il déploya ſans les opprimer, l'abondance qu'il répandit dans ſes nombreuſes provinces, & l'amour que ſes ſujets reconnoiſſans conſervèrent pour ſa mémoire. Mort en 1467.

PHOTIN, (*Hiſt. eccléſ.*), héréſiarque du quatrième ſiècle, dont les ſectateurs furent appelés de ſon nom, *Photiniens*, étoit diſciple de Marcel d'Ancyre, & fut évêque de Sirmich. On lui trouvoit du ſavoir & de l'éloquence, & il étoit au nombre des évêques diſtingués par le talent & par une conduite très-épiſcopale; mais ſa doctrine étoit d'un homme qui pouvoit à peine paſſer pour chrétien, puiſqu'il alloit juſqu'à nier la divinité de Jéſus-Chriſt. Ses erreurs furent condamnées dans un concile tenu chez lui-même à Sirmich en 351; enſuite il fut exilé par l'empereur Conſtance, d'après l'erreur générale du tems, qui, regardant l'héréſie comme un crime, prononçoit toujours quelque peine contre ceux dont les opinions avoient été proſcrites. L'empereur Julien, auquel on n'auroit preſqu'aucun reproche à faire s'il avoit été auſſi tolérant à l'égard de la religion chrétienne qu'à l'égard de toutes les autres, le rappela, & ne voyant que ſa vertu & s'embarraſſant fort peu de ſes opinions, il lui écrivit une lettre pleine d'éloges. Photin fut exilé de nouveau ſous l'empire de Valentinien, & mourut en Galatie l'an 376. Ses ouvrages, dont les uns étoient en grec, les autres en latin, ne nous ſont point parvenus. Son Traité contre les Gentils étoit célèbre de ſon tems.

PICQUET (FRANÇOIS), (*Hiſt. de Fr.*), né à Lyon en 1626, d'un banquier de cette ville, voyagea en France, en Italie, en Angleterre, fut nommé en 1652, à vingt-ſix ans, conſul d'Alep, & acquit une grande réputation dans cet emploi. Il joignoit aux talens d'un conſul actif & intelligent tout le zèle d'un miſſionnaire, & ſervit avec un ſuccès égal la religion & l'Etat. Les Français, les Chrétiens de Syrie, les Infidèles, tous ſe louoient de ſa conduite. Son goût pour l'Egliſe l'emporta ſur ſon talent pour les affaires; il abdiqua le conſulat pour embraſſer l'état eccléſiaſtique. Il partit d'Alep en 1662, &, après avoir été à Rome rendre compte au pape Alexandre VII, de l'état de la religion en Syrie, il revint en France, où il prit les Ordres ſacrés. Il fut nommé, en 1674, vicaire apoſtolique de Bagdad, puis évêque *in partibus* de Céſarople en Macédoine. Il repartit en 1679 pour Alep, non plus comme conſul, mais comme miſſionnaire; il rendit à l'Egliſe d'importans ſervices, au nombre deſquels il faut mettre divers Mémoires qu'il fournit à meſſieurs Arnauld & Nicole, pour leur fameux livre de *la Perpétuité de la Foi*. Revêtu dans la ſuite du titre d'ambaſſadeur de France auprès du roi de Perſe, il mourut en 1683 à Hamadan,

ville de Perſe. Il a paru en 1732, à Paris, une *Vie de François Picquet*, attribuée à M. Anthelmi, évêque de Graſſe.

PICTET (Benoît), (*Hiſt. litt. mod.*), miniſtre génevois, recommandable par de ſavans ouvrages, & plus encore par un caractère de douceur & toujours porté à la tolérance. Il a beaucoup écrit ſur la théologie & la morale chrétiennes. Il y a de lui un Traité contre l'indifférence en matière de religion. Ses ſermons ont été recueillis en quatre volumes in-8°. Il a auſſi écrit l'hiſtoire du onzième & du douzième ſiècle, pour ſervir de ſuite à celle de le Sueur, &c. Né en 1655; mort en 1724, des ſuites d'un excès de travail: c'eſt de quoi nous nous faiſons un devoir d'avertir les gens de lettres toutes les fois que l'occaſion s'en préſente.

PIERQUIN (Jean), (*Hiſt. litt. mod.*), curé de Châtel, dans le diocèſe de Rheims, fils d'un avocat de Charleville, a écrit ſur la couleur des Nègres, ſur l'évocation des morts, ſur l'obſeſſion naturelle, ſur le ſabbat des ſorciers, ſur les tranſformations magiques, ſur le chant du coq, ſur la peſanteur de la flamme, ſur la preuve de l'innocence par l'immerſion, ſur les hommes amphibies, &c. Le choix de quelques-uns de ces ſujets, tels que l'évocation des morts, l'obſeſſion, le ſabbat des ſorciers, la preuve par l'immerſion, ſont d'un vrai curé de campagne, qui eſt toujours à quelque diſtance de ſon ſiècle, & qui ne ſent pas que toutes ces chimères, loin de pouvoir être ſoutenues aujourd'hui, ne valent plus même la peine d'être combattues On a encore de Pierquin une vie de ſaint Juvin. Mort en 1742, âgé d'environ ſoixante-dix ans.

PIERRE MAUCLERC. (*Hiſt. de Fr.*) Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, comte de Bretagne par Alix ſa femme.

La Bretagne avoit paſſé dans la Maiſon d'Angleterre par le mariage de Conſtance de Bretagne avec Geoffroy, fils de Henri II. Ce mariage avoit étendu & confirmé des droits que Henri II prétendoit avoir de ſon chef ſur la Bretagne, comme héritier d'un autre Geoffroy ſon frère, qu'une partie des Bretons avoit élu pour Souverain. Conſtance avoit eu de ce mariage deux enfans, dont la deſtinée fut très-malheureuſe: Arthur, qui mourut aſſaſſiné par Jean-ſans-Terre, ſon oncle; Eléonore, dite *la Brette*, qui mourut en priſon. Conſtance avoit épouſé en ſecondes noces un autre Anglais, Ralph Blundeville, comte de Cheſter, qui la ſoupçonna (on ne ſait ſur quel fondement) d'une intrigue amoureuſe avec ce même roi Jean-ſans-Terre, le plus cruel ennemi de cette Princeſſe; il demanda & obtint le divorce. Conſtance, devenue libre, épouſa Guy, frère du vicomte de Thouars; elle eut de ce mariage une fille nommée Alix. Les Bretons, après avoir fait au roi Jean-ſans-Terre d'inutiles inſtances pour la liberté d'Eléonore-la-Brette, ſœur aînée d'Alix, ſe déterminèrent à reconnoître Alix pour leur Souveraine: ce fut cette Princeſſe qui, par ſon mariage avec Pierre de Dreux, deſcendu de Louis-le-Gros, & couſin de Philippe-Auguſte, porta la Bretagne dans cette branche de la Maiſon de France. Philippe-Auguſte influa fortement ſur cette alliance, dont il tira dans la ſuite les plus grands avantages; il eut en ſa diſpoſition toutes les forces navales de cette province, & Pierre de Dreux le ſervit toujours très-bien contre les Anglais; mais pendant la minorité de ſaint Louis, il ſe déclara contre la Régente, & entra dans la ligue des Grands & des Princes du ſang, ou, comme on diſoit alors, des *ſeigneurs du ſang*, mécontens d'être exclus de la régence. Le roi d'Angleterre, Henri III, fils de Jean, eſpérant de rentrer dans ſes provinces françaiſes à la faveur de l'orage qui alloit éclater en France, ſe déclara le protecteur de cette aſſociation, & Pierre de Dreux en fut l'ame. Les conjurés comptoient ſur Thibaud VI, comte de Champagne, qu'on accuſoit d'avoir empoiſonné Louis VIII, père de ſaint Louis, & le comte de Bretagne devoit lui donner ſa fille; mais la Régente, en femme habile, faiſant ſervir à ſes deſſeins la paſſion qu'elle avoit ſu inſpirer à ce jeune Thibaud qu'elle dédaignoit à quarante ans, lui ordonna d'entrer dans cette ligue pour lui en révéler tous les ſecrets, & fit de ſon chevalier un eſpion. La diligence de Blanche prévint tous les mouvemens de cette grande cabale: elle mène ſon fils à Rheims & le fait ſacrer; elle apprend que les rebelles s'aſſemblent en Bretagne, elle marche en Bretagne: ils n'avoient pas eu le tems de faire leurs préparatifs; ils ſe diſſipèrent & traitèrent ſéparément. Tout reſta paiſible, du moins pour quelque tems. Le comte de Bretagne (Pierre de Dreux) ſe ſoumit, & convint de donner Jeanne ſa fille au prince Jean, le plus jeune des frères de ſaint Louis: mariage par lequel la Bretagne pouvoit être réunie à la France, ou du moins devenir plus françaiſe.

Cependant le parti des ſeigneurs ſubſiſtoit toujours: l'adreſſe de la Régente avoit bien été juſqu'à l'enchaîner, non juſqu'à l'étouffer. Les ſeigneurs confédérés s'étoient apperçus des trahiſons du comte de Champagne, & avoient tourné contre lui leur colère. On n'appeloit plus Thibaud que le *traître* & l'*empoiſonneur*. Le comte de Bretagne, toujours voué à la révolte, appeloit à grands cris les ſecours de l'Angleterre, & cherchoit à ſe ménager ceux de l'Allemagne: il étoit prêt à ouvrir tous ſes ports à l'ennemi étranger; il paſſa lui-même en Angleterre; il arracha Henri III à ſon indolence naturelle & aux ſuggeſtions de miniſtres penſionnés par la reine Blanche, régente de France; mais ce ne fut qu'une efferveſcence d'un moment. Henri ayant diſſipé en folles dépenſes l'ar-

gent que ſes ſujets lui avoient donné pour la guerre, rentra dans l'inaction (*voyez* plus haut l'article de *Burgh*) : le comte de Bretagne, foiblement ſecouru par ſes alliés & vivement preſſé par les Français, ſe préſenta, dit un auteur contemporain, devant le roi Louis IX (ſaint Louis), la corde au cou, ſe jeta à ſes pieds, & demanda pardon de ſa félonie. « *Mauvais traître*, lui répondit le Roi, *encore que tu aies mérité une mort infâme, cependant je te pardonne en conſidération de la nobleſſe de ton ſang; mais je ne laiſſerai la Bretagne à ton fils que pour ſa vie ſeulement, & je veux qu'après ſa mort les rois de France ſoient maîtres de la terre.*

Cette menace, qui cependant ne s'effectua point, prouve que ſaint Louis avoit une haute idée des droits que ſa couronne lui donnoit ſur la Bretagne. Depuis environ un ſiècle il s'étoit introduit dans la féodalité une diſtinction d'hommage ſimple & d'hommage-lige. Ce dernier entraînoit des devoirs plus rigoureux & plus étendus que l'autre. Le vaſſal-lige étoit obligé de ſervir en perſonne ſon ſeigneur envers & contre tous; le vaſſal ſimple pouvoit mettre un homme en ſa place, & n'étoit obligé de ſecourir ſon ſeigneur que dans certains cas. Les Bretons prétendoient ne devoir que l'hommage ſimple. Le comte de Bretagne, en cette occaſion, fut forcé de rendre l'hommage-lige; c'eſt, dit-on, ce qui lui fit donner le ſurnom de *Mauclerc*, c'eſt-à-dire, *mal habile*. Depuis cet accommodement, fait en 1234, Pierre (*Mauclerc* ou non) fut toujours fidèle au roi ſaint Louis; il le ſuivit en Afrique, combattit vaillamment à la Maſſoure, & mourut ſur mer le 22 juin 1250, en revenant en France.

PIERRE (ALBERT DE LA), (*Hiſt. des Suiſſes*), capitaine ſuiſſe, fort attaché à la France dans les différentes guerres de François I, depuis 1515 juſqu'en 1522.

En 1515 les Suiſſes défendoient l'Italie contre les Français, & occupoient le Pas-de-Suſe pour les arrêter au paſſage des Alpes; ils avoient à leur tête le cardinal de Sion, implacable ennemi de la France. Les Français leur échappèrent, & pénétrèrent en Italie par une route juſqu'alors inconnue, qui leur fut indiquée par un payſan piémontais, à qui tous les détours des Alpes étoient familiers. Le cardinal de Sion & les Suiſſes frémirent de rage en apprenant que les Français, qu'ils attendoient toujours au Pas-de-Suſe, occupoient déjà une partie du Milanez; mais bientôt leurs chefs ſe brouillèrent; ils n'étoient pas tous dans les mêmes diſpoſitions à l'égard de la France, & le cardinal de Sion, dont le tems ſembloit enflammer la fureur au lieu de l'amortir, ſe plaignoit de la froideur de quelques-uns d'entr'eux; il pouſſa même l'imprudence de ſes emportemens juſqu'à reprocher au colonel Albert de la Pierre, qui commandoit les Suiſſes du canton de Berne, qu'il étoit trop ami des Français pour avoir ignoré leur marche à travers les Alpes. La Pierre repouſſa l'inſulte par la brutalité; il donna un démenti au Cardinal. Celui-ci montra auſſitôt des patentes de Général, ſignées du Pape & de l'Empereur, & fit arrêter la Pierre; mais il fut obligé de le relâcher au bout de vingt-quatre heures. Le lendemain la Pierre, pour ſe venger, lui demanda la ſolde à la tête de ſa troupe, dont le Cardinal faiſoit la revue. Le Cardinal, qui n'avoit point d'argent, prit le ton de la douceur, c'eſt-à-dire, de la foibleſſe. Albert, d'autant plus fier que le Cardinal étoit plus ſouple, inſiſte, menace, ſa troupe l'appuie : le Cardinal ſe croit en danger, & s'enfuit avec ſes amis à Pignerol. La fin de cette querelle fut qu'Albert de la Pierre quitta l'armée, & ramena dans le canton de Berne une grande partie de ſa troupe, ne voulant ni ſervir ſous le Cardinal, ni mériter ſes reproches en paſſant pour lors dans l'armée françaiſe.

Mais en 1516, l'Empereur ayant fait une irruption dans le Milanez, dont les Français avoient fait la conquête l'année précédente, le capitaine Albert de la Pierre arrive pour les défendre à la tête de treize mille Suiſſes. Ce renfort fit renaître l'audace avec l'eſpérance : on ne ſe borna plus à la défenſive; on ne parla que d'attaquer l'Empereur & de le réduire à une retraite honteuſe. Cependant les Suiſſes amenés par Albert de la Pierre eurent horreur de ſouiller leurs mains du ſang de leurs compatriotes, qui ſervoient au nombre de quatorze mille dans l'armée de l'Empereur; ils refuſèrent de combattre, quoiqu'ils euſſent reçu leur montre ou ſolde. Le connétable de Bourbon les licencia, & les renvoya pour éloigner de ſon armée la contagion de la déſobéiſſance; mais Albert de la Pierre étoit trop attaché aux Français pour les abandonner; il reſta, & força de reſter ſa compagnie de trois cents hommes. Il exigea cependant que l'on ne l'employât que contre les Allemands, & proteſta de ne point combattre contre les Suiſſes.

Au moyen du traité de Fribourg, du 29 novembre 1516, auquel on a donné le nom de *Paix perpétuelle*, & qui le mérita, puiſque depuis ce tems les Suiſſes n'ont pas ceſſé d'être fidèles aux rois de France, on n'eut plus à craindre de rencontrer les Suiſſes, du moins de l'aveu de leur nation, dans les armées ennemies de la France.

On ſait avec quelle inconſidération & quelle opiniâtre déraiſon les Suiſſes du maréchal de Lautrec le forcèrent, en 1522, de livrer à la Bicoque, contre les Impériaux, un combat néceſſairement déſavantageux, & dont le ſuccès étoit impoſſible; ils demandoient d'être payés, & ils ne vouloient pas permettre qu'on s'avançât vers Arona pour y prendre la caiſſe militaire qu'on y avoit laiſſée comme dans un poſte ſûr & à l'abri du pillage. Ce même Albert de la Pierre, autrefois ſi attaché à la France, mais qui alors paroiſſoit

tendre à la défection, fut chargé de porter à Lautrec les dernières propoſitions des Suiſſes, qui ſe réduiſoient à ces trois mots : *Argent, congé ou bataille.* Lautrec n'ayant point d'argent, puiſqu'on l'empêchoit d'en aller chercher, prit le parti de livrer les Suiſſes à toute leur ardeur, & diſpoſa tout pour le combat, ou plutôt pour ſa défaite. « Il les devoit très-bien & beau laiſſer aller & les » recommander à tous les diables, dit Bran» tôme ;... car jamais le fait ne va bien quand il » faut que le Général obéiſſe à ſes ſoldats & com» batte à leur volonté. »

Lautrec fit pour cette funeſte bataille où on le forçoit, les meilleures diſpoſitions que le génie & la prudence pouvoient ſuggérer ; mais il ne put forcer la nature. Les Suiſſes, qui n'avoient jamais voulu comprendre la veille ce qu'il leur avoit montré lui-même, que les retranchemens étoient partout ſi eſcarpés, qu'à peine pouvoient-ils y atteindre du bout de leurs piques, meſuroient alors d'un œil inquiet cette hauteur inacceſſible, s'excitoient à la franchir, grimpoient avec effort, retomboient, regrimpoient encore, tandis que le canon & la mouſqueterie, tonnant ſur eux ſans relâche, mettoient tout en déſordre, & qu'enveloppés de toutes parts, ils ne pouvoient faire face d'aucun côté ; ils frémiſſoient, ils pleuroient de colère, ils pouſſoient des hurlemens affreux, ils ſe conſumoient en efforts ſurnaturels & ſuperflus. Montmorenci, qui commandoit leur attaque & qui n'en eſpéroit rien, les conſoloit, les encourageoit, deſcendoit avec eux dans ces foſſés profonds, gémiſſoit comme eux de l'impoſſibilité de les franchir. Albert de la Pierre, leur célèbre commandant, & vingt-deux de leurs capitaines, furent tués ſur la place.

Le jour de ce grand déſaſtre fut le dimanche de *Quaſimodo*, 22 avril 1522.

PIET (BAUDOUIN VANDER), (*Hiſt. litt. mod.*), profeſſeur en droit à Douai & juriſconſulte habile, auteur de pluſieurs bons Traités de droit en latin. Il fut le premier qui, à la naiſſance de l'Univerſité de Douai, eut le titre de bachelier. Le conſeil de Malines le nomma pluſieurs fois pour un de ſes membres ; il refuſa conſtamment cet honneur, aimant mieux continuer à former des juges que d'être juge lui-même. Il pouvoit dire :

J'ai fait des Souverains, & n'ai pas voulu l'être.

Né à Gand en 1546, mort à Douai en 1609.

PIGHIUS (ALBERT & ÉTIENNE VINAND), oncle & neveu, ſavans flamands.

1°. Albert, catholique zélé, fit beaucoup d'écrits contre Luther, Mélanchton, Bucer & Calvin, & fut agréable au pape Adrien VI & à ſes ſucceſſeurs, par ſa doctrine plus que catholique & vraiment ultramontaine. Ses ouvrages les plus conſidérables ſont un Traité (latin) de la grace & du libre arbitre, & un autre Traité intitulé *Aſſertio Hierarchiæ eccleſiaſticæ.* Il étoit auſſi mathématicien ; il excelloit à conſtruire des ſphères armillaires : il y a de lui pluſieurs ouvrages de mathématiques. Né à Campen, mort en 1542 à Utrecht.

2°. Étienne Vinand, né auſſi à Campen & mort en 1604, à quatre-vingt-quatre ans, avoit été pendant quatorze ans ſecrétaire du cardinal de Granvelle, & enſuite chanoine régulier. Il eſt auteur des Annales de la ville de Rome & de quelques autres ouvrages d'érudition.

PIGNA (JEAN-BAPTISTE), (*Hiſt. litt. mod.*), auteur italien du ſeizième ſiècle, aſſez eſtimé, eſt connu par divers ouvrages de politique, d'hiſtoire, &c. tels que *Il Principe ; Il duello nel quale ſi tratta dell'onore è dell'ordine della Cavaleria ; Hiſtoria de Principi di Eſte ; Romanzi ne quali della Poëſia è della vita d'Arioſto ſi tratta.*

PIGNORIUS (LAURENT), (*Hiſt. litt. mod.*), curé de Saint-Laurent de la ville de Padoue, où il étoit né en 1571, puis chanoine de Treviſe, où il mourut de la peſte en 1631, étoit poſſeſſeur d'une belle bibliothèque & d'un riche cabinet de médailles. Ses ouvrages furent très-eſtimés des ſavans. On a de lui un Traité *De ſervis, & eorum apud veteres miniſteriis ;* un ouvrage intitulé *Caracteres ægyptii.* Il a auſſi écrit très-ſavamment ſur les origines de la ville de Padoue : *Origini de Padoua.*

PILARINO (JACQUES), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant médecin, eut une deſtinée aſſez errante. Né en Grèce, à Céphalonie, il enſeigna la médecine en Italie, à Padoue ; il l'exerça dans des climats tout différens, en Valachie, en Moſcovie, &c. Il fut conſul dans l'Aſie-Mineure, à Smyrne ; il revint mourir en 1718, non dans ſa patrie, mais dans celle qu'il avoit paru d'abord adopter, c'eſt-à-dire, à Padoue. On a de lui un Traité latin de *l'Inoculation de la petite-vérole*, & quelques autres écrits ſur la médecine.

PILON (GERMAIN), (*Hiſt. mod.*), ſculpteur & architecte célèbre, par qui la ſculpture ſurtout a fait des progrès en France. Il paſſe pour le premier ſculpteur qui ait exprimé d'une manière ſupérieure le caractère des étoffes, & qui ait appliqué à ſon art le talent de la draperie. Il eſt l'auteur de ce ſaint François recevant les ſtigmates, qu'on voit dans le cloître des Grands-Auguſtins à Paris. Il exécuta cette figure en terre cuite, comme nous la voyons, & il devoit l'exécuter en marbre. Quelque éloge qui ſoit dû à cet ouvrage, lequel eſt en poſſeſſion d'arrêter & de fixer les regards des paſſans, on ne peut pas dire, à ce qu'il nous

ſemble, que le ſculpteur y ait diſtingué avec aſſez de préciſion & de fineſſe l'air dévot de l'air cafard. On a d'autres ouvrages du même ſculpteur dans diverſes égliſes de Paris, telles que celles des Picpus, de Sainte-Catherine, des Céleſtins, de Saint-Gervais, de Saint-Étienne-du-Mont.

PINA (JEAN DE), (*Hiſt. litt. mod.*), jéſuite eſpagnol, né à Madrid en 1582, a commenté l'Eccléſiaſte & l'Eccléſiaſtique, le tout en beaucoup de volumes *in-folio*. On raconte qu'il avoit lu tous les Pères, tant grecs que latins, ſans en excepter un ſeul, & qu'il en avoit extrait cent volumes de cinq cents pages chacun, tous écrits de ſa main. Mort en 1657, chargé d'honneurs dans ſa Société.

PINELLI (JEAN-VINCENT), (*Hiſt. litt. mod.*), homme de lettres célèbre, quoiqu'il n'ait produit aucun ouvrage. Tous les ſavans de ſon tems, Juſte-Lipſe, Joſeph Scaliger, Sigonius, le P. Poſſevin, Pancirole, Pierre Pithou, &c. étoient ſes amis, & tous ont célébré à l'envi ſon érudition. Sa bibliothèque fut une des plus riches & des plus vaſtes qui aient été poſſédées par un particulier, &, comme ſa vaſte érudition, elle fut communiquée à tous les ſavans. Tous le conſultoient, & nul ne le conſulta jamais ſans fruit Ses correſpondances littéraires embraſſoient toute l'Europe. Paul Gualdo, qui a écrit la vie de Pinelli, ne ſpécifie pas le nombre des volumes dont ſa bibliothèque étoit compoſée; il nous dit ſeulement que Pinelli ayant voulu la faire tranſporter par mer à Naples, elle fut diſtribuée en cent trente caiſſes, dont quatorze contenoient les manuſcrits. Il mourut dans l'intervalle, & la totalité de ſes manuſcrits ne parvint pas à ſes héritiers. On ſait combien les Vénitiens ſont jaloux d'envelopper des ombres du myſtère leur gouvernement & leur politique, conduite qu'on eſt naturellement porté à blâmer comme contraire à toute amélioration & à tout perfectionnement, mais dont on ne peut pas dire qu'ils ſe ſoient mal trouvés. Le ſénat de Veniſe fit apposer le ſcellé ſur les manuſcrits de Pinelli, & en fit enlever juſqu'à deux cents pièces qui concernoient les affaires de la république. Pinelli, né à Naples, de Coſme Pinelli, noble Génois, s'étoit fixé, à l'âge de vingt-quatre ans, dans la ville de Padoue, uniquement parce que l'Univerſité y raſſembloit un grand nombre de ſavans. Il avoit le deſir & le beſoin de s'inſtruire en tout genre, & d'étendre à tout la ſphère de ſes connoiſſances; cependant il avoit quelques objets de prédilection, tels que l'Hiſtoire, les médailles, les antiquités, l'Hiſtoire naturelle, la Botanique. Attentif à la conſervation des titres & des monumens de toute eſpèce, il avoit des émiſſaires chargés dans pluſieurs des villes les plus conſidérables de l'Italie, de viſiter fréquemment les boutiques des ouvriers qui emploient beaucoup de vieux parchemins: quand il en trouvoit de précieux & d'utiles, il les rachetoit à grands frais de ces ouvriers. On aſſure que cet examen & cette recherche ont ſauvé de la deſtruction des titres fort importans; & peut-être un pareil examen, s'il avoit eu lieu partout & toujours, eût-il conſervé bien des monumens que l'Hiſtoire doit regretter. L'ardeur de l'étude étoit d'autant plus forte chez Pinelli, que rien n'y faiſoit diverſion. Les plaiſirs qui occupent, ou du moins délaſſent les autres hommes, n'étoient pas même chez lui la matière d'une diſtraction. Heureux avec ſes livres & par ſes livres, ils étoient pour lui l'Univers. Pendant quarante-trois ans qu'il vécut au milieu d'eux, à Padoue, on ne le vit que deux fois ſortir de la ville; l'une, parce qu'il en fut chaſſé par la peſte; l'autre, parce que ſa famille l'appeloit à Naples. Ce ſavant, en ſomme, fut plus utile aux lettres, que beaucoup de ceux qui ont ſur lui l'avantage d'avoir enrichi la littérature, même de bons ouvrages. Mort en 1601.

PIPPO (PHILIPPE SANTA-CROCE, dit), (*Hiſt. mod.*), graveur également diſtingué par l'extrême délicateſſe de ſes ouvrages, & par le choix ſingulier de la matière ſur laquelle il s'exerçoit. C'étoit ſur des noyaux de prunes & de ceriſes qu'il aimoit à tailler de petits bas-reliefs compoſés de figures imperceptibles & qui échappoient aux yeux, mais qui, vues avec la loupe, préſentoient la plus grande régularité dans les proportions.

Ses enfans s'illuſtrèrent auſſi par la gravure, ſurtout Mathieu, l'aîné de tous.

Et Jean-Baptiſte, fils de Mathieu, fut encore plus célèbre, dans cet art, que ſon père. On ne ſait pas bien préciſément dans quel tems vivoient ces divers artiſtes.

PIROMALLI (PAUL), (*Hiſt. litt. mod.*), dominicain calabrois du dix-ſeptième ſiècle, acquit de la réputation dans les miſſions d'Orient. Il demeura long-tems en Arménie & en Perſe, & y fit beaucoup de converſions. Le pape Urbain VIII (Barberin) l'envoya auſſi en Pologne en qualité de nonce. En retournant par mer en Italie, il tomba entre les mains des corſaires, & fut mené en captivité à Tunis. Renvoyé de nouveau en Orient, il y fut fait, en 1655, évêque de Naſſivan. Après avoir gouverné pendant neuf ans cette Egliſe, étant de nouveau retourné en Italie, il y fut nommé à l'évêché de Biſignano. Il mourut, en 1667, dans ce nouveau diocèſe, laiſſant une mémoire également chère & reſpectable par la vertu & l'érudition. Outre divers ouvrages de controverſe & de théologie, on a de lui deux Dictionnaires, l'un latin-perſan, l'autre arménien-latin, & une grammaire arménienne.

PISIDES (GEORGES), (*Hiſt. litt. mod.*), diacre, garde des chartres & référendaire de l'Egliſe de Conſtantinople ſous l'empire d'Héraclius, vers l'an

l'an 640, eſt auteur d'un poème en vers grecs iambes ſur la création du Monde, & d'un autre poème ſur la vanité de la vie. Ces deux ouvrages ſe trouvent dans la *Bibliothèque des Pères* & dans le *Corpus Poetarum gracorum*. Le P. Combefis a publié des ſermons de Piſides en l'honneur de la Vierge.

PLANQUE (FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), médecin, auteur d'une *Chirurgie complète, ſuivant le ſyſtème des modernes*, ouvrage élémentaire, eſtimé & recommandé; d'une *Bibliothèque choiſie de médecine, tirée des ouvrages périodiques, tant français qu'étrangers*, collection curieuſe, continuée depuis par M. Goulin; d'une traduction des obſervations rares de médecine & de chirurgie, de Vander-Wiel; de diverſes éditions d'autres ouvrages de médecine & de chirurgie, avec des notes, étoit né en 1696 à Amiens, & mourut en 1765.

PLEMPIUS (VOPISCUS-FORTUNATUS), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant médecin hollandais, né en 1601 à Amſterdam, exerçoit avec ſuccès la médecine dans ſa patrie lorſqu'en 1633 il fut appelé à Louvain par l'infante Claire-Iſabelle-Eugénie, femme de l'archiduc Albert, & gouvernante des Pays-Bas. On a de Plempius divers ouvrages de ſa profeſſion: *Ophtalmographia, ſive de oculi fabricâ; Medicina fundamenta; De affectibus capillorum & unguium naturâ; De togatorum valetudine tuendâ*. Il a écrit auſſi en faveur du quinquina: *Pulvis peruvianus, febrifugus, vindicatus*. Mort à Louvain en 1671.

PLUKENET (LÉONARD), (*Hiſt. litt. mod.*), botaniſte connu du dix-ſeptième ſiècle, né en 1642, eſt auteur de divers ouvrages, tous relatifs à la ſcience qu'il cultivoit: *Phytographia, ſeu plantarum icones; Almageſtum botanicum, ſive Phytographia onomaſticon; Almageſti botanici mantiſſa, plantas noviſſimè detectas complectens; Amaltheum botanicum, id eſt, ſtirpium Indicarum alterum copia cornu.*

PLUNKETT (OLIVIER), (*Hiſt. d'Anglet.*), Irlandois & primat d'Irlande, nommé à l'archevêché d'Armach, en 1669, ſous le règne de Charles II. Dans un tems où les Catholiques & les Proteſtans s'accuſoient réciproquement de conjurations contre l'Etat, Olivier Plunkett, accuſé d'avoir voulu ſoulever les Catholiques contre le roi d'Angleterre, fut condamné à être pendu, puis mis en quartier. Cet arrêt fut exécuté le 10 juillet 1681, & l'innocence de ce vertueux & infortuné prélat ne fut reconnue qu'après ſa mort. Il avoit ſoixante-cinq ans quand il fut envoyé au ſupplice.

POBLACION (JEAN-MARTIN). (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom du premier profeſſeur royal de mathématiques, qui fut nommé par François I vers l'an 1530. Il étoit Eſpagnol. Quelques auteurs citent de lui un *Traité de l'Uſage de l'aſtrolabe.*

PODIKOVE *ou* PODOKOVE (JEAN), (*Hiſt. mod.*), aventurier célèbre qui troubla la Valachie ſa patrie, dans le ſeizième ſiècle, & qui força les grandes puiſſances voiſines de ſe réunir contre lui. Avec une troupe de brigands & d'aventuriers qu'il ramaſſa, il entreprit de détrôner le vaivode de Valachie, & ſon projet réuſſit; mais le roi de Pologne, Battori; Chriſtophe, prince de Tranſilvanie; le Grand-Seigneur même, ſe déclarèrent contre lui. Chriſtophe le battit en 1579. Podikove fut réduit à errer d'abord d'aſile en aſile, puis à ſe rendre au gouverneur de Kaminiek, qui l'envoya au roi de Pologne. Il s'étoit rendu à condition d'avoir la vie ſauve; mais le Grand-Seigneur demanda qu'il lui fût remis comme perturbateur de la paix d'un pays qui étoit ſous la protection de la Porte. On crut devoir ſatisfaire les Turcs, & Podikove eut la tête tranchée à Varſovie, en préſence de l'envoyé du Grand-Seigneur. Ce Podikove étoit d'une force de corps extraordinaire: On a dit de lui, comme dans la ſuite du roi de Pologne, Auguſte, & du maréchal de Saxe ſon fils, qu'il caſſoit avec ſes mains un fer de cheval.

POIDRAS. (*Hiſt. d'Anglet.*) C'eſt le nom d'un aventurier & d'un impoſteur qui vivoit du tems d'Edouard II, en 1314, & qui prétendoit être Edouard lui-même, ayant, diſoit-il, été changé en nourrice; en conſéquence il redemandoit la couronne. Il fut pendu; mais le ſort du véritable Edouard II fut peut-être plus triſte encore. Poidras étoit fils d'un tanneur d'Exceſter.

POINSINET (ANTOINE-ALEXANDRE-HENRI), de l'Académie des arcades & de celle de Dijon, auteur connu de beaucoup d'ouvrages frivoles. On l'appeloit, dans le monde, *le petit Poinſinet*, pour le diſtinguer de ſon parent, M. Poinſinet de Sivri, connu par des ouvrages plus ſérieux & d'un mérite différent. Le petit Poinſinet eut des ſuccès à l'Opéra comique, ſoit qu'il eût réellement quelque petit talent pour ce petit genre, qui n'étoit rien ou preſque rien avant que M. Marmontel eût daigné lui donner de l'importance & de l'intérêt, ſoit que ces ſuccès fuſſent dus principalement au muſicien. Celles des pièces du petit Poinſinet, qui ſe ſoutinrent le mieux à l'Opéra comique, ſont: *Gilles, garçon peintre; Sancho-Pança, le Sorcier, Tom-Jones*, &c. On a de lui auſſi une tragédie lyrique: *Ernelinde* ou *Sandomir*. Sa comédie du *Cercle* eſt ſon meilleur ouvrage, quoique le colonel Brodeur, qui porte ſon ouvrage dans ſa poche, n'ait pas beaucoup de modèles dans le monde; mais les propos frivoles, mêlés, interrompus des femmes de ſon *Cercle* & de leurs petits adorateurs, ne manquent aſſurément pas de modèles, ni dans le monde, ni dans les pièces faites

avant Poinſinet. On dit que cet écrivain, quoiqu'il ne manquât point d'eſprit, étoit d'une crédulité inconcevable : on lui faiſoit accroire tout ce qu'on vouloit ; on lui jouoit mille tours dont il étoit toujours la dupe, ſans même qu'on prît la peine d'en varier la forme, ſans même qu'on daignât y donner la moindre vraiſemblance : c'eſt ce qu'on appeloit *myſtifier*, & les *myſtifications du petit Poinſinet* étoient pour ainſi dire paſſées en proverbe dans ſa ſociété.

Poinſinet étoit né à Fontainebleau, en 1735, d'une famille attachée au ſervice de la Maiſon d'Orléans. Il eut le mérite de voyager : en 1760 il parcourut l'Italie : en 1769 il voulut viſiter l'Eſpagne, & tâcher d'y mettre l'opéra comique à la mode. Il ſe noya malheureuſement dans le Guadalquivir.

POIRET, (*Hiſt. litt. mod.*), enthouſiaſte bizarre, grand admirateur des enthouſiaſtes de ſon tems, nommément de la célèbre mademoiſelle Bourignon, & de madame Guyon, non moins célèbre. Il a publié les œuvres & écrit la vie de la première ; il s'eſt auſſi rendu l'éditeur de pluſieurs Traités de la ſeconde, & des ouvrages de quelques autres myſtiques, gens avec leſquels il avoit beaucoup d'affinité. Il ne vivoit qu'avec eux ou dans une ſolitude entière, & ſes ouvrages s'en reſſentoient juſque dans le choix des ſujets & dans la ſingularité des titres. C'eſt *l'Economie divine*, *la Paix des bonnes ames*, *la Théologie du cœur ; Cogitationes rationales de Deo, animâ & malo*, &c.

Pierre Poiret étoit né à Metz en 1646. Son père étoit fourbiſſeur, & l'avoit deſtiné à l'art de la culture. Son goût le porta vers l'étude des langues, de la philoſophie, de la théologie : il ſavoit le latin, le grec, l'hébreu. Il fut miniſtre à Heidelberg, puis à Anweil ou Anweiller en Alſace. Il écrivit contre Deſcartes. Il mourut, en 1719, à Reinsberg en Hollande.

POISLE (JEAN & JACQUES), (*Hiſt. mod.*), père & fils, tous deux conſeillers au parlement de Paris. Le père fut accuſé de s'être enrichi par des voies mal-honnêtes. Il fut condamné par ſa propre compagnie. Un arrêt du parlement, du 19 mai 1582, l'oblige à faire amende honorable, & le déclare incapable d'exercer aucun office de judicature. Ceux qui peuvent vouloir s'inſtruire de cette affaire, trouveront les notions dont ils ont beſoin, dans deux livres devenus aſſez rares, comme tous ceux qui ne concernent que des intérêts particuliers. L'un a pour titre : *Légende de M. Jean Poiſle, contenant les moyens qu'il a pris pour s'enrichir* ; l'autre, *Avertiſſement & Diſcours des chefs d'accuſation*, &c. L'arrêt ſe trouve dans ce dernier livre.

Cette flétriſſure de Jean Poiſle fut ce qu'elle devoit être, entiérement perſonnelle. Elle n'empêcha point Jacques ſon fils d'être conſeiller au même parlement. On a de celui-ci quelques poéſies. Il mourut en 1626.

Françoiſe Poiſle, fille de Jacques, fut la mère du maréchal de Catinat.

POIX (DE). (*Hiſt. de Fr.*) Poix eſt un village de Picardie, à huit lieues d'Abbeville, avec titre de principauté ; il a donné ſon nom à l'ancienne Maiſon de Poix, dont il paroît que le nom originaire étoit Tyrel : nous voyons du moins ce nom porté par toute la branche aînée, mais non point par les branches cadettes.

1°. Gautier Tyrel, ſeigneur de Poix, vivoit en 1030.

2°. Gautier Tyrel *ou* Tyrrel, ſecond du nom. Le roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux, étant (en 1100) à la chaſſe dans la *Forêt neuve*, au comté de Hamps, accompagné ſeulement de ce gentilhomme français, diſtingué par ſon adreſſe à tirer de l'arc. Un cerf eſt lancé : Tyrel, impatient de ſe ſignaler aux yeux du Roi, tire une flèche ; elle effleure, en paſſant, un arbre, qui la détourne & la renvoie droit au Roi, à qui elle perça le cœur, & qui tomba mort ſur la place.

Mézeray dit, comme auroit fait Tacite, que la flèche fut ainſi dirigée *par haſard ou à deſſein* ; mais les hiſtoriens anglais n'accuſent point Tyrel. Il eſt vrai qu'effrayé de cet accident, il n'en inſtruiſit d'abord perſonne ; il courut à toute bride au rivage, s'embarqua pour la France, & ſe joignit aux Croiſés qui partoient pour Jéruſalem.

3°. Jean Tyrel, premier du nom, ſeigneur de Poix, ſe battit en champ clos, à Giſors, le 6 mai 1337, contre Pierre de Sarcus, au ſujet d'un château qu'ils ſe diſputoient.

4°. Jean Tyrel ſon fils, ſecond du nom, ſervit en 1353 avec diſtinction, ſous le maréchal d'Audenehan dans le Périgord.

5°. Jean Tyrel III, fils du précédent, fut fait priſonnier des Anglais en 1369.

6°. Ses fils ſuivirent le parti du duc de Bourgogne. Jeannet, un de ces fils, fut battu par les Orléanois en 1414, & pris par les Anglais à la journée d'Azincourt, en 1415. Il ſervit en 1417 au ravitaillement de la ville de Senlis, aſſiégée par le connétable d'Armagnac. Il eut la charge d'Amiral de France, mais il ne l'exerça point. Il mourut de la peſte que les maſſacres des Armagnacs & des Bourguignons cauſèrent dans Paris en 1418.

7°. Jean Tyrel V, petit-fils de Jean III, & chambellan du roi Charles V, fut tué à la bataille d'Azincourt.

8°. Marguerite ſa ſœur porta la ſeigneurie de Poix dans une Maiſon, d'où elle a paſſé depuis dans celle de Créquy. Cette principauté eſt poſſédée aujourd'hui par une branche cadette de la Maiſon de Noailles.

9°. Dans les branches cadettes de la Maiſon de Poix, Rogues de Poix, un des fils puînés de Jean II

(mentionné ſous le n°. 4), & tige des ſeigneurs d'Ignaucourt & de Camps, fut tué à la journée d'Azincourt.

10°. Dans la branche des ſeigneurs de Séchelles, Jean de Poix ſe ſignala au ſiége de Pontoiſe, en 1441.

11°. François de Poix, ſeigneur de Séchelles, petit-fils du précédent, fut tué d'un coup d'épée le 16 juillet 1549, par Georges ſon frère.

12°. David ſon petit-neveu mourut en 1612, au voyage de Guienne.

13°. Dans la branche des ſeigneurs de Brimeu, Louis de Poix, ſeigneur de Brimeu, fut tué dans cette même bataille d'Azincourt, ſi funeſte à toute la Maiſon de Poix & à toute la nobleſſe françaiſe.

POMÈRE (JULIEN POMERIUS), (*Hiſt. litt. mod.*), paſſa de la Mauritanie où il étoit né, dans les Gaules, où il enſeigna la rhétorique. On ſait qu'il vivoit encore en 496. On ſait de plus qu'il eſt l'auteur du livre *de la Vie contemplative* ou *des Vertus & des Vices*, qui fut long-tems attribué à ſaint Proſper, & qui ſe trouve dans ſes œuvres.

PONA (JEAN-BAPTISTE, JEAN & FRANÇOIS). (*Hiſt. litt. mod.*) Les deux premiers étoient frères. On a de Jean-Baptiſte des poéſies latines, une paſtorale intitulée *il Tirreno*, & un ouvrage intitulé *Diatribe de rebus philoſophicis*. Il étoit de Vérone, & il y mourut en 1588.

Jean Pona ſon frère étoit un botaniſte habile, dont on a auſſi quelques ouvrages.

François Pona étoit du même pays (de Vérone), & vraiſemblablement de la même famille. Il étoit né en 1594. Il exerça la médecine dans ſa patrie, & mourut vers l'an 1652. Il eſt auteur d'un aſſez grand nombre d'ouvrages, de tragédies & de comédies, d'un poème qui a pour titre *l'Adamo*; de deux romans, *l'Ormondo* & *la Meſſulina*: des ouvrages intitulés *Medicina animæ*; *Saturnalia*; *la Lucerna di Euren Miſoſcolo*; *la Galeria delle donne celebri*; *della contraria forza di due belli occhi*.

PONCE DE LARAZE, (*Hiſt. eccléſ.*), gentilhomme du diocèſe de Lodève, fameux dans le douzième ſiècle, d'abord par les brigandages, les violences, les excès de tout genre dont il infeſta ſa province; enſuite par ſa pénitence, par ſes pélerinages à Saint-Jacques en Galice & ailleurs, par le monaſtère qu'il fonda dans le lieu appelé *Salvanes*, qu'Arnaud Dupont, ſeigneur de ce lieu, lui donna pour cette fondation; & où Ponce de Laraze & ſes compagnons embraſſerent, en 1136, la règle de Cîteaux. Ponce, qui eût pu être abbé de ce couvent, ſe contenta, par humilité, d'en être ſimple frère convers. Il mourut quelque tems après cette fondation, & en odeur de ſainteté.

PONIATONIA (CHRISTINE), (*Hiſt. mod.*), femme à extaſes, à viſions, à révélations, à ſurpeurs. Fille d'un moine apoſtat de Pologne, elle vivoit au ſervice de la baronne d'Engelking en Bohême. En 1627 & dans les années ſuivantes, elle eut des révélations du prochain rétabliſſement de l'Egliſe, & l'Egliſe reſta comme elle étoit. Au commencement de l'année 1629 Poniatonia mourut, mais elle reſſuſcita; elle devint même plus ſage, car elle n'eut plus de révélations; mais ce ne fut qu'en 1644 qu'elle mourut pour ne plus revivre.

PONTAC (ARNAULD DE), (*Hiſt. eccléſ. & litt. mod.*), évêque de Bazas, natif de Bordeaux, étoit d'une famille illuſtre; il joua, par ſon éloquence & ſon érudition, un perſonnage diſtingué dans le clergé de France. L'aſſemblée de ce clergé, tenue à Melun en 1579, le chargea de faire à Henri III des remontrances auxquelles ce Prince ſuperſtitieux, vicieux & diſſipateur ne donnoit que trop ſouvent lieu. On fut content de la manière dont l'évêque de Bazas remplit ſa commiſſion. Ce prélat ſavoit les langues orientales. On a de lui des Commentaires ſur Abdias, & quelques autres ouvrages. Mort en 1605.

PONTEDERA (JULIEN), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Piſe, profeſſeur de botanique à Padoue au commencement de ce ſiècle, a compoſé deux ouvrages ſur la ſcience qu'il profeſſoit; l'un a pour titre: *Compendium Tabularum botanicarum*; l'autre, *De florum naturâ*.

PONTHIEU (ADÉLAÏDE ou ADÈLE, COMTESSE DE). (*Hiſt. mod.*) L'hiſtoire de cette femme, qui joua un rôle dans les croiſades, paroit appartenir au roman, & à la poéſie plus qu'à l'Hiſtoire proprement dite. On dit qu'injuſtement condamnée par ſon propre père, ſur des apparences trompeuſes, arrachée à un mari qui l'aimoit, & juſque-là ſemblable à pluſieurs égards à l'Aménaïde de *Tancrède*, elle fut vendue à un ſoudan, & ſe conſerva pure & innocente au milieu de toutes ces aventures, juſqu'à ce qu'enfin ſon innocence ayant été pleinement reconnue, elle fut ramenée en triomphe dans ſa patrie. C'eſt elle qui a fourni à M. le commandeur de Vignacourt le ſujet de ſon roman d'*Adèle* ou *Edèle de Ponthieu*, imprimé en 1723; à M. de la Place, celui d'une tragédie jouée en 1757; à M. de Saint-Marc, celui d'un opéra joué en 1772.

PONTIEN (SAINT), (*Hiſt. eccléſ.*) C'eſt le nom d'un ſaint Pape, nommé en 230, perſécuté pour la Foi ſous l'empereur Maximin. Il mourut en 235, exilé dans l'île de Sardaigne.

PONTOUX (CLAUDE), (*Hiſt. litt. mod.*), médecin & ancien poète français, né à Châlons-ſur-Saône, mort vers l'an 1579, auteur d'un recueil de poéſies imprimées l'année de ſa mort, & d'un autre recueil de chanſons, ſonnets, ſtances,

odes, imprimé en 1596, ſous le titre de *Gélodacrie amoureuſe*.

PORCACCHI (THOMAS), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Caſtiglione-Aretino en Toſcane, eſt auteur de pluſieurs ouvrages, & d'érudition, & de bel eſprit, parmi leſquels on remarque ſon *Iſole del Mondo*, & plus encore ſes *Funerali antichi di diverſi Popoli e Nationi, con figure del porto*. Il a traduit en italien, *Juſtin*, *Dion*, *Plutarque* & quelques autres auteurs, tant grecs que latins. Il a auſſi fait des vers latins & italiens. Mort en 1585.

PORCHAIRE (SAINT), (*Hiſt. eccléſ.*), abbé de Lérins, étoit à la tête de cinq cents moines dans ce monaſtère, alors la pépinière des évêques & des ſaints, lorſque les Sarraſins ou Maures d'Eſpagne, au retour du ſiége d'Arles, vinrent fondre ſur cette île, ravagèrent le monaſtère, & maſſacrèrent ſans pitié l'abbé avec tous ſes moines, à la réſerve de quatre ou cinq qui trouvèrent le moyen d'échapper, & qui, lorſque cet orage fut paſſé, revinrent habiter leur monaſtère.

PORCHETTI DE SILVATICIS, (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant chartreux génois, qui vivoit vers l'an 1315, charma l'ennui de ſa ſolitude en s'occupant à réfuter les Juifs dans un livre intitulé *Victoria adverſus impios hebræos*. Cet empreſſement & ce beſoin de dire des injures à ſes adverſaires dès le titre même de l'ouvrage n'annoncent pas des vues de conciliation. D'ailleurs, ceux qui défendent la religion chrétienne peuvent toujours s'aſſurer de vaincre par la bonté de leur cauſe.

Eloquio victi, re vincimus ipſâ.

Mais cependant il n'eſt ni ſéant ni prudent d'intituler un écrit polémique : *Victoria*.

PORRÈTE (MARGUERITE), (*Hiſt. eccléſ.*), prédicante myſtique du treizième & du quatorzième ſiècle, enſeigna la première toutes les erreurs du quiétiſme, &, par l'effet d'une erreur bien plus funeſte, fut brûlée en 1310 comme hérétique.

PORTAIL (ANTOINE), (*Hiſt. de Fr.*), magiſtrat célèbre, remplit long-tems, avec la plus grande diſtinction, la charge d'avocat-général au parlement de Paris; il fut enſuite préſident à mortier, puis premier préſident. Eſtimé & reſpecté dans toutes ces places, l'éloquence qu'il avoit ſignalée dans la première, la dignité perſonnelle qu'il conſerva dans les autres, l'amour des lettres, auquel il dut une partie de ſa conſidération, lui ouvrirent les portes de l'Académie françaiſe; il y fut reçu le 28 décembre 1724, à la place de l'abbé de Choiſy. On diſtingue, dans le recueil des harangues, le diſcours noble & modeſte que prononça ce magiſtrat à ſa réception. « Quoique revêtu de la première dignité du premier parlement » du royaume, il crut s'honorer en venant s'aſſeoir » parmi nous à la dernière place, & en nous aſſurant de tout le prix qu'il mettoit à nos ſuffrages, » dit M. d'Alembert, qui met ce diſcours en parallèle avec celui que prononça, dans une occaſion ſemblable, un autre magiſtrat, lequel eut le malheur de ſe figurer que ſon nom & ſa place honoroient l'Académie, & dont en conſéquence le diſcours fut un chef-d'œuvre de ridicule & d'orgueil ſtupide.

M. Portail mourut le 3 mai 1736.

Il avoit un frère, M. l'abbé Portail, qui ſe diſtinguoit de ſon côté par l'eloquence de la chaire : on a retenu dans une piece du tems ce vers où ils ſont célébrés tous deux :

Portalio templa ut plaudunt, ſic curia fratri.

Ils avoient un neveu, M. Charpentier, fils d'un conſeiller au parlement, & qui, avant d'être reçu lui-même dans une ſemblable charge, plaida, comme avocat, ſa première & vraiſemblablement ſon unique cauſe, avec beaucoup de diſtinction à la grand'chambre, en préſence de M. Charpentier ſon père, homme de mérite auſſi, & de M. le premier préſident Portail ſon oncle. L'avocat qui plaidoit contre lui, témoin du ſuccès de ſon éloquence, y applaudit par un compliment public, où il lui fit une application heureuſe de ces vers d'Andromaque, au ſujet de ſon neveu Aſcagne, dans le IIIe. livre de l'Enéide.

In antiquam virtutem animoſque viriles,
Et pater Æneas, & avunculus excitat Hector.

PREVOST (L'ABBÉ). A la page 8 & ſuivantes de la Correſpondance ſecrète, politique & littéraire, ou Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des cours, des ſociétés & de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV, tome V, à Londres, chez John Adamſon, 1787, on lit ce qui ſuit :

« Cette anecdote ſingulière (1) & très-vraie n'eſt point connue : elle vous étonnera ſans doute; elle regarde l'abbé Prévoſt, célèbre auteur de romans, mort depuis quelques années. Ce romancier ſoupoit un ſoir avec quelques intimes amis, pareillement hommes de lettres. Après qu'on eut épuiſé la politique, la littérature, l'hiſtoire du jour, la converſation tomba inſenſiblement ſur la morale. Un des convives avança que le plus honnête homme ne pouvoit répondre de ne jamais ſubir les ſupplices réſervés aux criminels; ajoutez, dit l'abbé Prévoſt, ni même de les mériter. Cha-

(1) Elle a été rapportée encore dans quelques autres papiers publics; & puiſqu'elle eſt fauſſe, il eſt juſte & utile de la démentir.

cun ſe récria ſur cette dernière aſſertion : oui, Meſſieurs, reprit l'abbé, je vous ſoutiens qu'on peut très-bien, avec un bon cœur, une ame droite, avoir le malheur de commettre un crime qui conduiſe à l'échafaud. On dit que cela n'étoit guère poſſible.

» Meſſieurs, continua-t-il, vous êtes tous mes amis; je puis compter ſur votre diſcrétion, & je peux en aſſurance vous faire une confidence que je n'ai encore faite à perſonne. Vous me croyez tous honnête homme? Chacun dit qu'il ne doutoit nullement de ſa probité. Eh bien! pourſuivit l'abbé, je me ſuis rendu coupable du plus grand des forfaits, & il s'en eſt peu fallu que je n'aie péri de la mort la plus ignominieuſe. Chacun crut qu'il plaiſantoit; rien, dit-il, n'eſt plus ſérieux : on ſe regarde avec ſurpriſe. Puiſqu'il faut vous le dire, *moi, j'ai tué mon père :* on ne ſait ce qu'on doit croire; on le preſſe d'expliquer cette énigme; il pourſuit ſon hiſtoire ainſi :

» En ſortant du collége, je devins amoureux, mais éperdument amoureux d'une petite voiſine de mon âge; je m'en fis aimer; j'obtins tout ce que peut deſirer un amant. Enfin elle ne tarda pas à porter des fruits de ſa foibleſſe : j'étois enivré d'amour; je deſirois d'être ſans ceſſe à ſes côtés; je paſſois tout mon tems avec elle. Mes parens me preſſoient de choiſir un état; je ne voulois que le plaiſir d'adorer ſecrétement ma maîtreſſe : toute autre occupation me ſembloit faſtidieuſe. Mon père, qui conçut quelques ſoupçons ſur les motifs de cette indifférence, m'épia, & parvint à découvrir mon intrigue. Il vint un jour chez ma maîtreſſe, groſſe de trois à quatre mois, dans le moment même que j'y étois; il lui fit en ma préſence des reproches amers ſur la liaiſon criminelle qu'elle entretenoit avec moi. Je gardai le ſilence : il lui reprocha encore qu'elle mettoit obſtacle à ma fortune. Elle voulut ſe juſtifier : il l'accabla d'injures : elle pleura, je la défendis; mais mon père devint furieux; enfin il s'enflamma tellement, qu'il s'oublia au point de frapper cette infortunée. Il lui donna même un coup de pied dans le ventre; elle tomba ſans connoiſſance : à ce ſpectacle je perdis la tête; je me jetai ſur mon père, je le précipitai à travers l'eſcalier. Cette chute le bleſſa ſi dangereuſement, qu'il mourut le ſoir même. Il eut la généroſité de ne me point dénoncer : on crut qu'il étoit tombé naturellement, on l'enterra, & je fus ſauvé par ſon ſilence de l'opprobre & des ſupplices. Cependant je n'en ſentis pas moins toute l'énormité de ma faute; j'ai conſervé long-tems une douleur morne & taciturne que rien ne pouvoit diſſiper. Je réſolus d'aller, dans la ſolitude d'un cloître, enſevelir mes regrets & mon affliction; & *j'embraſſai l'Ordre de Cluny.* C'eſt peut-être à la mélancolie profonde que cette première erreur de ma jeuneſſe a répandue ſur le reſte de mes jours, que je dois le choix des événemens tragiques, des événemens terribles, des couleurs ſombres & lugubres dont ſont remplis les romans que j'ai publiés. » Les amis de l'abbé écoutoient cet aveu avec une attention mêlée de ſurpriſe & d'horreur; ils ne pouvoient ſe perſuader que cela fût vrai. Ils s'imaginèrent que l'abbé Prévoſt, voulant faire uſage de ce trait dans un de ſes romans, avoit eſſayé, en le racontant, l'impreſſion qu'il pourroit faire. Ils lui ont pluſieurs fois demandé la confirmation de cette aventure; il a toujours perſiſté à leur en aſſurer la réalité.

Preuves de la fauſſeté de l'inculpation ci-deſſus, faite à l'abbé Prévoſt, réſultantes des faits que ſes neveux prouveront par pièces authentiques s'il le faut.

FAITS.

Antoine-François Prévoſt, connu ſous le nom de l'abbé Prévoſt, eſt né le 1 avril 1697, de Lievin Prévoſt, conſeiller procureur du Roi au bailliage royal d'Heſdin en Artois, où il fit ſes humanités au collége des Jéſuites. Il alla faire une ſeconde année de rhétorique au collége d'Harcourt, à Paris, d'où il entra au noviciat des Jéſuites, qu'il quitta à l'age de ſeize ans. Il reſta à Paris pour y faire ſa philoſophie : de là il fut volontaire dans un régiment qu'il quitta auſſi pour rentrer chez les Jéſuites, d'où il ſortit encore; enſuite il paſſa quelque temps chez ſon père. Il fut fait officier : après peu de tems il abandonna le ſervice pour entrer dans la Congrégation de Saint-Maur.

Après ſon noviciat, il alla à l'abbaye de Saint-Ouen, à Rouen.

En 1720 & 1721 il eut des démêlés littéraires avec le P. Lebrun, jéſuite : de là il fut envoyé à l'abbaye du Bec, pour y étudier la philoſophie. Vers l'an 1726 on l'envoya enſeigner les humanités au collége de Saint-Germain, d'où il alla prêcher pendant un an à Evreux; enſuite il fut appelé à Paris, pour travailler au *Gallia chriſtiana.*

Ce ne fut que pendant ſon ſéjour à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés que l'abbé Prévoſt conçut le deſſein de paſſer dans l'Ordre de Cluny, & qu'il l'exécuta. Il y fut, dit-on, engagé par ſes amis, afin d'y jouir d'une plus grande liberté pour s'adonner à un genre d'étude plus conforme à ſon goût. On voit que l'abbé Prévoſt n'étoit plus un enfant ni même un jeune homme lorſqu'il eſt paſſé dans l'Ordre de Cluny.

Le 22 décembre 1735, S. A. S. M. le prince de Conti le nomma ſon aumônier.

Son père, Lievin Prévoſt, mourut le 23 ſeptembre 1739, âgé d'environ ſoixante-treize ans, d'une hydropiſie dont il étoit attaqué depuis pluſieurs années. L'abbé Prévoſt avoit donc alors plus de *quarante-deux ans*, & il avoit déjà écrit pluſieurs de ſes romans. Son père n'a donc pas été tué dans un mouvement d'une première jeuneſſe.

Si on deſire la preuve que la mère de l'abbé

Prévoſt n'eſt mort qu'en 1739, outre ſon acte mortuaire qu'on produira, on pourra prouver qu'il vivoit encore à cette époque, par maints actes juridiques; car il a exercé ſa charge de procureur du Roi juſqu'à ſa mort, 1739.

(*Article fourni par la famille.*)

PROCOPE-COUTEAUX (MICHEL). (*Hiſt. litt. mod.*) (Nous n'avons dit qu'un mot de lui dans le Dictionnaire. Cet article, qu'un homme de lettres connu a bien voulu nous fournir, remplira ce qui manque au nôtre.)

Michel Procope-Couteaux, docteur-régent de la Faculté de médecine en l'Univerſité de Paris, étoit le ſecond fils de François Procope-Couteaux, qui le premier établit en France les lieux appelés *cafés*, & nous fit connoître l'uſage des glaces & autres rafraîchiſſemens (1). Michel naquit à Paris le 7 juillet 1684. On le deſtina dès ſon enfance à l'état eccléſiaſtique, & à l'âge de neuf ans il prêcha en l'égliſe des Cordeliers du grand couvent de cette ville, un ſermon en grec, de ſa compoſition. Il quitta par la ſuite cet état pour celui de la médecine, profeſſion dans laquelle il avoit ſon frère aîné, qui s'établit depuis en Eſpagne, où il fut premier médecin du Roi. Les connoiſſances que Michel Procope acquit dans ſon art lui valurent la réputation d'un bon théoricien; mais l'amour du plaiſir & de la liberté lui permit peu d'être un grand praticien.

Son eſprit le fit bientôt connoître dans le monde. Il étoit petit, laid & boſſu; néanmoins il fut recherché des plus grandes & des plus aimables compagnies, où il a toujours été connu ſous le nom du *Docteur Procope*. Un eſprit vif & gai, un caractère complaiſant auprès des femmes, lui donnèrent ſur elles un aſcendant qui étoit, en apparence, difficile à concilier avec ſa laideur; mais comme il avoit l'art de ſe prêter à leurs caprices & à leurs fantaiſies, ayant avec elles l'eſprit qu'elles avoient, & flattant leur vanité, il parvint ſouvent à les aſſervir. Il fut marié trois fois; & cet homme, qui étoit, comme nous venons de le dire, petit, laid & boſſu, d'une naiſſance peu connue, & âgé de plus de quarante ans, épouſa en troiſièmes noces la fille aînée de M. le comte de Montfort, ſœur du marquis de ce nom, capitaine au régiment du Roi.

Le marquis de Montfort, étant mort ſans enfans, les diſpoſitions de la coutume du Maine, favorables aux filles, firent revenir à madame Procope toutes les terres honorifiques de cette Maiſon; mais le docteur jouit peu de cette brillante fortune: ſa femme mourut quelques mois après, & un fils qu'il avoit eu d'elle ne lui ſurvécut pas long-tems. Pour lui, il mourut à Chaillot près Paris, le 9 décembre 1753, âgé de ſoixante-neuf ans & ſix mois.

Procope a donné au Théâtre français l'*Aſſemblée des Comédiens*, prologue non imprimé; au Théâtre italien, avec Romagneſi, les *Fées* & *Pygmalion*; avec Lagrange, la comédie de *la Gageure*, & le *Roman* avec Guyot-de-Merville. Il a fait beaucoup de poéſies fugitives: pluſieurs de ces dernières ſont inſérées dans un recueil intitulé *Le Secrétaire du Parnaſſe*. Tous les gens de lettres ont retenu cette épigramme de lui, ſur un prédicateur de village: il n'eſt pas beſoin d'annoncer que c'eſt un impromptu; elle a bien l'air d'être née de la vivacité & du dépit:

Maudit bavard, finiras-tu?
Au nom de Dieu, dépêches;
Tu dégoûtes de la vertu
Par la façon dont tu la prêches.

Procope a donné, comme médecin, l'*Analyſe du ſyſtème de la trituration*, l'*Extrait des beautés & des vérités contenues dans la réponſe des Bordegaraye* & l'*Art de faire des garçons*.

Si cet *Art de faire des garçons*, qui ne peut être qu'une plaiſanterie dans la théorie, pouvoit ſe réduire en pratique, l'auteur d'un pareil ouvrage, dans quelque pays que ce fût, auroit fait une fortune immenſe. Dans toutes les nations, dans tous les Etats, que d'hommes, entêtés de leur nom, deſirent avidement de le voir perpétuer! Combien on aime à revivre dans un autre ſoi-même! Avec quelle joie! avec quelle ivreſſe un père orgueilleux accueille l'être deſtiné à le remplacer un jour dans ſon rang, dans ſes dignités, dans ſes emplois, tandis que l'humeur, le chagrin, s'emparent de ſon ame à la vue de l'enfant que la nature n'a pas deſtiné à le repréſenter, & auquel il reproche déjà de confondre un jour ſon ſang, ſon nom, ſa fortune dans une famille qui ne ſera point la ſienne! Certes, M. Lemierre, de l'Académie françaiſe, a eu bien raiſon de dire qu'un garçon

Eſt aimé par l'orgueil & non par la nature (1).

Un petit-neveu du docteur Procope (Alexandre-Julien Procope-Couteaux) a rempli pendant trente-trois ans avec la plus haute diſtinction, la place de procureur du Roi du ſiège-général de la connétablie & maréchauſſée de France. Son zèle, ſon activité,

(1) Le véritable nom de cette famille, originaire de Palerme en Sicile, eſt *Cuto*. François-Procope Cuto, en s'établiſſant à Paris, où des dérangemens de fortune l'avoient attiré, avoit franciſé ſon nom, & l'avoit écrit comme il ſe prononçoit dans ſa patrie. A l'égard du nom *Procope* qui le précède, c'étoit un nom de baptême, qui par la ſuite eſt devenu un nom de famille pour ſes deſcendans.

(1) C'eſt M. de Boileau & non M. Lemierre qui a dit cela.

ſes talens, ont ramené l'attention du miniſtère ſur ce tribunal, un des plus anciens de la monarchie, & le ſeul dont le reſſort s'étende dans tout le royaume. Les travaux de ce magiſtrat infatigable ayant été mis ſous les yeux du feu Roi, ont été récompenſés par les lettres de nobleſſe les plus flatteuſes que Louis XV lui a accordées.

(*Cet article eſt de* M. DE LAUS DE BOISSY, *lieutenant-particulier du ſiége de la connétablie.*)

PRUSSE. Dans le Dictionnaire, l'article *Brandebourg* renvoie à l'article *Pruſſe*, & il n'y a point d'article *Pruſſe*. Ce court article va y ſuppléer.

La partie de l'Allemagne qui forme aujourd'hui le royaume de Pruſſe, appartenoit autrefois à l'Ordre teutonique, un de ces Ordres militaires & religieux nés des Croiſades. Le prince Albert de Brandebourg, qui en étoit le Grand-Maître du tems de Luther, au ſeizième ſiècle, conçut à ſoixante-neuf ans le déſir de ſe marier, de ſe réformer & de ſe faire une ſouveraineté héréditaire. Il épouſa la princeſſe Dorothée, fille du roi de Danemarck; il ſe fit luthérien, & il envahit la Pruſſe dont il dépouilla ſon Ordre; il n'en prit pour lui qu'une partie; il fut obligé d'abandonner l'autre à ſon oncle, Sigiſmond, roi de Pologne, & de lui faire hommage de la ſienne. La partie cédée à la Pologne ſe nomma *la Pruſſe royale*, & la partie reſtée au prince de Brandebourg, *la Pruſſe ducale*; celle-ci eſt devenue, en 1701, le royaume de Pruſſe. Ce royaume n'a donc encore qu'un ſiècle de durée; mais il a bien employé le tems pour l'accroiſſement de ſa puiſſance & de ſa gloire.

QUATTROMANI (SERTORIO), (*Hiſt. litt. mod.*), né a Coſenza dans le royaume de Naples, vers 1541, cultiva la littérature & le poéſie. On a un recueil de ſes œuvres, qui contient des vers latins, des vers italiens, des lettres. Sannazar eſt ſon modèle, & il eſt très-inférieur à Sannazar. Mort vers l'an 1606.

QUERHOENT *ou* KERHOENT, (*Hiſt. de Fr.*), ancienne Maiſon de Bretagne.

1°. Paul, chevalier, ſeigneur de Querhoent, mourut vers l'an 1105.

2°. Alain de Querhoent, ſecond du nom, chevalier, ſeigneur de Troheon, épouſa, le 3 février 1530, l'héritière de Kergournadech, & par ce mariage unit l'*antiquité* de Querhoent avec la *chevalerie* de Kergournadech (car c'eſt par ces mots qu'on caractériſe dans le pays ces deux Maiſons, du nombre des quatre plus conſidérables de l'évêché de Léon). La chevalerie de Kergournadech eſt auſſi de la plus grande antiquité; car, ſuivant un ancien proverbe breton, *avant qu'il y eût monſieur ou ſeigneur en aucune maiſon, il y avoit un chevalier à Kergournadech.*

De ce mariage naquit, entr'autres enfans, tant mâles que femelles, Françoiſe de Querhoent, qui épouſa, le 23 mai 1559, René de Penancouet, chevalier, ſeigneur de Keroualle : ceux-ci furent les biſaïeuls de Louiſe-Renée de Penancouet de Keroualle, cette fameuſe maîtreſſe de Charles II, roi d'Angleterre, ducheſſe de Portſmouth en Angleterre, & d'Aubigny en France.

3°. & 4°. Olivier de Querhoent, fils d'Alain II, & François ſon petit-fils, étoient chevaliers de l'Ordre du Roi.

5°. Dans la branche de Coëtanſao, François-Touſſaint, marquis de Coëtanſao, lieutenant-général des armées du Roi, premier ſous-lieutenant des chevau-légers de la garde, ſe trouva & ſe diſtingua au combat de Leuze, où les chevau-légers ſignalèrent particuliérement leur valeur. François-Touſſaint, en qualité de maréchal-de-camp, ſe trouvoit à leur tête aux batailles de Ramillies en 1706, & de Malplaquet en 1709. Il fut bleſſé à l'une & à l'autre de ces deux affaires.

6°. Maurice-Sébaſtien, un de ſes frères, dit le comte de Coëtanſao, capitaine de cavalerie au régiment de Toulouſe, fut tué à la bataille de Ramillies.

7°. Jean-Sébaſtien, marquis de Coëtanſao, un autre de leurs frères, ſe trouva aux ſiéges de Palamos, de Landau, de Fribourg, du Queſnoi, de Douai; aux batailles & combats de Fridelingue, de Monderking, d'Hochſtet, d'Oudenarde, de Malplaquet. A Monderking il reçut quatre bleſſures conſidérables; à Malplaquet, il fut fait priſonnier, après avoir eu une épaule démiſe & avoir été bleſſé de deux coups de ſabre, l'un à la main, l'autre au front, pour lequel il fallut le trépaner.

QUINTINUS & NANNIUS, (*Hiſt. rom.*), deux généraux romains, dont le premier a laiſſé, comme Varus, un nom triſtement célèbre par un grand déſaſtre; le ſecond en fut préſervé par ſa prudence. Sous l'empire de Théodoſe & de Valentinien II, les Français, à la ſuite de leurs princes Ginobaud, Marcomir & Sunnon, vers l'an 388, paſſoient ſouvent le Rhin pour faire dans la Gaule des excurſions que Nannius & Quintinus furent chargés de réprimer. A l'approche de ces deux généraux, une partie des Français repaſſa le Rhin à Cologne, pour mettre en ſûreté chez eux le butin qu'ils avoient fait; une autre partie reſta dans la Gaule pour en faire encore, & celle-ci oſa ſe meſurer avec les Romains. Il y eut entre les armées ennemies, dans la forêt Charbonnière, une rencontre qui fut entiérement à l'avantage des Romains. La forêt Charbonnière occupoit alors preſque tout le pays qu'on appelle aujourd'hui le Hainaut, & elle tiroit ce nom de *Charbonnière* de la quantité de charbon de bois de hêtre qui s'y faiſoit, comme il s'y fait encore. Nannius, content de ſa victoire, crut devoir la borner pour l'aſſurer, & ne paſſa point la barrière du Rhin. Quintinus la franchit, & s'engagea dans des bois inconnus où il s'égara, & dans des marécages d'où il ne put ſe tirer. Les Français, qui d'abord avoient paru fuir devant lui, & dont les grands villages, compoſés de maiſons ou cabanes éparſes au milieu des bois, n'offroient que de vaſtes déſerts abſolument abandonnés, les Français paroiſſent tout à coup ſur les hauteurs, d'où ils dominent tout le pays, & d'où ils lancent une multitude de traits empoiſonnés, dit-on, avec le jus de certaines herbes ſi venimeuſes, que ces traits portoient toujours une mort certaine. Les Romains alors ſe trouvèrent enfermés entre les bois, dans une plaine marécageuſe & bourbeuſe, où les chevaux & les hommes enfonçoient au point de ne pouvoir s'en arracher; ils tomboient tous les uns ſur les autres ſans eſpoir ni moyen de ſe relever. Les Français n'eurent qu'à frapper & tuer : ſoldats, officiers, chefs, preſque tout périt, & cette

cette défaite eſt au nombre des plus déplorables qui aient affligé & humilié l'orgueil romain.

QUOD-VULT-DEUS, nom ſi beau pour un chrétien & pour un évêque, qu'il y a tout lieu de penſer que c'étoit un nom choiſi exprès, fut celui d'un évêque de Carthage, qui occupoit ce ſiége lorſque cette ville fut priſe, en 439, par Genſeric, roi des Vandales. On raconte que ces Barbares l'embarquèrent lui & les prêtres de ſon égliſe dans de vieux navires qui faiſoient eau de tous côtés & ſans aucune proviſion, les abandonnant ainſi aux vents & aux flots; ils firent voile vers l'Italie, & arrivèrent heureuſement à Naples, où ils furent recueillis comme des confeſſeurs de la Foi, échappés miraculeuſement aux dangers d'une telle navigation.

RAOUL. (*Hiſt. litt. mod.*) Deux écrivains de ce nom ſe ſont fait connoître dans le tems des premières croiſades.

1°. L'un nommé Raoul Ardent, parce qu'on lui trouvoit alors beaucoup de feu dans l'eſprit, & qu'il avoit beaucoup de zèle pour la Foi, ſurtout pour la foi aux croiſades, étoit un prêtre du diocèſe de Poitiers, qui ſuivit Guillaume IX, comte de Poitiers, à la croiſade de 1101, & qui mourut, à ce que l'on croit, dans la Paleſtine. Il a laiſſé un recueil d'Homélies latines : on les a imprimées en 1586 : on les a auſſi traduites en français.

2°. L'autre, nommé Raoul de Caen, du lieu de ſa naiſſance, a eu dans un ſiècle de ſuperſtition le mérite de combattre une fable ſuperſtitieuſe. Il a écrit l'hiſtoire de Tancrède, l'un des chefs de la première croiſade. Un autre hiſtorien de la même croiſade, Raimond d'Agiles, & après lui une foule d'auteurs, s'étoient efforcés d'accréditer la prétendue découverte de la *ſainte lance*, c'eſt-à-dire, de la lance dont J. C. avoit eu le côté percé. Raoul de Caen traite hautement cette découverte d'impoſture. Mort vers l'an 1115.

REGILIEN. (*Hiſt. rom.*) *Quintus Nonius Regillianus* fut un de ces aventuriers qui ſe multiplièrent à l'infini ſous le règne du foible empereur Gallien, & qu'on nomma tyrans, parce qu'ayant tous prétendu à l'Empire, ou bien y étant parvenus ſans y prétendre, ils ne ſurent pas s'y maintenir, & ſuccombèrent ſous le poids de cette entrepriſe, ſouvent formée ſans leur aveu, ſouvent même contre leur gré. Ces promotions irrégulières à l'Empire impoſoient la néceſſité de réuſſir; c'étoient des arrêts de mort quand on ne réuſſiſſoit pas. Regilien étoit Dace d'origine : on croit qu'il étoit parent de ce Décébale, vaincu par Trajan; il ſervit avec diſtinction dans les armées romaines, & acquit ſurtout beaucoup de réputation ſous l'empire de Valérien; il parvint aux premiers emplois militaires. Sous l'empire de Gallien, il commanda en chef dans l'Illyrie & dans la haute Mœſie; il y remporta des victoires aſſez conſidérables l'an 260; enfin il fut malheureuſement aſſez en vue pour qu'on jetât les yeux ſur lui dans le mécontentement général qu'excitoit Gallien, & au milieu du profond mépris qu'inſpiroit ce Prince. La manière dont Regilien fut élu Empereur, & les motifs qui concoururent à ſon élection, méritent d'être obſervés, & appartiennent à l'hiſtoire de l'eſprit humain. Des officiers de l'armée de Regilien, étant à ſouper enſemble, s'entretenoient de leur général, & remarquoient le rapport grammatical qui ſe trouvoit entre ſon nom & le titre de Roi. Ce rapport leur parut d'un heureux préſage, &, s'échauffant ſur cette idée ſuperſtitieuſe, ils en vinrent juſqu'à le revêtir de la pourpre dès le lendemain. Les peuples d'Illyrie applaudirent à ce choix; mais, bientôt épouvantés des préparatifs de guerre & de vengeance que les partiſans de Gallien faiſoient ſous ſon nom, ils communiquèrent leur frayeur aux ſoldats de Regilien, qui le maſſacrèrent au moment où, pour ſoutenir l'honneur de leur choix, il ſe préparoit à porter la guerre chez les Sarmates. Ce fut l'an 263.

REYNA (CASSIODORE), (*Hiſt. litt. mod.*), auteur d'une traduction de la Bible en eſpagnol, ſous ce titre : *La Biblia que es los ſacros libros del viejo y nuevo teſtamento, tranſladada en eſpanol.* Cette traduction eſt toute calviniſte : elle parut en 1569, non en Eſpagne, où le calviniſme n'avoit pu pénétrer, mais à Bâle. L'auteur, qui a caché ſon nom ſous ces deux lettres initiales, C. R., a mis à la tête de ſon ouvrage un long diſcours en faveur des traductions de la Bible en langue vulgaire. La ſienne eſt devenue très-rare.

ROBERT-GROSSE-TÊTE, (*Hiſt. litt. mod.*), en latin *Capito*, né en Angleterre dans le pays de Suffolck, de parens pauvres, parvint à l'archidiaconé de Leiceſter, & en 1235 à l'évêché de Lincoln. Il eſt principalement connu par ſon oppoſition aux entrepriſes de la cour de Rome, qu'il y avoit alors quelque courage à combattre, mais qu'il n'y a plus depuis long-tems que de la baſſeſſe & de l'impiété à outrager. Par une ſuite du même principe, il défendit avec beaucoup de force la juridiction de l'Ordinaire contre les moines, qui, cherchant à s'y ſouſtraire, intéreſſoient l'autorité pontificale à leur accorder des exemptions deſtructives de toute diſcipline & de toute hiérarchie. Le pape Innocent IV ayant accordé d'office une diſpenſe, relativement à un canonicat de l'égliſe de Lincoln, trouva dans l'évêque l'oppoſition la plus vigoureuſe & la plus conſtante. On a quelques-unes des lettres de cet évêque dans le recueil de Brown, intitulé *Faſciculus rerum expetendarum*. Son ouvrage *ſur les Obſervations légales* a été réimprimé à Londres dans le dernier ſiècle; ſon *Teſtamentum duodecim Prophetarum* eſt devenu très-rare; ce qu'il ne faut pas prendre pour un éloge, car les bons livres ſe réimpriment en proportion du beſoin ou de l'empreſſement. Son *Abrégé de la ſphère*, ſes Commentaires ſur les analytiques d'Ariſtote, ont eu de la réputation. En général il aimoit

les lettres, haïſſoit les vices & le déſordre, & s'eſt plu à faire la guerre à ces derniers dans la plupart de ſes ouvrages. Il mourut en 1253.

ROYE (DE), (*Hiſt. de Fr.*), nom d'une ancienne Maiſon fondue dans celles de Condé & de la Rochefoucauld, vers le milieu du ſeizième ſiècle : ce nom lui venoit d'un bourg de la Picardie. Dès le onzième & le douzième ſiècle, des ſeigneurs de Roye, de cette Maiſon, avoient accordé ou confirmé des franchiſes aux égliſes de Cambrai & de Saint-Quentin.

1°. Barthélemi de Roye étoit en faveur auprès de Philippe-Auguſte, qui lui donna, en 1199, la forêt d'Herelle près Mont-Didier, & qu'il accompagna au ſiége de Rouen, dont il ſigna la capitulation en 1204, & dix ans après à la bataille de Bovines. Il fut fait chambrier de France en 1209, & fonda, en 1221, l'abbaye de Joyenval près Saint-Germain, dans la forêt de Marly, où il eſt enterré.

2°. Son petit-neveu, Mathieu, premier du nom, ſuivit ſaint Louis dans ſes deux voyages d'outremer en 1248 & en 1270, & ſervoit encore en Flandre en l'an 1300.

3°. Jean II ſon fils rendit de grands ſervices au roi Philippe de Valois, & ſe diſtingua ſurtout par ſa belle défenſe de Tournai contre Edouard III, en 1340.

4°. Mathieu II, fils de Jean II, après de longs & utiles ſervices rendus aux rois Philippe de Valois & Jean, fut un des ſeigneurs donnés en ôtage, en 1360, pour la délivrance de ce dernier. Il reſta quatorze ans en Angleterre.

5°. Dans la branche des ſeigneurs du Pleſſier & d'Aunoi, Mathieu IV ſervit en Flandre en 1337 ſous le connétable d'Eu, & en 1340 ſous le duc de Normandie (depuis le roi Jean) en 1358 & 1359. Il ſervit bien le dauphin Charles, alors Régent; en 1360 il paſſa en Angleterre pour ramener le roi Jean en France; en 1364 il étoit à la bataille de Cocherel.

6°. 7°. 8°. Mathieu IV eut trois fils tués à la funeſte bataille de Nicopolis; ſavoir : Jean I, chambellan du Roi, avantageuſement connu d'ailleurs par la défenſe de la ville d'Aire contre les Anglais, en 1383, & par une expédition d'Afrique, où il avoit ſuivi le duc de Bourbon.

Renaud de Roye, ſeigneur de Milly, l'un des hommes les plus adroits de ſon tems, qui, en 1360, avoit défendu pendant trente jours un pas d'armes près de Calais, & qui, en 1383, avoit ſervi avec diſtinction en Flandre ſous le connétable de Cliſſon.

Enfin Dreux de Roye, dit Lancelot, maître des eaux & forêts de Languedoc.

9°. Mathieu V, ſeigneur de Roye, fils de Jean I, & neveu de Renaud & de Dreux, fut fait priſonnier à la bataille d'Azincourt.

10°. Antoine, ſire de Roye, petit-fils de Mathieu V, fut tué à la bataille d'Azincourt.

11°. Éléonore, dame de Roye, de Conti, &c. ſa petite-fille, porta ce nom de Conti avec la terre dans la Maiſon de Condé.

12°. Et Charlotte de Roye, comteſſe de Rouci, ſa ſœur, porta ſa part des biens de la Maiſon de Roye, dans la Maiſon de la Rochefoucauld.

13°. Mathieu IV, mentionné ſous le n°. 5, outre ſes trois fils tués à Nicopolis, en eut encore deux très-recommandables; ſavoir : Mathieu, dit *Triſtan*, ſeigneur de Buſanci, qui s'étoit ſignalé au ſiége de Duras, & qui, ſervant en Flandre ſous le connétable de Cliſſon, avoit été fait priſonnier. Il mourut le 8 décembre 1386, dans une expédition en Eſpagne.

14°. Gui de Roye, ſucceſſivement chanoine de Noyon, doyen de Saint-Quentin, évêque de Verdun, de Caſtres, de Dol, archevêque de Tours, de Sens, & enfin de Reims. C'eſt lui qui a fondé à Paris, en 1399, le collége de Reims. Il vécut beaucoup à la cour des Papes d'Avignon. Enfin, étant en chemin pour ſe rendre au concile de Piſe, aſſemblé dans la vue de faire ceſſer le ſchiſme, un homme de ſa ſuite prit querelle dans un bourg, près de Gênes, avec un autre homme qu'il tua; cet accident excita une ſédition furieuſe. Le prélat, qui ſe vit inveſti dans ſa maiſon, voulut deſcendre pour appaiſer le tumulte, lorſqu'il fut frappé d'un coup d'arbalète, dont il mourut le 8 juin 1409.

15°. Il eut un petit-neveu nommé, comme lui, Gui de Roye, qui, attaché d'abord au parti de Bourgogne, mais rendu au ſervice de ſon Roi par la paix d'Arras, contribua beaucoup à la réduction de la Normandie, notamment à la priſe de Pont-Audemer en 1449. Il y fut armé chevalier par le Roi. Le duc de Bourgogne le fit, en 1461, chevalier de ſon Ordre de la Toiſon-d'Or. Il mourut en 1463.

SAINT-LAMBERT (JEAN-FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), gentilhomme lorrain, l'un des quarante de l'Académie françaiſe, auteur de ce beau *Poème des Saiſons* & de pluſieurs autres excellens ouvrages tant en proſe qu'en vers, eſt un des écrivains du dix-huitième ſiècle, dont les talens & les mœurs ont le plus honoré les Lettres. Son père étoit attaché à ce duc de Lorraine, Léopold, dont la mémoire ſera éternellement en bénédiction dans la Lorraine, que Staniſlas *le Bienfaiſant* n'a pu faire oublier, parce qu'il le rappeloit ſans ceſſe par ſa bonté, & que M. de Voltaire, dans *le Siècle de Louis XIV*, a tant fait aimer à ceux même qui ne l'ont jamais connu. M. de Saint-Lambert fut élevé par ſon père dans une petite terre nommée Flaccour, voiſine de la terre de Craon, appartenante à la Maiſon de Beauvau-Craon; c'eſt à la faveur de ce voiſinage que s'eſt formée la conſtante & reſpectable amitié qui l'a toujours uni avec M. le maréchal-prince de Beauvau, chef de cette illuſtre Maiſon, moins diſtingué par ſon rang & par ſes dignités, que par ſes talens & ſes ſervices militaires, ſon amour éclairé pour les Lettres, ſon amour ſévère pour la juſtice, ſes grandes & nobles qualités ſi bien aſſorties à ſa haute naiſſance & à ſa noble figure. C'étoit déjà une faveur marquée du Ciel, que ce voiſinage qui les offrit l'un à l'autre, & qui commença leur amitié :

Notitiam primoſque gradus vicinia fecit
Tempore crevit amor.

Les œuvres de M. de Saint-Lambert préſentent plus d'un monument de cette amitié qui a duré toute leur vie.

Les Jéſuites de Pont-à-Mouſſon dirigèrent en partie ſon éducation, &, diſciple reconnoiſſant, il les traite fort bien dans une Epître badine & très-agréable ſur le janſéniſme, adreſſée au même prince de Beauvau :

Indulgente Société,
O vous dévots plus raiſonnables,
Apôtres pleins d'urbanité,
Le goût polit vos mœurs aimables;
Vous vous occupez ſagement
De l'art de penſer & de plaire,
Aux charmes touchans du bréviaire
Vous entremêlez prudemment,
Et du Virgile, & du Voltaire, &c.

M. de Saint-Lambert, dans cette pièce, ſe montre philoſophe moliniſte, mais ſurtout il ſe montre poète aimable, correct, élégant, plein de goût. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il avoit donné des preuves de ce goût exquis, & montré les plus heureuſes diſpoſitions pour les Lettres; mais à l'état d'homme de lettres, il crut devoir joindre ce qu'on appelle plus particuliérement dans le monde un état : ce fut l'amitié qui le détermina dans ce choix; il prit le parti qu'avoit pris ſon illuſtre ami, & qui ne l'en ſéparoit point, le parti du ſervice; il ſervit d'abord dans les gardes lorraines. Le roi de Pologne, Staniſlas, le connut, l'aima, ſe l'attacha, & dans la ſuite le fit grand-maître de ſa garde-robe. Diſtingué, chéri de tout ce qui compoſoit la cour de Lunéville, c'eſt dans cette excellente école qu'il acheva de ſe former l'eſprit & le goût. Il put dire comme Voltaire, qui lui-même faiſoit partie alors de cette cour choiſie :

Je coule ici mes heureux jours
Dans la plus tranquille des cours,
Sans intrigue, ſans jalouſie,
Auprès d'un Roi ſans courtiſans,
Près de Boufflers & d'Emilie;
Je les vois & je les entends :
Il faut bien que je faſſe envie.

Il voyoit, il entendoit de plus l'auteur de ces vers, qui n'étoit pas un des moindres ornemens de la cour qu'il a chantée. M. de Saint-Lambert a vécu trois ans dans l'intimité à Cirey avec madame du Châtelet & ce même Voltaire, dont il fut toujours l'admirateur & l'ami, ſans jamais entrer dans aucune des tracaſſeries littéraires où cette liaiſon, d'ailleurs ſi honorable, pouvoit naturellement engager. Eſprit toujours ſage & toujours décent, il ſourioit avec l'indulgence de la vraie philoſophie & de l'amitié à ces ſaillies piquantes & malignes dont, par la perfection de ſon goût, autant que par celle de ſa raiſon, il eût ſupprimé une partie, à ces facéties gaies juſqu'à la bouffonnerie, qui quelquefois ſembloient déroger à la gloire de ce vieillard admirable, l'homme du monde qui a le plus fait rire les gens d'eſprit, & le plus fait pleurer les ames ſenſibles. M. de Saint-Lambert auroit été l'ami le plus propre à le contenir dans les bornes de la ſageſſe & des bienſéances, ſi ce grand-homme, fait pour dominer ſur les eſprits, avoit pu laiſſer à un autre quelque empire ſur le ſien. M. de Saint-Lambert ne ſe permettoit de lui offrir pour toute leçon que ſon exemple.

Toujours guidé par le devoir & l'amitié, il ſuivit M. de Beauvau dans le ſervice de France ſans quitter celui du roi de Pologne. Il fut bientôt diſtingué comme militaire par les généraux français, qui le placèrent conſtamment dans l'état-major de l'armée. Il fit dans la guerre de 1755 les campagnes de Mahon & de Saint-Caſt en Bretagne; il fit diverſes autres campagnes en Allemagne & en Italie, toujours cultivant les Lettres, exerçant ſon talent poétique au milieu des camps ſans jamais négliger aucun des devoirs de ſon état, & toujours ami de la paix au milieu de la guerre. *Voyez* ſes vers ſur la paix de 1748.

Dans les intervalles de la guerre, il fut conduit par ſon ami ſur le grand théâtre de la capitale, où il faut que tous les grands talens viennent ſe réunir & ſe perfectionner; il ne tarda pas à être lié avec les hommes les plus célèbres, & dans le monde, & dans les Lettres, les Monteſquieu, les Fontenelle, le préſident Hénault, d Alembert, &c. Alors ſon ſort fut fixé à Paris & ſon cœur s'y attacha; il y vécut dans la maiſon, avec la famille & les amis de M. & madame de Beauvau, qu'il ſuffit de nommer pour préſenter l'idée de tous les charmes dont la ſociété ſoit ſuſceptible, & pour donner une ſignification préciſe & ſenſible au mot, *bonne compagnie*, ſi ſouvent employé au haſard par la vanité. Son cœur y forma une autre liaiſon, mémorable dans les faſtes de l'amitié, dont, pendant un demi-ſiècle, une conformité parfaite de goûts, de ſentimens, d'opinions, de vertus n'a jamais permis à aucun orage de troubler la paix, où l'habitude n'a jamais introduit ni langueur ni négligence; dans laquelle une eſtime profonde, un vif deſir de plaire, des ſoins continuels, les attentions les plus délicates ſembloient renouveler chaque jour la fraîcheur & le charme d'une amitié naiſſante, & qui enfin leur a procuré cinquante ans de bonheur. C'eſt à celle qui lui inſpira cette amitié parfaite qu'il paroît dédier ſon poème *des Saiſons* par ces vers charmans :

Et toi, qui m'as choiſi pour embellir ma vie,
Doux repos de mon cœur, aimable & tendre amie,
Toi qui ſais de nos champs admirer les beautés,
Dérobe-toi, Doris, au luxe des cités,
Aux arts dont tu jouis, au monde où tu ſais plaire;
Le printems te rappelle au vallon ſolitaire;
Heureux ſi, près de toi, je chante à ſon retour
Ses dons & ſes plaiſirs, la campagne & l'amour!

Ce ſeul mot, *Doux repos de mon cœur*, exprime mieux le caractère de cette amitié ſainte & heureuſe, que tout ce que nous en avons dit & que nous aurions pu en dire encore. Heureux qui trouve à repoſer ſon cœur!

Le privilége des grands poètes eſt d'éterniſer le ſouvenir des ſentimens qu'ils ont ou inſpirés ou éprouvés, & de ceux qui en ont été l'objet. M. de Saint-Lambert, dans le même poème, a auſſi érigé à ſa conſtance & reconnoiſſante amitié pour M. & madame de Beauvau, un monument que le tems reſpectera.

Plaiſirs de mes amis, vous remplirez mon cœur!
Oui, je verrai, Beauvau, ta gloire & ton bonheur,
J'entendrai célébrer ta vertu bienfaiſante,
Ton ame toujours pure & toujours indulgente,
Ta valeur, ta raiſon, ta noble fermeté,
Ton cœur ami de l'ordre & juſte avec bonté.
Je verrai la compagne à tes deſtins unie,
Embellir ton bonheur, ſeconder ton génie,
Et pour elle & pour toi croître de jour en jour
Du public éclairé le reſpect & l'amour.
Vos ſuccès, vos plaiſirs, votre union charmante,
Ce ſpectacle ſi doux de la vertu contente,
Me tiendront lieu de tout, &c.

Il avoit acquis, dans la même ſociété, un autre ami qu'il regrette avec la tendreſſe la plus pathétique & la plus pénétrante.

Ces vallons ſans troupeaux, ces forêts ſans concerts,
Ces champs décolorés, ce deuil de l'Univers,
Rappellent à mon cœur des pertes plus ſenſibles.
Je crois me retrouver à ces momens horribles
Où j'ai vu mes amis que la faulx du trépas
Menaçoit à mes yeux ou frappoit dans mes bras.
De Chabot expirant je vois encor l'image,
Je le vois à ſes maux oppoſer ſon courage,
Penſer, ſentir, aimer au bord du monument,
Et jouir de la vie à ſon dernier moment.
Objet de mes regrets, ami fidèle & tendre,
J'aime à porter mes pleurs en tribut à ta cendre.
Malheur à qui les dieux accordent de longs jours!
Conſumé de douleurs vers la fin de leur cours,
Il voit dans le tombeau ſes amis diſparoître,
Et les êtres qu'il aime arrachés à ſon être;
Il voit autour de lui tout périr, tout changer;
A la race nouvelle il ſe trouve étranger,
Et lorſqu'à ſes regards la lumière eſt ravie,
Il n'a plus, en mourant, à perdre que la vie.

Si ce ne ſont pas là des plus beaux vers de ſentiment qu'il y ait dans la langue, il faut renoncer à parler de poéſie. Les vers de deſcription, dans leur genre, n'y ſont pas inférieurs. Tous ſont ce qu'ils doivent être, pleins, élégans, faciles, harmonieux, juſtes pour l'image, touchans par le ſentiment qui les anime, intéreſſans par l'expreſſion. Cependant, le croiroit-on? le mérite aujourd'hui bien reconnu de ce poème ne l'a pas toujours été. A ſa naiſſance, il y eut une eſpèce de

conjuration ſecrète pour en empêcher le ſuccès. Les gens du monde, occupés des plaiſirs de Paris ou des intrigues de la cour, accuſoient d'inſipidité les deſcriptions champêtres ; *l'innocence des champs n'étoit point du tout leur fait.* A la vérité, les vrais & grands poètes, les Voltaire, les Laharpe, les Delille, &c. rendoient hautement témoignage au mérite éminent de ce poéme ; mais les poètes d'un rang inférieur étoient plus avares d'applaudiſſemens ; ils ne pouvoient aimer un ouvrage qui, par la comparaiſon, mettoit dans tout ſon jour leur médiocrité.

Urit enim fulgore ſuo qui prægravat artes
Infrà ſe poſitas.

De plus, M. de Saint-Lambert avoit fourni de fort bons articles à l'*Encyclopédie* ; il n'en fallut pas davantage aux ennemis des philoſophes, pour faire, de l'éloge ou de la critique du poéme des Saiſons, une affaire de parti. De ces diverſes diſpoſitions, toutes aſſez ennemies, ſe formoit contre cet ouvrage comme une voix ſourde qui s'efforçoit de le décrier, mais qui fut bientôt étouffée par les cent voix de la Renommée & par les éditions multipliées de ce poéme.

Les poéſies fugitives qui l'accompagnent, ſont autant de petits chefs-d'œuvre de goût. Tout y eſt gracieux, correct, élégant, fini. On y trouve encore de beaux monumens conſacrés à l'amitié : par exemple, l'épître charmante à M. le prince de Beauvau, qui commence par ce vers :

Je revois donc les bords où le ciel m'a fait naître.

& qui finit par ceux-ci :

Auprès de toi ſouvent j'oublie
Tous ces mortels légers, aveugles ou pervers ;
Si je mépriſe en eux la Nature avilie,
J'admire & j'aime en toi la Nature ennoblie ;
Sans toi, j'irois chercher les plus ſombres déſerts,
Et dans un antre obſcur ou ſous un toit de chaume,
Pleurant d'avoir connu le néant des vertus,
Je m'écrierois avec Brutus :
O vertu ! n'es-tu qu'un fantôme ?

Les vieillards peuvent ſe rappeler l'éclatant ſuccès qu'eurent, à leur naiſſance, les deux petites pièces intitulées, l'une *le Soir*, l'autre *le Matin*, où l'on trouve le germe, plus développé dans le *Poéme des Saiſons*, du talent de peindre la Nature, & d'animer les tableaux phyſiques par des idées morales & des traits de ſentiment. Une jolie pièce de vers étoit un événement alors (on imprimoit bien moins qu'aujourd'hui) ; elle couroit en manuſcrit ; on ſe l'arrachoit ; on en tiroit des copies. On remarqua ſurtout, dans la pièce *du Matin*, un modèle parfait (ſi pourtant il faut des modèles dans ce genre), un modèle de l'art de dire avec grâce, avec délicateſſe, avec la décence la plus heureuſe, des choſes libres juſqu'à la licence, mais où la licence diſparoît ſous les ornemens poétiques & ſous les traits du ſentiment. Faut-il indiquer ce morceau ?

J'ai ſu, près du bonheur ſuprême, &c.

Le Triomphe d'Alexandre ou *Apelle & Campaſpe*, *Pygmalion*, &c. tout cela eſt charmant & fini.

La chanſon :

Sans dépit, ſans légéreté, &c.

imitée de Métaſtaſe, n'emploie que des traits d'indifférence choiſis. La pièce de Métaſtaſe, pleine d'eſprit & d'agrément, ſeroit un peu longue pour une chanſon françaiſe : le goût tend toujours à abréger. Les *Contes*, les *Fables orientales*, ſont en petit des modèles de narration ; pas un mot de trop ni de trop peu, & une morale toujours noblement exprimée ou finement ſous-entendue.

M. de Saint-Lambert parle avec trop d'indifférence ou de modeſtie de ſes poéſies fugitives (bagatelles, ſi l'on veut, mais bagatelles charmantes), lorſqu'il dit que ſi elles étoient ignorées, il ne les feroit pas connoître ; mais il a bien raiſon d'ajouter que puiſqu'elles ont été ſouvent imprimées, il eſt bon qu'elles le ſoient enfin correctement. En effet, je l'ai vu quelquefois étrangement défiguré dans ces éditions auxquelles il n'avoit pas préſidé :

Sur ces vers :

La raiſon des parens gêne le premier âge,
La tendreſſe & l'humeur nous prodiguent leurs ſoins.

le correcteur fut bleſſé de ce mélange de tendreſſe & d'humeur de la part des parens ; il aima mieux croire qu'il y avoit là une erreur de copiſte, & il mit :

La tendreſſe & *l'amour* nous prodiguent leurs ſoins.

Cette battologie n'eſt aſſurément pas du ſtyle de M. de Saint-Lambert, qui veut toujours que chaque mot ait ſa ſignification propre.

Dans cet autre vers :

Je croyois que nos cœurs s'attendoient pour aimer.

le correcteur n'a pas ſenti l'élégance particulière de ce mot *aimer*, employé ainſi au neutre & dans une acception non reſtreinte : il a cru devoir ſpécifier, & il a mis :

Je croyois que nos cœurs s'attendoient pour *s'aimer*.

Ces beaux changemens rappellent la fameuſe correction faite par un imprimeur à la réponſe de M. de Fontenelle au cardinal Dubois, alors pre-

nier miniſtre, en le recevant à l'Académie françaiſe. M. de Fontenelle donnoit à cet étrange Cardinal, à cet étrange premier miniſtre, à cet étrange académicien, un éloge que vraiſemblament il n'avoit pas mérité, celui d'avoir mis le jeune roi Louis XV au fait des affaires du royaume. Il lui diſoit en toutes lettres : *Vous vous rendez inutile autant que vous le pouvez.* L'*habile* imprimeur comprit d'abord qu'on ne ſe rend pas *inutile* exprès, & il mit : *Vous vous rendez* utile *autant que vous le pouvez.*

Or maintenant veillez, graves auteurs.....
. . . . . .
Pour rencontrer de pareils correcteurs.

On a vu plus d'un bel eſprit affectant du mépris pour *le métier d'auteur*, & recherchant le titre d'*homme aimable*, d'*homme de compagnie*, ſe tromper au point de prendre des airs de légéreté, des tons frivoles, du perſifflage, pour de l'uſage du monde & pour de l'amabilité ; c'eſt ce qui a perdu le pauvre Dorat, qui, s'il avoit moins voulu être *un joli homme*, avoit de quoi être un écrivain aſſez ſenſé ; mais toutes ſes préfaces, bien analyſées, ſe réduiſent à ce propos du marquis de Maſcarille : *Tout ce que je fais a l'air cavalier ; cela ne sent pas le pédant.* M. de Voltaire lui-même ne s'eſt pas toujours aſſez préſervé de ce travers de parler avec mépris de l'état qu'il a tant honoré. Quand il a voulu être *comte*, & qu'il en a pris le titre, ne deſcendoit-il pas, par cette vanité, trop au deſſous de ce grand nom de Voltaire ? Quand il dit :

Que Dufreſny, plus ſage & moins diſſipateur,
Ne fût pas mort de faim, *digne mort d'un auteur !*

étoit-ce à lui à répéter cette vieille & ignoble plaiſanterie, digne d'un financier du tems des *Turcaret ?* Quand il a ſi ſouvent reproché à des écrivains moins fortunés que lui, *le grenier* d'où ils prétendoient inſtruire le monde qu'ils ne connoiſſoient pas, devoit-il répandre ainſi le ridicule & l'opprobre ſur la pauvreté ? M. de Saint-Lambert, ſans rien mépriſer, ſans rien rechercher, ſans rien affecter, étoit à la fois homme de cabinet & homme du monde, ſupérieur dans ſes écrits & aimable dans la ſociété. Placé au centre de la meilleur compagnie, il avoit ſenti tout ce qu'elle a de charmes ; il avoit pris ce qu'elle a de bon, & il ſe l'étoit rendu propre. Il ſoutenoit dans le monde la dignité des Lettres par la dignité de ſon caractère, de ſes mœurs, de ſes manières, & il fourniſſoit aux gens de lettres un modèle de ce que l'uſage du monde pourroit ajouter à leur mérite. On a beaucoup agité la queſtion ſi la ſociété leur étoit plus avantageuſe ou plus nuiſible : il étoit la preuve qu'elle ſert aux bons eſprits, qu'elle épure le goût ſans ralentir le génie ; qu'elle inſpire plus de deſir, & donne plus de moyens de plaire. Peut-être, plus ſolitaire, auroit-il produit davantage ; mais de combien de bonheur il ſe ſeroit privé ! Et quand un écrivain n'a rien fait que d'excellent, que peut-on lui demander de plus ?

On découvre dans ſes ouvrages les principes qui ont réglé ſa vie, & auxquels il a été fidèle ; & l'on n'y trouve aucune de ces erreurs où les ſyſtèmes engagent trop ſouvent, aucune de ces contradictions où jette une imagination déréglée, qui s'enflamme tour-à-tour ſur *le pour* & ſur *le contre.*

Il fut reçu à l'Académie françaiſe en 1770, après la publication de ſon poème, qui exigeoit ſi impérieuſement l'Académie, que les petites cabales dont nous avons parlé, ne purent empêcher que cette juſtice ne lui fût promptement rendue.

Il avoit entrepris un autre poème intitulé *Le Génie*, & certes c'étoit à lui à célébrer le génie, dont il avoit tous les avantages, & dont il n'avoit point les écarts. Cet ouvrage cependant n'a point été terminé.

C'étoit à lui auſſi qu'il appartenoit de tracer, à l'homme vivant en ſociété, tous ſes devoirs, lui qui les rempliſſoit ſi bien ; c'eſt ce qu'il a exécuté avec la philoſophie & l'éloquence de Cicéron, mais ſous un point de vue différent, relatif aux diverſes ſortes de gouvernemens, dans le livre *des Principes des Mœurs chez toutes les Nations.* Les deux inébranlables fondemens ſur leſquels repoſe ſa renommée littéraire, ſont : 1°. *le Poème des Saiſons*, fruit de ſes plus belles années, 2°. ſes *Principes des Mœurs*, ouvrage en proſe, monument de ſa maturité, produit des réflexions les plus profondes, appliquées à de vaſtes connoiſſances, ſurtout à celle de l'homme, dont il n'exige rien qui paſſe les forces de la Nature, & qui ne ſoit conforme à la raiſon.

Ses autres titres, moins conſidérables, qui auroient ſuffi pour faire une réputation à beaucoup d'autres écrivains, ne ſont pour lui que comme une ſurabondance de droit à la gloire littéraire.

Tout ce qui vient d'être dit eſt contenu en ſubſtance dans l'inſcription ſimple, noble & tendre que l'amitié a gravée ſur ſa tombe.

Ci gît Jean-François SAINT-LAMBERT,
Né l'an 1716, le 16 décembre ;
De l'ancienne Académie françaiſe,
Militaire diſtingué,
Poëte & peintre de la Nature,
Grand & ſublime comme elle ;
Philoſophe moraliſte,
Il nous conduiſit au bonheur
Par la vertu ;
Homme de bien ſans vanité
Comme ſans envie,
Il aima, il fut aimé.
Le monde & ſes amis le perdirent
Le 9 février 1803.
Celle qui fut cinquante ans ſon amie
A fait mettre cette pierre ſur
Son tombeau.

Armes de la Maiſon de Saint-Remy de Valois, d'argent à une face d'azur, chargée de trois fleurs-de-lys d'or.

SAINT-REMY DE VALOIS (Mémoire sur la Maison de), iſſue du fils naturel qu'Henri II, roi de France, eut de Nicole de Savigny, dame & baronne de Saint-Remy.

Ier. Degré. — Ve. Aïeul.

Henri II, roi de France, eut de Nicole de Savigny, Henri de Saint-Remy, qui ſuit. Ladite Nicole de Savigny, qualifiée haute & puiſſante Dame, Dame de Saint-Remy de Fontelle, du Chaſtellier & de Noez, épouſa Jean Deville, chevalier de l'Ordre du Roi, & fit ſon teſtament le 12 janvier 1590, où elle déclara que le feu roi Henri II avoit fait don, *à Henri Monſieur ſon fils*, de la ſomme de 30000 écus ſol, qu'elle avoit reçue en 1558 (1).

IIe. Degré. — IVe. Aïeul.

Henri de Saint-Remy, appelé *Henri Monſieur*, & qualifié haut & puiſſant ſeigneur, chevalier, ſeigneur & baron du Chaſtellier, de Fontelle, de Noez & de Beauvoir, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, colonel d'un régiment de cavalerie & gens de pied, & gouverneur de Château-Vilain, épouſa par contrat du 31 octobre 1592, paſſé à Eſſoye en Champagne, Dame Chrétienne de Luz (2), qualifiée haute & puiſſante Dame, veuve de Claude de Freſnay, ſeigneur de Touppy, chevalier de l'Ordre du Roi, & fille d'Honoré, ſeigneur Jacques de Luz, auſſi chevalier de l'Ordre du Roi, & dame Michelle Dufay, ſeigneur & dame de Bazoilles. Il mourut à Paris le 14 février 1621, & eut de ſon mariage le fils qui ſuit :

IIIe. Degré. — Trisaïeul.

René de Saint-Remy, qualifié haut & puiſſant ſeigneur, chevalier, ſeigneur & baron de Fontelle, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & capitaine de cent hommes d'armes, mourut le 11 mars 1663, & avoit épouſé, par contrat du 25 avril 1646, paſſé à Eſſoye, Jaquette Breveau ; il eut entr'autres enfans le fils qui ſuit :

IVe. Degré. — Biſaïeul.

Pierre-Jean de Saint-Remy de Valois, qualifié haut & puiſſant ſeigneur, chevalier, ſeigneur de Fontelle, major du régiment de Bachivillier, cavalerie, naquit le 9 ſeptembre 1649, fut baptiſé à Fontelle le 19 octobre 1653, épouſa en premières noces demoiſelle Reine-Marguerite de Courtois, & en ſeconde, épouſa par contrat du 18 janvier 1673, paſſé à Saint-Aubin, diocèſe de Toul, demoiſelle Marie de Mullot, fille de Paul de Mullot, écuyer, & de demoiſelle Charlotte de Chaſſus, mourut avant le 4 mars 1714 ; & de ſon ſecond mariage eut un fils qui ſuit :

Ve. Degré. — Aïeul.

Nicolas-René de Saint-Remy de Valois, qualifié chevalier, baron de Saint-Remy, & ſeigneur de Luz, fut baptiſé à Saint-Aubin-aux-Anges, diocèſe de Toul, le 12 avril 1678 ; ſervit le Roi pendant dix ans, en qualité de garde-du-corps de ſa Majeſté, dans la compagnie du duc de Charoſt ; quitta le ſervice pour ſe marier ; épouſa par contrat du 4 mars 1714, demoiſelle Marie-Elizabeth Devienne, fille de Nicolas-François Devienne, chevalier, ſeigneur & baron de Fontelle de Nois, & conſeiller du Roi, préſident, lieutenant-général civil & criminel au bailliage royal de Bar-ſur-Seine, & de dame Elizabeth Merille ; mourut à Fontelle le 3 octobre 1759, & de ſon mariage eut deux fils, le premier, Pierre-Nicolas-René de Saint-Remy de Fontelle, né à Fontelle le 3 juin 1716, reçu, en 1744, cadet gentilhomme dans le régiment de Graſſin, où l'on aſſure qu'il a été tué dans une occaſion de guerre contre les ennemis du Roi ; le ſecond, Jacques qui ſuit :

VIe. Degré. — Père.

Jacques de Saint-Remy de Valois, appelé d'abord de Luz, & enſuite de Valois, qualifié chevalier, baron de Saint-Remy, naquit à Fontelle le 22 décembre 1717, & fut baptiſé le premier janvier 1718. Dans l'acte de ſon baptême, qui conſtitue ſon nom & ſon état, ſon père preſent, eſt appelé & qualifié monſieur René de Saint-Remy de Valois, baron de Saint-Remy, & ſa tante, qui fut ſa marraine, y eſt appelée demoiſelle Barbe-Thérèſe, fille de feu M. Pierre-Jean de Saint-Remy de Valois : l'un & l'autre y ont ſigné Saint-Remy de Valois ; il épouſa dans la paroiſſe de Saint-Martin de Langres, le 14 août 1755, Marie Joſſet, dont il avoit déjà un fils, qui ſuit, & *mourut à l'Hôtel-Dieu de Paris* le 16 février 1762 ſuivant. Son extrait mortuaire où il eſt appelé, eſt qualifié Jacques de Valois, chevalier baron de Saint-Remy.

VIIe. Degré. — Produisans.

Jacques de Saint-Remy de Valois, né le 25 février 1755, & baptiſé le même jour dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Pierre & de Saint-Paul de la ville

(1) Hiſtoire généalogique de la Maiſon de France, par le Père Anſelme, tome I, page 136.
Hiſtoire de France, par le préſident Henault, troiſième édition in-4°. page 315.

(2) Les deux ſœurs puînées, Marine & Magdelaine de Luz, épouſèrent, l'une, François de Choiſeul, baron d'Ambouville ; & l'autre, Benjamin de Sauſière, ſeigneur & baron de Tenance.

ville de Langres, reconnu & légitimé par ſes père & mère dans l'acte de célébration de leur mariage, du 14 août de la même année.

Jeanne de Saint-Remy de Valois, née à Fontelle le 22 juillet 1756.

Marie-Anne de Saint-Remy, née auſſi à Fontelle le 2 octobre 1757.

Nous Antoine-Marie d'Hoſier de Serigny, chevalier, juge d'armes de la nobleſſe de France, chevalier grand-croix honoraire de l'Ordre royal de Saint-Maurice de Sardaigne,

Certifions au Roi la vérité des faits contenus dans le Mémoire ci-deſſus, dreſſé par Nous ſur titres authentiques. En foi de quoi nous avons ſigné le préſent certificat, & l'avons fait contreſigner par notre ſecrétaire, qui y a appoſé le ſceau de nos armes. A Paris, le lundi ſixième jour du mois de mai de l'an mil ſept cent ſoixante-ſeize.

Signé D'HOSIER DE SERIGNY.

Par Monſieur le juge d'armes de la nobleſſe de France.

Signé DUPLESSIS.

(*Article fourni.*)

SAINTE-PALAYE (DE LA CURNE DE). Dans le Dictionnaire, l'article *la Curne* renvoie à *Sainte-Palaye*, où l'on ne trouve rien. Jean-Baptiſte de la Curne de Sainte-Palaye naquit à Auxerre en 1697. Notre hiſtoire, notre langue, nos antiquités françaiſes l'occupèrent toute ſa vie. Auſſi ſavant que ſon ami M. de Foncemagne, & plus laborieux, ou du moins plus porté à écrire, il avoit entrepris & exécuté en partie les plus vaſtes ouvrages. Son *Gloſſaire français univerſel*, où chaque mot étoit accompagné de preuves & d'exemples des différens ſens dans leſquels il avoit été pris dans les divers tems & par les différens auteurs, auroit été un monument précieux d'érudition, & cette érudition n'auroit pas été dépourvue d'agrémens : ç'auroit été l'hiſtoire de la langue, & cette hiſtoire auroit eu ſes anecdotes & ſes particularités, tantôt piquantes, tantôt intéreſſantes ; elle auroit eu auſſi ſes révolutions : on y auroit vu par quelles gradations, tantôt preſqu'inſenſibles, tantôt plus bruſques & plus marquées, tant de mots avoient paſſé de leur ſignification originaire à des ſignifications très-détournées, très-éloignées, quelquefois tout oppoſées : c'eſt ce qui auroit été encore plus ſenſible dans une *hiſtoire particulière des variations ſucceſſives de notre langue*, qu'il a laiſſée en manuſcrit. Il a laiſſé auſſi un *Dictionnaire de nos antiquités françaiſes*. Ces vaſtes & utiles ouvrages pourront être imprimés un jour quand on comptera davantage ſur le goût du public pour l'érudition & pour la connoiſſance des anciens uſages. Tout ce que nous pouvons aſſurer, c'eſt que M. de Sainte-Palaye, par un ſtyle pur & ſimple qui ne manque pas d'élégance, ſait donner à l'érudition tout l'agrément qui lui convient, & nous en apportons pour preuve ſes excellens *Mémoires ſur la Chevalerie*, que les femmes même liſent avec un plaiſir qui atteſte que le mérite de l'exécution répond à celui du choix du ſujet. M. de Sainte-Palaye a rempli, comme M. de Foncemagne, le Recueil de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, de ſavans Mémoires qui éclairciſſent divers points de notre hiſtoire, & qui ont, comme ceux de M. de Foncemagne, le mérite de faire autorité : c'eſt lui qui par des notices exactes a fixé nos idées ſur divers écrivains des anciens tems de notre hiſtoire, qu'il faut bien conſulter quand on veut l'écrire, puiſqu'enfin ils en ſont les ſources. Tels ſont le médecin ou phyſicien Rigord, Guillaume le Breton, Glaber, le moine Helgaud, Guillaume de Nangis & ſes continuateurs, les auteurs de la Chronique de Morigny, Froiſſard, &c. Mais M. de Sainte-Palaye n'étoit pas tellement renfermé dans notre hiſtoire & nos antiquités, qu'il ne fit auſſi quelquefois des excurſions heureuſes dans l'hiſtoire ancienne, témoin la manière dont il concilie Denys d'Halicarnaſſe & Tite-Live ſur ſix des premiers conſulats de Rome. (*Voyez* tom. 8, pag. 363 & ſuiv. ; & ſes remarques ſur la vie de Romulus par Plutarque, tom. 7, pag. 114 & ſuiv.)

On croiroit qu'un ſavant, toujours occupé d'ouvrages ſi ſérieux, de recherches ſi profondes, d'une littérature ſi auſtère, & prêtant ſi peu à l'imagination, ſortoit à peine de ſon cabinet, ne connoiſſoit que ſes livres & n'étoit connu que par ſes œuvres. Tout au contraire, c'étoit un homme livré à toutes les douceurs de la ſociété, qui les goûtoit & les faiſoit goûter, qui vivoit beaucoup dans le monde, qui l'aimoit, qui en étoit aimé, & qu'on n'auroit jamais pris pour un ſavant ſans ſa réputation, n'ayant aucun des travers d'un homme de lettres, & portant partout le ton modeſte, les manières ſimples & douces, la politeſſe aimable d'un homme de bonne compagnie. A ces qualités ſociales il joignoit des vertus qui ne l'étoient pas moins. Ce fut lui qui mérita par excellence le nom de *Philadelphe*.

L'amitié mutuelle de M. de Sainte-Palaye & de M. de la Curne ſon frère a été célèbre dans le monde, & a intéreſſé tous les honnêtes gens. M. de Voltaire les appeloit *fratres Helenæ, lucida ſidera ;* on pouvoit les appeler auſſi par *nobile fratrum :*

Fraternis animis, virtutum & amore gemellum.

Mais il faut laiſſer parler de cette amitié M. de Chamfort, le ſucceſſeur & le panégyriſte de M. de Sainte-Palaye à l'Académie françaiſe,

Qui depuis..... mais alors il étoit vertueux (1).

car il célébroit la vertu du ton le plus touchant.

(1) *Et erat tùm dignus amari.* VIRG.

« La tendreſſe des deux frères, dit-il, commença dès leur naiſſance (car ils étoient jumeaux), » circonſtance précieuſe qu'ils rappeloient toujours » avec plaiſir. Ce titre de jumeaux..... avoit le mérite de reculer pour eux l'époque d'une amitié » ſi tendre..... Ils lui devoient le bonheur ineſtimable de ne pouvoir trouver, dans leur vie entière, un moment où ils ne ſe fuſſent point aimés. » M. de Sainte-Palaye n'a fait que ſix vers dans ſa » vie, & c'eſt la traduction d'une épigramme grecque ſur deux jumeaux. Le teſtament des deux » frères (car ils n'en firent qu'un, & celui qui » mourut le premier diſpoſa des biens de l'autre), » leur teſtament diſtingua, par un legs conſidérable, deux parentes éloignées qui avoient l'avantage inappréciable à leurs yeux, d'être ſœurs & » nées comme eux au même inſtant..... Plus heureux que les frères d'Hélène, privés, par une » éternelle ſéparation, du plus grand charme de » l'amitié, une même demeure, un même appartement, une même table, les mêmes ſociétés » réunirent conſtamment MM. de la Curne..... » Combien de fois a-t-on vu les deux frères, ſurtout dans leur vieilleſſe, paroiſſant aux aſſemblées publiques, aux promenades, aux concerts, » attirer tous les regards, l'attention du reſpect, » même les applaudiſſemens !..... Après la vertu, » le ſpectacle le plus touchant eſt celui de l'hommage que lui rendent les hommes aſſemblés.

» M. de la Curne eſt près de ſe marier : M. de » Sainte-Palaye ne voit que le bonheur de ſon » frère; il s'en applaudit, il eſt heureux, il croit » aimer lui-même ; mais la veille du jour fixé pour « le mariage, M. de la Curne apperçoit, dans les » yeux de ſon frère, les ſignes d'une douleur inquiète..... C'eſt que M. de Sainte-Palaye, au » moment de quitter ſon frère, redoutoit, pour » leur amitié, les ſuites de ce nouvel engagement. » Il laiſſe entrevoir ſa crainte ; elle eſt partagée. » Le trouble s'accroît, les larmes coulent. Non, » dit M. de la Curne, je ne me marierai jamais. » Ce ſerment fut inviolable.....

» Mais la vieilleſſe avance... l'inſtant redoutable » approche... C'eſt M. de la Curne, dont la ſanté » chancelante annonce la fin prochaine. On tremble, on s'attendrit pour M. de Sainte-Palaye ; » c'eſt à lui que l'on court dans le danger de ſon » frère ; tous les cœurs ſont émus..... Le feu Roi » (car une telle amitié devoit parvenir juſqu'au » trône) montra quelqu'intérêt pour l'infortuné » menacé de ſurvivre. C'eſt lui que plaint ſurtout » le mourant lui-même. *Hélas !* dit-il, *que deviendra » mon frère? Je m'étois toujours flatté qu'il mourroit » avant moi....* O vœu ſublime du ſentiment, qui, » dans ce partage des douleurs, s'emparoit de la » plus amère, pour en ſauver l'objet de ſa tendreſſe ! »

Que deviendra en effet ce vieillard privé de ſon frère ? Va-t-il être abandonné ? C'eſt le ſort de ſon âge. « Non, ſes amis ſe raſſemblent, l'environnent, ſe ſuccèdent ; des femmes jeunes, » aimables, s'arrachent aux diſſipations du monde » pour ſeconder des ſoins ſi touchans..... Il vit, » mais la douleur, la vieilleſſe, les infirmités affoiblifſent ſes organes ; le ſouvenir ſeul de ſon frère » ſurvit à ſa raiſon ; il n'eſt plus qu'une ombre ; il » aime encore. Dans une des ſéances particulières » de l'Académie, chancelant, prêt à tomber, il » eſt ſecouru par un nouvel académicien qu'il » connoiſſoit à peine (M. Ducis). *Monſieur*, lui » dit-il, *vous avez ſûrement un frère.* Un frère, un » ſecours, ces deux idées ſont pour lui inſéparables à jamais.

» L'amitié fut le bonheur de ſa vie entière..... » Que dis-je? ô conſolation ! ô bonheur d'une deſtinée ſi rare ! C'eſt l'amitié qui veille encore ſur » ſes derniers jours. Il pleure un frère, il eſt vrai, » mais il le pleure dans le ſein d'un ami qui partage cette perte, qui la remplace autant qu'il » eſt en lui, qui lui prodigue, juſqu'au dernier » moment, les ſoins les plus attentifs, les plus » tendres, ajoutons, pour flatter ſa mémoire, les » plus fraternels. C'eſt parmi vous, Meſſieurs, qu'il » devoit ſe trouver, cet an i ſi reſpectable (M. de » Bréquigny), ce bienfaiteur de tous les inſtans, » qui chaque jour, & pluſieurs fois chaque jour, » abandonne ſes études, ſes plaiſirs, pour aller » ſecourir l'enfance de la vieilleſſe. Vos yeux le » cherchent, ſon trouble le trahit, nouveau garant » de ſa ſenſibilité, nouvel hommage à la mémoire » de l'ami qu'il honore & qu'il pleure. »

M. de Sainte-Palaye mourut en 1781. Il avoit été reçu à l'Académie des belles-lettres en 1724, & à l'Académie françaiſe en 1758. Sa longue carrière fut toujours heureuſe, remplie par des inclinations douces & par des occupations de ſon choix ; il aima les femmes ſans être tourmenté par elles. Il adoptoit, il répétoit avec plaiſir cette deviſe chevalereſque : *Toutes ſervir, toutes honorer pour l'amour d'une.* Déjà privé de mémoire, mais pas encore de raiſon, il aimoit à raconter qu'il avoit ſenti trois fois, en très-peu de tems, un goût vif & une ſorte de ſurpriſe de l'amour pour une même femme, ayant toujours oublié, dans tous les intervalles, qu'il l'eût déjà vue & déjà aimée, & ayant cru chaque fois la voir pour la première fois.

SALANKEMEN, (*Hiſt. mod.*), ville de la Baſſe-Hongrie ſur le Danube, vis-à-vis l'embouchure de la Teiſſe dans ce grand fleuve, lieu fameux par la victoire que l'armée impériale, commandée par le prince Louis de Bade, y remporta en 1691 ſur les Turcs.

Et de Salankemen les plaines infectées
Sont encore humectées
Du ſang de leurs ſoldats ſur la pouſſière épars,

a dit Rouſſeau.

SALAZAR (JEAN DE), (*Hiſt. mod.*), dit *a*

grand Chevalier, chambellan du Roi & capitaine de cent lances, ſervit avec diſtinction les rois Charles VII & Louis XI; il commandoit l'avant-garde de l'armée de Louis XI à la bataille de Mont-Lhéri en 1465; il défendit Paris contre les princes de la Ligue dite *du bien public*; il défendit Beauvais en 1469, contre le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, & lui en fit lever le ſiége; il eut part dans la ſuite à la conquête de la Franche-Comté, faite ſur Marie de Bourgogne, fille de Charles; il mérita & il eut le gouvernement de Gray dans cette province. Il mourut en 1479; il laiſſa quatre fils, Hector, Galeas, Lancelot & Triſtan de Salazar. Les trois premiers ſoutinrent dignement la gloire que leur père s'étoit acquiſe par les armes. Le dernier (Triſtan), évêque de Meaux, puis archevêque de Sens, ſervit utilement l'Etat par les négociations. En 1480 il conclut la première confédération de la France avec les Suiſſes; en 1488, ſous Charles VIII, il alla en Angleterre négocier ſur l'affaire de la Bretagne, dont Charles VIII venoit de faire la conquête, qui donnoit de juſtes alarmes à l'Angleterre: il ne borna point ſes ſervices à ces opérations pacifiques; il étoit fils du *grand Chevalier*, il fut chevalier lui-même; il ſuivit Louis XII à la réduction de Gênes en 1507. L'hiſtorien Jean d'Anton nous repréſente ce prélat marchant à cette expédition, armé de toutes pièces, à la ſuite de Louis XI. Il mourut à Sens le 11 février 1518, ayant ſervi l'Etat ſous cinq Rois, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I.

SALEL (HUGUES), (*Hiſt. litt. mod.*), poète français, valet-de-chambre de François I, qui l'honoroit d'une protection & d'une affection particulière; il lui avoit donné ordre de traduire en vers français l'*Iliade* d'Homère. Salel étoit, dit-on, un des meilleurs poètes de ſon ſiècle; mais la langue ni la poéſie françaiſe n'étoient pas mûres encore pour une pareille entrepriſe; & quand elles ont été plus formées, l'entrepriſe a encore échoué. Salel ne traduiſit (& c'étoit trop) que les douze premiers livres de l'*Iliade* & le commencement du treizième. Son travail ne reſta pas ſans récompenſe. Le Roi lui donna l'abbaye de Saint-Chéron, & y ajouta encore une penſion. Des Imprimeurs ayant fait, ſans l'aveu de Salel & ſur des copies défectueuſes, une édition furtive de ſon ouvrage, François I donna, le 18 janvier 1544, à Fontainebleau, des lettres-patentes aſſez curieuſes, & qui deviennent un titre aſſez honorable pour Salel. Le Roi y parle ainſi: « Aucuns libraires & » imprimeurs, plus avaricieux que ſavans, ayant » trouvé moyen de recouvrer des copies d'aucuns » livres de l'*Iliade* d'Homère, prince des poètes » grecs, que nous avons à Salel par ci-devant com- » mandé traduire & mettre en vers français, ſe » ſont ingérés de les imprimer & expoſer en vente, » avec une infinité de fautes & changemens de » dictions qui altèrent le ſens des ſentences, con- » tre l'intention de l'auteur & la diligence du » tranſlateur, lequel n'en peut recevoir ſinon une » déréputation & calomnie, par l'ignorance, té- » mérité & négligence d'autrui; nous, voulant » obvier & pourvoir à telles folles & vaines en- » trepriſes deſdits libraires, à ce que par eux la » dignité de l'auteur ne ſoit en aucun endroit pro- » fanée, ne auſſi le labeur dudit traducteur mal » reconnu, au préjudice de l'utilité, richeſſe & » décoration que notre langue françaiſe reçoit au- » jourd'hui par cette traduction, de laquelle nous » ont jà été préſentés les neuf premiers livres, » dont la lecture nous a été ſi agréable & nous a » tant délectés, que nous deſirons ſinguliérement » la continuation & parachévement de l'œuvre, à » icelui Salel nous avons permis d'imprimer, &c. »

Etoit-ce un Prince ordinaire qui favoriſoit ſon valet-de-chambre? Etoit-ce *le père des lettres* qui protégeoit les talens? ou n'étoit-ce pas plutôt Salel lui-même qui avoit dreſſé ces lettres dans la forme qui lui étoit la plus avantageuſe, ſachant bien que le Roi, ſelon l'uſage, les ſigneroit ſans examen? C'eſt ce qu'il y a de plus vraiſemblable & de plus ordinaire.

En tête de la traduction eſt une épître en vers, de *Dame Poéſie au roi très-chrétien, François, premier de ce nom.*

Salel avoit auſſi fait une traduction françaiſe de la tragédie d'*Hélène*, d'Euripide. On a de plus publié un Recueil des *Œuvres de Hugues Salel, valet-de-chambre ordinaire du Roi, imprimées par commandement dudit ſeigneur.*

Après la mort de François I, Salel ſe retira dans ſon abbaye de Saint-Cheron près de Chartres, où il mourut l'an 1553, à quarante-neuf ans & demi. Son épitaphe, faite par Pierre Paſchal ſon ami, lui donne le titre de poète de François, roi de France. *Hugoni Salellio, Cadurco, Franciſci Gallorum regis poëtæ, vitâ integerrimo, qui tranquillioris vitæ deſiderio, ex regiâ, mortuo Franciſco, ut ſe totum otio & doctrinæ dederet, Carnutum venit, ubi aliquot poſt annos, diuturno & mortifero morbo affectus, de vitâ, humanæ conditionis memor, placidè & conſtanter deceſſit. Huic hîc quieſcenti & diſſoluti corporis renovationem expectanti, Petrus Paſchalius, amicus dolens P. & ſub aſciâ D. anno à ſalute mortalibus reſtitutâ 1553. Vixit annos quadraginta novem, menſes ſex.*

La plupart de ces particularités ſont tirées des *Bibliothèques* de la Croix du Maine & de du Verdier-Vauprivas: nous n'en avions dit qu'un mot dans le Dictionnaire.

SALETTE (JEAN DE), (*Hiſt. mod.*), Béarnois, évêque de Lescar. C'eſt par l'entremiſe de ce Prélat que Louis XIII parvint à rétablir la religion catholique dans le Béarn, d'où elle avoit été bannie ſoixante-dix ans auparavant par Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Jean de Salette mou-

rut en 1630, & eut pour ſucceſſeur dans l'évêché de Leſcar, Jean-Henri de Salette ſon neveu.

SALIEZ (ANTOINETTE DE SALVAN DE), (*Hiſt. litt. mod*), mariée à Antoine de Fontvielle, ſeigneur de Saliez, reſtée veuve de bonne heure, ne voulut point ſe remarier, & ſe conſacra entiérement à l'étude & à la culture des lettres. Elle eſt principalement connue par deux romans hiſtoriques : l'un eſt *la Comteſſe d'Iſembourg, princeſſe de Hohenzollern ;* il a été traduit en pluſieurs langues, nommément en allemand & en italien ; l'autre a pour titre : *Les Princeſſes de Bavière, Iſabelle & Marguerite.* La première, fille du duc de Bavière, Etienne, eſt la fameuſe Iſabelle de Bavière, femme de notre roi Charles VI ; la ſeconde, fille d'Albert, Comte palatin du Rhin, celui qui fut élu Empereur au tems de la dépoſition de Wenceſlas. On ſuppoſe ces Princeſſes toutes les deux aimées par le duc d'Orléans, frère de Charles VI.

On a auſſi des lettres & quelques poéſies de madame de Saliez, inſérées dans *la nouvelle Pandore*, ou *les Femmes illuſtres du ſiècle de Louis-le-Grand*, ouvrage de M. de Vertron : elle eſt encore auteur de divers opuſcules, tant ſacrés que profanes ; elle étoit de l'académie des Ricovrati de Padoue ; elle avoit formé une *ſociété des chevaliers & des chevalières de la Bonne-Foi*, qui s'aſſembloient une fois la ſemaine, & à laquelle elle donna des ſtatuts en 1704. Voici le premier de ces ſtatuts :

Une amitié tendre & ſincère
Plus douce mille fois que l'amoureuſe loi,
Doit être le lien, l'aimable caractère
Des chevaliers de bonne foi.

M. Titon du Tillet a donné place, dans ſon Parnaſſe français, à madame de Saliez.

Elle eſt morte le 14 juin 1730, à Alby, âgée de quatre-vingt-douze ans.

Son article ſe trouve dans le Dictionnaire, à l'article *Salvan ;* mais il eſt beaucoup moins complet qu'ici, & il avoit beſoin de ce ſupplément.

SALLIGNY (CHARLES DE), (*Hiſt. mod.*), avocat, auteur d'un Commentaire de la coutume de Vitry en Perthois, a vécu quatre-vingt-onze ans & demi. Son fils, Louis de Salligny, auſſi avocat, a vécu quatre-vingt-quinze ans ſix mois & quatorze jours. Il étoit né le 10 avril 1644 ; il avoit prêté le ſerment d'avocat au parlement en 1662. Il mourut le 24 octobre 1739, à Vitry-le-Français, ayant été ſoixante-dix-ſept ans avocat. Il avoit été nommé, en 1718, par le Roi, pour fixer les limites de la France & de la Lorraine : du moins il n'avoit alors que ſoixante-quatorze ans ; mais à quatre-vingt-cinq ans il avoit plaidé une cauſe pendant cinq quarts d'heure, & à quatre-vingt-douze ans, privé de la vue, il avoit compoſé un Mémoire ſur un des principaux points de la coutume de Vitry.

SALOMON (FRANÇOIS-HENRI), (*Hiſt. litt. mod.*), fils d'un conſeiller au parlement de Bordeaux, fut reçu avocat-général au grand-conſeil en 1638, & à l'Académie françaiſe en 1644 : il fut en concurrence pour cette place avec Pierre Corneille, déjà auteur du *Cid*, des *Horaces*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, de *Pompée*, & il l'emporta ſur lui. On a peine à comprendre aujourd'hui une pareille préférence ; elle peut avoir deux excuſes : l'une, que Corneille étant domicilié à Rouen, ne pouvoit apporter aux aſſemblées l'aſſiduité qu'avec raiſon l'on ne vouloit pas exiger, mais qu'il étoit du moins naturel de déſirer ; l'autre, que ce Salomon, aujourd'hui inconnu, parce qu'il n'exiſte aucun ouvrage de lui, pouvoit avoir au grand-conſeil quelque réputation d'éloquence. Le peu d'écrits qu'il a laiſſés annonceroit un ſavant & un juriſconſulte, plutôt qu'un bel eſprit. Le père de ſa femme étoit préſident à mortier au parlement de Bordeaux, &, après la mort de ce beau-père, Salomon exerça cette charge. Louis XIV lui avoit donné le cordon de Saint-Michel pour récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus à Toulouſe & à Bordeaux pendant les troubles de la Fronde. Né à Bordeaux le 4 octobre 1620 ; mort auſſi à Bordeaux le 2 mars 1670.

SAMÉAS, (*Hiſt. des Juifs*), fils d'Eléazar & Galiléen, montra une valeur preſque ſurnaturelle au ſiége de Jotapas, dans la guerre des Juifs contre les Romains. Il fit tomber avec tant de force une pierre d'une groſſeur prodigieuſe ſur la tête du bélier qui battoit les murs de cette place, qu'il abattit entiérement cette tête. Non content de l'avoir miſe hors d'état de nuire, il voulut encore en faire ſa conquête ; il ſaute du haut des remparts au milieu des ennemis, ſaiſit cette tête de bélier à travers une grêle de traits & de flèches ; il la porte au pied de la muraille, & s'apprête à monter, lorſqu'enfin, affoibli par le ſang qui couloit en abondance de toutes ſes plaies, le pied lui manque ; il tombe avec la tête de bélier, qu'il ne voulut jamais abandonner.

SANDRART (JOACHIM), (*Hiſt. mod.*), né à Francfort le 12 mai 1606, eſt au nombre des peintres célèbres. Le roi d'Eſpagne ayant demandé douze tableaux des plus habiles peintres qui ſe trouvaſſent alors à Rome, Sandrart fut un des douze, & ſon nom fut aſſocié à ceux du Guide, du Guerchin, du Dominiquin, du Pouſſin, &c. Il parcourut l'Italie en divers ſens, cherchant partout les plus beaux modèles de la peinture, à Veniſe, à Rome, à Naples, en Sicile, à Malte, puis dans toute la Lombardie, en retournant dans l'Allemagne ſa patrie. Il alla auſſi en Hollande. Il écrivit ſur ſon art, & compila ou abrégea les vies des peintres fameux : la ſienne a auſſi été écrite. On penſe diverſement de ſes productions dans la peinture ; elles ont leurs partiſans, elles ont auſſi

des détracteurs. On ignore le tems précis de ſa mort.

SANLECQUE. Nous n'avons parlé dans le Dictionnaire, que du Père Sanlecque, genovefain, connu par ſes poéſies ou plutôt par ſes vers. Il étoit fils, petit-fils, frère d'hommes recommandables comme ſavans, par la connoiſſance des langues tant anciennes que modernes, & comme artiſtes par l'art de tailler les poinçons & de frapper les matrices qui ſervent à faire les caractères de l'imprimerie. Jacques de Sanlecque, aïeul du Père Sanlecque, parmi tous les plus habiles graveurs de ſon tems, ſe trouva ſeul capable d'imiter en ces ſortes de caractères les écritures des langues ſyriaque, ſamaritaine, arménienne, chaldéenne & arabe, pour l'impreſſion de la Bible d'Anvers. Jacques de Sanlecque ſon fils, père du genovefain, s'étoit conſacré aux langues & aux ſciences; mais voyant que ſon père n'avoit point de ſucceſſeur dans l'art qui l'avoit ſi avantageuſement diſtingué, il embraſſa cette profeſſion, qui devint comme héréditaire dans cette famille, & dans laquelle il fit des progrès ſi rapides & ſi ſurprenans, qu'il parvint à ſurpaſſer ſon père même, & à perfectionner & embellir quelques-uns de ſes ouvrages. Il entreprit auſſi de tailler des poinçons & de faire des matrices pour toutes ſortes de notes, ſoit de plain-chant, ſoit de muſique, dont il a laiſſé des épreuves du plus beau travail; & comme il vouloit toujours joindre l'étude des ſciences aux travaux de ſa profeſſion, il ruina entiérement ſa ſanté, & mourut dans ſa quarante-ſixième année, le 23 décembre 1660. Son père étoit mort dans ſa quatre-vingt-dixième année, le 20 novembre 1648, ayant exercé ſon art pendant ſoixante-quinze ans.

Le ſecond Jacques de Sanlecque laiſſa trois fils: Louis de Sanlecque, le genovefain; le ſecond avoit bien mérité d'être mis au nombre des *enfans célèbres*. A l'âge de ſept ans il ſavoit le latin, le grec, l'hébreu, & n'étoit pas étranger dans la philoſophie. Trop précoce ou trop appliqué avant le tems, il ne put pas vivre; il mourut entre neuf à dix ans. Le troiſième fils, nommé Jean, ſuivit la profeſſion de ſes pères, & mourut en 1716, à ſoixante-deux ans. Il a tranſmis les poinçons & matrices de ſon père & de ſon aïeul à Jean-Euſtache-Louis Sanlecque ſon fils, dans le même état de beauté qui les a fait rechercher par les Lepetit, les Cramoiſy, les Muguet & les divers imprimeurs dont les éditions ſont les plus recherchées. Il ſe trouve même, dit-on, parmi ces caractères, des petit-textes qu'on juge n'être pas inférieurs à ceux que les Elzevirs ont employés. On voit que cette famille des Sanlecque a bien mérité de l'Etat & des lettres.

SANTERRE (JEAN-BAPTISTE), (*Hiſt. mod.*), peintre célèbre des dix-ſeptième & dix-huitième ſiècles, né en 1657, à Magni dans le Vexin français. Il excelloit également dans le portrait & dans les ſujets d'Hiſtoire. Ses tableaux ſont connus, pour la plupart, par le ſeul nom de leurs ſujets; ce qui eſt une marque de célébrité non ſuſpecte. Il fut reçu à l'Académie de peinture en 1704. Il mourut à Paris le 21 novembre 1717.

SAPIDUS (JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Scheleſtat en Alſace, diſciple de Beatus Rhenanus, de Lefèvre d'Etaples & de Joſſe Cliétowe, docteur de Navarre, auteur de l'*Anti-Luther*, ouvrage qui n'eſt plus connu, mais qui fut célèbre alors parmi les Catholiques, profita mal des leçons de ce dernier; il embraſſa la Réforme & en devint un zélé défenſeur. Il s'établit & mourut à Strasbourg, où il étoit à la tête d'un collége, comme il y avoit été à Scheleſtat ſa patrie. On a de lui des poéſies latines & un drame ſacré ſur la réſurrection du Lazare. Mort le 8 juin 1560 ou 1561. Il étoit ami d'Eraſme, & c'eſt un titre pour un homme de lettres de ce tems-là.

SAPIN (JEAN-BAPTISTE), (*Hiſt. de Fr.*), conſeiller-clerc au parlement de Paris & chanoine de Saint-Martin de Tours, étant en chemin pour aller voir ſes parens dans la Touraine, au tems des guerres de religion en France, fut arrêté dans le Pays Chartrain par un parti proteſtant. Les Catholiques, ſe croyant aiſément les plus forts, venoient de faire pendre à Rouen le préſident d'Eſmandreville & le miniſtre Marlorat. L'affreuſe loi des repréſailles, qui ne peut être utile qu'en prévenant les cruautés qu'elle menace de punir, prit pour victimes l'abbé Sapin & l'abbé de Gatines, qui ſe trouvoient alors entre les mains des Proteſtans. Ils furent pendus. Quand le corps de Jean-Baptiſte Sapin fut apporté à Paris, le parlement indigné déclara ſolennellement que c'étoit à lui qu'on avoit fait cette cruelle injure, & qu'il en pourſuivroit la vengeance; c'eſt ainſi que la loi des repréſailles, quand elle n'a pas eu la vertu de prévenir le crime, pourroit le perpétuer; car il reſte toujours une dernière vengeance à prendre. Le parlement rendit en corps au malheureux Sapin les derniers honneurs: on lui fit de magnifiques funérailles dans l'égliſe des Auguſtins; on mit ſur ſon tombeau une épitaphe qui diſoit: *Quòd antiquæ & catholicæ Religionis aſſertor fuiſſet, turpiſſimæ morti addictus..... Honeſtam & glorioſam pro Chriſti nomine & chriſtianâ Republicâ mortem perpeſſo. Ainſi toute la honte du ſupplice de Jean-Baptiſte Sapin*, dit un écrivain, *retombe ſur les Huguenots*. Il eſt malheureux, mais il ne peut être honteux de périr innocent & victime de repréſailles par quelque ſupplice que ce ſoit. Si pourtant il pouvoit y avoir de la honte dans ces ſortes d'affaires, elle ſeroit toute entière de la part des aggreſſeurs, c'eſt-à-dire, de ceux qui, ſans s'embarraſſer de leurs concitoyens & de leurs partiſans, les livrent à d'inévitables repré-

ſailles pour le plaiſir de ſatisfaire leur haine par des meurtres qui leur ſeront infailliblement rendus. Les vrais meurtriers de l'abbé Sapin & de l'abbé de Gatines ſont les meurtriers du préſident d'Eſmandreville & du miniſtre Marlorat. Il étoit aiſé de prévoir que le ſupplice de deux perſonnages auſſi conſidérables ne reſteroit pas impuni.

SARBRUCK *ou* SARBRUCHE, ancienne & illuſtre Maiſon qui tire ſon nom de Sarbruck ou Sarbruche, près de la Sare, ville & comté du diocèſe de Metz. Le plus ancien ſeigneur qui ſe trouve avoir poſſédé ce comté eſt Sigebert, qui vivoit en 1080. Adelbert ou Albert, l'un de ſes fils, archevêque de Mayence, d'abord fort aimé, enſuite fort maltraité par l'empereur Henri V, jouit de la plus haute faveur auprès de l'empereur Lothaire, ſucceſſeur de Henri. Lothaire croyoit lui devoir la couronne impériale, & en effet il n'avoit pas peu contribué à la lui procurer.

La Maiſon de Sarbruche contracta les plus glorieuſes alliances avec des Maiſons impériales & avec pluſieurs autres grandes Maiſons ſouveraines en Allemagne.

Simon, premier du nom, comte de Sarbruche, eut pour gendre Hugues, ſecond du nom, comte de Vaudemont, qui ſe ſignala dans une bataille que les Français eurent l'honneur de gagner contre Saladin.

Simon II, comte de Sarbruche, fils de Simon I, étoit, en 1218, au ſiége de Damiette, & fut élu général de l'armée des Croiſés.

Simon III ſon fils étant mort ſans enfans du vivant de Simon II, le comté de Sarbruche paſſa dans la Maiſon de Montbelliard-Montfaucon par Mahaud, ſœur de Simon III, & femme d'Amé de Montbelliard.

Simon IV leur fils prit le nom & le titre de comte de Sarbruche.

Jean, ſecond du nom, comte de Sarbruche, arrière-petit-fils de Simon IV, attaché au ſervice de la France, conſeiller & chambellan du roi Charles V, fut nommé bouteiller de France & premier préſident de la chambre des comptes par des lettres du 6 novembre 1365. Il rendit de grands ſervices au Roi dans les guerres & dans les négociations. Il mourut en 1381, un an après Charles V.

Jeanne ſa fille unique, comteſſe de Sarbruche, épouſa Jean, comte de Naſſau, & d'eux ſont deſcendus les comtes de Naſſau-Sarbruche. Mais il reſtoit une branche de Sarbruche-Commerci, deſcendue de Jean, petit-fils de Simon IV, chef des Sarbruche-Montbelliard.

Amé de Sarbruche, petit-fils de ce Jean, & gouverneur du duché de Bar en l'abſence du Duc, ſuivit le roi Charles VI au ſiége de la ville d'Arras en 1414, & y fut tué d'un coup de canon dans la tête.

La poſtérité maſculine d'Amé de Sarbruche finit le 19 novembre 1525, dans la perſonne d'un autre Amé de Sarbruche, fils de ſon arrière-petit-fils. Les biens de cette branche de Sarbruche-Commerci paſſèrent, par les ſœurs de ce dernier Amé, dans les Maiſons de Silly-Laroche-Guyon, de Roye-Muret & de Lamarck-Bouillon.

SARRAU (CLAUDE), (*Hiſt. litt. mod.*), conſeiller au parlement de Rouen, puis au parlement de Paris, magiſtrat ſavant, intègre & conciliant, étoit moins homme de lettres qu'ami des gens de lettres. Il a peu travaillé, mais il étoit en correſpondance avec tous les ſavans de ſon tems, tant nationaux qu'étrangers. La reine de Suède, Chriſtine, lui écrivoit ſouvent & aimoit beaucoup à recevoir de ſes lettres. C'eſt Sarrau qui a été l'éditeur des lettres de Grotius; & Iſaac Sarrau ſon fils, ou ſous le nom d'Iſaac, fort jeune alors, Paulmier de Gratemeſnil, a été l'éditeur des lettres de Claude Sarrau, & les a dédiées à la reine Chriſtine. On y voit que Claude Sarrau étoit grand ami & grand admirateur de Saumaiſe envers & contre tous. Claude Sarrau mourut le 30 mai 1651.

SARROCHIA (MARGARETA), (*Hiſt. litt. mod.*), Dame napolitaine, ſavante & bel eſprit, au dix-ſeptième ſiècle, auteur d'un poème héroïque de *Scanderbeg* ou *Scanderberg*, en vers italiens, & de quelques épigrammes latines. Il paroit que ſi elle avoit le mérite des ſavans, elle en avoit auſſi les défauts & ceux des femmes ſavantes, tels que le deſpotiſme de Philaminte, la manie du bel eſprit & de l'érudition, au point de ne ſouffrir chez elle aucune converſation qui ne roulât ſur les ſciences; un amour propre inſatiable & inſociable, qui lui fit diverſes querelles avec le cavalier Marin & l'Académie des humoriſtes.

SARTACH. (*Hiſt. mod.*) Le zèle de la propagation de la Foi donnoit lieu quelquefois à de ſingulières mépriſes. En 1252 ſaint Louis entend dire qu'un grand prince tartare qui régnoit ſur d'immenſes contrées entre le Don & le Volga, s'étoit fait Chrétien. Saint Louis, charmé de cette nouvelle, crut devoir lui écrire & lui envoyer le cordelier Rubruquis pour avancer l'œuvre du ſalut dans les Etats de Sartach. (Voyez dans le Dictionnaire l'article *Rubruquis*, où nous n'avons dit qu'un mot de cette aventure.) Le cordelier, accompagné de deux autres eccléſiaſtiques, ſe rend à Conſtantinople, s'embarque ſur la Mer Noire, paſſe dans la Crimée, côtoie la mer d'Azoph, qu'il laiſſe à droite, paſſe le Don ou Tanaïs, traverſe d'immenſes déſerts & parvient enfin juſqu'aux tentes de Sartach. Paſſe encore pour des tentes : on pouvoit être en guerre ou dans un camp de paix. Les uſages des Tartares étoient peu connus en France. Les trois apôtres, admis à l'audience du Souverain, crurent devoir y paroître dans toute la dignité de l'appareil eccléſiaſtique, tous trois revêtus de chapes magnifiques, Rubru-

quis tenant d'une main une bible, de l'autre un pſeautier enrichi d'or, orné de mignatures. Son premier aſſiſtant portoit une croix & un miſſel, le ſecond un encenſoir. Mais quand ils virent pour tout peuple une foule de ſauvages couverts de peaux de chiens & de chèvres, & qui n'avoient pour maiſons que des chariots couverts de feutre,

Quorum plauſtra vagas ritè trahunt domos,

leur étonnement fut extrême, & toutes leurs idées renverſées; mais enfin ſi le chef de ces ſauvages étoit Chrétien, s'il alloit les aider à rendre tout ſon peuple Chrétien, l'objet de la miſſion étoit rempli. Sartach parut content & flatté de la lettre de ſaint Louis, mais il ne dit pas un mot du chriſtianiſme; & ſur la demande que faiſoient les miſſionnaires, qu'il leur fût permis de reſter dans ſes Etats pour y prêcher l'Evangile, il répondit qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre l'avis de Baatu ſon père, qui faiſoit alors ſa réſidence à l'orient du Volga, du côté de la Bulgarie. Ils y allèrent: Baatu dit qu'il falloit obtenir la permiſſion du grand kan Manga. Il fallut remonter vers le nord juſqu'au ſoixantième degré de latitude, à travers tous les déſerts de la Tartarie, pour pénétrer juſqu'aux tentes du grand Kan, & recevoir de lui le refus le plus poſitif. Rubruquis ne rapporta enfin de ce long & pénible voyage que deux veſtes dont Sartach, Chrétien ou non, lui fit préſent pour ſaint Louis: on ne nous dit pas ſi elles étoient de peaux de chiens ou de chèvres.

SARTO (ANDRÉ DEL), (*Hiſt. mod.*), peintre célèbre de Florence, travailla pour le pape Léon X, ainſi que pour François I, auquel il ne rendit jamais compte d'une ſomme conſidérable que ce Prince lui avoit fait remettre pour lui acheter des tableaux en Italie, où André del Sarto n'alloit, diſoit-il, que pour amener ſa famille en France, où il vouloit ſe fixer. Il n'y revint pas, &, rentré dans ſa patrie, il n'en ſortit plus & ne travailla que pour elle. Il eſt fâcheux que la vie d'un ſi grand artiſte ſoit ſouillée de cette tache d'infidélité, même d'ingratitude; car pendant ſon ſéjour en France, François I l'avoit comblé d'honneurs & de biens. André del Sarto mourut de la peſte à Florence, en 1530, à quarante-deux ans.

SARUS, (*Hiſt. rom.*), Prince goth, un des meilleurs capitaines de l'Empire romain au commencement du cinquième ſiècle. Il ſervit avec ſuccès l'empereur Honorius contre le tyran Conſtantin. Celui-ci avoit envoyé contre Sarus deux de ſes plus habiles généraux, nommés Juſtinian & Nebiogaſte (ce dernier étoit de nation françaiſe). Sarus, en un grand combat livré dans la Gaule, aſſez près des Alpes, défit entiérement Juſtinian, qui reſta mort ſur le champ de bataille: il attira Nebiogaſte à une conférence, où il le fit aſſaſſiner.

Après avoir acquis, dans le commandement des armées, une aſſez grande gloire, ternie ainſi par quelques trahiſons, il ſe livra aux intrigues de cour, & ſervit contre Stilicon l'ambition jalouſe d'Olympius. (*Voyez*, dans ce Volume, les articles *Olympius* & *Héraclian.*) Ce fut lui qui tailla en pièces toute la compagnie des Huns qui ſervoient de gardes à Stilicon; il en fut puni, comme preſque tous ceux qui avoient eu part à la mort de ce héros. On pouvoit dire du ſang de Stilicon, ce que Pharaſmane dit du ſang des Romains:

Où le ſang des Romains eſt-il ſi précieux,
Qu'on ne puiſſe en verſer ſans offenſer les dieux?

Ataulfe, roi des Goths, beau-frère & ſucceſſeur d'Alaric, & beau-frère auſſi d'Honorius, fit aſſaſſiner Sarus; mais cette vengeance en attira beaucoup d'autres. Sarus avoit un frère nommé Sigeric, à l'inſtigation duquel un domeſtique de Sarus, voulant venger ſon maître, aſſaſſina le roi Ataulfe. Sigeric s'étant fait enſuite élire roi des Goths, & croyant à ce titre avoir intérêt d'exterminer toute la race d'Ataulfe, fit arracher ſix enfans de ce malheureux Ataulfe d'entre les bras d'un évêque auquel leur père avoit confié leur enfance, & le barbare les maſſacra tous. Il fut maſſacré lui-même ſept jours après par les Goths, indignés de ſa cruauté. Ces horreurs ſe paſſoient vers l'an 415.

SASSENAGE, village du Dauphiné, au pied des Alpes, près de Grenoble & du confluent de l'Iſère & du Drac, lieu connu par ſes fromages & par ſes cuves merveilleuſes. La Maiſon de Saſſenage eſt de la plus noble antiquité. Vers la fin du dixième ſiècle ou le commencement du onzième, Artaud III, comte de Forez & de Lyon, eut, entr'autres enfans, Hector, ſeigneur de Saſſenage, & Iſmidon, prince de Royans. Un des deſcendans d'Hector, nommé François I, ſeigneur de Saſſenage, eut pour fille Béatrix, qui, après que ſon frère Albert II fut mort ſans enfans, en 1339, porta Saſſenage & les biens de cette Maiſon dans la Maiſon de Bérenger, ſans ſortir de la ſienne; car Aymar de Berenger, ſeigneur du Pont de Royans, ſon mari, deſcendoit d'Iſmidon, frère d'Hector, dont nous venons de parler au commencement de cet article.

Henri leur fils quitta le nom & les armes de Berenger pour le nom & les armes de Saſſenage. Il fut fait chevalier le 20 octobre 1338. Il ſervoit alors dans une armée françaiſe que commandoit Albert II de Saſſenage ſon oncle. Il fut tué dans un combat contre les Anglais, ſur les confins de la Guienne, en 1351.

François II, baron de Saſſenage, ſon fils, lieutenant-général des armées du Roi en Italie, conclut avec les Génois le traité par lequel ils ſe don-

noient à la France, & il reçut leur ſerment de fidélité au nom de Charles VI.

Henri II, baron de Saſſenage, neveu de François II, fut nommé gouverneur du Dauphiné par le dauphin Jean, frère aîné de Charles VII, & fut tué à la bataille de Verneuil contre les Anglais, le 6 août 1424.

Jacques, baron de Saſſenage, petit-fils du précédent, fut chambellan & premier écuyer de Louis XI. Il commandoit l'arrière-ban du Dauphiné à la bataille de Mont-Lhéry; il ſervit auſſi dans les guerres de Flandre : il fut nommé, en 1478, gouverneur de la principauté d'Orange. Jeanne de Commiers ſa femme étoit Dame d'honneur de la reine Charlotte de Savoie, femme de Louis XI.

Louis leur fils fut fait priſonnier avec le duc d'Orléans (depuis Louis XII), à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, & depuis encore à la bataille de Fornoue, après avoir rendu les plus grands ſervices à Charles VIII dans cette expédition d'Italie.

Dans la branche des ſeigneurs du Pont de Royans, François de Saſſenage, tige de cette branche, ami intime du chevalier Bayard, fut fait priſonnier avec lui à la journée des éperons, en 1513.

Laurent ſon fils, baron de Saſſenage, après avoir été dix ans moine, devint guerrier, combattit en 1563 contre les religionnaires du Dauphiné, & fut fait par eux priſonnier.

Dans la branche des ſeigneurs du Mas, d'Iſeron & de Monteillez, Antoine de Saſſenage commandoit, en 1550, une compagnie franche de deux cents hommes, ſous le maréchal de Briſſac : il fut fait gouverneur de Vienne en 1567, de Valence en 1576.

De huit enfans mâles qu'avoit eus Alfonſe de Saſſenage, petit-fils d'Antoine, Charles-Louis-Alfonſe l'aîné ſe diſtingua dans pluſieurs ſiéges & pluſieurs combats; Gaſpard, le troiſième, capitaine au régiment de Normandie, fut tué en duel; Claude, capitaine de chevau-légers dans le régiment de Créqui, fut tué à la bataille de Réthel en 1650; Guillaume-Antoine, chevalier de Malte, mourut à Malte le 11 février 1660; Jacques, après avoir ſervi en qualité de volontaire au ſiége de Pavie, mourut au retour; Henri ſervit en Hongrie au combat de Raab contre les Turcs; Alfonſe mourut jeune, en 1655. Le ſecond, que nous avons paſſé, & qui ſe nommoit Louis-François, étoit eccléſiaſtique.

Gabriel-Alfonſe, marquis de Saſſenage, petit-fils de l'aîné des huit enfans dont nous venons de parler, fut fait priſonnier à la bataille d'Hochſtet, le 13 août 1704, perdue par le maréchal de Tallard, dont il étoit le gendre.

SAUTEL (Pierre-Juste). C'eſt le P. Sautel, jéſuite de Valence en Dauphiné. Nous n'en avons dit qu'un mot dans le Dictionnaire, & nous avons rapporté ſur ſes ouvrages un jugement général qui ne lui eſt pas trop favorable. Nous croyons qu'il eſt de la juſtice d'oppoſer à ce jugement, qui n'eſt qu'un propos vague, le jugement plus réfléchi qui a été porté dans les anciens journaux des ſavans, ſur deux de ſes principaux ouvrages.

Dans le journal du 11 janvier 1666, en rendant compte de l'ouvrage intitulé *Annus ſacer poëticus, autore R. P. Petro Sautel*, voici ce que dit le journaliſte :

« Pluſieurs perſonnes fort intelligentes dans la » poéſie latine ont fait beaucoup de cas de ce » livre pendant qu'il n'étoit encore que manuſ- » crit; & l'auteur, dont l'humilité avoit empêché » que cet ouvrage ne fût mis au jour pendant ſa » vie, en mourant l'a jugé digne d'être légué par » teſtament à une perſonne de qualité, qui a reçu » ce legs avec des témoignages de grande eſtime. » Il contient des épigrammes ſur tous les jours & » fêtes de l'année, ſelon l'ordre où elles ſont dans » le calendrier romain. La latinité eſt pure, le » ſtyle eſt net & facile, les vers ſont fort naturels, » & ils ont cela de commun avec ceux de tous les » meilleurs poëtes, qu'ils ſont d'autant plus tra- » vaillés qu'ils ſemblent ne l'être pas. »

Dans le journal du 22 février ſuivant, autre annonce d'un autre ouvrage du P. Sautel : *Luſus allegorici, autore Petro-Juſto Sautel, Soc. Jeſu.*

« Ces jeux allégoriques ont beaucoup de rap- » ports avec les fables que les anciens ont inven- » tées pour inſtruire le peuple; car ce ſont des » fictions ingénieuſes dont l'auteur a tiré pluſieurs » moralités : il y a néanmoins cette différence, » que les fables ne ſont ordinairement que pour » les enfans & pour les perſonnes groſſières, au » lieu que ces jeux allégoriques ſont dignes de la » curioſité de ceux même qui ont le plus d'eſprit; » car l'invention en eſt plus fine que celle des fa- » bles, le récit plus étendu & plus figuré, & les » moralités plus relevées. Pour les vers, quelques » perſonnes les ont trouvés ſi beaux, & la diction » ſi pure, qu'ils n'ont point fait de difficulté de » les comparer à ceux d'Ovide. »

Ce n'eſt pas peu de choſe pour un poëte latin moderne, que d'être comparé à Ovide par des gens qui ſavent à peu près ce qu'ils diſent.

SAUVAGE (Jean le). (*Hiſt. litt. mod.*) Cet auteur, né à Mayence, ſe nommoit *Wild*, mot allemand qui ſignifie *ferus* en latin, & *ſauvage* en français. Il étoit religieux de l'Ordre de S. François au ſeizième ſiècle, dans le tems que toute l'Allemagne étoit diviſée ſur pluſieurs articles de la religion : il n'a ceſſé de parler & d'écrire ſur la religion; mais il a toujours parlé, toujours écrit avec tant de modération & de ſageſſe, qu'il a eu l'eſtime de tous les partis. Mort le 8 ſeptembre 1554.

SAVEUSE (Hector de), (*Hiſt. de Fr.*), vaillant

vaillant chevalier, iſſu de l'ancienne Maiſon de Saveuſe en Picardie, ſe diſtingua, en 1414, au ſiége d'Arras, ſous les yeux du duc de Bourgogne ſon Prince, qui conçut pour lui la plus juſte eſtime : il fut fait capitaine ou gouverneur de la ville de Beauvais. Monſtrelet s'eſt plu à décrire ſes exploits. Il mourut vers l'an 420.

SAVOIE. (*Hiſt. mod.*) La Savoie, aujourd'hui & depuis long-tems duché ſouverain, fut anciennement le pays des Allobroges; mais le nom de *Sabaudia* n'eſt point nouveau, comme l'avoient cru quelques ſavans; il ſe trouve dans Ammien Marcellin, mort vers la fin du quatrième ſiècle; dans la Chronique de ſaint Proſper, qui vivoit au commencement & au milieu du cinquième, & dans d'autres écrivains de ce même ſiècle & du ſuivant. Les Allobroges ayant été ſubjugués & leur pays conquis par les Romains, ceux-ci en reſtèrent les maîtres juſqu'au tems où les nations barbares détruiſirent l'Empire romain. La Savoie fit partie des deux royaumes de Bourgogne. On fait remonter à l'an 1000 l'époque où ce pays eut des ſeigneurs particuliers. Rodolphe, roi de Bourgogne, fit, dit-on, alors une donation de la Savoie & de la Maurienne, 1°. à Berthold ou Bérold, marquis d'Italie, Allemand de naiſſance & d'origine, dont il crut devoir ainſi récompenſer les ſervices. L'hiſtoire de ce Berthold appartient beaucoup à la fable, & ſon origine eſt peu connue : Guichenon le fait deſcendre de Vitikind.

2°. Aux comtés de Savoie & de Maurienne, Humbert *aux blanches mains*, fils de Berthold, & plus connu que lui dans l'Hiſtoire, ajouta les ſeigneuries du Chablais, du Valais & de Saint-Maurice, que l'empereur Conrard lui donna auſſi pour récompenſe de ſervices. Humbert eſt reconnu ſans difficulté pour être la tige de la Maiſon qui occupe aujourd'hui le trône de Savoie, de Piémont, de Sardaigne; il mourut vers l'an 1048.

3°. Amédée ou Amé, premier du nom, comte de Savoie, ſon fils aîné & ſon ſucceſſeur, accompagna l'empereur Henri II dans un voyage à Rome. Amédée menoit à ſa ſuite une foule de gentilshommes qui lui formoient une eſcorte impoſante. Dans une audience que l'Empereur donnoit à Vérone au comte Amédée, cette eſcorte parut trop nombreuſe pour être introduite : l'Empereur ne voulut pas qu'elle entrât. Amédée répondit qu'*il ne vouloit point entrer ſi on ne laiſſoit entrer ſa queue :* il en eut le ſurnom d'Amédée *la Queue*, ſoit comme ſobriquet, à cauſe du choix un peu familier du terme, ſoit comme ſurnom glorieux à cauſe de la fermeté de ſa conduite en cette occaſion.

4°. Humbert II ſon petit-neveu, ſurnommé le *Renforcé*, l'étoit en effet de pluſieurs domaines conſidérables, dont il joignoit les titres à ceux de ſes pères, tels que le Piémont & le marquiſat de Suze, la vallée d'Aoſte, la Tarentaiſe, le Bugey; il paſſa en 1096 à la Terre-Sainte avec Godefroy de Bouillon, au tems de la première croiſade. La reine de France, Adélaïde ou Alix de Savoie, femme de notre roi Louis-le-Gros, & qui depuis épouſa le connétable de Montmorenci, Mathieu I, & fut la fondatrice de l'abbaye de Montmartre, où elle fut enterrée, étoit fille de Humbert II.

5°. Amédée III, fils de Humbert & frère d'Adélaïde, fut le premier qui prit le titre de comte de Piémont & de Lombardie; il accompagna en 1110, au voyage de Rome, l'empereur Henri V, qui le fit comte de l'Empire. Il accompagna auſſi Louis-le-Jeune à la ſeconde croiſade (en 1147). A ſon retour, en 1149, il mourut à Nicoſie dans l'île de Chypre.

6°. Humbert III ſon fils, dit *le Saint*, mérita, dit-on, ce titre; il ne paroît pas qu'il en ait mérité d'autres. Il fut fort attaché au parti du pape Alexandre III contre l'empereur Frédéric I; ce qui put contribuer à lui faire donner ce titre de *Saint*. Mort le 4 mars 1188.

7°. Humbert, un des petits-fils de Humbert III, fut tué dans un combat en Hongrie, l'an 1223.

8°. Amédée IV, comte de Savoie, frère du précédent, fut fait duc de Chablais & d'Aoſte en 1238, par l'empereur Frédéric II, qui le nomma auſſi, en 1242, vicaire-général de l'Empire. Mort en 1253.

9°. Boniface, comte de Savoie, fils d'Amédée IV, fut ſurnommé *le Roland*, à cauſe de ſa force prodigieuſe, jointe à une grande valeur. Il eut des guerres à ſoutenir contre Charles d'Anjou, cet uſurpateur heureux & cruel du royaume de Naples, qui s'empara de Turin. Boniface, l'ayant battu à Rivole en 1262, aſſiégea Turin, mais il fut battu à ſon tour & emmené priſonnier à Turin, où il mourut de chagrin & d'ennui en 1263.

10°. On ignore ce qui valut à Pierre de Savoie, ſon oncle & ſon ſucceſſeur dans le comté de Savoie, le ſurnom de *petit Charlemagne*, ſurnom dont les cauſes, quelles qu'elles ſoient, ne peuvent que lui avoir été honorables. Mort en 1268.

11°. Pierre eut pour ſucceſſeur dans le comté de Savoie, non pas Béatrix de Savoie ſa fille unique, mais Philippe de Savoie ſon frère, archevêque de Lyon, qui, à ſoixante ans paſſés (en 1267), quitta ſes bénéfices & ſe maria pour régner. Il mourut en 1285 ſans enfans, & fut remplacé dans le comté de Savoie par ſon neveu Amédée.

12°. Celui-ci eſt ſurnommé *le Grand*, & fut en effet un des héros de la Maiſon de Savoie, qui en a tant produit. Les Chroniques de Savoie le qualifient *Prince très-ſage, de bonnes mœurs & très-prudent*. Dans l'énumération de ſes exploits guerriers, on obſerve qu'il fit en perſonne juſqu'à trente-deux ſiéges, tous avec ſuccès, & que jamais il n'échoua dans aucune de ſes entrepriſes. Les chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem, ſous la conduite de leur grand-maître, Foulques de Villaret, s'étant emparés en 1310 de l'île de Rhodes, les Turcs firent en 1311 un armement for-

midable pour la prendre. Les Chevaliers parvinrent à s'y maintenir avec le ſecours de l'invincible Amédée. Cette défenſe de Rhodes fait époque dans l'Hiſtoire : c'eſt la plus illuſtre de toutes les expéditions d'Amédée. On aſſure que les Princes de la Maiſon de Savoie portoient dès long-tems auparavant pour deviſe ou ſymbole, le mot *fert*, ou les quatre lettres *f. e. r. t.* On ignore quelle ſignification ce mot où ces lettres pouvoient avoir alors. Quelques-uns les expliquent par ces mots : *Frappez, entrez, rompez tout.* Mais dans le tems de la défenſe de Rhodes on leur donna une ſignification particulière, appliquée à cet événement & conſacrée à la gloire d'Amédée : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit : ſa valiance a ſu conſerver Rhodes ;* ainſi l'ancienne deviſe de ſa Maiſon lui eſt devenue perſonnelle, &, renouvelée pour lui dans cette brillante occaſion, a été tranſmiſe par lui à ſes ſucceſſeurs ſous cette forme nouvelle. Amédée-le-Grand changea auſſi à cette occaſion les armes de ſa Maiſon, qui étoient celles de Saxe, & prit celles de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, qui ſont *de gueule à la croix d'argent*. Les papes Clément V & Jean XXII, l'empereur Henri VII, Philippe-le-Bel, tous les Souverains admiroient Amédée comme le plus grand capitaine du ſiècle, & le révéroient comme un grand Prince. Il mourut en 1323 dans Avignon, où, encore occupé de grands projets à ſoixante-quatorze ans, il étoit allé propoſer au pape Jean XXII de publier une croiſade contre les Infidèles, en faveur d'Andronic, empereur d'Orient, qui avoit épouſé Anne de Savoie, fille d'Amédée.

13°. Edouard ſon fils, & qui lui ſuccéda, étoit venu en 1304, à l'âge de vingt ans, n'étant encore que prince de Savoie, ou plutôt, ſelon les titres qu'il prenoit, ſeigneur de Breſſe & de Baugé, porter du ſecours au roi Philippe-le-Bel, qui le fit chevalier à la bataille de Mons-en-Puelle. Devenu comte de Savoie, il ſe trouva auſſi ſous le roi Philippe de Valois à la bataille de Caſſel en 1328. Il eut, comme ſes prédéceſſeurs & ſes ſucceſſeurs, des guerres fréquentes à ſoutenir contre les Dauphins de Viennois ſes voiſins ; il fut vaincu à la bataille de Varey par Henri, régent & tuteur du dauphin Guigues. Edouard mourut au village de Gentilly, près Paris, le 4 novembre 1329.

14°. Aymon ſon fils le vengea ; il continua la guerre contre le dauphin Guigues, qui fut tué en 1333, à l'attaque du château de la Perrière. Aymon imita auſſi ſon père, en portant du ſecours à Philippe de Valois en 1340. Il conduiſit en Flandre, pour le ſervice de ce Roi, des troupes qu'une trêve promptement conclue rendit inutiles. Il mourut le 24 juin 1343, au château de Montmélian. Deſtiné d'abord à l'état eccléſiaſtique, il avoit été chanoine de Paris & comte de Lyon.

15°. Amédée VI ſon fils, dit le *Comte vert*, parce qu'il avoit paru dans un tournoi avec des armes vertes, & monté ſur un cheval caparaçonné de verd, ſuivit de près la gloire d'Amédée-le-Grand ſon biſaïeul ; il fut heureux & habile dès ſa plus tendre jeuneſſe dans preſque toutes ſes guerres. Il devint l'arbitre de l'Italie & le défenſeur des Papes & de divers Souverains ; il reçut l'inveſtiture de ſa ſouveraineté par les mains de l'empereur Charles IV ; il mena lui-même des ſecours en France au roi Jean, contre Edouard III, roi d'Angleterre ; il ſecourut de même la reine de Naples, Jeanne Iere. & Louis, duc d'Anjou, qu'elle avoit adopté. En 1366 il alla en Grèce au ſecours de Jean Paléologue, empereur d'Orient, qu'il délivra des mains du roi de Bulgarie ; il battit les Turcs & leur ſultan Amurat I, & prit Gallipoli. En 1383, ayant paſſé dans le royaume de Naples pour aider Louis, duc d'Anjou, à en faire la conquête, il mourut de la peſte dans la Pouille, le 2 mars ; il avoit régné quarante ans avec grandeur & avec bonheur ; il avoit agrandi ſes Etats des baronies de Vaud, de Gex, de Faucigny, &c. Ce fut lui qui, en 1355, inſtitua l'Ordre militaire de l'*Annonciade*.

16°. Amédée VII ſon fils, ſurnommé *le Rouge* ou *le Roux*, ſecourut Charles VI contre les Anglais, comme ſes pères avoient ſecouru ceux de ce Roi. Il s'empara du comté de Nice ; il mourut d'une chute de cheval en pourſuivant un ſanglier dans la forêt de Lorme, près de Thonon, le premier novembre 1391. Il n'avoit pas encore trente ans.

17°. Outre Amédée VIII ſon ſeul fils légitime & ſon ſucceſſeur, dont il va être parlé ſous le numéro ſuivant, il laiſſa un fils naturel, Humbert de Savoie, comte de Romond, chevalier de l'Ordre de l'*Annonciade*, qui fut fait priſonnier par les Turcs à la bataille de Nicopolis ; il languit dans la captivité pendant ſept ans, au bout deſquels, devenu libre enfin, il fut envoyé par le comte Amédée VIII ſon frère, en qualité d'ambaſſadeur, au concile de Conſtance. Mort ſans enfans en 1443.

18°. Amédée VIII, dit le *Pacifique*, & que nous ne voyons en effet entreprendre aucune guerre pendant quarante-trois ans qu'il gouverna, depuis 1391, juſqu'en 1434, fut le premier duc de Savoie, l'empereur Sigiſmond ayant érigé pour ce Prince le comté de Savoie en duché, le 19 février 1416. Il paroît qu'Amédée borna ſon ambition à cette augmentation de titre, qui l'élevoit d'un degré ſans coûter rien à perſonne : douceur & prudence, tel fut le caractère conſtant de ſon adminiſtration, qui lui valut le titre de *Salomon de ſon ſiècle ;* il montra encore un plus grand détachement de toute ambition lorſqu'en 1434 il remit ſes Etats à ſon fils, & alla s'enſevelir dans la ſolitude de Ripaille, pour y goûter avec deux favoris & vingt ſeigneurs de ſa cour, auſſi voluptueux ou auſſi philoſophes que lui, toutes les délices du repos, de la molleſſe & de la bonne chere.

leurs jours couloient dans la plus douce oiſiveté : un palais bâti par Amédée leur fourniſſoit toutes les commodités de la vie ; un monaſtère bâti auſſi par lui à côté, leur fourniſſoit les ſecours ſpirituels & les conſolations de la piété ; ils s'appeloient hermites & appeloient le palais l'*hermitage* ; ils y vivoient ſans femmes ; ils en vivoient plus tranquilles &, à ce qu'on diſoit, plus heureux ; cependant, comme l'a très-philoſophiquement obſervé une femme d'eſprit, ſans les femmes, le commencement & la fin de la vie ſeroient ſans ſecours, & le milieu ſans plaiſirs. Ces hermites pourtant ſurent s'en paſſer. Ils crurent encore mériter ce titre d'hermites par leur longue barbe qu'ils laiſſoient croître, par l'uniformité de leur vêtement, qui étoit, ainſi que leur chaperon, d'un drap gris très-fin ; ils portoient pour coiffure un bonnet d'écarlate, avoient une croix d'or pendue au col, & les reins ceints d'une groſſe ceinture d'or, mélange ſingulier en tout genre, de molleſſe & de pénitence, de magnificence & de dévotion. Amédée vivoit ainſi depuis cinq ans dans une paix que rien ne ſembloit pouvoir troubler, lorſque le concile de Bâle, brouillé avec le pape Eugène IV, & l'ayant dépoſé, jeta les yeux ſur Amédée pour l'oppoſer à Eugène ; il fut donc élu Pape par le concile, le 5 novembre 1439 ; & ſoit qu'il commençât à s'ennuyer de ſa retraite, ſoit qu'il crût que la religion ne lui permettoit pas de ſe refuſer à une élection qu'on regardoit comme un moyen d'éteindre le ſchiſme, ſoit que cette carrière inattendue qui s'ouvroit devant lui, l'attirât par le charme piquant de la nouveauté, ou lui parût un décret irréſiſtible de la Providence, il accepta la tiare, & ne fit que former un nouveau ſchiſme ſous le nom de Félix V ; mais le pape Eugène étant mort en 1447, on élut en ſa place Thomas de Sarzane, qui prit le nom de Nicolas V, & qui fut reconnu par toute l'Egliſe. Félix, invité par Charles VII de rendre la paix à l'Egliſe, revint aiſément à ſon caractère paiſible & démué d'ambition ; il aſſembla en 1449, dans Lyon, un ſynode, au milieu duquel il abdiqua ſolennellement le pontificat à la grande édification de toute l'Egliſe. On célébra cette vertueuſe modération, ſi contraire à la conduite des Benoit XII & des Eugènes IV, par ce mauvais vers latin & léonin :

Fulſit lux mundo, ceſſit Felix Nicolao.

Amédée reſta du moins Cardinal : Nicolas V s'empreſſa de lui en envoyer le chapeau ; il le créa, de ſon autorité, doyen du Sacré-Collége, le nomma ſon légat en Allemagne, & confirma tous les actes de ſon pontificat, pour lui ôter la tache d'antipape. Amédée VII mourut à Genève le 7 janvier 1451. Sa parfaite modération l'avoit ſouvent fait prendre, par les Souverains de ſon tems, pour arbitre de leurs différends, ſoit pendant ſon règne, ſoit au milieu de ſa retraite, ſoit dans le cours de ſon pontificat.

C'eſt cet Amédée VIII ou Félix V, dont parle M. de Voltaire dans cette belle épître qu'il adreſſe au mois de mars 1755, à ſa Maiſon, près du lac de Genève, dont il prenoit poſſeſſion alors. Cette épître, pour le dire en paſſant, quoiqu'un des fruits de ſa vieilleſſe, eſt un de ſes meilleurs ouvrages.

Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée !
Eſt-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des ſoins & des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai ſage, en vrai voluptueux,
Et que, laſſé bientôt de ton doux hermitage,
Tu voulus être Pape, & ceſſas d'être ſage ?
Dieux ſacrés du repos, je n'en ferois pas tant ;
Et malgré les deux clefs dont la vertu nous frappe,
Si j'étois ainſi pénitent,
Je ne voudrois point être Pape.

19°. Amédée IX, dit le *Bienheureux*, c'eſt-à-dire *le Saint*, petit-fils d'Amédée VIII, étoit gendre du roi de France, Charles VII, & beau-frère de Louis XI. Il fut juſte, clément, patient ; mais comme il étoit ſujet à l'épilepſie & à toutes les infirmités qu'elle entraîne, il laiſſa régner en ſa place Iolande de France ſa femme, qui en étoit digne, mais dont le gouvernement fournit ou laiſſa des prétextes aux Princes du ſang de Savoie pour remuer. En 1471, ils ſurprirent Amédée dans Montmélian, & le menèrent priſonnier à Chambéri. Louis XI envoya une armée à ſon ſecours : on traita, & Amédée fut remis en liberté. Il mourut à Verceil en 1472, la veille de Pâques.

20°. Louis ſon frère fut roi de Chypre, de Jéruſalem & d'Arménie, du chef de ſa femme Charlotte, fille unique de Jean de Luſignan, ſecond du nom, roi de Chypre ; mais il mourut ſans enfans, & Charlotte alors céda ſes droits au duc de Savoie, Charles, neveu de ſon mari. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Victor Amédée*.)

21°. Ce duc de Savoie, Charles, à qui Charlotte céda ſes droits ſur Chypre en 1485, étoit fils d'Amédée IX. Attaqué par le marquis de Saluces ſon voiſin, il lui prit Saluces & Carmagnole, & preſque tous ſes Etats. Mort à Pignerol en 1489.

22°. Charles-Jean Amédée ſon fils, étant mort à l'âge de ſept ans, eut pour ſucceſſeur Philippe ſon grand-oncle, cinquième fils de Louis, mentionné ſous le n°. 20. Ce Prince, qui paroiſſoit ſi éloigné du trône, & qui avoit pris le ſurnom de *Sans-Terre*, avoit été élevé à la cour de France, ſous Charles VII. Louis XI l'avoit depuis fait empriſonner à Loches, pour quelques intrigues contre le Gouvernement de Savoie, auquel ce Monarque prenoit intérêt, parce que ce Gouvernement étoit alors entre les mains d'Iolande

ſa ſœur. Dans la ſuite il le traita mieux, lui donna le gouvernement de Guienne, le fit chevalier de ſon Ordre de Saint-Michel. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, lui donna auſſi ſon Ordre de la Toiſon d'Or, & le gouvernement des deux Bourgognes. Philippe de Savoie ſuivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, & eut pour récompenſe, à ſon retour, le gouvernement du Dauphiné. Après avoir ainſi fait ſon chemin dans diverſes cours en ſimple ſujet, il en eut une à ſon tour; il alla régner à cinquante-huit ans ſur la Savoie, en 1496, & mourut le 7 novembre 1497, regrété de ſon peuple, qu'il rendoit heureux.

23°. Philibert II, dit *le Beau*, ſon fils, avoit accompagné avec lui Charles VIII en Italie; il ſuivit & aida depuis Louis XII à la conquête du Milanez; il ſut maintenir ſes Etats en paix au milieu des troubles dont l'Italie devint alors la proie. Les hiſtoriens vantent ſes vertus précoces & ſes talens naiſſans: il mourut à vingt-quatre ans, en 1504, ſans enfans.

24°. Louiſe de Savoie, comteſſe & depuis ducheſſe d'Angoulême, mère de notre roi François I, étoit ſœur de Philibert II & du même lit.

25°. Philibert eut pour ſucceſſeur Charles III ſon frère du ſecond lit. Celui-ci n'eut pas, comme Philibert, le bonheur de pouvoir reſter en paix, tandis que tout étoit en feu autour de lui. Placé entre ces deux terribles rivaux, Charles-Quint & François I, il prit parti tour-à-tour pour l'un & pour l'autre, & finit par être la victime de ſes variations. Il parut d'abord entiérement dévoué aux intérêts du Roi ſon neveu, quoique ſon intérêt fût peut-être de traverſer les vues de la France ſur le Milanez, dont François I entreprit la conquête dès ſon avénement au trône. En vain la nature ſembloit-elle avoir confié aux ducs de Savoie la garde des barrières qui ſéparent la France de l'Italie, ſi les Français, établis dans le Milanez, preſſant à la fois la Savoie & le Piémont du côté de la France & du côté de l'Italie, pouvoient, en cas de réſiſtance, forcer ces barrières juſqu'alors inſurmontables. D'ailleurs, les Français, maîtres du Milanez, ne ſeroient-ils pas tentés de remplir l'eſpace qui ſéparoit de cet Etat les Provinces françaiſes, & de s'emparer de la garde ſi précieuſe des Alpes? Enfin, ſi les ducs de Savoie eux-mêmes vouloient s'agrandir du côté du Milanez, n'auroient-ils pas meilleur marché d'un Souverain foible & iſolé, tel que Sforce, alors duc de Milan, que d'une puiſſance formidable, telle que les Français? Ces conſidérations cependant cédèrent pour lors aux nœuds intimes qui uniſſoient la Maiſon de Savoie à la branche royale d'Angoulême. Le duc de Savoie fut l'allié de la France dans cette expédition du Milanez: ce fut un de ſes ſujets qui introduiſit les Français en Italie par une route alors inconnue à travers les Alpes. Le Duc reçut ſon neveu dans le Piémont, avec tous les honneurs qu'un petit Souverain doit à un grand Roi, & lui rendit ſes ſervices avec toute l'affection d'un oncle. Telle fut la conduite du duc de Savoie en 1515. Dans la guerre de 1521, il parut ſe refroidir pour les Français. Après la bataille de Pavie en 1525, des partiſans de la France traverſèrent en fuyant les Etats du duc de Savoie, qui n'étoit pas encore aſſez hautement déclaré contre les Français pour leur refuſer le paſſage. Les Impériaux, en les pourſuivant de loin, prirent en paſſant Montcallier, Raconis & Carmagnole dans le Piémont, ſoit pour punir le duc de Savoie d'avoir laiſſé paſſer les Français, ſoit pour l'obliger d'embraſſer hautement le parti impérial. Il parvint cependant à s'en diſpenſer, & il fut le ſeul à qui cette guerre qu'il n'avoit point faite, quoiqu'il s'en fût mêlé, valut un agrandiſſement réel par l'acquiſition du comté d'Aſt, que l'Empereur lui vendit, pour que le Duc eût encore plus d'intérêt de l'aider à éloigner toujours les Français de la Lombardie.

Dans le tems de l'entrevue du pape Clément VII & du Roi, en 1533, pour le mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, le Pape avoit propoſé Nice, dans les Etats du duc de Savoie, pour le lieu de l'entrevue. François I témoignoit quelque répugnance à fixer ce lieu chez un Prince qui n'étoit rien moins que ſon ami, & qui l'avoit, diſoit-il, pluſieurs fois trompé. C'étoit préciſément à cauſe de cela que le Pape inſiſtoit ſur ce choix du lieu de l'entrevue; il vouloit ſaiſir l'occaſion de réconcilier le duc de Savoie avec le Roi, ce qui eût été utile à tous deux; mais le Duc étoit trop dévoué à l'Empereur. Le Roi demanda que du moins la ville & le château de Nice lui fuſſent remis pour tout le tems de l'entrevue; mais le Duc, qui avoit conſulté l'Empereur, fit mille difficultés, comme ſi cette entrevue n'avoit pu ſe faire qu'à Nice: il eſt vrai que quelques prétentions du Roi ſur Nice ajoutoient à ces difficultés: le Pape & le Roi convinrent de Marſeille.

Lorſque le duc de Milan, François Sforce, pour faire ſa cour à Charles-Quint, eut fait aſſaſſiner l'écuyer Merveille, ambaſſadeur de François I, & que les Français marchoient pour venger cette injure, le duc de Savoie ſe déclara hautement contre le Roi ſon neveu, dont il étoit déjà depuis longtems l'ennemi ſecret. C'étoit lui qui, par le ſecours d'argent qu'il avoit fourni au connétable de Bourbon, lui avoit procuré l'armée d'Allemands, avec laquelle ce héros rebelle avoit fait ſon Roi priſonnier à Pavie; il avoit félicité l'Empereur ſur cette victoire; il avoit tenté pluſieurs fois de détacher les Suiſſes de l'alliance de la France; il avoit enfin acheté le comté d'Aſt, patrimoine de François I. Entiérement vendu à l'Empereur, il avoit envoyé le prince de Piémont ſon fils, en Eſpagne, pour y être élevé; il donnoit tous les jours de nouvelles matières au reſſentiment du Roi.

La France, de ſon côté, avoit fourni aux Genevois des ſecours contre le duc de Savoie; elle avoit obligé celui-ci à lever le ſiége de Genève. Cet affront récent irritoit le Duc contre le Roi, & redoubloit ſon attachement pour l'Empereur. De plus, la France avoit des prétentions ſur divers Etats du duc de Savoie, ſur le comté de Nice, comme il vient d'être dit, & ſur quelques places du marquiſat de Saluces; elle demandoit l'hommage de la baronie de Faucigny; elle demandoit ſurtout qu'on rendit compte au Roi de la ſucceſſion de Philippe, duc de Savoie (n°. 22), père commun, & de Charles, & de Louiſe de Savoie, mère de François I.

Le Roi envoie le préſident Poyet (depuis chancelier) demander au duc de Savoie le paſſage ſur ſes terres pour porter la guerre dans le Milanez. Sur le refus du Duc, Poyet le ſomme de ſatisfaire le Roi ſur tous les objets dont on vient de parler. Le Duc envoie demander du ſecours à l'Empereur; il propoſe d'échanger diverſes provinces qui confinoient à la France, telles que le Genevois, qui auſſi bien lui échappoit; le comté de Nice, qui donne l'entrée en Provence, & quelques autres, contre des terres que l'Empereur lui auroit données dans d'autres pays. Par-là le royaume de France eût été ouvert aux armes de l'Empereur par des côtés qui, n'ayant eu juſqu'alors pour voiſin qu'un Prince peu redoutable, n'avoient pas été mis en état de défenſe. Le Roi fut cette propoſition; elle irrita ſon reſſentiment en y joignant l'inquiétude. Il s'avança juſqu'à Lyon, d'où il envoya déclarer la guerre au duc de Savoie. L'amiral de Brion (Chabot), auquel il donna le commandement de ſon armée, ſoumit la Breſſe, le Bugey, pénétra dans la Savoie, y prit Chambéry, Montmélian, & n'éprouva quelque réſiſtance que dans les montagnes de la Tarentaiſe. L'année ſuivante (1536) il pénétra dans le Piémont.

Le duc de Savoie avoit répondu à la déclaration de guerre du Roi, qu'il ſe trouveroit à l'entrée de ſes Etats pour les défendre; il ne fit pas même le moindre effort pour défendre ſa capitale; il avertit triſtement les habitans qu'il falloit céder à la force, qu'il ſe voyoit obligé de les abandonner; il fit embarquer ſur le Pô ſon artillerie, ſes meubles les plus précieux, & ſortit par une fauſſe porte du château, avec la Ducheſſe ſa femme & le prince de Piémont ſon fils; ils ſe retirèrent à Verceil, d'où ſa femme & ſon fils partirent pour Milan. En quittant Turin, le Duc conſeilla encore aux habitans de ſe rendre, & ils ſuivirent ſon conſeil dès la première ſommation. Chivas ſe rendit auſſi ſans réſiſtance. Mais la trahiſon du marquis de Saluces, qui remplaça l'amiral de Brion dans le commandement de l'armée françaiſe, changea la face des affaires dans ce pays-là, & ſeconda la fameuſe irruption de l'Empereur en Provence; mais l'Empereur fut chaſſé honteuſement de la Provence, & les Français ſe maintinrent dans le Piémont, où ils conſervèrent Turin & prirent encore quelques autres places.

Le duc de Savoie avoit accompagné l'Empereur dans cette expédition de Provence, qui ſembloit principalement entrepriſe pour la vengeance du Duc. Il oſa conſeiller à Charles-Quint de laiſſer en Provence un monument horrible de ſon paſſage, en livrant aux flammes la capitale; mais l'Empereur ſentit ce qu'une vengeance exercée ſur des murs auroit de bas & de ridicule. Le Duc obtint cependant la permiſſion de mettre le feu au palais où s'aſſembloient le parlement & la chambre des comptes. Son deſſein étoit, dit-on, d'anéantir les titres qui prouvoient qu'une grande partie du Piémont avoit autrefois relevé des comtes de Provence. On aſſure qu'il voulut être témoin de l'incendie, & qu'il ne ſe retira qu'après avoir vu tout conſumé. Mais cette lâcheté du duc de Savoie ne fit que tourner à la gloire du maréchal, depuis connétable de Montmorenci, défenſeur de la Provence, & à celle du Roi. Montmorenci avoit pourvu à tout. Lorſqu'il avoit été décidé qu'Aix ſeroit abandonné, il avoit fait tranſporter ces papiers dans ſon château des Baulx, & le Roi fit réparer à ſes dépens le dommage cauſé par l'incendie.

En 1537 la guerre continua dans le Piémont avec des fortunes diverſes; mais Montmorenci étant venu y commander, la campagne finit, de la part des Français, par des ſuccès ſolides.

Juſque-là le duc de Savoie s'étoit ſacrifié pour Charles-Quint, & Charles-Quint n'avoit ſu ni le défendre ni le venger. On parla de paix: le Roi offroit de tout rendre & à l'Empereur & au duc de Savoie, mais il vouloit, avec raiſon, que, dans le même tems, le duc d'Orléans ſon ſecond fils fût mis en poſſeſſion du Milanez, fief vacant par la mort de François Sforce, arrivée en 1535, & l'Empereur vouloit garder le Milanez.

La pape Paul III mit ſa gloire à terminer la querelle des deux héros de la chrétienté; il propoſa une entrevue des deux Princes, à laquelle il aſſiſteroit, & pour le lieu de l'entrevue il propoſoit Nice, comme une des places le plus à la portée de toutes les puiſſances intéreſſées. Nous avons déjà vu le duc de Savoie refuſer cette place pour l'entrevue du pape Clément VII & de François I, en 1533, dans un tems où il étoit en poſſeſſion de tous ſes Etats. En 1538, c'étoit lui qui deſiroit le plus ſincérement la paix; car il s'agiſſoit de tous ſes biens, dont une partie étoit entre les mains de ſon ennemi, une autre partie entre les mains de ſon protecteur, autre eſpèce d'ennemi. Cette place de Nice étoit la ſeule qui reſtât alors au duc de Savoie & qui pût lui ſervir de retraite. Le malheur produit la défiance: il imagina qu'on vouloit achever de le dépouiller; il répondit au Pape, qui s'étoit avancé juſqu'à Monaco (croyant qu'il n'y auroit qu'à entrer dans Nice),

qu'il ne pouvoit rien réſoudre ſans avoir conſulté l'Empereur. Il le conſulta en effet, c'eſt-à-dire qu'il lui demanda d'être diſpenſé de livrer au Pape ſa dernière forteresſe. L'Empereur, qui, ſous le titre de défenſeur, s'étoit rendu ſon tuteur & ſon maître, lui conſeilla, c'eſt-à-dire, lui ordonna d'ouvrir ſes portes au Pape. L'Empereur lui-même s'avança juſqu'à Villefranche. Ce voiſinage en impoſa au duc de Savoie, qui parut conſentir à tout; mais la ville ſe remplit inſenſiblement de bruits ſourds & d'alarmes injurieuſes à l Empereur : on diſoit qu'abuſant de l'état malheureux où le duc de Savoie s'étoit réduit par attachement pour lui, il vouloit encore le priver de ſa dernière place ; qu'il vouloit s'emparer du prince de Piémont ſon fils, pour tenir le Duc dans une dépendance éternelle, & le réduire à la condition d'un de ſes courtiſans; que le Pape étoit du complot, &c. La garniſon du château n'en voulut point ſortir : la ville allégua des priviléges, & prétendit qu'elle ne devoit recevoir d'autres troupes que celles du Duc ; elle ferma ſes portes au moment où le Pape étoit en marche pour y entrer : il ne voulut pas retourner à Monaco, & ſe logea près de Nice, dans un couvent de ſaint François. L'Empereur fut indigné de la conduite du duc de Savoie ; il menaça, il tonna : la France crut l'occaſion favorable pour détacher le Duc des intérêts de l'Empereur. On commença par approuver & augmenter les alarmes du Duc ſur Nice ; on lui conſeilla de ne s'en point deſſaiſir. Il étoit veuf depuis le 8 janvier 1538 : on lui propoſa de ſe remarier en France, & d'y marier le prince de Piémont ; on lui promit à ce prix la reſtitution de ſes Etats ; mais le duc de Savoie craignoit plus les menaces de l'Empereur, qu'il n'eſpéroit dans les promeſſes de la France. Il répondit qu'il pleuroit trop amérement la perte récente de la ducheſſe de Savoie, pour ſonger à la remplacer ; que le prince de Piémont étoit trop jeune pour ſe marier : mais ces négociations étant venues à la connoiſſance de l'Empereur, produiſirent l'effet d'appaiſer ſa colère contre le duc de Savoie ; car on n'accable que les malheureux qu'on croit ſans reſſource.

Le duc de Savoie, dans toute cette affaire, eut la politique timide des foibles ; il mécontenta l'Empereur, il irrita le Pape, il ne ſatisfit point le Roi. Peut-être entendoit-il mal ſes intérêts en refuſant ſa place pour l'entrevue. On vouloit apparemment les conſulter, puiſque c'étoit chez lui-même qu'on demandoit à traiter de la paix. D'un autre côté, on ne conçoit pas bien pourquoi le Pape & l'Empereur avoient tant à cœur le choix du château de Nice ; que leur en coûtoit-il d'avoir égard, ſur ce point, aux alarmes peut-être injuſtes, mais pourtant naturelles, d'un Prince malheureux & opprimé. Au reſte, il dut s'attendre, après ſon refus, que les arbitres de ſon ſort ſeroient bien froids ſur ſes intérêts. Ne devoit-il pas craindre même que ces grands Souverains, entre leſquels il ſe trouvoit preſſé, & qui tous étoient mécontens de lui, ne s'accordaſſent à partager ſes dépouilles ?

Le deux rivaux, logés autour de Nice, l'un à Villeneuve, l'autre à Villefranche, ne ſe virent point : le Pape alloit continuellement de l'un à l'autre, écoutant leurs plaintes, excuſant leurs torts, fixant leurs droits, propoſant des expédiens, rapprochant les eſprits. Le réſultat des conférences fut que la paix ne put ſe faire ; mais on conclut une trève de dix ans, avec le rétabliſſement du commerce entre les ſujets des deux Monarques, de ſorte que cette trève valut une paix, & qu'il n'y eut de ſacrifié que le duc de Savoie. Il le fut pleinement. La trève le laiſſoit dépouillé de ſes Etats pour dix ans encore, & on eut la barbarie, à ſon égard, d'exprimer dans le traité, qu'il n'y ſeroit compris qu'en ratifiant la trève dans un mois, c'eſt à-dire, qu'en conſentant par écrit d'être dépouillé pour dix ans, de peur de l'être pour toujours. Si la ratification n'arrivoit pas dans le mois, l'Empereur retireroit ſa protection. Il fallut faire cette indigne ratification : le Duc l'envoya à l'Empereur, qui l'envoya au Roi. Le Roi ne l'ayant pas trouvée conçue comme il la vouloit, le Duc fut encore obligé de la réformer, de la renvoyer plus ample & abſolument illimitée. Cependant il voyoit Montéjean, Annebaut, Langei, ſucceſſivement gouverneurs du Piémont pour le Roi, relever, augmenter les fortifications de toutes les places importantes, au point d'en rendre quelques-unes inexpugnables ; revêtir de murailles, entourer de foſſés les boulevards de Turin, conſtruire des citadelles à Pignerol, à Montcallier & ailleurs ; prendre enfin tous les moyens de perpétuer la poſſeſſion du Roi. L'Empereur en faiſoit à peu près autant de ſon côté : ſes garniſons rempliſſoient toutes les places que n'occupoient pas les Français. Ceux-ci, non-contens de s'affermir dans les Etats du duc de Savoie, s'y étendoient. Montéjean & Langei acquirent pour le Roi la ville de Caours, moyennant dix mille écus qu'on étoit convenu de donner à Cercévaſque, qui en étoit ſeigneur. On alla juſqu'à propoſer au Duc, de la part du Roi, d'abandonner encore ſon comté de Nice ; il eſt vrai qu'on lui offroit en échange d'autres terres en France, pour vingt mille écus de rente. Cette propoſition le révolta ; il jura qu'il mourroit au moins comte de Nice.

Dans ſon déſeſpoir, il ne lui reſtoit d'autre reſſource que de faire rompre la trève & de rallumer la guerre ; c'eſt ce qu'exprimoit la deviſe qu'il prit vers ce tems-là, d'un bras nu armé d'une épée, avec cette légende tirée de Juvénal :

Spoliatis arma ſuperſunt.

Voilà ce qui reſte à ceux à qui on a tout pris.

Il étoit aſſez malheureux, mais il n'étoit pas aſſez guerrier pour mériter cette légende. Au

reſte, il eut ſatisfaction : la guerre ſe ralluma entre Charles-Quint & François I, à l'occaſion de l'aſſaſſinat des ambaſſadeurs français, Rincon & Frégoſe, commis par l'ordre de Charles-Quint ; car il faut avouer que ce grand Empereur fut un peu trop grand aſſaſſin d'ambaſſadeurs. En 1543, lorſque la flotte turque de Soliman II faiſoit voile pour ſe joindre, ſur les côtes de la Provence, à la flotte françaiſe commandée par le comte d'Anguien, Grignan, gouverneur de Marſeille, crut avoir pratiqué des intelligences ſûres dans le château de Nice, cette unique place qui reſtoit encore au duc de Savoie : trois ſoldats piémontais avoient promis à Grignan de lui livrer ce château. Grignan avoit fait part de ce projet au comte d'Anguien, qui en fit part au Roi. Le Roi l'approuva, & chargea le comte de l'exécuter. Grignan répondoit qu'il n'y avoit aucune ſurpriſe à craindre ; mais le comte d'Anguien joignoit à ſa bravoure une prudence rare à l'âge de vingt-deux ans qu'il avoit alors. Quatre galères ſeulement s'approchèrent de Nice, portant entr'autres ſoldats, les trois Piémontais qui avoient promis de livrer le château. Le comte d'Anguien ſuivit avec le reſte de ſa flotte, mais il s'arrêta en pleine mer à la hauteur de Nice, pour être à portée, en cas de trahiſon, ou de ſecourir ſes quatre galères s'il étoit aſſez fort, ou de ſe retirer ſans danger ſi les forces des ennemis étoient trop ſupérieures ; précaution juſtifiée par l'expérience de tant de fauſſes trahiſons, qui n'étoient que des piéges tendus par les commandans des places qu'on diſoit vouloir livrer. A peine les galères étoient-elles arrivées la nuit au pied du château, qu'André Doria, qui étoit en embuſcade derrière le cap dit de Saint-Soupir, vint fondre ſur elles avec ſix galères, ſuivies à l'inſtant de quinze autres commandées par Jeannetin Doria ſon neveu. Ce fut inutilement que les quatre galeres françaiſes, ſe voyant ſurpriſes, forcèrent de rames pour gagner le port d'Antibes ; elles furent priſes & conduites à Villefranche. Le comte d'Anguien, ayant vu, à la faveur de la lune, le nombre des galères de Doria, s'écarta promptement, & regagna ſans perte le port de Toulon.

Lorſque la flotte ottomane eut rejoint celle de France à Toulon & à Marſeille, le comte d'Anguien & Barberouſſe, pour ſe venger de la priſe des galères françaiſes, réſolurent d'aller mettre le ſiége devant Nice. Le commandant, qu'ils ſommèrent de ſe rendre, répondit : *Je me nomme Montfort, mes armes ſont des pals, & ma deviſe :* IL ME FAUT TENIR. Montfort ne tint point, du moins dans la ville ; mais il prit ſa revanche dans le château : la nature & l'art concouroient à conſerver au duc de Savoie cette dernière place ; la ſituation du château ſur le haut d'un rocher eſcarpé le rendoit preſque inexpugnable ; les approches en étoient dangereuſes ; l'uſage des mines ne pouvoit avoir lieu. D'ailleurs, le comte d'Anguien intercepta des lettres qui lui apprirent que le duc de Savoie marchoit avec le marquis du Guaſt, au ſecours de ſon unique poſſeſſion. Ces raiſons déterminèrent les deux généraux à lever le ſiége. Barberouſſe ramena ſa flotte à Toulon, le comte d'Anguien la ſienne à Marſeille. Le duc de Savoie triompha de leur retraite ; il fit battre des monnoies d'argent, où d'un côté on voyoit la croix de Savoie entourée des attributs de la victoire ; de l'autre, on liſoit cette inſcription : *Nicæa à Turcis & Gallis obſeſſa. Nice aſſiégée par les Turcs & les Français.* Il ne doutoit pas que ce ſeul mot ne ſuffit pour rendre les Français odieux, tant cette union avec les Turcs paroiſſoit alors criminelle !

La paix de Creſpy, conclue le 18 ſeptembre 1544, régla les principaux articles ſur leſquels Charles-Quint & François I étoient diviſés, mais ce fut avec des réſerves & des alternatives qui ouvroient la porte aux chicanes & à la rupture. Le duc d'Orléans, ſecond fils de François I, parmi ceux qui reſtoient, devoit épouſer, ou la fille, ou la nièce de l'Empereur. Ce choix auroit dû naturellement être déféré au duc d'Orléans : c'étoit à l'Empereur qu'il l'étoit. Si c'étoit la fille, elle devoit avoir pour dot les Pays-Bas ; ſi c'étoit la nièce, elle auroit le Milanez. Le mariage ne devoit ſe faire que dans huit mois ; & comme l'inveſtiture de l'un ou de l'autre de ces Etats devoit être la dot de la ducheſſe d'Orléans, quelle qu'elle fût, il reſtoit huit mois pour ſe déterminer ſur ce choix. On convint de ſe rendre réciproquement tout ce qu'on s'étoit pris depuis la trêve de Nice ; & comme l'Empereur avoit plus perdu dans cette guerre que François I, on ne renvoya point l'exécution de cet article à huit mois ; il fut ſtipulé qu'on l'exécuteroit ſur le champ.

Quant aux Etats du duc de Savoie, comme l'Empereur n'y avoit pas d'intérêt direct, le Roi ne fut obligé de les reſtituer qu'au moment où le duc d'Orléans ſeroit mis en poſſeſſion, ſoit du Milanez, ſoit des Pays-Bas ; ainſi ce qui pouvoit arriver de plus heureux au duc de Savoie étoit de reſter encore dépouille de ſes Etats pendant huit mois au moins.

Le duc d'Orléans mourut le 9 ſeptembre 1545, ſans avoir été mis en poſſeſſion d'aucun des deux Etats qui lui avoient été promis, & le duc de Savoie, Charles III, mourut le 19 ſeptembre 1553, ſans être rentré dans les ſiens.

2°. Emmanuel-Philibert ſon fils & ſon ſucceſſeur, ſurnommé *Tête de Fer*, le vengea par l'éclatante victoire de Saint-Quentin, dite de *Saint-Laurent*, parce qu'il la remporta le 10 août (1557). Le connétable de Montmorenci, général de l'armée françaiſe, toujours brave, quelquefois imprudent, plus ſouvent malheureux, y fut fait priſonnier avec un de ſes fils : ſes deux neveux, l'amiral de Coligny & d'Andelot, furent auſſi faits priſonniers dans Saint-Quentin même, que le duc de Savoie emporta d'aſſaut. Les ducs de Montpenſier & de Longueville avoient été pris dans la bataille : le

comte d'Anguien y avoit été tué ; il étoit frère du roi de Navarre, du prince de Condé, du cardinal de Bourbon & du héros de Ceriſoles, du même nom d'Anguien, tué en 1546 à la Roche-Guyon. Ce dernier eſt celui que nous avons vu, en 1543, aſſiéger Nice avec Barberouſſe. Le duc de Savoie, vainqueur à Saint-Quentin, mais dépouillé de ſes Etats, ainſi que ſon père, n'étoit plus que le général du roi d'Eſpagne, Philippe II, qui étoit monté, en 1556, ſur le trône, par l'abdication de Charles-Quint ſon père ; ce fut à la tête des troupes eſpagnoles, jointes à dix mille Anglais, qu'Emmanuel Philibert remporta cette victoire, en mémoire de laquelle Philippe II fit bâtir l'Eſcurial. Lorſqu'on en apprit la nouvelle à Charles-Quint, qui ne s'informoit plus d'aucune affaire, il demanda, dit-on, ſi ſon fils étoit dans Paris : on prétend en effet qu'il auroit pu s'en rendre maître au milieu de la conſternation qu'y répandit cet échec de Saint-Quentin. D'autres avantages encore, remportés par les Eſpagnols, ayant amené la paix de Cateau-Cambreſis, conclue en 1559, le duc de Savoie y fut enfin rétabli dans ſes Etats avec gloire ; il épouſa la fille de l'oppreſſeur de ſon père, Marguerite de France, fille de François I & ſœur de Henri II. Ce dernier Prince fut tué au milieu des fêtes qu'il donnoit à l'occaſion du mariage de ſa ſœur. Emmanuel-Philibert ne fut pas ſeulement un guerrier heureux, ce fut un Prince aimé de ſes ſujets, & ami des lettres & des ſciences. Il mourut le 30 août 1580. Il ne laiſſa qu'un fils légitime, mais ce fils fut Charles-Emmanuel, ſurnommé *le Grand*, & grand en effet, du moins en politique.

27°. Parmi les bâtards du duc Emmanuel-Philibert, nous diſtinguerons Philippin de Savoie, tué en 1599, en duel, par le premier maréchal de Créquy. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Créquy*.)

28°. Mais revenons à ce Charles-Emmanuel, ſeul fils légitime d'Emmanuel-Philibert, & ſon ſucceſſeur : c'étoit le plus inquiet, le plus remuant, le plus ambitieux, le plus intrigant, le plus adroit des Princes de ſon tems. Un règne de cinquante années, au milieu des troubles de la Ligue, & au plus fort de la rivalité entre la France & l'Eſpagne, ſous Henri IV & Philippe II, & leurs ſucceſſeurs, lui fournit toutes les occaſions qu'il pouvoit deſirer, de nuire à ſes ennemis, & de chercher à s'agrandir aux dépens de ſes voiſins. Il fut toujours le plus dangereux & le plus perfide ennemi de la France, ſans être un allié bien ſûr pour l'Eſpagne. Ce fut tantôt contre lui, tantôt pour lui que Leſdiguières fit ſi long-tems la guerre avec des ſuccès différens ; c'eſt lui qui, ayant envahi en pleine paix le marquiſat de Saluces à la faveur des guerres civiles de France, employa tant d'art pour en éluder la reſtitution, diſant que le mot de reſtitution étoit barbare dans la langue des Princes (ſon père s'étoit cependant bien trouvé de la choſe). Henri IV lui répondit : *Il faut paſſer par-là ou par l'épée.* Il paſſa par l'épée, & fit enſuite un traité, par lequel le marquiſat de Saluces lui reſta ; mais il donna en échange la Breſſe, le Bugey, le Valromey & le pays de Gex. C'eſt lui qui fut l'ame de la conſpiration du maréchal de Biron, contre Henri IV, & qui, quand il ſut que la conſpiration étoit découverte, ſe montra des plus empreſſés à féliciter ce Prince ſur le bonheur qu'il avoit eu de la découvrir. Henri, plus ſincère, ne lui diſſimula point qu'il ſavoit à qui l'attribuer. C'eſt encore ce même Charles-Emmanuel qui, la nuit du 22 décembre 1602, fit ſur la ville de Genève cette tentative fameuſe, qui ſembla lui réuſſir d'abord, mais qui finit par tourner à ſa confuſion, d'autant plus que, comptant ſur un ſuccès qui lui paroiſſoit aſſuré, il s'étoit avancé juſqu'à une lieue de Genève, d'où il fut obligé de s'enfuir en poſte à Turin, après avoir envoyé faire aux Suiſſes de fauſſes & inadmiſſibles excuſes, dont ils ne furent point les dupes.

Mais ce fut ſurtout dans l'affaire de la ſucceſſion de Mantoue qu'il ſignala ſa fauſſe & artificieuſe politique. Les Gonzagues régnoient à Mantoue depuis le commencement du quatorzième ſiècle, d'abord ſous le titre de vicaires de l'Empire & de capitaines de Mantoue, puis ſous celui de Marquis, que l'empereur Sigiſmond conféra le 22 ſeptembre 1433, à Jean-François de Gonzague ; enfin ſous celui de Ducs, que l'empereur Charles-Quint conféra, en 1530, à Frédéric de Gonzague, deuxième du nom.

Pendant le cours des guerres d'Italie entre Charles-Quint & François I, ce Frédéric de Gonzague, après s'être piqué long-tems d'une neutralité difficile à obſerver entre ces deux grandes puiſſances ennemies dont il étoit entouré, & qui le preſſoient de toutes parts, ou par elles-mêmes, ou par leurs alliés, avoit enfin embraſſé le parti de l'Empereur, comme celui du plus fort. Mais au tems de la ligue conclue en 1527, entre François I & les puiſſances d'Italie, pour la délivrance du pape Clément VII, retenu priſonnier par les Impériaux dans le château Saint-Ange, Lautrec attira Frédéric de Gonzague, encore marquis de Mantoue, au parti de la ligue ; il rentra de nouveau dans le parti de l'Empereur. D'ailleurs, la paix de Cambrai, conclue en 1529, termina les troubles de l'Italie. L'Empereur, paſſant par Mantoue en 1530, fut ſi charmé de la magnifique réception que lui fit Frédéric, qu'il érigea Mantoue en duché en ſa faveur.

Frédéric épouſa, en 1531, Marguerite Paléologue, qui, devenue quelques années après l'héritière de ſa Maiſon, porta dans celle de Gonzague le marquiſat de Montferrat, patrimoine de la Maiſon Paléologue. Le Montferrat fut alors diſputé à Frédéric par deux concurrens d'autant plus redoutables, qu'ils avoient acquis des droits puiſſans ſur l'empereur Charles Quint, juge de cette conteſtation. L'un étoit François, marquis

de

de Saluces, qui, général de l'armée françaiſe dans le Piémont, en 1536, venoit de trahir les Français en faveur de Charles-Quint, comme nous l'avons dit (*voyez* le n°. 26); l'autre étoit Charles III, duc de Savoie (*ibid.* n°. 25), qui s'étoit ſacrifié pour le même Charles-Quint, qui avoit pluſieurs fois, pour les intérêts de ce Prince, perdu, recouvré, reperdu ſes Etats envahis par la France, & dont il avoit fini par être entiérement dépouillé. Le duc de Savoie comptoit (& tout le monde le croyoit comme lui) que Charles-Quint ſaiſiroit cette occaſion de le dédommager en lui adjugeant le Montferrat, les ſervices que le duc de Mantoue avoit auſſi rendus à Charles-Quint ne pouvant être mis en parallèle avec ceux du duc de Savoie; cependant l'Empereur, par ſon jugement du 3 novembre 1536, adjugea le Montferrat au duc de Mantoue, au grand étonnement de tout le monde. Les Français en ont pris occaſion de l'accuſer d'ingratitude envers le duc de Savoie & envers le marquis de Saluces; mais pourquoi ne pas plutôt faire honneur de ce jugement à ſon équité? Pourquoi ne pas penſer que, comme il s'agiſſoit de juſtice & non de libéralité, l'Empereur, ayant jugé les droits du duc de Mantoue les meilleurs (comme ils l'étoient en effet), ne crut pas devoir payer du bien de ce Duc les obligations qu'il pouvoit avoir, ſoit au duc de Savoie, ſoit au marquis de Saluces?

Le jugement de Charles-Quint eut ſon exécution; le marquiſat de Montferrat reſta dans la Maiſon de Gonzague & dans la branche des ducs de Mantoue. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, petit-fils de Charles III, & le ſujet de cet article, maria, en 1608, Marguerite ſa fille aînée à François de Gonzague, duc de Mantoue, arrière-petit-fils de ce Frédéric qui avoit joint le Montferrat au duché de Mantoue.

François de Gonzague étoit neveu de Marie de Médicis, régente en France depuis 1610, Vincent de Gonzague, père de François, ayant épouſé Eléonore de Médicis, ſœur de Marie, dont il avoit eu, outre François, deux autres fils; ſavoir: Ferdinand de Gonzague, né en 1587, Cardinal, & protecteur des affaires de France à Rome, quoique fort jeune encore; & Vincent de Gonzague, né en 1594.

L'année 1612 fut fatale à la Maiſon de Gonzague. Le duc de Mantoue, Vincent, mari d'Eleonore de Médicis, mourut le 18 février: une de ſes petites-filles, au mois d'octobre; Louis ſon petit-fils, & fils de François, mourut âgé de deux ans, le 2 décembre, & François, père de Louis, & fils aîné de Vincent, mourut le 21 du même mois de décembre, âgé de vingt-ſix ans.

La mort de ce dernier fut ce qui donna lieu à l'affaire de Mantoue.

Il ne laiſſoit de ſon mariage avec Marguerite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel, que Marie, princeſſe de Gonzague, née en 1609, & âgée de trois ans.

Alors s'éleva une de ces queſtions qui s'élèvent toujours en foule dans tous les Etats où l'ordre de la ſucceſſion n'eſt pas réglé d'une manière certaine, ſoit par une conſtitution formelle, ſoit par un uſage invariable & conſtamment obſervé, comme ce que nous appelons en France *la Loi ſalique*. Etoit-ce la princeſſe Marie qui devoit ſuccéder, ſous la tutèle de la ducheſſe Marguerite ſa mère, au duc François ſon père? ou étoit-ce l'aîné des frères de François qui devoit monter ſur le trône?

Le 23 décembre on reçut à Turin un courier dépêché en toute diligence au duc de Savoie par la ducheſſe de Mantoue ſa fille, qui lui annonçoit que ſon mari étoit au lit depuis trois jours avec une fièvre continue, que ſa fille étoit auſſi malade. Au milieu de tant de douleurs & d'inquiétudes, elle deſiroit que le prince de Piémont ſon frère vînt la conſoler & l'aider de ſes conſeils. Il partit en effet le lendemain pour Mantoue, & peu après ſon départ on reçut à Turin la nouvelle de la mort du duc François. Vers le même tems le cardinal Ferdinand de Gonzague recevoit la même nouvelle à Rome, &, devenu par-là duc de Mantoue, s'occupoit déjà de faire paſſer à dom Vincent ou Vincenzo ſon frère, ſon chapeau & les autres graces eccléſiaſtiques dont il jouiſſoit à Rome & en France.

Cependant le duc de Savoie préparoit bien des affaires à cette Maiſon de Gonzague. Le prince de Piémont, qui étoit auprès de la ducheſſe de Mantoue ſa ſœur, commença par lui conſeiller de feindre une groſſeſſe, ou du moins d'annoncer de l'incertitude ſur ce point; ce qui produiſit d'abord l'effet de retarder le couronnement du nouveau Duc. Mais celui-ci n'en prit pas moins l'adminiſtration de l'Etat ſans en faire part à la ducheſſe Marguerite, veuve du dernier Duc; premier grief de Charles-Emmanuel.

Enſuite le duc de Savoie convenoit bien que le duché de Mantoue devoit paſſer au frère du dernier mort ſi la Ducheſſe n'étoit pas groſſe, ou ſi elle n'accouchoit pas d'un fils; mais renouvelant les anciennes prétentions de la Savoie ſur le Montferrat, il les trouvoit très-favoriſées par les conjonctures; il réclamoit le Montferrat pour ſa petite-fille Marie, princeſſe de Gonzague, fille de la ducheſſe Marguerite & du dernier duc de Mantoue. Le Montferrat, diſoit-il, étoit un fief féminin, &, pour preuve, c'étoit par une femme qu'il avoit paſſé de la Maiſon Paléologue à la Maiſon de Gonzague. Voilà ce qu'il diſoit, mais il ne diſoit pas que cette femme, qui avoit porté le Montferrat dans la Maiſon de Gonzague, réuniſſoit tous les droits de ſa Maiſon par l'extinction entière de la ligne maſculine des Paléologue, au lieu que la Maiſon de Gonzague ne manquoit point de mâles, qui tous excluoient les femmes.

On ſe mit à négocier, ſelon l'uſage, pour gagner du tems. Le duc de Savoie négocia, ſelon l'uſage, pour gagner des places; il eſſaya de corrompre le chevalier de Rivara, gouverneur de la citadelle de Caſal, capitale du Montferrat, auquel il envoya le marquis de Rivara ſon frère, qui étoit chargé de lui faire les offres les plus ſéduiſantes. Le chevalier eut horreur de l'idée d'une infidélité; il menaça ſon frère de lui faire trancher la tête s'il ne ſe retiroit au plus tôt. Le marquis reporta cette réponſe au duc de Savoie, qui, ſuivant toujours de près l'exécution de ſes deſſeins, s'étoit encore approché de la frontière pour recueillir les fruits de cette nouvelle entrepriſe.

Comme tous ces petits intérêts ſecondaires & ſubalternes venoient toujours ſe réunir aux grands intérêts généraux de la rivalité de la France & de l'Eſpagne, ces deux puiſſances, malgré les mariages récens qui les uniſſoient, ſe diviſèrent ſur cet objet comme ſur tous les autres. L'Eſpagne, ſans prendre parti ouvertement pour le duc de Savoie, fomentoit les troubles & vouloit gouverner le duc de Mantoue, quel qu'il pût être. La France étoit la protectrice naturelle de la Maiſon de Gonzague. Le prince de Piémont reſtoit à Mantoue & intriguoit en faveur de ſa ſœur contre le Cardinal-Duc, qui n'avoit trouvé pour toute reſſource, dans les coffres du feu Duc ſon frère, que quatorze mille écus. Le duc de Savoie, de concert avec ſon fils, introduiſoit ſecrétement dans Mantoue des gens de guerre déguiſés; en même tems il demandoit qu'on lui renvoyât la ducheſſe douairière de Mantoue ſa fille, & la princeſſe de Gonzague ſa petite-fille, inſinuant que ſi ſa fille étoit groſſe, elle ſeroit peu en ſûreté, étant au pouvoir d'un Prince qui avoit intérêt qu'elle n'accouchât point. Ferdinand répondoit que, s'il n'étoit pas à portée de ſuivre l'événement de cette prétendue groſſeſſe, il pourroit être trompé ſur l'article; ainſi l'on craignoit ou l'on feignoit de craindre, d'un côté le poiſon, de l'autre une *ſuppoſition de part*.

Cette queſtion du renvoi de la ducheſſe douairière & de ſa fille au duc de Savoie devint un grand objet de négociation. Le duc de Savoie, pour affecter de la modération, demandoit que ſi l'on craignoit de remettre ſa fille entre ſes mains, ſi l'on ne vouloit pas l'envoyer à Turin, on l'envoyât du moins à Caſal, où elle ſeroit moins immédiatement dans la dépendance du Cardinal-Duc, & où ſon père ſeroit plus à portée de veiller ſur elle, ou bien à Milan, ſous la garde de l'Eſpagne, où elle ne dépendroit d'aucune des parties intereſſées. C'étoit même pour Milan qu'il paroiſſoit incliner le plus, car par ſes intelligences avec les Eſpagnols il étoit autant le maître à Milan qu'à Turin.

Enfin, la ducheſſe douairière déclara qu'elle n'étoit pas groſſe, & le cardinal Ferdinand prit publiquement le titre de Duc. Alors on entama une autre négociation: ce fut celle du mariage de ce cardinal-duc Ferdinand avec la ducheſſe douairière ſa belle-ſœur: tout à l'heure on craignoit qu'il ne l'empoiſonnât, à préſent on vouloit qu'il l'épouſât. Ferdinand ne montroit point de répugnance pour ce mariage, que les Eſpagnols paroiſſoient deſirer. En général, le nouveau duc de Mantoue, comme ſon frère & ſes autres prédéceſſeurs, & comme tous les Princes foibles placés entre deux grandes puiſſances, cherchoit à leur plaire également à toutes deux. Le duc de Savoie, plus hardi, cherchoit davantage à les diviſer pour profiter de leurs diviſions: tous deux étoient diverſement ſuſpects, même à leurs amis. Le duc de Mantoue l'étoit par ſa molleſſe, autant que le duc de Savoie par ſon énergie.

A travers ces légers nuages politiques tout paroiſſoit calme & aſſuré: le duc de Mantoue étoit poſſeſſeur paiſible; le duc de Savoie, à la vérité, redemandoit toujours ſa petite-fille, & le duc de Mantoue vouloit la conſerver. On négocioit à l'amiable ſur cet article, & le projet de mariage entre la ducheſſe douairière, mère de cette Princeſſe, & le duc de Mantoue, n'étoit rien moins qu'abandonné lorſque tout à coup l'orage éclate. Le duc de Savoie fond à main armée ſur le Montferrat, s'empare de Trin, d'Albe, de Montcalvo, de toutes les places de ce duché, à la réſerve de Caſal que le duc de Nevers ſauva en ſe jetant dans cette place avec ce qu'il avoit de monde à ſa ſuite. Ce ſeigneur, qui étoit auſſi de la Maiſon de Gonzague, & qui devint auſſi dans la ſuite duc de Mantoue, ne s'étoit nullement préparé à la guerre. Il voyageoit alors en Italie, conduiſant à Florence Renée de Lorraine ſa belle-ſœur, fille du duc de Mayenne, qui alloit épouſer Marie Sforce, duc d'Ognano, comte de Santa-Fiore, fils du duc Sforce. Etant arrivé à Savone, près de Gênes, le 25 avril 1613, il y trouva des lettres de Carlo de Roſſi, général des troupes du duc de Mantoue, qui, au nom de toute la nobleſſe du Montferrat, le prioit d'aller à leur ſecours; ce qu'il fit. Le duc de Mantoue ſe rendit auſſi à Caſal, mais ſans vouloir rien entreprendre, diſoit-il, qu'avec la permiſſion du roi de France & de la Reine ſa mère. Il eſt aſſez ſingulier qu'on n'oſe défendre ſon pays ſans en avoir reçu la permiſſion d'un Souverain étranger; mais il eſt vrai que ces petits Princes d'Italie, à l'exception du ſeul duc de Savoie, n'étoient rien & ne pouvoient rien ſans l'aſſiſtance de celle des deux grandes puiſſances rivales, ſous la protection deſquelles ils s'étoient mis. En cette occaſion le duc de Mantoue les réclama toutes deux. Les Eſpagnols firent d'abord ſemblant de vouloir le ſecourir: le gouverneur du Milanez l'aſſura qu'il avoit ordre du roi d'Eſpagne ſon maître, d'obliger le duc de Savoie à ſe retirer & à *reſtituer* tout ce qu'il avoit pris; mais bientôt les Eſpagnols, interprétant ces promeſſes, y mirent pour condition, que le duc de

Mantoue viendroit lui-même en perſonne ſe remettre entre les mains du roi d'Eſpagne, & témoigner par-là qu'il renonçoit à toute autre aſſiſtance qu'à celle de ce Monarque.

Les Vénitiens, que le duc de Mantoue conſulta ſur cette propoſition, lui répondirent ce qu'il auroit dû ſe répondre à lui-même, que ce ſeroit compromettre étrangement ſa réputation, ſes Etats & peut-être ſa vie; ils lui offrirent des ſecours d'hommes & d'argent, & chargèrent leur ambaſſadeur à Rome, de faire, de concert avec les miniſtres français, toutes les inſtances poſſibles auprès du pape Paul V (Borghèſe), pour l'engager à former une ligue des puiſſances d'Italie en faveur du duc de Mantoue, & à ſe mettre à la tête de cette ligue. Ces miniſtres ajoutoient à toutes les repréſentations qu'ils avoient déjà faites plus d'une fois au Pape, de nouvelles inſtances, fondées ſur les diſpoſitions alors dévoilées des Eſpagnols, & ſur la ſervitude dont elles menaçoient l'Italie. Toutes ces tentatives ne produiſirent rien ſur l'eſprit du Pape. Ce Pape, diſoit l'ambaſſadeur de France à Rome (le comte de Brèves), *ce Pape eſt Prince de repos, & qui ne croit pas que le feu ſoit chaud qu'il ne le ſente.*

Cependant l'Eſpagne ne ceſſoit d'armer tant à Milan que dans ſes autres Etats : en même tems elle preſſoit le duc de Mantoue d'aller à Milan, & de ſe remettre entre les mains du gouverneur; ce qu'il refuſa; mais pour ne point mécontenter l'Eſpagne, que tous ces Princes d'Italie croyoient avoir intérêt de ménager plus encore que la France, parce qu'ils en étoient ſerrés de plus près du côté du Milanez, il avoit promis de s'aboucher avec le gouverneur en un lieu non ſuſpect.

Le double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, & d'Eliſabeth, ſœur de Louis XIII, avec le Prince d'Eſpagne, qui fut depuis le roi Philippe IV, laiſſoit ſubſiſter à travers l'apparence d'une aſſez grande liaiſon, toute l'ancienne rivalité. L'Italie en étoit le principal objet. Les Princes de cette contrée ménageoient davantage l'Eſpagne, parce qu'ils la craignoient davantage : il s'agiſſoit pour la France, de ſe rendre auſſi ou plus redoutable qu'elle dans ce pays; c'étoit à quoi François I & Henri II avoient inutilement travaillé du tems de Charles-Quint & de Philippe II; c'étoit à quoi la France n'avoit pas même pu ſonger ſous les règnes ſuivans au milieu de ſes diſcordes civiles; mais c'étoit ce qui devenoit plus facile du tems de Philippe III, & c'étoit ce qui devoit arriver ſous Philippe IV, pendant le miniſtère du cardinal de Richelieu en France.

Le Pape diſſimuloit encore avec les Vénitiens : il leur laiſſoit eſpérer qu'il joindroit ſes forces aux leurs, & à celles des autres puiſſances de l'Italie en faveur du duc de Mantoue, auſſitôt qu'il verroit l'Eſpagne manquer aux promeſſes qu'elle lui avoit faites de maintenir ou de rétablir la paix de l'Italie; cependant il empêchoit ces autres puiſſances d'agir, &, conſervant toujours du reſſentiment de la conduite ferme que les Vénitiens avoient oppoſée à ſes prétentions ambitieuſes dans l'affaire de l'interdit de Veniſe, il n'étoit pas fâché de voir les Vénitiens s'embarquer ſeuls dans une affaire qui alloit les mettre en butte à toutes les forces de l'Eſpagne; il les avertiſſoit ſeulement, comme par intérêt & par amitié, de ne pas compter ſur la France, qui avoit, diſoit-il, toute autre choſe à faire que de ſecourir le duc de Mantoue; il tenoit le même langage au grand-duc de Toſcane & aux autres puiſſances d'Italie.

Bien plus, les Vénitiens & le duc de Mantoue ayant demandé au Pape la permiſſion de faire au moins quelques levées de gens de guerre ſur l'Etat de l'Egliſe, le Pape la refuſa formellement.

Le duc de Nevers écrivoit de Caſal, que, ſi la France ne ſe hâtoit de venir au ſecours du duc de Mantoue, ce Prince étoit perdu, & que tout ce qu'il pouvoit eſpérer de plus heureux, ſi l'Eſpagne ne s'accordoit pas avec le duc de Savoie pour partager les Etats de Mantoue, & s'il pouvoit conſerver le Montferrat, c'étoit de le conſerver à condition de recevoir garniſon eſpagnole dans Caſal.

Ces remontrances produiſirent leur effet : la cour de France annonça que les Français marchoient au ſecours du duc de Mantoue, & alloient fondre ſur les Etats du duc de Savoie.

Quelle que fût à cet égard l'opinion du Pape, il perſiſtoit à dire que la France, malgré toutes ſes proteſtations de vouloir ſecourir efficacement le duc de Mantoue, n'en feroit rien & n'en vouloit rien faire, étant trop occupée chez elle par les cabales & les factions qui commençoient à troubler la minorité de Louis XIII & la régence de Marie de Médicis, & qui étoient pour la France d'une toute autre importance que la guerre du Montferrat. Le Pape affectoit de croire que toutes ces menaces, de paſſer en Italie & d'attaquer les Etats du duc de Savoie, n'avoient pour objet que de l'engager, lui Pape, à ſe déclarer pour le duc de Mantoue, & qu'après avoir rendu ce ſervice à ce Prince, la France ne prendroit point d'autre part à la guerre qu'elle auroit allumée en Italie. Ces conjectures furent démenties par la conduite de la France, qui fit un armement conſidérable. La connoiſſance qu'on eut de cet armement eut beaucoup d'influence ſur les affaires de Mantoue, & accéléra la pacification : les Eſpagnols voulurent & parurent en avoir le principal honneur; ils obligèrent le duc de Savoie à reſtituer toutes les places qu'il avoit priſes dans le Montferrat, & ils les remirent au duc de Mantoue; mais ſous prétexte de prévenir de nouvelles irruptions de la part du duc de Savoie, ils eurent grand ſoin de mettre des garniſons eſpagnoles dans toutes ces places.

L'affaire du déſarmement du duc de Savoie & du gouverneur de Milan n'entraîna pas moins de négociations que la guerre qui avoit précédé : on vouloit toujours contraindre le duc de Mantoue

à épouſer ſa belle-ſœur, & l'objet qu'on ſe propoſoit dans ce mariage étoit toujours d'aſſurer le Montferrat à la Maiſon de Savoie; car le duc de Savoie, père de cette Princeſſe, pouvoit faire la paix ou la guerre, ſuivant l'intérêt du moment, mais il n'abandonnoit jamais ſes prétentions : on cherchoit tous les jours quelque nouveau prétexte pour ne point déſarmer, & le duc de Savoie & le gouverneur de Milan paroiſſoient toujours d'intelligence ſur ce point; tantôt on exigeoit que le duc de Mantoue pardonnât à ſes ſujets rebelles qui avoient ſecondé les entrepriſes des ennemis; tantôt on en revenoit à demander, comme avant la guerre, qu'il remît, ſoit au duc de Savoie lui-même, ſoit aux Eſpagnols, la jeune princeſſe de Mantoue, fille de ſon frère & petite-fille du duc de Savoie, dont celui-ci ſe ſeroit ſervi pour réclamer Mantoue, ou du moins le Montferrat, en cas que le mariage du duc actuel de Mantoue avec la ducheſſe douairière, mère de la princeſſe de Mantoue, n'eût point lieu.

Le duc de Savoie, d'un autre côté, eſſayoit de détacher la France des intérêts du duc de Mantoue, ou du moins de la refroidir ſur ces intérêts par des propoſitions honorables & avantageuſes; il offroit de déſarmer & de s'allier indirectement avec la Maiſon de France par les divers mariages qu'il projetoit, tels que celui de ſa fille avec le duc de Mantoue, & celui du prince de Piémont ſon fils avec une des princeſſes de Toſcane. D'ailleurs, il faiſoit la France arbitre de tous les différends de ſa Maiſon & de la Maiſon de Gonzague.

Dans le même tems il propoſoit de donner une autre de ſes filles en mariage au roi d'Eſpagne, Philippe III, veuf depuis deux ans, mais qui n'avoit nulle envie de ſe remarier; il faiſoit courir le bruit de ce mariage, comme d'une choſe arrêtée, pour tirer parti de ce bruit relativement à ſes affaires & à ſes projets.

L'ardente inquiétude du duc de Savoie ne put être efficacement réprimée que par la réunion de la France & de l'Eſpagne, qui finirent par agir d'intelligence & de concert pour obliger ce Prince remuant de reſpecter la paix & la liberté de l'Italie. Mais cette affaire, que le traité d'Aſt de l'an 1615 ne fit encore que ſuſpendre pour quelque tems, ne fut entiérement terminée que par les traités de Madrid & de Paris en 1617. Dans l'intervalle, le duc de Savoie s'étoit révolté contre l'Eſpagne ſa protectrice, & lui avoit fait une guerre dans laquelle il avoit été bien ſecondé par le maréchal, depuis connétable de Leſdiguières; cette guerre fut terminée par ce même traité de Paris.

Charles-Emmanuel continua toute ſa vie de s'égarer dans les plus vaſtes projets. En 1590, au milieu des déſordres de la Ligue, il avoit voulu ſe faire comte de Provence; il avoit bien oſé même porter ſes prétentions & ſes folles eſpérances juſqu'à la couronne de France. En 1619, à la mort de l'empereur Matthias, il aſpira de même à l'Empire; il prétendit auſſi réaliſer le titre de roi de Chypre, en ſe propoſant la conquête de cette île, & les peuples de la Macédoine, las du joug des Turcs, l'ayant fait preſſentir ſur l'offre de leur principauté, il fut tout près de l'accepter, au riſque de toutes les guerres dans leſquelles une pareille entrepriſe pouvoit le jeter.

La conquête de Mantoue & du Montferrat ſembla venir de nouveau s'offrir à ſon ambition. Le duc Ferdinand étoit mort ſans enfans en 1626. Vincent, ſon frère puîné, qui avoit recueilli ſa ſucceſſion, étoit mort auſſi ſans enfans l'année ſuivante. Charles de Gonzague (ce même duc de Nevers, qui en 1613 avoit conſervé Caſal au duc Ferdinand) étoit le grand-oncle & le légitime héritier des trois derniers ducs de Mantoue, & le duc de Réthelois ſon fils avoit réuni tous les droits par ſon mariage avec cette princeſſe Marie, fille de François (l'aîné de ces trois Ducs), & de cette Marguerite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel, & qu'on avoit voulu faire épouſer enſuite au duc Ferdinand ſon beau-frère. Le roi de France & les Vénitiens prirent parti pour le duc de Nevers; mais l'empereur Ferdinand II, le roi d'Eſpagne Philippe IV, & ſurtout le duc de Savoie, ſe déclarèrent contre lui. Obſervons cependant que les prétentions de ce dernier Prince étoient encore bien plus dépourvues de tout prétexte qu'en 1612 & 1613, puiſque ſa fille n'avoit pas épouſé le duc Ferdinand, & que ſa petite-fille Marie, en épouſant le duc de Réthelois, avoit encore fortifié les droits de la Maiſon de Gonzague. C'étoit le cardinal de Richelieu qui gouvernoit alors la France. Jaloux de procurer à ſon maître la prépondérance en Italie, & intéreſſé à l'enlever aux cabales de la cour, il l'engagea par tous les motifs de gloire & de politique à partir pour aller ſecourir le nouveau duc de Mantoue. Louis XIII, ſuivi des maréchaux de Créqui & de Baſſompierre, force en perſonne, le 6 mars 1629, les trois barricades du Pas-de-Suſe. Effrayé de cet exploit, le duc de Savoie traite avec le Roi, & lui remet la ville de Suſe par le traité qui porte le nom de ce lieu. Les Eſpagnols, qui avoient aſſiégé Caſal, ſont obligés d'en lever le ſiége; mais le duc de Savoie, qui, en faiſant un traité, ſe propoſoit toujours de ne point l'exécuter, laiſſa celui-ci ſans exécution comme les autres, &, d'accord avec le fameux marquis Spinola, général des Eſpagnols, ſuit ſon projet de dépouiller le duc de Mantoue. La guerre s'étend & ſe ranime en Savoie, en Piémont, dans le Montferrat, dans preſque toute l'Italie. En 1630, Spinola renouvelle le ſiége de Caſal, que Richelieu avoit eu grand ſoin de ravitailler. Ce fut pendant ce nouveau ſiége qu'on vit paroître, pour la première fois, Jules Mazarin, depuis Cardinal & premier miniſtre en France; il venoit faire pour la Savoie & l'Italie des propoſitions de paix qui ne purent être acceptées. Le Roi s'empare de toute la Savoie; mais il tombe malade, rentre en France,

& s'arrête à Lyon. Les Impériaux, profitant de ſon abſence, ſurprennent & pillent Mantoue pendant que le maréchal de Montmorenci battoit le général Doria au combat de Veillane, &, joint aux maréchaux de la Force & d'Effiat, prenoit la ville de Saluces. Le duc de Savoie, trompé par ſa fauſſe politique, meurt de chagrin de voir ſon pays également en proie à ſes ennemis & à ſes alliés, & de n'en pouvoir accuſer que lui-même. Sa mort eſt du 26 juillet 1630. On diſoit de lui que ſon cœur étoit encore plus inacceſſible & moins ouvert que ſon pays; il acquit d'ailleurs la réputation du plus brave capitaine & du plus magnifique Prince de ſon tems. Plein d'eſprit & de graces, ami des lettres & des ſciences, il parloit, & parloit bien les principales langues de l'Europe; il avoit la clef de tous les cabinets, & pénétroit tous les ſecrets des Princes, ſoit par une ſagacité merveilleuſe & une eſpèce de divination, ſoit par un eſpionnage très-ſubtil & très-bien payé; il étoit d'ailleurs fort aimable, & avoit l'art de gagner les cœurs ſans engager le ſien. Des monumens publics rendent témoignage à ſa piété autant qu'à ſa magnificence. Ce fut à tout prendre un fort grand Prince avec des défauts conſidérables, dont le plus grand peut-être fut celui que dom Louis de Haro reprochoit au cardinal Mazarin, qui pouvoit bien avoir pris des leçons & des exemples de ce Prince : *Il a*, diſoit dom Louis, *un grand défaut en politique; il veut toujours tromper.*

29°. Charles-Emmanuel laiſſa une multitude de bâtards, qui tous furent comblés d'honneurs & de biens, & tinrent preſque un état de Princes. Nous ne remarquerons parmi eux que dom Maurice de Savoie, marquis de Rive, capitaine des gardes de ſon alteſſe royale, maréchal-de-camp au ſervice du roi de France, tué en 1645 au combat de Pro dans l'Etat de Milan, étant général de la cavalerie du prince Thomas.

Quant aux deux Victor-Amédée, l'un fils, l'autre arrière-petit-fils de Charles-Emmanuel, *voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Victor-Amédée*.

30°. Voici les titres que prenoit le dernier roi de Sardaigne, duc de Savoie, fils & ſucceſſeur du ſecond Victor-Amédée, dit le roi Victor : Charles-Emmanuel-Victor, roi de Sardaigne, troiſième du nom, duc de Savoie, de Chablais, d'Aouſte, de Genevois & de Montferrat; prince de Piémont, d'Achaie, de la Morée & d'Oneille; marquis de Saluces, de Suſe & d'Italie; comte d'Aſt, de Genève, de Nice, de Tende & de Romont; baron de Vaud, ſeigneur de Verceil, de Marro, de Prella, de Novello, du marquiſat de Ceva; comte de Coconas, Prince & vicaire perpétuel du Saint-Empire romain, Roi titulaire de Chypre.

Ce Roi acquit de la gloire dans l'Europe, & mérita l'amour de ſes ſujets. La bataille de Guaſtalle, au gain de laquelle il eut beaucoup de part, d'autres ſuccès encore, & des exploits qui pour être admirés pouvoient ſe paſſer de ſuccès, ſuffiſent à la gloire militaire de ce Prince.

Les devoirs de la royauté l'occupèrent ſans relâche. Dans une maladie dont il fut attaqué, on l'exhortoit à interrompre des travaux qui pouvoient nuire à ſa ſanté. « Tant que Dieu nous laiſſe » un reſte de force, répondit-il, il nous ordonne » de l'employer à nos devoirs. »

Cet attachement à ſes devoirs régla conſtamment ſa vie; & tel fut ſon reſpect pour les lois, qu'il aima mieux laiſſer un crime grave impuni, que de permettre qu'on infligeât une peine qui n'étoit pas prononcée par la loi.

La même ſageſſe qui dicta ſes lois, préſida auſſi à l'adminiſtration de ſes finances. « Vous me voyez, » diſoit-il à un Français, dans le plus beau jour de » ma vie; je viens de délivrer mon peuple des derniers impôts que la néceſſité des guerres m'avoit » forcé d'établir. »

Une économie exacte & éclairée veilloit en même tems à la diſpenſation de ſes revenus. Il ſupprima dans ſa cour le diſpendieux & inutile appareil des fêtes; il fit ce qu'il put pour le commerce, les arts, la défenſe de ſes Etats.

Le témoignage ſuivant eſt confirmé par tous ceux qui ont ſeulement paſſé par Turin. « Les portes » de ſon palais étoient continuellement ouvertes à » tous ſes ſujets, & le dernier des citoyens portoit librement ſa voix au pied du trône. On voyoit » ce bon Prince environné de ſon peuple comme » d'une famille nombreuſe. Il entendoit leurs repréſentations, écoutoit leurs plaintes, ſoutenoit » le foible, encourageoit le timide, conſoloit l'affligé, ſoulageoit le malheureux. »

Ce Roi avoit des amis. Ses larmes coulèrent ſur la tombe du marquis de Saint-Germain. En deſcendant lui-même au tombeau, il y fut ſuivi d'un autre ami. Le maréchal de la Rocca ne put lui ſurvivre plus de trois jours.

Charles-Emmanuel-Victor étoit frère de cette aimable ducheſſe de Bourgogne, morte en 1712, & ſuivie de ſi près par ſon mari, le même étoit oncle de notre roi Louis XV, dont la viciſſitude des événemens & des intérêts politiques le rendit tantôt l'allié, tantôt l'ennemi.

Sur la détention malheureuſe du roi Victor, & ſur le repentir qu'il en eut, *voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Victor*.

31°. Dans la branche de Soiſſons, iſſue de celle de Carignan, laquelle deſcendoit de Charles-Emmanuel, dit le Grand, nous remarquerons l'auteur de cette branche de Soiſſons, Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soiſſons par Marie de Bourbon ſa mère, fille de ce comte de Soiſſons, couſin-germain d'Henri IV, & qui avoit tant deſiré de devenir ſon beau-frère, & ſœur du comte de Soiſſons, tué en 1641 à la bataille de la Marfée. Ce comte de Soiſſons Savoie s'établit en France, où il fut colonel-général des Suiſſes & Griſons, & lieutenant-général des armées; il ſe diſtingua

au ſervice de France en pluſieurs occaſions. Mort le 7 juin 1673. C'eſt lui qui avoit épouſé cette fameuſe Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin, laquelle, après avoir eu grande part au crédit de ſa Maiſon, indépendant même de celui du Cardinal, joua un ſi grand rôle dans toutes les intrigues de la cour de Louis XIV. Elle finit ſes jours dans la diſgrace, ayant été obligée de quitter la France & de ſe réfugier à Bruxelles, par l'importance trop grande qu'on voulut mettre à des queſtions innocentes, mais indiſcrètes, qu'elle & pluſieurs perſonnes de la cour, par eſprit d'intrigue ou par curioſité, s'aviſèrent de faire à de prétendues ſorcières, qui ſe trouvèrent être des empoiſonneuſes.

32°. Elle fut la mère de ce fameux prince Eugène (Eugène-François), qui la vengea, & qui punit cruellement Louis XIV de n'avoir pu démêler ſes rares talens & prévoir ſes hautes deſtinées à travers les écarts & les légéretés de ſa jeuneſſe; Eugène, le vainqueur ou le héros de Carpi, de Chiari, de Luzara, d'Hochſtet, de Caſſano, de Turin, d'Oudenarde, de Malplaquet, &c.; Eugène qui, gouvernant l'Empire qu'il rendoit victorieux, chargé de titres & de dignités, chevalier de la Toiſon-d'Or, généraliſſime des armées de l'Empereur, & préſident de ſon conſeil de guerre, conſeiller d'Etat & gouverneur des Pays-Bas, étoit moins un ſujet qu'une puiſſance formidable à Louis XIV, un génie fatal à ſa gloire, un des triumvirs de la ligue contre la France; Eugène qui, non moins terrible aux Turcs qu'aux Français, & partout vainqueur, eſt encore le héros de Zenta (1697), & de Peterwaradein (1716); Eugène paſſoit pour le premier capitaine de l'Europe, & les Anglais, quoiqu'ils euſſent Marlborough, diſoient que depuis Jules-Céſar on n'avoit point vu d'auſſi grand général qu'Eugène. (*Voyez*, à l'article *Marlborough*, dans le Dictionnaire, la réponſe que fit le prince Eugène à un miniſtre anglais, qui l'appeloit *le plus grand capitaine du ſiècle.*) Malgré cette juſte admiration qu'Eugène inſpiroit à ſes ennemis, quand le maréchal de Villars n'eut plus que ce ſeul général à combattre, il parut avoir de l'aſcendant ſur lui. En 1712 il remporta ſur lui l'importante victoire de Denain, qui entraîna la réduction de pluſieurs places perdues par les Français les années précedentes.

En 1713 Villars eut encore d'autres avantages qui déterminèrent enfin l'Empereur à la paix. Eugène & Villars en furent les arbitres: ils la ſignèrent à Raſtadt le 6 mars 1714, & elle fut auſſi conclue avec l'Empire, à Bade, le 7 ſeptembre ſuivant.

En 1734 le prince Eugène reparut à la tête de cent mille hommes pour faire lever le ſiège de Philisbourg, & Philisbourg fut pris preſqu'à ſa vue, circonſtance qui ne contribua pas peu à illuſtrer cet exploit:

Il eſt beau d'affronter gaiment
Le trépas & le prince Eugène.

Ce grand Prince a été chanté par Rouſſeau & par Voltaire: c'eſt n'avoir pas été mal partagé en trompettes de la Renommée. Alexandre n'eut pas le même avantage, & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il envioit au vaillant Achille ſon Homère. Eugène mourut le 21 avril 1736; il étoit né le 18 octobre 1663. Il avoit été deſtiné à l'état eccléſiaſtique, & poſſédoit des abbayes; il avoit été connu d'abord ſous le nom de chevalier de Carignan, puis ſous celui d'abbé de Savoie, mais le nom du prince Eugène eſt immortel.

33°. Louis Thomas de Savoie, comte de Soiſſons, l'aîné des frères du prince Eugène, né le 16 octobre 1657, mourut le 25 août 1702, des bleſſures qu'il avoit reçues devant Landau; il étoit au ſervice de l'Empereur; il avoit été maréchal-de-camp au ſervice de France.

34°. Un autre de leurs frères (Louis-Jules), dit *le Chevalier de Savoie*, mourut à vingt-trois ans, au ſiége de Vienne, en 1683.

35°. Eugène-Jean-François de Savoie, comte de Soiſſons, petit-neveu du prince Eugène, & qui, portant déjà ſon nom avec éclat, promettoit d'égaler un jour ſa gloire, venoit d'être préſenté par ſon grand-oncle à l'Empereur & à toute la famille impériale, d'être nommé major-général des armées de l'Empire, & d'en remplir dignement les fonctions ſous ſon grand-oncle, à la campagne de Philisbourg, en 1734, lorſqu'il mourut à vingt ans, le 24 novembre de la même année, trompant ainſi toutes les eſpérances qu'un mérite déjà extraordinaire & des qualités vraiment héroïques avoient fait concevoir de lui à tout le monde. En lui, ou plutôt dans la perſonne du prince Eugène ſon grand-oncle, mort après lui, finit la branche des comtes de Soiſſons.

36°. Dans la branche des ducs de Nemours, Philippe de Savoie, tige de cette branche, fils du ſecond lit du duc Philippe (mentionné ſous le n°. 22), & frère conſanguin de la ducheſſe d'Angoulême, fut nommé à cinq ans à l'évêché de Genève, en 1495. Des évêques nommés à cinq ans pouvoient aller à la guerre. Philippe accompagna Louis XII dans ſon expédition contre Veniſe, & combattit ſous lui à la bataille d'Agnadel, en 1509. Il quitta ſon évêché en 1510, s'attacha dans la ſuite au ſervice de l'empereur Charles-Quint; il auroit dû donner la préférence à François I ſon neveu. Ce Monarque, aidé de ſa mère, ſœur de Philippe, attira ce Prince à ſon ſervice, & le fixa en France par le don qu'il lui fit en 1518, du duché de Nemours.

37°. Jacques de Savoie ſon fils, duc de Nemours, eſt, ſi l'on veut, le héros du roman de la princeſſe de Clèves, à laquelle, pour rentrer dans la vérité hiſtorique, il faudroit ſubſtituer cette vertueuſe ducheſſe de Guiſe, Anne d'Eſt, femme

du duc François, qui, du vivant même de ſon mari, ne put ſe défendre d'aimer Nemours (comme le duc de Guiſe le lui reproche un peu maritalement dans *le François II* du préſident Hénault), mais qui, moins ſévère qu'on n'a imaginé la princeſſe de Clèves, ſe permit de l'épouſer après la mort du duc de Guiſe. Bien moins ſévère encore, une princeſſe de la Maiſon de Rohan, mademoiſelle de la Garnache (*voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Rohan*, vers la fin), ſe contenta d'une promeſſe de mariage qui, dans la ſuite ne fut pas jugée valide, & eut de lui un fils qui fut déclaré illégitime. Nemours étoit brillant, aimable, généreux, plein d'eſprit & de ſavoir; il fut l'ornement de la cour de Henri II & de ſes deux fils; mais un ornement utile, & qui les ſervit dans les guerres tant civiles qu'étrangères, avec beaucoup de gloire & de ſuccès. Il ſe jeta dans Metz en 1552, & le défendit ſous le duc François de Guiſe ſon rival, contre toutes les forces de Charles-Quint. En 1554 il ſe ſignala au combat de Renti; en 1555 il alla ſervir en Italie, & fut d'un combat célèbre de quatre Français contre quatre Eſpagnols (Brantôme dit treize de part & d'autre). En 1562 il ménagea la reddition de Bourges. Envoyé en Dauphiné, il prit Vienne, battit le baron des Adrets; il fit mieux, il le ramena au ſervice du Roi. Il partagea, en 1567, avec les Suiſſes, l'honneur d'avoir ſauvé ce même roi Charles IX à la retraite de Meaux, comme Charles le reconnut formellement par ce propos, que *ſans ſon couſin le duc de Nemours & ſes bons compères les Suiſſes, ſa vie ou ſa liberté étoit en très-grand branle*. Il ſe trouva enſuite à la bataille de Saint-Denis. Il mourut à Annecy, le 15 juin 1585. Henri de Savoie, réputé ſon bâtard, & que mademoiſelle de la Garnache ſa mère appeloit *prince de Genevois*, ne laiſſa qu'un bâtard, Samuel de Nemours.

Voici le portrait que fait Brantôme de Jacques de Savoie, duc de Nemours : « Un des plus parfaits & accomplis Princes, ſeigneurs & gentilshommes qui fut jamais..... Très-beau Prince & de très-bonne grace, brave & vaillant, agréable, aimable & accoſtable, bien diſant, bien écrivant autant en rime qu'en proſe; s'habillant des mieux : ſi bien que toute la cour, en ſon tems (au moins la jeuneſſe), prenoit tout ſon patron de ſe bien habiller ſur lui, & quand on portoit un habillement ſur ſa façon, il n'y avoit non plus à redire que quand on ſe façonnoit en tous ſes geſtes & actions. Il étoit pourvu d'un grand ſens & d'eſprit, ſes diſcours beaux, ſes opinions en un conſeil belles & recevables. De plus, tout ce qu'il faiſoit, il le faiſoit ſi bien, de ſi bonne grace & ſi belle adreſſe, ſans autrement ſe contraindre, comme j'en ai vu qui le vouloient imiter, ſans en approcher, mais ſi naïvement, que l'on eût dit que tout cela étoit né avec lui.

» Il aimoit toutes ſortes d'exercices, & il y étoit ſi univerſel, qu'il étoit parfait en tout. Il étoit très-bon homme de cheval, très-adroit & de belle grace, fût ou à piquer ou à rompre lances, ou à courir bague ou autre exercice, pour plaiſir ou pour la guerre; bon homme de pied, à combattre à la pique & à l'épée; à la barrière les armes belles en la main: il jouoit très-bien à la paume, auſſi diſoit-on : *Les revers de monſieur de Nemours*; jouoit bien à la balle, au balon; ſautoit, voltigeoit, danſoit, & le tout avec ſi bonne grace, qu'on pouvoit dire qu'il étoit très-parfait en toutes ſortes d'exercices chevalereſques; ſi bien que, qui n'a vu M. de Nemours en ſes années gaies, il n'a rien vu, & qui l'a vu le peut baptiſer par tout le monde, *la fleur de toute chevalerie*, & pour ce fort aimé de tout le monde, & principalement des Dames, deſquelles (au moins d'aucunes) il en a tiré des faveurs & bonnes fortunes plus qu'il n'en vouloit, & pluſieurs en a-t-il refuſées qui lui en euſſent bien voulu départir. »

38°. Charles-Emmanuel, duc de Nemours, fils de Jacques & d'Anne d'Eſt, ducheſſe de Guiſe, fut un zélé Ligueur, comme le duc de Guiſe le Balafré, cardinal de Guiſe & le duc de Mayenne, ſes frères utérins. Quand les deux premiers furent maſſacrés à Blois, il fut arrêté comme leur frère & comme Ligueur. Il s'échappa de ſa priſon, & combattit dans la ſuite, pour la Ligue, contre Henri IV, aux batailles d'Arques & d'Ivri. Gouverneur du Lyonnois, il le fut auſſi de Paris, & défendit cette capitale contre Henri IV encore. Quand ce Monarque en fit le ſiége en 1590, ce fut lui qui en fit ſortir *les bouches inutiles* (mot inhumain introduit par la guerre), & qui alloit faire périr de faim & de miſère les vieillards, les femmes & les enfans ſans la généreuſe pitié de Henri IV, qui, contre l'avis de ſon conſeil, voulut qu'on leur livrât paſſage, & permit qu'on leur fournît des vivres.

Il paroît que ce Charles-Emmanuel étoit comme le duc de Savoie du même nom (n°. 28), ambitieux & chimérique dans ſes vaſtes projets; il eſpéra devenir roi de France en épouſant l'infante d'Eſpagne, Iſabelle-Claire-Eugénie. Le duc de Mayenne ſon propre frère l'ayant forcé d'abandonner cette eſpérance, il conçut un autre projet qui avoit auſſi quelque étendue : c'étoit de ſe former des provinces de ſon gouvernement, c'eſt-à-dire, du Lyonnois, Beaujolois, Forez, Mâconnois & Dombes, une principauté qui auroit relevé de l'Eſpagne. Les Lyonnois pénétrèrent ſes vues & s'aſſurèrent de ſa perſonne. La Ligue s'irrite de cet affront fait à un de ſes chefs; l'Eſpagne prend en main ſa querelle; le duc de Savoie & le gouverneur de Milan lui envoient des ſecours contre les Lyonnais : ceux-ci alors ſe ſéparent ouvertement de la Ligue & ſe déclarent hautement pour Henri IV; ils abattent & traînent dans les boues

les armes d'Eſpagne, de Savoie & de Nemours, font brûler en place publique l'effigie d'une femme habillée en ſorcière, portant écrit ſur ſon front : *La Ligue*, & ne donnent qu'un mois aux petites villes de la dépendance de Lyon pour ſuivre ſon exemple & ſe ranger à leur devoir.

Le duc de Nemours avoit le talent de s'échapper des priſons ; ſon valet-de-chambre étoit à peu près de ſa taille ; il change d'habit avec lui, ſort de ſa chambre en portant le baſſin de ſa chaiſe percée & détournant le viſage comme pour éviter la mauvaiſe odeur ; il ſe dérobe à la vue des ſoldats qui gardoient l'antichambre & qui ne le reconnurent point ; il gagne ainſi la porte, puis la rue, puis la campagne : il mourut l'année ſuivante 1595. Il avoit la beauté des Nemours, l'ambition & la fierté des Guiſes, qu'il pouſſoit peut-être encore plus loin. Lorſque ſon neveu, le duc de Guiſe, eut fait ſa paix avec Henri IV, & que le duc de Mayenne paroiſſoit ſe diſpoſer à faire la ſienne, quelqu'un dit à Henri IV que le duc de Nemours ſuivroit peut-être bientôt cet exemple : *Pour celui-là*, répondit le Roi, *il eſt trop fier ; il ne conſentira jamais à m'obéir.*

39°. C'étoit le marquis de Saint-Sorlin ſon frère (Henri de Savoie), qui, dans ſa malheureuſe expédition de Lyon, lui avoit procuré & amené les ſecours de l'Eſpagne & de la Savoie. Brantôme dit, mais par ouï dire ſeulement, que « c'étoit un Prince très-accompli, & ſurtout fort » homme de bien, de bonne ame, & de ſcrupuleuſe conſcience. » Mort le 10 juillet 1632.

40°. Il laiſſa trois fils, Louis, qui tomba malade au ſiége d'Aire en 1641, & mourut le 16 ſeptembre.

41°. Charles-Amédée, le plus célèbre des trois, pair de France & colonel-général de la cavalerie, ſervit avec diſtinction aux ſiéges de Gravelines, de Béthune, de Lens, de Bourbourg, de Montcaſſel, de Courtrai ; il fut bleſſé à la jambe au ſiége de Mardick. Il étoit, ainſi que le duc de Vendôme-Beaufort ſon beau-frère, un des lieutenans du Grand-Condé dans la guerre civile de la Fronde, & la méſintelligence de ces deux beaux-frères nuiſoit à la cauſe qu'ils ſervoient. En 1652, au combat de Saint-Antoine, le duc de Nemours reçut dans ſes armes neuf coups de mouſquet, dont deux le bleſſèrent à la main. Le 10 juillet ſuivant il fut tué en duel d'un coup de piſtolet, par le duc de Beaufort ſon beau-frère. Il ne laiſſa que des filles.

42°. Henri de Savoie ſon frère puîné mourut ſans enfans, le 14 janvier 1659. Il fut le dernier duc de Nemours, & en lui finit ſa branche.

43°. Dans la branche des barons de Vaud, iſſue de celle des comtes de Maurienne, Louis de Savoie, fait priſonnier à ſeize ans, en 1266, dans une bataille contre les habitans d'Aſt & ceux de Turin ; il ſuivit depuis ſaint Louis en Afrique, & le roi de Naples, Charles II, dans les guerres de ce royaume. Mort à Naples en 1302.

44°. Louis II ſon fils ſecourut, en 1330, Léopold, comte d'Hasbourg, duc d'Autriche, contre les Bernois, à la bataille de Loupen ; il ſervit, en 1339, 1340 & 1346, Philippe de Valois contre les Anglais ; il commandoit l'arrière-garde à la bataille de Crécy. Mort en 1350.

45°. Dans la branche de Tende & de Villars, René, légitimé de Savoie, comte de Villars, de Tende, &c. tige de cette branche, fils naturel du duc de Savoie, Philippe (n°. 22), & de Bonne de Romagne, Dame piémontaiſe, naquit en 1497. Son père, en le légitimant, l'appela nommément à ſa ſucceſſion au défaut de ſes enfans mâles légitimes. La ducheſſe d'Angoulême ſa ſœur l'attacha au ſervice de la France, où il ſe fit connoître avantageuſement ſous le titre *du Bâtard de Savoie*. Il étoit de l'expédition du Milanez en 1515, & fut chargé, avec Lautrec, de porter aux Suiſſes une ſomme d'argent, au moyen de laquelle ils conſentoient de livrer le Milanez ſans combat. Le cardinal de Sion engagea les Suiſſes à s'emparer de cet argent, en égorgeant Lautrec & le Bâtard de Savoie, & à livrer bataille. Lautrec & René alloient tomber dans ce piége s'ils n'avoient été avertis à tems. René ſe diſtingua au combat de la Bicoque, en 1522. A la bataille de Pavie, le Bâtard de Savoie fut tiré du milieu des morts, parce qu'il reſpiroit encore ; il fut porté à Pavie, où toutes les reſſources de l'art, employées pour lui ſauver la vie, ne ſervirent qu'à le faire expirer dans des tourmens affreux. Il avoit été fait en 1519 ou 1520, grand-maître de la Maiſon du Roi.

46°. Claude de Savoie ſon fils aîné fut fait priſonnier à cette même bataille de Pavie. Mort en 1566.

47°. Son frère, Honorat de Savoie, fut maréchal de France, & ſuccéda dans la charge d'amiral, au célèbre Coligny : il avoit été bleſſé à la bataille de Saint-Quentin, & s'étoit diſtingué à celle de Moncontour. Mort en 1580.

48°. Un autre Honorat de Savoie ſon neveu, & fils de Claude, acquit de la gloire dans les guerres contre les Huguenots, & ſe fit aimer dans ſon gouvernement de Provence. Mort à Aix ſans enfans, le 8 octobre 1572. En lui, ou plutôt dans ſon oncle le maréchal, qui lui ſurvécut huit ans, & ne laiſſa que des filles, finit cette branche de Tende.

49°. Mais Claude (n°. 46), frère & père des deux Honorat, laiſſa un fils naturel (Annibal de Tende), connu dans les guerres civiles de Provence, ſous le nom du capitaine *Pignans*, & qui remit la Sainte-Beaume ſous l'obéiſſance du Roi.

50°. Celui-ci eut un petit-fils, homme de lettres, nommé Gaſpard, qui a donné, ſous le nom du ſieur de l'Etang, des règles pour la traduction, ouvrage fort recommandé par dom Mabillon, à ceux qui veulent apprendre à bien traduire du latin

latin en français. Gaſpard a auſſi publié, ſous le nom du ſieur de Hauteville, une relation hiſtorique du royaume de Pologne.

5°. Dans la branche des ſeigneurs de Raconis & de Cavours, bâtards de la Maiſon de Savoie, nous remarquons François, tué à la bataille de Lépante en 1571.

La Maiſon de Savoie a fourni à la France pluſieurs Reines & Régentes. Nous avons parlé à l'article de Humbert II (n°. 4), d'Adélaïde ſa fille, femme de Louis-le-Gros, puis du connétable de Montmorenci.

Louis XI eut pour femme Charlotte de Savoie, ſœur d'Amédée IX, duc de Savoie (n°. 19).

Bonne leur ſœur alloit épouſer Edouard IV, roi d'Angleterre: le fameux Warwick, par ordre de ce Prince, négocioit en France ce mariage, lorſque l'amour en ordonna autrement, & fit épouſer à Edouard une de ſes ſujètes; ce qui le renverſa du trône pour un tems, par un effet de l'indignation que conçut Warwick de ce manque de foi, par lequel il ſe crut compromis, & qui l'arma contre ce Roi, auquel il avoit donné la couronne.

On ne peut oublier ici Louiſe de Savoie, comteſſe, puis ducheſſe d'Angoulême (n°. 24), mère de François I, & pluſieurs fois Régente en France. Sur ce qui la concerne, *voyez* dans le Dictionnaire, à l'article *Bourbon*, l'article particulier du connétable Charles de Bourbon; à l'article de la Maiſon de *Foix*, l'article particulier du maréchal de Lautrec; dans l'article de la Maiſon de *Rohan*, l'article particulier du maréchal de Gié. *Voyez* auſſi l'article *Semblançay*, & vous ne prendrez pas une idée avantageuſe de cette Princeſſe, qui eut des paſſions trop funeſtes, mais qui ne manquoit ni de talens ni de courage, & qui, pendant la captivité du Roi ſon fils, ſut tirer parti de l'état preſque déſeſpéré des affaires.

Marie-Adélaïde, fille du roi Victor, ducheſſe de Bourgogne, ne vécut pas aſſez long-tems pour régner en France; mais comme il n'y avoit de ſon tems, ni Reine ni Dauphine, elle tenoit à la cour de France, comme elle le diſoit elle-même, la place d'une Reine.

Marie-Louiſe-Gabrielle, ſa ſœur & ſa belle-ſœur, épouſa Philippe V, roi d'Eſpagne, frère du duc de Bourgogne, & régna en Eſpagne ou y fit régner la princeſſe des Urſins. Nous avons dit (n°. 12) qu'Anne de Savoie, fille d'Amédée V, comte de Savoie, dit *le Grand*, avoit épouſé Andronic, empereur d'Orient.

SCARDEONI (BERNARDIN), (*Hiſt. litt. mod.*), chanoine de Padoue ſa patrie, en a été l'hiſtorien. Son ouvrage a pour titre: *De antiquitate urbis Patavinæ, deque claris ejuſdem civibus.* Né en 1478. Mort le 19 mai 1574, à quatre-vingt-ſeize ans.

SCEPEAUX, (*Hiſt. de Fr.*), ancienne & illuſtre Maiſon, dont la deviſe eſt: *In ſpem contra ſpem.* Elle tire ſon nom d'une châtellenie ſituée au comté de Laval, entre Craon & Laval, nommée en latin *de Cepellis*, en français de Cepeaux, d'Eſpeaulx, d'Eſcepeaulx ou de Speaux, aujourd'hui de Scepeaux. C'eſt dans les provinces du Maine & de l'Anjou que cette Maiſon a eu ſes établiſſemens, & on l'y voit figurer avec éclat, depuis ſept à huit cents ans, parmi les plus grandes Maiſons. Dom Lobineau a obſervé que les armoiries de cette Maiſon ont été peintes dans l'égliſe de Saint-Nicolas d'Angers, dès le tems de la fondation de cette abbaye, faite en 1020 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, ou du moins au tems de la dédicace de cette égliſe, faite peu d'années après; que ces armoiries y ſont peintes dans les endroits les plus honorables, aux arcades du chœur & de l'autel, aux ceintres de la nef; qu'il ne ſe trouve avec les armoiries de la Maiſon de Scepeaux que celles de cinq ou ſix des plus grandes Maiſons de l'Anjou. Il conclut de tout cela, que ces armes ſe trouvent là, ou comme celles des ſeigneurs les plus diſtingués de la province, qui ont aſſiſté à la fondation ou à la dédicace de l'égliſe, ou comme armes des alliances du comte d'Anjou, fondateur, ou comme armes des bienfaiteurs principaux de cette abbaye. Chacune de ces ſuppoſitions place la Maiſon de Scepeaux au rang des plus nobles & des plus anciennes.

Nous diſtinguerons dans cette Maiſon Sylveſtre de Scepeaux & Robert ſon fils aîné, tous deux chevaliers, que nous voyons, en 1221, faire de grandes conceſſions à l'abbaye de Clermont, diocèſe du Mans, entre Laval & Vitré.

Sylveſtre s'illuſtra d'ailleurs dans tous les exercices de la chevalerie & dans les guerres contre les Anglais; il accompagna Louis-le-Lion, fils de Philippe-Auguſte; il combattit près de ſa perſonne, & contribua au gain d'une bataille livrée en Poitou au roi d'Angleterre.

Robert de Scepeaux, premier du nom, ſon fils, ſervit avec lui & après lui ſous le roi Louis VIII, en 1223 & 1224.

Jean de Scepeaux, premier du nom, dont Robert étoit le trisaïeul, ſervoit en qualité de chevalier bachelier vers l'an 1380, avec deux de ſes parens encore ſimples écuyers alors, Sylveſtre & Yvon de Scepeaux.

Jean de Scepeaux, ſecond du nom, fils de Jean I, ſervit le Roi, d'abord en qualité d'écuyer, puis de chevalier bachelier vers l'an 1386. Il eut un fils, Yves de Scepeaux, premier préſident du parlement de Paris & chancelier du Dauphiné, qu'on appeloit *le grand préſident*, à cauſe de ſon mérite & de ſon air vénérable: il étoit gendre de Bertrand de Beauvau, premier préſident de la chambre des comptes, & chambellan du Roi.

François de Scepeaux, arrière-petit-fils de Jean II, eſt qualifié *conſeiller & chambellan du Roi*, le 19 juillet 1484. Son père l'étoit du duc d'Anjou, oncle du roi Charles VI.

Gui de Scepeaux, petit-fils de François, étoit chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances.

Gui, ſire de Scepeaux, troiſième du nom, fils du précédent, & comme lui capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, fut tué, en 1597, à la tête d'un corps de troupes qu'il commandoit en Poitou pour le ſervice du roi Henri IV contre la Ligue.

Robert de Scepeaux ſon frère étoit chevalier de l'Ordre du Roi.

Dans la branche des ſires de Vieille-Ville, René de Scepeaux, tige de cette branche, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de François de Bourbon, comte de Saint-Paul, ſe diſtingua par ſa valeur à la bataille de Marignan, ſous François I, & quelque tems après au combat de Paz, contre les Anglais.

Il fut père du fameux maréchal de Vieille-Ville, dont nous avons les Mémoires.

Dans la branche des ſeigneurs de l'Eſpronnière, Jacques de Scepeaux, tige de cette branche, fut fait chevalier à la bataille de Cocherel, du 6 mai 1364.

Dans la branche des ſeigneurs de la Charbonnerie, &c. Jacques de Scepeaux ſervit, en 1536, au ban & à l'arrière-ban de la nobleſſe d'Anjou.

Joſeph de Scepeaux, aide-de-camp du maréchal de Villeroi, fut bleſſé dangereuſement au ſiége de Charleroi; il ſervit dans les troupes du roi d'Eſpagne, Philippe V, & fut brigadier de ſes armées, gentilhomme à la clef d'or de ſa chambre, avec le titre de marquis de Caſtille; il fut auſſi brigadier d'infanterie en France.

Il eut deux fils : François-Joſeph, marquis de Scepeaux, qui a ſervi comme ſon père, & en France, & en Eſpagne;

Et Pierre-Henri, comte de Scepeaux, capitaine des gardes wallonnes en Eſpagne, brigadier des armées du roi d'Eſpagne, Philippe V; gentilhomme de la clef d'or, commandeur de l'Ordre de Saint-Jacques, fait maréchal de camp au mois de janvier 1746, & tué au mois de mai de la même année, dans un combat en Italie.

Dans la branche des marquis de Beaupréau, Jacques-Bertrand de Scepeaux, marquis de Beaupréau, lieutenant en ſecond au régiment de Villeroi en 1721, capitaine dans le régiment de Montrevel en 1722, colonel du régiment de Lyonnais en 1734, lieutenant-général de la nobleſſe d'Anjou & pays ſaumurois en 1738, brigadier d'armée en 1743, maréchal de camp en 1745, lieutenant-général en 1748.

SCHACK (HANS), (*Hiſt. mod.*), comte de Schackembourg, chevalier de l'Ordre de l'Eléphant, généraliſſime des troupes du roi de Danemarck, conſeiller intime, préſident du conſeil de guerre, colonel des gardes à pied & à cheval, aſſeſſeur dans le conſeil d'Etat & dans le tribunal ſuprême, mérita tous ces titres par d'importans & heureux ſervices. La famille des Schack eſt des plus nobles & des plus anciennes du Holſtein. Hans Schack naquit le 29 octobre 1609, au duché de Lawembourg, dans la Baſſe-Saxe. Il fit ſes premières armes ſous le roi Chriſtiern IV, en 1626; il paſſa en 1630 au ſervice du roi de Suède, Guſtave-Adolphe. Pendant cinq ans il parcourut tous les grades inférieurs, & enfin le fameux duc de Saxe-Weimar lui donna une compagnie de cavalerie. En 1635 il paſſa au ſervice de la France; il y trouva Joſias Rantzau, qui fut dans la ſuite maréchal de France, & qui en 1638 le fit lieutenant-colonel de ſon régiment. Il fut fait colonel en 1642, & meſtre-de-camp-général en 1648 : la paix faite, il retourna en Allemagne, dans ſes terres; car

Quid facis intereà, qui nil niſi prælia noſti?

Le duc de Saxe-Lawembourg, Auguſte, lui donna le gouvernement du duché de Lawembourg. La guerre s'étant ralumée entre le Danemarck & la Suède, il rentra au ſervice du Danemarck ſous Frédéric III. Il fut fait d'abord lieutenant-général; il déploya ſes talens pendant le ſiége de Copenhague. Devenu général & commandant en chef, il eut les plus éclatans ſuccès; il chaſſa les Suédois de la Fionie, & les pourſuivit d'aſile en aſile avec tant de vigueur qu'il les obligea de ſe rendre, les ayant ainſi privés, en un ſeul jour (14 novembre 1659), d'une belle province & d'une puiſſante armée. Mais bientôt il eſſuya un grand revers : s'étant embarqué pour exécuter des ordres du roi de Danemarck, il fut pris par les Suédois & retenu juſqu'à la paix, qui ſe fit en 1660. Rendu à ſon Roi, il fut comblé de bienfaits & d'honneurs qu'il avoit mérités. Il mourut à Copenhague le 27 février 1676. Il avoit été un des premiers que le roi Chriſtiern V, ſucceſſeur de Frédéric III, avoit élevés, en 1671, à la dignité de comtes.

SCHAFFIROF *ou* SCHAPHIROW (PIERRE, baron de), (*Hiſt. de Ruſſie*), homme d'une naiſſance obſcure, qui ſe fit un nom en Ruſſie par ſes talens & ſes connoiſſances, & qui éprouva des fortunes diverſes. Le comte Gallowin, grand-chancelier de Ruſſie, qui le connoiſſoit & l'eſtimoit, ſe l'attacha en qualité de ſecrétaire : des circonſtances particulières firent connoître ſes talens au czar Pierre I, qui les employa, le conſulta ſur les affaires les plus importantes, & l'honora de toute ſa confiance. A la mort du chancelier Gallowin, premier protecteur de Schaffirof, il fit celui-ci vice-chancelier; il l'avoit déjà fait ſecrétaire d'Etat. Le roi de Pologne, Auguſte, allié du Czar, donna auſſi, vers le même tems, à Schaffirof l'Ordre de l'Aigle blanc. Schaffirof ſuivit le Czar, en 1711, à ſa triſte campagne de Pruth, & contribua

beaucoup à le tirer d'affaire par cette paix ineſpérée qu'il lui procura en corrompant le grand-viſir par des préſens ; il trouva cependant de la difficulté à faire ratifier cette paix, qui ne fut définitivement ratifiée que le 16 juin 1713, à Andrinople. Pendant tout l'intervalle entre le traité & la ratification, Schaffirof, à travers toutes les intrigues du ſerrail & tous les changemens de miniſtres & de viſirs, tantôt favorables, tantôt contraires à la paix, ne ceſſa de négocier à Conſtantinople, où on le retint conſtamment juſqu'à l'entière exécution du traité, & d'où il ne lui fut permis de partir qu'à la fin de 1714. Il arriva enfin à Pétersbourg le 20 décembre ; il ſuivit le Czar en 1716 & 1717 dans ſes voyages en Allemagne, en France & en Hollande. A ſon retour, il fut obligé de ſigner l'arrêt de mort du czarowitz Alexis, & fut nommé vice-préſident des affaires étrangères. Le 10 juin 1719 il obtint l'Ordre de Saint-André. En 1721 le Czar prit le titre d'empereur de Ruſſie, & Schaffirof fut encore employé dans cette affaire ; en 1722 il accompagna cet Empereur à Aſtracan. Cependant ſa faveur excitoit l'envie de toute la cour, & d'éclatantes querelles qu'il eut avec le prince Menzikoff, autre favori, donnèrent lieu d'examiner la conduite de l'un & de l'autre ; elle ne fut point trouvée irréprochable ; mais Menzikoff & ſes adhérens en furent quittes pour de l'argent. Schaffirof, accuſé d'avoir donné à ſon frère un titre & une penſion du Czar à l'inſu du Czar & du ſénat, d'avoir hauſſé le port des lettres à ſon profit, & pris induement & illégitimement ſa part de quelques grandes confiſcations, Schaffirof fut condamné à perdre la vie. Son ſacrifice étoit fait, ſa tête poſée ſur le billot, & l'exécuteur levoit ſa hache pour porter le coup mortel lorſqu'on entendit crier grace, & l'on commua cette peine en un exil en Sibérie, avec confiſcation de tous ſes biens, c'eſt-à-dire que ſon ſupplice fut prolongé & aggravé, étendu même juſqu'à ſa femme, qui peu après fut auſſi conduite dans ces affreuſes ſolitudes de la Sibérie. On croit que la peine de mort avoit été remiſe à Schaffirof à la ſollicitation de l'ambaſſadeur turc, qui l'avoit connu à Conſtantinople, & qui prenoit intérêt à lui. Les Hollandais firent auſſi ſolliciter par leur ambaſſadeur ſon rappel de Sibérie ; mais ils ne purent rien obtenir. Cependant la czarine Catherine étoit la protectrice déclarée de Schaffirof, & ſon premier ſoin, à la mort du Czar en 1725, fut de faire annoncer à Schaffirof qu'il étoit rentré en grace, & que tous ſes biens lui étoient rendus. En 1726 il obtint la place de préſident dans le collége du commerce à Moſcou, & celle de conſeiller d'Etat, inſpecteur du diſtrict d'Archangel ; il fut confirmé dans ces emplois, en 1727, par le jeune czar Pierre II, & en 1730 par la czarine Anne. Vers la fin de la même année il alla négocier la paix avec la Perſe, à Iſpahan : ſa négociation fut heureuſe, & augmenta ſa faveur. L'impératrice Anne le nomma ſon conſeiller privé. Il fut moins heureux dans des conférences pour la paix avec les Turcs en 1737, & cependant il en reçut encore la récompenſe, qui fut d'être agrégé au ſénat à ſon retour. Il mourut le 11 mars 1739.

SCHEDIUS (PAUL-MELISSE & ELIE), (*Hiſt. litt. mod.*), deux ſavans allemands des ſeizième & dix-ſeptième ſiècles, tous deux diſtingués comme poètes latins, & qui tous deux reçurent la couronne poétique. On appeloit le premier *le Pindare latin*. On a de lui des poéſies latines de divers petits genres, & une traduction en vers allemands des Pſeaumes de Marot & de Théodore de Bèze.

Le ſecond traduiſit en vers latins Dictys de Crète, Darès le Phrygien, les Phénomènes d'Aratus, &c. & mourut vers l'an 1641, à vingt-ſix ans.

SCHEINER (MATHIEU), (*Hiſt. des Suiſſ.*), évêque de Sion, dans le Valois, troubla plus d'une fois l'Europe ſur la fin du règne de Louis XII, & dans les commencemens du règne de François I. Ce prélat belliqueux, né dans la baſſeſſe, avoit été ſucceſſivement régent, curé, chanoine ; il étoit enfin parvenu, à force de talens & d'intrigues, juſqu'à l'épiſcopat. Varillas dit que Scheiner força, les armes à la main, le chapitre de Sion à le nommer coadjuteur de l'évêque, qui étoit ſon oncle. Elevé depuis au cardinalat par Jules II, dont il ſervoit les fureurs contre la France, il s'étoit acquis la plus grande conſidération auprès des Papes, de l'Empereur & de ſes concitoyens, par ſon courage, par ſon activité, par une éloquence violente comme ſon caractère ; il avoit voué aux Français une haine pareille à celle qu'Annibal ſignala contre les Romains. Cette haine avoit pour motif le refus que Louis XII avoit fait d'acheter trop cher ſes ſervices. Il n'avoit pas manqué d'être à la tête des Suiſſes lorſqu'ils avoient enlevé le Milanez à Louis XII, vaincu la Tremouille à Novare en 1513, & pénétré juſqu'au milieu de la Bourgogne. Il agitoit toutes les diètes par les fureurs de ſa haine éloquente : on ne pouvoit l'entendre & ne pas haïr les Français. Au commencement du règne de François I, en 1515, les Suiſſes, toujours animés par le cardinal de Sion, menaçoient encore la Bourgogne, parce que le traité humiliant conclu forcément à Dijon par la Tremouille, pour ſauver cette province après la défaite de Novare, n'avoit point été ratifié par Louis XII. François I, ſans le ratifier davantage, affecta les vues les plus pacifiques, & nomma le ſeigneur de Jamets, fils de Robert de la Marck, ſeigneur de Sedan, pour ambaſſadeur auprès des treize cantons. Le cardinal de Sion lui fit refuſer des paſſe-ports, & les Suiſſes déclarèrent que ſi le traité de Dijon n'étoit pleinement exécuté, ils alloient entrer en armes dans la Bourgogne. Le cardinal de Sion ne ſavoit pas quel ſervice il rendoit à François I, en lui attirant cette déclaration. Ce Prince faiſoit alors,

pour l'expédition du Milanez, des préparatifs qu'il ne pouvoit cacher à l'Europe, mais ſur l'objet deſquels il vouloit du moins qu'elle ſe méprît. Il fut le premier à publier la déclaration des Suiſſes; il ſe plaignit de leur dureté; il parut alarmé de leurs menaces, & il fit faire ouvertement en Bourgogne des préparatifs qu'on pouvoit croire uniquement deſtinés à la défenſe de cette province. On ne s'y méprit pas long-tems, & les Suiſſes, ayant le cardinal de Sion à leur tête, allèrent occuper le Pas de-Suze, pour arrêter les Français au paſſage des Alpes. (*Voyez* ci deſſus, à l'article du colonel Albert de la *Pierre*, la querelle que le Cardinal eut avec ce capitaine, au ſujet de la marche étonnante des Français à travers les Alpes, laquelle déconcertoit tous les projets du Cardinal & des Suiſſes.) Ces projets étoient vaſtes: les confédérés devoient partager entr'eux & leurs amis les Etats de tous les alliés que la France avoit en Italie. Le cardinal de Sion devoit être duc de Savoie; ſon frère, marquis de Saluces; Proſper Colonne, qui commandoit la cavalerie du Pape, lequel n'avoit point encore pris de parti, devoit être comte de Carmagnole s'il ſe joignoit aux Suiſſes & s'il les ſecondoit bien.

Cependant le Roi traitoit avec les Suiſſes par l'entremiſe du duc de Savoie, & tout ſe diſpoſoit à un accommodement. Moyennant une ſomme dont on convint, le Milanez devoit être remis au Roi. Le 8 ſeptembre 1515, la ſomme étoit prête; le Bâtard de Savoie & le maréchal de Lautrec étoient chargés de la conduire à Bufalora, où les Suiſſes devoient ſe trouver pour la recevoir. Mais la haine du cardinal de Sion ne s'endormoit point: cet implacable ennemi de la France & de la paix couroit dans tout le camp, y répandoit ſes fureurs, animoit les officiers ſuiſſes à la guerre avec cette éloquence impétueuſe que la paſſion inſpire & qui inſpire la paſſion. Il leur propoſe de ſaiſir cet argent qu'on portoit à Bufalora, de prendre pour premières victimes Lautrec & le Bâtard de Savoie, & de fondre ſur le camp des Français, où, d'après le traité, perſonne ne ſeroit ſur ſes gardes. Ses violentes harangues réveillèrent dans tous les cœurs l'amour de la guerre & l'avidité du butin: les Suiſſes ſe déterminèrent à ſuivre le plan d'infidélité que le Cardinal leur traçoit. Etrange pouvoir d'un ſeul homme ſur la multitude! Cette nation, diſtinguée dans l'Europe par ſa probité, par ſon humanité, croyoit s'illuſtrer en égorgeant de ſang-froid des hommes qui lui portoient le prix de la paix, & qui dormoient ſûr la foi des traités. Quelques hiſtoriens ſuiſſes prétendent que cette infidélité ne fut point réfléchie de la part des Suiſſes, que le cardinal de Sion trompa leurs chefs, qu'il leur cacha ſon projet, qu'il fit engager le combat par les Suiſſes de la garde du duc de Milan, & par ceux des Suiſſes qui lui étoient d'ailleurs dévoués; qu'alors les autres prirent les armes tumultuairement pour dégager leurs compatriotes & ſans autre deſſein; mais l'hiſtorien de la ligue de Cambrai obſerve que ce récit n'eſt pas conforme à celui des hiſtoriens de toutes les autres nations.

Lautrec & le Bâtard de Savoie continuoient leur marche vers Bufalora, & alloient tomber dans le piège lorſqu'un eſpion bien payé avertit Lautrec du danger qui le menaçoit. L'avis étoit trop important pour qu'on s'amuſât à douter: Lautrec ſe détourna de ſa route, mit l'argent en ſûreté, avertit le Roi de ſe tenir ſur ſes gardes: il étoit tems. Les Suiſſes marchoient pour attaquer le camp, & la bataille de Marignan ſe livra ſi promptement, que Lautrec ne put s'y trouver. *Madame*, écrit gaiement François I à ſa mère en ſortant de la bataille, *vous vous moquerez de Meſſieurs de Lautrec & de Leſcun, qui ne ſe ſont point trouvés à la bataille, & ſe ſont amuſés à l'appointement des Suiſſes, qui ſe ſont moqués d'eux.*

Après cette grande victoire le Roi marcha vers Milan: le cardinal de Sion s'y étoit retiré plein de rage & de terreur en fuyant de Marignan. Au bruit de l'approche du Roi, il s'enfuit chez l'Empereur pour l'engager à faire un effort en faveur des Sforces; il prit la précaution, fatale à la France, de mener avec lui, à la cour de l'Empereur, le jeune François Sforce, frère puîné du duc Maximilien, afin que, ſi ce dernier tomboit entre les mains du vainqueur, l'autre pût continuer la querelle en ſoutenant les droits de ſa Maiſon: c'étoit le ſeul moyen de nuire aux Français qui reſtât au Cardinal. L'affaire de Marignan avoit détruit ſon crédit auprès de ſes compatriotes; le ſuccès l'ayant condamné, on ne vit plus en lui que le fléau de ſa patrie: on lui redemanda le ſang de tant de braves ſoldats, de tant d'excellens capitaines ſacrifiés à ſa fureur. Peu s'en fallut que les Suiſſes ne le ſacrifiaſſent à la leur: le reſpect qu'inſpiroit ſa croix de légation lui fut très-utile en cette occurrence; mais ce reſpect pouvoit avoir des bornes: le Cardinal le craignoit, & en ſe ſauvant de Milan chez l'Empereur, c'étoit moins encore les Français qu'il fuyoit, que ſes propres compatriotes. Ce Cardinal reſta chargé, envers l'humanité, du crime d'avoir fait égorger plus de vingt mille hommes pour les ſeuls intérêts de ſa haine.

En 1516 il engagea l'Empereur à faire, dans le Milanez, une expédition que le défaut d'argent fit avorter. Les Suiſſes, qui étoient en grand nombre dans ſon armée, n'étoient point payés. Le colonel Stafler va trouver l'Empereur dans ſon lit, & lui demande de l'argent de la manière la plus preſſante. L'Empereur s'irrite, s'appaiſe, menace, promet, conjure, mais vainement: on lui déclare que ſi l'on n'eſt payé dans l'inſtant, on acceptera la ſolde qu'offroit le connétable de Bourbon, gouverneur du Milanez pour la France. A ces mots l'Empereur eſt frappé comme d'un coup de foudre. Ludovic Sforce, l'oncle de ſa femme,

livré aux Français par les Suiſſes, ſous le règne de Louis XII, en 1500, ſe retrace à ſa mémoire ; il répond en tremblant qu'il ira le ſoir au quartier des Suiſſes avec le cardinal de Sion. Ce Cardinal, alors languiſſant, & en apparence voiſin du tombeau, ayant perdu ſa force & ſa ſanté, avoit conſervé toute ſa haine pour les Français, & vouloit mourir en les combattant. L'Empereur ſe lève avec précipitation, & au lieu d'aller au quartier des Suiſſes, ſe réfugie d'abord dans celui des Allemands : il envoie le cardinal de Sion porter aux Suiſſes ſeize mille écus, & leur en promettre beaucoup davantage ; en même tems il prend la poſte & s'enfuit. Telle fut la ridicule iſſue d'une entrepriſe qui s'annonçoit avec un appareil formidable, & ſur laquelle le Cardinal avoit compté pour réparer l'échec de Marignan & reconquérir le Milanez.

Cette même année 1516, le Cardinal eut encore le chagrin de voir les Suiſſes ſe fixer à jamais dans l'alliance de la France, par le traité de Fribourg ou *la paix perpétuelle*.

En 1518 Charles d'Autriche, roi d'Eſpagne, élevoit ſourdement, à travers mille obſtacles, l'édifice de ſa grandeur. La politique de ſon aïeul, Ferdinand-le-Catholique, lui avoit été favorable, en lui tranſmettant la monarchie d'Eſpagne ſans démembrement : il falloit, pour couronner l'ouvrage, que l'empereur Maximilien, auſſi ſon aïeul, lui tranſmît de même la couronne impériale avec les Etats héréditaires de la Maiſon d'Autriche. Tel étoit alors l'important objet des négociations de la cour d'Eſpagne.

Elles étoient bien ſecondées par le cardinal de Sion, qui, voyant malgré lui l'Europe pacifiée, & n'ayant plus d'armée à oppoſer aux Français, vouloit du moins leur nuire par les intrigues. Il avoit déjà déterminé l'Empereur à s'aſſurer pour ſucceſſeur un de ſes petits-fils, en le faiſant élire Roi des Romains ; mais le choix de l'Empereur flottoit encore entre le roi d'Eſpagne & ſon frère l'archiduc Ferdinand. Si d'un côté la politique ſembloit exiger qu'il réunît ſur la tête de Charles la ſucceſſion d'Autriche à la ſucceſſion d'Eſpagne, pour en faire le Prince le plus puiſſant de l'Europe, pour enlever à la France la ſupériorité & même l'égalité de forces, de l'autre côté il trouvoit quelque grandeur à partager ſa Maiſon en deux branches également puiſſantes, dont l'une fût ſon ouvrage, comme l'autre avoit été celui de Ferdinand-le-Catholique, & qui, ſe perpétuant, l'une en Eſpagne & l'autre en Allemagne, mais réunies par les mêmes intérêts, ſe prêtaſſent dans l'occaſion des ſecours mutuels, preſſaſſent l'ennemi commun par l'orient & par l'occident, & puſſent ſe ſuppléer réciproquement en cas que l'une ou l'autre vint à s'éteindre. D'ailleurs, il lui paroiſſoit injuſte & cruel de ſacrifier entiérement le plus jeune de ces Princes à l'aîné.

Ces conſidérations agiſſoient puiſſamment ſur l'eſprit de Maximilien, & alloient le déterminer en faveur de Ferdinand. Le cardinal de Sion, qui n'avoit point quitté la cour de l'Empereur, en fut inſtruit ; il connoiſſoit peu le roi d'Eſpagne ; il n'en étoit connu que par les troubles qu'il avoit ſemés dans l'Europe, & par l'affront qu'il avoit attiré à l'Empereur en 1516 ; il s'intéreſſoit peu à la grandeur de Charles, mais elle lui paroiſſoit le plus ſûr moyen d'abaiſſer ou d'affoiblir les Français : ce motif étoit déterminant pour ſa haine ; il ne ceſſoit de parler en faveur de la réunion ; il la propoſoit dans le Conſeil ; il l'inſinuoit dans le cabinet de l'Empereur ; il citoit ſans ceſſe avec éloge l'exemple de Ferdinand le-Catholique.

Maximilien changeoit aiſément de réſolutions. Le conſeil d'Autriche, perſuadé par les raiſons du Cardinal, entraîné par ſon éloquence, fatigué par ſes intrigues, ſe joignit à lui, & l'Empereur, déjà fort ébranlé, céda enfin à leurs inſtances ; il fut décidé qu'on travailleroit à faire élire le roi d'Eſpagne roi des Romains : bientôt ce fut l'Empire qu'il fallut lui procurer directement, car l'Empereur mourut à Lintz le 15 janvier 1519. On ignore quelle fut l'influence du cardinal de Sion ſur la grande affaire de la concurrence à l'Empire, où Charles-Quint l'emporta ſur François I.

En 1521 la guerre s'alluma entre ces deux rivaux : on négocia de part & d'autre auprès de toutes les Puiſſances, nommément auprès des Suiſſes. Le cardinal de Sion vivoit encore ; il haïſſoit plus que jamais les Français ; il étoit à Zurich, où il répandoit l'argent, prodiguoit les promeſſes & déployoit ſa dangereuſe éloquence ; il peignoit François I comme un ſchiſmatique, comme un ennemi déclaré du Pape & de l'Egliſe, parce que le pape Léon X s'étoit déclaré contre lui. Scheiner rejetoit ſur les Français tous les torts de l'aggreſſion, & il alléguoit en preuve la conduite du roi d'Angleterre, Henri VIII, qui, auſſi mécontent que François I de n'avoir pu obtenir l'Empire qu'il avoit auſſi demandé, n'auroit pas manqué de s'unir avec lui contre l'Empereur, pour peu que celui-ci eût pu être regardé comme l'aggreſſeur, & qui au contraire prenoit parti pour celui-ci ; mais on ne diſoit pas que le jaloux Henri VIII prenoit parti contre le vainqueur de Marignan en faveur d'un jeune Prince qu'aucune victoire n'illuſtroit encore dans l'Europe, & que rien n'expoſoit à l'envie, au moins ſur l'article de la gloire. Les Suiſſes, prévenus d'abord par les diſcours du cardinal de Sion, crurent enſuite voir la vérité du côté du Roi, & ſurent très-mauvais gré au Cardinal de les avoir trompés ; ils ſe rappelèrent la conduite qu'il avoit tenue en 1515, & qui leur avoit attiré l'échec de Marignan ; ils tinrent une diète à Lucerne au commencement d'août 1521. L'évêque de Véroli, Ennio, y comparut pour le Pape, & demanda huit mille ſoldats. Deſréaux, miniſtre de France, y comparut auſſi & en demanda encore plus pour le Roi. L'ambaſſadeur du Pape eut le

déſagrément d'entendre les Cantons lui reprocher les calomnies dont les agens du Pape avoient oſé noircir le Roi, lui déclarer que les ſecours de la République helvétique, étant dus à la juſtice & non au menſonge, ſeroient accordés au Roi & refuſés au Pape; qu'on ne verroit jamais les Suiſſes réunis ſous les mêmes drapeaux avec les Lanſquenets leurs ennemis & leurs rivaux, qui étoient en grand nombre dans l'armée de la ligue impériale & papale; qu'ils alloient ordonner au cardinal de Sion de ſortir de la Suiſſe pour toujours.

Cependant cette déciſion n'avoit point été unanime: les intrigues du cardinal de Sion avoient prévalu dans pluſieurs Cantons. Il avoit gagné celui de Zurich, qui avoit déclaré, dès le 25 mai, qu'il n'entreroit point dans l'alliance que le Roi pourroit renouveler avec les Cantons. D'ailleurs, le maréchal de Foix, dans les levées qu'il fit faire en Suiſſe, témoigna pour certains Cantons une prédilection dont les autres ſe vengèrent en acceptant l'argent du cardinal de Sion & en fourniſſant des ſecours à la ligue: de ce nombre furent Lucerne, Uri, Schwitz & Underwald: de là vient que, dans cette guerre, on voit les Suiſſes ſervir preſque également dans les deux armées ennemies, contre la teneur du traité de Fribourg.

Lautrec, tant qu'il eut de l'avantage ſur les confédérés, parut s'attacher à prolonger la guerre; il ſembla prendre plaiſir juſqu'à quatre fois à laiſſer échapper les ennemis de ſes mains, content de les voir fuir devant lui, & comme s'il eût été ſûr de les retrouver quand il voudroit. Les Suiſſes de ſon armée lui demandèrent en murmurant les gratifications qu'on avoit coutume de leur donner après le gain d'une bataille; ils diſoient qu'il n'avoit pas tenu à eux que la guerre n'eût été terminée; que le caprice du général ne devoit pas les fruſtrer des avantages que le ſort offroit à leur valeur. Lautrec avoit mérité ces affronts, & tout ce qui arriva dans la ſuite dut le faire repentir de ſon opiniâtreté. Le reſte de cette guerre du Milanez ne fut plus pour lui qu'un tiſſu de diſgraces. Les Suiſſes que les confédérés attendoient & que les intrigues du cardinal de Sion leur avoient procurés, étant arrivés à Coire, demandèrent un corps de cavalerie, qui, aſſurant leur marche, facilitât la jonction. Proſper Colonne détacha auſſitôt quelques eſcadrons de chevau-légers, qui, paſſant avec beaucoup de rapidité ſur les terres de la ſeigneurie, trompèrent à la fois la vigilance, & des Vénitiens, & des Français: ce fut en vain que le vaillant Créquy de Pontdormy, avec deux compagnies de gendarmes & douze cents hommes d'infanterie, alla occuper près du lac d'Iſtria un poſte par où les Suiſſes devoient paſſer: ce poſte fut forcé; les Suiſſes arrivèrent avec ce petit avantage au camp des confédérés. Le cardinal de Sion étoit à la tête des Suiſſes.

Les confédérés ayant reçu ce renfort, ne ſe bornèrent plus à une ſimple défenſe. Bientôt une révolution à laquelle l'adreſſe du cardinal de Sion contribua autant que leur bonheur, vint encore relever leur courage. Les Suiſſes voyoient depuis long-tems avec indignation, qu'au mépris des recès de leurs diètes, au mépris de la décence publique & des liens patriotiques, leurs ſujets, entraînés par des intrigues particulières, ſe partageoient à leur gré entre les différentes puiſſances, & s'expoſoient ſouvent à tremper leurs mains dans le ſang de leurs concitoyens: il y avoit alors douze mille Suiſſes dans l'armée des confédérés, & treize mille dans l'armée françaiſe, tous prêts à s'entr'égorger. La République helvétique voulut abſolument faire ceſſer ce ſcandale; elle envoya des ordres à tous les Suiſſes des deux armées de revenir dans leur pays. Le cardinal de Sion, qui veilloit à tout, fut inſtruit de cette réſolution & ſut en tirer parti. Le courier dépêché à l'armée françaiſe ſignifia l'ordre de la République: auſſitôt tous les Suiſſes obéirent & quittèrent l'armée; mais le courier qu'on envoyoit à l'armée des confédérés, arrêté & gagné par le cardinal de Sion, ne publia point l'ordre dont il étoit chargé: ainſi tous les Suiſſes de l'armée confédérée reſtèrent. C'étoit déjà beaucoup: ce ne fut pas tout encore. L'ordre que les Suiſſes de l'armée françaiſe avoient reçu, ne leur apprenoit pas qu'on eût adreſſé un pareil ordre à ceux de l'armée pontificale. Le cardinal de Sion profita de leur ignorance; il leur perſuada que la République avoit reconnu la juſtice de la cauſe des confédérés, que c'étoit aux ſeuls Français qu'elle refuſoit des troupes, & qu'en prenant parti dans l'armée des confédérés, les Suiſſes rempliroient le véritable eſprit de l'ordre qu'ils avoient reçu. Ces raiſons, appuyées de l'argent du Cardinal, perſuadèrent les Suiſſes, qui paſſèrent preſque tous du camp des Français au camp des confédérés. Le maréchal de Lautrec, leur ayant en vain rappelé leurs ſermens & reproché leur infidélité, ſe vit réduit à une guerre défenſive.

Cependant les confédérés avoient à rendre compte à la République helvétique de ſes ordres interceptés & violés, de ſes ſoldats trompés & débauchés. Les confédérés s'étoient flattés de lui faire approuver cette ſupercherie, d'en tirer encore de nouveaux ſecours, & de la détacher entièrement du parti de la France. Ils lui députèrent dans ce deſſein l'évêque de Vérone & quelques ſeigneurs milanais du parti des Impériaux. Ces ambaſſadeurs, étant arrivés ſur la frontière de la Suiſſe, crurent qu'après les ſujets de plainte qu'on avoit donnés à la République, l'intérêt de leur ſûreté exigeoit qu'ils priſſent des paſſe-ports avant de paſſer outre. L'évêque de Vérone ſeul fut plus hardi: les caractères d'évêque & d'ambaſſadeur réunis en ſa perſonne lui perſuadèrent qu'il n'avoit rien à craindre; il ſe trompa. Les Suiſſes le firent arrêter, pour être entré, diſoient-ils,

ſans paſſe port dans un pays allié des Français. Ils étoient juſtement indignés de la ſurpriſe faite à leurs ſujets. Le cardinal de Sion, en réuniſſant tous les Suiſſes des deux armées dans l'armée impériale par le ſtratagême hardi dont on vient de parler, n'avoit rien fait, ſi l'on veut, d'illégitime contre les Français ſes ennemis, d'après la maxime :

Dolus an virtus quis in hoſte requirat ?

Mais il avoit manqué eſſentiellement à la République dont il étoit membre, & cette République ſentit vivement une injure qui rappeloit & agravoit tous les torts paſſés du Cardinal. Les Cantons même qui lui avoient été les plus attachés, tels que Lucerne, Uri, Schwitz & Underwald, l'abandonnèrent. Les advoyers de Lucerne, dans une lettre du 3 octobre 1521, l'appellent le faux & traître Cardinal, & ſe plaignent amérement de quelques levées qu'il leur avoit extorquées. On ne donna point de paſſe-ports aux ambaſſadeurs que les confédérés avoient envoyés avec l'évêque de Vérone : on ne voulut point les entendre ; on accorda au contraire aux Français ſeize mille hommes qu'ils demandèrent, & déſormais les Suiſſes furent entiérement pour eux & pour eux ſeuls.

Depuis ce tems on ne rencontre plus le cardinal de Sion dans aucune intrigue politique ; ce qui fait croire qu'il mourut vers l'époque dont il s'agit.

SCHEUCHZER (JEAN-JACQUES, JEAN-GASPARD & JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), eſt le nom de trois ſavans médecins de Zurich, père, fils & frère, dont on a beaucoup d'ouvrages ſur la médecine & la phyſique. Jean-Jacques & Jean étoient frères ; Jean-Gaſpard étoit fils de Jean, & mourut déjà illuſtre à vingt-ſept ans, en 1729. Son père & ſon oncle lui ſurvécurent : le premier mourut en 1733 ; le ſecond en 1738.

SCHRIVER *ou* SCRIVERIUS (PIERRE), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant hollandais, qui prit pour deviſe *lire & écrire*. On lui doit de bonnes éditions de pluſieurs auteurs anciens, tels que Végèce, Hygin, Frontin, Apulée, Martial, Sénèque ; il a de plus beaucoup écrit ſur l'hiſtoire & les antiquités bataviques. Il mourut en 1660, âgé de quatre-vingt-cinq ans, après avoir été onze ans aveugle. L'univerſité de Leyde aſſiſta en corps à ſes funérailles ; Gronovius prononça ſon éloge funèbre.

SCHŒPFLIN. (*Hiſt. litt. mod.*) Jean-Daniel Schœpflin naquit le 6 ſeptembre 1694 à Salzbourg, dans le margraviat de Bade Dourlac ; il étoit de la communion luthérienne. Ses études à Dourlac, à Bâle, à Strasbourg furent une ſuite de ſuccès & de triomphes. En 1717 il ſe fit connoître dans le monde par un panégyrique latin de Germanicus, Prince dont la mémoire, révérée dans l'Univers, l'eſt encore plus particuliérement dans l'Allemagne, qui ſemble triompher de l'avoir eu pour vainqueur. Ce diſcours fut imprimé par ordre de la ville de Strasbourg. Cette ville le fixa chez elle par une chaire d'éloquence & d'hiſtoire, à laquelle il fut nommé à vingt-ſix ans, le 22 novembre 1720. Elle dérogea en ſa faveur à la loi qui n'admettoit aux chaires que des perſonnes nées à Strasbourg. Dès-lors la reconnoiſſance de M. Schœpflin adopta Strasbourg pour patrie, & rien ne put jamais l'en arracher. Ce fut en vain que dans la ſuite, & en différens tems, & à diverſes repriſes, la ville de Francfort-ſur-l'Oder lui offrit une chaire d'hiſtoire ; que la czarine Catherine, veuve de Pierre I, l'appeloit perſévéramment à Pétersbourg pour y remplir une pareille chaire, avec le titre d'hiſtoriographe de la cour ; que la Suède, à l'envi de la Ruſſie ſa rivale, lui offroit auſſi une pareille chaire dans l'Univerſité d'Upſal ; que l'Univerſité de Leyde lui faiſoit les mêmes avances ; il ferma l'oreille à tant d'invitations ſi flatteuſes, & n'oublia jamais l'engagement qu'il croyoit avoir pris avec Strasbourg.

Ille meos primus, qui me ſibi junxit, amores
Abſtulit, ille habeat ſecum.

On vit paroître de lui une foule de Diſſertations hiſtoriques & critiques, entremêlées de morceaux d'éloquence & de littérature ; il n'étoit pas moins l'orateur que l'hiſtoriographe de Strasbourg. En 1725 il prononça, en préſence du roi Staniſlas, au nom de l'Univerſité, un diſcours de félicitation ſur le mariage de la reine de France, fille de Staniſlas. En 1729 autre diſcours ſur la naiſſance de M. le Dauphin. Tous les ans il célébroit l'anniverſaire de la naiſſance de Louis XV par un nouveau panégyrique, auquel la maladie du Roi à Metz, en 1744, & les victoires de la France en 1745, fournirent des matériaux intéreſſans.

En 1766, quoiqu'âgé de ſoixante-treize ans, il retrouva des forces & des talens pour célébrer la cinquantième année révolue du règne de ce Monarque.

La ville de Strasbourg, ſentant, d'après ſes repréſentations, de quelle utilité les voyages pouvoient être pour ſon profeſſeur d'hiſtoire, lui accorda deux années pour les voyages de France, d'Italie & d'Angleterre, & voulut prendre ſur elle tous les frais de ces voyages. Pendant ſon abſence, qu'il ſut mettre à profit pour les lettres, Strasbourg lui conféra un des meilleurs canonicats de la communion luthérienne. Paris, qui connoiſſoit depuis long-tems le prix de ſes travaux, & qui, en voyant l'auteur, connut encore mieux toute l'étendue de ſon mérite & de ſes connoiſſances, voulut auſſi lui témoigner ſon eſtime : l'Académie des belles-lettres, où il s'étoit fait des

amis & des admirateurs, l'adopta en 1730; il lui paya ſon tribut par divers Mémoires qui ſe trouvent dans le recueil de l'Académie, dans l'un deſquels il aſſure à Strasbourg, dans la perſonne de Guttemberg, la découverte de l'imprimerie en 1440, opinion qu'il a ſoutenue juſqu'à la mort en toute occaſion & dans toutes ſortes d'écrits; & pour la conſacrer par une action d'éclat, il célébra, en 1740, à Strasbourg, dans un diſcours ſolennel, la troiſième année ſéculaire de cette découverte.

En 1733 il eut une maladie dans laquelle on déſeſpéra de ſa vie. Un poète allemand publia une complainte ſur ſa mort, qu'il réimprima depuis parmi ſes œuvres, le tout du vivant de M. Schœpflin, qui ſurvécut près de quarante ans à cet éloge funèbre, & put jouir à la fois de ſa vie & de ſa mémoire, comme on l'a dit de Louis XV dans ces vers heureux ſur ſa maladie de Metz en 1744.

Grand Roi! tu n'étois plus, & jamais pour ta gloire
La vérité n'éleva tant de voix;
Sors du tombeau, tu ſais ce qu'auroit dit l'Hiſtoire,
Sors du tombeau, viens jouir à la fois
De ta vie & de ta mémoire.

M. Schœpflin ne ſavoit pas ſeulement l'Hiſtoire en ſavant; il la ſavoit en politique très-inſtruit des intérêts & des droits des différentes puiſſances & de la conſtitution des divers gouvernemens. Les miniſtres tirèrent ſouvent parti de ſes connoiſſances à cet égard. Pendant ſon voyage de Londres en 1727, il avoit été chargé par le maréchal d'Huxelles de prendre des inſtructions particulières ſur l'état du moment en Angleterre, & ſur les factions qui partageoient alors cette île. Le Mémoire que M. Schœpflin fit ſur ce ſujet, s'eſt trouvé parmi ſes manuſcrits. En 1734 M. Chauvelin, garde-des-ſceaux & miniſtre des affaires étrangères, employa ſa plume à faire valoir les droits du roi Staniſlas à la couronne de Pologne, & à réfuter le manifeſte de la cour de Vienne. Cet écrit a pour titre : *Les armes du Roi juſtifiées.*

Mais les grands ouvrages de M. Schœpflin, les ſolides fondemens de ſa réputation, ſont ſon *Hiſtoire d'Alſace*, & ſon ouvrage qui a pour titre : *Vindiciæ Celticæ*, où il examine les origines, les révolutions & la langue des Celtes.

L'hiſtoire de Bade, hommage qu'il crut devoir à ſa patrie, fut ſon dernier ouvrage conſidérable. L'opinion de ſon intégrité étoit ſi bien établie, que, malgré la prédilection qu'on devoit lui ſuppoſer pour ce pays, Bâle l'accepta pour arbitre de conteſtations ſurvenues entre ce Canton & le marquis de Bade-Dourlac. La tranſaction fut ſignée au bout d'un mois, à la ſatisfaction des deux parties, qui témoignèrent à l'arbitre leur reconnoiſſance.

L'hiſtoire d'Alſace avoit donné lieu, en 1738, à un voyage de M. Schœpflin dans les Pays-Bas & dans l'Allemagne, & en 1744 à un autre dans la Suiſſe, voyages ſavans, où il alloit feuilletant les archives des villes & des monaſtères, viſitant les ſavans & les Univerſités, & où il étoit accueilli & favoriſé par tous les Princes qui ſe piquoient d'aimer & de protéger les lettres & les ſciences.

Aucun particulier n'a plus fait pour elles que M. Schœpflin; il employoit à les ſervir tout le crédit que ſa réputation lui donnoit auprès des Princes, des miniſtres & des grands. Le marquis de Bade-Dourlac fit bâtir, à ſa ſollicitation, une ſalle d'antiques. En 1763 il engagea l'Electeur-Palatin à fonder l'Académie de Manheim. Il prononça le diſcours d'inauguration, & meubla d'antiques le tréſor de l'Electeur. Il prouva dans des diſcours lus par lui à cette Académie, dont il étoit préſident honoraire, que nulle Maiſon électorale, nulle cour d'Allemagne n'avoit produit un plus grand nombre de Princes ſavans que la Maiſon Palatine.

Il rendit ſa bibliothèque publique de ſon vivant. C'étoit la plus complète en hiſtoire qu'aucun particulier eût poſſédée : elle étoit riche en manuſcrits, en médailles, en inſcriptions, en figures, en vaſes & inſtrumens antiques de toute eſpèce, qu'il avoit recueillis dans ſes voyages. Il la donna dans ſa vieilleſſe à la ville de Strasbourg, ſans autre condition, ſinon qu'elle continueroit d'être ouverte. Mais la ville voulut qu'il acceptât une penſion de cent louis. Le Roi, qui lui avoit donné le titre d'hiſtoriographe, lui avoit auſſi aſſuré une penſion de 2000 liv. Les droits de l'Univerſité proteſtante de Strasbourg ayant été attaqués par une cabale puiſſante, M. Schœpflin les défendit, & le Roi lui fit déclarer par M. le chancelier de Lamoignon & par M. le comte d'Argenſon, qu'il ne permettroit point qu'on y portât la moindre atteinte.

Le 22 novembre 1770 terminoit la cinquantième année du profeſſorat de M. Schœpflin : on fit de ce jour une fête publique. Le 28 novembre ſuivant, l'orateur de l'Univerſité fit devant elle le panégyrique de cet homme célèbre & bienfaiſant. Il ſurvécut peu à un tel honneur. Il mourut le 7 août 1771, après une langueur de pluſieurs mois. Son convoi fut un ſpectacle magnifique & touchant; il fut enterré dans l'égliſe collégiale de Saint-Thomas, dont il avoit été chanoine, le magiſtrat ayant dérogé, pour l'honorer d'une diſtinction particulière, au ſtatut qui défend l'inhumation dans l'enceinte de la ville; mais une pareille diſtinction, dont le perſonnage qu'on veut honorer ne jouit pas, tend à infirmer & à détruire la règle.

SCORAILLE, famille noble, qui tire ſon nom d'un ancien château ſitué dans la Haute-Auvergne, à cinq lieues d'Aurillac; *Caſtrum Scoralium.*

On remarque dans cette famille une branche cadette, diviſée en pluſieurs rameaux qui ont fourni

un

un très-grand nombre de militaires, parmi leſquels on en compte plus de douze tués au ſervice du Roi.

On rencontre encore un Mondon de Scoraille, qui en 1383 ſervoit le roi Charles VI, ſous le dauphin d'Auvergne, avec un chevalier & dix écuyers de ſa compagnie.

Un Adrien de Scoraille, commandant d'un bataillon du régiment de Bourgogne, tué à la bataille de Sintzeim en Alſace, le 16 juin 1674.

François-Philippe, marquis de Scoraille, capitaine de dragons en 1688, colonel de dragons en 1696, meſtre-de-camp du régiment d'Anjou en 1704, brigadier de cavalerie en 1707, maréchal-de-camp en 1711. Mort en 1724.

La belle ducheſſe de Fontanges, dont la carrière fut ſi brillante & ſi courte, étoit de cette Maiſon.

SENÈS (DOMINIQUE DE), (*Hiſt. litt. mod.*), capitaine dans le régiment de la Marine, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, & ingénieur du Roi en chef. Lorſqu'il vint à Paris ſe préſenter à M. Sauveur, ce ſavant géomètre de l'Académie des ſciences, dont M. de Fontenelle a fait l'éloge, & qui étoit chargé par la cour de l'examen des nouveaux ingénieurs, M. Sauveur lui offrit de le remettre dans ſes études géométriques; c'étoit une eſpèce de préparation à l'examen. M. de Senès refuſa cette offre. M. Sauveur, ſurpris, lui propoſa une queſtion qu'on ne jugeoit pas qu'il pût réſoudre; il la réſolut ſur-le-champ, au moyen du calcul intégral, & à ſon tour il propoſa une queſtion très-embarraſſante, à laquelle M. Sauveur ſatisfit; & charmé du ſavoir de M. de Senès, il le diſpenſa de l'examen, & lui donna un certificat qui lui valut des diſtinctions dans le corps des ingénieurs. Voici l'extrait que donne le Journal des ſavans, dans le mois de février 1747, de l'éloge de M. de Senès, prononcé dans l'aſſemblée publique de la Société royale de Montpellier, le 2 décembre 1745, par M. de Carney, membre de cette Société:

« M. de Senès eut dès l'enfance une paſſion » pour l'étude, & ne prit jamais de goût que » pour les bons livres. Deſcartes lui inſpira le » goût du vrai, qui lui fit connoître le beſoin qu'il » avoit de la géométrie, dans laquelle il fit de ſi » grands progrès, que M. de Niquet ou de Riquet, » directeur des fortifications dans la Baſſe-Provence, le détermina à quitter ſon repos philoſophique pour ſe rendre utile à l'Etat. Il fut reçu » ingénieur avec des diſtinctions qui lui firent des » jaloux: il étoit à Toulon lorſque cette place fut » attaquée par le duc de Savoie; & c'eſt là qu'il » compoſa ſon Traité du *Toiſé des voûtes*, dont » on trouve les extraits dans les Mémoires de » l'Académie des ſciences, années 1719 & 1722: » il ſervit enſuite en Eſpagne, dans l'armée des » deux couronnes; puis il fut placé en Langue» doc en qualité d'ingénieur en chef du canal des » étangs, & chargé en même tems de celui des » Launes en Provence; enfin de l'inſpection du » canal de communication des deux mers. »

A peine fut-il entré dans la Société royale, qu'il prouva, dans un Mémoire contre MM. Pitcarn & Hecquet, « que l'eſtomac a, pour broyer les ali» mens, trente fois moins de force qu'ils n'en » ſuppoſoient; & contre M. Aſtruc, qu'il en a » une réelle. En 1720 la cour le voulut charger » de pluſieurs commiſſions honorables & lucrati» ves qui ne le tentèrent point, parce qu'il falloit » quitter ſa famille. Ce fut à lui que, l'année ſui» vante, fut confiée la conduite des travaux né» ceſſaires pour empêcher la communication de la » peſte, qui ravageoit la Canourgue; il dirigea » auſſi l'eſplanade de Montpellier, & en 1729 il » fut nommé par la cour, commiſſaire, avec trois » autres, pour vérifier les marais de Saint-Gilles » & d'Aigues-Mortes. A peine rétabli d'une dan» gereuſe maladie, il fit une chute qui, peu de » tems après, fut ſuivie d'un vomiſſement de ſang » conſiderable, qui termina ſa vie le 11 août 1740. » Il étoit né le 28 octobre 1674, à Cuers, petite » ville de Provence; il a laiſſé un fils, conſeiller à » la cour des comptes de Montpellier, héritier du » goût de ſon père pour les mathématiques, &, » comme lui, un des aſſociés de la Société royale » des ſciences. »

SENLIS. (*Hiſt. de Fr.*) Le nom de cette ville eſt auſſi celui d'une des plus anciennes Maiſons de l'Iſle-de-France, aujourd'hui éteinte. Elle tiroit ſon origine des anciens comtes de Senlis, dont une branche prit depuis le nom de Bouteiller, conjointement avec celui de Senlis, parce que pluſieurs ſeigneurs de cette Maiſon avoient poſſédé la charge de bouteiller en France.

Depuis Rothold de Senlis, ſeigneur de Chantilly & d'Ermenonville, chevalier qui vivoit ſous le règne de Hugues Capet, les comtes de Senlis, & leurs ſucceſſeurs les Le Bouteiller de Senlis, ont poſſédé, pendant pluſieurs ſiècles, ces deux Maiſons de Chantilly & d'Ermenonville, & pluſieurs d'entr'eux y ont joint quantité de domaines adjacens, comme Monteſpillouer, dont l'éternelle tour, qui répondoit pour les ſignaux à celle de Mont-Lhéri, ſubſiſte toujours; Bray-ſur-Onette, Braſſeuſe, Montmélian, Courteuil, Coye, Luzarche, &c.

Gui de Senlis, ſecond du nom, fut élevé auprès de Louis VI, dit *le Gros*, & ſigna pluſieurs chartes comme bouteiller de France. Mort en 1112.

Louis ſon frère défendit, en 1124, Pont-Audemer, aſſiégé par Henri I, roi d'Angleterre, & fut pourvu de la charge de bouteiller de France, qu'il exerçoit en 1128.

Guillaume I, autre frère encore, leur ſuccéda dans cette charge.

Etienne de Senlis, autre frère encore, avoit été fait chancelier de France par Philippe I, en 1106.

Gui de Senlis, troiſième du nom, fils de Guillaume I, fut bouteiller de France après ſon père.

Gui de Senlis, quatrième du nom, fils de Gui III, fut pourvu en ſurvivance de cette même charge par le roi Philippe-Auguſte; il accompagna ce Prince au voyage de la Terre-Sainte, en 1190. Dans un autre voyage en Egypte, il fut fait priſonnier à Damiette par les Infidèles.

C'eſt d'après cette ſucceſſion preſque héréditaire de cette charge de bouteiller dans leur Maiſon, que le nom de la charge eſt devenu leur nom de famille.

Gui Le Bouteiller de Senlis, ſixième du nom, petit-fils de Gui IV, mourut au ſiége de Damiette, le 8 août 1248.

Guillaume Le Bouteiller de Senlis, arrière-petit-fils de Gui VI, ſervit dans la guerre de Flandre, en 1303.

Dans la branche des ſeigneurs d'Ermenonville, Raoul Le Bouteiller, ſeigneur de Monteſpillouer, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

Dans la branche des ſeigneurs de Saint-Chartier, Guillaume, conſeiller & chambellan du Roi, ſénéchal d'Angoumois & de Limoſin, mort en 1420;

Et Charles ſon fils, tué à la bataille de Baugé, en 1421;

Et Guillaume Le Bouteiller, troiſième du nom, frère de Charles, chambellan du duc d'Orléans, frère de Charles VI, qui ſe ſignala au ſiége de Montargis en 1427, & mourut vieux célibataire le 20 août 1461. Il paroît que c'eſt en ſa perſonne qu'a fini cette illuſtre race des Bouteillers de Senlis.

SENNERT (DANIEL), (*Hiſt. litt. mod.*), médecin allemand célèbre. La ville de Vittemberg en Saxe, où il exerçoit ſa profeſſion, fut juſqu'à ſept fois affligée de la peſte ſans qu'il en ſortît ou qu'il ceſſât d'adminiſtrer ſes ſecours aux malades; mais une huitième attaque l'emporta, le 21 juillet 1637, dans ſa ſoixante-cinquième année. On a de lui une multitude d'ouvrages ſur ſon art. André Sennert ſon fils, profeſſeur des langues orientales, mort le 22 décembre 1689, a auſſi compoſé beaucoup d'ouvrages ſavans.

SÉRENT, (*Hiſt. de Fr.*), très-ancienne Maiſon de Bretagne. Sans entrer ici dans la diſcuſſion de ſon origine & de ſes antiquités, contentons-nous de conſidérer les principaux perſonnages qu'elle a produits: ce ſont les ſeuls qui intéreſſent l'Hiſtoire. On trouve dans des tems déjà modernes pour elle, quoique encore aſſez anciens, un Herbert, ſeigneur de Sérent, grand-bouteiller & l'un des plus grands ſeigneurs de ſon tems en France. Il eſt le premier qui a rempli cet office de grand-bouteiller. Il fit bâtir un château qui fut appelé de ſon nom, Sérent-le-Bouteiller. C'eſt apparemment à cet Herbert qu'ont ſuccédé les Le Bouteiller de Senlis.

Godefroy ſon fils aîné commandoit les chevaliers du Vexin au combat de Brenneville en 1119, ſous Louis-le-Gros.

Jean, frère de Godefroy, ſuivit Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre, en 1066.

Marquer, ſeigneur de Sérent, prit la croix, & ſe diſtingua parmi les conquérans de la Terre-Sainte, ſous la bannière de Robert, duc de Normandie.

Joſſelin, ſeigneur de Sérent; Mérian ou Mériadec ſon frère, Guehenſoc & Juhael ou Gicquel, l'un & l'autre fils de Mérian, ſe croiſèrent tous contre les Sarraſins; Gicquel, reçu dans l'Ordre des Templiers, ſe diſtingua au ſiége de Damiette, & combattit quarante ans dans les croiſades.

Mon Dieu! j'ai combattu quarante ans pour ta gloire.

Il y avoit auſſi un Sérent à la croiſade de Hongrie, & à la bataille de Nicopolis contre Bajazet.

On trouve, en 1351, dans la même branche, Jean de Sérent, fauconnier de France & garde des oiſeaux du Roi.

Alain, ſire de Sérent, chevalier portant bannière, ſervit dans les guerres de Flandre, en 1328, & fut tué à la bataille de Caſſel.

Jean de Sérent, dit Jeannot, fut un des braves du fameux combat des Trente, en 1351.

Jean ſon petit-fils, ſecond du nom, porta les armes toute ſa vie pour les intérêts de la France, ſous le connétable Du Gueſclin, ſous le connétable de Cliſſon, & fut armé chevalier par ce dernier.

Jean, troiſième du nom, fils de Jean II, ſuivit ſon exemple, & porta les armes toute ſa vie pour ſon pays.

Dans la branche de Sérent-la-Rivière, Guillaume de Sérent étoit à la bataille d'Azincourt.

François de Sérent, ſeigneur de la Rivière, petit-fils de Guillaume, ſe diſtingua dans diverſes expéditions navales contre les Anglais.

Pluſieurs perſonnages de la Maiſon de Sérent furent entraînés, par les erreurs du tems, dans la faction de la Ligue. Henri IV, dans des lettres de l'an 1598, les comprend nommément dans une amniſtie, *à cauſe*, dit-il, *des ſervices rendus par eux & leurs ancêtres à l'Etat.*

Dans la branche de Sérent-la-Villeguerrif, le chevalier de Sérent eſt mort à Bruxelles en 1748, dans ſa dix-ſeptième année, ayant eſſuyé le feu de preſque tous les ſiéges & des plus ſanglantes batailles de la guerre de 1741, terminée cette même année 1748.

Cette Maiſon de Sérent a auſſi fourni au parlement de Rennes, ſi délicat ſur la nobleſſe de ſes membres, pluſieurs magiſtrats diſtingués.

SERVIUS (HONORATUS-MAURUS), (*Hiſt. litt.*), grammairien & philologue très-connu par ſon Commentaire ſur Virgile, où tous les commentateurs modernes ont tant puiſé, même lorſqu'ils l'ont combattu. C'eſt à peu près tout ce que l'on ſait de Servius. On ne s'accorde pas ſur le tems où il a vécu : les uns le placent ſous l'empire de Conſtantin, vers le commencement du quatrième ſiècle ; d'autres, tout à la fin de ce quatrième ſiècle, ſous l'empire d'Arcadius & d'Honorius ; d'autres enfin le reculent de quelques ſiècles ; mais nous ne comprenons rien au raiſonnement que fait à ce ſujet M. de Roſſet dans le diſcours ſur la poéſie géorgique, placé à la tête de ſon poème de l'agriculture, note y. « Les uns, » dit-il, placent Servius ſous Conſtantin ; les au- » tres, ſous Arcadius & Honorius ; mais c'eſt ſans » fondement, puiſque Servius cite Aulu-Gelle, » qui vivoit du tems d'Adrien. » Mais l'empereur Adrien ayant régné depuis l'an 117 juſqu'à l'an 138, & Aulu-Gelle ayant été ſon contemporain, on ne voit pas comment un écrivain qui cite ce dernier, & qui par conſéquent lui étoit poſtérieur, n'auroit pas pu vivre dans le quatrième ſiècle, ſoit ſous Conſtantin, ſoit ſous Arcadius & Honorius, à moins qu'il n'ait parlé d'Aulu-Gelle comme vivant de ſon tems, auquel cas il faudroit placer Servius au ſecond ſiècle, comme Aulu-Gelle ; mais c'eſt ce que M. de Roſſet ne dit pas.

SICKINGHEN, (*Hiſt. de Fr. & d'Allem.*), particulier puiſſant dont François I, roi de France, eut à ſe repentir d'avoir méconnu l'importance. C'étoit un aventurier allemand, qui, par ſes intrigues, ſon éloquence, ſon activité, ſurtout par l'étendue de ſes correſpondances ſecrètes, devoit être regardé comme le reſſort le plus puiſſant de l'Allemagne. Il ſe nommoit François de Sickinghen ; il étoit fils d'un Suivik, ſeigneur de Sickinghen, gentilhomme obſcur, mort ſur l'échafaud, l'empereur Maximilien, las des troubles qu'il cauſoit dans l'Empire, lui ayant fait trancher la tête. Le fils, plus intrigant encore, mais avec plus d'éclat & de ſuccès, mit dans ſes intérêts la plupart des Princes & des comtes de l'Empire, s'aſſura d'un grand nombre de places, leva une petite armée, devint un ennemi redoutable à l'Empereur & à tous les Etats qui n'étoient point dans ſes intérêts (à lui Sickinghen). Il couroit ſans ceſſe d'un bout de l'Allemagne à l'autre, négociant avec les uns, faiſant la guerre aux autres. Tantôt on le voyoit à la tête de ſes troupes attaquer le duc de Lorraine, les habitans de Metz, le landgrave de Heſſe, brûler leurs terres, couper leurs vignes, leur impoſer tribut ; tantôt il diſparoiſſoit entiérement, une fuite ſimulée le déroboit au reſſentiment de l'Empereur, contre lequel il ſoulevoit dans le même tems, par des machines inviſibles, une foule d'ennemis. Jamais Sickinghen ne paroiſſoit faire la guerre pour ſon propre compte ; c'étoit toujours un Prince, une ville, un allié opprimé, dont il prenoit la défenſe ; c'étoit un tort qu'il réparoit, une injuſtice qu'il réprimoit : il faiſoit dans toute l'Allemagne le perſonnage que la Fable attribue aux Hercules, aux Théſées, & nos vieux romans aux paladins. Auſſi étoit-il aimé ou craint, & reſpecté partout ; il diſpoſoit à ſon gré de preſque tous les ſeigneurs allemands.

Parmi les Maiſons puiſſantes dont Sickinghen rechercha l'amitié, celle de la Marck étoit une des plus utiles à ſes projets, parce qu'elle pouvoit lui procurer les faveurs de la France. En effet, Fleuranges, fils de Robert de la Marck, le préſenta au Roi comme un homme dont il pourroit tirer de grands ſecours dans ſes vues ſur l'Empire après la mort de Maximilien, en 1519. Le Roi reçut Sickinghen avec diſtinction, parut charmé de ſon éloquence, de ſes talens ; ſe l'attacha par une penſion de mille écus, le combla d'ailleurs de préſens, ainſi que les gentilshommes de ſa ſuite, car Sickinghen affectoit d'en traîner toujours après lui un grand nombre, dont le moindre étoit beaucoup plus noble que lui.

Quand Sickinghen quitta la cour de France pour aller en Allemagne ſervir le Roi (qui, ſans lui dévoiler ſes deſſeins, l'avoit chargé en général de ménager à la France des amis en Allemagne), il dit à Fleuranges ces paroles remarquables, qui n'attirèrent pas toute l'attention qu'elles méritoient : « Je pars pénétré des bontés du Roi, & » charmé de l'accueil que j'ai reçu dans ſa cour. » Aſſurez-le qu'il n'aura jamais de ſerviteur plus » fidèle que moi, & que j'obſerverai le ſerment que » je lui ai fait de le ſervir contre tous, excepté » contre la Maiſon de la Marck, à laquelle je dois » ſes bontés. Mais il me connoît bien mal s'il me » croit plus ſenſible aux bienfaits qu'à la confiance. » J'ai pénétré ſes deſſeins que vous & lui m'avez » cachés : il en veut à l'Empire. Je lui ai demandé » des troupes, il me les a refuſées ; il a cru que je » les demandois pour moi, je ne les voulois que » pour attirer à ſon parti un plus grand nombre de » gentilshommes allemands. Avertiſſez-le qu'il ne » ſera jamais bien ſervi que par les ſimples gentils- » hommes tels que moi. S'il traite avec les grands » Princes, avec les Electeurs, ils prendront ſon » argent & le tromperont. »

C'eſt en effet ce qui arriva de la part de pluſieurs d'entr'eux. Sickinghen, retourné en Allemagne, y reprit les fonctions de ſa chevalerie héroïque. Quelques marchands de Milan lui parurent avoir fait tort à quelques marchands d'Allemagne ; il prit la défenſe de ceux-ci, & ſaiſit pour vingt-cinq mille francs d'effets appartenans aux marchands de Milan ; ceux-ci s'en plaignirent à François I leur ſouverain, qui fit écrire à Sickinghen de rendre ces effets. Sickinghen répondit fièrement qu'il les rendroit quand les marchands milanais auroient fait ſatisfaction aux marchands allemands qu'il protégeoit. Le conſeil de France, qui n'avoit

jamais bien connu quel homme étoit Sickinghen, s'indigna de ſa réponſe, &, pour l'en punir, ſupprima ſes penſions. Sickinghen alors ſe crut libre de tout engagement à l'égard de la France; il permit à Robert de la Marck & à l'évêque de Liége ſon frère, de le comprendre dans le traité qu'ils faiſoient alors avec le roi d'Eſpagne, en haine de la France, qui venoit de les mécontenter ſur divers points. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *la Marck*.) L'évêque de Liége obtint depuis, par le crédit de l'Eſpagne, le chapeau de Cardinal, & le roi d'Eſpagne n'eut point, auprès des Electeurs, de miniſtres plus zélés ni plus intelligens, ni en tout d'agens plus utiles dans cette affaire de la concurrence à l'Empire, que les deux la Marck & leur ami Sickinghen.

Une modération eſtimable nuiſit à François I dans cette affaire. Vers le tems de la mort de Maximilien, les principales villes de Souabe faiſoient la guerre au duc de Virtemberg, Ulric, qu'elles dépouillèrent de ſes Etats. Cette expédition terminée, les troupes victorieuſes craignant d'être licenciées, cherchèrent un chef à qui elles puſſent ſe donner. La conjoncture de la diète d'élection & de la concurrence des rois de France & d'Eſpagne leur étoit favorable. Fleuranges (qui n'avoit point ſuivi les la Marck, ſon père & ſon oncle, dans leur défection) oſa donner à François I le conſeil de prendre ces troupes à ſa ſolde, & de les faire approcher de Francfort pour déterminer les ſuffrages en ſa faveur. François eut aſſez de modération pour ne pas y conſentir. Le roi d'Eſpagne fut moins ſcrupuleux; il ſouſcrivit d'abord au conſeil que les la Marck lui donnèrent, de ſoudoyer ces troupes. Sickinghen ſe mit à leur tête avec Caſimir, marquis de Brandebourg, & la crainte de cette armée de Souabe n'eut pas une légère influence ſur l'élection.

Robert de la Marck ſe brouilla dans la ſuite avec le roi d'Eſpagne, devenu l'empereur Charles-Quint, pour quelques atteintes portées à ſa ſouveraineté de Bouillon, dont Robert étoit très-jaloux; il envoya un défi à l'Empereur. En 1521 Fleuranges joignit ſon défi particulier à celui de ſon père; c'eſt ainſi qu'on avoit vu, en 1388, un ſimple duc de Gueldres défier le roi de France, Charles VI, qui avoit dans ſa cour vingt ſeigneurs plus puiſſans que ce foible aſſaillant. Le cardinal de la Marck trouva cette ſaillie d'audace ſi déraiſonnable, qu'il abandonna ſon frère, & leva des troupes pour le ſervice de l'Empereur. Sickinghen reſta auſſi pour lors attaché à Charles-Quint.

Le retour de la Marck vers la France fut un événement heureux pour Fleuranges, qui, toujours attaché au Roi, ſe voyoit déshérité par le traité que la Marck avoit fait avec l'Empereur. Ce traité portoit qu'aucun des fils de la Marck n'auroit part à ſa ſucceſſion, & ne rentreroit dans ſes Etats s'il ne s'engageoit au ſervice de Charles-Quint. Deux d'entr'eux, Jamets & Sauſſy, intimidés par cette menace, avoient ſuivi leur père; mais Fleuranges n'avoit pas cru pouvoir violer le ſerment de fidélité qu'il avoit prêté au Roi. Se voyant juſtifié par l'événement, il ſe hâta de ſeconder le reſſentiment de ſon père contre l'Empereur. A la tête de quinze mille hommes d'infanterie & de quinze cents chevaux levés en France contre les défenſes publiques du Roi, & avec ſa permiſſion ſecrète, il alla mettre le ſiége devant Vireton, petite ville du Luxembourg, ſur les confins de la Lorraine. L'Empereur envoya demander à François I s'il appuyoit l'inſolence du duc de Bouillon: le Roi déſavoua l'entrepriſe des la Marck, & leur ordonna ſi fortement de licencier leurs troupes, qu'ils ne purent ſe diſpenſer d'obéir. Cependant l'Empereur, regardant le déſaveu du Roi comme un menſonge politique arraché par la crainte, profita du licenciement des troupes de la Marck pour prendre une vengeance facile de l'inſulte que ce ſeigneur lui avoit faite. Le comte de Naſſau fut chargé, avec Sickinghen, & même le cardinal de la Marck, de mettre tout à feu & à ſang dans les Etats de Sedan & de Bouillon; ainſi Sickinghen viola les deux ſermens qu'il avoit faits de ne jamais porter les armes, ni contre le roi de France, ni contre la Maiſon de la Marck.

Les efforts que fit cette généreuſe Maiſon de la Marck, abandonnée à elle-même, firent juger de ce qu'elle auroit pu faire ſi elle eût été appuyée par la France comme elle s'y attendoit; elle fut enfin obligée de céder. Robert de la Marck abaiſſa ſon orgueil juſqu'à demander une trêve, & il eut bien de la peine à en obtenir une de ſix ſemaines par le crédit de ſon ancien ami Sickinghen.

La guerre devint générale. Charles-Quint & François I, après avoir long-tems cherché à rejeter l'un ſur l'autre le tort de l'aggreſſion, ſe déclarèrent enfin. Le comte de Naſſau & ce Sickinghen firent enſemble le ſiége de Mézières, place où s'étoit enfermé le chevalier Bayard. On ne croyoit guère pouvoir entamer la place qu'à l'orient, du côté des Ardennes, la Meuſe formant de cette place une eſpèce de preſqu'île, & paroiſſant la rendre inacceſſible vers le nord, le couchant & le midi. C'étoit en effet du côté du levant que ſe faiſoit l'attaque; mais Sickingen, paſſant la Meuſe avec quinze mille hommes détachés de l'armée de Naſſau, alla poſer des batteries ſur une éminence qui commandoit la ville vers le ſud-oueſt. La place, battue ainſi en deux ſens contraires, fut bientôt ouverte de tous côtés: la nature ni l'art ne faiſoient plus rien pour elle, mais Bayard y reſtoit. Toujours informé de tout ce qui ſe paſſoit chez les ennemis, il ſut qu'il y avoit quelque méſintelligence entre le comte de Naſſau & Sickinghen; il voulut l'augmenter en leur inſpirant une défiance mutuelle. Il écrivit à la Marck une lettre qui ne devoit point être remiſe à ſon adreſſe.

« Le comte de Naſſau, lui diſoit-il, m'a fait part

» du deſſein qu'il a pris de quitter le ſervice de » l'Empereur pour celui du Roi. Vous êtes l'ami » du comte de Naſſau, vous êtes le mien; aver- » tiſſez-le de terminer cette affaire avant l'affront » qu'on lui prépare. Douze mille Suiſſes, avec » huit cents hommes d'armes, arrivent ce ſoir à » trois lieues du camp de Sickinghen; demain ils » l'attaqueront, & ſa perte eſt infaillible; en » même tems je dois fondre, à la tête de ma gar- » niſon, ſur le camp du comte de Naſſau. C'eſt » cet affront qu'il faut qu'il prévienne en con- » ſommant ſon ouvrage. »

Bayard charge de cette lettre un payſan, lui dit de paſſer à travers le camp de Sickinghen, & de s'y cacher de manière qu'il ſoit vu & pris. Il le fut; Sickinghen lut la lettre & trembla. Cette défection du comte de Naſſau, dont il crut avoir ſurpris la preuve, & que ſa haine pour Naſſau lui fit d'abord regarder comme indubitable, l'arrivée prétendue des Suiſſes, l'approche plus réelle d'une armée françaiſe qui s'avançoit pour faire lever le ſiège, la réſiſtance opiniâtre de la place, quelques autres circonſtances encore que ſa défiance rapprochoit rapidement, tout lui perſuada que Naſſau avoit juré ſa perte, & que, s'il reſtoit dans ſon poſte (lui Sickinghen), il alloit ſe trouver ſerré entre la place & deux corps d'armées ſupérieurs au ſien. Il prit le parti de repaſſer la Meuſe & d'aller ſe poſter près du comte de Naſſau pour obſerver ſa conduite. Naſſau, ſurpris de ce mouvement, envoya demander à Sickinghen ce qu'il ſignifioit. *Il ſignifie*, répondit Sickinghen avec colère, *que le comte de Naſſau n'en eſt pas encore où il penſe; qu'il n'aura pas le plaiſir de me voir périr avec mon armée, & que peut-être ſa trahiſon lui coûtera cher.* En même tems il rangea ſon armée en bataille, & par cette démarche il obligea le comte de Naſſau, qui n'entendoit rien à cette bizarre énigme, d'y ranger auſſi la ſienne. A la faveur de ce tumulte, le payſan, porteur de la lettre, ſe ſauva, & courut rendre compte à Bayard du ſuccès de ſon artifice. Celui-ci, voyant ſes deux ennemis prêts d'en venir aux mains, s'écria : *Donnons le ſignal de la bataille*, & il fit faire une décharge d'artillerie ſur les troupes de Naſſau. Naſſeau craignit à ſon tour d'être preſſé à la fois, & par la garniſon, & par Sickinghen, qu'il ſoupçonnoit d'intelligence avec le chevalier Bayard; il étoit poſſible que dans ce chaos de défiances & d'incertitudes les deux généraux de Charles-Quint s'entre-détruiſiſſent imprudemment; mais ils s'expliquèrent, & l'évaſion du payſan put les aider à deviner la vérité. Au moyen du décampement de Sickinghen qui laiſſoit libre le paſſage de la Meuſe, les Français introduiſirent dans la place un grand convoi & un corps de troupes conſidérable; ainſi Bayard tira un avantage réel de ſon ſtratagême. Alors le comte de Naſſau déſeſpéra de prendre cette place que tous les Français, excepté Bayard, avoient déſeſpéré de pouvoir garder. Le ſiège fut levé.

Depuis cette époque on ne rencontre plus Sickinghen dans aucune expédition militaire ni dans aucune intrigue politique.

SIGEFROI & GODEFROI. (*Hiſt. du Nord.*) Sigefroi, roi des Danois ou Normands du tems de Charlemagne, ne voyoit pas avec moins d'inquiétude l'agrandiſſement de la puiſſance françaiſe du côté du Nord, que les Sarraſins du côté de l'Eſpagne, & les Grecs du côté de l'Italie; il avoit cependant toujours paru vouloir entretenir la paix avec la France, mais ſes ſujets infeſtoient toutes les mers, obſervoient toutes les côtes. Ce peuple tiroit de la marine une ſource nouvelle de puiſſance, inconnue à toutes ces nations barbares, qui, ſorties du ſein de la Germanie, n'avoient preſque jamais conçu d'idée d'agrandiſſement que par terre. Sigefroi parloit toujours de paix à Charlemagne, mais il étoit l'ami de Vitikind : ſa cour avoit été la retraite de ce général ſaxon dans toutes ſes diſgraces, & les Etats de Sigefroi ſervoient d'aſile à tous les Saxons chaſſés de leur pays par le ſort de la guerre : il avoit ſouvent envoyé à Charlemagne des ambaſſadeurs qui avoient comparu dans les divers parlemens que tenoit ce Prince; mais ces ambaſſadeurs étoient des eſpions choiſis de concert par Sigefroi & par Vitikind, pour épier les endroits & les momens foibles; ils n'avoient jamais de rapports favorables à faire; ils voyoient Charlemagne dans toute ſa puiſſance & dans toute ſa gloire; ils le voyoient plus grand dans ſes parlemens & dans ſes conſeils, qu'à la tête de ſes armées, donner des lois aux nations vaincues, prendre des meſures ſages pour l'exécution de tous ſes deſſeins, & ſurtout gouverner ſes ſujets avec une douceur & une juſtice qui invitoient tous les cœurs à voler au devant de ſon joug : c'étoient autant de raiſons pour éviter d'entrer en guerre ouverte avec un Prince qui joignoit ainſi au talent de vaincre, le talent plus rare de régner; ces raiſons déterminèrent toujours Sigefroi à la paix.

Godefroi ſon ſucceſſeur, qui régnoit dans le tems de la réduction des Saxons en 804, ſuivit la même politique; & voyant la barrière qui ſéparoit ſes Etats de la France, renverſée par la tranſplantation entière des Saxons, il n'en fut que plus empreſſé à marquer au vainqueur la plus grande condeſcendance; il ſe hâta de conclure un traité par lequel il s'obligeoit à faire ſortir de ſes Etats les Saxons qui pouvoient s'y être réfugiés.

SIMPLICE, SIMPLICIUS. (*Hiſt. eccléſ.*) Saint Simplice, évêque d'Autun au quatrième ſiècle, a fourni le premier exemple, du moins authentique, d'une épreuve par le feu chez les Chrétiens. Cette épreuve eſt rapportée par Grégoire de Tours dans ſon Traité de la gloire des Confeſſeurs. Simplice étoit marié lorſqu'il fut fait évêque : ſa femme ne put ſe réſoudre à le quitter. Sûre de ſa

chaſteté & de la continence de ſon mari, elle continua de coucher dans la même chambre que Simplice; ce qui ayant, au yeux du peuple, les apparences ordinaires du mariage, excita du ſcandale & des murmures. La femme de Simplice en fut avertie, & voulut juſtifier ſon mari & ſe juſtifier elle-même. Elle choiſit une des fêtes de l'année les plus ſolennelles, le jour de Noël, & en préſence du peuple aſſemblé, elle porta du feu dans ſes habits pendant près d'une heure ſans qu'ils éprouvaſſent le moindre dommage; elle le mit enſuite dans les habits de l'évêque ſon mari, en lui diſant comme Arrie à Pætus: *Ce feu ne fait point de mal*; & ſe tournant vers le peuple: Reconnoiſſez, dit-elle, par ce témoignage & ce jugement de Dieu, que la concupiſcence n'agit pas plus ſur nos ames, que ces charbons n'agiſſent ſur nos vêtemens. On ſait que, dans ces premiers tems, les épreuves, par le feu ſurtout, réuſſiſſoient preſque toujours. Simplice & ſa femme parurent pleinement juſtifiés, & une multitude de Païens demandèrent & reçurent le baptême à cette occaſion.

SOARE (CYPRIEN), (*Hiſt. litt. mod*), jéſuite fort connu autrefois dans les colléges des Jéſuites par une rhétorique latine, faite d'après les principes d'Ariſtote, de Cicéron & de Quintilien, & qui étoit eſtimée ailleurs encore que dans les colléges des Jéſuites. L'auteur eſt du dix-ſeptième ſiècle, & on a imprimé auſſi pour les colléges un abrégé de ſa rhétorique en 1674.

SOBESLAS. (*Hiſt. de Bohême.*) C'eſt le nom de deux rois de Bohême, qui méritent diverſement d'être diſtingués de la foule des Rois. Sobeſlas I avoit été exilé par Uladiſlas I ſon frère. A la mort d'Uladiſlas, il vint remplir ſon trône. Il remporta une grande victoire ſur l'empereur Lothaire II, & ſur Othon, marquis de Moravie, qui fut tué dans ce combat. L'empereur Lothaire fit ſa paix avec lui, &, de ſon ennemi devenu ſon allié, combattit avec lui contre Conrad III, chef de la Maiſon impériale de Suabe, & contre Frédéric I, dit Barberouſſe, qui furent vaincus. Sobeſlas contribua auſſi avec le même empereur Lothaire II, vers l'an 1135, au rétabliſſement du pape Innocent II. Il ſe fit contre lui quelques conſpirations qui furent découvertes & punies; il gouverna toujours avec gloire & avec bienfaiſance; il rétablit Glatz que les Polonais avoient ruiné, Gorlitz qui avoit été brûlé; il rebâtit pluſieurs autres villes tombées en ruine, & répara, autant qu'il put, les ravages de la guerre. Il donna auſſi à ſes peuples l'exemple des vertus & de la piété.

Sobeſlas II commença ſon règne par un aſſaſſinat; il tua d'un coup de poignard le gouverneur de Prinda, citadelle dans laquelle il avoit été priſonnier, & ſe plaignoit d'avoir été maltraité alors par ce gouverneur. Dans la ſuite il eut honte de ſon crime; il s'en repentit, il en pleura, mais il n'en devint pas moins cruel; il joignit même à la cruauté la perfidie & la trahiſon. Emeric, prince de Hongrie, qui diſputoit le royaume de Hongrie à André ſon frère, ſe retira plein de confiance auprès de Sobeſlas, dans lequel il eſpéroit trouver un appui auprès de l'Empereur, qu'il vouloit engager à ſe rendre médiateur entre ſon frère & lui. Sobeſlas, qui l'avoit attiré, l'accueille avec zèle, le retient par des procédés engageans, & finit par le livrer à André, dont il achète l'amitié par cette baſſe infidélité. L'Empereur en fut indigné: Sobeſlas, tout Roi qu'il étoit, fut mandé à ſa cour, & n'ayant point comparu, fut privé de ſon royaume par l'Empereur, qui mit à ſa place Frédéric, fils du roi Uladiſlas II. Sobeſlas ſe défendit, & livra près de Prague une ſanglante bataille à Frédéric, qui fut vainqueur, & bleſſa de ſa main & mit hors de combat Sobeſlas, lequel mourut de ſes bleſſures.

SODERIN, SODERINI. Le pape Adrien VI (Adrien-Florent) avoit été précepteur de Charles-Quint, & pendant ſon pontificat fut toujours partiſan de Charles-Quint contre François I. Il parut diſpoſé à être gouverné par le cardinal Soderin, évêque de Volterre. Ce Cardinal attira d'abord ſa confiance en affectant beaucoup d'impartialité, ſurtout un deſir ardent de ménager la paix entre les puiſſances chrétiennes; mais il étoit tout français dans le cœur. On ſurprit entre les mains d'un banni de Sicile, qui ſe diſpoſoit à paſſer en France, des lettres du cardinal Soderin, adreſſées à l'évêque de Saintes ſon neveu. Soderin le chargeoit d'engager François I à envoyer une flotte contre la Sicile, en l'aſſurant qu'il y trouveroit plus d'amis qu'il ne penſoit; il ajoutoit qu'en diviſant par cette diverſion les forces impériales, il lui ſeroit plus aiſé de reconquérir le Milanez. Le Pape, connoiſſant par ces lettres qu'il avoit été dupe de la diſſimulation du cardinal Soderin, entra dans une colère qui fit bien connoître toute ſon averſion pour la France; il fit enfermer Soderin au château Saint-Ange, & lui fit faire ſon procès comme à un criminel d'Etat, ſous prétexte qu'il avoit voulu livrer aux ennemis un fief de l'Egliſe. Soderin en fut quitte cependant pour la perte d'une grande partie de ſes biens, mais pluſieurs de ſes complices furent écartelés. Cette aventure eſt de l'an 1522.

Un autre Soderin, vraiſemblablement de la même famille, fils d'un noble vénitien & d'une Balbi, noble génoiſe, a été aux dix-ſeptième & dix-huitième ſiècles un homme de lettres très-diſtingué. Sa tragédie de *Roſimonda* lui fit un nom à vingt-quatre ans, en 1683. Une eſpèce de rhétorique qu'il publia en 1684 ſous le titre *Della perſuaſione oratoria per la via degli affetti*, ajouta encore à ſa réputation. Quelques ouvrages de piété qu'il fit à Rome, & qu'il préſenta au pape Innocent XI, lui méritèrent l'eſtime de ce Pape, qui lui en donna des témoignages publics, & qui la lui prouva plus

ſolidement encore par deux bons bénéfices dont il le pourvut en 1686. Soderin eſt auſſi l'auteur d'un ouvrage qui, fait à la fois philoſophiquement & chrétiennement, pourroit être d'une grande importance. Il a pour titre : *Della fede delle coſe invijioili.* Ses autres ouvrages ſont des vies particulières de divers perſonnages plus ou moins célèbres; ils ont été publiés au commencement du dix-huitième ſiècle ; mais nous ne devons pas oublier ſa traduction italienne du panégyrique de Trajan par Pline le jeune. Soderin mourut le 12 mars 1715, à cinquante-ſix ans.

SOLLIER (JEAN-BAPTISTE DU), (*Hiſt. litt. mod.*), jéſuite, continuateur des *Actes des Saints*, & l'un de ceux qui ont le plus & le mieux travaillé à cette immenſe collection, parvint, par le moyen de M. le cardinal d'Alſace, ſon ami & ſon compagnon d'études, qui l'avoit mené avec lui à Vienne, à inſpirer à l'empereur Charles VI le deſir de s'intéreſſer à cette grande & laborieuſe entrepriſe. Il trouva auſſi de la protection, de l'appui, & ſurtout les plus grandes marques d'eſtime & de bienveillance à la cour de Jean-Guillaume, Electeur palatin. Le P. du Sollier étoit né dans un village entre Courtrai & Tournai, le 28 février 1669. Il mourut le 17 juin 1740.

SOLMS, (*Hiſt. mod.*), grande Maiſon d'Allemagne, qui tire ſon nom du bourg & comté de Solms, à deux lieues de Veſtlar.

Bernard, comte de Solms, ſervit en 1346 dans l'armée de l'empereur Louis de Bavière, contre le marquis de Moravie.

Bernard III, dont Bernard I étoit le triſaïeul, fut quarante-deux ans conſeiller d'Etat des empereurs Maximilien I & Charles-Quint.

Un de ſes fils, Guillaume, mourut en 1542 à la guerre contre les Turcs.

Erneſt, arrière-petit-fils du même Bernard III, ſervit en Hollande, fut bleſſé dans un combat le 2 ſeptembre 1595, & mourut de ſes bleſſures à Rhinberg.

Evrard, frère d'Erneſt, & qui ſervoit ainſi que lui en Hollande, fut bleſſé depuis au ſiége de la Fère, le 2 février 1596, & mourut auſſi de ſes bleſſures à Noyon.

Otnon, comte de Solms, autre frère, fut tué au combat de Molsheim, le 23 juillet 1610.

Jean-Albert, comte de Solms, autre frère encore, fut grand-maître de la Maiſon de Frédéric V, Electeur palatin & roi de Bohême, dont il ſuivit la fortune.

Jean-Albert II, fils du précédent, paſſa la plus grande partie de ſa vie au ſervice des Hollandais, fut lieutenant-général de leurs armées & de Guillaume III leur ſtathouder, roi d'Angleterre; il fut tué à la bataille de Nerwinde, le 29 juillet 1693.

Dans la branche de Greiffenſtein, Frédéric-Magne, comte de Solms, qui ſervoit dans les armées de Hollande, fut bleſſé au ſiége de Maëſtricht, & mourut de ſes bleſſures le 5 août 1676.

Dans la branche de Hungen, Philippe, qui, après avoir ſervi dans les armées de Suède & dans celles du cercle du Haut-Rhin, mourut le 7 janvier 1665 à Nuremberg, au retour de la guerre contre les Turcs.

Maurice ſon fils fut lieutenant-général des armées de l'Empereur & de l'Empire.

Dans la branche de Lich, Bernard tué à Suinfurt en 1554.

Erneſt ſon frère aîné, chambellan de l'empereur Charles-Quint, ſervit au ſiége de Metz en qualité de colonel.

Dans la branche de Hoen-Solms, Henri-Guillaume, qui, après avoir tué par accident à la chaſſe le landgrave de Heſſe, Guillaume VI, ſe retira en Eſpagne, & fut tué vers l'an 1665 dans un combat contre les Portugais.

Jean-Henri-Chriſtian ſon frère fut tué le 7 novembre 1668 par Guillaume, comte de Solms-Greiffenſtein ſon aïeul maternel, en haine de ce qu'il s'étoit fait catholique.

Chriſtian-Louis, neveu du précédent, fut capitaine des gardes de Guillaume III, roi d'Angleterre, & mourut au ſiége de Limmerick en Irlande en 1690.

Dans la branche de Laubach, Albert-Othon, comte de Solms, fut tué d'un coup de canon devant Bréda, le 2 mars 1610.

Son fils, Albert-Othon, fut tué à la chaſſe d'un coup de fuſil en 1656.

Dans la branche de Sonnenwald, Henri-Guillaume, tige de cette branche, fort conſidéré du roi de Suède, Guſtave-Adolphe, qui lui procura de grands établiſſemens, mourut à Swinfurt des bleſſures qu'il avoit reçues lorſque le général Tilli s'étoit emparé de Bamberg.

SONNET (THOMAS), (*Hiſt. litt. mod.*), ſieur de Courval, docteur en médecine & poète, a fait un livre de ſatyres contre les charlatans & faux médecins, qu'il a dédié à la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII. On y voit en tête le portrait de l'auteur avec ces quatre vers :

Vire fut mon berceau, ma nourrice & mon lait;
Caen l'unique ſéjour de mon adoleſcence;
Paris de ma jeuneſſe, & maintenant la France
A mon nom, mes écrits, mon corps & ce portrait.

Sonnet eſt auſſi l'auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *La Satyre Ménippée du mariage.*

SOPHRON, (*Hiſt. litt. anc.*), poète grec, natif de Syracuſe, vivoit du tems de Xerxès, vers l'an 480 avant J. C. Il écrivoit dans ce genre des poéſies libres que les anciens appeloient des *Mimes.*

Un autre Sophron, poète comique, vivoit vers l'an 272 avant J. C. Platon eſtimoit fort cet auteur & l'avoit toujours ſous ſon chevet.

SORE (JACQUES), (*Hiſt de Fr.*), calviniſte, amiral de Navarre, grand-homme de mer, né au village de Hloques, près la ville d'Eu, voyant la guerre déclarée entre la France & l'Angleterre au ſujet du Havre-de-Grace, en 1563, arma en courſe & fit des priſes conſidérables. L'amiral de Coligny lui procura des lettres de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère de Henri IV, qui le nommoient amiral de Navarre. Il juſtifia ce titre par des courſes heureuſes ſur les vaiſſeaux eſpagnols. Mais on lui impute une action bien indigne; ayant pris, en 1570, un vaiſſeau qui alloit au Bréſil & qui portoit trente-huit ou quarante Jéſuites deſtinés pour les miſſions du pays, il pouſſa le zèle proteſtant juſqu'à les tuer tous, & faire jeter leurs corps à la mer. Auſſi pluſieurs hiſtoriens n'en parlent que comme d'un pirate; quelques-uns cependant prennent ſa défenſe, & racontent de lui des actions plus humaines.

SOUCHES (LOUIS-RATUIT, comte de), (*Hiſt. mod.*), général des armées de l'Empereur, étoit Français, & on le diſoit fils d'un épicier de la Rochelle; mais les déclarations les plus authentiques & les plus impoſantes lui aſſurent une naiſſance très-diſtinguée. Le comte de Souches fut d'abord au ſervice de la Suède, où il eut un régiment de dragons & un d'infanterie; mais ayant pris querelle avec ſon général, il rendit ſes commiſſions pour ſe battre avec lui. En voulant retourner en France, il s'arrêta quelque tems à Vienne, où on lui offrit un régiment de dragons au ſervice de l'Empereur; il l'accepta. En 1645, Torſtenſon, général ſuédois, faiſoit des progrès rapides; il avoit battu les Impériaux; il ſoumettoit les places de la Moravie: le ſeul bruit de ſa marche triomphante obligeoit l'armée impériale à lever le ſiége d'Olmutz. Il ne reſtoit plus à l'Empereur de place forte dans cette province, que Brin ou Brunn, au confluent de la Siverta & de la Zuritta. Le comte de Souches ſe jeta dans cette place, & fit une ſi belle défenſe, qu'il donna le tems à l'Empereur d'envoyer du ſecours, & que les Suédois perdirent plus de monde devant Brinn, qu'ils n'auroient fait dans une bataille perdue. De Souches fut nommé Gouverneur de la place qu'il avoit ſauvée. Il paſſa par tous les grades de l'armée, ſignalant dans toutes les occaſions ſa valeur & ſa capacité. En 1664, ayant le commandement général des troupes de la Haute-Hongrie contre les Turcs, il battit ces Infidèles & leur enleva pluſieurs places. En 1674, il joignit dans le Brabant les troupes d'Eſpagne & de Hollande, & combattit à la bataille de Senef contre le grand Condé. Il mourut en 1682, dans la Moravie, comblé d'honneurs, conſeiller d'Etat & de guerre, maréchal-de-camp-général, commandant-général des frontières d'Eſclavonie, &c.; deux de ſes petites-filles furent l'une après l'autre dames d'honneur de l'Impératrice, femme de l'empereur Léopold; un de ſes fils, Charles-Louis de Souches, général de l'infanterie impériale, mourut des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Salankemen, en 1691, laiſſant un fils (Louis II) qui ſervit, comme lui, dans les troupes de l'Empereur, & un autre fils chevalier de Malte.

La Maiſon de la Souche de Saint-Auguſtin eſt d'une très-ancienne nobleſſe, mais qui n'a rien de commun avec la famille des de Souches dont nous venons de parler. Nous ne nous arrêterons pas ſur ce qui concerne cette Maiſon (de la Souche de Saint-Auguſtin), parce que, quoiqu'elle ait fourni à la patrie bien des défenſeurs, elle a eu le bonheur de ne lui fournir aucune victime connue.

SOUILLAC. La Maiſon de Souillac a été moins heureuſe. Parmi une foule de guerriers diſtingués, elle compte:

Dans la branche aînée, un colonel d'infanterie, tué dans une embuſcade en Piémont, l'an 1704.

Dans la branche des ſeigneurs d'Aſerac, Bertrand, bleſſé à la bataille de Moncontour.

Benjamin & Jean-Frédéric, tués au ſiége de Caſal.

René leur frère, mort de bleſſures reçues au combat du faubourg Saint-Antoine, en 1652.

Dans la branche des comtes du Bourg, Bardi de Souillac, bleſſé en Catalogne au ſiége de Salces.

Charles, tué à la bataille de Conſarbrick près de Trèves, en 1675.

Louis, mort en Italie, capitaine d'infanterie.

Louis-Benoît, fait priſonnier au combat de Caſſano, & mort peu de tems après des bleſſures qu'il avoit reçues dans ce combat.

SPADA. (*Hiſt. eccléſ.*) On connoît quatre Cardinaux de ce nom. 1°. Bernardin, nommé Cardinal en 1626, par Urbain VIII. 2°. Jean-Baptiſte, nommé le 9 mars 1652 par le pape Innocent X. 3°. Fabrice, neveu du précédent, nommé le 17 mai 1675 par le pape Clément X. 4°. Horace-Philippe, nommé le 17 mai 1706 par le pape Clement XI. Le troiſième (Fabrice) avoit été nonce en Savoie & en France. Je crois que c'eſt à lui qu'eſt arrivé un malheur qui eſt une grande leçon contre les inhumations précipitées, & ſur l'incertitude des ſignes de la mort. Il tomba en lethargie, on le crut mort, on l'ouvrit. Au premier coup de ſcalpel il reſſuſcita, porta machinalement la main au ſcalpel comme au ſiége de la douleur, & retomba véritablement mort. Chez les anciens Romains un homme pareillement cru mort fut mis ſur le bûcher, & ne revint à lui que quand les flammes le gagnèrent; mais toujours privé du mouvement, il ne put que crier. On courut à ſon ſecours: il n'étoit déjà plus tems, les flammes l'environnoient de toutes parts; il fallut le laiſſer brûler.

Heureux encore l'un & l'autre dans leur malheur, en comparaiſon de ceux qui ne ſe réveillent que ſous la terre & qu'au fond de leur cercueil,

ſupplice

ſupplice qui épouvante l'imagination, & auquel il faut s'abſtenir même de penſer trop long-tems, mais que la police ne ſauroit prévenir avec trop de ſoin.

STABERIUS (LUCIUS), (*Hiſt. rom.*), gouverneur d'Apollonie, en fut chaſſé par les habitans qui favoriſoient le parti de Céſar, comme Céſar le rapporte lui-même au troiſième livre de la guerre civile. Horace, ſatyre 3 du livre 2, parle d'un avare nommé Staberius :

Hæredes Staberî ſummam incidere ſepulchro, &c.

On ignore quel eſt ce Staberius.

STRAZEL (JEAN). (*Hiſt. litt. mod.*) Lorſqu'en 1535, Danès quitta ſa chaire de grec au collége royal pour ſuivre dans l'ambaſſade de Veniſe Georges de Selve, évêque de Lavaur, il demanda & obtint pour ſucceſſeur Jean Strazel, flamand, né près de Bailleul, dans un lieu appelé Strazel, dont il prit le nom. Voulté l'a célébré par des antithèſes.

Senex puerque
Ætate eſt juvenis, ſenexque ſenſu.....
Doctor ingenioſus eleganſque,
Doctor, quique bonas amat Camœnas.

« Jeune par l'âge, vieux par la ſageſſe, docteur » ingénieux, aimable docteur qui aime les Muſes. »

Leger Ducheſne a fait ſur ſa mort, de la philoſophie en jeux de mots. Strazel mourut le lendemain des Rois.

Luſus heri fuerat convivia ducere regum,
Regalique epulas exhilarare joco.
Lux ſubiens convivia, ſed funebria præbet.....
Humanos caſus homines perpendite luſum
Et luxum à luctu ſeparat unica nox.

On a de Strazel une explication des vers dorés de Pythagore. Il eut un neveu, homme de lettres auſſi, nommé Robert Strazel.

SURGERES. Le Dictionnaire, à cet article, renvoie à l'article *la Rochefoucauld*, & là il eſt parlé de différentes branches de la Maiſon de la Rochefoucauld, mais il n'eſt point parlé de celle de Surgères. Ajoutons ici pour réparer cette omiſſion, que la terre de Surgères, baronie du pays d'Aunis, après avoir été poſſédée pendant pluſieurs ſiècles par l'ancienne Maiſon de Maingot-Surgères, a paſſé, au quatorzième ſiècle, dans la Maiſon de Clermont, par le mariage de Jeanne Maingot, dame de Surgères & de Dampierre, héritière de la branche aînée de la Maiſon de Maingot-Surgères, avec Aynard ou Aymar de Clermont. De là cette même terre de Surgères paſſa dans la Maiſon de Fonſéque, d'où elle eſt tombée dans une branche de la Maiſon de la Rochefoucauld par le mariage d'Hélène de Fonſéque, dame de Surgères, fille aînée & héritière de Charles de Fonſéque, ſeigneur de Surgères, avec Iſaac de la Rochefoucauld, baron de Montendre, dont le ſecond fils, François de la Rochefoucauld, marquis de Surgères, a été la tige de cette branche de la Rochefoucauld-Surgères, qui avoit été annoncée & omiſe dans le Dictionnaire, & qui, comme toutes les autres branches de cette grande Maiſon de la Rochefoucauld, a produit pluſieurs militaires diſtingués, entr'autres le marquis de Surgères, Alexandre-Nicolas de la Rochefoucauld, lieutenant-général des armées du Roi.

SYLVANUS. (*Hiſt. rom.*) Vers le milieu du quatrième ſiècle, tems où les nations barbares & germaniques commençoient à ſe répandre dans les Gaules & dans diverſes provinces de l'Empire, on voit paroître avec quelque éclat ce Sylvanus, fils d'un capitaine français, qui avoit bien ſervi Conſtantin dans diverſes expéditions. Sylvanus s'attacha d'abord au tyran Magnence (*Magnentius*), & ſuivit ſon parti contre l'empereur Conſtance; mais à la bataille de Murſia ou Eſſek en Hongrie, bataille qui fut déciſive entre les deux contendans, Sylvanus contribua beaucoup à la victoire de Conſtance, en paſſant de ſon côté. Magnence, privé de l'appui de Sylvanus, prit la fuite dès le commencement de l'affaire, qui n'en fut pas moins ſoutenue avec beaucoup de courage par les Français & les autres peuples germains. C'eſt une des batailles où il fut répandu le plus de ſang romain; elle coupa les nerfs de l'Empire, diſent les hiſtoriens, par la deſtruction des vieilles troupes romaines, & l'Empire, tombé dans un état de langueur & de foibleſſe, perdit pour long-tems les moyens de ſoutenir le choc des barbares. Les Romains, quoiqu'ainſi détruits, furent cependant cenſés les vainqueurs, grace à la défection de Sylvanus. Conſtance, pour l'en récompenſer, lui donna le commandement de ſon infanterie, & l'envoya dans les Gaules, où Decentius, frère de Magnence, ſoutenoit les reſtes de ce parti abattu, que les crimes de Magnence achevèrent bientôt de détruire entiérement. Sylvanus continua de ſervir utilement l'Empereur contre d'autres ennemis; il purgea les Gaules de diverſes hordes de barbares errantes à l'aventure dans cette contrée. Mais Conſtance étoit un de ces ſouverains ſoupçonneux, ombrageux, qu'il eſt quelquefois dangereux de trop bien ſervir; il avoit toujours l'oreille ouverte aux délations, aux ſuggeſtions perfides des flatteurs & des eunuques qui le gouvernoient. Cruel & ſanguinaire, ſacrifiant tout aux moindres ſoupçons, n'épargnant la vie de perſonne, il croyoit aiſément que tout le monde en vouloit à la ſienne; il ne voyoit partout que conſpirations: on n'eut pas de peine à lui perſuader que Sylvanus devenoit trop puiſſant, & qu'il falloit ſe défier

de lui ; on ſuppoſa de ces lettres qui laiſſent un champ d'autant plus vaſte à l'interprétation, qu'elles ſont plus vagues & plus obſcures ; on lui montra des apparences de conjuration, légères, ou plutôt chimériques, que ſon imagination groſſit, & que ſa crainte réaliſa ; il fallut chercher les moyens d'attirer Sylvanus à la cour, ou de le forcer d'y venir rendre compte de ſa conduite. Pluſieurs capitaines français qui ſervoient dans les armées romaines, ou qui avoient des places importantes à la cour, offroient de l'engager à venir ſe juſtifier ſur les prétendues lettres qu'on lui imputoit ; ils repréſentoient qu'il n'y avoit que ſes compatriotes qui puſſent lui inſpirer aſſez de confiance pour le déterminer à cette démarche ; qu'ils auroient même beſoin d'adreſſe pour l'y amener, & pour empêcher qu'irrité de ces machinations clandeſtines, il ne ſe portât à quelque extrémité fâcheuſe. Un tyran ſe défie de tout : Conſtance craignit quelque connivence ſecrète entre ces officiers français & Sylvanus ; leurs offres lui furent ſuſpectes, leur zèle lui parut exceſſif, & dès-lors peu ſincère ; il préféra d'envoyer à l'armée un grec, nommé Apodémius, connu pour le plus grand ennemi de Sylvanus, & qui eut grand ſoin de faire tout ce qu'il falloit pour le pouſſer à la défection ; il ne daigna point le voir ni lui faire part des ordres dont il étoit chargé pour lui, & qui portoient invitation ou injonction de ſe rendre à la cour. Sans lui rien communiquer, ſans conférer de rien avec lui, il ſe mit à ordonner de tout dans l'armée, en vertu d'une commiſſion particulière qu'il ne montroit point ; & traitant déjà Sylvanus comme un ſujet entiérement diſgracié, il ſéviſſoit hautement contre les amis & les créatures de ce général ; cependant les fabricateurs des fauſſes lettres par leſquelles on avoit voulu perdre Sylvanus, voyant quel avoit été le ſuccès de leur première tentative, crurent pouvoir s'en permettre une ſeconde, & peut-être avec moins de précaution : ces nouvelles lettres furent arguées & convaincues de faux (ce qui étoit un violent préjugé contre les premières), mais il ne fut rien prononcé contre les fauſſaires ; ils n'en furent pas moins accueillis à la cour, & Sylvanus ne recouvra point la confiance de l'Empereur ; il voulut donc, pour ſa ſûreté même, ſe rendre redoutable au Prince auquel il n'avoit pu être cher ; il ſongea d'abord à ſe mettre à la tête des Français & des autres peuples germains qui infeſtoient les Gaules ; mais craignant, d'après les conſeils de ſes amis, d'être trahi & vendu à l'Empereur par ces étrangers qui tous les jours s'y vendoient eux-mêmes, il eut recours à la grande reſſource qu'embraſſoient alors les généraux mécontens, celle de ſe faire ou de ſe laiſſer proclamer Empereurs par leurs armées. Cette nouvelle, parvenue promptement à l'Empereur qui étoit alors à Milan, lui cauſa un grand effroi : la force étoit moins à ſon uſage que la perfidie ; le moyen qu'il prit pour conjurer l'orage fut de ce dernier genre. Il tenoit alors priſonnier un homme qu'il avoit fait commandant-général de la cavalerie, nommé Urſicin ; cet homme avoit été injuſtement accuſé d'avoir tenté d'uſurper l'Empire en Orient, & comme ces accuſations étoient toujours très-accueillies auprès de Conſtance, Urſicin s'étoit vu en grand danger d'être condamné ſans être entendu ; il n'étoit pas même encore à l'abri de ce danger, puiſque les défiances du tyran le retenoient encore en priſon. Conſtance lui offrit pleinement ou juſtice ou grace, à condition qu'il lui ſerviroit à ſe défaire de Sylvanus, & voici le complot dont on le fit l'inſtrument. Urſicin parut s'être échappé de ſa priſon & porter ſon reſſentiment dans l'armée de Sylvanus, retraite aſſez naturelle d'un mécontent & d'un opprimé ; il offrit à ce général ſes ſervices, ſes vœux, ſes projets de vengeance. Sylvanus, jeune encore, avoit la franchiſe & la confiance de ſon âge ; il crut Urſicin & voulut profiter de ſon expérience ; il l'admit à ſes conſeils les plus ſecrets. Urſicin ne perdit point de tems, & travailla ſous main avec une ſourde activité à lui débaucher une partie de ſes troupes ; il parvint enfin à pouvoir impunément s'introduire à main armée à la tête d'une puiſſante eſcorte de ſoldats choiſis & déterminés, chez Sylvanus : on égorge ſa garde, on force ſon palais, on arrive juſqu'à lui. Sylvanus eſt maſſacré ſans avoir eu du moins les angoiſſes de la défiance & de la crainte. Il n'y avoit que vingt-huit jours qu'il avoit été proclamé Empereur. Conſtance crut avoir remporté une grande victoire : ſon orgueil s'en accrut ainſi que ſa cruauté ; il traita tous les amis de Sylvanus comme Tibère avoit traité ceux de Séjan. Il crut alors ſa grandeur & ſa puiſſance au deſſus de toutes les atteintes de la fortune ; ce fut alors, dit un hiſtorien moderne, que ſes flatteurs lui donnèrent le titre d'*Eternel*, lequel il dénioit à Jéſus-Chriſt, fils de Dieu, malheureux Arien qu'il étoit !

Les Français & les Allemands s'étant joints aux légions qu'avoit commandées Sylvanus, vengèrent ſa mort par des ravages. Ce général fut plaint & regretté : les troupes l'aimoient ; il avoit mérité leur eſtime par ſa valeur & ſa conduite ; il avoit d'ailleurs été perſécuté & calomnié : on l'avoit forcé à la révolte, & il étoit mort victime d'un indigne artifice. On croit qu'il étoit chrétien. Sa mort eſt du commencement de l'an 355.

SYNCLÉTIQUE (SAINTE). (*Hiſt. eccléſ.*) C'eſt le nom de la première femme qui ait embraſſé l'état monaſtique, exemple qui avoit auparavant été donné par des hommes. Saint Athanaſe a écrit la vie de ſainte Synclétique, ou du moins cet ouvrage lui a été attribué.

TABÉRIUS (JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), critique habile du quinzième ſiècle, étoit de Rovato dans le Breſſan. Ses Commentaires ſur Lucain ſont fort eſtimés, & ſont célébrés dans ces vers de Daniel Cereti, poète breſſan :

Quid referam culti ſublimia ſcripta Taberî,
Cujus jam toto nomen in orbe micat ?
Hic ſibi victuram peperit per ſæcula famam,
Dùm ſtudet auctores reſtituiſſe graves, &c.

Le cardinal Querini faiſoit grand cas de Tabérius, & le fait valoir dans plus d'un endroit de ſes écrits.

TACQUET (ANDRÉ), (*Hiſt. litt. mod.*), jéſuite, né à Anvers, grand mathématicien : ſes ouvrages ont été raſſemblés, & imprimés à Anvers, in-folio, en 669, neuf ans après ſa mort, arrivée en 1660. Pluſieurs maîtres ſe ſervent encore, pour l'enſeignement, de ſes Elémens d'Euclide ; ſon Aſtronomie & ſon Optique ſont auſſi d'un aſſez grand uſage.

TAGEREAU (VINCENT), (*Hiſt. litt. mod.*), juriſconſulte qui s'eſt rendu célèbre en 1611, par un Traité contre le congrès, qui en a préparé de loin l'abolition. On dit que les quatre fameux vers de Boileau contre le congrès, dans ſa huitième ſatyre, adreſſée à M. Morel, docteur de Sorbonne, frappa MM. de Lamoignon, & les détermina enfin à cette abolition, qui fut l'ouvrage du premier préſident de Lamoignon, provoqué par l'avocat-général ſon fils, qui fut depuis le préſident de Lamoignon ; mais Vincent Tagereau les avoit tous précédés, & auroit mérité de voir, en 1677, l heureux effet de ſon livre. On a auſſi de lui *le vrai Praticien français*, imprimé en 1633.

TAGLIACARNE *ou* TAILLE-CARNE (BENOÎT), (*Hiſt. litt. mod.*), génois, ſe diſtinguoit par des mœurs douces & bienfaiſantes, par des connoiſſances agréables & du talent pour la poéſie latine. Notre roi François I, dont il étoit connu, lui confia l'éducation des Princes ſes fils, & lui donna l'évêché de Graſſe.

TAGLIACOSSO *ou* TAGLIACOZZO (JEAN), (*Hiſt. eccléſ.*), cardinal, archevêque de Tarente, fils du comte de Tagliacoſſo dans le royaume de Naples, fut envoyé par le pape Eugène IV au concile de Bâle pour y plaider ſa cauſe, & y préſenter des lettres de la part de ce Pontife, & la harangue de Tagliacoſſo & les lettres du Pape furent fort mal reçues. Les eſprits étoient alors fort échauffés ; les lettres furent lacérées dans le concile ; les Pères prétendirent qu'elles avoient été falſifiées par le porteur, & voulurent obliger Tagliacoſſo de répondre ſur cette accuſation de faux devant des commiſſaires qu'ils nommèrent. Tagliacoſſo envoya ſa proteſtation qui fut lue en plein concile ; mais le concile fit mettre en priſon celui qui l'avoit apportée, & l'archevêque de Tarente auſſi. Cependant on ſe calma, & on les remit en liberté. Le Pape le nomma auſſitôt préſident de ce même concile qui venoit de l'empriſonner ; mais les Pères n'admirent cette préſidence que ſous des conditions qui lui ôtoient toute autorité. L'archevêque alla enſuite négocier dans diverſes cours d'Allemagne en faveur d'Eugène contre le concile de Bâle, & ce fut alors que ſes ſervices furent récompenſés par le chapeau de cardinal, le 18 décembre 1439. Tagliacoſſo mourut le 21 janvier 1449.

TAHUREAU (JACQUES), (*Hiſt. litt. mod.*), poète français, né au Mans vers l'an 1527, eſt auteur d'un recueil de poéſies dédiées au premier cardinal de Lorraine, frère de Claude de Guiſe, & miniſtre de François I. Jacques Tahureau mourut en 1555.

TAICKO-SAMA, (*Hiſt. mod.*), empereur du Japon, aventurier célèbre, avoit été long-tems un pauvre bûcheron, gagnant ſa vie à porter à la ville du bois qu'il alloit couper dans la forêt. Un gentilhomme le prit à ſon ſervice. Ce gentilhomme étoit connu, & particuliérement aimé de l'empereur du Japon, Nobunanga. Ce Prince entendit parler de Taicko-Sama comme d'un homme d'un eſprit ſupérieur à ſon état : il voulut le voir, le goûta, & en fit ſon bouffon ou ſon fou ; mais bientôt démêlant en lui de grands talens, il l'employa dans ſes armées. Taicko-Sama paſſa par tous les degrés de la milice, & ſe diſtingua dans tous ; il parvint même au commandement. Cependant l'Empereur & ſon fils aîné ayant été aſſaſſinés, Taicko-Sama, qui ſe trouvoit avoir en main les principales forces de l'Empire, s'en ſervit pour ſon élévation, & ne tarda pas à ſe faire Empereur. Il s'attacha pour lors à conſommer l'ouvrage déjà fort avancé par ſon prédéceſſeur, de réduire ſous l'obéiſſance de l'Empereur tous les petits rois du Japon ; il réuſſit encore dans cette entrepriſe, & ſon ambition croiſſant toujours en proportion de ſes ſuccès, il ſe mit en tête de conquérir la Chine, & un de ſes généraux commença par faire en dix-ſept jours la conquête de la Corée ; ce qui avoit déjà

répandu la conſternation dans tout l'Empire de la Chine ; mais la proſpérité faiſoit ſur Taicko-Sama ſon effet ordinaire ; elle l'aveugloit, elle lui tournoit la tête ; il s'égaroit dans de vaſtes projets qu'il ne ſavoit plus ſuivre ; il vouloit la fin, & ne vouloit pas les moyens : des dépenſes de faſte & de luxe prenoient la place des dépenſes utiles, & pendant qu'il faiſoit bâtir des palais magnifiques, il laiſſoit ſon armée manquer de tout dans la Corée. Il fut trop heureux qu'un traité le laiſſât en poſſeſſion d'une partie de cette contrée, & rendît l'empereur de la Chine ſon tributaire. Il avoit aſſocié un de ſes neveux à l'empire du Japon ; il ſe brouilla enſuite avec lui, & ayant eu un fils contre ſon attente, il ne ſongea plus qu'à ſe défaire de ce neveu, devenu pour lui un collègue incommode : il le fit mourir. Au commencement de ſon règne il avoit beaucoup favoriſé la religion chrétienne ; il la perſécuta dans la ſuite. Il mourut le 15 ſeptembre 1598, à ſoixante-quatorze ans, fort peu regretté : ſon fils, auquel il avoit ſacrifié ſon neveu, fut tué à vingt ans en combattant pour l'Empire.

TAILLE (LA). En parlant, dans le Dictionnaire, des frères Jean & Jacques *de la Taille*, nous les avons plus conſidérés du côté des Lettres qu'ils ont cultivées, que du côté de la nobleſſe & des ſervices militaires de leur famille : nous n'avons parlé du moins que de ceux de Jean de la Taille ; nous ne devons pas oublier ici un de leurs aïeux, Martin de la Taille, gentilhomme de l'hôtel de Marie de Clèves, mère de Louis XII, qui fut donné en ôtage aux Anglais ſous le règne de Charles VII.

Bertrand de la Taille, ſeigneur des Eſſarts, gentilhomme ordinaire de la chambre & chevalier de l'Ordre.

Mathurin de la Taille, ſeigneur des Eſſarts, ſon fils aîné, gentilhomme ordinair de la chambre du prince de Condé, puis du Roi, capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes du Languedoc ſous les ordres du prince de Condé, puis cornette des gendarmes d'Henri IV, alors prince de Navarre, mort des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Coutras.

Gabriel, frère de Mathurin, tué à la bataille de Montcontour.

Paul, fils de Mathurin, tué au ſervice du roi Henri IV, en 1589.

François de la Taille, tué à Laon à vingt-quatre ans.

Un autre François, arrière-petit-fils du précédent, tué ſur un des vaiſſeaux du Roi, à la côte de Coromandel.

Henri, frère de ce dernier, mort au ſervice des Hollandais.

Charles, autre frère, capitaine dans le régiment Royal-Artillerie, qui reçut la croix de Saint-Louis des mains de Louis XIV dans la première promotion qui fut faite en 1693.

Edme, dit le chevalier de la Taille, petit-fils de Charles, capitaine au régiment de la Vieille-Marine, chevalier de Saint-Louis, aide-major-général de l'armée d'Italie, mourut à Briançon des bleſſures qu'il avoit reçues au fort de l'Aſſiette, le 22 juillet 1747. L'Hiſtoire lui rend le témoignage qu'il fut également regretté de ſes proches, de ſes amis & des généraux.

Dans la branche de la Taille Trettinville, Joſias, tué au ſervice de Henri-le-Grand, dans un combat de deux Royaliſtes contre deux Ligueurs ; il eut deux ſœurs noyées dans la rivière d'Eſſonne, en la traverſant, en carroſſe, au gué de Macheron le 31 mai 1599.

Louis de la Taille, frère aîné de Joſias, n'eut qu'une fille unique, & ſon gendre, qui étoit auſſi ſon neveu, Pierre de l'Enfernat, ſeigneur de Courteille, capitaine-commandant du régiment du comte d'Harcourt-Lorraine, & maréchal-des-camps & armées du Roi, fut tué d'un coup de canon au ſiége de Roſes.

Céſar de la Taille, officier d'infanterie, tué à l'armée à dix-ſept ans.

TAISAND (PIERRE), (*Hiſt. litt. mod.*), avocat célèbre & ſavant juriſconſulte, eſtimé du premier préſident de Lamoignon, & ami de mademoiſelle de Scuderi, eſt auteur d'une hiſtoire du droit romain, dédiée à M. Boſſuet, alors évêque de Condom, ſon compatriote, né comme lui à Dijon ; d'un nouveau Commentaire ſur la coutume de Bourgogne, & de divers ouvrages d'éloquence, de juriſprudence & de piété. Né le 7 janvier 1644. Mort auſſi à Dijon le 12 mars 1715. Il avoit plaidé auſſi à Paris, & c'eſt ce qui l'avoit fait connoître au premier préſident de Lamoignon. Quand il ne ſe ſentit plus en état de plaider, il prit une charge de tréſorier de France dans la généralité de Bourgogne. Sa vie a été écrite par dom Claude Taiſand ſon fils, religieux de l'Ordre de Cîteaux.

TANQUEREL (JEAN). (*Hiſt. mod.*) En 1561, ſous le règne de Charles IX, tems où tout étoit porté à l'excès, & du côté des Proteſtans, & du côté des Catholiques, un bachelier de Sorbonne (Jean Tanquerel), docteur ultramontain, quoiqu'en France, avoit mis dans une thèſe la propoſition ſuivante : *Papa, cui eſt Reges & Imperatores hæreticos deponere.* Le parlement de Paris, par un arrêt ſolennel, condamna Tanquerel à faire amende honorable ; & comme Tanquerel s'étoit abſenté, le bedeau de la Faculté eut ordre de la faire pour lui dans l'école de Sorbonne, en préſence d'un préſident, de deux conſeillers & du procureur-général d'un côté ; du doyen & des docteurs de la Faculté de l'autre, ceux-ci ſous peine d'être déchus de tous les priviléges accordés par les Rois

à la Faculté ; ce qui n'empêcha pas la Faculté de dépoſer elle-même dans la ſuite le frère de Charles IX.

TARANTE (VALESC *ou* VALOIS DE). (*Hiſt. litt. mod.*) Manget, dans ſa *Bibliothèque des écrivains médecins*, fait connoître avantageuſement cet ancien médecin du quatorzième ſiècle, qui, dit-on, fut premier médecin de Charles VI, & qui a compoſé ſur l'art de guérir pluſieurs ouvrages célèbres autrefois. Né vers l'an 1382 à Montpellier; il vivoit en 1420.

TAREK, TARIC *ou* TARIF. Lorſque les Sarraſins ou Maures, appelés ou non par le comte Julien, voulurent s'emparer de l'Eſpagne au commencement du huitième ſiècle, Muſa, gouverneur de l'Afrique ſous le calife Valid, envoya, pour commencer cette conquête, Taric ou Tarif, un de ſes lieutenans, dont on retrouve le nom dans celui de *Gibraltar*, qui étoit autrefois *Gibul-Taric* ou *Tarif*. Ce général, pour mettre ſes troupes dans la néceſſité de vaincre, commença par brûler ſa flotte, précaution ou imprudence répétée de l'Hiſtoire ancienne, dont l'Hiſtoire moderne reproduit ſouvent les faits ſous des noms plus récens.

Muſa voulut auſſi prendre part à la conquête de l'Eſpagne : il prit le commandement de l'armée, & Tarec ſervit ſous lui, toujours avec le plus grand ſuccès. Cependant Muſa fut mandé à la cour du calife Valid pour rendre compte de ſa conduite. C'étoit l'effet des intrigues de Taric, qui, regrettant ſans doute le tems où il commandoit ſeul l'armée victorieuſe des Sarraſins, ne s'étoit vu qu'avec dépit remis au ſecond rang, & forcé de céder à ſon ſupérieur la gloire d'une conquête qu'il avoit eſpéré d'achever ſeul. Plus habile ou plus heureux en intrigues que Muſa, ou peut-être ayant l'avantage ſeulement parce qu'il attaquoit, & que ſon adverſaire n'étoit pas même averti qu'il eût à ſe défendre, il parvint à le noircir & à le perdre à la cour de Damas. Muſa mourut en priſon. Taric continua de commander en Eſpagne & ailleurs, & rien ne fit obſtacle à ſa gloire. Devenu vieux, il vécut dans la retraite, & il y mourut après l'an 716.

TARIN (JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), fils d'un meûnier, fit ſes études malgré ſes parens, mais ne put les commencer qu'à dix-huit ans. Ses progrès furent rapides & le tems perdu fut réparé. Né en Anjou, il fit ſes études à la Flèche chez les Jéſuites, qui tâchèrent de le retenir parmi eux, mais auxquels il échappa, & auxquels il ne fut point favorable dans le cours de ſa vie. Il profeſſa la rhétorique au collége d'Harcourt à Paris, fut pluſieurs fois recteur de l'Univerſité. Louis XIII le fit ſon lecteur, & lui offrit des évêchés qu'il refuſa. Il étoit dans ſes mœurs d'une ſimplicité parfaite. Il venoit de Paris à pied paſſer les vacances à Beaufort en Anjou, lieu de ſa naiſſance, chez ſes parens, meûniers ou vignerons, & il retournoit de même à Paris pour la rentrée des claſſes. On a de lui quelques ouvrages aſſez eſtimés, une traduction latine d'un ouvrage d'Origène, des traductions de quelques autres anciens auteurs, quelques diſcours d'éloquence, entr'autres une oraiſon funèbre en latin du cardinal de Gondi (Pierre), évêque de Paris, mort en 1616. Tarin mourut en 1661.

TARPA (SPURIUS MŒCIUS *ou* METIUS). (*Hiſt. rom.*) Il paroît qu'il y avoit à Rome, au moins du tems de Pompée & de celui d'Auguſte, un emploi qui répondoit à celui de notre cenſeur de police, & qui conſiſtoit principalement dans l'examen des pièces de théâtre. Cet examen avoit-il uniquement pour objet, comme chez nous, la décence & les mœurs, ou s'étendoit-il ſur le goût, & Spurius Metius Tarpa, qui en étoit chargé, devoit-il juger des pièces propres à plaire au public, ou ſeulement rejeter celles qui choquoient les bienſéances, & s'oppoſer à la licence, ou prononçoit-il à la fois ſur l'un & l'autre point? Il paroît qu'il étoit à beaucoup d'égards arbitre & juge du goût, fonction qui ne doit jamais être confiée à un ſeul homme, parce que l'exercice en eſt trop arbitraire, qu'il a trop d'étendue, & qu'il peut donner ou laiſſer lieu à trop d'abus.

Autre queſtion. Ce Spurius Metius Tarpa étoit-il digne de ſon emploi, du moins autant qu'un ſeul homme peut l'être? Etoit-il un bon juge des productions du goût & du génie? Si l'on s'en rapporte à Cicéron, l on en doutera pour le moins, car il paroît peu content des pièces auxquelles ce juge avoit donné ſon approbation pour les jeux de la conſécration du théâtre de Pompée. *Nobis erant ea perpetienda quæ ſcilicet Spurius Mœcius probaviſſet.*

Horace parle du même Tarpa d'une manière indifférente dans la dixième ſatyre du premier livre, à propos d'ouvrages ;

Quæ nec in æde ſonent certantia judice Tarpâ,
Nec redeant iterùm atque iterùm ſpectanda theatris.

mais il paroît, dans l'*Art poétique*, faire cas de ſon ſuffrage, ſi cependant le Metius dont il parle en cet endroit eſt véritablement Metius Tarpa ; il dit au jeune Piſon :

Tu nihil invitâ dices faciéſve Minervâ
Id tibi judicium eſt, ea mens, ſi quid tamen olim
Scripſeris, in Metii *deſcendat judicis aures,*
Et patris & noſtras, nonumque prematur in annum.

TARQUITIUS PRISCUS, (*Hiſt. rom.*), délateur du tems de Néron, qui, malgré la faveur d'Agrippine, fut chaſſé du ſénat, & condamné

enſuite pour péculat ſur les plaintes du peuple de Bithynie : choſe de bon exemple, & qui ne fut guère imitée ſous ce règne.

TASSILLON. (*Hiſt. de Fr. & de German.*) Les Bavarois, formés des débris de l'ancienne ligue des Quades & des Marcomans, occupoient du tems de Pépin & de Charlemagne le pays auquel leur nom eſt reſté; ils étoient depuis long-tems vaſſaux de la France; ils avoient leurs lois & leur Duc particulier. La Bavière étoit un grand fief relevant de la couronne de France, comme il relève aujourd'hui de l'Empire; mais ces vaſſaux étoient quelquefois rebelles. Le duc de Bavière, Garibald, en donnant Theudelinde ſa fille à Autharis, roi des Lombards, avoit, de concert avec ce Prince, tenté de ſecouer le joug de l'Auſtraſie ſous Childebert, fils de Sigebert. Les Bavarois n'avoient été que trop ſoumis lorſque Dagobert leur avoit ordonné d'égorger les Bulgares qui leur demandoient un aſile. Sonnichilde, ſeconde femme de Charles Martel & mère de Griffon, étoit nièce d'Odilon, duc de Bavière, & elle avoit fait épouſer à ce Duc, Hildetrade, fille du premier lit de Charles Martel. Ce mariage, fait contre le gré de Carloman & de Pépin, fils du premier lit de Charles Martel, avoit pour objet de procurer un partage plus conſidérable à Griffon. (*Voyez* ſon article dans ce volume.) Il fit naître une guerre entre la France & la Bavière : Odilon fut vaincu, & n'obtint la paix que ſous la condition de l'hommage. A la mort d'Odilon, qui laiſſoit pour fils & pour héritier Taſſillon, alors âgé de ſix ans, Griffon, révolté contre Pépin, ſe fit duc de Bavière en dépouillant Taſſillon ſon neveu; Pépin chaſſa Griffon de la Bavière & la rendit à Taſſillon : celui-ci épouſa dans la ſuite Luitberge, fille de Didier, roi des Lombards. Ayant ſuivi Pépin ſon oncle dans une expédition contre Gaiffre, duc d'Aquitaine, il quitta tout à coup l'armée françaiſe, moins par connivence avec Gaiffre, comme il donna lieu de le ſoupçonner, que par légéreté ou plutôt par amour de l'indépendance. Pépin eut bien de la peine à lui pardonner cette démarche inconſidérée. Cependant Taſſillon n'étoit point traître dans cette occaſion; il n'étoit qu'orgueilleux & incapable de ſubordination; il eût accompagné avec plaiſir à la guerre ſon oncle & ſon allié, mais il ne pouvoit ſe réſoudre à y ſuivre ſon ſeigneur : ſon orgueil étoit ſans ceſſe irrité par l'orgueil des ſeigneurs français, qui affectoient avec lui une égalité entière, ſous prétexte qu'ils étoient tous vaſſaux d'un même Souverain. En 786 & 787, après que Charlemagne ſon couſin-germain eut renverſé le trône des Lombards & opprimé Didier, beau-père de Taſſillon & de Charlemagne lui-même, Taſſillon eſpéra qu'à la faveur des droits & des intérêts de la famille de Didier, il pourroit trouver les moyens de ſecouer entiérement le joug du vaſſelage; il fit l'alliance la plus étroite avec Arichiſe, duc de Bénévent; il engagea dans ſa querelle les Huns ſes voiſins, qui avoient auſſi pour y entrer leurs vues particulières : c'étoit l'eſpérance du pillage de l'Italie qui les attiroit dans cette contrée. Les ducs de Bavière & de Bénévent négocièrent depuis avec la cour de Conſtantinople, qui ne prit point pour lors d'engagement avec eux, mais qui ne les rebuta pas non plus. Tandis que ces Ducs faiſoient ſourdement leurs préparatifs, & croyoient que Charlemagne, occupé loin d'eux contre d'autres ennemis, ne ſoupçonnoit pas ſeulement cette nouvelle entrepriſe, voici Charlemagne qui deſcend en Italie, traverſe rapidement Florence & Rome, & court vers Bénévent, en ſoumettant ſur ſa route toutes les places du duc Arichiſe. Le Duc épouvanté envoie Romuald ſon fils aîné, proteſter de ſa fidélité, & amuſer Charlemagne par des négociations & des prières. Charlemagne retient Romuald à ſa ſuite ſans l'écouter, &, preſſant plus vivement ſa marche vers Bénévent, ne laiſſe au Duc que le tems de s'enfuir à Salerne, & bientôt le Duc fut forcé de ſe ſoumettre à toutes les conditions qu'un vainqueur ſi rapide voulut lui impoſer.

Le duc de Bavière ſentit l'impoſſibilité de réſiſter ſeul à l'activité foudroyante qui venoit d'accabler ſon allié. Rien n'étoit prêt ni de la part des Huns, ni même de la ſienne. Charlemagne avoit toujours exécuté avant qu'on eût ſeulement achevé de projeter. Taſſillon, obligé, comme Arichiſe, de recourir aux ſupplications, & de tenter des voies d'accommodement, parvint à mettre dans ſes intérêts juſqu'au pape Adrien, l'ami de Charlemagne. Le Pontife fut flatté de ce rôle de protecteur du foible, & de médiateur auprès du puiſſant, rôle ſi noble en effet, & qui auroit dû ſuffire à l'ambition des Papes. Charlemagne, naturellement diſpoſé à l'indulgence envers Taſſillon ſon couſin-germain, accueillit les ſollicitations d'Adrien; mais Taſſillon, plus éloigné du danger que ne l'avoit été Arichiſe, & ſe ſentant d'ailleurs défendu par les droits du ſang, mit dans la négociation toute la mauvaiſe foi qu'il crut pouvoir ſe permettre impunément. A l'ardeur avec laquelle ſes envoyés ſollicitoient la paix, il ſembloit qu'il n'y eût qu'à conclure : cependant lorſque le Pape, animé du même zèle, & entrant dans les mêmes vues, les preſſa lui-même de s'expliquer ſur les propoſitions, il fut bien ſurpris d'apprendre qu'ils n'avoient d'autres inſtructions que d'écouter & de rendre compte. On vit évidemment alors que le duc de Bavière n'avoit voulu que gagner du tems pour faire ſes préparatifs; le Pape retira ſa médiation, indigné qu'on en abuſât ainſi, & qu'on voulût faire de l'arbitre de la paix un inſtrument de guerre. Pendant qu'il menaçoit, qu'il parloit d'excommunication, qu'il juſtifioit Charlemagne, & chargeoit Taſſillon du crime de la guerre, Charlemagne, entrant dans la Bavière avec trois armées à la fois, avoit déjà réduit le Duc à ſe ſoumettre aux mêmes conditions

qu'Arichiſe, en donnant pour ôtages ſon fils & douze des principaux ſeigneurs bavarois; précautions auxquelles n'ajoutoit rien celle qu'il prit encore de le faire jurer ſur les corps de ſaint Denis, de ſaint Germain & de ſaint Martin, qu'il ſeroit fidèle.

Charlemagne, croyant donc avoir ſoumis les Bavarois, les Bénéventins, & avoir pacifié l'Italie, ſe hâta de revoler à de nouvelles guerres & à de nouveaux ſuccès; auſſitôt Taſſillon renoua ſes négociations avec les Huns, & Arichiſe avec l'Empire grec.

Le duc de Bénévent, placé ſur les confins des domaines de la France, en Italie, & des poſſeſſions des Grecs, entre les droits nouveaux des conquérans français & les prétentions ſurannées de l'Empire grec, qui ſe diſoit toujours le ſeul Empire romain, ſembloit pouvoir choiſir le Souverain qu'il voudroit; il choiſit l'Empire; il s'en reconnut vaſſal & ſujet; il prit l'habit grec, ſe fit couper les cheveux à la manière des Grecs: l'impératrice Irène & Conſtantin ſon fils le créèrent leur patrice en Italie; il reçut ſolennellement la robe qui étoit la marque de cette dignité, avec les ciſeaux qui, en lui coupant les cheveux, devaient le naturaliſer grec. Irène, alors en rupture ouverte avec Charlemagne, paroiſſoit armer contre lui & vouloir lui diſputer l'Italie. Arichiſe attendoit impatiemment l'armée grecque, & en preſſoit l'arrivée par les plus ardentes ſollicitations; en même tems Taſſillon armoit le plus ſecrétement qu'il pouvoit ſes Bavarois, & appeloit les Huns dans les Etats de Charlemagne. Plus expoſé aux regards de ce conquérant, qui étoit alors en Germanie, moins à portée d'être ſecouru par ſes alliés, il couvroit ſes armemens du voile du myſtère; mais il n'y avoit point de myſtère pour Charlemagne: il aſſemble un parlement ſolennel à Ingelheim, lieu de ſa naiſſance: le duc de Bavière y eſt invité, comme couſin-germain du Roi, comme vaſſal de la couronne: cette invitation fut pour lui un coup de foudre. Il étoit également dangereux, & de s'y rendre, & de s'y refuſer. S'y rendre, c'étoit remplir ce devoir de vaſſal qui lui étoit ſi odieux; ce n'étoit cependant là qu'un inconvénient & non pas un danger. Le danger étoit de comparoître devant des juges, étant déjà condamné par ſa conſcience. Refuſer de comparoître, c'étoit s'avouer coupable, & Taſſillon n'étoit pas encore en état d'éclater. Après avoir peſé les inconvéniens des deux partis, autant qu'une citation ſi preſſante & le trouble où elle le jetoit purent le lui permettre, il prit le parti de comparoître; il compta ſur le ſecret qu'il croyoit avoir mis à ſes opérations, & ſur la parenté qui l'uniſſoit à Charlemagne; il crut ſurtout que cette démarche même feroit illuſion, & diſſiperoit juſqu'aux moindres ſoupçons qu'on pouvoit avoir de ce qui ſe paſſoit. A peine arrivé au parlement, il eſt arrêté: on lui fait ſon procès; mille accuſateurs s'élèvent contre lui de toutes parts, & ces accuſateurs étoient pour la plupart ſes propres ſujets, qu'il avoit engagés malgré eux dans ſa révolte. Il n'eut rien à répondre pour ſa défenſe; il fut convaincu d'avoir traité directement avec les Huns pour les attirer ſur les terres des Français, & indirectement avec les Grecs par l'entremiſe d'Arichiſe. Ses propres ſujets l'accuſèrent de leur avoir donné des leçons d'une infidélité groſſière, mais infernale, & au moyen de laquelle il n'y auroit plus rien de ſûr parmi les hommes: c'étoit de diriger leur intention de manière qu'en prêtant ſerment de fidélité à Charlemagne comme à leur ſuzerain, ils ſubſtituaſſent dans leur eſprit le nom de Taſſillon à celui de Charlemagne, & le titre de duc de Bavière à celui de roi de France. On voit que la doctrine de la direction d'intention, & tous ces abſurdes artifices par leſquels les hommes croient tromper Dieu en trompant leur conſcience, ſont de tous les tems, & ſurtout des tems barbares. Taſſillon fut jugé ſelon toute la ſévérité des lois féodales; il fut condamné unanimement à avoir la tête tranchée, comme vaſſal félon, & comme ſujet traître envers l'Etat. Charlemagne parut uſer d'une aſſez grande clémence en lui laiſſant la vie, par égard pour les liens du ſang qui les uniſſoit, & en ſe contentant de faire enfermer dans divers monaſtères, le Duc, ſa femme, deux fils & deux filles, fruits de leur union, après avoir confiſqué leurs Etats; ce qui fut exécuté ſans réſiſtance & même ſans contradiction: preuve certaine que les Bavarois ne partageoient point l'infidélité de leur Duc, & qu'ils préféroient même l'autorité de Charlemagne à celle de leur Souverain particulier.

Le Roi changea la forme du gouvernement de la Bavière; au lieu d'un Duc héréditaire, il établit dans cette province un certain nombre de comtes qui n'étoient qu'à vie.

Quelques années après le malheureux Taſſillon comparut au concile de Francfort (en 794) en habit de moine, confeſſa toutes ſes infidélités, en demanda pardon au Roi, & renonça pour lui & pour ſa poſtérité à tous ſes droits ſur la Bavière. Pour prix de ſa ſoumiſſion & de ſon repentir, le Roi lui accorda quelques graces; il le réunit avec ſes deux fils ſous une clôture moins rigoureuſe, dans le monaſtère de Jumiéges, & leur aſſigna une penſion que ſa libéralité meſura moins ſur leur état de moines, que ſur le rang dont ils étoient déchus.

TATTEMBACH, (*Hiſt. des troubles de Hongrie*), comte de Rheiſtan, un des complices de la conjuration du comte de Serin & de quelques ſeigneurs hongrois contre l'empereur Léopold, en 1669. Il fut arrêté à Gratz en 1670. Le comte de Serin & ſes autres complices furent exécutés le 30 avril 1671. Tattembach ne fut jugé que ſept mois après, & ne fut exécuté que le premier décembre 1672.

TAUREA JABELLIUS, (*Hiſt. rom.*), ſoldat campanien, ſervant dans l'armée d'Annibal, fit à un ſoldat romain, nommé Claudius Aſellus, un défi qu'il ſoutint mal. Le combat ſe livroit près de la ville de Nole; Taurea, preſſé par Claudius, s'enfuit dans la ville; Claudius l'y pourſuivit avec tant d'ardeur, & conſterna tellement les habitans, qu'il traverſa impunément toute la ville & ſortit par une autre porte.

Taurea, dans une autre occaſion, rétablit ſa gloire par un trait de férocité. Il étoit dans Capoue lorſque cette ville fut priſe par Fulvius: il tua de ſa main ſa femme & ſes enfans, & ſe tua lui-même aux pieds du général romain.

TAUREAU *ou* THOREAU, en italien TORELLI (ANDRÉ), (*Hiſt. litt. mod.*), célèbre juriſconſulte & profeſſeur en grec dans l'univerſité de Boulogne; il mourut, à ce qu'on croit, dans cette ville en 1646. Il étoit né à Dijon en 1594. Papillon, dans ſa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, donne les titres de dix-huit ouvrages différens de cet auteur. Parmi ces titres il y en a d'aſſez piquans: *Pithei Tribunal, ſive de juriſprudentiæ commercio cum Muſis. Marſyas excoriatus, ſive ignorantia profligata. Prometheus in Caucaſo, de curis & laboribus doctorum. Mercurii ſpelunca: de ſapientiæ domicilio.* Un autre de ſes ouvrages eſt un panégyrique du pape Urbain VIII (Barberin), accompagné des éloges de quarante-cinq cardinaux. Un autre encore eſt un portrait du cardinal de Richelieu, &c. Le tout en latin.

TEIXEIRA (PIERRE), (*Hiſt. du Portugal*), dominicain portugais, fort attaché au parti de dom Antoine, prieur de Crato, ſuivit ce Prince en France, & fut pris par les Eſpagnols dans un combat naval près des îles Tercères. Il fut conduit à Lisbonne, alors ſous la domination ou la tyrannie de Philippe II, roi d'Eſpagne. Il trouva le moyen de ſe ſauver & de rejoindre dom Antoine. Il fut enſuite prédicateur ordinaire & aumônier de notre roi Henri III. Il le fut enſuite de Henri IV. Pierre de l'Etoile dit de lui dans ſon Journal du règne de Henri IV: *C'étoit un homme de bien, meilleur Français qu'Eſpagnol, grand généalogiſte, & aſſez docte pour un moine. Au reſte, homme pacifique, & formel ennemi de toute ligue & faction; ce qui le rendoit odieux à beaucoup de ſon couvent.* Il a beaucoup écrit ſur le Portugal & contre l'uſurpation de Philippe II. Il a dreſſé les généalogies des Maiſons de Bourbon, de La Trémoille, &c. Envoyé par le Gouvernement en Angleterre, il préſenta au roi d'Angleterre la généalogie de la Maiſon Stuart. Il mourut à Paris dans ſon couvent, en 1604.

TELESILLE. (*Hiſt. anc.*) Cléomène, roi de Sparte, faiſant le ſiége de la ville d'Argos, vers l'an 557 avant J. C., Teleſille, Dame illuſtre par ſon courage, fit armer toutes les femmes & les diſpoſa ſur les remparts pour remplacer les défenſeurs qui commençoient à manquer. Cléomène calcula aiſément que s'il étoit vainqueur il le ſeroit ſans gloire, que s'il étoit vaincu par des femmes il le ſeroit avec honte; il leva volontairement le ſiége, laiſſant ainſi à Teleſille l'honneur d'avoir été la libératrice de ſa patrie. Elle joignoit au mérite de la valeur, celui d'exceller dans la poéſie; & ces talens réunis lui firent élever une ſtatue dans une des places publiques d'Argos.

TELESIUS (BERNARDIN), (*Hiſt. litt. mod.*), philoſophe & mathématicien du ſeizième ſiècle, fut un des prédéceſſeurs de Deſcartes, qui, peu ſatisfaits, comme lui, de la philoſophie péripatéticienne, cherchoient une route nouvelle pour arriver à la vérité. Il fit pluſieurs découvertes d'optique. Il renonça aux ſoins & aux embarras du ſiècle. Retiré dans un bois au bord d'un fleuve, il s'y livra entiérement à des méditations philoſophiques. Ces méditations produiſirent un ouvrage en deux volumes, où il expoſoit les principes des choſes naturelles. Le livre eut le plus grand ſuccès & lui procura des partiſans & des admirateurs; il fut ſolennellement invité à venir à Naples inſtruire la jeuneſſe. Il s'y forma une Académie où ſes principes furent publiquement enſeignés ſous le nom de *Philoſophie téléſienne*. Cette Académie a ſubſiſté long-tems encore après ſa mort, arrivée en 1588 à Cozence ſa patrie, dans le royaume de Naples.

Thomas Teleſius ſon frère étoit archevêque de Cozence; ils etoient d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe & par ſon amour pour les Lettres.

TELON & GYARÉE, (*Hiſt. anc.*), fréres jumeaux, marſeillais, tous deux aſtronomes, mathématiciens & ſurtout marins célèbres, tous deux tués dans un combat naval contre Jules-Céſar, devant Marſeille. Voici le témoignage que rend Lucain dans le troiſième livre de *la Pharſale*, aux talens & aux connaiſſances de Telon:

Dirigit huc puppim miſeri quoque dextra Telonis,
Quâ nullam melius pelago turbante, carina
Audivere manum nec lux eſt notior ulli
Craſtina, ſeu Phabum videat, ſeu cornua luna,
Semper venturis componere carbaſa ventis.

Gyarée fut tué le premier,

Dùm cupit in ſociam Gyareus erepere puppim,
Excipit immenſum ſuſpenſa per ilia ferrum.
Affixuſque rati, telo retinente, pependit.

Telon, ſaiſiſſant de ſa main droite un vaiſſeau ennemi pour venir à l'abordage, eut cette main coupée, & n'en continua pas moins de combattre & de manœuvrer:

Sed

Sed eam gravis inſuper ictus
Amputat : illa tamen niſu quo prenderat, hæſit,
Diriguitque tenens ſtrictis immortua nervis.

Ici Lucain ne ſurfait-il pas un peu ? Quoi qu'il en ſoit, la main gauche fut pareillement coupée ; & Telon, ne pouvant plus nuire à l'ennemi que par ſon tronc & par ſon poids, ſe jeta dans le vaiſſeau qu'il attaquoit ; il fut percé de coups, mais il vivoit encore lorſque le vaiſſeau coula à fond, & il mourut entouré d'ennemis qu'il immoloit. Toutes ces particularités ſont rapportées en beaux vers par Lucain :

Effugientem animam laſſos cõllegit in artus ;
Membraque contendit toto quicumque manebat
Sanguine, & hoſtilem defectis robore nervis,
Inſiluit, ſolo nociturus pondere, puppim
Strage virûm cumulata ratis..... decidit in undas.....
Æquora diſcedunt merſâ diducta carinâ.

TEMPESTE (ANTOINE), (*Hiſt. mod.*), fameux peintre & graveur florentin, mort en 1630, eut pour maître en peinture le flamand Strada, qui peignoit alors des batailles qu'on voit à Florence dans le vieux palais du Grand-Duc. Tempeſte fut auſſi un peintre de batailles, de chaſſes, de cavalcades, d'animaux de toute eſpèce. On a de lui un grand nombre d'eſtampes dont les ſujets ſont de ſon invention ; mais il en a beaucoup auſſi d'après les deſſins d'Othon Væni, peintre eſtimé dans les Pays-Bas, entr'autres quarante planches repréſentant l'hiſtoire romaneſque des ſept infans de Lara, hiſtoire digne de la Bibliothèque bleue, mais propre à fournir aux arts des idées & des images.

TENTZELIUS : c'eſt le nom de deux ſavans Allemands ; l'un, André, médecin, qui vivoit en 1630, a décrit fort au long, dans un Traité particulier, la matière des momies, leurs vertus & leurs propriétés, la manière de les compoſer & l'application qu'il vouloit qu'on en fît à de certaines maladies comme de remèdes ſpécifiques. Il n'eſt pas le ſeul qui ait prétendu ainſi appliquer les momies à la médecine ; mais il paroît que c'eſt une idée abandonnée.

L'autre étoit un ſavant & un antiquaire, propre uniquement au cabinet, qui a beaucoup écrit ſur différentes matières d'érudition. Il enlève à ſaint Ambroiſe & à ſaint Auguſtin l'hymne *Te Deum laudamus*, qu'on leur attribue dans nos livres d'égliſe. Il avoit du goût pour la polémique, & a écrit contre divers auteurs, qui le lui ont rendu. Né le 11 juillet 1659 dans la Thuringe, d'un père miniſtre ; il mourut le 24 novembre 1707.

TERRAIL (LOUIS DE COMBOURSIER, ſieur DU), (*Hiſt. mod.*), gentilhomme français de bonne Maiſon, quoiqu'il paroiſſe n'avoir rien eu de commun avec la Maiſon du Terrail, fondue dans celle d'Eſtaing & dont étoit le chevalier Bayard, étoit d'ailleurs d'une bravoure diſtinguée, mais malheureux dans ſes entrepriſes. Henri IV l'avoit fait cornette de la compagnie du Dauphin, qui fut depuis Louis XIII ; mais ayant pris querelle au Louvre avec un gentilhomme qu'il tua ſous les yeux du Roi, lequel étoit alors à ſa fenêtre, il fut fort heureux de pouvoir ſe ſauver par la fuite. Il ſe retira dans les Pays-Bas auprès des Archiducs, alors en guerre contre la Hollande. Il fit, pour les ſervir, trois entrepriſes, deux ſur Bergop-Zoom, une ſur l'Ecluſe, dont aucune ne réuſſit. Pendant la trêve de douze ans entre la Maiſon d'Autriche & la Hollande, il alla en pélerinage à Notre-Dame de Lorette, avec un bourdelais nommé La Baſtide. A leur paſſage par Turin, ils allèrent ſaluer le duc de Savoie, qui, ſans qu'on voie ſur quoi pouvoit être fondée cette confiance dans des étrangers & des paſſans, s'ouvrit à eux du deſſin qu il avoit de s'emparer de Genève par ſurpriſe. Du Terrail & La Baſtide lui en propoſèrent les moyens & lui offrirent leurs ſervices : le Duc les accepta, & les récompenſa d'avance par des préſens. Mais pour réuſſir dans de pareilles entrepriſes il faut d'abord ſavoir les tenir ſecrètes. Du Terrail, déjà ſoupçonné, parla & parla fort indiſcrétement dans un jeu de paume. Il fut dénoncé : on l'arrêta, ainſi que La Baſtide, dans le Pays de Vaud ; ils avouèrent tout à Genève où ils furent conduits, & où on leur fit leur procès. Du Terrail eut la tête tranchée le 17 avril 1609. La Baſtide fut pendu deux jours après. Du Terrail fut regretté, parce qu'il étoit très-brave & qu'il joignoit à des qualités aimables un extérieur très-avantageux. Spon, dans ſon hiſtoire de Genève, rapporte que Du Terrail, en allant au ſupplice, demandoit, non pas grace, mais pardon au peuple, contre lequel en effet il avoit eu tort de conſpirer, n'y étant forcé par aucun devoir de ſujet ; & que le peuple de ſon côté, touché de ſa bonne mine & de ſa réputation de valeur, pleuroit ſur lui & eût voulu lui faire grace. Les parens de Du Terrail demandèrent ſon corps, mais il étoit enterré & on ne voulut pas l'exhumer. Il falloit que ſa réputation de guerrier illuſtre fût bien établie, puiſqu'on mit les vers ſuivans à ſon honneur dans une chapelle : on ne dit pas ſi c'eſt là qu'il étoit enterré.

Cavaliers, accourez aux triſtes funérailles
De ce grand Du Terrail, de qui l'injuſte ſort,
Après l'avoir ſauvé de cent & cent batailles,
Dans une pleine paix l'a conduit à la mort.

On lui fit encore cette autre épitaphe en vers, plutôt incorrects (témoin le troiſième) que mauvais :

Tel fut de Du Terrail l'injuſte & triſte ſort,
Toujours victorieux, mais vaincu par l'envie,
Sa *vie lui* devoit une plus belle mort,
Mais ſa mort lui promet une plus belle vie.

Ces mots, *vaincu par l'envie*, ſembleroient inſinuer qu'il auroit ſuccombé ſous la calomnie & qu'il ſeroit mort innocent.

TERRIN (CLAUDE), (*Hiſt. litt. mod.*), conſeiller en la ſénéchauſſée d'Arles, & membre de l'Académie de la même ville & ſavant antiquaire, s'eſt fait connoître dans le dix-ſeptième ſiècle & au commencement du dix-huitième par de bonnes Diſſertations ſur divers points d'antiquité, Diſſertations qui lui ont mérité les éloges des Vaillant, des Spon, des Patin, des Spanheim. Sa découverte d'un théâtre qu'on avoit toujours cru un temple, & d'une ſtatue de Vénus qu'on avoit toujours cru une ſtatue de Diane, découverte conteſtée d'abord par les partiſans de l'ancienne erreur, mais confirmée & démontrée par les développemens de la diſpute, fit beaucoup de bruit dans le tems : tous les vrais ſavans décernèrent la victoire à M. Terrin. On trouve dans le *Journal des Savans*, du 28 août 1684, une très-bonne expoſition de cette découverte. M. Terrin poſſédoit parfaitement l'hiſtoire grecque & l'hiſtoire romaine, & étoit très-verſé dans les Belles-Lettres. Il avoit un cabinet curieux de médailles & d'antiquités. Pluſieurs de ſes Diſſertations ont été imprimées, une entr'autres où il donne ſon ſentiment ſur un cachet d'agate orientale qu'il conſervoit dans ſon cabinet, & une autre ſur le dieu *Pat*, divinité ridicule, adorée, comme tant d'autres, chez les Egyptiens. M. Terrin eſt mort à Arles le 31 décembre 1710.

TESTELIN (LOUIS), diſciple de Simon Vouet, né à Paris en 1615, mort en 1655. Sa vie nous fournit un bel & rare exemple de l'amitié qui devroit régner entre ceux qui courent la même carrière. Ce peintre & Charles Le Brun étoient unis par les ſentimens les plus tendres ; « ils diſ-
» couroient ſans ceſſe de leur art : Le Brun pro-
» poſoit les difficultés, Teſtelin les diſcutoit avec
» eſprit. Un jour qu'ils étoient à table, la diſpute
» s'échauffa ; Le Brun y ſoutint que l'Ecole ro-
» maine, par ſes belles compoſitions, ſes con-
» traſtes heureux & la correction de ſon deſſin,
» l'emportoit ſur toutes les autres : Teſtelin, au
» contraire, exaltoit le clair-obſcur admirable de
» l'Ecole vénitienne, & ſes grands coups de lu-
» mière qui l'avoient toujours frappé. On entre
» de part & d'autre dans tous les détails néceſ-
» ſaires pour prouver ce que l'on avançoit. Il ſe
» dit des choſes excellentes qu'on ſeroit heureux
» d'avoir par écrit. Enfin, cette diſpute fut pouſſée
» bien avant dans la nuit, & elle ſe termina par
» ces paroles de Le Brun : *Ami, vous m'avez*
» *charmé par votre ſcience profonde, la victoire eſt à*
» *vous : perſonne aſſurément n'eſt mieux inſtruit des*
» *grandes maximes de ſon art.* »

Le trait ſuivant inſpire autant de reſpect pour la belle ame de Le Brun, que ſes ouvrages inſpirent d'admiration pour ſes grands talens.

« Le Brun n'étoit occupé que de ſon ami Teſ-
» telin ; il le ſavoit peu à ſon aiſe, & cherchoit
» toutes les occaſions de le ſervir & d'adoucir la
» rigueur de ſon ſort : un jour ils dînoient en-
» ſemble à ſa belle maiſon de Montmorenci, dans
» une grotte au pied de la caſcade, lorſque Le
» Brun fit habiller en Amour le plus beau des en-
» fans de ſon jardinier, qui avoit environ dix ans.
» Il parut ſuivi de deux autres Amours, & pré-
» ſenta de la part de Vénus des vers & une bague
» de mille écus à Teſtelin. Celui-ci fut ſurpris
» d'une façon de donner auſſi galante, qui voiloit
» avec délicateſſe & embelliſſoit en même tems la
» généroſité de ſon bienfaiteur. »

Des peintres, envieux du mérite de Teſtelin & de la conſidération que l'amitié de Le Brun lui attiroit, eſſayèrent en vain, joignant la noirceur à la jalouſie, de jeter entre ces deux amis des ſemences de diviſion, en attribuant à Le Brun le beau tableau de la Réſurrection de Thabite par ſaint Pierre, qui étoit à Notre-Dame, & dans lequel Teſtelin n'avoit fait qu'imiter en maître la grande manière de Le Brun & de Le Sueur. Le Brun n'étoit pas homme à uſurper la gloire qui appartenoit à ſon ami : il eût plutôt partagé la ſienne avec lui, ainſi la vérité triompha, & la malice des jaloux fut confondue.

On connoît encore deux excellens tableaux de Teſtelin, l'un la Flagellation de ſaint Paul & de Silas, qui étoit encore à Notre-Dame ; l'autre étoit dans l'égliſe de la Charité, & y étoit bien placé ; c'eſt ſaint Louis qui panſe un malade.

TÉTRADE, (*Hiſt. litt. mod.*), poète latin du quatrième ſiècle, diſciple d'Auſone, qui préféroit quelques-unes de ſes ſatyres à celles de Lucilius ; mais nous ne les avons pas.

TEUDEGILDE, (*Hiſt. de Fr.*), fille d'un pauvre berger, mais belle, inſpira de l'amour à Caribert ou Cherebert, roi de Paris, l'aîné des fils de Clotaire I. Après la mort de Cherebert, elle eſpéra ſéduire auſſi Gontran ſon frère, roi de Bourgogne, par les charmes qu'elle avoit encore & les tréſors qu'elle avoit de plus ; Gontran prit les tréſors & mit Teudegilde dans un couvent à Arles, où elle mourut.

TEULFUS, (*Hiſt. litt. mod.*), eſt l'auteur du premier des trois livres de la Chronique de Morigny, monaſtère de l'Ordre de Saint-Benoît, près d'Étampes, dont la manſe monachale a été réunie à un ſéminaire du diocèſe. Voici de quelle ma-

nière ce religieux parle de lui-même : *Je ne ſais ſi j'ai été d'une grande utilité à cette Maiſon, ſi ce n'eſt que j'en ai ponctué & corrigé la Bible, depuis le livre de la Genèſe juſqu'à la dernière Epître de ſaint Paul, le Traité de ſaint Auguſtin,* DE TRINITATE DEI; *celui* DE VERBIS DOMINI SUPRA JOANNEM; *les Morales de ſaint Grégoire, & quelques autres : je fus long-tems chantre dans ce monaſtère, & j'y ai depuis été chargé de l'office de prieur, mais je ne m'en acquittai pas comme il convenoit : je manquois du ſavoir, de l'activité & de la force, non pas du corps, mais de l'eſprit, qui ſont néceſſaires pour exercer dignement un pareil emploi.* La manière plus avantageuſe dont parlent de lui les continuateurs de la Chronique fait connoître que tout cela n'eſt que le langage modeſte d'un religieux. M. de la Curne de Sainte-Palaye ne laiſſe rien à deſirer ſur la Chronique de Morigny & ſur ſes continuateurs, dans un Mémoire inſéré au tome X, pag. 541 & ſuiv. du Recueil de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

THARCELIE, (*Hiſt. anc.*), fille de Milet, dont on vante beaucoup la ſageſſe, ainſi que la beauté; mais elle fut mariée juſqu'à quatorze fois, au rapport d'Athénée. Du reſte, voyez ſon article dans le Dictionnaire.

THAULER (JEAN), (*Hiſt. eccléſ.*), dominicain allemand, vers le milieu du quatorzième ſiècle, mort le 17 mai 1361, dans un couvent de ſon Ordre à Strasbourg, où l'on voyoit encore dans les derniers tems ſon épitaphe, quoique ce lieu ſoit depuis long-tems le collége public de la ville. Thauler a paſſé pour un des plus grands maîtres de la vie ſpirituelle; il a beaucoup écrit ſur cette matière. Ses *Imitations*, ouvrage eſtimé, ont été traduites en français par M. de Loménie de Brienne.

THEANI (BARTHELEMI), *Bartholomæus Theanius*, (*Hiſt. litt. mod.*), poète & orateur, enſeignoit l'éloquence & la poéſie à Breſſe, vers le milieu du ſeizième ſiècle. Il vivoit encore en 1561. Il a écrit des Commentaires ſur l'art de la rhétorique, des Obſervations ſur le Traité de la rhétorique à Hérennius, ſouvent imprimé parmi les Œuvres de Cicéron, quoiqu'on ne le croie pas de lui; des déclamations ou harangues, un diſcours où il traite du plaiſir d'acquérir des connoiſſances, *de Voluptate cognitionis*, ſujet intéreſſant; des poéſies ſurtout. Voici ce qu'en dit un écrivain contemporain & ami de l'auteur: *Habet & poemata plurima, virgilianam gravitatem & ovidianam facilitatem redolentia, nam Brixiam à Gallis captam heroicis carminibus conſcriptam edidit.* L'éloge n'eſt pas mince : un poète latin qui joindroit à la majeſté de Virgile l'élégance facile d'Ovide, ne ſeroit ſûrement pas à dédaigner. Il paroît que le ſujet de ce poème eſt la priſe de Breſſe par Gaſton de Foix, duc de Nemours, en 1512. Le chevalier Bayard fut dangereuſement bleſſé à l'aſſaut de cette place, & porté dans une maiſon qu'il préſerva du pillage & où il répandit la conſolation & la joie. Le ſujet étoit ſuſceptible de grandes beautés.

THEBALDESCHI (FRANÇOIS), cardinal, qu'on appeloit le cardinal de Saint-Pierre, parce qu'il étoit archiprêtre de Saint-Pierre, étoit un des ſeize cardinaux qui ſe trouvèrent à Rome après la mort de Grégoire XI, qui avoit reporté le Saint-Siége d'Avignon à Rome. Le peuple romain, craignant une nouvelle tranſlation ſi l'on éliſoit pour Pape un Français ou tout autre étranger, crioit en fureur autour du conclave : *Romano lo volemo*. Les cardinaux, ne voulant ni obéir au peuple, pour ne pas paroître céder à la crainte, ni l'irriter de peur du danger, prirent un milieu, & nommèrent, non un Romain, mais un Italien, Barthélemi Prignano, archevêque de Bari, auquel on oppoſa dans la ſuite le Clément VII d'Avignon; ce qui forma le grand ſchiſme d'Occident. Cependant le peuple avoit fait une irruption dans le conclave, & alloit peut-être égorger les cardinaux lorſqu'un d'entr'eux, pour prévenir ce malheur, imagina de crier qu'on venoit d'élire le cardinal de Saint-Pierre, romain; alors le peuple content emporte de force ce vieux octogénaire dans l'égliſe de Saint-Pierre, le place ſur l'autel pour être adoré, ſelon la coutume, quoiqu'il ne ceſſât de crier qu'il n'étoit point Pape & que c'étoit l'archevêque de Bari qui venoit d'être élu : on crut que c'étoit de la part du cardinal de Saint-Pierre un refus, que le peuple ne voulut pas ſouffrir : on le porta, malgré toutes ſes proteſtations, au palais pontifical, où il fallut qu'il ſe laiſſât traiter en Pape juſqu'au lendemain qu'on publia enfin l'élection de l'archevêque de Bari, Barthélemi Prignano, qui fut le pape Urbain VI.

THEMISON, (*Hiſt. anc.*), célèbre médecin, très-ſouvent cité par Pline, & dont Juvénal a dit :

Quot Themiſon ægros autumno occiderit uno.

étoit de Laodicée, & vivoit, ſelon les uns, du tems de Céſar & de Pompée; ſuivant d'autres, ſous l'empire de Domitien. Il fut le chef de la ſecte qu'on appela des Méthodiques.

THEMISTOCLÉE, (*Hiſt. anc.*), ſœur de Pythagore, enſeigna, dit-on, la morale à ſon frère.

THEMISTOGÈNE, (*Hiſt. anc.*), de Syracuſe, hiſtorien grec, eſt cité par Xénophon, comme ayant écrit, dans un aſſez grand détail, toute l'hiſtoire du jeune Cyrus & de la retraite des dix mille Grecs, & l'on conjecture que c'eſt l'ouvrage de Xénophon, général de ces dix mille

Grecs, & auteur de cette belle retraite, qui a cauſé la perte de l'ouvrage de Themiſtogène.

THÉOBALDE *ou* THIBAUT (ZACHARIE), (*Hiſt. mod.*), hiſtorien luthérien, né en Bohême, mais ayant vécu & ayant écrit à Nuremberg. On a de lui, en allemand, l'hiſtoire de Jean Hus & de la guerre des Huſſites, ouvrage qui a été traduit en latin: on a auſſi de lui, en latin, une hiſtoire chronologique de l'égliſe de Bohême, & une ſuite généalogique & chronologique des Juges, des Ducs & des Rois de Bohême. Cet auteur a joui de quelque eſtime.

THÉOPHANE. A cet article, il n'eſt parlé, dans le Dictionnaire, que de Georges Théophane, l'un des écrivains de la Byſantine, & d'un autre Théophane, évêque de Tauromine en Sicile. Mais il en eſt un qu'il n'eſt pas permis d'oublier, c'eſt Théophane de Mitylène, ſur la vie & les ouvrages duquel M. l'abbé Sévin a fait de ſavantes recherches, inſérées dans le quatorzième volume, pag. 143 & ſuiv., du Recueil de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Ce Théophane étoit tout à la fois hiſtorien, poète & homme d'Etat. L'intime amitié qui l'uniſſoit avec le grand Pompée, la confiance qu'il ſut inſpirer à cet illuſtre Romain, qui le conſultoit ſur toutes les affaires, auroient été ſeules des titres ſuffiſans pour le recommander à la poſtérité. Les partiſans de Mithridate, dans ſes guerres contre les Romains, étant les plus puiſſans à Mitylène, & ayant livré à Mithridate Manius Aquilius, l'un des généraux de la République, ceux qui s'étoient oppoſés à cette lâche réſolution furent bannis de la ville. On préſume que Théophane & ſon père furent du nombre des bannis, qu'ils ſe retirèrent auprès de Sylla lorſqu'il entra en Grèce à la tête des légions romaines, qu'ils en furent accueillis, que la guerre finie ils ſuivirent ce grand général à Rome, que Théophane y vit Pompée, & que là ſe forma leur amitié. Il faut avouer que tous les ſuffrages ne ſont pas favorables à Théophane: ſi Strabon le loue, Plutarque le décrie. Au reſte, il paroît que les reproches qu'on lui fait ſont principalement d'avoir tout ſacrifié en toute occaſion aux intérêts de Pompée par un motif qui n'étoit pas entiérement pur, par le deſir & l'eſpérance de profiter, pour ſa propre élévation, de la grandeur & de la puiſſance de Pompée. Pompée, de ſon côté, étoit, dit-on, avide de louanges, & par cette raiſon il vouloit avoir auprès de lui un écrivain flatteur, capable de rehauſſer, par les graces du langage, l'éclat de ſes victoires. Théophane le ſervit à ſon gré; il employa tous ſes talens à relever le mérite de l'expédition de Pompée contre Mithridate. La lecture de ſon ouvrage charma Pompée; il aſſembla les légions, & en leur préſence, après un diſcours où les ſervices de Théophane étoient exaltés comme les exploits de Pompée l'avoient été par Théophane, il accorda ſolennellement à celui-ci le droit de bourgeoiſie romaine. A ſon retour il eut pour Théophane la complaiſance de viſiter la ville de Mitylène, & de rendre ſes habitans témoins de la conſidération dont leur compatriote jouiſſoit auprès de lui. A ſa prière, il leur rendit les priviléges dont le ſénat les avoit dépouillés pour les punir de s'être jetés dans le parti de Mithridate. Tant de marques de confiance & d'amitié de la part d'un homme tel que Pompée acquirent à Théophane l'amitié des Romains les plus diſtingués, tels qu'Atticus & Cicéron. Quelques endroits des lettres de Cicéron à Atticus donnent lieu de penſer que quand ce célèbre orateur, ſuccombant ſous la violence de Clodius & ſous la mauvaiſe volonté de Pompée, contraire alors à Cicéron, fut obligé de quitter Rome, Théophane travailla ſincérement à conjurer l'orage. Cicéron en reçut des conſeils ſalutaires, & de ſon propre aveu il s'étoit repenti plus d'une fois de ne les avoir pas ſuivis. On inſinue même que vraiſemblablement il lui fut redevable en partie de ſon rappel, Théophane ayant diſpoſé favorablement pour lui l'eſprit de Pompée. Quand la guerre civile éclata, Théophane ſuivit le parti de Pompée: des motifs vertueux ou du moins raiſonnables pouvoient l'y déterminer; mais on obſerve que l'intérêt pût l'attacher à ce parti. Si Pompée étoit vainqueur, Pompée étoit le maître, & Théophane, qui le gouvernoit par les louanges, étoit le maître ſous lui; Pharſale en ayant décidé autrement, Pompée, que les conſeils de Théophane avoient engagé à rejeter les propoſitions de Céſar, qui auroient pu prévenir la guerre civile, s'embarque avec le même Théophane pour aller à Mitylène reprendre Cornélie ſa femme, qui s'y étoit retirée comme dans une place ſûre, dont les habitans, comblés des bienfaits de ſon mari, étoient d'ailleurs dévoués à Théophane qui les leur avoit attirés. Dans la délibération ſur la retraite que choiſiroit Pompée, Théophane opina pour l'Egypte, dont le Roi devoit à Pompée ſa couronne. On croit qu'après la mort de Pompée, Théophane ne fut pas des derniers à implorer la clémence du vainqueur. Après la mort de Céſar, lorſque tous les partiſans de la République alloient groſſir l'armée de Brutus & Caſſius, Cicéron mande à Atticus que Théophane lui avoit demandé une entrevue pour lui parler, diſoit-il, d'affaires qui les concernoient l'un & l'autre. On ignore le reſte de l'hiſtoire de Théophane. On lit dans Tacite, que les Grecs, auxquels ſon crédit avoit été ſouvent utile, lui décernèrent les honneurs divins. Le même Tacite rapporte que le fils de Théophane, nommé Marcus Pompeius Macer, parvint, ſous Auguſte, à la dignité de prêteur. Strabon ajoute qu'au commencement du règne de Tibère, Macer fut en grande faveur auprès de lui; mais que dans la ſuite ce tyran capricieux le hait & le perſécuta, & fit condamner au banniſſement Pompeia Ma-

crina, fille de Macer; & Tacite dit que Tibère prenoit pour prétexte de cette injuſte perſécution l'intimité qui avoit régné entre Théophane & Pompée.

Quant aux écrits de Théophane, le plus important & le plus curieux étoit l'hiſtoire des guerres que les Romains avoient faites en divers pays ſous le commandement de Pompée. Il s'en eſt conſervé quelques fragmens dans Strabon, dans Plutarque, dans Stobée. La meilleure partie eſt celle qui ſe retrouve dans la vie de Pompée par Plutarque. Diogène Laërce eſt le ſeul des anciens qui faſſe mention du Traité que Théophane avoit publié ſur la peinture. Ce qu'il en dit fait connoître que l'ouvrage contenoit des particularités remarquables de la vie des peintres célèbres.

Plutarque parle d'un très-beau diſcours que fit Théophane pour conſoler les Rhodiens de la perte de leur flotte; mais M. l'abbé Sévin trouve de la difficulté à concilier ce paſſage de Plutarque avec l'hiſtoire de ces tems-là.

Tels ſont les ouvrages que Théophane avoit écrits en proſe. Quant à ſes poéſies, il ne s'eſt conſervé que deux pièces de lui, inſérées l'une & l'autre dans le Recueil de l'Anthologie.

Un autre Théophane, archevêque de Novogorod en Ruſſie, s'eſt diſtingué au commencement du dix-huitième ſiècle, ſous le czar Pierre I, par ſon amour pour les Lettres, par ſon zèle à ſeconder les vues utiles de ce grand Empereur, dont il avoit été aumônier; par l'établiſſement qu'il fit dans ſa propre maiſon, d'une école pour ſoixante jeunes gens qu'il fournit de maîtres & de livres néceſſaires. C'étoit le plus ſavant homme du clergé ruſſe. Né à Kiovia le 9 juin 1681; mort le 8 octobre 1720.

THÉOPHYLACTE. A cet article du Dictionnaire, il n'eſt parlé que de Théophylacte Simocatta: on peut en joindre deux autres aſſez dignes de remarque, mais diverſement.

1°. Théophylacte, patriarche de Conſtantinople au dixième ſiècle, étoit fils de Romain, qui, abuſant du pouvoir que lui laiſſoit la jeuneſſe de Conſtantin Porphyrogénète ſon gendre, éleva ſes propres enfans ſur le trône impérial. Théophylacte fut deſtiné à l'Egliſe, conſacré & mis ſur le ſiége de Conſtantinople en 933. Il étoit eunuque & en avoit les mœurs dépravées. Il vendoit les bénéfices & les dignités eccléſiaſtiques, & avoit une telle paſſion pour les chevaux, qu'il voulut en avoir juſqu'à deux mille. On dit qu'il les nourriſſoit d'amandes, de piſtaches, de dattes, de ſafran, de baume & de tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus rare & de plus précieux. Officiant pontificalement le jeudi-ſaint dans l'égliſe de Conſtantinople, il fut averti qu'une jument qu'il aimoit beaucoup venoit de faire un poulain; il courut à l'écurie pour voir la mère & l'enfant, puis il vint achever l'office. Il mourut par les chevaux. Se promenant à cheval, il ſe bleſſa contre une muraille, & mourut des ſuites de cet accident en 956.

2°. Théophylacte, archevêque d'Acride en Bulgarie, vivoit dans le onzième ſiècle, ſous les empereurs Michel Ducas, Nicéphore Botoniates & Alexis Comnène, & fut un des hommes les plus illuſtres de ce même ſiècle. Son archevêché d'Acride étoit la métropole de la Bulgarie. Il eut à établir la foi chrétienne dans cette province alors toute barbare. On a de lui des Commentaires ſur pluſieurs livres de l'Ecriture-Sainte; ſes lettres, écrites en grec & traduites en latin, ont été imprimées & réimprimées en divers lieux au commencement du dix-ſeptième ſiècle: elles ſont d'ailleurs inſérées dans la *Bibliothèque des Pères*.

On a encore de Théophylacte un Traité intitulé en latin: *Oratio in adorationem crucis medio jejuniorum tempore;*

Et un autre Traité imprimé en 1651, en grec & en latin, & intitulé en latin: *Inſtitutio regia ad Conſtantinum Porphyrogenitum, Michaëlis Ducis filium.* Il a auſſi été imprimé dans l'*Imperium orientale* de dom Anſelme Banduri.

L'archevêque d'Acride étoit né à Conſtantinople; il vivoit encore en 1071.

THEORIEN, THEORIANUS, auteur grec du douzième ſiècle, fut envoyé en 1170, par l'empereur Manuel Comnène, pour travailler à la converſion des Arméniens, & il a donné une relation de cette légation, & un dialogue d'un orthodoxe avec un évêque arménien; ouvrages qui ſe trouvent dans la *Bibliothèque des Pères*.

THÉOSOBIE, (*Hiſt. eccléſ.*), fille d'Emmelie, femme de ſaint Grégoire de Nazianze, ſœur de ſaint Grégoire de Nyſſe; c'eſt ce qui réſulte, ſoit textuellement, ſoit par induction, d'une inſcription qui ſe trouve parmi les poéſies de ſaint Grégoire de Nazianze, laquelle inſcription n'eſt pas de ce ſaint, mais d'un ancien auteur. *Tu quoque, Theoſebia, inclyta Emmeliæ filia, Gregorii magni verè conjux, hîc ſacram ſubiiſti humum, cõlumen feminarum piarum, è vitâ verò maturè exceſſiſti.* Elle ſe ſépara de ſaint Grégoire de Nazianze par un conſentement mutuel, & par le deſir d'une vie plus parfaite; ils ſe conſacrèrent l'un & l'autre à Dieu. Théoſebie fut diaconeſſe. Baronius & les Pères Henſchenius & Papebroch célèbrent beaucoup ſa piété. Les deux Grégoires & Théoſebie vivoient dans le quatrième ſiècle de l'Egliſe.

THERAIZE (MICHEL), né à Chauni en Picardie, docteur de Sorbonne, chantre en dignité, chanoine & official à Péronne, ſavant eccléſiaſtique, eſt auteur d'un livre eſtimé, qui a pour titre: *Queſtions ſur la meſſe publique & ſolennelle*, dont on a rendu compte dans le *Journal des Savans* du lundi 30 novembre 1699. M. Theraize prétend que les auteurs qui ont traité avant lui des cérémonies de

la meſſe, n'en ont inventé des raiſons myſtiques que depuis que le tems leur a fait perdre les traces des raiſons littérales qui étoient fondées ſur l'hiſtoire. Au commencement, la célébration du ſacrifice étoit fort courte : les Apôtres n'ajoutèrent que l'Oraiſon dominicale aux paroles de la conſécration. La coutume de chanter les prières & de jouer des inſtrumens eſt venue de l'Ancien Teſtament. Quant aux cierges qui ſont allumés à la meſſe, tout le monde ſait que cet uſage vient de ce que dans la primitive Egliſe, & au tems des perſécutions, les ſaints myſtères n'étoient célébrés que de nuit, ou dans des caves & des catacombes. Lorſque l'égliſe n'étoit pas aſſez grande pour contenir tout le peuple, on en diſoit pluſieurs en un jour, mais c'étoit toujours l'Evêque qui les diſoit. Le pape Léon III en diſoit quelquefois juſqu'à neuf. Alors les prêtres ne la célébroient qu'au défaut de l'Evêque, mais ils y aſſiſtoient & ils y communioient.

Dans l'Egliſe grecque, on ne la diſoit pendant le carême que le ſamedi, le dimanche & le jour de l'Annonciation. Dans l'Egliſe romaine, on ne la diſoit pas le vendredi & le ſamedi ſaints. Dans l'Egliſe de Milan, on ne la diſoit le carême que le dimanche. Le nombre des prêtres étoit petit alors. Les eccléſiaſtiques reſtoient diacres toute leur vie, d'autres ſous-diacres, d'autres acolythes. Cet uſage n'a changé que vers le dixième ſiècle. L'eau bénite a été priſe des Juifs. Toutes les autres cérémonies de la meſſe & leurs motifs ſont expliqués dans le reſte de l'ouvrage. L'auteur eſt mort le 24 novembre 1726, âgé d'environ cinquante-huit ans.

THÉRON (VITAL), (*Hiſt. litt. mod.*), jéſuite français, né à Limoux dans le Languedoc, en 1572, profeſſeur de rhétorique, de philoſophie, de théologie, prédicateur & poète latin eſtimé :

Balzac en fait l'éloge en cent endroits divers,

Et l'on n'ajoutoit pas,

Il eſt vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût pas fait de vers.

Mais c'étoit des vers latins : ſes principaux poèmes ſont la vie de Jéſus-Chriſt & la vie du roi Henri IV. Le père Théron mourut à Toulouſe le 25 février 1657, à quatre-vingt-cinq ans.

THESPESIUS, (*Hiſt. litt. mod.*), rhéteur & grammairien de quelque réputation au quatrième ſiècle, enſeignoit à Céſarée ; il eut pour diſciple ſaint Grégoire de Nazianze, qui le célèbre & le regrette dans ſes écrits.

THEVART (JACQUES), (*Hiſt. litt. mod.*), médecin de la reine Marie de Médicis, puis d'Anne d'Autriche & de Louis XIV, a donné au public les ouvrages de médecine de Guillaume de Baillon ſon grand-oncle, médecin célèbre, à quelques-uns deſquels il joignit de ſavantes remarques. Thevart prit la défenſe de l'émétique dans pluſieurs ouvrages ; il fit des vers tant latins que français. Il y eut une fameuſe thèſe ſoutenue à Paris ſous ſa préſidence, le 5 février 1671, contre l'uſage de la levure de bière dans le pain. La queſtion ſur laquelle la Faculté de médecine étoit alors diviſée, & toutes les raiſons alléguées de part & d'autre, & les meſures de police que les magiſtrats crurent devoir prendre d'après cette incertitude, ſont très-bien expoſées dans le compte que le *Journal des Savans* a rendu de cette thèſe, le 2 mars 1671. M. Thevart étoit né le 22 octobre 1600 à Paris, & y mourut le 14 décembre 1674, ayant eu vingt enfans, dix-ſept d'un premier lit, trois d'un ſecond.

THEUDEMER *ou* THÉODEMER, (*Hiſt. germ.*), roi des Francs ou Français au commencement du cinquième ſiècle, fils d'un Ricomer, Richemer ou Ricimer, qui étoit mort en Orient au ſervice de l'empereur Théodoſe. Cet Empereur avoit renvoyé le jeune Théodemer & ſa mère Aſcila dans leur pays, pour y vivre ſous la protection de l'Empire ; mais il n'avoit point autoriſé Théodemer à prendre le titre de Roi ; il le prit cependant ; il fit plus, il entra dans la fameuſe ligue des Armoriques, dont il paroît que l'objet étoit tout à la fois, & de ſe défendre contre les autres peuples barbares, nommément contre les Vandales & les Alains, & de réſiſter aux Romains & même de les attaquer. Les Romains regardèrent donc Théodemer comme un ſujet rebelle, &, l'ayant pris dans un combat, ils le firent mourir comme tel avec ſa mère Aſcila. « Il n'étoit pas » beſoin, dit l'auteur de l'*Avant-Clovis*, qu'il fût » leur ſujet pour être expoſé à ce châtiment ; ils » traitoient ainſi ceux qui leur rompoient la foi, » eſtimant qu'il eſt du droit naturel que quiconque » traite avec un autre, s'oblige & ſe ſoumet à » lui, & qu'en choſes de cette importance ſa vie » doit être la caution de ſa parole. » Telle eſt en effet l'eſpèce de droit que Virgile ſemble reconnoître dans Tullus Hoſtilius pour la cruauté dont il uſa envers Metius Suffetius, dictateur d'Albe, qu'il fit écarteler pour crime d'infidélité.

Haud procul indè cita metium in diverſa quadrigæ
Diſtulerant (at tu dictis, Albane, maneres!)
Raptabatque viri mendacis viſcera Tullus
Per ſylvam & ſparſi rorabant ſanguine vepres.

Mais que de dictateurs, de conſuls, de préteurs romains il eût fallu écarteler par le même principe ! Ce n'eſt pas que ce principe ne meritât d'être vrai & de paſſer en uſage ; mais quel ſeroit l'arbitre de ſon application ? Quel ſeroit le juge ? Un ennemi, un vainqueur, ſouvent le trompeur même qui ſe plaindroit d'avoir été trompé.

Græchos de ſeditione querentes.

Des curieux ont dans leurs cabinets des pièces de monnaie *trémiſſes*, qui portent l'effigie & le nom de Theudemer : on croit que c'eſt ce Theudemer ou Théodemer. On ne voit ſur ces monnaies, ni croix, ni aucune marque de chriſtianiſme, comme en mettoient ſur leurs monnaies tous les Princes chrétiens.

THEUDERIC *ou* THEDERIC. (*Hiſt. de Charlemag.*) Le comte Theuderic *ou* Thederic, parent & ami de Charlemagne, accoutumé à vaincre avec lui, fut le Parménion de cet Alexandre, & le ſervit bien dans ſes guerres de Germanie & de Pannonie. En 782, la Saxe, déjà pluſieurs fois domptée par Charlemagne, ſe révolta de nouveau. Charlemagne, occupé ailleurs, y envoya deux armées, qui devoient ſe concerter dans leurs opérations ; l'une étoit commandée par le comte Theuderic, que ſa faveur & ſa gloire expoſoient déjà aux cabales de la cour ; l'autre armée avoit trois chefs, Adalgiſe, chambellan du roi ; Wolrade, comte du Palais ; & Geilon, comte de l'Eſtable ou connétable, qui, ainſi que les deux autres, commandoit par le choix du Roi, & non à titre de connétable, cette dignité, qui répondoit à celle de grand-écuyer, étant alors purement domeſtique, & n'étant devenue militaire que long-tems après. On ne conçoit pas bien par quelle politique Charlemagne avoit tant multiplié les généraux ; c'étoit faire naître gratuitement des occaſions de diſcorde : les trois chefs furent cependant aſſez unis entr'eux, parce qu'ils étoient tous les trois également jaloux du comte Thederic. Ce général avoit tracé un plan de campagne, dont le ſuccès paroiſſoit infaillible : les trois chefs s'attachèrent à le faire manquer, & parce qu'il n'étoit pas d'eux, & parce qu'il étoit de lui. On trouve chez les peuples guerriers & barbares preſque tous les vices des cours polies & corrompues, ſans les avantages de celles-ci : on ſavoit dès-lors expoſer le ſalut de l'Etat pour empêcher les ſuccès d'un rival. L'armée des trois chefs devoit ſe réunir à l'armée du comte Theuderic, qui devoit en prendre alors le commandement général ; il avoit déjà pris un poſte très-avantageux, d'où il incommodoit fort les Saxons dans leur camp ; il indiqua aux trois chefs le poſte qu'ils devoient prendre auſſi pour achever d'enfermer les Saxons & de leur couper les vivres. Les trois chefs convinrent enſemble de déconcerter ce projet, & d'attaquer les Saxons, qu'ils ſe croyoient ſûrs de vaincre, parce que Charlemagne les avoit toujours vaincus. Vitikind, ce grand défenſeur des Saxons, reconnut d'abord à cette attaque faite mal à propos, & à la manière dont elle fut faite, qu'il avoit affaire à des hommes imprudens. Profitant habilement de toutes leurs fautes, & déployant contr'eux ce génie qui n'étoit terraſſé que par celui de Charlemagne, il remporta la victoire la plus complète. L'armée françaiſe fut miſe en déroute & taillée en pièces, après avoir perdu tous ſes plus braves capitaines. Adalgiſe & Geilon, voyant les triſtes fruits de leur jalouſie & de leur indocilité, ne voulurent point ſurvivre à cet affront ; ils ſe jetèrent au milieu des ennemis, tendant la gorge aux épées & aux traits, & expièrent du moins une faute ſi funeſte par une mort honorable. Le comte Wolrade, qui eut le malheur de ne pouvoir mourir, put s'en conſoler par l'honneur qu'il eut de n'être pas inutile à ſa patrie dans ce grand déſaſtre ; il ſauva les reſtes de l'armée vaincue ; leur aſile fut le camp du comte Theuderic, qui ne put être entamé par les vainqueurs. Cette bataille mémorable ſe livra au pied du mont Sintal, près du Veſer.

En 791, dans la première guerre de Pannonie, on retrouve le comte Theuderic avec Mainfroi, chambellan du Roi, à la tête d'une des trois armées que Charlemagne faiſoit entrer à la fois par trois endroits différens dans la Pannonie ; il commandoit les Saxons alors réputés ſoumis, & leurs voiſins les Friſons & les Thuringiens. Une grande victoire remportée par une des trois armées répandit une telle épouvante parmi les Huns, qu'ils ſe diſperſèrent dans les bois & ſur les montagnes, comme avoient fait ſi ſouvent les Saxons, & laiſſerent leurs fortereſſes ſans garniſons & leur pays ſans défenſe. Charlemagne de ſon côté, Theuderic du ſien, n'eurent qu'à piller & à ravager ; ils arrivèrent ainſi juſqu'aux bords du Raab, où la ſaiſon avancée & une épizootie qui détruiſoit les chevaux de l'armée du Roi, obligèrent de terminer la campagne.

Les Saxons, toujours cenſés ſoumis, & toujours voiſins de la révolte, avoient pour gouverneur le comte Theuderic, qui exerçoit ſans ceſſe leur valeur, & occupoit leur inquiétude contre les autres ennemis de la France, comme on vient de les voir employés contre les Huns. En 793, ceux de ces Saxons qui ſervoient dans l'armée de Theuderic ſe mutinèrent, & taillèrent en pièces un détachement qui lui ſervoit d'eſcorte. Bientôt ce mouvement, qu'on avoit regardé comme un trait particulier d'indiſcipline plutôt que comme un germe de révolte, & que Theuderic avoit cru devoir diſſimuler, dégénéra en un ſoulévement général, qui éclata par les mêmes ſignes que toutes les révoltes précédentes, c'eſt-à-dire, par le retour à l'idolâtrie, par le rétabliſſement des idoles, par l'incendie des égliſes, par le maſſacre des prêtres ; ainſi l'ouvrage de tant de conquêtes & de tant de converſions fut renverſé en un jour. L'Hiſtoire ne nous apprend point quelle part eut le comte Theuderic aux meſures priſes pour chatier & ſoumettre de nouveau les Saxons : on ne le voit plus paroître dans aucune des expéditions ſuivantes, & l'on ignore le tems de ſa mort.

THEUDON. (*Hiſt. de Fr. & de Hong.*) En 795 Charlemagne porta pour la ſeconde fois la guerre dans la Pannonie contre les Huns. Theudon, l'un des petits Rois qui partageoient alors la Pannonie (aujourd'hui la Hongrie), & un des plus ambitieux, ſe ſépara entiérement des intérêts de ſa nation, ſe rendit aux Français, ſe reconnut leur vaſſal, vint trouver Charlemagne à Aix-la-Chapelle, lui rendit hommage, reçut le baptême, & le fit recevoir aux peuples de ſa dépendance.

En 796 les Huns furent battus par Pépin, ſecond fils de Charlemagne, & pouſſés juſqu'aux bords de la Teiſſe : leur capitale fut livrée au pillage, tout leur pays fut ravagé, tandis que les heureux ſujets de Theudon, contemplant de loin la flamme de ces incendies dont ils etoient environnés, & jouiſſant tranquillement & ſûrement de leurs poſſeſſions ſous la protection du vainqueur, rendoient graces à la prudence de Theudon, & béniſſoient le chriſtianiſme, à l'ombre duquel on vivoit ainſi en paix.

Cette guerre de Pannonie fut entiérement terminée en 797, & la Pannonie fut tranquille pendant toute l'année 798 ; mais en 799 on vit naître dans ce pays un grand orage du côté où on l'attendoit le moins. Ce Theudon, qui avoit montré tant d'empreſſement pour le baptême & pour l'alliance françaiſe, n'avoit voulu en effet qu'étendre ſa puiſſance & ſon autorité dans le pays, & que s'enrichir par la ruine de ſa patrie. Les principaux ſeigneurs de la nation avoient péri dans la guerre précédente. Theudon, délivré par-là de tous les rivaux que ſon ambition pouvoit redouter, crut que le premier qui s'annonceroit comme le reſtaurateur de la liberté, le premier qui propoſeroit aux Huns de ſecouer le joug étranger, auquel ils n'étoient point encore accoutumés, s'empareroit aiſément du trône de la Pannonie entière. Il trahit donc les Français comme il avoit trahi ſa patrie, & avec aſſez de facilité, parce qu'on ne ſe défioit point de lui. Lorſqu'enfin ſa mauvaiſe volonté fut manifeſte, on ſe hâta d'en prévenir les effets. Le duc de Frioul, Henri, & un des comtes de Bavière, lieutenans de Charlemagne, entrèrent dans la Pannonie, livrèrent bataille à Theudon, & remportèrent une victoire qui coûta des larmes & un ſang précieux au vainqueur. Ce Theudon, qui n'étoit en politique qu'un hypocrite ambitieux & qu'un traître, étoit dans les combats un guerrier redoutable : il ſe défendit avec un grand courage. Un des comtes de la Bavière fut tué dans la bataille; le duc de Frioul tomba dans une embuſcade où il périt auſſi; tous deux étoient chers à Charlemagne & lui laiſſerent des regrets. Theudon avoit été pris; il fut puni de mort comme vaſſal félon & rebelle. Il eût été à deſirer, pour lui & pour Charlemagne, qu'il fût mort les armes à la main; il auroit évité la honte du ſupplice, & auroit épargné à Charlemagne la honte d'une violence odieuſe. Avec Theudon tomba pour jamais cette puiſſance des Huns, qui, même dans ſa décadence, offroit encore de beaux monumens de grandeur & de ſageſſe. Cette monarchie ou cette république (car ſa diviſion en cercles, qui a, dit-on, ſervi de modèle à celle de l'Empire, ſemble annoncer une république) avoit ſubſiſté avec gloire près de deux ſiècles & demi. Le fameux tréſor des Huns, enrichi, ſous Attila, des dépouilles de toutes les provinces de l'un & l'autre Empire d'Orient & d'Occident, & des dépouilles même de l'Italie & des Gaules, avoit été livré au pillage dans la guerre de 795.

THIBOUST. Ce nom, fameux dans la typographie, n'eſt pas étranger à la littérature. Les Thibouſt rappelloient le ſouvenir de ces imprimeurs du tems de François I & de tout ce ſeizième ſiècle, qui étoient des plus ſavans hommes de leur tems. Guillaume Thibouſt, qui étoit auſſi de ce tems, puiſqu'il vivoit en 1544, eſt connu pour avoir imprimé les *Complaintes d'une Dame ſurpriſe d'amour.*

Samuël Thibouſt ſon fils fut adjoint de ſa communauté en 1625, & imprimeur de l'Univerſité. Parmi les ouvrages ſortis de ſes preſſes, des curieux en typographie recherchent encore la *Mythologie* ou l'*Explication des Fables*, par Baudouin, in-folio avec figures, & l'*Hiſtoire d'Eſpagne*, par Turquet, in-folio, deux volumes.

Claude Thibouſt, fils de Samuël, auſſi imprimeur de l'Univerſité, mourut ſubitement à Paſſy, en 1667.

Claude-Louis Thibouſt, fils poſthume de Claude, maître ès arts en 1685, adjoint de ſa communauté en 1709, imprimeur de l'Univerſité en 1715, reçut ce dernier titre par un acte de ce corps reſpectable, où il eſt dit que l'Univerſité, depuis près de deux cents ans, avoit pour imprimeurs & libraires les Thibouſt, *qui, contrà quàm cæteri librarii ſolent, plùs in arte ſuâ nominis ac famæ, quàm divitiarum ſibi ſuiſque comparare ſtuduerint.* Claude-Louis Thibouſt s'attacha particuliérement à l'impreſſion des livres de claſſes; il ſavoit bien le latin & le grec; il compoſa un poème latin à la louange de ſon art, *Typographiæ excellentia*, qu'il dédia & préſenta au Roi en 1718. Il mourut le 23 avril 1737.

Claude-Charles Thibouſt, fils de Claude-Louis, voulut d'abord être chartreux; il entra même au noviciat; mais la réflexion le rendit à la profeſſion de ſes pères. Il fut imprimeur du Roi & de l'Univerſité, & adjoint de ſa communauté en 1746. Son père & l'Ordre des Chartreux, quoiqu'il n'y fût pas entré, furent toute ſa vie l'objet de ſa tendre vénération. Homme de lettres & ami des arts, ainſi que ſon père, il fit graver le portrait de ſon père par le célèbre Daullé, & mit au bas ces quatre vers :

Docte,

Docte, enjoué, plaiſant, ce vieillard agréable
Fut un mortel humain, généreux, ſecourable,
Bon père, tendre ami, ſans détour & ſans fard,
Et celui de nos jours qui ſut le mieux ſon art.

Il traduiſit en français le poème de ſon père ſur cet art: cette traduction parut en 1754 avec le latin à côté. Il aimoit toujours les Chartreux; il traduiſit en proſe françaiſe les vers latins qu'on liſoit dans leur petit cloître de Paris, & qui contenoient en abrégé la vie de ſaint Bruno, peinte par Leſueur dans vingt-un admirables tableaux. Il en fit deux éditions: l'une *in*-4°. avec le latin à côté, & les gravures des tableaux par François Chauveau; l'autre auſſi in-4°., en 1756, ſans gravures. L'ouvrage eſt dédié *au révérend Père général & aux vénérables Pères Chartreux*. Malgré cet amour pour la Chartreuſe & les Chartreux, il avoit apparemment une partie de l'enjouement qu'il attribue à ſon père; car ayant eu trop de goût pour ſe charger d'imprimer à ſes dépens la prétendue *Traduction littérale & poétique* (& qui n'eſt ni poétique ni littérale) *des Pſeaumes de David, ſelon la vulgate*, par M. Pepin, mais l'ayant imprimée, malgré lui, pour le compte de l'auteur, il s'en vengea par une critique aſſez gaie de cette traduction. Il eſt vrai que la traduction prêtoit beaucoup à la gaîté. Un écrivain qui traduit *Deus protector meus & cornu ſalutis meæ*, par *Dieu eſt mon protecteur: en lui je trouverai la corne de mon ſalut. Perdes omnes qui loquuntur mendacium*, par *Vous perdrez tous ceux qui parlent le menſonge. Secundùm multitudinem iræ ſuæ non quæret*, par *Il ne les cherchera pas ſelon la multitude de ſa fureur*, &c. Un tel traducteur eſt aſſurément fort plaiſant.

M. Thibouſt avoit auſſi entrepris une traduction d'Horace: voilà qui eſt encore bien loin de ſaint Bruno & des Chartreux. Il étoit occupé de cette traduction lorſqu'il mourut, le 29 mai 1757, à Berci. Il étoit né à Paris le 6 novembre 1701.

THIBOUTOT, (*Hiſt. de Fr.*), nom d'un château de Normandie, entre Fécamp & le Havre-de-Grace: la Maiſon de Thiboutot en a tiré ſon nom ou le lui a donné. Cette Maiſon, très-ancienne & alliée aux plus grandes Maiſons françaiſes, eſt, à ce qu'on croit, d'origine anglaiſe. Jean, ſeigneur de Thiboutot, vivoit du tems de ſaint Louis. Robillart de Thiboutot, chevalier, premier chambellan du Roi & gouverneur de Honfleur, mourut en 1357.

Lorſque les Anglais prirent, en 1418, le château de Thiboutot, la capitulation fut faite par Colin, ſeigneur de Thiboutot.

La terre de Thiboutot, qui eſt peut-être encore dans cette famille, & qui du moins y étoit il y a quarante ans, a été érigée en marquiſat par Louis XV, par des lettres du mois de juin 1720, en faveur de Louis-François de Thiboutot, lieutenant-général de l'artillerie, qui, d'abord ſimple capitaine de cavalerie, s'étoit trouvé dans une multitude de batailles & de combats différens; qui, étant ingénieur, avoit fortifié Condé, Aire, Saint-Omer; qui, à la défenſe de Mons, en 1709, avoit été bleſſé à la cuiſſe; qui, à la défenſe d'Aire, en 1710, avoit eu la mâchoire entiérement fracaſſée d'un coup de mouſquet, dans une ſortie où il commandoit. Ayant été nommé lieutenant-général de l'artillerie, il l'avoit commandée pendant la campagne de 1719 aux attaques des villes & châteaux de Fontarabie, de Saint-Sébaſtien, d'Urgel, de Roſes, &c.; enfin, jamais titre n'avoit été plus acheté ni mieux mérité.

THIERRIAT D'ESPAGNE, famille françaiſe qui dans l'eſpace d'un ſiècle a fourni bien des victimes à la patrie. Voici d'où l'on prétend que lui vient ce nom *d'Eſpagne*. Henri Thierriat, qui vivoit aux quinzième & ſeizième ſiècles, ayant été envoyé, en 1518, auprès de Charles I, roi d'Eſpagne, qui fut l'année ſuivante l'empereur Charles-Quint, ſe trouva près de ce Prince dans le moment où un officier maure alloit lui décharger un coup de hache d'armes ſur la tête. (Etoit-ce une conjuration ou une ſédition, un aſſaſſinat ou un acte d'hoſtilité réputé légitime dans les combats?) Quoi qu'il en ſoit, Thierriat, qui vit ce mouvement, arracha la hache au Maure, lui en fendit la tête & la préſenta toute ſanglante à Charles, qui par reconnoiſſance lui rendit la hache, lui ordonna de la mettre pour timbre au deſſus de ſes armes, avec cette deviſe, à laquelle le Roi devoit ſon ſalut, *velociter*, & lui donna pour lui & pour ſa poſtérité le ſurnom *d'Eſpagne*, ſi glorieuſement acquis.

Un des arrière-petits-fils de Henri, nommé Charles Thierriat, exempt des gardes-du-corps, gouverneur du Pont-de-Veſle, fut tué au ſiége de Bourg-en-Breſſe.

Florentin Thierriat, frère aîné de Charles, joignoit à la bravoure l'amour des lettres; il publia en 1606 trois Traités, *de la Nobleſſe de race, de la Nobleſſe civile & des Immunités des non-nobles*.

Louis, fils de Florentin, capitaine dans le régiment de Saint-Etienne, fut tué à Philisbourg en 1644.

Jean Thierriat, frère de Louis, premier capitaine au régiment de la Ferté-Senneterre, fut tué au ſiége de Montmédy en 1657, à la tête de ce régiment.

Odet, autre frère, capitaine dans le régiment de Champagne, tué à Valenciennes en 1656.

Michel, autre frère, capitaine dans le régiment de la Ferté, tué à Dole en 1667.

Charles, autre frère, ſe ſignala en Hongrie, où il fut bleſſé.

Henri, fils de Charles, capitaine de dragons dans le régiment du Roi, fut tué à la bataille de Fleurus, le 1 juillet 1690.

Jean, capitaine dans le régiment de Piémont, fils de Jean nommé ci-deſſus & tué à Montmédy, fut auſſi tué à Giroane en 1684.

THOMAS. M. Thomas, de l'Académie françaiſe, eſt un des écrivains qui ont le plus honoré les lettres. Ses talens, l'uſage qu'il en a fait, ſon caractère, ſa conduite, tout en lui a mérité de ſervir de modèle. Ses talens, comme tous ceux qui ont de l'éclat, & qui ſe diſtinguent par une phyſionomie particulière, ont eu pluſieurs imitateurs qui, n'ayant pas comme lui le mérite de l'originalité, ſont reſtés au deſſous de lui. Ses vertus ont eu moins d'imitateurs. Sa première paſſion, dit M. le comte de Guibert, ſon ſucceſſeur à l'Académie françaiſe, fut l'amour de la vertu, la ſeconde fut l'amour de la gloire. En entrant dans l'Académie, il avoit juré de ſe dévouer pour jamais à la vérité, à la vertu; il ne laiſſe ni une action ni un écrit qu'on ne puiſſe placer à côté de ce ſerment.

M. Thomas perdit ſon père, étant encore dans l'enfance; une mère, digne de préſider à l'éducation d'un homme vertueux, le deſtina d'abord au barreau; mais les lettres le réclamoient & l'entraînoient. Ici M. de Saint-Lambert, qui, en qualité de directeur de l'Académie, recevant M. de Guibert à la place vacante, partageoit avec lui l'heureuſe fonction de louer M. Thomas, raconte une anecdote qui prouve bien que, comme l'avoit dit M. de Guibert, l'amour de la vertu l'emportoit encore chez M. Thomas ſur l'amour de la gloire. « Il étoit, dit M. de Saint-Lambert, enivré de » ſes eſpérances, lorſque ſa mère vint le trouver, » & lui reprocher d'oublier l'étude des lois. Com- » ment pouvoit-il négliger les moyens de parvenir » à une fortune qu'il auroit partagée avec elle & » avec ſes autres enfans? Elle verſa quelques » larmes: M. Thomas les vit couler. Il raſſembla » tous ſes ouvrages; il les jeta au feu en préſence » de ſa mère, & les vit brûler en fondant en » larmes. Il n'a jamais fait de ſacrifice qui lui ait » autant coûté. Mais il a dit, & il faut l'en croire, » que le ſouvenir de cette action avoit été pendant » toute ſa vie le plus délicieux de ſes ſouvenirs. »

Sa mère lui ayant permis depuis de ſe livrer à ſes goûts, indulgence dont il faut faire honneur, ou à ſa tendreſſe, ou à ſes lumières, M. Thomas, comme pour l'en récompenſer, la plaça, d'une manière auſſi noble que touchante, dans ſa belle *Oïe ſur le Tems*, couronnée en 1762 à l'Académie françaiſe:

Si je devois un jour pour de viles richeſſes,
Vendre ma liberté, deſcendre à des baſſeſſes;
Si mon cœur par mes ſens devoit être amolli:
O tems! je te dirois: Préviens ma dernière heure,
Hâte-toi, que je meure:
J'aime mieux n'être pas que de vivre avili.
Mais ſi de la vertu les généreuſes flammes
Peuvent de mes écrits paſſer dans quelques ames;
Si je peux d'un ami ſoulager les douleurs,
S'il eſt des malheureux dont l'obſcure innocence
Languiſſe ſans défenſe,
Et dont ma foible main doive eſſuyer les pleurs:

O tems! ſuſpends ton vol, reſpecte ma jeuneſſe;
Que ma mère, long-tems témoin de ma tendreſſe,
Reçoive mes tributs de reſpect & d'amour;
Et vous, gloire, vertu, déeſſes immortelles,
Que vos brillantes ailes
Sur mes cheveux blanchis ſe repoſent un jour.

Ce ne ſont pas ſeulement de beaux vers que nous préſentons ici à nos lecteurs, c'eſt M. Thomas tout entier, c'eſt le tableau le plus vrai de ſon ame, c'eſt l'hiſtoire de toute ſa vie.

M. Thomas fut célèbre dès le collége, par l'éclat que ſes ſuccès répandirent ſur l'inſtitution des prix publics de l'Univerſité, inſtitution nouvelle alors. Mais le premier ouvrage par lequel il fut connu dans le monde fut une ode à M. de Séchelles, alors contrôleur-général. Cette ode annonçoit dès-lors un homme & un poète.

En 1759 parut le poème de *Jumonville*: cet officier français avoit été tué par les Anglais, dans une occaſion où ſa mort pouvoit être diverſement interprétée, ſelon les intérêts & les vues politiques. Nous ne balancâmes pas, en France, à le regarder comme aſſaſſiné, à faire de cet attentat le motif d'une guerre, à réclamer la vengeance & les ſecours de l'Europe & de l'Amérique. Cependant s'il fut aſſaſſiné, l'aſſaſſin étoit ce même Waſington que nous avons tant célébré depuis comme le héros de l'Amérique angloiſe; mais en 1754, lorſqu'il ſervoit & commandoit les Anglais, il étoit pour nous un monſtre digne des plus grands châtimens. M. Thomas, bon citoyen, & ſurtout ennemi de toute violence, fut aiſément entraîné par les déclamations du tems; il les crut & ne les jugea point du fond du collége de Beauvais, où il avoit été fait profeſſeur en ſortant de ſes claſſes. En conſéquence de l'eſprit public qu'il voyoit régner autour de lui, en rendant à la mémoire de M. de Jumonville les honneurs toujours dus aux victimes d'Etat, il maltraita fort les Anglais & Waſington. Grande leçon pour les hommes de génie, de ne pas trop ſe hâter de ſaiſir ces ſujets hiſtoriques & politiques avant que le tems ait calmé les paſſions, changé les intérêts & dévoilé la vérité. On a dit que nul ne devoit être nommé *grand* ni *heureux* avant qu'on eût vu la fin de ſa vie: peut-être auſſi perſonne, avant ce terme fatal, ne doit-il être jugé, ſurtout défavorablement, dans des ouvrages conſacrés à la poſtérité. Ce poème, au reſte, confirma les eſpérances que les premiers eſſais de M. Thomas avoient fait naître; mais bien-

tôt il ne s'agit plus d'eſſais ni d'eſpérances. Une noble & vaſte carrière s'ouvre devant M. Thomas : il entre dans la lice au moment où l'Académie françaiſe propoſe, pour ſujet de ſes prix, l'éloge des grands-hommes en tout genre. M. Thomas va célébrer la vertu & la gloire : le voilà dans ſon élément. Ce fut alors qu'on vit paroître, d'année en année, cette belle ſuite d'éloges ſublimes, tous couronnés, & dont le moindre mérite eſt de l'être, & qui, entremêlés de poèmes pareillement couronnés ou dignes de l'être, tels que l'*Epître au Peuple*, l'*Ode ſur le Tems*, ont porté rapidement en triomphe M. Thomas à l'Académie françaiſe, où il entra, dit M. de Guibert, comme les anciens vainqueurs montoient au capitole, précédés de leurs trophées & aux acclamations de tous les ordres de citoyens. Ce triomphe fut d'autant plus applaudi, que, par un trait d'équité généreuſe, qui étoit parfaitement dans ſon caractère, M. Thomas avoit refuſé d'en avancer le moment. Ecoutons parler M. de Saint-Lambert.

« On avoit placé M. Thomas dans un poſte ho-» norable, auprès d'un miniſtre qui lui marquoit » de la confiance & même de l'amitié ; mais ce » miniſtre attribua une plaiſanterie qui répandoit » du ridicule ſur ſa ſociété, à un homme de lettres » aujourd'hui l'un des membres les plus illuſtres de » cette Académie. M. Thomas étoit ſon ami, & » connoiſſoit ſon innocence : on en pouvoit donner » des preuves, mais il auroit fallu perdre les vrais » auteurs de la plaiſanterie, & l'ami de M. Thomas » ne put y conſentir. Le miniſtre, pour empêcher » d'entrer à l'Académie un homme de lettres » dont il croyoit avoir à venger ſa ſociété, voulut » engager M. Thomas à demander une place qui » vaquoit ; il ne put l'y déterminer, & fut mécon-» tent. Il ne renvoya pas M. Thomas, ſi ce n'eſt » pas renvoyer l'homme de bien qu'on a aimé, que » de le traiter avec indifférence. M. Thomas de-» manda la permiſſion de ſe retirer. »

Voilà M. Thomas & ſon illuſtre ami, non-ſeulement juſtifiés (ils étoient au deſſus de l'apologie), mais même convaincus d'un procédé généreux dont ils furent victimes l'un & l'autre. Mais comment le véritable auteur de la plaiſanterie, quelle que fût ſa faute & quelque danger qu'il y eût pour lui à l'avouer, ne la révéloit-il pas lui-même. Cet aveu, mêlé d'excuſes, auroit eu un air de généroſité, propre à déſarmer la vengeance. Comment ſouffroit-il que l'innocent fût puni pour le coupable, qu'il fût traité avec une rigueur qui auroit encore été exceſſive quand même elle n'eût pas été injuſte ? Car tout le monde ſait combien fut éclatante alors la diſgrace de l homme déjà célèbre ſur qui elle tomba, & qui n'a ceſſé depuis d'ajouter à ſa gloire. Il perdit des places avantageuſes, ſa fortune fut renverſée, & le coupable put voir tout cela d'un œil tranquille, ainſi que le contre-coup qu'en reſſentit M. Thomas ! Au reſte, nous ignorons quelles peuvent avoir été les cauſes particulières de ce ſilence qui nous étonne.

Les flatteurs du miniſtre, & ceux qui, pour l'intérêt de leur haine, l'excitoient à la vengeance, oſoient bien accuſer M. Thomas d'ingratitude, pour n'avoir pas voulu ſervir le reſſentiment de ſon bienfaiteur, reſſentiment qu'il ſavoit n'être pas fondé. Quoi ! ſi mon bienfaiteur eſt vindicatif & injuſte, ou ſi on le rend tel, il faut que je ſerve ſon injuſtice, ſous peine d'ingratitude ? Ainſi la reconnoiſſance, ainſi les vertus deviendroient l'inſtrument du vice. Une ſi étrange morale ne pouvoit être dans les principes de M Thomas.

Un magiſtrat, membre de l'Académie, avoit fait un réquiſitoire, dans lequel des gens de lettres diſtingués, qu'il n'aimoit pas, ſe crurent déſignés d'une manière injurieuſe & injuſte. Dans ces conjonctures arriva la réception de M. l'archevêque de Toulouſe à l'Académie ; M. Thomas le recevoit en qualité de directeur. Le diſcours de M. Thomas, compoſé avant le réquiſitoire, & où il ne pouvoit avoir eu en vue le magiſtrat, contenoit, contre les ennemis & les détracteurs des lettres, quelques phraſes générales, dont le public s'aviſa de faire au magiſtrat une application contraire aux vues du directeur ; ce qui rendit la ſéance fort déſagréable pour tous deux. Le magiſtrat, irrité, courut ſe plaindre à M. le chancelier de Maupeou, alors en place. Le chancelier n'avoit jamais lu, & n'aimoit pas ceux qui liſoient ; il ſaiſit cette occaſion de traiter en coupable l'Ariſtide de la littérature, qu'il étoit las d'entendre appeler le *juſte*. Il ſe fit remettre le manuſcrit, en défendit l'impreſſion, & menaça M. Thomas de la Baſtille ſi, par quelque moyen que ce pût être, le diſcours venoit à paroître imprimé. M. Thomas, qui voyoit les diſpoſitions de ce miniſtre, & qui connoiſſoit, par la voix publique, de quoi il étoit capable, craignit que, pour effectuer la menace de la Baſtille, quelque perfide imprudence ne laiſſât tomber le manuſcrit entre les mains d'un imprimeur. Il eut la préſence d'eſprit & le courage de répondre : *Si l'on me rend reſponſable des événemens, le manuſcrit ne doit pas reſter dans d'autres mains que les miennes.* Le chancelier ſurpris n'oſa le refuſer.

Parmi beaucoup d'amis reſpectables, M. Thomas en eut un plein d'eſprit, de talens, de ſentimens honnêtes & de principes vertueux, mais qu'une indomptable impétuoſité de caractère, une inquiétude dévorante, jetoient à tout moment dans des tranſports de fureur, & rendoient d'un commerce inſupportable ; c'eſt l'auteur *des Fauſſes Infidélités*, *de la Mère jalouſe* & de pluſieurs autres ouvrages, ou bons, ou du moins bien écrits. C'eſt de lui qu'on put toujours dire :

Æſtuat ingens
Imo in corde pudor, mixtoque inſania luctu
Et furiis agitatus amor & conſcia virtus.

C'eſt lui qui, plus poète encore par la manie de

lire ſes vers à tout le monde, que par le talent de les faire, arrivant chez M. Colardeau, alors mourant, après lui avoir demandé des nouvelles de ſa ſanté, légérement & pour la forme, ſe mit à lui lire ſa comédie de l'*Homme perſonnel*, & à qui M. Colardeau dit : *Vous avez oublié un trait bien eſſentiel dans votre* HOMME PERSONNEL *; c'eſt d'aller lire ſa pièce toute entière à un ami mourant.*

Tel étoit M. Barthe ; tel qu'il étoit, M Thomas le ſupporta vingt ans, l'aima toujours, le calma quelquefois, & lui ayant ſurvécu, le regretta toute ſa vie. Ce n'eſt pas là le moindre éloge de l'ame de M. Thomas.

Il fut dédommagé de cette perte par un autre ami d'un grand talent, d'un caractère beaucoup plus aimable, & qui n'a laiſſé que des regrets aux honnêtes gens, dont des conjonctures malheureuſes l'ont ſéparé.

M. Thomas eſt mort, en 1785, chez M. l'archevêque de Lyon (Montazet, ſon confrère à l'Académie), dont il a reçu, dans cette triſte circonſtance, tous les ſecours, toutes les conſolations de la religion & de l'amitié : voilà le fait raconté dans toute la ſimplicité de l'hiſtoire ; le voici embelli par l'éloquence, mais ſans rien ajouter ni ôter à la vérité. « Il faut, dit M. de Guibert, » que j'acquitte, & la dette de M. Thomas & la » vôtre, & celle de tous les amis des lettres & de » la vertu, envers l'hôte généreux chez lequel il » a terminé ſes jours. Je croirois offenſer un prélat, » voué par état & par penchant à la bienfaiſance » & à l'hoſpitalité, ſi je le louois d'avoir rempli » envers un homme célèbre, & qui tenoit à lui » par les liens de la confraternité littéraire, un » devoir qu'il eût ſans doute également pratiqué » envers un étranger inconnu & malheureux. Mais » toutes les vertus s'embelliſſent encore par la » manière dont elles ſont exercées ; mais celles » d'un homme éclairé reçoivent de ſes lumières » un caractère & des formes qui ajoutent à leur » charme. Ainſi la ſenſibilité profonde qu'il a » marquée, la pitié à la fois délicate & coura- » geuſe par laquelle il a conſolé ſes derniers » momens, les larmes qu'il n'a pas cru que la ſé- » vérité du ſacerdoce défendit d'accorder au talent » & à la gloire, le marbre religieux & ſenſible » dont il honore ſa cendre, méritent que je lui » adreſſe ici des remercîmens publics. Maſſillon » & Fléchier euſſent fait comme lui ; mais il eſt » beau de marcher ſur leurs traces, & quand on » les rappelle par ſon éloquence, de faire auſſi » ſouvenir d'eux par ſes actions. »

M. de Saint-Lambert dit que M. Thomas a dû à ſon caractère le genre, les beautés & même les défauts de ſes ouvrages ; qu'il n'a ni l'éloquence de Cicéron, ni celle de Boſſuet, mais peut-être celle qui auroit convenu à Caton d'Utique. On pourroit ajouter qu'il fut peut-être déplacé dans ſon ſiècle, comme on a dit que Caton l'avoit été dans le ſien, & à peu près par les mêmes raiſons ; mais pour ne parler que de ſon ſtyle, il n'a pas réuni tous les ſuffrages, & depuis ſa mort on le lit & on le vante moins. L'abbé d'Olivet, qui vouloit qu'on ne lût que Cicéron, diſoit : *Il a trop lu Tacite.* L'abbé de la Bletterie, qui avoit reçu de la nature quelque énergie, mais qui aimoit à s'en délaſſer par des phraſes proverbiales & baſſement familières, ne parloit qu'avec colère du ſtyle de M. Thomas, qui lui paroiſſoit roide & tendu. L'abbé le Batteux, dont le vol ne s'élevoit jamais bien haut, le perdoit de vue dans les nues, & l'accuſoit d'emphaſe & d'enflure. L'abbé Arnauld, liſant le compte que rendoit, ou plutôt la parodie que faiſoit un journaliſte ſatyrique d'un ouvrage de M. Thomas, diſoit : *Je ne peux pas m'empêcher de rire de tous ces petits coups d'épingle donnés dans les veſſies de M. Thomas.* Hélas ! que parloit-il de veſſie, lui dont le ſtyle toujours ſi fortement figuré dans la converſation même la plus ſimple, chargé de métaphores ſouvent ingénieuſes par la fineſſe des rapports, mais ſouvent outrées & bizarres, d'expreſſions pittoreſques, mais hyperboliques, étoit toujours, ſinon hors de la nature, du moins bien au-delà ?

L'élévation & l'énergie caractériſent l'éloquence de M. Thomas : ſon défaut eſt la continuité non interrompue de cette élévation & de cette énergie. M. Thomas ſemble ignorer cet art de s'élever & de deſcendre tour-à-tour, art qui tient de la ſoupleſſe, qui répand de la variété par cette alternative même, & qui, ramenant le lecteur à ſa portée ordinaire, le delaſſe des fatigues du vol élevé qu'on lui a fait prendre. Deſcendre ainſi ce n'eſt pas tomber, c'eſt ſe repoſer & reprendre haleine.

Ut ſpecioſa dehinc miracula promat.

Un homme de lettres, ami & admirateur de M. Thomas, en a porté ce jugement :

« Son ſtyle, ferme, fier & toujours ſoutenu dans » ſa majeſté ſublime, ne laiſſe rien à deſirer, ſi ce » n'eſt peut-être qu'il ſoit d'une perfection moins » égale, &

« Que, monté ſur le faîte, il aſpire à deſcendre. »

Son grand ouvrage ſur les Eloges, ſi modeſtement intitulé *Eſſai*, eſt un magnifique exemple de l'emploi que le génie ſait faire des richeſſes de l'érudition.

M. de Guibert donne une haute idée du grand poème épique, projeté & compoſé en partie par M. Thomas : il fait regretter les fragmens qu'on auroit pu en donner. Nous ignorons pourquoi ils n'ont point paru.

M. Thomas paroît avoir peu connu ces paſſions enchantereſſes qui tourmentent tant les humains, en leur montrant toujours le bonheur qui les fuit toujours. Sa deviſe auroit pu être :

Exultantiaque haurit
Corda pavor pulſans laudumque arrecta cupido.

Ce qu'il auroit pu dire de plus tendre à la perſonne qui a pu lui être la plus chère, c'eſt :

Vous ſerez, après la gloire,
Ce que j'aimerai le mieux.

THRASEAS PÆTUS. (*Hiſt. rom.*) A cet article, dans le Dictionnaire, il n'y a que le nom, ſans aucun récit, qui a ſans doute été oublié. Thraſeas Pætus étoit un ſénateur ſtoïcien, ſous l'empire de Néron, le plus vicieux & le plus criminel des Princes. Il ne put retenir ſon indignation, & ſortit du ſénat lorſqu'on y lut la lettre infâme que Sénèque avoit eu la foibleſſe de compoſer au nom de Néron, pour juſtifier l'aſſaſſinat de ſa mère, en la calomniant & l'accuſant d'avoir voulu le faire périr lui-même. Néron ne pardonna jamais à Thraſeas ce trait d'une vertu vigoureuſe. Burrhus, dans *Britannicus*, en parlant d'un tems où Néron, déjà tyran, n'avoit pas encore paru capable de ces grands crimes, dit pour prouver que Néron reſpectoit encore la vertu :

Thraſeas au ſénat, Corbulon dans l'armée,
Sont encore innocens malgré leur renommée.

Tacite dit que quand Néron, après avoir immolé pluſieurs perſonnages illuſtres, fut parvenu par degrés à vouloir faire diſparoître de la terre la vertu même, il fit périr Thraſeas Pætus & Bareas Soranus. *Trucidatis tot inſignibus viris, ad poſtremum Nero* VIRTUTEM *ipſam exſcindere concupivit, interfecto Thraſeâ Pæto & Bareâ Sorano.* Thraſeas mourut avec le même courage qu'il étoit ſorti du ſénat, conſolant ſes parens & ſes amis, renvoyant ceux dont la douleur s'annonçoit par des ſignes trop éclatans, empêchant Arrie ſa femme de ſuivre l'exemple d'Arrie ſa mère en périſſant avec ſon mari, & lui recommandant de ſe conſerver pour leur fille, qui n'avoit plus qu'elle d'appui, diſant à un jeune homme qu'il avoit admis à ſes derniers momens : « Nous vivons dans un tems où il eſt bon que vous ayez ſous les yeux l'exemple d'une mort ſupportée avec conſtance, & faiſant de ſon ſang une libation à Jupiter *libérateur*, qui le délivroit du moins des miſères de la vie. »

THRASYLAUS, (*Hiſt. anc.*) : c'eſt le nom d'un Athénien, qui croyoit que tous les vaiſſeaux qui abordoient au port Pirée lui appartenoient. Cette erreur étoit l'effet d'une maladie dont on parvint à le guérir à force de remèdes ; mais revenu dans ſon bon ſens, il regretta ſa maladie, & demanda pourquoi on avoit eu la cruauté de lui ôter une erreur qui le mettoit en poſſeſſion de tout ſans rien ôter à perſonne. Horace raconte une choſe à peu près ſemblable d'un Argien, dont la folie étoit de ſe croire toujours au ſpectacle, applaudiſſant avec tranſport à des tragédies ſuperbes :

Fuit haud ignobilis argis
Qui ſe credebat miros audire tragœdos,
In vacuo lætus ſeſſor plauſorque theatro,
Cætera qui vitæ ſervaret munia recto
More, bonus ſanè vicinus, amabilis hoſpes,
Comis in uxorem, poſſet qui ignoſcere ſervis
Et ſigno læſo non inſanire lagenæ,
Poſſet qui rupem & puteum vitare patentem.
Hic ubi cognatorum opibus curiſque refectus
Expulit helleboro morbum bilemque meraco,
Et redit ad ſeſe, pol! me occidiſtis, amici,
Non ſervâſtis, ait, cui ſic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratiſſimus error.

C'eſt à un habitant d'Abydos, non d'Argos, qu'Ariſtote donne la même aventure, & le ſavant M. Dacier nous apprend que le nom de cet heureux malade étoit Lycas.

THRASYLLE. (*Hiſt. anc.*) Thraſylle eſt un nom commun à pluſieurs ſavans chez les Grecs. Plutarque en cite trois : l'un eſt le plus célèbre de tous, verſé dans preſque toutes les ſciences, grand philoſophe pythagoricien & platonicien, grand aſtrologue, grand muſicien, qui dut principalement à ſon aſtrologie la faveur dont il jouit auprès d'Auguſte & de Tibère. Le ſecond eſt un philoſophe cynique, contemporain du vieil Antigone, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre. Le troiſième étoit de Mendès, ville d'Egypte : on ignore en quel tems il vivoit. Plutarque, ſi pourtant il eſt l'auteur du livre des fleuves qui lui eſt attribué, ſpécifie trois ouvrages de ce Thraſylle de Mendès. Quant au premier, quand nous diſons que c'étoit l'aſtrologue, contemporain & favori d'Auguſte & de Tibère, c'eſt en ſuivant l'opinion de M. l'abbé Sévin, qui, dans ſes *Recherches ſur la vie & ſur les ouvrages de Thraſylle*, inſérées au tome X des *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*, ne fait qu'un ſeul & même perſonnage de Thraſylle l'aſtrologue & de Thraſylle le muſicien, ou Thraſylle de Phlionte ; mais M. Burette, tome XIII du même Recueil, pag. 287 & ſuiv., diſtingue ces deux Thraſylles, que M. l'abbé Sévin n'a confondus que parce que l'aſtrologue a auſſi été muſicien & a même écrit ſur la muſique. M. Burette établit que l'aſtrologue n'étoit muſicien qu'en théorie & que comme mathématicien, rapportant les ſons, les intervalles, &c. la mélopée, à la ſcience des nombres ; au lieu que le Thraſylle de Phlionte étoit un muſicien praticien, qui, comme Pindare, Simonide & Tyrtée, joignoit le mérite de la poéſie lyrique à celui de la muſique, & compoſoit, comme eux, des airs & des chants qui s'exécutoient auſſi ſur les inſtrumens.

TOUCHET (MARIE). (*Hiſt. mod.*) (*Voyez*, dans ce Supplément, l'article *Auvergne*, Charles de Valois, comte d'.)

TRÉBATIUS, (*Hiſt. rom.*), nom d'un juriſconſulte romain, auquel Cicéron adreſſe un aſſez grand nombre de lettres, & avec lequel il prend, plus qu'avec aucun autre, le ton de la plaiſanterie & de la familiarité. C'eſt apparemment le même Trébatius qu'Horace prend pour interlocuteur dans la première ſatyre du ſecond livre, où il ſe fait conſeiller par ce juriſconſulte, d'abjurer la ſatyre dont il prend le parti contre lui.

Sunt quibus in ſatyrâ videor nimis acer & ultrà
Legem intendere opus ; ſine nervis altera, quidquid
Compoſui, pars eſſe putat, ſimileſque meorum
Mille die verſus componi poſſe. Trebati,
Quid faciam præſcribe. — Quieſcas. — Ne faciam, inquis,
Omninò verſus. — Aio. — Peream malè, ſi non
Optimum erat, verùm nequeo dormire.

Le juriſconſulte, fatigué de ſes excuſes & de ſes prétextes, finit par l'avertir que les lois puniſſent les vers ſatyriques.

Sed tamen ut monitus caveas, ne fortè negoti
Incutiat, tibi quid ſanctarum inſcitia legum,
Si mala condiderit in quem quis carmina, jus eſt
Judiciumque.

C'eſt ici qu'Horace s'en tire par cette plaiſanterie.

Eſto, ſi quis mala, ſed bona ſi quis
Judice condiderit laudatus Cæſare, ſi quis
Opprobriis dignum latraverit integer ipſe,
Solventur riſu tabulæ, tu miſſus abibis.

TUTOR. (*Voyez*, dans ce volume, l'article *Civilis.*)

VACHET. C'eſt le nom, 1°. de Pierre-Joſeph *du Vachet*, oratorien, mort vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle. On a imprimé, en 1664, à Saumur, un recueil de ſes poéſies latines;

2°. De Jean-Antoine *le Vachet*, prêtre, inſtituteur des Sœurs de l'*Union chrétienne*, & directeur des Dames hoſpitalières de Saint-Gervais, auteur de quelques ouvrages aſcétiques aſſez ignorés, mort le 6 février 1681;

3°. De Benigne *Vachet*, prêtre miſſionnaire, employé, pendant la plus grande partie de ſa vie, dans les travaux de la miſſion; en Aſie, à Siam; à la Chine; en Afrique, à Alger & dans d'autres contrées. Né à Dijon; mort à Paris le 19 janvier 1720.

VAILLANT. Ajoutons aux ſavans de ce nom, dont il eſt parlé dans le Dictionnaire, Germain *Vaillant* de Guellis, abbé de Painpont, en latin *Germanus Valens Guellius Pimpontius*, né à Orléans. Il s'éleva, par ſon mérite littéraire, à l'évêché de cette ville, mais il n'en fut pas long-tems évêque; il paroît qu'il fut nommé à cet évêché en 1586, & il mourut le 25 ſeptembre 1587, à Meun-ſur-Loire, maiſon de campagne des évêques d'Orléans. Il étoit ſavant dans la langue grecque, & fut regardé comme un des bons poètes du ſeizième ſiècle. François I eſtimoit beaucoup ſon ſavoir & ſes lumières. Divers ſavans, Scioppius, Sainte-Marthe, en parlent avec éloge.

VALAVOIRE. M. de Valavoire fut un officier de marine fort célèbre du tems de Louis-XIV. Il l'eſt ſurtout par deux grandes expéditions, celle de Naples en 1644, & celle de Meſſine en 1675. En 1647 la *fidelle* ville de Naples s'étant révoltée contre l'Eſpagne, ſe déclara république le 17 octobre, & prenant pour modèles Veniſe & Gênes, nomma pour Doge le duc de Guiſe, Henri, petit-fils du *Balafré*, le même que le cardinal de Richelieu, en 1641, avoit fait décapiter à Paris en effigie. Le duc de Guiſe, ſans être formellement autoriſé par la France, s'étoit livré en aventurier à cette entrepriſe. Après quelques ſuccès briſſans, il eut de grands revers, fut fait priſonnier, &, n'étant autoriſé de perſonne, il alloit être traité en criminel, & ne fut ſauvé que par la clémence de Philippe IV, qui ſe contenta de le tenir en priſon, & à la généroſité du grand Condé, qui, pour prix des ſervices qu'il rendoit à l'Eſpagne, demanda & obtint la liberté du duc de Guiſe.

En 1654 le même duc de Guiſe fit une ſeconde entrepriſe ſur Naples, mais il eut ſoin de ſe faire autoriſer par la France. Il obtint un ordre d'armer à Toulon une flotte dont il auroit le commandement. Cette flotte ſortit du port de Toulon le 5 octobre 1654, &, après avoir eſſuyé beaucoup de contre-tems, elle arriva le 13 novembre à la vue de Caſtellamare, à quelques lieues de Naples. Le gouverneur de Caſtellamare, ſommé de ſe rendre, répondit avec fierté. Le duc de Guiſe fit ſa deſcente, &, bien ſecondé par de bons officiers français à la tête deſquels étoit le marquis de Valavoire, gentilhomme provençal, il ſe rendit promptement maître, & de la ville, & du château; mais les ordres du Roi pour l'approviſionnement de la flotte & pour tout ce qui pouvoit faire réuſſir l'entrepriſe, ayant été mal exécutés, le duc de Guiſe, Valavoire & ſes Français ſignalèrent, dans divers combats, une valeur héroïquement ſtérile. Cette ſeconde expédition du duc de Guiſe dans le royaume de Naples fut pour lui, comme la première, ſans ſuccès & non pas ſans gloire.

Valavoire fut plus heureux dans l'expédition de Meſſine: ſon entrée dans cette ville fut le triomphe d'un ſauveur, d'un libérateur. Il prépara l'entrée plus triomphante encore dans cette ville, de M. de Vivonne, commandant en chef de la flotte françaiſe; il partagea la gloire de ce général & du commandeur de Valbelle, à la priſe & à la bataille d'Agouſta, où Ruyter reçut le coup mortel, & à la bataille de Palerme, qui conſomma la réduction de la Sicile. (*Voyez* l'article ſuivant, *Valbelle*.)

VALBELLE. La maiſon de Valbelle tire ſon origine des anciens vicomtes de Marſeille, qui avoient une origine commune avec les comtes de Provence & de Forcalquier. La branche de Valbelle étoit déjà formée & détachée du tronc commun dès l'an 1055.

Guillaume I, né en 1102, ayant eu en partage la terre de Valbelle, en prit le nom qu'il tranſmit à ſa poſtérité; il figura dans les Croiſades, fit pluſieurs voyages à la Terre-Sainte, & s'attacha, comme parent, à la cour des comtes de Provence.

Son fils, ſon petit-fils, ſon arrière-petit-fils, prirent des alliances dans les maiſons de Sabran, d'Oraiſon & d'Agoult.

Geoffroi II, ſeigneur de Valbelle, petit-fils du dernier des trois Valbelle que nous venons d'indiquer par leurs relations avec Guillaume I, ſe ſignala par ſa valeur & ſes ſervices ſous le roi de Naples, Robert. En 1327 il leva, en Provence, des troupes qu'il conduiſit dans le royaume de Naples, au ſecours de Charles, duc de Calabre, fils de ce roi Robert.

Geoffroi de Valbelle, petit-fils de Geoffroi II,

périt glorieuſement l'an 1433, en défendant la ville de Marſeille lorſqu'Alphonſe, roi d'Arragon, s'en rendit maître.

Un autre Geoffroi, frère aîné de celui-ci, fut employé utilement par Marie de Blois, comteſſe de Provence, mère & tutrice de Louis II, roi de Naples, à faire ceſſer les troubles de la Provence. Il fut le triſaïeul de Honoré de Valbelle, qui ſe ſignala deux fois, & toutes les deux fois avec un plein ſuccès, dans la défenſe de Marſeille, d'abord contre le connétable de Bourbon, qui fut obligé d'en lever le ſiége en 1524, enſuite contre Charles-Quint, qui, dans ſa fameuſe & malheureuſe expédition de Provence, en 1536, tenta vainement de ſurprendre Marſeille, & n'oſa pas même en former le ſiége. Honoré a laiſſé des Mémoires écrits de ſa main, ſur cette double défenſe de Marſeille.

Coſme, premier du nom, ſire de Valbelle, fils d'Honoré, fut capitaine de cinquante hommes d'armes ſous François I, & ſe diſtingua par ſa valeur à la bataille de Ceriſoles, en 1552, ſous Henri II. Il commanda trois galères qu'on envoyoit dans le royaume de Naples, au ſecours du prince de Salerne. En 1553 il fut employé avec M. de Thermes, à la priſe de l'île de Corſe. Henri II lui donna la charge de pannetier ordinaire de ſa Maiſon.

Antoine, fils de Coſme, fut auſſi capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, & commandant d'une de ſes galères. Il commanda ſur terre les troupes de Provence à l'attaque de la ville de Cuers, ſous les ordres du comte de Tende, gouverneur de cette province. Il commanda, en 1579 & en 1584, celles que la ville de Marſeille leva contre les Huguenots, dont Henri IV étoit alors le chef, c'eſt-à-dire que Marſeille étoit alors ligueuſe; mais Henri III, qui régnoit alors, s'étoit fait déclarer chef de la Ligue.

Coſme II, fils d'Antoine, fut capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, & commandant d'une galère au combat des galères de France contre celles d'Eſpagne, ſous Louis XIII, en 1638; le 15 août, devant Gênes, âgé de ſoixante-dix ans; il reçut douze bleſſures, &, ne pouvant plus combattre ni même ſe ſoutenir, il ſe fit attacher au mât de ſa galère, & continua de donner ſes ordres avec tant de ſang froid & de préſence d'eſprit juſqu'à ſon dernier moment, qu'il aſſura en mourant la victoire à ſon parti. Louis XIII écrivit, à ce ſujet, à Jean-Philippe, fils de Coſme II, une lettre de conſolation ſur la perte d'un tel père, dont il lui donna toutes les charges.

Ce fils, Jean-Philippe, digne de cette faveur, étoit lieutenant de la galère que commandoit ſon père à ce combat naval de 1638, où Coſme fut tué. Jean-Philippe y fut bleſſé & fait priſonnier; il ſe diſtingua auſſi aux ſiéges d'Orbitello, de Tarragone & du cap de Quiers. Il mourut d'une bleſſure qu'il avoit reçue à la tête.

Coſme III, fils de Jean-Philippe, ſuivit Louis XIV en Flandre, en Hollande, en Allemagne, en Franche-Comté; au paſſage du Rhin, il traverſa le fleuve à la nage à la tête d'un eſcadron des gardes-du-corps; à la priſe de Maeſtricht, il fut enterré ſous un fourneau & bleſſé; à la bataille de Senef, il reçut pluſieurs contuſions, & reſta ſeul officier de l'eſcadron des gardes-du-corps qu'il commandoit, tous les autres ayant été tués ou bleſſés. Au combat de Cokesberg près Strasbourg, en 1677, le 7 octobre, avec la ſeule compagnie de chevau-légers, il battit quatre eſcadrons des Impériaux, qui avoient cru l'envelopper.

Dans la branche de Montfuron-Ribiès, Bruno de Valbelle-Montfuron, chevalier de Malte, capitaine de galère, chef d'eſcadre, mourut le 2 août 1702, à Lisbonne, où il commandoit les galères du Roi.

Joſeph, frère de Bruno, & comme lui chevalier de Malte, fut tué à la bataille de Senef, auprès du marquis de Valbelle, Coſme III, ſon parent, dont il vient d'être parlé plus haut.

Dans la branche de Tourves, Léon de Valbelle, tige de cette branche, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, ſervit longtems avec diſtinction, & fut député pour la nobleſſe de Provence aux états-généraux de 1614.

Jean-Baptiſte de Valbelle, marquis de Tourves, ſon fils, eut huit fils, dont les 4e. 5e. 6e. & 7e., Alphonſe, capitaine de vaiſſeau; Ignace, enſeigne de vaiſſeau; Bertrand & Pierre, tous quatre chevaliers de Malte; & le dernier (Pierre), tué au ſervice de la Religion. Le huitième & dernier (François de Valbelle de Tourves) fut évêque de Saint-Omer, ainſi qu'un de ſes neveux, Alphonſe-Joſeph de Valbelle de Tourves.

Un frère de celui-ci, Claude-Léon, chevalier de Malte, guidon des gendarmes de Berry, fut bleſſé au combat d'Oudenarde en 1708, & tué en 1709 à la bataille de Malplaquet.

La branche de Marargues-Rians a auſſi produit des guerriers diſtingués & utiles à l'État.

La branche de Tourves, qui vient d'être mentionnée, a fini par des préſidens au parlement de Provence.

Nous nous ſommes réſervé de terminer cet article par le nom d'un des perſonnages les plus illuſtres de cette Maiſon, le commandeur de Valbelle, Jean-Baptiſte, un des fils de ce Coſme II, dont nous avons parlé dans la liſte des guerriers de la branche aînée: c'eſt ce Coſme II, le héros du combat de 1638 devant Gênes. Les Génois lui firent, dans cette ville, de magnifiques obſèques. S'il n'a pu être réuni à ſes ancêtres, dans la chapelle conſacrée à leur ſépulture, chez les grands Carmes de Marſeille, ſon épitaphe, qu'on annonce comme un digne objet de curioſité, y tenoit ſa place parmi eux, & une place diſtinguée.

Jean-Baptiſte, ſon ſecond fils, eſt celui dont

nous

nous parlons ici. Chevalier de Malte, il ſe ſignala jeune encore au ſervice de cette religion, & mérita dès-lors d'être fait capitaine de galère du Roi, enſuite de vaiſſeau, ſous la régence d'Anne d'Autriche, & au milieu des troubles de la Fronde il fut toujours fidèle à l'autorité légitime. Défenſeur généreux de l'État contre les Eſpagnols, & de la religion de Malte contre les Turcs avant que Louis XIV eût créé la marine françaiſe, le commandeur arma pluſieurs vaiſſeaux à ſes dépens contre ces deux ennemis. En 1655 il ſe battit, pour ſoutenir l'honneur du pavillon français, contre quatre navires anglais avec un ſeul vaiſſeau; il démâta deux vaiſſeaux ennémis, & obtint une capitulation honorable, au moyen de laquelle il fut ramené dans les ports de France avec ſon équipage & ſon canon. En 1669 il commanda une eſcadre pour le ſecours de Candie, & en mena une autre ſur les côtes de Tunis & d'Alger. Dans les combats de mer contre les Hollandais, en 1672 & 1673, il acquit beaucoup de gloire; mais c'eſt ſurtout l'expédition de Meſſine, en 1674 & les années ſuivantes, qui l'a immortaliſé. Meſſine étoit partagée en deux factions: les Merli, partiſans de l'Eſpagne, & les Malvizzi, qui ſe mirent ſous la protection de la France. Le duc de Vivonne, qui ſe préparoit à conduire une armée navale en Catalogne, reçut de ſa cour des ordres, en exécution deſquels il détacha de ſa flotte le commandeur de Valbelle avec une eſcadre de ſix vaiſſeaux de guerre & de trois brulots, pour aller au ſecours de Meſſine. Le commandeur de Valbelle parut à la vue de cette place le 28 ſeptembre 1674, & doubla le phare. Auſſitôt que les députés meſſinois, revenus avec l'eſcadre de Valbelle, eurent fait leur rapport au ſénat, on arbora partout, au bruit des tambours & des trompettes, l'étendard & les armes de France; le lendemain on proclama Louis XIV roi & ſauveur de Meſſine. Dans le même tems une flotte eſpagnole, venant de la Catalogne, s'avançoit avec confiance, voyant toujours flotter l'étendard d'Eſpagne ſur les tours du château, qui ſe défendoit encore contre la ville; mais les Malvizzi ayant ſurpris ce château, la flotte eſpagnole n'arriva que pour voir cet étendard renverſé faire place à l'étendard de France. Louis XIV ſe hâta d'envoyer de puiſſans ſecours à Meſſine, ſous la conduite du marquis de Valavoire, qui entra dans Meſſine aux cris de *Vive le roi de France, notre maître & notre libérateur!* C'étoit le 3 janvier 1675.

Le duc de Vivonne lui-même parut, le 11 février, avec huit vaiſſeaux de guerre & trois brulots. La flotte eſpagnole voulut lui diſputer le paſſage; Valbelle le lui ouvrit, & Vivonne, Valbelle & Valavoire réunis livrèrent un combat ſanglant & opiniâtre; enfin les Eſpagnols cédèrent la victoire & ſe retirerent à Naples. Le duc de Vivonne entra en triomphe dans le port de Meſſine, & reçut, le 28 avril, au nom de Louis XIV & comme ſon vice-roi dans Meſſine, le ſerment de fidélité des habitans.

Vivonne prit encore, en Sicile, Agouſta le 17 août. Les États-Généraux envoyèrent au ſecours de l'Eſpagne une flotte ſous le commandement de leur célèbre Ruyter: Duqueſne lui fut oppoſé. Il y eut entr'eux, le 8 janvier 1676, vis-à-vis les côtes de la Calabre, un furieux combat: Ruyter, de ſon aveu, n'avoit rien vu de plus terrible. Divers renforts étant arrivés de part & d'autre, Ruyter voulut reprendre Agouſta; Vivonne & Valbelle vinrent au ſecours. Alors ſe livra, le 22 avril, cette fameuſe bataille d'Agouſta, où Ruyter eut la jambe droite fracaſſée & la moitié du pied gauche emportée par un coup de canon parti du bord de Valbelle, qui commandoit l'avant-garde après la mort du vice-amiral François d'Almeras, tué dès le commencement de la bataille. Le ſiége d'Agouſta fut levé, & Ruyter alla mourir de ſes bleſſures dans le port de Syracuſe. Le 3 juin ſuivant, troiſième combat, qui fut abſolument déciſif, & où Vivonne & Valbelle détruiſirent les reſtes de la flotte combinée d'Eſpagne & de Hollande devant Palerme; le vaiſſeau amiral eſpagnol prit feu, ainſi que quelques galères & trois vaiſſeaux hollandais; le vice-amiral d'Eſpagne & le contr'amiral hollandais ſautèrent en l'air; les Eſpagnols ne furent plus en état de rien entreprendre en Sicile. L'an 1679 le commandeur de Valbelle fut chargé de châtier les corſaires de Tripoly, qui avoient exercé quelques pirateries contraires à leurs traités avec la France. Valbelle les réduiſit à demander pardon & à mettre en liberté un grand nombre d'eſclaves. Au retour de cette expédition, Valbelle fut nommé par le pape Innocent XI, bailli & grand-croix de l'Ordre de Malte. Valbelle mourut en 1681.

VALDAGNO (JOSEPH), médecin de Vérone, vivoit dans le ſeizième ſiècle; il a traduit en latin & enrichi de notes le Traité de Proclus ſur le mouvement, & compoſé de ſon chef différens ouvrages de phyſique, de mathématiques & de médecine, notamment un Traité de l'uſage de la thériaque dans les fièvres peſtilentielles. Manget, dans ſa Bibliothèque des auteurs qui ont écrit ſur la médecine, & le marquis Maffei dans ſa *Verona illuſtrata*, font mention de Valdagno & de ſes ouvrages.

VALDÈS eſt le nom de divers perſonnages.

1°. Jean, juriſconſulte eſpagnol, fait chevalier par l'empereur Charles-Quint, alla ſe faire Luthérien en Allemagne, & entraîna dans ce parti Pierre Vermilli, nommé Pierre Martir, & le fameux Bernardin Ochin, général des Capucins. Ce Jean Valdès avoit établi, dans le royaume de Naples, une égliſe réformée: l'inquiſition la diſſipa. Jean Valdès mourut vers l'an 1540.

2°. Un autre Jean Valdès vivoit à Rome du

tems du pape Jules II. Il étoit jeune, beau, bien fait, aimable & riche. Il devint amoureux de la fille d'un ſénateur, & offrit de l'épouſer : le contrat de mariage dreſſé & ſigné, on apprend qu'il eſt engagé dans les Ordres & même prêtre. Sur la plainte du ſénateur, Valdès eſt enfermé au château Saint-Ange ; il offre d'épouſer ſa fiancée ſi le Pape veut lui accorder une diſpenſe & lui permettre de renoncer à l'état eccléſiaſtique. On crut apparemment la diſpenſe poſſible, car ſur cette promeſſe Valdès fut mis en liberté ; mais pendant qu'on ſollicitoit la diſpenſe, Valdès ſe jeta par la fenêtre & ſe tua ; ſa maîtreſſe déſolée vouloit en faire autant : on veilla ſur elle, & elle finit par ſe faire religieuſe.

3°. Jacques Valdès, eſpagnol comme le premier Jean, fut conſeiller au conſeil de Grenade. Il eſt auteur d'un livre dans lequel il prétend aſſurer à l'Eſpagne la préſéance ſur tous les autres États. Le fameux Jérôme Bignon lui fit l'honneur de le réfuter ſavamment & ſolidement, n'ayant alors que dix-huit ans. Jacques Valdès vivoit dans les ſeizième & dix-ſeptième ſiècles.

VALEGERAN (ALEXANDRE), jéſuite, un des plus célèbres miſſionnaires de la Société dans les Indes, à la Chine, au Japon, mourut à Macao le 20 janvier 1606.

VALENS. A cet article, il n'eſt parlé, dans le Dictionnaire, que de deux Empereurs ou tyrans. Ce nom eſt auſſi celui d'un médecin, un des amans de Meſſaline ; d'un mathématicien célèbre du tems de Conſtantin-le-Grand ; de deux évêques ariens du quatrième ſiècle, l'un évêque de Murſe en Mœſie, l'autre de Milan ; d'un profeſſeur royal de Paris, natif de Groningue, qui vivoit ſous Henri IV & ſous Louis XIII, & qui eſt auteur d'une multitude de harangues & de poéſies ſur les principaux événemens de ſon tems, & ſur divers autres ſujets tant ſacrés que profanes. Il s'appeloit, dans l'Univerſité, *Petrus Valens* : ſon vrai nom hollandais étoit *Struck*. Né en 1561 ; mort en 1641.

VALLE *ou* VALLA. (*Hiſt. litt. mod.*) Laurent Valle, *Laurentius Valla*, l'un des plus ſavans hommes, des plus habiles humaniſtes & des plus ſanglans critiques du quinzième ſiècle, ennemi & rival du Pogge ; ces deux ſavans vomirent l'un contre l'autre des torrens d'injures, & faits pour honorer les lettres par leurs talens, les déshonorèrent autant qu'il étoit en eux par leurs fureurs. Laurent Valle eut le mérite de tirer la langue latine de la barbarie où l'avoient jetée depuis pluſieurs ſiècles les écrits de ſcholaſtiques & de juriſconſultes ; il lui rendit ſes élégances perdues, mais il les employa trop à dire d'élégantes injures. *Acerrimâ mordacitate ſuâ &..... ſatyricâ perſtrictione infamis*, comme l'appelle Sponde. Ce ne fut pas ſeulement à ſes rivaux & aux écrivains de ſon tems qu'il ſe rendit redoutable ; il n'épargna ni Ariſtote, ni Cicéron, ni Virgile en littérature ; ni ſaint Auguſtin, ni ſaint Jérôme, ni ſaint Thomas d'Aquin en théologie : on l'accuſe même de s'être vanté d'avoir dans ſon carquois des flèches contre le Meſſie lui-même. Son philoſophe favori étoit Epicure, contre lequel tout le monde ſe déchaînoit alors, & l'écrivain dont il faiſoit le plus de cas étoit Quintilien. On a dit de Laurent Valle dans une épigramme latine, que Jupiter l'auroit reçu dans le ciel s'il n'avoit craint ſa langue & ſa cenſure, & que Pluton n'oſoit parler latin devant lui dans les enfers. Alphonſe-le-Magnanime, roi d'Arragon & de Naples, voulut apprendre de lui le latin à cinquante ans, & ſa protection fut ſouvent utile à Laurent Valle. Celui-ci, né à Rome en 1415, s'y étoit fait tant d'ennemis, qu'il fut obligé d'en ſortir ; il ne reſpectoit aucun des préjugés de la cour de Rome, & il oſoit même y attaquer la prétendue donation de Conſtantin, bien reconnue aujourd'hui pour fauſſe, mais qui paſſoit alors pour l'article de foi le plus ſacré. François Philelphe l'avoit cependant averti expreſſément de ne pas toucher à ce dogme délicat s'il n'étoit pas las de vivre. Sorti ou chaſſé de Rome, il choiſit pour aſile Naples & la cour d'Alphonſe, où il trouva en effet de l'appui ; mais les théologiens qu'il ne ſavoit pas ménager, l'y pourſuivirent ; il fut mis à l'inquiſition, & condamné, dit-on, au feu ; mais Alphonſe vint à ſon ſecours, & Laurent Valle en fut quitte pour une abjuration & pour être fouetté par les inquiſiteurs dans le cloître des Jacobins. Sponde du moins le rapporte ainſi ; mais on trouve quelque difficulté à concilier ce traitement qu'on veut qu'il ait reçu de l'inquiſition, avec l'accueil que lui fit à Rome, où il retourna, le pape Nicolas V, à la vérité grand ami des lettres, qui lui donna non-ſeulement la permiſſion d'enſeigner publiquement, mais encore une penſion.

Si Laurent Valle eut beaucoup d'ennemis, il eut auſſi ſes partiſans, comme en ont toujours les hommes célèbres, ſoit en bien, ſoit en mal. Voſſius, dont le ſuffrage n'eſt certainement point à dédaigner, dit que Laurent Valle n'a pas été moins utile à la république des lettres, que Camille à la République romaine. On pourroit en effet lui appliquer le *Referentem ſigna Camillum*, par alluſion aux élégances de la langue latine, qu'il a ramenées dans la littérature.

Outre cet excellent livre des élégances de cette langue, livre que ſes ennemis lui ont vainement conteſté, il a donné des traductions d'Homère, d'Hérodote, de Thucydide ; elles ſont peu eſtimées : il ne ſavoit pas auſſi bien le grec que le latin. Il a écrit auſſi l'hiſtoire de Ferdinand, roi d'Arragon, père d'Alphonſe-le-Magnanime ſon bienfaiteur, & un *Traité du Faux & du Vrai*. Ses ouvrages, recueillis en 1540 à Bâle, forment un volume in-folio.

Un autre Valla (Georges), médecin & pro-

feſſeur de belles-lettres à Veniſe, eſt auteur d'un livre *De expetendis & fugiendis rebus*. Mort vers l'an 1460.

VALLERIOLA *ou* VARIOLA (FRANÇOIS), médecin & profeſſeur en médecine à Turin, au ſeizième ſiècle, a joui d'une grande réputation, & de théorie, & de pratique. Il a beaucoup écrit ſur ſon art. Mort vers l'an 1580.

VALLÈS (FRANÇOIS), dit *Covarrubias*, du nom du lieu de ſa naiſſance dans la Vieille-Caſtille en Eſpagne, fut médecin du roi d'Eſpagne, Philippe II, & Manget dit que l'Eſpagne n'a jamais eu de médecin ni plus habile ni plus profondément ſavant; il a auſſi beaucoup écrit ſur ſon art, & très-bien; il a fait d'utiles Commentaires ſur les principaux Traités de Gallien, ſur les *Aphorijmes* & le *Traité des Alimens* d'Hippocrate; il a auſſi traduit du grec & commenté les huit livres de *la Phyſique* d'Ariſtote. On ignore le tems de ſa mort.

VALLIÈRE (LA BAUME LE BLANC DE LA), (*Hiſt. de Fr.*), famille françaiſe, originaire du Bourbonnois.

1°. Perrin, ſeigneur de la Baume ſur l'Allier, qui vivoit en l'an 1300, acquit du nom à la guerre.

Une branche de cette famille s'établit vers l'an 1400, au château de la Vallière en Touraine, dont elle tire ſon nom.

2°. Laurent le Blanc, ſecond du nom, ſeigneur de la Vallière, fut tué au ſiége d'Oſtende le 15 mars 1602.

3°. Charles de la Baume le Blanc ſon neveu, ſeigneur de la Gaſſerie, fut tué au ſiége de Spire.

4°. François de la Baume le Blanc, frère de Charles, fut choiſi à vingt-ſix ans par le roi Louis XIII, pour ſervir ſous le maréchal de Grammont en qualité de maréchal de bataille (& il n'y en avoit que deux alors); il ſe fit dans cet emploi une réputation qui s'étendit au-delà des bornes de la France. Il étoit chevalier de Malte, &, ſur un bruit que les Turcs alloient attaquer cette île, le grand-maître s'empreſſa de le réclamer. Les Vénitiens lui offrirent auſſi la charge de meſtre-de-camp général de leur armée. Il reſta au ſervice de France, &, après avoir continué de ſe ſignaler en pluſieurs occaſions, il fut tué au ſiége de Lérida en 1644. On ajoute dans la nouvelle édition de Morery (de 1759), (qui mérite plus d'attention que les autres, parce qu'elle a été faite elle-même avec plus d'attention), que François de la Baume devoit commander l'armée de Catalogne après que le prince de Condé auroit repaſſé en France; en ce cas le ſiége de Lérida, où François fut tué, eſt celui de 1647, & non pas celui de 1644, car de 1644 à 1647 il y a trois ſiéges de Lérida: celui de 1644, c'étoient les Eſpagnols qui le faiſoient, & il réuſſit. Les deux autres échouèrent, quoique formés par deux des plus grands généraux du ſiècle, le comte d'Harcourt-Lorraine & le grand Condé; celui du comte d'Harcourt en 1646, celui du prince de Condé en 1647. François de la Baume eſt auteur d'un livre intitulé *Pratique & Maximes de la guerre*.

5°. Louis, ſeigneur de Boële, fils des deux précédens, fut tué au ſiége de Damvilliers.

6°. Leur frère aîné, Laurent de la Baume le Blanc, troiſième du nom, marquis de la Vallière, pouvoit dire :

Et ſi fata fuiſſent,
Ut caderem, meruiſſe manu.

Au paſſage de Brai il ſoutint preſque ſeul tout l'effort des ennemis, en couvrant la retraite de l'armée. A la journée d'Avein, en 1635, il rompit le bataillon du général Lamboi; il ne ſe diſtingua pas moins aux batailles de Sédan & de Rocroi.

7°. Il fut père de la célèbre Louiſe-Françoiſe de la Baume le Blanc, ducheſſe de la Vallière, l'une des ames les plus tendres qui aient exiſté, & la ſeule maîtreſſe du Roi, peut-être, qui ait véritablement aimé ſon maître : on ſait avec quelle tendreſſe & quel déſintéreſſement elle l'aima. On ſait comment elle s'en punit : elle l'aimoit avant d'en être aimée, elle l'aima encore après. Elle pouvoit dire comme Zaïre :

Voulez-vous que ce cœur devant vous ſe déploie?
Sachez donc qu'en ſecret.....
Il ſoupiroit pour vous avant que vos tendreſſes
Vînſſent juſtifier mes naiſſantes foibleſſes;
Qu'il prévint vos bienfaits, qu'il brûloit à vos pieds,
Qu'il vous aimoit enfin lorſque vous m'ignoriez;
Qu'il n'eut jamais que vous, n'aura que vous pour maître.
J'en atteſte le ciel que j'offenſe peut-être;
Et ſi j'ai mérité ſon éternel courroux,
Si ce cœur fut coupable, ingrat, c'étoit pour vous.

Il eſt très-vraiſemblable que M. de Voltaire, en faiſant ces vers, penſoit à mademoiſelle de la Vallière. Louis XIV l'avoit aimée par reconnoiſſance, par le mouvement naturel de l'amour propre flatté, le haſard l'ayant rendu témoin des tranſports d'admiration & d'amour qu'il inſpiroit à cette tendre fille, ſur laquelle ſes regards n'étoient point encore tombés. Elle mourut le 6 juin 1710, carmélite, ſous le nom de *ſœur Louiſe de la Miſéricorde*. On a d'elle un livre de piété ſous le titre de *Réflexions ſur la miſéricorde de Dieu*. « Cette petite violette » qui ſe cachoit ſous l'herbe, dit madame de Sé» vigné, & qui étoit honteuſe d'être maîtreſſe, » d'être mère, d'être ducheſſe : jamais il n'y en » aura ſur ce moule. » Quel éloge en trois lignes! & c'eſt une dévote qui le fait, mais une dévote ſenſible.

Louis XIV érigea en 1667 pour mademoiſelle

de la Vallière & pour Marie-Anne ſa fille, qui fut depuis cette belle princeſſe de Conti, la terre de Vaujour en duché-pairie. La princeſſe de Conti, avec le conſentement du Roi, fit don de ce duché, en 1698, à Charles-François de la Baume le Blanc ſon couſin-germain, qui obtint de Louis XV, en 1723, de nouvelles lettres d'érection.

8°. Ce duc de la Vallière s'étoit fort diſtingué à la guerre: il s'étoit trouvé aux batailles de Staffarde, de Steinkerque, de Nerwinde, de Spire, d'Hochſtet, de Malplaquet & de Denain; aux ſiéges de Namur, de Charleroi, d'Ath, de Kehl, de Briſſac, de Landau. Il avoit été fait priſonnier à la bataille d'Hochſtet, après avoir juſqu'à ſept fois chargé & repouſſé l'ennemi à la tête de ſa brigade & d'autres troupes qu'il avoit ralliées, après avoir eu ſon cheval tué ſous lui, après avoir reçu ſur la tête pluſieurs coups de ſabre, & dans ſes habits pluſieurs coups de feu.

Il a laiſſé deux fils dignes de lui, l'un mort à vingt-un ans de la petite vérole, au milieu des plus belles eſpérances; l'aîné, diſtingué d'ailleurs par ſes connoiſſances littéraires & par ſa bibliothèque de livres rares & choiſis. Sa veuve eſt encore (en 1788), quoiqu'infirme & ſouvent malade,

Amicorum dulciſſima cura ſuorum.

C'eſt d'elle que M. de Voltaire a dit:

Etre femme ſans jalouſie,
Et belle ſans coquetterie,
Bien juger ſans beaucoup ſavoir,
Et bien parler ſans le vouloir,
N'être haute ni familière,
N'avoir point d'inégalité,
C'eſt le portrait de la Vallière:
Il n'eſt ni fini ni flatté.

C'eſt d'elle auſſi qu'une femme de beaucoup d'eſprit a dit:

La Nature, prudente & ſage,
Force le tems à reſpecter
Les charmes de ce beau viſage
Qu'elle n'auroit pu répéter.

VALOIS. A l'article des frères Henri & Adrien de Valois il faut ajouter celui de Charles de Valois de la Mare, fils d'Adrien, né à Paris le 20 décembre 1671. Ayant perdu ſon père en 1692, il donna, en 1693, le *Valeſiana*. Dès 1692 il avoit eu part au *Menagiana*.

Il fut reçu avocat en 1696, & ne fut point avocat. Il ne ſe livra pas non plus, comme ſon père & ſon oncle, à l'étude de l'*Hiſtoire de France*; il choiſit, pour objet de ſes études, les monumens de l'antiquité, les médailles, &c. Il fut antiquaire du Roi. Il entra, en 1705, dans l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, en qualité d'élève; en 1714 il fut aſſocié, en 1722 penſionnaire. Le Recueil de l'Académie eſt rempli de Mémoires ſavans & curieux dont il eſt l'auteur, ſur divers points d'antiquités tant grecques que romaines, ſur les néocores, ſur les cenſeurs romains, ſur l'origine & ſur les uſages du verre chez les anciens, ſur une médaille ſingulière du jeune Conſtantin, ſur pluſieurs médailles rares & ſingulières de ſon propre cabinet, où il en avoit raſſemblé plus de ſix mille, dont deux mille médailles impériales de grand bronze, &c. Mais le ſujet qu'il a le mieux éclairci & le plus approfondi dans une ſuite de Mémoires, c'eſt l'hiſtoire des Amphictions & des deux guerres ſacrées, entrepriſes par les ordres & ſous la direction de ce tribunal. C'eſt un morceau d'hiſtoire très-complet & très-inſtructif. Il a publié auſſi, en 1725, un ouvrage poſthume de M. Vaillant, ſavant antiquaire & ſon ami, lequel contient l'hiſtoire des Rois parthes, de ceux de Bithynie, de Pont & du Boſphore; il y a fait entrer toutes les médailles qu'on a pu raſſembler de ces différens princes, & il auroit cru dérober à la mémoire de ſon ami une partie de ſa gloire s'il eût inſtruit le public de la part qu'il avoit à cet ouvrage, & de tout ce que M. Vaillant lui avoit laiſſé à faire. Marié, à vingt-neuf ans, à une perſonne qu'il aimoit depuis long-tems, il vécut avec elle quarante-cinq ans dans une union parfaite. Il en avoit eu deux enfans morts jeunes. L'ayant perdue, en 1746, à l'âge de ſoixante-quinze ans, & ne ſachant pas vivre ſeul, il épouſa une ancienne amie de ſa femme, dont il connoiſſoit le caractère, & dans laquelle il retrouva tout ce qu'il avoit perdu. Il mourut le 27 août 1747. Le ſecrétaire perpétuel de l'Académie, qui a fait ſon éloge, obſerve que ſa modeſtie & ſa ſimplicité étoient telles, qu'elles ont quelquefois empêché qu'on ne rendît pleinement juſtice à ſa capacité & à l'étendue de ſes connoiſſances.

VALORI, (*Hiſt. mod.*), Maiſon originaire de Florence, & alliée aux plus grandes Maiſons de la Toſcane.

Taldo Valori, le premier qui ſoit connu dans l'Hiſtoire ſous ce nom de *Valori*, forma, au quatorzième ſiècle, deux branches, dont l'une eſt reſtée à Florence, l'autre s'eſt établie en France.

Branche de Florence.

Nicolas, fils de Taldo, fut élu grand gonfalonier de Florence en 1367. Son pere l'avoit été en 1349. Nicolas fut enſuite ambaſſadeur auprès de Louis-le-Grand, roi de Hongrie, & mourut, dans le cours de ſon ambaſſade, à Albe-Royale.

Barthelemi, dit *le Vieux*, fils de Nicolas, fut trois fois grand gonfalonier, dans les années 1403, 1409 & 1421. Il fut auſſi employé en diverſes ambaſſades.

Nicolas Valori ſon fils aîné fut auſſi grand gonfalonier en 1436.

Philippe, frère de Nicolas & ſecond fils de Barthélemi, mourut de la peſte le 11 août 1488, laiſſant deux fils, Barthélemi II & François Valori : celui-ci fut un des grands-hommes de ſon tems, quatre fois grand gonfalonier, en 1484, 1489, 1495, 1497. Protecteur de Savonarole, il périt en voulant le dérober à la fureur du peuple. Il fut tué d'un coup d'arquebuſe, avec ſa femme & ſa fille ; ſa maiſon fut pillée & brûlée. Philippe de Comines l'appelle *le principal homme de la ville*.

Barthélemi III, petit-fils de Barthélemi II, fut auſſi grand gonfalonier en 1524 ; mais, au milieu des révolutions auxquelles Florence fut en proie, s'étant attaché aux Médicis, puis enſuite s'étant armé contr'eux, il eut la tête tranchée à Florence avec Philippe ſon fils. Coſme de Médicis fit grace à Paul-Antoine, frere de Philippe & fils de Barthélemi III, pris & empriſonné avec eux.

Nicolas Valori, oncle de Barthélemi III & ſecond fils de Barthélemi II, eut auſſi des fortunes diverſes. Il paſſa par les principaux emplois de la République ; il fut envoyé en ambaſſade, puis exilé de Florence pour une conſpiration réelle ou ſuppoſée, en 1513, puis rappelé en 152 . Il fut fait priſonnier au ſac de Rome, & mourut dans cette ville.

Philippe ſon petit-fils fut décapité avec ceux de ſes parens que nous avons vu avoir le même ſort & pour la même cauſe.

Branche de Valori, établie en France.

Gabriël Valori, ſecond fils de Taldo, s'attacha au ſervice de Louis Ier. de France, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples, qui le fit vice-roi de Calabre.

Barthélemi ſon fils, né le 6 mai 1376, fut maître de l'hôtel (*Magiſter hoſpitii*) de la reine Yolande d'Arragon, femme de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples. Il eut, en 1417, le gouvernement de la ville & du château d'Angers.

Gabriël II, fils aîné de Barthélemi, fut pannetier de Louis III, roi de Naples.

Louis, ſecond fils du même Barthélemi, fut écuyer de Charles d'Anjou, comte du Maine.

Deux de leurs ſœurs, Jeanne & Marie, furent ce qu'on appeloit alors *demoiſelles du corps* de madame la dauphine, Marie d'Anjou, femme du dauphin Charles, qui fut depuis le roi Charles VII.

Jean, petit-fils de Louis, né le 29 octobre 1484, fut créé, par le roi Louis XII, chevalier de ſon Ordre, à la bataille d'Aignadel, le 14 mai 1509.

Jean II ſon petit-fils fut tué à la bataille de Coutras, en 1567.

Gui, fils de Jean II, fut gentilhomme de la chambre des rois Henri IV & Louis XIII, & chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, que les gens de qualité recherchoient encore.

Il fut biſaïeul de Jean-Jacques, lieutenant au régiment de Bourbonnois, qui fut bleſſé, en 1743, au pont de Dekendorf-ſur-le-Danube, & mourut de ſa bleſſure à Ingolſtat.

Dans la branche particulière des ſeigneurs de la Motte, iſſue de la branche générale des Valori français, & formée par Charles de Valori, ſeigneur de la Motte, ſecond fils de Gui, fils de Jean II, dont il vient d'être parlé, nous remarquerons :

Charles-Antoine, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-général de l'artillerie, & qui la commandoit à Lille lorſqu'il fut tué en défendant cette importante place en 1708, contre le duc de Marlborough & le prince Eugène.

Louis-Gaſpard, tué au ſiége de Huy en 1705.

Charles-Gui leur frère aîné, ſucceſſivement ingénieur du Roi, capitaine au régiment de Normandie, brigadier des armées en 1703, directeur des fortifications des places de Flandre, maréchal-de-camp en 1708 après la défenſe de Lille ; lieutenant-général le 2 juillet 1710 après la défenſe de Douai ; gouverneur du Queſnoy après la priſe de cette place, en 1712 ; commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, après la priſe de Landau & de Fribourg, dont il avoit conduit les attaques ; grand-croix du même Ordre en 1722. Il mourut dans ſon gouvernement du Queſnoy, le 3 juillet 1734. Il étoit né le 24 ſeptembre 1655.

Charles-Antoine-Simon ſon fils, chevalier de Saint-Louis, brigadier des ingénieurs, puis comme lui directeur des fortifications de Flandre, mourut en 1738, à Cambrai, lieu de ſa réſidence.

Jules-Hippolyte ſon frère, chevalier de Saint-Louis, s'eſt vu obligé, par ſa mauvaiſe ſanté, de quitter le ſervice après la guerre de Bohême, où il avoit ſervi en qualité de capitaine de grenadiers au régiment de la Marine.

Gui-Louis-Henri leur frère aîné ſe trouva aux batailles d'Oudenarde & de Malplaquet, ſervit, avec le régiment de Piémont, dont il étoit un des officiers, dans Douai, dont les ennemis faiſoient le ſiége en 1710, & fut bleſſé dans la belle & longue défenſe de cette place. En 1713 il ſervit aux ſiéges de Landau & de Fribourg, tant comme capitaine au régiment de Piémont, que comme aide-de-camp de Charles-Gui ſon père, qui dirigeoit, comme nous l'avons dit, les attaques de ces places. Pendant la durée de ces ſiéges il eut un régiment d'infanterie. Il fut fait chevalier de Saint-Louis pendant la régence. En 1716 il fut reçu chevalier de juſtice dans l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare. En 1738 il fut fait brigadier, ambaſſadeur en Pruſſe auprès de deux Rois conſécutifs, Frédéric-Guillaume & Charles-Frédéric. Il ſuivit ce dernier à l'armée, fut témoin de ſes premiers exploits & de ſa gloire naiſſante, & reſta onze ans dans cette cour ; c'eſt le célèbre marquis de Valori, décoré de ce titre pour cette ambaſſade ; il fut fait maréchal-de-camp, puis lieutenant-général en 1748,

Il fut auſſi ambaſſadeur en Angleterre, & revint en France décoré du grand cordon rouge de Saint-Louis, & fut fait gouverneur de la citadelle de Lille. En 1756 il retourna en Pruſſe, & eut alors la grande croix du même Ordre de Saint-Louis.

Gui-Joſeph-Céſar ſon fils, d'abord cornette dans le régiment Dauphin, puis capitaine au régiment Royal, ſouffrit le ſiége de Prague avec ſon régiment, & revint mourir de la petite vérole à Colmar, le 9 mai 1743.

Jacques-Henri de Valori, ſixième fils de Charles, ſeigneur de Lamotte, fut tué à la défenſe de Tournai, en 1709.

Dans le rameau particulier des Valori, ſeigneurs d'Eſtilli, Philippe de Valori fut homme d'armes du maréchal de Saint-André. Le roi Henri II le fit chevalier au ſiége de Saint-Dizier.

Charles, dit *le Jeune*, ſon arrière-petit-fils, fut tué à Dieppe dans un combat particulier.

Cette même Maiſon de Valori a produit un grand nombre d'autres guerriers, tous utiles à l'Etat & diſtingués par la valeur, mais qui, n'étant point parvenus aux premiers honneurs militaires, & ayant d'ailleurs échappé aux dangers de la guerre, ſemblent appartenir moins particuliérement à l'Hiſtoire, où ils ont joué un rôle moins remarqué.

VALTERIE (L'ABBÉ DE LA). (*Hiſt. litt. mod.*) On fait cas de ſes Lettres ſur les énigmes en paroles & ſur les énigmes en peinture, inſérées, les unes au commencement de l'extraordinaire de janvier du *Mercure Galant*, année 1678; les autres, dans l'extraordinaire de juillet de la même année. On a fait cas auſſi de ſa traduction d'Homère en proſe françaiſe. Il étoit de Verneuil au Perche; il avoit été jéſuite.

VAMBA *ou* BAMBA, (*Hiſt. mod.*), un des Rois goths en Eſpagne, au ſeptième ſiècle. La royauté étoit élective alors. Il fallut qu'un des électeurs de Vamba, ou de concert avec lui, ou emporté par un zèle brutal, parût le contraindre, en lui portant la pointe de l'épée à la gorge, de s'aſſeoir ſur le trône, où il refuſoit de monter. Vamba eſt le premier roi d'Eſpagne qui ſe ſoit fait ſacrer; cet uſage a depuis été négligé en Eſpagne. Vamba ſuccéda, le 1er. ſeptembre 672, à Receſuinte. Après avoir régné un peu plus de huit ans, il deſcendit du trône, & ſe retira dans un monaſtère le 14 octobre 680. Il vécut encore quelques années dans ſa retraite.

VAN-DYCK (ANTOINE), peintre célèbre, né à Anvers l'an 1598, ſe forma principalement par les leçons & les exemples de Rubens, & par le conſeil de cet habile maître il alla en Italie, principalement pour voir & pour étudier les ouvrages du Titien. Ce fut une double obligation qu'il eut à Rubens; il revint dans ſon pays avec un talent mûri par le travail & la réflexion. On raconte que lorſqu'il n'étoit encore qu'élève chez Rubens, étant entré ſecrétement avec ſes camarades dans le cabinet de ce peintre pour examiner à loiſir un tableau qu'il venoit de finir, un de ces jeunes gens, pouſſé par un autre, tomba ſur le tableau & effaça preſqu'entiérement un bras & une tête: on pria Van-Dyck de les rétablir, & il s'en acquitta ſi bien, il ſaiſit ſi heureuſement la manière du maître, que le lendemain Rubens, revoyant ſon ouvrage, dit en préſence de ſes élèves, qui trembloient de peur, croyant qu'il alloit connoître ce qui s'étoit paſſé: *Voilà un bras & une tête qui ne ſont pas ce que j'ai fait de moins bien hier.* Van-Dyck a beaucoup travaillé pour diverſes égliſes de Flandre, pour le prince d'Orange, Frédéric-Henri, & pour ſa Maiſon; pour le roi d'Angleterre, Charles I, & pour la reine Henriette de France ſa femme. Le roi d'Angleterre le combla d'honneurs & de biens, le fit chevalier du Bain, lui donna ſon portrait enrichi de diamans, avec une chaîne d'or; une penſion, un logement, & tous les avantages qui pouvoient le fixer à ſa cour. Van-Dyck avoit eſſuyé, à Courtrai, un affront qu'il n'avoit pas mérité, & auquel il ſe montra ſenſible. Le chapitre de Courtrai l'avoit chargé de peindre le tableau du grand autel. Van-Dyck, après avoir bien examiné le local, bien meſuré les diſtances, & bien tenu compte du point de vue & de toutes les circonſtances, vint lui-même placer le tableau, & ne vouloit pas qu'on le vît avant qu'il fût en place. L'impatience des chanoines ayant cependant fait dérouler le tableau, il s'éleva un cri univerſel d'improbation; Van-Dyck eut beau demander qu'on vît le tableau en place, le tableau fut unanimement rejeté avec l'expreſſion du mépris pour l'auteur & pour l'ouvrage. Van-Dyck, pour confondre ces juges ignorans, plaça ſon tableau, & alla lui-même de porte en porte inviter les chanoines à venir le juger; ils ne daignèrent ſeulement pas l'écouter. Cependant les connoiſſeurs parlèrent de ce tableau avec tant d'eſtime, & les chanoines, en le voyant en place, le trouvèrent eux-mêmes ſi beau, qu'ils crurent devoir à Van-Dyck une ſorte de réparation; ils reconnurent, par une délibération capitulaire, la beauté du tableau ainſi placé; en conſéquence, ils lui demandèrent d'autres tableaux pour différens autels; mais Van-Dyck, toujours bleſſé du premier jugement, leur répondit brutalement qu'*il avoit fait vœu de ne plus travailler que pour des hommes, & jamais pour des ânes.* Van-Dyck épouſa, en Angleterre, une fille de qualité, fille d'un lord. Son art, qui paſſe pour appauvrir ceux qui l'exercent, l'avoit enrichi; il vivoit avec magnificence, tenoit table ouverte & table ſomptueuſe; il avoit à ſes gages des muſiciens, & qui pis eſt, des alchimiſtes. Pour ſubvenir à ces dépenſes, il multiplioit ſes tableaux au lieu de les finir, & on dit que pluſieurs de ces tableaux ſe ſentent de la précipitation avec

laquelle ils ont été faits, & dégénèrent de ſa perfection accoutumée; mais il a de bien beaux tableaux d'Hiſtoire, & plus parfaits encore dans un genre cher à l'amitié & à la ſenſibilité : on l'appeloit *le roi du portrait*. Il mourut en 1641.

VAN-HUYSUM (JEAN), peintre admirable pour le payſage, ſurtout pour la repréſentation des fleurs & des fruits. Né à Amſterdam en 1682; mort auſſi à Amſterdam en 1749. Ses tableaux ſont extrêmement recherchés par le petit nombre de ceux qui peuvent atteindre à leur prix.

VANNIUS. (*Hiſt. german.*) Vannius étoit un roi des Suèves, que Druſus, père de Germanicus & de l'empereur Claude, avoit placé ſur le trône de cette nation, dans le tems qu'il faiſoit la guerre en Germanie. Le gouvernement de ce Vannius fut long-tems agréable aux Suèves, & ce Prince acquit une réputation de douceur & d'équité : dans la ſuite, ſoit par ſa faute ou par celle de ſes ennemis, cette réputation changea; il paſſa pour avide, pour exacteur, pour tyran : on l'accuſa d'avoir amaſſé un tréſor immenſe par des extorſions criminelles. Ses ſujets ſe ſoulevèrent contre lui; des peuples voiſins appuyèrent leur révolte; deux Princes, ſes neveux, Vangion & Sidon, ſoit en haine de ſes injuſtices, ſoit par ambition & pour le dépouiller, prirent parti contre lui; de part & d'autre on recourut à l'autorité de l'empereur Claude, qui, long-tems & ſouvent importuné de leurs querelles, ne voulut jamais s'en mêler. Il ſe contenta de promettre à Vannius une retraite s'il en avoit beſoin, & de faire avancer de la Pannonie ſur le Danube quelques troupes pour en impoſer aux barbares ſi, à l'occaſion de ces mouvemens, ils étoient tentés d'exciter des troubles dans l'Empire. Vannius livra une bataille à ſes ennemis, s'y comporta bien, y reçut d'honorables bleſſures, mais la fortune ne ſeconda point ſa vaillance; il fut vaincu, & obligé de ſe retirer à ſa flotte, qui l'attendoit ſur le Danube; il fallut alors qu'il réclamât la promeſſe que l'Empereur lui avoit faite d'une retraite. En effet, Claude lui donna, pour lui & pour les ſiens, quelques terres dans la Pannonie. Ses neveux ſes ennemis partagèrent ſon Etat, & eurent toujours grand ſoin de ménager l'amitié des Romains. Ils furent, comme Vannius, quelque tems agréables à leurs ſujets, & comme Vannius ils éprouvèrent l'inconſtance de la faveur populaire.

Et ſumit & ponit ſecures,
Arbitrio popularis auræ.

Ces faits ſe paſſoient vers l'an 46 de J. C.

VANUPIEDS. (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom qui a été donné à une violente ſédition excitée, vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle, dans pluſieurs villes de Normandie, ſurtout de la baſſe, & dont la haute même ne fut pas exempte. Le ſujet ou le prétexte fut les taxes miſes ſur les cuirs, & le commencement des troubles vint de la part des cordonniers & des ſavetiers de la ville d'Avranches. Un cordonnier de cette ville prit la qualité de *Colonel de l'armée ſouffrante* La populace ſe ſouleva de même à Valogne, à Coutances, à Saint-Lo, à Caen & à Bayeux. Il paroît que Rouen même ne fut pas exempt de troubles. La cour jugea que le parlement de Rouen ne s'étoit pas oppoſé avec aſſez de ſoin ni de zèle à cette ſédition; ce parlement fut interdit, & le chancelier Séguier fut envoyé à Rouen pour y déclarer l'interdiction, ainſi que dans les autres villes rebelles. A l autorité de la magiſtrature ſuprême il joignoit l'autorité militaire; il avoit le commandement général des troupes, que le colonel, qui fut depuis le maréchal de Gaſſion, conduiſoit ſous ſes ordres. On portoit tous les ſoirs le drapeau blanc dans la chambre du chancelier, & Gaſſion prenoit le mot de lui. Le conſeil du Roi marchoit à la ſuite de ce magiſtrat, & le ſecrétaire d'Etat la Vrillière eut ordre de ſe rendre auprès de ſa perſonne pour ſigner en commandement les expéditions néceſſaires. La révolte avoit eu beaucoup d'éclat : c'étoit dans le tems de la plus grande puiſſance & de la plus grande vigueur du cardinal de Richelieu; il voulut donner auſſi le plus grand éclat au châtiment & la plus grande ſolennité au jugement qui interviendroit. On avoit pillé, puis démoli les maiſons des fermiers des taxes, & le déſordre avoit été très-loin. M. de Gaſſion arriva à Caen avec ſix mille hommes & avec l'ordre ou la permiſſion de mettre au pillage toutes les villes rebelles ou qui feroient la moindre réſiſtance. Avranches étoit la plus coupable, ayant excité les autres à la révolte, & leur en ayant la première donné l'exemple; elle fut abandonnée à la fureur du ſoldat, & paſſa par toutes les horreurs du pillage. Coutances, Valogne, Saint-Lo, n'ayant oſé réſiſter, en furent quittes pour d'énormes contributions; Caen, pour le déſarmement de ſes habitans & la punition des plus mutins. Bayeux dut à l'interceſſion de ſon évêque (M. d'Angennes) un aſſez grand adouciſſement au ſort qui lui avoit d'abord été deſtiné. Ce digne prélat, plein de zèle & de charité pour ſon peuple, connu & révéré de Gaſſion, courut à Caen plaider la cauſe, non des rebelles, mais de ceux qui, étant entiérement innocens, ou n'ayant été qu'entraînés ou ſéduits, n'en avoient pas moins été obligés de contribuer, comme les plus coupables, au paiement d'une ſomme de 22,000 liv., allouée, par forme de dédommagement, à ceux que le peuple avoit pillés. Sur les inſtances de l'évêque, on leur permit de reprendre leurs avances ſur les biens confiſqués de ceux qui étoient condamnés à mort. C'étoit du moins faire juſtice en partie.

Mais les condamnations étoient de la plus ter-

rible rigueur. Cinq des principaux auteurs & inſtigateurs des troubles étoient condamnés à être rompus vifs, neuf à être pendus ; d'autres, en grand nombre, avoient été envoyés aux galères; pluſieurs autres étoient bannis. Ce fut alors ſurtout que la charité du bienfaiſant prélat ne put être retenue par aucune conſidération. Il porta ſes repréſentations aux pieds du trône, & il obtint, non ſans beaucoup de peine, un grand nombre d'exceptions ; trois ſeulement des plus ſéditieux expirèrent ſur la roue : on fit grace aux autres. Le jugement fut le même, dans toute ſa rigueur, pour les autres villes rebelles. Telle fut l'iſſue de la révolte des *Vanupieds*, & c'eſt ainſi que Richelieu ſavoit appaiſer des ſéditions. L'époque de ces événemens eſt 1639 & 1640.

VAQUETTE *ou* VACQUETTE (JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), ſeigneur du Cardonnoy, conſeiller au préſidial d'Amiens ſa patrie, deux fois maire & lieutenant-général de police. Parvenu à ces emplois par les ſuffrages libres de ſes concitoyens, il a de plus été un ſavant utile & un bel-eſprit aimable. Sa grande connoiſſance des médailles l'avoit mis en liaiſon avec des ſavans & des magiſtrats reſpectables, tels que M. de Pont-Carré, premier préſident du parlement de Rouen ; M. le Bret, premier préſident du parlement de Provence; M. l'abbé de Rothelin, M. l'abbé de Camps, M. l'abbé de Fontenu, M. de Boze, M. Mahudel, ſurtout le célèbre Ducange ſon proche parent, & pluſieurs étrangers célèbres. Il avoit préludé à l'établiſſement de l'Académie d'Amiens, par l'établiſſement d'une ſociété de gens de lettres, qui fut à cette Académie ce que les ſavans librement réunis chez Conrart par le goût des lettres & par l'amitié, avoient été à l'Académie françaiſe. Cette ſociété littéraire, dont M. du Cardonnoy avoit conçu la première idée, ſubſiſta depuis 1700 juſqu'en 1720, & amena, par des gradations inſenſibles & par le ſouvenir de ce qu'elle avoit été, les lettres-patentes de 1750, qui ont donné à l'Académie d'Amiens la forme qu'elle a aujourd'hui. Profond dans la connoiſſance de l'Hiſtoire, M. du Cardonnoy étoit ſouvent conſulté par M. l'abbé de Camps. Il fit, ſur la *Bibliothèque hiſtorique* du P. le Long, des obſervations dont ce ſavant bibliographe profita dans ſon Supplément. M. l'abbé de Fontenu, dans ſa Diſſertation ſur ces monumens, vulgairement nommés *Camps de Céſar*, & dont quelques-uns peuvent en être, a reconnu les obligations qu'il avoit à M. du Cardonnoy pour la deſcription du camp près de Péquigny-ſur-la-Somme. (*Voyez* le dixième tome des *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*, pag. 451.) On a encore de M. du Cardonnoy des Mémoires pour l'hiſtoire de la Picardie.

Au milieu de ſes importantes occupations il cultivoit la poéſie. On a de lui des contes, la plupart en vers libres : *l'Exilé à Verſailles ; les Religieuſes qui vouloient confeſſer ; le Singe libéral*, tiré du *Page diſgracié*, de Triſtan l'hermite ; *la Précaution inutile*, tirée de Scarron. M. de Cardonnoy mourut en 1739. Il étoit né en 1658.

VARDAN *ou* VARTAN, (*Hiſt. litt.*), docteur arménien du treizième ſiècle, que M. l'abbé de Villefroi a fait connoître, & que l'on regarde comme un des plus grands hommes de l'Arménie. Il paroît, par la notice que M. l'abbé de Villefroi a donnée de ſes œuvres, qu'il réuniſſoit une grande variété de connoiſſances & de talens ; théologien, géographe, fabuliſte, poète, commentateur, &c. Il eſt l'auteur d'une Géographie *claire & abrégée* ; de Commentaires ſur le *Cantique des cantiques*, & ſur divers paſſages de l'Écriture ; de poéſies diverſes ; de cent ſoixante-huit fables ou apologues, dont M. l'abbé de Villefroi a traduit quelques-unes ; d'un diſcours en vers ſur l'avénement de Jéſus-Chriſt & ſur le jour du jugement général, & de quelques ouvrages theologiques & dogmatiques. Il étoit de la religion grecque, & il s'élève ſouvent contre les déciſions de l'Égliſe romaine & contre ſa primauté.

VAREL (ÉDON-HILDERIC *ou* ULDRIC), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant Friſon du ſeizième ſiècle, né en 1533 à Jeveren ou Dieveren dans la Friſe orientale, a enſeigné avec diſtinction dans diverſes Univerſités d'Allemagne, la philoſophie, les mathématiques, l'hiſtoire & la langue hébraique. Il a écrit ſur l'aſtronomie, & le P. Petau a inſéré cet ouvrage de Varel dans ſon *Uranologion*. Voſſius en parle avec éloge. Varel étoit ami particulier du ſage & doux Mélanchton, & ſuivoit comme lui la doctrine du fougueux Luther. Varel mourut à Altorf le 21 mai 1599. On a de lui, comme theologien, des Commentaires ſur les prophètes.

VARET (ALEXANDRE-LOUIS), (*Hiſt. litt. mod.*), vicaire-général de Sens ſous M. de Gondrin, grand auguſtinien, ce qu'on appeloit alors *janſéniſte*, avoit donné, en 1666, un Traité d'éducation qui fut long-tems à l'uſage des gouvernantes & des premiers inſtituteurs de l'enfance. Il eſt l'auteur du *Factum* des Hermites du Mont-Valérien contre les Jacobins, & d'un autre *Factum* contre les Cordeliers de Provins, qui leur fit ôter le gouvernement des religieuſes de Sainte-Catherine de cette ville. Il fit auſſi un *Factum* pour ſon évêque contre le chapitre de la cathédrale de Sens. Lorſqu'il avoit accepté le titre de grand-vicaire, il y avoit mis une condition que les grands-vicaires ne s'aviſent guère d'y mettre, & qui ſe ſent bien du rigoriſme janſéniſte ; c'eſt qu'on ne lui propoſeroit jamais d'accepter aucun bénéfice, & il en refuſa pluſieurs. On juge bien qu'il a écrit contre les Jéſuites ; c'eſt preſqu'un devoir pour un janſéniſte. La préface du livre de *la Morale des Jéſuites*, imprimé

imprimé à Mons en 1667, & celle du premier volume de leur *Morale pratique*, ſont de M. Varet, ainſi qu'un ouvrage théologique, qui a pour titre : *Défenſe de la diſcipline touchant l'impoſition de la pénitence publique.*

Après la mort de M. de Gondrin, M. Varet ſe retira dans la ſolitude de Port-Royal-des-Champs, & y mourut le 1er. août 1676. Il étoit né en 1632.

On a de lui encore *des Lettres ſpirituelles*, avec ſon portrait à la tête du premier tome, & au bas de ſon portrait on lit ces vers faits par un janſéniſte de ſes amis :

Pur & ſimple en ſes mœurs, *modeſte de viſage*,
Des vérités du ciel, épris dès ſon jeune âge,
Varet juſqu'en leur ſource alla s'en abreuver ;
Et dans ſon grand ſavoir ſon humilité ſainte
Fit bien voir qu'en un cœur où la grace eſt empreinte,
Les vapeurs de l'orgueil ne ſauroient s'élever.

L'article des deux Varet frères ſe trouve dans le Dictionnaire, mais il y manque preſque toutes les particularités que nous ajoutons ici.

VARLET (DOMINIQUE-MARIE), (*Hiſt. eccl.*), évêque de Babylone, avoit été employé dans les miſſions étrangères, & avoit exercé les fonctions de grand-vicaire de l'évêque de Québec, depuis les lacs du Canada juſqu'au golfe du Mexique, & avoit travaillé avec zèle à l'inſtruction des habitans de la Louiſiane. Un bref du pape Clément XI, du 17 ſeptembre 1718, le nomma évêque d'Aſcalon, *in partibus infidelium*, & coadjuteur de M. Pidou de Saint-Olon, évêque de Babylone, auquel il ſuccéda. Les Jéſuites lui ſuſcitèrent des embarras qui l'empêchèrent de prendre poſſeſſion de ſon ſiége. Leur prétexte étoit ſon oppoſition à la bulle *Unigenitus*. En effet, il appela formellement de cette bulle : ſon acte d'appel eſt du 15 février 1723. Les principaux du clergé catholique de Hollande, à ſon retour en Europe, le retinrent parmi eux ; il ſacra juſqu'à quatre archevêques ſucceſſifs d'Utrecht, & juſtifia ſa conduite par deux apologies dont Vaneſpen a fait un grand éloge, mais qui furent regardées comme des écrits janſéniſtes, idée que ſes liaiſons avec l'évêque de Senès (Soanen), & l'évêque de Montpellier (Colbert) fortifioient encore. On trouve, dans ſes ouvrages, des notions importantes ſur l'état des Catholiques en Amérique & en Aſie. Il mourut à Rhynwyk près d'Utrecht, le 14 mai 1742.

VATINIUS. (*Hiſt. rom.*) Publius Vatinius, ſurnommé *Struma* d'une loupe qu'il avoit à la tête, fut tribun du peuple ſous le conſulat de Céſar. Dans la ſuite il fut lui-même conſul, puis il fut envoyé dans l'Illyrie avec trois légions, par Céſar, devenu alors dictateur, & dont il paroit avoir eu conſtamment la faveur. Il fit la guerre en Dalmatie avec aſſez de ſuccès. Après la mort de Céſar il eſſuya quelque échec en Illyrie, & ſe retira dans Dyrrachium, dont il ouvrit dans la ſuite les portes à Brutus. Plus heureux quelques années après, il obtint les honneurs du triomphe ; mais il eſt plus connu pour avoir été défendu, puis attaqué par Cicéron, & c'eſt ſurtout par l'oraiſon *in Vatinium* qu'il eſt célèbre ; il eſt, dans l'Hiſtoire, au rang des ennemis de Cicéron. Cette inimitié avoit été précédée d'une amitié preſque intime, & n'en étoit peut-être que plus forte. Vatinius écrivoit à Cicéron : *P. Vatinius Ciceroni ſuo*, formule d'inimitié qui n'eſt pas fort commune dans les épîtres de Cicéron, dites *familières*. Cicéron, à la prière de Céſar, l'avoit autrefois défendu dans une accuſation de brigue, & l'avoit fait abſoudre. Vatinius ayant eu dans la Dalmatie des ſuccès ſuffiſans pour que ſes ſoldats lui donnaſſent le titre d'*Imperator*, il demandoit en conſéquence que le ſénat ordonnât les ſupplications accoutumées en pareil cas : ſa demande éprouvoit des difficultés à Rome, où il croyoit avoir des ennemis & des envieux : c'eſt à Cicéron qu'il a recours alors ; il le conjure de prendre ſa défenſe. « *Non puto*, lui dit-il, *repudiabis in honore quem in periculo recepiſti : ego autem quem potiùs adoptem aut invocem, quam illum quo defendente vincere didici..... Quare, ſi me, ſicut ſoles, amas, ſuſcipe me totum : atque hoc quidquid eſt oneris ac muneris, pro meâ dignitate tuendum ac ſuſtinendum puta.* »

Cicéron, de ſon côté, ſe loue de la reconnoiſſance de Vatinius, & lui déclare qu'il le tient pour le plus reconnoiſſant de tous les hommes, & qu'il en a toujours parlé ainſi. *Cognovi te gratiſſimum omnium : idque numquàm deſiti prædicare. Neè enim tu mihi habuiſti modò gratiam, verùm etiam cumulatiſſimè retuliſti..... Omnia quæ in tuis rebus agam, & non laboriosa mihi & honeſta videbuntur.* Ils devinrent ennemis dans la ſuite, & Cicéron, qui, pour un perſonnage grave & même pour un homme de goût, ſe permettoit trop de jeux de mots & de pointes, appeloit Vatinius un *orateur enflé*, à cauſe de la loupe dont nous avons parlé. Dans ſon oraiſon contre le même Vatinius, & dans quelques autres écrits de Cicéron, l'on trouve encore, parmi des reproches plus graves, d'autres alluſions d'aſſez mauvais goût à cette difformité de Vatinius.

VATRY (L'ABBÉ). (*Hiſt. litt. mod.*) René Vatry, de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, n'a guère été connu que des gens de lettres : on n'a de lui que quelques Mémoires dans le Recueil de l'Académie, & ces Mémoires n'ont rien qui diſtingue l'auteur. On ſait ſeulement par tradition, qu'il avoit beaucoup de goût & un goût éclairé. Il étoit grand zélateur des anciens. « Il » auroit, dit M. Dupuy, qui fut quelques années » ſecrétaire de l'Académie des belles-lettres, il » auroit plutôt pardonné une injure perſonnelle,

» qu'une cenſure d'Homère ou de Virgile. » M. Dupuy remarque à cette occaſion que preſque tous les défenſeurs des anciens ont mis de l'aigreur dans cette diſpute ; ce qu'il attribue à la vive & forte impreſſion que font ſur eux les merveilles antiques, & à l'indignation de voir cenſurer injuſtement ces merveilles ; mais ne pourroit-on pas auſſi l'attribuer au ſecret dépit de ne pouvoir juſtifier des défauts qu'ils ont réſolu d'admirer, ou par préjugé, ou par haine pour ceux qui en paroiſſent bleſſés. L'intolérance, en quelque genre que ce ſoit, n'eſt bonne à rien.

L'abbé Vatry travailla pluſieurs années au *Journal des Savans*. Il fut reçu en 1727 à l'Académie des inſcriptions & belles-lettres ; en 1728 il devint procureur du collége de Rheims à Paris, & quelques années après principal. En 1734, il fut nommé profeſſeur en langue grecque au collége royal, & en 1741 inſpecteur du même collége.

En 1754 il eut une terrible attaque d'apoplexie, dont ſon eſprit ne ſe releva jamais. Toutes ſes idées s'étoient brouillées & confondues : de toutes les langues qu'il avoit ſues, il s'étoit formé un jargon particulier & fort étrange ; mais jamais l'apoplexie n'avoit attaqué un tempéramment plus robuſte ; il lutta pendant ſeize ans contre cette terrible maladie ; il ſoutint plus de ſoixante aſſauts, & ne ſuccomba enfin que le 16 décembre 1769. Il étoit né le 21 octobre 1697.

VÉLEDA. (*Hiſt. german.*) C'eſt le nom d'une fée ou prophéteſſe des Germains, célèbre par ſes oracles ou chanſons poétiques ou prophétiques ; elle vivoit du tems d'une expédition aſſez ridicule que Domitien prétendit faire contre les Cattes l'an 83 de J. C. ; il entra dans la Germanie, & en ſortit ſans avoir vu l'ennemi. Une choſe plus ridicule encore eſt qu'à ſon retour il prétendit triompher des Cattes, & que, pour honorer la pompe de ce vain triomphe, il acheta, dit-on, des hommes qu'il habilla & arma à la manière des Germains ; il prit auſſi le ſurnom de Germanicus, qu'il voulut même donner au mois de ſeptembre, & qui n'eſt reſté ni à lui ni à ce mois. Une autre fée, nommée Ganna, la plus célèbre après Véleda, fit apparemment à Domitien quelque prédiction flatteuſe, car elle fut fort accueillie par cet Empereur. Un vers des Sylves de Stace nous apprend que Véleda, dont il nous atteſte la gloire & la grande réputation, étoit priſonnière des Romains du tems de Trajan.

Captivaque preces Veleda, cui maxima nuper
Gloria.

VÉLITES (LES) étoient, chez les Romains, de jeunes gens légérement armés, & qui compoſoient la partie la plus agile de la légion romaine. Au premier ſigne, s'ils étoient à terre, ils ſautoient ſur la croupe des chevaux ; s'ils étoient à cheval, ils ſautoient à terre pour combattre à pied. Les Romains avoient deux moyens de ſuppléer à la foibleſſe de leur cavalerie : l'un étoit d'ôter aux chevaux leurs brides pour leur laiſſer toute leur impétuoſité naturelle ; l'autre étoit de mêler parmi leur cavalerie des *vélites* ou ſoldats armés à la légère. *Voyez* Valère-Maxime, liv. 2 ; Tite-Live, liv. 26, & M. de Monteſquieu, *Conſidérations ſur les cauſes de la grandeur des Romains.*

VELLÉJUS (ANDRÉ-SÉVERIN), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant danois, hiſtoriographe du roi de Danemarck, étoit né au bourg de Védèle en Jutland, & en tiroit ſon nom de Velléjus. Ses talens lui méritèrent la protection du roi de Danemarck, Frédéric II, au ſeizième ſiècle. C'eſt à Velléjus qu'on doit la première édition de l'Hiſtoire eccléſiaſtique d'Adam de Brême : on lui doit auſſi une traduction danoiſe de l'Hiſtoire de Saxon le grammairien : on lui doit encore un Diſcours ſur l'origine du nom du royaume de Danemarck ; une Centurie de chanſons danoiſes ſur les Rois de cette contrée, & ſur leurs actions les plus mémorables ; une Oraiſon funèbre du roi Frédéric II, ſon protecteur ; les Aphoriſmes des ſept ſages de Grèce ; des Mémoires hiſtoriques ſur divers Danois qu'il jugeoit dignes de l'Hiſtoire : de ces ouvrages, les uns ſont en latin, les autres en danois. Velléjus mourut très-âgé, en 1616.

VELMATIO (JEAN-MARIE), (*Hiſt. litt. mod.*), poète latin du ſeizième ſiècle, eſt auteur d'un grand & long poème dédié au cardinal de Trani, évêque de Porto, ſous le titre de *Chriſteidos, ſeu veteris & novi Teſtamenti opus ſingulare ac planè divinum.* Velmatio étoit Italien, né à Bagnacavello ; il étoit religieux de l'Ordre des Frères Mineurs. Il eut pour diſciple un frère Servite, nommé Jérôme de Modène, qui ne lui a pas épargné les louanges.

VELSCHIUS (GEORGES-JÉRÔME), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant médecin allemand, dont les envieux pouvoient dire comme l'ont dit les envieux de M. Aſtruc, qu'il ſavoit de tout, même de la médecine. Il étoit très-ſavant dans les langues ; il l'étoit même en philoſophie & en théologie ; il étoit de plus très-verſé dans la muſique & dans la plupart des arts libéraux. La réunion de ſes talens & des connoiſſances le faiſoit regarder comme un prodige dans toute l'Allemagne, & il reçut les hommages des principaux gens de lettres dans toutes les villes lettrées de l'Italie, où il alla répandre & acquérir des connoiſſances ; mais ce fut à la médecine qu'il s'attacha particuliérement : ce fut la ſcience qu'il cultiva le plus utilement. Il dédia au ſénat de Veniſe ſes *Curationum duo Chiliades.* S'il a fait effectivement ou ſi l'on a fait juſqu'à deux mille cures bien conſtatées, on n'a pas perdu ſon tems à cultiver la médecine. Il a dédié au même ſénat de Veniſe ſes quatre Centuries de

conſeils de médecine ; & le doge Louis Contareno lui écrivit le 2 janvier 1676, au nom de la République, une lettre de remercîment & de félicitation, qui eſt pour Velſchius un titre de gloire. Il étoit du college des médecins d'Ausbourg & de l'académie des curieux de la Nature. Un des membres de cette académie a écrit ſa vie & fait ſon éloge avec peut-être un peu trop d'emphaſe.

VELTHUYSIUS *ou* VELTHUYSEN (LAMBERT), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Utrecht, a été célébré dans l'ouvrage de Gaſpard Burman, intitulé *Trajectum eruditum*. Velthuyſius eſt auteur d'une multitude d'écrits, tous compoſés en latin, & qui ont été réunis en 2 vol. in-4°. à Rotterdam, 1680, & dédiés à Vernerus Velthuyſius, frère de l'auteur. Ce ſont pour la plupart des ouvrages de morale chrétienne, dont quelques-uns cependant ont été attaqués comme impies & comme contraires à la diſcipline eccléſiaſtique. C'eſt un Traité de la juſtice, tant divine qu'humaine ; une Diſſertation ſur l'uſage de la raiſon dans les matières théologiques, & en particulier dans l'interprétation de l'Ecriture ; un Traité moral de la pudeur naturelle & de la dignité de l'homme. On ne peut nier que pluſieurs de ces ſujets ne fuſſent au moins très-bien choiſis : on en peut dire autant d'une Diſſertation où l'auteur examinoit ſi un Prince peut tolérer quelque mal dans ſes Etats : d'autres écrits ſont plus particuliérement théologiques ; d'autres ſont purement philoſophiques, & roulent ſur l'aſtronomie, la phyſique, la médecine, &c. Né en 1622. Mort en 1685.

VELTWYCK (GÉRARD), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Ravenſtein ou à Utrecht, conſeiller de Charles-Quint, tréſorier de l'Ordre de la toiſon d'or, vivoit vers le milieu du ſeizième ſiècle. Il avoit été employé dans pluſieurs ambaſſades importantes, dans une entr'autres auprès de Soliman II, empereur des Turcs, & il a écrit l'hiſtoire de cette ambaſſade ; car ce Charles-Quint, qui rempliſſoit l'Europe de ſes cris contre François I, ſur l'alliance que ce Prince contractoit avec les Turcs, ne recherchoit pas moins ardemment que lui cette alliance, dont il affectoit d'être ſi ſcandaliſé. Veltwyck mourut à Vienne en Autriche, en 1555.

VENASQUE, (*Hiſt. mod.*), anciennement ville épiſcopale & capitale du Comtat-Venaiſſin, aujourd'hui ſimple petit bourg, ſitué ſur la petite rivière de la Naſque, à deux lieues de Carpentras, avoit donné ſon nom à l'ancienne Maiſon de Venaſque, qui deſcendoit des anciens comtes de Toulouſe, & qui s'éteignit, vers la fin du quinzième ſiècle, dans la perſonne de Jean, vicomte de Venaſque, dont la fille, Saffrète de Venaſque, porta les biens de ſa Maiſon dans celle de Theſan-Poujol, par ſon mariage avec Arias de Theſan, fils du baron du Poujol. Ce contrat de mariage eſt du 3 février 1483.

VENCESLAS. Dans le Dictionnaire, nous n'avons parlé, à cet article, que du plus connu des Venceſlas, de l'empereur Venceſlas, fils de l'empereur Charles IV ; il étoit le quatrième du nom de Venceſlas parmi les rois de Bohême.

Venceſlas I, ſurnommé *le Borgne*, parce qu'il avoit perdu un œil à la chaſſe, mourut en 1253, à quarante-ſept ans, la vingt-quatrième année de ſon règne.

Venceſlas II ſon petit-fils, dit *le Saint*, ſuccéda, l'an 1278, à Ottocare II ſon père, fils de Venceſlas I. Il n'avoit que huit ans lorſqu'il monta ſur le trône ; il épouſa la fille d'André, roi de Pologne, & l'an 1300 il fut lui-même élu roi de Pologne. Il mourut le 23 juin 1305.

Venceſlas III ſon fils, couronné roi de Bohême, fut aſſaſſiné à Olmutz en 1306, lorſqu'il ſe diſpoſoit à aller auſſi prendre poſſeſſion de la couronne de Pologne.

La Bohême ne fut érigée en royaume que l'an 1061, par l'empereur Henri IV, en faveur d'Uratiſlas II. Juſqu'alors il n'y avoit eu que des ducs : Uratiſlas étoit le dix-huitième. Parmi ces ducs on diſtingue un Venceſlas, duc de Bohême au dixième ſiècle ; il étoit fils d'Uratiſlas, duc de Bohême, & de Drahomire de Lucsko. Uratiſlas étoit chrétien, & fils du premier duc de Bohême qui eût embraſſé le chriſtianiſme ; mais Drahomire ſa femme étoit païenne : ils eurent deux fils, Venceſlas & Boleſlas. Drahomire, après la mort de ſon mari, s'empara du gouvernement, & fit ceſſer l'exercice de la religion chrétienne dans la Bohême. Venceſlas ſe fit déclarer duc de Bohême par les Etats du pays, & rétablit la religion chrétienne : les deux frères firent leurs partages : Drahomire ſuivit Boleſlas, qu'elle gouvernoit, & fit aſſaſſiner Ludmille, aïeule des deux Princes, chrétienne zélée, & dont elle ſavoit que Venceſlas ſuivoit en tout les conſeils ; elle ſuſcita des ennemis à Venceſlas, qui ſut prévenir leurs deſſeins & aſſurer la paix. Tout paroiſſant calmé par ſa ſageſſe & ſon bonheur, Drahomire & Boleſlas invitent Venceſlas à une fête qu'ils donnoient à l'occaſion de la naiſſance d'un fils de Boleſlas : au milieu de cette fête, Venceſlas fut aſſaſſiné par ſon frère, le 28 ſeptembre 929. Venceſlas eſt mis au nombre des martyrs, parce que ce fut ſon attachement au chriſtianiſme qui alluma contre lui la colère de Drahomire, & qui cauſa la mort de ce Prince chrétien.

Un autre Venceſlas (Adam), duc de Teſchen en Bohême, élevé à la cour de Chriſtiern, électeur de Saxe vers le milieu du ſeizième ſiècle, ſe diſtingua dans une guerre contre les Turcs, & mérita d'être fait, en 1617, gouverneur de la Siléſie.

VENDEVILLE (JEAN), (*Hiſt. eccléſiaſt.*),

évêque de Tournai au ſeizième ſiècle, a laiſſé une mémoire agréable aux ennemis des Jéſuites, en adhérant aux cenſures des Univerſités de Louvain & de Douai contre la doctrine de Leſſius ſur la grace. Il mourut, & ſelon eux, en odeur de ſainteté, le 15 octobre 1592. Sa vie a été écrite par ſon official, qui fut depuis évêque de Boſleduc.

VÉNÉRAND (SAINT), (*Hiſt. eccléſ.*), évêque d'Auvergne, comme on diſoit alors, c'eſt-à-dire, de Clermont, vers l'an 394, mourut vers l'an 423, après avoir ſaintement gouverné ſon égliſe pendant près de trente ans. On fait mémoire de ce Saint au 24 décembre.

VÉNÈRE (SAINT), (*Hiſt. eccléſ.*). *Venerius*, évêque de Milan, auſſi dans le quatrième ſiècle, fut le ſucceſſeur de Simplicien, qui l'avoit été immédiatement de ſaint Ambroiſe; il fut en grande liaiſon avec les Papes, les principaux évêques & les principaux Saints de ſon tems. Il mourut le 4 mai 409.

VÉNÉREO (ANTOINE-JACQUES), (*Hiſt. eccléſiaſt.*), évêque de Syracuſe en Sicile, puis de Léon en Eſpagne, eut beaucoup de part aux principales affaires de ſon tems; il avoit été nonce en Eſpagne, non, comme l'ont dit des écrivains mal inſtruits, du pape Paul III, qui ne monta ſur le ſaint-ſiége que long-tems après, mais apparemment de Sixte IV, pour appaiſer les troubles qui s'élevoient au ſujet de la ſucceſſion de Henri IV, dit *l'Impuiſſant*, entre Iſabelle ſa ſœur & Jeanne, dite dans la ſuite *la Nonain*, qui avoit été reconnue pour fille légitime de Henri. Vénéreo fit caſſer le teſtament de Henri IV, & reconnoître Iſabelle pour Reine; il avoit contribué auſſi au mariage de cette Princeſſe avec Ferdinand-le-Catholique, roi d'Arragon & de Sicile : il obtint pour récompenſe de ſes ſervices des terres en Sicile & l'évêché de Cuença. Envoyé auſſi nonce à Milan après la mort du duc François Sforce, il maintint les Milanais dans l'obéiſſance, & aſſura le duché à un fils de François. Le même pape Sixte IV donna, en 1473, le chapeau de cardinal à l'évêque de Cuença. Ce nouveau cardinal mourut à Recanati ſa patrie, le 4 août 1479, âgé de cinquante-ſept ans.

VENERO (ALPHONSE), (*Hiſt. litt. mod.*), écrivain eſpagnol, eſt auteur d'une Chronique eſtimée ſur l'Eſpagne; elle a trouvé des continuateurs : il a auſſi écrit les vies de quelques ſaints du diocèſe de Burgos, & compoſé quelques autres ouvrages toujours relatifs à l'Eſpagne. Il étoit né à Burgos le 16 mai 1488, étoit entré en 1504 dans l'Ordre de Saint-Dominique, & mourut au même Burgos le 24 juin 1545.

VENEUR (LE). (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom d'une noble & ancienne Maiſon de Normandie, dont étoit Jean le Veneur, ſeigneur du Homme, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. Il avoit épouſé Jeanne, ſœur de Jean, baron de Tilliéres, qui, ayant ſuccédé à ſon frère, porta dans la Maiſon le Veneur la baronnie de Tillières, & depuis ce tems le nom de Tillières ſe trouve toujours joint à celui de le Veneur.

Philippe le Veneur, fils de Jean, obtint des lettres du roi Charles VII pour ſuppléer à des titres qu'il avoit perdus dans des guerres contre les Anglais, qui avoient ravagé ſes châteaux & brûlé ſes titres, pour le punir de ſon attachement à ſon Roi & à ſa patrie.

Jean le Veneur, fils de Philippe, fut cardinal, évêque & comte de Liſieux, grand-aumônier de France.

Il eut un frère évêque d'Evreux, nommé Ambroiſe. Jean le Veneur, ſecond du nom, leur neveu, chevalier & chambellan du Roi, avoit un double titre au nom de le Veneur, qui étoit à la fois ſon nom de famille & le nom de ſon office; car il fut fait veneur du Roi en 1506; il fut auſſi capitaine de Vire, bailli de Rouen en 1513, pannetier de la reine Eléonore d'Autriche en 1534.

Il eut un fils, Gabriel le Veneur, fait évêque d'Evreux en 1521, & chancelier de l'Ordre de Saint-Michel, qui aſſiſta au concile de Trente en 1563.

Son frère aîné, Tannegui le Veneur, fut le premier comte de Tillières, Charles IX ayant érigé en ſa faveur la baronnie de Tillières en comté par des lettres-patentes de l'an 1565. Il fut lieutenant-général de la Normandie, capitaine de cent hommes d'armes, bailli & gouverneur du vieux palais de Rouen; il fut fait enfin chevalier des Ordres du Roi en 1582. Le roi Henri III lui donna auſſi en 1588 un brevet pour le premier état de maréchal de France qui viendroit à vaquer, avec les appointemens de cette dignité, à compter de la date du brevet.

Jacques le Veneur, comte de Tillières, ſon fils, eut la ſurvivance de la plupart de ſes dignités, & fut fait chevalier des Ordres du Roi en 1586, du vivant de ſon père. Il mourut en 1596.

Tannegui le Veneur, ſecond du nom, fils de Jacques, fut ambaſſadeur en Angleterre en 1619.

Antoine-Henri ſon arrière-petit-fils, chevalier de Malte en 1703, colonel d'un régiment d'infanterie, mourut le 25 avril 1707, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille d'Almanza.

Son frère aîné, Jacques-Tannegui le Veneur, comte de Tillières & de Carouges, fut fait, en 1702, brigadier des armées du Roi.

VENIER (PIERRE), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Vendôme, profeſſeur de rhétorique dans diverſes villes de France, puis au collége de Navarre à Paris, eſt traité de *ſummum poetam latinum*, dans une édition des Colloques d'Eraſme, donnée en

1661 par Nicolas Mercier. M. l'abbé d'Artigny, dans ſes nouveaux *Mémoires d'hiſtoire, de critique & de littérature*, tome VII, parle de deux pièces de Venier en vers endecaſyllabes. Pierre Venier vivoit dans le dix-ſeptième ſiècle.

VENIERI, (*Hiſt. mod.*), famille de nobles Vénitiens, qui a donné à l'État des citoyens illuſtres.

Sébaſtien Venieri, nommé à ſoixante-dix ans général de l'armée vénitienne, montra toute l'ardeur de la jeuneſſe & toute la capacité de l'âge mûr à la bataille de Lépante contre les Turcs. Il voulut pour fruit de ſa victoire ſe rendre maître de l'île de Sainte-Maure ou Leucade : ce projet ne réuſſit pas. Ses envieux, enhardis par cette eſpèce de petit échec, écrivirent contre lui pour tâcher d'avoir ſa place. Le ſénat, ſans ſatisfaire leur ambition, donna un dégoût à Venieri en nommant, pour le remplacer, Jacques Foſcarini; & voulant en même tems épargner à Venieri une dépoſition formelle, il lui confirma le titre de proveditеur-général, lui confia la garde des côtes de la mer Adriatique, enjoignant à Foſcarini de lui obéir quand ils ſe trouveroient enſemble. L'éclat de la victoire de Lépante augmentoit de jour en jour la gloire & la faveur de Venieri, & le fit nommer doge en 1571, à la mort de Mocenigo, du conſentement unanime de tous les électeurs dès le premier jour de l'aſſemblée, & preſque par acclamation. Il mourut onze mois après.

Dans le dix-huitième ſiècle, un autre Venieri (Jean-Baptiſte) ſe permit une grande faute, qui fut & qui devoit être ſévérement punie. Il crut avoir eu à ſe plaindre de Nicolas Gabrieli pendant que celui-ci étoit inquiſiteur d'Etat. L'ayant rencontré le 4 octobre 1712, dans la place de Saint-Marc, il ne put contenir ſon reſſentiment : il s'élança ſur lui, lui arracha les marques de ſa dignité, les lui jeta au viſage, & tira contre lui un ſtilet, arme défendue ſous des peines ſévères par les lois de l'Etat. Le conſeil des Dix publia, le 8 du même mois, une ſentence qui privoit Venieri de la nobleſſe, & ordonnoit que ſon nom ſeroit rayé du livre d'or, le banniſſoit de plus à perpétuité de tous les Etats de la ſeigneurie, & s'il ne gardoit pas ſon ban & qu'il fût pris, déclaroit qu'il auroit la tête tranchée entre les deux colonnes de Saint-Marc; & dans le même cas d'infraction de ſon ban, quiconque le prendroit ou le tueroit auroit quatre mille ducats de récompenſe ſi c'étoit dans les Etats de la République; ſix mille ſi c'étoit en pays étranger, avec quelques autres prérogatives; ſi ceux qui entreprendroient de l'arrêter ou de le tuer périſſoient dans cette entrepriſe, même récompenſe à leurs héritiers; s'il paroiſſoit en quelque endroit de l'Etat, ordre de ſonner le tocſin, à peine de ſept ans de galères ou de dix ans de priſon : on ajoutoit à toutes ces peines l'iniquité de la confiſcation, partout établie & partout révoltante; défenſe aux nobles d'avoir aucun commerce avec lui, & de lui fournir aucun ſecours ou de lui donner retraite, ſous peine de confiſcation encore & de dix ans de priſon. On afficha en public l'inſcription ſuivante : *Jean-Baptiſte Venieri, banni par le conſeil des Dix, pour fautes énormes au préjudice de la liberté publique.* Après tout ce grand éclat, deux ans après tout étoit changé, Venieri étoit rétabli dans tous ſes droits & affranchi de toutes peines, par jugement du 2 décembre 1714.

Un autre Venieri, ſans doute de la même famille, nommé François, a été un des meilleurs philoſophes & des plus profonds politiques qu'ait produits Veniſe. Il avoit compoſé, dès ſa plus tendre jeuneſſe, de ſavans Traités de la volonté, de l'ame, du deſtin. Déjà fort avancé en âge, il fit imprimer ſon livre de la Génération. Il exerça noblement & avec gloire pluſieurs emplois importans qui lui furent confiés.

VENILON, (*Hiſt. de Fr.*), archevêque de Rouen, vivoit du tems de Charles-le-Chauve, vers le milieu du neuvième ſiècle. L'Hiſtoire ne fait aucun reproche à ce prélat.

Mais il n'en eſt pas de même d'un autre prélat du même tems, nommé auſſi Venilon ou Guenilon. Cet ingrat, que Charles-le-Chauve, de ſimple clerc de ſa chapelle, avoit fait archevêque de Sens, & par les mains duquel il avoit voulu être ſacré & couronné dans l'égliſe de Sainte-Croix d'Orléans, en uſa envers lui, comme l'archevêque de Rheims, Ebon, envers Louis-le-Débonnaire; il fut le premier à le trahir; il introduiſit dans la ville de Sens Louis le Germanique, ennemi & rival de Charles. Quelques-uns ont cru que la trahiſon de ce Guenilon avoit donné lieu aux fables de *Ganelon le felon*, ſi renommé chez les romanciers pour ſes perfidies; mais il paroît que ce nom de *Ganelon* eſt ſignificatif, & qu'il vient d'un mot qui, dans pluſieurs langues, ſignifie trompeur. En latin, *gannire* exprime le cri du renard, animal qui paſſe pour le ſymbole de la ruſe & de la fraude. En italien, *ingannare* ſignifie *tromper*; *ingannatore*, trompeur; *ingannatrice*, trompeuſe.

VENIUS (Otho), (*Hiſt. mod.*), célèbre peintre hollandais, qui eut pour diſciple Rubens, qui a beaucoup travaillé à Rome & en Allemagne, mais conſervant toujours l'eſprit de retour dans les Pays-Bas, & ayant refuſé les offres des plus puiſſans ſouverains, pour ne s'attacher qu'aux Princes autrichiens ou autres gouverneurs des Pays-Bas pour le roi d'Eſpagne, qu'il regardoit ſeul comme ſon maître légitime. Il orna les principales égliſes d'Anvers d'une multitude d'excellens tableaux. L'archiduc Albert l'appela auprès de lui à Bruxelles, & lui donna l'intendance des monnoies; car Venius, orné de connoiſſances dans plus d'un genre, étoit propre à plus d'un emploi. Son éru-

dition égaloit le mérite de ſon pinceau. Il a publié pluſieurs ouvrages qu'il a enrichis de figures & de portraits de ſa façon. Tels ſont : *Bellum Batavorum cum Rom. ex Cornelio Tacito, lib. 4 & 5, cum iconibus.*

Hiſt. Hiſpan. Infantum, cum iconibus.

Son ſavoir s'étendoit à la phyſique & juſqu'à la théologie, & on a de lui *Concluſiones phyſicæ & theologicæ, notis & figuris diſpoſitæ, &c.*

Les belles-lettres lui étoient familières, & il dédia un livre intitulé *Horatii Flacci Emblemata, cum notis latinè, italicè, gallicè & flandricè, in uno volumine*, à l'infante Iſabelle-Claire-Eugénie, femme de l'archiduc Albert d'Autriche, & fille de Philippe II, roi d'Eſpagne, ſouveraine des Pays-Bas. C'étoit faire preuve à la fois de littérature, de philoſophie & de connoiſſance des langues. Ces Emblêmes moraux, tirés d'Horace, donnèrent à la dévote infante l'idée d'emblêmes chrétiens ſur l'amour divin, que Venius lui dédia encore ſous ce titre : *Amoris divini Emblemata.* Enfin Otho Venius a donné dans la biographie ſacrée ; il s'eſt fait l'hiſtorien de ſaint Thomas-d'Aquin. Il eſt l'auteur d'un livre intitulé *Vita ſancti Thomæ Aquinatis, 32 imaginibus illuſtrata.*

Venius, né à Leyde en 1556, mourut à Bruxelles en 1622, laiſſant deux filles qui ſe ſont diſtinguées dans la peinture.

VENNES *ou* VANNES (SAINT), (*Hiſt. eccléſ.*), en latin *Vitonus, Vidonus* & *Victo*, élu en 548 évêque de Verdun, égliſe qu'il gouverna pendant vingt-ſept ans, a donné ſon nom à la congrégation de Saint-Vannes & de Saint-Hydulphe, réforme de Bénédictins, célèbre en Lorraine & dans les provinces voiſines. Mort le 9 ſeptembre 525.

VENTURA (GUILLAUME), (*Hiſt. litt. mod.*), hiſtorien de la ville d'Aſt ſa patrie, ſous le titre de *Mémorial*, a continué l'hiſtoire de ce pays, commencée par Ogerius Alferius. Celui-ci avoit fini l'hiſtoire d'Aſt à l'an 1294. Ventura, remontant un peu plus haut que cette dernière époque, commence la ſienne à l'an 1260, & la finit à l'an 1325. Il avoit porté les armes pour le ſervice de ſa patrie ; il avoit été fait priſonnier dans un combat en 1273. Il avoit ſoixante ans en 1310, lorſqu'il avoit entrepris ſon hiſtoire. Elle ſe trouve au tome XI du grand Recueil des hiſtoriens d'Italie de Muratori.

Un autre Ventura (Secundinus), parent de Guillaume, & fils d'un André Ventura, a fait une continuation ou plutôt une addition à l'ouvrage de Guillaume, depuis 1419 juſqu'en 1457, ſe bornant apparemment, comme avoit fait Guillaume, aux événemens arrivés de ſon tems, & laiſſant ſubſiſter la lacune depuis 1325 juſqu'en 1419. Ce morceau de Secundinus ſe trouve dans le même volume du Recueil de Muratori, que l'ouvrage de Guillaume.

VENUSINUS (JONAS-JACOBI), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant Danois, profeſſeur d'abord de phyſique, puis d'éloquence & d'hiſtoire à Copenhague, fut le ſucceſſeur du fameux Nicolas Cragius dans la place d'hiſtoriographe du roi de Danemarck, Chriſtiern IV. En 1607 il fut nommé préſident de l'Académie de Sora. Il mourut en 1608. Il eſt réputé un des plus ſavans hommes & des plus judicieux écrivains qu'ait produits le Danemarck. Il défendit courageuſement l'Hiſtoire contre les fables qui la défiguroient, & fit un ouvrage dans le même eſprit que celui de M. de Voltaire, qui a pour titre : *Des Menſonges imprimés.* Celui de Venuſinus eſt intitulé *De Fabulâ quæ pro Hiſtoriâ venditatur.* On ne peut trop purger l'Hiſtoire des fables de toute eſpèce qui s'y ſont gliſſées, ſoit par ſuperſtition, ſoit par excès de crédulité, ſoit par préjugés, ſoit par paſſions. Les autres ouvrages de Venuſinus ſont des Traités *de Beatitate hominis*, ſujet important ; *in Timæum Platonis ; de Hiſtoriâ ; de Comparandâ eloquentiâ ;* une traduction danoiſe de l'Imitation de J. C.

Diverſes remarques critiques de ce ſavant écrivain, que l'on conſervoit avec ſoin dans la bibliothèque de Copenhague, ont péri dans un incendie en 1728.

VERA-CRUZ (ALPHONSE DE), (*Hiſt. litt. mod.*), ou Alphonſe Gutierez, né au diocèſe de Tolède en Eſpagne, vivoit dans le ſeizième ſiècle, & étoit profeſſeur à Salamanque : on lui perſuada de paſſer en Amérique, où il prit l'habit religieux chez les Auguſtins de la Vera-Cruz, dont il voulut toujours depuis porter le nom ; il devint provincial du Mexique, & des affaires importantes l'ayant obligé de repaſſer en Eſpagne, il s'y fit connoître ſi avantageuſement, qu'on voulut l'y retenir par l'offre des meilleurs évêchés ; il aima mieux retourner en Amérique, & profeſſer la théologie dans une Univerſité nouvellement fondée dans la ville de Mexico. Il a écrit ſur le mariage, &c.

VERAN (SAINT), (*Hiſt. eccléſ.*), évêque de Cavaillon, né vers l'an 528. On le voit figurer pendant tout ce ſixième ſiècle dans les divers conciles tenus alors. En 587 il tint ſur les fonts de baptême le fils de Childebert II. En 589 le roi Gontran le nomma, ainſi que deux autres évêques, pour informer du meurtre commis en la perſonne de Prétextat, archevêque de Rouen. On a de lui quelques écrits ſur le célibat des prêtres, & ſur quelques autres matières eccléſiaſtiques.

VERANIUS, (*Hiſt. rom.*), gouverneur de la Grande-Bretagne, nommée alors ſimplement Bretagne ſous Néron. Il avoit eſpéré ſubjuguer entièrement cette île. Tacite en parle au quatorzième livre des Annales.

VERANUS, (*Hiſt. eccléſ.*), fils de ſaint Eucher, fut élevé avec ſon frère Salonius, dans le

monaſtère de Lerins, ſous la conduite de ſaint Honorat & d'Hilaire, & inſtruit enſuite par Vincent de Lerins & par Salvien. Veranus & Salonius furent tous deux évêques dans les Gaules : on ne ſait pas de quelles villes. Dans un manuſcrit de l'abbaye de Lerins, Veranus eſt qualifié évêque de Vence. Il vivoit ſous le pontificat de ſaint Léon, & ſous celui du pape Hilaire, depuis l'an 440 juſqu'à l'an 465.

VERARDO (CHARLES), (*Hiſt. litt. mod.*), né, en 1440, à Céſene dans la Romagne, camérier & ſecrétaire des brefs ſous quatre papes, Paul II, Sixte IV, Innocent VIII & Alexandre VI, mourut le 13 décembre 1500. On a de lui un ſeul ouvrage ſur la priſe de Grenade par Ferdinand & Iſabelle, ſous ce titre : *Hiſtoria Caroli Verardi, de urbe Granatâ, ſingulari virtute felicibuſque auſpiciis Ferdinandi & Helliſabes, Hiſpaniarum regis & reginæ expugnatâ.* 1493. in-4°.

VERBIEST (FERDINAND), jéſuite flamand, miſſionnaire à la Chine dans le dix-ſeptième ſiècle. Ses connoiſſances dans les mathématiques lui procurèrent la faveur de l'empereur Cam-Hi, & il l'employa en faveur de la religion chrétienne, qu'il obtint de prêcher & de faire prêcher publiquement à la Chine, & dont il parvint preſqu'à perſuader l'Empereur. Le Père Verbieſt reçut de ce Prince toutes les marques poſſibles d'intérêt & de bonté. Pendant ſa maladie, Cam-Hi lui envoya ſes médecins ; il le regretta tendrement, & compoſa ſon éloge funèbre ; il lui fit faire des obſèques magnifiques avec toutes les cérémonies du chriſtianiſme. Tous les Chrétiens de Pékin aſſiſtèrent au convoi du Père Verbieſt. Ce jéſuite mourut au commencement de l'année 1688. On trouve au tome VI des *Miſcellanea berolinenſia* un écrit concernant les ouvrages du Père Verbieſt. Cet écrit a pour titre : *T. S. Bayer de Ferdinandi Verbieſtii, Soc. J. ſcriptis, præcipuè de ejus globo terreſtri ſinico.* De ces ouvrages, les uns roulent ſur la religion, & ſont autant de Traités théologiques ; les autres concernent l'aſtronomie & les mathématiques, & traitent des divers inſtrumens propres à ces ſciences. D'autres ſont des relations curieuſes, tantôt des voyages de l'empereur Cam-Hi dans la Tartarie orientale en 1682, & dans la Tartarie occidentale en 1683 ; tantôt d'une nouvelle deſcente des Eſpagnols dans l'île de Californie au Mexique en 1683 ; tantôt enfin c'eſt une lettre du Père Verbieſt ſur l'état du chriſtianiſme à la Chine, &c.

VERCINGENTORIX *ou* VERCINGETORIX, (*Hiſt. des Gaules & Hiſt. rom.*), Gaulois auvergnat qui fit la guerre aux Romains. Son père Celtillus avoit eu la principale autorité parmi les Celtes, & avoit été aſſaſſiné par ſes concitoyens, parce qu'il vouloit ſe faire Roi. Le fils forma une puiſſante ligue contre les Romains. Il fut chaſſé de Clermont ; il y rentra, & à ſon tour chaſſa ceux qui l'avoient chaſſé. Il ſe fit enſuite proclamer Roi par les ſiens, & général par les alliés qu'il avoit attirés à ſon parti. Céſar le combattit avec ſa fortune ordinaire, & remporta ſur lui divers avantages. Vercingentorix, réduit à ne pouvoir plus tenir la campagne devant ce vainqueur, ſe jeta dans Alexia, & y ſoutint un ſiége pendant deux mois. Enfin, obligé de ſe rendre, il s'offrit comme une victime pour le ſalut de ſa patrie. *Voyez* Céſar, dans ſa guerre des Gaules, l. 7.

VERDALE (ARNAUD DE), (*Hiſt. eccléſ.*), évêque de Montpellier ou de Maguelone, a été l'un des plus ſavans prélats du quatorzième ſiècle. La Maiſon de Verdale, dont il ſortoit, étoit noble & ancienne. Il profeſſa long-tems le droit civil & le droit canon dans l'Univerſité de Montpellier. Aſſez d'autres que nous mettent au nombre de ſes titres d'avoir été inquiſiteur de la foi contre certains reſtes d'Albigeois & de Bégnards. Obſervons plutôt qu'Arnaud de Verdale étoit apparemment charitable, puiſqu'il avoit fondé & doté dans la ville de Toulouſe un collége pour l'entretien & l'éducation de douze pauvres écoliers, pendant tout le tems qu'ils étudieroient en philoſophie & en théologie ou en droit. Ce collége, long-tems connu ſous le nom de collége de Verdale, ne ſubſiſtoit plus, long-tems même avant le renverſement univerſel, & étoit remplacé par un couvent de Capucins : on n'avoit nul droit ſans doute d'empêcher de vivre & mourir capucins ceux qui en avoient fait le vœu, ſous la protection des lois établies de leur tems ; mais comment ſubſtitue-t-on un couvent de Capucins à une maiſon d'éducation & de charité ? Arnaud de Verdale, mis ſur le ſiége épiſcopal de l'égliſe de Maguelone le 20 avril 1339, s'occupa pendant treize années de l'inſtruction & de l'édification de ſon troupeau. Il mourut le 3 décembre 1352. Il avoit écrit l'hiſtoire de ſes prédéceſſeurs, depuis Ricuin II, qui commença ſon épiſcopat vers 975, juſqu'à Pictavin de Monteſquiou, auquel il avoit ſuccédé.

Un autre Verdale (Hugues de), cardinal à cinquante-un ans, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, vivoit dans le ſeizième ſiècle, & mourut le 12 mai 1595. Il étoit de la même Maiſon qu'Arnaud de Verdale. Il fit réformer les ſtatuts de l'Ordre dont il étoit grand-maître, & il en fit écrire l'hiſtoire en italien par Boſio. Il fit conſtruire à Malte le château de Boſquet, qui fut appelé de ſon nom, le château du Mont de Verdale.

Son frère, Hugues de Loubens, ſeigneur de Verdale, fut fait, en 1585, chevalier des Ordres du Roi.

VERDE (FRANÇOIS), (*Hiſt. eccléſ.*), évêque de Vico di Sorrento, au royaume de Naples, canoniſte du dix-ſeptième ſiècle, étoit ami de Ca-

ramuel, & en entreprit la difficile défenſe. On a de lui encore un Traité de la Simonie, des Commentaires ſur le droit civil, un recenſement des propoſitions condamnées par le pape Alexandre VII, &c. Mort en 1706.

VERDIER. En parlant à cet article d'Antoine du Verdier Vau-Privas, nous avons oublié ſon fils, Claude du Verdier, homme de lettres & poète, ainſi que le père, dont nous avons, entr'autres poéſies, *Bombycum Metamorphoſis*, *Ecloga*, & une traduction latine d'un Diſcours français ſur la pauvreté & la faim, par mademoiſelle Catherine des Roches. Il publia auſſi à Lyon, en 1583, un diſcours en vers *contre ceux qui, par les grandes conjonctions des planètes qui ſe doivent faire, ont voulu prédire la fin du monde devoir lors advenir.* C'eſt quelque choſe, & c'étoit ſurtout quelque choſe alors que de détruire des chimères & de combattre l'excès de la crédulité. Claude du Verdier mourut en 1649, âgé d'environ quatre-vingt-cinq ans.

Un autre Verdier (Jean), conſeiller au préſidial d'Angers, fut le premier profeſſeur de droit français établi en 1681 dans l'Univerſité d'Angers. Il étoit recteur de l'Univerſité d'Angers en 1688. Il fut auſſi un des trente premiers membres de l'Académie d Angers. Il mourut le 2 mai 1689.

VERDUGO (FRANÇOIS), (*Hiſt. mod.*), eſpagnol, un des meilleurs & des plus utiles capitaines qu'ait eus Philippe II. Il paſſa par tous les grades militaires, & s'éleva par ſon ſeul mérite à tous les honneurs, d'abord gouverneur de pluſieurs places importantes en Hollande, enſuite gouverneur-général de diverſes provinces des Pays-Bas; amiral & général en chef ſous le fameux prince de Parme, Alexandre Farnèſe. Il remporta dans les Pays-Bas pluſieurs victoires ſur les rebelles; il mit la province du Luxembourg à l'abri de toute hoſtilité de la part des Français. Il mourut le 20 ſeptembre 1595, après quarante-quatre ans de ſervices conſidérables rendus à ſon Roi. Il mourut dans la province du Luxembourg. L'Eſpagne reconnoiſſante redemanda ſon corps. La province du Luxembourg, non moins reconnoiſſante de ſes bienfaits, voulut le conſerver.

Illius oſſa memor ſibi vindicet extera tellus.

Guillaume de Verdugo ſon fils, plus flatté qu'affligé de ce refus, a concilié tous ces devoirs en faiſant ériger un magnifique mauſolée à ſon père dans le monaſtère du Saint-Eſprit, aux portes de Luxembourg.

VERDUN (NICOLAS DE), (*Hiſt. mod.*), premier préſident du parlement de Paris en 1611, l'avoit été du parlement de Toulouſe en 1600. Il avoit été auparavant préſident aux requêtes, puis aux enquêtes du parlement de Paris. Magiſtrat intègre & déſintéreſſé juſqu'à la généroſité, ſavant dans les langues latine & grecque, juſqu'à répondre avec élégance dans l'une & l'autre de ces langues, & ſur le champ & ſans aucune préparation aux harangues que les gens du métier lui faiſoient à loiſir dans ces mêmes langues. C'eſt lui qui a donné aux premiers préſidens ſes ſucceſſeurs l'hôtel qu'ils ont toujours occupé depuis, & qui eſt connu ſous le nom d'Hôtel du Bailliage ou de la première préſidence.

VERDURE (DE LA). (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom d'une ancienne famille originaire du Boulonnais, laquelle, étant tombée dans la diſgrace du roi Charles VI, ſe tranſplanta dans l'Artois, province qui étoit alors du domaine des ducs de Bourgogne: une autre partie de cette famille s'établit à Veniſe.

En 1638 Nicolas dé la Verdure, ſieur d'Heſquelles, ſoutint le ſiége de Bruges pour le roi d'Eſpagne.

Nicolas-Joſeph de la Verdure ſon fils fut un eccléſiaſtique d'un mérite diſtingué, un ſavant profeſſeur en théologie dans l'Univerſité de Douai, & qui ne voulut jamais d'autre état, quoiqu'on lui en offrît de plus avantageux & réputés plus honorables. Louis XIV s'étant rendu maître de Douai le 6 juillet 1667, Nicolas-Joſeph, qui, étant né le 27 août 1636, avoit eu pour premiers maîtres Philippe IV & Charles II, rois d'Eſpagne, leur préféra Louis XIV, & refuſa tous les avantages que Charles II lui propoſoit pour l'attirer & le fixer dans ſes Etats. M. de Fénélon, archevêque de Cambrai, qui connoiſſoit ſon mérite, lui procura un canonicat de la cathédrale de Cambrai; mais M. de la Verdure préféra ſa chaire de Douai à l'avantage ineſtimable de vivre auprès de M. de Fénélon. Il fut le conſeil & l'ami de pluſieurs prélats des plus illuſtres de ſon tems, & il conſacra tous ſes momens à l'étude de l'Ecriture-Sainte & des Pères. Il a beaucoup écrit & fort peu imprimé. Il n'a publié qu'un ſeul ouvrage: il a pour titre: *Tractatus triplex, de contritione, attritione, & de recidivis.* Des théologiens l'ont attaqué, des prélats l'ont défendu. Mort le 12 février 1717. Pluſieurs de ſes parens, de ſon nom, ont rempli des places de conſeillers au parlement de Douai.

VEREPŒUS (SIMON), (*Hiſt. litt. mod.*), chanoine de la cathédrale de Boſleduc & principal du collége de cette ville, a compoſé un grand nombre de prières, tirées tant de l'ancien que du Nouveau-Teſtament & des écrits des Pères: il a compoſé auſſi quantité d'ouvrages élémentaires à l'uſage des colléges, & qui ont en effet été longtems en uſage dans les colléges de Flandre; il a fait une vie de Cicéron & des notes ſur quelques épîtres choiſies de cet orateur. Tous les ouvrages.

de Verepœus ſont en latin ; quelques-uns ont été traduits en français, en flamand, en eſpagnol.

VERGARA (FRANÇOIS & JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), frères, tous deux natifs de Tolède, tous deux profeſſeurs, François de grec, Jean de théologie dans l'Univerſité d'Alcala de Hénarès, fondée par le cardinal Ximenès, qui donna un canonicat à Jean. On a de François une grammaire grecque & quelques ouvrages ou traductions ; Jean a beaucoup écrit, mais il n'a rien publié ſous ſon nom. Il avoit commencé une hiſtoire du cardinal Ximenès ſon bienfaiteur, laquelle a eu pour continuateur Alvarès-Gomès. François mourut en 1545. Jean, le 20 février 1557.

VERHULST (PHILIPPE-LOUIS), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Gand, retiré à Louvain, ami d'Opſtraët & de Vaneſpen, ſavant janſéniſte, a beaucoup écrit contre les Jéſuites, & pour la défenſe de l'égliſe catholique d'Utrecht. Il a auſſi défendu, & avec beaucoup d'avantage contre quelques miniſtres proteſtans, la foi de l'égliſe catholique ſur l'Euchariſtie & ſur la tranſubſtantiation, & les Proteſtans capables de juſtice ſont convenus que, ſur ce point, la victoire lui eſt reſtée, au moins ſur les adverſaires particuliers qu'il a combattus. Verhulſt eſt mort en 1753.

VERIUS-VEER (VILHARD), (*Hiſt. litt. mod.*), auteur de diverſes traductions en hollandais & d'un ſupplément à l'ancienne chronique de Hollande, lequel ſupplément commence à l'an 1515, & va juſqu'en 1591.

VERJUS. (*Hiſt. mod.*) Le Père Verjus, jéſuite, nommé procureur des miſſions du Levant, fit partout de nouveaux établiſſemens dans ce genre, pourvut de miniſtres ces égliſes naiſſantes, & chercha de tous côtés à ouvrir des routes nouvelles à la propagation de la foi. Pour tourner de ce côté l'eſprit & le zèle, il écrivit l'hiſtoire & l'éloge de divers miſſionnaires.

Il étoit frère de Louis Verjus, comte de Crécy, ſecrétaire de la chambre & du cabinet du Roi, conſeiller d'Etat, l'un des quarante de l'Académie françaiſe, plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne & autres aſſemblées de l'Empire, & qui le fut depuis aux conférences de Riſwick. Le comte de Crécy tira le Père Verjus ſon frère de ſes miſſions & de ſes miſſionnaires, pour en faire un écrivain politique. Le Père Verjus, à l'inſtigation de ſon frère, compoſa pluſieurs écrits polémiques ſur l'enlévement de M. le prince de Furſtemberg, enlévement qui fut une des cauſes de la guerre de 1688, terminée par la paix de Riſwick. Le comte de Crécy, mort le 13 décembre 1709, a eu pour fils le marquis de Crécy, colonel du régiment de Boulonnois en 1703, brigadier d'armée en 1710, gouverneur de Toul en 1714, maréchal-de-camp en 1719.

Un autre frère du comte de Crécy & du Père Verjus, tiré de l'Oratoire pour être évêque de Graſſe, mourut le 7 décembre 1710.

Un autre eccléſiaſtique de la même famille ſe fit un nom par ſes ſermons, qui furent imprimés après ſa mort en 1665.

Le Père Verjus, né le 22 janvier 1632, mourut le 16 mai 1706.

VERLEN-VERLENIUS (JÉRÔME), (*Hiſt. litt. mod.*), auteur flamand, qui n'eſt guère connu que par la Bibliothèque belgique de Valère-André. Il a traduit & commenté quelques ouvrages d'Epictète, d'Hippocrate, de Xénophon ; il a été l'éditeur des lettres de ſaint Ignace, martyr. Il mourut à Harlem le 17 août 1586, grand-vicaire du premier évêque qu'ait eu cette ville.

VERMEIL (ABRAHAM), (*Hiſt. litt. mod.*), poète ſavoyard, ennobli en 1597 par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, pour un poème qu'il lui avoit préſenté. Il avoit entrepris un autre poème qui n'a pas été achevé ; c'étoit la vie de ſaint Louis en vers héroïques français. Vermeil fut député en 1605 auprès du roi Henri IV, par la nobleſſe du Bugey, à laquelle il appartenoit ſi récemment.

VERMEYEN (JEAN-CORNEILLE), (*Hiſt. mod.*), peintre flamand, attaché à l'empereur Charles-Quint qu'il ſuivoit dans ſes voyages, & dont il a peint l'expédition de Tunis dans une ſuite de tableaux, d'après leſquels ont été faites des tapiſſeries magnifiques qu'on voit encore, ou qu'on voyoit il n'y a pas long-tems en Portugal, où Philippe II les avoit portées lorſqu'il s'étoit emparé de ce royaume. On dit de Vermeyen une ſingularité phyſique, peut-être exagérée, c'eſt que ſa barbe, même lorſqu'il étoit debout, traînoit juſqu'à terre. Elle lui fit donner le nom de *Jean-le-Barbu*. Mort à Bruxelles en 1559.

VERNAGE (ETIENNE-FRANÇOIS), (*Hiſt. eccléſ.*), a eu part à l'établiſſement des Filles repenties, dites du Sauveur, derrière les murs du Temple à Paris. Il a conſtamment refuſé tous les bénéfices qui lui ont été offerts, & ne s'en eſt pas moins cru obligé de conſacrer aux pauvres preſque tout ſon patrimoine ; il eſt l'auteur de divers livres de piété, tels que celui qui a pour titre : *Nouvelles Réflexions ou Sentences & Maximes morales & pratiques*, dédiées à madame de Maintenon ; un autre très-connu, intitulé *Penſées chrétiennes*, auquel il a joint *la Règle chrétienne* & *les Réflexions conſolantes ſur le travail*. Mort le 12 octobre 1723, à ſoixante-onze ans. Il étoit de la même famille que le fameux médecin Vernage.

VERNANT (JACQUES DE), (*Hiſt. mod.*) Ce

nom eſt ſuppoſé, mais il figure dans une grande affaire, moitié eccléſiaſtique, moitié politique, où des noms aſſez célèbres ſe trouvent mêlés. Un carme de Nantes, déguiſé ſous ce nom, avoit fait imprimer à Metz, en 1658, un livre ſous ce titre: *Défenſe de notre Saint-Père le Pape & noſſeigneurs les Cardinaux, les Archevêques & Evêques, & de l'emploi des religieux mendians, contre les erreurs du tems.* Cet ouvrage, qui fit grand bruit alors, fut déféré à la Faculté de théologie de Paris, qui le cenſura. Cette cenſure eſt des 24 & 26 mai 1664. Le pape Alexandre VII adreſſa, le 6 avril 1665, un bref à Louis XIV, pour l'engager à faire révoquer cette cenſure, auſſi bien qu'une autre que la même Faculté, par une ſuite de la même affaire, avoit prononcée, le 3 février 1665, contre un livre du Père de Moya, jéſuite, qui s'étoit auſſi déguiſé ſous le nom d'*Amadeus Guimenius*, pour écrire dans le même eſprit que le carme. Le Pape ne put rien obtenir, & M. Talon, avocat-général, fit ſur ce bref d'Alexandre VII des obſervations très-contraires à l'eſprit ultramontain. Le Pape alors donna contre les deux cenſures qu'il n'avoit pu faire révoquer, une bulle en date du 25 juin 1665. M. Nicole fit des remarques ſur cette bulle, & l'abbé Boileau, docteur de Sorbonne, frère du poëte Nicolas Boileau, fit ſur le même ſujet un écrit intitulé *Conſidérations reſpectueuſes*. Le procureur-général interjeta de la même bulle appel comme d'abus, & le parlement lui en donna acte le 29 juillet 1665. Les pièces concernant cette affaire, connue ſous le nom d'*affaire de Jacques de Vernant*, ont été recueillies dans un petit volume intitulé *Recueil de diverſes pièces concernant les cenſures de la Faculté de théologie de Paris, ſur la hiérarchie de l'Egliſe & la morale chrétienne.* C'eſt l'abbé Boileau qui a été l'éditeur de ce Recueil, comme il eſt l'auteur des *Conſidérations reſpectueuſes* qui en font partie.

VERON (FRANÇOIS), (*Hiſt. eccléſ.*), jéſuite, puis curé de Charenton, grand controverſiſte & très-zélé pour la converſion des hérétiques. Il eut de fréquentes conférences avec les principaux miniſtres proteſtans; il en eut une entr'autres avec le fameux Bochart, & les actes en ont été publiés. Il a réfuté *le Jubilé des égliſes réformées* de Charles Drelincourt. On diſtingue parmi ſes divers ouvrages une *Méthode de controverſes* & une *Règle de foi* qui ont été adoptées par le clergé de France. Ses œuvres ont été recueillies en deux volumes in-folio. Elles roulent principalement ſur la diſtinction des Bibles catholiques & de celles de Genève, & ſont pour la plupart dans le genre polémique. Mort en 1649.

VERRIÈRES (HENRI CAHAGNE DE), doyen de l'Académie des belles-lettres de Caen ſa patrie, mort en 1755, âgé d'environ quatre-vingt-trois ans. C'eſt principalement par M. Titon du Tillet, dans ſon ſecond Supplément au Parnaſſe français, que M. de Verrières eſt connu. M. Titon, qui avoit eu des relations avec lui, le repréſente comme un homme fort aimable, de beaucoup d'eſprit, d'une érudition agréable, poſſédant pluſieurs talens d'uſage dans la ſociété, deſſinant bien, bon muſicien, jouant de divers inſtrumens de muſique, faiſant ſurtout de jolis vers qui ont tenu leur place dans divers Recueils & Mercures. Le Recueil où il s'en trouve le plus eſt celui des Poéſies de Lainez, qui a paru en 1753.

VERROCHIO (ANDRÉ), (*Hiſt. mod.*), célèbre artiſte de Florence au quinzième ſiècle, habile dans plus d'un genre, gravure, muſique, mathématiques, mais plus encore peinture & ſurtout ſculpture; c'eſt dans ce dernier art qu'il a véritablement excellé; car, quoiqu'il y ait de lui des morceaux de peinture très-eſtimés, on trouvoit cependant que chez lui le marteau & le ciſeau avoient nui au pinceau, que le pinceau en avoit contracté quelque choſe de dur & de rude qui reſſentoit la ſtatue: il en jugea ainſi lui-même, & crut devoir abandonner la peinture à ſon illuſtre élève Léonard de Vinci. On admire ſurtout de lui, en ſculpture, une danſe d'enfans autour d'un vaſe d'argent; un enfant de bronze pêchant à la ligne, qui eſt un des plus beaux ornemens du jardin de Médicis; le modèle de la ſtatue équeſtre de Barthélemi de Bergame, qu'il n'eut pas le tems de jeter en fonte, ayant été prévenu par la mort à Veniſe en 1488.

VERRUS *ou* VERRIUS FLACCUS, (*Hiſt. rom.*), grammairien, qui fut chargé de l'éducation des petits-fils d'Auguſte, & dont les ouvrages, deſquels il ne nous reſte rien, ſont ſouvent cités chez les anciens. Il mourut ſous l'empire de Tibère, vers l'an 33 de J. C.

VERRUTIUS (JÉRÔME), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Groningue, étudia le droit à Bourges & vint l'enſeigner à Paris. Il eſt auteur du *Lexicon juris.* Il vivoit dans le ſeizième ſiècle.

VERSCURE (HENRI), (*Hiſt mod.*), peintre hollandais, né à Gorkum, s'attachoit ſurtout à peindre des animaux, des chaſſes & des batailles. Il étudia particuliérement tout ce qui ſe paſſe dans les armées; il ſuivit, dans cette intention, l'armée des Etats-Généraux, en 1672. Il y fit une étude particulière des chevaux de toute nature & de tout uſage. Il y deſſina les divers campemens; il peignit & rendit ſenſible ce qui ſe paſſe dans les combats, dans les retraites, dans les déroutes; ce qui arrive après une victoire, dans un champ de bataille, parmi les morts & les mourans; le mélange des chevaux, des armes.

Corpora fuſa vident, arrectos littore currus
Inter iora rotaſque, viros, ſimul arma jacere.

Verſcure étoit extrêmement laborieux, toujours occupé de ſon art, toujours le pinceau à la main. Ses plus beaux ouvrages ſont à la Haie, à Amſterdam & à Utrecht. Il fut élevé dans ſon pays aux honneurs de la magiſtrature, mais ſans leur ſacrifier ſon pinceau, dont il ne voulut jamais ſe ſéparer. S'étant embarqué pour un petit voyage, il périt par un coup de vent à la vue de Dordrecht, le 26 avril 1670, à ſoixante-deux ans.

VERSÉ (NOEL-AUBERT DE), (*Hiſt. eccléſ.*), controverſiſte, d'abord catholique & né tel, puis devenu proteſtant, puis ſocinien, puis redevenu catholique, & mort en 1714 dans le ſein de cette Egliſe où il étoit né. Il eſt principalement connu par ſa traduction latine de l'Hiſtoire critique de l'Ancien-Teſtament, que Richard Simon avoit compoſée en français. Ses autres ouvrages ſont des écrits polémiques contre Jurieu, contre Nicole, contre Brueys, contre Ferrand, tantôt contre les Proteſtans trop zélés, tantôt contre les Catholiques. Dans ſa Diſſertation contre Spinoſa, c'eſt bien moins à Spinoſa qu'il en veut, qu'à Deſcartes & au père Mallebranche.

VERSORIS. A cet article nous n'avons parlé, dans le Dictionnaire, que du trop fameux abbé de Saint-Jean-d'Angély, plus que ſoupçonné d'avoir empoiſonné le duc de Guienne, frère de Louis XI. Ce nom de Verſoris a été auſſi celui d'une famille d'avocats célèbres, alliée à pluſieurs familles de magiſtrats diſtingués.

Le vrai nom des Verſoris étoit Letourneur, latiniſé il devint *Verſor;* & Jean Letourneur, qui vint s'établir à Paris ſous le règne de Charles VII, à ce que l'on croit, ayant été de ſon tems un des plus fameux docteurs de l'Univerſité, & ayant compoſé pluſieurs ouvrages, dont le Recueil fut intitulé *Verſoris Opera*, ce fut de ce génitif que ſe forma le nom de ſa famille, & même par ſucceſſion de tems on joignit enſemble le nom français & le nom latin, *Letourneur de Verſoris;* & ce nom *de Verſoris* devint pour ceux de cette famille, comme un nom de terre ou de fief.

De cette famille étoit Pierre Verſoris, né le 16 février 1528, qui en 1564 plaida pour les Jéſuites contre l'Univerſité de Paris, pour laquelle plaidoit le fameux Etienne Paſquier. Ce même Pierre Verſoris fut député aux Etats de Blois en 1576. Il fut dans la ſuite chef du conſeil de MM. de Guiſe, & il mourut de douleur, le 25 décembre 1588, en apprenant que ces Princes venoient d'être aſſaſſinés. On lui rend au reſte la juſtice de dire qu'il n'étoit le conſeil de la Maiſon de Guiſe que pour ſes affaires domeſtiques, & qu'il n'entroit pour rien dans ce qui concernoit ſes vues ambitieuſes & ſes projets d'uſurpation.

Il eut pour fils Frédéric Verſoris, conſeiller au parlement, & Jacques Verſoris, célèbre avocat comme ſon père.

Cette famille produiſit auſſi quelques militaires, officiers aux gardes, &c. mais le plus grand nombre ſe conſacra toujours au barreau ou à la magiſtrature.

VERSOSA (JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), poète latin moderne, né à Sarragoſſe en 1528, vint à Paris, où dès l'âge de quinze ans il enſeignoit la langue grecque avec le ſuccès le plus éclatant: on couroit en foule à ſes leçons; il ſe vit à la fois plus de mille écoliers. On a de lui des Epîtres morales en vers latins, dans le goût de celles d'Horace, & qui leur ont été pluſieurs fois comparées; un petit Traité *de Proſodiâ Græcorum;* un Poème, *Carmen epinicium in navalem victoriam Joannis Auſtriaci devictâ ad echinadas Turcarum claſſe*, c'eſt-à-dire, ſur la fameuſe victoire de Lépante, remportée ſur les Turcs par dom Juan d'Autriche. Voilà pour le poète & l'homme de lettres. Mais Verſoſa fut encore recommandable à d'autres égards. Il paroît qu'il fut employé utilement dans quelques affaires d'Etat. Il accompagna Diégo Hurtado Mendoza, ambaſſadeur de l'Empereur au concile de Trente, & fut très-utile à ce miniſtre dans les conteſtations qui s'élevèrent au ſujet de la tranſlation de ce concile à Bologne. Il fut auſſi retenu long-tems à Rome pour faire la recherche des preuves qui établiſſoient les droits acquis au roi d'Eſpagne, ou prétendus par lui ſur les divers royaumes qui compoſoient ſa vaſte & puiſſante monarchie. Verſoſa mourut à Rome le 24 février 1574.

VERT *ou* WERTH (JEAN DE), (*Hiſt. mod.*), général des armées impériales ſous les empereurs Ferdinand II & Ferdinand III dans la guerre de trente ans, ſe fit une grande réputation par ſa valeur & ſon habileté. Galas & Jean de Werth ſe trouvent à la tête de toutes les expéditions importantes de cette guerre; ils ſe ſignalèrent à la bataille de Nortlingue, du 6 ſeptembre 1634, où les Impériaux taillèrent en pièces l'armée ſuédoiſe, alliée de la France, commandée par le duc de Saxe-Veymar & le maréchal Horn. Cette victoire eſt un exemple que la multitude des chefs peut quelquefois ne pas nuire à une armée. Les généraux abondoient dans l'armée impériale: elle étoit d'abord commandée par quatre Princes; Ferdinand, roi de Hongrie, qui fut depuis l'empereur Ferdinand III; le cardinal Infant, le duc de Bavière & le duc Charles de Lorraine, & ces quatre Princes avoient ſous eux Picolomini, Léganez, Galas & Jean de Werth. Ce dernier, ainſi que le duc de Lorraine, avec lequel il combattoit, contribua beaucoup à la victoire. Le fruit de cette victoire fut la réduction de toute la Suabe & de la Franconie. Peu de jours après, le duc de Lorraine & Jean de Werth battirent encore un corps de ſix à ſept mille hommes d'élite, commandés par le rhingrave Otton-Louis.

En 1635 ils ſoutinrent enſemble la guerre en Lorraine ſans déſavantage. En 1636 Jean de Werth prit Coblentz, & bloqua Hermanſtein, qui fut réduit en 1637.

Ce fut cette même année 1636 qu'il inſpira tant de terreur à la ville de Paris, ainſi que les autres généraux de l'Empire & de l'Eſpagne, par l'irruption qu'ils firent en France, les uns dans la Picardie, les autres dans la Bourgogne. Galas étoit de l'expédition de Picardie, où les Allemands & les Eſpagnols prirent le Catelet, la Capelle, Corbie, Roye, & couroient librement entre l'Oiſe & la Somme, pouſſant des partis juſqu'à Pontoiſe. Alors la conſternation fut au comble dans Paris. Les chemins de Chartres & d'Orléans étoient couverts de Pariſiens fugitifs & de chariots chargés de leurs bagages. Le grand courage du cardinal de Richelieu & les ſages meſures qu'il ſut prendre conjurèrent l'orage : les étrangers furent forcés à la retraite, Roye & Corbie furent repriſes.

En 1638 Jean de Werth eut encore l'honneur de remporter quelqu'avantage ſur le duc de Saxe-Veymar à la première bataille de Rheinfeld, du 28 février : le duc de Rohan y fut bleſſé à mort; le comte de Naſſau, qui commandoit l'aile droite du duc de Saxe-Veymar, & Jean de Werth, s'étant rencontrés dans la mêlée, ſe tirèrent quelques coups de piſtolet. Naſſau eut ſon chapeau percé d'une balle, de Werth fut bleſſé à la joue. L'avantage de cette première affaire fut pour Jean de Werth, puiſqu'il parvint à introduire du ſecours dans Rheinfeld que le duc de Saxe-Veymar aſſiégeoit; mais il n'en fut pas de même à la ſeconde bataille de Rheinfeld, du 3 mars ſuivant: le duc de Veymar y remporta la victoire la plus complète, & fit priſonniers les quatre généraux de l'Empereur, dont Jean de Werth étoit le premier : ſon frère Antoine de Werth fut pris avec lui. Jean de Werth avoit fait des prodiges de valeur dans cette affaire. Abandonné de ſa cavalerie, qui avoit pris la fuite, renverſé de ſon cheval, qui étoit bleſſé, ne trouvant point à en changer, il avoit couru à pied pour joindre un régiment d'infanterie qu'il avoit poſté dans la forêt voiſine du champ de bataille. Ce régiment fut enveloppé de toutes parts & obligé de ſe rendre. Ce fut là que Jean de Werth & ſon frère furent pris. Jean de Werth fut mené en triomphe dans cette ville de Paris qu'il avoit tant épouvantée, & qui alors le chanſonna. Le nom de Jean de Werth fut le refrain de pluſieurs couplets, &, comme on ne le craignoit plus, on affecta de ne l'avoir pas craint. De là le proverbe : *Je m'en ſoucie comme de Jean de Werth*, ou *Vous n'en taterez non plus que Jean de Werth* : c'eſt ainſi que Rouſſeau rend ce proverbe dans ſa comédie du *Flatteur*, où un vieux domeſtique (Ambroiſe), grand diſeur de proverbes, dit à Philinte :

Le myſtère eſt, ma foi, découvert,
Et vous n'en tâterez non plus que Jean de Vert.

Ce général fut mis à Vincennes. Si le peuple, toujours vil, prit plaiſir à l'outrager, les Français polis & bien élevés virent en lui un héros humilié qui ſoutenoit ſes revers avec nobleſſe, & ne cédoit en politeſſe & en civilité à aucun d'eux. Il étoit encore en France lorſque le comte d'Harcourt prit Turin en 1640, &, dans l'admiration que lui inſpira cet exploit, il s'écria qu'il aimeroit mieux être le comte d'Harcourt que d'être Empereur. Il fut échangé en 1641 avec le maréchal Horn, qu'il avoit battu à Nortlingue.

On a beaucoup admiré la ſavante & pénible retraite que fit en 1645 le vicomte de Turenne, du Necker au Rhin, d'Hailbron à Philisbourg, en paſſant impunément par des défilés très-dangereux. Cette retraite eût vraiſemblablement été moins heureuſe ſi le conſeil de Jean de Werth avoit été ſuivi; il vouloit qu'on courût s'emparer de la tête des défilés dans leſquels les Français étoient engagés; les autres généraux crurent devoir laiſſer repoſer les troupes, & remirent au lendemain une victoire qu'ils croyoient aſſurée, les Français ne pouvant pas encore le lendemain être ſortis du défilé, conjecture qui fut démentie par l'excès de diligence que fit le vicomte. En cette occaſion la multiplicité des généraux avoit nui certainement aux Impériaux.

En 1646 Jean de Werth couvrit Ingolſtat & Ratisbonne, pendant que l'archiduc Léopold faiſoit lever le ſiége d'Ausbourg au vicomte de Turenne & aux Suédois.

En 1647 le duc de Bavière, qui juſqu'alors étoit reſté attaché à l'Empereur, fit ſa paix par le traité d'Ulm avec les Français & les Suédois, & promit une neutralité entière. Par-là Jean de Werth, qui commandoit l'armée de Bavière, ſe trouvoit condamné à une inaction dont ſon caractère s'accommodoit mal, & qui lui paroiſſoit honteuſe pour un général allemand, tandis que l'Allemagne reſtoit en proie aux armées ennemies. Il entreprit de diſpoſer de l'armée bavaroiſe contre les intentions & les engagemens récens du duc de Bavière, & de la donner toute entière à l'Empereur. Le Duc, ſans le ſavoir, lui facilita l'exécution de ce projet en lui ordonnant de mener des troupes dans le Haut-Palatinat pour en chaſſer des maraudeurs de l'armée ſuédoiſe, qui y faiſoient des courſes. Jean de Werth, profitant de l'occaſion, ordonne à toute la cavalerie de le venir joindre avec armes & bagages: l'infanterie dépendoit un peu plus de ſon commandant-général Holtz; il le fait arrêter, &, le piſtolet à la main, le force d'envoyer un pareil ordre à tous les colonels. Mais que les meſures fuſſent bien ou mal priſes, le complot échoua : le duc de Bavière en étant averti, écrivit à tous les colonels de ne plus reconnoître Jean de Werth, qu'il déclaroit traître & infâme, & dont il mettoit la tête à prix. Ce général n'eut que le tems de ſe ſauver en Bohême. Là finit ſa carrière militaire. La paix de Weſtphalie, conclue l'année ſuivante, fit

ceſſer toutes hoſtilités, & concilia pour un tems tous les intérêts.

VERTRON (CLAUDE-CHARLES GUYONNET, ſeigneur en partie de Vertron), (*Hiſt. Litt. mod.*), hiſtoriographe de France, chevalier commandeur des Ordres royaux & militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, membre de l'Académie d'Arles & de celle des Ricovrati de Padoue, eſt auteur d'une multitude de petits vers à l'honneur des Dames, principalement de celles qui ſe ſont diſtinguées par les talens de l'eſprit & par les connoiſſances. Ces pièces ſe trouvent pour la plupart raſſemblées dans l'ouvrage qui a pour titre : *La nouvelle Pandore, ou les Femmes illuſtres du ſiècle de Louis-le-Grand ; Recueil de pièces académiques en proſe & en vers ſur la préference des ſexes, dédié aux Dames*, deux volumes in-12. Depuis que Louis XIV lui eut donné le titre de ſon hiſtoriographe, il ne ceſſa de louer ce Monarque dans ſa proſe & dans ſes vers, croyant apparemment remplir par-là ce titre d'hiſtoriographe, qu'il ne paroît d'ailleurs avoir mérité par aucun ouvrage dans le genre hiſtorique. Il annonce cependant dans une lettre à madame de Saliés (voyez l'article *Saliés*), qu'il a fait en *Diſcours hiſtoriques* l'hiſtoire des Ordres royaux qui ſont en France ; mais j'ignore ſi cet ouvrage ou ces ouvrages ont été imprimés, & ſi ces *Diſcours hiſtoriques* ſont de l'Hiſtoire. M. Titon du Tillet, qui place quelquefois dans ſon *Parnaſſe français* des écrivains que M. de Voltaire n'auroit pas admis dans le *Temple du Goût*, a fait une mention honorable de M. de Vertron & de deux de ſes poèmes à la louange de Louis XIV ; l'un intitulé le *Nouveau Panthéon*, l'autre *Parallèle de Louis-le-Grand avec les Princes qui ont eu le ſurnom de Grand*. Madame de Saliés, que M. de Vertron avoit célébrée dans ſa *Nouvelle Pandore*, le lui a rendu dans des vers où elle loue à la fois Louis XIV & les deux poèmes à ſa louange, compoſés par M. de Vertron :

Tout écrit aujourd'hui, tout parle de mon Roi,
Des meilleurs auteurs juſqu'à moi :
Mais tout cède, Vertron, au ſuccès de ton zèle.
Ton *Panthéon*, ton *Parallèle*,
Montrent à l'Univers ce monarque pieux
Plus grand que tous les Rois, plus grand que tous les dieux :
Et tant de vérités qu'à peine on pourroit croire,
Se prouvent aiſément dans ta fidelle hiſtoire.

Vertron étoit aimé & eſtimé de pluſieurs beaux eſprits de ſon tems ; il n'avoit pas un talent qui écraſât le leur ; il fut ami de Santeuil, & il y a de lui des vers latins aſſez médiocres ſur la mort de ce poète : on peut les voir dans le troiſième volume des Œuvres de Santeuil, de l'édition de Paris, 1729, pages 163 & 164, avec les noms & les qualités de Guyonnet de Vertron : ils font partie du Recueil intitulé *Funus Santolinum*. Des curieux ont conſervé des ouvrages manuſcrits de Vertron, entre autres une *Hiſtoire de Louis XIV*, & une *Hymne nouvelle en l'honneur de ſaint Louis, avec la traduction en vers français* ; plus, les *Maximes de ſaint Louis, adreſſées à ſon fils, miſes en vers français, & une paraphraſe des litanies royales*. Vertron mourut à Paris le 30 novembre 1715.

VERZASCHA (BERNARD), (*Hiſt. litt. mod.*), médecin ſuiſſe, qui eut de la réputation & des ſuccès aux dix-ſeptième & dix-huitième ſiècles, & qui eſt auteur de divers ouvrages ſur la médecine, d'exercitations ſur la paralyſie, ſous le titre de *Riverius Contractus* ; de l'ouvrage intitulé *Centuria obſervationum medicarum*, d'un *Herbarium*. Né à Bâle le 22 février 1651 ; mort auſſi à Bâle le 4 août 1719.

VESAL. A cet article Veſal (André), tel qu'il eſt dans le Dictionnaire, nous ajouterons ſeulement une particularité. M. de Thou, au cinquième livre de ſon Hiſtoire, rapporte que dans une maladie de Maximilien d'Egmont, comte de Bure, qui faiſoit déjà déſeſpérer de ſon rétabliſſement, Veſal lui ayant prédit l heure & preſque le moment de ſa mort, le comte fit apprêter chez lui un grand feſtin & expoſer toute ſon argenterie & ce qu'il avoit de plus précieux ; que s'étant mis à ſa table avec ſes amis, il leur fit à chacun de riches préſens, & leur dit le dernier adieu avec un eſprit tranquille, & qu'enſuite s'étant remis au lit, il expira preciſément au tems que Veſal avoit dit. M. de Thou ne prend point ſur lui l'affirmation de ce fait ; un prudent *on dit* le met à cet égard à l'abri du tout reproche de crédulité : nous deſirerions cependant qu'un hiſtorien d'une auſſi grande autorité que M. de Thou eût donné à ſon doute une expreſſion plus marquée, qu'il eût prévenu l'abus qu'on pourroit faire de ſon récit pour en induire une ſorte de merveilleux dans la prédiction de Veſal. On entrevoit aiſément à quoi ſe reduit la vérité de cette hiſtoire. Le comte de Bure, comme beaucoup de malades aſſez courageux pour enviſager leur fin, voulut ſavoir combien de tems à peu près il pouvoit avoir encore à vivre, ſelon la conjecture des médecins ; il fit ſes diſpoſitions en conſéquence : Veſal conjectura plus ou moins juſte, & le malade mourut à peu près dans le tems indiqué par la conjecture. Il y a toujours à cela plus de latitude qu'on ne le dit ; & cet *à peu près*, que les uns expriment, que les autres ſuppriment, eſt le mot déciſif qui ôte à la prédiction de Veſal l'air d'horoſcope qu'on a voulu lui donner. On ne peut trop purger l'Hiſtoire de ce poiſon du merveilleux, qui, l'altérant dans ſon eſſence & la réduiſant à la Fable,

lui ôte ſa dignité, ſa majeſté, ſa divinité, ſelon l'expreſſion de Pline : *Quanta dignitas, quanta majeſtas, quantum deniquè ſit* NUMEN *Hiſtoria.*

VESPASIANI, (*Hiſt. litt. mod.*), florentin, auteur du quinzième ſiècle, a écrit la vie du pape Nicolas V, avec lequel il avoit été lié avant ſon exaltation. Ughelli parle de cette vie dans l'*Italia Sacra*; mais elle eſt reſtée manuſcrite. On a prétendu que ce Veſpaſiani étoit de la famille des Strozzis.

VESTILIUS (SEXTUS), (*Hiſt. rom.*), prétorien, accuſé dans le ſénat par Tibère de crimes ou chimériques ou arbitraires, & ſachant qu'une accuſation de Tibère étoit un arrêt de mort, ſe fit ouvrir les veines, comme Tacite le rapporte au ſixième livre des Annales.

VESTINUS (ATTILIUS). (*Hiſt. rom.*) Celui-ci auſſi eut les veines coupées, mais ſans conſentement de ſa part, & par la violence d'autrui. C'étoit un ſénateur peu digne de ſon rang, longtems favori de Néron, complice de ſes débauches & dépoſitaire de ſes dangereux ſecrets; ſe croyant d'après cela dangereux lui-même, il ne craignit pas de ſe rendre redoutable à Néron par des propos hardis & des railleries piquantes, que Néron n'eût ſoufferts d'aucun autre, & qu'il ne ſouffroit de lui qu'avec peine. Veſtinus eut enſuite la baſſeſſe d'épouſer une Statilia Meſſalina qu'il ſavoit avoir eu un commerce ſuivi avec l'Empereur. Alors il prit fantaiſie à Néron de reprendre la femme, & de ſe défaire du mari. Les miniſtres de ſa cruauté trouvèrent Veſtinus à ſouper avec un grand nombre d'amis; ils ſe jetèrent ſur lui, le mirent dans un bain chaud, & lui coupèrent les veines.

C'eſt ainſi que Néron ſait diſputer un cœur.

Un autre Veſtinus (Lucius) eut un grand crédit ſous l'empire de Veſpaſien, qui le chargea de rétablir le capitole.

VETRANI (ANDRÉ), (*Hiſt. litt. mod.*), d'abord médecin célèbre à Palerme en Sicile, a écrit ſur la lèpre, & compoſé d'autres Traités de médecine aſſez eſtimés. Etant devenu veuf, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & ne s'occupa plus guère que des choſes de la religion. Il mourut à Palerme le 24 mars 1689. Il y étoit né dans le même dix-ſeptième ſiècle.

VETRANNION *ou* BETRANNION, (*Hiſt. eccléſ.*), évêque de ce Tomes en Scythie, où Ovide étoit mort exilé :

Naſo Tomitana jam non novus incola terra.

Vetrannion vivoit dans le quatrième ſiècle de l'Egliſe. Il ſe diſtingua par ſon zèle contre les Ariens & par le courage avec lequel il réſiſta en face à l'empereur Valens, qui les protégeoit, qui étoit arien lui-même, & qui vouloit l'obliger à communiquer avec des évêques ariens. Valens l'exila, puis le rappela. Vetrannion eut, à ce qu'on croit, la conſolation de voir les commencemens du règne de l'empereur Théodoſe-le-Grand.

VETUS *ou* VETU (JEAN), franc-comtois, profeſſeur de belles-lettres au collége du cardinal Lemoine, ſe rendit ſavant en juriſprudence & en médecine. Attaché d'abord à la famille de Gilles Bourdin, procureur-général du parlement, du fils duquel il dirigeoit les études, il fut bien plus conſtamment attaché dans la ſuite à la Maiſon de Lorraine. Le cardinal Charles de Lorraine l'employa en diverſes négociations aſſez importantes, & il dut à la protection de cette Maiſon une charge de ſecrétaire du Roi & une charge de conſeiller au parlement de Bordeaux, puis une de maître des requêtes, puis une de préſident au parlement de Bretagne. Par une ſuite de ſon attachement à cette Maiſon de Lorraine-Guiſe, il joua un rôle dans la Ligue; il ſervit le duc de Mayenne dans diverſes affaires; il avoit recueilli les derniers mots de ce grand duc, François de Guiſe, aſſaſſiné devant Orléans par Poltrot de Méré, & père du duc de Guiſe-le-Balafré & du duc de Mayenne; il avoit fait auſſi, lorſqu'il étoit encore dans ſon collége du cardinal Lemoine, une oraiſon funèbre de l'empereur Charles-Quint en latin. Comme il étoit grand controverſiſte, il a beaucoup écrit contre les Proteſtans, nommément contre Calvin & Théodore de Bèze.

VEWRE (JEAN DE LA), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant du ſeizième ſiècle, très-verſé dans les langues hébraïque, grecque & latine, auteur d'un poème en hébreu & en latin, ſans qu'on ſente trop le mérite de cette bigarrure; d'une traduction du grec en latin, du Traité de Philon des dix oracles divins; de diverſes épigrammes & de quelques autres poéſies. Jean Dorat en a parlé avec éloge, ainſi que Nicolas Bourbon l'ancien, dans ſes poéſies intitulées *Nugæ*. Il en eſt parlé auſſi dans la Bibliothèque des auteurs de Bourgogne. Colomiés l'a placé dans ſa *Gallia orientalis*.

VEYGA (ANDRÉ DE), (*Hiſt. mod.*), portugais, né dans le diocèſe d'Evora, pénitent du Tiers-Ordre de Saint-François, fut connu dans ſon tems par un ſeul ouvrage aujourd'hui oublié, qui a pour titre : *Acetarium variarum rerum materias continens, multiplici carmine, ſacro præſertim conſtans.* Il a une choſe plus remarquable, c'eſt d'avoir paſſé juſqu'à quatre-vingt-douze ans en religion, & d'avoir vécu en tout cent dix ans; il mourut le 1 avril 1584.

Un autre Veyga, auſſi portugais (Emmanuel de), auſſi religieux, mais jéſuite, né à Villa-Vicioſa, mort à Lisbonne le 15 janvier 1644, à

quatre-vingts ans, a donné en portugais une Relation ou Expoſition de l'état du chriſtianiſme en Ethiopie.

VÈZE. (*Hiſt. mod.*) La Maiſon de Vèze ou de la Vèze en Quercy, de Carmain & de Foix, prit le nom de Carmain, parce que Pierre de Vèze acheta, vers le commencement du quatorzième ſiècle, de Bertrand de Lautrec le vicomté de Carmain, qui fut dans la ſuite érigé en comté par Louis XI, pour Jean de Foix, dont Pierre de Vèze, acquéreur, étoit le triſaïeul; ce Jean de Foix prit ce nom de Foix, qui étoit celui d'Iſabelle de Foix ſa mère, qui, par contrat du 21 novembre 1427, avoit épouſé Jean, vicomte de Carmain, lequel fut père de Jean de Foix.

Cette Maiſon de Vèze avoit donné à l'Egliſe un Pape, c'eſt le pape Jean XXII, élu en 1316. Celui ci fit Cardinal ſon neveu Gauſſelin de Vèze, qui fut chancelier de l'Egliſe romaine, & légat en France & en Angleterre: il eut un frère archevêque de Toulouſe.

Cette même Maiſon de Vèze, Carmain & Foix a produit un grand nombre de chevaliers & de guerriers diſtingués par la valeur.

VIA (ARNAULD DE), (*Hiſt. mod.*), natif de Cahors, comme le pape Jean XXII ſon oncle maternel, fut auſſi fait par lui Cardinal & évêque d'Avignon, ainſi que Jacques de Via ſon frère. C'eſt Arnauld de Via qui a fait bâtir le palais épiſcopal d'Avignon. Arnauld fut fait Cardinal le 22 juin 1317, & mourut le 24 novembre 1335.

VIAIXNES (Dom THIERRI DE), (*Hiſt. litt. mod.*), bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne & de Saint-Hydulphe, conſidéré & perſécuté pour janſéniſme, dans ſon Ordre même, où il fut ſouvent exilé de maiſon en maiſon, puis par le Gouvernement, qui le mit deux fois à Vincinnes, où la première fois il reſta près de ſept ans, & la ſeconde fois près de deux, & n'en ſortit qu'à la mort de Louis XIV. Par où un ſimple religieux, un ſujet obſcur & paiſible peut-il avoir mérité d'être traité en criminel d'Etat? Il fut encore exilé ſous la régence en 1721, pour les intérêts de la bulle, dont on ne ſe ſoucioit guère. Il fut obligé de quitter le royaume. Il finit par s'attacher à l'Egliſe janſéniſte d'Utrecht, & il mourut près de cette ville le 31 octobre 1735.

VIALART, (*Hiſt. mod.*), nom d'une noble & ancienne famille originaire d'Auvergne. Michel Vialart, conſeiller au parlement de Paris, puis préſident des requêtes du Palais, fut envoyé par Louis XIII ambaſſadeur en Suiſſe, & y mourut en 1634. Il fut père de ce fameux évêque & comte de Châlons, Félix Vialart de Herſe, qui eut tant de part à la paix de Clément IX, qui fit dans ſon diocèſe tant d'utiles établiſſemens, bâtit & dota le ſéminaire, forma pluſieurs maiſons d'éducation pour l'un & l'autre ſexe, fit reconſtruire & agrandir ſon égliſe, ravagée par un incendie; n'eut de revenus que pour les pauvres, épuiſa ſon zèle à tâcher de concilier entr'eux les divers docteurs théologiens, fut toujours ami de la paix, & non moins ardent à donner en tout genre l'exemple des vertus & de la ſimplicité; paſſa les vingt dernières années de ſon épiſcopat dans le ſéminaire qu'il avoit fondé, vivant avec ſes prêtres, veillant ſur eux, les animant par ſes exhortations & ſes exemples à l'accompliſſement de tous leurs devoirs, à la pratique de toutes les vertus; travaillant avec eux à l'inſtruction des Fidèles par pluſieurs ouvrages dont le mérite s'eſt fait ſentir au-delà des circonſtances & des objets pour leſquels ils avoient été faits: il s'attacha ſurtout à rétablir par ſes ordonnances la diſcipline de l'Egliſe dans toute ſa pureté. On dit que Louis XIV lui deſtinoit l'archevêché de Paris après la mort de M. de Périxe, & on inſinue qu'il le refuſa, ſoit, comme on dit, par humilité, ſoit qu'il regardât comme indiſſoluble ſon mariage avec ſon Egliſe. Son épiſcopat fut auſſi long qu'édifiant: il dura quarante ans. Ce ſaint prélat mourut le 10 juin 1680.

Son oncle paternel, frère de Michel Vialart, d'abord religieux feuillant & quatre fois général de ſon Ordre, fut nommé en 1640 à l'évêché d'Avranches, & mourut le 15 ſeptembre 1644. Il eſt auteur de Mémoires du miniſtère du cardinal de Richelieu, avec diverſes réflexions politiques. Cet ouvrage, qui ne parut qu'en 1650, ſix ans après la mort de l'auteur, dans un tems où le parlement, ſoulevé contre l'adminiſtration du cardinal Mazarin, n'étoit guère favorable à la mémoire du cardinal de Richelieu, fut condamné au feu par un arrêt du 11 mai de la même année 1650.

VIANA (LOUIS-FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Grenade en 1690, fut nommé en 1756 hiſtoriographe du roi d'Eſpagne, Ferdinand VI. Cet écrivain, dont les principaux ouvrages ſont des Diſſertations *ſur l'arrivée de ſaint Jacques-le-Majeur en Eſpagne, & ſur le martyre de ce Saint; ſur l'authenticité de la ſainte Véronique de Jaën, ſur une apparition miraculeuſe de la ſainte Vierge du Pilar de Sarragoſſe*, toutes choſes dont il ſoutient la réalité & dont il rapporte les preuves, étoit l'objet de l'admiration & des éloges des ſavans de l'Eſpagne; ils l'appeloient *Corypheum litteraturæ Hiſpanæ, gelonem librorum, in hiſtoriâ eccleſiaſticâ facilè principem: antiquitatum mirificum indagatorem, gloriaque hiſpanicæ gentis acerrimum defenſorem.* Il étoit comblé de tous les honneurs académiques en tout genre. Il vivoit encore en 1759.

VIANI (JEAN-CLAUDE), (*Hiſt. litt. mod.*), prieur de Saint-Jean d'Aix, de l'Ordre de Malte, mort le 16 mars 1726, à quatre-vingt-huit ans, bel-eſprit, hiſtorien & poète. On a de lui une

multitude d'ouvrages en vers de tout genre & de tout titre. Les principaux ſont une Epître latine, adreſſée à M. l'abbé Fleuri, auteur de l'Hiſtoire eccléſiaſtique : *Per illuſtri & reverendiſſimo domino Claudio Fleuri, &c. carmen eucharisticon.* L'abbé Fleuri étoit alors confeſſeur du roi Louis XV. L'autre abbé Fleuri, ancien évêque de Fréjus, depuis cardinal-miniſtre, étoit précepteur du même Louis XV. Il a auſſi ſon hommage particulier, ainſi que M. le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, & M. Fléchier, évêque de Nîmes. Pour ce dernier hommage, c'étoit le cœur qui le dictoit, non-ſeulement parce que M. Fléchier en étoit très-digne, mais parce que le poète étoit ſon ami. On a encore du même Viani des Elégies ſur la mort des Princes français de ſon tems, une Relation en vers latins de la peſte d'Aix en 1720, une Hiſtoire latine de la dernière conjuration de Naples, laquelle a été traduite en français par un de ſes amis ; un Poème en vers latins ſur le ſiége de Malte par les Turcs.

Jean-Claude Viani avoit trois frères : Pierre Viani, grand-prieur de l'Egliſe de Malte ; Charles Viani, connu en Provence par ſes miſſions & ſa vie pénitente, mort en 1706 au ſéminaire d'Aix, & Chriſtophe Viani, maître des comptes & conſeiller de la cour des aides de Provence, mort en 1685.

Un autre Viani, originaire de Saluces en Piémont (nous ignorons s'il étoit de la même famille que les précédens), né vers l'an 1690, entra dans l'Ordre des Servites : il eſt principalement connu pour avoir accompagné à la Chine Charles-Ambroiſe de Mezzabarba, patriarche d'Alexandrie, que le pape Clément XI envoyoit à la Chine en qualité de légat apoſtolique pour prendre connoiſſance des conteſtations qui s'élevoient entre les différens miſſionnaires, & rétablir, s'il étoit poſſible, parmi eux la paix & la concorde néceſſaires à la propagation de la foi. Le Père Viani a écrit ſur la théologie, la géographie ſacrée, la chronologie & l'hiſtoire eccléſiaſtique ; il a traduit en italien un *Traité de l'ame des bêtes*, compoſé en français. Mort en 1738.

VIAS (BALTHAZAR DE), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Marſeille le 14 ſeptembre 1587, poète latin du dix-ſeptième ſiècle, étoit fils de Jacques de Vias, conſul pour le Roi à Alger, maître des requêtes de la Reine. Jacques de Caſaux, conſul de Marſeille, s'étant fait tyran de cette ville ſous la protection du roi d'Eſpagne, & en ayant chaſſé les ſujets attachés à leur Roi légitime, Henri IV, Jacques de Vias, qui étoit du nombre, fut obligé de ſe retirer à Piſe, & ſa femme alla le trouver à Livourne & lui porta ſon fils Balthazar encore enfant. Caſaux ayant été tué & Marſeille étant ſoumiſe, Jacques de Vias, ſa femme & ſon fils ne tardèrent pas à y revenir. On apprend tous ces faits & tous ceux qui concernent Balthazar de Vias & ſa famille, par le Recueil de ſes poéſies, intitulé *Balthaſaris de Vias, Maſſilienſis, Regi chriſtianiſſimo à conſiliis, charitum libri tres. Ad Henricum-Ludovicum-Habertum Mommorium, Regi à conſiliis & libellorum ſupplicum magiſtrum.* Il y parle de ſon goût & de ſa facilité pour les vers dès ſon enfance, à peu près dans les mêmes termes qu'Ovide :

Nec labor ullus erat ſubitos effundere verſus,
Et quicquid volui dicere carmen erat.

Balthazar de Vias mourut à Marſeille en 166-, âgé de quatre-vingts ans : c'étoit auſſi à cet âge de quatre-vingts ans que ſon père étoit mort. Le poète fut ami de la plupart des hommes illuſtres de ſon tems, de M. de Peireſc, de Gaſſendi, de M. de Launoi, de ce Henri-Louis-Habert de Monmort, de l'Académie françaiſe, auquel il a dédié ſes poéſies ; de Robert Barclai, auteur de l'*Argenis*. Le Père Claude Lion, oratorien, a célébré les ouvrages de Balthazar de Vias dans une pièce de vers, ſous ce titre : *Nobiliſſimo clariſſimoque viro Balthaſari de Vias, doctiſſimo & clariſſimo Muſarum alumno, Xenion.*

VIBIUS. (*Hiſt. rom.*) On rencontre ſouvent ce nom dans l'hiſtoire romaine.

Vibius Virius, citoyen de Capoue, ayant fait révolter cette ville en faveur d'Annibal, & voyant que Fulvius étoit près de la reprendre, ſe retira chez lui avec vingt-ſept ſénateurs ſes complices, leur donna un grand feſtin où ils s'enivrèrent tous & s'empoiſonnèrent.

Vibius Fronto, général de la cavalerie ſous l'empire de Tibère.

Vibius Serenus, proconſul de l'Eſpagne ultérieure, condamné pour ſes violences ſous le règne du même Tibère.

Un autre *Vibius* Serenus, accuſateur de profeſſion ſous le même règne, & qui, ayant intenté une fauſſe accuſation contre Fonteius Capito, proconſul d'Afrique, n'en fut pas moins renvoyé abſous.

Vibius Criſpus, qui faiſoit métier d'accuſateur pour de l'argent, quoique riche & ayant aſſez de fortune, de crédit & de talent pour faire un métier plus honnête, ou pour n'en faire aucun & n'être qu'un homme aimable dans la ſociété.

Vibius Marius, homme vénérable par ſon âge & ſes mœurs, accuſé, ſous le même règne de Tibère, par Satrius Secundus d'avoir eu part au complot d'Albucilla contre cet Empereur, & d'être l'amant adultère de cette femme.

Vibius Avitus, gouverneur des Gaules & de la Germanie inférieure ſous Néron.

Vibius Secundus, chevalier romain, accuſé de péculat par les Maures ſous l'empire du même Néron, & condamné à l'exil.

C. *Vibius* Trebonianus Gallus, gouverneur de la Meſie, élevé à l'empire après la mort de l'empereur

pereur Déce, l'an 251 de l'ère chrétienne, qui aſſocia ſon fils Voluſien à l'empire, & qui fut tué l'an 253.

VIC (Enée), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant antiquaire, né à Parme, recherchoit avec grand ſoin les médailles, & deſſinoit & gravoit avec ſoin celles qu'il avoit recueillies; il ſe propoſoit de donner les médailles de tous les Empereurs, avec d'amples commentaires: les douze Céſars parurent en 1550, très-bien gravés. En 1557, Vic donna les femmes des douze Céſars, avec ſes obſervations, qui furent traduites d'italien en latin, par Noël Conti, noble vénitien. En 1562, il parut un autre volume ſur les médailles de Jules-Céſar ſeulement; enfin, en 1601, après la mort d'Enée Vic, Jacques Franchi, graveur à Veniſe, qui avoit acquis ſes planches, publia ce qu'il y avoit de gravé des médailles des Empereurs, depuis Nerva juſqu'à Lucius Verus, & des Impératrices, depuis Plautine juſqu'à Salonnie.

VICHI-CHAMPROND, (*Hiſt. de Fr.*), ancienne Maiſon du Bourbonnois, dont étoient le dernier tréſorier de la Sainte-Chapelle de Paris & la marquiſe du Deffand ſa ſœur, célèbre par ſon eſprit.

Damas de Vichi, premier du nom, ſuivit ſaint Louis au voyage de la Terre-Sainte.

Guillaume III de Vichi fut armé chevalier par le duc de Bourbon, beau-frère du roi Charles V.

Damas II de Vichi porta la bannière du duc de Bourbon au ſiége de Verteuil.

Antoine de Vichi, troiſième du nom, ſervit à Gênes le roi François I, qui lui en témoigna ſa ſatisfaction par une lettre très-honorable, en date du 13 janvier 1528. Il empêcha l'établiſſement des nouvelles héréſies dans ſon pays. Henri II le fit chevalier de l'Ordre de Saint-Michel.

Gaſpard de Vichi, comte de Champrond, arrière-petit-fils d'Antoine, fut maréchal des camps & armées du Roi, & gouverneur du Pont-Saint-Eſprit, qu'il avoit repris par intelligence ſur les ennemis de l'Etat. C'eſt pour lui que Louis XIII a érigé Champrond en comté.

Il eut un petit-fils, Bertrand, chevalier de Malte, tué à la défenſe de Mayence en 1689.

VICTORIN. Dans le Dictionnaire, nous n'avons parlé, à cet article, que du tyran Victorin. Il y a de ce nom pluſieurs écrivains, philoſophes, théologiens ou gens de lettres recommandables.

1°. Victorin, évêque de Petaw dans la Pannonie ſupérieure, qui a ſouffert le martyre vers l'an 303, ſous la perſécution de Dioclétien. Saint Jérôme nous apprend que cet évêque avoit compoſé de ſavans Commentaires ſur la plupart des livres de la Bible. Optat de Milève, Bede, Uſuard, Baronius, Bellarmin, Sponde, Godeau, Dupin & autres auteurs eccléſiaſtiques en parlent auſſi & avec détail, & c'eſt un point de critique chez les ſavans, de ſavoir s'il a partagé ou non l'erreur des Millenaires.

2°. Victorin (Caius ou Fabius Marinus), philoſophe africain au quatrième ſiècle, conduit par la lecture des livres de Platon à celle de l'Ecriture-Sainte, la goûta, l'admira & ſe fit chrétien. Saint Auguſtin dit que Victorin avoit traduit en latin pluſieurs livres des Platoniciens. Saint Jérôme cite des livres que le même Victorin avoit faits contre les Ariens, ainſi que des Commentaires ſur ſaint Paul. Il écrivit auſſi contre les Manichéens, & fit un poème des Macchabées: ces derniers ouvrages ſont dans la *Bibliothèque des Pères*.

3°. Victorin de Feltry, en Italie, un des plus ſavans hommes du quinzième ſiècle. On apprend dans un ouvrage poſthume d'un Anglais nommé Humfroi Hody, qui a pour titre: *De Græcis illuſtribus linguæ græcæ litterarumque humaniorum inſtauratoribus*, que Victorin apprit la langue grecque d'Emmanuel Chryſoloras, & qu'il enſeigna la langue latine à Théodore Gaza & à Georges de Trébizonde, qui l'appelle ſon maître dans un opuſcule qu'il lui dédia ſous ce titre: *De Artificio ciceroniana orationis, pro Quinto Ligario.* C'étoit à Mantoue que Victorin enſeignoit: le prince de Mantoue, Jean-François de Gonzague, lui confia l'éducation de ſes enfans, & même de ſa fille, la princeſſe Cécile, dont les progrès dans les langues grecque & latine la rendirent l'admiration des ſavans de ſon tems. Saxolus Pratenſis, qui avoit auſſi été diſciple de Victorin, en a donné un éloge qui fait également eſtimer l'auteur, & reſpecter & chérir le maître, dont il expoſe en détail, & les talens comme inſtituteur, & les vertus comme bienfaiteur, non-ſeulement de ſes élèves, mais de tous les malheureux.

Jean-André, évêque d'Aleria, autre diſciple de Victorin, l'appelle *ævi noſtri Socrates, ſæculi ſui ornatus ac decus, fama & gloria Academiæ mantuanæ, pater pauperum ſtuaioſorum, humanitatis ſuſcitator, latinitatis erector, ſapientiæ magiſter, honeſtatis ſpecimen, bonitatis exemplum, divitiarum contemptor, ingeniorum ſublevator, &c.*

Le cardinal Querini a auſſi parlé de Victorin avec beaucoup d'éloges, mais il n'a pu en parler que d'après les autres. La liſte de ſes panégyriſtes contemporains ne finiroit point. Un tel concert de louanges de la part de tous ces excellens juges ne peut n'avoir pas été mérité; mais nous n'avons pas d'ouvrages de Victorin à citer à l'appui de tant d'éloges.

VIDOMAR, (*Hiſt. mod.*), eſt le nom du vicomte de Limoges, qui, par le refus qu'il fit de partager avec Richard Cœur-de-Lion, ſon ſeigneur ſuzerain, un tréſor qui avoit été trouvé ſur ſes terres, ou de le lui remettre tout entier comme Richard le prétendoit, attira ſur lui les armes de

cet impétueux Richard, qui périt dans cette guerre. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'article *Richard I.*, dit Cœur-de-Lion, parmi les rois d'Angleterre.) Le tréſor dont il s'agiſſoit, étoit des ſtatues d'or qui repréſentoient un Empereur aſſis à table avec ſa femme & ſes enfans.

VIENNOIS. C'eſt le nom d'une Maiſon noble du Dauphiné, deſcendue d'Amédée Donné de Viennois, fils naturel de ce dernier dauphin, Humbert II, qui céda le Dauphiné à la Maiſon de France; Humbert arma ce fils chevalier, & lui donna en rentes un appanage aſſez conſidérable. Amédée ſe qualifioit *Dominus Amedeus, miles Donatus Humberti Delphini.* Il mourut en 1361. Jean ſon fils étoit qualifié *Vir nobilis Joannes de Viennesio, filius Amedei Baſtardi, domini Humberti Delphini.*

Dans des lettres du 22 janvier 1447, données par Charles VII à Amédée II, fils de Jean, & à Jean II, fils d'Amédée, il eſt dit qu'ils portent dans leurs armes *un dauphin*, attendu qu'ils tirent leur origine d'Humbert II, dernier dauphin.

Un de leurs deſcendans, Marc-Antoine de Viennois, eut ſon château de Vizilla brûlé par les Proteſtans; deux de ſes frères périrent dans les flammes: on eut peine à ſauver ſon fils Arnoul, encore enfant.

Cette Maiſon de Viennois a produit pluſieurs guerriers utiles.

VIET (BARTHÉLEMI DE), (*Hiſt. litt. mod.*), Lyonnais, a traduit en françois les harangues de Louis Grotto, ſous ce titre: *Les harangues de Louis Grotto, aveugle d'Hadrie, admirable en éloquence, par lui prononcées en pluſieurs lieux où il a été envoyé ambaſſadeur, très-utiles à toutes ſortes de perſonnes, traduites du latin & de l'italien en françois, par Barthélemi de Viette, Lyonnais.*

Il n'a point été parlé, dans le Dictionnaire, de ce Louis Grotto, qui mérite cependant d'être connu: c'eſt ici le lieu de ſuppléer à cette omiſſion.

Louis Grotto, natif d'Adria (dans l'Etat de Veniſe), qui donne ſon nom à la mer Adriatique, avoit perdu la vue huit jours après ſa naiſſance, & pouvoit paſſer pour aveugle-né. Cette privation du ſens le plus utile ne l'empêcha pas de faire de grands progrès dans l'étude des langues, des belles-lettres & de la philoſophie. Etabli à Veniſe, il y fonda l'Académie *De gli illuſtrati.* Il harangua le premier mai 1556 la princeſſe Bonne, reine de Pologne & ducheſſe de Bari, lorſqu'elle paſſoit par Veniſe, venant de Pologne & ſe rendant à Bari; il harangua auſſi Henri III, roi de Pologne, puis de France, le 15 juillet 1574, lorſqu'à ſon retour de Pologne il paſſa par Veniſe. Il a de même harangué preſque tous les doges de Veniſe de ſon tems, le jour de leur élection, tels que Laurent & Jérôme Prioli, Pierre Loredano, Louis Mocenigo, Sébaſtien Veniero, Nicolas de Ponte, Paſcal Cigogna. Ces harangues ont paru mériter d'être imprimées à Veniſe long-tems après la mort de l'auteur, en 1598, & traduites long-tems encore après, & publiées en 1628 par Barthélemi Viette; mais l'Epître dédicatoire à M. Seguier eſt du 29 mars 1611. On a auſſi des poéſies italiennes de Louis Grotto; des tragédies, *la Dalida*, *l'Adriana*: le ſujet de celle-ci eſt tiré des Nouvelles de Bandello; des comédies, *l'Alteria*, *il Teſoro*; des paſtorales, *il Pentimento amoroſo*, *favola paſtorale*; *la Caliſto*, *favola paſtorale.* Louis Grotto mourut le 13 décembre 1585, à cinquante ans.

Son traducteur Viette a auſſi traduit les Contemplations ou Méditations du cardinal Borromée, & il a compoſé un ouvrage des beautés de la ſainte Vierge, qu'il n'a pu connoître que par révélation.

VIEYRA (SÉBASTIEN & ANTOINE), (*Hiſt. mod.*), tous deux Portugais, tous deux jéſuites, & le premier, victime de ſon zèle pour la propagation de la foi. Celui-ci paſſa aux Indes en 1602, à l'âge de ſeize ans, puis à Macao, puis au Japon; il fut obligé d'en ſortir en 1614, au moment où l'on en chaſſoit tous les miſſionnaires. Il alla aux Philippines, & retourna déguiſé au Japon. Rappelé à Macao, il fut envoyé à Rome pour repréſenter au pape Urbain VIII l'état déplorable du chriſtianiſme au Japon. Retourné à Macao & aux Philippines à travers mille dangers, il chercha un danger plus grand en rentrant au Japon, déguiſé en matelot chinois; il fut reconnu, mis en priſon & condamné à mort avec cinq autres jéſuites & un franciſcain. On les promena d'abord avec ignominie dans les rues de la ville impériale, puis on les ſuſpendit dans une foſſe la tête en bas, & le troiſième jour le père Vieyra étant encore en vie, on alluma dans ſa foſſe un grand feu qui le réduiſit en cendres le 6 juin 1634.

Le ſort d'Antoine fut moins malheureux, quoiqu'aſſez agité. Voué, comme Sébaſtien, aux miſſions, il étoit au Bréſil lorſque le vice-roi Maſcarenhas le chargea d'accompagner ſon fils, qu'il envoyoit porter à Jean de Bragance la nouvelle qu'il l'avoit fait reconnoître dans les poſſeſſions portugaiſes en Amérique. Antoine obtint auprès du Roi plus de faveur qu'il n'en deſiroit; car cette faveur même qui le fit employer en diverſes négociations importantes, en Angleterre, en Hollande, en France & à Rome, fut long-tems un obſtacle à ſon retour en Amérique & à ſes fonctions apoſtoliques, qu'il brûloit toujours de reprendre. Après bien des difficultés & des délais, il les reprit enfin; il retourna en 1652 dans les forêts du Maragnan inſtruire les ſauvages. En 1653, les miſſionnaires ſes confrères eurent beſoin de ſon crédit à la cour de Lisbonne pour faire ceſſer des vexations qu'ils éprouvoient de la part des Portugais établis au Bréſil: il obtint du Roi tout

ce qu'il demanda, excepté ſon retour en Amérique, qui fut différé juſqu'en 1655. Le roi Jean mourut en 1656, & les Portugais, ennemis d'Antoine & des autres miſſionnaires, les renvoyèrent tous en Portugal en 1661. Ce fut lui, dit-on, qui dreſſa, en 1662, une remontrance ſur les déſordres de l'Etat ſous le règne d'Alphonſe. Cette remontrance le fit exiler en 1663 à Porto. Ses ennemis le déférèrent à l'inquiſition le 2 octobre 1665; mais l'inquiſition a rarement ſévi contre un jéſuite : il fut mis en liberté le 24 décembre 1667. En 1669 il fut appelé par ſon général à Rome, à la ſollicitation de la reine de Suède, Chriſtine, qui deſiroit le connoître, & lui fit un accueil favorable. Le pape Clément X, par un bref du 17 avril 1675, l'affranchit de toute juridiction des inquiſiteurs portugais, & le ſoumit immédiatement à la congrégation romaine des cardinaux, préſidens au tribunal du Saint-Office. Antoine retourna en Portugal en 1676, & en 1681 au Bréſil, où il mourut le 18 juillet 1697, âgé de quatre-vingt-neuf ans. On a de lui quinze volumes in-4°. de ſermons, de panégyriques, de diſſertations ſur différens ſujets, ſoit théologiques, ſoit philoſophiques, ſoit littéraires; de diſcours d'éloquence, dont quelques-uns ont été traduits par le Père Verjus ſon confrère. (*Voyez* ci-deſſus l'article *Verjus.*)

VIGAND (JEAN), (*Hiſt. du luthéran.*), grand théologien proteſtant, diſciple de Luther & de Melanchton, miniſtre dans différentes villes d'Allemagne, nommément à Mansfeld ſa patrie; il eut part, avec Flaccius Illyricus, à cette hiſtoire eccléſiaſtique proteſtante, connue ſous le nom de *Centuries*, comme ſes auteurs ſous le nom de *Centuriateurs de Magdebourg.* On a de lui pluſieurs Traités théologiques & quelques ouvrages, même d'hiſtoire naturelle & de botanique, entr'autres un catalogue des herbes particulières à la Pruſſe. Il fut douze ans ſurintendant des égliſes de Poméranie. Mort le 21 octobre 1587, à quatre-vingt-quatre ans.

VIGILE. (*Hiſt. eccléſ.*) Aux deux *Vigiles* dont il eſt parlé dans le Dictionnaire, il faut ajouter Vigile, évêque de Trente au quatrième ſiècle, qui, conformément aux avis de ſaint Ambroiſe qu'il avoit conſulté, travailloit avec zèle à la converſion des idolâtres des Alpes, avec les coopérateurs que ſaint Ambroiſe lui avoit envoyés de Milan. Ces apôtres ayant ſouffert le martyre vers l'an 397, Vigile en écrivit la relation; & étant venu trois ans après dans le lieu où cette exécution s'étoit faite, il y trouva une idole de Saturne, qui étoit en grande vénération; il la mit en pièces par un zèle qui étoit, ou non, ſelon la ſcience (*videant periti*), mais qui mit en fureur ces idolâtres, par leſquels il fut lapidé le 26 juin de l'an 400 ou 405. Uſuard le met au nombre des martyrs.

VIGNACOURT. Deux grands-maîtres de Malte, de ce nom, ont été célèbres : l'un (Aloph de Vignacourt) a été le cinquante-troiſième grand-maître de cet Ordre; il a ſuccédé, en 1601, dans cette place à Martin de Garzès. De ſon tems la religion eut des avantages aſſez marqués ſur les Turcs; il fit bâtir pluſieurs tours & forteresſes pour la défenſe de Malte, & fit conſtruire une très-belle fontaine au milieu de la cité Valette. En 1617, il envoya une relique de ſainte Euphémie à la Faculté de théologie de Paris, qui la lui avoit demandée, & qui avoit choiſi cette ſainte pour une de ſes patrones. Mort en 1622.

Adrien de Vignacourt ſon neveu, fils d'un autre Adrien de Vignacourt, premier gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, fut fait commandeur de l'Ordre dès ſa naiſſance par le grand-maître Aloph ſon oncle, ſuivant le privilége attaché à la grande-maîtriſe; il eut encore depuis d'autres commanderies & diverſes dignités dans l'Ordre, & enfin il fut élu grand-maître le 24 juillet 1690, à la mort de Grégoire Caraffa, & fut le ſoixante-deuxième grand-maître, juſqu'au 4 février 1697, qu'il mourut, ayant ſoutenu avec gloire la dignité de l'Ordre & le nom de Vignacourt.

Nous ignorons ſi Maximilien de Vignacourt, connu par des poéſies dont pluſieurs ont été imprimées, mais qui n'ont pas été recueillies, étoit de la même famille; il avoit le titre de Patrice d'Arras, & Valère-André, dans ſa *Bibliothèque belgique*, lui donne encore celui de *Palatinus Regius.* Il étoit ami de Juſte-Lipſe, & a fait ſur ſa mort diverſes pièces. Il a écrit auſſi ſur les troubles de la Flandre : *De cauſis calamitatibus & remediis tumultuum Belgicorum.*

VIGNATE (AMBROISE), (*Hiſt. litt. mod.*), natif de Lodi, vivoit vers l'an 1476. Léandre Alberti dit de lui : *Ambroſio Vignate, ornato di grand doctrina.*

VIGNE (DE LA). Nous avons parlé, dans le Dictionnaire, d'Anne de la Vigne, connue par ſes poéſies : ajoutons ici que ſon père, Michel de la Vigne, étoit fils d'un autre Michel de la Vigne, échevin de Vernon-ſur-Seine au tems de la Ligue, & qui eut le mérite de retenir cette ville dans l'obéiſſance de Henri IV; ce qui n'étoit pas alors ſans difficulté. Le fils, dont les progrès dans ſes études avoient été ſi rapides, que, ſe trouvant trop avancé pour ſon âge, il fut obligé d'attendre l'âge preſcrit par les ſtatuts pour prendre les degrés en médecine, fut reçu docteur en 1614. Il fut bientôt un des premiers médecins conſultans de Paris & médecin de Louis XIII, qui n'en voulut point voir d'autres dans ſa dernière maladie.

Elu doyen de la Faculté de médecine, il eut à défendre cette Faculté de Paris contre les médecins étrangers; il plaida lui-même deux fois cette

cauſe à la grand'chambre, le 9 décembre 1643 & le 1 mars 1644; & ce même jour 1 mars 1644 il gagna ſa cauſe, & obtint un arrêt favorable à la Faculté de Paris. Il mourut le 14 juin 1648, à ſoixante ans, étant né le 5 juillet 1588.

Claude de la Vigne de Frecheville, ſon arrière-petit-fils, fut, comme lui, un très-ſavant médecin. D'abord médecin ordinaire du Roi & de la Reine, & de madame la Dauphine, il eut enſuite la ſurvivance de M. Helvetius, premier médecin de la Reine. Il mourut le 7 octobre 1758. Il a laiſſé des ouvrages, mais manuſcrits; un petit Traité des plantes, par ordre alphabétique; un Traité particulier des fièvres; une Phyſique générale & particulière du corps humain; un Traité des maladies, en français & en latin: il avoit encore projeté un nouveau Dictionnaire de médecine, dont le but auroit été d'indiquer les meilleurs auteurs ſur chaque matière.

VIGNOLES. (*Hiſt. de Fr.*) Le fameux Etienne des Vignoles, dit la Hire, dont l'article eſt dans le Dictionnaire, avoit un frère (Amador des Vignoles) brave chevalier, ainſi qu'Etienne. Cet Amador, en 1429, conduiſit à Orléans un ſecours de quatre cents hommes choiſis, pour ſeconder la Pucelle d'Orléans, occupée alors à en faire lever le ſiége. Il fut tué devant Creil en 1434.

VIGNOLI (MARIE-PORCIE), religieuſe de l'Ordre de Saint-Dominique, née à Viterbe en 1632. On a beaucoup vanté ſa figure, ſes vertus, ſurtout ſa prodigieuſe, on pourroit même dire ſa monſtrueuſe mémoire, qui étoit telle, dit-on, que quand elle avoit lu un livre deux fois, elle étoit en état de le réciter tout entier. Inſtruite de pluſieurs langues & de pluſieurs ſciences, elle cultiva par préférence la poéſie italienne. On avoit imprimé d'elle, de ſon vivant, ſes *Sonetti eroici lugubri; l'Obeliſco di Piazza Navona, idillio; il Genethliaco del principe, primogenito del Re di Polonia; il Vaticinio della Sibilla Tiburtina, &c.* & divers *canzone*. On peut croire qu'elle figure avec diſtinction dans la *Bibliothèque* des écrivains de l'Ordre de Saint-Dominique, des Pères Quétif & Echard. Marie-Porcie Vignoli vivoit encore en 1692.

VIGUIER (JEAN), (*Hiſt. litt. mod.*), dominicain de Toulouſe, auteur d'un ouvrage qu'on n'a ceſſé de réimprimer pendant tout le ſeizième ſiècle, intitulé: *Inſtitutionis ad naturalem et chriſtianam philoſophiam, maximè verò ad ſcholaſticam theologiam.* Ce titre ſeul empêcheroit aujourd'hui toute réimpreſſion, & le Commentaire ſur l'Epître de ſaint Paul aux Romains, du même auteur, preſqu'auſſi ſouvent réimprimé de ſon tems que le premier ouvrage, ne ſeroit pas plus recherché. Sa *Conſolation des agoniſans* pourroit l'être davantage, dans l'eſpérance d'y trouver quelqu'adouciſſement à cet état. Le Père Viguier vivoit en 1553.

VILLA (GUIDON, MARQUIS DE), (*Hiſt. litt. mod.*), fameux général italien, attaché aux ducs de Savoie, ſe diſtingua tellement par ſes ſervices & par ſes ſuccès, que le duc Charles-Emmanuel I, après lui avoir donné le marquiſat de Cigliano, lui permit d'écarteler les armes de Savoie avec les ſiennes. Les ennemis mêmes rendirent hommage à ſa valeur. Lorſque Louis XIII eut forcé le pas de Suſe, que le marquis de Villa venoit de défendre contre lui, il alla, ainſi que le cardinal de Richelieu, viſiter ce brave ennemi, & lui témoigner toute ſon eſtime. Les ducs de Savoie étant devenus alliés de la France, Villa les ſervit contre les Eſpagnols. En 1648, étant avec le duc de Modène, généraliſſime de l'armée des Français, & le maréchal du Pleſſis-Praſlin, il fut tué d'un coup de canon au ſiége de Crémone; il étoit couvert de bleſſures reçues en différentes occaſions au ſiége d'Aſt, & ſurtout à la défenſe du pas de Suſe.

VILLEGAS (FERNANDEZ RUYS DE), (*Hiſt. litt. mod.*), Eſpagnol, mais poète latin du tems de Charles-Quint & de Philippe II, eut pour maître Louis Vivès, & fut lié avec Budée, avec Eraſme, avec la ſavante Aloïſia Sigea de Tolède, & a célébré dans ſes vers ces différens perſonnages. Ses poéſies ſont eſtimées.

Villegas (Alphonſe) eſt auſſi le nom d'un hiſtorien eſpagnol qui vivoit à la fin du ſeizième ſiècle.

VILLEMENEUST (DE LESQUEN DE LA), famille noble & ancienne de Bretagne, dont étoient, entr'autres militaires diſtingués, Alain de Leſquen de la Villemeneuſt, chevalier de l'Ordre du Roi, maître-d'hôtel ordinaire, & Joſeph de Leſquen, ſeigneur de la Villemeneuſt, commandeur de l'Ordre de Saint-Louis & de l'Ordre de Saint-Lazare, brigadier des armées du Roi, dont les exploits ſont rappelés dans une lettre très-honorable du 10 août 1713, que M. Voyſin, alors miniſtre de la guerre, lui écrivit, par ordre du Roi, pour lui témoigner ſa ſatisfaction. Joſeph de Leſquen mourut le 29 décembre 1732.

VILLEMOT (PHILIPPE), (*Hiſt. litt. mod.*), de l'Académie de Lyon, eſt auteur d'un *Nouveau Syſtème* ou *Nouvelle Explication du mouvement des planètes*, ouvrage qui a été traduit en latin par M. Falconet, & qui a formé une eſpèce de ſchiſme parmi les aſtronomes, M. de Malezieu l'ayant attaqué ſur quelques points, & les partiſans de M. Villemot l'ayant défendu. M. de Villemot eſt mort à Choiſy-le-Roy, près Paris, le 11 octobre 1713.

VILLOTTE (JACQUES), (*Hiſt. mod.*), jéſuite lorrain, fut miſſionnaire en Arménie, & compoſa pluſieurs ouvrages en langue arménienne pour l'inſtruction des gens du pays. Ces ouvrages ont tous pour objet la religion chrétienne, dont ils ſont l'explication & le développement. A ces ou-

vrages, écrits en arménien, il a joint un ouvrage français, qui a pour objet de faire connoître en Europe l'Arménie & d'autres grands Etats aſiatiques & africains; il a pour titre : *Voyage d'un miſſionnaire de la congrégation de Jéſus, en Turquie, en Perſe, en Arménie, en Arabie & en Barbarie.* Mort à Saint-Nicolas-du-Port, en Lorraine, le 14 janvier 1743; né à Bar-le-Duc le premier novembre 1656.

VINCENS (DE MAULÉON, DE SAIGNETS D'ASTOAND, DE CAUSANS), noble & ancienne Maiſon du Comtat-Venaiſſin, & qu'on croit originaire d'Italie, deſcendue des anciens ſeigneurs de Vicence, dans l'Etat de Veniſe. Elle eſt connue par titres dès l'an 1012. Mais pour ne parler ici que de ceux qui ſe ſont illuſtrés à la guerre ou qui ont été revêtus de grands emplois, Etienne de Vincens de Mauléon, baron de Cauſans, ſe diſtingua parmi les principaux guerriers qui accompagnèrent Charles VIII à la conquête de Naples.

Un de ſes fils, Guillaume, que Brantôme a placé juſtement parmi ſes hommes illuſtres, étoit gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles-Quint, fut gouverneur pour ce prince en Afrique, & fut tué ſur la brèche de Villeneuve, qu'il défendoit.

Jean, frère de Guillaume, ſervoit au contraire dans les armées françaiſes, & commandoit l'artillerie dans Marſeille pour François I, contre Charles-Quint.

Louis leur frère aîné fut régent & gouverneur de la principauté d'Orange, & en cette qualité il porta la bannière de cette ſouveraineté, en 1530, aux obſèques de Philibert de Châlons, dernier prince d'Orange de ſa Maiſon, & par la mort duquel la principauté d'Orange paſſa dans la Maiſon de Naſſau.

Guillaume, fils de Louis, eut auſſi le gouvernement de cette principauté ſous les Naſſau, & le zèle avec lequel, conformément à leurs ordres & à ſon devoir, il défendit la ville d'Orange contre les entrepriſes des Huguenots, les irrita au point qu'après ſa mort ils brûlèrent le bourg, l'égliſe & le château de Cauſans, &, ayant pris Orange, profanèrent ſon tombeau, & traînèrent ſon corps dans les rues avec une ignominie qui retombe ſur eux & qui l'honore.

Henri, fils de Guillaume, épouſa une héritière de la Maiſon de Sade, & fille d'Eſprit Saignets d'Aſtoand, chevalier de l'Ordre du Roi, & comte d'Ampurie dans le royaume d'Arragon, en vertu d'une donation faite par Yolande d'Arragon, reine de Sicile & de Jéruſalem, à Guillaume de Saignets, ambaſſadeur près de ſa perſonne pour le roi de France, & l'un des auteurs d'Eſprit Saignets; c'eſt par ce mariage que les noms de Saignets & d'Aſtoand ſont devenus propres à la Maiſon des Vincens & des Cauſans.

Philippe, fils de Henri, reprit le château d'Orange pour le remettre au gouverneur nommé par le Prince, ſignalant ainſi envers lui la même fidélité que ſes pères avoient témoignée aux prédéceſſeurs du Prince.

Claude, fils de Philippe, ne dégénéra ni de la vertu ni de la faveur de ſes pères : ce fut pour lui que la baronie de Cauſans fut érigée en marquiſat par lettres-patentes du 28 août 1667.

Louis, fils de Claude, fut lieutenant-de-roi en Provence, ainſi que Jacques de Vincens ſon fils.

Et Jean-Joſeph ſon petit fils, capitaine de cavalerie au régiment de Conti.

VINCENS (DOM JEAN-BAPTISTE), (*Hiſt. eccléſ.*), de la congrégation réformée de Cluni, a été ſupérieur-général de ſon Ordre, & lui a été très-utile. Il a laiſſé beaucoup d'ouvrages, les uns imprimés, les autres manuſcrits : ce ſont des diſcours prononcés dans les chapitres généraux de Cluni, des meſſes adaptées à certaines fêtes particulières, des proſes en l'honneur de quelques Saints; tous les Mémoires concernant des conteſtations qui s'étoient élevées entre M. le cardinal de Bouillon, abbé de Cluni, & ſes religieux, au ſujet de la juridiction régulière & monaſtique que M. le cardinal de Bouillon prétendoit exercer ſur tous les monaſtères & religieux de l'Ordre de Cluni. Dom Vincens, comme on peut croire, combat cette prétention du cardinal. On trouve encore, parmi les écrits de dom Vincens, une lettre à un ami ſur une thèſe dédiée au cardinal Delphino, & ſoutenue à Avignon ſans préſident par une demoiſelle âgée de quatorze ans; mais, hélas! c'étoit ſur les quatre parties de la philoſophie de Scot.

VINCENT (SAINT), (*Hiſt. eccléſ*), diacre de l'égliſe de Sarragoſſe au quatrième ſiècle, ſouffrit le martyre le 22 janvier de l'an 305. On gardoit dans l'abbaye de Saint-Germain, à Paris, un de ſes bras & ſa tunique de diacre, que Childebert avoit apportés d'Eſpagne en 542, lorſqu'il avoit été faire la guerre à Amalaric, roi des Viſigoths, qui étoit Arien, & qui maltraitoit ſa femme, ſœur de Childebert, parce qu'elle étoit catholique. Childebert bâtit, ſous l'invocation de Saint-Vincent, l'égliſe qui s'eſt appelée depuis Saint-Germain, parce que ſaint Germain, évêque de Paris, y fut enterré l'an 579.

VINCENT FERRIER (SAINT), (*Hiſt. eccl.*), religieux dominicain aux quatorzième & quinzième ſiècles, étoit Eſpagnol, né à Valence le 23 janvier 1357. Grand miſſionnaire, grand prédicateur, il alloit prêchant l'Evangile de royaume en royaume, de province en province, en Eſpagne, en France, en Angleterre, en Ecoſſe, en Irlande, en Bretagne, à Vannes, où il mourut; & préférant cette vie errante à de très-grandes places qu'il auroit pu avoir à la cour des Papes, il

mourut, au milieu de ſes travaux apoſtoliques, le 5 avril 1419. Le pape Calixte III ordonna de l'honorer comme Saint le 29 juin 1455. On a publié à Valence ſes ouvrages en 1591 : un dominicain en fut l'éditeur.

VINCI (LÉONARD DE), (*Hiſt. mod.*), peintre fameux de l'Etat de Florence, joignoit à ſon art une multitude de talens & de connoiſſances en tout genre. Bon ingénieur & ſavant dans les mathématiques, ce fut par ſon moyen & ſous ſa direction qu'on exécuta une entrepriſe long-tems jugée impoſſible, celle d'amener par un canal les eaux de la rivière d'Adda juſqu'à Milan. Grand mécanicien, invité par les habitans de Milan à inventer quelque ſpectacle extraordinaire pour l'entrée de Louis XII dans cette ville, il fit paroître un lion automate, qui, par des reſſorts cachés, marcha quelques pas devant le Roi, & fit tout à coup paroître ſur ſa poitrine les armes de France, préſage de l'affermiſſement de cette conquête, vérifié l'année ſuivante (1500) par la défaite & la priſe de Ludovic Sforce. Grand peintre, Léonard de Vinci embellit Milan de ſes ouvrages, & peignit à Florence la grande ſalle du conſeil. D'ailleurs beau, bien fait, habile dans tous les exercices du cheval & des armes, il étoit doué d'une force de corps dont on raconte les mêmes prodiges qu'on a racontés depuis du roi de Pologne, Auguſte, & du maréchal de Saxe ſon fils. Il n'y avoit point de mouvement, quelque rapide qu'il fût, qu'il n'arrêtât ; il plioit le fer d'un cheval comme du plomb. Homme d'eſprit & bon écrivain, on a de lui un Traité de la peinture, en italien : *Leonardo da Vinci, Trattato della pittura.* L'émulation le rendit ennemi de Michel-Ange. Cette inimitié, née à Florence de la concurrence de leurs talens, s'accrut à Rome par l'ardeur d'acquérir la faveur de Léon X. Léonard de Vinci vint en France, où François I le combla de biens & d'honneurs : il tomba dangereuſement malade, & ce grand Roi, père des lettres & ami des arts, ne ſe contenta pas d'envoyer demander de ſes nouvelles ; il vint en ſavoir lui-même. Léonard, pénétré de reconnoiſſance, voulut au moins ſe mettre ſur ſon ſéant pour recevoir une telle viſite ; il lui prit une foibleſſe, la voix lui manqua, & il expira entre les bras de ce monarque à Fontainebleau, vers l'an 1518 ou 1520.

VINDING, (*Hiſt. litt. mod.*), eſt le nom de ſavans danois des dix-ſeptième & dix-huitième ſiècles, père, fils & petit-fils. Le père (Eraſme), profeſſeur en langue grecque, puis d'hiſtoire & de géographie dans l'univerſité de Copenhague, a donné des Commentaires ſur *l'Hécube* & *la Médée* d'Euripide ; des Diſſertations ſur l'origine de la langue grecque, ſur l'affinité de la langue grecque & de la langue des Egyptiens ; & paſſant de la langue des Grecs à leur hiſtoire, il a donné un livre ſavant, intitulé *Hellen, ſeu antiqua Græcia populorum origines, migrationes, colonia, mutationes, &c.* Cet ouvrage poſthume a paru dans *le Tréſor des antiquités grecques* de Gronovius.

Le fils, Paul Vinding, conſeiller de juſtice & conſeiller d'Etat, après avoir auſſi été profeſſeur en grec à Copenhague, a écrit ſur le Dialogue de Lucien, de la mort de Péregrin ; il a donné des notes ſur Dictys de Crète. On a de lui auſſi quelques oraiſons funèbres de divers Princes & Princeſſes, généraux, ſavans, &c. le tout en latin, ainſi que les ouvrages de ſon père.

Le petit-fils, nommé Eraſme comme ſon aïeul, a publié dans ſa jeuneſſe *Eutecnii Sophiſtæ paraphraſis in Appiani, poetæ græci ixeutica (ſive de aucupio) græce, cum verſione & præfatione.*

L'aïeul né le 19 mars 1615. Le petit-fils mort en 1723.

VINE-SALF *ou* DE VINO-SALVO (GEOFROI). Ce ſurnom, tant latin que français, lui vient d'un de ſes ouvrages : *De vinis & fructibus conſervandis.*

Il eſt auſſi l'auteur d'une hiſtoire de l'expédition du roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion, dans la Terre-Sainte ; il étoit contemporain de ce Prince, ayant vécu vers l'an 1199, & il étoit ſon ſujet, étant ou Normand ou Anglais. Il avoit écrit auſſi *de Statu curiæ romanæ ; de Poeticâ novâ ; de rebus ethicis ; de Arte diſcendi.* On eſtimoit de ſon tems, & ſa proſe, & ſes vers.

VION. (*Hiſt. mod.*) Nom d'une ancienne famille originaire de Franche-Comté, établie depuis trois à quatre cents ans dans le Vexin français.

Louis de Vion fut fait chevalier à la priſe de Térouenne en 1487.

Jean ſon frère commandoit mille hommes de pied à la bataille de Fornoue, ſous Charles VIII, en 1495.

Un ſiècle après, Guillaume de Vion, ſieur de Chandon, fut tué à la priſe de Ham l'an 1595.

Joachim de Vion, ſeigneur de Meulan, avoit épouſé Marthe Lemaître, petite-fille du premier préſident Lemaître.

Guillaume de Vion, un de leurs fils, lieutenant-colonel du régiment de Catinat, fut tué au ſiége de Savillan.

Un autre de leurs fils, Charles, fut tué au ſiége de Baune.

Denis de Vion, chevalier de Malte, fut tué par les Turcs le 13 juin 1638.

De cette même famille étoit Antoine de Vion, ſeigneur d'Hérouval, auditeur des comptes, l'ami de tous les gens de lettres de ſon tems, qui les a tous obligés dans leurs perſonnes & aidés dans leurs ouvrages, comme ils l'ont reconnu hautement pour la plupart, & qui auroit pu dire des écrivains de ſon tems :

Munus & officium, nil ſcribens ipſe docebo.

Il a fourni au Père Labbe une infinité de pièces

pour ſa *Bibliothèque* & ſa collection des conciles ; à D. Luc d'Acheri, pour ſon *Spicilège* ; à Ducange, pour ſon travail ſur Joinville & pour ſon gloſſaire ; au Père Dubois, de l'Oratoire, pour ſon Hiſtoire de l'Egliſe de Paris ; à Mézerai, pour l'Hiſtoire de ſaint Louis, dans ſon Abrégé chronologique, où il reconnoît que l'Hiſtoire de nos Rois de la troiſième race doit à M. d'Herouval la plus grande partie des nouvelles découvertes. Le P. Sirmond, le P Petau, l'avocat-général Bignon, Saumaiſe, Gaſſendi, Dupuy, &c. ont tous été des amis de M. d'Hérouval, & ſon amitié leur a été utile à tous dans leurs travaux. Mort le 29 avril 1689, dans ſa quatre-vingt-troiſième année.

VIPERANI (JEAN-ANTOINE), (*Hiſt. litt. mod.*), chapelain & hiſtorien du roi d'Eſpagne, Philippe II, puis évêque de Giovenazzo dans le royaume de Naples. Ses œuvres ont été recueillies en trois volumes in-folio. La première partie contient ſes pièces d'éloquence & de poéſie, & ce qu'il a écrit ſur l'art oratoire & la poéſie, & ſes ouvrages hiſtoriques ; la ſeconde partie, ſes ouvrages de philoſophie & de phyſique ; la troiſième, ſes œuvres morales & théologiques. Mort en 1610.

VIPPON, (*Hiſt. litt. mod.*), écrivain du douzième ſiècle, a écrit la vie de l'empereur Conrad le Salique, ouvrage eſtimé pour le tems ; il a fait auſſi un panégyrique en vers de l'empereur Henri III, fils de Conrad. Il vivoit ſous ces deux Empereurs.

VIRGILE, (*Hiſt. eccléſ.*), né Irlandais, évêque de Saltzbourg, fut accueilli en France, & eut du crédit à la cour de Pepin-le-Bref ; il eut en Bavière un grand démêlé avec le fameux Boniface, archevêque de Mayence, touchant la validité des baptêmes faits par un prêtre ignorant, avec cette formule barbare : *In nomine patria & filia & ſpiritua ſancta*. Boniface pouſſoit la ſévérité juſqu'à regarder ces baptêmes comme nuls ; Virgile en ſoutint la validité, & le pape Zacharie prononça en faveur de Virgile. C'eſt le même Pape qui, dit-on, condamna le même Virgile pour avoir cru aux Antipodes. Virgile fut l'apôtre de la Carinthie, & y introduiſit le chriſtianiſme ; il mourut le 27 novembre 780. Le pape Grégoire IX l'a mis au rang des Saints.

VIRIATUS. (*Hiſt. rom.*) Les cruautés & l'avarice des préteurs & autres gouverneurs de l'Eſpagne pour les Romains donnèrent lieu, dans le ſeptième ſiècle de Rome, à divers ſoulévemens de cette province. Le Luſitanien (ou Portugais) Viriatus, dans le pays duquel ils avoient commis pluſieurs maſſacres publics, Viriatus, cet aventurier, d'abord berger, puis chaſſeur, enſuite chef de brigands, devint un héros pour venger ſa patrie. Animé d'une juſte fureur contre ces ennemis du genre humain, le déſeſpoir lui tint lieu de talent ; il oſa les attaquer ; il eut le bonheur de les vaincre & de les forcer de traiter avec lui d'égal à égal. Il y eut paix & amitié entre le peuple romain & le peuple défendu par Viriatus ; mais ces amitiés n'étoient plus que des haines déguiſées. Rome, alors corrompue, acheta des aſſaſſins, amis & confidens de Viriatus, qui le trahirent, & le maſſacrèrent l'an 140 avant Jéſus-Chriſt.

Sertorius ſuccéda bientôt à Viriatus : Corneille, dans ſa tragédie de *Sertorius*, a ſuppoſé une Viriate, reine des Luſitaniens, & fille de Viriatus, laquelle parle ainſi de ces deux héros :

J'aime en Sertorius ce grand art de la guerre,
Qui ſoutient un banni contre toute la terre ;
J'aime en lui ces cheveux tout couverts de lauriers,
Ce front qui fait trembler les plus braves guerriers ;
Ce bras qui ſemble avoir la victoire en partage.....
Le grand Viriatus, de qui je tiens le jour,
D'un ſort plus favorable eut un pareil retour.
Il défit trois préteurs, il gagna dix batailles,
Il repouſſa l'aſſaut de plus de cent murailles,
Et de Servilius l'aſtre prédominant
Diſſipa tout d'un coup ce bonheur étonnant.
Ce grand Roi fut défait ; il en perdit la vie,
Et laiſſoit ſa couronne à jamais aſſervie,
Si pour briſer les fers de ſon peuple captif
Rome n'eût envoyé ce noble fugitif.

Ce noble fugitif eſt Sertorius. Quant à Viriatus, Corneille, dans ſa préface, convient qu'il n'a jamais été Roi des Luſitaniens, mais que ſes ſervices lui en avoient acquis l'autorité chez ce peuple.

VIRIDOVIX, (*Hiſt. rom.*), général des Gaulois, dont parle Céſar dans le troiſième livre de la guerre des Gaules, préſenta pluſieurs fois la bataille à Sabinus, lieutenant de Céſar, qui, cherchant à vaincre par ruſe, parut la refuſer, mais qui lui fit donner le faux avis que les Romains alloient décamper, & que tout étoit en déſordre dans leur armée : l'ardeur des Gaulois, trompés par cet avis, entraîna Viridovix & les autres chefs au combat malgré eux ; ils eurent l'imprudence d'attaquer les Romains ſur une éminence où ceux-ci étoient aſſurés de la victoire par le ſeul avantage du poſte.

VIRIEU, (*Hiſt. mod.*), grande & illuſtre Maiſon du Dauphiné, qui a poſſédé originairement la terre de ſon nom, laquelle a paſſé dans la Maiſon de Clermont par une héritière de la Maiſon de Virieu.

Vilfrédus I, ſire de Virieu, qui vivoit en l'an 1010, accompagna l'empereur Henri III, dit *le Noir*, à la défaite des Sarraſins près de Capoue.

Guiffrey II, qualifié *Miles utiquè ſtrenuus*, en fit preuve à une croiſade. Tout l'intervalle de 1010 au quinzième ſiècle eſt rempli par des chevaliers grands ſeigneurs, dont les uns ſont arbitres entre les comtes de Savoie & les ſires de Villars; les autres ſont de ces grandes conceſſions qui annoncent une Maiſon puiſſante, riche & libérale.

Aux quinzième & ſeizième ſiècles paroît Jean de Virieu, chevalier de Malte (Rhodes alors), ſurnommé *le Loup du Dauphiné*, par la valeur avec laquelle il combattit contre les Turcs au ſiége de Rhodes en 1522, ſe reproduiſant toujours avec une extrême agilité dans tous les endroits & tous les momens les plus périlleux.

Dans la branche dite de Veracieu, Pierre, tige de cette branche, capitaine de cent hommes d'armes, fut tué à la bataille de Ceriſoles.

Un autre Pierre ſon arrière-petit-fils, capitaine au régiment de Lyonnais, mort au ſervice.

Jean, frère de ce Pierre, capitaine au régiment Royal, tué à Menin.

Nicolas leur neveu fut brigadier des armées & commandant au Havre.

Les générations ſuivantes produiſent une quantité de chevaliers de Malte & de capitaines au régiment d'Enghien.

Dans la branche dite de Pupetière, un ſeigneur, iſſu de cette branche, commandoit une partie des Huguenots à la bataille de Montcontour.

André, marquis de Virieu, commandant des gendarmes de Bretagne, fut tué en 1690, &c.

VISANDRE. Procope, dans la guerre des Goths, a rendu mémorable la valeur de ce ſoldat, qui, couvert de bleſſures dans un combat contre Béliſaire, & perdant tout ſon ſang qui couloit à grands flots de ſes nombreuſes plaies, ne ceſſa pas de combattre avec acharnement, juſqu'à ce qu'enfin il fut forcé de ſuccomber, & tomba dans la foule des morts. Trois jours après, les Goths, étant venus pour enſevelir les corps de leurs ſoldats, trouvèrent que ce Viſandre reſpiroit encore; ils le portèrent dans leur camp. On lui trouva treize plaies énormes, que l'on auroit cru mortelles : elles ſe refermèrent; il guérit, vécut encore long-tems, & ajouta beaucoup, dans différentes occaſions, à ſa réputation de valeur.

VISCHER (JEAN), médecin allemand du ſeizième ſiècle, a laiſſé pluſieurs ouvrages utiles ſur ſon art, tels que *Enarratio brevis aphoriſmorum Hippocratis; Diſputatio de uſu atque officio ſplenis in homine; Diſputatio de affectibus uteri humani; Diſputatio de ratione explorandi & judicandi leproſos; Epiſtola ad Petrum-Andream Mathiolum, in quâ tractatur de vertigine occipitii dolore*, &c. Dans la même ville de Tubinge, où Jean Viſcher exerça particuliérement la médecine, il y avoit, dans le même tems, deux autres Viſcher (Jérôme), père & fils, qui exerçoient auſſi la médecine avec ſuccès.

VISSAC, (*Hiſt. de Fr.*), noble & ancienne famille d'Auvergne.

Dalmas de Viſſac ſervoit en Languedoc en 1346, & encore ſous Amaury, ſire de Craon, en 1352.

Hugues de Viſſac ſon frère fut envoyé par Philippe-le-Bel, en 1312, pour prendre en ſon nom le gouvernement du royaume de Navarre, & par Louis Hutin, en 1314, à Rome, en Savoie & en Dauphiné, pour ménager la paix entre le Dauphin & le comte de Savoie.

Etienne de Viſſac, fils de Hugues, fut chancelier de France ſous Philippe de Valois. Il vivoit encore en 1350.

Etienne, fils de ce chancelier, mourut à l'armée en 1386, ſous Charles VI.

VISTE (ANTOINE LE), (*Hiſt. de Fr.*), d'une famille de robe, originaire de Lyon, étoit fils, petit-fils & frère de conſeillers au parlement de Paris; il commença par l'être lui-même; puis ayant été employé dans diverſes négociations, il eut pour récompenſe une charge de maître des requêtes, & fut fait préſident à mortier en 1523. Pendant la priſon du Roi il travailla utilement à entretenir la paix dans Paris, & à faire reſpecter l'autorité du Roi abſent & de la Régente. Il mourut en 1534, ayant acquis la faveur de la cour & l'eſtime du peuple. *Notez ces deux points-ci.*

VITAL. (*Hiſt. mod.*) Indépendamment d'Orderic Vital, dont l'article ſe trouve au mot *Orderic*, dans le Dictionnaire, il y a ſaint Vital, martyr, dont on ne ſait certainement ni le tems ni le genre du ſupplice; le bienheureux Vital, abbé & fondateur du monaſtère de Savigny, près d'Avranches, mort en 1122.

Autre Vital, hérétique fameux au quatrième ſiècle de l'Egliſe, condamné par le pape Damaſe.

Autre Vital encore, notaire du Saint-Siége, né à Auch, auteur d'une Vie de ſaint Bertrand, évêque de Comminges, écrite par l'ordre de Guillaume, archevêque d'Auch, proche parent de ſaint Bertrand. Ce Vital eſt du douzième ſiècle, & ſa Vie de ſaint Bertrand eſt imprimée dans l'*Ampliſſima Collectio veterum ſcriptorum & monumentorum*, &c. des doms Martenne & Durand, tome VI.

VITALIS, (*Hiſt. eccléſ.*), eſt le nom, 1°. d'un évêque d'Antioche au quatrième ſiècle, qui préſida au concile d'Ancyre, & étoit à celui de Néocéſarée.

2°. D'un Africain qui ſoutenoit des héréſies ſur la foi & ſur la grace, du tems de ſaint Auguſtin.

3°. D'un Bénédictin (Olderic ou Orderic Vitalis), auteur d'une Hiſtoire eccléſiaſtique, depuis Jéſus-Chriſt juſqu'en l'an 1142, c'eſt-à-dire, juſqu'à ſon tems.

4°. D'un docteur de Paris, qui, en 1390, écrivit par ordre de l'Univerſité, apparemment contre

les

les Dominicains, le *Defenſorium Immaculatæ Conceptionis Deiparæ.*

5°. D'un prêtre de Palerme, qui vivoit ſous le pontificat de Léon X, & dont on a des œuvres ſous ce titre : *Jonus Vitalis, de Divinâ Trinitate.* Il a traduit du grec deux harangues de Lyſias. Il a procuré l'impreſſion de la traduction latine que le cardinal Beſſarion avoit faite du livre de Xénophon, des Dits & Faits de Socrate. Cette édition a paru à Rome en 1521.

VITELLI (CHIAPPIN), (*Hiſt. mod.*), marquis de Cetone, brave capitaine, avoit bien ſervi Coſme, grand-duc de Toſcane, dans ſes guerres. Philippe II, roi d'Eſpagne, le demanda pour ſervir dans l'armée du duc d'Albe contre les rebelles de Flandre. Il rendit de grands ſervices dans ces nouvelles guerres, & mourut en ſervant ſous le commandeur de Requeſens, ſucceſſeur du duc d'Albe dans le gouvernement des Pays-Bas. Il étoit d'une ſi prodigieuſe groſſeur, qu'il ne pouvoit marcher qu'en ſe faiſant fortement ſerrer le ventre. Les proteſtans flamands, contre leſquels il faiſoit la guerre, le décrioient comme athée, & lui firent cette épitaphe :

O Deus omnipotens craſſi miſerere Vitelli,
Quem mors præveniens non finit eſſe bovem
Corpus in Italiâ eſt, tenet inteſtinâ Brabantus;
Aſt animam nemo. Cur? quia non habuit.

On dit que, pendant un certain tems, il avoit fallu échancrer ſa table; mais qu'à force d'uſer de vinaigre pour ſe maigrir, il devint en effet ſi maigre, que ſa peau lui ſervoit comme d'un manteau dont il s'enveloppoit.

VITELLIUS, (*Hiſt. eccléſ.*), diſciple de Donat, écrivit pour la défenſe de ſa ſecte contre les Catholiques, qu'il accuſoit d'être perſécuteurs, & d'avoir livré par foibleſſe les livres ſaints au tems de la perſécution qu'ils avoient eſſuyée eux-mêmes. Saint Jérôme parle de cet auteur & de ſes écrits.

VITERIC. (*Hiſt. d'Eſpagne.*) Liuva, fils naturel, mais fils aîné de Récarède, préféré par la nation pour le trône à ſes frères légitimes, fut aſſaſſiné vers l'an 603 par Viteric, général de ſes armées, qui régna juſqu'en 610, qu'ayant eſſayé de rétablir l'arianiſme détruit par Récarède, il périt par une conjuration des Grands du royaume, qui mirent Gundemar, un d'entr'eux, ſur le trône. Ememberge, fille de Viteric, fut conduite en France, où elle devoit épouſer Thierry ou Théodoric, roi de Bourgogne, petit-fils de Brunehaut; mais Brunehaut ne vouloit pas que ſes petits-fils ſe mariaſſent.

VITISDE. (*Hiſt. mod.*) Ce nom eſt celui d'un excellent Prince & d'un affreux tyran, qui tous deux ont régné en Lithuanie. L'un ne perdoit pas un moment & s'occupoit ſans relâche du ſoin des affaires; à table même il donnoit audience aux ambaſſadeurs, & rendoit la juſtice à ſes ſujets. L'autre envoyoit, comme les tyrans de Rome, ordre aux perſonnes tombées dans ſa diſgrace de s'ôter la vie, & ſi elles n'obéiſſoient pas il les faiſoit coudre dans une peau d'ours, & les livroit dans cet état aux bêtes féroces pour être dévorées. Lorſqu'il étoit en marche il avoit toujours l'arc tendu, & prenoit plaiſir à percer en paſſant ceux dont la figure lui déplaiſoit, ſi Ænéas Sylvius, qui rapporte ces étranges faits, n'a pas pour le moins exagéré.

VITRIER (JEAN), (*Hiſt. eccléſ.*), en latin *Vitrarius*, religieux de l'Ordre de ſaint François, né dans le quinzième ſiècle, & ayant vécu dans le ſeizième, n'a point laiſſé d'ouvrage qui ait pu le recommander à la mémoire; mais après l'éloge que fait Eraſme de ſa piété, de ſa ſcience, de ſon zèle, de ſa ſageſſe, il ne nous eſt pas permis de le paſſer ſous ſilence : ce ne ſont pas là des louanges d'un cagot enthouſiaſte ou ſuperſtitieux; tout eſt motivé, tout eſt meſuré, tout eſt jugé par un juge compétent & très-éclairé.

Vitrier vivoit dans un ſiècle où la diſcipline monaſtique étoit ſi relâchée, que ſa vertu & ſon amour de l'ordre lui faiſoient des ennemis de ſes confrères; ceux-ci, pour l'éloigner, l'avoient envoyé tenter la réforme (dont ils ne vouloient pas pour eux) dans un couvent de filles, où la corruption étoit ſi grande, qu'un moyen qu'elles imaginèrent d'échapper à cette réforme fut l'aſſaſſinat. Huit d'entr'elles le ſurprirent, ſe jetèrent ſur lui, & firent tous leurs efforts pour l'étouffer ou l'étrangler : elles le laiſſèrent plus d'à demi-mort & pouvant à peine reſpirer encore. Il diſſimula leur crime, & remplit encore à leur égard tous les devoirs de la charité. On ignore le tems précis de ſa mort. La lettre d'Eraſme, qui contient ſon éloge, eſt du 13 juin 1519.

VITRINGA, (*Hiſt. litt. mod.*), trois ſavans allemands, père & fils. Le père, profeſſeur des langues orientales à Franeker, a beaucoup écrit ſur la théologie. L'un des fils, Horace, mort à dix-huit ans, avoit compoſé un ouvrage ſavant ſous ce titre : *Animadverſionum ad Joannis Voretii, de hebraiſmis Novi-Teſtamenti commentarium ſpecimen.* L'autre, nommé Campège comme ſon père, & comme lui profeſſeur dans l'Univerſité de Franeker, fit une Diſſertation *ſur la face & les parties poſtérieures de la face de Dieu.* Comment écrit-on ſur les parties, ſoit antérieures, ſoit poſtérieures de la face de Dieu? Ces ſavans allemands ſont quelquefois bien étonnans dans le choix de leurs ſujets.

Vitringa le père, né le 16 mai 1659, mourut le

3 mars 1722. Celui de ſes fils qui a le plus vécu ne lui a pas ſurvécu long-tems, étant mort à trente-un ans, le 11 janvier 1723.

VIVANT (FRANÇOIS), (*Hiſt. eccléſ.*), grand-vicaire de M. le cardinal de Noailles, chanoine & grand-chantre de l'égliſe de Paris, eſt auteur de pluſieurs proſes, collectes & hymnes pour le Bréviaire; d'un *Traité contre la pluralité des bénéfices*; d'un autre *Traité de la vraie manière de contribuer à la réunion de l'égliſe anglicane à l'égliſe catholique.* Il mourut à ſoixante-dix-ſept ans, le 30 novembre 1739. La même année, le 16 février, étoit mort, à ſoixante-dix-neuf ans, Jean Vivant ſon frère aîné, évêque de Bros dans l'Archipel, *in partibus infidelium*, ſuffragant de l'évêché de Strasbourg.

VIVIAN *ou* VIVIEN, (*Hiſt. eccléſ.*), religieux Prémontré, qu'on croit avoir été un des premiers diſciples de ſaint Norbert, fondateur de cet Ordre au ſixième ſiècle, eſt auteur d'un ouvrage intitulé *Harmonia ſive Tractatus de libero Arbitrio & Gratiâ*, inſéré dans le neuvième tome de l'*Ampliſſima Collectio veterum ſcriptorum* des Pères D. D. Martenne & Durand. Cet ouvrage de Vivian eſt adreſſé à Gérard, doyen de Saint Quentin, *Gerardo eccleſiæ Beati Quintini decano & magiſtro, Vivianus pauperum Præmonſtratæ eccleſiæ minimus.*

VIVIEN, (*Hiſt. mod.*), eſt encore le nom,

1°. D'un ſavant des Pays-Bas, au ſeizième ſiècle, qu'on ne ſait à quel genre rapporter, tant il a écrit ſur diverſes matières. Hiſtoire, on a de lui *Hiſtoria rerum mirabilium*, pouſſée juſqu'au tems de Ferdinand, duc d'Albe; philoſophie, *Tables de toute la philoſophie*; morale, *Traité des devoirs d'un bon père de famille & d'une bonne mère de famille*; éloquence, un livre de harangues; art militaire, *Inſtruction ſur l'art militaire, tant ſur terre que ſur mer*; économie, *Œconomicorum libri*; théologie, *Dialogues ſacrés ſur l'hiſtoire de l'ancien & du Nouveau-Teſtament*; *Delineatio elementorum chriſtianiſmi*; politique, gouvernement intérieur; droit public, *Commentarius ad lati introitûs ſtatuta ducatûs Brabantiæ*; juriſprudence, une foule de Traités ſur le droit, tant civil que canon, dont la liſte ſeroit trop longue.

2°. D'un fameux peintre français, élève de notre illuſtre le Brun. Il mourut à Bonn le 5 décembre 1734, s'étant mis, à ſoixante-dix-ſept ans, en route au mois de novembre, pour aller préſenter lui-même à l'électeur de Bavière un grand tableau où, ſelon les ordres de ce Prince, il avoit réuni toute la Maiſon électorale de Baviere. Il étoit peintre ordinaire des électeurs de Bavière & de Cologne. M. de Julienne a fait ſon éloge.

VIVONNE, (*Hiſt. de Fr.*), ancienne Maiſon qui tiroit ſon nom de Vivonne en Poitou, terre qui a paſſé, par alliances, dans la Maiſon de Rochechouart.

De cette ancienne Maiſon de Vivonne étoient:

1°. Savari de Vivonne, qui rendit de grands ſervices au Roi, Philippe de Valois, fut de ſon conſeil, & ſénéchal de Toulouſe & d'Albigeois, & gouverneur de Poitou & Saintonge, commis à la défenſe du château de Saint-Maixent, puis ambaſſadeur en Eſpagne, & qui continua ſes ſervices au roi Jean dans le Poitou & la Saintonge.

2°. Renaud de Vivonne ſon petit-fils gagna la bataille d'Aunai contre les Anglais, & ſe trouva à celle de Chiſai. Il commandoit de même en Poitou, Saintonge & Aunis.

3°. Savari de Vivonne, cinquième du nom, fils de Renaud, après avoir ſervi en Gaſcogne dans diverſes guerres, fut tué à la bataille de Nicopolis.

4°. Renaud ſon fils fut chambellan du roi Charles VII.

5°. André, petit-fils de Renaud, fut gouverneur du dauphin François, fils de François I.

6°. Un des fils d'André, Charles, accompagna le maréchal de Lautrec, en 1527, à l'expédition de Naples, & y périt.

7°. François de Vivonne de la Châtaigneraye, frère d'André, périt dans ce fameux duel contre Jarnac.

8°. Charles de Vivonne, petit-fils d'André, rendit bien des ſervices à Charles IX & à Henri III dans les guerres civiles contre les Huguenots.

9°. Jean ſon fils fut tué à la bataille d'Ivri.

10°. Un autre de ſes fils, Fabio, fut tué en Portugal.

11°. Un autre encore, & qui devint l'aîné, André de Vivonne, fut, comme Charles ſon père, chevalier de l'ordre du Roi; il fut de plus capitaine des gardes-du-corps de Marie de Médicis, & Louis XIII le fit, en 1612, grand fauconnier de France.

12°. Dans la branche des ſeigneurs de Tors & de Saint-Gouard, Hugues de Vivonne, tige de cette branche, ſervit avec diſtinction dans les guerres de Poitou & de Guienne, ſous Charles VII.

13°. Jean de Vivonne, marquis de Piſani, ſervit les rois Charles IX, Henri III & Henri IV dans diverſes ambaſſades très-importantes, en Eſpagne & à Rome; il les ſervit auſſi aux armées dans la charge de colonel-général de la cavalerie légère. Il étoit chevalier des ordres du Roi.

VOCONIUS (VICTOR), (*Hiſt. rom.*), excellent poète latin. Martial lui donnoit ſes vers à corriger; l'empereur Adrien l'aimoit & l'eſtimoit.

Un autre Voconius, évêque dans l'Afrique au cinquième ſiècle, a écrit contre les Juifs & les Ariens, & a fait un Traité des Sacremens.

VOET (PAUL & JEAN). (*Hiſt. litt. mod.*) Ajoutons à l'article Voët du Dictionnaire, que ce pe-

dant perſécuteur eut un fils nommé Paul, profeſſeur à Utrecht, dont on a des notes ſur Muſée (*Amours de Léandre & Héro*), ſur Hérodien, ſur Callimaque, & beaucoup d'autres ouvrages ſavans ſur la théologie & la juriſprudence; que Paul eut un fils nommé Jean, profeſſeur en droit à Utrecht, puis à Leyde, qui a écrit ſur le droit, *de Jure militari, de ercifcundâ familiâ.*

Un autre Voët, Daniel, dont j'ignore les rapports de parenté avec les précédens, étoit auſſi profeſſeur à Utrecht, & a fait l'ouvrage intitulé *Meletemata philoſophica.*

VOGUÉ, (*Hiſt. de Fr.*), ancienne Maiſon du Languedoc.

1°. Raimond de Vogué ſe ſignala, en 1303, par le zèle avec lequel, dans l'aſſemblée de la nobleſſe du Languedoc, au ſujet des démêlés entre Philippe-le-Bel & Boniface VIII; il adhéra & fit adhérer à ce qui avoit été arrêté au Louvre en préſence du Roi.

2°. Georges de Vogué étoit, vers 1636, colonel d'infanterie & bailli du Vivarais.

3°. Jacques-Joſeph-Félix de Vogué fut maréchal-de-camp & enſeigne des gardes-du-corps.

4°. Charles-François-Elzéar de Vogué, frère aîné de ce dernier, fut lieutenant-général des armées du Roi, & inſpecteur de la cavalerie en 1759; il a eu pluſieurs fils dans le ſervice.

5°. Dans la branche de Vogué Gourdan, un Vogué étoit brigadier d'armée après avoir été meſtre-de-camp de cavalerie d'un régiment de ſon nom.

La Maiſon de Vogué a eu quantité de chevaliers de Malte.

6°. Geoffroi de Vogué fit des dons à l'Ordre en 1563;

7°. Et en 1606, Balthazar de Vogué fut tué par les Turcs ſur un vaiſſeau de la religion.

VOLTOLINA (JOSEPH-MILIO), (*Hiſt. litt. mod.*), poète latin du ſeizième ſiècle, étoit de Salo, ville du Breſſan, ſur le lac de Garde. Il eſt auteur d'un Poème des Jardins, dont le cardinal Querini parle avec des éloges qu'il appuie de quelques citations. Un autre ſavant, parlant du même poète & du même ouvrage, s'exprime ainſi: *Mirus eſt auctor in rerum deſcriptionibus, mirus in fabellis ſuaviſſimis confingendis; excitat undiquè delectationem, ac animi quandam jucundiſſimam titillationem..... Sunt verſus omninò elegantes, candidi, & cum admirabili ſuavitate graves & magnifici.* On ne peut rien dire de plus fort de Virgile. Le même Voltolina eſt auteur d'un autre poème intitulé *Hercules Benacenſis.*

VOLUMNIA, (*Hiſt. rom.*), femme de Coriolan, qui, avec Véturie, mère de ce général, parvint à le déſarmer par ſes larmes & ſes prières, & qui par-là fut cauſe de ſa mort.

VONONES. (*Hiſt. des Parthes.*) C'eſt le nom de deux rois des Parthes: l'un, fils de Phraates, donné en ôtage aux Romains, fut redemandé par les Parthes pour régner après ſon père; mais ces deux Vonones ne firent qu'éprouver l'inconſtance, aux Parthes ſi commune.

Tous deux, ayant été appelés, furent chaſſés & détrônés.

VOPEL (GASPARD), (*Hiſt litt. mod.*), mathématicien & géographe, ſe fit connoître, en 1544, par ſa coſmographie & ſes deux globes céleſte & terreſtre; ſa deſcription du cours du Rhin tout entier, & des côtes maritimes des trois parties de l'ancien Monde.

VORBURG (JEAN-PHILIPPE DE), (*Hiſt. litt. mod.*), Suiſſe de naiſſance, devenu conſeiller-privé de l'électeur de Mayence, auteur d'une Hiſtoire d'Allemagne, qu'il n'a pu pouſſer que juſqu'au tems de Louis-le-Bègue. On a imprimé, depuis ſa mort, un nouveau volume de cet ouvrage, contenant l'Hiſtoire de l'Empire ſous les trois Othons. Vorburg mourut en 1660.

VOS (MARTIN DE), peintre flamand, dont les deſſins ſont recherchés, & par qui le fameux Prince de Parme, Alexandre Farnèſe, voulut être peint quand il ſe fut rendu maître d'Anvers. De Vos mourut à Anvers en 1604.

VOUET (SIMON), célèbre peintre français du dix-ſeptième ſiècle, c'eſt-à-dire, du ſiècle des arts, a peint, à Conſtantinople, le Grand-Seigneur; à Rome, fit des ouvrages placés dans l'égliſe de Saint-Pierre; à Paris, a décoré le palais du Luxembourg, le Louvre; a été employé, par le cardinal de Richelieu, à peindre les galeries & la chapelle du Palais-Cardinal, devenu depuis le Palais-Royal, & celles de ſa maiſon de Ruel. Il a peint auſſi les tableaux du château de Chilly & de l'hôtel Séguier, à Paris. Il a travaillé auſſi aux appartemens de Saint-Germain. Mort en 1649.

VOUWERMANS (PHILIPPE), un des plus excellens peintres des Pays-Bas, excellent ſurtout dans la peinture des chevaux & des payſages. Mort vers 1670.

WALDECK, comté d'Allemagne, dans la Heſſe. Les comtes de Waldeck ſont Princes de l'Empire; ils paſſent pour deſcendre de Witekind, comte de Waldeck, que Charlemagne établit avoué de l'égliſe de Paderborn en 780.

Philippe, comte de Waldeck, acquit beaucoup de gloire dans les armées des empereurs Maximilien I & Charles-Quint.

Wolrath, comte de Waldeck, ſon fils, fut un des préſidens de la diète de Ratisbonne en 1547.

Philippe, comte de Waldeck, arrière-petit-fils de Wolrath, fut tué au combat de Thabor en 1645.

Joſias ſon fils, comte de Waldeck, déjà fameux par ſes exploits, conduiſit en Candie les troupes auxiliaires des ducs de Brunſwick-Lunebourg; il fut bleſſé à la cuiſſe le 16 juillet 1669, en mourut le 8 août ſuivant.

Henri Wolrath ſon neveu fut tué, en 1688, au ſiége de Négrepont.

Dans la branche des comtes de Waldeck-Wildungen, le plus célèbre de tous eſt Georges-Frédéric, comte de Waldeck, né en 1620, fait Prince de l'Empire en 1682, par l'empereur Léopold, qui lui donna le commandement de ſes armées, créé, en 1689, maître de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, dans les provinces de Saxe, Poméranie, &c. Les Etats-Généraux de Hollande, pour leſquels il avoit porté les armes dès l'an 1665, le nommèrent maréchal-général de leurs armées, & lui donnèrent le gouvernement d'Utrecht. C'eſt lui qui commandoit, ſous le prince d'Orange, à la bataille de Senef en 1674; qui battit le maréchal d'Humières à Valcourt, en 1689; qui fut battu par M. le maréchal de Luxembourg à Fleurus, en 1690, & à Leuze en 1691, & qui n'en conſerva pas moins la réputation d'un grand général.

WALDENER, (*Hiſt. mod.*), Maiſon des plus anciennes & des plus illuſtres de l'Alſace, qu'on croit deſcendue de Waldener, l'un des généraux de Louis-le-Débonnaire.

Henri Krafft ou Crafft Waldener ſervit avec diſtinction, en 1315, dans l'armée de Frédéric III d'Autriche, Roi des Romains, contre Louis de Bavière.

Hermann I ſon fils fut tué, le 9 juillet 1386, avec l'élite de la nobleſſe d'Alſace, à la bataille de Sempach.

Hennemann ou Hermann II, petit-fils d'Hermann I, fut privé du droit de bourgeoiſie, à Bâle, par un acte de l'an 1445, pour avoir aſſiſté le dauphin Louis (depuis Louis XI) dans une guerre contre les Suiſſes.

Hermann III, chevalier, étoit fils d'Hermann II. Il fut conſeiller-privé de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.

Anſtatt Waldener, fils d'Hermann III, étoit général de la cavalerie de l'empereur Maximilien I. Il eut, entr'autres enfans, deux fils, l'un, Chriſtophe, chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem, bailli de Rhodes, qui, commandant les chevaliers allemands à la défenſe de cette place, arracha une enſeigne aux Turcs au cinquième aſſaut, & qui, après des prodiges de valeur, fut tué le 17 ſeptembre 1522; l'autre (Jean) fut tué, en 1527, à l'aſſaut de Rome.

Frédéric-Louis II, baron de Waldener, eut cinq fils, tous officiers, ou dans le régiment des gardes-ſuiſſes de la garde du Roi, ou dans d'autres régimens, ſoit ſuiſſes, ſoit français; le ſecond de ces fils, Chriſtian-Frédéric-Dagobert, baron de Waldener, fut brigadier des armées du Roi & capitaine aux gardes-ſuiſſes.

WALE, (*Hiſt. d'Angl.*), Maiſon noble & ancienne d'Angleterre, autrefois très-puiſſante, & qui a perdu ſa puiſſance & ſes biens par ſon fidèle attachement à la religion catholique & à ſes maîtres légitimes. Les poſſeſſeurs de la baronie de Wale, dans le comté de Northampton, étoient connus dès le tems de Guillaume-le-Conquérant; ils étoient lords ou pairs-nés du royaume.

Jean Wale, premier du nom, maréchal du pays de Linſter, mourut *chevalier armé*: c'étoit le plus haut grade qu'il y eût alors dans la profeſſion des armes; ce grade ſe conféroit aux fils des Rois comme au reſte de la nobleſſe, & ſans ce grade les Princes n'étoient point admis à la table de leur propre père.

Nec Deus hunc menſâ, Dea nec dignata cubili eſt.

Au quatorzième ſiècle, on voit les Wale rendre de grands ſervices aux rois d'Angleterre, & contribuer puiſſamment à leur ſoumettre l'Irlande; mais c'eſt ſurtout dans les révolutions ſi fatales à Charles I & à Jacques II, qu'on voit le zèle de cette noble Maiſon ſe ſignaler par les ſacrifices les plus généreux. Pluſieurs de ces illuſtres Wale, ſacrifiant leur fortune entière à leur devoir, paſſèrent en France à la ſuite de Jacques II. Olivier Wale fut du nombre, avec ſes deux frères Mathieu & Richard. Olivier Wale ſervit avec le régiment irlandais aux ordres du maréchal de Berwick, au combat de Caſtone en Andalouſie, à l'affaire de

Turin, où il fut bleſſé ; à la bataille d'Almanza & au ſiége de Lérida en 1707. Il fut tué devant cette place. Mathieu, un de ſes frères, venoit d'être tué au ſiége de Barcelone en 1706. Richard Wale ſon autre frère avoit été tué, en 1702, à l'affaire de Crémone.

Olivier Wale a eu pour fils Balthazar-François Wale, lieutenant au régiment des gardes-françaiſes, qui fit en cette qualité la campagne de Philiſbourg en 1734, & qui a été gouverneur pour le Roi de la ville & du château de Ham.

WALA *ou* VALA. (*Hiſt. de Fr.*) Charlemagne, qui, comme tous les grands Princes, ſe connoiſſoit en hommes, avoit mis auprès de Bernard ſon petit fils, pour diriger ſa jeuneſſe, l'homme de la cour peut-être qui avoit le plus de mérite : c'étoit Wala, réputé Prince du ſang, fils du comte Bernard, lequel étoit fils naturel de Charles Martel. Wala fut ſuſpect à l'Empereur, parce que ſes envieux voulurent qu'il le fût : on le manda. L'Empereur fut content de ſes ſoumiſſions, & ce fut dans la ſuite un des hommes qui eurent le plus d'aſcendant ſur ſon eſprit ; mais lorſque des inſtigations parties de la cour même de l'Empereur, eurent engagé le jeune Bernard à réclamer l'Empire & la ſucceſſion de Charlemagne, l'Empereur l'ayant vaincu, lui fit crever les yeux, & chaſſa de la cour Wala & ſon frère Adelard, abbé de Corbie, qui avoient peut-être à ſe reprocher de n'avoir pas aſſez fortement détourné Bernard de cette entrepriſe. Dans la ſuite il ſe repentit d'avoir fait périr ſon neveu ; il rappela Wala & Adelard, & ſe gouverna par leurs conſeils. Wala mourut le 31 août 836, à Pavie, dans le palais de l'empereur Lothaire, fils aîné de Louis-le-Débonnaire.

WALLACE, CUMIN, SÉTHON. Dans le tems qu'Edouard I, roi d'Angleterre, opprimoit l'Ecoſſe, ou par lui-même, ou par ſes lieutenans, un aventurier, nommé Wallace, qui avoit la force & la valeur des héros de la Fable, déteſtant la tyrannie & ne reſpirant que la liberté, raſſembla ceux de ſes compatriotes qui s'étoient réfugiés dans les montagnes pour échapper aux armes & à la ſouveraineté d'Edouard. Les Ecoſſais en font un héros, les Anglais un brigand. Son premier exploit fut d'un citoyen. L'inſolence barbare d'un officier anglais qui écraſoit l'Ecoſſe au nom d'Edouard, le révolta ; il oſa s'élever contre le tyran ſubalterne & le tua ; il ne lui reſtoit plus qu'à délivrer ſa patrie ou qu'à périr en coupable ; il s'annonça pour vengeur aux Ecoſſais. Bientôt il fut à la tête d'une armée ; il reprit l'Ecoſſe, gagna ſur les Anglais la bataille de Stirling, pénétra en Angleterre, porta la terreur juſqu'à Londres. Edouard ſe hâta de marcher avec quatre-vingt-dix mille hommes contre Wallace, qui, avec ſes troupes légères le fatigua beaucoup dans ſa courſe, & lui diſputa la victoire à Falkirk, près des lignes d'Antrum. Edouard y fut en danger : ſon cheval, effrayé des cris affreux des Ecoſſais, le renverſa, & lui donna un coup de pied dans le côté. Edouard ſe relève promptement, court aux troupes galloiſes qu'il avoit dans ſon armée, & leur ordonne de charger. Les Gallois, opprimés comme les Ecoſſais par Edouard, & toujours leurs amis dans le cœur, refuſent d'obéir. Edouard ſe met à la tête d'un autre corps, arrache de ſa main des paliſſades qui le ſéparoient de l'ennemi, charge avec une impétuoſité que Wallace ſoutient avec conſtance, & la victoire étoit encore incertaine lorſque Wallace, trahi par un de ſes chefs, nommé Cumin, dont la retraite ſoudaine mit à découvert les corps qu'il devoit appuyer, fut obligé de céder le champ de bataille. Cet homme ſingulier ayant conſidéré l'envie que ſes talens inſpiroient aux Grands du royaume, envie à laquelle il attribuoit la trahiſon de Cumin dans le combat de Falkirk, dépoſa le commandement des armées, qui fut donné auſſitôt à ce même Cumin par lequel il avoit été trahi. Wallace rentra dans la condition privée, ſans cependant refuſer ſes ſervices à ſa patrie. Ceux de ſes amis qui voulurent s'attacher à ſon ſort, & ſe dévouer avec lui à la défenſe de la liberté, lui formèrent une petite armée avec laquelle il trouva le moyen d'inquiéter les tyrans. Les Ecoſſais furent écraſés ſous la conduite de Cumin.

Cependant Robert de Brus, qui avoit des droits à la couronne d'Ecoſſe, réſolut enfin d'affranchir ſa patrie, projet qu'il ſuivit avec conſtance, & qu'il parvint à exécuter. Son père, ame foible & incertaine, tantôt s'étoit joint aux Ecoſſais, tantôt avoit ſervi la tyrannie des Anglais. Jaloux de Wallace, il s'étoit fait eſclave d'Edouard. Des reproches que Wallace lui avoit faits ſur l'indignité de ce dernier perſonnage l'avoient touché ; il recommanda en mourant à ſon fils de rechercher ce vengeur de l'Ecoſſe & de lui donner toute ſa confiance ; mais Wallace n'étoit plus. Pris par trahiſon, il avoit été exécuté comme traître. Cumin commandoit alors les Ecoſſais. Ce perfide avoit trahi Wallace ; il trahit Robert de Brus ; il alla révéler à Edouard les projets de ce ſeigneur. De Brus, inſtruit de cette délation, rencontre Cumin dans le cloître d'un couvent : la querelle s'échauffe, de Brus tire ſon poignard, en frappe Cumin, monte à cheval, va conter ſon aventure à ſes amis, & prendre leurs conſeils ſur ce qui reſte à faire. Séthon, un des plus zélés partiſans de Robert de Brus, apprenant par ſon récit qu'il n'avoit pas vu expirer Cumin, lui dit : *Vous n'avez fait que la moitié de l'ouvrage ; je cours l'achever.* Il ſe rend auſſitôt dans le cloître où s'étoit paſſée cette ſcène. Les moines avoient porté Cumin dans l'égliſe pour le confeſſer : Séthon le trouve au pied de l'autel ; il couvre cet autel du ſang de Cumin & de celui d'un chevalier qui voulut le défendre. De Brus, qui apprit dans ce tems la mort de Bailleul ſon plus redoutable concurrent au trône, crut avoir

réuni tous les droits ; il ſe déclare ; il eſt défait au combat de Méthuen. Edouard s'abreuva de ſang & s'aſſouvit de vengeances. Séthon fut écartelé. Ces événemens ſe paſſoient dans les premières années du quatorzième ſiècle. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Brus* (de), ou plutôt *Bailleul*, auquel il renvoie.)

WALLART (VINCENT), (*Hiſt. eccl.*), ſolitaire, ami de Port-Royal, qui ſe retira ſur le Mont-Valérien, près Paris, & y vécut dans le recueillement & la pénitence juſqu'à ſa mort, arrivée le ſamedi 23 février 1704. Son épitaphe nous apprend qu'il étoit né dans le diocèſe de Cambrai.

WALSH, (*Hiſt. d'Angl.*), eſt le nom :

1°. D'un Irlandais (Pierre), franciſcain & théologien, qui, au milieu des diſputes théologiques & des querelles ſanglantes qui déchirèrent les trois royaumes britanniques pendant le règne de Charles I & dans les commencemens de Charles II, ſe diſtingua toujours par ſon attachement conſtant à ſes Rois & à la religion catholique, en pouſſant l'impartialité juſqu'à ne pas vouloir accorder à cette religion tout ce que le Nonce réclamoit pour elle, & que le Père Walsh, qui prévoyoit les maux que trop de condeſcendance pour les Catholiques leur attireroit de la part des Proteſtans, regardoit comme devant être funeſte à la religion catholique elle-même ; ce fut dans ce même eſprit de prudence & d'impartialité qu'il voulut faire inſérer, dans une formule de ſerment de fidélité au Roi, une clauſe de renonciation à toute ſuprématie que le Pape pourroit prétendre ſur le temporel des Rois. Cette clauſe, qui étoit d'un ſujet fidèle & ami de l'ordre, choqua beaucoup le Pape & le Nonce, & répandit ſur le Père Walsh un vernis de proteſtantiſme que les éloges des Proteſtans augmentèrent encore. M. Burnet, qui veut que tous les honnêtes gens aient été proteſtans, loue fortement la capacité du Père Walsh & ſa fidélité pour ſes Princes légitimes, &, pour dernier trait de ſon éloge, dit que ſes ſentimens ne différoient guère de ceux des Proteſtans ; les Catholiques zélés en jugeoient de même, & pouſſèrent l'animadverſion contre le Père Walsh juſqu'à l'excommunication. Mais le Père Walsh, quelques années avant ſa mort, ſe réconcilia entiérement avec le Saint-Siége, on ne dit pas à quelles conditions ; mais l'abſolution lui fut donnée & les cenſures levées, & il fut enterré dans l'égliſe de Saint-Dunſtan à Londres. Il eſt mort en 1687.

2°. Un autre Walsh, nommé François, du même pays & du même ordre que Pierre Walsh, eſt auteur d'un livre intitulé *Philoſophia vetus innovata*, & d'un autre qui a pour titre : *Le Monde anti-diluvien, ou nouvelle Théorie de la terre, contenant un récit clair de la forme & conſtitution du globe terreſtre avant le déluge univerſel, démontrant qu'il étoit tout différent de ce qu'il eſt à préſent.*

3°. D'un poète anglais moderne, que Pope regardoit & a célébré comme ſon maître. Voici ce qu'en dit d'après lui l'abbé du Reſnel, dans ſa traduction de l'Eſſai ſur la critique :

Du Parnaſſe envieux ce mortel ſi chéri,
Tel Walsh, des doctes ſœurs le juge favori,
Condamnoit ſans aigreur & louoit ſans baſſeſſe :
Cœur rempli de droiture, eſprit plein de juſteſſe,
Doux & compatiſſant pour les fautes d'autrui,
Il fut de la vertu le plus ſolide appui.

Le même abbé du Reſnel, dans une note, fait un grand éloge des œuvres de ce poète ; elles ont été recueillies en ſix volumes.

Ceci n'eſt qu'une addition à l'article *Walsh*, qui ſe trouve dans le Dictionnaire.

WANDALIN, (*Hiſt. litt. mod.*), eſt le nom de deux ſavans danois, père & fils, tous deux nommés Jean, qui ont compoſé une multitude d'ouvrages, tant philoſophiques que théologiques. Tous deux ont vécu dans le dix-ſeptième ſiècle, & le dernier n'eſt mort que le 10 mars 1710.

WASMUTH (MATTHIAS), (*Hiſt. litt. mod.*), profeſſeur en langues orientales, puis en théologie à Kiel. On a de lui : *Hebraiſmus reſtitutus ; Sinagma hebraum ; Janua hebraiſmi ; Idea aſtronomica chronologiæ reſtituta ; Annales cœli et temporum.* Né le 29 juin 1625 ; mort le 18 novembre 1688.

WASSENAAR, (*Hiſt. mod.*), famille illuſtre de Hollande, dont les Chroniques parlent dès le onzième ſiècle, & dont nous ne rappellerons ici que ceux qui ont été victimes d'Etat ou qui ont mérité de l'être.

Si fata fuiſſent
Ut caderent.

Jean de Waſſenaar, chevalier de la toiſon d'or, ſervit l'empereur Maximilien dans la guerre contre les Vénitiens, & fut bleſſé dangereuſement au ſiége de Padoue. Dans la guerre contre les Friſons, ayant été bleſſé au ſiége de Sloten, il ſe fit tranſporter à Lewarden, où il mourut de ſa bleſſure le 4 décembre 1523, à quarante ans.

Dans la branche des ſeigneurs de Grœneveldt, Barthélemi, chevalier, tué dans un combat ſur la Meuſe, en 1351.

Wolfard ſon frère, qui périt de la même manière.

Gelmer ſe trouva à la bataille de Pavie en 1525, & mourut au ſervice des Vénitiens en 1551, à trente ans.

Adrien, fait chevalier la même année 1531 par l'empereur Charles-Quint.

Floris, capitaine de cavalerie, tué par ſon cornette en 1588, en partageant un butin.

Dans la branche des ſeigneurs de Duvenvoorde, Adrien, aſſaſſiné à Rhinsbourg en 1467.

Adrien, gouverneur de Gertruydemberg & du fort de Schenck en 1593; mort au ſiége d'Oſtende en 1602.

Adrien, baron de Waſſenaar, ambaſſadeur en Angleterre en 1714.

Charles-Louis, colonel du régiment des dragons-vallons, brigadier de cavalerie en 1727.

Guillaume, baron de Waſſenaar, général-major au ſervice des Provinces-Unies, lieutenant-colonel des gardes à pied, gouverneur de Berg-op-Zoom.

Le plus célèbre de tous eſt Jacques de Waſſenaar, ſeigneur d'Opdam, amiral de Hollande, fils d'un autre Jacques de Waſſenaar, qui avoit le même titre.

Le fils fut le ſucceſſeur de l'amiral Tromp en 1653. Après s'être trouvé ſur terre à une multitude de ſiéges, avoir été employé dans quantité de négociations importantes, avoir commandé pluſieurs flottes en 1665, il périt avec ſon vaiſſeau, qui ſauta en l'air, le feu ayant pris à cent ſoixante & dix quintaux de poudre. On croit que ce fut lui qui y mit le feu pour ne pas tomber entre les mains des ennemis.

WATELET. Pourrions-nous oublier, dans ce *Dictionnaire encyclopédique*, celui qui s'étoit chargé d'y traiter la partie des arts, & qui ſavoit répandre ſur cette théorie tant de lumières & de goût; cet ami des arts & des artiſtes; cet ami de l'humanité; cet homme vraiment aimable, intéreſſant & univerſellement aimé; cet homme qui plaiſoit à la première vue, qui attachoit à la ſeconde, & dont il falloit être l'ami à la troiſieme, ſi l'on étoit né pour l'amitié? Le goût des arts l'avoit engagé à voyager en Italie & en Hollande. *Parti amateur, il revint artiſte*, a dit un de ſes confrères à l'Académie françaiſe, où il n'étoit pas moins bien placé qu'à l'Académie de peinture, par la pureté de goût qu'il portoit dans les lettres comme dans les arts. Son *Poème de la Peinture* étoit un double titre à ces deux Académies à la fois; ce n'eſt ni la poéſie brillante des Voltaire & des Delille, ni la poéſie harmonieuſe, philoſophique & touchante de M. de Saint-Lambert. Il annonce qu'il a toujours regardé Boileau comme un maître dans l'art des vers: il eſt aiſé de voir qu'il l'a pris pour le ſien, & qu'il a ſu ſe rendre aſſez propre la manière de ce grand légiſlateur du Parnaſſe; c'eſt aſſez le même ton de poéſie, le même mécaniſme de verſification, la même intelligence & la même ſobriété dans la diſtribution des richeſſes poétiques. En peignant les arts transplantés de la Grèce dans l'Italie, M. Watelet rend très-heureuſement ces vers d'Horace:

Græcis capta ferum victorem cepit, & artes
Intulit agreſti latio.

Les talens aſſervis captivant leurs vainqueurs,
Du Romain belliqueux adoucirent les mœurs.

Voilà des vers bien faits.

On les voit s'embellir du bonheur de jouir

eſt un beau vers, malgré la conſonnance des deux hémiſtiches, qui en fait ce qu'on appelleroit en latin *un vers léonin*.

Ces vers ſur la jeuneſſe:

C'eſt le tems de l'excès des vertus & des vices:
C'eſt l'âge des talens & des nobles travaux,
Le moment des ſuccès, la ſaiſon des héros.

Ceux-ci ſur la vieilleſſe:

Et de Neſtor enfin l'impoſante ſageſſe
Enchaîne le reſpect au char de la vieilleſſe.

ſont encore des vers qui n'auroient pas déplu à Boileau.

Les fleurons, les vignettes, les culs-de-lampe, qui ornent ce poème, ſont gravés par M. Watelet lui-même, qui fait toujours marcher de front les lettres & les arts; ajoutons, & les connoiſſances, comme le prouvent les réflexions qui accompagnent ce poème, qui en ſont le développement, & qui, s'éclairciſſant & ſe fortifiant les unes par les autres, forment un Traité complet de la peinture.

Ce qu'il a écrit avec tant de goût ſur les jardins, il le mettoit en pratique dans ſes jardins délicieux du Moulin-Joli, où, ſi bien ſervi par la Nature,

Il traita ſa beauté comme une vierge pure,
Qui rougit d'être nue & craint les ornemens.

La deſcription qu'a faite l'abbé Delille de ce beau ſéjour eſt le morceau le plus charmant de ce charmant *Poème des Jardins*.

Beaux lieux, offrez long-tems à votre poſſeſſeur
L'image de la paix qui règne dans ſon cœur.

Ce vœu, que tous les cœurs partageoient & répétoient, eſt exprimé d'une manière attendriſſante juſqu'aux larmes pour ceux qui ont connu M. Watelet.

M. Watelet eſt le véritable auteur de la jolie comédie de *Zénéide*: ſa pièce eſt en proſe comme l'*Oracle*. M. de Cahuſac, à qui elle a été attribuée, n'a fait qu'en changer la forme & la mettre en vers, comme pour y acquérir un certain droit de propriété; mais ce changement fut très-indifférent pour le ſuccès, quoi qu'en ait penſé Cahuſac; le ſuccès eſt dû au charme de la naïveté de Zénéide,

à la vivacité d'Olinde, aux illuſions de l'amour, au piquant des ſituations, à tous ces traits de ſentiment, d'eſprit & de délicateſſe dont la pièce eſt remplie, & tout cela eſt l'ouvrage de M. Watelet. Le dialogue a bien plus de naturel & de vérité : les détails, les développemens, ont bien plus de richeſſe dans l'original que dans la copie ; l'imitateur n'emploie pas à beaucoup près tous les traits heureux que ſon modèle lui fournit. Le fond en étoit ſi charmant, qu'il a bien fallu qu'elle réuſsît malgré les mal-adreſſes du traducteur ; mais l'inventeur a bien fait de nous la donner telle qu'il l'avoit compoſée : les gens de goût la préféreront hautement à la copie, malgré le petit fard de la verſification, car pour la poéſie elle eſt ici du côté de la proſe.

Le Recueil où M. Watelet revendique *Zénéide* contient pluſieurs autres pièces, dont quelques-unes, & par le ſujet, & par l'exécution, ſont entiérement dans le goût antique. D'autres ſe rapprochent davantage des formes modernes, toutes ont beaucoup d'agrément. *Sylvie*, petit drame paſtoral, tiré de l'*Aminte* du Taſſe, offre des tableaux rians, d'une galanterie aimable, d'une volupté douce & décente, & c'eſt un fort beau ſtyle que celui-ci :

« Les oiſeaux ne chantoient point encore leurs » plaiſirs, les mortels ne recommençoient point » à ſe plaindre de leurs peines ; rien n'annonçoit » le lever de l'aurore ; il étoit l'heure où tout » repoſe, juſqu'aux amans malheureux. Lorſque, » dans un hameau de l'Arcadie, la bergère Sylvie » s'éveilla, les amours s'éveillèrent avec elle..... » Elle rempliſſoit l'Arcadie d'amans & de malheu- » reux..... Elle ſort, & les grâces, qu'elle n'a » point appelées, s'empreſſent & volent ſur ſes » pas. »

Componit furtim ſubſequiturque decor.

C'eſt un joli tableau, & bien dans la nature innocente & paſtorale, que celui du timide Aminte, qui aime Sylvie, qui veut parler & entreprendre, qui s'anime en ſon abſence, tremble & ſe cache auſſitôt qu'elle paroît.

« Eh ! comment aurois-je pu obtenir ce que je » ne lui ai jamais demandé ?..... J'ai toujours trem- » blé devant elle..... Pourquoi redouter une jeune » & craintive bergère ?..... Non, non..... toute ma » crainte a diſparu. Sylvie ! lui dirai-je..... Dans » ce moment il l'apperçoit..... Dieux ! ne m'a-t-elle » point entendu ? Il ſe cacha auſſitôt ; tous ſes pro- » jets ſe bornèrent à l'admirer & à ſe taire. »

Tel étoit M. Watelet dans ſes travaux : poète eſtimable, excellent proſateur, ſavant dans la théorie des arts, habile dans la pratique.

Dans la ſociété, c'étoit l'ange de la paix. Les querelles, les jalouſies, les reſſentimens, les haines, les paſſions orageuſes & malfaiſantes ne pouvoient tenir devant lui ; il portoit dans toutes les ames le calme & la douceur qui étoient dans la ſienne ; il falloit s'aimer les uns les autres, parce qu'il falloit l'aimer.

Sa vie heureuſe, écoulée dans le ſein des arts & de l'amitié, fut troublée par quelques nuages qui, en dérangeant ſa fortune, lui ont ôté les moyens d'être auſſi utile qu'il l'avoit été aux arts & aux artiſtes.

Il eſt mort à la fin de 1785 ou au commencement de 1786.

WAURIN (ROBERT), (*Hiſt. de Fr.*), chevalier, ſire de Saint-Venant, maréchal de France, eſt un exemple que l'office de maréchal de France étoit alors amovible ; il fut déſappointé de cette charge, & continua de ſervir ſous d'autres maréchaux de France, & même ſous des capitaines qui n'avoient pas ce titre. Mort en 1360, ſous le roi Jean.

WIED (HERMAN), (*Hiſt. du luthér.*), électeur de Cologne au ſeizième ſiècle, avoit autrefois prononcé la peine de mort contre les Luthériens, parce que Gropper, archidiacre de Cologne, l'avoit voulu. Vers 1540 il embraſſa le luthéraniſme, parce que Mélanchton & Bucer le voulurent. C'étoit un de ces hommes foibles & nuls, qui abandonnent leur ame toute entière à ceux qui daignent s'en charger. La ſottiſe & l'ignorance de cet électeur ſont reſtées célèbres : il eſt vrai qu'elles ont pu être exagérées tour-à-tour par les Luthériens & par les Catholiques. Le landgrave de Heſſe, proteſtant, triomphoit d'apprendre à Charles-Quint que l'électeur de Cologne étoit au nombre des réformateurs. *Eh bon Dieu !* dit l'Empereur ſurpris, *que prétend réformer ce bon homme ? Il ne ſait pas lire. J'ai entendu deux fois ſa meſſe, qu'il n'a jamais dite que trois fois ; il ne pouvoit venir à bout de déchiffrer l'Introït. — J'ignore comment il lit le latin*, répliqua le landgrave, *mais il a lu de bons livres allemands, & il entend la religion ;* car il ſe faiſoit Proteſtant. Il y perdit ſon électorat. Dépoſé par le Pape & par l'Empereur, après quelque réſiſtance il ſe dépoſa lui-même, & alla vieillir dans l'obſcurité, l'ignorance & l'héréſie, pendant que ſon ſucceſſeur, aidé des ſoins de Gropper, repouſſoit loin de l'électorat de Cologne le luthéraniſme.

WILLEGISE. (*Hiſt. d'Allem.*) Cet homme, parvenu d'une baſſe origine aux premières dignités de l'Egliſe & de l'Etat, ſe diſtingua parmi tous les parvenus par ſa modeſtie philoſophique & ſon humilité chrétienne. Il étoit fils d'un charron du village de Schoningen, dans le duché de Brunſwick, & devint chancelier des empereurs Othon III & Henri II, puis archevêque de Mayence. Pour n'être jamais tenté d'oublier de quel point il étoit parti, il voulut toujours avoir ſous les yeux le ſymbole de ſon origine ; il prit pour armoiries une roue d'argent, qui depuis a ſervi de blaſon à l'égliſe

l'égliſe électorale de Mayence, tant ſon procédé a paru mériter qu'on en conſacrât la mémoire. Dans une épigramme latine faite à la louange de Willegiſe, on a comparé cette roue fixée à jamais par une ſolide gloire, avec la roue mobile & trompeuſe de la Fortune :

Wilgiſum ad ſummos virtus evexit honores,
Nec potuit mores ladere ſummus honos.
Qualis erat, cùm privatus ſub paupere tecto
Viveret, in ſummo talis honore fuit.
Neve ortûs meminiſſe ſui deſueſceret unquàm
E patriâ voluit ſumere ſtemma domo.
Sic rota, quæ manibus fuerat tractata parentis,
Teſſera Wilgiſo non inhonora fuit.
Mobilis eſt rota Fortunæ fallaxque, ſed iſta
Æternæ laudis fixa adamante manet.

WILLERAME, (*Hiſt. eccléſ.*), pieux & ſavant abbé de l'Ordre de Saint-Benoît, eſt auteur d'un Commentaire ſur le cantique des cantiques, compoſé dans le onzième ſiècle. On trouve dans les *Aménités de la critique*, par dom Liron, une Diſſertation où ſont relevées pluſieurs fautes échappées à d'anciens & habiles critiques, dans ce qu'ils ont écrit ſur la perſonne & ſur l'ouvrage de Willerame.

WILLET (ANDRÉ), (*Hiſt. eccléſ.*), théologien anglais, a fait ſur différens livres de la Bible des Commentaires eſtimés, quoique Commentaires. Mort en 1621.

ZAN ZAN

ZANZALE (JACQUES). (*Hiſt. eccléſ.*) Après que Neſtorius, évêque de Conſtantinople, qui ſéparoit trop les deux natures dans Jéſus-Chriſt, eut été condamné, en 431, au concile d'Ephèſe, & que le moine Eutychès, qui ſe jeta dans l'erreur contraire de confondre ces deux natures, l'eut été, en 451, au concile de Chalcédoine, on continua de diſputer beaucoup & long-tems contre l'autorité de ces deux conciles, ſurtout de celui de Chalcédoine. Les Neſtoriens & les Eutychiens, & ceux qui les condamnoient tous les deux, continuèrent à ſe faire la guerre, & par des écrits, & par les armes. Ces querelles ſe prolongèrent bien avant dans le ſixième ſiècle & par-delà. Ce fut dans ce ſixième ſiècle que les évêques, oppoſés au concile de Chalcédoine, firent choix de Jacques Zanzale, moine ſimple, ignorant & fanatique, pour le placer ſur le ſiége d'Edeſſe, & le nommer leur métropolitain. Cet homme, moitié par ſimplicité, moitié par enthouſiaſme, pouſſoit juſqu'à un excès mépriſable l'affectation d'un extérieur pénitent & mortifié; il ne ſe montroit en public que couvert de haillons, & cette indécence, bien loin de choquer les regards du peuple, lui en impoſoient par une fauſſe idée d'humilité & de ſainteté. Cet homme, d'ailleurs actif & ardent, & ſurtout Eutychien zélé, parcourut toutes les égliſes de l'Orient, raſſembla & réunit toutes les différentes ſectes des Eutychiens; car chaque erreur principale, graces à la ſubtilité de l'eſprit des Grecs, ſe ſubdiviſoit en une multitude infinie de petites ſectes. Ce Zanzale ſe piqua enfin d'être le reſtaurateur de l'eutychianiſme dans l'Orient. Ses ſectateurs particuliers quittèrent le nom d'Eutychiens, & prirent celui de Jacobites, du nom de baptême de Zanzale. Après la mort de Sévère, évêque d'Antioche, il établit une ſuite d'évêques, qui ne réſidèrent plus dans cette ville, mais dans Amida, qu'on croit avoir été ſituée ſur le Tigre. L'objet de ce changement étoit d'échapper à la perſécution des Empereurs romains, qui, ſuivant l'erreur du tems, étoit toujours allumée contre les Jacobites, ainſi que contre les autres hérétiques. Cette perſécution produiſit l'effet ordinaire, de rendre les perſécutés plus importans & plus redoutables. Les Jacobites, chaſſés de l'Empire, ſe répandirent dans la Perſe, où ils inſpirèrent & fomentèrent la haine du nom romain. Ils ſe répandirent encore dans l'Egypte, & ſurtout dans l'Abyſſinie, où ils fondèrent des égliſes de leur communion; ils en eurent auſſi dans les lieux où les Neſtoriens étoient établis. Ces deux ſectes, à meſure qu'elles s'éloignoient de leur origine, ſe rapprochèrent l'une de l'autre, &, après avoir pendant tant de ſiècles rempli l'Empire de troubles & de ſéditions, elles donnent aujourd'hui le ſpectacle aſſez rare de théologiens réconciliés; elles vivent en paix & communiquent enſemble. On connoît même les Jacobites ſous le nom de Neſtoriens, quoique l'eutychianiſme, avec toutes les modifications que le tems & les lieux ont pu y apporter, ſemble dominer encore dans leur doctrine; car les Jacobites rejettent le concile de Chalcédoine, & ne reconnoiſſent qu'une perſonne & une nature en Jéſus-Chriſt. Ils ont d'ailleurs conſervé la plupart des principaux dogmes de l'égliſe catholique;

ils ſont très-ſcrupuleux obſervateurs du jeûne ; ils ont tous nos ſacremens, quoiqu'ils diffèrent ſur quelques pratiques dans leur adminiſtration. La prière pour les morts & apparemment la croyance qu'elle ſemble ſuppoſer eſt en uſage parmi eux. Ils mêlent un peu de judaïſme à leur chriſtianiſme. Par exemple, ils ont conſervé la circonciſion, & à cette première douleur qu'ils font ſouffrir aux enfans, ils ajoutent, on ne ſait pourquoi ni par quel principe religieux, celle de les marquer d'un fer chaud après qu'on les a baptiſés. On les accuſe de quelques autres erreurs, mais ſur leſquelles on n'eſt pas d'accord.

ZEBÉDÉE, (*Hiſt. ſainte.*), père des apôtres ſaint Jean & ſaint Jacques.

ZENODORE. (*Hiſt. anc.*) On a parlé du ſculpteur de ce nom dans le Dictionnaire. Ce nom eſt encore celui d'un brigand arabe qui ravageoit la Syrie du tems d'Auguſte, & ſe retiroit dans des cavernes, où les Romains, à qui rien n'étoit inacceſſible, le firent périr.

ZENODOTE, (*Hiſt. litt. anc.*), grammairien & poète, diſciple de Philetas, vivoit du tems de Ptolémée-Lagus, vers l'an 270 avant Jéſus-Chriſt. Un autre auteur de ce nom, qui vivoit ſous l'empire d'Adrien, avoit traduit Saluſte en grec. Un autre qui étoit de la ville de Trezène, avoit écrit une hiſtoire d'Ombrie, dont parle Denys d'Halicarnaſſe.

ZIÉGLER. (*Hiſt. litt. mod.*) Il manque à la liſte des Ziégler, dans le Dictionnaire, Henri-Anſelme de Ziégler, dont le *Théâtre hiſtorique du tems* a été fort eſtimé. Né le 16 janvier 1663. Mort le 8 ſeptembre 1696.

ZINGIS. Si l'on en croit une hiſtoire de Tartarie d'un moine arménien, nommé Hayton, ce Zingis fut le premier Roi qu'aient eu les Tartares d'Aſie, c'eſt-à-dire, leur premier Roi connu. Il ſavoit par révélation que ſa mère l'avoit conçu des rayons du ſoleil, ſans commerce avec aucun homme. Il paſſoit pour un grand magicien.

Notre crédulité fait toute leur ſcience.

ZONDODARI, (*Hiſt. mod.*), eſt le nom de trois frères Siennois, dont l'un, Antoine-Félix, cardinal, a été employé en différentes affaires par les papes Innocent XII, Clément XI & Clément XII. Ce fut lui qui alla recevoir ſur les confins de l'Etat de l'Egliſe, la reine douairière de Pologne, Marie-Caſimire de la Grange d'Arquien, qui ſe retiroit à Rome.

L'aîné, Marc-Antoine, étoit grand-maître de l'Ordre de Malte.

Le plus jeune, Alexandre, étoit archevêque de Sienne, leur patrie commune. Leur mère étoit Chigi, nièce du pape Alexandre VII.

ZULCIMIN *ou* SOLIMAN, (*Hiſt. mah.*), capitaine arabe, ſe rendit maître de la Perſe vers l'an 749, en remportant une grande victoire contre Morgan, qui régnoit alors. Ce Zulcimin renouvela dans la Perſe la ſecte d'Ali.

ARTICLES OMIS.

BAILLY & CONDORCET (MM.) Nous joignons enſemble ces deux confrères rivaux, & nous dirons en quoi a conſiſté leur rivalité.

Lorſque, dans les Académies des belles-lettres & des ſciences, quelque ſujet ſe diſtinguoit par le talent d'écrire, on avoit les yeux ſur lui pour deux choſes: 1°. pour l'Académie françaiſe, qui ſe compoſoit toujours des meilleurs écrivains en tout genre, & qui, tant pour entretenir l'eſprit de fraternité entre les trois Académies, que pour avoir des ſujets qui appliquaſſent à des objets ſolides le talent d'écrire, aimoit à les choiſir dans les deux autres Académies; 2°. pour la place de ſecrétaire perpétuel de l'Académie, ſoit des belles-lettres, ſoit des ſciences.

L'Académie des ſciences ayant eu long-tems pour ſecrétaire M. de Fontenelle, il lui étoit difficile de ne pas deſcendre lorſqu'elle auroit à nommer ſes ſucceſſeurs. Elle nomma d'abord M. de Mairan ſon ami, & ce fut un bon choix; mais M. de Mairan étant déjà vieux, étant d'ailleurs aſſez lent & ne ſe ſentant pas l'activité néceſſaire pour une place où il faut répondre à tout le monde, & parler ou du moins entendre toutes les langues, la quitta au bout de peu d'années. Il y avoit alors diſette d'écrivains dans l'Académie: on nomma M. de Fouchy, excellent homme, excellent confrère, homme fort inſtruit, mais marqué au coin de la médiocrité. Le jour de ſa nomination, M. de Maupertuis diſoit: *Nous venons de trouver une moyenne proportionnelle à M. de Fontenelle & à M. de Mairan*; ce qui, en langage géométrique, ſignifioit que M. de Fouchy n'étoit à M. de Mairan, que ce que M. de Mairan avoit été à M. de Fontenelle. Quand M. Bailly commença d'être connu à l'Académie des ſciences, on crut ſentir, à travers ſon ton modeſte & timide, qu'il avoit ou qu'il auroit du talent pour écrire. Il remporta un prix à l'Académie de Berlin par l'éloge de Leibnitz; il eut un *acceſſit* à l'Académie de Rouen par un éloge de Corneille; un des trois *acceſſits* de l'éloge de Molière à l'Académie françaiſe; une mention honorable dans la même Académie, par l'éloge de Charles V. Mais ces quatre éloges, imprimés dans la ſuite avec celui de l'abbé de la Caille, firent peu de ſenſation dans le public, & obtinrent tout au plus une froide eſtime. Le talent de M. Bailly étoit ſans éclat; il ne put cependant échapper à M. d'Alembert, qui, joignant éminemment ce talent d'écrire aux ſublimes & immenſes connoiſſances qui l'ont illuſtré, le reconnoiſſoit, même dans ſa naiſſance, partout où il le trouvoit; il accueillit M. Bailly, &, par des raiſons particulières, ne ſongeant pas pour lui-même au ſecrétariat, il dit à M. Bailly d'y ſonger, propos honnête qu'on tenoit à tous ceux dont on vouloit louer le ſtyle, & par lequel on ne s'engageoit à rien. Il paroît que M. Bailly prit ce compliment un peu trop à la lettre, & qu'il compta ſur M. d'Alembert, plus qu'il n'y étoit autoriſé. Cependant M. de Condorcet parut, & fit ſentir d'abord la différence d'un bon écrivain & d'un grand écrivain. On vit dès ſes premiers eſſais, qu'il alloit prendre un eſſor élevé. M. d'Alembert lui donna bientôt la préférence; M. de Condorcet s'attacha particuliérement à lui, l'accompagna dans un grand voyage, devint ſon ami & ſon confident intime, & lui inſpira l'affection la plus vive & la plus active. On engagea M. de Fouchy à ſe retirer, & ce fut pour M. de Condorcet que M. d'Alembert travailla. Il réuſſit pleinement, & dans la vérité on ne pouvoit faire un meilleur choix. J'ignore ſi, comme l'a dit le parti vaincu, on employa dans cette occaſion des voies d'autorité contre leſquelles on avoit ſouvent déclamé. Quoi qu'il en ſoit, M. Bailly regarda la conduite de M. d'Alembert, dans cette affaire, comme une infidélité à ſon égard, & s'en plaignit, mais avec toute la douceur de ſon caractère & avec le ſentiment délicat de l'amitié bleſſée. M. d'Alembert s'offenſa de ces plaintes, & les eſprits s'aigrirent. M. Bailly, voyant qu'il ne pouvoit compter que ſur lui-même, ſongea ſérieuſement à ſe donner des titres d'un grand poids & à fonder ſa réputation ſur des baſes ſolides. Il fit paroître ſon *Hiſtoire de l'Aſtronomie, tant ancienne que moderne*, ouvrage ſavant & bien écrit, qui fut bientôt ſuivi des *Lettres ſur l'origine des ſciences, &c.* ou *ſur l'Atlantide, adreſſées à M. de Voltaire, &c.* elles eurent le plus brillant & le plus juſte ſuccès. Voici le jugement qui en fut porté alors, d'après celui du public, dans le *Journal des Savans*:

« C'eſt un des meilleurs modèles de la manière » de traiter les ſciences pour les mettre à la portée de tout le monde, & les rendre auſſi intéreſſantes que reſpectables. Les ſavans croiront » ce qu'ils voudront ou ce qu'ils pourront du fond » du ſyſtème de l'auteur & de l'exiſtence de ce » peuple ancien, ſi parfaitement inconnu à tous » les peuples qu'il a inſtruits; mais les gens de » goût & les juges équitables ne pourront qu'applaudir aux lumières, aux talens, au goût de » l'auteur, à cette logique adroite, à cette méthode heureuſe, qui préſente les idées dans » l'ordre où l'eſprit les deſire; à cette philoſophie » douce & aimable qui fait chérir les ſciences, » qui fait ſurtout chérir l'auteur, & qui diſpoſe

» à recevoir ſes opinions ; à cette foule de vérités » neuves & piquantes, ſi finement apperçues & » ſi bien préſentées..... Jamais ni paſſion, ni hau- » teur, ni ton doctoral, ni ce malheureux talent » de faire paroître abſurdes les objections qu'on » diſcute & les opinions qu'on veut détruire. » L'auteur, avec des talens égaux à ceux de nos » meilleurs écrivains, ne néglige jamais, comme » quelques-uns d'entr'eux, l'art de plaire & de » perſuader ; il paroît toujours ſolliciter les ſuf- » frages & ne les exige point : il entraîne douce- » ment par une éloquence inſinuante, jointe à une » logique lumineuſe. Les hommages qu'il rend, » les louanges qu'il donne au grand-homme à qui » ſes Lettres ſont adreſſées, ſont toujours placés à » propos & naiſſent toujours du ſujet ; c'eſt l'équité » qui les dicte, c'eſt l'intelligence & le goût qui » les diſtribuent ; enfin cet ouvrage..... nous pa- » roît..... un des plus beaux titres dont un homme » de lettres puiſſe ſe parer. »

C'étoit, en d'autres termes, parler de l'Académie françaiſe à M. Bailly : on voulut piquer d'honneur M. d'Alembert ; on lui propoſa d'être lui-même l'introducteur de M. Bailly dans l'Académie françaiſe, dont M. d'Alembert étoit alors ſecrétaire perpétuel, & où ſon amabilité perſonnelle, ſa gloire, ſon zèle pour la compagnie, ſes attentions obligeantes pour chaque membre, lui donnoient un crédit ſans bornes. On lui diſoit :

Qu'il ne ſoit plus parlé de torts ni de querelles.

Rendez votre première amitié, comme votre eſtime, à un homme qui la mérite par ſes talens, par ſes travaux, par ſon caractère, par ſes ſentimens pour vous. Rien ne put le ramener : il lui eût été trop dur de voir M. Bailly précéder M. de Condorcet à l'Académie françaiſe. C'étoit cette concurrence qu'on prévoyoit & qu'on auroit voulu prévenir. La conjoncture étoit favorable. M. de Condorcet étoit alors arrêté à la porte de l'Académie par une diſgrace paſſagère que ſon courage & ſon caractère un peu inflexible lui avoient attirée. Secrétaire de l'Académie des ſciences, il avoit conſtamment refuſé de faire l'éloge hiſtorique de M. le duc de la Vrillière, qui en avoit été un des honoraires : ſa raiſon étoit qu'il ne trouvoit point matière à éloge dans ce miniſtre. *Nihil invenio cauſæ in hoc homine.* M. de Maurepas prit pour lui l'affront que ce refus faiſoit à la mémoire d'un homme de ſon nom ; & malgré le vœu public & le vœu particulier de chaque académicien, tant que M. de Maurepas vécut il ne fut pas poſſible d'élire M. de Condorcet ; c'eût été l'expoſer à être exclus par le Roi. Mais cet obſtacle, que le miniſtre eût dû ſe faire honneur de lever lui même, fut bientôt levé par ſa mort. Alors la concurrence qu'on avoit voulu prévenir eut lieu. M. Bailly avoit un grand parti ; & malgré la ſupériorité peut-être de ſon rival, malgré l'amitié active & adroite de M. d'Alembert, ce rival toujours heureux ne l'emporta que d'une voix, encore la dut-il à la foibleſſe d'un des plus zélés partiſans de M. Bailly, qui ne put réſiſter aux preſſantes inſtances de M. d'Alembert. Il faut tout dire : M. d'Alembert, en traverſant les vues de M. Bailly, en empêchant ou retardant ſon entrée à l'Académie françaiſe, ne ſuivoit point les mouvemens d'une haine aveugle ; il jugeoit M. Bailly, & ne croyoit pas que ſon heure fût encore venue. Son goût, moins indulgent que celui du public, étoit peu favorable à M. Bailly. Ami du naturel & de la ſimplicité, il lui reprochoit de la recherche, de l'affectation, ce qu'on appelle, dans un mauvais ſens, de la *phraſe* ; c'étoit ſurtout à M. de Buffon, un des dignes objets de l'admiration de M. Bailly, qu'il faiſoit ce reproche : il l'appeloit *le grand phraſier, père de tous nos petits phraſiers.* M. de Buffon ne l'ignoroit pas, &, pour s'en venger, traitoit ſa ſimplicité de petite manière ; ſa gaîté, ſes plaiſanteries, de ſingeries & de bouffonneries. Les grands-hommes ſeroient trop grands ſi la rivalité, ſi l'amour d'une gloire excluſive leur laiſſoient la liberté d'être toujours juſtes.

Nimium vobis Romana propago
Viſa potens, ſuperi, propria hæc ſi dona fuiſſent!

M. d'Alembert a perſévéré juſqu'à la fin dans ſon opinion ſur M. Bailly ; & en prenant congé de nous à l'entrée des vacances dans le cours deſquelles nous l'avons perdu, il nous diſoit : « Je n'eſpère plus de vous revoir ; vous élirez, » peut-être à ma place, M. Bailly ; mais je vous » déclare, pour l'acquit de ma conſcience, que » ſon goût n'eſt pas aſſez pur, & qu'il n'eſt pas » mûr encore pour l'Académie. »

Puiſqu'il falloit perdre M. d'Alembert, c'étoit à lui ſurtout que M. Bailly déſiroit de ſuccéder, pour ſe venger de lui par un juſte & magnifique éloge ; il n'eut point cette ſatisfaction, & peut-être les derniers mots de M. d'Alembert, que nous venons de rapporter, en furent-ils la cauſe ; cette place fut donnée à M. le comte de Choiſeul-Gouffier, dont le diſcours, qui ne pouvoit être ni plus éloquent, ni plus touchant, ni plus noblement philoſophique, prouva combien il étoit digne de remplacer M. d'Alembert. M. Bailly eut la place de M. le comte de Treſſan, & ils furent reçus dans la même ſéance, le jeudi 26 février 1784.

Et quel fut l'académicien qui les reçut ? M. de Condorcet. Le ſort l'avoit nommé directeur du trimeſtre où mourut M. d'Alembert, comme pour lui ménager encore un éloge vraiment digne de lui, & déployer en ſa faveur toutes les reſſources de l'éloquence & de l'amitié.

Il faut rendre une juſtice entière à M. de Condorcet, en ce qui concerne M. Bailly. Toujours vainqueur dans toutes ſes concurrences avec lui,

il n'avoit ſans doute contre lui aucun motif d'aigreur ou de reſſentiment; mais enfin M. Bailly lui avoit tout diſputé; il lui avoit enlevé la moitié des ſuffrages; il avoit rendu ſa victoire incertaine & difficile. Que M. de Condorcet s'en fût vengé par un éloge fin, adroit & un peu équivoque, on pouvoit abſolument s'y attendre; & comme M. Bailly étoit venu le croiſer au moment où M. de Condorcet venoit d'être en butte au gouvernement, & où il lui étoit dû un dédommagement, les rieurs auroient pu être pour M. de Condorcet contre M. Bailly. Mais rien de tout cela : l'éloge eſt franc, loyal; il réunit tous les égards d'un confrère, preſque la tendreſſe d'un ami. Nulle trace des anciennes rivalités : le ſanctuaire des Muſes n'admet que des amis & des frères. « Monſieur, lui dit-il, uni avec vous depuis quinze ans » par les liens de la confraternité, je me trouve » heureux dans ce moment d'avoir à féliciter l'Académie qui vient de vous adopter, & de pouvoir » lui répondre qu'elle trouvera dans vous ces vertus douces & ſimples, ce caractère facile, mais » ſûr, qui attirent l'amitié en captivant la confiance; un zèle conſtant pour ſervir l'humanité » par des travaux utiles, ou la ſoulager par une » bienfaiſance noble & éclairée; enfin la réunion » de l'amour des lettres & de l'étude, avec cette » modeſtie ſincère qui ſe fait pardonner les talens » & les ſuccès. »

Il caractériſe enſuite de la manière la plus noble & la plus favorable les différens ouvrages de M. Bailly, & quand il en vient aux lettres ſur l'Atlantide, elles ont, dit-il, « un avantage réſervé » preſqu'uniquement aux romans & aux pièces de » théâtre, celui d'avoir pour lecteurs tous ceux » qui ſavent lire. Vous y établiſſez votre opinion » avec tant d'adreſſe, vous l'avez tellement embellie par des détails ingénieux, qu'on a de la » peine à s'empêcher de l'adopter. On eſt de votre » avis tant qu'on a votre livre entre les mains, & » il faut le quitter pour avoir la force de ſe défendre contre vous. En interprétant Platon, vous » l'avez imité dans l'art heureux de faire aimer les » opinions que vous voulez établir; & ſi votre » ſyſtème a jamais le ſort qu'ont éprouvé tant d'autres opinions, & dont le nom ou le génie de » leurs auteurs n'a pu les préſerver..... la poſtérité vous pardonnera votre peuple hyperboréen, » comme elle a pardonné les atomes à Lucrèce, » & les tourbillons à l'auteur de la *Pluralité des* » *Mondes*. »

On ne pouvoit rien dire de plus flatteur à M. Bailly, ni le mettre en meilleure compagnie.

M. Bailly a depuis été l'auteur ou du moins le rédacteur du *Mémoire ſur les Hôpitaux*, qui fut pour lui l'époque & ſurtout la ſource d'une grande faveur dans le public; je l'ai entendu lui-même renvoyer modeſtement à M. Tenon les complimens qu'il recevoit ſur ce Mémoire. En effet, les informations, la recherche de tous les moyens propres à ſoulager les malades, les idées d'amélioration, tout ce dont on ſavoit le plus de gré à l'auteur, étoit l'ouvrage de M. Tenon. La forme, l'ordre & la méthode étoient tout ce qui appartenoit à M. Bailly, que les commiſſaires avoient eux-mêmes nommé pour rédacteur. Il juſtifia leur choix par l'exactitude & la ſimplicité avec laquelle il rendit leurs idées, faiſant ſentir toute leur utilité & la poſſibilité de l'exécution, ſans étalage, ſans faſte, ſans exagération. C'étoit ſans doute un aſſez grand mérite; mais le public lui attribua tout, & lui ſut gré de tout.

C'eſt par une ſuite de cette faveur du public, à laquelle M. Bailly, par ſa modeſtie même & ſa douceur, joignoit aiſément la faveur des grands & des miniſtres, qu'il lui a été donné d'obtenir une diſtinction qu'avoit eue le ſeul Fontenelle parmi les ſimples gens de lettres, diſtinction que ſon ami M. de Mairan avoit beaucoup deſirée & n'avoit pu obtenir, celle d'être des trois Académies. Cet honneur, que n'ont eu ni M. de Condorcet ni M. d'Alembert, fut pour M. Bailli comme le contre-poids des avantages que M. de Condorcet avoit remportés ſur lui.

Les exemples de ces *tergemini honores* ſont un peu moins rares parmi les honoraires, parce qu'alors ils ſont moins l'effet d'un choix libre des Académies, que des diſpoſitions de la cour; & encore, quels ſont ceux des honoraires qui ont reçu ce triple honneur? C'eſt le cardinal de Polignac, ſi célèbre par l'univerſalité de ſes talens & de ſes connoiſſances; c'eſt l'abbé Bignon, l'ami de tous les ſavans, & l'organe par lequel le chancelier de l'Pont-Chartrain répandoit ſur les lettres les bienfaits de Louis XIV; c'étoit M. le marquis de Paulmy, créateur & poſſeſſeur de la plus vaſte bibliothèque après celle du Roi, & la mieux connue, la plus employée & la plus communiquée par ſon poſſeſſeur; c'étoit enfin M. de Malesherbes, ſupérieur à tous : aux gens de bien, par la ſimplicité parfaite, par le naturel, &, quand il le falloit, par l'énergie de ſes vertus; aux gens d'eſprit, par la pénétration, la ſagacité, la vivacité, la chaleur & la gaîté du ſien; aux ſavans, par la multitude, la variété, l'étendue, la ſûreté de ſes connoiſſances, accrues & embellies par les lumières; & à la différence de tant de ſavans que leur ſavoir accable & abſorbe, il avoit tellement converti le ſien dans ſa propre ſubſtance, qu'il s'en jouoit pour ainſi dire, & que ſon eſprit n'en étoit pas plus embarraſſé, que ſon corps ne l'étoit de ſa maſſe, qu'on auroit pu croire peſante, mais à laquelle il ſavoit donner beaucoup de reſſort & des mouvemens très-agiles.

Il reſte à expliquer, pour l'intérêt de l'exactitude & de la vérité, comment M. Bailly ſeul, parmi les ſimples gens de lettres, depuis Fontenelle, eſt parvenu à ce triple honneur académique que n'ont point eu pluſieurs de ſes confrères eſtimés ſes égaux, ou même ſupérieurs à lui. La nature des ouvrages y

fait d'abord quelque choſe, & il eût été poſſible que, d'après l'*Hiſtoire de l'Aſtronomie*, ouvrage ſavant, l'Académie des belles-lettres eût jeté les yeux ſur lui pour remplir une de ſes places; elle ne l'a pas fait cependant; mais M. le baron de Breteuil, miniſtre des Académies, qui aimoit M. Bailly, ayant jugé à propos de faire créer par le Roi une claſſe d'académiciens libres réſidans à Paris, y plaça M. Bailly, d'après le droit de première nomination appartenant au Roi, lorſqu'il créoit ou une Académie ou quelque claſſe nouvelle dans un de ces corps, & il cédoit enſuite à l'Académie le droit de ſe compléter par élection en cas de vacance. C'étoit aſſurément un titre très-honorable que cette nomination royale; mais ce n'étoit pas avoir été des trois Académies au même titre que M. de Fontenelle, c'eſt-à-dire, par un jugement de ſes pairs. M. Bailly n'avoit été à ce titre-là que de l'Académie des ſciences & de l'Académie françaiſe, & la diſtinction de M. de Fontenelle reſte toujours unique dans ſon genre.

Mais le public, qui n'y regarde pas de ſi près, vit dans M. Bailly un nouveau Fontenelle à triple couronne, & ces honneurs académiques lui attirèrent d'autres honneurs qui lui ont été vendus bien cher, & qui ont dû lui faire regretter le tems où il étoit ſimple protégé de M. de Breteuil. Un homme de lettres pouvoit être fier de la faveur ſpéciale de ce miniſtre, le plus grand bienfaiteur des lettres depuis Colbert, & qui les a protégées le plus utilement pour le public, en établiſſant encore, dans l'Académie des inſcriptions, un comité chargé de faire connoître, par des notices détaillées, les tréſors que la plus riche bibliothèque du Monde poſſède en manuſcrits. On doit déjà dans plus d'un genre, & en particulier dans notre Hiſtoire, d'importantes découvertes à cette heureuſe inſtitution. Nous aimons à payer à ſon auteur (& auteur en même tems de pluſieurs autres inſtitutions utiles aux ſciences) ce tribut d'éloge & de reconnoiſſance, dans un tems où il ne peut plus rien pour nous; qu'il ait au moins la conſolation de ſavoir que ſes bienfaits ne ſont pas oubliés.

Voici le torrent de la faveur populaire qui porte M. Bailly hors de ſa ſphère, à l'Aſſemblée des états-généraux, qui l'élève à la préſidence. Voilà les miniſtres proſcrits, le dernier prévôt des marchands aſſaſſiné; voilà M. Bailly maire de Paris; le voilà ſeul miniſtre, ſeul magiſtrat, ſans avoir été formé à cette immenſe & périlleuſe place par aucuns travaux analogues. Nous ne le ſuivrons pas dans ce tourbillon de grandeurs & d'embarras, ni dans les détails de ſon adminiſtration: ces événemens ne ſont pas encore mûrs pour l'Hiſtoire: on écrira mille Hiſtoires de la révolution avant que le tems d'en écrire véritablement l'Hiſtoire ſoit arrivé. Les vrais amis de M. Bailly l'ont vu avec regret embarqué, ſans proviſions & ſans prévoyance, ſur cette mer orageuſe de la révolution; ils lui ont prédit ſon ſort, & ſi ce ſort étoit inévitable, ils auroient voulu du moins que ſa vie politique eût été irréprochable comme ſa vie littéraire; qu'il eût aſſez reſpecté un Roi malheureux, & déjà plus d'à demi-détrôné, pour lui épargner ce parallèle d'Henri IV, conquérant ſes ſujets, & de Louis XVI, reconquis par les ſiens; ce qui emportait une improbation tacite de la conduite précédente de ce Prince. On auroit voulu que ſa modeſtie naturelle lui eût rappelé qu'il n'avoit ni aſſez de données, ni aſſez d'uſage des affaires, ni aſſez de connoiſſances des reſſorts cachés qui produiſoient les événemens de ſon tems, pour ſe croire en droit & en état de faire des leçons à un Roi de quarante ans, qui régnoit déjà depuis quinze ou ſeize ans; on auroit voulu qu'il n'eût pas appelé *un beau jour* celui où ſon ſouverain étoit traîné en captivité à Paris par une horde de cannibales, qui portoient en triomphe devant lui les têtes de ſes gardes fidèles: on croit que ſi notre Hiſtoire lui avoit été plus familière, il auroit évité de répéter l'action trop connue de ce ſéditieux Marcel, qui attacha d'une main inſolente, ſur la tête du dauphin Charles, pour ſauve-garde, le ſignal de la révolte, il auroit ſu combien ce Marcel eſt diffamé dans nos Hiſtoires, principalement pour cette action, & il ſe ſeroit bien gardé de l'aggraver par un diſcours qui ne pouvoit guère être pris que pour une dériſion.

Concluons. M. Bailly a fait des fautes, des fautes graves. Eh! qui n'en eût pas fait à ſa place? Il a pu pécher par faibleſſe, & avoir une conduite chancelante, incertaine; mais il n'a jamais été ni fourbe ni pervers, & c'étoit beaucoup alors. Des gens très-dignes de foi, & qui étoient dans ſa confidence, m'ont même aſſuré qu'il avoit toujours été fidèle au Roi dans ſon cœur, ſans oſer le paroître, & qu'à la nouvelle de l'évaſion du Roi, ſon premier mouvement avoit été un mouvement de joie; le ſecond, un mouvement de crainte.

Si la faveur populaire l'avoit d'abord un peu enivré, ne peut-on pas, pour ſon excuſe, dire de cette faveur ce que Lafontaine a dit de celle des Rois:

Lorſque ſur cette mer on vogue à pleines voiles,
Qu'on croit avoir pour ſoi les vents & les étoiles,
Il eſt bien mal-aiſé de régler ſes deſirs.
Le plus ſage s'endort ſur la foi des zéphyrs.

Pour lui, il s'eſt endormi ſur la foi des plus fougueux aquilons. Forcé, lorſqu'il étoit en place, de faire un acte de juſtice & de vigueur qui même avoit commencé de rétablir l'ordre, rentré depuis dans la claſſe des particuliers, puis devenu fugitif, il oſa rentrer en France ſous le règne des Jacobins, oubliant qu'il avoit fait tirer ſur leurs troupes: ceux-ci s'en ſouvinrent; ils l'envoyèrent au ſupplice, & on ſait de quelles barbaries & de quelles atrocités ils le ſurchargèrent. *Tu*

tremblez, *Bailly*, lui dit quelqu'un, ſoit pour le plaindre, ſoit pour l'inſulter ? *De froid*, répondit-il, *non de peur ni de regret à la vie ;* & ce fut ſon dernier mot.

Quant à ſon rival Condorcet, il ne reçoit aucune excuſe : ſa vie politique a flétri juſqu'à ſa vie littéraire, & l'a chaſſé du Temple de la gloire. *Le mouton enragé* n'a jamais été plus *enragé* que dans la révolution. Sa conduite a révolté tous les honnêtes gens & impoſé ſilence à ſes amis. Son nom eſt reſté décrié, moins méchant cependant que ceux qui l'ont proſcrit, qui l'ont fait ou qui l'ont laiſſé mourir, ou qui l'ont forcé à s'ôter la vie pour une légère différence d'opinion, pour quelques articles de conſtitution non adoptés.

BARTHELEMI (M. L'ABBÉ). Les volumes 21, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 39, 41 des Mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres contiennent des ouvrages conſidérables, des découvertes importantes, qui forment comme la première partie de la renommée littéraire de M. l'abbé Barthelemi. Le rang honorable & paiſible qu'il occupoit dans les lettres avoit abondamment de quoi flatter un cœur amoureux de la gloire, & de quoi exciter l'envie. Les reſpects des ſavans de l'Europe, une grande conſidération qu'il devoit à ſes connoiſſances, à ſes talens, à ſon caractère, à ſes mœurs, n'étoient pas un avantage médiocre ni le partage le moins deſirable. On admiroit depuis long-tems le génie inventeur qu'il portoit dans l'érudition, cette ſagacité qui ſaiſiſſoit les rapports des différentes langues, qui retrouvoit l'alphabet palmyrénien, qui expliquoit la moſaïque de Paleſtrine ; cette parfaite connoiſſance des médailles, cet art de déchiffrer & d'expliquer les inſcriptions, ce nouveau plan d'une paléographie numiſmatique, cette réunion du ſavoir & de l'eſprit & de l'art d'écrire ; mais enfin les gens du monde, & ceux qui croient faire ſeuls les réputations, pouvoient dire encore : « Quel eſt donc cet homme que nous » voyons ſi ſouvent cité comme un oracle, en qui » l'on vante ſurtout cette critique ſage & juſte, » ſans laquelle l'érudition ſeroit ſi peu de choſe, » & qui ſeroit encore quelque choſe ſans elle ? » D'où vient que ſes ouvrages ne nous ſont pas » familiers ? Ce n'eſt donc qu'un ſavant illuſtre ? » *Le Voyage du jeune Anacharſis* a paru ; il a ouvert la ſeconde époque de la gloire de ſon auteur, & tout le monde a reconnu que c'eſt un écrivain également agréable & profond, plein de connoiſſances, mais de lumières, de philoſophie, de ſenſibilité, de grâces ; qui applique ce rare talent d'écrire à des objets pleins d'intérêt & d'utilité, qui inſtruit en amuſant & en attachant, qui enrichit ſon ſiècle d'un vaſte dépôt de connoiſſances, & qui lui offre en même tems un grand & beau modèle de ſtyle.

La plupart des écrivains, preſſés d'acquérir de la gloire, & ſurtout d'en jouir, multipliant leurs titres, ont ſoin d'occuper ſouvent d'eux le public, & de ne ſe laiſſer ni ignorer ni oublier. L'ambition d'un bel-eſprit ordinaire eſt non-ſeulement d'arriver à l'Académie françaiſe, mais encore d'y arriver de bonne heure. La littérature a reçu de l'abbé Barthélemi l'exemple d'y arriver tard, pour y entrer avec plus de gloire, pour y être porté en triomphe. Un homme de lettres, né pour l'éclat & la renommée, a eu le courage de diſparoître pour ainſi dire pendant plus de trente ans, de ſe priver des hommages du public pour les mériter, d'élever lentement en ſilence un monument unique, mais éternel. Il ſacrifioit ſa vie à ſa mémoire, ne travaillant que pour la poſtérité (le Ciel eſt juſte) ; l'auteur a reçu ſa récompenſe ; il a joui de ſa gloire, & l'Académie a joui de ſes lumieres juſqu'au tems où elle a ſuccombé elle-même ſous la barbarie de Robeſpierre.

Le jeune Anacharſis avoit voyagé précédemment en Perſe, & il y avoit connu les amis auxquels il adreſſe la relation de ſon voyage en Grèce. Quand on ſe rappelle où M. l'abbé Barthélemi a connu, loin de ſa patrie, le miniſtre brillant & aimable qui l'a gouvernée depuis avec tant d'éclat, & ſa vertueuſe compagne ; quand on ſonge aux douceurs que leurs bienfaits & leur amitié ont répandues ſur la vie de l'auteur, quel intérêt anime cette ingénieuſe & tranſparente allégorie, où l'auteur ſignale ſa tendreſſe & ſa reconnoiſſance d'une manière ſi touchante ! Combien même ce voile, ce doux myſtère de l'allégorie, répand de décence & de délicateſſe ſur cet éloge !

« Vous que j'eus l'avantage de connoître dans » mon voyage de Perſe, Arſame, Phédime, illuſ- » tres époux, combien de fois vos noms ont été » ſur le point de ſe mêler à mes récits ! De quel » éclat ils brilloient à ma vue lorſque j'avois à » peindre quelque grande qualité du cœur & de » l'eſprit, lorſque j'avois à parler de bienfaits & » de reconnoiſſance ! Vous avez des droits ſur cet » ouvrage. Je le compoſai en partie dans ce beau » ſéjour dont vous faiſiez le plus bel ornement ; je » l'ai achevé loin de la Perſe, & toujours ſous vos » yeux ; car le ſouvenir des momens paſſés auprès » de vous ne s'efface jamais. Il fera le bonheur du » reſte de mes jours ; & tout ce que je deſire après » ma mort, c'eſt que, ſous la pierre qui couvrira » ma cendre, on grave profondément ces mots : » *Il obtint les bontés d'Arſame & de Phédime.* »

Cette douceur de ſentiment ſans exagération, ces expreſſions tendres & aimables, cette inſcription, tout cela eſt dans le goût de l'antique : c'eſt ainſi que Lœlius dit de Scipion : *Recordatione noſtra amicitia ſic fruor, ut beatè vixiſſe videar, quia cum Scipione vixerim.*

C'eſt ainſi que Corneille, d'après Lucain, fait dire à Ariſtie :

Et tout me ſera doux ſi ma trame coupée
Me rend à mes aïeux en femme de Pompée,

Et que ſur mon tombeau ce grand titre gravé
Montre à tout l'avenir que je l'ai conſervé.

Liceat tumulo ſcripſiſſe : Catonis
Marcia.

Voici un bien beau développement de l'idée qu'on ne fait qu'entrevoir dans ce paſſage d'Horace :

Fuit hac ſapientia quondam.....
Concubitu prohibere vago, dare jura maritis.

« Le mariage fut ſoumis à des lois, & ces ré-
» glemens, ſource d'un nouvel ordre de vertus &
» de plaiſirs, firent connoître les avantages de la
» décence, les attraits de la pudeur, le deſir de
» plaire, le bonheur d'aimer, la néceſſité d'aimer
» toujours. Le père entendit au fond de ſon cœur
» la voix ſecrète de la Nature ; il l'entendit dans le
» cœur de ſon épouſe & de ſes enfans ; il ſe ſurprit
» verſant des larmes que ne lui arrachoit plus la dou-
» leur, & apprit à s'eſtimer en devenant ſenſible.....
» Les biens dont ils jouiſſoient ne leur furent plus
» perſonnels, & les maux qu'ils n'éprouvoient pas
» ne leur furent plus étrangers. »

Anacharſis prend le ton d'Homère lui-même pour le peindre ; il en a la richeſſe, l'éloquence & la ſublimité.

« Jupiter & Neptune ſont les plus puiſſans des
» dieux, mais il faut à Neptune un trident pour
» ſecouer la terre, à Jupiter un clin-d'œil ſuffit
» pour ébranler l'Olympe..... Achille, Ajax, Dio-
» mède, ſont les plus rédoutables des Grecs ; mais
» Diomède ſe retire à l'aſpect de l'armée troyenne,
» Ajax ne cède qu'après l'avoir repouſſée pluſieurs
» fois, Achille ſe montre & elle diſparoît..... Que
» ceux qui peuvent réſiſter aux beautés d'Homère
» s'appeſantiſſent ſur ſes défauts..... Il ſe repoſe
» ſouvent, & quelquefois il ſommeille ; mais ſon
» repos eſt comme celui de l'aigle, qui, après
» avoir parcouru dans les airs ſes vaſtes domaines,
» tombe accablé de fatigue ſur une haute monta-
» gne, & ſon ſommeil reſſemble à celui de Jupiter,
» qui, ſuivant Homère lui-même, ſe réveille en
» lançant le tonnerre. »

Portraits de trois héros grecs.

« Heureuſement il parut alors trois hommes deſ-
» tinés à donner un nouvel eſſor aux ſentimens de
» la nation ; c'étoient Miltiade, Ariſtide & Thé-
» miſtocle..... Miltiade avoit fait long-tems la
» guerre en Thrace, & s'étoit acquis une réputa-
» tion brillante ; Ariſtide & Themiſtocle, plus
» jeunes que lui, avoient laiſſé éclater depuis leur
» enfance une rivalité qui eût perdu l'Etat ſi, dans
» les occaſions eſſentielles, ils ne l'euſſent ſacrifiée
» au bien public. Il ne faut qu'un trait pour peindre
» Ariſtide ; il fut le plus juſte & le plus vertueux des
» Athéniens. Il en faudroit pluſieurs pour exprimer
» les talens, les reſſources & les vues de Thémiſ-
» tocle ; il aima ſa patrie, mais il aima la gloire
» encore plus que ſa patrie. »

Et c'eſt déjà le peindre d'un ſeul trait.

Que de nobleſſe & que de ſentiment dans ces regrets ſur la mort des trois cents Spartiates qui s'étoient dévoués pour la patrie, au paſſage des Thermopyles !

« Pardonnez, ombres généreuſes, à la foibleſſe
» de mes expreſſions ; je vous offrois un plus digne
» hommage lorſque je viſitois cette colline où
» vous rendîtes les derniers ſoupirs, lorſqu'appuyé
» ſur un de vos tombeaux, j'arroſois de mes lar-
» mes les lieux teints de votre ſang ! Que pourroit
» ajouter l'éloquence à ce ſacrifice ſi grand & ſi
» extraordinaire ? Votre mémoire ſubſiſtera plus
» long-tems que l'Empire des Perſes auquel vous
» avez réſiſté, & juſqu'à la fin des ſiècles votre
» exemple produira dans les cœurs qui chériſſent
» leur patrie, le recueillement ou l'enthouſiaſme
» de l'admiration. »

C'eſt ainſi que Virgile, pénétré du généreux dévouement d'Euryale & de Niſus qu'il vient de rapporter, s'écrie :

Fortunati ambo, ſi quid mea carmina poſſunt,
Nulla dies unquàm memori vos eximet ævo,
Dum domus Æneæ capitali immobile ſaxum
Accolet imperiumque pater Romanus habebit.

C'eſt avec cet intérêt, cette majeſté, cette ſimplicité, cette variété qu'eſt écrit ce vaſte ouvrage, ſeul exemple peut-être d'un livre ſi volumineux qui ait eu un ſi prompt débit & un ſuccès ſi univerſel auprès de toutes ſortes de lecteurs.

M. l'abbé Barthélemi étoit depuis long-tems doyen de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres lorſque cet ouvrage le fit recevoir à l'Académie françaiſe, le mardi 21 août 1789.

Celui qui eſt aujourd'hui doyen de l'une de ces Académies & preſque doyen de l'autre, & qui étoit dès-lors l'ancien de la colonie de l'Académie des belles-lettres, admiſe dans l'Académie françaiſe, crut devoir, au nom de cette colonie, féliciter ſon confrère & ſon ami, & féliciter les deux Académies du nouveau lien qui les uniſſoit. Son diſcours eſt à la ſuite de celui du directeur de l'Académie françaiſe.

« Anacharſis, dit-il, vient d'entendre ce que
» l'eſprit, le goût & l'éloquence avoient à lui
» dire, au nom de l'Académie françaiſe, dans ce
» jour de triomphe ; il faut qu'il entende encore
» ce que l'amitié & une confraternité de trente
» ans dans l'Académie des belles-lettres inſpire à
» ſes anciens confrères, charmés de s'unir à lui
» par un nouveau lien, & flattés de voir une des
» plus ſavantes productions, ſorties de l'Académie
» des belles-lettres, devenir le titre le plus brillant
» pour l'Académie françaiſe.

» Il me ſemble (& le deſir de rendre un hom-
» mage public à un tel récipiendaire contribue à

» me

» me le perſuader) que c'eſt à moi d'être aujourd'hui l'interprète de leurs ſentimens, puiſque je ſuis ici l'ancien de cette colonie d'aſſociés de l'Académie des belles-lettres, adoptée par l'Académie françaiſe.....

» Ce moment où le doyen des aſſociés de l'Académie des belles-lettres porte dans la première des ſociétés littéraires, avec les talens qu'elle exige, les vertus ſociales qu'elle deſire, & qui, depuis plus de quarante ans, le font chérir & reſpecter de tous ſes premiers confrères, ce moment eſt encore intéreſſant pour les lettres, en ce qu'il reſſerre les nœuds qui uniſſent deux illuſtres Académies, dont l'une, née de l'autre, & toujours plus digne de ſon origine, s'en ſouvient toujours, & laiſſe dans le cœur de la plupart de ſes membres un deſir ſecret de remonter vers ſa ſource.

» Tous les arts ſont frères, toutes les Académies tendent au même but, le progrès des lettres & de la raiſon; mais cette union eſt plus intime encore entre l'Académie françaiſe & l'Académie des belles-lettres : celle-ci, plus rapprochée de la première qu'aucune autre par les objets mêmes de ſes travaux, lui a toujours fourni d'abondantes recrues.....

» Aucun genre n'eſt exclus du partage de l'Académie des inſcriptions : les arts agréables, plus utiles qu'on ne penſe, *ce ſuperflu, choſe très-néceſſaire*, lui appartient auſſi. Si elle eſt l'Académie du ſavoir, elle n'eſt pas moins celle du goût; c'eſt l'Académie des belles-lettres. Elle a compté parmi ſes membres, comme l'Académie françaiſe, Thomas Corneille, Boileau, Racine, Fontenelle, Quinault, Duché, Danchet, &c.

» L'Académie françaiſe ne rejette aucun genre, & n'invite à aucun par préférence; elle prend indiſtinctement dans tous les états, dans tous les genres de littérature, dans la chaire, au barreau, dans les tribunaux, au théâtre, dans les académies, dans le monde, à la cour, tout ce qui ſe diſtingue par le talent d'écrire, par l'éloquence, par le goût, par une connoiſſance particulière de la langue. C'eſt ce temple de Délos, décrit par *Anacharſis*; ce temple d'Apollon, où des théories religieuſes viennent de toutes les îles, de tous les ports, de toutes les contrées de la Grèce & de l'Aſie, porter en tribut leurs hommages & leurs offrandes, & former un ſpectacle unique dans le monde, par la réunion de ce que les talens & les grâces ont de plus choiſi & de plus varié. »

Ce voyage d'*Anacharſis* ne pouvoit, en effet, être trop vanté; c'eſt véritablement un monument de gloire pour notre ſiècle, & l'auteur lui-même a été juſqu'en 1795 un monument vivant de ce tems heureux où les Lamotte, les Fontenelle, les Mairan, les Foncemagne, mettoient, & dans le commerce des lettres, & dans la ſociété, tant de décence, de douceur, de raiſon, de grâce & d'aménité.

MALESHERBES (CHRÉTIEN-GUILLAUME DE LAMOIGNON DE), fils de M. le chancelier de Lamoignon, petit-fils du préſident de Lamoignon, l'ami de Boileau & de Racine, à qui Boileau adreſſe ſa ſixième épître :

Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville, &c.

arrière-petit-fils enfin du premier préſident de Lamoignon, l'Ariſte *du Lutrin*, & dont Fléchier a fait l'oraiſon funèbre. M. de Malesherbes naquit le 6 décembre 1721. Après un cours d'humanités rempli avec diſtinction, après s'être exercé dans l'éloquence & dans la poéſie, toujours ſévère pour lui-même, & pour lui ſeul, pénétré de la maximé vraie ou exagérée d'Horace & de Boileau,

Mediocribus eſſe poetis,
Non dî, non homines, non conceſſere columnæ.
Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
On rampe dans la fange avec l'abbé de Pure.

il renonça de bonne heure à la poéſie, & peu de perſonnes ſavent qu'il ait jamais fait de vers. J'ignore juſqu'où il pouſſa l'étude de la juriſprudence; je crois qu'elle avoit pour lui peu d'attraits, mais je ſais qu'il a toujours voulu très-bien faire tout ce qu'il a fait; je ſais qu'il en avoit les moyens, qu'il ſavoit de tout, & beaucoup, & très-bien; qu'iſſu d'une famille de magiſtrats illuſtres, & deſtiné comme eux à la magiſtrature, il ne pouvoit dégénérer de leur gloire & de leur capacité dans la ſcience qui les a ſurtout diſtingués. Parent de M. le procureur-général, il fut d'abord un de ſes ſubſtituts; il entra dans cette charge en 1741. Ces charges de ſubſtituts de M. le procureur-général, ainſi que celles d'avocats du Roi au châtelet, étoient pour les jeunes magiſtrats deſtinés aux grandes dignités de la magiſtrature, ce que les mouſquetaires étoient pour la jeune nobleſſe militaire : c'étoit une excellente école où ils ſe formoient aux fonctions de leur état. M. de Malesherbes fut reçu conſeiller au parlement le 3 juillet 1744, & quand, dans la ſuite, M. ſon père, alors premier préſident de la cour des aides, fut fait chancelier, le 9 décembre 1750, il eut ſa charge de premier préſident de la cour des aides. Il eut auſſi, ſous ſon père, le département de la librairie & de la littérature. Ce fut véritablement l'âge d'or des lettres. Jamais magiſtrat n'a ſu comme lui traiter d'égal à égal avec les gens de lettres, & ne ſe montrer ſupérieur à eux que par l'étendue & la multitude de ſes connoiſſances. Nul n'a mieux ſu meſurer ſur leur mérite ou leur réputation les égards qui pouvoient leur être dus. La ſociété du *Journal des ſavans*, que M. le chancelier d'Agueſſeau aimoit tant, dont il manquoit à

peine une ſéance, & qu'il recommanda particuliérement à ſon ſucceſſeur, eut M. de Malesherbes pour préſident ſans préſidence, & ne s'apperçut qu'elle eût changé de chef qu'à un plus grand rapprochement entre le chef & les membres, qu'à une plus grande ſimplicité dans les manières, qu'à une cordialité pour ainſi dire fraternelle. Voici le témoignage que lui rendoit, dix-huit mois après ſa retraite, l'organe de cette ſociété, lorſque des révolutions arrivées dans le miniſtère eurent forcé M. de Malesherbes à quitter le *Journal des ſavans* & la librairie, emploi qu'il ne pouvoit exercer que ſous M. ſon père.

« M. de Malesherbes étoit non-ſeulement un » chef qui nous honoroit, mais un arbitre plein » de lumières & de goût, qui nous inſtruiſoit, qui » nous éclairoit; il étoit plus encore, il étoit notre » ami, oui, notre ami, & ce titre, que nos cœurs » lui donnent, le flattera plus que tous les reſpects » dus à ſa naiſſance & à ſon rang. Quel autre a » mieux mérité des lettres? Quel autre les a ſer- » vies, encouragées, récompenſées avec plus de » zèle, de diſcernement & d'équité? Quel autre » ſurtout a mieux ſu diſpenſer aux gens de lettres, » à proportion de leur mérite, cette conſidération » & ces égards, prix le plus flatteur de leurs tra- » vaux, que l'ignorance ſeule eſt en poſſeſſion de » leur refuſer, mais dont tant de gens ſont ou pro- » digues ou avares, ſans choix & ſans convenance? » Le *Journal des ſavans* en particulier lui a des obli- » gations eſſentielles, ſur leſquelles il nous ſiéroit » mal de nous taire. Sa modeſtie aura beau vou- » loir rejeter nos juſtes éloges, ſon cœur généreux » ne pourra ſe refuſer à la douceur de voir que » nous ſentons le bien qu'il nous a fait: il en jouira » en nous en voyant jouir; il nous aimera ſans » doute toujours: nous lui ſommes trop tendre- » ment attachés pour ne pas en être bien ſûrs, » comme il doit l'être de notre éternelle recon- » noiſſance. »

M. de Malesherbes accourut chez le rédacteur pour l'embraſſer avec des larmes de reconnoiſſance & de tendreſſe; c'eſt ainſi qu'il traitoit avec les gens de lettres.

Ex illo Corydon, Corydon eſt tempore nobis.

C'eſt ſous ſon adminiſtration que la littérature a pris un plus grand caractère d'utilité, en s'élevant aux ſciences politiques, en produiſant une foule d'excellens ouvrages ſur l'agriculture, le commerce, les finances, &, par une ſuite naturelle, ſur les diverſes branches de l'adminiſtration. C'eſt ſous lui, c'eſt ſous ſes auſpices qu'a paru le plus vaſte & le plus beau monument de notre ſiècle & de tous les ſiècles, cette *Encyclopédie*, qui, ſelon l'expreſſion du ſucceſſeur de M. d'Alembert à l'Académie, « par ſon étendue, par la » ſeule audace de l'entrepriſe, commande pour » ainſi dire l'admiration, même avant de la juſti- » fier, » & les contradictions que ce grand ouvrage a eſſuyées, tenoient principalement à une intrigue de janſéniſtes, qui vouloient enlever à M. le chancelier & à M. de Malesherbes l'adminiſtration de la librairie, pour l'aſſervir à leurs préjugés & à leurs paſſions.

Les ennemis des philoſophes ont beaucoup accuſé M. de Malesherbes d'avoir été trop favorable à ceux-ci: rien de plus injuſte que ce reproche. Jamais homme ne fut plus impartial que M. de Malesherbes, & je dirois preſque, ſi je l'oſois, que l'impartialité dont j'ai toujours entendu tout le monde ſe vanter, je ne l'ai jamais trouvée toute entière que chez lui; auſſi tous les partis ſe plaignoient-ils de lui tour-à-tour. Voyez dans la correſpondance de M. de Voltaire des plaintes aſſez fréquentes & aſſez amères de ce que M. de Malesherbes ne lui permettoit pas tout, & refuſoit d'être un philoſophe de ſecte. Quand les Jéſuites furent opprimés, il les plaignit; il les avoit condamnés quand ils avoient été intrigans & oppreſſeurs. Toujours prendre le parti du foible, de l'innocent, de l'opprimé, étoit ſa loi ſuprême. L'injuſtice, l'abus du pouvoir, étoit tout ce qui l'irritoit. Les financiers, dont les conteſtations contre les contribuables étoient du reſſort de la cour des aides, avoient un machiavéliſme auquel ils étoient aſſez fidèles. Quand la loi condamnoit le contribuable, ils portoient l'affaire à la cour des aides, ſûrs de gagner leur cauſe; quand la loi, au contraire, défendoit le contribuable contre l'exacteur, ils portoient l'affaire, par évocation, au conſeil, c'eſt-à-dire, au tribunal intéreſſé du contrôleur-général, preſque toujours favorable à celui qui vouloit aggraver le joug de l'impôt & augmenter le produit de l'impoſition. M. de Malesherbes eut à ce ſujet de vives & fréquentes guerres à ſoutenir contre les contrôleurs-généraux, & il les ſoutint avec un courage, une éloquence, une force de raiſonnement qui déconcerta ſouvent ces miniſtres & fit impreſſion ſur le conſeil.

Quoiqu'il eût été quelquefois en butte aux entrepriſes des parlemens, il fut leur plus zélé défenſeur lorſqu'un homme élevé dans leur ſein, & qui n'avoit d'exiſtence que par eux, entreprit de les détruire; ce qui, de tous les partis qu'on pouvoit prendre à leur égard, étoit certainement le plus mauvais & le plus injuſte. Ses remontrances ſur ce ſujet ſont célèbres; elles partagèrent la cour, & furent également applaudies par les gens du monde & par les gens de lettres. Il expia ce ſuccès par trois ans d'exil & de diſgraces, mais à la fin la victoire fut pour lui; il revint & ramena en triomphe ſa compagnie que la tempête avoit diſperſée, & dont pluſieurs membres n'avoient trouvé d'aſyle qu'à Malesherbes. Les diſcours qu'il prononça dans cette occaſion ſont du vainqueur le plus généreux & le plus aimable; ils ne reſpirent que la paix & l'humanité, que la reconnoiſſance envers le ſouverain qui leur avoit rendu juſtice,

que l'oubli des fautes, le pardon des injures, l'indulgence pour les foibleſſes, la bienfaiſance & l'amour du bien public. Tous les cœurs honnêtes en furent attendris juſqu'aux larmes. Sa conduite, conforme à ſes ſentimens, fut la plus forte condamnation de ces compagnies implacables, qui fermoient à jamais leur ſanctuaire à des hommes eſtimables, pour les punir d'avoir obéi à la cour dans des circonſtances délicates, où l'on pouvoit varier ſur l'interprétation des devoirs, & où même les fautes devoient obtenir grace.

Scirent ſi ignoſcere manes.

La cour des aides fut leur aſyle.

Pour complément de la victoire, M. de Malesherbes ſe vit comme forcé d'entrer dans le miniſtère : il ne l'accepta qu'à condition de le quitter promptement ; il ne le garda que neuf mois, & il y fit de grandes choſes ; il vuida les priſons d'Etat ; il établit & compoſa d'hommes vertueux un tribunal de famille, pour juger, parties ouïes, des cas où les lettres de cachet pouvoient être utiles, même à l'Etat ; car détruire bruſquement même les abus, eſt le plus grand des abus. On vouloit que M. de Malesherbes ſervît à faire, dans la Maiſon du Roi, des réformes peut-être néceſſaires, mais rigoureuſes : les voies de rigueur n'étoient pas à ſon uſage ; il aima mieux quitter le miniſtère, & laiſſer faire à d'autres ces réformes, qu'il pouvoit deſirer d'ailleurs comme utiles à l'Etat.

Devenu libre, il ſe livra entiérement aux lettres, qu'il avoit toujours cultivées au milieu de ſes plus importantes occupations.

Primùm dulces ante omnia Muſæ.

Il cultiva ſes jardins, y raſſembla les plantes éparſes dans des climats divers.

Voyez dans ces jardins, fiers de ſe voir ſoumis
A la main qui porta le ſceptre de Thémis,
Le ſang des Lamoignon, l'éloquent Malesherbes,
Enrichir notre ſol de cent tiges ſuperbes.

Il médita ſur les lois ; il propoſa d'utiles réformes, qui, ne coûtant rien à perſonne, n'affligeoient point ſa ſenſibilité, & la ſatisfaiſoient même par le bien qu'elles produiſoient. Graces à lui, nos frères errans furent du moins traités en hommes, en citoyens, en ſujets du Roi, & dans la diſcuſſion de ces matières délicates il peut être cité comme un parfait modèle de la douceur, de la modération, des égards qu'on doit garder dans la diſpute. Nulle trace de ce faux mépris que les diſputeurs affectent pour les objections qu'ils réfutent, de ce ridicule qu'ils aiment tant à répandre ſur leurs adverſaires, de cette manie de réduire à l'abſurde tout ce qui s'écarte de leur opinion.

Il voyagea pour toujours ajouter à ſes connoiſſances, & c'eſt dans ces voyages que, gardant toujours l'*incognito*, il lui arriva pluſieurs fois, comme à Germanicus, de jouir de ſa renommée, & d'entendre ſon éloge dans des bouches non ſuſpectes.

Des conjonctures particulières le rappelèrent une ſeconde fois au conſeil : il y rentra, mais ſans département, & n'eut plus de bien à faire que par ſes avis.

Il quitta encore le conſeil, & du moins l'autorité royale n'a pas péri entre ſes mains : il n'a vu que comme particulier ces jours mauvais où il n'y avoit plus ni bien à faire, ni mal à empêcher ou à retarder. Il a vu les malheurs d'un Roi qu'il aimoit, non en miniſtre, qui n'aime de ſon maître que ſon autorité qu'il exerce, mais en ami tendre & ſincère, charmé de ſes vertus, & prêt à lui ſacrifier ſa vie. Tous les cœurs ont applaudi à l'empreſſement généreux qu'il a témoigné pour ſa défenſe. L'Univers ſait le reſte. Ce n'eſt pas ici le lieu de s'appeſantir ſur ces triſtes faits, dont l'Hiſtoire ne rappellera que trop un jour la mémoire. Détournons-en nos regards effrayés.

Heu ! cadit in quemquam tantum ſcelus ! heu ! tua nobis
Cuncta ſimul tecum ſolatia rapta, Menæceu !

Je peux dire au moins, pour la conſolation des amis de M. de Malesherbes, qu'il avoit deſiré de finir ainſi, & de ne pas ſurvivre au maître, à l'ami qu'il n'avoit pu ſauver :

Son nom toujours fameux vivra dans la mémoire,
Et qui meurt pour ſon Roi, meurt toujours avec gloire.

Mais les tyrans qui lui procuroient cette gloire ſurent lui en empoiſonner la joie, en l'égorgeant au milieu de ſa famille, fille, petite-fille, gendre, ſœur, &c. ; car, puiſqu'il étoit le meilleur des hommes, il falloit bien que ſa mort fût de toutes la plus cruelle & la plus douloureuſe.

M. de Malesherbes, dont j'ai cultivé quarante ans l'honorable amitié, m'a toujours paru l'être qui a réuni ſur la terre le plus de vertus, de talens, de lumières, de connoiſſances, d'eſprit, de bonté, d'amabilité, de ſimplicité, &, ce qui n'arrive pas toujours aux hommes les plus parfaits, ſa fin a été digne de ſa vie.

Des écrivains, vertueux ſans doute, puiſqu'ils ont le beſoin de célébrer la vertu, ſe ſont hâtés d'écrire ſa vie, peut-être ayant le tems & ſans des inſtructions ſuffiſantes. N'ayant connu que ſa vie publique, & n'ayant point vécu avec lui, ils l'ont

voulu peindre tel qu'ils l'ont imaginé, mais ils l'ont mal deviné. Ils ont parlé de Caton, de Socrate, de Phocion; mais il n'étoit ni Caton, ni Socrate, ni Phocion : il étoit M. de Malesherbes, & c'étoit une assez belle existence : *tu Marcellus eris*. La vertu de ces graves personnages de l'antiquité donne toujours l'idée d'un peu de rigidité, & toute rigidité étoit absolument étrangère aux mœurs de M. de Malesherbes. On croit dire quelque chose en prononçant le nom de Caton, parce que M. de Malesherbes étoit vertueux; mais il ne l'étoit ni à la manière de Caton-le-Censeur, ni à celle de Caton d'Utique; il étoit l'opposé de l'austérité de l'un, & de l'inflexibilité de l'autre. Il étoit, comme Cicéron l'auroit desiré de Caton, *ad lenitatem propensior*, & par la même raison il n'étoit pas non plus Sully, quoiqu'il eût tenté comme lui quelques réformes à la cour. On pourroit plutôt lui attribuer quelque foiblesse, mais une foiblesse aimable & intéressante, qui tenoit à un principe vertueux, la crainte de blesser ou d'affliger. Voyez à l'article *Buffon* ce qui l'empêcha toujours de publier un écrit qu'il avoit composé pour la défense de Linné contre cet éloquent naturaliste. S'il falloit absolument comparer M. de Malesherbes à quelqu'un dans l'antiquité, je trouve dans Juvénal un portrait auquel il ressemble beaucoup; c'est celui du doux & gai Vibius Crispus :

Venit & Crispi jucunda senectus.
Cujus erant mores qualis facundia, mite
Ingenium. Maria ac terras populosque regenti
Quis comes utilior, si clade & peste sub illâ
Savitiam damnare & honestum afferre liceret
Consilium. . . . . optimus, atque
Interpres legum sanctissimus, omnia quanquam
Temporibus diris tractanda putabat inermi
Justitiâ.

Parmi les modernes, je lui trouve des traits de conformité avec ce célèbre Thomas Morus, chancelier de Henri VIII, dont l'*Utopie* est le meilleur ouvrage de politique qui eût été fait jusqu'à lui, & ne respire que modération & humanité; qui, comme M. de Malesherbes, saisissoit toujours avec vivacité & gaîté le côté plaisant des objets, qui plaisanta jusque sur l'échafaud, & mourut en homme juste & en vrai sage pour sa religion & les lois de son pays. Voici un trait qui ne pouvoit arriver qu'à lui ou à M. de Malesherbes. Un homme riche, qui avoit un procès à son tribunal, croyant se le rendre très-favorable, lui envoya deux flacons d'or d'un travail recherché. Caton eût tonné contre le corrupteur; Fabricius eût montré ses légumes, & eût foulé l'or aux pieds. Sully eût renvoyé les flacons, & s'en seroit vanté dans ses Mémoires; Morus ne fit rien de tout cela. Il fit remplir les flacons d'un vin exquis, & les remit au commissionnaire en lui disant : *Mon ami, dis à ton maître que s'il trouve mon vin bon, il peut en envoyer chercher tant qu'il voudra.* Quel joli badinage! Quelle manière aimable de se montrer incorruptible, & de rappeler à son devoir l'homme qui s'en écarte! Voilà bien de la vertu sans faste, une leçon sans humeur, & telle que M. de Malesherbes eût pu la donner.

Dans une de ces vies prématurées de M. de Malesherbes, faites par des gens qui ne l'ont pas connu, on dit qu'il avoit pour *grand-oncle* un premier président du parlement de Paris.

Il faut que l'auteur n'ait absolument consulté personne, & n'ait ouvert aucune généalogie des Lamoignons : il y auroit vu, & tout le monde lui auroit dit que M. de Malesherbes étoit arrière-petit-fils de M. le premier président; que tous les Lamoignons qui existoient il y a vingt ou trente ans dans la robe, la branche aînée, dont étoit feu M. de Lamoignon le garde-des-sceaux; la branche de Blancmesnil, dont M. le chancelier de Lamoignon étoit la tige; la branche de Basville, dont M. de Montrevault a été le dernier rejeton, tous descendoient en ligne directe du premier président de Lamoignon.

« Il partagea la gloire de *Turgot* & son honorable » *disgrace.* »

M. Turgot fut en effet disgracié. M. de Malesherbes ne le fut pas; il quitta le ministère, parce qu'il voulut le quitter : on ne l'eût point renvoyé, & il rentra au conseil dès qu'il consentit d'y rentrer.

« Il eut pendant près de *dix-huit ans* la direction » de la librairie..... A la fin de 1768 on lui ôta cette » espèce de magistrature. »

Il ne l'avoit eue que treize ans, de 1750 à 1763. On ne la lui ôta point; ne l'ayant que sous M. son père, il la remit quand M. son père fut exilé à Malesherbes, & M. de Maupeou le père fait vice-chancelier en 1763.

Ce que l'auteur dit du chancelier de Maupeou (fils du vice-chancelier) & de ses opérations est un tissu d'erreurs : on voit qu'il n'a connu ni les faits ni les personnages.

Page 32. Il parle de *la liberté obscure & sauvage* de M. de Malesherbes. Il semble qu'il parle d'un *Jacobin* ou de Jean-Jacques Rousseau, dont encore la liberté étoit *sauvage*, & n'étoit pas *obscure*. M. de Malesherbes vivoit beaucoup dans le monde, y étoit très-aimable & très-brillant, ne manquoit à aucun des devoirs de la société, & alloit même bien au-delà des devoirs.

Page 63. « Malesherbes tenoit *de ses pères* le « château de ce nom. »

Il le tenoit de son père, qui l'avoit acheté de MM. d'Entragues en 1718. Ce n'étoit point un

domaine de ſes ancêtres, auquel il tînt *par des ſouvenirs touchans*, comme le dit l'auteur, qui a mieux aimé deviner que s'informer.

Page 65. Le *prétendu* propos de M. de Malesherbes ſur la *prétendue* préférence qu'il donnoit au nom de *Malesherbes* ſur celui de *Lamoignon* porte entiérement à faux, & ne peut pas avoir été tenu. Il s'appeloit de Lamoignon de Malesherbes, comme M. ſon père s'étoit appelé de Lamoignon de Blancmeſnil, comme M. de Baſville, oncle de M. le chancelier, s'étoit appelé de Lamoignon de Baſville; ſon fils, de Lamoignon de Courſon; ſon petit-fils, de Lamoignon de Montrevault, & plus ſouvent du ſecond nom que du premier, ſuivant l'uſage des anciennes familles, où les cadets laiſſent aſſez ordinairement le nom de famille à l'aîné, mais le reprennent toujours dans les actes, en y joignant le ſecond nom.

Pages 68 & 69. « Le citoyen de Genève..... ne ſe brouilla jamais avec *Malesherbes*. »

Pardonnez-moi: il s'offenſa d'avoir trouvé deux ou trois fois la porte fermée, des jours où on ne l'attendoit pas, & quelque tems après il prétendit faire un acte d'ennemi généreux, & rendre ce qu'il appeloit le bien pour le mal, en lui envoyant un très-joli herbier.

Même page 69. « C'eſt ſans doute dans l'*Emile* » que *Malesherbes* avoit puiſé une partie de la phi» loſophie-pratique *dont il s'honoroit*. »

Non, en vérité: il avoit cette philoſophie-pratique long-tems avant qu'*Emile* parût, & il ne s'en honoroit pas, car il ne s'honoroit & ne tiroit vanité de rien.

M. de Malesherbes étoit ſimple dans ſes manières & diſtrait dans ſes penſées. Lafontaine étoit ſimple & diſtrait, & cependant il n'y avoit aucune reſſemblance entre ces deux hommes. La ſimplicité de Lafontaine paroiſſoit de l'ineptie, & le rendoit le jouet de ceux mêmes qui ſentoient le mieux tout ſon mérite; ſes diſtractions lui donnoient un air ſtupide. La ſimplicité de M. de Malesherbes étoit vive & ſpirituelle, & laiſſoit percer ſa ſupériorité; ſes diſtractions mêmes avoient de l'activité: il étoit abſent, mais occupé, & cependant il avoit entendu tout ce qu'il n'avoit pas écouté, ou ſur un mot il avoit tout deviné, & toujours juſte. C'eſt ainſi que, ne pouvant aſſujettir ſon imagination vagabonde à écouter attentivement les longs diſcours & les répétitions aſſommantes des plaideurs & des avocats, un ſeul mot lui expliquoit toute l'affaire, & laiſſoit un libre cours à ſes diſtractions.

Il n'avoit rien de la morgue préſidentale, qu'on appelle *dignité*, mais qui n'eſt que la charlatanerie de la magiſtrature, & ſouvent le maſque de la nullité: auſſi les juges pédans diſoient-ils que ce n'étoit pas un juge, que ce n'étoit qu'un homme d'eſprit; de meilleurs juges penſoient que l'eſprit le rendoit un excellent juge, & ajoutons qu'il l'étoit en tout genre.

Enfin c'étoit à tous égards le plus étonnant, le plus inſtructif en amuſant & en s'amuſant, le plus intéreſſant, le plus reſpectable &, je le répète, le meilleur des hommes.

NIVERNOIS (LOUIS-JULES-BARBON MANCINI-MAZARINI, DUC DE), a joué un grand rôle, & dans le monde, & dans les lettres. Nous allons l'enviſager ſous ce double point de vue.

Les plaiſanteries qu'on a voulu faire ſur l'obſcurité du père du cardinal Mazarin, pour punir le fils du degré de grandeur, de puiſſance & de richeſſe où il avoit ſu s'élever, ne s'étendent point juſqu'au nom des Mancini, dont la généalogie, rapportée dans le cinquième volume, pages 462 & ſuivantes, des *grands officiers de la couronne*, avec l'indication des titres ſur leſquels elle eſt fondée, remonte juſqu'au quatorzième ſiècle: ce ne fut qu'au dix-ſeptième que Michel-Laurent Mancini, baron romain, qualifié *très-illuſtre ſeigneur* dans ſon contrat de mariage du 6 août 1634, épouſa Hiéronime Mazarini, ſœur du cardinal Mazarin, & fut père de toutes ces belles Mancini, premier ornement de la cour de Louis XIV dans ſa jeuneſſe; cette connétable Colonne que le Roi avoit tant aimée, & qui eſt l'héroïne de la tragédie de *Bérénice*; cette comteſſe de Soiſſons, mère du prince Eugène, & qui avoit eu auſſi tant d'aſcendant ſur l'eſprit du Roi; ces célèbres ducheſſes de Mazarin & de Bouillon.

Le cardinal Mazarin ſe donna deux principaux héritiers, qui ont été tous les deux la tige de Maiſons très-opulentes; l'un fut Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye & de Mazarin, qui épouſa Hortenſe Mancini, nièce du Cardinal, & fut la tige des ducs de Mazarin, dont les biens ont paſſé par des femmes dans différentes Maiſons. L'autre fut Philippe-Julien Mancini, neveu du Cardinal, & chef de la Maiſon Mancini, qu'il inſtitua héritier dans les duchés de Nevers & de Donzy, qu'il avoit acquis de la Maiſon de Gonzague, & dans les biens d'Italie, &c. Celui-ci fut la tige des ducs de Nevers & l'aïeul de Louis-Jules-Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernois, prince de Vergagne, dont nous nous occupons, né en 1716. Ce titre de prince de Vergagne, ſous lequel il fut d'abord connu dans le monde, lui venoit, ainſi que la grandeſſe d'Eſpagne, de la Maiſon Spinola, dont étoit Marie-Anne Spinola ſa mère. Il devint duc de Nivernois par la démiſſion du duc de Nevers ſon père, en 1730. Il prit d'abord le parti où l'appeloit ſa naiſſance, le parti des armes; il fut fait brigadier d'armée le 20 février 1743. Mais la délicateſſe de ſon tempéra-

ment, la foibleſſe de ſa ſanté, qui ne l'a laiſſé parvenir à un aſſez grand âge qu'à force de ménagemens, ne lui permirent pas de pouſſer plus loin ſa carrière militaire : il ſe vit forcé de quitter le ſervice. Il s'en plaint lui-même noblement en vrai patriote & en chevalier français, dans un de ſes éloquens diſcours. Il ſe tourna du côté des négociations & des ambaſſades, où il acquit une autre ſorte de gloire non moins deſirable & plus utile à l'humanité. Il fut envoyé en ambaſſade à Rome le 1er. janvier 1748. Il le fut dans la ſuite en Angleterre, où il prépara la paix, dont les préliminaires furent ſignés en 1762. Perſonne n'a jamais eu dans un plus haut degré les qualités propres à un miniſtre de paix. Un eſprit fin & délié, comme ſa phyſionomie & ſa taille; plein de ſageſſe & de juſteſſe, ſans fauſſe fineſſe, ſans fauſſe prudence, la plus engageante affabilité, la plus conciliante aménité, un badinage dans l'eſprit toujours obligeant & toujours aimable; des grâces dans l'eſprit comme dans la figure, dans le maintien, dans les mouvemens, dans toute l'habitude du corps, avec moins d'éclat peut-être que M. de Richelieu, mais avec plus de cette gentilleſſe, s'il eſt permis de parler ainſi, qui caractériſe plus particuliérement les grâces, & qui faiſoit ſentir que *la grâce, plus belle que la beauté*, peut auſſi convenir aux hommes, même ſans beauté.

Et n'eſt-ce rien d'avoir tâté
Long-tems de la formalité
Dont on aſſomme une ambaſſade,
Sans en avoir rien rapporté
De la peſante gravité
Dont cent miniſtres font parade?

Si ces vers n'avoient pas été faits pour M. de Richelieu, ils auroient été faits pour M. de Nivernois. Que ne nous eſt-il rendu dans ce moment pour diſpoſer de nouveau à la paix des eſprits violens, qui la repouſſent & qui vont peut-être replonger l'Europe dans un abime de maux dont ils ſeront les premières victimes! Il fut fait chevalier des Ordres le 30 mai 1751. La voix publique, que la cour a eu le malheur de ne pas aſſez entendre, ou le tort de ne pas aſſez écouter, n'a ceſſé d'appeler M. de Nivernois à une place qu'il n'a point occupée, celle de gouverneur des enfans de France; & qui ſait combien de déſaſtres un choix ſi excellent & ſi univerſellement indiqué auroit pu prévenir?

Je n'ai parlé que de ſes agrémens: c'eſt ſur ſes vertus que le vœu & l'eſpoir public étoient fondés; & moi, ſi j'oſe le dire, mes regrets ſont fondés principalement ſur le talent qu'il avoit & qu'il auroit ſi utilement exercé dans cette grande place, de rendre la vertu aimable, de la faire germer dans les cœurs, & par-là de nous donner peut-être, avec d'autres diſpoſitions & d'autres ſentimens, d'autres événemens, un autre ordre de choſes & preſqu'une autre nation.

Quelle a été ſa récompenſe? Les eſprits infernaux qui ravageoient l'Etat il y a dix ans, ſans reſpect pour ſon âge (ils en avoient immolé de bien plus âgés), le conſtituèrent priſonnier au Luxembourg, où ſes richeſſes, ſes vertus & ſes qualités aimables le mettoient également en danger. Il ne fut cependant pas donné à l'iniquité de prévaloir contre lui juſque-là.

Procedes huc & non ibis amplius.

La mort de Robeſpierre lui rendit la liberté: je l'ai vu & embraſſé libre, toujours gai, toujours bon, toujours aimable, toujours jeune, quoiqu'octogénaire depuis deux ans, ſans fiel contre ſes perſécuteurs, ne les trouvant que ridicules, & oubliant qu'ils étoient des monſtres.

Tel étoit M. de Nivernois dans le rang où la naiſſance & la fortune l'avoient placé.

Voyons quel il fut dans la république des lettres.

Il en vivroit, diſoit Duclos qui alloit droit au ſolide, & qui parloit d'un tems où un bon écrivain pouvoit vivre honnêtement du produit de ſa plume. M. de Nivernois fut reçu en 1743 à l'Académie françaiſe, honoraire de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres en 1744. Les honoraires réputés de ſimples amateurs étoient diſpenſés du travail; mais M. de Nivernois ne ſe diſpenſoit de rien & rempliſſoit toujours bien au-delà de ſes obligations. Le vingtième volume du Recueil de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres offre deux excellens Mémoires de lui, l'un ſur la politique de Clovis; l'autre ſur l'indépendance de nos Rois, par rapport à l'Empire. Dans celui-ci les recherches, l'un des grands mérites de cette ſavante compagnie, ne ſont point épargnées, & les raiſonnemens les plus juſtes ſont ſolidement fondés ſur des faits certains & ſur des textes précis; l'autre, plein de vues & de ſagacité, démêle dans le ſec récit des chroniqueurs les traces à peine apperçues de la politique de Clovis; il la compare à celle de Ferdinand-le-Catholique & de Charles-Quint : il compare auſſi une entrevue de Clovis & d'Alaric à Amboiſe avec la fameuſe conférence de Nice entre Charles-Quint & François Ier., & ſurtout la converſion de Clovis avec l'abjuration d'Henri IV. Ces rapprochemens rendent pour ainſi dire l'Hiſtoire ſenſible & palpable, & c'eſt ainſi qu'on la fait retenir. M. de Nivernois juſtifie toutes ces comparaiſons par la reſſemblance des objets, des vues, des motifs, des cauſes & des effets; il compare encore la rédaction de nos lois ſaliques ſous Clovis, avec la promulgation des lois romaines ſous Juſtinien, & il trouve le code ſalique plus ſimple & plus uniforme. En parcou-

rent toutes les expéditions militaires de Clovis, il fait voir comment elles ſe rapportent à un but unique, celui de réunir la Gaule entière ſous la domination de Clovis, comme le but de Ferdinand-le-Catholique fut de régner ſeul en Eſpagne, & celui de Charles-Quint de rendre ſa puiſſance abſolument prépondérante dans l'Europe : il relève les fautes que fit Clovis en politique, & les démarches inconſéquentes qui l'éloignèrent quelquefois de ſon objet ; mais en déteſtant les violences & les perfidies de Clovis à l'égard de tous ces petits Rois du nord de la Gaule, ſes parens, il montre comment ces crimes rentroient dans le plan d'ambition & de conquête que Clovis s'étoit fait.

Quand la barbarie eut effrayé les Muſes, diſſipé les corps littéraires & anéanti les ſciences autant qu'elle le pouvoit, M. le duc de Nivernois prit ſur lui une des fonctions du ſecrétariat qui n'exiſtoit plus, moitié par amour pour les lettres, moitié par amitié pour le littérateur ; il fit l'éloge hiſtorique de l'abbé Barthélemi, comme un prélat éloquent avoit fait l'oraiſon funèbre d'un curé de Paris ; il prouva que les grands ſeigneurs éclairés ſavoient rendre hommage, ſinon à l'égalité des hommes, du moins au rapprochement du mérite & de la grandeur.

Mais c'eſt ſurtout l'Académie françaiſe que M. de Nivernois a dû regarder comme le théâtre de ſa gloire littéraire ; c'eſt là que ſon génie aimable & ſouple lui a tant de fois procuré des ſuccès ſi flatteurs en tant de genres ; c'eſt là que, quand le ſort le plaçoit à la tête de l'Académie, le public la trouvoit ſurtout dignement repréſentée ; c'eſt là qu'après un juſte éloge (commandé par les circonſtances & répété par tous les cœurs) du jeune comte de Giſors ſon gendre, moiſſonné à Crevelt dans les champs de la gloire, je l'ai vu attendrir tout l'auditoire, & remplir tous les yeux de larmes lorſqu'on l'entendit ajouter d'une voix émue : « Ce » fils ſi cher étoit devenu mon fils..... Hélas ! je » n'ai joui qu'un inſtant de cette heureuſe adop- » tion. »

Grande leçon du grand art de ſe mettre en jeu à propos, & de doubler l'intérêt général par l'intérêt perſonnel !

C'eſt là qu'en recevant à l'Académie l'abbé, aujourd'hui cardinal Maury, qui n'étoit alors que grand prédicateur & prédicateur du Roi, il lui diſoit :

« C'eſt à la cour que l'exercice de votre miniſ- » tère eſt ſouverainement important, délicat & » difficile. On doit la vérité aux Rois ; c'eſt le ſeul » bien qui peut leur manquer..... Mais autant une » crainte puſillanime, qui arrêteroit la vérité ſur » les lèvres du miniſtre des autels, ſeroit une pré- » varication vile & coupable, autant ſeroit répré- » henſible une audace téméraire qui violeroit le » reſpect qu'on doit toujours à ſon Roi, même en » l'enſeignant, même en lui préſentant le miroir » où il doit reconnoître ſes foibleſſes. »

C'eſt là qu'il traçoit d'une plume éloquente les devoirs, tantôt d'un avocat, en recevant un avocat à l'Académie, tantôt d'un magiſtrat en regrettant un confrère magiſtrat, tantôt d'un journaliſte, & peut-être notre tems rend-il cette leçon plus importante encore qu'elle ne l'étoit au tems où elle fut donnée.

« L'emploi de journaliſte eſt digne d'être exercé » par les meilleurs eſprits. Il eſt même bien inté- » reſſant qu'il ne tombe jamais en d'autres mains. » Il importe ſouverainement aux lettres & aux » mœurs que le journaliſte réuniſſe..... la pureté » du goût & les tréſors du ſavoir, le mérite du » ſtyle, & ſurtout autant de juſtice dans le cœur, » que de juſteſſe dans l'eſprit ; car le journaliſte » exerce une ſorte de miniſtère public & légal. » C'eſt un rapporteur qui..... ne peut ſans préva- » rication rien déguiſer, rien exagérer ni rien » omettre..... Il doit être impaſſible comme la loi. » Il eſt coupable ſi l'eſprit de ſatyre ou celui de » parti lui fait pallier ou aggraver des fautes, » s'il s'attache malignement à relever les défauts, » ou ſi, entraîné par quelque affection particulière, » il ne s'occupe qu'à faire valoir des beautés. »

C'eſt là encore que, digne apologiſte des uſages de l'Académie, il les défend contre la critique inconſidérée de gens qui parlent ſans penſer, ou qui répètent ſans examiner.

« Tacite applaudiroit parmi nous à une compa- » gnie qui, ſoigneuſe d'entretenir dans ſon ſein » le ſentiment de la fraternité, ſe fait un devoir » religieux de conſacrer la mémoire des morts, & » de ſignaler l'adoption de leurs ſucceſſeurs par » des éloges ; diſcours qui ne ſont, à vrai dire, » que l'expreſſion de nos regrets & la juſtification » de nos choix. »

Ne voilà qu'un mot, & il eſt ſans réplique.

Pourrions-nous oublier ces fables charmantes qui ont fait tant de fois les délices de l'aſſemblée, également nombreuſe & choiſie que les ſéances publiques de l'Académie étoient en poſſeſſion d'attirer ? Il a lu dans des ſéances particulières quelques morceaux d'une traduction en vers de *l'Eſſai ſur l'Homme*, &, au jugement de ſes pairs, ſa traduction étoit entiérement dans l'eſprit & dans la manière de l'original.

Sachons-lui gré de la pleine victoire qu'il a remportée ſur la foule des traducteurs en vers de l'ode *Donec gratus eram tibi*, &c., parmi leſquels on compte les grands noms des Molière, des Quinault, des Rouſſeau. Sa traduction fait juger que ce ſeroit lui qui auroit fait cette ode charmante s'il eût précédé Horace.

Sachons-lui gré encore de tant de jolis vers, de chanſons anacréontiques, pleines de gaîté ou de délicateſſe, de toutes ces précieuſes bagatelles que le goût préfère à tant de gros ouvrages, même bons dans leur genre. Il eſt mort doyen, & de l'Académie françaiſe, & de l'Académie des belles-lettres.

Tel a été M. de Nivernois dans les lettres. Si depuis ce tems il a exiſté quelque ſociété littéraire qui ſe ſoit privée volontairement de tant de talens, de raiſon & de graces, par la puiſſante conſidération que celui qui les poſſédoit, étoit baron romain, noble vénitien, grand d'Eſpagne & pair de France, je ne puis qu'admirer en ſilence un ſi beau *civiſme* & des motifs ſi *philoſophiques* (1).

(1) M. de Nivernois avoit épouſé en premières noces une ſœur de M. de Maurepas, dont il avoit eu madame la comteſſe de Giſors & madame la ducheſſe de Briſſac. On ſait par quel crime exécrable cette femme aimable, la vive image de ſon père, eſt reſtée veuve en 92. M. de Nivernois s'eſt remarié avec madame de Rochefort, fille de M. le maréchal de Brancas, qui lui a été bien promptement enlevée.

CHRONOLOGIE.

CHAQUE ſcience, dans la nouvelle *Encyclopédie méthodique*, ayant ſon Dictionnaire à part, on a imaginé de donner en quelque ſorte à chacun de ces Dictionnaires le mérite d'un Traité méthodique ſur chaque ſcience, en indiquant ſeulement l'ordre dans lequel les divers articles doivent être lus pour former cette eſpèce de Traité. Ainſi, tandis qu'on ſuit l'ordre alphabétique, ſeul ordre qu'admette un Dictionnaire, on indique l'ordre des matières, ſeule méthode vraiment inſtructive, qui met chaque objet à ſa place, & fait marcher graduellement de connoiſſance en connoiſſance; mais cette opération utile ne peut avoir lieu pour le Dictionnaire hiſtorique, ou plutôt elle s'y trouve toute faite par la chronologie, & la chronologie ſe trouve ici extrêmement ſimplifiée par l'indication qui eſt faite de l'époque des divers articles par les années avant Jéſus-Chriſt pour l'hiſtoire ancienne, & par les années de l'ère chrétienne pour l'hiſtoire moderne.

Cependant il appartient à l'hiſtoire de faire connoître les principaux calculs, les principales méthodes de ſupputation des tems, employées par de grands peuples.

Pour éviter toute confuſion & mettre plus de clarté dans la ſuite des tems, on la diviſe en pluſieurs époques principales. On diviſe, par exemple, l'hiſtoire ſainte en ſix grandes époques :

La première eſt celle de la création du monde.

La ſeconde commence au déluge.

La troiſième à la vocation d'Abraham.

La quatrième à la ſortie d'Egypte.

La cinquième à la fondation du temple de Jéruſalem.

La ſixième eſt celle de la liberté rendue aux Juifs par Cyrus.

Telles ſont les époques adoptées par quelques ſavans, & marquées dans les tablettes chronologiques de l'abbé Lenglet Dufreſnoy; mais cette diviſion eſt arbitraire : on pourroit prendre d'autres époques, les multiplier, les ſubdiviſer autant qu'on le jugeroit néceſſaire pour une plus grande clarté.

Il y a, d'après l'Écriture-Sainte, quelques difficultés dans la ſupputation des tems. Tantôt le texte hébreu vulgaire, d'accord avec le texte hébreu des Samaritains & avec la vulgate, diffère du calcul des Septante; tantôt ce même calcul des Septante eſt en oppoſition, d'un côté, avec le texte hébreu vulgaire & la vulgate; de l'autre, avec le texte hébreu des Samaritains. Les ſavans ont trouvé des moyens aſſez naturels d'expliquer & de concilier ces différences, & ces difficultés n'arrêtent plus que ceux qui ne ſont pas fâchés de trouver des difficultés.

L'hiſtoire ſainte eſt la ſeule qui remonte juſqu'à la création du monde. L'hiſtoire profane a une origine bien poſtérieure, & la première partie de cette hiſtoire, qu'on appelle l'hiſtoire ancienne, eſt moderne en comparaiſon de l'hiſtoire ſainte.

On adapte, comme on peut, les principales époques de cette hiſtoire profane ancienne aux époques à peu près contemporaines de l'hiſtoire ſainte, mais tout cela n'eſt pas ſans difficulté.

Quant à l'hiſtoire profane moderne, qui commence avec l'ère chrétienne, on la diviſe auſſi en ſix principales époques, dont les unes ſont comme une ſuite de l'hiſtoire ſacrée, en ce qu'elles concernent l'hiſtoire de la religion chrétienne; les autres ne la concernent que d'une manière indirecte, & appartiennent plus particuliérement à l'hiſtoire profane.

L'hiſtoire moderne a ſur l'hiſtoire ancienne l'avantage d'une plus grande certitude, & pour les faits, & pour leurs dates.

Les ſix grandes époques de l'hiſtoire moderne ſont :

1°. La naiſſance de Jéſus-Chriſt.

2°. Le concile-général de Nicée, en 325, ſous Conſtantin.

3°. L'avénement de Charlemagne à l'empire.

4°. L'avénement de Hugues Capet à la couronne de France.

5°. L'avénement de Rodolphe de Hasbourg à l'empire.

6°. L'avénement de la branche royale de Bourbon au trône de France.

Les patriarches, les juges, les pontifes, les papes, les empereurs, les rois, les archontes, les conſuls, &c. tous ceux qui ont gouverné les hommes, ſoit à titre de prêtres, miniſtres de la religion, interprètes des lois divines; ſoit à titre de magiſtrats, légiſlateurs ou interprètes des lois humaines, étant ce qui marque le plus dans l'hiſtoire, les liſtes de ces perſonnages, la durée de leur vie ou de leur règne, lors même qu'ils n'ont rien fait de remarquable, ſont ce qu'il y a de plus propre à fixer la chronologie dans les diverſes parties de l'hiſtoire.

HISTOIRE SAINTE.

PATRIARCHES.

Le calcul le plus généralement reçu, ne mettant que quatre mille ou quatre mille quatre ans entre la création du monde & l'avénement de Jé-

ſus-Chriſt, on compte de la création d'Adam & d'Eve, avant Jéſus-Chriſt, 4004.
Naiſſance de Caïn, 4003.
— d'Abel, 4002.
— de Seth, 3874.
— d'Enos, 3799.
— de Cainan, 3710.
— de Malaléel, 3609.
— de Jared, 3544.
— d'Enoch, 3412.
— de Mathuſala ou Mathuſalem, 3317.
— de Lamech, 3130.
Mort d'Adam, âgé de neuf cent trente ans. 3074.
Enoch enlevé à l'âge de trois cent ſoixante-cinq ans, 3017.
Mort de Seth, fils d'Adam, âgé de neuf cent douze ans, 1960.
Naiſſance de Noé, 2978.
Mort d'Enos, à neuf-cent cinq ans, 2864.
Naiſſance de Japhet, fils aîné de Noé, 2448.
— de Sem, 2446.
Mort de Lamech, père de Noé, 2353.
— de Mathuſala ou Mathuſalem, âgé de neuf cent ſoixante-neuf ans. C'eſt celui de tous les patriarches qui a vécu le plus long-tems, 2348.
Déluge univerſel, 2348.
Naiſſance d'Arphaxad, 2346.
— de Salé, 2311.
— d'Héber, 2281.
— de Phaleg, 2247.
— de Réhu, 2217.
— de Sarug, 2185.
— de Nachor, 2155.
— de Tharé, 2126.
Mort d'Arphaxad & de Phaleg, 2080.
— de Noé, 2029.
Naiſſance d'Abraham, 1996.
— de Sara, 1986.
Abraham va en Méſopotamie, 1929.
Vocation d'Abraham, 1921.
La famine oblige Abraham & Lot de ſe tranſporter de la terre de Chanaan en Egypte, 1920.
Melchiſédech bénit Abraham, & Dieu promet à ce dernier une nombreuſe poſtérité, 1912.
Naiſſance d'Iſmaël, 1910.
Etabliſſement de la circonciſion, 1897.
Sodome conſumée par le feu du ciel, 1897.
Naiſſance d'Iſaac, 1876.
Mort de Salé, fils d'Arphaxad, 1878.
Sacrifice d'Iſaac, 1871.
Mort de Sara, à cent vingt-ſept ans, 1859.
Iſaac épouſe Rebecca, 1856.
Mort de Sem, 1846.
Naiſſance de Jacob, 1836.
Mort d'Abraham, 1821.
— d'Héber, 1817.
Naiſſance de Ruben, 1758.
— de Siméon, 1757.
— de Juda, 1755.
— de Dan, 1755.
Naiſſance de Nephtali & de Gad, 1754.
— d'Iſſachar & d'Aſer, 1749.
— de Zabulon, 1748.
— de Lévi, 1748.
— de Joſeph, 1745.
Jacob revient dans la terre de Chanaan, 1739.
Naiſſance de Benjamin, 1738.
Joſeph vendu & conduit en Egypte, 1728.
Joſeph y devient miniſtre, 1715.
Naiſſance de Manaſſé, fils de Joſeph, 1712.
— d'Ephraïm, fils de Joſeph, 1710.
Commencement de la famine de ſept ans, 1708.
Jacob & ſa famille vont en Egypte, 1706.
Mort de Jacob, âgé de cent quarante-ſept ans, 1689.
Naiſſance de Caath, fils de Lévi, 1662.
Mort de Joſeph en Egypte, 1635.
Naiſſance d'Amram, fils de Caath, 1630.
— d'Aaron, fils d'Amram, 1574.
Edit de Pharaon contre les enfans mâles des Hébreux, 1573.
Naiſſance de Moïſe, fils d'Amram, 1571.
Moïſe vient en Egypte délivrer les Hébreux, 1491.

JUGES.

Moïſe, 1491.
Joſué, 1451.
Anarchie, & enſuite première ſervitude de huit ans ſous Cushan ou Cuſcan, roi de Méſopotamie.
Othoniel, 1405.
Seconde ſervitude de dix-huit ans ſous Eglon ou Héglon, roi des Moabites.
Aod ou Ehud, 1325.
Troiſième ſervitude de vingt-neuf ans, ſous Jabin, roi de Chanaan.
Debora & Barac, 1285.
Quatrième ſervitude de ſept ans ſous les Madianites.
Gédéon, 1245.
Abimélech, 1236.
Thola, 1232.
Jaïr, 1209.
Cinquième ſervitude de dix-huit ans ſous les Philiſtins & les Ammonites.
Jephté, 1187.
Abeſan, Ibiſan ou Ibtſon, 1181.
Aihalon ou Elon, 1174.
Abdon ou Habdon, 1166.
Samſon, né vers 1155.
Sixième ſervitude de quarante ans ſous les Philiſtins.
Samſon venge à diverſes fois les Iſraélites.
Héli, 1159.
Samuël, 1199.

ROIS DES JUIFS.

Saül, 1095.
David, 1054.
Salomon, 1015.

Division des royaumes de Juda & d'Israël en 975.

ROIS DE JUDA.

Roboam,	975.
Abia,	958.
Asa,	955.
Josaphat,	914.
Joram,	889.
Okosias ou Achazja,	885.
Athalie,	884.
Joas,	878.
Amasias ou Amatja,	826.
Osias ou Azarias,	810.
Joatham ou Jotham,	759.
Achaz,	742.
Ezéchiaz,	726.
Manasses ou Manassé,	698.
Amon,	643.
Josias,	641.
Joachaz,	610.
Joachim ou Jéojachim,	610.
Jéchonias,	599.
Sédécias,	599.
Nabuchodonosor détruit le royaume de Juda, ruine le temple, & emmène le peuple en captivité,	588.

ROIS D'ISRAEL.

Jéroboam I,	972.
Nadab,	954.
Baasa ou Bahasca,	953.
Ela,	930.
Zambri,	929.
Amri,	929.
Achab,	918.
Okosias,	898.
Joram,	896.
Jéhu,	885.
Joachas,	856.
Joas,	839.
Jéroboam II,	826.
Anarchie de onze ans & demi après la mort de Jéroboam II.	
Zacharie,	769.
Sellum,	773.
Manahem,	773.
Phacéia,	761.
Phacée ou Pékah,	759.
Osée,	739.
Salmanasar, roi d'Assyrie, s'empare de la ville de Samarie, & détruit le royaume d'Israël, qui avoit duré deux cent cinquante ans, depuis la division des deux royaumes.	

PONTIFES DES JUIFS.

Aaron,	1490.
Eléazar I,	1452.
Phinées.	
Abizué ou Abiscuah.	
Bocci ou Bukki.	
Ozi ou Huzi.	
Zararias ou Zérahja.	
Mérajoth.	
Amarjas ou Amarja.	
Héli,	1157.
Achitob ou Achitub I,	1116.
Achielech, Achias, Ahija.	
Abiatar,	1061.
Sadoc ou Tsadok I,	1014.
Achimaas, Achimas ou Ahimahars,	975.
Azarias ou Hazarja I,	958.
Joannam ou Johanam I,	914.
Isus,	889.
Axioramus,	887.
Phidéas,	884.
Joïadas I,	882.
Zacharie,	850.
Joannam II,	838.
Azarias II,	810.
Amarias,	762.
Achitob II,	745.
Sadoc II,	730.
Sellum,	721.
Helcias; Sobnas, *intrus.*	700.
Eliacim,	697.
Azarias III,	642.
Sararias ou Saréas.	
Josédech,	587.
Jésus ou Josué,	536.
Joachim,	502.
Eliasib,	461.
Joïadas II,	441.
Jonatham,	397.
Jédoa ou Jaddus,	350.
Onias I,	324.
Sizenon,	300.
Eléazar II,	287.
Manasses,	265.
Onias II.	
Jason,	176.
Ménélaüs, & ensuite	
Lisimachus,	173.
Matathias,	168.
Judas,	167.
Jonathas,	161.
Simon,	143.
Jean Hircan,	135.

PONTIFES ROIS.

Aristobule I,	104.
Alexandre Jannée,	78.
Hircan II,	40.
Hérode, Iduméen, s'empare du royaume, qui est divisé après sa mort.	

Autres simples pontifes.

Ananel,	37.
Aristobule II,	34.
Ananel rétabli,	31.

Jéſus, fils de Phabet, 30.
Simon, fils de Boëtus, 24.

Depuis Jéſus-Chriſt.

Mathias I, 1.
Joazar, 2.
Eléazar, fils de Boëtus, 3.
Jéſus, 4.
Joazar rétabli, 5.
Ananus, 6.
Iſmaël, 16.
Eléazar, fils d'Ananus, 17.
Simon, fils de Camithus, 18.
Joſeph Caïphas, 19.
Jonathas, fils d'Ananus, 37.
Simon Canthara, 40.
Mathias, fils d'Ananus, 43.
Elionée, 44.
Simon Canthara rétabli, 45.
Joſeph, fils de Canée, rétabli, 58.
Ananus, fils d'Ananus, 61.
Jéſus, fils de Damnée, 62.
Jéſus, fils de Gamaliel, 64.
Mathias, fils de Théophile, 66.
Phanaélius, 67.
Jéruſalem eſt priſe, & le temple ruiné par Titus.

HISTOIRE PROFANE.

HISTOIRE ANCIENNE.

Le premier gouvernement dont l'Hiſtoire fourniſſe des exemples, eſt le gouvernement monarchique, formé ſur le modèle du gouvernement patriarchal ou paternel. Les plus anciens royaumes ou empires, dont la mémoire ſe ſoit conſervée, ſont celui d'Egypte, dont (ſans aucun égard aux calculs traditionnels de ce pays, non plus qu'à ceux de la Chine & de quelques autres empires qui exagèrent leur antiquité) on ne fait remonter l'origine qu'à l'an 1800 du monde, toujours ſuivant le texte hébreu vulgaire. L'empire d'Aſſyrie, 1806; le royaume de Sicyone, 1820; l'empire de la Chine, 1900; le royaume d'Argos, 2125; de Mycènes, 2699; d'Athènes, 2447; de Lacédémone, 2448; de Thèbes, 2485; de Troie, 2521; de Tyr, 2749; de Carthage, 3112; des Latins, 2681; de Rome, 3248.

ROIS D'EGYPTE.

Comme tous les commencemens de l'hiſtoire d'Egypte, ſi on excepte le peu que nous en apprend l'Ecriture-Sainte, appartiennent plus à la Fable qu'à l'Hiſtoire, nous ne la commencerons qu'au fameux Séſoſtris, qui ne commence, dit-on, que la dix-neuvième dynaſtie, mil ſept cent vingt-deux ans avant Jéſus-Chriſt.

Rhampſès, 1663.
Aménophis III, 1597.
Aménophis IV, 1596.
Rameſſès, 1558.
Amménemès, 1499.
Thuoris, 1472.
Nechepſos, 1455.
Pſammuthis, 1436.
Un anonyme, 1423.
Certos, 1419.
Rhampſès, 1399.
Amenſès, 1354.
Ochiras, 1328.
Amédès, 1314.
Thuoris ou Polibus, 1287.
Athotis ou Phuſanus, 1237.
Cenſénès, 1209.
Vennephès, 1180.
Smédès, 1138.
Pouſennes, 1112.
Néphelchéres, 1066.
Aménophis V, 1062.
Oſochor, 1053.
Pinachès, 1047.
Suſannes, 1038.
Séſonchis ou Séſac, 1008.
Oſoroth, 973.
Trois anonymes, 958.
Tacellotis, 933.
Trois autres anonymes, 920.
Pétubatès, 875.
Oſorcho, 836.
Pſammus, 818.
Zeth, 817.
Bocchoris, 786.
Sabacon, 742.
Suechus, 730.
Thoraca, 718.
Sabacon, 698.
Séthon, 692.
Anarchie, 687.
Douze Rois, 685.
Pſaméticus, 670.
Nechao, 616.
Pſammuthis, 600.
Apriès ou Ephrée, 594.
Perthamis, 575.
Amaſis, 569.
Pſaménite, 526.
Cambyſe, 525.
Le mage Smerdis, 523.
Darius-Hyſtaſpe, 522.
Xerxès I, 486.
Artaxerxès, 465.
Xerxès II, 424.
Sogdien, 424.
Ochus ou Darius Nothus, 424.
Amyrthée, 413.
Néphérités ou Néphrée, 407.
Achoris, 389.
Pſammutis, 376.
Néphérités II, 375.

Nectanèbe I, 375.
Tachos, 363.
Nectanèbe II, 362.
Artaxerxès Ochus, 350.
Arsès ou Arsames, 339.
Darius Codoman, 336.
Alexandre soumet l'Egypte l'an 332 avant Jésus-Christ.

ROYAUME D'ASSYRIE.

Quelques auteurs le regardent comme le plus ancien des empires. Nemrod ou Nembrod en fut, dit-on, le premier souverain : il n'est pas aisé de fixer l'époque de son règne, non plus que du règne d'Assur, qui apparemment donna son nom à l'Assyrie, & qui bâtit la ville de Ninive.
Bélus commença son règne l'an 2219 avant Jésus-Christ.
Ninus, en 2174.
Sémiramis, 2164.
Ninias ou Zaméis, 2080.
Arius, 2042.
Aralius, 2012.
Xerxès ou Balœus, 1972.
Armamithrès, 1942.
Bélochus, 1904.
Balœus, 1869.
Séthos ou Altadas, 1817.
Mamythus, 1785.
Monchaléus, 1755.
Sphœréus, 1727.
Mamylus, 1705.
Sparetlis, 1675.
Ascatadès, 1633.
Amyntès, 1595.
Bélochus, 1550.
Lamptidès, 1495.
Sosarès, 1463.
Lampraès, 1445.
Panyas, 1415.
Sosarmus, 1370.
Mitrœus, 1348.
Teutamé, 1321.
Teutœus, 1289.
Orabélus, 1245.
Chalaüs, 1203.
Anabus, 1158.
Babius, 1120.
Thinœus, 1083.
Dercylus, 1053.
Eupaémès ou Eupalès, 1013.
Laosthenès, 975.
Pyritiadès, 930.
Ophrathœus, 900.
Ephcahérès, 879.
Ocrazarès ou Anacyndorax, 827.
Sardanapale, 787.

Après Sardanapale, le grand empire d'Assyrie se divise en trois : 1°. Le royaume des Mèdes ; 2°. le second empire d'Assyrie ; 3°. l'empire de Babylone.

ROIS DES MÈDES.

Arbacès, (Avant J. C.) 770.
Dejocès, 710.
Phraortès, 657.
Cyaxarès, 611.
Astyagès, 596.
Cyrus, 560.

NOUVEAUX ROIS D'ASSYRIE.

Phul, nommé aussi Ninus, 770.
Teglatphalasar, 758.
Salmanasar, 729.
Sennacherib, 714.
Assaradin ou Ezaradon, 710.
Ezaradin prend Babylone & y règne, 680.
Saosduchin, qu'on croit être le Nabuchodonosor de Judith, 668.
Cinaladan ou Sarac, 648.
Nabopolassar, 626.
Nabopolassar ou Nabuchodonosor-le-Grand, 605.
Evilmerodac ou Ilvarodamus, 562.
Laborosochord avec Nerigliſſor, 561.
Laborosochord seul, 556.
Nabonide, Nabonadius, Labynitus ou Baltha-sar, 555.
Darius Medus ou Astyagès, déjà roi des Mèdes, 538.

ROIS DE BABYLONE *ou* DE CHALDÉE.

Béléſis, 770.
Nadius, 733.
Cincirtus, 731.
Jugœus, 726.
Mardocempade ou Mérodac, 721.
Arcianus, 709.
Interrègne, 704.
Belibus, 702.
Apronadius, 699.
Rigebelus, 693.
Mesessimordac, 692.
Interrègne, 688.

MONARCHIE DES PERSES.

Cyrus, 536.
Cambyse, 529.
Smerdis le mage, 523.
Darius, fils d'Hystaspe, 522.
Xerxès, dit *le Grand*, 486.
Artaxerxès *longue-main*, 465.
Xerxès II, 424.
Sogdien, 424.
Darius *Nothus* ou le Bâtard, 424.
Artaxerxès Mnémon, 405.
Artaxerxès Ochus, 360.

Arſès ou Arſamès, 339.
Darius-Codoman, 336.
Alexandre met fin à la monarchie des Perſes, l'an 331 avant Jéſus-Chriſt.

ROIS DE SICYONE.

Égialée, (Avant J. C.) 1773.
Apis, 1721.
Egyre, 1696.
Erate, 1662.
Plemnée, 1616.
Orthopolis, 1568.
Corone, 1505.
Epopée, 1450.
Lamedon, 1415.
Sicio, 1375.
Polybe, 1350.
Jahiſque, 1310.
Phœſte, 1268.
Adraſte, 1260.
Zeuxippe, 1256.
Agamemnon, 1209.
Hyppolite & Lacestade entr'eux, 1124.
Les Héraclides ſe rendent maîtres de Sicyone en 1120.

ROIS D'ARGOS.

Inachus, 1823.
Phoronée, 1773.
Apis, *tyran*, 1713.
Et en même tems Argus.
Criaſus ou Piraſus, 1678.
Phorbas, 1624.
Triopas, 1589.
Crotopus, 1543.
Sthénélus, 1522.
Gelanor, peu de mois; en 1511.
Danaüs, 1510.
Lyncée, 1460.
Abas, 1419.
Prœtus, 1396.
Acriſius eſt tué par Perſée, qui bâtit Mycènes, 1379.

ROIS DE MYCÈNES.

Perſée II, 1348.
Sthénélus, 1337.
Euryſtée, 1329.
Atrée & Thyeſte, 1291.
Agamemnon, 1226.
Egyſthe, 1209.
Oreſte réunit Mycènes & Argos, en 1202.
Tiſamène, 1132.
Penthile & Comètès, derniers rois d'Argos. Les Héraclides, ou deſcendans d'Hercule, entrent dans le Péloponèſe en 1129.

ROIS D'ATHÈNES.

Cécrops, l'an (Avant J. C.) 1582.
Cranaüs, 1532.
Amphictyon, 1523.
Erichtonius, 1513.
Pandion I, 1463.
Erechtée, 1423.
Cécrops II, 1373.
Pandion II, 1333.
Egée, 1308.
Théſée, 1260.
Ménestée, 1230.
Démophoon, 1207.
Oxynthès ou Zinthis, 1174.
Aphidas, 1162.
Thigmoëtes ou Thymitès, 1161.
Mélanthe, 1153.
Codrus, 1116.

Archontes perpétuels.

Médon, premier archonte, 1095.
Achaſte, 1075.
Archippe, 1039.
Therſippe, 1020.
Phorbas, 991.
Mégaclès, 961.
Diognète, 933.
Phéréclès, 893.
Ariphron, 889.
Theſpiée, 858.
Agameſtor, 818.
Aſchyle, 778.
Alcméon, 756.

Archontes de dix ans.

Charops, 757.
Aſimedes, 747.
Clidicus, 737.
Hippomenès, 727.
Leocrates, 717.
Apſander, 707.
Eryxias, 697.
Anarchie de trois ans, 687.

Archontes annuels.

Créon fut le premier, 684.
Dracon donne ſes lois, 624.
Solon les ſiennes, 594.
Tyrannie de Piſiſtrate, 561.

ROIS DE LACÉDÉMONE ou SPARTE.

Lelex, 1516.
Miles.
Eurotas.
Lacædémon.
Amiclas.
Argalus.
Cymortas.
Abalus.
Hippocoon.
Tindare, père de Caſtor, de Pollux & d'Hélène.
Ménélas, mari d'Hélène.
On ignore la date préciſe de tous ces règnes.

Oreſte, 1189.
Tiſamène & Penthile, 1132.

ROIS LACÉDÉMONIENS,
de la race d'Hercule.

Ariſtodème, 1129.

Euryſthénides.

Euryſthène, 1125.
Agis I.
Echeſtrate, 1059.
Labotas, 1022.
Doriſſus, 986.
Agéſilaüs, 957.
Archelaüs, 913.
Téléclus, 853.
Alcamènes, 813.
Polydore, 776.
Eurycrates I, 724.
Anaxander, 687.
Eurycrates II.
Anaxandrides, 597.
Cléomènes I, 519.
Léonidas, 491.
Léonidas, *tué aux Thermopyles*, 480.
Cléombrote I, 480.
Pauſanias, 479.
Pliſtarchus, 469.
Eliſtoanax, 466.
Pauſanias, 408.
Agéſipolis I, 394.
Cléombrote II, 380.
Agéſipolis II, 371.
Cléomènes II, 370.
Areus ou Aretas I, 309.
Acrotatus I, 265.
Areus II, 264.
Léonidas III eſt chaſſé en 257.
Cléombrote III, 254.
Léonidas eſt rappelé en 239.
Cléomènes III, 238.
Il fuit en Egypte, 222.
Agéſipolis III, peu de mois, 219.

Proclides.

Proclès, 1125.
Pritanis, 1026.
Eunomus, 987.
Polydectes, 908.
Lycurgue, tuteur de Charilas, 891.
Voyages de Lycurgue, 894.
Lois de Lycurgue, 884.
Charilas, 873.
Nicander, 809.
Théopompus, 770.
Zeuxidamus, 723.
Anaxidamus, 690.
Agaſiclès ou Hégéſiclès, 645.
Ariſton, 597.
Démarate, 510.
Léotychidas, 491.
Archidamus I, 469.
Agis II, 427.
Agéſilas, 400.
Archidamus II, 388.
Agis III, 333.
Euridamidas ou Eudamidas I, 326.
Archidamus III, 295.
Eudamidas II.
Agis IV règne quatre ans. Il eſt étranglé par les Ephores, 244.
Euridamus, 240.
Epiclidas.
Lycurgue, tyran, 219.
La race d'Hercule finit à Lacédémone, la même année 219 avant Jéſus-Chriſt.
Machanidas, tyran, tué par Philopœmen en 206.
Nabis, tyran, tué en 192.
Les Romains ſont cenſés rendre la liberté aux Lacédémoniens, l'an 584 avant Jéſus-Chriſt.

ROIS DE THÈBES.

Cadmus, 1519.
Nictée & Polydore, 1457.
Nictée & Labdacus.
Nictée & Laïus, 1416.
Lycus & Laïus I, 1415.
Amphion, 1395.
Laïus II, 1358.
Créon, 1302.
Œdipe, 1292.
Etéocle, 1254.
Créon, tuteur de Ladamas, 1251.
Therſander, 1241.
Tiſamènes, 1219.
Damaſicton.
Ptolomœus.
Xanthus.
Thèbes devient république : on ignore en quelle année.

ROIS DE TROYE.

Scamander vient en Phrygie l'an (Av. J. C.) 1552.
Teucer vient en Phrygie, 1528.
Dardanus, 1506.
Erichtone, 1475.
Tros, 1400.
Ilus, 1340.
Laomédon, 1285.
Priam, 1249.
Priſe & deſtruction de Troye vers 1209.

ROIS DE PHÉNICIE ET DE TYR.

Tyr eſt bâtie vers l'an (Avant J. C.) 1255.
Hiram I, 1057.
Abibal, 1036.
Hiram II, ami de David & de Salomon, 1026.
Abdaſtarte, 985.
Aſtarte, 964.

Aſerimus, 952.
Phelès, 943.
Ithobal, 942.
Badezor, 910.
Margenus, 904.
Pygmalion, 895.
Didon fuit la tyrannie de ce Pygmalion ſon frère, & bâtit Carthage en Afrique, 882.
Les autres rois ſont inconnus juſqu'à Ithobal, 633.
Baal, 609.
Ecnibal, 599.
Chelbès, 599.
Abbarus, 598.
Mylgonus, 598.
Géraſtrates, 597.
Balator, 597.
Merbal, 596.
Hiram III, 592.
Tyr eſt détruite par Nabuchodonoſor-le-Grand, l'an 572.

ROIS LATINS.

L'origine du royaume des Latins, ainſi que la plupart des origines, appartient plus à la Fable qu'à l'Hiſtoire. Voici les rois latins dont on a conſervé les noms & les époques :

Janus, 1389.
Saturne, 1353.
Picus, qu'on croit être le même que Jupiter, 1320.
Faunus ou Mercure, 1283.
Latinus, 1239.
Ænée, 1204.
Aſcagne ou Iule, 1197.
Sylvius Poſthumus, 1159.
Ænéas Sylvius, 1130.
Latinus Sylvius, 1099.
Alba Sylvius, 1048.
Capetus ou Sylvius Atis, 1008.
Capys, 974.
Calpetus, 946.
Tiberinus, 933.
Agrippa, 925.
Alladius, 884.
Aventinus, 864.
Procas, 827.
Numitor, 800.
Amulius uſurpe le royaume ſur Numitor, 799.
Numitor rétabli par Romulus, 755.

ROIS DE ROME.

Romulus fonde Rome l'an (Av. J. C.) 752 ou 753.
Interrègne, 716.
Numa Pompilius, 715.
Tullus Hoſtilius, 672.
Combat des Horaces & des Curiaces, 669.
Ancus Martius, 640.
Tarquin l'Ancien, 616.
Servius Tullius, 578.
Tarquin-le-Superbe, 534.

L'an 509 avant Jéſus-Chriſt, & 244 de Rome, Tarquin eſt chaſſé ; le gouvernement républicain & conſulaire ſubſtitué au gouvernement royal. Les premiers conſuls furent :

L. Junius Brutus, *fondateur de la république*, 509 avant Jéſus-Chriſt.
L. Tarquinius Collatinus.

Brutus ayant été tué cette même année dans un combat, on mit à ſa place Sp. Lucretius Tricipitinus, & celui-ci étant mort encore dans l'année, M. Horatius Pulvillus lui fut ſubrogé.

On chaſſa auſſi Collatin, parce qu'il s'appeloit Tarquin, & l'on mit en ſa place P. Valerius, qui fut depuis ſurnommé Poplicola ou Publicola.

P. Valerius Publicola II, 508.
P. Lucretius Tricipitinus.
P. Valerius Publicola III, 507.
M. Horatius Pulvillus II.
Sp. Lartius ou Largius, Flavus ou Rufus, 506.
T. Herminius Aquilinus.
M. Valerius Voleſus, 505.
P. Poſthumius Tubertus.
P. Valerius Publicola IV, 504.
P. Lucretius Tricipitinus II.
P. Poſthumius Tubertus II, 503.
Agrippa Menenius Lanatus.
Opiter Virginius Tricootus, 502.
Sp. Caſſius Viſcellinus.
T. Poſthumius Cominius Aurancus, 501.
T. Lartius Flavius, *premier dictateur.*
M. Tullius Longus, 500.
Ser. Sulpicius Camerinus.
P. Veturius Geminus, 499.
T. Ebutius Elva.
T. Lartius Flavus II, 498.
Q. Clælius Siculus.
A. Sempronius Atratinus, 497.
M. Minucius Augurinus.
A. Poſthumius Albus Regillenſis, 496.
eſt fait dictateur.
T. Virginius Tricoſtus Cœlimontanus.
A. Claudius Sabinus, 495.
P. Servilius Priſcus.
A. Virginius Tricoſtus Cœlimontanus, 494.
T. Veturius Geminus Cicurinus.
Sp. Caſſius Viſcellinus II, 493.
T. Poſthumius Cominius Auruncus II.
T. Geganius Macerinus, 492.
P. Minucius Augurinus.
M. Minucius Augurinus II, 491.
A. Sempronius Atratinus II.
Q. Sulpicius Camerinus, 490.
Sp. Lartius Flavus II.
C. Julius Julus, 489.
P. Pinarius Rufus Mamercinus.
Sp. Nautius Rutilus, 488.
Sext. Furius Fuſus.
C. Aquilius Tuſcus, 487.
T. Sicinius Sabinus.

Sp. Caſſius

Sp. Caſſius Viſcellinus III. 486.
Proculus Virginius Tricoſtus.
Q. Fabius Vibulanus, 485.
Ser. Cornelius Coſſus Maluginenſis.
L. Æmilius Mamercinus, 484.
Q. Fabius Vibulanus.
M. Fabius Vibulanus, 483.
L. Valerius Publicola Potitus.
G. Julius Julus, 482.
Q. Fabius Vibulanus II.
Cœſo Fabius Vibulanus, 481.
Sp. Furius Fuſus.
Cn. Manlius Cincinnatus, 480.
M. Fabius Vibulanus II.
Cœſo Fabius Vibulanus II, 479.
V. Virginius Tricoſtus Rutilus.
L. Æmilius Mamercinus II, 478.
C. Servilius Structus Ahala.
C. Cornelius Lentulus *fut ſubrogé.*
C. Horatius Pulvillus, 477.
T. Menenius Lanatus.
A. Virginius Tricoſtus Rutilus, 476.
C. Servilius Structus.
P. Valerius Publicola, 475.
C. Nautius Rufus.
L. Furius Medullinus Fuſus, 474.
M. Manlius Fuſo.
L. Æmilius Mamercinus III, 473.
P. Vopiſcus Julius Julus.
P. Pinarius Rufus Mamercinus, 472.
P. Furius Fuſus.
Ap. Claudius Sabinus, 471.
T. Quintius Capitolinus Barbatus.
L. Valerius Publicola Potitus II, 470.
T. Æmilius Mamercinus.
A. Virginius Tricoſtus Cœlimontanus, 469.
T. Numicius Priſcus.
T. Quintius Capitolinus Barbatus II, 468.
Q. Servilius Priſcus.
T. Æmilius Mamercinus II, 467.
Q. Fabius Vibulanus.
Sp. Poſthumius Albus Regillenſis, 466.
Q. Servilius Priſcus II.
Q. Fabius Vibulanus II, 465.
T. Quintius Capitolinus Barbatus III.
A. Poſthumius Albus Regillenſis, 464.
Sp. Furius Medullinus Fuſus.
P. Servilius Priſcus, 463.
L. Abatius Eloa.
T. Lucretius Tricipitinus, 462.
T. Veturius Geminus Cicurinus.
P. Volumnius Amintinus Gallus, 461.
Ser. Sulpitius Camerinus.
P. Valerius Publicola II, 460.
C. Claudius Sabinus Regillenſis.
Q. Fabius Vibulanus, 459.
L. Cornelius Maluginenſis Coſſus.
C. Nautius Rutilus, 458.
L. Minucius.
C. Horatius Pulvillus, 457.
Q. Minucius Augurinus.
M. Valerius Maximus, 456.
Sp. Virginius Tricoſtus Cœlimontanus.
T. Romilius Rocus Vaticanus, 455.
C. Veturius Cicurinus.
Sp. Tarpeius Montanus Capitolinus, 454.
A. Ætherius Fontinalis.
Sext. Quintilius Varus, 453.
P. Horatius (ou Curiatius) Tergeminus.
P. Ceſtius Capitolinus, 452.
C. Menenius Lanatus.

Ils abdiquent & font place aux décemvirs qui ſuivent :

Ap. Claudius Craſſinus, 451.
T. Genucius Augurinus.
P. Ceſtius Capitolinus.
P. Poſthumius Albus Regillenſis.
Sex. Sulpicius Camerinus.
A. Manlius Vulſo.
T. Romilius Rocus Vaticanus.
C. Julius Julus.
T. Veturius Craſſus Cicurinus.
P. Horatius (ou Curiatius) Tergeminus.

Ces décemvirs, établis pour donner à Rome une juriſprudence, formèrent la loi des douze tables. On nomma décemvirs pour l'année ſuivante 450.

Ap. Claudius Craſſinus.
M. Cornelius Maluginenſis.
M. Sergius.
L. Minutius.
Q. Fabius Vibulanus.
Q. Pœcelius.
T. Antonius Merenda.
K. Diullius.
Sp. Oppius Cornicenſis.
M. Rabuleius.

(*Les décemvirs de l'année précédente* (449) *retinrent de force l'autorité. L'abus qu'ils en firent, ſurtout Appius Claudius, & la tragique aventure de Virginie, à laquelle celui-ci donna lieu par ſa tyrannie & ſa violence, firent ſupprimer les décemvirs, & l'on revint au gouvernement conſulaire.*)

CONSULS.

L. Valerius Publicola Potitus, 449.
M. Horatius Barbatus.
Lar. Herminius Aquilinus, 448.
T. Virginius Tricoſtus Cœlimontanus.
M. Geganius Macerinus, 447.
C. Julius Iulus.
T. Quinetius Capitolinus Barbatus IV, 446.
Agrippa Furius Fuſus,
ou, ſelon Denys d'Halicarnaſſe,
M. Minucius.
C. Quintius.

M. Genucius Augurinus, 445.
C. Curtius Philo.

Tribuns militaires, avec autorité de consuls.

A. Sempronius Atratinus, 444.
L. Attilius Longus.
T. Clælius Siculus.

Ils abdiquent, & L. Papirius Mugillanus est consul la même année avec L. Sempronius Atratinus.

M. Geganius Macerinus II, 443.
T. Quinctius Capitolinus Barbatus V.
M. Fabius Vibulanus, 442.
Posthumius Ebutius Elva Cornicensis.
C. Furius Pacilus Fusus, 441.
M. Papirius Crassus.
Proculus Geganius Macerinus, 440.
L. Menenius Lanatus.
T. Quinctius Capitolinus Barbatus VI, 439.
Agrippa Menenius Lanatus.

Trois tribuns militaires.

SAVOIR :

Mam. Æmilius Mamercinus, 438.
T. Quinctius Cincinnatus.
L. Julius Iulus.

Consuls.

M. Geganius Macerinus, 437.
L. Serg. Fidenas.
M. Cornelius Maluginensis, 436.
L. Papirius Crassus.
C. Julius Iulus, 435.
L. Virginius Tricostus.
C. Julius Iulus II, 434.
L. Virginius Tricostus II.

Trois tribuns militaires.

SAVOIR :

M. Fabius Vibulanus, 433.
M. Fossius Flaccinator.
L. Sergius Fidenas.

Trois autres tribuns militaires.

SAVOIR :

L. Pinarius Rufus Mamercinus, 432.
L. Furius Medullinus.
Sp. Posthumius Albus Regillensis.

Consuls.

T. Quinctius Pennus Cincinnatus, 431.
C. Julius Manto.
C. Papirius Crassus, 430.
L. Julius Iulus.
L. Sergius Fidenas II, 429.
Hostius Lucretius Tricipitinus.
T. Quinctius Pennus Cincinnatus II, 428.
A. Cornelius Cossus.
C. Servilius Structus Ahala, 427.
L. Papirius Mugillanus II.

Quatre tribuns militaires.

SAVOIR :

T. Quinctius Pennus Cincinnatus, 426.
C. Furius Pacilus.
M. Posthumius Albus Regillensis.
A. Cornelius Cossus.

Quatre autres.

A. Sempronius Atratinus, 425.
L. Furius Medullinus.
L. Quinctius Cincinnatus.
L. Horatius Barbatus.

Quatre autres.

Ap. Claudius Crassus Regillensis, 424.
Sp. Nautius Rutilus.
L. Sergius Fidenas.
Sex. Julius Iulus.

Consuls.

C. Sempronius Atratinus, 423.
Q. Fabius Vibulanus.

Quatre tribuns militaires.

SAVOIR :

M. Manlius Vulso Capitolinus, 422.
Q. Antonius Merenda.
L. Papirius Mugillanus.
L. Servilius Strictus.

Consuls.

T. Quinctius Capitolinus Barbatus, 421.
Humerius Fabius Vibulanus.

Quatre tribuns militaires.

SAVOIR :

T. Quinctius Pennus Cincinnatus III, 420.
M. Manlius Vulso Capitolinus.
L. Furius Medullinus III.
A. Sempronius Atratinus.

Quatre autres.

Agrippa Menenius Lanatus, 419.
Sp. Nautius Rutilus.
P. Lucretius Tricipitinus.
C. Servilius Axilla II.

Quatre autres.

M. Papirius Mugillanus, 418.
C. Servilius Axilla III.
L. Sergius Fidenas.
Q. Servilius Priscus.

Quatre autres.

P. Lucretius Tricipitinus, 417.
L. Servilius Structus.
Agrippa Menenius Lanatus.
Sp. Veturius Crassus Cicurinus.

Quatre autres.

A. Sempronius Atratinus, 416.
M. Papirius Mugillanus.
Sp. Nautius Rutilus.
Q. Fabius Vibulanus.

Quatre autres.

P. Cornelius Coſſus;
Quinctius Cincinnatus.
C. Valerius Pennus Voluſus.
Q. Fabius Vibulanus.

Quatre autres.

Q. Fabius Vibulanus, 414.
Cn. Cornelius Coſſus.
P. Poſthumius Albus Regillenſis.
L. Valerius Potitus.

Conſuls.

M. Cornelius Coſſus, 413.
L. Furius Medullinus.
Q. Fabius Ambuſtus, 412.
C. Furius Pacilus.
M. Papirius Mugillanus, 411.
C. Nautius Rutilus.
M. Æmilius Mamercinus, 410.
C. Valerius Potitus Voluſus.
Cn. Cornelius Coſſus, 409.
L. Furius Medullinus.

Trois tribuns militaires.

SAVOIR:

C. Julius Iulus. 408.
P. Cornelius Coſſus.
C. Servilius Ahala.

Quatre autres.

C. Valerius Potitus Voluſus, 407.
C. Servilius Ahala.
Fabius Vibulanus.
L. Furius Medullinus.

Quatre autres.

P. Cornelius Rutilus Coſſus, 406.
L. Valerius Potitus.
Cn. Cornelius Coſſus.
Fabius Ambuſtus.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

C. Julus Iulus, 405.
M. Æmilius Mamercinus.
T. Quinctius Capitolinus Barbatus.
L. Furius Medullinus.
T. Quinctius Cincinnatus.
A. Manlius Vulſo Capitolinus.

Six autres.

P. Cornelius Maluginenſis, 404.
Sp. Nautius Rutilus.
Cn. Cornelius Coſſus.
C. Valerius Potitus.
K. Fabius Ambuſtus.
M. Sergius Fidenas.

Huit tribuns militaires.

SAVOIR:

M. Ormilius Mamercinus, 403.
M. Furius Fuſus.
Appius Claudius Craſſus.
L. Julius Iulus.
M. Quintilius Varus.
L. Valerius Potitus.
M. Furius Camillus.
M. Poſthumius Albinus.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

Q. Servilius Ahala, 402.
Q. Sulpicius Camerinus.
Q. Servilius Priſcus Fidenas.
A. Manlius Vulſo.
L. Virginius Tricoſtus.
M. Sergius Fidenas.

Six autres.

L. Valerius Potitus, 401.
L. Julius Iulus.
M. Furius Camillus.
M. Æmilius Mamercinus.
Cn. Cornelius Coſſus.
K. Fabius Ambuſtus.

Six autres.

P. Licinius Calvus, 400.
P. Mælius Capitolinus.
P. Mænius.
Sp. Furius Medullinus.
L. Titinius.
L. Publilius Philo.

Six autres.

C. Duillius, 399.
L. Ottilius Longus.
Cn. Genaſius Aventinenſis.
M. Pomponius.
Volero Publilius Philo.
M. Veturius Craſſus Cicurinus.

Six autres.

L. Valerius Potitus, 398.
L. Furius Medullinus.
M. Valerius Maximus.
M. Furius Camillus.
Q. Servilius Priſcus.
Q. Sulpicius Camerinus.

Six autres.

L. Julius Iulus, 397.
L. Furius Medullinus.
L. Sergius Fidenas.
A. Posthumius Albinus.
A. Manlius Vulso.
P. Cornelius Maluginensis.

Six tribuns du peuple.

SAVOIR:

P. Licinius Calvus, 396.
L. Attilius Longus.
P. Mælius Capitolinus.
L. Titinius.
P. Mænius.
C. Genucius Aventinensis.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

P. Cornelius Cossus, 395.
P. Cornelius Scipio.
M. Valerius Maximus.
K. Fabius Ambustus.
L. Furius Medullinus.
Q. Servilius Priscus Fidenas.

Six autres.

M. Furius Camillus, 394.
L. Furius Medullinus.
C. Æmilius Mamercinus.
Sp. Posthumius Albinus Regillensis.
P. Cornelius Scipio.
L. Valerius Publicola.

Consuls.

L. Lucretius Flavus, 393.
Ser. Sulpicius Camerinus.
L. Valerius Potitus. 392.
M. Manlius Capitolinus.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

L. Lucretius Flavus, 391.
Ser. Sulpicius Camerinus.
M. Æmilius Mamercinus.
L. Furius Medullinus.
Agrippa Furius Fusus.
C. Æmilius Mamercinus.

Six autres.

Q. Fabius Ambustus, 390.
K. Fabius Ambustus.
C. Fabius Ambustus.
Q. Sulpicius Longus.
Q. Servilius Priscus Fidenas.
Servilius Cornelius Maluginensis.

Six autres.

L. Valerius Publicola, 389.
L. Virgilius Tricostus.
P. Cornelius Cossus.
A. Manlius Capitolinus.
L. Æmilius Mamercinus.
L. Posthumius Albinus Regillensis.

Six autres.

T. Quinctius Cincinnatus, 388.
L. Servilius Priscus Fidenas.
L. Julius Iulus.
L. Aquilinus Corvus.
L. Lucretius Tricipitinus.
Ser. Sulpicius Rufus.

Six autres.

L. Papirius Cursor, 387.
C. Sergius Fidenas.
L. Æmilius Mamercinus.
L. Menenius Lanatus.
L. Valerius Publicola.
C. Cornelius Cossus.

Six autres.

L. Furius Camillus, 386.
Q. Servilius Priscus Fidenas.
L. Quinctius Cincinnatus.
L. Horatius Pulvillus.
P. Valerius Potitus Publicola.
Ser. Cornelius Maluginensis.

Six autres.

A. Manlius Capitolinus, 385.
P. Cornelius Cossus.
T. Quinctius Capitolinus.
L. Quinctius Capitolinus.
L. Papirius Cursor.
C. Sergius Fidenas.

Six autres.

Ser. Cornelius Maluginensis, 384.
P. Valerius Potitus Publicola.
M. Furius Camillus.
Ser. Sulpicius Rufus.
C. Papirius Crassus.
T. Quinctius Cincinnatus.

Six autres.

L. Valerius Publicola, 383.
A. Manlius Capitolinus.
Ser. Sulpicius Rufus.
L. Lucretius Tricipitinus.
L. Æmilius Mamercinus.
M. Tribonius Flavus.

Six autres.

Sp. Papirius Crassus, 382.
L. Papirius Crassus.

Ser. Cornelius Maluginenſis.
Q. Servilius Priſcus Fidenas.
Ser. Sulpicius Prætextatus.
L. Æmilius Mamercinus.

Six autres.

M. Furius Camillus, 381.
A. Poſthumius Albinus Regillenſis,
L. Poſthumius Albinus Regillenſis.
L. Furius Medullinus.
L. Lucretius Tricipitinus.
M. Fabius Ambuſtus.

Six autres.

L. Valerius Publicola, 380.
P. Valerius Potitus Publicola.
L. Menenius Lanatus.
C. Sergius Fidenas.
Sp. Papirius Curſor.
Ser. Cornelius Maluginenſis.

Six autres.

P. Manlius Capitolinus, 379.
C. Manlius Capitolinus.
C. Julius Iulus.
C. Sextilius.
M. Albinius.
L. Contiſtius.

Six autres.

Sp. Furius Medullinus, 378.
Q. Servilius Priſcus Fidenas.
C. Licinius Calvus.
C. Clælius Siculus.
M. Horatius Pulvillus.
L. Geganius Macerinus.

Six autres.

L. Æmilius Mamercinus, 377.
Ser. Sulpicius Prætextatus.
P. Valerius Potitus Publicola.
L. Quinctius Cincinnatus.
C. Veturius Craſſus Cicurinus.
C. Quinctius Cincinnatus.

Anarchie à Rome, ſans conſuls ni tribuns, pendant les années 376, 375, 374, 373, 372, ſuivant les marbres capitolins.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

L. Furius Medullinus 371.
P. Valerius Potitus Publicola.
A. Manlius Capitolinus.
Ser. Sulpicius Prætextatus.
C. Valerius Potitus.
Ser. Cornelius Maluginenſis.

Six autres.

Q. Servilius Priſcus Fidenas, 370.
M. Cornelius Maluginenſis.
C. Veturius Craſſus Cicurinus.
Q. Quinctius Cincinnatus.
A. Cornelius Coſſus.
M. Fabius Ambuſtus.

Six autres.

L. Quinctius Capitolinus, 369.
Sp. Servilius Structus.
Serv. Cornelius Maluginenſis.
L. Papirius Craſſus.
Serv. Sulpicius Prætextatus.
L. Veturius Craſſus Cicurinus.

Camille, dictateur ſans conſuls ni tribuns, 368.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

A. Cornelius Coſſus, 367.
L. Veturius Craſſus Cicurinus.
M. Cornelius Maluginenſis.
P. Valerius Potitus Publicola.
M. Geganius Macerinus.
P. Manlius Capitolinus.

Camille, âgé de quatre-vingts ans, eſt créé dictateur.

Conſuls.

L. Æmilius Macerinus, *patricien.* 366.
L. Sextius Sextinus Lateranus, *plébéien.*
L. Genucius Aventinenſis, 365.
Q. Servilius Ahala.
C. Sulpicius Petitus, 364.
C. Licinius Calvus.
L. Æmilius Mamercinus, 363.
Cn. Genucius Aventinenſis.
Q. Servilius Ahala, 362.
L. Genucius Aventinenſis II.
C. Licinius Calvus II, 361.
F. Sulpicius Petitus II.
M. Fabius Ambuſtus, 360.
C. Petilius Libo Viſolus.
M. Popilius Lænas, 359.
Cn. Manlius Capitolinus imperioſus.
C. Fabius Ambuſtus, 358.
C. Plotinus Proculus.
M. Marcius Rutilus, 357.
Cn. Manlius Capitolinus Imperioſus II.
M. Fabius Ambuſtus II, 356.
M. Popilius Lænas II.
C. Sulpicius Petitus III, 355.
L. Valerius Publicola II.
M. Fabius Ambuſtus III, 354.
T. Quinctius Pennus Capitolinus.
C. Sulpicius Petitus IV, 353.
M. Valerius Publicola III.
Pub. Valerius Publicola IV, 352.
C. Martius Rutilus.
C. Sulpicius Petitus V, 351.
T. Quinctius Pennus Cincinnatus.

M. Popilius Lænas III, 350.
L. Cornelius Scipio.
L. Furius Camillus, 349.
Ap. Claudius Craſſus.
M. Popilius Lænas IV, 348.
M. Valerius Corvus.
C. Plotius Hypſæus, 347.
T. Manlius Imperioſus Torquatus.
M. Valerius Corvus, 346.
C. Petilius Libo Viſolus.
M. Fabius Dorſo, 345.
Ser. Sulpicius Camerinus.
C. Martius Rutilus, 344.
T. Manlius Imperioſus Torquatus.
M. Valerius Corvus, 343.
A. Cornelius Coſſus Arvina.
C. Martius Rutilus, 342.
Q. Servilius Ahala.
C. Plotinus Hypſæus, 341.
L. Æmilius Mamercinus.
T. Manlius Imperioſus Torquatus, 340.
P. Decius Mus.
T. Æmilius Mamercinus, 339.
Q. Publilius Philo.
L. Furius Camillus, 338.
C. Mænius.
C. Sulpicius Longus, 337.
P. Ælius Pætus.
L. Papirius Craſſus, 336.
Cæſo Duillius.
M. Valerius Corvus, 335.
M. Attilius Regulus.
T. Veturius Calvinus, 334.
Sp. Poſthumius Albinus.
L. Papirius Curſor, 333.
C. Petilius Libo Viſolus.
A. Cornelius Coſſus Arvina II, 332.
Cn. Domitius Calvinus.
M. Claudius Marcellus, 331.
C. Valerius Potitus Flaccus.
L. Papirius Craſſus, 330.
L. Plotius Venno.
L. Æmilius Mamercinus Privernas II, 329.
Cn. Plotius Decianus.
C. Plotius Proculus, 328.
P. Cornelius Scapula.
L. Cornelius Lentulus, 327.
Q. Publilius Philo II.
C. Petilius Libo Viſolus, 326.
L. Papirius Mugillanus.
L. Purius Camillus II, 325.
D. Junius Brutus Scæva.

Dictateurs.

L. Papirius Curſor, 324.
L. Salpicius Longus, 323.
Q. Aulius Cerretanus.
Q. Fabius Maximus Rullianus, 322.
L. Fulvius Corvus.

T. Veturius Calvinus II, 321.
Sp. Poſthumius Albinus II.
L. Papirius Curſor II, 320.
Q. Publius Philo III.
L. Papirius Curſor III, 319.
Q. Æmilius (ou Aulius) Cerretanus.
L. Plotius Venno, 318.
M. Foſſius Flaccinator.
Q. Æmilius Barbula, 317.
C. Junius Bubulcus Brutus.
Sp. Nautius Rutilus, 316.
M. Popilius Lænas.
L. Papirius Curſor IV, 315.
Q. Publilius Philo IV.
M. Pætilius Libo, 314.
C. Sulpicius Longus.
L. Sulpicius Curſor V, 313.
Junius Bubulcus Brutus II,
M. Valerius Maximus, 312.
P. Decius Mus.
C. Junius Bubulcus Brutus III, 311.
Q. Æmilius Barbula II.
Q. Fabius Maximus Rullianus II, 310.
C. Martius Rutilus.
L. Papirius Curſor, 309.
P. Decius Mus II, 308.
Q. Fabius Maximus Rullianus III.
Ap. Claudius Cœcus, 307.
L. Volumnius Flamma Violens.
Q. Marcius Tremulus, 306.
P. Cornelius Arvina.
L. Poſthumius Megellus, 305.
T. Minucius Augurinus, *auquel fut ſubſtitué*
M. Fulvius Corvus Pætinus.
P. Sempronius Sophus, 304.
P. Sulpitius Saverrio.
Ser. Cornelius Lentulus, 303.
L. Genucius Aventinenſis.
M. Livius Dexter, 302.
M. Æmilius Paulus.

Point de conſuls à Rome, mais deux dictateurs.

SAVOIR:

Q. Fabius Maximus Rullianus, 301.
M. Valerius Corvus.
Q. Apulcius Panſa, 300.
M. Valerius Corvus.
M. Fulvius Perinus, 299.
T. Manlius Torquatus, *auquel fut ſubſtitué*
M. Valerius Corvus.
L. Cornelius Scipio, 298.
Cn. Fulvius Contumalus.
Q. Fabius Maximus Rullianus IV, 297.
P. Decius Mus III.
Ap. Claudius Cœcus II, 296.
L. Volumnius Flamma Violens.
Q. Fabius Maximus Rullianus V, 295.
P. Decius Mus IV.
L. Poſthumius Megellus, 294.
M. Attilius Regulus.

L. Papirius Curſor, 293.
Sp. Carvilius Maximus.
Q. Fabius Maximus Gurges, 292.
D. Junius Brutus Scœva.
L. Poſthumius Megellus III, 291.
C. Junius Brutus Bubulcus.
P. Cornelius Rufinus, 290.
M. Curius Dentatus.
M. Valerius Maximus Corvinus, 289.
Q. Cæditius Noctua.
Q. Martius Tremulus, 288.
P. Cornelius Arvina.
M. Claudius Marcellus, 287.
Sp. Nautius Rutilus.
M. Valerius Maximus Potitus, 286.
C. Ælius Pœtus.
C. Claudius Canina, 285.
M. Æmilius Lepidus (ou Barbula).
C. Servilius Tucoa, 284.
L. Cæcilius Metellus (ou Denter).
P. Cornelius Dolabella Maximus, 283.
Cn. Domitius Calvinus.
C. Fabricius Luſcinus, 282.
Q. Æmilius Papus.
L. Æmilius Barbula, 281.
Q. Marcius Philippus.
P. Valerius Lævinus, 280.
T. Coruncianus nepos.
P. Sulpitius Saverrio, 279.
P. Decius Mus.
Q. Fabricius Luſcinus II, 278.
Q. Æmilius Papus II.
P. Cornelius Rufinus II, 277.
C. Junius Brutus Bubulcus II.
C. Fabius Maximus Gurges II, 276.
C. Genucius Clepſina.
M. Curius Dentatus II, 275.
L. Cornelius Lentulus Caudinus.
M. Curius Dentatus III, 274.
Ser. Cornelius Merenda.
C. Fabius Dorſo Licinus, 273.
C. Claudius Canina II.
L. Papirius Curſor II, 272.
Sp. Carvilius Maximus II.
C. Quinctilius Claudus, 271.
L. Genucius Clepſina.
C. Genucius Clepſina II, 270.
C. N. Cornelius Blaſio.
Q. Ogulinus Gallus, 269.
C. Fabius Pictor.
P. Sempronius Sophus, 268.
Ap. Claudius Craſſus.
M. Attilius Regulus, 267.
L. Julius Libo.
M. Fabius Victor, 266.
D. Junius Pera.
Q. Fabius Maximus Gurges III, 265.
L. Mamilius Vitulus.
Ap. Claudius Caudea, 264.
M. Fulvius Flaccus.

M. Valerius Maximus Meſſala, 263.
M. Otacilius Craſſus.
L. Poſthumius Megellus, 262.
Q. Mamilius Vitulus.
L. Valerius Flaccus, 261.
T. Otacilius Craſſus.
Cn. Cornelius Scipio Aſina, 260.
C. Duillius nepos.
L. Cornelius Scipio, 259.
C. Aquilius Florus.
A. Attilius Calatinus, 258.
C. Sulpitius Paterculus.
C. Attilius Regulus Serranus, 257.
Cn. Cornelius Blaſio.
A. Manlius Vulſo Longus, 256.
Q. Cæditius *fut ſubrogé en ſa place.*
M. Attilius Regulus.
Ser. Fulvius Pætinus Nobilior, 255.
M. Æmilius Paulus.
Cn. Cornelius Scipio Aſina II, 254.
A. Attilius Calatinus.
Cn. Servilius Cæpio, 253.
C. Sempronius Blæſus.
C. Aurelius Cotta, 252.
P. Servilius Geminus.
L. Cæcilius Metellus II, 251.
C. Furius Pacilus.
C. Attilius Regulus II, 250.
L. Manlius Vulſo.
P. Claudius Pulcher, 249.
L. Junius Pullus.
C. Aurelius Cotta, 248.
P. Servilius Geminus II.
L. Cæcilius Metellus, 247.
M. Fabius Buteo.
M. Otacilius Craſſus, 246.
M. Fabius Licinius.
M. Fabius Buteo, 245.
C. Attilius Balbus.
A. Manlius Torquatus Atticus, 244.
C. Sempronius Blæſus II.
C. Fundanius Fundulus, 243.
C. Sulpitius Gallus.
C. Lutatius Catulus. 242.
A. Poſthumius Albinus.
A. Manlius Torquatus Atticus, 241.
Q. Lutatius Cerco.
C. Claudius Centho, 240.
M. Sempronius Tuditanus.
C. Mamilius Turinus, 239.
Q. Valerius Falto.
T. Sempronius Gracchus, 238.
Q. Valerius Falto.
L. Cornelius Lentulus Caudinus, 237.
Q. Fulvius Flaccus.
P. Cornelius Lentulus Caudinus, 236.
C. Licinius Varus.
T. Manlius Torquatus. 235.
C. Attilius Bulbus II.

L. Posthumius Albinus, 234.
Sp. Carvilius Maximus.
Q. Fabius Maximus Verrucosus, 233.
M. Pomponius Matho.
M. Æmilius Lepidus, 232.
M. Publicius Malleslus.
M. Pomponius Matho II, 231.
C. Papirius Maso.
M. Æmilius Barbula, 230.
M. Junius Pera.
L. Posthumius Albinus, 229.
Cn. Fulvius Centumalus.
Sp. Curvilius Maximus II, 228.
Q. Fabius Maximus Verrucosus II.
P. Valerius Flaccus, 227.
M. Attilius Regulus.
M. Valerius Messala, 226.
L. Apullius Fullo.
L. Æmilius Papus, 225.
C. Attilius Regulus.
Q. Fulvius Flaccus, 224.
T. Manlius Torquatus II.
C. Flaminius nepos, 223.
P. Furius Philus.
Cn. Cornelius Scipio Calvinus, 222.
M. Claudius Marcellus.
P. Cornelius Scipio Asinà, 221.
M. Minucius Rufus.
L. Veturius Philo, 220.
C. Lutacius Catulus.
M. Livius Salinator, 219.
L. Æmilius Paulus.
P. Cornelius Scipio, 218.
T. Sempronius Longus.
Cn. Servilius Geminus, 217.
C. Flaminius nepos II, *auquel on substitue*
M. Attilius Regulus II.
P. Terentius Varro, 216.
L. Æmilius Paulus II.
L. Posthumius Albinus, 215.
T. Sempronius Gracchus,
Et en la place de Posthumius:
M. Claudius Marcellus.
Q. Fabius Maximus Verrucosus III.
Q. Fabius, *id.* IV, 214.
M. Claudius Marcellus III.
Q. Fabius Maximus *le fils*, 213.
T. Sempronius Gracchus II.
Q. Fulvius Flaccus II, 212.
Ap. Claudius Pulcher.
P. Sulpitius Galba Maximus, 211.
C. Fulvius Centumalus.
M. Valerius Lævinus II, 210.
M. Claudius Marcellus IV.
Q. Fabius Maximus Verrucosus V, 209.
Q. Fulvius Flaccus III.
M. Claudius Marcellus, 208.
T. Quintius Crispinus.
C. Claudius Nero, 207.
M. Livius Salinator.

Q. Cæcilius Metellus, 206.
L. Veturius Philo.
P. Cornelius Scipio, 205.
P. Licinius Crassus.
M. Cornelius Cethegus, 204.
P. Sempronius Tuditanus.
Cn. Servilius Cæpio, 203.
C. Servilius Geminus.
T. Claudius Nero, 202.
M. Servilius Pulex Geminus.
Cn. Cornelius Lentulus, 201.
P. Ælius Poetus.
P. Sulpicius Galba Maximus, 200.
C. Aurelius Cotta.
L. Cornelius Lentulus, 199.
P. Villius Toppulus.
T. Quintius Flaminius, 198.
Sex. Ælius Pœtus Catus.
C. Cornelius Cethegus, 197.
Q. Minucius Rufus.
L. Furius Pupureo, 196.
M. Claudius Marcellus.
M. Portius Cato, 195.
L. Valerius Flaccus.
P. Cornelius Scipio Africanus, 194.
T. Sempronius Longus.
L. Cornelius Merula, 193.
Q. Minucius Thermus.
L. Quintius Flaminius, 192.
Cn. Domitius Ænobarbus.
M. Acilius Glabrio, 191.
P. Cornelius Scipio Nasica.
L. Cornelius Scipio, 190.
C. Lælius nepos.
Cn. Manlius Vulso, 189.
M. Fulvius Nobilior.
C. Livius Salinator, 188.
M. Valerius Messala.
M. Æmilius Lepidus, 187.
C. Flaminius nepos.
Sp. Posthumius Albinus, 186.
Q. Marcius Philippus.
Ap. Claudius Pulcher, 185.
M. Sempronius Tuditanus.
P. Claudius Pulcher, 184.
L. Porcius Licinus.
Q. Fabius Labeo, 183.
M. Claudius Marcellus.
L. Æmilius Paulus, 182.
M. Bœbius Tamphilus.
P. Cornelius Cethegus, 181.
M. Bœbius Tamphilus.
A. Posthumius Albinus, 180.
C. Calpurnius Piso, *auquel on substitue*
Q. Fulvius Flaccus.
L. Manlius Acidinus Fulvianus, 179.
Q. Fulvius Flaccus.
M. Junius Brutus, 178.
A. Manlius Vulso.

C. Claudius

C. Claudius Pulcher, 177.
T. Sempronius Gracchus.
Cn. Cornelius Scipio Hiſpalus, 176.
On lui ſubſtitue :
C. Valerius Lævinus.
Q. Petilius Spurinus.
P. Mutius Scævola, 175.
M. Æmilius Lepidus II.
Sp. Poſthumius Albinus, 174.
Q. Mutius Scævola,
L. Poſthumius Albinus, 173.
M. Popilius Lænas.
C. Popilius Lænas, 172.
P. Ælius Ligus.

Ces deux conſuls ſont tirés du peuple pour la première fois.

P. Licinius Craſſus, 171.
C. Caſſius Longinus.
Aul. Hoſtilius Mancinus, 170.
A. Attilius Serranus.
Q. Marcius Philippus II, 169.
Cn. Servilius Cœpio.
L. Æmilius Paulus, 168.
C. Licinius Craſſus.
Q. Ælius Pætus, 167.
M. Junius Pennus.
C. Sulpitius Gallus, 166.
M. Claudius Marcellus.
C. Manlius Torquatus, 165.
Cn. Octavius nepos.
A. Manlius Torquatus, 164.
Q. Caſſius Longinus.
T. Sempronius Gracchus II, 163.
M. Juventius Phalna.
L. Cornelius Scipion Naſica, 162.
C. Marcius Figulus.
M. Valerius Meſſala, 161.
C. Fannius Strabo.
L. Anicius Gallus, 160.
M. Cornelius Cethegus.
Cn. Cornelius Dolabella, 159.
M. Fulvius Nobilior.
M. Æmilius Lepidus, 158.
C. Popilius Lænas.
Sex. Julius Cæſar, 157.
L. Aurelius Oreſtes.
L. Cornelius Lentulus Lupus, 156.
C. Marcius Figulus II.
P. Cornelius Scipio Naſica, 155.
M. Claudius Marcellus II.
Q. Opirius nepos, 154.
L. Poſthumius Albinus, *auquel on ſubſtitue*
M. Acilius Glabrio.
Q. Fulvius Nobilior, 153.
T. Annius Luſcus.
M. Claudius Marcellus, 152.
L. Valerius Flaccus.
L. Licinius Lucullus, 151.
A. Poſthumius Albinus.

L. Quintius Flamininus, 150.
M. Acilius Balbus.
L. Marcinus Cenſorinus, 149.
M. Manilius nepos.
Sp. Poſthumius Albinus, 148.
L. Calpurnius Piſo Cæſonius.
P. Cornelius Scipio Africanus Æmilianus, 147.
C. Livius Mamilianus Druſus.
Cn. Cornelius Lentulus, 146.
L. Mummius Achaicus.
Q. Fabius Maximus Æmilianus, 145.
L. Hoſtilius Mancinus.
Ser. Sulpitius Galba, 144.
L. Aurelius Cotta.
Ap. Claudius Pulcher, 143.
Q. Cæcilius Metellus Macedonicus.
L. Cæcilius Metellus Calvus, 142.
Q. Fabius Maximus Servilianus.
Q. Servilius nepos, 141.
Q. Pompeius nepos.
C. Lælius Sapiens, 140.
Q. Servilius Cæpio.
Calpurnius Piſo, 139.
M. Popilius Lænas.
P. Cornelius Scipio Naſica Serapio, 138.
D. Junius Brutus Callaicus.
M. Æmilius Lepidus Porcina, 137.
C. Hoſtilius Mancinus.
P. Furius Philus, 136.
Sex. Attilius Serranus.
Ser. Fulvius Flaccus, 135.
Q. Calpurnius Piſo.
P. Cornelius Scipio Africanus Æmilianus II, 134.
C. Fulvius Flaccus.
P. Minutius Scævola, 133.
L. Calpurnius Piſo.
P. Popilius Lænas, 132.
P. Rupillus nepos.
P. Licinius Craſſus Mucianus, 131.
L. Valerius Flaccus.
C. Claudius Pulcher, 130.
M. Perpenna.
C. Sempronius Tuditanus, 129.
M. Aquillius nepos.
Cn. Octavius nepos, 128.
T. Annius Luſcus Rufus.
L. Caſſius Longinus, 127.
L. Cornelius Cinna.
M. Æmilius Lepidus, 126.
L. Aurelius Oreſtes.
M. Plotius Hypſæus, 125.
M. Fulvius Flaccus.
C. Caſſius Longinus, 124.
Sextius Calvinus.
Q. Cæcilius Metellus Balearius, 123.
T. Quintius Flamininus.
Cn. Domitius Ænobarbus, 122.
C. Fannius Strabo.
L. Opimius nepos, 121.
Q. Fabius Maximus Allobrogicus.

P. Manilius nepos, 120.
C. Papirius Carbo.
L. Cæcilius Metellus Dalmaticus, 119.
L. Aurelius Cotta.
M. Porcius Cato, 118.
Q. Mancius Rex.
L. Cæcilius Metellus, 117.
Q. Mutius Scævola.
C. Licinius Geta, 116.
Q. Fabricius Maximus Eburnus.
M. Æmilius Scaurus, 115.
M. Cæcilius Metellus.
M. Acilius Balbus, 114.
C. Porcius Cato.
P. Cæcilius Metellus Caprarius, 113.
Cn. Papirius Carbo.
M. Livius Druſus, 112.
L. Calpurnius Piſo.
P. Cornelius Scipio Naſica, 111.
L. Calpurnius Piſo Beſtia.
M. Minutius Rufus, 110.
Sp. Poſthumius Albinus.
Q. Cæcilius Metellus Numidicus, 109.
M. Junius Silanus.
Ser. Sulpitius Galba, 108.
Q. Hortenſius nepos, *auquel on ſubſtitue*
M. Aurelius Scaurus.
L. Caſſius Longinus, 107.
C. Marius nepos.

On ſubſtitue au premier

M. Æmilius Scaurus II.
C. Attilius Serranus, 106.
Q. Servilius Cæpio.
P. Rutilius Rufus, 105.
Cn. Mallius Maximus.
C. Marius nepos II, 104.
C. Flavius Fimbria.
C. Marius nepos III, 103.
L. Aurelius Oreſtes.
C. Marius nepos IV, 102.
Q. Lutatius Catulus.
C. Marius nepos, 101.
Marius Aquillius nepos.
C. Marius nepos, 100.
L. Valerius Flaccus.
M. Antonius nepos, 99.
A. Poſthumius Albinus.
Q. Cæcilius Metellus nepos, 98.
T. Didius nepos.
Cn. Cornelius Lentulus, 97.
P. Licinius Craſſus.
Cn. Domitius Ænobarbus, 96.
C. Caſſius Longinus.
L. Licinius Craſſus, 95.
Q. Mutius Scævola.
C. Cælius Caldus, 94.
L. Domitius Ænobarbus.
C. Valerius Flaccus, 93.
M. Herennius nepos.

C. Claudius Pulcher, 92.
M. Perpenna nepos.
L. Marcius Philippus, 91.
Sex. Julius Cæſar.
Sex. M. Junius Cæſar, 90.
P. Rutilius Rufus.
Cn. Pompeius Strabo, 89.
L. Porcius Cato.
L. Cornelius Sylla Felix, 88.
Q. Pompeius Rufus.
Cn. Octavius, 87.
L. Cornelius Cinna.

On lui ſubſtitue :

L. Cornelius Merula.
L. Cornelius Cinna II, 85.
C. Marius VII.

On ſubſtitue à Marius :

L. Valerius Flaccus.
L. Cornelius Cinna III, 85.
Cn. Papirius Carbo.
Cn. Papirius Carbo II, 84.
L. Cornelius Cinna IV.
L. Cornelius Scipio Aſiaticus, 83.
Cn. Junius Norbanus.
C. Marius, 82.
Cn. Papirius Carbo III.
M. Tullius Decula, 81.
Cn. Cornelius Dolabella.
L. Cornelius Sylla Felix II, 80.
Q. Cæcilius Metellus Pius.
P. Servilius Vatia Iſauricus, 79.
Ap. Claudius Pulcher.
M. Æmilius Lepidus, 78.
Q. Lutalius Catulus.
D. Junius Brutus Lepidus, 77.
M. Æmilius Livianus.
Cn. Octavius, 76.
M. Scribonius Curio.
L. Octavius, 75.
C. Aurelius Cotta.
L. Licinius Lucullus, 74.
M. Aurelius Cotta.
M. Terentius Varo Lucullus, 73.
C. Caſſius Varus.
L. Gellius Publicola, 72.
Cn. Cornelius Lentulus Claudianus.
C. Aufidius Oreſtes, 71.
P. Cornelius Lentulus Sura.
M. Licinius Craſſus, 70.
Cn. Pompeius Magnus.
Q. Hortenſius, 69.
Q. Cæcilius Metellus Creticus.
L. Cæcilius Metellus, 68.
Q. Marcius Rex.
C. Calpurnius Piſo, 67.
M. Acilius Glabrio.
M. Æmilius Lepidus, 66.
L. Volcatius Tullus.

L. Aurelius Cotta, 65.
L. Manlius Torquatus.
L. Julius Cæſar, 64.
L. Marcius Figulus.
M. Tullius Cicero, 63.
C. Antonius nepos.
D. Junius Silanus, 62.
L. Licinius Muræna.
M. Pupius Piſo. 61.
M. Valerius Meſſala Niger.
L. Afranius Nepos. 60.
Q. Cæcilius Metellus Celer.
C. Julius Cæſar, 59.
M. Calpurnius Bibulus.
L. Calpurnius Piſo Cæſonius, 58.
A. Gabinius nepos.
P. Cornelius Lentulus Spinther, 57.
Q. Cæcilius Metellus nepos.
Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, 56.
L. Marcius Philippus.
Cn. Pompeius Magnus II, 55.
M. Licinius Craſſus II.
L. Domitius Ænobarbus, 54.
Ap. Claudius Pulcher.
Cn. Domitius Calvinus, 53.
M. Valerius Meſſala.
Cn. Pompeius Magnus, *ſeul*, III. 52.

Au bout de ſept mois il s'aſſocie :

C. Cæcilius Metellus Scipio.
Ser. Sulpitius Rufus, 51.
M. Claudius Marcellus.
L. Æmilius Paulus, 50.
C. Claudius Marcellus.
C. Claudius Marcellus II, 49.
L. Cornelius Lentulus Crus.

Dictateurs.

C. Julius Cæſar I, 48.
P. Servilius Vatia Iſauricus.
Quintus Fufius Calenus.
Publius Vatinius, 47.

Dictateurs.

C. Julius Cæſar II.
M. Antonius, *magiſter equitum.*
C. Julius Cæſar, *conſul & dictateur*, III, 46.
M. Æmilius Lepidus.
C. Julius Cæſar, *dictateur & ſeul conſul*, IV, 45.
M. Lepidus, *magiſter equitum.*

Conſuls pour trois mois.

Q. Fabius Maximus.
C. Trebonius.

Au premier, mort ſubitement, fut ſubſtitué :

Caninius Rebilus.
C. Julius Cæſar, *dictateur & conſul*, V, 44.
M. Antonius, *conſul & magiſter equitum.*

Céſar nomme pour conſul en ſa place :

M. Æmilius Lepidus.
C. Vibius Panſa, 43.
A. Hirtius.
L. Minucius Plancus, 42.
M. Æmilius Lepidus II.
L. Antonius, 41.
P. Servilius Vatia Iſauricus.
Cn. Domitius Calvinus II, 40.
Cn. Aſinius Pollio.

On leur ſubſtitue :

L. Cornelius Balbus.
P. Caninius Craſſus.
L. Marcius Cenſorinus, 39.
C. Calviſius Sabinus.
Ap. Claudius Pulcher, 38.
C. Norbanus Flaccus.

On leur ſubſtitue :

C. Octavianus Cæſar.
Q. Pædius.

Commencement du triumvirat d'Octave, de Marc-Antoine & de Lépide.

Autres conſuls ſubſtitués :

C. Carrinas.
P. Ventidius.
M. Vipſanius Agrippa, 37.
L. Caninius Gallus.
L. Gellius Publicola, 36.
M. Cocceius Nerva.
L. Cornificius, 35.
Sex. Pompeius.
M. Antonius nepos, 34.
L. Scribonius Libo.
Cæſar Octavianus II, 33.
L. Volcatius Tullus.
Cn. Domitius Ænobarbus, 32.
C. Soſius.
Cæſar Octavianus III, 31.
M. Valerius Meſſala Corvinus.
C. Cæſar Octavianus IV, 30.
M. Licinius Craſſus.

On ſubſtitue à ce dernier :

Caius Antiſtius,
Puis Marcus Tullius,
Enſuite Lucius Sænius.
C. Cæſar Octavianus V, 29.
Sex. Apuleius.

On ſubſtitue à ce dernier :

Potitus Valerius Meſſala.
C. Cæſar Octavianus VI, 28.
M. Vipſanius Agrippa II.
C. Cæſar Octavianus Auguſtus VII, 27.
M. Vipſanius Agrippa III.
C. Cæſar Octavianus Auguſtus VIII, 26.
T. Statilius Taurus.

C. Cæſar Octavianus Auguſtus IX, 25.
M. Junius Silanus.
C. Cæſar Octavianus Auguſtus X, 24.
C. Norbanus Flaccus.
C. Cæſar Octavianus Auguſtus XI, 23.
A. Terentius Varro.

Auguſte abdique le conſulat, & nomme en ſa place :

P. Sextus.
Cn. Calpurnius Piſo.
M. Claudius Marcellus Æſerninus, 22.
L. Arruntius nepos.
M. Lollius, 21.
Q. Æmilius Lepidus.
M. Apuleius nepos, 20.
P. Silius Nerva.
C. Sentius Saturninus, 19.
Q. Lucretius Veſpillo.
P. Cornelius Lentulus, 18.
Cn. Cornelius Lentulus.
C. Furnius, 17.
C. Junius Silanus.
L. Domitius Ænobarbus, 16.
P. Cornelius Scipio.
M. Lucius Druſus Libo, 15.
L. Calpurnius Piſo.
Cn. Cornelius Lentulus, 24.
M. Licinius Craſſus.
Tiberius Claudius Nero, 13.
F. Quintilius Varus.
M. Valerius Meſſala, 12.
P. Sulpitius Quirinus.

A Valerius Meſſala on ſubſtitue Caius Valgius, puis Caius Caninius Rebilus.

Q. Ælius Tubero, 11.
Paulus Fabius Maximus.
Julius Antonius Africanus, 10.
Q. Fabius Maximus.
Nero Claudius Druſus, 9.
L. Quinctius Criſpinus.
C. Aſinius Gallus, 8.
C. Marcus Cenſorinus.
Tiberius Claudius Nero, 7.
Cl. Calpurnius Piſo.
C. Antiſtius Vetus, 6.
Decimus Lælius Balbus.
C. Cæſar Octavianus Auguſtus XII, 5.
L. Cornelius Sylla.
C. Calviſius Sabinus, 4.
L. Pacianus Rufus.
Cn. Cornelius Lentulus, 3.
M. Valerius Meſſalinus.
C. Cæſar Octavianus Auguſtus XIII, 2.
M. Plautius Sylvanus.

A ce dernier on ſubſtitue :

C. Caninius Gallus.

Coſſus Cornelius Lentulus, 1.
L. Calpurnius Piſo.

Ici va commencer l'ère chrétienne, à laquelle appartiendra le reſte des faſtes conſulaires, dont le numéro ira en s'élevant, au lieu qu'il alloit en deſcendant vers l'année de la naiſſance de Jéſus-Chriſt, l'an 753 de la fondation de Rome. Pendant tout le tems de la république, nous avons vu dans le gouvernement une inſtabilité perpétuelle ; nous avons vu Rome, peu de tems après la deſtruction de la royauté & dans la plus grande ardeur pour la liberté, établir la dictature, par le beſoin d'autorité abſolue & d'un centre unique d'autorité. La dictature n'étoit d'abord que de ſix mois, & ce tems étoit encore abrégé par la modération & l'eſprit républicain des dictateurs, qui ſe hâtoient d'abdiquer auſſitôt que l'objet pour lequel ils avoient été nommés étoit rempli, & ils ſe hâtoient toujours de le remplir. Dans la ſuite, la durée de la dictature fut plus longue ; elle devint même perpétuelle. Dans l'intervalle, on paſſa pluſieurs fois, par inquiétude & par inconſtance, du conſulat à la dictature, & l'on revint de la dictature au conſulat, puis, ſous prétexte de légiſlation, le décemvirat fut établi, & ce fut l'excès du deſpotiſme. On revint encore au conſulat, puis on ſubſtitua aux conſuls des tribuns militaires ; mais comme ils avoient toute la puiſſance conſulaire, & qu'ils n'avoient que cette puiſſance, le changement n'étoit que de nom, & n'avoit rien de reel, ou plutôt, comme il y avoit plus de tribuns militaires qu'il n'y avoit eu de conſuls, l'inconvénient du partage de l'autorité ſe faiſoit encore plus ſentir, & on l'augmentoit encore en augmentant le nombre des tribuns militaires, qui n'étoit d'abord que de trois, qui fut enſuite de quatre, puis de ſix, puis de huit. On revint encore au conſulat, qui étoit toujours le meilleur gouvernement de la république, parce que c'étoit le plus rapproché du gouvernement royal. Le conſulat, ainſi que les autres grandes dignités de la république, n'appartenoit d'abord qu'aux patriciens ; les plébéiens voulurent y avoir part, & ils l'eurent. Une fois admis à ce partage, ils envahirent bientôt le tout, & on vit quelquefois le conſulat rempli par deux plébéiens : il en fut de même de la dictature ; mais ce furent les tribuns (non les militaires, mais les plébéiens) qui, en abſorbant toutes les dignités, & en concentrant en eux ſeuls toute l'autorité, remplirent l'Etat de trouble & de confuſion, juſqu'à ce qu'enfin Céſar & Auguſte rétablirent la royauté ſous des noms républicains, pour s'accommoder en apparence aux erreurs & aux prejugés de Rome.

Avant de quitter l'Hiſtoire ancienne & de nous engager dans l'ère chrétienne, jetons un coup-d'œil ſur quelques autres Etats qui appartiennent à l'Hiſtoire ancienne par les relations qu'ils ont

eues, ſoit avec les républiques de la Grèce, ſoit avec cette république romaine qui a tout englouti.

ROIS DE CORINTHE. HÉRACLIDES.

Aletès,	(avant J. C.)	1099.
Ixion,		1061.
Agélas,		1023.
Prymnès,		986.
Bacchis,		935.
Agelaſtes,		900.
Eudème,		870.
Ariſtodème,		835.
Agémon,		800.
Alexandre,		784.
Teleſtès,		759.
Automénès,		747.
Les pritanes, magiſtrats annuels.		746.
Cypſelus ſe fait tyran de Corinthe.		656.
Périandre, fils de Cypſelus,		626.
Pſammiticus,		585.

Corinthe devint république en 582, & elle l'étoit lorſqu'elle fut détruite par le conſul Mummius, l'an 146 avant J. C.

ROIS DE LYDIE.

Argon I,	1223.
Ardyſus,	797.
Halyate I,	761.
Melèce ou Myrſus,	747.
Candaule,	735.
Gygès,	716.
Ardyſus II,	680.
Sadyate,	631.
Halyate II,	619.
Creſus,	562.

Il eſt pris par Cyrus, & ſon royaume détruit en 548.

ROIS DE MACÉDOINE,

deſcendus des Héraclides.

Caranus,	887.
Cœnus,	779.
Thurimas,	767.
Perdiccas I,	729.
Argée,	678.
Philippe I,	640.
Eſopas,	602.
Alcetas,	576.
Amynthas I,	547.
Alexandre I,	497.
Perdiccas II,	454.
Archelaüs,	413.
Amynthas II,	399.
Pauſanias,	398.
Amynthas III,	397.
Argée II, *tyran*,	392.
Amynthas II, *rétabli*,	390.
Alexandre II,	371.
Ptolomée Alorites,	370.
Perdiccas III,	366.
Philippe, fils d'Amynthas,	360.
Naiſſance d'Alexandre-le-Grand,	355.
Alexandre-le-Grand,	336.

Succeſſeurs d'Alexandre.

Philippe Aridée,	324.
Alexandre Aigus,	317.
Caſſandre, *uſurpateur*,	317.
Philippe,	298.
Antipater & Alexandre enſemble,	297.
Démétrius Poliorcète,	294.
Pyrrhus,	287.
Lyſimaque,	286.
Arſinoë, veuve de Lyſimaque,	282.
Seleucus,	281.
Ptolomée Ceraunus,	280.
Méléager.	
Antipater,	279.
Soſthène.	
Anarchie.	277.
Antigonus Gonatas,	276.
Démétrius II,	243.
Antigonus Doſon,	232.
Philippe,	220.
Perſée,	179.
Perſée vaincu par les Romains,	168.
Andriſcus,	149.

La Macédoine eſt réduite en province par les Romains, en 148.

ROIS DE PONT.

Artabaze, créé roi de Pont par Darius, fils d'Hyſtaſpe, roi de Perſe en	486.
Rhodobate.	
Mithridate I,	402.
Ariobarzane,	363.
Mithridate II,	336.
Mithridate III,	301.
Ariobarzane II,	265.

Deux anonymes & Mithridate IV règnent ſucceſſivement l'eſpace de quatre-vingt-deux ans.

Pharnace,	183.
Mithridate V ou Evergète,	157.
Mithridate VI ou Eupator,	123.
Mort de Mithridate-le-Grand en	64.

Le Pont fut province romaine pendant quelques années.

Darius, fils de Pharnace,	39.
Mithridate VII,	29.
Polémon & quelques autres,	21.

ROIS DE BITHYNIE.

Dædalbus ou Dydalſus,	383.
Botiras.	
Bias,	378.

Zipëothès, 328.
Nicomède I, 281.
Zelas, 246.
Prusias I, 230.
Prusias II, 190.
Nicomède II, 149.
Nicomède III, 92.
Nicomède, en mourant, laisse la Bithynie aux Romains, qui s'en rendent maîtres en 77.

ROIS D'ÉGYPTE, DEPUIS ALEXANDRE.

Ptolomée Lagus, 322.
Ptolomée Philadelphe, 285.
Ptolomée Evergète, 246.
Ptolomée Philopator, 221.
Ptolomée Epiphanès, 204.
Ptolomée Philometor, 180.
Ptolomée Evergète II ou Physcon, 146.
Ptolomée Soter ou Lathur, 116.
Ptolomée Alexandre, 106.
Ptolomée Soter *rétabli*, 88.
Bérénice, *nommée* Cléopâtre, *seule*, 80.
Bérénice & Alexandre, 79.
Ptolomée Denys ou Auletès, 73.
Bérénice, *pendant l'exil* d'Auletès, 58.
Ptolomée Denys & Cléopâtre sa sœur, 51.
Ptolomée le jeune & Cléopâtre, 47.
Cléopâtre *seule*, 44.
L'Egypte, province romaine, 30.

ROIS DE SYRIE.

Seleucus Nicanor, 312.
Antiochus Soter, 282.
Antiochus Deus, 262.
Seleucus II, Callinicus, 247.
Seleucus III, Ceraunus, 227.
Antiochus III, le Grand, 224.
Seleucus IV, Philopator, 187.
Antiochus IV, Epiphanes, 176.
Antiochus V, Eupator, sous la tutelle de Lysias, 164.
Démétrius Soter, 162.
Alexandre Balès, 151.
Démétrius II, Nicanor, 146.
Antiochus, fils de Balès, 145.
Diodote ou Tryphon, 143.
Antiochus VII, Sidetes, 139.
Démétrius Nicanor *rétabli*, 131.
Alexandre Zebina, *tyran*, 129.
Seleucus V, 127.
Antiochus VIII, Gripus, 126.
Antiochus IX, Syzicenus, 114.
Seleucus VI, fils de Gripus, 97.
Antiochus X, fils de Syzicenus, 95.
Antiochus XI n'est pas compté, 49.
Philippe Démétrius III, & Antiochus XII, 93.
Tygranes, 84.
Antiochus XII ou XIII, 69.
Tygranes *soumis aux Romains*, 66.
La Syrie devient province romaine, 3.

ROIS DES PARTHES.

Arsaces I, 256.
Tiridate ou Arsaces II, 294.
Artaban I, 217.
Phria Patius ou Arsaces III.
Phraates I.
Mithridate I, 164.
Phraates II, 130.
Artaban II, 128.
Mithridate II, dit *le Grand*, 125.
Mnaskirès, 86.
Sinathrockès, 77.
Phraates III, 70.
Mithridate III, 61.
Orodes, Hérode ou Yrodes, 53.
Phraates IV, 37.
Il règne quarante ans, jusqu'à l'an 4 de Jésus-Christ.

ROIS DE PERGAME.

Philetærus ou Philetère, 281.
Eumènes, 263.
Attale I, 241.
Eumènes II, 197.
Eumènes III, 15[illegible].
Attale II, Philadelphe, pour son neveu, 158.
Attale III, Philometor, 138.
Il donna ses Etats aux Romains en 133.
Aristonicus, *usurpateur*, 133.
Ce royaume est réduit en province romaine, en l'an 126.

HISTOIRE MODERNE.

ÈRE CHRÉTIENNE.

Nous reprenons ici la suite des fastes consulaires, où nous l'avons laissée, c'est-à-dire, l'an 754 de Rome, premier de Jésus-Christ.

Caius Julius Cæsar, (depuis J. C.) 1.
L. Æmilius Paulus.
P. Alphinius ou Afranius Varus, 2.
P. Vinucius nepos.
L. Ælius Lamia, 3.
M. Servilius Geminus.
Sext. Ælius Catus, 4.
C. Sentius Saturninus.
Cn. Cornelius Cinna, 5.
L. Valerius Messala.
M. Æmilius Lepidus, 6.
L. Arruntius nepos.
Q. Cæcilius Metellus Creticus 7.
A. Licinius Nerva.
M. Furius Camillus, 8.
Sex. Nonnius Quintilianus.
Q. Sulpicius Camerinus, 9.
C. Loppæus Sabinus.
On leur substitue :
M. Papius Mutilus.
Q. Poppæus Secundus.

P. Cornelius Dolabella, 10.
C. Julius Silanus.
M. Æmilius Lepidus. 11.
T. Statilius Taurus.
T. Germanicus Cæſar, 12.
C. Fonteius Capito.

A ce dernier on ſubſtitue :

Caius Vitel ius Varro.
C. Silius nepos, 13.
L. Munatius Plancus.
Sext. Pompeius, 14.
Sext. Apuleius.
Druſus Cæſar, 15.
C. Norbanus Flaccus.
T. Statilius Siſenna Taurus, 16.
L. Scribonius Libo.

Fut ſubrogé à l'un des deux :

Julius Pomponius Græcinus.
C. Cæcilius Rufus, 17.
L. Pomponius Flaccus.
Cl. Tiberius Nero Cæſar Auguſtus II, 18.
Germanicus Cæſar II.
M. Julius Silanus, 19.
L. Norbanus Flaccus.
M. Valerius Meſſala, 20.
M. Aurelius Coſta.
Claudius Tiberius Nero, 21.
Druſus Cæſar II.
Decimus Haterius Agrippa, 22.
C. Sulpicius Galba.
C. Aſinius Pollio, 23.
C. Antiſtius Vetus.
Servilius Cornelius Cethegus, 24.
L. Vitellius Varro.
Coſſus Cornelius Lentulus Iſauricus, 25.
M. Aſinius Agrippa.
C. Calviſius Sabinus, 26.
Cn. Cornelius Lentulus Coſſus Getulicus.
L. Calpurnius Piſo, 27.
M. Licinius Craſſus.
Ap. Julius Silanus, 28.
P. Silius Nerva.
C. Rubellius Geminus, 29.
C. Fuſius Geminus.
M. Vinucius nepos, 30.
C. Caſſius Longinus.
Cl. Tiberius Nero Cæſar Auguſtus, 31.
L. Ælius Sejanus.

Furent ſubrogés ſucceſſivement :

C. Memmius Regulus.
Fauſtus Cornelius Sylla.
Sextidius Catulinus.
L. Fulcinius Tiro.
L. Pomponius Secundus.
C. Domitius Ænobarbus, 32.
A. Vitellius.

Fut ſubrogé :

M. Furius Camillus.
Ser. Sulpicius Galba, 33.
L. Cornelius Sylla.

Furent ſubrogés :

L. Salvius Otho.
Vibius Marſus.
L. Vitellius nepos, 34.
Paulus Fabius Perſicus.
C. Ceſtius Gallus, 35.
M. Servilius Geminus.
Sext. Papianus Gallianus, 36.
Q. Plautius Plautianus.
Cn. Acerronius Proculus, 37.
C. Pontius Nigrinus.
M. Aquilius Julianus, 38.
P. Nonnius Aſprenas.
C. Cæſar Caligula II, 39.
L. Apronius.
Caius Caligula Cæſar III, 40.
L. Gellius Publicola.
C. Caligula Cæſar IV, 41.
Cneius Sentius Saturninus.
Claudius Imperator II, 42.
Licinius Largus.
Claudius Imperator III, 43.
L. Vitellius.
C. Quinctius Criſpinus, 44.
T. Statilius Taurus.
M. Vinitius Quartinus, 45.
M. Statilius Corvinus.
C. Valerius Aſiaticus II, 46.
M. Valerius Meſſala.
Claudius Cæſar IV, 47.
L. Vitellius.
A. Vitellius, 48.
L. Vipſanius Publicola.
C. Pompeius Longinus Gallus, 49.
Q. Veranius Lætus.
C. Antiſtius Vetus, 50.
M. Suilius Rufus Nervilianus.
Claudius Cæſar V, 51.
Ser. Cornelius Scipio Orfitus.
P. Cornelius Sylla Fauſtus, 52.
L. Salvius Otho.
D. Silanus, 53.
Q. Hatirius Antoninus.
Q. Aſinius Marcellus, 54.
M. Acilius Aviola.
C. Claudius Nero Cæſar, 55.
L. Antiſtius Vetus.
Q. Voluſius Saturninus, 56.
P. Cornelius Scipio.
Claudius Nero Cæſar II, 57.
L. Calpurnius Piſo.
Claudius Nero Cæſar III, 58.
Valerius Meſſala.
C. Vipſanius Publicola, 59.
L. Fonteius Capito.

Claudius Nero Cæſar IV, 60.
Coſſus Cornelius Lentulus.
C. Cæſonius Pætus, 61.
C. Petronius Sabinus.
P. Marius Celſus, 62.
L. Aſinius Gallus.
L. Memmius Regulus, 63.
Paul. Virgilius Rufus.
C. Lecanius Baſſus, 64.
M. Licinius Craſſus.
P. Silius Nerva, 65.
C. Julius Atticus Veſtinus.
D. Suetonius Paulinus, 66.
L. Pontius Teleſinus.
L. Fonteius Capito, 67.
C. Julius Rufus.
C. Silius Italicus, 68.
M. Celerius Trachalus.
C. Sulpicius Galba Cæſar, 69.
T. Vicinius Criſpinianus.
Titus Flavius Veſpaſianus Cæſar, 70.
T. Veſpaſianus.
T. Fl. Veſpaſianus Cæſar, 71.
M. Cocceius Nerva.
T. Fl. Veſpaſianus Cæſar, 72.
T. Veſpaſianus Cæſar II.
T. Flavius Domitianus, 73.
M. Valerius Meſſalinus.
T. Flavius Veſpaſianus Cæſar, 74.
Veſpaſianus Cæſar III.
On lui ſubſtitue :
T. Flavius Domitianus.
Flavius Veſpaſianus Cæſar,
T. Veſpaſianus Cæſar IV. 75.
On lui ſubſtitue :
T. Flavius Domitianus.
Fl. Veſpaſianus Cæſar, 76.
T. Veſpaſianus Cæſar V.
On ſubſtitue :
Fl. Domitianus.
Flav. Veſpaſianus Cæſar, 77.
T. Veſpaſianus Cæſar VI.
On ſubſtitue :
F. L. Domitianus.
L. Cæſonius Commodus Verus, 78.
C. Cornelius Priſcus.
Fl. Veſpaſianus Auguſtus, 79.
T. Veſpaſianus Cæſar.
T. Veſpaſianus Auguſtus 80.
Fl. Domitianus.
M. Plautius Sylvanus, 81.
M. Aſinius Pollio Verrucoſus.
Fl. Domitianus, 82.
T. Flavius Sabinus.
Fl. Domitianus Auguſtus, 83.
T. Virginius Rufus.
Fl. Domitianus Auguſtus 84.
Ap. Junius Sabinus

Fl. Domitianus Auguſtus, 85.
T. Aurelius Fulvius.
Fl. Domitianus Auguſtus, 86.
Ser. Cornelius Dolabella.
Fl. Domitianus Auguſtus, 87.
A. Voluſius Saturninus.
Fl. Domitianus Auguſtus, 88.
L. Minucius Rufus.
T. Aurelius Fulvius, 89.
A. Sempronius Atratinus.
Fl. Domitianus Auguſtus, 90.
M. Cocceius Nerva II.
M. Ulpius Trajanus, 91.
M. Acilius Glabrio.
Fl. Domitianus Auguſtus. 92.
A. Voluſius Saturninus.
Sex. Pompeius Collega, 93.
Cornelius Criſpus.
L. Nonius Aſprenas Torquatus, 94.
M. Aricius Clemens.
Fl. Domitianus Auguſtus. 95.
T. Flavius Clemens.
C. Fulvius Valens, 96.
C. Antiſtius Vetus.
Cocceius Nerva III, 97.
T. Virginius Rufus.
Cocceius Nerva Auguſtus IV, 98.
Ulpius Trajanus II.
C. Soſius Senecio II, 99.
A. Cornelius Balma.
Ulp. Trajanus Auguſtus III, 100
M. Cornelius Fronto III.
Ulp. Trajanus Auguſtus IV, 101.
Sex. Articulæus Prætus.
L. Soſius Senecio III, 102.
C. Licinius Sura.
Ulp. Trajanus Auguſtus V, 103.
L. Appius Maximus.
Suranus II, 104.
P. Neratius Marcellus.
T. Julius Candidus, 105.
A. Julius Quadratus.
L. Ceſorius Verus, 106.
L. Tutius Cerealis.
C. Soſius Senecio IV, 107.
L. Licinius Sura IV.
Ap. Annius Trebonius, 108.
M. Attilius Bradua.
A. Cornelius Palma, 109.
C. Calviſius Tullus.
Claudius Criſpinus, 110.
Solenus Orphitus.
C. Calpurnius Piſo, 111.
M. Vettius Bolanus.
Ulpius Trajanus Auguſtus. 112.
C. Julius Africanus II.
L. Publius Celſus II, 113.
C. Claudius Criſpinus.
Q. Ninnius Haſta, 114.
P. Manilius Vopiſcus.

M. Valerius

M. Valerius Meſſala, 115.
C. Popilius Carus Pedo.
Æmilius Ælianus, 116.
L. Antiſtius Vetus.
Quinctius Niger, 117.
T. Vipſanius Apronianus.
Ælius Adrianus Auguſtus. 118.
Tib. Claudius Fuſcus Salinator.
Ælius Adrianus Auguſtus II, 119.
Q. Junius Ruſticus.
L. Cotillius Severus, 120.
T. Aurelius Fulvus.
M. Annius Verus II, 121.
L. Augur.
M. Acilius Aviola, 122.
C. Corellius Panſa.
Q. Arrius Petinus, 123.
C. Veranius Apronianus.
M. Acilius Glabrio, 124.
C. Bellitius Torquatus.
P. Cornelius Aſiaticus II, 125.
Q. Vettius Aquilinus.
M. Lollius Pedius Verus, 126.
Q. Junius Lepidus Bibulus.
Gallicanus, 127.
Titianus.
L. Nonnius Aſprenas Torquatus, 128.
M. Annius Libo.
P. Juventius Celſus II, 129.
M. Annius Libo II.
Q. Fabius Catullinus, 130.
Q. Julius Balbus.
Ser. Octavius Pontianus, 131.
M. Antonius Rufinus.
Serius Augurinus, 132.
Arrius Severianus.
Hiberus, 133.
Siſenna.
C. Julius Servilius, 134.
C. Vibius Juventius Verus.
Pompeianus Lupercus, 135.
L. Junius Atticus Acilianus.
L. Cejonius Commodus, 136.
Sex. Vetulenus Civica Pompeianus.
Ælius Cæſar Verus II, 137.
P. Cœlius Balbinus Vibullius Pius.
Sulpitius Camerinus, 138.
Quinctius Niger Balbus.
Antoninus Auguſtus Pius II, 139.
Bruttius Præſens.
Antoninus Auguſtus Pius III, 140.
M. Aurelius Cæſar.
M. Peduceus Priſcinus, 141.
T. Hæmius Severus.
L. Cuſpius Rufinus, 142.
L. Statius Quadratus.
T. Bellitius Torquatus, 143.
T. Claudius Atricus Herodes.
Lollianus Avitus, 144.
C. Gavius Maximus.

Antoninus Pius Auguſtus IV, 145.
M. Aurelius Cæſar II.
Sex. Erucius Clarus II, 146.
Cn. Claudius Severus.
M. Valerius Largus, 147.
M. Valerius Meſſalinus.
L. Bellutius Torquatus II, 148.
M. Salvius Julianus Vetus.
Serg. Cornelius Scipio Orfitus, 149.
Q. Nonnius Priſcus.
Romulus Gallicanus, 150.
Antiſtius Vetus.
Sex. Quintilius Gorgianus Candianus, 151.
Sex. Quintilius Maximus.
M. V. Acilius Glabrio, 152.
M. Valerius Verianus Homullus.
C. Brutius Præſens II, 153.
M. Antonius Rufinus.
L. Ælius Aurelius Junius Commodus, 154.
T. Sextilius Lateranus.
C. Julius Severus, 155.
M. Rufinus Sabinianus.
M. Cejonius Sylvanus, 156.
C. Serius Augurinus.
Barbatus ou Barbarus, 157.
Regulus.
Q. Flavius Tertullus, 158.
Claud. Sacerdos.
Plotius Quinctilus, 159.
Statius Priſcus.
T. Claudius Vibius Varus, 160.
Ap. Annius Atilius Bradua.
M. Aurelius Antonius Cæſar III, 161.
L. Ælius Aurelius Cæſar II.
Q. Junius Ruſticus, 162.
C. Vettius Aquilinus.
L. Papirius Ælianus, 163.
Junius Paſtor.
M. Julius Pompeius Macrinus, 164.
L. Cornelius Juventius Celſus.
L. Arrius Pudens, 165.
M. Gavius Orfitus.
Q. Servilius Pudens, 166.
L. Fuſidius Pollio.
L. Aurelius Verus III, 167.
T. Numidius Quadratus.
T. Junius Montanus, 168.
L. Vettius Paulus.
Q. Soſius Priſcus, 169.
P. Cœlius Apollinaris.
M. Cornelius Cethegus, 170.
C. Erucius Clarus.
L. Septimius Severus II, 171.
L. Alfidius Herennianus.
Claudius Maximus, 172.
Cornelius Scipio Orfitus.
M. Aurelius Severus II, 173.
T. Claudius Pompeianus.
Gallus, 174.
Flaccus.

Calpurnius Piſo, 175.
M. Salvius Julianus.
T. Vitraſius Pollio II, 176.
M. Flavius Aper II.
L. Aurelius Commodus Auguſtus. 177.
Plautius Quinctillus.
Julianus Vettius Rufus, 178.
Gavius Orfitus.
L. Aurelius Commodus Auguſtus II, 179.
T. Annius Aurelius Varus.

Et au premier juillet on ſubſtitue :

P. Helvius Pertinax.
Didius Severus Julianus.
L. Fulvius Bruttius Præſens II, 180.
Sex. Quintilius Condianus.
L. Aurelius Commodus Auguſtus III, 181.
L. Antiſtius Burrhus.
C. Petronius Mamertinus, 182.
Cornelius Trebellius Rufus.
L. Aurelius Commodus Auguſtus IV, 183.
M. Aufidius Victorinus II.
L. Eggius Marcellus, 184.
Cn. Papirius Ælianus.
Triarius Maternus, 185.
M. Attilius Bradua.
L. Aurelius Commodus Auguſtus V, 186.
M. Acilius Glabrio II.
Claudius Criſpinus, 187.
Papitius Ælianus.
C. Allius Fuſcianus II, 188.
Duillius Silanus II.
Junius Silanus, 189.
Q. Servilius Silanus.

On leur ſubſtitue :

Severus.
Vitellius.
Aurel Commodus Auguſtus VI, 190.
M. Petronius Septimianus.
Caſſius Apronianus, 191.
M. Attilius Metilius Bradua.
L. Aurelius Commodus Auguſtus VII, 192.
P. Helvius Pertinax.
Q. Soſius Falco, 193.
C. Julius Erucius Clarus.

On leur ſubſtitue au premier mars :

F. L. Claudius Sulpitianus.
Fabius Cilo Septimianus.

Et au premier juillet :

Ælius.
Frobus.
L. Septimius Severus II, 194.
Claudius Albinus Cæſar II.
Q. Flavius Scapula Tertullus, 195.
Tincius Flavius Clemens.
Cn. Domitius Dexter II, 196.
L. Valerius Meſſala Priſcus.
App. Claudius Lateranus, 197.
M. Marius Rufinus.
T. Aturius Saturninus, 198.
C. Annius Trebonius Gallus.
Cornelius Anulinus II, 199.
M. Anfidius Fronto.
C. Claudius Severus, 200.
C. Anfidius Victorinus.
L. Annius Fabianus, 201.
M. Nonnius Mucianus.
L. Septimius Severus Auguſtus III, 202.
M. Aurelius Antoninus Auguſtus.
P. Septimius Geta Cæſar, 203.
L. Fulvius Plautianus II.
L. Fabius Septiminus Silo II, 204.
M. Flavius Libo.
M. Aurelianus Antoninus Auguſtus II, 205.
P. Septimius Geta Cæſar.
M. Nummius Annius Albinus, 206.
Fulvius Æmilianus.
M. Flavius Aper, 207.
Q. Allius Maximus.
M. Aurelianus Antoninus Auguſtus III, 208.
P. Septimius Geta Cæſar II.
T. Claudianus Civica Pompeianus, 209.
Lollianus Avitus.
Man. Acilius Fauſtinus, 210.
C. Cæſonius Macer Triarius Rufinus.
Q. Elpidius Rufus Lollianus Gentianus, 211.
Pomponius Baſſus.
Julius Aſper, 212.
P. Aſper ou C. Julius Aſper II.
C. Julius Aſper.
M. Aurelianus Antoninus Auguſtus IV, 213.
D. Cœcilius Balbinus II.

Furent ſubrogés :

M. Antonius Gordianus.
Helvius Pertinax.
Silius Meſſala, 214.
Q. Aquilius Sabinus.
Æmilius Lætus II, 215.
Anicius Cerealis.
C. Atius Sabinus II, 216.
Sex. Cornelius Anulinus.
C. Bruttius Præſens, 217.
T. Meſſius Extricatus.

Furent ſubrogés :

Macrinus Auguſtus.
Diadumenianus Cæſar.
Antoninus Auguſtus, 218.
Q. M. Coclatinus Adventus II.
M. Aurelianus Antoninus Auguſtus II, 219.
Licinius Sacerdos II.
M. Aurelianus Antoninus Auguſtus II, 220.
M. Aurel. Eutychianus Comazon.
Annius Gratus Sabinianus, 221.
Claudius Seleucus.
M. Aurelianus Antoninus Auguſtus III, 222.
M. Aurel. Severus Alexander Cæſar.

L. Marius Maximus, 223.
L. Roſcius Ælianus.
Claudius Julianus II, 224.
Claudius Criſpinus.
M. Meſſius Fuſcus, ou Rufus ou Priſcus & Priſcianus, 225.
L. Turpilius Dexter.
M. Aurel. Severus Alexander Auguſtus II, 226.
C. Marcellus Quinctilius II.
L. Cœlius Balbinus, 227.
Maxim. Æmilius Æmilianus ou Maxim. Nummius Albinus.
T. Manilius Modeſtus ou Vettius Modeſtus, 228.
Serg. Calpurnius Probus.
M. Aur. Sever. Alexand. Auguſtus III, 229.
Caſſius Dio III.

A ce dernier on ſubſtitue :

M. Antonius Gordianus.
L. Calpurnius Virius Agricola, 230.
Sex. Caſſius Clementinus.
M. Aurel. Claudius Civica Pompeianus, 231.
Pelignianus ou Pelignus ou Felicianus.
P. Julius Lupus, 232.
Maximus.
Maximus II, 233.
Ovinius Paternus.
Maximus III, 234
C. Cœlius Urbanus, ou Maximus ou P. Urinatus Urbanus.
L. Catilius Severus, 235.
L Ragonius Urinatius Quintianus.
C. Julius Maximinus Auguſtus. 236.
C. Julius Africanus.
P. Titius Perpetuus, 237.
L. Ovinius Ruſticus Cornelianus.

Au premier mai furent mis :

Junius Silanus.
Cn. Maſſius Gallicanus.

A ce dernier on ſubrogea :

L. Septimius Valerianus.

Et au mois de juillet :

Titius Claudius Julianus.
Celſus Ælianus.
M. Ulpius ou Pius Crinitus, 238.
Proculus Pontianus.
M. Antoninus Gordianus Auguſtus. 239.
M. Acilius Aviola.
Vettius Salbinus, 240.
Venuſtus.
M. Anton. Gordianus Auguſtus II, 241.
Tit. Claud. Civica Pompeianus II.
C. Vettius Aufidius Atticus, 242.
C. Afinius Prætextatus.
C. Julius ou Julianus Atrianus, 243.
Æmilius Papus.
Peregrinus, 244.
A. Fulvius Æmilianus.
M. Julius Philippus Auguſtus. 245.
T. Fabius Junius Titianus.
Bruttius Præſens, 246.
Nummius Albinus II.
M. Julius Philippus Auguſtus II, 247.
M. Julius Philippus Cæſar.
M. Julius Philippus Auguſtus III, 248.
M. Julius Philippus Cæſar II.
M. Fulvius Æmilianus II, 249.
Junius ou Vettius Aquilinus.
C. Meſſius Quintius Trajanus Decius Auguſtus II, 250.
Annius Maximus Gratus.
C. Meſ. Quint. Traj. Dec. Auguſtus III, 251.
Q. Herennius Hetruſcus Meſſius Dec. Cæſar.
C. Vibius Trebonianus Gallus Auguſtus II, 252.
C. Vibius Voluſianus Cæſar.
C. Vibius Voluſianus Auguſtus II, 253.
M. Valerius Maximus.
P. Licinius Valerianus Auguſtus II, 254.
M. Valerius Maximus.
P. Licinius Valerianus Auguſtus III, 255.
P. Licinius Gallienus Auguſtus II.
M. Valerius Maximus II, 256.
M. Acilius Glabrio.

Ont été ſubrogés :

Antonius.
Gallus.
P. Licinius Valerianus Auguſtus IV, 257.
P. Licinius Gallienus Auguſtus III.

Ont été ſubrogés au premier juillet :

M. Ulpius Crinitus II.
L. Domitius Aurelianus.
M. Aurelius Memmius Tuſcus, 258.
Pomponius Baſſus.
Fulvius Æmilianus, 259.
Pomponius Baſſus II.
L. Cornelius Secularis, 260.
Junius Donatus.
P. Licinius Gallienus Auguſtus IV, 261.
L. Petronius Taurus Voluſianus.
P. Licinius Gallienus Auguſtus V, 262.
Ap. Pompeius Fauſtinus.
M. Nummius Albinus II, 263.
Maximus Dexter.
P. Licinius Gallienus Auguſtus VI, 264.
Annius ou Amulius Saturninus.
P. Licin. Valerianus Cæſar II, 265.
L. Cœſonius Macer Lucillus, ou Lucianus ou Lucinius Rufinianus.
P. Lic. Gallienus Auguſtus VII, 266.
Sabinillus.
Ovinius Paternus, 267.
Arceſilaus.
Ovinius Paternus II, 268.
Marinianus.
M. Aurelianus Claudius Auguſtus II, 269.
Paternus.

Flavius Antiochianus. 270.
Furius Orfitus.
L. Domitius Valerius Aurelian. Auguſtus II, 271.
M. Cejonius Virius Baſſus II ou Pomponius Baſſus.
Quietus, 272.
Voldumianus.

Fut ſubrogé au premier juillet :

Q. Falſonius, ou Nao Falconius ou Nicomaque.
M. Claudius Tacitus, 273.
M. Mœcius Furius Placidianus.
L. Valerius Domitius Aurelian. Auguſtus III, 274.
C. Julius Capitolinus.
L. Valerius Domit. Aurel. Auguſtus IV, 275.
T. Nonius ou Avonius Marcellinus.

On lui a ſubſtitué au premier février :

M. Aurelius Gordianus.

Et au premier juillet :

Vettius Cornificius Gordianus.
M. Claudius Tacitus Auguſtus II, 276.
Fulvius Æmilianus.

Lui fut ſubſtitué au premier février :

Ælius Corpianus.
M. Aurelius Valerius Probus Auguſtus. 277.
M. Aurelius Paulinus.
M. Aur. Valer. Probus Auguſtus II, 278.
M. Furius Lupus.
M. Aur. Valer. Probus Auguſtus III, 279.
Ovinius Paternus.
Junius Meſſala, 280.
Gratus.
M. Aur. Val. Probus Auguſtus IV, 281.
C. Junius Tiberianus.
M. Aur. Val. Probus Auguſtus V, 282.
Pomponius Victorinus.
M. Aurelius Carus Auguſtus II, 283.
M. Aurelius Carinus Cæſar.

Le premier juillet furent ſubſtitués :

M. Aur. Numerianus Cæſar Matronianus.
M. Aur. Carinus II, 284.
M. Aur. Numerianus II.

On leur a ſubſtitué au premier mai :

Diocletianus.
Annius Baſſus.

Auxquels on a encore ſubſtitué au premier ſeptembre ou novembre.

M. Aur. Val. Maximianus.
M. Junius Maximus.
C. Aurelius Valerius Diocletianus II, 285.
Ariſtobulus.
M. Junius Maximus II, 286.
Vettius Aquilinus.
C. Aur. Val. Diocletianus Auguſtus III, 287.
M. Aur. Val. Maximianus Herculius Auguſtus.
M. Aur. Val. Maxim. Herc. Auguſtus II, 288.
Pomponius Januarius.
Annius Baſſus, 289.
L. Ragonius Quinctianus.
C. Aur. Val. Diocletianus Auguſtus IV, 290.
M. Aur. Val. Max. Auguſtus III.
C. Junius Tiberianus, 291.
Caſſius Dio.
Afranius Hannibalianus, 292.
M. Aur. Aſclepiodotus.
C. Aur. Val. Dioclet. Auguſtus V, 293.
M. Aur. Val. Max. Herc. Auguſtus IV.
Fl. Val. Conſtantius Chlorus Cæſar, 294.
C. Galerius Val. Max. Cæſar.
Hummius Tuſcus, 295.
Annius Cornelius Anulinus.
C. Aur. Val. Dioclet. Auguſtus VI, 296.
Fl. Val. Conſtant. Chlor. Cæſar II.
M. Aur. Val. Max. Auguſtus V, 297.
C. Galer. Max. Cæſar II.
Anicius Fauſtus II, 298.
Severus Gallus.
C. Aur. Val. Dioclet. Auguſtus VII, 299.
M. Aur. Val. Max. Auguſtus VI.
Fl. Val. Conſt. Chlor. Cæſar II, 300.
C. Galer. Val. Max. Cæſar III.
Poſthumius Titianus II, 301.
Fl. Popilius Nepotianus.
Fl. Val. Conſt. Chlor. Cæſar IV, 302.
C. Gal. Max. Cæſar IV.
C. Aur. Val. Diocl. Auguſtus VIII, 303.
M. Aur. Val. Max. Auguſtus VII.
C. Aur. Val. Diocl. Auguſtus IX, 304.
M. Aur. Val. Max. Auguſtus VIII.
Fl. Val. Conſt. Chlor. Cæſar V, 305.
C. Gal. Val. Max. Cæſar V.
Fl. Val. Conſt. Auguſtus. 306.
C. Gal. Val. Max. Auguſtus VI.

On croit qu'on leur a ſubrogé au premier mars :

P. Cornelius Anulinus.
Maximinus Cæſar.
Severus Cæſar.

Il y a dans les années qui ſuivent, des difficultés ſur les conſulats, à cauſe des différens Empereurs entre leſquels l'Empire romain étoit partagé ; ce qui fait que pluſieurs auteurs terminent ici les faſtes conſulaires ; d'autres les pouſſent juſqu'en 541, que Juſtinien abolit le conſulat, au moins pour les particuliers, & le réſerva pour les Empereurs. Baſile-le-Jeune (*Fl. Baſilius Junior*) eſt le dernier particulier qui ait été Conſul, & depuis 542 juſqu'à 565, année de la mort de Juſtinien, on compta les années par première, ſeconde, &c. après le conſulat de Baſile. La première année des Empires ſuivans étoit l'année du conſulat du nouvel Empereur, & les autres années ſe comptoient par première, ſeconde, &c. après ce conſulat. On compta ainſi les années des règnes de Juſtin, de

Tibère, de Maurice, de Phocas, d'Héraclius, de Conſtant II, juſqu'à la vingt-ſixième année après le conſulat de ce dernier, c'eſt-à-dire, juſqu'à la vingt-ſeptième & dernière année du règne de cet Empereur, année qui répond à l'an 668 de l'ère chrétienne, époque juſqu'à laquelle quelques auteurs, en petit nombre, pouſſent les faſtes conſulaires.

HISTOIRE MODERNE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Liſte chronologique des Papes.

Saint Pierre, mort l'an de J. C.	66.
— Lin,	78.
— Anaclet,	91.
— Clément,	100.
— Evariſte,	109.
— Alexandre I,	119.
— Sixte I,	127.
— Téleſphore,	139.
— Hygin,	142.
— Pie I,	157.
— Anicet,	168.
— Soter,	177.
— Eleuthère,	192.
— Victor,	202.
— Zéphirin,	219.
— Callixte I,	222.
— Urbain I,	230.
— Pontien,	235.
— Anthère.	236.
— Fabien,	250.
— Corneille,	252.
Novatien, premier antipape en	252.
Lucius,	253.
Etienne I,	257.
Sixte II,	259.
Denis,	269.
Félix I,	274.
Eutychien,	283.
Caius,	296.
Marcellin,	304.
Marcel,	310.
Euſèbe,	310.
Melchiade ou Miltiade,	314.
Sylveſtre,	336.
Marc,	335.
Jules I,	352.
Libère,	366.
Félix II, pape ſelon les uns, antipape ſelon les autres.	
Damaſe,	384.
Urſicin, antipape.	
Sirice,	398.
Anaſtaſe I,	402.
Innocent I,	417.
Zoſime,	418.
Boniface I,	422.
Eulalius, antipape.	
Céleſtin I,	432.
Sixte III,	440.
Saint Léon-le-Grand,	461.
Hilaire,	468.
Simplice,	483.
Félix III,	492.
Gelaſe,	496.
Anaſtaſe II,	498.
Symmaque,	514.
Laurent, antipape.	
Hormiſdas,	523.
Jean I,	526.
Félix IV,	530.
Boniface II,	532.
Dioſcore, antipape.	
Jean II,	535.
Agapet ou Agapit,	536.
Sylvère,	538.
Virgile,	555.
Pélage I,	560.
Jean III,	573.
Benoît I,	578.
Pélage II,	590.
Grégoire-le-Grand,	604.
Sabinien,	606.
Boniface III,	607.
Boniface IV,	615.
Dieu-Donné I,	618.
Boniface V,	625.
Honorius I,	638.
Séverin,	640.
Jean IV,	642.
Théodore I,	649.
Martin I,	655.
Eugène I,	657.
Vitalien,	672.
Dieu-Donné II ou Deodat,	676.
Donus I ou Domnus,	678.
Agathon,	682.
Léon II,	683.
Benoît II,	685.
Jean V,	686.
Pierre, antipape.	
Théodore, auſſi antipape.	
Conon,	687.
Théodore, antipape.	
Paſcal, idem.	
Sergius I,	701.
Jean VI,	705.
Jean VII,	707.
Siſinnius,	708.
Conſtantin,	715.
Grégoire II,	731.
Grégoire III,	741.
Zacharie,	752.
Etienne II, *élu & non ſacré, n'eſt pas compté par la plupart des hiſtoriens.*	

Etienne II ou III, 757.
Paul I, 767.
Conſtantin, antipape.
Etienne III ou IV, 772.
Adrien I, 795.
Léon III, 816.
Etienne IV ou V, 817.
Paſcal I, 824.
Eugène II, 827.
Zizime, antipape.
Valentin, 827.
Grégoire IV, 844.
Sergius II, 847.
Léon IV, 855.
Benoît III, 858.
Anaſtaſe, antipape.
Nicolas I, 867.
Adrien II, 872.
Jean VIII, 882.
Marin ou Martin II, 884.
Adrien III, 885.
Etienne V ou VI, 891.
Formoſe, 896.
Boniface VI, *regardé par quelques-uns comme antipape*, 896.
Etienne VI ou VII, 897.
Romain, 897.
Théodore II, 898.
Jean IX, 900.
Benoît IV, 903.
Léon V, 903.
Chriſtophe, *regardé par pluſieurs comme antipape*, 904.
Sergius III, 911.
Anaſtaſe III, 913.
Landon, 914.
Jean X, 928.
Léon VI, 929.
Etienne VII ou VIII, 931.
Jean XI, 936.
Léon VII, 939.
Etienne VIII ou IX, 943.
Marin ou Martin III, 946.
Agapet II, 955.
Jean XII, 964.
Léon, antipape.
Léon VIII, 965.
Jean XIII, 972.
Benoît VI, 974.
Boniface VII, antipape.
Donus II, 974.
Benoît VII, 983.
Jean XIV, 984.
Boniface VII, antipape une ſeconde fois, 985.
Jean élu, non ſacré, & compté pour le XVe. du nom, 985.
Jean XV ou XVI, 996.
Jean XVI, antipape, 990.
Grégoire V, 999.
Sylveſtre II, 1003.
Jean XVII ou XVIII, 1003.
Jean XVIII ou XIX, 1009.
Sergius IV, 1012.
Benoît VIII, 1024.
Grégoire, antipape.
Jean XIX ou XX, 1033.
Benoît IX abdique en 1044.
Sylveſtre, antipape.
Grégoire VI abdique en 1046.
Clément II, 1047.
Benoît IX, derechef en 1047.
Juſqu'en 1048.
Damaſe II, 1048.
Léon IX, 1054.
Victor II, 1057.
Etienne IX ou X, 1058.
Benoît X, antipape, 1059.
Nicolas II, 1061.
Alexandre II, 1073.
Honorius, antipape, 1080.
Grégoire VII, 1085.
Guibert.
Victor III, 1087.
Urbain II, 1099.
Paſchal II, 1118.
Albert, *Théodoric* & *Maginulfe*, antipapes.
Gelaſe II, 1119.
Maurice Bourdin, antipape.
Callixte II, 1124.
Honorius II, 1130.
Innocent II, 1143.
Anaclet & *Victor*, antipapes.
Céleſtin II, 1144.
Lucius II, 1145.
Eugène III, 1153.
Anaſtaſe IV, 1154.
Adrien IV, 1159.
Alexandre III, 1181.
Victor, *Paſchal*, *Callixte*, *Innocent*, antipapes.
Lucius III, 1185.
Urbain III, 1187.
Grégoire VIII, 1187.
Clément III, 1191.
Céleſtin III, 1198.
Innocent III, 1216.
Honorius III, 1227.
Grégoire IX, 1241.
Céleſtin IV, 1241.
Innocent IV, 1254.
Alexandre IV, 1261.
Urbain IV, 1264.
Clément IV, 1268.
Grégoire X, 1275.
Innocent V, 1276.
Adrien V, 1276.
Jean XXI, 1277.
Nicolas III, 1280.
Martin IV, 1285.
Honorius IV, 1287.
Nicolas IV, 1291.
Céleſtin V abdique en 1294.

Boniface VIII, 1303.
Benoît XI, 1304.

Tranſlation du Saint-Siége à Avignon par le ſucceſſeur de Benoît XI.

Clément V, depuis 1305 juſqu'en 1314.
Jean XXII, 1334.
Pierre de Corbière, antipape
Benoît XII, 1342.
Clément VI, 1352.
Innocent VI, 1362.
Urbain V, 1370.
Grégoire XI, 1378.

Il reporta le Saint-Siége à Rome en 1377. Après ſa mort arriva le grand ſchiſme d'Occident. Il y eut un ſiége pontifical à Avignon.

Urbain VI, à Rome, 1389.
Clément VII, à Avignon, mort en 1394.

Benoît XIII élu en 1394, ſucceſſeur de Clément VII. Son obédience, ſuſpendue en 1398, fut repriſe en 1403. Il eſt dépoſé au concile de Piſe en 1405; au concile de Conſtance, en 1417; meurt en 1424. Les cardinaux de ſon parti lui donnèrent pour ſucceſſeur Clément VIII, qui n'eſt pas reconnu, & l'on ne reconnoît pour légitime que la ſucceſſion de Rome.

A Urbain VI ſuccéda :
Boniface IX, mort en 1404.
Innocent VII, 1406.
Grégoire XII, *dépoſé au concile de Piſe*, 1409.
Alexandre V, *élu au concile de Piſe*, 1410.
Jean XXIII *abdique dans le concile de Conſtance; mort en* 1415.
Martin V, *élu dans le concile de Conſtance*, 1431.
Eugène IV, 1447.

Félix V eſt élu dans le concile de Bâle en 1439, *abdique en* 1449, *& meurt en* 1451.

Nicolas V, depuis 1447 juſqu'en 1455.
Callixte III, 1458.
Pie II, 1464.
Paul II, 1471.
Sixte IV, 1484.
Innocent VIII, 1492.
Alexandre VI, 1503.
Pie III, 1503.
Jules II, 1513.
Léon X, 1521.
Adrien VI, 1523.
Clément VII, 1534.
Paul III, 1549.
Jules III, 1555.
Marcel II, 1555.
Paul IV, 1559.
Pie IV, 1565.
Pie V, 1572.
Grégoire XIII, 1585.
Sixte V, 1590.
Urbain VII, 1590.
Grégoire XIV. 1591.
Innocent IX, 1591.
Clément VIII, 1605.
Léon XI, 1605.
Paul V, 1621.
Grégoire XV, 1623.
Urbain VIII, 1644.
Innocent X, 1655.
Alexandre VII, 1667.
Clément IX, 1669.
Clément X, 1676.
Innocent XI, 1689.
Alexandre VIII, 1691.
Innocent XII, 1700.
Clément XI, 1721.
Innocent XIII, 1724.
Benoît XIII, 1730.
Clément XII, 1740.
Benoît XIV, 1758.
Clément XIII, 1769.
Clément XIV, 1774.
Pie VI, *élu au commencement de* 1775, *mort à la fin de ce dix-huitième ſiècle.*
Pie VII, *ſiégeant actuellement* (1804).

CONCILES.

Nous nous bornerons ici à l'énumération des conciles généraux. On en compte vingt.

Le premier eſt celui de Nicée, tenu en l'an 325, où aſſiſta l'empereur Conſtantin, & où l'on rédigea le Symbole de Nicée.

Le ſecond eſt celui de Conſtantinople, tenu en 381, où l'on ajouta au Symbole de Nicée ce qui concerne la divinité du Saint-Eſprit.

Le troiſième, celui d'Ephèſe, en 431, où la ſainte Vierge fut déclarée *Mère de Dieu*, où Neſtorius fut condamné, & la condamnation de Pélage confirmée.

Le quatrième, celui de Chalcédoine, en 451, où Eutychès & Dioſcore, qui n'admettoient qu'une nature en Jéſus-Chriſt, furent condamnés, Eutychès excommunié, & Dioſcore chaſſé de ſon ſiége d'Alexandrie.

Le cinquième eſt le ſecond concile général de Conſtantinople en 553. On y condamna les erreurs d'Origène, de Didyme, de Théodoret, de Théodore de Mopſueſte, & d'Ibas, évêque d'Edeſſe : on y confirma les quatre premiers conciles généraux, notamment celui de Chalcédoine.

Le ſixième, tenu encore à Conſtantinople en 680 & 681, condamna le monothéliſme, & reconnut en Jéſus-Chriſt deux volontés comme deux natures.

Le ſeptième eſt le ſecond concile de Nicée, où l'on condamna les Iconoclaſtes.

Le huitième, tenu encore à Conſtantinople en 869, condamna Photius, & conſacra de nouveau le culte des images.

Le neuvième eſt le premier concile général de Latran en 1123, ſous le pape Callixte II. On y régla ce qui concernoit la collation des bénéfices & le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique.

Le dixième eſt le ſecond concile général de Latran, tenu en 1139, ſous le pape Innocent II, & en préſence de l'empereur Conrad III, toujours pour le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique. On y condamna de plus les erreurs d'Arnaud de Breſſe, diſciple d'Abélard.

Le onzième eſt le troiſième concile général de Latran, tenu en 1179, ſous le pape Alexandre III. On y annulla les ordinations faites par des antipapes, & on condamna les erreurs des Vaudois.

Le douzième eſt encore un concile général de Latran, tenu en 1215, & préſidé par le pape Innocent III. On y condamna les erreurs des Albigeois, & c'eſt à quoi il eût fallu s'en tenir.

Le treizième eſt le premier concile général de Lyon en 1245, préſidé par le pape Innocent IV, & auquel aſſiſtèrent Baudouin II, empereur d'Orient, & ſaint Louis, roi de France. On y excommunia (paſſe pour excommunier), mais on y dépoſa l'empereur d'Occident, Frédéric II. Cela paſſe le pouvoir de l'Egliſe. C'eſt dans ce concile que le chapeau rouge fut donné aux Cardinaux, & qu'il fut réſolu d'envoyer dans la Paleſtine une nouvelle armée de croiſés ſous la conduite de ſaint Louis.

Le quatorzième eſt le ſecond concile général de Lyon en 1274, préſidé par le pape Grégoire V. On s'y occupa de la réunion des Grecs & des Latins ſur la proceſſion du Saint-Eſprit. On ajouta au Symbole le mot *filioque*. On s'occupa auſſi dans ce concile, comme dans pluſieurs des précédens, des moyens de recouvrer la Terre-Sainte.

Le quinzième eſt un concile général tenu en 1311 à Vienne en Dauphiné, ſous le pape Clément V. Philippe IV, dit le Bel, roi de France, Edouard II, roi d'Angleterre, & Jacques II, roi d'Arragon, y aſſiſtèrent. On y abolit les Templiers (laiſſons ſur ces horreurs le voile qui les couvre): on y condamna diverſes erreurs, des Fratricelles, des Dulciniſtes & Béguards: on y inſtitua la proceſſion ſolennelle du Saint-Sacrement.

Le ſeizième eſt le célèbre concile de Conſtance en 1414, où Jean Hus & Jérôme de Prague furent brûlés vifs au mépris d'un ſauf-conduit (tirons encore ici le voile). On y établit la ſupériorité du concile général ſur les Papes, & il le falloit bien, puiſque deux Papes ſe diſputoient opiniâtrement la papauté. Gerſon du moins y fit condamner le regicide.

Le dix-ſeptième eſt le concile de Bâle, confirmatif du concile de Conſtance, & qui en conſéquence dépoſa le pape Eugène IV. Sa date eſt 1431.

Le dix-huitième eſt le concile général de Florence en 1439. On s'y occupa de la réunion de l'Egliſe grecque & de l'Egliſe latine.

Le dix-neuvième eſt le cinquième concile général de Latran, que Jules II oppoſoit au concile de Piſe, où Louis XII l'avoit fait dépoſer. Il fallut accéder à ce concile de Latran, & ſe réconcilier avec Jules II & Léon X ſon ſucceſſeur. Ce dix-neuvième concile, commencé en 1512, dura cinq ans.

Le concile de Trente, vingtième & dernier concile général, dura près de dix-huit ans, depuis 1545 juſqu'en 1563, ſous cinq Papes, Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV, Pie V. On y condamna les Luthériens & autres ſectaires: on y fit pluſieurs canons très-utiles, qui rempliſſent aujourd'hui le bréviaire de Paris, ainſi que pluſieurs autres canons de divers conciles.

HISTOIRE MODERNE.

HISTOIRE PROFANE.

EMPEREURS ROMAINS.

Remontons à quelques années avant Jéſus-Chriſt.

Jules-Céſar eſt créé dictateur perpétuel, l'an 45 avant J. C. Il eſt aſſaſſiné l'année ſuivante.

Auguſte règne juſqu'à l'an 14 avant J. C.

Tibère, juſqu'à l'an de J. C.	37.
Caligula,	41.
Claude,	54.
Néron,	68.
Galba,	69.
Othon,	69.
Vitellius,	69.
Veſpaſien,	79.
Titus,	81.
Domitien,	96.
Nerva,	98.
Trajan,	117.
Adrien,	138.
Antonin Pie,	161.
Marc Aurèle,	180.
Lucius Verus,	169.
Commode,	193.
Pertinax,	193.
Didier Julien,	193.
Niger,	195.
Albin,	197.
Septime Sévère,	211.
Caracalla,	217.
Geta,	212.
Macrin,	218.
Héliogabale,	222.
Alexandre Sévère,	235.
Maximien,	238.
Gordien l'ancien,	237.
Gordien le fils, Maxime & Balbin,	238.
Gordien le jeune,	244.
Philippe, père & fils,	249.
Dèce,	251.
Gallus,	253.
Hoſtilien,	253.

Voluſien,

Volusien, 253.
Emilien, 253.
Valérien, 260.
Gallien, 267.

Divers Tyrans.

Claude II & Quintille son frère, dix-sept jours, en 270.
Aurélien, 275.
Tacite.
Florien, trois mois, 276.
Probus. 282.

Divers Tyrans.

Carus, 283.
Carin, 285.
Et Numérien son frère, 284.
Dioclétien & Maximien Hercule abdiquent en 305.
Constance Chlore, 306.
Galerius, 311.

Divers Tyrans, depuis l'an 284 jusqu'en 311.

Sévère II, 307.
Maximin, 313.
Constantin, 337.
Licinius, 323.
Constantin le jeune, 340.
Constance, frères, 361.
Constant, 350.

Divers Tyrans.

Julien, dit l'*Apostat*, 361.
Jovien, 364.
Valentinien I, en Occident, 375.
Valens, en Orient, 370.
Gratien, 383.
Valentinien II, 392.
Théodose-le-Grand, 395.

Divers Tyrans.

Nous avions déjà vu Valens & Valentinien partager l'Empire, Valens avoir l'Orient, & Valentinien l'Occident; mais ce fut surtout sous les fils de Théodose que cette division fut consommée. Arcadius eut l'Orient, Honorius l'Occident. Constantinople fut la capitale du premier, Rome du second. Commençons par celui-ci, parce qu'il fut le plus tôt détruit.

EMPIRE D'OCCIDENT.

Honorius, en 395.
Constantin, tyran. 421.
Constance, sept mois.
Jovin.
Héraclien & Attale.
Jean, tyran.
Valentinien III, 424.
Pétrone Maxime, 455.
Avitus, 455.
Interrègne, 456.
Majorien, 457.
Sévère III, 461.
Interrègne, 465.
Anthemius, 467.
Olibrius, 472.
Interrègne, 472.
Glycerius, 473.
Julius nepos, 474.
Augustule, 475.
fut le dernier Empereur romain en Occident.

ROIS D'ITALIE.

Odoacre, 476.
Théodoric, 493.
Athalaric, 526.
Théodat, 534.
Vitigès, 536.
Théodebalde, 540.
Araric ou Eraric, 541.
Totila ou Baduilla, 541.
Téïas est le dernier Roi.

ROIS LOMBARDS.

Alboin, depuis 568 jusqu'en 571.
Cléphis, 574.
Interrègne.
Autharis, 590.
Agilulfe, 616.
Adaloald, 629.
Ariovald, 630.
Rotharis, 646.
Rodoald, 651.
Aribert, 661.
Godebert, 662.
Grimoald, 671.
Garibald.
Pertharite, 688.
Cunibert-le-Pieux, 700.
Luitpert, huit mois, 701.
Reguipert, 702.
Aribert, 712.
Luitprand, 736.
Hildebrand ou Luitprand.
Rachis, 749.
Astolfe, 756.
Didier, 774.

Ici finit le royaume des Lombards, détruit en 774 par Charlemagne, qui prit le titre de roi d'Italie jusqu'en l'an 800, que l'empire d'Occident fut rétabli pour lui.

Mais comme ce nouvel empire d'Occident n'a pas cessé, nous allons, avant d'en parler, voir ce que devint l'empire d'Orient, commencé par Arcadius, frère d'Honorius, & comme lui fils peu digne de Théodose. Constantin avoit, sans le savoir, préparé de loin ce partage par la translation qu'il avoit faite à Constantinople de la capitale de l'empire.

EMPIRE D'ORIENT.

Arcadius, depuis 395 juſqu'en	408.
Théodoſe II, le jeune, mort en	450.
Marcien,	457.
Léon I,	474.
Léon II, le jeune,	474.
Zénon,	491.
Baſiliſque, Marcien & Léonce.	
Anaſtaſe I,	518.
Juſtin I,	527.
Juſtinien I,	565.
Juſtin II,	578.
Tibère II,	582.
Maurice,	602.
Phocas,	610.
Héraclius,	641.
Héraclius Conſtantin, trois mois, en	641.
Héracléonas, ſept mois auſſi, en	641.
Tibère, peu de jours encore, en	641.
Conſtant II,	668.
Maurice.	
Grégoire.	
Conſtantin III, Pogonat,	685.
Juſtinien II, Rhinotmète,	695.
Léonce,	698.
Abſimare Tibère,	705.
Juſtinien II rétabli,	711.
Philippique Bardane,	713.
Anaſtaſe II,	715.
Théodoſe III,	717.
Léon III, l'Iſaurien,	741.
Conſtantin Copronyme	775.
Léon IV, Chazare,	780.
Conſtantin V & Irène,	797.
Irène ſeule,	802.
Nicéphore,	811.
Staurace, deux mois après.	
Michel Curopalate,	813.
Léon l'Arménien,	820.
Michel-le-Bègue,	829.
Théophile,	842.
Michel III,	867.
Baſile-le-Macédonien,	886.
Léon-le-Philoſophe,	911.
Alexandre,	912.
Conſtantin VI, Porphyrogenète.	
Romain Lécapène.	
Chriſtophe.	
Etienne.	
Conſtantin VII, Auguſtes, en	915.
Conſtantin ſeul, depuis 948 juſqu'en	969.
Romain II,	963.
Nicéphore Phocas,	969.
Jean Zimiſcès,	976.
Baſile II,	1025.
Conſtantin VIII,	1028.
Romain Argyre,	1034.
Michel IV, Paphlagonien,	1041.
Michel Calaphate,	1042.
Zoë & Théodora, ſœurs, deux mois,	1042.
Conſtantin Monomaque,	1054.
Théodora, Impératrice,	1056.
Michel VI, Stratiotique,	1057.
Iſaac Comnène,	1059.
Conſtantin X, Ducas,	1067.
Michel Andronic.	
Conſtantin Ducas, frères,	1068.
Romain Diogène,	1071.
Michel Ducas ſeul,	1078.
Nicéphore Botoniate,	1081.
Alexis Comnène,	1118.
Jean Comnène,	1143.
Manuel Comnène,	1180.
Alexis Comnène,	1183.
Andronic Comnène,	1185.
Iſaac Lange,	1185.
Alexis Lange, dit Comnène,	1203.
Alexis Ducas, dit Murzuphle,	1204.

EMPIRE LATIN

ou EMPIRE DES FRANÇAIS A CONSTANTINOPLE,

Dure cinquante-huit ans.

Baudouin, depuis 1204 juſqu'en	1206.
Henri ſon frère,	1216.
Pierre de Courtenay,	1219.
Robert de Courtenay,	1228.
Baudouin II de Courtenay,	1261.

EMPEREURS GRECS A NICÉE.

Théodore Laſcaris I, depuis 1204 juſqu'en	1222.
Jean Ducas Vatace, juſqu'en	1255.
Théodore Laſcaris II.	
Jean Laſcaris & Michel Paléologue, juſqu'en	1261.
Michel ſeul, juſqu'en	1282.
Andronic, dit le Vieux,	1332.
Andronic, dit le Jeune,	1341.
Jean Paléologue,	1391.
Jean Cantacuzène abdique en	1355.
Manuel Paléologue,	1421.
Jean Paléologue,	1448.

Conſtantin Paléologue juſqu'en 1453, que Mahomet II prit Conſtantinople & mit fin à l'empire d'Orient.

EMPEREURS D'OCCIDENT,

aujourd'hui d'Allemagne.

Charlemagne, depuis 800 juſqu'en	814.
Louis-le-Débonnaire,	840.
Lothaire I,	855.
Louis II,	875.
Charles-le-Chauve,	877.
Interrègne de trois ans.	
Charles-le-Gros,	888.
Guy,	894.
Arnoul,	887.

Bérenger & Lambert.
Louis III, 912.
Conrad I, 918.
Henri l'Oiſeleur, 936.
Othon-le-Grand, 973.
Othon II, 983.
Othon III, 1002.
Henri II, 1024.
Conrad II, le Salique, 1039.
Henri III, le Noir, 1056.
Henri IV, 1106.
Henri V, 1125.
Lothaire II, 1137.
Conrad III, 1152.
Frédéric I, Barberouſſe, 1190.
Henri VI, 1197.
Philippe, 1208.
Othon IV, 1218.
Frédéric II, 1250.
Conrad IV, 1254.
Guillaume, 1256.
Troubles & interrègnes juſqu'en 1273.
Rodolphe de Hapsbourg, depuis 1273 juſqu'en 1291.
Adolphe de Naſſau, 1298.
Albert d'Autriche, 1308.
Henri VII de Luxembourg, juſqu'en 1313.
Louis de Bavière, juſqu'en 1347.
Charles IV, 1378.
Venceſlas, dépoſé en 1400.
Robert, Palatin du Rhin, 1410.
Joſſe de Moravie, 1411.
Sigiſmond de Luxembourg, 1438.
Albert II d'Autriche, 1439.
Frédéric III, 1493.
Maximilien I, 1519.
Charles V, 1557.
Ferdinand I, 1564.
Maximilien II, 1576.
Rodolphe II, 1612.
Mathias, 1619.
Ferdinand II, 1637.
Ferdinand III, 1658.
Léopold, 1705.
Joſeph I, 1711.
Charles VI, 1740.
En lui finit la Maiſon d'Autriche.
Charles VII de Bavière, élu Empereur en 1742, mort en 1745.
François I, duc de Lorraine, gendre de Charles, Empereur en 1745, mort en 1765.
Joſeph II ſon fils, élu Empereur en 1765.
C'eſt toujours cette Maiſon de Lorraine qui occupe le trône impérial.

CALIFES DES SARRASINS.

Mahomet, depuis 622 juſqu'en 632.
Aboubeker, 634.
Omar, 644.
Othman, 656.
Moavia en Egypte.
Ali en Arabie, 661.
Haſan, 661.
Moavia ſeul, 680.
Yezid I, 683.
Moavia II, 684.
Mervan I, 685.
Abdolmalek, 705.
Valid I, 715.
Soliman, 717.
Omar II, 720.
Yezid II, 724.
Heſcham, 743.
Valid II, 744.
Yezid III, 744.
Ibrahim, 744.
Mervan II, 750.
Aboulabas, 754.
Abougiafar-Almanzor, 775.
Mohammed-Mahadi, 785.
Hadi, 786.
Harun-al-Raſchild, 809.
Amin, 813.
Mamoun, 833.
Motaſſem, 842.
Vatek Billah, 847.
Motavakel, 861.
Moſtanſer, 862.
Moſtam Billah, 866.
Motaz, 869.
Mothadi Billah, 870.
Motamed Billah, 892.
Mothaded Billah, 902.
Moctafi Billah, 908.
Moktader Billah, 932.
Kaher, 934.
Rhadi, 940.
Mothaki, 944.
Moſthakfi, 946.
Mothi, 974.
Thaï, 991.
Kader, 1031.
Kaïembamrillah, 1075.
Moctadi Bamrillah, 1094.
Moſtadher, 1118.
Moſtarched, 1135.
Raſched, 1136.
Moctafi II, 1160.
Moſtandged, 1170.
Moſthadi, 1180.
Naſſer, 1225.
Daher, 1226.
Moſtanſer, 1243.
Moſtanſem, 1258.
Tué à quarante-ſix ans.
En lui finit la dignité de Calife en Aſie.

EMPIRE OTHOMAN.

Sultans.

Othman ou Oſman meurt en 1326.

Orchan ou Orkan, 1360.
Amurat I, 1389.
Bajazet I, 1403.
Soliman I, 1410.
Muſa Chélébi, 1413.
Mahomet I, 1421.
Amurat II, 1451.
Mahomet II, 1481.
Bajazet II, 1512.
Sélim I, 1520.
Soliman II, 1566.
Sélim II, 1574.
Amurat III, 1595.
Mahomet III, 1603.
Achmet I, 1617.
Muſtapha, détrôné en 1618.
Oſman I, en 1622.
Muſtapha, rétabli en 1623.
Amurat IV, 1640.
Ibrahim, 1649.
Mahomet IV, dépoſé en 1687.
Soliman III, 1691.
Achmet II, 1695.
Muſtapha II, 1703.
Achmet III abdique en 1730.
Mahomet V, 1754.
Oſman II, 1757.
Muſtapha III, 1774.
Achmet IV vivoit encore en 1783.

ROIS DE FRANCE.

Première race, ou race mérovingienne.

Pharamond, dont on place la mort vers l'an 428.
Clodion, 448.
Mérovée, 458.
Childéric, 481.
Clovis, 511.

Partage du royaume entre les fils de Clovis.

Thierry, à Metz, 534.
Clodomir, à Orléans, 524.
Childebert, à Paris, 558.
Clotaire, à Soiſſons. 561.

Autre partage entre les fils de Clotaire.

Chérébert, à Paris, 567.
Gontran, à Orléans, 593.
Chilperic, à Soiſſons, 584.
Sigebert, 575.
Clotaire II, fils de Chilperic, 628.
Dagobert, 638.
Clovis II, 655.
Clotaire III, 670.
Childeric II, en Auſtraſie & en Neuſtrie, 673.
Thierry, dépoſé en 670.
Rétabli en 691.
Clovis III, 695.
Childebert II, 711.
Dagobert II, 715.
Clotaire IV, 719.
Chilperic II, 720.

Interrègne de deux ans.

Thierry II, 737.
Childeric III, 751.

Seconde race, ou race carlovingienne.

Pepin-le-Bref, 768.
Charlemagne, 814.
Louis I, dit le Débonnaire, 840.
Charles II, le Chauve, 877.
Louis II, le Bègue, 879.
Louis III & Carloman, 882 & 884.
Charles-le-Gros, 888.
Eudes, 898.
Charles III, le Simple, 929.
Robert uſurpe en 922.
Meurt en 923.
Raoul, 936.
Louis IV d'Outremer, 954.
Lothaire, 986.
Louis V, 987.

Troiſième race, ou race capétienne.

Hugues Capet, 996.
Robert, 1031.
Henri I, 1060.
Philippe I, 1108.
Louis VI, le Gros, 1137.
Louis VII, le Jeune, 1180.
Philippe II, Auguſte, 1223.
Louis VIII, Cœur-de-Lion, 1226.
Louis IX (Saint), 1270.
Philippe III, le Hardi, 1285.
Philippe IV, le Bel, 1314.
Louis X, le Hutin, 1316.
Philippe V, le Long, 1322.
Charles IV, le Bel, 1328.

Branche de Valois.

Philippe VI, de Valois, 1350.
Jean-le-Bon, 1364.
Charles V, le Sage, 1380.
Charles VI, le Bien-Aimé, 1422.
Charles VII, le Victorieux, 1461.
Louis XI, 1483.
Charles VIII, 1498.
Louis XII, Père du Peuple, 1515.
François I, le Père des lettres, 1547.
Henri II, 1559.
François II, 1560.
Charles IX, 1574.
Henri III, 1589.

Branche de Bourbon.

Henri IV, le Grand, 1610.
Louis XIII, le Juſte, 1643.
Louis XIV, le Grand, 1715.
Louis XV, 1774.
Louis XVI, le 21 janvier, 1793.
Jour vraiment néfaſte.
Excidat illa dies ævo.

RÉUNIONS

DE DIVERS DOMAINES PARTICULIERS AU DOMAINE GÉNÉRAL DE LA FRANCE.

ÉPOQUES DE CES RÉUNIONS,

Avec un Tableau hiſtorique & chronologique abrégé de la ſucceſſion à ces domaines, & de leur tranſmiſſion dans les différentes Maiſons qui les ont poſſédés :

LE TOUT PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

ALBRET (Comté d'). Amanjeu I fut inveſti, vers l'an 1000, du petit pays d'Albret en Guienne; il le poſſéda juſqu'en l'an 1060, qu'il mourut très-âgé.

Sa poſtérité maſculine le poſſéda auſſi, de père en fils, juſqu'en 1265, que Bernard II mourut, laiſſant ſeulement deux filles, Marthe & Iſabelle.

Marthe mourut fille en 1270, & Iſabelle ſans enfans en 1285.

Amanjeu VII leur oncle, frère puîné de Bernard, leur ſuccéda.

Le connétable d'Albret, tué à la bataille d'Azincourt, où il commandoit l'armée, étoit ſon arrière-petit-fils,

Et Charles II, fils du connétable, étoit gendre du trop fameux & trop malheureux connétable d'Armagnac.

Un des fils de Charles II, nommé auſſi Charles, ſeigneur de Sainte-Baſeille, ayant trahi le comte de Beaujeu en faveur du comte d'Armagnac, fut arrêté, & décapité en 1471.

Alain ſon neveu, mort en 1500, eſt celui qui ſe préſenta, déjà vieux & difforme, pour épouſer Anne de Bretagne, jeune & belle, d'ailleurs riche héritière, & recherchée par les plus grands Princes. Il fut refuſé, comme il avoit dû s'y attendre.

Le fils d'Alain, Jean II, eſt celui qui épouſa Catherine de Foix, héritière du royaume de Navarre, & ſur lequel Ferdinand-le-Catholique uſurpa ce royaume.

Il eut pour fils unique Henri, ſecond en Navarre, premier dans le comté d'Albret, qui épouſa cette aimable Marguerite de Valois, ſœur chérie de François I, veuve de Charles, duc d'Alençon, dernier de cette branche. François I, en faveur de ce mariage, donna au roi de Navarre, Henri, toute la ſucceſſion d'Armagnac, confiſquée par arrêt en 1471, ſur Jean V, comte d'Armagnac.

Henri d'Albret deſcendoit d'Anne, fille du connétable d'Armagnac, tante de Jean V, ſur qui la confiſcation avoit été faite. Ce Jean V, comte d'Armagnac, avoit été, après les ducs de Bourgogne & de Bretagne, le plus puiſſant feudataire de la couronne.

Jeanne d'Albret, fille du roi de Navarre, Henri d'Albret, épouſa Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, premier Prince du ſang, & fut mère de Henri IV, roi de Navarre, puis roi de France, qui, par ſon avénement à la couronne, y réunit, du chef de ſa mère, tous les grands fiefs de Guienne, les ſucceſſions des Maiſons de Foix, d'Albret & d'Armagnac. Cette réunion eſt de l'an 1589.

ALENÇON (Comté, *puis* Duché d'). Les premiers comtes d'Alençon étoient des cadets de la Maiſon des comtes du Perche. (*Voyez* plus bas l'article *Perche.*)

Robert, premier comte d'Alençon, étoit fils puîné de Guillaume I, comte du Perche, lequel étoit fils d'Yves de Béleſme, premier comte du Perche.

Ce Robert, dans une guerre qu'il eut contre un de ſes voiſins, fut fait priſonnier l'an 1000, & enfermé dans un château que ſes ſujets inveſtirent pour délivrer leur ſeigneur. Leur zèle lui fut fatal: le vainqueur, par une violence qui pourroit étonner même dans les mœurs des neuvième & dixième ſiècles, fit aſſommer ſon priſonnier.

Guillaume I, dit Talvas, fils de Robert, fut auſſi

cruel envers ſa femme Hildeburge, qu'on l'avoit été envers ſon père : il la fit étrangler dans les rues d'Alençon lorſqu'elle alloit à la meſſe.

Arnoul, fils de Guillaume, auſſi méchant que ſon père, fut trouvé mort dans ſon lit en 1032.

Yves, fils de Robert, frère de Guillaume & oncle d'Arnoul, fut le ſucceſſeur de cet Arnoul. Yves étoit évêque de Séez, & mourut en 1040.

Mabille ſa nièce, ſœur d'Arnoul, fut l'héritière d'Alençon. Elle avoit épouſé Roger de Montgomery; elle fut & auſſi méchante & auſſi malheureuſe que quelques-uns de ſes prédéceſſeurs. Un chevalier, à qui elle avoit pris un château, la ſurprit dans ce château même & lui coupa la tête en 1099.

Robert II ſon fils ne fut pas plus heureux : ſurpris dans Béleſme par Henri I, roi d'Angleterre, avec lequel il étoit en guerre, il fut fait priſonnier, & mourut dans ſa priſon en 1111.

La poſtérité de Roger de Montgomery continua de poſſéder le comté d'Alençon juſqu'en 1195, qu'Eliſe, fille de Robert III, arrière-petit-fils de Robert II, le vendit au roi Philippe-Auguſte, qui le réunit à la couronne.

Il en fut détaché en 1268, pour Pierre de France, troiſième fils de ſaint Louis. Pierre étant mort en 1283 ſans laiſſer de fils, les deux qu'il avoit eus étant morts en bas âge, Alençon fut, pour la ſeconde fois, réuni à la couronne.

En 1286, nouvelle diſtraction en faveur de Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel. Charles de Valois eut pour ſucceſſeur, dans ce comté, un autre Charles ſon fils, frère puîné de Philippe de Valois. Il fut bleſſé à la bataille de Montcaſſel, & tué à celle de Crécy en 1346.

Un autre Charles, encore fils aîné de ce ſecond Charles, & ſon ſucceſſeur dans le comté d'Alençon, ſe fit jacobin en 1355, & fut fait archevêque de Lyon en 1365.

Il avoit remis le comté d'Alençon à Pierre ſon frère puîné. Celui-ci fut ôtage du roi Jean dans le tems de la délivrance de ce monarque.

Jean II, fils de Pierre, ſervit la Maiſon d'Orléans dans les guerres des Armagnacs & des Bourguignons. Ce fut pour lui qu'Alençon fut érigé en duché l'an 1414. Il fut tué l'année ſuivante à la bataille d'Azincourt.

Le fils de ces Princes morts pour la patrie ou diſtingués pour l'avoir ſervie, Jean III, fut condamné deux fois à mort pour l'avoir troublée; la première fois en 1456, pour avoir fait révolter le dauphin Louis contre le roi Charles ſon père, puis Louis, devenu roi en 1461, ayant mis ſon complice en liberté, Jean forma contre lui-même de nouvelles trames, qui parurent encore mériter le ſupplice : on ſe contenta cependant de le retenir en priſon, & il y mourut en 1476.

René ſon fils, coupable ou non d'infidélité envers le ſoupçonneux Louis XI, qu'il avoit d'abord utilement ſervi, fut condamné par arrêt à lui demander pardon : il ne put s'y réſoudre, & reſta priſonnier juſqu'au règne de Charles VIII, ſous lequel il fut juſtifié & réhabilité.

Charles III, fils de René, qui ſe comporta ſi mal à la bataille de Pavie en 1525, & qui, accablé de ſes propres remords, des mépris de Marguerite de Valois ſa femme, ſœur de François I, & des reproches de toute la France, mourut de douleur le 4 avril 1535, ne laiſſa point d'enfans, & fut le dernier duc d'Alençon de ſa race. Troiſième réunion d'Alençon à la couronne.

Charles IX donna ce duché, en 1566, à François ſon frère, qui mourut ſans enfans le 10 juin 1584. Quatrième réunion.

Enfin Louis XIV, en 1710, le donna en apanage au duc de Berry ſon petit-fils, qui mourut auſſi ſans enfans. Cinquième & dernière réunion du 4 mai 1714.

ANGOULÊME (COMTÉ D'). Itier, premier comte d'Angoulême en 820, fut tué en 855, dans un combat contre les Normands.

Emenon ſon frère fut ſon ſucceſſeur. Sa poſtérité maſculine poſſéda le comté d'Angoulême juſqu'en 1218, qu'Aymar IV, en mourant, laiſſa pour unique héritière ſa fille Iſabelle.

Celle-ci, accordée à Hugues de Luſignan, comte de la Marche, éperduement amoureux d'elle, lui fut enlevée par Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, & fut mère du roi Henri III. Après la mort de Jean-Sans-Terre, elle épouſa Hugues de Luſignan, dont elle étoit toujours aimée, & fut mère d'un autre Hugues qui lui ſuccéda au comté d'Angoulême, & qui ſuccéda auſſi à ſon père dans le comté de la Marche.

Hugues III, petit-fils de ce Hugues I, mourut ſans enfans en 1303. Par ſon teſtament il légua au roi Philippe-le-Bel une partie de ſes terres.

Guy ſon frère, qui lui ſuccéda, ſupprima ſon teſtament, mais il ne put en dérober entiérement la connoiſſance. Philippe-le-Bel, inſtruit de cette infidélité, en fit un crime capital à Guy de Luſignan : il l'aſſigna au parlement, confiſqua ſes deux comtés d'Angoulême & de la Marche, & les réunit à la couronne en 1307.

La reine de Navarre, fille de Louis Hutin, & femme de Philippe, comte d'Evreux, puis Charles d'Eſpagne de Lacerda, connétable de France, poſſédèrent un moment le comté d'Angoulême.

En 1380, le duc d'Orléans, frère de Charles VI, eut le comté d'Angoulême dans ſon apanage. A ſa mort, arrivée en 1407, ſon troiſième fils, Jean, eut le comté d'Angoulême dans ſon partage.

En 1515, le roi, François I, petit-fils de Jean, étant parvenu à la couronne, érigea le comté d'Angoulême en duché pour Louiſe de Savoie ſa mère.

Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel du roi Charles IX, eut, ainſi que le comte d'Alais ſon fils, le titre de duc d'Angoulême. Le

père mourut en 1650, & le fils ſans poſtérité en 1653.

Louis XIV donna ce même duché en apanage, en 1610, au duc de Berry ſon petit-fils, mort ſans enfans le 4 mai 1714.

ANJOU (Comté, *puis* Duché d'). En 879, Tertulle fut créé comte d'Anjou par Eudes, duc de France, puis roi, fils de Robert-le-Fort.

Ce Tertulle fut la tige de tous ces comtes d'Anjou ſi célèbres, dont l'hiſtoire eſt mêlée avec celle de nos rois, Foulques-le-Roux, Foulques-le-Bon, Geoffroy Griſegonelle, Foulques, dit Nerra; Geoffroy Martel, Geoffroy-le-Barbu, Foulques-le-Rechin, Foulques-le-Jeune, roi de Jéruſalem. Ce dernier fut père de Geoffroy Plantagenet, chef de la dynaſtie des Plantagenets en Angleterre. Les rois d'Angleterre furent donc comtes d'Anjou depuis Henri II, fils de Geoffroy Plantagenet & de Mathilde d'Angleterre, juſqu'à Jean-Sans-Terre, ſur lequel Philippe-Auguſte confiſqua l'Anjou, en punition du meurtre du jeune Artus, aſſaſſiné par ce Jean-Sans-Terre ſon oncle. Première réunion de l'Anjou à la couronne de France.

En 1246, le comté d'Anjou fut donné en apanage par ſaint Louis au dernier de ſes frères, tige de la première branche d'Anjou de la Maiſon de France, premier roi de Sicile de ſa Maiſon.

Charles-le-Boiteux ſon fils, en mariant Marguerite ſa fille aînée à Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, lui donna en dot les comtés d'Anjou & du Maine.

Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, en parvenant au trône, fit la ſeconde réunion de l'Anjou à la couronne.

En 1364, Louis, ſecond fils du roi Jean & frère de Charles V, eut en apanage l'Anjou, alors duché, ainſi que le comté du Maine. Il fut la tige de la ſeconde branche d'Anjou de la Maiſon de France, qui diſputa, ainſi que la première, le trône de Naples à la Maiſon d'Arragon, & qui le diſputa même à la première branche d'Anjou, dont enſuite elle recueillit les droits, ſans jamais pouvoir s'établir d'une manière fixe dans la Sicile; mais elle poſſéda toujours le duché d'Anjou, qui fut enfin réuni à la couronne par Louis XI, après l'extinction de cette ſeconde branche d'Anjou, par la mort du roi René, arrivée en 1480, & celle de ſon neveu, Charles du Maine, arrivée en 1481. Ce dernier avoit cédé à Louis XI tous ſes droits.

AQUITAINE. L'Aquitaine fut d'abord un royaume qui comprenoit la Saintonge, le Périgord, le Quercy, l'Agénois, tout ce qui eſt entre la Garonne & les Pyrénées, de plus le Toulouſain, & Toulouſe étoit la capitale de ce royaume.

Dagobert l'avoit donné à ſon frère Aribert pour lui tenir lieu de partage.

Après la mort d'Aribert & de Chilpéric ſon fils, il le donna, mais à titre de duché ſeulement, à Boggis, autre fils d'Aribert: le duc Eudes, ſi fameux du tems de Charles Martel & de l'irruption des Sarraſins en France, étoit fils de Boggis. Il y eut de grandes guerres entre les enfans du duc Eudes & les premiers Princes carlovingiens: Pepin-le-Bref conquit l'Aquitaine, & la réunit à la couronne en 768. Charlemagne la donna, vers l'an 781, avec titre de royaume, à Louis ſon fils, qui fut depuis Louis-le-Débonnaire, & qui étoit alors âgé de trois ans. Ce royaume d'Aquitaine devint enſuite un grand objet de diſcorde entre les fils de Louis-le-Débonnaire. Charles-le-Chauve, devenu roi de France, réunit l'Aquitaine à la couronne.

Elle eut, ſous les Rois carlovingiens, des gouverneurs qui, ſous la décadence de cette race, ſe rendirent indépendans comme les autres, & deſquels deſcendoit la fameuſe Eléonore d'Aquitaine, qui porta les Etats compris ſous ce nom, d'abord dans la Maiſon de France, en épouſant Louis-le-Jeune, puis, après le divorce, dans la Maiſon d'Angleterre, par ſon mariage avec Henri II. L'Aquitaine fut confiſquée en partie ſur Jean-Sans-Terre par Philippe-Auguſte, & rendue à Henri III par ſaint Louis en 1259.

Les Anglais continuèrent de la poſſéder juſqu'en 1378, que Charles V la leur enleva. Ils la reprirent ſous Charles VI, & la reperdirent définitivement ſous Charles VII, qui la leur enleva entiérement en 1452.

ARLES & BOURGOGNE (Royaume d'): C'eſt ſous le règne de Louis & Carloman, vers l'an 879, que Boſon, infidèle à la poſtérité de Charles-le-Chauve, ſon bienfaiteur & ſon beau-frère, renouvela en quelque ſorte, ſous le nom de royaume de Provence, l'ancien royaume de Bourgogne. Cependant dom Plancher, auteur de la nouvelle *Hiſtoire de Bourgogne*, prouve que Boſon ne prit point le titre de Roi de Bourgogne, mais le pays dont il ſe rendit maître avoit fait partie du premier royaume de Bourgogne. Louis & Carloman le punirent de ſon ingratitude & de ſa perfidie: ils le battirent; ils firent priſonnières ſa femme & ſa fille; mais Louis, fils de Boſon, ſe rétablit dans le royaume uſurpé par ſon père, & bientôt ce ſecond royaume de Bourgogne fut ſubdiviſé en Bourgogne ciſjurane & Bourgogne tranſjurane. La ciſjurane, ou royaume d'Arles ou de Provence, occupée par ce Louis, fils de Boſon, s'étendoit depuis Lyon juſqu'à la mer, entre le Rhône & les Alpes, comprenant auſſi le Lyonnois & le Dauphiné. La tranſjurane, occupée par Raoul, fils de Conrad, autre uſurpateur, comprenoit la Savoie & le pays des Suiſſes.

Ce ſecond royaume de Bourgogne, ou royaume d'Arles, prit fin, en 1033, par la mort de Rodolphe III, dernier Roi, & fut réuni en partie à l'Empire par l'empereur Conrad-*le-Salique* ſon héritier.

Depuis ce tems Arles & ſes dépendances reſ-

tèrent ſous la domination des Empereurs, juſques & compris ceux de la Maiſon de Suabe; mais Charles I, roi de Sicile, comte d'Anjou, & qui poſſédoit la Provence du chef de ſa femme, réduiſit Arles ſous ſon obéiſſance, & cette ville paſſa ſous la domination des Rois de France, héritiers des deux Maiſons d'Anjou, avec les autres biens de ces deux Maiſons.

ARMAGNAC. Les comtes d'Armagnac deſcendoient des ducs de Gaſcogne & des ducs d'Aquitaine, & remontoient par eux juſqu'à Clovis. Le connétable d'Armagnac étoit de la branche aînée. Le duc de Nemours, décapité le 4 août 1477, ſous Louis XI, étoit ſon petit-fils d'une branche cadette, & le duc de Nemours, fils de ce dernier, tué à la bataille de Cériſoles en 1503, fut non-ſeulement le dernier de la branche de Nemours, mais même de toute la branche d'Armagnac.

Charles, comte d'Armagnac, ſon couſin-germain, de la branche aînée, inſtitua ſon héritier ſon neveu le duc d'Alençon, premier Prince du ſang; celui-ci mourut en 1525, ſans laiſſer d'enfans de Marguerite de Valois, ſœur de François I: la branche d'Alençon étant alors éteinte, l'Armagnac, ainſi que les autres poſſeſſions du duc d'Alençon, fut réuni à la couronne.

Marguerite de Valois épouſa en ſecondes noces Henri d'Albret, roi de Navarre, petit-fils d'une d'Armagnac. François I, en faveur de ce mariage, lui donna toute la ſucceſſion d'Armagnac, laquelle fut réunie à la couronne par l'avénement d'Henri IV, petit-fils d'Henri d'Albret.

Le 20 novembre 1645, Louis XIV donna le comté d'Armagnac au fameux comte d'Harcourt-Lorraine, dont la poſtérité le poſſede encore aujourd'hui.

ARTOIS (Comté d'). Ce pays, après avoir long-tems fait partie de la Flandre occidentale, en fut demembré, & forma un état particulier; il fut donné en dot par l'empereur Charles-le-Chauve, en 863, à Judith ſa fille, lorſqu'il conſentit enfin au mariage de cette Princeſſe avec ſon raviſſeur, Baudouin, dit *Bras-de-Fer*, comte ou grand foreſtier de Flandre. Depuis ce tems l'Artois fut poſſédé par les comtes de Flandre juſqu'en 1180, que Philippe I, comte de Flandre, le donna en dot à Iſabelle de Hainault ſa nièce, lorſqu'elle épouſa le roi Philippe-Auguſte. (*Voyez* l'article *Flandre.*) Par ce mariage l'Artois fut cenſé réuni à la couronne, & Philippe-Auguſte en inveſtit le prince Louis ſon fils aîné, qui, étant parvenu à la couronne en 1223, y réunit l'Artois.

Saint Louis le donna en apanage, en 1237, à Robert I ſon frère, dit *le Bon* & *le Vaillant*, & en le lui donnant il l'érigea en *comté pairie*. Ce prince Robert eſt la tige de la branche d'Artois. Il fut tué, le 9 février 1249, à la bataille de la Maſſoure, où il s'étoit ſignalé par des prodiges de valeur & d'imprudence.

Robert II ſon fils, dit *le Bon* & *le Noble*, ſuivit le roi ſaint Louis à ſa ſeconde expédition d'Afrique, comme ſon père l'avoit ſuivi à la première. Revenu en Europe & en France, il remporta, & ſur terre & ſur mer, d'éclatans avantages ſur tous les ennemis de l'Etat, les Arragonais, les Anglais, les Flamands. Après avoir battu ces derniers en 1297, il fut tué, le 10 juillet 1302, de trente coups de pique à la bataille de Courtrai, livrée contre ces mêmes Flamands. Philippe ſon fils étoit mort avant lui des bleſſures qu'il avoit reçues, en 1297, à la bataille de Furnes.

On ſait que ce ne fut point Robert III d'Artois, fils de Philippe, qui ſuccéda, en 1302, à Robert II ſon aïeul, mais Mahaud, ſœur de Philippe & tante de Robert III; & cela en vertu de la coutume d'Artois, qui n'admet pas la repréſentation, même en ligne directe, & dont on fit aſſez mal-à-propos l'application à un apanage, à une pairie, à une eſpèce de ſouveraineté; car les poſſeſſeurs de tous ces grands fiefs étoient autant de ſouverains, à l'hommage près.

Mahaud fut donc comteſſe d'Artois & pair de France, & figura en cette qualité dans toutes les ſolennités de la pairie, qui, par leur nature même, ſembloient le plus eſſentiellement réſervées aux hommes. (*Voyez* l'article *Artois* dans le Dictionnaire.)

Cette Mahaud épouſa Othon IV, comte de Bourgogne; elle en eut deux filles, qui toutes deux furent Reines de France: Jeanne, l'aînée, épouſa Philippe-le-Long; Blanche épouſa Charles-le-Bel: ce fut Jeanne qui ſuccéda au comté d'Artois. Elle ne le poſſéda pas long-tems, étant morte, quelques mois après ſa mère, le 11 janvier 1330. Les ſoupçons furent grands contre Robert d'Artois, au ſujet de ces deux morts ſubites & prématurées.

Du mariage de Jeanne avec Philippe-le-Long étoient nées trois filles. L'aînée, Jeanne II, épouſa Eudes IV, duc de Bourgogne, dont le petit-fils, Philippe II, dit *de Rouvre*, fut le dernier Prince de la première Maiſon de Bourgogne: celui-ci, étant mort ſans enfans, eut pour héritière au comté d'Artois ſa grand-tante, Marguerite, ſeconde fille de Jeanne première & de Philippe-le-Long. (La troiſième fille, mariée à un Dauphin de Viennois, eſt étrangère ici.)

Marguerite avoit épouſé Louis, comte de Flandre; elle en eut Louis de Male, dernier comte de Flandre de ſa Maiſon, & dont la fille, Marguerite, qui avoit épouſé Philippe de Rouvre, dernier Duc de la première Maiſon de Bourgogne, & qui épouſa dans la ſuite le premier Duc de la ſeconde Maiſon de Bourgogne, hérita, en 1382, du comté d'Artois, du chef de Marguerite ſon aïeule: on ſait que le comté d'Artois fut porté dans la Maiſon d'Autriche par le mariage de Marie

de

de Bourgogne avec Maximilien. Il fut conquis, en 1640, ſur la Maiſon d'Autriche par Louis XIII, & par le traité des Pyrénées, conclu en 1659, il fut cédé à la France & réuni à la couronne.

(*Voyez* les articles *Bourgogne* (duché), & *Franche-Comté.*)

AUVERGNE (Comté d'). Le premier comte d'Auvergne, Hervé, qui le fut en 843, étoit fils de Renaud I, comte de Poitiers, ou d'Aquitaine ou de Guienne. Hervé périt avec ſon frère aîné, Bernard, comte de Poitiers, dans une bataille contre Lambert, comte de Nantes, en 845.

Etienne, petit-fils d'Hervé, fut tué dans un combat contre les Danois ou Normands, en 863, & en lui fut éteinte la poſtérité d'Hervé; mais celle de Renaud I ne l'étoit pas. Bernard, petit-fils de Ranulfe I, neveu d'Hervé & petit-fils de Renaud, fut le ſucceſſeur d'Etienne au comté d'Auvergne. Il fut tué, en 880, dans un combat contre Boſon, roi d'Arles.

Guillaume I, dit *le Pieux*, un de ſes fils & de ſes ſucceſſeurs, s'intituloit *Comte, par la grace de Dieu.* Il mourut ſans enfans, & eut pour ſucceſſeur ſon beau-frère, Acfred I, qui avoit épouſé Adatrſ[illegible] ſœur.

Quelques comtes d'Auvergne, nommément les deux précédens, Guillaume I & Acfred I, avoient pris le titre de ducs d'Aquitaine.

Guillaume II, dit *Fier-à-Bras*, duc de Guienne, obligea Raimond, fils d'Acfred, de ſe borner au titre de comte d'Auvergne, & même de lui faire hommage de ſon comté comme au véritable duc d'Aquitaine, titre qu'il prit pour lui, & qui devint celui de ſes ſucceſſeurs.

Guillaume III, un des deſcendans & des ſucceſſeurs de Raimond, comte d'Auvergne, eut deux fils, Robert & Guillaume; Robert mourut du vivant de ſon père, laiſſant un fils nommé auſſi Guillaume, & qui fut Guillaume IV. L'autre Guillaume, ſon oncle, lui diſputa le comté d'Auvergne, ſous prétexte que, dans cette province, la repréſentation n'avoit pas lieu, même en ligne directe, & qu'ainſi ſon neveu devoit être puni du malheur d'avoir perdu ſon père. Cette abſurdité, en effet, avoit lieu dans la ſucceſſion des particuliers; mais il importe aux ſujets mêmes que la ſucceſſion aux Etats ſe règle par des principes différens; car tout ordre ſucceſſif, non réglé ou mal réglé, donne lieu à des procès, & les procès des Princes ſont des guerres. Ce procès entre les deux Guillaume, oncle & neveu, fut une guerre d'autant plus acharnée, que deux grandes puiſſances rivales, la France & l'Angleterre, y intervinrent. L'iſſue de cette guerre fut que Guillaume IV fut chaſſé de l'Auvergne en 1168, & qu'il ne conſerva que le dauphiné d'Auvergne, dont Iſſoire eſt la capitale, au lieu que Clermont l'étoit du comté.

Guillaume l'oncle, ſoutenu des forces de la France, ſe maintint dans ce comté ſous le nom de Guillaume V, & ſa poſtérité le conſerva. La mouvance de l'Auvergne fut long-tems un objet de conteſtation entre la France & l'Angleterre. Par un traité conclu entre les rois Philippe-Auguſte & Richard Cœur-de-Lion, il avoit été convenu que les comtes d'Auvergne ſeroient déſormais vaſſaux immédiats de la France. Au mépris de cette convention, Guy, comte d'Auvergne, petit-fils de Guillaume V, ſe joignit avec Richard dans une guerre que celui-ci eut contre Philippe. Le dauphin d'Auvergne, deſcendu de Guillaume IV, ſe joignit à Guy II, comte d'Auvergne. Philippe entra dans l'Auvergne, & les battit tous deux: le Dauphin y perdit Iſſoire, le comte d'Auvergne, Clermont, & l'Auvergne devint fief immédiat de la couronne. Mais la reine Blanche rendit dans la ſuite à Guillaume VII, fils de Guy II, la plus grande partie de ce que Philippe-Auguſte avoit conquis ſur lui, quoique ce Guillaume VII eût eu le tort de s'armer contr'elle pendant la minorité de ſaint Louis.

Un petit-fils de Guillaume VII, nommé Geoffroy, fut tué à la bataille de Courtrai, en 1302. Guillaume IX, comte d'Auvergne, neveu de Geoffroy, eut pour héritière ſa petite-fille, Jeanne I.

Elle épouſa, en 1338, Philippe, comte de Nevers, fils aîné d'Eudes IV, duc de Bourgogne: devenue veuve en 1345, elle ſe remaria, en 1349, à Jean, duc de Normandie, puis roi de France. Elle avoit eu, du premier lit, Philippe II, duc de Bourgogne, dit *de Rouvre*, qui épouſa l'héritière de Flandre, & mourut à ſeize ans, en 1361. Sa veuve, qui n'avoit point eu d'époux, en eut un du même nom & du même titre, c'eſt-à-dire, qui ſe nommoit Philippe, & qui étoit duc de Bourgogne, mais d'une autre Maiſon, ou du moins d'une autre branche: c'eſt Philippe, dit *le Hardi*, fils du roi Jean, & tige de la ſeconde Maiſon de Bourgogne. A la mort de Philippe II, dernier Prince de la première, le roi Jean avoit réuni à la couronne le duché de Bourgogne, puis il l'en avoit détaché en faveur de Philippe, qui, ſeul de ſes quatre fils, dont il étoit le dernier, avoit combattu avec lui juſqu'à la fin, à la bataille de Poitiers, & avoit été mené priſonnier avec lui en Angleterre.

Quant au comté d'Auvergne, il revint dans la Maiſon d'Auvergne, & fut poſſédé par Jean de Montgaſcon, couſin paternel de Jeanne & du dernier duc de Bourgogne ſon fils. Ce Jean s'intituloit *Par la grace de Dieu.*

Sa petite-fille, Jeanne II, épouſa, en 1389, Jean, duc de Berry, frère aîné de Philippe, tige de la ſeconde Maiſon de Bourgogne.

N'ayant point laiſſé d'enfans, elle eut pour héritière Marie ſa couſine-germaine, qui, de ſon mariage avec Bertrand de la Tour-d'Auvergne, ſeigneur de Montgaſcon, eut un fils nommé Bertrand, qui lui ſuccéda.

Jean III ſon petit-fils laiſſa deux filles, Anne,

qui épouſa Jean Stuart, duc d'Albanie, & Catherine, mariée à Laurent de Médicis. La première mourut ſans enfans, en 1524; la ſeconde fut mère de Catherine de Médicis, & celle-ci fut inſtituée héritière du comté d'Auvergne par Anne ſa tante. Catherine de Médicis eut pour héritiers Henri III & la reine de Navarre, Marguerite de Valois. Henri III donna le comté d'Auvergne à Charles de Valois ſon neveu, fils naturel de Charles IX.

La reine Marguerite prétendit que Henri III ſon frère n'avoit pu en diſpoſer ainſi à ſon préjudice, & Charles fut dépouillé du comté d'Auvergne par arrêt du parlement de 1606. Il en porta cependant le titre juſqu'en 1619, que le roi Louis XIII lui donna le duché d'Angoulême. Marguerite de Valois fit don du comté d'Auvergne au dauphin Louis, fils aîné de Henri IV, & qui fut le roi Louis XIII. Elle s'en réſerva ſeulement la jouiſſance; elle mourut en 1615. Alors Louis XIII réunit le comté d'Auvergne à la couronne.

AUVERGNE (DAUPHINS D'). Nous venons de dire, dans l'article précédent, que Guillaume IV, comte d'Auvergne, dépouillé par ſon oncle, avoit été réduit au territoire d'Iſſoire & à ſes environs. Guillaume IV avoit épouſé une fille de Guigues III, dauphin de Viennois, de la race d'Albon. Leur fils quitta, par dépit, les armes d'Auvergne, prit celles des dauphins de Viennois ſes aïeux maternels, prit le nom & le titre de Dauphin, & donna le nom de dauphiné d'Auvergne à la portion de l'Auvergne qui lui étoit reſtée; ainſi le dauphiné d'Auvergne eſt né du dauphiné de Viennois.

Beraud III, dauphin d'Auvergne, deſcendant des Princes qui viennent d'être nommés, eut pour héritière Jeanne ſa fille, qui porta le dauphiné d'Auvergne dans la branche de Bourbon-Montpenſier, laquelle finit, en 1527, dans la perſonne du connétable de Bourbon, tué à l'aſſaut de Rome.

Mais Louiſe de Bourbon-Montpenſier, ſœur du connétable, avoit épouſé Louis de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, qui forma la ſeconde branche de Montpenſier. Les biens du connétable de Bourbon avoient été confiſqués; mais les traités de Madrid en 1526, & de Cambrai en 1529, obligeoient François I à les rendre : il y eut en conſéquence, en 1538, une tranſaction par laquelle ce Prince céda, nommément à la ſeconde branche de Montpenſier, le comté de Montpenſier & le dauphiné d'Auvergne. Cette tranſaction fut encore confirmée depuis par d'autres tranſactions plus étendues & plus favorables encore à cette branche de Montpenſier. Les fils aînés des comtes, puis ducs de Montpenſier, prirent le titre de Princes-Dauphins.

Marie de Bourbon, héritière des ducs de Montpenſier, épouſa, le 6 août 1626, Gaſton, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, & de ce mariage naquit la célèbre mademoiſelle de Montpenſier.

Obſervons que, ſur les numéros qui diſtinguent les divers, ſoit comtes, ſoit dauphins d'Auvergne du même nom, & ſur certaines dates, il y a de la diverſité entre les auteurs; mais ces différences n'ont rien d'important.

BAR (COMTÉ, *puis* DUCHÉ DE). Le comté de Bar étoit d'abord uni au duché de Lorraine. Ce fut en 1048 que ces deux Etats furent ſéparés. Frédéric II, duc de Lorraine & comte de Bar, ayant laiſſé deux filles, Sophie, qui paroît avoir été l'aînée, fut comteſſe de Bar. Elle épouſa Louis, comte de Mouſon & de Ferrette, qui rendit hommage du comté de Bar au roi de France.

Leur poſtérité maſculine poſſéda le comté de Bar depuis 1082, époque de la mort de Sophie, juſqu'en 1364, qu'il arriva dans le comté de Bar un changement dont nous rendrons compte dans un moment. Cet intervalle de 1082 à 1364 fournit treize comtes, parmi leſquels nous diſtinguerons :

1°. Henri I, qui ſuivit le roi Philippe-Auguſte dans l'Orient, & mourut au ſiége d'Acre en 1191.

2°. Henri II ſon petit-fils, qui ſe trouva ſous le même Philippe-Auguſte à la bataille de Bovines, & qui, ayant depuis été en Orient ſous le roi ſaint Louis, y fut tué dans un combat en 1258.

3°. Robert épouſa, en 1364, la princeſſe Marie, fille du roi Jean, & alors arriva le changement que nous avons annoncé. Le comté de Bar fut érigé en duché par le roi Jean, en faveur du mariage de ſa fille avec Robert.

Edouard III, duc de Bar, fils aîné de Robert & de Marie, fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, ſans avoir été marié. Il laiſſoit pour héritiers ſon frère Louis II, qui étoit cardinal, & Iolande ſa ſœur, alors veuve de Jean I, roi d'Arragon. Iolande crut pouvoir diſputer à un cardinal une ſouveraineté temporelle. On n'avoit pas encore l'exemple du cardinal Henri, qui fut roi de Portugal après la mort de don Sébaſtien, ni beaucoup d'autres exemples de cardinaux qui ont hérité de diverſes ſouverainetés. Ce procès fut jugé à l'avantage du cardinal Louis : le duché de Bar lui fut adjugé. Il le poſſéda quelque tems, mais en 1419 il le céda au prince René, petit-fils d'Iolande : c'eſt ce fameux roi René, duc d'Anjou & roi de Sicile, un des plus puiſſans Princes titulaires qui aient jamais exiſté, mais qui ne poſſéda que les titres d'une multitude de royaumes & de ſouverainetés. Il poſſéda cependant le duché de Bar de ſon chef, & le duché de Lorraine du chef d'Iſabelle ſa femme, fille de Charles I, duc de Lorraine. Par ce mariage les duchés de Lorraine & de Bar furent réunis, & n'ont plus été ſéparés depuis. L'époque de cette réunion des deux duchés eſt l'an 1419. Le duché de Bar a été réuni à la couronne en 1735, en même tems que le duché de Lorraine, & comme annexe & dépendance de ce duché.

BÉARN (VICOMTÉ DE). Centulle, premier

vicomte du Béarn, en fut inveſti, à ce que l'on croit, par Louis-le-Débonnaire, en 820.

Ses deſcendans poſſédèrent le Béarn de père en fils juſqu'en 1134. On compte parmi eux des perſonnages célèbres ou dont la deſtinée l'a été, tels que, 1°. Centulle-Gaſton II, aſſaſſiné en 1068 par les habitans du Soule, pays qu'il avoit voulu ſubjuguer.

2°. Centulle IV ſon petit-fils, Prince fort puiſſant, qui rebâtit Oléron, qui faiſoit frapper de la monnoie d'or à ſon coin, privilége dont aucun autre vaſſal de la couronne ne jouiſſoit. Il mourut aſſaſſiné, en 1088, avec ſes gardes, dans la maiſon d'un de ſes vaſſaux.

3°. Gaſton III ſon fils alla, en 1096, à la première croiſade, & s'y diſtingua en 1118. Il eut tout l'honneur de la priſe de Sarragoſſe. Il fut tué par les Maures, dans une embuſcade, en 1130.

4°. Centulle V, fils de Gaſton III, fut tué en 1134, auſſi à la guerre contre les Maures.

Guiſcarde ſa ſœur lui ſuccéda; elle avoit épouſé Pierre, vicomte de Gavaret, qui fit la ſeconde race des vicomtes de Béarn, laquelle finit en 1170. Alors Marie de Gavaret, héritière de ſa Maiſon, petite-fille de Guiſcarde, pour s'aſſurer la poſſeſſion du Béarn, ſe mit ſous la protection de don Alphonſe II, roi d'Arragon, & lui rendit hommage, le 30 avril 1170, de toutes ſes terres, & même du Béarn, qui n'avoit jamais été aſſujetti à l'hommage. Les évêques de Leſcar & d'Oléron ratifièrent cet hommage par crainte & par foibleſſe. Marie épouſa Guillaume de Moncade, grand-ſénéchal de Catalogne, favori du roi d'Arragon. Les Béarnois, choqués de tant d'aſſerviſſement au Roi & au royaume d'Arragon, ſe révoltèrent, & ne voulurent ni de Moncade ni de ſa femme; enfin, en 1174, ils tranſigèrent avec eux, ſous la condition que Marie de Gavaret & Moncade renonceroient à tous leurs droits en faveur de Gaſton V leur fils, qui ſeroit élu par les Etats, & qui le fut. Il rendit hommage au roi d'Arragon de tout ce qu'il tenoit de lui, mais non pas du Béarn. Il fut excommunié pour avoir pris le parti du comte de Toulouſe dans la guerre des Albigeois. Il mourut ſans enfans, & les Etats de Béarn prétendirent rentrer dans leur droit d'élection.

Guillaume-Raymond, frère jumeau de Gaſton V, qu'ils ne voulurent reconnoître qu'à condition de l'élire, prétendit régner en vertu de ſon droit héréditaire: il fallut négocier. Les Etats, en 1220, conſentirent enfin à conſacrer ce droit, mais à des conditions aſſez onéreuſes, auxquelles Guillaume-Raymond fut obligé de ſe ſoumettre. Il ſervit le roi d'Arragon à la conquête de Majorque, & fut tué dans une action avec huit ſeigneurs de ſa Maiſon, en 1223.

Gaſton VI, ſon fils, s'étant beaucoup occupé des troubles du Languedoc, & ayant paſſé tour-à-tour dans les divers partis, fut fait priſonnier, en 1230, par Simon de Montfort, qui le conduiſit en Angleterre. Etant mis en liberté, il rentra dans ces triſtes querelles & fut excommunié. Il prit part auſſi aux affaires de l'Eſpagne, & y fit la guerre avec ſuccès. Il ne laiſſa que des filles: il en choiſit une pour ſon héritière dans le Béarn; il la maria au comte de Foix, Roger-Bernard, à condition que le Béarn & le pays de Foix ſeroient unis à perpétuité. Gaſton VI mourut en 1290. Le Béarn paſſa ſucceſſivement, par mariages, de la Maiſon de Foix dans celle d'Albret, & de celle-ci dans celle de Bourbon, & fut réuni à la couronne par l'avénement de Henri IV.

BEAUJOLOIS (Comté de). Les comtes de Beaujolois deſcendent de Guillaume I, premier comte du Lyonnois & du Forez. (*Voyez* l'article *Lyonnois & Forez*.) Guillaume I eut deux fils: Guillaume II, qui fut la tige des comtes de Lyonnois & de Forez, & Bérard, qui, en 891, eut le Beaujolois pour partage. Sa poſtérité maſculine poſſéda le Beaujolois juſqu'en l'an 1265. Cet intervalle eſt rempli par onze comtes ſucceſſifs, parmi leſquels nous remarquerons:

1°. Humbert III, qui ſe diſtingua principalement par un goût bizarre & opiniâtre pour la vie monaſtique, au milieu des déſordres de la vie la plus licencieuſe. Il avoit épouſé Alix, fille d'Amé III, comte de Savoie. Il alla dans la Terre-Sainte, & ſe fit Templier. Sa femme le fit condamner à retourner avec elle. Héraclius, archevêque de Lyon, en porta la ſentence: le Pape la confirma, & releva Humbert de ſes vœux. Celui-ci s'étant ligué avec le comte de Mâcon contre Renaud II, ſeigneur de Breſſe, fit une guerre heureuſe, où Ulric, fils de Renaud, fut pris par Humbert. Renaud fut obligé de lui donner une partie du pays de Dombes pour la rançon d'Ulric. Après avoir agrandi ſes Etats, Humbert, n'ayant plus de femme qui pût le rappeler malgré lui de l'état de moine à celui de Prince, ſe fit religieux à Cluni, & y mourut en 1175.

2°. Humbert IV ſon fils fonda Villefranche, & en fit la capitale du Beaujolois.

3°. Guichard III, fils de Humbert IV, fut envoyé, en 1210, par le roi Philippe-Auguſte, ambaſſadeur auprès du pape Innocent III. En paſſant à Aſſiſe, il vit le fameux François, fondateur des Cordeliers, duquel il obtint, comme une faveur ſignalée, trois de ſes religieux pour fonder à Villefranche le premier monaſtère de cet Ordre qui ait exiſté en France. Il accompagna, en 1215, le comte d'Artois dans une expédition en Angleterre, & y fut tué, en 1216, au ſiége de Douvre. Guichard ſon ſecond fils fut la tige des ſeigneurs de Montpenſier.

4°. Humbert V, fils aîné de Guichard III, fut un des plus grands capitaines de ſon ſiècle. Il ſervit contre les Albigeois en 1239, conduiſit Baudouin de Courtenay, ſecond du nom, à Conſtan-

tinople, fut fait connétable ſous ſaint Louis, en 1240; mourut en 1250.

5°. Guichard IV ſon fils mourut ambaſſadeur du même ſaint Louis, en Angleterre, en 1265. N'ayant pas laiſſé d'enfans, il eut pour héritière Iſabeau ſa ſœur, qui porta le Beaujolois dans la Maiſon des comtes de Forez, par ſon mariage avec Renaud II, l'un de ces comtes. Louis leur ſecond fils eut le Beaujolois pour partage. Guichard V, l'aîné des douze enfans de Louis, fut un grand capitaine fort attaché aux rois de France. Ligué, en 1325, avec Edouard, comte de Savoie, il fit la guerre au Dauphin de Viennois. En 1328 il commandoit pluſieurs bataillons à la bataille de Caſſel. Edouard I ſon fils, grand capitaine, ſignala ſa valeur, en 1346, à la bataille de Crécy, fut fait maréchal de France en 1347, fut tué au combat d'Ardres en 1351.

Antoine, fils d'Edouard I, s'illuſtra comme lui par ſa valeur : il acquit beaucoup de gloire à la bataille de Cocherel en 1364, puis il ſuivit du Gueſclin en Eſpagne. Il mourut ſans enfans, en 1374, laiſſant pour héritier Edouard II ſon couſin-germain.

Guichard V, aïeul d'Antoine, l'étoit auſſi de cet Edouard II. Outre Edouard I, père d'Antoine, il avoit eu pour fils Guichard, ſeigneur de Perreux, père d'Edouard II. Ce Guichard avoit été tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

Marguerite, ſœur d'Antoine, mariée à Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, diſputa le Beaujolois à Edouard II, & ſi le Beaujolois etoit un fief féminin, elle devoit l'emporter; mais elle tranſigea ſur ſes droits, & y renonça moyennant une ſomme d'argent & quelques domaines. Edouard n'eut point d'enfans, mais il eut des maîtreſſes vers l'an 1398. Il enleva une fille de Villefranche, ſe croyant tout permis dans ſes Etats; mais ſes Etats relevoient d'une grande puiſſance, la France. Ajourné au parlement de Paris pour ce rapt, il ſe crut encore permis de faire jeter par les fenêtres de ſon palais l'huiſſier qui lui fit la citation; le Roi fit marcher contre lui des troupes; Edouard fut arrêté, amené à Paris, empriſonné. Voyant alors ſa vie en danger, il implora la protection du duc de Bourbon, Louis II, oncle maternel de Charles VI, ou plutôt il l'acheta par la donation du Beaujolois & de la principauté de Dombes. L'acte en fut paſſé le 23 juin 1400. A ce prix il obtint ſa grace & ſa liberté : il en jouit peu, & mourut le 11 août ſuivant. Le duc de Bourbon ſe mit en poſſeſſion de ces deux Etats, qui furent ainſi réunis au Bourbonnois.

BERRY (Comté, *puis* Duché de). Gérard d'Alſace fut, en 930, le premier comte ou gouverneur du Berry. Il mourut ſans enfans. Hérard fut, en 940, le premier comte de Bourges, & ce comté reſta dans ſa Maiſon juſqu'en 1094, qu'Herpin, partant pour la Terre-Sainte, où il fut fait priſonnier à Rama par les Sarraſins, vendit ſon comté ſoixante mille ſous d'or au roi Philippe I, qui le réunit à la couronne.

Le roi Jean fut le premier qui détacha le Berry de la couronne, en 1364. Il le donna en apanage, avec titre de duché, à ſon troiſième fils Jean, dont on ſe ſouvient encore dans cette province, & qu'on y appelle *le bon duc Jean*. Son goût pour les bâtimens avoit orné Bourges & le Berry de pluſieurs édifices ſomptueux pour le tems. Il avoit eu trois fils, morts tous trois en bas âge; & comme il ne laiſſa que des filles à ſa mort, arrivée le 15 juin 1416, le Berry, qu'il n'avoit eu qu'en apanage, & avec la clauſe exprimée ou préſumée de réverſion faute d'hoirs mâles, fut réuni à la couronne.

Il en fut détaché une ſeconde fois, en 1460, par le roi Charles VII, en faveur de Charles de France ſon ſecond fils, frère de Louis XI, & qu'on croit avoir été ſa victime. Ce Prince, à la faveur de la ligue du bien public, s'étant fait donner la Normandie au lieu du Berry, en 1465, cette dernière province (le Berry) fut de nouveau réunie à la couronne.

Le troiſième fils du Grand-Dauphin, fils de Louis XIV, eut auſſi le duché de Berry en apanage.

Le Roi aujourd'hui régnant (en 1788) en a auſſi eu le titre.

Monſeigneur comte d'Artois l'a aujourd'hui en apanage, quoiqu'il ne forme pas ſon titre principal.

BIGORRE (Comté de). Lorſqu'Inigo Ariſta, comte de Bigorre ſous l'hommage de la France, fut élu roi de Navarre en 840, il céda le Bigorre à Donat-Loup ou Dona-Loup ſon frère. On croit qu'ils deſcendoient des ducs de Gaſcogne, & par conſéquent des anciens ducs d'Aquitaine, iſſus d'Aribert, frère de Dagobert I. Inigo ne donna le Bigorre à ſon frere que ſous la condition de l'hommage envers lui; ainſi ce comté devint arrière-fief de la couronne de France.

La poſtérité maſculine de Donat-Loup poſſéda le Bigorre juſqu'en 1080, que Raymond II, mourant ſans enfans, laiſſa pour héritière Béatrix ſa ſœur.

Bernard I leur père, dans un pélérinage qu'il fit, en 1062, au Puy, mit ſon comté ſous la protection de Notre-Dame-du-Puy, & ſe ſoumit à une redevance : de là vient la prétention de l'égliſe du Puy ſur le Bigorre.

Béatrix avoit épouſé Centulle IV, vicomte de Béarn : elle en eut deux fils, Bertrand ou Bernard, & Centulle.

Bernard mourut ſans enfans, en 1113. Centulle laiſſa une fille, qui fut Béatrix II. Elle avoit épouſé Pierre, vicomte de Marſan; elle en eut un fils nommé Centulle II, qui mourut en 1187, laiſſant une fille unique, nommée Stéphanie.

Elle épouſa Pierre, vicomte d'Acs, dont elle

eut une fille nommée Pétronille, qui fut ſon héritière.

Les mariages de cette Pétronille cauſèrent des troubles & des révolutions dans le Bigorre.

Alphonſe, roi d'Arragon, qui accordoit à cette Princeſſe une protection intéreſſée, la maria au vicomte de Béarn, Gaſton-*le-Bon*, qu'il mit en poſſeſſion du Bigorre & du vicomté de Marſan; mais il eut ſoin de prendre pour lui la vallée d'Aran. Gaſton mourut ſans avoir eu d'enfans de Pétronille.

Elle ſe remaria pour lors à don Diego d'Arragon, comte de Cerdagne, neveu du même roi Alphonſe, & fils de l'infant don Sanche, comte de Rouſſillon. Bientôt mécontente de ce mari, elle le quitta ſous prétexte de parenté, ſans jugement d'aucun tribunal ni eccléſiaſtique ni ſéculier; & ſe croyant libre, parce qu'elle vouloit l'être, elle épouſa Guy, fils de Simon de Montfort, ce héros funeſte de la croiſade contre les Albigeois. Ce troiſième mariage dura du moins depuis 1215 juſqu'en 1220, que Guy fut tué avec Amaury ſon frère aîné, au ſiége de Caſtelnaudari. Pétronille eut de Guy de Montfort deux filles, Alix & Pétronille.

Quatrième mariage avec Aymar de Rançon, qui mourut en 1228 ſans avoir eu d'enfans.

Cinquième & enfin dernier mariage avec Boſon de Mathas, ſeigneur de Cognac, dont naquit une fille nommée Mathe.

Des deux filles de Guy de Montfort, l'aînée, Alix, avoit épouſé un ſeigneur de Chabanois. Alix mourut avant ſa mère. Celle-ci mourut en 1251, ayant inſtitué ſon héritier Eſquivar de Chabanois, fils d'Alix; & comme apparemment ſa ſeconde fille, Pétronille, ſœur d'Alix & du même lit, étoit morte auſſi, elle fit une ſubſtitution en faveur de Mathe ſa fille du dernier lit, qu'elle avoit mariée à Gaſton VI, vicomte de Béarn.

Ce Gaſton fit la guerre à Eſquivar de Chabanois, & lui diſputa la ſucceſſion de Pétronille, prétendant qu'Alix ſa mère étoit illégitime, parce que le mariage de Pétronille avec don Diego d'Arragon n'ayant jamais été caſſé, le mariage de la même Pétronille avec Guy de Montfort, dont étoit née Alix, n'avoit été qu'un adultère. Roger-Bernard, dit *le Grand*, comte de Foix, choiſi pour arbitre de ce différend, ne le jugea point: il le termina par une tranſaction; il adjugea le Haut-Bigorre à Eſquivar, & le Bas-Bigorre à la vicomteſſe de Béarn, Mathe.

Eſquivar n'ayant point d'enfans, fit don entre-vifs de ſon comté à Simon de Montfort, comte de Leiceſter, ſon oncle, pour en jouir après lui, & remit d'avance à Leiceſter quelques châteaux & quelques places. Celui-ci voulut ſe mettre en poſſeſſion de tout le reſte, ſans attendre la mort de ſon neveu: Eſquivar indigné prit les armes, fit annuller la donation pour cauſe d'ingratitude, & ſe maintint dans ſon comté. Il mourut en 1283, ayant inſtitué ſon héritière Laure ſa ſœur, qui avoit épouſé Raymond VI, vicomte de Turenne.

Laure fut troublée dans la poſſeſſion du comté de Bigorre par une foule de prétendans.

1°. Mathe, vicomteſſe de Béarn, fille du dernier lit de Pétronille, & ſubſtituée par elle à Eſquivar, avoit laiſſé une fille nommée Conſtance, laquelle fit caſſer par les Etats de Bigorre le teſtament d'Eſquivar, comme contraire à celui de Pétronille, & ſe mit en poſſeſſion du comté de Bigorre. Laure ſe pourvut devant Jean de Grailly, grand-ſénéchal de Guienne pour le roi d'Angleterre. Grailly, juge intéreſſé, ordonna d'abord que le comté fût mis en ſéqueſtre entre ſes mains.

2°. Une ſœur utérine de Laure Mahaud de Courtenay, femme de Philippe de Flandre, comte de Thiern, forma auſſi des prétentions,

3°. Ainſi que Mathe de Béarn, ſœur puînée de Conſtance, laquelle étoit veuve de Géraud V, comte d'Armagnac.

4°. L'égliſe du Puy réclama auſſi les droits qu'elle prétendoit en vertu de la ſoumiſſion de Bernard I, dont nous avons parlé.

5°. La reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, prétendit auſſi que le Bigorre lui appartenoit en vertu d'une donation que Simon de Montfort, comte de Leiceſter, après la donation à lui faite par Eſquivar, en avoit faite à ſon tour à Thibaut I, roi de Navarre, aïeul de la Reine.

6°. Le Roi lui-même eut des prétentions de ſon chef. Il avoit acquis, en 1307, les droits de l'égliſe du Puy, moyennant une rente de 300 livres. Il alléguoit de plus une ceſſion antérieure faite, en 1258, au roi ſaint Louis, par don Jayme, roi d'Arragon, ſeigneur ſuzerain du Bigorre, de tous les droits qu'il avoit ſur ce comté. Ces droits n'étoient toujours que des droits de ſuzeraineté, qui ne donnoient pas lieu à la réunion tant qu'il reſtoit des héritiers légitimes; mais le Roi n'alléguoit des droits que pour fortifier ceux de la Reine: il la fit ſubroger à ceux de l'égliſe du Puy dans la même intention.

Nous avons dit que le ſénéchal de Guienne avoit ordonné le ſéqueſtre, mais il y avoit appel de la ſénéchauſſée de Guienne à la cour du Roi ou à ſon parlement. Ce tribunal, par un premier arrêt rendu en 1290, adjugea le comté de Bigorre à Conſtance, fille de Mathe; puis, par un ſecond arrêt rendu en 1292, où l'influence de l'autorité royale ſe faiſoit peut-être un peu ſentir, Conſtance fut dépoſſédée, & le comté mis en ſéqueſtre entre les mains du Roi. Quand il y fut, on ſent bien qu'il y reſta, & que le Roi ſut ſe maintenir en poſſeſſion de ce domaine, ſoit à titre de ſéqueſtre nommé, ſoit à titre de ſouverain, mais réellement par la raiſon du plus fort.

BLOIS, CHARTRES & TOURAINE (Comtés de). Ces trois comtés furent long-tems réunis dans une même main. Thibaud I s'empara des trois

villes, de Blois, de Chartres & de Tours, en 920, à la faveur des guerres civiles de Charles-le-Simple & des fils de Robert-le-Fort. Raoul, devenu Roi, lui en confirma la poſſeſſion, & Thibaud devint, ainſi que ſes ſucceſſeurs, un des plus puiſſans ſeigneurs de France.

En 1019, Eudes II, arrière-petit-fils de Thibaud I, devint plus puiſſant encore, ayant recueilli la ſucceſſion d'Etienne ſon couſin, comte de Champagne & de Brie.

Thibaud IV ſon fils déchut un peu de cette grande puiſſance. Etienne ſon frère eut la Champagne & la Brie pour partage. Thibaud n'eut, comme les prédéceſſeurs d'Eudes II, que Blois, Chartres & la Touraine, encore perdit-il la Touraine, ayant été fait priſonnier dans une bataille contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou, qui, ayant pris la ville de Tours, ſe fit céder par Thibaud le reſte de la Touraine par le traité qui le remit en liberté. Thibaud ſe vit bientôt amplement dédommagé de cette perte. Etienne ſon frère étant mort, Thibaud s'empara de la Champagne & de la Brie au préjudice d'Eudes ſon neveu, fils d'Etienne, mais dont la naiſſance, qui parut aſſez équivoque aux indifférens, fut jugée très-illégitime par ſon oncle.

Thibaud, dit *le Grand*, petit-fils de Thibaud IV, cinquième du nom dans les comtés de Blois & de Chartres, ſecond ſeulement du nom dans les comtés de Champagne & de Brie, eut pluſieurs fils. Henri eut en partage les comtés de Champagne & de Brie; Thibaud VI, dit *le Bon*, eut ceux de Blois & de Chartres.

Louis I ſon fils, un des chefs de la croiſade de Conſtantinople en 1198, de cette croiſade qui donna naiſſance à l'Empire des Latins, fut tué en 1205 à la bataille d'Andrinople.

Thibaud VII ſon fils mourut ſans enfans en 1218. Ses deux couſines, Eliſabeth & Marie d'Aveſnes, lui ſuccédèrent. Elles étoient filles de Marguerite de Blois (ſœur de Louis I, tante de Thibaud VII), & de Henri, ſeigneur d'Aveſnes. Eliſabeth eut le comté de Chartres, Marie celui de Blois. Bientôt Marie les réunit tous deux, Eliſabeth étant morte ſans enfans.

Marie épouſa Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol. Jean, un de leurs deux fils, eut en partage ces deux comtés; Guy, fils aîné, fut comte de Saint-Pol.

Jean laiſſa une fille unique, nommée Jeanne, qui épouſa Pierre de France, comte d'Alençon, lequel mourut, en 1283, à Salerne, au retour du voyage d'Afrique, où il avoit accompagné le roi ſaint Louis ſon père. Jeanne, devenue veuve, & ayant perdu deux enfans qu'elle avoit eus de ſon mariage, mais qui étoient morts dans l'enfance, vendit le comté de Chartres au roi Philippe-le-Bel. Il ne reſta, dans la ſucceſſion de Jeanne, que le comté de Blois, dont hérita Hugues de Châtillon ſon couſin germain, fils de Guy, comte de Saint-Pol.

Cette Maiſon acquit dans la ſuite le comté de Dunois & le vicomté de Châteaudun, vers l'an 1382.

Le dernier comte de Blois, ſucceſſeur de tant de guerriers illuſtres des Maiſons de Blois & de Châtillon, fut un diſſipateur & un gourmand exceſſif, dont l'embonpoint monſtrueux atteſtoit l'intempérance. Il fut, comme tous les diſſipateurs, accablé de dettes & obligé de quitter ſes biens, qui le quittoient. Ayant perdu Louis, comte de Dunois, ſon fils unique, qu'il avoit ruiné d'avance, il vendit, en 1391, ſes deux comtés de Blois & de Dunois à Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI; ce qui opéra leur réunion, non pas à la couronne, mais au duché d'Orléans, qui fut réuni à la couronne à l'avénement du roi Louis XII, petit-fils de Louis, acquéreur de Blois & du Dunois.

BOULOGNE. Le comté de Boulogne-ſur-Mer avoit été d'abord une dépendance du comté de Ponthieu, & les premiers comtes de Ponthieu l'avoient poſſédé. Ce furent les fils de Guillaume I, ſecond comte de Ponthieu, qui partagèrent ſes Etats. Guillaume II, l'aîné, eut le Ponthieu. Arnoul, ſecond fils, eut, en 970, le comté de Boulogne pour partage, & fut le premier comte particulier de Boulogne.

Euſtache II ſon petit-fils fut père de Godefroi de Bouillon & de Baudouin, qui tous deux furent rois de Jéruſalem. Il eut un troiſième fils, Euſtache III, qui avoit fait avec ſes frères le voyage de la Terre-Sainte, mais qui, en étant revenu l'an 1100, fut poſſeſſeur paiſible du comté de Boulogne, & de ſon mariage avec Mahaud, fille de Malcolm III, roi d'Ecoſſe, eut une fille unique, nommée auſſi Mahaud, qui fut héritière du comté de Boulogne, en 1115.

Elle épouſa Etienne de Blois, qui fut le roi d'Angleterre, Etienne, & qui, en 1139, remit le comté de Boulogne à Euſtache ſon fils aîné, gendre du roi de France, Louis-le-Jeune. Ni Euſtache ni Guillaume ſon frère ne laiſſèrent d'enfans, & Marie leur ſœur leur ſuccéda. Le roi d'Angleterre, Etienne, ſon père, l'avoit fait élire abbeſſe de Romécy en Angleterre; elle obtint diſpenſe de ſes vœux, rentra dans le ſiècle, & recueillit la riche ſucceſſion de ſes pères. Elle épouſa Mathieu II, fils de Thierry, comte de Flandre, & mourut en 1170, laiſſant deux filles, Ide & Mahaud.

Suivons d'abord la poſtérité d'Ide.

Elle laiſſa de Renaud, comte de Dammartin, une fille nommée Mahaud, qui, dans la liſte des comtes & comteſſes de Boulogne, eſt nommée Mahaud II & Mahaud III, parce qu'elle eut ce comté à deux différentes repriſes.

Cette Mahaud épouſa, en 1216, Philippe de France, comte de Clermont, fils de Philippe-Auguſte, avec lequel l'Hiſtoire n'a pas dédaigné de

remarquer qu'elle ſe brouilloit très-ſouvent au jeu des échecs ; elle en eut une fille, Jeanne, mariée à Gaucher de Châtillon, en faveur de laquelle elle abdiqua, en 1245, le comté de Boulogne. Jeanne mourut, en 1251, du vivant de ſa mère, ſans laiſſer d'enfans.

Mahaud alors ſe remit en poſſeſſion du comté de Boulogne ; elle mourut en 1260, & la poſtérité d'Ide fut éteinte.

Mais Mahaud ſa ſœur avoit épouſé Henri II, duc de Brabant. De ce mariage étoient nés un fils, nommé Henri comme ſon père, & deux filles, Marie & Alix de Brabant.

Henri mourut avant ſa mère, laiſſant un fils nommé auſſi Henri. Celui-ci n'hérita point du comté de Boulogne ; il fut exclus par ſes tantes, Marie & Alix, parce qu'il n'auroit pu hériter que par repréſentation, & que la repréſentation n'a pas lieu dans le Boulonois, non plus que dans l'Artois & dans quelques autres provinces.

Mais cette injuſtice de la loi fut réparée en partie, & du moins le comté de Boulogne ne paſſa point dans des Maiſons étrangères. Marie & Alix n'ayant point d'enfans, le vendirent à ce duc de Brabant, Henri leur neveu, au préjudice duquel elles l'avoient eu.

Henri, à ſon tour, le revendit à Robert IV, comte d'Auvergne ; & depuis ce tems le comté de Boulogne devint un des principaux domaines des comtes d'Auvergne, quoiqu'aſſez peu à leur bienſéance, à raiſon de l'éloignement.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à la paix d'Arras, en 1435, ſe fit céder le comté de Boulogne, qui étoit beaucoup plus à ſa bienſéance à raiſon des Pays-Bas, ſon plus riche & ſon plus vaſte domaine, que ce comté augmentoit encore.

Louis XI le reprit en 1477, à la mort de Charles-le-Téméraire, fils de Philippe-le-Bon. Bertrand, comte d'Auvergne, lui céda ſes droits ſur le Boulonois, & reçut en échange le comté de Lauragais & quelques autres biens.

Louis XI réunit à la couronne le comté de Boulogne

BOURBONNOIS (Comté, *puis* Duché de). Aymar fut, en l'an 900, le premier ſeigneur de Bourbon & du Bourbonnois.

Il eut pour petit-fils Archambaud I, d'où vint à ſa Maiſon & à ſon Etat le nom de Bourbon l'Archambaud. On voit, dans la liſte des ſeigneurs de Bourbonnois, juſqu'à dix comtes de ce nom d'Archambaud. Archambaud VIII, mort en 1171, eut pour héritière Mahaud Ire. ſa fille, qui, par ſon mariage avec Guy II, ſeigneur de Dampierre, porta le Bourbonnois dans cette nouvelle Maiſon, laquelle ſe piqua auſſi de porter le nom d'Archambaud en l'honneur des aïeux de Mahaud, & en reconnoiſſance d'un ſi beau domaine acquis par cette alliance. Guy & Mahaud eurent pour fils Archambaud IX, tué à la bataille de Cognac, en 1238 ; & pour petit-fils Archambaud X, qui, ayant ſuivi ſaint Louis à ſa première croiſade, mourut dans l'île de Chypre, en 1249.

Il laiſſa deux filles, Mahaud II & Agnès, qui épouſèrent deux frères, Eudes & Jean, fils de Hugues V, duc de Bourgogne. Mahaud céda le Bourbonnois à ſa ſœur, & mourut d'ailleurs ſans enfans, en 1262.

Agnès eut de ſon mariage avec Jean de Bourgogne, comte de Charolois, une fille nommée Béatrix, qui fut ſon héritière. Ce fut celle-ci qui épouſa, en 1271, Robert de France, comte de Clermont-en-Beauvoiſis, ſixième fils du roi ſaint Louis, & tige de cette auguſte branche de Bourbon qui règne aujourd'hui en France. Elle porta dans cette Maiſon, outre les grands biens de la Maiſon de Bourbon l'Archambaud, le comté de Charolois, du chef de ſon père.

C'eſt en faveur de Louis de Bourbon, fils de Robert de Clermont & de Béatrix de Bourgogne, que le Bourbonnois fut érigé en duché-pairie, en 1327, par le roi Charles-le-Bel. Ce duché de Bourbon eſt reſté dans la branche aînée de la Maiſon de Bourbon, juſqu'au tems où il fut confiſqué, en 1523, ſur le fameux connétable de Bourbon, devenu l'aîné de ſa Maiſon. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Bourbon*.)

Par contrat du 26 février 1661, Louis XIV fit, avec Louis II, prince de Condé, dit *le Grand-Condé*, l'échange du duché de Bourbonnois contre le duché d'Albret ; par-là cette branche cadette de la Maiſon de Bourbon reprit ce titre de ducs de Bourbon, qu'avoit porté long-tems la branche aînée.

BOURGOGNE (Royaume, Duché, Comté de). (*Voyez* ci-deſſus l'article *Arles*, & dans le Dictionnaire, l'article *Bourgogne*.)

BRESSE (Comté de). Hugues I fut, en l'an 880, le premier ſeigneur de Breſſe. Sa poſtérité maſculine poſſéda ce comté ſans interruption, d'abord juſqu'en 1220, qu'Ulric II, mourant dans la Terre-Sainte, laiſſa pour héritière une fille, nommée Marguerite, qui épouſa Humbert V, ſeigneur de Beaujeu ; mais elle mourut ſans enfans, & la Breſſe reſta dans ſa Maiſon, Marguerite ayant eu pour héritier Renaud IV ſon oncle, frère d'Ulric II.

Guy, fils & ſucceſſeur de Renaud IV, ne laiſſa qu'une fille, nommée Sibile, qui, ayant épouſé en 1272 Amé V, comte de Savoie, porta par ce mariage la Breſſe dans la Maiſon de Savoie, qui poſſéda cet Etat ou fut cenſé le poſſéder juſqu'à ſa réunion à la couronne de France, arrivée en 1601, ſous Charles-Emmanuel ; ce duc de Savoie & comte de Breſſe étoit petit-fils de Charles, dit *le Bon*, duc de Savoie, dépouillé de preſque tous ſes Etats par les rois de France, François I & Henri II, pour s'être attaché au parti de Charles-Quint. Il étoit

fils d'Emmanuel Philibert, dit *Tête-de-fer*, qui gagna en 1557 la bataille de Saint-Quentin, & qui fut rétabli dans ſes Etats par la paix de Cateau-Cambreſis, en épouſant la ſœur d'Henri II.

Charles-Emmanuel avoit profité des troubles de la Ligue pour envahir le marquiſat de Saluces. Henri IV en exigea la reſtitution : Charles-Emmanuel réſiſta long-tems ; il diſoit que le mot de reſtitution étoit un barbariſme dans la langue des Princes. A force d'intrigues & de conſtance il parvint à conſerver le marquiſat de Saluces, & ce fut pour lui une eſpèce de triomphe, puiſqu'il ſembloit s'être fait un point d'honneur de la conſervation de cet Etat ; mais il fut obligé de rendre en équivalent la Breſſe, le Bugey & le Valromey, qu'il céda pour lors (en 1601) à la France, en échange du marquiſat de Saluces, & qui par-là furent réunis à la couronne.

BRETAGNE. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, les articles *Bretagne* & *Anne de Bretagne.*)

BRIE. (*Voyez* ci-après l'article *Champagne.*)

CALAIS (Comté d'Oye et de). On ſait qu'Edouard III, roi d'Angleterre, prit Calais le 31 août 1347, & que les Anglais l'ont conſervé depuis ce tems juſqu'au 8 janvier 1558, qu'il fut enlevé à la reine Marie par l'illuſtre François, duc de Guiſe, dont, à ce ſeul titre, le nom doit être à jamais précieux à la France.

Guiſnes & tout ce qu'on appelle la terre d'Oye & toutes les dépendances de Calais furent pareillement reconquiſes & réunies dans le même tems.

CARCASSONNE, BÉZIERS & NIMES. Que ce ſoit Carcas, un des ſept eunuques du roi Aſſuérus, qui ait bâti la ville de Carcaſſonne juſtement cinq cent cinquante ans avant la fondation de Rome, ou que ce ſoit la dame Carcas, vaillante amazone, veuve de Balahac, un des chefs des Sarraſins du tems de Charlemagne, qui ait donné ſon nom à cette ville, comme ſa repréſentation, qu'on voit encore ſur la porte de la cité, avec l'inſcription : *Carcas ſum*, ſemble l'annoncer, c'eſt ce que nous ne rechercherons point ici. Nous ne remonterons qu'à Roger I, qu'on croit avoir été, en 888, le premier comte ou gouverneur de Carcaſſonne, & qui mourut en 920.

Sa poſtérité maſculine poſſéda Carcaſſonne juſqu'en 1029, que Roger III eut pour héritière Ermengarde ſa ſœur.

Elle épouſa Raymond Trincavel, vicomte de Béziers & d'Agde.

Celui-ci eut une grande guerre à ſoutenir contre Raymond Bérenger, comte de Barcelone, qui deſcendoit, comme Ermengarde, de Roger, premier comte de Carcaſſonne, & qui prétendit partager avec elle ce comté. Quelques ſuccès de Raymond Bérenger forcèrent Trincavel à lui céder Carcaſſonne, en conſervant le reſte du comté. Bernard Aton, frère & ſucceſſeur de Trincavel dans les vicomtés de Béziers & d'Agde, & dans la partie qui lui étoit reſtée du comté de Carcaſſonne, continua la guerre contre les comtes de Barcelone, & reprit deux fois la ville de Carcaſſonne, qui enfin lui reſta, mais ſous la condition de rendre hommage au comte de Carcaſſonne, & de ſe contenter du titre de vicomte. Il épouſa Cécile, vicomteſſe de Nîmes. Ses divers Etats furent partagés entre ſes trois fils, Roger, Raymond & Bernard. L'aîné eut Carcaſſonne & Alby ; Raymond, Béziers ; Bernard, Nîmes. Raymond finit par réunir tous ces Etats. Il eut des guerres à ſoutenir contre Raymond V, comte de Toulouſe. Il fut maſſacré le 22 juillet 1167, dans l'égliſe de Béziers, par des rebelles & des conjurés.

Raymond Roger ſon petit-fils, ayant au contraire embraſſé le parti de Raymond VI, comte de Toulouſe, fils de Raymond V, & ayant combattu pour les Albigeois, Simon de Montfort conquit ſur lui, en 1209, Carcaſſonne & Béziers, & preſque tous ſes domaines.

Un fils que laiſſa Raymond Roger céda dans la ſuite à ſaint Louis tous ſes droits ſur Carcaſſonne & Béziers, moyennant 600 liv. de revenu.

Simon de Montfort avoit été inveſti de ſes conquêtes. Il devint ſeigneur de Carcaſſonne, & reprit le titre de comte que ſes prédéceſſeurs, par lui dépouillés, avoient quitté pour celui de vicomte. Tué en 1219 au ſiége de Toulouſe, il eut pour ſucceſſeur Amauri ſon fils, qui en 1222 céda tous ſes droits au prince Louis, fils de Philippe-Auguſte & père de ſaint Louis, & ratifia en 1229 cette même ceſſion, d'une manière plus ſolennelle, en faveur de ſaint Louis lui-même, qui, à cette époque, réunit à la couronne les comtés de Carcaſſonne, de Béziers & de Nimes.

CHALONS-SUR-SAONE (Comté de). Théodoric I étoit comte de Châlons & de Mâcon en 830.

Bernard, le ſecond de ſes arrière-petit-fils, eut pour ſon partage le comté de Mâcon. (*Voyez Mâcon.*)

Manaſſès, neveu de Bernard, fils de Manaſſès-le-Vieux, frère aîné de ce même Bernard, eut le comté de Dijon en 900. (*Voyez Dijon.*)

Châlons continua d'être le partage des aînés. Giſalbert, comte de Châlons, frère aîné de Manaſſès, & qui s'intituloit *Comte par la grace de Dieu*, ne laiſſa que deux filles. De plus grands domaines alors échus à cette Maiſon furent le partage de l'aînée : ce fut la cadette, nommée Véré, qui hérita du comté de Châlons ; elle épouſa Robert de Vermandois, comte de Troyes.

Adélaide leur fille unique leur ſuccéda ; elle épouſa un comte de Lambert, dont on ne ſait ni la famille ni le domaine, mais qui forma la ſeconde branche ou dynaſtie des comtes de Châlons.

Hugues

Hugues I leur fils leur ſuccéda, mais il quitta ſon comté pour entrer dans l'état eccléſiaſtique; il fut évêque d'Auxerre, & mourut, en 1039, moine à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre.

Son neveu, Thibaud, & ſon petit-neveu, Henri, partagèrent par moitié le comté de Châlons.

Une de ces moitiés fut cédée, en 1113, à l'évêque de Châlons, par un ſeigneur de cette Maiſon. Les ſucceſſeurs de cet évêque en ont toujours joui depuis, & c'eſt de là que leur vient le titre de comtes de Châlons, joint à celui d'évêques. L'autre moitié du comté continua d'être poſſédée par la Maiſon des comtes de Châlons.

Guillaume II, mort en 1202, ne laiſſa qu'une fille, nommée Béatrix, laquelle avoit épouſé, en 1188, Etienne II, comte d'Oſſonne. (*Voyez Oſſonne.*)

Jean, comte d'Oſſonne, leur fils, échangea, en 1247, la moitié du comté de Châlons, dont il avoit hérité, contre Senlis & beaucoup d'autres terres. Ce fut avec Hugues IV, duc de Bourgogne, dont il avoit épouſé la ſœur, qu'il fit cet échange, au moyen duquel le comté de Châlons-ſur-Saône fut réuni au duché de Bourgogne, lequel, comme on ſait, le fut à ſon tour à la couronne en 1477.

CHAMPAGNE & BRIE (Comté de). En 884, Robert I s'empara de pluſieurs villes de Champagne, nommément de celle de Troyes, & prit le titre de comte de Troyes. On croit qu'il étoit beau-frère des deux rois, des deux frères, Louis III & Carloman.

Son fils Richard mourut ſans enfans en 958: il étoit beau-frère des rois Eudes & Robert. Voilà, ſi l'on veut, une première race des comtes de Champagne.

Robert de Vermandois, troiſième fils de ce trop fameux Herbert II, comte de Vermandois, qui trahit le roi Charles-le-Simple, & qui en mourut de remords, s'empara de la Champagne à main armée: il ne tenoit à ſon prédéceſſeur que par un lien très-foible; il étoit neveu de Richilde, femme de Richard: ce n'étoit pas là un titre héréditaire; mais tout titre eſt bon avec la force. Il eſt dans la liſte des comtes de Champagne, ſous le nom de Robert II. Il ne laiſſa qu'une fille, nommée Hermengarde, qui ne ſuccéda point aux Etats de ſon père.

Robert avoit fait venir auprès de lui ſon frère aîné, Herbert, comte de Meaux, ſecond fils d'Herbert II, comte de Vermandois; il l'inſtitua ſon héritier. Cet Herbert eut un fils, nommé Etienne I dans la liſte des comtes de Champagne; celui-ci mourut ſans enfans, & en lui finit la branche maſculine des comtes de Champagne de la Maiſon de Vermandois, qui n'avoient été qu'au nombre de trois.

Eudes, ſucceſſeur d'Etienne, étoit ſon parent, mais il n'étoit pas de la même Maiſon; il deſcendoit bien, comme lui, d'Herbert II, comte de Vermandois, mais par femme ſeulement: c'étoit par Leutgarde, fille d'Herbert, femme de Thibaut II, comte de Blois, biſaïeul d'Eudes, auſſi comte de Blois. Eudes fut donc à la fois comte de Champagne & de Blois, & encore de Chartres & de Tours, poſſédés alors par les comtes de Blois. Il ſe vit un des plus puiſſans ſeigneurs de France, & il fit ombrage au roi Robert, comme un vaſſal trop redoutable à un Roi trop foible; mais Eudes périt par ſon ambition. Toujours avide de conquêtes & d'agrandiſſement, il s'empreſſa de diſputer à Conrad-le-Salique la ſucceſſion du royaume de Bourgogne après la mort de Rodolphe III. Conrad étoit mari de Giſèle, nièce de Rodolphe, & c'étoit à ce titre que Rodolphe l'avoit inſtitué ſon héritier. Eudes étoit auſſi neveu de Rodolphe; il étoit fils de Berthe ſa ſœur aînée. Il conquit d'abord une partie du royaume de Bourgogne, mais Conrad l'en chaſſa en 1032, & força Eudes d'abandonner ſes prétentions par un traité qu'Eudes s'empreſſa de violer en entrant à main armée dans le duché de Bourgogne; mais il fut vaincu & tué à la bataille de Bar le 15 ſeptembre 1037.

Son ſecond fils, Etienne II, eut, dans ſon partage, la Champagne & la Brie, qui en fut toujours comme une annexe.

Nous avons dit, à l'article *Blois*, comment Thibaud II, frère aîné d'Etienne, & qui avoit eu dans ſon partage les comtés de Blois, Chartres, &c. s'empara de la Champagne à la mort d'Etienne, au préjudice d'un fils qu'il laiſſoit, mais dont la naiſſance parut équivoque. (*Voyez* l'article *Blois*.)

La poſtérité maſculine de ce Thibaud poſſéda la Champagne. Son arrière-petit-fils, Henri I, dit *le Riche*, dont le règne fut nommé *l'âge d'or de la Champagne*, eut deux fils, Henri II, qui fut comte de Champagne, & Thibaud, qui eut le comté de Meaux.

Henri s'étant croiſé, en 1191, avec les rois de France & d'Angleterre, Philippe-Auguſte & Richard Cœur-de-Lion, mourut à Tyr en 1192, étant tombé d'une baluſtrade de ſon palais. Richard lui avoit fait épouſer Iſabelle, reine de Jéruſalem. De ce mariage naquirent deux filles, Alix, qui épouſa Hugues I, roi de Chypre; Philippine, qui épouſa Erard de Brienne; elles portèrent à leurs maris leurs prétentions au trône de Jéruſalem, mais elles furent exclues de la ſucceſſion au comté de Champagne, qu'on ſuppoſa être un fief maſculin: ce fut Thibaud leur oncle, comte de Meaux, frère de Henri II, qui hérita de la Champagne. Il fut père d'un autre Thibaud, le plus célèbre des Princes de ce nom, le plus célèbre même de tous les comtes de Champagne. C'eſt celui dont nous avons des chanſons amoureuſes, dont on croit que la reine Blanche, mère de ſaint Louis, fut l'objet. C'eſt celui qui fut ſoupçonné d'avoir, par des motifs de rivalité, avancé les jours de Louis VIII, mari de Blanche. C'eſt celui qui joua un rôle aſſez équivoque dans les

troubles du royaume pendant la minorité de ſaint Louis, & dont on dit que l'adroite Blanche ſe ſervoit comme d'un eſpion & d'un agent ſecret pour déconcerter les projets de la confédération armée contre elle. Ce fut lui enfin qui, toujours heureux en ſucceſſions, recueillit encore, en 1234, celle de Navarre.

Sur la ſuite, voyez l'article *Champagne*, dans le Dictionnaire.

CHAROLOIS (Comté de). Hugues IV, duc de Bourgogne, donna en partage, en 1262, à Jean I ſon ſecond fils, la châtellenie de Charolois. Jean I épouſa Agnès, dame de Bourbon, héritière de Bourbon l'Archambaud, de la Maiſon de Dampierre. Il ne lui reſta de ce mariage qu'une fille nommée Béatrix, qui épouſa, en 1272, Robert de Clermont, fils de ſaint Louis, tige de la branche royale de Bourbon. Le Bourbonnois & le Charolois ayant été portés dans la Maiſon de France par cette Béatrix, ce fut en faveur de ce mariage que ſaint Louis érigea en comté la châtellenie de Charolois.

Le Charolois fut le partage de Jean, ſecond fils de Robert de Clermont & de Béatrix de Bourgogne: le Bourbonnois échut à l'aîné.

Jean II, mort en 1316, ne laiſſa que des filles; l'aînée, nommée Béatrix comme ſon aïeule, eut le Charolois.

Cette Béatrix IIe. épouſa, en 1327, Jean, comte d'Armagnac. Les comtes d'Armagnac, devenus par ce mariage comtes de Charolois, le vendirent, en 1390, à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, dont l'arrière-petit-fils, Charles-le-Téméraire, porta, du vivant de Philippe-le-Bon ſon père, le titre de comte de Charolois. A la mort du comte de Charolois, en 1477, Louis XI s'empara du Charolois comme de la Bourgogne & d'une partie des Pays-Bas; mais en 1493, Charles VIII ſon fils, moins avide du bien d'autrui, ou moins ardent à défendre des droits légitimes, rendit le comté de Charolois à Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, fils de Maximilien d'Autriche & de Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire. Il y mit ſeulement la condition de l'hommage.

Le comté de Charolois étoit originairement une dépendance de la Bourgogne, & la Bourgogne fut long-tems un objet litigieux entre la France & la Maiſon d'Autriche.

Lorſque ces deux puiſſances étoient en guerre, le Charolois étoit toujours ſaiſi & occupé par les Français; mais enfin, à la paix des Pyrénées en 1659, le Charolois fut rendu au roi d'Eſpagne, Philippe IV. Il ne lui reſta pas cependant: Louis II, prince de Condé, dit le Grand-Condé, le fit ſaiſir pour avoir le paiement de certaines ſommes qui lui étoient dues par le roi d'Eſpagne, & la poſſeſſion lui en fut adjugée, le haut domaine réſervé au roi de France.

Tel eſt le dernier état des choſes, & en conſéquence nous avons vu un des puînés de la Maiſon de Condé, oncle de M. le prince de Condé d'aujourd'hui, porter le titre de comte de Charolois, & une des Princeſſes ſes ſœurs porter auſſi le nom de mademoiſelle de Charolois.

COMMINGES (Comté de). La ſucceſſion des comtes de Comminges commence par ſix Bernards, qui ſe ſuivent immédiatement de père en fils. Le premier fut comte de Comminges en 1130, & mourut en 1142.

Bernard III ſon petit-fils eut trois femmes; il fut ſéparé des deux premières pour cauſe de parenté, principe de divorce alors très-fécond & très-commode pour les époux dégoûtés de leur union. Au moyen de ce double divorce, Bernard III eut trois femmes vivantes en même tems.

Bernard VI ſon arrière-petit-fils eut auſſi trois femmes, mais ſucceſſivement: il eut de la ſeconde deux filles, Cécile & Eléonore; il eut de la troiſième un fils, nommé Jean, qui s'intituloit *par la grace de Dieu*, vicomte de Turenne & comte de Comminges. Il mourut en 1340. Cécile, ſa ſœur conſanguine, lui ſuccéda.

Mais Pierre-Raymond ſon grand-oncle, fils de Bernard IV, diſputa, en vertu d'une ſubſtitution, le comté de Comminges, qui lui fut en effet adjugé en 1341. Il mourut la même année, & Pierre-Raymond II, ſon fils, ne laiſſa qu'une fille, nommée Marguerite, qui lui ſuccéda en 1375.

Elle eut de Jean II, comte d'Armagnac, deux filles, Jeanne & Marguerite, qui furent toutes deux mariées, mais qui toutes deux moururent ſans enfans du vivant de leur mère. Celle-ci, reſtée veuve & ſans enfans en 1391, ſe remaria deux fois, la première à Jean III, comte de Fezenſaquet, mort en 1405; la ſeconde à Mathieu de Foix; celui-ci voulut forcer ſa femme à l'inſtituer ſon héritier, inconvénient particulier aux femmes dans les pays de droit écrit, qui leur donne la faculté funeſte d'avantager leurs maris, faculté que la plupart de nos coutumes leur ont prudemment enlevée pour la ſûreté même de leur perſonne. L'exemple de Marguerite peut ſervir de leçon à cet égard. Mathieu, ſur ſon refus, la retint vingt-trois ans priſonnière & ſéqueſtrée de toute ſociété, menant une vie miſérable. Elle trouva enfin le moyen de faire connoître à Charles VII ſes malheurs, & l'oppreſſion où la tenoit un tyran avide. Soit intérêt, ſoit juſtice, Charles ne lui refuſa point ſa protection; il alla, en 1444, dans le comté de Comminges, & la fit mettre en liberté: il reçut le prix de ce bienfait. Pénétrée de reconnoiſſance, Marguerite lui fit une donation entre-vifs de ſon comté de Comminges, ſe dépouillant non-ſeulement de la propriété, mais même de l'uſufruit, moyennant un revenu honnête que Charles VII lui aſſigna pour ſa ſubſiſtance. Ainſi le comté de Comminges fut réuni à la couronne en 1444.

La comteſſe Marguerite vécut encore dix-ſept ans, & mourut âgée de cent ans, en 1461. Ainſi en retranchant même de ſa vie les vingt-trois ans où elle a langui dans la captivité, elle ſe trouve avoir encore rempli une carrière plus longue que celle même du commun des vieillards.

DAUPHINÉ. *Dauphins* de Viennois & d'Auvergne.

Quant aux dauphins de Viennois (*voyez* dans le Dictionnaire les articles *Dauphin*, *Beaumont*, *Humbert II* & *Latour-du-Pin*).

Quant aux dauphins d'Auvergne (*voyez* ci-deſſus le ſecond article *Auvergne*).

DIJON (Comté de). Manaſſés, premier comte de Dijon en l'an 900, étoit le ſecond fils de Manaſſés, dit *le Vieux*, comte de Châlons. (*Voyez Châlons.*) Valon, le ſecond de ſes petits-fils, eſt la tige de la Maiſon de Vergi. La poſtérité maſculine de Manaſſés poſſéda le comté de Dijon ſelon l'ordre de primogéniture, juſqu'en 1082, que Letalde, dernier comte, étant mort ſans enfans, & ſa race même étant entiérement éteinte, Eudes I, duc de Bourgogne, réunit à ſon duché le comté de Dijon.

DUNOIS (Comté de). Le comté de Dunois paſſa par des femmes dans une infinité de Maiſons différentes. En 954, Geoffroy I fut le premier vicomte de Châteaudun.

Sa petite-fille, Méliſende, fille unique de Geoffroy II, épouſa Guérin de Béleſme, comte du Perche, dans la Maiſon duquel elle porta le Dunois. Cette Maiſon le poſſéda juſqu'en 1220, que Geoffroy V mourut, ne laiſſant qu'une fille nommée Clémence, qui épouſa Robert de Dreux, Prince du ſang de France.

Ils n'eurent auſſi qu'une fille unique, Alix, qui épouſa Raoul de Clermont, ſeigneur de Neſle, connétable de France, tué en 1302 à la bataille de Courtray.

De ce mariage il ne naquit que des filles : l'aînée, Alix de Clermont, épouſa Guillaume de Flandre, ſeigneur de Tenremonde.

Jean I leur fils n'eut que des filles : Marguerite, la ſeconde, eut en partage le vicomté de Châteaudun, qu'elle porta en mariage à Guillaume de Craon, ſeigneur de Sainte-Maure.

Pierre de Craon leur fils, ce fameux coupable, vendit, vers l'an 1382, le Dunois à Jean, comte de Blois (*voyez* l'article *Blois*), père de ce gourmand diſſipateur, qui le revendit, avec le comté de Blois, à Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI.

Charles, duc d'Orléans, fils de Louis, donna, en 1438, à ſon frère naturel, Jean, bâtard d'Orléans, le comté de Dunois, en échange du comté de Vertus. C'eſt ce fameux comte de Dunois, le héros du règne de Charles VII, & la tige de la Maiſon de Longueville, Charles VII ayant ajouté au comté de Dunois le comté de Longueville.

Ce fut ſon petit-fils, Jean, cardinal de Longueville, qui, étant tuteur des princes de Longueville ſes neveux, fit bâtir le château de Châteaudun.

Sa petite-nièce, Rénée, fille de François II, pour qui Longueville fut érigé en duché-pairie en 1505, fut comteſſe de Dunois depuis la mort de ſon père, arrivée en 1512, juſqu'au 23 mai 1515. Mais elle ne porta point ce comté dans une Maiſon étrangère, étant morte à l'âge de ſept ans.

Louis I, ſon oncle paternel, frère de François II, lui ſuccéda. Il épouſa l'héritière de la ſouveraineté de Neufchâtel, qui paſſa, ainſi que le comté de Dunois, à ſa poſtérité.

Le dernier Prince de la Maiſon de Longueville, Jean-Louis-Charles, qui étoit prêtre, & qui mourut fou en 1694, avoit donné le comté de Dunois à un fils naturel du duc de Longueville, Charles Pâris ſon frère, tué au paſſage du Rhin en 1672. Ce fils naturel, nommé Charles-Louis, & qui fut légitimé cette même année 1672, fut tué au ſiége de Philisbourg en 1688. Alors Jean-Louis-Charles ſon oncle recueillit ſa ſucceſſion par droit de retour. Il eut pour héritière Marie de Longueville ſa ſœur conſanguine, qui avoit épouſé, en 1647, Henri de Savoie, duc de Nemours. Elle mourut ſans enfans en 1707, & alors Louis XIV réunit le comté de Dunois à la couronne.

EVREUX (Comté d'). Le premier comte d'Evreux fut Robert, ſecond fils de Richard I, duc de Normandie. Son père lui donna Evreux en apanage en 998. Après la mort de ſa femme il entra dans l'état eccléſiaſtique, & fut archevêque de Rouen; il avoit un fils qui lui ſuccéda, & ſa poſtérité reſta en poſſeſſion du comté d'Evreux juſqu'en l'an 1200, qu'Amaury IV, fils de Simon, dit *de Montfort*, & père du trop célèbre Simon de Montfort, chef de la croiſade contre les Albigeois, vendit à Philippe-Auguſte le comté d'Evreux, en conſervant le comté de Montfort : première réunion d'Evreux à la couronne. Evreux fut enſuite donné en apanage, en 1285, à Louis de France, troiſième fils du roi Philippe-le-Hardi : ce Prince fut la tige de la branche d'Evreux de la Maiſon de France; il fut aïeul paternel du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, & biſaïeul de Charles-le-Noble, auſſi roi de Navarre, qui, par traité du 9 juin 1404, vendit au roi Charles VI le comté d'Evreux : ſeconde réunion. Charles IX, en 1569, donna le comté d'Evreux à ſon frère François, duc d'Alençon, qui mourut ſans enfans en 1584 : troiſième réunion. Ce même comté fut donné en échange de Sedan au duc de Bouillon, en 1651, & depuis ce tems il eſt reſté dans cette illuſtre Maiſon. (*Voyez Sedan.*)

FEZENSAC & FEZENSAQUET (Comtes de). Guillaume Garcie, premier comte de Fezen-

ſac en 910, deſcendoit des ducs de Gaſcogne & d'Aquitaine, deſcendus de Clovis par Aribert, frère de Dagobert I, & ſon ſecond fils forma la branche d'Armagnac, éteinte en 1503. Son fils aîné, Othon, dit *le Louche*, lui ſuccéda dans le comté de Fezenſac : cinq autres comtes ſe ſuccédèrent de père en fils juſqu'en 1120, que le dernier de ces cinq comtes ne laiſſa qu'une fille, nommée Béatrix, laquelle ne laiſſa auſſi qu'une fille, morte ſans enfans en 1140. Alors Fezenſac paſſa par ſucceſſion à la branche d'Armagnac, & fut réuni au comté de ce nom.

De cette branche d'Armagnac deſcendoit Gaſton, premier comte ou vicomte de Fezenſaquet, en 1283 ; il étoit fils de Géraud V, comte d'Armagnac.

Il eut quatre ſucceſſeurs de père en fils ; les deux derniers firent la guerre aux comtes d'Armagnac, & furent malheureux. Géraud II, le pénultième, fut fait priſonnier par le connétable Bernard VII, comte d'Armagnac, qui l'enferma dans une citerne, où il le laiſſa mourir de miſère, en 1403 ; il traita de même Jean II, fils de Géraud, & de plus lui fit crever les yeux, & fit auſſi périr Arnauld, frère de Jean II, & par ces violences & ces crimes réunit le Fezenſaquet à l'Armagnac, juſqu'à ce qu'il fut maſſacré, en 1418, par les Bourguignons lorſqu'ils ſurprirent Paris la nuit du 28 au 29 mai.

FLANDRE (Comté de). On fait remonter à l'an 800 l'origine des ſouverains particuliers de la Flandre ; elle eſt due à Charlemagne, qui, en l'an 800, établit un grand-foreſtier & gouverneur héréditaire de la Flandre : celui qu'il inſtitua ſe nommoit Lideric.

Son petit-fils fut Baudouin, dit *Bras-de-Fer*, qui, étant devenu amoureux de Judith, fille de Charles-le-Chauve, l'enleva inſolemment de la cour du Roi ſon père, avec le conſentement de la Princeſſe. Charles, outragé ainſi dans ſa puiſſance royale, dans ſon autorité paternelle, dans l'honneur de ſa famille, éclata, pourſuivit le raviſſeur, ne reſpira long-tems que la vengeance, & finit par donner ſon conſentement au mariage, moitié pour les intérêts de ſa fille, moitié pour les ſiens. Baudouin reconnut tenir les comtés de Flandre & d'Artois comme dot de la Princeſſe, ſous l'hommage de la France : ce fut ce Baudouin qui fit bâtir les châteaux de Bruges & de Gand. Il mourut en 877.

Baudouin II ſon fils ne fut pas moins célèbre par des actions hardies & par des crimes. Charles-le-Simple lui ayant ôté, on ne ſait pas bien pour quelles raiſons, la ville d'Arras, Baudouin s'en prit à Foulques, archevêque de Rheims, premier miniſtre de Charles, & qui, dans un concile tenu en 893, avoit déjà fait excommunier Baudouin comme raviſſeur des biens de l'Egliſe ; Baudouin, pour ſe venger, fit aſſaſſiner Foulques en 898, par Vinomare, ſeigneur de Lille.

Arnoul I, dit *le Grand* & *le Vieux*, fils de Baudouin II, recouvra l'Artois & gouverna bien ſes peuples : il ſe permit cependant quelques crimes politiques ; il fit aſſaſſiner Guillaume, dit *la Longue-Epée*, duc de Normandie ; il aſſocia aux ſoins de l'adminiſtration Baudouin III ſon fils, qui ajouta encore à la gloire du règne de ſon père, avant lequel il mourut.

Baudouin IV, dit *le Barbu*, petit-fils de Baudouin III, & arrière-petit-fils d'Arnoul I, augmenta ſes Etats ; il prit Valenciennes ſur le comte de Hainault, & acquit, par divers moyens, pluſieurs autres places : il avoit été chaſſé de la Flandre par ſon propre fils, qui lui ſuccéda ; mais il y avoit été rétabli par Robert, duc de Normandie, dont il avoit épouſé la ſœur. Cette ſœur étoit une ſeconde femme de Baudouin IV, & Baudouin V, dit *le Friſon*, ſon fils rebelle, étoit né d'un premier lit : celui-ci fut régent de France pendant la minorité de Philippe I, & l'on fut content de ſon adminiſtration, tant en France qu'en Flandre ; il ſoumit les Friſons, & de là vraiſemblablement lui vient ſon ſurnom de *Friſon*. Il reçut en fief de l'empereur Henri IV, Gand & Valenciennes. Mort en 1067.

Baudouin de *Mons* ſon fils, ſixième du nom de Baudouin, faiſoit ſon ſéjour à Mons, & en tira ſon ſurnom. Mort en 1070.

Baudouin de Mons avoit un frère nommé Robert, & qui fut connu, comme Baudouin V ſon père, par le ſurnom de *Friſon*, & par les mêmes raiſons que ſon père, c'eſt-à-dire, par des avantages remportés ſur les Friſons. Ce Robert-le-Friſon, tuteur d'Arnoul III ſon neveu, fils de ſon frère Baudouin de Mons, dépouilla ſon pupille, & uſurpa ſur lui la Flandre & l'Artois après l'avoir vaincu, le 20 février 1071, à la bataille de Mont-Caſſel, où le malheureux Arnoul fut tué. Ce même Robert-le-Friſon, uſurpateur coupable, fut d'ailleurs un Prince brave & habile ; il mourut en 1093.

Robert II ſon fils fut nommé *le Jéroſolimitain*, parce qu'étant un des chefs de la première croiſade, il prit Jéruſalem. A la gloire de cette conquête, il joignit le refus de la couronne de ce nouveau royaume ; il revint gouverner & gouverna bien ſes Etats, dont il n'avoit été que trop long-tems éloigné. Dans un combat où il portoit du ſecours au roi Louis-le-Gros contre Thibaud II, comte de Champagne, il tomba de cheval, fut foulé aux pieds des chevaux, & mourut des ſuites de cette funeſte aventure, le 4 décembre 1111.

Baudouin VII, dit *le Jeune* & *à la hache*, fils de Robert-le-Jéroſolimitain, prit le parti de Louis-le-Gros contre Henri I, roi d'Angleterre : bleſſé au ſiége du château de Bures, près d'Arques, & ſa plaie ayant été envenimée par ſes débauches, il mourut à vingt-ſix ans, l'an 1119, ſans enfans.

Juſque-là c'étoit toujours la même Maiſon, la même race maſculine qui avoit régné depuis l'an 800 juſqu'en l'an 1119; ici, au contraire, tout va changer, & la Flandre va paſſer rapidement dans une multitude de Maiſons différentes.

Ce fut d'abord un Prince de la Maiſon de Danemarck qui ſuccéda, en 1119, à Baudouin *à la hache*; il étoit ſon couſin, fils d'Adèle de Flandre, laquelle étoit fille de Robert-le-Friſon, aïeul de Baudouin. Cette deſcendance étoit ſon titre : il étoit d'ailleurs étranger, fils de Canut, roi de Danemarck. Un fils naturel de Robert-le-Jéroſolimitain, & qui, ſi le vice de ſa naiſſance n'eût pas été un titre d'excluſion, auroit eu ſur le Prince danois l'avantage de la proximité, ſe déclara ſon concurrent; il ſe nommoit Guillaume d'Ypres, & étoit oncle du dernier comte de Flandre. Le roi Louis-le-Gros, ſuzerain de la Flandre, en donna l'inveſtiture au prince Charles de Danemarck, qui juſtifia ſon choix en méritant le ſurnom de *Bon*. Il vécut ſaintement & gouverna doucement; il fut aimé de ſes peuples, & cependant il mourut aſſaſſiné dans l'égliſe de ſaint Donatien de Bruges, le 12 mars 1127, par des monopoleurs qu'il vouloit empêcher de mettre la famine dans le pays.

Après lui, le même Louis-le-Gros donna l'inveſtiture de la Flandre à Guillaume Cliton, fils de Robert, dit Gambaron, ou *courtes bottes*, ou *courtes heuſes*, lequel étoit fils aîné de Guillaume-le-Conquérant. Cliton tiroit ſon droit de Mathilde de Flandre ſon aïeule, fille du comte de Flandre, Baudouin V, dit *le Friſon*, & femme de Guillaume-le-Conquérant : Cliton eut pour concurrent Thierry d'Alſace, qui deſcendoit de Gertrude, autre fille de Baudouin V, dit *le Friſon*. Il y eut entre Guillaume Cliton & Thierry d'Alſace une guerre ſanglante, qui finit par la mort de Guillaume, bleſſé mortellement au ſiége d'Aloſt en 1128; alors Thierry d'Alſace, réuniſſant tous les ſuffrages, obtint l'inveſtiture de Louis-le-Gros.

Philippe I ſon fils fut tué au ſiége d'Acre en 1191 : il avoit donné, en 1180, le comté d'Artois pour dot à Iſabelle ſa nièce, qui épouſoit le roi Philippe-Auguſte, & il eut pour héritière au comté de Flandre, Marguerite ſa ſœur.

Celle-ci épouſa Baudouin, comte de Hainault, qui par ce mariage devint comte de Flandre.

Leur fils, Baudouin IX, non-ſeulement fut un des chefs de la croiſade de Conſtantinople, mais c'eſt à lui que commence l'Empire des Latins : il fut le premier élu empereur de Conſtantinople parmi les Occidentaux croiſés en 1204; mais en 1206, voulant ſoutenir la gloire de cet Empire contre les Bulgares ſes voiſins & ſes ennemis, il tomba entre leurs mains, & le roi des Bulgares le fit, dit-on, mourir dans les tourmens. Henri ſon frère & Pierre de Courtenay ſon beau-frère, mari de leur ſœur, furent Empereurs après l'infortuné Baudouin.

Ce premier Empereur latin avoit laiſſé deux filles, Jeanne & Marguerite, qui furent l'une après l'autre comteſſes de Flandre. C'eſt ſous le règne de Jeanne que parut un homme qui, à la faveur de quelque reſſemblance, ſe diſoit l'empereur Baudouin, échappé aux fers des Bulgares : Jeanne l'envoya au ſupplice ſans être arrêtée par ce qu'il y avoit de terrible dans l'alternative d'immoler un impoſteur ou de faire pendre ſon père. Seroit-ce par remords, & pour ſe punir de s'être peut-être rendue un peu trop facile ſur les preuves de l'impoſture de cet homme, qu'elle abdiqua, en 1244, ce pouvoir dont elle s'étoit montrée autrefois ſi jalouſe, & qu'elle prit l'habit monaſtique dans une abbaye qu'elle avoit fondée? Elle avoit épouſé Ferrand de Portugal, qui fut défait à la bataille de Bovines, & traîné en triomphe à Paris.

Marguerite, ſa ſœur & ſon héritière, avoit épouſé d'abord Bouchard d'Aveſnes ſon tuteur, qui étoit engagé dans les Ordres, & qui avoit abuſé de la foibleſſe & de l'ignorance de ſa pupille pour la déterminer à ce mariage : il fut caſſé du conſentement de Marguerite, qui épouſa Guillaume de Dampierre; mais il y avoit des enfans du premier mariage, & il y eut de grandes conteſtations entre les d'Aveſnes & les Dampierre, ſur la légitimité de l'un ou de l'autre mariage, & ſur la ſucceſſion de Flandre. Les Dampierre l'emportèrent en définitive.

Guy de Dampierre, fils de Marguerite, & ſa poſtérité maſculine, poſſéda le comté de Flandre depuis 1275 juſqu'en 1382, qu'une autre Marguerite, fille & héritière du dernier duc de cette Maiſon, le porta dans la ſeconde Maiſon de Bourgogne, d'où il paſſa dans la Maiſon d'Autriche en 1477, par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien. Philippe II, roi d'Eſpagne, leur arrière-petit-fils, donna les Pays-Bas catholiques à l'infante Iſabelle-Claire-Eugénie ſa fille, après la mort de laquelle ils revinrent à la couronne d'Eſpagne en 1634, ſous Philippe IV. Dans les guerres continuelles que Louis XIII & Louis XIV firent à l'Eſpagne du tems de Philippe IV & de Charles II, l'Artois & la partie de la Flandre qu'on appelle la Flandre françaiſe, ayant été conquis par les Français, leur furent aſſurés par la paix des Pyrénées en 1659, & par celle de Nimègue en 1678.

FOIX (COMTÉ DE). C'eſt vers l'an 989 qu'on place le commencement de la Maiſon de Foix. Roger, comte de Carcaſſonne, fut le premier comte de Foix : ſa poſtérité poſſéda le comté de Foix juſqu'en 1398, qu'Iſabelle, ſœur & héritière de Mathieu, le porta dans la Maiſon de Grailly, qui forma la ſeconde Maiſon de Foix. Cette Maiſon de Foix-Grailly poſſéda, de mâle en mâle, le comté de Foix juſqu'en 1482, qu'il paſſa encore à une femme, Catherine de Foix, laquelle le porta, en 1501, dans la Maiſon d'Albret avec la couronne de Navarre, qui lui étoit pareillement échue par ſucceſſion. L'un & l'autre paſſèrent dans la Maiſon

de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, père de Henri IV.

FORCALQUIER (Comté de). Ce comté, qui comprenoit autrefois tout ce qui ſe trouve entre le Rhône, la Durance, l'iſère & les Alpes, a été reſſerré depuis dans des bornes plus étroites, divers comtés, tels que ceux de Die, de Gap, d'Avignon, d'Embrun, en ayant été ſucceſſivement détachés.

Boſon II, comte de Provence, fils de Boſon I, eut deux fils : Guillaume I, qui fut comte de Provence (*voyez* l'article *Provence*), & Rotbaud; celui-ci eut pour ſon partage le comté de Forcalquier, dont il fut le premier comte en 961; il s'intituloit *par la grace de Dieu*. Son fils, Guillaume I, étant mort ſans enfans en 1010, eut pour héritiere Emme ſa ſœur.

Celle-ci avoit épouſé Guillaume III, dit *Taille-Fer*, comte de Toulouſe. De ce mariage naquirent deux fils, dont Bertrand, qui étoit le ſecond, commença la race des comtes de Forcalquier, iſſue des comtes de Toulouſe.

Guillaume II ſon petit-fils ne laiſſa qu'une fille, Adélaïde, laquelle épouſa Ermengaud, comte d'Urgel, dont elle eut Guillaume III, comte d'Urgel du chef de ſon père, & comte de Forcalquier du chef de ſa mère, tige d'une troiſième Maiſon des comtes de Forcalquier : il commença de régner en 1138, & depuis cette époque juſqu'en 1209, c'eſt toujours ſa race maſculine qui poſſède cet Etat.

En 1209, les héritières étoient deux filles, dont l'aînée, Garſinde, ſuccéda au comté de Forcalquier.

Elle épouſa le comte de Provence, don Alphonſe II ou IV, ſuivant que l'on veut compter don Alphonſe ſon père, roi d'Arragon, pour un ou pour trois, parce qu'il fut à trois différentes repriſes comte de Provence. C'eſt Alphonſe II ou IV qui eut des procès & des guerres contre Béatrix, ſœur de Garſinde ſa femme, au ſujet des droits que Béatrix réclamoit ſur le comté de Forcalquier. Alphonſe & Garſinde reſtèrent en poſſeſſion de ce comté. (*Voyez* l'article *Provence*.)

Par ce mariage d'Alphonſe, comte de Provence, avec Garſinde de Forcalquier, le comté de Forcalquier fut réuni au comté de Provence, & les deux comtés furent poſſédés enſemble par Raymond-Bérenger III, comte de Provence, de la Maiſon des rois d'Arragon, fils d'Alphonſe & de Garſinde. C'eſt à l'an 1250 que l'on fixe la réunion du comté de Forcalquier au comté de Provence.

FOREZ (Comté de). (*Voy.* l'article *Lyonnois & Forez*.) Le comté de Forez n'ayant point été réuni à la couronne en même tems que le Lyonnois, nous indiquerons ici la ſucceſſion des comtes de Forez depuis la réunion du Lyonnois à la couronne, juſqu'à celle du Forez au Bourbonnois.

Guigues IV, le dernier de ces comtes, dont nous avons parlé à l'article *Lyonnois*, fit le voyage de la Terre-Sainte, & mourut au retour dans la Pouille, le 29 octobre 1241.

Guigues V ſon fils lui ſuccéda : il ſuivit ſaint Louis, en 1249, à ſa première croiſade; il y eut une jambe caſſée dans un combat contre les Sarraſins; il mourut ſans enfans, en 1255.

Il eut pour héritier Renaud II ſon frère.

Jean I, petit-fils de Renaud II, & Guigues VII, fils de Jean I, ſervirent les rois de France avec autant de valeur que de fidélité, depuis Philippe-le-Bel juſqu'au roi Jean.

Louis I, fils de Guigues VII, fut tué au combat de Brignais avec le comte de la Marche, Jacques de Bourbon ſon oncle maternel, par lequel il avoit été armé chevalier : il n'étoit point encore marié; il eut pour ſucceſſeur Jean II ſon frère.

Celui-ci tomba en démence en 1368, & fut tué en 1369, n'ayant pas laiſſé d'enfans, non plus que ſon frère.

Guigues VII leur père avoit épouſé Jeanne de Bourbon : il en avoit eu, outre Louis & Jean, une fille nommée auſſi Jeanne, qui fut mariée à Béraud II, dauphin d'Auvergne : celle-ci mourut en 1366, avant Jean II.

Jeanne de Bourbon leur mère, qui, à la mort de Louis I, avoit prétendu être ſon héritière, prétendit l'être de tous ſes enfans à la mort de Jean II, & ſe mit en poſſeſſion du comté de Forez le 18 février 1382.

Jeanne de Forez ſa fille avoit laiſſé une fille, Anne, dauphine d'Auvergne, laquelle avoit épouſé Louis II, duc de Bourbon. Ce fut à elle que Jeanne de Bourbon ſon aïeule fit don du comté de Forez, qui par-là paſſa dans la Maiſon de Bourbon, & fut uni au Bourbonnois cette même année 1382.

FRANCE. Duché de France, Comté de Paris.

Ce qu'on appeloit autrefois le duché de France eſt ce qu'on appelle aujourd'hui l'Iſle-de-France. Robert-le-Fort en fut inveſti par Charles-le-Chauve, en 861. On ſait que ce Robert-le-Fort eſt le premier auteur connu de la race capétienne : il ne faut donc pas dire, comme quelques auteurs modernes, qu'il deſcendoit de Childebrand, fils de Charles Martel, car on n'en ſait abſolument rien; mais il faut dire, parce que cela eſt évident, qu'il étoit dès-lors un des plus grands ſeigneurs du royaume; qu'il fut l'appui du trône & ſon défenſeur contre les Normands, & qu'il fut tué en combattant contr'eux l'an 866.

Ce duché de France & ce comté de Paris furent poſſédés après lui par le roi Eudes & le roi Robert ſes fils, par Hugues-le-Grand, le Blanc ou l'Abbé, ſon petit-fils & fils du roi Robert; enfin,

par Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand, & ce fut Hugues Capet qui, par ſon avénement à la couronne en 987, en fit la réunion à cette même couronne.

FRANCHE-COMTÉ *ou* COMTÉ DE BOURGOGNE. C'eſt l'ancienne Séquanie. Céſar rend aux Séquanois ou Séquaniens le témoignage qu'ils étoient le peuple le plus vaillant des Gaules. Parmi leurs anciens Rois ou chefs, Catamantalède eut le titre d'ami & d'allié du peuple romain. Les Séquaniens & les Eduens ſe diſputoient la préſéance, & cette rivalité excita entr'eux une longue guerre : les Séquaniens, affoiblis par diverſes pertes, appelèrent à leur ſecours ce fameux Arioviſte, Prince germain, qui, voulant ſe ſaiſir de Beſançon, fut battu par Céſar.

Les Vandales, les Alains, les Bourguignons, les Francs, ou ravagèrent la Séquanie, ou l'occupèrent ſucceſſivement.

Les comtes de Bourgogne commencèrent en 937. Léotard, fils d'Albéric de Narbonne, comte de Mâcon par Attalane ſa femme (*voyez* l'article *Mâcon*), fut le premier comte de Bourgogne ; il mourut en 942, & Albéric ſon fils étant mort ſans enfans en 955, Gerberge, ſœur d'Albéric, leur ſuccéda.

Elle eut d'Adalbert, marquis d'Yvrée & roi d'Italie, ſon premier mari, Otte-Guillaume, dit *l'Etranger*, qui recueillit les comtés de Bourgogne & de Mâcon.

Renaud II ſon arrière-petit-fils mourut en 1105, à la Terre-Sainte : il étoit frère du pape Calixte II.

Guillaume II, dit *l'Allemand*, fils de Renaud II, fut aſſaſſiné en 1126, par des vaſſaux rebelles qu'il vouloit ſoumettre, & Guillaume III, fils de Guillaume II, ſe diſpoſant à venger ſon père, fut lui-même ſurpris & maſſacré avec les miniſtres & les ſeigneurs de ſa ſuite, dans une égliſe où il faiſoit ſa prière : il n'avoit que treize ans, & n'étoit point marié. Il eut pour ſucceſſeur ſon couſin Renaud III, petit-fils de Guillaume I, tige commune de Guillaume III & de Renaud III, & fils d'Etienne, comte de Vienne & d'Oſſone, lequel étoit frère de Renaud II & du pape Calixte II.

Renaud III refuſa de rendre hommage du comté de Bourgogne à l'empereur Lothaire II, qui confiſqua ce comté, puis en inveſtit Conrad, duc de Geringhen ; celui-ci s'intitula comte de Bourgogne, & voulut faire valoir ſes droits : de là une longue & ſanglante guerre, dont l'iſſue fut que Renaud III reſta en poſſeſſion du comté de Bourgogne. Le refus courageux qu'il fit de rendre hommage fut, dit-on, ce qui valut à cette province le nom de Franche-Comté. Renaud fut un puiſſant Prince : il avoit les mêmes grands officiers que les Rois ; il fut le dernier mâle de ſa branche ; il ne laiſſa qu'une fille, nommée Béatrix.

Elle épouſa, en 1156, l'empereur Frédéric Barberouſſe : par ce mariage, la Franche-Comté paſſa dans la Maiſon de Suabe : Frédéric obligea le duc de Geringhen de renoncer à tous droits ſur cette province. L'impératrice Béatrix choiſit le troiſième de ſes fils, Othon, pour lui ſuccéder dans le comté de Bourgogne.

Celui-ci prit le titre de *Comte Palatin* ; il mourut le 13 janvier 1200, ne laiſſant qu'une fille, Béatrix IIe.

Celle-ci épouſa Othon, duc de Méranie, & eut pour ſucceſſeur ſon fils Othon II, qui mourut en 1248, ſans avoir été marié. Sa ſœur Alix fut ſon héritière ; elle épouſa ſon couſin Hugues, comte d'Oſſone.

Il naquit cinq fils de ce mariage, & Alix, devenue veuve, épouſa Philippe, comte de Savoie, auquel elle donna ſur le comté de Bourgogne des droits dont il traita dans la ſuite avec Othon III, l'aîné des enfans d'Alix.

Robert, dit *l'Enfant*, fils d'Othon III, mourut en 1314, à quinze ans, & eut pour héritière Jeanne ſa ſœur, qui avoit épouſé Philippe-le-Long, lequel fut depuis roi de France. Accuſée d'adultère, puis repriſe par ſon mari, elle en eut trois filles : l'aînée, Jeanne ſeconde, lui ſuccéda ; elle épouſa Eudes III, duc de Bourgogne, & eut pour ſucceſſeur Philippe de Rouvre ſon petit-fils, dernier duc de la première Maiſon de Bourgogne.

Celui-ci étant mort ſans enfans, eut pour héritière au comté de Bourgogne ſa grand'tante Marguerite, ſeconde fille de Jeanne Ire. & de Philippe-le-Long : celle-ci avoit épouſé Louis, comte de Flandre, de Nevers & de Rhétel, dont elle eut Louis de Male, dernier comte de Flandre de ſa Maiſon, de qui la fille Marguerite, qui avoit épouſé Philippe de Rouvre, dernier duc de la première Maiſon de Bourgogne, épouſa dans la ſuite le prince Philippe-le-Hardi, premier duc de la ſeconde Maiſon de Bourgogne ; elle hérita en 1382 du comté de Bourgogne, du chef de Marguerite ſon aieule ; elle le porta dans la ſeconde Maiſon de Bourgogne, & Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, dernier duc de cette Maiſon, le porta dans la Maiſon d'Autriche par ſon mariage avec l'archiduc Maximilien, depuis Empereur. La Maiſon d'Autriche de la branche régnante en Eſpagne l'a poſſédé juſqu'au tems de Louis XIV, roi de France, qui conquit deux fois cette province, l'une en 1668, l'autre en 1674, & elle lui fut cédée définitivement par la paix de Nimègue en 1678, & réunie à la couronne de France.

GASCOGNE (DUCHÉ DE). Les ducs de Gaſcogne, dont nous allons parler, ne ſont plus ces ducs de Gaſcogne deſcendus des ducs d'Aquitaine & de nos Rois de la première race, mais des gouverneurs, dont le premier, nommé Sanche, fut établi par Charles-le-Chauve en 850. Sa poſtérité maſculine lui ſuccéda juſqu'en 1032, que le duché

de Gaſcogne paſſa dans la Maiſon des comtes d'Angoulême, par le mariage d'Alauſa, ſeconde fille de Sanche-Guillaume, avec Alduin IV, comte d'Angoulême, d'où naquit Berenger, qui, du chef de ſa mère, ſuccéda immédiatement à Sanche-Guillaume ſon aïeul en 1032.

Il eut pour ſucceſſeur, en 1039, Eudes ſon couſin, fils de Guillaume-le-Grand, duc de Guienne, mort auſſi ſans enfans en 1069.

Bernard, comte d'Armagnac, prétendit lui ſuccéder comme ſon plus proche parent; mais Guillaume Geoffroy, duc de Guienne, réunit par droit de ſuzeraineté, en 1070, le duché de Gaſcogne au duché de Guienne, dont il n'a point été ſéparé depuis.

GUIENNE (DUCHÉ DE). Les ducs de Guienne remontent ſi haut, qu'on pourroit douter s'ils étoient originairement des ducs ou gouverneurs nommés par nos Rois, ou des ducs héréditaires. On voit dès 830 un Renaud, comte de la ſeconde Aquitaine ou duc de Guienne. Il paroît cependant que c'étoit un gouverneur nommé par Louis-le-Débonnaire, qui avoit été roi d'Aquitaine. Ces ducs, devenus indépendans par la décadence de la race carlovingienne, ſe nommoient indifféremment ducs de Guienne & d'Aquitaine.

De cette race illuſtre étoit Guillaume I, dit *Tête d'Etoupes*, mort en 963. Guillaume II ſon fils, dit *Fier-à-Bras*, mort en 993. Guillaume III, dit *le Grand*, fils de Guillaume II, & mort en 1030, qui répandirent tant d'éclat ſur ce nom de Guillaume, que, pour plaire aux Gaſcons, il fallut toujours le prendre par la ſuite; auſſi compte-t-on huit ducs de ce nom juſqu'à la fameuſe Eléonore d'Aquitaine ou de Guienne, fille du huitième. Sur la ſuite, *voyez* l'article *Aquitaine*.

HAINAUT. Le premier comte de Hainaut connu eſt Rainier, ſurnommé au *Long-Col*, qui, en 876 & 878, faiſoit la guerre au fameux Rollon, chef des Normands, & qui fut le premier duc de Normandie. Rainier fut fait priſonnier par Rollon.

On croit, mais ſans preuves, que ce Rainier deſcendoit d'Erchinoald, maire du palais ſous Clovis II, vers le milieu du ſeptième ſiècle, & de Leudeſie ſon fils, auſſi maire du palais ſous Thierry II, vers la fin de ce même ſiècle.

La poſtérité maſculine de ce Rainier I régna en Hainaut ſous ſix Rainier conſécutifs, juſqu'au onzième ſiècle. Alors Rothilde ou Richilde, comteſſe de Hainaut, fille unique de Rainier VI, porta le Hainaut dans la Maiſon des comtes de Flandre par ſon mariage avec Baudouin, ſixième parmi les comtes de Flandre, & premier parmi les comtes de Hainaut. Il y eut alors une ſucceſſion de ſix Baudouin de père en fils. Le ſixième fut empereur de Conſtantinople. Jeanne ſa fille aînée lui ſuccéda, & en Flandre & dans le Hainaut; elle mourut ſans enfans en 1244, & eut pour héritière Marguerite ſa ſœur: celle-ci fut mère des d'Aveſnes & des Dampierre, qui ſe diſputèrent le droit de lui ſuccéder. Saint Louis fit entr'eux une tranſaction, par laquelle il donna le Hainaut aux d'Aveſnes, & la Flandre aux Dampierre. (*Voyez*, dans le Supplément, l'article *Aveſnes*.)

Après beaucoup de guerres ruineuſes, les parties furent obligées d'acquieſcer au bout de dix ans au jugement de ſaint Louis, & le Hainaut reſta aux d'Aveſnes. Il y eut quatre comtes de Hainaut de cette Maiſon. A Guillaume II, le dernier des quatre, neveu de Philippe de Valois, & tué par les Friſons en 1345, ſans laiſſer d'enfans, ſuccéda une autre Marguerite ſa ſœur, qui fut femme de l'empereur Louis de Bavière.

La Maiſon de Bavière eut trois comtes, dont le dernier, Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, &c. laiſſa une fille unique, Jacqueline de Bavière: celle-ci eut quatre maris. Deſtinée à être reine de France par ſon premier mariage avec le dauphin Jean, duc de Touraine & de Berry, fils de Charles VI, elle finit par être dépouillée du droit de diſpoſer de ſes États qu'elle fut obligée d'aſſurer au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon ſon couſin-germain, pour racheter la liberté de ſon quatrième mari, François, ſeigneur de Borſelle ou Berſelen, comte d'Oſtrevant, qui étoit priſonnier du duc de Bourgogne. On ſait comment les Pays-Bas, dont le comté de Hainaut fait partie, paſſèrent de la Maiſon de Bourgogne dans la Maiſon d'Autriche, dont les deſcendans les poſſèdent encore aujourd'hui. Les conquêtes de Louis XIV ont ſeulement introduit un partage du Hainaut, en Hainaut autrichien & Hainaut français. Valenciennes, conquis par Louis XIV en 1677, & qui lui eſt reſté par la paix de Nimègue en 1678, eſt la capitale du Hainaut français.

LIMOSIN *ou* COMTÉ DE LIMOGES. Foulques, premier comte de Limoges, fut inveſti de ce comté en 840. Sa poſtérité maſculine le poſſéda juſqu'en 1125, que Guillaume-Elie étant mort ſans enfans, Bruniſinde ſa ſœur lui ſuccéda; elle porta ce comté dans la Maiſon d'Archambaud, vicomte de Comborn ſon mari.

Cette ſeconde Maiſon poſſéda le Limoſin juſqu'en l'an 1263. Alors Guy IV laiſſa pour fille unique & unique héritière Marie, qui épouſa le duc de Bretagne, Artus II.

Aymar V, biſaïeul de Marie, comte de Limoges, avoit été la cauſe innocente de la mort de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre: il avoit dépoſé dans Chalus, ville de ſa dépendance, un tréſor qu'il avoit trouvé. Richard voulut avoir & la place & le tréſor, en qualité de ſeigneur ſuzerain; comme duc de Guienne, il aſſiégea Chalus, & fut tué à ce ſiége en 1199.

Marie eut deux fils: Jean qui ſuccéda au duché de Bretagne, & Guy qui fut comte de Penthièvre: ce dernier eut auſſi en partage l'héritage de ſa mere, c'eſt-à-dire,

c'eſt-à-dire, le comté de Limoges. Il laiſſa une fille unique, Jeanne-la-Boiteuſe, qui épouſa Charles de Blois, auquel elle porta en dot, avec le comté de Limoges, des droits litigieux ſur la Bretagne.

Son petit-fils, Jean III, acheta de la branche d'Angoulême, Maiſon d'Orléans, le comté de Périgord. (*Voyez* l'article *Périgord.*)

Le comté de Limoges fut réuni avec le comté de Périgord, d'abord au comté d'Albret, puis enſuite à la couronne.

LORRAINE. (*Voyez* cet article dans le Dictionnaire.)

LYONNOIS & FOREZ (COMTÉS DE). Quant à la fondation de Lyon, voyez dans le Dictionnaire l'article *L. Munatius Plancus*, à ce dernier nom *Plancus*. Quant aux comtes, on croit que Guillaume I fut fait comte ou gouverneur de Lyon & du pays de Forez vers l'an 870 ou 880. Il ſe rendit, comme les autres gouverneurs, ſouverain dans ſon gouvernement, & reconnut pour roi Boſon, roi d'Arles. Guillaume II ſon fils, mort en 920, s'intituloit *Par la grace de Dieu.*

La poſtérité maſculine d'Artaud I ſon frère poſſéda paiſiblement cet Etat juſqu'au comte Artaud III, qui entra en jouiſſance l'an 1030. Celui-ci eut de grands démêlés avec l'archevêque de Lyon, Humbert, qui lui diſputoit la ſeigneurie de Lyon. Ils firent enſemble un concordat, par lequel Artaud céda pluſieurs de ſes prétentions ſur Lyon à l'archevêque, qui lui donna en échange ce qu'il poſſédoit dans le Forez. Artaud III mourut en 1078. Guillaume III ſon petit-fils s'engagea dans la première croiſade, & y fut tué d'un coup de flèche, en 1099, au ſiége de Nicée. Son fils, Guillaume IV, mourut ſans enfans en 1107, & eut pour héritière Ide-Raymonde ſa tante.

Celle-ci épouſa Guignes ou Guigues-Raymond d'Albon; elle en eut pour fils Guignes ou Guigues I, qui lui ſuccéda en 1125, & qui commença la ſeconde Maiſon des comtes de Lyonnois & de Forez, du nom d'Albon.

Le roi de France, Louis-le-Jeune, fut tuteur de Guigues II, fils & ſucceſſeur de Guigues I. Ce Guigues II, devenu majeur, ne voulut point s'en tenir au concordat que le comte Artaud III ſon triſaïeul avoit fait avec l'archevêque de Lyon: il entra dans le Lyonnois à main armée, prit Lyon, mit l'archevêque en fuite: le pape Alexandre III chargea l'archevêque de Tarentaiſe de ménager un accommodement entre l'archevêque & le comte de Lyon. La ville, principal objet de leur conteſtation, fut partagée entr'eux; mais ce ne fut qu'en 1173 que ſe fit l'arrangement définitif. Guigues alors céda, moyennant onze cents marcs d'argent & quelques domaines, le comté de Lyon à l'archevêque & à ſon clergé. Les papes & le roi de France ratifièrent ce traité. C'eſt depuis ce tems que les chanoines de Lyon ont pris le titre de comtes de Lyon. Guigues III, fils de Guigues II, ratifia auſſi la ceſſion faite par ſon père, & partit pour la Terre-Sainte: il mourut, du vivant de ſon père, en 1202. Le père s'étoit retiré dans un couvent; mais Guigues III avoit laiſſé un fils, Guigues IV, qui recueillit la ſucceſſion de ſon aïeul. Cette ſucceſſion ne comprenoit plus que le Forez & une partie du Lyonnois, ſans la ville de Lyon; mais les comtes de Forez prenoient toujours le titre de comtes de Lyon. Renaud I, oncle & tuteur de Guigues IV, étoit archevêque de Lyon, & il avoit un frère chanoine & comte du chapitre de cette ville. Renaud, en remettant à ſon neveu & à ſon pupille le comté de Forez & tous ſes autres biens dont il avoit l'adminiſtration, l'obligea de renoncer au titre de comte de Lyon.

La ville de Lyon, autrefois capitale du royaume de Bourgogne, étoit depuis long-tems ſous la protection des rois de France, leſquels, à ce titre, y avoient des officiers à leur nomination. D'un autre côté, la ville, en vertu de ſes anciens priviléges, ſe gouvernoit en république, & les archevêques & les chanoines, comme ceſſionnaires des comtés de Forez, autrefois comtes de Lyon, prétendoient toute juridiction dans la ville. De tous ces concurrens, le plus redoutable étoit le roi de France, comme le plus puiſſant: il arriva qu'en 1310, dans une ſédition, ſes officiers furent inſultés & chaſſés. Philippe-le-Bel, qui régnoit alors, ſaiſit ce prétexte de ſe rendre entiérement & uniquement le maître de cette ville importante. Il envoya, ſous la conduite de Louis-le-Hutin ſon fils, & de Charles de Valois ſon frère, une armée formidable aſſiéger Lyon: alors tout s'empreſſa de traiter & de céder. La nobleſſe & la bourgeoiſie reconnurent le Roi pour ſouverain, ſauf leurs priviléges, qui furent conſervés. L'archevêque, Henri de Villier, céda ſa juridiction temporelle moyennant quelques terres, & la ſeconde ville de l'Etat, pour la richeſſe & l'importance, fut réunie à la couronne.

MACON (COMTÉ DE). Théodoric I étoit, en 830, comte de Châlons & de Mâcon. (*Voyez Châlons.*)

Théodoric II ſon petit-fils eut deux fils, dont le ſecond, nommé Bernard, eut, dans ſon partage, le comté de Mâcon.

La petite-fille de Bernard, nommée Attallane, héritière de Mâcon en 905, le porta dans la Maiſon de Narbonne par ſon mariage avec Albéric de Narbonne.

Sa petite-fille, Gerberge, devenue, en 955, héritière de ſa Maiſon, épouſa d'abord Adalbert, marquis d'Yvrée & roi d'Italie, puis en ſecondes noces Eudes-Henri de Bourgogne. Elle eut, de ſon premier lit, Otte-Guillaume, qu'elle fit adopter à ſon ſecond mari. La mère de Gerberge avoit porté en dot, à ſon mari, le comté de Bourgogne: Gerberge en avoit hérité, ainſi que du comté

de Mâcon, & Otte-Guillaume hérita de ces deux comtés; il voulut depuis jouir de tous les droits de l'adoption, & à ce titre ſuccéder même au duché de Bourgogne, du chef d'Eudes-Henri ſon beau-père & ſon père adoptif. Sa prétention n'eut point de ſuccès : les héritiers naturels d'Eudes-Henri ſe maintinrent dans le duché de Bourgogne. Otte-Guillaume, qui fut ſurnommé *l'Etranger*, peut-être à cauſe de cette adoption & des prétentions qu'il avoit formées en conſéquence, & même de la poſſeſſion paſſagère & momentanée qu'il avoit ſu ſe procurer du duché de Bourgogne, reſta du moins poſſeſſeur paiſible & incommutable du comté de Bourgogne ou Franche-Comté, ainſi que du comté de Mâcon. Ce dernier fut le partage de Guy ſon ſecond fils, dont l'arrière-petit-fils, Guy II, Prince pieux, quitta, en 1078, ſon comté pour ſe faire religieux dans l'Ordre de Cluny. Sa femme, de concert avec lui, entra auſſi dans un couvent de religieuſes du même Ordre. Le Mâconnois retourna, pour lors à la branche aînée, iſſue auſſi d'Otte-Guillaume, par Renaud I, frère aîné de Guy I, & qui avoit eu le comté de Bourgogne en partage. Les deux comtés furent réunis dans la perſonne de Guillaume I, dit *le Grand*, ſucceſſeur de Guy II & deſcendu de Renaud I.

Le ſecond de ſes petits-fils, Guillaume III, eut le comté de Mâcon dans ſon partage, en 1126;

Ainſi que Gérard, ſecond fils de Guillaume III.

Alix, arrière-petite-fille de Gérard, laquelle avoit épouſé Jean de Dreux de Braine, Prince du ſang de cette branche de Dreux, ſe voyant âgée & ſans enfans, vendit, en 1245, le comté de Mâcon au roi ſaint Louis, & ſe fit religieuſe au monaſtère du Lys, près de Melun, dont elle fut nommée abbeſſe en 1252. Le comté de Mâcon reſta réuni à la couronne.

MAINE (Comté du). Que le Mans, capitale du Maine, tire ſon nom de Lemanus, Roi celte, qui en ait été le fondateur, ce n'eſt pas ce que nous avons à examiner ici. Il nous ſuffit d'obſerver que Raoul, duc de Bourgogne, inveſtit en 950 du comté du Maine, Hugues I, dont la poſtérité le poſſéda juſqu'à Herbert II, qui, mourant ſans enfans en 1060, inſtitua pour ſon héritier Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. Mais cette diſpoſition fut attaquée par les héritiers naturels d'Herbert II. Hugues III ſon neveu, fils d'Hermengarde ſa ſœur, & d'Azon, marquis de Maleſpine, s'empara du Mans & de la plus grande partie du Maine, qu'il tranſmit, en 1100, à Elie ſon neveu, fils de Saule ſa ſœur, & de Jean, ſeigneur de Baugency.

Elie, ainſi que Hugues III, fut toujours en guerre avec les ducs de Normandie, rois d'Angleterre, pour raiſon du comté du Maine.

Elie laiſſa pour héritière une fille unique nommée Sibille, qui épouſa Foulques V, comte d'Anjou, & lui porta en dot le comté du Maine. Elle mourut vers l'an 1127.

Depuis ce tems le Maine ſuit le ſort de l'Anjou, paſſe par la Maiſon d'Anjou aux rois d'Angleterre de cette Maiſon, éprouve les mêmes réunions, eſt conféré auſſi, avec le duché d'Anjou, aux deux branches d'Anjou de la Maiſon de France (*voyez* l'article *Anjou*), & ne ſe ſépare un moment de l'Anjou qu'à la mort de Louis II, duc d'Anjou & roi de Sicile, de la ſeconde Maiſon d'Anjou. Celui-ci laiſſa trois fils, dont le dernier, nommé Charles, eut le Maine dans ſon partage, & laiſſa un fils du même nom, qui, ayant ſuccédé à ſes deux oncles, Louis III & René, réunit l'Anjou, le Maine & les droits ſur la Sicile, & les céda tous à Louis XI : d'où s'enſuivit la réunion de l'Anjou & du Maine à la couronne.

MARCHE (Comté de la). Boſon I, dit *le Vieux*, fut, en 927, le premier comte de la Marche.

Bernard ſon petit-fils, mort en 1032, laiſſa pour unique héritière Almodis ſa fille, laquelle épouſa Hugues de Luſignan, dont elle fut ſéparée, dans la ſuite, pour cauſe de parenté. Ce prétexte de parenté faiſoit diſſoudre alors beaucoup de mariages, &, comme le défaut de titres obligeoit de recourir à la preuve teſtimoniale pour établir cette parenté, des époux dégoûtés l'un de l'autre, ou dont l'un ſeulement étoit dégoûté de l'autre, trouvoient aiſément des témoins pour dépoſer d'une parenté ou d'une affinité réelle ou chimérique. La fréquence de ces ſéparations fit ſentir la néceſſité d'aſſurer le ſort des enfans nés ſous la foi du mariage, &, malgré la ſéparation ſubſéquente, ils furent déclarés légitimes : ainſi le fils d'Almodis & de Hugues de Luſignan, nommé auſſi Hugues de Luſignan, ſuccéda ſans difficulté à ſon père & à ſa mère, & fut la tige de la ſeconde race des comtes de la Marche. Les Luſignans poſſédèrent ce comté depuis l'an 1080 juſqu'en 1373, que Hugues VIII de Luſignan, mourant ſans enfans, mais laiſſant un frère (Guy, ſeigneur de Couhé) qui devoit naturellement lui ſuccéder, légua au roi de France, Philippe-le-Bel, une partie de ſes terres.

Guy ſupprima le teſtament de ſon frère, & ſe mit en poſſeſſion des comtés de la Marche & d'Angoulême. Il fut aſſigné au parlement : il y fut condamné, & tous ſes biens confiſqués. Des troupes françaiſes s'emparèrent des comtés d'Angoulême & de la Marche, & des autres domaines de la Maiſon de Luſignan. Dans la ſuite, le Roi ſe fit céder tous les droits de la comteſſe de Sancerre, ſœur & héritière de Guy. Ainſi s'opéra la première réunion du comté de la Marche à la couronne.

Ce comté fut enſuite donné en apanage, par le même Philippe-le-Bel, à Charles-le-Bel ſon troiſième fils, qui, par ſon avénement au trône en 1322, fit la ſeconde réunion.

Le même Charles-le-Bel donna le même comté

de la Marche à Louis de Bourbon, en échange de celui de Clermont.

Jacques, second fils de ce Louis I, duc de Bourbon & comte de la Marche, eut ce comté en partage. Bleſſé à la bataille de Crécy, pris à la bataille de Poitiers, il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Brignais en combattant contre les grandes compagnies. Pierre ſon fils aîné fut tué auſſi à cette bataille de Brignais, & Jean, frère puîné de Pierre, eut le comté de la Marche.

Jacques II, fils de Jean, fut fait priſonnier à la bataille de Nicopolis contre les Turcs : il le fut auſſi dans les guerres civiles de France ; il épouſa la reine de Naples, Jeanne II, & fut proclamé roi de Naples. Il finit par ſe faire cordelier à Beſançon, & il le fut long-tems. Il ne mourut qu'en 1438 ; mais dès 1417 il avoit remis le comté de la Marche à ſa fille, Eléonore de Bourbon.

Celle-ci épouſa Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, ſecond fils du connétable d'Armagnac.

Leur fils aîné fut ce duc de Nemours que Louis XI fit décapiter aux halles le 4 août 1477, avec cette circonſtance atroce & digne de Louis XI, qu'il fit placer ſous l'échafaud ſes enfans innocens, pour qu'ils fuſſent arroſés du ſang de leur père. Le comté de la Marche fut alors confiſqué ſur le duc de Nemours : troiſième réunion à la couronne.

Mais cette réunion n'en fut pas une ; car la confiſcation du duc de Nemours fut donnée par Louis XI à Pierre de Bourbon-Beaujeu ſon gendre, mari de madame Anne de France, qui fut cette célèbre madame de Beaujeu, ſi puiſſante ſous Charles VIII.

Suſanne de Bourbon, leur fille unique & leur héritière, épouſa le connétable de Bourbon, Charles, ſur lequel, après ſa défection en 1523, le comté de la Marche fut confiſqué, ainſi que ſes autres biens. (*Voyez* l'article *Bourbonnois*.)

MARSEILLE (Comté de). Marſeille fut fondée environ cinq cents ans avant Jéſus-Chriſt, par une colonie de Phocéens, peuples d'Ionie. Cette ville fut ſoumiſe ſucceſſivement aux Empereurs romains, aux Bourguignons, aux Viſigoths, aux Français ; elle fut gouvernée ſous ces derniers par des ducs, puis par des comtes ou vicomtes.

Le premier de ces comtes fut Guillaume I, qui commence en 987, en même tems que la troiſième race de nos Rois. Tantôt le comté de Marſeille fut poſſédé par indivis par des frères, tantôt il fut partagé entre différentes branches, qui toutes vendirent ſucceſſivement aux conſuls de Marſeille les diverſes portions qui leur étoient échues. La vente de la dernière de ces portions fut conſommée en 1290.

MONTLUÇON (Comté de). Les comtes de Montluçon étoient une branche de la Maiſon de Bourbon-l'Archambaud. Gérard de Bourbon, troiſième & dernier fils d'Archambaud II, comte de Bourbon, eut pour partage, en 1019, la ville & le diſtrict de Montluçon en Bourbonnois. Son fils, ſon petit-fils, ſon arrière-petit-fils (ce dernier nommé Archambaud), poſſédèrent ce comté de Montluçon. Archambaud ne laiſſa qu'une fille, nommée Béatrix, qui épouſa Archambaud IX, ſeigneur de Montluçon. (Sur ce nom d'Archambaud, *voyez* l'article *Bourbonnois*.)

Par cette alliance Montluçon retourna vers ſa ſource, & y fut réunie & confondue vers l'an 1211.

MONTPELLIER (Comté de). Le premier comte de Montpellier, Guy, étoit un ſeigneur du pays, renommé entre les guerriers de ſon tems, que l'évêque & les habitans de cette ville, fatigués des courſes & des hoſtilités de leurs voiſins, élurent en 1100 pour leur défenſeur & pour leur ſeigneur. Il remplit les vœux & les eſpérances de ſes nouveaux ſujets.

Quatre Guillaumes lui ſuccèdent de père en fils : le quatrième, mort en 1204, laiſſa pour héritière Marie ſa fille.

Elle épouſa don Pèdre II, roi d'Arragon, qui, étant paſſé en Languedoc pour ſecourir le comte de Toulouſe & les Albigeois, fut tué en 1213 à la bataille de Muret. Don Jayme ou Jacques I qu'elle avoit eu du roi don Pèdre, lui ſuccéda.

Don Jayme II, fils puîné de don Jayme I, eut en partage le royaume de Majorque & la ſeigneurie de Montpellier.

Suivent trois autres rois de Majorque, qui ſe ſuccèdent de père en fils, & dans ce royaume, & dans le comté de Montpellier.

Le dernier de ces Rois, Jayme IV, ayant été dépouillé de ſon royaume de Majorque par don Pèdre IV, roi d'Arragon, ſon beau-frère, & ayant beſoin d'argent pour lever une armée, & ſe mettre en état de recouvrer le royaume de ſes pères, commença par ſe dépouiller de ce qui lui reſtoit, en vendant, en 1350, le comté de Montpellier au roi de France, Philippe de Valois, moyennant cent vingt mille écus d'or ; ce qui conſomma la réunion de tout le Languedoc à la couronne.

NAVARRE (Royaume de). Il y a incertitude & diverſité d'opinions, tant ſur l'origine du royaume de Navarre, que ſur l'époque où on la rapporte. Ce qu'on ſait certainement, c'eſt que le premier de ſes Rois, ſoit Garcias Ximenès en 716, ſoit Inigo, dit Ariſta, vers 840, étoit de la Maiſon françaiſe de Bigorre. (*Voyez* cet article.) La poſtérité maſculine d'Inigo poſſéda cette couronne juſqu'en 1234, qu'elle paſſa par alliance dans la Maiſon des comtes de Champagne.

Jeanne de Navarre, fille de Henri I (parmi les rois de Navarre, & III parmi les comtes de Champagne), épouſa Philippe-le-Bel, & alors la couronne de Navarre fut réunie à celle de France dans la perſonne de Louis-Hutin, fils aîné de Philippe-le-Bel & de Jeanne de Navarre.

Jeanne, fille de Louis-Hutin, porta la Navarre, couronne féminine, dans une autre branche de la Maiſon de France (la branche d'Evreux), d'où elle a paſſé par alliances dans les Maiſons de Foix, puis d'Albret, puis enfin elle a été irrévocablement réunie à la couronne de France dans la perſonne de notre roi Henri IV, fils d'Antoine de France, duc de Bourbon, & de Jeanne d'Albret, reine de Navarre (en 1589).

NEVERS, NIVERNOIS (COMTÉ, *puis* DUCHÉ DE). En 865 Charles-le-Chauve nomma Bernard, gouverneur de la province de Nivernois: celui-ci s'appropria ſon gouvernement, comme faiſoient dès-lors la plupart des autres gouverneurs; il prit la qualité de comte de Nevers, qui fut héréditaire dans ſa Maiſon. Elle poſſéda le comté de Nevers par ſucceſſion de mâle en mâle juſqu'en 1181, que Guillaume VII eut pour héritière Agnès ſa ſœur.

Le roi Philippe-Auguſte lui fit épouſer en 1184, Pierre, ſeigneur de Courtenay & de Montargis. De ce mariage naquit Mahaud, qui fut héritière du Nivernois: pendant ſa minorité Pierre de Courtenay ſon père eut la garde-noble des comtés de Nevers, Auxerre & Tonnerre. Il ſoutint une guerre malheureuſe contre Hervé, ſeigneur de Donzy. Pierre fut battu, fait priſonnier, & obligé, pour obtenir ſa liberté en 1199, de donner Mahaud ſa fille à Hervé; encore fallut-il que le roi Philippe-Auguſte s'entremît de cet accommodement. Pierre de Courtenay alla depuis dans l'Orient, où, du chef de ſa ſeconde femme, Iolande de Flandre, il fut empereur de Conſtantinople.

Mahaud eut, de ſon mariage avec Hervé de Donzy, une fille nommée Agnès, qui épouſa en 1221 Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol; elle mourut en 1225, & Guy de Châtillon en 1226. De ce mariage naquit Gautier de Châtillon. Mahaud ſon aïeule vivoit toujours: elle avoit été ſéparée en 1213 de ſon mari Hervé pour cauſe de parenté, &, celui-ci étant mort en 1222, elle s'étoit remariée en 1225 à Hugues V, comte de Forez; celui-ci étant mort en 1241, ſans qu'il reſtât de ce mariage, non plus que du précédent, aucun fils qui pût exclure les Châtillon de la ſucceſſion du comté de Nevers, Mahaud remit ce comté à ſon petit-fils, Gautier de Châtillon, & ſe fit religieuſe à Fontevraud.

Gautier mourut à la Terre-Sainte ſans enfans, en 1250; mais ſa ſœur Iolande, qui avoit épouſé Archambaud IX, ſire de Bourbon, de la Maiſon de Bourbon-l'Archambaud, avoit laiſſé deux filles. Mahaud l'aînée eut le Nivernois.

De ſon mariage avec Eudes, fils aîné d'Eudes IV, duc de Bourgogne, elle eut trois filles qui partagèrent ſa ſucceſſion. Iolande l'aînée eut le comté de Nevers.

Elle n'eut point d'enfans de ſon premier mari, Jean Triſtan, comte de Valois, un des fils de ſaint Louis; mais elle eut un fils unique de Robert III, comte de Flandre, ſon ſecond mari, qui, étant devenu jaloux, la tua en 1280 avec un mors de bride.

Le comté de Nevers reſta dans la Maiſon de Flandre juſqu'en 1382, que Marguerite, fille & unique héritière de Louis II, comte de Flandre, épouſa Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, dernier fils du roi Jean, qui, ſeul de ſes fils, l'avoit défendu juſqu'à la fin à la bataille de Poitiers, & avoit été fait priſonnier avec lui. Elle porta en dot à ſon mari, & le Nivernois, & la Flandre, & les comtés de Bourgogne & d'Artois.

Des cadets de cette puiſſante Maiſon de Bourgogne poſſédèrent le comté de Nevers juſqu'en 1491, qu'il paſſa dans la Maiſon de Clèves. Jean de Bourgogne, dernier comte de Nevers de cette Maiſon de Bourgogne, avoit eu de ſon mariage avec Jacqueline d'Ailly, dame d'Aiglemontier, une fille nommée Eliſabeth, qui avoit épouſé Jean I, duc de Clèves. Eliſabeth étoit morte en 1483 avant ſon père; mais elle avoit laiſſé deux fils, dont le cadet, Engilbert de Clèves, à la mort de Jean de Bourgogne ſon aïeul maternel, arrivée en 1491, ſuccéda au comté de Nevers.

Ce ne fut pas ſans conteſtation. Eliſabeth ſa mère n'étoit pas fille unique; elle avoit une ſœur cadette, nommée Charlotte, qui avoit épouſé Jean d'Albret, ſire d'Orval, & c'étoit cette Charlotte qu'il avoit plu à Jean de Bourgogne d'inſtituer ſon héritière. Jean d'Albret défendit ſes droits. Louis XII prit ſoin de concilier les intérêts des contendans: il ménagea un mariage entre Charles de Clèves, fils d'Engilbert, & Marie d'Albret d'Orval, fille de Jean d'Albret & de Charlotte de Bourgogne, & Engilbert reſta en poſſeſſion du comté de Nevers, qui en 1528 fut érigé en duché par le roi François I, pour François, petit-fils d'Engilbert, dont la fille aînée, Henriette, ſœur de la ducheſſe de Guiſe & de la princeſſe de Condé, épouſa Louis de Gonzague, fils puîné de François I, duc de Mantoue. Son petit-fils, Charles de Gonzague-Mantoue vendit au Roi le Nivernois.

Nevers fut de nouveau érigé en duché pour le marquis de Mancini, neveu du cardinal Mazarin, & aïeul du dernier duc de Nivernois. Mais par diverſes conjonctures, dont le préſident Hénault rend compte à l'année 1761, cette érection n'eut ſon effet qu'en 1720 pour le fils du marquis Mancini, & les ducs de Nevers, aujourd'hui éteints, n'avoient rang parmi les pairs qu'à compter de 1720.

NORMANDIE (DUCHÉ DE). Le premier duc de Normandie fut Rollon, un des chefs normands ou danois qui depuis long-tems ravageoient la France. Ce fut le traité de Saint-Clair-ſur-Epte, conclu en 912 entre ce Prince & Charles-le-Simple, qui aſſura au premier la poſſeſſion de cette

partie de la Neuſtrie, qui, du nom de ſes nouveaux maîtres, s'appela Normandie.

La race de Rollon monta ſur le trône d'Angleterre dans la perſonne de Guillaume-le-Bâtard, fils de Robert II, nommé par le peuple Robert-le-Diable. Guillaume-le-Bâtard, ainſi nommé parce qu'en effet il n'étoit que fils naturel de Robert, prit dans la ſuite le ſurnom plus glorieux de Guillaume-le-Conquérant, pour avoir conquis l'Angleterre. Sa poſtérité continua de poſſéder, de mâle en mâle, & l'Angleterre, & la Normandie, juſqu'à Mathilde, fille de Henri I, & femme, d'abord de l'empereur Henri V, enſuite de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, auteur de la dynaſtie des Plantagenets en Angleterre & en Normandie.

Du mariage de Mathilde avec Geoffroy Plantagenet naquit Henri II, qui, aux titres & à la puiſſance du roi d'Angleterre & du duc de Normandie, joignit beaucoup d'autres Etats dans l'intérieur même de la France.

Geoffroy ſon père & Mathilde ſa mère n'avoient pas été paiſibles poſſeſſeurs de l'Angleterre ni de la Normandie : on leur avoit préféré Etienne de Blois, qui avoit cependant prêté ſerment à Mathilde. Etienne régna en Angleterre, & poſſéda même quelque tems la Normandie : il eſt mis, ainſi qu'Euſtache ſon fils, au nombre des ducs de cette province ; mais enfin tout vint céder à la fortune dominante de Henri II. Il devint, vers l'an 1154, maître de la Normandie ; elle fut poſſédée de même par ſes fils juſqu'en 1204, qu'elle fut confiſquée par Philippe-Auguſte ſur Jean-Sans-Terre, pour punir celui-ci de l'aſſaſſinat du jeune Artus ou Artur ſon neveu. Ce fut la première réunion de la Normandie à la couronne.

Elle en fut détachée, en 1331, par Philippe de Valois, en faveur de Jean ſon fils, qui fut dans la ſuite le roi Jean, & qui, par ſon avénement à la couronne en 1350, y réunit de nouveau la Normandie.

Charles ſon fils, qui fut depuis le roi Charles V, dit *le Sage*, eut auſſi le duché de Normandie, & le réunit de même par ſon avénement en 1364.

Louis XI le donna encore, malgré lui, en 1465, à Charles ſon frère, duc de Berry (*voyez* l'article *Berry*), mais il le lui ôta bientôt, &, lui ayant donné en échange le duché de Guienne en 1469, il réunit à la couronne la Normandie, qui n'en a plus été ſéparée.

ORANGE (PRINCIPAUTÉ D'). Il reſte, dans cette principauté, des monumens de la magnificence romaine : aux Romains ont ſuccédé les Goths & les Sarraſins. Du tems de Charlemagne, un grand ſeigneur, habitant de ces contrées, nommé Guillaume, & ſurnommé *Cornet* ou au *Court nez*, fit la guerre avec ſuccès aux Goths & aux Sarraſins, qu'il parvint à chaſſer entiérement d'Orange & de ſon territoire. Charlemagne, pour récompenſer ſa valeur & ſes heureux ſervices, lui fit don de la ſeigneurie d'Orange, qui devint héréditaire dans ſa famille, d'abord ſous le titre de comté, enſuite ſous celui de principauté.

Ce Guillaume I, dit *Cornet* ou au *Court nez* (car on ne ſait pas trop bien l'origine de ce ſurnom ou ſobriquet ; & tout ce qu'on ſait le mieux, c'eſt qu'il portoit pour armes un cor, qui eſt reſté dans les armes de ſes ſucceſſeurs) ; ce Guillaume fut donc, vers l'an 793, ou vers l'an 806 ſelon quelques-uns, le premier comte d'Orange. On ignore la date de ſa mort, &, comme on vient de le voir, celle de ſon inveſtiture n'eſt pas bien préciſément connue ; mais la ſeigneurie d'Orange lui avoit été tellement concédée à perpétuité, dans un tems où l'hérédité des fiefs n'étoit pas encore établie, que ſa fille, nommée Hélimbruge, lui ſuccéda ſans aucune difficulté.

On ignore qui elle épouſa ; mais à ſa mort, arrivée en l'an 900, elle laiſſa deux fils, Hugues & Rogon, qui tous deux lui ſuccédèrent l'un après l'autre, & moururent ſans poſtérité, au moins connue.

En 930 on voit Boſon régner à Orange : on ne ſait ſi ce Boſon étoit parent & héritier naturel des quatre premiers comtes ; on le regarde comme la tige de la ſeconde Maiſon d'Orange, & depuis ce Boſon, la ſuite des comtes d'Orange n'eſt pas interrompue ; il mourut vers l'an 960, & ſa poſtérité maſculine poſſéda l'Etat d'Orange juſqu'en l'an 1100, que Rambaud II, dont Boſon étoit le triſaïeul, s'étant croiſé avec Raymond de Saint-Gilles, mourut dans cette expédition. Il ne laiſſa qu'une fille, nommée Tiburge, qui lui ſuccéda.

Elle épouſa, en 1115, un cadet de la Maiſon des comtes de Montpellier, qui forma la troiſième Maiſon d'Orange.

Ils laiſſèrent deux fils, Guillaume III & Rambaud, entre leſquels le comté d'Orange fut partagé, en exécution du teſtament de leur père. Ainſi Guillaume III, quoiqu'aîné, n'en eut que la moitié.

Autre partage. Guillaume III laiſſa deux enfans, Guillaume IV & Tiburge IIe., qu'il inſtitua héritiers par égale portion. Tiburge IIe. n'ayant point d'enfans, ni apparemment grande amitié pour ſa famille, inſtitua ſes héritiers les chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem pour ſa portion, qui étoit le quart au total du comté d'Orange. Tiburge IIe. mourut en 1180. Guillaume IV ſon frère, mort dès 1175, avoit laiſſé un fils unique, nommé Rambaud III, qui, mourant ſans enfans en 1190, imita l'exemple de Tiburge IIe. ſa tante, & laiſſa auſſi ſon quart du comté d'Orange aux chevaliers hoſpitaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem, qui par-là réunirent la moitié du comté d'Orange. Ils y faiſoient battre monnaie.

L'autre moitié, qui avoit été le partage de Rambaud, fils de Tiburge Ire., & frère de Guillaume III, reſta dans cette troiſième Maiſon d'O-

range. Ce Rambaud eſt nommé Rambaud IV dans la ſucceſſion des comtes d'Orange. Il mourut ſans enfans en 1173. Tiburge IIIe. ſa ſœur fut ſon héritière.

Elle épouſa Bertrand de Baux, tige de la quatrième Maiſon d'Orange. L'empereur Frédéric I, dit Barberouſſe, roi d'Arles, étant venu ſe faire couronner dans la ville d'Arles, déféra le titre de *Prince d'Orange* à Bertrand, avec le droit de porter la couronne fermée. Telle fut l'érection d'Orange en principauté. Bertrand mourut en 1200, & eut pour ſucceſſeur Guillaume V, prince d'Orange, l'aîné de ſes fils.

Celui-ci fut inveſti, en 1214, par l'empereur Frédéric II, du titre de *roi d'Arles & de Vienne*. Il s'intitula *Prince d'Orange par la grace de Dieu*. Il fit la guerre aux Albigeois d'Avignon,

Rendus cruels enfin par notre barbatie.

Ayant eu le malheur d'être vaincu & pris, il fut conduit dans Avignon, où, par une abomination digne du tems & digne de la rage des ſectaires, il fut écorché tout vif, & ſon corps mis en morceaux. Ce crime eſt de l'an 1230.

Orange, quoique décoré du titre de principauté, n'étoit, comme on ſait, que la moitié de l'ancien comté d'Orange. On partagea encore cette moitié entre les deux fils de Guillaume V, & chacun n'eut plus de nouveau que le quart. Une ſingularité ou irrégularité qui arriva en 1248, fut que Guillaume VII, petit-fils de Guillaume V, ayant laiſſé une fille nommée Tiburgette, elle n'hérita point de la portion qui avoit appartenu à ſon père, les principes de la loi ſalique & de la maſculinité des fiefs ayant été alors appliqués à la principauté d'Orange.

Enfin, de partage en partage, & d'échange en échange, Bertrand III, de cette même Maiſon de Baux, reſta ſeul prince d'Orange, c'eſt-à-dire, ſeul maître de la moitié de cet Etat, l'autre moitié appartenant toujours aux chevaliers hoſpitaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem.

Ce Bertrand III fut favori de Charles II, roi de Sicile, connu ſous le nom de Charles-le-Boiteux, ſecond roi de Naples ou de Sicile de la première Maiſon d'Anjou. Ce Roi acheta, des chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem, la moitié qu'ils avoient dans la principauté d'Orange, & en fit don à Bertrand. Par-là fut réparé, pour la Maiſon de Baux, le tort qu'avoient fait à la troiſième Maiſon d'Orange les diſpoſitions teſtamentaires de Tiburge IIe. & de Rambaud III ſon neveu, & Bertrand III ſe retrouva, vers le commencement du quatorzième ſiècle, en poſſeſſion de la principauté d'Orange toute entière, dont le quart, depuis 1180, & la moitié, depuis 1190, ſembloit irrévocablement perdue pour les ſeigneurs d'Orange.

Raymond III, petit-fils de Bertrand III, & l'un de ſes ſucceſſeurs dans la principauté d'Orange, fut auſſi ſévérement traité par la reine de Naples, Jeanne Ire., que ſon aïeul avoit été traité favorablement par Charles-le-Boiteux, biſaïeul de Jeanne; elle lui fit faire ſon procès, & le fit condamner à être décapité : il obtint cependant ſa grace.

Sa fille unique, Marie, épouſa en 1388 Jean de Châlons, & par ce mariage la principauté d'Orange paſſa dans la Maiſon de Châlons, cinquième Maiſon d'Orange. Cette race produiſit quatre princes d'Orange, tous célèbres, tous appartenans à l'Hiſtoire.

1°. Louis, fils aîné de Jean de Châlons & de Marie de Baux, attaqua le Dauphiné en 1429, fut défait à la bataille d'Anthon. Il ne ſe ſauva qu'en ſe jetant à cheval & tout armé dans le Rhône, & le traverſant à la nage.

2°. Guillaume VIII ſon ſucceſſeur, attaché au parti du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, fut fait priſonnier par les Français en 1473, & fut forcé de rendre hommage à Louis XI pour ſa principauté d'Orange.

3°. Jean ſon fils ſervit d'abord Louis XI contre Marie de Bourgogne; mais Louis XI lui ayant manqué de parole, ce qui lui arrivoit ſouvent, Jean ſervit avec plus de zèle encore Marie de Bourgogne & Maximilien d'Autriche ſon mari. Louis XI, pour le punir, confiſqua ſa principauté d'Orange. Sous le règne de Charles VIII, Jean de Châlons prit parti pour le duc d'Orléans, & fut fait priſonnier avec lui en 1488, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Louis XII récompenſoit les ſervices rendus au duc d'Orléans, s'il n'en vengeoit pas les injures : il rendit à Jean de Châlons la principauté d'Orange.

4°. Philibert, fils de Jean, ſervit Charles-Quint contre la France. François I confiſqua ſa principauté en 1520. En 1525, il fut arrêté & retenu priſonnier en paſſant par la France. Délivré par le traité de Madrid, il ne ſongea plus qu'à ſe venger, & grace à ſon reſſentiment, il devint le ſecond héros de l'Europe : le connétable de Bourbon fut le premier; ils aſſocièrent leurs haines, coururent enſemble à la gloire & à la vengeance, y trouvèrent l'un & l'autre la mort. Ce fut le prince d'Orange qui prit Rome d'aſſaut, & qui en fit le ſac, après avoir vu périr ſous les murs de cette ville le connétable de Bourbon, ſon chef & ſon maître. Le traité de Cambrai lui fit rendre ſa principauté. Il fut tué en 1530, au ſiége de Florence.

Claude ſa ſœur avoit épouſé Henri de Naſſau. Philibert étant mort ſans enfans, la Maiſon de Naſſau (*voyez* cet article dans le Dictionnaire) devint la ſixième Maiſon d'Orange.

René de Naſſau, né de ce mariage, fut un des généraux de Charles-Quint; il fut tué en 1554 au ſiége de Saint-Dizier en Champagne.

Son fils fut le fameux Guillaume, prince d'Orange, fondateur de la république de Hollande, & biſaïeul de Guillaume III, roi d'Angleterre.

A la mort de ce monarque, il s'éleva pluſieurs

prétendans ; un Naſſau, prince de Friſe, inſtitué par Guillaume III ; le roi de Pruſſe, Frédéric, deſcendu d'un Naſſau ; le prince de Conti, alléguant une ancienne ſubſtitution qui le regardoit ; par deſſus tout, Louis XIV, prétendant que la principauté d'Orange étoit dévolue à la couronne faute d'hoirs mâles. Un arrêt du parlement de Paris adjugea le domaine utile de cette principauté à M. le prince de Conti, & le haut domaine au Roi, qui en conſéquence réunit, en 1702, cette principauté à la couronne.

Feu M. le prince de Conti a depuis vendu au roi Louis XV le domaine utile de cette même principauté d'Orange.

ORLÉANS (Comte, *puis* Duché'). Robert-le-Fort & ſa poſtérité, juſqu'à Hugues Capet, ont poſſédé le comté d'Orléans, ainſi que le duché de France & le comté de Paris (*voyez* l'article *France*) (duché de), & Hugues Capet, à ſon avénement, réunit ces trois domaines à la couronne.

Philippe de France, ſecond fils de Philippe de Valois, eut le duché d'Orléans en apanage en 1350. A ſa mort, arrivée en 1375, ſeconde réunion d'Orléans à la couronne, ce duc d'Orleans n'ayant pas fait ſouche.

Louis de France, ſecond fils de Charles V, & frère de Charles VI, créé duc d'Orléans en 1380, fut la tige de la branche d'Orléans, qui parvint, en 1398, à la couronne, dans la perſonne de Louis XII, petit-fils de Louis, duc d'Orléans. Troiſième réunion.

Le duché d'Orléans fut encore donné en apanage à Monſieur (Gaſton), frère de Louis XIII, lequel ne fit point ſouche. Quatrième réunion.

Il fut enſuite donné à Monſieur, frère de Louis XIV, dont la poſtérité le poſſède aujourd'hui.

OSSONE (Comté d'). Etienne I, dit *Tête-Hardie*, ſecond fils de Guillaume I, comte de Bourgogne, de Vienne & de Mâcon, eut pour partage, en 1087, les comtés de Vienne & d'Oſſone. Il étoit frère de Guy, archevêque de Vienne, qui fut depuis Pape ſous le nom de Calixte II. Etienne ſe croiſa pour la Terre-Sainte en 1102, & y fut tué dans un combat le 11 avril 1112. Sa poſtérité poſſéda le comté d'Oſſone.

Etienne II ſon arrière-petit-fils épouſa Béatrix, fille & héritière de Guillaume, comte de Châlons, de laquelle il fut ſéparé dans la ſuite pour cauſe de parenté ; mais il en avoit eu un fils, Jean, dit *le Sage*, qui, étant comte de Châlons du côté de ſa mère, comme il étoit comte d'Oſſone du côté de ſon père, prit le titre de comte de Châlons, comme ſupérieur à l'autre, & depuis ce tems le nom de Châlons devint celui de cette Maiſon.

Il laiſſa des fils de trois lits. Hugues ſon ſucceſſeur, fils du premier lit, fut comte de Bourgogne par ſon mariage avec Alix de Méranie. Il vendit le comté d'Oſſone à Hugues IV, duc de Bourgogne ; ce qui opéra, en 1280, la réunion de ce comté d'Oſſone au duché de Bourgogne, qui fut réuni à la couronne en 1477.

L'aîné des fils du troiſième lit de Jean-le-Sage, nommé Jean de Châlons, ſeigneur d'Arlay, fut la tige des princes d'Orange de la Maiſon de Châlons.

PENTHIÈVRE (Comté de). A la mort de Geoffroy, comte ou duc de Bretagne, arrivée en l'an 1008, Eudes ſon ſecond fils, frère puîné d'Alain III, eut en partage le comté de Penthièvre.

Il laiſſa deux fils, Geoffroy I, Etienne.

Geoffroy I fut comte de Penthièvre : Conan I ſon fils ne laiſſa qu'une fille, nommée Marguerite, qui épouſa Conan III, duc de Bretagne : c'étoit une occaſion de réunir le comté de Penthièvre au duché de Bretagne : la réunion ne ſe fit point, Marguerite n'eut point le comté de Penthièvre. Par une théorie peu uſitée alors en matière féodale, Penthièvre fut réputé fief maſculin, & ce fut Etienne, frère de Geoffroy V, qui fut le ſucceſſeur de Conan I ſon neveu, en 1120.

C'eſt le ſecond fils de cet Etienne, nommé Eudes, vicomte de Porhoët, qui eſt regardé comme la tige de la Maiſon de Rohan. Cet Eudes eut le comté de Penthièvre à la mort de Geoffroy II ſon frère aîné, arrivée en 1140. Il épouſa Berthe, ducheſſe de Bretagne, & ſe livrant tout entier au ſoin de faire valoir les prétentions que ce mariage lui donnoit ſur le duché de Bretagne, il céda, en 1149, le comté de Penthièvre à Henri ſon frère cadet.

Henri II, petit-fils de celui-ci, mourut ſans enfans en 1212. Alors Pierre de Dreux, duc de Bretagne par Alix ſa femme, réunit le comté de Penthièvre à la Bretagne.

Il ſe forma, en 1290, une ſeconde Maiſon de comtes de Penthièvre, toujours ſortis des ſouverains de la Bretagne. Guy de Bretagne, ſecond fils d'Artus II, duc de Bretagne, en fut la tige. Ce fut Jeanne-la-Boiteuſe ſa fille, qui épouſa Charles de Blois, & qui diſputa ſi long-tems le duché de Bretagne à la branche de Montfort.

Jean ſon fils, gendre du connétable de Cliſſon, eut le comté de Penthièvre.

Olivier, fils de Jean, ayant conſpiré contre le duc de Bretagne, & l'ayant fait priſonnier en trahiſon, la Bretagne entière ſe ſouleva en faveur de ſon duc, força Olivier de le remettre en liberté, & pourſuivant la vengeance de cet attentat, fit faire le procès aux coupables. Olivier & ſes complices furent condamnés à mort par contumace, le comté de Penthièvre fut confiſqué & réuni à la Bretagne en 1419.

Le roi Charles IX, en 1569, érigea Penthièvre en duché-pairie en faveur de Sébaſtien de Luxem-

bourg, qui deſcendoit de la Maiſon de Blois-Penthièvre par Charlotte de Broſſe ſa mère.

Marie de Luxembourg, fille de Sébaſtien, épouſa le duc de Mercœur-Lorraine, & lui porta le duché de Penthièvre, que Françoiſe de Lorraine ſa fille porta dans la Maiſon de Vendôme.

La princeſſe de Conti, fille de Louis XIV, en fit l'acquiſition, & le vendit au comte de Toulouſe, en faveur duquel il fut de nouveau érigé en duché-pairie l'an 1697, & ſervit de titre au Prince, fils du comte de Toulouſe, & père de madame la ducheſſe d'Orléans.

PERCHE (Comté eu). Yves de Béleſme fut, en 926, le premier comte du Perche: Alençon y étoit alors uni, & relevoit des ducs de Normandie. La poſtérité maſculine d'Yves de Béleſme poſſéda ſeule le comté du Perche, & il n'y eut qu'une ſeule réunion de cette province à la couronne.

Un petit-fils d'Yves de Béleſme, nommé Foulques, fut tué dans un combat contre les Normands.

Geoffroy I, arrière-petit-fils du même Yves, & comme lui comte du Perche, fut excommunié par Hubert, évêque de Chartres, & aſſaſſiné dans cette ville en ſortant de l'égliſe en 1040.

La mémoire de Rotrou I ſon fils, de Rotrou II & de Rotrou III, petit-fils & arrière-petit-fils de Rotrou I, s'eſt conſervée dans le nom de Nogent-le-Rotrou, ſoit que l'un d'eux ait fondé ou augmenté cette ville, ou que ſeulement il en fît ſon habitation particulière. Rotrou II ſignala ſa valeur dans la Terre-Sainte & en Eſpagne. Rotrou III mourut au ſiége d'Acre en 1191.

Thomas, petit-fils de ce dernier, un des plus grands capitaines de ſon ſiècle, fut tué à la bataille de Lincoln en 1217.

Guillaume II ſon fils fut le dernier comte du Perche, & le dernier mâle de ſa Maiſon. Il étoit eccléſiaſtique & poſſédoit l'évêché de Chalons. Après ſa mort, arrivée en 1240, le roi ſaint Louis réunit le Perche à la couronne, ayant acheté les droits de ceux qui pouvoient y avoir des prétentions bien fondées, nommément ceux d'un ſeigneur de Château-Gontier, iſſu d'une fille de la Maiſon des comtes du Perche.

PÉRIGORD (Comté de). La Maiſon des comtes de Périgord eſt deſcendue de la première Maiſon des comtes d'Angoulême. Wlgrain II, comte d'Angoulême, arrière-petit-fils d'Itier, eut deux fils, Alduin, qui lui ſuccéda dans le comté d'Angoulême en l'an 900, & Guillaume, qui à la même époque eut en partage le Périgord & l'Agénois, & fut le premier comte de Périgord.

Emme ſa petite-fille, héritière de ce comté, épouſa Boſon, comte de la Marche; elle en eut un fils, Elie I, ſurnommé Talerand, nom qui devint celui de toute ſa poſtérité. La ſucceſſion maſculine de cette race, depuis 950 juſqu'en 1396, n'eſt interrompue qu'un moment, de 1335 à 1350, par Marguerite, fille d'Archambaud III & ſon unique héritière, qui épouſa Renaud V, ſire de Pons, dont elle n'eut pas d'enfans. Roger-Bernard de Talerand ſon oncle lui ſuccéda. Elle étoit nièce auſſi de ce fameux cardinal de Périgord, Jean, qui fit tout ce qu'il put, par ſes négociations, pour prévenir le déſaſtre de Poitiers, & qui ne put rien obtenir de l'inflexible roi Jean. Alors Roger-Bernard de Talerand ſon frère devint vaſſal du roi d'Angleterre & du Prince Noir ſon fils, duc de Guienne: il le fut d'abord par le fait, puis, en 1360, par le traité de Bretigny; mais en 1368 il ſe joignit des premiers aux grands vaſſaux qui s'empreſſèrent de ſecouer le joug de l'Angleterre, & de rentrer ſous la domination de la France.

Le zèle très-ſupérieur encore à celui de leur comte, que ſignalèrent en cette occaſion les villes de Périgueux & de Sarlat, capitales, l'une du haut, l'autre du Bas-Périgord, leur valut des priviléges qui tournoient au détriment des droits de leur comte. Archambaud IV, fils de Roger-Bernard de Talerand, voulut exercer ces droits dans leur intégrité. Il fit la guerre à la ville de Périgueux, & en ravagea le territoire pour obliger les habitans à ſe ſoumettre entiérement à lui: ceux-ci implorèrent l'autorité du roi Charles VI, autorité ſouvent mépriſée, & qui le fut dans cette occaſion par le comte de Périgord. Pour le punir de ce mépris, un arrêt du parlement confiſqua ſes biens; mais cet arrêt reſta ſans exécution: la guerre continua ſous Archambaud V, fils & ſucceſſeur d'Archambaud IV, & Charles VI continua de protéger les habitans de Périgueux. Archambaud V fut pris dans Montignac par le maréchal de Sancerre: on le conduiſit à Paris, & le comte de Périgord fut confiſqué ſur lui par un arrêt de l'an 1396.

La même année, Charles VI en fit don au duc d'Orléans ſon frère, qui, par ſurcroît de ſûreté, traita des droits d'Eléonore, ſœur d'Archambaud V.

Le duc d'Orléans fit des comtés de Périgord & d'Angoulême le partage de ſon troiſième fils, Jean.

Celui-ci vendit, en 1445, le Périgord à Jean de Blois, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, qui aida Charles VII à chaſſer les Anglais de la Guienne. Il eut pour héritière Françoiſe d'Avaugour ſa nièce, qui épouſa le ſeigneur d'Albret, Alain I; elle mourut en 1488.

Jean d'Albret ſon fils lui ſuccéda: ce fut lui qui épouſa l'héritière de Navarre, Catherine de Foix. Le Périgord fut réuni en 1488 au comté d'Albret par l'avénement de Jean d'Albret, & le comté d'Albret fut réuni à la couronne par l'avénement de Henri IV à cette couronne en 1589.

PONTHIEU (Comté de). Le comté de Ponthieu paſſa par diverſes alliances, non-ſeulement dans des Maiſons françaiſes, mais encore à

des

des puiſſances étrangères, telles que la Caſtille & l'Angleterre.

Herluin, comte de Ponthieu, poſſédoit cette contrée en 939, & ſa poſtérité maſculine en fut, pendant un ſiècle & demi, en poſſeſſion. Hugues I ſon arrière-petit-fils épouſa Giſelle, fille de Hugues Capet, &, en faveur de ce mariage, Hugues Capet lui céda les droits qu'il avoit ſur Abbeville.

Agnès, héritière du comté de Ponthieu en 1080, épouſa, en 1095, Robert, comte d'Alençon, & par ce mariage le Ponthieu paſſa dans la Maiſon d'Alençon.

Guillaume IV, arrière-petit-fils de Robert & d'Agnès, épouſa une ſœur de Philippe-Auguſte, long-tems promiſe à Richard Cœur-de-Lion, qu'elle n'épouſa point, ayant été accuſée d'avoir eu un enfant de Henri II, père de Richard; elle ſe nommoit Alix. Guillaume, comte d'Alençon, ſe mettant au deſſus de ces bruits, ou n'y croyant pas, voulut bien épouſer ce rebut de l'Angleterre en 1191.

Marie leur fille, devenue héritière de Ponthieu, le porta dans la Maiſon de Simon de Dammartin, comte d'Aumale, ſon mari.

Ils n'eurent qu'une fille, Jeanne, qui le porta en dot à Ferdinand III, roi de Caſtille. Après la mort de ce Prince, elle ſe retira dans ce même comté de Ponthieu, où elle mourut en 1279.

Du mariage du roi & de la reine de Caſtille naquit une fille, nommée Eléonore, qui, ayant hérité de ſes frères en 1282, eut le comté de Ponthieu, qu'elle porta dans la Maiſon d'Angleterre par ſon mariage avec Edouard I. Ce Prince, Edouard II ſon fils, Edouard III ſon petit-fils, & même Edouard, prince de Galles, ſon arrière-petit-fils, dit le Prince-Noir, poſſédèrent le Ponthieu, ce dernier en ayant été inveſti par Edouard III ſon père, auquel il ne ſurvécut pas. Ce fut ſur Edouard III & ſur le prince de Galles alors mourant, que le comté de Ponthieu fut confiſqué, & réuni à la couronne le 14 mars 1380, par Charles V, auſſi mourant ou bien près de mourir.

PROVENCE (Comté de). Cette contrée, voiſine de l'Italie, & que les Romains appelèrent même la *petite Italie*, fut une des premières conquêtes qu'ils firent hors de l'Italie, & qu'ils réduiſirent en province de l'Empire romain; c'eſt pourquoi ils lui donnèrent le nom générique de Province, *Provincia*. Ce qu'ils avoient ainſi généraliſé, nous l'avons particulariſé: nous diſons *Provence*, & nous en faiſons le nom particulier de cette province; mais, en latin, elle conſerve le nom générique qui lui avoit été donné par les Romains. Les Viſigoths s'en emparèrent l'an 416. Ils furent chaſſés par les Bourguignons, qui l'incorporèrent au premier royaume de Bourgogne; elle fit, dans la ſuite, partie du royaume d'Arles. Au neuvième ſiècle, elle commença d'avoir des comtes particuliers. Vers l'an 840, Thibaud fut inveſti du comté d'Arles par Boſon, roi d'Arles.

Hugues ſon fils fut premier miniſtre & gendre du roi d'Arles, Louis l'Aveugle, & devint lui-même roi d'Arles; mais il ne laiſſa point d'enfans: il n'avoit qu'une nièce, qu'il maria, en 930, au comte Boſon, frère de Raoul, roi de France, & il inveſtit du comté de Provence ce comte Boſon ſon gendre.

Guillaume I, petit-fils de ce Boſon, extermina, en 972, tout ce qui étoit reſté de Sarraſins en Provence; il mourut en 992 à Avignon, ayant pris l'habit de moine.

Les Empereurs étoient devenus rois d'Arles, & les comtes de Provence relevoient d'eux. Bertrand, un des deſcendans de Boſon & de Guillaume, prit parti dans la trop fameuſe querelle du pape Grégoire VII & de l'empereur Henri IV. Quand cet Empereur eut été excommunié, Bertrand ne voulut plus le reconnoître pour ſuzerain ni pour roi d'Arles, & il s'empreſſa de rendre hommage à Grégoire VII. Mais en quoi ce Pape devenoit-il ſuzerain de la Provence? Pour avoir mal-à-propos peut-être & injuſtement excommunié ſon ennemi. Que Bertrand refuſât de reconnoître un excommunié pour ſuzerain, cette erreur étoit aſſez conforme aux idées du tems; mais comment ne ſe rendoit-il pas indépendant plutôt que de porter ainſi ſon hommage au Pape, & de l'inviter, par cette démarche, à prodiguer des excommunications dont l'effet ſeroit d'accroître ſa mouvance.

La ſeconde race des comtes de Provence finit dans Bertrand: il laiſſa une fille unique, nommée Gerberge, laquelle épouſa Gilbert, vicomte de Gevaudan, qu'elle fit comte de Provence.

De ce mariage naquirent trois filles: Douce Ire., qui épouſa Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne; Faidide, femme d'Alphonſe Jourdain, comte de Toulouſe, & Stéphanie, mariée à Raymond de Baux.

L'aînée, Douce, eut le comté de Provence, dont elle fit donation, en 1113, au comte de Barcelonne ſon mari. Ils tranſigèrent avec Alphonſe Jourdain, comte de Toulouſe, mari de Faidide, des droits de ſa femme ſur la Provence; ils lui cédèrent Beaucaire & toute la partie de la Provence ſituée entre l'Iſère & la Durance, à l'exception d'Avignon; & les deux Princes, c'eſt-à-dire, le comte de Barcelonne & le comte de Toulouſe, firent entr'eux une ſubſtitution réciproque. Au moyen de ces arrangemens, ils crurent pouvoir négliger de traiter avec Stéphanie & Raymond de Baux ſon mari.

En 1130 le comte de Barcelonne & de Provence partagea ſes Etats entre ſes deux fils, Raymond-Bérenger & Bérenger-Raymond: la Provence fut le partage de ce dernier. Leur ſœur, femme du roi de Caſtille, Alphonſe VIII, leur fut ſubſtituée. Après ces arrangemens de famille, Raymond-Bé-

renger III ſe retira du monde & ſe fit templier: Bérenger-Raymond ſon fils eut une longue guerre à ſoutenir contre Raymond de Baux pour les droits de Stéphanie, femme de ce dernier, auxquels on avoit eu trop peu d'égard. Il fut tué en Languedoc l'an 1144, dans une ſédition qu'il s'efforçoit en vain d'appaiſer.

Raymond-Bérenger I ſon fils lui ſuccéda ſous la tutelle & la régence de Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, frère aîné de ſon père. Cependant Raymond de Baux réclamoit toujours les droits de Stéphanie ſa femme ſur la Provence : il s'étoit fait donner une inveſtiture de ce comté par l'empereur Conrad, comme roi d'Arles : le Régent lui fit la guerre avec tant d'avantage, qu'il l'obligea de ſe ſoumettre, de renoncer à ſes droits & de lui rendre hommage. Jamais Régent ne fut plus utile à un Etat, ni tuteur à un pupille, que Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, le fut à Raymond-Bérenger, comte de Provence. Hugues, fils de Raymond de Baux, reprit la querelle concernant les droits de ſa mère : il obtint de l'empereur Frédéric I, dit *Barberouſſe*, la confirmation de l'inveſtiture donnée à ſon père par Conrad. Le Régent marcha contre ce nouvel ennemi, lui prit trente places, entr'autres Baux, chef-lieu de ſes domaines. Il fit plus : il maria ſon pupille avec Richilde de Suabe, nièce de l'Empereur, qui, en faveur de ce mariage, voulut bien renoncer à la ſouveraineté de la Provence, & céder même au jeune comte, devenu ſon neveu, l'hommage du comté de Forcalquier & de la ville d'Arles, moyennant une redevance dont ils convinrent.

Ce fut en 1162 que Raymond-Bérenger, comte de Provence, commença de régner par lui-même. La ville de Nice s'étant ſoulevée contre lui en 1166, il courut l'aſſiéger, & fut tué à ce ſiége. Il laiſſa une fille en bas âge; ce fut Douce IIe., comteſſe de Provence. Elle étoit dès-lors accordée avec le fils de Raymond V, comte de Toulouſe. Ce comte, pour aſſurer ce mariage, accourut en Provence & s'en rendit maître; mais c'étoit un maître étranger, & qui n'avoit encore aucun droit. Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, ce Régent ſi utile à la Provence, avoit laiſſé un fils qui fut roi d'Arragon, ſous le nom d'Alphonſe. Ce Prince, petit-fils de Douce Ire., prétendit avoir plus de droit que le comte de Toulouſe, de ſe mêler des affaires de la Provence. Il en chaſſa le comte de Toulouſe; il ſe fit déclarer Régent & tuteur de la jeune princeſſe Douce IIe., ſa nièce à la mode de Bretagne. Celle-ci mourut en 1172, à peine nubile. Le roi d'Arragon, comme ſon plus proche parent, lui ſuccéda dans la Provence.

Ce roi d'Arragon, Alphonſe, fut, à trois différentes repriſes, comte de Provence : il acheva d'abord la guerre contre le comte de Toulouſe, qu'il obligea de renoncer à tous les droits qu'il pouvoit prétendre ſur la Provence; il ſoumit enſuite cette ville de Nice, au ſiége de laquelle avoit péri ſon couſin, Raymond-Bérenger, père de Douce IIe. Quand il eut ainſi ſoumis & pacifié la Provence, il la céda, en 1175, à Raymond-Bérenger II ſon frère, ſous la condition de l'hommage.

Raymond-Bérenger II fut tué le jour de Pâques, 1181, par Adhémar, ſeigneur de Marviel, un de ſes ennemis.

Le roi d'Arragon vengea ſon frère par la priſe de Marviel, dont les habitans furent paſſés au fil de l'épée, & donna le comté de Provence à un autre de ſes frères, nommé don Sanche, comte de Rouſſillon.

Celui-ci, ne s'accommodant point du caractère des Provençaux, remit ce comté au Roi ſon frère, & ſe retira dans ſon comté de Rouſſillon en 1185.

Le roi Alphonſe retint donc ce comté de Provence, qu'il avoit donné deux fois & qui lui revenoit toujours : il en compoſa dans la ſuite l'apanage de dom Alphonſe ſon ſecond fils. Celui-ci épouſa Garſinde, héritière du comté de Forcalquier, & eut une guerre à ſoutenir contre Béatrix, ſœur de Garſinde, au ſujet des droits de celle-ci : la paix ſe fit en 1202. Béatrix vendit ſes droits à ſa ſœur.

Raymond-Bérenger III, fils d'Alphonſe, n'avoit que cinq ans lorſque ſon père mourut en 1209. Il fut élevé à Sarragoſſe, ſous les yeux de don Pèdre, roi d'Arragon, ſon oncle, tandis que la comteſſe Garſinde, mère du jeune comte, gouvernoit la Provence en qualité de Régente. Soit qu'elle la gouvernât mal, ou que les peuples fuſſent naturellement diſpoſés à troubler la régence d'une femme, on vit de toutes parts des ſujets puiſſans élever des prétentions nouvelles ou renouveler des prétentions anciennes : les grandes villes, Arles, Aix, Marſeille, Nice, Avignon, prirent ce tems pour ſe révolter & s'ériger en républiques. Le jeune comte revint en Provence, en 1216, avec des troupes arragonaiſes : ce fut aſſez pour lui d'abord de retenir dans ſon obéiſſance ce qui lui reſtoit de cet Etat; puis, augmentant peu à peu ſa puiſſance, il ſoumit, en 1226, la ville d'Avignon, prit Nice en 1229; il traita, en 1237, avec Marſeille, qui le reconnut pour ſon ſouverain. Arles & les autres villes en firent autant.

C'eſt ce comte de Provence, Raymond-Bérenger III, qui fut père de quatre Reines. Béatrix ſa quatrième fille porta le comté de Provence dans la première Maiſon d'Anjou, d'où il paſſa dans la ſeconde, & fut réuni à la couronne ſous Louis XI, par le teſtament du comte du Maine, dernier Prince de la ſeconde Maiſon d'Anjou. La réunion en fut faite en forme à Compiègne, en 1486, ſous Charles VIII.

QUERCY (Comté de). C'eſt à l'an 889 qu'on rapporte l'établiſſement des comtes héréditaires de Quercy. Robert fut le premier de ces comtes; mais ſa poſtérité ne reſta pas long-tems en poſſeſſion du Quercy. Deux générations bornèrent

cette ſucceſſion. Ses fils & ſes petits-fils en furent ſeuls poſſeſſeurs, & ce fut un de ſes fils (lequel avoit ſuccédé aux enfans de ſon frère aîné) qui en fut dépouillé, en 960, par Poncel, comte de Toulouſe, avec lequel il étoit en guerre. Par cet événement le Quercy fut ſéparé de la Guienne, dont il avoit été dépendant juſque-là, & fit partie du comté de Toulouſe, auquel il ſe trouva réuni, & avec lequel il fut réuni à la couronne en 1272.

ROUERGUE (Comté de). Richard, vicomte de Carlat, acquit, en 1147, le comté de Rouergue d'Alphonſe Jourdain, comte de Toulouſe, & fut le premier comte particulier de Rhodez ou du Rouergue.

Hugues IV, ſixième comte de Rhodez, eut, de deux lits, quatre filles, trois du premier, une ſeule du ſecond: ce fut celle du ſecond, nommée Cécile, qu'il inſtitua ſon héritière.

Celle-ci épouſa Bernard VI, comte d'Armagnac. Iſabelle, l'aînée des trois filles du premier lit, qui avoit épouſé Geoffroy, ſire de Pons, attaqua le teſtament de ſon père, & réclama le Rouergue. Un arrêt du parlement de Paris, de l'an 1312, la déclara déchue de ſes prétentions, & maintint Cécile dans la poſſeſſion du comté de Rhodez, qui par ce moyen fut réuni à l'Armagnac; & l'Armagnac, réuni diverſes fois à la couronne, ne le fut définitivement qu'à l'avénement de Henri IV. (Voyez *Armagnac*)

SALUCES (Marquisat de). Le premier marquis de Saluces, nommé Guillaume, fut inveſti de cet Etat, vers l'an 920, par Hugues I, roi d'Arles, dont il devint le vaſſal. Après l'extinction des rois d'Arles, les marquis de Saluces rendirent hommage aux Dauphins de Viennois. Le marquiſat de Saluces ne paſſa point par des femmes dans des Maiſons étrangères, & depuis Guillaume juſqu'à Louis III, c'eſt-à-dire, depuis 920 juſqu'à 1500, cet Etat fut toujours poſſédé de mâle en mâle & de père en fils.

Louis III laiſſa quatre fils, Michel-Antoine, Jean-Louis, François & Gabriel.

Michel-Antoine, marquis de Saluces, eut le commandement de l'armée françaiſe après la mort de Lautrec au ſiége de Naples en 1528.

Cette armée, preſque détruite par les maladies, s'étoit retirée à Averſe: les Impériaux en firent le ſiége. Le marquis de Saluces y ayant eu un genou caſſé d'un éclat de pierre, fit une capitulation, par laquelle il remit au prince d'Orange, général de Charles-Quint, la ville & le château d'Averſe, l'artillerie, les vivres, les munitions, les armes, les bagages, les chevaux, ſa perſonne même & celle des principaux officiers. Saluces n'eut pas long-tems à rougir de cet humiliant traité: il mourut de ſes bleſſures à Naples, n'ayant eu le commandement pendant un inſtant que pour voir perdre tout le royaume de Naples, & diſſiper toute l'armée françaiſe.

Jean-Louis lui ſuccéda: il étoit détenu en France, ſur quelque ſoupçon de trahiſon, en 1536, & le marquiſat de Saluces avoit été confiſqué ſur lui.

Mais François ſon frère commandoit cette année en Piémont l'armée françaiſe: ſa défection dans cette même année n'eſt que trop connue; elle fut accompagnée des plus fortes circonſtances de trahiſon & d'ingratitude envers François I, qui l'avoit comblé de biens, lui avoit donné le marquiſat de Saluces, confiſqué ſur Jean-Louis ſon frère, y avoit ajouté de grands domaines en Piémont, l'avoit décoré du collier de ſon Ordre, & lui confioit le commandement de ſon armée de Piémont, dans la conjoncture critique de l'irruption de Charles-Quint en Provence en 1536. Saluces, après avoir trahi l'armée qu'il commandoit, ſe réfugia auprès de l'Empereur, & fut tué l'année ſuivante à ſon ſervice au ſiége de Carmagnole.

La punition de Jean-Louis, lorſqu'on l'avoit cru coupable, avoit été de voir paſſer ſes Etats à François ſon cadet: celle du cadet avoit été de les voir retourner à ſon aîné. Le Roi avoit tiré ce dernier de la priſon où il étoit détenu à Paris, lui avoit donné l'inveſtiture du marquiſat de Saluces, & l'avoit remis en poſſeſſion de cet Etat. Jean-Louis étoit dans le château de Carmagnole, & s'apprêtoit à le défendre contre les Impériaux lorſque François de Saluces s'apprêtoit à l'attaquer. Celui-ci, connoiſſant tout ſon aſcendant ſur l'eſprit de ſon frère, lui demande une entrevue, l'obtient: le réſultat de leur conférence fut que Jean-Louis conſentit à ſortir de Carmagnole & à ſuivre ſon frère au château de Valférière, où François, ſe démaſquant, retint Jean-Louis priſonnier.

Alors François I donna l'inveſtiture du marquiſat de Saluces à Gabriel, évêque d'Aire, le dernier des quatre frères Saluces, qui, ſuivant un des abus du tems, avoit été nommé à cet évêché ſans être engagé dans les Ordres. Il épouſa depuis la fille de l'amiral d'Annebaut; il mourut ſans laiſſer de poſtérité, & le marquiſat de Saluces fut de nouveau réuni à la couronne de France.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, s'empara, en 1588, de cet Etat à la faveur des troubles de la Ligue: il le garda; mais en 1600 Henri IV l'obligea de lui donner en échange la Breſſe, le Bugey, le Valromey & le pays de Gex: arrangement qui, par la ſituation de ces divers domaines, convenoit le mieux à l'un & à l'autre.

SEDAN (Principauté de). Sedan, d'abord fief de Mouzon, & arrière-fief de l'égliſe de Rheims, eut pour ſeigneurs des hommes ou puiſſans ou habiles, qui parvinrent à ſe rendre ſouverains, & la ſituation de cette place ſur les confins de la France, de l'Allemagne & des Pays-Bas

rendit ces ſouverains conſidérables auprès de ces trois puiſſances, par l'intérêt qu'elles eurent de les ménager, de peur qu'ils ne ſe livraſſent aux autres.

Sedan paſſa, en 1370, de la Maiſon de Jauche à Jean de Barbançon, ſeigneur de Boſſu, qui mourut en 1381.

Guillaume I, premier prince de Sedan, avoit épouſé l'héritière de cette ſeigneurie. Pour lui, il étoit de la Maiſon de Braquemont en Normandie. Ce fut lui qui le premier fit fortifier la ville de Sedan, & qui commença d'en faire une place importante. Il mourut en 1400. Louis ſon fils, qui lui ſuccéda, vendit, en 1424, cette ſeigneurie de Sedan à ſon beau-frère, Erard de la Mark, ſeigneur d'Aremberg, lequel avoit épouſé Marie, fille de Guillaume & ſœur de Louis, vendeur.

La Maiſon de la Mark poſſéda cette ſouveraineté juſqu'au premier janvier 1588, que mourut le dernier prince de Sedan de cette branche de la Mark. Il laiſſa pour héritière, dans ſa principauté de Sedan & ſon duché de Bouillon, Charlotte de la Mark ſa ſœur. Henri IV la maria, en 1591, à Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne & d'Oliergues, maréchal de France, dont ni Henri IV ni Louis XIII n'eurent pas toujours à ſe louer. Elle mourut en 1594, ayant perdu un fils qu'elle avoit eu du maréchal de Bouillon, Turenne, ſon mari, & ne laiſſant point d'autres enfans. Ainſi la principauté de Sedan & le duché ſouverain de Bouillon devoient naturellement revenir aux héritiers de Charlotte de la Mark; mais celle-ci inſtitua ſon mari pour héritier, & lui fit donation de tous ſes biens. Cette donation fut attaquée : on la prétendit ſuppoſée; elle étoit d'ailleurs contraire à des arrangemens pris antérieurement dans la Maiſon de la Mark. Il y eut à ce ſujet un procès qui ſe termina par un accommodement entre le maréchal de Bouillon & les héritiers naturels de Charlotte de la Mark, & les principautés de Sedan & de Bouillon reſtèrent au maréchal de Bouillon & à ſa Maiſon.

Perſonne n'ignore comment le duc de Bouillon, Frédéric-Maurice de la Tour, fils du maréchal de Bouillon, Henri de la Tour, étant entré, en 1642, dans la conjuration de Cinq-Mars contre le cardinal de Richelieu, fut arrêté au milieu de l'armée qu'il commandoit en Italie, & obligé, pour ſauver ſa vie, de céder ſa principauté de Sedan à la France. La ducheſſe de Bouillon ſa femme, Eléonore de Bergh, femme d'un grand courage, eſpéra quelque tems qu'en oppoſant aux menaces du cardinal de Richelieu la menace de livrer Sedan aux ennemis de la France ou du Cardinal, elle parviendroit, & à ſauver ſon mari, & à lui conſerver ſa principauté; mais enfin la tendreſſe, & par conſéquent la crainte, fut la plus forte. Effrayée des dangers où ſa fermete expoſoit ſon mari, elle ne put conſentir à laiſſer plus long-tems ſon ſort dans l'incertitude; elle ſe détermina, en gémiſſant, à recevoir garniſon françaiſe dans Sedan. La Maiſon de Bouillon reçut, dans la ſuite, le dédommagement de cette importante ceſſion; mais ce ne fut qu'après la mort du cardinal de Richelieu, & qu'après bien des négociations avec le cardinal Mazarin, qu'elle obtint enfin, en 1651, en échange de la ſouveraineté de Sedan, les duchés-pairies d'Albret & de Château-Thierry, & les comtés d'Auvergne & d'Evreux. Ainſi la ſeconde branche de la Maiſon d'Auvergne rentra dans la poſſeſſion du comté d'Auvergne, qui avoit appartenu à la première branche de cette Maiſon, & que la mère de Catherine de Médicis, héritière de cette première branche, avoit porté en dot à Laurent de Médicis, père de Catherine.

Par ce même traité de 1651, le Roi s'engageoit à faire jouir la Maiſon de Bouillon de tous les honneurs, priviléges & prérogatives dont les Maiſons ſouveraines jouiſſent en France & à la cour de nos Rois : la Maiſon de Bouillon a ſur ce point de juſtes réclamations à faire.

SÉMUROIS (Comté de). Le premier comte de Sémur-en-Auxois ſe nommoit Arteband. Il eut ce comté en 900, & mourut en 950. Sa poſtérité maſculine l'a poſſédé juſqu'en 1257, qu'Helvis, fille de Henri, en hérita. Elle mourut fille en 1262, ayant cédé ſon comté de Sémur & ſes terres de Luzy & de Lancy à ſon couſin Jean de Broye, ſeigneur de Château-Vilain, qui deſcendoit, mais par femme ſeulement, de la Maiſon des comtes de Sémur; il étoit fils de Simon de Broye, ſeigneur de Château-Vilain, & d'Alix de Sémur, ſœur de Henri, père d'Helvis.

Jean de Broye mourut ſans enfans, & le comté de Sémurois & ſes dépendances furent réunis au duché de Bourgogne, qui fut réuni à la couronne en 1477.

SENS (Comté de). Le premier comte de Sens remonte juſqu'à l'an 830 : il ſe nommoit Magnerius. Sa poſtérité maſculine poſſéda ce comté juſqu'en 932, que Richard, comte de Sens, qui n'avoit pas voulu reconnoître l'autorité du roi Raoul, & qui fut vaincu & ſoumis par lui, étant mort ſans enfans, le même roi Raoul inveſtit de ce comté Fromont I. On ne ſait ſi ce Fromont avoit quelque rapport de parenté avec Richard, ou ſi c'eſt une famille nouvelle qui fut alors inveſtie du comté de Sens.

C'eſt Renaud I, dit *le Vieux*, fils de Fromont; qui a bâti Joigny & Château-Renard.

Renaud II, petit-fils de Renaud I, eut de grands démêlés avec Leuteric ſon archevêque, & lui fit une guerre ouverte. Ce prélat n'étant pas le plus fort, appela le roi Robert à ſon ſecours, & lui livra la ville de Sens le 22 avril 1015. Renaud, de ſon côté, ſe fortifiant de l'appui d'Eudes, comte de Champagne, vint aſſiéger Sens, & fut repouſſé. Cependant il fit un traité, au moyen duquel le Roi

lui laiſſa, pour ſa vie ſeulement, la jouiſſance de la moitié ſeulement de la ville de Sens. Il la garda long-tems ; il ne mourut qu'en 1055, & il mourut ſans enfans.

Lorſqu'il avoit été dépouillé de la ville de Sens en 1015, Fromont III ſon frère avoit pris le titre de comte de Sens ; mais il mourut auſſi ſans enfans, & le comté de Sens fut réuni à la couronne, quoique Fromont laiſſât une fille. Cette fille, qui s'appeloit Manfrède, n'hérita que du comté de Joigny.

Quant au comté de Sens, la théorie des fiefs maſculins n'étoit pas encore bien établie ; & d'ailleurs, pourquoi le comté de Sens auroit-il plutôt été un fief maſculin que le comté de Joigny ? Mais il paroît qu'on fit valoir l'eſpèce de confiſcation qui avoit été faite, en 1015, du comté de Sens, ſur Renaud II, lorſque cette ville avoit été livrée au roi Robert, & le traité par lequel Renaud lui-même avoit abandonné ce comté, moyennant l'uſufruit de la moitié ſeulement.

La réunion du Sénonois à la couronne fut cenſée faite en 1017 par ce traité, mais ne fut conſommée qu'en 1055, ſous le règne de Henri I.

TONNERRE (Comté de). Le premier comte de Tonnerre, Milon I, le fut en 954, & mourut en 980.

Milon II ſon fils mourut en 1032 ſans enfans.

Ermengarde ſa ſœur, femme de Guillaume, comte de Nevers, lui ſuccéda, & toute la poſtérité maſculine de cette Maiſon de Nevers, ſoit de la branche aînée, ſoit quelquefois des branches cadettes, poſſéda le comté de Tonnerre, depuis la mort d'Ermengarde en 1100, juſqu'à celle de Renaud II en 1191. Celui-ci fut tué au ſiége d'Acre.

Agnès ſa nièce, & Mahaud, fille d'Agnès, dont nous avons parlé à l'article *Nevers* (*voyez* cet article), poſſédèrent le comté de Tonnerre, qui paſſa enſuite, en 1241, à Gautier de Châtillon, petit-fils de Mahaud.

Une autre Mahaud, nièce de Gautier de Châtillon, lui ſuccéda, puis Marguerite, ſeconde fille de cette Mahaud II, & celle-ci n'ayant point eu d'enfans, Alix, troiſième fille de cette même Mahaud II, porta le comté d'Auxerre dans la Maiſon de Châlons, par ſon mariage avec Jean de Châlons, ſeigneur de Rochefort, ſecond fils de Jean-le-Sage, comte de Châlons.

Leur fils, Guillaume III, & leur petit-fils Jean I, moururent pour la patrie ; le premier fut tué à la bataille de Mons en Puelle, le 18 août 1304 ; le ſecond à celle de Crécy en 1346.

Jean III, petit-fils de Jean I, fut fait priſonnier par les Anglais dans ſon château d'Auxerre, le 10 février 1364. Il fut encore pris à la bataille d'Aurai en Bretagne.

Louis I ſon frère, & ſon ſucceſſeur dans le comté de Tonnerre, fut auſſi fait priſonnier par les Anglais en 1372. Le troiſième de ſes fils, Jean, ſeigneur de Ligny, fut tué à la bataille d'Azincourt. L'aîné, Louis II, eſt le dernier comte de Tonnerre, qui ait joui dans ſa ſeigneurie des droits régaliens, qui ait battu monnoie, levé des troupes, & fait la guerre.

Jean III ſon oncle, pour payer ſes deux rançons, avoit été obligé de vendre au roi Charles V le comté d'Auxerre, qu'il poſſédoit avec le comté de Tonnerre. Louis II prétendit exercer le retrait lignager, dont l'action avoit déjà été intentée par Louis I ſon père, & frère de Jean. Cette prétention valut du moins à Louis II une augmentation conſidérable de prix. Charles VI lui donna cent mille écus d'or. Louis II avoit épouſé Marie, fille de Guy, ſeigneur de la Tremoille. Dans la ſuite étant devenu amoureux de Jeanne de Périllos, parente de la ducheſſe de Bourgogne, il l'enleva & l'épouſa, ayant répudié ſa femme légitime. Cette conduite lui attira l'indignation & la haine du duc de Bourgogne, Jean, qui ſaiſit cette occaſion de lui faire la guerre, de le dépouiller, & de s'emparer de ſon comté de Tonnerre, qu'il réunit au duché de Bourgogne.

Louis II fut tué à la bataille de Verneuil en 1424. Cette Maiſon de Châlons avoit, comme on voit, verſé beaucoup de ſang pour la défenſe de la patrie.

Jeanne, ſœur de Louis II, fut ſon héritière, & prit le titre de comteſſe de Tonnerre, qu'elle n'avoit plus ; elle épouſa Jean de Labaume, ſeigneur de Bonrepos, & vendit ſes droits ſur Tonnerre à Loüis de Châlons, prince d'Orange ; mais ſon neveu, Jean de Huſſon, fils de Marguerite, ſœur de Jeanne, laquelle portoit auſſi le titre de comteſſe de Tonnerre, racheta ces droits par retrait lignager en 1453. Il obtint même la jouiſſance du domaine de ce comté, la ſeigneurie ſeule reſtant réunie au duché de Bourgogne ; il prit en conſéquence le titre de comte de Tonnerre, ainſi que ſon frère Louis, évêque de Poitiers. Anne, leur tante & leur héritière, comteſſe de Tonnerre comme eux & au même titre, épouſa Bernardin de Clermont, vicomte de Tallard, dont les deſcendans vendirent, en 1680, ce domaine du comté de Tonnerre à M. de Louvois.

TOULOUSE (Comté de). Charlemagne donna le gouvernement de Toulouſe à Guillaume I, qui, dès l'an 801, s'intituloit comte ou gouverneur de Toulouſe.

On ne ſait pas ſi Bérenger qui ſuccède à Guillaume I, étoit ſon fils ; mais Bernard I, comte de Toulouſe & de Barcelone, étoit fils de Bérenger : c'eſt ce fameux Bernard qui gouvernoit en miniſtre Louis-le-Débonnaire, parce qu'il gouvernoit, dit-on, en amant de l'impératrice Judith ſa femme. Charles-le-Chauve, fils de Louis-le-Débonnaire & de Judith, lui fit trancher la tête en 844, pour être entré dans des intérêts différens des ſiens.

Guillaume II ſon fils, auſſi comte de Barcelone, ſoutint la guerre contre Charles-le-Chauve, qui

l'aſſiégea dans Toulouſe, & fut obligé de lever le ſiége, mais qui, en 848, parvint à le chaſſer de cette capitale de ſes Etats.

Raymond I ſon ſucceſſeur y fut rétabli. On ignore ſi Bernard II, qui ſuccéda à Raymond, étoit ſon fils.

Tout le reſte de la filiation depuis Bernard II eſt plus certain, & la ſucceſſion n'éprouve point d'irrégularité depuis 865 juſqu'à Raymond IV, dit de Saint-Gilles, qui ſuccéda au comte de Toulouſe en 1091. Il fut un des plus illuſtres chefs de la première croiſade. Il fut un de ceux qui méritèrent d'être mis ſur les rangs pour être Roi de Jéruſalem. Il mourut au ſiége de Tripoly en 1105. Sa ſeconde femme, héritière du marquiſat de Provence, c'eſt-à-dire, de la partie de la Provence, dont Avignon étoit alors la capitale, lui laiſſa cet Etat par ſon teſtament, & la plupart des prédéceſſeurs de Raymond IV s'étoient tellement agrandis par leurs alliances, leurs conquêtes, leurs acquiſitions de tout genre, que les comtes de Toulouſe étoient au nombre des plus puiſſans ſeigneurs qu'il y eût en France. L'Agénois, le Quercy, le Rouergue, l'Albigeois, une partie de la Catalogne, étoient comptés parmi leurs domaines. Raymond de Saint-Gilles avoit eu de ſa première femme, Eléonore de Caſtille, un fils nommé Alphonſe, qu'il laiſſa en bas âge, & qui étoit ſon héritier légitime; mais il avoit eu précédemment un fils naturel, nommé Bertrand, qui, à la mort de Raymond de Saint-Gilles, profitant de l'abſence du jeune Alphonſe, né dans la Paleſtine, & qui n'avoit pas encore paſſé en France, s'empara du comté de Toulouſe; il ne jouit pas long-tems de ſon uſurpation. Guillaume V, qui avoit épouſé la fille de Guillaume IV, frère aîné de Raymond de Saint-Gilles, chaſſa Bertrand, & prit pour lui, en 1106, le comté de Toulouſe.

Il avoit chaſſé un uſurpateur, mais il étoit uſurpateur lui-même; un autre uſurpateur, Guillaume IX, duc de Guienne, lui fit une guerre heureuſe, où il s'empara de Toulouſe & d'une partie du Languedoc.

Enfin, en 1125, Alphonſe, fils de Raymond de Saint-Gilles, revint de Syrie, & revendiqua la ſucceſſion de ſon père. Guillaume V mourut en 1126 ſans enfans; ce qui facilita le rétabliſſement d'Alphonſe, lequel fut reconnu par ſes peuples, & avec leur ſecours chaſſa de ſes Etats les partiſans de Guillaume V & ceux du duc de Guienne. Il épouſa Faidide, fille de Gilbert, comte de Provence, qui lui apporta en dot la partie de la Provence, renfermée entre la Durance & l'Iſère; il prit en conſéquence le titre de *marquis de Provence*. Il fut riche, puiſſant & heureux; mais la Paleſtine étoit ſa patrie, le Jourdain étoit ſon fleuve; il avoit été baptiſé dans ſes eaux; il en portoit le nom d'Alphonſe Jourdain; il voulut le revoir; il ſe croiſa en 1147, & mourut en 1148 à Céſarée en Paleſtine.

Raymond V ſon fils, avec le ſecours des rois Louis-le-Jeune & Philippe-Auguſte, fit long-tems la guerre aux rois d'Angleterre, Henri II & Richard Cœur-de-Lion, qui lui diſputoient le comté de Toulouſe, d'après quelques vieilles prétentions.

Raymond VI ſon fils eſt ce fameux comte de Toulouſe, victime de la croiſade contre les Albigeois, dépouillé de ſes Etats par Simon de Montfort, & qui en reconquit la plus grande partie ſur Amaury, fils de Montfort.

Son fils, Raymond VII, acheva cette conquête, & répara tous les maux de la croiſade.

Jeanne ſa fille épouſa, en 1241, Alphonſe de France, comte de Poitiers, frère de ſaint Louis. Comme ce mariage ſe faiſoit à la ſuite d'une guerre que Raymond VII avoit eue à ſoutenir contre ſaint Louis, on tranſigea ſur les divers objets de conteſtation, & il fut ſtipulé que ſi Jeanne mouroit ſans enfans, ſes Etats ſeroient réunis à la couronne. Alphonſe ſuivit le Roi ſon frère à ſa première croiſade en 1249, & fut fait priſonnier avec lui. Pendant ſon abſence, Raymond ſon beau-père mourut, la comteſſe Jeanne recueillit ſa ſucceſſion, & en 1251, Alphonſe à ſon retour fut auſſi reconnu dans les Etats de ſa femme; il accompagna encore le Roi ſon frère en Afrique, & mourut à ſon retour, à Corneto, dans le Siennois, le 21 août 1271. La comteſſe ſa femme mourut ſans enfans en 1272; & par ce cas prévu dans ſon contrat de mariage, le comté de Toulouſe & le marquiſat de Provence furent réunis à la couronne. Ce marquiſat de Provence conſiſtoit alors dans la moitié de la ville d'Avignon, le Comtat-Vénaiſſin, & quelques places en Provence.

TURENNE (VICOMTÉ DE). Les vicomtes de Turenne faiſoient battre monnaie, & jouiſſoient dans leur ſeigneurie des autres droits régaliens; c'eſt à l'an 490 qu'on fait remonter l'origine de ces vicomtes: le premier d'entr'eux ſe nommoit Aymar. Cette première race des vicomtes de Turenne, originaires du pays, & qui n'avoient pas d'autre nom que celui de leur ſeigneurie, finit dans la perſonne d'Aymar II, petit-fils d'Aymar I, & qui mourut ſans enfans en 986.

Il eut pour héritière ſa ſœur, qui avoit épouſé Archambaud, vicomte de Comborn, dans la Maiſon duquel paſſa le vicomté de Turenne, quoiqu'il n'ait pas laiſſé d'enfans de ſa femme; mais par ſon teſtament elle l'inſtitua ſon héritier, d'après le pouvoir dangereux que le droit écrit lui en donnoit. Les héritiers collatéraux des premiers vicomtes attaquèrent ce teſtament les armes à la main: Archambaud les vainquit, & reprit Turenne; mais à l'attaque du château il fut bleſſé à la jambe, & jamais il ne put parfaitement guérir de cette bleſſure, qui lui fit donner le ſurnom de *Jambe pourrie*. Il eut d'un ſecond mariage avec une ſœur de Richard, duc de Normandie, un fils

nommé Eblés, qui lui ſuccéda dans le vicomté de Turenne, en 992.

Ebles fut triſaieul de Boſon II, vicomte de Turenne, qui fut tué au ſiége de la Roche-Saint-Pol en 1143, en faiſant la guerre pour les intérêts d'Aymar, vicomte de Limoges, qui avoit épouſé Marguerite, ſœur de Boſon.

Raymond II ſon fils ſuivit le parti du roi Philippe-Auguſte contre ſon redoutable rival, Richard Cœur-de-Lion : celui-ci prit Turenne en 1187. A la paix, Turenne fut rendu à Raymond ; il ſuivit Philippe-Auguſte à la croiſade, & y mourut en 1191. Raymond faiſoit battre monnaie à Turenne.

Les comtes de Toulouſe ayant hauſſé la monnaie en Quercy, le vicomte de Turenne, Raymond III, fils de Raymond II, défendit de la recevoir dans ſon vicomté.

Le droit de maſculinité commençoit à s'introduire dans la ſucceſſion des vicomtes de Turenne : Boſon III, fils de Raymond III, n'ayant laiſſé que des filles, elles furent exclues par Raymond IV leur oncle, frère de Boſon.

Raymond IV fit le voyage de la Terre-Sainte : il étoit aſſez grand ſeigneur pour créer des chevaliers ; il ne laiſſa encore qu'une fille, nommée Eliſe, mariée à Henri Rudel, ſeigneur de Bergerac. Raymond V, frère de Raymond IV, avoit, pour exclure Eliſe, le même droit qu'avoit eu Raymond IV pour exclure ſes deux nièces ; cependant il en fut décidé un peu autrement : la reine Blanche ayant été choiſie, ou s'étant portée pour arbitre, laiſſa Raymond V & Raymond VI ſon fils en poſſeſſion du vicomté ; mais cependant elle les obligea d'en céder une partie à la dame de Bergerac, Eliſe.

Le traité de 1259, par lequel ſaint Louis rendit au roi d'Angleterre, Henri III, une partie des Etats confiſqués ſur Jean-Sans-Terre, père de Henri, fit un changement dans la vaſſalité de Turenne : Henri reſtant duc de Guienne, Raymond VI fut obligé de lui rendre hommage. Malgré cette arrière-vaſſalité, & malgré la diminution de ſon vicomté, Raymond VI n'en étoit pas moins un fort grand ſeigneur, qui s'intituloit *Vicomte par la grace de Dieu* ; il ſuivit ſaint Louis à la Terre-Sainte, & le roi Philippe-le-Hardi ſon fils à l'expédition d'Arragon.

Raymond VII, fils de Raymond VI, lui ſuccéda, & mourut en 1304, terminant la ſeconde Maiſon de Turenne, qui poſſédoit ce vicomté depuis l'an 986.

Raymond VII eut pour héritière ſa ſœur Marguerite, femme de Bernard VI, comte de Comminges.

De ce mariage naquit une fille, nommée Marguerite comme ſa mère, & qu'elle inſtitua ſon héritière en lui ſubſtituant le comte de Comminges, mari de Marguerite teſtatrice, & père de Marguerite inſtituée. La mère & la fille moururent toutes deux en 1306, & la ſubſtitution eut lieu en faveur du comte de Comminges, Bernard, qui eut pour ſucceſſeur ſon fils Jean, auquel ſuccéda Cécile ſa ſœur. (*Voyez* l'article COMMINGES.)

Cécile vendit le vicomté de Turenne à ſon beau-frère Guillaume Roger, comte de Beaufort, mari d'Eléonore ſa ſœur.

Ici commence une quatrième Maiſon de Turenne, celle des comtes de Beaufort.

Guillaume Roger rendit d'abord hommage au roi Jean, qui confirma tous les priviléges du vicomté, nommément celui d'y lever finances & celui de faire payer le droit de franc-fief & les amortiſſemens. La Guienne ayant été cédée aux Anglais par le traité de Bretigny, en 1360, le vicomte de Turenne redevint vaſſal de l'Angleterre, & rendit hommage au Prince-Noir : cette province étant revenue à la couronne de France en 1370, il renouvela ſon hommage au roi Charles V.

Raymond VIII ſon fils, vicomte de Turenne & comte de Beaufort, faiſoit battre monnaie, & accordoit des lettres de grace : il n'eut qu'une fille, nommée Antoinette, qui fut femme du maréchal de Boucicaut, Jean le Meingre, vice-roi de Gênes.

Antoinette eut pour héritière Eléonore ſa nièce, qui mourut auſſi ſans enfans, inſtituant ſon héritier Amanjeu de Beaufort ſon couſin.

Une nièce d'Eléonore, Alix de Baux, fille de Jeanne de Beaufort, ſœur d'Eléonore, diſputa le vicomté de Turenne à cet Amanjeu, qui mourut dans le cours du procès.

Pierre ſon frère reprit ce procès, le gagna, & reſta en poſſeſſion de Turenne : il laiſſa deux filles ; Anne, l'aînée, lui ſuccéda.

Elle épouſa Agne de la Tour, ſeigneur d'Oliergues, iſſu de Bertrand II, ſire de la Tour, qui deſcendoit des comtes d'Auvergne : cet Agne de la Tour d'Oliergues forma la cinquième & dernière Maiſon de Turenne.

Sa poſtérité maſculine conſerva le vicomté de Turenne depuis 1489, époque de la mort d'Agne de la Tour & de ſa femme, juſqu'en 1738, que le feu duc de Bouillon, Charles Godefroy de la Tour, en vendit au roi Louis XV la propriété, s'en réſervant le nom, ainſi qu'à ſa poſtérité.

Cette Maiſon de la Tour a produit des perſonnages très-illuſtres dans la ligne des vicomtes de Turenne.

1°. François II de la Tour, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Gênes en 1528, ambaſſadeur en Angleterre en 1525, époque de la captivité de François I ; ambaſſadeur en Eſpagne en 1529, après la paix de Cambrai.

Son fils, François III, gendre du connétable Anne de Montmorenci, fut tué à l'âge de trente-un ans, à la bataille de Saint-Quentin en 1557,

bataille où le connétable ſon beau-père fut fait priſonnier.

Henri de la Tour, fils de François III, fut ce fameux maréchal de Bouillon, qui, par la faveur de Henri IV, épouſa l'héritière de Bouillon & de Sedan (*voy.* l'article SEDAN), & fut père du duc de Bouillon, qui, pour ſauver ſa vie, fut obligé de livrer Sedan, & de ce maréchal-vicomte de Turenne qu'il ſuffit de nommer, & après lequel il ne faut nommer perſonne.

Le vicomté de Turenne fut donc réuni à la couronne en 1738.

VALENTINOIS & DIOIS (COMTÉ, *puis* DUCHÉ DE). Gontard de Poitiers fut le premier comte de Valence ou de Valentinois : il avoit été inveſti de ce comté en 950, & mourut en 980.

L'empereur Frédéric I, dit *Barberouſſe*, qui, en 1116, s'étoit emparé du comté de Diois, en inveſtit Aymar II, un des deſcendans de Gontard de Poitiers : par-là le comté de Diois fut joint à celui de Valentinois.

Sous Guillaume II, fils d'Aymar II, les droits régaliens furent cédés à l'évêque de Valence, qui depuis ce tems prit le titre de comte de Valence.

Aymar III, fils de Guillaume, prit en 1189, du comte de Toulouſe, Raymond V, l'inveſtiture du comté de Diois.

Aymar VI eut ſix fils, dont trois évêques : l'un, de Verdun ; l'autre, de Langres ; le troiſième, de Gap : les deux aînés furent Louis I, qui lui ſuccéda, & Aymar, ſeigneur de Veyne. Louis eut pour fils Aymar VII, qui mourut ſans enfans ; Louis II, fils d'Aymar, ſeigneur de Veyne, fut le ſucceſſeur d'Aymar VII. Louis II n'ayant eu que deux filles qui moururent avant lui, ſans laiſſer de poſtérité, ayant d'ailleurs dérangé ſes affaires, & mourant accablé de dettes, inſtitua pour ſon héritier le dauphin Charles, fils du roi Charles VI, & qui fut depuis le roi Charles VII : il l'inſtitua ſous la condition expreſſe de payer ſes dettes, & lui ſubſtitua, ſous la même condition, Amé VI, duc de Savoie. Le Dauphin, accablé pour lors d'affaires & d'ennemis, ſe trouva hors d'état d'exécuter le teſtament (c'étoit en 1419) : le duc de Savoie, en vertu de la ſubſtitution, paya les dettes, & ſe mit en poſſeſſion des deux comtés. Mais Charles VII étant remonté ſur le trône de ſes pères, & ayant en partie rétabli ſes affaires en 1434, rembourſa le duc de Savoie, prit à ſon tour poſſeſſion des deux comtés, & les réunit à la couronne.

VALOIS (*d'abord* COMTÉ, *puis* DUCHÉ). Le Valois étoit originairement une dépendance du comté de Vermandois. Pepin, premier comte de Vermandois, poſſéda l'un & l'autre. Deux de ſes fils, Herbert & Pepin, en firent entr'eux le partage : Herbert eut Péronne & Saint-Quentin, & ce qui conſtituoit proprement le Vermandois Pepin eut Senlis & le Valois. Sa poſtérité poſſéda ce comté de Valois juſqu'en 1077, qu'Adèle le reporta dans la branche aînée de la Maiſon de Vermandois, ayant hérité de ſa branche cadette par la mort de Simon ſon frère, arrivée en 1077, & ayant épouſé Herbert IV, comte de Vermandois, deſcendu de cet Herbert I qui avoit fait avec Pepin le partage dont il vient d'être parlé.

Le Valois dut être réuni à la couronne en même tems que le Vermandois, dont il étoit redevenu une dépendance (*voyez* ci-après l'article VERMANDOIS). Première réunion.

Jean I, dit *Triſtan*, ſecond fils du roi ſaint Louis, né à Damiette en 1249, eut, en 1268, le Valois pour apanage : il mourut de la peſte en 1270, au camp devant Tunis, où il avoit accompagné ſon père, Prince français, deſtiné par la fatalité des croiſades à naître & à mourir en Afrique. Il n'avoit que vingt-un ans, & quoique marié, il ne laiſſa point d'enfans : ſa mort procura la ſeconde réunion du comté de Valois.

Philippe-le-Hardi, fils de ſaint Louis, donna en apanage, en 1285, ce même comté de Valois à Charles ſon ſecond fils, ſi connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de ſon apanage.

Philippe de Valois ſon fils, par ſon avénement au trône, opéra la troiſième réunion du comté de Valois en 1328.

Ce ne fut pas pour long-tems : lui-même il le donna, en le décorant du titre de pairie, à Philippe, duc d'Orléans, un de ſes fils puînés : les lettres d'érection & de conceſſion ſont du 16 mars 1344.

Philippe mourut ſans enfans, le 1 ſeptembre 1375. Quatrième réunion.

Le roi Charles VI, par lettres du 19 juillet 1392, donna le comté de Valois à Louis, duc d'Orléans, ſon frère, & en 1406 il érigea pour lui ce même comté de Valois en duché.

Le duché de Valois fut poſſédé par cette branche d'Orléans juſqu'à l'avénement de Louis XII à la couronne, en 1498, qui opéra la cinquième & dernière réunion.

Le duché de Valois eſt devenu apanage d'une autre branche d'Orléans.

VENDOME (COMTÉ, *puis* DUCHÉ). Bouchard I étoit miniſtre, premier miniſtre, ſi l'on veut, de Hugues Capet, qui lui donna, en l'an 1000, le comté de Vendôme, alors relevant des comtes d'Anjou.

Renaud ſon fils lui ſuccéda : il étoit chancelier du roi Henri I, & fut évêque de Paris. Eliſabeth ſa ſœur avoit épouſé Foulques Néra, comte d'Anjou. Adèle, fille de Foulques & d'Eliſabeth, fut l'héritière de Renaud ſon oncle, & poſſéda le comté de Vendôme : elle épouſa Bodon de Nevers, apparemment un cadet de cette Maiſon, car nous ne le trouvons pas dans la liſte des comtes

de

de Nevers. Adèle mourut en 1100. La poſtérité maſculine de cette Princeſſe & de Bodon de Nevers poſſéda le comté de Vendôme juſqu'en 1373, de père en fils, ſans interruption : alors Jeanne, fille unique de Bouchard VI, alloit le poſſéder à ſon tour, & l'auroit porté dans une autre Maiſon ; mais elle mourut l'année ſuivante, à l'âge de neuf ans : elle eut pour héritière Catherine ſa tante, ſœur de Bouchard VI, mariée à Jean de Bourbon, comte de la Marche. Depuis ce tems le comté de Vendôme reſta toujours dans la Maiſon de Bourbon : il fut érigé en duché par François I, l'an 1515, en faveur de Charles de Bourbon-Vendôme, père d'Antoine, roi de Navarre, & aieul de Henri IV, lequel, par ſon avénement à la couronne en 1589, y réunit le duché de Vendôme.

Le même Roi l'en détacha en 1598, pour en faire l'apanage de l'aîné des fils qu'il avoit eus de Gabriele d'Eſtrées, & qu'on appeloit à la cour *Céſar Monſieur*.

Par la mort de ſon petit-fils Louis-Joſeph, duc de Vendôme, arrivée en 1712, le Vendômois fut réuni à la couronne : ce dernier duc de Vendôme eſt ce général ſi célèbre dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, & auquel Philippe V dut en grande partie ſa couronne.

VERMANDOIS (Comté de). Ce fut en 818 que commença la dynaſtie des comtes de Vermandois. L'empereur Louis-le-Débonnaire, ayant fait crever les yeux à Bernard, roi d'Italie, qui mourut des ſuites de cette exécution, voulut, dans les remords qu'il eut d'une cruauté ſi oppoſée à ſon caractère, dédommager en quelque ſorte Pepin, fils de Bernard, & lui donna le Vermandois, qui fut poſſédé par ſes héritiers mâles juſqu'en 1077, que cette première Maiſon de Vermandois parut finir dans la perſonne de Herbert IV, qui ne laiſſa qu'un fils imbécile, & qui fut déshérité, nommé Eudes *l'Inſenſé*, & une fille, Adèle ou Alix, laquelle porta le comté de Vermandois dans la Maiſon de France, par ſon mariage avec Hugues de France, ſecond fils du roi Henri I, & frère de Philippe I.

Leur petite-fille, Eliſabeth, devenue l'héritière de ſa Maiſon, fit une donation du comté de Vermandois à Philippe d'Alſace, comte de Flandre, qu'elle avoit épouſé en 1156, mais dont elle n'eut point d'enfans. Elle mourut en 1182.

Eléonore ſa ſœur attaqua cette donation, faite au préjudice de ſes droits héréditaires : Mathieu III, comte de Beaumont-ſur-Oiſe, qu'elle avoit épouſé en quatrièmes noces, mais dont elle n'avoit pas d'enfans, non plus que de ſes précédens maris, lui donna le conſeil ſage de céder ſes droits incertains à quelqu'un qui ſauroit les faire valoir, & qui auroit un grand intérêt de les acquérir : c'étoit Philippe-Auguſte, dont le comte de Beaumont étoit grand-chambrier. La ceſſion ſe fit, & d'abord on garda le ſecret.

Philippe ne ſe montra que comme juge de ſes vaſſaux, comme défenſeur de ſes ſujets & de ſes grands-officiers ; il ſomma le comte de Flandre de rendre le Vermandois à l'héritière légitime : le comte de Flandre répondit qu'il en étoit le légitime poſſeſſeur & le vrai propriétaire, en vertu de la donation que lui en avoit faite la véritable propriétaire. Il fallut en venir aux armes, & ce fut Philippe qui ſe chargea de cette guerre contre un vaſſal déſobéiſſant. Le comte de Flandre, réduit à demander la paix, ne put l'obtenir que par la ceſſion du Vermandois.

Ce fut ainſi que le roi Philippe-Auguſte, en 1215, réunit à la couronne le comté de Vermandois ; acquiſition importante, qui couvroit l'Ile-de-France, aſſuroit la Picardie, la joignoit avec l'Artois, augmentoit, uniſſoit & fortifioit les uns par les autres les domaines de la couronne du côté du nord de la France, tandis que la confiſcation des provinces anglaiſes étendoit auſſi la France du côté du midi & de l'oueſt.

VIENNE (Comté de). Le comté de Vienne en Dauphiné eut quelque tems des ſeigneurs particuliers, différens des Dauphins de Viennois : le premier fut Eudes de Vermandois, en 928 juſqu'en 931, que Charles-Conſtantin, fils de Louis-l'Aveugle, roi d'Arles, eut cette foible portion du royaume de ſon père, qu'il eut même longtems à diſputer aux rois d'Arles, ſucceſſeurs de ſon père. Son fils & ſon petit-fils en furent plus paiſibles poſſeſſeurs : Stéphanie ſon arrière-petite-fille, porta ce comté de Vienne dans la Maiſon des comtes de Bourgogne, dont les cadets eurent pour leur partage ce comté de Vienne.

Guillaume II, mort en 1223, eut pour héritière Alix, qui épouſa Jean de Dreux, Prince du ſang de France : elle n'en eut point d'enfans, & Guillaume III, ſon grand-oncle paternel, fut ſon ſucceſſeur.

Celui-ci mourut auſſi ſans enfans, & Béatrix ſa tante, ſœur de Guillaume II, lui ſuccéda : elle épouſa Hugues IV, ſeigneur de Pagny. Hugues IV & Béatrix vendirent enſemble, en 1266, à l'archevêque de Vienne, tous leurs droits ſur le comté de Vienne : c'eſt de là que les archevêques de Vienne ſe qualifient comtes de Vienne.

ANGLETERRE.

ROIS DE WESSEX,

Un des royaumes de l'Heptarchie.

Céolric, mort en	597.
Céclulfa,	611.
Cinigiſil,	643.
Cénowalck,	672.

Saxeburge, reine, 673.
Cenſus, 685.
Eſcuin, 685.
Cedowalla, 689.
Ina ſe fait moine en 726.
Adelard, 740.
Cudred, 754.
Sigebert, dépoſé en 755.
Cinulphe, 784.
Brithrick, 800.
Egbert I, roi de toute l'Angleterre, 837.
Etulphe ou Ethelwolp, 857.
Ethelbald, 860.
Ethelbert, 866.
Ethelred I, 871.
Alfred-le-Grand, 900.
Edouard I, l'Ancien, 924.
Aldeſtan ou Adelſtan, 941.
Edmond I, 946.
Edred, 955.
Edwy, 959.
Edgard, 975.
S. Edouard II, le jeune, 979.
Ethelred II, 1014.

ROIS D'ANGLETERRE.

Suénon, roi de Dannemarck, 1015.
Edmond II, 1017.
Canut, roi de Dannemarck, 1037.
Harald I, 1039.
Hardi Canut, 1042.
Edouard III, le Confeſſeur, 1066.
Harald II, 1066.
Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, 1087.
Guillaume II, dit *le Roux*, 1100.
Henri I, 1135.
Etienne, 1154.
Henri II, Plantagenet, 1189.
Richard I, Cœur-de-Lion, 1199.
Jean-ſans-Terre, 1216.
Henri III, 1272.
Edouard I, 1307.
Edouard II, 1327.
Edouard III, 1377.
Richard II, 1399.
Henri IV, 1413.
Henri V, 1422.
Henri VI, 1461.
Edouard IV, 1483.
Edouard V, 1484.
Richard III, 1485.
Henri VII, 1509.
Henri VIII, 1547.
Edouard VI, 1553.
Marie, 1558.
Eliſabeth, 1602.
Jacques I, 1625.
Charles I, décapité, 1649.
Olivier Cromwel, protecteur, 1658.
Richard Cromwel ſe démet du protectorat en 1660.
Charles II, 1685.
Jacques II, dépoſé en 1688.
Guillaume III de Naſſau, 1702.
Anne, 1714.
Georges I de Brunſwick, mort en 1727.
Georges II, 1760.
Georges III, aujourd'hui régnant.

ROIS D'ÉCOSSE.

Congale II, mort en 558.
Chiaule, 580.
Aidam, 606.
Kenet I.
Eugène III, 620.
Ferchard I, 632.
Donald I, 647.
Ferchard II, 668.
Maldouin, 688.
Eugène IV, 692.
Eugène V, 699.
Amberchelet, 700.
Eugène VI, 717.
Mordac, 730.
Erſinius, 761.
Eugène VII, 764.
Ferchard II, 767.
Solvatius, 787.
Achanis, 809.
Congale III, 814.
Dongal, 820.
Alpin, 823.
Kenet II, 854.
Donald II, 858.
Conſtantin II, 874.
Ethus, 875.
Grégoire, 893.
Donald III, 904.
Conſtantin III, 943.
Malcom, 958.
Indulphe, 968.
Duphus, 973.
Cullenus, 978.
Kenet III, 994.
Conſtantin IV, 995.
Crimas, 1003.
Malcom II, 1033.
Duncan I, 1040.
Machabée ou Macbet, 1057.
Malcom III, 1093.
Donald IV, 1094.
Duncan II, tué en 1095.
Donald, rétabli, meurt en 1098.
Edgar, 1106.
Alexandre, 1124.
David I, 1153.
Malcom IV, 1165.
Guillaume, 1214.
Alexandre II, 1249.

Alexandre III, 1286.
Interrègne, 1292.
Jean Bailleul, 1306.
Robert I, de Brus, 1329.
David II, 1371.
Robert II, Stuart, 1390.
Robert III, 1406.
Interrègne juſqu'en 1424.
Jacques I, 1437.
Jacques II, 1460.
Jacques III, 1488.
Jacques IV, 1513.
Jacques V, 1542.
Marie Stuart, décapitée, 1587.
Jacques VI parvint à la couronne d'Angleterre à la mort de la reine Eliſabeth en 1602 & 1603. Il fut Jacques I en Angleterre, & depuis ce tems tous les rois d'Angleterre ont été rois d'Ecoſſe.

ESPAGNE.

L'Eſpagne, dans les tems qui ſuivirent l'irruption des Barbares & la diſſolution de l'Empire romain, étoit diviſée en divers royaumes qu'il faut examiner ſéparément. Les rois viſigoths occupoient d'abord l'Eſpagne preſqu'entière, & une partie du Languedoc.

Liuva I régnoit à Narbonne, mort en 572.
Leuvigilde ſon frère, en Eſpagne, mort en 586.
Recarède I, 601.
Liuva II, 603.
Vitteric, tué en 606.
Gondemar en 612.
Siſebut, 621.
Recarède II, 621.
Suintila, 631.
Siſenand, 636.
Chintila, 640.
Tulca ou Fulga, 642.
Chindaſuind, 653.
Receſuind, 672.
Wamba, 680.
Ervige, 687.
Egiza ou Egica, 701.
Vittiza, 710.
Rodrigue, 714.

Quand les Maures eurent envahi l'Eſpagne, les Rois goths s'y défendirent encore dans les montagnes des Aſturies.

ROIS GOTHS DE LÉON ET DES ASTURIES.

Pélage, proclamé en 718.
Mort en 737.
Favila, 739.
Alphonſe I, le Catholique, 757.
Froila I, 768.
Aurelio, 774.
Silo, 783.
Mauregat, 788.
Véremond ou Bermude, 791.
Alphonſe II, le Chaſte, 842.
Ramire I, 850.
Ordogno, 866.
Alphonſe III, le Grand, 910.
Garcias, 913.
Ordogno II, 923.
Froila II, 924.
Alphonſe IV abdique en 927.
Ramire II, 950.
Ordogno III, 953.
Ordogno, le Mauvais, uſurpateur, chaſſé en 960.
Sanche I, le Gros, 967.
Ramire III, 982.
Véremond II, 999.
Alphonſe V, 1027.
Véremond III, 1037.

ROIS DE CASTILLE.

Ferdinand I, 1065.
Sanche II, 1072.
Alphonſe VI, 1106.
Alphonſe VII, 1108.
Urraque & Alphonſe, 1126.
Alphonſe VIII, 1157.
Sanche III, roi de Caſtille, 1158.
Ferdinand II, roi de Léon, comme régent, 1187.
Alphonſe IX, le Bon, 1214.
Henri I, 1217.
Ferdinand III, roi de Caſtille & de Léon, 1252.
Alphonſe X, le Sage, 1284.
Sanche IV, 1295.
Ferdinand IV, 1312.
Alphonſe XI, 1350.
Pierre-le-Cruel, 1368.
Henri II de Tranſtamare, 1379.
Jean I, 1390.
Henri III, 1406.
Jean II, 1454.
Henri IV, 1474.
Ferdinand V, dit le Catholique, roi d'Arragon, épouſe Iſabelle de Caſtille, ſœur d'Henri IV, & les deux royaumes reſtent unis.

ROIS D'ARRAGON.

Ramire, 1063.
Sanche-Ramirez, 1094.
Pierre I, 1104.
Alphonſe I, 1134.
Ramire II abdique en 1137.
Raymond-Bérenger, 1162.
Alphonſe II, appelé auparavant Raymond, 1193.
Pierre II, 1213.
Jacques-le-Victorieux, auſſi roi de Valence, de Murcie, &c. 1276.
Pierre III, 1285.
Alphonſe III, 1291.
Jacques II, 1327.

Alphonſe IV, 1336.
Pierre IV, 1387.
Jean I, 1395.
Martin, 1410.
Ferdinand, dit le Juſte, 1416.
Alphonſe V, 1458.
Jean II, 1479.
Ferdinand V, 1516.

C'eſt ce Ferdinand-le-Catholique, ſous lequel ſe fait la réunion de l'Arragon & de la Caſtille, & de preſque toute l'Eſpagne.

ROIS D'ESPAGNE,

Depuis la réunion.

Philippe I d'Autriche, dit *le Beau*, 1506.
Jeanne ſa femme, dite *la Folle*, ſeule, 1516.
Charles-Quint, premier du nom en Eſpagne, abdique en 1555.
Philippe II, 1598.
Philippe III, 1621.
Philippe IV, 1665.
Charles II, dernier roi de la Maiſon d'Autriche, 1700.

Maiſon de Bourbon.

Philippe V abdique en 1724.
Louis I ſon fils meurt la même année; Philippe V remonte ſur le trône, & meurt en 1746.
Ferdinand VI, 1759.
Charles III, 1788.
Charles IV.

ROIS DE NAVARRE.

Aznar, 836.
Sanche-Sancion, 853.
Garcias, 857.
(Ces trois, ſimples comtes de Navarre.)
Garcias-Ximenès I, 880.
Fortunio, 905.
Sanche-Garcias I, 926.
Garcias I, 970.
Sanche II, 994.
Garcias II, 1000.
Sanche III ou le Grand, 1035.
Garcias III, 1054.
Sanche IV, 1076.
Sanche-Ramirez V, 1094.
Pierre, 1104.
Alphonſe, 1134.
(Ces trois derniers, Rois auſſi d'Arragon)
Garcias-Ramirez, 1150
Sanche VI, le Sage, 1194.
Sanche VII, le Fort, 1234.
Thibaut I, comte de Champagne, 1253.
Thibaut II, 1270.
Henri I, le Gros, 1274.
Philippe-le-Bel, du chef de la reine Jeanne ſa femme, 1305.

A cette époque, Louis Hutin ſon fils devient roi de Navarre du chef de ſa mère. On compte encore parmi les rois de Navarre Philippe-le-Long & Charles-le-Bel, mais ils ne l'étoient qu'au nom de Jeanne leur nièce, fille de Louis Hutin.

Jeanne, femme de Philippe d'Evreux, 1349.
Charles-le-Mauvais, 1387.
Charles III, 1425.
Jean, fils de Ferdinand, roi d'Arragon, 1479.
Eléonore, fille de Jean, 1479.
François-Phœbus, 1483.
Catherine & Jean d'Albret ſont dépouillés, en 1512, de la Haute-Navarre par Ferdinand-le-Catholique: il ne leur reſte que la Baſſe-Navarre ou le Béarn; ils meurent en 1516.
Henri II d'Albret, 1555.
Antoine de Bourbon, aux droits de Jeanne d'Albret ſa femme, 1561.
Jeanne d'Albret, 1572.
Henri III, en Navarre, c'eſt le même qu'Henri IV en France, & depuis ce tems tous les rois de France ont été rois de Navarre.

ROIS DE PORTUGAL.

Henri, comte de Portugal, 1112.
Alphonſe-Henriquez I, 1185.
Sanche I, 1211.
Alphonſe II, 1223.
Sanche II, 1248.
Alphonſe III, 1279.
Denys-le-Libéral, 1325.
Alphonſe IV, 1357.
Pierre-le-Sévère, 1367.
Ferdinand, 1383.
Interrègne.
Jean I, le Grand, 1433.
Edouard, 1438.
Alphonſe V, l'Africain, 1481.
Jean II, le Parfait, 1495.
Emmanuel-le-Grand ou le Fortuné, 1521.
Jean III, 1557.
Sébaſtien, 15-8.
Henri, Cardinal, 158c.
Antoine, prieur de Crato, Roi titulaire, 1595.
Philippe I, II en Eſpagne, 1598.
Philippe II, III en Eſpagne, 1621.
Philippe III, IV en Eſpagne, 1640.

Cette époque de 1640 eſt celle de la révolution de Portugal.

Jean IV, duc de Bragance, 1656.
Alphonſe VI ſe démet en 1667.
Pierre II, 17c6.
Jean V, 1-5c.
Joſeph, 1777.
Marie & don Pedro.

ITALIE.

ROIS DE NAPLES.

Roger, Prince normand, 1154.

Guillaume I, le Mauvais, 1166.
Guillaume II, le Bon, 1189.
Tancrède, 1194.
Guillaume III, 1194.
Conſtance & Henri, 1197.
Frédéric, empereur, 1257.
Conrad I, *idem*, 1254.
Conrad II, dit Conradin, 1258.
Mainfroy, 1266.
Charles d'Anjou, 1285.
Charles II, 1309.
Robert, 1343.
Jeanne Ire., 1382.
Charles III, 1386.
Ladiſlas, 1414.
Jeanne IIe., dite Jeannelle, 1435.
Alphonſe d'Arragon, 1458.
Ferdinand I, 1494.
Alphonſe II, 1495.
Ferdinand II, 1496.
Frédéric-le-Catholique, 1504.
Ferdinand III, roi d'Eſpagne & en Arragon, s'empare du royaume de Naples : c'eſt ce Ferdinand-le-Catholique dont il a déjà été tant parlé. Le royaume de Naples reſta uni à la monarchie d'Eſpagne ; il fut cédé en 1714 à l'empereur Charles VI, qui le perdit en 1734. Charles III, roi d'Eſpagne, en fut alors mis en poſſeſſion. Sa poſtérité y règne encore.

SAVOIE.

COMTES, PUIS DUCS.

Amédée III, premier comte de Savoie, 1148.
Humbert III, 1188.
Thomas, 1233.
Amédée IV, 1253.
Boniface, 1263.
Pierre, 1268.
Philippe I, 1285.
Amédée V, 1323.
Edouard, 1329.
Aymon, 1343.
Amédée VI, 1383.
Amédée VII, 1391.
Amédée VIII, 1451.
Louis, 1465.
Amédée IX, 1472.
Philibert I, 1482.
Charles I, le Guerrier, 1489.
Charles II, 1496.
Philippe II, 1497.
Philibert II, 1504.
Charles III, 1553.
Emmanuel-Philibert, 1580.
Charles-Emmanuel I, le Grand, 1630.
Victor-Amédée I, 1637.
François-Hyacinthe, 1638.
Charles-Emmanuel II, 1675.
Victor-Amédée II, premier roi de Sardaigne, abdique en 1730.
Charles-Emmanuel III, 1773.
Victor-Amédée III.

TOSCANE.

DUCS, MARQUIS, GOUVERNEURS ET GRANDS-DUCS DE TOSCANE.

Boniface I, marquis de Toſcane, ſe retire en France en 834.
Adalbert I, 890.
Adalbert II, le Riche, 917.
Guy, 929.
Lambert, 931.
Boſon, 936.
Hubert ou Humbert, 1001.
Hugues-le-Grand, 1001.
Adalbert III, 1014.
Raginaire ou Reynier, 1027.
Boniface II, le Pieux, 1052.
Frédéric ou Boniface, 1055.
Béatrix & Godefroy-le-Barbu, 1076.
Mathilde ou la Grande-Comteſſe, 1115.
Après ſa mort la Toſcane eut des gouverneurs amovibles.
Ratbod, 1119.
Conrad, 1131.
Rampert, 1133.
Suivent des ducs & marquis de Toſcane.
Henri-le-Superbe, 1139.
Ulderic, 1153.
Welphe Eſt, 1195.
Philippe, 1208.
La Toſcane eſt république depuis 1208 juſqu'en 1531, qu'elle devient grand-duché.
Alexandre de Médicis, aſſaſſiné en 1537.
Coſme-le-Grand, 1574.
François-Marie, 1587.
Ferdinand I, 1609.
Coſme II, 1621.
Ferdinand II, 1670.
Coſme III, 1723.
Jean Gaſton, mort ſans poſtérité en 1737.
La Maiſon de Lorraine paſſe alors au grand-duché de Toſcane, & l'occupe encore aujourd'hui.

MODENE.

SEIGNEURS, PUIS DUCS DE FERRARE, DE MODENE ET DE REGGIO.

Seigneurs.

Obizon II, marquis d'Eſt, 1293.
Azzon d'Eſt, 1308.
Foulques, 1317.
Renaud & Obizon III, 1352.
Aldrovandin II, 1361.

Nicolas II, 1388.
Albert, 1393.
Nicolas III, 1441.
Lionet, 1450.

Ducs.

Borſo d'Eſt, 1471.
Hercule I, 1505.
Alphonſe I, 1534.
Hercule II, 1559.
Alphonſe II, 1597.
Céſar, 1628.
Alphonſe III abdique, & ſe fait capucin en 1629.
François I, 1658.
Alphonſe IV, 1662.
François II, 1694.
Renaud, 1737.
François-Marie, 1780.

DUCS DE PARME ET DE PLAISANCE.

Pierre-Louis Farnèſe, fils du pape Paul III, qui avoit été marié avant d'entrer dans l'état eccléſiaſtique, fut aſſaſſiné en 1547.
Octave, 1586.
Alexandre, 1592.
Ranuce ou Rainuce I, 1622.
Odoard I ou Edouard, 1646.
Ranuce II, 1694.
François, 1727.
Antoine, 1731.
Don Carlos, depuis roi d'Eſpagne, héritier reconnu, cède ces duchés pour la couronne des Deux-Siciles en 1735.
Par cette ceſſion Parme & Plaiſance paſſent à l'empereur Charles VI. Mort en 1748.
Marie-Thérèſe ſa fille cède ces mêmes duchés en 1748.
Ils paſſent à don Philippe, frère de don Carlos, & ſa poſtérité les poſſède encore.

Divers Etats du Levant & du nord de l'Europe.

HONGRIE.

Saint Etienne, 1038.
Pierre, dépoſé en 1041.
Aba ou Owon, 1044.
Pierre, rétabli en 1047.
André I, 1061.
Bela I, 1063.
Salomon, 1074.
Geiſa I, 1161.
Etienne III, 1174.
Bela III, 1196.
Emeric, 1204.
Ladiſlas II, 1204.
André II, 1235.
Bela IV, 1270.
Etienne IV, 1272.
Ladiſlas III, 1290.
André III, juſqu'en 1301.
Wenceſlas, 1304.
Othon de Bavière, 1309.
Charobert, 1342.
Louis I, 1382.
Marie, ſeule, 1392.
Marie & Sigiſmond, Empereur, juſqu'en 1437.
Albert d'Autriche, 1440.
Ladiſlas IV, 1444.
Jean Corvin Huniade, Régent, 1453.
Ladiſlas V, 1458.
Mathias Corvin, 1490.
Ladiſlas VI, 1516.
Louis II, 1526.
Jean de Zapalski, 1540.
Ferdinand, frère de Charles-Quint, & depuis lequel la Hongrie a toujours été poſſédée par la Maiſon d'Autriche, qui l'a tranſmiſe à la Maiſon de Lorraine.

BOHÊME.

DUCS, PUIS ROIS.

Ducs.

Prémiſlas, 632.
Nezamiſte, 676.
Wniſlas, 715.
Cizezomiſlas, 757.
Neklan, 809.
Hoſtivitus ou Milchoſt, 850.
Borzivoi I, chrétien, 894.
Spitignée I, 907.
Uratiſlas I, 916.
Wenceſlas I, 938.
Boleſlas I, 967.
Boleſlas II, 999.
Boleſlas III, 1002.
Jaromir, 1012.
Udalric, 1037.
Bretiſlas I, 1055.
Spitignée II, 1061.

ROIS.

Uratiſlas II, proclamé roi en 1086, règne juſqu'en 1092.
Conrad I, 1093.
Bretiſlas II, 1100.
Uladiſlas I, 1100.
Borzivoi II, 1100.
Et de nouveau en 1109.
Juſqu'en 1124.
Suatopluc, 1109.
Uladiſlas II, 1125.
Sobieſlas I, 1140.
Uladiſlas III, 1174.
Sobieſlas II, 1178.
Frédéric I, 1190.
Conrad II, 1191.
Wenceſlas III, 1191.

Henri Breciſlas, 1196.
Uladiſlas IV, 1197.
Prémiſlas ou Ottocare I, 1230.
Wenceſlas III, 1253.
Prémiſlas II ou Ottocare II, 1278.
Interrègne juſqu'en 1284.
Wenceſlas IV, 1305.
Wenceſlas V, 1306.
Henri de Carinthie, 1310.
Jean de Luxembourg, 1346.
Les empereurs Charles IV, 1378.
Wenceſlas, 1419.
Sigiſmond, 1437.
Albert d'Autriche, 1440.
Ladiſlas, 1458.
Georges Podiebrad, 1471.
Uladiſlas VI, 1516.
Louis, 1526.
L'empereur Ferdinand I met dans la Maiſon d'Autriche la Bohême comme la Hongrie.

POLOGNE.

DUCS, PUIS ROIS.

Ducs.

Lesko I, en 550.
Intervalle, puis Cracus, en 700.
Vanda, reine en 750.
Douze Palatins gouvernent, puis Prémiſlas en 760.
Interrègne.
Lesko II, 810.
Lesko III, 815.
Popiel I.
Popiel II.
Interrègne.
Piaſt, 861.
Ziémovitz, 892.
Lesko IV, 913.
Ziémomiſlas, 964.
Miciſlas, premier Prince chrétien, 999.

ROIS.

Boleſlas I, 1025.
Miciſlas II, 1034.
Interrègne.
Richſa, veuve de Miciſlas II, 1041.
Caſimir I, 1058.
Boleſlas II, 1081.
Uladiſlas I, 1102.
Boleſlas III, 1139.
Uladiſlas II, 1146.
Boleſlas IV, 1173.
Miciſlas III, 1177.
Caſimir II, 1194.
Lesko V, 1227.
Boleſlas V, 1279.
Lesko VI, 1289.
Uladiſlas Lokeſek, 1295.
Prémiſlas, 1296.
Uladiſlas, dépoſé en 1300.
Wenceſlas, roi de Bohême, 1304.
Uladiſlas, rétabli, 1333.
Caſimir III, le Grand, 1370.
Louis, 1382.
Interrègne.
Uladiſlas V.
Jagellon, duc de Lithuanie, 1434.
Uladiſlas VI, 1445.
Interrègne juſqu'en 1447.
Caſimir IV, 1492.
Jean Albert, 1501.
Alexandre, 1506.
Sigiſmond I, 1548.
Sigiſmond II, 1573.
Henri, duc d'Anjou, juſqu'en 1575.
Qu'il revint en France.
Etienne Battori, prince de Tranſilvanie, 1587.
Sigiſmond III, 1632.
Uladiſlas VII, 1648.
Jean Caſimir abdique en 1669.
Michel Wieſnoviski, 1674.
Jean Sobieski, 1696.
Frédéric-Auguſte II, détrôné en 1704.
Et Staniſlas mis en ſa place.
Frédéric-Auguſte, rétabli en 1709. Mort en 1733.
Staniſlas réélu en 1733, renonce en 1736, & Frédéric-Auguſte III règne juſqu'en 1763.
Staniſlas-Auguſte II.

DANNEMARCK.

ROIS.

Gormo, depuis 714 juſqu'à 764.
Sigefridus, 765.
Getticus, 809.
Olaüs III, 810.
Hemmingius, 812.
Ringo Siwardus, 817.
Harald I, }
Klack, } ..... 843.
Siwardus II, 846.
Eric I, 847.
Eric II, 863.
Canut I, 873.
Gormo II, 897.
Harald II, 909.
Gormo III, 930.
Harald III, 980.
Suénon, 1015.
Canut II, le Grand, roi auſſi d'Angleterre, 1036.
Canut III ou Hardi Canut, 1042.
Magnus, 1048.
Suénon II, 1074.
Harald IV, 1080.
S. Canut, 1086.
Olaüs IV, 1095.
Eric III, 1106.

Nicolas, 1134.
Eric IV, 1139.
Eric V, 1147.
Suénon III, 1157.
Waldemar I, le Grand, 1182.
Canut V, 1203.
Waldemar II, 1241.
Eric VI, 1250.
Abel, 1252.
Chriſtophe I, 1259.
Eric VII, 1286.
Eric VIII, 1320.
Chriſtophe II, 1336.
Waldemar III ou IV, 1375.
Olaüs V, 1387.
Marguerite de Waldemar, reine de Dannemarck, de Norwège & de Suède, 1412.
Eric IX, 1439.
Chriſtophe III, 1448.
Chriſtiern I, 1481.
Interrègne.
Stenon I, Stenon II, gouverneurs du royaume... 1513. 1519.
Jean, 1513.
Chriſtiern II, 1523.
Frédéric I, 1534.
Chriſtiern III, 1559.
Frédéric II, 1588.
Chriſtiern IV, 1648.
Frédéric III, 1670.
Chriſtiern V, 1699.
Frédéric IV, 1730.
Chriſtiern VI, 1746.
Frédéric V, 1766.
Chriſtiern VII.

PRUSSE.

La Pruſſe n'a été érigée en royaume qu'au commencement du dix-huitième ſiècle, pour l'électeur de Brandebourg, qu'on appeloit le grand-électeur.
Frédéric I, couronné en 1701, eſt mort en 1713.
Frédéric-Guillaume I, 1740.
Charles-Frédéric, le héros de ſon tems, mort en 1786.
Frédéric-Guillaume II, mort en 1797.

Epoques relatives à la pairie en France.

Le mot pairs, *pares*, dans ſa ſignification la plus ſimple & la plus générale, déſigne des ſemblables, des égaux en quelque genre que ce ſoit.

Dans une ſignification déjà un peu reſtreinte, il déſigne des gens d'un même état. Nous le voyons employé dans ce ſens de toute ancienneté. Les évêques, les abbés, les moines, les ſoldats s'appeloient & on les appeloit *pairs* entr'eux. Les vaſſaux ou bénéficiers du Prince ſe nommoient *pairs*. Une loi de Charlemagne porte qu'un vaſſal ou bénéficier qui refuſera d'accompagner à l'armée ſon pair, *parem ſuum*, c'eſt-à-dire, un autre vaſſal ou bénéficier, ou qui l'abandonnera dans une occaſion périlleuſe, perdra ſon fief ou bénéfice. *Quicumque ex his qui beneficium principis habent, parem ſuum contrà hoſtes communes in exercitu pergentem dimiſerit, & cum eo ire vel ſtare noluerit; honorem ſuum & beneficium perdat.*

Les fils de Louis-le-Débonnaire, dans le traité de Verdun, fait en 843, ſe nomment *pairs*.

Une ordonnance de Louis-le-Débonnaire, concernant la diſcipline militaire, défend aux ſoldats de forcer leurs *pairs* à boire à l'armée. *Ut in hoſte nemo PAREM SUUM bibere cogat.*

Quand même on n'auroit point de texte formel à citer ſur cet uſage, on ſent qu'il a dû toujours exiſter, & que les gens du même état ont dû être nommés *pairs*, c'eſt-à-dire, égaux.

Etre jugé par ſes pairs, c'eſt-à-dire, par des gens du même état, égalité la plus inconteſtable qu'il y ait entre les hommes, a toujours paru un des grands avantages de la liberté. Dans un inférieur, on craint l'envie; dans un ſupérieur, la négligence: on croit n'avoir rien à craindre de la part des égaux; car quoiqu'il n'y ait peut-être point d'envie plus acharnée ni plus atroce que celle qui naît de l'égalité d'état & de l'inégalité de mérite, il y a cependant, entre les gens du même état, un intérêt commun qui fait la ſûreté de tous, en obligeant à des ménagemens mutuels, & qui donne à un accuſé la juſte confiance qu'on ne le condamnera que quand on y ſera contraint par la force de la juſtice & de la vérité.

Cet avantage d'être jugé par ſes pairs ne peut, ce ſemble, avoir lieu que dans l'état le plus ſimple de la juriſprudence, lorſqu'il ne s'agit que de vérifier des faits, de conſtater des uſages. Quand les lois ſe multiplient, ſe combinent & deviennent une ſcience, il faut des perſonnes entiérement livrées à cette ſcience. On peut cependant toujours, comme en Angleterre, être jugé par ſes pairs en matière criminelle: les pairs jugent le fait; les légiſtes indiquent la loi; mais il faudroit en général que toutes les lois pénales fuſſent connues de tout le monde, & que chaque délinquant, au moment du délit, ſût à quoi il s'expoſe.

En France, il n'y avoit originairement que deux états, l'égliſe & les armes: les eccléſiaſtiques étoient jugés par les eccléſiaſtiques, les militaires par les militaires. Dans la ſuite, lorſque le tems & la faveur des Rois eurent diſtingué les grands de la foule des guerriers, & les grands même entr'eux par différens ordres de dignités, les ducs furent jugés par les ducs, les comtes par les comtes, & ainſi de ſuite dans tous les divers degrés. Ainſi, lorſqu'on lit dans l'Hiſtoire, que Taſſillon, duc de Bavière, fut jugé par ſes pairs, cela ſignifie qu'il fut jugé par les grands ſeigneurs du royaume, vaſſaux ou bénéficiers de la couronne comme lui. Il en étoit de même des divers ordres du clergé.

Le peuple étoit ſerf, & les ſerfs ne ſont point jugés,

jugés, ou ils le ſont arbitrairement, ſelon le caprice & les préventions de leurs maîtres; mais après l'affranchiſſement des ſerfs & l'établiſſement des communes, les bourgeois eurent le droit d'élire des échevins, des jurés, &c. qui furent leurs juges, & qu'on appela en pluſieurs endroits *pairs bourgeois*. Ici le titre de *pair* s'écarte un peu de la ſignification originaire pour prendre plus particuliérement celle de *juge*; mais c'étoient des juges choiſis parmi leurs égaux & par leurs égaux, & qui le redevenoient après leur magiſtrature paſſagère.

Indépendamment du droit de juger leurs pairs & de n'être jugés que par eux, les grands avoient l'avantage de tenir à la conſtitution de l'Etat par le rôle qu'ils rempliſſoient dans les aſſemblées du champ de Mars & du champ de Mai, & dans ces parlemens ou ſynodes d'où ſortoient ces lois connues ſous le nom de *capitulaires*, parce qu'elles étoient diviſées par chapitres. Ici commence l'idée de la pairie, telle à peu près qu'elle a été conçue dans la ſuite, mais avec cette différence que dans l'origine elle avoit beaucoup plus d'étendue, & qu'elle embraſſoit tous les grands & tous les évêques, qui étoient tous perſonnellement pairs, & que nous voyons appelés indiſtinctement *proceres*, *magnetes*, *optimates*, *primores*, *primates*, *principes*, *pares*, *ſubreguli*, &c. C'eſt ce qu'on appelle la pairie perſonnelle, que le Laboureur juge auſſi ancienne que la monarchie, & c'eſt ce qu'on peut regarder comme le premier âge de la pairie.

Quand on demande ſi Charlemagne peut être regardé comme le fondateur de la pairie, on ne parle point de cette pairie perſonnelle qui commence avec la monarchie, & qui s'étend à tous les grands & à tous les évêques d'alors: on parle de la pairie réduite au nombre de douze perſonnes. Rien de ſi célèbre chez les romanciers, que les douze pairs de Charlemagne. L'Eſpagne ſe vante d'avoir défait à Roncevaux Charlemagne & ſes douze pairs; mais l'idée qu'en donnent les romanciers, ſeule autorité que nous ayons ſur cet article, ne s'accorde point avec celle de douze pairs, mi-partis de laïcs & d'eccléſiaſtiques. Ces douze pairs ou paladins de Charlemagne étoient douze guerriers diſtingués, douze braves, tels qu'en avoit eus Clodomir dans la première race, tels qu'en eut Charles VIII dans la troiſième, tels qu'en ont eus beaucoup d'autres Rois, qui aimoient à s'entourer d'eux dans les batailles, & à combattre avec eux, en leur donnant l'exemple & en le recevant d'eux; mais Charlemagne, qui interdiſoit les armes aux évêques, en auroit-il mis ſix au nombre de ſes douze braves? Il eſt vrai que les romanciers font de l'archevêque Turpin un de ces pairs ou braves; mais ce ſont des romanciers, & ce ſeroit donner à la pairie une origine trop fabuleuſe & trop romaneſque, que de la rapporter aux paladins vrais ou prétendus de Charlemagne.

D'ailleurs, le premier âge de la pairie, celui de la pairie perſonnelle, eſt antérieur à Charlemagne. Son ſecond âge, celui de la pairie féodale ou réelle, réduite au nombre de douze, n'eut lieu que quand les fiefs furent devenus héréditaires; ce qui n'arriva que long-tems après Charlemagne.

Une époque à laquelle il paroît d'abord bien naturel de rapporter l'inſtitution de la pairie féodale ou réelle & ſa réduction au nombre de douze, eſt celle de la chute de la race carlovingienne, où tous les grands fiefs de la couronne étant entre les mains d'un petit nombre de ſeigneurs puiſſans, ils élurent pour Roi le plus puiſſant & le plus vaillant d'entr'eux. Nous ne ſommes pas étonnés que la vraiſemblance ait entraîné beaucoup d'auteurs dans cette opinion, qui cependant n'eſt qu'une erreur: car, 1°. ce ſyſtème mèneroit à croire que les grands vaſſaux ſe nommèrent *pairs* comme étant égaux ou preſqu'égaux à celui qu'ils avoient fait leur ſupérieur en l'éliſant Roi; mais il eſt de principe, en matière de pairie, que, comme le porte un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, rapporté par le Père Simplicien, & mentionné par le préſident Hénault, *les pairs du Roi ne ſont mie appelés pers, pour ce qu'ils ſoient pers à lui, mais pers ſont entre enſemble.*

2°. Pluſieurs de ces grands vaſſaux n'auroient pas été mis au nombre des pairs, ou auroient ceſſé bien promptement d'en être.

3°. La plupart des évêques qui furent pairs eccléſiaſtiques, n'étoient point alors ſeigneurs de leurs villes; ce qui étoit eſſentiel à la pairie réelle. Cette dernière raiſon réfute encore l'opinion de Favin, qui, dans ſon *Théâtre d'honneur & de chevalerie*, attribue cette inſtitution au roi Robert; mais lorſque Favin dit que le Roi (quel qu'il fût) ſe forma comme un conſeil ſecret, compoſé de ſix eccléſiaſtiques & de ſix grands-ſeigneurs laïcs, il dit une choſe aſſez vraiſemblable. En effet, cette recherche ſymmétrique de trois duchés-pairies & de trois comtés-pairies eccléſiaſtiques; de trois duchés-pairies & de trois comtés-pairies laïcs, paroît bien moins l'ouvrage du haſard & de l'uſurpation, qu'un arrangement fait avec choix par une autorité qui balance les rangs & les dignités.

Dutillet croit que cette réduction de la pairie au nombre de douze fut faite par Louis-le-Jeune, lorſqu'il fit ſacrer Philippe-Auguſte ſon fils; & en effet, c'eſt dans cette cérémonie qu'on voit, pour la première fois, paroître les douze pairs, tels qu'ils ont toujours exiſté ſous cette ſeconde époque; ſavoir: les trois ducs eccléſiaſtiques de Rheims, de Laon & de Langres; les trois comtes eccléſiaſtiques de Beauvais, de Châlons & de Noyon; les trois ducs laïcs de Bourgogne, de Normandie & de Guienne; les trois comtes laïcs de Champagne, de Flandre & de Toulouſe. On n'a guère fait, contre ce ſentiment de Dutillet, d'autre objection que de dire qu'il réduiroit preſqu'à un moment la durée de ce ſecond age de la pairie, parce que la réunion des grands fiefs, qui ſervoient de baſe à

cette pairie réelle, commence ſous Philippe-Auguſte; mais cette objection n'en eſt pas une.

Ces douze pairs étoient les pairs du royaume, les pairs de France, relevant immédiatement & nuement de la couronne, & compoſant eſſentiellement la cour de France, la cour du Roi, la cour des pairs par excellence.

Leurs vaſſaux, qui n'étoient qu'arrière-vaſſaux de la couronne, ſe nommoient auſſi *pairs* entr'eux; mais ce n'étoient point les pairs du Roi, les pairs de France: c'étoient les pairs du duc de Bourgogne, du comte de Champagne, &c. & de même que les pairs du Roi n'étoient pas pairs au Roi, mais ſeulement pairs entr'eux, de même ces autres pairs, pairs entr'eux ſeulement, n'étoient point pairs aux ſeigneurs dont ils étoient les vaſſaux.

Il paroît que le Roi étoit le ſeul qui eût des pairs eccléſiaſtiques.

Le troiſième âge de la pairie eſt celui de la pairie de création, qui eut lieu lorſque quelques-unes de ces premières pairies, dont l'inſtitution ſe cache dans la nuit des tems, ayant été réunies à la couronne, les Rois en créèrent de nouvelles pour remplacer les anciennes. Le premier exemple de ces pairies de création eſt de l'an 1297, ſous Philippe-le-Bel, & cette création fut faite en faveur de Jean, duc de Bretagne, de la Maiſon de France, de la branche de Dreux, les Rois n'ayant d'abord voulu créer ces pairies qu'en faveur des Princes de leur ſang.

Le quatrième âge de la pairie eſt lorſque ces créations de pairies furent étendues aux Princes étrangers: le duc de Nevers, Engilbert de Clèves, fut le premier en 1505, & le duc de Guiſe, Claude de Lorraine, le ſecond en 1527.

Le cinquième âge de la pairie eſt celui où, les Rois étendant toujours de plus en plus la même grace, la pairie fut conférée aux ſimples gentilshommes, c'eſt-à-dire, à ceux qui n'étoient ni Princes du ſang ni Princes étrangers. Le premier gentilhomme français qui fut décoré de la pairie, eſt, ſelon l'opinion générale, le connétable Anne de Montmorenci, en 1551.

Il y avoit cependant avant lui deux exemples de ſemblables créations.

L'un, qui précède même la pairie des Princes étrangers, eſt celui du duché de Nemours, donné en 1462, par Louis XI, à ce même Jacques d'Armagnac auquel il fit trancher la tête en 1477. Nous regardons cet exemple comme hors de rang. Avoit-on alors de l'extraction illuſtre de la Maiſon d'Armagnac, quelque notion qui engageât à lui déférer un honneur encore réſervé à la Maiſon de France? ou regardoit-on la Maiſon d'Armagnac comme une puiſſance étrangère, parce que ſes domaines étoient à l'extrémité du royaume & ſur la frontière? ou enfin n'étoit-ce qu'un effet ſingulier de la puiſſance & du crédit de cette Maiſon & de la politique de Louis XI?

Le ſecond exemple eſt l'érection de Roanne en duché-pairie, faite par François I, au mois d'avril 1519, en faveur de ſon gouverneur, Artus de Gouffier-Boiſy: cette érection n'eut point d'effet, Artus étant mort au mois de mai ſuivant.

La pairie de Montmorenci s'étant éteinte dans la ſuite, celle d'Uſez, créée en 1572, eſt aujourd'hui la première des pairies laïques.

La création en général, qui ſembloit d'abord n'avoir pour objet que de remplacer les anciennes pairies, multiplia un peu ces pairies laïques. Il n'en fut pas de même des pairies eccléſiaſtiques: comme elles n'étoient pas ſujètes à s'éteindre, elles ſont toujours reſtées les mêmes & au nombre de ſix: leur ancienneté remonte à la ſeconde époque.

Lorſque la pairie eut été conférée à des ſeigneurs non Princes, on fut plus frappé qu'on ne l'avoit été précédemment d'un abus qui ſubſiſtoit de tems immémorial, & qui entraînoit bien des irrégularités & des contradictions. La pairie étoit la dignité la plus éminente de l'Etat, & les pairs précédoient tous les grands. Comme dans les tems les plus voiſins de Hugues Capet, la féodalité formoit la conſtitution de l'Etat, on n'étoit point étonné de voir les pairs, c'eſt-à-dire, les grands vaſſaux de la couronne, précéder même les Princes du ſang qui n'étoient point pairs, & le droit de pairie l'emporter ſur tout autre. Ainſi, dans le jugement ſolennel rendu ſous Philippe-Auguſte en 1216, concernant la ſucceſſion au comté de Champagne, Robert, comte de Champagne, & Pierre, comte de Bretagne, tous deux Princes du ſang & couſins-germains du Roi, ne ſont nommés qu'après les pairs, & que dans un rang inférieur. La pairie de création ſembla corriger en quelque ſorte cet abus, en ce qu'elle ne fut d'abord conférée qu'aux Princes du ſang; mais les anciens pairs les précédoient. D'ailleurs, tous les Princes du ſang n'étoient pas pairs, & ceux qui l'étoient, précédoient ceux qui ne l'étoient pas, même lorſque ceux-ci étoient ſupérieurs par le droit de la naiſſance. Sous Charles VI, le duc de Bourbon, oncle maternel de ce Prince, précédoit, comme duc & pair, les autres Princes du ſang, plus proches que lui de la couronne, même le comte d'Alençon, qui étoit cependant pair auſſi, mais dans un ordre inférieur de pairie. On ſait avec quelle hauteur & quelle audace le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, le plus jeune des fils du roi Jean, mais doyen des pairs par ſon duché, ſe mit en poſſeſſion de la première place au feſtin du ſacre de Charles VI, au préjudice du duc d'Anjou ſon frère aîné, régent du royaume.

Cet intervertiſſement des droits de la nature entre les Princes du ſang, & ce renverſement des droits d'une race ſacrée, choquèrent bien davantage lorſqu'un ſimple gentilhomme, devenu pair, fut dans le cas de précéder des Princes du ſang, ou qui n'étoient pas pairs, ou qui l'étoient moins anciennement. Enfin, Henri III, par ſon ordonnance de 1576, donnée à Blois, déclara tous les Princes du

ſang pairs nés, leur aſſura la préſéance qui leur étoit due ſelon l'ordre de primogéniture, *ſurtout ce qui peut naître ou paroître de nouvelles grandeurs dans l'État*, ſelon l'expreſſion de le Laboureur. Une diſpoſition ſi juſte n'éprouva aucune contradiction : le même hiſtorien fait honneur aux pairs de leur acquieſcement volontaire à cette loi. « C'eſt, dit-il, une marque de reſpect, glorieuſe » & honorable aux pairs, d'avoir conſenti, en » faveur des Princes du ſang, de faire ceſſer une » interpoſition qui cauſoit une éclipſe dans la Mai- » ſon royale. » Le premier préſident, Chriſtophe de Thou, dit au Roi, au ſujet de cette loi, que depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'étoit rien fait de ſi utile pour la conſervation de la loi ſalique. Cette ordonnance étoit ſurtout très-utile dans les conjonctures délicates où l'Etat ſe trouvoit alors, relativement à la ſucceſſion au trône, par l'éloignement ſans exemple du degré de parenté dans l'héritier, & par tous les obſtacles que la Ligue lui oppoſoit ſous prétexte de religion.

Tel eſt le ſixième âge & le dernier état de la pairie en France. De ces ſix âges de la pairie, les quatre derniers ont une époque certaine. Le ſecond âge, celui de la première pairie réelle, héréditaire & féodale, quoiqu'on ne puiſſe en déterminer avec préciſion le commencement ni par conſéquent la durée, n'en a pas moins été le plus brillant de la pairie.

Création des duchés héréditaires de France, avec le nom, la date & la mort de leurs premiers poſſeſſeurs.

USEZ.

Antoine de Cruſſol, vicomte d'Uſez, créé duc en mai 1565, & pair en janvier 1572, avec extenſion à ſes frères; mort ſans poſtérité le 15 août 1573.

ELBEUF.

Charles de Lorraine, marquis d'Elbeuf, premier du nom, fils d'un frère cadet de François de Lorraine, duc de Guiſe, créé duc & pair en novembre 1588; mort en 1605.

MONTBASON.

Louis de Rohan, premier comte de Montbaſon, créé duc & pair en mai 1588, avec extenſion à ſes frères; mort ſans poſtérité le 1er. novembre 1596.

THOUARS.

Louis de la Tremoille, vicomte de Thouars, créé ſeulement duc en 1563; mort le 25 mars 1577.

Claude ſon fils fut créé pair en 1595.

SULLY.

Maximilien de Béthune, premier du nom, marquis de Roſny, baron de Sully, maréchal de France, créé duc & pair en février 1606; mort le 21 décembre 1641.

LUYNES ET CHEVREUSE.

Charles d'Albert, ſeigneur de Luynes, comte de Maillé en Touraine, connétable de France, créé duc & pair ſous le nom de Luynes, en août 1719; mort le 15 décembre 1621.

BRISSAC.

Charles de Coſſé, comte de Briſſac, maréchal de France, créé duc & pair en avril 1611, mais reçu ſeulement le 8 juillet 1620; mort en juin 1621.

RICHELIEU ET FRONSAC.

Armand-Jean Dupleſſis, ſeigneur de Richelieu, Cardinal, créé duc de Richelieu en août 1631, de Fronſac en juillet 1634, & pair la même année, avec extenſion à ſes héritiers mâles & femelles; mort le 4 décembre 1642.

AIGUILLON.

Aiguillon eſt érigé en duché-pairie en 1638, en faveur de Madeleine de Vignerod, nièce du cardinal de Richelieu, veuve de M. de Combalet, avec cette clauſe ſingulière, *pour en jouir par ladite Dame, ſes héritiers & ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choiſir.* En vertu de cette clauſe elle appela, par ſon teſtament de 1674, au duché d'Aiguillon, Marie-Thérèſe ſa nièce, à laquelle elle ſubſtitua ſon petit-neveu, Louis, marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agénois, a été déclaré duc d'Aiguillon par arrêt du parlement de 1731, contradictoire avec tous les pairs de France.

SAINT-SIMON.

Claude de Rouvroi, ſeigneur de Saint-Simon, premier gentilhomme de la chambre & grand-louvetier de France, créé duc & pair en janvier 1635; mort le 3 mai 1693.

LA ROCHEFOUCAULD ET LA ROCHEGUYON.

François V, comte de la Rochefoucauld & premier duc du nom, créé duc & pair en avril 1622, mais reçu ſeulement le 24 juillet 1637; mort le 8 février 1650.

François VIII, comte de la Rocheguyon du côté maternel, & la Rochefoucauld du côté paternel, créé duc en novembre 1679, avec extenſion à ſes deſcendans mâles & femelles, puis de la Rochefoucauld par ſucceſſion; mort le 22 avril 1728.

LA FORCE.

Jacques Nompar de Caumont, premier marquis de la Force, maréchal de France, créé duc & pair en juillet 1637; mort le 10 mai 1652.

BOUILLON, ALBRET ET CHATEAU-THIERRI.

Guillaume de la Marck, ſeigneur de Lumain, comte de Chini, devenu duc de Bouillon par engagement de l'évêque & du chapitre de Liége, le 22 mai 1483, eſt décapité par ordre de Maximilien, alors archiduc d'Autriche, en juin 1485.

ROHAN-CHABOT.

Henri, vicomte de Rohan, prince de Léon, petit-fils d'une ſœur de Henri d'Albret, roi de Navarre, & héritier préſomptif de cette couronne après Henri IV, juſqu'à la naiſſance de Louis XIII, créé duc & pair en avril 1603, avec extenſion à ſes deſcendans mâles; mort ſans poſtérité maſculine le 13 avril 1638.

Henri Chabot, comte de Saint-Aulaie, inveſti du titre de duc & pair en 1648; mort le 27 juillet 1655.

PINEY-LUXEMBOURG.

François de Luxembourg-Limbourg, comte de Roncy, baron de Tingry, ſeigneur de Piney, créé duc en ſeptembre 1576, & pair en octobre 1581, avec extenſion à ſes deſcendans mâles & femelles; mort le 30 ſeptembre 1613.

GRAMONT.

Antoine d'Aure III, arrière-petit-fils d'Antoine I, ſubſtitué au nom de Gramont, comte de Guiche, vicomte d'Aſter & maréchal de France, créé duc & pair ſous le nom de Gramont, en novembre 1648, mais reçu ſeulement le 15 décembre 1663; mort le 12 juillet 1678.

VILLEROI.

Nicolas de Neufville, marquis de Villeroi & d'Alincourt, maréchal de France (petit-fils de Nicolas, ſeigneur de Villeroi, miniſtre & ſecrétaire d'Etat ſous les rois Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII), créé duc & pair en ſeptembre 1651, mais reçu ſeulement le 15 décembre 1663; mort le 28 novembre 1685.

MORTEMART.

Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, comte de Maure, créé duc & pair en décembre 1650, & reçu ſeulement le 15 décembre 1663; mort le 26 décembre 1675.

SAINT-AIGNAN.

François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, créé duc & pair en décembre 1663, & reçu le 15 du même mois; mort en juin 1687.

TRESMES ET GÈVRES.

René Potier, comte de Treſmes (fils de Louis, ſecrétaire d'Etat), créé duc & pair en novembre 1648, mais reçu ſeulement le 15 décembre 1663; mort le 1er. février 1670.

NOAILLES ET AYEN.

André de Noailles, comte d'Ayen, créé duc & pair ſous le nom de Noailles, en décembre 1663, & reçu le 15 du même mois; mort le 15 février 1678.

AUMONT.

Antoine d'Aumont de Rochebaron, marquis d'Iſles & de Villequier, maréchal de France, créé duc & pair ſous le nom d'Aumont, en novembre 1665, & reçu le 2 décembre ſuivant; mort le 11 janvier 1669.

CHAROST.

Louis de Béthune, comte de Charoſt, fils d'un frère cadet de Maximilien, duc de Sully, créé duc & pair, d'abord par brevet du 3 février 1651, & enſuite par lettres du mois de mars 1670, meurt ſans avoir été reçu, le 20 mars 1681.

LA VALLIÈRE-VAUJOUR.

Erection de la ſeigneurie de Vaujour en duché-pairie, ſous le titre de la Vallière, en faveur de Louiſe-Françoiſe de la Vallière & de Marie-Anne, depuis princeſſe de Conti, fille naturelle du Roi (Louis XIV). Madame la princeſſe de Conti fit don de ce duché, avec le conſentement du Roi, en 1688, au marquis de la Vallière ſon couſin-germain, lequel obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie, en 1623, enregiſtrées la même année. La première érection étoit de 1667.

BOUFFLERS.

Louis-François, marquis de Boufflers, comte de Cagni, maréchal de France, créé duc ſous le nom de Boufflers, en ſeptembre 1695, & pair en décembre 1708, reçu le 19 mars 1709; mort le 22 août 1711.

VILLARS.

Louis-Hector de Villars, maréchal de France, créé duc ſous le nom de Villars, en ſeptembre 1705, pair en ſeptembre 1709; mort à Turin le 17 juin 1734.

Long-tems avant le maréchal de Villars, un autre Villars avoit été érigé en pairie, dans la Maiſon de Villars-Brancas, pour Georges de Brancas, marquis de Villars, baron d'Oiſe. Ce Georges de Brancas, frère puîné de l'amiral, avoit obtenu, en 1627, des lettres d'érection en duché. Il obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie; mais comme il ne les avoit fait enregiſtrer qu'au parlement d'Aix, ſon arrière-petit-fils, Louis-Antoine de Brancas, obtint, en 1707, des lettres de ſurannation, qui furent enregiſtrées au parlement de Paris, ſeul capable, diſoit-on, de réaliſer cette grace.

HARCOURT.

Henri de Harcourt, marquis de Beuvron & de

Thury, maréchal de France, créé duc ſous le nom de Harcourt, en novembre 1700, & pair en novembre 1709, reçu le 28 février 1710; mort le 19 octobre 1718.

FITZ-JAMES-BERWICK.

Jacques Fitz-James, premier duc titulaire de Berwick en Angleterre, maréchal de France, fils naturel de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, & d'une ſœur du fameux lord duc de Marlborough, créé duc & pair ſous le nom de Fitz-James, avec extenſion à ſes héritiers mâles du ſecond lit, en mai 1710, & reçu le 11 decembre ſuivant; tué d'un coup de canon devant Philisbourg, le 12 juin 1734.

D'ANTIN.

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin, héritier & ſeigneur des anciens duchés d'Epernon & de Bellegarde, créé duc & pair en mai 1711, & reçu le 5 juin ſuivant; mort le 2 novembre 1736.

CHAULNES.

Honoré d'Albert, ſeigneur de Cadenet, maréchal de France, frère du connétable duc de Luynes (*voyez* ci-deſſus l'article LUYNES ET CHEVREUSE), créé duc & pair en janvier 1621. Louis-Auguſte d'Albert, arrière-petit-fils du connétable, ſe trouva ſubſtitué aux biens d'Honoré d'Albert, dont le fils mourut ſans enfans; & comme il n'en deſcendoit pas, le Roi lui accorda, en 1711, de nouvelles lettres.

FRONTENAI OU ROHAN-ROHAN.

Benjamin de Rohan, ſeigneur de Soubiſe, baron de Frontenai, frère cadet de Henri, duc de Rohan, créé duc & pair en juillet 1626; mort, ſans avoir été reçu ni marié, en 1641.

HOSTUN-TALLARD.

Camille d'Hoſtun, comte de Tallard, marquis de la Baume-d'Hoſtun, maréchal de France, créé ſeulement duc en mars 1712, & reçu le 14 avril ſuivant; mort le 30 mars 1728.

VALENTINOIS.

Céſar Borgia, fils naturel du pape Alexandre VI, inveſti des comtés de Valentinois & Diois en Dauphiné, par Louis XII, au mois d'août 1498, créé duc en octobre; mort ſans enfans mâles, le 12 mars 1507.

Honoré Grimaldi, prince de Monaco, fut créé duc & pair ſous le nom de Valentinois, en 1642. Antoine de Monaco, arrière-petit-fils d'Honoré, n'ayant point d'enfans mâles, maria, en 1715, ſa fille Louiſe-Hippolyte de Grimaldi à M. de Matignon. Avant de conclure ce mariage, M. de Monaco avoit obtenu un brevet portant promeſſe de nouvelle création, lors du mariage, en faveur de M. de Matignon. Par ce brevet, le duché de Valentinois fut conſervé en titre de pairie dans la perſonne de ſon gendre, le mariage n'ayant été contracté qu'après la mort de Louis XIV. Les nouvelles lettres d'érection ne furent expédiées que ſous Louis XV, au mois de décembre de la même année 1715, & enregiſtrées en 1716.

NEVERS ET NIVERNOIS.

Marie d'Albret, veuve de Charles de Clèves, comte, pair de Nevers, du chef d'Eliſabeth de Bourgogne ſon aïeule paternelle, créée ducheſſe avec extenſion à ſes héritiers mâles & femelles, en janvier 1538, & reçue le 17 février 1549; morte le 27 octobre 1549.

Ce duché a paſſé depuis à la Maiſon Mancini.

BIRON.

Charles de Gontault, baron de Biron, maréchal de France, créé & reçu duc & pair en juin 1598; mort ſans enfans légitimes, le 31 juillet 1602. C'eſt le maréchal de Biron décapité.

D'AIGUILLON.

Avant madame de Combalet, Henri de Lorraine, baron d'Aiguillon, fils du fameux duc de Mayenne, créé duc & pair en août 1599, & reçu le 2 mars 1600; mort ſans poſtérité, le 17 ſeptembre 1621. Il fut tué au ſiége de Montauban, que Louis XIII fut forcé de lever, & où l'on jugea que le duc de Mayenne s'expoſoit témérairement.

SAINT-CLOUD.

Pairie laïque, quoiqu'érigée pour un eccléſiaſtique, l'archevêque de Paris. L'érection de Saint-Cloud en duché-pairie eſt de l'an 1674; mais les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1690, en faveur de M. de Harlai de Chauvalon & de ſes ſucceſſeurs.

CHATILLON-CHATILLON.

Alexis-Madeleine-Roſalie de Châtillon, baron de Mauléon, né le 20 ſeptembre 1690, créé duc & pair ſous le nom de Châtillon, au mois de mai 1736. C'eſt celui qui a été le premier gouverneur de M. le Dauphin, père de Louis XVI.

DE FLEURY.

Jean-Hercule de Roſſet, marquis de Roccozel, baron de Pérignan, ſeigneur de Ceilhes, chevalier des Ordres (fils d'une ſœur du cardinal de Fleury), né le 6 juillet 1685, créé duc & pair en mars 1736, & reçu le 14 du même mois.

GISORS-BELLE-ILE.

Charles Louis-Auguſte Foucquet, d'abord ſeigneur comte de Belle-Ile-en-Mer, puis de Giſors, maréchal de France, chevalier des Ordres, Prince de l'Empire, &c. créé duc par lettres-patentes du mois de mars 1742, regiſtrées au parlement de Paris le 19 juillet ſuivant, pair en mai 1748;

mort le 26 janvier 1761. C'étoit le père du comte de Giſors, moiſſonné ſi jeune, & dont la perte a cauſé tant de regrets. (*Voyez*, dans ce Supplément, l'article de M. LE DUC DE NIVERNOIS ſon beau-père.)

LA MEILLERAYE, MAZARIN ET MAYENNE.

Charles de la Porte, ſeigneur de la Meilleraye en Poitou, maréchal de France, créé duc d'abord par brevet du 9 février 1641, puis par lettres de décembre 1663, regiſtrées le 15, & en même tems pair; mort le 8 février 1664.

AUBIGNY.

Louiſe-Renée du Pénaconet de Kéroual ou Kéroualle, ducheſſe de Portſmouth en Angleterre, inveſtie de la terre d'Aubigny en Berry, au mois de décembre 1673, & créée ducheſſe-paire en janvier 1684, avec extenſion à ſes héritiers mâles; morte ſans avoir été reçue, le 14 novembre 1734.

Les lettres d'érection du duché-pairie d'Aubigny, en janvier 1684, furent enregiſtrées le 1er. de juillet 1777, en faveur du duc de Richemont & de Lenox, pair d'Angleterre.

CŒUVRES OU ÉSTRÉES.

François-Annibal d'Eſtrées, premier du nom, marquis de Cœuvres, dans le Soiſſonnois, créé duc & pair en 1648, ſous le nom d'Eſtrées, mais reçu ſeulement le 15 décembre 1663; mort maréchal de France, le 5 mai 1670.

DURAS.

Emmanuel-Félicité de Durfort, fils du maréchal duc de Duras, né le 19 décembre 1715, créé duc & pair en 1757.

LA VAUGUYON.

Anne-Paul-Jacques Quelin de Stuert de Cauſſade, né le 17 janvier 1696, créé duc & pair ſous le nom de la Vauguyon, en 1759. C'eſt M. le duc de la Vauguyon, gouverneur du roi Louis XVI & des Princes ſes frères.

CHOISEUL.

Etienne-François de Choiſeul de Stainville, miniſtre & ſecrétaire d'Etat de la guerre & des affaires étrangères, né le 28 juin 1719, créé duc & pair en 1759, reçu au parlement la même année.

PRASLIN.

Céſar-Gabriel de Choiſeul, comte de Chévigny, né le 14 août 1712, miniſtre & ſecrétaire d'Etat de la marine, chevalier des Ordres du Roi, en janvier 1762, créé duc & pair de France, ſous le titre de duc de Praſlin, le 2 novembre 1762, reçu au parlement.

MONTMORENCI-TINGRY.

Charles-François Chriſtian de Montmorenci, prince de Tingry, chevalier des Ordres du Roi, & capitaine des gardes-du-corps de Sa Majeſté, créé duc de Beaumont en 1769.

Ducs héréditaires non pairs.

BAR.

Robert, comte de Bar, créé duc en décembre 1354, ou janvier 1355; mort en octobre 1404.

CARIGNAN.

Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soiſſons, fils cadet de Thomas-François, prince de Carignan & père du fameux prince Eugène, donataire du domaine royal d'Ivoi dans le Luxembourg français, en mai 1661, & créé duc ſous le nom de Carignan, par lettres de juillet 1662, regiſtrées à Metz le 20 du même mois; mort le 7 juin 1673.

DURAS.

Jacques-Henri de Durfort, premier du nom, maréchal de France, créé d'abord duc & pair en mai 1668, par lettres non regiſtrées, enſuite duc ſeulement par autres lettres de février 1689, & reçu le 1er. mars; mort le 12 octobre 1704.

HUMIÈRES.

Louis de Crevant, maréchal de France, ſeigneur d'Humières en Artois, créé & reçu duc en avril 1690, avec extenſion à Anne-Julie de Crevant-d'Humières ſa fille, au mari qu'elle épouſeroit, & aux enfans mâles; mort le 31 août 1694.

QUINTIN-LORGES.

Guy-Aldonce de Durfort, comte de Lorges & de Quintin, maréchal de France, frère cadet de Jacques-Henri, premier duc de Duras, créé duc en mars 1691, ſous le nom de Quintin, changé depuis en celui de Lorges, & reçu le 12 octobre ſuivant; mort le 22 octobre 1702.

CHÂTILLON-BOUTTEVILLE.

Gaſpard III de Coligny, ſeigneur de Châtillon-ſur-Loing, maréchal de France, petit-fils de l'amiral, créé duc & pair ſous le nom de Coligny, par brevet du 18 août 1643; mort le 4 janvier 1646.

BROGLIO.

François-Marie, comte de Broglio, baron de Ferrières, maréchal de France (frère cadet de Charles-Guillaume, marquis de Broglie, maréchal de France), créé duc ſous le nom de Broglie, en juin 1742, & reçu au parlement de Paris le 20 août ſuivant; mort le 22 mai 1745.

COIGNY.

François de Franquetot, comte de Coigny, maréchal de France, créé duc en février 1747, & reçu le 18 avril ſuivant; mort le 18 décembre 1759.

CHATELET-D'HARAUCOURT.

Le comte de Châtelet-d'Haraucourt, chevalier des Ordres du Roi, créé duc le 2 février 1777, immolé, comme tant d'autres, par les barbares.

POLIGNAC.

Le comte Jules de Polignac, créé duc en septembre 1780.

Il y avoit de plus des ducs à brevet, qui n'étoient ni pairs ni héréditaires.

LISTE chronologique des connétables de France, depuis le tems où cet office qui se bornoit originairement au commandement de l'écurie, devint un office de la couronne, et parvint par degrés à être la première dignité de l'Etat.

Sous le roi Henri I.

Le premier connétable militaire que nomment les chronologiſtes, eſt Albéric, vivant en 1060.
Foulques Nerra, comte d'Anjou, 1040.
Geoffroy Martel, comte d'Anjou, 1061.
Hugues I, comte de Dammartin, vers 1081.

Sous Philippe I.

Balderic, vivant en 1068.
Gautier, vivant en 1069.
Aleaume, vivant en 1074.
Adam, vivant en 1079.
Thibaud de Montmorenci, vivant en 1090.
Walo, 1097.
Mathieu, vivant en 1097.
Gaſton de Priſſy, vivant en 1107.
Hugues de Chaumont, 1138.

Sous Louis-le-Gros.

Idem. Hugues de Chaumont.

Sous Louis-le-Jeune.

Idem. Hugues de Chaumont.
Mathieu de Montmorenci, 1160.
Simon de Neaufle, vivant en 1150.
Raoul, comte de Clermont, 1191.

Sous Philippe-Auguſte.

Idem. Raoul, comte de Clermont.
Dreux de Mello, 1218.
Mathieu II de Montmorenci, 1230.
Ce fut lui qui acheva d'élever cette dignité au deſſus de tous les offices militaires.

Sous Louis VIII.

Idem. Mathieu II de Montmorenci.

Sous ſaint Louis

Idem. Mathieu II de Montmorenci.
Amauri, comte de Montfort, 1241.
Humbert de Beaujeu, 1248.
Gilles de Tranſegnies, dit *le Brun*, vivant en 1272.
Humbert de Beaujeu, 1285.

Sous Philippe-le-Hardi.

Encore ce ſecond Humbert de Beaujeu.

Sous Philippe-le-Bel.

Raoul de Clermont de Neſle, 1302.
Gaucher de Châtillon, comte de Porcean, 1329.

Sous les trois fils de Philippe-le-Bel.

Le même Gaucher de Châtillon.

Sous Philippe de Valois.

Le même Gaucher de Châtillon.
Raoul de Brienne, comte d'Eu, 1344.
Raoul II, comte d'Eu, ſon fils, décapité, 1350.

Sous le roi Jean.

Le même Raoul II, décapité.
Charles d'Eſpagne de Lacerda, 1354.
Jacques de Bourbon la Marche, 1361.
Gaultier de Brienne, 1356.
Robert de Fiennes, vivant en 1380.

Sous Charles V.

Le même Robert de Fiennes, dit *Moreau.*
Bertrand du Gueſclin, 1380.

Sous Charles VI.

Olivier de Cliſſon, 1407.
Philippe d'Artois, comte d'Eu, 1397.
Louis de Sancerre, de la Maiſon de Champagne, 1402.
Charles d'Albert, 1415.
Valeran de Luxembourg, 1413.
Bernard d'Armagnac, 1418.
Charles de Lorraine, 1430.

Sous Charles VII.

Le même Charles de Lorraine.
Jean Stuart, comte de Douglas, 1424.
Artus de Bretagne, comte de Richemont, 1458.
(Il fut duc de Bretagne après ſon frère, & ſe crut honoré de conſerver le titre & l'épée de connétable de France.)

Sous Louis XI.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, 1475.

Sous Charles VIII.

Jean de Bourbon, 1488.

Sous Louis XII.

Point.

Sous François I.

Charles de Bourbon, 1517.

Anne de Montmorenci, 1567.

Sous Henri II & ſous ſes deux premiers ſucceſſeurs, François II & Charles IX.

Le même Anne de Montmorenci.

Sous Henri III.

Point.

Sous Henri IV.

Henri de Montmorenci, fils du connétable Anne, 1614.

Sous Louis XIII.

Le même Henri de Montmorenci.
Charles d'Albert, duc de Luynes, 1621.
François de Bonne, duc de Leſdiguières, 1626.
Ce fut le dernier.

L'office de connétable fut ſupprimé par édit du mois de février 1627.

LISTE chronologique des maréchaux de France, depuis Albéric Clément, qui commença à élever cette dignité & à la rendre militaire.

Sous Philippe-Auguſte.

Albéric Clément, 1191.
Nevelon d'Arras, vivant en 1217.
Henri Clément, 1214.
Jean Clément, vivant encore en 1260.
Simon de Montfort, maréchal de la foi contre les Albigeois, 1218.

Sous Louis VIII.

Les mêmes Jean Clément & Simon de Montfort.
Robert de Couci, vivant en 1226.
Gautier de Nemours, vivant en 1230.

Sous ſaint Louis.

Henri Clément, ſieur d'Argenton & du Mez, 1265.
Ferry Paſté, vivant en 1245.
Guillaume de Beaumont, vivant en 1250.
Gautier de Nemours, vivant encore en 1265.
Renaud de Preſſigny, vivant en 1270.
Raoul de Sores, dit *d'Eſtrées*, vivant en 1280.
Héric de Beaujeu, 1270.

Sous Philippe-le-Hardi.

Lancelot de Saint-Maard, vivant en 1276.
Ferry de Verneuil, vivant en 1288.
Guillaume, ſieur du Bec-Creſpin, vivant en 1283.

Sous Philippe-le-Bel.

Jean de Harcourt, 1302.
Raoul le Flamenc, vivant en 1287.
Jean de Varennes, vivant en 1291.
Simon de Melun, 1302.
Guy de Clermont, 1302.
Foucaud de Merle, 1314.
Miles de Noyers, 1350.
Jean de Corbeil, 1318.

Sous Louis-Hutin.

Le même Jean de Corbeil.
Jean de Beaumont, 1318.

Sous Philippe-le-Long.

Les deux mêmes.

Sous Charles-le-Bel.

Renaud de Trie, 1324.
Jean des Barres, 1324.
Mathieu de Trie, 1344.

Sous Philippe de Valois.

Arrêtons-nous ici à faire quelques obſervations, & remarquons d'abord que l'office de maréchal de France étoit alors amovible, comme il paroît par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, ſire de Moreuil, où il lui marque qu'en lui ôtant l'office de maréchal pour le faire gouverneur de ſon fils aîné, Jean, duc de Normandie, il ne lui a fait aucun préjudice en ſon honneur & en ſes biens.

Obſervons enſuite qu'en remontant à l'origine, il y a eu dans la famille des Clément, premiers maréchaux, quatre maréchaux de France de ſuite. Jean Clément, fils de Henri, fut fait maréchal de France à la mort de ſon père, quoiqu'en bas âge, comme ſi cette dignité eût été alors héréditaire; auſſi le roi Louis VIII prit-il la précaution de faire donner par Jean Clément, lorſqu'il fut en âge, une déclaration par laquelle celui-ci reconnoiſſoit que cette charge n'étoit pas héréditaire, précaution ſans doute néceſſaire alors pour éviter ce qui étoit arrivé à la charge de ſénéchal, que les comtes d'Anjou avoient rendue héréditaire.

Quant au nombre des maréchaux de France, il n'y en eut qu'un d'abord, qui commanda les armées ſous Philippe-Auguſte. On en vit deux ſous ſaint Louis, & quand un des deux venoit à manquer, on le remplaçoit. François I en ajouta un troiſième, & ce nombre étoit tellement fixé, que ce Prince, en ayant nommé un quatrième, déclara que ce n'étoit qu'une expectative pour remplacer un des trois qui manqueroit; ils avoient chacun leur département. Henri II en créa un quatrième, François II un cinquième, & enfin il fut ordonné aux États de Blois de 1576, ſous Henri III, que le nombre ſeroit fixé à quatre. Henri IV ſe diſpenſa de cette loi, s'y jugeant autoriſé par la ſituation de ſes affaires; mais depuis il ne fut plus queſtion de cette fixation ſous Louis XIII, encore moins ſous Louis XIV: on en comptoit juſqu'à vingt après la promotion de 1703; mais auſſi le nombre des armées étoit bien augmenté.

Cette multiplicité des maréchaux de France s'eſt ſoutenue ſous les règnes de Louis XV & de Louis XVI.

Revenons

Revenons aux maréchaux de France du règne de Philippe de Valois.

Mathieu de Trie, 1314.
Robert de Briquebec, 1347.
Ancel de Joinville, vivant en 1351.
Charles, ſire de Montmorenci, 1381.
Robert Vaurin, 1360.
Bernard de Moreuil, vivant en 1350.

Sous le roi Jean.

Guy de Neſle, 1353.
Edouard, ſire de Beaujeu, 1351.
Rogues de Hangeſt, 1352.
Jean de Clermont, 1356.
Arnoul d'Audeneham, 1370.

Sous Charles V.

Le même Arnoul d'Audeneham.
Jean le Maingre, dit *Boucicaut*, 1367.
Jean, ſire de Neuville, vivant en 1359.
Jean de Mauquenchi, ſire de Blainville, mort avant 1391.
Louis de Sancerre, 1402.
Simon, comte de Brenne.
Enguerrand, ſire de Couci.
Olivier de Cliſſon.

Ces trois ſont nommés dans une ordonnance de Charles V.

Sous Charles VI.

Le même Jean de Mauquenchi, ſieur de Blainville.
Louis de Sancerre, le même encore que ſous Charles V.
Pierre de Craon.
(Il eſt douteux qu'il l'ait été.)
Jean le Maingre, dit *Boucicaut II*, 1421.

Sous Charles VII.

Amaury de Severac, 1427.
Pierre de Rieux, 1439.
Cl. de Beauvoir, 1453.
Jean de Villiers de l'Iſle-Adam, 1437.
Jacques de Montberon, 1422.
Antoine de Vergi de Dammartin, 1439.
Jean de la Baume, 1439.

Sous Louis XI.

Jean, bâtard d'Armagnac, ſurnommé *de Leſcun*, 1473.
Joachim Rouault de Gamaches, 1478.
Wolfart de Borſelle, 1487.
Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505.

Sous Charles VIII.

Le même Pierre de Rohan de Gié.
Philippe de Crevecœur des Cordes, 1494.
Jean de Baudricourt, 1499.

Sous Louis XII.

Jean-Jacques Trivulce, 1518.
Charles d'Amboiſe de Chaumont, 1511.
Jacques de Chabannes de la Palice, 1524.
Robert Stuart d'Aubigny, 1521.

Sous François I.

(Obſervons encore que, juſqu'au règne de François I, les offices de maréchaux de France n'étoient que des commiſſions, & que, comme nous l'avons dit, il n'y en avoit eu que deux à la fois. François I les créa à vie, & en créa juſqu'à quatre, mais comme nous l'avons expliqué : ajoutons ſeulement qu'on en avoit déjà vu quatre à la fois ſous le règne de Charles VII.)
Idem. Jacques de Chabannes de la Palice.
Le même Robert Stuart d'Aubigny.
Odet de Foix de Lautrec, 1528.
Gaſpard de Coligny, 1512.
Anne de Montmorenci, 1567.
Thomas de Foix de Leſcun 1524.
Théodore Trivulce, 1531.
Robert de la Marck, 1537.
Réné de Montejan, 1538.
Claude d'Annebaut, qui fut auſſi amiral, 1552.
Oudard du Biez, 1553.
Antoine de Lettes de Montpeſat, 1544.
Jean Caraccioli, prince de Melphe, 1550.

Sous Henri II.

(C'eſt le premier de nos Rois qui ait honoré les maréchaux de France du titre de *Couſin*, & depuis ce tems nul de ceux qui ont poſſédé cette dignité, n'a été commandé par un autre que par un connétable ou par un Prince du ſang.)

On retrouve ici les mêmes :
Claude d'Annebaut, amiral.
Oudard de Biez.
Jean Caraccioli, prince de Melphe.
Robert de la Marck de Fleuranges, 1556.
Jacques d'Albon de Saint-André, 1562.
Charles de Coſſé de Briſſac, 1563.
Pierre Strozzi, 1558.
Paul de la Barthe de Thermes, 1562.

Sous François II.

Les mêmes Jacques d'Albon de Saint-André,
Charles de Coſſé de Briſſac,
Et Paul de la Barthe de Thermes.
Puis, François de Montmorenci, 1579.

Sous Charles IX.

D'abord les quatre mêmes que ſous François II.
Plus, Imbert de la Platière de Bourdillon, 1567.
François de Scepeaux, ſeigneur de Vieilleville, 1571.
Henri de Montmorenci, duc de Damville, 1614.
Artus de Coſſé, 1582.
Honorat de Savoie, 1580.
Gaſpard de Saulx de Tavannes, 1573.

Sous Henri III.

Encore les deux maréchaux de Montmorenci, François & Henri, fils du connétable Anne.
Artus de Coſſé, ſeigneur de Gonnor,
Et Honorat de Savoie.
Albert de Gondi de Retz, 1602.
Roger de Saint-Larri de Bellegarde, 1579.
Blaiſe de Montluc, 1577.
Armand de Gontaut de Biron, 1592.
Jacques Goyon de Matignon, 1597.
Jean d'Aumont, 1595.
Guillaume de Joyeuſe, 1592.

Sous Henri IV.

Encore Albert de Gondi de Retz.
Armand de Gontaut de Biron.
Jacques Goyon de Matignon.
Jean d'Aumont,
Et Guillaume de Joyeuſe.
Henri de la Tour de Bouillon, 1623.
Charles de Gontaut de Biron, 1602.
Claude de la Châtre, 1614.
Charles de Coſſé de Briſſac, 1621.
Jean de Montluc de Balagny, 1603.
Jean de Beaumanoir de Lavardin, 1614.
Anne de Joyeuſe du Bouchage, 1608.
Alphonſe Corſe d'Ornano, 1610.
Urbain de Laval de Bois-Dauphin, 1629.
Guillaume de Hautemer de Grancey, 1613.
François de Bonne de Leſdiguières, 1626.

Sous Louis XIII.

Encore Henri de la Tour de Bouillon.
Claude de la Châtre.
Charles de Coſſé de Briſſac.
Jean de Beaumanoir de Lavardin.
Urbain de Laval de Bois-Dauphin.
Guillaume de Hautemer de Grancey,
Et François de Bonne de Leſdiguières.
Concino Concini d'Ancre, 1617.
Gilles de Souvré, gouverneur du Roi, 1625.
Antoine de Roquelaure, 1626.
Louis de la Châtre, 1630.
Pons de Cardaillac de Themines, 1627.
François de la Grange de Montigny, 1617.
Nicolas de l'Hôpital de Vitry, 1644.
Charles de Choiſeul, 1626.
Jean-François de la Guiche, 1632.
Honoré d'Albert de Chaulnes, 1649.
François d'Aubeterre, 1628.
Charles de Créquy, 1638.
Gaſpard de Coligny, dit *le maréchal de Châtillon*, petit-fils de l'amiral, 1646.
Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, 1652.
François de Baſſompierre, 1646.
Henri de Schomberg, 1632.
François Annibal d'Eſtrées, 1670.
Jean-Baptiſte d'Ornano, 1626.
Timoléon d'Epinai de Saint-Luc, 1644.
Louis de Marillac, 1632.
Henri de Montmorenci de Damville, 1632.
Jean de Saint-Bonnet de Thoiras, 1636.
Antoine Coëffier d'Effiat, 1632.
Urbain de Maillé de Brézé, 1650.
Maximilien de Béthune de Sully, 1641.
Charles de Schomberg, 1656.
Charles de la Porte de la Meilleraye, 1664.
Antoine de Gramont, 1678.
Jean-Baptiſte Budes de Guébriant, 1643.
Philippe de la Mothe-Houdancourt, 1657.
François de l'Hôpital, 1660.

Sous Louis XIV.

Les mêmes.
Nicolas de l'Hôpital de Vitry.
Honoré d'Albert de Chaulnes.
Gaſpard de Coligny, dit *le Maréchal de Châtillon* petit-fils de l'amiral.
Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force.
François de Baſſompierre.
François Annibal d'Eſtrées.
Timoléon d'Epinai de Saint-Luc.
Urbain de Maillé de Brézé.
Charles de Schomberg.
Charles de la Porte de la Meilleraye.
Antoine de Gramont.
Jean-Baptiſte de Guébriant.
Philippe de la Mothe-Houdancourt,
Et François de l'Hôpital.
Puis, Henri de la Tour de Turenne, 1675.
Jean de Gaſſion, 1647.
Céſar de Choiſeul, 1675.
Joſeph de Rantzau, 1650.
Nicolas de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV, 1685.
Antoine d'Aumont, 1669.
Jacques d'Etampes, 1668.
Charles de Mouchy d'Hocquincourt, 1658.
Henri de Senneterre de la Ferté, 1681.
Jacques Rouxel de Madavy de Grancey, 1680.
Armand Nompar de Caumont de la Force, 1675.
Louis Foucauld, 1659.
Céſar-Phœbus d'Albret, 1676.
Philippe de Clerembault, 1665.
Jacques de Caſtelnau, 1658.
Jean de Schullemberg de Montdejeu, 1671.
Abraham de Fabert, 1662.
François de Créquy, 1687.
Bernard Gigault de Bellefond, 1694.
Louis de Crevant d'Humières, 1694.
Godefroy d'Eſtrades, 1686.
Philippe de Montault-Benac de Navailles, 1684.
Louis-Armand de Schomberg, 1690.
Jean-Henri de Durfort de Duras, 1704.
Louis-Victor de Rochechouart, nommé le duc de Vivonne, 1688.
François d'Aubuſſon de la Feuillade, 1691.
François-Henri de Montmorenci de Luxembourg, 1695.

Henri-Louis d'Aloigny de Rochefort, 1676.
Guy Aldonce de Durfort de Lorges, 1702.
Jean d'Eſtrées, 1707.
(C'eſt le premier qui a introduit la dignité de maréchal de France dans la marine.)
Claude de Choiſeul, 1711.
François de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV, 1730.
Jean Armand de Joyeuſe, 1710.
Louis-François de Boufflers, 1711.
Anne Hilarion de Conſtantin de Tourville, 1701.
Anne-Jules de Noailles, 1708.
Nicolas de Catinat, 1712.
Louis-Hector de Villars, 1734.
Noël Bouton de Chamilli, 1715.
Victor-Marie d'Eſtrées, 1737.
François-Louis Rouſſelet de Château-Renaud, 1716.
Sébaſtien le Prêtre de Vauban, 1707.
Conrad de Roſen, 1715.
Nicolas du Blé d'Huxelles, 1730.
René Froulai de Teſſé, 1725.
Nicolas-Auguſte de la Baume de Montrevel, 1716.
Camille d'Hoſtun de Tallard, 1728.
Henri d'Harcourt, 1718.
Ferdinand de Marſin, 1706.
Jacques de Fitz-James de Berwick, 1734.
Charles-Auguſte de Goyon de Matignon, 1729.
Jacques Bazin de Bezons, 1733.
Pierre de Monteſquiou, 1725.

Sous Louis XV.

On retrouve encore ici les maréchaux de Gramont, de la Feuillade, de Villeroi, de Villars, de Chamilli, d'Eſtrées, de Château-Renaud, de Roſen, d'Huxelles, de Teſſé, de Montrevel, de Tallard, de Harcourt, de Berwick, de Matignon, de Bezons, de Monteſquiou-Artagnan.
Puis du Bourg, 1739.
De Médavy, 1725.
De Roquelaure, 1738.
D'Alégre, 1733.
De Biron, 1756.
De Noailles, 1768.
De Coigny, 1759 ou 1760.
D'Aſfeld, 1743.
De Montmorenci, 1746.
De Puyſégur, 1745.
De Broglie, 1745.
De Brancas, 1750.
De Chaulnes, 1746.
De Nangis, 1744.
D'Iſenghien, 1767.
De Duras, 1770.
De Maillebois, 1762.
De Belle-Iſle, 1761.
De Saxe.
(C'eſt ce fameux comte de Saxe, maréchal-des-camps & armées du Roi, mort à Chambord en 1750.)
De Balincourt, 1770.
De la Fare, 1752.
De Harcourt, 1750.
De Montmorenci, 1751.
De Clermont-Tonnerre, 1781.
De la Mothe-Hondancourt, 1755.
De Lowendal, 1755.
De Richelieu.
De Senneterre, 1771.
De Latour-Maubourg, 1766.
De Lautrec, 1762.
De Biron.
De Luxembourg, 1766.
D'Eſtrées, 1771.
De Thomond, 1761.
De Contades.
De Soubiſe, 1787.
De Broglie.
De Lorges, 1773.
D'Armentières, 1774.
De Briſſac.

Sous Louis XVI.

On retrouve encore ici les maréchaux de Clermont-Tonnerre.
De Richelieu.
De Biron.
Le marquis de Bercheni, omis dans la liſte des maréchaux nommés par Louis XV.
Ainſi que le maréchal de Conflans-Brienne.
Les maréchaux de Soubiſe, de Broglie, de Briſſac.
Ceux qui ſuivent, appartiennent excluſivement au règne de Louis XVI.

Promotion du 30 mars 1775.

Le comte de Muy, mort la même année.
Le duc d'Harcourt, mort en 1785.
Le duc de Noailles.
Son frère, le maréchal de Mouchy-Noailles.
Le comte de Nicolaï.
Le duc de Fitz-James.
Le duc de Duras.

Promotion du 13 juin 1781.

Le comte de Mailli-d'Aucourt.
Le marquis d'Aubeterre.
Le prince de Beauvau.
Le marquis de Caſtres.
Le duc de Croy.
Le duc de Laval.
Le comte de Vaux.
Le marquis de Ségur.
Le marquis de Lévis.

Les maréchaux de France avoient un tribunal qui ſe tenoit chez le doyen, & qui jugeoit du point d'honneur & des procédés entre nobles, défendoit les voies de fait, & tâchoit de prévenir les duels.

LISTE chronologique des chanceliers de France & garde-des-ſceaux ſous la troiſième race de nos Rois.

Les miniſtres & magiſtrats, dont les fonctions répondoient à celles des chanceliers ſous la première race, s'appeloient grands référendaires. Sous la ſeconde race, ſoit qu'ils s'appelaſſent encore grands-référendaires ou grands-chanceliers, l'Hiſtoire a conſervé les noms de quelques-uns d'entr'eux, tels que

Urgard.
Foulques.
Anſcheric.
Ernuſte.
Malhute.
Hervé.
Roger.
Luitard.
Ebles.
Adalgaire.
Abbon.
Anſegiſe.
Eric.
Hugues de Vermandois.
Artaud.
Adalric.
Adalberon.

SOUS LA TROISIÈME RACE.

Sous Hugues Capet.

Adalberon, apparemment le même qui vient d'être nommé, 988.
Renaut.
Gerbert, 1003.

Sous le roi Robert.

Abbon.
Arnoul, vivant en 1019.
Roger, vivant en 1024.
Francon, vivant en 1028.
Baudouin, 1059.

Sous Henri I.

Le même Baudouin.

Sous Philippe I.

Gervais, 1084.
(Il ſacra le Roi en qualité d'archevêque de Rheims, & prétendit que la dignité de chancelier de France étoit annexée à celle d'archevêque de Rheims; ce qu'il obtint, dit-on, pour lui & pour ſon égliſe. En effet, il étoit le troiſième archevêque depuis Hervé, qui avoit poſſédé la dignité de chancelier, mais depuis lui on ne voit point que cette dignité ait été attachée au ſiége de Rheims.)
Baudouin II, vivant en 1063.
Pierre Loiſeleves, 1082.
Guillaume, vivant en 1074.
Roger, 1095.
Godefroy de Boulogne, vivant en 1092.
Urſion, vivant en 1095.
Hubert de Boulogne, vivant en 1092.
Etienne de Senlis, 1140.

Sous Louis-le-Gros.

D'abord le même Etienne de Senlis.
Puis Etienne de Garlande, 1150.
Simon, vivant en 1130.
Algrin, vivant en 1137.

Sous Louis-le-Jeune.

Noël, vivant en 1140.
Cadurc, 1198.
Barthélemi, vivant en 1147.
Simon, vivant en 1152.
Alderic.
Hugues de Chamfleuri, 1175.
Hugues de Puiſeaux, 1185.

Sous Philippe-Auguſte.

D'abord le même Hugues de Puiſeaux.
Puis Hugues de Bethiſi, vivant en 1186.
Guerin, évêque de Senlis, chevalier de l'Ordre de Jéruſalem, 1230.

Sous Louis VIII.

Le même Guerin, évêque de Senlis.
(C'eſt lui qui a rendu cette charge ſi conſidérable, qu'elle eſt aujourd'hui la première de l'Etat, depuis la ſuppreſſion de l'office de connétable. Il s'en démit en 1228, ainſi que de ſon évêché, & prit l'habit de Cîteaux dans l'abbaye de Chaſlis. Ce fut par ſon avis que fut établi le tréſor des chartres.

Les grands-officiers de la couronne furent aſſimilés aux pairs par un arrêt donné ſolennellement à Paris en 1224, par le Roi en ſa cour des pairs, en faveur des grands-officiers contre les pairs de France, arrêt par lequel il eſt dit que, ſuivant l'ancien uſage & les coutumes obſervées dès longtems, les grands-ſeigneurs de la couronne, ſavoir: le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient ſe trouver aux procès qui ſe faiſoient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conſéquence ils aſſiſtèrent tous au jugement d'un procès de la comteſſe de Flandre.)

Sous ſaint Louis.

Le même Guerin, évêque de Senlis.
Jean Allegrin, vivant en 1240.
Jean de la Cour d'Aubergenville, 1256.
Simon de Brion, qui fut pape ſous le nom de Martin IV, 1285.

Sous Philippe-le-Hardi.

Pierre Barbet, archevêque de Rheims, 1298.
Henri de Vézelai, vivant en 1279.

Pierre de Châlon, vivant en 1283.

Sous Philippe-le-Bel.

Jean de Vaſſoigne, 1300.
Guillaume de Creſpy, 1300.
Pierre Flotte, 1302.
Etienne de Suizi, cardinal, 1311.
Pierre de Mornai, 1306.
Pierre Belleperche, 1307.
Pierre de Grez, 1325.
Pierre de Corbeil, 1300.
Guillaume de Nogaret, 1313.
Gilles Aycelin de Montagu, 1318.
(C'eſt lui qui a fondé le collége de ce nom de Montagu ou Mont-Aigu.)
Pierre de Latilly, 1327.

Sous Louis Hutin.

Encore Pierre de Latilly.
Etienne de Mornai, 1332.
Pierre d'Arablai, 1346.

Sous Philippe-le-Long.

Pierre de Chappes, 1336.
Pierre de Cherchemont, 1328.

Sous Charles-le-Bel.

Jean de Cherchemont, 1328.
Pierre Rodier, vivant en 1328.

Sous Philippe de Valois.

Mathieu Ferrand, 1329.
Jean de Marigny, garde-des-ſceaux, 1351.
Guillaume de Sainte-Maure, 1334.
Pierre Rogier, garde-des-ſceaux, 1352.
(Il fut Pape, ſous le nom de Clément VI.)
Guy Baudet, vers 1337.
Etienne de Viſſac, vers 1330.
Guillaume Flotté, vivant en 1352.
Firmin de Coquerel, 1349.
Pierre de la Forêt, 1361.

Sous le roi Jean.

Le même Pierre de la Forêt.
(On remarque qu'il fut obligé de prendre des lettres d'ennobliſſement pour acheter un fief noble, parce que l'office de chancelier, malgré l'éminence de cette dignité, n'ennobliſſoit pas alors.)
Gilles Aycelin de Montagu, cardinal, évêque de Terouane, 1378.
Jean de Dormans, dit *le cardinal de Beauvais*, 1373.

Sous Charles V.

Encore Jean de Dormans, cardinal.
Guillaume de Dormans, 1373.
Pierre d'Orgemont fut élu par ſcrutin en préſence du Roi, 1389.

Sous Charles VI.

Le même Pierre d'Orgemont, qui ſe démit en 1380.
Mort en 1389.
Miles Dormans, 1387.
Pierre de Giac, 1407.
Arnaud de Corbie, 1413.
N. du Boſc, 1408.
Montaigu, 1415.
Euſtache de Laître, élu en 1420.
(On le contraignit à ſe défaire de ſon office de chancelier en 1417, & Henri de Marle, premier préſident, fut élu par ſcrutin pour remplir ſa place.)
Henri de Marle, 1418.
Jean Leclerc, 1438.
R. le Maçon, 1442.
(Il avoit ſauvé la vie au Dauphin (depuis Charles VII) en 1418, lorſque le duc de Bourgogne étoit entré la nuit dans Paris.)
Michel Gouge, 1444.

Sous Charles VII.

Louis de Luxembourg, 1443.
Thomas Hoo, vivant en 1455.
(Ces deux chanceliers étoient de la nomination du roi d'Angleterre.)
Renaud de Chartres, cardinal & archevêque de Rheims, 1443.
Guillaume-Juvénal des Urſins, 1472.

Sous Louis XI.

Encore Guillaume-Juvénal des Urſins.
P. de Morvilliers, 1476.
Pierre d'Oriole, 1485.
(Il fut déchargé de ſon office en 1483, *Rex exoneravit eum*, & ce ne fut pas par mécontentement, ce ne fut pas une diſgrace, puiſque le Roi, qui d'ailleurs mettoit aſſez ſouvent dans ces arrangemens de la fantaiſie & de la bizarrerie, lui donna, comme en dédommagement, la charge de premier préſident de la chambre des comptes; mais il vouloit gratifier de la charge de chancelier Guillaume de Rochefort, qui avoit paſſé du ſervice de Bourgogne à celui de France; il payoit cher ordinairement ces ſortes de défections, & vraiſemblablement le marché avoit été fait pour la chancellerie.)
Guillaume de Rochefort, 1492.

Sous Charles VIII.

Le même Guillaume de Rochefort.
Adam Fumé, garde-des-ſceaux, 1494.
Etienne Bertrand, 1483.
Robert Briconnet, 1497.
Guy de Rochefort, 1507.

Sous Louis XII.

Le même Guy de Rochefort.
Jean de Ganai, 1512.
Etienne Poncher, 1524.

Sous François I.

Antoine du Prat, 1535.
Antoine du Bourg, 1538.

Mathieu de Longuejoue, garde-des-ſceaux, 1558.
Guillaume Poyet, 1548.
François de Montholon, garde-des-ſceaux, 1543.
François Errault, garde-des-ſceaux, 1544.
François Olivier de Leuville, 1560.

Sous Henri II.

Le même François Olivier de Leuville.
Jean Bertrandi, cardinal, premier garde-des ſceaux de France en titre d'office : il les avoit eus d'abord par commiſſion, 1560.

Sous François II.

Les mêmes, Bertrandi, garde-des-ſceaux,
Et Olivier de Leuville, chancelier.
Puis Michel de l'Hôpital, 1573.

Sous Charles IX.

Le même Michel de l'Hôpital.
Jean de Morvilliers, garde-des-ſceaux.

Sous Henri III.

René de Birague, 1583.
Phillippe Hurault de Cheverni, 1599.
François de Montholon, garde-des-ſceaux, fils de celui qui l'étoit ſous François I, 1590.

Sous Henri IV.

Les mêmes, Hurault de Cheverni,
Et François de Montholon.
Puis Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, garde-des-ſceaux, 1594.
Pompone de Belliévre, 1607.
Nicolas Brûlart de Sillery, 1614.

Sous Louis XIII.

D'abord le même Nicolas Brûlart de Sillery.
Puis Guillaume du Vair, garde-des-ſceaux, 1621.
Claude Mangot, garde-des-ſceaux en 1617.
Charles d'Albert de Luynes, garde-des-ſceaux, 1621.
Meri de Vic d'Ermenonville, garde-des-ſceaux, 1622.
Louis Lefèvre de Caumartin, garde-des-ſceaux, 1623.
Etienne d'Aligre, 1635.
Michel de Marillac, garde-des-ſceaux, 1623.
Charles de l'Aubeſpine de Châteauneuf, garde-des-ſceaux, 1653.
Pierre Seguier, garde-des-ſceaux, puis chancelier, 1672.

Sous Louis XIV.

D'abord les mêmes, Charles de l'Aubeſpine de Châteauneuf, garde-des-ſceaux,
Et Pierre Seguier, chancelier.
Puis Mathieu Molé, garde-des-ſceaux, 1656.
Etienne d'Aligre, 1677.
Michel le Tellier, 1685.
Louis Boucherat, 1699.
Louis Phelypeaux de Pontchartrain exerce juſqu'en 1714.
Mort en 1727.
Daniel-François Voiſin, 1717.

Sous Louis XV.

Les mêmes, Phelypeaux de Pontchartrain,
Et Voiſin.
Henri-François d'Agueſſeau, chancelier en 1717. Exilé à Freſnes le 28 janvier 1718. Les ſceaux lui ſont rendus en 1720, lui ſont ôtés de nouveau en 1722; il eſt rappelé en 1725; ſe démet le 27 novembre 1750. Mort le 9 février 1751.
Marc-René de Voyer d'Argenſon, lieutenant de police de Paris, garde-des-ſceaux le 18 janvier 1718; ſe démet le 7 juin 1720, avec un brevet pour conſerver les honneurs de garde-des-ſceaux. Mort le 8 avril 1721.
Joſeph-Jean-Baptiſte Fleuriau d'Armenonville, garde-des-ſceaux, le 1er. mars 1722; obtient ſa retraite le 15 juin 1727. Mort au mois d'octobre 1728.
Germain-Louis de Chauvelin, préſident à mortier du parlement de Paris, garde-des-ſceaux le 15 juin 1727: il eſt fait en même tems miniſtre des affaires étrangères. Exilé à Bourges le 20 février 1737. Les ſceaux ſont alors rendus au chancelier d'Agueſſeau, & les affaires étrangères confiées à M. Amelot, M. de Chauvelin, mort le premier avril 1762.
Guillaume de Lamoignon de Blancmeſnil, chancelier le 27 novembre 1757; ſe démet en 1768; mort le 12 juillet 1772, âgé de près de quatre-vingt-dix ans.
Jean-Baptiſte de Machault d'Arnouville, contrôleur-général, miniſtre-d'état, garde-des-ſceaux le 27 novembre 1750. Il ſe retire le premier février 1757. Le Roi tient lui-même les ſceaux juſqu'au 13 octobre 1761; les remet à M. Berryer.
Nicolas-René Berryer, ſecrétaire-d'état de la marine, garde-des-ſceaux le 13 octobre 1761; mort le 15 août 1762.
Paul-Eſprit Feydeau de Brou, doyen des conſeillers-d'état, garde-des-ſceaux le premier octobre 1762; ſe démet en 1764; meurt en 1767.
René-Charles de Maupeou, ancien premier préſident au parlement de Paris, vice-chancelier le 4 octobre 1763; ſe démet en 1768; meurt le 4 avril 1775.
René-Nicolas-Charles-Auguſtin de Maupeou, ancien premier préſident au parlement de Paris, chancelier en 1768. Il préluda juſqu'à un certain point à quelques-uns des renverſemens que nous avons vus depuis, & fut renvoyé le 24 août 1774.

Sous Louis XVI.

Le même. Maupeou le fils, juſqu'au 24 août 1774.
Louis-Armand Hue de Miromeſnil, ancien premier préſident au parlement de Rouen, garde-

des-ſceaux en 1774; ſe démet en 1787, conſerve les honneurs de garde-des-ſceaux.

Chrétien-François de Lamoignon, préſident à mortier du parlement de Paris, garde-des-ſceaux en 1787; mort en 1789.

M. de Barentin, premier préſident de la cour des aides de Paris, lui ſuccède dans la dignité de garde-des-ſceaux.

Et enſuite Jérôme-Marie Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux.

AMIRAL.

Amiral de France, c'eſt le chef de la marine & des armées navales. Ce mot vient de l'arabe *amir* ou plutôt *emir*, qui ſignifie ſeigneur, gouverneur ou chef d'armée. Il y avoit un amiral du ponant & un amiral du levant; mais ces deux charges ont été réunies en une ſeule. Le roi Louis XIV crea, en 1669, deux vice-amiraux de ſes armées navales, l'un du levant & l'autre du ponant. L'amiral a droit de donner les congés, tant en guerre qu'en marchandiſe. Il a la dixième partie des priſes qui ſe font en mer & ſur les grèves, & celle des rançons & des repréſailles; le tiers de ce qu'on tire de la mer ou de ce qu'elle rejette; le droit d'ancrage, tonnes & baliſes. Les Sarraſins ont été les premiers qui aient donné le titre d'amiral aux capitaines & généraux de leurs flottes. Les Siciliens & les Génois ont donné le même titre d'amiral aux commandans de leurs armées navales. L'amiral a ſa juridiction à la table de marbre du palais à Paris, & porte pour marque de ſa dignité deux ancres paſſées en ſautoir derrière l'écu de ſes armes. Voici ce que l'Hiſtoire nous fournit touchant la ſuite des amiraux de France.

1. Florent de Varenne étoit amiral de France au paſſage d'outre-mer, l'an 1270, comme on l'apprend du Mémoire des chevaliers de l'hôtel du roi ſaint Louis, qui devoient l'accompagner au voyage de Tunis.

2. Enguerrand étoit amiral de la flotte du roi Philippe-le-Hardi, l'an 1205, & il fut pris, dans un combat naval, par les Aragonois.

3. Mathieu, quatrième du nom, dit *le Grand*, ſire de Montmorenci, exerça la charge d'amiral de France l'an 1295, & mourut en 1304 ou 1305.

4. Jean, ſecond du nom, ſire d'Harcourt, maréchal de France, fut lieutenant-général de l'armée navale du Roi, avec Mathieu, quatrième du nom, ſire de Montmorenci, l'an 1295, & mourut en 1302.

5. Othon de Toci exerça la charge d'amiral de la mer en 1296, & mourut en 1297.

6. Benoît-Zacharie, en 1297, comme témoigne un compte de Robert Mignon.

7. Raynier de Grimaut, ſeigneur de Neuville en Normandie, en 1302, 1303, 1304 & 1305.

8. Thibaud, ſire de Cepoi ou Chepoi, amiral en l'expédition de Romanie, pendant les années 1306, 1307 & 1308.

9. Bérenger Blanc, en 1316, 1317, 1319 & 1326.

10. Genitien Triſtan, en 1324, pendant la guerre de Gaſcogne & de Baionne.

11. Pierre Miège, en 1326.

12. Jean II, ſeigneur de Chepoi & d'Anchin, commanda les galères du roi Philippe de Valois, & celles du Pape, en la guerre contre les Grecs, l'an 1338.

13. Hugues Quieret, ſeigneur de Tours-en-Vimeu, amiral l'an 1336, fut tué dans un combat naval donné contre les Anglais, l'an 1340.

14. Nicolas Beuchet ou Behuchet, ſeigneur de Muſi, en 1339.

15. Louis d'Eſpagne, Prince des Iles-Fortunées & comte de Talmond, exerça la charge d'amiral de France, l'an 1341. Il livra un combat naval près des îles de Gerneſey, à Robert d'Artois, troiſième du nom, comte de Beaumont-le-Roger, & vivoit encore en mars 1351. Il étoit frère aîné de Charles d'Eſpagne, connétable de France.

16. Pierre Flotte, ſeigneur d'Ecole, dit *Flotton de Revel*, fut créé amiral de France en 1345, & exerça cette charge juſqu'en octobre 1347, qu'il s'en démit.

17. Jean de Nanteuil, chevalier de Saint-Jean-de-Jéruſalem & grand-prieur d'Aquitaine, poſſéda cette dignité en 1351, 1354, 1355 & 1356, ſuivant les titres de la chambre des comptes.

* Jean de Chamigni, chevalier, vice-amiral de la mer, en 1356.

18. Enguerrand Quieret, ſeigneur de Franſu, en 1357.

19. Enguerrand de Mentenai fut commis, en 1359, pour faire la fonction d'amiral juſqu'à ce qu'on eût pourvu à cette charge.

20. Jean de la Heuſe, dit *le Braudrand*, fut honoré de cette dignité en 1359; & on voit, par des titres anciens, qu'il étoit amiral en 1361, 1366, 1367 & 1368.

21. François de Perilleux, vicomte de Rhodes, chevalier aragonois, fut pourvu de la charge d'amiral de France au mois de juillet 1368.

* Etienne Dumoutier fut inſtitué vice-amiral en juillet 1368, en même tems que François de Perilleux fut fait amiral.

22. Aimeric, huitième du nom, vicomte de Narbonne, créé en 1369, & deſtitué en 1373.

23. Jean de Vienne, ſeigneur de Rollans, maréchal de Bourgogne, fut honoré de cet office au mois de décembre 1373. Il paſſa en Ecoſſe avec ſa flotte, l'an 1385, aſſiſta au ſiége de Carthage en Barbarie, l'an 1390, & eut la conduite de l'avant-garde de l'armée françaiſe à la bataille de Nicopolis, où il fut tué le 26 ſeptembre 1396.

24. Renaud de Trie, ſeigneur de Lerifontaine, chambellan du Roi & maître des arbalêtriers, fut créé amiral de France en 1397, & ſe démit de cette charge, l'an 1450, en faveur de Pierre de Breban qui ſuit.

25. Pierre de Breban, dit *Clignet*, ſeigneur de

Landreville, fut élevé à cette dignité, en 1405, par la faveur de Louis de France, duc d'Orléans, dont il étoit officier. Il fut deſtitué l'an 1408; & ne laiſſa pas néanmoins de prendre la qualité d'amiral dans les années 1413 & 1428.

26. Jacques de Châtillon, premier du nom, ſeigneur de Dampierre, amiral en 1408, fut tué pour le ſervice du roi, à la bataille d'Azincourt, l'an 1415.

27. Robert de Braquemont obtint cette charge en 1417, & fut deſtitué, en 1418, par la faction du duc de Bourgogne.

28. Jeanet de Poix n'exerça jamais, quoiqu'il en prît la qualité que le Roi lui avoit donnée.

29. Charles de Recourt, dit *de Lens*, fut créé amiral en 1418, nonobſtant le brevet que le Roi avoit donné à Jeanet de Poix, qui prit auſſi la qualité d'amiral de France.

30. Georges de Beauvoir ou de Châtelus, frère aîné de Claude de Beauvoir, maréchal de France, exerça l'office d'amiral l'an 1420.

31. Louis de Culant, en 1423 & en 1436.

* Guillaume de la Pole, anglais, comte de Suffolk & de Dreux, s'attribuoit le titre d'amiral de France l'an 1423, & eut la tête tranchée le 2 mai 1451.

* Edouard de Courtenai, anglais, fut nommé amiral de France l'an 1439.

32. André de Laval, ſeigneur de Loheac & de Retz, quitta la charge d'amiral pour être fait maréchal de France l'an 1439, & en reprit les fonctions en l'année 1465.

33. Prégent, ſeigneur de Coëtivi & de Retz, fut pourvu de cet office l'an 1439, & fut tué d'un coup de canon au ſiège de Cherbourg, l'an 1450.

34. Jean, cinquième du nom, ſeigneur de Beuil & comte de Sancerre, fut honoré de cette dignité l'an 1450, & enſuite créé chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, l'an 1469.

* Guillaume de Caſenove, dit *Coulon*, vice-amiral de France.

35. Jean, ſire de Montauban & de Landal, fut créé amiral de France en 1461, & mourut en 1466, fort regretté du Roi.

36. Louis, bâtard de Bourbon, comte de Rouſſillon en Dauphiné, ſuccéda, en cette charge, à Jean, ſire de Montauban, l'an 1466, & mourut en 1485.

* Odet d'Aidie fut amiral & gouverneur de Guienne. Le roi Louis XI lui donna auſſi le comté de Comminges; mais on lui ôta ſon gouvernement & l'amirauté en 148-.

37. Louis Malet, ſeigneur de Graville & de Marcouſſi, fut en grand crédit à la cour du roi Charles VIII, qui l'honora de l'office d'amiral de France en 1487. Il abdiqua en faveur de Charles d'Amboiſe II ſon gendre, l'an 1508; mais il fut rétabli deux ans après.

38. Charles d'Amboiſe, ſecond du nom, ſeigneur de Chaumont, fut pourvu de la charge d'amiral par la réſignation de Louis Malet ſon beau-père, en 1508, & mourut en 1511.

* Louis, ſecond du nom, ſeigneur de la Tremoille, vicomte de Thouars & prince de Talmond, exerça la charge d'amiral de Guienne & de Bretagne, en 1502.

39. Guillaume Gouffier, ſeigneur de Bonnivet, poſſéda les bonnes graces du roi François I, qui le fit amiral de France en 1517. Il fut tué à la bataille de Pavie, en 1524.

40. Philippe Chabot, comte de Charni, fut pourvu de la charge d'amiral en 1525. Il mourut le 1er. juin 1543.

41. Claude d'Annebaut, baron de Retz, fut élevé à cette dignité en 1543.

42. Gaſpard de Coligny, ſeconddu nom, ſeigneur de Châtillon, eut les proviſions de cet office en novembre 1552, & fut tué le jour de ſaint Barthélemi, 24 août 1572.

43. Honorat de Savoie, ſecond du nom, marquis de Villars & comte de Tende, fut nommé amiral de France & des mers du Levant, après la mort de Gaſpard de Coligny, en 1572.

44. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, obtint la charge d'amiral, en 1578, par la démiſſion du marquis de Villars ſon beau-père. Il l'exerça juſqu'en 1582, qu'il la remit entre les mains du Roi, & mourut le 3 octobre 1611.

45. Anne, duc de Joyeuſe, acquit le titre d'amiral de France par la démiſſion du duc de Mayenne, en 1581, & fut tué à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1587.

46. Jean-Louis de Nogaret & de la Vallette, duc d'Eſpernon, fut créé amiral en 1587, & remit enſuite cette charge en faveur de ſon frère aîné.

47. Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, fut pourvu de la charge d'amiral de France par lettres du 25 février 1589; mais il n'en fit point de fonction, & mourut en 1617.

48. Bernard de Nogaret & de la Vallette reçut les proviſions de cet office après la démiſſion que ſon frère puîné fit en ſa faveur, l'an 1590, & mourut le 11 février 1592.

* François de Coligny, ſeigneur de Châtillon, fut créé amiral de Guienne par le roi Henri IV, après ſon avénement à la couronne, en 1589, & mourut l'an 1591.

49. Charles de Gontaut, duc de Biron & maréchal de France, poſſéda la charge d'amiral de France depuis 1592 juſqu'en 1594 qu'il s'en démit, & eut la tête tranchée le 31 juillet 1602.

50. André de Brancas, ſeigneur de Villars, fut pourvu de l'office d'amiral en 1594, après la démiſſion du maréchal de Biron, & fut tué de ſang froid par les Eſpagnols, le 24 juillet 1595.

51. Charles de Montmorenci, duc de Damville, fut honoré par Henri IV de la charge d'amiral de France & de Bretagne, en 1596, & mourut en 1612.

52. Henri, ſecond du nom, duc de Montmorenci, lui

lui ſuccéda en cette charge, l'an 1612, & s'en démit l'an 1626, entre les mains du roi Louis XIII, qui la ſupprima par édit du mois d'octobre de la même année, & créa celle de grand-maître & chef de la navigation.

53. Armand-Jean Dupleſſis, cardinal, duc de Richelieu, fut établi, en 1626, grand-maître, chef & ſurintendant de la navigation & du commerce de France, & mourut le 4 décembre 1642.

54. Armand de Maillé, duc de Fronſac, marquis de Brezé, grand-maître, chef & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de France, prêta le ſerment de cette charge en 1643, & fut tué ſur mer d'un coup de canon, le 14 juin 1646.

* Anne d'Autriche, reine régente, fut établie par le roi Louis XIV ſon fils, ſurintendante des mers de France, l'an 1646. Elle s'en démit l'an 1650.

55. Céſar, duc de Vendôme & de Beaufort, fut pourvu de la charge de grand-maître, chef & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de France en 1650, & mourut en 1665.

56. François de Vendôme, duc de Beaufort, prêta le ſerment de cette charge l'an 1651, & diſparut dans un combat devant Candie, le 25 juin 1669.

57. Louis de Bourbon, comte de Vermandois, légitimé de France, fut revêtu de cette dignité par ſon père Louis XIV, au mois d'août 1669, & mourut le 18 novembre 1683.

58. Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouſe, fut pourvu de la charge d'amiral de France en 1683, par le roi Louis XIV ſon père. Il eſt mort à Rambouillet, le 1er. décembre 1737.

59. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fut pourvu en ſurvivance de la charge d'amiral de France, le 1er. janvier 1734.

Grands-maîtres des Arbalêtriers.

Le grand-maître des arbalêtriers étoit, en France, un grand officier de la couronne, qui avoit la ſurintendance ſur tous les officiers des machines de guerre avant l'invention de l'artillerie.

1. Thibaut de Montlear eut cette qualité ſous le roi ſaint Louis, & eſt nommé, dans un arrêt du parlement de Paris de l'an 1230, entre les grands-ſeigneurs du royaume.

2. Renaud de Rouvroi poſſédoit cette charge en 1274.

3. Jean de Burlas, ſénéchal de Guienne, exerça cet office dans les années 1284, 1287 & 1301, ſuivant les anciens états de la Maiſon du Roi.

4. Jean le Picard en jouiſſoit l'an 1298.

5. Pierre de Courteſot étoit pourvu de cette charge en l'an 1303.

6. Thibaud, ſire de Chepoi, chevalier, amiral de France, étoit grand-maître des arbalêtriers du Roi, dans les années 1303, 1304 & 1307.

7. Pierre de Gallard, chevalier, ſeigneur d'Eſpieux & de Limeil, poſſéda cet office depuis 1310 juſqu'à ſa mort.

8. Etienne de la Baume, dit le Galois, ſeigneur de Mont-Revel, en jouit depuis 1338 juſqu'en 1346.

9. Mathieu, ſecond du nom, ſeigneur de Roye, en fut pourvu l'an 1346, & la poſſédoit encore en 1349.

10. Robert, ſire de Houdetot, fut créé grand-maître des arbalêtriers au mois de mai 1350.

11. Baudoin de Lens, ſire d'Annequin, exerçoit cette charge en 1358.

12. Nicolas Deligne, ſeigneur d'Ollignies, étoit maître des arbalêtriers en 1364.

13. Hugues de Châtillon, ſeigneur de Dampierre, étoit maître des arbalêtriers en 1364 & en 1369. Il fut deſtitué l'an 1379, & rétabli trois ans après dans cette charge, qu'il exerça juſqu'en 1388.

* Marc de Grimaud, ſeigneur d'Antibes, fut nommé capitaine-général des arbalêtriers, tant de pied que de cheval, en 1373.

14. Guichard Dauphin, premier du nom, ſeigneur de Jaligny, petit-fils de Robert III, comte de Clermont & Dauphin d'Auvergne, étoit grand-maître des arbalêtriers l'an 1379, le ſeigneur de Dampierre ayant été rétabli. Depuis il fut remis en poſſeſſion de cette charge l'an 1388, & l'exerça juſqu'en 1394, que Renaud de Trie en fut pourvu, & enſuite Jean, ſire de Beuil, après lequel il jouit encore de cet office depuis 1399 juſqu'en 1403.

15. Renaud de Trie, ſeigneur de Serifontaine, &c. exerçoit l'office de grand-maître des arbalêtriers en 1394, & fut fait amiral de France en 1397.

16. Jean IV, ſire de Beuil, poſſédoit cette charge en 1396, 1397 & 1398.

17. Jean de Hangeſt, ſeigneur de Hugueville, en fut pourvu à la place de Guichard Dauphin, l'an 1403.

18. Jean, ſire de Hangeſt & d'Aveneſcourt, fut créé maître des arbalêtriers du Roi en 1407, & fut dépoſé en 1411.

19. David, ſire de Rambures, prêta le ſerment de cette charge en 1411.

20. Jean de Torſai, ſeigneur de la Motte-Sainte-Huaye, fut nommé grand-maître des arbalêtriers l'an 1415; mais il fut deſtitué en 1418, par la faction de Bourgogne, parce qu'il avoit embraſſé le parti de Charles, Dauphin de Viennois, régent du royaume. Il vivoit encore l'an 1423, & prenoit toujours la qualité de grand-maître des arbalêtriers.

21. Jacques de la Baume, ſeigneur de Labergemont, Montfort, &c. ſuccéda à Jean de Torſai en 1418.

22. Hugues de Lannoi, ſeigneur de Santes, reçut les proviſions de cet office en 1421.

23. Jean Malet, cinquième du nom, ſeigneur de Graville & de Marcouſſis, grand-pannetier & grand-ſauconnier de France, étoit grand-maître des arbalêtriers en 1425.

24. Jean d'Eſtouteville, ſeigneur de Torci, exerça cette charge depuis 1449 juſqu'en 1460.

25. Jean, ſire & ber d'Auxi, quatrième du nom, en jouit depuis 1461 juſqu'en 1466.

26. Aimar Deprie, ſeigneur de Montpoupon, fut le dernier grand-maître des arbalêtriers de France en 1523.

Grand-maître de l'artillerie de France.

Officier de la couronne depuis l'an 1600. Henri IV créa cette charge en faveur de Maximilien de Béthune, duc de Sulli. Le grand-maître a la ſurintendance ſur tous les officiers de l'artillerie, dans tous les arſenaux du royaume : il exerce ſa juridiction ſur l'arſenal de Paris, & met, pour marque de ſa charge, deux canons ſur leurs affûts au deſſous de l'écu de ſes armes. Voici ce que l'Hiſtoire nous fournit touchant la ſuite de ces officiers.

1. Guillaume de Dourdan étoit maître de l'artillerie du Louvre en 1291.

2. Guillaume, châtelain de Montargis, étoit maître de l'artillerie de Montargis, en 1291 ou 1313.

3. Guillebat du Louvre étoit maître de l'artillerie du Louvre en 1294, & exerça cette charge juſqu'en 1316.

4. Etienne Amigard étoit maître de l'artillerie du Louvre en 1297, & de celle de Melun en 1322.

5. Jean du Louvre avoit la conduite de la charge de maître de l'artillerie du Roi, ſous ſon père, en 1295, & l'exerçoit encore en 1329.

6. Jean Gautier étoit prépoſé aux artilleries qui ſe faiſoient au Louvre en 1297, 1299 & 1300.

7. Benoît Fabri travailloit aux artilleries du Louvre ès années 1307 & ſuivantes, juſqu'en 1315.

8. Adam étoit maître de l'artillerie de Rouen en 1314.

9. Etienne de la Chambre avoit ſoin des artilleries ès années 1295, 1297, 1301 & 1302.

10. Pierre Lavache, châtelain de Melun, étoit maître de l'artillerie à Melun en 1296, & exerçoit encore en 1317.

11. Jean du Lion étoit garde & viſiteur de l'artillerie du Roi au baillage de Vermandois & ſur la frontière, lorſqu'il fut établi à la garde de l'artillerie du Louvre en 1344, & eſt qualifié ſouverain maître des artilleries du Roi, dans un compte de l'artillerie depuis 1358 juſqu'en 1365.

12. Milet du Lion fut pourvu de la charge de maître-général & viſiteur de l'artillerie du Roi en 1378, & l'exerça juſqu'en 1397.

13. Jean de Soiſi fut inſtitué maître-général de l'artillerie, & viſiteur de toutes les artilleries de France en 1397, & mourut en 1407.

14. Mathieu de Beauvais, dit Gode, fut pourvu de cette charge en 1407. Il fut dépoſſédé en 1411, y fut rétabli en 1413, & en jouit juſqu'en 1415.

15. Etienne Lambin en fut pourvu en 1411, & en fut dépoſſédé à cauſe de ſon abſence, en janvier 1413.

16. Jean Gaude, maître de l'artillerie du Roi, fut tué à l'entrée du duc de Bourgogne à Paris, en 1418.

17. Nicolas de Manteville, ſeigneur d'Aunoi, fut pourvu de la charge de général, maître & viſiteur des artilleries du Roi en 1415, ſur la réſignation de Mathieu de Beauvais, dont il fut déchargé en 1418.

18. Jean Petit, capitaine des archers du corps du duc de Bourgogne, fut inſtitué général, maître & viſiteur des artilleries de France en 1418, & en jouit juſqu'en 1420.

19. Philibert de Molans fut commis, en 1420, au fait & gouvernement de l'artillerie, en fut pourvu en chef en 1424, & vivoit en 1439.

20. Pierre Beſſonneau fut inſtitué général, maître & viſiteur de l'artillerie du Roi, en 1420, par Charles, Dauphin de Viennois, régent du royaume, depuis Roi, ſeptième du nom, dont il ſe démit en 1444.

Pierre Carême fut commis au gouvernement de l'artillerie, pour le Languedoc & la Guienne, en 1421, & exerçoit en 1422.

Raymond Marc fut commis au gouvernement de l'artillerie de France, en l'abſence de Philibert de Molans, en 1432, & mourut la même année.

Guillaume de Troyes fut commis à l'exercice de maître de l'artillerie après la mort de Raymond Marc, & pendant l'abſence de Philibert de Molans, par Henri VI, roi d'Angleterre, le 27 janvier 1432, & en faiſoit les fonctions en 1435.

Triſtan Lhermite, ſeigneur de Mouliers & du Bouchet, fut commis à l'exercice de la charge de maître de l'artillerie, par le connétable de Richemond, en 1436, dont il ſe démit peu après.

Jean Bureau, ſeigneur de Montglas, fut commis verbalement, par le Roi, au fait & gouvernement de l'artillerie de France, pour le ſiége de Meaux, en 1439, & le Roi lui en donna lettres la même année.

Vernon de Geneſtet exerça par commiſſion la charge de maître de l'artillerie pendant la maladie de Pierre Beſſonneau.

21. Gaſpard Bureau, ſeigneur de Villemonble, &c. fut pourvu, en 1444, de la charge de maître de l'artillerie.

22. Hélion le Groing fut pourvu de la charge de général, maître, viſiteur de toutes les artilleries de France après la mort de Gaſpard Bureau, mais il n'en fit pas long-tems les fonctions.

Louis, ſire de Cruſſol, pannetier de France, fut commis au gouvernement de toutes les artilleries, depuis 1467 juſqu'en 1472.

23. Gobert Cadiot fut pourvu de la charge de

maître & viſiteur de l'artillerie de France, le dernier mai 1472, & mourut au mois de janvier ſuivant.

24. Guillaume Bournel fut pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie l'an 1473, & la poſſéda juſqu'à ſa mort, arrivée en 1477.

25. Jean Chollet lui ſuccéda, & mourut en 1479. De ſon tems l'artillerie fut diviſée en trois bandes, qui avoient chacune un maître. Chollet commandoit la première bande; Galiot de Genouillac la ſeconde, appelée la bande de Bertrand de Saman, parce que ce Bertrand en étoit capitaine; & Perceval de Dreux la troiſième, qu'on nommoit la bande des Bâtons, dont Guillaume Bachelier avoit la charge. Il y avoit encore un maître d'artillerie pour la Normandie, nommé Geraud de Saman.

* Guillaume Picard, bailli de Rouen, fut commis au gouvernement de toute l'artillerie après la mort de Jean Chollet en 1479, mais il l'exerça fort peu.

26. Galiot de Genouillac, qui étoit capitaine de la ſeconde bande, fut nommé grand-maître de l'artillerie en 1479. Jean Barrabin, qui avoit été lieutenant-général de l'artillerie, fut créé capitaine en la place de Genouillac.

27. Guyot de Lauzières, ſénéchal d'Armagnac, quitta cet office pour prendre la charge de grand-maître de l'artillerie de France en 1493.

* Jean de la Grange fit la fonction de maître de l'artillerie du Roi, à la journée de Fornoue, en juillet 1495.

* Jacques de Silli, bailli de Caen, exerça l'office de maître de l'artillerie au ſiége de Capoue, l'an 1501.

28. Paul de Buſſerade, qui étoit auparavant lieutenant-général de l'artillerie de France, fut créé grand-maître en 1504, & poſſéda cette charge juſqu'en 1512, qu'il fut tué d'un coup de canon au ſiége de Ravenne.

29. Jacques de Genouillac, dit Galiot, ſénéchal d'Armagnac, fut pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie après la mort de Buſſerade, en 1512, & de l'office de grand-écuyer de France en 1544. Il mourut l'an 1546.

30. Antoine, ſeigneur de la Fayette, fut inſtitué maître de l'artillerie delà les monts, par le roi Louis XII, & fit ſa démiſſion en faveur de Jean de Pommereul, l'an 1515.

31. Jean de Pommereul, ſeigneur du Pleſſis Brion, reçut les proviſions de la charge de maître de l'artillerie au duché de Milan & delà les monts, l'an 1515, & l'exerça juſqu'en 1524.

32. Jean, ſeigneur de Taix, colonel de l'infanterie françaiſe, ſuccéda, en 1546, à Jacques de Genouillac. Il fut deſtitué l'année ſuivante.

33. Charles de Coſſé, premier du nom, comte de Briſſac, fut pourvu de l'office de grand-maître de l'artillerie en 1547, & fut fait maréchal de France en 1550.

34. Jean d'Eſtrées obtint cette charge l'an 1550. On remarque qu'il fut le premier qui profeſſa publiquement la religion prétendue réformée en Picardie. Il mourut fort âgé, l'an 1567.

35. Jean Babou, ſeigneur de la Bourdaiſière, maître de l'artillerie du Roi, ſervit en cette qualité à la bataille de Moncontour, en 1569. Il mourut la même année.

36. Armand de Gontaud, ſeigneur de Biron, lui ſuccéda, puis fut créé maréchal de France l'an 1577.

37. Philibert de la Guiche poſſéda cet office après la démiſſion du maréchal de Biron, en 1578.

38. François d'Eſpinai, ſeigneur de Saint-Luc, en fut pourvu l'an 1596, & fut tué au ſiége d'Amiens le 8 ſeptembre 1597.

39. Antoine d'Eſtrées, marquis de Cœuvres, fut créé maître de l'artillerie du Roi, l'an 1597, & ſe démit de cette charge l'an 1599.

40. Maximilien de Béthune, premier du nom, duc de Sulli, pair & maréchal de France, prince d'Enrichemont, &c. obtint en 1599 la charge de grand-maître de l'artillerie, que le roi Henri IV érigea en ſa faveur ſur le pied de charge de la couronne, l'an 1600. On lui donna, en 1634, le bâton de maréchal de France.

41. Maximilien de Béthune, ſecond du nom, marquis de Roſni, fut pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie par la démiſſion de ſon père en 1618, & mourut en 1634.

* Henri de Schomberg, maréchal de France, exerça l'office de grand-maître de l'artillerie par commiſſion, en 1621 & 1622.

* Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, maréchal de France, eut la même commiſſion durant la diſgrace du marquis de Roſni.

42. Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, pair & maréchal de France, reçut les proviſions de l'office de grand-maître de l'artillerie en 1634, & mourut en 1664.

43. Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin, de la Meilleraye & de Mayenne, pair de France & gouverneur d'Alſace, fut pourvu de cette charge du vivant de ſon père, & s'en démit en faveur du comte de Lude.

44. Henri de Daillon, comte, puis duc de Lude, prêta le ſerment de grand-maître de l'artillerie de France, au mois de juillet 1669, & mourut en 1685.

45. Louis de Crevant, marquis, puis duc d'Humières, maréchal de France, fut reçu grand-maître de l'artillerie au mois de ſeptembre 1685. Il mourut en 1694.

46. Louis-Auguſte de Bourbon, légitimé de France, prince ſouverain de Dombes, duc du Maine, lieutenant-général des armées du Roi, fut nommé grand-maître de l'artillerie le 4 ſeptembre 1694.

47. Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, &c. fut nommé en avril 1710, grand-maître de

23. Jean Malet, cinquième du nom. [illegible] Graville & de Marcouſſis, grand fauconnier de France [illegible] balêtriers [illegible]

24. [illegible] exer [illegible] er [illegible]

CHRONOLOGIE.

CHAMBELLAN.

Le grand-chambellan de France eſt un officier de la couronne, qui commande à tous les officiers de la chambre & de la garde-robe du Roi. Quand le Roi s'habille, il lui donne ſa chemiſe, & ne cède cet honneur qu'aux fils de France & aux Princes du ſang. Lorſque le Roi mange dans ſa chambre, il y fait tous les honneurs; il lui donne la ſerviette & le tient. Dans les cérémonies & aux aſſemblées, ſon ſiége eſt derrière celui du Roi; mais quand le Roi tient ſon lit de juſtice au parlement, le grand-chambellan eſt aſſis à ſes pieds ſur un carreau de velours violet, couvert de fleurs de lis d'or. Il ſe trouve encore aux audiences des ambaſſadeurs, où il a ſa place derrière le fauteuil du Roi, & il couchoit anciennement dans la chambre du Roi quand la Reine n'y étoit point. C'étoit lui qui faiſoit prêter le ſerment de fidélité à ceux qui faiſoient hommage au Roi, qui gardoit les coffres & les tréſors du Roi, & avoit l'adminiſtration des finances; qui ſignoit les lettres-patentes & autres actes de conſéquence, & qui gardoit le cachet du cabinet. Le jour du ſacre, il chauſſe les bottes au Roi & lui vêt la dalmatique & le manteau royal. Lorſque le Roi eſt décédé, il enſevelit le corps, étant accompagné des gentilshommes de la chambre. Les grands-chambellans ont une table entretenue chez le Roi; mais M. le duc de Chevreuſe, grand-chambellan, s'en accommoda avec les premiers maîtres-d'hôtel, leſquels tiennent à préſent cette table, qui eſt toujours appelée la table du grand-chambellan. Les marques de ſa dignité ſont deux clefs d'or, dont le manche ſe termine en couronne royale, paſſées en ſautoir derrière l'écu de ſes armes. Les Rois de Perſe avoient leurs chambellans. Il eſt parlé, dans les *Actes des Apôtres*, d'un chambellan d'Hérode. Les Empereurs romains du haut & du bas Empire ont eu leurs chambellans, qui ont été appelés *prapoſiti cubiculi*, & les derniers Empereurs grecs de Trébiſonde ont conſervé cette dignité. On croit que c'eſt, en France, la plus ancienne charge de la couronne. Pluſieurs hiſtoriens ont aſſuré que Gautier de Calès ou de Caux étoit chambellan de Clotaire, fils de Clovis. Voici ce que l'Hiſtoire nous apprend touchant la ſuite de ceux qui ont exercé cette charge.

Nicole Gille aſſure que Clovis, premier Roi chrétien, eut pour chambellan Aurélien; mais le témoignage de cet auteur n'eſt pas de grande autorité. Gaguin dit que Gautier de Calès, ſeigneur d'Yvetot, fut grand-chambellan de Clotaire. Aimoin & Fredegaire parlent de Valdemar, grand-chambellan de Gontran, roi d'Orléans. Grégoire de Tours fait mention d'Evreux & de Féraut, chambellans de Chilpéric; il parle auſſi de Sœregiſile, chambellan de Sigebert, roi de Metz, qui fut meſſen voulant défendre ce Prince lorſque Frédegonde le fit aſſaſſiner à Vitry. L'on trouve ſous Childebert, fils de Sigebert, trois chambellans, Eberon, qui fut gouverneur de Poitiers; Cotheron & Eradanes: Théodoric ſon fils avoit Berthaire pour chambellan.

Dans la race des Carlovingiens, Algiſe étoit grand-chambellan de Charlemagne, & fut un des chefs de l'armée du Roi contre les Sénés. Etant mort dans la bataille, Mangefrid lui ſuccéda dans la charge & dans le commandement d'une partie de l'armée. Gérouſt ou Gérouge ſervit Louis-le-Débonnaire en cette qualité, ou fut, ſelon d'autres, capitaine de la garde de la porte. Bernard, duc de Septimanie, fut grand-chambellan de Louis-le-Débonnaire; Angilram, de Charles-le-Chauve. Boſon, frère de l'impératrice Richilde, femme de l'empereur Charles-le-Chauve, le fut de Louis-le-Bègue. Ce Boſon ayant été fait Roi de Provence, Théodoric lui ſuccéda dans ſa charge; il la conſerva pendant le règne de Louis & de Carloman, fils de Louis-le-Bègue, qu'il fit ſacrer Rois de France après la mort de leur père.

Dans la famille de Hugues Capet commença la diſtinction du chambellan & du chambrier. Sous Philippe I, Angilram étoit grand-chambellan, & Gaſton de Poiſſy, qui fut pourvu de cet office après lui, prend la qualité de chambellan dans une charte ſous Louis-le-Gros. Sous le règne de Louis-le-Jeune, l'on trouve Renaud, grand-chambellan, & Mathieu, chambrier. Depuis Philippe-Auguſte la ſucceſſion des chambellans eſt plus ſuivie.

1. Gautier de Villebéon, premier du nom, ſeigneur de la Chapelle & de Nemours, étoit chambellan de France ſous les règnes de Louis-le-Jeune & de Philippe-Auguſte. Il mourut fort âgé, en 1205.

2. Gautier de Villebéon, ſecond du nom, dit *le Jeune*, ſeigneur de la Chapelle, ſuccéda à ſon père en cette charge, qu'il exerçoit encore en 1219.

3. Philippe, ſecond du nom, ſeigneur de Nemours, chambellan de France ſous les règnes de Louis-le-Jeune & de Philippe-Auguſte, étoit fils de Gautier, ſeigneur de Nemours, & petit-fils de Philippe de Nemours, lequel étoit frère de Gautier II, ſeigneur de la Chapelle.

4. Adam de Villebéon, ſeigneur de la Chapelle-Gautier & de Villebéon, étoit chambellan de France en 1223, & mourut en 1238.

5. Pierre de Villebéon, ſeigneur de Baignaux, fils d'Adam, chambellan de France, fut en grand crédit auprès du roi ſaint Louis, & l'accompagna en ſes deux voyages d'outre-mer. Il mourut au port de Tunis en Afrique l'an 1270, & ſon corps fut apporté à Saint-Denis, où il eſt enterré aux pieds du Roi.

6. Mathieu de Marli, de la Maiſon de Montmorenci, exerçoit l'office de chambellan de France en 1272.

7. Pierre, ſeigneur de la Broſſe, de Langeais en Touraine, chambellan de France, fut fort aimé du

roi Philippe-le-Hardi ; mais ayant, dit-on, abuſé de ſa faveur, il fut condamné à être pendu ; ce qui fut exécuté en préſence des ducs de Bourgogne & de Brabant, & du comte d'Artois, l'an 1277.

8. Raoul de Clermont, ſecond du nom, ſeigneur de Neſle, eſt qualifié chambellan de France dans l'arrêt rendu en faveur du roi Philippe-le-Hardi, pour le comté de Poitou, l'an 1285. Il fut depuis connétable de France, & fut tué à la bataille de Courtrai en 1302.

9. Mathieu, quatrième du nom, dit *le Grand*. ſeigneur de Montmorenci, amiral de France, fut pourvu de la charge de grand-chambellan par le roi Philippe-le-Bel, & mourut en 1304.

10. Mathieu de Trie, premier du nom, ſeigneur de Fontenai, chambellan de France, vivoit en 1306.

11. Enguerrand de Marigny, troiſième du nom, comte de Longueville, chambellan de France, fut fort en crédit auprès du roi Philippe-le-Bel ; mais étant tombé dans la diſgrace du comte de Valois, frère du Roi, il fut pendu au gibet de Montfaucon près Paris, en 1315, ſous le règne ſuivant.

12. Jean, premier du nom, vicomte de Melun, rendit de grands ſervices au roi Philippe-le-Long, qui lui donna la charge de chambellan de France en 1318. Il étoit mort en 1347.

13. Jean, ſecond du nom, vicomte de Melun, créé comte de Tancarville par le roi Jean, ſuccéda à ſon père dans la charge de chambellan, & fut reçu grand-maître de France en 1351. Il mourut l'an 1382.

14. Jean, troiſième du nom, vicomte de Melun, grand-chambellan de France en 1382, mourut en 1384.

15. Arnaud Amanjeu, ſire d'Albert, étoit grand-chambellan dès l'année 1381, & mourut en 1401.

16. Jacques de Bourbon, ſecond du nom, comte de la Marche, fut pourvu de l'office de grand-chambellan de France en juillet 1397, & mourut en 1438.

17. Guy, ſeigneur de Couſan, exerçoit cette charge dans les années 1401 & 1407.

18. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, fut créé grand-chambellan de France par lettres du 17 avril 1407, & ſouverain maître-d'hôtel ou grand-maître de la Maiſon du Roi l'an 1413, & mourut en 1446.

19. Jean, ſecond du nom, ſeigneur de Montmorenci, reçut en 1424 les proviſions de cet office, dont il ſe démit en faveur du ſeigneur de la Trémoille.

20. Georges, ſeigneur de la Trémoille, fut honoré de la charge de grand-chambellan de France par le roi Charles VII en 1427. Il mourut l'an 1446.

21. Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois & de Longueville, poſſédoit cet office dès l'an 1443, & mourut en 1470.

22. Antoine de Châteauneuf, ſeigneur du Lau, grand-chambellan & bouteiller de France, fut arrêté priſonnier l'an 1466, & s'échappa deux ans après. Il vivoit encore l'an 1472.

23. René, ſecond du nom, duc de Lorraine & de Bar, reçut les proviſions de la charge de grand-chambellan de France en 1486 ; mais il ſe ligua enſuite avec le duc d'Orléans (Louis XII) contre le Roi (Charles VIII), & mourut en 1508.

24. François d'Orléans, premier du nom, comte de Dunois & de Longueville, étoit grand-chambellan de France dès l'année 1484, & mourut en 1491.

25. François, marquis de Hocbert, comte de Neuchâtel en Suiſſe, ſeigneur de Rothelin, &c. fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France en 1491, dont il fut déchargé l'année ſuivante, & mourut en 1503.

26. Philippe de Crevecœur, ſeigneur d'Eſquerdes, maréchal de France, fut nommé grand-chambellan de France en février 1492, & mourut en 1494.

27. Louis de Luxembourg, prince d'Altemure, exerçoit cet office en 1500, & mourut en 1503.

28. François d'Orléans, ſecond du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut en 1512.

29. Louis d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut l'an 1516.

30. Claude d'Orléans, duc de Longueville, poſſéda enſuite cette charge, & fut tué au ſiége de Pavie l'an 1524, âgé d'environ dix-ſept ans.

31. Louis d'Orléans, ſecond du nom, duc de Longueville, qui lui ſuccéda en cet office, mourut l'an 1537.

32. François d'Orléans, troiſième du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut à Amiens en 1551, âgé de ſeize ans.

33. François de Lorraine, duc de Guiſe, grand-chambellan & grand-veneur de France, mourut au ſiége d'Orléans en 1563.

34. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, qui lui ſuccéda, mourut à Soiſſons en 1611.

35. Henri de Lorraine ſon fils, duc de Mayenne & d'Aiguillon, grand-chambellan de France, fut envoyé en Eſpagne, ambaſſadeur extraordinaire, l'an 1612, pour ſigner le mariage de Louis XIII avec l'Infante, & fut tué au ſiége de Montauban l'an 1621.

36. Claude de Lorraine, duc de Chevreuſe, fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France en 1621, & mourut en 1657.

37. Louis de Lorraine, duc de Joyeuſe, reçut les proviſions de cet office en 1644, fut fait depuis colonel-général de la cavalerie légère de France, & mourut en 1654.

38. Henri de Lorraine, ſecond du nom, duc de Guiſe & grand-chambellan de France, accompagna la reine de Suède à ſon entrée dans Paris l'an 1656, & mourut en 1664.

39. Geoffroy-Maurice de la Tour, duc de Bouil-

lon, prêta le ſerment au Roi pour la charge de grand-chambellan au mois d'avril 1658, & mourut en 1721.

40. Emmanuel-Théodoſe de la Tour, duc de Bouillon, fut nommé grand-chambellan de France en ſeptembre 1715, ſur la démiſſion du duc de Bouillon ſon père. Il mourut en 1730.

41. Fréderic-Maurice-Caſimir de la Tour, prince de Turenne, fut reçu grand-chambellan de France, en ſurvivance du duc d'Albret ſon père, dont il prêta ſerment le 3 mai 1717 : mort le 1 octobre 1723.

42. Charles-Godefroy de la Tour, duc de Bouillon, fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France par la démiſſion de ſon père, & en prêta le ſerment le 26 août 1728.

Cette charge eſt reſtée juſqu'au bout dans la Maiſon de Bouillon.

CHAMBRIER DE FRANCE.

Officier de la couronne, qui étoit diſtingué du grand-chambellan. Il fut ſupprimé par François I, qui, en ſa place, créa un premier gentilhomme de ſa chambre. Un des plus conſidérables droits de la charge de grand-chambrier étoit d'avoir juridiction, par lui-même & par ſes lieutenans, ſur tous les marchands & artiſans du royaume, de donner des lettres de maîtriſe & de leur faire obſerver les ordonnances. Il tenoit ſa juridiction à Charonne & à Picpus, au bout du fauxbourg Saint-Antoine, & ſes jugemens étoient portés par appel au grand-conſeil. La différence des deux charges de grand-chambellan & de grand-chambrier paroît par des lettres-patentes du roi Charles V en 1368, où il eſt dit que le chambellan de France avoit dix ſous ſur chaque maîtriſe, & le chambrier ſix. Voici ce que l'on peut ſavoir de la ſuite des chambriers par les anciens titres.

Suite chronologique des chambriers de France ſous la troiſième race de nos Rois.

1. Renaud, chambrier de France en 1060, ſous le roi Henri I.

2. Walerand, en 1065 & 1085, ſous Philippe I.

3. Guy, fils de Walerand, en 1106 & 1121, ſous Philippe I & Louis-le-Gros.

4. Albéric, en 1128, ſous Louis-le-Gros.

5. Manaſſés, en 1130, ſous Louis-le-Gros.

6. Hugues, en 1134, ſous le même Roi.

7. Mathieu, premier du nom, comte de Beaumont, en 1139, ſous Louis-le-Jeune.

8. Albéric, premier du nom, comte de Dammartin, en 1162, ſous le même Roi, vivoit en 1181.

9. Mathieu, ſecond du nom, comte de Beaumont, en 1174, ſous le même Roi.

10. Renaud fut créé chambrier de France en 1176, & vivoit en 1179, ſous le même Roi.

11. Raoul étoit chambrier de France en 1186, ſous Philippe-Auguſte.

12. Mathieu, troiſième du nom, comte de Beaumont, étoit chambrier de France en 1190 & 1207, ſous le même Roi, & mourut avant l'an 1214.

13. Urſion de Merville eſt qualifié chambrier de France dans les titres de l'année 1209.

14. Barthélemi, ſire de Roye, vers l'an 1209, ſous Philippe-Auguſte & Louis VIII, mourut en 1224.

15. Jean, comte de Beaumont, en 1225, ſous Louis VIII.

16. Jean de Nanteuil, en 1240 & 1248, ſous ſaint Louis.

17. Alphonſe de Brienne, comte d'Eu, en 1258, ſous le même Roi ; mort en 1270.

18. Erard, ſeigneur de Valeri, en 1272, ſous Philippe-le-Hardi, étoit mort en 1277.

19. Robert, ſecond du nom, duc de Bourgogne, en 1287, ſous Philippe-le-Bel.

20. Jean, ſecond du nom, comte de Dreux, en 1306, ſous le même Roi, mourut en 1309.

21. Louis, premier du nom, duc de Bourbon, dit *le Boiteux*, en 1312, ſous le même Roi, mourut en 1341.

22. Pierre, premier du nom, duc de Bourbon, en 1341, ſous Philippe de Valois, fut tué à la bataille de Crécy en 1346.

23. Louis, ſecond du nom, duc de Bourbon, en 1357, ſous le roi Jean, mourut en 1410.

24. Jean, premier du nom, duc de Bourbon, ſous le roi Charles VI, mourut priſonnier en Angleterre en 1434.

25. Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, en 1410, ſous le même Roi, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

26. Jean de Châlons, troiſième du nom, Prince d'Orange, en 1415, ſous le même Roi, nommé par les partiſans du duc de Bourgogne, mourut de la peſte à Paris en 1418.

27. Guillaume, ſeigneur de Château-Vilain, en 1419, élu par les partiſans du duc de Bourgogne, mourut en 1439.

28. Raoul de Cromwel, grand-tréſorier d'Angleterre, fut pourvu par le roi d'Angleterre de la charge de grand-chambrier de France en 1434, ſous Charles VII.

29. Charles, premier du nom, duc de Bourbon, mourut en 1456.

30. Jean, ſecond du nom, duc de Bourbon, en 1456, ſous le même Charles VII, mourut en 1488.

31. Pierre, ſecond du nom, duc de Bourbon, en 1488, ſous Charles VIII, mourut en 1503.

32. Charles, troiſième du nom, duc de Bourbon, en 1503, ſous Louis XII, fut tué à l'aſſaut de la ville de Rome en 1527.

33. Henri de France, duc d'Orléans & d'Angoulême, en 1527, puis Dauphin en 1536, & Roi de France ſous le nom de Henri II en 1547.

34. Charles de France, duc d'Orléans, en 1536, mort en 1545.

Après ſa mort, en ſeptembre 1545, l'office de chambrier fut ſupprimé.

Grand-échanſon ou grand-bouteiller de France.

Officier de la couronne, qui préſente à boire au Roi dans les jours de cérémonie, comme au feſtin du ſacre & autres ſolennités, ce que font les gentilshommes ſervans aux jours ordinaires. Voici ce que l'on peut recueillir des anciens titres touchant l'ordre & la ſuite de ces officiers.

1. Hugues étoit bouteiller de France l'an 1060, ſous le roi Henri I.

2. Engenoul poſſédoit cet office en 1065 & 1067.

Un Adam exerçoit auſſi cette charge en 1067.

3. Renaud étoit bouteiller de France en 1069.

4. Guy jouiſſoit de cette charge en 1071 & 1074.

5. Hervé de Montmorenci l'exerçoit en 1075 & 1079.

6. Adelard en faiſoit les fonctions en 1085.

7. Lancelin étoit pourvu de cette charge en 1086.

8. Payen d'Orléans la poſſédoit en 1106 & 1107.

9. Guy de Senlis, deuxième du nom, ſeigneur de Chantilly, fut en crédit auprès du roi Louis-le-Gros, & étoit bouteiller de France en 1108 & 1111.

10. Gilbert de Garlande exerçoit cette charge en 1114 & en 1121.

11. Louis de Senlis avoit cet office en 1130.

12. Guillaume de Senlis, ſurnommé le Loup, ſeigneur de Chantilly, ſuccéda à Louis ſon frère en la charge de bouteiller de France, qu'il exerça depuis l'an 1131 juſqu'en 1147.

13. Guy de Senlis, quatrième du nom, ſeigneur de Chantilly, fut bouteiller de France après ſon père, juſqu'en l'an 1188.

14. Guy de Senlis, troiſième du nom, ſuccéda à ſon père en cette charge l'an 1188. (Tant de ſeigneurs de cette Maiſon des comtes de Senlis, ſeigneurs de Chantilly, ayant été ſucceſſivement pourvus de cette charge de bouteiller, l'avoient rendue comme héréditaire & patrimoniale dans cette Maiſon : le nom leur en eſt reſté, & l'on ne déſigne plus cette Maiſon que par le nom des Bouteillers de Senlis, ſeigneurs de Chantilly). Ils ont eu pour ſucceſſeurs :

15. Robert de Courtenay, premier du nom, ſeigneur de Champignelles, qui fut pourvu par le roi Louis VIII, de la charge de bouteiller de France en 1223. Elle étoit alors la ſeconde charge de la couronne.

16. Etienne de Sancerre, ſeigneur de Saint-Briſſon, poſſédoit cet office en 1248.

17. Jean de Brienne, dit d'Acre, étoit bouteiller de France l'an 1258.

Ferry de Verneuil, maréchal de France en 1272, étoit échanſon de France l'an 1288, ſuivant les titres de la chambre des comptes.

Mathieu, ſeigneur de Marli, chevalier, eſt qualifié *maître échanſon de France* dans ſon épitaphe. Il mourut en 1305.

18. Guy de Châtillon, troiſième du nom, comte de Saint-Paul, fut pourvu de la charge de bouteiller de France par le roi Philippe-le-Bel, en 1296.

Érard de Montmorenci, ſeigneur de Conflans, étoit échanſon de France en 1309 & 1321.

19. Henri, quatrième du nom, ſire de Sulli, ſuccéda au comte de Saint-Paul en la charge de grand-bouteiller de France en 1317, & fut fait gouverneur du royaume de Navarre en 1329. Il en eut l'adminiſtration juſqu'en 1334.

Pierre de Chantemeſle étoit maître-échanſon du Roi en 1325.

20. Miles, ſixième du nom, ſire de Noyers, maréchal & porte-oriflamme de France, étoit bouteiller de France en 1336 & en 1343.

Gilles, ſeigneur de Soyecourt, exerçoit la charge d'échanſon de France en 1328, & vivoit encore en 1344.

Bryant, troiſième du nom, ſire de Montejan, étoit échanſon de France en 1346 & 1351.

21. Jean III de Châlons, comte d'Auxerre & de Tonnerre, faiſoit la fonction de grand-bouteiller de France au ſacre du roi Jean, l'an 1350, & poſſéda cet office juſqu'à ſa mort, qui arriva l'an 1364.

22. Jean II, comte de Sarrebruche & ſire de Commerci, fut pourvu de la charge de grand-bouteiller de France en 1364, & mourut vers l'an 1383.

Triſtan de Magnelets étoit échanſon de France en 1367, & l'étoit encore en 1379.

Guichard Dauphin, ſeigneur de Jaligny, fut fait échanſon de France en 1380.

23. Enguerrand VII, ſire de Couci, comte de Soiſſons, rendit de ſi grands ſervices à Charles VI, que ce Roi le voulut honorer de la charge de connétable de France après la mort de Bertrand du Gueſclin ; mais il s'en excuſa, & accepta ſeulement celle de grand-bouteiller de France vers l'an 1384.

Guy, ſeigneur de Couſan, fut fait grand-échanſon de France en 1385.

Louis de Guyac fut échanſon de France depuis l'an 1386 juſqu'en 1396.

24. Jacques de Bourbon, ſeigneur des Préaux, fut nommé grand-bouteiller de France en juillet 1397, & prêta ſerment pour l'office de premier préſident laïc en la chambre des comptes de Paris, au mois d'août ſuivant, prétendant que cette charge appartenoit au grand-bouteiller, quoiqu'il n'en fût point fait mention dans ſes lettres.

Charles de Savoiſi, ſeigneur de Seignelai, fut

grand-échanſon de France depuis 1397 juſqu'en 1413.

25. Guillaume de Melun, quatrième du nom, comte de Tancarville, fut pourvu de la charge de grand-bouteiller de France & de celle de premier préſident en la chambre des comptes l'an 1402.

26. Pierre des Eſſarts ſuccéda au comte de Tancarville en la charge de grand-bouteiller de France & de premier préſideut laïc en la chambre des comptes, par lettres du mois de juillet 1410. Il eut la tête tranchée en 1413.

27. Waleran de Luxembourg, troiſième du nom, comte de Saint-Paul, fut pourvu de cet office en octobre 1410, à la place de Pierre des Eſſarts, & fait connétable de France en 1411.

28. Jean, ſire de Croi & de Renti, s'attacha aux intérêts de Jean, duc de Bourgogne, qui lui procura la charge de grand-bouteiller de France en 1411.

29. Robert de Bar, comte de Marle & de Soiſſons, prêta le ſerment de cet office l'an 1413, & fut auſſi reçu premier préſident laïc en la chambre des comptes de Paris.

Jean de Craon, ſeigneur de Montbaſon, fut fait grand-échanſon de France en la place de Charles de Savoiſy, l'an 1413.

30. Jean II, ſeigneur d'Eſtouteville, reçut les proviſions de la charge de grand-bouteiller de France en 1415, après la mort de Robert de Bar.

31. Jean de Neufchâtel, ſeigneur de Montagu, fut nommé grand-bouteiller de France en 1418, puis deſtitué, & enſuité rétabli en 1424.

Nicolas Mabri faiſoit la fonction de grand-échanſon de France en 1419.

Philippe de Courcelles exerçoit cet office en 1411.

32. Jacques de Dinan, ſeigneur de Beaumanoir, étoit grand-bouteiller de France en 1427.

33. Louis I, ſire d'Eſtouteville, poſſédoit cette charge l'an 1443.

34. Antoine de Châteauneuf, ſeigneur du Lau, grand-chambellan & bouteiller de France, priſonnier dans le château d'Uſſon en Auvergne, l'an 1446, s'échappa de cette priſon deux ans après.

35. Jean du Fou, gouverneur de Touraine, étoit premier échanſon du Roi en 1469.

36. Charles de Rohan, ſeigneur de Gié, exerça cette charge depuis 1498 juſqu'en 1516.

37. François de Baraton fut grand-échanſon après Charles de Rohan, juſqu'en 1519.

38. Adrien de Hangeſt, ſeigneur de Genlis, lui ſuccéda en 1520, & en fit la fonction juſqu'en 1533.

39. Louis de Beuil, comte de Sancerre, fut pourvu de cette charge l'an 1533.

40. Jean IV, ſire de Beuil, comte de Sancerre, grand-échanſon de France, mourut en 1638.

41. Jean V, ſire de Beuil, comte de Marans, grand-échanſon, mourut en 1665.

42. Pierre de Perien, marquis de Crenan, fut pourvu de cette charge, ſur la démiſſion du comte de Marans ſon beau-frère; il mourut en 1671.

43. Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Lanmari & de Chabanes, fut reçu grand-échanſon, ſur la démiſſion du marquis de Crenan.

44. Marc-Antoine Front de Beaupoil, marquis de Lanmari, a été reçu grand-échanſon le 3 ſeptembre 1702, après la mort de ſon père.

45. André de Gironde, comte de Buron, vicomte d'Embrief, ſeigneur de Neronde, d'Eſcuri, &c. fut pourvu de la charge de grand-échanſon, ſur la démiſſion du marquis de Lanmari, le 28 mai 1731.

Grand-écuyer de France.

Officier de la couronne, qui diſpoſe de preſque toutes les charges vacantes de la grande & de la petite écurie du Roi; qui ordonne de tous les fonds qui ſont employés aux dépenſes des écuries & haras de Sa Majeſté, & qui donne permiſſion de tenir académie pour inſtruire les jeunes hommes dans les exercices de la guerre. On appelle ordinairement cet officier *Monſieur le Grand*; il porte l'épée royale dans le fourreau aux entrées des Rois & dans les autres ſolennités. Pour marque de ſa charge, il la met à chaque côté de l'écu de ſes armes dans le fourreau, avec le baudrier. Voici ce que les anciens titres apprennent touchant la ſuite des grands-écuyers de France.

1. Roger, ſurnommé l'*Ecuyer* à cauſe de ſon emploi, étoit maître de l'écurie du roi Philippe-le-Bel en 1294.

2. Pierre Gentien étoit maître de l'écurie du Roi en 1295.

3. Denys de Melun & Jacques Gentien ſont nommés conjointement maîtres de l'écurie du Roi en 1298.

4. Guillebaud eſt dit maître de l'écurie du Roi en 1299.

5. Gilles Granche, maître de l'écurie du Roi en 1300, ſous Philippe-le-Bel.

6. Guillaume Piſdoë *le jeune* fut nommé premier écuyer du corps, & maître de l'écurie du roi Philippe-le-Long en 1316.

7. Jean Bataille, premier écuyer du corps, & maître de l'écurie du Roi en 1321, ſous le même, & 1325 ſous Charles-le-Bel.

8. Gilles de Clamart fut premier écuyer du corps & de l'écurie du Roi en 1325.

9. Philippe des Mouſtiers, premier écuyer du corps & maître de l'écurie, depuis 1330 juſqu'en 1333.

10. Oudard des Taules en 1335.

11. Henri de Lyénas en 1344, ſous Philippe de Valois.

12. Guillaume de Boncourt en 1345, ſous le même Roi.

13. Guillaume de Champagne, dit *le Maréchal*, en 1354, & en 1362 ſous le roi Jean.

14. Martelet du Meſnil en 1364, ſous Charles V.
15. Trouillard de Casfort en 1373, ſous le même Roi.
16. Colart de Tanques en 1376, ſous le même Roi.
17. Robert, ſeigneur de Montdoucet en 1397, ſous Charles VI.
18. Philippe de Gereſme, dit *Cordelier*, premier écuyer du corps, & grand-maître de l'écurie en 1399, ſous le même Roi.
19. Jean de Kaërnien ou de Kaërmien en 1411, ſous le même Roi.
20. Jean de Dici, dit *Bureau*, en 1413, ſous le même Roi.
21. André de Toulongeon en 1419, ſous le même Roi.
22. Huet de Corbie, commis à l'exercice de la charge de l'écurie, en 1420.
23. Hugues de Noer.
24. Pierre Frottier en 1421 & 1425, ſous Charles VI & Charles VII.
25. Jean du Vernet, dit le Camus de Beaulieu.
26. Jean Poton, ſeigneur de Saintrailles, grand-maître de l'écurie en 1431, ſous Charles VII.
27. Tannegui du Châtel en 1453, ſous le même Roi.
28. Jean de Guargueſalle en 1462 & 1471, ſous le même Roi.
29. Charles de Bigni en 1467, ſous le même oi.
30. Alain Goyon, grand-écuyer de France en 1474 & 1482, ſous le même Roi.
31. Pierre II, ſeigneur d'Urfé, en 1484, ſous Charles VIII.
32. Galéas de Saint-Séverin, fils de Robert, comte de Cajazze, en 1506, ſous Louis XII.
33. Jacques de Genouillac, ſeigneur d'Aſſier, grand-maître de l'artillerie de France, étoit grand-écuyer en 1525, ſous François I.
34. Claude Gouffier, duc de Rouanès, en 1548, ſous Henri II.
35. Léonard Chabot, comte de Charni, en 1570, ſous Charles IX.
36. Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf & comte d'Harcourt, en 1582, ſous Henri III.
37. Roger de Saint-Larry & de Thermes en..... puis en 1622 & en 1639, ſous les rois Henri III, Henri IV & Louis XIII.
38. Céſar-Auguſte de Thermes en 1620, ſous Louis XIII.
39. Henri Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, en 1640, ſous le même Roi.
40. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, en 1643.
41. Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, en 1666, ſous Louis XIV; mort le 13 juin 1718.
42. Henri de Lorraine, comte de Brionne, fut reçu grand-écuyer de France en ſurvivance du comte d'Armagnac ſon père, en février 1677, & mourut le 3 avril 1712.
43. Charles de Lorraine Armagnac, reçu en ſurvivance de ſon père, en mars 1712, lui ſuccéda le 13 juin 1718.

Cette charge de grand-écuyer eſt reſtée juſqu'au bout dans la Maiſon de Lorraine.

L'Hiſtoire nous apprend que, dans la Maiſon royale de France, il y a toujours eu des écuyers d'écurie près de la perſonne des Rois; ils les ſuivoient partout, ils couchoient à la porte de leur chambre, & étoient ſouvent élevés à la charge de premier écuyer. On voit dans l'état de la Maiſon du roi François I, dreſſé l'an 1543, que Robert de Pommereuil, chevalier, & Veſpaſien de Carvoiſin, écuyer d'écurie de ce Prince, furent pourvus ſucceſſivement de cette même charge de premier écuyer; place importante & de grande faveur, que nous avons vu dans les derniers règnes, occupée par les Saint-Simon, les Béringhen, les Polignac.

Suite chronologique des grands-fauconniers de France.

Le grand-fauconnier de France eſt un officier du Roi, qui a la ſurintendance ſur tous les officiers de la fauconnerie, chefs de vol & autres, & pourvoit à toutes ces charges. Cette charge a été démembrée de celle de grand-veneur. Le grand-fauconnier prête ſerment de fidélité entre les mains du Roi; il nomme à toutes les charges de chefs de vol, vacantes par mort. Tous les marchands fauconniers ſont obligés, ſous peine de confiſcation de leurs oiſeaux, de les préſenter au grand-fauconnier, qui les peut retenir s'il le trouve à propos. Les droits & prérogatives du grand-fauconnier ſont tirés d'une hiſtoire manuſcrite de Robert de la Marck, grand-fauconnier ſous Louis XII & François I. Cette charge eſt très-ancienne. On trouve dans le roman de Guerin le Lorrain, *fauconnier meſtre* ou *maître*, pour dire *grand-fauconnier*.

1. Jean de Beaune, fauconnier du Roi depuis 1250 juſqu'en 1258.
2. Etienne Granché, maître-fauconnier du Roi en 1274, ſous Philippe-le-Hardi.
3. Simon de Champdivers, maître-fauconnier du Roi, mort en 1316.
4. Pierre de Montguignard ou de Montguyard, maître-fauconnier du Roi en 1313 & 1321, ſous les rois Philippe-le-Bel & Philippe-le-Long.
5. Pierre de Neufvi, maître-fauconnier du Roi en.....
6. Jean de Champ-d'Avaine, maître de la fauconnerie du Roi en 1317.
7. Philippe Dauvin, ſeigneur de Sarriquier, maître fauconnier du Roi en 1337 & 1353.

Jean de Serens, fauconnier & garde des oiſeaux du Roi en 1351.

8. Jean de Piſſeleu étoit fauconnier du Roi en 1343 & 1354.

9. Euſtache de Sechi ou Siffi, maître-fauconnier du Roi en 1354, & maître de la fauconnerie en 1367 & 1371.

10. Nicolas Thomas, maître-fauconnier du Roi en 1371.

11. André de Humières, dit *Drieu*, maître-fauconnier du Roi en 1372 & 1378.

12. Enguerrand d'Argies, en 1381 & 1385, ſous Charles VI.

13. Jean de Servillier, en 1394 & 1402.

14. Euſtache de Gaucourt, ſieur de Vici, dit *Raffin*, grand-fauconnier de France en 1406 & 1412.

15. Jean Mallet, cinquième du nom, ſieur de Graville & de Montagu, grand-pannetier de France, puis grand-fauconnier en 1415.

16. Nicolas de Bruneval, en 1416.

17. Guillaume Deſprés, en 1418.

Jean de Saint-Lubin, premier fauconnier du Roi en 1428.

Arnoulet de Cave, premier fauconnier du Roi en 1441.

18. Philippe de la Châtre, ſecond du nom, en 1433 & 1452.

19. Georges de la Châtre, en 1455 & 1459.

20. Olivier Salart, ſieur de Bonnel, en 1468, ſous Louis XI.

21. Jacques Odard, ſieur de Curzai, en 1480.

22. Raoul de Vernon, ſeigneur de Montreuil-Bonnin, grand-fauconnier de France en 1514, mort en 1516.

23. René de Coſſé, ſieur de Briſſac, en 1521, ſous François I.

24. Charles de Coſſé, premier du nom, comte de Briſſac, maréchal de France, exerça auſſi la charge de grand-fauconnier depuis 1540 juſqu'en 1563.

25. Timoléon de Coſſé, comte de Briſſac, en 1553, ſous Henri II.

26. Charles II de Coſſé, duc de Briſſac, en 1580, ſous Henri III.

27. Robert, marquis de la Vieuville, en 1596, ſous Henri IV.

28. Charles I, duc de la Vieuville, en.....

29. André de Vivonne, en 1612, mort en 1616.

30. Charles d'Albert, duc de Luynes, en 1616, ſous Louis XIII.

31. Claude de Lorraine, duc de Chevreuſe, en 1622.

32. Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, en 1643.

33. Nicolas Dauvet, comte des Marets, en 1650, ſous Louis XIV.

34. Henri-François Dauvet, comte des Marets, en 1678.

35. François Dauvet, comte des Marets, en 1688.

36. François-Louis Dauvet, marquis des Marets, baron de Rupereux, Berneuil, Francourt, & lieutenant-général pour le Roi en Beauvoiſis. Il fut nommé grand-fauconnier de France en ſurvivance de François Dauvet, comte des Marets, ſon père, au mois de janvier 1717, n'ayant pas encore ſix ans accomplis, & prêta ſerment pour cette charge le 13 novembre ſuivant. Il en devint titulaire par la mort de ſon père, le 14 février 1718.

37. Louis-Céſar le Blanc de la Baume, duc de la Vallière, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, &c. fut pourvu de la charge de grand-fauconnier de France en 1748.

Grand-veneur de France.

Cet article a trop d'affinité avec le précédent, pour n'être pas placé ici par une infraction à l'ordre alphabétique que l'ordre des matières ſemble exiger.

Le grand-veneur de France eſt un officier du Roi, qui a la ſurintendance ſur tous les officiers de la vénerie, & prête le ſerment entre les mains de Sa Majeſté. Voici ce qu'on en peut ſavoir par les anciens titres.

1. Geoffroy, maître-veneur du Roi, en 1231, ſous ſaint Louis.

2. Jean le Veneur mourut en 1302.

3. Robert le Veneur en 1312, ſous Philippe-le-Veneur.

4. Jean le Veneur mourut en 1334.

(Ces trois perſonnages dont le Veneur, nom de leur office, paroît être devenu le nom propre, étoient-ils de la famille noble & ancienne des le Veneur-Tillières, & leur ſeroit-il arrivé la même choſe qu'aux Bouteillers de Senlis, pour qui le nom d'une dignité que pluſieurs d'entr'eux avoient poſſédée, eſt devenu le nom de famille ?)

5. Henri de Meudon mourut en 1344.

6. Renaud de Gyri mourut en 1355, ſous le roi Jean.

7. Jean de Meudon, maître de la vénerie en 1355, étoit mort en 1381.

8. Jean de Gorguillerai, en 1357, ſous le même roi Jean.

9. Jean de Thubeauville, dit *Tyran*, en 1372, ſous Charles V.

10. Philippe de Corguillerai, maître de la vénerie du Roi en 1377.

11. Robert de Franconville, en 1399, ſous Charles VI.

12. Guillaume de Gamaches, maître-veneur & gouverneur de la vénerie du Roi en 1410.

13. Louis d'Orgecin, grand-veneur du Roi en 1413.

14. Jean de Berghes, ſeigneur de Cohen, grand-veneur de France en 1418.

15. Guillaume Bellier, grand-veneur de France en 1428, ſous Charles VII.

16. Jean Soreau, grand-veneur du Roi en 1452.

17. Rolland de Leſcoët, grand-veneur de France en 1457.

18. Guillaume de Callac, en 1467, ſous Louis XI.

19. Yves du Fou, en 1472, ſous Louis XI, & en 1485, ſous Charles VIII.

20. Georges de Châteaubriant, ſeigneur des Roches-Baritaut, fut capitaine & maître de la vénerie du Roi en 1481, du vivant d'Yves du Fou.

21. Louis, ſeigneur de Rouville, grand-veneur en 1488.

22. Louis de Brezé, comte de Maulevrier, &c. exerça la charge de grand-veneur en 1496 & 1497.

23. Jacques de Dinteville, en 1492, mort en 1502.

24. Claude de Lorraine, duc de Guiſe, vers l'an 1530, ſous François I.

25. François de Lorraine, duc de Guiſe, en 1549, ſous Henri II.

26. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, vers l'an 1560, mort en 1573, exerça ſous François II & Charles IX.

27. Charles de Lorraine, duc d'Aumale, en..... ſous Henri III.

28. Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

29. Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pourvu en 1602, ſous Henri IV; mort en 1654.

30. Louis de Rohan, ſeptième du nom, prince de Guemené, en 1755.

31. Louis de Rohan, reçu en 1656.

32. Antoine-Maximilien de Belleſourière, marquis de Soyecourt, pourvu en 1670.

33. François, duc de la Rochefoucauld, prince de Marſillac, &c. fut pourvu de cette charge en 1679.

34. François, duc de la Rochefoucauld & de la Rocheguyon, prince de Marſillac, obtint la ſurvivance de cette charge le 10 novembre 1679, & s'en démit après la mort de ſon père, arrivée le 11 janvier 1714.

35. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouſe, Prince légitimé, duc de Penthièvre, &c. pair, amiral & grand-veneur de France; mort le 2 décembre 1737.

36. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, &c. pair, grand-amiral & grand-veneur de France, a ſuccédé au Prince ſon père dans toutes ſes charges, le 2 décembre 1737. Il a vu la révolution, & en eſt mort de douleur.

M. le prince de Lamballe, fils de M. le duc de Penthièvre, avoit obtenu ſa ſurvivance en 1755; mais il étoit mort long-tems avant le Prince ſon père.

C'eſt de cet office de grand-veneur, qu'avoit été détaché, comme nous l'avons dit, mais très-anciennement, comme on a pu le voir, l'office de grand-fauconnier.

Général des galères de France.

Officier de la couronne, qui a commandement ſur la mer Méditerranée, & qui porte pour marque de ſa dignité, un grapin en pal derrière l'écu de ſes armes.

1. Jean de Chambrillac, chevalier, chambellan du Roi, eſt le plus ancien que l'on trouve avoir été pourvu de la charge de général des galères en 1410.

2. Prégent de Bidoux, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, & grand-prieur de Saint-Gilles, fut nommé général des galères en 1497; il s'en démit en 1512 pour aller ſervir ſa religion. Il fut le premier qui fit paſſer des galères de la Méditerranée dans l'Océan. Il mourut à Nice en août 1528, âgé de ſoixante ans.

3. Bernardin de Baux, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, commandeur de Saint-Vincent-de-Largnes, fut pourvu en 1518 de la charge de général des galères, qu'il n'exerça qu'une année. Il mourut à Marſeille le 12 décembre 1527.

4. Bertrand d'Orneſan, chevalier, ſeigneur d'Aſtarac, baron de Saint-Blancart, marquis des Iſles-d'Or, &c. fut nommé général des galères en 1521.

5. André Doria, noble génois, fut créé général des galères avant l'an 1525. Depuis il quitta le parti du roi François I, pour embraſſer celui de Charles-Quint, qui le fit prince de Melphe & chevalier de la Toiſon-d'Or.

6. Antoine de la Rochefoucauld, ſeigneur de Barbezieux, fut pourvu de la charge de général des galères en 1528; il étoit chevalier de l'Ordre du Roi, ſénéchal de Guienne, & lieutenant-général au gouvernement de la ville de Paris & de l'Iſle-de-France. Il mourut en 1537.

7. Antoine Eſcalin-des-Aimars, dit *le capitaine Polin* ou *Paulin*, baron de la garde, chevalier de l'Ordre du Roi, lieutenant pour Sa Majeſté en Provence, capitaine de cent hommes d'armes, fut fait général des galères en 1544: il ſe ſignala contre l'armée navale des Anglais en 1545; il fut deſtitué, puis rétabli en 1566. Il mourut en 1578.

8. Léon Strozzi, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, prieur de Capoue, fut fait général des galères en 1547, après la diſgrace du baron de la Garde. Il quitta le ſervice de France en 1551, pour celui de ſa religion.

9. François de Lorraine, grand-prieur de France, qui avoit été général des galères de Malte, obtint la charge de général des galères de France en 1557, & mourut le 6 mars 1563, à l'âge de vingt-neuf ans.

10. René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, ſuccéda en cette charge à François de Lorraine ſon frère, l'an 1563, & mourut en 1566, âgé de trente ans.

11. Henri d'Angoulême, grand-prieur de France, fils naturel du roi Henri II, fut pourvu de la charge de chef & capitaine des galères & des armées de la mer du Levant en 1578, après la mort du baron de la Garde; il s'en démit peu de tems après, ayant été fait gouverneur de Provence.

12. Charles de Gondi, ſeigneur de la Tour, frère puîné d'Albert de Gondi, duc de Retz, fut

pourvu de l'office de général des galères l'an 1578, & mourut cette même année.

13. Charles de Gondi, marquis de Belle-Iſle, fut pourvu de la charge de général des galères en 1579, ſous la direction & ſurintendance du maréchal de Retz ſon père, attendu ſon bas âge; il fut tué en 1596, âgé de vingt-ſept ans.

14. Albert de Gondi, duc de Retz, pair & maréchal de France, eut le commandement général des galères pendant la minorité de ſon fils aîné, par lettres de l'an 1586, & mourut en 1602.

15. Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigni, fut nommé général des galères de France en 1593, & créé chevalier du Saint-Eſprit l'an 1620.

16. Pierre de Gondi, duc de Retz, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, fut pourvu de la charge de général des galères en la place de ſon père en 1626, & s'en démit l'an 1635 en faveur du marquis de Pont-Courlai.

17. François de Vignerod, marquis du Pont-Courlai en Poitou, gouverneur du Havre-de-Grace, reçut les proviſions de l'office de général des galères en 1635, après la démiſſion du duc de Retz, & mourut le 26 janvier 1646, à l'âge de trente-ſept ans.

18. Armand-Jean de Vignerod du Pleſſis, duc de Richelieu, pair de France, prince de Mortagne, marquis du Pont-Courlai, &c. prêta le ſerment de la charge de général des galères en 1643, & s'en démit en 1661.

19. François, marquis de Créqui, lui ſuccéda en cet office l'an 1661, & s'en démit en 1669, ayant été nommé maréchal de France l'année précédente.

20. Louis-Victor de Rochechouart, comte, puis duc de Vivonne, prince de Tonnai-Charente, &c. fut pourvu de cette charge après la démiſſion du marquis de Créqui, l'an 1669, & en prêta le ſerment en janvier 1670.

21. Louis de Rochechouart, duc de Mortemar, pair de France, obtint la ſurvivance de la charge de général des galères, qu'avoit le maréchal de Vivonne ſon père, & mourut le 3 avril 1688.

22. Louis-Auguſte de Bourbon, légitimé de France, prince de Dombes, duc du Maine & d'Aumale, fut pourvu de la charge de général des galères en 1688, après la mort du duc de Mortemar, & s'en démit en 1694 en faveur de

23. Louis-Joſeph, duc de Vendôme, &c. chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de Provence, qui fut pourvu de cette charge la même année 1694, & en prêta le ſerment entre les mains du Roi, le 24 avril 1695.

24. René, ſire de Froullai, comte de Teſſé, maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi, fut pourvu de la charge de général des galères en octobre 1712, après la mort du duc de Vendôme, & s'en démit en 1716.

25. Jean-Philippe, chevalier d'Orléans, puis grand-prieur de France, a été pourvu en 1716 de la charge de général des galères, ſur la démiſſion du maréchal de Teſſé.

Grand-maître de France.

Officier de la couronne, appelé autrefois ſouverain maître-d'hôtel du Roi. Il a le commandement ſur les officiers de la Maiſon & de la bouche du Roi, qui lui prêtent tous ſerment de fidélité. Il diſpoſe d'une partie des charges. Voici ce qu'on peut recueillir des anciens titres touchant la ſuite de ceux qui ont rempli cet office.

1. Arnoul de Weſemale eſt qualifié ſouverain maître-d'hôtel du roi Philippe-le-Bel, vers l'an 1290.

2. Mathieu de Trie, ſecond du nom, ſeigneur de Fontenai, panetier de France en 1298, & chambellan du Roi en 1306, eſt qualifié ſouverain maître-d'hôtel dans un état de la Maiſon du roi Philippe-le-Bel.

3. Jean de Beaumont, ſouverain maître-d'hôtel du Roi, mourut en l'année 1337.

4. Guy, ſeigneur de Ceviz, dit *le Borgne*, capitaine ſouverain dans le pays de Poitou & de Saintonge en 1337, étoit ſouverain maître-d'hôtel du Roi l'an 1343, & vivoit encore en 1369.

5. Robert de Dreux, troiſième du nom, ſeigneur de Beu, ſouverain maître-d'hôtel du Roi, fut choiſi pour être un des exécuteurs du teſtament du roi Philippe de Valois, l'an 1347, & mourut l'an 1350.

6. Jean de Châtillon, premier du nom, ſeigneur de Châtillon-ſur-Marne, fut pourvu de la charge de ſouverain maître-d'hôtel du Roi l'an 1350; il avoit repréſenté le grand-queux de France au ſacre du roi Philippe de Valois, l'an 1328, & mourut en 1363.

7. Jean de Melun, ſecond du nom, comte de Tancarville, vicomte de Melun, ſuccéda à Jean I, vicomte de Melun, ſon père, en la charge de grand-chambellan de France, l'an 1350; fut fait grand-maître de France en 1351, & mourut en 1382.

8. Pierre de Villiers, premier du nom, ſeigneur de l'Iſle-Adam, porte-oriflamme de France l'an 1372, fut grand-maître de France, depuis cette année juſqu'à ſa mort arrivée en 1386.

9. Guy, ſeigneur de Couſan, étoit grand-maître-d'hôtel du Roi dans les années 1386, 1388 & 1395. Il fut enſuite grand-chambellan de France depuis 1401 juſqu'en 1407.

10. Jean Lemercier, ſeigneur de Noviant, exerça la charge de grand-maître l'an 1388, & fut diſgracié l'an 1392.

11. Louis, duc de Bavière, dit *le Barbu*, frère d'Iſabelle de Bavière, reine de France, fut grand-maître-d'hôtel du Roi, depuis 1402 juſqu'en 1405, & mourut l'an 1407.

12. Jean de Montagu fut élevé à cette charge en 1408; mais le duc de Bourgogne & le roi de

Navarre, Charles-le-Mauvais, ayant entrepris ſa perte, lui firent couper la tête l'an 1409.

13. Guichard Dauphin, ſecond du nom, ſeigneur de Jaligny, gouverneur du Dauphiné, fils de Guichard Dauphin, premier grand-maître des arbalêtriers de France, fut pourvu de l'office de ſouverain maître-d'hôtel du Roi, l'an 1409, & fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

14. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, grand-chambellan de France, fut créé ſouverain maître-d'hôtel du Roi l'an 1413, & mourut en 1446.

15. Thibaut, premier du nom, ſeigneur de Neufchâtel, exerçoit l'office de grand-maître du Roi en 1418 & 1425, & mourut en 1458.

16. Tanneguy du Châtel, maréchal des guerres de Charles Dauphin, duc de Guienne, exerça quelques années la charge de grand-maître de France, & mourut fort âgé en 1449.

17. Charles, ſeigneur de Culant, chambellan du Roi, poſſéda la charge de grand-maître en 1449, & l'exerça juſqu'en 1451.

18. Jacques de Chabannes, premier du nom, ſeigneur de la Palice, fut pourvu de cet office en 1451, & mourut en 1453.

19. Raoul, ſeigneur de Gaucourt, premier chambellan du roi Charles VII, reçut de la part du Roi, en qualité de grand-maître de ſon hôtel, les ambaſſadeurs envoyés par le roi de Hongrie, pour demander en mariage la princeſſe Madeleine de France, l'an 1456.

20. Antoine, ſire de Croi & de Renti, fut élevé à la dignité de grand-maître de France l'an 1463, & il s'en démit en 1465, & mourut en 1475.

21. Charles de Melun, premier du nom, ſeigneur de Nantouillet, fut fort en crédit auprès du roi Louis XI, qui le fit ſon lieutenant-général dans tout le royaume, & grand-maître de France l'an 1465; mais ſes envieux conſpirèrent ſa perte, & l'ayant accuſé d'avoir intelligence avec les ennemis de l'Etat, ils firent en ſorte qu'il fut condamné, & eut la tête tranchée le 20 août 1468.

22. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, fut pourvu de la charge de grand-maître de France en 1467, & mourut le 25 décembre 1488, âgé de 77 ans.

23. François, dit *Guy*, quatorzième du nom, comte de Laval, aſſiſta en qualité de grand-maître de France, au ſacre du roi Charles VIII, l'an 1484, & mourut l'an 1500.

24. Charles d'Amboiſe, ſecond du nom, ſeigneur de Chaumont, obtint cette charge l'an 1502, fut créé depuis amiral de France, & mourut en 1511.

25. Jacques de Chabannes, ſecond du nom, ſeigneur de la Palice, fut honoré de cette dignité en 1511, puis deſtitué par le roi François I, qui le fit maréchal de France.

26. Artus Gouffier, comte d'Eſtampes, fut gouverneur du roi François I, qui lui donna la charge de grand-maître de France en 1514; il mourut en 1519.

27. René de Savoie, comte de Villars, fils naturel avoué de Philippe II, duc de Savoie, s'étant retiré à la cour de France, fut créé grand-maître par le roi François I, en 1519, & mourut en 1525.

28. Anne, duc de Montmorenci, connétable de France, fut créé grand-maître de France l'an 1526.

29. François, duc de Montmorenci, fils d'Anne, fut pourvu de cette charge par la réſignation de ſon père, l'an 1558; s'en démit l'année ſuivante, & mourut l'an 1579.

30. François de Lorraine, duc de Guiſe, qui fut fort eſtimé du roi Henri II, ne le fut pas moins de François II, lequel, étant parvenu à la couronne, lui donna la charge de grand-maître de France, & l'établit lieutenant-général du royaume en 1559. Il mourut en 1563.

31. Henri de Lorraine, premier du nom, duc de Guiſe, reçut en qualité de grand-maître de la Maiſon du Roi, les ambaſſadeurs qui vinrent en France apporter au duc d'Anjou la nouvelle de ſon élection à la couronne de Pologne, en 1573, & fut maſſacré à Blois en 1588.

32. Charles de Lorraine, duc de Guiſe, avoit été nommé grand-maître en ſurvivance de ſon père (Henri); mais il renonça aux prétentions qu'il avoit ſur cette charge, par les articles ſecrets conclus en octobre 1594, avec le roi Henri IV, qui le fit gouverneur de Provence

33. Charles de Bourbon, comte de Soiſſons, fut pourvu de l'office de grand-maître en 1589.

34. Louis de Bourbon, comte de Soiſſons, ſuccéda à ſon père (Charles) l'an 1612, & mourut en 1641.

35. Henri de Bourbon, ſecond du nom, prince de Condé, fut grand-maître de France après Louis, comte de Soiſſons.

36. Louis de Bourbon, ſecond du nom, prince de Condé, prêta le ſerment de cette charge en 1647, & mourut en 1686.

37. Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, fut nommé grand-maître de France par le roi Louis XIV, en 1654, après que le prince de Condé ſe fut retiré chez les Eſpagnols.

38. Armand de Bourbon, prince de Conti, fut pourvu de cette charge en 1656.

39. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, en prêta le ſerment l'an 1660, n'étant encore que duc d'Enghien, après la démiſſion du prince de Conti.

40. Louis, duc de Bourbon, fut pourvu de cette charge le 24 juillet 1685, en ſurvivance du prince de Condé ſon père.

41. Louis-Henri, duc de Bourbon, fut nommé à cette charge en 1710, après la mort de ſon père, & mourut le 27 janvier 1740.

42. Louis-Joſeph, duc de Bourbon, prince de Condé, eſt grand-maître de France depuis 1740.

Grand-maître des cérémonies de France.

Officier du Roi. Cette charge étoit autrefois attachée à celle de grand-maître de la Maiſon du Roi. Il l'exerçoit lui-même dans les grandes occaſions, & dans celles de moindre importance il commettoit des maitres-d'hôtel ordinaires des plus anciens, & qui avoient le plus de connoiſſance de la cour & de l'uſage qui s'y obſervoit. Mais comme la faveur y avoit fait employer de jeunes gens qui, faute d'expérience & de jugement, cauſèrent ſouvent des déſordres, le roi Henri III, qui aimoit d'ailleurs à faire de nouveaux réglemens pour ſa Maiſon, inſtitua cette charge en titre d'office, l'an 1585, & la donna au ſeigneur de Rhodes, dans la Maiſon duquel elle a été très-long-tems. Le grand-maître des cérémonies a ſoin du rang & de la ſéance que chacun doit avoir dans les actions ſolennelles, comme au ſacre des Rois, aux réceptions des ambaſſadeurs, aux obſèques & pompes funèbres des Rois, des Princes & Princeſſes. La marque de ſa charge eſt un bâton couvert de velours noir, dont le bout & le pommeau ſont d'ivoire.

La charge de maître des cérémonies n'eſt point dépendante de celle du grand-maître. Louis XIV a expreſſément déclaré, dans le réglement entre le grand-maître & le maître des cérémonies, donné à Verſailles le 29 janvier 1690, qu'*encore qu'il n'y ait aucune égalité entre la charge de grand-maître & celle de maître des cérémonies, celle de grand-maître étant plus conſidérable, celle de maître n'eſt pas néanmoins dépendante de celle de grand-maître.*

Quand, ſoit le grand-maître, ſoit le maître des cérémonies vont porter l'ordre & avertir les cours ſouveraines, ils prennent place au rang des conſeillers, & à cet égard tout eſt égal entre le grand-maître & le maître : ce ſont encore les termes du Réglement de Louis XIV. *Quand le maître ſera porteur des ordres de Sa Majeſté aux cours, aſſemblées du clergé & autres endroits où il ſera envoyé, il lui ſera donné la même place qui ſeroit donnée au grand-maître s'il étoit préſent.*

Panetier de France.

Grand-officier du Roi, qui commande à tous les officiers de la paneterie, & le ſert à table avec le grand échanſon dans les jours de cérémonie; ce que font les gentilshommes ſervans aux jours ordinaires. La paneterie eſt l'office où l'on diſtribue le pain pour les officiers commenſaux de la Maiſon du Roi. Voici ce que les anciens titres nous apprennent touchant la ſuite des panetiers.

Suite chronologique des grands-panetiers de France.

1. Eudes Arrode, panetier du roi Philippe-Auguſte, mort en 1217.

2. Hugues d'Athies, en 1224 & en 1235, ſous ſaint Louis.

3. Geoffroy de la Chapelle, en 1240, ſous le même Roi.

4. Jean Britaut, ſeigneur de Nangis, en 1260, ſous le même Roi.

5. Mathieu, vidame de Chartres, en 1287, ſous Philippe-le-Bel.

6. Robert de Meudon, en 1298, ſous le même Roi.

7. Mathieu de Trie, en 1298 & 1302, ſous le même Roi.

Mathieu de la Mure eſt nommé panetier du Roi dans un titre de 1297.

Guillaume Bebrachien prenoit la qualité de panetier du Roi en 1300.

Guillaume de Muſſi, chevalier, eſt nommé panetier du Roi en 1302.

Robert aux Gans étoit panetier du Roi en 1303.

Jean Coulon de Saint-Paul poſſédoit la charge de panetier du Roi en 1303.

Jean Arrode prenoit la qualité de panetier du Roi en 1304.

Gérard Cauchat eſt nommé panetier du Roi dans un titre de 1304.

8. Raoul, dit *Herpin*, ſeigneur d'Erqueri, panetier de France, vivoit en 1305, puis fut chambellan de France.

Guillaume de Hangen prenoit la qualité de panetier du Roi en 1304 & 1306.

Jean le Cordonnier portoit la qualité de panetier du Roi en 1307.

Gilles de Laon eſt nommé panetier du Roi dans un titre de 1308.

Jean de la Chapelle, châtelain de Nemours, eſt dit panetier du Roi dans un titre de 1309.

Adam de Meulan ou Meulenc eſt nommé panetier du Roi dans un titre de 1309.

Robert de Macheau prenoit la qualité de panetier du Roi en 1309.

Robert de Sarmiſelles étoit panetier du roi Philippe-le-Bel, & fut depuis maître-d'hôtel du roi Louis-Hutin.

Pierre de Fai étoit panetier du roi Charles-le-Bel.

9. Bouchard de Montmorenci, ſecond du nom, ſeigneur de Saint-Leu, &c. panetier de France en 1328.

10. Charles, ſire de Montmorenci, en 1344, ſous Philippe de Valois.

11. Hugues, ſire de Hangen, en 1345, ſous le même Roi.

12. Jean, ſire de Trainel, en 1355, ſous le Roi Jean.

13. Raoul, ſire de Raineval, &c. en 1358 & en 1388, ſous Charles VI.

Mathieu de Bellai, panetier du Roi en 1372, ſous Charles V.

Pierre de la Crique, dit *Criquet*, panetier du Roi en 1386, ſous Charles VI.

14. Guy, ſire de la Rochegayon, panetier de

France après Raoul de Raineval, en 1396, ſous le même Roi.

Gerard d'Athies, ſeigneur de Moyencourt, étoit panetier du Roi.

15. Antoine de Craon, ſeigneur de Beauverger, en 1411, ſous le même Roi.

16. Jean Malet, cinquième du nom, ſire de Graville, en 1413, ſous le même Roi.

17. Robert, dit *Robinet de Mailli*, en 1418, ſous le même Roi.

18. Roland de Donquerre en 1419, ſous le même Roi.

19. Jean de Prie, cinquième du nom, ſeigneur de Buzançois, en 1425, ſous Charles VII.

20. Jean, ſeigneur de Naillac, en 1428, ſous le même Roi.

21. Jacques de Châtillon, ſecond du nom, ſeigneur de Dampierre, &c. en 1432, ſous le même Roi.

22. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, en 1449, puis grand-maître de France.

23. Louis, ſire de Cruſſol, &c. en 1461, ſous Louis XI.

24. Jacques, ſire de Cruſſol, &c. en 1473, ſous le même Roi.

25. Jacques Odart, ſeigneur de Curſai, en 1485, ſous Charles VIII.

René de Coſſé, ſeigneur de Briſſac, étoit premier panetier du Roi en 1495, & grand-fauconnier de France.

26. Charles de Cruſſol, vicomte d'Uſez, en 1533, ſous François I.

27. Artus de Coſſé, comte de Secondigni, en 1552, ſous Henri II; mort en 1582, ſous Henri III.

28. Charles de Coſſé, ſecond du nom, duc de Briſſac, mourut en 1621.

29. François de Coſſé, duc de Briſſac, mort en 1651.

30. Louis de Coſſé, duc de Briſſac, mort en 1661.

31. Thimoléon, comte de Coſſé, mort en 1675.

32. Artus Timoléon de Coſſé, duc de Briſſac, a ſuccédé en cette charge au comte de Coſſé ſon père, mort en 1709.

33. Charles-Timoléon-Louis de Coſſé, duc de Briſſac, ſuccéda à ſon père en 1709. Il mourut le 18 avril 1732.

34. Jean-Paul de Coſſé, duc de Briſſac, pair de France, fut pourvu de cette charge aux lieu & place de feu ſon frère, le 20 avril 1732.

Nota. Il y avoit encore pour les chaſſes, outre le grand-veneur & le grand-fauconnier, un grand-louvetier, dont le titre & le ſupport des armes (deux têtes de loups) annonçoient aſſez l'utile fonction de purger la France de ces animaux malfaiſans qu'on commence à revoir pulluler. Cette charge, dans les derniers tems, étoit dans la Maiſon de Flamarens.

Maires du palais.

Officiers des rois de France de la première race, tiroient leur nom, ſelon quelques auteurs, du mot *mejer*, qui en allemand ſignifie *ſurintendant*, &, ſelon d'autres, du terme latin *major*, d'où Grégoire de Tours les appelle *majores domûs regiæ*. Ils gouvernoient le royaume, & ſe prenoient toujours entre la première nobleſſe, comme Eginhard nous l'apprend dans la vie de Charlemagne. *Hic honor non aliis dari conſueverat, quàm iis qui & claritate generis & opum amplitudine cæteris eminebant.* Les maires portoient le titre de Princes du palais, de ducs du palais, de ducs de France, étoient tuteurs des Rois, & s'élevèrent à ce haut degré de puiſſance ſous le règne de Clovis II, fils de Dagobert. Ils dépoſoient ſouvent les Rois, en mettoient d'autres à leur fantaiſie ſur le trône, & ſe ſervoient du nom de ces Princes fainéans pour régner en leur place: c'eſt en ce ſens que les annales de Mayence, & celles du moine de Lauresheim, parlent de Charles Martel en ces termes: *Carolus, ſub honore major-domatûs, tenuit regnum Francorum annos viginti ſeptem.* Les vers de ſon épitaphe témoignent la même choſe.

Lorſque le royaume fut diviſé en trois principales monarchies, France, Auſtraſie & Bourgogne, il y eut des maires du palais en chacune, dont il eſt bon de remarquer ici la ſuite pour l'intelligence de l'Hiſtoire.

Maires du palais des rois de France.

1. Badegiſile, ſous Chilperic I, juſqu'à l'année 581, où il fut fait évêque du Mans.
2. Laudit, ſous Chilperic I & Clotaire II.
3. Gondoald ou Gondoland, ſous Clotaire II.
4. Ega ou Eganes, ſous Dagobert & Clovis II, juſqu'à l'an 640.
5. Erchinoald, ſous Clovis II & Clotaire III, juſqu'en 656.
6. Ebroin, ſous Clotaire III, juſqu'en 670.
7. Aubide ou Audibelle, ſous Clotaire III. Il en eſt fait mention dans la chronique de Saint-Benigne.
8. Leudèſe ou Lieuthère, ſous Childeric II.
9. Ebroin, rétabli ſous Thierri, juſqu'en 681.
10. Waraton, ſous Thierri, pendant un an.
11. Giſtemad, fils de Waraton, ſous Thierri, pendant un an.
12. Waraton, rétabli ſous Thierri, juſqu'en 684.
13. Berthaire, gendre de Waraton, ſous Thierri, juſqu'en 684.
14. Pepin d'Heriſtal, juſqu'en 714.
15. Nortdebert, ſous Clovis III & Childebert III, ſous l'autorité de Pepin d'Heriſtal, juſqu'en 695.
16. Grimoald, fils de Pepin, ſous Chiſdebert III & Dagobert III, juſqu'en 714.
17. Theudoald, fils de Grimoald, ſous Dagobert III, juſqu'en 715.

18. Ragenfacde ou Rainfroi, ſous Dagobert III & Chilperic II, juſqu'en 717.
19. Charles Martel, depuis 717 juſqu'en 741.
20. Pepin, fils de Charles Martel, juſqu'en 752, où il fut fait Roi.

Maires du palais des rois d'Auſtraſie.

1. Gogo, ſous Sigebert I, qui le tua vers l'an 567.
2. Florentin, ſous Childebert, en 589.
3. Rado, ſous Clotaire II, en 613.
4. Pepin l'Ancien, ſous Dagobert I, dès l'an 625.
5. Adalgiſe, ſous Sigebert II, en 632, en même tems que Pepin.
6. Otton, après la mort de Pepin l'Ancien, depuis 640 juſqu'en 642.
7. Grimoald, fils de Pepin l'Ancien, ſous le même Sigebert, depuis 642 juſqu'en 656.
8. Wulfoad, juſqu'en 658.
9. Pepin d'Heriſtal ou le Jeune, juſqu'en 714.
10. Martin en ſecond, juſqu'en 680.
11. Charles Martel, juſqu'en 741.
12. Carloman, fils aîné de Charles Martel, juſqu'en 747.

Maires du palais des rois de Bourgogne.

1. Warnachaire, mort en 599, ſous Thierri.
2. Berthoald, ſous le même, juſqu'en 604.
3. Protade, en 605, ſous le même.
4. Claude, ſous le même.
5. Warnachaire II, mort en 626.
6. Floachat, ſous Clovis II, mort en 641.

Dans le royaume d'Aquitaine, l'Hiſtoire fait mention de Robert, ſous Pepin, l'an 828. Sous le règne des Rois de la troiſième race, on appela ſénéchaux ceux qui ſuccédèrent aux maires du palais.

Oriflamme & porte-oriflamme.

Etendard de l'abbaye de Saint-Denis en France, étoit mis ordinairement par l'abbé entre les mains du défenſeur de ce monaſtère, lorſqu'il étoit néceſſaire de prendre les armes pour la conſervation des biens ou des priviléges de l'abbaye. Elle étoit faite en forme de bannière ancienne ou de gonfanon, à trois pointes ou queues, comme on en voit dans les proceſſions de quelques paroiſſes. On lui donne ce nom, parce qu'elle étoit d'une étoffe de ſoie de couleur d'or & de feu: les houppes néanmoins étoient vertes, ſans franges d'or, comme quelques-uns l'ont dit. D'autres croient que le nom d'oriflamme vient de *flammulum* ou *flammula*, qui ſignifioit une bannière ou un étendard; & d'autres, parce qu'elle étoit attachée à une lance dorée. Les autres égliſes avoient auſſi leurs défenſeurs, qui ſont ſouvent appelés *ſignifieri eccleſiarum*, porte-enſeignes des égliſes. A l'égard de l'abbaye de Saint-Denis, ce titre appartenoit aux comtes de Pontoiſe ou du Vexin, qui étoient les protecteurs de ce monaſtère, auquel cet étendard étoit propre. Les anciens auteurs nomment ordinairement l'oriflamme, enſeigne de Saint-Denis ou la bannière de Saint-Denis. Elle étoit deſtinée pour être portée par les comtes du Vexin, dans les guerres où l'abbaye de Saint-Denis avoit beſoin de leur protection. Louis VI, dit *le Gros*, fut le premier des rois de France, qui, en qualité de comte du Vexin, fit porter l'oriflamme dans ſes armées, l'an 1224, lorſqu'il apprit que l'empereur Henri V venoit en France avec ſes troupes. Depuis, ſon fils Louis VII, dit *le Jeune*, la fit porter dans ſon voyage d'outre-mer l'an 1147; Philippe-Auguſte, dans la bataille de Bovines, l'an 1214; Louis VIII, en la guerre contre les Albigeois; ſaint Louis, en la guerre contre Henri, roi d'Angleterre, l'an 1242, & dans ſes voyages d'outre-mer; Philippe-le-Hardi, en la guerre contre Alphonſe, roi de Caſtille, l'an 1276; Philippe-le-Bel, en la bataille de Mons en Puelle, l'an 1304. Meyer, auteur partial, écrit que les Français perdirent l'oriflamme dans ce combat, & qu'elle fut priſe & déchirée par les Flamands; mais Guyard, qui étoit préſent, aſſure que l'étendard qui y fut perdu, étoit une oriflamme contrefaite, que le Roi avoit fait élever ce jour-là pour animer les ſoldats; ce qui eſt d'autant plus probable, que, peu de tems après, la véritable oriflamme parut dans l'armée de France; car, en l'an 1315, le roi Louis Hutin la fit porter en la guerre qu'il eut contre les mêmes Flamands. Enſuite elle fut portée à la bataille de Mont-Caſſel, l'an 1328. Elle parut encore à celle de Poitiers, l'an 1356. Le roi Charles V choiſit Arnoul d'Audenéhan, maréchal de France, pour la porter dans ſes armées. Le roi Charles VI en donna la garde à Pierre de Villiers, ſeigneur de l'Iſle-Adam, grand maître-d'hôtel de France, qui la porta dans les guerres de Flandre l'an 1381, puis à Pierre d'Aumont, l'an 1412, & bientôt après à Guillaume Martel ſon chambellan. Depuis ce tems-là, l'Hiſtoire ne fait plus mention de l'oriflamme. Il eſt vraiſemblable que les rois de France ceſſèrent de la faire porter dans leurs armées, depuis que les Anglais ſe rendirent maîtres de Paris ſous le règne de Charles VII, qui, après les avoir chaſſés, inſtitua les compagnies d'ordonnance, & inventa la cornette blanche, laquelle a été depuis la principale bannière de France. Quant à l'oriflamme, il en eſt encore fait mention dans l'inventaire du tréſor de l'abbaye de Saint-Denis, fait l'an 1534, ſous le règne de François I, & dans un autre inventaire après la réduction de Paris par le roi Henri IV, l'an 1594. Voici les termes de ces inventaires: Etendard d'un cendal fort épais, fendu par le milieu, en façon d'un gonfanon, fort caduc, enveloppé autour d'un bâton couvert d'un cuivre doré, & un fer longuet, aigu au bout.

Noms des porte-oriflammes de France, dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire.

1. Galois, ſeigneur de Montigni, pauvre chevalier

CHRONOLOGIE

· du Vexin, fut choiſi par le roi Philippe-
e pour porter l'oriflamme à la bataille de
, l'an 1214.
oi Louis VIII fit porter l'oriflamme en la
tre les Albigeois, l'an 1226.
t Louis la fit porter en la guerre qu'il
ri III, roi d'Angleterre, l'an 1242,
ix voyages d'outre-mer qu'il en-

ntes portant érection de la ba-
marquiſat, datées du mois de
ées en la cour des comptes,
Provence le 15 décembre
n Guillaume de Gueidan,
, ſuivit le roi ſaint Louis,
lamme, qu'il porta au
les gagnées ſur le Nil,
ce grand Prince.
reuſe, grand-queux
a bataille de Mons
perdit la vie l'an
ir & de la ſoif.
Erqueri, porta
landre le roi

e Noyers,
ette en-
les Fla-

oriflamme, fut tué
ais, l'an 1356.

oul, ſeigneur d'Audenéhan, fut choiſi par le roi Charles V pour porter cette bannière, & ſe démit de ſa charge de maréchal de France, pour être honoré de celle de porte-oriflamme. Il mourut l'an 1370.

7. Pierre de Villiers, ſeigneur de l'Iſle-Adam, fut commis pour porter l'oriflamme l'an 1372, & reçut cet étendard de la main du roi Charles V.

8. Guy, ſixième du nom, ſire de la Trémoille & de Sulli, ſurnommé *le Vaillant*, reçut l'oriflamme de la main du Roi, dans l'égliſe de Saint-Denis, au mois d'août 1383, & la porta au voyage contre les Anglois.

9. Guillaume, ſeigneur des Bordes, eſt nommé garde de l'oriflamme dans des titres des années 1388, 1391 & 1396.

10. Pierre d'Aumont, ſecond du nom, dit *Hutia*, chambellan du roi Charles VI, fut fait garde de l'oriflamme de France en 1397 & 1412.

11. Guillaume Martel, ſeigneur de Bacqueville, chambellan du même Roi, fut nommé porte-oriflamme de France l'an 1414, & s'étant excuſé ſur ſa vieilleſſe, reçut du Roi deux aides, Jean Martel ſon fils aîné, & Jean Bétas, ſeigneur de Saint-Clerc. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, l'an 1415.

Grand-maître de la garde-robe.

Cette charge eſt nouvelle en France : elle a été créée le 26 novembre 1669. Elle eſt toujours poſſédée par un homme de grande diſtinction. Sa charge eſt d'avoir ſoin des habits, du linge & de la chauſſure du Roi. Il en fait faire les habits, & lorſque le Roi s'habille, il lui met la camiſole, le cordon-bleu & le juſte-au-corps. Quand il ſe déshabille, il lui préſente la camiſole de nuit, le bonnet, le mouchoir, & lui demande quel habit il lui plaira de prendre le lendemain. Les jours de grandes fêtes, il met le manteau & le collier de l'Ordre ſur les épaules du Roi : il fait les fonctions de chambellan & des premiers gentilshommes de la chambre en leur abſence. Les deux maîtres de la garde-robe ont auſſi leurs fonctions particulières, & ſervent par année en l'abſence du grand-maître : ils font toutes ſes fonctions, & même en ſa préſence. C'eſt lui qui préſente la cravate au Roi, ſon mouchoir, ſes gants, ſa canne & ſon chapeau. Lorſque Sa Majeſté quitte un habit, & qu'elle vuide ſes poches dans celles de l'habit qu'elle prend, le maître de la garde-robe lui préſente ſes poches pour les vuider. Le ſoir, lorſque le Roi ſort de ſon cabinet, il donne ſes gants, ſa canne, ſon chapeau, ſon épée au maître de la garde-robe, & après que Sa Majeſté a prié Dieu, elle vient ſe mettre ſur ſon fauteuil, & achève de ſe déshabiller. Le maître de la garde-robe tire le juſte-au-corps, la veſte & le cordon-bleu, & reçoit auſſi la cravate. Les officiers de la garde-robe ſont : quatre premiers valets de garde-robe, ſervans par quartier ; ſeize valets de garde-robe, ſervans auſſi par quartier ; un porte-malle ; quatre garçons ordinaires de la garde robe ; trois tailleurs-chauſſetiers & valets-de-chambre ; un empeſeur ordinaire ; deux lavandiers du linge du corps.

Sénéchal de France.

Ancien officier de la couronne, qui avoit la ſurintendance de la Maiſon du Roi & en régloit la dépenſe, ſoit pendant la paix, ſoit en tems de guerre ; il avoit la conduite des troupes & portoit le principal étendard. La dignité de ſénéchal fut reconnue pour la première de la couronne, ſous le roi Philippe I. Le grand-ſénéchal étoit quelquefois grand-maître de la Maiſon du Roi, gouverneur de ſes domaines & de ſes finances ; il rendoit la juſtice aux ſujets du Roi, étoit au deſſus des autres juges, & ſignoit auſſi le premier dans les lettres-patentes que les Rois faiſoient expédier. Voici ce que l'on peut recueillir des titres anciens.

Suite chronologique des ſénéchaux de France, depuis l'an 980 juſqu'en 1190.

1. George's I, comte d'Anjou, ſurnommé *Griſegonelle*, fut honoré de la charge de ſénéchal de France, tant pour lui que pour ſa poſtérité, en reconnoiſſance des grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat ſous le règne de Lothaire. Il mourut devant le château de Marſan, le 21 juillet 988.

2. Guillaume, ſénéchal de France, autoriſa de ſon ſeing le titre de la fondation du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris, l'an 1060.

3. Raoul, ſénéchal de France, aſſiſta à la célèbre aſſemblée des Grands de France, que le roi Philippe I fit convoquer à Paris l'an 1067, pour être préſens à la dédicace de l'égliſe de ce prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

4. Frédéric, ſénéchal de France, ſouſcrivit l'acte d'immunité que le roi Philippe I accorda à l'égliſe de Saint-Spire de Corbeil, l'an 1071.

5. Robert, ſénéchal de France, ſigna un titre en faveur du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, l'an 1079.

6. Hugues, ſénéchal de France, eſt nommé dans des lettres du mois de mars de l'an 1083. Quelques hiſtoriens ont cru qu'il étoit comte de Vermandois & fils du roi Henri I, mais cela n'eſt pas certain.

7. Gervais, ſénéchal de France, autoriſa de ſa ſignature une conceſſion faite à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, l'an 1085.

8. Guy de Mont-Lheri, dit *le Rouge*, comte de Rochefort en Iveline, ſeigneur de Gournai-ſur-Marne, fut en grand crédit auprès du roi Philippe I, qui l'éleva à la dignité de ſénéchal de France avant l'an 1095.

9. Hugues de Mont-Lhéri, ſeigneur de Crécy, ſénéchal de France, ſouſcrivit des lettres-patentes du roi Philippe I, données en faveur du prieuré de Saint-Eloi de Paris, l'an 1107.

10. Anſeau de Garlande, ſeigneur de Gournai-ſur-Marne, fut créé ſénéchal de France l'an 1108, & gagna les bonnes graces du roi Louis-le-Gros, qui lui donna l'adminiſtration des affaires du royaume.

11. Guillaume de Garlande, ſecond du nom, ſeigneur de Livry, ſuccéda à ſon frère Anſeau, dans la charge de ſénéchal de France, l'an 1118. Il étoit général de l'armée du Roi au combat de Brenneville en Normandie, l'an 1119.

12. Etienne de Garlande fut premiérement élu évêque de Beauvais vers l'an 1100, & fait chancelier de France en 1108. Après la mort de ſon frère Guillaume, il obtint l'office de ſénéchal de France, & eut l'adminiſtration des principales affaires du royaume.

13. Raoul I, dit *le Vaillant*, comte de Vermandois, de Valois, d'Amiens & de Creſpy, ſeigneur de Péronne, rendit des ſervices conſidérables aux rois Louis-le-Gros & Louis-le-Jeune pendant leurs guerres; il fut fait ſénéchal de France l'an 1131, & établi régent du royaume pendant le voyage d'outre-mer du Roi, l'an 1147.

14. Thibaut I, dit *le Bon*, comte de Blois & de Chartres, fut élevé à la dignité de ſénéchal l'an 1152, & rendit de grands ſervices aux rois Louis-le-Jeune & Philippe-Auguſte.

Le Sénéchal de Kercado ou Carcado.

Kercado ou Carcado eſt une baronie en Bretagne, où l'on trouve pluſieurs monumens qui donnent des lumières ſur l'ancienne charge de ſénéchal, & particuliérement ſur une glèbe ou fief attaché à la dignité de grand-ſénéchal de Bretagne, pour être poſſédée héréditairement. Cette terre, appelée *la Sénéchallie*, étoit compoſée des châtellenies de Cootniel, de la Mortedonon, Uzel, Saint-Caradec, Cadelexe, Mollac, qui formoient, avec les autres droits de la charge, un revenu de trois mille livres de rente, comme on le voit dans un acte de l'année 1259, ſiècle ou le comté de Blois, celui de Chartres, celui de Sancerre & le vicomté de Châteaudun furent cédés au roi ſaint Louis en échange de deux mille livres de rente. Ducange rapporte l'acte de cette vente.

Quant à la charge de grand-ſénéchal féodé & héréditaire en Bretagne, on rapporte ſon origine à Eudon II, ſouverain de la Bretagne, qui avoit établi ſa cour à Joſſelin, ville ſituée dans la vicomté de Porhoet, qui paroît avoir été la capitale de la Domnonée; mais la poſtérité d'Eudon ayant été réduite à deux filles qui partagèrent la Domnonée, la partie qui fut appelée depuis *le vicomté de Rohan*, en conſerva les principaux droits, & la terre appelée *la Sénéchallie* demeura engagée dans cette portion, quoique la Bretagne fût gouvernée par des Princes d'un autre Maiſon, qui avoient épouſé des filles du ſang d'Eudon. La charge de grand-ſénéchal continua d'être poſſédée, héréditairement & à titre de fief, par les deſcendans des premiers qui en avoient joui. De là vint qu'ils portèrent ſeuls en Bretagne le nom de *Le Sénéchal*, ſans vouloir y joindre aucun autre, pour marquer leur ancienneté & leur prééminence ſur les autres ſénéchaux que les comtes & ducs de Bretagne établirent dans pluſieurs départemens par commiſſion, & ſeulement pour un tems limité.

Ces premiers grands-ſénéchaux en Bretagne, ayant, comme on l'a dit, affecté, dès le douzième ſiècle, de ne porter que le nom de leur charge, n'en ont point laiſſé d'autre à leurs deſcendans, que celui de Le Sénéchal, auquel on a joint depuis ceux de Le Sénéchal Carcado, Le Sénéchal Mollac & Le Sénéchal Kerguiſé, pour diſtinguer les trois branches qui en reſtent, & l'on n'a pu connoître leur véritable origine, qui ſe perd dans le dixième ſiècle.

La branche aînée de ceux du ſang & du nom de Le Sénéchal, aujourd'hui Kercado, ayant été réduite à une fille, cette charge de ſénéchal, qu'elle porta en dot à ſon mari, avec les deux tiers de la terre appelée *la Sénéchallie*, paſſa par héritage dans les plus grandes Maiſons de Bretagne, telles que Trebrimoel, de Rieux, de Rohan. Ces ſeigneurs poſſédèrent cette charge à titre d'héritage de la branche aînée des ſeigneurs du nom de Le Sénéchal de Kercado, dont la poſtérité fut continuée par Eon ou Eudon Le Sénéchal. Une charge illuſtrée par de ſi grands noms, dont l'autorité exceſſive, en réuniſſant l'adminiſtration des

armes, de la juſtice & des finances, renfermoit toute la puiſſance d'un Etat, jointe aux fiefs & aux autres revenus qui y étoient attachés, a fait dire à don Morice ou Maurice, ſavant bénédictin, que cette charge n'avoit pu être donnée, dans les premiers tems, qu'à des ſeigneurs qui tenoient de bien près par le ſang aux ſouverains de Bretagne, & qui probablement en ſortoient.

Nota. En tranſcrivant en partie cette inſtruction ſur la ſénéchallie héréditaire & féodale de Bretagne, nous avons ſenti aiſément qu'elle manque de clarté dans quelques endroits; mais ce qui en réſulte clairement, c'eſt que la longue & ancienne poſſeſſion de cette ſénéchallie & de ſes droits éminens dans la Maiſon de Kercado-Mollac eſt ce qui a donné à cette Maiſon ſon prénom de *Le Sénéchal.*

OFFICIERS ECCLÉSIASTIQUES.

Grand-aumônier.

Officier de la couronne. Il diſpoſe du fonds deſtiné pour les aumônes du Roi, célèbre le ſervice divin dans la chapelle de Sa Majeſté quand elle le juge à propos, & eſt évêque de la cour, faiſant toutes les fonctions de dignité à la cour dans quelque diocèſe qu'il ſe trouve, ſans en demander permiſſion aux évêques des lieux. Il donnoit les proviſions des maladreries de France. Il a l'intendance de l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris. Il prête le ſerment de fidélité entre les mains du Roi, & eſt, à cauſe de ſa charge, commandeur des Ordres de Sa Majeſté. Voici la ſuite hiſtorique de ceux que l'on ſait avoir poſſédé cette dignité, ſuivant les anciens titres.

1. Euſtache, chapelain du roi Philippe I, ſe trouva à la dédicace de Saint-Martin-des-Champs à Paris, & autoriſa de ſon ſeing la charte du Roi, l'an 1067.

2. Roger, évêque de Séez, eſt qualifié aumônier du roi Louis VII, l'an 1160.

3. Pierre, chapelain de Philippe-Auguſte, ſouſcrivit une charte pour l'abbaye d'Hérivaux, l'an 1183.

4. Frère Chrétien, dit *le Pieux*, eſt nommé aumônier du Roi dans des titres des années 1220 & 1230.

5. Frère Simon de la Chambre étoit aumônier du roi Philippe-le-Bel l'an 1296 & 1298, & mourut vers l'an 1307.

6. Frère Jean des Granges, prieur de Reaulieu, de l'Ordre du Val-des-Ecoliers, étoit aumônier du roi Philippe-*le-Bel* l'an 1307, & étoit mort l'an 1314.

7. Pierre eſt nommé aumônier du roi Philippe-*le-Bel* au Journal du Tréſor, du 15 février 1309.

8. Frère Jean du Tour, templier, fut auſſi aumônier du roi Philippe-le-Bel, & vivoit encore l'an 1328.

9. Frère Jean de Grandpré, de l'Ordre du Val-des-Ecoliers, fut aumônier des rois Philippe-*le-Bel* & Louis *Hutin.*

10. Frère Guillaume de Lynais ou d'Igny fut clerc de l'aumône du roi Philippe-le-Bel, puis aumônier du roi Philippe-le-Long, depuis 1316 juſqu'au 8 janvier 1321. Il vivoit encore l'an 1326.

11. Frère Jean de Brumez, religieux de l'Ordre de la Trinité, étoit aumônier du roi Charles-le-Bel en 1322 & 1325.

12. Guillaume Morin étoit aumônier du même Roi en 1326.

13. Nicolas de Neuville fut clerc de l'aumône, puis aumônier du Roi l'an 1327.

14. Guillaume de Feucherolles, après avoir été maître de la chambre aux deniers du roi Philippe VI, lorſqu'il n'étoit que comte de Valois, fut ſon aumônier depuis l'an 1329 juſqu'en 1343, qu'il fit le 4 décembre ſon teſtament, où il prend cette qualité.

15. Renaud Saget, ſous-aumônier, fit l'office d'aumônier en la guerre de Bretagne, l'an 1342.

16. Pierre de Saint-Placide étoit aumônier du Roi en 1344 & 1350.

17. Michel de Breiche, docteur en théologie, fut aumônier du Roi depuis 1351 juſqu'au premier juillet 1355. C'eſt lui qui fit rebâtir l'égliſe de l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris, laquelle a été depuis ſous la juridiction des grands-aumôniers. Il fut depuis évêque du Mans, & mourut le 3 juin 1363.

18. Garnier de Berron, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, après avoir été ſous-aumônier, fut fait aumônier du Roi le premier juillet 1357, & mourut le 17 ſeptembre 1380.

19. Sylveſtre de la Cervelle étoit aumônier de Charles, dauphin, duc de Normandie, l'an 1356, & continua les mêmes fonctions dans la Maiſon de ce Prince lorſqu'il fut parvenu à la couronne. Il eſt qualifié aumônier de France dans un compte de l'an 1365. Il fut depuis évêque de Coutances l'an 1371, & mourut en ſeptembre 1386.

20. Pierre de Prouverville eſt qualifié ſous-aumônier de monſeigneur le Dauphin, régent du royaume, l'an 1358, & aumônier de France l'an 1366, & il le fut juſqu'en 1380.

21. Denys de Collours, clerc & ſecrétaire du roi Jean, chanoine de la Sainte-Chapelle, chantre & chanoine de Meaux & de Saint-Quentin, fut nommé, l'an 1371, aumônier du Dauphin (Charles VI), lequel étant parvenu à la couronne, le fit ſon aumônier le premier octobre 1380. Il mourut le 26 février 1382.

22. Michel de Crené, chanoine de la Sainte-Chapelle, après avoir été ſous-aumônier du Roi, fut nommé aumônier l'an 1382. Il le fut juſqu'au premier janvier 1388, qu'il fut confeſſeur du Roi, puis évêque d'Auxerre l'an 1390. Il mourut le 13 octobre 1419, & fut inhumé dans l'égliſe des Chartreux de Paris.

23. Pierre d'Ailli, tréſorier de la Sainte-Chapelle de Paris, évêque du Puy & de Cambrai, puis cardinal, avoit été élevé à la dignité d'aumônier du Roi l'an 1388 : il en fit les fonctions juſqu'en 1395. Il mourut en Allemagne le 5 octobre; d'autres diſent le 8 août 1425. Son corps fut porté à Cambrai.

24. Pierre Mignot fut nommé aumônier du Roi le premier juin 1395 : il en faiſoit les fonctions l'an 1397.

25. Hugues Blanchet, chanoine de Paris, archidiacre de Sens, tréſorier de la Sainte-Chapelle & maître des requêtes, exerçoit la charge d'aumônier du Roi en 1397 & 1399, & mourut le 24 avril 1406.

26. Pierre Profete fut nommé aumônier du Roi le premier août 1408.

27. Gilles Deſchamps, fameux docteur en théologie, fut nommé aumônier du Roi au retour de ſon ambaſſade auprès de l'empereur Venceſlas. Il fut depuis évêque de Coutances & cardinal, & mourut le 15 mai 1413, ſuivant ſon épitaphe, qui eſt dans l'égliſe de Rouen.

28. Jean de Courtecuiſſe, docteur en théologie, étoit aumônier du Roi l'an 1418. Il fut depuis évêque de Paris, puis de Genève.

29. Philippe Aymenon fut nommé aumônier du Roi le 8 octobre 1422.

30. Etienne de Montmoret étoit aumônier du roi Charles VII, les années 1422, 1429 & ſuivantes, & mourut l'an 1446.

31. Jean d'Auſſi, docteur & profeſſeur en théologie, fut nommé aumônier du Roi après la mort d'Etienne de Montmoret, & tréſorier de la Sainte-Chapelle l'an 1449, puis évêque de Langres l'an 1542, étant toujours aumônier. C'eſt lui qui, au rapport de M. de Sainte-Marthe, dreſſa un catalogue de tous les hôtels-dieu & maladreries du royaume.

32. Jean Balue, évêque d'Angers, cardinal, évêque d'Albe & de Préneſte, après avoir été aumônier du roi Louis XI, mourut en octobre 1491, étant alors ſeptuagénaire. Il eſt enterré dans l'égliſe de Sainte-Praxede à Rome. On y lit ſon épitaphe, qui dit qu'il avoit éprouvé la bonne & la mauvaiſe fortune. Il avoit bien mérité la mauvaiſe.

33. Angelo Cattho, natif de Supin, au diocèſe de Bénévent, s'attacha au ſervice du roi Louis XI, qui le fit ſon médecin & ſon aumônier. Il fut fait archevêque de Vienne l'an 1482; ſe retira depuis en Italie, & mourut à Bénévent l'an 1497.

34. Jean Thuyer étoit aumônier du roi Charles VIII l'an 1483, & mourut en février 1485.

35. Geoffroy de Pompadour, évêque d'Angoulême, puis de Périgueux & du Puy-en-Velai, eſt le premier qui ait eu le titre de grand-aumônier du Roi, dont il fut pourvu l'an 1486. Il mourut l'an 1514.

36. François Leroi Chavigny, protonotaire du Saint-Siège, étoit grand-aumônier du roi François I. Il mourut le 18 octobre 1515.

37. Adrien Gouffier, évêque de Coutances & cardinal, abbé de Fécamp, &c. fut nommé grand-aumônier par le roi François I l'an 1519. Il en fit les fonctions juſqu'à ce qu'il fût nommé légat en France, & transféré la même année à l'évêché d'Albi. Il mourut le 24 juillet 1523.

38. François Deſmoulins, dit *de Rochefort*, fut fait grand-aumônier du roi François I le 8 octobre 1519, en fit les fonctions juſqu'en 1526, & fut nommé à l'évêché de Condom qu'il n'obtint pas.

39. Jean le Veneur, cardinal, évêque & comte de Lizieux, fut nommé grand-aumônier par le roi François I, l'an 1526, & mourut le 7 août 1543.

40. Antoine Sanguin, dit *le Cardinal de Meudon*, fut nommé *grand-aumônier de France* le 7 août 1543. Il eſt le premier qui en ait porté le titre, ſes prédéceſſeurs n'ayant pris que la qualité de grand-aumônier du Roi, d'aumônier du Roi, d'aumônier de France. Il ſe démit de ſa charge l'an 1547, & mourut à Paris le 22 décembre 1559. Il eſt enterré dans l'égliſe de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers.

41. Philippe de Coſſé, évêque de Coutances, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France l'an 1547, & mourut le 24 novembre 1548.

42. Pierre du Châtel, natif d'Archy, évêque de Tulle, puis de Mâcon & d'Orléans, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France par lettres du 25 novembre 1548, & mourut le 3 février 1552, avant Pâques.

43. Bernard de Ruthye, abbé de Pontlevoi, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France par lettres du premier juillet 1552, & mourut le dernier mai 1556.

(On apprend, par les titres de la chambre des comptes, que le roi Henri II écrivit au Pape pour le prier d'accorder à Bernard de Ruthye, abbé de Pontlevoi, grand-aumônier, non évêque, & à ſes ſucceſſeurs, grands-aumôniers de France, qu'ils fuſſent créés & ſacrés évêques de la cour.)

44. Louis de Brézé, évêque de Meaux, tréſorier de la Sainte-Chapelle de Paris, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France par lettres du premier juin 1556, & l'exerça juſqu'à la mort du roi Henri II en 1559, & mourut le 25 ſeptembre 1589.

45. Charles de Humières, évêque de Bayeux, fut nommé grand-aumônier de France le 22 juillet 1559, & l'exerça juſqu'au 6 décembre 1560. Il mourut le 5 décembre 1571.

46. Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France le 6 décembre 1560. Il en fut privé l'an 1591. Il mourut le 6 février 1593, âgé de ſoixante-dix-neuf ans. Le roi Henri III l'avoit fait commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit à la création de l'Ordre en décembre 1578, avec cette prérogative pour les grands-aumôniers ſes ſucceſſeurs, d'être com-

mandeurs-nés ſans faire aucune preuve de nobleſſe, ſuivant l'article 18 des ſtatuts de l'Ordre.

47. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, puis de Sens, fut nommé grand-aumônier de France le 12 juillet 1591, & mourut le 27 ſeptembre 1606, âgé de ſoixante-dix-neuf ans.

48. Jacques Davy du Perron, cardinal & archevêque de Sens, fut nommé grand-aumônier de France l'an 1606, & mourut le 5 ſeptembre 1618, âgé de ſoixante-trois ans.

49. François de la Rochefoucauld, cardinal, évêque de Clermont, puis de Senlis, fut grand-aumônier de France l'an 1618; s'en démit l'an 1632, & mourut à Paris le 14 février 1645, âgé de quatre-vingt-huit ans.

50. Alphonſe-Louis Dupleſſis de Richelieu, cardinal & archevêque de Lyon, fut grand-aumônier de France l'an 1631, & mourut le 23 mars 1653.

51. Antoine Barberin, cardinal & archevêque de Rheims, grand-aumônier de France l'an 1653, mourut le 3 avril 1671.

52. Emmanuel-Théodoſe de la Tour, cardinal de Bouillon, doyen du ſacré collége, fut nommé grand-aumônier de France le 10 décembre 1671, & fut privé de cette charge, & de l'Ordre du Saint-Eſprit l'an 1700. Il mourut à Rome le 2 mars 1715.

53. Pierre du Cambout, cardinal de Coiſlin, évêque d'Orléans, grand-aumônier de France en ſeptembre 1700, mourut à Verſailles le 5 février 1706, âgé de ſoixante-dix ans.

54. Touſſaint de Forbin, cardinal de Janſon, évêque & comte de Beauvais, pair de France, fut nommé grand-aumônier de France l'an 1706, & mourut le 24 mars 1713, âgé de quatre-vingt-trois ans.

55. Armand Gaſton de Rohan, cardinal & évêque de Strasbourg, a prêté le ſerment de grand-aumônier de France le 10 juin 1713, & eſt mort le 19 juin 1749.

56. Armand de Rohan, cardinal & évêque de Strasboug, nommé grand-aumônier de France en 1749, eſt mort en 1756.

57. Fréderic-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, cardinal & archevêque de Bourges, nommé grand-aumônier de France en 1756, eſt mort le 29 avril 1757.

58. Henri-Charles de Saulx, cardinal de Tavannes, archevêque de Rouen, a été nommé grand-aumônier de France le 21 juin 1757.

Après lui & ſucceſſivement les cardinaux de la Roche-Aymon, de Rohan & de Montmorenci-Laval.

Secrétaires d'État.

Ce ſont ceux qui ſignent les lettres & les ordonnances du Roi, & expédient les dépêches pour les affaires d'Etat. Les charges de ſecrétaires d'Etat ſont auſſi anciennes que les Etats mêmes, parce que les ſouverains ont toujours eu beſoin de perſonnes capables pour mettre leurs volontés par écrit, & les faire ſavoir aux peuples. Les Romains appeloient ces officiers *notarii*, parce qu'ils étoient dépoſitaires des caractères de la ſignature des Empereurs, qu'on appeloit *nota*, & parce qu'ils publioient leurs mandemens & leurs ordonnances, qui commençoient ordinairement par *Notum facimus* (Nous faiſons ſavoir). Leurs chanceliers en avoient toujours vingt-ſix à leur ſuite; & outre le chancelier, il y avoit encore un chef, qu'on nommoit *primicerius notariorum* ou *protonotarius*. Ce dernier nom eſt encore en uſage dans la cour de Rome & au parlement de Paris. C'étoit à ce protonotaire à publier, dans le ſénat, les édits & ordonnances de l'Empire. On diſtinguoit trois colléges de notaires: le premier & le plus honorable étoit de ceux qu'on appeloit *tribuni notarii*, qui expédioient les édits du Prince & les dépêches des finances; ceux du ſecond collége étoient nommés *domeſtici* & *familiares Principis*, parce qu'ils étoient logés dans le palais, & qu'ils avoient plus de part dans les ſecrets du Prince: c'eſt pourquoi ils furent enſuite appelés *ſecretarii*. Le troiſième collége étoit de ceux que nous appelons aujourd'hui *greffiers*, qui faiſoient les expéditions de la juſtice. Il falloit qu'ils fuſſent tous nobles, & qu'avant de parvenir à ces charges ils euſſent mérité le titre d'*egregius*, c'eſt-à-dire, d'excellent, par leur vertu & leur capacité.

Comme notre monarchie s'eſt établie ſur les ruines de l'Empire romain, les rois de France y ont créé des offices qui avoient du rapport avec ceux des Empereurs; mais cela ne ſe fit que ſous la ſeconde race de nos Rois, ceux de la première s'attachant ſeulement à la diſcipline militaire, & ceux qui les ſuivirent laiſſant toute la conduite du royaume au maire du palais. Ces ſouverains, qui n'en retenoient que le nom, ne prenoient aucune connoiſſance des affaires, ne ſignoient & ne faiſoient expédier aucune lettre. Le maire du palais en commandoit l'expédition au chancelier, qui étoit un notaire & ſecrétaire à qui l'on confioit le ſceau royal. Les Rois de la ſeconde race voulurent ſigner eux-mêmes les plus importantes expéditions, qu'ils faiſoient encore ſigner par les grands-officiers de la couronne & autres ſeigneurs qualifiés. C'étoit le chancelier qui dreſſoit ces lettres & qui les ſignoit, ajoutant le mot *ſcripſi*; &, en ſon abſence, il y avoit des notaires qui les écrivoient & les ſignoient. Ces notaires commencèrent pour lors à être appelés ſecrétaires, parce que les Rois en prirent quelques-uns auprès de leurs perſonnes, pour travailler aux choſes ſecrètes & de confidence. Eginhard fut ſecrétaire de Charlemagne. Outre cela, les Rois avoient des gens pour écrire dans leur palais, qu'on appeloit *clerici palatini*; & il y a apparence que ces officiers-là étoient ce que ſont aujourd'hui les *ſecrétaires du cabinet*, qui, dans les commencemens, étoient nommés *clercs de la chambre*.

Sous les premiers Rois de la troiſième race, les notaires & ſecrétaires faiſoient toujours la même fonction avec le chancelier; mais Philippe I retrancha le grand nombre de témoins qui ſignoient dans les lettres de ſes prédéceſſeurs, & les réduiſit à quatre; ſavoir: le connétable, le grand-maître, le grand-chambellan, & le grand-bouteiller ou échanſon. De là vint la coutume de mettre ſur le repli des lettres *par le Roi*, *N**. & N**. préſens*, qui s'eſt pratiquée depuis Louis XI juſqu'à Henri II, lequel donna aux quatre ſecrétaires d'Etat le pouvoir de ſigner ſeuls, après le Roi, toutes les expéditions de leur département. Les rois Louis-le-Gros & Louis-le-Jeune, ſucceſſeurs de Philippe I, n'avoient rien changé à la ſignature des lettres; mais, ſous Philippe-Auguſte & Louis VIII, Guérin, évêque de Senlis, chancelier de France & premier miniſtre de ces deux Rois, ſupprima le mot *ſcripſi*, que ſes devanciers mettoient après leur nom, & commença de ſigner ſimplement avec les grands-officiers de la couronne. Après ſa mort, les chanceliers, devenus chefs de la juſtice & des conſeils du Roi, abandonnèrent le ſecrétariat aux notaires & ſecrétaires du Roi, & s'en réſervèrent ſeulement la ſupériorité avec le ſceau. Depuis ce tems-là, comme les ſecrétaires furent plus employés, ils ſe rendirent plus conſidérables, & les Rois en choiſirent quelques-uns auxquels ils confioient les plus importantes affaires de l'Etat, ſans en limiter le nombre; mais Philippe-le-Bel fit en 1309 un réglement pour en avoir trois auprès de ſa perſonne. Dans l'ordonnance de Philippe-le-Long, de l'an 1316, il y a un article des notaires ſuivant le Roi, qui en marque trois, & qui nous apprend que la qualité de ſecrétaires n'étoit qu'une adjonction à celle de notaires, pour marquer la différence de leurs fonctions, & que le notaire-ſecrétaire étoit celui qui travailloit aux dépêches ſecrètes & particulières du Roi. Le notaire du conſeil, celui qui en tenoit les regiſtres, & le notaire du ſang, celui qui étoit employé aux affaires criminelles pour les graces & les rémiſſions. On appeloit ſimplement notaires, ceux dont l'emploi étoit de faire les expéditions ordinaires du ſceau. Le roi Philippe de Valois, en 1343, avoit ſept ſecrétaires & ſoixante-quatorze notaires, ainſi qu'on le voit par les regiſtres de la chambre des comptes. Le roi Jean, par ſon ordonnance de l'an 1361, réduiſit le nombre de ces ſecrétaires & notaires à cinquante-neuf, ſans ſpécifier combien il y en avoit de ſecrétaires; mais le roi Charles V ſon fils les réduiſit, l'an 1365, à huit ordinaires, qui avoient entrée dans ſes conſeils, & trois extraordinaires. Le nombre de ces officiers étant beaucoup augmenté, le roi Charles VI les réduiſit à douze par les lettres-patentes de l'an 1381. Par un édit de l'an 1418, il créa le collége des cinquante-neuf clercs-notaires de la chancellerie, & réduiſit les ſecrétaires des finances à cinq. Charles VII établit de nouveaux ſecrétaires. On ne trouve que trois ſecrétaires qui aient ſervi Louis XI pendant tout ſon règne; car, comme il étoit défiant, il employoit ſouvent le premier notaire qu'il rencontroit. Charles VIII confirma les ſecrétaires des finances, & ce fut ſous ſon règne que Florimond Robertet acquit tant de crédit dans ſa charge de ſecrétaire, que quelques-uns l'appellent le père des ſecrétaires d'Etat, parce qu'il commença à donner à cet emploi le degré d'élévation où il eſt maintenant. Robertet continua ſes ſervices auprès de Louis XII & de François I, & fut toujours maître des plus grandes affaires. Enfin, le roi Henri II fixa le nombre des ſecrétaires d'Etat, & les réduiſit à quatre par ſes lettres-patentes du 14 ſeptembre 1547, ſous le titre de conſeillers & ſecrétaires des commandemens & finances: ces quatre ſecrétaires furent Guillaume Bochetel, Côme Clauſſe, Claude de Laubeſpine & Jean du Thier, qui ſe qualifiérent ſecrétaires d'Etat comme avoit fait Robertet. Ceux qui ont poſſédé ces charges après eux, ont laiſſé le titre de ſecrétaires des finances au collége des ſecrétaires du Roi, qui portent ce nom.

Sous le règne de Louis XIV, il y avoit de même quatre ſecrétaires d'Etat qui faiſoient chacun leurs fonctions dans leur département, & qui, outre cela, devoient ſe trouver tous les matins au lever du Roi dans certains mois de l'année, pour expédier en particulier les lettres & les bienfaits de Sa Majeſté.

Les dépêches que le Roi envoie aux parlemens doivent être expédiées par le ſecrétaire d'Etat qui les a dans ſon département, & les députés de ces parlemens ou des Etats des provinces ſont conduits par ce ſecrétaire d'Etat à l'audience du Roi.

A l'avénement du roi Louis XV à la couronne, en 1715, M. le duc d'Orléans, régent du royaume, établit huit conſeils, compoſés de perſonnes des plus conſidérables de l'Etat, tant dans l'épée que dans la robe, pour en régler toutes les affaires; ſavoir: le conſeil de régence, le conſeil de conſcience, le conſeil des affaires étrangères, le conſeil de guerre, le conſeil des finances, le conſeil du dedans du royaume, le conſeil de marine & le conſeil de commerce. Ces conſeils ont été ſupprimés par le régent lui-même dès 1718, & les ſecrétaires d'Etat ſont rentrés dans l'entier exercice de leurs charges.

Table chronologique des ſecrétaires d'Etat depuis 1547.

1. Guillaume Bochetel exerça cette charge juſqu'à ſa mort, arrivée en 1558, & eut pour ſucceſſeur:

Jacques Bourdin, ſeigneur de Villeines, ſon gendre, auquel ſuccéda, en 1567:

Claude de l'Aubeſpine fils, qui, après avoir été reçu en ſurvivance de ſon père, l'an 1560, & exercé en cette qualité juſqu'en 1567, fut pourvu

de l'office de M. de Villeines, dont il fit les fonctions juſqu'en 1570, & eut pour ſucceſſeur

Claude Pinard, ſeigneur de Combliſi, qui avoit épouſé une parente de Claude de l'Aubeſpine : il exerça juſqu'en 1588, que le roi Henri III, allant aux Etats de Blois, lui envoya ordre de ſe retirer.

2. Côme Clauſſe, ſeigneur de Marchaumont, poſſéda cette charge juſqu'en 1558, & la laiſſa à

Florimond Robertet, ſeigneur de Freſne, ſon gendre, lequel mourut en 1567, & eut pour ſucceſſeur

Simon Fizes, baron de Sauve, qui exerça juſqu'à ſa mort, arrivée en 1579 : il n'eut point de ſucceſſeur, car le roi Henri III accorda la ſuppreſſion de ſa charge à MM. de Villeroi, Brulart & Pinard ſes confrères, & leur en partagea le département.

3. Claude de l'Aubeſpine, père, mourut en 1567, & laiſſa ſon office à

Nicolas de Neufville, ſeigneur de Villeroi, ſon gendre, qui exerça juſqu'en 1588, que le roi Henri III, allant aux Etats de Blois, lui envoya ordre de ſe retirer, & de ceſſer la fonction de ſa charge; mais il rentra depuis dans une autre, par la mort de M. de Revol.

4. Jean du Thier, ſeigneur de Beauregard, mourut en 1559, & eut pour ſucceſſeur

Florimond Robertet, baron d'Alluye, qui exerça juſqu'à ſa mort, arrivée en 1569.

Pierre Brulart, ſeigneur de Genlis, lui ſuccéda, & exerça juſqu'en 1588, que le roi Henri III, allant aux Etats de Blois, lui envoya ordre de ſe retirer.

Après que le roi Henri III eut congédié MM. de Villeroi, Pinard & Brulart, & eut ſupprimé leurs charges quand il fut à Blois, il en créa deux nouvelles; puis, quelque tems après, deux autres, ſuivant leur ancienne création. Ces quatre furent Louis Revol, Martin Ruzé, Louis Potier & Pierre Forget.

1. Louis Revol fut fait ſecrétaire d'Etat en ſeptembre 1588, & exerça cette charge juſqu'à ſa mort, arrivée en 1594 : il eut pour ſucceſſeur

Nicolas de Neufville, ſeigneur de Villeroi, qui étant rentré, par ce moyen, dans la charge de ſecrétaire d'Etat, l'exerça juſqu'en 1607.

Pierre Brulart, ſeigneur de Puiſieux, fut reçu en ſurvivance en 1606, & exerça en cette qualité juſqu'en 1616, que le maréchal d'Ancre le fit éloigner de la cour, & fit pourvoir en ſa place par commiſſion.

Claude Mangot, ſeigneur de Villarceaux, qui exerça quatre mois, & fut enſuite garde-des-ſceaux de France. Sa commiſſion de ſecrétaire fut donnée à

Armand-Jean du Pleſſis de Richelieu, évêque de Luçon, qui exerça juſqu'au mois de mai 1617, que M. de Puiſieux fut rappelé à la cour & remis en ſa charge. Il fut deſtitué en 1624.

Charles Beauclerc lui ſuccéda, & exerça cette charge juſqu'à ſa mort, arrivée en 1630. Il eut pour ſucceſſeur Abel Servien, qui s'en démit l'an 1636, en faveur de

François Sublet, ſeigneur des Noyers, qui exerça juſqu'en 1643, puis ſe retira en ſa maiſon de Dangu, où il mourut au mois d'octobre 1645.

Michel Letellier, ſeigneur de Chaville, fut enſuite pourvu de cette charge, & fit recevoir l'an 1655, en ſa ſurvivance,

François-Michel Letellier, marquis de Louvois, ſon fils, qui a exercé cette charge juſqu'à ſa mort, arrivée en 1691, & a eu pour ſucceſſeur

Louis-François Letellier, marquis de Barbezieux, ſon fils, qu'il avoit fait recevoir en ſurvivance en 1685; mort le 5 janvier 1701.

Michel Chamillard lui a ſuccédé, & a exercé cette charge juſqu'en juin 1709. Le marquis de Cani ſon fils fut reçu en ſurvivance en 1707, mais il donna ſa démiſſion le 9 juin 1709.

Daniel-François Voyſin lui ſuccéda, fut fait en même tems miniſtre d'Etat, puis chancelier de France.

1. Il ne laiſſa pas d'exercer la charge de ſecrétaire d'Etat juſqu'en janvier 1716, qu'il donna ſa démiſſion.

Joſeph-Jean-Baptiſte Fleuriau, ſeigneur d'Armenonville, fut pourvu de cette charge, dont il prêta ſerment le 5 février 1716, eut en octobre 1718 le département de la marine, des galères, du commerce maritime & des colonies étrangères, & prêta ſerment de la charge de garde-des-ſceaux de France le 29 février 1722. Le comte de Morville ſon fils avoit été reçu en ſurvivance en la charge de ſecrétaire d'Etat du département de la marine, dont il prêta ſerment le 9 avril 1722. Mais après la mort du cardinal Dubois, le Roi lui donna le département des affaires étrangères, & celui de la marine fut donné au comte de Maurepas.

Claude Leblanc fut pourvu, le 25 ſeptembre 1718, de la charge de ſecrétaire d'Etat du département de la guerre, que le Roi créa en ſa faveur, & dont il ſe démit en août 1723.

François-Victor le Tonnelier, marquis de Breteuil, prêta ſerment de cette charge le 4 août 1723. Il en donna ſa démiſſion au mois de juin 1726.

Claude Leblanc, ayant été rappelé à la cour, fut rétabli dans la charge de ſecrétaire d'Etat avec le même département de la guerre, le 15 juin 1726, & il en prêta un nouveau ſerment le 22 du même mois. Il mourut le 19 mai 1728.

Nicolas-Proſper Bauyn, ſeigneur d'Angervilliers, fut pourvu de cette charge par la mort du précédent, & en prêta le ſerment le 23 mai 1728.

2. Martin Ruzé, ſeigneur de Beaulieu, fut créé ſecrétaire d'Etat en ſeptembre 1588, & mourut en 1613, laiſſant ſa charge à

Antoine de Loménie, qui avoit été reçu en ſur-

vivance dès l'année 1606; celui-ci étant mort en 1638, eut pour ſucceſſeur

Henri-Auguſte de Loménie ſon fils, reçu en ſurvivance l'an 1615, lequel ſe démit de ſa charge l'an 1643, en faveur de

Henri de Guénégaud, ſeigneur du Pleſſis, auquel ſuccéda

Jean-Baptiſte Colbert, miniſtre & ſecrétaire d'Etat. Il mourut en 1683, & laiſſa ſa charge à

Jean-Baptiſte Colbert, marquis de Seignelai, lequel en jouit juſqu'à ſa mort, arrivée en 1690. Il eut pour ſucceſſeur

Louis Phelypeaux de Pontchartrain, qui a été fait chancelier de France en 1699, & qui laiſſa cette charge de ſecrétaire d'Etat à

Jean Phelypeaux ſon fils, comte de Pontchartrain, qui étoit reçu en ſurvivance, & qui s'en eſt démis en 1715, en faveur de

Jérôme-Fréderic Phelypeaux, comte de Maurepas, ſon fils, qui en a prêté le ſerment le 13 novembre 1715, & a commencé à en faire les fonctions au mois de mars 1718.

3. Louis Potier, ſeigneur de Gêvres, fut créé ſecrétaire d'Etat en février 1589, & exerça cette charge juſqu'en 1622, qu'il s'en démit en faveur de Nicolas Potier, ſeigneur d'Ocquerre, ſon neveu. Il avoit fait recevoir en ſurvivance, l'an 1606, Antoine Potier, ſeigneur de Sceaux, ſon fils, lequel mourut en 1621.

Nicolas Potier, ſeigneur d'Ocquerre, reçu ſecrétaire d'Etat en 1622, exerça juſqu'en 1628, & eut pour ſucceſſeur

Claude Bouthillier, lequel fut fait ſurintendant des finances en 1632, & laiſſa la fonction de ſa charge de ſecrétaire d'Etat à ſon fils

Léon Bouthillier, ſeigneur de Chavigny, qui s'en démit l'an 1643, en faveur de Henri-Auguſte de Loménie, comte de Brienne. Ce dernier étant rentré par ce moyen dans la charge de ſecrétaire d'Etat, l'exerça juſqu'en 1663, & en fit ſa démiſſion en faveur de M. de Lionne. Il avoit fait recevoir en ſurvivance Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne (l'an 1651), qui s'en démit avec ſon père.

Hugues de Lionne, ſeigneur de Berni, reçu en 1603, mourut en 1671, après avoir fait recevoir en ſurvivance

Louis-Hugues de Lionne, marquis de Berni, ſon fils, l'an 1667; mais le Roi donna cette charge à

Simon Arnaud, ſeigneur de Pomponne, qui en prêta le ſerment en janvier 1672, & l'exerça juſqu'en l'année 1679, que cette charge fut donnée à

Charles Colbert, marquis de Croiſſy, qui exerça cette charge juſqu'à ſa mort, arrivée en 1696. Il avoit fait recevoir en ſurvivance, en 1689, ſon fils

Jean-Baptiſte Colbert, marquis de Torci, qui s'en démit, & eut pour ſucceſſeur

Guillaume Dubois, conſeiller d'Etat, puis archevêque de Cambrai, cardinal & premier miniſtre, mort le 10 août 1623.

Charles-Jean-Baptiſte Fleuriau, comte de Morville, lui a ſuccédé en août 1723 : il en donna ſa démiſſion le 19 août 1727.

Germain-Louis Chauvelin, préſident à mortier au parlement de Paris, fut pourvu de cette charge avec le département des affaires étrangères, le 19 août 1727, & en prêta ſerment le 23 ſuivant; il avoit été nommé, le 17 du même mois, garde-des-ſceaux de France.

4. Pierre Forget, ſeigneur de Freſne, fut fait ſecrétaire d'Etat en février 1589, & s'en démit en 1610 en faveur de

Paul Phelypeaux, ſeigneur de Pontchartrain, qui exerça cette charge juſqu'à ſa mort, arrivée en 1621, & eut pour ſucceſſeur

Louis Phelypeaux ſon fils, qui s'en démit en faveur de ſon oncle

Raymond Phelypeaux, ſeigneur d'Herbaut, qui mourut en 1629, & laiſſa ſa charge à

Louis Phelypeaux, ſeigneur de la Vrillière, ſon fils, qui fit recevoir en ſurvivance, en 1654, Louis Phelypeaux, baron d'Hervi, ſon fils; mais un autre de ſes fils, ſavoir : Balthaſard Phelypeaux, ſeigneur de la Vrillière, marquis de Châteauneuf, comte de Saint-Florentin, &c. lui ſuccéda dans la charge de ſecrétaire d'Etat, & eut pour ſucceſſeur ſon fils

Louis Phelypeaux, marquis de la Vrillière, qui a été reçu le 10 mai 1700.

Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, ſon fils, fut reçu en ſurvivance en février 1723, & entra en exercice, par la mort de ſon père, le 7 ſeptembre 1725. Après un long uſage du miniſtère, il s'eſt retiré, dût de la Vrillière, en 1775, & a été remplacé par M. de Malesherbes, qui l'a été par M. Amelot.

On fait pour ſon pays ce qu'on ne fait pas pour les nations étrangères. Nous ſommes entrés ici ſur les grands offices de la couronne, les charges de la cour & le cérémonial qui s'y obſerve, dans des détails que nous nous épargnerons en parlant des autres cours & des autres Etats : nous nous bornerons aux liſtes chronologiques de leurs ſouverains ou de leurs magiſtrats. Un ſeul exemple ſuffiſoit pour le reſte, & on n'en pouvoit pas offrir un meilleur que celui de la France, qui ſert à beaucoup d'égards de modèle à toutes les cours qui ſe piquent de goût & de magnificence, & qui elle-même a imité diverſes choſes des anciennes monarchies qui ont eu le plus d'éclat.

Parmi les divers établiſſemens & les divers uſages que nous avons eus à expoſer, pluſieurs avoient ceſſé de ſubſiſter même avant la révolution; mais tout ce qui a été, quoiqu'il ait ceſſé d'être, eſt du domaine de l'Hiſtoire, & les monumens de ce qui n'eſt plus ſont l'objet de l'étude de l'antiquité. Combien cette étude auroit été facilitée

ſi l'on avoit toujours eu ou la bonne foi ou la confiance dans le mérite ou la néceſſité des innovations pour laiſſer ſubſiſter tous les monumens des uſages abolis, & laiſſer la poſtérité juge du bien & du mieux ! Il en réſulteroit même une utilité plus marquée dans l'étude des anciens uſages, qui ne ſeroit plus une recherche ſtérile & de pure curioſité; on auroit toujours l'objet utile de la comparaiſon du paſſé avec le préſent, de l'ancien & du moderne; on verroit quels ſont les uſages qu'il faut rétablir, ceux qu'il faut ſeulement modifier, ceux qu'il faut laiſſer ſupprimés : les changemens ſe feroient moins au haſard & d'après toutes les lumières que fourniroient d'exactes comparaiſons. C'eſt ainſi que l'étude de l'Hiſtoire devroit toujours avoir pour objet le perfectionnement de la ſociété, l'accroiſſement des lumières & l'amélioration du genre humain; & c'eſt ce qui met dans tout ſon jour la mauvaiſe foi inſigne ou l'abſurde extravagance de ces énergumènes qui vouloient faire diſparoître juſqu'aux moindres traces d'uſages dont on ſe trouvoit bien depuis 1400 ans, & qui pouſſèrent le délire & le ridicule de ces deſtructions juſqu'à retourner les plaques de nos cheminées, & chercher, diſoient-ils, du ſalpêtre dans nos caves; mais ce n'étoit ni le ſalpêtre ni le retournement des plaques de nos cheminées qu'ils cherchoient; c'étoit l'argent qu'on pouvoit y avoir caché pour le dérober à leur rapacité tyrannique, comme s'il n'étoit pas de droit naturel de réſerver pour ſes beſoins, & de cacher aux regards des brigands les débris de ſa fortune. Ils avoient fait de ce ſoin ſi naturel & commandé par les circonſtances, un crime capital. Tel eſt l'uſage qu'ils faiſoient du pouvoir légiſlatif. Mais tout ce que je veux remarquer ici, c'eſt que s'ils avoient cru, comme ils le publioient, leurs innovations très-utiles & très-ſupérieures au régime qu'ils détruiſoient, ils auroient laiſſé ſubſiſter les monumens de ce régime pour donner lieu à une comparaiſon qui ne pouvoit tourner qu'à leur gloire, au lieu qu'ils ſe condamnoient eux-mêmes par cette deſtruction.

Avant de quitter la France, jetons les yeux ſur quelques Maiſons françaiſes, dont la puiſſance balança quelquefois celle du trône, qui, dans le ſein de l'Etat, étoient comme des puiſſances étrangères, qui tantôt le ſervoient & tantôt le troubloient, & dont pluſieurs étoient des branches de la Maiſon de France.

Succeſſion chronologique des comtes d'Artois.

1. Robert de France, premier du nom, ſurnommé *le Bon* & *le Vaillant*, troiſième fils du roi Louis, huitième du nom, créé comte d'Artois en juin 1236, fut tué à la bataille de la Maſſoure contre les Infidèles, le 9 février 1249.

2. Robert, ſecond du nom, ſurnommé *le Bon* & *le Noble*, fut tué de trente coups de pique à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302, où il commandoit l'armée françaiſe contre les Flamands.

3. Philippe d'Artois mourut avant ſon père, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Furnes, le 11 ſeptembre 1298.

4. Robert d'Artois, troiſième du nom, comte de Beaumont, ayant perdu ſon procès pour le comté d'Artois, contre Mahaud ſa tante, ſe jeta de dépit dans le parti d'Edouard III, roi d'Angleterre, contre Philippe de Valois, & mourut à Londres, en 1343, des bleſſures qu'il avoit reçues au ſervice d'Edouard, au ſiége de la ville de Vannes en Bretagne.

5. Jean d'Artois, ſurnommé *Sans-Terre*, comte d'Eu & de Saint-Valeri, mort le 6 avril 1386.

6. Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, mourut en la Natolie, le 15 juin 1397.

7. Charles d'Artois, comte d'Eu, priſonnier à la bataille d'Azincourt en 1415, & conduit en Angleterre, ne fut mis en liberté qu'en 1438, & mourut le 25 juillet 1472.

Des ducs & princes de Bourbon.

1. Robert de France, comte de Clermont en Beauvoiſis, ſeigneur de Bourbon, ſixième fils du roi ſaint Louis & de Marguerite de Provence, mourut le 7 février 1317.

2. Louis I, duc de Bourbon, mourut au mois de janvier 1341.

3. Pierre I, duc de Bourbon, fut tué à la bataille de Poitiers, le 19 ſeptembre 1356.

4. Louis II, duc de Bourbon, mort le 19 août 1410.

5. Jean, premier du nom, duc de Bourbon, priſonnier à la bataille d'Azincourt, & conduit en Angleterre, y mourut en janvier 1433.

6. Charles, premier du nom, duc de Bourbon, mourut à Moulins le 14 décembre 1456.

7. Jean, ſecond du nom, duc de Bourbon, connétable de France, ſurnommé *le Bon*, mourut le 1er. avril 1488.

Branche de Bourbon-Montpenſier.

1. Louis de Bourbon, troiſième fils du duc de Bourbon. Jean I commença cette branche; il fut ſurnommé *le Bon*, & mourut en mai 1486.

2. Gilbert de Bourbon, comte de Montpenſier, vice-roi de Naples pour Charles VIII, mourut à Pouzzol le 5 octobre 1496.

3. Charles III, duc de Bourbon, ſon fils, connétable de France, dépouillé de ſes biens en France par la ducheſſe d'Angoulême, mère de François I, prit parti pour Charles-Quint contre la France, & fut bien plus funeſte à François I par la bataille de Pavie, où il le fit priſonnier, qu'il ne lui avoit été utile par la bataille de Marignan, qu'il avoit gagnée avec lui à la tête de l'armée françaiſe en

1515. Cet aventurier illuſtre fut tué au ſiége de Rome le 6 mai 1527.

Branche de Bourbon-la-Marche.

1. Jacques de Bourbon, premier de ce nom, troiſième fils de Louis, premier du nom, duc de Bourbon, bleſſé au combat de Brignais, dit *des Tards-Venus;* il mourut de ſes bleſſures à Lyon le 6 avril 1361, & Pierre I, l'aîné de ſes fils, mourut en même tems que lui, de bleſſures reçues dans ce même combat de Brignais.

2. Jean de Bourbon, premier du nom, comte de la Marche, mourut le 11 juin 1393.

3. Jacques de Bourbon, ſecond du nom, comte de la Marche, grand-chambrier de France, roi de Naples & de Sicile par Jeanne II ſa femme, eſt mort religieux de Saint-François à Beſançon, le 24 ſeptembre 1438.

Branche de Vendôme, iſſue de celle de la Marche.

1. Louis de Bourbon, ſecond fils de Jean de Bourbon, comte de la Marche, commença cette branche, & mourut le 21 décembre 1446.

2. Jean de Bourbon, ſecond du nom, eut d'Eliſabeth de Beauvau, parmi beaucoup d'autres enfans, François qui ſuit, & mourut le 6 janvier 1477.

3. François de Bourbon, duc de Vendôme, mourut à Verceil en Piémont le 2 octobre 1495.

4. Charles de Bourbon, comte de Vendôme, mort à Amiens le 25 mars 1537.

5. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre par Jeanne d'Albret ſa femme, mourut le 17 novembre 1562, d'une bleſſure qu'il avoit reçue au ſiége de Rouen.

6. Il fut père de Henri IV, par qui cette branche de Bourbon-Vendôme parvint, en 1589, à la couronne de France, & y joignit les droits à la couronne de Navarre.

De la branche de Bourbon-Vendôme eſt iſſue, par un frère d'Antoine, celle de Bourbon-Condé, féconde en héros, dont les quatre premiers, engagés dans des circonſtances malheureuſes, portèrent les armes contre la France, & furent tous les quatre priſonniers d'Etat. Loin que leur gloire en ait été flétrie, elle en a reçu ce luſtre que le malheur répand ſur la vertu, & la manière éclatante dont le Grand-Condé répara ſes torts le fit paroître plus grand encore qu'avant ſa faute.

Si non erraſſet, fecerat ille minus.

Tous les autres princes de Condé ont été des ſujets, non-ſeulement fidèles, mais zélés & utiles.

De la branche de Bourbon-Condé ſortent les branches de Bourbon-Conti & de Bourbon-Soiſſons : cette dernière nous offre un Prince tué en combattant contre une armée royale, c'eſt-à-dire, contre le cardinal de Richelieu.

De la branche de Bourbon-la-Marche ſortoient encore les branches de Bourbon-Carenci ; par celle-ci la branche de Bourbon-Duiſant, & directement encore celle de Bourbon-Préaux, leſquelles ne nous offrent rien à remarquer ſur le ſujet qui nous occupe.

Des ducs de Bourgogne de deux branches de la Maiſon de France.

Sans remonter aux deux royaumes de Bourgogne, qui, ſous la première & la ſeconde race de nos Rois, étoient des royaumes étrangers au milieu de la France, examinons la ſucceſſion chronologique des ducs iſſus de la race capétienne.

Première Maiſon des Ducs.

1. Robert de France, premier du nom, troiſième fils du roi Robert, roi de France, & de Conſtance de Provence, eut pour apanage le duché de Bourgogne, & mourut l'an 1075.

2. Henri de Bourgogne, mort l'an 1066, avant ſon père.

3. Eudes, premier du nom, ſurnommé *Borrel*, duc de Bourgogne en 1078, fit le voyage de la Terre-Sainte, & mourut en Cilicie le 23 mars 1103.

4. Hugues, ſecond du nom, dit *le Pacifique*, duc de Bourgogne, mort l'an 1141.

5. Eudes, ſecond du nom, duc de Bourgogne, mort en ſeptembre 1162.

6. Hugues, troiſième du nom, duc de Bourgogne, fit deux fois le voyage de la Terre-Sainte, & mourut l'an 1192.

7. Eudes, troiſième du nom, duc de Bourgogne, mort le 6 juillet 1218.

8. Hugues, quatrième du nom, duc de Bourgogne, mort en l'an 1272.

9. Robert, ſecond du nom, duc de Bourgogne, chambrier de France, mort le 9 octobre 1305.

10. Eudes, quatrième du nom, duc & comte de Bourgogne, Roi titulaire de Theſſalonique, mourut l'an 1349.

11. Philippe de Bourgogne fut bleſſé d'une chute de cheval au ſiége d'Aiguillon en Guienne, le 22 ſeptembre 1346, & mourut du vivant de ſon père.

12. Philippe, premier du nom, dit *de Rouvre*, duc & comte palatin de Bourgogne, mourut le 21 novembre 1361 ſans enfans, & alors la Bourgogne fut réunie à la couronne, quoiqu'il reſtât des deſcendans du premier apanagé, avec leſquels apparemment on tranſigea.

Branche des ſeigneurs de Montagu.

1. Alexandre de Bourgogne, ſecond fils de Hugues, troiſième du nom, duc de Bourgogne,

fut ſeigneur de Montagu, au diocèſe de Châlons, & mourut l'an 1205.

2. Eudes, premier du nom, ſeigneur de Montagu, mourut vers l'an 1247.

3. Guillaume, premier du nom, ſeigneur de Montagu, vivoit en 1263.

4. Guillaume, ſecond du nom, ſeigneur de Montagu, vivoit en 1302.

5. Eudes, ſecond du nom, dit *Odard*, ſeigneur de Montagu, encourut la diſgrace du roi Philippe-le-Bel, qui, en 1308, le fit mettre en priſon, d'où il ſe ſauva en Allemagne. Il obtint en 1312 des lettres d'abolition; il vivoit en 1331.

6. Henri, ſeigneur de Montagu, mourut en 1347, ne laiſſant qu'une fille qui mourut la même année que lui.

Branche des ſeigneurs de Sombernon.

1. Alexandre de Montagu, ſecond fils de Guillaume, premier du nom, ſeigneur de Montagu, fut ſeigneur de Sombernon, & vivoit vers l'an 1270.

2. Etienne de Montagu, premier du nom, ſeigneur de Sombernon, mourut le 19 ſeptembre 1315.

3. Etienne de Montagu, ſecond du nom, ſeigneur de Sombernon, mourut le 30 mars 1330.

4. Guillaume de Montagu, ſeigneur de Sombernon, vivoit en l'an 1368.

5. Jean de Montagu-Sombernon mourut le 6 juin 1391.

Branche des ſeigneurs de Couches, ſortie de celle de Sombernon.

1. Philibert de Montagu, premier du nom, ſecond fils d'Etienne de Montagu-Sombernon, premier du nom, ſeigneur de Couches par ſa femme.

2. Hugues de Montagu, ſeigneur de Couches, vivoit en 1367.

3. Philibert de Montagu, ſecond du nom, ſeigneur de Couches, vivoit en 1401.

4. Jean de Montagu, ſecond du nom, ſeigneur de Couches, vivoit en 1435.

5. Claude de Montagu, ſeigneur de Couches, chevalier de la Toiſon-d'Or en 1468, fut tué au combat de Buſſien en 1470, ſans poſtérité.

Il paroit en général que cette première Maiſon de Bourgogne, ou aſſez pacifique ou fort occupée des affaires de la Terre-Sainte, n'excita guère de troubles dans l'Etat: il n'en fut pas de même de la

Seconde Maiſon des ducs de Bourgogne.

1. Le roi Jean, ayant réuni la Bourgogne à la couronne, ſe hâta de l'en détacher pour en faire l'apanage de ſon quatrième & dernier fils, Philippe-le-Hardi. Celui-ci fit la guerre avec ſuccès aux Flamands rebelles avec le ſecours de la France, & s'il excita quelques troubles, ce ne fut qu'à la cour, où tous les Princes vouloient gouverner ſous le foible & malheureux Charles VI; Philippe ſurtout vouloit être le maître, & l'étoit ſouvent par l'aſcendant de ſon caractère. Mort le 27 avril 1404.

2. Jean, ſurnommé *Sans-Peur*, duc de Bourgogne, ſon fils, mit tout en combuſtion en France par l'aſſaſſinat du duc d'Orléans, frère de Charles VI, & par tous les crimes qui furent la ſuite de ce premier crime: de là les factions des Orléans ou Armagnacs & des Bourguignons, qui ſont nos Marius & nos Sylla; de là leurs maſſacres réciproques & leurs horribles proſcriptions; de là l'introduction des Anglais en France, d'abord par les Orléanois pour venger la mort de leur père, enſuite par les Bourguignons, pour venger de même la mort de Jean-ſans-Peur, aſſaſſiné enfin à ſon tour ſur le pont de Montereau-faut-Yonne, le 10 ſeptembre 1419, par les partiſans du Dauphin (Charles VII), orléanois dans l'ame, & que l'on crut ſervir par ce meurtre.

3. Philippe, dit *le Bon*, fils de Jean-ſans-Peur, pourſuivant toujours la vengeance de ſon père, s'unit avec les Anglais contre le Dauphin & la France, & les réduiſit aux dernières extrémités, juſqu'à ce qu'enfin quelques mauvais procédés des Anglais à ſon égard, & plus encore les réflexions que lui ſuggérèrent ſon eſprit ſage & ſon caractère porté à la modération & à la douceur, lui firent ſentir combien il étoit odieux d'être le fléau de ſa patrie & de ſa Maiſon, d'affermir des étrangers, des rivaux, des ennemis ſur le trône de la France, au préjudice de l'héritier légitime, & le déterminèrent enfin à ce traité d'Arras, où il pardonna généreuſement à ſon Roi, termina toutes les vengeances, éteignit toutes les haines, compenſa les crimes & les malheurs, & renouvela entièrement la face de la France. Dès ce moment les affaires des Anglais allèrent en décadence: tout tendit à la reſtauration & au rétabliſſement de l'ordre & des lois. Quand Philippe n'auroit pas d'autre titre à ſon ſurnom de *Bon* que cette paix d'Arras, il l'auroit bien mérité. Cette paix le rendit le bienfaiteur univerſel.

Il ſe permit encore une faute lorſqu'il donna un aſyle dans ſa cour au Dauphin (Louis XI), révolté contre ſon père, & lorſqu'aux juſtes & preſſantes ſollicitations de Charles VII, qui demandoit qu'on lui renvoyât ce fils rebelle, il répondit par une menaçante interpellation à Charles, de déclarer s'il vouloit s'en tenir au traité d'Arras. Il ne ſavoit pas les maux qu'il préparoit à ſes Etats par cette imprudente & coupable protection accordée à un fils dénaturé.

Philippe-le-Bon mourut le 15 juin 1467.

Charles-le-Téméraire ſon fils & Louis XI n'eurent beſoin que de ſe voir & de ſe connoître pour ſe haïr: l'oppoſition de leurs caractères fit d'abord naître entr'eux une antipathie invincible;

l'un, franc, hardi, violent, impétueux; l'autre, fourbe, adroit ou voulant l'être, grand artiſan de fraudes & d'intrigues. L'hiſtoire de leurs règnes contemporains n'eſt que celle de leurs guerres & de leurs hoſtilités continuelles, tant aux armées qu'au cabinet. Jamais il n'y eut entre deux Princes de rivalité plus enflammée, de fureur plus acharnée. Le grand art de Louis XI étoit de débaucher les ſujets de Charles, & de lui enlever tous ceux qui pouvoient le bien ſervir; & lorſqu'enfin Charles-le-Téméraire ſuccomba, le 5 janvier 1477, à la bataille de Nanci, ſous les ennemis que ſa folle ambition & les intrigues de Louis XI lui avoient ſuſcités, il n'étoit entouré que de traîtres dans ſa foible armée.

Marie de Bourgogne ſa fille porta dans la Maiſon d'Autriche ſes reſſentimens, ſes domaines & ſes droits : de là nos guerres ſi continuelles & ſi acharnées contre la Maiſon d'Autriche.

COMTES ET DUCS DE BRETAGNE.

Anciens Comtes.

Alain I, dit *Barbe-Torte*, mourut l'an 952.

1. Conan I, comte de Rennes & de Bretagne, fils de Judicaël, comte de Rennes, fut tué dans la plaine de Conquereux le 27 juin 992.

2. Geoffroy, comte de Bretagne, mourut le 20 novembre 1008.

3. Alain II, dit *le Rebru*, comte de Bretagne, mourut en 1040.

4. Conan II, comte de Bretagne, mort en 1067.

5. Havoiſe ſa ſœur porta la Bretagne à Hoël, comte de Cornouailles & de Nantes, qui mourut en 1084.

6. Alain III, dit *Fergent*, comte de Bretagne, mourut le 13 octobre 1120.

7. Conan III, dit *le Gros*, comte de Bretagne, ſervit le roi Louis-le-Gros contre Henri I, roi d'Angleterre, & mourut en 1148.

8. Berthe ſa fille porta le comté de Bretagne à Alain, dit *le Noir*, ſeigneur de la Roche-de-Rien, & comte de Richemont en Angleterre. Berthe mourut en 1154.

9. Conan IV, ſurnommé *le Petit*, comte de Bretagne, mourut le 20 février 1170.

10. Conſtance ſa fille, comteſſe de Bretagne, mourut en 1201, mère d'Artus, tué par Jean-ſans-Terre, roi d'Angleterre, ſon oncle, en 1202. Alix, fille de Conſtance, porta la Bretagne dans la Maiſon de France, dans la branche de Dreux, par ſon mariage avec Pierre de Dreux.

Ducs de Bretagne.

1. Pierre de Dreux, dit *Mauclerc* ou *Mal-habile*, duc de Bretagne, deſcendu du cinquième fils de Louis-le-Gros, roi de France, mourut le 22 juin 1250 : il étoit duc de Bretagne par ſa femme Alix.

2. Jean, premier du nom, duc de Bretagne, comte de Richemont, ſurnommé *le Roux*, mourut le 8 octobre 1286.

3. Jean, ſecond du nom, duc de Bretagne, créé pair de France en 1297, mourut à Lyon le 18 novembre 1305.

4. Artus, ſecond du nom, duc de Bretagne, mort le 27 août 1312.

5. Jean III, duc de Bretagne, ſurnommé *le Bon*, mort ſans enfans légitimes le 30 avril 1341.

6. Jean IV, dit *de Montfort*, duc de Bretagne, mourut le 26 ſeptembre 1345.

7. Jean V, ſurnommé *le Vaillant*, duc de Bretagne, mourut le 1er. novembre 1399.

8. Jean VI, ſurnommé *le Bon* & *le Sage*, duc de Bretagne, mourut le 29 août 1442.

9. François I, duc de Bretagne, mourut le 17 juillet 1450.

10. Pierre, ſecond du nom, duc de Bretagne, dit *le Simple*, mourut le 22 ſeptembre 1457, ſans enfans.

11. Artus, troiſième du nom, duc de Bretagne, ſurnommé *le Juſticier*, mourut le 26 décembre 1458, ſans enfans.

12. Richard, comte d'Eſtampes, ſervit fidellement le roi Charles VII contre les Anglais; ce que n'avaient pas fait pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, qui s'étoient ſouvent unis aux Anglais contre la France.

13. François, ſecond du nom, dernier duc de Bretagne, mort le 9 ſeptembre 1488, au milieu des déſaſtres de ſon pays, qu'il défendoit avec peine contre les armes & les intrigues de la France : il fut père de la princeſſe Anne de Bretagne, par qui ſe fit la réunion de la Bretagne à la couronne, au moyen de ſes deux mariages ſucceſſifs avec Charles VIII & avec Louis XII.

En général, les ducs de Bretagne furent une puiſſance formidable à la France, ſurtout lorſqu'ils s'uniſſoient contr'elle, ou avec les ducs de Bourgogne & les autres mécontens de France, ou avec les Anglais.

En remontant aux premiers tems & preſqu'aux tems fabuleux de l'hiſtoire de Bretagne, on trouve, long-tems avant Alain *Barbe-Torte*, d'anciens rois ou comtes de Bretagne, dont voici la ſucceſſion chronologique.

Conan, dit *Meriadec*, mort en	393.
Grallon, en	405.
Salomon I,	413.
Auldran,	458.
Budic,	448.
Hoël I, dit *le Grand*,	484.
Hoël II,	560.
Alain I, dit *le Fainéant*,	594
Hoël III,	64[illegible].
Salomon II,	6[illegible]0
Alain II, ſurnommé *le Long*,	69[illegible]

Puis Judicaël & quelques autres Comtes ou Rois aſſez obſcurs.

Succeſſion chronologique des comtes de Bourgogne.

1. Thibaud, premier du nom, dit *le Vieux* & *le Tricheur*, mourut avant le mois de février 978.

2. Eudes, premier du nom, mort l'an 995.

3. Eudes, ſecond du nom, dit *le Champenois*, tué dans un combat, près de Bar, contre l'empereur Conrad-le-Salique, le 17 ſeptembre 1037.

4. Thibaud III, comte de Champagne, fut fait priſonnier par Geoffroy, ſecond du nom, ſurnommé Martel, comte d'Anjou, le 21 août 1044, & il lui en coûta, pour ſa rançon, la ville de Tours. Il eut pluſieurs différends avec Henri I, roi de France. Il mourut l'an 1085.

5. Etienne, ſurnommé *Henri*, comte de Champagne, entreprit deux fois le voyage d'outre-mer. Les barons de la Paleſtine l'appelaient *le Père du Conſeil*. Il fut tué au ſecond voyage, près de Ramès, le 18 juillet 1102.

6. Thibaud, quatrième du nom, ſurnommé *le Grand*, comte palatin de Champagne, mourut le 10 août 1152.

7. Henri, premier du nom, comte palatin de Champagne, mourut le 17 mars 1181.

8. Henri, ſecond du nom, dit *le Jeune*, comte palatin de Champagne, & roi de Jéruſalem, tomba d'une fenêtre au château d'Acre, dans la Paleſtine, & en mourut en 1197.

9. Thibaud V ſon frère, comte palatin de Champagne, mourut le 25 mai 1201.

10. Thibaud, ſixième du nom, dit *le Poſthume*, puis *le Grand*, & connu par ſes chanſons, ſoit que la reine Blanche en fût ou non l'objet, troubla la régence de cette Reine par des cabales & des hoſtilités, dont elle le châtia rudement. Il devint roi de Navarre vers l'an 1236. Il fit le voyage d'outre-mer avec les ducs de Bourgogne & de Bretagne, & d'autres grands ſeigneurs français, & mourut après ſon retour le 10 juillet 1254.

11. Thibaud, ſeptième du nom, dit *le Jeune*, comte de Champagne, ſecond du nom parmi les rois de Navarre, qui mourut au retour du voyage d'outre-mer, à Trapani en Sicile, le 4 décembre 1270, ſans poſtérité.

12. Henri, troiſième du nom, ſon frère, ſurnommé *le Gros*, comte palatin de Champagne, roi de Navarre, mourut le 22 juillet 1274; laiſſant pour fille unique Jeanne, reine de Navarre, comteſſe de Champagne & de Brie, qui porta ces Etats dans la Maiſon de France par ſon mariage avec le roi Philippe-le-Bel. Jeanne leur petite-fille, & fille de Louis Hutin, en porta les droits dans la Maiſon d'Evreux, branche de la Maiſon de France, iſſue de Philippe-le-Hardi.

Maiſon d'Evreux.

1. Louis de France, fils puîné de Philippe-le-Hardi, comte d'Evreux, mourut le 19 mai 1319.

2. Philippe, comte d'Evreux: ſon fils devint roi de Navarre par Jeanne ſa femme, fille de Louis Hutin, & acquit les droits à la Champagne & à la Brie par ce même mariage. Il fut ſurnommé *le Bon* & *le Sage*. Il mourut le 16 ſeptembre 1343 à Xérès, des bleſſures qu'il avoit reçues au ſiége d'Algéſire, au royaume de Grenade.

3. Son fils, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, fut un des plus horribles fléaux de la France, dont il diſputa la couronne, d'un côté, aux rois Jean & Charles V; de l'autre, à Edouard III, roi d'Angleterre. Ses armes étoient l'aſſaſſinat & l'empoiſonnement. Il fut le plus lâche & le plus criminel des Princes. Il mourut brûlé dans ſon lit le 1er. janvier 1386.

4. Charles III, dit *le Noble*, ſon fils, fut preſqu'en tout l'oppoſé du père. Il s'attacha aux rois de France, & les ſervit fidellement. Il mourut ſubitement le 5 ſeptembre 1425.

Succeſſion chronologique des comtes de Flandre.

1. Baudouin, ſurnommé *Bras-de-Fer*, grand foreſtier de France, enleva en 862 Judith de France, fille de Charles-le-Chauve. Il mourut vers 877 ou 879.

2. Baudouin II, dit *le Chauve*, comte de Flandre, mourut le 10 ſeptembre 917 ou 918.

3. Arnoul, premier du nom, dit *le Grand* ou *le Viel*, comte de Flandre, mourut l'an 963, âgé de quatre-vingt-douze ans.

4. Baudouin, troiſième du nom, dit *le Jeune*, mourut avant ſon père, l'an 961.

5. Arnoul, deuxième du nom, dit *le Jeune*, mourut le 23 mars 989.

6. Baudouin, quatrième du nom, ſurnommé *le Barbu* ou à *la Belle-Barbe*, comte de Flandre, mourut l'an 1034.

7. Baudouin, cinquième du nom, dit *de Lille*, *le Pieux* & *le Débonnaire*, comte de Flandre, fut régent de France pendant la minorité du roi Philippe, & mourut le 1er. ſeptembre 1067.

8. Baudouin VI, dit *de Mons*, comte de Flandre, mort l'an 1070.

9. Arnoul, troiſième du nom, dit *le Malheureux*, comte de Flandre, fut tué à la bataille du Mont-Caſſel le 20 février 1071, ſans laiſſer de poſtérité.

10. Son vainqueur, Robert, premier du nom, dit *le Friſon* ou *de Caſſel*, fils de Baudouin V (article 7), comte de Flandre, mourut le 12 octobre 1093.

11. Robert, ſecond du nom, dit *le Jéroſolimitain*, parce qu'il ſe trouva & qu'il contribua beaucoup à la priſe de Jéruſalem, mourut l'an 1111.

12. Baudouin, ſeptième du nom, dit *à la Hache*, comte de Flandre, mourut en juin 1119, ſans enfans. Il fit ſon héritier Charles, dit *le Bon*, fils de Canut, roi de Danemarck, qui fut tué dans l'égliſe de Saint-Donatien de Bruges le 12 mars 1127, ſans laiſſer d'enfans.

Guillaume de Normandie, ſurnommé *Cliton*,

fils de Robert *Cambaron*, & petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, succéda, par la protection de la France, à Charles-le-Bon. Il mourut le 28 juillet 1128, d'une blessure qu'il avoit reçue au siége d'Aloft.

Comtes de Flandre, issus de la Maison d'Alsace.

1. Thierry d'Alsace, fils de Thierry, premier du nom, duc de Lorraine, dit *le Vaillant*, & de Gertrude de Flandre, fille de Robert-*le-Frison* (article 10 ci-dessus), mourut en 1168, ayant fait quatre fois le voyage de la Terre-Sainte.

2. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, mourut au siége d'Acre dans la Palestine, le premier juin 1191.

3. Marguerite de Flandre sa sœur lui succéda : elle épousa, en 1169, Baudouin, surnommé *le Courageux*, qui mourut le 17 décembre 1195.

4. Baudouin leur fils, neuvième du nom parmi les comtes de Flandre, & sixième du nom parmi les comtes de Hainaut, entreprit le voyage d'outre-mer l'an 1200, fut fait empereur de Constantinople en 1204, & commença l'empire des Latins. L'année suivante il perdit une bataille contre le roi des Bulgares, fut fait prisonnier, & l'on crut qu'il étoit mort dans sa prison. Vingt ans après on vit reparoître un homme qui se disoit Baudouin, comte de Flandre & empereur de Constantinople. Jeanne sa fille ainée, alors comtesse de Flandre, voulut bien s'exposer à l'alternative de punir un fourbe & un imposteur, ou de faire pendre son propre père ; ce qui fut exécuté à Lille le mois d'octobre 1225. Il est à croire qu'elle s'étoit bien assurée que ce n'étoit pas son père ; mais il reste sur cela des doutes fâcheux pour sa mémoire.

Ferrand ou Ferdinand de Portugal, premier mari de Jeanne, & par elle comte de Flandre, fut le plus implacable ennemi de la France. Joint avec les Anglais, il détruisit, dans le port de Dam, une flotte assez considérable de Philippe-Auguste, première flotte qu'un roi de France eût mise en mer depuis Charlemagne.

Le même Ferrand de Portugal, uni à l'empereur Othon, crut qu'il alloit écraser la France à Bovines : contre son attente, Philippe-Auguste remporta cette grande victoire. Le comte de Flandre fut pris & traîné à Paris en triomphe, chargé de fers ; il fut ensuite enfermé dans la tour du Louvre, & il y mourut.

A Jeanne, morte sans enfans, succéda :

5. Marguerite sa sœur, dont le fils, Guillaume de Dampierre, rendit hommage à saint Louis pour le comté de Flandre, & mourut le 6 juin 1251, sans enfans.

6. Guy de Dampierre son frère prêta de même serment au roi saint Louis pour le comté de Flandre, ainsi qu'à Philippe-le-Hardi ; mais il fit la guerre à Philippe-le-Bel, qui le traitoit avec trop de rigueur ; il fut fait prisonnier, & mourut en prison à Pontoise le 7 mars 1305, âgé de plus de quatre-vingts ans.

7. Robert, troisième du nom, dit *de Béthune*, comte de Flandre, eut aussi de vives contestations avec les rois de France. Il mourut en septembre 1322, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Louis de Flandre, comte de Nevers, fils de Robert de Béthune, eut part à ces contestations & aux traités qui les terminèrent. Il mourut avant son père, le 22 juillet 1322.

8. Louis, second du nom, dit *de Crécy*, servoit la France à la bataille de Crécy, gagnée par Edouard III & le prince Noir sur Philippe de Valois, le 26 août 1346 : il y fut tué.

9. Louis III, dit *de Male* ou *de Malain*, comte de Flandre, avoit été blessé à la bataille de Crécy. Il mourut en janvier 1384. Il fut toujours attaché aux intérêts de la France, mais il gouverna mal ses sujets.

Sa fille Marguerite, veuve de Philippe de Rouvre, dernier duc de la première Maison de Bourgogne, épousa Philippe-le-Hardi, premier duc & chef de la seconde Maison de Bourgogne, & lui porta la Flandre en mariage.

On voit que tous ces grands vassaux étoient tantôt des sujets utiles, tantôt des ennemis redoutables de leur souverain.

De la Maison de Montmorenci.

Il semble que ce soit pour elle exclusivement que ces deux vers de Virgile aient été faits :

Fortia facta patrum, series longissima rerum
Per tot ducta viros antiqua ab origine gentis.

En parlant des grandes & puissantes Maisons qui ont été tantôt utiles, tantôt redoutables à l'Etat, on ne peut omettre la première, la plus ancienne & la plus décorée des Maisons françaises, sur laquelle nous n'avons ici qu'une observation à faire, c'est que si, dans la multitude innombrable de héros que cette Maison a produits, il y en a eu quelques-uns qui aient inquiété le gouvernement, le nombre en est fort petit, & qu'elle est bien moins connue par-là que par les importans services qu'elle a rendus, & par les dignités que ces services ont accumulées sur elle : plus de connétables que les autres Maisons les plus favorisées n'ont eu de maréchaux de France ; plus de maréchaux de France qu'elles n'ont eu d'officiers-généraux, sans compter tous les autres grands offices de la couronne.

Ducs de Normandie.

1. En 912 de l'ère chrétienne, Rollon ou Raoul, chef des Normands, fut établi dans cette belle & riche partie de la Neustrie, qu'on appelle aujourd'hui de leur nom, *Normandie*. Il régna cinq ou huit ans.

2. 917 ou 920, Guillaume I, ſurnommé *Longue-Epée*, vingt-trois ou vingt-ſix ans.

3. 943, Richard I, dit *le Viel*, *l'Ancien* ou *Sans-Peur*, mort l'an 996 ou 998 ou 999, ou, ſelon d'autres, l'an 1002 ou 1003.

4. Richard-*Sans-Peur* ou *l'Intrépide*, mort l'an 1026.

5. Richard III, deux ans.

6. Robert II, ſept ans.

7. Guillaume-le-Bâtard ou le Conquérant, roi d'Angleterre, cinquante-deux ans.

Tous ces ducs de Normandie furent tantôt alliés, tantôt ennemis de la France, mais toujours redoutables & redoutés, comme le prouvent ces ſurnoms de *Longue-Epée*, de *Sans-Peur*, d'*Intrépide*, de Robert-*le-Diable*; mais ſi ces ducs, bornés à la ſeule Normandie, étoient déjà des vaſſaux ſi difficiles à réprimer, des voiſins ſi redoutables, qui, s'étant établis par la force, ſe maintenoient par la force & par la facilité qu'ils avoient d'appeler à leur ſecours de nouvelles hordes des barbares du Nord, combien ne devinrent-ils pas plus à craindre lorſqu'ils joignirent à leurs autres reſſources toutes les forces de l'Angleterre? Ce fut une bien grande faute qu'on fit en France ſous Philippe I, de favoriſer Guillaume-le-Bâtard dans la conquête de l'Angleterre, plutôt que de s'y oppoſer, & de l'obliger à opter entre l'Angleterre & la Normandie. Bientôt à ſa dynaſtie normande ſuccéda celle d'Anjou, qui joignit encore à la puiſſance angloiſe beaucoup d'autres provinces françaiſes, & qui, dans la France ſeule & indépendamment de l'Angleterre, étoit pour le moins égale en puiſſance aux rois de France.

Succeſſion chronologique des comtes de Toulouſe.

Charlemagne, en rétabliſſant en 778 le royaume d'Aquitaine en faveur de ſon fils Louis (le Débonnaire), établit comte ou gouverneur à Toulouſe:

1. Chorſon, qui fut dans la ſuite deſtitué pour lâcheté en 789.

2. Guillaume I, fameux par ſes exploits contre les Sarraſins, fait duc d'Aquitaine en 789, ſe retira, en 806, dans un monaſtère qu'il avoit fait bâtir (*Saint-Guillem-du-Déſert*), & y mourut le 28 mai 812.

3. Raymond, ſurnommé *Raſnel*, fut ſon ſucceſſeur.

4. Bérenger battit les Gaſcons en 819, & mourut ſubitement en 835.

5. Bernard, fils de Saint-Guillaume, comte de Barcelone, fut mis à mort en 844.

6. Guillaume ſon fils fut pourvu du duché de Toulouſe en 844 ou 845, s'empara de Barcelone en 848, & fut mis à mort en 850.

7. Frédelon remit en 849 la ville de Toulouſe au roi Charles-le-Chauve, & en eut le gouvernement avec le duché d'Aquitaine. Il mourut au plus tard en 852.

8. Raymond I ſon frère prit le titre de duc & s'agrandit. C'eſt de lui que deſcendent les comtes de Toulouſe, qui ont poſſédé ſous ce nom la plus grande partie du Languedoc. Il mourut en 864 ou 865.

9. Bernard ſon fils mourut ſans enfans en 875.

10. Odon ou Eudes ſon frère augmenta & ſes domaines & ſon autorité, & mourut fort âgé en 918.

11. Raymond II ſon fils ſignala ſa valeur contre les Normands dans une grande bataille en 923, & mourut peu de tems après, étant toujours reſté fidèle au roi Charles-*le-Simple*.

12. Ainſi que Raymond Pons ſon fils, qui, en 924, chaſſa les Hongrois de la Provence, où ils avoient fait une deſcente. Ce ne fut qu'en 932, long-tems après la mort de Charles-le-Simple, qu'il conſentit enfin à reconnoître Raoul pour roi de France. Celui-ci lui donna le duché d'Aquitaine & le comté d'Auvergne, & alors la puiſſance des comtes de Toulouſe fut au comble. Raymond Pons mourut vers l'an 950.

13. Guillaume Taillefer ſon fils lui ſuccéda, & mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, en 1037.

14. Pons ſon fils mourut vers l'an 1060.

15. Guillaume, quatrième du nom, en 1093.

16. Raymond de Saint-Gilles, quatrième du nom, ſon frère, fut le premier des Princes qui ſe croiſèrent à la première croiſade de 1095. Il fit vœu de ne plus retourner dans ſa patrie, & d'employer toute ſa vie à combattre les Infidèles. Il l'obſerva fidellement, & mourut dans le château de Mont-Pélerin, qu'il avoit bâti près de Tripoli, apparemment pour exercer l'hoſpitalité envers les pélerins chrétiens. Mort le dernier février 1105.

17. Bertrand, ſon fils & ſon ſucceſſeur, ſe croiſa auſſi au commencement de mars 1109, & mourut dans la Terre-Sainte le 21 avril 1112.

18. Son fils, nommé Pons, qu'il avoit emmené avec lui à la Terre-Sainte, livré par trahiſon aux Infidèles en 1137, ſouffrit une mort cruelle.

19. Alphonſe Jourdain, fils de Raymond IV (article 16), né en Paleſtine, & qui tiroit ſon nom de Jourdain, de ce qu'il avoit été baptiſé dans l'eau de ce fleuve, ſuccéda à Bertrand ſon frère l'an 1112, fut dépouillé en 1114 du comté de Toulouſe par Guillaume IX, duc d'Aquitaine; y rentra en 1120, ſe croiſa à l'aſſemblée de Vezelay en 1146, aborda au port d'Acre au commencement de l'an 1148, mourut au mois d'avril ſuivant, empoiſonné, dit-on, par Méliſende, reine de Jéruſalem.

20. Raymond V, ſon fils & ſon ſucceſſeur, fut beau-frère de Louis-le-Jeune, ayant épouſé, en 1154, Conſtance, ſœur de ce monarque, qu'il répudia ſolemnellement en 1166. Il mourut en 1194. Sous ſon gouvernement, ce qu'on appela *l'Héréſie des Albigeois* fit de grands progrès dans le Languedoc. Il eut des guerres continuelles à ſoutenir contre Henri II & Richard I, rois d'Angleterre, contre Alphonſe II, roi d'Arragon, & quelques ſeigneurs voiſins.

21. Raymond VI ſon fils, dit *le Viel*, comte de Toulouſe, mourut au mois d'août 1222. Ce fut ſur lui ſurtout que vint fondre tout l'orage de la croiſade publiée contre les Albigeois ſous les auſpices de Philippe-Auguſte & de Louis VIII, & commandée par Simon de Montfort, héros barbare & ſanguinaire. Le pape Innocent III, qui ne connoiſſoit point l'uſage des moyens doux, imagina d'abord d'exterminer ces ſectaires par la voie de l'inquiſition. Pierre de Châteauneuf, moine de Cîteaux, qu'il chargea le premier de cette légation ſanguinaire, fut aſſaſſiné. On s'en prit au comte de Toulouſe, Raymond VI. Le pape l'excommunia, & publia une croiſade contre lui & contre les Albigeois. La frayeur ſaiſit le comte de Toulouſe. Il demanda en tremblant qu'on ſéparât ſa cauſe de celle des Albigeois; il brigua le honteux honneur de les combattre lui-même, c'eſt-à-dire, de brûler ſes Etats de ſa propre main, & il ne put l'obtenir qu'après s'être fait battre de verges par les moines de Cîteaux à la porte d'une égliſe, & qu'en ſe faiſant traîner, la corde au cou, ſur le tombeau de Pierre de Châteauneuf. Il fut admis enſuite parmi les chefs des croiſés; il prit ſes villes, & elles ne lui reſtèrent pas: en travaillant pour la cauſe commune il n'avoit fait que ſe dépouiller. Simon de Montfort fut l'exécuteur-général de cette horrible commiſſion. Ces croiſés reſſemblèrent en tout à ceux de l'Orient; ils exercèrent les mêmes cruautés, ſe ſouillèrent des mêmes crimes, mêlèrent comme eux la fureur & la diſſolution à la piété. Il n'y eut d'autre différence entre ces divers croiſés, ſinon que ceux de la Terre-Sainte portoient la croix ſur l'épaule, & ceux du comté de Toulouſe ſur la poitrine.

Quand le comte de Toulouſe vit qu'il ne gagnoit rien à ſe nuire, il rentra dans ſes vrais intérêts, voulut défendre ſes Etats, & n'en fut que mieux dépouillé. La guerre s'étendit, le roi d'Arragon prit la défenſe des ſeigneurs du comté de Toulouſe, accablés par les croiſés: il lui en coûta la vie au combat de Caſtelnaudari, où cent mille hommes qu'il traînoit à ſa ſuite furent, dit-on, exterminés par mille hommes ſeulement que commandoit Simon de Montfort. Quand ce deſtructeur heureux eut aſſez brûlé & tué, il fut tué lui-même au ſiége de Toulouſe. La guerre tourna en longueur, ſe ralentit, ſe ranima, changea de forme & d'objet, comme toutes les guerres qui durent long-tems. C'étoit la France ſeule qui fourniſſoit aux croiſés des vivres & des ſecours de toute eſpèce. Le Roi, pour ſa part, entretenoit quinze mille hommes dans l'armée des croiſés; il fit plus, il y envoya Louis ſon fils, qui en prit deux fois le commandement; l'une, du vivant même de Simon de Montfort, dont la gloire & la puiſſance commençoient à faire ombrage à Philippe & à Louis; l'autre, après la mort de ce même Montfort, toutes les deux fois avec une valeur ſignalée, mais avec des ſuccès médiocres.

22. Raymond VII, fils & ſucceſſeur de Raymond VI, eut de grands avantages ſur Amaury de Montfort, fils & ſucceſſeur de Simon. Amaury ſe voyant ſans reſſources, fit avec Raymond VII un traité par lequel il quitta pour toujours le pays de Toulouſe; mais il céda au roi Louis VIII tous ſes droits ſur les conquêtes faites ſur les Albigeois. Alors Louis VIII, devenu en ſon propre nom chef de la croiſade contre les Albigeois, entra pour la ſeconde fois à main armée ſur les terres du comte de Toulouſe. Raymond VII, en prenant contre lui la défenſe de ſes Etats, paſſa pour Albigeois relaps. Il ſuccomba ſous les cenſures de l'Egliſe & ſous les armes de la France. Il ſe ſoumit enfin au Pape & au Roi. Les conditions de ſon abſolution ne furent pas douces: il fallut qu'il l'allât recevoir des mains du légat, dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris, pieds nus & en chemiſe, & qu'après cette humiliante cérémonie, où l'on reconnoiſſoit l'eſprit éternel de Rome, le deſir d'abaiſſer les ſouverains, il reſtât priſonnier dans la tour du Louvre juſqu'à ce qu'il eût fourni des ôtages de l'exécution du traité qu'il fit avec la France. Par ce traité, il fut obligé de donner Jeanne ſa fille unique & ſon unique héritière au prince Alphonſe, comte de Poitiers, l'un des frères de ſaint Louis, & l'on ſtipula qu'à défaut d'enfans iſſus de ce mariage, le comté de Toulouſe ſeroit réuni à la couronne; ce qui arriva. Cependant on envoya le comte de Toulouſe faire la guerre aux Sarraſins en expiation de ſa rechute, & l'on établit l'inquiſition dans ſes Etats.

On voit que tous les premiers comtes de Toulouſe avoient ſervi utilement la France contre ſes ennemis, & que les derniers furent opprimés par la France, non ſans s'être vigoureuſement défendus contr'elle.

Terminons cet article de la France par la liſte des reines de France de la troiſième race; car à l'égard de la première, la licence extrême des mœurs, le peu d'égards pour les liens ſacrés du mariage, la promiſcuité des femmes de toute condition, les répudiations fréquentes, &c. ne nous permettroient guère d'en donner une liſte exacte. Dans la ſeconde race, il y a plus d'ordre depuis le commencement juſqu'à Charles-le-Gros, après quoi tout le reſte de la ſeconde race n'eſt plus qu'un chaos à travers lequel on ne peut plus rien ſuivre ni rien démêler: on ne pourroit donc encore offrir qu'une liſte confuſe & incomplète des Reines de cette ſeconde race. Il n'y a d'ordre conſtant que dans la troiſième.

Liſte chronologique des reines de France de la troiſième race.

Hugues Capet.

Adélaïde de Guienne, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III, dit *Tête d'Etoupes*, duc de Guienne & comte de Poitou.

Robert.

Robert.
Berthe, parente de Robert, veuve d'Eudes I, comte de Blois.

Les cenſures de Grégoire V, ayant obligé ce Prince de la quitter, il épouſa en ſecondes noces :

Conſtance, fille du comte de Provence & d'Arles, D. Vaiſſette, dit de *Guillaume Taillefer*, comte de Toulouſe, morte en 1032.
Henri I.

Mathilde, fille de l'empereur Conrad; elle ne fut que fiancée;

Anne, fille de Joradiſlas, roi ou czar de Ruſſie, épouſa Henri I l'an 1044. Après ſa mort elle ſe remaria, l'an 1062, à Raoul de Péronne, comte de Creſpy & de Valois. Puis on croit qu'elle alla mourir dans ſon pays.
Philippe I.
Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, que Philippe I répudia en 1091.
Louis VI, *le Gros*.
Adélaïde de Savoie, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoie. Après la mort du Roi elle ſe remaria à Mathieu de Montmorenci, connétable de France, 1154.
Louis VII, *le Jeune*.
Eléonor d'Aquitaine, que Louis répudia, & qui épouſa Henri II, roi d'Angleterre, 1160.
Conſtance, fille d'Alphonſe VIII, roi de Caſtille, 1160.
Alix, fille de Thibaud, comte de Champagne, 1206.
Philippe-Auguſte.
Iſabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut, 1190.
Ingerburge ou Iſamburge, fille de Valdemar & ſœur de Canut, rois de Danemarck. Philippe la répudia, puis la reprit, 1196.
Agnès de Méranie, fille du duc de Dalmatie. Philippe la répudia; elle en mourut de douleur en 1201.
Louis VIII.
Blanche de Caſtille, fille d'Alphonſe IX, roi de Caſtille, 1252.
Louis IX (Saint).
Marguerite de Provence, 1295.
Philippe III (le Hardi).
Iſabelle d'Arragon, 1271.
Marie de Brabant, 1321.
Philippe IV (le Bel).
Jeanne de Navarre, 1304.
Louis X (Hutin).
Marguerite, fille de Robert, duc de Bourgogne, enfermée, puis étranglée pour impudicité, en 1313.
Clémence de Hongrie, 1328.
Philippe V (le Long).
Jeanne, comteſſe de Bourgogne, fille d'Othon, comte de Bourgogne & de la fameuſe Mahaud, comteſſe d'Artois, 1329.
Charles IV (le Bel).
Blanche de Bourgogne, ſœur de Marguerite, femme de Louis Hutin, accuſée comme elle d'impudicité, enfermée comme elle, puis répudiée, mourut religieuſe à Maubuiſſon, 1325.
Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII, morte en 1323.
Jeanne, fille de Louis, comte d'Evreux.
Philippe VI (de Valois).
Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, morte en 1348.
Blanche, fille de Philippe, comte d'Evreux, morte en 1398.
Jean.
Bonne de Luxembourg, fille de Jean, roi de Bohême, morte en 1349, avant que ſon mari fût monté ſur le trône.
Jeanne, fille de Guillaume XII, comte de Boulogne, morte en 1361.
Charles V (le Sage).
Jeanne de Bourbon, 1377.
Charles VI.
Iſabelle de Bavière, 1435.
Charles VII.
Marie d'Anjou, 1463.
Louis XI.
Marie d'Ecoſſe, morte Dauphine en 1445.
Charlotte de Savoie, fille de Louis II, duc de Savoie, 1483.
Charles VIII.
Anne de Bretagne.
Louis XII.
Jeanne de France. Son mariage fut déclaré nul en 1498; morte en 1504.
Anne de Bretagne, 1514.
Marie d'Angleterre, ſœur de Henri VIII. Elle ſe remaria au duc de Suffolk, Charles Brandon, & mourut en 1534.
François I.
Claude de France, fille de Louis XII, morte en 1524.
Eléonore d'Autriche, ſœur de Charles-Quint, reine de Portugal, 1558.
Henri II.
Catherine de Médicis, 1589.
François II.
Marie Stuart, 1587.
Charles IX.
Eliſabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, 1592.
Henri III.
Louiſe de Lorraine, 1601.
Henri IV.
Marguerite de Valois, ſéparée en 1599, morte en 1615.
Marie de Médicis, 1642.
Louis XIII.
Anne d'Autriche, 1666.
Louis XIV.
Marie-Thérèſe d'Autriche, 1683

Louis XV.
Marie Leſzczynska, 1768.
Louis XVI.
Marie-Antoinette de Lorraine, archiducheſſe d'Autriche, 1793.

Nous allons expoſer ce qui concerne les principaux Ordres de chevalerie, inſtitués par nos Rois & par d'autres grands Princes dans leurs cours, pour décoration, pour diſtinction, pour récompenſe de ſervices, genre de récompenſe d'autant plus avantageux, d'autant plus utile en politique, qu'il ne coûte rien à l'Etat, & qu'il ne préſente que des idées d'honneur, ſans irriter la cupidité ni les paſſions ſordides.

Nous parlerons auſſi de ces Ordres religieux, militaires & hoſpitaliers, nobles inſtitutions nées des croiſades. Obſervons en paſſant, que dans ces expéditions lointaines contre leſquelles il s'élève tant d'objections, tout n'eſt pas à blâmer. *Voyez* dans *Zaïre* l'hiſtoire abrégée, le tableau ſublime & attendriſſant des croiſades.

Avant de quitter la France, jetons un coup d'œil ſur une petite ſouveraineté qui y eſt enclavée.

Principauté de Dombes.

Trévoux ſur la Saône, *Trivortium*, ville du diocèſe de Lyon, eſt la capitale de la ſouveraineté de Dombes, avec parlement, chambre des requêtes & égliſe collégiale. Le nom de cette ville vient de ce que, dans le lieu où elle eſt bâtie, l'un des grands chemins qu'Agrippa, gendre d'Auguſte, fit faire dans les Gaules pour conduire les armées, ſe diviſoit en trois, d'où vint le nom *tres via*, *trivium*. Telle eſt l'opinion fort vraiſemblable du Père Ménétrier, jéſuite, dans un écrit inſéré dans les *Mémoires de Trévoux*, au mois d'août 1703. Cette ville eſt dans un beau point de vue, à trois grandes lieues de la ville de Lyon, à l'orient, & ſur la rive gauche de la Saône, ſur le penchant d'une colline qui s'abaiſſe juſqu'au bord de cette rivière. Au deſſus de la colline eſt une grande plaine, où ſe donna une ſanglante bataille entre l'empereur Sévère & Albin ſon concurrent, l'an 198, ſuivant l'opinion de pluſieurs hiſtoriens. Louis-Auguſte de Bourbon, Prince ſouverain de Dombes, transféra dans cette ville ſon parlement l'an 1696, y établit la chambre des requêtes, & fit bâtir un palais pour le ſiége de la juſtice. Il y a fait auſſi établir une belle imprimerie, & a fait tracer ſur le terrain le plan d'un grand collége. Il y a auſſi dans la ville une chambre du tréſor pour la garde des papiers, un hôtel pour la monnaie qui s'y eſt fabriquée, même pendant le règne des ſires de Villars, & un palais pour le gouverneur. L'an 1525, ſous le règne de Louiſe de Savoie, mère de François I, roi de France, le pape Clément VII y érigea un chapitre, qui eſt compoſé d'un doyen, conſeiller honoraire au parlement; d'un chantre, d'un ſacriſtain & de dix chanoines, tous con-cures ou co-curés de la ville. Le doyenné eſt à la nomination des Princes. M. de Malezieu, chancelier de la ſouveraineté, a fait des fondations conſidérables dans ce chapitre. Il y a dans Trévoux un hôpital bati & fondé par la princeſſe Anne-Marie-Louiſe d'Orléans, princeſſe de Dombes : il y avoit un couvent du tiers-ordre de ſaint François, un de Carmélites & un d'Urſulines. Il y a apparence que cette ville eſt fort ancienne, puiſque, dans la décadence du royaume de Bourgogne, arrivée l'an 1032 par la mort de Rodolphe III, ſurnommé le Fainéant, elle appartenoit déjà en tout droit de ſouveraineté aux ſires de Villars, auſſi bien que toutes les terres de Dombes, qui s'étendoient depuis la Saône juſqu'à la rivière d'Ain, du côté de Lyon. Toutes ces terres demeurèrent aux ſires de Villars, depuis Adélard I juſqu'à Etienne II, qui, n'ayant qu'une fille nommée Agnès, la donna en 1200 en mariage à Etienne I, ſeigneur de Thoire. Pendant le règne des ſires de Thoire juſqu'à Humbert VII, cette ville eut divers ſeigneurs, parce qu'elle fut donnée aux cadets de cette Maiſon; mais l'an 1402 ce même Humbert VII la vendit à Louis, duc de Bourbon, avec ſa châtellenie & pluſieurs autres terres que ce duc joignit à celles qu'il avoit eues d'Edouard II, dernier ſeigneur de Beaujeu, dont il forma la ſouveraineté de Dombes, telle qu'elle eſt aujourd'hui. Cette vente donna de la jalouſie à Amédée, duc de Savoie, & à ſes ſucceſſeurs; ce qui fut cauſe que l'an 1431 Trévoux fut pris par François de la Palu, comte de Varambon, général de l'armée du duc de Savoie, qui emmena pluſieurs priſonniers, & leur fit payer de groſſes rançons qu'il fallut reſtituer dans la ſuite. Voici la ſucceſſion des Princes qui ont poſſédé cette principauté.

SUCCESSION chronologique des Princes ſouverains de Dombes, depuis la décadence du royaume de Bourgogne.

Sires de Baugé, dans la partie ſeptentrionale de Dombes.

Renaud I, l'an 1047.
Gaulſeran, 1071.
Ulric I, 1110.
Renaud II, 1125.
Renaud III, 1165.
Guy de Mirebel, dont la fille Marguerite épouſa Humbert V, ſeigneur de Beaujeu, l'an 1218.

Première race des ſouverains de Dombes, ſeigneurs de Beaujeu.

Humbert IV, l'an 1176
Guichard III, 1202.

Humbert V, 1216.
Guichard IV, 1251.

Seconde race.

Iſabelle, fille d'Humbert V, épouſa Renaud, comte de Forez; elle fut dame de Dombes, l'an 1265.
Louis de Forez, 1270.
Guichard V, 1295.
Edouard I, 1331.
Antoine, 1358.
Edouard II, 1375.
Ce dernier fit donation à Louis, duc de Bourbon.

Sires de Villars, ſouverains de Dombes, dans la partie méridionale.

Adélard I, l'an 1047.
Adélard II, 1100.
Ulric, 1130.
Etienne II, 1145.
Agnès, qui épouſa Etienne I, ſire de Thoire, l'an 1216.

Seconde race, ſires de Thoire & de Villars.

Etienne I, 1216.
Etienne II, 1238.
Humbert III, 1248.
Humbert IV, 1279.
Humbert V, 1301.
Humbert VI, 1331.
Humbert VII, 1400.
Ce dernier vendit Trévoux au duc de Bourbon.

Première branche des Bourbons, ſouverains de Dombes.

Louis II, 1400.
Jean I, 1410.
Charles I, 1434.
Philippe, du vivant de ſon père Charles.
Jean II, frère de Philippe, 1459.
Pierre, 1474.
Suſanne, 1503.
Cette dernière épouſa Charles, connétable de France.
Interrègne par les rois de France.
Louiſe de Savoie, 1524.
François I, 1531.
Henri II, 1547.
François II, 1559.

Seconde branche.

Louis, duc de Montpenſier, 1560.
François, 1582.
Henri, 1592.
Marie, épouſe de Gaſton de France, duc d'Orléans, 1608.

Troiſième branche.

Gaſton, duc d'Orléans.
Anne-Marie Louiſe, 1627.

Quatrième branche.

Louis-Auguſte, premier de ce nom, 1693.
Louis-Auguſte II, 1736.
Louis-Charles, 1755.

On voit par cette table chronologique, que les ſeigneurs de Baugé ont été ſouverains de Dombes. Cette ſouveraineté paſſa depuis dans la Maiſon de Beaujeu. Il y a diverſité d'opinions ſur l'origine de cette ancienne Maiſon. Quelques hiſtoriens font les ſeigneurs de Beaujeu originaires des comtes de Forez. D'autres croient qu'ils ſont iſſus des anciens comtes de Flandre, parce que leurs armes ſont *d'or au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules, briſé d'un lambel de même, à cinq pièces avec le cri de Flandre;* ce qui donne lieu de croire que le premier ſeigneur de Beaujeu étoit un cadet de la Maiſon de Flandre, qui, du tems des révolutions de France ſous Charles-le-Simple, s'empara du château de Beaujeu, & s'étendit peu à peu en ſe faiſant reconnoître par les gentilshommes ſous ombre de les protéger. Le premier, dont on trouve le nom, fut Omphroide, qui vivoit ſous Hugues Capet, vers l'an 989. Il eut deux fils, Berald qui ſuit, & Joſnard mort ſans enfans. Berald, qui ſuccéda à ſon père, épouſa Vandelmode, que quelques-uns croient être de la Maiſon de Savoie, & dont il eut pluſieurs enfans, entr'autres Humbert I, ſon ſucceſſeur dans la ſeigneurie de Beaujeu. Humbert I épouſa Helmeeſt, & non pas Auxilie de Savoie, comme l'ont écrit quelques hiſtoriens.

Et de ces premiers Beaujeu deſcendoit Humbert V de Beaujeu, qui, par ſon mariage avec Marguerite, fille de Guy de Mirebel, ſire de Baugé, devint ſouverain de la partie ſeptentrionale de la principauté de Dombes.

Saint-Eſprit, Ordre de chevalerie.

Nous trouvons deux Ordres de ce nom: le premier, nommé *du Saint-Eſprit* ou *Droit-Deſir*, fut inſtitué par Louis d'Anjou, dit *de Tarente*, Prince du ſang de France, roi de Jéruſalem & de Sicile, époux de Jeanne Ire., reine de Naples, & comteſſe de Provence; il mit cet Ordre ſous la protection de ſaint Nicolas de Bari, dont l'image pendoit au bas du collier de l'Ordre. L'inſtitution s'en fit dans le château de l'Œuf, à Naples, le jour de la Pentecôte 1352, par une conſtitution contenant vingt-cinq chapitres, & qui commence ainſi dans le ſtyle de ce tems-là.

Nous Loys, par la grace de Dieu, roi de Jéruſalem & de Sicile, allonneur du Saint-Eſprit, lequel jour par la grace que nous fûmes couronnez

de nos royaumes, en eſſaucement de chevalerie, & accroiſſement d'honneur, avons ordonné de faire une compagnie de chevaliers, qui ſeront appelés les chevaliers du Saint-Eſprit du Droit-Deſir, & leſdits chevaliers ſeront au nombre de trois cents, deſquels nous, comme trouveur & fondeur de cette compagnie, ſeront princeps; & auſſi doivent être tous nos ſucceſſeurs, rois de Jéruſalem & de Sicile, &c.

Comme ce Prince mourut ſans enfans de la reine Jeanne Ire. ſa femme, & qu'il y eut après ſa mort d'étranges révolutions dans ce royaume-là, cet Ordre périt tellement, qu'il n'en ſeroit pas même reſté la mémoire ſi l'original de la conſtitution du roi Louis ne fût tombé par haſard au pouvoir de la république de Veniſe, qui en fit préſent à Henri III lorſqu'il revenoit de Pologne. Henri III prit ce qu'il voulut des ſtatuts de cet Ordre, & commanda au ſieur de Chiverni de brûler l'original de la conſtitution, pour ne pas donner à connoître qu'un Ordre ſemblable à celui qu'il établiſſoit, eût été inſtitué auparavant. Mais ce miniſtre d'Etat, quoique très-fidèle à ſon maître, ne crut pas être obligé d'exécuter ce commandement, & cette pièce échut à l'évêque de Chartres ſon fils, d'où, par ſucceſſion de tems, elle tomba entre les mains de M. le préſident de Maiſons, à ce que nous apprenons de M. le Laboureur, qui en a donné la copie dans le ſecond tome de ſes Additions aux Mémoires du ſieur Caſtelnau. Quoi qu'il en ſoit, lorſqu'on comparera les ſtatuts de l'Ordre de Louis, roi de Naples, avec ceux de l'Ordre de Henri III, on y trouvera une différence très-ſenſible, & nulle apparence que ceux-ci ſoient une imitation de ceux-là.

Le ſecond Ordre du Saint-Eſprit eſt celui qu'inſtitua en France le roi Henri III. Comme l'Ordre de chevalerie de Saint-Michel, fondé par Louis XI, après avoir été en grand honneur ſous les quatre règnes ſuivans, étoit beaucoup déchu ſous la régence de Catherine de Médicis, & durant les guerres civiles. Henri III, ſans anéantir cet Ordre de Saint-Michel, que l'on nommoit communément l'Ordre du Roi, voulut inſtituer celui du Saint-Eſprit. Il s'en déclara chef & ſouverain, & en unit pour jamais la grande maîtriſe à la couronne de France, voulant que ceux que l'on honore du collier de l'Ordre du Saint-Eſprit, reçuſſent la veille celui de Saint-Michel. C'eſt la raiſon pour laquelle on les nomme chevaliers des Ordres du Roi. La première cérémonie en fut faite par Henri III le 31 décembre 1578, & le 1 & le 2 janvier 1579.

Les ſtatuts de cet Ordre furent d'abord compoſés de ſoixante-quinze articles, qui ont été depuis augmentés juſqu'à quatre-vingt-dix-ſept, & qui ſont à préſent à quatre-vingt-quinze. Le nombre des chevaliers a été différent; mais il eſt à préſent limité à cent, ſans compter le ſouverain. Parmi ces cent ſont compris neuf prélats, qui ſont cardinaux, archevêques, évêques ou abbés: le grand-aumônier eſt toujours du nombre de ces neuf, & ils ſont nommés commandeurs de l'Ordre du Saint-Eſprit. Les grands-officiers; ſavoir: le chancelier, le prévôt, le maître des cérémonies, le grand-tréſorier & le greffier ſont auſſi du nombre des cent, & portent le titre de commandeurs. Outre ces officiers, il y a encore un intendant, un généalogiſte, un héraut roi d'armes & un huiſſier. Ces quatre derniers portoient autrefois la croix de l'Ordre pendue au cou, avec un ruban bleu comme les chevaliers; mais à préſent elle eſt attachée par un ruban bleu plus étroit à la boutonnière de leur juſte-au-corps. Tous les prélats, à l'exception du grand-aumônier, les chevaliers, le chancelier & le prévôt doivent faire preuve de nobleſſe paternelle, y compris le biſaïeul pour le moins. La croix de l'Ordre eſt d'or, à huit rais, émaillée, chaque rayon pommeté d'or, une fleur de lis d'or dans chacun des angles de la croix, & dans le milieu une colombe d'argent. Les chevaliers & officiers ont de l'autre côté de cette colombe un ſaint Michel, au lieu que les prelats portent la colombe des deux côtés de la croix, n'étant aſſociés qu'à l'Ordre du Saint-Eſprit, & non à celui de Saint-Michel. Le collier de l'Ordre eſt à préſent compoſé de fleurs de lis, d'où naiſſent des flammes & bouillons de feu; d'H couronnées, avec des feſtons & des trophées d'armes. C'eſt ainſi que le roi Henri IV le régla avec le chapitre l'an 1597, en changeant quelques petites choſes de celui qu'Henri III avoit fait deſſein d'attribuer à chacun des prélats, chevaliers & officiers des commanderies; mais ſon deſſein n'ayant pas eu d'exécution, il aſſigna à chacun d'eux une penſion de mille écus d'or, réduite depuis à trois mille livres, qui ſont payées ſur le provenu du droit du marc d'or affecté à l'Ordre, & qui ſe lève ſur tous les officiers pécuniaires du royaume, avant leur réception dans leurs charges.

Le 28 mai 1730, il fut tenu à Fontainebleau un chapitre de l'Ordre du Saint-Eſprit, dans lequel il fut fait un nouveau réglement, ſuivant lequel il fut arrêté qu'aucun officier de l'Ordre, en vendant ſa charge, ne pourroit en conſerver les honneurs qu'après l'avoir exercée pendant vingt années; que le cordon bleu ne ſe transféreroit plus à un autre, comme il s'étoit ci-devant pratiqué. Les quatre principales charges de l'Ordre furent fixées à deux cent mille livres; & pour dédommager ceux qui étoient titulaires, il fut ordonné qu'on paieroit à chacun d'eux une ſomme de cent mille livres.

On dit que Henri III inſtitua cet ordre en l'honneur du Saint-Eſprit, parce que, le jour de la Pentecôte, il avoit eu deux couronnes, celle de Pologne & celle de France. Quelques-uns donnent à cet Ordre pour deviſe, *duce & auſpice*, pour exprimer la protection du Saint-Eſprit.

Suite chronologique des chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit.

Henri III, inſtituteur & premier chef ſouverain.

PRÉLATS.

En 1578. Charles de Bourbon, ſecond du nom, Prince du ſang, cardinal, légat d'Avignon, archevêque de Rouen, le 31 décembre, en l'égliſe des Auguſtins de Paris.

Louis de Lorraine, cardinal de Guiſe, archevêque de Rheims.

René de Birague, cardinal & chancelier de France.

Philippe de Lenoncourt, évêque de Châlons, depuis archevêque de Rheims, & cardinal.

Pierre de Gondi, cardinal, évêque de Paris.

Charles d'Eſcars, évêque de Langres.

René de Daillon du Lude, abbé de Châtelliers, depuis évêque de Bayeux.

Jacques Amyot, évêque d'Auxerre & grand-aumônier de France.

CHEVALIERS.

Louis de Gonzagne, prince de Mantoue, duc de Nevers.

Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

Jacques de Cruſſol, duc d'Uſez.

Charles de Lorraine, duc d'Aumale.

Honorat de Savoie, marquis de Villars, maréchal & amiral de France.

Artus de Coſſé, maréchal & grand-panetier de France.

François Gouffier, ſeigneur de Crévecœur & de Bonnivet.

François d'Eſcars.

Charles d'Halluyn, ſeigneur de Piennes, marquis de Maignelai.

Charles de la Rochefoucauld, ſeigneur de Barbezieux.

Jean d'Eſcars, prince de Carenci.

Chriſtophe Juvénal des Urſins, marquis de Trainel, gouverneur de Paris.

François Leroi, comte de Clinchamp, lieutenant des pays d'Anjou, de Touraine & du Maine.

Scipion de Fieſque, comte de Lavagne, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis.

Antoine, ſire de Pons, comte de Maruines, capitaine des cent gentilshommes de la Maiſon du Roi.

Jacques, ſire d'Humiers & de Mouchi, marquis d'Ancre, gouverneur de Péronne.

Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, maréchal de France.

Jean de Chourſes, ſeigneur de Malicorne, gouverneur de Poitou.

Albert de Gondi, comte, puis duc de Retz, maréchal de France & général des galères.

René de Villequier, dit *le Jeune* & *le Gros*, gouverneur de Paris & de l'Iſle-de-France.

Jean Bloſſet, baron de Torci, gouverneur de Paris & de l'Iſle-de-France.

Claude de Villequier, dit *l'Aîné*, vicomte de la Guerche, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Antoine d'Eſtrées, marquis de Cœuvres, grand-maître de l'artillerie de France.

Charles-Robert de la Marck, comte de Braine & de Maulevrier, capitaine des cent-ſuiſſes de la garde du corps du Roi.

François de Balzac, ſeigneur d'Entragues, gouverneur d'Orléans.

Philibert de la Guiche, ſeigneur de Chaumont, maître de l'artillerie du Roi.

Philippe Strozzi, colonel-général de l'infanterie françaiſe.

CHEVALIERS.

En 1579. François de Bourbon, prince de Conti, le 31 décembre, en l'égliſe des Auguſtins de Paris.

François de Bourbon, prince dauphin d'Auvergne, duc de Saint-Fargeau, puis de Montpenſier.

Henri de Lorraine, premier du nom, duc de Guiſe, grand-maître de France.

Louis de Saint-Gelais, dit *de Luſignan*, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis.

Jean Ebrad, baron de Saint-Sulpice.

Jacques de Matignon, comte de Thorigni, maréchal de France.

Bertrand de Salignac, ſeigneur de la Mothe-Fénélon.

CHEVALIERS.

En 1580. François de Luxembourg, duc de Pinei, prince de Tingri, ambaſſadeur à Rome, le 31 décembre, en l'égliſe de Saint-Sauveur de Blois.

Charles de Birague, conſeiller d'Etat.

Jean de Laumont, ſeigneur de Pingaillard, maréchal-de-camp.

René de Rochechouart, ſeigneur de Mortemart & de Vivonne.

Henri de Lenoncourt, maréchal-de-camp.

Nicolas d'Angennes, ſeigneur de Rambouillet, vicomte du Mans, capitaine des gardes-du-corps du roi Charles IX, ambaſſadeur en Allemagne & à Rome.

CHEVALIERS.

En 1581. Charles de Lorraine, premier du nom, duc d'Elbœuf, grand-écuyer & grand-veneur de France, le 31 décembre, en l'égliſe des Auguſtins de Paris.

Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France.

Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur du Poitou & ſénéchal d'Anjou.

François de la Baume, comte de Suze, lieutenant-général pour le Roi en Provence.

Antoine de Levi, comte de Quélus, gouverneur & sénéchal de Rouergue.

Jean de Thevolle, seigneur d'Aviré, gouverneur de Metz.

Louis d'Angennes, baron de Meslé, seigneur de Maintenon, grand-maréchal-des-logis de la Maison du Roi, & ambassadeur en Espagne.

CHEVALIERS.

En 1582. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, amiral & grand-chambellan de France, le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.

Anne, duc de Joyeuse, amiral de France.

Jean-Louis de la Valette, dit *de Nogaret*, duc d'Espernon, amiral & colonel-général de l'infanterie française.

Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, lieutenant-général en Normandie.

Jean de Moui, seigneur de la Meilleraye, vice-amiral de France, lieutenant-général en Normandie.

Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, gouverneur d'Angoumois.

François de Mandelot, vicomte de Châlons, gouverneur du Lyonnois.

Tristan de Postaing, baron de la Guerche, grand-maître des eaux & forêts de France.

Jean-Jacques de Suzanne, comte de Cerni.

PRÉLAT.

En 1583. Charles de Lorraine, cardinal de Vaudemont, évêque & comte de Toul, le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.

CHEVALIERS.

Honorat de Beuil, seigneur de Fontaines, vice-amiral de France, lieutenant-général en Bretagne.

René de Rochefort, baron de Frollois, gouverneur du Blaisois.

Jean de Vivonne, marquis de Pisani, sénéchal de Saintonge.

Louis Chasteigner, seigneur de la Rochepozai, gouverneur de la Marche.

Bernard de Nogaret, seigneur de la Valette, qui fut depuis amiral de France.

Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, depuis maréchal de France & capucin.

Nicolas de Grimonville, seigneur de l'Archant, capitaine de cent archers de la garde du Roi.

Louis d'Amboise, comte d'Aubijoux.

François de la Vallette, seigneur de Comusson, gouverneur & sénéchal de Toulouse.

François de Cazillac, seigneur de Cessac.

Joachim, seigneur de Dinteville, lieutenant-général en Champagne.

Joachim de Châteauvieux, comte de Confolens, chevalier d'honneur de la reine Marie de Medicis.

Charles de Balzac, seigneur de Clermont.

Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, depuis marquis de Guercheville, & comte de Beaumont-sur-Oise.

François de Chabanes, marquis de Curton, lieutenant-général en Auvergne.

Robert de Combault, premier maître-d'hôtel du Roi.

François, seigneur de Saint-Nectaire & de la Ferté-Hubert.

CHEVALIERS.

En 1584. Jean de Saint-Lari, baron de Termes, maréchal-de-camp & gouverneur de Metz, le 31 décembre, en l'église des Augustins à Paris.

Jean de Vienne, seigneur de Ruffé, gouverneur de Bourbonnois.

Louis Adhemard de Monteil, comte de Grignan, & lieutenant-général en Provence.

CHEVALIERS.

En 1585. Charles de Bourbon, comte de Soissons, depuis grand-maître de France, le 31 décembre, en l'église des Augustins à Paris.

Jean, seigneur de Vassé, baron de la Roche-Mobile.

Adrien Tiercelin, seigneur de Brosse & de Sacus, depuis lieutenant-général en Champagne.

François Chabot, marquis de Mirabeau, comte de Charni.

Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France.

François d'O, seigneur de Fresnes, depuis premier gentilhomme de la chambre du Roi, surintendant des finances & gouverneur de Paris.

Claude de la Chastre, baron de la Maisonfort, depuis maréchal de France.

Giraud de Mauléon, seigneur de Gourdon, gouverneur de Calais.

Jacques de Loubens, seigneur de Verdale.

Louis de Berton, seigneur de Crillon, mestre-de-camp du régiment des gardes.

Jean d'Angennet, seigneur de Poigni, qui fut ambassadeur en Savoie & à Vienne.

François de la Jugie Dupui, baron de Rieux, gouverneur de Narbonne.

François-Louis d'Agoût & de Montauban, comte de Sault.

Guillaume de Saulx, vicomte de Tavannes, lieutenant-général en Bourgogne.

Meri de Barbezières, seigneur de Chemerant, grand-maréchal-de-logis de la Maison du Roi.

François du Plessis, seigneur de Richelieu, grand-prévôt de France.

Gabriel de Chaumont, comte de Lauzun.

Hector de Gondrin & de Pardaillan, seigneur de Montespan.

Louis de Champagne, comte de la Suze, au Maine.

René de Bouillé, comte de Créancé, gouverneur de Périgueux.

Louis du Bois, ſeigneur des Arpentis, gouverneur de Romaine.

Jean d'O, ſeigneur de Manon, capitaine de cent archers du corps du Roi.

Henri de Silli, comte de la Rocheguyon, damoiſeau de Commerci.

Antoine de Beaufremont, dit *de Vienne*, marquis d'Arc en Barrois.

Jean du Châtelet, baron de Thons & de Champignelles, gouverneur de Langres.

François d'Eſcoubleau, ſeigneur de Jouy, depuis marquis d'Alluye, premier écuyer de la grande écurie.

Charles d'Ougnies, comte de Chaulnes.

David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, gouverneur de Périgord.

CHEVALIERS.

En 1586. Georges, baron de Villequier, vicomte de la Guierche, le 31 décembre, en l'égliſe des Auguſtins à Paris.

Jacques de Moni, fils de Charles de Moni, vice-amiral de France.

Charles de Vivonne, ſeigneur de la Chaſteigneraye, ſénéchal de Saintonge.

Jacques le Veneur, comte de Tillières, lieutenant-général de la Haute-Normandie.

PRÉLAT.

En 1587. François de Foix Candale, évêque d'Aire.

Henri IV, deuxième chef ſouverain de l'Ordre, ne reçut le collier qu'à ſon ſacre, le 28 février 1594, & commit, pendant cet intervalle, le plus ancien chevalier pour préſider en ſa place.

PRÉLAT.

En 1592. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, puis de Sens, grand-aumônier de France, le 31 décembre, en l'égliſe de Mantes.

CHEVALIER.

Charles de Gontaut, baron de Biron & maréchal-de-camp, depuis duc de Biron, pair & maréchal de France.

PRÉLATS.

En 1595. Philippe du Bec, archevêque & duc de Rheims, le 7 janvier, en l'égliſe des Auguſtins de Paris.

Henri d'Eſcoubleau, évêque de Maillezais.

CHEVALIERS.

Henri de Bourbon, duc de Montpenſier, gouverneur de Normandie.

Henri d'Orléans, duc de Longueville.

François d'Orléans, comte de Saint-Paul, depuis duc de Fronſac.

Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, colonel du regiment des gardes.

Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, depuis maréchal de France.

François d'Eſpinay, ſeigneur de Saint-Luc, depuis grand-maître de l'artillerie de France & gouverneur de Brouage.

Roger de Saint-Lari & de Bellegarde, baron de Termes, grand-écuyer de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, & depuis duc de Bellegarde.

Henri d'Albret, comte de Marennes, baron de Mioſſens.

Antoine, ſeigneur de Roquelaure, depuis maréchal de France & lieutenant-général en Guienne.

Guillaume de Hautemer, ſeigneur de Fervaques, comte de Grancei, depuis maréchal de France.

François de Cugnac, ſeigneur de Dampierre, maréchal-de-camp.

Antoine de Silli, comte de la Rochepot, depuis gouverneur d'Anjou.

Odet de Matignon, comte de Thorigni, lieutenant-général en Normandie.

François de la Grange, ſeigneur de Montigni, depuis maréchal de France.

Charles de Balzac, baron de Dunes.

Charles de Coſſé, comte, puis duc de Briſſac, maréchal de France.

Pierre de Mornai, ſeigneur de Buhi, maréchal-de-camp & lieutenant-général en l'Iſle-de-France.

François de la Magdelaine, marquis de Ragni, gouverneur du Nivernois.

Claude de l'Iſle, ſeigneur de Marivaut, gouverneur de Laon.

Charles de Choiſeul, marquis de Praſlin, maréchal de France.

Humbert de Marcilli, ſeigneur de Cipierre, maréchal-de-camp.

Gilbert de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois.

René Viau, ſeigneur de Chanlivaut, gouverneur de l'Auxerrois.

Claude Gruel, ſeigneur de la Frête.

Georges Babou, ſeigneur de la Bourdaiſière, capitaine de cent gentilshommes de la maiſon du Roi.

CHEVALIERS.

En 1597. Henri, duc de Montmorenci, connétable de France, le 5 janvier, en l'égliſe de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Hercule de Rohan, duc de Montbazon, depuis grand-veneur de France.

Charles de Montmorenci, baron, depuis duc de Damville, amiral de France.

Alphonſe Dornano, depuis maréchal de France.

Urbain de Laval, ſeigneur de Bois-Dauphin, marquis de Sablé, maréchal de France.

Charles de Luxembourg, comte de Brienne & de Rouſſi, gouverneur de Metz.

Gilbert de la Trémouille, marquis de Royan, comte d'Olonne, capitaine de cent gentilshommes de la Maiſon du Roi, & ſénéchal de Poitou.

Jacques Chabot, marquis de Mirabeau, comte de Charni, meſtre-de-camp du régiment de Champagne, & lieutenant de Roi en Bourgogne.

Jean, ſire de Bueil, comte de Sancerre & de Marans, grand-échanſon de France.

Guillaume de Gadagne, baron de Verdun & gouverneur du Lyonnois.

Louis de l'Hoſpital, marquis de Vitri, capitaine des gardes-du-corps & gouverneur de Meaux.

Pons de Lauzières-Themines-Cardaillac, marquis de Themines, depuis maréchal de France.

Louis d'Ognies, comte de Chaunes, gouverneur de Péronne, Montdidier & Roye.

Edme de Malain, baron de Luz, lieutenant de Roi en Bourgogne.

Antoine d'Aumont, comte de Châteauroux, marquis de Nolai, gouverneur de Boulogne.

Louis de la Chaſtre, baron de la Maiſonfort, depuis maréchal de France.

Jean de Durfort, ſeigneur de Boru, lieutenant-général de l'artillerie de France.

Louis de Bueil, ſeigneur de Racan.

Claude de Harville, ſeigneur de Paloiſeau, baron de Nainville, gouverneur de Compiegne & de Calais.

Euſtache de Conflans, vicomte d'Auchi, lieutenant-général des armées du Roi.

Louis de Grimouville, ſeigneur de Larchant, gouverneur d'Evreux.

Charles de Neufville, baron, puis marquis d'Alincourt, grand-maréchal-des-logis de la Maiſon du Roi, & gouverneur du Lyonnois.

CHEVALIERS.

En 1599. Anne de Levis, duc de Ventadour, gouverneur du Limoſin, le 3 janvier, en l'égliſe des Auguſtins de Paris.

Jacques Mitte, ſeigneur de Chevrières de Saint-Chaumont, lieutenant-général au gouvernement du Lyonnois.

Jean-François d'Averton, ſeigneur de Belin, baron de Milli, gouverneur de Ham.

Bertrand de Baylens, baron de Poyane, gouverneur d'Acqs & ſénéchal des Landes de Bordeaux.

René de Rieux, ſeigneur de Sourdeac, marquis d'Oixan, gouverneur de Breſt.

Brandelis de Champagne, marquis de Villaines.

Jacques de l'Hoſpital, marquis de Choiſi, gouverneur & ſénéchal d'Auvergne.

Robert de la Vieuville, baron de Rugles, grand-fauconnier de France & gouverneur de Rheims.

Charles de Matignon, comte de Thorigni, lieutenant-général en la Baſſe-Normandie.

François Juvénal des Urſins, marquis de Trainel.

PRÉLATS.

En 1606. Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, frère naturel du roi Henri IV, fut aſſocié à l'Ordre après avoir donné la démiſſion de ſa charge de chancelier des Ordres.

Jacques Davi du Perron, cardinal, archevêque de Sens, grand-aumônier de France.

CHEVALIERS.

En 1608. Jean-Antoine Urſin, duc de Santo-Gemini, prince de Scandriglia & comte d'Ercole.

Alexandre Sforza-Comti, duc de Segui, prince de Valmontane, comte de Santa-Fior.

Louis XIII, troiſième chef ſouverain de l'Ordre, reçut le collier le 18 octobre 1610, le lendemain de ſon ſacre.

Le même jour, Henri de Bourbon, ſecond du nom, prince de Condé, premier pair de France.

PRÉLAT.

En 1618. François de la Rochefoucauld, cardinal, évêque de Senlis, grand-aumônier de France.

PRÉLATS.

En 1619. Henri de Gondi, cardinal de Retz, évêque de Paris, maître de l'oratoire du Roi, le 31 décembre, en l'égliſe des Auguſtins de Paris.

Bertrand d'Echan, archevêque de Tours & premier aumônier du Roi.

Chriſtophe de l'Eſtang, évêque de Carcaſſone & maître de la chapelle du Roi.

Gabriel de l'Aubeſpine, évêque d'Orléans.

Artus d'Eſpinay de Saint-Luc, nommé évêque de Marſeille.

CHEVALIERS.

Gaſton-Jean-Baptiſte de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII.

Louis de Bourbon, comte de Soiſſons, grand-maître de France, gouverneur de Dauphiné.

Charles de Lorraine, duc de Guiſe, gouverneur de Provence.

Henri de Lorraine, duc de Mayenne & d'Aiguillon, grand-chambellan de France.

Céſar, duc de Vendôme, depuis grand-maître & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de France.

Charles de Valois, duc d'Angoulême, colonel-général de la cavalerie légère de France.

Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

Henri, duc de Montmorenci, amiral de France, gouverneur de Languedoc, depuis maréchal de France.

Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uſez, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche.

Henri

Henri de Gondi, duc de Retz & de Beaupreau.

Charles d'Albert, duc de Luines, grand-fauconnier de France, gouverneur de Picardie, depuis connétable de France.

Louis de Rohan, comte de Rochefort, depuis prince de Guémené, duc de Montbazon, grand-veneur de France.

Joachim de Bellengreville, ſeigneur de Neuville, grand-prévôt de l'hôtel du Roi.

Martin de Bellai, prince d'Ivetot, maréchal-de-camp.

Charles, ſire de Créqui, prince de Poix, comte de Sault, depuis duc de Leſdiguières, pair & maréchal de France.

Gilbert Filhet, ſeigneur de la Curée, maréchal-de-camp.

Philippe de Béthune, comte de Charoſt, employé en pluſieurs ambaſſades.

Charles de Coligni, marquis d'Andelot, lieutenant-général en Champagne.

Jean-François de la Guiche, ſeigneur de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnois, puis maréchal de France.

René du Bec, marquis de Vaidel.

Antoine-Arnaud de Gondrin & de Pardaillan, ſeigneur de Monteſpan, capitaine des gardes-du-corps du Roi, maréchal-de-camp & lieutenant-général de Guienne.

Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, ſurintendant des finances, depuis maréchal de France.

François de Baſſompierre, colonel-général des Suiſſes, puis maréchal de France.

Henri, vicomte de Bourdeille, marquis d'Archiac, ſénéchal & gouverneur de Périgord.

Jean-Baptiſte d'Ornano, marquis de Montlor, colonel-général des Corſes, lieutenant-général en Normandie, gouverneur de la perſonne de Monſieur, frère unique du Roi, puis maréchal de France.

Timoléon d'Eſpinay, ſeigneur de Saint-Luc, comte d'Eſtelan, gouverneur de Brouage, puis maréchal de France.

René Potier, comte, puis duc de Treſmes, capitaine des gardes-du-corps du Roi.

Henri de Beaufremont, marquis de Senecey, gouverneur d'Auxone.

Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigni, général des galères de France, puis Père de l'Oratoire.

Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, vidame du Mans, ci-devant capitaine des cent gentilshommes de la Maiſon du Roi, & maréchal-de-camp.

Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, marquis d'Humières, capitaine des cent gentilshommes de la Maiſon du Roi, & gouverneur de Compiegne.

Bertrand de Vignoles, dit la Hire, baron de Vignoles, maréchal-de-camp.

Antoine de Gramont-Toulongeon, ſouverain de Bidache, comte de Guiche, puis duc de Gramont.

François de Caumont, comte de Lauzun.

Léonor de la Magdelaine, marquis de Ragni, lieutenant pour le Roi au comté de Charolois.

Melchior Mitte de Miolans, marquis de Saint-Chaumont, ci-devant ambaſſadeur à Rome.

Honoré d'Albert, maréchal de France, depuis duc de Chaulnes.

Jean de Warignies, ſeigneur de Blainville, maître de la garde-robe du Roi.

Léon d'Albert, ſeigneur de Brantes, depuis duc de Luxembourg.

Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis.

Charles de Vivonne, ſeigneur de la Chaſteigneraye, gouverneur de Partenay.

André de Cochefilet, comte de Vauvineux, dit le comte de Vaucelas, ambaſſadeur en Eſpagne.

Gaſpard Dauvet, ſeigneur de Mareſts, gouverneur de Beauvais & pays de Beauvoiſis.

Lancelot, ſeigneur de Vaſſé, baron de la Roche Mabile.

Charles, ſire de Rambures, maréchal-de-camp, gouverneur de Dourlens.

Antoine de Buade, ſeigneur de Frontemet, baron de Palluau, capitaine des châteaux de Saint-Germain-en-Laie, & premier maître-d'hôtel du Roi.

Nicolas de l'Hoſpital, marquis, puis duc de Vitri, maréchal de France.

Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre du Roi, & gouverneur de Touraine.

François de l'Hoſpital, ſeigneur du Halier, capitaine des gardes-du-corps du Roi, depuis maréchal de France.

Louis de la Marck, marquis de Manni, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche.

Charles, marquis, puis duc de la Vieuville, capitaine des gardes-du-corps du Roi, ſurintendant des finances & grand-fauconnier de France.

Louis d'Aloigni, marquis de Rochefort, baron de Craon & bailli de Berry.

Céſar-Auguſte de Saint-Lari, baron de Termes, grand-écuyer de France.

Alexandre de Rohan, marquis de Marigni, frère d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon.

François de Silli, comte, puis duc de la Rochegyon, grand louvetier de France.

Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes & vice-amiral de France.

François, comte de la Rochefoucauld, gouverneur du Poitou.

Jacques d'Eſtampes, ſeigneur de Valençai, grand-maréchal-des-logis de la Maiſon du Roi, puis gouverneur de Calais.

En 1622. François de Bonne, duc de Leſdiguières, pair & connétable de France, gouverneur

& lieutenant-général du Dauphiné, le 25 juillet, à Grenoble.

CHEVALIER.

En 1625. Antoine Coiffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, depuis maréchal de France, reçut le collier à Londres.

PRÉLAT.

En 1632. Alphonſe-Louis du Pleſſis de Richelieu, cardinal & archevêque de Lyon, grand-aumônier de France le 24 mars.

PRÉLATS.

En 1633. Armand-Jean du Pleſſis, cardinal, duc de Richelieu, pair de France, &c. le 14 mai, à Fontainebleau.

Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, archevêque de Toulouſe.

Claude de Rebé, archevêque de Narbonne.

Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris.

Henri d'Eſcoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux.

CHEVALIERS.

Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie.

Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, depuis grand-écuyer de France.

Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alets, depuis duc d'Angoulême & gouverneur de Provence.

Henri de la Trémouille, duc de Thouars.

Charles de Levis, duc de Ventadour.

Henri de Nogaret de la Valette & de Foix, duc de Candale.

Charles de Schomberg, duc d'Alluin, gouverneur du Languedoc, puis maréchal de France.

François de Coſſé, duc de Briſſac, grand-panetier de France.

Bernard de Nogaret de la Valette & de Foix, duc de la Valette & d'Eſpernon, colonel-général de l'infanterie françaiſe.

Charles-Henri, comte de Clermont & de Tonnerre, premier baron & connétable héréditaire du Dauphiné.

François-Annibal d'Eſtrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, puis duc & pair de France.

Jean de Nettancourt, ſeigneur de Vaubecourt, maréchal-de-camp & gouverneur de Châlons.

Henri de Saint Nectaire, marquis de la Ferté-Nabat.

Philibert, vicomte de Pompadour, lieutenant-général en Limoſin.

René aux Epaules, dit de Laval, marquis de Néelle, maréchal-de-camp.

Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, capitaine des gardes-du-corps du Roi.

Charles, comte de Lannoi, premier maître-d'hôtel du Roi, gouverneur de Montreuil.

François de Nagu, marquis de Varennes, gouverneur d'Aigues-Mortes.

Urbain de Maillé, marquis de Brezé, maréchal de France, depuis gouverneur d'Anjou.

Jean de Gallard, comte de Braſſac, gouverneur de Saintonge.

François de Noailles, comte d'Agen, maréchal-de-camp, lieutenant-général en Auvergne.

Bernard de Baylens, baron de Poyane, lieutenant-général au pays de Béarn.

Gabriel de la Vallée-Foſſés, marquis d'Everli, maréchal-de-camp, gouverneur de Verdun.

Charles de Livron, marquis de Bourbonne, lieutenant-général en Champagne, maréchal-de-camp.

Gaſpard-Armand, vicomte de Polignac.

Louis, vicomte, puis duc d'Arpajon, marquis de Severac, maréchal-de-camp.

Charles d'Eſcoubleau, marquis de Sourdis & d'Alluye, maréchal-de-camp, gouverneur du pays orléanois.

François de Bonne, de Créqui, comte de Sault, depuis duc de Leſdiguières & gouverneur du Dauphiné.

François de Béthune, comte d'Orval, puis duc de Béthune.

Claude de Saint-Simon, grand-louvetier de France, depuis duc de Saint-Simon.

Charles de Cambout, baron du Pont-Château, marquis de Coiſlin, lieutenant-général en Baſſe-Bretagne.

François de Wignerot, marquis du Pont-de-Courlai, depuis général des galères de France.

Charles de la Porte, marquis, puis duc de la Meilleraye, depuis grand-maître de l'artillerie & maréchal de France.

Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemar, depuis duc & gouverneur de Paris.

Antoine d'Aumont, ſeigneur de Villequier, depuis duc & maréchal de France.

Juſte-Henri, comte de Tournon & de Rouſſillon, ſénéchal d'Auvergne, maréchal-de-camp.

Louis de Moni, ſeigneur de la Meilleraye, lieutenant-général en Normandie.

Charles de Damas, comte de Thianges, maréchal-de-camp, lieutenant-général des pays de Breſſe & de Charolois.

Hector de Gélas & de Voiſins, marquis de l'Eberon & d'Ambres, vicomte de Lautrec, ſénéchal & gouverneur de Lauraguais.

Henri de Beaudean, comte de Parabère, marquis de la Mothe-Sainte-Eraye, lieutenant de Roi du Bas-Poitou.

Jean de Mouchi, marquis de Montcarvel, gouverneur de la ville d'Ardres.

Roger du Pleſſis, ſeigneur de Liancourt, marquis de Guercheville, comte de la Rocheguyon, depuis duc.

Charles de Saint-Simon, ſeigneur du Pleſſis, depuis marquis de Saint-Simon & gouverneur de Senlis.

CHEVALIER.

En 1642. Honoré Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois.

Louis XIV, ſurnommé *le Grand*, quatrième ſouverain de l'Ordre, ne reçut le collier de l'Ordre que le lendemain de ſon ſacre, le 8 juin 1654.

PRÉLAT.

En 1653. Antoine Barberin, cardinal, évêque de Paleſtrine, grand-aumônier de France.

CHEVALIER.

En 1654. Philippe de France, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, frère unique du Roi, le 8 juin.

PRÉLATS.

En 1661. Camille de Neufville-Villeroi, archevêque de Lyon, le 31 décembre, en l'égliſe des Auguſtins de Paris.

François Adhemar de Monteil, de Grignan, archevêque d'Arles.

Georges d'Aubuſſon de la Feuillade, évêque de Metz, auparavant archevêque d'Embrun.

François de Harlai de Chanvallon, archevêque de Rouen, depuis archevêque de Paris.

Léonor de Matignon, évêque de Liſieux.

Gaſpard de Daillon du Lude, évêque d'Albi.

Henri de la Motte Houdancourt, évêque de Rennes, puis archevêque d'Auch.

Philippe-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans.

CHEVALIERS.

Louis de Bourbon, ſecond du nom, prince de Condé.

Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, grand-maître de France.

Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur du Languedoc.

Henri de Bourbon, duc de Verneuil.

Louis, duc de Vendôme & de Mercœur, gouverneur de Provence, depuis cardinal & légat du Pape en France.

François de Vendôme, duc de Beaufort, grand-maître & ſurintendant de la navigation de France.

François de Cruſſol, duc d'Uſez.

Louis-Charles d'Albert, duc de Luines.

Charles d'Albert, dit d'Ailli, duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne.

François, duc de la Rochefoucauld.

Pierre de Gondi, duc de Retz, auparavant général des galères.

Antoine, duc de Gramont, maréchal de France.

César, duc de Choiſeul, maréchal de France, comte du Pleſſis-Praſlin.

Nicolas de Neufville, duc de Villeroi, maréchal de France.

Charles, duc de Créqui, depuis gouverneur de Paris.

Jacques d'Eſtampes, marquis de la Ferté-Imbaud & de Manni, maréchal de France.

Henri, duc de Senneterre, maréchal de France, gouverneur de Metz.

Philippe de Montaut, duc de Navailles, depuis maréchal de France.

Jacques Rouxel, comte de Grancei & de Medavi, maréchal de France.

Gaſton-Jean-Baptiſte, duc de Roquelaure, gouverneur de Leictoure en Armagnac.

Philippe Mancini & Mazarini, duc de Nevers.

Jules Céſarini, duc de Caſtelnove, baron romain.

François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du Roi.

Henri de Daillon, comte du Lude, depuis duc, grand-maître de l'artillerie de France.

Louis de Béthune, duc de Charoſt, dit de Béthune, lieutenant-général en Picardie.

Anne, duc de Noailles, comte d'Agen, gouverneur du comté de Rouſſillon.

François de Comminges, ſeigneur de Guitaut, gouverneur de Saumur.

François de Clermont, comte de Tonnerre.

Alexandre-Guillaume de Melun, prince d'Eſpinoi, connétable héréditaire de Flandre.

Céſar-Phœbus d'Albert, maréchal de France, gouverneur de Guienne.

François-René du Bec, marquis de Vardes, capitaine des cent Suiſſes de la garde ordinaire du corps du Roi.

Charles-Maximilien de Belleforière, marquis de Soyecourt, grand-veneur de France.

François-Paul de Clermont, marquis de Montglas, comte de Chiverni, ci-devant grand-maître de la garde-robe du Roi.

Philippe de Clerembaud, comte de Palluau, maréchal de France.

Jean de Schulembourg, comte de Montdejeu, maréchal de France.

Gaſton-Jean-Baptiſte, comte de Comminges, gouverneur de Saumur.

François de Simiane, marquis de Gordes, grand-ſénéchal de Provence.

Henri de Beringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi.

Jean de Bouchet, marquis de Sourches, grand-prévôt de France.

Charles, comte de Froulai, grand-maréchal-des-logis de la Maiſon du Roi.

Jacques-François, marquis de Hautefort, comte de Montignac, premier écuyer de la Reine.

François de Matignon, comte de Thorigni, lieutenant-général en Baſſe-Normandie.

Charles de Sainte-Maure, duc de Montauſier, gouverneur de Monſeigneur le Dauphin.

François d'Eſpinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant-général en Guienne.

Hippolyte, comte de Béthune, chevalier d'honneur de la Reine.

Ferdinand de la Baume, comte de Mont-Revel, lieutenant-général au pays de Breſſe, Bugei, &c.

Louis-Armand, vicomte de Polignac, gouverneur de la ville du Pin.

Antoine de Brouilli, marquis de Piennes, gouverneur de Pignerol.

Jean, marquis de Pompadour, lieutenant-général en Limoſin.

Louis de Cardaillac & de Levis, comte du Bioule, lieutenant-général en Languedoc.

Scipion-Grimoald de Beauvoir, comte du Roure, lieutenant-général en Languedoc.

François de Mouſtiers, comte de Merinville & de Rieux, ci-devant lieutenant-général en Provence.

Henri de Baylens, marquis de Poyane, lieutenant-général en Béarn.

Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, lieutenant-général des pays de Saintonge & d'Angoumois.

Jacques Eſthuer, comte de Vauguyon, marquis de Saint-Mégrin, ſénéchal de Guienne.

François de Joyeuſe, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon & de Beaumont.

Timoléon, comte de Coſſé, grand-panetier de France.

Charles-Martel, comte de Clère, capitaine des gardes-du-corps françaiſes de Monſieur, frère unique du Roi.

Jean-Paul Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, capitaine des gardes de Monſieur, frère unique du Roi.

Nicolas-Joachim Rouault, marquis de Gamaches, gouverneur de Saint-Valeri & de Rue.

Godefroy, comte d'Eſtrades, gouverneur de Dunkerque, depuis maréchal de France.

René-Gaſpard de la Croix, marquis de Caſtries, gouverneur de Montpellier.

Guillaume de Péchepeyrou & de Comminges, comte de Guitaut, ci-devant capitaine-lieutenant des chevau-légers.

En 1663. Chriſtian-Louis, duc de Meckelbourg, le 4 novembre.

PRÉLAT.

En 1671. Emmanuel-Théodoſe de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand-aumônier de France.

CHEVALIERS.

En 1675. Flavio Urſin, duc de Bracciano, baron romain & prince du Soglio, le 29 ſeptembre, à Rome.

Louis Sforce, duc de Sforce, d'Ognano & de Segni.

Philippe Colonna, prince de Sonnino.

En 1675. François, marquis de Béthune, ambaſſadeur extraordinaire en Pologne, le 22 décembre, à Saint-Germain-en-Laie.

En 1676. Jean Sobieski, roi de Pologne, le 30 novembre, à Zockiaw.

En 1682. Louis, dauphin de Viennois, fils unique de Louis XIV, le premier janvier, à Saint-Germain-en-Laie.

En 1686. Philippe d'Orléans, duc de Chartres, fils de Monſieur, frère unique de Sa Majeſté, le 2 juin, à Verſailles, le jour de la Pentecôte.

Louis, duc de Bourbon, depuis duc d'Enghien.

François-Louis de Bourbon, prince de Conti.

Louis-Auguſte de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine.

PRÉLATS.

En 1688. Céſar, cardinal d'Eſtrées, le 30 décembre & 1er. janvier, à Verſailles.

Pierre, cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne.

Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Rheims.

Pierre du Cambout du Coiſlin, évêque d'Orléans, premier aumônier du Roi, puis fait cardinal & grand-aumônier de France.

CHEVALIERS.

Louis-Joſeph, duc de Vendôme.

Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand-écuyer de France.

Henri de Lorraine, comte de Brionne, reçu en ſurvivance de la charge de grand-écuyer de France.

Philippe, prince de Lorraine.

Charles de Lorraine, comte de Marſan.

Charles-Belgique-Hollande de la Trémouille, duc de Thouars & premier gentilhomme de la chambre.

Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uſez.

Maximilien-Pierre-François de Béthune, duc de Sulli.

Charles-Honoré d'Albert, duc de Luines & de Chevreuſe.

Armand-Jean de Vignerot-du-Pleſſis-Richelieu, duc de Richelieu & de Fronſac.

François, duc de la Rochefoucauld.

Louis Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois.

François-Annibal d'Eſtrées de Lauzières, duc d'Eſtrées.

Antoine-Charles, duc de Gramont.

Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin, de la Meilleraye & de Mayenne.

François de Neufville, duc de Villeroi, maréchal de France.

Paul de Beauvillier, duc de Saint-Agnan.

Henri-François de Foix de Candale, duc de Randan.

Léon Potier, duc de Geſvres.

Anne-Jules, duc de Noailles, maréchal de France.

Armand du Cambout, duc de Coiſlin.

Auguſte, duc de Choiſeul.

Louis-Marie, duc d'Aumont.

François-Henri de Montmorenci, duc de Luxembourg & de Pinei, maréchal de France.

François d'Aubuſſon de la Feuillade, duc de Rouanez, maréchal de France.

Bernardin Gigaut, marquis de Bellefons, maréchal de France.

Louis de Crevant, marquis, depuis duc d'Humières, maréchal de France.

Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, maréchal de France.

Guy-Aldonce de Durfort, comte de Lorges, depuis duc de Quintin, maréchal de France.

Armand de Béthune, duc de Charoſt-Béthune.

Jean, comte d'Eſtrées, vice-amiral & maréchal de France.

Charles, duc de la Vieuville, gouverneur du Poitou, chevalier d'honneur de la feue reine, & gouverneur de Monſieur Philippe d'Orléans, duc de Chartres.

Jean-Baptiſte de Caſſagnet, marquis de Tilladet, capitaine des cent-ſuiſſes de la garde du Roi.

Louis de Caillebot, marquis de la Salle, maître de la garde-robe du Roi.

Jacques-Louis de Beringhen, premier écuyer du Roi.

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine, chevalier d'honneur de madame la Dauphine.

Philibert, comte de Gramont.

Louis-François, marquis, depuis duc de Boufflers, maréchal de France.

François d'Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant-général au gouvernement de Normandie.

Henri de Mornai, marquis de Montchevreuil, capitaine & gouverneur de Saint-Germain-en-Laie

Edouard-François Colbert, comte de Maulevrier.

Joſeph de Pons de Guimera, baron de Montclar, lieutenant-général des armées du Roi.

Henri-Charles, ſire de Beaumanoir, marquis de Lavardin.

Pierre, marquis de Villars, conſeiller d'Etat d'épée, ambaſſadeur en Savoie, en Danemarck & en Eſpagne.

François Adheimard de Monteil, comte de Grignan, lieutenant-général en Provence.

Claude, comte de Choiſeul de Francières, depuis maréchal de France.

Jacques, marquis de Montignon, lieutenant-général en Baſſe-Normandie.

Jean-Armand de Joyeuſe, maréchal de France.

François de Calvo, lieutenant-général des armées du Roi.

Charles, comte d'Aubigné, gouverneur du Berry.

Charles de Montſaulnin, comte de Montal, lieutenant-général des armées du Roi.

Claude de Thiard, comte de Biſſi, lieutenant-général des armées du Roi.

Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, premier écuyer & grand-veneur de Monſieur, frère unique du Roi.

François, comte de Montberon, lieutenant-général des armées du Roi.

Philippe Auguſte le Hardi, marquis de la Trouſſe, capitaine-lieutenant des gendarmes-dauphins, lieutenant-général des armées du Roi.

François de Moneſtai, marquis de Chaſeron, lieutenant-général des armées du Roi.

Bernard de la Guiche, comte de Saint-Geran, lieutenant-général des armées du Roi.

François d'Eſcoubleau, de Sourdis, lieutenant-général des armées du Roi.

Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de Croi, comte de Solre, depuis lieutenant-général des armées du Roi.

André de Béthoulat, comte de la Vauguyon, conſeiller d'Etat d'épée, ci-devant ambaſſadeur en Eſpagne.

Georges de Mouchi, marquis d'Hoquincourt, lieutenant-général en Picardie, & lieutenant-général des armées du Roi.

Olivier de Saint-Georges, marquis de Verac, lieutenant-général, & commandant pour le Roi en Poitou.

René Martel, marquis d'Arci, ambaſſadeur en Savoie, depuis gouverneur de M. le duc de Chartres, & conſeiller d'Etat d'épée.

Alexis-Henri Maximilien, marquis de Châtillon, premier gentilhomme de la chambre de Monſieur, frère unique du Roi.

Nicolas de Châlons-du-Blé, marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France.

René de Froulai, comte de Teſſé, depuis maréchal de France, & premier écuyer de madame la Dauphine, & grand d'Eſpagne.

Charles de Mornai, marquis de Villarceaux, capitaine-lieutenant des chevau-légers de monſeigneur le Dauphin.

Charles d'Eſtampes, marquis de Marni, la Ferté-Imbaut, capitaine des gardes de Monſieur Philippe de France, duc d'Orléans.

Hyacinthe de Quatrebarbes, marquis de la Rougères, chevalier d'honneur de Madame, ducheſſe d'Orléans.

Jean d'Audibert, comte de Luſſan, premier gentilhomme de la chambre de M. le prince de Condé.

PRÉLATS.

En 1689. Touſſaint de Forbin de Janſon, évêque & comte de Beauvais, depuis cardinal & grand-aumônier de France.

En 1693. Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouſe, le 2 février.

En 1694. Guillaume-Egon de Furſtemberg, cardinal, évêque & Prince de Strasbourg.

Henri de la Grange d'Arquien, depuis cardinal.

CHEVALIERS.

En 1695. Louis de France, duc de Bourgogne, puis dauphin de Viennois, le 22 mai.

Philippe de France, duc d'Anjou, depuis roi d'Eſpagne.

PRÉLAT.

En 1695. François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, pair de France, le premier janvier.

CHEVALIERS.

Louis de Guiſcard, comte de Neufvi, lieutenant-général des armées du Roi.

Antonio, duc de Lanti, prince de Belmont, romain, admis & non reçu.

PRÉLAT.

En 1698. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, depuis cardinal.

CHEVALIERS.

En 1699. Charles de France, duc de Berry, le 2 février.

Guido Vaini, prince de Cantaloupe, romain, le 2 juin.

En 1700. Alexandre Sobieski, prince de Pologne.

Conſtantin Sobieski ſon frère.

PRÉLATS.

En 1701. Daniel de Coſnac, archevêque d'Aix, le 15 mai.

Charles-Henri du Cambout de Coiſlin, évêque de Metz, premier aumônier du Roi, depuis duc de Coiſlin.

CHEVALIERS.

En 1702. Camille d'Hoſtun, de la Baume, comte de Tallard, depuis maréchal de France.

Roſtaing Cantelini, duc de Popoli, napolitain, admis & reçu le 26 juillet 1717.

Charles de Broglio, comte de Revel, lieutenant-général des armées du Roi.

En 1702, le 4 juin, furent nommés don Juan-Claro-Alonſo Perez de Guzman el Bueno, onzième duc de Medina Sidonia.

Don Franciſco-Antonio-Caſimiro-Alfonſo Pimentel, comte de Benavente.

Don Fadrique de Toledo Oſorio, marquis de Villafranca.

Don Juan-Franciſco-Pacheco Tellez Ciron, duc d'Ucede, comte de Montalval. Ils furent admis en 1703.

PRÉLAT.

En 1703. Don Louis-Manuel Portocarrero, cardinal, archevêque de Tolède, admis le 16 avril de la même année.

CHEVALIERS.

Ferdinand, comte de Marſin, depuis maréchal de France, reçut le collier le 2 février.

En 1704. Don Iſidore de la Cueva & Benavides, marquis de Bedmar, nommé le 2 février, admis le 2 ſeptembre ſuivant, & reçu le 8 mars 1705.

PRÉLAT.

En 1705. Jean d'Eſtrées, abbé d'Evron & de Preaux, ci-devant ambaſſadeur en Portugal, nommé à l'archevêché de Cambrai le 2 janvier.

CHEVALIERS.

Roger Brûlart, marquis de Silleri-Puiſieux, lieutenant-général des armées du Roi, & ambaſſadeur en Suiſſe.

Le 2 février, Henri, duc d'Harcourt, maréchal de France; il ne fut reçu, à cauſe de ſa maladie, que le 8 mars ſuivant.

Victor-Marie d'Eſtrées, vice-amiral & maréchal de France, dit *le maréchal de Cœuvres*, grand d'Eſpagne.

François Hector, duc de Villars, pair & maréchal de France, grand d'Eſpagne & gouverneur de Provence.

Noël Bouton, marquis de Chamilli, maréchal de France.

François-Louis de Rouſſelet, marquis de Château-Renaut, vice-amiral & maréchal de France.

Sébaſtien le Prêtre, ſeigneur de Vauban, maréchal de France.

Conrad de Roſen, comte de Bolwiler, maréchal de France.

Nicolas-Auguſte de la Baume, marquis de Mont-Revel, maréchal de France.

PRÉLAT.

En 1708. Joſeph, cardinal de la Trémouille, nommé le 27 mai.

CHEVALIERS.

En 1709. Louis-Henri, duc de Bourbon, pair & grand-maître de France.

En 1711. Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, le 1er. janvier.

Jacques-Léonor Rouxel, comte de Medavi & de Grancei.

Léonor-Marie du Maine, comte du Bourg.

François-Zenobe-Philippe Albergotti, lieutenant-général des armées du Roi.

Louis-François, marquis de Goësbriant.

En 1712. Louis, duc d'Aumont.

PRÉLAT.

En 1713. Armand Gaſton de Rohan, cardinal, grand-aumônier de France, évêque & prince de Strasbourg.

CHEVALIERS.

En 1717. Louis, premier du nom, roi d'Eſpagne, alors prince des Aſturies.

Louis XV, cinquième chef ſouverain de l'Ordre, ne reçut le collier de l'Ordre que le lendemain de ſon ſacre, à Rheims, le 27 octobre 1722.

CHEVALIERS.

Don Joſeph de Benavidès, Carillo-Giron, duc d'Oſſone, grand d'Eſpagne, &c. ambaſſadeur extraordinaire en France, fut propoſé le 22 janvier 1722, pour être reçu chevalier dans la première promotion que Sa Majeſté en feroit après ſon ſacre, & en attendant le Roi lui accorda un brevet pour porter le cordon bleu.

Le 27 octobre 1722. Louis, duc d'Orléans, alors duc de Chartres.

Charles de Bourbon, comte de Charolois.

En 1724, le 2 février. Louis de Bourbon, comte de Clermont.

PRÉLATS.

Philippe-Antoine Gualterio, cardinal, abbé de Saint-Victor de Paris, de Saint-Remi de Rheims, &c. ci-devant nonce en France.

Henri-Ponce de Thyard de Biſſi, cardinal, évêque de Meaux.

Léon Potier de Geſvres, cardinal, archevêque de Bourges.

François-Paul de Neufville de Villeroi, archevêque de Lyon, primat des Gaules.

Charles-Gaſpard-Guillaume de Vintimille-du-Luc, archevêque d'Aix.

René-François de Beauvau du Rivau, archevêque de Narbonne.

CHEVALIERS.

Charles, prince de Lorraine, comte d'Armagnac, grand-écuyer de France.

Charles-Louis de Lorraine, comte de Marſan, prince de Pons.

Jean-Charles de Cruſſol, duc d'Uſez, pair de France, gouverneur de Saintonge & d'Angoumois.

Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sulli, pair de France.

Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, pair de France.

François, duc de la Rochefoucauld, pair de France, grand-maître de la garde-robe du Roi.

Antoine de Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France.

Charles-François-Frédéric de Montmorenci, duc de Luxembourg, pair de France, gouverneur de Normandie.

Nicolas de Neufville, duc de Villeroi, pair de France, capitaine des gardes-du-corps.

Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majeſté.

Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Agnan, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majeſté, & gouverneur du Havre-de-Grace.

François-Bernard-Potier, duc de Treſmes, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majeſté.

Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France, chevalier de la Toiſon-d'Or, grand d'Eſpagne, capitaine de la première compagnie des gardes-du-corps, & gouverneur du Rouſſillon.

Armand de Béthune, duc de Charoſt, pair de France, capitaine des gardes-du-corps.

Henri Fitz-James, duc de Berwick, de Fitz-James, de Léria & de Xerica, pair de France & d'Angleterre, grand d'Eſpagne, chevalier des Ordres de la Jarretière & de la Toiſon-d'Or, maréchal de France, &c.

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, pair de France, gouverneur de l'Orléanois, & ſurintendant des bâtimens.

Louis-Auguſte d'Albert, d'Ailli, duc de Chaulnes, pair de France, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde de Sa Majeſté.

Marie-Joſeph, duc d'Hoſtun-Tallard, pair de France, gouverneur de Franche-Comté.

Jacques Bazin, ſeigneur de Bezons, maréchal de France, gouverneur de Cambrai.

Pierre de Monteſquiou, maréchal de France, gouverneur de la ville & citadelle d'Arras.

Louis-Nicolas le Tellier, marquis de Souvré, maître de la garde-robe du Roi.

Louis Sanguin, marquis de Livri, premier maître-d'hôtel du Roi.

Louis-Jean-Baptiſte Goyon de Matignon, comte de Gacé, gouverneur du pays d'Aunis.

Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, &c. gouverneur du pays du Maine.

François-Charles, des comtes de Vintimille & de Marſeille, comte du Luc, conſeiller d'Etat d'épée, lieutenant de Roi en Provence, & ci-devant ambaſſadeur à Vienne.

Louis, marquis de Prie, ci-devant ambaſſadeur à Turin.

Louis de Mailli, marquis de Neſle, &c.

François-Marie, marquis d'Hautefort, lieutenant-général des armées du Roi.

Joſeph de Monteſquiou, comte d'Artagnan, lieutenant-général des armées du Roi, & capitaine-lieutenant de la première compagnie des mouſquetaires.

François, comte d'Eſtaing, lieutenant-général des armées du Roi.

Armand de Madaillan, de l'Eſparre, marquis de

Laſſai, lieutenant-général en la province de Bourgogne.

Pierre Bouchard d'Eſparbez de Luſſan, comte d'Aubeterre, lieutenant-général des armées du Roi.

Joachim de Montaigu, vicomte de Baune, marquis de Bouzoles, lieutenant-général des armées du Roi & de la province d'Auvergne.

François de Franquetot, marquis de Coigni, lieutenant-général des armées du Roi, & colonel-général des dragons.

Jean de Montboiſſier, comte de Canillac, lieutenant-général des armées du Roi, capitaine-lieutenant de la ſeconde compagnie des mouſquetaires, & gouverneur de la citadelle d'Amiens & de Corbie.

Louis, marquis de Brancas, comte de Forcalquier, baron de Cereſte, chevalier de la Toiſon-d'Or, conſeiller d'Etat d'épée, lieutenant-général des armées du Roi, & lieutenant général en Provence, & ci-devant ambaſſadeur en Eſpagne.

Jacques-Joſeph Vipart, marquis de Silli, conſeiller d'Etat d'épée, lieutenant-général des armées du Roi.

Jacques de Caſſagnet-Narbonne-Lomagne-Tilladet, marquis de Fimarcon, lieutenant-général des armées du Roi & de la province de Rouſſillon, gouverneur de Mont-Louis.

Henri, marquis de Senneterre, lieutenant-général des armées du Roi, & ambaſſadeur en Angleterre.

Pierre-Magdelaine de Beauvau, comte du Rivau, lieutenant-général des armées du Roi.

Louis de Gand-de-Merode de Montmorenci, prince d'Iſenghien, lieutenant-général des armées du Roi.

Louis-Pierre, comte de la Marck, lieutenant-général des armées du Roi.

Céſar de Saint-Georges, marquis de Verac, lieutenant-général des armées du Roi & de la province de Poitou.

Jean-Emmanuel, marquis de Coëtlogon, vice-amiral de France, grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis.

Jean-Baptiſte-François Deſmarets, marquis de Maillebois, maître de la garde-robe du Roi, lieutenant-général du Languedoc, & gouverneur de Saint-Omer.

Charles-Henri-Gaſpard de Saulx, vicomte de Tavannes, lieutenant-général de la province de Bourgogne.

Gaſpard, marquis de Clermont-Tonnerre-Cruſi, commiſſaire-général de la cavalerie.

François-Antoine, marquis de Simiane, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, &c.

Joſeph-François de la Croix, marquis de Caſtries, chevalier d'honneur de la ducheſſe d'Orléans, gouverneur de la ville, citadelle & diocèſe de Montpellier.

René-Gaſpard, marquis de Clermont-Gallerande-Loudon, premier écuyer du duc d'Orléans, brigadier de dragons & bailli de Dôle.

CHEVALIERS.

En 1725. Marie-Thomas-Auguſte Goyon, dit le marquis de Montignon, baron de Briquebec, comte de Bourbon, de Montjay & d'Ormoi, brigadier des armées du Roi.

Staniſlas-Nicolas Leſzczynski, roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar.

En 1726. Michel Tarlo de Teczin & Ozckarzowitz, comte de Melſztyn & de Zakliczyn, polonois, lieutenant-général des armées du Roi.

En 1728. Louis-Auguſte de Bourbon, prince de Dombes, colonel-général des Suiſſes & Griſons.

Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, grand maître de l'artillerie de France.

Louis de Saint-Simon, duc & pair de France, grand d'Eſpagne de la première claſſe, & ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne.

Antoine-Gaſton-Jean-Baptiſte, duc de Roquelaure, marquis de Biran, &c. maréchal de France.

Yves, marquis d'Alègre & de Tourzel, comte de Meilland, maréchal de France.

Louis, comte de Gramont, brigadier des armées du Roi, maréchal-de-camp.

Jacques-Henri de Lorraine, prince de Liſon, grand-maître de la Maiſon du duc de Lorraine, brigadier des armées du Roi.

Alexandre, duc de la Rochefoucauld & de la Rocheguyon, pair de France, grand-maître de la garde-robe du Roi, & brigadier de ſes armées.

Louis-Antoine-Armand, duc de Gramont, pair de France, ſouverain de la Bidache, ſire de Leſpare, colonel des gardes-françaiſes, maréchal-de-camp.

François-Joachim-Bernard Potier, duc de Geſvres, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, brigadier de ſes armées, gouverneur de Paris.

Paul-François de Béthune, duc de Charoſt, pair de France, capitaine des gardes-du-corps du Roi, maréchal-de-camp.

François d'Harcourt, duc & pair de France, lieutenant-général des armées du Roi.

René Mans de Froulai, comte de Teſſé, vicomte de Beaumont & de Freſnai, grand d'Eſpagne, lieutenant-général des armées du Roi, & premier écuyer de la Reine.

Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, lieutenant-général des armées du Roi.

En 1729. Louis-François-Armand de Vignerod du Pleſſis, duc de Richelieu & de Fronſac, pair & maréchal de France.

Ferdinand, prince des Aſturies.

Charles, infant d'Eſpagne, duc de Parme & de Plaiſance, prince héréditaire de Toſcane.

Joſeph-Marie de Benavidès Carillo-Tellez-Giron, ſeptième duc d'Oſſone, grand d'Eſpagne de la

la première claſſe, ambaſſadeur extraordinaire en France.

Emmanuel-Dominique de Benavidès, d'Arragon, la Cueva, Biedmar, d'Avila, Corella, dixième comte de Sant-Iſtevan, grand d'Eſpagne, plénipotentiaire d'Eſpagne au congrès de Cambrai.

Alonſe-Manrique de Solis & Vivero, duc del Arco, grand d'Eſpagne, chevalier de la Toiſon-d'Or, grand & premier écuyer du roi d'Eſpagne.

Antoine Giudice, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare, ſeigneur napolitain, grand d'Eſpagne, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, gouverneur & capitaine-général de la vieille Caſtille, ambaſſadeur extraordinaire en France.

Charles-Eugène de Levis, duc & pair de France, comte de Chaſlus & de Saigues, lieutenant-général des armées du Roi.

Chriſtian-Louis de Montmorenci-Luxembourg, prince de Tingri, comte ſouverain de Luxe, lieutenant-général des armées du Roi.

Alexis-Magdelène-Roſalie de Châtillon, baron d'Argenton, dit le comte de Châtillon, grand-bailli d'Haguenau, lieutenant-général des armées du Roi.

Henri-Camille, marquis de Beringhen, de Châteauneuf & d'Uxelles, premier écuyer du Roi.

Jean-Baptiſte de Durfort, duc de Duras, marquis de Blanquefort, comte de Rozan, baron de Pujols, lieutenant-général des armées du Roi.

François-Marie de Broglio, comte de Revel, baron de Ferrière, appelé le comte de Broglio, maréchal de France.

Philippe-Charles de la Fare, comte de Faugue, appelé le marquis de la Fare, chevalier de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, maréchal-des-camps & armées du Roi.

PRÉLAT.

En 1733. Melchior de Polignac, cardinal-prêtre du titre de ſainte Marie-des-Anges aux thermes de Dioclétien, archevêque d'Auch.

CHEVALIER.

Louis de Bourbon, prince de Conti.

PRÉLATS.

Armand-Pierre de la Croix de Caſtries, archevêque d'Albi.

Henri-Oſwald de la Tour-d'Auvergne, des ducs de Bouillon, archevêque de Vienne, abbé & général de l'Ordre de Cluni.

CHEVALIERS.

En 1735. Charles-Louis-Auguſte Fouquet de Belle-Iſle, comte de Giſors, Andeli, Vernon, Lihons, &c. maréchal de France.

Jean-Hercule de Roſſet & de Rocozel de Ceilles, marquis de Perignan, neveu du cardinal de Fleuri.

En 1737. Louis-François-Anne, duc de Villeroi, capitaine des gardes-du-corps.

Charles-Armand, duc de Biron, doyen des maréchaux de France.

Le duc Oſſolinski.

Le prince Vaini.

Le marquis de Monti.

En 1738. Jacques de Chaſtenet, marquis de Puyſégur, comte de Cheſſi, maréchal de France.

Claude-Théophile de Béziade, marquis du Varei-ſur-Loire, &c. lieutenant-général des armées du Roi, & ſon ambaſſadeur ordinaire auprès des cantons Suiſſes.

Louis de Regnier, marquis de Guerchi, lieutenant-général des armées du Roi,

Antoine de la Font, marquis de Savines, lieutenant-général des armées du Roi, & directeur-général de la cavalerie.

François de Briqueville, dit le comte de la Luzerne, lieutenant-général des armées navales du Roi.

Louis-Dominique de Cambis de Velleron, appelé le comte de Cambis, lieutenant-général des armées du Roi, ſon ambaſſadeur en Angleterre.

Gabriel de Salignac, marquis de Fénélon, ambaſſadeur ordinaire du Roi en Hollande.

Charles-Pierre-Gaſton de Levis de Lomagne, maréchal héréditaire de la foi, marquis de Mirepoix, &c. ambaſſadeur du Roi à Vienne, puis maréchal de France.

Jacques d'Auxi de Monceaux, marquis d'Auxi, colonel du régiment Royal-Comtois.

Le marquis de la Mina, ambaſſadeur du roi d'Eſpagne auprès du roi de France.

En 1740. Louis-Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres.

PRÉLATS.

En 1742. Jean-Louis de Bertons de Crillon, archevêque de Narbonne.

Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, cardinal-archevêque de Bourges.

Gilbert de Montmorin de Saint-Herem, évêque-duc de Langres.

CHEVALIERS.

En 1742. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre.

Louis de France, dauphin de Viennois.

PRÉLAT.

En 1743. Pierre-Guerin de Tencin, cardinal, archevêque de Lyon.

CHEVALIERS.

En 1744. Jean-Paul de Coſſé, duc de Briſſac, pair & grand-panetier de France.

Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, duc de Bluei-Luxembourg & de

Beaufort-Montmorenci, pair de France, maréchal-de-camp.

Joſeph-Marie de Boufflers, duc de Boufflers, pair de France, maréchal-de-camp.

Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, pair de France, maréchal-de-camp.

Jean de Gaſſion, marquis de Gaſſion & d'Alluye, comte de Momboſſier, lieutenant-général des armées du Roi.

Daniel-François de Gélas-d'Ambres, comte de Lautrec, lieutenant-général des armées du Roi.

Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de Coigni, colonel-général des dragons.

Louis-Charles de la Mothe, comte de la Mothe-Houdancourt, grand d'Eſpagne de la première claſſe.

En 1745. M. le duc d'Aumont.
M. le duc de Randan.
M. le marquis du Montal.
M. le maréchal de Senectere.
M. le comte de Tavannes.

PRÉLAT.

En 1746. Louis-Jacques de Chapt de Raſtignac, archevêque de Tours.

CHEVALIERS.

N..... Milano, prince d'Ardore, ambaſſadeur du roi des Deux-Siciles auprès du roi de France.

Nicolas-Joſeph-Balthaſard de Langlade, vicomte de Cheyla, lieutenant-général des armées du Roi.

M. le comte de Lowendalh, de la Maiſon de Holſtein & de la branche royale de Danemarck.

M. le comte de Bérenger, lieutenant-général des armées du Roi.

Louis-Charles-Céſar le Tellier, comte d'Eſtrées, lieutenant-général des armées du Roi.

Le comte de Thomond (O Brien), lieutenant-général des armées du Roi.

Claude-Aunel d'Apchier, dit le chevalier d'Apchier, lieutenant-général des armées du Roi.

Le prince de Campo-Florido, ambaſſadeur d'Eſpagne en France.

Le comte de Montijo.

Le marquis de Scoti.

Le duc de Modène.

PRÉLATS.

En 1748. Chriſtophe de Beaumont du Repaire, archevêque de Paris.

Charles de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen.

Louis-Abraham d'Harcourt de Beuvron, abbé de Signi, & ci-devant doyen de l'égliſe de Paris.

CHEVALIERS.

En 1748. Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuſe-Montfort, pair de France.

Louis-Philogène Brulart, marquis de Puiſieux & de Silleri, miniſtre des affaires étrangères.

Alphonſe-Marie-Louis de Saint-Severin d'Arragon, ci-devant ambaſſadeur de France en Suède, puis en Pologne.

Henri-François de Ségur, lieutenant-général des armées du Roi.

Jean-Hector de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, lieutenant-général des armées du Roi.

Jacques, vicomte de Bulkeley, pair d'Irlande, lieutenant-général des armées du Roi.

En 1749. M. le duc d'Ayen.
M. le duc d'Eſtiſſac.
M. le comte de Vaugrenant.
M. le duc de la Vallière.
M. le marquis de Saſſenage.
M. le comte de Mailly.
M. le baron de Montmorenci.
M. le marquis de Chalmazel.
M. le marquis de Souvré.
M. le duc d'Hueſcar, en Eſpagne.
En 1750. M. le comte de la Marche.
En 1751. M. le duc de Chaulnes.
M. le marquis d'Hautefort.
En 1752. M. le prince de Condé.
M. le comte de Brienne.
M. le duc de Nivernois.
En 1753. M. le duc de Fleury.
M. le marquis de l'Hôpital.
M. le comte de la Vauguyon.
M. le marquis d'Armentières.
M. le marquis de Cruſſol.

PRÉLATS.

M. l'archevêque de Narbonne.
M. l'évêque de Strasbourg.
M. l'abbé de Canillac.

CHEVALIERS.

En 1756. M. le prince Camille de Lorraine.
M. le duc d'Harcourt.
Louis, prince de Wirtemberg.
M. le duc de Fitz-James.
M. le duc d'Aiguillon.
M. le comte de Baſchi.
M. le comte de Stainville.
M. le marquis de Saint-Vital.
M. le prince de Jablonowski.
En 1757. M. le prince de Beauvau.
M. le marquis de Gontaut.
M. le comte de Maillebois.
M. le marquis de Béthune.
M. le marquis d'Aubeterre.
M. le comte de Broglie.
M. le marquis d'Oſſun.

OFFICIERS DES ORDRES DU ROI.

Chanceliers & gardes-des-ſceaux.

En 1578. Philippe Hurault, comte de Chiverni, chancelier de France, fut fait chancelier de l'Ordre du Saint-Eſprit : il l'étoit déjà de l'Ordre de Saint-Michel, le 31 décembre.

En 1599. Charles de Bourbon, frère naturel du roi Henri IV, archevêque de Rouen, depuis nommé prélat-commandeur.

En 1606. Guillaume de l'Aubeſpine, ſeigneur de Châteauneuf, doyen du conſeil.

En 1611. Charles de l'Aubeſpine, abbé de Préaux, depuis marquis de Châteauneuf, & garde-des-ſceaux de France, chancelier des Ordres, en ſurvivance de Guillaume de l'Aubeſpine ſon père.

* En 1633. Claude de Bullion, marquis de Gallardon, ſeigneur de Bonnelle, ſurintendant des finances, garde-des-ſceaux de l'Ordre, par la diſgrace de M. de Châteauneuf, le 14 mai.

* En 1636. Nicolas le Jai, baron de Tilli, premier préſident au parlement de Paris, garde-des-ſceaux de l'Ordre, par la démiſſion de M. de Bullion.

* En 1641. Pierre Seguier, comte de Gien, chancelier de France, garde-des-ſceaux de l'Ordre, par la mort de M. le Jai.

En 1645. Louis Barbier de la Rivière, premier aumônier de Madame, & maître de l'oratoire de Monſieur, depuis évêque, duc de Langres, pair de France, chancelier & garde-des-ſceaux, ſur la démiſſion de M. de Châteauneuf, le 24 mars.

En 1648. Abel Servien, marquis de Sablé, ſecrétaire d'Etat, garde-des-ſceaux de l'Ordre, par la démiſſion de l'évêque de Langres, depuis chancelier, le 23 août 1654, par la démiſſion du même prélat, le 4 mai.

En 1656. Baſile Fouquet, abbé de Barbeaux, chancelier & garde-des-ſceaux de l'Ordre.

* En 1656. Henri de Guenegaud, marquis de Planci, garde-des-ſceaux de l'Ordre, du conſentement de l'abbé Fouquet, le 25 décembre.

En 1659. Louis Fouquet, évêque d'Agde, chancelier des Ordres, ſur la démiſſion de l'abbé Fouquet ſon frère, le 23 juin.

En 1661. Hardouin de Perefixe de Beaumont, précepteur du Roi, évêque de Rhodes, depuis archevêque de Paris, chancelier des Ordres, ſur la démiſſion de M. l'évêque d'Agde, trouvé parmi les papiers de M. Fouquet ſon frère : il en prêta le ſerment à la fin de décembre, le ..... ſeptembre.

* En 1671. François-Michel le Tellier, marquis de Louvois, miniſtre & ſecrétaire d'Etat, chancelier des Ordres, le 2 janvier.

En 1691. Louis Boucherat, chancelier de France, fut pourvu de la charge de garde-des-ſceaux des Ordres après le décès de M. de Louvois, le ..... juillet.

En 1691. Louis François-Marie le Tellier, marquis de Barbezieux, ſecrétaire d'Etat, chancelier des Ordres, & garde-des-ſceaux, par la démiſſion de M. Boucherat, le 19 août.

En 1701. Jean-Baptiſte Colbert, marquis de Torci, miniſtre & ſecrétaire d'Etat, grand-tréſorier des Ordres, fut chancelier, par la mort de M. de Barbezieux, le ..... janvier.

En 1716. Henri-Charles-Arnaud de Pomponne, abbé de Saint-Médard de Soiſſons, conſeiller d'Etat ordinaire, ci-devant ambaſſadeur à Veniſe, par la démiſſion de M. de Torci.

En 1756. Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, miniſtre & ſecrétaire d'Etat, chancelier & ſurintendant des finances de l'Ordre.

Prévôts de l'Ordre & grands-maîtres des cérémonies.

En 1578. Guillaume Pot, ſeigneur de Rhodes & de Chemault, prévôt & maître des cérémonies de l'Ordre de Saint-Michel, le fut créé de celui du Saint-Eſprit, le 31 décembre.

En 1595. Guillaume Pot, ſecond du nom, ſuccéda à ſon père le 7 janvier.

En 1616. François Pot, ſeigneur de Rhodes & du Maignet.

En 1619. Henri-Auguſte de Loménie, ſeigneur de la Ville-aux-Clercs, depuis comte de Brienne, ſecrétaire d'Etat.

En 1621. Charles de Loménie, ſecrétaire du cabinet, eut les mêmes charges, ſur la démiſſion de M. de la Ville-aux-Clercs ſon couſin.

En 1627. Michel de Beauclerc, baron d'Archères, ſecrétaire d'Etat, fut fait prévôt ſur la démiſſion de M. de Loménie.

En 1643. Louis Phelypeaux, ſeigneur de la Vrillière, ſecrétaire d'Etat, prêta ſerment de ces charges, ſur la démiſſion du baron d'Archères, le premier avril.

En 1653. Hugues de Lionne, marquis de Freſne, &c. miniſtre & ſecrétaire d'Etat, eut la démiſſion de M. de la Vrillière, le 27 février.

En 1657. Eugène Rogier, comte de Villeneuve & de la Chapelle, marquis de Kerveno, ſur la démiſſion de M. de Lionne.

En 1661. Macé Bertrand, ſeigneur de la Bazinière, tréſorier de l'épargne, par la démiſſion du comte de Villeneuve, le 12 avril.

En 1671. Jean-Jacques de Meſmes, comte d'Arvaux, préſident à mortier au parlement de Paris, par la démiſſion de M. de la Bazinière ſon beau-père, le 20 décembre.

En 1684. Jean-Antoine de Meſmes, comte d'Arvaux, conſeiller d'Etat ordinaire, plénipotentiaire pour la paix à Nimègue, ambaſſadeur en diverſes cours, fut reçu, en ſurvivance du préſident de Meſmes ſon frère, aux charges de prévôt & de grand-maître des cérémonies de l'Ordre ; il les exerça après la mort du préſident, au commencement de 1688.

En 1703. Jean-Antoine de Meſmes, premier

préſident au parlement de Paris, eut la démiſſion du comte d'Arvaux ſon oncle.

En 1709. Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, ſecrétaire d'Etat, par la démiſſion du préſident de Meſmes.

En 1715. Nicolas le Camus, premier préſident de la cour des aides, par la démiſſion de M. de Pontchartrain.

En 1721. Félix le Pelletier de la Houſſaye, contrôleur-général des finances, &c. ſur la démiſſion de M. le Camus.

En 1721. François-Victor le Tonnelier-Breteuil, marquis de Fontenai-Treſigni, ſecrétaire d'Etat, ſur la démiſſion de M. le Pelletier de la Houſſaye.

En 1743. Jean-Jacques Amelot de Chaillou, ſecrétaire d'Etat.

En 1754. N. Bignon, maître des requêtes, grand-maître de la bibliothèque du Roi.

Grands-tréſoriers des Ordres.

En 1578. Nicolas de Neufville, ſeigneur de Villeroi, ſecrétaire d'Etat, fut créé grand-tréſorier de l'Ordre du Saint-Eſprit, étant déjà tréſorier de celui de Saint-Michel, le 31 décembre.

En 1589. Martin Ruzé, ſeigneur de Beaulieu & de Lonjumeau, ſecrétaire d'Etat, le 10 avril.

En 1607. Pierre Brulart, marquis de Silleri & de Puyſieux, ſecrétaire d'Etat, fait grand-tréſorier de l'Ordre en ſurvivance du ſeigneur de Beaulieu-Ruzé.

En 1621. Thomas Morand, ſeigneur de Meſnil-Garnier, tréſorier de l'épargne & des Ordres du Roi, par la démiſſion de M. de Puyſieux.

En 1633. Claude Bouthillier, ſeigneur de Pons, ſecrétaire d'Etat & ſurintendant des finances, le 20 mars.

Léon Bouthillier, comte de Chavigni, ſecrétaire d'Etat, grand-tréſorier des Ordres en ſurvivance de ſon père.

En 1653. Michel le Tellier, miniſtre & ſecrétaire d'Etat, depuis chancelier de France.

En 1654. Jérôme de Nouveau, baron de Lignères, ſurintendant-général des poſtes en France, grand tréſorier des Ordres, ſur la démiſſion de M. le Tellier, le..... août.

En 1665. Jean-Baptiſte Colbert, miniſtre & ſecrétaire d'Etat, contrôleur-général des finances, le 27 août.

En 1675. Jean-Baptiſte Colbert, marquis de Seignelai, &c. miniſtre & ſecrétaire d'Etat, grand-tréſorier, en ſurvivance de M. Colbert ſon père, le 8 février.

En 1690. Charles Colbert, marquis de Croiſſy, miniſtre & ſecrétaire d'Etat, ſuccéda à M. de Seignelai ſon neveu, le 26 novembre.

En 1697. Jean-Baptiſte Colbert, marquis de Torci, miniſtre & ſecrétaire d'Etat, ſuccéda à M. de Croiſſy ſon père, le 8 décembre.

En 1701. Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouanges, ſecrétaire du cabinet, ſuccéda à M. de Torci, promu à la charge de chancelier des Ordres, le..... février.

En 1706. Michel Chamillart, alors miniſtre & ſecrétaire d'Etat, & contrôleur-général des finances, ſuccéda le 23 octobre à M. de Saint-Pouanges, mort le 22.

En 1713. Nicolas Deſmarets, alors miniſtre d'Etat, & contrôleur-général des finances, ſur la démiſſion de M. de Chamillart, le..... novembre.

En 1713. Louis Chauvelin, avocat-général du parlement de Paris, ſur la démiſſion de M. Deſmarets, le..... novembre.

En 1715. Gaſton-Jean-Baptiſte Terrat, marquis de Chantoſme, chancelier de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, ſuccéda à M. Chauvelin, mort le 2 août.

En 1715. Antoine Crozat, ſur la démiſſion dudit ſieur Terrat.

En 1724. Joſeph-Jean-Baptiſte Fleuriau, ſeigneur d'Armenonville, garde-des-ſceaux de France, ſur la démiſſion dudit ſieur Crozat, dont il prêta ſerment le 19 mars.

Charles-Gaſpard Dodun, contrôleur-général des finances, ſur la démiſſion de M. d'Armenonville, dont il prêta ſerment le 26 mars 1724.

En 1736. M. d'Agueſſeau, chancelier de France.

M. le comte de Maurepas, ſur la démiſſion de M. d'Agueſſeau.

En 1743. Philibert Orri, contrôleur-général des finances.

En 1754. M. Rouillé, miniſtre ſurintendant général des poſtes.

Greffiers de l'Ordre.

En 1579. Claude de l'Aubeſpine, ſeigneur de Verderonne, maître des comptes de Paris, fut fait greffier de l'Ordre du Saint-Eſprit, l'étant déjà de celui de Saint-Michel en décembre.

En 1608. Antoine Potier, ſeigneur de Sceaux, ſecrétaire d'Etat, ſuccéda à M. de Verderonne, par réſignation.

En 1621. Charles Duret, ſeigneur de Chevri, préſident en la chambre des comptes de Paris, intendant, depuis contrôleur-général des finances, ſuccéda à M. de Sceaux, par démiſſion.

En 1637. Claude de Meſmes, comte d'Avaux, ambaſſadeur en Allemagne, ſuccéda au préſident de Chevri, qui ſe démit.

En 1643. Noël de Bullion, marquis de Gallardon, ſeigneur de Bonnelles, conſeiller d'honneur au parlement de Paris, eut la démiſſion du comte d'Avaux, le 24 juin.

En 1656. Nicolas Potier, ſeigneur de Novion, préſident à mortier au parlement de Paris, depuis premier préſident, eut la démiſſion de M. de Bonnelles, le 28 décembre.

En 1657. Nicolas Jeannin de Caſtille, maître des requêtes, tréſorier de l'épargne, ſuccéda à M. de Novion, par démiſſion.

En 1671. Pierre-Balthaſard Phelypeaux, marquis de Châteauneuf, ſecrétaire d'Etat, fut fait greffier de l'Ordre par commiſſion, en attendant la démiſſion de M. de Caſtille, qui ne la donna qu'en 1683, le 3 mars.

En 1700. Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, chancelier de France, le 9 mai.

En 1700. Louis Phelypeaux, marquis de la Vrillière, ſecrétaire d'Etat, ſur la démiſſion de M. le chancelier, le 7 mai.

En 1713. Daniel-François Voiſin, miniſtre & ſecrétaire d'Etat, puis chancelier de France, ſur la démiſſion du marquis de la Vrillière.

En 1713. Chreſtien de Lamoignon, préſident au parlement, ſur la démiſſion de M. Voiſin.

En 1716. François de Verthamon, marquis du Breaux, premier préſident du grand-conſeil, ſur la démiſſion de M. de Lamoignon.

En 1716. Claude le Bas, ſieur de Montargis, garde du tréſor royal, ſur la démiſſion de M. de Verthamon.

En 1724. André Potier de Novion, premier préſident du parlement, ſur la démiſſion dudit ſieur de Montargis, dont il prêta ſerment le 19 mars.

Jean-Frédéric Phelypeaux de Pontchartrain, comte de Maurepas, ſur la démiſſion de M. de Novion, dont il prêta ſerment le 26 mars 1724.

En 1736. M. Chauvelin, garde-des-ſceaux, ſur la démiſſion de M. de Maurepas. Il prêta ſerment le 2 août.

M. le comte de Saint-Florentin fut pourvu de cette charge ſur la démiſſion de M. Chauvelin, & prêta ſerment le 4 du même mois.

En 1756. M. le marquis de Marigny, directeur-général des bâtimens.

Intendans des Ordres du Roi.

La création de cette charge eſt établie par les ſtatuts de l'Ordre imprimés; mais le premier qui l'exerça, par commiſſion ſeulement, fut:

En 1582. Benoît Milon, ſeigneur de Videville, préſident des comptes à Paris.

En 1584. Robert Miron, ſeigneur de Chenailles, intendant, depuis contrôleur-général des finances.

En 1593. Michel Sublet, ſeigneur d'Heudicourt, intendant, depuis contrôleur-général des finances, intendant des Ordres.

En 1599. Vincent Bouhier, ſeigneur de Beaumarchais, tréſorier de l'épargne, ſuccéda à M. d'Heudicourt le 15 juin.

En 1632. Claude Bouthillier, ſeigneur de Pons, ſurintendant des finances, intendant des Ordres.

En 1650. Léon Bouthillier, comte de Chavigny.

En 1654. Noël de Bullion, marquis de Gallardon, & ſecrétaire des Ordres, en fut fait intendant par la mort de M. de Chavigny.

En 1671. Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouanges, ſuccéda à M. de Bullion, décédé; il devint grand-tréſorier des mêmes Ordres.

En 1703. François Morizet, ſieur de Lacourt, tréſorier-général des Invalides, pourvu par la démiſſion de M. de Saint-Pouanges, le 10 juin.

Charles Deſchiens, ſeigneur de la Neuville, maître des requêtes honoraire, & préſident au parlement de Paris.

En 1757. M. de Boullogne, conſeiller ordinaire au conſeil royal, contrôleur-général des finances.

Généalogiſtes de l'Ordre

Cette charge fut créée par Henri IV. Ce Prince, par ſes lettres-patentes données à Paris au chapitre de l'Ordre le 9 juin 1595, ordonna que tous ceux qui entreront où ſeront aſſociés à l'Ordre, mettront entre les mains du généalogiſte les titres dont ils entendent ſe ſervir, pour les preuves de leur nobleſſe, pour dreſſer le procès-verbal; défend de rapporter dans le chapitre aucune preuve qui n'ait été dreſſée par lui; veut qu'il ait entrée dans tous les chapitres; lui attribue quatre cents écus d'or de gages, qui ont été augmentés, par délibération du chapitre en 1619, juſqu'à deux mille ſept cents livres: il lui eſt dû, outre ſes gages, vingt louis d'or à la reception de chaque prélat, chevalier ou commandeur.

Le premier pourvu de cette charge fut:

En 1595. Bernard de Girard, ſeigneur du Haillan, hiſtoriographe de France, en faveur de qui elle fut créée le 14 mars.

En 1607. Pierre Forget, ſeigneur de la Picardière, maître-d'hôtel du Roi, conſeiller d'Etat, en ambaſſade à Conſtantinople, ſur la démiſſion du ſieur du Haillan.

En 1610. Gabriel Cotignon, ſeigneur de Chauvri, vicomte de Montreuil & de Bernai, ſecrétaire du Roi & des commandemens de Marie de Médicis, conſeiller d'Etat, eut la démiſſion de M. Forget. Il ne fut reçu que le 10 janvier 1613, le 4 octobre.

En 1621. Nicolas Cotignon, ſeigneur de Chauvri, conſeiller au parlement de Paris, premier préſident de la cour des monnaies, le 29 ſeptembre.

En 1677. Joſeph-Antoine Cotignon, ſeigneur de Chauvri & du Breuil, ſuccéda au préſident de Chauvri ſon père, par la démiſſion qu'il en avoit faite en ſa faveur le 28 ſeptembre 1676, le 15 ſeptembre.

En 1698. Pierre Clairambault, écuyer, pourvu ſur la démiſſion de M. de Chauvri, le 26 août.

Nicolas-Paſcal Clairambault ſon neveu, reçu en ſurvivance en 1716.

Hérauts & rois d'armes de l'Ordre.

En 1578. Mathurin Morin, ſeigneur de la Planchette en Brie, fut le premier pourvu de cette

charge : il l'étoit déjà de Saint-Michel, le 31 décembre.

En 1585. Jean Dugué.
En 1611. François Dugué.
En 1613. Mathurin Martineau.
En 1633. Bernard Martineau, ſeigneur du Pont, par la démiſſion de Mathurin ſon père.
En 1682. Antoine Martineau, ſeigneur du Pont, par la démiſſion de Bernard ſon père, le 25 juin.
En 1695. Louis de Beauſſe.
En ..... Jean Hallé.
En 1732. Chriſtophe-Etienne Gueffier.
En 1734. Le ſieur Chendret du Bouchoir.

Huiſſiers de l'Ordre.

En 1578. Philippe de Nambu, huiſſier de la chambre du Roi & de l'Ordre de Saint-Michel, fut fait huiſſier de l'Ordre du Saint-Eſprit, le 31 décembre.

En 1608. Mathurin Lambert lui ſuccéda par réſignation.

En 1614. Pierre de Hennicque, dit *Benjamin*, baron de Cheni, ſuccéda au ſieur Lambert ſon beau-père.

En 1615. Paul Aubin, ſieur de Bourgneuf, ſur la démiſſion de M. Benjamin.

En 1649. Roger de Buade, ſieur de Cuſſi.

En 1656. Vincent de Bret, conſeiller au parlement.

En 1658. Jean Deſprez, le 24 avril.

En 1684. Jean-Valentin d'Eguillon, ſieur de Bénévent, le 24 janvier.

En 1706. Adrien Motet, ſieur de Valbrun, ci-devant capitaine de dragons.

En 1714. Alexandre Chevar.

En 1740. Le ſieur de Perſeville.

Ordre du Saint-Eſprit de Montpellier.

Dans le douzième ſiècle, Frère Guy, quatrième fils de Guillaume, fils de Sibille, ſeigneur de Montpellier, fonda dans cette ville un hôpital auquel il donna le nom du Saint-Eſprit. Le bon ordre qu'il y établit lui attira en peu de tems beaucoup de frères aſſociés, qui ſe dévouèrent comme lui au ſervice des pauvres, & qui allèrent, dans pluſieurs villes du royaume, faire de pareils établiſſemens. On voit par les lettres du pape Innocent III, que dès 1198 il y avoit déjà à Marſeille, à Brioude, à Barjac, à Troyes & ailleurs des hôpitaux établis par les Frères de l'hôpital de Montpellier. Ce même Pape voulut en avoir à Rome, confirma leur inſtitut, déclara la maiſon de Montpellier chef-lieu de l'Ordre, & décida que toutes les maiſons déjà établies ou à établir reconnoîtroient à perpétuité Frère Guy & ſes ſucceſſeurs pour ſupérieurs généraux. En 1202, Frère Guy alla à Rome pour y prendre ſoin de l'hôpital de Sainte-Marie in Saxia, que le Pape unit à celui de Montpellier par un bref de l'année 1204, adreſſé à Frère Guy, avec ce titre : *Guidoni magiſtro hoſpitalium Sanctæ Mariæ in Saxia, Sancti Spiritûs Montiſpeſſulani*. Frère Guy exerça cette charge de grand-maître juſqu'à ſa mort, arrivée en 1208. Alors Innocent III lui fit nommer un ſucceſſeur dans la commanderie de Rome, à qui il parut affecter la grande-maîtriſe, en ordonnant que l'élection du Supérieur de Montpellier ſeroit faite du conſentement de celui de Rome. Les Papes ſes ſucceſſeurs firent à ce ſujet des diſpoſitions différentes. Honoré III déſunit les deux hôpitaux de Montpellier & de Rome par une bulle de l'an 1225, par laquelle il ſoumet à l'hôpital de Montpellier tous les hôpitaux de la chrétienté, ceux d'Italie, de la Sicile, de la Hongrie & d'Angleterre. Grégoire X ôta cette juridiction à l'hôpital de Montpellier, & voulut au contraire qu'il obéît à celui de Rome. Nicolas IV, dans une bulle de l'an 1291, dit que le maître de Montpellier s'étoit ſoumis volontairement, & il ordonne qu'il payera tous les ans à celui de Rome trois florins d'or. Sixte IV ſe plaint de ce qu'il y avoit en deçà les monts des perſonnes qui prenoient la qualité de général de l'Ordre. Paul V & Grégoire XV rendirent le généralat au commandeur de Montpellier, à condition qu'il dépendroit de celui de Rome. Enfin Urbain VIII lui accorda cette dignité ſans aucune dépendance. Voilà les différens titres ſur leſquels on a fondé les diſputes qui s'élevèrent au commencement du dix-ſeptième ſiècle, ſur la qualité de chef d'Ordre des hoſpitaliers du Saint-Eſprit. Antoine Pons, qui prenoit la qualité de procureur-général du Saint-Eſprit, obtint des lettres du roi Henri IV en 1608, & de Louis XIII en 1610, pour rentrer dans les biens de ſon Ordre, qu'il diſoit uſurpés; mais s'étant aviſé de falſifier les bulles des Papes, & de ſuppoſer des indulgences en faveur de ceux qui voudroient contribuer au rétabliſſement de l'Ordre, il fut décrété de priſe-de-corps en 1612, par ſentence du ſénéchal de Moiſſac, confirmée au parlement de Toulouſe. En 1619 & 1621, Olivier de la Tran, ſieur de la Terrade, obtint des papes Paul V & Grégoire XV la qualité de général, & en cette qualité, regardant ſon Ordre comme un Ordre militaire, il créa des chevaliers purement laïcs, & même engagés dans le mariage. Vers le même tems Nicolas Gautier, prétendant auſſi à la commanderie générale de Montpellier, fit pareillement des chevaliers, pour leſquels on prit un grand goût; mais le ſieur de la Terrade le fit déclarer apoſtat de l'Ordre des Capucins, & enfermer dans les priſons de l'officialité, où il fut enſuite détenu lui-même. Après leur mort Jean-Alexandre des Eſcures, comte de Lyon, prit la qualité de vicaire-général, & fit des chevaliers, auſſi bien que pluſieurs autres qui ſe diſoient officiers de l'Ordre. Alors le Roi, par arrêt du conſeil, donné en 1655, commit l'official de Paris avec quatre docteurs pour

examiner les pouvoirs de ces prétendus officiers ; & par ſentence de 1656 il fut fait défenſe à M. des Eſcures de prendre aucune qualité de l'Ordre du Saint-Eſprit, d'en porter les marques, & d'en faire aucune fonction, ſous peine d'excommunication *ipſo facto*. Malgré cette ſentence, des Eſcures obtint un arrêt du grand-conſeil, du 3 ſeptembre 1658, par lequel il lui fut permis de prendre poſſeſſion de la commanderie de Montpellier, à condition d'obtenir des bulles dans ſix mois. Il les obtint en effet du pape Alexandre VII, & prit poſſeſſion de cette commanderie en 1659, avec la qualité de grand-maître de l'Ordre. Dans une commiſſion ſignée de ſa main, & ſcellée du petit ſceau de ſon office, il prend ces titres : « Jean-Alexandre des Eſcures, par la grace de Dieu & du Saint-Siége, commandeur du ſacré apoſtolique archi-hôpital du Saint-Eſprit de Montpellier, chef général, grand-maître de tout l'Ordre & milice des hoſpitaliers du Saint-Eſprit, colloqué ſous la règle & entre les chanoines réguliers de Saint-Auguſtin, archi-hoſpitalier de toute la chrétienté, protonotaire de l'égliſe romaine & du Saint-Siége, du nombre des participans, conſeiller du Roi en ſes conſeils, & comme tel le plus humble ſerviteur des pauvres de Dieu, nos perpétuels ſeigneurs, à tous ceux qui ces préſentes verront, ſalut, &c. » On donnoit de ces commiſſions en blanc à qui en vouloit pour amaſſer des aumônes ; mais par ſentence du Châtelet de Paris, du 29 août 1667, ce grand archi-hoſpitalier fut mandé, blâmé, nu tête & à genoux, avec défenſes de prendre la qualité de général ; & par arrêt du parlement, du 29 mai 1668, il fut banni pour neuf ans. En conſéquence le Roi, par ſon brevet du 21 ſeptembre de la même année, donna la commanderie de Montpellier à M. Rouſſeau de Baroche, évêque de Céſarée, conſeiller au parlement de Paris ; & ſur les oppoſitions du ſieur Campan, qui ſe prétendoit pourvu de cette commanderie, & de M. des Eſcures, qui ſoutenoit toujours ſes prétentions, il intervint un arrêt du conſeil d'Etat, du 9 ſeptembre 1669, par lequel M. Rouſſeau fut maintenu dans cette commanderie. Celui-ci mourut en 1671 ſans avoir pu obtenir ſes bulles. M. Morin du Colombier, aumônier du Roi, ſe fit alors pourvoir, par un bref du pape Clément X, du mois de février 1672, de la commanderie de Montpellier, vacante, diſoit-il, depuis quatre ans. Son nouveau titre excitant de nouvelles conteſtations, & les abus ſe multipliant d'ailleurs, le Roi donna un édit au mois de décembre 1672, par lequel il met l'Ordre du Saint-Eſprit de Montpellier au nombre de ceux qui étoient déclarés éteints de fait & ſupprimés de droit, & il en réunit les biens à l'Ordre des chevaliers de Saint-Lazare, dont M. de Louvois fut fait grand-maître ſous le nom de vicaire-général. M. du Colombier ſe pourvut contre cet édit, eut recours à Rome, & obtint, au mois de janvier 1673, des lettres de François-Marie Phœbus, archevêque de Tarſe, commandeur de l'hôpital de Rome, & viſiteur en France, &c. ; ce qui lui procura un ſéjour de huit années à la Baſtille. D'un autre côté, les chevaliers faits par les prétendus officiers de l'Ordre continuèrent à s'aſſembler & même à recevoir des chevaliers. Le ſieur de la Coſte ſe dit alors grand-maître, comme ſe prétendant canoniquement élu par les chevaliers ; mais le Roi, par deux arrêts du conſeil d'Etat, de 1689 & de 1690, lui fit défenſes de prendre cette qualité ni de porter la croix & l'épée, lui & les ſiens, & déclara toutes les réceptions & prétendues lettres de proviſion par eux expédiées, nulles & de nul effet ; & ſans avoir égard à leurs oppoſitions, ordonna l'exécution de ſes édits. M. de Louvois étant mort le 16 juillet 1690, les chevaliers offrirent au Roi de lever & d'entretenir à leurs dépens un régiment contre les ennemis de l'Etat ; & les religieux profès repréſentèrent qu'ils n'avoient jamais diſcontinué de recevoir les enfans expoſés dans les maiſons conventuelles qu'ils poſſédoient, & qu'au ſurplus ils n'avoient jamais dépendu de l'hôpital de Montpellier, & qu'ainſi leurs droits devoient demeurer en entier. Sur ces repréſentations réciproques, le Roi accepta en 1692 le régiment offert, & en 1693 il révoqua l'édit de 1672, rétablit l'Ordre, lui rendit tout ce qui avoit été uni à celui de Saint-Lazare, & nomma pour grand-maître M. l'abbé de Luxembourg, Pierre-Henri Tibaut de Montmorenci. On vit alors des chevaliers de grace, des chevaliers d'obédience, des chevaliers ſervans, de grands & de petits officiers, tous en ſi grand nombre, que les religieux profès en furent jaloux & prirent le parti de réclamer la maiſon de Montpellier qu'ils avoient déſavouée, & de ſoutenir que l'Ordre du Saint-Eſprit étoit purement régulier, & que la milice étoit une nouveauté qui ne s'étoit introduite que par uſurpation dans l'adminiſtration des biens de l'Ordre. Sur cette conteſtation, le Roi nomma des commiſſaires ; & le 10 mai 1700 il fut déclaré, par arrêt du conſeil d'Etat, que l'Ordre du Saint-Eſprit étoit purement régulier & hoſpitalier. Sa Majeſté fit défenſe à tous ceux qui avoient pris les qualités de ſupérieurs, officiers & chevaliers de l'Ordre militaire du Saint-Eſprit de Montpellier, de prendre à l'avenir ces qualités, ni de porter aucune marque de cette prétendue chevalerie ; de plus, que le brevet de grand-maître, accordé à M. l'abbé de Luxembourg, ſeroit rapporté comme nul & de nul effet, & qu'il ſeroit ſurſis à faire droit aux demandes des religieux, pour être remis en poſſeſſion des biens & maiſons de cet Ordre, qui avoient été unis à celui de Saint-Lazare, juſqu'à ce que Sa Majeſté eût pourvu au rétabliſſement de cet Ordre, & de la grande maîtriſe régulière du Saint-Eſprit de Montpellier. En conſéquence de cet arrêt, M. de Luxembourg remit ſon brevet. En 1701, ſur les nouvelles tentatives des chevaliers, le Roi nomma deux nouveaux

commiſſaires pour examiner tous les titres de l'Ordre, & voir ſi la commanderie générale pouvoit être rétablie. L'affaire traîna en longueur ; mais enfin le Roi, par arrêt du conſeil d'Etat, du 4 janvier 1708, confirma celui de 1700, & ordonna que l'hoſpitalité ſeroit rétablie & obſervée dans la commanderie générale, grande maîtriſe régulière de l'Ordre du Saint-Eſprit de Montpellier, par le commandeur-général, grand-maître régulier qui y ſeroit inceſſamment rétabli. Cet Ordre s'eſt conſervé en Pologne, & fleurit encore en Italie. Ses principales Maiſons en France ſont à Dijon, Beſançon, Poligny, Bar-ſur-Aube, Sainte-Phauſel en Alſace, & Auray en Bretagne. Les religieux ſont habillés comme les eccléſiaſtiques : ils portent ſeulement une croix de toile blanche à douze pointes ſur le côté gauche de leur ſoutane & de leur manteau : ils ont dans l'égliſe une aumuſſe de drap noir, doublée & bordée d'une fourure noire.

Ordre de Saint-Lazare.

Ordre militaire ; fut établi par les Chrétiens occidentaux, dans le tems qu'ils tenoient la Terre-Sainte. Il étoit différent des Ordres des Templiers, des chevaliers teutons & des chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem. Son inſtitut étoit de recevoir les pélerins dans des maiſons fondées exprès, de les conduire par les chemins & de les défendre contre les Mahométans. Les Papes lui donnèrent de grands priviléges, & les Princes de riches poſſeſſions. Le roi Louis VII, dit *le Jeune*, lui donna, l'an 1154, la terre de Boigny près d'Orléans, où les chevaliers de Saint-Lazare fixèrent leur réſidence, après que les Chrétiens eurent été chaſſés de la Terre-Sainte : ils y gardoient leurs titres, & ils y ont toujours tenu leurs aſſemblées. Dans la ſuite, comme ils étoient devenus inutiles, ils furent négligés & mépriſés, de ſorte que les chevaliers de Malte obtinrent facilement d'Innocent VIII la ſuppreſſion de cet Ordre & ſon union avec le leur ; mais ceux de France s'en étant plaints au parlement, il y fut ordonné que cet Ordre ſubſiſteroit ſéparé de tout autre. Le pape Pie IV en donna la maîtriſe, en Italie ſeulement, à Janot de Caſtillon ſon parent, l'an 1565 ; ce qu'il confirma par une bulle, où, parlant de l'ancienneté de cet Ordre, il en rapporte l'établiſſement au tems de ſaint Baſile, ajoutant qu'il fut augmenté ſous Damaſe I & ſous les empereurs Julien & Valentinien. A la vérité, ſaint Grégoire de Nazianze parle d'un hôpital fondé par ſaint Baſile ſous le nom de *Saint-Lazare*, mais non pas d'un Ordre militaire : il en eſt de même de ce qu'on dit de cet Ordre du tems du pape Damaſe I & des autres. Après la mort de Janot de Caſtillon en l'an 1572, le pape Grégoire XIII déféra la dignité de grand-maître au duc Emmanuel-Philibert de Savoie & à tous ſes ſucceſſeurs, & unit cet Ordre avec celui de Saint-Maurice de Savoie ; mais ce changement n'eut point lieu à l'égard de la France, où Aymar de Chattes, chevalier de Malte, conçut l'envie de faire refleurir cet Ordre. Philippe de Nereſtang, gentilhomme de grande vertu & capitaine des gardes-du-corps, lui ſuccéda dans ce deſſein, & employa ſi heureuſement ſon crédit auprès de Henri IV, que ce monarque l'en fit grand-maître l'an 1608, & obtint du Pape une bulle fort avantageuſe pour cet Ordre, qui eſt pour la France ce que celui de Saint-Maurice & de Saint-Lazare eſt pour ceux d'au-delà des monts. Les chevaliers, entr'autres priviléges, ont le pouvoir de ſe marier & de tenir des penſions ſur des bénéfices conſiſtoriaux. Cet Ordre a encore été rétabli & mis en un plus haut luſtre ſous le règne de Louis XIV, & plus peut-être encore ſous celui de Louis XV. M. le duc de Berry ſon petit-fils (depuis Louis XVI) en a été grand-maître. Quand il fut parvenu à la couronne, ce fut Monſieur, comte de Provence, qui le remplaça dans la grande-maîtriſe, & alors cet Ordre eut un tel éclat & prit une ſi grande faveur dans le public, que l'Ordre même du Saint-Eſprit eût pu en prendre quelqu'ombrage. Dans ces derniers tems, M. Gautier de Sibert a écrit l'hiſtoire de l'Ordre de Saint-Lazare. Cet Ordre a été uni en 1608 à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel, érigé en 1605 par Paul V, à la requiſition de Henri IV.

Grands-maîtres de l'Ordre de Saint-Lazare, & commandeurs de Boigny.

1099. Frère Gerard, ſuivant le Père de Saint-Luc.

1177. M. Thomas de Semville, maître & procureur-général de l'Ordre, & chevalier de Saint-Ladre-de-Jéruſalem & chapitre de Boigny.

1300. Frère Jean de Paris, mort en 1304. Le Père de Saint-Luc cite cette inſcription de la Sainte-Chapelle de Boigny : *Cy gît Fr. Jean de Paris, chevalier, jadis maître de l'Ordre de Saint-Lazare-de-Jéruſalem, qui trépaſſa l'an de grace 1304, le lundi, deuxième jour du mois de janvier ; priez Dieu pour l'ame du défunt.*

1354. Frère Jean de Couras, chef & maître de tout l'Ordre de Saint-Lazare-de-Jéruſalem. Touſſaint de Saint-Luc.

1377. Jean de Beynes, chef général & maître de tout l'Ordre de Saint-Lazare, tant deçà que delà la mer. Saint-Luc.

Il eſt enterré à Boigny, & on lit ce qui ſuit ſur ſa tombe : *De Beynes, chevalier, jadis maître de l'Ordre de Saint-Ladre-de-Jéruſalem.* Tout le reſte eſt effacé juſqu'à ces mots : *Priez Dieu pour l'ame du défunt.*

1400 juſqu'à 1453. Pierre des Ruaux, maître de tout l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem. Saint-Luc.

1481. Frère Pierre le Cornu. Saint-Luc dit que, dans un acte capitulaire du mardi des féries de la Pentecôte

Pentecôte 1481, il eſt déclaré que ledit le Cornu avoit ſuccédé au grand-maître des Ruaux, & qu'il prenoit dans cet acte la qualité de *chevalier, grand-maître-général de tout l'Ordre, & noble chevalerie de Saint-Lazare-de-Jéruſalem, deçà & delà la mer.*

1488. Frère François d'Amboiſe, maître & chef général de tout l'Ordre de Saint-Lazare-de-Jéruſalem. Saint-Luc.

1494, 1506, 1511. Frère Agnan de Marcul.

1521. Frère François de Bourbon. Saint-Luc cite un aveu du 18 juin 1521.

1547. Frère Claude de Mareuil. Le Père Saint-Luc cite l'arrêt du parlement, du 16 février 1547, où ledit Claude de Mareuil eſt établi commandeur de Boigny & maître-général de l'Ordre de Saint-Lazare-de-Jéruſalem. Cet arrêt & pluſieurs autres, ainſi que divers actes cités par le Père Saint-Luc, ſont aux archives de l'Ordre.

Il y a d'autres arrêts du dernier janvier 1544, du 20 août 1547, 18 août 1548, 15 juin 1549, 18 juillet 1551, concernant Claude de Mareuil & l'Ordre.

1554. Frère Jean de Conti. Le Père de Saint Luc cite un acte capitulaire d'un chapitre général tenu à Boigny aux fêtes de la Pentecôte, dans lequel ledit frère Jean de Conti eſt établi maître-général de tout l'Ordre & chevalerie de Saint-Lazare-de-Jéruſalem, deçà & delà la mer, & donne à un chevalier natif de Calabre l'adminiſtration des biens dépendans de l'Ordre au territoire de Sueſſano dans la Pouille, à la charge de deux cent vingt florins.

1565. Frère Jean de Lévi. Le Père de Saint-Luc dit qu'il fut pourvu de cette charge par Henri II, qu'il obtint des bulles en cour de Rome, & qu'il ſe démit de ſa charge entre les mains du Roi. Il cite un arrêt du grand-conſeil, du 10 décembre 1565, dans lequel ledit de Lévi eſt nommé prieur & commandeur du prieuré & commanderie de Boigny, grand-maître & adminiſtrateur de l'Ordre de Saint-Lazare.

1567, 1571, 1574. Frère Michel de Seure. *Aux archives, arrêts du parlement, du 18 janvier 1571, &..... 1574*, où ledit de Seure eſt établi chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, commandeur de la commanderie de Boigny, grand-maître & adminiſtrateur de Saint-Lazare-de-Jéruſalem.

1578. Frère François de Salviati. *Arrêts du parlement de Paris, des 31 août 1584, 29 janvier, 8 avril & 24 mai 1585; 8, 16, 22 mai & 5 août 1586, 9 & 10 mars 1587, & 4 juin 1597. Chapitres généraux de l'Ordre, tenus à Boigny par ledit Salviati*, en 1578, 1579, 1580, juſqu'en 1585.

Frère Aymar de Chattes. Saint-Luc.

Charles de Gayant.

1604, 8 octobre; 30 octobre 1608. Philibert de Néreſtang, grand-maître de l'Ordre de Saint-Lazare, ſur la démiſſion de Charles de Gayant, & grand-maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel.

1612, 26 octobre. Claude de Néreſtang, grand-maître de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel.

1639. Charles-Achille, marquis de Néreſtang, reçu en ſurvivance le 16 août.

1645. Ledit M. Charles-Achille, marquis de Néreſtang.

1673. M. François le Tellier, marquis de Louvois, grand-vicaire-général de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare-de-Jéruſalem, ſur la démiſſion volontaire de M. Charles-Achille, marquis de Néreſtang.

1693. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau.

1721. Louis, duc de Chartres, puis duc d'Orléans, fils du Régent.

Après la mort de M. le duc d'Orléans, arrivée en 1752, le Roi a été quelques années ſans donner de grands-maîtres aux Ordres royaux, militaires & hoſpitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare-de-Jéruſalem; indifférence ou négligence dont on peut croire que ces Ordres ne ſe trouvèrent pas bien. Déterminé enfin à relever ces Ordres, il a nommé pour grand-maître, en 1757, M. le duc de Berry, fils de France, & le pape Benoît XIV, mort en 1758, a accordé à ce Prince les bulles néceſſaires, qui ont été enregiſtrées la même année au grand-conſeil, &, attendu la trop grande jeuneſſe du Prince, âgé alors d'environ trois ou quatre ans, Sa Majeſté a nommé, au mois de juin de la même année, M. Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, conſeiller en tous ſes conſeils, miniſtre & ſecrétaire d'Etat, pour régir, adminiſtrer & gouverner ledit Ordre, juſqu'à ce que le nouveau grand-maître fût en âge d'en prendre par lui-même l'adminiſtration. Le Roi voulant auſſi pourvoir aux moyens les plus propres à ſoutenir leſdits Ordres avec ſplendeur, a jugé à propos d'expliquer, par un nouveau réglement, ſes intentions ſur le nombre des chevaliers dont il veut qu'ils ſoient à l'avenir compoſés, & ſur les qualités des perſonnes qui y ſeront admiſes. Ce nouveau réglement, en date du 15 juin 1757, eſt compris en quinze articles, dont les principaux ſont: Que nulle perſonne ne pourra être reçue & admiſe à l'avenir par le grand-maître deſdits Ordres, qu'elle n'ait fait ſes preuves de la religion catholique, apoſtolique & romaine, & celles de quatre degrés de nobleſſe paternelle ſeulement, le novice compris parmi les degrés; que le nombre des chevaliers ſera fixé à l'avenir à cent, y compris les eccléſiaſtiques, qui ne pourront y occuper plus de huit places, & qui ſeront obligés aux mêmes preuves que les chevaliers laïcs; qu'on recevra par préférence à toute autre conſidération, les perſonnes qui ſeront ou qui auront été employées au ſervice de Sa Majeſté dans l'intérieur du royaume, près de ſa perſonne,

dans les cours étrangères ou dans des places ou emplois de confiance ; qu'il faudra avoir l'âge de trente ans accomplis pour être reçu, ou au moins de vingt-cinq ans accomplis au cas que quelque raiſon particulière oblige à admettre quelqu'un au deſſous de l'âge de trente ans ; qu'il ne ſera plus reçu à l'avenir dans leſdits Ordres, des chevaliers de grace, commandeurs, fondateurs ni ſervans ; que le droit de paſſage & autres frais y ſeront payés par chacun des chevaliers qui ſeront à l'avenir admis dans leſdits Ordres ; que ce droit ſera fixé à la ſomme de mille livres, & le droit des officiers à douze cents livres, pour être diſtribuées entr'eux ſuivant l'uſage juſqu'à préſent obſervé, indépendamment des honoraires du généalogiſte ; que les chevaliers porteront au cou la croix deſdits Ordres, attachée à un ruban de couleur amaranthe, & dans les occaſions de cérémonie ils porteront la croix ainſi & de la manière dont il en a été uſé juſqu'à préſent ; que ceux des gentilshommes qui auront été élevés dans l'école royale militaire, & que Sa Majeſté jugera à propos d'admettre dans leſdits Ordres, y ſeront reçus, en faiſant également preuve de nobleſſe & de religion comme les autres ; mais qu'ils pourront y être admis quoiqu'ils n'aient pas l'âge preſcrit & que le nombre de cent ſoit rempli, & auſſi avec exemption du droit de paſſage & de tous autres droits. Ces réglemens, faits & arrêtés à Verſailles, le Roi y étant, le 15 juin 1757, étoient fort propres à concilier à ces Ordres une grande faveur dans le public : nous avons dit à quel degré de ſplendeur ils étoient parvenus dans les derniers tems, ſous la grande-maîtriſe de Monſieur, frère & ſucceſſeur de Louis XVI.

Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Ordre militaire, qui eſt le même que celui de Saint-Lazare, depuis que ces deux Ordres ont été réunis, a été rétabli par le roi Henri IV en 1608. Ce Prince ſouhaita qu'il ne fût compoſé que de Français, afin de le diſtinguer de celui de Saint-Lazare de Savoie, qui n'eſt que pour les Italiens & les Savoyards. Il fut compoſé de cent gentilshommes du royaume, qui devoient marcher en tems de guerre près de nos monarques, pour la garde de leurs perſonnes ſacrées. Philibert de Néreſtang fut choiſi pour être grand-maître de l'Ordre, & il en fit le ſerment entre les mains du Roi à Fontainebleau, en préſence des Princes & ſeigneurs de la cour, jurant fidélité à Sa Majeſté & à tous ſes ſucceſſeurs, rois de France. Le Roi lui mit enſuite le collier, qui étoit un ruban tanné, auquel pendait une croix d'or, ſur laquelle étoit gravée l'image de Notre-Dame, environnée de rayons d'or. Il lui mit enſuite le manteau chargé de la même croix ; même ordre que le pape Paul V approuva, & que Louis XIV a encore rétabli.

Ordre de Saint-Michel.

Ordre militaire de France, qui fut inſtitué par Louis XI à Amboiſe, le premier août 1469. Il ordonna que les chevaliers porteroient tous les jours un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, & poſées ſur une chaînette d'or, d'où pend une médaille de l'archange Saint-Michel, ancien protecteur de la France. Les ſtatuts de cet Ordre furent compris en ſoixante-cinq chapitres, dont le premier ordonne qu'il ſera compoſé de trente-ſix gentilshommes, dont le Roi ſera le chef, & qu'ils quitteront toutes ſortes d'autres Empereurs, ou Rois ou Ducs. La deviſe étoit en ces termes : *Immenſi tremor Oceani.* Cet Ordre avoit été en grand honneur ſous quatre Rois ; mais les femmes le rendirent vénal ſous le règne de Henri II, & la reine Catherine de Médicis le donna à tout le monde, de ſorte que les ſeigneurs & les grands ne voulurent plus l'accepter. Tous les chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit prennent l'Ordre de Saint-Michel la veille du jour qu'ils doivent recevoir celui du Saint-Eſprit ; c'eſt pourquoi leurs armes ſont entourées de deux colliers, & ils ſont appelés chevaliers des Ordres du Roi. Peut-être crut-on par-là relever l'Ordre de Saint-Michel ; mais cela produiſit peu d'effet, & l'Ordre du Saint-Eſprit, au lieu d'élever à lui l'Ordre de Saint-Michel, acheva de l'abaiſſer & de l'éteindre.

De tous ceux qui avoient reçu l'Ordre de Saint-Michel ſans être de l'Ordre du Saint-Eſprit, le roi Louis XIV en choiſit & retint une centaine en 1665, à la charge de faire preuve de leur nobleſſe & de leurs ſervices ; nouvelle tentative pour relever l'Ordre de Saint-Michel, mais qui eut peu d'effet encore.

Le Roi commet un des chevaliers de ſes Ordres pour préſider au chapitre général de l'Ordre de Saint-Michel, & pour y recevoir ceux qui doivent y être admis ſuivant l'intention de Sa Majeſté.

« Les premiers chevaliers que le roi Louis XI » nomma, furent le duc de Guienne ſon frère, Jean » de Bourbon, le connétable de Saint-Pol, Jean » de Beuil, comte de Sancerre ; Louis de Beau- » mont, ſeigneur de la Forêt & du Pleſſis ; Jean » d'Etouteville, ſeigneur de Torcy ; Louis de » Laval, ſeigneur de Châtillon ; Louis, bâtard de » Bourbon, comte de Rouſſillon, amiral de France ; » Antoine de Chabanes, comte de Dammartin ; » Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, » maréchal de France, gouverneur du Dauphiné ; » Georges de la Trémoille, ſeigneur de Craon, » Gilbert de Chabanes, ſeigneur de Curton ; » Charles de Cruſſol, ſénéchal du Poitou ; Jac- » ques du Châtel, gouverneur du Rouſſillon & » de Cerdagne. Le nombre des trente-ſix cheva- » liers n'étant pas complet, le Roi déclara qu'au » premier chapitre il ſeroit procédé à l'élection » des autres. Les principales conditions pour re- » cevoir un chevalier étoient qu'il fût gentilhomme

» de nom & d'armes, & ſans reproche. On pouvoit » être privé de l'Ordre pour trois cauſes ; ſavoir : » l'héréſie, la trahiſon, ou pour avoir fui dans » quelque bataille ou rencontre. Il ſe tenoit tous » les ans un chapitre, où l'on examinoit les vie & » mœurs de chaque chevalier en particulier, en » commençant par le dernier reçu & finiſſant par » le Roi, qui voulut être ſoumis à l'examen. Le » chevalier ſortoit de l'aſſemblée, pour laiſſer la » liberté de l'examen ; enſuite on le faiſoit rentrer, » pour louer ou blâmer ſa conduite. » (*Tiré de l'hiſtoire de Louis XI par M. Duclos.*)

On conſerve encore les ſtatuts de l'Ordre donnés à Charles de France, duc de Guienne, frère unique du roi Louis XI, premier des chevaliers faits lors de l'inſtitution en 1469. Ils ſont manuſcrits ſur vélin, in-4°. Il y a en tête la repréſentation d'un chapitre tenu par le Roi, accompagné de ſes chevaliers vêtus des habits de l'Ordre, peints en miniature, ſuivant l'article 24. Au deſſous ſont les armes de Guienne, écartelées de France & de Guienne, avec le collier de l'Ordre autour, compoſé de coquilles & d'aiguillettes, & derrière un ange ayant l'écuſſon devant lui, & ſoutenant le collier de ſes deux mains. Ces ſtatuts ne contiennent que ſoixante-ſix articles, parce que l'addition de 1476 n'étoit pas encore faite. Un autre manuſcrit ſur vélin, in-4°. avec des vignettes, & le portrait du roi Charles VIII en miniature, contient quatre-vingt-dix-huit articles, parce que l'addition du 22 décembre 1476 s'y trouve. Il y a à la fin des lettres-patentes du roi Louis XI, pour la fondation d'une chapelle de Saint-Michel dans l'enclos du palais à Paris, du 24 décembre 1476.

Autre manuſcrit ſur vélin, in-4°. A la tête de la table eſt peint en miniature, d'après Raphaël, un Saint-Michel foulant aux pieds le démon ; dans le payſage ou enfoncement paroît le mont Saint-Michel. Au commencement des ſtatuts eſt peint auſſi en miniature le roi Henri II, tenant un chapitre avec les chevaliers & officiers en habits de l'Ordre, avec tous les ornemens bien diſtingués. Ce manuſcrit ne contient que quatre-vingt-douze articles, parce qu'on a compris ſous l'article 81, les articles 82, 83, 84, 85 & 86, & que l'on n'a pas coté le dernier, 98. Ils doivent avoir été écrits & peints vers l'an 1548, que l'on changea les manteaux des chevaliers, qui étoient de damas blanc, en toile d'argent. Ces ſtatuts furent imprimés pour la première fois en lettres gothiques, in-12, en 1512, chez Guillaume-Euſtache. Cette édition contient quatre-vingt-dix-huit articles. Sous le règne de Henri II, on imprima ces ſtatuts ſur vélin, & cette édition n'a que quatre vingt-douze articles. Le roi Henri II y eſt peint au commencement en miniature, accompagné des chevaliers en habits de l'Ordre. Il tient un collier de la main gauche, & lève la main droite pour faire prêter ſerment à Martin du Bellay, ſeigneur de Langey, qui eſt à genoux, ayant la main ſur le livre des Evangiles que tient le cardinal de Lorraine, chancelier, placé, aſſis & couvert au milieu de l'aſſemblée. Cette cérémonie pouvoit s'être faite à Vincennes. La Sainte-Chapelle de ce lieu a depuis été deſtinée pour les cérémonies de l'Ordre de Saint-Michel, ſuivant les lettres de la fondation de 1557, & l'on y voit encore, ou l'on y voyoit il y a peu de tems, les ſtalles & la place du Roi dans cette diſpoſition ; & dans les vitres les portraits des rois François I & Henri II, chefs & ſouverains de l'Ordre, & ceux des ducs de Guiſe & de Montmorenci, ce dernier connétable de France, chevaliers, & du cardinal de Lorraine, chancelier, tous en habits de l'Ordre.

Les autres éditions des ſtatuts ſont, 1°. de 156 , in-8°. avec le recueil des remontrances faites au roi Louis XI ſur les priviléges de l'Egliſe gallicane & les Etats de Tours, de 1483-84 ; 2°. de 1571, dans les Ordonnances de Rebuffe ; 3°. de 1611, dans les Ordonnances de Fontanon ; 4°. dans le Théâtre d'honneur de Favyn ; 5°. en 1664 ; 6°. enfin en 1725, à Paris, de l'imprimerie royale, in-4°. Cette édition eſt enrichie de quantité de pièces concernant ledit Ordre, de pluſieurs liſtes des chefs, des officiers & des chevaliers de l'Ordre, & de quelques gravures.

Aujourd'hui le cordon de Saint-Michel paroît réſervé à des artiſtes qui ſe diſtinguent par un talent éminent. C'eſt un autre genre d'illuſtration que celui qu'on ſe propoſoit dans l'inſtitution ; mais comme il n'a point été étendu ou élevé juſqu'aux talens de l'eſprit proprement dits ; comme ni Corneille, ni Racine, ni Boileau, ni Fontenelle, ni Monteſquieu, ni Voltaire, n'ont été décorés de ce cordon, je doute qu'un homme de lettres de quelque conſidération ſe crût honoré par cette marque, qui, dans l'état préſent des choſes, ne l'annonceroit toujours dans le monde que comme un ſubalterne à talent. L'Académie françaiſe, ſans aucune marque extérieure, étoit une diſtinction bien plus flatteuſe, & qui plaçoit dans le rang le plus honorable. On dit qu'avant que M. de Belloi fût de ce corps illuſtre, mais après le ſuccès *du ſiége de Calais & de Gaſton & Bayard*, on ſongea un moment à relever en quelque ſorte l'Ordre de Saint-Michel, en en faiſant une diſtinction unique, & dès-lors, diſoit-on, honorable au poète national par excellence, qui conſacroit ſes travaux à la gloire & au bonheur de ſa nation.

Nec minimum meruêre decus, veſtigia Græca
Auſi deſerere & celebrare domeſtica fuſta.

Mais, ſoit que les raiſons qui viennent d'être indiquées euſſent rendu M. de Belloi fort indifférent ſur ce genre inuſité de récompenſe, ſoit que l'Académie françaiſe, en ſe hâtant de lui rendre juſtice, eût comblé tous ſes vœux, il ne fut plus queſtion de cette autre diſtinction équivoque &

bizarre, & ſi le projet en a été propoſé, il n'a point eu d'exécution. *Sic nos ſervavit Apollo.*

Ordre de l'Étoile.

Ordre militaire inſtitué par notre roi Jean, le 15 août 1352. On l'appela auſſi *l'Ordre de Notre-Dame de la Noble-Maiſon*, parce qu'il fut mis ſous la protection de la ſainte Vierge, & qu'il devoit tenir ſes aſſemblées à Notre-Dame-des-Vertus, dont l'égliſe étoit alors appelée l'égliſe de la Noble-Maiſon. Jean fixa le nombre des chevaliers à cinq cents (& c'étoit trop), qui devoient porter une bague de cette forme. Autour de la verge étoient écrits leurs nom & ſurnom; en dedans il y avoit un cercle d'émail, au milieu duquel étoit une étoile; dans cette étoile même il y avoit un cercle d'azur, & tout au milieu étoit enchâſſé un petit ſoleil d'or. Cette bague n'étoit pas la ſeule marque qui diſtinguât les chevaliers; ils en portoient une ſemblable ſur leurs manteaux ou ſur leurs cottes d'armes, & ils avoient un habillement qui leur étoit propre, & ſans lequel ils ne devoient pas paroître le ſamedi. Le même jour de la ſemaine ils devoient jeûner ou aumôner quinze deniers. Un chevalier d'un autre Ordre ne pouvoit, ſans y renoncer, entrer dans celui-ci; & quand on y étoit entré, on ne pouvoit, ſans une expreſſe permiſſion du Roi, s'engager dans un autre. L'aſſemblée générale de l'Ordre ſe tenoit la veille & le jour de l'aſſomption de la ſainte Vierge à Notre-Dame-des-Vertus. Il y avoit dans la Noble-Maiſon une table, appelée la table d'honneur, autour de laquelle étoient aſſis trois Princes, trois baronets & trois bacheliers qui s'étoient diſtingués dans la guerre. Ceux-ci préſidoient aux aſſemblées. Ceux qui étoient trop éloignés pour y aſſiſter, entendoient enſemble la meſſe & les vêpres le jour de l'Aſſomption. Chaque chevalier, en mourant, devoit envoyer les marques de l'Ordre à Notre-Dame-des-Vertus: on faiſoit un ſervice ſolennel pour le repos de ſon ame. Tous leurs écuſſons étoient placés dans la ſalle des aſſemblées, au deſſus de la place que chacun d'eux occupoit; & ſi quelqu'un méritoit d'être dégradé, on renverſoit ſon écuſſon ſens deſſus deſſous ſans l'effacer. Voilà ce qu'on apprend touchant cet Ordre, dont nos Rois étoient les grands-maîtres, par la lettre circulaire du roi Jean, datée du 6 novembre 1351, que l'on conſervoit dans la chambre des comptes. Il ſubſiſtoit encore avec honneur au tems de Louis XI, qui, l'an 1458 (c'eſt apparemment 1468, car il ne régnoit pas en 1458), fit ſon gendre, Gaſton de Foix, chevalier de cet Ordre, dont il célébra la fête à Paris avec beaucoup de ſolennité, l'an 1470. Mais comme ce Prince inſtitua l'Ordre de Saint-Michel, & qu'il le donna à moins de perſonnes, Charles VIII ſon fils jugea à propos de ſupprimer l'Ordre de l'Etoile. Ce qu'on vient de rapporter ſuffit pour détruire quelques opinions dont le public eſt prévenu, & qui ſont injurieuſes au chevalier du Guet.

Les lettres du roi Jean, portant création de l'Ordre de l'Etoile, furent données au prieuré de Chriſtophe en Hallatte, entre Senlis & Pont-Sainte-Maxence, au milieu de la forêt. Il en fit l'étoile des Mages en mettant une couronne à la pointe de l'étoile, avec cette deviſe: *Monſtrant regibus aſtra viam.*

Il a auſſi exiſté pendant quelque tems en Arragon, un Ordre militaire & de chevalerie, du nom de *l'Etoile.*

L'Ordre de la Sainte-Ampoule

Fut inſtitué ſous Clovis, dit-on, l'an 496. Les chevaliers de cet Ordre portoient au cou un ruban de ſoie noire, où pendoit une croix coupée d'or, émaillée de blanc, garnie aux quatre angles de quatre fleurs de lis d'or, & chargée d'une colombe, tenant de ſon bec la ſainte ampoule, reçue par une main. Le revers eſt ſaint Remi, tenant de ſa main droite la ſainte ampoule, & de la gauche ſon bâton de primat.

(Tous ces détails ſentent bien les inventions modernes. Il eſt vraiſemblable que, du tems de Clovis, on n'avoit guère l'idée de ces Ordres de chevalerie. Mais voici d'autres faits plus modernes & plus certains.)

Ordre militaire de Saint-Louis,

Inſtitué en 1693, par Louis XIV, pour récompenſe des officiers militaires. La marque de cet Ordre eſt une croix d'or, ſur laquelle eſt l'image de ſaint Louis.

Les ſimples chevaliers la portent attachée ſur l'eſtomac, avec un petit ruban couleur de feu. Les commandeurs l'ont au bout d'un grand ruban qu'ils portent en écharpe, & les grands-croix, outre le grand cordon rouge, ont encore la même croix en broderie d'or ſur le juſte-au-corps & ſur leurs manteaux.

La croix de l'Ordre eſt émaillée de blanc, brodée d'or, cantonnée d'une fleur de lis de même, chargée, d'un côté, de l'image de ſaint Louis, curaſſé d'or & couvert de ſon manteau royal, tenant de la main droite une couronne de laurier, une couronne d'épines, les cloux de la paſſion en champ de gueules. La croix eſt entourée d'une bordure d'azur, ſur laquelle ſont ces mots: *Ludovicus magnus inſtituit 1693.* L'autre côté de la croix eſt de gueules à une épée flamboyante, la pointe paſſée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche à la bordure d'azur, avec la deviſe en lettres d'or: *Bellica virtutis præmium.*

Ordre du Mérite militaire,

Inſtitué par Louis XV, le 10 mars 1759, en

faveur des officiers nés en pays où la religion proteſtante eſt établie.

La marque de cet Ordre eſt un cordon bleu avec une croix d'or. Sur un des côtés il y a une épée en pal, avec ces mots pour légende : *Pro virtute bellicâ*, & ſur le revers une couronne de laurier avec cette légende : *Ludovicus XV inſtituit.*

Ordre des comtes de Lyon,

Inſtitué par Louis XV en 1745.

La marque de cet Ordre eſt une croix à huit pointes, émaillée de blanc, bordée d'or, cantonnée dans chaque angle d'une fleur de lis d'or ; les quatre autres angles de la croix ſont une couronne de comte, d'or, perlée d'argent ; au milieu une médaille de gueules, & ſaint Jean-Baptiſte, poſé ſur une terraſſe de ſinople, avec cette légende : *Prima ſedes Galliarum.* Sur le revers de la croix eſt ſaint Etienne lapidé, avec cette légende : *Eccleſia comitum Lugduni.*

L'Ordre de la Charité chrétienne

Fut inſtitué par Henri III, pour les pauvres capitaines & ſoldats eſtropiés à la guerre.

La marque eſt une croix ancrée en broderie de ſatin blanc, bordée de ſoie bleue, chargée en cœur d'une loſange de ſatin bleu, ſurchargée d'une fleur de lis d'or en broderie, & autour de la croix : *Pour avoir bien ſervi.*

Ordre de Sainte-Magdelaine.

Jean Cheſnel, gentilhomme breton, propoſa l'inſtitution de cet Ordre au roi Louis XIII, en l'année 1614, tems où les diviſions excitées dans la ſuite par le cardinal de Richelieu, entre Louis XIII & Anne d'Autriche ſa femme, ne pouvoient pas même ſe prévoir.

La marque de cet Ordre eſt une croix fleurdeliſée, & la branche d'en bas commençant par un croiſſant, cantonnée de palmes arrangées en rond, naiſſantes des fleurs de lis : au milieu de la croix l'image de ſainte Magdelaine.

Le collier eſt compoſé d'M, L & A, repréſentant les noms de ſainte Magdelaine, du roi & de la reine Louis & Anne, enchaînés & entrelacés de doubles cœurs cléchés, traverſés de dards croiſés, le tout émaillé d'incarnat, de blanc & de bleu. La deviſe de cet Ordre étoit : *L'amour de Dieu eſt pacifique.*

L'Ordre du Porc-Epic

Fut inſtitué par Louis de France, duc d'Orléans, ſecond fils du roi Charles V, en 1393.

Le collier eſt compoſé de trois chaînes d'or, au bout duquel pendoit un porc-épic auſſi d'or, ſur une terraſſe émaillée de vert & de fleurs. La deviſe étoit : *Cominùs & eminùs. De près & de loin.*

L'Ordre de l'Hermine & de l'Epi,

Inſtitué par François I, duc de Bretagne, l'an 1450.

La marque de l'Ordre, faite d'épis de blé d'or paſſés en ſautoir, liés haut & bas par deux bandes & cercles d'or, au bas deſquels pend à une chaînette d'or une hermine blanche, courante ſur une motte de gazon d'herbe verte, diaprée de fleurs, & deſſous la deviſe : *A ma vie.*

L'Ordre du Chardon & de Notre-Dame

Fut inſtitué par Louis II, duc de Bourbon, ſurnommé *le Bon*, l'an 1470, au mois de janvier.

La marque de l'Ordre étoit compoſée de loſanges & demie à double orle, émaillées de vert, cléchées & remplies de fleurs de lis d'or & de lettres capitales en chacune des loſanges émaillées de rouge, faiſant ce mot : *Eſpérance.* Au bout du collier pendoit ſur l'eſtomac un ovale, le cercle émaillé de vert & rouge, & dans l'ovale une image de la Vierge, entourée d'un ſoleil d'or, couronné de douze étoiles d'argent & un croiſſant de même. Sous ſes pieds & au bout dudit ovale une tête de chardon émaillé de vert.

L'Ordre de la Coſſe-de-Geneſte,

Inſtitué par le roi ſaint Louis, l'an 1234. Cet Ordre étoit compoſé de coſſes de geneſtes, émaillées au naturel, entrelacées de fleurs de lis d'or, enfermées dans des loſanges émaillées de blanc, enchaînées enſemble ; au bas du collier une croix fleurdeliſée d'or, ſuſpendue à deux chaînons.

L'Ordre du Navire, dit d'Outre-Mer, & du Double-Croiſſant,

Inſtitué par le roi ſaint Louis en 1262, au ſecond voyage qu'il fit en Afrique.

Le collier eſt fait de doubles coquilles, entrelacées de doubles croiſſans paſſés en ſautoir, & au bas du collier eſt une médaille où eſt un navire ſur une mer. Les coquilles repréſentoient la grève & le port d'Aigues-Mortes, où il falloit s'embarquer.

Les croiſſans ſignifioient que c'étoit pour combattre les Infidèles qui ſuivoient la loi de Mahomet, & le navire dénotoit le trajet de la mer.

L'Ordre du Croiſſant,

Inſtitué par René d'Anjou, roi de Jéruſalem, de Sicile & d'Arragon, &c. en l'année 1464.

La marque de cet Ordre eſt un croiſſant d'or, ſur lequel étoit gravé au burin ce mot : *Los.* Ce croiſſant étoit ſuſpendu par trois chaînettes au collier fait de trois chaînes d'or.

ORDRES ÉTRANGERS.

Ordre de l'Annonciade.

Ordre militaire, inſtitué vers l'an 1362, ſous le nom d'Ordre du *Collier*, par Amédée VI, comte de Savoie. On ne ſait pas bien ce qui y donna occaſion : les uns veulent qu'un braſſelet, qui fut donné au comte par une dame qui l'avoit tiſſu de ſes cheveux, en fut le ſymbole ; d'autres prétendent qu'Amédée voulut ſatisfaire par-là ſa dévotion particulière pour la ſainte Vierge. Il eſt certain que c'eſt ce qu'il voulut au moins par la ſuite, lorſque, par ſon teſtament, il ordonna la fondation de la chartreuſe de Pierre-Chaſtel en Bugey, & qu'il régla qu'il y auroit quinze chartreux dans cette maiſon, pour y dire chaque jour la meſſe en l'honneur des *quinze allégreſſes* de la ſainte Vierge & pour le ſalut de quinze chevaliers de ſon Ordre ; mais il ne fit ce teſtament que quelque tems avant ſa mort, qui arriva en 1383. Bonne de Bourbon, veuve du comte, fut celle qui exécuta cette fondation. Les chartreux furent introduits à Pierre-Chaſtel en 1192, & Amédée VIII y tint la première aſſemblée de l'Ordre en 1410. Ce fut lui auſſi qui en dreſſa les ſtatuts, car l'inſtituteur n'avoit réglé que la forme du collier, qui étoit compoſé de lacs d'amour, ſur leſquels étoient ces quatre lettres, F. E. R. T. *Frappez, entrez, rompez tout.* On ne ſait à quoi cela s'applique ; auſſi d'autres expliquent-ils autrement ces lettres par ces mots : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, qu'ils diſent être un hommage qu'Amé VI rendoit à la valeur de ſon aïeul Amé V, qui s'étoit immortaliſé par ſa belle défenſe de Rhodes contre les Turcs, en faveur des chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem, auxquels il aſſura la poſſeſſion de cette île. Il en eut le ſurnom de *Grand*. Mais avant de dire *ejus*, il falloit l'avoir nommé ou déſigné. De plus, on dit que les Princes de la Maiſon de Savoie avoient cette deviſe long-tems avant Amé V & ſa défenſe de Rhodes. Quoi qu'il en ſoit, par les ſtatuts, les comtes de Savoie, qui peu après eurent le titre de Ducs, furent déclarés grands-maîtres de l'Ordre à perpétuité. Les chevaliers furent obligés de porter toujours le collier, & il leur fut défendu d'entrer dans aucun autre Ordre. Les différends qui pouvoient ſurvenir entr'eux devoient être décidés par l'Ordre. Chacun d'eux devoit donner à l'égliſe de Pierre-Chaſtel un calice, une aube & tous les ornemens ſacerdotaux pour célébrer la meſſe ; il devoit auſſi laiſſer en mourant pour l'entretien de la même égliſe, cent florins qu'on mettoit entre les mains du Prince, & ordonner à ſes héritiers de faire dire cent meſſes pour le repos de ſon ame. Tous les autres chevaliers étoient obligés d'aſſiſter au ſervice qui ſe faiſoit pour lui à Pierre-Chaſtel, & de laiſſer leurs ornemens par aumône aux chartreux. Leur manteau, dans cette cérémonie, étoit blanc : depuis il fut noir. Dans les autres cérémonies il étoit cramoiſi, frangé & bordé de lacs d'amour de fin or. On voulut enſuite qu'il fut bleu, doublé de taffetas blanc, & enfin on le changea en amaranthe, doublée de toile d'argent à fond bleu.

Charles III, duc de Savoie, étant à Chambery en 1518, fit de nouveaux ſtatuts pour cet Ordre, auquel il donna le nom de l'*Annonciade* en l'honneur de la ſainte Vierge, & il voulut qu'au bas du collier, auquel il ajouta quinze roſes d'or, émaillées les unes de rouge, les autres de blanc, & un bordé de deux épines d'or, il y eût une image de l'annonciation dans un cercle compoſé de trois lacs d'amour. L'an 1600, la Breſſe & le Bugey ayant été échangés pour le marquiſat de Saluces, par Henri IV, roi de France, & Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le chapitre de l'Ordre fut transféré dans l'égliſe de Saint-Dominique de Montmélian, & le même duc ordonna, en 1617, que les aſſemblées ſe tinſſent dans l'hôpital des Camaldules, qu'il avoit fait bâtir ſur la montagne de Turin.

Suite chronologique des chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade.

Amédée VI, comte de Savoie, ſurnommé le Vert, *fondateur & premier chef de l'Ordre.*

1362.

Amé, comte de Genève.
Antoine, ſeigneur de Beaujeu & de Dombes.
Hugues de Châlons, ſire & baron d'Arlai.
Aymon de Genève, ſeigneur d'Anton & de Varei.
Jean de Vienné, ſeigneur de Rolland & de Bonencontre.
Guillaume de Grandſon, ſeigneur de Sainte-Croix.
Guillaume de Chalamon, ſeigneur de Meximieux & de Montorei.
Rolland de Veiſi.
Etienne, bâtard de la Baume, ſeigneur de Saint-Denis, de Chauſſon & de Chavanez, amiral & maréchal de Savoie.
Gaſpard, ſeigneur de Montmayeur, baron de Villars, Salet, &c.
Barle de Forax.
Thennard, ſeigneur de Menthon.
Amé de Bonivard.
Richard Muſard.

Amédée VII, comte de Savoie, ſurnommé le Rouge, *deuxième chef.*

1383.

Aymond de Chalant, ſeigneur de Fenis & d'Aymaville.
Hugues de Villars, ſeigneur de Montillier, &c. gouverneur de Savoie.

Hyblet de Chalant, ſeigneur de Châtillon, &c. gouverneur de Nice & de Piémont.
Jean de Vernai, ſeigneur de la Rochette, &c. maréchal de Savoie, lieutenant-général de Breſſe.
Humbert, ſeigneur de Luirieux.
Thomas de Genève, ſeigneur de Lullin, &c.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, troiſième chef.

1410.

Louis de Savoie, prince de la Morée.
Odo de Villars, ſeigneur de Baux, Saint-Sorlin, &c. gouverneur de Piémont.
Jean de la Baume, comte de Montrevel, maréchal de France, lieutenant-général de la Breſſe.
Humbert de Villars-Saxel, comte de la Roche.
Boniface de Chalant, ſeigneur de Fenis, maréchal de Savoie, gouverneur de Piémont.
Antoine, ſeigneur de Grolée.
Girard, ſeigneur du Ternier.
Jean, ſeigneur de la Chambre, comte de Luille, vicomte de Maurienne.
Jean, ſeigneur de Lugni, Ruffei, &c.
Thomas, marquis de Saluces.
Amé de Savoie, prince de Piémont.
Jean Panſerot de Serraval.
Geoffroy de Charnai, ſeigneur de Liri & de Montfort.
Louis, ſeigneur de Montjoie, &c.
Jacques de Tillette, ſeigneur de Chévron.
Gaſpard, ſeigneur de Montmayeur, &c.
Humbert de Villars, ſeigneur de Thoire, &c.
Jacques de Miolans, ſeigneur de la Vallée.
François, ſeigneur de Buffi, &c.
Louis de Savoie, comte de Genève.
Louis, marquis de Saluces.
Humbert, bâtard de Savoie, comte de Romont.
Richard, ſeigneur de Montchenau, chambellan du duc de Savoie.
Jean de Montluel, ſeigneur de Châtillon, gouverneur de Piémont.
Manfroy de Saluces, ſeigneur de Farillan, maréchal de Savoie.
Louis, bâtard d'Achaïe, ſeigneur de Raconis, maréchal de Savoie.
Philippe de Savoie, comte de Genève.

Louis, duc de Savoie, quatrième chef.

1440.

Amé de Savoie, prince de Piémont.
Janus de Savoie, comte de Genève.
Philippe de Lévis, comte de Villars, vicomte de Lautrec, &c.
François, comte de Chalant, ſeigneur de Châtillon.
Guillaume, ſeigneur de Menthon, gouverneur de Bâtiniane.
Jean de Seyſſel, ſeigneur de Bariat & de la Rochette, maréchal de Savoie.
Guillaume de Genève, ſeigneur de Lullin, grand-maître-d'hôtel de Savoie.
Jean de la Palu, ſeigneur de Varembon, Bouligneux, &c.
Guillaume de Luyrieux, ſeigneur de la Cueille, &c.
Jacques de la Baume, comte de Montrevel, lieutenant général de Breſſe, &c.
Jacques, comte de Chalant, gouverneur de Verceil.
Jacques de Montmayeur, baron de Villars, Salet, &c. gouverneur de Savoie.
Pierre de Grolée, ſeigneur de Saint-André.

Amédée IX, duc de Savoie, cinquième chef.

1465.

Claude de Seyſſel, ſeigneur d'Aix, maréchal de Savoie.
Louis, comte de Chalant.
Claude de Bourgeois, ſeigneur de Verni & de Fernei.
Janus de Genève, ſeigneur de Lullin, &c. gouverneur du pays de Vaud.

Philibert I, duc de Savoie, ſixième chef.

1472.

Charles I, duc de Savoie, ſeptième chef.

1482.

Hugues de la Palu, comte de Varax, gouverneur & maréchal de Savoie, lieutenant-général du Dauphiné.
Philibert, comte de Chalant, &c. gouverneur du duché d'Aouſte.

Charles-Jean-Amé, duc de Savoie, huitième chef.

1491.

Philippe I, duc de Savoie, neuvième chef.

1497.

Philibert II, dit le Beau, *duc de Savoie, dixième chef.*

1498.

Charles III, duc de Savoie, onzième chef.

1518.

Philippe de Savoie, comte de Genevois.
François de Luxembourg, vicomte de Martigues.
Jean, comte de Gruères, baron d'Aubonne.
Thomas de Valpergue, comte de Mazin.
Claude de Savoie, ſeigneur de Raconis.
Jacques, baron de Miolans, comte de Montmayeur, &c.
René, comte de Chalant, &c. maréchal de Savoie.
Honorat Grimaldi, baron de Beuil, &c. gouverneur de Nice & ambaſſadeur en France.

Jean-Philibert de la Palu, comte de Varax, lieutenant-général de Breſſe, & ambaſſadeur au concile de Latran.

Guillaume de Vergi, baron de Fouvans, ſeigneur de Champlitte, maréchal de Bourgogne.

Claude de Stavaye, évêque de Belley, chancelier de l'Ordre.

François de la Baume, comte de Montrevel, gouverneur de Savoie.

Bertholin de Montbel, ſeigneur de Froſſaſcèque, grand-maître-d'hôtel de Savoie.

Charles de la Chambre, baron de Sermoye & de Meximieux.

Aimé de Genève, ſeigneur de Lullin, gouverneur du pays de Vaud.

Sébaſtien de Montbel, comte d'Entremont, &c.

Pierre de Buſſi, ſeigneur d'Eria.

Jean, marquis de la Chambre, capitaine de cent hommes d'armes.

Jean de la Palu, comte de Varace, &c.

Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, douzième chef.

1568.

Charles-Emmanuel de Savoie, prince de Piémont.

Philippe de Savoie, comte de Raconis.

Claude de Savoie, comte de Pancalier.

André Provana, ſeigneur de Leini, comte de Froſſaſcèque, général des galères & gouverneur de Villefranche.

Jean-François Coſte, comte d'Arignan & de Polonghère, gouverneur d'Aouſte & d'Ivrée.

Jean-Thomas de Valpergue, comte de Mazin, &c. gouverneur du comté d'Aſt.

Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, gouverneur de Breſſe.

Pierre de Maillard, comte de Tournon, gouverneur de Savoie, & général de la cavalerie.

Gaſpard Capris, évêque d'Aſt, grand-aumônier de Savoie, chancelier de l'Ordre.

Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours.

Bernardin de Savoie, ſeigneur de Cavours, capitaine des archers de la garde.

Proſper de Genève, ſeigneur de Saint-Rambert, &c. colonel de toutes les gardes.

Jean-Frédéric Madruzze, comte d'Avi, marquis de Sorian.

Philippe d'Eſt, marquis de Saint-Martin, &c. général de la cavalerie.

Jérôme, cardinal de la Rovère, archevêque de Turin, chancelier de l'Ordre.

Amé de Savoie, marquis de Saint-Rambert, grand-prieur de Saint-Maurice & de Saint-Lazare, général d'armée.

Frédéric Ferrero, ſeigneur de Caſavalon, marquis de Romagnan, &c. grand-maître-d'hôtel de Savoie.

Louis de la Baume, dit *de Corgenon*, prince de Stienbuſe, comte de Saint-Amour, ambaſſadeur en Eſpagne.

Robert Rouer Saint-Severin, comte de Revilliaſc, grand-écuyer de Savoie.

Thomas-Iſnard de Caſtello, marquis du Carail, ambaſſadeur près de l'Empereur.

Beſſe Ferrero Frieſque, comte de Maſſeran, &c.

Honorat Grimaldi, baron de Beuil, &c. gouverneur de Nice.

François Martinengue, comte de Malpagal, grand-écuyer de Savoie.

Ence-Pie de Savoie, ſeigneur de Saſſola.

Charles-Emmanuel I, duc de Savoie, treizième chef.

1581.

Claude de Charlant, baron de Fenis, grand-maître de Savoie, &c.

Jean-Baptiſte de Savoie, marquis de la Chiuſe, grand-chambellan de Savoie.

Jean-Louis, marquis de la Chambre, &c.

Octavien de Saint-Vital, marquis de Fontanellat.

Charles Palavicin, ſeigneur de Perle, ambaſſadeur en Eſpagne.

Aſcanio Bobba, comte de Buſſolin, grand-chambelian de Savoie.

Michel Bonelli.

Henri de Savoie, comte de Nemours.

Gaſpard de Genève, marquis de Lullin, de Pancalier, &c. gouverneur du duché d'Aouſte.

Philippe-Emmanuel de Savoie, prince de Piémont.

Victor-Amé de Savoie.

Charles de Simiane, marquis de Roat, Maret, &c. général de la cavalerie de Savoie.

Michel-Antoine de Saluces, ſeigneur de la Manthe, comte de Verzol, &c. gouverneur du marquiſat de Saluces.

Charles-François-Manfroi de Lucerne, grand-prieur de Rome, ambaſſadeur en Allemagne.

Guiron de Valpergue, comte de Mazin, gouverneur de Verceil, &c.

François Ville, marquis de Saint-Michel, &c. général de la cavalerie du Pape.

Annibal Grimaldi, comte de Bueil, &c. gouverneur de Nice, général des galères.

Claude de Rye, marquis d'Ogliani, &c. grand-écuyer de Savoie, gouverneur de Chablais.

Charles-Philibert d'Eſt, marquis de Saint-Martin, &c. prince du Saint-Empire, fut auſſi chevalier de la Toiſon-d'Or.

Nicolas de Watteville, marquis de Verſoix, &c.

Charles-Emmanuel de la Chambre, dit *de Seyſſel*, marquis d'Aix, &c.

Erneſt de Molard, baron de Revielch, Roccadiof, &c. conſeiller d'Etat de l'Empereur.

Jacques-Antoine de la Tour, ambaſſadeur en Eſpagne.

Pierre, marquis de la Chambre.

Louis

Louis Grimaldi, évêque de Vence, grand-aumônier de Savoie, chancelier de l'Ordre.

François-Philibert-Ferrero-Fieſque, prince de Maſſeran, &c. général de la cavalerie.

Nicolas de Saint-Martin, ſeigneur d'Aglié, &c. grand-maître-d'hôtel de Savoie.

Philibert Scaglia, comte de Verrue, &c. ambaſſadeur en France.

François Arconnat, comte de Touzaine, ambaſſadeur en France.

Guy de Saint-Georges, comte de Blandrate, marquis de Rivarolles, général de l'infanterie.

Philibert Millet, archevêque de Turin, chancelier de l'Ordre.

Sigiſmond d'Eſte, marquis de Saint-Martin, &c.

François Spinola, marquis de Garez.

Guillaume-François Chabo, comte de Saint-Maurice, &c. grand-maître de l'artillerie.

Jean, comte de Naſſau.

Antoine de Valpergue, comte de Montoué & de Maſſe, gouverneur de la citadelle de Turin.

François-Thomas de Savoie, prince de Carignan, grand-maître de France.

Jacques Paillard d'Urfé de Laſcaris, marquis d'Urfé, grand-écuyer de Savoie.

Philibert-Mercurin Arborio, marquis de Gattinare, grand-maître-d'hôtel de Savoie.

Bernardin Parpaille, comte de la Baſtie.

Pierre de Duyn, dit *Maréchal*, baron de Laval-d'Iſère, vicomte de la Tarantaiſe, ſeigneur de Chaſtellard, &c.

Emmanuel Solar, comte de Morette, ambaſſadeur en France.

Conreno Rouer, comte de Calos, marquis de Cortance.

Cleriade de Genève, marquis de Lullin, &c.

François de Damas, baron de Saint-Réran, marquis de Celeran.

Guy de Ville, marquis de Cillian, Wulpian, &c.

François de Brichanteau-Nangis, marquis de Curei, &c.

Charles-François de Valpergue, marquis de Perlet, &c.

François-René de Saluces, comte de Verzol, Chiſſon, &c.

Honorat d'Urfé, marquis de Château-Morand, &c.

Louis, marquis de la Chambre, dit *de Seyſſel*.

Albert Bobbe, marquis de Graille, comte de Buſſolin, &c.

Bertrand de Seyſſel, baron de la Serra & du Chaſtellard, &c.

Auguſte-Manfroi Scuglia, comte de Verrue, &c.

Gaſpard Parparat, des comtes de Lucerne, marquis de Saint-Peyre, gouverneur de Turin.

Jean-Michel-Aſinar de Virle, co-ſeigneur de Virle & d'Orbaſſan, &c. gouverneur de Turin.

Victor-Amé, duc de Savoie, quatorzième chef.

1630.

Jean-Aurèle Arborio de Gattinare, comte de Vivron, grand-écuyer de Savoie.

Paul-Beſſe-Ferrero-Fieſque, prince de Maſſeran, &c.

Philibert Caretto, marquis de Bagnaſque, &c. grand-écuyer de Savoie.

Jean-François de Sales, évêque de Genève, chancelier de l'Ordre.

Louis de Saint-Martin, marquis d'Aglie, &c.

Claude-Jérôme de Chabo, marquis de Saint-Maurice, &c.

Paul-Emile de Saint-Martin, marquis de Bros, &c.

Antoine Ponte, comte de Carnaſis, &c.

François-Hyacinthe, duc de Savoie, quinzième chef.

1638.

Jafre Bens, ſeigneur de Sentena, gouverneur de Turin, &c.

Amé du Puy, marquis de Voguerre, &c. grand-maître-d'hôtel de Savoie.

Aſcagne Bobba, marquis de Gnoye, &c. grand-chambellan de Savoie.

Jules-Rangon, marquis de la Maiſon-Blanche, &c.

Alexandre de Saint-Georges, comte de Blandrate, &c.

Michel-Antoine de Saluces, comte de Verzol, &c.

Arduin de Valpergue, de Rivare, marquis d'Entragues, &c.

François Provane de Leini, ſeigneur de Druant, grand-chambellan de Savoie, & ambaſſadeur en France.

Jérôme, comte de Roſſillon, baron de Saint-Genis, &c.

Jean-Dominique Doria, ſouverain de Teſtigo & Ceſio, marquis de Cirié.

Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin & de Pancalier, &c.

Antoine-Marie Tiſſon, Blandrate, comte de Deſannes, &c.

Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, ſeizième chef.

1639.

Jean-Louis Dumas de Caſtellane, vicomte d'Allemagne, &c.

Paul Millet, évêque de Maurienne, chancelier de l'Ordre.

Maurice de Savoie, prince d'Oneille, &c.

Emmanuel-Philibert-Amé de Savoie.

Charles-Emmanuel-Philibert-Hyacinthe de Simiane, marquis de Pianeſſe, &c.

Octavien de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-Germain, &c.

1730.

Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne & de Chypre, &c. dix-huitième chef.

Victor-Amédée-Marie, duc de Savoie, fils aîné du roi Charles-Emmanuel.

Louis-Victor de Savoie, prince de Carignan.

Victor-Amé-François, légitimé de Savoie, marquis de Suze, gouverneur du duché d'Aouſte, & lieutenant-général des armées du Roi, fils naturel légitimé du roi Victor.

Hercule-Thomas Rovero, marquis de Cortanze, vice-roi de Sardaigne, général de l'artillerie, gouverneur de la citadelle de Turin, lieutenant-général des armées du Roi.

1737.

René-Auguſte de Birague Viſque, comte de Bourgue, lieutenant-général des armées du Roi, grand-maître de Savoie.

Charles-Vincent Ferrero, marquis d'Ormea & de Palazzo, miniſtre & premier ſecrétaire d'Etat.

Joſeph-Robert Solare, marquis de Breglio ou de Breil, envoyé à Vienne, à Naples, gouverneur de S. A. R. le duc de Savoie, lieutenant-général des armées du Roi.

Philippe de Sonnazar, comte de Giaroli, gouverneur de Mondovi, puis de Coni & du Val-de-Démont, général de l'artillerie.

Charles-Amé-Baptiſte de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Rivarol, vice-roi de Sardaigne, gouverneur de Nice, de Crémone, puis de Novare, lieutenant-général de la cavalerie.

Philibert-Antoine, baron de Valèze, premier écuyer des princes de Savoie, fils du roi Victor, grand-écuyer de Savoie.

Jean-Baptiſte Iſnardi, marquis de Carail & de Senantes, gouverneur du Montferrat, puis de Novare & d'Alexandrie, lieutenant-général des armées de Sa Majeſté.

Victor-Amé de Seyſſel, marquis d'Aix, gouverneur de la citadelle de Turin, puis du château de Milan pour le roi de Sardaigne, grand-maître de l'artillerie, & lieutenant-général des armées de Sa Majeſté.

François-Xavier, prince de Valquanera en Sicile, colonel-général des gardes-ſuiſſes.

Don Jean-Amé d'Allinge, abbé de Saint-Benigne, chancelier de l'Ordre.

Ignace Dominique Grizelle de Roſſignan, évêque & prince de Maurienne, premier aumônier de Sa Majeſté, maître des cérémonies de l'Ordre en 1737.

ORDRES MILITAIRES D'ESPAGNE.

Calatrava

A pris ſon titre & ſon origine du château de ce nom. Sanche III, roi de Caſtille, l'inſtitua en 1158. Les marques de cet Ordre ſont une croix de gueules, fleurdeliſée de ſinople & à l'écu : dans les deux cantons de la pointe, deux menottes d'azur pour marquer leur fonction, qui eſt de délivrer les Chrétiens des mains des Infidèles.

Saint-Jacques

De l'épée, inſtitué en l'an 1175, eut ſon commencement au royaume de Galice, où eſt cenſé être le corps du grand apôtre ſaint Jacques, dans la ville de Compoſtelle. La marque de cet Ordre eſt un collier à trois chaînes d'or, au bout deſquelles pend l'épée rouge, chargée d'une coquille d'argent, le pommeau & la garde en forme d'une fleur de lis.

Alcantara

Ou Saint-Julien-du-Poirier a pris ſon nom de la ville d'Alcantara, conquiſe ſur les Maures par le roi de Léon, Alphonſe IX, l'an 1212, lequel la donna en garde à Martin Fernandez de Quintana, douzième grand-maître de l'Ordre de Calatrava, qui remit cette place aux chevaliers de Saint-Julien-du-Poirier.

La marque de cet Ordre eſt une croix fleurdeliſée de ſinople, chargée en cœur d'un écu d'or, au poirier de ſinople.

Notre Dame des-Graces.

Cet Ordre reconnoît pour ſon fondateur Jacques I, roi d'Arragon, qui inſtitua cet Ordre en 1223, le jour de Saint Laurent, dans l'égliſe cathédrale de Barcelone, où Pierre Nolasko fut nommé grand-maître. Les chevaliers portent ſur l'eſtomac un écu de gueules, à une croix d'argent, coupée d'Arragon & parti de Sicile, avec la couronne royale ſur l'écu.

Notre-Dame-de-Monteza,

Inſtitué par Jacques II, roi d'Arragon & de Valence, en 1317. La marque de cet Ordre eſt une croix de gueules, attachée ſur un habit blanc.

Ordre de la Blanda,

Inſtitué par le roi Alphonſe XI en 1332, pour récompenſer ceux qui s'étoient diſtingués à ſon ſervice. La marque de cet Ordre eſt un cordon rouge, porté ſur l'épaule gauche en écharpe.

Ordre d'Avis ou de l'Avis, en Portugal,

Inſtitué par Alphonſe I, roi de Portugal, lorſqu'il fit la conquête de la ville d'Evora ſur les Maures.

Les armes ſont d'or à la croix fleurdeliſée de ſinople, accompagnée en pointe de deux oiſeaux de ſable.

Ordre de Saint-Jacques en Portugal,

Inſtitué en 1295. La marque de cet Ordre eſt

une croix de gueules, fleurdeliſée à l'antique, & la croix au pied fiché.

Ordre militaire du Chriſt, auſſi en Portugal.

La deſtruction des Templiers donna naiſſance à celui du Chriſt, établi en 1319 par Denis I, roi de Portugal. La marque de cet Ordre eſt une croix pâtée, hauſſée rouge, chargée d'une croix pleine & hauſſée d'argent, que les chevaliers portent au bout de leur collier, qui eſt une chaîne à trois rangs. Il y a des chevaliers qui la portent à huit pointes.

ORDRES D'ANGLETERRE.

Ordre du Bain.

On voit que l'inſtitution de cet Ordre eſt de Henri IV, roi d'Angleterre, & de 1399; d'autres font cette inſtitution beaucoup plus ancienne, & diſent que ſon nom vient de ce que les chevaliers étoient obligés de ſe baigner la veille de leur réception. La marque de l'Ordre eſt un cordon rouge porté en écharpe, au bout duquel eſt attaché un anneau d'or renfermant trois couronnes royales, au champ d'azur, avec la deviſe *Tria in unum*, & une guirlande qui pend au bas. Mais cette deviſe ſembleroit annoncer un tems poſtérieur à la réunion des trois royaumes britanniques.

L'Ordre le plus célebre de l'Angleterre eſt ſans contredit l'Ordre de la Jarretière.

Ordre de la Jarretière,

Ordre de chevalerie d'Angleterre, inſtitué par Edouard III. L'opinion la plus commune eſt qu'Edouard inſtitua cet Ordre à l'occaſion de la jarretière que la comteſſe de Salisbury, qu'il aimoit, laiſſa tomber dans un bal, & que ce Prince releva; ce qui ayant fait rire les courtiſans & cauſé de l'embarras à la comteſſe, le Roi, pour atteſter l'innocence de ſa démarche & rectifier les idées des courtiſans, dit dans la langue de ce tems-là : *Honni ſoit qui mal y penſe*, & jura que tel qui avoit ri de cette jarretière ramaſſée, s'eſtimeroit heureux d'en porter une ſemblable. On nous avertit qu'on peut rejeter ce fait auſſi bien que l'admettre, parce qu'il n'eſt atteſté par aucun auteur contemporain; cependant il faut convenir que ce titre d'Ordre de la Jarretière & cette deviſe : *Honni ſoit qui mal y penſe*, devenue la deviſe de cet Ordre, rendent l'anecdote très-vraiſemblable, & que l'on ne verra rien qui s'y adapte auſſi bien dans les autres faits qui vont être énoncés. En 1747, Edouard choiſit quarante ſeigneurs, auxquels il donna le nom de chevaliers *du Bleu-Jarretière*, les engagea par ſerment à obſerver les ſtatuts du nouvel Ordre tels qu'il les avoit fait dreſſer, & envoyer publier une fête par ſes hérauts en France, en Ecoſſe, en Bourgogne, en Hainaut, en Flandre, en Brabant, en Allemagne, pour le jour de Saint-Georges de l'année ſuivante. C'eſt Froiſſard de qui on tient cette particularité, & ce fut là le commencement de l'Ordre de la Jarretière, mais ſi différent de ce qu'il devint deux ans après, qu'on pourroit dire que ce n'en fut qu'une ébauche. Les Rois prédéceſſeurs d'Edouard avoient fait commencer à Windſor une égliſe qu'il fit achever en 1348, & à laquelle il aſſigna des revenus conſidérables, dans le deſſein d'augmenter le nombre des chanoines, qui n'étoient alors que huit, & d'attacher à ſon ſervice un nombre de pauvres chevaliers du royaume. Le pape Clément VI étant entré dans les vues de ce Prince, donna ſa bulle du 30 novembre 1348, par laquelle il donna aux évêques de Salisbury & de Vincheſter le pouvoir d'ériger l'égliſe de Windſor en une collégiale de chanoines, de prêtres, de clercs, de pauvres chevaliers & d'autres miniſtres qui devoient y faire le ſervice divin, & d'en fixer le nombre; & par une autre bulle du 12 février de l'année ſuivante, il exempta cette collégiale de toute juridiction de l'ordinaire, voulant que le cuſtode ou doyen eût juridiction ſur les divers membres de cette égliſe, & que, pour la conduite des ames, il reconnût l'autorité de l'évêque de Salisbury, de qui il recevroit ſon pouvoir. Ce ſont ces bulles qui fixent l'époque de l'inſtitution de l'Ordre, & qui montrent qu'on doit s'en tenir à ce qu'on lit à la tête de ces ſtatuts, qu'il fut inſtitué en l'honneur de la ſainte Vierge & de ſaint Georges, l'an 23 d'Edouard III, c'eſt-à-dire, l'an 1349. Suivant ces bulles, il fut réglé qu'il y auroit treize chanoines & treize vicaires dans cette égliſe, avec vingt-ſix pauvres chevaliers du royaume, & en même tems Edouard créa vingt-ſix chevaliers de ſon Ordre, lui-même compris dans ce nombre; régla ce que chacun devoit donner en aumône à ſa réception, pour l'entretien des chanoines, vicaires & pauvres chevaliers, & attribua pour cette première fois ſeulement à chacun d'eux, le droit de préſenter un des chanoines ou vicaires & un pauvre chevaliers, dont il ſe réſerva à lui & à ſes ſucceſſeurs Rois la nomination dans la ſuite. Il régla auſſi le nombre de meſſes que chacun d'eux devoit faire dire pour le repos de l'ame d'un chevalier décédé, & voulut qu'ils portaſſent toujours à la jambe gauche une jarretière bleue, où ces mots fuſſent en broderie d'or : *Honni ſoit qui mal y penſe*, permettant néanmoins à ceux qui monteroient à cheval, de ne porter ſur la jambe qu'un fil de ſoie bleue.

(Mais cette deviſe & cette jarretière ne reçoivent toujours d'explication que dans l'hiſtoire de la jarretière de la comteſſe de Salisbury, & l'on ne voit point quel rapport tout cela peut avoir, ſoit avec la ſainte Vierge & avec ſaint Georges, ſoit avec le chapitre de Windſor.)

L'habit de l'Ordre, qu'on devoit porter en quelque lieu qu'on fût, la veille de la fête de ſaint Georges, depuis les premières vêpres juſ-

qu'au lendemain au ſoir, ne conſiſtoit alors qu'en un manteau bleu, ſur lequel il y avoit du côté gauche une croix rouge, entourée d'une jarretière. Henri VIII y ajouta, en 1522, un collier d'or du poids de trente onces, compoſé de jarretières dans leſquelles il y avoit deux roſes; dans une jarretière, la roſe de deſſus étoit blanche, & celle de deſſous rouge, & dans une autre jarretière, la roſe de deſſus étoit rouge & celle de deſſous blanche, & au bas du collier il y avoit une image de ſaint Georges. Ce collier devoit être porté dans les grandes ſolennités: les autres jours, il ſuffiſoit de porter l'image de ſaint Georges attachée à une petite chaîne d'or, & même on pouvoit porter l'image attachée à un cordon de ſoie, lorſqu'on alloit à la guerre, qu'on étoit malade ou qu'on entreprenoit un long voyage. Ce même Prince fit en même tems un grand changement dans l'égliſe de Windſor, car, pour augmenter le nombre des eccléſiaſtiques dans cette égliſe, il réduiſit à treize le nombre des pauvres chevaliers, qui a été augmenté dans la ſuite juſqu'à dix-huit; & lorſqu'il eut introduit le ſchiſme dans ſes Etats, au lieu des meſſes qu'on devoit dire pour les chevaliers décédés, il régla ce que chaque chevalier devoit donner en aumône pour être employé en œuvres pieuſes.

(Cette ſuppreſſion de la meſſe ne peut pas être du tems de Henri VIII, qui avoit conſervé la meſſe, & qui étoit Catholique dans le dogme, quoique ſéparé de l'Egliſe romaine.)

Il y a eu depuis des changemens conſidérables dans l'habillement des chevaliers: les jours ordinaires, ils portent une jarretière de velours bleu, garnie de perles, qui forment les mots: *Honni ſoit qui mal y penſe*, avec la boucle & le fermail garnis de diamans, & un cordon bleu en forme d'écharpe, depuis l'épaule gauche juſqu'à la hanche droite, au bas duquel eſt une médaille d'or, où d'un côté eſt l'image de ſaint Georges dans un cercle garni de diamans, & de l'autre quelques ornemens au milieu d'un cercle ſemblable. Les jours de cérémonie, ils portent un juſte-au-corps de velours cramoiſi, un manteau de velours bleu; ſur le côté gauche du manteau, une croix rouge entourée d'une jarretière au milieu d'une étoile, dont les rayons ſortent tout autour de la jarretière; ſur l'épaule droite, un chaperon d'écarlate, & un collier compoſé de jarretières entrelacées de nœuds faits de cordons d'or avec des houpes, au bas duquel eſt l'image de ſaint Georges, armé de toutes pièces, ſur un cheval émaillé de blanc. Quand les rois d'Angleterre donnent cet Ordre à quelque Prince étranger, ils lui envoient tous ces ornemens, même le juſte-au-corps, & ce Prince doit envoyer à Windſor un procureur pour y être reçu & inſtallé; il doit auſſi donner un manteau de l'Ordre, ſon heaume, timbre & épée, pour demeurer dans l'égliſe de ce château. Il y a cinq officiers de cet Ordre: le prélat, qui eſt toujours l'évêque de Vincheſter, & qui porte un manteau de ſatin bleu, doublé de taffetas blanc, ſur le côté droit duquel eſt la croix de l'Ordre, entourée d'une jarretière; le chancelier, qui porte un manteau ſemblable, & ſur l'eſtomac une médaille d'or entourée d'une jarretière, au milieu de laquelle il y a une roſe. Il y a eu de ſuite ſix chanceliers, évêques de Salisbury, & leurs ſucceſſeurs dans l'évêché ont prétendu que cet office leur appartenoit; mais on n'a pas eu d'égard à l'ordonnance d'Edouard IV, qu'ils produiſoient en leur faveur. Les trois autres officiers ſont le greffier, qui eſt toujours le doyen de Windſor; le héraut, appelé *garter jarretière*, qui eſt premier roi d'armes d'Angleterre, & l'huiſſier à la verge noire. On compte au nombre des chevaliers de cet Ordre, huit Empereurs, vingt-ſix Rois, & quantité d'autres ſouverains de l'Europe.

Suite chronologique des chevaliers de l'Ordre de la Jarretière.

Edouard III, roi d'Angleterre, premier inſtituteur & chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Edouard d'Angleterre, prince de Galles.
Henri d'Angleterre, duc de Lancaſtre.
Thomas de Beauchamp, comte de Barwick.
Pierre de Foix, captal de Buch.
Raoul, comte de Stafford.
Guillaume Montagu, comte de Salisbury.
Roger Mortimer, comte de March.
Jean, baron de l'Iſlei.
Barthélemy de Burgheſt.
Jean de Beauchamp.
Jean Mehun.
Huguet de Courtenai.
Thomas Holland.
Jean Grei.
Richard Fitz-Simon.
Miles Stapleton.
Thomas Walle.
Hugues Wroteſlei.
Noël Loringe.
Jean, ſieur de Chandos.
Jacques Audley.
Othon Holland.
Henri Heam.
Sanche d'Abrichcourt.
Gautier Pavelei.
Richard d'Angleterre, prince de Galles, puis Roi.
Lionnel d'Angleterre, duc de Clarence.
Jean d'Angleterre, duc de Lancaſtre.
Edmond d'Angleterre, duc d'York.
Jean de Montfort, duc de Bretagne.
Humfroy de Bohun, comte d'Hereford.

Guillaume de Bohun, comte de Northampton.
Jean Haſtings, comte de Pembrock.
Thomas Beauchamp, comte de Barwick.
Richard Fitz-Alan, comte d'Arondel, de Surrey.
Robert Ufford, comte de Suffolck.
Hugues, comte de Stafford.
Enguerrand de Couci, comte de Bedford.
Guichard d'Angoulême, comte de Huntingdon.
Edouard Spencer.
Guillaume Latimer.
Renauld de Cobham.
Jean Newil, baron de Rabi.
Raphaël Baſſet, baron de Drayton.
Gautier Manni.
Guillaume Fitz-Waren.
Thomas Ufford.
Thomas Felton.
François Wan-Hall.
Foulques Fitz-Waren.
Alain Boxhull.
Richard Pemburge.
Thomas Utreight.
Thomas Baneſter.
Richard de la Vache.
Guy de Bryan.

Richard II, roi d'Angleterre, deuxième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Thomas d'Angleterre, duc de Gloceſtre.
Henri d'Angleterre, comte de Derbi, puis Roi, quatrième du nom.
Guillaume, duc de Gueldre.
Guillaume, duc de Bavière, comte de Hollande & de Hainaut.
Thomas Holland, duc de Surrei.
Jean Holland, duc d'Exceſter.
Thomas Mowbrai, duc de Norfolck.
Edouard d'Angleterre, comte de Rutland, duc d'Albemarle.
Michel de la Poole, comte de Suffolck.
Guillaume Serope, comte de Wiltshire.
Guillaume Beauchamp, ſieur de Bergaveni.
Jean de Beaumont.
Guillaume de Willougbi.
Richard Grei.
Nicolas Sarnes-Field.
Philippe de la Vache.
Robert Knolle.
Simon Burlei.
Pierre de Courtenai.
Jean Burlei.
Jean Bourchier.
Thomas Granſton.
Louis Clifford.
Robert Duſtavill.
Hubert de Namur.

Henri IV, roi d'Angleterre, troiſième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Henri d'Angleterre, prince de Galles.
Thomas d'Angleterre, duc de Clarence.
Jean d'Angleterre, duc de Bedford.
Jean d'Angleterre, duc de Gloceſter.
Thomas d'Angleterre-Lancaſtre, dit *de Beaufort*, comte de Dorſet, duc d'Exceſter.
Robert, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.
Jean d'Angleterre-Lancaſtre, dit *de Beaufort*, comte de Sommerſet, marquis de Dorſet.
Thomas Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Edmond, comte de Stafford.
Edmond Holland, comte de Kent.
Raoul Newil, comte de Weſtmerland.
Gilbert, baron de Roos.
Gilbert, baron de Talbot.
Jean, baron de Lowell.
Hugues, baron de Burnell.
Thomas, baron de Morlei.
Edouard Charleton, baron de Powis.
Jean Cornwal, baron de Fanhope.
Guillaume Arondel.
Jean Stanlei.
Robert de Umfrevill.
Thomas Rampſton.
Thomas Erpingham.
Jean Sulbie.
Sanche de Trane.

Henri V, roi d'Angleterre, quatrième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Jean d'Abrichcourt.
Richard Vere, comte d'Oxford.
Thomas, baron de Camoys.
Simon Felbryge.
Guillaume Harington.
Jean Holland, comte d'Huntingdon.
Sigiſmond, empereur, de la Maiſon de Luxembourg, roi de Bohême.
N..... duc de Bridge.
Jean Blount.
Jean Robeſſart.
Guillaume Philip, baron de Bardolf.
Jean I, roi de Portugal.
Henri, roi de Danemarck.
Richard de Beauchamp, comte de Barwick.
Thomas de Montagu, comte de Salisbury.
Robert Willougbi.
Henri Fitz-Hughes.
Jean Grei, comte de Tancarville.
Hugues Stafford, baron de Bourchier.
Jean Mowbrai.
Guillaume de la Poole, duc de Suffolck.
Jean Clifford.
Louis Robeſſard, baron de Bourchier.
Henri Tank-Clux.

Gautier, ſeigneur d'Hungerford.
Philippe, duc de Bourgogne.

Henri VI, roi d'Angleterre, cinquième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Jean Talbot, comte de Shrewsbury.
Thomas, baron de Scales.
Jean Faſtolf.
Pierre de Portugal, duc de Coimbre.
Humfroi Stafford, duc de Buckingham.
Jean Rateliff.
Jean Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Richard d'Angleterre, duc d'York.
Edouard, roi de Portugal.
Edmond d'Angleterre, dit *de Beaufort*, duc de Sommerſet.
Jean Grei.
Richard Newil, comte de Salisbury.
Guillaume Newil, comte de Kent.
Albert, archiduc d'Autriche, Empereur.
Jean d'Angleterre, dit *de Beaufort*, duc de Sommerſet.
Raoul Butler, baron de Sudlei.
Henri de Portugal, duc de Viſeo.
Jean, vicomte de Beaumont.
Gaſton de Foix, captal de Buch.
Jean de Foix, comte de Candale.
Jean de Beauchamp, baron de Powis.
Alphonſe, roi de Portugal.
Alvarès Vaſquès d'Almeida, comte d'Abrantes.
Thomas, baron de Hoo.
François Surien.
Alphonſe, roi d'Arragon.
Caſimir, roi de Pologne.
Guillaume, duc de Brunſwick.
Richard Woodwille, comte de Rivers.
Jean de Mowbrai, duc de Nortfolck.
Henri Bourchier, comte d'Eſſex.
Philippe Wentworth.
Edouard Hall.
Frédéric, archiduc d'Autriche, Empereur.
Jean Talbot, comte de Shrewsbury.
Lyonnel, baron de Wels.
Thomas, baron de Stanlei.
Edouard d'Angleterre, prince de Galles.
Gaſpard d'Angleterre, comte de Pembrock, duc de Bedford.
Jacques Butler, comte de Wiltshire.
Jean Sutton, comte Dudlei.
Jean Bourchier, comte de Berners.
Richard Newil, comte de Warwick.
Guillaume, baron de Bonvill.
Jean baron de Wenlock.
Thomas, ſeigneur de Kyriel.

Edouard IV, roi d'Angleterre, ſixième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Georges d'Angleterre, duc de Clarence.
Guillaume, ſeigneur de Chamberlaine.
Jean Typolſt, comte de Worceſter.
Jean Newil, marquis de Montagu.
Guillaume Herbert, comte de Pembrock.
Guillaume, baron d'Haſtings.
Jean, baron de Scrope.
Jean, ſeigneur d'Aſtlei.
Ferdinand, roi de Naples.
François Sforce, duc de Milan.
Jacques, duc de Douglas.
Gaillard, duc de Duras.
Robert, ſeigneur d'Harcourt.
Antoine Wideville, comte de Rivers.
Richard d'Angleterre, duc de Gloceſter, puis Roi.
N..... ſeigneur de Mountgryſon.
Jean Mowbrai, duc de Nortfolck.
Jean de la Poole, duc de Suffolck.
Guillaume Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Jean Stafford, comte de Wiltshire.
Jean Howard, duc de Nortfolck.
Gaultier de Ferrers, baron de Chartlei.
Gaultier Blount, baron de Montjoie.
Charles, duc de Bourgogne.
Henri Stafford, duc de Buckingham.
Thomas Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Guillaume Parr.
Frédéric de la Rovère, duc d'Urbin.
Henri Perci, comte de Northumberland.
Edouard d'Angleterre, prince de Galles.
Richard d'Angleterre, duc d'York.
Thomas Grei, marquis de Dorſet.
Thomas, ſeigneur de Montgomery.
Ferdinand, roi de Caſtille.
Hercule d'Eſt, duc de Ferrare.
Jean, roi de Portugal.

Richard III, roi d'Angleterre, ſeptième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Jean Coniers.
Thomas Howard, duc de Nortfolck.
François, vicomte de Lovell.
Richard Ratcliffe.
Thomas, baron de Burgh.
Thomas Stanlei, comte de Derbi.
Richard Tunſtall.

Henri VII, roi d'Angleterre, huitième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Jean de Vère, comte d'Oxford.
Gilles, baron d'Aubney.
Thomas Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Georges Talbot, comte de Shrewsbury.
Jean, vicomte de Wells.
Georges Stanlei, baron de Strange.

Edouard

Edouard Wideville.
Jean, baron Dynham.
Maximilien, archiduc d'Autriche, Empereur.
Jean Sauvage.
Guillaume Stanlei.
Jean Chenei.
Alphonſe d'Arragon, duc de Calabre.
Artus d'Angleterre, prince de Galles.
Thomas Grei, marquis de Dorſet.
Henri Perci, comte de Northumberland.
Henri Bourchier, comte d'Eſſex.
Charles de Sommerſet, comte de Worceſter.
Robert Willougbi, baron de Brook.
Edouard Poynings.
Gilbert Talbot.
Richard Poole.
Edouard Stafford, duc de Buckingham.
Henri d'Angleterre, duc d'York, puis Roi, huitième du nom.
Edouard de Courtenai, comte de Devonshire.
Richard Guildfort.
Edmond de la Poole, comte de Suffolck.
Thomas Lovel.
Renaud Brai.
Jean, roi de Danemarck.
Guy Ubalde de la Rovère, duc d'Urbin.
Gerald Fitz-Gerald, comte de Kildare.
Henri Stafford, comte de Wiltshire.
Richard Grei, comte de Kent.
Richard Apthomas.
Philippe, roi de Caſtille.
Thomas Brandon.
Charles-Quint, empereur & roi d'Eſpagne.

Henri VIII, roi d'Angleterre, neuvième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Thomas, baron d'Arci.
Edouard Sutton, baron de Dudlei.
Emmanuel, roi de Portugal.
Thomas Howard, duc de Nortfolck.
Thomas Weſt, baron de la Vare.
Henri, baron de Marnei.
Georges Newil, baron d'Abergevenî.
Edouard Howard, duc de Nortfolck.
Charles Brandon, duc de Suffolck.
Julien de Médicis.
Edouard Stanlei, baron de Mounteagle.
Thomas d'Acres, baron de Gyleſland.
Guillaume, baron de Sands.
Henri de Courtenai, marquis d'Exceſter.
Ferdinand, Empereur.
Richard Wingfield.
Thomas Boulen, comte d'Ormond.
Gautier d'Evreux, vicomte d'Héreford.
Artus d'Angleterre, bâtard du roi Edouard IV, vicomte de l'Iſle.
Robert Radeliffe, comte de Suſſex.
Guillaume Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Thomas Manners ou Manours, comte de Rutland.
Henri Fitz-Roi, duc de Richemont & de Sommerſet.
Rodolphe Newil, comte de Weſt-Morland.
Guillaume Blount, baron de Montjoie.
Guillaume Fitz-William, comte de Southampton.
Henri Guildfort.
François I, roi de France.
Jean Vère, comte d'Oxford.
Henri Perci, comte de Northumberland.
Anne, duc de Montmorenci.
Philippe Chabot, comte de Charni.
Jacques, roi d'Ecoſſe.
Nicolas, ſeigneur de Carrew.
Henri Clifford, duc de Cumberland.
Thomas Cromwel, comte d'Eſſex.
Jean Ruſſel, comte de Bedford.
Thomas Chenei.
Guillaume Kingſton.
Thomas Audley, baron de Walden, chancelier d'Angleterre.
Antoine Brown.
Edouard Seymour, duc de Sommerſet.
Henri Howard, comte de Surrei.
Jean Gage.
Antoine Wingfield.
Jean Sutton, duc de Northumberland.
Guillaume Pawlet, marquis de Wincheſter.
Guillaume Parr, marquis de Northampton.
Jean Wallop.
Henri Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Antoine de Saint-Léger.
François Talbot, comte de Shrewsbury.
Thomas Wriotesley, comte de Southampton.

Edouard VI, roi d'Angleterre, dixième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Henri Grei, duc de Suffolck.
Edouard Stanlei, comte de Derbi.
Thomas, baron de Seymour.
Guillaume Paget, baron de Baudeſart.
François Haſtings, comte d'Hunlingdon.
Georges Brook, baron de Cobham.
Thomas Weſt, baron de la Vare.
Guillaume Herbert, comte de Pembrock.
Henri II, roi de France.
Edouard Fynet, comte de Lincoln.
Thomas Darci, baron de Chiche.
Henri Newil, comte de Weſt-Morland.
André Dudlei.

Marie, reine d'Angleterre, onzième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Philippe II, roi d'Eſpagne.
Henri Radeliff, comte de Suſſex.

Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.
Guillaume, baron d'Howard.
Antoine Browne, vicomte de Montague.
Edouard, baron d'Haſtings.
Thomas Radeliff, comte de Suſſex.
Guillaume Grei, baron de Wilton.
Robert, ſeigneur de Rocheſter.

Eliſabeth, reine d'Angleterre, douzième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Thomas Howard, comte de Nortfolck.
Henri Mannours, comte de Rutland.
Robert Dudlei, comte de Leiceſter.
Adolphe, duc de Holſtein.
Georges Talbot, comte de Shrewsbury.
Henri Carei, baron de Hunſdon.
Thomas Perci, comte de Northumberland.
Ambroiſe Dudlei, comte de Barwick.
Charles IX, roi de France.
François Ruſſel, comte de Bedford.
Henri Sidney.
Maximilien II, Empereur.
Henri Haſtings, comte de Huntingdon.
Guillaume Sommerſet, comte de Worceſter.
François, duc de Montmorenci.
Gautier d'Evreux, comte d'Eſſex.
Guillaume Cécill, baron de Burghlei.
Artus Grei, baron de Wilton.
Edmond Bruges, baron de Chandos.
Henri Stanlei, comte de Derbi.
Henri Herbert, comte de Pembrock.
Henri III, roi de France.
Charles Howard, comte de Nottingham.
Rodolphe, Empereur.
Frédéric II, roi de Danemarck.
Jean Caſimir, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.
Edouard Mannours, comte de Rutland.
Guillaume Brook, baron de Cobham.
Henri Scroop, baron de Bolton.
Robert d'Evreux, comte d'Eſſex.
Thomas Butler, comte d'Ormond.
Chriſtophe Hatton, chancelier d'Angleterre.
Henri Radeliff, comte de Suſſex.
Thomas Sackville, comte de Dorſet.
Henri IV, roi de France.
Jacques VI, roi d'Ecoſſe.
Gilbert Talbot, comte de Shrewsbury.
Georges Clifford, comte de Cumberland.
Henri Perci, comte de Northumberland.
Edouard Sommerſet, comte de Worceſter.
Thomas, baron de Burgh.
Edouard Sheffield, comte de Mulgrave.
François Knolles.
Frédéric, duc de Wirtemberg.
Thomas Howard, comte de Suffolck.
Georges Carei, baron de Hunſdon.
Charles Blount, comte de Devonshire.
Henri Lée.
Robert Radeliff, comte de Suſſex.
Henri Brooke, baron de Cobham.
Thomas Scroop, baron de Bolton.
Guillaume Stanlei, comte de Derbi.
Thomas Cécill, baron de Burghlei.

Jacques I, roi d'Angleterre, treizième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Henri d'Angleterre, prince de Galles.
Chriſtiern IV, roi de Danemarck.
Louis Stuart, duc de Richemont.
Henri Wrioteſlei, comte de Southampton.
Jean Erskin, comte de Marr.
Guillaume Herbert, comte de Pembrock.
Ulric, duc de Holſtein.
Henri Howard, comte de Northampton.
Robert Cécill, comte de Salisbury.
Thomas Howard, vicomte de Bindon.
Georges Hume, comte de Dunbart.
Philippe Herbert, comte de Montgomery.
Charles Stuart, prince de Galles, puis Roi.
Thomas Howard, comte de Nortfolck.
Robert Carre, comte de Sommerſet.
Frédéric Caſimir, comte palatin du Rhin, électeur & roi de Bohême.
Maurice de Naſſau, prince d'Orange.
Thomas Ereskin, vicomte de Fenton.
Guillaume Knolles, comte de Banbari.
François Mannous, comte de Rutland.
Georges Villiers, duc de Buckingham.
Robert Sidney, comte de Leiceſter.
Jacques Hamilton, comte de Cambridge.
Edme Stuart, duc de Lenox.
Chriſtian, duc de Brunſwick.
Guillaume Cécill, comte de Salisbury.
Jacques Hai, comte de Carliſle.
Edouard Sackville, comte de Dorſet.
Henri Rich, comte de Holland.
Thomas Howard, comte de Berkshire.

Charles I, roi d'Angleterre, quatorzième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Claude de Lorraine, duc de Chevreuſe.
Guſtave-Adolphe, roi de Suède.
Henri-Frédéric de Naſſau, prince d'Orange.
Théophile Howard, comte de Suffolck.
Guillaume Compton, comte de Northampton.
Richard Weſton, comte de Portland.
Robert Barri, comte de Lindſei.
Guillaume Cécill, comte d'Exceſter.
Jacques, marquis d'Hamilton, comte de Cambridge.
Charles-Louis, comte palatin du Rhin, électeur.

Jacques Stuart, duc de Lenox.
Henri d'Anvers, comte de Danbi.
Guillaume Douglas, comte de Morton.
Algernon Perci, comte de Northumberland.
Charles d'Angleterre, prince de Galles, puis Roi.
Thomas Wentworth, comte de Stafford.
Jacques d'Angleterre, duc d'York, puis Roi.
Robert, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.
Guillaume de Naſſau, prince d'Orange.
Bernard de Foix, de la Valette, duc d'Epernon.

Charles II, roi d'Angleterre, quinzième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Maurice, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.
Jacques Butler, duc d'Ormond.
Edouard, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.
Georges Villers, duc de Buckingham.
Guillaume, duc d'Hamilton.
Thomas Wriotheſlei, comte de Southampton.
Guillaume Cavendish, duc de Newcaſtle.
Jacques Graham, marquis de Montroſſ.
Jacques Stanlei, comte de Derbi.
Georges Digbi, comte de Briſtol.
Henri d'Angleterre, duc de Gloceſter.
Henri-Charles de la Tremoille, prince de Tarente.
Guillaume-Henri de Naſſau, prince d'Orange, puis roi d'Angleterre.
Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg.
Jean-Gaſpard Ferdinand, comte de Marſin.
Georges Monck, duc d'Albemarle.
Edouard Montague, comte de Sandwic.
Guillaume Seymour, duc de Sommerſet.
Aubri de Vère, comte d'Oxford.
Charles Stuart, duc de Richemont & de Lenox.
Montague Barti, comte de Cadſei.
Edouard Montague, comte de Mancheſter.
Guillaume Wentworth, comte de Stafford.
Chriſtian, prince de Danemarck.
Jacques Scot, duc de Montmouth.
Jacques d'Angleterre, duc de Cambridge.
Charles, roi de Suède.
Jean-Georges II, duc de Saxe, électeur.
Chriſtophe Monck, duc d'Albemarle.
Jean Maitland, duc de Lauderdale.
Henri Sommerſet, marquis de Worceſter.
Henri Jermin, comte de Saint-Albans.
Guillaume Ruſſel, comte de Bedfort.
Henri Bennet, comte d'Arlington.
Thomas Butler, comte d'Offeri.
Charles Fitz-Roi, duc de Southampton.
Jean Sheffield, comte de Mulgrave, puis duc de Buckingham.
Henri Cavendish, duc de Newcaſtle.
Thomas Osborne, comte de Danbi.
Henri Fitz-Roi, duc de Graſton.
Jacques Cécill, comte de Salisbury.
Charles, comte palatin du Rhin, électeur.
Charles Lenox, Fitz-Roi, duc de Richemont.
N..... duc d'Hamilton.
Georges, prince de Danemarck.
Charles Seymour, duc de Sommerſet.
Georges Fitz-Roi, duc de Northumberland.

Jacques II, roi d'Angleterre, ſeizième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Henri Howard, duc de Nortfolck.
Henri Mordant, comte de Peterborough.
Laurent Hyde, comte de Rocheſter.
Louis de Duras, comte de Feversham.
Robert Spencer, comte de Sunderland.
Jacques Butler, duc d'Ormond.
Jacques Fitz-James, duc de Barwick, maréchal de France.
Antonin Nompar de Caumont, duc de Lauzun.
Richard Talbot, duc de Tirconel.
Jacques, prince de Galles.
Guillaume Herbert, duc de Powitz.
Jean Drumont, duc de Melfort.

Guillaume-Henri, troiſième du nom, roi d'Angleterre, dix-ſeptième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Frédéric, duc de Schomberg.
Guillaume Cavendish, duc de Devonshire.
Frédéric, marquis de Brandebourg, électeur.
Georges-Guillaume, duc de Brunſwick-Zell.
Jean-Georges, duc de Saxe, électeur.
Charles Sackville, comte de Dorſet & de Midleſex.
Jacques Talbot, duc de Shrewsbury.
Guillaume de Danemarck, duc de Gloceſter.
Guillaume Benting, comte de Portland.
Jean Cavendish, duc de Newcaſtle.
Thomas Herbert, comte de Pembrock & de Montgomery.
Arnol Jooſt van Keppal, comte d'Albemarle.
Jacques Douglas, duc de Quinsbury.
Georges-Louis, duc de Brunſwick-Hanover, électeur, depuis roi d'Angleterre.

Anne, reine d'Angleterre, dix-huitième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

N..... duc de Bedford.
Jean Churchill, duc de Marlborough, prince de l'Empire.
Mainard, duc de Schomberg.
N..... Godolphin.

N..... de Brunſwick, prince électoral d'Hanovre & prince de Galles.
N..... comte de Warton.
N..... duc de Devonshire.
N..... duc d'Argile.
N..... duc d'Hamilton.
Henri de Sommerſet, duc de Sommerſet.
N..... duc de Beaufort.
N..... duc de Kent.
Charles Mordant, comte de Péterborough.
N..... comte d'Oxford.
N..... comte Pawlet.
N..... comte de Strafford.

Georges-Louis, premier du nom, roi de la Grande-Bretagne, proclamé le 12 août 1714, dix-neuvième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Élus le 27 octobre 1714, inſtallés le 20 décembre ſuivant :

Mauners, duc de Rutland, marquis de Granby, lord-lieutenant de la province & comté de Leiceſter, mort de la petite vérole à Londres le 5 mars 1721, dans la quarante-cinquième année de ſon âge.

Charles Pawlet, duc de Bolton, marquis de Wincheſter, conſeiller d'Etat, lieutenant-gouverneur des comtés de Southampton & de Dorſet, garde royal de la grande forêt, &c., mort le 1er. février 1722.

Lionel Cranfield Sackville, comte de Dorſet & Midleſex, créé duc au mois de juin 1722, grand-maître de la Maiſon du Roi, connétable du château de Douvres & des cinq ports d'Angleterre, puis vice-roi d'Irlande en 1730.

Georges Montague, comte d'Hallifax, l'un des lords du conſeil-privé.

Elus au mois de décembre 1716, dans un chapitre tenu à Hanover, & inſtallés par procureur à Windſor le 11 mai 1718 :

Frédéric-Louis de Brunſwick, né prince d'Hanover, créé duc de Gloceſter en 1718, duc d'Edinbourg, de Cornwall & de Rochaye en 1728, & enfin prince de Galles & comte de Cheſter en 1729.

Erneſt Auguſte, duc de Brunſwick-Lunebourg, évêque & prince d'Oſnabruck, duc d'York, pair de la Grande-Bretagne & frère du roi Georges I. Il mourut à Oſnabruck le 14 août 1728.

Elus le 5 avril 1718, & inſtallés à Windſor le 11 mai ſuivant :

Charles Beauclerc, duc de Saint-Albans, comte de Burford, baron de Headington, capitaine de la compagnie des gentilshommes penſionnaires, lieutenant-gouverneur & garde des rôles du comté de Berck. Mort à Bath le 20 mai 1726. Il étoit fils naturel du roi Charles II.

Jean Montague, duc de Montague, grand-maître de la garde-robe du Roi, lieutenant-gouverneur du comté de Northampton, nommé grand-maître de l'Ordre du Bain le 7 juin 1725.

Thomas Hollis Pelham, duc de Newcaſtle, alors grand-chambellan de la Maiſon du Roi, puis ſecrétaire d'État en 1724. Nommé ſtewart, & gardien de la forêt de Sheerwood & du parc de Tolewood dans le comté de Nottingham, au mois de ſeptembre 1727.

James Berkcley, comte de Berkcley, vice-amiral & premier commiſſaire de l'amirauté de la Grande-Bretagne, l'un des lords du conſeil-privé, lieutenant-gouverneur du comté de Gloceſter.

Elu le 10 mai 1719, & inſtallé le 4 juillet ſuivant :

Evelyn Pierpoint, duc & comte de Kingſton, marquis de Dorcheſter, vicomte de Newarck, baron de Pierpoint, préſident du conſeil-privé, puis garde du ſceau privé de la Grande-Bretagne, lieutenant-gouverneur & garde des rôles du comté de Wiltz, mort à Londres le 16 mars 1726.

Elu le 2 décembre 1719, & inſtallé à Windſor le 4 juin 1720 :

Charles Spencer, comte de Sunderland, premier commiſſaire de la tréſorerie de la Grande-Bretagne, premier gentilhomme de la chambre & de la garde-robe du roi Charles II, & ſon premier miniſtre, mort à Londres le 30 avril 1722.

Elus le 7 avril 1721, & inſtallés le 25 mai :

Charles Fitz-Roi, duc de Grafton, comte d'Ewton, vicomte d'Ypſwick, né au mois de novembre 1683, vice-roi d'Irlande, puis lord chambellan de la Maiſon du Roi.

Henri Clinton, comte de Lincoln, tréſorier de la Maiſon du Roi, membre du conſeil-privé, lieutenant-gouverneur & garde des rôles du comté de Cambridge, mort à Weydbrige le 18 ſeptembre 1728, âgé de quarante-quatre ans.

Elus le 21, & inſtallés le 24 octobre 1722 :

Charles Pawlet, duc de Bolton, marquis de Wincheſter, colonel du régiment des gardes bleus à cheval, fait lieutenant-gouverneur & garde des rôles des comtés de Southampton & de Dorſet, garde des rôles des comtés de Clamorgan & de Carmorthen, & gardien de la nouvelle forêt dans le comté de Southampton, aux lieu & place de feu ſon père, au mois de février 1722, auſſi gouverneur de Milford dans le comté de Pembrock, connétable du château de Carnarvan & de la tour de Londres, puis nommé gouverneur de l'île de Wigh le 6 ſeptembre 1726, membre du conſeil-privé, &c.

J. Manners, duc de Rutland, marquis de Granby.

Le duc de Roxborough, alors ſecrétaire d'Etat pour l'Ecoſſe, & l'un des ſeize pairs d'Ecoſſe, ayant ſéance au parlement de la Grande-Bretagne.

Elus le 19 juillet, & inſtallés le 8 août 1724 :

Charles Townshend, vicomte de Townshend, baron de Lynn, l'un des lords du conſeil-privé, & alors ſecrétaire d'Etat de la Grande-Bretagne,

nommé lieutenant-gouverneur & garde des rôles du comté de Nortfolck au mois de ſeptembre 1727.

Richard Lumley, comte de Scarborough, grand-écuyer du prince de Galles, depuis roi Georges II.

Elus le 8, & inſtallés le 27 juin 1726 :

Charles Lenox, duc de Richemont, comte de March & de Danteley, baron de Setrington & de Torbolton, né le 29 mai 1720, capitaine dans le régiment royal des gardes bleus de cavalerie, & aide-de-camp du Roi, créé chevalier de l'Ordre du Bain le 7 juin 1725, & fait gentilhomme de la chambre du Roi au mois d'octobre 1727.

Robert Walpole, chevalier, membre du conſeil-privé, premier commiſſaire de la grande tréſorerie & chancelier de l'échiquier, premier miniſtre des rois Georges I & II, chevalier de l'Ordre du Bain, de la promotion du 7 juin 1725, &c.

Georges-Auguſte, deuxième du nom, roi de la Grande-Bretagne, proclamé le 26 juin 1727, vingtième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Elus le 29 mai, & inſtallés le 29 juin 1730 :

Guillaume-Auguſte de Brunſwick, duc de Cumberland, ſecond fils du roi Georges II, né le 26 avril 1721, & fait chevalier de l'Ordre du Bain le 7 juin 1726.

Philippe Dormer Stanhope, comte de Cheſterfield, gentilhomme de la chambre du Roi, de ſon conſeil-privé, & nommé ambaſſadeur extraordinaire en Hollande : il fut fait grand-maître de la Maiſon du Roi, & prêta ſerment pour cette charge le 29 juin 1730.

Richard Boyle, comte de Burlington.

ORDRES DU DANEMARCK.

Ordre de Dannebrog.

Quelques-uns croient cet Ordre inſtitué en 1219, ſous le règne de Waldemar. Cet Ordre fut négligé & preſqu'éteint ſous les ſucceſſeurs de Waldemar, lorſque le chriſtianiſme s'introduiſit dans toutes les provinces danoiſes.

Chriſtiern V, roi de Danemarck, l'a relevé en 1671, le jour du baptême de ſon fils Frédéric IV, prince héréditaire de ſa couronne.

La marque de cet Ordre eſt une croix émaillée d'argent, chargée de onze diamans avec ces deux lettres : G. S. Dans les cérémonies les chevaliers prennent pour collier une chaîne qui tient des deux côtés en double W, qui eſt le chiffre du roi Chriſtiern V, & une croix émaillée d'argent ; alternativement ils portent auſſi un cordon blanc, ondé & bordé de gueules, où pend la croix, & ſur l'eſtomac au côté droit une étoile en broderie d'argent.

Ordre de chevalerie de l'Éléphant.

Ce fut Chrétien ou Chriſtiern I, roi de Danemarck, ſurnommé *le Riche*, qui inſtitua cet Ordre en 1473. Ceux qui aſpirent à cet honneur, ſont obligés de recevoir auparavant l'Ordre militaire de Dannebrog, comme nous avons dit qu'en France les chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit prennent l'Ordre de Saint-Michel la veille du jour qu'ils doivent recevoir l'Ordre du Saint-Eſprit.

La marque de l'Ordre de l'Éléphant eſt une chaîne d'or, au bout de laquelle pend un éléphant émaillé d'argent, le dos chargé d'un château de gueules, maçonné de ſable, le tout poſé ſur une terraſſe de ſinople émaillée de fleurs ; à la droite de l'éléphant il y a cinq diamans poſés en croix, & à gauche le chiffre du nom du Roi. Le cordon eſt ondé d'azur, & les chevaliers portent ſur leurs habits une étoile d'argent en broderie à huit pointes, & en cœur de l'étoile de gueules à la croix d'argent.

Ordre de la Fidélité,

Inſtitué par Chriſtiern VI, roi de Danemarck, le 7 août 1732, pour l'anniverſaire de ſon mariage.

La marque de l'Ordre eſt une croix coupée d'or, émaillée d'argent, chargée en cœur d'un écuſſon de gueules, écartelé au premier & au quatrième d'un lion du nord, & au ſecond & au troiſième d'un aigle, & ſur le tout d'azur, au chiffre du roi & de la reine de Danemarck, & ſur le revers on lit cette légende : *In felicissimæ unionis memoriam.* Cette croix eſt attachée à un grand cordon de ſoie bleue, turquin, tiſſu d'argent aux extrémités ; la croix rayonnée dans chaque angle.

ORDRES DE SUÈDE.

Ordre des Chérubins & des Séraphins.

On rapporte l'inſtitution de cet Ordre à Magnus, roi de Suède, en l'année 1334.

Le collier de l'Ordre eſt compoſé de chérubins & de ſéraphins, avec double chaînon & des croix patriarchales ou de Lorraine, de ſinople, à cauſe de l'archevêché d'Upſal. Au bout du collier eſt attaché un ovale d'azur, où il y a un nom de Jéſus, & en pointe quatre clous de la paſſion, émaillés de blanc & de noir.

Ordre d'Amarante.

Cet Ordre, inſtitué en Suède par la reine Chriſtine en 1653, ne dura pas long-tems ; il finit avant la fondatrice.

La marque de l'Ordre étoit une médaille émaillée de rouge, où il y avoit au milieu un AV. mis en chiffre & enrichi de diamans, environné d'une couronne de laurier. A l'entour étoit une deviſe : *Dolce nella memoria.* Cette marque étoit attachée à un ruban couleur de feu, & ſe portoit au cou. (Ordre des Chevaliers de l'Épée, inſtitué par Guſtave I, en 1523.)

ORDRES DE RUSSIE.

Ordre de Saint-André.

L'Ordre de chevalerie de Saint-André, en Ruſſie, inſtitué par le czar Pierre.

La marque de cet Ordre eſt une croix de Saint-André, où eſt le titre du prince, conçu en ces mots : *Le czar Pierre, conſervateur de toute la Ruſſie;* la croix ſurmontée d'une couronne attachée au bout d'un grand cordon blanc, & dans les trois autres, l'aigle de Ruſſie éployée; celui de la pointe de l'angle chargé d'un écuſſon, ſurchargé d'un cavalier armé, & au revers eſt l'image de Saint-André au bout d'une autre petite croix avec ces deux lettres : S. A.

Le collier de l'Ordre eſt de chaînons chargés de roſes.

Ordre de Sainte-Catherine,

Inſtitué par le czar Pierre I, en 1715, tant pour les ſeigneurs de ſa cour, que pour les Dames.

La marque de dignité eſt un ruban blanc ſur l'épaule droite, en écharpe, au bout duquel pend une médaille enrichie de diamans, chargée de l'image de ſainte Catherine, & ſur le côté gauche de l'eſtomac une étoile en broderie, au milieu de laquelle eſt une croix avec cette deviſe : *Par l'amour & la fidélité envers la patrie.*

ORDRE DE PRUSSE.

L'Ordre de chevalerie de l'Aigle noir en Pruſſe fut inſtitué par Frédéric, roi de Pruſſe, en 1701.

La marque de cet Ordre eſt une croix d'or émaillée d'azur, ayant dans chacun des quatre angles un aigle éployé de ſable; la croix, chargée en cœur de ces mots : *Fredericus rex*, pend au bout d'un grand cordon d'orange, que les chevaliers portent ſur l'épaule gauche, en écharpe.

Le collier eſt compoſé d'aigles & d'un gros diamant où il y a *F. R.*, écartelé & entouré de quatre couronnes électorales; ils ont encore une étoile brodée d'argent ſur l'eſtomac, au milieu de laquelle ſe voit un aigle éployé, tenant dans ſa ſerre gauche une couronne de laurier, & dans la dextre un foudre avec cette deviſe : *Suum cuique.*

ORDRE DE POLOGNE.

L'Ordre de chevalerie de l'Aigle blanc, inſtitué par Auguſte II, roi de Pologne, en 1705.

La marque de dignité, comme on la porte aujourd'hui, eſt une croix émaillée de gueules à huit pointes, & la bordure d'argent, cantonnée de flammes de feu, chargées en cœur de l'aigle blanc, qui a ſur l'eſtomac une autre croix, de même environnée des armes & des trophées de l'électorat de Saxe, & de l'autre côté le nom du Roi en chiffre, avec cette deviſe : *Pro fide, rege & lege*, le tout ſurmonté d'une petite couronne de diamant, pendante au grand cordon bleu : la chaîne eſt compoſée d'aigles couronnés & enchaînés.

QUELQUES ORDRES D'ALLEMAGNE.

L'Ordre du Dragon renverſé, inſtitué par l'empereur Sigiſmond en 1418.

La marque de l'Ordre, faite de deux tortis à doubles chaînes d'or, avec des croix patriarchales vertes : au bout pendoit un dragon renverſé, les ailes étendues, émaillées de diverſes couleurs, & journellement les chevaliers portoient une croix fleurdeliſée de vert.

L'Ordre de l'Ours, dit *de Saint-Gal*, inſtitué par l'empereur Frédéric II, l'an 1223.

La marque de cet Ordre eſt une chaîne d'or, au bout de laquelle pend, dans une médaille d'argent, un ours émaillé de noir, ſur une terraſſe émaillée de ſinople.

Il y fut ajouté par trois chefs fondateurs de la liberté des Suiſſes, une chaîne faite de feuilles de chêne, qui entoure la première.

L'Ordre de chevalerie *de l'Amour du Prochain* fut inſtitué, en 1708, par l'impératrice Eliſabeth-Chriſtine.

La marque de dignité de l'Ordre eſt un ruban rouge, attaché ſur la poitrine, au bout duquel pend une croix à huit pointes, où ſont ces mots : *Amor proximi.*

L'Ordre *des Dames de la Croix étoilée*, inſtitué le 18 juin 175-, par Marie-Thérèſe-Walpurge-Amélie-Chriſtine d'Autriche, Impératrice.

La marque de cet Ordre eſt une croix pâle, émaillée de blanc, bordée d'or, & une médaille blanche, chargée d'une face de gueules, entourée d'une légende, *fortitudo*, les lettres en or; & au revers, un chiffre compoſé d'un M. T. F. doublé, entouré d'un émail vert.

L'Ordre *du Cigne*, au duché de Clèves, a été inſtitué par ceux de cette Maiſon, en mémoire du chevalier du Cigne.

Le collier de cet Ordre eſt une chaîne d'or à trois rangs, qui tient ſuſpendu par trois chaînons un cigne d'argent, ſur une terraſſe émaillée de fleurs.

L'Ordre *de Saint-Georges*, défenſeur de l'Immaculée Conception de la Vierge. Charles-Albert, électeur de Bavière, l'inſtitua par conceſſion papale à Munich l'an 1729, le jour de la fête de ſaint Georges.

La marque de cet Ordre eſt une croix à huit pointes, chargée en cœur de l'image de ſaint Georges tuant un dragon.

On lit ſur le collier de l'Ordre ces mots : *Fid. juſt. & fort.* qui y ſont arrangés alternativement entre des colonnes ſurmontées d'un globe impérial, & ayant pour ſupports deux lions armés chacun d'un ſabre.

QUELQUES ORDRES D'ITALIE.

L'Ordre *du Lis*, inſtitué par le pape Paul III.

La marque de l'Ordre eſt une double chaîne d'or, entrelacée de la lettre *M* à l'antique ; au bout eſt une médaille en ovale, ſur laquelle eſt émaillé un lis d'azur, ſortant d'une terraſſe & ſupportant une *M* auſſi à l'antique, couronnée. A l'entour de la médaille ſont ces mots : *Pauli III. P. M.*, & ſur le revers eſt l'image de Notre-Dame ſur un arbre formant la couronne. Le même pape Paul III, romain, de la Maiſon Farnèſe, inſtitua l'Ordre *de Saint-Pierre & Saint-Paul* l'an 1540, ſixième de ſon pontificat, durant le reſte duquel, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1549 que finit ſon pontificat avec ſa vie, il fit deux cents chevaliers.

La marque de l'Ordre eſt un ovale d'or, où pend une image de ſaint Pierre au bout d'une chaîne à trois rangs, d'or ; & au revers, l'image de ſaint Paul.

L'Ordre *de Notre-Dame de Lorette*, inſtitué par le pape Sixte-Quint en 1587. Il donna aux chevaliers, pour marque de leur dignité, l'image de Notre-Dame de Lorette.

L'Ordre de Saint-Jean-de-Latran, dit *de l'Eperon*, à Rome, fut inſtitué en 1560, par le pape Pie IV.

La marque de l'Ordre eſt une croix à huit pointes, émaillée dans le goût de la croix de Saint-Louis, ayant une médaille où eſt ſaint Jean-Baptiſte ſur une terraſſe de ſinople, entourée d'une légende : *Ordini inſtituto* 1560. La croix eſt cantonnée dans chaque angle d'une fleur de lis ; d'autres y mettent une clef, & au bas de la croix en pointe eſt un éperon d'or ; ſur le revers de la médaille ſont deux clefs paſſées en ſautoir, chargées au milieu d'une tiare, le tout d'or, entourée d'une légende : *Premium virtuti & pietati.*

L'Ordre de *Saint-Janvier*, inſtitué le 2 juillet 1738, par Charles, infant d'Eſpagne, roi de Jéruſalem & des Deux-Siciles.

La marque de l'Ordre eſt une croix à huit pointes, émaillée de blanc & brodée d'or, & ſur le milieu ſaint Janvier, évêque, à demi-corps dans des nues. Le collier eſt compoſé d'attributs de l'Egliſe & du chiffre de ſaint Janvier ; & ſur le revers, une médaille d'or, un livre d'or portant deux burettes de gueules, entourées de deux palmes de ſinople.

L'Ordre de chevalerie *de Saint-Marc*, à Veniſe. Les auteurs ne s'accordent pas ſur le tems ni ſur l'auteur de l'inſtitution de cet Ordre. Ce fut, ſelon quelques-uns, dans le ſecond âge de la République ; c'eſt-à-dire, ſous le gouvernement des ducs ou doges, que le corps de l'évangéliſte ſaint Marc, ayant été tranſporté d'Alexandrie à Veniſe, on inſtitua cet Ordre en l'honneur de ce ſaint.

La marque de cet Ordre eſt une chaîne d'or, au bout de laquelle eſt attachée une médaille de même, ſur laquelle eſt repréſenté un lion ailé, qui tient d'une patte une épée nue & un livre d'évangiles ouvert, avec ces paroles : *Pax tibi, Marce, evangeliſta meus* ; ſur le revers de la médaille ſe voit le nom du doge régnant, ou ſon portrait, le repréſentant à genoux pour recevoir un étendard de la main de ſaint Marc.

L'Ordre *de Saint-Georges*, à Gênes. On ne ſait certainement ni par qui ni quand il fut inſtitué.

L'Ordre militaire *du précieux Sang*, à Mantoue, inſtitué par Vincent de Gonzague IV, duc de Mantoue, en 1608, à l'honneur des trois gouttes de ſang de Jéſus-Chriſt, que l'on conſerve à Mantoue.

Le collier de l'Ordre eſt compoſé d'ovales d'or entrelacés par des chaînons ; ſur un de ces ovales eſt élevé d'émail blanc ce mot : *Domine, probaſti* ; & ſur d'autres ſont des flammes de feu qui brûlent autour d'un creuſet ; au bout de ce collier pend un ovale où ſont repréſentés deux anges émaillés au naturel, tenant un ciboire couronné, avec ces mots à l'entour : *Nihil iſto triſte recepto.* Ces chevaliers portent le collier dans les grandes cérémonies, & ſe contentent d'avoir tous les jours ſur l'eſtomac une médaille qui repréſente la même choſe.

L'Ordre *de Notre-Dame-de-Gloire*, à Mantoue, inſtitué par Barthélemy, religieux dominicain, enſuite évêque : il inſtitua cet Ordre en 1233. Il porte d'argent à la croix de pourpre, cantonnée de quatre étoiles de même.

L'Ordre *de Saint-Maurice & de Saint-Lazare* commença en 1370, inſtitué en Savoie par ſaint Baſile, & ſupprimé par le pape Innocent VIII : il fut rétabli par le pape Pie IV en 1564.

La marque de l'Ordre eſt une croix à huit pointes, jointe avec la croix de ſaint Maurice qui eſt deſſus, d'or, émaillée de blanc. Cette marque ſe porte attachée à une chaîne d'or ou à un ruban de ſoie, de telle couleur que chaque chevalier de l'Ordre le juge à propos. Le ſiége de l'Ordre de Saint-Lazare eſt à Nice, & celui de Saint-Maurice à Turin.

Retournons en Eſpagne, pour nous occuper d'un Ordre célèbre, devenu eſpagnol, quoique né flamand & preſque français, communiqué dans tous les tems à beaucoup de Français, & inſtitué par un Prince de la Maiſon de France. C'eſt l'Ordre de la Toiſon-d'Or, inſtitué à Bruges le 10 janvier 1429, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, troiſième duc de la ſeconde Maiſon de Bourgogne, & père du dernier duc, Charles-le-Téméraire.

Toiſon-d'Or.

Ordre de chevalerie inſtitué à Bruges par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le 10 janvier 1430, ſuivant la nouvelle computation, durant la ſolennité de ſon mariage avec Iſabelle de Portugal. Ce Prince tint la même année le premier chapitre, à Lille, le jour de ſaint André, ſous la protection de qui il avoit mis le nouvel Ordre ; mais il n'en dreſſa les ſtatuts que l'année ſuivante, dans la même ville. Il n'y eut d'abord que vingt-quatre chevaliers ; mais l'an 1516, Charles-Quint voulut qu'il y en eût cinquante, ſans y comprendre le

chef ou ſouverain. Préſentement leur nombre n'eſt pas limité ; & le roi d'Eſpagne, qui eſt le ſouverain, confère cet Ordre comme il lui plaît, & à qui il lui plaît ; au lieu qu'autrefois il étoit conféré dans les chapitres à la pluralité des voix ; ce qui fut aboli dès l'an 1572, par Philippe II. Le chapitre ſe tint pendant quelque tems tous les ans, le jour de ſaint André : on régla enſuite qu'il ne ſe tiendroit que tous les trois ans, le 2 mai ; & Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne, changea encore cette diſpoſition, & voulut que le tems de ſes aſſemblées dépendît entiérement du ſouverain. Dans ces aſſemblées, & certains autres jours, les chevaliers portent le grand collier de l'Ordre, qui eſt compoſé de fuſils & de cailloux, d'où ſortent des étincelles de feu, & au bas duquel pend une toiſon d'or. Leurs manteaux n'étoient d'abord que de drap ; mais en 1473 Charles-le-Hardi ordonna qu'à l'avenir ils ſeroient de velours cramoiſi, doublés de ſatin blanc, avec un bord ſemé de fuſils, de pierres, d'étincelles & de toiſons bordées d'or, & que les habits de deſſous ſeroient auſſi de velours cramoiſi. Il voulut auſſi que le ſecond jour de l'aſſemblée, les chevaliers portaſſent le manteau de drap noir, avec des chaperons de même étoffe ; ce qui fut changé en 1559, où il fut réglé que ces manteaux & chaperons ſeroient de velours noir, & ſeroient fournis par le ſouverain, comme les manteaux du premier jour. Enfin il régla que le troiſième jour de l'aſſemblée, les chevaliers, aſſiſtant à l'office de la Vierge, ſeroient vêtus de robes de damas blanc, avec des chaperons de velours cramoiſi. Les officiers de l'Ordre, qui ſont le chancelier, le tréſorier, le greffier & le roi d'armes, portent auſſi des robes & des manteaux de velours cramoiſi, mais tout unis. Hors de ces cérémonies, les chevaliers ne portent qu'une toiſon d'or attachée à un filet d'or ou à un ruban de ſoie. Cet Ordre a été approuvé, l'an 1433, par le pape Eugène IV, & confirmé, en 1516, par Léon X, qui lui a accordé divers priviléges, dont il y en a un aſſez ſingulier ; c'eſt que les femmes & les filles des chevaliers peuvent entrer dans les monaſtères des religieuſes avec le conſentement des ſupérieures. L'office de chancelier de l'Ordre eſt toujours exercé par une perſonne conſtituée en dignité eccléſiaſtique, qui a le pouvoir d'abſoudre les chevaliers & les officiers de tous les cas réſervés ; de commuer leurs vœux, & de leur accorder chaque année, & à l'article de la mort, une indulgence plénière.

Suite chronologique des chevaliers de la Toiſon-d'Or.

Philippe, duc de Bourgogne, fondateur & premier chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, en 1430, mourut en 1467.

Guillaume de Vienne, ſeigneur de Saint-Georges, Sainte-Croix, &c. mort en 1435.

Regnier Pot, ſeigneur de la Prugne, Thoré, &c.

Jean, ſeigneur de Roubaix, Herzelle, &c. mort en 1449.

Rolland de Witkercke, ſeigneur de Hemſrode, mort en 1442.

Antoine de Vergi, comte de Dammartin, ſeigneur de Champlitte, &c. mort en 1439.

David de Brimeu, ſeigneur de Ligni, &c.

Hugues de Lannoi, ſeigneur de Santes, &c. mort en 1456.

Jean de la Clitte, ſeigneur de Commines, &c. mort en 1445.

Antoine de Toulongeon, ſeigneur de Traves, &c. mort en 1432.

Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, &c. mort en 1433.

Jean de la Trémoille, ſeigneur de Jonvelle, &c.

Guillebert de Lannoi, ſeigneur de Willerval, &c. mort en 1462.

Jean de Luxembourg, comte de Ligni, &c. mort en 1445.

Jean de Villiers, ſeigneur de l'Iſle-Adam.

Antoine, ſeigneur de Croi & de Renti, mort en 1475.

Florimond de Brimeu, ſeigneur de Maſſincourt, mort en 1445.

Robert, ſeigneur de Maſuimes, mort en 1431.

Jacques de Brimeu, ſeigneur de Grigni.

Baudouin de Lannoi, ſeigneur de Molembais, mort en 1474.

Pierre de Beaufremont, comte de Charni.

Pierre, ſeigneur de Ternant.

Jean de Croi, comte de Chimai, mort en 1472.

Jean, ſire de Créqui, mort en 1474.

Jean de Neufchâtel, ſeigneur de Montaigu.

Frédéric, dit *Valeran*, comte de Meurs.

Simon de Lalain, ſeigneur de Hantes, Montigni, &c. mort en 1746.

Adrien de Toulongeon, mort en 1432.

Jean de Melun, ſeigneur d'Antoing, Epinoi, &c. mort en 1484.

Jacques, ſeigneur de Crévecœur, mort en 1476.

Jean de Vergi, ſeigneur de Fouvens, Vignori, &c. mort en 1460.

Guy de Pontallier, ſeigneur de Tallemé, mort en 1436.

Baudot de Noyelles, ſeigneur de Caſteau.

Jean, bâtard de Luxembourg, ſeigneur de Haubourdin, mort en 1436.

Charles de Bourgogne, comte de Charolois, puis duc de Bourgogne, & ſecond chef de l'Ordre de la Toiſon.

Roprect de Vernembourg, mort en 1445.

Tibaut, ſeigneur de Neufchâtel.

Charles, duc d'Orléans, mort en 1465.

Jean, duc de Bretagne, mort en 1442.

Jean, duc d'Alençon, mort en 1476.

Mathieu de Foix, comte de Cominges.

Alphonſe V, roi d'Arragon, mort en 1458.

François de Borſèle, comte d'Oſtrevant.

Renault,

Renault, ſeigneur de Brederode & de Viane, mort en 1473.
Jean de Borſèle, ſeigneur de la Vère, comte de Grand-Pré, mort en 1470.
Jean, ſeigneur d'Auxi.
Drieu, ſeigneur d'Humières, mort en 1460.
Jean, premier du nom, duc de Clèves, comte de la Marck, mort en 1481.
Jean de Guevara, comte d'Ariano.
Pierre de Cardone, comte de Golifano.
Jean, ſeigneur de Lannoi, mort en 1492.
Jacques de Lalain, ſeigneur de Bugnicourt, mort en 1453.
Jean de Neufchâtel, ſeigneur de Montaigu.
Jean de Bourgogne, duc de Nevers, comte d'Eſtampes, mort en 1491.
Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche-en-Ardenne, mort en 1504.
Adolphe de Clèves, ſeigneur de Raveſtin, mort en 1492.
Jean de Portugal, duc de Conimbre, prince d'Antioche, régent du royaume de Chypre, mort en 1457.
Jean II, roi d'Arragon & de Navarre, mort en 1479.
Adolphe, duc de Gueldres, mort en 1477.
Thibault, ſeigneur de Neufchâtel.
Philippe Pot, ſeigneur de la Roche-Nolai, mort en 1494.
Louis de Bruges, ſeigneur de la Gruthuſe.
Guy, ſeigneur de Roi.

Charles, duc de Bourgogne, deuxième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, en 1467, mourut en 1477.

Edouard IV, roi d'Angleterre, mort en 1483.
Louis de Châlons, ſeigneur de Château-Guyon, mort en 1476.
Jean de Damas, ſeigneur de Cleſſi.
Jacques de Bourbon, mort en 1468.
Jacques de Luxembourg, ſeigneur de Richebourg, mort en 1487.
Philippe, duc de Savoie, mort en 1497.
Philippe de Crèvecœur, ſeigneur d'Eſquerdes, maréchal de France, mort en 1494.
Claude de Montagu, ſeigneur de Couches, mort en 1470.
Ferdinand, dit *le Catholique*, roi de Caſtille, de Léon, d'Arragon & de Naples, mort en 1516.
Ferdinand, roi de Naples, mort en 1494.
Jean de Rubempré, ſeigneur de Bièvre, mort en 1477.
Philippe de Croi, comte de Chimai, mort en 1483.
Jean de Luxembourg, comte de Marle & de Rouci, mort en 1476.
Guy de Brimeu, ſeigneur de Humbercourt, mort en 1476.
Engilbert, comte de Naſſau, mort en 1494.

Maximilien, archiduc d'Autriche, empereur, troiſième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mourut en 1519.

Guillaume, ſeigneur d'Egmond, mort en 1483.
Wolfart de Borſèle, comte de Grandpré, ſeigneur de la Vère, mort en 1487.
Joſſe de Lalain, ſeigneur de Montigni, gouverneur de Hollande, mort en 1483.
Jacques de Luxembourg, ſeigneur de Faimes.
Philippe de Bourgogne, ſeigneur de Beures, mort en 1478.
Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, mort en 1482.
Jacques de Savoie, comte de Romont, mort en 1486.
Barthélemy, ſeigneur de Lichtenſtein, grand-maître-d'hôtel d'Autriche.
Claude de Toulongeon, ſeigneur de la Baſtille.
Jean, ſeigneur de Ligne.
Jean de Hennin, ſeigneur de Boſſut, mort en 1490.
Baudouin de Lannoi, ſeigneur de Molembais, mort en 1501.
Guillaume de Baume, ſeigneur d'Irlans, Mont-Solin, &c. mort en 1516.
Jean, ſeigneur de Berghes, mort en 1531.
Martin, ſeigneur de Polheim, mort en 1498.
Philippe d'Autriche, comte de Charolois, puis roi d'Eſpagne, premier du nom.

Philippe I, roi d'Eſpagne, archiduc d'Autriche, quatrième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mourut en 1506.

Frédéric IV, empereur, roi de Hongrie, archiduc d'Autriche, mort en 1493.
Henri VII, roi d'Angleterre, mort en 1509.
Albert, duc de Saxe, mort en 1500.
Henri de Witthem, ſeigneur de Berſèle, mort en 1515.
Pierre de Lannoi, ſeigneur de Freſnoi.
Evrard, duc de Wirtemberg, comte de Montbéliard, mort en 1496.
Claude de Neufchâtel, ſeigneur de Fai, Eſpinal, &c.
Jean, comte d'Egmond, mort en 1516.
Chriſtophe, marquis de Bade, mort en 1527.
Jean, ſeigneur de Gruninghe, mort en 1485.
Charles de Croi, prince de Chimai, mort en 1527.
Guillaume de Croi, duc de Soria, marquis d'Arſcot, mort en 1521.
Hugues de Melun, de Gand, ſeigneur de Hendine & de Caumont, mort en 1553.
Jacques de Luxembourg, ſeigneur de Fiennes, mort en 1535.
Wolfgang, ſeigneur de Polheim, mort en 1512.
Fitelfrid, comte de Zollern, mort en 1512.
Corneille de Berghes, ſeigneur de Zevenbergue.

Philippe de Bourgogne, ſeigneur de Sommerdick, puis évêque d'Utrecht, mort en 1524.

Michel de Croi, ſeigneur de Sempi, mort en 1516.

Jean de Luxembourg, ſeigneur de Ville & de Hamaide, mort en 1508.

Charles, archiduc d'Autriche, duc de Luxembourg, puis Empereur, cinquième du nom.

Henri VIII, roi d'Angleterre, mort en 1546.

Paul, ſeigneur de Liechtenſtein.

Charles, comte de Lalain, ſénéchal de Flandre, mort en 1725.

Wolfgang, comte de Furſtemberg, mort en 1503.

Jean Manuel, ſeigneur de Belmonte, mort en 1535.

Floris d'Egmond, comte de Bueren, mort en 1539.

Jacques, comte de Hornes, grand-veneur héréditaire de l'Empire, mort en 1530.

Henri, comte de Naſſau, mort en 1538.

Ferri de Croi, ſeigneur de Rœux, mort en 1524.

Philibert, ſeigneur de Vère, mort en 1512.

Charles-Quint, empereur, roi d'Eſpagne, cinquième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mourut en 1558.

François I, roi de France, mort en 1547.

Ferdinand I, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, mort en 1564.

Frédéric, comte palatin, duc de Bavière, électeur, mort en 1556.

Jean, cinquième du nom, marquis de Brandebourg, mort en 1525.

Guy de la Baume, comte de Montrevel, mort en 1516.

Hoïer, comte de Mansfeld, mort en 1540.

Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, mort en 1527.

Philippe de Croi, duc d'Arſcot, mort en 1549.

Jacques de Gaure, ſeigneur de Fredin, mort en 1537.

Antoine de Croi, ſeigneur de Thou, Sempi, &c. mort en 1546.

Antoine de Lalain, comte de Hoochſtrate, mort en 1540.

Charles de Lannoi, ſeigneur de Seuxelle, mort en 1527.

Adolphe de Bourgogne, ſeigneur de Beures, Vère, &c. mort en 1540.

Philibert de Châlons, prince d'Orange, mort en 1530.

Félix, comte de Werdemberg.

Emmanuel, roi de Portugal, mort en 1521.

Louis, roi de Hongrie & de Bohême, mort en 1526.

Michel de Wolkenſtein.

Maximilien de Hornes, ſeigneur de Gaësbecq.

Cuillaume, ſeigneur de Ribeaupierre, mort en 1547.

Jean, baron de Trezegnies, mort en 1550.

Jean, ſeigneur de Waſſenaër, vicomte de Leiden, mort en 1523.

Maximilien de Berghes, ſeigneur de Zevenbergue, mort en 1545.

François de Melun, comte d'Eſpinoi, mort en 1547.

Jean, comte d'Egmond, ſeigneur de Baër, mort en 1528.

Frédéric de Tolède, duc d'Albe, mort en 1527.

Diego-Lopès Pacheco, duc d'Eſcalone, mort en 1556.

Diego-Hurtado de Mendoza, duc de l'Infantado.

Inigo de Velaſco, duc de Frias, connétable de Caſtille.

Alvare de Zuniga, duc de Bejar, mort en 1532.

Antoine-Manriquez de Lara, duc de Najara.

Fernand-Raymond Folck, duc de Cardonne.

Pierre-Antoine San-Severino, duc de San-Marco, prince de Biſignano.

Frédéric-Henriquez de Cabrera, comte de Melgar, amiral de Caſtille, mort en 1538.

Alvare-Perez Oſorio, marquis d'Aſtorga, mort en 1523.

Chriſtiern II, roi de Danemarck, mort en 1559.

Sigiſmond I, roi de Pologne, mort en 1548.

Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, ſeigneur de Fienne, mort en 1530.

Adrien de Croi, comte de Rœux, mort en 1553.

Jean III, roi de Portugal, mort en 1557.

Jacques V, roi d'Ecoſſe, mort en 1542.

Fernand d'Arragon, duc de Calabre, mort en 1551.

Pierre-Fernandez de Velaſco, duc de Frias, connétable de Caſtille.

Philippe, duc de Bavière, mort en 1548.

Georges, duc de Saxe, mort en 1539.

Bertrand de la Cueva, duc d'Albuquerque, mort en 1559.

André Doria, prince de Melphe, mort en 1560.

Philippe, prince d'Eſpagne, puis Roi, ſecond du nom.

Ferrante de Gonzague, duc d'Ariano, prince de Molfetta, mort en 1559.

Nicolas, comte de Salm, mort en 1550.

Claude de la Baume, ſeigneur du Mont Saint-Sorlin.

Antoine, marquis de Berghes, comte de Walhain.

Jean de Hennin, comte de Boſſut, mort en 1556.

Charles, comte de Lalain, mort en 1585.

Louis de Flandres, ſeigneur de Praël, mort en 1555.

Georges Schenck, baron de Tautembourg, mort en 1540.

Philippe de Lannoi, ſeigneur de Molembais, mort en 1543.

Alphonſe d'Avalos d'Aquino, marquis de Guaſto, mort en 1546.

François de Zuniga, comte de Miranda, mort en 1536.
Maximilien d'Egmond, comte de Bueren, mort en 1548.
René de Châlons, prince d'Orange, comte de Naſſau, mort en 1544.
Maximilien II, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1576.
Iñigo-Lopez de Mendoza, duc de l'Infantado, mort en 1566.
Ferdinand-Alvarez de Tolède, duc d'Albe, mort en 1582.
Côme de Médicis, duc de Toſcane, mort en 1574.
Albert, duc de Bavière, mort en 1579.
Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, mort en 1580.
Octave Farnèſe, duc de Parme, mort en 1586.
Manrique de Lara, duc de Najara.
Frédéric, comte de Furſtemberg, mort en 1559.
Philippe de Lannoi, prince de Sulmone, mort en 1597.
Joachim, ſeigneur de Rye.
Pontus de Lalain, ſeigneur de Bugnicourt.
Lamoral, comte d'Egmond, prince de Gavre, mort en 1568.
Claude Vergi, baron de Champlitte, mort en 1560.
Jacques, comte de Ligne, mort en 1552.
Philippe de Lalain, comte d'Hoochſtrate, mort en 1555.
Maximilien de Bourgogne, marquis de la Vère, ſeigneur de Beures, &c.
Pierre Erneſt, comte de Mansfeld, mort en 1604.
Jean de Ligne, comte d'Aremberg, ſeigneur de Barbançon, mort en 1568.
Pierre, ſeigneur de Werchin.
Jean de Lannoi, ſeigneur de Molembais, mort en 1560.
Pierre-Fernandez de Cordoue, comte de Féria, mort en 1553.

Philippe II, roi d'Eſpagne, ſixième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mourut en 1598.

Henri-le-Jeune, duc de Brunſwick & de Lunebourg, mort en 1568.
Ferdinand, archiduc d'Autriche, marquis de Burgau, comte de Tyrol, mort en 1595.
Philippe de Croi, duc d'Arſcot, prince de Chimai, mort en 1595.
Gonzale-Fernandez de Cordoue, duc de Seſſa, de Terranova, &c.
Charles d'Autriche, prince d'Eſpagne, mort en 1568.
Louis-Henriquez de Cabrera, duc de Medina de Rioſeco, comte de Melgart, mort en 1596.
Alphonſe d'Arragon, duc de Segorbe & de Cardonne.
Charles, baron de Berlaymont, mort en 1596.
Philippe de Stavèle, baron de Chaumont, mort en 1562.
Charles de Brimeu, comte de Meghem, ſeigneur d'Humbercourt, mort en 1569.
Philippe de Montmorenci, comte de Hornes, mort en 1568.
Jean, marquis de Berghes, comte de Walhain, mort en 1567.
Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, mort en 1584.
Jean de Montmorenci, ſeigneur de Courières, mort en 1563.
Jean, comte d'Ooſtfriſe, mort en 1591.
Uladiſlas, baron de Bernſtein, mort en 1592.
Ferdinand-François d'Avalos-d'Aquino, marquis de Peſcaire & de Guaſto.
Antoine Doria, marquis de San-Stephano.
Aſcagne Sforce, comte de Santa-Fiore, mort en 1575.
François II, roi de France, mort en 1560.
Guy Baldo de Montfeltre de la Rouere, duc d'Urbin, mort en 1574.
Marc-Antoine Colonne, duc de Palliano, mort en 1585.
Philippe de Montmorenci, ſeigneur d'Archicourt, mort en 1566.
Baudouin de Lannoi, ſeigneur de Turcoing.
Guillaume de Croi, marquis de Renti, ſeigneur de Chièvres, &c. mort en 1565.
Floris de Montmorenci, ſeigneur de Montigni, mort en 1570.
Philippe, comte de Ligne, mort en 1503.
Charles de Lannoi, prince de Sulmone.
Antoine de Lalain, comte de Hoochſtrate, mort en 1568.
Joachim, baron de Neuhans, mort en 1584.
Charles IX, roi de France, mort en 1574.
Dom Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, mort en 1578.
Erric, duc de Brunſwick & de Lunebourg, mort en 1584.
Rodolphe II, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1612.
Jean, duc de Bragance, connétable de Portugal, mort en 1582.
Alphonſe-Perez de Guſman, duc de Medina Sidonia, mort en 1615.
Philippe, prince d'Eſpagne, puis Roi, troiſième du nom.
Charles-Emmanuel, duc de Savoie, mort en 1632.
Louis-Henriquez de Cabrera, duc de Medina de Rioſeco, mort en 1596.
Louis de la Cerda, duc de Medina-Celi.
Charles, archiduc d'Autriche, mort en 1590.
Erneſt, archiduc d'Autriche, mort en 1595.
Guillaume, cinquième du nom, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, mort en 1626.
François-Côme de Médicis, duc de Toſcane, mort en 1587.

Alexandre Farnèſe, duc de Parme, mort en 1592.

François-Marie de Montfeltre de la Rouère, duc d'Urbin.

Veſpaſien de Gonzague Colonne, duc de Sabionette, mort en 1591.

Charles d'Arragon, duc de Terranova, mort en 1599.

Diego-Fernandez de Cordoue, duc de Cardonne.

Honoré Caïetan, duc de Sermonette, comte de Fondi.

Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, mort en 1612.

Inigo-Lopez de Mendoza, duc de l'Infantado, mort en 1601.

Jean-Fernandez Pacheco, duc d'Eſcalonne, mort en 1615.

Matthias, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1637.

Ferdinand, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1637.

Sigiſmond Batori, prince de Tranſilvanie, mort en 1613.

Pierre de Médicis, prince de Toſcane, mort en 1603.

Guillaume-Urſin de Roſemberg, burgrave de Bohême, mort en 1592.

Léonard, baron de Harrach, mort en 1590.

Horace de Lannoi, prince de Sulmone, mort en 1597.

Marc de Rei, marquis de Varembon, comte de Varax, mort en 1599.

Maximilien, comte d'Ooſtfriſe, mort en 1600.

Charles de Ligne, comte d'Aremberg, mort en 1616.

Floris, comte de Berlaymont, mort en 1620.

Philippe, comte d'Egmond, prince de Gavre, mort en 1590.

Emmanuel de Lalain, marquis de Renti, mort en 1590.

Robert de Melun, prince d'Eſpinoi, mort en 1585.

Alphonſe-Félix d'Avalos d'Aquino d'Arragon, marquis du Guaſto & de Peſcaire.

François de Vergi, comte de Champlitte, mort en 1591.

François de Santapan, prince de Butera.

Jean, baron de Kevenhuler, grand-écuyer héréditaire de Carinthie, mort en 1606.

Philippe III, roi d'Eſpagne, ſeptième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mourut en 1621.

Albert, archiduc d'Autriche, prince des Pays-Bas, mort en 1621.

Louis-Henriquez de Cabrera, duc de Medina de Rioſeco, mort en 1600.

Ferrante de Gonzague, duc d'Ariano, ſeigneur de Guaſtalle.

Jean de la Cerda, duc de Medina-Celi, mort en 1607.

Antoine-Alvarès de Tolède de Beaumont, duc d'Albe, connétable de Navarre, mort en 1639.

Charles de Croi, duc d'Arſcot, prince de Chimai, mort en 1612.

Charles-Philippe de Croi, marquis d'Havre, mort en 1613.

Philippe de Croi, comte de Solre, ſeigneur de Molembais, mort en 1612.

Philippe-Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, mort en 1618.

Lamoral, comte & prince de Ligne, mort en 1634.

Charles, comte d'Egmond, prince de Gavre, mort en 1620.

Claude de Vergi, comte de Champlitte, mort en 1602.

Pierre Caïetan, duc de Sermonette.

Sigiſmond III, roi de Pologne, mort en 1632.

Ranuce Farnèſe, duc de Parme, mort en 1622.

Diego-Henriquez de Guzman, comte d'Alva.

Maximilien, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, électeur, mort en 1651.

Herman, comte de Berg, marquis de Berg-op-Zoom, mort en 1611.

Charles d'Arragon, duc de Terranova, mort en 1605.

Ambroiſe Spinola, marquis de de los Balbaſès, mort en 1630.

Céſar d'Eſt, duc de Modène & de Reggio, prince de Carpi, mort en 1628.

Alexandre Pic, prince de la Mirandole, marquis de Concordia, mort en 1637.

Camille Caraccioli, prince d'Avellino.

Mathieu de Capoue, prince de Conca, grand-amiral de Naples.

Marc Colonne, duc de Zagarolle.

Inigo-d'Avalos-d'Aquino, marquis de Peſcaire & du Guaſt, grand-chambellan de Naples.

Virginio des Urſins, duc de Bracciano.

Louis-Caraffe Marca, duc de Sabionnette, prince de Stigliano.

André-Mathieu Aquaviva d'Arragon, prince de Caſerte.

Fabrice-Brancifort Vareſi & Santapan, prince de Butera & de Pietra-Perſia, mort en 1641.

Antoine de Moncade-d'Arragon, duc de Monlutte, prince de Paterna, puis cardinal.

Jean-André Doria, prince de Melphe, grand-protonotaire de Naples, mort en 1606.

Pierre-Tellez Giron, duc d'Oſſone.

Jean d'Arragon, duc de Terranova, mort en 1623.

Alphonſe-Diego-Lopez de Zuniga & Sotomayor, duc de Bejar.

François Colonne, prince de Paleſtrine, duc de Baſſanello, mort en 1632.

Rodrigue-Ponce de Léon, duc d'Arcos, mort en 1630.

François de Gonzague, prince de Caſtillon.
Frédéric Landi, prince de Val-de-Taro.
Georges-Louis, landgrave de Leuchtemberg, mort en 1613.
Paul-Sixte Tranthſon, comte de Falkenſtein, maréchal héréditaire du Tirol, mort en 1621.
Philippe d'Autriche, prince d'Eſpagne, puis Roi, quatrième du nom.
Charles de Longueval, comte de Buquoi, mort en 1621.
Frédéric, comte de Berg, baron de Boxmeër, mort en 1618.
Charles-Emmanuel de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, mort en 1625.
Antoine de Lalain, comte de Hoochſtrate, mort en 1613.
Jean de Croi, comte de Solre, baron de Molembais, mort en 1640.
Jean-Emmanuel Perez de Guſman, duc de Medina Sidonia.
Cleriadus de Vergi, comte de Champlitte, mort en 1630.
Wolgang-Guillaume, comte palatin du Rhin, duc de Bavière-Neubourg, mort en 1653.
Uladiſlas-Sigiſmond, roi de Pologne & de Suède, mort en 1674.
Charles-Philibert d'Eſt, marquis d'Eſt, de Saint-Martin & de Borgomeneto.
Paul Sangro, prince de San-Severa, duc de Torre-Maggiore, marquis de Caſtel-Nuovo.
Charles de Ligne, duc d'Arſcot, comte d'Aremberg, mort en 1640.
Charles-Alexandre de Croi, marquis d'Havre, mort en 1624.
Chriſtophe de Rye de la Palu, marquis de Varembon, comte de Varrax.
Uladiſlas, comte de Furſtemberg.
Jean, comte d'Ooſtfriſe & de Reitberg.
Chriſtophe, comte d'Ooſtfriſe & d'Embden.
Jean Olderic, prince d'Eggembert, mort en 1634.
Sdenco Adalbert Poppel, prince de Lobkowitz, mort en 1628.
Jean-Georges, prince de Hohenzollern.

Philippe IV, roi d'Eſpagne, huitième chef de l'Ordre de la Toiſon d'Or, mort en 1665.

François-Diego-Lopez de Zuniga & Sotomayor, duc de Bejar, mort en 1638.
Charles de Lalain, comte de Hoochſtrate, mort en 1626.
François-Thomas d'Oiſelai, comte de Cantecroix, mort en 1629.
Louis de Velaſer, comte de Salazar, marquis de Belveder.
Guillaume de Melun, prince d'Epinoi, mort en 1635.
Charles, duc de Troppau, prince de Liechtenſtein, mort en 1627.
Léonard Helfrid, comte de Meggau, mort en 1644.
Charles d'Autriche, infant d'Eſpagne, mort en 1632.
François-Chriſtophe de Kevenhuller, grand-écuyer héréditaire de Carinthie, mort en 1650.
Philippe de Rubempré, comte de Vertaing, mort en 1639.
Alexandre de Bournonville, comte de Hennin-Liétard, mort en 1656.
Louis, comte d'Egmond, prince de Gavre, mort en 1654.
Alexandre de Ligne, prince de Chimai, mort en 1629.
Honoré Grimaldi, prince de Monaco, puis duc de Valentinois, chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit, mort en 1662.
Marin Caraccioli, prince d'Avellino, grand-chancelier de Naples.
Ferdinand Erneſt, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1657.
Paul Savelli, prince d'Albano, duc de Riccia.
Fabrice Caraffe, prince de la Roccella.
Albert-Venceſlas-Euſèbe, comte de Walſtein, duc de Fridlan & de Sagan, mort en 1634.
Jean, comte de Naſſau, mort en 1638.
Léopold, archiduc d'Autriche, landgrave d'Alſace, comte de Tirol, mort en 1632.
Alphonſe-Fernandez de Cordoue & Figueroa, marquis de Priego.
Georges-Louis, comte de Schwartzemberg, mort en 1642.
Tibère-Vincent del Boſco Arragon Velaſquez & Villareal, prince de Catolica, duc de Miſalmeri.
Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noirkarmes, mort en 1635.
Jean de Montmorenci, prince de Bobèque, mort en 1631.
Maximilien de Hennin, comte de Boſſut, mort en 1625.
Tibère Caraffe, prince de Biſignano, duc de San-Marco, mort en 1647.
Rambaud, comte de Collalto, mort en 1630.
Jean-Jacques, comte de Brouckhorſt, mort en 1630.
Erneſt, comte d'Iſemburg, mort en 1664.
Octave Viſcomti, comte de Gamalerio, mort en 1632.
Louis d'Arragon, Cardonne & Cordoue, duc de Cardonne & de Segorbe.
Albert de Ligne, prince de Barbançon, comte d'Aigremont, mort en 1674.
Othon-Henri Fugger, comte de Kirchberg, mort en 1644.
Nicolas, comte d'Eſterhaſi de Galantha, palatin du royaume de Hongrie, mort en 1645.
Philippe Spinola, marquis de de los Balbaſes, mort en 1659.

Godefroy-Henri, comte de Rappenheim, mort en 1632.

Adam, comte de Walſtein, mort en 1669.

Jean-Baptiſte de Capoue, prince de Caſpuli & de Coma.

Paul de Sangro, prince de San-Severo, duc de Torremaggiore.

Hector Ravachiero, prince de Satriano.

Hercule-Théodore Trivulce, prince de Meſoco, puis cardinal, mort en 1656.

Maximilien, prince de Dietrichſtein, mort en 1655.

Maximilien, comte de Trantmanſdorf, mort en 1650.

Claude de Lannoi, comte de la Motterie, mort en 1643.

Balthaſard-Charles-Dominique d'Autriche, infant d'Eſpagne, mort en 1646.

François d'Eſt, duc de Modène & de Reggio, mort en 1658.

Jean Caſimir, roi de Pologne, mort en 1672.

Sitrid-Chriſtophe, baron de Prenner, mort en 1651.

Rodolphe, baron de Tieffenbach.

Guillaume, marquis de Bade, mort en 1671.

François-Marie-Caraffe-Caſtriot, & Gonzague, duc de Nocera, mort en 1642.

Charles Toco, prince de Montemileto, mort en 1674.

Philippe-Balthaſard de Gand, dit *Vilain*, prince de Maſmines, comte d'Iſenghien, mort en 1680, doyen de l'Ordre.

Guillaume, comte de Slawata & de l'Empire, de Klun, &c. mort en 1652.

Venceſlas Poppel, duc de Sagan, prince de Lobkowitz, &c. mort en 1677.

Jean-Antoine Ulric, prince d'Eggemberg, mort en 1649.

Henri Schleik, comte de Paſſau, mort en 1650.

Octave Picolomini d'Arragon, duc d'Amalfi, mort en 1656.

François Caretto, marquis de Grana.

Ferdinand-Charles, archiduc d'Autriche, comte de Tirol, mort en 1662.

Philippe-François, duc d'Aremberg, d'Arſcot & de Croi, prince de Porcean, mort en 1675.

Sigiſmond-Louis, comte de Dietrichſtein, mort en 1655.

Eugène de Hennin, comte de Boſſut, mort en 1656.

Philippe-Charles de Croi, duc d'Havré, mort en 1650.

Claude Lamoral, prince de Ligne, marquis de Roubaix, mort en 1679.

Philippe de Croi, prince de Chimai, mort en 1675.

Euſtache de Croi, comte de Rœux, mort en 1653.

Georges-Adam Borzita, comte de Matinitz, mort en 1652.

Jean-Louis, comte de Naſſau-Hadamar, mort en 1653.

Jean-Alphonſe Pimentel de Guignonès, comte de Bénévent, mort en 1652.

Nicolas-Marie de Guſman Caraffe, prince de Stigliano, duc de Sabionette.

Diego-Lopez Pacheco, duc d'Eſcalonne, mort en 1653.

Ferdinand IV, roi de Hongrie & de Bohême, puis roi des Romains, mort en 1654.

Paul Palfi, comte Derſleden, palatin de Hongrie, mort en 1654.

Jean Wichard, duc de Munſterberg, prince d'Aveſperg, mort en 1677.

Sigiſmond Sfondrati, marquis de Montafié, mort en 1652.

Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoi, mort en 1663.

Jean-Adolphe, comte de Schwatzemberg, mort en 1683.

Louis-Raymond d'Arragon Folek de Cardonne, de Cordoue, duc de Segorbe, de Cardonne, &c.

Diego d'Arragon Cortez & Fallajeia, duc de Terranova, mort en 1663.

Louis-Guillaume de Moncade de Luna-Peralta-d'Arragon de la Cerda, duc de Montalte.

Philippe-Guillaume, comte palatin du Rhin, duc de Bavière-Neubourg, mort en 1684.

Jean-François Trantſon, comte de Falckenſtein, mort en 1663.

Marc-Antoine Colonne, duc de Palliano, mort en 1659.

François Filomarino, prince de Rocca, mort en 1678.

Jean-Maximilien, comte de Lamberg, mort en 1682.

Léopold-Ignace, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1705.

Louis-Ignace-Fernandez de Cordoue Figueroa Aguilar, duc de Feria, marquis de Priego.

Manuel-Lopez de Zuniga & Sotomayor, duc de Bejar, mort en 1686.

Jean-Ferdinand, comte de Porzia, mort en 1665.

Bernard-Ignace Borzita, comte de Martinitz, mort en 1685.

Annibal, marquis de Gonzague, prince de l'Empire, préſident du conſeil de guerre de l'Empereur, mort en 1668.

Jean-Chriſtophe, comte de Puechin, vice-préſident du conſeil de guerre de l'Empereur, mort en 1658.

Charles d'Eſt, marquis de Borgomanero, grand d'Eſpagne, mort en 1695.

Nicolas-Ludoviſio, prince de Piombino & de Salerne, mort en 1665.

Philippe-Emmanuel de Croi, comte de Solre, baron de Molembais, mort en 1670.

Jules Savelli, prince d'Albano & de Venafro.

Fabricio Pignatelli, duc de Montéléon, mort en 1664.

François Caïetan, duc de Sermonette.
Jean-François Deſiré, prince de Naſſau-Siegen.
Jean-Baptiſte Borghèſe, prince de Sulmone, mort en 1717.
François, comte de Weſſelini de Hadad, palatin de Hongrie, mort en 1667.
François, comte de Petting, mort en 1678.
Georges-Louis, comte de Sinzendorff, tréſorier héréditaire de l'Empire, mort en 1681.
Jean, comte de Rothal, mort en 1674.
Sigiſmond-François, archiduc d'Autriche, comte de Tirol, mort en 1665.
Nicolas d'Eſdrin, comte de Serin, mort en 1664.
Gautier, comte de Leſſic, mort en 1667.
Il n'eſt pas ſûr que ceux qui ſuivent, ſoient dans leur rang, que juſqu'à préſent on n'a pu ſavoir préciſément.

Charles II, roi d'Eſpagne, neuvième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mourut en 1700.

Ferdinand-Bonaventure, comte de Harach, mort en 1706.
Théodore Trivulce, prince de Meſoco, mort en 1678.
Ferdinand-Joſeph, prince de Dietrichſtein, mort en 1698.
Raymond, prince de Montécuculli, préſident du conſeil de guerre de l'Empereur, mort en 1680.
Jean Hartwick, comte de Noſtitz, chancelier de Bohême, mort en 1683.
David Ungnad, comte de Weiſſen-Wolf, conſeiller d'Etat de l'Empereur, mort en 1671.
Philippe-Hippolyte-Charles Spinola, comte de Brouai, mort en 1670.
Michel Koribut-Wiſnowieski, roi de Pologne, mort en 1673.
Jean-Baptiſte-Ludoviſio, prince de Piombino.
Laurent Colonne, duc de Palliano, connétable du royaume de Naples.
Jules-Céſar Colonne, prince de Carbognano, duc de Baſſanello.
Maphée Barberin, prince de Paleſtrine, duc de Nocera, mort en 1685.
David Ungnad, comte de Weiſſen-Wolf.
Philippe-Louis, comte d'Egmond, prince de Gavre, mort en 1682.
Ferdinand-François-Joſeph de Croi, duc d'Havré & de Croï.
Louis de Beaufremont, marquis de Meſſinieux.
Jean-Charles de Batteville, marquis de Conflans, mort en 1698.
Fabricio Caraffe, duc d'Andrie, mort ſans avoir reçu le collier.
Diego d'Arragon, duc de Terranova, mort en 1674.
Thibault, marquis de Viſcomti, mort en 1674.
Jean-François de la Cerda Ribera-Portocarrero, duc de Medina-Celi-Alcala.
Pedro-Nunez-Colomb Portugal, premier du nom, duc de Veragnas & de la Vega, mort en 1674.
Pedro-Nunez-Colomb Portugal, ſecond du nom, duc de Veragnas.
Jean de Velaſco, comte de Salazar, mort en 1678.
Alexandre, prince de Bournonville.
Albert-François de Croi, comte de Megghem.
N..... de Berghes, comte de Grimberghes.
Alphonſe d'Avalos-d'Aquino, marquis de Peſcaire.
N..... comte de Dietrichſtein.
Charles IV, duc de Lorraine, mort en 1690.
Alexandre Farnèſe, duc de Parme.
N..... prince de Cariati.
Erneſt, duc d'Aremberg, prince de Chimai.
Hector Pignatelli, prince de Montéléon, mort en 1677.
Antoine-Alvarez de Tolède Beaumont, duc d'Alve, mort en 1701.
Albert, comte de Sinzendorf.
Antoine Trotti.
Léopold-Ignace, comte de Konigſec.
Charles-Henri, légitimé de Lorraine, comte de Vaudemont.
Jean-Hubert, comte de Czernini.
Charles-Ferdinand, comte de Waldeſtein, mort en 1702.
Eugène de Montmorenci, prince de Robecque.
Othon-Henri de Caretto, marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas eſpagnols, mort en 1685.
Charles-Borromée, comte d'Arona.
Frédéric Sforce.
Charles de Guevarre d'Arragon Borgia, duc de Villahermoſa, gouverneur des Pays-Bas.
Charles-Eugène, prince d'Aremberg, duc d'Arſcot, mort en 1681.
Céſar Viſconti, marquis de Ciſlagi.
Nicolas Pignatelli, duc de Montéléon, mort en 1677.
Sigiſmond Hetfrid, comte de Dietrichſtein, mort en 1698.
N..... prince de Pietra-Percia.
Paul Eſterhaſi de Galantha, palatin de Hongrie.
Jean Erneſt, duc de Holſtein-Ploën, mort en 1700.
Octave-Ignace, duc d'Aremberg, prince de Barbançon, mort en 1693.
Erneſt Rudiger, comte de Staremberg, mort en 1701.
François Caraffe, prince de Belveder, mort en 1711.
Henri Erneſt, prince de Ligne, mort en 1702.
Philippe-Charles-François, duc d'Aremberg & d'Arſcot, mort en 1691.
Henri-François, comte de Mansfeld, mort en 1692.
Jean-Guillaume, électeur palatin, mort en 1690.
Jean-Emmanuel de Zuniga, duc de Bejar.

Joſeph, empereur, archiduc d'Autriche, mort en 1711.
Eugène, prince de Savoie.
Antoine Caraffe.
Helmhard-Chriſtophe Ungnad, comte de Weiſſen-Wolf, mort en 1702.
Adolphe Uratiſlas, comte de Sternberg.
Dominique-André, comte de Kaunitz, mort en 1705.
Wolfgang, comte d'Oëlingen, mort en 1708.
Gotlieb, comte de Windiſgratz, mort en 1695.
Louis, comte d'Egmond.
Ferdinand-Gaſton Lamoral de Croi, comte de Rœux.
Eugène-Louis de Berg, prince de Rach, mort en 1688.
Eugène-Alexandre, prince de la Tour & de Taxis, mort en 1714.
Urbain Barberin, prince de Paleſtrine.
Inigo-Velez-Ladron de Guevarra, comte d'Ognatte, mort en 1699.
Jean-Emmanuel Pacheco, duc d'Eſcalonne, marquis de Villena.
Jacques-François-Victor Sarmiento de Silva, duc d'Hijar, mort en 1700.
Manuel de Cordoue & Figueroa, marquis de Priego, mort en 1700.
Céſar, marquis Vidoni.
François Marquard, comte de Wurtemberg.
Ferdinand-Guillaume-Euſèbe, prince de Schwart-Zemberg, mort en 1703.
François-Ulric, comte de Kinski.
Jean-Quentin, comte Joger, mort en 1705.
François-Charles Liebſteinski, comte de Kolowrat, mort en 1700.
Philippe Colonne, duc de Palliano, connétable de Naples.
Jacques Sobieski, prince de Pologne.
Ginez-Fernandez de Caſtro-Portugal, comte de Lémos.
Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière, électeur de l'Empire.
Léopold, duc de Lorraine.
Louis-Guillaume, prince de Bade, mort en 1707.
Rodrigue-Sylva Mendoza-Guſman, duc de Paſtrane & de l'Infantado, mort en 1693.
François-Joſeph, comte de Lamberg.
Philippe-Sigiſmond, comte de Driedrichſtein, mort en 1716.
Jean-Adam-André, prince de Liechtenſtein.
Chriſtophe-Léopold, comte de Schafgots.
N. de Merode, marquis de Weſterlo.
Charles-Louis-Antoine de Hennin, prince de Chimai, comte de Boſſut.
Philippe-François, prince de Berghes, mort en 1704.
Énée, comte de Caprara, mort en 1701.
François-Marie Caraccioli, prince d'Avellino.
Balthaſard Naſelli, prince d'Arragona.
Marius Matthei, duc de Paganica.
Jean-Chriſtian, prince d'Eggenberg, mort en 1710.
Othon-Henri, comte d'Abensberg & de Traun.
Venceſlas-Ferdinand Poppel, comte de Lobkowitz, mort en 1697.
Charles-Philippe, électeur palatin.
N. Ramirez de Arellano, comte d'Aguillar.
Louis-Thomas-Raymond, comte de Harach.
Charles, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche.
Jean Sigefroi, prince d'Eggemberg.
Georges, prince de Heſſe-Darmſtad, mort en 1705.
Antoine Florian, prince de Liechtenſtein.
Léopold-Philippe, prince de Montécuculli, mort en 1698.
Georges-Adam Borzita, comte de Martinitz.
Maximilien, comte de Thun.
Jean-François, comte de Wurmb & de Freidental, chancelier de Bohême, mort en 1705.
Sigefrid-Chriſtophe, comte de Breyner, mort en 1698.
Ferdinand-Auguſte Poppel, prince de Lobkowitz.
Ottavio, comte Curiani.
Charles Erneſt, comte Walſtein.
Jean-Léopold, comte Trautſon.
Léopold-Ignace, prince de Dietrichſtein, mort en 1708.
Côme-Claude d'Ognies, comte de Coupignies, mort en 1709.
Venceſlas-Albert, comte de Sternberg.
Henri de Melun, marquis de Richebourg.
N. Batteville, marquis de Conflans.
Dominique Aquaviva, comte de Couverſano.
Léopold-Joſeph, comte de Lamberg, mort en 1706.
N. d'Avalos-d'Aquino, marquis de Peſcaire.
N. duc d'Arſcot.
Philippe-Antoine, prince de Rubempré, mort en 1707.
Léopold-Matthias, prince de Lamberg, mort en 1711.
Frédéric Erneſt, comte de Windiſgratz.
Charles Archinto.
Charles-Thomas de Lorraine, prince de Vaudemont, mort en 1704.

Philippe V, roi d'Eſpagne, dixième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mort en 1746.

Charles de France, duc de Berri, mort en 1714.
Philippe de France, duc d'Orléans, mort ſans avoir reçu le collier, en 1701.
Paul, duc de Beauvilliers, &c. mort en 1714.
Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume de France, mort en 1723.
Albert Caïetan, prince électoral de Bavière.
Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouſe.

Adrien-Maurice,

Adrien-Maurice, duc de Noailles.
André d'Avalos, prince de Monteſarchio, mort en 1709.
Jean-Hiérôme Aquaviva d'Arragon, duc d'Atri, mort en 1709.
Louis-Joſeph, duc de Vendôme, mort en 1712.
Damien-Helfrid Tſerclaës, comte de Tilli, mort en 1715.
Louis-François d'Harcourt, comte de Sezanne, mort en 1714.
Jean-François de Bète, marquis de Lède, mort le 11 janvier 1725.
Louis-François, duc de Boufflers, maréchal de France, mort en 1711.
N. comte d'Autel.
N. de la Cueva, duc d'Albuquerque.
Jacques Fitz-James, duc de Berwick, maréchal de France.
N. marquis de Bai, capitaine-général de l'Eſtramadure, mort en 1715.
Antoine-Charles, duc de Gramont, pair de France, &c.
François Pio de Savoie & Cortéréal, dit le prince de Pio, mort en 1723.
N. marquis de Crévecœur.
N. marquis de Ceva Grimaldi.
Jacques-Antoine de Baufremont, marquis de Liſtenois, mort en 1710.
N. Aquaviva d'Arragon, duc d'Atri.
Louis-Benigne, marquis de Baufremont.
Anne-Auguſte de Montmorenci, comte d'Eſterre, puis prince de Robecque.
Louis, marquis d'Arpajon.
Jean-Baptiſte du Caſſe, capitaine-général des armées navales de France, mort en 1715.
Louis, marquis de Brancas.
N. marquis de Montijo.
Hector, duc de Villars, maréchal de France.
Roſtaing Cantelmi, duc de Popoli.
Jacques Fitz-James, duc de Liria, lord Tinmouth.
Emmanuel-Ignace, prince de Naſſau.
Louis-Pierre-Maximilien, marquis de Béthune, puis duc de Sulli, pair de France.
Louis-Henri d'Harcourt, comte de Beuvron, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, mort en 1716.
Benoît Bidal, marquis d'Asfeld, lieutenant-général des armées du Roi.
Abraham-Claude de Thubières, marquis de Caylus.

Louis, prince des Aſturies, puis roi d'Eſpagne, premier du nom, onzième chef.

Etienne, marquis de Mari.
N. Andrault, marquis de Langeron.
Jacques-Louis, duc de Saint-Simon, pair de France.
Philippe-Charles, marquis de la Fare.
Ferdinand, infant d'Eſpagne.
Charles, infant d'Eſpagne.
Philippe, infant d'Eſpagne.
N. duc de Priego, Medina-Celi.
N. duc d'Arco.
N. marquis de Santa-Crux.
N. comte de Saint-Iſtevan de Gormas.
N. Pic, duc de la Mirandole.
N. duc de Medina Sidonia.
N. marquis Grimaldo.
N. marquis de Valouſe.
N. marquis Scotti.
Antoine Arduino.

Louis I, roi d'Eſpagne, douzième chef, mort en 1724.

Louis, duc d'Orléans.
Louis, duc de Bourbon.

Ordre des chevaliers, dits Hoſpitaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem, de Rhodes & de Malte.

L'Ordre des Hoſpitaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem, à qui la chrétienté a de ſi grandes obligations que les révolutionnaires de France ont ſi mal reconnues, a été très-foible dans ſes commencemens. Quelques tems avant le voyage de Godefroy de Bouillon dans la Terre-Sainte, des marchands de la ville de Melphe, dans le royaume de Naples, qui négocioient au Levant, eurent permiſſion du calife d'Egypte, de bâtir à Jéruſalem une maiſon pour eux & pour ceux de leur nation qui viendroient en pélerinage dans la Paleſtine; pour cela ils payoient un tribut annuel. Quelque tems après ils bâtirent encore deux égliſes, ſous les noms de la ſainte Vierge & de ſainte Magdelène, l'une pour les hommes & l'autre pour les femmes, & ils y reçurent les pélerins avec zèle & charité. Ce deſſein donna lieu à quelques autres de s'employer aux mêmes exercices de charité, & à fonder une égliſe en l'honneur de ſaint Jean, avec un hôpital, où l'on avoit ſoin de traiter les malades & de recevoir ceux qui alloient viſiter les ſaints lieux. Le B. Gérard, que quelques-uns nomment *Tung*, natif de Martigues, ville de Provence, étoit directeur de cet hôpital l'an 1099, que les Chrétiens, conduits par le même Godefroy de Bouillon, prirent Jéruſalem. La réputation de zèle & de ſainteté de ce directeur fut cauſe que les rois de Jéruſalem travaillèrent avec ſoin pour établir ceux qui s'employoient ſous lui à de ſi bonnes œuvres, & qui furent nommés *Hoſpitaliers*. On leur donna des habits noirs, avec une croix à huit pointes ou patée, & on leur fit faire les trois vœux de religion, auxquels on en ajouta un quatrième, par lequel ils s'engageoient de recevoir, traiter & défendre les pélerins. La fondation eſt de l'an 1104, ſous le règne de Baudouin I. L'aſſiſtance qu'ils rendoient à ces pélerins leur fit prendre

ſoin de leurs voyages & de la liberté des chemins, pour empêcher les courſes des Infidèles. Il fallut pour cela prendre les armes & devenir guerriers. Cet emploi attira quantité de nobleſſe, & changea les hoſpitaliers en chevaliers. Depuis ce tems leur but a toujours été le même, de faire une guerre irréconciliable aux ennemis de la Foi. Gérard leur donna des ſtatuts, & eut Raymond du Pui pour ſucceſſeur, vers l'an 1118. La ruine des affaires des Chrétiens au Levant obligea les Hoſpitaliers de ſortir de Jéruſalem après la priſe de cette ville. Ils ſe retirèrent à Margat, puis à Acre, qu'ils défendirent vaillamment l'an 1290, & ſuivirent Jean de Luſignan, qui leur donna, dans ſon royaume de Chypre, Limiſſo, où ils demeurèrent juſqu'en l'an 1310. Cette même année ils prirent Rhodes le jour de l'Aſſomption, ſous la conduite de leur grand-maître, Fouſques de Villaret, Français de nation; & la ſuivante, ils défendirent cette île contre une armée de Sarraſins, avec le ſecours d'Amé IV, comte de Savoie, comme nous l'avons dit en parlant de l'Ordre de l'Annonciade. Les Hoſpitaliers tirèrent de là le nom *de chevaliers de Rhodes*. Mahomet II aſſiégea inutilement cette île l'an 1480. Le grand-maître, Pierre d'Aubuſſon, la défendit courageuſement pendant un ſiége de trois mois. Depuis, Soliman II la prit en 1522, après une généreuſe & glorieuſe défenſe. Le grand-maître, Philippe de Villiers-l'Ile-Adam, qui s'étoit illuſtré par cette défenſe, ayant fait voile avec ſes chevaliers & quatre mille habitans, tant de cette île que des autres qui en dépendoient, ſe retira en Candie, où il paſſa l'hiver. De là il alla en Sicile, & trois mois après à Rome, vers le pape Adrien VI, qui donna pour retraite à l'Ordre la ville de Viterbe. Sept ans après, ſavoir, l'an 1530, les chevaliers s'établirent dans l'île de Malte, dont ils portent le nom. L'empereur Charles-Quint la leur accorda pour mettre ſon royaume de Sicile à couvert, & ils l'acceptèrent du conſentement de tous les autres princes chrétiens, dans les terres deſquels leur Ordre avoit des poſſeſſions. L'an 1565 Soliman II fit aſſiéger Malte, qui fut puiſſamment attaquée quatre mois durant, & encore plus vaillamment défendue par ſon grand-maître, Jean de la Valette-Pariſot, & par ſes chevaliers. Muſtapha, baſſa de Bude, fit la deſcente dans l'île le 17 mai. Piali, baſſa, étoit amiral ou capitan baſſa. Le fameux Dragut & le vieux Occhiali, qu'ils nommoient *Louchali*, tous deux redoutables par leurs pirateries, ſe joignirent quelque tems après à la flotte ottomane avec les vaiſſeaux des corſaires d'Afrique. Garcias de Tolède, vice-roi de Sicile, avoit promis de donner du ſecours à Pariſot dans le mois de juin; mais il ne lui en donna qu'en ſeptembre, après que le fort Saint-Elme eût été pris, & que Saint-Michel & le Bourg eurent tous deux été preſque réduits en poudre : ainſi ce fut la valeur infatigable des chevaliers qui les ſauva, plutôt que ce tardif ſecours de Sicile. Les Turcs, après avoir perdu à ce ſiége, en quatre mois de tems, ſoixante & dix-huit mille coups de canon, quinze mille ſoldats & huit mille matelots, furent forcés de ſe retirer. Depuis, la ville & l'île ont été fort bien fortifiées.

L'Ordre de Malte ou de Saint-Jean-de-Jéruſalem comprend trois états : le premier, celui des chevaliers; le ſecond, celui des chapelains; & le troiſième, celui des ſervans d'armes. Il y a des prêtres d'obédience, qui deſſervent les égliſes; des frères ſervans d'office ou ſerviteurs, & des donnés ou demi-croix; mais ces derniers ne ſont pas proprement du corps de l'Ordre, qui ne renferme que les trois états ou rangs qui viennent d'être dits. Cette diviſion fut faite l'an 1130, par le grand-maître, Raymond du Pui. Les chevaliers doivent être nobles de quatre races du côté paternel & maternel, & portent les armes. On a vu ſouvent des Princes & des fils de Rois honorer ce rang. Les chapelains ou prêtres conventuels ſont nobles ou du moins de familles conſidérables. Les dignités eccléſiaſtiques, comme l'évêché de Malte, le prieuré de l'égliſe de Saint-Jean & autres prieurés de l'Ordre, leur ſont affectées, & ils peuvent être élevés au cardinalat, quoique membres d'un Ordre militaire. Les ſervans d'armes ſont nobles (mais non pas de quatre races), ou du moins ſont iſſus d'une famille élevée au deſſus du commun. Quelquefois, en conſidération de leurs ſervices, on les fait chevaliers de grace, comme il arriva au chevalier Paul, vice-amiral de France. Le gouvernement eſt monarchique & ariſtocratique; car le grand-maître eſt ſouverain ſur le peuple de l'île de Malte & ſes appartenances, fait battre monnoie, accorde des graces & des rémiſſions aux criminels, & donne des proviſions des grands-prieurés, des bailliages & des commanderies. Tous les chevaliers de l'Ordre, quelqu'autorité qu'ils aient, lui doivent obéir en tout ce qui n'eſt pas contraire à la règle & aux ſtatuts de la religion. Voilà la monarchie. Dans les affaires de grande importance, qui regardent les chevaliers & la religion, le grand-maître & le ſacré conſeil exercent enſemble une autorité abſolue; ce qui fait l'ariſtocratie ou gouvernement des principaux, car le grand-maître y a ſeulement deux voix pour ſa prééminence. Le conſeil eſt ordinaire ou complet. Au conſeil ordinaire aſſiſtent le grand-maître, comme chef, & les grands-croix, qui ſont l'évêque de Malte, le prieur de l'égliſe, ſes baillis conventuels, les grands-prieurs & les baillis capitulaires. Le conſeil complet eſt compoſé de grands-croix & des deux plus anciens chevaliers de chaque langue. Les chevaliers donnent au grand-maître le titre d'*éminence*, & ſes ſujets lui donnent celui d'*alteſſe*.

Les langues ſont les différentes nations dont l'Ordre eſt compoſé, au nombre de huit, ſavoir :

Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon, Allemagne, Caſtille & Angleterre. Ces huit langues ont leurs chefs à Malte, que l'on nomme *piliers* & *baillis conventuels*. Le chef ou pilier de la langue de Provence (qui eſt la première, parce que Gérard, fondateur de l'Ordre, étoit Provençal) a la charge de grand-commandeur; le pilier de la langue d'Auvergne eſt grand-maréchal; celui de France eſt grand-hoſpitalier; le chef de la langue d'Italie a la charge d'amiral; la langue d'Arragon a pour pilier le grand-conſervateur, qu'on nommoit autrefois *drapier*; celle d'Allemagne a le grand-bailli; celle de Caſtille le grand-chancelier. La langue d'Angleterre, qui ne ſubſiſte plus à cauſe du ſchiſme dans la religion, avoit pour chef le tareopelier ou général de l'infanterie. Le plus ancien chevalier de l'Ordre, de quelque langue qu'il ſoit, entre au conſeil ordinaire; & les deux autres plus anciens chevaliers au conſeil complet, pour repréſenter cette langue & ſon pilier. Dans chaque langue il y a pluſieurs grands-prieurés, qui ſont dans la langue de France, ceux de France, d'Aquitaine & de Champagne; dans la langue de Provence deux, celui de Saint-Gilles & celui de Toulouſe; & dans celle d'Auvergne, le grand-prieuré d'Auvergne. Il y a d'autres grands-prieurés en Italie, en Eſpagne & en Allemagne. Outre cette dignité, chaque langue a encore des baillis capitulaires, qui ſont ainſi nommés, parce qu'ils ont ſéance après les grands-prieurs, dans les chapitres provinciaux. La langue de France a deux bailliages, dont les titulaires ſont le bailli de la Morée ou commandeur de Saint-Jean de Latran à Paris, & le grand-tréſorier ou commandeur de Saint-Jean en l'Iſle, près de Corbeil. La langue de Provence a le bailliage de Manoſque; celle d'Auvergne le bailliage de Lyon. Chaque grand-prieuré a un nombre de commanderies, dont les unes ſont deſtinées aux chevaliers, & les autres indifféremment aux chapelains & aux ſervans d'armes. Dans le grand-prieuré de France, il y a trente-ſix commanderies pour les chevaliers, & dix pour les ſervans d'armes & les chapelains, outre la commanderie magiſtrale que le grand-maître de l'Ordre tient par ſes mains, ou donne à tel chevalier qu'il lui plaît. Mais il faut remarquer que ces commanderies ſont appelées *commanderies de juſtice* ou *commanderies de grace*, ſelon la manière de les obtenir. On les nomme *commanderies de juſtice* quand on les poſſede par droit d'ancienneté ou par amélioriſſement. L'ancienneté ſe compte du tems de la réception; mais il faut auſſi que celui qui prétend à une commanderie, ait fait cinq années de réſidence à Malte, & quatre caravanes ou voyages ſur mer. L'amélioriſſement eſt lorſqu'après avoir fait des réparations dans une commanderie dont on jouit, on en prend une de plus grand revenu. Les commanderies de grace ont ce nom quand elles ſont données par le grand-maître ou par les grands-prieurs, par un droit qui appartient à leur dignité. Le grand-maître (outre la commanderie qu'on appelle *magiſtrale*) a droit de donner une commanderie de cinq ans en cinq ans dans chaque grand-prieuré. Chaque grand-prieur a auſſi le droit de donner une commanderie de cinq ans en cinq ans. On ne prend point garde ſi la commanderie vacante eſt de celles qui ſont affectées aux chevaliers, ou de celles qui appartiennent aux ſervans d'armes; & le grand-maître ou le grand-prieur peut donner à tel frère qu'il lui plaira, de quelque rang qu'il ſoit, cela étant indifférent quand la promotion eſt de grace.

De la réception des chevaliers.

Les chevaliers de Malte ſont reçus dans l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, en faiſant toutes les preuves requiſes par les ſtatuts, ou avec quelque diſpenſe. La diſpenſe s'obtient du Pape par un bref, ou du chapitre général de l'Ordre, & eſt enſuite entérinée au ſacré conſeil. Les diſpenſes ordinairement ſe donnent pour quelques quartiers où la nobleſſe manque, principalement du côté maternel. Les chevaliers ſont reçus d'âge ou de minorité, ou pages de ſon éminence le grand-maître. L'âge requis par les ſtatuts eſt de ſeize ans complets, pour entrer au noviciat à dix-ſept, & faire profeſſion à dix-huit ans. Celui qui ſouhaite d'être reçu dans l'Ordre, doit ſe préſenter en perſonne au chapitre, ou à l'aſſemblée provinciale du grand-prieuré, dans l'étendue duquel il eſt né. A l'égard du grand-prieuré de France, le chapitre ſe tient au Temple à Paris, le lendemain de la Saint-Barnabé, c'eſt-à-dire, le 12 juin, & dure huit jours. L'aſſemblée ſe fait à la Saint-Martin d'hiver, au mois de novembre. Le préſenté doit apporter ſon extrait baptiſtaire en forme authentique, & légaliſé par l'évêque ou ſon grand-vicaire; le mémorial de ſes preuves, contenant les extraits des titres qui juſtifient la nobleſſe du préſenté, & des quatre familles du côté paternel & du côté maternel, c'eſt-à-dire, du père & de la mère, des aïeuls & des biſaïeuls. Ces preuves doivent aller au-delà de cent ans; ainſi il faut quelquefois remonter juſqu'aux triſaïeuls & quatriſaïeuls. Outre le baptiſtaire & le mémorial, le préſenté doit apporter le blaſon & les armes de ſa famille, peints avec ſes émaux & couleurs ſur du vélin. Lorſque le préſenté a été admis, la commiſſion pour faire ſes preuves lui eſt délivrée par le chancelier du grand-prieuré. Si le père ou la mère, ou quelqu'un des aïeuls eſt né dans un autre grand-prieuré, le chapitre donne une commiſſion rogatoire pour y faire les preuves néceſſaires. Les preuves de nobleſſe ſe font par titres & contrats, par témoins, par épitaphes & autres monumens. Les commiſſaires font auſſi une enquête, pour ſavoir ſi les parens du préſenté n'ont point dérogé à leur nobleſſe par marchandiſe, trafic ou banque: ſur quoi

il y a un privilége pour les gentilshommes des villes de Gênes, de Florence, de Sienne & de Lucques, qui ne dérogent point en faiſant le commerce en gros. Après que les preuves ſont faites, les commiſſaires qui y ont travaillé, les apportent au chapitre ou à l'aſſemblée; & ſi elles ſont trouvées bonnes & valables, elles ſont envoyées à Malte ſous le ſceau du grand-prieuré. Quand le préſenté eſt arrivé à Malte, ſes preuves ſont examinées dans l'aſſemblée de la langue de laquelle eſt le grand-prieuré où il s'eſt préſenté; & ſi elles ſont approuvées, il eſt reçu chevalier, & ſon ancienneté court de ce jour, pourvu qu'il paie le paſſage, qui eſt de deux cent cinquante écus d'or, & qu'il faſſe profeſſion auſſitôt après le noviciat, autrement il ne compte ſon ancienneté que du jour de ſa profeſſion ſi l'on ſuit les ſtatuts & réglemens; mais l'uſage eſt que le retardement de la profeſſion ne nuit point à l'ancienneté. On ne peut néanmoins obtenir aucune commanderie ſans l'avoir faite. On paie ordinairement le paſſage au receveur de l'Ordre dans le grand-prieuré. Les preuves ſont quelquefois rejetées à Malte. En ce cas on rendoit autrefois la ſomme qui avoit été payée; mais depuis il a été ordonné, par de nouveaux décrets, qu'elle demeureroit acquiſe au tréſor. Outre les deux cent cinquante écus d'or pour le tréſor de l'Ordre, le nouveau chevalier paie auſſi le droit de la langue. Ce droit eſt réglé ſuivant l'état & le rang où le préſenté eſt reçu. Ceux qui ſe préſentent en minorité, c'eſt-à-dire, au deſſous de ſeize ans, ſont reçus en vertu d'une bulle du grand-maître, que ſon éminence leur accorde, ſuivant le pouvoir qui lui eſt donné par le Pape ou par le chapitre général; ils ſont ordinairement reçus à ſix ans, quelquefois par une grace ſpéciale à cinq, à quatre & même à un. Leur ancienneté court du jour porté par leur bulle de minorité, pourvu que le paſſage ſoit payé un an après. On obtient d'abord le bref du Pape à Rome, puis on pourſuit l'expédition de la bulle de Malte, & le tout coûte environ quinze piſtoles d'or. Le paſſage eſt de mille écus d'or pour le tréſor, avec cinquante écus d'or pour la langue; ce qui fait près de quatre mille livres. On ne le rend point, ſoit que les preuves ſoient refuſées, ſoit que le préſenté change de réſolution ou meure avant ſa réception. Le privilége du préſenté de minorité eſt qu'il peut demander une aſſemblée extraordinaire pour y obtenir une commiſſion, afin de faire ſes preuves pour les préſenter, ſans attendre le chapitre ou l'aſſemblée provinciale. Il peut aller à Malte à l'âge de quinze ans, pour y commencer ſon noviciat, & faire enſuite profeſſion à ſeize ans; mais il n'eſt obligé d'y être qu'à vingt-cinq ans pour faire profeſſion à vingt-ſix au plus tard; faute de quoi il perd ſon ancienneté, & la commence du jour de ſa profeſſion. Dès que ſes preuves ſont reçues, il peut porter la croix d'or que les autres ne doivent porter qu'après avoir fait les vœux. A l'égard des chevaliers pages, le grand-maître en a ſeize, qui le ſervent depuis douze ans juſqu'à quinze, & à meſure qu'il en ſort de ſervice, d'autres y entrent en leur place. Après avoir obtenu de ſon éminence leurs lettres de pages, ils doivent ſe préſenter au chapitre ou à l'aſſemblée provinciale, pour obtenir commiſſion de faire leurs preuves à l'âge d'onze ans. Les preuves faites, ils vont à Malte pour entrer au ſervice depuis douze ans juſqu'à quinze accomplis. A quinze ans, ils commencent leur noviciat pour faire leur profeſſion à ſeize. Leur paſſage eſt de deux cents écus d'or, & ne ſe rend point ſi les preuves ſont refuſées à Malte, non plus qu'aux autres chevaliers. Leur ancienneté court du jour qu'ils entrent en ſervice. Si les places des pages étoient remplies de ſorte qu'ils ne puſſent y entrer, ils perdroient leur privilége; & leur ancienneté commenceroit à ſeize ans complets.

Ceux qui ſont reçus chapelains & clercs conventuels ou ſervans d'armes, ſont quelquefois gentilshommes; mais s'ils ne ſont nobles de quatre races du côté paternel ou maternel, ils ne peuvent être admis dans le rang des chevaliers. On peut voir de deux couſins, ou d'un oncle & d'un neveu, l'un chevalier, & l'autre ſervant d'armes, parce que l'un des deux frères ſe ſera méſallié. Un gentilhomme, même de quatre races, qui aura toutes les qualités requiſes pour être chevalier, s'il veut être eccléſiaſtique & recevoir les ordres, ne peut être que du rang des chapelains, parce que tous les chevaliers doivent porter les armes contre les Infidèles. Les eccléſiaſtiques ſont le ſecond état ou rang de l'Ordre de Malte, ſont ordinairement reçus diaco ou clercs conventuels pour ſervir dans l'égliſe de Malte depuis dix ans juſqu'à quinze. Ils obtiennent à cet effet une lettre de ſon éminence. Leur préſentation ſe fait à neuf ans, & le préſenté doit apporter ſon extrait baptiſtaire légaliſé, ſa lettre de diaco & ſon mémorial, contenant les extraits, les dates des titres qui juſtifient ſa légitimation, la qualité de ſon père & de ſa mère, & de ſes aïeuls paternel & maternel. Il ne faut point de blaſon, ſi ce n'eſt que le préſenté, étant gentilhomme, voulût montrer ſes armes. Ses preuves doivent faire connoître qu'il eſt né de parens honorables, & qui ne ſe ſont point mêlés d'arts ni de profeſſions mécaniques & baſſes. On reçoit dans ce rang les fils de docteurs en droit, des avocats, des médecins, des procureurs, des notaires, des banquiers, des marchands en gros demeurant dans les villes, des laboureurs qui cultivent leurs terres & qui vivent honorablement, & d'autres perſonnes qui ſont au deſſus du commun du peuple. Leur ancienneté court du jour de leur réception à Malte. Le paſſage eſt de cent écus d'or. Ceux qui ont plus de quinze ans & ſouhaitent d'être reçus chapelains conventuels, doivent obtenir un bref du Pape, paſſé ou entériné à Malte, & enſuite ſe préſenter

pour faire leurs preuves. Leur paſſage eſt de deux cents écus d'or, outre le droit de la langue.

Les ſervans d'armes font leurs preuves comme les chapelains. L'âge pour ſe préſenter eſt de ſeize ans complets; le paſſage de deux cents écus d'or, outre le droit de la langue. Les prêtres d'obédience ſont reçus ſans preuves & ſans aller à Malte. Ils ſont ainſi appelés, parce qu'ils obéiſſent au grand-prieur ou au commandeur qui les reçoit dans les prieurés ou dans les cures de l'Ordre. Ils portent la croix blanche ſur le manteau, & jouiſſent des priviléges de la religion. Il y a des gentilshommes de ce nombre. Les ſervans d'offices ſont employés à Malte au ſervice de l'hôpital & à de ſemblables fonctions. Il y a auſſi des donnés ou demi-croix qui ſont mariés, & portent une croix d'or à trois branches. La croix d'or des chevaliers en a quatre, & celle des chapelains ou des ſervans d'armes eſt de même; mais ils ne la portent que par une permiſſion qu'ils obtiennent du grand-maître. Tous les chevaliers & frères, de quelque rang, qualité ou dignité qu'ils ſoient, ſont obligés, auſſitôt qu'ils ont fait leurs vœux, de porter ſur le manteau ou ſur le juſte-au-corps, du côté gauche, une croix octogone ou à huit pointes, de toile blanche cirée, qui eſt la véritable marque de leur profeſſion, la croix d'or n'étant qu'un ornement extérieur; cette coutume s'obſerve exactement à Malte & preſque partout ailleurs. Lorſque les chevaliers, tant novices que profès, vont combattre contre les Infidèles, ils portent ſur leurs habits une ſoubreveſte rouge en forme de dalmatique, ornée par-devant & par-derrière d'une grande croix blanche ſans pointes, qui marque les armes de la religion. L'habit ordinaire du grand-maître eſt une ſorte de ſoutane de tabis ou de drap, ouverte par le devant, & liée d'une ceinture, d'où pend une groſſe bourſe, pour marquer la charité envers les pauvres, ſuivant l'inſtitution de cet Ordre. Par-deſſus ce vêtement il porte une eſpèce de robe de velours, au lieu de laquelle il prend un manteau à bec, qui eſt fort long, quand il va à l'égliſe dans les jours ſolennels. Au devant de la ſoutane, ſur l'eſtomac & ſur la robe, vers la manche gauche, il y a une croix de toile blanche à huit pointes, comme ſont toutes les croix que portent ceux de l'Ordre.

Tout ceci eſt tiré d'une hiſtoire de l'Ordre de Malte & Mémoires de M. d'Aiſy, autrefois employé aux archives du grand-prieuré de France.

Succeſſion chronologique des grands-maîtres de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jéruſalem, de Rhodes & de Malte.

L'an 1080. Gérard, ſurnommé Thom ou Tung, durant 38 ans.
1118. Roger Broyand, 13 ans.
1131. Raymond du Pui, 29 ans.
1160. Auger de Balbin, 3 ans.
1163. Arnaud de Comps, 4 ans.
1167. Gilbert d'Aſſailliou de Sailli, 2 ans.
1169. Gaſte ou Gaſtas, 3 mois.
1169. Joubert, 10 ans.
1179. Roger de Molins ou de Moris, 9 ans.
1187. Garnier de Napoli ou de Naples, 3 mois.
1187. Ermengard Daps, 5 ans.
1192. Geoffroy de Donjon, 2 ans.
1194. Alphonſe, prince de Portugal, environ 1 an.
1194. Geoffroy Lerat, 12 ans.
1206. Guérin de Montaigu, 24 ans.
1230. Bertrand Texi ou de Taxis, 10 ans.
1240. Guérin ou Gerin, 4 ans.
1244. Bertrand de Comps, 4 ans.
1248. Pierre de Villebride, 3 ans.
1251. Guillaume de Châteauneuf, 9 ans.
1261. Hugues de Revel, 18 ans.
1278. Nicolas de Lorgues, 10 ans.
1288. Jean de Villers ou de Villiers, 6 ans.
1294. Odon ou Eudes de Pins, 2 ans.
1296. Guillaume de Villaret, 12 ans.
1308. Foulques de Villaret, 11 ans.
1319. Maurice de Pagnac, anti-grand-maître du vivant de Foulques de Villaret, & y rentra, 4 ans.
Gerard de Pins, vicaire-général ſous les deux derniers.
1323. Léon de Villeneuve, 23 ans.
1346. Dieudonné de Gozon, 7 ans.
1353. Pierre de Corneillan, 2 ans.
1355. Roger de Pins, 10 ans.
1365. Raymond de Berenger, 8 ans.
1373. Robert de Juriac, 3 ans.
1376. Jean-Ferdinand de Heredia, 7 ans.
1383. Richard Caraccioli, anti-grand-maître, 12 ans.
1396. Philibert de Naillac, 25 ans.
1421. Antoine Flavian, 16 ans.
1437. Jean de Laſtic, 16 à 17 ans.
1454. Jacques de Milli, 7 ans.
1461. Pierre-Raymond Zacoſta, 6 ans.
1467. Jean-Baptiſte des Urſins, 9 ans.
1476. Pierre d'Aubuſſon, cardinal, 27 ans.
1503. Emeric d'Amboiſe, 9 ans.
1512. Guy de Blanchefort, 1 an.
1513. Fabrice de Carretto, 7 ans.
1521. Philippe de Villiers de l'Iſle-Adam établit l'Ordre à Malte l'an 1530, après la perte de Rhodes, 13 à 14 ans.
1534. Perrin Dupont, 1 an.
1535. Didier de Saint-Jal, environ 1 an.
1536. Jean de Homedes, 17 ans.
1553. Claude de la Sangle, 4 ans.
1557. Jean de la Valette-Pariſot, 11 ans.
1568. Pierre de Monti, 4 ans.
1572. Jean l'Evêque de la Caſſière, 10 ans.
1582. Hugues de Loubens de Verdale, cardinal, 13 ans.
1595. Martin Garcias ou de Garcez, 6 ans.
1601. Aloph de Vignacourt, 22 ans.

1622. Louis Mendez Vaſconcellos, 6 mois.
1623. Antoine de Paule ou de Paulo, 13 ans.
1636. Jean-Paul de Laſcaris, 21 ans.
1657. Paul-Martin de Rhédin, 2 à 3 ans.
1660. Anet de Chatte-Clermont-Geſſans, 3 mois.
1660. Raphaël Cotoner, 3 à 4 ans.
1663. Nicolas Cotoner, frère de Raphaël, 17 ans.
1680. Grégoire Caraffe, 10 ans.
1690. Adrien de Vignacourt, 6 ans 6 mois.
1697. Raymond de Perellos de Rocafull, 22 ans 11 mois 3 jours.
1720. Marc-Antoine Zondodari, 2 ans 5 mois 3 jours.
1722. Antoine-Manuel de Vilhena, 14 ans 5 mois 23 jours.
1736. Raymond Deſpuyg Montanègre, 4 ans 2 jours.
1741. Emmanuel Pinto de Fonſeca.

Ordre des Templiers.

Ordre militaire, qui commença vers l'an 1118 à Jéruſalem. Hugues de Paganis, Geoffroy de Saint-Omer ou Saint-Aumaire, & ſept autres, dont les noms ſont ignorés, ſe conſacrèrent au ſervice de Dieu à la manière des chanoines réguliers, & firent les vœux de religion entre les mains du patriarche de Jéruſalem. Baudoin II, conſidérant le zèle de ces neuf ſerviteurs de Dieu, leur prêta une maiſon près du temple de Salomon, d'où ils eurent le nom de Templiers ou de chevaliers de la milice du temple. Comme ils ne vivoient que d'aumônes, le Roi, les prélats & les grands leur donnèrent des biens, les uns pour un tems, & les autres à perpétuité. L'objet de cet inſtitut étoit, comme celui des chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem, de défendre les pélerins de la cruauté des Infidèles, & de tenir les chemins libres pour ceux qui entreprenoient le voyage de la Terre-Sainte. Ces neuf premiers chevaliers ne reçurent perſonne dans leur ſociété juſqu'à 1125. Après la célébration d'un concile tenu à Troyes en Champagne, l'évêque d'Albe, légat du Saint-Siége, y préſidoit de la part du pape Honorius II, & avec lui les archevêques de Rheims & de Sens, avec leurs ſuffragans & quelques abbés, entre leſquels étoit ſaint Bernard : Hugues de Paganis s'y trouva, ſuivi de cinq de ſes confrères. Ils demandèrent une règle, & ſaint Bernard eut ordre d'y travailler ; ce qu'il fit. Le concile ordonna que les Templiers porteroient l'habit blanc, & en 1146 Eugène III y ajouta une croix ſur leurs manteaux. Dans la ſuite cet Ordre fut en grande réputation, & acquit de ſi grands biens, que Mathieu Paris aſſure que les Templiers avoient des richeſſes immenſes & neuf mille maiſons. Ces biens, dit-on, les rendirent ſi arrogans, que non-ſeulement ils refuſèrent de ſe ſoumettre au patriarche de Jéruſalem, mais qu'ils oſèrent même s'élever contre les têtes couronnées, leur faire la guerre, uſurper & piller indifféremment les terres des Infidèles & des Chrétiens ; même s'accorder avec les premiers, comme quand ils donnèrent au ſoudan d'Egypte les moyens de ſurprendre l'empereur Frédéric II, qui étoit paſſé dans la Terre-Sainte. Les hiſtoriens, qui ſont tous aſſez d'accord ſur ce qui concerne les premiers tems de l'inſtitution des Templiers, ſe partagent quand on approche du tems de leur ruine. Les uns, touchés de commiſération de leur ſupplice & de leurs tourmens, & de la conſtance de quelques-uns d'eux dans ces mêmes tourmens, & de leurs proteſtations continuelles d'innocence, les en ont crus ſur leur parole, & les ont regardés comme des victimes déplorables de l'envie, de la tyrannie & de la rapacité ; les autres, ſubjugués par l'autorité, ont cru tout ce que les ennemis des Templiers ont voulu faire croire, & ont accumulé contr'eux les plus étranges accuſations. Qu'on rapporte en preuve de leur orgueil inſupportable, ou du moins de la réputation qu'ils en avoient, une mauvaiſe plaiſanterie du roi d'Angleterre, Richard I, Cœur-de-lion, qui diſoit *qu'il laiſſoit ſa ſuperbe aux Templiers*, on ſent que cela ne prouve abſolument rien, & qu'une accuſation vague d'orgueil eſt abſolument inſignifiante ; mais voyons d'autres accuſations dans les écrivains les plus crédules. Enfin, diſent-ils, les excès des Templiers les rendirent odieux à tous les Princes, & furent cauſe que leur Ordre fut entiérement aboli. Deux chevaliers qui en avoient été retranchés & condamnés pour leurs crimes, l'un prieur de Montfaucon, dans la province de Toulouſe, & l'autre un Florentin appelé *Noſto-Dei*, furent les inſtrumens dont on ſe ſervit pour perdre l'Ordre entier. Soit pour ſe venger de leurs confrères, ſoit pour éviter la peine qui les menaçoit, ils révélèrent les déſordres cachés auxquels les Templiers s'étoient abandonnés depuis long-tems, & les accuſèrent de crimes ſi horribles, que le roi *Philippe-le-Bel*, quoique leur ennemi, eut peine à y ajouter foi. Non, il n'y croyoit pas, mais il vouloit qu'on y crût. On entrevoit là des horreurs qu'on oſe à peine énoncer. Recevoir pour dénonciateurs contre un Ordre entier de chevaliers, deux fripons que l'Ordre avoit rejetés de ſon ſein & condamnés au ſupplice ; leur promettre leur grace à condition qu'ils accuſeront leurs juges ; leur ſuggérer les accuſations, & feindre enſuite d'avoir peine à y croire, pour montrer de la modération & de l'impartialité, tandis qu'on a ſoi-même, par toutes ſortes d'artifices, dreſſé tout l'échafaudage de prétendues preuves qu'on eſt bien réſolu de trouver concluantes : voilà un des points de vue de l'affaire, & il eſt bien auſſi vraiſemblable que celui qui rend tous les Templiers coupables des crimes dont on les accuſoit. Philippe en informa le pape Clément V, Bertrand de Got, né ſon ſujet, & auquel il avoit procuré la tiare ſous la condition de lui ſacrifier les Templiers ; il lui en parla au concile de Lyon, & lui en fit encore parler à Poitiers. Le Pape, par une bulle du 23 août 1306, adreſ-

ſée à Philippe-le-Bel, lui promit de ſe rendre à Poitiers dans peu de jours, pour éclaircir lui-même ces accuſations, que le grand-maître de l'Ordre ſoutenoit être fauſſes (tout cela étoit ou pouvoit être de leur rôle convenu). Le Roi, pourſuivent les hiſtoriens, ne laiſſa pas de paſſer outre, & de mettre en exécution le projet qu'il avoit conçu. Il donna ordre d'arrêter en un même jour tous les Templiers de ſon royaume; ce qui fut exécuté le 5 octobre 1307. Le Pape trouva fort mauvais qu'on eût procédé ſans lui dans une affaire de cette importance (colère qui vraiſemblablement étoit encore de ſon rôle); ce qui n'empêcha pas Philippe-le-Bel de nommer pour commiſſaire Guillaume de Paris, de l'Ordre des Frères prêcheurs, avec autorité de faire le procès aux Templiers. Les crimes les plus énormes dont ils étoient accuſés, étoient, 1°. d'obliger ceux qui entroient dans leur Ordre, de renier Jéſus-Chriſt dans le tems de leur réception, & de cracher trois fois contre un crucifix; 2°. de les engager à baiſer celui qui les recevoit, à la bouche, au nombril & au fondement; 3°. de leur permettre de s'abandonner au crime de ſodomie avec leurs confrères, pourvu qu'ils s'abſtinſſent du commerce des femmes; 4°. d'expoſer dans cette cérémonie & dans les chapitres généraux une idole à grande barbe, de bois doré ou argenté, qui étoit adorée par tous les chevaliers. Une partie de ces faits fut, dit-on, avouée par Jacques Molai, grand-maître de l'Ordre, par Guy, frère du Dauphin (non de Viennois, comme le diſent les hiſtoriens, mais d'Auvergne), & par Hugues Pérault, auſſi bien que par un grand nombre des cent quarante chevaliers qui furent interrogés à Paris. Dans les autres villes du royaume on fit ſubir interrogatoire à ceux qui avoient été arrêtés, & la plupart convinrent des chefs d'accuſation dont on les chargeoit, hors celui de l'adoration d'une idole. Quelques-uns dénièrent d'abord, & ne les avouèrent qu'après avoir été mis à la queſtion. Clément V, irrité (ou non) de ce que Philippe-le-Bel avoit entrepris de faire par lui-même le procès aux membres d'une milice ſoumiſe à l'Egliſe, s'en plaignit aigrement (toujours le rôle), & fut autoriſé dans ſes plaintes par la déciſion de la faculté de Paris, laquelle prononça en ſa faveur, de ſorte que le Roi fut obligé de remettre les principaux priſonniers entre les mains de deux cardinaux que lui avoit envoyés le Pape, qui les attendoit à Poitiers. Il y furent conduits & interrogés par ce pontife même, auquel ils avouèrent les crimes en queſtion; ce qui fut confirmé par le témoignage d'un Templier, domeſtique du Pape. Ce fut pour lors que Clément V, qui avoit ſuſpendu le pouvoir des évêques & archevêques du royaume, leur permit de procéder dans leurs diocèſes contre les accuſés (quel jeu, ſi tout cela n'étoit qu'un jeu!), ſe réſervant néanmoins la connoiſſance du procès contre le grand-maître du Temple, & contre les maîtres & précepteurs de France, Terre d'outre-mer, Normandie, Poitou & Provence. A l'égard de leurs biens, il déclara qu'ils devoient être employés au recouvrement de la Terre-Sainte, & pourvut, par des bulles expreſſes, à leur garde & conſervation. Quoiqu'en levant la ſuſpenſion, il eût confirmé l'autorité des inquiſiteurs français, il ne laiſſa pas de nommer encore trois cardinaux pour revoir les premières informations. Les plus conſidérables des priſonniers convinrent de tout derechef; enſuite de quoi le Pape & le Roi, qui s'abouchèrent à Poitiers, réſolurent (ce qu'ils avoient réſolu depuis long-tems) de faire faire le procès à tout l'Ordre en général. On demanda au grand-maître s'il prétendoit embraſſer la défenſe de ſon Ordre: il parut être réſolu de l'entreprendre; & lorſqu'on lui fit lecture des articles qu'il avoit confeſſés, il témoigna ne s'en point ſouvenir. Il ſe récria contre l'injuſtice que l'on faiſoit (ſur la ſeule dépoſition de quelques faux témoins) à tout un Ordre qui avoit rendu de ſi grands ſervices au chriſtianiſme. Il proteſta enſuite que ceux qui avoient avoué, ne l'avoient fait que par la crainte des tourmens ou pour avoir été ſéduits. Malgré ſes raiſons, pendant que les commiſſaires du Pape pourſuivoient le procès qu'ils avoient commencé contre tout l'Ordre, & qu'ils entendoient les dépoſitions de deux cent trente-un témoins, le concile de Sens jugea cinquante-quatre d'entr'eux, qui, après avoir perſiſté dans le déſaveu de ce qu'ils avoient confeſſé, furent condamnés comme relaps, dégradés, livrés au bras ſéculier, & brûlés à Paris, hors de la porte Saint-Antoine, au mois de mai 1310. (Quel amas d'irrégularités & de monſtrueuſes cruautés!) Ils moururent tous en proteſtant de leur innocence. En Italie, en Angleterre, dans la Caſtille & en Arragon, l'on pourſuivit auſſi les Templiers, mais avec moins d'acharnement & de rigueur. La déciſion de ce qui regardoit tout l'Ordre en général fut réſervée au concile général qui ſe tint à Vienne au mois d'octobre 1311. L'entière deſtruction des Templiers y fut réſolue, & la bulle en fut publiée au mois de mai de l'an 1312. Les biens des Templiers furent unis à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, à l'exception de ceux qui étoient ſitués dans le royaume d'Arragon, qui furent unis depuis à l'Ordre de Calatrava, établi dans ce royaume, & alors indépendant de celui de Caſtille, & en Portugal, où on les donna à l'Ordre des chevaliers du Chriſt. Cependant la plupart des Princes partagèrent les dépouilles de ces malheureux, car Philippe-le-Bel retint pour les frais du procès les deux tiers de leurs biens mobiliers: le roi d'Arragon s'empara de dix-ſept châteaux ou places fortes qui leur avoient appartenu, & le roi de Caſtille en garda auſſi quelques-uns. Comme le Pape s'étoit réſervé le jugement du grand-maître & de trois autres principaux chevaliers, il envoya un commiſſaire à Paris pour y porter la ſentence qui les dépoſoit, & les condamnoit à une priſon

perpétuelle. Le grand-maître & Guy, frère du Dauphin, après qu'on leur eut fait lecture de ce jugement, jurèrent que tous les chefs d'accuſation étoient faux ; que s'ils avoient dépoſé d'abord contre leur Ordre, ç'avoit été à la ſollicitation du Pape & du Roi, & qu'enfin ils étoient prêts à mourir pour confirmer cette vérité. Dès qu'ils eurent été livrés au prévôt de Paris par les cardinaux, la nouvelle en fut portée au Roi, qui aſſembla ſon conſeil ſur cette affaire, & le ſoir même le grand-maître & le frère du dauphin d'Auvergne furent brûlés à la pointe de l'île du palais, ſoutenant juſqu'au dernier ſoupir qu'ils étoient innocens. On donna la vie à Hugues Perrault & à l'autre chevalier qui avoit gardé le ſilence depuis que leur ſentence avoit été prononcée. Ainſi fut éteint l'Ordre des Templiers dans toute la chrétienté, hors en Allemagne, où ils ſe maintinrent & ſe firent abſoudre dans un concile provincial.

L'affaire des Templiers eſt encore un problême que le tems, ſuivant les apparences, ne réſoudra pas : la philoſophie aura peine à comprendre que des religieux fuſſent à la fois athées, idolâtres & ſorciers ; qu'ils crachaſſent ſur le crucifix, & qu'ils adoraſſent une tête de bois dorée & argentée, qui avoit une grande barbe. Quand de pareils aveux échappent dans les tortures, ils ne prouvent que contre l'uſage de la queſtion, ou s'ils ſont faits hors de la queſtion, ils accuſent des ſollicitations perfides, accompagnées de promeſſes frauduleuſes. On croira plus aiſément que quelques-uns de ces chevaliers pouvoient s'être rendus coupables du péché contre nature dont ils furent tant accuſés. On pourra croire encore que leurs plus grands crimes furent leur richeſſe, leur puiſſance, une ſorte d'indépendance de tout gouvernement, & quelques ſéditions qu'ils avoient excitées en France au ſujet d'une altération de monnoies, où ils avoient beaucoup perdu. On les accuſoit auſſi d'avoir fourni de l'argent à Boniface VIII pendant ſes démêlés avec Philippe-le-Bel, & cet article ſeul ſuffiroit pour expliquer l'acharnement impitoyable avec lequel ce Prince les pourſuivit. On ſait que ce fut de la France que partit le ſouffle qui les extermina, & que, ſi l'on fut injuſte à leur égard dans toute l'Europe, on ne fut ſi cruel contr'eux qu'en France. Le roi d'Angleterre, Edouard II, voulut d'abord les défendre : il écrivit en leur faveur au pape Clément V ; mais ce Pape, qui transféroit le Saint-Siége dans Avignon, étoit vendu au roi Philippe, auquel il devoit ou croyoit devoir la tiare. Clément V & Philippe entraînèrent aiſément Edouard, ſur lequel ils avoient de l'aſcendant, & les Templiers furent dépouillés en Angleterre comme partout ailleurs. On eut au moins la juſtice, & en France & en Angleterre, d'enrichir de la dépouille des Templiers les chevaliers hoſpitaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem : ils en eurent les bénéfices, le Roi en eut l'argent. Philippe-le-Bel ſe fit donner d'abord deux cent mille livres, ſomme alors immenſe. Louis Hutin ſon fils en demanda encore ſoixante mille. On convint que le Roi auroit les deux tiers de l'argent des Templiers, les meubles de leurs maiſons, les ornemens de leurs égliſes, & tous leurs revenus échus depuis le 13 octobre 1307, juſqu'à l'année 1314.

En Angleterre, les barons réclamèrent les terres des Templiers, comme données par leurs ancêtres, & il ſe paſſa plus de dix ans avant que les chevaliers hoſpitaliers puſſent en être mis en poſſeſſion. L'ordre des Templiers avoit duré depuis 1118 juſqu'en 1312.

Ordre teutonique.

Ordre militaire allemand. Voici quelle en fut l'origine. Un homme de cette nation, qui demeuroit à Jéruſalem après la conquête de la Terre-Sainte, y recevoit ceux qui venoient de ſon pays, & qui n'entendoient pas la langue de la Paleſtine. Pour avoir plus de moyens d'exercer ſa charité, il obtint du patriarche de Jéruſalem la permiſſion de bâtir un hôpital avec une chapelle à l'honneur de la mère de Dieu. Divers Allemands ſe joignirent à celui-ci, qui avoit paru ſi zélé & ſi charitable pour ſes compatriotes, & s'employèrent à rendre ſervice aux pélerins de leur nation, qui venoient viſiter les lieux conſacrés par la vie & la mort de Jéſus-Chriſt. Quelques riches habitans de Bremen & de Lubeck, qui étoient au Levant, s'aſſocièrent avec les premiers, & firent bâtir, vers l'an 1191, un nouvel hôpital à Acre. Ces hôpitaux furent donnés depuis aux chevaliers teutons, Ordre inſtitué en 1191 en faveur de la même nation allemande, par Henri, roi de Jéruſalem, ſecondé du patriarche & des autres princes chrétiens, ſous le nom de l'*Ordre de Notre-Dame du mont de Sion*, & voici quel en fut le ſujet. Lorſque l'empereur Frédéric I, dit *Barberouſſe*, ſe croiſa, ainſi que pluſieurs grands Princes, pour rentrer dans la poſſeſſion de la Terre-Sainte, dont Saladin, ſultan d'Egypte, s'étoit rendu maître l'an 1187, un grand nombre de ſeigneurs & de gentilshommes allemands le ſuivirent en qualité de volontaires, les uns par un ſentiment de piété, les autres par un deſir de gloire. Ces Allemands ſe ſignalèrent ſous l'empereur Frédéric, l'an 1189. Après ſa mort, ſe voyant ſans chef devant Acre que les Chrétiens aſſiégeoient, ils élurent Frédéric, duc de Suabe, ſecond fils du défunt Empereur, & Henri, duc de Brabant, pour capitaines généraux de leur nation. Sous ces chefs ils ſe diſtinguèrent par de ſi beaux faits d'armes à la priſe d'Acre & des autres villes & places de la campagne, que Henri, roi de Jéruſalem, propoſa d'inſtituer en leur faveur un Ordre de chevaliers ſous le nom de Saint-Georges, parce que tous ces braves ſervoient à cheval ; mais on trouva plus à propos de le mettre ſous la protection de la Vierge, & de lui donner pour principal lieu l'hoſpice établi à Jéruſalem ſur le mont de

de Sion, pour les pélerins & les pauvres de cette nation, & dédié à Notre-Dame. Le Roi, le Patriarche & les autres Princes en dreſſèrent les ſtatuts ſur ceux de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem & de l'Ordre des Templiers, dont ils tirèrent ce qu'ils crurent convenir le mieux pour un Ordre qu'ils vouloient auſſi rendre militaire & hoſpitalier. Tous ces ſtatuts, entr'autres articles, portoient que les chevaliers qui ſeroient reçus dans cette religion militaire, ſeroient de race noble; qu'ils feroient vœu de défendre l'Egliſe chrétienne & la Terre-Sainte; qu'ils exerceroient l'hoſpitalité envers les pélerins de leur nation, & qu'ils ſe nommeroient chevaliers de Notre-Dame du Mont-Sion Cette inſtitution fut agréée par l'empereur Henri VI, & approuvée par le pape Céleſtin III, qui ordonna que ces chevaliers ſeroient vêtus d'un habit blanc, ſur lequel ſeroit couſue une croix noire, de la figure de celle de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem; qu'ils porteroient une ſemblable croix dans leur étendard, dont le fond ſeroit blanc, & dans leurs armoiries, & qu'ils vivroient ſelon la règle de ſaint Auguſtin. Il leur confirma auſſi le don de l'hoſpice allemand du Mont-Sion pour titre & lieu principal de leur fondation, & leur accorda les mêmes priviléges dont jouiſſoient les chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem, par la bulle du 22 février 1191. Ce fut en conſéquence de cette bulle, que le roi de Jéruſalem & le duc Frédéric de Suabe, avec pouvoir de l'Empereur, firent la création de cet Ordre, dont le nombre ne ne fut alors que de quarante. Henri de Walpot, gentilhomme immédiat de l'Empire, fut choiſi pour être grand-maître de l'Ordre. Tous les Princes chrétiens témoignèrent beaucoup d'affection à cette religion militante. L'Empereur lui donna le droit de poſſéder à perpétuité toutes les terres & les provinces que les chevaliers pourroient conquérir ſur les Infidèles, & Philippe-Auguſte, roi de France, lui fit de grands biens, accordant auſſi au grand-maître l'honneur de porter des fleurs de lis aux quatre extrémités de ſa croix.

Cet Ordre reçut ſon accroiſſement ſous les grands-maîtres Othon de Kerpent & Herman Batth, qui ſuccédèrent l'un après l'autre au grand-maître Henri de Walpot; mais il commença particuliérement à ſe rendre conſidérable ſous le quatrième grand-maître, Herman de Salza, élu l'an 1210. Ce fut lui qui, avec ſes chevaliers, ſauva des mains des Infidèles, Jean, fils de Henri, roi de Jéruſalem, dans une bataille que les Chrétiens perdirent contre Conradin, roi de Syrie; en reconnoiſſance de quoi Jean ajouta à la croix noire que le pape Céleſtin III avoit ordonné aux chevaliers de porter ſur l'habit blanc, une croix potencée d'or, qui étoit les propres armes du royaume de Jéruſalem. Le duc de Maſovie, dans la Pologne, fit don à l'Ordre teutonique de toutes les terres que les chevaliers pourroient conquérir dans la Pruſſe ſur les Idolâtres, pour les poſſéder avec droit de ſouveraineté; ce que le Pape & l'Empereur confirmèrent. Les Teutons ayant remporté une entière victoire, chaſſèrent tous les Païens de la Pruſſe, & ſe rendirent peu à peu maîtres de la Livonie & de la Curlande. Le grand-maître fonda enſuite quatre évêchés dans la Pruſſe, & cinq en Livonie & en Curlande, faiſant bâtir des villes & des châteaux dans tout ce pays de conquête, leſquels il remplit de colonies allemandes. Les chevaliers teutons pénétrèrent depuis juſqu'en Ruſſie, où ils établirent de même la religion chrétienne. L'an 1255 ils s'emparèrent de la Samogitie, faiſant main-baſſe ſur tous ceux qui ne vouloient pas ſe faire baptiſer. Le grand-maître fit bâtir la même année, dans la Pruſſe, une grande ville qu'il fit nommer, à l'honneur du roi de France, Konisberg, c'eſt-à-dire, *Montagne du Roi*. Son ſucceſſeur fit auſſi conſtruire la ville de Montréal. Pendant que l'Ordre teutonique faiſoit des progrès conſidérables vers la mer Baltique, la ville d'Acre fut priſe par le ſoudan d'Egypte, l'an 1291, & les chevaliers teutons qui étoient dans la Syrie, furent obligés de revenir en Allemagne. La principale maiſon de l'Ordre fut établie à Marpurg, ville de la Heſſe, dans le cercle du Haut-Rhin, puis transférée à Marienbourg dans la Pruſſe. L'an 1510 les chevaliers teutons élurent pour grand-maître Albert, marquis de Brandebourg, fils de la ſœur de Sigiſmond, roi de Pologne; mais ce Prince embraſſa l'héréſie de Luther, & traita avec le roi de Pologne pour ſe rendre maître abſolu de la Pruſſe, à la charge de la tenir de la couronne de Pologne. Après cet engagement, le duc quitta le titre de grand-maître, & chaſſa de la Pruſſe tous les chevaliers teutons. Ils ſe retirèrent à Mariendal en Franconie, & élurent adminiſtrateur de la grande-maîtriſe de Pruſſe, Walther de Cromberg, alors grand-maître du même Ordre en Allemagne & en Italie.

L'Ordre teutonique conſiſte à préſent en douze provinces; ſavoir: en celle d'Alſace & de Bourgogne; celle d'Autriche; celle de Coblentz; celle d'Etſch, que l'on nomme encore province de la juridiction de Pruſſe, & en celles de Franconie, de Heſſe, de Bieſſen, de Weſtphalie, de Lorraine, de Thuringe, de Saxe & d'Utrecht, qui ſont de la juridiction d'Allemagne. Les Hollandais ſont maîtres de tout ce que l'Ordre poſſédoit dans la province d'Utrecht. Chaque province a ſes commanderies particulières, & le plus ancien des commandeurs y eſt appelé *commandeur provincial*. Tous ces commandeurs ſont ſoumis au grand-maître d'Allemagne, comme à leur chef. Les douze commandeurs provinciaux étant aſſemblés, ont droit d'élire un grand-maître ou un coadjuteur. Le grand-maître a ſa réſidence ordinaire à Mariendal en Franconie, depuis que l'Ordre a été chaſſé de la Pruſſe, & jouit d'environ vingt mille écus de revenu. La plupart des commanderies ſont poſſédées par les puînés des Princes & des grands-ſei-

gneurs allemands, ſous le nom de chevaliers teutoniques. Cet Ordre porte *d'argent à une croix potée de ſable, chargée d'une croix potencée d'or.*

LISTE des grands-maîtres de l'Ordre teutonique, depuis l'an 1191, juſqu'aujourd'hui.

A Accon ou Acre.

1. Henri Walpot de Paſſenheim, mort en 1200.
2. Othon de Kerpent, mort en 1206.
3. Herman Batth ou de Bard, mort en 1210.

A Marpurg en Heſſe.

4. Herman de Salza fut le premier qui porta le titre de grand-maître. Sous lui l'Ordre teutonique fut reçu en Pruſſe, & commandé par des maîtres provinciaux. Il mourut en 1240.
5. Henri de Hohenlohe, grand-maître vers l'an 1246, ſelon Hartknoch.
6. Conrard, landgrave de Thuringe & de Heſſe, mort en 1252.
7. Poppon d'Oſternau réſigna en 1253.
8. Hannon de Sangethauſe fut d'abord provincial de Livonie. Il mourut en 1265.
9. Hartmann, comte de Heldrungen, mort en 1275.
10. Burchard de Schewendi, tué à la bataille d'Acre en 1290.
11. Conrard de Peuchtwangen réſida à Marpurg: ſes prédéceſſeurs s'étoient contentés de demeurer dans le voiſinage ou ailleurs. Il mourut en 1297.
12. Gottfried de Hohenlohe, mort en 1298.

A Marienbourg & autres lieux de Pruſſe.

13. Siegfried de Peuchtwangen. Ce fut ſous lui que les maîtres provinciaux de Pruſſe ceſſèrent. Il mourut en 1309.
14. Charles Beffard de Trèves, mort en 1324.
15. Werner d'Urſelem fut tué en 1330 par un chevalier de l'Ordre.
16. Lugder, duc de Brunſwick, mort à Koniſberg en 1335.
17. Théodoric, comte d'Oldembourg, mort en 1341.
18. Ludolph Kœnig, ſeigneur de Weitzau, devint imbécille en 1346, & quoiqu'il fût revenu enſuite en ſon bon ſens, il ne voulut plus être grand-maître.
19. Henri Duſwer d'Arffberg réſigna, & mourut en 1351.
20. Weinrich de Kenippenrode, mort en 1382.
21. Conrard Zoelner de Rodenſtein, mort en 1390.
22. Conrard de Wallenrod, mort imbécille en 1394.
23. Conrard de Jungingen, mort en 1407.
24. Ulric de Jungingen, tué dans une bataille contre les Polonois, en 1410.
25. Henri Reuſſ de Plaven fut dépoſé, & mourut en priſon à Lochſtatte, en 1413.
26. Michel Kuchenmeiſter Eſterenberg fut dépoſé, & mourut à Dantzick en 1423.
27. Paul Bellenzer de Ruſſdorff fut dépoſé, & mourut en 1440.
28. Conrard d'Erlichshauſe fut le dernier qui eut toute la Pruſſe. Il mourut en 1449.
29. Louis d'Erlichshauſe fut obligé de faire hommage au roi de Pologne, comme maître d'une partie de la Pruſſe, & de renverſer le ſabre la pointe en bas, au lieu que ſes prédéceſſeurs l'avoient eu la pointe en haut, pour marquer qu'ils ne reconnoiſſoient d'autre maître que Dieu & l'épée. Il mourut en 1467.
30. Henri Reuſſ de Plaven II ne fut grand-maître qu'onze ſemaines.
31. Henri Reffle de Richtenberg, mort imbécille en 1497.
32. Martin Druchſeſſ de Wetzenhauſe, mort en 1489.
33. Jean de Tieffen, mort en 1498.
34. Frédéric, duc de Saxe, mort à Rochlitz en 1514.
35. Albrecht, marquis de Brandebourg, réſigna, & devint duc de Pruſſe en 1525.

A Mergentheim en Franconie.

36. Walther de Cromberg, mort en 1565.
37. Wololffgang Schuzbar, dit Milchling, mort en 1565.
38. Georges Hund de Menckheim ou Weikheim, mort en 1572.
39. Henri de Bodenhauſe, mort en 1595.
40. Maximilien, archiduc d'Autriche, mort à Vienne en 1618.
41. Charles, archiduc d'Autriche, mort à Madrid en 1625.
42. Jean-Euſtache de Werſternach.
43. Jean Gaſpard de Stadion.
44. Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, mort en 1662.
45. Charles-Joſeph, archiduc d'Autriche, mort en 1664.
46. Jean-Gaſpard d'Ampringen, mort en 1685.
47. Louis-Antoine, palatin du Rhin, de la Maiſon de Neubourg, mort à Liége en 1694.
48. François-Louis, frère du précédent, né en 1664, évêque de Wormes & de Breſlaw, prévôt d'Elwangen, coadjuteur de Mayence en 1710, électeur de Trèves en 1716, & enfin électeur de Mayence, mort en 1732.
49. L'électeur de Cologne a été choiſi unanimement au mois de juillet 1732, pour grand-maître de l'Ordre teutonique.

Doges de Veniſe.

On diviſe la nobleſſe vénitienne en quatre claſ-

ſes. La première claſſe de la nobleſſe vénitienne comprend les familles des douze tribuns qui furent les électeurs du premier doge de la République, leſquelles familles, dit-on, par une eſpèce de miracle, ſe ſont toutes conſervées depuis l'an 709 juſqu'à préſent. Ces douze Maiſons qu'on appelle *électorales*, ſont les Contarini, les Moroſini, les Badouari, les Tiepoli, les Micheli, les Sanudi, les Gradenighi, les Memmi, les Falieri, les Dandoli, les Polani & les Barozzi. Après ces douze familles électorales, il y en a quatre qui ſont preſqu'auſſi anciennes, puiſque quelques ſénateurs qui en étoient, ont ſigné l'an 800 au contrat de fondation de l'abbaye de Saint-Georges-Majeur, avec les douze Maiſons précédentes. C'eſt pourquoi on appelle les premiers nobles *les douze Apôtres*, & ceux-ci : *les quatre Evangéliſtes*, qui ſont les Giuſtiniani, les Cornari, les Bragadini & les Bembi. Il y a encore huit autres Maiſons très-anciennes, qui ont rang parmi la nobleſſe de la première claſſe ; ſavoir : les Quirini, les Delphini, &c.

Le ſecond Ordre de la nobleſſe vénitienne eſt pour les familles de ceux qui commencèrent à être écrits dans le livre d'or ou catalogue des nobles, lorſque le doge Gradenigo établit l'ariſtocratie ou conſeil des principaux, l'an 1289 ; & comme il y a plus de quatre cents ans que ces Maiſons ſubſiſtent, cette nobleſſe eſt fort eſtimée. On met dans ce rang les Moncenighi, les Capeli, les Foſcarini, &c.

La troiſième claſſe de la nobleſſe vénitienne comprend environ quatre-vingts familles, qui ont acheté le droit de la nobleſſe, moyennant cent mille ducats, dans le beſoin d'argent où la République s'eſt trouvée réduite pendant les guerres contre le Turc. Ces nobles ne ſont que rarement employés dans les grandes charges de la République.

Il y a une quatrième ſorte de nobleſſe que la République donne aux Princes ou aux perſonnes illuſtres par leur mérite. Henri III & Henri-le-Grand, rois de France, ont été ainſi agrégés au corps de la nobleſſe vénitienne. Preſque tous les Princes d'Italie ont auſſi ſouhaité d'être reçus nobles vénitiens. Les principales familles d'Italie, qui poſſèdent ce titre, ſont les Fio, les Malateſta, les Bentivoglio, les Martinengues, les Collalte, les Benzoni & les Savothians.

Ce ſont les nobles qui éliſent le doge, & dans cette cérémonie, avant même qu'il ſoit queſtion de procéder à la nomination de ce premier magiſtrat de la République, on fait paſſer dans les préliminaires mêmes les électeurs par un ſi long circuit de balotages & d'élections, qu'il en réſulte, pour toutes les familles nobles, la ſatisfaction de contribuer directement ou indirectement à l'élection du doge.

Succeſſion chronologique des doges de Veniſe.

697. Paulutio Anaferte, 20 ans 6 mois 8 jours.
Marcel Tegalino, 9 ans 1 jour.
Horreo Hippape, ſurnommé Urſe, un mois, mort en 737.
Interrègne de cinq ans.
742. Théodat Hippape, fils d'*Urſe*, tué au bout de 13 ans.
755. Galta de Malamoë, aſſaſſin du précédent, un an.
Dominique Monegaria, 3 ans.
761. Maurice Gabbaia, 23 ans.
784. Jean Gabbaia, 9 ans, & ſon fils Maurice, tant avec lui qu'après lui, 16 ans.
Obélério & ſon frère Béat, 5 ans.
Ange Partiatio, 18 ans.
Juſtinian Partiatio ſon fils, 2 ans.
Jean Partiatio, frère du précédent, 8 ans.
Pierre Tradonie Depola, 27 ans.
Urſe Partiatio, 17 ans.
Jean Partiatio ſon fils, 5 ans 6 mois.
Pierre Candian, 5 mois.
Dominique Tribun, 3 mois 13 jours.
Pierre Tribun ſon fils, 24 ans.
Urſe Badoëro Partiatio, prit le nom de *Badoëro*, vivoit en 910, régna 20 ans, renonça & ſe fit moine.
Pierre Candian, 7 ans.
Pierre Badoëro, fils d'Urſe, 7 ans.
Pierre Candian, fils du pénultième, 15 ans.
Pierre Candian, quatrième du nom, du tems du pape Jean XII, 20 ans.
Pierre Urſéole, 2 ans 2 mois 20 jours. Il ſe fit religieux de l'Ordre de Saint-Benoît en l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa en Conflans, où il mourut en odeur de ſainteté, le 12 avril 987. Son corps y eſt vénéré.
Vital Candian, fils de Pierre III, 1 an.
Tribun Memmio, du tems de l'empereur Othon III, 12 ans.
Pierre Urſéole II, du tems du même empereur Othon III, 18 ans.
Othon Urſéole ſon fils, dépouillé en Grèce l'an 1028.
Dominique Flabonie vivoit en 1040, 10 ans 4 mois 12 jours.
Dominique Contarino ou Contarini, 28 ans.
Dominique Silvio, 13 ans.
Vital Falieri, 12 ans.
1096. Vital Michieli, du tems du pape Urbain II, 6 ans.
1102. Ordelaphe Falieri, fils de Vital, 15 ans.
1117. Dominique Michieli, 13 ans.
1130. Pierre Polano, 18 ans.
1148. Dominique Moroſini, 8 ans.
1157. Vital Michieli, qui maria ſa fille à un Juſtiniani, religieux, ſeul reſte de cette famille ; il le retira du cloître avec une permiſſion du Pape, & en fit ſon gendre, &

rendit à la République ce nom qui alloit périr, 17 ans.
1173. Sébaſtien Zani, 5 ans.
Auro Malipierre, 14 ans.
Henri Dandolo, 13 ans.
Pierre Zani, fils de Sébaſtien, 24 ans.
Jacques Tiepolo, 21 ans.
1249. Marin Moroſini, 4 ans.
1253. Rainier Zani, 16 ans.
Laurent Tiepolo, 7 ans 25 jours.
Jacques Contarini, 4 ans 8 mois.
Dandolo, 8 ans.
1290. Pierre Gradenigo, 22 ans 9 mois.
Marin Georgio, 10 mois 16 jours.
Jean Sorenzo, 16 ans 6 mois.
François Dandolo, 10 ans 10 mois.
1330. Barthélemy Gradenigo, 4 ans.
André Dandolo, 12 ans moins quelques mois.
Marin Falieri, qui eut la tête tranchée, âgé de 80 ans, après 10 mois de dignité.
Jean Gradenigo, 1 an 3 mois 14 jours.
Jean Delphino, 4 ans 2 mois 11 jours.
Laurent Celſe, 4 ans.
Marc Cornaro, 2 ans 5 mois 24 jours.
André Contarino ou Contarini, 15 ans 4 mois 18 jours.
1381. Michel Moroſini, 4 mois 3 jours.
Antoine Venieri, 18 ans 1 mois 3 jours.
Michel Steno, 3 ans 3 jours.
1413. Thomas Mocenigo, 10 ans 3 mois.
1423. François Faſcaro, 34 ans 6 mois.
Paſchal Malipierre, 4 ans 6 mois 5 jours.
Chriſtophe Morées, du tems du pape Pie II, 9 ans 6 mois.
Nicolas Tron, 1 an 8 mois 5 jours.
Nicolas Marcelli, 1 an 4 mois 17 jours.
1474. Pierre Mocenigo, 1 an 2 mois 9 jours.
1475. André Vendramerio, 1 an 8 mois.
1477. Jean Mocenigo, frère de Pierre, 7 ans 6 mois.
1485. Marc Barbarigo, 9 mois.
Auguſtin Barbarigo, 15 ans 21 jours.
1502. Léonard Loredano, 19 ans 8 mois 20 jours.
1521. Antoine Grimani, 1 an 10 mois 2 jours.
1523. André Gritti, 15 ans 7 mois 8 jours.
1539. Pierre Laudi, 6 ans 8 jours.
François Donati, 7 ans 6 mois.
Marc-Antoine Trevifano, 1 an moins 3 jours.
François Venieri, 2 ans 1 mois 20 jours.
Laurent Prioli, 3 ans 11 mois 8 jours.
Jérôme Prioli ſon frère, 8 ans 2 mois 4 jours.
1567. Pierre Loredano, 4 ans 5 mois 8 jours.
1570. Louis Mocenigo, 7 mois.
1571. Sébaſtien Venieri, 11 mois.
1572. Nicolas Depont, 7 ans 9 mois 13 jours.
Paſchal Cicogne.
1595. Marin Grimani, 10 ans 10 mois.
Léonard Donati.
1623. François Contarini, mort en 1629.
1624. Jean Cornaro, environ 6 ans.
1630. Nicolas Contarini, mort en 1633.
François Molini, mort en 1655, dans ſa 80e. année.
1631. François Erizzo, 14 ans & près de 8 mois.
1655. Charles Contarini, élu en 1655, mort en 1656.
1656. François Cornaro, élu en mai 1656, mort le 5 juin de la même année.
1656. Bertucci Valière, élu en juin 1656, mort en mars 1658.
1658. Jean Pezzaro, élu en 1658, mort le 30 ſeptembre 1659.
1659. Dominique Contarini, élu en 1659, mort en janvier 1675.
1675. Nicolas Sagredo, élu en février 1675, mort le 16 août 1676.
1676. Louis Contarini, élu en août 1676, mort le 15 janvier 1684.
1684. Marc-Antoine Giuſtiniani, élu en janvier 1684, mort le 23 mars 1688.
1688. François Moroſini, élu en avril 1688, mort le 8 janvier 1694.
1694. Silveſtre Valière, élu le 23 février 1694, mourut le 5 juillet 1700. Le 4 mars de la même année 1694, Eliſabeth Quirini ſa femme fut couronnée Dogareſſe. La cérémonie en fut d'autant plus remarquable, que le dernier exemple étoit celui de Moroſini, femme du Doge Marin Grimani, en 1595. Elle mourut le 22 janvier 1709, âgée de 80 ans.
1700. Louis Mocenigo, élu le 16 juillet 1700; mort le 6 mai 1709, en ſa 83e. année.
1709. Jean Cornaro, élu le 22 mai 1709, mort le 14 août 1722, âgé de 75 ans.
1722. Louis-Sébaſtien Mocenigo, élu le 23 août 1722, mourut le 21 mai 1732, âgé de 71 ans.
1732. Charles Ruzzini, élu le 2 juin 1732.

GÊNES,

Que les gens du pays nomment *Genoua*, & les auteurs latins *Genua*, ville d'Italie avec archevêché, eſt une république ſouveraine, qui règne ſur la Méditerranée, au centre de ſon golfe particulier, le long duquel elle s'étend à droite & à gauche, & qui s'appelle la côte ou la rivière de Gênes. Cet état de la république, dont la ville de Gênes eſt la capitale, s'étend dans un eſpace d'environ cent ſoixante milles d'Italie, depuis le Var juſqu'à la Magre. Ce pays eſt le même en partie que celui des anciens Liguriens, & la mer qui le baigne, s'appelle encore mer de Ligurie; mais les Liguriens anciens avoient paſſé les bornes de la Ligurie moderne, & s'étoient étendus juſqu'aux rivières du Pô & de l'Arno. Ce même pays eſt diviſé par les Modernes, en rivière du Ponent & rivière du Levant, la première touchant à la France,

& l'autre à l'Italie. Dans la partie du Levant ſont les villes de Pontremoli, de Brugneto, de Sarzane, de Spezza, &c. Vers le Ponent ſont les villes de Gênes, de Savone, d'Alberga, de Vintimille, &c. Le marquiſat de Final, qui eſt enclavé entre Savone & Albenga, appartient à l'Empereur. Entre Albenga & Vintimille eſt la principauté d'Oneglia, & le comté de Marre, qui appartiennent au duc de Savoie. La principauté de Monaco, qui eſt à l'occident de Vintimille, appartient au Prince de ce nom, qui eſt ſous la protection du roi de France. La ville de Gênes, comme maîtreſſe de toute la ſeigneurie, eſt au centre. La largeur de cet Etat n'eſt pas étendue, & ne paſſe en aucun endroit vingt-cinq mille pas. Le dedans du pays eſt montueux, mais la côte eſt agréable & fertile, & la partie occidentale eſt couverte de citronniers & d'orangers.

Gênes eſt ſituée ſur le bord de la mer, du côté de ſon midi, partie dans la plaine, partie ſur les collines qui aboutiſſent à l'Apennin. Elle eſt, après Veniſe, la ville la plus marchande de toute l'Italie: ſon tour eſt d'environ cinq ou ſix milles; elle a de fortes murailles, un bon rempart, & cinq portes du côté de terre-ferme, la plupart garnies d'artillerie. Le port de Gênes étoit autrefois dangereux; mais on y a bati un très-beau mole, qui eſt aſſez avancé dans la mer, & qui aſſure le port. Les bâtimens de la ville ſont ſi magnifiques & ſi réguliers, qu'elle eſt appelée *Gênes la ſuperbe*. Elle a un grand nombre de riches palais: le palais Doria eſt le plus conſidérable; il s'étend depuis la mer juſqu'au haut de la montagne; les appartemens ſont vaſtes & magnifiques, les meubles très-riches: l'abondance y règne juſqu'à la profuſion. On liſoit autrefois ſur les murailles du palais, en dehors, cette inſcription: *Par la grace de Dieu & du Roi, le tout eſt au maître au logis*. On dit que ces mots avoient pour objet de démentir un gouverneur de Milan, qui, ſoit pour décrier la magnificence des Doria, ſoit par quelqu'autre motif d'envie & de malveillance, avoit dit à une reine d'Eſpagne, laquelle devoit loger dans ce palais, que la plupart des meubles avoient été empruntés des plus riches Maiſons. La rue neuve, qui eſt la plus belle de Gênes, n'eſt compoſée que de palais & de maiſons magnifiques. En particulier, le palais de la ſeigneurie, demeure du Doge, la *caſa* de l'Impérial, l'arſenal, le dôme de l'égliſe de Saint-Laurent, qui eſt la métropole, où l'on voit un plat d'une ſeule émeraude, dans lequel on tient que Notre-Seigneur fit la cêne (les évangeliſtes ne parlent pas de cette magnificence); l'Annonciade, qui eſt ſi renommée; Saint-Ambroiſe, qui eſt l'égliſe des Jéſuites; celle des Théatins, dite de Saint-Cyr, & quelques autres ſemblables, voilà les plus ſomptueux edifices, tant ſacrés que profanes, qui embelliſſent Gênes. Les habitans, qui ont toujours été bons marins, ſe ſont ſignalés par-là en diverſes occaſions. En général, ils ſont fort livrés au commerce: il y a, dit-on, à Gênes plus de vingt mille familles occupées aux étoffes & aux bas de ſoie. La république entretient pluſieurs galères: grand nombre de particuliers en ont auſſi en propre.

Il y a deux ſortes de familles nobles, les anciennes & les nouvelles. Les premières ſont au nombre de vingt-huit, entre leſquelles il y en a quatre principales, Grimaldi, Fieſchi ou Fieſque, Doria & Spinola. Les autres vingt-quatre ſont Calvi, Cattanei, Centurioni, Cibo, Cigala, Fornari, Franchi, Giuſtiniani, Grelli, Gentilli, Imperiali, Interiani, Leſcari, Lomellini, Martini, Negro, Negroni, Pallavicini, Pinelli, Promontorii, Sauli, Salvahi, Vivaldi & Veſodimare. Les autres nobles familles de Gênes, au nombre de quatre cent trente-ſept, ſont agrégées à ces vingt-huit principales. Il y a dans ces Maiſons des ſeigneurs ſi puiſſans & ſi riches, que par cette raiſon ils ne ſont point admis au gouvernement, parce qu'on craint qu'il ne leur prenne envie de s'en ſaiſir & de le garder. Pluſieurs d'entr'eux ont un rang parmi les plus grands capitaines de leur ſiècle, tant ſur terre que ſur mer. La ville doit ſa liberté à André Doria, qui abandonna le ſervice du roi François Ier. pour la lui procurer.

Gênes eſt une ville très-ancienne, dont les hiſtoires font mention depuis dix-neuf ſiècles. On a voulu tirer de Janus l'étymologie de ſon nom de Gênes; mais ce n'eſt qu'un ridicule de ſavans. Elle fut ſoumiſe aux Romains, puis aux Lombards, & enſuite aux Empereurs pendant quelque tems, & enfin aux Français. Elle a été ſujète à de grandes diviſions populaires. Les Génois ont été long tems le peuple de l'Europe le plus malheureux, par ſon inconſtance & par ſes diviſions. Les nobles étoient tyrans, les bourgeois ſéditieux, les principales familles ſe diſputoient le gouvernement, & déchiroient à l'envi le ſein de la république, ſous prétexte d'aſſurer ſa liberté. D'un côté les Spinola & les Doria, de l'autre les Fieſques & les Grimaldi, toujours rivaux, toujours armés, étoient tour-à-tour perſécutés, opprimés, chaſſés les uns par les autres. Le parti vaincu appeloit des vengeurs & des tyrans étrangers; l'autorité, toujours uſurpée, paſſoit au plus puiſſant, au plus heureux. Toutes les factions politiques & religieuſes ſe nourriſſoient de ces haines inteſtines. Toutes les formes de gouvernement étoient eſſayées: on en compte près de douze différentes ſucceſſivement établies dans un eſpace d'environ trente ans. Quelquefois le peuple reprenoit par des coups violens une partie de ſa liberté pour la reperdre avec plus d'horreur. Il contenoit un moment les nobles; il ſe faiſoit gouverner par des magiſtrats plébéiens, que bientôt leur foibleſſe ou leurs diſſentions replongeoient dans l'eſclavage des nobles. Les Boccanegres, les Adornes & les Fregoſes ne furent pas plus unis entr'eux que les Spinola & les Doria ne l'avoient été avec les Fieſques & les

Grimaldi. Une alternative funeſte d'ariſtocratie & de démocratie, une impuiſſance malheureuſe de ſouffrir & le joug & la liberté, accumuloient ſur les Génois tous les maux de la tyrannie & de l'anarchie. Enfin, après avoir pris pour maîtres tous leurs principaux citoyens & pluſieurs ſouverains de l'Europe, ils s'étoient donnés à Charles VI. Le premier traité des Génois avec la France eſt de 1392. Il n'étoit que l'ouvrage des nobles, qui cherchoient de l'appui contre le peuple, & le peuple s'en vengea par des ravages; mais en 1396 tous les Ordres de l'Etat réunis conférèrent à Charles VI & à ſes ſucceſſeurs l'autorité ſouveraine, & lui prêtèrent ſerment de fidélité. Antoine Adorne, alors duc ou doge populaire de Gênes, en fut fait gouverneur pour le Roi. On y envoya quelque tems après le maréchal de Boucicaut. Celui-ci, en arrivant à Gênes, y trouva partout des traces effrayantes de l'anarchie qui l'avoit déſolée. Tout y repréſentoit l'image de la deſtruction. Des nobles humiliés & bannis; une populace inſolente & livrée aux plus grands excès; des voleurs & des aſſaſſins impunis, qui rempliſſoient la ville de meurtres & d'incendies; des marchands effrayés, qui ſe reſſerroient dans l'intérieur de leurs maiſons; le commerce anéanti; toutes les boutiques, toutes les banques, tous les bureaux fermés; des bourgeois puiſſans qui ſe faiſoient la guerre de rue en rue; des tours élevées dans tous les palais; des citoyens aſſiégés par d'autres citoyens; des factions mal étouffées, & toujours prêtes à ſe ranimer, &c. La vigilance & la fermeté du maréchal arrêtèrent tous ces déſordres. Il ſe fit apporter les armes; il défendit les aſſemblées; il fit trancher la tête aux plus factieux; il punit avec plus de rigueur ceux qui avoient commis de plus grands crimes. Des compagnies, exactement entretenues, firent la garde dans toutes les places: deux châteaux élevés, l'un à l'entrée du port, l'autre dans la ville, continrent les habitans. Les Génois ſe firent pendant douze ans l'effort d'être heureux & tranquilles; mais en 1409 ils ſe jettent ſur les Français & les maſſacrent: le maréchal de Boucicaut échappe à peine à leur fureur. Ils appellent le marquis de Montferrat, & le chaſſent peu de tems après. Ils ſe jettent entre les bras du duc de Milan, qu'une ſédition chaſſe à ſon tour en 1436. Les Génois ſe replongent dans l'anarchie. En 1444 ils parurent vouloir revenir à la France; mais ce n'étoit qu'un artifice de Jean Fregoſe, qui, voulant enlever la ſeigneurie à Barnabé Adorne, ſe ſervit de l'argent & des armes des Français, & leur manqua de parole. La diſcorde continue ſes déſordres dans Gênes. Enfin, en 1458, ces peuples, éclairés par leurs malheurs, tombent ſincérement aux pieds de Charles VII, lui demandent pardon de l'infraction des traités précédens, le conjurent d'être leur maître, & de leur ramener les jours heureux dont ils avoient joui ſous le gouvernement du maréchal de Boucicaut. Le Roi leur pardonne, & nomme pour leur gouverneur Jean d'Anjou, duc de Calabre & de Lorraine, neveu de la reine ſa femme. C'étoit le tems des plus brillans ſuccès de ce jeune héros en Italie; mais lorſqu'il eut ſuccombé ſous les armes de Scanderberg, ſa diſgrace fournit à ce peuple infidèle l'occaſion d'un ſoulévement général & d'un nouveau maſſacre des Français. Ces furieux crurent ſe remettre en liberté; mais ne pouvant fixer leur inconſtance, ils revinrent quelques années après demander des fers à Louis XI. De pareils ſujets méritoient peu qu'on voulût être leur maître. Louis XI leur fit cette dure & indécente réponſe qu'ils ne s'étoient que trop attirée: *Vous vous donnez donc à moi? Moi, je vous donne à tous les diables.* Il ſe réſerva cependant les droits qu'il avoit ſur eux; mais il ſe déchargea du fardeau de les gouverner ſur François Sforce, duc de Milan, auquel il donna en fief les villes de Gênes, de Savone & leurs dépendances. Cette inféodation fut renouvelée en faveur de tous les Sforce ſucceſſivement, & tous prêtèrent ſerment de fidélité, ſoit à Louis XI, ſoit à Charles VIII.

Lorſque Louis XII eut conquis le Milanès, pris Ludovic Sforce, & abſorbé tous les droits de cette Maiſon, il fut reçu, en 1502, dans Gênes comme ſouverain, & reçut le ſerment de fidelité des habitans. Mais le trouble étoit l'élément des Génois: ils ſe révoltèrent, ils ſe ſoumirent, on leur pardonna; ils ſe révoltèrent encore, élurent pour leur Doge un teinturier nommé Paul de Nove, exercèrent de nouveau mille inſolences & mille cruautés. Louis XII fut contraint de faire violence à ſon caractère indulgent; il paſſa en Italie avec une armée formidable en 1507. Les Génois lui oppoſèrent une réſiſtance opiniâtre, mais inutile; ils furent forcés de ſe rendre à diſcrétion; ils perdirent leurs immunités, payèrent de fortes amendes, virent punir du dernier ſupplice leurs principaux chefs, & bénirent encore la clémence du vainqueur, qui voulut bien s'appaiſer à ce prix. Depuis ce tems ils écrivoient au Roi: *Regi chriſtianiſſimo Domino noſtro*, & ſouſcrivoient: *Fideliſſimi Subjecti.* Tout cela n'empêcha pas que ce peuple, toujours entraîné à la révolte par un penchant malheureux & invincible, ne ſecondât quelques années après les vues turbulentes du pape Jules II contre la France, ne changeât encore pluſieurs fois la forme de ſon gouvernement, & ne détruisît preſqu'entiérement la domination françaiſe à Gênes.

La mort de Louis XII laiſſa tous ces affronts impunis. Ce fut par la voie de la négociation que François Ier. ſon ſucceſſeur rétablit d'abord ſon autorité dans Gênes. Octavien Fregoſe, qui en étoit Doge alors, en 1515, devoit cette dignité au crédit des Médicis, & particuliérement à celui du pape Léon X, ſucceſſeur de Jules II. Les Médicis ne doutoient point qu'il ne les ſuivît dans le parti de la ligue qui ſe formoit alors en Europe

contre la France ; il étoit ami intime de Julien, frère du Pape : mais la reconnoiſſance dont Fregoſe s'étoit long-tems piqué pour ſes bienfaiteurs, devenoit trop dangereuſe : la France avoit ſoulevé contre lui les Adornes & les Fieſques, qui attentoient, tantôt ſecrétement, tantôt ouvertement, à ſa vie. Ces entrepriſes ſe renouveloient tous les jours ; elles étoient même ſecondées par Maximilien Sforce, ennemi politique de François Ier., qui alloit lui redemander à main armée le duché de Milan, mais ennemi perſonnel de Fregoſe, & qui, comme duc de Milan, avoit des prétentions ſur Gênes. Les Français voyant Fregoſe alarmé, lui propoſèrent leur alliance, comme le ſeul moyen d'échapper aux périls qui le menaçoient : il les crut, & commença de traiter avec le connétable de Bourbon par un émiſſaire ſecret, tandis que d'un autre côté il juroit au Pape un zèle inviolable pour les intérêts de la ligue, en faveur de laquelle il ſavoit que le Pape s'étoit ſecrétement déclaré. Sforce, que la haine éclairoit, avertit le Pape qu'il y avoit un gentilhomme du connétable de Bourbon, caché dans le palais de Fregoſe pour conférer avec lui. Le Pape, qui regardoit Sforce comme un viſionnaire, lui répondit qu'il écoutoit trop ſa haine pour Fregoſe, & que le Saint-Siége répondoit de ſa fidélité. Dans le même tems on apprit que Fregoſe avoit remis la cité de Gênes entre les mains du roi de France, changé le titre de Doge en celui de gouverneur perpétuel pour le Roi, & promis de recevoir les troupes françaiſes qu'on voudroit y envoyer, moyennant une compagnie de gendarmerie, l'Ordre de Saint-Michel, une forte penſion pour lui, beaucoup de bénéfices pour Frédéric ſon frère, archevêque de Salerne, & le rétabliſſement des priviléges des Génois, abolis par Louis XII. Fregoſe écrivit au Pape comme pour concilier ſa démarche avec la reconnoiſſance qu'il lui devoit : « Je ſais, lui » dit-il, qu'il me ſeroit difficile de juſtifier ma » conduite aux yeux du vulgaire ignorant ; mais » je parle au ſouverain le plus éclairé, au plus ha» bile politique de l'Europe, qui ſait que la raiſon » d'Etat excuſe dans les Princes les actions qu'elle » exige. »

Le Pape ne répondit rien à cette apologie, dont François Ier. fut réputé l'auteur. On crut que ce Prince, ayant rendu au Pape ſurpriſe pour artifice, avoit voulu triompher de ce ſuccès, & ſe venger encore de Léon par cette ironie.

Léon X ne vit point changer cet état de Gênes ; il mourut en 1521. Mais en 1522, lorſque les de Foix-Lautrec eurent perdu le Milanès par leurs fautes & par celles du gouvernement français, les généraux de Charles-Quint, dans ce torrent de bonne fortune, pouſſèrent leurs conquêtes juſqu'à Gênes, où Octavien Fregoſe, qui commandoit toujours au nom du roi de France, ſuccomboit ſous le poids de la fidélité qu'il lui avoit jurée : le parti des Adornes ſe fortifioit de plus en plus dans Gênes. Fregoſe, malade & découragé, réclamoit en vain les ſecours des Français accablés : on faiſoit vainement en France des levées, qui ne pouvoient jamais être prêtes aſſez tôt : déjà on capituloit, & on étoit convenu d'une ſuſpenſion d'armes pendant les conférences. Les Génois, endormis ſur la foi de cette trêve, négligeoient la garde de leur ville : quelques ſoldats eſpagnols, en ſe promenant ſans deſſein autour de la place, apperçurent à la muraille une brêche qu'on avoit négligé de relever ; ils s'en emparèrent : toute l'infanterie eſpagnole les ſuivit, monta ſur les remparts, entra dans la ville. Fregoſe eſt pris dans ſon lit où la maladie le retenoit. Antoine Adorne eſt proclamé Doge à ſa place : l'évêque de Salerne, frère de Fregoſe, eut à peine le tems de ſe jeter dans une barque qui le conduiſit à Marſeille. Voilà Gênes, de françaiſe, devenue eſpagnole. En 1527 elle redevint françaiſe. Le maréchal de Lautrec, commandant les troupes des confédérés, c'eſt-à-dire, de diverſes puiſſances de l'Europe qui s'étoient réunies contre l'Empereur, dont la puiſſance, prodigieuſement accrue, les alarmoit, Lautrec, joint à André Doria, pour lors au ſervice de la France, entreprit de ſoumettre Gênes. Doria, parti de Marſeille avec quatorze galères, avoit tellement bloqué le port de Gênes, que rien ne pouvant entrer dans la ville, elle avoit été bientôt réduite à une extrême diſette. Les Fregoſes, toujours ennemis des Adornes, étoient toujours dans le parti de la France, & les Adornes dans le parti de l'Empereur. Lautrec, voulant ſeconder Doria, envoya Céſar Fregoſe avec un détachement conſidérable pour ſerrer la place du côté du continent. Les Génois, ayant armé quelques galères pour tenter de ſe procurer des vivres du côté de la mer, le combat alloit s'engager entre ces galères & celles de Doria, lorſqu'une tempête obligea Doria de ſe retirer à Savone avec perte d'une de ſes galères que montoit Philippin Doria ſon neveu, & qui tomba entre les mains des Génois. Ceux-ci, encouragés par ce petit ſuccès, eſpérèrent le même bonheur du côté de la terre : ils firent une ſortie contre Fregoſe, & elle parut encore leur réuſſir d'abord ; mais l'ivreſſe du ſuccès ayant engagé les Génois trop avant, ils furent coupés & mis en déroute ; leur général, Martinengue, fut fait priſonnier. Cette défaite ayant abattu le courage des aſſiégés, ils ſe rendirent, & Lautrec donna le gouvernement de Gênes au maréchal Théodore Trivulce. Mais bientôt une révolution contraire enleva encore Gênes aux Français. André Doria, révolté des hauteurs de quelques courtiſans & miniſtres de François Ier., quitta le ſervice de ce Prince, & rendit ſa république libre & indépendante ſous la protection de Charles-Quint, & ce dernier état eut de la conſiſtance. Il ne fut que troublé un moment, en 1546, par la conjuration de Fieſque. François Ier., d'après les divers traités, n'avoit

plus en Italie de miniſtre revêtu d'un caractère public ; mais le cardinal de Trivulce, protecteur de la couronne de France à Rome, titre qui n'eſt pas toujours vain, étoit l'agent ſecret des affaires de cette couronne dans toute l'Italie. Le Roi n'avoit pas perdu de vue ſes droits ſur l'Etat de Gênes : il y avoit toujours des intelligences entre les Français & les Génois : c'étoit ſans doute l'effet des négociations du cardinal de Trivulce ; mais je ne puis croire, avec quelques auteurs, que la France ait été l'ame de cette fameuſe conjuration de Fieſque, dont les reſſorts ſi bien conduits par d'habiles politiques, ont été ſi bien développés par d'habiles écrivains. Il me ſemble que l'impénétrable de Fieſque cacha la profondeur de ſes noirs projets à la France, qui ne les eût pas approuvés. Le cardinal de Trivulce, à la vérité, avoit à Gênes des correſpondans intelligens & attentifs ; il connut par eux les talens & les diſpoſitions du jéune de Fieſque. Le cardinal de Trivulce le jugea propre à changer le deſtin de Gênes ; il compta ſur ſa jalouſie contre les Doria pour le vouloir, & ſur ſon génie pour le pouvoir. Il le fit ſonder ſur le projet de rétablir à Gênes l'autorité des Français, n'imaginant pas que ſon ambition pût ſe propoſer d'autre but que d'être ſous eux ce que les Doria étoient ſous l'Empereur. De Fieſque l'écouta d'abord, & fut près de ſe livrer à la France ; mais l'audacieux Verrina, ſon confident & ſon conſeil, lui fit concevoir un projet plus vaſte & plus noble, celui de briſer & le joug impérial & le joug français, & d'établir ſa puiſſance unique ſur les ruines de toutes ces puiſſances. De Fieſque s'enivra de ce projet. Dès ce moment ſes vues, ſes meſures, ſes démarches, tout devient étranger à la France. Le hardi Verrina, le fougueux Sacco, le prudent Calcagne & quelques autres conjurés, tous Génois, furent ſeuls admis à ce complot. On ſait quelle en fut l'iſſue : le ſecret fut religieuſement gardé ; l'exécution rencontra peu d'obſtacles ; les conjurés s'emparèrent de tous les poſtes importans ; Jannetin Doria, l'objet de la haine particulière de de Fieſque, fut poignardé ; le vieil André Doria ne ſe ſauva qu'avec peine. De Fieſque étoit le maître dans Gênes ; il court au port pour donner quelques ordres ; il veut entrer dans une galère, la planche gliſſe ou tourne ou rompt ; il tombe dans la mer : le poids de ſes armes l'empêche de nager ; l'obſcurité de la nuit empêche de le ſecourir ; il eſt noyé. La nouvelle s'en répand : elle glace les conjurés ; elle ranime les défenſeurs de la république : la conjuration eſt étouffée. Les chefs des conjurés, forcés dans leurs derniers aſyles, ſubiſſent le ſupplice : les moins coupables ſont bannis de Gênes. De la conjuration de Jean-Louis de Fieſque naquit celle de Jules Cibo. Celui-ci paroit n'avoir été qu'un inſtrument aveugle de la vengeance des de Fieſque. Trois frères du malheureux Jean-Louis, bannis de Gênes après ſa mort, s'étoient retirés ; ils engagèrent Cibo, avec lequel demeuroit un des trois frères, à partir pour Gênes, dans l'intention d'aller aſſaſſiner André Doria, & de remettre la république ſous les lois des Français. Ce complot fut découvert & prévenu ; Cibo eut la tête tranchée. L'hiſtoire de ce Jules Cibo n'eſt qu'une ſuite d'outrages faits à la nature. Il avoit commencé par dépouiller ſa mère de ſes biens ; le cardinal Cibo, ſon oncle, qui étoit attaché aux Impériaux, l'avoit fait arrêter à Piſe, parce qu'il étoit attaché aux Français ; Jules Cibo alloit aſſaſſiner André Doria, dont il avoit épouſé la nièce ; enfin, ce fut ſa propre mère, avec laquelle il s'étoit réconcilié, qui alla le déférer, & qui, par ſa délation, le conduiſit à l'échafaud.

Gênes revit avec tranſport Doria échappé aux périls qu'il n'avoit courus que pour l'avoir rendue libre ; elle offrit à Doria de conſtruire une citadelle pour ſa défenſe, car Octavien Fregoſe, par un amour pour ſa patrie, digne de Doria lui-même, avoit démoli la citadelle que Louis XII avoit fait conſtruire à Gênes, & dont Fregoſe eût pu ſe ſervir pour accroître ſon autorité. On appeloit cette citadelle la tour de Godeffa. Doria rejeta la propoſition de la reconſtruire : « Mes jours ne » ſont rien, dit-il ; j'ai tout fait pour votre liber» té ; ne détruiſez pas mon ouvrage. » Ainſi les attentats des de Fieſques & de Cibo ne firent que reſſerrer les nœuds de la tendreſſe entre le citoyen bienfaiteur & la patrie reconnoiſſante. Au reſte, que François Ier. ait prêté l'oreille aux divers projets de rétablir ſa puiſſance à Gênes, il n'y a rien là que de fort naturel ; mais je ne croirai jamais qu'il ſoit entré dans aucun complot contre la vie d'un grand-homme dont il reſpectoit la vieilleſſe & la gloire, & auquel il avoit donné, à l'entrevue d'Aigues-Mortes en 1538, de grandes marques d'eſtime, & d'oubli ou de pardon de ſa défection.

Depuis ce tems Gênes a toujours été gouvernée par des Ducs ou Doges, qu'on y élit de deux ans en deux ans. Le Doge eſt aſſiſté de huit Sénateurs, qui gouvernent avec lui, & qui ſont appelés *Gouverneurs*, & de quatre procureurs, dont il y en a deux qui logent avec lui tour à-tour dans le palais ducal pendant quatre mois de l'année, & c'eſt ce que l'on nomme *le Sénat* ; mais le fondement & la baſe de la république réſide dans *le grand-conſeil*, qui eſt compoſé de quatre cents gentilshommes choiſis parmi l'ancienne nobleſſe, ainſi que parmi la moderne. Ce conſeil décide avec *la ſeigneurie*, c'eſt-à-dire, avec le Doge & les Sénateurs, de tout ce qui peut regarder la paix & la guerre, & de toutes les plus importantes affaires de l'Etat. Le Doge ne peut recevoir aucune viſite, donner aucune audience, ni ouvrir les lettres qui lui ſont adreſſées qu'en préſence des deux Sénateurs qui demeurent avec lui dans le palais. L'habit que le Doge porte dans les jours de cérémonie, eſt une robe de velours ou de damas rouge, faite d'une manière antique, avec

un

un bonnet pointu, de la même étoffe que le reſte, & il eſt obligé de porter la fraiſe. La régence ne dure que deux années, après leſquelles on fait une nouvelle élection, & l'ancien Doge ne peut y rentrer qu'après douze années d'intervalle. Les Doges vont, à la fin de la régence, à l'aſſemblée des colléges convoqués pour les dépouiller de leur dignité. Le ſecrétaire de l'aſſemblée ſe ſert alors des termes ſuivans, pour le remercier au nom de la république : *Voſtra ſerenità ha fornità ſuo tempo, voſtra excellenza ſene vadi à caſa*, c'eſt-à-dire, *Puiſque votre ſérénité a fourni ſon tems, que votre excellence s'en retourne à ſa maiſon.* En effet, le Doge dépoſé part dans le moment, & lorſqu'il eſt à la porte il remercie les Sénateurs & les gentilshommes qui lui ont fait compagnie ; il quitte enſuite la robe rouge pour ſe revêtir de celle de ſénateur, qu'il porte le reſte de ſa vie. On procède quelques jours après à une nouvelle élection, & le doyen des ſénateurs fait, pendant l'interrègne, les fonctions de Doge. On convoque pour cette élection le grand-conſeil, qui nomme quinze perſonnes que l'on juge les plus capables d'être élevées à cette dignité. Cette liſte ayant été portée dans le conſeil ſecret, on les réduit à ſix perſonnes ; puis la même liſte étant rapportée au grand-conſeil, l'aſſemblée choiſit un Doge parmi ces ſix perſonnes, & ce Doge eſt couronné peu de jours après. Les rois d'Eſpagne, par un trait de politique, ont ſu attacher à eux la république de Gênes, en lui empruntant de grandes ſommes d'argent. Philippe II emprunta juſqu'à douze millions, qui n'ont jamais été rendus, & dont on ſe contente de payer l'intérêt. Les mêmes Rois ont eu les mêmes vues dans la vente qu'ils ont faite à des Génois dans les Etats de Milan, de Naples & de Sicile, de diverſes terres qu'ils ont érigées en comtés, marquiſats & duchés. Cette conduite, dit-on, a été plus avantageuſe à ces monarques, que n'auroit pu l'être la poſſeſſion même de Gênes.

La ville de Gênes a toujours contribué aux entrepriſes dont la Terre-Sainte étoit l'objet, & elle a conquis ſur les Infidèles les royaumes de Corſe, de Sardaigne & de Chypre, avec les îles de Mételin & de Chio. Les villes de Caffa & de Pera lui ont appartenu : elle a donné trois ou quatre Papes à l'Egliſe, & a produit de grands-hommes en tout genre. Cependant ſes détracteurs & ſes ennemis ont tâché d'accréditer un proverbe qui lui eſt fort injurieux : *Gente ſenza fede, mare ſenza peſce, monte ſenza legno, & Donne ſenza vergogna.* On ſait que jamais ces qualifications générales de nations entières ne ſe trouvent juſtes à l'application. Cette ville a une académie dite *degli adormentati*. Raphaël Soprani & l'abbé Giuſtiniani ont donné une bibliothèque des écrivains de cet Etat. Soprani a auſſi écrit les vies des peintres de l'Etat de Gênes.

En 1684 Louis XIV, mécontent des intelligences que les Génois entretenoient à ſon préjudice avec l'Eſpagne, & ſe reſſouvenant peut-être qu'ils avoient été ſujets des Rois ſes prédéceſſeurs, envoya M. de Saint-Olon leur demander une réparation. Sur leur refus, leur ville fut bombardée par le célèbre du Queſne. M. de Seignelai, miniſtre de la marine, étoit ſur la flotte.

Les Génois ſe déterminèrent enfin à faire au Roi la ſatisfaction qu'il avoit demandée ; en conſéquence le Doge, Franceſco-Maria Imperiali, accompagné de quatre ſénateurs, vint faire ſa ſoumiſſion au Roi le 15 mai 1685. Le Roi le reçut en grand appareil. La loi de Gênes eſt que le Doge perd ſon titre & ſa dignité quand il ſort de la ville. Le Roi voulut qu'il les conſervât, pour que la république fût véritablement repréſentée dans cette humiliante cérémonie. On demandoit au Doge ce qui l'avoit le plus étonné dans tout ce qu'il avoit vu à Verſailles ? Il répondit : *C'eſt de m'y voir.* On fit en France, ſur le voyage du Doge, ce quatrain faſtueux :

Allez doge, allez ſans peine
Vous jeter à ſes genoux ;
La République romaine
En eût fait autant que vous.

Si Louis XIV humilia la ſuperbe Gênes, Louis XV au contraire lui fit ſentir les effets de ſa protection lorſqu'en 1746 la reine de Hongrie s'empara de Gênes, & en enleva les tréſors. Les Génois chaſſèrent d'eux-mêmes les Autrichiens ; mais ils auroient ſuccombé ſous cette énorme puiſſance ſans les puiſſans ſecours que la France ſe hâta de leur envoyer, d'abord par M. de Boufflers, qui mourut à Gênes après l'avoir délivrée & miſe à l'abri de tout danger, enſuite par M. le duc de Richelieu, auquel les Génois érigèrent une ſtatue. Voyez la pièce de M. de Voltaire : *Je la verrai, cette ſtatue, &c.*

SUCCESSION chronologique des Patriarches, 1°. d'Alexandrie.

Saint Marc avoit fondé cette égliſe vers l'an 52 de Jéſus-Chriſt, dixième année de l'Empire de Claude. Il en eſt réputé le premier Patriarche. Il eſt mort, ſelon Euſèbe, l'an 62 de Jéſus-Chriſt.

NOMBRE des pontifes.	COMMENCEMENT de leur PONTIFICAT.	DURÉE de leur pontificat.
1	52 de Jéſus-Chriſt, ſaint Marc,	10 ans.
2	62. Anien ou Hananie,	22
3	85. Abilius ou Melianus,	13
4	98. Cerdon,	9
5	107. Primus,	12
6	120. Juſtus,	11
7	131. Eumène,	12 ans & quelq. mois.

L'an 1099. Bernard, Patriarche d'Antioche, après la priſe d'Antioche par les Chrétiens, 36 ans.
1137. Rodolphe I ou Raoul, 4 ans.
1143. Aimarius ou Aimeric.
1180. Rodolphe II, 6 ans.
1186. Théodore Balſamon, 28 ans.
1214. Rainier, 20 ans.
1234. Elie, 8 ans.
1242. Chrétien, martyr, 5 ans.

3°. *De Conſtantinople.*

Quelques auteurs diſent que ſaint André fonda l'égliſe de Byſance ou Conſtantinople, qui fut depuis appelée *la nouvelle Rome* lorſque Conſtantin lui eut donné ſon nom, & y eut transféré le ſiége de l'Empire; mais cette fondation de ſaint André eſt conteſtée, & le pape Agapet ſoutint dans ſes lettres, que ſaint Pierre avoit le premier annoncé Jéſus-Chriſt en cette ville. Des hiſtoriens rapportent qu'après que Byſance eut été preſque détruite par l'empereur Sévère, vers l'an 197, le diocèſe fut transféré à Périnthe, ville de Thrace, qu'on nomma depuis Héraclée. Le pape Gelaſe I, écrivant aux évêques de Dardanie, dit qu'alors Byſance n'étoit pas même une égliſe métropolitaine. Mais quand Conſtantin eut élevé la ville de Byſance à la dignité de la ſeconde ville du Monde, elle ſecoua le joug de l'égliſe d'Héraclée, & obtint dans le ſecond concile de Conſtantinople le ſecond rang d'honneur après celui de Rome.

Métrophanes.

En 313. Alexandre, premier Patriarche, mort en 336.
336. Paul, dépoſé auſſitôt.
338. Euſèbe de Nicomédie, 3 ans.
341. Paul, rétabli, & peu après exilé.
Macedonius, héréſiarque, 19 ans.
360. Eudoxe, intrus, 10 ans.
370. Evagre, catholique, chaſſé.
Demophile, mis par les Ariens, 11 ans.
380. Saint Grégoire de Nazianze.
381. Nectarius, 16 ans.
397. Saint Jean-Chryſoſtôme, chaſſé en 404.
404. Arſace, 1 an.
406. Atticus, 19 ans.
426. Siſinnius I, 1 an.
428. Neſtorius, héréſiarque, 3 ans.
431. Maximien, 2 ans.
434. Saint Procle, 13 ans.
447. Saint Flavien, 2 ans.
449. Anatole, 8 ans.
458. Gennade, 13 ans.
471. Acace, 18 ans.
489. Flavite ou Fravite.
Euphemius, 7 ans.
496. Macedonius, 15 ans.
En 511. Timothée, hérétique, 6 ans.
518. Jean II, 2 ans.
520. Epiphane, 15 ans.
535. Anthime, 1 an.
536. Mennas, 16 ans.
552. Eutychius, exilé le 22 janvier 565, 13 ans.
565. Jean III, intrus, 12 ans.
577. Eutychius, rétabli le 3 octobre, 4 ans.
581. Jean IV, dit *le Jeûneur*, 13 ans.
595. Cyriaque, 11 ans.
607. Thomas, 3 ans.
610. Sergius, héréſiarque, 29 ans.
639. Pyrrhus, hérétique, 2 ans.
641. Paul II, hérétique, 14 ans.
655. Pyrrhus, rétabli pendant quelques mois.
Pierre, hérétique, 11 ans.
666. Thomas II, hérétique, 2 ans.
668. Jean V, 6 ans.
674. Conſtantin, 2 ans.
676. Théodore, hérétique, chaſſé, 2 ans.
678. Georges, chaſſé, 5 ans.
683. Théodore, rétabli, 3 ans.
686. Paul III, 7 ans.
693. Callinique, 12 ans.
705. Cyrus, chaſſé, 6 ans.
711. Jean VI, 4 ans.
715. Saint Germain, 15 ans.
730. Anaſtaſe, iconoclaſte, 23 ans.
754. Conſtantin II, iconoclaſte, chaſſé, 12 ans.
766. Nicetas, iconoclaſte, 13 ans.
780. Paul IV, 4 ans.
784. Saint Tharaiſe, 21 ans.
806. Saint Nicéphore, chaſſé, 9 ans.
815. Théodore, iconomaque, 6 ans.
821. Antoine, 11 ans.
822. Jean VII, iconomaque, chaſſé, 10 ans.
842. Saint Methodius, 4 ans.
846. Saint Ignace, chaſſé, 11 ans.
857. Photius, intrus & chaſſé, 10 ans.
867. Saint Ignace, rétabli, 10 ans.
877. Photius, rétabli & chaſſé, 9 ans.
886. Etienne, 7 ans.
893. Saint Antoine II, dit *Cauleas*, 2 ans.
895. Nicolas le myſtique, chaſſé, 11 ans.
906. Euthyme, chaſſé, 5 ans.
911. Nicolas, rétabli, 14 ans.
925. Etienne II, 3 ans.
928. Tryphon, chaſſé en 931, 3 ans.
Vacance d'un an & cinq mois.
933. Théophylacte, 23 ans.
956. Polyeucte, 14 ans.
970. Baſile, chaſſé, 4 ans.
974. Antoine III, abdique en 979, 5 ans.
Vacance de quatre ans & demi.
983. Nicolas II, dit *Chryſoberges*, 14 ans.
996. Siſinnius II, 3 ans.
999. Sergius II, 20 ans.
1019. Euſtathius, 5 ans.
1025. Alexis, 8 ans.
1043. Michel, dit *Cérulaire*, chaſſé, 16 ans.

En 1059. Conſtantin III, dit *Lychudes*, 5 ans.
1064. Jean VIII, dit *Xiphilin*, 11 ans.
1075. Côme, 6 ans.
1081. Euſtrate, dit *Garidas*, chaſſé, 3 ans.
1084. Nicolas III, dit *le Grammairien*, 28 ans.
1111. Jean IX, 23 ans.
1134. Léon, dit *Stupes*, 10 ans.
1143. Michel II, 3 ans.
1146. Côme II, 1 an.
1147. Nicolas IV, dit *Muzalon*, 4 ans.
1151. Théodore, 2 ans.
1153. Conſtantin IV, dit *Chliaven*, 2 ans.
1155. Lucas, dit *Chryſoberges*, 14 ans.
1169. Michel III, Anchialius, 8 ans.
1177. Chariton.
1177. Théodore, dit *Borradiote*, 6 ans.
1183. Baſile III, dit *Camatère*, chaſſé, 3 ans.
1186. Nicetas II, dit *Muntanés*, chaſſé, 4 ans.
1190. Léonce, chaſſé la même année.
Doſithée, mis en ſa place & chaſſé, 2 ans.
1192. Grégoire II, dit *Xiphilin*, 6 ans.
1198. Jean X, dit *Camatère*, 8 ans.
1206. Michel IV, dit *Autorianus*, 7 ans.
1213. Théodore II, 2 ans.
1215. Maxime II, moine, 1 an.
1216. Manuel, dit *Sarantenus*, 5 ans.
1221. Germain II, 18 ans.
1239. Methodius II, 3 mois.
Vacance de plus de 3 ans.
1243. Manuel II, 11 ans.
1255. Arſenius Autorianus abdique, 5 ans.
1260. Nicéphore II, 1 an.
1261. Arſenius, rétabli, & dépoſé en 1264, 3 ans.
Vacance de près de trois ans.
1267. Germain III.
1267. Joſeph, dépoſé, 7 ans.
1274. Jean XI, ſurnommé *Veccus*, 8 ans.
1282. Joſeph, rétabli, & *Veccus* dépoſé, 1 an.
1283. Georges III ou Grégoire de Chypre, chaſſé, 6 ans.
1289. Athanaſe, chaſſé, 4 ans.
1294. Jean XII.
1304. Athanaſe, rétabli, ſe démet en 1310, 6 ans.
Vacance de deux ans.
1312. Niphon, 4 ans.
1316. Jean XIII, 4 ans.
1320. Geraſime, 1 an.
Vacance de plus de deux ans.
1323. Iſaïe, 10 ans.
1333. Jean XIV, ſurnommé *Calecas*, 14 ans.
1347. Iſidore, 3 ans.
1350. Calliſte, chaſſé, 4 ans.
1354. Philothée, 1 an.
1355. Calliſte, rétabli, 7 ans.
1362. Philothée, remis ſur le ſiége, 12 ans.
1376. Macaire, 3 ans.
1379. Nilus, 9 ans.
En 1388. Antoine IV, 8 ans.
1396. Calliſte III, 3 mois.
1397. Mathieu, 13 ans.
1410. Euthyme II, 6 ans.
1416. Joſeph II, 23 ans.

Patriarches pour l'Union, après le concile de Florence.

1439. Beſſarion, évêque de Nicée, élu au concile de Florence, demeure à Rome.
1440. Métrophanes, 5 ans.
1443. Grégoire Meliſſene, 6 ans.

Patriarches contre l'Union.

1439. Grégoire, 2 ans.
1441. Athanaſe, dépoſé, 4 ans.
1445. Jean XV, 4 ans.
1449. Athanaſe, rappelé, 2 ans.
1451. Néphon, 1 an.
1452. Iſaïe, 2 ans.
1454. Georges Scholarius, autrement *Gennadius*.
1455. Iſidore Pannonicus, premier Patriarche de Conſtantinople après la priſe de cette ville par les Turcs.
Depuis 1455 juſqu'en 1483, ſous le règne du ſultan Mahomet II.
Joſeph Coacas, mutilé.
Marc Xylocarabes, chaſſé.
Siméon de Trébiſonde, envoyé en exil.
Denis, évêque de Philippopolis, 8 ans.
Marc Eugenique.
Siméon, rappelé, 3 ans.
Raphaël Serbus.
Depuis 1483 juſqu'en 1514.
Maxime.
Niphon de Theſſalonique, dépoſé, 2 ans.
Maxime de Serro, exilé, 6 ans.
Niphon, rappelé, 1 an.
Joachim Dramas, chaſſé.
1514. Pacôme, 1 an.
Depuis 1515 juſqu'en 1525.
Théolepte, évêque de Joannina.
Jérémie, dépoſſédé.
Joannitius, élevé en ſa place & chaſſé.
Jérémie, rétabli.
Denis de Nicomédie.
Métrophanes de Céſarée.
Depuis 1527 juſqu'en 1605.
Jérémie de Lariſſe.
Jérémie, rétabli.
Pacôme de Lesbos.
Théolepte de Philippopolis.
Jérémie, rappelé, ayant eu le titre de Patriarche légitime, depuis 1527 juſqu'à environ 1590.
Mathieu de Joannina, chaſſé au bout de 19 jours.
Gabriel de Theſſalonique, 5 mois.
Théophanes d'Athènes, 7 mois.

Mélèce d'Alexandrie, adminiſtrateur de l'égliſe de Conſtantinople, 10 ans.
Mathieu, rappelé, 4 ans.
Néophyte, évêque d'Athènes, exilé, 1 an.
Mathieu, rappelé pour la troiſième fois, 17 jours, & meurt.
Raphaël de Méthymne, 5 ans.
Néophyte, rappelé, & exilé à Rhodes, 5 ans.
Cyrille Lucar, Patriarche d'Alexandrie, adminiſtrateur de l'égliſe de Conſtantinople, 2 ans.
Timothée de Patras, 1 an.
Cyrille Lucar, relégué, 1 an.
Grégoire d'Amaſée, 3 mois.
Anthyme d'Andrinople, 3 jours.
Cyrille Lucar, rappelé, 8 ans.
Cyrille de Bérée, mis en ſa place, 8 jours.
Cyrille Lucar, rappelé, exilé, 1 an & 2 mois.
Athanaſe Pattellare, 22 jours, exilé.
Cyrille Lucar, rappelé, 1 an, exilé.
Cyrille de Bérée, rétabli, 2 ans.
Néophyte d'Héraclée, 1 an.
Cyrille Lucar, rétabli, 1 an, puis étranglé.
Cyrille de Bérée, rappelé, 1 an.
Parthénius, évêque d'Andrinople, 5 ans & 2 mois.
Autre Parthénius, ſurnommé *Keſcines*, 2 ans & 2 mois.
Joannitius d'Héraclée, chaſſé, 1 an & 11 mois.
Parthénius, rétabli, 2 ans & 6 mois, étranglé.
Joannitius, rappelé, 1 an.
Cyrille de Tornobe, 20 jours.
Athanaſe Pattellare, rétabli, 15 jours.
Païſſus de Lariſſe, 9 mois.
Joannitius, rétabli pour la troiſième fois, 11 mois.
Cyrille de Tornobe, rétabli, 14 jours.
Païſſus, rétabli, 11 mois.
Parthénius, évêque de Chio, 8 mois.
Vacance de 30 jours.
Gabriel Gani, 12 jours.
Parthénius de Pruſe, 3 ans.
Depuis 1657 juſqu'à 1687.
Denis de Lariſſe.
Parthénius, rétabli.
Clément d'Icone.
Méthodius d'Héraclée.
Parthénius, rappelé.
Denis Muſelin.
Géraſime de Tornobe.
Parthénius, rétabli pour la quatrième fois.
Denis, rétabli.
Athanaſe, chaſſé au bout de 12 jours.
Jacques de Lariſſe.
Denis, rétabli.
Parthénius, rétabli.
Jacques, rétabli.
Denis, rétabli.
Jacques, rétabli.
1687. Callinique de Pruſe.
Néophyte chaſſe Callinique.
Callinique, rétabli.
Denis, rétabli pour la cinquième fois.
Callinique, rappelé.
1702. Gabriel de Chalcédoine, 6 ans.
1708. Néophyte d'Héraclée, élu ſeulement & chaſſé.
Cyprien de Céſarée.

C'eſt ſous le Patriarche Photius, homme très-ſavant, marqué dans la liſte qu'on vient de voir par les numéros 857, époque de ſon intruſion, & 877, époque de ſon rétabliſſement, qui n'étoit qu'une ſeconde intruſion, c'eſt ſous lui, diſons-nous, & par lui qu'arriva le grand ſchiſme de l'égliſe d'Orient, qui n'a point encore ceſſé malgré toutes les tentatives qui ont été faites en divers tems pour la réunion des deux égliſes.

4°. *De Jéruſalem.*

Saint Jacques-le-Mineur, martyriſé en l'an 60 de l'ère chrétienne, paſſe pour le premier des Patriarches de Jéruſalem.

COMMENCEMENT de leur épiſcopat. Années de Jéſus-Chriſt.		TEMS de leur épiſcopat.
33.	S. Jacques-le-Mineur, martyriſé en	60
60.	Saint Siméon de Cléophas,	47 ans.
107.	Juſte I.	
111.	Zachée ou Zacharie,	4
	Tobie.	
	Benjamin I.	
	Jean I.	
	Mathieu.	
	Benjamin II.	On ne ſait point les années de chaque pontificat de ces évêques, ni quand ils ont commencé ou fini.
	Philippe.	
	Sénèque.	
	Juſte II.	
	Levi.	
	Ephrem.	
	Judas.	

Ici finit la ſucceſſion des évêques de Jéruſalem, de la nation juive.

Voici celle des évêques de Jéruſalem, qui n'ont point été de cette nation.

135.	Marc.	On ne ſait point le tems du pontificat de ces évêques.
	Caſſien.	
	Publius.	
	Maxime I.	
	Julien I.	
	Cajin.	
	Symmacus.	
	Cajus.	
	Julien II.	
	Capiton.	
185.	Maxime II.	
	Antoine.	
	Valens.	
	Dulchien.	
	S. Narciſſe.	
	Dius.	
	Germanion.	
	Gordius.	

Saint Narciſſe, rétabli.
212. Alexandre, mort en 253.
253. Mazabanès, 7 ans.
260. Hyménée, pendant 36 ans.
296. Saint Zambdas, 2 ans.
298. Hermon ou Thermon, 14 ans.
312. Saint Macaire I, 19 ans.
331. Maxime III, 20 ans.
351. Saint Cyrille, 35 ans.
386. Jean II, 30 ans.
416. Parachile ou Praile, 13 ans.
428. Juvénal, 29 ans.
457. Anaſtaſe, 20 ans.
477. Martyrius, 8 ans.
485. Salluſte, 7 ans.
492. Elie, chaſſé par Sévère, hérétique, 21 ans.
513. Jean III, 12 ans.
525. Pierre, 20 ans.
544. Macaire II, 8 ans.
552. Euſtochius, 11 ans.
563. Macaire, rétabli, 7 ans.
571. Jean IV, 22 ans.
593. Amoos ou Hamos, 8 ans.
601. Heſychius, 8 ans.
609. Zacharie.
Modeſtus.
633. Sophrone, mort en 636.

Le ſiége ne fut pas toujours rempli ſous le règne des Sarraſins, & on connoît ſeulement quelques Patriarches.

759. Théodore.
787. Elie.
795. Jean V.
802. Thomas.
1006. Oreſte.
1088. Siméon.
Daibert, premier Patriarche après la priſe de Jéruſalem par les Latins, l'an 1099, 6 ans.
1107. Gibelin, 5 ans.
1112. Arnoul ou Arnulphe, 6 ans.
1118. Guarimond, 10 ans.
1128. Etienne, 2 ans.
1130. Guillaume, 16 ans.
1146. Fulcher, 13 ans.
1159. Amauri, 21 ans.
1180. Héraclius, 11 ans.
Albert.
Thomaſt.
Robert.
Jacques.
1204. Albert, 10 ans.
1263. Guillaume, 7 ans.
1272. Thomas Agni, 5 ans.
1278. Elie, 8 ans.
1288. Nicolas d'Hanapes, 3 ans.
1294. Raoul de Granville, 9 ans.
1306. Antoine.
1329. Pierre de la Palu, 12 ans.
1382. Bertrand de Chanac, 21 ans.

Succeſſion chronologique des rois de Jéruſalem, depuis la priſe de cette ville par les premiers Croiſés en 1099.

1099. Godefroy de Bouillon.
1100. Baudouin I.
1118. Baudouin II, dit *du Bourg*.
1131. Foulques.
1142. Baudouin III.
1162. Amauri I.
1173. Baudouin IV.
1185. Baudouin V.
1186. Guy de Luſignan.
1192. Henri.
1197. Amauri II, ou Aimeri de Luſignan.
1209. Jean de Brienne.

Jean de Brienne céda, l'an 1226, le royaume de Jéruſalem & tous les droits d'Iolande ſa fille à l'empereur Frédéric II, qui avoit épouſé cette princeſſe. Frédéric entra dans Jéruſalem en 1229, & prit poſſeſſion de cette ville le 17 mars, par un traité fait avec Melic-Camel. Mais les Choraſmiens ou Khaouareſmiens, chaſſés de leur pays par les Tartares, ayant fait une irruption dans la Paleſtine l'an 1244, ils prirent Jéruſalem, où ils exercèrent toutes ſortes de cruautés. Depuis ce tems aucun Prince chrétien ne poſſéda cette ville, quoique quelques-uns aient encore porté depuis le titre de rois de Jéruſalem. L'empereur Frédéric II, & ceux qui, comme lui & après lui, ont porté ce titre, n'ont pas poſſédé un pouce de terre dans la Paleſtine.

Succeſſion chronologique des rois de Chypre.

L'île de Chypre avoit eu autrefois des rois particuliers. Après la mort d'Alexandre-le-Grand, elle fut ſoumiſe aux Ptolémées, rois d'Egypte. Caton la ſoumit aux Romains l'an 697 de Rome, & 57 avant J. C. Depuis Conſtantin-le-Grand, l'île de Chypre fut toujours ſous la domination des Empereurs grecs, juſqu'à ce que, dans une révolte de cette île, Iſaac Comnène, homme violent, cruel, livré à toutes ſortes de crimes & d'excès, trouva le moyen de s'en rendre maître. Il en étoit en poſſeſſion dans le tems où Philippe-Auguſte & Richard-Cœur-de-Lion quittoient leurs Etats, en 1191, pour aller combattre les Sarraſins, &, s'ils pouvoient, recouvrer la Terre-Sainte. Richard fut jeté par une tempête ſur les côtes de l'île de Chypre, & la conquit ſur Iſaac, qui avoit pillé ſes gens battus de la tempête & naufragés. Le roi d'Angleterre, auſſi généreux que brillant & rapide dans ſes ſuccès, fit préſent de ſa conquête à Guy de Luſignan ou Leſignem, dont les deſcendans l'ont conſervée juſque bien avant dans le quinzième ſiècle. Voici la ſuite de ces Rois nés de la Croiſade.

1191.	Guy de Luſignan, mort en	1194.
	Amauri,	1205.
	Hugues I,	1218.
	Henri I,	1253.
	Hugues II,	1267.
	Hugues III,	1284.
	Jean I,	1285.
	Henri II,	1315.
	Hugues IV,	1352.
	Pierre I,	1370 ou 71.
	Pierre II, dit *Perrot* ou *Perrin*,	1383.
	Jacques,	1410.
	Jean II ou Janus,	1431.
	Jean III,	1458.
	Charlotte, couronnée, & chaſſée en	1467.
	Jacques-*le-Bâtard*, mort en	1473.
	Jacques-*l'Enfant*, mort en	1475.

Il faut expliquer ce qui concerne ces trois derniers ſouverains de Chypre. Jean III, mort en 1458, & qui en fut le dernier poſſeſſeur paiſible, laiſſa une fille légitime, nommée Charlotte, à laquelle cette île devoit légitimement appartenir, & un fils bâtard, nommé Jacques, lequel, s'il pouvoit avoir des droits, n'en pouvoit avoir qu'après Charlotte, ſa poſtérité & ſes ayans-cauſe. Celui-ci parvint à uſurper le royaume de Chypre ſur Charlotte ſa ſœur; il épouſa Catherine Cornaro, vénitienne, & qui mit les Vénitiens en poſſeſſion de cette île, en engageant ſon mari à leur céder ſes droits. Sélim II, empereur des Turcs, enleva cette île aux Vénitiens en 1571.

Charlotte avoit épouſé Louis de Savoie, frère d'Amédée IX & oncle de Charles, duc de Savoie. N'en ayant point d'enfans, elle fit donation de ſon royaume de Chypre, ou du moins ceſſion de ſes droits, au duc de Savoie, Charles, neveu de ſon mari. Les ducs de Savoie ſubſéquens parurent un peu négliger ces droits. Après l'extinction de la branche de Charles, ils paſſèrent en collatérale dans la branche dont étoit Victor-Amédée I. C'eſt le premier duc de Savoie qui ait pris le titre de roi de Chypre, acquis depuis long-tems à ſa Maiſon; il le prit en 1633, vraiſemblablement dans l'intention de le réaliſer un jour. Les Vénitiens s'en alarmèrent; ils firent des plaintes & des proteſtations, auxquelles la réponſe naturelle étoit que les droits des Vénitiens, quels qu'ils fuſſent, ne pouvoient venir qu'après ceux de la Maiſon de Savoie.

Liſte chronologique & généalogique des ducs & comtes de Bar.

Brunou, archevêque de Cologne, frère de l'empereur Othon II, ſurnommé *le Grand*, partagea, l'an 958, le gouvernement de la Lorraine avec Frédéric I, comte de Bar, ſon neveu, qui prit le titre de duc de Bar, & mourut en 984. Il avoit épouſé Béatrix, ſœur de Hugues Capet & niece de l'empereur Othon.

Thierry I, duc de Bar depuis 984 juſqu'en 1024, épouſa Richilde.

Frédéric II, duc de Bar depuis 1024 juſqu'en 1032, épouſa Mathilde, fille du duc de Franconie, & ne laiſſa que deux filles, 1°. Béatrix, qui épouſa Boniface, marquis de Toſcane; 2°. Sophie, qui épouſa Louis de Montbéliard & comte de Monçon & de Ferrette. Ici finiſſent les premiers ducs de Bar.

Louis, mari de Sophie, fut comte de Bar depuis 1032. Sophie mourut en 1096. On ignore le tems de la mort de Louis.

Thierry, comte de Bar depuis 1096 juſqu'en 1105, épouſa Ermenſtade, fille de Guillaume II, comte de Bourgogne, ſœur du pape Caliſte II.

Renaud I, depuis 1105 juſqu'en 1149, épouſa, 1°. Giſèle de Vaudemont, 2°. la mère de Frédéric, comte de Toul.

Hugues, comte de Bar depuis 1149 juſqu'en 1155.

Renaud II, comte de Bar, frère de Hugues, depuis 1155 juſque vers l'an 1160, épouſa Agnès de Champagne, fille du comte Thibaut.

Henri I, comte de Bar depuis l'an 1160 ou environ, juſqu'en 1191. On ignore s'il a été marié.

Thibaut I, comte de Bar depuis 1191 juſqu'en 1214, épouſa, 1°. Larette de Los, 2°. Iſabelle de Bar-ſur-Seine, 3°. Ermanſon de Luxembourg, qui lui fit prendre le titre de comte de Luxembourg avec celui de Bar, depuis l'an 1200.

Henri II, comte de Bar depuis 1214 juſqu'en 1240, épouſa Philippe de Dreux.

Thibaut II, comte de Bar depuis 1240 juſqu'en 1297, épouſa, 1°. Jeanne de Flandre, 2°. Jeanne de Toër.

Henri III, comte de Bar depuis 1297 juſqu'en 1302, épouſa Eléonore, fille d'Edouard I, roi d'Angleterre.

Edouard I, comte de Bar depuis 1301 juſqu'en 1337, épouſa Marie de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne.

Henri IV, comte de Bar depuis 1337 juſqu'en 1344, épouſa Iolande de Flandre, fille de Robert de Flandre.

Edouard II, comte de Bar depuis 1344 juſqu'en 1352, mort avant ſa majorité & ſans avoir été marié.

Robert I, comte de Bar depuis 1352 juſqu'en 1411. Sous ſon règne le comté de Bar fut erigé en duché en 1354. Il épouſa Marie de France, fille du roi Jean

Edouard III, duc de Bar depuis 1411 juſqu'en 1415, épouſa Blanche de Navarre.

Louis, cardinal de Bar, frère d'Edouard III, ſuccéda au duché de Bar en 1415. Il s'en démit en faveur de René I d'Anjou ſon neveu, en 1419, & mourut en 1430.

Le duché de Bar fut uni à celui de Lorraine par le mariage de René I d'Anjou avec Iſabelle de Lorraine, fille du duc Charles II. Le contrat de

mariage

mariage entre René & Iſabelle eſt du 20 mars de l'an 1418.

René d'Anjou fut depuis roi de Naples, de Sicile, &c. comte de Provence, &c. Nicolas ſon troiſième fils porta le titre de duc de Bar. Il eut entr'autres enfans, Jean, qui ſuit, & Iolande, mariée à Ferri de Lorraine, ſecond du nom, comte de Vaudemont. Jean, duc de Bar, mourut en 1470, & eut Nicolas, mort ſans poſtérité légitime en 1473 : ſa tante Iolande lui ſuccéda aux duchés de Lorraine & de Bar. C'eſt ainſi que le duché de Bar paſſa dans la Maiſon de Lorraine.

Nous avons déjà remarqué que la partie du Barrois, ſituée en deçà de la rivière de Meuſe, étoit le Barrois royal. Elle a toujours été tenue à foi & hommage des rois de France, dont les ducs & comtes de Bar ont été vaſſaux. L'autre partie au-delà de la Meuſe étoit ſous le titre de marquiſat de Pont-à-Mouſſon. Dans le ſeizième ſiècle, les Princes de la Maiſon de Lorraine, qui étoient tout-puiſſans en France, obtinrent de Charles IX & de Henri III des droits de régales pour le duché de Bar, à la réſerve du fief & du reſſort. Le procureur du Roi s'oppoſa à la vérification du contrat paſſé entre Sa Majeſté & le duc de Lorraine ; de ſorte que le Roi fut obligé de venir lui-même au parlement en 1571. Depuis, en 1575, Henri III fit encore en faveur du duc de Lorraine une déclaration que le procureur général de la Gueſle trouva contraire aux droits de l'Etat; ce qui l'obligea d'en faire de très-humbles remontrances à Sa Majeſté.

Charles IV, duc de Lorraine, donna ſi ſouvent des ſujets de plaintes au roi Louis XIII, que ce Prince, en 1633, fit ajourner le duc au parlement de Paris, pour voir réunir ce duché à la couronne, faute d'hommage rendu. Mais ne comparoiſſant point, par arrêt du 30 juillet de la même année le parlement ordonna qu'on délivreroit commiſſion au procureur-général pour faire ſaiſir le duché, juſqu'à ce que le duc eût ſatisfait aux devoirs de vaſſal. Le Roi fit encore donner une commiſſion du grand-ſceau, non-ſeulement pour exécuter l'arrêt, mais encore pour réunir à ſa couronne les droits royaux ſur le Barrois ; ce qui fut exécuté. Quelque tems après, le duc de Lorraine fit un autre traité avec le Roi, qu'il n'obſerva pas mieux que le premier. Mais après diverſes révolutions, par le ſoixante-troiſième article de la paix des Pyrénées en 1659, le duché de Bar fut remis au Roi pour être uni à la couronne de France ; & par un traité particulier que le feu duc fit avec Louis XIV le 6 de février de l'an 1662, il lui céda tous ſes Etats après ſa mort. La France les a tenus juſqu'à la paix de Riſwick en 1697. Par des articles du traité, la Maiſon de Lorraine eſt rentrée en poſſeſſion des duchés de Lorraine & de Bar, & Léopold, duc de Lorraine & de Bar, prêta hommage en perſonne pour le duché de Bar, à Verſailles, au mois de novembre 1699. Le duché de Bar étoit l'apanage des aînés des ducs de Lorraine. Par le traité de paix conclu le 18 novembre 1738, le roi Staniſlas I, roi de Pologne, a été mis en poſſeſſion de ce duché, qui eſt retourné à la France après la mort de ce Prince.

Liſte généalogique & chronologique des ducs de Lorraine.

Athit, duc d'Alſace, père de ſainte Odile, eut entr'autres fils, Alberic, qui fut père d'Eberard I, qui a vécu en 750.

Eberard I eut pour fils Eberard II, qui fit de grands maux à l'abbaye de Lures vers l'an 869. Il fut père de Hugues, comte de Ferrette, qui eut pour fils Eberard III, Hugues II & Gontran. Eberard III fut tige de la Maiſon de Lorraine ; Hugues, de celle d'Egeshem ; Gontran, de celle d'Autriche ou de Hasbourg.

Eberard III fut père d'Adalbert, duc & marquis, fondateur de l'abbaye de Bouzonville en 1033

Adalbert eut pour fils Gerard, mari de Giſèle, nièce de l'empereur Conrad-le-Salique.

Gerard mourut en 1046, & laiſſa onze enfans, entr'autres Adalbert ou Albert II, qui lui ſuccéda, & Gerard II, qui ſuccéda à Albert.

Albert II, nommé par l'Empereur duc de Lorraine en 1046, fut tué en 1048.

Gerard II ſon frère, ſurnommé *d'Alſace*, mari de Hadvide de Namur, fut nommé duc de Lorraine par l'empereur Henri III, ſurnommé *le Noir*, en 1048, mort en 1070.

Thierry ſon fils régna depuis l'an 1070 juſqu'en 1115. Il avoit épouſé Gertrude, fille de Robert, comte de Flandre.

Simon I, depuis 1115 juſqu'en 1139, épouſa Adélaïde de Saxe Querfort, ſœur de l'empereur Lothaire II.

Mathieu I, depuis 1139 juſqu'en 1176, épouſa Berthe de Suabe, ſœur de l'empereur Frédéric-*Barberouſſe*.

Simon II, depuis 1176 juſqu'en 1207, épouſa Ide, fille de Gerard, comte de Mâcon & de Vienne.

Ferry I, ſurnommé de *Bitche*, frère de Simon II, lui ſuccéda en 1205, & gouverna juſqu'en 1207. Il avoit épouſé Ludomille de Pologne.

Ferry II, depuis 1207 juſqu'en 1213, épouſa Agnès, fille de Thiébaut, comte de Bar.

Thiébaut I, depuis 1213 juſqu'en 1220, épouſa Gertrude de Darsbourg.

Mathieu II, frère de Thiébaut I, depuis 1220 juſqu'en 1250, épouſa Catherine de Limbourg.

Ferry III, depuis 1250 juſqu'en 1303, épouſa Marguerite de Champagne.

Thiébaut II, depuis 1303 juſqu'en 1312, épouſa Eliſabeth de Rumigny.

Ferry IV, depuis 1312 juſqu'en 1329, épouſa Iſabelle d'Autriche, fille de l'empereur Albert I.

Raoul, depuis 1329 juſqu'en 1346, épouſa Marie de Blois.

Jean I, depuis 1346 juſqu'en 1390, épouſa en premières noces Sophie de Virtembourg, & en ſecondes, Marguerite de Los & de Chiny.

Charles II (en comptant pour Charles I, Charles de France, duc de la Baſſe-Lorraine), depuis 1390 juſqu'en 1431, épouſa Marguerite de Bavière. Il ne laiſſa que deux filles: Iſabelle, mariée à René d'Anjou, & Catherine, mariée à Jacques, marquis de Bade.

René I, d'Anjou, duc de Lorraine & de Bar, premier roi de Naples & de Sicile, duc d'Anjou & comte de Provence, depuis 1431 juſqu'en 1452, mourut en 1480.

Jean II, depuis 1452 juſqu'en 1470, épouſa Marie de Bourbon.

Nicolas, depuis 1470 juſqu'en 1473, n'a pas été marié: il fut ſeulement fiancé, en 1466, à Anne de France, fille de Louis XI, & enſuite à Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Hardi.

René II, fils de Ferry, comte de Vaudemont, & d'Iolande d'Anjou, régna depuis 1473 juſqu'en 1508. Il épouſa, 1°. Jeanne de Harcourt, qu'il répudia pour cauſe de ſtérilité; 2°. Philippe de Gueldres.

Antoine, depuis 1508 juſqu'en 1544, épouſa Renée de Bourbon.

François I, depuis 1544 juſqu'en 1545, épouſa Chriſtine de Danemarck.

Charles III, depuis 1545 juſqu'en 1608, épouſa Claude de France, fille du roi Henri II.

Henri II (en comptant pour Henri I celui qui, en 940, reçut le duché de l'empereur Othon-le-Grand) régna depuis 1608 juſqu'en 1624. Il épouſa Marguerite de Gonzague.

François II, frère du bon duc Henri & père de Charles IV, régna pendant quelques jours de l'an 1625, puis remit le duché à ſon fils Charles IV.

Charles IV, depuis 1625 juſqu'en 1675, épouſa Nicole de Lorraine ſa couſine-germaine, fille du duc Henri II.

Charles V, depuis 1675 juſqu'en 1690, épouſa Eléonore d'Autriche, ſœur de l'empereur Léopold I.

Léopold, duc de Lorraine, depuis 1690 juſqu'en 1729, épouſa Charlotte-Eliſabeth de France, fille de Philippe de France, duc d'Orléans.

François III, depuis 1729 juſqu'en 1737.

Staniſlas Lezinski, roi de Pologne, &c. a été enſuite duc de Lorraine & de Bar: il a été mis en poſſeſſion de ces duchés le 18 janvier 1737, avec clauſe de réverſibilité à la couronne de France après ſa mort, laquelle a eu ſon exécution.

Duché de Bénévent.

Etat que les Lombards fondèrent en Italie vers le milieu du ſeizième ſiècle. Il renfermoit la Campanie, le Samnium, la Pouille, la Lucanie, & une bonne partie du pays des Brutiens, c'eſt-à-dire, le royaume de Naples, à la réſerve des deux Abruzzes & des deux Calabres. Il fut éteint en 851, lorſque Louis II, empereur, chaſſa Adalgiſe d'Italie, & le contraignit de fuir dans l'île de Corſe.

Succeſſion chronologique des ducs de Bénévent.

1. Zothus, en	589.
2. Arichis,	598.
3. Aion, tué par les Eſclavons,	648.
4. Rodold,	649.
5. Grimoald I,	651.
6. Romuald I,	661.
7. Giſulfe I,	704.
8. Romuald II,	707.
9. Giſulfe II, chaſſé,	733.
10. Georges,	735.
11. Godeſcalque,	739.
Giſulfe II, rétabli,	742.
12. Aragiſe,	762.
13. Grimoald II,	788.
14. Sico,	818.
15. Sicard, fils de Sico,	839.
16. Adalgiſe I,	840.
17. Siconulfe contre Adelgiſe,	840.
18. Ajon, fils d'Adelgiſe,	874.
19. Simbaticius,	891.
20. Vido ou Guy,	895.
21. Adalgiſe II,	899.
22. Athenulphe I, duc de Capoue,	899.
23. Landulphe I, & Athenulphe II,	915.
24. Pandulphe, & Landulphe II,	968.

Bénévent fut enſuite ſoumiſe par les empereurs, & donnée, en 1053, par l'empereur Saint-Henri au pape Léon IX, lequel établit:

25. Rodolphe,	1053.
26. Landulphe III,	1071.

Le pape Victor III, qui avoit été abbé du Mont-Caſſin, étoit de la Maiſon des princes de Bénévent. Cette ville a auſſi donné les papes Felix IV & Grégoire VIII à l'Egliſe. C'étoit le pays des deux Orbilius, excellens grammairiens, & d'Odofredus-Denarius, qui enſeigna le droit à Bologne vers l'an 1200, & qui laiſſa divers ouvrages.

Succeſſion chronologique des ducs & rois de Bohême.

Ans de J. C.	LES DUCS.	Durée du règne.
632.	Primiſlas ou Przemysk,	44 ans.
676.	Nezamiſte,	39
715.	Mnata,	20
735.	Mogène ou Voriee,	28
763.	Wnéſlas ou Veneeſlas,	22
785.	Crzenoniſte,	19
804.	Nician,	35
839.	Noſtrice ou Hoſtivité,	17

Année J.C.	LES DUCS.	Durée du règne.
856.	Borzivoge ou Borivori I,	48 ans.
904.	Spitigne ou Zpitivene,	2
906.	Uratiſlas,	10
916.	Saint Venceſlas II, martyr,	22
938.	Boleſlas I, dit *le Cruel*,	29
967.	Boleſlas II, *le Débonnaire*,	32
999.	Boleſlas III, *le Roux & l'Aveugle*,	13
1012.	Jaromire, régent,	25
1037.	Brzetiſlas I, dit *l'Achille bohémien*,	18
1055.	Spigne ou Zpitchnive,	6
	LES ROIS.	
1061.	Uratiſlas ou Ladiſlas I,	31
1092.	Conrad I,	1
1093.	Brzetiſlas II,	7
1100.	Borzivoge ou Borivori II,	7
1107.	Suatopluok,	2
1109.	Ladiſlas II,	16
1125.	Soleſlas ou Sobieſlas II,	15
1140.	Ladiſlas III,	34
1174.	Soleſlas ou Sobieſlas II,	4
1178.	Frédéric, dit *Bedzierk*,	12
1190.	Conrad II,	2
1192.	Wenceſlas III,	1
1193.	Brzetiſlas-Henri,	3
1196.	Ladiſlas IV,	5 mois.
1196.	Przemiſlas ou Ottocare I,	35
1231.	Wenceſlas IV, dit *le Borgne*,	24
1255.	Ottocare II,	25
1278.	Wenceſlas V,	27
1305.	Wenceſlas VI,	1
1306.	Rodolphe I,	1
1307.	Henri, qui fut dépoſé,	3
1310.	Jean de Luxembourg,	36
1346.	Charles,	32
1378.	Wenceſlas VII, dit *le Fainéant*,	40
1418.	Sigiſmond,	19
1437.	Albert,	3
1440.	Ladiſlas V,	18
1458.	Georges Poderbrach ou Pogobrach,	13
1471.	Ladiſlas VI,	45
1516.	Louis,	10
1526.	Ferdinand I,	36
1562.	Maximilien,	12
1574.	Rodolphe II,	33
1607.	Mathias,	11
1617.	Ferdinand II,	20
1619.	Frédéric, électeur palatin, dépoſé.	
1637.	Ferdinand III,	9
1646.	Ferdinand IV,	10
1656.	Léopold-Ignace-François-Balthaſard-Joſeph-Félicien I,	49
1705.	Joſeph-Jacques-Ignace-Jean-Antoine-Euſtache, mort en 1711,	7
1711.	Charles, mort en 1740,	29
1740.	Charles, électeur de Bavière, mort en 1745.	
1742.	Marie-Thérèſe d'Autriche, fille de l'empereur Charles VI.	

Supplément aux tables chronologiques.

ROYAUMES DU NORD.

ROIS DE SUÈDE.

Eric V,	717.
Tordo III,	764.
Biorn III,	816.
Bratemunder,	827.
Siwaſt,	834.
Héroth,	856.
Charles VI,	868.
Biorn IV,	882.
Indégelde I,	891.
Olaüs,	900.
Indégelde II,	907.
Eric VI,	936.
Eric VII,	940.
Eric VIII,	980.
Olaüs II,	1018.
Amand II,	1037.
Amand III,	*Item.*
Hackon III,	1054.
Stenchil,	1059.
Indégelde III ſe fait chrétien, & règne juſqu'en	1064.
Halſten,	1080.
Philippe,	1110.
Indégelde IV,	1129.
Ragualde,	*Item.*
Magnus I,	1147.
Eric IX,	1160.
Charles VII,	1168.
Canut,	1192.
Suercher III,	1210.
Eric X,	1220.
Jean,	1223.
Eric-le-Bègue,	1250.
Valdemar,	1279.
Magnus II,	1290.
Birger II,	1310.
Magnus III,	1365.
Albert,	1388.
Marguerite de Valdemar,	1413.
Eric XIII,	1438.
Chriſtophe,	1448.
Charles Canutſon,	1471.
Chriſtiern I,	1481.
Jean II,	1513.
Chriſtiern II,	1525.
Guſtave Waſa I,	1560.
Eric XIV,	1568.
Jean III,	1592.
Sigiſmond, roi de Pologne, dépoſé en	1604.
Charles IX,	1611.
Guſtave-Adolphe II, *le Grand*,	1632.
Chriſtine abdique en	1654.
Charles-Guſtave,	1660.
Charles XI,	1697.
Charles XII,	1718.

Ulrique-Eléonore & Frédéric de Heſſe, 1751.
Adolphe-Frédéric, 1771.
Guſtave III de Holſtein-Eutin, aſſaſſiné en 1792, lorſqu'il s'armoit pour la cauſe des Rois, qui n'eſt que celle des peuples bien entendue.
Guſtave IV.

MOSCOVIE OU RUSSIE.

CZARS, GRANDS-DUCS ET EMPEREURS.

Czars de Ruſſie.

Swiatoſlaw ou Splendoblos, 945.
Il introduiſit la religion chrétienne dans le pays. Tous les tems qui le précèdent, ſont inconnus ou obſcurs & ſans dates certaines.
Jaropalk, Olegh & Vladimir, 1015.
On nomme Vladimir l'apôtre & le ſage de la Ruſſie.
Swintopalk, 1055.
Iſiaſlaw, Wſévolod, Igor & Wiaczeſlaw, 1078.
Wſévolod II, 1093.
Michel Swiatopolk, 1114.
Wladimir II, 1125.
Motilaw, 1132.
Jaropalk II, 1138.
Wiaczeſlaw II, 1139.
Wſévolod III, 1146.
Iſiaſſaw II, 1155.
Roſtilaw, *Item.*
Georges, 1157.

Grands-Ducs de Vladimir.

André, 1175.
Michel, 1177.
Wſévolod IV, 1213.
Georges II, 1238.
Jaroſlaw II, 1246.

Grands-Ducs de Moſcow.

Daniel Alexandrowitz, 1302.
Georges ou Jurii, 1320.
Baſile Jaroſlawitz, 1325.
Georges Danielowitz, 1328.
Iwan Danielowitz ou Jean I, 1340.
Simon Iwanowitz, ſurnommé *l'Orgueilleux*, 1353.
Iwan II, Iwanowitz, 1360.
Démétrius II, 1362.
Démétrius III, 1389.
Baſile II, ou Vaſili, 1425.
Baſile III, dit *Baſilowitz*, 1462.
Iwan III, 1505.
Baſile IV, dit *Iwanowitz*, 1534.
Iwan IV, 1er. czar, ſurnommé *Baſilowitz*, 1584.
Fœdor ou Théodore, 1598.
Borits ou Godounow, 1605.
Démétrius, impoſteur, 1606.
Baſile Zuinki, dépoſé en 1610.
Uladiſlas, prince de Pologne, 1611.

Czars & Empereurs de la Maiſon de Romanow.

Fœderowitz, 1645.
Alexis Michaëlowitz, 1676.
Fœdor-Alexiowitz, 1682.
Pierre Alexiowitz & Jean V enſemble, juſqu'en 1696.
Pierre I ou *le Grand*, ſeul juſqu'en 1725.
Catherine, 1727.
Pierre II, Alexiowitz, 1730.
Anne Iwanowna, 1740.
Iwan ou Jean VI, 1741.
Eliſabeth Petrowna, 1762.
Pierre III, 1762.
Catherine Alexiewna.
Paul I.

ANGLETERRE.

Dans la liſte que nous avons donnée des Rois de ce pays, nous n'avons parlé que d'un des ſept royaumes de l'Heptarchie, le royaume de Weſſex, parce que c'eſt celui qui a réuni tous les autres, & qui a mis fin à l'Heptarchie. Nous ajoutons ici la liſte des Rois des ſix autres royaumes de l'Heptarchie, ainſi que celle des rois d'Irlande, qui manquoit au tableau de l'Angleterre.

ROIS DE L'HEPTARCHIE.

1°. *De Northumberland.*

Ans de J. C.
547. Ida. Après ſa mort le royaume eſt partagé en deux parties: *la Bernicie* & *le Déïre.*

ROIS DE BERNICIE.

559. Adda.
564 ou 566. Glappa.
572. Freidulphe.
579. Théodoric.
586. Athalaric.
590. Adelfrid ou Alfred, roi de tout le Northumberland.
617. Edwin, roi de tout le Northumberland.
633. Antfrid.
634. Owald, roi des deux provinces.
643. Oſwy.

ROIS DE DÉÏRE.

559. Ella.
588. ou Edwin, fils d'Ella,
589. Dépouillé par Alfred.
633. Oſrick.
644. Oſwin.
652. Adelwald meurt ſans enfans en 655, & le Déïre eſt réuni à la Bernicie.
670. Egfrid.
685. Alfred.
705. Oſred.
717. Cenred.
719. Oſrick.
730. Céolulphe.
737. Edbert.

758. Oſulphe.
759. Molſon-Adeſwalt.
765. Alered.
774. Ethelred.
779. Alphuad.
789. Oſred.
790. Ethelred.
796. Osbald ou Oſred.
796. Ardulphe.
808. Alphuad II.
810. Andred. Ce fut ſous ſon règne, l'an 827, que le Northumberland ſe ſoumit à Egbert, roi de Weſſex, qui mit fin à l'heptarchie.

2°. *D'Eſſex ou des Saxons orientaux.*

526 environ. Ereskins ou Ercenwin.
Sigebert I.
Suithelen I régnoit l'an 535.
587. Sledda.
596. Scabert ou Sabert.
616. Sexred, Seward & Sigebert règnent enſemble, & ſont tous trois tués dans une bataille en 622.
623. Sigebert II, dit *le Petit.*
648. Sigebert III, dit *le Bon.*
661. Suithelen II.
663. Sicher & Sebba règnent peu de tems enſemble, Sebba juſqu'en 693.
693. Sigehard & Swenfred, enſemble.
700. Offa.
709. Selred.
746. Suithred.

Il y a eu peu de Rois depuis lui juſqu'à l'an 819, qu'Egbert ſe rendit maître du royaume, & on ignore le nom de ces Rois.

3°. *De Suſſex ou des Saxons méridionaux.*

491. Ella ou Elie.
514. Siſſa ou Cliſſa. Après ſa mort, ſon royaume fut poſſédé par les rois de Weſſex juſqu'en
648. Ethelwalch.
686. Authun & Berthun.
688. Berthun, ſeul. On ignore le nom des Rois qui ſuivent juſqu'à
725. Alduin ou Albert. Il fut défait & tué la même année par Ina, roi de Weſſex, & le royaume de Suſſex fut réuni pour toujours à celui de Weſſex.

4°. *D'Eſtanglie ou des Anglais orientaux.*

571. Uffa.
578. Titil ou Titila.
599 ou 593. Redowald.
624. Frpwald.
629. Sigebert.
632. Egrik.
635. Annas.
654. Ethelrick ou Ethelther.
655. Ethelvald ou Adelwald.
664. Adulphe.
680 ou 683. Alphuald.
749. Beorna & Ethelred.
758. Beorna, ſeul.
Ethelbert, tué l'an 793.
857 ou 859. Saint Edmond.
870. *Interrègne.*
878. Guntrum ou Gunthoron.
890. Eoric, danois, ſuccède à Guntrum, & après ſa mort Edouard *le Vieux*, ayant ſubjugué les Danois, joignit l'Eſtanglie à ſon royaume.

5°. *De Mercie ou des Anglais occidentaux.*

584. Crida, mort en 594.
597. Wibba.
615. Cearlus.
624. Penda.
655. Oſwi.
659. Wopher.
675. Ethelred.
704. Cenred.
709. Ceolred.
716 ou 719. Ethelbald.
757. Beornred.
757. Offa.
756. Egfrid.
796. Cenulphe.
819. Cenelm.
819. Céolulphe.
820. Bernulphe.
823. Ludican.
825. Withglaph, tributaire d'Egbert.
839. Berthulphe.
852. Burhed.
874. Céolulphe.
910. Ethelred eſt fait comte de Mercie. Après ſa mort, en 912, & celle de ſa femme en 918, Edouard l'*Ancien* ſe rend maître de la Mercie & la joint à ſes Etats.

6°. *De Kent.*

449. Hengiſt.
488. Eſtus.
512. Octa.
534. Hermenrick.
560. Ethelbert.
616. Ebald.
640. Ercombert.
664. Egbert.
673. Lothaire.
685. Edrick.
686. Widred.
725. Ethelbert & Egbert.
748. Ethelbert, ſeul.
760. Aldric.
794. Edbert, ſurnommé *Pren.*
798. Cudred.
805. Baldred, ſur qui Egbert fit la conquête du royaume de Kent en 819.

Suite chronologique des rois d'Irlande, depuis le commencement de l'ère chrétienne.

La quatrième année de l'ère chrétienne régnoit, dans l'Irlande, Feargus Fionfachtnach, mort l'an 24.

Fiachad Fion ou *le Blond* fut tué par ſon ſucceſſeur, l'an 27, ayant régné 3 ans.

Fiachadh Fionoluidh, fils de Feargus, régna 20 ans, & périt en 47 par une conſpiration.

Cairbre Cinncait, chef de cette conſpiration, régna 5 ans, & mourut paiſiblement en l'an 52.

Elim, élu en ſa place, régna 20 ans, & périt dans un combat, l'an 72.

Tuathal Theachtmar, fils de Fiachad Fionoluidh, régna 30 ans, & fut tué l'an 102 par Mal ſon ſucceſſeur, qui, au bout de 4 ans, fut tué lui-même par le fils de ſon prédéceſſeur.

Feidhlimidh *Reachtmar*, fils de Thuathal, régna 9 ans, & mourut en 115.

Cathaoir-le-Grand ne régna que 3 ans. Il eut trente fils.

Con Ceadohathach régna 20 ans. Il fut ſurnommé *le Héros des cent combats*.

Conaire régna 7 ans, & fut tué l'an 145.

Art Aoinfhir régna 30 ans, & fut tué l'an 175, dans un combat par Lughaidh Laga, ſurnommé *Mac Con*, qui le remplaça, & qui fut aſſaſſiné l'an 205 par un fils d'Art ſon prédéceſſeur.

Feargus, ſurnommé *aux dents noires*, ne régna qu'un an.

Cormac Ulfada, fils d'Art, lui ſuccéda l'an 205, & régna 40 ans. Il eſt auteur d'un Traité intitulé *Avis aux Rois*, dont on parle avec éloge. Mort en 253.

Eochaidh *Gunait* fut tué par Lughaidh Fairtre l'année ſuivante, 254.

Cairbre *Liffeachair* régna 27 ans, & fut tué l'an 281 à la bataille de Gavra.

Fahach Airgheach & Fahach Cairpheach, tous deux fils de Mac Con, ne régnèrent pas une année entière. Le premier tua le ſecond, & fut tué lui-même à la bataille d'Ollarva en 282.

Flacchadh Shredvine, fils de Cairbre Liffeachair, régna 30 ans, & fut tué dans une bataille en 312.

Colla Vais ſon neveu régna 4 ans, & fut détrôné par le fils de ſon prédéceſſeur, lequel prédéceſſeur il avoit détrôné lui-même.

Muirreadhach *Tireach* régna 30 ans, & fut tué l'an 346 par ſon ſucceſſeur Caolbach, qui fut tué l'année ſuivante, 347, par le ſien.

Eochaidh *Moigmeodhin*, fils de Muirreadhach *Tireach*, régna 7 ans. On croit qu'il périt dans une bataille, l'an 354.

Criomthan régna 17 ans, & mourut, dit-on, empoiſonné en 371 par ſa ſœur Munga Fion, qui vouloit faire régner ſon fils.

Niall, fils d'Eochaid & de Munga Fion, régna 27 ans; tué d'un coup de flèche l'an 398.

Dathy, petit-fils du même Eochaidh, régna 23 ans, & fut tué par le tonnerre en 421.

Laogaire, fils de Niall, régna 30 ans; il fut tué auſſi par le tonnerre en 451.

Olioll, fils de Dathy, régna 20 ans; tué dans une bataille, l'an 471.

Lughaidh, fils de Laogaire, régna 20 ans; mort l'an 491.

Mourtough, arrière-petit-fils de Niall, régna 24 ans; mort en 515.

Tuathal régna 13 ans; aſſaſſiné l'an 528.

Diarmuidh, 22 ans; tué l'an 550.

Feargus & Daniel, un an; morts tous deux l'an 551.

Lochaidd, fils de Daniel, & ſon oncle Baodhan régnèrent 3 ans; tous deux tués dans une bataille l'an 554.

Ainſnereach, 3 ans; tué l'an 557.

Baodhac, 1 an; tué l'an 558.

Aodh ou Hugues, 27 ans; tué dans une bataille l'an 585.

Hugues *Slaine* & Colman *Rimidh*, 6 ans; tous deux tués dans une bataille, l'an 591.

Aodh ou Hugues Vairiodhnoch régna 27 ans, & fut tué à la bataille de Dufearta, l'an 618.

Maolchobha, à la bataille de Bealgadin, l'an 622.

Suibhna *Mean*, 13 ans; tué l'an 635.

Daniel, frère de Maolchobha, 13 ans; mort paiſiblement (car il faut remarquer cela) en 648.

Conall *Claon* & ſon frère Ceallach, fils de Maolchobha, régnèrent 13 ans; tous deux tués vers l'an 661.

Blathmac & Diarmuid Ruaidhnaigh (celui-ci aſſaſſin de Conall) régnèrent 7 ans, & moururent par la peſte en 668.

Seachnuſach, fils de Blathmac, régna 6 ans; tué l'an 674.

Cionnfaola, frère du précédent, régna 4 ans; tué à la bataille de Cealltrach, l'an 678.

Fionnachta *Fleadhach*, petit-fils de Hugues *Slaine*, régna 7 ans; tué en 685.

Loingſeach, fils de Daniel, 8 ans; tué dans une bataille, l'an 693.

Congall *Cionnmaghair*, 9 ans; mort en 701.

Feargall, fils de Maolduin, 17 ans; tué dans une bataille, l'an 719.

Fogarthach, un an; tué à la bataille de Beilge, l'an 720.

Cionaoith, 4 ans; tué, en 724, à la bataille de Drom-Carran.

Flacthbhearthach, fils de Loingſeach, 7 ans; mort (d'une mort naturelle) en 731.

Hugues Allain régna 9 ans; tué, en 740, à la bataille de Céananus.

Daniel, 42 ans; mort (de mort naturelle) l'an 782.

Niall Freaſach, frère de Hugues Allain, 4 ans; mort en pélerinage l'an 786.

Dunchada, fils de Daniel, 27 ans; mort paiſiblement comme ſon père, l'an 818.

Hugues *Dorndighe*, fils de Niall Freaſath, 24 ans; tué à la bataille de Dafaerta, l'an 837.

Conchabhar ou Connor, 14 ans; mort l'an 851.

Niall *Caille*, fils de Hugues *Dorndighe*, régna 15 ans; mort l'an 866.

Turgeſius, ſurnommé *le Tyran*, général des Danois, régna 13 ans; noyé l'an 879.

Maolſeachluin I règne 16 ans; mort l'an 895.

Hugues *Fionnliath*, fils de Niall *Caille*, 18 ans; mort en 913.

Flan *Sionna*, fils de Maolſeachluin I, 38 ans; mort l'an 951.

Niall Glandubh, fils de Hugues *Fionnliath*, 3 ans; tué dans une bataille, l'an 954.

Donough I, fils de Flan Sionna, 30 ans; mort en 984.

Congall règne 10 ans; tué par les Danois l'an 994.

Daniel, petit-fils de Niall Glundubh, 10 ans; mort l'an 1004.

Maolſeachluin II, 23 ans, juſqu'en 1027.

Brien *Boiroimhe*, ou Brien Borive ou Borhuſſe, tige de la Maiſon O-Brien, élu en la place du roi précédent, qu'une révolution avoit dépoſé, mourut vainqueur dans une bataille livrée & complétement gagnée par lui le vendredi-ſaint de l'an 1039.

Maolſeachluin, rétabli alors, règne encore 9 ans, & meurt l'an 1048.

Denough, fils du fameux Brien-Boiroimhe, régna 50 ans, & fut dépoſé l'an 1098.

Turlough, petit-fils de ce même Brien, régna 12 ans; mort en 1110.

Mortough, frère de Tourlough, 20 ans; mort en 1130.

Turlough, fils de Roger O-Connor, 20 ans; mort en 1150.

Mortough Mac Neill, 18 ans; mort l'an 1168.

Roderick, fils de Tourlough O-Connor, 4 ans.

Il faut avouer que tout ce que nous venons de voir, tant de rois tués dans les batailles ou aſſaſſinés par leurs ſujets, qui les remplacent preſque ſans contradiction; tant de révolutions accumulées donnent une étrange idée des mœurs de l'Irlande, au moins pendant les ſiècles que nous venons de parcourir, & que jamais ces vers de Juvénal,

Ad generum Cereris ſine cade & vulnere pauci
Deſcendunt reges & ſiccâ morte tyranni.

n'ont été auſſi vrais d'aucune nation, que de la nation irlandaiſe. Ce ſont ces diviſions éternelles, ces déſordres inouïs, ce chaos de violences & de crimes, qui enhardirent Henri II, roi d'Angleterre, grand prince d'ailleurs, à entreprendre la conquête de l'Irlande, & qui la lui facilitèrent.

Table chronologique des Catapans.

C'eſt le nom que l'on donnoit aux gouverneurs que les empereurs de Conſtantinople envoyèrent dans la Pouille & dans la Calabre en Italie. Les ſavans dérivent ce nom de deux différens mots grecs, dont l'un ſignifie commandant, l'autre lieutenant de l'Empereur.

Les Goths ayant été chaſſés de l'Italie, l'empereur Juſtinien y envoya des gouverneurs, dont le premier fut Béliſaire, puis Narſès, qui attira les Lombards, & les autres qui furent ſuivis des exarques de Ravenne. Les gouverneurs qui vinrent dans la ſuite furent nommés Catapans. En voici la liſte:

Etienne, ſurnommé *Maurice*, ſous l'empire de Baſile le Macédonien.

Nicéphore Phocas.

Grégoire, nommé baile impérial des Grecs en 875.

Caſan ou Caſſan, patrice en 883.

Joannitius Candidatus, en 884.

Trapezius Straticus, en 886.

Théophylacte Stratégus, en 887.

Conſtantin, patrice en 889.

Symbaticius Protoſpatharius, autrement Sabbaticius Straticus, en 891.

Georges, patrice en 891.

Barſacius, patrice en 892.

Coſmas Anthius, protopatrice en 893.

Meliſſenus ou Meliſianus, en 900.

Nicolas, patrice, ſurnommé *Picyglus*, en 915.

Urſilco, en 921.

Michel Schlavus, en 926.

Imogalaptus, en 940.

Platopotius, en 947.

Meliſſenus ou Malachianus, en 951.

Marianus, patrice en 951.

Nicéphore, magiſter en 966.

Paſſarus Protoſpatha, en 975.

Zacharias, en 975.

Porphyrius Protoſpatha, en 979.

Calocyrus Delphinas, patrice en 982.

Romanus, patrice en 985.

Servius Protoſpatha, en 987.

Nicolas Critès, en 988.

Jean, patrice, nommé auſſi Ammiropolus, en 989.

Tubali, en 990.

Macrotheodorus Excubitus, en 996.

Grégoire Trachianotes, en 998.

Belus Barenſis, en 999.

Xiphias, catapan en 1006.

Curcuas, patrice en 1008.

Baſile Maſardonites, en 1010.

Andronicus Turnices, en 1017.

Baſile Bugianus ou Bajanus, en 1018.

Abalantius, en 1019.

Safarius Critès, en 1023.

Leopotus, en 1027.

Michel Protoſpatharius Critès, en 1032.

Conſtantin Protoſpatha, en 1033.

Lecopus, en 1037.

Nicéphore Dokiano, en 1039.
Michel Dokiano, en 1041.
Vaguſto, catapan en 1042.
Georges Maniaces, en 1042.
Pardus Patricius, en 1043.
Conſtantin Theodorocanus, en 1043.
Euſtachius, palatin en 1045.
Jean ou Raphaël, en 1047.
Argyrus, magiſter en 1051.
Alexius Charon, en 1055.
Trombus, en 1058.
Marulès, en 1061.
Sirianus, en 1062.
Apochara, en 1064.
Curiacus, en 1066.
Mabrix, en 1066.
Etienne Patrian, en 1071.

Ce fut vers ce tems-là que les Grecs furent chaſſés de la Pouille & de la Calabre par les Normands. Aujourd hui on donne encore le nom de catapan au magiſtrat de la police à Naples.

Succeſſion chronologique des Exarques de Ravenne.

Les exarques étoient, comme les catapans, des gouverneurs que les empereurs de Conſtantinople envoyoient en Italie. L'exarchat fut commencé par Juſtin-*le-Jeune*, l'an 567 ou 568, après que, par le moyen de Béliſaire & de Narſès, on eût chaſſé la plupart des Barbares qui s'étoient établis en Italie. Ravenne étoit la ville capitale de l'exarchat, qui comprenoit auſſi Bologne, Imola, Faenza, Forli, Ceſene, Bobbio, Ferrare & Adria. Les exarques s'attribuèrent ſouvent l'autorité d'élire les Papes; Eutychius fut le dernier, & fut chaſſé par Aſtolphe, roi des Lombards, qui ſe rendit maître de l'exarchat l'an 751 ou 752. Pépin-le-Bref, roi de France, enleva l'exarchat au lombard Aſtolphe; & un de ſes chapelains, après avoir pris poſſeſſion de toutes les villes, en porta les clefs ſur l'autel de ſaint Pierre & ſaint Paul, pour montrer que ſon maître en faiſoit donation aux ſaints Apôtres.

En 567 ou 568. Longin, patrice.
583. Smaragde, patrice.
587. Romain, patrice.
598. Callinique.
602. Smaragde, rétabli.
610. Jean Remiges ou Démiges.
614. Eleuthère.
619. Iſaac, patrice.
643. Théodore Calliopas.
649. Olympius.
650. Théodore Calliopas, rétabli.
686. Un autre Théodore.
687. Jean.
702. Théophylacte.
710. Jean Rizocope ou Tranche-Racine.
713. Scholaſtique.
725. Paul, patrice.
728 Eutychius.

CAPPADOCE.

Grand pays de l'Aſie mineure, qui portoit autrefois titre de royaume, & qui étoit borné par l'Arménie mineure au levant, par la Cilicie au midi, par la Pamphilie & la Galatie au couchant, & par le Pont Euxin au ſeptentrion. Ses villes les plus conſidérables étoient Comane, Sébaſte, Néocéſarée, Trebiſonde, Céſarée & Amaſie. Pharnaces fut le fondateur du royaume de Cappadoce vers l'an 560 avant Jéſus-Chriſt Six Rois inconnus rempliſſent avec lui un intervalle de cent quatre-vingt-dix-huit ans, juſqu'à Ariarathe I, à compter duquel toute la ſuite de ces Rois eſt aſſez connue. Ils furent tantôt amis, tantôt ennemis des Romains. Le dernier fut Archelaüs. Ce royaume dura plus de cinq cents ans, & finit, comme tous les autres, par être réduit en province romaine. Archelaüs mourut à Rome l'an 16 de l'ère chrétienne. Les Romains gouvernèrent cette province par des proconſuls.

Dans le treizième ſiècle, après la priſe de Conſtantinople par les Latins en 1204, Comnène établit en Cappadoce l'Empire de Trebiſonde, ainſi nommé parce que cette ville en étoit la capitale. Le dernier empereur de Trebiſonde fut David, ſurnommé Calojean, qui fut pris l'an 1461 par Mahomet II, & fut tué à Conſtantinople avec ſes enfans. Aujourd'hui la Cappadoce eſt diviſée par les Turcs en quatre provinces, qui ſont Genech, Suas, Anadole & Amaſie.

Suite des rois de Cappadoce.

NOMS.	ANS de Rome.	Av. J. C.	DURÉE du règne.
Pharnaces,		560	
Six Rois inconnus.			
Ariarathe I,	392	362	
Arophernes, frère d'Ariarathe I.			
Ariarathe II, fils d'Ariarathe I,	424	330	8
Ariarathe III,	437	317	
Arſamnes ou Arſanyme.			
Ariarathe IV,	492	262	38
Ariarathe V, fils d'Ariarathe IV,	530	224	62
Ariarathe VI,	592	162	33
Ariarathe VII,	625	129	
Ariarathe VIII, } fils d'Aria-			
Ariarathe IX, } rathe VII.			
Ariobarzane I,	665	89	
Ariobarzane II.			
Ariarathe X,	712	43	1
Archelaüs,	713	41	52,

dont 36 avant l'ère chrétienne, & 16 ſous cette ère.

TREBISONDE.

Trapezus, ville de Cappadoce, dans l'Aſie mineure, aujourd'hui la Natolie ou l'Anatolie, eſt très-ancienne, & eſt nommée dans Strabon, Pline, Pomponius Mela & divers autres auteurs.

Ce qui l'a rendue plus illuſtre, c'eſt qu'elle a été capitale d'un Empire auquel elle a donné ſon nom. Il fut établi par Alexis Comnène, fugitif de Conſtantinople l'an 1204, & fut détruit lorſque Mahomet II, l'an 1460 ou 1461, prit la ville de Trebiſonde. Cet Etat comprenoit la Cappadoce, la Paphlagonie, le Pont & quelques autres provinces.

Suite des anciens Princes tartares, ſelon leurs hiſtoriens.

Turck, fils de Japhis.
Taunac.
Jelza.
Dibbakuï.
Kayuk.
Alanza : il eut deux fils, Tatar & Mogul, qui furent les Princes de deux nations.

Princes Tatars.

Tatar.
Bucha ou Buka.
Jalanza.
Ettele.
Attaifir.
Orda.
Baydu.
Siuntz, qui défit entiérement les Mogols, & les extermina preſqu'entiérement.

Princes Mogols ou Moungales.

Mogull ou Mungl.
Cara.
Ogus, que l'on fait vivre quatre mille ans avant Gengis-Kan.
Kiun.
Ay.
Julduſſ, d'une branche différente du précédent.
Mengli.
Illcan, ſous lequel la nation des Mogols fut preſqu'exterminée par les Tatars : le reſte ſe cacha pendant quatre cent cinquante ans dans les montagnes.
Kayan, fils d'Illcan.
Bertezena, qui deſcendoit de Kayan, & qui rétablit les Mogols par la défaite des Tatars.
Kawedils.
Bizen-Kayan.
Kaipzi-Mergan.
Menkoazin-Boreli.
Bukbendun.
Simſauzi.
Kaymaſu.
Temirtaſch.
Menglichodſa.
Julduſſ.
Dejunbayan, *petit-fils*.
Budendſir-Moga, fils d'Alangu, petite-fille de Julduſſ.
Toca.
Dutumin.
Kaydu.
Baſſicar.
Tumana, tige commune de Zingiſcan & de Timur-Bée ou Tamerlan.
Cabull.
Bortan.
Jeſſagi-Bayadur.
Tamuzin, qui prit enſuite le nom de Zingiſcan ou Gengis-Kan.

Gengis-Kan eut quatre fils légitimes, auxquels il partagea ſes Etats en mourant l'an 1227. Ces fils ſont Zuzi ou Thuſchi, dont la poſtérité a régné dans le Caprchac, au nord de la mer Caſpienne; à Aſtracan, à Caſan, en Sibérie, & qui occupe encore la petite Tartarie ou Tartarie-Crimée, & le pays des Usbecks; Zaga-Thaï, dont les deſcendans ont gouverné ce qu'on appelle aujourd'hui le Kharaſme, & la Bukarie ou le pays des Usbecks, avec une partie des Indes juſqu'au tems de Tamerlan : les khans des Calmoucks paroiſſent en venir. Ugadain ou Oktai, qui fut déſigné grand khan par ſon père, & dont la poſtérité, qui eſt peu connue, régna dans le pays des Moungales; Taulai ou Tuli, dont une partie des deſcendans a gouverné les Moungales & la Chine, & l'autre à été pendant aſſez long-tems maîtreſſe de la Perſe.

CHINE.

Nous n'entrerons point ici dans le détail de tous les individus qu'on dit avoir régné à la Chine en divers tems. Nous nous contenterons d'un apperçu général du nombre des familles & du nombre des Empereurs dans chaque famille qu'on dit y avoir régné. On ſait qu'il y a du fabuleux dans la chronologie des Chinois, comme dans celle des Chaldéens & des Egyptiens.

On compte vingt-deux différentes familles ou dynaſties d'Empereurs qui ont régné à la Chine. Nous dirons le nombre d'Empereurs qu'ils attribuent à chaque famille, & la durée qu'ils donnent à leurs règnes.

FAMILLES.	NOMBRE des Empereurs.	DURÉE.
1. Hia.	17	458 ans.
2. Xam.	28	644
3. Cheu.	35	873
4. Sin.	4	43
5. Han.	25	426
6. Heu-Han.	2	44
7. Cin.	15	255

8. Sum.	8	59 ans.
9. Ci.	5	23
10. Leam.	4	55
11. Chin.	5	33
12. Suy.	3	29
13. Tam.	20	289
14. Heu-Leam.	2	16
15. Heu-Tam.	4	13
16. Heu-Cin.	2	11
17. Heu-Han.	2	4
18. Heu-Cheu.	3	9
19. Sum.	18	319
20. Yven.	9	89
21. Min.	16	279
22. Cim.	2	40

Monarchie des Aſſyriens.

Euſèbe a donné, d'après Jules Africain, Caſtor Céphallion & Thallus, une ſuite des rois d'Aſſyrie, que nous allons rapporter. Il dit qu'il y a eu trois dynaſties ou monarchies différentes à Babylone & à Ninive, & il met pour la première celle des Rois chaldéens, dont Evechons, qui eſt, dit-il, le même que Nembrod, fut le premier Roi. Il la fait durer deux cent vingt-quatre ans ſous ſept Rois, qu'il nomme dans cet ordre :

ROIS CHALDÉENS.	DURÉE.
1. Evechons.	6 ans.
2. Chomasbole.	7
3. Porus.	35
4. Néchobès.	43
5. Abius.	48
6. Aniballe.	40
7. Zinxire.	45
Total.	224 ans.

Il dit enſuite que les Arabes, maîtres de la Haute-Aſie, formèrent la ſeconde monarchie, qui dura deux cent ſeize ans ſous ſix Rois, dont il donne ainſi la liſte :

ROIS ARABES.	DURÉE.
1. Mardacentes.	45 ans.
2. Siſimadaque.	28
3. Gabius.	37
4. Parannus.	40
5. Nabonnade.	25
6. *Inconnu.*	41
Total.	216 ans.

Enfin, il ajoute que les Aſſyriens, ayant chaſſé les Arabes, fondèrent la troiſième monarchie, qui ne finit qu'au 37e. Roi, qu'il appelle Thon, Con-Colère ou Sardanapale, après avoir duré mille deux cent quatre-vingt-cinq ans, & il donne ainſi la ſuite de ces Rois ;

ROIS ASSYRIENS.	Ans av. J. C.	DURÉE.
1. Belus.	2161	55 ans.
2. Ninus.	2106	52
3. Sémiramis.	2054	42
4. Ninias.	2012	38
5. Arius.	1974	30
6. Aralius.	1944	40
7. Xercès.	1904	30
8. Armamithrès.	1874	38
9. Belochus.	1836	35
10. Balée.	1801	52
11. Sethos.	1749	32
12. Mamyth.	1717	30
13. Aſchalius.	1687	28
14. Spherus.	1659	22
15. Mamyle.	1637	30
16. Sparthée.	1607	30
17. Aſcatades.	1577	38
18. Amyntès.	1539	45
19. Belochus II.	1494	25
20. Balator.	1469	30
21. Lamprides.	1439	30
22. Soſares.	1409	20
23. Lampraës.	1389	30
24. Tanyas.	1359	40
25. Soſarme.	1319	22
26. Mithrée.	1297	27
27. Tautane.	1270	32
28. Teutée.	1238	44
29. Thinée.	1194	30
30. Dercyle.	1164	40
31. Eupacmès.	1124	38
32. Laoſthenès.	1086	45
33. Pyrtiadès.	1041	30
34. Ophratée.	1011	21
35. Epachère.	990	52
36. Achragane.	938	42
37. Sardanapale.	896	20
Total.		1285 ans.

Euſèbe dit, après ſes auteurs, que l'Empire d'Aſſyrie fut détruit par les Mèdes, qui furent maîtres de la Haute-Aſie pendant trois cent dix-ſept ans, juſqu'à la première année de Cyrus, qui fonda l'Empire des Perſes. Mais n'oublions pas d'obſerver que, ſur tous ces calculs chronologiques, il y a une grande diverſité d'opinions entre les auteurs.

Sans entrer aucunement dans ces diſcuſſions épineuſes, & dont il ne peut rien réſulter de certain, contentons-nous de rapporter la ſucceſſion chronologique des rois de Babylone & des rois des Chaldéens.

ROIS DE BABYLONE.	Ans av. J. C.	DURÉE.
1. Nabonaſſar.	747	14 ans.
2. Nadius.	733	2
3. Chozire & Porus.	731	5
4. Jugée.	726	5
5. Mardocempade.	721	12

6. Arcian.	709	5 ans.
Interrègne.	704	2
7. Belibe.	702	3
8. Apronade.	699	6
9. Rigebèle.	693	1
10. Meſeſſimordac.	692	4
Interrègne.	688	8
Total.		67 ans.

ROIS DES CHALDÉENS.	Ans av. J.C.	DURÉE.
1. Nabopolaſſar.	625	21 ans.
2. Nabocolaſſar.	604	43
3. Ilvarodame.	561	3
4. Niricaſſolaſſar.	559	4
5. Nabonnade.	555	17
Total.		88 ans.

Dans la liſte des conſuls romains, nous avons marqué les divers dictateurs à meſure qu'ils ont été nommés; mais leurs noms, ainſi ſéparés les uns des autres par des diſtances plus ou moins grandes, ne forment pas un enſemble qu'on puiſſe embraſſer d'un coup-d'œil. Les voici raſſemblés dans une ſuite chronologique, avec leurs généraux de la cavalerie.

Tableau chronologique des dictateurs romains.

T. Lartius, premier dictateur, l'an de la fondation de Rome 257; il eut pour général de la cavalerie Sp. Caſſius.

A. Poſthumius, l'an de la fondation de Rome 257; T. Ebutius, général de la cavalerie.

M. Valerius, fils de Voluſus, l'an de la fondation 260; Q. Servilius Priſcus, général de la cavalerie.

L. Q. Cincinnatus, l'an de la fondation de Rome 294; L. Tarquinius, général de la cavalerie.

L. Q. Cincinnatus, l'an de Rome 316; général de la cavalerie, C. Servilius Ahala.

M. Mamercus Æmilius, l'an de Rome 318; L. Q. Cincinnatus, général de la cavalerie.

Q. Servilius Priſcus ou Structus, an de Rome 319; général de la cavalerie, A. Poſthumius Ebutius Helva.

Mamercus Æmilius, pour la ſeconde fois dictateur, l'an 321; général de la cavalerie, Poſthumius Tubertus.

A. Poſthumius Tubertus, l'an 324; général de la cavalerie, Julius.

Mamercus Æmilius, dictateur pour la troiſième fois, an 326; général de la cavalerie, A. Cornelius.

Q. Servilius Priſcus, an de la fondation de Rome 338; C. S. Ahala ſon fils, général de la cavalerie.

P. Cornelius, an 342; C. Servilius Ahala, général de la cavalerie.

M. Furius Camillus, dictateur, an 358; général de la cavalerie, Cornelius Scipion.

M. Furius Camillus, dictateur une ſeconde fois, an 365; général de la cavalerie, L. Valerius.

M. Furius Camillus, dictateur pour la troiſième fois, an 366; général de la cavalerie, Servilius Ahala.

A. Cornelius Coſſus, dictateur, an 370; T. Q. Capitolinus, général de la cavalerie.

T. Quinctius Cincinnatus, dictateur, an 375; A. Sempronius Atratinus, général de la cavalerie.

M. Furius Camillus, encore dictateur, an 386; général de la cavalerie, L. Æmilius.

P. Manlius, immédiatement après Camille; général de la cavalerie, C. Licinius.

M. Furius Camillus, dictateur pour la cinquième fois, an 387; général de la cavalerie, T. Quinctius Pennus.

L. Manlius Imperioſus, dictateur pour ficher le clou, an 391; général de la cavalerie, L. Pinarius.

Appius Claudius fut créé dictateur peu de tems après.

T. Quinctius Pennus, dictateur, l'an 393; général de la cavalerie, Sergius Cornelius Maluginenſis.

Q. Servilius Ahala, dictateur, l'an 396; T. Quinctius, général de la cavalerie.

C. Sulpitius, dictateur, l'an 397; général de la cavalerie, Marcus Valerius.

Cn. Marcus Rutilius, premier dictateur tiré du peuple, l'an 399; général de la cavalerie, auſſi du peuple, C. Plautius.

T. Manlius, fils de L. dictateur, l'an 401; général de la cavalerie, A. Cornelius Coſſus.

C. Julius, dictateur, l'an 402; général de la cavalerie, L. Æmilius.

M. Fabius Ambuſtus, dictateur, l'an 403; Quintus Servilius, général de la cavalerie.

L. Furius Camillus, dictateur, l'an 404; P. Cornelius Scipion, général de la cavalerie.

T. Manlius Torquatus, dictateur, l'an 405; A. Cornelius Coſſus, général de la cavalerie.

L. Furius Camillus II, dictateur, l'an 409; Cn. Manlius Capitolinus, général de la cavalerie.

P. Valerius Publicola, dictateur des féries, l'an 410; Fabius Ambuſtus, général de la cavalerie.

M. Valerius Corvinus, dictateur, l'an 412; L. Æmilius Mamercus, général de la cavalerie.

L. Papyrius Craſſus, dictateur, l'an 414; L. Papyrius Curſor, général de la cavalerie.

P. Philo, dictateur, l'an 415; Junius Brutus, général de la cavalerie.

Claudius Regillenſis, dictateur, l'an 417; C. Claudius Hortator, général de la cavalerie.

(Défaut dans ſon élection.)

Papyrius Craſſus, dictateur, l'an 421; P. Valerius Publicola, général de la cavalerie.

Cn. Quinctius Cincinnatus, dictateur, l'an 422, créé pour la cérémonie d'attacher le clou; L. Valerius, général de la cavalerie.

M. Claudius Marcellus, dictateur, l'an 426; Su . Posthumus, général de la cavalerie.
(Défaut dans son élection.)
L. Papyrius Cursor, dictateur, l'an 428; Q. Fabius Maximus Rullianus, général de la cavalerie.
Q. Cornelius Arvina, dictateur, l'an 430; M. Fabius Ambustus, général de la cavalerie.
Q. Fabius Ambustus, dictateur, l'an 431; Q. Æmilius Prætus, général de la cavalerie.
(Défaut dans son élection.)
M. Æmilius Papus, dictateur, l'an 433; L. Valerius Flaccus, général de la cavalerie.
L. Æmilius, dictateur, l'an 436; L. Fulvius, général de la cavalerie.
Q. Fabius Maximus Rullianus, dictateur, l'an 437; général de la cavalerie, Q. Æmilius Ceretanus, qui, ayant été tué à la guerre, eut pour successeur C. Fabius Ambustus.
G. Menenius, dictateur, l'an 438, pour prendre connoissance, faire informations & juger des crimes; M. Fabius, général de la cavalerie.
C. Petilius, dictateur, l'an 439.
L. Papyrius Cursor II, dictateur, l'an 445; P. Decius Mus, général de la cavalerie.
C. Junius Bubulcus, dictateur, l'an 449; M. Titinius, général de la cavalerie
M. Valerius Maximus, dictateur, l'an 452; M. Æmilius Paulus, général de la cavalerie.
L. Cornelius Sylla, dictateur perpétuel, l'an 669.
C. Julius César, créé dictateur pour la première fois, l'an 703; pour la seconde, l'an 705, & ensuite dictateur perpétuel, apres lequel Auguste, Empereur, refusa la dictature qui lui fut offerte par le peuple.

Suite chronologique des Rois & des Archontes d'Athènes.

ROIS.	Ans av. J.C.	DURÉE.
1. Cécrops.	1558	50 ans.
2. Cranaüs.	1508	9
3. Amphictyon.	1499	10
4. Erichtonius.	1489	50
5. Pandion.	1439	40
6. Erechthée.	1399	50
7. Cécrops II.	1349	40
8. Pandion II.	1309	25
9. Egée.	1284	48
10. Thésée.	1236	30
11. Menesthée.	1206	23
12. Démophoon.	1183	33
13. Oxynthes.	1150	12
14. Aphydas.	1138	1
15. Thymœte.	1137	8
16. Melanthus.	1129	37
17. Codrus.	1092	21

Total du nombre des Rois & de la durée de tous leurs règnes, 487. Cette suite des Rois d'Athènes nous a été conservée par Eusèbe. Après Codrus commencent les Archontes, qui furent d'abord perpétuels.

Archontes perpétuels.

ARCHONTES.	Ans av. J.C.	DURÉE.
1. Medon.	1068	20 ans.
2. Acaste.	1048	36
3. Archippe.	1012	19
4. Therſippe.	993	41
5. Phorbas.	952	31
6. Mégacles.	921	30
7. Diognète.	891	28
8. Phérecile.	863	19
9. Ariphron.	844	20
10. Theſpiée.	824	27
11. Agameſtor.	797	20
12. Eſchyle.	777	23
13. Alcméon.	754	2

En tout 13 archontes perpétuels, & la durée des 13 archontats monte à 316 ans.

Archontes décennaires.

ARCHONTES.	Ans av. J.C.	DURÉE.
1. Charops.	752	10 ans.
2. Eſimède.	742	10
3. Clidicus.	732	10
4. Hippomènes.	722	8
5. Léocrates.	714	10
6. Apſandre.	704	10
7. Eryxias.	694	10
Sept archontes; durée,		68 ans.

Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J.C.
Créon,	684 ans.
Inconnu,	683
Lyſias,	682
Tleſias,	681
Inconnu,	680
Inconnus pendant 8 années.	
Léoſtrate,	671
Inconnu,	670
Piſiſtrate,	669
Auſtothènes,	668
Inconnus, 3.	
Miltiades,	664
Inconnus, 4.	
Miltiades II,	659
Inconnus, 13.	
Dropides ou Dropile, M. A. (c'eſt à-dire, ſuivant les marbres d'Arondel),	645
Inconnus, 4.	
Damaſias,	640
Inconnus, 3.	
Epenètes,	636
Inconnus, 11.	

Suite des Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.
Dracon,	624 ans.
Inconnus, 8.	
Heniochides,	615
Inconnus, 9.	
Ariſtoclès, M. A.	605
Inconnus, 4.	
Mégacles,	600
Philombrote,	599
Solon,	598
Dropides II,	597
Eucrates,	596
Inconnu.	
Critias, M. A.	594
Inconnus, 2.	
Cimon, M. A.	591
Damaſias II,	590
Inconnu.	
Phœnippus,	588
Inconnus, 10.	
Archeſtratides,	577
Inconnus, 6.	
Ariſtomènes,	570
Inconnus, 7.	
Hippoclides,	562
Comias, M. A.	561
Hegeſinſtrate,	560
Inconnus, 3.	
Euthydème, M. A.	556
Inconnus, 7.	
Erxilicles,	548
Inconnus, 11.	
Alcée, M. A.	536
Inconnus, 2.	
Théricles,	533
Heraclides,	532
Inconnus, 7.	
Miltiades III,	524
Inconnus, 11.	
Cliſthènes,	512
Inconnus, 3.	
Iſagoras,	508
Inconnus, 3.	
Aceſtorides,	504
Inconnus, 3.	
Myrus,	500
Inconnus, 3.	
Hipparchus,	496
Pythocritus, M. A.	495
Lacratides,	494
Thémiſtocles,	493
Diognète,	492
Phanippe II, M. A.	491
Ariſtide, M. A.	490
Hybrilides,	489
Anchiſes,	488
Philippe,	487
Philocrate, M. A.	486
Phédon,	485

Suite des Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.
Léoſtrate,	484 ans.
Nicodème,	483
Aphepſion,	482
Callias, ſelon les M. A. ou plutôt un inconnu,	481
Calliades,	480
Xantippe,	479
Timoſthènes,	478
Adimante,	477
Phédon,	476
Dromoclides,	475
Aceſtorides,	474
Menon,	473
Charès,	472
Praxirge,	471
Démotion, ſuivant *les marbres d'Arondel*,	470
Aphéphion.	
Théagenides, ſuivant les M. A.	
Phédon II,	469
Théagenides,	468
Liſiſtrate,	467
Lyſanias,	466
Lyſithée,	465
Archidemides,	464
Tlepolème,	463
Conon,	462
Eutippe,	461
Phraſiclides,	460
Philocles,	459
Bion,	458
Mneſithides,	457
Callias,	456
Soſiſtrate,	455
Ariſton,	454
Lyſicrate,	453
Chéréphanès,	452
Antidote,	451
Euthydème,	450
Pédiés,	449
Philiſque,	448
Timarchides,	447
Callimaque,	446
Lyſimachides,	445
Praxitèles,	444
Lyſanias II,	443
Diphile, M. A.	442
Timocles,	441
Myritides,	440
Glaucide,	439
Théodore,	438
Eutymènes,	437
Nauſimaque,	436
Antilochidès,	435
Charès,	434
Apſeudès,	433
Pithodore,	432
Euthydème II,	431

Suite des Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.
Apollodore,	430 ans.
Epaminondas,	429
Diotime,	428
Euclides,	427
Euthydème,	426
Stratocles,	425
Iſarque,	424
Aminias,	423
Alcée,	422
Ariſtan,	421
Ariſtophile, M. A.	420
Archias,	419
Antiphon,	418
Euphème,	417
Ariſtomneſtes,	416
Chabrias,	415
Piſandre,	414
Cléocrite,	413
Callias II,	412
Théopompe,	411
Glaucippe,	410
Dioclès,	409
Euctémon, M. A.	408
Antigènes, M. A.	407
Callias III, M. A.	406
Alenias,	405
Pytodore II,	404
Euclides II.	
Trente tyrans à Athènes.	
Micon, M. A.	402
Exenète.	401
(*Fin des trente tyrans.*)	
Laches,	400
Ariſtocrates,	399
Ithycles,	398
Lyſiades,	397
Phormion,	396
Diophantes,	395
Eubulides,	394
Démoſthènes,	393
Philoclès,	392
Nichoteles,	391
Démoſtrate,	390
Antipater,	389
Pyrrhion,	388
Théodore,	387
Myſtichides,	386
Dexyſtherée,	385
Diotrephes,	384
Phanoſtrate,	383
Menandre,	382
Demophile,	381
Pythéas, M. A.	380
Nicon,	379
Nauſicrate,	378
Callias IV, M. A.	377
Chariander,	376
Hippodame,	375

Suite des Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.
Socratides,	374 ans.
Aſtée,	373
Alciſthènes,	372
Phraſiclides,	371
Dyſtinèthe,	370
Lyſiſtrate,	369
Nauſigenes,	368
Polyzèle,	367
Céphiſodore,	366
Chion,	365
Timocrates,	364
Chariclides,	363
Molon,	362
Nicophème (ou Agathocles, ſelon Diodore),	361
Callimèdes,	360
Euchariſte,	359
Céphiſodote,	358
Agathocles, M. A.	357
Elpinices,	356
Calliſtrate, M. A.	355
Diotime,	354
Eudème,	353
Ariſtodème,	352
Theſſalus,	351
Apollodore,	350
Callimaque,	349
Théophile,	348
Thémiſtocles,	347
Archias,	346
Eubule,	345
Lyciſque ou Ariſtoloque,	344
Pythodore,	343
Soſigènes,	342
Micomaque,	341
Théophraſte,	340
Lyſimachides,	339
Charondas,	338
Phrynique,	337
Pythodore,	336
Evénète,	335
Ctéſicles,	334
Nicocrates,	333
Nicetès,	332
Ariſtophanes,	331
Ariſtophon,	330
Céphiſophon,	329
Enticrite,	328
Chremès,	327
Anticlès,	326
Sœſiclès,	325
Beſegias,	324
Céphiſodore,	323
Philoclès,	322
Apollodore,	321
Archippe,	320
Apollodore,	319
Phocion,	318

Suite des Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J.C.
Démogènes,	317 ans.
Démoclide,	316
Praxibule,	315
Nicodore,	314
Théophraſte,	313
Polémon,	312
Simonides,	311
Hieromnemon,	310
Démétrius,	309
Charinus,	308
Anaxicrates,	307
Chorèbe ou Xénias,	306
Xenippe,	305
Phéréclès,	304
Léoſtrate,	303
Nicoclès,	302
Calliaque,	301
Hégémaque,	300
Luctémon,	299
Mneſidème,	298
Antiphantes,	297
Nicias,	296
Nicoſtrate,	295
Olympiodore,	294
Philippe ou Diphile,	293
Inconnu,	
Gorgias,	291
Anaxicrate,	290
Democlès,	289
Inconnus, 5.	
Pytharate,	283
Inconnus, 17.	

BIBLIOTHÈQUE OU LIBRAIRIE.

Noms & qualités des maîtres de la librairie ou bibliothécaires du Roi, & des gardes de la bibliothèque & leur ſuite chronologique.

1°. Gilles Mallet, d'abord valet-de-chambre du Roi, & enſuite ſon maître-d'hôtel ſous le roi Charles-le-Sage, fut chargé de la garde de la bibliothèque ou librairie du Roi, qui étoit alors dans une des tours du Louvre ſous les règnes de Charles V & de Charles VI. Gilles Mallet mourut en 1410.

2°. Antoine des Eſſarts, garde des deniers de l'épargne, fut le ſucceſſeur de Gilles Mallet.

3°. Jean Molin, clerc du Roi en ſa chambre des comptes.

4°. Garnier de Saint-Yon, échevin de Paris. On dit qu'en 1425 le duc de Bedfort, qui prenoit la qualité de régent du royaume, ſe fit repréſenter par Garnier de Saint-Yon les livres dont il avoit la garde, & qui étoient énoncés dans un inventaire fait en 1423, & qu'en 1429 le duc de Bedfort l'en déchargea pleinement & lui en fit donner quittance.

5°. Robert Gaguin, qui a été miniſtre des Mathurins, & qui eſt connu par ſes ouvrages; a été, ſelon Naudé & pluſieurs autres écrivains, bibliothécaire du Roi ſous Louis XI; mais on n'en a pas de preuves bien certaines : ce qu'il y a de vrai, c'eſt que cette bibliothèque a eu alors pour garde en titre, Laurent Palmier : on le trouve employé en cette qualité dans les comptes de Jean Briçonnet, général des finances de l'an 1472.

6°. Guillaume Budée, un des plus ſavans hommes de ſon tems, fut pourvu le premier de la charge de bibliothécaire en chef, que François I créa pour lui : on croit que ce fut en 1522. Ce bibliothécaire s'eſt appelé long-tems & s'appelle encore dans ſes proviſions, *maître de la librairie du Roi*. Budée mourut en 1540. Sous le même règne la bibliothèque royale fut tranſportée de Blois, où elle avoit été miſe, au château de Fontainebleau. A Blois la bibliothèque avoit pour commis à ſa garde, Jean de la Barre, & elle eut à Fontainebleau Mathieu la Biſſe. C'eſt entre les mains de celui-ci que les livres furent remis au tems du tranſport, & il en donna ſon reçu le 22 juin 1544.

7°. Pierre du Chaſtel ou Chaſtelain (*Petrus Caſtellanus*) fut le ſucceſſeur de Budée. Il étoit déjà évêque de Tulle, & peu après il fut transféré à l'évêché de Mâcon. Henri II le fit grand-aumônier, & le nomma à l'évêché d'Orléans. Il mourut dans cette ville en 1552. Mellin de Saint-Gelais fut employé ſous lui à la bibliothèque du Roi, mais on ne ſait pas bien en quelle qualité : on ſait ſeulement qu'il fut chargé de faire tranſporter la bibliothèque, de Blois à Fontainebleau; peut-être fut-il aſſocié à Mathieu la Biſſe.

8°. Pierre de Montdoré, conſeiller au grand-conſeil, réputé de ſon tems habile mathématicien, traduiſit le dixième livre d'Euclide, qu'il dédia au cardinal du Bellai. On croit que ce fut cette traduction qui lui valut la charge de maître de la librairie du Roi, que Henri II lui donna. Il mourut vers l'an 1570, à Sancerre en Berry, où ſon attachement aux opinions des Proteſtans l'avoit engagé à ſe retirer dès l'an 1567.

9°. Jacques Amyot, précepteur de Charles IX, & revêtu des plus grandes & des plus belles places, auteur d'ouvrages qu'on lit encore & qu'on lira long-tems, mourut en 1593. La bibliothèque du Roi reſta encore deux ans après lui au château de Fontainebleau, d'où il fut jugé néceſſaire de la tranſporter à Paris pour la ſouſtraire aux ravages des reſtes des Ligueurs.

10°. Cette tranſlation ſe fit ſous le fameux hiſtorien Jacques-Auguſte de Thou, qui fut nommé maître de la librairie par Henri IV. Jean Goſſelin avoit ſuccédé à Mathieu la Biſſe dans la place de garde de la bibliothèque de Fontainebleau. Louis XIII, en laiſſant, ainſi que Henri IV, la bibliothèque à Paris, fit revivre, en 1627, le titre de garde de la bibliothèque de Fontainebleau, en-

faveur d'Abel de Sainte-Marthe, dont le fils, auſſi nommé Abel, eut la même place après lui, & mourut en 1706. Cette charge reſta enſuite vacante pendant quatorze ans, juſqu'en 1720, qu'elle fut réunie, par édit du mois de mars, à celle de bibliothécaire du Roi. Jean Goſſelin, qui avoit exercé la charge de garde de la librairie depuis 1560, étoit mort vers la fin de 1603. Sa place fut donnée au ſavant Iſaac Caſaubon, qui, dès 1601, avoit été déſigné pour la remplir, & il en conſerva toute ſa vie le titre & les appointemens, quoiqu'il ſe fût retiré en Angleterre après la mort de Henri IV. Il mourut en 1614, & Jacques-Auguſte de Thou, bibliothécaire, en 1617.

11°. François de Thou, fils aîné du préſident Jacques-Auguſte, hérita de la charge de maître de la librairie, quoiqu'âgé ſeulement de neuf ans. Nicolas Rigault, qui avoit ſuccédé en 1615 à la place de garde après la mort de Caſaubon ſon ami, étant allé, vers 1635, à Metz pour y prendre une charge de conſeiller au parlement de cette ville, ſa place de garde fut donnée aux doctes frères Pierre & Jacques Dupuy, parens de M. de Thou.

12°. Jérôme Bignon fut le ſucceſſeur de François de Thou, décapité en 1642. Les proviſions de Jérôme Bignon ſont du 25 octobre de cette même année, & il prêta ſerment le 8 mai 1643.

13°. Jérôme Bignon, fils aîné du précédent, fut pourvu en ſurvivance de la même charge à l'âge de 26 ans. Ses proviſions ſont du 20 ſeptembre 1651, & la preſtation de ſerment, du 26 décembre ſuivant. Pierre Dupuy étant mort en 1651, Jacques ſon frère reſta ſeul en poſſeſſion de l'emploi de garde juſqu'à ſa mort, arrivée le 17 novembre 1656. L'abbé Nicolas Colbert, frère du miniſtre, eut cette place, dont les proviſions lui furent expédiées le 20 novembre 1656, & il prêta ſerment entre les mains de Jérôme Bignon, maître de la librairie. L'abbé Colbert, ayant été nommé à l'évêché de Luçon, conſerva le titre de garde de la librairie; mais M. Colbert en donna les fonctions, en 1663, à Pierre de Carcavi, ci-devant conſeiller au grand-conſeil, le plus habile homme qu'il y eût alors à Paris en fait de librairie. Varillas avoit eu avant lui le même emploi à la bibliothèque dès le temps de MM. Dupuy; mais il en ſortit en 1663 pour faire place à M. de Carcavi. Il y avoit alors un garde particulier du cabinet des médailles: c'étoit l'abbé Bruneau, qui fut aſſaſſiné en 1666. Alors l'intendance de ce cabinet fut jointe à la charge de garde de la librairie en la perſonne de Nicolas Colbert, qui de l'évêché de Luçon avoit paſſé à celui d'Auxerre. M. de Carcavi étant retiré en 1683, à cauſe de ſon grand âge, ſa place fut donnée à l'abbé Gallois, qui la garda fort peu.

14°. Camille le Tellier, plus connu ſous le nom d'abbé de Louvois, âgé ſeulement de huit à neuf ans, réunit en ſa perſonne les deux charges de maître & de garde de la librairie, & d'intendant du cabinet des médailles, dont Louis Colbert avoit été revêtu après la mort de l'évêque d'Auxerre, ſon oncle. M. de Louvois, père de Camille, acheta l'une de M. Bignon, conſeiller d'Etat, & l'autre de MM. Colbert. Les proviſions de Camille le Tellier furent expédiées au mois d'avril 1684. Les clefs de la bibliothèque furent remiſes par l'abbé Gallois à M. l'abbé Varès, que M. Boſſuet, évêque de Meaux, avoit employé autrefois à faire des extraits & des collections pour M. le Dauphin, & la commiſſion de garde du cabinet des médailles, que M. de Carcavi avoit eue ſous MM. Colbert, fut donnée à M. Rainſſant, médecin & antiquaire. En 1670 on avoit nommé un garde des planches gravées: c'étoit Nicolas-Clément de Toul, que M. de Carcavi avoit pris auprès de lui dès 1664, & qui a rendu de grands ſervices à la bibliothèque du Roi. L'abbé Varès étant mort au mois de ſeptembre 1684, Melchiſedech Thevenot, ſi connu par ſes voyages imprimés, fut commis à la garde de la bibliothèque le 4 décembre ſuivant.

Par les proviſions que M. l'abbé de Louvois eut au mois d'avril 1684, Sa Majeſté, en réuniſſant ſur une ſeule perſonne les charges de *maître de la librairie, d'intendant & garde du cabinet des livres, manuſcrits, médailles & raretés antiques & modernes, & de garde de la bibliothèque de Sa Majeſté*, entendoit que M. de Louvois n'exerceroit que *ſous l'autorité & direction du ſurintendant des bâtimens*; mais, par un arrêt du 21 août 1691, il le tira de cette dépendance pour ne le mettre que ſous celle du Roi lui-même. Dans le même tems, M. Thevenot ayant ceſſé de faire les fonctions de ſous-bibliothécaire, la place fut donnée à M. Clément, qui la méritoit par tant de titres, & en particulier par le ſoin & l'application qu'il avoit apportés à dreſſer des catalogues les plus exacts qu'il pût faire, tant des imprimés, que des manuſcrits de la bibliothèque. M. Clément n'avoit été juſque-là que *commis en ſecond*: on conſerva cette place, & elle fut donnée à M. Jean Boivin, qui, étant attaché au jeune abbé de Louvois, avoit ſon logement à la bibliothèque depuis 1689. Après la mort de M. Clément, qui arriva le 16 janvier 1712, on nomma en 1714, pour le remplacer, Louis de Targny, prêtre du diocèſe de Noyon, reçu docteur de la faculté de Paris le 22 ſeptembre 1688, & qui avoit été principal du collége de Dainville. Il avoit été donné à M. l'abbé de Louvois pour le diriger dans ſes études de théologie, & il l'avoit accompagné en Italie en 1700 & 1701. M. l'abbé de Louvois mourut le 5 novembre 1718, à quarante-trois ans.

15°. Jean-Paul Bignon, abbé de Saint-Quentin, l'un des quarante de l'académie françaiſe, honoraire de celle des inſcriptions & belles-lettres, & de celle des ſciences, fut choiſi par M. le duc d'Orléans, régent, pour ſucceſſeur de M. de Lou-

vois.

vois. Il reçut ſes proviſions vers la fin de 1719. C'eſt ſous ſon adminiſtration que la bibliothèque royale a fait l'acquiſition de tant de manuſcrits, entr'autres de ceux de M. Philibert de la Mare, conſeiller au parlement de Bourgogne; d'Etienne Baluze, ſi connu par ſes ſavans ouvrages; de M. Colbert, qui avoit paſſé dans la bibliothèque de M. de Seignelai ſon fils; les actes du concile de Bâle, pour leſquels M. l'abbé Jourdain avoit été envoyé à Bâle; ceux du chapitre de Saint-Martial de Limoges, & quantité d'autres, &c. ſans compter les livres imprimés en tous genres; un recueil d'environ ſoixante mille pièces fugitives, que M. Morel de Toiſy, depuis lieutenant-général de Troyes, céda gratuitement en 1725; les recueils de M. Lancelot, depuis inſpecteur du collége royal, &c. M. Bignon, ayant fait faire auſſi un nouvel inventaire de tout ce qui appartenoit à la bibliothèque du Roi, ce qui dura depuis le 18 octobre 1719, juſqu'au 11 décembre 1720, fut autoriſé pour partager ces richeſſes en quatre portions, de commettre un garde à la conſervation de chacune; ſavoir: les manuſcrits, les livres imprimés, les titres & généalogies, & les planches gravées avec tous les recueils d'eſtampes. M. Boivin fut nommé pour la garde des manuſcrits, M. l'abbé de Targny pour celle des imprimés, M. Guiblet pour celle des titres & généalogies, & M. le Hay pour celle des eſtampes & des planches gravées. M. l'abbé Bignon traita auſſi avec M. Dacier, du brevet de garde des livres du cabinet du Louvre, que ce ſavant avoit eu dès 1702 ou 1703, qui avoit été poſſédé auparavant, dès 1671, par l'abbé Louis Irland de Lavau, de l'académie françaiſe, lequel avoit eu des prédéceſſeurs dont on peut voir les noms dans le Journal hiſtorique de M. l'abbé Jourdain.

16°. Jérôme Bignon, ſeigneur de Blanzi, maître des requêtes, depuis intendant de Soiſſons, neveu de M. l'abbé Bignon, reçu en ſurvivance.

17°. Armand-Jérôme Bignon, maître des requêtes, reçu bibliothécaire du Roi en 1743, après la mort de ſon frère Jérôme, & reçu la même année à l'académie françaiſe, en la place de M. l'abbé Bignon, bibliothécaire du Roi, le 1 ſeptembre 1722. M. Boivin étant mort le 29 octobre 1726, M. l'abbé Bignon propoſa, pour le remplacer, M. l'abbé Sallier, profeſſeur royal en langue hébraïque, de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, & depuis l'un des quarante de l'académie françaiſe. Il fut agréé; mais l'abbé de Targny ayant deſiré la garde des manuſcrits, celle des livres imprimés fut donnée à M. l'abbé Sallier. L'abbé de Targny mourut le 3 mai 1737, dans la ſoixante-dix-huitième année de ſon âge, & ſa place fut accordée à M. l'abbé Sevin, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres. M. l'abbé Sevin mourut en 1741, & ſa place fut donnée à M. Melot, de l'académie des belles-lettres, qui fut garde des manuſcrits, mais ſubordonné à M. l'abbé Sallier.

La liſte qu'on vient de voir eſt vraiment édifiante par la multitude & la continuité des excellens choix qui ont été faits dans tous les tems, des Budée, des Amyot, des de Thou, des Bignon, &c. pour bibliothécaires; des Caſaubon, des Sainte-Marthe, des Dupuy, des Rigault, des Boivin, &c. pour gardes & autres employés. Varillas même ne dépare point cette liſte; Varillas, hiſtorien peu fidèle, mais bon écrivain pour ſon tems, qui fut beaucoup lu alors & qui l'eſt encore aujourd'hui; narrateur agréable & intéreſſant, dont les récits ſe gravent dans la mémoire un peu plus qu'il ne faudroit peut-être, car l'erreur y entre avec la vérité, &, en croyant retenir des faits, c'eſt quelquefois un roman qu'on retient. C'eſt cette place à la bibliothèque qui lui fourniſſoit, non les manuſcrits qu'il citoit à tort & à travers, mais la confiance & la ſécurité néceſſaires pour les citer ainſi au haſard, bien ſûr qu'on n'en viendroit point à la vérification, & que du moins le commun des lecteurs s'en rapporteroit entiérement à lui.

Nous avons vu dans les derniers tems ces ſavans hommes dignement remplacés par les Sallier, les Melot, les Capperonnier, les Barthélemy, &c.

La bibliothèque étoit encore ſous la direction des Bignon lorſque les renverſemens révolutionnaires ſont venus changer la face de toutes choſes.

Succession chronologique des Dauphins.

1°. *Race des ſeigneurs d'Albon.*

1040. Guigues I, dit *le Vieux*, mort en 1075.
1075. Guigues II, dit *le Gras*, mort en 1080.
1080. Guigues III, mort en 1125.
1125. Guigues IV, mort en 1142.
1142. Guigues V, mort en 1162, ne laiſſa qu'une fille, Béatrix, mariée, 1°. au comte de Saint-Gilles, 2°. à Hugues III, duc de Bourgogne, en 1184.

2°. *Race de la Maiſon de Bourgogne.*

1192. Guigues-André VI, fils de Béatrix, mort en 1228.
1228. Guigues VII, mort, ſelon Ducheſne, en 1270.
1270. Jean I, mort ſans enfans en 1282.

3°. *Race de la Maiſon de la Tour-du-Pin.*

1282. Humbert, baron de la Tour, devint Dauphin par ſa femme Anne, ſœur & héritière de Jean I. Il mourut en 1307.
1307. Jean II, mort en 1318.
1318. Guigues VIII, mort en 1333.

1333. Humbert II donna ſes Etats à la France en 1349.

Princes de France, Dauphins.

1349. Charles I, depuis roi Charles V.
1368. Charles II, depuis roi Charles VI.
1386. Charles III.
1392. Charles IV.
1400. Louis I.
1415. Jean.
1416. Charles V, depuis roi Charles VII.
1423. Louis II, depuis roi Louis XI.
1459. Joachim.
1470. Charles VI, depuis roi Charles VIII.
1492. Charles Orland.
1496. Charles VII.

Deux fils du roi Louis XII.

1517. François I.
1536. Henri, depuis roi Henri II.
1547. François II, depuis roi François II.
1601. Louis III, depuis roi Louis XIII.
1638. Louis IV, depuis roi Louis XIV.
1661. Louis V, dauphin de Viennois.
1711. Louis VI, dauphin, duc de Bourgogne.
1712. Louis VII, dauphin, duc de Bretagne.
1712. Louis VIII, dauphin, duc d'Anjou, depuis roi Louis XV.
1729. Louis IX, père de Louis XVI.

DYNASTIES D'EGYPTE.

Ans av. J. C.		DURÉE.
2007.	16. Dynaſties de Thébéens.	190 ans.
1817.	17. Des Paſteurs.	103
1714.	18. Des Dioſpolitains.	348
1366.	19.	194
1172.	20.	177
995.	21.	130
865.	22.	49
816.	23.	44
772.	24.	44
728.	25.	44
684.	26.	159
	Total de la durée	1482 ans.

Suite des rois d'Egypte, ſelon Euſèbe.

ROIS D'ÉGYPTE.

Ans av. J.C.		DURÉE.
2007.	Thébéens.	190 ans.
1817.	Paſteurs.	113
1714.	Dioſpolitains.	348
1714.	Amaſis.	24
1690.	Chebron.	13
1677.	Aménophis I.	21
1656.	Méphres.	12
1644.	Néphramuthoſis.	26
1618.	Thmoſis.	9
1609.	Aménophis II.	28 ans.
1592.	Orus.	52
1540.	Acencherès.	12
1528.	Acoris.	9
1519.	Cenchrès.	16
1505.	Acencherès.	8
1495.	Acencherès.	15
1480.	Damaïs.	5
1475.	Egyptus.	68
1407.	Aménophis III.	40
1367.	Zéthus.	55
1312.	Rampſès.	66
1246.	Aménophis IV.	40
1206.	Ammenephté.	26
1180.	Thuoris.	13
1172.	27 dynaſties.	177
995.	Smédes.	26
969.	Pſupſuſennes.	44
928.	Nepercherès.	4
924.	Aménophis V.	9
915.	Oſochoris.	6
909.	Spinaces.	9
900.	Pſuſennes.	55
865.	Seſonchis.	21
844.	Oſorchon.	15
821.	Tachelofis.	13
816.	Petubates.	25
791.	Oſorchon.	9
782.	Pſammus.	10
772.	Bocchoris.	44
728.	Sabacon.	12
716.	Sevecus.	12
704.	Taracus *Æthiops.*	21
684.	Merrhès *Æthiops.*	12
672.	Stéphanites.	7
665.	Néchapſos.	6
659.	Pſammeticus.	44
615.	Nechao.	6
609.	Pſammus.	12
597.	Waphres.	30
567.	Ammaſis.	42

PERSE.

526.	Cambyſe. Et ſes ſucceſſeurs.	196
330.	Alexandre-le-Grand.	6
324.	Les Ptolémées.	380
	Totalité de la durée des règnes	1683 ans.

Table chronologique des rois d'Egypte, ſelon Uſſerius.

La domination des Egyptiens dura 1663 ans, & nous trouvons cet intervalle depuis cette année, où cet Empire fut fondé par Meſraïm, fils de Cham, juſqu'au tems où il fut ſubjugué par Cambyſe, roi de Perſe.

Ans av. J. C.	ROIS.	DURÉE.
2188.	Mesraïm, intervalle.	104 ans.

Deuxième dynastie des Pasteurs arabes.

Les Pasteurs arabes s'établissent à Tanis, forment la deuxième dynastie des Tanites, & règnent sur la Basse-Egypte.

2084.	Salatis.	19 ans.
2065.	Baon.	44 a.
2021.	Apachnas.	36 a. 7 m.
1984.	Apophais.	1 a.
1983.	Jianias.	50 a. 1 m.
1873.	Assis.	2 m.

Cinquième dynastie des Diospolites.

Thetmosis, fils d'Atis, Phrag Muthosis, roi de la Thébaïde ou Haute-Egypte, qui avoit chassé les Pasteurs arabes, règne sur la Basse-Egypte.

Ans av. J. C	ROIS.	DURÉE.
1825.	Tethmosis ou Amasis.	25 a. 4 m.
1799.	Chebron.	12 a.
1786.	Aménophis.	20 a. 7 m.
1765.	Amessis, sœur d'Aménophis.	21 a. 7 m.
1743.	Méprès.	12 a. 9 m.
1731.	Méphra Muthosis.	25 a. 10 m.
1705.	Thmosis.	9 a. 8 m.
1695.	Aménophis.	30 a. 10 m.
1664.	Orus.	36 a. 5 m.
1628.	Acencherès, fille d'Orus,	12 a. 1 m.
1616.	Bathosis, frère d'Acencherès.	9 a.
	Acencherès I.	12 a. 5 m.
1594.	Acencherès II.	4 a. 3 m.
1582.	Armais.	4 a. 1 m.
1578.	Rameses.	1 a. 4 m.
1577.	Rameses Miamum.	66 a. 2 m.
1510.	Aménophis III ou Bélus.	19 a. 6 m.
1491.	Séthosis & Armais ensemble.	9 ans.

Sixième dynastie des Diospolites.

Séthosis ou Ægyptus chasse son frère Armis ou Danaüs, qui s'empara d'Argos dans la Grèce.

1482.	Séthosis seul.	59 ans.
1422.	Rhampsès.	66
1357.	Amenephètes.	40
1337.	Rameses.	60
1267.	Ammenemès.	22
1268.	Thuoris.	7

Septième dynastie des Diospolites.

1269.	Necheſos.	19 ans.
1250.	Pſammutis.	
	Inconnu.	
	Cerros.	
	Rhampſis.	
	Amenſes.	
	Ochyras.	159 ans.
	Amèdes.	
	Thuoris.	
1184.	Priſe de Troye, Athoris.	
	Cencerès.	
	Venèphes.	

Dynastie des Tanites ou princes de Tanis.

1091.	Smerdes.	27 ans.
1064.	Pſuſennes I, Pharaon, beau-père de Salomon.	51
1013.	Neperchetoès.	4
1009.	Aménophis III.	9
1000.	Oſochoris.	6
994.	Spinacès.	9
985.	Pſuſennes II.	7

Dynastie des princes des Bubastes, qui chassent les Tanites.

978.	Seſonchis ou Seſac.	21 ans.
955.	Oſorchon I.	
	Tacheloſis.	
	Inconnu.	
	Inconnu.	
	Inconnu.	96 ans.
	Inconnu.	
	Inconnu.	
	Inconnu.	

Dynastie des Tanites, qui se rétablissent.

858.	Pérubares.	40 ans.
818.	Oſorchon II.	8
810.	Pſammus.	10
800.	Zet.	29

Dynastie des Saïtes.

771.	Bocchoris.	44 ans.

Dynastie des Ethiopiens, commencée par Sabacon, qui s'empare de la Basse-Egypte, après avoir fait brûler Bocchoris vif.

727.	Sabacon.	18 ans.
719.	Sevecus.	14
705.	Taracus.	18
687.	Anarchie de deux ans.	2
685.	Gouvernement de douze perſonnes pendant quinze ans.	15

Dynastie des Saïtes, qui remontent sur le trône.

670.	Pſammitichus.	54 ans.
616.	Nécos.	16
600.	Pſammis.	6
594.	Apriès.	25
569.	Amaſis.	44 ans.
525.	Pſammenitus.	6 m.

Dynaſtie des Perſes.

Cambyſe, roi des Perſes, fils du grand Cyrus, ſe rend maître de cet Empire, & y régne 3 ans.

Ans av. J. C.	ROIS.	DURÉE.
525.	Cambyſe.	3 ans.
522.	*Les Mages.*	1
521.	Darius, *fils d'Hyſtaſpes.*	36
485.	Xercès.	12
473.	Artaxercès *Longuemain.*	48
425.	Xercès II, & enſuite Sogodianus.	
424.	Darius *Ochus.*	
423.	Darius *Nothus.*	19

La onzième année du règne de ce Prince, les Egyptiens ſecouèrent le joug des Perſes, & établirent leur domination à Saïs ſous *Amyrthée*, qui régna 6 ans.

Après lui une autre dynaſtie ſe forma à Mendès.

	Néphérites I.	18
	Achoris.	13
	Pſammutis ou Pſammeticus.	1
	Néphérites II.	4 m.
361.	Artaxercès Mnémon.	

Sous ſon règne, une dynaſtie de Princes égyptiens s'établit en Egypte. Elle fut appelée des Sebennites, parce qu'elle régna à Sebennite, ville du Delta.

	Nectanèbe I.	12 ans.
	Tachos l'aſſaſſine.	2
	Nectanèbe II, chaſſé par Ochus.	11
361.	Artaxercès Ochus.	23
338.	Arſès.	3
336.	Darius Codomanus.	6

Alexandre-le-Grand s'empare de l'Egypte.

330.	Alexandre.	7

Après la mort d'Alexandre, Ptolémée, fils de Lagus, règne ſur l'Egypte.

323.	Ptolémée *Soter.*	40 a.
283.	Ptolémée *Philadelphe.*	37 a. 8 m.
246.	Ptolémée *Evergètes.*	25 a.
221.	Ptolémée *Philopator.*	17
204.	Ptolémée *Epiphanes.*	24
180.	Ptolémée *Philometor.* moins 3 mois.	35 ans
145.	Ptolémée *Phyſcon* ou *Evergètes II.*	29
117.	Ptolémée *Lathurus*, chaſſé.	17 ans moins quelques mois.
101.	Ptolémée Alexandre ſon frère.	10
91.	Ptolémée *Lathurus*, rétabli.	8
81.	Cléopâtre I, *ſeule.*	6 m.
80.	Ptolémée *Alexandre II*, chaſſé.	15 ans.
65.	Ptolémée *Auletes.*	
51.	Ptolémée Dionyſius & Cléopâtre.	4 ans.
57.	Cléopâtre II, *ſeule.*	

Après la mort de Cléopâtre, les Romains s'emparent de l'Egypte, qu'ils réduiſent en province.

Succeſſion chronologique des rois des Latins, juſqu'à la fondation de Rome.

Ans av. J. C.	ROIS.	DURÉE.
1297.	Picus, fils de Saturne.	37 ans.
1260.	Faune.	44
1216.	Latinus I.	46
1180.	Enée.	4
1166.	Aſcanius.	38
1128.	Sylvius.	30
1098.	Enéas Sylvius.	31
1067.	Latinus II.	51
1016.	Alba Sylvius.	39
977.	Capetus I.	26
951.	Capys.	28
923.	Capetus II.	13
910.	Tyberinus.	8
902.	Agrippa Sylvius.	41
861.	Allade ou Aremulus Sylvius, ſurnommé *le Sacrilége.*	19
842.	Aventinus Sylvius.	37
805.	Procas.	23
782.	Amulius chaſſe Numitor.	28
754.	Numitor fut rétabli ſur le trône par ſon petit-fils Romulus, qui bâtit l'année ſuivante la ville de Rome (753 ans avant J. C.)	

Succeſſion chronologique des ſeigneurs & ducs de Milan.

Luitprand nomme quelques comtes de Milan, depuis le dixième ſiècle; ſavoir :

Alboin.
Megenfroi.
Hugues.
Lothaire.

Ces quatre étoient de la même famille. On compte après eux :

Hubert.
Adelbert.
Obizon.
Atton, comte d'Angleria.
Faccius.
Hildebrand Viſconti, en 1056.

On prétend que celui-ci défit un Prince ſarraſin, nommé Volux, & qu'il lui arracha un héaume, ſur lequel on voyoit en ciſelure un ſerpent qui devoroit un enfant; ce qui fut l'origine des armes de Milan, que les ſucceſſeurs d'Hildebrand portèrent depuis; & on met enſuite :

Othon.
André, en 1100.
Galvain, en 1145.
Hubertin, vicaire impérial en 1182.
Jacques Viſconti.
Othon, archevêque, puis ſeigneur de Milan, en 1277.
Thibaut, frère d'Othon.

Ce Thibaut, tué par la famille des Turiani, oppoſée à celle des Viſconti, fut père de Mathieu, dit *le Grand*, qu'Arnoul, roi des Romains, établit vicaire impérial l'an 1294. Depuis, en 1313,

ceux de Milan le choiſirent pour être recteur-général & ſeigneur de leur Etat. C'eſt par lui que commence la chronologie certaine des ſeigneurs de Milan.

Mathieu-le-Grand, 1321.
Galéas Viſconti, 1328.
Azzo ou Accius, 1339.
Luchin, 1349.
Jean, archevêque de Milan, 1354.
Mathieu II, 1356.
Galéas II, 1378.
Barnabon, 1384.
Jean-Galéas I, 1402.
Jean-Marie, aſſaſſiné, 1411.
Philippe-Marie, 1447.

Les Princes de la Maiſon d'Orléans en concurrence avec les Sforces.

François Sforce, 1466.
Galéas-Marie Sforce, aſſaſſiné en 1476.
Jean-Galéas II, 1494.
Ludovic Sforce, dit *le More*, fut pris par le roi Louis XII en 1508.
Le roi Louis XII, 1515.
Maximilien, fils de Ludovic, fut rétabli à Milan, d'où le roi François Ier. le chaſſa.
Le roi François Ier.
François Sforce, ſecond fils de Ludovic, rentra dans le duché de Milan l'an 1522, & après l'avoir ſouvent perdu & recouvré, il mourut ſans enfans l'an 1535.
Charles-Quint, empereur, ſe rendit alors maître de Milan, qu'il laiſſa à ſes ſucceſſeurs.

Suite chronologique des rois de Norwège.

Harald I, roi en 868, meurt en 931.
détrôné dès 929.
Eric I, 936.
Haquin I, 961.
Harald II, 976.
Haquin II, 996.
Olaüs I, 1000.
Suénon I, roi de Danemarck, uſurpateur, poſſède juſqu'à ſa mort en 1015.
Olaüs II, prince des Norwégiens, mort en 1030.
Suénon II, roi de Danemarck, auſſi uſurpateur, eſt chaſſé en 1034.
Magne I, fils d'Olaüs II, depuis roi de Danemarck, meurt en 1048.
Harald III, 1067.
Magne II, 1069.
Olaüs III, 1093.
Magne III, 1103.
Oſten I, 1123.
Sivard I, aſſocié dès 1103, 1131.
Olaüs IV, auſſi aſſocié en 1103, étoit mort dès 1117.
Magne IV, dépouillé en 1136.
Harald IV, aſſocié dès 1131, & enſuite ſeul, meurt en 1137.
Sivard II, 1155.
Ingon I, aſſocié dès 1137, 1162.
Oſten II, auſſi aſſocié en 1137, étoit mort en 1157.
Magne V, meurt en 1178.
Swer, 1202.
Haquin III, 1204.
Ingon II, 1217.
Haquin IV, 1262.
Magne VI, 1281.
Eric II, 1299.
Haquin V, 1319.
Magne VII, depuis roi de Suède, meurt en 1374.
détrôné dès 1344.
Haquin VI, depuis marié à Marguerite, héritière de Danemarck, 1380.
Olaüs V, fils unique d'Haquin VI & de Marguerite, déjà roi de Danemarck, & VI dans ce dernier royaume, meurt ſans poſtérité en 1387.

Après ſa mort, le royaume de Norvège retourna à Marguerite de Valdemar ſa mère, qui le réunit à celui de Danemarck, & y joignit encore, par droit de conquête, la couronne de Suède.

Succeſſion chronologique des anciens Electeurs de Saxe.

Le premier électeur ſe nommoit :

Bernard, duc d'Angrie; il mourut en 988. Son fils lui ſuccéda.

Bernard II mourut l'an 1003, ayant ſon fils pour ſucceſſeur.

Ortolphe mourut l'an 1070.

Magnus mourut l'an 1106.

Lothaire, comte de Querfourt, fut nommé Empereur en 1125, & donna ſon électorat à Henri-le-Superbe ſon gendre. Il mourut en 1137.

Henri-le-Superbe, Guelphe, ayant épouſé la fille unique de Lothaire, fut ſon ſucceſſeur, & mourut l'an 1136. Son fils lui ſuccéda.

Henri-le-Lion mourut l'an 1195.

Bernard, fils puîné d'Albert-l'Ours, comte d'Aſcanie, fut fait électeur de Saxe, l'an 1180, par l'empereur Frédéric Barberouſſe, lequel avoit dépouillé Henri-le-Lion de l'électorat. Ce Bernard mourut l'an 1212, laiſſant de ſon mariage avec Juthe, fille de Canut, roi de Danemarck, Albert qui ſuit, & Henri-*le-Vieux*, tige des princes d'Anhalt.

Albert mourut l'an 1260. Il eut d'Hélène, fille de l'empereur Othon IV, Albert qui ſuit, & Jean, tige de Saxe Lawembourg.

Albert II ceſſa de vivre en 1311, ayant eu d'Agnès, fille de l'Empereur, Rodolphe de Haſbourg.

Rodolphe mort en 1356, laiſſant de ſon mariage avec Judith de Brandebourg, fille du marquis Othon, ſurnommé *le Long*, Rodolphe qui ſuit, & de ſon ſecond mariage avec Cunégonde de Pologne, Venceſlas.

Rodolphe II mourut ſans enfans mâles en 1379. Venceſlas mourut en 1383, ayant eu de Cécile, fille du marquis François de Carrare, Rodolphe & Albert.

Rodolphe III mourut ſans enfans en 1418.

Albert III mourut auſſi ſans poſtérité en 1422.

Tous ces ducs & électeurs étoient de l'ancienne famille de Saxe, de laquelle ſont auſſi deſcendus les ducs de Saxe Lawembourg & les princes d'Anhalt.

Suite des Electeurs de Saxe, que l'on nomme Saxe moderne.

Après la mort d'Albert III, l'empereur Sigiſmond priva de la ſucceſſion de cet Albert les ducs de Saxe Lawembourg, qui y avoient plus de droit que les autres, mais qui n'avoient pas fait de diligences pour lui en demander l'inveſtiture. Il en inveſtit Frédéric-le-Belliqueux, landgrave de Thuringe & marquis de Miſnie, qui eſt le chef des électeurs modernes de Saxe.

Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Frédéric, dit *le Pacifique*, électeur & duc de Saxe, mort en 1464. De Marguerite, fille d'Erneſt, duc d'Autriche & ſœur de l'empereur Frédéric III, il eut Erneſt, tige de la branche erneſtine, & Albert-le-Courageux, tige de la branche albertine. La branche erneſtine étoit l'aînée. Elle produiſit d'abord quatre électeurs de Saxe ſucceſſifs, dont le ſecond, Frédéric-*le-Sage*, refuſa l'Empire, & le fit déférer à Charles-Quint, qui en témoigna mal ſa reconnoiſſance à Jean-Frédéric, dit *le Magnanime*, propre neveu paternel de Frédéric-le-Sage. Jean-Frédéric, à la vérité, s'étoit fait un des chefs de la ligue de Smalcalde contre l'Empereur, avoit été vaincu & fait priſonnier à la bataille de Mulberg. L'Empereur, après l'avoir long-tems menacé de la mort, le priva de ſon électorat en le tranſportant à la branche albertine dans la perſonne du prince Maurice, petit-fils d'Albert-le-Courageux. C'eſt cette branche albertine, branche cadette de la Maiſon de Saxe, qui eſt encore aujourd'hui la branche électorale de Saxe. Elle a produit depuis Charles-Quint, les électeurs ſuivans :

Maurice, né le 21 mars 1521, inveſti par Charles-Quint en 1547, mort le 11 juin 1553.

Auguſte, électeur de Saxe, dit *le Vieux*, frère puîné de Maurice, né le 31 juillet 1526, mort en 1586.

Chriſtian, premier du nom, fils d'Auguſte, né le 3 novembre 1560, mort le 25 ſeptembre 1591.

Chriſtian II, né le 23 ſeptembre 1558, fils de Chriſtian I, & petit-fils de Jean-Frédéric, dépouillé par Charles-Quint. Il mourut le 23 juin 1610.

Jean-Georges I, ſon frère & ſon ſucceſſeur, né le 5 mars 1585, mourut le 18 octobre 1656.

Jean-Georges, ſecond du nom, fils de Jean-Georges I & ſon ſucceſſeur, né le 31 mai 1613, mourut le 1 ſeptembre 1680.

Jean-Georges, troiſième du nom, fils de Jean-Georges II, mourut le 22 ſeptembre 1691.

Jean-Georges, quatrième du nom, fils de Jean-Georges III, électeur de Saxe comme les précédens, né le 17 octobre 1668, mourut à Dreſde de la petite vérole le 27 mai 1694. Il eut pour ſucceſſeur Frédéric-Auguſte ſon frère, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, duc de Saxe, de Juliers, de Clève & de Mons, d'Angrie & de Weſtphalie; électeur & archi-maréchal du Saint-Empire romain, landgrave de Thuringe, marquis de Miſnie & des deux Luſaces, comte de la Marck, de Ravensberg, ſeigneur de Raveſtein : c'eſt ce fameux roi de Pologne, Auguſte, détrôné par Charles XII, rétabli depuis par ſes amis & par la force des conjonctures; c'eſt le père de notre illuſtre comte de Saxe, la terreur des Anglais dans la guerre de 1741. Le roi de Pologne, Auguſte, mourut le 1 février 1733. Frédéric-Auguſte I ſon fils lui ſuccéda dans toutes ſes dignités. C'eſt le père de madame la Dauphine, mère du roi Louis XVI, &c.

Liſte chronologique des Electeurs de Brandebourg.

1. Frédéric, premier du nom, marquis & électeur de Brandebourg, mourut en 1440. Jean l'alchimiſte, l'aîné de ſes fils, céda l'électorat à ſes frères, & mourut en 1464. Frédéric II, l'aîné de ces frères, dit *aux dents de fer*, refuſa les couronnes de Bohême & de Pologne, ſoumit la Poméranie, &, ſe voyant ſans enfans, céda l'électorat à ſon frère Albert; puis mourut en 1469 ou le 10 février 1471.

2. Albert, ſurnommé *l'Ulyſſe*, *l'Achille* & *le Renard* d'Allemagne, mourut le 11 mars 1486.

3. Jean, électeur de Brandebourg, ſurnommé *le Grand* & *le Cicéron germanique*, mourut le 9 janvier 1499, étant devenu, à quarante-quatre ans, par un excès d'embonpoint, abſolument incapable de vaquer à aucune affaire.

4. Joachim, premier du nom, électeur de Brandebourg, fut un Prince ſavant; il fonda l'univerſité de Francfort-ſur-l'Oder. Il mourut le 11 juillet 1535.

5. Joachim, ſecond du nom, électeur de Brandebourg, ſuivit la religion de ſa mère, Eliſabeth, fille de Jean, roi de Danemarck, c'eſt-à-dire, la doctrine de Luther, qu'elle avoit adoptée. Il mourut, le 3 janvier 1571, empoiſonné, dit-on, par un médecin juif.

6. Jean-Georges, électeur de Brandebourg, mort le 8 janvier 1598.

7. Joachim-Frédéric, mort le 18 juillet 1608, électeur de Brandebourg & archevêque de Magdebourg.

8 Jean-Sigiſmond, électeur de Brandebourg, introduiſit le calviniſme dans ſes Etats vers l'an 1614. Il mourut le 23 décembre 1619.

9. Georges-Guillaume, électeur de Brandebourg, mourut le 21 novembre 1640.

10. Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, mourut le 29 avril 1688.

11. Frédéric III, électeur de Brandebourg, fu:

le premier roi de Pruſſe ; il fut couronné & ſacré à Konisberg en cette qualité le 18 janvier 1701, & mourut le 25 février 1713. Tous ſes ſucceſſeurs, qui ne ſont pas encore en grand nombre, ont été comme lui, à la fois électeurs de Brandebourg & rois de Pruſſe.

Les rois de Bohême ſont auſſi électeurs de Bohême, mais avec cette différence que le royaume & l'électorat de Bohême ne ſont qu'un, au lieu que les Etats qui compoſent le royaume de Pruſſe, ont leur capitale particulière, & ſont différens des Etats qui compoſent l'électorat de Brandebourg.

Maintenant, pour ſe former une idée juſte de la conſtitution de l'Empire, de ſes lois, de ſes forces, de l'autorité de ſon chef & de ſes membres, il faut jeter un coup-d'œil ſur les principales révolutions arrivées en Germanie depuis Charlemagne, juſqu'à la période autrichienne, & diviſer cet eſpace de tems en un certain nombre de périodes, à travers leſquelles on puiſſe ſuivre la naiſſance, les progrès & le développement du droit public d'Allemagne.

On diſtingue ſix de ces périodes : la carlovingienne, la ſaxone, la franconienne, celle de Suabe, celle de Hasbourg, Luxembourg & Bavière (ces trois n'en ſont qu'une), & enfin celle d'Autriche.

1°. *Période carlovingienne.*

Ce fut l'an 800 que Charlemagne, roi de France, ayant conquis la Germanie & l'Italie, renouvela l'Empire d'Occident, détruit en 476 ſous le jeune Auguſte, par Odoacre, roi des Hérules. Cette cérémonie ſe fit à Rome, où Charles paroiſſoit alors en vainqueur, en maître & en bienfaiteur : le peuple le proclama, le Pape le couronna, & Charles parut tenir de leur libéralité ce qu'il ne devoit qu'à ſes armes.

Le nouvel Empire put donc alors paroître compoſé de la France, de la Germanie, de l'Italie &, ſi l'on veut, d'une partie de l'Eſpagne, que Charles avoit enlevée aux Sarraſins : mais qu'eſt-ce que c'étoit que cet Empire ? Etoit-ce en effet l'Empire romain qui ſortoit de ſes ruines ? Il ſemble qu'en ce cas Charlemagne eût dû fixer ſon ſéjour à Rome, & que la France & la Germanie devoient n'être que des provinces de cet Empire. Etoit-ce l'Empire des Français étendu par conquête, à la Germanie & à l'Italie ? Les Romains ne l'entendoient pas ainſi : cette idée étoit pourtant aſſez naturelle, puiſque la France étoit la patrie & le patrimoine de Charlemagne. Etoit-ce enfin un Empire abſolument nouveau & inconnu juſqu'alors qui s'établiſſoit en Germanie, qui embraſſoit comme ſa principale province cette même Italie, autrefois le centre de l'Empire, & qui s'uniſſoit comme égal & comme frère à la monarchie françaiſe, aux armes de laquelle il devoit ſa naiſſance ? Cette idée, qui n'étoit vraiſemblablement ni celle de Charlemagne ni celle des Romains, fut cependant celle qui prévalut dans la ſuite à la faveur des conjonctures : Charlemagne n'y contribua pas peu en fixant ſon ſéjour à Aix-la-Chapelle, qu'il avoit fait bâtir avec beaucoup de magnificence, pour être plus au centre de ſes Etats, & donner la main à la France & à l'Allemagne.

Ses enfans firent de ſes Etats divers partages, qui attachèrent le titre d'Empereur, tantôt à la poſſeſſion de l'Italie, tantôt à celle des deux Frances, orientale & occidentale. La France orientale étoit la Germanie, ou du moins cette partie de la Germanie connue aujourd'hui ſous le nom de *Franconie*. Louis-le-Débonnaire, qui réuniſſoit toute la ſucceſſion de Charlemagne, à la réſerve de l'Italie, étoit Empereur ; Louis II ſon petit-fils le fut auſſi, quoiqu'il ne poſſédât que l'Italie ; Louis *le-Germanique*, ainſi nommé parce que la Germanie fut ſon lot, n'eut jamais le titre d'Empereur ; mais le traité de Verdun, ſelon les uns, de Thionville, ſelon les autres, qui en 843 lui aſſigna la Germanie, détachée de l'Italie & de la France occidentale, ou France proprement dite, eſt la première époque du droit public de l'Allemagne.

A travers tous les troubles qui intervertiſſent l'ordre des ſucceſſions dans la race carlovingienne, on apperçoit que la dignité impériale étoit d'abord héréditaire, puiſque les Princes carlovingiens en diſpoſoient entr'eux par des traités de partage, ſans conſulter les peuples ; mais vers l'an 875 Charles-le-Chauve, ayant enlevé l'Italie à Carloman ſon neveu, ſe fit élire Empereur par les Italiens aſſemblés à Pavie, & couronner par le pape Jean VIII en 880. L'Empire étant vacant, le même pape Jean VIII convoque une aſſemblée des Etats d'Italie pour élire un nouvel Empereur, & dans la formule de convocation il déclare que c'eſt à lui & aux Etats qu'appartient le droit de conférer la dignité impériale ; manière très-commode d'acquérir des droits en ſe les donnant. Ils nommèrent Charles-*le-Gros*, un des fils de Louis-le-Germanique. Ce Prince, après avoir réuni la France, la Germanie & l'Italie, fut dépoſé en 887 par les Etats de ces trois royaumes. Depuis cette dépoſition, l'on ne voit plus qu'un chaos de violences, d'uſurpations, d'élections forcées & tumultueuſes, dont il ne réſulte aucun droit certain. On ne ſait ni quel eſt le ſiége de l'Empire, ni quelle eſt ſa conſtitution : on voit ſeulement la Maiſon carlovingienne, avilie & affoiblie par ſes diviſions, laiſſer tomber de ſes mains tous les ſceptres que la valeur de Charlemagne avoit accumulés : on voit la puiſſance uſurpée des ſeigneurs s'élever peu à peu pendant toute cette période ſur les ruines de l'autorité monarchique ; &, pour ne point ſortir de la Germanie, on avoit vu, dès l'an 860, Louis-le-Germanique s'engager par une loi fondamentale à ne rien faire dans ſon royaume que de concert avec les Etats.

L'Empire romain avoit été détruit en Occident

ſous un enfant; ce fut auſſi par un enfant que finit la dynaſtie carlovingienne en Germanie.

2°. Période ſaxone.

La mort de Louis IV (c'étoit cet enfant), arrivée en 911, donna lieu à une tranſlation de ſouveraineté, mémorable dans l'hiſtoire d'Allemagne. Des trois branches qu'avoient formées les enfans de Louis-le-Débonnaire, il ne reſtoit que celle de Charles-le-Chauve, dont le chef étoit alors Charles-le-Simple, Prince foible & mépriſé, que les Germains dédaignèrent de prendre pour Roi: ils voulurent en choiſir un de leur nation; ils offrirent leur couronne à Othon-le-Grand, duc de Saxe, qui eut la généroſité de la refuſer: il propoſa Conrad, comte de Franconie, qui, par reconnoiſſance, recommanda, en mourant, aux Etats d'Allemagne de lui donner pour ſucceſſeur, Henri, duc de Saxe, fils d'Othon: c'eſt ce Henri qui fut nommé *l'Oiſeleur*, parce que les députés qui vinrent lui annoncer ſon élection, le trouvèrent occupé à la chaſſe des oiſeaux. C'eſt à lui proprement que commence la période ſaxone, qui comprend un peu plus d'un ſiècle: on la fait cependant commencer à Conrad. Depuis ce tems la couronne germanique ou impériale n'a point ceſſé d'être élective.

Cette révolution fut favorable à la puiſſance des Etats de l'Empire. Maîtres de diſpoſer de la couronne, ils firent leurs conditions; ils ſe ſtipulèrent des droits & des priviléges exceſſifs; ils obſervoient cependant aſſez religieuſement de ne point porter la couronne dans une Maiſon étrangère tant qu'il y avoit des rejetons de la Maiſon régnante, & c'eſt ce qui donne la facilité de diſtinguer par dynaſties les diverſes périodes de l'Empire; mais ils ne s'engageoient à rien ſur cet article, toujours prêts à prendre le parti qui aſſureroit le mieux leur élévation & leur indépendance: toutes leurs démarches tendoient à ce but.

Tandis que les Empereurs ſaxons étoient réduits par les Etats à la ſeule préſidence d'une aſſemblée de ſouverains, ils faiſoient trembler leurs voiſins. Othon I ſoumettoit l'Italie: un concile tenu à Rome en 964 réuniſſoit le royaume d'Italie au royaume d'Allemagne, établiſſoit d'une manière éclatante la ſouveraineté des Empereurs ſur les Papes, accordoit à perpétuité à Othon & à tous ſes ſucceſſeurs le droit de nommer au Saint-Siége, ainſi qu'à tous les archevêchés & évêchés de leurs royaumes.

3°. Période franconienne.

L'empereur Henri II étant mort ſans enfans en 1024, l'Empire fut porté dans la Maiſon de Franconie, où il reſta pendant un ſiècle. La période précédente avoit vu l'élévation des Princes ſéculiers: celle-ci vit l'agrandiſſement du clergé. Cet agrandiſſement fut l'ouvrage de la politique autant que de la piété des Empereurs; mais ni leur piété ni leur politique ne furent aſſez éclairées. Déſeſpérant d'abaiſſer par eux-mêmes la puiſſance des ducs & des comtes, ils crurent devoir lui donner pour contre-poids la puiſſance des évêques: ils conférèrent à ceux-ci des duchés & des comtés, avec la même autorité que les Princes ſéculiers y exerçoient; mais voulant retenir toujours l'Egliſe dans la dépendance, ils établirent des avoues pour gouverner conjointement avec les prélats: ces avoués, ainſi que les prélats, etoient à la nomination des Empereurs. Dans la ſuite les évêques ayant paru moins ſenſibles aux bienfaits dont les Empereurs les avoient comblés, qu'à la contrainte que les avoués leur impoſoient, les Empereurs pouſſèrent leur pieuſe imprudence juſqu'à réunir les avoueries aux égliſes mêmes, juſqu'à prodiguer aux évêchés & aux abbayes les plus beaux droits régaliens. Les évêques, devenus puiſſans, furent ingrats; ils voulurent rendre la ſucceſſion dans leurs ſiéges, indépendante des Empereurs. Les ducs qui avoient pénétré le motif qu'avoient eu les Empereurs en enrichiſſant le clergé, ſe joignirent à lui dès qu'il voulut ſecouer le joug des Empereurs. Les Papes, qui vouloient détruire le pouvoir des Empereurs en Italie, appuyèrent la ligue des Princes & des évêques. Grégoire VII envenime & augmente ces diviſions; il ſoutient l'indépendance du Saint-Siége; il s'érige en juge & en maître des Empereurs; il défend à Henri IV de nommer aux évêchés, & d'inveſtir les evêques *par la croſſe & l'anneau*; il excommunie l'Empereur: il eſt dépoſé par lui; il le dépoſe à ſon tour; il l'oblige de venir à ſes pieds ſubir une pénitence rigoureuſe, infâmante, & demander un pardon payé par les ſacrifices les plus honteux. Henri IV veut ſe venger, mais trop tard: il aſſiège le Pape dans le château Saint-Ange; il crée des anti-papes; il remplit l'Italie de troubles par repréſailles; mais il ne peut calmer ceux de l'Empire. Rome & les évêques d'Allemagne lui diſputèrent toujours, ainſi qu'à ſon fils, le droit de nommer aux évêchés & aux abbayes. La fin de cette grande querelle fut une renonciation ſolennelle faite par Henri V, en 1122, à ce droit de nomination, & l'affranchiſſement abſolu des terres du Saint-Siége.

Ainſi les meſures priſes par les Empereurs pour le rétabliſſement de leur puiſſance en Allemagne & pour le maintien de leur puiſſance en Italie, tournèrent contr'eux. C'étoit en vain que Henri III, plein de ce dernier objet, avoit cru le remplir en plaçant ſur le Saint-Siége des prélats allemands: cette préférence accordée aux Tranſalpins n'avoit ſervi qu'à ſoulever contre les Empereurs le clergé d'Italie, & qu'à le faire entrer avec plus de zèle dans les vues de Grégoire VII. Ce fut vainement encore que les Empereurs crurent acquérir des alliés utiles dans l'Italie, en permettant aux Normands de chaſſer les Sarraſins de la Sicile, de la Pouille & de la Calabre. Les Normands, plus

dangereux

dangereux pour l'Empire que les Sarraſins, ayant élevé ſur la ruine de ceux-ci un Etat libre & preſqu'indépendant, crurent qu'il étoit de leur intérêt de s'unir avec les Papes, trop foibles alors pour leur nuire, contre les Empereurs, dont la puiſſance étoit alors la ſeule qu'ils euſſent à craindre. Cette union rendit les Papes plus entreprenans, parce qu'ils voyoient à leur porte des défenſeurs & un aſyle ouvert contre la vengeance des Empereurs.

La période franconienne finit par un Empereur ſaxon, comme la période ſaxone avoit commencé par un Empereur franconien.

4°. *Période de Souabe.*

La période de Souabe (en joignant aux Empereurs de cette Maiſon un Empereur franconien qui commence cette période, & deux Empereurs étrangers qui la terminent) s'étend depuis 1138 juſqu'en 1271. Elle vit continuer & redoubler les querelles du ſacerdoce & de l'Empire, & naître de leur ſein les fureurs des Gibelins & des Guelphes. Les Empereurs, toujours trop occupés au dehors, perdent toujours de leur autorité au dedans. Le ſyſtème d'élever les évêques pour abaiſſer les ducs, ayant mal réuſſi, donnoit aux Empereurs deux ennemis, les évêques & les ducs, à abaiſſer. Pour y parvenir ils tentèrent un moyen qui réuſſiſſoit en France : ce fut d'exempter les villes de l'autorité des ducs & des évêques. Ils créèrent auſſi au milieu des duchés quelques principautés ſéculières qui ne dépendoient que d'eux ; ils firent divers démembremens des provinces trop vaſtes. Tous ces coups d'autorité parurent ſoutenir la dignité impériale ſous le règne de Frédéric I, dit *Barberouſſe ;* mais ce qui donna le plus d'éclat à ce règne, c'eſt que Frédéric étoit un grand-homme. Frédéric II ſon petit-fils eut auſſi un règne illuſtre, mais très-agité. Il parut vouloir tranſporter en Italie le ſiége de l'Empire : les Papes en frémirent, & lui ſuſcitèrent mille obſtacles. Il leur fait une guerre opiniâtre & inutile, à la faveur de laquelle les peuples d'Italie ſe mettent inſenſiblement en liberté. On y voit naître de toutes parts des petits Etats, & ſe former des républiques nouvelles. On peut regarder ce règne comme le terme fatal de l'autorité impériale en Italie. La Maiſon de Souabe tarda peu à s'éteindre : le royaume de Naples & de Sicile, qui appartenoit à cette Maiſon comme héritière des Princes normands, fut tranſporté à la Maiſon d'Anjou, qui eut à le diſputer contre la Maiſon d'Arragon.

Les troubles qui ſuivirent la mort de Frédéric II, & un interrègne de deux ans, qui précéda l'avénement de Rodolphe de Hasbourg, ſont comme le berceau du droit public germanique. Les Etats d'Allemagne achèvent de s'arroger les droits de ſouveraineté qui leur manquoient, & d'envahir les domaines de la couronne. Tous les tributaires, tous les vaſſaux ſecouent le joug ; la dignité impériale s'avilit de jour en jour, & ſon autorité s'éclipſe entiérement. Il ne ſe tenoit preſque point de diètes : les cauſes des ſeigneurs ne ſe jugeoient point ; ils ſe faiſoient juſtice eux-mêmes : de là des guerres civiles, des brigandages, des ravages continuels. Ces déſordres donnèrent lieu à divers établiſſemens.

Les Etats conclurent en 1255, à Worms & à Mayence, une alliance perpétuelle pour le maintien de la paix publique, & pour l'abolition des nouveaux péages que mille tyrans établiſſoient à main armée dans leurs terres. On nomma cette confédération *la ligue du Rhin.* L'empereur Guillaume la ſigna pour en être le chef. Les autres nobles, qui ne purent ou ne voulurent pas entrer dans cette aſſociation générale, en formèrent de particulières, nommées *Ganerbinats.* L'objet des Ganerbinats étoit de fortifier & de défendre à frais communs quelques châteaux pour arrêter les brigands, & procurer la ſûreté de certains cantons. Comme c'étoit le défaut de juſtice qui avoit produit les violences qu'on vouloit réprimer, le préſident de chacune de ces ligues devoit juger toutes les cauſes des confédérés.

Les villes commerçantes ſuivirent l'exemple de la nobleſſe ; elles s'unirent pour les intérêts de leur commerce, trop interrompu par les diſcordes publiques ; elles formèrent la célèbre ligue hanſéatique, ainſi nommée du vieux mot *hanſa*, communauté ou ligue. Cette ligue, accrue par le tems & par ſes ſuccès, embraſſa bientôt juſqu'à quatre-vingts villes les plus riches & les plus puiſſantes de l'Allemagne. Elles ſe diſtribuèrent en quatre claſſes. Lubeck étoit à la tête de la première (& de toute la ligue en général), Cologne de la ſeconde, Brunſwick de la troiſième, Dantzick de la quatrième. Leur commerce s'étendit par toute l'Europe ; elles firent trembler la Suède & le Danemarck : leurs principaux comptoirs étoient à Londres, à Bruges, à Berghen en Norwège, à Novogorod.

Les tentatives des Empereurs pour reprendre quelques portions de l'autorité ſouveraine étoient toujours malheureuſes. Les villes qu'ils avoient affranchies du joug des ſeigneurs, pour leur en impoſer un plus légitime & plus doux, n'eurent pas plus de reconnoiſſance que n'en avoient eu les évêques. La liberté ſeule put les flatter : le degré de puiſſance où elles parvinrent, leur donna même de plus hautes prétentions. Elles voulurent partager avec les Princes & les évêques le gouvernement général de l'Empire. Elles aſpirerent à la dignité d'Etats qu'il fallut bien leur accorder.

Cette période de Souabe vit le collége électoral ſe former, & exclure les autres Princes de l'Empire, des aſſemblées qui ſe tenoient pour l'élection des Empereurs. Les grands-officiers de la couronne, non contens d'avoir rendu leurs offices héréditaires, d'avoir acquis la ſouveraineté dans leurs domaines, & de partager l'autorité

impériale, voulurent encore être distingués par des droits exclusifs. Dès le tems des Empereurs franconiens, ceux des ducs qui exerçoient les grandes charges de la couronne, jouissoient avec les trois primats de Mayence, de Cologne & de Trèves, d'un droit appelé *jus prætaxandi*, ou droit de première élection, c'est-à-dire, qu'avant de conférer avec le corps entier des Etats sur le choix d'un Empereur, ils convenoient entr'eux de ce choix. Cette prérogative pouvoit être illusoire, puisque la délibération de leur assemblée particulière pouvoit être cassée à la diète générale; mais les conjonctures les servirent bien. Les guerres civiles, les brigandages publics ayant fait dégénérer en corvée le droit d'assister aux diètes, par la nécessité qu'ils imposoient de se faire escorter pour le moindre voyage, les seigneurs peu puissans s'accoutumèrent à regarder comme un privilége précieux la dispense de venir aux diètes; mais les grands-officiers, plus particuliérement obligés par le devoir de leurs charges, d'assister aux diètes, surtout aux diètes d'élection, flattés d'ailleurs d'y paroître avec l'appareil de la puissance, attirèrent insensiblement à eux seuls le droit d'élire l'Empereur. Les autres Etats ne furent exclus d'abord que par le fait sans aucune loi. L'empereur Richard n'eut pour électeurs, en 1256, parmi les ecclésiastiques, que l'archevêque de Mayence comme archi-chancelier d'Allemagne; l'archevêque de Cologne comme archichancelier d'Italie; l'archevêque de Trèves comme archi-chancelier du royaume d'Arles; & parmi les séculiers, que le roi de Bohême comme grand-échanson; le duc de Bavière, comte palatin, comme grand-sénéchal ou grand-juge de la couronne; le duc de Saxe comme grand-maréchal, & le margrave de Brandebourg comme grand-chambellan. Tels ont été depuis les sept électeurs. L'archevêque de Mayence, comme seul archi-chancelier de l'Empire, convoquoit les diètes électorales: à son défaut c'étoit le comte palatin, comme grand-juge de la couronne. L'élection se faisoit dès-lors à Francfort, le couronnement à Aix-la-Chapelle.

5°. *Période de Hasbourg, Luxembourg & Bavière.*

Cette période, qui s'étend depuis 1273 jusqu'en 1437, est mêlée d'Empereurs de diverses Maisons, tous nommés par les seuls électeurs. La Maison de Hasbourg n'est autre, comme on sait, que la célèbre Maison d'Autriche; mais cette période ne comptant que deux Empereurs de la Maison de Hasbourg, qui même ne se succédèrent pas immédiatement, on ne les rapporte point à cette dynastie non interrompue d'Empereurs autrichiens qui ont occupé le trône depuis 1437 jusqu'à nos jours, & qui forment la sixième & dernière période.

Pendant la cinquième dont il s'agit ici, les électeurs continuèrent de se séparer des autres Etats, de former un collége particulier, auquel étoit réservée la nomination des Empereurs, & d'attirer à eux seuls la plupart des affaires. En 1338 les diètes de Rensées & de Francfort confirmèrent leurs prérogatives; mais c'est dans les diètes de Nuremberg & de Metz, tenues en 1356 par l'empereur Charles IV, de la Maison de Luxembourg, que ces prérogatives ont reçu leur plénitude par la fameuse bulle d'or, devenue une des lois fondamentales de l'Empire.

La bulle *d'or*, ainsi nommée, non pour l'excellence des réglemens qu'elle contient, mais à cause du sceau d'or en forme de petite bouteille, dont elle fut scellée, consiste en trente chapitres, dont les vingt-trois premiers ont été publiés dans la diète de Nuremberg, le 10 janvier 1356, & les sept autres dans la diète de Metz, le jour de Noël de la même année: nous n'en rapporterons que les principales dispositions, sans égard à l'ordre très-peu méthodique des articles.

1°. Elle fixe le nombre des électeurs à sept, *per quos velut septem candelabra lucentia in unitate Spiritûs septiformis sacrum illuminari debet Imperium.*

(On ne se souvint pas de cette excellente raison lorsque, vers le milieu du dix-septième siècle, on créa un électorat dans la Maison palatine, &, vers la fin du même siècle, un neuvième dans la Maison de Brunswick: on s'en est encore bien moins souvenu dans ces derniers tems, où il s'est fait tant de changemens, & dans la nature, & dans le nombre des électorats.)

2°. Elle assigne à chacun d'eux un des grands offices de la couronne, qu'elle attache à l'électorat.

3°. Elle règle le cérémonial de l'élection & du couronnement. L'élection doit se faire à Francfort, à la pluralité des voix, recueillies par l'archevêque de Mayence dans cet ordre: l'archevêque de Trèves, l'archevêque de Cologne, le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg. Le couronnement doit être fait à Aix-la-Chapelle par les mains de l'électeur de Cologne.

4°. Autrefois tous les Princes de Maison électorale prétendoient participer au droit d'élire les Empereurs: la bulle d'or borne ce droit à la personne des électeurs, règle leurs successions conformément au droit de primogéniture établi dans toutes les monarchies, & déclare les électorats indivisibles.

5°. La bulle d'or confirme aux électeurs tous les droits de la supériorité territoriale, déclare leur personne sacrée, punit comme criminels de lèze-majesté ceux qui auront attenté à leur vie, assure aux électeurs la prééminence sur tous les Princes de l'Empire.

6°. Elle établit deux vicaires de l'Empire, le duc de Saxe & le comte palatin, qui, pendant la

vacance du trône impérial, exerceront, chacun dans ſon diſtrict, preſque tous les droits dont jouiſſent les Empereurs. Le vicariat de Saxe s'étend ſur toutes les terres où le droit ſaxon eſt obſervé ; ce qui comprend la Weſtphalie, le Holſtein, la Poméranie, le Brandebourg, la haute & baſſe Saxe, la Thuringe, la Miſnie, la Luſace, la Moravie. Le vicariat palatin embraſſe le haut & bas Rhin, la Franconie & la Souabe. Le duc de Saxe & le comte palatin jouiſſoient de ce droit de vicariat & d'adminiſtration de l'Empire pendant la vacance, avant la bulle d'or, qui confirme plutôt qu'elle ne confère ce droit.

Le reſte ne fait que régler des cérémonies & des préſéances.

Le ton qui règne dans ce décret, l'eſprit qui ſemble en avoir dicté tous les articles, méritent quelqu'attention. Jamais deſpote aſiatique n'eut une étiquette plus fière. L'Empereur fait tout de ſa pleine puiſſance & autorité impériale ; il mande à tous les Etats de l'Empire ſes volontés ſuprêmes ; il enjoint, il menace, il confirme, il abroge, il inflige des peines, il accorde des graces, il confère des titres & des droits, il dicte des lois à ſes ſujets, & ſes ſujets ſont des ſouverains : s'il élève les électeurs juſqu'à lui, c'eſt toujours en paroiſſant s'abaiſſer juſqu'à eux, c'eſt en leur tendant une main protectrice : leur grandeur & leur puiſſance ſemblent des dons de ſa bonté généreuſe. Si leur perſonne eſt ſacrée, c'eſt, dit l'Empereur, parce qu'ils ſont partie de notre corps, *num & ipſi pars corporis noſtri ſunt.* S'il les appelle les baſes ſolides & les colonnes immobiles du Saint-Empire, ils n'obtiennent ces qualifications glorieuſes qu'à cauſe de l'honneur qu'ils ont d'exercer un office dans le palais de l'Empereur. Son autorité, moitié deſpotique, moitié paternelle, pouſſe ſes attentions ſupérieures juſqu'à leur ordonner de faire apprendre à leurs fils le latin, l'italien & le ſclavon.

C'eſt par une ſuite du même eſprit qu'il s'attache à mettre un grand intervalle entre les électeurs & les autres Princes de l'Empire ; qu'il traite de conſpirations les aſſociations des villes ; qu'il les défend pour l'avenir ſous des peines rigoureuſes ; qu'il ne fait que tolérer celles qu'il trouve établies, & qu'il paroît ſe promettre de les détruire dans la ſuite.

On peut regarder la bulle d'or comme une tentative nouvelle pour relever l'autorité impériale, tentative pareille à celles que les Empereurs avoient faites pluſieurs fois, tantôt en oppoſant le clergé aux Princes ſéculiers, tantôt en affranchiſſant les villes du pouvoir des Princes tant ſéculiers qu'eccléſiaſtiques. Charles IV tâchoit de concentrer toute l'autorité dans le corps électoral, eſpérant la retirer plus aiſément des mains de ſept Princes, que des charges particulières, réunies à leurs dignités, attachoient à ſa perſonne, qu'il ne l'eût pu faire des mains d'une multitude de Princes & de villes. Mais comment les Etats, ſi jaloux de leur liberté, purent-ils appuyer de leur conſentement un diplôme où tout reſpiroit le deſpotiſme ? C'eſt que ce diplôme ne leur enlevoit ni le droit d'aſſiſtance aux diètes, ni celui de ſouveraineté chez eux, & qu'après avoir dépouillé l'Empereur des prérogatives réelles de la royauté, ils ne lui envioient point la prérogative chimérique de parler en maître.

Les électeurs abuſèrent bientôt contre l'empereur Venceſlas des droits que Charles IV ſon père leur avoit confirmés ; ils le dépoſèrent en 1400. Ainſi la tentative d'élever les électeurs pour abaiſſer tous les autres Etats tourna encore au détriment de l'autorité impériale.

6°. Période autrichienne.

Enfin l'année 1437 vit la Maiſon d'Autriche remonter ſur le trône impérial pour ne le plus quitter. L'empereur Maximilien, dans les diètes d'Aufbourg en 1500, & de Cologne en 1512, fit la fameuſe diviſion de l'empire germanique en dix cercles. Ces cercles ſont ceux d'Autriche, de Bavière, de Souabe, de Franconie, de haute & baſſe Saxe, de Weſtphalie, du haut & bas Rhin, enfin celui de Bourgogne, qui comprend les Pays-Bas & la Franche-Comté. La politique de Maximilien fit comprendre ces Etats, quoiqu'étrangers à l'Allemagne, dans la diviſion des cercles pour engager l'Empire à les protéger contre la France.

L'effet naturel de cette diviſion de l'Allemagne en dix cercles fut de contenir plus aiſément les Princes, dont les querelles auroient pu troubler la paix publique ; de mettre plus de correſpondance dans le gouvernement des différentes contrées de l'Allemagne ; de faciliter le recouvrement des deniers publics ; de fixer avec plus de connoiſſance les contingens de chaque Etat. Et par cette raiſon-là même, la Bohême & la Pruſſe refuſèrent d'entrer dans aucun cercle, craignant qu'on ne leur impoſât des taxes, dont elles avoient été juſqu'alors exemptes ; car tous les gouvernemens ont ſi bien fait, qu'ils ne peuvent plus rien faire qui n'excite la défiance.

On nomma pour directeurs des cercles les Princes les plus puiſſans de chaque cercle. On voit dans le cours de cette dernière période, comme dans les précédentes, les efforts contraires des Empereurs pour étendre leur autorité, & des Etats pour la borner. Sous la période autrichienne on imagina les capitulations qu'on faiſoit ſigner aux Empereurs au moment de leur élection ; ce qui leur faiſoit prendre l'engagement d'y conformer leur adminiſtration. Ces exceſſives précautions en faveur de la liberté n'empêchèrent pas Charles-Quint, Ferdinand II & Ferdinand III d'étaler le deſpotiſme le plus rigoureux, & de devenir des tyrans fort redoutables quand la fortune les favoriſa. L'autorité impériale a eu ſon flux & ſon reflux ;

mais les digues puiſſantes qu'on lui a oppoſées d'abord de loin en loin, enſuite de proche en proche, l'ont enfin reſſerrée dans le canal le plus étroit, d'où elle eſt quelquefois ſortie par des irruptions effrayantes.

La période ſaxone a vu l'agrandiſſement des Princes ſéculiers; la période franconienne, celui des prélats; la période de Souabe, celui des villes; la période de Hasbourg, Luxembourg & Bavière a mis le ſceau à la prééminence des électeurs; enfin la période autrichienne a introduit les capitulations, & donné naiſſance à divers établiſſemens & réglemens, où l'on ne perd jamais de vue le double objet, 1°. de fermer les plaies cauſées par l'anarchie, 2°. de borner & preſque d'anéantir l'autorité impériale, qui ſe relève preſque toujours.

Telle eſt (autant qu'on peut rapporter la foule des événemens à des idées & à des époques préciſes) la gradation par laquelle le corps germanique eſt parvenu à cette complication d'intérêts & de droits contraires, balancés, combattus, reſpectés cependant les uns par les autres, & qui forment cette conſtitution ſingulière, qu'aucun autre Etat peut-être ne pourroit ſupporter.

De même que, dans les faſtes conſulaires, les dictateurs ſe trouvoient marqués à leur époque, mais ſans former une liſte chronologique particulière, & tous iſolés les uns des autres, de même, dans la liſte des Papes, ſe trouvoient à leur époque & dans la même iſolation les antipapes qui avoient troublé leur pontificat: nous allons donc faire ici pour les antipapes ce que nous avons fait après coup pour les dictateurs, c'eſt-à-dire, les raſſembler dans un tableau chronologique qui leur ſoit particulier.

Table chronologique des antipapes.

On donne ce nom d'antipapes à ceux qui prétendoient ſe faire reconnoître pour ſouverains pontifes au préjudice d'un Pape élu légitimement, & qui firent ainſi un ſchiſme dans l'Egliſe. Voici ceux que l'on met de ce nombre, depuis le troiſième ſiècle juſqu'à préſent.

1. Novatien, prêtre romain, ſéduit par Novat, prêtre de Carthage, qui étoit venu d'Afrique à Rome, s'éleva contre le pape Corneille, élu l'an 251, & joignit, peu de temps après, l'héréſie au ſchiſme.

2. Urſicin s'oppoſa au pape Damaſe, créé en 367. Il fut chaſſé de Rome & relégué dans les Gaules.

3. Vitalius, animé par quelques prêtres & diacres ſéditieux, diſputa le ſiége à Boniface I, élu en 418; mais il en fut chaſſé par le commandement de l'empereur Honorius.

4. Laurent, créé le même jour que le pape Symmaque, l'an 498, fit le ſchiſme qui porta ſon nom. L'empereur Anaſtaſe, qui l'avoit fomenté par l'entremiſe de Feſtus, ſénateur romain, fut excommunié dans le concile tenu à Rome par cent quinze evêques, ſi l'on en croit l'auteur du pontificat de Damaſe.

5. Dioſcore, diacre, élu contre le pape Boniface II, en 530, mourut peu de tems après ſon élection.

6. Pierre & Théodore, concurrens favoriſés, l'un par le clergé, & l'autre par l'armée de Juſtinien II, Empereur, tinrent le ſiége pendant quelques jours, l'an 686; mais le clergé, le peuple & l'armée s'étant accordés en faveur de Conon, ils en furent chaſſés.

7. Théodore & Paſchal, concurrens, furent exclus par l'élection canonique de Sergius, l'an 687.

8. Théophylacte s'éleva contre le pape Paul I, élu en 757; mais ce ſchiſme ne dura que quelques mois.

9. Conſtantin, frère de Roton, duc de Nepi, entra dans l'égliſe de Saint-Pierre à main armée, ſe fit ordonner & déclarer Pape après la mort de Paul I, arrivée l'an 767, & tint le ſiége treize mois.

10. Philippe, moine, fut auſſi déclaré Pape par la faction de Waldipert, prêtre romain, l'an 768.

11. Zinzime s'oppoſa au pape Eugène II, élu en 824; mais il fut contraint de ſe retirer, ayant ſu que l'empereur Louis-le-Débonnaire avoit envoyé ſon fils Lothaire à Rome pour le réduire.

12. Anaſtaſe s'eleva contre Benoît III, créé l'an 855.

13. Sergius contre le pape Formoſe, élu en 891.

14. Boniface uſurpa le ſiége après la mort du pape Formoſe, arrivée en 896; mais il en fut bientôt chaſſé par le pape Etienne VI ou VII, qui fut intrus par Aldebert-le-Riche, marquis de Toſcane.

15. Léon diſputa le ſiége à Jean XII & à Benoît V en 955 & en 964.

6. Grégoire fut élu contre le pape Benoit VIII, l'an 1012.

17. Sylveſtre, dit III, & Jean, dit XX, que Benoît IX avoit eu pour ennemi, & à qui il abandonna le ſiége en le quittant lui-même volontairement, ſe déſiſtèrent de leurs prétentions par l'entremiſe d'un prêtre nommé Gratien, & cédèrent à Grégoire VI, légitime Pape, l'an 1044.

18. Mincius, nomme Benoît, fut élu contre le pape Nicolas II, l'an 1059; mais il ſe dépoſa lui-même.

19. Cadaloüs, ſous le nom d'Honorius II, declaré Pape ſans le conſentement des cardinaux, & par la ſeule autorité de l'empereur Henri IV, s'éleva contre Alexandre II, élu en 1061, & tint le ſiége environ cinq ans.

20. Guibert de Ravenne, ſous le nom de Clement III, fut élu par les ſchiſmatiques au concile

de Breſſe, & s'oppoſa au pape Grégoire VII, créé en 1073.

21. Thibaut, nommé Céleſtin II par quelques cardinaux, renonça bientôt à ſes prétentions, & céda le pontificat à Honorius II, l'an 1124.

22. Pierre, fils de Léon, romain, élu par quelques cardinaux, ſe fit nommer Anaclet II, & tint le ſiege contre le pape Innocent II, créé en 1130.

23. Octavien, élu par la faction de Pierre, fils de Léon, ſe fit nommer Victor IV, & uſurpa le pontificat, qu'il occupa quatre ans, contre le pape Alexandre III, l'an 1159.

24. Pierre, religieux de l'Ordre de Saint-François, ſous le nom de Nicolas V, fut élu à Rome pendant que le ſiége étoit en France. Le pape Jean XXII, créé l'an 1316, le fit arrêter, & le tint priſonnier le reſte de ſes jours.

25. Robert commença le grand ſchiſme d'Occident ſous le nom de Clément VII, l'an 1378, & tint le ſiége à Avignon, contre le pape Urbain VI Boniface IX ſon ſucceſſeur.

26. Pierre de Lima fut élu par ceux du parti de Clément VII, pour lui ſuccéder l'an 1394, & prit le nom de Benoit XI, XII & XIII, ſelon d'autres. Il tint le ſiége à Paniſcola en Catalogne, près de trente ans, contre Boniface IX & ſes ſucceſſeurs.

27. Gilles de Munion, eſpagnol, chanoine de Barcelone, prit le nom de Clément VIII, créa quelques cardinaux de la faction d'Alphonſe, roi d'Arragon, & uſurpa le pontificat qu'il tint cinq ans, contre le pape Martin V, depuis 1424 juſqu'en 1429.

28. Amédée VIII, duc de Savoie, créé par le concile de Bâle en 1439, prit le nom de Félix V, & tint le ſiége contre le pape Eugène IV & contre Nicolas V, en faveur duquel il renonça l'an 1449.

APÔTRES.

Nom qui a été donné aux douze diſciples que J. C. choiſit pour envoyer par toute la Terre, afin de prêcher l'évangile à tous les peuples, & de fonder des égliſes conſacrées au vrai Dieu. C'eſt un mot grec qui ſignifie envoyé, d'ἀποστέλλειν, envoyer. Les noms de ces ſaints apôtres ſont exprimés en ſaint Mathieu, ch. 10; en ſaint Luc, ch. 6 : Simon, ſurnommé Pierre, & André ſon frère; Jacques, fils de Zébédée, & Jean ſon frère; Philippe & Barthélemy, Thomas & Mathieu le publicain; Jacques, fils d'Alphée; Jude ou Thadée; Simon, cananéen, appelé le zélé, & Judas Iſcariot, en la place duquel, après qu'il eut trahi ſon maître, Mathias fut élu par les Apôtres. Saint Paul fut appelé à l'apoſtolat par J. C. même après ſon aſcenſion : on le nomma ſimplement l'Apôtre, ou l'Apôtre des Gentils, comme par excellence, à cauſe de la ſublimité de ſa doctrine.

Saint Luc nous a décrit pluſieurs actions des ſaints Apôtres dans ſon livre des Actes, & principalement la vie de ſaint Paul, qu'il accompagna dans ſes voyages; mais il n'en parle que juſqu'au tems qu'il ſortit de ſa première priſon de Rome. Les hiſtoriens eccléſiaſtiques nous apprennent que les Apôtres ſe ſéparèrent neuf ans après la paſſion de J. C., pour aller en divers pays annoncer l'Evangile. Saint Paul même (aux Romains, 10) dit que le ſon de l'Evangile, annoncé par les Apôtres, étoit déjà répandu par toute la Terre, & que leur parole avoit été ouie juſqu'au bout du Monde; & (aux Coloſſiens, 1) il aſſure que l'Evangile étoit prêché à toute créature qui étoit ſous le ciel. Saint Pierre, ſaint Paul, ſaint Jacques, ſaint Jean, ſaint Mathieu & ſaint Jude ont écrit; les autres n'ont enſeigné que de vive voix. Nous avons deux épîtres de ſaint Pierre, quatorze de ſaint Paul, une de ſaint Jacques, trois de ſaint Jean, avec ſon évangile & ſon Apocalypſe; l'évangile de ſaint Mathieu, & une épître de ſaint Jude. Leurs traditions ont été conſervées dans l'Egliſe catholique, comme ſaint Paul l'ordonna à ſon égard (aux Theſſ., ch. 2) par ces paroles : Gardez les traditions que vous avez appriſes, ſoit par mes diſcours, ſoit par ma lettre. Tous les Apôtres ont fini leur vie par le martyre, excepté ſaint Jean l'évangéliſte, que quelques-uns ont cru ſans fondement être encore vivant, pour paroître avec Enoch & Elie pendant le règne de l'antechriſt.

De la diviſion des Apôtres par toute la Terre pour prêcher l'Evangile.

L'an de J. C. 44, les Apôtres partagèrent entr'eux les provinces de la Terre pour y établir la religion chrétienne. Saint Pierre choiſit l'occident, & vint à Rome, qui devoit être la capitale du monde chretien, comme elle l'étoit alors du monde idolâtre. Saint André porta l'Evangile dans l'Achaie en Grèce, dans l'Epire, la Thrace, la Scythie, l'Egypte & l'Ethiopie. Pour la fondation des égliſes de Byſance & de Nicée en Bithynie, elle eſt conteſtée, & le pape Agapet ſoutint dans ſes lettres lues au cinquième concile, que ſaint Pierre avoit le premier annoncé la foi dans ces deux villes. Saint Jacques-le-Majeur, ſelon quelques-uns, fut ſacrifié à la haine des Juifs par Hérode-Agrippa, roi de Judée. Les Eſpagnols ſe vantent de l'avoir eu pour apôtre; mais les ſavans nient abſolument ce voyage prétendu. On dit que l'Eſpagne poſſede une partie de ſon corps, & que l'autre eſt dans l'égliſe de Saint-Saturnin de Toulouſe. Saint Jacques-le-Mineur ne ſortit point de Jéruſalem, dont il étoit évêque. Saint Jude ou Thadée prêcha dans la Syrie. Saint Thomas porta le chriſtianiſme dans la Perſe, dans les Indes & en Ethiopie. Saint Barthélemy travailla dans l'Arménie majeure, dans la Lycaonie, dans l'Albanie & dans l'Inde, en deçà du Gange. Saint Jean alla dans l'Aſie mineure & dans les provinces orientales. L'épître ſynodale du concile d'Ephèſe au

clergé de Conſtantinople nous apprend qu'il a demeuré à Ephèſe avec la ſainte Vierge, mais les Anciens ne font point mention de ce ſéjour. Saint Paul prêcha trois ans à Ephèſe, & il peut être nommé le fondateur de cette Egliſe; de ſorte que ſaint Jean ne l'auroit gouvernée que dans ſa vieilleſſe. Les évêques de cette ville ſe diſent les ſucceſſeurs & les diſciples de ſaint Jean. Ce même apôtre annonça l'Evangile aux Parthes; & les relations nouvelles diſent que parmi les peuples de l'Orient il y a une ancienne tradition que ſaint Jean y a prêché la foi de J. C. Saint Philippe convertit quelques provinces de Scythie, & travailla enſuite dans la haute Aſie. Saint Mathieu porta l'Evangile dans l'Ethiopie. Saint Mathias prêcha dans la Judée & dans une partie de l'Ethiopie. Entre toutes ces miſſions apoſtoliques il n'eſt point parlé de l'Amérique, qui eſt le Nouveau-Monde, & il n'y a point d'apparence que ſi les Apôtres ou leurs diſciples y avoient annoncé l'Evangile, les auteurs n'en euſſent rien dit. Les hiſtoriens qui ont écrit de la découverte de ce pays par les Eſpagnols, aſſurent qu'ils n'y trouvèrent aucun veſtige de la religion chrétienne, comme les Portugais en avoient trouvé dans les Indes occidentales.

Table chronologique de l'hiſtoire des Apôtres.

Ans de J. C.

33. A cette année ſe rapportent les actes des Apôtres, écrits par ſaint Luc, depuis le premier chapitre juſqu'au martyre de ſaint Etienne; & à la fin du chapitre VII, ſaint Jacques-le-Mineur fut ordonné évêque de Jéruſalem.
34. Perſécution contre les Chrétiens, qui dura plus d'un an, Saul étant chef des perſécuteurs.
Philippe, diacre, ſaint Pierre & ſaint Jean prêchent dans la Samarie.
35. Converſion de ſaint Paul; ſon voyage en Arabie; ſon retour à Damas. Voyage de ſaint Pierre dans la Paleſtine.
36. Saint Pierre, étant de retour à Jéruſalem, conclut avec les Apôtres qu'il falloit admettre les Gentils au baptême. Saint Jacques-le-Mineur demeurant à Jéruſalem avec ſaint Jean, qui accompagnoit la ſainte Vierge, les autres Apôtres allèrent annoncer l'Evangile dans les diverſes parties du Monde, après avoir dreſſé le ſymbole de foi, & après que ſaint Mathieu eut écrit ſon évangile. Saint Pierre fonde l'Egliſe d'Antioche.
37. Ceux qui prétendent que ſaint Jacques-le-Majeur a été en Eſpagne, fixent ſon voyage ſous cette année.
38. Saint Paul s'étant ſauvé de Damas, viſita ſaint Jacques-le-Mineur & ſaint Pierre à Jéruſalem, d'où il ſe retira à Céſarée, puis à Tharſe en Cilicie.
Saint Barnabé va chercher ſaint Paul à Tarſe,

Ans de J. C.

l'amène à Antioche, où les Fidèles furent appelés Chrétiens.
40. Le prophète Agabe étant à Antioche, y prédit une famine univerſelle; c'eſt pourquoi les diſciples amaſſent des proviſions pour les envoyer en Judée par ſaint Paul & ſaint Barnabé.
41. Hérode perſécute les Chrétiens de Jéruſalem, & fait mourir ſaint Jacques-le-Majeur, qui étoit, dit-on, de retour d'Eſpagne.
42. Saint Pierre eſt mis en priſon par le commandement d'Hérode, d'où il ſortit ſous la conduite d'un ange. Il alla viſiter Antioche, & enſuite il alla à Rome. Saint Paul & ſaint Barnabé quittèrent Antioche pour aller en Séleucie, & de là en Chypre.
43. Saint Pierre arriva à Rome le 18 janvier, & y établit le Saint-Siége. Saint Barnabé & ſaint Paul firent de grands miracles dans l'île de Chypre.
44. Saint Paul & ſaint Barnabé paſſèrent dans la Pamphilie, & de là à Antioche de Piſidie.
45. Saint Paul & ſaint Barnabé furent chaſſés de la Piſidie par les Juifs, & allèrent à Iconium.
46. Saint Paul & ſaint Barnabé s'enfuient à Liſtre, & de là prennent leur chemin vers Derbé.
47. Saint Paul & ſaint Barnabé étant retournés à Liſtre, y ſont pris pour Jupiter & Mercure. Ils ſe retirent à Derbé, puis retournent à Liſtre & à Iconie, &, paſſant par la Piſidie, vont en Pamphilie.
48. Saint Paul & ſaint Barnabé prêchent la foi dans la Pamphilie & dans l'Arabie, puis retournent à Antioche de Syrie.
49. L'Empereur ayant chaſſé par un édit tous les Juifs de Rome, ſaint Pierre retourna en Judée. Sur la conteſtation des Fidèles d'Antioche, touchant la circonciſion, il tint le premier concile à Jéruſalem, où il fut décidé que les Chrétiens n'étoient point ſujets à la circonciſion. Saint Paul & ſaint Barnabé, qui étoient venus d'Antioche, portèrent le décret du concile à Antioche, où ſaint Pierre alla enſuite, & où il eut quelques différends avec ſaint Paul.
50. Saint Paul & ſaint Barnabé ſe ſéparèrent pour aller prêcher l'Evangile en diverſes provinces. Saint Denis aréopagite fut converti par ſaint Paul à Athènes.
51. Saint Paul vint d'Athènes à Corinthe, & y demeura un an & demi.
52. Saint Paul ayant demeuré à Corinthe ſix mois de cette année, paſſe en Syrie avec Aquila & Priſcilla, qu'il laiſſe à Ephèſe, & va ſeul à Céſarée, puis à Jéruſalem; de là à Antioche, dans la Galatie & dans la Phrygie.
53, 54. Saint Paul étant de retour à Ephèſe, y enſeigne publiquement les vérités de la foi pendant deux années.

Ans de J.C.

55. Saint Paul paſſe en Macédoine & en Grèce.
56. Saint Pierre retourna à Rome lorſque l'édit de l'empereur Claude eut été révoqué.
57. Saint Paul parcourut pluſieurs provinces & îles, & arriva à Jéruſalem vers la fête de la Pentecôte, où il fut arrêté priſonnier, envoyé à Céſarée, & enſuite à Rome.
58. Saint Paul ayant demeuré trois mois en l'île de Malte, fut conduit à Rome, où il fut mis en la garde d'un ſoldat.
59. Après deux années de captivité, ſaint Paul fut remis en liberté par l'empereur Néron.
60. Saint Pierre fit en même tems pluſieurs voyages.
61. Martyre de ſaint Barnabé dans l'île de Chypre, & de ſaint André dans l'Achaïe.
62, 63. Saint Marc fut martyriſé à Alexandrie, ſaint Jacques-le-Mineur à Jéruſalem, ſaint Simon & ſaint Jude en Perſe.
64. Martyre de ſaint Mathias.
65. Néron impute aux Chrétiens l'incendie de Rome.
66. Saint Pierre & ſaint Paul retournent à Rome.
67. Saint Pierre eſt crucifié, & ſaint Paul décolé par le commandement de Néron.
70. La ville de Jéruſalem eſt priſe par Titus.
71. Saint Barthélemy martyriſé en Perſe.
72. Saint Thomas mis à mort par les Infidèles à Méliapur dans l'Inde.
73. Saint Jean eſt envoyé à Rome par le proconſul d'Ephèſe; & étant ſorti ſain & ſauf de la chaudière pleine d'huile bouillante, il eſt relégué en l'île de Pathmos.
94. Saint Jean écrit ſon Apocalypſe dans l'île de Pathmos.
96. Saint Jean eſt renvoyé par ordre de l'empereur Nerva, & retourne à Ephèſe.
100. Saint Jean meurt à Ephèſe, âgé de quatre-vingt-dix-ſept ans.

On ne ſait pas l'année du martyre de ſaint Mathieu en Ethiopie.

CONCILES.

En parlant des conciles, nous nous ſommes bornés à faire connoître les vingt conciles œcuméniques. Nous cherchions alors les méthodes les plus abrégées, & nous nous contentions des indications les plus ſuperficielles, croyant qu'il importoit peu que ces tables chronologiques, qui ſe trouvent plus ou moins étendues, plus ou moins nombreuſes, plus ou moins développées dans preſque tous les Dictionnaires hiſtoriques, euſſent ici un développement qu'elles n'ont pas partout. L'ouvrage même, en avançant, nous a déſabuſés ſur cette idée: nous avons reconnu que le mérite du complet, autant qu'il eſt poſſible d'en approcher, étoit le mérite principal qu'il falloit donner à la chronologie, ſurtout dans cette *Encyclopédie méthodique*. Indépendamment de ces vingt conciles œcuméniques, les ſeuls dont nous ayons parlé, on compte une multitude d'autres conciles, qui, ſans avoir eu le mérite impoſant & unique de l'œcuménicité, ſervent de baſe & d'ornement à notre droit canonique par une quantité de réglemens ſages & édifians; pluſieurs mêmes de ces conciles particuliers ont eu les objets les plus importans, & ont décidé des ſujets les plus graves. Ils ne peuvent donc pas, ſans une lacune trop forte, être omis dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, & ce n'étoit pas même avoir entamé la matière, que d'avoir mis de côté tous ces conciles particuliers. Nous allons donc réparer cette faute par un tableau chronologique & complet de ces divers conciles, & de ce qui s'y eſt paſſé de plus important.

Conciles.

Ce nom, qui en général ſignifie toutes ſortes d'aſſemblées des corps, eſt conſacré pour l'aſſemblée des paſteurs de l'Egliſe en quelque lieu, pour juger de la doctrine de la foi ou de la diſcipline eccléſiaſtique. Ces aſſemblées ſe ſont tenues dès les premiers ſiècles de l'Egliſe: les Apôtres en ont donné l'exemple, car les Chrétiens de la primitive Egliſe, étant en diſpute ſur l'obſervation des cérémonies légales, les Apôtres & les prêtres s'aſſemblèrent à Jéruſalem pour donner une déciſion ſur les conteſtations qui s'étoient élevées entr'eux, principalement ſur celle de la circonciſion. A leur exemple, quand il s'eſt élevé quelque différend dans l'Egliſe, ou quand il a été néceſſaire de faire quelques réglemens, les évêques ſe ſont aſſemblés pour décider les queſtions conteſtées, & pour faire des lois ſur le gouvernement & ſur la diſcipline de l'Egliſe. Ces aſſemblées ont été aſſez rares dans les premiers ſiècles de l'Egliſe, à cauſe que les Chrétiens, étant perſécutés par les Empereurs païens, n'avoient pas la liberté de s'aſſembler, & que d'ailleurs la tradition des Apôtres étant encore toute nouvelle, on connoiſſoit tout d'un coup les erreurs de ceux qui s'en éloignoient; ce qui ſuffiſoit pour leur condamnation: c'eſt pourquoi on ne trouve point qu'il ſe ſoit tenu de concile contre les plus anciens hérétiques. On eut recours, à la fin du deuxième ſiècle & au commencement du troiſième, au remède des conciles pour appaiſer les diviſions ſur le jour de la célébration de la Pâque, enſuite celles qui s'élevèrent ſur le baptême des hérétiques, & contre l'erreur de Paul de Samoſate. Mais quand l'empereur Conſtantin eut embraſſé le chriſtianiſme, il aſſembla pluſieurs conciles ſur l'affaire des Donatiſtes, & enſuite le concile général de Nicée pour régler la foi contre l'erreur d'Arius. Ce concile fut appelé œcuménique, de toute la Terre, parce qu'il étoit compoſé des évêques des Egliſes de la plupart des provinces de l'Empire romain, tant d'Orient que d'Occident. Ce concile ordonna la tenue des conciles provinciaux tous les ans, pour le réglement de la diſcipline & le gouvernement des

Egliſes. Quand il en étoit beſoin, les évêques de pluſieurs provinces ou d'une nation s'aſſembloient: de là eſt venue la diſtinction des trois ſortes de conciles, les généraux ou œcuméniques, les nationaux & les provinciaux. Les premiers, compoſés d'évêques d'Orient & d'Occident, par eux ou par leurs procureurs; les ſeconds, des évêques de pluſieurs provinces; les derniers, des évêques de la province. Les premiers ont été autrefois juſqu'au huitième général, toujours convoqués par les Empereurs; les ſeconds, ordinairement par les patriarches ou exarques du diocèſe (terme qui ſignifioit anciennement pluſieurs provinces); les derniers par le métropolitain.

Les anciens Papes n'ont point aſſiſté en perſonne aux conciles généraux, mais ſeulement par leurs légats, qui y ont préſidé depuis celui de Chalcédoine; car on ne voit pas qu'ils aient eu le premier rang dans les premiers conciles généraux. Nous tenons que le concile général eſt infaillible & au deſſus du Pape, dont il peut réformer les jugemens, & qu'il le peut dépoſer, comme il a été défini par les conciles de Conſtance & de Bâle. Depuis le huitième concile général, les Papes ſe ſont arrogé le droit de convoquer les conciles généraux; ce qui eſt commode à cauſe des différentes ſouverainetés qui reconnoiſſent le Pape pour chef de l'Egliſe; mais ils ne peuvent le faire que du conſentement des ſouverains; & s'ils ne le font pas dans les beſoins preſſans de l'Egliſe, les ſouverains peuvent en convoquer, & les évêques ont droit de s'aſſembler. Des quatre conciles qu'on attribue aux Apôtres, il n'y a que celui qui fut tenu ſur l'obſervation de la loi, l'an 58 de notre ère, qui mérite le nom de concile.

Tous les auteurs ne conviennent pas du nombre des conciles généraux: les uns en comptent plus, les autres moins, & les uns en reconnoiſſent des généraux approuvés, que les autres regardent, ou comme non généraux ou comme non approuvés. On convient des huit premiers, compoſés des évêques d'Orient & d'Occident; mais depuis ce tems-là les conciles qu'on appelle généraux ont été tous tenus en Occident, & par les ſeuls évêques d'Occident. En France, nous reconnoiſſons pour généraux les conciles de Conſtance, de Piſe & de Bâle. Nous ne mettons point au rang des conciles généraux le cinquième concile de Latran ni celui de Florence. Le concile de Trente n'y eſt point reçu pour la diſcipline, quoique la doctrine qu'il a établie, ſoit reconnue en France pour doctrine orthodoxe.

Liſte des conciles.

Concile de Jéruſalem, environ l'an 51 de J. C. Les actes des Apôtres font mention de ce concile, qui décharge de la circonciſion & des cérémonies judaïques les Gentils qui embraſſoient l'Evangile.

Concile de Pome, de Céſarée en Paleſtine, de Font, de Corinthe, d'Oſroëne, de Lyon en 196, pour célébrer la Pâque le dimanche après le 14 de la lune.

Concile d'Ephèſe, en 196, ſur la célébration de la Pâque.

Concile de Rome, où le pape Victor excommunie les Aſiatiques quartodécimans, l'an 197 ou environ.

Concile de Lyon, l'an 197 ou environ. Lettre de ſaint Irénée au pape Victor ſur le même ſujet.

Concile de Carthage ſous Agrippin, touchant le baptême des hérétiques. Tillemont le place vers l'an 200, d'autres en 215 ou 225. Mention de ce concile dans ſaint Cyprien & dans Firmilien.

Deux conciles d'Alexandrie, en 231, ſous Démétrius, contre Origène. Extrait des actes de ce concile dans Photius.

Conciles d'Icone & de Synnade, où il eſt décidé qu'il faut donner le baptême à ceux qui l'ont reçu hors de l'Egliſe. Tillemont place ces conciles vers 230, & Pagi à la fin du règne d'Alexandre-Sevère, mort en 235.

Concile d'Alexandrie, ou Hiéracle d'Alexandrie ramène à la foi Amonius, qui s'en étoit écarté l'an 235 ou environ.

Concile de Lambeſe en Afrique, contre l'hérétique Privat, l'an 240 ou environ.

Concile d'Arabie, l'an 246 ou environ, contre ceux qui prétendoient que les ames mouroient & reſſuſcitoient avec les corps. Mention de ce concile dans Euſebe.

Concile de Carthage, touchant la pénitence des Laps, le 15 mai de l'an 251. Lettre ſynodale de ce concile, & ſa déciſion dans ſaint Cyprien.

Concile de Rome, contre Novatien, l'an 251. Mention de ce concile dans Corneille & dans ſaint Cyprien.

Concile d'Antioche, en 252, contre Novatien. Mention de ce concile dans une lettre de ſaint Denis d'Alexandrie.

Concile de Carthage, II, par ſaint Cyprien, où on uſe d'indulgence à l'égard des tombés, en 252. Réglemens rapportés dans ſaint Cyprien.

Concile de Carthage, III, où on décide qu'il faut baptiſer les enfans, en 253.

Concile de Carthage, IV, touchant Martien, Baſilide & Martial, en 254. Déciſion de ce concile, rapportée par ſaint Cyprien.

Concile de Carthage, le premier que ſaint Cyprien tint dans cette ville, pour baptiſer tous ceux qui l'avoient été hors de l'Egliſe, en 255. Déciſion de ce concile, rapportée par ſaint Cyprien.

Concile de Carthage, II, ſur le même ſujet, en 256. Lettre ſynodale rapportée par ſaint Cyprien.

Concile de Rome, en 256, où la déciſion des deux conciles précédens eſt condamnée.

Concile de Carthage, III, en 256, où on confirme la fauſſe opinion de l'invalidité du baptême donné hors de l'Egliſe. Actes dans ſaint Cyprien.

Concile de Narbonne, en 260, où ſaint Paul, prem..

premier évêque de Narbonne, eſt miraculeuſement juſtifié d'une accuſation honteuſe.

Concile de Rome, ſous Denis, contre les Sabelliens, l'an 261. Fragment de la déciſion de ce concile dans ſaint Athanaſe.

Concile I d'Antioche, contre Paul de Samoſate, l'an 264. Hiſtoire de ce concile dans Euſèbe.

Concile II d'Antioche, contre Paul de Samoſate, l'an 270. Lettre de ce concile dans Euſèbe. Hiſtoire de ſa déciſion dans Euſèbe & dans ſaint Athanaſe. Lettre & profeſſion de foi, attribuées fauſſement à ce concile.

Concile de Sinueſſe, touchant la prétendue dépoſition de Marcellin, l'an 303. Actes ſuppoſés.

Concile d'Elvire, ou plutôt collection de canons d'anciens conciles d'Eſpagne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 304. Quatre-vingt-un canons.

Concile de Cirte en Numidie, l'an 305. On y abſout les évêques qui, pendant la perſécution, avoient livré aux perſécuteurs les livres ſaints. On y élut pour évêque de la même ville le ſoudiacre Silvain, qui étoit auſſi traditeur.

Concile d'Alexandrie, contre Melèce, l'an 306. Mention de ce concile dans ſaint Athanaſe.

Conciliabule de Carthage, contre Cécilien, l'an 311. Fragment des actes dans Optat & dans ſaint Auguſtin.

Concile de Rome, contre les Donatiſtes, l'an 313. Quelques fragmens des actes dans Optat.

Concile I d'Arles, contre les Donatiſtes, l'an 314. Vingt-deux canons & une lettre à ſaint Sylveſtre.

Concile d'Ancyre, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 314. Vingt-cinq canons.

Concile de Neocéſarée, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 314 ou 315. Vingt-cinq canons.

Deux conciles d'Alexandrie, contre Arius, l'an 320 ou environ. Mention de ce concile dans ſaint Athanaſe.

Conciliabule de Bithynie, pour Arius, l'an 321. Mention de ce conciliabule dans Sozomène.

Concile d'Alexandrie, contre Arius, l'an 324. Mention dans ſaint Athanaſe & dans les autres auteurs du tems.

Concile de Nicée, général, I, contre Arius & les Ariens, touchant la divinité & conſubſtantialité du Verbe de Dieu, l'an 325. Formule de foi. Decret touchant la Pâque. Vingt-cinq canons. Une lettre aux Egyptiens.

Concile d'Alexandrie, en 326. Saint Athanaſe eſt élu évêque de cette ville, à la place de ſaint Alexandre, mort au mois d'avril.

Conciliabule d'Antioche, contre Euſtache, évêque d'Antioche, l'an 331. Mention dans ſaint Athanaſe & dans les hiſtoriens eccléſiaſtiques.

Conciliabule de Céſarée, contre ſaint Athanaſe, l'an 334. Mention dans ſaint Athanaſe & dans les hiſtoriens eccléſiaſtiques.

Conciliabule de Tyr, contre ſaint Athanaſe, l'an 335. Mention dans ſaint Athanaſe & dans les hiſtoriens eccléſiaſtiques.

Synode de Jéruſalem, pour la dédicace de l'Egliſe qui reçoit Arius, l'an 335. Lettre ſynodique en faveur d'Arius.

Conciliabule de Conſtantinople, contre Marcel d'Ancyre, l'an 336. Mention dans les hiſtoriens eccléſiaſtiques.

Conciliabule de Conſtantinople, contre Paul, évêque de cette ville, l'an 338. Mention dans les hiſtoriens eccléſiaſtiques.

Concile d'Alexandrie, pour ſaint Athanaſe, l'an 340. Lettre ſynodique en faveur de ſaint Athanaſe.

Concile de Rome, ſous Jules, pour ſaint Athanaſe, en 341 ou 342. Lettre écrite par le pape Jules, au nom du concile.

Concile d'Antioche, contre ſaint Athanaſe, touchant la conſubſtantialité du Verbe & la diſcipline eccléſiaſtique, en 341 & 342. Trois formules de foi & vingt-cinq canons.

Concile d'Antioche, touchant la conſubſtantialité, l'an 345. Une formule de foi.

Concile de Milan, touchant la conſubſtantialité du Verbe, l'an 346. Mention de ce concile dans ſaint Athanaſe & dans les hiſtoriens eccléſiaſtiques.

Concile de Cologne, ſuppoſé, contre Euphratus, l'an 346. Actes ſuppoſés.

Concile de Sardique, pour la cauſe de ſaint Athanaſe & de Marcelle d'Anafre, l'an 347. Vingt canons. Deux lettres du concile des Occidentaux, & une des Orientaux. Formule de foi faite par quelques évêques.

Concile de Milan, en 347, contre Photin, évêque de Sirmium, qui nioit la Trinité. Urſace & Valence y abjurèrent l'arianiſme, & furent réunis à l'Egliſe.

Concile de Carthage, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 348 ou 349. Treize canons.

Concile de Jéruſalem, en 1349. On y écrivit une lettre ſynodale en faveur de ſaint Athanaſe, qui s'en retournoit à ſon égliſe.

Concile de Rome, en 349, contre Photin. Urſace & Valence y rétractèrent tout ce qu'ils avoient dit contre ſaint Athanaſe.

Concile de Sirmich, contre Photin, qui y eſt dépoſé par les Ariens. Ils y dreſſèrent une formule de foi.

Concile de Rome, en 352, ſous le pape Libère, en faveur de ſaint Athanaſe.

Concile d'Arles, touchant la conſubſtantialité, l'an 253. Mention dans les fragmens de ſaint Hilaire.

Concile de Milan, touchant la conſubſtantialité, l'an 355. Actes douteux, tirés de la *Vie d'Euſèbe*, de Verceil. Mention dans ſaint Hilaire.

Concile de Béziers, touchant la conſubſtantialité, l'an 356. Mention dans ſaint Hilaire.

Concile II de Sirmich, contre la conſubſtantialité, l'an 357. Seconde formule de foi.

Synode de Melitine, touchant la conſubſtantialité, l'an 357. Mention de ce concile dans la lettre du concile de Conſtantinople, de l'an 360, & dans ſaint Baſile.

Conciliabule d'Antioche, contre la conſubſtantialité, l'an 358. Lettre à Urſace & à Valence.

Concile d'Ancyre, ſur la conſubſtantialité, l'an 358. Lettre ſynodique. Formule de foi. Dix-huit anathématiſmes.

Concile III de Sirmich, touchant la conſubſtantialité, l'an 358. Recueil des formules de foi.

Concile IV de Sirmich, touchant la conſubſtantialité, l'an 359. Formule de foi, avec les noms des conſuls.

Concile de Rimini, touchant la conſubſtantialité, l'an 359. Définition catholique. Condamnation d'Urſace, de Valence & de Germinius. Lettre à l'Empereur avant la ſouſcription de la formule de foi des Orientaux. Lettre à l'Empereur après la ſouſcription.

Concile de Seleucie, touchant la conſubſtantialité, l'an 359. Hiſtoire de ce concile dans ſaint Athanaſe & dans les hiſtoriens eccléſiaſtiques.

Conciliabule de Conſtantinople, touchant la conſubſtantialité, l'an 360. Lettre de ce concile. Mention dans les hiſtoriens eccléſiaſtiques.

Concile de Paris, ſous Julien l'apoſtat, l'an 360. On y rejette la formule de Rimini, dreſſée par les Ariens. Pagi prouve que ce concile s'eſt tenu en 360; d'autres le rapportent en 361, & même quelques-uns en 362.

On tint dans le même tems pluſieurs autres conciles dans les Gaules.

Concile d'Antioche, après l'exil de ſaint Mélèce, par les Ariens, l'an 361.

Concile d'Alexandrie, en 362. Saint Athanaſe & pluſieurs confeſſeurs expoſent ce qu'il faut croire de la Trinité & de l'Incarnation. Lettres aux Catholiques d'Antioche, écrites par ſaint Athanaſe.

Concile d'Alexandrie, aſſemblé par ſaint Athanaſe, l'an 363. Lettre à l'empereur Jovien.

Concile d'Antioche, ſous Mélèce, touchant l'établiſſement de la foi de Nicée, l'an 363. Lettre qui contient une formule de foi.

Concile de Lampſaque, touchant l'établiſſement de la foi de Nicée, l'an 364 ou 365. Mention de ſaint Baſile & dans les hiſtoriens eccléſiaſtiques.

Conciliabule de Singedun, contre la conſubſtantialité, l'an 366. Lettre à Germinius.

Concile d'Aſie, touchant la conſubſtantialité, l'an 366. Mention de ces conciles dans la lettre du précédent concile & dans ſaint Baſile.

Concile de Sicile, touchant la conſubſtantialité, l'an 366. Mention dans ſaint Baſile.

Concile de Tyane, touchant la conſubſtantialité, l'an 366. Mention dans ſaint Baſile.

Concile de Laodicée dans la Phrygie pacatienne, l'an 366 ou 363 ou environ. On y fit ſoixante canons ſur diverſes matières de diſcipline.

Concile de Carie, en 367, où trente-quatre évêques aſiatiques ſoutiennent la profeſſion de foi de la dédicace de l'égliſe d'Antioche, comme étant l'ouvrage du martyr ſaint Lucien.

Concile de Rome, en 368 ou environ, ſous le pape Damaſe. Urſace & Valence y ſont condamnés.

Concile d'Alexandrie, l'an 370 ou environ, d'où ſaint Athanaſe écrit au pape Damaſe pour le remercier d'avoir condamné Urſace & Valence.

Concile de Rome, en 372, ſous le pape Damaſe. Quatre-vingt-treize évêques y excommunièrent Auxence de Milan. Ils y traitèrent auſſi de la conſubſtantialité du Saint-Eſprit.

Concile d'Illyrie, en 372, pour la conſubſtantialité des trois perſonnes de la Trinité.

Concile d'Antioche, en 373, où les évêques ſouſcrivent la foi du concile de Rome de la même année. On rapporte à ce concile d'Antioche une lettre qui ſe trouve parmi celles de ſaint Baſile, n°. 92 de la nouvelle édition, où elle eſt placée à l'an 372.

Concile de Rome, en 374, contre Apollinaire & Timothée. C'eſt le troiſième ſous le pape Damaſe.

Concile de Valence en Dauphiné, le 12 juillet 374. Quatre canons.

Concile de Rome, en 376, en faveur du pape Damaſe, & contre l'antipape Urſin. Tous les hérétiques du temps y furent condamnés. Le P. Pagi rapporte ce concile à l'an 380.

Concile d'Antioche, en 380. On y dreſſa une profeſſion de foi, que le concile envoya à Conſtantinople & à Rome.

Concile de Saragoſſe, en 380, contre les Priſcillianiſtes.

Concile de Conſtantinople, général, II, touchant la divinité du Saint-Eſprit & les ordinations des évêques de Conſtantinople & d'Antioche, en 381. Formule de foi. Sept canons. Lettre ſynodique à l'empereur Théodoſe.

Concile d'Aquilée, contre Palladius & Secondianus, ariens, l'an 381. Actes de ce concile. Lettre aux Orientaux.

Concile d'Italie, en 381, par ſaint Ambroiſe. Nous en avons deux lettres à l'empereur Théodoſe.

Concile de Conſtantinople, en 382, pour appaiſer les diviſions, particuliérement de l'égliſe d'Antioche. Il y a de ce concile une lettre aux Occidentaux, où la foi de la Trinité & de l'incarnation eſt très-bien expoſée.

Concile de Rome, en 382. Lettre ſynodale à Paulin d'Antioche.

Concile de Conſtantinople, aſſemblé, au mois de juin 383, par l'empereur Théodoſe, qui voulut réunir à l'Egliſe les ſectes ſéparées.

Concile de Syde, contre les Euchites, l'an 383. Mention de ce concile dans Photius.

Concile d'Antioche, contre les Euchites, l'an 383. Mention dans Photius.

Concile de Bordeaux, contre les Priſcillianiſtes, l'an 384 ou environ. Mention dans Sulpice Sevère & dans ſaint Jérôme.

Concile de Rome, en 386, pour la réconciliation des hérétiques.

Concile de Capoue, touchant le différend de Flavien & d'Evaglius, & contre Bonoſe, l'an 390. Mention dans Théodoret, dans Sirice & dans le quarante-huitième canon du code d'Afrique.

Conciles de Rome & de Milan, contre Jovinien, l'an 390. Lettres de ces deux conciles.

Concile de Novatiens à Sangare, ſur la Pâque, l'an 390. Mention de ce concile dans Socrate.

Concile II de Carthage, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 390. Treize canons.

Concile d'Antioche, en 391 ou environ, contre les Meſſaliens.

Conciles de Donatiſtes à Carbaſuſſe & à Bagais, en 393 & 394. Actes dans ſaint Auguſtin.

Concile d'Hippone, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 393. Canons qui ſont dans le concile de Carthage, de l'an 397.

Concile de Conſtantinople, touchant les deux contendans à l'évêché de Boſthe, l'an 394. Actes.

Concile de Carthage, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 394. Mention dans le code de l'Egliſe d'Afrique.

Concile d'Hippone, en 395, où ſaint Auguſtin fut ordonné évêque.

Concile de Carthage, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 397. Quarante-ſept canons.

Concile IV de Carthage, ou plutôt collection de canons, de l'an 398. Cent quatre canons.

Concile de Carthage, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 399. Mention de ce concile dans le code de l'Egliſe d'Afrique.

Concile de Tolède, I, l'an 400, au commencement de ſeptembre. On y fit vingt canons.

Concile d'Alexandrie, en 401. Les écrits d'Origène y furent condamnés.

Il y eut la même année pluſieurs autres conciles en Orient, contre les écrits d'Origène.

Concile d'Ephèſe, l'an 401, pour l'élection d'un évêque à Ephèſe. Six évêques ſimoniaques y furent dépoſés.

Concile de Carthage, en 401, le 8 juin.

Concile à Carthage, en 401, le 13 ſeptembre, de toutes les provinces de l'Afrique.

Concile de Turin, l'an 401, ſur le différend des évêques de Vienne & d'Arles, touchant la primatie.

Concile de Milève, en 402, le 27 août. On y fit quelques canons.

Concile du Chêne, bourg près de Calcédoine, l'an 403, contre ſaint Chryſoſtôme. Actes de ce concile, dont l'abrégé eſt rapporté par Photius, & dans la vie de ſaint Chryſoſtôme par Pallade.

Concile de Conſtantinople, l'an 403, en faveur de ſaint Chryſoſtôme.

Concile de Carthage, l'an 403, le 24 août. Il y fut décidé que les Donatiſtes ſeroient invités à une conférence avec les Catholiques. Actes rapportés dans les actes de la troiſième conférence de Carthage.

Concile de Conſtantinople, l'an 403, où ſaint Chryſoſtôme eſt dépoſé une ſeconde fois.

Concile de Carthage, l'an 404, contre les Donatiſtes. Actes de ce concile dans le code des canons d'Afrique.

Concile de Carthage, en 405, ſur les affaires particulières des égliſes d'Afrique. L'abrégé des actes dans le même code.

Concile d'Italie, pour demander un concile à Theſſalonique en faveur de ſaint Chryſoſtôme, l'an 405.

Concile de Carthage, en 407, le 16 juin, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Douze canons.

Concile de Carthage, en 408, le 16 juin. On y députa l'évêque Fortunatien à l'Empereur, contre les Païens & les Hérétiques.

Concile de Carthage, l'an 409, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Déclaration dans le code.

Concile de Carthage, l'an 410, le 14 juin. Ce concile fait révoquer la liberté accordée aux Donatiſtes pour l'exercice de leur religion.

Concile de Ptolemaïde, contre Andronique, gouverneur de la province, l'an 411. Actes de ce concile dans la lettre cinquante-ſeptième de Synefius.

Concile de Carthage, en 411. Conférence le 1, le 5 & le 8 juin, entre les Catholiques & les Donatiſtes. Ceux-ci furent condamnés, & pluſieurs ſe convertirent & revinrent à l'Egliſe.

Concile de Braque ou Braccara en Luſitanie, l'an 411 ou environ, pour ſe prémunir contre les Barbares qui ravageoient l'Empire.

Concile de Cirthe ou de Zerthe, pour ſoutenir la conférence de Carthage, l'an 412. Lettre cent quarante-unième, parmi celles de ſaint Auguſtin.

Concile de Carthage, contre Céleſtius, l'an 412. Fragment des actes de ce concile dans ſaint Auguſtin, livre II, de la Nature & de la Grace.

Conférence de Jéruſalem, entre Oroſe & Pélage, l'an 415. Actes.

Concile de Dioſpole, contre Pélage, l'an 415. Actes dans ſaint Auguſtin, au livre des actes de Pélage.

Concile d'Illyrie, en 415, pour Périgène, ordonné évêque de Patras.

II concile de Carthage, contre Céleſtius & Pélage, l'an 416. Lettre cent ſoixante-quinzième dans ſaint Auguſtin.

Concile de Milève, contre Céleſtius & Pélage, l'an 416. Lettre cent ſoixante-ſeizième dans ſaint Auguſtin.

Concile de Carthage, contre Pélage, l'an 417. Lettre à Zozime, & recueil de pièces.

Concile d'Antioche, contre Pélage, l'an 417. Mention de ce concile dans Marius Mercator.

Concile de Carthage, contre Pélage, l'an 418. Huit canons contre les erreurs de Pélage, & dix canons ſur la diſcipline.

Concile de Rome, contre Pélage, l'an 418. Mention de ce concile dans la lettre de Zozime.

Concile de Telle, Zelle ou Telepte, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 418. Quelques canons.

Concile de Carthage, en la cauſe d'Apiarius, des années 418 & 419. Actes. Lettres à Zozime.

Concile de Carthage, général, d'Afrique, où le légat du Pape propoſe les canons de Sardique, ſous le nom de Nicée, l'an 419.

Concile de Ravenne, pour juger le différend de Boniface & d'Eulalius, l'an 419. Actes, trente-trois; canons, ſix; autres canons. Lettres à Boniface & à Céleſtin.

Concile de Carthage, contre les Manichéens, l'an 420. Mention de ce concile dans ſaint Auguſtin & dans Poſſidius.

Concile d'Hippone, en 422, où Antoine, évêque de Fuſſale, eſt dépoſé.

Concile de Cilicie, contre Julien, l'an 423. Mention de ce concile dans Marius Mercator.

Concile d'Antioche, contre Pélage, l'an 424. Mention de ce concile dans Céleſtin & dans ſaint Proſper.

Concile de Carthage, touchant les appellations, vers l'an 425.

Concile de Rome, contre Céleſtius, vers l'an 425. Mention de ce concile dans ſaint Proſper & dans le concile d'Ephèſe.

Concile d'Hippone, en 426, le 26 ſeptembre. Saint Auguſtin y déclare Héraclius pour ſon ſucceſſeur.

Concile de Conſtantinople, en 429, pour y ordonner l'évêque Siſinius.

Concile des Gaules, où ſaint Germain & ſaint Loup ſont envoyés en Angleterre pour combattre les Pélagiens, l'an 429.

Concile d'Alexandrie, en 430, au commencement de février. Saint Cyrille y écrit la ſeconde lettre à Neſtorius.

Concile d'Alexandrie, en 430, vers le mois d'avril. Saint Cyrille écrit au Pape contre Neſtorius.

Concile de Rome, en 430, le 11 août. Neſtorius & les Pélagiens y ſont condamnés.

Concile d'Alexandrie, en 430, le 3 novembre. Saint Cyrille y fait douze anathèmes.

Concile de Rome, en 431, au commencement de mai, au ſujet de la convocation du concile d'Ephèſe.

Concile d'Ephèſe, III, général, l'an 431, le 12 juin. Neſtorius & ſa doctrine y furent anathématiſés. Les Pélagiens y furent auſſi condamnés.

Concile d'Ephèſe, le 27 juin 431, par Jean d'Antioche & les Orientaux, en faveur de Neſtorius.

Il y eut la même année pluſieurs autres conciles, tenus par les mêmes Orientaux, après leur retour d'Ephèſe.

Concile d'Antioche, pour la paix entre ſaint Cyrille & Jean d'Antioche, l'an 432.

Concile de Rome, en 433, par le pape Sixte, pour l'anniverſaire de ſon élévation.

Concile de Zengma, qui reconnoît ſaint Cyrille pour orthodoxe, ſans vouloir condamner Neſtorius, & qui demeure uni de communion avec Jean d'Antioche, l'an 433.

Concile d'Anazarbe, en 435. Pluſieurs évêques ſe joignent à Jean d'Antioche.

Concile d'Antioche, en 436, où la mémoire de Théodore de Mopſueſte eſt défendue.

Concile de Riez en Provence, le 29 novembre 439, pour remédier aux déſordres de l'égliſe d'Embrun.

Concile d'Orange, le 8 novembre 441. Nous en avons trente canons importans pour la diſcipline.

Concile de Vaiſon, le 13 novembre 442. Nous en avons dix canons.

Concile d'Arles. Nous en avons cinquante-ſix canons. Le P. Pagi, qui place ce concile immédiatement après celui de Vaiſon, ne doute point qu'il n'ait été une occaſion à ſaint Léon de s'échauffer contre ſaint Hilaire d'Arles, qui s'attribuoit le droit de convoquer de grands conciles dans les Gaules.

Concile de Beſançon, *veſontionenſe*, l'an 444, ou Célidonius fut dépoſé.

Concile de Rome, en 445, où Célidonius eſt rétabli, & ſaint Hilaire d'Arles retranché de la communion du Saint-Siége.

Concile d'Antioche, en 445, où Athanaſe, évêque de Perrha, eſt dépoſé, & Labinien mis à ſa place.

Deux conciles d'Eſpagne, en 447, contre les Priſcillianiſtes.

Conciles de Tyr & de Beryte, en 448, où Ibas eſt abſous du ſoupçon de neſtorianiſme.

Concile de Conſtantinople, en 448, le 8 novembre, contre Eutychès.

Concile de Conſtantinople, en 449, le 8 avril, contre le même.

Brigandage d'Ephèſe, en 449, le 8 août, où Eutychès fut abſous, & Flavien condamné.

Concile de Rome, en 449, au mois d'octobre. On y condamne tout ce qui s'eſt fait au brigandage d'Ephèſe.

Concile de Rome, en 450, ſur la fin de juin. Ce concile ſollicite un concile contre Eutychès.

Concile de Conſtantinople, en 450. On y approuva la lettre de ſaint Léon à Flavien, & on prononça anathème à Neſtorius & à Eutychès.

Concile de Milan, en 451. On y approuve la lettre de ſaint Léon à Flavien.

Concile des Gaules ou d'Arles, comme le ſuppoſe M. de Tillemont, en 451. On y approuve la même lettre.

Concile de Chalcédoine, IV, général, en 451. L'entychianiſme & le neſtorianiſme y furent également proſcrits. On y fit vingt-ſept canons approuvés de tout le monde; mais le vingt-huitième ſouffrit de grandes contradictions.

Concile d'Angers, le 4 octobre 453. On y fit douze canons ſur la diſcipline.

Concile de Jéruſalem, en 453.

Concile d'Arles, en 455, au ſujet du différend entre Fauſte, abbé de Lérins, & Théodore, évêque de Fréjus. Pagi le rapporte à 455, & Fleuri à 461 au plus tard.

Concile de Rome, en 458, par ſaint Léon, pour réſoudre pluſieurs difficultés que les ravages des Huns avoient fait naître.

Concile de Conſtantinople, en 459, contre les ſimoniaques. Lettre ſynodale.

Concile de Tours, en 461, le 18 novembre. On y fit treize canons.

Concile de Rome, en 462, au mois de novembre, en faveur d'Hermès, qui s'étoit emparé de l'égliſe de Narbonne.

Concile d'Eſpagne, en 464, contre Silvain, évêque de Calahorrye.

Concile de Vannes en Bretagne, l'an 465. On y fit douze canons.

Concile de Rome, en 465, au mois de novembre, ſur la diſcipline. Lettre aux évêques de la Tarragonoiſe.

Concile d'Antioche, où Pierre Lefoulon eſt dépoſé, l'an 472.

Concile de Conſtantinople, en 475, contre le concile de Chalcédoine.

Concile d'Ephèſe, en 475, où Acace de Conſtantinople eſt dépoſé.

Concile de Lyon & d'Arles, en 475. Mention dans les ouvrages de Fauſte de Riez.

Concile d'Orient, en 477, au ſujet de Pierre Lefoulon.

Concile de Conſtantinople, en 478, contre Pierre Lefoulon, Jean d'Apamée, &c.

Concile de Carthage, en 484, où les évêques catholiques ſont opprimés par les Ariens.

Concile de Rome, en 484, contre Pierre Mongus & Acace.

Concile de Rome, en 485, ſur le même ſujet.

Concile de Rome, en 487. Lettre du Pape ſur ceux qui avoient abandonné la foi pendant la perſécution d'Afrique.

Concile de Conſtantinople, en 491. On y confirme celui de Chalcédoine.

Concile de Rome, en 495, où le légat Miſène eſt abſous.

Concile de Conſtantinople, en 495, où le pape Euphémius eſt dépoſé.

Concile de Rome, en 496, & non 494, comme le prouve le P. Pagi. On y fit un catalogue des livres canoniques.

Concile de Rome, le premier mars 499, ſous le pape Symmaque. Soixante & douze évêques y font pluſieurs décrets pour retrancher les abus qui ſe commettoient dans l'élection du Pape.

Concile II de Rome, ſous Symmaque, l'an 500. On y donne à l'antipape Laurent l'évêché de Nocera pour faire ceſſer le ſchiſme.

Concile, ou plutôt conférence à Lyon, l'an 500 ou 501, entre les Catholiques & les Ariens.

Concile de Rome, III, ſous Symmaque, l'an 502. On y abolit la loi d'Odoacre, qui défendoit de faire l'élection du Pape ſans le conſentement du roi d'Italie, & on y fait quelques décrets pour empêcher l'aliénation des biens d'égliſe.

Concile de Rome, IV, ſous Symmaque, l'an 503. Le Pape y eſt déchargé des accuſations intentées contre lui. M. Fleuri place ce concile en 501.

Concile de Rome, V, ſous Symmaque, l'an 504, ſelon le P. Pagi, ou 503, ſelon M. Fleuri. On y lut l'apologie du pape Symmaque par Ennodius.

Concile de Rome, VI, ſous Symmaque, l'an 504, contre les uſurpateurs des biens d'égliſe.

Concile d'Agde, l'an 506, le 11 ſeptembre. Quarante-huit canons.

Concile de Toulouſe, en 507. Nous n'en avons point les actes.

Concile d'Antioche, en 508. Lettre ſynodale de Flavien d'Antioche.

Concile d'Orléans, l'an 511, le 10 juillet. Trente-un canons ſur la diſcipline.

Concile de Sidon en Paleſtine, l'an 511, contre le concile de Chalcédoine.

Concile d'Illyrie, l'an 516. Jean de Nicopolis & ſept autres évêques y marquent leurs communions avec le pape Hormiſdas.

Concile de Tarragone, en 516. Treize canons.

Concile d'Epaune, *Epaonenſe*, le 15 ſeptembre 517. Saint Avit de Vienne y préſida. On y fit quarante canons ſur la diſcipline.

Concile de Lyon, vers le même tems, au ſujet de l'inceſte d'un nommé Etienne avec Palladia.

Concile de Girone, en 517. Dix canons de diſcipline.

Concile de Conſtantinople, en 518, le 20 juillet. Décret & édit de l'empereur Juſtin pour le faire exécuter.

Concile de Jéruſalem, en 518. On y confirma ce qui avoit été fait dans le précédent.

Concile de Tyr, en 518, ſur le même ſujet.

Aſſemblée générale, en 519, où Jean de Conſtantinople eſt réuni au Pape.

Concile de Conſtantinople, en 520. Epiphane y eſt élu patriarche.

Concile d'Agaune ou Saint-Maurice en Valais. La pſalmodie continuelle eſt confirmée dans ce monaſtère.

Concile d'Arles, en 524. Quatre canons.

Concile de Lérida en Eſpagne, l'an 524. Seize canons.

Concile de Valence en Eſpagne, l'an 524. Six canons.

Concile de Jungue & de Suffète en Afrique, l'an 524.

Concile de Carthage, en 525, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Actes touchant le rétabliſſement de la diſcipline & les exemptions des moines, au ſixième tome du Spicilège de D. Luc d'Acheri.

Concile de Carpentras, en 527, le 6 novembre. On y fit quelques canons.

Concile d'Orange, en 529, le 3 juillet. Les évêques y ſouſcrivent vingt articles ſur la Grace & le libre arbitre, qui leur avoient été envoyés du Saint-Siége.

Concile de Valence en Dauphiné, l'an 529 ou 530, contre les ſémi-Pélagiens.

Concile de Vaiſon, en 529, le 7 novembre. Cinq canons.

Concile de Tolède, l'an 531, le 17 mai. Cinq canons.

Concile de Rome, l'an 531, le 7 décembre, au ſujet d'Etienne de Larciſſe, dépoſé par Epiphane de Conſtantinople.

Conférence à Conſtantinople, l'an 532, entre les Catholiques & les Févériens.

Concile d'Orléans, l'an 533, le 23 juin, contre la ſimonie & divers abus. Vingt-un canons.

Concile de Rome, l'an 534. On y approuve cette propoſition : *Unus è trinitate paſſus eſt carne.*

Concile de Carthage, l'an 535, pour recouvrer les biens des égliſes, uſurpés par les Vandales. Loi du 1er. août de la même année.

Concile de Clermont en Auvergne, l'an 535, le 8 novembre. Seize canons.

Concile de Conſtantinople, l'an 536. Anthime y eſt dépoſé, & Mennon mis à ſa place.

Concile de Conſtantinople, l'an 536, le 2 mai, où cette dépoſition eſt confirmée, & Anthime anathématiſé.

Concile de Jéruſalem, l'an 536, le 19 ſeptembre, ſur le même ſujet.

Concile d'Orléans, III, l'an 538, le 7 mai. Trente-trois canons.

Concile d'Orléans, IV, l'an 541. Trente-huit canons.

Concile de Conſtantinople, l'an 543 ou environ. On y approuve l'édit de Juſtinien contre Origène.

Concile de Conſtantinople, l'an 547, ſur l'affaire des trois chapitres.

Concile d'Orléans, V, l'an 549, le 28 octobre. Vingt-quatre canons.

Concile de Mopſueſte, l'an 550, au ſujet de Théodore de Mopſueſte.

Concile de Conſtantinople, l'an 551, contre Théodore de Céſarée.

Concile de Paris, l'an 552 ou environ, où Saffarat, évêque de Paris, eſt dépoſé.

Concile de Conſtantinople, cinquième concile général, l'an 553, ſur l'affaire des trois chapitres.

Concile de Jéruſalem, l'an 553. Le cinquième concile y eſt approuvé.

Concile d'Arles, l'an 554, le 29 juin. Sept canons.

Concile de Paris, III, l'an 557. Dix canons.

Concile de Saintes, l'an 562, où Pinérius eſt dépoſé.

Concile de Bragues, l'an 563, contre les Priſcillianiſtes. Vingt-deux canons.

Concile de Lyon, l'an 566 ou 567. Six canons.

Concile de Tours, l'an 566 ou 567, le 17 novembre. Vingt-ſept canons.

Concile de Lugo, I, en Eſpagne, l'an 569, le 1er. janvier. Lugo y eſt établie métropole.

Concile de Bragues, l'an 572, le 1er. juin. Dix canons.

Concile de Lugo, II, l'an 572, où le Roi confirme la diviſion des diocèſes.

Concile de Paris, IV, l'an 573. Promotus, évêque de Châteaudun, y eſt dépoſé.

Concile de Paris, V, l'an 577, où ſaint Prétextat, archevêque de Rouen, fut dépoſé.

Concile de Châlons-ſur-Saone, en 579, contre Salonius d'Embrun, & Sagittaire de Gap.

Concile de Braine, l'an 580, où Grégoire de Tours eſt juſtifié par ſon ſerment.

Concile de Mâcon, I, l'an 582 ou environ. Dix-neuf canons.

Concile de Lyon, l'an 583. Six canons.

Concile de Valence, l'an 585 ou environ, le 23 mai, ſur les donations faites aux égliſes.

Concile de Mâcon, II, l'an 585, le 23 octobre. Vingt canons.

Concile d'Auxerre, l'an 586 ou environ. Quarante-cinq canons.

Concile de Clermont en Auvergne, l'an 587 ou environ. On y termine le différend d'Innocent de Rhodez & d'Jaſicin de Cahors, touchant quelques paroiſſes que l'un & l'autre s'attribuoient.

Concile de Conſtantinople, l'an 588, où Grégoire d'Antioche ſe juſtifie.

Concile de Tolède, III, l'an 589, le 6 mai. Le roi Recarède y fait ſa profeſſion de foi, & les Goths abjurent l'arianiſme.

Concile de Poitiers, l'an 590, au ſujet des troubles arrivés dans le monaſtère de cette ville.

Concile de Metz, l'an 590, ſur le même ſujet.

Concile de Séville, I, l'an 590, le 4 novembre. Trois décrets.

Concile de Rome, I, l'an 591, au mois de février. Saint Grégoire y écrivit une grande lettre ſynodale aux quatre Patriarches.

Concile de Saragoſſe, l'an 592, le 1er. novembre. Trois canons touchant les Ariens convertis.

Concile de Carthage, l'an 594. On y ordonne la recherche des Donatiſtes.

Concile de Rome, II, ſous ſaint Grégoire, l'an

595, le 5 juillet. Jean, prêtre de Chalcédoine, y eſt abſous. Six canons.

Concile de Tolède, l'an 597, le 17 mai. Deux canons.

Concile de Hueſca en Eſpagne, l'an 598. Deux canons.

Concile de Barcelone, l'an 599, le 1er. novembre. Quatre canons.

Concile de Rome, III, ſous ſaint Grégoire, l'an 600, au mois d'octobre, contre un impoſteur.

Concile de Rome, IV, ſous ſaint Grégoire, l'an 601, le 5 avril. On y fit une conſtitution en faveur des moines.

Concile d'Angleterre, l'an 604 ou environ. Saint Auguſtin de Cantorbery y exhorta ſept évêques bretons, de célébrer la fête de Pâques le dimanche après le 14e. de la lune, d'adminiſtrer le baptême ſuivant l'uſage de l'égliſe romaine, de prêcher de concert l'évangile aux Anglais.

Concile de Cantorbery, l'an 605, pour confirmer la fondation de l'abbaye de ſaint Pierre & ſaint Paul, la première qu'on ait bâtie en Angleterre.

Concile de Rome, l'an 606, ſous Boniface III. Il y fut défendu de parler, du vivant du Pape ou de quelqu'autre évêque, de ſon ſucceſſeur.

Concile de Rome, l'an 610, le 27 février, en faveur des moines.

Concile de Tolède, l'an 610, le 23 octobre, au ſujet de la métropole de Tolède.

Concile de Paris, l'an 614. Quinze canons confirmés par un édit du roi Clotaire, du 18 octobre.

Concile d'Egara dans la province tarragonoiſe, l'an 615, ſur le célibat des prêtres, diacres & ſous-diacres.

Concile de Séville, l'an 619, le 13 novembre. Décrets diviſés en treize chapitres.

Concile de Reims, en 625. Vingt-cinq canons.

Concile de Conſtantinople, l'an 625, tenu par les Acéphales.

Concile d'Alexandrie, l'an 633, le 4 mai, en faveur des Monothélites.

Concile de Tolède, IV, l'an 633, le 9 décembre. Soixante-quinze canons.

Concile de Jéruſalem, l'an 634. Lettre ſynodale de ſaint Sophrone.

Concile d'Orléans, l'an 634 ou environ, contre un hérétique.

Concile de Clichi, l'an 636, le 1er. mai, où ſaint Agile fut établi premier abbé de Rebais.

Concile de Tolède, V, l'an 636. Neuf canons.

Concile de Tolède, VI, l'an 638, le 9 janvier. On y ordonne qu'aucun Roi ne pourra monter ſur le trône, qu'il ne promette de conſerver la foi catholique.

Concile de Conſtantinople, l'an 639. On y confirme l'ecthèſe de l'empereur Héraclius.

Concile de Rome, l'an 640, où l'ecthèſe eſt condamnée.

Concile de Châlons, le 25 octobre de l'an 644. Vingt canons.

Conciles d'Afrique, l'an 646. Il y eut cette année pluſieurs conciles en Afrique contre les Monothélites; un en Numidie, un autre dans la Bizacène, un troiſième en Mauritanie, & un quatrième à Carthage.

Concile de Tolède, VII, l'an 646. Six canons.

Concile de Rome, l'an 648, par le pape Théodore.

Concile de Latran, l'an 649, contre les Orientaux.

Concile de Clichi, l'an 653. Privilége de l'abbaye de Saint-Denis, ſouſcrit le 22 juin.

Concile de Tolède, VIII, l'an 653. Profeſſion de foi du roi Receſuinte. Douze canons.

Concile de Tolède, IX, l'an 655, le 2 novembre. Dix-ſept canons ſur l'adminiſtration des biens eccléſiaſtiques.

Concile de Tolède, X, l'an 656, le 1er. décembre. Sept canons.

Concile de Nantes, l'an 660 ou environ. Vingt canons.

Concile d'Autun, en 663. Quelques canons.

Concilium Pharenſe, en Angleterre, l'an 664, ſur la Pâque.

Concile de Merida en Eſpagne, l'an 666, le 6 novembre. Vingt canons.

Concile de Rome, l'an 667, au mois de décembre. Jean, évêque de Lappe, y eſt abſous.

Concile de Sens, l'an 670. On y confirme l'exemption accordée à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif.

Concile d'Herford, l'an 673, le 24 ſeptembre. On convient de célébrer la Pâque le premier dimanche après le 14e. de la lune.

Concile de Tolède, XI, l'an 675, le 7 novembre. Seize canons.

Concile de Brague, l'an 675. Neuf canons.

Concile de Rome, l'an 679. Saint Vilfrid d'York y eſt rétabli.

Concile de Rome, l'an 680, le 27 mars. On y envoie des députés à Conſtantinople, pour le concile-général, avec une lettre du Pape, & une autre du concile à l'empereur Conſtantin Pogonat.

Concile de Milan, l'an 680, avant ou après celui de Rome. Lettre ſynodale de ce concile à l'Empereur.

Concile de Conſtantinople. Sixième concile-général, commencé le 7 novembre 680, & fini le 16 ſeptembre 681. Les Monothélites y ſont condamnés.

Concile de Tolède, XII, en 681, le 9 janvier. Treize canons.

Concile de Tolède, XIII, l'an 683, le 4 novembre. Treize canons.

Concile de Tolède, XIV, l'an 684, pour la réception du ſixième concile-général.

Concile de Tolède, XV, l'an 688, le 11 mai.

Décrets confirmés par une ordonnance du roi Egica.

Concile de Saragoſſe, l'an 691. On y fit cinq canons.

Concile de Conſtantinople, dit *in Trullo*, ou *Quinisextum*, parce qu'il eſt regardé comme un ſupplément aux V & VIe. conciles, où l'on n'avoit fait aucun canon pour la diſcipline & pour les mœurs. On en fit cent trois dans celui-ci, qui fut tenu l'an 692.

Concile d'Angleterre, l'an 692, pour réunir les Bretons avec les Saxons.

Concile de Tolède, XVI, l'an 693, le 2 mai. Sisbert de Tolède y fut dépoſé. On y fit dix canons de diſcipline.

Concile de Tolède, XVII, l'an 694, le 8 novembre. Huit canons.

Concile de Becancelde en Angleterre, l'an 694, ſur l'immunité des égliſes.

Concile de Bergamſtède en Angleterre, l'an 697. Vingt-huit canons.

Concile d'Aquilée, l'an 698, par les ſchiſmatiques, contre la condamnation des trois chapitres.

Concile de Tolède, XVIII & dernier, l'an 701. Il ne reſte de ce concile ni actes ni canons.

Concile de Neſtrefield en Angleterre, l'an 703, contre ſaint Vilfrid d'York.

Concile de Rome, l'an 704, où ſaint Vilfrid eſt abſous de nouveau. Lettre du pape Jean VI aux rois des Merciens & de Northumbre.

Concilium Niddanum, près la rivière de Nid, l'an 705, où les évêques anglais ſe réconcilièrent avec ſaint Vilfrid.

Concile de Conſtantinople, l'an 712, par les Monothélites, contre le ſixième concile-général.

Concile de Conſtantinople, l'an 714, contre les Monothélites.

Concile de Rome, l'an 721, le 5 avril, ſur les mariages illégitimes. Dix-ſept canons.

Concile de Conſtantinople, l'an 730, le 7 janvier, où l'empereur Léon fit un décret contre les images.

Concile de Rome, l'an 732, ſur les images.

Concile de Germanie. On ne ſait en quel lieu Carloman le fit aſſembler, le 21 avril de l'an 742, pour rétablir la diſcipline eccléſiaſtique. Seize canons que quelques-uns réduiſent à ſept.

Concile de Leptines, aujourd'hui Leſtines en Cambreſis, l'an 743, le 1er. mai. Quatre canons.

Concile de Soiſſons, l'an 744, le 3 mars. Dix canons.

Concile de Rome, l'an 744. Quinze canons, la plupart ſur la vie cléricale & les mariages. Le P. Pagi le place en 743.

Concile de Germanie, l'an 745, contre pluſieurs clercs hérétiques. Gevilieb de Mayence y eſt dépoſé.

Concile de Cloveshow, l'an 747, au commencement de ſeptembre. Trente canons concernant les évêques.

Concile de Germanie, l'an 747, où on reçut les quatre conciles-généraux.

Concile de Verberie, l'an 753, ſur les mariages. Vingt-un canons.

Concile de Conſtantinople, l'an 754, contre les images.

Concile de Vernon, ou plutôt de Ver ou Vern, ſelon M. l'abbé Lebeuf, ſuivi par D. Bouquet, l'an 754. Vingt-cinq canons.

Concile de Compiègne, l'an 757, ſur les mariages. Dix-huit canons.

Concile d'Attigni-ſur-Aiſne, l'an 705.

Concile de Gentilli, près Paris, l'an 767.

Concile de Rome, l'an 769, contre l'antipape Conſtantin & les iconoclaſtes.

Concile de Conſtantinople, l'an 789, commencé le 2 août, & diſſous par la violence des iconoclaſtes.

Concile de Nicée, II, ſeptième concile-général, l'an 787, commencé le 24 ſeptembre, & fini le 23 octobre, contre les iconoclaſtes. Vingt-deux canons.

Concile de Cælcut en Northumbre, l'an 787. Vingt canons.

Concile de Narbonne, l'an 791, le 27 juin, au ſujet de Félix d'Urgel.

Concile de Ratisbonne, l'an 792. Félix d'Urgel y eſt condamné.

Concile de Francfort, l'an 794, contre Elipand & Félix d'Urgel.

Concile de Frioul, par Paulin, Patriarche d'Aquilée & ſes ſuffragans. Le P. Pagi prouve que ce concile fut tenu en 796; d'autres le placent à l'an 791.

Concile de Becaneld en Angleterre, l'an 798, contre les uſurpateurs des biens des égliſes.

Concile de Tinchal en Angleterre, l'an 799, ſur la Pâque.

Concile de Rome, l'an 799, contre Félix d'Urgel.

Concile d'Urgel, l'an 799, au ſujet de Félix.

Concile d'Aix-la-Chapelle, où Félix eſt dépoſé, l'an 799.

Concile de Cloveshow en Angleterre, contre les uſurpateurs des biens d'égliſe, l'an 800.

Aſſemblée de Charlemagne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 801. Capitulaires.

Concile d'Altino, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 802. Lettre ſynodale.

Concile d'Aix-la-Chapelle, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 803. Capitulaires.

Concile de Ratisbonne, l'an 803, contre les coévêques.

Concile de Cloveshow, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 803. Actes & décret.

Aſſemblée à Salz, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 804. Capitulaires.

Aſſemblée à Oſnabrug, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 804. Edit ſur l'inſtitution des écoles.

Concile

Concile de Thionville, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 805. Capitulaires.

Autre concile de Thionville, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 805. Capitulaires donnés à Jeſſé, évêque d'Amiens.

Concile de Conſtantinople, en faveur de Joſeph Œconome, l'an 806. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Saltzbourg, l'an 807, au ſujet des dîmes.

Concile de Conſtantinople, en faveur du mariage de Théodore, l'an 809. Mention de ce concile dans les hiſtoriens du tems.

Concile d'Aix-la-Chapelle, touchant l'addition de la particule *filioque* au ſymbole, & ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 809. Conférence des députés de ce concile avec le Pape.

Aſſemblée en France, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 809. Capitulaires.

Concile d'Arles, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 813. Vingt-ſix canons.

Concile de Reims, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 813. Quarante-quatre canons.

Concile de Mayence, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 813. Cinquante-cinq canons.

Concile de Tours, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 813. Cinquante-un canons.

Concile de Châlons, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 813. Soixante-ſix canons.

Concile de Conſtantinople, contre Antoine de Silée, l'an 813. Actes.

Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 813. Capitulaires de vingt-huit articles.

Concile de Conſtantinople, d'iconoclaſtes, l'an 815. Actes perdus.

Concile de Celchyt en Angleterre, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 816. Onze canons.

Concile d'Aix-la-Chapelle, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 816. Règle pour les chanoines. Autres règles pour les chanoineſſes. Capitulaires faits en conſéquence.

Concile d'Aix-la-Chapelle, ſur la diſcipline monaſtique, vers l'an 817. Règles pour des moines, contenant quatre-vingts articles.

Diverſes aſſemblées ſous Louis-le-Débonnaire, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 819. Capitulaires.

Concile de Thionville, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 821. Quatre canons, cinq capitules.

Concile d'Attigni, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 822. Actes.

Concile de Cloveshow, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 822. Actes.

Concile de Compiègne, l'an 823, ſur le mauvais uſage des choſes ſaintes.

Concile de Cloveshow, l'an 824, au ſujet du différend entre Hébert & Vorcheſtre, & les moines de Berclei.

Conciles de Paris & d'Aix-la-Chapelle, l'an 825, touchant le culte des images. Ecrits & lettres dreſſés par ordre du concile ſur ce ſujet.

Concile de Rome, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 826. Trente-huit canons.

Aſſemblées à Ingelheim, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 826. Lois de Louis-le-Débonnaire, publiées enſuite de cette aſſemblée.

Concile de Paris, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 829. Réglemens diſtribués en trois parties.

Conciles à Mayence, à Lyon & à Toulouſe, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 829. Réglemens & canons perdus.

Aſſemblée à Worms, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 829. Capitulaires dreſſés pour la confirmation des canons faits dans les quatre conciles précédens.

Concile de Noyon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 831. Actes perdus.

Aſſemblée d'évêques à Compiègne, contre le roi Louis-le-Débonnaire, l'an 833. Actes.

Aſſemblée d'évêques à Saint-Denis, ſur l'affaire de Louis-le-Débonnaire, l'an 834. Actes perdus.

Concile de Thionville, contre Ebbon, archevêque de Reims, l'an 835. Reconnoiſſance d'Ebbon.

Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 836, au mois de février, ſur la diſcipline & pour la reſtitution des biens eccléſiaſtiques. Réglemens diſtribués en trois parties.

Concile de Lyon, contre Agobard, archevêque de cette ville, l'an 836. Actes perdus.

Concile de Paris, pour Agobard, archevêque de Lyon, l'an 838. Actes perdus.

Concile d'Ingelheim, le 24 juin, où Ebbon eſt rétabli dans l'archevêché de Reims, l'an 840.

Synode de Reims, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 842. Conſtitutions eccléſiaſtiques.

Concile de Conſtantinople, contre les iconoclaſtes, l'an 842. Actes perdus.

Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 842, où les deux rois Louis & Charles-le-Chauve partagent le royaume de Lothaire en France.

Aſſemblée de Coulaines, l'an 843, près la ville du Mans. Charles-le-Chauve y fit un capitulaire de ſix articles.

Concile d'Aurillac, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 843. Quatre canons.

Aſſemblées à Toulouſe, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 843. Neuf capitulaires.

Concile de Thionville, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 844. Six canons.

Concile de Vernon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 844. Douze canons.

Concile de Beauvais, au mois d'avril, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 845. Huit canons.

Concile de Trèves, touchant l'ordination d'Hincmar, archevêque de Reims, l'an 845. Mention de ce concile dans Hincmar.

Concile de Meaux, l'an 845, le 17 juin, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. On y recueillit les canons

de quelques concil. s précédens, & on y en ajouta cinquante-ſix, faiſant en tout quatre-vingts.

Concile d'Épernai, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 846. Dix-neuf capitules.

Concile de Paris, l'an 847, le 14 février, pour l'affaire d'Ebbon de Reims. On y confirma les priviléges de Corbie.

Concile de Mayence, l'an 847, au ſujet des uſurpateurs des biens eccléſiaſtiques. Trente-un canons.

Concile de Mayence, l'an 848, au ſujet de Gotheſcale.

Concile de Bretagne, l'an 848, au plus tard, ſur la diſcipline eccléſiaſtique.

Concile de Rome, l'an 848, au plus tard, ſur le même ſujet.

Concile de Redon, l'an 848, au plus tard, où Nomenoi érige de nouveaux évêchés, & ſe fait déclarer Roi.

Concile de Quierci-ſur-Oiſe, l'an 849, contre Gotheſcale.

Concile de Paris, l'an 849, vers l'automne. Lettres de reproches à Nomenoi.

Concile de Pavie, ſur la fin de l'année 850. Vingt-cinq canons.

Concile de Cordoue, l'an 852, pour aviſer aux moyens d'appaiſer les Infidèles.

Concile de Soiſſons, l'an 853, le 26 avril, en faveur d'Hincmar de Reims.

Concile de Quierci-ſur-Oiſe, l'an 853. Articles d'Hincmar contre Gotheſcale.

Concile de Paris, l'an 853, pour l'ordination d'Enée. Articles de ſaint Prudence en faveur de Gotheſcale.

Concile de Verberie, l'an 853, au mois d'août, où on approuve les articles publiés au concile de Soiſſons.

Concile de Rome, l'an 853, le 8 décembre. Douze canons.

Concile III de Valence en Dauphiné, l'an 855, le 8 janvier. Vingt-trois canons.

Concile de Pavie, l'an 855, au mois de février. Dix-neuf canons.

Concile de Wincheſter, l'an 856, pour les dîmes.

Concile de Quierci, l'an 857, le 25 février, pour remédier aux maux de l'Égliſe & de l'Etat.

Concile de Conſtantinople, l'an 858, contre Photius.

Concile de Conſtantinople, l'an 858, par Photius, contre ſaint Ignace.

Concile de Quierci, l'an 858. Lettre au roi Louis-le-Germanique.

Concile de Langres, l'an 859, le 9 avril. Seize canons.

Concile de Metz, l'an 859, le 28 mai, pour la paix.

Concile de Toul, I, ou de Savonières, ſur différentes affaires eccléſiaſtiques, l'an 859. Treize capitules. Requête contre Venilon, archevêque de Sens. Lettre au même. Deux lettres ſur les égliſes de Bretagne. Avertiſſement à Venilon.

Concile d'Aix-la-Chapelle, touchant le divorce de la reine Thietberge, l'an 860, le 9 janvier. Lettre au pape Nicolas.

Concile de Coblentz, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 860, le 5 juin. Actes contenant divers réglemens.

Concile de Toul, II, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 860. Lettre paſtorale, & cinq canons. Lettre d'Hincmar, écrite au métropolitain d'Aquitaine.

Concile de Conſtantinople, contre ſaint Ignace, l'an 861. Actes rapportés par Nicétas. Dix-ſept canons de ce concile.

Concile de Rome, contre Jean de Ravenne, l'an 861.

Concile de Soiſſons, contre l'évêque Rothade, l'an 861.

Concile de Sablonières, contre Lothaire, l'an 862. Actes.

Concile de Piſte, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 862. Quatre capitules.

Concile de Soiſſons, l'an 862, contre Rothalde.

Concile de Rome, contre Photius, l'an 862. Sentence contre l'ordination de Photius. Canons faits dans un autre ſynode contre les théopaſchites.

Concile d'Aix-la-Chapelle, touchant le divorce de Thietberge, l'an 862. Actes & ſentence de ce concile.

Concile de Metz, ſur la même affaire, l'an 863. Actes perdus.

Concile de Rome, contre les deux conciles précédens, l'an 863. Actes.

Concile de Senlis, contre Rothade, évêque de Soiſſons, l'an 863. Mention dans Hincmar.

Concile de Verberie, l'an 863, le 25 octobre, au ſujet de Rothade.

Concile de Rome, contre Rodoalde, légat du Pape en Orient, l'an 864. Mention de ce concile dans la lettre du pape Nicolas I.

Concile de Rome, pour le rétabliſſement de Rothade, évêque de Soiſſons, l'an 865. Hiſtoire de ce concile dans les lettres du pape Nicolas I, & dans Hincmar.

Concile de Touſſi, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 865. Quelques capitules.

Concile de Conſtantinople, contre le pape Nicolas, l'an 866. Actes.

Concile de Soiſſons, touchant l'affaire d'Hincmar & d'Ebbon, l'an 866. Lettres, mémoires, requêtes & autres actes.

Concile de Compiègne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 866. Quelques capitules.

Concile de Troyes, touchant l'affaire d'Hincmar & d'Ebbon, l'an 867. Actes & lettres.

Concile de Soiſſons, touchant Actardus, évêque de Nantes, l'an 867. Lettre au Pape, touchant cet évêque.

Concile de Conſtantinople, contre Photius, l'an 867, le 23 novembre.

Concile de Rome, l'an 868, ſous le pape Adrien II, contre Photius.

Concile de Worms, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 868. Quatre-vingts canons.

Concile de Verberie, contre Hincmar, évêque de Laon, l'an 869. Hiſtoire de ce concile dans Hincmar.

Concile de Piſte, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 869. Un capitulaire.

Concile de Metz, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 869. Quelques capitules.

Concile de Conſtantinople, VIII, général, l'an 869. Actes & canons.

Concile d'Attigni, touchant l'affaire d'Hincmar, évêque de Laon, l'an 870. Actes.

Concile de Donzi, contre Hincmar, évêque de Laon, l'an 871. Actes.

Concile de Senlis, contre Carloman, l'an 873. Mention de ce concile dans Hincmar. Actes perdus.

Synode du clergé de Reims, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 874. Statuts ſynodaux.

Concile de Douzi, l'an 874, le 13 juin, contre le mariage inceſtueux & les déprédations des biens eccléſiaſtiques.

Lettre ſynodale, & jugement de Duda.

Concile de Ravenne, l'an 874, au ſujet du différend entre le duc de Veniſe & le patriarche de Grade.

Concile de Pavie, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 876. Un capitulaire.

Concile de Pontigon, ſur la primatie de l'archevêché de Sens, l'an 876. Actes.

Concile de Rome, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 877. Diſcours du Pape à ce concile.

Concile de Compiègne, l'an 877, avant le départ de l'Empereur pour l'Italie.

Concile de Ravenne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 877. Dix-neuf canons.

Aſſemblée à Quierci, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 877. Quelques capitules.

Concile de Troyes, touchant la diſcipline eccléſiaſtique & l'abſolution d'Hincmar de Laon, l'an 878. Actes de canons.

Concile de Rome, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 879, le 1er. mai. Mention de ce concile dans l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*.

Autre concile de Rome, ſur le rétabliſſement de Photius, l'an 879, au mois d'août. Lettre du pape Jean VIII, contenant les actes de ce concile.

Autre concile de Rome, l'an 879, le 15 octobre, contre Auſpert, archevêque de Milan.

Concile de Conſtantinople, ſur le rétabliſſement de Photius, l'an 876. Actes.

Concile de Fiſmes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 881. Lettre diviſée en huit articles ou canons.

Concile de Verneuil, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 884. Capitules.

Concile de Châlons-ſur-Saone, l'an 886, le 18 mai, ſur les affaires de l'Egliſe.

Concile de Cologne, pour l'ordination de Dieux, évêque de Metz, & le maintien des biens eccléſiaſtiques, l'an 887. Six canons.

Concile de Mayence, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 888. Vingt-ſix canons.

Concile de Metz, l'an 888, par l'archevêque de Trèves. Treize canons.

Concile de Vienne en Dauphiné, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 892. Quatre ou cinq canons.

Concile de Châlons-ſur-Saone, au ſujet du moine Gerfroi, l'an 894. Mention de ce concile dans l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*.

Concile de Tribur, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 895. Cinquante-huit canons.

Concile de Nantes, ou plutôt collection de canons, de l'an 895. Vingt canons.

Concile de Rome, l'an 896 ou au commencement de l'an 897, contre le pape Formoſe.

Concile de Rome, l'an 898, où la mémoire de Formoſe eſt rétablie.

Concile de Ravenne, l'an 898, ſur le même ſujet.

Concile de Compoſtelle, l'an 900, le 6 mai.

Concile de Rome, l'an 904, en faveur du pape Formoſe. Actes diviſés en douze capitules.

Concile de Ravenne, auſſi en faveur de Formoſe, l'an 904. Dix capitules.

Concile de Cantorbery, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, vers l'an 904. Actes perdus.

Aſſemblée en Angleterre, ſous le roi Edouard, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 906. Lois.

Concile de Troſlé, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 909. Actes diviſés en quinze articles.

Concile d'Altheim dans la Rhétie, l'an 916, le 20 ſeptembre.

Concile de Conſtantinople, pour l'union du clergé, l'an 920. Actes perdus.

Concile de Troſlé, dans lequel on lève l'excommunication portée contre le comte Erlebaud, l'an 921. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Coblentz, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 922. Huit canons, dont il ne reſte que cinq.

Concile de Reims, contre ceux qui avoient porté les armes contre le roi Charles-le-Simple, l'an 923. Extrait des actes dans Flodoard.

Aſſemblée en Angleterre, ſous le roi Ethelſtan, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 923. Lois.

Concile de Troſlé, pour juger le différend d'entre le comte Iſaac & Etienne, évêque de Cambrai, l'an 924. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Troſlé, pour Charles-le-Simple, l'an 927. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile d'Altheim, dans la Rhétie, l'an 931. On y fit trente-ſept capitules que nous n'avons plus.

Concile d'Etford, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 932. Préface & cinq canons.

Concile de Château-Thierri, pour l'ordination des évêques de Beauvais & de Cambrai, l'an 934. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile de Fiſmes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 935. Décret contre les uſurpateurs des biens de l'Egliſe.

Concile de Soiſſons, pour l'ordination d'Hugues à l'archevêché de Reims, l'an 941. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Landaff en Angleterre, l'an 943.

Aſſemblée eccléſiaſtique en Angleterre, ſous le roi Edmond, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 944. Lois eccléſiaſtiques & civiles.

Concile de Conſtantinople, contre Triphon, l'an 944. Actes perdus.

Concile tenu proche la rivière de Cher, touchant l'ordination de Thetbaud à l'évêché d'Amiens, l'an 947. Actes perdus.

Concile de Verdun, ſur le différend d'entre Hugues & Artolde pour l'archevêché de Reims, l'an 947. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Mouzon, en faveur d'Artolde, archevêque de Reims, l'an 948, le 13 janvier. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile d'Ingelheim, en faveur d'Artolde, l'an 948, le 7 juin. Actes & dix canons.

Concile de Mouzon, contre le comte Thibaut, l'an 948. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile de Trèves, contre Hugues, l'an 948. Actes dans Flodoard.

Concile de Londres, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 948, le 8 ſeptembre. Lois perdues. Charte d'une donation au monaſtère de Croiland.

Concile de Rome, contre Hugues-le-Blanc, l'an 949. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile d'Augsbourg, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 952, le 7 août. Onze canons.

Concile de ſaint Thierri, contre le comte Rainolde, l'an 953. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Landaff en Angleterre, l'an 955.

Concile tenu dans le diocèſe de Meaux, pour l'ordination d'un archevêque de Reims, l'an 961. Extrait des actes dans Flodoard & dans Hugues de Flavigni.

Concile de Rome, contre le pape Jean XII, l'an 963. Actes.

Concile de Rome, contre le pape Jean XII, l'an 964. Actes.

Concile de Rome, contre le pape Léon VIII, l'an 964. Décret ſur les inveſtitures. Actes perdus. Décret ſuppoſé.

Concile de Ravenne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 967. Actes & lettres du Pape.

Concile II, de Ravenne, en 968.

Aſſemblée en Angleterre, ſous ſaint Dunſtan & le roi Edgard, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 969. Lois & conſtitutions

Concile de Londres, l'an 971, où le roi Edgard confirme les priviléges accordés au monaſtère de Glaſcou.

Concile de Rome, qui confirme celui de Londres, l'an 971.

Concile de Compoſtelle, l'an 971. Céſaire y eſt élu archevêque de Tarragone.

Concile du Mont-Sainte-Marie, touchant le monaſtère de Mouzon, l'an 972. Actes.

Concile d'Ingelheim, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 972. Extrait d'actes dans la vie de ſaint Ulric.

Concile-général d'Angleterre, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 973. Actes.

Concile de Cantorbery, ſous ſaint Dunſtan, ſur la réforme du clergé, l'an 974. Extrait des actes dans la vie de ſaint Dunſtan.

Concile de Reims, contre le comte Thibaut, l'an 975. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Wincheſter, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 975. Actes.

Concile de Calue en Angleterre, l'an 979, au ſujet d'un différend entre les clercs & les moines.

Concile de Landaff en Angleterre, l'an 988. Un Roi qui avoit tué ſon frère, y eſt mis en pénitence.

Concile de Charroux, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 989. Trois canons.

Concile de Reims, pour l'élection d'Arnoul à l'archevêché de cette ville, l'an 989. Actes.

Concile de Senlis, contre Adulger, l'an 989. Actes.

Concile de Reims, tenu à Saint-Baſle, à trois lieues de Reims, l'an 991. Actes & diſcours d'Arnoul, rédigés par Gerbert.

Concile de Rome, l'an 993, le 31 janvier, pour la canoniſation de ſaint Udalric. Acte de la canoniſation de ce Saint.

Concile de Mouzon, contre Gerbert, l'an 995. Actes.

Concile de Reims, contre Gerbert, l'an 995. Extraits d'actes dans l'appendice d'Aimoin.

Concile de Rome, l'an 996 ou environ, au ſujet de ſaint Adalbert.

Concile de Saint-Denis, l'an 996 ou environ, au ſujet des dîmes.

Concile de Pavie, l'an 997, contre Creſcence & l'antipape Jean XVI.

Concile de Ravenne, l'an 998. Trois canons.

Concile de Rome, l'an 998, pour obliger le roi Robert à quitter Berthe ſa parente, qu'il avoit épouſée.

Concile de Compiègne, l'an 1000, contre Azolin, évêque de Laon. Mention de ce concile dans la première lettre du pape Sylveſtre II.

Concile de Rome, l'an 1001. Saint Bernouard y fut confirmé dans la poſſeſſion du monaſtère de Gandeſem.

Concile de Polden, près de Brandebourg, l'an

1001, le 22 juillet, en faveur de ſaint Bernouard.

Concile de Francfort, l'an 1001, après l'Aſſomption, au ſujet de l'abbaye de Gandeſem.

Concile de Rome, l'an 1002, le 3 décembre, au ſujet de l'abbaye de Pérouſe.

Concile de Poitiers, l'an 1004 ou environ, le 13 janvier. Trois canons.

Concile de Dortmond en Weſtphalie, au ſujet du mariage du duc d'Auſtraſie, l'an 1005 ou environ.

Concile de Francfort, pour ériger Bamberg en évêché, l'an 1007, le 1 novembre.

Concile de Chelles, l'an 1008, le 17 mai. Il n'en reſte qu'une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Denis.

Concile d'Enham en Angleterre, l'an 1009, pour la réformation des mœurs & de la diſcipline. Trente-deux canons.

Concile de Léon, l'an 1012, le 25 juillet. Sept canons & quarante lois.

Aſſemblée en Angleterre, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1012. Lois du roi Ethelrède.

Concile de Ravenne, l'an 1014, le 30 avril, contre ce qui s'étoit paſſé ſous l'archevêque Adalbert.

Concile de Pavie, l'an 1020, le 1er. août, pour la réforme du clergé. Diſcours contre l'incontinence des clercs. Huit décrets contre les clercs concubinaires. Edit de l'Empereur, qui confirme ces décrets.

Concile de Selingſtadt, près Mayence, l'an 1022, le 11 août. On y fit vingt canons.

Concile d'Orléans, l'an 1022, contre des Manichéens.

Concile de Mayence, l'an 1023. National d'Allemagne.

Concile de Poitiers, l'an 1023, au ſujet de l'apoſtolat de ſaint Martial.

Concile de Paris, l'an 1024, ſur le même ſujet.

Concile d'Arras, l'an 1025, contre des hérétiques qui rejetoient les ſacremens.

Concile d'Anſe, près de Lyon, l'an 1025, en faveur de Gauſlin de Mâcon.

Concile de Charroux en Poitou, l'an 1028, contre des Manichéens.

Concilium Geitzletenſe, près de Mayence, au ſujet de l'aſſaſſinat du comte Sigefroi, l'an 1028.

Concile de Limoges, le 4 août de l'an 1028, en faveur de l'apoſtolat de ſaint Martial.

Concile de Bourges, l'an 1031, le premier novembre. Vingt-cinq canons.

Concile de Limoges, l'an 1031, en faveur de l'apoſtolat de ſaint Martial.

Aſſemblée en Angleterre, l'an 1032, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Lois du roi Canut.

Il s'eſt tenu l'an 1034 différens conciles en Aquitaine, dans la province d'Arles & dans celle de Lyon, pour le rétabliſſement de la paix, &c.

On tint divers conciles, l'an 1041, où l'on établit la trêve de Dieu.

Concile de Sutri, près de Rome, pour faire ceſſer le ſchiſme, l'an 1046. Mention dans les auteurs contemporains.

Concile de Rome, contre les ſimoniaques, l'an 1047. Mention de ce concile dans Pierre Damien.

Concile de Rome, contre les ſimoniaques, l'an 1049. Mention de ce concile dans Pierre Damien & dans Herman Contract.

Concile de Pavie, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1049. Mention de ce concile dans Herman Contract.

Concile de Reims, contre les ſimoniaques, l'an 1049. Actes & canons.

Concile de Mayence, contre un évêque accuſé d'adultère, l'an 1049. Mention de ce concile dans Herman Contract & dans Adam de Brême.

Concile de Rome, contre Bérenger, l'an 1050. Hiſtoire de ce concile, rapportée par Lanfranc.

Concile de Brione, contre Bérenger, l'an 1050. Hiſtoire de ce concile, rapportée par Durand, abbé de Troarn.

Concile de Verceil, contre Bérenger, l'an 1050. Hiſtoire de ce concile, rapportée par Lanfranc. Lettres d'Uſeclin & de Bérenger, concernant ce concile.

Concile de Paris, contre Bérenger, l'an 1050. Hiſtoire de ce concile dans Durand, abbé de Troarn.

Concile de Coyau en Eſpagne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1050. Treize canons.

Concile de Rouen, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1050. Lettre contenant dix-neuf réglemens.

Concile de Siponte, contre deux archevêques ſimoniaques, l'an 1050. Mention de ce concile dans la vie de Léon IX, par Guibert.

Concile de Rome, contre Grégoire, évêque de Verceil, l'an 1051. Mention de ce concile dans Pierre Damien & dans Herman Contract.

Concile de Mantoue, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1052. Mention de ce concile dans la vie du pape Léon IX, par Guibert.

Concile de Rome, ſur les différends des évêques de Grade & d'Aquilée, l'an 1053. Mention de ce concile dans Herman Contract & dans une lettre du pape Léon IX.

Concile de Narbonne, ſur la trêve de Dieu, l'an 1051. Ordonnance eccléſiaſtique. Trente-neuf canons.

Concile de Florence, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1055. Hiſtoire de ce concile dans Léon d'Oſtie.

Concile de Lyon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1 55. Actes de ce concile.

Concile de Tours, contre Bérenger, l'an 1055. Hiſtoire rapportée par Guitmond & par Lanfranc.

Concile de Liſieux, contre Manger, archevêque de Rouen, l'an 1055. Hiſtoire de ce concile.

Concile d'Angers, l'an 1055 ou environ, contre Bérenger.

Concile de Narbonne, l'an 1055, le 1er. octobre, contre les uſurpateurs des biens de l'égliſe d'Auſonne.

Concile de Toulouſe, l'an 1056, le 13 ſeptembre, contre la ſimonie, l'incontinence des clercs, &c. Treize canons.

Concile de Compoſtelle, l'an 1056, ſur la diſcipline.

Concile de Rome, l'an 1057, le 18 avril, contre la ſimonie. Mention de ce concile dans une lettre du pape Etienne IX.

Concile de Rome, contre Bérenger, l'an 1059. Rétractation de Bérenger. Treize canons. Un décret contre les ſimoniaques. Un autre décret ſur l'élection des Papes.

Concile de Melphe, l'an 1059, où le pape Nicolas II ſe réconcilie avec les Normands.

Concile de Bénévent, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1059. Actes.

Concile de Vienne, l'an 1060, le 31 janvier, ſur les déſordres du clergé. Il n'en reſte que trois canons.

Concile de Tours, l'an 1060, le 1er. de mars. Dix canons de diſcipline.

Concile de Rome, l'an 1060, contre les ſimoniaques.

Concile d'Osbori en Allemagne, l'an 1062, contre l'antipape Cadaloüs.

Concile de Saint-Jean de Rocca, l'an 1062, où l'on décida que les évêques d'Arragon devoient être choiſis entre les moines de ce monaſtère.

Concile de Rouen, ſur la foi de l'Euchariſtie, l'an 1063, ſelon le P. Pagi. Profeſſion de foi ſur l'Euchariſtie.

Concile de Rome, l'an 1063, au ſujet de Pierre, évêque de Florence.

Concile de Châlons-ſur-Saone, l'an 1063. On y confirma la juridiction de Cluni.

Concile d'Yacca en Arragon, l'an 1063. On y abolit le rit gothique pour ſuivre le romain.

Deux conciles de Rome, l'an 1065, contre les mariages inceſtueux.

Concile d'Elne, en Rouſſillon, l'an 1065, où la trève de Dieu eſt confirmée.

Concile de Londres, l'an 1065, pour l'immunité du monaſtère de Weſtminſter.

Concile de Mantoue, l'an 1067, en faveur du pape Alexandre, & contre Cadaloüs. Le P. Pagi le place en 1064.

Concile dans le monaſtère de Leire, l'an 1068. On y confirme les priviléges de ce monaſtère.

Concile de Gironne, l'an 1068. La trève de Dieu y eſt confirmée.

Concile de Barcelonne, l'an 1068. On y changea le rit gothique en romain.

Concile d'Auch, l'an 1068. On y ordonna que les égliſes paieroient le quart de leurs dîmes à la cathédrale.

Concile de Toulouſe, l'an 1068, contre la ſimonie, & pour rétablir l'évêché de Leitoure.

Concile de Mayence, l'an 1069, au ſujet du divorce du roi Henri.

Concile de Wincheſter, l'an 1070, contre Stigand de Cantorbery.

Deux autres conciles en Angleterre, la même année.

Concile de Mayence, l'an 1071, où Charles, nommé à l'évêché de Conſtance, remet au Roi l'anneau & le bâton paſtoral.

Concile de Rouen, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1072. Vingt-quatre canons.

Concile d'Erford, ſur les dîmes de la Thuringe, l'an 1073. Hiſtoire de ce concile, écrite par Lambert d'Aſchaffembourg. Deux lettres de Sigefroi, archevêque de Mayence.

Concile de Rouen, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1073. Quatorze canons.

Concile de Rome, contre les ſimoniaques, l'an 1074. Relation de ce concile dans la lettre ſoixante-dix-ſeptième du premier livre des lettres de Grégoire VII. Voyez auſſi les lettres quarante-deuxième & quarante-troiſième du même livre.

Concile de Poitiers, contre le mariage du duc d'Aquitaine avec une de ſes parentes, l'an 1074. Mention de ce concile dans les lettres de Grégoire VII.

Concile d'Erford en Allemagne, contre les ſimoniaques, l'an 1074. Relation de ce qui s'y eſt paſſé, rapportée par Lambert d'Achaffembourg.

Concile de Rome, contre les ſimoniaques, l'an 1075. Relation de ce concile dans les trois premières lettres du troiſième livre des lettres de Grégoire VIII.

Concile de Poitiers, contre Bérenger, l'an 1075. Mention de ce concile dans la chronique de ſaint Maixent.

Concile de Londres, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1075. Actes contenant divers réglemens.

Aſſemblée de Worms, contre Grégoire VII, l'an 1076. Lettre au pape Grégoire, & décret contre lui.

Concile de Rome, contre l'empereur Henri IV, l'an 1076. Décret de ce concile contre l'empereur Henri, & les évêques de Lombardie & d'Allemagne.

Concile de Wincheſter, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1076. Divers réglemens.

Aſſemblée à Tribur, près de Mayence, contre l'empereur Henri IV, l'an 1076, le 16 octobre.

Concile de Clermont, contre l'évêque de cette ville, l'an 1077. Mention de ce concile dans les lettres de Grégoire VII.

Concile de Dijon, contre les ſimoniaques, l'an 1077. Mention de ce concile dans les lettres de Grégoire VII.

Concile d'Autun, contre pluſieurs évêques de France, l'an 1077. Relation de ce qui s'y eſt paſſé

dans la lettre vingt-deuxième du quatrième livre des lettres de Grégoire VII. Voyez auſſi les lettres quinzième & ſeizième du quatrième livre.

Concile de Rome, contre les archevêques de Milan & de Ravenne, en 1078, vers le carême. *Actes de ce concile.*

Concile de Rome, au ſujet de Bérenger, l'an 1078. Douze canons ou réglemens.

Concile de Poitiers, l'an 1078. Lettre de Hugues de Die au pape Grégoire VII, & dix canons.

Concile de Rome, contre Bérenger, l'an 1079. *Actes de ce concile.*

Concile de Lyon, contre des évêques de France, l'an 1080. Actes de ce concile dans les hiſtoriens du tems.

Concile de Rome, contre l'empereur Henri, l'an 1080. Décrets de ce concile.

Aſſemblée de Brixen, dans le Tirol, contre Grégoire VII, l'an 1080. Décret contre Grégoire VII, & lettre de l'empereur Henri, écrites en conſéquence.

Concile d'Avignon, contre Aicard, l'an 1080. Mention de ce concile dans les hiſtoriens du tems.

Concile de Burgos en Eſpagne, l'an 1080. L'office romain y fut ſubſtitué à l'office gothique en Eſpagne.

Concile de Lillebonne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1080. Pluſieurs canons.

Concile de Meaux, contre Urſin, évêque de *Soiſſons*, l'an 1080. Mention de ce concile dans les hiſtoriens du tems.

Concile de Rome, l'an 1081, contre l'empereur Henri.

Concile de Meaux, pour l'ordination d'un évêque en cette ville, l'an 1082. Mention de ce concile dans les hiſtoriens du tems.

Concile de Rome, contre l'empereur Henri, l'an 1083. Actes.

Concile de Rome, l'an 1084, contre le même.

Aſſemblée de Berchach ou de Goſlad, touchant les différends du Pape & de l'Empereur, l'an 1085. Relation de ce qui s'y eſt paſſé par les hiſtoriens du tems.

Aſſemblée de Quedlimbourg, contre l'Empereur, l'an 1085. Actes.

Aſſemble de Mayence, en faveur de l'Empereur, l'an 1085. Mention de cette aſſemblée dans les auteurs contemporains.

Concile de Compiègne, l'an 1085, contre Evrard, abbé de Corbie.

Concile de Capoue, contre Guibert, antipape, l'an 1087. Mention de ce concile dans les hiſtoriens du tems.

Concile de Bénévent, contre Guibert, l'an 1087. Actes de ce concile dans Léon d'Oſtie.

Concile de Bordeaux, l'an 1087, au mois d'octobre, où Bérenger rend raiſon de ſa foi.

Concile de Rome, contre Guibert, l'an 1089. Extrait d'actes dans l'hiſtorien Bertoul.

Concile de Melphe, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1089. Seize canons.

Concile de Toulouſe, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1090. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Bénévent, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1091. Quatre canons.

Concile de Léon, l'an 1091, pour introduire différens uſages.

Concile d'Etampes, l'an 1091 ou 1092, contre Yves de Chartres.

Concile de Soiſſons, l'an 1092 ou au commencement de l'année ſuivante. On y condamna la doctrine de Roſcelin ſur la Trinité. Les auteurs de l'art de vérifier les dates prétendent que ce concile fut tenu à Compiègne, ſans dire les raiſons de leur ſentiment. D. Rivet, *Hiſtoire littéraire de la France, Tom. IX, pag.* 360, ſuit le ſentiment ordinaire, & dit que ce concile fut tenu à Soiſſons.

Concile de Reims, contre Robert, comte de Flandre, l'an 1092. Mention de ce concile dans une des lettres d'Urbain II.

Concile de Troyes, dans la Pouille, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1093. Décret ſur les mariages entre parens, & touchant la trève de Dieu.

Concile de Conſtance, ſur la réforme du clergé, l'an 1094. Extrait d'actes de ce concile.

Concile de Reims, ſur le mariage de Philippe I avec Bertrade, l'an 1094, le 18 ſeptembre.

Concile d'Autun, contre le ſecond mariage de Philippe I, roi de France, l'an 1094, le 16 octobre. Extrait d'actes dans les auteurs contemporains.

Concile de Plaiſance, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1095. Hiſtoire de ce concile, rapportée par Bertoul, & quinze canons.

Concile en Angleterre, touchant le ſchiſme des Papes, l'an 1095. Mention de ce concile dans la vie de ſaint Anſelme, par Eadmer.

Concile de Clermont, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, contre le divorce de Philippe I, & ſur la croiſade, l'an 1095. Actes. Lettre d'Urbain, & canons de ce concile.

Concile de Limoges, contre Humbaud, évêque de cette ville, l'an 1095. Mention de ce concile dans les hiſtoriens du tems.

Concile de Rouen, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1096. Huit canons.

Concile de Tours, pour la croiſade, l'an 1096. Mention de ce concile dans les hiſtoriens du tems.

Concile de Nîmes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1096. Seize canons.

Concile de Rome, tenu par les partiſans de l'antipape Guibert, l'an 1098.

Concile de Bari, touchant la proceſſion du Saint-Eſprit, l'an 1098. Mention de ce concile dans la *Vie de ſaint Anſelme.*

Concile de Rome, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1099. Dix-huit canons.

Concile de Saint-Omer, l'an 1099, au mois de juin. On y fait cinq articles ſur la trève de Dieu.

Concile de Valence, ſur l'accuſation de l'évêque d'Autun par ſon chapitre, l'an 1100. Extraits d'actes de ce concile dans les hiſtoriens du tems.

Concile de Poitiers, contre le ſecond mariage du roi Philippe I, & ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1100. Extraits d'actes de ce concile dans Yves de Chartres, & dans les hiſtoriens du tems, & ſeize canons.

Concile d'Anſe, pour la croiſade, l'an 1100. Extraits d'actes dans Hugues de Flavigni.

Concile de Rome, contre l'empereur Henri, l'an 1102. Extraits d'actes dans les auteurs du tems.

Concile de Rome, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1102. Dix-neuf canons.

Concile de Troyes, ſur des affaires eccléſiaſtiques, l'an 1104. Extraits d'actes dans les auteurs du tems.

Concile de Baugenci, ſur des affaires eccléſiaſtiques, l'an 1104. Extraits d'actes de ce concile dans Yves de Chartres.

Concile de Paris, ſur la ſéparation du roi Philippe avec Bertrade, l'an 1104. Actes de ce concile dans une lettre au pape Paſchal II.

Concile de Rome, l'an 1105, contre les inveſtitures données par les Princes.

Concile de Quedlimbourg, l'an 1105, contre la ſimonie, le concubinage des prêtres, &c.

Concile de Reims, où Odon eſt élu évêque de Cambrai, l'an 1105.

Concile de Poitiers, l'an 1106, le 26 mai. On y publie la croiſade.

Concile de Florence, l'an 1106, ſur l'antechriſt.

Concile de Guaſtalle, l'an 1106, ſur la reforme du clergé, & contre les inveſtitures. Actes de ce concile & trois capitules.

Concile de Mayence, ſur les inveſtitures, l'an 1107. Hiſtoire de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Troyes, ſur les inveſtitures, l'an 1107. Mention de ce concile dans Yves de Chartres & dans d'autres auteurs du tems.

Concile de Londres, l'an 1107, ſur les inveſtitures.

Concile de Jéruſalem, l'an 1107, où Ebremar eſt dépoſé.

Concile de Londres, ſur le concubinage des prêtres, l'an 1108.

Concile de Rome, l'an 1110, contre les inveſtitures.

Concile de Latran, contre les inveſtitures, l'an 1112. Actes de ce concile; lettres qui le concernent, & témoignages des auteurs du tems.

Concile de Vienne, contre les inveſtitures, l'an 1112. Actes de ce concile, & lettre de Guy, archevêque de Vienne.

Concile de Windſor, l'an 1114, où Raoul eſt élu archevêque de Cantorbery.

Concile de Ceperan, petite ville ſur le Gariglian, où l'archevêque de Bénévent fut dépoſé l'an 1114.

Concile de Beauvais, contre les inveſtitures & ſur les affaires de la province, l'an 1114. Fragmens d'actes & de réglemens de ce concile.

Concile de Reims, contre Henri V, l'an 1115. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Cologne, l'an 1115, contre le même. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Châlons, contre Henri V, l'an 1115. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Tornus, ſur les affaires de la province, l'an 1115. Mention de ce concile dans les lettres du pape Paſchal II.

Concile de Soiſſons, l'an 1115, au ſujet de l'évêque Godefroi.

Concile de Syrie, l'an 1115, contre Arnoul, Patriarche de Jéruſalem.

Concile de Latran, l'an 1116, le 16 mars, contre les inveſtitures.

Concile de Bénévent, l'an 1117, au mois d'avril, contre Maurice Bourdin.

Concile de Capoue, l'an 1118, contre l'empereur Henri, & ſon antipape Bourdin.

Concile de Rouen, l'an 1118, le 7 octobre, pour la paix d'Angleterre.

Concile de Toulouſe, l'an 1118, pour le ſecours du roi d'Arragon, contre les Maures.

Concile de Toulouſe, l'an 1119, le 13 juin, contre les Manichéens. Dix canons.

Concile de Reims, l'an 1119, contre la ſimonie, les inveſtitures, les uſurpations & l'incontinence des eccléſiaſtiques. Cinq décrets.

Concile de Beauvais, l'an 1120. Saint Arnoul de Soiſſons y fut canoniſé.

Concile de Naplouſe en Paleſtine, l'an 1120. Vingt-cinq canons.

Concile de Soiſſons, l'an 1121, après le mois de janvier, contre Abaillard.

Aſſemblée de Worms, l'an 1122, le 8 ſeptembre. Accord entre l'Empereur & le Pape.

Concile de Latran, I, neuvième concile-général, l'an 1123. Vingt-deux canons.

Conciles de Chartres, de Clermont, de Beauvais & de Vienne, l'an 1124. On ne ſait rien de ce qui s'y eſt paſſé.

Concile de Londres ou de Weſtminſter, près de Londres, l'an 1125, le 9 ſeptembre. Dix-ſept canons.

Concile de Nantes, l'an 1127 ou environ. On y fit quelques réglemens de diſcipline.

Concile de Londres ou de Weſtminſter, l'an 1127. Douze canons.

Concile de Troyes, l'an 1128, le 13 janvier. On y donna une règle aux Templiers.

Concile de Ravenne, l'an 1128, contre les Patriarches d'Aquilée & de Veniſe.

Concile

Concile de Rouen, l'an 1118. On y fit plusieurs réglemens de discipline.

Concile de Paris, l'an 1129, pour la réforme de plusieurs monastères.

Concile de Châlons, l'an 1129, le 2 février. Henri de Verdun y quitta son évêché.

Concile de Londres, l'an 1129, le 1er. août, contre les prêtres incontinens.

Concile de Palentia en Espagne, l'an 1129, contre les concubinaires.

Concile du Puy en Vélay, l'an 1130, contre Pierre de Léon.

Concile d'Etampes, l'an 1130. On y reconnut Innocent II pour vrai Pape.

Concile de Clermont en Auvergne, l'an 1130, par le pape Innocent II.

Concile de Wirsbourg, l'an 1130, au mois d'octobre, où Innocent II est reconnu Pape.

Concile de Liége, l'an 1131, le 22 mars. Otton, évêque d'Halberstat, est rétabli.

Concile de Reims, l'an 1131, le 18 octobre, contre Pierre de Léon. Dix-sept canons.

Concile de Mayence, l'an 1131, où Brunou se démet de l'évêché de Strasbourg.

Concile de Plaisance, l'an 1132, après Pâques.

Concile de l'abbaye de Jouarre, l'an 1133, au diocèse de Meaux, contre les assassins de Thomas, prieur de Saint-Victor.

Concile de Pise, l'an 1134, contre Pierre de Léon.

Concile de Northumbre, l'an 1136, le 29 mars. Robert y est élu évêque d'Excester.

Concile de Londres, l'an 1136, sur les besoins de l'Eglise & de l'Etat.

Concile de Burgos, l'an 1136, pour l'introduction du rit romain dans les offices divins, & la paix entre les rois de Navarre & de Castille.

Concile près de Melfe, au lieu nommé Lugo-Pesole, pour concilier l'abbé & les moines du Mont-Cassin, l'an 1137.

Concile de Londres, l'an 1138, le 13 décembre. Dix-sept canons.

Concile II de Latran, dixième concile-général, l'an 1139, le 8 avril, pour la réunion de l'Eglise, & contre les erreurs d'Arnaud de Bresse. Trente canons.

Concile de Wincheſter, l'an 1139, le 29 août, contre le roi Etienne.

Concile de Sens, l'an 1140, le 2 juin, contre les erreurs d'Abaillard.

Concile de Constantinople, l'an 1140, au mois de mai. On y condamna les écrits de Constantin Chrysomale.

Concile d'Antioche, l'an 1140, le dernier novembre, contre l'archevêque Raoul.

Concile de Constantinople, l'an 1143, le 20 août, contre deux évêques, dont l'ordination n'étoit pas régulière.

Concile de Constantinople, l'an 1143, le premier d'octobre, contre le moine Niphon.

Concile de Constantinople, l'an 1144, le 22 février, où Niphon est condamné.

Concile de Rome, l'an 1144, qui soumet toutes les églises de Bretagne à la métropole de Tours.

Concile de Vezelai, l'an 1146, le jour de Pâques, 31 mars. Le Roi & plusieurs Princes y prennent la croix.

Concile de Chartres, l'an 1146, pour la croisade.

Concile de Paris, l'an 1147, après les fêtes de Pâques, au sujet des erreurs de Gilbert de la Porrée.

Concile de Reims, l'an 1148, sur le même sujet.

Concile de Trèves, l'an 1148, au sujet des écrits de Sainte-Hildegarde.

Concile de Baugenci, l'an 1152, le 18 mars, pour la séparation de Louis VII d'avec Eléonore.

Concile d'Irlande au monastère de Mellifont, l'an 1152, après le mois de septembre, pour établir les archevêchés d'Armach, de Dublin, de Cassel & de Touam.

Concile de Pavie, l'an 1160, en faveur de l'antipape Victor.

Concile d'Anagni, l'an 1160, où Alexandre III excommunie cet antipape & l'Empereur.

Concile d'Oxford, l'an 1160, contre des Vaudois.

Concile de Nazareth, l'an 1160, vers la fin, en faveur du pape Alexandre.

Concile de Toulouse, l'an 1161, en faveur du même Pape.

Concile de Lodi, l'an 1161, tenu par l'antipape Victor.

Concile de Montpellier, l'an 1162, tenu par Alexandre III.

Concile de Tours, l'an 1163, par le pape Alexandre. Dix canons.

Concile de Clarendon, l'an 1162, où les évêques promettent d'observer les coutumes du royaume.

Concile de Reims, l'an 1164, pour la croisade.

Concile de Northampton, l'an 1164, contre Saint-Thomas de Cantorbery.

Concile de Virsbourg, l'an 1165, le 23 mai, jour de la Pentecôte, contre le pape Alexandre.

Concile de Lombers, petite ville à deux lieues d'Albi, qu'il ne faut pas confondre avec Lombez en Gascogne, l'an 1165, contre les bons-hommes.

Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 1165, où Charlemagne est canonisé.

Concile de Londres, l'an 1166, contre Saint-Thomas de Cantorbery.

Concile de Constantinople, l'an 1166, contre les fausses interprétations des paroles des saints docteurs. On y fit neuf canons.

Concile de Constantinople, l'an 1166, le 11 avril, sur les mariages.

Concile de Latran, l'an 1167, avant le mois d'avril, où l'empereur Frédéric est excommunié.

Concile de Caſſel en Irlande, l'an 1171. Huit canons.

Concile d'Avranches, l'an 1172, où le roi d'Angleterre eſt abſous de l'aſſaſſinat de Saint-Thomas de Cantorbery.

Concile de Londres à Weſtminſter, l'an 1175, le 29 mai. Dix-neuf canons.

Concile de Lombers, l'an 1176, ſelon M. Fleuri. Mal en cette année. Voyez-le en 1165.

Concile de Veniſe, l'an 1177, le 14 août, pour la paix entre le Pape & l'Empereur.

Concile III, de Latran, onzième concile-général, l'an 1179, au mois de mars. Vingt-ſept canons.

Concile de Segui, l'an 1182, où ſaint Bruno eſt canoniſé.

Concile de Vérone, l'an 1184, contre les hérétiques du tems.

Concile de Paris, l'an 1185, pour la croiſade.

Concile de Londres, l'an 1185, le 10 mars.

Concile de Dublin, l'an 1186, contre les déſordres des clercs.

Diverſes aſſemblées, l'an 1188, au ſujet de la croiſade.

Concile de Rouen, l'an 1190, le 11 février. Trente-deux canons.

Aſſemblée de Compiègne, l'an 1193, pour rompre le mariage du Roi avec Ingeburge.

Concile d'York, l'an 1195, les 14 & 15 juin. Douze ou dix-huit canons.

Concile de Montpellier, l'an 1195, en faveur des Croiſés.

Conciles de Paris, l'an 1196, ſur le mariage du Roi avec Ingeburge.

Concile de Sens, l'an 1198, contre les Poplicains.

Concile de Dijon, l'an 1199, au mois de décembre, ſur le mariage du Roi.

Concile de Vienne en Dauphiné, peu de jours après le précédent, où le légat met les terres du Roi en interdit.

Concile de Dalmatie, l'an 1199. Douze canons.

Concile de Londres, l'an 1200. Décret en quatorze articles.

Concile de Neſle en Vermandois, l'an 1200, le 7 ſeptembre, où l'interdit jeté ſur les terres du Roi eſt levé.

Concile de Soiſſons, l'an 1201, au mois de mars, ſur le mariage du Roi avec Ingeburge.

Concile de Paris, l'an 1201, contre Evraud de Nevers.

Concile de Meaux, l'an 1203, ſur la paix entre la France & l'Angleterre.

Concile de Lambeth, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1206. Réglemens.

Aſſemblée de Paris, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1208. Dix conſtitutions.

Concile de Saint-Gilles, au ſujet de Raymond, comte de Toulouſe, l'an 1209. Actes de ce concile.

Concile d'Avignon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1209. Vingt-un réglemens.

Concile de Paris, contre Amauri, l'an 1210. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Rome, contre Othon, l'an 1210. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Paris, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1212. Actes & canons.

Concile de Lavaur, contre le comte de Toulouſe, l'an 1213. Actes de ce concile.

Concile de Montpellier, pour l'affaire du comte de Montfort & ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1215. Actes & canons.

Concile de Paris, l'an 1215, où l'on fit des réglemens pour les écoles de cette ville.

Concile-général, IV, de Latran, pour le recouvrement de la Terre-Sainte & la réforme de l'Egliſe, l'an 1215. Actes & canons.

Concile de Melun, pour répondre au pape Innocent III, & ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1216. Sept réglemens.

Concile de Château-Gontier, l'an 1221, ſous le pape Honoré III.

Aſſemblée de Virtzbourg, pour le couronnement de Henri, fils de l'empereur Frédéric, l'an 1222. Mention de cette aſſemblée dans les hiſtoriens d'Allemagne.

Concile d'Oxford, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1222. Réglement en quarante-neuf chapitres.

Concile de Paris, contre l'antipape que les Albigeois s'étoient créé en Bulgarie, l'an 1223. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Montpellier, ſur l'affaire du comte de Toulouſe, l'an 1224. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Paris, l'an 1225, le 15 mai, ſur les affaires d'Angleterre & des Albigeois.

Concile de Melun, l'an 1225, le 8 novembre, ſur la juridiction eccléſiaſtique.

Concile de Bourges, ſur l'affaire du comte de Toulouſe, l'an 1225. Extraits des actes de ce concile.

Concile de Mayence, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1225. Quatorze réglemens.

Concile de Londres à Weſtminſter, l'an 1226, le 13 janvier, où l'on rejette la bulle par laquelle le Pape prétendoit ſe réſerver deux prébendes dans chaque cathédrale.

Concile de Paris, contre Raymond, comte de Toulouſe, l'an 1226. Mention de ce concile dans la chronique de Tours.

Concile de Crémone, l'an 1226, à la Pentecôte, ſur différentes affaires.

Concile de Narbonne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1227. Vingt canons.

Concile de Rome, l'an 1227, le 18 novembre, contre l'empereur Frédéric.

Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle, l'an 1227, pour la croiſade.

Concile de Rome, l'an 1228, contre l'empereur Frédéric.

Concile de Meaux d'abord, & enſuite de Paris, l'an 1229. Le comte de Toulouſe y fit ſa paix avec l'Egliſe & avec le Roi.

Concile de Tarragone, l'an 1229, le 29 avril, pour rompre le mariage du roi d'Arragon avec Eléonore de Caſtille.

Concile de Toulouſe, l'an 1229, au mois de ſeptembre. Quarante-cinq canons.

Concile de Château-Gontier, l'an 1231. Trente-ſept canons.

Conciles de Noyon, de Laon & de Saint-Quentin en Vermandois, l'an 1233, au ſujet du différend entre le Roi & l'évêque de Beauvais.

Concile de Mayence, l'an 1233, contre des hérétiques nommés Stadingues.

Concile de Mayence, l'an 1233, contre les meurtriers du docteur Conrad de Marpourg.

Concile de Béziers, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1234. Vingt-ſix canons.

Concile de Nymphée en Bythinie, ſur les différends des Grecs & des Latins, l'an 1234. Profeſſions de foi des Grecs & des Latins.

Concile d'Arles, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1234. Vingt-quatre conſtitutions.

Concile de Narbonne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1235. Vingt-neuf canons.

Concile de Reims, ou plutôt de Saint-Quentin en Vermandois, l'an 1235, le 23 juillet, ſur les libertés de l'Egliſe.

Concile de Compiègne, l'an 1235, le 5 août, ſur le même ſujet.

Concile de Senlis, l'an 1235, le 14 novembre, ſur le même ſujet.

Concile de Tours, l'an 1236, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Quatorze canons.

Concile de Londres, l'an 1237, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Trente-un canons.

Concile de Cognac, l'an 1238, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Trente-huit canons.

Concile de Londres, l'an 1238, le 17 mai, au ſujet de l'univerſité d'Oxford.

Concile de Tours, l'an 1239, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Treize canons.

Concile de Worceſter, l'an 1240, le 26 juillet.

Concile de Laval, l'an 1242, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Neuf réglemens.

Concile I, de Lyon, treizième concile général, l'an 1245, pour l'union & le ſecours des Grecs, la dépoſition de l'empereur Frédéric, la croiſade, & ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Recueil de canons.

Concile de Béziers, l'an 1246, le 19 avril. Quarante-ſix articles. Réglement en trente-ſept articles, donné aux inquiſiteurs.

Concile en Catalogne, l'an 1246, le 1er. mai, contre les raviſſeurs des biens eccléſiaſtiques, & ſur le baptême des Sarraſins.

Concile de Lérida, l'an 1246, pour réconcilier Jacques, roi d'Arragon, qui avoit été excommunié.

Concile de Nuis près de Cologne, l'an 1247, où Guillaume eſt élu Roi des Romains.

Concile de Valence, l'an 1248, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Vingt-trois réglemens.

Concile de Saumur, l'an 1253, touchant la diſcipline eccléſiaſtique. Trente-deux canons.

Concile de Château-Gontier, tenu la même année ſous Innocent IV.

Concile d'Albi, l'an 1254, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Soixante-onze canons.

Concile de Bordeaux, l'an 1255, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Trente réglemens.

Concile de Béziers, l'an 1255, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Lois du roi Saint Louis, publiées dans ce concile.

Aſſemblée de Paris, l'an 1256, ſur le différend des Dominicains & de l'univerſité. Concordat entre l'univerſité de Paris & les Dominicains.

Concile de Danemarck, l'an 1257. Quatre canons contre les violences que les ſeigneurs faiſoient aux évêques.

Concile de Ruffec, l'an 1258, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Dix capitules.

Concile de Montpellier, l'an 1252, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Huit réglemens.

Concile de Cologne, le 12 mars de l'an 1260, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Trente-deux réglemens.

Concile de Paris, l'an 1260, le 21 mars, pour implorer le ſecours de Dieu contre les Tartares.

Concile de Cognac, l'an 1260, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Dix-neuf articles.

Concile d'Arles, l'an 1260 ou 1261, contre les Joachiniſtes. Dix-ſept canons.

Concile de Paris, l'an 1261, le 10 avril, au ſujet des conquêtes des Tartares.

Concile de Lambeth près de Londres, l'an 1261, le 31 mai, ſur le même ſujet.

Conciles de Londres, le 16 mai, & de Beverlei, le 23 du même mois, de l'an 1261, ſur les affaires d'Angleterre.

Concile de Mayence, l'an 1261, au ſujet des Tartares.

Concile de Ravenne, l'an 1261, ſur le même ſujet.

Concile de Cognac, l'an 1262, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Sept réglemens.

Concile de Bordeaux, l'an 1262, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Sept canons.

Synode de Clermont, l'an 1263, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Mention de ce ſynode dans M. de Lannoi, ſur le canon *Omnis utriuſque ſexûs.*

Concile de Nantes, l'an 1264, le 1er. juillet, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Neuf réglemens.

Concile de Paris, l'an 1264, le 6 août. Ordonnance de ſaint Louis contre les juremens & les blaſphêmes.

Concile de Londres à Weſtminſter, l'an 1265,

où on excommunie les adverſaires du roi d'Angleterre.

Concile de Northampton, l'an 1265, contre les partiſans de Simon de Montfort.

Synode de Cologne, l'an 1266, le 10 mai. Décret en quarante-cinq articles, contre les injuſtices & les violences.

Concile de Pont-Audemer, l'an 1267, le 30 août. Quatre canons.

Concile de Vienne en Autriche, l'an 1267, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Dix-neuf canons.

Concile de Breſlaw, l'an 1268, le 2 février. Le légat y prêcha la croiſade.

Concile de Londres, ſur la juridiction eccléſiaſtique, l'an 1268. Cinquante-quatre canons.

Pragmatique de ſaint Louis, roi de France, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, dreſſée l'an 1268. Cinq articles.

Concile de Château-Gontier, ſur la juridiction eccléſiaſtique, l'an 1268. Huit capitules.

Concile d'Angers, ſur la juridiction eccléſiaſtique, l'an 1269. Deux canons.

Concile de Sens, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1269. Six réglemens.

Concile de Compiègne, pour la conſervation des biens eccléſiaſtiques, l'an 1270 Statut.

Concile d'Avignon, ſur l'aliénation des biens d'égliſe, l'an 1270. Huit réglemens.

Concile de Saint-Quentin, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1271. Cinq réglemens.

Concile de Rennes, pour l'immunité eccléſiaſtique, l'an 1273. Sept capitules.

Concile II, général, de Lyon, pour la réunion de l'égliſe grecque, pour le ſecours de la Terre-Sainte, & pour la réforme de la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1274. Actes & trente-ſix conſtitutions.

Concile de Saltzbourg, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1274. Vingt-quatre canons.

Concile de Conſtantinople, l'an 1275, le 16 mai, où Jean Veccus eſt élu patriarche.

Concile d'Arles, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1275. Vingt-deux canons; les quatre premiers perdus.

Synode de Durham, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1276. Six réglemens.

Concile de Saumur, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1276. Quatorze réglemens.

Concile de Bourges, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1276. Seize réglemens.

Concile de Conſtantinople, ſur l'union des Grecs avec les Latins, l'an 1277. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Langeais, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1278. Seize réglemens.

Concile de Compiègne, l'an 1278, contre les prétentions des chapitres des cathédrales.

Concile de Pont-Audemer, l'an 1279, le 4 mai, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Vingt-quatre chapitres.

Concile de Béziers, l'an 1279, le 4 mai.

Concile d'Avignon, l'an 1279, le 17 mai, contre les uſurpateurs des biens eccléſiaſtiques. Quinze articles.

Concile de Reding, touchant la diſcipline eccléſiaſtique & monaſtique, l'an 1279. Réglemens.

Concile de Bude, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1279. Soixante-neuf canons.

Concile d'Angers, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1279. Quatre canons.

Synode de Cologne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1280. Dix-huit ſtatuts.

Synode de Saintes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1280. Quinze conſtitutions

Synode de Poitiers, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1280. Onze ſtatuts.

Concile de Conſtantinople, l'an 1280, le 3 mai, en faveur de la réunion des Grecs avec les Latins.

Concile de Lambeth, l'an 1281. Vingt-ſept articles ſur différentes matières.

Concile de Saltzbourg, l'an 1281. Dix-ſept articles, la plupart touchant les réguliers, pour réprimer divers abus.

Concile de Paris, l'an 1281, au mois de décembre, contre les religieux mendians.

Concile d'Avignon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1282. Onze réglemens.

Synode de Saintes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1282. Cinq conſtitutions.

Concile de Tours, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1282. Treize réglemens.

Concile de Conſtantinople, contre l'union des Grecs & des Latins, l'an 1283. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Synode de Nîmes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1284. Réglemens en dix-ſept articles ou chapitres.

Synode de Poitiers, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1284. Cinq ſtatuts.

Concile de Lancinie, l'an 1285, le 6 janvier, contre le duc de Siléſie.

Concile de Londres, l'an 1286, le 30 avril. On y condamna quelques propoſitions ſur le corps de J. C. après ſa mort.

Concile de Ravenne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1286, le 8 juillet. Neuf canons.

Concile de Bourges, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1286. Trente-ſept réglemens.

Concile de Wirsbourg, l'an 1287, le 18 mars, contre les déſordres qui régnoient en Allemagne. Quarante-deux articles.

Concile d'Exceſter, l'an 1287, le 16 avril. Cinquante-cinq articles ſur les ſacremens & différentes matières.

Concile de Milan, l'an 1287, le 12 ſeptembre, contre les Hérétiques. Neuf articles.

Concile de Reims, l'an 1287, le premier octobre, au ſujet de l'affaire des évêques avec les religieux mendians.

Concile de l'Iſle, au Comtat Venaiſſin, l'an 1288, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Dix-huit réglemens.

Synode de Chiceſter, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1289. Quarante-un canons.

Concile de Nogarol, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1290. Dix canons.

Synode de Saltzbourg, ſur les moyens de ſecourir la Terre-Sainte, l'an 1291.

Concile de Londres, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1291. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Milan, l'an 1291, au mois de novembre, pour le recouvrement de la Terre-Sainte.

Synode de Chiceſter, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1292. Sept réglemens.

Concile de Saumur, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1294. Cinq réglemens.

Synode de Cantorbery, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1295. Quarante-ſept conſtitutions.

Concile de Londres, l'an 1297, au ſujet d'un ſubſide demandé par le Roi.

Synode de Saintes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1298 Sept conſtitutions.

Concile de Rouen, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1299. Sept ſtatuts.

Concile de Béziers, l'an 1299, au ſujet du différend entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne.

Concile de Melun, l'an 1300, le 21 janvier, ſur la diſcipline eccléſiaſtique.

Concile de Merton, l'an 1300, ſur les dîmes. Quatre conſtitutions.

Synode de Cologne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1300. Vingt-deux articles de conſtitutions.

Synode de Bayeux, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1300. Conſtitutions diviſées en cent treize articles.

Concile d'Auch, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1300. Treize capitules.

Concile de Compiègne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1301. Six capitules.

Concile de Reims, l'an 1301, le 22 novembre. Conſtitution de ſept articles, au ſujet des clercs appelés à un tribunal ſéculier.

Concile de Pennafiel, l'an 1302, commencé le 1er. avril & fini le 13 mai, contre le concubinage des clercs, les uſures, &c. Treize articles.

Aſſemblée à Paris, l'an 1302, contre l'entrepriſe du pape Boniface VIII.

Concile de Rome, l'an 1302, le 30 octobre, où Boniface VIII donna la bulle *Unam ſanctam*.

Aſſemblée de Paris, contre Boniface VIII, l'an 1303. Actes.

Concile de Nogarol, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1303. Dix-neuf capitules.

Concile de Compiègne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1304. Cinq capitules.

Concile d'Auch, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1308. Six capitules.

Aſſemblée de Tours, ſur l'affaire des Templiers, l'an 1308. Mention de cette aſſemblée dans les hiſtoriens du tems, & procurations données aux députés qui y aſſiſtèrent.

Concile de Bude, l'an 1309, en faveur de Charobert, roi de Hongrie.

Concile de Fresbourg, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1309. Neuf capitules.

Concile de Cologne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1310. Vingt-huit capitules.

Concile de Saltzbourg, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1310. Renouvellement de cinq réglemens, avec un décret particulier ſur les mariages clandeſtins.

Concile de Paris, contre les Templiers, l'an 1310. Hiſtoire de ce concile.

Concile de Ravenne, contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Salamanque, contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Synode de Londres, contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce ſynode dans les auteurs du tems.

Concile de Mayence, contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Ravenne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1311. Vingt-deux conſtitutions.

Concile-général de Vienne, quinzième concile général, contre les Templiers, ſur l'affaire de Boniface VIII, pour une croiſade, & ſur la diſcipline eccléſiaſtique, les années 1311 & 1312. Lettre de Clément V, touchant la convocation du concile. Sentence & lettres contre l'Ordre des Templiers. Clémentines, & particuliérement celles de la foi, & celles contre les erreurs des bégards & des béguines, & touchant les religieux mendians.

Concile de Paris, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1314. Trois capitules.

Concile de Ravenne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1314. Vingt-ſix capitules.

Concile de Saumur, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1315. Quatre capitules.

Concile de Nogaret, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1315. Quatre articles.

Concile de Senlis, l'an 1315, au mois d'octobre, au ſujet de Pierre de Latilli, qu'on ſoupçonnoit d'avoir empoiſonné Philippe-le-Bel. Lettre de Robert de Courtenai, archevêque de Reims.

Concile de Ravenne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1317. Vingt-deux capitules.

Concile de Senlis, l'an 1318, le 27 mars, contre les uſurpateurs des biens des égliſes.

Concile de Sens, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1320. Quatre capitules.

Concile de Londres, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1321. Huit capitules.

Concile de Valladolid, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1322. Vingt-ſept capitules.

Concile de Cologne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1322. Confirmation de réglement.

Concile de Tolède, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1323. Dix-ſept capitules.

Concile de Paris, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1324. Renouvellement des conſtitutions du concile de Sens, de l'an 1320.

Concile de Tolède, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1324. Huit capitules.

Concile de Senlis, l'an 1326, le 11 avril. On y publia ſept ſtatuts.

Concile d'Avignon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1326. Cinquante-neuf capitules.

Concile d'Alarla de Henarez, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1326. Deux capitules.

Concile de Marſiac, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1326. Cinquante-ſix capitules.

Concile de Ruſſec, pour la liberté eccléſiaſtique, l'an 1327. Sentence d'interdit contre les lieux où l'on retiendroit des clercs priſonniers, & réglement touchant les eccléſiaſtiques.

Concile de Londres, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1328. Neuf capitules.

Concile de Compiègne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1329. Sept capitules.

Aſſemblée de Paris, touchant les droits des eccléſiaſtiques & des ſéculiers, l'an 1329. Actes.

Concile de Marſiac, l'an 1329, le 6 décembre, contre les meurtriers de l'évêque d'Aire.

Concile de Lambeth, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1330. Dix capitules.

Concile de Maghfeld, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1332. Réglemens ſur les fêtes.

Concile de Salamanque, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1335. Dix-ſept capitules.

Concile de Rouen, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1335. Treize capitules.

Concile de Bourges, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1336. Quatorze capitules.

Concile de Château-Gontier, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1336. Douze capitules.

Concile d'Avignon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1337. Renouvellement des décrets du concile d'Avignon, précédent, avec de nouveaux; en tout ſoixante-neuf articles.

Aſſemblée de Francfort, contre Jean XXII, l'an 1338. Proteſtations contre les procédures faites par Jean XXII, contre Louis de Bavière.

Concile de Tolède, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1339. Cinq capitules.

Concile de Conſtantinople, contre Barlaam Acyndinus, l'an 1340. Hiſtoire de ce concile dans les auteurs grecs du tems.

Concile de Londres, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1341. Réglement contre les clercs ambitieux.

Concile de Londres, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1342. Douze capitules.

Concile de Londres, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1343. Dix-ſept canons contre pluſieurs abus.

Concile de Noyon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1344. Dix-ſept capitules.

Concile de Paris, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1344, & non 1346, comme on le marque ordinairement.

Concile de Conſtantinople, pour Palamas, l'an 1346. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Tolède, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1347. Quatre capitules.

Concile de Conſtantinople, contre les Palamiſtes, l'an 1347. Hiſtoire de ce concile, & ſentence du Patriarche de Conſtantinople.

Concile de Conſtantinople, pour Iſidore & Palamas, l'an 1347. Lettre de ce concile.

Concile de Lambeth, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1351. Réglement ſur l'immunité des clercs.

Concile de Béziers, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1351. Douze canons.

Concile de Conſtantinople, pour Palamas, & contre les Barlaamites, vers l'an 1354. Actes de ce concile.

Concile de Tolède, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1355. Conſtitutions.

Concile de Maghfeld, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1362. Réglement ſur les fêtes.

Concile de Lambeth, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1362. Réglement pour la taxe des chapelains.

Concile d'Angers, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1366. Trente-quatre capitules.

Concile d'York, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1388. Sept capitules.

Concile de Londres, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1391. Réglement.

Concile de Paris, l'an 1395, pour aviſer aux moyens de finir le ſchiſme.

Concile de Londres, contre Wiclef, l'an 1396. Condamnation de dix-huit articles de Wiclef.

Aſſemblée du clergé de France à Paris, touchant le ſchiſme des Papes, l'an 1398. Actes.

Concile de Paris, l'an 1404, le 21 octobre. On y arrêta huit articles pour la conſervation des priviléges pendant le ſchiſme.

Concile de Paris, l'an 1406, convoqué à la Saint-Martin, pour terminer le ſchiſme.

Aſſemblée des cardinaux à Piſe, touchant le ſchiſme, l'an 1408. Acte d'appel, indiction du concile & citation des deux Papes.

Concile de Paris, l'an 1408, tenu depuis le 11 août juſqu'au 5 novembre. On y fit de très-beaux réglemens ſur la manière dont l'Egliſe gallicane devoit ſe gouverner pendant la neutralité.

Concile d'Oxford, contre les Wicléfites, l'an 1408. Préface. Treize conſtitutions contre les Wicléfites, & décrets contre les Lollards.

Concile de Perpignan, par Benoît XIII, pour

ſe maintenir dans le pontificat, l'an 1408. Fragmens d'actes, & mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Aſſemblée de Francfort, ſur le ſchiſme, l'an 1409. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Piſe, par les cardinaux, pour éteindre le ſchiſme des Papes, l'an 1409. Actes.

Concile tenu à Auſtria, près d'Udine, l'an 1409, par Grégoire XII, contre Pierre de Lune & Alexandre V.

Concile de Rome, contre les Wicléfites, les années 1412 & 1413. Décret contre les livres de Wiclef, & citation de ceux qui voudroient défendre ſa mémoire.

Concile de Londres, contre Thomas Oldcaſtel, l'an 1413. Hiſtoire de ce concile dans Thomas de Walſingham.

Concile-général de Conſtance, pour l'extinction du ſchiſme, l'extirpation des héréſies, & pour la réforme de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres, l'an 1414, juſqu'en 1418. Actes & décrets.

Concile de Saltzbourg, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1420. Trente-quatre capitules.

Concile de Pavie, l'an 1423. On en fit l'ouverture au mois de mai; mais il fut transféré à Sienne le 22 juin, à cauſe de la peſte dont Pavie étoit menacée.

Concile de Sienne, l'an 1423, contre les héréſies condamnées au concile de Conſtance.

Concile de Cologne, l'an 1423. Onze réglemens.

Concilium Hafnienſe, qu'on croit être de Copenhague en Danemarck, l'an 1425. Lettre ſynodale ſur la diſcipline & la réformation des mœurs.

Concile de Paris, l'an 1429, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Quarante articles.

Concile de Tortoſe en Catalogne, l'an 1429, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Actes & vingt conſtitutions.

Concile-général de Bâle, pour l'extinction du ſchiſme, l'extirpation des héréſies, & la réforme de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres, depuis 1431 juſqu'en 1443. Actes & décrets.

Concile de Ferrare, pour l'union des Grecs, en 1438 & 1439. Actes.

Aſſemblée de Francfort, ſur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1438. Mention de cette aſſemblée dans les hiſtoriens du tems.

Aſſemblée de Bourges, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, & les différends d'Eugène & du concile de Bâle, l'an 1438. Pragmatique Sanction.

Aſſemblée de Nuremberg, ſur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1438. Mention de cette aſſemblée dans les auteurs du tems.

Autre aſſemblée de Nuremberg, ſur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1438. Mention de cette aſſemblée dans les auteurs du tems.

Concile-général de Florence, pour la réunion des Grecs & des Latins, depuis l'an 1439 juſqu'en 1442. Actes & décret d'union.

Aſſemblée de Mayence, ſur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1439. Mention de cette aſſemblée dans les auteurs du tems.

Aſſemblée de Bourges, ſur les différends du Pape & du concile de Bâle, l'an 1440. Actes.

Concile de Frizingue, l'an 1440. Vingt-ſix réglemens.

Aſſemblée de Mayence, ſur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1441. Mention de cette aſſemblée dans les auteurs du tems.

Aſſemblée de Francfort, ſur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1442. Mention dans les auteurs du tems.

Concile de Rome, ſur le ſchiſme, l'an 1443. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Aſſemblée de Nuremberg, ſur l'indiction du concile-général, l'an 1443. Mention de cette aſſemblée dans les auteurs du tems.

Concile de Rouen, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1445. Quarante réglemens.

Concile d'Angers, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1448. Dix-ſept réglemens.

Concile de Lauſane, l'an 1449, pour finir le ſchiſme.

Concile de Conſtantinople, l'an 1450, contre la réunion des Grecs avec les Latins, faite à Florence.

Concile de Soiſſons, l'an 1455, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Ce concile eſt rapporté partout à l'an 1456; ce qui n'eſt vrai qu'en commençant l'année le jour de l'Annonciation, neuf mois & ſept jours avant nous, ſuivant l'uſage de la métropole de Reims en ce tems-là.

Concile d'Avignon, l'an 1457, en faveur de l'immaculée conception.

Aſſemblée de Mantoue, pour une croiſade contre les Turcs, l'an 1459.

Concile de Madrid, l'an 1473, au commencement, contre l'ignorance des eccléſiaſtiques.

Concile d'Arenda, l'an 1473, à la fin. Vingt canons.

Concile de Sens, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1485. Actes contenant divers réglemens.

Concile de Londres, l'an 1486, le 13 février.

Aſſemblée de l'Egliſe gallicane à Tours, pour arrêter les entrepriſes de Jules II, l'an 1510. Huit concluſions ſur la puiſſance du Roi & du Pape.

Concile de Piſe, pour la réformation de l'Egliſe, & contre le pape Jules II, commencé le 1er. novembre 1511, transféré à Milan au mois de janvier 1512, fini au mois d'avril de la même année.

Actes de ce concile, avec une apologie & des lettres.

Concile-général de Latran, pour la réforme de l'Eglise, & sur la discipline ecclésiastique, commencé le 10 mai 1512, fini le 16 mars 1517, après douze sessions. Actes & décrets de ce concile.

Concile de Florence, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1517. Statuts imprimés à Florence en 1564.

Concile de Sens, contre la doctrine des Luthériens, tenu à Paris l'an 1528. Actes & décrets de ce concile sur la foi, contenant seize articles. Quarante décrets sur les mœurs.

Concile de Bourges, contre la doctrine de Luther & sur la réforme de la discipline, le 21 mars de l'an 1528. Vingt-trois articles de décrets sur la discipline ecclésiastique. Cinq réglemens sur la juridiction, & touchant les curés.

Concile de Vienne en Dauphiné, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1530. Statuts imprimés à Lyon.

Concile de Cologne, pour la réforme de la discipline, l'an 1538. Réglemens de ce concile, divisés en quatorze parties, & chaque partie en plusieurs titres.

Concile de Gênes, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1547. Décrets imprimés à Reggio en 1575, & à Boulogne en 1605.

Concile d'Augsbourg pour la réforme du clergé, au mois de novembre de l'an 1548. Actes & statuts.

Concile de Trève, sur la réforme du clergé, l'an 1548. Dix articles de décrets sur les mœurs, & un réglement contre les concubinaires.

Concile de Cologne, pour la réforme de la discipline, l'an 1549. Divers réglemens sur la discipline ecclésiastique, contenus en trente-neuf capitules.

Concile de Mayence, sur la foi & la discipline, l'an 1549. Cent quatre articles de décrets, tant sur la foi que sur les mœurs.

Concile de Trèves, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1549. Vingt réglemens sur la discipline.

Synode de Strasbourg, sur la foi & la discipline, l'an 1549. Statuts & décrets imprimés à Mayence en 1566.

Concile de Narbonne, sur la foi & la discipline, au mois de décembre de l'an 1551. Soixante-six canons; le premier sur la foi, & les autres sur la discipline.

Concile-général de Trente, sur la foi & la discipline, commencé le 13 décembre 1545, transféré à Boulogne le 22 avril 1547, & ensuite interrompu; recommencé le 1er. septembre 1551, à Trente; suspendu le 18 avril 1552; recommencé, pour la troisième fois, le 18 janvier 1562; continué & fini le 3 décembre 1563. Actes, canons & chapitres du concile. Recueil de plusieurs harangues faites dans le concile, & autres pièces qui regardent son histoire, recueillies par les théologiens de Louvain, & dans la dernière édition des conciles. Instructions, lettres & autres actes concernant le concile de Trente, pris sur les originaux par MM. du Puy. Histoire de ce concile, composée par Fra-Paolo, par le cardinal Palavicin, par Pseaume, par du Puy, &c.

Concile de Reims, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1564. Dix-neuf statuts.

Concile de Reims, sur la foi & la réforme de la discipline, au mois de novembre & de décembre de l'an 1565. Actes contenant une profession de foi & des réglemens.

Concile de Constantinople, pour la déposition de Joseph, évêque d'Andrinople, qui s'étoit fait Patriarche par simonie, au mois de janvier de l'an 1565. Actes de déposition de ce Patriarche.

Concile de Cambrai, sur la foi & la discipline, l'an 1565. Actes. Discours faits à ce concile.

Concile I de Milan, sous saint Charles Borromée, sur la foi & la discipline, l'an 1565. Constitutions en trois parties.

Concile de Valence en Espagne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1565. Statuts imprimés à Valence en 1566.

Concile de Tolède, sur la foi & la discipline, en décembre 1565, & janvier 1566. Actes contenant divers réglemens.

Concile de Brague, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Statuts imprimés en 1567.

Concile d'Aquilée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Réglement sur la discipline, imprimé à Côme, 1599.

Concile de Compostelle, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Décrets imprimés à Salamanque, en 1566.

Concile de Tolède, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Décrets imprimés à Alcala en 1566.

Concile d'Otrante, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Rome en 1569.

Concile II de Milan, sous saint Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Plusieurs décrets.

Concile de Ravenne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Rome, en 1569.

Concile de Saltzbourg, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Dilingen en 1574.

Concile de Malines, sur les sacremens & la discipline ecclésiastique, en juin & en juillet 1570. Décrets.

Concile III de Milan, sous saint Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1573. Plusieurs décrets.

Concile IV de Milan, sous saint Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1576. Constitutions ecclésiastiques.

Synode

Synode de Bitonte, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1579. Conſtitutions imprimées à Veniſe en 1579.

Concile V de Milan, ſous ſaint Charles Borromée, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1579. Conſtitutions eccléſiaſtiques.

Concile de Surrento, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, en 1580. Décrets imprimés en 1585.

Concile de Rouen, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1581. Réglemens ſur la diſcipline & diverſes réſolutions.

Concile VI de Milan, ſous ſaint Charles Borromée, ſur la diſcipline & la juridiction eccléſiaſtique, l'an 1582. Trente-un articles de conſtitution.

Concile de Ravenne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1583. Décrets imprimés à Ravenne en 1587.

Concile de Reims, ſur la foi & la diſcipline, l'an 1583. Profeſſion de foi & réglemens ſur la diſcipline. Actes.

Concile de Bordeaux, ſur la foi & la diſcipline, l'an 1583. Profeſſion de foi, réglemens ſur la diſcipline, & ſtatuts pour un ſéminaire.

Concile de Tours, ſur la foi & la diſcipline, l'an 1583. Profeſſion & ſtatuts ſynodaux.

Concile de Bourges, ſur la foi & la diſcipline, au mois de ſeptembre de l'an 1584. Décrets ſur la foi & la diſcipline.

Concile d'Aix, ſur la foi & la diſcipline, l'an 1585. Décrets touchant la foi, les ſacremens, la hiérarchie & la diſcipline de l'Égliſe.

Concile de Cambrai, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, à Mons en Hainaut, l'an 1586. Statuts imprimés à Mons en 1587.

Concile de Mexique, ſur la foi & la diſcipline, l'an 1586. Quantité de ſtatuts ſur la doctrine & la diſcipline eccléſiaſtique.

Concile de Toulouſe, ſur la foi & la diſcipline, l'an 1590. Décrets partagés en trois parties.

Concile d'Avignon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1594. Soixante-quatre articles de réglemens.

Concile d'Amelia, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1595. Conſtitutions imprimées à Veniſe en 1596 & 1597.

Concile d'Aquilée, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1596. Réglemens ſur les ſacremens & ſur la diſcipline eccléſiaſtique.

Concile de Sienne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1599. Décrets imprimés à Rome en 1601.

Concile de Malines, ſur la foi & la diſcipline, l'an 1607. Décrets & ſtatuts ſur les ſacremens, & autres réglemens ſur la diſcipline.

Concile de Narbonne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1609. Pluſieurs ſtatuts & réglemens.

Concile de Bordeaux, ſur la foi & la diſcipline, l'an 1624. Décret & actes de ce concile.

Concile de Conſtantinople, contre la confeſſion de foi de Cyrille Lucar, au mois de mai de l'an 1642. Décret de ce concile contre les articles de la confeſſion de Cyrille Lucar, qui y ſont réfutés.

Concile de Jéruſalem, mal nommé par quelques-uns concile de Bethléem, ſur la préſence réelle, l'an 1672. Déclaration & actes de ce concile, imprimés en 1677 & 1678 à Paris, & en 1718 à Leipſic.

Il y a dans le ſiècle paſſé & dans celui-ci une infinité d'actes & de ſtatuts de ſynodes diocéſains des évêques ſur la diſcipline de leurs diocèſes, dont il ſeroit trop long de faire ici le dénombrement.

Concile de Rome, tenu dans la baſilique de Latran, l'an 1725, par le pape Benoît XIII, la première année de ſon pontificat, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Les réglemens de ce concile ont été imprimés.

PRIMATS, PRIMATIES.

Primat. Ce nom ſe donnoit autrefois en Occident, à tous les métropolitains. Dans les ſiècles ſuivans on a diſtingué le primat du métropolitain, & on a donné le nom de primat aux évêques de certains ſiéges, qui ont prétendu avoir une juridiction au deſſus des métropolitains. En Orient, ces évêques s'appeloient patriarches ou exarques; en Occident, ils ont pris le nom de primats. Autrefois, en Occident, tous les métropolitains étoient égaux, à l'exception de l'évêque de Carthage, qui étoit primat de toute l'Afrique. Depuis, quelques métropolitains de villes conſidérables ſe ſont arrogé la qualité de primat, ou l'ont demandée au Saint-Siége. Les Papes l'accordèrent d'abord à l'évêque de Teſſalonique. En France, l'évêque d'Arles eſt le premier qui en fut favoriſé par le Saint-Siége. L'archevêque de Reims reçut le même titre des papes Zozime & Adrien I; celui de Sens, de Jean VIII; & celui de Bourges ſe dit primat d'Aquitaine. La primatie de l'archevêque de Lyon fut établie ou confirmée par Grégoire VII, ſur les quatre provinces lyonnoiſes. En Eſpagne, les archevêques de Séville, de Tarragone & de Tolède prennent le même titre. En Allemagne, celui de Mayence; & en Angleterre, celui de Cantorbery. Ces primaties & les droits que les primats ſe vouloient attribuer ont toujours été conteſtés, & de tous les primats il n'y a que celui de Lyon qui ſoit en poſſeſſion d'exercer ſa juridiction ſur d'autres provinces. La bulle de Grégoire VII lui adjuge les quatre provinces lyonnoiſes, qui compoſoient alors, outre la province de Lyon, celles de Sens, de Tours & de Rouen. Celle de Rouen a été ſouſtraite par la bulle de Calliſte II, & par une poſſeſſion dans laquelle elle a été maintenue par arrêt du Conſeil du 12 mai 1702. La province de Sens, qui eſt préſentement diviſée en deux, parce que Paris a été érigé en archevêché, & celle

de Tours, reconnoiſſent la primatie de Lyon. Il y a ſeulement quelque difficulté ſur la Bretagne, pour raiſon de laquelle il y a un procès pendant au parlement de Paris, entre les archevêques de Tours & de Lyon. La primatie de Bourges ſur l'archevêque d'Albi, ſtipulée par le traité de l'érection de l'évêché d'Albi en métropole, a été confirmée par arrêt proviſoire. Les autres primaties de toute l'Europe ne ſont plus que des titres ſans aucun exercice ni fonction. Le droit du primat, à préſent, eſt de juger des appellations interjetées pardevant lui ou pardevant ſon official, des ſentences rendues par les métropolitains ou par leurs officiaux, & de donner des *viſa* ſur les refus faits par les métropolitains.

CARDINAL,

Nom qu'on a donné aux aſſeſſeurs & conſeillers des ſouverains pontifes. Parmi les Latins, le mot de *cardinalis* ſignifioit principal; dans ce ſens, on a dit: *Venti cardinales*, les quatre vents principaux; *princeps cardinalis*, pour un prince très-conſiderable; *miſſa cardinalis*, & *altare cardinale*, pour la meſſe ſolennelle & le maître-autel d'une égliſe. Ce fut auſſi le nom que l'on donna à certains officiers de l'empereur Théodoſe, comme aux généraux d'armée, au préfet du prétoire en Aſie, au préfet ou gouverneur d'Afrique, parce qu'ils poſſédoient les principales charges de l'Empire. A l'égard des cardinaux de l'Egliſe romaine, voici quelle en eſt l'origine. Il y avoit deux ſortes d'égliſes dans les villes: les unes étoient comme les paroiſſes d'à préſent, & ſe nommoient titres; les autres étoient des hôpitaux pour les pauvres, que l'on appeloit diaconies. Les titres ou paroiſſes étoient deſſervis par des prêtres, & les diaconies gouvernées par des diacres. S'il y avoit quelques autres chapelles dans les villes, on leur donnoit le nom d'oratoires, & l'on y célébroit ſeulement la meſſe ſans y adminiſtrer les ſacremens. Les chapelains de ces oratoires étoient nommés prêtres locaux, c'eſt-à-dire, prêtres d'un lieu particulier. Pour mettre une plus grande différence entre ces égliſes, on nomma les paroiſſes cardinales ou titres cardinaux, & les prêtres qui y faiſoient l'office divin & y adminiſtroient les ſacremens furent auſſi appelés cardinaux. Cette diſtinction fut principalement en uſage à Rome, où ces cardinaux accompagnoient le Pape pendant la célébration de la meſſe & dans les proceſſions; c'eſt pourquoi Léon IV les nomme *presbyteros ſui cardinis*. Dans le concile tenu à Rome l'an 853, les diacres qui gouvernoient les diaconies eurent auſſi le titre de cardinaux, ou parce qu'ils étoient les principaux des diacres, ou parce qu'ils aſſiſtoient avec les prêtres cardinaux lorſque le Pape célébroit. La plus illuſtre fonction des cardinaux romains étoit d'entrer au conſeil du Pape & dans les ſynodes, & d'y donner leur avis touchant les affaires eccléſiaſtiques. C'étoit d'ordinaire quelqu'un de leur rang que l'on éliſoit pour ſouverain pontife, & rarement de celui des évêques, comme on a fait depuis. On remarque dans l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*, que le pape Etienne VII, élu en 896, fit déterrer Formoſe ſon prédéceſſeur, & caſſa toutes les ordonnances qu'il avoit faites, alléguant que Formoſe avoit été créé pape contre la diſpoſition des ſaints décrets, dans le tems qu'il étoit évêque d'Oſtie. Dans la ſuite des tems le nom de cardinal, qui étoit commun à tous les prêtres titulaires ou curés, fut ſeulement attribué à ceux de Rome, & puis à ſept évêques des environs de cette ville. Tous ces cardinaux furent diſtribués ſous cinq égliſes patriarchales; ſavoir: de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Pierre-du-Vatican, de Saint-Paul & de Saint-Laurent. L'égliſe de Saint-Jean-de-Latran avoit ſept cardinaux évêques, que l'on appeloit collatéraux ou hebdomadaires, parce qu'ils étoient aſſiſtans du Pape, & faiſoient en ſa place le ſervice divin chacun ſa ſemaine. Ce ſont les évêques d'Oſtie, de Porto, de Sylva-Candida ou Sainte-Raſine, d'Albano, de Sabine, de Freſcati & de Paleſtrine. (L'évêché de Sainte-Rufine eſt maintenant uni à celui de Porto.) L'égliſe de Sainte-Marie-Majeure avoit auſſi ſept cardinaux prêtres; ſavoir: les cardinaux de Saint-Philippe & de Saint-Jacques, de Saint-Cyriace, de Saint-Euſèbe, de Sainte-Pudentiane, de Saint-Vital, des Saints Pierre & Marcellin, & de Saint-Clément. L'égliſe patriarchale de Saint-Pierre avoit les cardinaux prêtres de Sainte-Marie de là le Tibre, de Saint-Chryſogon, de Sainte-Cécile, de Sainte-Anaſtaſie, de Saint-Laurent in Damaſo, de Saint-Marc, & des Saints Martin & Sylveſtre. L'égliſe de Saint-Paul avoit les cardinaux de Sainte-Sabine, de Sainte-Priſque, de Sainte-Balbine, des Saints Nérée & Achillée, de Saint-Sixte, de Saint-Marc & de Sainte-Suſanne. L'égliſe patriarchale de Saint-Laurent hors les murs avoit ſept cardinaux, ceux de Sainte-Praxède, de Saint-Pierre-aux-Liens, de Saint-Laurent in Lucinâ, des Saints Jean & Paul, des Saints quatre couronnés, de Saint-Etienne au Mont Célio & de Saint-Quirice. Baronius rapporte, ſous l'an 1657, un rituel ou cérémonial, extrait de la bibliothèque du Vatican, qui contient ce dénombrement de cardinaux.

Dans la ſuite, le Pape donna le titre de cardinal à d'autres évêques: on dit que le premier fut Conrad, archevêque de Mayence, qui fut honoré de cette qualité par le pape Alexandre III, lequel accorda la même grace à Galdin-Sala, archevêque de Milan, en 1165. Il arriva depuis que quelques évêques furent créés cardinaux prêtres avec un des titres de la ville de Rome. Ainſi Guillaume, archevêque de Reims, fut créé cardinal du titre de Sainte-Sabine (qui eſt un titre de cardinal prêtre) par le pape Clément III ou, ſelon d'autres, par Alexandre III. Enfin Clément V & ſes ſucceſſeurs donnèrent le titre de cardinal prêtre à plu-

ſieurs évêques & prêtres ; ce qui s'eſt toujours pratiqué depuis. A l'égard des cardinaux diacres, il faut remarquer qu'au commencement il y eut ſept diacres dans l'égliſe de Rome & dans quelques autres égliſes. On augmenta ce nombre à Rome juſqu'à quatorze, & enfin on en créa dix-huit, qui furent appelés diacres cardinaux ou principaux, pour les diſtinguer des autres diacres, qui n'avoient pas le gouvernement des diaconies. Depuis on compta vingt-quatre diaconies dans la ville de Rome. Maintenant il y en a quatorze affectées aux cardinaux diacres. Les cardinaux prêtres ſont au nombre de cinquante, leſquels, avec les ſix évêques cardinaux d'Oſtie, de Porto, de Sabine, de Paleſtrine, de Freſcati & d'Albano, qui n'ont point d'autres titres que leurs évêchés, font ordinairement le nombre de ſoixante-dix. Innocent IV donna aux cardinaux le chapeau rouge dans le concile de Lyon, célébré l'an 1245. Paul II, en 1464, leur donna l'habit rouge ; Grégoire XIV donna auſſi le bonnet rouge aux cardinaux réguliers, qui ne portoient alors que le chapeau. Urbain VIII accorda aux cardinaux le titre d'éminence : on ne leur donnoit auparavant que celui d'illuſtriſſime. Depuis ces nouveaux établiſſemens, les évêques ont été précédés par les cardinaux ; cependant les premiers, conſervant leur prééminence, ont quelquefois pris le pas dans les aſſemblées & dans les cérémonies publiques, en préſence même du Pape. Cela ſe voit dans l'acte de la dédicace de l'égliſe de Marmoutier, par le pape Urbain II, l'an 1090, lorſqu'il vint en France pour y tenir le fameux concile de Clermont ; car dans cette cérémonie, Hugues, archevêque de Lyon, tenoit après le Pape le premier rang ; les autres archevêques & évêques le ſuivoient, & après eux venoient les cardinaux prêtres & diacres, qui avoient accompagné le Pape dans ſon voyage. Dès l'an 769 le concile de Rome, tenu ſous le pape Etienne IV, avoit ordonné qu'aucun ne pourroit être élu Pape qu'il ne fût diacre ou prêtre cardinal. Enfin en 1130, les cardinaux commencèrent à devenir maîtres de l'élection des Papes ſous Innocent II, & ſe rendirent les ſeuls électeurs, à l'excluſion du reſte du clergé de Rome, ſous Alexandre II, en 1060.

Quand le Pape veut créer des cardinaux, il écrit les noms de ceux qu'il veut élever à cette dignité, & il les fait dans le conſiſtoire, après avoir dit aux cardinaux : *Habetis fratres*, c'eſt-à-dire, vous avez pour frères. Le cardinal patron envoie enſuite quérir ceux qui ſe trouvent à Rome, & les mène au Pape pour recevoir de lui le bonnet rouge, & au premier conſiſtoire Sa Sainteté leur donne le chapeau. Juſque-là ils demeurent incognito, & ne peuvent ſe trouver aux aſſemblées. A l'égard des abſens, le Pape leur dépêche un de ſes camériers d'honneur, pour leur porter le bonnet ; mais ils ſont obligés d'aller recevoir le chapeau des mains de Sa Sainteté ; & quand ils entrent à Rome, on les reçoit en cavalcade. Les habits des cardinaux ſont la ſoutane, le rochet, le mantelet, la mozette, & la chape papale ſur le rochet dans les actions publiques & ſolennelles. La couleur de leur habit eſt différente ſelon les tems, ou de rouge, ou de roſe ſèche, ou de violet. Les cardinaux réguliers ne portent point de ſoie ni autre couleur que celle de leur religion, avec une doublure rouge ; mais le chapeau & le bonnet rouge ſont communs à tous. Lorſqu'un prélat eſt nommé cardinal, ſes bénéfices ſont cenſés vacans juſqu'à ce qu'il ait de nouvelles bulles ; & dans les lieux ſujets à la régale, les bénéfices dépendans de ſa nomination, qui étoient vacans ou qui viennent à vaquer dans ces intervalles, ſont cenſés vaquer en régale. Quand les cardinaux ſont envoyés aux Princes, c'eſt en qualité de légats *à latere* ou *de latere* ; & lorſqu'ils ſont envoyés dans une ville, leur gouvernement s'appelle légation. Il y a cinq légations, qui ſont celles d'Avignon, de Ferrare, de Boulogne, de Ravenne & de Pérouſe.

L'Hiſtoire nous apprend qu'il y a eu autrefois en France des prêtres cardinaux, auſſi bien qu'à Rome, qui n'étoient autres que des curés : on le fait voir par deux anciens titres, l'un eſt de Thibaut, évêque de Soiſſons, lequel, confirmant la fondation de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Hugues, ſeigneur de Château-Thierry, exige que le prêtre cardinal du lieu, *presbyter cardinalis ipſius loci* (c'eſt-à-dire, le curé de la paroiſſe dans l'étendue de laquelle l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes a été fondée), ſoit tenu de rendre raiſon du ſoin qu'il aura eu de ſes paroiſſiens, à l'évêque de Soiſſons & à ſon archidiacre, comme il faiſoit auparavant. Ce prêtre cardinal (dit Pierre Legris, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Auguſtin en cette même abbaye) étoit le curé de Saint-Jacques, un des douze curés de la ville de Soiſſons ou des environs. L'autre titre eſt la confirmation de cette fondation par le roi Philippe I en 1079, où les mêmes termes ſont employés. L'ancien pontifical écrit à la main, qui ſervoit aux évêques de Troyes il y a plus de 452 ans, fait foi auſſi que de tous tems l'évêque de Troyes avoit eu des prêtres cardinaux, qui ne ſont autres que les treize curés dénommés au rituel manuſcrit de la même égliſe ; leſquels encore aujourd'hui doivent aſſiſter l'évêque quand il conſacre le chrême & les onctions le jeudi ſaint, & à la bénédiction ſolennelle des fonts, les veilles de Pâque & de Pentecôte ; ils ſont nommés dans ce pontifical, *ſacerdotes cardinales*. Paſquier rapporte ſur ce ſujet, qu'en un concile tenu à Metz ſous Charlemagne, il eſt ordonné que les évêques diſpoſeront canoniquement des titres cardinaux établis dans les villes & dans les fauxbourgs, c'eſt-à-dire, des cures. On peut remarquer que, dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, il y a eu de tout tems quatre religieux appelés cardinaux, c'eſt-à-dire, principaux, parce que ce ſont eux qui officient au grand autel dans

les fêtes ſolennelles. On voit néanmoins dans quelques épîtres du pape ſaint Grégoire & d'Adrien II, que *cardinalis ſacerdos* ſe prend pour un évêque, & que *cardinalem conſtitui in eccleſiâ bituricenſi*, c'eſt être fait archevêque de Bourges, quoiqu'ordinairement les curés des Gaules aient été appelés *presbyteri cardinales*.

Pour ſatisfaire la curioſité du lecteur, l'on rapportera ici l'année de la nomination de tous les cardinaux, leur patrie, leurs dignités & le tems de leur mort, depuis l'an 1119, que Guy, fils de Guillaume, comte de Bourgogne, fut élu Pape ſous le nom de Calliſte II, la plupart des cardinaux précédéns n'étant connus que par leurs noms propres ou par leurs titres, comme on le pourra remarquer pendant quelques années de ce catalogue, auquel on ajoutera ſous quel nom ſont rapportés ceux dont il eſt parlé dans cet ouvrage.

Calliſte II, élu pape en 1119, *mort en* 1124.

Promotion de cardinaux.

1. Pierre-François, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, légat en France ſous le pape Honoré II.

2. Etienne de Montbéliard, neveu du Pape, évêque de Metz, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, mort en 1165.

3. Etienne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*.

4. Jonathas, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

5. Aimeric de la Châtre, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1125.

6. Ponce, abbé de Cluni.

7. Guillaume, évêque de Paleſtrine. Le ſchiſme s'étant élevé dans l'Egliſe après la mort du pape Honoré II, il contribua à l'élection d'Innocent II contre Anaclet II. 1140.

8. Grégoire, romain, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, ſuivit le parti d'Anaclet II après la mort d'Honoré II, & après la mort d'Anaclet II il fut élu antipape ſous le nom de Victor IV, contre Innocent II. S'étant depuis démis par le moyen de Saint-Bernard, il fut enſuite nommé cardinal du même titre.

9. Giles ou Gilon, évêque, cardinal de Freſcati, fut nommé en 1127 par le pape Honoré II, légat en Syrie, d'où il paſſa en Pologne en la même qualité de légat, y convertit les peuples, & y fit bâtir pluſieurs égliſes. Etant revenu à Rome pendant le ſchiſme, il abandonna le parti d'Innocent II, pour ſuivre celui d'Anaclet II; mais après la mort de ce dernier il retourna à celui d'Innocent.

10. Gérard Caccianimici, bolonois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix-de-Jéruſalem, puis Pape ſous le nom de Luce II.

11. Grégoire Tarquini, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

12. Ange, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, ſuivit le parti d'Anaclet II contre le pape Innocent II.

13. Mathieu, de Piſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

14. Jean Dauferu, de Salerne, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*. Après la mort du pape Honoré II, il ſuivit le parti d'Anaclet II, qui le nomma prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

15. Louis Lucidi, de Luques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément.

16. Raynier, de Bourgogne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

17. Robert, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

18. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte.

19. Gauthier, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore.

20. Gérard, diacre, cardinal du titre de Sainte-Luce, puis prêtre du titre de Sainte-Aquilée & Sainte-Priſque.

21. Robert, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe.

22. Ubert, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*.

23. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie *in Septiſolio*.

24. Grégoire; diacre, cardinal du titre de Saint-Vite.

25. Grégoire Albergati, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*.

26. Hugues Lectifredi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital.

Honoré II, élu pape en 1124, *mort en* 1130.

Première promotion en 1125.

1. Mathieu, français, religieux bénédictin de Saint-Martin-des-Champs à Paris, cardinal, évêque d'Albano, mort en 1135.

2. Jean, bolonois, général des Camaldules, cardinal, évêque d'Oſtie.

3. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine.

4. Ubert de Ratta, de Piſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & archevêque de Piſe. 1138.

5. Mathieu, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, ſuivit le parti de l'antipape Anaclet contre le pape Innocent II.

6. Pierre Cariacène de Gariſando, bolonois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts.

7. Alberic Tomacelli, napolitain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

8. Etienne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Luce *in Cilice*, ſuivit le parti de l'antipape Ana-

clet II, qui le nomma prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*; mais il rentra ſous l'obéiſſance du pape Innocent II, & retourna à ſon premier ordre de diacre.

9. Hugues, bolonois, cardinal du titre de Saint-Théodore, & archiprêtre de Saint-Pierre.

10. Conrad, romain, cardinal, évêque de Sabine. 1154.

Seconde promotion en 1126.

11. Sigizzon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin.

12. Rodolphe, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis évêque d'Orti.

Troiſième promotion en 1127.

13. Anſelme, chanoine régulier de Saint-Pierre *in Cœlo aureo*, à Pavie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*.

14. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie.

15. Anſelme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cecile.

16. Guy Duchaſtel, puis Pape ſous le nom de Céleſtin II.

17. Henri, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque, ſuivit le parti de l'antipape Anaclet II.

18. Ruſtique de Ruſticis, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, & archiprêtre de l'égliſe de Saint-Pierre.

19. Albert Theodoli, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore.

20. Pierre, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, & légat en France ſous le pape Honoré II;

Auxquels on ajoute :

21. Guy, évêque de Tivoli, cardinal du titre de Saint.....

22. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

23. Yves de Saint-Victor, chanoine régulier de Saint-Victor à Paris, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*.

24. Grégoire, cardinal du titre de Saint-Théodore, légat en Danemarck, Suède & Bohême.

25. Rodolphe de Staffa, de Pérouſe, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis évêque de Pérouſe.

Innocent II, élu Pape en 1130, *mort en* 1143.

Première promotion en 1130.

1. Baudouin, français, religieux de l'Ordre de Citeaux, prêtre, cardinal du titre de Saint..., puis archevêque de Piſe. 1146.

2. Luc, français, ami de ſaint Bernard, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

3. Martin Cibo, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, puis légat en Danemarck.

4. Robert, anglais, prêtre, cardinal du titre de Saint..., puis chancelier de l'Egliſe romaine. 1149.

5. Azon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie.

6. Odon ou Oton, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*.

7. Guy, des comtes de Caprone, de Piſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & Saint-Damien, légat en France & en Allemagne, & chancelier de l'Egliſe romaine. 1153.

8. Guy, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

9. Pierre, religieux du Mont-Caſſin, & abbé de..... cardinal.

Seconde promotion en 1133.

10. Drogon, français, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, & abbé de Saint-Jean-de-Laon, évêque d'Oſtie. 1138.

11. Hubault, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1144.

12. Hubault de Lunata, lucquois, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

Troiſième promotion en 1134.

13. Théodettin, allemand, cardinal, évêque de Porto, du titre de Sainte-Ruffine, & légat en Allemagne. 1154.

14. Guy, évêque de Tivoli, cardinal.

15. Stantitus, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

16. Luce Boétius, diacre, cardinal du titre de Sainte-Vite & Sainte-Modeſte *in Macello*.

17. Geoffroy, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis évêque de Ferrare.

18. Vaſſal, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis de Sainte-Marie *in Aquiro*.

19. Chryſogon, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Sainte-Praxède, ami particulier de ſaint Bernard.

20. Grégoire de Papareſcis, romain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange.

21. Gérard, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*.

Quatrième promotion en 1138.

22. Alberic, français, religieux de l'Ordre de Cluny, cardinal, évêque d'Oſtie, légat en France, en Angleterre & en Syrie. 1147.

23. Hugues de Saint-Victor, ſaxon, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Auguſtin, fameux théologien à Paris, cardinal, évêque de Freſcati.

24. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre.

25. Presbiter, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

26. Guy Bellagio, florentin, prêtre, cardinal

du titre du Saint-Chryſogon II, légat en Arragon, en Orient, mort vers l'an 1153.

27. Raynier, prêtre, cardinal du titre de Priſque.

28. Goizon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile.

29. Rabaud, prêtre, cardinal du titre de Saint..., puis évêque de Modène.

30. Octavien de Monticello, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile, & antipape ſous le nom de Victor IV.

31. Thomas, milanais, chanoine régulier, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital.

32. Hubault, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

Cinquième promotion en 1140.

33. Etienne, français, religieux de l'Ordre de Cîteaux, cardinal, évêque de Paleſtrine. 1144.

34. Raynaud, des comtes de Marſe, abbé du Mont-Caſſin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin. 1165.

35. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

36. Hubault Allucingoli, lucquois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, puis évêque d'Oſtie, & Pape ſous le nom de Luce III.

37. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne.

38. Hubault, prêtre, cardinal du titre de Saint Jean & de Saint-Paul. 1150.

39. Hugues de la Feuille, français, religieux de l'abbaye de Corbie en France, diacre, cardinal du titre de Saint.....

40. Guy de Piſe, diacre, cardinal du titre de Saint.....

41. Pierre, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*.

42. Pierre, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Portica*.

Sixième promotion en 1142.

43. Imar, français, religieux de Saint-Martin-des-Champs près Paris, Ordre de Saint-Benoît, cardinal, évêque de Freſcati, contribua beaucoup à l'élection de l'antipape Victor IV, qu'il conſacra; pour quoi il fut excommunié par le pape Alexandre III. 1164.

44. Pierre, frère du pape Innocent II, cardinal, évêque d'Albano.

45. Gilbert, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc.

46. Guy Moricoſi, de Piſe, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*.

47. Nicolas, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Syriaque.

Pluſieurs auteurs célèbres rapportent que le pape Innocent II nomma encore cardinaux :

48. Innocent Savelli, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc.

49. Adinulphe, abbé de Sainte-Marie, Ordre de Saint-Benoît, cardinal du titre de Saint.....

50. Godefroy, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Juſtine.

51. Manſeroi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1141.

52. Yves, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*.

53. Lampredus, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital.

54. Azon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie.

55. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque.

56. Suaſinus, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*.

57. Albert, cardinal, évêque d'Albano.

Anaclet II, antipape, élu en 1130, *mort en* 1138.

Victor IV, antipape, élu en 1138, *ſe démit la même année, & reconnut le pape Innocent II.*

Céleſtin II, élu Pape en 1143, *mort en* 1144.

Promotion en 1144.

1. Robert Pullus ou Pullein, anglais, cardinal, & chancelier de l'Egliſe romaine.

2. Raynier, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*.

3. Manfroi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

4. Jules, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis évêque de Paleſtrine, & légat en Sicile & en Hongrie. 1165.

5. Aribert, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1156.

6. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Saint....

7. Jean Paparoni, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*.

8. Rodolphe, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie.

9. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange.

10. Aſtalde Aſtalti, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis prêtre du titre de Sainte-Priſque.

11. Jean, chanoine régulier de Saint-Fridien-de-Luques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

12. Hugues, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*.

13. Hiacinthe des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, puis Pape ſous le nom de Céleſtin III.

Luce II, élu Pape en 1144, *mort en* 1145.

Première promotion en 1144.

1. Humbert Caccianemici, bolonois, chanoine régulier de Sainte-Croix-de-Jéruſalem, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix-de-Jéruſalem.

Seconde promotion en 1144.

2. Guarin, bolonois, chanoine régulier de Sainte-Croix-de-Mortare, cardinal, évêque de Paleſtrine. 1159.

3. Guy Cibo, génois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

4. Villanus, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte.*

5. Berard, diacre, cardinal du titre de Saint...

6. Bernard, diacre, cardinal du titre de Saint...

7. Pierre, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ.*

8. Guy, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu.* 1156.

9. Raynier Mareſcotti, bolonois, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

10. Hugues, bolonois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ.*

11. Nicolas, prêtre, cardinal du titre de Saint-Damas, & garde de la bibliothèque du Vatican.

Eugène III, élu Pape en 1145, *mort en* 1153.

Première promotion en 1145.

1. Bernard, chanoine régulier de Saint-Fridien-de-Luques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, légat en Allemagne, & évêque de Porto.

2. Jourdain des Urſins, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & légat en Allemagne. 1165.

3. Rolland Bandinelli, ſiénois, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & Saint-Damien, puis prêtre du titre de Saint-Marc, chancelier de l'Egliſe romaine, & Pape ſous le nom d'Alexandre III.

Seconde promotion en 1146.

4 Nicolas Breachper, anglais, abbé de Saint-Ruf en Dauphiné, cardinal, évêque d'Albano, puis Pape ſous le nom d'Adrien IV.

5. Bernard, religieux du Mont-Caſſin, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

6. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Saint-Clément, légat en Allemagne.

7. Gérard Cajetan, chanoine de Piſe, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & légat en Allemagne. 1154.

8. Galfroy Artus, diacre, cardinal du titre de Saint..., puis évêque de Saint-Aſaph.

Troiſième promotion en 1150.

9. Jean de Sutri, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, légat en Allemagne & en Orient.

10. Hugues, français, diſciple de ſaint Bernard, abbé des Trois-Fontaines, cardinal, évêque d'Oſtie. 1158.

11. Gérard, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte.* 1153.

12. Centius, romain, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, puis évêque de Porto. 1159.

13. Henri Moricotti, de Piſe, religieux de l'Ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de SS. Nérée & Achillée, légat en Sicile, vers l'empereur Frédéric, en France & en Angleterre. 1179.

14. Jean de Mercone, de Piſe, archidiacre de Tyr, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts.

15. Hildebrand Groſſus, bolonois, curé de Saint-Germinian de Modène, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis prêtre du titre des douze Apôtres, & évêque de Modène.

16. Otton, lombard, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, & légat en Eſpagne.

17. Centius, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro.*

18. Bernard, de Piſe, religieux de l'Ordre de Cîteaux, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & Saint-Damien. 1170.

19. Jean, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

20. Sylveſtre, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, & abbé de Subla, cardinal du titre de Saint.....

21. Jean, français, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît & abbé de Deols, cardinal du titre de Saint.....

22. Arditio, évêque de Cumes, cardinal du titre de Saint.....

23. Matthieu, cardinal du titre de Saint..., & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure.

24. Guy de Crême, diacre-cardinal, puis prêtre du titre de Saint-Calliſte, & antipape ſous le nom de Paſcal III.

Anaſtaſe IV, élu Pape en 1153, *mort en* 1154.

Promotion en 1153.

1. Grégoire de Suburra, romain, neveu du Pape, cardinal, évêque de Sabine.

Adrien IV, élu Pape en 1154, *mort en* 1159.

Première promotion en 1155.

1. Jean Pizzuti, napolitain, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de Sainte-Anaſtaſie.

2. Jean, napolitain, cardinal du titre de Saint.....

3. Boſon, anglais, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & Saint-Damien, puis prêtre du titre de Sainte-Pudentiane, & légat en Portugal.

4. Bonadis de Bonadic, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de Saint-Chryſogon.

5. Ardice Rivoltella, milanais, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, & légat à Conſtantinople. 1186.

6. Albert de Mora, de Bénévent, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & Pape ſous le nom de Grégoire VIII.

7. Guillaume Matingus, natif & archidiacre de Pavie, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque de Porto & de Sainte-Ruſtice, & légat en Allemagne, en France & en Angleterre. 1177.

Seconde promotion en 1158.

8. Cynthio Papa, romain, proche parent du pape Innocent II, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile.

9. Pierre de Miſo, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*, & légat en Hongrie.

10. Raymond, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, légat en Eſpagne.

11. Jean Conti, d'Aniane, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Saint-Marc, évêque de Paleſtrine, & légat en Lombardie, en France, en Hongrie & en Angleterre. 1196.

12. Simon Borelli, abbé de Sublac, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*.

Troiſième promotion en 1159.

13. Gautier, cardinal, évêque d'Albano. 1178.

14. Ubaud, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Luçe.

15. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis antipape ſous le nom de Victor IV.

16. Jacques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

17. Gérard, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

18. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*.

19. Boniface, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

20. Gérard, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*.

21. Hubert, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque.

22. Romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Luce.

Alexandre III, élu Pape en 1159, *mort en* 1181.

Première promotion en 1163.

1. Conrad de Wittelbach, comte palatin du Rhin, iſſu des ducs de Bavière, allemand, & proche parent de l'empereur Frédéric Barberouſſe, archevêque de Mayence & de Salzsbourg, cardinal, évêque de Sabine. 1202.

2. Manfroy, ſiénois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile, évêque de Paleſtrine & légat en Sicile. 1177.

3. Hugues de Ricaſoli, florentin, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1177.

4. Oderiſius, abbé de Saint-Jean *in Venere*, diacre, cardinal du titre de Saint..... 1177.

Seconde promotion en 1164.

5. Hugues, romain, cardinal, évêque de Plaiſance & de Freſcati.

6. Bernier, français, abbé de Saint-Crépin de Soiſſons, cardinal, évêque de.....

7. Herman, ſoudiacre & notaire apoſtolique, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne.

8. Saint-Galdin de Sala, milanais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, puis archevêque de Milan. 1175.

9. Théodin, abbé du Mont-Caſſin, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1166.

10. Théodin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis évêque de Porto, & légat en Angleterre. 1186.

11. Pierre, bolonois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de Sainte-Suſanne, & légat en Sicile.

12. Vitellius, religieux & abbé de....., diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche. 1174.

13. Hiérôme, chanoine régulier de la congrégation de Saint-Fridien-de-Luques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

Troiſième promotion en 1173.

14. Pierre, évêque de Meaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, légat en France & en Angleterre.

15. Vibian Thomaſi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, légat en Irlande & en Ecoſſe.

16. Lambert Cribelli, milanais, prêtre cardinal du titre de Saint..., puis archevêque de Milan, & Pape ſous le nom d'Urbain III.

17. Hugues, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Clément, légat en France, en Angleterre & en Ecoſſe.

18. Laborans, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, légat en Lombardie.

19. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, légat en France contre les Albigeois.

20. Raynico, de Pavie, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint Paul, & légat en Lombardie.

Quatrième

Quatrième promotion en 1178.

21. Herbert de Bosham, anglais, & chancelier de ſaint Thomas, archevêque de Cantorbery, archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

22. Pierre, de Pavie, cardinal, évêque de Freſcati, puis vicaire de la ville de Rome.

23. Roger, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe, puis archevêque de Bénévent.

24. Bernard, de Bénévent, cardinal, évêque de Paleſtrine.

25. Arduin, chanoine régulier de la congrégation de Saint-Fridien de Luques, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem.

26. Mathieu, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel.

27. Jean, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange.

28. Mathieu, chanoine régulier de la congrégation de Saint-Fridien de Luques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

29. Gratien, de Piſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

30. Bernard, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

31. Raynier, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1182.

Cinquième promotion en 1180.

32. Henri, français, abbé de Clairvaux, cardinal, évêque d'Albano, légat en France, & vers pluſieurs rois & princes. 1188.

33. Paul Scholaris, romain, cardinal, évêque de Paleſtrine, puis Pape ſous le nom de Clément III.

34. Gérard, français, archidiacre d'Autun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1179.

35. Verarverius, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément.

36. Pierre des Urſins, romain, cardinal du titre de Saint..... 1181.

37. Antoine, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc.

38. Tiburtius, diacre, cardinal du titre de S..., légat vers l'empereur de Grèce.

39. Tibault, français, abbé de Cluni, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix-de-Jéruſalem, puis évêque d'Oſtie. 1188.

40. Guillaume de Champagne, français, archevêque de Reims, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1202.

41. Jean, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

42. Riſo, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

43. Jacques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*.

44. Robert, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne.

45. Lesbio Graſſus, b olonais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne.

46. Galand, cardinal.

47. Herman, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange.

48. Hildebert, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres.

49. Lombard, natif de Plaiſance, cardinal du titre de S..... & archevêque de Bénévent. 1179.

50. Marcel, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*.

Victor IV, antipape, élu en 1159, *mort en* 1164.

Paſcal III, antipape, élu en 1164, *mort en* 1169.

Calliſte III, antipape, élu en 1169, *reconnut en* 1178 *le pape Alexandre III pour légitime pontife.*

Luce III, élu Pape en 1181, *mort en* 1185.

Première promotion en 1182.

1. Hubert Allucingoli, de Luques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*.

2. Pandulphe Maſca, de Piſe, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, légat à Gênes & en Toſcane.

3. Bobou des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de Sainte-Anaſtaſie, & évêque de Porto.

4. Octavien, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis évêque d'Oſtie, légat en France, en Sicile, en Angleterre. 1206.

5. Gérard Allucingoli, de Luques, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis évêque de Luques, & légat en France & en Sicile. 1201.

6. Sobred, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis prêtre du titre de Sainte-Priſque, légat en Lombardie, à Veniſe, en France & en Syrie. 1211.

7. Domnus Albini, milanais, chanoine régulier, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, évêque d'Albano. 1198.

Seconde promotion en 1185.

8. Boſon, français, cardinal du titre de Saint-Ange.

9. Melior, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, légat en France.

10. Adelard, de Vérone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis évêque de Vérone & légat en Orient.

11. Rolland, français, abbé de Bourgdieu en Berri, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie

in Porticu, puis évêque de Dol en Bretagne, & légat en Angleterre.

12. Pierre, de Plaiſance, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile, & légat en Sicile.

13. Rodolphe Nigelli, de Piſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Praxède.

14. Raynier, dit *le Petit*, cardinal du titre de Saint.....

15. Siméon Paltineri, cardinal du titre de Saint...

16. Jean, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc.

Urbain III, élu Pape en 1185, *mort en* 1187.

Promotion en .....

1. Henri de Sulli, français, archevêque de Bourges, cardinal du titre de Saint..... 1200.

2. Gandulphe, de Plaiſance, abbé de Saint-Sixte, de Plaiſance, cardinal du titre de Saint..... 1229.

Grégoire VIII, élu Pape en 1187, *mort la même année.*

Clément III, élu Pape en 1188, *mort en* 1191.

Première promotion en 1188.

1. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément.

2. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, & légat en Lombardie, Hongrie & Sicile.

3. Alexis, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de Sainte-Suſanne.

4. Bobon, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1189.

5. Jourdain de Ceccano, abbé de Foſſe-Neuve, Ordre de Cîteaux, diacre, cardinal du titre de Saint.....puis prêtre du titre de Sainte-Pudentiane, légat en France & en Allemagne. 1206.

6. Jean-Félix, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis prêtre du titre de Sainte-Suſanne.

7. Pierre, diacre, cardinal du titre de Saint .... puis prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens.

8. Bernard, chanoine régulier de Saint-Fridien de Luques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, & légat en Toſcane.

9. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de Sainte-Veſtine, & légat à Spolette & en Ombrie.

10. Jean Malabranca, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore.

Seconde promotion en 1188.

11. Jean, de Lombardie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis évêque de Viterbe & d'Albano.

Troiſième promotion.

12. Pierre Gallocia, romain, cardinal-évêque de Porto.

13. Rufin, évêque de Rimini, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède.

14. Romain, diacre, cardinal du titre de Saint..... puis prêtre du titre de Sainte-Anaſtaſie.

15. Gilles, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, & légat en Sicile.

16. Guy Paré, français, archevêque de Reims, diacre, cardinal du titre de Saint.....puis prêtre du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Paleſtrine, & légat en Lombardie. 1206.

17. Grégoire de Monte-Carello, florentin, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, & légat en Toſcane.

18. Jean Barrathi, romain, diacre, cardinal du titre de Saint.....

19. Loſhaire Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis Pape ſous le nom d'Innocent III.

20. Nicolas, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*.

21. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, & légat en Eſpagne.

22. Jean, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

23. Alexandre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin.

24. Maynard, français, abbé de Pontigni, cardinal, évêque de Paleſtrine.

Céleſtin III, élu Pape en 1191, *mort en* 1198.

Première promotion en 1191.

1. Hugotio Bobon, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin. 1210.

2. Jean de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, légat en Allemagne, Sicile, Angleterre & Irlande.

3. Roſroi de l'Iſle, abbé de Mont-Caſſin, prêtre du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, & légat en Sicile. 1212.

4. Cynthio Cenci, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucina*, légat à Piſe & en Sicile.

Seconde promotion en 1192.

5. Jean Colonne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque, puis évêque de Sabine & légat à Piſe.

6. Fidantius, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, & légat en Lombardie.

7. Pierre de Capoue, d'Amalphi, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Via latâ*, puis prêtre du titre de Saint-Marcel, & légat en Lombardie, Sicile, Pologne, France & outremer. 1209.

8. Bobon, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore.

9. Cencio Savelli, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Luce *in Silice*, puis prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & Pape ſous le nom d'Honoré III.

10. Albert de Louvain, évêque de Liége, cardinal. 1193.

11. Nicolas Bobo, romain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*.

12. Simon de Louvain, évêque de Liége, cardinal. 1196.

Innocent III, élu Pape en 1198, mort en 1216.

Première promotion en 1198.

1. Hugolin Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis évêque d'Oſtie, & Pape ſous le nom de Grégoire IX.

2. Gérard, français, abbé de Pontigni, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1210.

Seconde promotion en 1200.

3. Benoît, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis évêque de Porto & légat à Conſtantinople.

4. Léon Brancaléon, romain, chanoine régulier de Saint-Fridien de Luques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie *in Septiſolio*, puis prêtre du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, légat en Allemagne, Saxe, Hongrie & Bulgarie. 1210.

5. Mathieu, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore. 1206.

6. Jean Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, & chancelier de l'égliſe romaine. 1213.

Troiſième promotion en 1205.

7. Nicolas de Romanis, romain, évêque, cardinal de Freſcati & légat en Angleterre. 1219.

8. Roger, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie & légat en Sicile.

9. Guy, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Paleſtrine, & légat en Lombardie. 1227.

10. Jean, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & légat en Angleterre & en France.

11. Pierre de Morra, de Bénévent, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, & légat en France & en Arragon. 1213.

12. Jacques Galon, mal nommé Gualla, évêque de Verceil, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Portica*, puis prêtre du titre de Saint-Syl-veſtre & de Saint-Martin, & légat en France, en Angleterre & en Allemagne.

Quatrième promotion en 1206.

13. Octavien Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

14. Grégoire Creſcentio, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, & légat en Danemarck. 1225.

15. Jean, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

16. Payo Galvam, portugais, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Septicollio*, puis de celui de Sainte-Cécile, évêque d'Albano, & légat en l'expédition de Damiette & en Sicile. 1240.

Cinquième promotion en 1206.

17. Pierre Saxon, d'Aniane, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, & légat en Allemagne.

18. Maur, évêque d'Amelia en Ombrie, prêtre, cardinal du titre de Saint..... & légat en Allemagne. 1225.

19. Ange, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

Sixième promotion en 1211.

20. Jean, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède.

21. Grégoire, cardinal, évêque de Sabine.

Septième promotion en 1212.

22. Etienne de Ceccano, dit *de Foſſanova*, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre des douze Apôtres. 1227.

23. Etienne Langthon, anglais, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine & chancelier de l'égliſe de Paris, puis archevêque de Cantorbery, & prêtre cardinal du titre de Saint-Chryſogon. 1228.

24. Grégoire Théodoli, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie.

25. Pierre de Douai, flamand, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*, puis légat en France & en Eſpagne, & évêque de Sabine. 1221.

26. Raynier Cappochi, de Viterbe, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, puis évêque de Viterbe. 1252.

27. Romain Bonaventura, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis évêque de Porto, légat en France & en Angleterre, & vicaire du Pape.

28. Thomas de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, & légat en Lombardie. 1243.

29. Bertrand, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, & légat en France.

30. Etienne, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & légat en Sicile. 1254.

31. Robert Curſon, anglais, chanoine & chan-

celier de l'égliſe de Paris, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, légat en Angleterre & en France. 1218.

Il y a des auteurs qui remarquent que le pape Innocent III nomma auſſi cardinaux,

32. Obert Terzachi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, puis archevêque de Milan.

33. Hubert, cardinal du titre de Saint..... & archevêque de Milan.

34. Gérard de Seſſio, de Reggio, évêque de Novarre, puis cardinal, évêque d'Albano, & archevêque de Milan.

35. Raoul, français, évêque d'Arras, cardinal du titre de Saint..... 1220.

36. Pierre, abbé du Mont-Caſſin, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1210.

37. Raynier, de Todi, chanoine régulier de Sainte-Marie de Bologne. 1217.

38. Sigefroi, baron d'Eppenſtein, archevêque de Mayence, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1225.

39. Godefroi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, légat en la Terre-Sainte, & élu patriarche de Conſtantinople.

40. Gaultier, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*.

41. Jean-Dominique, natif de Foligni en Ombrie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque.

42. Alebrandin Caïetan, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis prêtre du titre de Sainte-Suſanne & évêque de Sabine.

Honoré III, élu Pape en 1216, mort en 1227.

Première promotion en 1216.

1. Centio Savelli, romain, cardinal, évêque de Porto & légat en Eſpagne. 1219.

2. Jean Colonne, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, légat à Conſtantinople & en Syrie. 1245.

3. Gilles de Torres, eſpagnol, chanoine de l'égliſe de Burgos, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis archevêque de Tolède. 1254.

4. Bertrand Savelli, romain, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, légat en France & en Eſpagne.

5. Pierre, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1242.

6. Nicolas, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*.

Seconde promotion en 1219.

7. Conrad, fils d'Egon, comte d'Inach, allemand, abbé de Cîteaux, cardinal, évêque de Porto, légat en France, en Eſpagne, en Allemagne & en Paleſtine. 1227.

8. Nicolas de Clermont, ſicilien, religieux de l'Ordre de Cîteaux, cardinal, évêque de Freſcati, & légat en Allemagne.

Troiſième promotion en 1220.

9. Pierre de Capoue, fameux docteur en théologie de la faculté de Paris, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, & patriarche d'Antioche.

10. Barthélemy, français, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

Quatrième promotion en 1221.

11. Olivier Saxon, allemand, évêque de Paderborn, cardinal, évêque de Sabine, & légat vers l'Empereur. 1227.

Cardinaux dont le tems de la promotion eſt ignoré.

12. Thomas, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine.

13. Robert, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

Grégoire IX, élu Pape en 1227, mort en 1241.

Première promotion en 1227.

1. Pierre Alegrin, dit d'Abbeville, français, archevêque de Beſançon, cardinal, évêque de Sabine, légat en Eſpagne & en Portugal. 1237.

2. Geoffroy de Caſtillon, milanais, prêtre, cardinal de Saint-Marc, puis évêque de Sabine, & Pape ſous le nom de Céleſtin IV.

3. Rainault Conti, romain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis évêque d'Oſtie, & Pape ſous le nom d'Alexandre IV.

4. Sinibaldè de Fieſque, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, puis Pape ſous le nom d'Innocent IV.

5. Eudes le Blanc, des marquis de Montferrat, de Caſal en Lombardie, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Porto, & légat en Angleterre & en Ecoſſe. 1251.

Seconde promotion en 1228.

6. Jacques de Vitri, français, curé d'Argenteuil. Ayant quitté le monde, il fut chanoine régulier de Sainte-Marie d'Oignies, fut élu patriarche d'Antioche, nommé cardinal, évêque de Freſcati, & légat en France contre les Albigeois. 1244.

7. Nicolas Conti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, & légat en Arménie. 1239.

Troiſième promotion en 1231.

8. Jacques de Pecoraria, de Plaiſance, cardinal, évêque de Paleſtrine, légat en Lombardie, Hongrie, Toſcane & France, & vicaire du Pape. 1245.

9. Robert Ummarcote, anglais, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1241.

Quatrième promotion en 1257.

10. Richard Hannibaldi, de Molaria, romain, abbé du Mont-Caſſin, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange. 1274.

11. Guy, curé de Gringfort, dans le diocèſe de Durham en Angleterre, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

12. Raymond de Pons, français, évêque de Périgueux, cardinal du titre de Saint.....

13. Simon de Sulli, français, archevêque de Bourges, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, & légat en France.

14. Le B. Raymond Nonat, eſpagnol, religieux de l'Ordre de Saint-Merci, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1240.

15. François Caſſardi ou Caſcard, français, archevêque de Tours, cardinal du titre de Saint-Martin. 1237.

Céleſtin IV, élu Pape en 1241, *mort dix-ſept jours après ſon élection.*

Innocent IV, élu Pape en 1243, *mort en* 1254.

Première promotion en 1244.

1. Pierre de Colmieu ou Collemezzo, français, archevêque de Rouen, cardinal, évêque d'Albano. 1253.

2. Guillaume, évêque de Modène, cardinal, évêque de Sabine, légat en Livonie, Norwège & Suède. 1251.

3. Odon de Châteauroux, français, cardinal, évêque de Freſcati, & légat en France & outremer, où il accompagna le roi ſaint Louis. 1273.

4. Pierre de Bar, français, abbé d'Igni, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis évêque de Sabine, & légat en Eſpagne. 1252.

5. Guillaume de Talliante, français, abbé de Saint-Facoud, diocèſe de Léon, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1250.

6. Jean de Tolet, anglais, religieux de l'Ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, puis évêque de Porto. 1274.

7. Hugues de Saint-Cher, français, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, profeſſeur en théologie, & général de ſon Ordre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine : il fut le premier cardinal de l'Ordre de Saint-Dominique, & légat vers les électeurs de l'Empire. 1263.

8. Geoffroy de Caſtillon ou de Caſtiglione, milanais, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, & légat en Sardaigne. 1245.

9. Octavien Ubaldini, florentin, évêque de Bologne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, légat à Veniſe & en Lombardie. 1274.

10. Pierre Cappochi, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, légat en Allemagne & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1259.

11. Jean-Cajétan des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis Pape ſous le nom de Nicolas III.

12. Guillaume de Fieſque, génois, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1256.

13. Bernard Caraccioli, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint.....

Seconde promotion en 1252.

14. Otobon de Fieſque, génois, neveu du Pape, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis Pape ſous le nom d'Adrien V.

15. Jacques Herbert, religieux de l'Ordre de Cîteaux, cardinal, évêque de Porto. 1254.

Troiſième promotion en 1252.

16. Etienne, hongrois, archevêque de Strigonie, cardinal, évêque de Paleſtrine, légat en Hongrie & Eſclavonie. 1266.

17. Oton Grilli, diacre, cardinal du titre de Saint..... & légat en Allemagne.

18. Jean, cardinal, évêque de Sabine.

19. Richard, abbé du Mont-Caſſin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1263.

20. Geoffroy, de Piſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

21. Nicolas, cardinal, évêque de Sabine, & légat en Pruſſe.

22. Albus de Viterbe, religieux de l'Ordre de Cîteaux, cardinal du titre de Saint.....

23. Eudes Rigault, français, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, archevêque de Rouen, cardinal du titre de Saint..... 1276.

Alexandre IV, élu Pape en 1254, *mort en* 1261.

Le martyrologe Bénédictin rapporte que ce Pape nomma cardinal :

1. Theſaurus de Beccaria, de Padoue, abbé & général de l'Ordre de Val-Ombreuſe, & qu'il fut légat à Florence. 1258.

Urbain IV, élu Pape en 1261, *mort en* 1264.

Première promotion en 1261.

1. Guy Groſſus, français, archevêque de Narbonne, cardinal, évêque de Sabine, puis Pape ſous le nom de Clément IV.

2. Henri Bartholomei, natif de Suze, français, archevêque d'Embrun, cardinal, évêque d'Oſtie, & légat en Lombardie. 1271.

3. Raoul de Groſparmy, français, évêque d'Évreux, cardinal, évêque d'Albano, & légat en Sicile & outre-mer avec le roi ſaint Louis. 1270.

4. Simon Paltinerio, de Padoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin, légat en Ombrie, à Piſe, en Toſcane, à Veniſe & en Lombardie. 1276.

5. Ancher Pantaléon, français, neveu du Pape, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, & légat en Sicile. 1286.
6. Ubert d'Elci, de Sienne, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1276.
7. Jacques Savelli, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, puis Pape ſous le nom d'Honoré IV.
8. Geoffroy d'Alatri, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1287.

Seconde promotion en 1262.

9. Guillaume de Brai, français, archidiacre de Reims & docteur en théologie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1282.
10. Simon de Brie, français, tréſorier de Saint-Martin de Tours, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis Pape ſous le nom de Martin II, dit IV.
11. Guy, français, abbé de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, puis légat en France, Danemarck, Suède, Norwège, Saxe & Allemagne. 1273.
12. Jourdain Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, & vice-chancelier de l'égliſe romaine. 1269.
13. Annibal de Annibaldi de Molaria, romain, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître en théologie & maître du ſacré palais, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1272.
14. Mathieu des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Portica*. 1306.

Clément IV, élu Pape en 1265, *mort en* 1268.

Des auteurs dignes de foi remarquent que ce Pape nomma cardinal :
1. Bernard Coygleri, français, abbé de Lerins, puis du Mont-Caſſin, & légat à Conſtantinople. 1282.

Grégoire X, élu Pape en 1271, *mort en* 1276.

Première promotion en 1272.

1. Jean-Pierre Juliani, portugais, élu archevêque de Brague, cardinal, évêque de Freſcati, puis Pape ſous le nom de Jean XX, dit XXI.
2. Vicedominus de Vicedominis, de Plaiſance, neveu du Pape, archevêque d'Aix, cardinal, évêque de Paleſtrine. 1276.
3. Bonaventure Fiduza, florentin, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, élu évêque d'York, cardinal, évêque d'Albano. 1274.
4. Pierre de Tarentaiſe, de Savoie, archevêque de Lyon, cardinal, évêque d'Oſtie, puis Pape ſous le nom d'Innocent V.
5. Bertrand de Saint-Martin, français, archevêque d'Arles, cardinal, évêque de Sabine. 1277.

Quelques auteurs ajoutent à ces cardinaux :
6. Jean, natif de Plaiſance, neveu du Pape, cardinal, évêque de Sabine. 1278.
7. Thibault de Ceccano, italien, abbé de Foſſe-Neuve, Ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

Innocent V, élu Pape en 1276, *mort la même année.*

Adrien V, élu Pape en 1276, *mort la même année, ſans avoir été ſacré ni couronné.*

Jean XX, dit XXI, élu en 1276, *mort en* 1277.

Promotion.

1. Frard de Leſigni, français, évêque d'Auxerre, cardinal, évêque de Paleſtrine. 1277.

Nicolas III, élu Pape en 1277, *mort en* 1280.

Promotion en 1278.

1. Latin Malabranca, romain, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, neveu du Pape, évêque, cardinal d'Oſtie. 1294.
2. Gérard Cupalates, de Plaiſance, cardinal, évêque de Paleſtrine. 1278.
3. Boutivenga de Bentivengis, italien, maître en théologie, de l'Ordre des Frères-Mineurs, confeſſeur du Pape, évêque de Todi, cardinal, évêque d'Albano, & grand-pénitencier. 1289.
4. Robert Kilwardebi, ſurnommé Biliberi, anglais, provincial de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, élu archevêque de Cantorbery, cardinal, évêque de Porto. 1278.
5. Ordeon, portugais, archevêque de Brague, cardinal, évêque de Freſcati. 1285.
6. Jourdain des Urſins, romain, frère du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1287.
7. Gérard Bianchi, chanoine de Parme, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis évêque de Sabine, & légat en Eſpagne & en Sicile. 1302.
8. F. Hiérôme Aſculano, de Piſe, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis évêque de Paleſtrine, & Pape ſous le nom de Nicolas IV.
9. Jacques Colonne, romain, archidiacre de l'égliſe de Piſe, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Via latâ*, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1318.

Martin II, dit IV, élu Pape en 1281, *mort en* 1285.

Promotion en 1281.

1. Bernard Languiſſel, français, archevêque d'Arles, cardinal, évêque de Porto, légat en Lombardie, Romandiole & Toſcane. 1290.

2. Hugues le Noir, dit de Evesham, anglais, célèbre médecin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1287.

3. Jean Cholet, français, chanoine de l'église de Beauvais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, & légat en France & en Espagne. 1293.

4. Gervais Giancolet de Clinchamp, français, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin, connu sous le nom de cardinal du Mans, & légat en France. 1287.

5. Comes Gludiano de Casate, archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1287.

6. Geoffroy de Bar, français, natif de Bar-sur-Seine, doyen de l'église de Paris & évêque d'Evreux, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne. 1284.

7. Benoît-Cajétan, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts, & Pape sous le nom de Boniface VIII.

Honoré IV, élu Pape en 1285, *mort en* 1287.

Promotion en 1285.

1. Jean Buccamatius, romain, archevêque de Montréal en Sicile, cardinal, évêque de Frescati, légat en Allemagne & doyen du sacré collége. 1309.

Nicolas IV, élu Pape en 1288, *mort en* 1292.

Promotion en 1288.

1. Mathieu de Aquasparta, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, puis évêque de Porto. 1302.

2. Bernard, chanoine d'York & évêque d'Osimo, cardinal, évêque de Palestrine, & légat en Sicile. 1291.

3. Hugues Aycelin de Billon, français, natif d'Auvergne, lecteur en théologie, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, puis évêque d'Ostie. 1297.

4. Pierre Peregrosse, milanais, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Saint-Marc. 1295.

5. Napoléon Frangipani, dit des Ursins, romain, chanoine de l'église de Paris, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, légat d'Ombrie & de Sabine. 1294.

6. Pierre Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, légat en France & évêque de Véronne. 1326.

7. Théodebalde d'Estampes, anglais, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1289.

Auxquels on ajoute :

8. Benitius Nardi, natif & évêque de Crémone, cardinal du titre de Saint..... 1297.

9. Pierre de Barelis, français, religieux de l'Ordre de la Merci, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1289.

Célestin V, élu Pape en 1294, *se démit la même année, & mourut en* 1296.

Promotion en 1294.

1. Simon de Beaulieu, français, archevêque de Bourges, cardinal, évêque de Palestrine, & légat en France. 1297.

2. Beraud de Gout, français, frère de Bertrand de Gout, qui fut depuis Pape, archevêque de Lyon, cardinal, évêque d'Albano. 1297.

3. Thomas d'Ocra, natif d'Abruzze, religieux Célestin, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1300.

4. Jean Lemoine, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, puis évêque de Meaux. 1313.

5. Pierre d'Aquila, religieux du Mont-Cassin & archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1292.

6. Guillaume Ferrier, français, prévôt de Marseille, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & légat en Espagne. 1295.

7. Nicolas de Nonancourt, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*. 1299.

8. Robert, français, abbé de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1305.

9. Simon, français, religieux de Cluni, prieur de la Charité-sur-Loire, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1296.

10. Landolphe Brancacio, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, & légat en Sicile. 1322.

11. Benoît-Cajétan, d'Aniane, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien. 1266.

12. Jean de Castrocœli, natif & archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Vestine. 1295.

13. Guillaume le Long ou Longis, de Bergame, chancelier de Naples, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1319.

Boniface VIII, élu Pape en 1294, *mort en* 1303.

Première promotion en 1295.

1. Jacques Thomasi, neveu du Pape, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1300.

2. André Conti, d'Aniane, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal; mais il refusa cette dignité, & mourut dans son couvent. 1308.

3. François-Napoléon des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie *in Silice*. 1343.

4. Jacques-Cajétan, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Saint-Clément. 1317.

5. François-Cajétan, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*. 1317.

6. Pierre Valeriano, vice-chancelier de l'égliſe romaine, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, & légat à Bologne, la Romandiole, Veniſe, Lombardie, Toſcane & Ombrie. 1304.

7. Jacques Santucci, lucquois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*.

Seconde promotion en 1298.

8. Gonſalve Roderic, eſpagnol, archevêque de Tolède, cardinal, évêque d'Albano. 1299.

9. Thierri Raynerius, évêque de Rieti, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, puis évêque de Paleſtrine. 1306.

10. Gentilis de Montefiore, de Piſe, théologien, de l'Ordre des Frères-Mineurs, & lecteur du ſacré palais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin, & légat en Hongrie 1312.

11. Nicolas Bocaſini, de Tréviſe en Lombardie, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, puis évêque d'Oſtie, & Pape ſous le nom de Benoît XI.

12. Luc de Fieſque, génois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, légat en France & en Angleterre. 1336.

13. Richard Petroni, de Sienne, vice-chancelier de l'Egliſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, & légat à Gênes. 1313.

Troiſième promotion en 1300.

14. Léonard Patraſſus de Guerrino, oncle du Pape, évêque d'Altari, puis de Jeſi, & cardinal, évêque d'Albano. 1311.

Quatrième promotion en 1302.

15. Jean Minio, lecteur du ſacré palais, & général de l'Ordre des Frères-Mineurs, cardinal, évêque de Porto, & légat en France. 1312.

16. Gilles de Roma, général de l'Ordre des Frères-Hermites de Saint-Auguſtin, puis archevêque de Bourges, & cardinal du titre de Saint..... 1316.

17. Pierre, eſpagnol, évêque de Burgos, cardinal, évêque de Sabine. 1311.

18. Dominique de Saint-Pierre, eſpagnol, religieux de l'Ordre de la Merci, cardinal du titre de Saint..... 1307.

Benoît X, dit XI, élu Pape en 1303, *mort en* 1304.

Première promotion en 1303.

1. Nicolas-Albertini de Prato, de Toſcane, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Spolette, puis cardinal, évêque d'Oſtie, légat en France, Angleterre & Sicile. 1321.

2. Guillaume Maclesfeld, anglais, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, lecteur en théologie au collége d'Oxford, étoit mort depuis peu de jours lorſqu'il fut nommé prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1303.

Seconde promotion en 1304.

3. Gautier de Winterburn, anglais, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, confeſſeur d'Edouard, roi d'Angleterre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1305.

Clément V, élu Pape en 1305, *mort en* 1314.

Première promotion en 1305.

1. Pierre de la Chapelle, français, évêque de Carcaſſonne, puis de Toulouſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, & évêque de Paleſtrine. 1312.

2. Arnaud, dit de Canteloup, français, archevêque de Bordeaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1310.

3. Berenger Fredoli, français, évêque de Béziers, prêtre, cardinal du titre de Saint Nérée & Saint-Achillée, & évêque de Freſcati. 1323.

4. Thomas Jorz, anglais, provincial de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, confeſſeur d'Edouard, roi d'Angleterre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1311.

5. Nicolas de Freanville, français, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, confeſſeur de Philippe IV, roi de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe. 1323.

6. Etienne de Suiſi, français, archidiacre de Bruges, chancelier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1311.

7. Pierre Arnaud, français, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & chancelier de l'égliſe romaine. 1306.

8. Guillaume Desforges, français, parent du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis prêtre du titre de Sainte-Pudentiane. 1311.

9. Arnaud de Pelegrue, français, parent du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1335.

10. Raymond de Gout de Villandrant, français, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, légat en Italie. 1310.

Seconde promotion en 1310.

11. Arnaud Felquier, français, archevêque d'Arles, cardinal, évêque de Sabine, & légat en Italie. 1317.

12. Bertrand des Bordes, français, évêque d'Albi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1311.

13.

13. Raymond de Fargis, français, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1314.

14. Arnaud de Nouveau ou Novelli, français, religieux de l'Ordre de Cîteaux, abbé de Frontfroide, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, chancelier de l'égliſe romaine, & légat en Angleterre. 1317.

15. Bernard de Garvo, de Sainte-Libérate, français, parent du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis prêtre du titre de Saint-Clément. 1328.

Troiſième promotion en 1312.

16. Arnaud d'Aux, français, évêque de Poitiers, cardinal, évêque d'Albano. 1317.

17. Jacques d'Euſa, français, évêque de Fréjus, puis archevêque d'Avignon, cardinal, évêque de Porto, & Pape ſous le nom de Jean XXI, dit XXII.

18. Guillaume de Mandagot, français, archevêque d'Embrun, cardinal, évêque de Paleſtrine. 1312.

19. Guillaume-Pierre Godin, français, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, lecteur du ſacré palais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis évêque de Sabine, & légat en Eſpagne. 1336.

20. Vital Dufour, français, théologien, de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts, évêque d'Albano. 1327.

21. Michel Dubec, français, doyen de Saint-Quentin, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1316.

22. Guillaume Teſta, français, diacre, cardinal du titre de Saint..... puis prêtre du titre de Saint-Cyriaque. 1345.

23. Berenger Faedoli, français, évêque de Béziers, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & évêque de Porto. 1323.

Promotion dont le tems eſt incertain.

24. Pierre, français, abbé de Saint-Sever de Ruſtang, cardinal du titre de Saint.....

Jean XXI, dit XXII, élu Pape en 1316, *mort en* 1334.

Première promotion en 1316.

1. Bernard Chantenier, français, évêque d'Albi, cardinal, évêque de Porto. 1317.

2. Jacques de Via, français, neveu du Pape, élu évêque d'Avignon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1317.

3. Gancelin d'Euſa, français, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, chancelier de l'égliſe romaine, puis évêque d'Albano, & légat en France & en Angleterre. 1348.

4. Bertrand Poyet, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel & évêque d'Oſtie. 1351.

5. Pierre d'Arrablai, français, chancelier de France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne & évêque de Porto.

6. Bertrand de Montfavez, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1342.

7. Gaillard de la Mothe-Preſſage, français, neveu du Pape, évêque de Toulouſe, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie *in Silice*. 1357.

8. Jean-Cajétan des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, & légat à Florence. 1339.

Seconde promotion en 1317.

9. Arnaud de Via, français, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, archevêque d'Avignon. 1335.

Troiſième promotion en 1320.

10. Regnaud de la Porte, français, archevêque de Bourges, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & évêque d'Oſtie. 1325.

11. Bertrand de la Tour, français, théologien, de l'Ordre des Frères-Mineurs, archevêque de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts, & évêque de Freſcati. 1330.

12. Pierre des Prez, français, archevêque d'Aix, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, chancelier de l'égliſe romaine, & évêque de Paleſtrine. 1361.

13. Simon d'Archiac, français, archevêque de Vienne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque. 1323.

14. Pierre le Teſſier, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & chancelier de l'égliſe romaine. 1325.

15. Pilfort de Rabaſtoins, français, évêque de Rieux, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1321.

16. Raymond le Roux, français, parent du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, puis prêtre du titre de Saint-Chryſogon. 1342.

Quatrième promotion en 1327.

17. Jean-Raymond de Cominges, français, archevêque de Toulouſe, cardinal, évêque de Porto. 1349.

18. Annibal Ceccano, archevêque de Naples, cardinal, évêque de Freſcati, & légat en France & à Naples. 1350.

19. Jacques Fournier, français, évêque de Mirepoix, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque, puis Pape ſous le nom de Benoît XI, dit XII.

20. Raymond de Moſeverole, français, évêque de Saint-Papoul, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe. 1335.

21. Pierre de Mortemer, français, évêque d'Auxerre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque de Sabine. 1335.

22. Pierre de Chappes, français, évêque de Chartres, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1336.

23. Mathieu des Urſins, romain, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Gergenti, puis archevêque de Manfredonia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1341

24. Pierre Gomès de Barroſo, eſpagnol, évêque de Carthagène, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, & évêque de Sabine. 1348.

25. Jean Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange. 1348.

26. Imbert du Puy, français, parent du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint..... puis prêtre du titre des douze Apôtres. 1348.

Cinquième promotion en 1331.

27. Tallerand de Périgord, français, évêque d'Auxerre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, puis évêque d'Albano & légat en France. 1364.

Sixième promotion en 1331.

28. Pierre-Bertrand, français, évêque de Nevers, puis d'Autun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1348.

Promotion dont le tems eſt incertain.

29. Raymond Albert, natif de Barcelone, général de l'Ordre de la Merci, cardinal du titre de Saint..... 1330.

Nicolas V, antipape, élu en 1327, *ſe démit en* 1330.

Promotion en 1328.

1. Jacques de Prats, de Toſcane, évêque de Caſtel-à-Mar, évêque d'Oſtie.

2. Jean Viſconti, fils de Mathieu, prince de Milan, abbé de Saint-Ambroiſe de Milan, prêtre, puis évêque, cardinal. Ayant depuis quitté le parti de l'antipape, le pape Jean XXI, dit XXII, lui donna l'évêché de Novarre, & le pape Benoît XI, dit XII, lui donna l'archevêché de Milan.

3. Herman, allemand, abbé de Fulde.

4. N. archevêque de Modon.

5. Nicolas Fabriani, natif d'Ombrie, religieux de l'Ordre des Hermites de Saint-Auguſtin.

6. Pierre Oringa, romain, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens.

7. Jean Arlotti, romain, diacre, cardinal.

8. François, cardinal, évêque d'Albano.

9. Boniface, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Chitri.

10. N. religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Sutri.

11. Paul, natif de Viterbe, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs.

Ils furent excommuniés par le pape Jean XXII, & abdiquèrent leur dignité auſſitôt qu'ils apprirent que l'antipape avoit été arrêté.

Benoît XI, dit XII, élu Pape en 1334, *mort en* 1342.

Promotion en 1337.

1. Gol de Bataille, italien, patriarche de Conſtantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque, & légat en Sicile. 1334.

2. Bertrand de Deux, français, archevêque d'Embrun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, chancelier de l'égliſe romaine, évêque de Sabine, & légat à Naples, en France & en Arragon. 1355.

3. Pierre Roger, français, abbé de Fécamp, puis archevêque de Rouen, prêtre, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, & antipape ſous le nom de Clément VI.

4. Guillaume Curti, français, neveu du Pape, abbé de Montolieu, diocèſe de Carcaſſonne, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, évêque de Freſcati, & légat en Lombardie. 1361.

5. Guillaume d'Aure, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1353.

6. Bernard ou Bertrand d'Albi, français, qui étoit élu évêque de Rhodès, fut nommé prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, & nonce en Eſpagne. 1350.

7. Raymond de Toloſe, fils du comte de Montfort, français, religieux de l'Ordre de la Merci, cardinal du titre de Saint..... 1357.

Clément VI, élu Pape en 1342, *mort en* 1352.

Première promotion en 1342.

1. Hugues Roger, français, frère du Pape, évêque de Tulles, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*. 1363.

2. Emeri de Chalus, français, parent du Pape, archevêque de Ravenne, puis évêque de Chartres, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts, légat en Lombardie & à Naples. 1349.

3. André Chini ou Chilini Malpiggi, florentin, évêque de Tournai, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & légat en Eſpagne. 1343.

4. Pierre Cyriaci, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, & légat en Italie. 1351.

5. Guy d'Auvergne, dit de Bologne, français,

archevêque de Lyon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, évêque de Porto, & légat en Lombardie, Naples, Hongrie, France & Eſpagne. 1373.

6. Etienne Aubert, français, évêque de Clermont, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, grand-pénitencier de l'égliſe romaine, évêque d'Oſtie, & Pape ſous le nom d'Innocent VI.

7. Ademart Robert, français, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1352.

8. Gérard Domar, français, neveu du Pape, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, & légat en France. 1345.

9. Bernard de la Tour, français, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1361.

10. Guillaume de la Jugie, français, neveu du Pape, chanoine & archidiacre de Paris, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, puis prêtre du titre de Saint-Clément, & légat en Caſtille. 1374.

11. Hélie de Nabunal, français, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, archevêque de Nicoſie, & patriarche de Jéruſalem, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1367.

Seconde promotion en 1343.

12. Pierre du Colombier, dit Bertrand, français, évêque de Nevers, puis d'Arras, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & évêque d'Oſtie. 1365.

13. Nicolas de Beſſe, dit de Bellefaye, français, neveu du Pape, évêque de Limoges, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1369.

Troiſième promotion en 1348.

14. Pierre Roger, français, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis Pape ſous le nom de Grégoire XI.

Quatrième promotion en 1350.

15. Gilles Carriglio d'Albomos, eſpagnol, archevêque de Tolède, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & évêque de Sabine. 1367.

16. Guillaume d'Aigrefeuille, français, prieur conventuel de Saint-Pierre d'Abbeville, puis archevêque de Sarragoſſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine. 1369.

17. Raymond de Canillac, français, archevêque de Toulouſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, & évêque de Paleſtrine. 1373.

18. Paſteur d'Aubenas, français, archevêque d'Embrun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1356.

19. Pictin de Monteſquiou, français, évêque d'Albi, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1356.

20. Nicolas Cappochi, romain, évêque d'Urgel, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, évêque de Freſcati, & légat en France. 1368.

21. Ponce de Villemur, français, évêque de Pamiers, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiſte. 1355.

22. Jean de Molins ou de Moulin, français, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1358.

23. Raymond des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1374.

24. Jean de Carmin, français, neveu du pape Jean XXII, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1361.

25. Pierre Dugros, français, évêque d'Auxerre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1361.

26. Gilles Rigaud, français, abbé de Saint-Denis en France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1353.

27. Mathieu Carozman, allemand, évêque de Brizen, refuſa le chapeau, & ne porta point le titre de cardinal.

28. Dominique Serran, français, général de l'Ordre de la Merci, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1348.

Innocent VI, élu Pape en 1352, *mort en* 1362.

Première promotion en 1353.

1. Audouin Aubert ou Alberti, français, neveu du Pape, évêque de Paris, d'Auxerre & de Maguelone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, puis évêque d'Oſtie. 1363.

Seconde promotion en 1356.

2. Hélie de Saint-Irier, français, évêque d'Uſez, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque d'Oſtie. 1367.

3. François de Aptis, natif de Todi en Italie, évêque de Florence, cardinal du titre de Saint-Marc. 1361.

4. Pierre de Salvète Monteruc, français, évêque de Pampelune, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, & chancelier de l'égliſe romaine. 1385.

5. Guillaume Farinier, français, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, & légat en Eſpagne. 1361.

6. Nicolas Roſelli, eſpagnol, provincial de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, & inquiſiteur-général d'Arragon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiſte. 1362.

7. Pierre de la Foreſt, français, chancelier de France, évêque de Tournai, puis de Paris, & archevêque de Rouen, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1361.

Troiſième promotion en 1361.

8. Fortanier Vaſelli, français, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, archevêque de Ravenne & patriarche de Grado, mort ſans avoir reçu le chapeau. 1361.

9. Gilles Aycelin de Montaigu, français, évêque de Lavaur, puis de Terouane, chancelier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts, & évêque de Freſcati. 1378.

10. Androin de la Roche, français, abbé de Cluni, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1369.

11. Pierre Itier, français, évêque d'Acqs, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & évêque d'Albano. 1367.

12. Jean de Blandiac, français, évêque de Nîmes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, puis évêque de Sabine. 1379.

13. Etienne Aubert ou Alberti, français, évêque de Carcaſſonne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1369.

14. Guillaume Bragoſe, français, élu évêque de Vabres, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & grand-pénitencier. 1367.

15. Hugues de Saint-Martial, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1403.

Auxquels on ajoute :

16. Jean Laſſi, eſpagnol, religieux de l'Ordre de la Merci, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1366.

Urbain V, élu Pape en 1362, *mort en* 1370.

Première promotion en 1366.

1. Anglic de Grimoard de Griſac, français, frère du Pape, chanoine régulier de Saint-Ruf près Valence, évêque d'Avignon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, puis évêque d'Albano. 1387.

2. Guillaume Sudré, français, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, lecteur du ſacré palais, évêque de Marſeille, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque d'Oſtie. 1373.

3. Marc de Viterbe, italien, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1369.

4. Pierre Tornaquinci, florentin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1383.

Seconde promotion en 1367.

5. Guillaume d'Aigrefeuille, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1401.

Troiſième promotion en 1368.

6. Philippe de Cabaſſole, français, évêque de Cavaillon, & patriarche de Jéruſalem, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, puis évêque de Sabine. 1372.

7. Bernard du Boſquet, français, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1371.

8. Simon de Langham, anglais, archevêque de Cantorbery, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, & évêque de Paleſtrine. 1376.

9. Jean de Dormans, français, évêque de Beauvais, chancelier de France, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés. 1373.

10. Etienne de Paris, français, évêque de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe. 1373.

11. François Thebaldeſchi, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, & archiprêtre de Saint-Pierre. 1388.

12. Pierre de Chinac, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*. 1370.

Quatrième promotion en 1370.

13. Pierre d'Eſtaing, français, archevêque de Bourges, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque d'Oſtie, & légat en Italie. 1377.

14. Pierre Corſini, florentin, évêque de Florence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent, & évêque de Porto. 1405.

Grégoire XI, élu Pape en 1370, *mort en* 1378.

Première promotion en 1371.

1. Pierre Gomès d'Albornos, & ſelon d'autres de Barroſo, eſpagnol, archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1374.

2. Jean du Cros, français, évêque de Limoges, prêtre, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, grand-pénitencier & évêque de Paleſtrine. 1383.

3. Bertrand Lagier, français, évêque de Glandèves, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque, & évêque d'Oſtie. 1392.

4. Bernard de Coſnac, français, évêque de Cominges, prêtre, cardinal du titre de Saint.... 1374.

5. Guillaume de Chanac, français, évêque de Mende, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1394.

6. Robert de Genève, français, évêque de Cambrai, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis Pape ſous le nom de Clément VII.

7. Jean Fabri, français, évêque de Tulles, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1372.

8. Pierre Flandrin, français, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1381.

9. Jacques des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1379.

10. Jean de Latour, français, abbé de Saint-

Benoît-ſur-Loire, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1374.

11. Guillaume Noellet ou de Nouveau, français, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange. 1394.

12. Pierre de Veruche, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ lata*. 1405.

Seconde promotion en 1375.

13. Pierre de la Jugie, français, couſin du Pape, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clement. 1376.

14. Simon de Borſano, milanais, archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1381.

15. Hugues de Montrelaix, dit de Bretagne, français, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & évêque de Sabine. 1384.

16. Jean de Buſſières, français, abbé de Clairvaux, puis de Citeaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1376.

17. Guy de Maleſec ou de Mailleſec, français, évêque de Poitiers, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, évêque de Paleſtrine, & légat en Angleterre. 1412.

18. Jean de la Grange, français, abbé de Fécamp, puis évêque d'Amiens, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, & évêque de Freſcati. 1402.

19. Pierre de Bernier, français, évêque de..... prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1394.

20. Gérard du Puy, français, abbé de Marmoutier, diocèſe de Tours, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1389.

21. Pierre de Lune, eſpagnol, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, puis antipape ſous le nom de Benoît XII, dit XIII. 1424.

22. Pierre de Tartaris, romain, abbé du Mont-Caſſin, prêtre, cardinal du titre de Saint..... dit le cardinal de Rieti. 1395.

Urbain VI, élu Pape en 1378, *mort en* 1389.

Première promotion en 1378.

1. Guillaume..... prêtre, cardinal de Saint-Euſèbe. 1378.

2. Philippe d'Alençon, français, archevêque de Rouen, patriarche de Jéruſalem, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine & d'Oſtie. 1397.

3. Thomas Farigano, modenois, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1381.

4. François Prignani, dit auſſi Moricotti, neveu du Pape, archevêque de Piſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe, & évêque de Paleſtrine. 1395.

5. Pilens, comte de Prata, natif de Concorde, dans le Frioul, archevêque de Ravenne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1401.

6. Jean, archevêque de Corfou, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, mis à mort par ordre du Pape. 1385.

7. Barthélemy de Cothurno, génois, archevêque de Genes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*, mis à mort par ordre du Pape. 1385.

8. Jean, eſpagnol, évêque d'Urgel, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

9. Philippe Rufini, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, évêque d'Iſernia, puis de Tivoli, cardinal du titre de Saint..... 1380.

10. André Bontems, évêque de Pérouſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1390.

11. Agapel Colonne, romain, évêque de Liſbonne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque, légat en Toſcane, Lombardie & à Veniſe. 1380.

12. Nicolas Caraccioli, napolitain, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, inquiſiteur à Naples, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1389.

13. Barthélemy Mezzavacca, bolonais, évêque de Rieti, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. Il fut privé du chapeau par le pape Urbain VI, mais il fut rétabli par le pape Boniface IX ſon ſucceſſeur, qui lui donna le titre de prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1396.

14. Guillaume de Capoue, archevêque de Salerne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, & prêtre du titre de Saint-Euſebe. 1389.

15. Louis Donato, vénitien, théologien de l'Ordre des Frères-Mineurs, inquiſiteur à Veniſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. Il fut le premier cardinal de ſa patrie, & fut mis à mort par ordre du Pape. 1385.

16. Louis de Capoue, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

17. Etienne Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1379.

18. Philippe Gezza, romain, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Tivoli, cardinal du titre de Sainte-Suſanne. 1384.

19. Gentilis de Sangro, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, fut mis à mort par ordre du Pape. 1385.

20. Ponce des Urſins, romain, évêque d'Averſa, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1395.

21. Luc Rodolphucci, dit auſſi Gentili, piſan, évêque de Lucera, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiſte. 1338.

22. Rainulfe de Monteruc, français, évêque de Siſteron, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, & régent de la chancellerie apoſtolique. 1382.

23. Eléazar de Sabran, évêque de Chieti, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, & grand-pénitencier. 1394.

24. Philippe Caraffe, napolitain, évêque de Bo-

logne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1389.

25. Adam Eaſton, anglais, évêque de Londres, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1397.

26. Etienne de Saint-Severin, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint..... remit le chapeau, & fut marié.

27. Pierre, eſpagnol, évêque de Plaiſance, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

28. Galeoth Tarlat, de Petramala, toſcan, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis de Saint-Georges *in Velabro*.

Seconde promotion en 1379.

29. Jean Oczko, bohémien, évêque d'Olmutz, puis archevêque de Prague, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1381.

30. Démétrius, hongrois, archevêque de Strigonie, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés. 1386.

31. Valentin, hongrois, évêque de Cinq-Egliſes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1410.

Troiſième promotion en 1381.

32. Marin de la Jugie, d'Amalphi, archevêque de Tarente, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, légat en Italie & en Hongrie, fut mis à mort par ordre du Pape. 1385.

33. Landulphe Maramaure, napolitain, élu archevêque de Bari, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, fut privé du chapeau par le pape Urbain VI, & rétabli en 1389 par le pape Boniface IX ſon ſucceſſeur, qui le nomma légat à Florence, Naples, en Sicile, Allemagne & en Eſpagne. 1415.

34. Pierre Tomacelli, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Anaſtaſie, & Pape ſous le nom de Boniface IX.

35. Thomas des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*. 1390.

Quatrième promotion en 1385.

36. Adolphe de Naſſau, allemand, archevêque de Mayence, fut nommé prêtre, cardinal du titre de Saint..... & refuſa cette dignité. 1388.

37. Frédéric, comte de Saverdon, allemand, archevêque de Cologne, fut nommé prêtre, cardinal; ce qu'il n'accepta pas. 1389.

38. Cunon de Falkenſtein, allemand, archevêque de Trèves, fut nommé prêtre, cardinal; ce qu'il n'accepta pas.

39. Arnoul de Hornes, liégeois, évêque d'Utrecht, puis de Liége, fut nommé prêtre, cardinal; ce qu'il n'accepta pas. 1389.

40. Venceſlas, prince de Lignitz, allemand, évêque de Breſlaw, fut nommé prêtre, cardinal; ce qu'il n'accepta pas.

41. Pierre Roſemberg, bohémien, fut nommé prêtre, cardinal; ce qu'il n'accepta pas.

42. Etienne Paloſi, romain, évêque de Todi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1398.

43. Raymond des Baux des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint.....

44. Ange Acciaioli, florentin, archevêque de Florence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*, puis évêque d'Oſtie, & chancelier de l'égliſe romaine. 1407.

45. François Carbonne, napolitain, évêque de Monopoli, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, évêque de Sabine & grand-pénitencier. 1405.

46. Bonaventure Badvacida de Peraga, padouan, général de l'Ordre des Hermites de Saint-Auguſtin, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, fut bleſſé d'une flèche par un inconnu, en paſſant ſur un pont de Rome, dont il mourut. 1385.

47. Louis de Fieſque, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, & légat en Sicile. 1423.

48. Marin Bulcani, napolitain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1394.

49. Rainaud Brancacio, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & Saint-Modeſte. 1417.

50. Jean Stephaneſei, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile.

51. Ange-Anne, napolitain, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis prêtre du titre de Sainte-Pudentiane, & évêque de Paleſtrine. 1428.

52. François Caſtagnola, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint..... 1385.

53. Jules Coſſa, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre.

54. Jean de Pizzolpaſſis, bolonais, cardinal, évêque d'Oſtie.

55. Thomas, anglais, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens.

56. Jean de Fieſque, génois, évêque de Verceil, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1384.

Clément VII, antipape, élu en 1378, *mort en* 1394.

Première promotion en 1378.

1. Jacques de Vis, français, archevêque d'Otrante, & patriarche de Conſtantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque, & légat à Naples. 1387.

2. Nicolas Brancacio, napolitain, archevêque de Coſence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, & évêque d'Albano. 1412.

3. Pierre de Sarcenas, français, archevêque d'Embrun, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine. 1390.

4. Nicolas de Saint-Saturnin, français, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiſte. 1382.

5. Pierre de Barrière, français, évêque d'Autun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1383.

6. Léonard de Salerne, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts, évêque d'Oſtie & légat en Sicile. 1405.

Seconde promotion en 1382.

7. Gontier Gomès de Luna, arragonais, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1391.

Troiſième promotion en 1382.

8. Thomas de Clauſe, français, abbé de..... prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1390.

Quatrième promotion en 1383.

9. Pierre du Cros, français, archevêque de Bourges, puis d'Arles, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1388.

10. Aimeric de Magnac, français, évêque de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe. 1385.

11. Faidit d'Aigrefeuille, français, évêque d'Avignon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1390.

12. Pierre Aycelin de Montagu, français, évêque de Laon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1388.

13. Martin, portugais, évêque de Lisbonne, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

14. Gautier, évêque de Glaſcou en Ecoſſe, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

15. Jean de Neufchâtel, français, évêque de Nevers, puis de Toul, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, évêque d'Oſtie. 1398.

16. Amé de Saluces, ſavoyard, élu évêque de Die & de Valence, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1419.

17. Pierre de Fritigni, français, chanoine de l'égliſe de Chartres, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1392.

18. Jacques de Montenai, français, archidiacre de Rome & chanoine de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1391.

Cinquième promotion en 1385.

19. Thomas Amanati, natif de Piſtoie, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1396.

20. Bertrand de Chanac, français, archevêque de Bourges, & patriarche de Jéruſalem, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, & évêque de Sabine. 1404.

21. Amauri de Lautrec, français, évêque de Cominges, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe. 1390.

22. Jean de Murol, français, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1404.

23. Pierre de Thurey, français, évêque de Maillezais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, légat en Sicile & en France. 1410.

24. Jean de Morellis, français, évêque de Genève, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital.

25. Jean Brognier, français, archevêque d'Arles, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, & évêque d'Oſtie. 1426.

26. Jean Rolland, français, évêque d'Amiens, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1388.

Sixième promotion en 1386.

27. Pierre de Luxembourg, français, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1387.

Septième promotion en 1387.

28. Pilens, comte de Prata, natif de Concorde dans le Frioul, archevêque de Ravenne, qui avoit été nommé prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, par le pape Urbain VI, en 1378. Ayant quitté ſon parti, fut nommé prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque par Clément VII, depuis évêque de Freſcati, & légat en Allemagne & en Bohême. 1401.

29. Galeot Tarlat de Petramala, toſcan, qui avoit été nommé diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, par le pape Urbain VI, en 1378. Ayant quitté ſon parti, fut nommé diacre, cardinal du même titre par Clément VII. 1396.

Huitième promotion en 1388.

30. Jacques d'Arragon, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint..... & évêque de Sabine. 1396.

Neuvième promotion en 1389.

31. Jean Talaru, français, archevêque de Lyon, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1393.

Dixième promotion en 1390.

32. Martin Salva, eſpagnol, évêque de Pampelune, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1403.

Onzième promotion en 1390.

33. Jean Flandrini, français, archevêque d'Auch, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque de Sabine.

34. Pierre Girard, français, évêque de Lodève, puis du Puy, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & évêque de Freſcati. 1415.

Douzième promotion en 1391.

35. Guillaume de Vergi, français, archevêque de Beſançon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1407.

Treizième promotion en 1394.

36. Pierre de Frias, eſpagnol, évêque d'Oſma, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, & évêque de Sabine. 1420.

37. Louis Gorrevod, évêque de Maurienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Céſaire.

38. Jean de Rochechouart, français, archevêque de Bourges, puis d'Arles, cardinal, évêque d'Oſtie.

Boniface IX, élu Pape en 1389, *mort en* 1404.

Première promotion en 1389.

1. Henri Minutoli, napolitain, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, & évêque de Freſcati & de Sabine. 1417.

2. Barthélemy Oléario de Padoue, théologien, de l'Ordre des Frères-Mineurs, & évêque de Florence, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, & légat à Naples. 1396.

3. Côme Meliorato, de Sulmone en Italie, évêque de Bologne, adminiſtrateur de l'archevêché de Ravenne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, puis Pape ſous le nom d'Innocent VII.

4. Chriſtophe Mari, romain, évêque d'Iſernia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, & archiprêtre de Saint-Pierre. 1404.

Seconde promotion en 1391.

5. Philippe d'Alençon, français, fut rétabli dans ſon titre de prêtre, cardinal de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis évêque de Sabine.

6. Pilens de Prata, de Forli, patriarche d'Aquilée, fut nommé évêque de Freſcati.

Troiſième promotion en 1402.

7. Antoine-Cajétan, romain, patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis évêque de Paleſtrine & de Porto, & grand-pénitencier. 1412.

8. Balthaſard Cazza, napolitain, archidiacre de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, & Pape ſous le nom de Jean XXII.

9. Léonard Cibo, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

10. Ange Cibo, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts.

Innocent VII, élu Pape en 1404, *mort en* 1406.

Promotion en 1405.

1. Conrad Caraccioli, napolitain, archevêque de Nicoſie & évêque de Méaine, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon. 1411.

2. Jourdain des Urſins, romain, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, évêque d'Albano & de Sabine, grand-pénitencier de l'égliſe romaine, & légat en Eſpagne, France, Hongrie, Bohême, & au concile de Bâle. 1439.

3. Ange Corario, vénitien, patriarche de Conſtantinople, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, & Pape ſous le nom de Grégoire XII.

4. Jean Meliorato, de Sulmone, neveu du Pape, archevêque de Ravenne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem. 1410.

5. Pierre Philargi, de Crète en Grèce, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque de Vicenſe, puis de Novarre, & archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, & Pape ſous le nom d'Alexandre V.

6. Antoine Calvo, évêque de Todi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, puis de Saint-Marc, & archiprêtre de Saint-Pierre. 1411.

7. Antoine Archioni, romain, évêque d'Aquino, puis d'Aſcoli, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens. 1405.

8. Pierre Stophaneſei, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis de Saint-Côme & de Saint-Damien, & légat à Naples. 1417.

9. Oton Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, & Pape ſous le nom de Martin V.

10. Jean-Gilles, français, chanoine de l'égliſe de Paris, & prévôt de Liége, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien. 1417.

11. François Hugociono, de Piſe, archevêque de Bordeaux, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés. 1412.

12. Antoine-Cajétan, romain, qui étoit prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, fut nommé évêque, cardinal, évêque de Paleſtrine.

Benoît XII, dit XIII, antipape, élu en 1394, *mort en* 1424.

Première promotion en 1396.

1. Pierre Blavi, dit auſſi Blain, français, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1409.

2. Okland Wlpelli, lucquois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*.

Seconde promotion en 1397.

3. Ferdinand de Calnielle, eſpagnol, évêque de Tarragone, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres.

4. Geoffroy de Bonil, eſpagnol, référendaire apoſtolique, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1402.

5. Pierre Serra, eſpagnol, évêque de Catane, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange. 1404.

Troiſième

Troiſième promotion en 1397.

6. Berenger Angleſola, eſpagnol, évêque de Gironne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, évêque de Porto. 1408.

7. Boniface Amanati, de Piſtoie, protonotaire apoſtolique, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1399.

8. Louis, duc de Bar, français, évêque de Langres & de Verdun, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis prêtre du titre des douze Apôtres, légat en France & en Allemagne. 1430.

Quatrième promotion en 1404.

9. Antoine de Chalant, ſavoyard, évêque de Lauſanne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Vid latâ*, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile, & légat en Angleterre & en Allemagne. 1417.

10. Michel de Salva, eſpagnol, évêque de Pampelune, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1406.

Cinquième promotion en 1409.

11. Pierre, archevêque de..... prêtre, cardinal du titre de Saint.....

12. N. archevêque de Baſſano, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

13. Jean Martini Murillo, eſpagnol, religieux de l'Ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*. 1420.

14. Pierre de Foix, français, archevêque d'Arles & de Bordeaux, prêtre, cardinal de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque d'Albano. 1464.

15. Exhiminus d'Aha, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*.

16. Julien Dobla ou de Loba, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément.

17. Dominique de Bonne-Eſpérance, eſpagnol, chartreux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens.

18. Charles de Urrias, eſpagnol, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1420.

19. Alphonſe Carillo, eſpagnol, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1434.

20. Pierre Fonſeca, portugais, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, & légat en Eſpagne & à Naples. 1422.

21. Jourdain, eſpagnol, diacre, cardinal du titre de Saint.....

22. Antoine de Venenz, eſpagnol, évêque de Léon, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

23. Jean d'Armagnac, français, archevêque d'Auch, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

24. Jean Carrère, français, bachelier ès lois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*.

Clément VIII, antipape, élu en 1424, *ſe démit en* 1429.

Promotions faites en divers tems.

1. François de Rouère, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément.

2. Gilles Sanche, neveu de Clément VII, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*.

Grégoire XII, élu Pape en 1406, *ſe démit volontairement en* 1415, *& mourut en* 1417.

Première promotion en 1408.

1. Jean Dominici, florentin, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, archevêque de Raguſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiſte, & légat en Hongrie & en Bohême. 1420.

2. Antoine Corario, vénitien, neveu du Pape, évêque de Bologne, patriarche de Conſtantinople, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, & évêque de Porto & d'Oſtie. 1445.

3. Gabriel Condelmurio, vénitien, neveu du Pape, évêque de Sienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis Pape ſous le nom d'Eugène IV.

4. Jacques, natif d'Udine dans le Frioul, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

Seconde promotion en 1408.

5. Ange, évêque de Recanati, ſicilien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1412.

6. Louis Brancacio, ſicilien, archevêque de Tarente, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1413.

7. Ange Barbarigo, vénitien, évêque de Véronne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, puis de Sainte-Praxède. 1418.

8. Bandellus Bandelli, lucquois, évêque de Citta di Caſtello, puis de Rimini, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1415.

9. Philippe Repindon ou Repington, anglais, évêque de Lincoln, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1417.

10. Mathieu Ciaconiani, polonais, chancelier de l'empereur Robert, & évêque de Worms, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1410.

11. Luc Manzuoli, florentin, évêque de Fieſoli, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1411.

12. Octavien Octaviani, florentin, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

13. Pierre Morofini, vénitien, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, & légat à Naples. 1424.

14. Vincent Valentin Rivus, eſpagnol, abbé de

Mont-Serrat, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſe.

Alexandre V, élu Pape en 1409, *mort en* 1410.

Jean XXII, dit XXIII, élu Pape en 1410, *ſe démit en* 1415, *& mourut en* 1419.

Première promotion en 1411.

1. François Lando, vénitien, patriarche de Grade, puis de Conſtantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem. 1427.
2. Antoine Pancerino, natif du Frioul, patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & évêque de Freſcati. 1431.
3. Jean, portugais, évêque de Conimbre, puis archevêque de Lisbonne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens. 1415.
4. Alaman Adimari ou Adhemar, florentin, archevêque de Tarente, puis de Piſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſebe, & légat en Eſpagne. 1422.
5. Pierre d'Ailli, français, évêque de Cambrai, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon. 1425.
6. Georges Roſco, allemand, évêque de Trente, prêtre, cardinal du titre de Saint.....
7. Brando de Caſtillon ou Caſtiglione, milanais, évêque de Plaiſance, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, évêque de Porto, & légat en Bohême & Hongrie. 1443.
8. Thomas Brancacio, napolitain, neveu du Pape, évêque de Tricarico, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1427.
9. Thomas Arnelini, anglais, évêque de Durham, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1437.
10. Robert Halan, anglais, évêque de Saliſbury, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1417.
11. Gilles Deſchamps, français, évêque de Coutances, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1413.
12. François Zabarella, padouan, archevêque de Florence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien. 1417.
13. Lucio Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*. 1437.
14. Guillaume Fillaſtre, français, archevêque d'Aix, diacre, cardinal du titre de Saint..... puis prêtre du titre de Saint-Marc. 1428.

Seconde promotion en 1413.

15. Simon de Gramand, français, archevêque de Reims, & patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1429.

Troiſième promotion en 1414.

16. Jacques Iſolani, bolonais, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis de Sainte-Marie-la-Neuve, vicaire du Pape, & légat en France. 1431.
17. Guillaume Carboni, napolitain, évêque de Chitri, cardinal du titre de Sainte-Balbine.

Martin III, dit V, élu Pape en 1417, *mort en* 1431.

Première promotion en 1419.

Balthaſard Coſſa, napolitain, qui avoit été Pape ſous le nom de Jean XXIII, s'étant démis de la papauté, fut nommé doyen des cardinaux. 1419.

Seconde promotion en 1426.

1. Dominique Ram, eſpagnol, évêque d'Hueſca, puis de Lérida, & archevêque de Terragone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiſte, de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque de Porto. 1445.
2. Dominique Capranica, romain, évêque de Fermo, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem. 1458.
3. Jean de la Rochetaillée, français, évêque de Paris, puis archevêque de Rouen & de Beſançon, patriarche de Conſtantinople, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1437.
4. Louis Aleman, français, archevêque d'Arles, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, fut privé du chapeau par le pape Eugène IV, eſt rétabli en 1449 par le pape Nicolas V. 1450.
5. Henri de Beaufort-Lancaſtre, anglais, évêque de Lincoln, puis de Wincheſter, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe. 1447.
6. Jean Rucca, allemand, évêque d'Olmutz, puis archevêque de Prague, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1430.
7. Antoine Caſſino, ſiennois, évêque de Sienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1439.
8. Ardicin de la Porte, de Novarre, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien. 1434.
9. Nicolas Albergati, bolonais, chartreux, puis évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem. 1443.
10. Raymond Mairoſe, français, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis de Caſtres, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1427.
11. Hugues de Luſignan, frère du roi de Chypre, grec, archevêque de Nicoſie, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-Clément. 1442.
12. Jean Cervantes, eſpagnol, évêque d'Avila, puis de Ségovie & de Burgos, & archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque d'Oſtie.
13. Julien Ceſarini, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine. 1444.
14. Proſper Colonne, romain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1463.

Troiſième promotion en 1430.

15. Jean de Caſanova, eſpagnol, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du ſacré palais, évêque de Boſa, puis d'Elne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiſte. 1436.

16. Guillaume de Montfort, dit de Dinan, français, évêque de Saint-Malo, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1432.

17. Etienne, italien, général de l'Ordre des Servites, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel.

18. Léonard des Dates, florentin, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, cardinal du titre de Sainte..... 1426.

Eugène IV, élu Pape en 1431, *mort en* 1447.

Première promotion en 1431.

1. François Condelmeri, vénitien, neveu du Pape, archevêque de Beſançon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis de Saint-Clément, évêque de Porto, & patriarche de Conſtantinople. 1453.

2. Angelot Foſco, romain, évêque de Cava, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1444.

Seconde promotion en 1437.

3. Jean Corneto, romain, évêque de Recanati, puis archevêque de Florence, & patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1440.

Troiſième promotion en 1439.

4. Regnault de Chartres, français, archevêque de Reims, & chancelier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1445.

5. Jean, des comtes de Tagliacoſſo, napolitain, archevêque de Tarente, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & évêque de Paleſtrine. 1449.

6. Jean Kemp, anglais, archevêque d'York, puis de Cantorbery, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1456.

7. Nicolas de Acciapacio, natif de Surento en Campanie, archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1447.

8. Louis de Luxembourg, français, archevêque de Rouen, & chancelier de France, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés. 1443.

9. Iſidore, grec, abbé de Saint-Démétrius de Conſtantinople, puis archevêque de Ruſſie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, & évêque de Sabine. 1463.

10. Georges de Fieſque, archevêque de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, & évêque d'Oſtie. 1461.

11. Beſſarion, grec, abbé de Saint-Baſile, archevêque de Nicée, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, évêque de Freſcati, & patriarche de Conſtantinople. 1472.

12. Gérard Landriano, milanais, évêque de Coſme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1445.

13. Sbignée Oleſniki, polonais, évêque de Cracovie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Aquillée & de Sainte-Priſque. 1455.

14. Pierre de Schomberg, allemand, évêque d'Augsbourg, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1469.

15. Antoine de Clavibus, portugais, évêque d'Evora, dit le cardinal de Portugal, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon. 1447.

16. Jean-le-Jeune de Contai, français, évêque d'Amiens, puis de Terouane, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède & de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1451.

17. Denis Zoech, hongrois, archevêque de Strigonie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1464.

18. Guillaume d'Eſtouteville, français, évêque d'Angers, puis de Béziers, & archevêque de Rouen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts, légat en France, & évêque de Porto & d'Oſtie. 1483.

19. Jean de Turrecremata ou de Torquemada, eſpagnol, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, & maître du ſacré palais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiſte, puis de Saint-Calliſte, & évêque de Sabine. 1468.

20. Albert de Albertis, florentin, évêque de Camerino, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1445.

Quatrième promotion en 1440.

21. Louis de Media Rota ou Mezzarota, padouan, patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*, & évêque d'Albano. 1465.

22. Pierre Barbo, vénitien, neveu du Pape, évêque de Cervia, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de Saint-Marc, & Pape ſous le nom de Paul II.

Cinquième promotion en 1444.

23. Alphonſe Borgia, eſpagnol, archevêque de Valence, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & Pape ſous le nom de Calliſte III.

Sixième promotion en 1446.

24. Thomas Lucani, italien, évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & Pape ſous le nom de Nicolas V.

25. Henri Rampino, dit de Saint-Alioſo, milanais, évêque de Pavie, puis archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1450.

26. Jean, meſſinois, abbé de Saint-Paul, de Padoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

27. Jean Carvajal, eſpagnol, évêque de Placentia, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, & évêque de Sabine & de Porto. 1469.

Félix IV, dit V, antipape, élu en 1439, ſe démit en 1447, & mourut en 1451.

Première promotion en 1440.

1. Louis de Palu de Varembon, évêque de Lauſanne, cardinal du titre de Saint..... 1455.
2. Barthélemy Viſconti, italien, évêque de Novarre, cardinal du titre de Saint..... 1456.
3. Urbain de Morſa de Bais, allemand, évêque d'Utrecht, cardinal du titre de Saint.....
4. Alphonſe Carillo, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſtache.

Seconde promotion en 1440.

5. Alexandre Zamoviti, fils du duc de Mazovie, polonais, évêque de Trente, & patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*.
6. Oton, eſpagnol, évêque de Tortoſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.
7. Georges, eſpagnol, évêque de Vich, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre.
8. François, français, évêque de Genève, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel.
9. Bernard de la Plaigne, français, évêque d'Acqs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée.
10. Jean, allemand, évêque de Strasbourg, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiſte.
11. Jean Gruvenvalder, fils naturel de Jean, duc de Bavière, allemand, évêque de Friſinguen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1453.
12. Jean de Villa-Vezzoſa, eſpagnol, archidiacre d'Oviedo, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre.

Troiſième promotion en 1440.

13. Denis du Moulin, français, évêque de Paris, & patriarche d'Antioche, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1447.
14. Amé de Talaru, français, archevêque de Lyon, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1443.
15. Philippe de Coëtquen, français, évêque de Léon, puis archevêque de Tours, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1441.
16. Nicolas Tudeſchi, archevêque de Palerme, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1445.
17. Jean Maleſtroit, français, évêque de Saint-Brieux, puis de Nantes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Onuphre. 1443.
18. Gérard Machet, français, évêque de Caſtres, cardinal du titre de Saint.....

Quatrième promotion en 1444.

19. Jean d'Arci, français, archevêque de Tarentaiſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis créé cardinal par le pape Nicolas V.
20. Louis, portugais, évêque de Viſeo, prêtre, cardinal du titre de Saint.....
21. Louis de la Palu, de Varembon, français, évêque de Maurienne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis créé cardinal par le pape Nicolas V. 1451.
22. Vincent Coti, polonais, archevêque de Gneſne, primat de Pologne, cardinal du titre de Saint.....
23. Guillaume Huln, natif d'Eſtain ou de l'Eſtang, diocèſe de Verdun, français, archidiacre de Metz, cardinal du titre de Sainte-Sabine, puis créé cardinal par le pape Nicolas V.
24. Barthélemy Viteleſchi, italien, évêque de Monte-Fiaſcone, cardinal du titre de Saint-Marc.
25. Thomas de Courcelles, français, chanoine de l'égliſe de Paris, cardinal du titre de Saint.....
26. Jean de Raguſe, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, cardinal du titre de Saint.....

Nicolas V, élu Pape en 1447, mort en 1455.

Première promotion en 1448.

1. Antoine Cerdain, de Majorque, archevêque de Meſſine, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, & évêque de Lérida. 1459.

Seconde promotion en 1448.

2. Aſtorge Agnès, napolitain, archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe. 1450.
3. Latin des Urſins, romain, archevêque de Trani, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, évêque de Sabine, & légat en Pologne. 1447.
4. Alain de Coëtivi, français, évêque de Cornouailles, puis archevêque d'Avignon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, & évêque de Sabine. 1474.
5. Jean Rolin, français, évêque de Châlons, puis d'Autun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1483.
6. Philippe Calendrino, frère utérin du Pape, évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis de Saint-Laurent *in Lucina*, grand-pénitencier, & évêque de Porto. 1476.
7. Nicolas de Cuſa, allemand, archidiacre de Liége, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque de Brixen. 1464.

Troiſième promotion en 1449.

8. Amé, duc de Savoie, connu ſous le nom de Félix V, s'étant démis de la papauté, fut nommé cardinal, évêque de Sabine, & doyen des cardinaux. 1451.

9. Louis Aleman, français, archevêque d'Arles, qui avoit été privé du chapeau par le pape Eugène IV, fut rétabli par le pape Nicolas V. 1450.

10. Jean d'Arci, français, archevêque de Tarentaiſe, qui avoit été nommé prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, par Félix V, le fut de nouveau par le pape Nicolas V. 1453.

11. Louis de la Palu, de Varembon, français, évêque de Maurienne, qui avoit été nommé prêtre cardinal du titre de Sainte-Cécile par Félix V, fut nommé prêtre cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie par le pape Nicolas V. 1455.

12. Guillaume Huln, natif d'Eſtaing, diocèſe de Verdun, archidiacre de Metz, qui avoit été nommé cardinal évêque de Sabine, par Félix V, fut nommé cardinal du même titre par Nicolas V. 1455.

Calliſte III, élu Pape en 1455, *mort en* 1458.

Première promotion en 1455.

1. Jean-Louis Mila, eſpagnol, neveu du Pape, évêque de Ségovie, puis de Lérida, prêtre cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & légat de Bologne. 1507.

2. Jacques de Portugal, archevêque de Liſbonne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1459.

3. Roderic-Lanzoli Borgia, eſpagnol, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, vice-chanchelier de l'Egliſe romaine, évêque de Porto, & Pape ſous le nom d'Alexandre VI.

Seconde promotion en 1456.

4. Rainaud Piſſicelli, napolitain, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1458.

5. Jean de Mella, eſpagnol, auditeur de Rote, évêque de Zamora, prêtre, cardinal du titre de Saint-Aquilée & de Sainte-Priſque. 1467.

6. Jean de Caſtillon ou de Caſtiglione, milanais, évêque de Coutance en Normandie, puis de Pavie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1460.

7. Jacques Thebaldi, romain, évêque de Monteſeltro, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1466.

8. Richard Olivier, natif du lieu de Longueil, français, évêque de Coutance, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe, & évêque de Porto. 1470.

9. Æneas-Sylvius Piccolomini, ſiennois, évêque de Sienne, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine, & Pape ſous le nom de Pie II.

Pie II, élu Pape en 1458, *mort en* 1464.

Première promotion en 1460.

1. Ange Capranica, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, & évêque de Paleſtrine. 1478.

2. Berard-Herulo de Narni, auditeur de Rote, évêque de Spolète, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1479.

3. Nicolas Fortiguerra, de Piſtoie, évêque de Theano, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1473.

4. Burchard de Weiſpriach, allemand, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & archevêque de Salzbourg. 1466.

5. Alexandre de Oliva, général de l'Ordre des Frères-Hermites de Saint-Auguſtin, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & évêque de Camerino. 1463.

6. François Piccolomini, ſiennois, neveu du Pape, archevêque de Sienne, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, & Pape ſous le nom de Pie III.

Seconde promotion en 1461.

7. Barthélemy Roverella, ferrarois, archevêque de Ravenne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1476.

8. Jean Geoffroy, français, évêque d'Arras, puis d'Albi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1473.

9. Jacques de Cardonne, eſpagnol, évêque d'Urgel, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1466.

10. Louis d'Albret, français, évêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1465.

11. Jacques Mensbona Piccolomini, lucquois, évêque de Pavie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, & évêque de Freſcati. 1479.

12. François de Gonzague, évêque de Mantoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Bologne. 1483.

Troiſième promotion en 1462.

13. Jean de Aych, allemand, évêque d'Aichſtat, chancelier de l'empereur Albert II, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1464.

Paul II, élu Pape en 1464, *mort en* 1471.

Première promotion en 1464.

1. Thomas Bourchier, anglais, archevêque de Cantorbery, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1507.

2. Etienne de Varas, hongrois, archevêque de Coloeza, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1471.

3. Olivier Caraffe, napolitain, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, évêque d'Albano, de Sabine, d'Oſtie, & doyen du ſacré collége. 1511.

4. Marc Barbo, vénitien, évêque de Vicence, & patriarche d'Aquillée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1490.

5. Jean Balue, français, évêque d'Angers, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & évêque d'Albano. 1491.

6. Amici Agnifilo, d'Aquillée, évêque de cette ville, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1476.

7. François de la Rouère, de Savone, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, & Pape ſous le nom de Sixte IV.

8. Théodore Paléologue, des marquis de Montferrat, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore. 1481.

Seconde promotion en 1468.

9. Jean-Baptiſte Zeno, vénitien, neveu du Pape, évêque de Vicence, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Sainte-Anaſtaſie, & évêque de Freſcati.

10. Jean Michièle, vénitien, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, près de Saint-Ange, & évêque d'Albano, de Porto & de Padoue. 1503.

Sixte IV, élu Pape en 1471, *mort en* 1484.

Première promotion en 1471.

1. Pierre Riario, de Savone, évêque de Treviſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis évêque de Sinigaglia.

2. Julien de la Rouère, de Savone, neveu du Pape, évêque de Carpentras, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque d'Oſtie, grand-pénitencier, & Pape ſous le nom de Jules II.

Seconde promotion en 1473.

3. Philippe de Levis-Couſan, français, archevêque d'Arles, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1475.

4. Etienne Nardino, natif de Forli, archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1484.

5. Auſias del Puch, eſpagnol, archevêque de Montreal en Sicile, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Sainte-Sabine. 1483.

6. Pierre-Gonſalez de Mendoza, eſpagnol, évêque de Savone, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Sainte-Croix de Jéruſalem, & archevêque de Tolède. 1495.

7. Antoine-Jacques Venerio, natif de Recanati, évêque de Syracuſe, puis de Léon & de Cuença, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vite, de Saint-Modeſte & de Saint-Clément.

8. Jean-Baptiſte Cibo, génois, évêque de Melfi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, puis de Sainte-Cécile, & Pape ſous le nom d'Innocent VIII.

9. Jean Arcimboldo, parmeſan, évêque de Novarre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis de Sainte-Praxède, & archevêque de Milan. 1491.

10. Philibert Hugonet, français, évêque de Mâcon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1484.

Troiſième promotion en 1476.

11. Georges de Coſta, portugais, archevêque de Lisbonne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1508.

12. Charles de Bourbon, français, archevêque de Lyon, &c. prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1488.

13. Pierre Ferry, eſpagnol, archevêque de Tarragone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1478.

14. Jean-Baptiſte Mellini, romain, évêque d'Feniane, de Sutri, puis d'Urbin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1478.

15. Pierre de Foix, français, évêque de Vannes, diacre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1490.

Quatrième promotion en 1477.

16. Chriſtophe de la Rovère, natif de Turin, archevêque de Tarentaiſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1479.

17. Jérôme Baſſo de la Rouère, neveu du Pape, évêque de Recanati, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, puis de Saint-Chryſogon, & évêque de Paleſtrine. 1507.

18. Georges Hesler, allemand, évêque de Wirtzbourg, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1482.

19. Gabriel de Vérone, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, évêque d'Albe & d'Agria. 1486.

20. Pierre Foſcaro, vénitien, primicier de Saint-Marc de Veniſe, évêque de Padoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Saint-Xiſte. 1485.

21. Jean d'Arragon, fils de Ferdinand, roi de Naples, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine & de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1485.

22. Raphael Sanſoni-Riario, de Savone, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, archevêque de Cozena, de Salerne, & évêque d'Oſtie. 1521.

Cinquième promotion en 1478.

23. Dominique de la Rovère, prêtre, cardi-

nal du titre de Saint-Vital, puis de Saint-Clément. 1501.

Sixième promotion en 1480.

24. Paul Fregoſe, génois, archevêque de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1498.

25. Côme de Melioratis des Urſins, romain, archevêque de Trani, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1481.

26. Ferry de Clugni, français, évêque de Tournay, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1483.

27. Jean-Baptiſte Savelli, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1498.

28. Jean Colonne, romain, évêque de Rieti, diacre cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1508.

Septième promotion en 1483.

29. Jean Conti, romain, archevêque de Cozence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1493.

30. Elie de Bourdeille, français, archevêque de Tours, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1484.

31. Jean Margarit, eſpagnol, évêque de Gironne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1484.

32. Jean-Jacques Sclafenati, milanais, évêque de Panne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1497.

33. Jean-Baptiſte des Urſins, romain, archevêque de Carthage & de Tarente, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1503.

Huitième promotion en 1484.

34. Aſcagne-Marie Sforce, des ducs de Milan, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte, vice-chancelier de l'Egliſe romaine, évêque de Padoue, Novarre, &c. 1505.

Innocent VIII, élu Pape en 1484, *mort en* 1492.

Promotion en 1489.

1. Laurent Cibo, génois, neveu du Pape, archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, évêque d'Albano & de Paleſtrine. 1503.

2. Ardicin de la Porte, de Novarre, évêque d'Aleria, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1493.

3. Antonio Pallavicini, génois, évêque d'Orouze, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, puis de Sainte-Praxède, & évêque de Paleſtrine. 1507.

4. André d'Eſpinai, français, archevêque de Lyon & de Bordeaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1500.

5. Maphée Gherardo, vénitien, général de l'Ordre de Camaldules, patriarche de Veniſe, prêtre, cardinal du titre de Saint Nérée & de Saint-Achillée. 1492.

6. Pierre d'Aubuſſon, français, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1503.

7. Jean de Médicis, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis Pape ſous le nom de Léon X.

8. Frédéric de San-Severino, napolitain, archevêque de Vienne, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore. 1516.

Alexandre VI, élu Pape en 1492, *mort en* 1503.

Première promotion en 1492.

1. Jean Borgia, eſpagnol, neveu du Pape, archevêque de Montréal & patriarche de Conſtantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis évêque d'Olmutz, Bayeux, &c. 1503.

Seconde promotion en 1493.

2. Jean Moorton, anglais, archevêque de Cantorbery, chancelier d'Angleterre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1500.

3. Jean-Antoine de Saint-Georges, natif de Plaiſance, évêque d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, patriarche de Conſtantinople, puis évêque de Parme, d'Albano, de Paleſtrine & de Sabine. 1509.

4. Jean de la Grolaye de Villiers, français, abbé de Saint-Denis en France, puis évêque de Lombez, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1499.

5. Bernardin de Carvajal, eſpagnol, évêque de Carthagène, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, puis de Sainte-Croix de Jéruſalem, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1522.

6. Raymond Pérault, français, évêque de Gurck & de Saintes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1505.

7. Céſar Borgia, fils naturel du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, remit le chapeau en 1498, fut duc d'Urbin & de Valentinois, & épouſa Charlotte d'Albret. 1507.

8. Hippolyte d'Eſt, de Ferrare, archevêque de Milan & de Narbonne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1520.

9. Frédéric Caſimir, fils du Roi de Pologne, évêque de Cracovie, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1503.

10. Julien Caſarini, romain, évêque d'Aſcoli, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis de Saint-Ange. 1510.

11. Dominique Grimani, vénitien, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *inter Imagines*, pa-

triarche d'Aquilée, puis prêtre du titre de Saint-Marc, & évêque de Porto. 1523.

12. Alexandre Farnèſe, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis du titre de Saint-Euſtache, évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux, & Pape ſous le nom de Paul III.

13. Bernardin Lunati, de Pavie, diacre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1497.

Troiſième promotion en 1495.

14. Guillaume Briçonnet, français, archevêque de Reims, Narbonne, &c., prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

Quatrième promotion en 1496.

15. Philippe de Luxembourg, français, évêque d'Arras, puis du Mans, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, & évêque d'Albano & de Freſcati. 1519.

Cinquième promotion en 1496.

16. Barthélemy Martini, eſpagnol, évêque de Ségovie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agathe. 1500.

17. Jean de Caſtro, eſpagnol, évêque de Gergenti en Sicile, & adminiſtrateur de l'évêché de Sleſwick en Danemarck, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque. 1506.

18. Jean Lopez, eſpagnol, évêque de Pérouſe & archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1501.

19. Jean Borgia, eſpagnol, neveu du Pape, évêque de Melfi, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1500.

20. Louis d'Arragon, fils naturel de Ferdinand Ier., roi de Naples, évêque d'Averſa, puis de Léon en Eſpagne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Marie *in Coſmedin*. 1519.

Sixième promotion en 1498.

21. Georges d'Amboiſe, français, archevêque de Rouen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1510.

Septième promotion en 1500.

22. Diégue Hurtado de Mendoza, eſpagnol, archevêque de Séville, prêtre, cardinal de Sainte-Sabine.

23. Amanieu d'Albret, français, évêque de Cominges, &c., diacre, cardinal de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Pelune.

24. Louis Borgia, eſpagnol, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis de Saint-Nérée & de Sainte-Achillée, prêtre de Saint-Marcel, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, & grand-pénitencier. 1511.

Huitième promotion en 1500.

25. Jacques Serra, eſpagnol, archevêque d'Oriſtagni, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, & évêque d'Elne & de Paleſtrine. 1517.

26. Thomas Bacoès, natif de Herdom en Hongrie, chancelier de Hongrie & archevêque de Strigonie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1521.

27. Pierre Iſuaglies ou di Suaglio, ſicilien, archevêque de Reggio & enſuite de Meſſine, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, puis de Sainte-Pudentiane, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1511.

28. François Borgia, eſpagnol, archevêque de Cozenze, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & évêque de Chieti. 1511.

29. Jean Vera, eſpagnol, archevêque de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1507.

30. Louis Podocator, de Nicoſie en Grèce, évêque de Capacio, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agathe. 1507.

31. Antoine Trivulce, milanais, évêque de Coſme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, puis de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1508.

32. Jean-Baptiſte Ferraro, modénois, évêque de Modène, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon. 1502.

33. Marc Cornaro, vénitien, évêque de Vérone, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Sainte-Marie, évêque d'Albano & de Paleſtrine, & patriarche de Conſtantinople. 1524.

34. Jean-Etienne Ferrero, de Verceil, évêque de Boulogne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis de Sainte-Veſtine. 1510.

Neuvième promotion en 1503.

35. Jean Coſtellan, eſpagnol, archevêque de Trani, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & archevêque de Montréal. 1505.

36. François Remolini, eſpagnol, archevêque de Surrento, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, puis archevêque de Palerme. 1518.

37. François Soderini, florentin, évêque de Volterra, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, évêque de Saintes & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1524.

38. Melchior Meckan, allemand, évêque de Brixen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1509.

39. Nicolas de Fieſque, génois, évêque de Frejus & de Toulon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nicolas

Saint-Nicolas *inter Imagines*, puis du titre des douze Apôtres, archevêque d'Embrun & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1524.

40. François Sprats, eſpagnol, évêque de Léon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche. 1504.

41. Adrien Caſtelleſi, dit *le cardinal Corneto*, italien, évêque d'Herford, de Bath & de Wels en Angleterre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon.

42. Jacques de Caſeneuve, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1504.

43. François Loris, eſpagnol, évêque d'Elvas, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1505.

Auxquels on ajoute :

44. Jean, ambaſſadeur du duc de Saxe à Rome, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem.

Pie III, élu Pape en 1503, mort la même année.

Jules II, élu Pape en 1503, mort en 1513.

Première promotion en 1503.

1. François-Guillaume de Caſtelnau-Clermont-Lodève, français, archevêque de Narbonne, puis d'Auch, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & doyen des cardinaux. 1540.

2. Jean de Zuniga, eſpagnol, grand-maître de l'Ordre d'Alcantara, archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1504.

3. Clément de la Rovère, de Savonne, neveu du pape Sixte IV, évêque de Mende, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis du titre des douze Apôtres. 1504.

4. Galliot-Franciotti de la Rovère, lucquois, neveu du pape Jules II, évêque de Luques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, puis évêque de Padoue, de Crémone, & archevêque de Bénévent. 1508.

Seconde promotion en 1505.

5. Marc Vigerius, de Savonne, évêque de Sinigaglia, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Paleſtrine. 1516.

6. Robert Guibé, français, évêque de Rennes, puis de Nantes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1513.

7. Léonard de la Rovère, de Savonne, neveu du pape Sixte IV, évêque d'Agen, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & grand-pénitencier. 1520.

8. Charles-Dominique Caretto, des marquis de Final, génois, archevêque de Tours & de Reims, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vite, puis de Sainte-Cécile. 1514.

9. Antoine Ferrerio, de Savonne, évêque de Gullio, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1508.

10. François Aledoſi, d'Imola, évêque de Pavie & de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1511.

11. Factius Sanctori, de Viterbe, évêque de Ceſène, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, & adminiſtrateur de Pampelune. 1510.

12. Gabriel Gabrieli, de Fano, évêque d'Urbin, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1511.

13. Sigiſmond de Gonzague, évêque de Mantoue, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1525.

Troiſième promotion en 1507.

14. Jean de la Tremoille, français, archevêque d'Auch, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1507.

15. René de Prie, français, évêque de Bayeux, puis de Limoges, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1519.

16. Louis d'Amboiſe, français, évêque d'Albi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1517.

17. François Ximenès, eſpagnol, religieux de l'Ordre de Saint-François, archevêque de Tolède, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1517.

Quatrième promotion en 1508.

18. Sixte Gara de la Rovère, lucquois, neveu du pape Jules II, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, archevêque de Bénévent, évêque de Luques & de Padoue, & vice-chancelier de la ſainte Egliſe. 1517.

Cinquième promotion en 1511.

19. Chriſtophe Brambridge, anglais, archevêque d'York, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1514.

20. Antoine Ciocchi, dit auſſi *Monti* ou *du Mont*, italien, archevêque de Siponto, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Sainte-Praxède, & évêque de Porto. 1533.

21. Mathieu Scheiner, ſurnommé *le Long*, ſuiſſe, évêque de Sion, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, & évêque de Novarre. 1522.

22. Pierre Accolti, florentin, évêque d'Ancône, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe, puis évêque de Cadis, de Maillezais, d'Arras, de Crémone, archevêque de Ravenne, évêque d'Albano, de Paleſtrine & de Sabine. 1532.

23. Achilles de Graſſi, bolonais, évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1523.

24. François Argentino, vénitien, évêque de

Concorde, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Saint-Clément. 1511.

25. Bendinelli Sauli, génois, évêque de Girace, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine. 1518.

26. Alphonſe Petrucci, ſiennois, évêque de Suana, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, fut privé de la pourpre par le pape Léon X. 1517.

Sixième promotion.

27. Mathieu-Lange de Welembourg, allemand, évêque de Gurck, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, archevêque de Saltzbourg & évêque d'Albano. 1540.

Léon X, élu Pape en 1513, mort en 1521.

Première promotion en 1513.

1. Laurent Pucci, florentin, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, grand-pénitencier & évêque d'Albano, puis de Paleſtrine. 1531.

2. Jules de Médicis, florentin, archevêque de Florence, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Clément & de Saint-Laurent *in Damaſo*, & Pape ſous le nom de Clément VII.

3. Bernard de Tarla, dit *d'Unce*, florentin, évêque de Coutances, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1520.

4. Innocent Cibo, génois, neveu du Pape, archevêque de Gênes, abbé de Saint-Victor de Marſeille, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis de Sainte-Marie *in Dominicâ*. 1550.

Seconde promotion en 1515.

5. Thomas Wolſei, anglais, chancelier d'Angleterre, archevêque d'York, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1533.

Troiſième promotion en 1515.

6. Adrien Gouffier, français, évêque de Coutances, puis d'Albi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1523.

Quatrième promotion en 1517.

7. Antoine Bohier, français, archevêque de Bourges, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1519.

8. Guillaume de Croy, flamand, évêque de Cambrai, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis archevêque de Tolède. 1521.

Cinquième promotion en 1517.

9. François Conti, romain, archevêque de Conza, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1521.

10. Jean Piccolomini, ſiennois, archevêque de Sienne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, puis évêque d'Oſtie & doyen des cardinaux. 1537.

11. Jean-Dominique Cuppi ou de Cupis, romain, archevêque de Trani, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis évêque d'Oſtie, & doyen du ſacré collége. 1513.

12. Nicolas Pandolfi, florentin, évêque de Piſtoie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Céſaire. 1518.

13. Raphael Petrucci, ſiennois, évêque de Sozna, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne. 1522.

14. André de Valle, romain, évêque de Malte, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès, puis de Sainte-Priſque. 1534.

15. Boniface Ferrero, de Verceil, évêque d'Ivrée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis évêque de Porto. 1543.

16. Jean-Baptiſte Pallavicini, génois, archevêque de Cavaillon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Apollinaire. 1524.

17. Pompée Colonne, romain, évêque de Ricti, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis archevêque de Montréal & d'Averſa, prêtre du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*, & vice-roi de Naples. 1532.

18. Scaramucia Trivulce, milanais, évêque de Côme, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1527.

19. Dominique Jacobatii, romain, évêque de Lucera, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent, puis de Saint-Clément & de Saint-Apollinaire. 1528.

20. Laurent Campeggi, bolonais, évêque de Bologne & de Feltri, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine & de Paleſtrine. 1539.

21. Louis de Bourbon, français, évêque de Laon, puis archevêque de Sens, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre. 1556.

22. Adrien Florent, hollandais, évêque de Tortoſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, puis Pape ſous le nom d'Adrien VI.

23. Ferdinand Ponzeta, napolitain, évêque de Melfi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace. 1527.

24. Louis Roſſi, florentin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1519.

25. François Armellino, natif & évêque de Pérouſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, puis de Saint-Calliſte. 1527.

26. Thomas de Vio, italien, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1534.

27. Chriſtophe Numali, italien, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy en l'île, puis de Sainte-Marie d'*Arâ cœli*. 1528.

28. Gilles de Viterbe, général de l'Ordre des Frères-Hermites de Saint-Auguſtin, prêtre, car-

dinal du titre de Saint-Mathieu, puis de Saint-Marcel, & patriarche de Conſtantinople. 1532.

29. Guillaume-Raymond Vich, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, évêque de Cifalu, puis de Parcelone. 1525.

30. Silvius Paſſerino, de Cortone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, légat de Pérouſe & évêque de Barcelone. 1529.

31. François des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1533.

32. Paul-Emile Ceſio, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1537.

33. Alexandre de Ceſarini, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis de Saint-Marcel, de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & évêque d'Albano & de Pampelune. 1542.

34. Jean Salviati, florentin, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis évêque de Porto. 1553.

35. Nicolas Ridolphi, florentin, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte, évêque de Vicence & de Viterbe, & archevêque de Salerne & de Florence, puis prêtre de Sainte-Marie *in Coſmedin* & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1550.

36. Hercules Rangoni, milanais, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, évêque de Modène, &c. 1527.

37. Auguſtin Trivulce, modenois, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Saint-Nicolas *in Carcere*, évêque de Bayeux, &c. 1548.

38. François Piſani, vénitien, évêque de Padoue, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, puis de Saint-Marc, archevêque de Narbonne & évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1570.

39. Alphonſe, infant de Portugal, archevêque de Lisbonne, évêque d'Evora, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1540.

Sixième promotion en 1518.

40. Albert, marquis de Brandebourg, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, archevêque de Magdebourg & électeur de Mayence. 1545.

Septième promotion en 1518.

41. Jean de Lorraine, évêque de Metz, archevêque de Narbonne, Reims, &c. diacre, cardinal du titre de Saint-Onuphre. 1550.

Huitième promotion en 1520.

42. Erard de Lamarck, allemand, évêque de Liége & de Chartres, & archevêque de Valence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon. 1538.

Adrien VI, élu Pape en 1521, *mort en* 1523.

Promotion en 1523.

1. Guillaume Euckenwoert, allemand, évêque d'Utrecht, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1534.

Clément VII, élu Pape en 1523, *mort en* 1534.

Première promotion en 1527.

1. Benoît Accolti, florentin, évêque de Cadis, de Crémone & de Ravenne, cardinal du titre de Saint-Euſèbe. 1549.

2. Auguſtin Spinola, de Savone, évêque de Pérouſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1537.

3. Nicolas Gaddi, florentin, évêque de Ferino, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, évêque de Sarlat & archevêque de Conza. 1552.

4. Hercule de Gonzague-Mantoue, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, évêque de Mantoue & archevêque de Tarragone. 1561.

5. Marin Grimani, vénitien, patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Saint-Marcel & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Porto & de Ceneda. 1546.

Seconde promotion en 1527.

6. Antoine de Saint-Severin, napolitain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis de Saint-Apollinaire & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Converſano, de Paleſtrine, de Sabine & de Porto. 1543.

7. Vincent Caraffe, napolitain, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis de Sainte-Priſque & de Sainte-Marie au-dela du Tibre, évêque d'Albano, de Paleſtrine, &c. 1549.

8. André-Mathieu Palmerio, napolitain, archevêque de Matera, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis évêque de Larno, Lucera, &c. 1537.

9. Antoine Duprat, français, chancelier de France, archevêque de Sens, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, & légat en France. 1535.

10. Henri de Cardonne, eſpagnol, évêque de Barcelone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis archevêque de Montréal & vice-roi de Sicile. 1530.

11. Jérôme Grimaldi, génois, évêque de Venafro, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis archevêque de Bari. 1543.

12. Pyrrhus de Gonzague, évêque de Modène, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe. 1529.

13. Sigiſmond Papadoca, napolitain, évêque de Venoſa & de Tropea, refuſa le chapeau, ſe contentant de ſon évêché. 1536.

Troiſième promotion en 1527.

14. François Quignonès, général de l'Ordre de

Saint-François, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem & évêque de Coria. 1540.

Quatrième promotion en 1527.

15. François Cornaro, vénitien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Sainte-Cécile, de Sainte-Praxède & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Breſſe, d'Albano & de Paleſtrine. 1543.

Cinquième promotion en 1529.

16. Jérôme Doria, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Thomas *in Parione*, puis de Sainte-Marie *in Porticu*, évêque de Nebio Rovinato, de Noli, de Jaca & d'Hueſca. 1558.

Sixième promotion en 1529.

17. Hippolite de Médicis, florentin, neveu du pape Léon X, diacre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*. 1535.

Septième promotion en 1529.

18. Mercurin Alborio Gattinara, piémontais, chancelier de l'empereur Charles V, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1530.

Huitième promotion en 1530.

19. François de Tournon, français, archevêque de Bourges, de Lyon, d'Auch, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, évêque d'Oſtie & doyen du ſacré collége. 1562.

20. Bernard Cleſi, allemand, évêque de Trente, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1539.

21. Louis de Gorrevod, ſavoyard, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Céſaire. 1535.

22. Garcias Loayſa, eſpagnol, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque d'Oſma & de Ségovie, puis archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne. 1546.

23. Inico de Zuniga & Mendoza, eſpagnol, évêque de Burgos, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1535.

Neuvième promotion en 1531.

24. Gabriel de Gramont, français, évêque de Tarbes, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Sainte-Cécile, archevêque de Tolède & de Bordeaux. 1534.

Dixième promotion en 1531.

25. Alphonſe-Manrique de Lara, eſpagnol, archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1538.

26. Jean-Pardo de Tavera, eſpagnol, archevêque de Tolède, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1545.

Onzième promotion en 1531.

27. Antoine Pucci, florentin, évêque de Piſtoie, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, grand-pénitencier & évêque de Sabine. 1544.

Douzième promotion en 1533.

28. Etienne-Gabriel Merino, eſpagnol, archevêque de Bari & patriarche des Indes, évêque de Jaen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1535.

29. Jean d'Orléans-Longueville, français, archevêque de Toulouſe & évêque d'Orléans, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1533.

Treizième promotion en 1533.

30. Jean Leveneur, français, évêque de Liſieux, grand-aumônier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy en l'Ile. 1543.

31. Claude de Longwi de Givri, français, évêque de Langres, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès *in Agone*. 1561.

32. Odet de Coligni de Chaſtillon, français, évêque de Beauvais & archevêque de Toulouſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche *Apoſtaſia*.

33. Philippe de la Chambre, ſavoyard, évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Freſcati. 1550.

Paul III, élu Pape en 1534, *mort en* 1549.

Première promotion en 1534.

1. Alexandre Farnèſe, romain, petit-fils du Pape, archevêque d'Avignon & de Montréal, patriarche de Jéruſalem, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1589.

2. Guy-Aſcagne Sforce de Santa-Fiore, romain, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte, puis de Sainte-Marie *in Coſmedin*, de Saint-Euſtache & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1564.

Seconde promotion en 1535.

3. Nicolas de Schomberg, de Miſnie, archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1537.

4. Jean du Bellai, français, évêque de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Sainte-Cécile & de Saint-Adrien, archevêque de Bordeaux, évêque d'Oſtie & doyen des cardinaux. 1560.

5. Jérôme Ghinuccio, ſiennois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, évêque d'Aſcoli, de Malte & de Cavaillon. 1541.

6. Jacques Simonetta, milanais, évêque de Peſaco, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque,

puis de Saint-Apollinaire, & évêque de Pérouſe. 1539.

7. Jean Fiſcher, anglais, évêque de Rochette, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, fut décapité. 1535.

8. Gaſpard Contarini, vénitien, évêque de Belluno, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, évêque de Bologne. 1542.

9. Marin Caraccioli, napolitain, gouverneur du Milanais, diacre, cardinal de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1538.

Troiſième promotion en 1538.

10. Jean-Marie de Monti, romain, archevêque de Siponte, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Sainte-Praxède, évêque de Paleſtrine & Pape ſous le nom de Jules III.

11. Jean-Pierre Caraffe, napolitain, archevêque de Chieti, puis de Naples, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux, & Pape ſous le nom de Paul IV.

12. Ennio Philonardi, romain, évêque de Veroli, prêtre, cardinal du titre de Saint-Ange & évêque d'Albano. 1549.

13. Chriſtophe Jacobatii, romain, évêque de Caſſano, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, puis de Saint-Euſtache. 1540.

14. Charles-Hémard de Denouville, français, évêque de Mâcon, puis d'Amiens, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu. 1540.

15. Jacques Sadolet, modenois, évêque de Carpentras, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte, puis de Saint-Pierre-ès-Liens. 1547.

16. Rodolphe Pio de Carpi, évêque de Faenza, puis de Gergenti, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque, du titre de Saint-Clément & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque d'Oſtie & doyen du ſacré collége. 1564.

17. Jérôme-Alexandre de la Mothe, de Forli, archevêque de Brindes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon. 1542.

18. Regnault Polus, anglais, archevêque de Cantorbery, diacre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis prêtre du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin* & de Sainte-Priſque. 1558.

19. Roderic Borgia, eſpagnol, neveu du pape Alexandre VI, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Saint-Euſtache. 1537.

20. Nicolas Cajétan, de Sermonette, parent du pape Boniface VIII, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Saint-Euſtache, & archevêque de Capoue. 1585.

Quatrième promotion en 1538.

21. Pierre Sarmiento, eſpagnol, archevêque de Compoſtelle, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1540.

Cinquième promotion en 1538.

22. Jean-Alvarès de Tolède, eſpagnol, évêque de Cordoue, puis de Burgos, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte & de Saint-Clément, archevêque de Compoſtelle & évêque d'Albano. 1557.

23. Pierre-Manriquez d'Aguilar, eſpagnol, évêque de Cordoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1540.

24. Robert de Lenoncourt, français, évêque de Châlons, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, puis de Saint-Apollinaire & de Sainte-Cécile, archevêque d'Arles, d'Embrun, de Toulouſe, évêque de Metz.

25. David Beton, écoſſais, archevêque de Saint-André, évêque de Mirepoix, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1546.

26. Hippolyte d'Eſt, de Ferrare, adminiſtrateur de Milan, Auch, Lyon, Narbonne, Autun, &c. diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie & de Sainte-Marie-la-Neuve. 1572.

27. Pierre Bembo, vénitien, évêque de Bergame, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, puis de Saint-Clément.

Sixième promotion en 1539.

28. Frédéric Frégoſe, génois, archevêque de Salerne, évêque de Gulio, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

29. Pierre de la Baume-Montrevel, français, évêque de Genève & archevêque de Beſançon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1544.

30. Antoine Sanguin, de Meudon, français, évêque d'Orléans, puis archevêque de Toulouſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de celui de Saint-Chryſogon, & grand-aumônier de France. 1559.

31. Hubert Gambara, breſſan, évêque de Tortone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre, puis de Saint-Martin-aux-Monts, de Saint-Apollinaire & de Saint-Chryſogon. 1549.

32. Aſcagne Pariſano, natif de Tolentin, évêque de Gaëte, puis de Rimini, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1549.

33. Pierre-Paul Pariſio, de Coſence, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine & évêque de Nuſco. 1545.

34. Marcel Cervin, évêque de Nicaſtro, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, puis Pape ſous le nom de Marcel II.

35. Barthélemy Guidiccioni, lucquois, évêque de Terni, puis de Luques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Céſaire & du titre de Sainte-Priſque, vicaire du Pape, grand-pénitencier. 1549.

36. Denis Laurerio, de Bénévent, général de l'Ordre des Servites, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel & évêque d'Urbin. 1542.

37. Henri de Borgia de Gandie, eſpagnol, évêque de Squillace, diacre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1540.

38. Jacques Savelli, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis de Saint-Côme & de Saint-Damien, évêque de Nicaſtro, archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, évêque d'Albano, de Porto, & grand-inquiſiteur. 1587.

39. Michel de Sylva, portugais, évêque de Viſen, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis de Sainte-Praxède & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Maſſa. 1556.

Septième promotion en 1542.

40. Marcel Creſcentio, romain, évêque de Marſico, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1552.

41. Jean-Vincent d'Aquaviva d'Arragon, napolitain, évêque de Melfes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1556.

42. Pompone Cœci, romain, évêque de Città-di-Caſtello, puis de Sutri, vicaire du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1542.

43. Robert Pucci, florentin, évêque de Piſtoie, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, grand-pénitencier. 1547.

44. Jean Moron, milanais, évêque de Modène, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, de Saint-Laurent *in Lucinâ* & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Novarre, préſident au concile de Trente & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1580.

45. Grégoire Cortez ou Corteſio, modenois, abbé du Mont-Caſſin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, puis évêque d'Urbin. 1548.

46. Thomas Badia, modenois, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du ſacré palais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre au Champ-de-Mars. 1547.

47. Chriſtophe Madruce, évêque de Trente ſa patrie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Céſaire, puis de Saint-Chryſogon & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Paleſtrine. 1578.

Huitième promotion en 1544.

48. Gaſpard d'Avalos, eſpagnol, archevêque de Compoſtelle, prêtre, cardinal. 1545.

49. Georges d'Armagnac, français, archevêque de Toulouſe, puis d'Avignon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ* & de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1585.

50. François de Mendoza, eſpagnol, évêque de Coria, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis de Saint-Jean-Porte-Latine & de Saint-Euſèbe, évêque de Burgos, gouverneur de Sienne & archevêque de Valence. 1566.

51. Jacques d'Annebaut, français, évêque de Liſieux, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne. 1558.

52. Othon, Truchſes de Waldpurg, allemand, évêque d'Augsbourg, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, puis de Sainte-Sabine & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque d'Albano, de Sabine & de Paleſtrine. 1572.

53. Barthélemy de la Cueva d'Albuquerque, eſpagnol, évêque de Cordoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu, puis de Sainte-Croix de Jéruſalem, archevêque d'Avellino & de Siponte, & vice-roi de Naples. 1562.

54. François Sfondrate, natif de Crémone, évêque de Sarno, puis archevêque d'Amalfi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie & évêque de Crémone. 1550.

55. Frédéric Cœſi, romain, évêque de Todi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Sainte-Priſque, évêque de Crémone, de Paleſtrine, d'Albano & de Porto. 1565.

56. Duranti de Durantibus, italien, évêque d'Algeri, puis de Caſſano, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, & évêque de Breſſe. 1558.

57. Nicolas Ardinghelle, florentin, évêque de Foſſombrone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Apollinaire. 1547.

58. André Cornaro, vénitien, évêque de Breſſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, puis archevêque de Spalatro. 1551.

59. Jérôme Capiferi ou Capo-di-Ferro, romain, évêque de Nicée, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1559.

60. Tiberio Criſpo, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, archevêque d'Amalfi & évêque de Sabine. 1566.

Neuvième promotion en 1545.

61. Georges d'Amboiſe, français, archevêque de Rouen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1550.

62. Henri de Portugal, archevêque de Lisbonne, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, puis roi de Portugal. 1580.

63. Pierre Pacheco de Villena, eſpagnol, évêque de Pampelune, puis de Jaen, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, vice-roi de Naples, évêque de Sagonne & d'Albano. 1560.

64. Ranuce Farnèſe, archevêque de Naples, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis prêtre du titre des Saints-Anges & des Quatre-Saints couronnés, grand-pénitencier, patriarche de Conſtantinople, archevêque de Ravenne, évêque de Sabine & archevêque de Bologne. 1565.

Dixième promotion en 1547.

65. Charles de Lorraine-Guiſe, français, archevêque de Reims, prêtre, cardinal du titre de

Sainte-Cécile, puis de Saint-Apollinaire. 1574.

66. Jules de la Rovère de Montfeltre, d'Urbin, diacre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, puis évêque de Vienne, archevêque de Ravenne, évêque de Sabine & de Paleſtrine. 1578.

Onzième promotion en 1548.

67. Charles de Bourbon-Vendôme, français, archevêque de Rouen, diacre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis prêtre du titre de Saint-Chryſogon, & commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit. 1590.

Douzième promotion en 1549.

68. Jérôme Veralli, romain, évêque de Porto, d'Aſcoli, puis de Caſerte, & archevêque de Roſſano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, & du titre de Saint-Marcel. 1555.

69. Ange de Médicis, milanais, archevêque de Raguſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & Pape ſous le nom de Pie IV.

70. Philibert Ferrero, de Verceil, évêque d'Ivrée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1549.

71. Bernardin Maffée, romain, évêque de Maſſa, puis archevêque de Chieti, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1553.

Jules III, élu Pape en 1550, *mort en* 1555.

Première promotion en 1550.

1. Innocent de Monti, diacre, cardinal du titre de Saint-Onuphre, puis de Sainte-Marie *in Porticu*, & de Sainte-Marie-la-Neuve. 1557.

Seconde promotion en 1551.

2. Georges Martinuſius, hongrois, évêque de Varadin, puis archevêque de Strigonie, cardinal. 1551.

Troiſième promotion en 1551.

3. Chriſtophe de Monti, parent du Pape, évêque de Cagli, & patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1564.

4. Fulvio de Corgne ou de la Corgnia, neveu du Pape, évêque de Pérouſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, évêque de Porto. 1583.

5. Jean-Michel Sarracena, napolitain, archevêque d'Acerenſa, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aracœli*, puis de Sainte-Anaſtaſie, de Sainte-Agathe, de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine. 1568.

6. Jean Ricci Politian, toſcan, archevêque de Manfredonia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis du titre de Saint-Ange, de Sainte-Marie au-delà du Tibre, premier évêque de Monte-Pulciano, archevêque de Piſe, & évêque d'Albano. 1574.

7. Jacques du Puy, de Nice, archevêque de Pari, prêtre, cardinal du titre de Saint-Siméon, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & légat au concile de Trente. 1561.

8. Alexandre Campeggi, bolonais, évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, & vice-légat d'Avignon. 1554.

9. Jean-André Mercurio, de Meſſine, archevêque de Manfredonia, puis de Meſſine, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Barbe, puis de Saint-Cyriaque, & des SS. Quirice & Julitte. 1561.

10. Pierre Bertan, modenois, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Fano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1558.

11. Sébaſtien Pighini, de Reggio, évêque d'Aliſa, puis de Ferentino, & archevêque de Manfredonia, prêtre du titre de Saint-Calliſte. 1553.

12. Fabio Mignanelli, ſiennois, évêque de Lucera, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre, & préfet de la ſignature de juſtice. 1557.

13. Jean Pogge, bolonais, évêque de Tropea, puis d'Ancône, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1556.

14. Jean-Baptiſte Cicada, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis de Sainte-Agathe, & évêque de Sabine. 1570.

15. Jérôme d'Audini, de Ceſène, évêque de Caſſano, puis d'Imola, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu, puis de Saint-Marcel. 1559.

16. Louis Cornaro, vénitien, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, grand-prieur de Chypre, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, puis prêtre du titre de Saint-Marc, & archevêque de Trani. 1584.

Quatrième promotion en 1553.

17. Pierre de Taliavia d'Arragon, ſicilien, archevêque de Palerme, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte. 1558.

18. Robert Nobili, petit-neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*. 1559.

19. Louis de Lorraine-Guiſe, français, archevêque de Sens, évêque de Metz, diacre, cardinal, puis prêtre du titre de Saint-Thomas. 1578.

20. Jérôme Simonelli, d'Orviette, petit-neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis de Sainte-Priſque, & prêtre du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque d'Orviette & de Porto. 1605.

Marcel II, élu Pape en 1555, *mort la même année.*

Paul IV, élu Pape en 1555, *mort en* 1559.

Première promotion en 1555.

1. Charles Caraffe, napolitain, neveu du Pape,

évêque de Cominges, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte, étranglé en priſon. 1561.

Seconde promotion en 1555.

2. Jean Guijeno, ſurnommé Siliceo, eſpagnol, précepteur de Philippe II, roi d'Eſpagne, archevêque de Tolède, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1557.

3. Jean-Bernardin Scoti, de Sabine, clerc régulier de l'Ordre des Théatins, archevêque de Trani, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu, évêque de Plaiſance, & inquiſiteur de la Foi. 1568.

4. Diomède Caraffe, napolitain, archevêque d'Ariano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1560.

5. Scipion Rebiba, ſicilien, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, archevêque de Piſe, Patriarche de Conſtantinople, & évêque de Sabine. 1577.

6. Jean Suavius, français, évêque de Mirepoix, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Sainte-Priſque, & préfet de la ſignature de juſtice. 1566.

7. Jean Gropper, allemand, prévôt de l'égliſe de Cologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1558.

8. Jean-Antoine Capiſſucchi, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Sainte-Croix de Jéruſalem & de Saint-Clément, évêque de Landau. 1569.

Troiſième promotion en 1557.

9. Thadée Gaddi, florentin, archevêque de Cozence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre. 1561.

10. Antoine Trivulce, milanais, évêque de Toulon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1559.

11. Laurent Strozzi, florentin, évêque de Béziers, puis d'Albi, & archevêque d'Aix, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1571.

12. Virgile Roſario, natif de Spolète, évêque d'Iſchia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Siméon, & vicaire du Pape. 1559.

13. Jean Bertrand, français, archevêque de Sens, & garde-des-ſceaux de France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque. 1560.

14. Michel Ghiſleri, lombard, évêque de Sutri, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-ſur-la-Minerve, puis de Sainte-Sabine, & Pape ſous le nom de Pie V.

15. Clément Dolera, génois, général de l'Ordre des Frères-Mineurs de l'Obſervance en Eſpagne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Ará cœli*, & évêque de Foligny. 1568.

16. Alphonſe Caraffe, napolitain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, puis de Saint-Nicolas, & archevêque de Naples. 1565.

17. Vitelocci Vitelli, italien, évêque de Citta di Caſtello, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis de Sainte-Marie *in Porticu*, & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & évêque d'Imola. 1568.

18. Jean-Baptiſte Ghiſleri, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1559.

Quatrième promotion en 1557.

19. Guillaume de Petow, anglais, évêque de Salisbury, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1558.

Pie IV, élu Pape en 1560, *mort en* 1565.

Première promotion en 1560.

1. Antoine Serbelloni, milanais, évêque de Foligni, prêtre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis de Sainte-Marie aux-Thermes, de Saint-Pierre-ès-Liens & de Saint-Ange, évêque de Novarre & d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1591.

2. Jean de Médicis, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, & nommé à l'archevêché de Piſe. 1562.

3. Saint Charles Borromée, milanais, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte, puis de Saint-Martin-aux-Monts, prêtre du titre de Sainte-Praxède, archevêque de Milan, grand-pénitencier & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1584.

Seconde promotion en 1561.

4. Jérôme Seripaud, napolitain, général de l'Ordre des Hermites de Saint-Auguſtin, archevêque de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & légat au concile de Trente. 1563.

5. Bernard Salviati, florentin, grand-prieur de Rome, grand-aumônier de Catherine de Médicis, reine de France, évêque de Clermont, prêtre, cardinal du titre de Saint-Siméon, puis de Sainte-Priſque. 1568.

6. Staniſlas Hoſius, polonais, évêque de Culen, puis de Varmie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, de Saint-Laurent *in Pernâ*, de Saint-Pancrace, de Saint-Clément & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, légat au concile de Trente, & grand-pénitencier. 1579.

7. Pierre-François Ferrero, piémontais, évêque de Verceil, prêtre, cardinal du titre de Saint-Céſaire, puis de Sainte-Agnès & de Sainte-Anaſtaſie. 1566.

8. Louis Simonette, milanais, évêque de Peſaro, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, puis de Sainte-Anaſtaſie. 1568.

9. Antoine Perrenot de Granvelle, de Franche-Comté, évêque d'Arras, puis archevêque de Malines & de Beſançon, prêtre, cardinal du titre de

de Saint-Barthélemy-en-l'Iſle & de Saint-Sylveſtre, & évêque de Sabine. 1586.

10. Philibert Babou de la Bourdaiſière, français, évêque d'Auxerre & d'Angoulême, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, de Saint-Martin-aux-Monts & de Sainte-Anaſtaſie. 1570.

11. Marc-Antoine Amulio, vénitien, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, évêque de Riéti. 1570.

12. Louis d'Eſt, de Ferrare, évêque de Ferrare, puis archevêque d'Auch, diacre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis de Sainte-Lucie, de Saint-Ange & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1586.

13. Louis Madruce, allemand, évêque de Trente & de Breſſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Calliſte, puis de Saint-Onuphre, prêtre du titre de Sainte-Anaſtaſie & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque de Freſcati. 1600.

14. Marc Altaemps, neveu du Pape, évêque de Caſſano, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre des douze Apôtres, de Saint-Clément & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Conſtance, & archiprêtre de Saint-Jean-de-Latran. 1595.

15. François de Gonzague, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & archevêque de Conza. 1566.

16. Inigo d'Avalos d'Arragon, napolitain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis prêtre du titre de Saint-Adrien, de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque de Porto. 1600.

17. Alphonſe Geſualdo, napolitain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, archevêque de Conza, puis de Naples, & évêque d'Oſtie, & doyen des cardinaux. 1603.

18. François Pacheco, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis de Sainte-Pudentiane, & archevêque de Burgos. 1579.

19. Jean-François Gambara, breſſan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, puis de Sainte-Pudentiane, de Sainte-Anaſtaſie & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Viterbe, d'Albano & de Paleſtrine. 1587.

20. Bernard Navagero, vénitien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Saint-Nicolas & de Sainte-Suſanne, & évêque de Véronne. 1565.

21. Jérôme de Corregio, italien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, puis du titre de Sainte-Anaſtaſie, & archevêque de Tarente. 1572.

Troiſième promotion en 1563.

22. Frédéric de Gonzague-Mantoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, & évêque de Mantoue. 1565.

23. Ferdinand de Médicis, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Euſtache & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, ſe démit de la pourpre en 1588, fut grand-duc de Toſcane, & épouſa Catherine de Lorraine. 1608.

Quatrième promotion en 1565.

24. Annibal Bozzuti, napolitain, archevêque d'Avignon, prêtre du titre de Saint-Sylveſtre. 1565.

25. Marc-Antoine Colonne, romain, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, de Saint-Pierre-ès-Liens & de Saint-Laurent, archevêque de Tarente & de Salerne, & évêque de Paleſtrine. 1597.

26. Ptolomée Gallio, napolitain, évêque de Martorano, puis archevêque de Siponte, prêtre, cardinal du titre de Saint-Théodore & du titre de Sainte-Agathe, & évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1607.

27. Ange Nicolini, florentin, archevêque de Piſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte. 1567.

28. Louis Piſani, vénitien, évêque de Padoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital 1570.

29. Proſper de Sainte-Croix, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme, puis de Sainte-Marie-aux-Thermes, de Saint-Adrien & de Saint-Clément, archevêque d'Arles & évêque d'Albano. 1589.

30. Zacharie Delfini, vénitien, évêque de Faro, puis de Javarin, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro* & de Sainte-Anaſtaſie. 1583.

31. Marc-Antoine Bobba, de Caſal, évêque d'Aouſte, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre, puis de Saint-Marcel. 1575.

32. Hugues Boncompagnon, bolonais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis Pape ſous le nom de Grégoire XIII.

33. Alexandre Sforce, neveu du pape Paul III, évêque de Parme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1581.

34. Simon Paſqua, génois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1565.

35. Charles Viſconti, milanais, évêque de Vintimille, puis de Ferrentino, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte. 1565.

36. François de Caſtillon, milanais, évêque de Bobio, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nicolas. 1568.

37. Guy Ferrero, de Verceil, évêque de Verceil, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Euphémie, puis de Saint-Vite & de Saint-Modeſte. 1585.

38. Antoine de Créqui, français, évêque d'Amiens, prêtre, cardinal du titre de Saint-Triphon. 1574.

39. Alexandre Cribelli, milanais, évêque de Cariati, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Sainte-Marie *in Arâ cœli*. 1574.

40. Jean-François Commendon, vénitien, évêque d'Atri, puis de Zante, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, de Sainte-Marie-aux-Thermes & de Saint-Marc. 1584.

41. Benoît Lomellini, génois, évêque de Vintimille, puis d'Agnani, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro* & de Sainte-Sabine. 1579.

42. François des Urſins, romain, évêque de San-Severo, puis de Murano, & archevêque de Coſence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, & légat en France. 1581.

43. François d'Alciat, milanais, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Portica*, puis de Sainte-Suſanne, & prêtre du titre de Sainte-Lucie. 1580.

44. Guillaume Sirlet, calabrois, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pernâ*, évêque de San-Marco & de Squillace. 1585.

45. Gabriel Paleota, bolonais, diacre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis de Saint-Jean & de Saint-Paul, prêtre du titre de Saint-Martin-aux-Monts, premier archevêque de Bologne, & évêque de Sabine. 1597.

46. François Craſſo, milanais, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile. 1566.

Pie V, élu Pape en 1566, mort en 1572.

Première promotion en 1566.

1. Michel Bonelli, neveu du Pape, grand-prieur de Rome, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent, légat en France & en Eſpagne, & évêque d'Albano. 1598.

Seconde promotion en 1568.

2. Diègue Spinola, eſpagnol, préſident du conſeil de Caſtille, & évêque de Siguença, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1592.

3. Hiérôme Souchier, français, abbé de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu. 1571.

4. Jean-Paul *ab Eccleſiâ*, natif de Tortone, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, & préfet de la ſignature de juſtice. 1575.

5. Antoine Caraffe, napolitain, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe, & du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1591.

Troiſième promotion en 1570.

6. Marc-Antoine Maffée, romain, archevêque de Chieti, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte. 1583.

7. Gaſpard de Zuniga, eſpagnol, évêque de Ségovie, puis archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Barbe. 1571.

8. Gaſpard Cervantes, eſpagnol, archevêque de Meſſine, puis de Salerne & de Tarragone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1575.

9. Nicolas de Pellevé, français, archevêque de Sens, puis de Reims, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & du titre de Sainte-Praxède. 1594.

10. Jules-Antoine Santorio, de Caſerte, archevêque de San-Severino, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Barbe, grand-pénitencier & évêque de Paleſtrine. 1602.

11. Pierre Donati Laeſi, romain, évêque de Narni, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Veſtine. 1586.

12. Charles de Graſſis, bolonais, gouverneur de Rome, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Euphémie. 1571.

13. Charles d'Angennes, de Rambouillet, français, évêque du Mans, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Euphémie. 1587.

14. Archange de Bianchi, italien, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Ceano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Céſaire. 1580.

15. Félix Peretti, italien, général de l'Ordre de Saint-François, puis évêque de Sainte-Agathe & de Fermo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme, & Pape ſous le nom de Sixte V.

16. Paul Aretius, italien, évêque de Plaiſance, puis archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1578.

17. Jean Aldobrandin, italien, frère du pape Clément VIII, évêque d'Imola, prêtre, cardinal du titre de Saint-Siméon, & grand-pénitencier. 1573.

18. Vincent Juſtiniani, génois, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, cardinal du titre de Saint-Nicolas, puis de Sainte-Sabine. 1581.

19. Jérôme Ruſticucci, italien, ſecrétaire du pape Pie V, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, évêque de Sinigaglia, vicaire du Pape & évêque d'Albano. 1603.

20. Jules d'Aquaviva d'Arragon, des ducs d'Atri, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore. 1574.

21. Jean-Jérôme Albani, de Bergame, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1591.

Grégoire XIII, élu Pape en 1572, mort en 1584.

Première promotion en 1572.

1. Philippe Boncompagnon, bolonais, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, & grand-pénitencier. 1586.

Seconde promotion en 1572.

2. Philippe Guaſtavillani, bolonais, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis de Sainte-Marie *in Coſmedin*, camerlingue de la Sainte-Egliſe. 1587.

Troiſième promotion en 1576.

3. André, archiduc d'Autriche, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, & évêque de Conſtance. 1600.

Quatrième promotion en 1577.

4. Albert, archiduc d'Autriche, diacre, cardinal, puis prêtre du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, archevêque de Tolède, ſe démit du chapeau en 1548, fut gouverneur des Pays-Bas, & ſe maria. 1621.

Cinquième promotion en 1578.

5. Alexandre Riario, bolonais, patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*. 1585.

6. Claude de la Baume, bourguignon, archevêque de Beſançon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1584.

7. Louis de Lorraine-Guiſe, français, archevêque de Reims, prêtre, cardinal du titre de Saint..... commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, fut tué à Blois pendant la tenue des Etats. 1588.

8. Gérard de Groësbeck, natif de Gueldre, évêque & prince de Liége, prêtre, cardinal. 1579.

9. René de Birague, milanais, chancelier de France, évêque de Lavaur, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, cardinal. 1583.

10. Pierre de Deza, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque, puis de Saint-Laurent *in Luciná*, & évêque d'Albano. 1600.

11. Ferdinand de Tolède Oropeſa, eſpagnol, nommé cardinal, refuſa cette dignité, & ſe retira chez les Jéſuites.

12. Charles de Lorraine-Vaudemont, français, évêque de Toul, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*. 1587.

13. Jean-Vincent de Gonzague, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges, puis de Sainte-Marie *in Coſmedin*, & prêtre du titre de Saint-Alexis. 1591.

Sixième promotion en 1578.

14. Gaſpard Quiroga, eſpagnol, évêque de Cuença, puis archevêque de Tolède, grand-chancelier de Caſtille, & grand-inquiſiteur, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1594.

Septième promotion en 1583.

15. Jean-Antoine Facchinetti, bolonais, évêque de Nicaſtro, Patriarche de Jérnſalem, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, puis Pape ſous le nom d'Innocent IX.

16. Jean-Baptiſte Caſtaneo, romain, archevêque de Roſſano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis Pape ſous le nom d'Urbain VII.

17. Alexandre de Médicis, évêque de Piſtoie, puis archevêque de Florence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, légat en France, & Pape ſous le nom de Léon XI.

18. Rodrigue de Caſtro de Lemos, eſpagnol, évêque de Zamora, puis de Cuença, & archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1600.

19. Charles de Bourbon-Vendôme, français, archevêque de Rouen, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, cardinal. 1594.

20. Michel de la Tour-Valſaſſine, natif d'Udine, évêque de Ceneda, nonce en France & cardinal. 1686.

21. Jules Canani, ferrarois, évêque d'Atri, puis de Modène, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe, puis de Sainte-Anaſtaſie. 1592.

22. Nicolas Sfondrate, milanais, évêque de Crémone, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis Pape ſous le nom de Grégoire XIV.

23. Antoine-Marie Salviati, romain, évêque de Saint-Papoul, nonce en France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1602.

24. François de Joyeuſe, français, archevêque de Narbonne, puis de Toulouſe & de Rouen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts & de la Trinité-du-Mont, & évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1615.

25. Auguſtin Valerio, vénitien, évêque de Véronne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1606.

26. Vincent Lamia ou Lamo, calabrois, évêque de Mondovi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1592.

27. Philippe Spinola, génois, évêque de Nole, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1593.

28. Albert Bolognetti, bolonais, évêque de Maſſa, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1585.

29. Mathieu Conniterel, dataire du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1585.

30. Georges de Radzevill, polonais, coadjuteur de Vilna, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte & évêque de Cracovie. 1600.

31. Scipion Lancelotti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Siméon. 1598.

32. Simon Taviglia d'Arragon de Terranova, ſicilien, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-aux-Thermes, puis de Sainte-Anaſtaſie, de Saint-Jérôme & de Sainte-Praxède. 1604.

33. François Sforce de Sainte-Flore, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis de Saint-Nicolas *in Carcere* & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & évêque de Porto. 1624.

Huitième promotion en 1584.

34. André Battori, tranſilvain, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Saint-Ange, & évêque de Vannie. 1599.

Sixte V, élu Pape en 1585, mort en 1590.

Première promotion en 1585.

1. Alexandre Peretti, romain, petit-neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Jérôme, puis de Saint-Laurent *in Damaſo*, & vice-chancelier de l'Egliſe romaine. 1623.

Seconde promotion en 1585.

2. Henri-Cajétan, romain, patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, légat de Bologne & camerlingue de la Sainte-Egliſe. 1599.

3. Georges Draſcovitz, hongrois, évêque de Cinq-Egliſes, puis archevêque de Coloeza, prêtre, cardinal. 1585.

4. Jean-Baptiſte Caſtrucci, lucquois, archevêque de Chieti, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1595.

5. Frédéric Cornelio, vénitien, grand-prieur de Chypre, évêque de Tran en Dalmatie, puis de Bergame & de Padoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne. 1590.

6. Dominique Pinelli, génois, évêque de Ferneo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pernâ*, puis de Saint-Chryſogon & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1611.

7. Hippolyte de Rubeis, parmeſan, évêque de Pavie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de Saint-Blaiſe. 1591.

8. Decius Azolini, piſan, évêque de Cervia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu & archiprêtre de Sainte-Marie *ad Præſepe*. 1587.

9. Hippolyte Aldobrandin, florentin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, grand-pénitencier & légat en Pologne, puis Pape ſous le nom de Clément VIII.

Troiſième promotion en 1586.

10. Jérôme de la Rovère, piémontais, archevêque de Turin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens. 1592.

11. Philippe de Lenoncourt, français, évêque de Châlons, puis d'Auxerre, & archevêque de Reims, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, prêtre, cardinal du titre de Saint-Onuphre. 1591.

12. Jérôme Bernier, lombard, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque d'Aſcoli, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas, puis de Sainte-Marie-ſur-la-Minerve & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque de Porto. 1611.

13. Antoine-Marie Gallio, piſan, évêque de Pérouſe, puis d'Oſimo, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès & du titre de Sainte-Praxède, & évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1620.

14. Conſtantin Bucafori, de Sarno, théologien de l'Ordre des Frères-Mineurs conventuels, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital & évêque de Verceil. 1596.

15. Jérôme Mathei, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-Pancrace. 1603.

16. Benoît Juſtiniani, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis évêque de Porto. 1621.

17. Aſcagne Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, puis de Saint-Nicolas *in Carcere*, & prêtre du titre de Sainte-Pudentiane & de Sainte-Croix-de-Jéruſalem. 1608.

Quatrième promotion en 1587.

18. Guillaume Alain, anglais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1594.

Cinquième promotion en 1587.

19. Scipion de Gonzague Mantoue, patriarche de Jéruſalem, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*. 1593.

20. Antoine Sauli, génois, archevêque de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital & évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1623.

21. Jean l'évangéliſte Palotti, italien, archevêque de Coſence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque de Porto. 1620.

22. Pierre de Gondi, français, évêque de Langres, puis de Paris, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre. 1616.

23. Etienne Bommeci, toſcan, évêque d'Alatri, puis d'Arezzo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1589.

24. Jean de Mendoza, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1592.

25. Hugues de Loubens de Verdale, français, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1595.

26. Frédéric Borromée, milanais, archevêque de Milan, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis de Saint-Nicolas *in Carcere*, & prêtre du titre de Sainte-Marie-des-Anges. 1632.

Sixième promotion en 1588.

27. François Morofini, vénitien, évêque de Breſſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1596.

Septième promotion en 1588.

28. Auguſtin Cuſani, milanais, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Pane*. 1598.

29. François-Marie des marquis du Mont-Sainte-Marie, vénitien, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis de Sainte-Marie au-delà du

Tibre, évêque de Paleſtrine, de Porto & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1626.

Huitième promotion en 1589.

30. Marian Perbénédicti, piſan, évêque de Martorano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, & évêque de Freſcati. 1611.

31. Grégoire Petrochi, piſan, général de l'Ordre des Auguſtins, prêtre, cardinal du titre de Saint-Auguſtin, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Paleſtrine. 1612.

32. Charles de Lorraine, évêque de Metz, de Strasbourg, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe. 1607.

33. Guy Pepoli, bolonais, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis de Saint-Euſtache, & prêtre du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or. 1609.

Urbain VII, élu Pape en 1590, *mort douze jours après ſon élection.*

Grégoire XIV, élu Pape en 1590, *mort en* 1591.

Première promotion en 1590.

1. Paul-Emilie Sfondrate, milanais, neveu du Pape, évêque de Crémone, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, & évêque d'Albano. 1618.

Seconde promotion en 1591.

2. Octave Paravicini, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis. 1611.

3. Odoard Farnèſe-Parme, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis évêque de Freſcati. 1626.

4. Octave Aquaviva d'Arragon, napolitain, archevêque de Naples, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Marie *de Populo*. 1612.

5. Flaminio Plati, milanais, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Côme & de Saint-Damien, prêtre du titre de Saint-Clément & de Saint-Onuphre, & de Sainte-Marie-de-la-Paix. 1611.

Innocent IX, élu Pape en 1591, *mort la même année.*

Promotion en 1591.

1. Philippe Séga, bolonais, évêque de Plaiſance, diacre, cardinal du titre de Saint-Onuphre, & légat en France. 1596.

2. Antoine Facchionetti, bolonais, petit-neveu du Pape, diacre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés. 1606.

Clément VIII, élu Pape en 1592, *mort en* 1605.

Première promotion en 1593.

1. Luce Saxo, napolitain, évêque de Ripa-Trauſone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Juliette. 1604.

2. François Tolet, eſpagnol, jéſuite, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1596.

3. Pierre Aldobrandin, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis préfet de la ſignature de juſtice, camerlingue de la Sainte-Egliſe, archevêque de Ravenne & évêque de Sabine. 1621.

4. Cinthio Aldobrandin, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges, puis de Saint-Pierre-ès-Liens. 1610.

Seconde promotion en 1596.

5. Silvio Savelli, romain, archevêque de Roſſano, patriarche de Conſtantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ*. 1599.

6. Laurent Priuli, vénitien, patriarche de Veniſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1600.

7. François-Marie Tarugi, toſcan, neveu du pape Jules III, prêtre de l'Oratoire, évêque d'Avignon, puis archevêque de Sienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy en-l'Ile, puis de Sainte-Marie-ſur-la-Minerve. 1608.

8. Octave Bandini, florentin, archevêque de Fermo, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ* & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1629.

9. François Cornelio, vénitien, évêque de Treviſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin. 1698.

10. Anne d'Eſcars de Givri, français, évêque de Liſieux & de Metz, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne. 1612.

11. François de Saint-Georges de Blandrate, natif de Caſal, évêque d'Aqui, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & évêque de Ferrare & de Fainoza. 1605.

12. Camille Borghèſe, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe, puis Pape ſous le nom de Paul V.

13. Céſar Baronius, napolitain, général des prêtres de l'Oratoire, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1607.

14. Laurent Blanchetti, bolonais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*. 1612.

15. François d'Avila, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre, puis de Sainte-Croix de Jéruſalem. 1606.

16. Ferdinand Nunez de Guevarra, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Blaiſe, puis de Saint-Martin-aux-Monts, grand-inquiſiteur d'Eſpagne, & archevêque de Séville. 1609.

17. Barthélemy Cesi, romain, archevêque de Conza, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, de Sainte-Praxède & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1622.

18. François Mantica, d'Udine dans le Frioul, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Sainte-Marie *de Populo* 1614.

19. Pompée Arigoni, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Balbine, & archevêque de Bénévent. 1616.

20 André Peretti, dit *Montalte*, pisan, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Ange & de Saint-Eustache, & évêque d'Albano & de Frescati. 1629.

Troisième promotion en 1596.

21. Philippe Guillaume, duc de Bavière, évêque de Ratisbonne, cardinal. 1598.

Quatrième promotion en 1598.

22. Boniface Bevilaqua, ferrarois, patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, puis évêque de Cervia, de Sabine & de Frescati. 1617.

23. Bernard de Sandoval de Roxas, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, grand-inquisiteur & archevêque de Tolède. 1618.

24. Alphonse Visconti, milanais, évêque de Cervia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Saint-Sixte, & évêque de Spolette. 1608.

25. Dominique Tusco, natif de Reggio, évêque de Tivoli & gouverneur de Rome, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, puis de Saint-Onuphre. 1620.

26. Arnaud d'Ossat, français, évêque de Rennes, puis de Bayeux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusebe. 1604.

27. Paul-Emile Zachia, génois, évêque de Citta-Castellana, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1605.

28. François de Dietrichstein, allemand, évêque d'Olmutz, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1636.

29. Silvio Antoniano, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1603.

30. Robert Bellarmin, florentin, jésuite, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ*, & archevêque de Capoue. 1621.

31. Bonviso Bonvisi, lucquois, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Sainte-Modeste, & archevêque de Bari. 1603.

32. François d'Escoubleau-Sourdis, français, archevêque de Bordeaux, diacre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1628.

33. Alexandre d'Est-Modène, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix, & évêque de Reggio. 1624.

34. Jean-Baptiste Deti, florentin, évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1630.

Cinquième promotion en 1603.

35. Sylvestre Aldobrandin, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Césaire. 1612.

Sixième promotion en 1604.

36. Séraphin Olivier, français, patriarche d'Alexandrie & évêque de Rennes, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1609.

37. Dominique Girnasio, bolonais, archevêque de Manfredonia, cardinal, puis évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1639.

38. Antoine Zapata, espagnol, archevêque de Burgos, vice-roi de Naples, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jerusalem, puis de Sainte-Balbine, & grand-inquisiteur d'Espagne. 1638.

39. Philippe Spinelli, napolitain, archevêque de Coloeza, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, puis évêque d'Aversa. 1616.

40. Charles Conti, romain, évêque d'Ancône, cardinal du titre de Saint-Chrysogon, puis de Saint-Clément & de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1615.

41. Bernard Macziejowski, polonais, évêque de Cracovie, puis archevêque de Gnesne, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1608.

42. Charles Madruce, allemand, évêque de Trente, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, puis évêque de Sainte-Sabine. 1629.

43. Jacques Davi-du-Perron, français, évêque d'Evreux, puis archevêque de Sens & grand-aumônier de France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès *in Agone*. 1618.

44. Innocent Bubalo, romain, évêque de Camerin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas *in Parione*, puis de Saint-Marcel, de Sainte-Pudentiane, & de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1610.

45. Jean Delfino, vénitien, évêque de Vicence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*, puis de Saint-Marc. 1622.

46. Jacques Sannesi, pisan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque d'Orviette. 1621.

47. Erminius Valens, natif d'Ombrie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Faënza. 1618.

48. Jérôme Agucchio, polonais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens. 1605.

49. Jérôme Pamphile, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Blaise. 1610.

50. Ferdinand Taberna, milanais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusebe, & évêque de Novarre. 1619.

51. Anselme Marzati, italien, capucin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, dit *le cardinal de Monopolis*. 1627.

52. Jean Doria, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-

Pierre-au-Mont-d'Or, archevêque de Palerme & vice-roi de Sicile. 1642.

53. Charles Pio de Savoie, ferrarois, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1641.

Léon XI, élu Pape en 1605, mort la même année.

Paul V, élu Pape en 1605, mourut en 1621.

Première promotion en 1605.

1. Scipion Caffarelli-Borghèſe, romain, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, grand-pénitencier, archevêque de Boulogne, & évêque de Sabine. 1633.

Seconde promotion en 1606.

2. Louis de Torrès, romain, archevêque de Montréal, cardinal du titre de Saint-Pancrace. 1609.

3. Maphée Barberin, florentin, archevêque de Nazareth, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, puis de Saint-Onuphre, & Pape ſous le nom d'Urbain VIII.

4. Barthélemy Furratini, natif & évêque d'Amelia, régent de la chancellerie, prêtre, cardinal ſans titre. 1606.

5. Jean-Garcias Mellini, romain, archevêque de Rhodes, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque d'Imola & de Freſcati. 1608.

6. Horace Spinola, génois, archevêque de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Blaiſe. 1616.

7. Boniface-Cajétan, romain, évêque de Caſſano, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis archevêque de Tarente. 1617.

8. Marcel Lanti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Juliite, puis de Sainte-Praxède, évêque de Todi & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1652.

9. Horace Maphée, romain, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, & évêque de Chieti. 1609.

Troiſième promotion en 1607.

10. François Forgats, tranſilvain, archevêque de Strigonie, cardinal. 1615.

11. François de la Rochefoucauld, français, évêque de Clermont, puis de Senlis, grand-aumônier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte. 1645.

12. Jérôme Xavière, eſpagnol, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal. 1608.

13. Maurice, prince de Savoie, diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis de Saint-Euſtache & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, remit le chapeau & ſe maria en 1642.

14. Ferdinand de Gonzague-Mantoue, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Sainte-Marie *in Porticu*, remit le chapeau en 1615, fut duc de Mantoue & ſe maria.

Quatrième promotion en 1608.

15. Michel-Ange Tonti, de Rimini, archevêque de Nazareth, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Ceſene. 1622.

16. Fabrice Veralli, évêque de San-Severo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Auguſtin. 1624.

17. Jean-Baptiſte Lenius, romain, évêque de Millet, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis de Sainte-Cécile, & évêque de Ferrare. 1627.

18. Lanfranc Margoti, parmeſan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Viterbe. 1611.

19. Louis Capponi, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis prêtre du titre de Saint-Charles, de Saint-Pierre-ès-Liens & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & archevêque de Ravenne. 1659.

Cinquième promotion en 1611.

20. Decio Caraffe, napolitain, archevêque de Damas, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*, & puis de Saint-Jean & de Saint-Paul, archevêque de Naples. 1626.

21. Dominique Rivarola, génois, évêque d'Aleria, puis archevêque de Nazareth, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1627.

22. Metellus Bichi, ſiennois, évêque de Soana, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis & archevêque de Sienne. 1619.

23. Jean Bonzi, florentin, évêque de Béziers, grand-aumônier de la reine de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1621.

24. Philippe Philonardi, romain, évêque d'Aquino, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*. 1622.

25. Pierre-Paul Creſcentio, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis évêque de Porto. 1645.

26. Jacques Serra, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix. 1623.

27. Auguſtin Calamini, bolonais, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis évêque de Lorette & d'Oſimo. 1639.

28. Horace Lancellotti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lauro*. 1620.

29. Gaſpard Borgia, eſpagnol, chanoine de Tolède, diacre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis de Sainte-Croix de Jéruſalem, archevêque de Séville & de Tolède, & évêque d'Albano. 1645.

30. Félix Centini, d'Aſcoli, procureur-général

17. Barthélemy Cesi, romain, archevêque de Conza, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Portica*, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, de Sainte-Praxède & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1622.

18. François Mantica, d'Udine dans le Frioul, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Sainte-Marie *de Populo* 1614.

19. Pompée Arigoni, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Balbine, & archevêque de Bénévent. 1616.

20 André Peretti, dit *Montalte*, pisan, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Ange & de Saint-Eustache, & évêque d'Albano & de Frescati. 1629.

Troisième promotion en 1596.

21. Philippe Guillaume, duc de Bavière, évêque de Ratisbonne, cardinal. 1598.

Quatrième promotion en 1598.

22. Boniface Bevilaqua, ferrarois, patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, puis évêque de Cervia, de Sabine & de Frescati. 1617.

23. Bernard de Sandoval de Roxas, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, grand-inquisiteur & archevêque de Tolède. 1618.

24. Alphonse Visconti, milanais, évêque de Cervia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Saint-Sixte, & évêque de Spolette. 1608.

25. Dominique Tusco, natif de Reggio, évêque de Tivoli & gouverneur de Rome, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, puis de Saint-Onuphre. 1620.

26. Arnaud d'Ossat, français, évêque de Rennes, puis de Bayeux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. 1604.

27. Paul-Emile Zachia, génois, évêque de Citta-Castellana, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1605.

28. François de Dietrichstein, allemand, évêque d'Olmutz, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1636.

29. Silvio Antoniano, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1603.

30. Robert Bellarmin, florentin, jésuite, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ*, & archevêque de Capoue. 1621.

31. Bonviso Bonvisi, lucquois, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Sainte-Modeste, & archevêque de Bari. 1603.

32. François d'Escoubleau-Sourdis, français, archevêque de Bordeaux, diacre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1628.

33. Alexandre d'Est-Modène, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix, & évêque de Reggio. 1624.

34. Jean-Baptiste Deti, florentin, évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1630.

Cinquième promotion en 1603.

35. Sylvestre Aldobrandin, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Césaire. 1612.

Sixième promotion en 1604.

36. Séraphin Olivier, français, patriarche d'Alexandrie & évêque de Rennes, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1609.

37. Dominique Girmasio, bolonais, archevêque de Manfredonia, cardinal, puis évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1639.

38. Antoine Zapata, espagnol, archevêque de Burgos, vice-roi de Naples, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, puis de Sainte-Balbine, & grand-inquisiteur d'Espagne. 1638.

39. Philippe Spinelli, napolitain, archevêque de Coloeza, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, puis évêque d'Aversa. 1616.

40. Charles Conti, romain, évêque d'Ancône, cardinal du titre de Saint-Chrysogon, puis de Saint-Clément & de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1615.

41. Bernard Macziejowski, polonais, évêque de Cracovie, puis archevêque de Gnesne, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1608.

42. Charles Madruce, allemand, évêque de Trente, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, puis évêque de Sainte-Sabine. 1629.

43. Jacques Davi-du-Perron, français, évêque d'Evreux, puis archevêque de Sens & grand-aumônier de France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès *in Agone*. 1618.

44. Innocent Bubalo, romain, évêque de Camerin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas *in Pazione*, puis de Saint-Marcel, de Sainte-Pudentiane, & de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1610.

45. Jean Delfino, vénitien, évêque de Vicence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*, puis de Saint-Marc. 1622.

46. Jacques Sannesi, pisan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque d'Orviette. 1621.

47. Erminius Valens, natif d'Ombrie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Faënza. 1618.

48. Jérôme Agucchio, polonais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens. 1605.

49. Jérôme Pamphile, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Blaise. 1610.

50. Ferdinand Taberna, milanais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, & évêque de Novarre. 1619.

51. Anselme Marzati, italien, capucin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, dit *le cardinal de Monopolis*. 16[illegible].

52. Jean Doria, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-

Pierre-au-Mont-d'Or, archevêque de Palerme & vice-roi de Sicile. 1642.

53. Charles Pio de Savoie, ferrarois, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1641.

Léon XI, élu Pape en 1605, mort la même année.

Paul V, élu Pape en 1605, mourut en 1621.

Première promotion en 1605.

1. Scipion Caffarelli-Borghèſe, romain, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, grand-pénitencier, archevêque de Boulogne, & évêque de Sabine. 1633.

Seconde promotion en 1606.

2. Louis de Torrès, romain, archevêque de Montréal, cardinal du titre de Saint-Pancrace. 1609.

3. Maphée Barberin, florentin, archevêque de Nazareth, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, puis de Saint-Onuphre, & Pape ſous le nom d'Urbain VIII.

4. Barthélemy Furratini, natif & évêque d'Amelia, régent de la chancellerie, prêtre, cardinal ſans titre. 1606.

5. Jean-Garcias Mellini, romain, archevêque de Rhodes, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque d'Imola & de Freſcati. 1608.

6. Horace Spinola, génois, archevêque de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Blaiſe. 1616.

7. Boniface-Cajétan, romain, évêque de Caſſano, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis archevêque de Tarente. 1617.

8. Marcel Lanti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Julitte, puis de Sainte-Praxède, évêque de Todi & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1652.

9. Horace Maphée, romain, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, & évêque de Chieti. 1609.

Troiſième promotion en 1607.

10. François Forgats, tranſilvain, archevêque de Strigonie, cardinal. 1615.

11. François de la Rochefoucauld, français, évêque de Clermont, puis de Senlis, grand-aumônier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte. 1645.

12. Jérôme Xavière, eſpagnol, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal. 1608.

13. Maurice, prince de Savoie, diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis de Saint-Euſtache & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, remit le chapeau & ſe maria en 1642.

14. Ferdinand de Gonzague-Mantoue, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Sainte-Marie *in Porticu*, remit le chapeau en 1615, fut duc de Mantoue & ſe maria.

Quatrième promotion en 1608.

15. Michel-Ange Tonti, de Rimini, archevêque de Nazareth, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Ceſene. 1622.

16. Fabrice Veralli, évêque de San-Severo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Auguſtin. 1624.

17. Jean-Baptiſte Lenius, romain, évêque de Millet, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis de Sainte-Cécile, & évêque de Ferrare. 1627.

18. Lanfranc Margoti, parmeſan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Viterbe. 1611.

19. Louis Capponi, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis prêtre du titre de Saint-Charles, de Saint-Pierre-ès-Liens & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & archevêque de Ravenne. 1659.

Cinquième promotion en 1611.

20. Decio Caraffe, napolitain, archevêque de Damas, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*, & puis de Saint-Jean & de Saint-Paul, archevêque de Naples. 1626.

21. Dominique Rivarola, génois, évêque d'Aleria, puis archevêque de Nazareth, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1627.

22. Metellus Bichi, ſiennois, évêque de Soana, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis & archevêque de Sienne. 1619.

23. Jean Bonzi, florentin, évêque de Béziers, grand-aumônier de la reine de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1621.

24. Philippe Philonardi, romain, évêque d'Aquino, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*. 1622.

25. Pierre-Paul Creſcentio, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis évêque de Porto. 1645.

26. Jacques Serra, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix. 1623.

27. Auguſtin Calamini, bolonais, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aracœli*, puis évêque de Lorette & d'Oſimo. 1639.

28. Horace Lancellotti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lauro*. 1620.

29. Gaſpard Borgia, eſpagnol, chanoine de Tolède, diacre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis de Sainte-Croix de Jéruſalem, archevêque de Séville & de Tolède, & évêque d'Albano. 1645.

30. Félix Centini, d'Aſcoli, procureur-général

de l'Ordre des Frères-Mineurs conventuels, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme des Illyriens, puis de Saint-Laurent *in Pane* & de Sainte-Anaſtaſie, & évêque de Macerata, de Tolentin & de Sabine. 1641.

Sixième promotion en 1615.

31. François Vendramini, vénitien, patriarche de Veniſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1619.

32. Louis de Lorraine-Guiſe, français, archevêque de Reims, cardinal. 1621.

33. Robert Ubaldini, florentin, évêque de Monte-Pulciano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*, puis de Sainte-Pudentiane, de Saint-Alexis & de Sainte-Praxède. 1635.

34. Liberio Muti, évêque de Viterbe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque. 1636.

35. Gabriel Trejo-Paniaqua, eſpagnol, archidiacre de Calatrava, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, puis de Saint-Pancrace, & archevêque de Salerne & de Malaga. 1630.

36. Balthaſard de Sandoval-Moſcoſo, doyen de l'égliſe de Tolède, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, & archevêque de Tolède. 1665.

37. Charles de Médicis, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis prêtre du titre de Saint-Sixte, & évêque de Sabine & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1666.

38. Vincent de Gonzague-Mantoue remit le chapeau de cardinal, fut duc de Mantoue & marié.

39. Jules Savelli, romain, diacre, cardinal, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine, & évêque d'Ancône & de Freſcati. 1644.

40. Alexandre des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*. 1626.

41. Melchior Kleſſelius, allemand, évêque de Vienne en Autriche, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix. 1630.

Septième promotion en 1616.

42. Alexandre Ludoviſio, romain, archevêque de Boulogne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis Pape ſous le nom de Grégoire XV.

43. Ladiſlas d'Aquino, napolitain, évêque de Venafro, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-ſur-la-Minerve. 1621.

44. Octave Belmuſti, génois, évêque d'Alcria, prêtre, cardinal du titre de Saint-Blaiſe. 1618.

45. Pierre Campora, modenois, commandeur de l'hôpital du Saint-Eſprit *in Saxiâ*, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas, & évêque de Crémone. 1643.

46. Mathieu Priuli, vénitien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme des Illyriens, puis de Saint-Marc. 1624.

47. Scipion Cobellutio, de Viterbe, ſecrétaire des breſs du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne. 1627.

Huitième promotion en 1618.

48. Henri de Gondi de Retz, français, évêque de Paris, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, cardinal. 1622.

49. François de Roxas de Sandoval, duc de Lerme, eſpagnol, miniſtre d'Etat du roi Philippe III, prêtre, cardinal. 1625.

Neuvième promotion en 1619.

50. Ferdinand d'Autriche, dit *le Cardinal infant*, fils de Philippe III, roi d'Eſpagne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis archevêque de Tolède & gouverneur des Pays-Bas. 1641.

Dixième promotion en 1621.

51. François Cennino, ſiennois, patriarche de Jéruſalem, évêque d'Amelia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis évêque de Faënza, de Sabine & de Porto. 1645.

52. Louis de Nogaret de la Valette-Epernon, français, archevêque de Toulouſe, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, prêtre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1639.

53. Guy Bentivoglio, ferrarois, archevêque de Rhodes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Sainte-Marie *de Populo*, de Sainte-Praxède & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Paleſtrine. 1644.

54. Pierre Valier, vénitien, archevêque de Candie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lau o*, puis de Saint-Marc, & évêque de Ceneda & de Padoue. 1629.

55. Eitel-Frédéric, comte de Zollern, allemand, évêque d'Olmutz, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*. 1625.

56. Jules Roma, milanais, gouverneur de Pérouſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-ſur-la-Minerve, évêque de Lorette, puis de Recanati & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1652.

57. Céſar Gherardi, de Pérouſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, & évêque de Camerino. 1623.

58. Didier Scaglia, crémonois, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis des douze Apôtres & de Saint-Charles. 1639.

59. Etienne Pignatelli, de Pérouſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ*. 1623.

60. Auguſtin Spinola, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis évêque de Tortoſe & de Grenade, puis archevêque de Compoſtelle & de Séville. 1639.

Grégoire XV, élu Pape en 1621, *mort en* 1623.

Première promotion en 1621.

1. Louis Ludoviſio, bolonais, neveu du Pape, archevêque

archevêque de Bologne, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis de Saint-Laurent *in Damaſo*. 1632.

Seconde promotion en 1621.

2. Antoine-Cajétan, romain, archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1624.

3. François Sacratus, ferrarois, archevêque de Damas, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*, & évêque de Ceſène. 1623.

4. François Boncompagnon, romain, neveu du pape Grégoire XIII, diacre, cardinal du titre de Saint-Euſtache, puis des Quatre-Saints couronnés, & archevêque de Naples. 1641.

5. Hippolyte Aldobrandin, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1638.

Troiſième promotion en 1622.

6. Luce de Saint-Severin, napolitain, archevêque de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1623.

7. Marc-Antoine Gozadino, bolonais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe, puis de Sainte-Agathe, & évêque de Tivoli & de Faënza. 1623.

Quatrième promotion en 1622.

8. Coſme de Torrès, romain, archevêque d'Andrinople, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Pérouſe & archevêque de Montréal. 1642.

9. Armand-Jean du Pleſſis, duc de Richelieu, français, évêque de Luçon, cardinal, premier miniſtre d'Etat du roi Louis XIII, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, &c. 1642.

10. Octave Rodulphi, florentin, évêque d'Ariano, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès *in Agone*, & évêque de Girgenti. 1624.

11. Alphonſe de la Cueva, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, & évêque de Malaga & de Paleſtrine. 1655.

Urbain VIII, élu Pape en 1623, *mort en* 1644.

Première promotion en 1623.

1. François Barberin, florentin, neveu du Pape, diacre du titre de Saint-Onuphre, puis de Sainte-Agathe, évêque de Sabine, de Porto & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1679.

Seconde promotion en 1624.

2. Antoine Barberin, florentin, capucin, frère du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Onuphre, & évêque de Sinigaglia. 1646.

3. Laurent Magalotti, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque de Ferrare. 1637.

4. Pierre-Marie Borghèſe, ſiennois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis de Sainte-Marie *in Coſmedin*. 1642.

Troiſième promotion en 1626.

5. Louis-Cajétan, romain, patriarche d'Antioche & archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1642.

6. Denis-Simon de Marquemont, français, archevêque de Lyon, cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*. 1626.

7. Erneſt Adalbert de Harrach, allemand, archevêque de Prague & évêque de Trente, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1667.

8. Bernard Spada, modenois, archevêque de Damiette, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Sabine. 1661.

9. Landivio Zacchia, génois, évêque de Monte-Fiaſcone & de Corneto, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis de Sainte-Eudoxie. 1637.

10. Berlinger Gipſio, bolonais, évêque de Rimini, cardinal du titre de Saint-Auguſtin. 1639.

11. Frédéric Cornaro, vénitien, grand-prieur de Chypre, évêque de Bergame, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis de Sainte-Cécile & de Saint-Marc, évêque de Vicence, de Padoue, patriarche de Veniſe & évêque d'Albano. 1653.

12. Jules Sachetti, florentin, évêque de Gravina, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Fano, de Freſcati & de Sabine. 1663.

13. Jean-Dominique Spinola, génois, cardinal du titre de Saint-Clément, puis de Sainte-Cécile, archevêque d'Acerenza & de Matera, & évêque de Sarzane. 1649.

14. Jacques Cavalerins, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe. 1629.

15. Lelio Biſcia, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte, puis de Sainte-Marie *in Coſmedin*, & prêtre du titre de Sainte-Marie *in Popalo*. 1638.

16. Henri de Guzman de Haro, eſpagnol, cardinal à l'âge de vingt-un ans. 1626.

Quatrième promotion en 1627.

17. Nicolas-François de Lorraine, diacre, cardinal, remit ſon chapeau, fut duc de Lorraine, & épouſa en 1634 Claude de Lorraine ſa couſine.

18. Jérôme Vidoni, crémonois, diacre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & tréſorier-général de la Sainte-Egliſe. 1632.

19. Martio Ginetti de Vélétri, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve & de Saint-Euſtache, puis prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-

Liens & de Sainte-Eudoxie, & évêque de Sabine, vicaire du Pape. 1671.

20. Fabrice Veroſpi, romain, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*, puis de Sainte-Marie-de-la-Paix. 1639.

21. Gilles Albornos, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, & archevêque de Tarente. 1649.

22. Pierre de Berulle, français, fondateur & premier général de la congrégation des prêtres de l'Oratoire en France, cardinal. 1629.

23. Alexandre Ceſarini, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Euſtache & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & évêque de Viterbe. 1644.

24. Antoine Barberin, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Agathe & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, prêtre du titre de la Trinité-du-Mont, évêque de Poitiers, archevêque de Reims, grand-aumônier de France & évêque de Paleſtrine. 1671.

25. Jérôme Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, de Sainte-Marie *in Coſmedin* & de Saint-Euſtache, prêtre du titre de Saint-Sylveſtre, de Sainte-Marie au-delà du Tibre & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque de Freſcati & archevêque de Bologne. 1666.

26. Jean-Baptiſte Pamphile, romain, patriarche d'Antioche, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſebe, puis Pape ſous le nom d'Innocent X.

27. Jean-François des comtes de Guidi-Bagni, florentin, archevêque de Patras & évêque de Cervia, puis de Rieti, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis. 1641.

Cinquième promotion en 1629.

28. Pierre Parzmani, hongrois, archevêque de Strigonie, cardinal du titre de Saint-Jérôme des Illyriens. 1637.

29. Antoine de Sainte-Creix, romain, archevêque de Séleucie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & archevêque de Chieti & d'Urbin. 1641.

30. Alphonſe-Louis du Pleſſis Richelieu, français, chartreux, prêtre, cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, puis archevêque de Lyon & grand-aumônier de France. 1653.

31. Jean-Baptiſte Palotta, romain, archevêque de Theſſalonique, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, de Sainte-Marie au-delà du Tibre & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque d'Albano & de Freſcati. 1668.

32. Grégoire Nari, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque & de Sainte-Julitte, puis de Sainte-Marie-de-la-Paix, & évêque de Rieti. 1634.

33. Luc-Antoine Virile, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1634.

34. Théodore Trivulce, milanais, diacre, cardinal du titre de Saint-Céſaire, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, vice-roi d'Arragon & de Sicile. 1657.

35. Diego de Guzman de Haro, eſpagnol, archevêque de Séville, prêtre, cardinal. 1631.

Sixième promotion en 1632.

36. Jean-Albert, de Pologne, archevêque de Cracovie, cardinal. 1634.

Septième promotion en 1634.

37. Cyriaque Rocci, romain, archevêque de Patras, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1651.

38. Céſar Monti, milanais, patriarche de Jéruſalem & archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1650.

39. Alexandre Bichi, ſiennois, évêque d'Iſola, puis de Carpentras, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1657.

40. François-Marie Brancacio, napolitain, évêque de Saint-Marc, puis de Todi, de Terni & de Capaccio, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque de Viterbe, archevêque de Bari & évêque de Porto, ſous-doyen du ſacré collége. 1675.

41. Ulric, des comtes de Carpegna, natif d'Urbin, évêque de Gubio, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque d'Albano, ſous-doyen du ſacré collége. 1679.

42. Etienne Durazzo, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & archevêque de Gênes. 1667.

43. Auguſtin Oregius, florentin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, & archevêque de Bénévent. 1635.

44. Benoît Monaldi de Ubaldis, natif de Pérouſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte, & évêque de Pérouſe. 1641.

45. Marc-Antoine Franciotti, lucquois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis de Sainte-Marie-de-la-Paix, & évêque de Lucques. 1666.

Huitième promotion en 1641.

46. François-Marie Machiavelli, florentin, patriarche de Conſtantinople, évêque de Ferrare, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1653.

47. Aſcagne Filomarini, napolitain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie in *Aracœli*, & archevêque de Naples. 1666.

48. Marc-Antoine Bragadin, vénitien, évêque de Crême, puis de Ceneda & de Vicence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1658.

49. Octavien Raggi, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Auguſtin, & évêque d'Aleria. 1643.

50. Pierre-Donato Ceſio, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, & chanoine de Tolède. 1656.

51. Jérôme Veroſpi, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès, & évêque d'Oſimo. 1652.

52. Vincent Maculano, natif de Fierenzola, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du ſacré palais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & archevêque de Bénévent. 1667.

53. François Peretti, de Montalte, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme des Illyriens, & archevêque de Montréal. 1655.

54. Jules Gabrieli, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis prêtre du titre de Sainte-Priſque, de Sainte-Praxède & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque d'Aſcoli & de Sabine. 1677.

55. Jules Mazarin, romain, premier miniſtre d'Etat de France, abbé de Corbie & de Saint-Denis en France, &c. cardinal. 1661.

56. Virginio des Urſins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de Sainte-Marie-la-Neuve, de Sainte-Marie *in Coſmedin*, de Saint-Euſtache, de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, prêtre du titre de Sainte-Marie-des-Anges, de Sainte-Praxède & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque de Freſcati. 1676.

57. Renaud d'Eſt, de Modène, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de Sainte-Pudentiane, évêque de Reggio & de Paleſtrine. 1672.

Neuvième promotion en 1643.

58. Jean-Jacques Pancirole, romain, patriarche de Conſtantinople, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1651.

59. Fauſte Poli, natif de Caſcia en Ombrie, archevêque d'Amaſie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, & évêque d'Orviète. 1653.

60. Lelio Falconieri, florentin, archevêque de Thèbes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*, & légat de Bologne. 1648.

61. Gaſpard Mathei, romain, archevêque d'Athènes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Sainte-Cécile. 1650.

62. Céſar Fachinetti, bolonais, archevêque de Damas, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & évêque de Sinigaglia, de Spoleta & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1683.

63. Jérôme Grimaldi, génois, archevêque de Séleucie, puis évêque de Brugnet dans l'Etat de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe & du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, archevêque d'Aix & d'Albano. 1685.

64. Charles Roſetti, ferrarois, archevêque de Tharſe, évêque de Faënza, diacre, cardinal du titre de Saint-Céſaire, puis prêtre du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ* & de Saint-Sylveſtre, & ſous-doyen du ſacré collége. 1681.

65. Jean-Baptiſte Altieri, romain, évêque de Camerino, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-ſur-la-Minerve, & évêque de Todi. 1654.

66. Mario Theodoli, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis, & évêque d'Imola. 1650.

67. François-Ange Rapaccioli, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis de Sainte-Cécile, évêque de Terni. 1657.

68. François-Adrien, des marquis de Ceva, piémontais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Priſque. 1655.

69. Angelo Giorio, natif de Camerino en Italie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque & de Sainte-Juliette, & évêque de Camerino. 1662.

70. Vincent Gaſtaguti, génois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de Saint-Ange *in Foro Piſcium*, de Sainte-Marie *in Coſmedin* & de Saint-Euſtache, & prêtre du titre de Saint-Calliſte. 1660.

71. Jean-Etienne Donghi, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis de Sainte-Agathe, & évêque d'Ajazzo, d'Imola & de Ferrare. 1669.

72. Paul-Emile Rondinini, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Marie *in Coſmedin*, prêtre du titre de Saint-Euſèbe, & évêque d'Aſſiſe. 1668.

73. Jean Lugo, eſpagnol, jéſuite, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, puis de Sainte-Balbine. 1660.

74. Achille d'Eſtampes de Valencei, français, commandeur & grand-croix de Malte, général de l'armée de l'Ordre & de celle du pape Urbain VIII, contre le duc de Parme, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1646.

Innocent X, élu Pape en 1644, *mort en* 1655.

Première promotion en 1644.

1. Jean-Charles de Médicis, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis de Saint-Georges *in Velabro*. 1662.

2. Camille Pamphile, romain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, ſe démit de la pourpre, & épouſa, en 1647, Olympia Aldobrandin, veuve de Paul Borghèſe, princeſſe de Roſſano. 1666.

3. Dominique Cecchini, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1656.

Seconde promotion en 1645.

4. Nicolas Albergati-Ludoviſio, bolonais, archevêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Auguſtin, puis de Sainte-Marie-des-Anges, de Sainte-Marie au-delà du Tibre & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1687.

5. Tibère Cenſi, romain, évêque de Jeſi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte. 1653.

6. Pierre-Louis Caraffe, napolitain, évêque de Tricarico, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre & de Saint-Martin-aux-Monts, & légat de Bologne. 1655.

7. Horace Juſtiniani, génois, évêque de Montalte, puis de Nocera, prêtre, cardinal du titre de Saint-Onuphre, grand-pénitencier. 1649.

8. Alderan Cibo, des princes de Maſſes & de Carrare, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis de Sainte-Praxède, évêque de Jeſi & d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1700.

9. Frédéric Sforce, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte, puis prêtre du titre de Sainte-Eudoxie & de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Rimini & de Tivoli. 1676.

10. Benoît Odeſcalchi, natif de Côme, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis prêtre du titre de Saint-Onuphre, légat de Ferrare, évêque de Novarre, & Pape ſous le nom d'Innocent XI.

11. François-Marie Farnèſe, des ducs de Parme, diacre, cardinal ſans titre. 1647.

Troiſième promotion en 1646.

12. Jean Caſimir, fils de Sigiſmond III, roi de Pologne, après avoir été jéſuite, fut nommé cardinal, & ayant remis ſon chapeau, il fut élu Roi en 1648, & épouſa en 1649 Marie de Gonzague-Mantoue, veuve de ſon frère Ladiſlas, roi de Pologne, laquelle étant morte ſans enfans, il ſe démit de ſa couronne, & fut pourvu de pluſieurs abbayes en France. 1672.

Quatrième promotion en 1647.

13. Fabrice Savelli, romain, archevêque de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Auguſtin, & légat de Bologne. 1659.

14. Michel Mazarin, romain, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, archevêque d'Aix, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, & vice-roi de Catalogne. 1648.

15. François Cherubini, natif de Montebobio en Italie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, & évêque de Sinigaglia. 1656.

16. Chriſtophe Vidman, vénitien, diacre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis prêtre du titre de Saint-Marc, & légat d'Urbin. 1660.

17. Laurent Raggi, génois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Ange *in Foro Piſcium* & de Saint-Euſtache, prêtre du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Juliette, archevêque de Salerne & de Tarente, & légat de la Romagne. 1687.

18. François Maldachini, natif de Viterbe, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Saint-Pancrace, de Sainte-Marie *in Porticu*, & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1700.

19. Antoine d'Arragon de Cordoue, eſpagnol, diacre, cardinal ſans titre. 1650.

Cinquième promotion en 1650.

20. Camille Aſtalti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*, & évêque de Catane.

Sixième promotion en 1652.

21. Jean-François-Paul de Gondi de Retz, français, archevêque de Corinthe, puis de Paris, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-ſur-la-Minerve, & abbé de Saint-Denis en France. 1670.

22. Dominique Pimentel, eſpagnol, provincial des Frères-Prêcheurs, évêque d'Oſma, puis de Cordoue, archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre. 1653.

23. Fabio Chigi, ſiennois, évêque de Nardi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*, puis évêque d'Imola, & Pape ſous le nom d'Alexandre VII.

24. Jean-Jérôme Lomellini, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Onuphre, & légat de Bologne. 1659.

25. Louis Homodei, milanais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis, & légat d'Urbin. 1685.

26. Pierre Ottoboni, vénitien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*, puis de Saint-Marc, évêque de Breſſe & de Porto, ſous-doyen du ſacré collége, & Pape ſous le nom d'Alexandre VIII. 1691.

27. Jacques Corrado, ferrarois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Jeſi. 1666.

28. Marcel de Sainte-Croix, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque de Tivoli. 1674.

29. Baccio Aldobrandin, florentin, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès, puis de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1665.

30. Frédéric, landgrave de Heſſe-Darmſtad, allemand, grand-prieur d'Allemagne & général des galères de l'Ordre de Malte, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la Neuve, puis de Saint-Céſaire, de Saint-Euſtache & de Saint-Nicolas *in Carcere*, & évêque de Breſlaw en Siléſie. 1681.

31. Charles Barberin, romain, petit-neveu du pape Urbain VIII, diacre, cardinal du titre de Saint-Céſaire, puis de Saint-Ange *in Foro Piſcium*, & de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1704.

32. Laurent Imperiali, génois, cardinal, puis légat de Ferrare, gouverneur de Rome, & légat de la Marche-d'Ancône. 1673.

33. Gilbert Borromée, milanais, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1672.

34. Jean-Baptiſte Spada, lucquois, patriarche de Conſtantinople, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & légat de Ferrare. 1675.

35. Proſper Caffarelli, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte. 1659.

36. François Albizzi, natif de Ceſène, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & évêque de Tivoli. 1684.

37. Octave Aquaviva d'Arragon, napolitain,

prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, puis de Sainte-Cécile. 1674.

38. Charles Pio de Savoie, ferrarois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Euſtache, prêtre du titre de Sainte-Priſque, légat d'Urbin, évêque de Ferrare & de Sabine. 1689.

39. Charles Gualtèrio, diacre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Saint-Ange *in Foro Piſcium* & de Sainte-Marie *in Coſmedin*, prêtre du titre de Saint-Euſebe, & archevêque de Fermo. 1673.

40. Decio Azolin, natif de Fermo, évêque de Narin, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Saint-Euſtache. 1689.

Alexandre VII, élu Pape en 1655, mort en 1667.

Première promotion en 1657.

1. Flavio Chigi, ſiennois, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*, légat en France, archiprêtre de Saint-Jean-de-Latran, légat de Ferrare & évêque de Porto. 1693.

Seconde promotion en 1657.

2. Camille Meltio, milanais, archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1659.

3. Jules Roſpigliosi, natif de Piſtoie, archevêque de Tharſe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, & Pape ſous le nom de Clément IX.

4. Nicolas Bagni, romain, archevêque d'Athènes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Euſèbe, & évêque de Sinigaglia. 1663.

5. Jérôme Bonviſi, lucquois, archevêque de Laodicée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme des Illyriens, évêque de Luques & légat de Ferrare. 1677.

6. François Polucci, natif de Forli, ſecrétaire des breſs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1661.

7. Scipion Delci, ſiennois, évêque de Pienſa, puis archevêque de Piſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, & légat d'Urbin. 1670.

8. Jérôme Farnèſe, romain, archevêque de Patras, gouverneur de Rome, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès, & légat de Bologne. 1668.

9. Antoine Bichi, ſiennois, évêque d'Oſimo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Auguſtin, puis de Sainte-Marie-des-Anges.

10. Sforce Palavicini, romain, jéſuite, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1667.

Troiſième promotion en 1660.

11. Volumnio Bandinelli, ſiennois, patriarche de Conſtantinople, majordome du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1667.

12. Edouard Vecchiarelli, natif de Rieti, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, & évêque de Rieti. 1667.

13. Jacques Franzone, génois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis légat de Ferrare, évêque de Camerino, & ſous-doyen du ſacré collége. 1697.

14. François-Guillaume de Wirtemberg, bavarois, évêque d'Oſnabruck, de Minden, de Verden & de Ratisbonne, prêtre, cardinal ſans titre. 1661.

15. Pierre Vidoni, crémonois, évêque de Lodi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte, & légat de Bologne. 1680.

16. Grégoire Barbarigo, vénitien, évêque de Bergame, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas *in Pazione*, puis évêque de Padoue. 1697.

17. Paſchal d'Arragon de Cardonne, de Cordoue, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, vice-roi de Naples, grand-inquiſiteur & archevêque de Tolède. 1677.

18. François-Marie Mancini, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte, puis prêtre du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*. 1672.

Quatrième promotion en 1664.

19. Jérôme Boncompagnon, bolonais, archevêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1684.

20. Charles Bonelli, romain, arrière-neveu du pape Pie V, archevêque de Corinthe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1676.

21. Cœlio Piccolomini, ſiennois, archevêque de Céſarée, nonce en France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*, puis légat de Romandiole & de l'exarcat de Ravenne, & archevêque de Sienne. 1681.

22. Charles Caraffa, napolitain, évêque d'Averſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & légat de Bologne. 1680.

23. Angelo Celſus, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1671.

24. Paul Savelli-Peretti, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *della Scala*, puis de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1685.

25. Alphonſe Litta, milanais, archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem. 1679.

26. Nérée Corſini, florentin, archevêque de Damiette, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis légat de Ferrare & évêque d'Arezzo. 1678.

27. Palluzzo Palluzzi-Albertoni, romain, dit *Altieri*, par adoption du pape Clément X, dont il fut le premier miniſtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis évêque de Monte-Fiaſcone, archevêque de Ravenne, camerlingue de la Sainte-Egliſe & ſous-doyen du ſacré collége. 1698.

28. Céſar Raſponi, natif de Ravenne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1675.

29. Jean-Nicolas Conti, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis évêque d'Ancône & de Sabine. 1698.

30. Jacques-Philippe Nini, ſiennois, majordome du Pape, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix, & camerlingue de la Sainte-Egliſe. 1680.

Cinquième promotion en 1666.

31. Jules Spinola, génois, archevêque de Laodicée, nonce à Vienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre, puis de Saint-Martin-aux-Monts, évêque de Sutri, de Nepi & de Luques. 1691.

32. Charles Roberti, romain, archevêque de Tharſe, nonce en France, cardinal du titre de Saint-Martin *in Aná cœli*, & légat de la Romagne. 1673.

33. Vitalia Viſconti, milanais, archevêque d'Ephèſe, nonce en Eſpagne, cardinal, archevêque de Montréal. 1671.

34. Inigo Caraccioli, napolitain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, archevêque de Naples. 1685.

Sixième promotion en 1667.

35. Jean Delfini, vénitien, patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*, puis de Saint-Vite & de Saint-Modeſte. 1699.

36. Guidobalde de Tlum, allemand, archevêque de Saltzbourg, cardinal ſans titre, puis évêque de Ratisbonne. 1668.

37. Louis, duc de Vendôme, gouverneur de Provence, &c. français, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Portica*, & légat en France. 1669.

38. Louis-Guillaume de Moncade, de Lima, d'Arragon, duc d'Alcala, eſpagnol, vice-roi de Sicile, diacre, cardinal ſans titre. 1672.

Clément IX, élu Pape en 1667, mort en 1669.

Première promotion en 1667.

1. Jacques Roſpigliosi, natif de Piſtoie, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1684.

2. Léopold de Médicis, frère du grand-duc de Toſcane, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis de Sainte-Marie *in Coſmedin*. 1675.

3. Sigiſmond Chigi, ſiennois, neveu du pape Alexandre VII, grand-prieur de Rome, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, & légat de Ferrare. 1678.

Seconde promotion en 1669.

4. Emmanuel-Théodoſe de la Tour-d'Auvergne de Bouillon, français, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, grand-aumônier de France, grand-prévôt de Liége & évêque d'Oſtie, & doyen des cardinaux. 1715.

Troiſième promotion en 1669.

5. Louis-Emmanuel-Fernandez Porto-Carrero, eſpagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, archevêque de Tolède, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit & évêque de Paleſtrine. 1709.

6. François Nerli, florentin, évêque de Piſtoie, puis archevêque de Florence, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile. 1670.

7. Emile Altieri, romain, évêque de Camerino, cardinal, puis Pape ſous le nom de Clément X.

8. Charles Cerri, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Adrien, évêque de Ferrare & légat d'Urbin. 1690.

9. Lazare Pallavicini, génois, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, & légat de Bologne. 1680.

10. Jean Bona, piémontais, feuillant, prêtre, cardinal du titre de Saint-Bernard-aux-Thermes de Dioclétien. 1674.

11. Nicolas Acciaïoli, florentin, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis légat de Ferrare, évêque de Porto & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1719.

12. Bonacurſe Bonacorſi, natif de Macerata, cardinal du titre de Sainte-Marie *della Scala*, & légat de Bologne. 1678.

Clément X, élu Pape en 1670, mort en 1676.

Première promotion en 1670.

1. Frédéric Borromée, milanais, patriarche de Conſtantinople, ſecrétaire d'Etat, cardinal du titre de Sainte-Agnès, & préfet de la congrégation des Immunités. 1673.

2. Camille Maſſimi, romain, patriarche de Jeruſalem, maître-de-chambre du Pape, cardinal. 16[illegible].

3. Gaſpard Carpegna, romain, archevêque de Nicée, dataire du Pape, cardinal, puis vice-chancelier & vicaire du Pape, & évêque de Sabine. 1714.

Seconde promotion en 1672.

4. Guſtave, marquis de Bade-Dourlach, allemand, abbé de Fulde, cardinal du titre de Sainte-Suſanne. 16[illegible].

5. Pierre de Bonzi, français, évêque de Béziers, puis archevêque de Toulouſe, grand-aumônier de la reine Marie-Thérèſe d'Autriche, cardinal, archevêque de Narbonne & commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit. 1705.

6. Vincent-Marie des Urſins, frère du duc de Gravina, romain, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, puis archevêque de Manfredonia & de Bénévent, cardinal du titre de Saint-Sixte, évêque de Porto, depuis Pape ſous le nom de Benoît XIII.

Troiſième promotion en 1672.

7. Céſar d'Eſtrées, français, évêque & duc de

Laon, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ*, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit & évêque d'Albano.

8. Jean-Evrard Nidhard ou Nitard, allemand, jéſuite, confeſſeur de la reine d'Eſpagne, ſon premier miniſtre, ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, archevêque d'Edeſſe, puis de Montréal & de Palerme, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile. 1681.

Quatrième promotion en 1673.

9. Félix Roſpigliosi, romain, neveu du pape Clément IX, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1688.

Cinquième promotion en 1673.

10. François Nerli, florentin, archevêque d'Andrinople & de Florence, nonce en France, cardinal du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*, puis de Sainte-Suſanne & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & archiprêtre de Saint-Pierre. 1708.

11. Jérôme Caſanate, napolitain, ſecrétaire des évêques & des réguliers, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, légat d'Urbin & bibliothécaire du Vatican. 1700.

12. Jérôme Guaſtaldi, génois, tréſorier de la Chambre apoſtolique, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, légat à Bologne & archevêque de Bénévent. 1685.

13. Pierre Baſſadona, vénitien, procurateur de Saint-Marc, cardinal. 1684.

14. Frédéric Baldeſchi-Colonne, natif de Pérouſe, archevêque de Céſarée, cardinal du titre de Saint-Marcel, & préfet de la congrégation du concile. 1691.

Sixième promotion en 1675.

15. Alexandre Creſcentio, romain, patriarche d'Alexandrie, puis d'Antioche, cardinal du titre de Sainte-Priſque, évêque de Lorette, puis de Recanati. 1688.

16. Bernard Rocci, romain, majordome du Pape, archevêque de Damas, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, évêque d'Orviette & légat de Ferrare. 1680.

17. Fabrice Spada, crémonois, archevêque de Patras, nonce en France, cardinal du titre de Saint-Calliſte, & évêque de Paleſtrine. 1717.

18. Mario Albitrio, napolitain, archevêque de Néocéſarée, nonce à Vienne, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1680.

19. Galeas Mareſcotti, bolonais, archevêque de Corinthe, nonce en Eſpagne, cardinal du titre de Saint-Bernard-aux-Thermes de Dioclétien, & légat de Ferrare. 1726.

20. Thomas-Philippe Howard, de Norfolck, anglais, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, grand-aumônier de la reine d'Angleterre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1694.

Innocent XI, élu Pape en 1676, mort en 1689.

Première promotion en 1681.

1. Jean-Baptiſte Spinola, génois, archevêque d'Arcerenca, puis de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1704.

2. Antoine Pignatelli, napolitain, archevêque de Lariſſe, nonce en Pologne & à Vienne, évêque de Leca & de Faënza, maître de la chambre du Pape, prêtre, cardinal, légat de Bologne, archevêque de Naples, & Pape ſous le nom d'Innocent XII.

3. Etienne Brancacio, napolitain, archevêque d'Andrinople, nonce à Florence & à Veniſe, & évêque de Viterbe, prêtre, cardinal. 1682.

4. Etienne Agoſtini, natif de Forli dans la Romagne, archevêque d'Héraclée, prêtre, cardinal. 1683.

5. François Bonvisi, lucquois, archevêque de Theſſalonique, nonce à Cologne, en Pologne & à Vienne, prêtre, cardinal, & évêque de Luques. 1700.

6. Savo Mellini, romain, archevêque de Céſarée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Sutri. 1701.

7. Frédéric Viſconti, milanais, archevêque de Milan, prêtre, cardinal. 1693.

8. Marc Gallio, natif de Côme dans le duché de Milan, évêque de Rimini, prêtre, cardinal. 1683.

9. Flaminio del Taya, fiennois, auditeur de Rote, prêtre, cardinal. 1682.

10. Raymond Capiſſuecchi, romain, originaire de Provence, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du ſacré palais, prêtre, cardinal. 1691.

11. Jean-Baptiſte de Luca, natif de Venozza, au royaume de Naples, référendaire des deux ſignatures, & auditeur du Pape, prêtre, cardinal. 1683.

12. Laurent Brancatti, natif de Lauria en Calabre, de l'Ordre des Frères-Mineurs conventuels, conſulteur du Saint-Office, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1693.

13. Urbain Sachetti, florentin, auditeur-général de la chambre apoſtolique, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Tranſvetere*. 1705.

14. Jean-François Ginetti, romain, originaire de Velletri, tréſorier-général de la chambre apoſtolique, diacre, cardinal du titre de Saint..... & archevêque de Fermo. 1691.

15. Benoît Pamphile, romain, petit-neveu du pape Innocent X, grand-prieur de Rome, diacre, cardinal. 1730.

16. Michel-Ange Ricci, romain, ſecrétaire de la Congrégation des Indulgences, diacre, cardinal. 1682.

Seconde promotion en 1686.

17. Maximilien Gandolf, comte de Khuein-

bourg, allemand, archevêque de Saltzbourg, cardinal. 1687.

18. Veriſſimo d'Alencaſtro, portugais, archevêque de Brague, puis de Lisbonne, grand-inquiſiteur de Portugal, cardinal. 1692.

19. Jacques de Angelis, natif de Piſe, archevêque d'Urbin & vice-gérent, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*. 1695.

20. Obizzo Pallavicini, génois, archevêque d'Ephèſe, nonce à Cologne & en Pologne, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, & évêque d'Oſimo. 1700.

21. Angelo Ranuzzi, bolonais, archevêque de Damiette, puis évêque de Fano, nonce en Pologne & en France, cardinal & archevêque de Bologne. 1689.

22. Marcel Durazzo, génois, archevêque de Chalcédoine, nonce en Portugal & en Eſpagne, cardinal, légat de la Romagne, & évêque de Faënza. 1710.

23. Horace Matthei, romain, archevêque de Damas, auditeur de Rote & majordome du Pape, cardinal. 1688.

24. Marc-Antoine Barbarigo, vénitien, archevêque de Corfou, & évêque de Monte-Fiaſconne, cardinal. 1706.

25. Léopold, comte de Kollonitſch, hongrois, évêque de Javarin, puis de Neuſtad, & archevêque de Strigonie, cardinal. 1707.

26. Guillaume Egon, prince de Furſtemberg, allemand, évêque de Strasbourg, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, cardinal. 1704.

27. Pierre Salazar, eſpagnol, général de l'Ordre de la Merci, puis évêque de Salamanque & de Cordoue, cardinal. 1706.

28. Michel Radziejowski, polonais, évêque de Varmie, puis archevêque de Gneſne, cardinal. 1705.

29. Jean, baron de Goëz, allemand, évêque de Gurck, cardinal. 1696.

30. Etienne Lecamus, français, évêque & prince de Grenoble, cardinal du titre de Sainte-Marie-des-Anges. 1707.

31. Charles Ciceri, milanais, évêque de Côme, cardinal. 1694.

32. Pierre-Mathieu Petrucci, évêque de Jeſi ſa patrie, cardinal. 1701.

33. François de Médicis, frère du grand-duc de Toſcane, cardinal, remit le chapeau en 1709, & épouſa Eléonore de Gonzague-Guaſtalle. 1711.

34. Rinaldo d'Eſt, oncle du duc de Modène, cardinal, puis duc de Modène, remit le chapeau en 1695, & épouſa la même année la princeſſe Charlotte-Félicité de Brunſwick-Lunebourg.

35. Dominique-Marie Corſi, florentin, auditeur de la chambre apoſtolique, évêque de Rimini, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*. 1697.

36. Jean-François Négroni, génois, tréſorier-général de la chambre apoſtolique, évêque de Faënza, cardinal. 1712.

37. Fulvio Aſtalli, romain, clerc de chambre du Pape, cardinal du titre de Saint..... puis légat de Ferrare, évêque de Sabine & doyen des cardinaux. 1721.

38. Gaſpard Cavallieri, romain, clerc de chambre du Pape, cardinal du titre de Saint..... & archevêque de Capoue. 1690.

39. Jean Gualter Sluze, liégeois, ſecrétaire des brefs, cardinal. 1687.

40. Jean-Caſimir de Deuhoff, polonais, commandeur de l'hôpital du Saint-Eſprit, évêque de Carpentras & de Ceſène, cardinal. 1697.

41. Fortunato Caraffe, napolitain, frère du grand-maître de Malte, évêque d'Averſa, cardinal. 1696.

42. Leandro Colleredo, natif d'Udine, prêtre de l'Oratoire de la Chieſa-Nova, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Tranſvetere*, & grand-pénitencier. 1709.

43. Joſeph Saëns d'Aguine, eſpagnol, religieux bénédictin, profeſſeur en théologie en l'Univerſité de Salamanque, cardinal. 1699.

Alexandre VIII, élu Pape en 1689, mort en 1691.

Première promotion en 1689.

1. Pierre Ottoboni, vénitien, petit-neveu du Pape, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*, abbé de Saint-Paul de Verdun. 1740.

Seconde promotion en 1690.

2. Touſſaint de Forbin de Janſon, français, évêque de Digne, puis de Marſeille & de Beauvais, cardinal du titre de Saint-Calliſte, & grand-aumônier de France. 1713.

3. Bandino Panciatici, florentin, patriarche de Jéruſalem & dataire du Pape, cardinal du titre de Saint-Pancrace, & préfet de la Congrégation du concile. 1718.

4. Jacques Cantelini, napolitain, nonce en Pologne & archevêque de Naples, cardinal. 1702.

5. Ferdinand d'Adda, milanais, archevêque d'Amaſie, & nonce en Angleterre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque d'Albano. 1719.

6. Jean-Baptiſte Rubini, vénitien, neveu du Pape, évêque de Vicence, cardinal du titre de Saint-Marc. 1707.

7. Jean-François Albani, natif de Peſaro dans l'Etat d'Urbin, ſecrétaire des brefs, cardinal du titre de Saint-Adrien, & Pape ſous le nom de Clément XI.

8. Charles Bichi, ſiennois, auditeur-général de la chambre apoſtolique, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe. 1718.

9. Joſeph-René Imperiali, génois, tréſorier-général de la chambre apoſtolique, cardinal du titre

titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ* 1737.

10. Jean-Baptiſte Coſtaguti, romain, doyen des clercs-de-chambre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1704.

11. Louis Homodei, milanais, clerc-de-chambre, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1706.

12. François Giudice, napolitain, originaire de Gênes, clerc-de-chambre, cardinal du titre de..... puis archevêque de Montréal, & évêque de Paleſtrine & de Velletri, & doyen du ſacré collége. 1725.

Troiſième promotion en 1690.

13. François Barberin, romain, auditeur de la chambre du Pape, cardinal, évêque de Paleſtrine, puis d'Oſtie & de Velletri, ſous-doyen du ſacré collége.

14. Laurent Altieri, romain, petit-neveu du pape Clément X, cardinal du titre de Sainte-Agathe.

Innocent XII, élu Pape en 1691, *mort en* 1700.

Première promotion en 1695.

1. Sébaſtien-Antoine Tanara, bolonais, archevêque de Damas, nonce à Vienne, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, légat de la Romagne, évêque de Freſcati, puis doyen du ſacré collége en 1721. 1724.

2. Jacques Boncompagnon, bolonais, archevêque de Bologne, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis évêque d'Albano. 1731.

3. Jean-Jacques Cavallerini, romain, archevêque de Nicée, nonce en France, cardinal du titre de Sainte-Praxède, puis préfet de la ſignature de juſtice. 1699.

4. Frédéric Caccia, milanais, archevêque de Milan, nonce en Eſpagne, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1699.

5. Thadée-Louis del Verme, plaiſantin, évêque de Fano, puis de Ferrare, cardinal du titre de Saint-Alexis. 1717.

6. Thomas-Marie Ferrari, napolitain, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du ſacré palais, cardinal du titre de Saint-Clément. 1716.

7. Joſeph Sacripante, natif de Narni, référendaire des deux ſignatures, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis de Sainte-Praxède. 1727.

8. Céleſtin Sfondrate, milanais, bénédictin, abbé de Saint-Gal en Suiſſe, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1696.

9. Henri Noris, véronais, de l'Ordre de Saint-Auguſtin, bibliothécaire du Vatican, cardinal du titre de Saint-Auguſtin. 1704.

10. Jean-Baptiſte Spinola, génois, gouverneur de Rome, cardinal du titre de Saint-Céſarée, puis des Saints-Apôtres, camerlingue de la ſainte Egliſe. 1719.

11. Dominique Tarugi, natif d'Orviète, auditeur de Rote, évêque de Ferrare, cardinal du titre de Sainte-Marie *della Scala*. 1696.

12. Henri de la Grange, marquis d'Arquien, français, chevalier des Ordres du Roi, père de la reine de Pologne, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carme Tulliano*. 1707.

Seconde promotion en 1697.

13. Pierre du Cambout de Coiſlin, français, évêque d'Orléans, cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, & grand-aumônier de France. 1706.

14. Vincent Grimani, vénitien. 1710.

15. Louis d'Aguilar de Cordoue, eſpagnol, cardinal du titre de..... & grand-inquiſiteur d'Eſpagne. 1699.

16. Louis de Souza, portugais, archevêque de Lisbonne, cardinal. 1702.

17. Georges Cornaro, vénitien, nonce en Portugal, évêque de Padoue, cardinal du titre des douze Apôtres. 1722.

Troiſième promotion en 1697.

18. Balthaſard Couci, romain, maître-de-chambre du Pape, archevêque de Fermo, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*. 1709.

Quatrième promotion en 1698.

19. Jacques-Antoine Morigia, milanais, de l'Ordre des Barnabites, puis évêque de Pavie, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1708.

20. Fabrice Paulucci, natif de Forli, nonce en Pologne, évêque de Ferrare, cardinal du titre de Saint..... grand-pénitencier, évêque d'Albano, vicaire du Pape en 1721, depuis doyen du ſacré collége. 1726.

Cinquième promotion en 1699.

21. Marc-Daniel Delfini, vénitien, archevêque de Damas, nonce en France, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, & évêque de Breſcia. 1704.

22. André de Sainte-Croix, romain, nonce en Pologne, puis à Vienne, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*, & évêque de Viterbe. 1712.

23. Joſeph Archinto, milanais, nonce en Eſpagne, puis archevêque de Milan, cardinal. 1712.

24. Marcel d'Aſti..... préſident de la légation d'Urbin, puis évêque d'Ancône, cardinal. 1707.

25. Jean-Marie Gabrieli, natif de Citta di Caſtello, général des religieux de Saint-Bernard, cardinal. 1711.

26. Nicolas Bodolovic, napolitain, originaire de Raguſe, archevêque de Chieti, ſecrétaire de la Congrégation des évêques réguliers, cardinal du titre de Saint-Barthélemy *in Inſulâ*. 1702.

27. Sperello Sperelli, natif de Jeſi, aſſeſſeur du

Saint-Office, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1710.

Sixième promotion en 1700.

28. Louis-Antoine de Noailles, français, évêque de Cahors, puis de Châlons, & archevêque de Paris, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-ſur-la-Minerve. 1729.

29. Jean-Philippe, comte de Lamberg, allemand, évêque de Paſſaw, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre. 1712.

30. François de Borgia Gandie, eſpagnol, chanoine de Tolède, puis évêque de Calahorra, & archevêque de Burgos, cardinal. 1702.

Clément XI, élu Pape en 1700, *mort en* 1721.

Première promotion en 1703.

1. François Pignatelli, napolitain, nonce en Pologne, archevêque de Naples, cardinal, évêque de Sabine, puis de Porto, doyen du ſacré collége.

Seconde promotion en 1706.

2. François Marletti, florentin, patriarche de Jéruſalem, & ſecrétaire de la Conſulte, cardinal du titre de Saint-Euſèbe. 1717.

3. Jean Badoëro, vénitien, patriarche de Veniſe, cardinal du titre de Saint-Marc, & évêque de Breſcia. 1714.

4. Laurent de Fieſque, génois, nonce extraordinaire en France, & archevêque de Gênes, cardinal du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix. 1726.

5. Laurent Caſoni, génois, aſſeſſeur du Saint-Office, archevêque de Céſarée, cardinal du titre de Saint-Bernard, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, légat de Ferrare & de Bologne. 1720.

6. Laurent Corſini, florentin, archevêque de Nicomédie, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque de Freſcati, puis Pape ſous le nom de Clément XII, en 1730.

7. François Aquaviva, napolitain, archevêque de Lariſſe, nonce en Eſpagne, cardinal du titre de Saint-Barthélemy *in Injulâ*, puis de Sainte-Cécile. 1725.

8. Chriſtian Auguſte, duc de Saxe-Zeits, allemand, évêque de Javarin, cardinal, puis archevêque de Strigonie. 1725.

9. Thomas Ruffo, napolitain, archevêque de Nicée, maître-de-chambre du Pape, cardinal du titre de Saint-Laurent, puis de Sainte-Marie *in Tranſvetere*, légat de la Romagne, puis de Ferrare, légat de Bologne en 1721, puis évêque de Paleſtrine, mort doyen des cardinaux en 1753.

10. Philippe-Antoine Gualterio, d'Orvière, évêque d'Imola, nonce en France, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, puis légat de la Romagne, & évêque de Todi, abbé de Saint-Victor de Paris. 1728.

11. Horace-Philippe Spada, lucquois, évêque de Luques, nonce en Pologne, cardinal du titre de Saint-Onuphre. 1724.

12. Horatio Pallavicini, parmeſan, gouverneur de Rome, cardinal du titre de Sainte-Agnès. 1712.

13. Charles Colonne, romain, majordome du Pape, cardinal du titre de Sainte-Marie *della Scala*, puis de Saint-Ange *in Peſcaria*. 1739.

14. Jean-Dominique Paracciani, romain, auditeur du Pape, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, puis évêque de Sinigaglia, & vicaire du Pape. 1721.

15. Alexandre Caprara, bolonais, auditeur de Rote, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée. 1711.

16. Joſeph-Emmanuel de la Trémoille, français, auditeur de Rote, cardinal du titre de la Trinité-du-Mont, puis commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, & archevêque de Cambrai. 1720.

17. Nicolas Grimaldi, génois, ſecrétaire de la Congrégation des évêques & réguliers, & cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, puis de Saint-Mathieu *in Merulanâ*. 1717.

18. Pierre Priuli, vénitien, clerc de la chambre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Saint-Marc. 1728.

19. Gabriel Philippucci, de Macerata, votant de la ſignature, ayant refuſé le chapeau, le Pape lui donna deux mille écus de penſion. 1706.

20. Charles-Auguſtin Fabroni, de Piſtoie, ſecrétaire de la Congrégation *de Propagandâ Fide*, cardinal du titre de Saint-Auguſtin. 1727.

Troiſième promotion en 1706.

21. Michel-Ange Conti, romain, nonce en Portugal, cardinal du titre de Saint-Quiriace & de Sainte-Juliite, puis évêque d'Oſimo, légat de Ferrare, évêque de Viterbe, & Pape ſous le nom d'Innocent XIII.

Quatrième promotion en 1707.

22. Joſeph Vallemani, natif de Fabriano, archevêque d'Athènes, & majordome du Pape, cardinal du titre de Sainte-Marie-des-Anges. 1725.

23. Charles-Marie Maillard de Tournon, piemontais, patriarche d'Antioche, viſiteur-général apoſtolique à la Chine & aux Indes orientales, avec le pouvoir de légat *à latere*. 1710.

Cinquième promotion en 1709.

24. Uliſſe Gozzadini, bolonais, ſecrétaire des brefs, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, puis évêque d'Imola, & légat de Ravenne. 1728.

25. Antoine-François San-Vital, natif de Parme, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*. 1714.

Sixième promotion en 1711.

26. Annibal Albani, neveu du Pape, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*, puis prêtre du titre de Saint-Clément, & camerlingue de la ſainte Egliſe, évêque de Sabine.

Septième promotion en 1712.

27. Wolgand Annibal, baron de Strottenbach, allemand, évêque d'Olmutz, cardinal du titre de Saint-Marcel, vice-roi de Naples.

28. Armand Gaſton de Rohan-Soubiſe, français, évêque de Strasbourg, cardinal du titre de la Trinité-du-Mont, dit *in Pincio*, & grand-aumônier de France. 1749.

29. Unno Dacunha d'Attayde, portugais, inquiſiteur-général de Portugal, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie.

30. Louis Friuli, vénitien, auditeur de Rote, cardinal du titre de Saint-Marc. 1720.

31. Auguſtin Cuſani, milanais, nonce en France, puis évêque de Pavie, cardinal du titre de Sainte-Marie *del Popolo*, & légat de Bologne. 1730.

32. Jules Piazza, de Forli, nonce à Vienne, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane & Pernâ*, puis légat de Ferrare. 1726.

33. Antoine Davia, bolonais, nonce à Vienne, puis évêque de Rimini, cardinal du titre de Saint-Calliſte, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & enfin de Saint-Laurent *in Lucinâ*, légat d'Urbin & de la Romagne. 1740.

34. Antoine-Félix Zondodari, ſiennois, nonce en Eſpagne, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1737.

35. Jean-Marie Thomaſi, des ducs de Palma, de Palerme, théatin, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1713.

36. Jean-Baptiſte Tolomei, de Piſtoie, jéſuite, cardinal du titre de Saint-Etienne-le-Rond. 1726.

37. François-Marie Caſini d'Arazo, capucin, prédicateur du palais apoſtolique, cardinal du titre de Sainte-Priſque. 1719.

38. Louis Pic de la Mirandole, majordome du Pape, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre *in Capite*, puis évêque de Sinigaglia. 1743.

39. Curſe Origo, romain, ſecrétaire de la Conſulte, cardinal du titre de Saint-Euſtache. 1737.

40. Pierre Marcellin Corradini, natif de Sezza, Etat du Pape, auditeur du Pape, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis préfet de la ſignature du concile, dataire en 1721. 1743.

41. Jean-Baptiſte Buſſi, de Viterbe, évêque d'Ancône, nonce à Cologne, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*. 1726.

Huitième promotion en 1713.

42. Fmmanuel d'Arias, eſpagnol, archevêque de Séville, cardinal. 1717.

43. Melchior de Polignac, français, abbé de Corbie, d'Anchin, &c. cardinal. 1741.

44. Benoît Sala, eſpagnol, bénédictin, évêque de Barcelone, cardinal. 1715.

45. Benoît Erba Odeſcalchi, milanais, archevêque de Milan, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, puis de Saint-Alexis. 1740.

Neuvième promotion en 1715.

46. Fabio Ollivieri, natif de Piſaro, couſin-germain du Pape, majordome du Pape, cardinal du titre des SS. Vite & Modeſte, & ſecrétaire des brefs en 1721.

47. Damien-Hugues-Philippe-Antoine de Schœnborn, allemand, commandeur de l'Ordre teutonique, & vice-chancelier de l'Empire, cardinal, prêtre du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Saint-Pancrace, & évêque de Spire. 1743.

Dixième promotion en 1715.

48. Henri de Thiard de Biſſi, français, évêque de Toul, puis de Meaux, cardinal du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Julitte, puis de Saint-Bernard-aux-Thermes. 1737.

49. Inigo Caracciolí, napolitain, évêque d'Averſa, cardinal du titre de Saint-Thomas *in Parione*. 1730.

50. Bernardin Scotti, milanais, auditeur de Rote, & gouverneur de Rome, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*, puis préfet de la ſignature de grace. 1726.

51. Charles Marini, génois, maître-de-chambre du Pape, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, préſident d'Urbin, & préfet des Rits. 1747.

Onzième promotion en 1715.

52. Nicolas Caraccioli, napolitain, archevêque de Capoue, & vice-gérent, cardinal du titre de Saint-Martin-du-Mont. 1728.

53. Jean Patrizi, romain, tréſorier-général de la chambre apoſtolique, & archevêque de Séleucie, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, puis légat de Ferrare. 1727.

54. Ferdinand Nuzzi, natif d'Orta, dans l'Etat eccléſiaſtique, archevêque de Nicée, ſecrétaire de la Congrégation des évêques & réguliers, cardinal & évêque d'Orviète. 1717.

55. Nicolas-Cajétan Spinola, génois, archevêque de Thèbes, & auditeur-général de la chambre apoſtolique, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1735.

Douzième promotion en 1717.

56. Gisbert Borromée, milanais, évêque de Novarre, patriarche titulaire d'Antioche, & maître-de-chambre du Pape, cardinal du titre de Saint-Alexis.

Treizième promotion en 1717.

57. Jules Alberoni, plaiſantin, envoyé du duc de Parme à la cour d'Eſpagne, cardinal. 1752.

58. Emeric Cſacki, hongrois, archevêque de

Colocza, & évêque de Varadin, cardinal du titre de Saint-Euſebe. 1732.

Quatorzième promotion en 1719.

59. Georges Spinola, génois, archevêque de Céſarée, & nonce à Vienne, cardinal du titre de Sainte-Agnès-hors-des-Murs, miniſtre & ſecrétaire-d'Etat en 1721. 1739.

60. Cornelio Bentivoglio, ferrarois, archevêque de Carthage, nonce en France, cardinal du titre de Saint-Jérôme-des-Eſclavons, puis de Sainte-Cécile. 1732.

61. Léon Potier de Geſvres, français, archevêque de Bourges, cardinal. 1744.

62. François de Mailli, français, archevêque & duc de Reims, cardinal. 1721.

63. Thomas-Philippe de Hennin, de Boſſut, d'Alſace, flamand, archevêque de Malines, cardinal du titre de Saint-Céſarée.

64. Louis de Belluga & Moncade, eſpagnol, évêque de Carthagène, cardinal du titre de Sainte-Marie-Tranſpontine, puis de Sainte-Priſque.

65. Michel-Frédéric, comte d'Altrann, allemand, évêque de Vaccia, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1734.

66. Joſeph Pereira de la Cerda, portugais, évêque de Faro en Algrave, cardinal du titre de Sainte-Suſanne. 1738.

67. Jean-Baptiſte Salerno, ſicilien, jéſuite, cardinal du titre de Sainte-Priſque. 1729.

68. Jean-François Barbarigo, vénitien, évêque de Breſcia, puis de Padoue en 1723, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1730.

Quinzième promotion en 1720.

69. Charles Borgia, eſpagnol, patriarche des Indes, grand-maître de la Chapelle de Sa Majeſté catholique, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1733.

70. Alvare Cienfuegos, eſpagnol, jéſuite, évêque de Catane, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Iſle. 1739.

Innocent XIII, élu Pape en 1721, *mort en* 1723.

Première promotion en 1721.

1. Bernard-Marie Conti, frère du Pape, évêque de Terracine, cardinal du titre de Saint-Bernard-des-Thermes. 1730.

Seconde promotion en 1721.

2. Guillaume Dubois, français, archevêque, duc de Cambrai, premier miniſtre & ſecrétaire-d'Etat, cardinal. 1723.

3. Alexandre Albani, romain, clerc de la chambre apoſtolique, & neveu du pape Clément XI, cardinal du titre de Saint-Adrien.

4. Pierre-Marcellin Corradini de Sezza, cardinal. 1743.

Benoît XIII, élu le 19 *mai* 1724, *mort en* 1730.

Première promotion le 11 *ſeptembre* 1724.

1. Jean-Baptiſte Altieri, romain, doyen de la chambre apoſtolique, archevêque de Tyr, cardinal, prêtre du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*.

2. Alexandre Falconieri, romain, gouverneur de Rome, & auditeur de Rote, cardinal, diacre du titre de Sainte-Marie-de-l'Echelle. 1734.

Seconde promotion le 20 *novembre* 1724.

3. Vincent Petra, napolitain, archevêque de Damas, cardinal, prêtre du titre de Saint-Onuphre, puis préfet de la Congrégation *de Propagandâ Fide*, & grand-pénitencier de l'Egliſe romaine. 1747.

Troiſième promotion le 20 *décembre* 1724.

4. Proſper-Marc Foſchi, de Macerata, archevêque de Céſarée, cardinal, prêtre du titre de Saint-Chryſogon, puis de Saint-Calliſte, & enfin de Saint-Sylveſtre *in Capite*, vicaire-général de Rome. 1732.

5. Auguſtin Pipia, d'Oreſtan en Sardaigne, général de l'Ordre de Saint-Dominique, cardinal, prêtre du titre de Saint Sixte-le-Vieux, puis de Sainte-Marie-ſur-la-Minerve, évêque d'Oſimo. 1730.

Quatrième promotion le 11 *juin* 1725.

6. Nicolas Coſcia, de Bénévent, archevêque de Trajanople, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*.

7. Nicolas Giudice, napolitain, protonotaire apoſtolique participant, & majordome du ſacré palais, cardinal, diacre du titre de Sainte-Marie-aux-Martyrs, dite la Rotonde. 1743.

Cinquième promotion le 11 *ſeptembre* 1726.

8. André-Hercules de Fleury, français, ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi Louis XV, miniſtre d'Etat, cardinal de la ſainte Egliſe romaine. 1743.

Sixième promotion le 9 *décembre* 1726.

9. Nicolas-Marie Lercari, génois, gouverneur de Bénévent, maître de la chambre de Benoît XIII, puis ſon premier miniſtre & ſecrétaire-d'Etat, archevêque de Nazianze, cardinal, prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1757.

10. Laurent Cozza, religieux mineur de l'étroite obſervance de Saint-François, cardinal, prêtre du titre de Saint-Laurent *in Pane & Perná*, puis de Sainte-Marie *in Árá cœli*. 1729.

Les ſept ſuivans furent réſervés in petto, *& déclarés à diverſes repriſes.*

11. Ange-Marie Quirini, vénitien, archevêque de Corfou, & enſuite évêque de Breſcia, cardinal (déclaré le 26 novembre 1727), prêtre du titre de Saint-Auguſtin, & enſuite de Saint-Marc, bibliothécaire du Vatican. 1755.

12. François-Antoine Fini, de Minervino, cardinal (déclaré le 26 janvier 1728), prêtre du titre de Sainte-Marie *in Viâ*, puis de Saint-Sixte-le-Vieux. 1743.

13. Marc-Antoine Anſidei, perouſin, archevêque de Damiette, évêque aſſiſtant au trône, & enfin évêque de Pérouſe, cardinal (déclaré le 30 avril 1728), prêtre du titre de Saint-Pierre *in Montorio*, puis de Saint-Auguſtin. 1730.

14. Proſper Lambertini, bolonais, archevêque de Théodoſie, évêque aſſiſtant au trône, & enfin évêque d'Ancône, cardinal (déclaré le 30 avril 1728), prêtre du titre de Sainte-Croix de Jéruſalem, archevêque de Bologne, Pape ſous le nom de Benoît XIV. 1758.

15. Grégoire Selleri, de Muggione dans le territoire de Pérouſe, ſecrétaire de la Congrégation de l'Indice, puis maître du ſacré palais, cardinal (déclaré le 30 avril 1728), prêtre du titre de Saint-Auguſtin.

16. Antoine Banchieri, de Piſtoie, ſucceſſivement vice-légat d'Avignon & du Comtat Venaiſſin, ſecrétaire de la Congrégation *de Propagandâ Fide*, aſſeſſeur du Saint-Office, ſecrétaire de la Congrégation de la Conſulte, & gouverneur de Rome & de ſon diſtrict, vice-camerlingue, cardinal (déclaré le 30 avril 1728), diacre du titre de Saint-Nicolas *in Carcere tulliano*, ſecrétaire d'Etat du pape Clément XII. 1733.

17. Charles Colliola de Spolette, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Portica campitelli*. 1730.

Septième promotion le 26 novembre 1727.

18. Diègue d'Aſtorga & Ceſpedes, eſpagnol, né en 1666, d'abord inquiſiteur de Murcie, nommé évêque de Barcelone au mois de décembre 1715, inquiſiteur-général d'Eſpagne au mois de mars 1720, & archevêque de Tolède, primat d'Eſpagne, le 16 juin ſuivant, cardinal à la nomination du Roi catholique.

19. Sigiſmond, des comtes de Kollonitſch, allemand, évêque de Vaccia en Hongrie, puis évêque, & enſuite premier archevêque de Vienne en Autriche, prince du Saint-Empire romain, cardinal, prêtre du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre.

20. Philippe-Joſeph-Louis-Bonaventure, comte de Sinzendorff, allemand, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-ſur-la-Minerve. 1747.

21. Jean de Motta & Silva, portugais, né le 14 août 1685, chanoine théologal de l'égliſe patriarchale de Lisbonne, cardinal à la nomination du roi de Portugal.

Huitième promotion le 30 avril 1728.

22. Vincent-Louis Gotti, milanais, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, patriarche de Jéruſalem, cardinal, prêtre du titre de Saint-Pancrace.

23. Léandre Porzia, de la province de Frioul, moine bénédictin de la Congrégation du Mont-Caſſin, évêque de Bergame, cardinal, prêtre du titre de Saint-Jérôme-des-Eſclavons, puis de celui de Saint-Calliſte. 1740.

Neuvième promotion le 20 ſeptembre 1728.

24. Pierre-Louis Caraffa, napolitain, archevêque de Lariſſe *in Partibus infidelium*, ſecrétaire de la Congrégation *de Propagandâ Fide*, puis de celle des évêques & réguliers, cardinal, prêtre du titre de Saint-Laurent *in Pane & Pernâ*.

25. Joſeph Accoramboni, archevêque de Philippi en Macédoine, adminiſtrateur de l'évêché d'Oſimo, & enfin évêque d'Imola, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Marie-Tranſpontine. 1747.

Dixième promotion le 23 mars 1729.

26. Camille Cibo, patriarche de Conſtantinople, majordome du palais apoſtolique, & cardinal, prêtre du titre de Saint-Etienne *in Monte cœlio*, puis de Sainte-Marie-du-Peuple, &c. 1743.

Onzième promotion le 6 juillet 1729.

27. François Borghèſe, romain, archevêque de Trajanople, & enfin cardinal, prêtre du titre de Saint-Pierre *in Montorio*, puis de Saint-Sylveſtre *in Capite*.

28. Vincent Ferririo, évêque d'Alexandrie de la Paille, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Marie *in Viâ*, & évêque de Verceil.

Douzième promotion le 8 février 1730.

29. Alaman Salviati, florentin, protonotaire du Saint-Siége apoſtolique, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*. 1733.

Clément XII, élu le 12 juillet 1730, mort en 1740.

Première promotion le 14 août 1730.

1. Nérée-Marie Corſini, florentin, neveu du pape Clément XII, ſecrétaire des Mémoriaux, & protonotaire apoſtolique participant, ſurnuméraire, cardinal du titre de Saint-Adrien *in Campo vaccino*.

Seconde promotion le 2 octobre 1730.

2. Alexandre Aldobrandini, florentin, arche-

vêque de Rhodes, nonce ordinaire en Eſpagne, puis cardinal, prêtre du titre des Quatre-Saints couronnés, légat de Ferrare.

3. Jérôme Grimaldi, génois, archevêque d'Edeſſe, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Balbine, légat de Bologne. 1733.

4. Barthélemy Maſſei, archevêque d'Athènes, nonce en France, cardinal, prêtre du titre de Saint-Auguſtin, légat de la Romagne, & évêque d'Ancône. 1745.

5. Barthélemy Ruſpoli, romain, cardinal, diacre du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, grand-prieur de Rome, de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem. 1741.

Troiſième promotion le 24 ſeptembre 1731.

6. Vincent Bichi, ſiennois, ſucceſſivement nonce en Suiſſe & en Portugal, archevêque de Laodicée, cardinal, prêtre du titre de Saint-Pierre *in Montorio*.

7. Simbalde Doria, génois, archevêque de Bénévent, & cardinal, prêtre du titre de Saint-Jérôme-des-Eſclavons. 1733.

8. Joſeph Firrao, napolitain, des princes de Sainte-Agathe, archeveque de Nicée, évêque d'Averſa, cardinal, prêtre du titre de Saint-Thomas *in Parione*.

9. Antoine-Xavier Gentili, romain, archevêque de Petra *in Partibus*, ſecrétaire des Congrégations du concile & des évêques & réguliers, cardinal, prêtre du titre de Saint-Etienne *in Monte cœlio*.

10. Jean-Antoine Guadagni, florentin, neveu du pape Clément XII, évêque d'Arezzo en Toſcane, cardinal, prêtre du titre de Saint-Martin-aux-Monts, vicaire-général de Rome & de ſon diſtrict.

Quatrième promotion le 1er. octobre 1732.

11. Trojan d'Aquaviva, des ducs d'Atri, napolitain, archevêque de Lariſſe, cardinal, prêtre du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Juliette, puis de Sainte-Cécile *in Tranſtevere*. 1747.

12. Agabite Moſca, de Pezaro, ſucceſſivement chanoine de Saint-Pierre du Vatican, vice-légat de la Romagne, gouverneur de Lorette, préſident, puis clerc de la chambre apoſtolique, cardinal, diacre du titre de Saint-Georges *in Velubro*. 1752.

Cinquième promotion le 2 mars 1733.

13. Dominique Riviera, d'Urbin, chanoine de Saint-Pierre du Vatican, & archiviſte du Château-Saint-Ange, cardinal, prêtre du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Juliette.

Sixième promotion le 28 ſeptembre 1733.

14. Marcel Paſſeri, auditeur de Clément XII, archevêque de Nazianze *in Partibus infidelium*, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Marie *in Ará cœli*.

15. Jean-Baptiſte Spinola, génois, protonotaire apoſtolique, conſulteur du Saint-Office, clerc de la chambre apoſtolique, & préſident des priſons, enſuite fait ſecrétaire de la Congrégation de la Conſulte le 18 ſeptembre 1724, puis déclaré par le pape Benoît XIII, gouverneur de Rome & de ſon diſtrict, & en cette qualité vice-camerlingue de l'Egliſe romaine le 15 février 1728, continué dans cette charge par Clément XII, & enfin créé cardinal de l'Ordre des diacres. Il reçut le chapeau le 1er. octobre 1733. Il eſt mort le 18 août 1752.

Septième promotion en 1734.

16. Jacques Lanfredini, cardinal, diacre du titre de Sainte-Marie *in Portico campitelli*, évêque d'Oſimo & de Cingoli. 1741.

17. Pompée Aldrovandi, bolonais, cardinal.

18. Séraphin Couci, romain, cardinal, prêtre. 1740.

19. Pierre-Marie Piéri, ſiennois, cardinal. 1743.

Huitième promotion en 1735.

20. Joſeph Spinelli, napolitain, cardinal.

21. Louis-Antoine-Jacques, infant d'Eſpagne, archevêque de Tolède.

Neuvième promotion en 1737.

22. Thomas d'Almeyda, portugais.

23. Henri Oſwald de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Vienne, cardinal du titre de Saint-Calliſte, commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit. 1745.

24. Regnier Delci, florentin, cardinal, évêque d'Oſtie & de Velletri, doyen du ſacré collége.

25. Charles Rezzonico, vénitien.

26. Joſeph-Dominique de Lamberg, allemand.

27. François-Gaſpard Melina, eſpagnol.

28. Jean-Alexandre Lipski, polonais. 1746.

Dixième promotion en 1738.

29. Dominique Paſſionei, de Foſſombrone. 1761.

30. Silvio-Valenti Gonzaga, mantouan.

Onzième promotion en 1739.

31. Proſper Colonne, romain. 1743.

32. Pierre Guerin de Tencin, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, archevêque d'Embrun, puis de Lyon. 1758.

33. Charles-Marie Sacripanti, romain.

34. Marcellin Corio, milanais, auditeur de Rote à Rome pour la nation milanaiſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1742.

Benoît XIV, élu Pape le 17 août 1740.

Première promotion en 1743.

1. Joachim-Ferdinand Porto-Carrero, eſpagnol, patriarche d'Antioche.

2. Camille Panlucci, de Forly, nonce à Vienne.

3. Raphaël-Côme Girolami, florentin, ſecrétaire de la Congrégation des évêques.
4. Charles-Albert Guidobono-Cavalchini, milanais, ſecrétaire de la Congrégation du Concile.
5. Jean-Baptiſte Barni, de Lodi, nonce en Eſpagne.
6. Jacques Odi, de Pérouſe, nonce en Portugal.
7. Frédéric Lanti, romain, préſident d'Urbin.
8. Marcel Creſcenzi, romain, ci-devant nonce en France.
9. Georges Doria, génois, nonce à Francfort.
10. François Landi, de Plaiſance, archevêque de Bénévent.
11. Joſeph Pozzo-Bonelli, milanais, archevêque de Milan.
12. François Ricci, romain, gouverneur de Rome.
13. Antoine Ruffo, napolitain, auditeur de la chambre.
14. Charles Calcagnini, ferrarois, auditeur de Rote.
15. Philippe-Marie Monti, bolonais, ſecrétaire de la Congrégation *de Propagandâ Fide.*
16. Louis-Marie Lucini, milanais, dominicain, commiſſaire du Saint-Office, né le 15 juillet 1666. Il eſt auteur d'un ouvrage intitulé *Eſame e difeſa del decreto publicato in Puaiſceri da monſignor Carlo-Tommaſo di Tournon, &c. approvato e confermato con breve dal ſummo pontefice Benedetto XIII. In Roma, nella ſtamperia vaticana*, 1728, *in*-4°. Le cardinal Lucini eſt mort à Rome au commencement de 1745, âgé de ſoixante-dix-neuf ans.
17. Fortuné Tamburini, abbé de Saint-Paul du Mont-Caſſin, modénois.
18. Joachim Beſozzi, milanais, abbé de Sainte-Croix de Jéruſalem, de l'Ordre de Cîteaux. 1755.
19. Mario Bolognetti, romain, tréſorier, cardinal diacre.
20. Jérôme Colonne, romain, majordome, cardinal diacre.
21. Proſper Colonne-de-Sciarra, romain, maître-de-chambre, cardinal diacre.
22. Alexandre Tanara, bolonais, cardinal diacre.
23. Jérôme de Bardi, préfet de la Congrégation de la Conſulte, florentin, cardinal diacre.
24. Dominique Orſini, duc de Gravina, italien, cardinal diacre.

Seconde promotion en 1747.

25. Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, français, archevêque de Bourges, ci-devant ambaſſadeur de France à Rome, grand-aumônier de France. 1757.
26. Dom Alvar de Mendoza, eſpagnol, patriarche des Indes.
27. Marius Melini, romain, auditeur de Rote.
28. Armand de Rohan, abbé de la Chaiſe-Dieu, évêque & prince de Strasbourg, grand-aumônier de France, commandeur des Ordres du Roi, cardinal, prêtre. 1756.
29. Jean-François Albani, protonotaire apoſtolique.
30. Dom Joſeph-Manuel d'Atalaya, portugais, protonotaire apoſtolique, & premier dignitaire de l'égliſe patriarchale de Lisbonne.
31. Charles-Victor-Amédée des Lances, de Turin.
32. Daniel Delphino, vénitien, patriarche d'Aquilée.
33. Rainer Simonetti, archevêque de Nicoſie, ci-devant gouverneur de Rome.
34. Jean-Baptiſte Meſmer, milanais, tréſorier-général de la chambre apoſtolique.
35. Ferdinand-Jules Trojer, évêque & prince d'Olmutz.
36. Henri-Benoît, cardinal d'York, abbé de Saint-Amand, diocèſe de Cambrai.

Troiſième promotion le 26 novembre 1753.

37. Joſeph-Marie Ferroni, florentin, ſecrétaire de la Congrégation des évêques des réguliers, né le 30 avril 1693.
38. Fabrice Serbelloni, milanais, nonce à Vienne, né le 7 novembre 1695.
39. Jean-François Stoppani, milanais, préſident d'Urbin, né le 16 ſeptembre 1695.
40. Luc-Melchior Tempi, de Florence, nonce en Portugal, né le 13 février 1688.
41. Charles-François Durini, milanais, nonce en France, né le 20 janvier 1693.
42. Henri Enriquez, napolitain, nonce en Eſpagne, né le 30 novembre 1701.
43. Côme Imperiali, génois, gouverneur de Rome, né le 24 avril 1685.
44. Vincent Malvezzi, bolonais, maître-de-chambre, né le 28 avril 1715.
45. Louis Mattei, romain, auditeur de Rote, né le 17 mars 1702.
46. Jean-Jacques Millo, de Caſal, dataire, né le 16 juin 1695.
47. Flavio Chigi, romain, auditeur de la chambre, né le 8 ſeptembre 1711.
48. Jean-François Banchieri, de Piſtoie, tréſorier, né le 13 ſeptembre 1694.
49. N. Livizzani, ſecrétaire des Mémoriaux.
50. Louis-Marie Torrigiani, florentin, ſecrétaire de la Conſulte, né le 18 octobre 1697.
51. Clément Argenvilleri, romain, auditeur, né le 30 décembre 1687.
52. Antoine-André Galli, bolonais, abbé général des chanoines réguliers de Saint-Sauveur, né le 30 novembre 1697.

Quatrième promotion en 1754.

53. Antoine Serſale, napolitain, né le 26 juin 1702.
54. Louis-Ferdinand de Cordoue, eſpagnol, archevêque de Tolède, né en 1696.

Cinquième promotion le 5 avril 1756.

55. Nicolas de Saulx de Tavannes, français, archevêque de Rouen, né le 19 ſeptembre 1690.

56. François de Solisfolch de Cardonne, archevêque de Séville, né en 1705.

57. François-Conrad-Caſimir de Rodt, évêque de Conſtance, né le 19 mars 1706.

58. Joſeph de Trantſon, archevêque de Vienne en Autriche, né le 27 juillet 1704. 1757.

59. Paul d'Albert de Luynes, français, archevêque de Sens, né le 5 janvier 1703. 1787.

60. Jean-Baptiſte Rovero, archevêque de Turin, né le 20 novembre 1684.

61. François de Saldanha de Gama, principal de l'égliſe patriarchale de Lisbonne.

62. Etienne-René Potier de Geſvres, évêque de Beauvais, né le 2 janvier 1707.

63. Albert-Archinto, gouverneur de Rome, puis ſecrétaire d'Etat, né le 8 novembre 1688.

Des différentes ères employées par différens peuples, tant anciens que modernes.

La chronique des marbres de Paros ou marbres d'Arondel ou d'Oxford a été trouvée au commencement du dix-ſeptième ſiècle, dans l'île de Paros, l'une des Cyclades. Les marbres ſur leſquels cette chronique eſt gravée, furent tranſportés en Angleterre par les ſoins de Thomas, comte d'Arondel, qui les dépoſa dans la bibliothèque de l'académie d'Oxford. Elle a été gravée en caractères grecs, deux cent ſoixante-quatre ans avant l'ère chrétienne. Elle eſt de la plus grande utilité pour l'ancienne hiſtoire grecque, & a ſervi à rectifier bien des faits de cette hiſtoire, altérés par des fables. Elle commence à la fondation d'Athènes par Cécrops, quinze cent quatre-vingt-deux ans avant Jéſus-Chriſt, & deſcend juſqu'à l'an 355, de même avant Jéſus-Chriſt, comprenant ainſi un eſpace de douze cent vingt-ſept ans.

Des olympiades.

Les jeux olympiques, inſtitués par Pélops, fils de Tantale, vers l'an 1321 ou 1315 avant l'ère chrétienne, tombés en déſuétude, puis rétablis par Hercule vers l'an 1218 avant Jéſus-Chriſt, abolis encore une fois, repris de nouveau par Iphitus, prince d'Elide dans le Péloponèſe, huit cent quatre-vingt-quatre ans avant l'ère chrétienne, n'avoient pu, à travers tant d'interruptions & de viciſſitudes, ſervir à fixer la date des événemens & à former la ſuite des olympiades. Cette ſuite, en effet, ne commence qu'à l'an 776 avant Jéſus-Chriſt. C'eſt ce calcul des olympiades qui eſt employé par Thucydide, Xénophon, Diodore de Sicile, &c.; & ce calcul, qui deſcend au-delà des commencemens de l'ère chrétienne, gagne les tems où l'Hiſtoire grecque étant confondue avec l'Hiſtoire romaine, toute la chronologie ſe règle, ſoit par les années de la fondation de Rome, ſoit par les conſulats dont nous avons rapporté les faſtes, ſoit par d'autres uſages ou romains ou étrangers, qui ont ſuccédé aux olympiades.

Les Anciens avoient auſſi une autre époque fixe pour leurs calculs chronologiques : c'eſt l'ère de Nabonaſſar, qui commence à la priſe de Babylone par ce prince, ſept cent quarante-ſept ans avant Jéſus-Chriſt. Ptolomée & d'autres anciens aſtronomes s'en ſont ſervis.

L'ère des Séleucides, nommée auſſi l'ère des Grecs ou des contrats, parce que les rois de Syrie, ſucceſſeurs d'Alexandre, obligèrent les Juifs à s'en ſervir dans leurs contrats civils, eſt marquée dans les livres des Macchabées. Elle devance de trois cent douze ans l'ère chrétienne.

L'ère d'Antioche ne la précède que de quarante-huit ans. Elle a été en uſage dans les écrits de quelques auteurs eccléſiaſtiques.

L'ère d'Eſpagne devance l'ère chrérienne de trente-huit ans; elle ſert pour l'hiſtoire tant eccléſiaſtique que civile de cette nation : on la trouve dans les conciles d'Eſpagne & dans quelques écrivains des parties méridionales de la France. Toutes ces ères qui précèdent l'ère chrétienne, ſont aiſément réductibles à celle-ci par le retranchement du nombre d'années dont elles la précèdent. Ainſi un concile tenu à Tolède l'an 438 de l'ère d'Eſpagne, eſt de l'an 400 de l'ère chrétienne, puiſque la première précède la ſeconde de trente-huit ans.

Les Mahométans commencent à l'an 622 de l'ère vulgaire ou chrétienne leur ère de l'hégire ou fuite de Mahomet, lorſque la perſécution le força de quitter la Mecque.

Détaillons un peu davantage ce qui concerne les différentes ères. Ce mot *ère* fut, dit-on, introduit dans la chronologie par les écrivains eſpagnols. On croit que l'ère qu'on nomme d'Eſpagne, fut inventée à l'occaſion d'un tribut que l'empereur Auguſte impoſa ſur les Eſpagnols. L'édit en fut fait à Rome ſous le conſulat de L. Manlius Cenſorinus & de Caïus Calviſius Sabinus, trente-neuf ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, & fut publié à Tarragone en Eſpagne l'année ſuivante, qui eſt celle qu'on prend pour le commencement de l'ère : elle précède donc l'ère chrétienne de trente-huit ans accomplis, & on s'en eſt ſervi généralement en Eſpagne juſque vers l'an 1351, qu'on lui ſubſtitua les années de Jéſus-Chriſt; & pour une nation chrétienne, c'étoit adopter bien tard l'ère chrétienne. La plupart des auteurs fixent l'ère d'Eſpagne à la huitième année depuis la réformation du calendrier par Jules-Céſar, ſous le conſulat d'Appius Claudius Pulcher & de Claudius Norbanius Flaccus, qui répond à l'année 4676 de la période julienne. On expliquera dans la ſuite ce qui concerne les différentes réformes du calendrier & la période julienne. Le nom d'*ère* tout court

court ne ſignifioit au commencement que l'ère d'Eſpagne, & quand il a été employé pour déſigner d'autres époques, ce n'étoit qu'à l'imitation des Eſpagnols & à raiſon de l'analogie.

L'ère de Nabonaſſar, une des plus célèbres dans la chronologie, eſt ordinairement placée au 26 février de l'an 3967 de la période julienne, à la première année de la huitième olympiade, 748 ans avant Jéſus-Chriſt.

L'*ère des Séleucides*, que quelques auteurs nomment ſimplement l'*ère des Grecs*, d'autres l'*année des contrats*, les Arabes l'*époque d'Alexandre*, commence douze ans après la mort d'Alexandre-le-Grand, l'an 442 de Rome, 4402 de la période julienne, la première année de la cent dix-ſeptième olympiade, & trois cent douze ans avant Jéſus-Chriſt. C'eſt de cette époque que ſe ſont ſervis les auteurs des deux livres des Macchabées, mais avec une différence à laquelle il faut faire attention pour concilier les contrariétés apparentes de chronologie, qui ſe rencontrent dans ces livres; car les Juifs commençoient l'année au printems, c'eſt-à-dire, au mois de niſan, qui répond à notre mois de mars, & les Chaldéens commençoient l'année en automne, c'eſt-à-dire, au mois de tiſri, qui revient à notre mois de ſeptembre. Or, l'auteur du premier livre des Macchabées a ſuivi la ſupputation judaïque, & l'auteur du ſecond la ſupputation chaldéenne.

L'*ère philippique* eſt une ſuite d'années, dont la première étoit celle dans laquelle mourut Alexandre-le-Grand, & où l'on mit ſur le trône Aridée, qui prit le nom de Philippe. Elle commençoit, non pas au jour de la mort d'Alexandre, mais au premier jour de l'année où il mourut, & qui répond à notre 12 de décembre. C'eſt cette ère que Ptolomée a ſuivie dans ſon canon; & cela eſt d'autant plus digne de remarque, que juſque-là il avoit toujours été dans l'uſage de donner à chaque prince l'année toute entière dans laquelle ce prince étoit mort & dont il n'avoit vu qu'une partie, & de ne faire commencer le règne du ſucceſſeur au 1er. du mois de thot, qui étoit le commencement de l'année ſuivante.

L'*ère actiaque* eſt une manière de compter les années, dont on ſe ſervit en Egypte depuis la conquête que les Romains firent de cette contrée ſous Octave (Auguſte) après la bataille d'Actium, juſqu'à la première année du règne de Dioclétien. Elle changea pour lors de nom, & au lieu d'*ère actiaque*, elle prit celui d'*ère de Dioclétien*, ſous lequel elle eſt plus connue, & alors on l'appelle *le nœud & la clef de la chronologie de l'hiſtoire chrétienne*. Quoique l'ère actiaque eût pris ſon nom de la victoire d'Actium, elle ne prenoit point cette date; elle ne commençoit qu'un an plus tard, & au tems que l'Egypte fut entiérement ſoumiſe, c'eſt-à-dire, après la mort d'Antoine & de Cléopâtre, qu'on place au 29 août, jour où, par cette mort, finit en Egypte l'empire des Macédoniens & commence celui des Romains. Pluſieurs croient que la véritable raiſon de cette date eſt que le 29 août étoit le 1er. du mois de thot, qui de tems immémorial étoit le premier jour de l'année en Egypte.

Quand l'*ère actiaque* fut devenue l'*ère de Dioclétien*, elle fut cenſée commencer à la première année de l'empire de ce prince, l'an 284 de Jéſus-Chriſt, le 17 ſeptembre, ſelon les témoignages de Théophile, patriarche d'Alexandrie; de Saint-Cyrille, de Saint-Ambroiſe, de Denis-*le-Petit*, &c. Mais bientôt le nom du perſécuteur fit place à celui des perſécutés, & l'ère de Dioclétien s'appela *l'ère des Martyrs*, & ſous ce nouveau nom elle commençoit au 29 août 284. On l'appelle auſſi *l'ère des Cophtes ou Egyptiens*, parce que Dioclétien fit quantité de martyrs en Egypte, dans la perſécution qu'il ordonna contre les Chrétiens; mais cette perſécution, à laquelle on dit qu'il n'avoit pas de diſpoſition par lui-même, ne commença que la dix-neuvième année de ſon empire, au mois de mars de l'an 303 de Jéſus-Chriſt.

L'ère vulgaire ou l'ère chrétienne, poſtérieure à l'ère actiaque, mais antérieure de beaucoup à l'ère de Dioclétien ou des Martyrs, commence au premier jour de janvier après la naiſſance de Jéſus-Chriſt, que l'opinion commune place au 25 décembre de l'an 753 de la fondation de Rome, ère qui a été en uſage juſqu'à l'ère chrétienne & long-tems encore après. Mais croiroit-on qu'il y a juſqu'à huit opinions différentes touchant l'année de la naiſſance de Jéſus-Chriſt?

La première opinion place cette naiſſance en l'année 748 de la fondation de Rome, ſous le conſulat de Lælius Balbus & d'Antiſtius Varus. C'eſt celle de Marc-Antoine Cappel, cordelier italien, & de Jean Kepler, aſtrologue allemand.

La ſeconde opinion met cette naiſſance en l'an 749, ſous le conſulat de l'empereur Auguſte, avec Cornelius Sylla. Le P. Deker & le P. Petau, jéſuites, ſont de ce ſentiment.

La troiſième eſt de ceux qui croient que Jéſus-Chriſt naquit l'an de Rome 750, ſous le conſulat de Calviſius Sabirus & de Paſſienus Rufus. C'eſt l'opinion de Sulpice-Sévère, &c.

La quatrième opinion eſt celle de ceux qui veulent que Jéſus-Chriſt ſoit né l'an 751 de Rome, ſous le conſulat de Cornelius Lentulus & de Valerius Meſſalinus. Le cardinal Baronius, Torniel, Sponde, Scaliger & Voſſius appuyent cet avis.

La cinquième met la naiſſance du Meſſie en l'an 752 de Rome, ſous le conſulat d'Auguſte avec Plautius Sylvanus. Le P. Salian, Onuphre, &c. ſuivent cette opinion.

La ſixième eſt l'opinion commune à laquelle il paroît qu'il faut s'en tenir; elle fixe la naiſſance de Jéſus-Chriſt à l'année 753 de la fondation de Rome, ſous le conſulat de Cornelius Lentulus & de Calpurnius Piſo. C'eſt le ſentiment de Denis-*le-Petit*, du vénérable Bède & du plus grand

nombre des chronologiſtes. L'Egliſe romaine l'autoriſe par ſon martyrologe : le bréviaire & le calendrier y ſont conformes ; mais il y a encore deux autres opinions.

La ſeptième, de ceux qui tiennent pour l'an de Rome 754 ;

Et la huitième, de ceux qui reculent cette naiſſance juſqu'à l'an 756.

Cette diverſité d'opinions vient des difficultés qu'il y a ſur l'année de la mort d'Hérode, qui vivoit encore au tems de la naiſſance de Jéſus-Chriſt, comme on l'apprend par le ſecond chapitre de ſaint Mathieu. On croit que l'année de la naiſſance du Sauveur étoit la quarante-deuxième de l'Empire d'Auguſte ; mais il y a des variations & des difficultés ſur la manière de ſupputer les années de l'empire d'Auguſte : il y en a auſſi dans la manière de ſupputer les années de l'Empire de Tibère. Saint Luc, chapitre 3, nous apprend que ce fut dans la quinzième année de ce dernier Empire que ſaint Jean-Baptiſte commença ſa prédication. Il nous apprend auſſi, dans le chapitre 2, que ce fut en vertu d'un édit de l'empereur Auguſte, rendu peu de tems avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, que ſe fit le dénombrement qui obligea Joſeph & Marie d'aller ſe faire inſcrire à Bethléem où devoit naître le Chriſt, & que ce dénombrement fut fait par Cyrinus, gouverneur de Syrie ; mais ſur l'époque préciſe de ces divers faits on trouve les auteurs partagés. Les uns mettent la mort d'Hérode en l'an 754 de Rome, & les autres quelques années auparavant. Les uns commencent le règne d'Auguſte à la mort de Céſar, les autres au premier conſulat du même Auguſte, d'autres au triumvirat. Les uns auſſi font commencer l'empire de Tibère après la mort d'Auguſte, & les autres deux ans auparavant, parce que, diſent-ils, il étoit alors collègue d'Auguſte. Il y a eu de plus pluſieurs dénombremens ſous Auguſte & ſous Cyrinus, & on a de la peine à ſavoir l'année de celui dont il eſt fait mention dans ſaint Luc. A travers ce chaos d'incertitudes, tous les ſavans tombent d'accord que, dans l'uſage, il faut ſuivre l'année de l'époque vulgaire, & placer la naiſſance de Jéſus-Chriſt en l'an 753 de Rome.

L'*hégire* ou ère des Arabes & de tous les Mahométans ſignifie *fuite*, époque fameuſe parmi tous les ſectateurs de Mahomet. Elle fut ainſi nommée parce que toutes choſes ayant réuſſi à ce faux prophète depuis qu'il ſe fut enfui de la Mecque à Médine, les Arabes commencèrent à compter les années depuis cette fuite heureuſe, qui arriva le vendredi 15 juillet de l'an de Jéſus-Chriſt 622, ſous le règne de l'empereur Héraclius.

Pour bien entendre l'hégire & ſes rapports avec notre ère, il faut ſavoir, 1°. que l'année des Mahométans eſt purement lunaire, compoſée de douze mois lunaires, qui ſont alternativement de trente & de vingt-neuf jours civils, de ſorte que l'année ordinaire eſt de trois cent cinquante-quatre jours huit heures quarante-huit minutes, qui, jointes enſemble après deux ou trois années, font un jour de plus, qu'ils intercalent le dernier mois de l'an où l'intercallation eſt reçue, & alors l'an eſt compoſé de trois cent quatre-vingt-quinze jours.

2°. Qu'ils ont une période de trente ans, compoſée de dix-neuf années ordinaires, c'eſt-à-dire, de trois cent cinquante-quatre jours, & d'onze abondantes, c'eſt-à-dire, qui ſont de trois cent cinquante-cinq jours. Ces années abondantes ſont la 2e., 5e., 7e., 10e., 13e., 15e., 18e., 21e., 24e., 26e. & 29e. Les autres, ſavoir : la 1re., 3e., 4e., 6e., 8e., 9e., 11e., 12e., 14e., 16e., 17e., 19e., 20e., 22e., 23e., 25e., 27e., 28e., 30e., ſont les années ordinaires ; en tout dix-neuf ordinaires, onze abondantes. Il faut encore obſerver que cette année lunaire eſt plus courte d'onze jours que l'année ſolaire, qui eſt de trois cent ſoixante-cinq jours. Ainſi en trente-deux ans mahométans révolus, il manque trente-deux fois 11, qui font trois cent cinquante-deux jours (environ un an mahométan) ; ou autrement, en trente-trois ans arabes ou mahométans, il manque trente-trois fois 11, qui font trois cent ſoixante-trois (environ un an ſolaire). Donc trente-trois années mahométanes font trente-deux années ſolaires ; & par une méthode qui ſuffit pour l'Hiſtoire, afin de déſigner à peu près le tems, on peut faire une trente-troiſième année intercalaire, & recommencer ainſi de trente-trois ans en trente-trois ans. Pour éclaircir encore cette matière & pour éviter les erreurs qui ſe trouvent dans beaucoup d'hiſtoriens qui rapportent mal les années de l'hégire aux années de l'ère chrétienne, il faut remarquer que la première année de l'hégire commença au 15 juillet 622, la ſeconde au 4 juillet 623, la troiſième au 23 juin 624, & ainſi en rétrogradant ordinairement d'onze jours & parcourant tous les mois de l'année ſolaire. On conçoit d'abord que ſi les Mahométans avoient adopté l'année ſolaire, rien ne ſeroit plus ſimple & plus facile que de rapporter l'hégire aux années de l'ère chrétienne ; il ne s'agiroit que d'ajouter aux années de l'hégire le nombre ſix cent vingt-un, & l'on voit à combien de combinaiſons on eſt forcé par ce bizarre attachement à l'année lunaire, qui ne meſure rien exactement.

Le P. Riccioli a donné des tables pour la réduction des années de l'hégire à celles de l'ère chrétienne ; mais tout le monde n'eſt pas en état de s'en ſervir, parce que ce ſavant examine les choſes dans la dernière exactitude & en profond chronologiſte. Mais voici une table méthodique & ſuffiſante pour l'objet ; elle eſt dreſſée ſur le plan qui vient d'être expoſé plus haut. Après avoir ajouté 621 à l'année de l'hégire, il faut ſouſtraire du produit le nombre qui eſt marqué dans cette table.

PRODUIT.	NOMBRE.
33	1.
66	2.
99	3.
132	4.
165	5.
198	6.
231	7.
264	8.
297	9.
330	10.
363	11.
396	12.
429	13.
462	14.
495	15.
528	16.
561	17.
594	18.
627	19.
660	20.
693	21.
726	22.
759	23.
792	24.
825	25.
858	26.
891	27.
924	28.
957	29.
990	30.
1023	31.
1056	32.
1089	33.
1122	34.
1155	35.
1188	36.
1221	37.
1254	38.
1287	39.
1320	40.
1353	41.
1386	42.
1419	43.
1452	44.
1485	45.
1518	46.
1551	47.
1584	48.
1617	49.
1650	50.
1683	51.
1716	52.
1749	53.

Par exemple, pour réduire l'année 757 de l'hégire à l'année de Jésus-Christ correspondante, il faut premiérement ajouter 621, ce qui fait 1378, puis voir dans la table si le nombre de 757 s'y trouve. Ce nombre ne s'y trouvant pas, on prend celui qui le précède, qui est 726, & l'on soustrait le nombre qui y répond, savoir : 22 de 1378, & il vient 1356, qui est la véritable année de l'ère chrétienne, répondante à l'année 757 de l'hégire.

757. Ainsi l'an 757 de l'hégire est l'an 1356.
621. Depuis la naissance de Jésus Christ.

1378.
22.
1356.

Du calendrier & de ses diverses réformations.

Le mot de calendrier vient de calendes, & calendes est le nom que les Romains donnoient au premier jour de chaque mois. Ils avoient trois points fixes dans chaque mois : les calendes, les nones & les ides. Les calendes, disons-nous, étoient le premier jour de chaque mois ; les nones arrivoient le 7 dans les mois de mars, de mai, de juillet & d'octobre ; elles étoient le 5 dans les autres mois. Les ides tomboient au 15 dans ces mêmes mois de mars, de mai, de juillet & d'octobre ; elles arrivoient le 13 dans les autres mois. Les calendes, les nones & les ides tiroient leur nom distinctif du mois auquel elles appartenoient.

Martiis cœlebs quid agam calendis ?
Cùm tibi nona redeunt decembres.

Les jours qui précédoient ces trois termes, tiroient de ces mêmes termes leurs dénominations, c'est-à-dire, que les jours compris entre les calendes & les nones étoient appelés tels ou tels jours avant les nones, suivant le rang qu'ils tenoient avant ce jour. Ceux qui sont entre les nones & les ides étoient appelés les jours avant les ides. Enfin, les jours depuis les ides jusqu'aux calendes du mois suivant étoient nommés les jours avant les calendes de ce mois. Les mois de mars, de mai, de juillet & d'octobre avoient six jours qui étoient dénommés par les nones ; les autres mois n'en avoient que quatre : tous les mois avoient huit jours qui tiroient leurs noms des ides. C'est de cette manière de compter des Romains que vient le nom de *bissextiles* qu'on donne aux années intercalaires, c'est-à-dire, auxquelles on ajoute un jour, & qui sont de trois cent soixante-six jours. Ce jour étoit censé intercalé dans le mois de février, entre le 24, qui s'appeloit *sexto calendas* (*martias*), & le 25, qui s'appeloit *quinto calendas*. On ne changeoit rien à ce calcul, mais on appeloit le jour intercalaire *bis sexto calendas*. De là *bis sexte* & bissextile. Les Grecs n'avoient pas la même manière de compter que les Romains ; ils n'avoient ni calendes, ni nones, ni ides : de là vient le proverbe *renvoyer aux calendes grecques*, c'est-à-dire, renvoyer à un terme qui n'existe pas & qui n'arrivera jamais.

Romulus, fondateur de la ville de Rome, savoit

mieux faire la guerre que régler l'année ſur le cours des aſtres; il avoit compoſé ſon année de dix mois ſeulement, dont le premier étoit le mois de mars, conſacré au dieu de la guerre, réputé ſon père; enſuite les mois d'avril, mai & juin; quintile, depuis appelé *juillet*; ſextile, depuis nommé *août* ou *auguſtus*; ſeptembre, octobre, novembre, décembre. On voit que la dénomination de ces quatre mois, ainſi que de quintile & de ſextile, eſt devenue fauſſe par ſucceſſion de tems lorſque l'année a ceſſé de commencer au mois de mars. Romulus donna trente-un jours à mars, à mai, à quintile & à octobre, & trente à chacun des ſix autres; de ſorte qu'ils faiſoient tous enſemble trois cent quatre jours. On ſent qu'une année de trois cent quatre jours étoit purement civile, purement d'inſtitution arbitraire; qu'elle n'étoit ni ſolaire ni lunaire; qu'elle n'étoit réglée ſur le cours d'aucun aſtre, & que tous les mois parcouroient tour-à-tour les différentes ſaiſons. Numa-Pompilius réforma pour la première fois ce calendrier informe; il voulut imiter les Grecs, qui compoſoient leur année de douze mois lunaires de trente & de vingt-neuf jours alternativement; ce qui faiſoit trois cent cinquante-quatre jours. Par une prédilection ſuperſtitieuſe pour le nombre impair, il y ajouta un jour, & fit ſon année de trois cent cinquante-cinq jours, & ajouta deux mois à l'année de Romulus; ſavoir: janvier & février. Janvier étoit de vingt-neuf jours, février de vingt-huit; mars, mai, quintile & octobre de trente-un jours, & les ſix autres de vingt-neuf. Il voulut que le mois de janvier, qu'il plaça vers le ſolſtice d'hiver, fût le premier mois de l'année, & non plus le mois de mars, que Romulus avoit mis vers l'équinoxe du printems, changement aſſez indifférent; car qu'importe que l'année commence & finiſſe à un ſolſtice ou à un équinoxe? Il ſe ſervit auſſi de l'intercalation des Grecs, qui ajoutoient un mois ſurnuméraire de deux ans en deux ans, lequel mois étoit compoſé alternativement de vingt-deux ou vingt-trois jours, pour rapprocher l'année civile du cours du ſoleil, qui fait ſa révolution en trois cent ſoixante-cinq jours & près de ſix heures: il ordonna en même tems aux pontifes de marquer au peuple le tems & la manière de faire cette interpoſition de mois extraordinaire; mais ces pontifes, ſoit ignorance ou ſuperſtition, ou quelque intérêt particulier, mirent les choſes dans une ſi grande confuſion, que leurs fêtes arrivoient dans des ſaiſons entiérement oppoſées à celles où elles devoient être célébrées ſelon leur inſtitution, de ſorte qu'on célébroit les fêtes d'automne au printems, & celles de la moiſſon dans le milieu de l'hiver.

Ce déſordre étoit trop grand pour n'avoir pas beſoin d'être réparé. Jules-Céſar, comme dictateur perpétuel, pouvoit, &, comme ſouverain pontife, devoit entreprendre cette réforme. Il fit venir d'Alexandrie le célèbre aſtronome Soſigènes, qui régla l'année ſur le cours du ſoleil, & qui, après avoir compoſé le calendrier de trois cent ſoixante-cinq jours, laiſſa les ſix heures, pour en faire, au bout de quatre ans, un jour qui ſeroit ajouté dans le mois de février, & formeroit l'année biſſextile. Pour placer les dix jours dont l'année ſolaire de trois cent ſoixante-cinq jours excédoit celle de Numa, qui étoit, comme nous l'avons dit, de trois cent cinquante-cinq, il ajouta deux jours à chacun des mois de janvier, de ſextile & de décembre, qui n'en avaient que vingt-neuf, & un jour à chacun de ces quatre autres, avril, juin, ſeptembre & novembre, laiſſant le mois de février de vingt-huit jours aux années communes, & de vingt-neuf à la biſſextile; & comme, par la négligence de ceux à qui avoit été commis le ſoin de la diſtribution des mois intercalaires, le commencement de l'année ſe trouvoit alors précéder de ſoixante-ſept jours le ſolſtice d'hiver, & que c'étoit auſſi l'année de l'intercalation du mois de vingt-trois jours, ce qui fait quatre-vingt-dix jours, cette année de la correction du calendrier, faite par Jules-Céſar, fut de quinze mois & de quatre cent quarante-cinq jours; c'eſt pourquoi on l'appela *l'année de confuſion*; mais cette confuſion tendoit à tout éclaircir & à tout rétablir, & il n'y avoit eu de confuſion réelle que dans les tems précédens. On remarque que cet Empereur, par condeſcendance pour les eſprits des Romains, accoutumés ſi long-tems à l'année lunaire, fit commencer la première année du calendrier julien le jour de la nouvelle lune qui ſuivit le ſolſtice d'hiver, & qui vint huit ou dix jours après: tant il faut ou il voulut avoir d'égard pour l'ignorance & le préjugé! Les effets de cette condeſcendance ont ſubſiſté, car encore aujourd'hui les années de l'ère chrétienne ne commencent pas au point fixe du ſolſtice du capricorne, mais huit ou dix jours plus tard. Les Romains étant alors maîtres du Monde, *Romanos rerum dominos, populum latè regem*, firent aiſément recevoir partout la réforme de Jules-Céſar. Les Grecs ceſſèrent, vers ce tems-là, de ſe ſervir de l'année lunaire, & de faire leur intercalation de quarante-cinq jours tous les quatre ans. Les Egyptiens fixèrent leur thot, premier jour de leur année, qui paſſoit auparavant d'une ſaiſon dans une autre. Les Hébreux en firent autant, & le calendrier julien devint le calendrier de preſque tous les peuples.

Les premiers Chrétiens gardèrent les mêmes noms de mois, la même quantité de leurs jours, & la même intercalation d'un jour dans l'année biſſextile. Ils ôtèrent du calendrier romain ou julien les lettres nondinales (qui marquoient les jours des aſſemblées ou féries), & en mirent d'autres en leur place pour marquer le dimanche & les autres jours de la ſemaine; au lieu des fêtes profanes & des jeux romains, ils rangèrent par ordre les têtes & les cérémonies de la véritable religion. Vers le commencement du ſixième ſiècle Denis-*le-Petit*, pour concilier les différens uſages des égliſes d'O-

rient & d'Occident ſur le tems de la célébration de la Pâque, propoſa une même forme de calendrier, ſuivant la période victorienne, compoſée des cycles du ſoleil & de la lune (on expliquera, dans la ſuite, ce qui concerne ces cycles & ces périodes). Juſqu'alors la plupart des Chrétiens avoient compté les années du tems de la fondation de Rome, ou des conſuls, ou des Empereurs. Quelques-uns commençoient à compter, ou du jour de la paſſion du Sauveur, ou de l'ère des martyrs ſous Dioclétien; mais Denis-*le-Petit* commença une nouvelle époque à l'incarnation de Jéſus-Chriſt, & cette ère de Denis-*le-Petit* eſt encore en uſage à la cour de Rome, dans les dates des bulles & des brefs: néanmoins, peu de tems après, les Chrétiens commencèrent à compter depuis la naiſſance de Jéſus-Chriſt, gardant toujours la coutume des Romains à l'égard du commencement de l'année fixée au 1er. janvier.

Rien de plus ſimple que la diviſion julienne de l'année en trois cent ſoixante-cinq jours, & ſix heures qu'on réſervoit pour former un jour de plus à la quatrième année, qui eſt la biſſextile. Rien, diſons-nous, ne ſeroit plus ſimple ſi cela étoit entiérement exact; mais le cours du ſoleil n'eſt pas de trois cent ſoixante-cinq jours & ſix heures entières: il s'en manque onze minutes, différence qui n'eſt rien pour un an ou pour un petit nombre d'années, mais qui par laps de tems produiſit un dérangement conſidérable auquel il fallut remédier, & pour le préſent & pour l'avenir, par le calendrier grégorien.

Auguſte avoit fait, au calendrier julien, un bien petit changement & par un bien petit motif. Le mois de juillet étoit conſacré à Jules-Céſar; il avoit trente-un jours: celui d'août (*Auguſtus*), conſacré à Auguſte, n'en avoit que trente. Auguſte ne voulut pas que ſon mois eût moins de jours que celui de Céſar; il prit un jour au mois de février, pour le donner au mois d'août; par-là il dérangea l'ordre commode que Céſar avoit établi en ordonnant que les mois auroient alternativement trente-un & trente jours.

Le calendrier de l'ancienne Egliſe, conforme au calendrier julien, parut d'abord faire connoître aſſez préciſément les nouvelles lunes, & par conſéquent le tems de la fête de Pâques; mais la ſuite de quelques ſiècles fit découvrir que ce calcul ne s'accordoit pas entiérement avec le mouvement du ſoleil & de la lune, & que la Pâque ne ſe célébroit plus dans ſon vrai tems: on commençoit déjà à prévoir que la Pâque auroit remonté juſqu'en hiver, puis auroit inſenſiblement paſſé en automne, & de là en été. C'eſt pour remédier à ce déſordre, qui intéreſſoit ſurtout l'Egliſe pour la Pâque, mais qui ne troubloit pas moins l'ordre civil, que le pape Grégoire XIII adreſſa, ſur la fin du ſeizième ſiècle, des brefs aux princes chrétiens & aux plus célèbres univerſités, pour les inviter à chercher les moyens de rétablir l'équinoxe du printems en ſon véritable lieu. Le réſultat des obſervations des mathématiciens & des aſtronomes joints aux théologiens, fut une bulle du Pape de l'an 1581, qui retrancha dix jours du calendrier. Ainſi, le lendemain de la fête de Saint-François, qui eſt le 4 octobre, on compta 15 au lieu de 5. Par ce moyen, le jour qui, avant la correction, s'appeloit le 11 d'octobre, devint le 21, & de même dans les autres mois; ce qui fit que l'équinoxe du printems, qui remontoit déjà au 11 mars, ſe trouva au 21, comme au tems du concile de Nicée en 325. Mais c'étoit peu d'avoir réparé le déſordre, il falloit l'empêcher de renaître: on voyoit que les années biſſextiles revenant tous les quatre ans, donnoient un peu plus de tems qu'il n'en falloit, mais qu'il y avoit bien peu à y retrancher, on ôta aux années ſéculaires la qualité de biſſextiles: ce n'en étoit qu'une de retranchée par cent ans, mais c'étoit trop encore. On pouſſa la préciſion du calcul & l'approximation de l'année eccléſiaſtique & civile à l'égard de l'année ſolaire, juſqu'à reconnoître que, ſur quatre années ſéculaires, il falloit retrancher trois années biſſextiles, & laiſſer le biſſexte à la quatrième. Ainſi l'année 1700 & l'année 1800 n'ont point été biſſextiles, 1900 ne le ſera pas; mais l'an 2000 le ſera, auſſi bien que 2400, 2800, &c.

Cette réformation néceſſaire & ſuffiſante fit bien connoître que les hommes ſont trop peu familiariſés, dans l'uſage, avec la maxime d'examiner: *Non quis ſed quid dicat.* C'étoit un Pape qui produiſoit ce bien au Monde: il n'y eut que les Catholiques qui l'adoptèrent; les Proteſtans le rejetèrent; mais peu à peu la force de la vérité & de l'utilité l'emporta. D'abord ce fut un ſoulévement général des Grecs ſchiſmatiques, des Proteſtans, ſoit d'Allemagne, de Suède, de Danemarck ou d'Angleterre, contre un calendrier papal, quoiqu'ils en reconnuſſent tous la ſageſſe & la néceſſité: quelques ſavans cependant tâchèrent de ſe faire illuſion & de tromper leur conſcience pour écrire contre cette réformation. Tels furent Mæſtius, profeſſeur en mathématiques à Tubinge, Scaliger & Georgius Germanus. Nous avons auſſi une conſtruction nouvelle d'un calendrier, faite par Viète & adreſſée au Pape, avec des notes ſur les défauts qu'il diſoit avoir remarqués dans le calendrier grégorien. C'eſt ce qui obligea Clavius, l'un des mathématiciens qui avoient eu le plus de part à la réformation grégorienne, de donner au public, par l'ordre de Clément VIII, un Traité du calendrier pour éclaircir les doutes, & répondre, par forme d'apologie, à tout ce que l'on y trouvoit à redire. Sethus Calviſius, long-tems après, a prétendu faire voir, par les obſervations aſtronomiques de Ticho-Brahé, qu'il faudra bientôt faire de grands changemens dans le calendrier grégorien. Voici cependant ce que dit Ticho-Brahé lui-même, que ſon ſavoir immenſe a fait nommer le reſtaurateur de l'aſtronomie: voici ce

qu'il dit quoique Proteſtant : « Ceux-là ſe donnent » bien de la peine inutilement, qui travaillent au » rétabliſſement de l'année par les tables de Co- » pernic ; c'eſt en vain qu'ils prétendent par-là com- » battre la nouvelle réformation grégorienne, tant » parce qu'elle s'accorde au plus près avec les rè- » gles des mouvemens céleſtes, que parce qu'il eſt » difficile d'arriver à la dernière préciſion, laquelle » même n'eſt pas abſolument néceſſaire. »

Ce calendrier eſt nommé *grégorien* en l'honneur du pape Grégoire XIII, *calendrier nouveau*, parce qu'il eſt différent de l'ancien *calendrier perpétuel*, parce que la diſpoſition des épactes, qui ſont miſes à la place du nombre d'or, le rendront utile en tout tems, quelque nouveauté que l'on puiſſe découvrir dans les mouvemens céleſtes. Chamberlaine, dans ſon *Etat d'Angleterre*, après avoir dit ſur ce calendrier tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Proteſtant auſſi habile homme qu'il l'étoit, avoue que, quelque difficulté que faſſent ceux de ſa nation, ils ſeront obligés d'y revenir. Ce qu'il conjecturoit avec tant de raiſon, ſe trouve effectué aujourd'hui. Le parlement de la Grande-Bretagne, qui n'avoit réſiſté au calendrier grégorien qu'en haine du Pape & de la France, a enfin cédé à la néceſſité de la réformation. Par un réglement du 2 avril 1751, cette illuſtre aſſemblée a admis le calendrier grégorien, pour avoir lieu au 1er. janvier 1752. Les Proteſtans d'Allemagne en avoient donné l'exemple dès 1700, & commencèrent la réformation avec le dix-huitième ſiècle. De tous les Etats de l'Europe il n'y a plus que la Ruſſie qui ne ſuit pas cette réformation.

Les cycles, les périodes, les lettres dominicales, le comput eccléſiaſtique, toutes les diverſes ſupputations des tems appartiennent à la chronologie. Parcourons ces divers objets.

DES CYCLES.

1°. *Cycle ſolaire.*

Le cycle ſolaire eſt une révolution de vingt-huit ans, qui renferme toutes les variétés poſſibles des dimanches & des autres jours de la ſemaine. Les dimanches ni les autres jours ne tombent pas tous les ans le même quantième du mois. Par exemple, ſi l'année 2 commencé par un lundi, & que par conſéquent le 7 janvier ait été un dimanche, l'année ſuivante ne commencera pas par un lundi, mais par un mardi, & le premier dimanche ſera le 6 janvier. L'année d'après commencera par un mercredi, & pour lors le premier dimanche tombera le 5, ainſi de ſuite. Quand l'année eſt biſſextile, la différence eſt de deux jours, c'eſt-à-dire, que ſi l'année biſſextile a commencé par un lundi, l'année d'après commencera par le mercredi au lieu du mardi, à cauſe du jour de plus que donne l'année biſſextile.

Si l'année contenoit exactement un certain nombre de ſemaines ſans aucun jour de ſurplus, chaque année commenceroit par le même jour de la ſemaine. Les variétés viennent donc de ce que l'année renferme pluſieurs ſemaines ; ſavoir : cinquante-deux, & de plus un jour dans les années communes, & deux dans les biſſextiles. En effet, l'année commune ayant un jour de plus que cinquante-deux ſemaines, il eſt clair que ſi elle a commencé par un lundi, elle finira auſſi par un lundi, & par conſéquent la ſuivante commencera par un mardi ſi l'année eſt commune, & par un mercredi ſi elle a été biſſextile.

On voit par-là pourquoi les fêtes qui ſont immobiles, c'eſt-à-dire, fixées à un certain jour du mois, parcourent les différens jours de la ſemaine en pluſieurs années, en allant du lundi au mardi, enſuite au mercredi, puis au jeudi, &c. Quand l'année eſt biſſextile, il doit y avoir une différence de deux jours dans les fêtes qui viennent après le 24 février, & dans celles de l'année ſuivante qui arrivent depuis le commencement de janvier juſqu'au 24 février.

Si toutes les années étoient communes, c'eſt-à-dire, compoſées ſeulement de trois cent ſoixante-cinq jours, le cycle ſolaire ne contiendroit que ſept ans, parce que le même jour de la ſemaine reviendroit au même quantième du mois après ſept ans. Si, par exemple, une année a commencé par un lundi, la ſeconde commenceroit par un mardi, la troiſième par un mercredi, la quatrième par un jeudi, ainſi de ſuite ; par conſéquent la huitième commenceroit encore par un lundi. Mais il arrive une année biſſextile de quatre ans en quatre ans. Or, cette année étant compoſée de trois cent ſoixante-ſix jours, produit un jour de différence de plus que les autres années ; par conſéquent il faut ſept années biſſextiles pour que le jour excédent de chaque année biſſextile produiſe ſept jours ou une ſemaine. Or, il ne peut y avoir ſept années biſſextiles que dans l'eſpace de vingt-huit ans ; ainſi, il faut vingt-huit ans pour que l'excédent de chaque année biſſextile ſur l'année commune ramène un jour de la ſemaine au même jour du mois. Mais d'ailleurs on vient de dire que ſans l'année biſſextile le même jour de de la ſemaine reviendroit, après ſept ans, au même jour du mois, & par conſéquent auſſi après quatorze, puis après vingt-un, enfin après vingt-huit : donc les deux cauſes concourent enſemble pour ramener un jour de la ſemaine au même quantième du mois, à la fin de vingt-huit ans.

Il paroît d'abord que l'année biſſextile, au lieu d'augmenter le cycle ſolaire, doit au contraire le diminuer ; car une année commençant le lundi, la ſuivante commencera par un mardi, l'autre par un mercredi ; la quatrième, qui ſera biſſextile, par un jeudi, & la cinquième par un ſamedi, & non par un vendredi. Ainſi, la ſeptième commencera par un lundi, d'où il paroît s'enſuivre que le cycle ſolaire ne doit être que de ſix ans, puiſque

l'année recommence par un même jour au bout de ſix ans.

Pour répondre à cette difficulté, il faut prendre garde que ſi chaque cycle ſolaire ne renfermoit que ſix ans, l'année biſſextile ſeroit la quatrième du premier cycle, au lieu qu'elle tomberoit à la ſeconde & à la ſixième du cycle ſuivant; par conſéquent ces deux cycles ne ſeroient pas ſemblables, ce qui eſt contre la nature & la notion du cycle, qui doit renfermer toutes les variétés des jours de la ſemaine. De plus, le troiſième cycle ne commencera pas par un lundi comme les précédens; ce qui eſt encore contraire à l'idée du cycle.

Il paroît, par l'explication de la nature du cycle, que chaque année d'après la naiſſance de Jéſus-Chriſt répond à une année du cycle ſolaire; de ſorte qu'après avoir compté vingt-huit années de ce cycle, on en recommence un nouveau. Par exemple, l'année 1725 étoit la vingt-ſixième du cycle ſolaire courant alors, 1726 étoit donc la vingt-ſeptième de ce cycle, 1727 étoit la vingt-huitième & dernière; par conſéquent l'année 1728 étoit la première d'un nouveau cycle, 1729 la ſeconde, 1730 la troiſième, ainſi de ſuite. Il faut entendre la même choſe du tems qui a précédé la naiſſance de Jéſus-Chriſt.

Reſte à expoſer comment on trouve l'année du cycle ſolaire pour une année propoſée; par exemple, pour 1745.

Il faut ajouter 9 au nombre qui marque l'année depuis la naiſſance de Jéſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, 9 à 1745; la ſomme eſt 1754: enſuite on diviſe cette ſomme par 28, & le reſte marque l'année du cycle. On diviſe donc 1754 par 28; le quotient eſt 62, & le reſte eſt 18: par conſéquent l'année 1745 eſt la dix-huitième du cycle ſolaire. S'il ne reſtoit rien, ou, ce qui eſt la même choſe, ſi le diviſeur 28 étoit contenu exactement dans la ſomme qu'on a trouvée après avoir ajouté 9, ce ſeroit une marque que l'année propoſée ſeroit la vingt-huitième ou la dernière du cycle ſolaire.

1°. On a ajouté 9 au nombre qui exprime les années depuis la naiſſance de Jéſus-Chriſt, parce que le cycle ſolaire dans lequel Jéſus-Chriſt eſt né, a précédé cette naiſſance de neuf ans, en ſorte qu'elle eſt arrivée à la dixième année du cycle. 2°. En diviſant par 28 la ſomme qui réſulte après l'addition, on voit combien il s'eſt écoulé de cycles depuis le commencement de celui dans lequel eſt né Jéſus-Chriſt; car, puiſque le quotient marque toujours combien de fois le diviſeur eſt contenu dans la ſomme qu'on diviſe, il eſt clair que le quotient exprime ici combien il y a de cycles paſſés; quant au reſte de la diviſion, il déſigne l'année du dernier cycle dans lequel ſe trouve l'année propoſée.

La réforme du calendrier par Grégoire XIII a apporté quelque changement au cycle ſolaire, à cauſe du retranchement de trois jours ſur quatre cents ans; cependant cela n'empêche pas qu'on ne compte encore à préſent les années du cycle ſolaire de la même manière qu'on les comptoit auparavant.

Lettres dominicales.

On s'eſt ſervi des ſept premières lettres de l'alphabet, que l'on a placées vis-à-vis des jours du mois, dans le calendrier, pour marquer les jours de la ſemaine. Ces lettres ſont diſpoſées en cette manière: l'*A* eſt à côté du premier jour de janvier, le *B* à côté du ſecond, le *C* à côté du troiſième, ainſi de ſuite juſqu'au *G* qui eſt à côté du ſeptième jour. Enſuite on retrouve les mêmes lettres dans le même ordre; ſavoir: l'*A* au huitième jour, le *B* au neuvième, le *C* au dixième, &c. L'*A* eſt encore placé au 15, puis au 22, & enfin au 29 janvier; par conſéquent le *B* eſt vis-à-vis du 30, & le *C* vis-à-vis du 31: d'où il ſuit que le *D* ſe trouve au 1er. de février, plus au 8, plus au 15, plus au 22.

Il paroît par-là que le même jour de la ſemaine arrive le 1er., le 8, le 15, le 22, le 29 du même mois, c'eſt-à-dire, que ſi le premier jour d'un mois eſt un dimanche, le 8, le 15, le 22, le 29 du même mois ſeront auſſi un dimanche, & de même des autres jours de la ſemaine.

Ces ſept lettres ſont appelées *dominicales*, parce qu'on s'en ſert pour marquer tous les dimanches de l'année. Par exemple, ſi l'*A* eſt la lettre dominicale d'une année, tous les jours des mois vis-à-vis deſquels ſe trouve l'*A*, ſeront des dimanches pendant le cours de cette année. Il en eſt de même des autres lettres, leſquelles deviennent ſucceſſivement dominicales.

Les lettres ne deviennent pas dominicales ſuivant le rang qu'elles tiennent dans l'alphabet, mais dans un ordre renverſé, c'eſt-à-dire, que ſi la lettre *G* eſt dominicale pendant une année, *F* le deviendra l'année ſuivante, enſuite *E*, puis *D*, enſuite *C*, puis *B*, & enfin *A*. En effet, ſi l'année commence par un lundi, & que par conſéquent le dimanche arrive le 7 de janvier à côté duquel eſt *G*, l'année ſuivante commencera par un mardi, & le dimanche tombera au 6; ainſi la lettre *F* ſera dominicale cette ſeconde année, & par la même raiſon *E* ſera la lettre dominicale de la troiſième année, en ſuppoſant les deux années précédentes chacune de trois cent ſoixante-cinq jours.

Dans l'année biſſextile il y a toujours deux lettres dominicales, dont l'une ſert depuis le commencement de l'année juſqu'à la fête de ſaint Matthias, & l'autre depuis le jour de cette fête inclusivement juſqu'à la fin de l'année. On peut, quand on ſait la lettre dominicale d'une année, trouver celle des années ſuivantes.

Voici une méthode de trouver la lettre dominicale des années qui ſuivent. 1°. Il faut compter les années en commençant par 1701 juſqu'à l'année propoſée inclusivement, ajouter 5 au nombre de

ces années, & de plus autant d'unités qu'il y a d'années biſſextiles pendant ce tems. 2°. On diviſera enſuite la ſomme par 7, & le reſte de la diviſion, s'il y en a un, déſignera la lettre dominicale, pourvu que l'on compte les lettres dominicales dans un ordre rétrograde, en ſorte que *G* ſoit la première, *F* la ſeconde, *E* la troiſième, *D* la quatrième, *C* la cinquième, *B* la ſixième, *A* la ſeptième. S'il n'y a point de reſte après la diviſion faite, la lettre dominicale ſera *A*. Par exemple, on vouloit ſavoir, avant l'an 1743, quelle ſeroit la lettre dominicale de cette année. 1°. On prenoit le nombre de ces années en commençant par 1701; on avoit 43 : on ajoutoit 5 à ce nombre, & de plus 10, parce qu'il y a eu dix années biſſextiles depuis 1701 juſqu'à 1743. 2°. On diviſoit la ſomme 58 par 7; le reſte eſt deux : donc la lettre dominicale de cette année eſt *F*.

La raiſon pourquoi on ajoute 5 eſt que la lettre dominicale de l'année 1701 étoit *B*, & par conſéquent avant l'année 1701 il y avoit déjà cinq lettres dominicales qui avoient ſervi; ſavoir : *G*, *F*, *E*, *D*. D'ailleurs, on ajoute autant d'unités qu'il y a eu d'années biſſextiles depuis 1701, parce que chaque année biſſextile a deux lettres dominicales, dont l'une ſert juſqu'au 24 février, & l'autre pendant le reſte de l'année.

Si l'on eût cherché la lettre dominicale de 1744, il n'eût pas fallu ajouter 11 au produit pour les années biſſextiles, quoique 1744 complétât la onzième : il n'en falloit compter que dix, afin de trouver la première lettre dominicale, ainſi des autres années biſſextiles.

Du Cycle lunaire & du Nombre d'or.

Le cycle lunaire eſt une révolution de dix-neuf ans, renfermant toutes les variétés qui peuvent arriver aux nouvelles lunes, leſquelles ne tombent pas tous les ans le même jour du mois : quelquefois elles arrivent plus tôt, quelquefois plus tard.

Méton, célèbre aſtronome d'Athènes, trouva, environ quatre cent trente-deux ans avant Jéſus-Chriſt, qu'au bout de dix-neuf ans les nouvelles lunes tombent aux mêmes jours où elles arrivoient dix-neuf ans auparavant, & c'eſt ce qui a déterminé le cycle lunaire au nombre dix-neuf. On diſoit donc, comme on dit encore à préſent, qu'une telle année étoit la première du cycle lunaire, la ſuivante étoit la ſeconde, celle d'après la troiſième, &c.; après quoi l'année qui ſuivoit la dix-neuvième étoit dite la première du cycle ſuivant. Or, en dix-neuf ans il y a deux cent trente-cinq lunaiſons; ſavoir : deux cent vingt-huit à raiſon de douze lunaiſons par an, & ſept autres à cauſe des onze jours dont chaque année ſolaire ſurpaſſe l'année lunaire. Ces ſept mois lunaires ſont appelés *emboliſmiques* ou *intercalaires*. On en compoſe ſix de trente jours chacun, & le ſeptième de vingt-neuf ſeulement.

C'eſt par le moyen de ces mois emboliſmiques que, dans le calendrier eccléſiaſtique, on ramène le commencement de l'année lunaire vers les premiers jours de janvier, après qu'il s'en eſt un peu écarté. Pour cet effet, on attribue treize mois lunaires à pluſieurs années; ſavoir : à ſept pendant la durée du cycle lunaire; & ces ſept années ſont appelées *emboliſmiques*, parce qu'elles contiennent toutes un mois emboliſmique. Les ſix premières ſont chacune de trois cent quatre-vingt-quatre jours, & la dernière n'eſt que de trois cent quatre-vingt-trois, parce que le dernier mois emboliſmique n'a que vingt-neuf jours. Ces ſept années ſont la 3e., la 6e., la 9e., la 11e., la 14e., la 17e. & la 19e. du cycle lunaire. Toutes les autres années lunaires ſont appelées communes, & ne ſont compoſées chacune que de douze lunaiſons, qui font trois cent cinquante-quatre jours. Il eſt aiſé de voir que par ce moyen la fin de la troiſième année lunaire ſe rapproche de la fin de l'année ſolaire; car la différence entre l'année lunaire commune & la ſolaire étant d'onze jours, ſi la troiſième année lunaire étoit commune, elle finiroit trente-trois jours avant l'année ſolaire (on ſuppoſe que la première a commencé avec l'année ſolaire); mais comme on fait cette troiſième année emboliſmique, elle a trente jours de plus qu'une année commune; par conſéquent elle ne finit que trois jours avant l'année ſolaire : ainſi, la quatrième année lunaire ne commencera que trois jours avant la quatrième année ſolaire. Les autres années emboliſmiques produiſent le même effet.

Après l'heureuſe découverte de Méton, qui avoit fixé le cycle lunaire à dix-neuf ans, on marquoit, à Athènes, l'année de ce cycle par des chiffres d'or qui étoient gravés en grand dans la place publique; c'eſt pour cette raiſon que le nombre qui déſigne l'année du cycle lunaire eſt encore aujourd'hui appelé *nombre d'or*, ou plutôt parce que dans les calendriers on écrivoit ces nombres en caractères d'or.

Ces nombres ſervoient à marquer, dans le calendrier, les jours de chaque mois auxquels arrivoient les nouvelles lunes. Ainſi, quand on étoit dans la première année du cycle lunaire, le chiffre I marquoit, dans le calendrier, tous les jours où arrivoit la nouvelle lune pendant cette année. De même, à la ſeconde année, le nombre II marquoit tous les jours auxquels tomboient les nouvelles lunes de cette année, ainſi de ſuite. On avoit donc diſpoſé les nombres d'or, dans les anciens calendriers, de manière qu'ils déſignaſſent les nouvelles lunes de chaque année du cycle lunaire; ce qui étoit très-commode, puiſque par ce moyen on pouvoit voir tout d'un coup, à l'aide d'un calendrier, non-ſeulement les jours des nouvelles lunes de l'année dans laquelle on étoit, mais auſſi de toutes les autres, ſoit paſſées, ſoit futures.

On s'eſt enfin apperçu que cette méthode de trouver les nouvelles lunes eſt ſujète à erreur, parce

parce qu'il n'eſt pas exactement vrai, comme l'a cru Méton, que les nouvelles lunes reviennent au même moment après dix-neuf ans paſſés; elles arrivent environ une heure & demie plus tôt; car en multipliant 365 jours 6 heures, qui eſt la durée de l'année civile, par 19, le produit ſera 6939 jours 18 heures; au lieu que ſi on multiplie la durée moyenne d'une lunaiſon, qui eſt 29 jours 12 heures 44 minutes 3 ſecondes, par 235, qui eſt le nombre des lunaiſons qui arrivent en dix-neuf ans, on ne trouvera au produit que 6939 jours 16 heures & environ 32 minutes. Or, cette différence produit une erreur d'un jour après ſeize cycles & environ huit ans & demi, c'eſt-à-dire, trois cent douze ans & demi, & par conſéquent une erreur de deux jours après ſix cent vingt-cinq ans. C'eſt ce qui a obligé, pour trouver les nouvelles lunes, d'employer les épactes, qui ont été pouſſées à un degré de préciſion ſi parfait, & éclaircies par des tables ſi ingénieuſes & ſi bien faites, qu'elles ne laiſſent rien à deſirer, & qu'au dire de pluſieurs grands mathématiciens, il n'y aura jamais rien à changer dans la diſpoſition du calendrier grégorien; « car, » diſent-ils, quand même les équations, ſoit ſo» laires, ſoit lunaires, ne ſeroient pas tout-à-fait » bien marquées dans la table de l'équation des » épactes pour les ſiècles à venir, il s'enſuivroit » ſeulement qu'il faudroit prendre une autre ſuite » d'épactes que celle qui ſeroit marquée dans la » table étendue des épactes; mais il n'y auroit » point de changement à faire dans le calendrier, » qui par conſéquent eſt perpétuel par ſa forme & » par ſa nature. »

Voici la méthode pour trouver le nombre d'or ou le cycle lunaire pour une année propoſée. Ajoutez 1 à l'année dont il s'agit, enſuite diviſez la ſomme par 19, & le reſte de la diviſion ſera le nombre d'or de l'année propoſée. Par exemple, pour trouver le nombre d'or de l'année 1745, il a fallu d'abord ajouter 1 à 1745, & puis diviſer la ſomme 1746 par 19: le quotient eſt 91, & le reſte, 17, fut le nombre d'or de l'année 1745.

1°. On ajoute 1 à l'année propoſée, parce que le tems de la naiſſance de Jéſus-Chriſt étoit la ſeconde année du cycle lunaire, & par conſéquent ce cycle avoit commencé un an avant l'ère chrétienne.

2°. Il eſt clair, après l'explication de la méthode pour trouver le cycle ſolaire, qu'en diviſant la ſomme par 19, le quotient montrera combien il y a eu de cycles lunaires depuis l'année qui a précédé la venue de Jéſus-Chriſt, & que le reſte déſignera l'année du cycle qui s'écoule.

Cycle paſchal.

Révolution de cinq cent trente-deux années, à la fin deſquelles la Pâque revenoit au même jour de dimanche. Denis-*le-Petit* & le vénérable Bède ont travaillé ſur ce ſujet, & le premier a donné le nom à la période dionyſienne, compoſée des cycles du ſoleil & de la lune multipliés l'un par l'autre, & tellement diſpoſés, que ſon commencement a été fixé en l'année de l'incarnation & naiſſance de Jéſus-Chriſt, qui précède immédiatement la première année de l'ère chrétienne. Cette période étant achevée en l'an 532, il en fut commencé une autre, & après cela une troiſième, & ainſi de ſuite; mais elle n'eſt plus en uſage depuis l'an 1582, que, par le commandement du pape Grégoire XIII, on retrancha du calendrier dix jours entiers. Il faut cependant la connoître, à cauſe de Pâques & des autres fêtes mobiles dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire ancienne, & que l'on ne peut connoître ſûrement ſans ce ſecours. Ajoutez qu'encore maintenant quelques nations (une ſeule, la nation ruſſe) n'ont point voulu recevoir la réformation du pape Grégoire XIII, & ſe ſervent toujours de la vieille année julienne; de ſorte qu'elles célèbrent leur Pâque en un autre jour que les Catholiques, & ſont quelquefois éloignées d'un mois entier de notre Pâque: c'eſt ce qui les oblige de marquer, dans les actes publics & dans leurs lettres miſſives, les deux ſtyles, l'ancien & le nouveau, le julien & le grégorien.

Cycle chinois.

Période de ſoixante années, dont l'uſage a du rapport à celui des olympiades, des indictions, du cycle ſolaire, du cycle lunaire ou nombre d'or, cycle d'ailleurs très-compoſé, dont quelques-uns attribuent l'invention, d'autres diſent le perfectionnement à l'empereur Hoamti, qui régnoit dans la Chine deux mille ſix cent quatre-vingt-dix-ſept ans avant Jéſus-Chriſt.

De l'Indiction.

Les deux cycles, ſolaire & lunaire, ayant pour fondement le mouvement du ſoleil & de la lune, ſont entiérement indépendans de la volonté des hommes. En voici un troiſième entiérement arbitraire, qu'on appelle *le cycle de l'indiction romaine*, ou ſimplement *de l'indiction*, qui eſt compoſé de quinze ans, & qui pourroit l'être à volonté de moins ou de beaucoup davantage. On ſuppoſe qu'il a commencé trois ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt. C'eſt pourquoi, lorſqu'on cherche l'indiction d'une année qui ſuit cette époque, on ajoute 3 au nombre des années de l'ère chrétienne, & on diviſe la ſomme par 15; le reſte, s'il y en a, marque l'indiction de l'année propoſée; mais s'il n'y a point de reſte, l'indiction eſt 15. Si, par exemple, on eût cherché l'indiction pour l'année 1745, on eût ajouté 3 à ce nombre, & diviſé la ſomme 1748 par 15; le quotient eût été 116, & le reſte 8: ainſi, 8 étoit l'indiction de l'année 1745.

Il paroît, par ce qui a été dit des trois cycles,

le ſolaire, le lunaire & celui de l'indiction, qu'afin de les avoir tous trois pour une des années de l'ère chrétienne, il faut ajouter quelque choſe au nombre des années depuis la naiſſance de Jéſus-Chriſt; ſavoir : 9 pour le cycle ſolaire, 1 pour le cycle lunaire, & 3 pour l'indiction, parce que la première année de l'ère chrétienne ou de la naiſſance de Jéſus-Chriſt étoit la dixième du cycle ſolaire, la deuxième du cycle lunaire, & la quatrième de l indiction.

Pluſieurs croient que l'indiction étoit, dans l'origine, une coutume introduite à l'occaſion d'un impôt ou tribut annuel établi pour quinze ans & continué pendant une pareille ſuite d'années. Le plus ancien auteur qui ait parlé d'indiction eſt ſaint Athanaſe, patriarche d'Alexandrie, lorſqu'il aſſure que le ſynode d'Antioche fut célébré ſous le conſulat de Marcellinus & de Probinus, ſous l'indiction 14, qui étoit de Jéſus-Chriſt 341. Quelques-uns tirent le commencement de l'indiction dès le tems de l'empereur Jules-Céſar; d'autres veulent que l'empereur Auguſte en ait été le premier inſtituteur; mais les plus habiles chronologiſtes diſent que l'empereur Conſtantin-le-Grand a établi les indictions, & que ce fut au mois de ſeptembre de l'année 312, lorſqu'il eut vaincu, près du Ponte-Mole, voiſin de la ville de Rome, le tyran Maxence, qui fut défait & ſubmergé dans le Tibre.

Les hiſtoriens rapportent trois ſortes d'indictions : la première, appelée *conſtantinopolitaine*, commence avec l'année vulgaire des Grecs, au premier jour de ſeptembre; la ſeconde, nommée *impériale* ou *céſarienne*, a ſon commencement au 24 de ſeptembre, jour auquel l'empereur Conſtantin remporta la victoire ſur le tyran Maxence; la troiſième, appelée *romaine* ou *pontificale*, dont on ſe ſert dans les bulles de la cour romaine, commence au premier janvier avec l'année julienne. Quelques-uns croient que d'abord elle commença à Noël. Il faut diſtinguer ces trois ſortes d'indictions en liſant les anciens écrivains, les conciles, & les autres monumens de l'antiquité grecque & latine; car l indiction conſtantinopolitaine commençant au premier ſeptembre 312, l'impériale au 24 ſeptembre de la même année 312, & la romaine au premier janvier 313, ce qui arriva, par exemple, le 5 ſeptembre 313, étoit dans la ſeconde indiction conſtantinopolitaine & dans la première impériale & romaine; ce qui arriva le 25 ſeptembre 313 étoit dans la ſeconde indiction conſtantinopolitaine & impériale, & dans la première romaine; enfin, ce qui ſe paſſa le 10 janvier 314 doit être rangé dans la ſeconde indiction de Conſtantinople, de l'Empire & de Rome.

Pour trouver l'indiction de chaque année, on donne, comme nous l'avons dit, une méthode, qui eſt d'ajouter 3 à quelque année de l'ère chrétienne qu'on voudra, & de diviſer par 15, après quoi le nombre qui reſtera ſera celui de l'indiction. Cette méthode eſt ſimple & facile; mais voici une table plus facile & plus prompte encore, & qui dit tout aux yeux : elle contient toutes les premières années de toutes les indictions qui ont eu lieu depuis leur inſtitution juſqu'à celle dans laquelle nous ſommes à préſent, & dont cette année 1804 n'eſt que la ſeptième.

Table pour connoître l'Indiction.

313	613	913	1212	1513
328	628	928	1228	1528
343	643	943	1243	1543
358	658	958	1258	1558
373	673	973	1273	1573
388	688	988	1288	1588
403	703	1003	1303	1603
418	718	1018	1318	1618
433	733	1033	1333	1633
448	748	1048	1348	1648
463	763	1063	1363	1663
478	778	1078	1378	1678
493	793	1093	1393	1693
508	808	1108	1408	1708
523	823	1123	1423	1723
538	838	1138	1438	1738
553	853	1153	1453	1753
568	868	1168	1483	1783
583	883	1183	1498	1798
598	898	1198		

En cherchant l'indiction d'une année, il faut voir ſi c'eſt quelqu'une de celles qui ſont marquées dans cette table, & alors ce ſera la première de l'indiction; ſinon il faut prendre le nombre le plus proche qui précède l'année dont on cherche l'indiction. Par exemple, pour 1731 prenez 1723, & comptez de là juſqu'à 1731, vous trouverez 9 d'indiction; 1732 aura 10, & ainſi des autres.

S il s'agit de l'indiction conſtantinopolitaine ou impériale, il faut ôter un de chaque nombre de cette table.

312, 327, 342 } Mettant 2 pour 3, & 7 pour 8, & ainſi des autres, à compter au 1er. ſeptembre pour l'indiction conſtantinopolitaine, & au 24 ſeptembre pour l'indiction impériale.

Des Périodes victorienne & julienne.

Si on multiplie le cycle ſolaire 28 par le cycle lunaire 19, on aura le produit 532, que l'on appelle *la période victorienne*, du nom d'un certain Victorius, qui, après l'avoir trouvée, la publia l'an 457 de l'ère chrétienne. Elle renfermoit, avant la réforme du calendrier, toutes les variétés qui peuvent arriver par rapport aux nouvelles & pleines lunes, comparées avec les lettres domi-

nicales ; en ſorte qu'après cinq cent trente-deux ans les combinaiſons des nouvelles & pleines lunes avec les lettres dominicales reviennent les mêmes qu'elles étoient auparavant. C'eſt de cette période que nous avons déjà parlé ſous le nom de cycle paſchal, & nous avons dit l'uſage qu'en avoient fait, dans leur tems, Denis-*le-Petit* & le vénérable Bède pour la fixation de la Pâque, & l'on s'en eſt toujours ſervi pour cet effet juſqu'au tems du pape Grégoire XIII, qui, par ſes opérations pour la réforme du calendrier, a fait que ce cycle ou cette période ne peut plus être d'aucun uſage. La première de ces périodes commençoit quatre cent cinquante-ſept ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt ; la ſeconde, à l'an 76 de l'ère chrétienne ; la troiſième, à l'an 608, &c.

Pendant les cinq cent trente-deux ans que duroit une période victorienne, il ne peut y avoir deux années dont l'une ait à la fois le même cycle ſolaire & le même nombre d'or ou cycle lunaire que l'autre ; elle peut avoir l'un des deux, jamais les deux réunis. Cela vient de ce que la période victorienne eſt le produit des cycles entiers 28 & 19.

La période julienne eſt faite à l'imitation de la victorienne : c'eſt le produit des trois cycles, du ſoleil, de la lune & de l'indiction, 28, 19, 15. C'eſt une révolution de ſept mille neuf cent quatre-vingts ans. La plupart des chronologiſtes, qui ne font remonter l'époque de la création du Monde qu'à quatre mille ou quatre mille quatre ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, voient d'abord que la durée du Monde, depuis ſa création, n'égale pas l'étendue de la période julienne. Il faut néceſſairement que l'on ſuppoſe que cette période ait commencé plus de ſept cents ans avant la création du Monde ; mais ne nous jetons point dans cette queſtion difficile de la jeuneſſe ou de la vieilleſſe du Monde. Une ſoumiſſion entière à l'autorité des livres ſaints détermine à l'opinion de la jeuneſſe du Monde ; mais les raiſonnemens de la philoſophie ſont favorables à l'antiquité. Contentons-nous d'obſerver que la première année de l'ère chrétienne étoit la 4714e. de la période julienne, que par conſéquent, pour trouver à quelle année de la période julienne répond chaque année de l'ère chrétienne, il faut ajouter 4713 à l'année propoſée, la ſomme ſera ce que l'on cherche Par exemple, ſi on ajoute 4713 à 1745, la ſomme 6458 ſera l'année de la période julienne, qui répond à l'an 1745 de l'ère chrétienne. Joſeph Scaliger, inventeur de la période julienne, a cru qu'elle pouvoit ſervir à ôter la confuſion qui ſe trouve dans la chronologie, parce qu'on peut rapporter toutes les époques & tous les événemens à quelques années de cette période, & qu'ainſi elle peut ſervir comme de meſure commune pour tous les ſiècles depuis le commencement du Monde.

Comme dans une période victorienne il ne peut y avoir deux années qui aient à la fois même cycle ſolaire & même cycle lunaire, de même, dans la période julienne, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de ſept mille neuf cent quatre-vingts ans, il ne peut ſe rencontrer deux années dont l'une ait enſemble même cycle ſolaire, même cycle lunaire & même indiction que l'autre : c'eſt pourquoi, ces trois cycles étant donnés, on peut trouver l'année de la période julienne à laquelle ils appartiennent.

Des Épactes.

L'épacte n'eſt autre choſe que le nombre de jours dont la lune précède le commencement de l'année civile. Par exemple, nous avions quatre jours d'épacte pour l'année 1743, parce que la lune avoit quatre jours quand l'année a commencé. Pareillement l'épacte de 1746 étoit 7, parce que la lune avoit ſept jours quand l'année 1746 avoit commencé. On peut dire auſſi que l'épacte d'une année déſigne le nombre de jours qui reſtoient, au mois de décembre précédent, après la lune qui s'eſt terminée dans ce mois. Cela revient au même que la définition précédente.

L'épacte vient de ce que l'année ſolaire eſt plus grande que la lunaire, la première étant de trois cent ſoixante-cinq jours, & la ſeconde de trois cent cinquante-quatre ſeulement. C'eſt pour cela que l'on dit ſouvent que l'épacte eſt l'excès de l'année ſolaire ſur l'année lunaire ; mais cette notion de l'épacte peut cauſer de l'embarras & de la confuſion dans l'eſprit, parce qu'il ſembleroit par-là que l'épacte doit toujours être la même, d'autant que l'excès de l'année ſolaire ſur l'année lunaire eſt toujours 11.

L'uſage de l'épacte de chaque année conſiſte donc à indiquer les jours auxquels arrivent les nouvelles lunes pendant le cours de l'année. Prenons pour exemple 7, qui étoit l'épacte de l'année 1746 ; elle ſe trouve à côté du 24 janvier, du 22 février, du 24 mars, du 22 avril, du 22 mai, &c. ainſi il y a eu nouvelle lune tous ces jours pendant l'année 1746. Il arrive cependant aſſez ſouvent que la nouvelle lune ne tombe pas préciſement au jour marqué par l'épacte, mais la différence ne paſſe pas un jour ou deux, & encore après cela la nouvelle lune revient au jour marqué par l'épacte dans les mois ſuivans.

On entrevoit que cette matière n'eſt pas ſans difficulté. La vraie manière de l'éclaircir, ce ſeroit d'avoir ſous les yeux ces tables ſi ingénieuſes par leſquelles on eſt parvenu à faire des épactes un calendrier perpétuel, d'expliquer dans le plus grand détail, ſur chaque colonne, les chiffres, les lettres, les ſignes, les aſtériſmes & la raiſon de leurs différentes poſitions, ainſi que toute l'économie & les diverſes figures de la table d'équation des épactes ; mais ce ſeroit un travail qui ne dédommageroit pas, par ſon utilité, de la peine qu'il auroit fallu prendre, ni peut-être de l'ennui qu'il auroit cauſé.

Arrêtons-nous à des notions plus ſimples. Il n'eſt pas difficile de trouver l'épacte d'une année lorſqu'on connoît celle de l'année précédente ; car pour avoir l'épacte d'une année il ſuffit d'ajouter 11 à celle de l'année précédente, & ſi la ſomme n'excède pas 30, ce ſera l'épacte cherchée ; mais quand la ſomme ſurpaſſe 30, il faut ôter 30, & le reſte eſt l'épacte de l'année propoſée. Par exemple, pour avoir l'épacte de 1745, on ajouta 11 à l'épacte de 1744, qui étoit 15, & la ſomme 26 fut l'épacte cherchée ; mais ſi on avoit voulu avoir l'épacte de 1746, après avoir ajouté 11 à l'épacte de 1745, il auroit fallu retrancher 30 de la ſomme 37, & le reſte, 7, auroit été l'épacte de 1746. Cette méthode ſouffre une exception dans un cas, qui eſt lorſque le nombre d'or eſt I, car pour lors il faut ajouter 12 à la dernière épacte : ainſi, comme le nombre d'or de 1748 étoit I, il fallut ajouter 12 à 18, épacte de 1747, & la ſomme 30 fut l'épacte de 1748.

Voici la raiſon pourquoi on retranche 30 lorſque la ſomme ſurpaſſe ce nombre de 30. Les onze unités que l'on ajoute chaque année à l'épacte de l'année précédente, viennent de ce que l'année ſolaire eſt plus grande de onze jours que l'année lunaire. Or, ces onze jours ajoutés les uns aux autres forment les ſept mois emboliſmiques d'un cycle lunaire, qui ſont compoſés de trente jours. Il faut donc que l'on retranche toujours trente jours de la ſomme qui vient en ajoutant 11 chaque année, au lieu de retrancher alternativement trente & vingt-neuf jours.

On remarquera cependant que les onze jours ajoutés chaque année ne font que dix-neuf fois onze jours, ou deux cent neuf jours pendant le cours du cycle lunaire. Or, ces deux cent neuf jours font ſept mois emboliſmiques, dont les ſix premiers ſont de trente jours, mais le dernier n'eſt que de vingt-neuf jours. Ainſi il ſemble que, ſur la fin du cycle lunaire, on ne devroit retrancher que vingt-neuf de la ſomme pour le dernier mois emboliſmique.

Il faut avouer que le dernier retranchement, qui n'a été établi que pour garder l'uniformité, produit une erreur, en ce que cela diminue d'une unité le reſte de la ſouſtraction ; mais ce défaut eſt auſſitôt réparé, parce qu'au lieu d'ajouter ſeulement 11 à l'épacte de la dernière année du cycle, on ajoutera 12. Cette addition de 12 au lieu de 11 ſe doit donc faire dans chaque année qui a I pour nombre d'or ; c'eſt ce que l'on a fait en 1710, 1729, 1748, 1767, &c. & ce qu'on a fait & ce que l'on fera dans toutes les années qui ont I pour nombre d'or.

Voici une autre méthode de trouver l'épacte d'une année, quoique l'on ne connoiſſe pas celle de l'année précédente. Il faut multiplier 11 par le nombre des années qui ſe ſont écoulées depuis 1700, en commençant par 1701, juſques & compris l'année dont on cherche l'épacte, puis on ajoutera 9 au produit, & de plus autant d'unités que le nombre d'or I eſt revenu de fois depuis 1700 juſqu'à l'année propoſée incluſivement. Enfin on diviſera la ſomme par 30, le reſte de la diviſion ſera l'épacte qu'on cherche. S'il n'y avoit point de reſte après la diviſion, l'épacte de l'année propoſée ſeroit 30. Par exemple, pour trouver l'épacte de l'année 1745, on a multiplié 11 par 45, le produit étoit 495 ; enſuite on a ajouté à ce produit 9, & de plus 2, parce que depuis 1700 il y a eu deux années qui ont eu le nombre d'or I ; ſavoir : l'année 1710 & l'année 1729. Enfin on a diviſé la ſomme 506 par 30, il reſtoit 26 ; ainſi l'épacte de 1745 étoit 26.

On voit bien que la raiſon pour laquelle on multiplie 11 par le nombre des années qui ſe ſont paſſées après 1700, c'eſt que chaque année on ajoute 11 à l'épacte de l'année précédente ; mais on n'apperçoit pas ſi aiſément pourquoi on ajoute 9 & 2 au produit. En voici la raiſon. En multipliant 11 par 45 dans notre exemple, on ſuppoſe que l'épacte de la première année, c'eſt-à-dire, 1701, eſt 11, & que l'épacte des autres années ſe trouve en ajoutant toujours 11 à l'épacte de l'année précédente. Or, l'épacte de 1701 eſt 20 ; ainſi elle a neuf unités de plus que 11, & c'eſt pour cela qu'il faut ajouter 9 au produit de 11 par 45. De plus, on ajoute auſſi autant de fois l'unité qu'il y a eu d'années depuis 1700, qui ont eu pour nombre d'or I, parce que dans ces années il faut ajouter 12 au lieu de 11 à l'épacte de l'année précédente. Par cette raiſon il a fallu ajouter 3 au produit pour l'année 1748 & les ſuivantes, parce que le nombre d'or de 1748 eſt auſſi I ; pareillement il a fallu ajouter 4 au produit pour l'année 1767 & les ſuivantes, car le nombre d'or I revient de dix-neuf en dix-neuf ans.

Pour ce qui eſt de la dernière opération de la méthode, je veux dire la diviſion, il eſt clair qu'on diviſe par 30 la ſomme qui vient après les deux additions dont on vient de parler, parce que l'on retranche 30 quand, après avoir ajouté 11 à l'épacte de la dernière année, la ſomme ſurpaſſe 30.

On peut ſe ſervir de cette méthode ſans aucun autre changement juſqu'à l'année 1900 ; mais cette année-là même il y aura ce que les aſtronomes & les chronologiſtes appellent une *métemptoſe* ou *équation ſolaire*, lorſque la nouvelle lune arrive un jour plus tard qu'auparavant, & ils appellent au contraire *pro emptoſe* ou *équation lunaire* l'anticipation de la nouvelle lune, c'eſt-à-dire, quand elle arrive un jour plus tôt qu'auparavant.

Ainſi en 1900 l'épacte ſera moindre d'une unité cette année-là & les ſuivantes, qu'elle n'auroit été ſans la métemptoſe. On trouve encore plus facilement l'épacte de chaque année pour tous les ſiècles, ſoit antérieurs, ſoit poſtérieurs, par le moyen

de certaines tables d'équation des épactes, dont il ne nous eſt pas poſſible d'expoſer ici l'ingénieuſe compoſition & les heureuſes combinaiſons.

De l'uſage du Calendrier.

Il y a deux uſages du calendrier, qui dépendent des épactes; le premier eſt de ſervir à connoître l'âge de la lune pour tous les jours de l'année; le ſecond & le principal eſt pour trouver quel jour on doit célébrer la fête de Pâques, d'où dépend tout l'ordre des fêtes mobiles & toute l'économie de l'année eccléſiaſtique.

Afin de connoître l'âge de la lune par le calendrier, il faut chercher d'abord quelle eſt l'épacte de l'année dans laquelle arrive le jour propoſé, enſuite voir dans le calendrier le dernier jour vis-à-vis duquel ſe trouve cette épacte avant celui dont il s'agit. Ce jour auquel répond l'épacte eſt la nouvelle lune : il ſera facile de trouver l'âge de la lune pour tous les jours ſuivans. Par exemple, je veux ſavoir quel étoit le quantième de la lune au 20 février 1744 : l'épacte de cette année étoit 15. Or, cette épacte ſe trouvoit vis-à-vis du 14 février. La nouvelle lune arrivoit donc ce jour-là; par conſéquent le 20 février 1744 étoit le ſeptième de la lune; mais le calendrier, comme on l'a déjà obſervé, n'indique pas toujours les nouvelles lunes avec une entière exactitude. Voici une autre méthode indépendante du calendrier, & qui eſt encore moins exacte, quoique plus ordinaire.

Elle conſiſte à prendre la ſomme de trois nombres, ſavoir : de l'épacte, des jours du mois depuis le premier incluſivement, juſques & compris celui pour lequel on cherche l'âge de la lune, & enfin des mois depuis celui de mars incluſivement : ſi ces trois nombres ajoutés enſemble ne ſurpaſſent pas 30, ils marquent l'âge de la lune; mais s'ils ſont plus grands que 30, il faut ôter 30, & le reſte marquera l'âge de la lune. Par exemple, pour connoître quel étoit l'âge de la lune au 15 août 1744, on prenoit l'épacte 15, qui étoit celle de 1744 : on y ajoutoit 15, nombre des jours paſſés depuis le commencement du mois; enſuite on y joignoit encore 6, qui marque le nombre des mois depuis mars juſqu'au mois d'août incluſivement : la ſomme étoit 36, d'où ôtant 30, le reſte 6, marquoit l'âge de la lune au 15 août 1744.

Voici la raiſon de cette méthode. L'épacte d'une année marque l'âge de la lune avant le commencement de l'année. Ainſi l'épacte 15 montroit que la lune auroit quinze jours au 31 décembre 1743; & comme les mois de janvier & de février, pris enſemble, ſont égaux à la durée de deux lunaiſons (car on néglige ici le jour de ſurplus qu'on ajouta au mois de février à cauſe de l'année biſſextile 1744), il s'enſuit que le dernier jour de février fut encore le 15 de la lune. Par conſéquent s'il s'étoit agi de ſavoir le quantième de la lune pour un jour du mois de mars, par exemple, pour le 5, il auroit ſuffi d'ajouter à l'épacte le nombre des jours paſſés depuis le commencement du mois. Dans cet exemple, propoſé pour le 5 mars, il eût donc fallu ajouter 5 à 15, & la ſomme 20 eût déſigné l'âge de la lune : d'où il eſt facile de juger que ſi tous les mois lunaires étoient égaux aux mois ſolaires & civils, il ſuffiroit d'ajouter ces deux nombres; ſavoir : l'épacte & les jours du mois; mais comme depuis le mois de mars les mois ſolaires excèdent les lunaires d'un jour, c'eſt pour cela qu'il faut ajouter à ces deux nombres autant d'unités qu'il y a de mois paſſés depuis le mois de mars.

Pour ce qui eſt des deux mois de janvier & de février, on peut ſe ſervir de deux méthodes : l'une eſt celle qui vient d'être expliquée, & que nous allons appliquer à un exemple. On vouloit connoître l'âge de la lune au 20 février 1744, on prit l'épacte 4, qui étoit celle de 1743, & qui, dans cette méthode, doit être employée juſqu'au premier de mars. On ajouta enſuite 20 pour les jours du mois, & enfin 12 parce qu'il y a douze mois depuis mars juſqu'à février : la ſomme eſt 36, d'où ôtant 30, le reſte, 6, déſignoit l'âge de la lune au 20 février 1744. L'autre méthode emploie pour les deux mois de janvier & de février l'épacte de l'année courante, & ne compte point les mois depuis celui de mars de l'année précédente : elle ajoute ſeulement 1 pour le mois de janvier, ſi on cherche l'âge de la lune au mois de février. Ainſi pour ſavoir l'âge de la lune au 20 février 1744, on prenoit 15, qui étoit l'épacte de l'année, puis on y ajoutoit 20 pour les jours du mois, & 1 pour le mois de janvier. La ſomme étoit 36, d'où ôtant 30, il reſtoit 6, qui étoit l'âge de la lune au 20 février 1744, ſelon cette méthode, ainſi que ſelon la précédente, quoique ſuivant le calendrier nous ayions trouvé que ce jour eſt le ſeptième de la lune.

Le ſecond uſage du calendrier, & le principal, qui a été cauſe que l'Egliſe s'eſt intéreſſée à la réforme du calendrier, conſiſte à faire connoître le jour auquel on doit célébrer la fête de Pâques.

Moyen de trouver le jour de Pâques dans chaque année.

Il faut ſavoir d'abord que le concile de Nicée, qui s'eſt tenu en 325, a ordonné qu'on célébreroit la fête de Pâques le premier dimanche d'après la pleine lune qui tombe au jour de l'équinoxe du printems, ou après cet équinoxe. Or, l'équinoxe du printems eſt fixé (par les réglemens eccléſiaſtiques, différens en cela des lois aſtronomiques) au 21 du mois de mars; & d'ailleurs, le jour de la pleine lune eſt toujours le 14, depuis la nouvelle lune incluſivement.

Il ſuit de là que, ſi la nouvelle lune tombe au

8 de mars, la pleine lune tombera au 21, qui eſt le jour de l'équinoxe, & par conſéquent cette pleine lune ſera paſchale, c'eſt-à-dire, qu'il faudra célébrer Pâques le premier dimanche qui la ſuivra. Pareillement, ſi la nouvelle lune tomboit quelques jours après le 8 de mars, la pleine lune ſuivante ſeroit auſſi paſchale à plus forte raiſon. Si au contraire la nouvelle lune tomboit au 7 de mars ou quelques jours auparavant, la pleine lune arriveroit avant l'équinoxe, & par conſéquent il faudroit attendre la pleine lune ſuivante pour faire la célébration de la Pâque. Cela poſé, voici comment on trouve le jour de Pâques.

Cherchez, 1°. l'épacte & la lettre dominicale de l'année propoſée. 2°. Voyez enſuite quel eſt le premier jour après le 7 mars, auquel répond l'épacte de l'année dans le calendrier : ce jour eſt le premier de la lune paſchale. 3°. Comptez quatorze jours depuis celui de la nouvelle lune inclusivement : le quatorzième ſera la pleine lune paſchale. 4°. Enfin voyez le premier jour après cette pleine lune, auquel répond la lettre dominicale ; ce jour eſt le dimanche de Pâques.

On vouloit, par exemple, ſavoir quel jour du mois arriveroit Pâques l'année 1744 : on chercha d'abord l'épacte qui étoit 15, & la lettre dominicale qui étoit double cette année, l'année étant biſſextile ; les deux lettres étoient *E* & *D* ; mais on n'avoit beſoin que de *D*, parce que la première n'eſt que pour les deux premiers mois. 2°. On regarda dans le calendrier quel étoit le premier jour après le 7 mars, auquel répondoit l'épacte 15, on trouva que c'étoit le 16, & qu'ainſi ce 16 étoit la nouvelle lune. 3°. On compta quatorze jours depuis ce 16 inclusivement, & on trouva que le quatorzième étoit le 29 du mois de mars. La pleine lune paſchale arrivoit donc le 29 mars. 4°. On chercha quel étoit à la ſuite du 29 mars le premier jour à côté duquel ſe trouvoit le *D*, lettre dominicale. Ce fut le 5 avril, par conſéquent le dimanche de Pâques, en 1744, fut le 5 d'avril.

Il paroît, par cet exemple, que, quand on cherche le jour de Pâques pour une année biſſextile, il faut avoir égard à la ſeconde lettre dominicale de cette année, & non pas à la première.

Quand le calendrier ne montreroit pas exactement la nouvelle ni la pleine lune, on ne laiſſeroit pas de ſuivre la méthode qui vient d'être expoſée, parce que le tems de la célébration de Pâques dépend de la nouvelle & de la pleine lune de l'équinoxe du printems, non pas en tant que cette lune eſt calculée par les aſtronomes, mais ſelon qu'elle eſt indiquée par le calendrier.

Pâques ne peut pas arriver plus tôt que le 22 mars, ni plus tard que le 25 avril ; car ſelon l'ordonnance du concile de Nicée, afin qu'une pleine lune ſoit paſchale, il faut qu'elle arrive le jour même de l'équinoxe, c'eſt-à-dire, le 21 de mars ou après ce tems. Or, le même concile a auſſi ordonné qu'on ne célébreroit la Pâque qu'après la pleine lune paſchale. Par conſéquent on ne peut la célébrer plus tôt que le 22 de mars ; c'eſt ce qui arrive quand la pleine lune tombe au 21 de mars, & que ce jour eſt un ſamedi. En ſecond lieu, cette fête peut être reculée juſqu'au 25 d'avril ; car ſi la nouvelle lune tombe au 7 de mars, la pleine lune arrivera le 20 de ce mois ; elle ne ſera donc pas paſchale. Ainſi il faudra attendre la nouvelle lune ſuivante, qui n'arrivera que le 5 d'avril, d'où, comptant quatorze jours pour la pleine lune, on trouvera qu'elle doit tomber au 18 de ce mois, & ce 18 pourroit être un dimanche. Par conſéquent il faudra attendre le dimanche ſuivant pour célébrer la Pâque, qui ne doit pas être célébrée le jour de la pleine lune, mais le dimanche qui ſuit la pleine lune. Or, ce dimanche ſuivant ſera néceſſairement le 25 d'avril.

Il eſt évident que Pâques ne peut être reculé plus loin ; car ſi la nouvelle lune, au lieu d'arriver le 7 de mars, étoit tombée au 8, la pleine lune auroit été paſchale, puiſqu'elle ſeroit arrivée le 21 de ce mois, jour de l'équinoxe.

Toutes les autres fêtes mobiles dépendent de celle de Pâques. Si, par exemple, on compte ſix ſemaines avant Pâques, c'eſt-à-dire, quarante-deux jours, non compris celui de Pâques, le quarante-deuxième ſera le premier dimanche de carême, & le mercredi d'avant ſera le jour des cendres ; & en remontant toujours vers le commencement de l'année, le dimanche qui précède le mercredi des cendres eſt celui de la quinquagéſime, le précédent c'eſt la ſexagéſime, & enfin le précédent eſt la ſeptuagéſime.

Si on veut trouver les fêtes depuis Pâques juſqu'à la fin de l'année, il faut compter ſept ſemaines ou quarante-neuf jours depuis Pâques inclusivement, le cinquantième eſt la fête de la Pentecôte : *Cùm complerentur dies Pentecoſtes.* Le dimanche d'après, c'eſt la fête de la Sainte-Trinité, & le jeudi qui ſuit cette dernière fête, c'eſt celle du Saint-Sacrement. Il eſt facile, après cela, de compter combien il y a de dimanches après la Pentecôte juſqu'au premier dimanche de l'Avent, qui eſt toujours le quatrième avant Noël.

De l'Année.

Terminons tout ce qui concerne le calendrier par quelques obſervations générales ſur l'année. Nous avons déjà vu que l'année civile, chez les différens peuples, avoit été ou ſolaire ou lunaire. Comment a-t-on pu balancer entre ces deux ſupputations, dont la ſeconde ne ſe rapproche de la première, & ne peut ramener dans leur vrai tems les différentes ſaiſons & les fêtes ſolennelles qu'à la faveur d'une multitude d'intercalations & d'emboliſmes qui compliquent infiniment la machine & qui embarraſſent le calcul ?

L'année, dans une diviſion encore plus géné-

rale, eſt aſtronomique ou civile. L'année aſtronomique eſt ou ſolaire ou lunaire, c'eſt-à-dire, qu'elle ſe règle ou ſur le mouvement du ſoleil ou ſur celui de la lune. L'année aſtronomique, ſoit ſolaire, ſoit lunaire, eſt encore appelée *naturelle* par oppoſition avec l'année civile, qui ne peut pas ſe régler avec la même préciſion ſur le mouvement des aſtres, & qui admet des arrangemens. L'année ſolaire aſtronomique eſt le tems que le ſoleil emploie à faire le tour du zodiaque d'occident en orient, ou le tems qui s'écoule, ſoit depuis un équinoxe ou un ſolſtice, juſqu'au premier équinoxe ou ſolſtice ſemblable. Ce tems eſt de trois cent ſoixante-cinq jours & environ, mais pas tout-à-fait ſix heures. L'année lunaire aſtronomique eſt compoſée de douze lunaiſons, qui contiennent chacune vingt-neuf jours douze heures & quarante-quatre minutes. Ainſi l'année entière eſt de trois cent cinquante-quatre jours huit heures & quarante-huit minutes. L'année civile eſt celle dont les royaumes & les peuples ſe ſervent pour compter les tems & les âges. Or, tous les peuples ne s'accordent pas entr'eux touchant la manière de compter les tems : les uns règlent leur année ſur le mouvement du ſoleil, les autres ſur celui de la lune. Indépendamment même de cette différence générale, on peut dire que l'année civile, la mieux réglée ſur le mouvement du ſoleil, n'eſt pourtant jamais dans le tems vrai, c'eſt-à-dire, dans le tems aſtronomique, quoiqu'elle tende toujours à s'en rapprocher. Jules-Céſar fixa l'année ſolaire à trois cent ſoixante-cinq jours ſix heures ; mais comme il ſeroit très-incommode de faire commencer une année ſix ou douze heures ou dix-huit heures après la fin du jour, on a laiſſé de côté les ſix heures de chaque année, qui, au bout de quatre ans, font vingt-quatre heures, c'eſt-à-dire, un jour entier. Ainſi la quatrième année a un jour de plus que les précédentes, elle a trois cent ſoixante-ſix jours. Or, voilà déjà ſix heures par année qui ne ſont pas employées dans l'année civile comme dans l'année aſtronomique, & qui ſont renvoyées à la quatrième année. Voilà de plus une inégalité entre les années, qui n'eſt point l'ouvrage du ſoleil, mais de la convention des hommes ; & de ce dérangement de quelques heures par année s'enſuit un dérangement univerſel, car l'année civile ne commence, ne continue & ne finit point en même tems que l'année aſtronomique : les heures de ſurcroît ne ſont pas perdues, & elles ſe retrouvent ; mais elles ne ſont pas à leur vraie place. Si cependant chaque année aſtronomique étoit exactement de trois cent ſoixante-cinq jours ſix heures, il y auroit un tems où l'année civile marcheroit d'un pas égal avec l'année aſtronomique ; car, quoique le ſoleil n'ait pas fait ſa révolution entière à la fin de la première année civile, & qu'il s'en faille ſix heures ; qu'à la fin de la ſeconde il s'en manque douze, à la fin de la troiſième dix-huit, & qu'à la fin de la quatrième il s'en manquât vingt-quatre heures, ſi l'on ne faiſoit pas cette quatrième année plus longue que les précédentes ; comme enfin on réunit ces vingt-quatre heures pour en former un jour entier qu'on ajoute à la quatrième année, il s'enſuivroit que cette quatrième année finiroit juſtement dans le tems où le ſoleil acheveroit ſa quatrième révolution, & que pendant les trois cent ſoixante-cinq jours de l'année ſuivante, juſqu'aux ſix heures complémentaires excluſivement, l'année civile ſeroit exactement réglée ſur l'année aſtronomique. Mais il n'en eſt pas ainſi : l'année ſolaire aſtronomique eſt plus courte d'environ onze minutes que ne l'a ſuppoſé Jules-Céſar : c'eſt ce qui a rendu néceſſaire la réformation du calendrier en 1582. Avec le tems on ſe ſeroit retrouvé dans le même dérangement des ſaiſons & des fêtes, qu'on avoit éprouvé précédemment. Il a fallu convenir que toutes les années ſéculaires devant naturellement être biſſextiles, ſur quatre années ſéculaires il n'y en auroit qu'une de biſſextile ; ſavoir : la quatrième ; ainſi l'année 1700 & l'année 1800 n'ont pas été biſſextiles ; l'année 1900 ne le ſera pas ; mais l'année 2000 le ſera, & l'année 2400 & l'année 2800, & ainſi de ſuite.

Les mois ſolaires ne ſont que des diviſions arbitraires du cours annuel du ſoleil ; mais les mois lunaires ſont autant de cours entiers & de révolutions complètes de la lune dans le zodiaque, révolutions qui la ramènent au même point d'où elle eſt partie. Au lieu que le ſoleil emploie plus de trois cent ſoixante-cinq jours pour faire ſon tour : la lune au contraire achève le ſien en vingt-ſept jours & quelques heures. Voyons ce que produit cette différence. Suppoſons que la lune ſoit entre la terre & le ſoleil ; elle paroîtra bientôt après à l'orient de cet aſtre, parce qu'elle ſe meut plus vite, & après vingt-ſept jours & quelques heures elle arrivera au même demi-méridien auquel elle répondoit quand elle étoit entre le ſoleil & la terre. Voilà donc, à ne conſidérer qu'elle, ſa révolution achevée, & pour ainſi dire ſon année accomplie ; car ſes mois, la remettant chaque fois au point d'où elle eſt partie, ſont autant d'années & de révolutions complètes, & non de ſimples diviſions de ſon cours. Mais ſi en vingt-ſept jours & quelques heures elle arrive au même demi-méridien, elle n'aura pas pour cela atteint le ſoleil (avec lequel elle étoit partie), & qui pendant le tems de la révolution de la lune a parcouru environ vingt-ſept degrés vers l'orient ; il faudra encore au moins deux jours afin que la lune rejoigne le ſoleil : c'eſt pourquoi il y a environ vingt-neuf jours & demi d'une conjonction à l'autre ſuivante : de là vient la diſtinction entre le mois *périodique* & le mois *ſynodique* de la lune. Le mois périodique de la lune eſt le tems qu'elle met à faire ſa révolution autour du zodiaque d'occident en orient, à ne conſidérer qu'elle ; mais ſi on la conſidère dans ſes rapports avec le ſoleil, le

mois ſynodique eſt le tems que la lune emploie pour rejoindre le ſoleil après l'avoir quitté ; c'eſt le tems qu'il y a depuis une nouvelle lune juſqu'à la ſuivante. Le premier de ces mois eſt de vingt-ſept jours ſept heures quarante-trois minutes ; le ſecond eſt de vingt-neuf jours douze heures quarante-quatre minutes.

Pour rapprocher, quoique très-imparfaitement, l'année lunaire de l'année ſolaire, comme chaque révolution de l'année approche un peu d'un mois ſolaire, on a raſſemblé douze mois ou révolutions lunaires pour former l'année lunaire, qui par-là même s'éloigne douze fois plus de l'année ſolaire que chaque mois lunaire ne s'éloigne de chaque mois ſolaire. L'année lunaire ainſi compoſée eſt en tout de trois cent cinquante-quatre jours huit heures & quarante-huit minutes, & l'année ſolaire de trois cent ſoixante-cinq jours cinq heures & environ quarante-neuf minutes.

De cette équivoque de mois & d'années ſont nées diverſes opinions de la part de ceux qui ont voulu expliquer d'une manière naturelle la longue durée de la vie des patriarches ; mais ces explications ont toujours laiſſé ſubſiſter des difficultés auſſi grandes que celles qu'on s'efforçoit de lever. Ne confondons point les objets de notre foi avec ceux qui ont été abandonnés aux vaines diſputes des hommes, & ne cherchons pas toujours à rendre raiſon par des voies naturelles & humaines de ce qui appartient à un ordre ſurnaturel & divin. Diodore de Sicile, Pline & Plutarque rapportent que les années des anciens Egyptiens n'étoient que ce que nous appelons maintenant mois, c'eſt-à-dire, que la lune faiſoit leur année par la durée de ſon cours ; qu'enſuite l'année fut de trois mois, puis de quatre, comme celle des peuples d'Arcadie, ou de ſix comme dans l'Acarnanie en Grèce ; que c'eſt dans ce ſens qu'il y a eu des rois d'Egypte qui ont vécu douze cents ans, c'eſt-à-dire, douze cent mois ou cent de nos années. Mais il ne faut pas dire la même choſe de tous les peuples de la Terre, comme l'a cru Varron, que Lactance reprend avec ſujet, ni s'imaginer que dix années des premiers patriarches n'en faiſoient qu'une des nôtres ; ce qui a été le ſentiment de quelques Anciens, contre leſquels ſaint Auguſtin a écrit ; car ſi cela étoit, lorſqu'il eſt dit que Malaléel eut un fils à l'âge de ſoixante-dix ans, il faudroit entendre qu'il n'en avoit que ſept, & puiſqu'il n'y a point eu de patriarche qui ait atteint l'âge de mille ans, il s'enſuivroit que ces premiers hommes auroient moins vécu que pluſieurs de leurs deſcendans, qui ont paſſé l'âge de cent ans, & qui, ſelon ce calcul, auroient vécu plus de mille ans. Enfin, on voit dans l'Ecriture-Sainte que Noé avoit ſix cents ans lorſque le déluge commença, & qu'il en avoit ſix cent un quand il ſortit de l'Arche, & dans l'intervalle de ce tems le texte ſacré compte expreſſément dix mois & cinquante-quatre jours ; par où il paroît que cette année de la durée du déluge fut de douze mois, & à peu près ſemblable à la nôtre.

Pour ajuſter le cours de la lune avec celui du ſoleil après un eſpace de trois ans, on fait une année lunaire de treize lunaiſons ou mois lunaires, & ce treizième mois lunaire s'appelle emboliſmique.

Il y a ſur l'année julienne ou ſur la réforme du calendrier par Jules-Céſar, quelques obſervations à faire pour en donner une idée exacte. Jules-Céſar, conſul pour la troiſième fois avec Marcus Æmilius, l'an 708 de la fondation de Rome, compoſa ſon année de trois cent ſoixante-cinq jours & ſix heures, en quoi, comme nous l'avons dit, il la fit trop longue d'environ onze minutes ; mais il s'agiſſoit de remédier à des déſordres tout autrement conſidérables. Ainſi la première année julienne fut la 709e. de la fondation de Rome, & la 45e. avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt. Les Pontifes avoient tout brouillé depuis le calendrier de Numa, qui étoit déjà extrêmement fautif, puiſqu'il avoit pour baſe l'année lunaire au lieu de l'année ſolaire. Jules-Céſar ordonna d'abord que l'année 708 de Rome fût compoſée de quatre cent quarante-cinq jours, ajoutant à l'année lunaire de trois cent cinquante-cinq jours, ſelon le calcul de Numa, un mois de vingt-trois jours, nommé Merkedonius, & deux autres mois contenant ſoixante-ſept jours ; ainſi cette année eut quinze mois, & on l'appela l'année *de la confuſion* ; mais c'étoit de la confuſion pour faire finir la confuſion plus grande qui exiſtoit depuis long-tems dans le calendrier romain. Pour régler les années dans la ſuite, Céſar, par le conſeil de Soſigènes, ce célèbre mathématicien de la ville d'Alexandrie en Egypte, & de pluſieurs gens ſavans en aſtronomie, ordonna que l'année romaine, qui n'étoit auparavant que de trois cent cinquante-cinq jours, ſavoir : de douze mois lunaires, qui font trois cent cinquante-quatre jours, & d'un jour que Numa ajouta par un reſpect ſuperſtitieux pour le nombre impair (plaiſant motif quand il s'agit de ſe régler ſur le cours des aſtres), ſeroit à l'avenir de trois cent ſoixante-cinq jours & ſix heures, & que l'on diſtribueroit les dix jours reſtans à certains mois de l'année. Il donna donc deux jours de plus à janvier, août & décembre, & un jour à avril, juin, ſeptembre & novembre. A l'égard des ſix heures, il ordonna que de quatre ans en quatre ans on intercaleroit un jour compoſé de quatre fois ſix heures ou vingt-quatre heures ; ce qui forma notre année biſſextile.

Le commencement de l'année civile a été différent chez les différens peuples. L'année civile des Juifs commençoit au mois de *tiſri*, c'eſt-à-dire, au commencement de l'automne, & leur année eccléſiaſtique au mois de *niſan*, c'eſt-à-dire, au commencement du printems. Les anciens Gaulois & les Saxons commençoient leur année au mois de ſeptembre, les premiers Romains au mois de mars,

mars, & depuis au mois de janvier. Les Egyptiens, les Perſes, les Arméniens, les Athéniens, les Thébains au mois de juillet, qui commençoit au lever de la canicule; les Arabes, au mois de mars; les Indiens, au mois de janvier; les Macédoniens, au mois de ſeptembre. Les Français commençoient anciennement leur année au premier jour de mars, comme il paroît par le concile de Vernon, tenu l'an 755, où on lit ces mots: *Menſe primo, quod eſt kalendis martiis.* Grégoire de Tours & Frédégaire, en parlant de la première race des rois de France, ſemblent avoir pris pour le commencement de l'année le jour de Noël, ou du moins le premier jour de janvier, comme faiſoient les Romains; mais ailleurs ces mêmes hiſtoriens & d'autres anciens auteurs comptent les années depuis l'Incarnation de Jéſus-Chriſt & depuis ſa Paſſion. Ainſi l'on voit dans de vieux titres: *Actum anno ab Incarnatione Domini* 1060, *à paſſione* 1028. Grégoire de Tours compte encore ſouvent les années depuis la mort de ſaint Martin, qui arriva l'an 401 ou 402. Sous la ſeconde race des rois de France, tous les hiſtoriens commencent l'année du jour de Noël; ainſi ils diſent que Charlemagne fut couronné empereur le jour de Noël de l'année 801, qui n'étoit encore que l'an 800, ſuivant l'ancienne (& la nouvelle) manière de compter. Il faut remarquer que ces auteurs donnoient le nom d'Incarnation à la naiſſance de Jéſus-Chriſt, parce que c'eſt alors que le fils de Dieu a paru revêtu de notre chair; de ſorte que dans ce ſens l'année de l'Incarnation ne commence pas au 25 de mars, mais au 25 de décembre. Cette coutume changea ſous la troiſième race de nos Rois, où l'on compta les années depuis l'Incarnation, prenant ce mot dans ſon propre ſens, c'eſt-à-dire, depuis le 25 de mars. On lit dans un ancien titre: *Anno penè finito* 1010, *indictione* 9, *menſe februarii*; ce qui eſt l'an 1011, commençant au mois de janvier. On ne laiſſoit pas néanmoins de prendre dans l'uſage ordinaire le premier jour de janvier pour le premier jour de l'année; ce qui paroît dans un titre qui porte: *Fait l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jéſus-Chriſt*, 1183, *le mois de janvier, lendemain du premier jour de l'an.* Dans la ſuite du tems on compta les années depuis la fête de Pâques, & dans l'intervalle qui ſe trouve entre le 22 mars & le 25 avril, eſpace dans lequel la fête de Pâques eſt mobile & peut varier, on ajoutoit ces mots: *Devant Pâques* ou *après Pâques*, pour marquer ou la fin ou le commencement de l'année. Mais enfin au mois de janvier 1564, que l'on comptoit encore en France 1563, parce que l'année commençoit alors à Pâques, le roi Charles IX fit une ordonnance, dont le dernier article portoit qu'à l'avenir on commenceroit l'année au premier jour de janvier, comme on avoit fait autrefois, & non à Pâques ni au jour de l'Incarnation, ou à la fête de la naiſſance de Jéſus-Chriſt, ſuivant les divers uſages qui s'étoient introduits depuis. Cet arrangement avoit du moins l'avantage de faire ceſſer l'inégalité des années, & de donner un point fixe & invariable au commencement de l'année; mais il ſemble qu'on auroit dû ſe régler davantage ſur la marche du ſoleil, & faire commencer l'année à l'un des quatre points principaux du cours de cet aſtre, c'eſt-à-dire, à l'un des ſolſtices ou à l'un des équinoxes. On s'eſt contenté d'une approximation, & en effet, le 1er. janvier eſt très-voiſin du ſolſtice d'hiver, & peut le repréſenter. Ainſi, dans la cour du Roi en ſa grande chancellerie, le 1er. de janvier qui ſuivit l'ordonnance de Charles IX, on compta 1565; mais au parlement de Paris on ne commença l'année au mois de janvier qu'en 1567, & l'année 1566 eut ſeulement huit mois & dix-ſept jours, depuis le 14 avril juſqu'au dernier décembre. Les anciens Anglais (Saxons) commençoient leur année au jour de Noël, qu'ils appeloient *le jour de l'Incarnation.* Cette coutume dura juſqu'au règne de Guillaume-le-Conquérant, & les hiſtoriens l'ont ſuivie dans leurs écrits. Les Allemands ont auſſi compté leurs années à commencer au jour de la naiſſance de Jéſus-Chriſt, ſuivant la coutume de l'Egliſe romaine & des Italiens. Les Piſans néanmoins & les Florentins commencent l'année à l'Incarnation, c'eſt-à-dire, au 25 mars (à l'Annonciation), mais avec cette différence que les Piſans comptent la date de l'Incarnation neuf mois avant le jour de Noël, auquel l'Egliſe romaine commence l'année, & les Florentins la prennent trois mois après; de ſorte que les trois premiers mois de la cinquantième année romaine ſont les trois derniers de l'année 50, ſelon les Piſans, & les trois derniers de l'année 49 ſelon les Florentins, parce que les Piſans commencent l'année 50 neuf mois avant l'Egliſe romaine, & les Florentins trois mois après; & lorſque ceux de Florence comptent 50, ceux de Piſe comptent 51.

L'année chaldaïque ou *égyptienne*, ou *de Nabonaſſar*, étoit une année vague, fort célèbre parmi les chronologiſtes, laquelle étoit compoſée de trois cent ſoixante-cinq jours diſtribués en douze mois de trente jours chacun, auxquels on ajoutoit les cinq jours qu'ils nommoient *épagomènes.* On n'avoit point égard aux ſix heures, & cette année étoit ſans biſſexte; de ſorte que de quatre en quatre ans le commencement du premier mois, nommé *thoth*, rétrogradoit d'un jour entier, & ainſi parcouroit tous les mois & toutes les ſaiſons de l'année. Par exemple, lorſqu'une année de Nabonaſſar commençoit au 1er. janvier de l'année julienne, la ſuivante commençoit au 31 décembre, la troiſième au 30, & ainſi de ſuite en rétrogradant. Cette ſorte d'année, appelée ainſi de Nabonaſſar, roi des Chaldéens, commença le 26 février (eu égard à l'année julienne), ſept cent quarante-ſept ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, la ſeptième année de la fondation de Rome, qui fut bâtie l'an 753 avant l'ère chrétienne; mais cette

même année de Nabonaſſar fut réformée l'an de Rome 729, cinq ans après que l'Egypte eut été ſoumiſe à la puiſſance des Romains. Cela ſe fit en ajoutant, de quatre ans en quatre ans, un jour intercalaire, non pas dans le cours de l'année, comme nous inſérons notre biſſexte au mois de février, mais en comptant ſix épagomènes au lieu de cinq que l'on ajoutoit à la fin des douze mois de trente jours; ce qui faiſoit trois cent ſoixante-ſix jours comme dans notre année biſſextile. Encore ſi cette ère avoit duré plus long-tems, auroit-il fallu tenir compte (en retranchement & non en addition) des onze minutes que chaque année a de moins que ſix heures, & pour cela ſupprimer, pendant trois ſiècles ſur quatre, à l'année ſéculaire ou à telle autre qu'on eût voulu prendre dans le cours du ſiècle, le jour intercalaire ou épagomène.

On appeloit *année ſabbatique*, chez les Juifs, la ſeptième année pendant laquelle ils laiſſoient repoſer les terres pour obéir à la loi de Moïſe. Les pauvres recueilloient alors tout ce que les terres & les vignes rapportoient ſans être cultivées; & les riches louoient Dieu de l'abondance des moiſſons & des vendanges de la ſixième année, qui leur avoit fourni trois fois autant de biens qu'à l'ordinaire; de ſorte qu'ils avoient de quoi vivre pendant l'année ſabbatique & pendant l'année ſuivante, où l'on recommençoit à labourer les terres. Il n'étoit pas permis aux créanciers d'inquiéter leurs débiteurs pendant ce tems-là.

Il ne faut pas compter la première année ſabbatique après les ſix années depuis l'entrée des Iſraélites dans la Paleſtine, mais après les ſix années qui s'écoulèrent depuis qu'ils en furent paiſibles poſſeſſeurs; car la loi porte que les terres ſeroient labourées ſix ans durant, & qu'on les laiſſeroit repoſer la ſeptième année. Or, il n'y a pas d'apparence que les Iſraélites aient labouré la terre pendant les cinq premières années après leur entrée dans la terre promiſe, tems pendant lequel ils avoient toujours eu les armes à la main, & avoient combattu pour avoir la jouiſſance de ces terres: d'où il faut, dit-on, conclure que la première année ſabbatique fut la douzième après l'entrée du peuple de Dieu dans ce pays de conquête. Elle commença en automne, le dixième jour du mois de *tiſri*, qui répond à notre mois d'octobre, & continua l'année ſuivante juſqu'au même dixième de *tiſri*. Scaliger & ceux qui l'ont ſuivi ſe ſeroient trompés à ce compte, en croyant que les années ſabbatiques avoient commencé dès la création du Monde.

On appeloit, chez les mêmes Juifs, *an jubilé* la ſeptième année ſabbatique, c'eſt-à-dire, la quarante-neuvième. Elle étoit ſanctifiée avec une ſolennité particulière. L'Ecriture-Sainte & les Pères de l'Egliſe la nomment ſouvent *la cinquantième*, mais c'eſt, dit-on, en y comprenant l'an jubilé précédent, comme quand nous comptons huit jours dans la ſemaine, en y comprenant les deux dimanches, & comme quelques auteurs ont dit que l'olympiade étoit de cinq ans, en comptant la première année de l'olympiade qui ſuit; mais c'étoit en effet la quarante-neuvième année: & en effet, dit-on, il n'eſt pas croyable que les terres demeuraſſent en repos & ſans être cultivées deux ans de ſuite; ſavoir: la quarante-neuvième année pour la ſabbatique, & la cinquantième pour le jubilé. Le premier an jubilé commença, ſuivant le commandement de Dieu, en automne, un peu moins de quatorze ſiècles avant l'ère chrétienne, ſelon la ſupputation de quelques ſavans.

On appeloit, chez les Anciens, *année platonique* un eſpace de tems après lequel toutes les planètes & les étoiles fixes devoient, diſoit-on, revenir au même lieu & dans le même ordre où elles étoient au commencement, & former le même ſyſtème. Cette révolution, imaginée par Platon, eſt de quinze mille, ou, ſelon d'autres, de trente-ſix mille ans. C'eſt pourquoi on l'appeloit *la grande année*, *magnus annus*.

Magnus ab integro ſæclorum naſcitur ordo.

Les Anciens croyoient que le Monde ſe renouvelleroit alors, & que les âmes reviendroient dans leurs corps pour recommencer une nouvelle vie.

Jam nova progenies cœlo demittitur alto.

Ariſtote a auſſi donné le nom de *grande année* au retour des planètes ſeules dans leur première diſpoſition, & quelques viſionnaires ſe ſont imaginé que cette révolution ſe faiſant au ſigne du capricorne, elle devoit cauſer un déluge univerſel, & qu'arrivant au ſigne du cancer elle exciteroit un embrâſement général.

Eſſe quoque in fatis reminiſcitur affore tempus
Quò mare, quò tellus, correptaque regia cœli
Ardeat, & mundi moles operoſa laboret.

Pœna placet diverſa, genus mortale ſub undis
Perdere, & ex omni nimbos demittere cœlo.

On appelle *année vague* des Arabes & des Turcs une année compoſée de douze mois lunaires ſans épacte & ſans emboliſme; de ſorte qu'elle finit onze jours plus tôt que l'année ſolaire, & n'a pas un commencement fixé à un certain tems. Ces onze jours font environ un mois en trois ans: il arrive de là que le premier de l'année parcourt ſucceſſivement toutes les ſaiſons, de l'hiver paſſant à l'automne, de l'automne à l'été, & de l'été au printems. Par exemple, leur année, commençant par notre mois de janvier, commencera, trois ans après, par notre mois de décembre, enſuite par novembre, puis par octobre, par ſeptembre, & ainſi des autres, en rétrogradant de onze jours chaque année & d'un mois en trois ans, & re-

viendra enfin au commencement en moins de trente-quatre ans lunaires, qui ne feront que trente-trois années ſolaires.

Des Mois.

Nos mois ſolaires ſont inégaux; les uns ſont de trente jours, les autres de trente-un ſans aucune alternative régulière; mais par une diviſion arbitraire qui place plus d'une fois les trente-un à côté les uns des autres, parce qu'il y en a le double de plus que des trente, le mois de février eſt à part, n'ayant que vingt-huit jours les années communes, & vingt-neuf les années biſſextiles.

Il eût été plus ſimple de faire tous les mois égaux; par exemple, de trente jours chacun, & d'ajouter le nombre néceſſaire de jours complémentaires ou épagomènes (qu'il ne falloit pas appeler *ſans-culottides*, car le ridicule & la baſſeſſe extrême de l'expreſſion en conſervera malgré nous la mémoire, & atteſtera l'eſprit du tems.)

Nous avons dit qu'il y a deux ſortes de mois lunaires, l'un appelé *périodique*, qui eſt le tems que la lune emploie à parcourir le zodiaque, c'eſt-à-dire, à faire ſon tour dans le ciel, & dont la durée eſt d'environ vingt-ſept jours ſept heures quarante-trois minutes; l'autre appelé *ſynodique*, & qu'on nomme auſſi *lunaiſon*, qui eſt le tems que la lune emploie pour rejoindre le ſoleil après l'avoir quitté, ou le tems qu'il y a depuis une nouvelle lune juſqu'à la nouvelle lune ſuivante. Ce tems eſt de vingt-neuf jours douze heures & environ quarante-quatre minutes. On néglige ces minutes dans l'uſage civil, au moins pendant un tems, & on ſuppoſe qu'il y a vingt-neuf jours & demi d'une nouvelle lune à l'autre prochaine. Or, comme il ſeroit incommode de compter un demi-jour, on fait les mois ſynodiques alternativement de trente & de vingt-neuf jours, donnant ainſi à l'un ce que l'on a ôté à l'autre.

Les mois ſynodiques de trente jours ſont nommés *pleins*, & ceux de vingt-neuf jours ſont appelés *caves*. Au lieu de dire *les mois pleins* & *les mois caves*, on dit ſouvent *les lunes pleines* & *les lunes caves*, ou bien *lunaiſons pleines* & *lunaiſons caves*. Toutes les fois qu'on parle des mois de la lune ſans les ſpécifier, il faut toujours entendre les mois ſynodiques.

Quand on dit que le mois périodique eſt de vingt-ſept jours ſept heures quarante-trois minutes, & le mois ſynodique de vingt-neuf jours douze heures quarante-quatre minutes, il s'agit du tems du mouvement *moyen*, & non pas du mouvement *vrai*, ſoit du ſoleil, ſoit de la lune. Le mouvement vrai d'un aſtre eſt celui qui lui convient, ou réellement ou en apparence. Ce mouvement n'eſt pas toujours le même dans une planète: il eſt tantôt plus fort, tantôt plus foible. Le mouvement moyen eſt celui qu'on imagine toujours le même dans une planète, & par lequel elle feroit un certain nombre de révolutions dans le même tems qu'elle les fait effectivement ou qu'elle paroît les faire par le mouvement vrai. Ce mouvement eſt égal & uniforme, au lieu que le premier eſt inégal & variable.

Les Athéniens & quelques autres peuples commençoient leur mois lunaire par le jour où la lune revenoit au même point que le ſoleil (ce qu'on appelle lunaiſon ou conjonction de la lune), & c'eſt ainſi que nous comptons; mais les Juifs, les Chaldéens & preſque tous les Orientaux, & aujourd'hui les Turcs & autres Mahométans, comptent leur mois depuis la première pointe du croiſſant, c'eſt-à-dire, lorſque le croiſſant commence à paroître, un jour ou deux après la conjonction de la lune avec le ſoleil. On ſait que les Turcs ont pour armes un croiſſant avec cette deviſe: *Donec totum impleat Orbem*, qui n'alarme plus perſonne: *juſqu'à ce qu'il rempliſſe le globe entier*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'équivoque du mot *Orbem*, *juſqu'à ce qu'il rempliſſe tout l'Univers*. L'Ordre de Malte, au contraire, a pris pour deviſe une croix entre les cornes du croiſſant, avec ces mots: *Ne totum impleat Orbem, pour l'empêcher de remplir ſon globe entier*, ou *de remplir tout l'Univers*.

On appelle *mois vagues* les mois de l'année vague des Arabes & des Turcs, dont nous avons parlé plus haut. Les noms des douze mois lunaires des Turcs & autres Mahométans ſont, 1°. Maharran, 2°. Tzephat, 3°. Rabie premier, 4°. Rabie ſecond, 5°. Giumadi premier, 6°. Giumadi ſecond, 7°. Regiab, 8°. Sahebert, 9°. Ramadam, 10°. Scheuval, 11°. Dulcaida, 12°. Dulkegia.

Les mois judaïques ou mois de l'année des Juifs étoient, 1°. Niſan ou Abib, 2°. Iiar ou Zius, 3°. Sivan ou Siban, 4°. Tamuz, 5°. Ab, 6°. Elul, 7°. Tiſri ou Ethamin, 8°. Marcheſvan ou Bull, 9°. Caſeu, 10°. Thebet, 11°. Schebat, 12°. Adar. L'année civile commençoit, chez les Juifs, par le mois nommé *tiſri*, qui étoit le ſeptième, & l'année eccléſiaſtique ou ſainte par le mois de Niſan, qui étoit le premier. Il eſt ſouvent parlé de ces mois dans l'Hiſtoire ſacrée, & il eſt important d'en marquer le rapport avec les mois de l'année julienne, qui eſt celle dont nous nous ſervons.

1.	Niſan.	Mars & avril (printems).
2.	Iiar.	Avril & mai.
3.	Sivan.	Mai & juin.
4.	Tamuz.	Juin & juillet.
5.	Ab.	Juillet & août.
6.	Elul.	Août & ſeptembre.
7.	Tiſri.	Septemb. & octob. (automne).
8.	Marcheſvan.	Octobre & novembre.
9.	Caſeu.	Novembre & décembre.
10.	Thebet.	Décembre & janvier.
11.	Schebat.	Janvier & février.
12.	Adar.	Février & mars.

Le mois paſchal eſt parmi nous le mois dans lequel on célèbre la fête de Pâques. C'eſt le mois

lunaire ſynodique, auquel l'équinoxe du printems, fixé par l'Egliſe au vingt-unième jour de mars, arrive au quatorzième jour de la lune ou à quelqu'un des jours ſuivans. La fête de Pâques ſe célèbre le dimanche qui ſuit immédiatement le quatorzième jour de cette lune, dont le premier jour ou la nouvelle lune eſt entre le 8 de mars & le 5 avril inclusivement, c'eſt-à-dire, qu'il peut être un des jours qui ſont compris entre ces deux termès. On a diſputé long-tems pour ſavoir s'il falloit célébrer la Pâque ce même 14 de la lune après l'équinoxe, ou ſeulement le dimanche ſuivant: le dimanche l'a emporté ſur le 14; & comme, en matière eccléſiaſtique, l'opinion rejetée, quand on y tient encore, s'appelle *héréſie*, il y eut l'héréſie des *quarto-décimains*, c'eſt-à-dire, de ceux qui continuoient de tenir pour le 14 de la lune. C'étoit, d'un côté, avoir bien envie d'être hérétiques; de l'autre, avoir bien envie de trouver des hérétiques.

On appelle *mois romains* une ſorte d'aides ou contributions qui ſe paient par mois à l'Empereur d'Allemagne par les Etats & membres de l'Empire, dans chaque cercle, pour l'entretien des troupes & pour les néceſſités publiques, à raiſon d'un certain nombre de cavaliers & de fantaſſins, ou d'une ſomme d'argent par mois. Ce nom vient, ſelon quelques-uns, de ce que la taxe ſe fit premiérement pour entretenir vingt-mille hommes de pied & quatre mille chevaux qui devoient accompagner l'Empereur lorſqu'il faiſoit le voyage de Rome pour ſe faire couronner, de ſorte que ceux qui ne pouvoient fournir des ſoldats, donnoient par mois l'équivalent en argent. Toutes les taxes qui ſe paient pour un mois romain, par tous les cercles de l'Empire, font enſemble le nombre de deux mille ſix cent quatre-vingt-un cavaliers & douze mille ſept cent quatre-vingt-quinze fantaſſins, ou en argent la ſomme de 83364 florins, valant chacun 40 ſous de notre monnaie, à raiſon de 12 florins pour cavalier, & de 4 florins pour fantaſſin.

Des ſemaines.

La ſemaine eſt un eſpace de ſept jours qui recommencent ſucceſſivement. Cette manière de compter le tems eſt venue des Juifs, qui, le ſeptième jour, célébroient le ſabbat, c'eſt-à-dire, *jour de repos*, pour obéir au commandement de Dieu, & pour ſuivre la tradition reçue depuis Adam juſqu'à Moïſe. Cette coutume paſſa chez les Grecs & chez les autres peuples. Quelques-uns néanmoins croient que les autres nations ont ſéparé le tems par le nombre de ſept jours, à cauſe des ſept planètes, ou à cauſe des quatre quartiers du mois lunaire, qui ont chacun ſept jours, ou par une certaine vénération qu'ils avoient pour le nombre de ſept, ſi célèbre parmi les anciens philoſophes de la ſecte de Pythagore. Les Juifs ne donnoient point de nom particulier aux ſix premiers jours de la ſemaine; mais le ſeptième s'appeloit *ſabbat*, qui veut dire *repos*, parce qu'ils s'abſtenoient de toutes ſortes d'ouvrages ſerviles, en mémoire de ce que Dieu avoit ceſſé ce jour-là ſon admirable ouvrage de la création du Monde, qu'il avoit continué les ſix premiers jours. Les Payens donnèrent le nom d'une des ſept planètes à chaque jour de la ſemaine; celui du ſoleil au premier jour, de la lune au ſecond, de mars au troiſième, de mercure au quatrième, de jupiter au cinquième, de vénus au ſixième, & de ſaturne, dit-on, au ſeptième.

Les Chrétiens appellent encore les jours du nom des planètes (à la réſerve du dimanche ou jour du ſeigneur, que les Anciens appeloient *dies ſolis*, jour du ſoleil, & du ſamedi, dont le nom paroît venir bien plus vraiſemblablement de *ſabbatum* que de *ſaturnus*). Quant aux autres jours, lundi veut dire, jour de la lune; mardi, jour de mars; mercredi, jour de mercure; jeudi, jour de jupiter, nommé autrefois *dies jovis*; vendredi, jour de vénus. Le principal jour de la ſemaine eſt le dimanche parmi les Chrétiens, & le jour du ſabbat ou le ſamedi chez les Juifs. Les Idolâtres avoient de la vénération pour le jeudi, à cauſe de Jupiter, qu'ils regardoient comme le plus grand des dieux. Les Mahométans diſtinguent & honorent le vendredi, parce que ce fut un vendredi que Mahomet s'enfuit de la Mecque, où l'on ne vouloit pas le reconnoître pour prophète. Ils appellent, comme nous l'avons dit, cette époque *hégire*, c'eſt-à-dire, fuite.

Quant aux ſemaines conſidérées relativement au calendrier, ce que nous avons dit de leur nombre de cinquante-deux, ſurmontées d'un jour dans les années communes, & de deux dans les années biſſextiles, & de l'uſage qu'on fait des lettres dominicales pour marquer les jours de la ſemaine & tous les dimanches de l'année, nous diſpenſe de rien ajouter ici concernant cet article.

Des jours.

On a fort mal-à propos diſtingué le jour en jour naturel & jour artificiel. Le jour naturel, dit-on, eſt le tems que le ſoleil emploie pour faire ou paroître faire ſa révolution, ainſi que les autres aſtres, d'orient en occident. Le jour, pris de cette manière, renferme non-ſeulement le tems pendant lequel le ſoleil eſt ſur l'horizon, mais auſſi celui de la nuit, qui eſt le tems où le ſoleil eſt ſous l'horizon. Le jour artificiel n'eſt que le tems pendant lequel le ſoleil demeure ſur l'horizon. Selon cette dernière ſignification, le jour eſt oppoſé à la nuit. Ces deux différens jours ſont également naturels l'un & l'autre, & cette diſtinction de jour naturel & de jour artificiel eſt tellement chimérique, qu'il y a des gens qui changent les noms de ces jours, & qui tranſpoſent ces qualifications arbitraires. On a eu raiſon d'obſerver qu'il

vaudroit mieux appeler *jour ſimple*, au lieu d'artificiel, celui pendant lequel le ſoleil eſt ſur l'horizon; & *compoſé*, celui qui eſt effectivement compoſé du jour ſimple & de la nuit.

Le commencement du jour *compoſé*, dit *naturel*, n'eſt pas le même par rapport à différens peuples. Les uns ont pris le commencement du jour au lever du ſoleil, comme les Aſſyriens; d'autres le prennent au ſoleil couchant, comme on fait en Italie, en Bohême & ailleurs; pluſieurs à minuit, comme en France, en Eſpagne, en Allemagne, & dans la plus grande partie de l'Europe; & d'autres enfin à midi, comme font aujourd'hui pluſieurs aſtronomes.

Comme il eſt néceſſaire de ſavoir comment les Romains diviſoient les jours afin d'entendre pluſieurs particularités de leur hiſtoire, il faut en rappeler ici les principales diviſions. Numa fit une diviſion générale des jours en ceux qu'on appeloit *faſti*, & ceux qu'on nommoit *nefaſti*. Les jours appelés *faſti* ſe ſubdiviſoient en *comitiales*, *comperendini*, *ſtati*, *præliares*. *Faſti dies* étoient les jours où l'on pouvoit plaider; *les jours plaidoyables*, comme nous diſons encore, jours auxquels il étoit permis au préteur de donner audience & de faire droit aux parties, le mot *faſti* venant du verbe *fari*, qui ſignifie parler ou prononcer. Auſſi la fonction du préteur conſiſtoit, quant à la formule, dans la prononciation & l'application de ces trois mots: *Do*, *dico*, *addico*. Au contraire, *dies nefaſti* étoient des jours non plaidoyables, où l'on ne rendoit point la juſtice, comme nos fêtes de palais & autres; ce qu'Ovide a exprimé par ces deux vers:

Ille nefaſtus erit per quem tria verba ſilentur;
Faſtus erit per quem lege licebit agi.

Les jours faſtes ſont marqués d'une *F* dans le calendrier romain, & les néfaſtes d'une *N*. Ces jours faſtes étoient de trois ſortes, ſelon la remarque de Paul Manuce: les purement & ſimplement faſtes, qui étoient tous deſtinés à rendre la juſtice; les autres faſtes mi-partis, qu'on appeloit *interciſi* ou *interociſi*, parce qu'une partie de ces jours étoit employée à faire un ſacrifice, & l'autre à rendre la juſtice; ce qui ſe faiſoit dans l'entre-tems de la victime égorgée, juſqu'au moment où l'on préſentoit les entrailles ſur les autels des dieux, pendant que l'on ouvroit & que l'on conſidéroit ces entrailles, *inter caſa & porrecta*, & ces jours ſont marqués, dans le calendrier, par ces deux lettres: *E. N.*; & les troiſièmes faſtes après midi, & néfaſtes le matin, marqués, dans le calendrier par ces deux lettres: *N. P. Nefaſtus priore tempore* ou *priore parte diei*. C'eſt ce que nous dit encore Ovide en ces termes:

Neu toto perſtare die ſua jura putetis:
Qui jam faſtus erit, manè nefaſtus erat;
Nam ſimul exta Deo data ſunt, licet omnia fari;
Verbaque honoratus libera prætor habet.

Dies ſenatorii étoient des jours auxquels le ſénat s'aſſembloit pour les affaires de la république: c'étoient ordinairement les calendes, les nones & les ides du mois, ſi ce n'eſt dans quelques rencontres extraordinaires, où il n'y avoit point de jours exceptés, ſinon les jours comitiaux ou des aſſemblées du peuple.

Dies comitiales, les jours comitiaux ou des aſſemblées du peuple, qui ſont marqués d'un *C* dans le calendrier. Lorſque ces comices ou aſſemblées ne duroient pas tout le jour, il étoit permis au préteur d'employer le reſte de la journée à rendre la juſtice.

Dies comperendini, jours de délai, lorſque les parties ayant été ouïes, le préteur leur accordoit du tems, ſoit pour informer, ſoit pour ſe pouvoir juſtifier. Ce délai étoit pour l'ordinaire de vingt jours, & ne s'accordoit qu'aux ſeuls citoyens romains, même pour faire aſſigner à Rome un étranger; & ce dernier délai s'appeloit, ſelon Macrobe, *ſtati dies*.

Dies præliares, jours auxquels on pouvoit ſans ſcrupule combattre contre les ennemis. Il y avoit d'autres jours appelés *juſti*, qui étoient trente jours que les Romains avoient accoutumé de donner à leurs ennemis, après leur avoir déclaré la guerre & avant que d'entrer ſur leurs terres & d'exercer aucun acte d'hoſtilité, comme ſi c'eût été un délai qu'ils leur euſſent accordé pour les obliger, pendant ce tems, ou à s'accommoder, ou à réparer le tort qu'ils avoient fait. *Juſti dies*, dit Feſtus, *dicebantur triginta, cùm exercitus eſſet imperatus & vexillum in arce poſitum*. Il y avoit des jours *non præliares* ou *atri*, funeſtes & malencontreux à cauſe de quelque perte arrivée aux Romains en ces jours auxquels il n'étoit pas permis de livrer bataille.

Il eſt certain que les Anciens croyoient qu'il y avoit des jours heureux & des jours malheureux; que les Chaldéens & les Egyptiens ont été les premiers qui ont fait les obſervations de ces jours, & qu'à leur imitation les Grecs & les Romains en ont fait de même. Héſiode eſt le premier qu'on ſache, qui ait fait un catalogue des jours heureux & malheureux, dans ſon ouvrage intitulé Ἔργα καὶ ἡμέραι, *Opera & dies*, où il marque le cinquième jour des mois comme malheureux, parce qu'il croit qu'en ce jour les furies de l'enfer ſe promènent ſur la terre: ce qui fait dire à Virgile, *lib.* I, *Georg.*

Quintam fuge, pallidus orcus
Eumenideſque ſatæ; tum partu terra nefando
Caumque japetumque creat ſævumque Typhœa,
Et conjuratos cœlum reſcindere fratres.

Platon tenoit le quatrième jour pour heureux, & Héſiode le ſeptième, parce qu'Apollon étoit né à tel jour. Il mettoit dans le même rang le neuvième, le onzième & le douzième.

Les Romains eurent auſſi des jours heureux &

des jours malheureux. Tous les lendemains des calendes, des nones & des ides étoient eſtimés par eux funeſtes & malheureux. Voici ce qui donna lieu à cette idée. Les tribuns militaires, Virgilius, Manlius & Cœlius Poſthumius, voyant que la république recevoit toujours quelque échec, préſentèrent requête au ſénat en 363, pour demander qu'on examinât d'où cela pouvoit venir; le ſénat fit appeler dans l aſſemblée le devin L. Aquinius : on lui demanda ſur cela ſon ſentiment; il répondit que quand P. Sulpicius, l un des tribuns militaires combattit contre les Gaulois avec un ſuccès ſi funeſte auprès du fleuve Allia, il avoit fait des ſacrifices aux dieux le lendemain des ides de juillet; qu'à Crémère les Fabiens furent tous tués pour avoir combattu un pareil jour. Le ſénat, ſur cette réponſe, renvoya la choſe au collége des Pontifes pour avoir leur avis, & ceux-ci défendirent de combattre à l'avenir, ni de rien entreprendre le lendemain des calendes, des nones & des ides; c'eſt ce que nous apprenons de Tite-Live. Vitellius ayant pris poſſeſſion du ſouverain pontificat, & s'étant mis le quinzième des calendes d'août à faire des ordonnances pour la religion, elles furent mal reçues, parce qu'à tel jour étoient arrivés les malheurs de Crémère & d'Allia, comme le témoigne Suétone dans la vie de cet Empereur, & Tacite au livre II de ſon hiſtoire, ch. XXIV. « On prit, dit-il, à mauvais augure de ce qu'ayant été fait ſouverain pontife, » il ordonna quelque choſe touchant la religion le » dix-huitième jour de juillet, qui eſt funeſte par » les batailles d'Allia & de Crémère. »

Outre ces jours-là, il y en avoit d'autres que chacun eſtimoit malheureux par rapport à ſoi-même. Auguſte n'oſoit rien entreprendre le jour des nones (non plus que nos ſuperſtitieux le vendredi), d'autres le quatrième des calendes, des nones & des ides.

Il y avoit encore parmi les Romains pluſieurs autres jours eſtimés malheureux, comme le jour qu'on ſacrifioit aux mânes des morts; le lendemain des volcanales; le quatrième de devant les nones d'octobre; le ſixième des ides de novembre; la fête appelée *Lemuria* au mois de mai; les nones de juillet, appelées Caprotines; les ides de mars, parce que Jules-Céſar fut tué ce jour-là; le quatrième d'avant les nones d'août, à cauſe de la défaite de Cannes, arrivée ce jour-là; les féries latines, les ſaturnales & pluſieurs autres dont il eſt parlé dans le calendrier. Quelques-uns ne laiſſoient pas de mépriſer toutes ces obſervations, comme ſuperſtitieuſes & ridicules. Lucullus répondit à ceux qui vouloient le diſſuader de combattre contre Tigrane, parce qu'à pareil jour l'armée de Scipion fut taillée en pièces par les Cimbres : *Et moi*, dit-il, *je le rendrai de bon augure pour les Romains*. Jules-Céſar ne laiſſa pas de faire paſſer des troupes en Afrique, quoique les augures y fuſſent contraires. Dion de Syracuſe combattit contre Denys-le-Tyran, & le vainquit un jour d'éclipſe de lune. Il y a divers autres exemples ſemblables.

L'auteur d'*Alzire* a donné aux Américains ce même prejugé des jours heureux & malheureux. Alzire dit à ſon père :

Mais quel tems, juſtes cieux, pour engager ma foi!
Voici ce jour horrible où tout périt pour moi,
Où de ce fier Guſman le fer oſa détruire
Des enfans du Soleil le redoutable empire.
Que ce jour eſt marqué par des ſignes affreux!

Et Montèze lui répond :

Nous ſeuls rendons les jours heureux ou malheureux.
Quitte un vain préjugé, l'ouvrage de nos prêtres,
Qu'à nos peuples groſſiers ont tranſmis nos ancêtres.

Des heures.

Le jour naturel ou compoſé, c'eſt-à-dire, qui comprend le jour & la nuit, ſe diviſe en vingt-quatre portions qu'on appelle heures; mais les uns font les vingt-quatre heures égales entr'elles :

Poſita ſpatiis æqualibus hora.

Ces heures égales partagent le jour civil en vingt-quatre parties égales; car il y en a douze depuis minuit juſqu'à midi, & douze depuis midi juſqu'à minuit. On les appelle *équinoxiales*, parce qu'elles coupent le cercle équinoxial en vingt-quatre parties égales.

Les heures inégales ſont plus longues ou plus courtes, ſelon la diverſité des ſaiſons, parce que dans ce calcul on donne douze heures au jour artificiel ou ſimple, & autant à la nuit, ſoit qu'elle ſoit longue ou courte; auquel cas les douze heures du jour ſont égales entr'elles, auſſi bien que celles de la nuit; mais les douze heures du jour ne ſont pas égales à celles de la nuit, excepté au tems de l'équinoxe; car il eſt évident que les heures du jour ſont plus longues en été & plus courtes en hiver. On ne parle pas des peuples ſitués ſous la ligne, parce qu'ils ont un équinoxe perpétuel, & par conſéquent des heures entiérement égales & le jour & la nuit.

Les heures inégales ſont appelées heures *judaïques anciennes* ou *planétaires*, c'eſt-à-dire, errantes. La première commence au lever du ſoleil, la ſixième à midi, & la douzième au ſoleil couchant, d'où commence la première heure de la nuit, dont la ſixième eſt à minuit, & la douzième au lever du ſoleil.

Les Juifs & les Romains diviſoient le jour artificiel ou ſimple, c'eſt-à-dire, le tems où le ſoleil étoit ſur l'horizon, en quatre parties ou quatre heures principales qu'ils nommoient *prime*, *tierce*, *ſexte* & *none*. Pour entendre à quel moment commençoit & finiſſoit chacune de ces heures, il

concevoir le jour artificiel ou ſimple partagé en douze heures égales. Cela poſé, la première des quatre ou prime commençoit avec la première des douze au lever du ſoleil.

Jam lucis orto ſidere

C'eſt le premier vers de l'hymne de prime. Tierce commençoit à la fin de la troiſième. L'hymne de tierce n'exprime rien à cet égard; mais l'hymne de ſexte exprime bien la fin de la ſixième heure & le ſoleil dans ſon midi.

Jam ſolis excelſum jubar
Toto coruſcat lumine
Sinuſque pandens aureos
Ignita vibrat ſpicula.

L'hymne de none annonce la fin de la neuvième heure, l'inclinaiſon du char du ſoleil & ſon acheminement au couchant:

Labente jam ſolis rotâ
Inclinat in noctem dies
Sic vita ſupremam cito
Feſtinat ad metam gradu.

Il paroît que chacune de ces quatre heures principales en contenoit trois des douze. L'Egliſe ſe ſert encore de ces quatre heures principales pour la récitation de l'office canonial.

On voit dans les auteurs latins, que les anciens Romains faiſoient uſage des heures inégales, & que, pour marquer une heure fort courte, ils l'appeloient *hora hiberna*, heure d'hiver; ce qui s'entendoit du jour.

On diſtingue auſſi les heures ſuivant la différence des jours appelés babyloniens, judaïques, italiens, égyptiens & romains.

Pour connoître les heures, on a inventé les cadrans & les horloges. L'Ecriture fait mention d'une horloge ſolaire qui étoit dans la ville de Jéruſalem, au palais du roi Achaz, en un lieu expoſé à la vue de tout le peuple, ſoit que cette invention doive être attribuée aux Hébreux, ou qu'elle leur ſoit venue des Chaldéens, qui étoient fort adonnés à l'aſtronomie. Pline dit qu'Anaximène fut le premier qui dreſſa une horloge au ſoleil dans la ville de Lacédémone en Grèce, vers l'an 576 avant Jéſus-Chriſt. Cenſorin dit qu'il eſt difficile de ſavoir le tems auquel les Romains ont commencé à ſe ſervir d'horloges ſolaires; que quelques-uns ont cru que l'an 325 avant Jéſus-Chriſt, Papirius Curſor, dictateur, en fit faire une au temple de Quirinus ou Romulus.

Il eſt important, pour bien entendre l'Ecriture-Sainte, de remarquer que le mot d'heure ſe prend quelquefois pour une des quatre parties du jour; car Cenſorin & d'autres anciens auteurs nous apprennent que, comme nous l'avons dit plus haut, le jour étoit diviſé en quatre parties, comme la nuit étoit partagée en quatre vigiles ou veilles; de même que la première veille comprenoit les trois premières heures de la nuit, & qu'au ſigne qui marquoit la fin de la troiſième heure, la ſeconde veille commençoit & duroit juſqu'à minuit. Ainſi la première heure ou partie du jour comprenoit les trois heures ordinaires, depuis le lever du ſoleil, & à la fin de cette troiſième heure commençoit la ſeconde partie du jour, que l'on appeloit tierce ou troiſième, parce qu'elle ſuivoit le ſigne de la troiſième heure ordinaire, & qu'elle duroit juſqu'à midi. Alors commençoit l'heure ou partie du jour, nommée ſexte ou ſixième, après laquelle venoit l'heure ou partie du jour appelée none ou neuvième. Suivant cette explication conforme aux ſentimens des anciens auteurs, il eſt aiſé d'accorder le paſſage de ſaint Jean, qui dit que Pilate condamna Jéſus-Chriſt preſqu'à la ſixième heure (ch. 9, v. 14), & celui de ſaint Marc, qui dit que les Juifs le crucifièrent à la troiſième heure (ch. 15, v. 25), car cela arriva vers la fin de la ſeconde partie du jour, que l'on appeloit tierce, & vers le commencement de la troiſième partie du jour, que l'on nommoit ſexte, c'eſt-à-dire, environ une demi-heure avant midi. Lorſque ſaint Pierre dit aux Juifs, dans les *Actes des Apôtres*, qu'il n'étoit pas encore la troiſième heure du jour, il entend l'heure ordinaire, & cela ſignifie qu'il n'étoit pas encore neuf heures du matin, ou qu'il n'y avoit pas trois heures que le ſoleil étoit levé. Or, on ſavoit diſtinguer ces deux ſortes d'heures ſelon les ſujets & le tems auxquels on parloit. Les grandes heures ou parties du jour étoient appelées *heures de la prière* ou *heures du temple*, & les petites heures ordinaires, *heures du jour*.

La figure ſuivante rendra plus ſenſible cet uſage & ce partage des heures, & répandra beaucoup de clarté ſur tout ce qui vient d'être dit.

Heures ordinaires, 12 pour le jour & 12 pour la nuit.

Lever du ſoleil.

1, 2, 3 } Prime ou première heure. } 1re. partie du jour.

4, 5, 6 } Tierce ou troiſième heure. } 2e. partie du jour.

Midi.

7, 8, 9 } Sexte ou ſixième heure. } 3e. partie du jour.

10, 11, 12 } None ou neuvième heure. } 4e. partie du jour.

L'heure ordinaire contient ſoixante minutes, la minute ſoixante ſecondes, la ſeconde ſoixante tierces, &c. & ainſi à l'infini juſque dans toutes les diviſions & ſubdiviſions des moindres parcelles du tems.

BRANDEBOURG-PRUSSE.

Il n'y a rien dans le Dictionnaire, ſur aucun de ces deux articles. Cette omiſſion a été réparée en partie dans ce *Supplément*, partie ſeconde, intitulée *Chronologie*, pages 638 & 639. Mais le grand Roi de Pruſſe, Charles-Frédéric, le héros le plus brillant du dix-huitième ſiècle (troiſième Roi de Pruſſe), n'y eſt pas même nommé : c'eſt cette omiſſion, plus inexcuſable encore que la première, que nous allons réparer, en conſacrant à ce grand Prince un article particulier hors de rang.

Le premier Electeur de Brandebourg, pour qui la Pruſſe fut érigée en royaume, & qui fut couronné & ſacré à Konigsberg le 18 janvier 1701, étoit l'aïeul de Charles-Frédéric. On le nommoit Frédéric III, & communément le *Grand-Electeur*. Il avoit rendu de grands ſervices à l'empereur Léopold & à l'Empire, tant en Hongrie contre les Turcs, que ſur le Rhin, où il prit, en 1689, Keiſerſwert & Bonn. Il mourut le 25 février 1713.

Il eut pour ſucceſſeur Frédéric-Guillaume ſon fils, que M. de Voltaire appelle *le gros Roi de Pruſſe*, & qu'il peint comme un véritable vandale, uniquement occupé à amaſſer de l'argent, & à entretenir à moins de frais qu'il ſe pouvoit les plus belles troupes de l'Europe. C'étoit le Roi le plus riche en argent comptant; mais il n'étoit riche qu'aux dépens de ſes ſujets, qu'il réduiſoit tous à la pauvreté. La Turquie eſt une république en comparaiſon du deſpotiſme exercé par Frédéric-Guillaume. Tel étoit le père de Charles-Frédéric. Jamais père & fils ne furent ſi différens l'un de l'autre : ce n'étoit pas cependant par le deſpotiſme qu'ils différoient le plus.

« Mais on peut juger, dit M. de Voltaire, ſi » ce vandale étoit étonné & fâché d'avoir un fils » plein d'eſprit, de grâces, de politeſſe & d'envie » de plaire, qui cherchoit à s'inſtruire, & qui faiſoit de la muſique & des vers. Voyoit-il un livre » dans les mains du Prince héréditaire? il le jetoit » au feu. Le Prince jouoit-il de la flûte? le père » caſſoit la flûte, & quelquefois traitoit ſon alteſſe » royale comme les femmes qu'il rencontroit cauſant dans les rues, ou les prédicans qu'il voyoit » à la parade, » c'eſt-à-dire, qu'il lui donnoit des ſoufflets ou des coups de pied dans le ventre, ou des coups de canne; car c'eſt ainſi qu'il accueilloit les femmes & les miniſtres du ſaint évangile.

Dégoûté de l'empire d'un tel Roi & d'un tel père, & jaloux de s'inſtruire par les voyages, à l'exemple du czar Pierre I, le Prince-Royal, en 1730, voulut aller viſiter la France ou l'Angleterre, & peut être ces deux Etats, ſuivant ce que les circonſtances lui laiſſeroient de tems & de liberté. Il lia ſa partie avec deux jeunes gentilshommes qui devoient l'accompagner. Pour ce grand crime, il fut arrêté & mis à la citadelle de Cuſtrin. Son père, qui, de tous les exemples que le czar Pierre avoit offerts à l'imitation, n'étoit capable d'imiter que ſa barbarie dénaturée envers ſon fils, vouloit abſolument faire périr le Prince-Royal : ce fut avec peine qu'il accorda la vie & la liberté du Prince aux ſollicitations de l'empereur Charles VI & aux larmes de la Reine de Pruſſe. Dans les premiers tranſports de ſa colère, ſoupçonnant la princeſſe Guillemine, qui fut depuis la margrave de Bareith, d'avoir été ce qu'il appeloit complice du projet de ſon frère, il la pouſſa à grands coups de pied vers une fenêtre qui s'ouvroit juſqu'au plancher, & par laquelle elle alloit tomber ſi ſa mère ne l'eût retenue par ſes habits; elle en eut une contuſion dont la marque lui reſta toute ſa vie.

Le Prince, toujours priſonnier, voit entrer dans ſon eſpèce de cachot à Cuſtrin, un vieil officier fondant en larmes, ſuivi de quatre grenadiers; il crut qu'on lui apportoit ſon arrêt de mort : on ne vouloit que le rendre témoin forcément du ſupplice d'un des compagnons de voyage qu'il avoit choiſis, & dont l'échafaud étoit dreſſé immédiatement ſous ſa fenêtre. Les quatre ſoldats le conduiſirent à cette fenêtre, & lui tinrent la tête pendant qu'on coupoit celle de ſon ami, afin qu'il ne perdit rien de cet affreux ſpectacle. Le Prince s'évanouit, & le père s'en applaudit. L'autre ami avoit eu le bonheur de s'échapper, & on ne l'avoit manqué que d'une minute.

Le Prince, devenu libre au bout de dix-huit mois, ſe conſola en cultivant les Muſes & en entretenant des correſpondances avec M. de Voltaire, qui fut toujours pour lui avec raiſon le héros de la littérature, le maître & le modèle qu'il tâcha d'imiter, avec M. Rollin, pour lequel il eut une eſtime plus froide, mais une eſtime marquée & méritée, &c. Les *Pièces fugitives* de M. de Voltaire ſont pleines de ſes louanges, ſoit lorſqu'il n'étoit que Prince-Royal, ſoit lorſqu'il fut monté ſur le trône. Prince-Royal, il ne pouvoit que cultiver les Lettres en ſecret, & promettre aux arts une utile protection & de puiſſans encouragemens quand il ſeroit le maître. M. de Voltaire lui écrivoit : « Il n'y a perſonne ſur la terre qui ne doive » des actions de graces aux ſoins que vous prenez » de cultiver par la ſaine philoſophie, une âme » née pour commander. Croyez qu'il n'y a eu de » véritablement bons Rois que ceux qui ont com-

» mencé,

» mencé, comme vous, par s'inſtruire, par con-
» noître les hommes, par aimer le vrai, par dé-
» teſter la perſécution & la ſuperſtition. »

Charles-Frédéric étoit né le 24 janvier 1712. Sa diſgrace, comme nous l'avons dit, eſt de 1730, au commencement de l'année : ſa grace lui fut accordée le 19 novembre de la même année ; mais ſa grace ſeulement, & non encore ſa liberté ; & ſon père vouloit toujours l'exclure du trône en faveur d'un des trois frères puînés de Frédéric. Ce Prince reparut pour la première fois, & inopinément, à la cour, le 22 novembre 1731, aux noces de la margrave de Bareith ſa ſœur. Son père l'avoit fait venir de Cuſtrin ſans en rien dire à perſonne. Le 28 du même mois, à la prière de tous les chefs & principaux officiers de l'armée, il le réintégra dans ſes grades militaires, & le rétablit dans tous ſes droits, à la grande ſatisfaction de tout l'État ; il lui donna même un régiment, & le fit général-major de ſes troupes.

Le Prince fut fiancé à Berlin le 10 mars 1732, avec la princeſſe Éliſabeth-Chriſtine de Brunſwick, & il l'épouſa au château de Saltzdalh le 12 juin 1733. Avant ſon mariage il avoit cru avoir une maîtreſſe & en être amoureux. Il n'appartient qu'à M. de Voltaire d'ajouter : *Mais il ſe trompoit : ſa vocation n'étoit pas pour le ſexe ;* ce qui eſt vrai, c'eſt qu'il n'a point eu d'enfans.

Il monta ſur le trône le 31 mai 1740. Il ne manqua pas de faire part à M. de Voltaire de ſon avénement à la couronne, & de lui témoigner autant & plus d'amitié qu'auparavant. M. de Voltaire lui répond :

Quoi ! vous êtes monarque & vous m'aimez encore !....
O cœur toujours ſenſible ! âme toujours égale,
Vos mains du trône à moi rempliſſent l'intervalle.....
Ah ! régnez à jamais comme vous écrivez.....
Titus perdit un jour & vous n'en perdrez pas.

Les premiers actes du gouvernement du nouveau Roi eurent pour objet le bien public, l'avantage de ſes ſujets, l'amélioration de ſes États. L'*Anti-Machiavel*, qui parut en 1741, ouvrage dont le Roi de Pruſſe eſt reconnu pour l'auteur, & M. de Voltaire au moins pour l'éditeur, promettoit à l'Europe une politique pleine de juſtice & d'humanité, & dont la bonne foi ſeroit la baſe. Mais on avoit, contre Charles-Frédéric, un préjugé général que ſon père avoit eu plus que perſonne, & auquel ce père avoit lui-même donné lieu. Frédéric-Guillaume, charmé de ſes belles troupes, dont il faiſoit tous les jours la revue, & jaloux de les conſerver, ne les expoſoit point aux haſards des ſiéges & des batailles. Parmi ſes nombreux défauts il avoit la bonne qualité de ne pas aimer & de ne pas faire la guerre : ainſi le Prince n'avoit point eu d'occaſion de faire preuve de talens militaires, & l'on ne pouvoit ſe perſuader qu'un Roi bel-eſprit fût jamais un Roi guerrier, un héros. Cependant la mort de l'empereur Charles VI, arrivée en 1740, avoit fait naître la guerre générale de 1741, dans laquelle toutes les puiſſances de l'Europe avoient pris parti, les grandes pour s'agrandir encore, les petites par foibleſſe & par contrainte. Le Roi de Pruſſe, qui trouvoit la Siléſie à ſa bienſéance, deſiroit de l'ajouter à ſes États : c'étoit à qui dépouilleroit la Reine de Hongrie, femme d'un grand courage & d'un eſprit fécond en reſſource, mère de la dernière Reine de France, que des brigands ont ſi indignement & ſi lâchement maſſacrée. Le prétexte de la guerre de 1741 étoit d'abaiſſer enfin cette énorme puiſſance autrichienne qui avoit autrefois alarmé l'Europe, mais qui depuis long-tems ne l'alarmoit plus. Au reſte, ces puiſſances, ennemies les unes des autres, avoient toutes, ſelon l'uſage, complétement raiſon dans leurs manifeſtes reſpectifs : tout dépend de la manière d'enviſager & de faire enviſager ſon objet. C'eſt ce que le Roi de Pruſſe fait parfaitement ſentir dans une lettre à M. de Voltaire, du 31 mars 1742. « Si je vous diſois que des peuples de différentes contrées d'Allemagne ſont ſortis du fond » de leurs habitations pour ſe couper la gorge avec » d'autres peuples dont ils ignoroient juſqu'au nom » même, & qu'ils ont été chercher juſque dans un » pays fort éloigné, pourquoi ? parce que leur » maître a fait un contrat avec un autre Prince, » & qu'ils vouloient, joints enſemble, en égorger » un troiſième, vous me diriez que ces gens ſont » fous, ſots & furieux de ſe prêter au caprice & » à la barbarie de leur maître.

» Si je vous diſois que nous nous préparons » avec grand ſoin à détruire quelques murailles élevées à grands frais, que nous faiſons la moiſſon » où nous n'avons point ſemé, & les maîtres où » perſonne n'eſt aſſez fort pour nous réſiſter, vous » vous écrieriez : Ah barbares ! ah brigands ! inhumains que vous êtes : les injuſtes n'hériteront » point du royaume des cieux : ſelon S. Mathieu, » chap. 12, v. 34.....

» Je me contenterai de vous informer qu'un » homme dont vous aurez entendu parler ſous » le nom de Roi de Pruſſe, apprenant que les » États de ſon allié l'Empereur (Charles VII, » Électeur de Bavière) étoient ruinés par la » Reine de Hongrie, eſt volé à ſon ſecours ; qu'il » a joint ſes troupes à celles du Roi de Pologne, » pour opérer une diverſion en Baſſe-Autriche, » & qu'il a ſi bien réuſſi, qu'il s'attend dans peu à » combattre les principales forces de la Reine de » Hongrie pour le ſervice de ſon allié. Voilà de » la générosité, direz-vous ; voilà de l'héroïſme. » Cependant le premier tableau & celui-ci ſont » les mêmes ; c'eſt la même femme qu'on repréſente, premiérement en cornettes de nuit lorſqu'elle ſe dépouille de ſes charmes, & enſuite » avec ſon fard, ſes dents & ſes pompons. »

Ainſi ce généreux empreſſement de courir au

ſecours d'un allié opprimé n'étoit *que fard, fauſſes dents & pompons ;* ſous *les cornettes de nuit* c'étoit la Siléſie qu'on vouloit envahir. Mais, pour un réfutateur de Machiavel, n'eſt-ce pas être un peu trop machiavéliſte, que de couvrir ainſi d'un noble & faux prétexte toute l'injuſtice d'un conquérant ?

Au reſte, le Roi de Pruſſe acquit, dans cette guerre, beaucoup de gloire militaire. Il étoit entré, dès la fin de 1740, en Siléſie, prévenant tout le monde, & n'ayant point encore d'allié opprimé ni d'Empereur malheureux à défendre. Il prit poſſeſſion de Breſlaw le 1er. février 1741 ; de Brieg après ſix jours de ſiége : il gagne en perſonne, le 4 avril, la bataille de Molwits ſur les Autrichiens commandés par le comte de Neuperg, & le 17 mai 1742 la bataille de Czaſlaw ſur les mêmes Autrichiens commandés par le prince Charles de Lorraine. M. de Voltaire triomphoit ; il avoit prédit cette gloire de ſon héros :

Tout du plus loin que je vous vis,
Je m'écriai : Je vous prédis
A l'Europe toute incertaine.
Vous parûtes. Vingt potentats
Se troublèrent dans leurs Etats
En voyant ce grand phénomène.

Quand il eut appris la victoire de Molwits, il inſulta à ces prophètes de malheur, à qui les vers & l'eſprit du Roi de Pruſſe étoient ſuſpects, & qui avoient cru l'idée d'un Roi lettré inconciliable avec l'idée d'un Roi guerrier :

Eh bien ! mauvais plaiſans, critiques obſtinés,
Prétendus beaux-eſprits à médire acharnés ;
Qui, parlant ſans penſer, fiers avec ignorance,
Mettez légérement les Rois dans la balance ;
Qui, d'un ton déciſif, auſſi hardi que faux,
Aſſurez qu'un ſavant ne peut être un héros ;
Ennemis de la gloire & de la poéſie,
Grands critiques des Rois, allez en Siléſie.
Voyez cent bataillons près de Neiſſ écraſés ;
C'eſt là qu'eſt mon héros. . . . . .
C'eſt lui-même, c'eſt lui. . . . . .
Qui ſait tout, qui fait tout, qui s'élance à grands pas
Du Parnaſſe à l'Olympe, & des jeux aux combats.....
Qui parle, agit, combat, écrit, règne en grand-homme.

Comme le Roi de Pruſſe étoit dans les mêmes intérêts que nous, qu'il avoit les mêmes amis & les mêmes ennemis, nous applaudiſſions alors à ſes ſuccès ; nous l'appelions alors, d'après M. de Voltaire, *le Salomon du Nord.* Il avoit en effet toute la ſageſſe qui joint la prudence à la valeur, & qui enſeigne à faire à propos, pour ſes intérêts, la guerre & la paix. Il ceſſa, pour un tems, non de mériter, mais d'obtenir nos éloges, en concluant, en 1742, avec la Reine de Hongrie, & à l'inſtigation des Anglais, le traité de Breſlaw, par lequel la Reine, abandonnant une partie de ſes Etats pour en ſauver le reſte, cède à perpétuité au Roi de Pruſſe toute la Siléſie & le comté de Glatz, Etats dont il avoit conquis la plus grande partie, mais que la Reine pouvoit tenter de reprendre avec le ſecours des Anglais, & qui étoient plus aſſurés à Frédéric par un traité. Mais en 1744 le Roi de Pruſſe, cherchant encore à s'agrandir de quelques provinces aux dépens de la Reine de Hongrie, ſuppoſa que, par des ſuccès qu'elle venoit d'avoir, elle redevenoit trop redoutable, & il rentra en guerre contr'elle ; car c'étoit ou la manie du tems ou la politique artificieuſe de ceux qui vouloient accabler la foibleſſe de la Maiſon d'Autriche, d'affecter de voir toujours en elle cette même Maiſon d'Autriche ſi puiſſante ſous Charles-Quint, ſi turbulente ſous Philippe II, lorſquelle joignoit l'Eſpagne avec le Portugal, & toutes les richeſſes des Indes aux Etats ſi réduits & ſi diſperſés qui lui reſtoient depuis la paix d'Utrecht. Le Roi de Pruſſe alléguoit que, comme un des principaux membres de l'Empire, il ne pouvoit ſe diſpenſer de donner du ſecours à l'empereur Charles VII, encore méconnu, & alors dépouillé par la Reine de Hongrie. Voilà donc Frédéric redevenu notre allié, & reprenant tous ſes droits à notre admiration & à nos éloges. Il ſe jette ſur la Bohême ; il prend la ville de Prague le 15 ſeptembre ; mais le prince Charles la lui fit évacuer le 27 novembre. Le 4 juin 1745 il bat ce même prince Charles à la bataille de Fridberg ; il bat encore les Autrichiens à la bataille de Prandnitz, le 30 ſeptembre. Le prince d'Anhalt, qui, d'un autre côté, commandoit une partie des troupes pruſſiennes, a auſſi des ſuccès préparés & facilités par l'attention du Roi de Pruſſe à pourvoir à tout. Frédéric chaſſe de Dreſde & de la Saxe le Roi de Pologne, qui, par le traité de Francfort, s'étoit ligué avec la Reine de Hongrie. M. de Voltaire s'applaudiſſoit de voir le Roi ſon ſouverain & le Roi ſon ami de nouveau réunis dans un même intérêt ; il tâchoit de leur faire croire qu'il les mettoit tous deux ſur la même ligne :

Car vous-êtes tous deux amis ;
Tous deux vous forcez des murailles,
Tous deux vous gagnez des batailles
Contre les mêmes ennemis.
Je vois de Berlin à Paris
Cette déeſſe vagabonde (la Renommée)
De Frédéric & de Louis
Porter les noms au bout du Monde :
Ces noms que la gloire a tracés
Dans un cartouche de lumière,
Ces noms qui répondent aſſez
Du repos de l'Europe entière
S'ils ſont toujours entrelacés

Ils ne le furent pas long-tems ; car le 25 décembre 1745 le Roi de Pruſſe fit un nouveau traité avec la Reine de Hongrie, qui lui confirma de nouveau la ceſſion de la Siléſie & du comté de Glatz, & à laquelle il garantit ſes États d'Allemagne, & il accède de ſa voix électorale à celles des autres Électeurs qui venoient d'élever à l'Empire le grand-duc de Toſcane, François, mari de la Reine de Hongrie, car l'empereur Charles VII étoit mort à Munich le 20 janvier 1745. On ne voit plus en effet le Roi de Pruſſe figurer dans cette guerre, qui fut terminée en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle.

M. de Voltaire, honoré de quelques faveurs de Louis XV, moins par l'inclination naturelle de ce monarque, que par la protection de madame d'Etioles-Pompadour, étoit moins retenu en France par ces légères faveurs, que par la conſtante amitié qui régnoit entre lui & madame la marquiſe du Châtelet, qu'il a tant célébrée dans ſes écrits, & vivante, & après ſa mort. Il la perdit en 1749, & ce lien rompu, le Roi de Pruſſe, qui n'avoit encore vu M. de Voltaire qu'en paſſant pour ainſi dire, dans quelques viſites que Voltaire avoit été lui faire à Veſel, à Strasbourg, à Berlin, &c. profita des circonſtances & de quelques déſagrémens que Voltaire éprouvoit alors en France, & auxquels il le ſavoit fort ſenſible ; il redoubla d'inſtances pour obtenir que M. de Voltaire vînt s'établir chez lui, & y trouver de la liberté, des honneurs, des richeſſes & des diſtinctions plus flatteuſes encore. Le traitement étoit réglé, tout étoit convenu ; mais M. de Voltaire auroit voulu ne ſe point ſéparer de madame Denis ſa nièce, qui tenoit ſa maiſon à Paris ; il demandoit auſſi pour elle un traitement particulier. Le Roi de Pruſſe, qui tenoit de ſon père quelque goût pour l'épargne & l'économie, ne voulut point de cette ſurcharge, & s'en défendoit en diſant qu'il n'avoit deſiré que M. de Voltaire & le ſecours de ſes lumières, de ſon eſprit, de ſes talens ; qu'il étoit bien le maître de ſe faire ſuivre de madame Denis, mais qu'il ne l'en prioit pas, & que cet article lui étoit étranger. M. de Voltaire héſitoit encore lorſque le Roi, pour l'aiguillonner, imagina de faire, à la louange de M. d'Arnaud, qui étoit alors en Pruſſe, des vers dans leſquels il comparoit M. de Voltaire au ſoleil couchant, & M. d'Arnaud au ſoleil levant. Le calcul du Roi fut juſte. Je tiens l'anecdote ſuivante de M. Marmontel, qui étoit préſent à la ſcène que je vais rapporter. M. de Voltaire étoit dans ſon lit, où il aimoit à travailler, & où il reſtoit quelquefois fort tard. M. Thiriot arrive, apportant la pièce de vers fatale, & en fait la lecture, croyant ne pas devoir laiſſer ignorer à ſon ami un point où il avoit tant d'intérêt. Voltaire s'élance hors du lit, & marchant tout nu, en chemiſe, à grands pas, dans ſa chambre, il crioit avec fureur : *De quoi ſe mêle-t-il, & de faire des vers, & d'y dire de pareilles ſoties ? C'eſt bien à lui à régler les rangs ſur le Parnaſſe ! Qu'il ſe mêle de régner s'il en a le talent.* Quand il eut bien exhalé toute ſa colère, il ſe remit au lit ; mais dès ce moment ſon parti fut pris irrévocablement de partir pour la Pruſſe, ſans plus inſiſter ſur l'article de madame Denis, qui reſta dans Paris, où nous l'avons vue pendant pluſieurs années encore, & d'où elle ne partit, pour aller rejoindre ſon oncle, que lorſqu'elle apprit ſa rupture avec le Roi de Pruſſe, & ſa détention à Francfort à la demande de ce Prince. Les cauſes de cette trop fameuſe rupture furent, comme on ſait, une querelle de M. de Voltaire avec M. de Maupertuis, au ſujet de M. Kœnig, & *la diatribe du docteur Akakia*, où le Roi ſe crut inſulté dans la perſonne du préſident perpétuel de ſon Académie, & qu'il fit brûler par la main du bourreau, après avoir eu l'attention perfide de tirer de M. de Voltaire un faux déſaveu de la diatribe, laquelle évidemment ne pouvoit être que de lui. D'après cet éclat, le monarque & le poète écrivirent l'un contre l'autre des choſes qui auroient pu porter coup contre tous les deux ſi leur gloire diverſe, mais ſuprême chacune dans ſon genre, n'eût étouffé dans leurs cœurs juſqu'aux moindres traces de leur reſſentiment mutuel, & ne les eût ramenés l'un à l'autre, pleins d'eſtime, de tendreſſe & d'admiration. Il ne manquoit à leur pleine & parfaite réconciliation que d'habiter enſemble de nouveau ; mais quand M. de Voltaire eut une fois goûté de la liberté dans ſa maiſon des Délices, ſi bien célébrée par la meilleure peut-être de ſes pièces fugitives, & dans ſa retraite de Ferney, où il a trouvé le moyen de faire tant de bien, il ne lui fut plus poſſible de vivre à la cour des Rois ; il étoit roi lui-même à Ferney, & ſon empire s'étendoit au loin ſur les eſprits, même ſur celui du Grand-Frédéric.

M. de Voltaire, plus âgé que lui de dix-huit ans, mourut long-tems avant lui, & le Roi de Pruſſe fit ſon éloge funèbre, procédé d'un bon exemple dans un Roi, & dans un Roi qui avoit été quelque tems mécontent de lui.

M. de Voltaire avoit vu le Roi de Pruſſe ajouter infiniment à ſa gloire dans la guerre qui ſe ralluma en 1756, & dans laquelle il eut des momens de ſuccès d'autant plus brillans, qu'ils avoient été précédés par des momens de détreſſe dont nul autre que lui n'auroit pu ſe tirer, & qui firent de plus en plus admirer les reſſources de cette âme active & ardente. Dans cette nouvelle guerre on avoit changé d'amis & d'ennemis. En France, on avoit, par un ſyſtème politique tout nouveau, imaginé de réunir les Maiſons de France & d'Autriche ; & par un reſte de l'erreur qui attribuoit encore tant de force à la Maiſon d'Autriche, on croyoit que rien ne pourroit réſiſter à ces deux Puiſſances ainſi réunies. L'Impératrice-Reine ſe flattoit bien de reprendre ſa Siléſie, & la France, ayant commencé par battre les Anglais ſur mer, au combat fameux du marquis de la Galiſſonière, par prendre Port-Mahon, & par gagner, en 1757, la bataille d'Haſtembake,

ne mettoit plus de borne à ſes eſpérances ; cependant, par l'événement, jamais guerre ne fut plus déſaſtreuſe, ſurtout pour la France, & quelquefois pour l'Autriche, ſoit que deux grandes Puiſſances s'affoibliſſent en s'uniſſant, ſoit que cette alliance, qui paroiſſoit contraire à la nature des choſes & aux intérêts éternels de ces deux Puiſſances, laiſſât ſubſiſter entr'elles des défiances funeſtes. Quant au Roi de Pruſſe, devenu notre ennemi dans cette guerre, & auquel, ſelon notre uſage, nous prodiguions alors autant d'injures que nous lui avions autrefois donné de juſtes éloges ; ce Roi, après pluſieurs défaites & pluſieurs victoires, qui toutes ajoutoient à ſa gloire, parce que dans toutes il ſe montroit le plus vaillant des ſoldats & le plus habile des généraux, eut un moment entr'autres, où, preſſé à la fois par les Français, les Autrichiens & les Ruſſes, prêt à être mis au ban de l'Empire, ſon procès déjà commencé, n'ayant preſque plus de troupes à oppoſer à tant d'ennemis, & ayant encore moins d'argent, il parut ſe livrer à l'abattement, & comme heureux ou malheureux il falloit qu'il fît des vers, il en fit, & même d'aſſez bons, pour annoncer à ſes amis qu'il alloit prendre congé d'eux & de la vie ; puis il penſa que c'étoit dans un combat qu'il lui convenoit le mieux de la perdre ; il part, va battre les Français & les troupes de l'Empire à Rosbac : de là il court à ſoixante lieues, combattre & vaincre l'armée autrichienne : ſes affaires ſe rétabliſſent ; il redevient redoutable, & c'eſt au déſeſpoir qu'il en eut l'obligation. Guſtave-Adolphe, dit M. de Voltaire, n'avoit pas fait de ſi grandes choſes. Il fallut bien alors lui pardonner ſes vers, ſes plaiſanteries, ſes petites malices. C'eſt qu'on prétend que quelques petits vers contre les petits vers du cardinal de Bernis, & quelques mots vifs & plaiſans contre madame de Pompadour, n'avoient pas peu contribué à liguer la France avec l'Impératrice, pour reprendre à Frédéric la Siléſie, qu'il ſut conſerver à travers tant de contradictions, & dont la poſſeſſion, avec la reſtitution du comté de Glatz, qui lui avoit été repris, lui fut aſſurée par le traité de paix de 1763, ſigné à Hubersbourg en Saxe le 15 février.

Dans la vieilleſſe de Charles-Frédéric, le jeune empereur Joſeph II parut vouloir exciter quelques mouvemens qui ſembloient menacer la liberté de l'Allemagne, le Roi de Pruſſe ſe montra prêt à la défendre, & tous les troubles furent bientôt appaiſés.

Charles-Frédéric mourut plein de gloire & reſpectable à tous les Souverains, le 17 août 1786.

Si l'on veut connoître quelles étoient la tendreſſe, la fidélité, les attentions délicates & ingénieuſes, les grâces ſublimes de ce Prince en amitié, on en trouvera des preuves touchantes dans l'article du général *Fouqué*, de ce Supplément, pag. 152 & ſuivantes.

On peut voir auſſi, dans l'article *Gribeauval* de ce même Supplément, pag. 164 & ſuivantes, combien il eſtimoit les talens, même dans ſes ennemis, & combien ſon ton avec ſes amis étoit franc, naturel & aimable.

Nota. Nous venons de dire, dans cet article de *Charles-Frédéric*, qu'il avoit gagné en perſonne la bataille de Molwits le 4 avril 1741. Ceci demande quelques éclairciſſemens. Cette bataille étoit la première où ſe trouvoit ce nouveau Roi de Pruſſe, qui n'avoit jamais eu occaſion de connoître la guerre. La cavalerie pruſſienne fut d'abord miſe en déroute par la cavalerie autrichienne. Le Roi, effrayé de ce déſordre, prit franchement la fuite juſqu'à douze lieues du champ de bataille ; mais le maréchal de Schwerin, un de ſes meilleurs généraux, élève de Charles XII, à la tête de l'infanterie, gagna complétement la bataille pendant que le Roi fuyoit, & un des chaſſeurs du camp de Molwits, & enſuite un aide-de-camp, apprirent à ce Roi trop prompt à s'alarmer, que la bataille étoit gagnée. Le Roi revint le lendemain, &, ajoute M. de Voltaire, le général vainqueur fut à peu près diſgracié.

Cette eſpèce de diſgrace, où, dans le récit de M. de Voltaire, la honte paroît avoir produit l'ingratitude, m'étonneroit moins ſi une anecdote que j'ai entendu conter, avoit quelque fondement. Le Roi & le maréchal n'étoient pas d'accord ſur une circonſtance de fait concernant cette bataille. Le Roi, pour appuyer ſon opinion, dit : Mais enfin j'y étois ! Le maréchal répondit : Et moi auſſi, Sire, *& juſqu'à la fin.* Le reproche étoit à bout portant, & il étoit difficile qu'un Roi, qui depuis avoit donné tant de marques de valeur, n'en fût pas très-bleſſé. Il paroît cependant que le maréchal de Schwerin ne perdit ni la faveur ni la confiance du Roi de Pruſſe ; il continua de le ſervir avec beaucoup de zèle & de ſuccès. Il fut tué le 6 mai 1757, à la bataille de Prague, gagnée par le Roi de Pruſſe en perſonne ſur les Autrichiens.

FIN.

ERRATA GÉNÉRAL

Du Dictionnaire de l'Histoire dans la nouvelle Encyclopédie.

TOME PREMIER.

Page 189, *colonne* 2, *vers la fin :* Héloïſe s'appliquoit..... Cette belle expreſſion d'Andromaque, *liſez :* cette belle expreſſion qu'Enée adreſſe à Andromaque.

Page 209, *colonne* 2, article *Adam*, n°. 7, Adam Billaut ou le menuiſier de Nevers. Il mourut le 19 mai 1562, *liſez :* 1662. Cette faute eſt corrigée à l'article *Billaut*, page 619.

Page 319, *colonne* 2, article *Anjou*. Charles-le-Boiteux..... ſacrifia ſes droits par un traité pour ſortir de priſon, &, devenu libre, il déſavoua le traité comme l'ouvrage de la violence. Cela n'eſt pas exact : ce fut bien là dans la ſuite la conduite de François I, relativement au traité de Madrid; mais Charles-le-Boiteux avoit été de meilleure foi & plus chevalier. N'ayant pu obtenir la ratification du Pape & du Roi de France, de qui ſon ſort dépendoit, il offrit de ſe remettre en priſon, & ſe préſenta ſans armes & ſans ſuite armée dans un lieu indiqué pour cela; il ſe préſenta ainſi trois jours conſécutifs. Perſonne ne parut pour le recevoir priſonnier, ſoit défiance, ſoit eſtime pour ſa fidélité généreuſe & honte d'en abuſer.

Page 105, *colonne* 2, article *Ariſbe*. Aſcagne promet à Ninus deux vaſes, &c. *liſez :* Niſus, au lieu de Ninus.

Page 480, *colonne* 1, article *Audebert*. Agé de plus de vingt ans, *liſez :* âgé de plus de quatre-vingts ans.

Page 494, *colonne* 1, article *Auguſtule*. Le prédéceſſeur d'Auguſte, *liſez :* d'Auguſtule.

Page 605, *colonne* 2, article *Bérulle*, dernier alinéa. En 1704, *liſez :* en 1604.

Page 635, *colonne* 1, article *Bochard* ou *Bochart*. Ajoutons ici, au pénultième alinéa de cet article, ce que nous ne pouvions pas dire encore en 1784, que Jean-Baptiſte-Gaſpard Bochard de Sarron, alors préſident à mortier, a fini par être premier préſident, ainſi que Jean Bochard, & que, trop vertueux pour être épargné par des ſcélérats, il a péri noblement ſur un échafaud avec les autres magiſtrats pendant la tyrannie de Robeſpierre.

Page 694, *colonne* 2, article *Boyer*, dans ce dernier alinéa, avant les vers. Ce n'étoit point une épigramme que Racine voulut faire contre le frère de ſon ami. Au lieu de ces mots : contre le frère de ſon ami, *liſez :* contre l'abbé Boileau, le prédicateur (qui n'étoit pas le frère de ſon ami), mais l'abbé Boileau de Beaulieu, de l'Académie françaiſe.

Page 700, *colonne* 2, article *Briſſon :* le 15 novembre 1391, *liſez :* 1591.

TOME II.

Page 165, *colonne* 2, *ligne* 3, article *Claudien*. Livius Italicus, *liſez :* Silius Italicus.

Page 168, *colonne* 2, article *Clément VII*, 6e. *ligne du premier alinéa*. Entrevue de Clément VIII, *liſez :* de Clément VII.

Page 170, *colonne* 2, article *Clément XII*. Mort le 6 février 1774, *liſez :* 1740.

Page 183, *colonne* 2, article *Cliſſon, premier alinéa*. La fureur de ce dernier, *liſez :* la faveur de ce dernier.

Page 187, *colonne* 1, article *Clotilde*. Gondebaud aſſiégea dans Vienne Chilpéric, & Gondemar brûla ce dernier dans une tour, &c. *liſez :* Gondebaud aſſiégea dans Vienne Chilpéric & Gondemar, brûla ce dernier dans une tour, &c.

Page 205, *colonne* 1, article *Coligny*. Retranchez tout le dernier alinéa de cette colonne dernière, commençant ledit dernier alinéa par ces mots : *& le comte de Coligny, Jean*, & voyez l'article *Coligny* dans ce volume de ſupplément.

Page 210, *colonne* 1, *premier alinéa*. Porcie, fille de Caton & femme de Peſcaire, *liſez :* & femme de Brutus.

Page 244, *colonne* 2, article *Cremutius Cordus*, *lignes* 6 *&* 7 de cet article, *invidere*, *liſez : inridere*.

Page 279, *colonne* 1, article *Crillon*, à ce vers,

Romule, divitibus ſciſti dare commoda ſolus,

liſez : Romule militibus, &c.

Page 300, *colonne* 1, article d'*Agueſſeau, dernier alinéa*, 2e. *ligne :* ſur la fin du ſiècle de Louis XIV, *liſez :* ſur la fin du règne de Louis XIV.

Page 353, *colonne* 1, *lignes* 8 *&* 9. Le nombre de ſes diſciples, au nombre deſquels, &c. *liſez :* le nombre de ſes diſciples, parmi leſquels, &c.

Page 358, *colonne* 1, l'article *Dodus* ou de *Dondis* eſt répété ſous le nom de *Dondus* ou de *Doudus*, à la *page* 367, *colonne* 1.

Page 450, *colonne* 1, article *Epheſtion*, à la fin. & Grater, *liſez :* & Cratère.

Page 599, *colonne* 2, article *Fleuri*. Précepteur de Louis V, *liſez :* de Louis XV.

Ibid. L'éclat funeſte du règne de Louis IV, *liſez :* du règne de Louis XIV.

Page 676, *colonne* 2, article *Gallois*. Il fut, dès la première année, l'aſſocié de l'inventeur (M. de Sallo), & dès la ſeconde année, il le fut ſeul, *liſez :* & dès la ſeconde année *il fut ſeul l'auteur de ce Journal*.

Page 725, *colonne* 1, article *Gouffier*, n°. 5. Cette même terre..... infructueuſement érigée en pairie

en 1519..... la fut utilement..... en 1766, *liſez :* le fut utilement..... en 1566.

TOME III.

Page 9, *colonne* 1, *lignes* 1 & 2, article *Grégoire VII.* Soixante-dix ans après la mort du pape Anaſtaſe IV, ſe fit peindre avec l'auréole & le titre de ſaint, *liſez :* ſoixante-dix ans après ſa mort, le pape Anaſtaſe IV le fit peindre avec l'auréole, &c.

Page 22, *colonne* 1, article *Dugueſclin.* Quand les eſcarmouches fréquentes & heureuſes, &c. *liſez :* Quand des eſcarmouches fréquentes & heureuſes, &c.

Page 44, *colonne* 2, article *Harcourt Beuvron, premier alinéa.* Harcourt avoit été érigé en comté par Jean IV en 1338, *liſez :* pour Jean IV.

Ibid, 2e. *alinéa*, en propos ſéditieux contre Jean, *liſez :* contre le Roi.

Page 47, *colonne* 1, article *Harlay de Sancy*, premier colonel-général des ſuiſſes, *retranchez* premier.

Page 196, *colonne* 2, article *Joffredy.* Il accorderoit tout d'autant plus volontiers, qu'il paroiſſoit alors ſignaler librement ſa reconnoiſſance, &c. *liſez :*..... qu'il paroîtroit alors, &c.

Page 204, *colonne* 2, article *Paul Jove.* On ne voit point dans l'hiſtoire de Paul Jove, de traces bien marquées d'animoſité & de juſtice, &c. *liſez :*..... d'animoſité & d'injuſtice, &c.

Page 294, *colonne* 1, article *Lampride.* Un des écrivains de l'hiſtoire d'Auguſte, &c. *liſez :* de l'hiſtoire auguſte.

Page 318, *colonne* 2, article *Leonius*, ſecond des quatre vers de la fin : *Hic tuteiam*, *liſez : Hic tuleram.*

Ibid., *colonne* 1, vers 11,

Satis eſt poſuiſſe videri.

liſez : Satis eſt potuiſſe videri.

Vers 14, *Invento proceſſit veſper olympo.*

liſez : Invito proceſſit veſper olympo.

Page 365, *colonne* 1, article *Lotichius* (Pierre). Il traduiſit le luthéraniſme dans ſon abbaye, *liſez :* Il introduiſit le luthéraniſme, &c.

Page 390, *colonne* 1, article *Lucain.* Donner une nature giganteſque à l'ombre de Marius, *liſez :* une ſtature giganteſque, &c.

Page 442, *colonne* 1, article *Majordome.* On a oublié d'y mettre une marque qui annonce que l'article n'eſt pas du rédacteur.

Page 448, *colonne* 1, article *Maître ;* même omiſſion.

Ibid., *colonne* 2, article *Malachie.* Le pape Clément VII (Chigi), *liſez :* le pape Alexandre VII, &c.

Page 457, *colonne* 2. On a oublié de mettre une marque à l'article *Mandil.*

Idem, à l'article *Manuduƈteur*, *page* 463, *colonne* 1.

Idem, à l'article *Marabous*, *page* 464, *colonne* 2.

Page 488, *colonne* 2, article *Marie* Ire. Elle ne pardonna point à Jeanne Gay, *liſez :* à Jeanne Gray.

Page 501, *colonne* 1, article *Marlborough.* La ducheſſe même de Marlborough, *liſez :* La même ducheſſe de Marlborough, &c.

Page 511, *colonne* 1, article *Maſcaron.* Maſcaron...., reparut..... à la cour en 1674, *liſez :* en 1694.

Page 521, *colonne* 2, article *Matthieu* (Pierre) : effacez la marque qu'on a miſe mal-à-propos dans cet article, entre la proſe & les vers.

Page 557, *colonne* 2. On a oublié de mettre une marque à l'article *Meridiani.*

Page 589, *colonne* 2, article *Moliere.* Deux ſcènes pareilles du Dépit amoureux, *liſez :* deux ſcènes pareilles de dépit d'amour.

Page 599, *colonne* 1, article *Monſtrelet.* Depuis l'an 1480, *liſez :* depuis l'an 1400.

Page 605, *colonne* 2, article *Montdejeu.* Mort en 1651, *liſez :* En 1661, il fut fait chevalier de l'ordre du Roi ; il mourut en 1671.

Page 625, *colonne* 1, article *Montpenſier.* mon guidon Montouron, *liſez :* mon guidon Montoiron.

Page 627, *colonne* 2, article *Montreuil. Non ubivis, coram quibuſlibet*, *liſez : coramve quibuſlibet.*

Page 646, *colonne* 2, article *La Motte Houdan.* Dans la citation des vers tirés des fables, *tranſpoſez* les deux premiers vers.

Page 658, *colonne* 2. On a oublié de mettre une marque à l'article *Muſculus.*

TOME IV.

Page 9, *colonne* 1, article *Le Nain*, 2e. *alinéa*, *ligne* 4 ; père des précédens, *liſez :* aïeul des précédens.

Page 26, *colonne* 1, article *Nembrod.* On a oublié une marque à la fin.

Page 27, *colonne* 2, *premier alinéa*, *ligne* 7, article *Nemours :* qui achève de rendre bien ſuſpect l'injuſtice du jugement prononcé contre lui, *liſez :* bien ſuſpect d'injuſtice le jugement, &c.

Page 34, *colonne* 2, *dernier alinéa*, *lignes* 2, 3 & 4, article *Nevers.* François l'érigea en duché pairie en faveur de François de Clèves, *liſez :* François I l'érigea, &c.

Page 41, *colonne* 1, *lignes* 4 & 5, article *Nicias.* Sa réclamation fut rejetée avec l'auteur, *liſez :* avec hauteur.

Page 92, *colonne* 2, à l'article *Omrahs.* On a oublié de mettre une marque.

Page 94, *colonne* 1, article *Oppien.* Florent Chrétien Fermat, *effacez* Fermat.

Ibidem, *colonne* 2, *Opſtraët.* Il y a à la première des cinq dernières lignes de cet article un (*voir*) en parenthèſe, qui ne vient à rien & qu'il faut effacer.

Page 131 *colonne* 1, article *Oudin*, vers 10,

Cui mixtas heredis intexit laurus olivas.

liſez : Cui mixtas hederis, &c.

Ibiaem, vers dernier : *Lodoix ſix arduus extat*, *liſez : Lodois ſic*, &c.

Page 137, *colonne* 1, article *Pachéco*, n°. 3, *retranchez* les lettres A. R.

Même page, & page 138. Mettez ces mêmes lettres aux articles *Pacificateur* & *Pacification.*

Pages 142 & 143. Mettez la même marque, ou une marque quelconque à l'article *Pagomen.*

Idem, page 148, *colonne* 2, à l'article *Palli.*

Page 169, *colonne* 1, article *Parr* (Catherine). Elle mourut le 7 ſeptembre 547, *liſez* : 1547.

Page 170, *colonne* 1. On a oublié de mettre une marque à l'article *Parſis.*

Page 173, *colonne* 1, article *Paſcal*, pape, *dernier alinéa*, qu'il avoit aſſociés à l'Empire, *liſez* : qu'il avoit aſſocié, &c.

Ibid., colonne 2. Mettez une marque à l'article *Paſchmaklyk.*

Page 197, *colonne* 1, article *Le Peletier*, 2e. *alinéa*, *ligne* 6. Le père de M. Le Tellier, *liſez* : Le père de M. Le Pelctier.

Page 205, *colonne* 2, 2e. *ligne*, article *Penthièvre.* Edouard II, *liſez* : Edouard III.

Page 231, *colonne* 2. Mettre une marque à l'article *Dynaſties perſannes.*

Page 244, *colonne* 1, article *Samuel Petit*, *ligne* 5. Né à Nîmes en 1794, *liſez* : en 1594.

Page 283, *colonne* 1, 2e. *alinéa*, article *S. Pierre.* Au commencement du quatorzième ſiècle, *liſez* : du quatrième ſiècle.

Page 313, *colonne* 2, article *Plantagenete.* Platagenete (Hiſt. anc.), *liſez* : Plantagenete (Hiſt. mod.)

Page 333, *colonne* 2, article *Polignac. Reguli monitum*, *liſez* : *Reguli montium.*

Page 382, *colonne* 2. Mettre une marque à l'article *Poulichis* ou *Pulchis.*

Page 405, *colonne* 1, article *Procope*, n°. 4, *ligne* 3 : en 1224, *liſez* : en 1424.

Page 413, *colonne* 1, article *Pſaphon*, ligne 3 de cet article. S'imagina, *liſez* : imagina.

Page 431, *colonne* 1. Mettez une marque à l'article *Puran*, *Pouran* ou *Pouranum.*

Page 437, *colonne* 2, article *Pythagore.* Diſciple de Phéréade, *liſez* : de Phérécyde.

Page 453, *colonne* 2, article *Quinaut*, 2e. *ligne*, de l'Académie françaiſe, *ajoutez* : & de l'Académie des belles-lettres.

Page 481, *colonne* 1. Mettez une marque à l'article *Rack* ou *Arack.*

Idem, à l'article *Rakkum*, *page* 483, *colonne* 2.

Page 488, *colonne* 2, article *Rameau*, *lignes* 1 & 2 *du premier alinéa.* Dans le *Mercure* du mois de mars 1367, *liſez* : 1767.

Page 496, *colonne* 1. Mettre une marque à l'article *Ramtrut.*

Page 522, *colonne* 1, 1er. *alinéa*, *ligne* 5, article *Regulus.* L'idée du trajet en Amérique, *liſez* : en Afrique.

Page 526, *colonne* 1, article *La Reynie*, ligne 14. Les troubles de 1758, *liſez* : de 1650.

Page 598, *colonne* 1. Mettez des marques aux articles *Rogatio legis* & *Rogue.*

Page 626, *colonne* 2, *dernier alinéa*, 2e. *ligne*, article *Roquette*, qui voyant M. le prince de Conti, *liſez* : qui voyant que M. le prince de Conti.

Ibid., ligne 7, qui voulant lui épargner, &c. *liſez* : lequel vouloit lui épargner.

Et ligne ſuivante, après ces mots : *partout le monde*) fermez la parenthèſe.

Page 627, *colonne* 1, *dernier alinéa*, article *Roſcius.* Roſcius, qui étoit pour la comédie ce que Roſcius étoit pour la tragédie, *liſez* : ce qu'Eſopus étoit pour la tragédie.

Page 628, *colonne* 1, article *Roſcius*, 3°. C'eſt à cette loi de Roſcius Othon, qu'Horace fait illuſion, *liſez* : qu'Horace fait alluſion.

Page 649, *colonne* 2, article *Rouſſeau de Genève*, 2e. *alinéa.* La lettre de M. d'Alembert, *liſez* : La lettre à M. d'Alembert.

Page 670, *colonne* 2. Mettez une marque à l'article *Sacre.*

Page 672. Mettez des marques aux articles *Safar* & *Sagaie*, *colonne* 1, & à l'article *Sagatio*, *colonne* 2.

Page 677, *colonne* 2, article *Saint-Evremont*, effacez la phraſe ſuivante : *On cherche aujourd'hui, en liſant cette lettre, ce qu'elle avoit de ſi ſatyrique.*

Page 678, *colonne* 2, *ligne dernière*, article *Saint-Germain.* Des mécontens en privèrent la France, *liſez* : Des mécontentemens en privèrent la France.

Page 680, *colonne* 1, article *Saint-Pavin.* Dont étoit le cardinal de Meudon, &c. *liſez* : dont n'étoit pas le cardinal de Meudon.

Ibid., étoient de cette même famille. Saint-Pavin poſſédoit, &c. *liſez* : étoient de la même famille que Saint-Pavin. Celui-ci poſſédoit, &c.

Page 711, *colonne* 1. Mettre une marque à l'article *Santorius.*

Page 716, *colonne* 2, article *Saturnin*, *premier alinéa*, 2e. *ligne.* Par corruption & par contradiction, *liſez* : par corruption & par contraction.

TOME V.

Page 2, *colonne* 1, *ligne pénultième*, article *Saurin.* Il mourut le 29 décembre 1723, *liſez* : Il mourut le 29 décembre 1737.

Page 8, *colonne* 1, 3e. *alinéa*, *ligne* 6, article *Saxons.* Tous dépendans, *liſez* : tous indépendans.

Page 10, *colonne* 2, *ligne* 1, article *comte de Saxe.* Le grade de maréchal de France, *liſez* : de maréchal-de-camp.

Page 58, *colonne* 1. Mettez une marque à l'article *Seyta.*

Page 91, *colonne* 2. Il manque une marque à l'article *Six centièmes.*

Page 93, *colonne* 1. Une marque à l'article *Slabode* ou *Slobode.*

Page 108, *colonne* 2, 2e. *alinéa*, *ligne* 5. Pour obſerver le coup, *liſez* : pour obſerver le camp.

Page 113, *colonne* 2. Il manque une marque à l'article *Fête des ſonges.*

Page 126, *colonne* 2, *dernier alinéa*, n°. 4, *ligne* 15. Le maréchal de la Motte lui donna des coups de canne, *liſez* : le maréchal de Vitry lui donna, &c.

Page 188, *colonne* 1. Mettre une marque à l'article *Tan-ſi.*

Page 107, *colonne* 2. Une marque à l'article *Tek-Kida.*

Ibid., article *Le Tellier*, 1°., *ligne* 22. Il partagea la confiance du Roi avec celle de Colbert. Retranchez ces mots : *celle de*, & *liſez* : Il partagea la confiance du Roi avec Colbert.

Page 213, *colonne* 1, 2°. *alinéa*, *lignes* 12 & 13. Les talens du jeune Colbert, *liſez* : les talens du jeune abbé de Louvois.

Page 214, *colonne* 2, *ligne* 20. Un des livres du P. Queſnel, *liſez* : un des livres du P. Le Tellier.

Page 223, *colonne* 2, *ligne* 3, de Cléandre, *liſez* : de Cléante.

Page 225, *colonne* 1. Il manque une marque à l'article *Teskeregi Bachi.*

Page 226, *colonne* 2, & 227, auſſi *colonne* 2. Il manque des marques aux articles *Teſſere de l'hoſpitalité* & *Teſt.*

Idem, *page* 231, *colonne* 2, à l'article *Thane.*

Page 256, *colonne* 1, *ligne pénultième.* Du globe Thermaïque, *liſez* : du golfe Thermaïque.

Page 285, *colonne* 1, article *Tigellin*, *ligne* 14. *Mavianus Icelus*, *liſez* : *Martianus Icelus.*

Même article, *ligne dernière*, de Galba & de Diſon, *liſez* : de Galba & de Piſon.

Page 300, *colonne* 2. Il manque une marque à l'article *Tirinanxès.*

Idem, *page* 307, *colonne* 1, à l'article *Tlachtli.*

Idem, *page* 312, *colonne* 2, article *Tonoſama.*

Idem, *page* 332, *colonne* 1, article *Toxcoalt.*

Page 338, *colonne* 2, *dernière ligne.* De l'épître du Ier. Livre, *liſez* : de l'épître 8e. du Ier. Livre.

Page 416, *colonne* 2, *dernier alinéa.* Qu'elle étoit ſon ambition, *liſez* : qu'elle étoit ſans ambition.

Page 449, *colonne* 2. Il manque une marque à l'article *Valiaé.*

Page 473, *colonne* 2, article *Velleius Paterculus*, 4e. *alinéa*, *ligne* 6. *Qui effecit*, *ut*, &c. *liſez* : *qui effecit ne*, &c.

Page 478, *colonne* 2, article *Vendôme*, 3e. *alinéa*, *ligne* 3. Du duc de Vendôme, *liſez* : du duc de Bourgogne.

Page 497, *colonne* 1, article *Verus*, *ligne* 3. L'an de Rome, *liſez* : l'an de J. C.

Page 518, *colonne* 1. Mettre une marque aux articles *Vice.*

Idem, *page* 520, *colonne* 2, aux articles *Vicomte.*

Idem, *page* 586, *colonne* 2, à l'article *Vœux ſolennels des Romains.*

Page 597, *colonne* 2, *ligne* 13. Les prémices de cœur de M. de Voltaire, *liſez* : les prémices du cœur de M. de Voltaire.

Page 682, *colonne* 2. Il manque une marque à l'article *Yong-Ching-fu.*

TOME VI.

Supplément à l'hiſtoire dans l'Encyclopédie.

Page 28, *colonne* 1, article *Antoinette d'Anglure*, *ligne* 17. Son mari, le baron de Roſne, fut tué en 1593 au ſiége de Hulz, *liſez* : fut tué en 1596, &c.

Page 197, *colonne* 2, article *Jovin*, *ligne* 10, 1413, *liſez* : 413.

Page 310, *colonne* 2, article 33. Louis-Thomas de Savoie, comte de Soiſſons, *ligne* 3, mourut le 25 août 1762, *liſez* : le 25 août 1702.

Page 338, *colonne* 1, article *Terrin*, *ligne antépénultième* : le dieu Pat, *liſez* : le dieu Pet.

CHRONOLOGIE.

Page 428, *colonne* 1 : entre les n°s. 15 & 13 ſe trouve le n°. 24, *liſez* : n°. 14.

Page 497, *colonne* 2. Liſte des maréchaux de France ſous François I. Le maréchal Thomas de Foix de Leſcun eſt dit mort en 1524. C'eſt en 1525, à la bataille de Pavie.

Page 514, *colonne* 2, article *Grand-Veneur*, n°. 3, ſous Philippe-le-Veneur, *liſez* : ſous Philippe-le-Bel.

Page 533, au commencement de la *colonne* 1, en titre. *Succeſſion chronologique des comtes de Bourgogne*, *liſez* : *des comtes de Champagne.*

Page 546, *colonne* 2, article 5. François de Noailles, comte d'Agen, *liſez* : comte d'Ayen.

Page 549, *colonne* 1, *vers la fin.* Jacques, marquis de Montignon, *liſez* : de Matignon.

Page 555, *colonne* 2, aux deux derniers articles. Jean-Jacques de Meſmes, & Jean-Antoine de Meſmes, tous deux nommés comtes d'Arvaux, *liſez* : comtes d'Avaux.

Même faute à l'article ſuivant, du premier préſident de Meſmes, *page* 556, *colonne* 1, 2e. *ligne.*

Page 573, *colonne* 1, article *Ordre de la Jarretière*, *ligne* 20. En 1747, *liſez* : en 1347.

Ibid., *ligne antépénultième*, & envoyer, &c. *liſez* : & envoya, &c.

Page 584, *colonne* 2, article *Simon de Lalain*, &c. mort en 1746, *liſez* : en 1476.

Page 645, *colonne* 1, 5e. *alinéa*, article *Robert.* Contre le pape Urbain VI, Boniface IX ſon ſucceſſeur, *liſez* : contre le pape Urbain VI & Boniface IX ſon ſucceſſeur.

Ibid., article 26 : Pierre de Lima, *liſez* : Pierre de Luna.

Page 646, *colonne* 1. Comme les Portugais en avoient trouvé dans les Indes occidentales, *liſez* : dans les Indes orientales.

Page 656, *colonne* 2. Concile de Ratisbonne, l'an 803, contre les co-évêques, *liſez* : contre les corévêques.

Page 702, *colonne* 2, article 22. Archevêque de Cozena, *liſez* : archevêque de Cozence.

Page 732, *colonne* 1, *premier alinéa*, 3e. *ligne.* Chaque révolution de l'année approche un peu d'un mois ſolaire, *liſez* : chaque révolution de la lune approche un peu, &c.
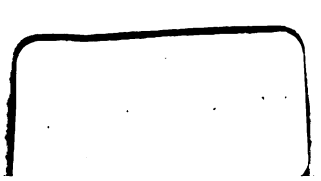
FIN DE L'ERRATA.